



HAL
open science

L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge : (fin XIIe-début XVIe siècle)

Judith Guéret-Laferté Förstel

► **To cite this version:**

Judith Guéret-Laferté Förstel. L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge : (fin XIIe-début XVIe siècle). Histoire. Université Panthéon-Sorbonne - Paris I, 2017. Français. NNT : 2017PA01H078 . tel-03115481v1

HAL Id: tel-03115481

<https://theses.hal.science/tel-03115481v1>

Submitted on 19 Jan 2021 (v1), last revised 8 Feb 2021 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE
UFR 09 : Histoire
École doctorale d'Histoire (ED 113)
UMR 8589 - LaMOP - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement le 20 décembre 2017

Judith GUÉRET-LAFERTÉ FÖRSTEL

L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge
(fin XII^e-début XVI^e siècle)

Volume I

Sous la direction de :

M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'université Paris 1 Panthéon -Sorbonne

Membres du jury :

M. Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'École nationale des chartes

M^{me} Élisabeth LALOU, professeur à l'université de Rouen Normandie

M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes

M^{me} Camille SERCHUK, professeur à la Southern Connecticut State University

« Le problème n'est pas tellement de savoir comment on est arrivé là, mais simplement de reconnaître qu'on en est arrivé là, qu'on est là : il n'y a pas un espace, un bel espace, un bel espace alentour, un bel espace tout autour de nous, il y a plein de petits bouts d'espace, et l'un de ces bouts est un couloir de métropolitain, et un autre de ces bouts est un jardin public ; un autre (ici, tout de suite, on entre dans des espaces beaucoup plus particularisés) de taille plutôt modeste à l'origine, a atteint des dimensions assez colossales et est devenu Paris, cependant qu'un espace voisin, pas forcément moins doué au départ, s'est contenté de rester Pontoise. »

Georges Pérec, *Espèces d'espaces*, Paris, Galilée, 1974, p. 14.

« Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris emprès Pontoise
Et de la corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise. »

François Villon

Remerciements

Cette thèse est l'aboutissement d'un long travail de recherche engagé en 2010, qui trouve ses racines dans le poste que j'occupe depuis 2001 au service de l'Inventaire général d'Île-de-France. C'est en effet dans le cadre de mon travail comme conservateur du patrimoine que j'ai été amenée à me poser la question de la spécificité de l'Île-de-France au Moyen Âge : d'un côté, cette région, berceau de l'art gothique, me paraissait dotée d'une forte identité monumentale ; de l'autre, elle se laissait difficilement délimiter et son association avec le « domaine royal » n'était manifestement pas très pertinente pour les derniers siècles du Moyen Âge. Qu'était-ce donc que l'Île-de-France à cette époque ? Et quel héritage laissait-elle à la région d'aujourd'hui ?

Pour essayer de répondre à ces questions, j'ai donc engagé cette thèse sous la direction d'Olivier Mattéoni, et je voudrais, à l'heure de boucler ce travail, lui adresser tous mes remerciements pour sa disponibilité, sa rigueur, son savoir, ses encouragements, sa gentillesse et son humour, qui m'ont été d'une aide précieuse tout au long de ces années de recherche. Il m'a accompagnée d'un soutien sans faille dont je lui suis extrêmement reconnaissante. Tous les doctorants aimeraient sans doute avoir un tel directeur de thèse !

Je voudrais aussi remercier l'ensemble de mon service, avec qui j'ai pu souvent discuter de cette Île-de-France insaisissable et pourtant si proche, et je pense entre autres à de longs débats avec Nicolas Pierrot, dont le doctorat portait lui aussi sur une image, mais un peu plus récente : celle de l'industrie au XVIII^e et au XIX^e siècle.

Je remercie aussi plus particulièrement mes chefs de service, Dominique Hervier, Arlette Auduc et Julie Corteville. Dominique Hervier m'a mis le pied à l'étrier en m'accueillant dans cette Île-de-France que je connaissais alors assez mal. Arlette Auduc est l'instigatrice de mon inscription en doctorat : c'est parce qu'elle jugeait que la recherche universitaire constituait un complément utile au travail de l'Inventaire que je me suis lancée dans cette aventure. Je lui rends donc tout spécialement hommage, car sans elle, je n'aurais jamais pris cette initiative. Julie Corteville, enfin, m'a permis de terminer cette recherche en y consacrant une partie d'un temps pourtant déjà bien rempli par mes missions à l'Inventaire.

Je remercie également l'institution qui m'emploie, le conseil régional d'Île-de-France, pour la bienveillance dont il a fait preuve à mon égard en m'accordant un an de « congé formation » sans lequel je n'aurais jamais pu mener à bien cette tâche.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui m'ont aidée tout au long de cette recherche : Melissa Barry, Damien Berné, Caroline Bourlet, Boris Bove, Christine Ducourtieux, Claude Gauvard, Benoît Grévin, Pierre-Henri Guittonneau, Dominique Iogna-Prat, Christine Jéhanno, Jean-François Moufflet, Sébastien Nadiras, Hélène Noizet, Philippe Plagnieux, Cléo Rager, Camille Serchuk, Raphaële Skupien, Marie-Emeline Sterlin. Nous nous sommes croisés dans des séminaires - dont celui d'Olivier Mattéoni, que j'ai eu la chance de pouvoir suivre plusieurs années - , dans des journées d'étude, dans les bureaux du Lamop, voire dans un train, et nos échanges m'ont permis de progresser dans mes recherches et mes questionnements.

Enfin, je remercie du fond du cœur ceux qui ont hâte de me voir revenir à une vie normale : ma famille qui vit au rythme de la thèse depuis sept ans déjà. Pardon pour les moments difficiles, et merci pour votre soutien ! Et tout spécialement merci à mon père, qui s'est vivement intéressé au sujet ; à ma fille Irène, qui maîtrise ce logiciel compliqué du nom d'Illustrator ; et à ma tante Michèle, qui m'a aidée de ses lumières - et il aurait été difficile d'être mieux conseillée que par un professeur d'université spécialiste d'ancien français, auteur de « la fabrique de la Normandie » !

Je garde pour la fin celui sans qui rien n'aurait été possible : mon époux, Christian, à qui je dois trop pour pouvoir l'exprimer par des mots.

TABLE DES MATIERES

VOLUME I

Introduction	9
Partie I. « Francia », « France », « Isle de France » : les noms d'un territoire	63
Introduction	65
Chapitre 1. L' « Isle de France », un mot nouveau	71
La naissance de l' « Isle de France »	72
Qu'est-ce que l' « Isle de France » au XV ^e siècle	79
L'Île-de-France d'après la cartographie moderne	95
Chapitre 2. « France », un terme polysémique	105
Une polysémie depuis longtemps reconnue	106
Du « regnum Francorum » à la « France régionale »	114
« France » et « Francia » dans les actes de la pratique (XIII ^e -XV ^e siècles)	119
Chapitre 3. Définitions de la « France » dans les textes du Moyen Âge	133
Le substrat des définitions de « Francia » : l'héritage antique et son évolution	134
La « France » des encyclopédies	141
La « France » des traités de géographie	155
La « France » des historiens	165
Chapitre 4. La « France » dans les cartes médiévales	187
L'apparition de « Francia » sur la carte	190
« Francia » dans les « mappae mundi »	198
La « France » dans les cartes à plus grande échelle	220
Chapitre 5. La « France » des chroniqueurs	229
Emplois de « Francia »/ « France » vers 1200 dans les chroniques	231
La « France » dans les chroniques du règne de Saint Louis	243
La « France » au temps de la Jacquerie	248
La « France » de Froissart	260
« France » chez les chroniqueurs du XV ^e siècle	269
Chapitre 6. La « France » des épopées	277
La « France » dans les chansons de geste des XII ^e -XIII ^e siècles	278
L'épopée latine	304
« France » dans les chansons et mises en prose des XIV ^e -XV ^e siècles	308
Chapitre 7. L'Île-de-France, terre du parler « français » ?	319
Le « français » d'Île-de-France, d'après les textes médiévaux	319
L'apport de la linguistique à la définition de la « France »	333
Chapitre 8. L'Île-de-France parmi les territoires du Bassin parisien	345
Les diocèses	346
Les bailliages	348
Les élections	354
Le gouvernement	354
Les coutumes de France	362
L'Île-de-France féodale	365
Les « pays »	372
Conclusion de la partie I	399
Partie II. Lieux et identités de l'Île-de-France	407
Chapitre 9. Paysages d'Île-de-France	409
La perception du territoire	410

La géographie physique de l'Île-de-France	424
La géographie humaine	448
Chapitre 10. Centralité et périphérie	465
L'Île-de-France, des cercles emboîtés ?	466
Une région polarisée sur son centre	512
Chapitre 11. L'Île-de-France, une terre riche et peuplée	529
La multitude des habitants	529
Une zone de production et d'échanges très vivace	552
Chapitre 12. L'Île-de-France, terre royale	575
La capitale du royaume	575
L'Île-de-France, terre royale	617
Une relation parfois ambiguë	626
Chapitre 13. Dimensions spirituelles de l'espace francilien	645
Saint Denis : saint d'une ville, d'un diocèse ou d'un royaume ?	647
L'espace de la sacralité monarchique	689
Chapitre 14. S'ancrer dans le passé : l'épaisseur historique d'un territoire	771
Plongée dans la nuit des temps : les mythes d'origine	774
L'ancrage dans l'histoire	788
Conclusion de la partie II	801

VOLUME II

Partie III : Paris et l'Île-de-France au prisme des biographies royales	807
Chapitre 15. L'affirmation d'une capitale : les biographies de Philippe Auguste	811
<i>Les Gesta Philippi Augusti</i> de Rigord	812
Guillaume le Breton	837
Une image persistante	857
Conclusion	864
Chapitre 16. La confirmation d'un lien particulier avec la monarchie : les biographies de Saint Louis	867
Une floraison de biographies	869
Paris capitale de Saint Louis	893
Louis IX roi de l'Île-de-France	951
Louis IX, le roi des fondations pieuses	980
Conclusion	1030
Chapitre 17. Entre ombre et lumière : Paris et l'Île-de-France dans les biographies de Charles V	1035
Un grand constructeur	1038
Paris et l'Île-de-France, vitrines du pouvoir royal	1082
Le part d'ombre : crises et révoltes dans les villes et campagnes d'Île-de-France	1116
Conclusion de la partie III	1129
Conclusion	1133
Annexes : textes relatifs à Saint Louis	1139
Sources et bibliographie	1267

VOLUME III

Cartes et planches

Index

INTRODUCTION

Introduction

« Vous sentez-vous Francilien ? » A cette question, la plupart des habitants de la région Île-de-France répondent par la négative. L'Île-de-France, aujourd'hui, est souvent perçue comme une région sans caractéristique propre, par opposition à la Bretagne, la Corse ou le pays basque, qui mettent fortement en avant leurs particularismes identitaires. On est souvent Francilien par hasard ou par contrainte, et rarement depuis plusieurs générations. Le nom même de « Francilien » est, du reste, une invention très récente, qui ne remonte qu'aux années 1980.

En somme, on entend souvent dire que l'Île-de-France n'est pas une « vraie » région. Elle s'efface devant son centre, qui attire tous les regards. À l'étranger, tout le monde admire Paris, nul ne connaît l'Île-de-France. Signe de ce déséquilibre d'image, le comité régional du tourisme a choisi de communiquer à l'international autour de « Paris region » en abandonnant le terme d'Île-de-France, un nom qui ne représente rien pour les clients chinois ou américains qu'il s'agit d'aguicher.

On peut certes considérer que cette question identitaire, outre qu'elle constitue une pierre d'achoppement politique et véhicule souvent une vision réactionnaire du monde¹, n'a guère d'importance au regard des missions qui sont aujourd'hui celles des régions, tournées vers l'aménagement du territoire et la croissance économique. « Demain s'invente ici » : la

¹ Voir par exemple, sur cette question très débattue, le tout récent livre de Maurizio Bettini, *Contre les racines*, Paris, Flammarion, 2017.

devise de la région Île-de-France manifeste la volonté de se tourner vers son avenir et non sur son passé.

La problématique de cette identité régionale évanescence s'est pourtant imposée à nous à un double titre : d'abord en tant qu'habitant de l'Île-de-France intéressée par son histoire, mais surtout en tant que conservateur au service Patrimoine et Inventaire du conseil régional. La création d'un label sur le « patrimoine d'intérêt régional », tout récemment votée en juillet 2017, ne fait que renforcer ce questionnement. Comment évaluer, pour la période médiévale dont nous sommes plus particulièrement chargée au sein du service, cet « intérêt régional », si l'on ne sait pas définir ce qu'était l'Île-de-France au Moyen Âge ?

C'est ainsi que nous avons été conduite à nous interroger sur l'histoire de la région parisienne, et plus particulièrement sur la manière dont les gens, en ces temps reculés, voyaient l'Île-de-France. Comment l'appelaient-ils ? Comment la représentaient-ils ? Quelles sont les caractéristiques qu'ils lui attribuaient ? Telles sont les questions auxquelles cette thèse de doctorat s'efforcera d'apporter des réponses, au moins partielles. Il s'agit, en somme, de travailler sur les racines médiévales de l'identité francilienne, étant bien entendu que notre point de vue sera purement historique et ne prétend en aucune façon dresser le portrait nostalgique d'une « Île-de-France éternelle », quel que soit l'intérêt que nous allons être amenée à porter, dans les pages qui suivent, au règne du bon roi Saint Louis. Le premier point à résoudre sera de savoir si l'on peut légitimement parler d'« Île-de-France » au Moyen Âge ; et si oui, nous essaierons de savoir comment celle-ci était perçue par les contemporains.

Nous allons dans un premier temps préciser cet objet d'étude en reprenant les termes de l'intitulé de la thèse, afin de bien cerner les contours de notre recherche. Puis nous présenterons le corpus sur lequel nous avons travaillé, essentiellement constitué d'environ deux cents textes écrits entre le dernier quart du XII^e siècle et le premier quart du XVI^e siècle. Enfin, nous verrons quels sont les études sur lesquelles nous pouvons nous appuyer pour alimenter la réflexion et quels choix méthodologiques ont été retenus dans le traitement du corpus.

I. L'objet d'étude : la représentation d'un territoire

1. « L'image de... » : une étude des représentations

Notre propos ne sera pas d'étudier les caractéristiques « objectives » de l'Île-de-France au Moyen Âge, telles que peuvent les matérialiser son patrimoine bâti, son activité économique ou son organisation territoriale, mais son « image », c'est-à-dire la façon dont les hommes du Moyen Âge se représentaient cet espace.

Il est plusieurs façons de former la « carte mentale » d'un territoire. La première est, tout simplement, de le dessiner : il faudra donc voir comment l'Île-de-France a pu être cartographiée et représentée dans les vues figurées. Mais par « image », nous n'entendons pas seulement la représentation picturale, mais aussi, bien plus largement, « l'idée » que l'on pouvait se faire de cette région. Pour reprendre la terminologie d'Henri Lefebvre, nous nous attacherons donc essentiellement à l'« espace vécu » exprimé par des images et des symboles, plus qu'à l'« espace conçu » des urbanistes ou à l'« espace perçu » tiré d'une pratique concrète².

Afin de cerner cette « image » intellectuelle d'un territoire, le choix s'est porté sur des sources « secondaires » : les textes littéraires. Par textes « littéraires », nous entendons toutes les œuvres produites hors du cadre des actes de la pratique, c'est-à-dire non seulement les ouvrages de fiction, mais aussi les chroniques, les traités de géographie, les sermons, etc.

Les textes littéraires constituent un terrain privilégié pour tenter de saisir l'élaboration d'une identité territoriale. C'est là, en effet, que s'expriment le plus vivement les conceptions que l'on pouvait avoir d'une ville et de sa région, à une époque donnée, y compris dans sa dimension imaginaire. Comme le remarque Alain Cabantous,

« la littérature, dans tous ses états, constitue à la fois un formidable support et un élément fondateur dans l'établissement des mythes. On connaît la part de Virgile ou d'Horace dans l'histoire de la fondation de Rome. Le Paris décrit par Balzac, Eugène Sue et Hugo invente véritablement des typologies sociales collectives qui deviennent les signes distinctifs de la cité et renvoient au lecteur une image mythique de la capitale qui se concentre aisément autour de la figure fédérative et désormais tutélaire du peuple »³.

Il faut bien sûr utiliser ces textes avec prudence : ce qu'ils décrivent peut être la réalité de leur temps, mais aussi une construction de l'esprit. C'est ainsi qu'Adémar de Chabannes,

² H. Lefebvre, *La Production de l'espace*, Paris, éditions Anthropos, 1974.

³ A. Cabantous, « La ville et ses mythes », dans *Mythologies urbaines...*, 1994, p. 12.

au XI^e siècle, « voyait dans l'Aquitaine, en contradiction complète avec la réalité politique de son époque, une unité, celle à laquelle aspirait la politique des ducs du Poitou, actuels maîtres du pouvoir. »⁴ Mais ce qui est le plus significatif, c'est justement cet écart entre les faits historiques, tels qu'on peut les restituer par les documents d'archives, et l'image qu'en donnent les auteurs. « L'espace saisi par l'imagination ne peut rester l'espace indifférent livré à la mesure du géomètre » (Gaston Bachelard)⁵ : notre sujet d'étude sera cet « espace imaginaire » que nous livrent les textes médiévaux.

En revanche, nous laisserons de côté les actes de la pratique, tout comme, sur le plan iconographique, les plans ou vues cavalières qui peuvent les accompagner. Ces documents sont extrêmement précieux pour éclairer les aspects fonctionnels du territoire, mais moins utiles que les sources « secondaires » pour l'histoire des représentations.

2. « ... Paris et l'Île-de-France... » : le cadre géographique

Le territoire qui va concentrer notre attention est l'Île-de-France. Mais qu'entend-on exactement par ce nom ? Le terme existe au Moyen Âge, mais il n'est que tardivement attesté. Il correspond en partie à un vocable plus ancien, celui de « France » (ou de son équivalent latin « *Francia* »). Mot très ambigu, puisque susceptible de recevoir des acceptions très diverses, allant de l'ensemble du royaume au « pays » qui s'étend au nord de la capitale, en passant par le territoire qui sera l'objet de notre étude, la région parisienne.

La notion même d'Île-de-France sera donc le premier élément à préciser dans notre étude sur « l'image » de ce territoire dans la littérature médiévale. La matière s'est révélée tellement riche et complexe que nous avons choisi d'y consacrer toute la première partie de notre thèse. On trouvera dans l'introduction de cette première partie un bilan historiographique sur les recherches menées autour de la définition de l'Île-de-France au Moyen Âge, vaste et délicat sujet que nous aborderons donc en détail plus loin.

Si nous avons choisi d'inclure « Paris » dans le titre de notre recherche, c'est parce que l'Île-de-France se définit autour d'un centre, qui lui est étroitement associé dans notre corpus⁶. L'histoire de la région est en effet intrinsèquement liée à celle de Paris, cette agglomération

⁴ Joachim Ehlers, « Sentiment impérial, monarchie et régions en Allemagne et en France pendant le haut Moyen Âge », dans R. Babel et J.-M. Moeglin (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 15-25 (ici, p. 24).

⁵ Gaston Bachelard, *Poétique de l'espace*, Paris, 1957, p. 17.

⁶ Voir notamment notre chapitre 10.

immense qu'il faut ravitailler, cette capitale dont les souverains vont chasser dans les forêts voisines, cette « cité aux cent clochers » qui a partie liée avec l'abbaye de Saint-Denis. Ce parti-pris avait déjà été celui adopté par Michel Mollat pour l'ouvrage qu'il a dirigé dans la célèbre « collection d'histoire régionale » éditée par Privat, *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, au motif que :

« ...l'originalité de l'Île-de-France est sa symbiose avec la capitale dont elle a toujours complété la vie, sans en partager toutes les nervosités. »⁷

Cette vision d'une Île-de-France « provinciale » contrebalçant « par une influence sédative la fébrilité de la ville »⁸ paraît aujourd'hui très ancrée dans l'expérience alors toute proche de mai-68, mais l'idée « de ne pas prendre son point de vue aux tours de Notre-Dame » mais plutôt « sur l'un des clochers carrés fortement implantés dans la terre d'Île-de-France » est un peu celle qui a guidé notre propre démarche.

Cette tentative d'élargissement de la focale va cependant laisser une assez grande place à Paris, car notre corpus est beaucoup plus riche en informations sur la capitale que sur sa région. Ce phénomène, sensible dans nos sources, est encore plus net dans l'historiographie. Autant la bibliographie sur le Paris du Moyen Âge est foisonnante, autant les recherches sur l'Île-de-France sont comparativement clairsemées. Insistons sur l'adverbe, car l'historiographie francilienne, prise isolément, peut se targuer de tout aussi riches références que n'importe quelle autre province. Les érudits d'Ancien Régime ne l'ont pas négligée : la monumentale *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, publiée en sept volumes par l'abbé Lebeuf en 1754-1757 (et rééditée en 1883-1893), constitue toujours une précieuse somme sur l'histoire et les monuments de la région parisienne, avant les destructions révolutionnaires. Et du XVI^e au XVIII^e siècle, de nombreuses villes de l'Île-de-France ont suscité des vocations d'historien⁹ : Pontoise avec Noël Taillepied¹⁰, Étampes avec dom Basile Fleureau¹¹, Melun avec Sébastien Roulliard¹², Meaux avec dom Toussaint Du Plessis¹³, sans

⁷ M. Mollat (dir.), *Histoire de l'Île-de-France et de Paris...*, p. 7.

⁸ *Ibid.*, p. 8.

⁹ Pour une liste des monographies urbaines de l'Île-de-France, voir : Y. Perret-Gentil, *Bibliographie historique des petites villes d'Ile de France : XVI^e-XIX^e siècles...*(2002).

¹⁰ N. Taillepied, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise, ville ancienne du pays du Vequecin françois...* (1587).

¹¹ B. Fleureau, *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes...* (1683).

¹² S. Roulliard, *Histoire de Melun contenant plusieurs raretez notables et non descubertes en l'histoire générale de France ...* (1628). Le nom de cet auteur peut être orthographié de diverses manières : Rouillard, Roulliard, Roulliard.

¹³ T. Du Plessis, *Histoire de l'église de Meaux...* (1731). Sur la question de savoir si Meaux relève de l'Île-de-France ou de la Champagne, voir notre chapitre 8, à propos de la Brie.

oublier bien sûr l'abbaye de Saint-Denis, avec Dom Doublet et Dom Félibien¹⁴. Certains de ces ouvrages sont demeurés manuscrits, tels ceux de Nicolas Lenfant, Pierre Janvier, François Ledieu ou Claude Rochart sur Meaux¹⁵, ou encore la *Chronique de Mantes* d'Étienne Chrestien¹⁶, et sont donc fort peu connus aujourd'hui, mais ils n'en montrent pas moins l'attachement des habitants à leur « petite patrie » et le désir de mettre en lumière ses racines, en remontant pour ce faire jusqu'à la période médiévale, sur laquelle ils disposaient de monuments et de documents en partie disparus aujourd'hui.

Au XIX^e siècle, l'Île-de-France médiévale n'est pas restée à l'écart de la prodigieuse effervescence qui s'empare alors des études historiques. Toutes les villes de la région ont alors reçu leur monographie, qui reste souvent le seul ouvrage cité dans les bibliographies et, dans bien des cas, le seul existant ; le Moyen Âge y tient toujours la place d'honneur, bien que souvent les pertinentes observations de ces érudits soient un peu diluées dans des considérations plus générales sur l'histoire de France, convoquée pour combler les trous de la documentation locale. Par ailleurs, les éditions de sources telles que les cartulaires, impulsées par l'École des chartes dans les années 1850 et poursuivies jusqu'à nos jours, ont bien entendu touché l'Île-de-France, bien que dans ce domaine, et malgré de remarquables résultats comme la publication des *Archives de l'Hôtel-Dieu, 1157-1300* par Léon Brièle et Ernest Coyecque (1894), ce secteur apparaisse comme « une région, très paradoxalement, délaissée par les éditeurs de chartes »¹⁷.

Quant aux ouvrages plus généraux sur l'histoire de l'Île-de-France, ils semblent avoir été quelque peu victimes de l'analogie entre la Nation et son cœur, sur laquelle nous reviendrons au début de notre première partie. Au XIX^e et encore au XX^e siècle, la période qui s'étend du règne de Philippe Auguste à celui de François I^{er} a fait l'objet d'une foule de brillantes autant que solides analyses sur le développement du pouvoir royal, examiné

¹⁴ J. Doublet, *Histoire de l'abbaye de S.-Denys en France...* (1625) ; M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis en France...*(1706).

¹⁵ Nicolas Lenfant (vers 1529-1610), procureur du roi à Meaux, a laissé dans ses *Mémoires* de précieux renseignements sur l'histoire de la ville, notamment pendant la Ligue. Pierre Janvier (1618-1689), curé d'une des paroisses de Meaux, a offert à Bossuet ses *Fastes et annales des évêques de Meaux*, en six volumes agrémentés de dessins de sa main. L'abbé Ledieu, secrétaire de Bossuet, a également écrit une *Histoire du diocèse de Meaux*, conservée au XVIII^e siècle dans la bibliothèque de l'abbaye Saint-Faron et très utilisée par Toussaint du Plessis. Claude Rochard, médecin meldois, fut nommé en 1753 historiographe officiel de la ville et rédigea, en s'appuyant notamment sur les archives municipales, ses *Antiquitez de la ville de Meaux*. Tous ces manuscrits sont pour la plupart aujourd'hui conservés à la Médiathèque Luxembourg de Meaux. Cf. J. Förstel et al., *Meaux, patrimoine urbain...*, p. 16-17.

¹⁶ Ce mémoire, demeuré manuscrit au moment de sa rédaction vers 1730, a été édité (par extraits) en 1971 par M. Lachiver, *Histoire de Mantes et du Mantois à travers Chroniques et Mémoires...*

¹⁷ Voir la présentation de « Cartulaires d'Île-de-France » en ligne sur le site internet de l'École nationale des chartes : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/>

aujourd'hui sous l'angle de « la genèse de l'État moderne », et l'Île-de-France, dans ces études, intervient régulièrement comme centre du domaine royal, Paris étant pour sa part au sommet de l'administration du royaume ; mais peu d'historiens médiévistes l'ont envisagée dans une optique « régionale ».

On dispose, cependant, de quelques belles synthèses. La définition de l'Île-de-France, sujet épineux qui va longtemps nous retenir, a notamment fait l'objet, en 1875, d'un excellent article d'Auguste Longnon, l'un des pères fondateurs de la « géographie historique ». En 1913, Marc Bloch a pour sa part consacré à l'Île-de-France l'une des premières publications, fournissant un bilan sur l'historiographie et les sources relatives à ce qu'il dénomme prudemment la « région parisienne ». Et lorsque l'éditeur Privat a lancé sa grande collection de l'« Univers de la France », l'Île-de-France a fait partie des premières « provinces » pourvues de leur grande synthèse historique, avec le Languedoc, la Bretagne, la Provence, la Normandie, l'Alsace, l'Aquitaine et la Corse. Sous la direction de Michel Mollat, cet ouvrage (paru en 1971) réunit de copieuses contributions, signées par Raymond Cazelles et Guy Fourquin, sur l'histoire de l'Île-de-France au Moyen Âge, prise dans ses aspects aussi bien politiques qu'économiques et culturels. Plus récemment, en l'an 2000, les deux volumes richement illustrés qui accompagnaient la série d'expositions sur l'Île-de-France médiévale, organisée sous l'égide de Monique Depraetère-Dargery et Pierre-Jean Trombetta dans six musées franciliens, a montré l'appétance du public pour ce sujet et le renouvellement des perspectives, en particulier grâce aux découvertes archéologiques. Dans son introduction, Claude Gauvard y brosse les grandes évolutions de l'histoire de la région parisienne sur dix siècles, du V^e au XV^e siècle, en soulignant que « l'Île-de-France ne constitue pas à proprement parler une entité politique. Il s'agit d'une zone qui doit surtout son unité à la présence de la Seine et de ses affluents et sur laquelle, très tôt, sans doute dès les temps mérovingiens, Paris exerce son influence »¹⁸.

Outre ces ouvrages généraux, l'Île-de-France médiévale a bénéficié de nombreuses publications thématiques ou ponctuelles depuis les années 1950. L'histoire économique de l'Île-de-France a notamment fait l'objet des soins de Guy Fourquin¹⁹. L'archéologie et l'histoire de l'art ont aussi donné lieu à d'importantes publications, que ce soient des synthèses sur l'Île-de-France romane ou gothique, ou des études monographiques sur les

¹⁸ Cl. Gauvard, « L'Île-de-France au Moyen Âge », dans *L'Île-de-France médiévale...*, t. 1, p. 10.

¹⁹ G. Fourquin, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...* Son ouvrage sur *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prise de 1332* est également très précieux non seulement pour l'étude du sud de l'Île-de-France, mais aussi pour la définition même du « domaine royal » au XIV^e siècle.

monuments parisiens et franciliens, ou encore des contributions éclairant par exemple la naissance et le développement de l'architecture gothique, ou le rôle de Paris comme foyer artistique. Il est impossible de toutes les citer ici ; on trouvera dans la bibliographie celles que nous avons utilisées dans le cadre de notre thèse, mais on pourrait encore en ajouter bien d'autres. Signe de ce dynamisme des recherches sur l'Île-de-France au Moyen Âge, deux thèses de doctorat ont été récemment publiées sur le sujet, l'une à propos de la noblesse qui forme l'entourage capétien au XII^e siècle²⁰, l'autre sur les villes au bord de l'eau au XV^e siècle²¹. S'y ajoutent les monographies consacrées à diverses villes, lieux ou monuments de la région parisienne, telles que celle dirigée par Michael Wyss sur la ville de Saint-Denis, des origines au XVIII^e siècle²², ou celle sur Meaux au Moyen Âge, publiée il y a peu par Mickaël Wilmart²³. Les catalogues d'exposition des musées, parisiens ou franciliens, les publications des sociétés locales, dont certaines sont toujours très actives, ont aussi contribué à une meilleure connaissance de l'Île-de-France médiévale ; et nous nous permettrons de citer aussi, à ce titre, les ouvrages de l'Inventaire général, qui s'attachent à retracer l'évolution d'un territoire tout au long de son histoire.

L'Île-de-France au Moyen Âge est donc loin d'être un désert historiographique. Mais par rapport au jaillissement continu qui entoure Paris, elle paraît un peu délaissée. Nous renonçons ici à énumérer tous les ouvrages qui ont été écrits sur le sujet depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours : la liste en remplirait des dizaines de pages²⁴.

En ce qui concerne notre propre axe de recherche, on retrouve la même disproportion. « L'image de Paris au Moyen Âge » a en effet suscité de nombreux ouvrages. En voici quelques exemples, que l'on retrouvera régulièrement cités dans les pages qui vont suivre : la célèbre somme de Le Roux de Lincy et Tisserand sur *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*, les recherches de Leonardo Olscki sur Paris dans les chansons de geste, et tout dernièrement, les contributions de Simone Roux, Evelyn Mullaly et Boris Bove sur les auteurs du Moyen Âge qui ont voulu dépeindre la ville. On tirera aussi grand profit des nombreuses études sur des écrivains tels que François Villon, Eustache Deschamps ou Rutebeuf, dont

²⁰ N. Civel, *La fleur de France : les seigneurs d'Île de France au XII^e siècle...*(2006).

²¹ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle...* (2016).

²² M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII^e siècle...* (1996).

²³ M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge. Une ville et ses hommes du XII^e au XV^e siècle...*(2013).

²⁴ Pour une synthèse sur la bibliographie sur l'histoire de Paris, voir par exemple : Andreas Sohn, « Mehr als 2000 Jahre Pariser Stadtgeschichte. Anmerkungen zur Geschichtsschreibung über die französische Hauptstadt von 16. Bis 20. Jahrhundert », *Francia* 28-1, 2001, p. 213-236. On se reportera aussi avec profit au très utile site internet de Marc Nortier : « Paris au Moyen Âge », <http://www.parismoyenage.fr/>, ainsi qu'à la rubrique « Paris médiéval » de Ménestrel : <http://www.menestrel.fr/spip.php?rubrique1605>

l'œuvre accorde une grande place à Paris. Le statut de capitale associé à la ville depuis le Moyen Âge a également suscité plusieurs contributions très stimulantes²⁵. Certaines catégories sociales ont aussi fait l'objet de remarquables analyses, comme les universitaires parisiens qui forment, nous aurons l'occasion de le redire, un monde un peu à part dans la ville, et pourtant intrinsèquement liée à elle. Enfin, tous les grands historiens du Paris médiéval ont mis en avant les témoignages des auteurs contemporains sur la ville, à l'instar de Jean Favier parcourant Paris sur les traces de François Villon.

Et les représentations picturales ne sont pas en reste sur les images littéraires : là aussi, quelques œuvres phares sont demeurées célèbres – les *Très riches heures du duc de Berry*, les *Heures d'Etienne Chevalier* – et ont donné lieu à de nombreuses études, tandis que plusieurs ouvrages, agrémentés de superbes reproductions, ont mis en valeur le Paris des peintres et des enlumineurs des XIV^e et XV^e siècles. La thèse de Raphaële Skupien sur ce sujet va apporter un éclairage nouveau sur ces représentations, et sur le milieu des peintres chargés de les exécuter, en exhumant notamment des archives judiciaires les plans et dessins réalisés dans le cadre des procès.

Face à ces riches études sur les représentations de Paris, son « espace vécu » et son imaginaire, l'Île-de-France demeure plus pauvrement lotie. L'aspect de notre sujet qui a le plus retenu l'attention est sans doute la « France » des chansons de geste, une notion que nous essayerons plus loin de préciser. Léonard Dauphant, dans son étude de la représentation du royaume de France à la fin du Moyen Âge, s'est aussi brièvement penché sur le cas particulier de l'Île-de-France. Bernard Guenée, dans son article sur « la France de Michel Pintoin » ainsi que dans son ouvrage posthume sur Primat, a également livré des observations lumineuses sur la question. Mais il restait bien des textes et des auteurs à étudier, et c'est ce que nous nous sommes attachés à faire dans le cadre de cette thèse, sans prétendre d'ailleurs faire le tour d'un sujet qui s'est révélé, au fur à mesure des dépouillements, quasiment inépuisable.

3. « ... au Moyen Âge » : le cadre chronologique

Nous avons choisi de conduire cette étude sur une longue période qui embrasse plus de trois siècles d'histoire, depuis le dernier quart du XII^e siècle jusqu'au premier quart du

²⁵ A. Sohn, « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? »... (2007) ; idem, *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter...* (2012).

XVI^e siècle. Sur le plan politique, c'est à peu près le temps qui s'écoule entre le règne de Philippe Auguste et celui de François I^{er}. Ce choix s'est fondé sur plusieurs critères.

Le premier est le statut reconnu à Paris et à l'Île-de-France sur le plan historique. Même s'il est très difficile de transposer au Moyen Âge les notions modernes de « capitale » ou d'« État », les travaux des historiens médiévistes, tels que John Baldwin, ont cependant démontré que le règne de Philippe Auguste (1179/1180 – 1226) constitue un tournant décisif à la fois dans l'affirmation de Paris comme centre du pouvoir capétien, et dans l'extension du domaine royal qui déborde désormais très largement les frontières de l'Île-de-France. Ce moment nous paraissait donc s'imposer pour débiter notre étude.

Quant à notre *terminus ad quem*, il correspond lui aussi à une décision politique importante : celle du retour du roi à Paris, après environ un siècle d'absence. Le 15 mars 1528, François I^{er} annonce en effet sa volonté de refaire de Paris sa principale résidence. À vrai dire, cette déclaration d'intention n'est pas entièrement suivie d'effet : comme l'a souligné Jean-Marie Le Gall, l'itinéraire de François I^{er} montre que Paris reste une ville de passage plus que de résidence ; au total, sur un peu plus de 31 années de règne, le roi n'aura passé que 12% de son temps à Paris, et il reste parfois une année entière sans y pénétrer, comme en 1538 ou en 1541²⁶. Mais à partir de son retour de captivité, François I^{er} fréquente de façon beaucoup plus assidue sinon Paris, tout au moins sa région : ainsi en 1528, s'il n'est que vingt jours dans Paris, il est sept mois et demi à Saint-Germain-en-Laye et trois mois à Fontainebleau²⁷. Ce retour, qui devait s'avérer définitif, a donc une forte incidence sur l'Île-de-France : même si les résidences ligériennes ne sont pas abandonnées, François I^{er} lance de nombreux chantiers dans la région parisienne (Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Madrid...) et renoue ainsi avec la tradition de l'Île-de-France « royale » qui constituera le fil directeur de notre thèse.

Le choix de cette période a aussi été guidé par le corpus lui-même. L'examen des textes littéraires révèle en effet une multiplication des références à Paris et à sa région à partir de la seconde moitié du XII^e siècle. Certes, le sujet n'était pas inconnu des auteurs antérieurs, et de précieuses observations peuvent être glanées dans des œuvres telles que le récit du siège de Paris par Abbon de Saint-Germain-des-Prés à la fin du IX^e siècle, ou la *Vie de saint Denis* écrite par Hilduin au début du IX^e siècle. Néanmoins, il est indéniable que les occurrences se font beaucoup plus nombreuses à partir du milieu du XII^e siècle ; Paris et sa région tiennent

²⁶ J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 47.

²⁷ *Ibid.*

alors une place significative dans de nombreux ouvrages, depuis les œuvres de l'abbé Suger jusqu'aux chansons de geste, en passant par les échanges épistolaires entre tous ceux qui ont fréquenté les écoles du Petit-Pont et de ses alentours. A partir du dernier quart du XII^e siècle, ce processus, déjà sensible sous le règne de Louis VII, prend des proportions singulières. Ce phénomène est lié à plusieurs facteurs : l'essor des écoles de Paris ; l'affirmation du pouvoir capétien, qui a fixé sa résidence en Île-de-France ; et le dynamisme économique et démographique de la région parisienne. Ce triple développement se traduit directement dans la littérature par une floraison d'éloges de Paris, que Boris Bove a rangés en trois catégories : les éloges des écoliers dès le XII^e siècle, puis les éloges « bourgeois » et les éloges royaux, au XIII^e siècle²⁸. Nous verrons que la période 1175-1225 marque véritablement l'affirmation de Paris sur le plan politique comme intellectuel, dans la production littéraire médiévale. Si l'avènement de Philippe Auguste, en 1179 / 1180, pouvait être retenu comme le début de notre étude en termes d'histoire politique, cette date trouve son pendant dans notre corpus avec le célèbre éloge de Paris par Gui de Bazoches, que Simone Roux a choisi comme point de départ de ses *Regards sur Paris*²⁹. À compter de ce moment, on peut considérer que l'image de Paris prend une dimension nouvelle, qui n'a cessé de croître jusqu'à nos jours. Par là-même, ses relations avec la région environnante ont été amenées à se modifier. En témoigne l'expression de « *caput regni* », cette « tête du royaume » que Suger plaçait à Saint-Denis et que Rigord fixe, pour la suite des siècles, à Paris.

L'arrêt du corpus vers 1525 correspond pour sa part à la parution, à partir des années 1530, de nombreux textes consacrés à la description, à l'histoire et à la louange de Paris et de l'Île-de-France ; et ces livres, contrairement aux œuvres qui les ont précédés (car nous verrons qu'il y en eut plusieurs), connaissent une importante diffusion. À cet égard, un ouvrage peut répondre à la lettre de Gui de Bazoches, par laquelle nous avons décidé de commencer notre corpus : c'est *La Fleur des antiquitez, singularitez et excellences de la plus que noble et triomphante ville et cité de Paris...*, de Gilles Corrozet, dont la première édition

²⁸ B. Bove, « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens »...

²⁹ Ce texte est traditionnellement daté « vers 1175 », mais a sans doute été rédigé un peu plus tôt car il s'achève sur une déploration de la mort de Gui de Châtillon, à identifier sans doute avec Gui II (mort en 1170) plutôt qu'avec Gui III (mort en 1191 à Acre), car le poème ne fait pas allusion à la croisade. La description de Paris est liée à un séjour de Gui de Bazoches dans cette ville ; lui-même n'était pas Parisien, mais Champenois. Gui de Bazoches (né vers 1146 à Bazoches-sur-Vesles, dans la région de Soissons, et mort en 1203) fut en effet chanoine puis chantre à Châlons-en-Champagne. Issu de la noblesse champenoise, il participa à la Troisième Croisade. Outre un recueil épistolaire, il écrivit une chronique universelle, la *Cronosgraphia*, qui a notamment servi de source à Albéric de Trois-Fontaines. Cf. P. Riant, « Note sur les Œuvres de Gui de Bazoches »... ; J. Benton, « The Court of Champagne as a Literary Center »..., p. 572-573 ; P. Glorieux, *La Faculté de arts et ses maîtres au XIII^e siècle...*, Répertoire, p. 156, n° 134 ; notice de P. Bourgain dans le *Lexikon des Mittelalters*, IV, p. 1774-1775 ; T. Klein, « Editing the Chronicle of Gui de Bazoches »..., p. 28-29.

est parue à Paris chez Denis Janot en 1532³⁰. Ce livre nous paraît consituter le premier exemple d'une littérature nouvelle, qui va connaître un grand essor à la Renaissance. Il est en effet suivi de nombreux autres ouvrages écrits à la louange de Paris, à l'instar de la *Descriptio Lutetiae* en vers latins d'Eustache Knobelsdorf (1543)³¹. Mais surtout, le mouvement touche également d'autres villes de la région parisienne, quoiqu'un peu plus tard, dans la seconde moitié du XVI^e et la première moitié du XVII^e siècle³². D'autre part, se développe une littérature liée au voyage, qui mêle aux données factuelles des informations sur l'histoire ou sur les édifices des localités décrites, comme la *Guide des chemins de France* de Charles Estienne (1552). Les livres de géographie se font également de plus en plus riches, et l'on trouve désormais une foule de renseignements sur Paris et l'Île-de-France dans les cosmographies de Sébastien Munster (1552), Du Pinet (1564), Braun (1572) ou Belleforest (1575). Dans le même temps, la représentation de ce territoire prend une forme nouvelle avec l'apparition des premiers plans de Paris, dans le deuxième quart du XVI^e siècle³³, et enfin, dans les années 1590, des premières cartes de l'*Isle de France*³⁴.

Le XVI^e siècle s'affirme donc comme une période de profondes transformations dans l'image de Paris et de l'Île-de-France. Même si les ouvrages que nous venons d'évoquer puisent en partie dans la tradition médiévale, ils sont beaucoup plus riches et nombreux qu'auparavant, et aussi beaucoup plus diffusés. Il s'agit, véritablement, d'une autre histoire. Toutefois, il n'y a pas de hiatus entre l'ancienne et la nouvelle littérature : c'est dans la tradition médiévale que s'enracinent ces nouveaux textes. Une grande partie des informations fournies par Corrozet ou par Estienne sont déjà présentes dans les sources antérieures, que nous allons exploiter ici. Un bel exemple de cette continuité nous est offert par le genre des « cris de Paris », dont les premiers témoins remontent au XIII^e siècle, et qui se perpétue jusqu'au XVIII^e siècle. Certes, les textes évoluent, les cris se font de plus en plus nombreux,

³⁰ Gilles Corrozet, *La Fleur des antiquitez, singularitez et excellences de la plus que noble et triomphante ville et cité de Paris avec la généalogie du roy François premier de ce nom*, imprimées à Paris [par Nicolas Savetier] pour Denys Janot, libraire ... 1532 (Renouard, ICP, IV, 392). Autres éditions en 1533 (Philippe Le Noir, Guillaume de Bossozel), 1534 (Denis Janot).

³¹ *Lutetiae Parisiorum descriptio, authore Eustathio a Knobelsdorf...*, Parisiis, C. Wechelum, 1543.

³² Voir plus haut, le survol bibliographique sur l'Île-de-France.

³³ Le premier plan de Paris dont nous ayons conservé la trace est le plan dit de la Grande Gouache, dessiné en 1540, dont l'original a brûlé en 1871 mais dont on a un relevé photographique. Puis ont été imprimés, vers 1550, plusieurs plans de Paris : le plan de Münster, gravé en 1548-1549 ; le plan de Saint-Victor, gravé vers 1552 ; le plan de Truschet et Hoyau, dit plan de Bâle, gravé vers 1553. Un peu plus tard ont été réalisés le plan dit de la Tapisserie (connu par une copie dessinée au XVIII^e siècle), le plan de Braun et Hogenberg, publié en 1572, et le plan de Belleforest, édité en 1575. Il semblerait que tous ces plans dérivent, en dernière analyse, d'un original commun levé entre 1525 et 1530 et remis à jour en 1535 puis en 1550. Cf. P. Pinon, *Les Plans de Paris. Histoire d'une capitale...*, p. 27.

³⁴ Voir notre chapitre 1.

et les petits livrets imprimés leur associent volontiers d'autres informations telles que la nomenclature des rues de Paris et des chiffres sur la « dépense » qui se fait dans la ville³⁵ (association, du reste, déjà présente chez Guillebert De Mets au XV^e siècle) ; mais malgré ces adjonctions continues, la tradition médiévale reste visiblement toujours à la mode en plein XVIII^e siècle, au moins dans le grand public consommateur de la « bibliothèque bleue ».

Il était, dans ces conditions, difficile d'imposer des limites chronologiques précises à notre étude. Dans certains cas, nous avons élargi notre champ d'observation à des œuvres postérieures à 1530 (par exemple pour l'examen des « mythes d'origines ») ou antérieures à 1170 (notamment pour l'étude des significations du mot « France », en particulier dans le domaine épique où les chansons de geste sont de toute façon souvent difficiles à dater précisément).

Mais dans l'ensemble, nous nous sommes tenue aux bornes définies plus haut, avec un accent mis sur les XIII^e et XIV^e siècles : la majeure partie des textes qui seront cités dans les parties II et III datent de cette époque, indéniablement « médiévale ».

Les dates retenues pour enserrer notre corpus sont de toute façon un peu arbitraires. On aurait pu choisir de placer la césure dans les années 1420, avant l'apparition du terme d'*Isle de France* et l'abandon de Paris par le roi et la cour, mais la conclusion aurait été fort mélancolique et n'aurait pas permis de mettre en évidence le fait que l'image de Paris et de sa région, tout en subissant un certain déclassement, n'a pas été substantiellement modifiée pendant cette période difficile. Il aurait d'ailleurs paru étrange de prétendre étudier l'image de Paris au Moyen Âge sans prendre en compte les œuvres de François Villon, pour ne citer que le plus célèbre de tous les auteurs de notre corpus. Une autre coupure aurait pu être proposée pour marquer franchement la frontière entre « Moyen Âge » et « Renaissance », soit à la date ronde de 1500, soit à la fin du règne de Louis XI, avant le début des guerres d'Italie. Mais il nous est apparu que ces dates ne correspondaient pas à un changement substantiel dans nos sources, contrairement aux années 1530. La forme littéraire n'était pas non plus un critère discriminant dans la composition du corpus, car un texte tel que *l'Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451*, d'Antoine Astesan, puise à la fois dans la tradition médiévale pour son contenu, et dans la poésie humaniste pour sa forme. Nous avons donc résolu de conserver un cadre chronologique très étendu, malgré les difficultés que pose bien évidemment un temps aussi long que celui-ci, et d'emprunter quelques exemples à

³⁵ V. Milliot, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti...*, p. 52-58.

une littérature ordinairement exclue du rayon d'action des spécialistes de la littérature médiévale.

II. La place de Paris et de l'Île-de-France dans notre corpus

Paris et l'Île-de-France sont très fréquemment évoquées dans les textes littéraires médiévaux. Pour alimenter cette étude, nous avons retenu un corpus de 212 œuvres, dont on trouvera la liste dans le tableau récapitulatif placé à la fin de l'introduction. Il faut cependant préciser que certains de ces textes ne contiennent que des références très ponctuelles à Paris ou à l'Île-de-France, alors que d'autres leur sont presque exclusivement consacrés, ou bien leur réservent un éclairage important. Qui plus est, les œuvres choisies sont de taille très inégale : quelques pages pour les *Dits*, plusieurs milliers pour certaines chroniques telles que celle du Religieux de Saint-Denis.

On peut toutefois tirer de ce tableau un certain nombre de remarques préliminaires, permettant de situer la place octroyée à Paris et à l'Île-de-France dans les textes du Moyen Âge.

1. Présentation du corpus

Dès le dernier quart du XII^e siècle, on recense de nombreuses œuvres accordant une place (plus ou moins étendue) à Paris et à l'Île-de-France, et elles ressortissent à des genres littéraires très variés. Certaines d'entre elles émanent du monde des écoliers, qui va bientôt donner naissance à une « *universitas* », c'est-à-dire à une corporation des maîtres et des étudiants parisiens, reconnue par le pouvoir royal en 1200 et encadrée par des statuts pontificaux dans les années 1210-1230. Mais dès les années 1170-1190, ce monde des écoles possède déjà une identité très forte et donne lieu à de nombreux écrits, parmi lesquels l'éloge de Paris par Gui de Bazoches (vers 1170)³⁶ ou l'*Architrenius* de Jean d'Hauville (vers 1184), dont un long passage est consacré aux conditions de vie des écoliers parisiens. Les chansons de geste accordent, elles aussi, à la ville une place importante, mise en lumière par Leonardo Olschki ; et elles constituent une source incontournable pour qui s'intéresse à l'Île-de-France, avec toute l'ambiguïté que peut recouvrir le terme de « France » qui sert alors à la désigner, et dont les significations ont été étudiées par Hedi Bader. Paris et l'Île-de-France ont aussi leur

³⁶ Voir plus haut.

place dans les chroniques, qui mettent en relief le lien privilégié établi entre cette région et la monarchie capétienne. Quelques pièces de poésie lyrique font également mention de Paris, comme celles de Richard de Sémilly à la fin du XII^e siècle, mais ces occurrences sont encore très marginales. Enfin, la ville et ses environs commencent à voir s'intensifier l'activité pastorale, qui met parfois en scène l'horizon familier des ouailles et du prédicateur.

Le mouvement ainsi enclenché au XII^e siècle prend une considérable ampleur aux XIII^e et XIV^e siècles : les mentions de Paris et de l'Île-de-France se font alors extrêmement abondantes. Les universitaires demeurent à cet égard un important vivier, comme en témoignent des œuvres telles que le *Dictionarius* de Jean de Garlande (écrit vers 1220-1230)³⁷, ou le *Tractatus de laudibus Parisius* de Jean de Jandun (1323). Paris est d'ailleurs présentée comme la ville universitaire idéale par Barthélemy l'Anglais dans son encyclopédie très largement diffusée, le *De proprietatibus rerum*. Le monde des écoliers est également très souvent mis en scène dans les *exempla* qui se multiplient au XIII^e siècle, sous l'impulsion des ordres mendiants.

On trouve également des textes très riches sur la ville dans les œuvres des chroniqueurs du XIII^e et du XIV^e siècle, qu'ils soient issus de l'entourage royal, comme Guillaume le Breton ou Pierre d'Orgemont, ou bien d'autres cercles intellectuels, et notamment de l'abbaye de Saint-Denis, qui domine alors la production historique. Des chroniqueurs étrangers, comme l'anglais Matthew Paris, fournissent également des renseignements certes moins nombreux que chez leurs homologues français, mais très intéressants car ils permettent de voir « de l'extérieur » la ville et sa région. À partir du début du XIV^e siècle, on dispose en outre de chroniques écrites par des Parisiens, dans une optique moins « officielle » et parfois assez critique à l'égard du pouvoir royal : la *Chronique métrique* traditionnellement attribuée à Geoffroy de Paris³⁸, pour la période 1300-1316, nous

³⁷ Jean de Garlande est un universitaire d'origine anglaise, né vers 1195. Il aurait étudié à Oxford au début des années 1210, avant de venir à Paris. Il est l'auteur de traités moraux et d'une œuvre grammaticale importante, très tournée vers la lexicographie avec le *Commentarius* (recueil de noms d'objets utilisés par la noblesse dans sa vie quotidienne), l'*Unus omnium* (dictionnaire fondé sur les dérivations) et le *Dictionarius* (dictionnaire thématique commencé à Paris dans les années 1220 et repris par Jean de Garlande pendant son séjour à Toulouse, de 1229 à 1232) ; on lui attribue aussi un dictionnaire en vers, *Olla patella*. Une large partie du *Dictionarius* se présente comme une déambulation à travers Paris, prétexte à donner le nom de tout ce que l'on peut voir sur les éventaires des boutiques et des marchés de la ville. Mais Jean de Garlande a aussi inséré dans son ouvrage une description des murs et des instruments de guerre qu'il a vus à Toulouse. Cf. F. Lachaud, « La première description des métiers de Paris : le *Dictionarius* de Jean de Garlande (vers 1220-1230) »... ; et, sur la vie et les œuvres de Jean de Garlande : A. Grondeux et E. Marguin, « L'œuvre grammaticale de Jean de Garlande (ca 1195-1272 ?) auteur, réviseur et glosateur. Un bilan »...

³⁸ Attribution remise en cause par J. Dunbabin, « The Metrical Chronicle Traditionally Ascribed to Geoffroy de Paris », dans : M. Bent et A. Wathey, *Fauvel Studies...*, p. 233-246.

donne ainsi, de l'avis de Raymond Cazelles, « un point de vue qui paraît très proche de l'habitant commun de la capitale, du « Parisien moyen » »³⁹. La suite est prise par la *Chronique parisienne anonyme* allant jusqu'en 1339, qui s'intéresse beaucoup à la bourgeoisie et d'une façon générale, à tous les événements concernant Paris. Elle est par exemple la seule à enregistrer certaines « mortalités » antérieures à l'arrivée de la Grande Peste. On trouve aussi de précieux renseignements sur la ville et sa région chez le continuateur carme de Guillaume de Nangis, connu sous le nom de « Jean de Venette ». Né près de Compiègne et installé au couvent des Carmes de la place Maubert, il relate les événements de son temps et se montre particulièrement bien informé sur tout ce qui passe dans la capitale et ses environs. L'intérêt qu'il porte au petit peuple, sa sensibilité pour les réformateurs (au moins dans les premiers temps), permettent de nuancer l'image fournie par les *Grandes chroniques de France* et de mieux connaître les opinions des habitants de Paris. Il est par exemple un intéressant observateur de la Jacquerie, cette brève flambée de violence anti-nobiliaire qui a touché certaines parties de l'Île-de-France au printemps 1358.

L'intérêt porté à Paris et à sa région se manifeste même dans les chroniques universelles, pourtant ouvertes sur le monde entier. Isabelle Guyot-Bachy l'a mis en évidence pour la partie contemporaine de la chronique universelle composée par Jean de Saint-Victor dans le premier quart du XIV^e siècle : Paris est citée quarante fois entre 1289 et 1312, dix-sept fois entre 1312 et 1322⁴⁰ ; c'est « une réalité omniprésente » pour le chroniqueur. Quant à l'Île-de-France, elle revient elle aussi régulièrement sous la plume du Victorin, qui y situe la plupart des déplacements de la cour royale mais aussi de nombreux autres faits, tels que la tempête d'avril 1303 à Beauvais, la révolte des habitants de cette ville contre leur évêque, la mort de l'évêque de Paris Simon Matifas à Gentilly en 1304, etc.⁴¹

Aux XIII^e - XIV^e siècles, Paris est également très présent dans les œuvres poétiques en langue vulgaire. Le genre de la chanson de geste, très vivace vers 1200, tend un peu à s'étioler, mais ne s'éteint pas ; si les œuvres datant de la seconde moitié du XIII^e ou du XIV^e siècle sont moins nombreuses et moins célèbres que les chansons plus anciennes, elles n'en constituent pas moins une source importante pour notre étude, car plusieurs d'entre elles mettent en scène Paris et ses environs, comme *Berthe au grand pied* d'Adenet le Roi, ou *Hugues Capet*. Par ailleurs, on voit fleurir d'autres genres poétiques où Paris et sa région peuvent aussi apparaître et même former le sujet principal du poème.

³⁹ R. Cazelles, *Paris de Philippe Auguste à Charles V...*, p ; 396.

⁴⁰ I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 112.

⁴¹ *Ibid.*, p. 117-122.

Le premier poète à avoir ainsi régulièrement nourri sa production lyrique de l'horizon parisien qui lui était familier est Henri d'Andeli : quoique d'origine normande, c'est à Paris qu'il a mené sa carrière littéraire. Il fait place au « vin français » dans *La bataille des vins* (1223-1224) et évoque la rivalité entre les écoles de Paris et d'Orléans dans *La bataille des sept arts* (vers 1230). Comme la montré Boris Bove, sa *Bataille d'Enfer et de Paradis* peut aussi représenter l'opposition entre Paris et Arras.

Mais le plus connu des poètes parisiens du XIII^e siècle est bien sûr Rutebeuf, dont plusieurs « dits » prennent la cité pour cadre, sur un ton volontiers polémique : *Les ordres de Paris*, par exemple, sont une liste des couvents mendiants de la ville, mais son objectif est de dénoncer leur pullulation. À cette même tendance pamphlétaire se rattachent les pièces composées à l'occasion de la querelle universitaire entre les maîtres mendiants et séculiers : *De la descorde de l'Université et des Jacobins*, *De maistre Guillaume de Saint Amour*, *La Complainte de maistre Guillaume de Saint Amor*, *le Dit de l'Université de Paris*. Enfin, au-delà de ces poèmes explicitement liés au milieu parisien, la ville et sa région imprègnent profondément l'œuvre de Rutebeuf, qui y fait très souvent référence au détour d'un titre (*Li Diz des ribaux de Greive*, *La Desputisons de Charlot et dou Barbier de Meleun*) ou bien d'un vers, évoquant Pontoise, le bois de Vincennes ou la forêt de Sénart. Souvent, on sent l'influence de ce paysage familier dans les images choisies par le poète : dans la *Voie d'Humilité*, par exemple, ce sont les maisons de Paris, avec leur structure à colombage, qui forment le modèle des demeures allégoriques décrites par Rutebeuf. Même lorsque Paris n'est pas nommé, c'est l'horizon de référence du poème, comme on le voit bien en comparant *Les ordres de Paris* à la *Chanson des ordres* : la seconde ne cite pas la ville, mais n'en est pas moins une variante de la première. L'importance revêtue par Paris dans l'œuvre de Rutebeuf est d'autant plus intéressante que le poète n'était probablement pas parisien d'origine, mais plutôt champenois ; si le *Dit des cordeliers* est bien de lui, il nous montre un jeune écrivain impliqué dans les querelles opposant les Franciscains aux curés de paroisses de Troyes en 1249. Mais la Champagne s'efface ensuite devant l'Île-de-France et c'est désormais Paris, et non plus Troyes, que Rutebeuf illustre tout au long des années 1250-1260.

Du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle, Paris est, d'une façon générale, très présent dans les *Dits*, ces poèmes narratifs à la première personne, destinés à la récitation. On voit en effet les monuments de la ville, ses rues, ses bruits devenir sujet poétique (et musical).

En témoignent les *Crieries de Paris* de Guillaume de La Villeneuve (vers 1265)⁴², le *Dit des moustiers de Paris* (vers 1270), le *Dit des rues de Paris* de Guillot de Paris (vers 1300) et sa parodie, *Les rues de Paris en vers*⁴³, le *Dit des monstiers* (vers 1327). D'autres poèmes replacent l'artisanat et le commerce parisiens au sein des échanges internationaux : un certain Phelippot rend hommage à la « mercerie » que l'on se procure rue Quincampoix et rue Troussevache, et d'une façon générale à tout ce que l'on peut acheter à Paris, dans le *Dit des marchands* (XIII^e siècle) ; le *Dit du Lendit rimé* (vers la fin du XIII^e siècle) chante l'éloge de la principale foire de Paris, la première des foires du royaume. Un poème est également consacré au *Torneiement as dames de Paris* par un bourgeois parisien, Pierre Gencien, qui fut tout d'abord identifié comme un membre de l'entourage de Philippe le Bel⁴⁴, avant d'être rattaché à la fin du règne de Saint Louis⁴⁵.

Dans les fabliaux, un genre très cultivé depuis le dernier quart du XII^e siècle jusqu'au milieu du XIV^e siècle, on voit aussi à l'occasion intervenir la ville de Paris. Le fabliau des *Trois dames de Paris*, composé par Watriquet de Couvin vers 1320⁴⁶, retrace par exemple les aventures de trois Parisiennes parties se soûler à la taverne ; ivres-mortes, elles gisent dans le ruisseau ; on les croit trépassées et on les enterre aux Saints-Innocents. Ayant cuvé leur vin, elles se réveillent au grand effroi de ceux qui les avaient prises pour des cadavres... et s'empressent de réclamer à nouveau à boire. Avec la référence au cimetière des Saints-Innocents, cette petite histoire est clairement ancrée dans le décor parisien, même si cet

⁴² Le poème, édité par A. Franklin dans *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle...*, est conservé dans un seul manuscrit (Paris, BnF, ms. fr. 837, fol. 246-247), reproduit en fac-similé par H. Omont, *Fabliaux, dits et contes en vers français du XIII^e siècle*, Paris, 1932, p. 491-493. Sur sa datation, voir P. Ménard, « Un reflet de la vie quotidienne : le dit des *Crieries de Paris* », dans *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges de langue et de littérature offerts à François Suard*, Lille, 1999, t. II, p. 607-615. Boris Bove propose une datation un peu plus récente dans son article « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens » (p. 430, note 24) : « Le manuscrit n'est pas daté, mais le poème évoque le « cri le ban le roi Loys » tout en mentionnant des établissements religieux fondés au XIII^e siècle. Il ne peut donc s'agir que du roi Louis IX. On penche pour une rédaction à la fin du siècle. »

⁴³ Ed. H. Géraud dans *Paris sous Philippe le Bel...* 1837, p. 567-579.

⁴⁴ Ch.-V. Langlois, « Pierre Gencien, auteur d'un poème en français »... Sur la famille Gentien à la fin du XIII^e siècle, voir J. Proust-Perrault, « Le fief de Harenc dit Coquatrix », *BSHPIDF*, t. 133, 2006, p. 21.

⁴⁵ La date du poème serait donc plutôt : vers 1270, d'après F. Maillard, « Note sur *Le Torneiement as dames de Paris* »...

⁴⁶ L'anecdote rapportée est censée se dérouler le jour des Rois de l'an 1320 (soit 1321 n.st.) :

« L'an c'on dit .M CCC. et vint,

Un matin devant la grand messe... » (vers 16-17)

Cette date est tout à fait compatible avec la période d'activité de Watriquet de Couvin, qui fut le ménestrel attitré de Gaucher et de Guy de Châtillon, entre 1319 et 1329 environ (voir notice de A.-F. Labie-Leurquin dans le DLF, p. 1500-1501). Cf. P. Uhl, « Où faire la fête entre dames à Paris vers 1320 ? »..., p. 89-90.

apparent « réalisme » n'est pas dénué d'un symbolisme parodique⁴⁷ ; ce fabliau se distingue d'ailleurs par une volonté très nette de situer l'argument dans un environnement précis, en donnant par exemple le nom des personnages⁴⁸. Mais en général, les fabliaux (comme plus tard les farces) ne sont pas précisément localisés ; ils mettent en scène des types humains génériques (le prêtre paillard, la femme qui trompe son mari, le parvenu ridicule) sans les rattacher à un décor particulier. Parmi ceux qui situent plus précisément le lieu de l'action, on en relève cependant plusieurs qui font référence à la région parisienne ou à des villes limitrophes de l'Île-de-France : *Des trois aveugles de Compiègne*, *De la borgoise d'Orliens*, *Du pescheor de Pont seur Saine...*

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, Paris et l'Île-de-France demeurent un sujet d'inspiration poétique, mais dans une veine plus courtoise : Eustache Deschamps, bailli de Vermandois et conseiller de Louis d'Orléans, consacre plusieurs de ses (nombreux) poèmes à « Paris sans pair », ainsi qu'à sa région (le château de Beauté, la campagne briarde...). Sous le règne de Charles VI (1380-1422), les écrivains qui mettent en scène la ville et ses environs sont particulièrement nombreux : outre Eustache Deschamps, on pense bien sûr à Christine de Pizan, qui décrit le monastère de Poissy dans le *Dit* éponyme et évoque régulièrement Paris dans plusieurs de ses œuvres, notamment le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, sur lequel nous nous pencherons de près. Le chancelier Gerson, auteur d'une œuvre prolifique, tant en latin qu'en français, fait lui aussi souvent référence à Paris, en particulier comme « fontaine de sagesse ». La variété de la production littéraire parisienne vers 1400 est également illustrée par le *Mesnagier de Paris*, une œuvre didactique et morale écrite vers 1393 par un bourgeois de la ville pour instruire sa jeune épouse⁴⁹. Enfin, c'est apparemment en 1407 que fut commencée la célèbre *Description de Paris* que Guillebert De Mets devait achever en 1434 pour le duc de Bourgogne.

Cette période constitue une sorte d'acmé dans la présence de Paris et de sa région au sein de la production littéraire. Par la suite, le départ du roi et de la cour entraîne une diminution du nombre des occurrences dans les œuvres « générales », telles que les

⁴⁷ R.J. Percy, « Realism and religious parody in the fabliaux: Watriquet de Couvin's *Les trois dames de Paris* »...

⁴⁸ Cf. A. Corbellari, *Des Fabliaux et des hommes...*, p. 41.

⁴⁹ L'origine parisienne de cette œuvre est indéniable, mais les mentions relatives à Paris et à l'Île-de-France se révèlent, au dépouillement, assez réduites. C'est que, comme le relève K. Ueltschi (« Le *Mesnagier de Paris* : vers une écriture du quotidien ? »..., p. 259), dans le *Mesnagier* « le particulier est sans cesse confronté et noyé par le général. » De fait, une partie des informations fournies par l'auteur s'appuie sur son expérience personnelle, comme il le dit parfois expressément, mais la plupart de l'ouvrage reste de portée très générale et n'a rien de particulièrement « parisien ».

chroniques des règnes de Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Certes, Paris et l'Île-de-France y jouent un rôle ponctuel, notamment lors de la reprise de la ville par le connétable de Richemont en 1436, ou au moment de la Guerre du Bien Public ; mais les mentions sont beaucoup moins nombreuses que dans l'historiographie antérieure. Toutefois, le sujet n'est pas abandonné par les auteurs qui écrivent pour le roi ou pour son entourage, ainsi que le montre, par exemple, le poème latin composé en 1451 par Antoine d'Asti en l'honneur du royaume de France : c'est par Paris et Saint-Denis que commence la louange du pays. De plus, Paris reste un grand centre littéraire et ses auteurs offrent à la ville une forte présence, comme en témoignent notamment, dans le domaine historique, le *Journal d'un bourgeois de Paris* ou la *Chronique scandaleuse* ; dans celui de la poésie, l'œuvre de François Villon, lui-même devenu figure littéraire dans des livres satiriques telles que *Les Repues franches de Maistre François Villon*. Les premiers humanistes ne dérogent pas à cette tradition : Fausto Andrelini dédie au jeune Guillaume Budé, en 1496, un poème latin mêlant satire et philosophie, censé donner la parole au pavé de Paris ; Nicolas Petit, en 1522, relate avec humour dans la *Barbaromachie* les luttes homériques entre les pensionnaires du collège de Montaigu et ceux de Sainte-Barbe ; Érasme déplore l'inconfort du collège de Montaigu mais se réjouit d'être guéri par sainte Geneviève ; Stoa décrit longuement la ville dans la *Cleopolis*, publiée en 1514. Enfin, Paris et sa région attirent l'attention des voyageurs étrangers venus d'Italie ou d'Allemagne : à partir de la fin du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle, on commence ainsi à disposer de récits de voyages qui permettent de savoir quelles sont les particularités généralement retenues par ces observateurs extérieurs⁵⁰.

En somme, Paris et l'Île-de-France interviennent dans des œuvres très nombreuses et très variées, même si certains genres sont évidemment demeurés indifférents à ce sujet, comme les romans arthuriens ou « antiques ». Dans notre rapide survol, Paris apparaît bien sûr comme le principal centre d'intérêt des écrivains : ce poids assez écrasant de la métropole est l'une des particularités de l'image de l'Île-de-France⁵¹. Mais cette dernière n'est pas pour autant absente des sources littéraires. Dans les œuvres historiques, elle intervient très régulièrement comme cadre de la vie itinérante de la cour, et de façon plus ponctuelle, comme théâtre de guerres et de révoltes : c'est le cas surtout pendant la guerre de Cent Ans, avec la Jacquerie et les combats contre les Navarrais et les Anglais dans les années 1350-1360, puis

⁵⁰ Plusieurs de ces récits de voyage ont été écrits peu après Marignan par des Italiens, qui manifestent alors un intérêt renouvelé pour la France ; cf. M. Smith, « Écritures et lectures italiennes de l'espace français au XVI^e siècle », p. 36-37.

⁵¹ Voir la seconde partie de notre chapitre 10.

les troubles des années 1420-1430. C'est indéniablement dans les chroniques et journaux que l'on trouvera le plus grand nombre de références à la région. Mais d'autres genres littéraires y font aussi allusion, comme le montrent les poèmes d'Eustache Deschamps ou l'éloge de Senlis qui fait pendant à celui de Paris, dans le traité de Jean de Jandun.

2. Pourquoi tant de mentions ?

Cette forte présence est liée à deux facteurs. Le premier est bien sûr l'importance de la ville et de la région au sein du royaume de France. Paris est de loin la plus grande ville du royaume, elle attire donc l'attention des écrivains et fait l'objet d'un certain nombre d'éloges et de descriptions. C'est, de plus, la capitale politique des Capétiens - une notion dont nous verrons le développement chez les biographes de Philippe Auguste -, ce qui lui vaut d'être souvent présente dans les chroniques. C'est aussi le siège d'une très importante Université, et à ce titre, elle apparaît dans des genres littéraires très variés : sermons et recueils d'*exempla*, poèmes, etc. L'Île-de-France, pour sa part, constitue l'espace privilégié de résidence du roi et des princes jusqu'au XV^e siècle, car la cour passe une grande partie du temps hors de la capitale. C'est aussi une région riche et peuplée, dont le dynamisme alimente la ville-centre. Et sur le plan spirituel, elle abrite un ensemble de sanctuaires liés à la sacralité monarchique (Saint-Denis, Joyenval, Poissy...) qui ne s'exprime donc pas qu'à Paris, même si la Sainte-Chapelle en constitue bien sûr un haut-lieu.

La forte représentation de Paris et de sa région dans notre corpus d'œuvres littéraires tient donc, en partie, à la nature particulière de ce territoire. C'est d'ailleurs ce qui explique l'attention portée à ce sujet par les voyageurs étrangers qui nous ont laissé la trace de leurs pérégrinations : la plupart d'entre eux visitent et décrivent Paris et, plus succinctement, l'Île-de-France. Mais un second facteur explique l'attention que leur portent nos sources : c'est tout simplement que bon nombre d'entre elles ont été écrites sur place. En effet, dans la production littéraire « française », Paris et l'Île-de-France constituent un centre très actif. Ceci s'explique, là encore, par les spécificités citées plus haut : centre intellectuel de renom et noyau de l'administration royale, Paris produit énormément d'écrits.

Or, même si la majeure partie de ces œuvres sont décontextualisées, une partie d'entre elles s'inscrit dans le terroir qui les a vues naître. C'est par exemple très net dans la production historiographique : le chroniqueur tend généralement à privilégier les événements locaux, soit qu'il y ait lui-même assisté, soit qu'il dispose d'informations plus complètes à ce

sujet, soit qu'il accorde plus d'attention à ces lieux familiers qu'à des localités plus lointaines et souvent inconnues, soit enfin qu'il ait reçu pour mission de mettre en relief l'institution pour laquelle il écrit. Ce tropisme local incite les chroniqueurs installés à Paris ou dans sa région à citer de nombreux événements franciliens, qui ne sont pas évoqués par des écrivains venus d'autres horizons géographiques. C'est ainsi qu'on trouvera, chez eux, d'abondantes références à des épisodes climatiques (inondation, tempête, grêle), cosmographiques (éclipse, mouvements de la lune et des étoiles), démographiques (épidémie, mortalité) ou économiques (famine, cherté des vivres ou au contraire bonnes récoltes et modicité des prix) relatifs à l'Île-de-France, qu'ils sont évidemment les seuls à enregistrer. Bien que ces chroniques se veuillent en général non pas parisiennes mais « nationales », voire universelles, elles ont donc tendance à se réduire parfois à un horizon francilien. Cette tendance est en outre encouragée par la tentation, particulièrement nette dans certains établissements comme l'abbaye de Saint-Denis, d'exalter l'institution à laquelle est rattaché l'écrivain.

Si dans les premiers temps du royaume capétien, l'histoire était plus particulièrement cultivée à Fleury-sur-Loire et à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, au moment où commence notre étude, les deux grandes abbayes où l'on écrivait la geste des rois se trouvaient aux portes de Paris : c'est en effet à Saint-Germain-des-Prés et à Saint-Denis que furent mises en œuvre de grandes compilations historiques, allant jusqu'au règne de Philippe Auguste ; et pour Bernard Guenée, ce mouvement est lié à l'essor politique et culturel de Paris⁵². Par la suite, l'Île-de-France continue longtemps à dominer la production historiographique, tant en français qu'en latin, avec les œuvres issues de l'atelier dionysien mais aussi les grandes synthèses des Dominicains, telles que le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, lecteur à Royaumont, ou les témoignages émanant de l'entourage royal, depuis Guillaume le Breton jusqu'à Pierre d'Orgemont. Cette prédominance est l'un des facteurs de la forte présence de cette région dans les chroniques du XIII^e et du XIV^e siècle.

D'une façon générale, au-delà du genre historiographique, tous les écrivains ont tendance à décrire plus précisément le territoire qu'ils connaissent personnellement. C'est ainsi que dans les *Miracles de Notre-Dame*, Gautier de Coincy accorde une attention particulière au Soissonnais, dans laquelle il a passé l'essentiel de son existence⁵³.

⁵² « Si bien qu'après le premier quart du XII^e siècle, l'histoire des rois et du royaume de France n'était plus l'affaire ni de Fleury, ni de Sens, aux confins du domaine royal. L'essor politique et culturel de Paris y appelait irrésistiblement cette histoire. » (B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, p. 67).

⁵³ Né à Coincy vers 1177 ou 1178, il est ensuite devenu moine à Saint-Médard de Soissons avant d'être nommé prieur de Vic-sur-Aisne et enfin, de Saint-Médard. Sur la présence du Soissonnais dans ses *Miracles de Notre-Dame*, voir J. Chaurand, « Les noms de lieux dans l'œuvre de Gautier de Coincy »...

Le même processus explique la présence de Paris dans la littérature morale et « exemplaire ». Dès la fin du XII^e siècle, Paris participe au renouveau de la prédication, comme en témoigne le recueil de sermons rédigé par Maurice de Sully pour les prêtres de son diocèse. Les grands prédicateurs ont souvent reçu leur formation à Paris, à l'image de Foulques de Neuilly, dont la carrière a été retracée par Jacques de Vitry dans son *Historia occidentalis*⁵⁴ ; parmi d'autres prédicateurs cités par Jacques de Vitry, figurent aussi Étienne Langton, maître à Paris dans les années 1180, Robert de Courçon, Albéric de Laon et Jean de Nivelles, tous associés aux écoles parisiennes. Bien que leurs sermons se nourrissent surtout de références bibliques, ils peuvent parfois s'appuyer sur des « *exempla* » plus proches, faisant place à la vie parisienne.

Ce mouvement connaît un fort essor au XIII^e siècle sous l'influence des ordres mendiants, particulièrement tournés vers la prédication en milieu urbain. Plusieurs des recueils destinés aux prédicateurs émanent en effet de mendiants parisiens. On peut citer, pour le XIII^e siècle, les Dominicains Pierre de Reims⁵⁵, Hugues de Saint-Cher⁵⁶, Nicolas de Gorran⁵⁷ ou les Franciscains Jean de la Rochelle⁵⁸, saint Bonaventure⁵⁹ et Guibert de

⁵⁴ Jacques de Vitry, formé à Paris au début du XIII^e siècle, fut un prédicateur renommé, évêque d'Acre puis cardinal-évêque de Tusculum, mort vers 1240. Il nous a laissé des modèles de sermons recourant très abondamment à la technique de l'« *exemplum* ». Il est également l'auteur de l'*Historia orientalis* et de l'*Historia occidentalis* ; dans ce dernier ouvrage, il évoque à plusieurs reprises les écoles parisiennes.

⁵⁵ Pierre de Reims fut prieur du couvent des Jacobins à Paris de 1227 à 1230 et fut par deux fois provincial de France. Schneyer, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, tome IV, p. 724 ; Kaeppli, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, tome III, p. 256 ; D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars*, p. 138.

⁵⁶ Hugues de Saint-Cher fut, comme Pierre de Reims, prieur du couvent des Jacobins et deux fois provincial de France ; il était en outre un maître influent de l'Université de Paris. Trois recueils de modèles de sermons pour le dimanche lui sont attribués. Schneyer, *Repertorium*, II, 758-778 ; Kaeppli, *Scriptores*, II, 280 ; D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars...*, p. 138-139.

⁵⁷ Nicolas de Gorran fut prieur de Saint-Jacques vers 1276. Il s'est tourné non seulement vers la prédication, mais aussi vers les commentaires sur la Bible. Cf. A. Lecoy de la Marche, *La Chaire française au Moyen Âge*, 2nde éd., Paris, 1886, p. 135-136 ; Kaeppli, *Scriptores*, III, p. 165-166 ; D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars...*, p. 139-140. 28 de ses sermons (ou des extraits de ceux-ci) ont été collectés par Pierre de Limoges dans son recueil, Paris, BnF, ms. lat. 16481-16482 (cf. N. Bériou, « La prédication au béguinage de Paris pendant l'année liturgique 1272-1273 », *Recherches Augustiniennes*, 13, 1978, p. 105-229).

⁵⁸ Jean de la Rochelle est probablement devenu enseignant à la *scola* du couvent des Cordeliers en 1238 ; en 1241, il succéda à Alexandre de Halès comme régent et maître en théologie à l'Université. Outre ses écrits théologiques, il a laissé de nombreux sermons. Certains d'entre eux doivent sans doute être réattribués à Eudes Rigaud (L. Duval-Arnould, « Trois sermons synodaux de la collection attribuée à Jean de la Rochelle », *Archivum Franciscanum Historicum*, 69, 1976, p. 336-400). Cf. D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars*, p. 141-142.

⁵⁹ Saint Bonaventure est, entre autres, l'auteur de sermons tels que les *Sermones dominicales* (éd. J.G. Bougerol, Grottaferrata, 1977), recueil peut-être mis en forme à Paris ou à Mantes (Bougerol, p. 29).

Tournai⁶⁰. La tradition continue par la suite, avec par exemple, au début du XIV^e siècle, le dominicain Jacques de Lausanne⁶¹ et le franciscain Bertrand de la Tour⁶².

Certes, Paris n'avait pas le monopole de la production de tels recueils. D'importantes collections de sermons ont été compilées ailleurs, par exemple à Lyon où se trouvaient notamment Étienne de Bourbon⁶³, Humbert de Romans⁶⁴ et Guillaume Peyraut⁶⁵, à Oxford (*Somme sur l'art de prêcher* de Thomas de Salisbury, sermons d'Eudes de Cheriton), en Allemagne avec Berthold de Ratisbonne, etc. Mais même dans les *exempla* fournis par des auteurs « extérieurs », on en trouve certains qui se déroulent à Paris, car la très grande majorité des auteurs sont passés par l'Université de Paris au cours de leurs études, et en conservent un vif souvenir. C'est ainsi que plusieurs anecdotes rapportées par Étienne de Bourbon prennent Paris pour cadre, et font notamment allusion à la vie des écoliers.

L'influence de Paris sur la production littéraire cléricale s'est-elle étendue plus largement à la réflexion théologique, qui prend en compte l'essor urbain à partir du XIII^e siècle ? Comme l'a observé Jacques Le Goff, il convient de demeurer prudent dans ce domaine, car la « *civitas* » à laquelle se réfère un auteur tel que Guillaume d'Auvergne dans sa réflexion sur les sacrements est sans doute moins le Paris de la première moitié du XIII^e siècle, où il fut tout d'abord maître régent en théologie (1222-28) avant d'accéder à l'épiscopat (1228-1249), que la cité augustinienne, autrement dit une réunion d'hommes⁶⁶.

⁶⁰ Guibert de Tournai fut maître régent de la faculté de théologie de Paris (vers 1260 ?), ainsi qu'il le rappelle lui-même dans le *De modo addiscendi* (éd. E. Bonifacio, Turin, 1953, p. 13). Il se fit franciscain vers 1235. Il écrivit à la demande de Louis IX un miroir des princes, l'*Eruditio regum et principum*. Sa collection de sermons pour l'année liturgique fut mise en œuvre à la demande du pape Alexandre IV. Il emprunte beaucoup à Jacques de Vitry. D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars*, p. 144-146.

⁶¹ Kaeppli, *Scriptores*, II, 323-329.

⁶² Mort en 1332. Auteur de nombreux sermons. Schneyer, *Repertorium*, I, 505-591 ; Glorieux, *Répertoire*, II, 238-242.

⁶³ Étienne de Bourbon est surtout connu par son *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, recueil (inachevé) d'anecdotes exemplaires destinées à ses confrères prédicateurs, qu'il dut rédiger au couvent dominicain de Lyon entre 1250 et 1261 environ. On sait peu de choses sur sa vie. Il fréquenta l'Université de Paris vers 1215. C'est sans doute là qu'il rejoignit l'ordre dominicain. Mais il quitta assez vite Paris pour le couvent de Lyon, fondé en 1218 ou 1219, où il arriva vers 1223. L'activité d'Étienne de Bourbon se porta surtout dans la région lyonnaise, notamment dans la Dombes et en Bourgogne. Cf. l'introduction du tome I de l'édition du *Tractatus* par Jacques Berlioz et Jean-Luc Eichenlaub dans collection du *Corpus christianorum Continuatio Mediaevalis*, 2002 (citée plus bas).

⁶⁴ Humbert de Romans fut lecteur (vers 1226) puis prieur (1237) du couvent dominicain de Lyon, avant de devenir provincial de France puis maître général de l'ordre. Kaeppli, *Scriptores*, II, 283.

⁶⁵ A. Dondaine, « Guillaume Peyraut. Vie et œuvres », *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 18, 1948, p. 162-236 ; Kaeppli, *Scriptores*, II, p. 133-152. Guillaume Peyraut est notamment l'auteur d'un ouvrage qui connut un très grand succès : la *Somme des Vices et des Vertus*. Salimbene se fait l'écho de sa réputation (*Cronica*, ed. Holder-Egger, p. 233).

⁶⁶ J. Le Goff, « Ville et théologie au XIII^e siècle : Une métaphore urbaine de Guillaume d'Auvergne »....

Cependant, Dominique Iogna-Prat est revenu récemment sur la nouveauté introduite par Guillaume d'Auvergne :

« On peut dire sans exagération qu'un pareil discours marque une véritable levée de tabou dans le système de valeurs chrétien. Les deux cités d'Augustin sont demeurées, au moins jusqu'à la fin du XI^e siècle, littéralement irréprésentables. Au XIII^e-XV^e siècle, on les figure à foison, comme si, une fois le « Ciel descendu sur Terre », il était devenu possible d'imaginer l'au-delà selon les standards d'ici bas - la grand-place d'une ville flamande avec sa fontaine monumentale et son cercle de demeures patriciennes pouvant, par exemple, décentement figurer le Paradis. »⁶⁷

Malgré leur intérêt, nous n'avons cependant pas inclus dans notre corpus des textes aussi généraux : nous nous bornerons ici à étudier des œuvres qui font expressément référence à Paris et à l'Île-de-France. Néanmoins, il faut garder à l'esprit qu'au-delà de ces mentions explicites, la ville et sa région peuvent avoir laissé une marque plus indirecte dans bien d'autres ouvrages.

Si le rayonnement de l'Université de Paris a influé sur la place conférée à la ville dans la littérature d'édification, d'autres œuvres sont plutôt liées à la présence de la cour, qui est aussi un vivier de commanditaires. Les rois de France semblent avoir eu la réputation de privilégier la production « sérieuse » plutôt que les œuvres de pure récréation : Philippe Auguste, selon Rigord, aurait cessé de récompenser les ménestrels et Rutebeuf déplore ouvertement que Saint Louis ne leur réserve pas bon accueil ; Charles V a certes vivement encouragé la traduction et la composition de traités, mais ce sont des ouvrages didactiques essentiellement tournés vers le bon gouvernement. La cour de France n'a donc pas été le brillant cercle littéraire qu'a pu être celle de Marie de Champagne au XII^e siècle. Cependant, les grandes familles d'Île-de-France et les membres de l'administration royale qui se pressent autour du souverain ont constitué un vivier important de commanditaires, qui a encouragé la production d'écrits à la fois sur le plan matériel (confection de manuscrits, parfois très luxueux) et sur le plan intellectuel. Si Rutebeuf n'a pas obtenu de subsides de la part de Louis IX, il a pu compter sur l'aide de son frère Alphonse de Poitiers. Enfin, aux côtés des nobles et des officiers de la cour, figure aussi en bonne place une riche et puissante bourgeoisie parisienne, dont la littérature reflète l'affirmation⁶⁸ ; cette bourgeoisie peut à l'occasion endosser le rôle de mécène, comme Simon de Lille dans les années 1340, ou contribuer elle-même directement à la production littéraire, puisque des bourgeois parisiens prennent la plume à partir du XIII^e siècle⁶⁹.

⁶⁷ D. Iogna-Prat, *Cité de Dieu, cité des hommes...*, p. 66-67.

⁶⁸ Voir notre chapitre 11.

⁶⁹ B. Bove, *Dominer la ville...*, p. 500-506.

C'est donc un ensemble de facteurs qui concourt à la forte présence de Paris et de l'Île-de-France dans les œuvres littéraires des trois derniers siècles du Moyen Âge. Ce constat doit toutefois être pondéré. D'une part, des pans entiers de la littérature médiévale n'en font aucunement mention : c'est en vain que l'on chercherait Paris dans l'œuvre de Chrétien de Troyes. D'autres foyers d'une grande vigueur, comme Arras pour le théâtre, ne se préoccupent guère de Paris ni de l'Île-de-France, même si l'on y trouve parfois quelques allusions : dans le *Jeu de la Feuillée*, par exemple, Adam de La Halle se propose de quitter Arras pour aller reprendre ses études à Paris ; mais l'ensemble de la pièce demeure ancrée dans la société arrageoise, Paris n'est qu'un ailleurs rapidement évoqué. Malgré l'importance de Paris comme centre intellectuel, la littérature médiévale s'est en grande partie forgée dans d'autres lieux : le monde bourgeois des villes du Nord, mais surtout les cours des comtes de Champagne, de Flandre ou des ducs de Bourgogne, pour n'en citer que quelques-uns. Et même dans les œuvres produites à Paris, la plupart ne s'intéressent pas à la ville qui les a vues naître : les traités des maîtres en théologie de l'Université de Paris, par exemple, n'apportent guère à notre corpus.

Enfin, si les mentions de Paris et de l'Île-de-France sont nombreuses, les œuvres qui leur sont spécifiquement dédiées sont en revanche très rares. Il n'existe aucun texte médiéval exclusivement consacré à l'Île-de-France ; et, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, il y en a très peu qui le soient à Paris. Si l'on excepte de rares compositions antérieures, telles que le récit du siège de Paris par Abbon de Saint-Germain-des-Prés à la fin du IX^e siècle, c'est dans la seconde moitié du XII^e siècle que se manifestent les premiers textes traitant uniquement de la ville, et ce sont en réalité plutôt des fragments d'une œuvre plus ample, que des ouvrages autonomes : le célèbre éloge de Paris de Gui de Bazoches, par exemple, n'est qu'une lettre dans un recueil épistolaire. Au XIII^e et au XIV^e siècle, on a certes écrit des poèmes entièrement consacrés à Paris, mais ils sont en fin de compte assez peu nombreux et s'inscrivent eux aussi dans des recueils aux sujets variés. Quant aux éloges en prose de la ville, qui sont souvent – et à juste titre – cités par les historiens, il faut cependant remarquer qu'il ne s'agit pas tout à fait d'œuvres autonomes : le *Traité des louanges de Paris* de Jean de Jandun, au XIV^e siècle, se présente comme un exercice de rhétorique qui répond à un éloge de Senlis ; la description de Paris faite par Guillebert De Mets, au XV^e siècle, s'intègre dans une glorification de « l'excellence du royaume de France » qui aborde aussi d'autres thèmes (les premiers rois de France, la loi salique, l'oriflamme, etc). En somme, la liste des œuvres

médiévales qui ont pris Paris pour unique sujet n'est pas si longue⁷⁰. Ce constat peut surprendre, étant donné la taille et l'importance de la ville. Mais il faut attendre les Temps Modernes pour voir fleurir la littérature « locale ». Pour le Moyen Âge, les mentions qui nous permettent de restituer une image de Paris et de l'Île-de-France sont très nombreuses, mais il faut aller les chercher dans des ouvrages plus généraux.

Cette quête s'avère d'autant plus nécessaire que la diffusion de celles que nous venons de citer est généralement restée confidentielle. Par conséquent, pour savoir quelle était l'image de Paris et de l'Île-de-France couramment partagée, il faut se référer plutôt à des œuvres abondamment copiées, telles que le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais ou les *Grandes chroniques de France*. C'est pourquoi nous avons inclus dans notre corpus de nombreux textes qui ne parlent qu'incidemment de notre sujet, au lieu de nous cantonner aux œuvres qui lui étaient spécifiquement dédiées et qui ont déjà fait l'objet de nombreuses études.

III. Questions méthodologiques

Les textes qui forment notre corpus présentent des caractères spécifiques qu'il faut prendre en compte avant de commencer notre étude. D'une part, ils entretiennent avec la réalité historique un rapport beaucoup plus complexe que les actes de la pratique ; d'autre part, se pose la question de leur perception de l'espace et du territoire.

1. *Dichtung und Wahrheit* : de la littérature à la vérité historique

a. Un corpus par essence éloigné de la réalité

La littérature n'est jamais une chambre d'enregistrement du réel. Le constat relève de l'évidence pour les œuvres fictionnelles : même lorsqu'elles sont ancrées dans la société contemporaine et s'attachent à en décrire le fonctionnement, elles sont toujours, par définition, des créations de l'esprit ; à plus forte raison, lorsque le sujet même est imaginaire, les liens avec l'univers dans lequel évolue l'écrivain sont fort lâches.

Mais il en va de même pour les œuvres dont l'ambition est plus « objective » - puisque nous incluons aussi dans notre corpus les chroniques ou les encyclopédies. À première vue,

⁷⁰ Voir, pour plus de précisions, notre chapitre 10.

ces ouvrages ne reposent pas sur les mêmes ressorts que la production « littéraire » au sens strict. Cependant, la distinction que l'on établit aujourd'hui entre ce qui relève de la « littérature » et ce qui a plutôt trait aux « sciences humaines » était sans doute moins nette au Moyen Âge : les chansons de geste, que nous considérons aujourd'hui comme des oeuvres purement littéraires, étaient reçues par le public laïque auxquelles elle étaient destinées comme des récits historiques et mémoriels, et les jongleurs ne manquaient pas d'affirmer l'authenticité des événements qu'ils rapportaient, en invoquant souvent la caution de savants manuscrits en latin, pieusement conservés sur les rayonnages d'une abbaye. Mais à vrai dire, ce mélange des genres existait encore au temps du triomphe de l'histoire positiviste : le grand public, au XIX^e siècle, connaissait son histoire de France grâce aux romans d'Alexandre Dumas ; et encore aujourd'hui, les *Rois maudits* de Maurice Druon assurent à Philippe le Bel et à ses fils une renommée dont ne jouissent pas Philippe Auguste ou Charles V.

On voit cependant s'affirmer, pendant la période qui va nous retenir ici, une production « sérieuse » qui se donne pour objectif l'instruction du lecteur et non son amusement. Les grandes productions encyclopédiques du XIII^e siècle, telles que le *Speculum* de Vincent de Beauvais, se veulent des « miroirs » reflétant le monde, sans intrusion de la subjectivité de l'auteur. Ces œuvres se rapprochent ainsi des actes de la pratique et des textes normatifs. Guillaume de Saint-Pathus, dans le prologue de sa *Vie de Saint Louis*, explique s'être contenté de regrouper par thèmes les dépositions des témoins du procès de canonisation, tenu en 1282-1283⁷¹. Des documents sont directement insérés ou résumés dans des ouvrages tels que les *Grandes chroniques de France*, en particulier dans le récit du règne de Charles V, ou la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*.

Et pourtant, même dans ces œuvres qui se prétendent austères et attachées au seul respect de la vérité, des choix ont été opérés, et un but moral est recherché, qui amène à privilégier certains traits aux dépens d'autres. La valeur d'exemplarité de leur ouvrage est du reste souvent proclamée par les auteurs médiévaux. Les chroniqueurs, dans leur préambule, déclarent écrire pour permettre à leurs lecteurs de connaître les hauts faits et les mauvaises actions du passé, afin de pouvoir guider leur conduite à l'avenir. Primat, dans le prologue de ses *Grandes chroniques de France* (d'ailleurs en grande partie emprunté à un autre auteur), justifie ainsi la mise en chantier de sa grande compilation historique :

⁷¹ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 6.

« Ci pourra chascuns trover bien et mal, bel et lait, sens et folie, et fere son preu de tout par les exemples de l'estoire ; et de toutes ces choses que on lira en cest livre, se eles ne profitent toutes, toutevoies la plus grant partie en puet aidier. »⁷²

Joinville, de même, ne cesse de répéter que la raison d'être de sa *Vie de saint Louis* est le caractère exemplaire de ce qui est rapporté⁷³. Et la *Chanson d'Antioche* s'ouvre sur la même idée :

« Ceste chançon doit on cier tenir et amer
Car tant maint bon exemple i puet proudon trover. »⁷⁴

Les chansons de geste se présentent également comme un recueil de modèles proposé aux chevaliers qui les écoutent, comme l'expriment par exemple les deux premiers vers d'*Aymeri de Narbonne* :

« A ceste estoire dire me plaist entendre,
Ou l'en puet mout sens et exemple aprendre »⁷⁵.

On pourrait multiplier les citations qui attestent de la dimension morale assumée par des textes bien éloignés de la littérature « exemplaire » au sens strict (traités moraux, sermons et recueils d'*exempla*). Par conséquent, même les œuvres bien documentées et soucieuses d'exactitude ne sont pas entièrement « objectives ». Cette ambition moralisante distingue notre corpus des actes de la pratique, qui sont naturellement plus proches de la « réalité » historique.

Même si l'image d'un territoire est sans doute moins susceptible de « corrections » que celle d'un personnage ou d'un gouvernement, le crible ainsi posé sur le réel n'est pas sans incidence sur le sujet qui nous occupe ici. Les écrivains vont en effet sélectionner, dans les évocations de Paris et de l'Île-de-France, celles qui leur paraissent pertinentes pour servir leur mission édifiante. Par conséquent, selon les genres, on verra s'affirmer l'image d'une ville corrompue peuplée de prostituées lascives, de Juifs infanticides et d'universitaires imbus de leur science ; ou au contraire celle d'une Île-de-France couverte d'un blanc manteau de monastères cisterciens et mendiants par le bon roi Saint Louis ; ou encore celle d'une capitale objet de tous les soins d'un roi qui en réalité réside très souvent ailleurs et investit presque autant dans la défense des autres villes de son domaine, pourtant oubliées des chroniqueurs.

Enfin, le décor choisi par l'écrivain peut s'inspirer du réel sans en être pour autant une restitution exacte, du moment que les critères retenus correspondent aux codes culturels de

⁷² Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 3.

⁷³ Voir notamment : Jean de Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 18, 19 et 68. Cf. D. Boutet, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? », p. 74.

⁷⁴ *Chanson d'Antioche*, éd. S. Duparc-Quioc, Paris, 1976-1978, t. I, v. 4-5.

⁷⁵ *Aymeri de Narbonne...*, vers 1-2 (Texte de B1), p. 234.

son public. C'est ce qu'a notamment souligné Marie Bouhaïk-Gironès à propos des farces du *Recueil de Florence* (fin XV^e-début XVI^e siècle) ; ces pièces mettent en scène divers lieux parisiens, familiers du théâtre de la Basoche et que l'on retrouve aussi chez Villon ou Rabelais (le Châtelet, la place de Grève, certaines tavernes), mais il semble s'agir d'un « espace de convention », qui ne correspond pas forcément ni au Paris « réel », ni à l'espace fréquenté par le public auquel sont destinées les représentations⁷⁶.

« L'image de Paris et de l'Île-de-France » que nous allons tirer de notre corpus ne sera donc pas forcément identique à celle que l'on découvre en examinant les documents d'archives ou les traces matérielles qu'a pu nous léguer le Moyen Âge. Mais c'est précisément cet écart entre le témoignage des sources « premières » et « secondes » qu'il sera intéressant de percevoir et d'interroger.

b. Les historiens médiévistes face aux textes littéraires

Le caractère ambigu de nos sources leur a longtemps valu d'être traitées avec une certaine réticence par les historiens du Moyen Âge. Pour la tradition positiviste, ces textes ne viennent jamais qu'en second rang derrière les actes jugés plus « authentiques ». En ce qui concerne les chroniques médiévales, on ne considérait qu'avec méfiance les témoignages littéraires contemporains, et avec mépris les compilations traitant d'un passé plus lointain ; quant aux autres genres littéraires, chansons de geste, farces, dits ou romans, ils relevaient surtout des études romanes, plus que de l'histoire « pure ». Cependant, on en percevait déjà l'intérêt pour documenter la vie quotidienne et les usages de la société médiévale. C'est ainsi que Charles-Victor Langlois⁷⁷, Albert Lecoy de La Marche⁷⁸ ou Thomas Frederick Crane⁷⁹ ont puisé dans les « *exempla* » de Jacques de Vitry ou d'Étienne de Bourbon, et dans diverses sources littéraires, des informations sur « l'esprit de nos aïeux » et « la vie en France au Moyen Âge », pour reprendre l'intitulé de leurs ouvrages.

Mais au-delà de cette dimension « folklorique », les textes littéraires sont aussi apparus comme une ressource précieuse pour les médiévistes désireux d'aller au-delà d'une

⁷⁶ B. Bove, Y-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., dossier de Marie Bouhaïk-Gironès sur « La ville de Paris dans les farces : espace conventionnel ou espace vécu ? », p. 41-44.

⁷⁷ Ch.-V. Langlois, *La société française au XIII^e siècle d'après dix romans d'aventure*, Paris, Hachette, 1904 (2 éd.) ; et les 4 volumes de : *La Vie en France au Moyen Âge, de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle* (1924-1928).

⁷⁸ A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du Recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle...* (1877).

⁷⁹ T.F. Crane, *The Exempla or Illustrative Stories from the Sermones Vulgares of Jacques de Vitry*, Londres, Publications of the Folklore Society, XXVI, 1890.

histoire purement événementielle. Robert Bossuat, en 1955, soulignait leur intérêt pour saisir non tant des événements, que la façon de les percevoir :

« Il ne paraît pas superflu de souligner une fois de plus, à l'aide d'un exemple précis, l'intérêt que présentent pour l'historien les œuvres d'imagination. Ce ne sont là, bien entendu, comme l'écrivait A. Molinier, que des « sources indirectes », qu'on ne saurait mettre en parallèle avec les documents d'archives et les textes narratifs. Mais il n'en est pas moins vrai que, si les chansons de geste, les romans et les contes sont légitimement tenus pour suspects par ceux qui font profession d'écrire l'histoire, il peut arriver que ces écrits plaisants et fantaisistes nous apportent le reflet plus ou moins voilé de l'opinion publique au temps de leur rédaction. »⁸⁰

De fait, les historiens des « mentalités » ont remis à l'honneur les textes imaginaires et normatifs, en respectant leur spécificité : ces sources sont à la fois le produit et l'instrument de manipulation des réalités sociales « objectives »⁸¹. Comme le soulignait Marc Bloch, illustre fondateur de l'« anthropologie historique », le processus est en effet à double sens ; les écrivains enregistrent un certain état de la société contemporaine, mais ils peuvent aussi contribuer à façonner celle-ci :

« Les épopées médiévales ont été le Plutarque où, en cette époque plus « littéraire » qu'on ne le croit parfois, les hommes d'action puisèrent souvent de beaux exemples. Elles ont beaucoup fait, en particulier, pour maintenir et fortifier dans les consciences un certain idéal de l'État et de la royauté. »⁸²

Les textes littéraires ont ainsi été inclus dans les sources auxquelles l'historien peut et même doit puiser pour éclairer le Moyen Âge, comme l'ont montré les remarquables ouvrages de Georges Duby sur la bataille de Bouvines, de Jacques Le Goff sur Saint Louis ou de Colette Beaune sur la « Naissance de la nation France », pour ne citer que quelques grands noms. Comme le résumait Jacques Le Goff dans sa préface à *Pour un autre Moyen Âge* :

« Un autre Moyen Âge c'est - dans l'effort de l'historien - un Moyen Âge total qui s'élabore aussi bien à partir des sources littéraires, archéologiques, artistiques, juridiques qu'avec les seuls documents naguère concédés aux médiévistes « purs » ». ⁸³

Cette ambition est certes bien au-delà de nos propres forces, même s'il serait passionnant de traiter de « l'image de Paris et de l'Île-de-France » au travers de sources aussi variées. Le territoire qui a vu naître l'architecture gothique est-il le même que la « France » de nos textes littéraires ? L'espace de dépendance économique généré par Paris, en termes d'approvisionnement mais aussi de propriétés des terres, a-t-il une influence sur le contenu des chroniques médiévales ? Peut-on mettre en lien l'Île-de-France telles que la découvrent les archéologues, avec le témoignage de nos textes ? Autant de questions auxquelles nous ne

⁸⁰ R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyre et à la sépulture de saint Denis »..., p. 479.

⁸¹ G. Duby, « Histoire sociale et idéologie des sociétés », dans : J. Le Goff et P. Nora (dir.), *Faire de l'histoire*, Paris, 1974, t. I, p. 147-168.

⁸² M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 210.

⁸³ J. Le Goff, *Pour un autre Moyen Âge...*, p. 10-11.

prétendons pas apporter de réponses, faute de temps, de savoir et de hauteur de vues. Nous nous bornerons, dans notre étude, à présenter le résultat des dépouillements menés sur notre corpus ; nous avons à l'occasion essayé de les confronter aux autres sources invoquées par Jacques Le Goff, en recourant aux ressources offertes par l'iconographie, les actes de la pratique et les textes normatifs ; mais si nous avons parfois puisé dans l'histoire de la langue, du droit ou de l'art pour éclairer ici la délimitation de la « France » régionale, là ses représentations emblématiques, nous restons bien en deça de cette « histoire totale » qui seule, permettrait de cerner vraiment « l'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge ».

2. *Saisir une région*

L'objectif de notre étude sera de restituer la représentation de l'Île-de-France dans les textes littéraires du Moyen Âge « central » et finissant. C'est donc l'image d'une région que nous souhaiterions retrouver au travers de notre corpus. Mais cette enquête demande à préciser plusieurs points : tout d'abord la notion de « région », pour laquelle on ne peut manquer de se tourner vers les géographes ; ensuite, le rapport qu'entretient la littérature à l'espace et au territoire, que ce soit sur un plan général - un thème traité aujourd'hui par la « géocritique » - ou dans le domaine particulier des textes médiévaux, qui témoignent d'une perception spatiale et d'un vocabulaire géographique propre à cette époque. Pour finir, nous citerons quelques études proches de celle que nous engageons ici, et qui ont guidé notre propre démarche.

a. Qu'est-ce qu'une « région » ?

La notion de « région » se trouve au cœur de la naissance de la géographie en France, avec les études pionnières de Vidal de La Blache et de ses élèves, dont l'un, Lucien Gallois, s'est justement intéressé de très près à la région parisienne et à ses « pays » ; son étude demeure incontournable pour cerner ce que pouvait être l'Île-de-France à l'époque moderne.

Après avoir connu une relative éclipse, la géographie régionale est revenue sur le devant de la scène à partir des années 1970, avec notamment la parution de l'ouvrage fondateur d'Armand Frémont, *La région, espace vécu* (1974), qui se proposait de prendre en compte, dans la définition de cet espace, « les représentations que les hommes-habitants

pouvaient en avoir »⁸⁴ ; la région, « espace intermédiaire entre les lieux de l'immédiate quotidienneté et les territoires plus lointains, entre la réalité des contraintes économiques et l'utopies des rêves, entre l'ici qui retient et l'ailleurs qui appelle », lui apparaissait comme le meilleur échelon pour explorer cet « espace vécu ».

Le thème des « représentations » en géographie est ainsi devenu une piste de recherches très riche, avec notamment les travaux d'Antoine Bailly⁸⁵ ou de Guy Di Méo⁸⁶, aboutissant même à l'étude d'une géographie virtuelle mêlant le vécu à l'imaginaire⁸⁷. Les travaux des géographes ont, de façon plus générale, permis de préciser la notion de « territoire » : un espace qu'une collectivité s'approprie et auquel elle s'identifie peu ou prou⁸⁸. Notre étude sur « l'image de Paris et de l'Île-de-France » s'inscrit donc dans une démarche comparable, mais transposée en des temps plus anciens. Se pose dès lors, bien sûr, le problème des sources : impossible d'utiliser ici les questionnaires « de terrain » et de saisir en direct la façon dont les individus peuvent percevoir leur environnement. Nous sommes, pour notre part, dépendante de témoignages indirects, mais suffisamment riches et nombreux pour permettre de restituer une certaine vision du territoire, même s'il sera à tout jamais impossible de savoir si cette représentation, véhiculée par des textes écrits, pouvait correspondre à celle des paysans qui habitaient l'Île-de-France au Moyen Âge.

Un autre axe de la géographie contemporaine qui pourra se révéler très porteur pour notre propre étude est la réflexion menée sur l'organisation interne des régions. Si les « régions » de l'école vidalienne étaient surtout des espaces ruraux, constitués de « pays », les géographes allemands et anglo-saxons se sont pour leur part très vite intéressés aux liens qui peuvent unir une métropole à sa région. Les historiens médiévistes se sont d'ailleurs emparés de ces problématiques, en abordant aussi bien les réseaux urbains qui constituent le tissu d'une région médiévale⁸⁹, que les relations entre les villes et leur *Umland* (plat-pays)⁹⁰. Notre

⁸⁴ A. Frémont, *La région espace vécu...*, p. 9.

⁸⁵ A. Bailly, « La géographie des représentations : espaces perçus et espaces vécus », dans : A. Bailly et al., *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Masson, 1984, p. 133-138 ; *idem*, « Les représentations en géographie », dans : A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992, p. 372-383.

⁸⁶ G. Di Méo, *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Anthropos, 1991.

⁸⁷ Voir les travaux des géographes de Grenoble (B. Debarbieux, J.-P. Guérin, H. Gumuchian) sur les représentations de la montagne.

⁸⁸ R. Brunet, R. Ferras et H. Théry, *Les mots de la géographie*, Dictionnaire critique, La Documentation française, 1992.

⁸⁹ Voir notamment l'ouvrage de J.-L. Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006.

⁹⁰ Cet aspect est abordé dans de nombreuses monographies, telles que celles de J. Schneider, *La Ville de Metz aux XIII^e et XIV^e siècles*, Nancy, 1950 ; A. Chedeville, *Chartres et ses campagnes (XI^e-XIII^e siècles)*, Paris, 1973, prolongé par Cl. Billot, *Chartres à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1987 ; P. Desportes, *Reims et les Rémois aux*

chapitre 10, « Centralité et périphérie », sera l'occasion d'appliquer cette grille de lecture à notre propre corpus.

Enfin, au-delà des apports des géographes à la notion de « région », toute recherche sur les représentations spatiales peut aujourd'hui s'appuyer sur les pistes de réflexion ouvertes par les analyses de Michel Foucault⁹¹ et surtout celles de Gilles Deleuze. Faut-il pour autant en conclure, avec ce dernier, que « ce qui compte, c'est le devenir-présent : la géographie et pas l'histoire »⁹² ? Ce serait oublier que les deux sont intrinsèquement liées et qu'on ne saurait avoir d'histoire sans espace, pas plus que d'espace sans histoire. L'intérêt renouvelé des sciences humaines pour tout ce qui touche à la spatialité a en tous cas suscité des questionnements très stimulants dans le domaine de l'histoire de la littérature, qui nous intéresse plus directement ici.

b. Littérature et espace

« Le poids de l'intertextualité dans la perception d'un espace humain est considérable »⁹³. Cette réflexion de Bertrand Westphal s'appuie sur des exemples bien connus, où l'image littéraire peut même imprégner si profondément la représentation d'une ville ou d'un territoire, qu'elle en deviendra indissociable du réel, conduisant les lecteurs à aller visiter la maison de Sherlock Holmes au 221^B Baker Street ou celle de Leopold Bloom à Dublin. À ce titre, Paris est de longue date identifié comme l'un des territoires les plus chargés de références littéraires, qui en font une véritable « capitale des signes » (Karlheinz Stierle)⁹⁴ ; son identité est d'ailleurs si forte qu'elle tend à éclipser le territoire environnant⁹⁵. Certes, le « mythe de Paris » repose en grande partie sur les auteurs du XIX^e et du

XIII^e et XIV^e siècles, Paris, 1979 ; O. Guyotjeannin, *Episcopus et comes...* ; N. Coulet, *Aix-en-Provence, espaces et relations d'une capitale (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle)*, 1988 ; ou plus récemment, dans une optique regroupant Moyen Âge et Temps Modernes : S. Rau, *Räume der Stadt : eine Geschichte Lyons 1300-1800*, Francfort, 2014.

⁹¹ Michel Foucault, « Des espaces autres », *Dits et écrits*, 199 (reprise d'un article paru en octobre 1984 dans *Architecture-Mouvement-Continuité*).

⁹² Gilles Deleuze, Claire Parnet, *Dialogues*, Paris, Flammarion (« Champs »), 1996, p. 48 : « ce qui compte, c'est le devenir-présent : la géographie et pas l'histoire, le milieu et pas le début ni la fin, l'herbe qui est au milieu et qui pousse par le milieu, et pas les arbres qui ont un fût et des racines. »

⁹³ B. Westphal, *La Géocritique. Réel, fiction, espace ...*, p. 255.

⁹⁴ Karlheinz Stierle, *La capitale des signes. Paris et son discours*, Paris, éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001 (traduction de : *Der Mythos von Paris*, 1993). La formule s'inspire de la célèbre étude de Roland Barthes sur la ville de Tokyo : *L'Empire des signes* (1970).

⁹⁵ On observera cependant l'intérêt porté par la critique littéraire contemporaine à la représentation de la banlieue qui entoure Paris ; voir par exemple le numéro de *French Literature Series* (t. 24, 1997) consacré à : *French Literature in/and the City*, où six articles sont dédiés à l'image de Paris dans la littérature française, du XVII^e au XX^e siècle, mais trois autres contributions évoquent les relations de Baudelaire avec l'espace suburbain (Jean-Claude Susini), les lectures de la banlieue par Maspéro et Pérec (Alexandre Dauge-Roth) et les liens entre banlieues et identité immigrée dans la littérature contemporaine (Susan Ireland).

XX^e siècle⁹⁶, mais on peut aisément faire remonter l'enquête en des temps plus anciens, puisque nous avons vu combien la ville était présente dans la littérature médiévale.

On pourra donc s'inspirer, dans notre étude, des méthodes de la « géocritique », qui place au cœur de la critique littéraire l'étude de l'espace⁹⁷. Ce champ d'études est plutôt né dans le cadre de la littérature comparée, mais Bernard Ribémont a proposé de l'appliquer à la littérature médiévale⁹⁸ ; de fait, même sans se réclamer explicitement de cette réflexion épistémologique, plusieurs études ont été conduites sur l'expression de la spatialité et du territoire dans les œuvres littéraires du Moyen Âge. Nous laisserons ici de côté les recherches concernant les horizons lointains et/ou imaginaires, tels que l'Orient ; d'une façon générale, les champs couverts par l'imagologie⁹⁹, la mythocritique¹⁰⁰ ou la thématologie¹⁰¹ ne recouvrent pas, ou seulement à la marge, notre propre sujet d'étude. Mais d'autres voies explorées par la géocritique, notamment le dialogue entre géographie, histoire et littérature, peuvent se révéler très fécondes pour notre recherche. La démarche même de la géocritique est en quelque sorte au fondement de notre propre travail, puisqu'elle « place le lieu au centre des débats »¹⁰² en confrontant les textes écrits autour d'un même référent géographique ; c'est exactement l'exercice auquel nous nous livrons ici, mais avec une définition très large de la « littérature », et dans une perspective d'analyse historique et non pas artistique et formelle. Bien que les objectifs soient un peu différents, le principe est donc très proche : il s'agit de

⁹⁶ Voir par exemple les études menées par Franco Moretti, *Atlas du roman européen, 1800-1900*, Paris, éditions du Seuil, 2000 (cartographie du Paris de Rastignac) ou par Flavia Schiavo, *Parigi, Barcellona, Firenze: forma e racconto. Dalla città ottocentesca a quella contemporanea*, Palerme, Sellerio, 2004 (retrace l'évolution de ces trois villes depuis le XIX^e siècle, en suivant leurs représentations littéraires).

⁹⁷ Marc Brosseau, *Des romans-géographes*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; B. Westphal, *La Géocritique...*

⁹⁸ B. Ribémont, « Une géocritique de la littérature médiévale ? », dans : *Littérature et espaces ...*, p. 41-48.

⁹⁹ L'approche imagologique, développée depuis les années 1960, peut être résumée comme l'étude de l'image de l'Autre ; elle suppose donc une culture regardante et une culture regardée, séparées par un écart différentiel (cf. B. Westphal, « Pour une approche géocritique des Textes. Esquisse. », dans *La Géocritique mode d'emploi...*, p. 12). Cette méthodologie a tout particulièrement irrigué les études littéraires sur le phénomène colonial. Bien que nous ayons employé le terme d' « image » pour notre propre recherche, celle-ci n'a donc rien d' « imagologique », puisque notre corpus est pour l'essentiel constitué de textes émanant d'auteurs eux-mêmes parisiens ou franciliens qui n'opèrent aucune prise de distance quant au territoire en question.

¹⁰⁰ La mythocritique, qui traite d'un espace réel mais revêtu d'un puissant imaginaire, pourrait sans doute être appliquée au cas de Paris, dans la mesure où cette ville est déjà considérée comme un lieu « mythique » dans la littérature médiévale ; de même, la « douce France » peut, dans une certaine mesure, être vue comme un espace « mythique ». Néanmoins, cet angle d'approche serait beaucoup trop réducteur par rapport à notre corpus et ne répondrait pas à la question plus générale de l'identité du territoire.

¹⁰¹ La thématologie accorde une place privilégiée à un thème, par exemple celui de la ville, en littérature. Notre propre recherche, qui isole un espace spécifique, se situe donc sur un autre plan. On pourra cependant trouver d'utiles éléments de comparaison dans des ouvrages plus généraux, tels que : Claude Thomasset et Danièle James-Raoul (dir.), *La Montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité...*

¹⁰² B. Westphal, *La Géocritique. Réel, fiction, espace...*, p. 185.

rassembler différents textes autour d'un même espace, sans s'interdire de puiser aussi dans d'autres arts mimétiques, en l'occurrence la peinture¹⁰³.

Il faut cependant demeurer attentif aux spécificités de la littérature médiévale en matière de perception et d'expression de l'espace, qui peuvent se révéler différentes de nos habitudes et qui conditionnent la représentation du territoire.

c. La perception de l'espace et du territoire au Moyen Âge

On a souvent souligné que l'espace en général n'était pas exactement conçu au Moyen Âge comme il l'est aujourd'hui. Paul Zumthor, notamment, a mis en relief les différences entre l'espace cartésien, uniforme et infini, et l'espace médiéval, qui est, lui, discontinu. « Les langues médiévales ne possédaient pas de mot permettant d'exprimer, fût-ce avec approximation, notre idée d'espace » ; celui-ci ne pouvait prendre corps « qu'en le parsemant de sites »¹⁰⁴. Pour Alain Guerreau, cet espace hétérogène s'organise par polarisation autour de certains points particulièrement valorisés et sacralisés¹⁰⁵. Cette vision est partagée par les historiens de l'image. Erwin Panofsky a relié l'invention de la « *perspectiva artificialis* » à l'abandon de cet espace médiéval fragmenté¹⁰⁶ ; et pour Jean-Claude Schmitt, « dans la culture médiévale les lieux s'identifient à leur contenu, ils ont une qualité propre et une place particulière dans la hiérarchie des valeurs et des usages liturgiques » ; « l'image médiévale ne figure pas un espace unifié, au sens où nous entendons ce terme, mais consiste en un assemblage ordonné et subtilement hiérarchisé de « lieux »¹⁰⁷. Cette conception s'appuie sur l'idée d'un ordre spatial comme reflet de l'ordre ontologique, mais aussi sur la doctrine aristotélicienne du « lieu naturel » : dans l'univers physique, chaque corps tend à occuper le lieu qui correspond à ses qualités naturelles¹⁰⁸. Il existe donc une différenciation qualitative des êtres et des lieux, qui va à l'encontre de l'idée d'un espace uniforme et continu.

De fait, l'examen des référentiels géographiques utilisés dans notre corpus de textes littéraires confirme la prédominance du lieu : dans la majeure partie des cas, l'auteur se borne, pour situer une action, à donner un nom de ville, de bourg ou de forteresse, sans éprouver le

¹⁰³ Sur ce recours aux représentations non textuelles (cinéma, photographie, peinture...), voir B. Westphal, *La Géocritique. Réel, fiction, espace...*, p. 197.

¹⁰⁴ P. Zumthor, *La mesure du monde...*, p. 51.

¹⁰⁵ A. Guerreau, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen »..., p. 87-88.

¹⁰⁶ E. Panofsky, *La perspective comme forme symbolique*, Paris, 1978.

¹⁰⁷ Jean-Claude Schmitt, « De l'espace aux lieux : les images médiévales », dans : *Constructions de l'espace au Moyen Âge : pratiques et représentations*, Publications de la Sorbonne, Histoire ancienne et médiévale, 96, Paris, 2007, p. 324-325.

¹⁰⁸ Aristote, *Physique*, IV, 4, 212a 20.

besoin de spécifier à quelle circonscription ou à quel « pays » appartient ce site. Le Religieux de Saint-Denis, par exemple, lorsqu'il parle de la région parisienne, se réfère presque exclusivement aux localités pour situer son récit dans l'espace. Lorsqu'il veut préciser davantage, il situe ces localités par rapport aux villes les plus proches (Creil est à quatre lieues de Senlis¹⁰⁹, Montaignillon est près de Provins¹¹⁰, le château de Vincennes se trouve à une lieue de Paris¹¹¹), ou parfois, par rapport aux cours d'eau (Creil est sur l'Oise)¹¹². Ce n'est que de façon très incidente qu'une zone de plus grande étendue intervient dans son discours, qu'il s'agisse d'un « pays » ou d'un territoire féodal comme le comté. Michel Pintoin sait fort bien que la Beauce commence vers Etampes et que Montaignillon se trouve en Brie, mais il y fait rarement allusion¹¹³. La même remarque vaut pour d'autres chroniqueurs comme Philippe de Commines, dont les *Mémoires* utilisent presque exclusivement la seule mention des localités pour décrire les événements qu'il a vécus à Paris et dans ses environs : si l'on excepte une phrase relative à l'Île-de-France¹¹⁴, on ne trouve dans son œuvre aucune référence aux « pays » (« Moret en Gastinois » étant plutôt de l'ordre de la toponymie) ni d'ailleurs aux circonscriptions de la région parisienne, qu'elles relèvent de l'organisation féodale, ecclésiastique ou royale. Le lieu suffit à situer l'action.

Ceci ne signifie pas pour autant une indifférence à l'égard de l'espace géographique, dont on a parfois taxé la mentalité médiévale¹¹⁵. Bien au contraire, Commines est plutôt réputé pour sa vision géopolitique. Le nombre assez restreint des « pays » cités dans notre corpus n'est pas non plus, nous semble-t-il, liée à l'éviction volontaire d'une terminologie vernaculaire que certains, notamment lorsqu'ils s'expriment en latin, pourraient juger indignes de leur registre de langage. La surreprésentation des références ponctuelles (villes,

¹⁰⁹ Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique*... tome VI, p. 184.

¹¹⁰ *Ibidem*, t. VI, p. 135.

¹¹¹ *Ibidem*, t. VI, p. 466.

¹¹² *Ibidem*, t. VI, p. 184 : « *regium castrum Credolii super Ysare fluvium constructum* ». Bernard Guenée a relevé d'autres cas comparables, hors de l'Île-de-France : Mézières est située sur la Meuse, Montreaux, là où l'Yonne se jette dans la Seine, Gien, sur la Loire. Pour les villes côtières, Michel Pintoin souligne souvent leur position maritime. En revanche, il fait rarement emploi d'autres références géographiques, telles que les montagnes. De plus, la plupart de ses indications concernent la Seine et ses affluents, de l'Oise au Loing, autrement dit la région qui lui était la plus familière. Cf. B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 403-404.

¹¹³ *Ibidem*, t. VI, p. 135 : le château de Montaignillon est attaqué par une bande de brigands « *longe lateque per Briam inhumanissime deseriens* ». Pour la Beauce, voir plus loin.

¹¹⁴ Cet extrait est étudié dans notre chapitre 1 et notre chapitre 9.

¹¹⁵ Si Robert Fawtier, en 1959, concluait de façon très négative que « le roi de France était hors d'état de se représenter son royaume (voir notre chapitre 4), cette affirmation a été, à juste titre, remise en cause par les historiens : il faut une réponse « plus nuancée » (*differenzierter*), écrit Peter Moraw en introduction à un important recueil d'articles dont le contenu montre qu'il s'agit bien plus que de nuances. Cf. P. Moraw (dir.), *Raumerfassung und Raumbewusstsein im Späteren Mittelalter*..., p. 8-9.

bourgs, châteaux, hameaux) par rapport aux termes de surface (« pays », comtés, diocèses, bailliages, châtellenies) est peut-être, plus profondément, l'indice d'un mode d'appréhension de l'espace encore davantage fondé sur la liste que sur la carte. Mais c'est aussi, sans doute, le mode de localisation à la fois le plus intuitif et le plus précis, et donc le plus adapté aux besoins de nos écrivains.

Dans ces conditions, comment concevoir la notion de territoire, que Nathalie Bouloux définit comme un « morceau d'espace »¹¹⁶ ? A cette question ontologique, on peut apporter plusieurs éléments de réponse. Le premier est qu'il ne faut pas surévaluer le caractère discontinu de l'espace médiéval : contrairement à ce que l'on affirme volontiers, le latin « *spatium* » peut s'appliquer, dans les textes médiévaux, à une étendue et pas seulement à un intervalle¹¹⁷ ; et l'espace n'était pas ressenti comme si hétérogène qu'on ne pût le décrire et le cartographier, ainsi qu'en témoignent les textes consacrés à l'*orbis terrarum* et les *mappae mundi*¹¹⁸. En outre, même sur le plan théorique, on assiste au cours des derniers siècles du Moyen Âge à une remise en cause de la théorie aristotélicienne, et à l'invention du lieu comme espace¹¹⁹. Les débats théologiques autour de l'angéologie semblent avoir ouvert la voie à cette réflexion nouvelle sur l'espace, puisqu'il n'existe pas de rapport de nécessité entre l'ange et le (ou les) lieu(x) qu'il occupe¹²⁰.

Du reste, la notion de territoire n'est pas absente de notre corpus : sans être prédominante, elle est cependant bien ancrée. Pour continuer sur l'exemple du Religieux de Saint-Denis, si bien étudié par Bernard Guenée, de nombreuses localités sont situées en faisant appel à des découpages ecclésiastiques (les diocèses) ou féodaux (le comté de Valois, le duché de Berry) et surtout aux provinces (l'Anjou, la Bretagne, la Bourgogne) ou aux pays (la Beauce, la Brie, le Gâtinais, le Vexin), autrement dit à une géographie vernaculaire qui ne se confond pas avec les circonscriptions administratives de l'Église ou de la royauté¹²¹. Les cadres ne sont donc pas forcément identiques aux nôtres, mais la notion de territoire est très prégnante. Encore faut-il préciser le vocabulaire employé par nos sources.

¹¹⁶ N. Bouloux, « Culture géographique et représentation du territoire »..., p. 95.

¹¹⁷ *Ibidem*, p. 91.

¹¹⁸ *Ibidem*, p. 94.

¹¹⁹ Alexandre Kouré, *Du monde clos à l'univers infini*, Paris, 1962.

¹²⁰ Tiziana Suarez-Nani, « Vers le dépassement du lieu : l'ange, l'espace et le point », dans : *Représentations et conceptions de l'espace dans la culture médiévale*..., p. 121-146.

¹²¹ B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 404-405.

d. Le vocabulaire géographique des textes littéraires médiévaux

Dans le vocabulaire des historiens comme des géographes, plusieurs termes existent pour désigner des territoires de taille variable : le terroir, le pays, la province, la nation¹²². C'est pour notre part à l'échelon de la province que nous nous intéressons ici. Mais cette notion est-elle présente dans les sources médiévales ? Et si oui, quels étaient les termes utilisés pour la décrire ? Cette question a fait l'objet d'éclaircissements de la part de Gustave Dupont-Ferrier dans deux articles parus dans la *Revue historique* en 1929¹²³, qui restent la référence fondamentale sur le sujet même si des précisions ont pu leur être apportées depuis (ainsi par Bernard Guenée, sur le lexique géographique du Religieux de Saint-Denis). Nous confronterons donc ici les observations de Gustave Dupont-Ferrier à ce que nous avons pu relever dans notre corpus ; les données, du reste, se recoupent partiellement car les chroniques n'avaient pas été négligées par G. Dupont-Ferrier.

Le mot de « *provincia* » est attesté au Moyen Âge, notamment pour désigner une province ecclésiastique¹²⁴ ; mais on peut également le rencontrer en contexte laïque, surtout à partir de la seconde moitié du XV^e siècle : Charles VIII commande ainsi au héraut d'armes Montjoie un armorial de « toutes les provinces, bailliages, senechaussees, prevostez et autres juridictions de nosditz royaume, pais de Dauphiné, comté de Provence et autres »¹²⁵. Dans notre corpus, on trouve parfois ce terme de « *provincia* » en relation avec « *Francia* » dans son acception régionale. Guillaume le Breton, par exemple, cite « *Francia* » parmi les provinces du royaume, en employant le terme « *provincia* »¹²⁶. Néanmoins, ce terme n'est pas le seul à pouvoir désigner un espace tel que l'Île-de-France, et il se révèle même assez peu employé avant le XV^e siècle.

Le terme « *regio* » existe aussi dans notre corpus d'œuvres, notamment dans les textes géographiques. La géographie descriptive a en effet pour but d'énumérer les diverses « régions » de l'espace habitable. Mais ce terme est peu fréquent dans les chroniques. Le Carme de Venette, par exemple, l'emploie dans une énumération de régions où sévissent les

¹²² R. Brunet et al., *Les Mots de la Géographie*, 3^e éd. Paris, 1993, article « échelle », p. 176.

¹²³ G. Dupont-Ferrier, « Sur l'emploi du mot « province » notamment dans le langage administratif de l'ancienne France »..., suivi de : « De quelques synonymes du terme « province », dans le langage administratif de l'ancienne France »...

¹²⁴ Du Cange, *Glossarium...*, t. 6, col. 546a, article « *provincia* » ; consultable en ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/PROVINCIA>.

¹²⁵ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 77.

¹²⁶ Voir plus loin, chapitre 5.

brigands en 1364, « *in Andegavio, Turonia, Cenomania, Belcia et prope Aurelianis et in confinibus dictarum regionum usque prope Parisius* »¹²⁷.

Un autre descripteur du territoire est le mot « *patria* ». En latin classique, ce terme est associé au pays natal ; cette signification est encore présente dans notre corpus, et l'on voit, par exemple, Gui de Bazoches partant pour la Terre sainte dire adieu à sa « *patria* ». Mais la plupart du temps, chez les auteurs du Moyen Âge, « *patria* » est tout simplement synonyme de « pays » tout court. Michel Pintoin, par exemple, l'emploie à propos de la Bretagne, de la Normandie ou de la Picardie. En dérive le nom de « *compatriota* », qui désigne les gens d'un même pays¹²⁸.

Le terme le plus souvent associé à la « France » régionale dans notre corpus est en fin de compte celui de « pays », beaucoup moins univoque au Moyen Âge qu'aujourd'hui¹²⁹. Le mot de « pays » provient du latin « *pagus* », déjà présent en latin classique : chez César, le « *pagus* » est une subdivision de la « *civitas* » en Gaule et en Germanie. A l'époque carolingienne, le « *pagus* » est une circonscription administrative. Pour la période qui nous occupe, ce sens précis n'a plus cours, mais le « pays » demeure un mot très usité dans la description des territoires. Ainsi que l'a observé Gustave Dupont-Ferrier, dans les sources en français,

« ...de tous les termes qui désignent, dans les textes, ce que, depuis plus de trois siècles, les historiens appellent les « provinces », le plus répandu, entre la fin du XIII^e siècle et les premières années du XVII^e, est incontestablement le mot de « pays ». »¹³⁰

C'est ainsi que dans la partie des *Grandes chroniques de France* rédigée au XIV^e siècle par Pierre d'Orgemont, on trouve le mot de « pays » en association avec la Picardie, la Bourgogne, le Maine, l'Anjou, la Bretagne ou la Saintonge¹³¹. De même, dans *le Journal des Etats généraux de Tours* en 1484 :

¹²⁷ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 284.

¹²⁸ Exemples : *Chronique...*, t. IV, p. 484 ; t. III, p. 258, 286 ; t. VI, p. 360. Cf. B. Guenée, « Un royaume et des pays... », p. 407-408.

¹²⁹ Le « pays », dans son acception contemporaine, est un périmètre d'aménagement du territoire, ainsi défini par la « loi Pasqua » du 4 février 1995 : « un territoire présentant une cohésion géographique, culturelle, économique et sociale dont les communes qui le composent élaborent un projet commun de développement, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'emploi. » Cf. Pierre Guillaume, « Les petites villes et leur pays », dans : P. Bodineau et Chr. Lamarre, *Capitales ou villes d'appui ? Les petites villes et leurs campagnes du Moyen Âge au XXI^e siècle...*, p. 53-64 ; Nicolas Portier, *Les Pays*, Paris, La Documentation française, 2002.

¹³⁰ G. Dupont-Ferrier, « De quelques synonymes du terme « province », dans le langage administratif de l'ancienne France »..., p. 292.

¹³¹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 20 : « pays de Picardie » ; p. 38 : « pays de Bourgoigne », également appelé « duchié de Bourgoigne » (p. 37, p. 61) ; « ou pays du Maine, d'Anjou et de Bretagne », p. 150 ; « le payz de Xantonge », p. 168.

« (...) la France, Guienne, Bourbonnois, Rouergue, Quercy, Languedoc, Auvergne, Fourestz, Beaujolois, Champagne, Vermandois, Nivernois et rethelois, Lyonnois et Gastynois, Poictou, Lymosin, Arthois, Picardie, Berry et les autres pays de ce royaume, chacun en son endroit. »¹³²

Mais, comme le relevait Gustave Dupont-Ferrier, ce mot de « pays » peut renvoyer à des territoires très divers. Par « pays », Eustache Deschamps désigne aussi bien les différents royaumes de la Chrétienté, dont celui de France, que le Languedoc ou la Brie, ou bien encore les domaines de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne¹³³. Chez Gilles Le Bouvier, auteur du XV^e siècle particulièrement sensible aux questions géographiques¹³⁴, « pays » (qui est le terme employé pour désigner la région parisienne, présentée comme « le meilleur pays de tout le royaume ») peut certes correspondre à un territoire assez restreint que nous appellerions nous aussi « pays »¹³⁵, mais aussi à une région comme le Dauphiné ou le Berry¹³⁶; en prologue à sa *Chronique de Charles VII*, il se présente comme le héraut du « pays » de Berry, le terme étant ici employé pour « marche », autrement dit un territoire de vaste ampleur comprenant non seulement le Berry, mais aussi de nombreuses provinces voisines. « Pays » est donc, pour Gilles Le Bouvier, tout simplement synonyme de « territoire », quelle que soit son étendue.

En somme, le mot le plus souvent associé à ce que nous appelons aujourd'hui une « région », ou à ce que l'on aurait appelé au XVIII^e siècle une « province », est un terme très générique. Il en va de même dans la littérature en latin, qui utilise souvent en ce sens le mot de « *pagus* » mais aussi celui de « *partes* », hérité du latin classique. Le terme de « *territorium* », également employé par les auteurs classiques, est moins usité par les auteurs médiévaux mais ne disparaît pas : on le trouve par exemple sous la plume de Michel Pintoin, qui l'utilise, comme celui de « *partes* », pour désigner des zones de taille très variable : la Bourgogne, la Champagne ou la Picardie, mais aussi le Cotentin, le Tardenois ou le pays chartrain¹³⁷.

L'équivocité qui se manifeste dans la terminologie médiévale laisse augurer d'un certain flou dans la conception des « provinces » : la hiérarchisation des territoires en fonction de leur étendue, telle que nous la connaissons aujourd'hui, n'est pas encore fixée. Ces ambiguïtés

¹³² Jean Masselin, *Journal des Etats généraux...*, p. 675.

¹³³ J.-P. Boudet et H. Millet (dir.), *Eustache Deschamps en son temps...*, p. 158.

¹³⁴ Voir la présentation de son *Livre de la description des pays* aux chapitres 1 et 8.

¹³⁵ Dans sa *Description des pays*, il l'applique notamment au Hurepoix, au Gâtinais, au Vexin ou à la Brie (voir notre chapitre 1). De même, dans son *Armorial*, Gilles Le Bouvier parle des « pays de Beausse, Gastinoys, Pyroie, Urepois, France, Brye, Veuquecin le François » (voir citation dans notre chapitre 8).

¹³⁶ Voir chapitre 1.

¹³⁷ B. Guinée, « Un royaume et des pays... », p. 405-412.

vont naturellement peser sur notre recherche, car une expression telle que « *pagus parisiensis* » peut se prêter à diverses interprétations.

e. D'autres études sur les « régions » médiévales au travers de la littérature

Notre recherche s'inscrit dans la lignée de travaux menés ces dernières années, tant par des historiens que par des romanistes, sur la représentation de certaines régions françaises dans la littérature médiévale : la Bourgogne¹³⁸, la Flandre¹³⁹ ou la Normandie¹⁴⁰ ont ainsi fait l'objet de très stimulantes études. Celles-ci révèlent d'ailleurs les difficultés inhérentes au sujet. A propos de l'image de la Bourgogne transmise par l'épopée médiévale, Hélène Gallé conclut qu'« il n'y a pas d'identité bourguignonne » dans les chansons de geste¹⁴¹ et Bernard Guidot que « la spécificité bourguignonne nous échappe en grande partie »¹⁴². Ce dernier en vient même à s'interroger sur la pertinence de la notion d'identité régionale dans la littérature médiévale : « Trouver à tout prix des différences entre les terroirs et caractériser l'âme des peuples est sans doute une préoccupation moderne »¹⁴³. Mais ces constats négatifs sont à nuancer : certaines œuvres peuvent être vues comme très valorisantes pour la Bourgogne, comme *Auberi le Bourgoïn* (vers 1250), et l'intérêt porté aux héros bourguignons par Philippe le Bon et son entourage, au XV^e siècle, est indéniablement lié à cet ancrage territorial.

Les quelques études menées sur des régions voisines révèlent, en outre, que l'image d'un territoire et de ses habitants peut varier selon les sources et les époques. Colette Beaune l'a mis en évidence pour la Normandie : aux guerriers indomptables favorisés par la Providence, héros des chroniqueurs anglo-normands des XI^e-XII^e siècles, se substitue à la fin du Moyen Âge une vision plus pacifique, axée sur la richesse économique de la région. Et si les Normands, dans les chroniques du XIV^e siècle, jouent souvent un rôle de rebelle face à l'autorité royale, notamment pour des raisons fiscales, ils sont aussi présentés comme les meilleurs et plus fidèles sujets du roi au milieu du XV^e siècle¹⁴⁴.

D'une façon générale, l'identité de la nation a sans doute été plus largement étudiée que celle des régions. Surtout, lorsque celles-ci ont retenu l'attention des médiévistes, c'est

¹³⁸ M. Ott (dir.), *L'Épopée médiévale et la Bourgogne...*

¹³⁹ I. Guyot-Bachy, *La Flandre et les Flamands au miroir des historiens du royaume (X^e-XV^e siècle)...*

¹⁴⁰ C. Beaune, « Images de la Normandie et des Normands aux XIV^e et XV^e siècles »... ; M. Guéret-Laferté et N. Lenoir (dir.), *La Fabrique de la Normandie...*

¹⁴¹ H. Gallé, « Héros et comparses. La valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste »..., p. 32.

¹⁴² B. Guidot, « Image et rôle de la Bourgogne dans *Girart de Vienne* et quelques autres chansons de geste »..., p. 52.

¹⁴³ *Ibidem*.

¹⁴⁴ C. Beaune, « Images de la Normandie et des Normands... »

souvent dans le cadre d'une réflexion sur les principautés¹⁴⁵. Or, dans le cas de l'Île-de-France, nous nous trouvons face à une région qui ne correspond pas à une entité politique, comme peuvent le faire, à la fin du Moyen Âge, la Bretagne, la Souabe ou la Flandre. Certes, l'Île-de-France est intimement liée au roi, mais à l'époque sur laquelle nous nous penchons, les frontières du domaine royal ont largement débordé du Bassin parisien. Aussi l'Île-de-France ne peut-elle entrer dans le champ du « sentiment articulé d'identité régionale » tel que le définissait le colloque *Identité régionale et conscience nationale...* de 1993¹⁴⁶. Nous sommes plutôt dans le domaine, plus diffus, de la géographie « vernaculaire ». Il existe certes, en Île-de-France comme dans le reste du royaume, des cadres institutionnels (administratif, juridique, féodal...) qu'il nous faudra bien sûr étudier¹⁴⁷, mais nous verrons qu'ils ne permettent pas de rendre parfaitement compte de l'identité régionale.

3. Présentation de notre démarche

Afin de traiter de « l'image de Paris et de l'Île-de-France » telle qu'elle s'exprime dans notre corpus de textes, nous avons suivi trois voies de cheminement. La première porte sur la définition même de « l'Île-de-France » au Moyen Âge, question fort ardue qui a fait apparaître plusieurs difficultés. Tout d'abord, comment appelait-on ce territoire ? Nous allons dans un premier temps préciser la date d'apparition du nom actuel d'« Île-de-France » et sa signification exacte. Puis nous examinerons à quoi renvoie le nom de « France » qui est, dans la plupart de nos textes, celui utilisé pour désigner la région parisienne. Enfin, nous essaierons de confronter les renseignements tirés de notre corpus à ceux fournis par d'autres sources telles que les études dialectales ou la géographie « administrative ».

Dans une seconde partie, nous étudierons la façon dont cet espace a pu être représenté par les écrivains médiévaux. Qu'ont-ils retenu comme éléments significatifs de ce territoire ? Nous verrons que malgré le caractère ponctuel et disséminé des informations fournies par notre corpus, se dégage cependant une appréhension assez fouillée de l'espace francilien, avec bien sûr un certain déséquilibre en faveur de Paris, beaucoup plus présent dans nos sources,

¹⁴⁵ J. Dhondt, *Études sur la naissance des principautés territoriales en France, IX^e-X^e siècle*, Bruges, 1948 ; B. Demotz, *Les Principautés dans l'Occident médiéval...* ; Ph. Contamine et O. Mattéoni (dir.), *La France des principautés. Les Chambres des comptes, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, 1996 ; *Les Principautés au Moyen Âge. Actes du Congrès de la SHMESP* (Bordeaux, 1973), Bordeaux, 1979 ; P. Feuchère, « Essai sur l'évolution territoriale des principautés françaises (X^e-XIII^e siècles). Étude de géographie historique », *Le Moyen Âge*, 1952.

¹⁴⁶ R. Babel et J.-M. Moeglin, *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, « Introduction », p. 9.

¹⁴⁷ Ce sera l'objet de notre chapitre 8.

mais aussi la conscience d'une certaine complémentarité entre la métropole et sa région. Afin de nous concentrer sur cette complémentarité, nous avons choisi d'exclure de cette seconde partie un thème essentiel pour « l'image de Paris », mais qui ne joue aucun rôle dans « l'image de l'Île-de-France » : l'université. En effet, notre corpus est très riche en mentions relatives au monde universitaire parisien ; mais cet univers est le plus souvent perçu par les écrivains comme clos sur lui-même. Il ne s'étend pas au-delà de la ville de Paris, sauf en ce qui concerne son rayonnement intellectuel, qui est d'ordre international. Nous n'avons pas réussi à trouver dans nos textes de lien entre l'université de Paris et l'Île-de-France, comme il en existe entre la capitale et sa région sur les plans politique et économique, ou dans le domaine de la sacralité royale - sauf à y inclure l'université d'Orléans, qui constitue le complément de celle de Paris pour le droit civil, mais qui ne nous paraît pas vraiment appartenir à l'Île-de-France.

Une troisième partie aborde la question sous un autre angle : comment le territoire que nous étudions est-il présenté dans les biographies de souverain, qui forment un genre très prisé de l'historiographie médiévale ? Ici, nous suivons dans le détail un petit nombre d'auteurs et d'œuvres, afin de voir comment ils ont pu interagir entre eux, à une époque où la pratique de l'intertextualité est une pratique fondamentale de l'expression littéraire. Dans la mesure où l'un des traits distinctifs de l'Île-de-France est son lien étroit avec la monarchie (un aspect que nous aurons essayé de mettre en lumière dans la partie II), il nous a semblé pertinent de mettre à l'épreuve cette spécificité dans le champ d'une production par essence liée aux rois de France. On peut donc envisager la partie III comme une « étude de cas » qui nous permettra de creuser certains sujets, tels que le statut de capitale reconnu à Paris par les écrivains du Moyen Âge, ou le thème des « chantiers royaux », très important pour l'Île-de-France.

Quelques mots, enfin, des choix que nous avons opérés dans la conduite de ce travail. Notre corpus est essentiellement constitué de textes édités, ce qui peut paraître une entorse à la règle habituelle du doctorat en histoire médiévale, généralement fondé sur le dépouillement de documents d'archives inédits. Des manuscrits ont certes été consultés soit pour des textes encore inédits (mais ils sont, en proportion, peu nombreux dans notre corpus), soit pour des variantes (notamment dans l'étude plus approfondie consacrée aux « Vies » de Saint Louis), soit pour confronter l'illustration au texte ; mais dans l'ensemble, le matériau sur lequel nous avons fondé notre travail n'est pas une *terra incognita* nouvellement explorée, mais une terre déjà labourée par d'autres défricheurs, auxquels nous sommes entièrement redevables. Nous

avons d'ailleurs décidé, dans les citations, de respecter les partis-pris éditoriaux de nos prédécesseurs, ce qui occasionne des graphies parfois hétérogènes, dans la mesure où les règles d'édition des textes médiévaux ont pu varier selon les époques et les écoles. Pour les textes inédits, nous avons suivi les prescriptions de l'École nationale des Chartes dans ses *Conseils pour l'édition des textes médiévaux*¹⁴⁸.

Mais ceux-ci, répétons-le, sont peu nombreux par rapport aux autres, car la matière déjà à disposition s'est révélée considérable, et même impossible à saisir de façon exhaustive. Nous avons donc résolu d'extraire de cet énorme corpus les exemples qui nous paraissaient les plus pertinents, mais beaucoup d'autres auraient pu être ajoutés.

Nous avons par ailleurs préféré renoncer à un traitement statistique de ces données, qui pourrait être un autre angle d'approche extrêmement productif mais qui nous a paru excéder le champ déjà très vaste de nos recherches. Une analyse textométrique ne peut être menée sur un corpus aussi abondant, et si un système d'information géographique aurait certainement apporté de fructueux enseignements, il nous aurait fait perdre la dimension littéraire et formelle de nos sources, et n'aurait sans doute pas permis de cerner une notion aussi diffuse que l'est, par définition, celle d'« identité régionale ».

Nous avons tenté l'expérience de l'exhaustivité dans la troisième partie, en réduisant le corpus à un seul type d'œuvres : celui de la « biographie royale », et à trois exemples : ceux de Philippe Auguste, de Saint Louis et de Charles V. Même en limitant ainsi drastiquement le nombre de textes pris en compte, leur examen nous a entraînés dans de longs développements, et pour ne pas trop alourdir le propos, nous avons rejeté en « annexe » les extraits des « Vies » de Louis IX et leur commentaire, afin d'offrir au lecteur une présentation plus synthétique dans le corps de la thèse. Cette annexe se trouve placée à la fin du second volume, en complément du chapitre 16 consacré aux biographies de Saint Louis.

Enfin, un troisième volume regroupe les planches en couleurs, avec un choix de cartes, de cartes anciennes, d'enluminures et de peintures médiévales représentant Paris et l'Île-de-France, et quelques vues des monuments (existant ou disparus) édifiés par Saint Louis et par Charles V sur ce territoire. Là encore, il s'agit d'une sélection qui ne se prétend nullement exhaustive ; les éléments retenus sont là pour illustrer le propos des deux volumes de texte.

¹⁴⁸ F. Viellard et O. Guyotjannin (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux...* ; et plus particulièrement le fascicule III, *Textes littéraires*, par P. Bourgain et F. Viellard.

LISTE DES ŒUVRES DU CORPUS

Auteur	Titre
Adenet Le Roi	<i>Berte as grans piés</i>
Adrien de But	<i>Chronique</i>
Alain Bouchart	<i>Grandes chroniques de Bretagne</i>
Albert le Grand	<i>De causis proprietatum elementorum</i>
Alexander Neckam	<i>De laudibus divine sapientie</i>
Anonyme	<i>Aiquin</i>
Anonyme	<i>Aliscans</i>
Anonyme	<i>Anseïs de Carthage</i>
Anonyme	<i>Armorial Bellenville</i>
Anonyme	<i>Armorial Navarre</i>
Anonyme	<i>Aspremont</i>
Anonyme	<i>Aye d'Avignon</i>
Anonyme	<i>Aymeri de Narbonne</i>
Anonyme	<i>Baudouin de Sebourc</i>
Anonyme	<i>Chanson de Guillaume</i>
Anonyme	<i>Chanson de Roland, version CV⁷</i>
Anonyme	<i>Charroi de Nîmes</i>
Anonyme	<i>Chevalerie Ogier</i>
Anonyme	<i>Chronique des quatre premiers Valois</i>
Anonyme	<i>Chronique normande (du XV^e siècle)</i>
Anonyme	<i>Chronique normande du XIV^e siècle</i>
Anonyme	<i>Chronographia regum Francorum</i>
Anonyme	<i>Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre</i>
Anonyme	<i>Dit des monstiers</i>
Anonyme	<i>Dit des moustiers de Paris</i>
Anonyme	<i>Dit du Lendit</i>
Anonyme	<i>Doon de Mayence</i>
Anonyme	<i>Elucidari de las proprietatz de totas res naturales</i>
Anonyme	<i>Enfances Guillaume</i>
Anonyme	<i>Farce de Maistre Mimin, estudiant</i>
Anonyme	<i>Fierabras</i>
Anonyme	<i>Floovant</i>
Anonyme	<i>Florent et Octavien</i>
Anonyme	<i>Folque de Candie</i>
Anonyme	<i>Galien le Restoré</i>
Anonyme	<i>Garin le Lorrain</i>
Anonyme	<i>Gent de France, mult estes esbahie !</i>
Anonyme	<i>Geste de Garin de Monglane en prose</i>
Anonyme	<i>Geu saint Denis</i>
Anonyme	<i>Girart de Roussillon</i>
Anonyme	<i>Hugues Capet</i>
Anonyme	<i>Huon de Bordeaux</i>
Anonyme	<i>Jehan de Lanson</i>
Anonyme	<i>Journal d'un bourgeois de Pais sous le règne de François I^{er}</i>

Anonyme	<i>Journal d'un bourgeois de Paris</i>
Anonyme	<i>Le Livre des régions (trad. de Barthélemy l'Anglais)</i>
Anonyme	<i>Les Narbonnais</i>
Anonyme	<i>Les rues et églises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour</i>
Anonyme	<i>Li Fet des Romains</i>
Anonyme	<i>Libro +B50:L79del conosçimiento...</i>
Anonyme	<i>Mabrien</i>
Anonyme	<i>Macaire</i>
Anonyme	<i>Mesnagier de Paris</i>
Anonyme	<i>Miracles de sainte Geneviève</i>
Anonyme	<i>Mise en prose de la « Geste des Loherains »</i>
Anonyme	<i>Moniage Guillaume</i>
Anonyme	<i>Mystère de saint Louis</i>
Anonyme	<i>Octavien</i>
Anonyme	<i>Orson de Beauvais</i>
Anonyme	<i>Otinel</i>
Anonyme	<i>Prières aux saints en français à la fin du Moyen âge</i>
Anonyme	<i>Prise d'Orange</i>
Anonyme	<i>Raoul de Cambrai</i>
Anonyme	<i>Récit anonyme de la croisade de Richard Cœur de Lion</i>
Anonyme	<i>Récits d'un Ménestrel de Reims</i>
Anonyme	<i>Recueil des repues franchises de maistre François Villon et de ses compagnons</i>
Anonyme	<i>Renaut de Montauban</i>
Anonyme	<i>Robert le Diable</i>
Anonyme	<i>Roman de Claris et Loris</i>
Anonyme	<i>Roman de Renart</i>
Anonyme	<i>Roman de Renart le Contrefait</i>
Anonyme	<i>Rosier saint Denis</i>
Anonyme	<i>Siège de Barbastre</i>
Anonyme	<i>Tractatus de diversis historiis Romanorum</i>
Anonyme	<i>Vie de saint Denis en prose</i>
Anonyme	<i>Vie de sainte Geneviève de Paris</i>
Anonyme	<i>Vita et actus beati Dyonisii</i>
Anonyme	<i>Voyage de Charlemagne</i>
Antoine Astesan	<i>Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451</i>
Antoine de La Sale	<i>Jehan de Saintré</i>
Antonio de Beatis	<i>Voyage du cardinal Louis d'Aragon...</i>
Bernard Itier	<i>Chronique</i>
Bertrand de Bar-sur-Aube	<i>Girart de Vienne</i>
Bertrand de Born	<i>Œuvres</i>
Bonaccorso Pitti	<i>Ricordi</i>
Brunetto Latini	<i>Li Livres dou Tresor</i>
Chistine de Pizan	<i>Le Livre de la Mutacion de Fortune</i>
Chistine de Pizan	<i>Le Livre de la Paix</i>
Chistine de Pizan	<i>Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V</i>
Chistine de Pizan	<i>Le Livre des epistres du debat sus le « Rommant de la Rose</i>

Chrétien de Troyes	<i>Cligès</i>
Claude de Seyssel	<i>Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom</i>
Clement de Fauquembergue	<i>Journal</i>
Conon de Béthune	<i>Chansons</i>
Cuvelier	<i>Chanson de Bertrand du Guesclin</i>
David Aubert (?)	<i>Guerin le Loherain</i>
Enguerrand de Monstrelet	<i>Chronique (1400-1444)</i>
Etienne de Bourbon	<i>Tractatus de diversis materiis predicabilibus</i>
Etienne de Tournai	<i>Lettres et sermons</i>
Eustache Deschamps	<i>Œuvres</i>
Évrart de Trémaugon	<i>Le Songe du Vergier</i>
Fausto Andrelini	<i>De influenza siderum et querela parisiensis pavimenti</i>
Fazio degli Uberti	<i>Il Dittamondo</i>
Francesco Florio	<i>De probatione Turonica</i>
François Villon	<i>Œuvres</i>
Gautier Cornut (?)	<i>De susceptione coronae spineae Jesu Christi</i>
Gautier de Coinci	<i>Les miracles de Nostre Dame</i>
Geoffroy de Beaulieu	<i>Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici quondam regis Francorum</i>
Geoffroy de Paris	<i>Chronique métrique</i>
Gerard de Saint-Quentin	<i>Translatio Sancte Corone Domini nostri Jhesu Christi a Constantinopolitana urbe ad civitatem Parisiensem</i>
Gervais de Tilbury	<i>Otia imperialia</i>
Gilles de Paris	<i>Carolinus</i>
Gilles Le Bouvier, dit « héraut Berry »	<i>Le Livre de la description des pays</i>
Gilles Le Bouvier, dit « héraut Berry »	<i>Chronique de Charles VII</i>
Gilles Le Bouvier, dit « héraut Berry »	<i>Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances</i>
Giovanni Boccaccio	<i>De montibus, silvis, fontibus, lacubus, fluminibus, stagnis seu paludibus, de diversis nominibus maris</i>
Godefroid de Viterbe	<i>Speculum regum</i>
Gossuin de Metz	<i>L'Image du monde</i>
Guernes de Pont-Sainte-Maxence	<i>Vie de Saint Thomas Becket</i>
Gui de Bazoches	<i>Description de Paris</i>
Guillaume de Chartres	<i>De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici</i>
Guillaume de La Villeneuve	<i>Les Crieries de Paris</i>
Guillaume de Nangis	<i>Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ</i>
Guillaume de Nangis	<i>Chronique universelle</i>
Guillaume de Saint-Pathus	<i>Vie de Saint-Louis</i>
Guillaume de Saint-Pathus	<i>Miracles de Saint Louis</i>
Guillaume de Tudèle	<i>Chanson de la croisade albigeoise</i>
Guillaume Gruel	<i>Chronique d'Arthur de Richemont</i>
Guillaume Guiart	<i>La Branche des royaux lignages</i>
Guillaume le Breton	<i>Chronique du règne de Philippe Auguste</i>
Guillaume le Breton	<i>Philippide</i>
Guillebert De Mets	<i>Description de la ville de Paris sous Charles VI</i>
Guillot de Paris	<i>Le Dit des rues de Paris</i>
Hartmann Schedel	<i>Chronique</i>

Henri d'Andeli	<i>Dits</i>
Henri de Ferrières	<i>Les Livres du roy Modus et de la Royne Ratio</i>
Héraut Orléans	<i>Armorial</i>
Hieronymus Münzer (Monetarius)	<i>Voyage à travers la France</i>
Honoré Bovet (ou Bouvet)	<i>L'Apparicion Maistre Jean de Meun</i>
Jacques de Vitry	<i>Historia occidentalis</i>
Jacques Legrand	<i>Archiloge Sophie</i>
Jean Bodel	<i>La Chanson des Saisnes</i>
Jean Chartier	<i>Chronique de Charles VII</i>
Jean Corbechon	<i>Le Livre des propriétés des choses</i>
Jean d'Auton	<i>Chroniques de Louis XII</i>
Jean de Hauville	<i>Architrenius</i>
Jean de Haynin	<i>Mémoires</i>
Jean de Jandun	<i>Tractatus de laudibus Parisius</i>
Jean de Joinville	<i>Vie de Saint Louis</i>
Jean de Roye	<i>Journal (dit "Chronique scandaleuse")</i>
Jean de Saint-Victor	<i>Chronique universelle</i>
Jean de Venette (Carme dit)	<i>Chronique</i>
Jean de Vignay	
Jean Froissart	<i>Chroniques</i>
Jean Gerson	<i>Œuvres</i>
Jean Golein	<i>Traité du sacre</i>
Jean Juvenal des Ursins	<i>Ecrits politiques</i>
Jean Juvenal des Ursins	<i>Chronique de Charles VI</i>
Jean Le Bel	<i>Chronique</i>
Jean Le Clerc	<i>Chronique</i>
Jean Le Happrès	<i>Les Laudes et complainctes de Petit-Pont</i>
Jean Lefevre de Saint-Remy	<i>Chronique</i>
Jean Masselin	<i>Journal des Etats généraux de France tenus à Tours en 1484</i>
Jean Maupoint	<i>Journal</i>
Jean Molinet	<i>Chroniques</i>
Jean Molinet	<i>Les faictz et dictz</i>
Jean Munier	<i>Ballade des cinq lettres du nom de Paris</i>
Jean Raoulet (?)	<i>Chronique</i>
Johan Barton	<i>Donait françois</i>
John Trevisa	<i>On the Properties of Things</i>
Mathieu d'Escouchy	<i>Chronique</i>
Matthieu Paris	<i>Chronica majora</i>
Michel Pintoin	<i>Chronique du Religieux de Saint-Denis</i>
Nicolas de Bray	<i>Gesta Ludovici VIII</i>
Noël de Fribois	<i>Abrégé des croniques de France</i>
Olivier de la Marche	<i>Mémoires</i>
Otton de Saint-Blasien	<i>Chronica</i>
Pantaleone da Confienza*	<i>Summa lacticiniorum</i>
Phelippot	<i>Dit des marchands</i>
Philippe de Commynes	<i>Mémoires</i>
Philippe de Vigneulles	<i>Yvonnet de Metz</i>
Pierre d'Ailly	<i>Ymago mundi</i>

Pierre de Beauvais	<i>Mappemonde</i>
Pierre de Fenin	<i>Chronique</i>
Pierre d'Orgemont	<i>Grandes chroniques de France : règnes de Jean II et Charles V</i>
Pierre Gencien	<i>Le Tornoiement as dames de Paris</i>
Pierre Gringore	<i>Entrée royale de Claude de France</i>
Primat	<i>Chronique (traduite par Jean de Vignay)</i>
Primat et autres	<i>Grandes chroniques de France</i>
Ptolémée	<i>Géographie</i>
Ranulf Higden	<i>Polychronicon</i>
Raoul de Coggeshall	<i>Chronicon Anglicanum</i>
Raoul de Presles	<i>Traduction de la « Cité de Dieu »</i>
Renaut	<i>Galeran de Bretagne</i>
Richard de Semilly	<i>Poèmes</i>
Richart l'Escot	<i>Chronique</i>
Rigord	<i>Histoire de Philippe Auguste</i>
Robert Blondel	<i>Œuvres</i>
Robert Gaguin	<i>Compendium de Francorum origine et gestis</i>
Roger Bacon	<i>Compendium studii philosophiae</i>
Roger Bacon	<i>Opus majus</i>
Roger de Howden	<i>Chronica magistri Rogeri de Houedene</i>
Rutebeuf	<i>Œuvres</i>
Salimbene de Adam	<i>Cronica</i>
Stoa	<i>Cleopolis</i>
Thomas Basin	
Thomas de Chobham	<i>Summa confessorum</i>
Vincent de Beauvais	<i>Speculum historiale</i>
Watriquet de Couvin	<i>Les trois dames de Paris</i>
William de Briane	<i>The Anglo-Norman Pseudo-Turpin Chronicle</i>
Yves de Saint-Denis	<i>Vita et passio sancti Dyonisii + chronique</i>

PREMIERE PARTIE

**« *Francia* », « France », « Isle de France » :
les noms d'un territoire**

Introduction

« On s'est toujours battu, on se bat encore, on se battra tant qu'il y aura des combattants, au sujet des limites de l'Île-de-France, et même sur sa réalité en tant que province »¹. Cette remarque de Georges Poisson résume bien la difficulté de délimiter l'Île-de-France, qu'on assimile intuitivement à la région parisienne mais dont les frontières exactes prêtent à discussion. Aujourd'hui encore, il n'est pas toujours aisé de la définir. Les limites qu'on lui assigne sont fonction de ce que l'on range sous le terme de « région ». Si l'on se réfère à la circonscription administrative qui porte ce nom, la carte est claire : la région Île-de-France est constituée de huit départements disposés en pétales autour d'un cœur (Paris) qu'encerclent deux couronnes, la « petite » (Val-de-Marne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis) et la « grande » (Seine-et-Marne, Essonne, Yvelines, Val-d'Oise), selon une harmonieuse analogie florale aujourd'hui remise en cause par les réajustements politiques (**PI** *). Au sein de cet ensemble, Paris occupe une position un peu décentrée vers le nord, mais ce décalage géographique ne l'empêche pas de s'affirmer sans conteste comme le pôle de gravité d'un territoire dont les réseaux, le mode d'occupation des sols, la densité démographique, l'activité économique s'organisent essentiellement en fonction de la capitale. Par ailleurs, même si ses particularismes s'effilochent aux frontières, l'Île-de-France se distingue nettement des régions voisines sur le plan de la géographie humaine, avec une population plus nombreuse, plus jeune et plus mobile, et un PIB particulièrement élevé.

¹ G. Poisson, *Moyen Âge en Île-de-France : églises, abbayes, châteaux...*, p. 9.

En termes de géographie physique, l'Île-de-France correspond à la zone de sédimentation tertiaire qui occupe le centre du Bassin parisien. Cette relative homogénéité géologique recouvre toutefois des sous-sols assez différenciés : au nord de la Seine, dans la plaine de France et le Valois, les limons reposent sur le calcaire de Saint-Ouen et se prêtent parfaitement à la grande culture céréalière ; au sud, dans la Beauce, ils dominent une couche de calcaire de Beauce, lui-même supporté par des grès et du sable blanc, donnant un terroir très sec qui s'oppose à l'humidité de la Brie, plus à l'est. Si l'on s'appuie sur les critères de la géographie physique, l'Île-de-France est plus étendue que la circonscription administrative, dont les limites sont héritières des découpages départementaux institués par la Révolution mais n'épousent pas complètement les contours des substrats géologiques ni des paysages agricoles et forestiers.

Cette « région Île-de-France », apparue seulement dans la seconde moitié du XX^e siècle², coïncide-t-elle avec la province qui portait ce nom sous l'Ancien Régime ? Pas tout à fait, si l'on se fie aux cartes du gouvernement d'Île-de-France ou la généralité de Paris ; nous aurons du reste l'occasion de montrer que ces deux circonscriptions ne sont pas exactement identiques et que leurs limites ne sont pas forcément bien fixées. Pour le Moyen Âge, la situation est encore plus complexe, car le territoire du Bassin parisien ne correspondait pas à une entité administrative : il était fractionné entre plusieurs bailliages, et l'*Isle de France* ne constituait qu'une partie d'un gouvernement certes créé au XV^e siècle mais encore très variable dans sa configuration. Il ne faut pas pour autant en conclure que l'Île-de-France n'existait pas ; mais ses contours sont plus difficiles à préciser pour l'époque médiévale. Son nom même prête à discussion, puisqu'à l'époque qui nous intéresse ici, cette région est généralement appelée la « France » - mot très ambigu, susceptible de recevoir de nombreuses acceptions : il peut désigner aussi bien l'ensemble du royaume que la région autour de Paris, voire une zone encore plus restreinte, au nord de la capitale.

Parmi les études déjà consacrées à cette question, deux publications anciennes continuent à faire autorité. La première est l'article d'Auguste Longnon sur « L'Île-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs », qui a très pertinemment inauguré, en 1875, le premier

² La région Île-de-France, telle que nous la connaissons aujourd'hui, est issue des « programmes d'action régionale » institués par le décret du 30 juin 1955, dont le cadre effectif fut mis en place par l'arrêté ministériel du 28 novembre 1956 (paru au *JO* du 6 décembre 1956, p. 11649) ; mais à cette époque, cette région qui rassemblait les trois départements de la Seine, de la Seine-et-Oise et de la Seine-et-Marne, était désignée sous le nom de « région parisienne ». Cette dénomination fut ensuite changée en « district de la région de Paris », créé par l'ordonnance du 4 février 1959 et par la loi du 2 août 1961. Ce n'est qu'en 1976 que la région a reçu son nom d'« Île-de-France », par la loi n° 76-394 du 6 mai 1976 portant création et organisation de la région d'Île-de-France.

tome des *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France* en précisant le cadre géographique couvert par ce nouveau périodique³. Sa liste des gouverneurs de l'Île-de-France a été intégralement reprise par Gustave Dupont-Ferrier dans sa *Gallia regia* et sert toujours de référence. Son interprétation de l'évolution du mot « France », en revanche, a été discutée par Marc Bloch dans « L'Île-de-France : les pays autour de Paris », parue en 1913 dans le cadre d'une étude des régions de France pour la Bibliothèque de Synthèse historique⁴ : alors qu'Auguste Longnon avait décrit une réduction progressive de la « France » à une région de plus en plus étroite au nord de la Seine, Marc Bloch a souligné la polysémie du terme, susceptible de s'appliquer à des réalités géographiques diverses. Par ailleurs, c'est à cette étude de Marc Bloch que l'on se réfère généralement pour dater l'apparition du mot d'« Île-de-France », à la fin du XIV^e siècle.

Ces deux publications constituent le socle de nos connaissances aussi bien sur le nom donné à l'Île-de-France au Moyen Âge, que sur l'étendue de ce territoire. On y ajoutera l'importante étude de Lucien Gallois, *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne* (1908)⁵, qui reste fondamentale pour l'étude des « pays », mais qui porte essentiellement sur la période moderne. Enfin, les recherches de F. Frédéric-Moreau sur l'ancien pays de France sont venues compléter les observations d'Auguste Longnon et de Marc Bloch en 1923, sans toutefois leur apporter de modification majeure⁶.

Tous ces travaux sur l'Île-de-France correspondent aux riches heures de la géographie historique, à un moment où l'étude des « pays » et des provinces, ainsi que l'intérêt pour la toponymie (enseignée par Auguste Longnon au Collège de France), s'inscrivaient dans un contexte à la fois intellectuel et politique dont Proust se fait l'écho, par la voix de Brichtot, dans *Sodome et Gomorrhe*⁷. Certains, comme Pierre Foncin, envisageaient même un redécoupage administratif de la France sur la base des « pays », dans le cadre d'un programme de décentralisation qui ne prit finalement pas corps. Les recherches alors menées sur l'Île-de-France s'intègrent donc dans un horizon plus large, et Lucien Gallois, par exemple, s'est aussi penché sur d'autres « pays » tels que la Dombes, le Bassigny ou la Woëvre.

³ A. Longnon, « L'Île-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs »...

⁴ M. Bloch, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) »...

⁵ L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne*...

⁶ F. Frédéric-Moreau, *Notice sur l'ancien pays de France, origine et première forme de l'Île-de-France*...

⁷ Marcel Proust, *Sodome et Gomorrhe II*, chap. II, éd. Gallimard, 1989, p. 280-284.

Ces travaux de géographie historique, loin de se cantonner à la période médiévale, portent sur une période beaucoup plus longue. La définition du « pays de France » par la toponymie que proposent Auguste Longnon et F. Frédéric-Moreau, par exemple, s'appuie essentiellement sur des sources modernes. Celles-ci sont effectivement beaucoup plus nombreuses et plus précises, et s'accompagnent en outre d'une cartographie dont on ne dispose pas pour le Moyen Âge. Si la représentation des limites des « pays » de l'Île-de-France n'apparaît qu'au milieu du XVIII^e siècle⁸, les cartes du XVI^e siècle sont déjà très utiles pour les positionner et complètent les indications fournies par des textes tels que *La Guide des chemins de France*, éditée par Charles Estienne en 1552⁹.

Peut-on pour autant sans risque transposer ces informations sur des siècles moins riches en témoignages ? Cette démarche repose sur l'hypothèse de la pérennité des perceptions spatiales. Elle s'intègre parfaitement dans la pensée des historiens-géographes du début du XX^e siècle, dans la lignée de la valorisation des « pays » proposée par Paul Vidal de la Blache dès 1888 dans son article « Des divisions fondamentales du sol français », et reprise dans « Les pays de France » en 1904¹⁰; la théorie qui voit dans les « pays » le reflet de « régions naturelles » est au cœur du travail de son disciple, Lucien Gallois, sur les noms de pays de l'Île-de-France. Ce dernier se montre toutefois conscient de la mutabilité des noms de pays au cours de l'histoire ; à propos de la Beauce, il fait ainsi remarquer « qu'à utiliser des sources d'information aussi différentes [il s'agit « des chartes et des traditions locales »] on risque de se tromper, car c'est une question de savoir si l'on a toujours entendu la Beauce de la même façon. Il est donc très important, dans les études de ce genre, de savoir à quelle époque on se place. »¹¹

Les historiens de l'Île-de-France, depuis les années 1950, ont souvent préféré éluder la question de la définition du terme selon les critères médiévaux, en la jugeant complexe et peu opérationnelle. C'est ainsi que Guy Fourquin, pour tracer les limites de son étude sur les

⁸ D'après Lucien Gallois, la première carte à indiquer les limites des « pays » de la région parisienne est celle de Robert en 1753 : *Environs de Paris, par le Sr Robert, géographe ordinaire du Roi*. Cette carte représente 5 pays : Isle de France, Brie françoise, Gatinois, Hurepoix, Mantois. Elle est complétée l'année suivante par la *Carte du Gouvernement Général de l'Isle de France divisé par Pays*, du même auteur, qui subdivise l'Île-de-France en 11 pays. Avec la carte du *Gouvernement militaire de l'Isle de France* dressée par Janvier en 1760, ces pays passent au nombre de 12, chiffre qui perdure jusqu'à la Révolution. (L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays...*, p. 345-347).

⁹ Premier itinéraire commenté des routes françaises, cet ouvrage a connu un grand succès : 28 éditions entre 1552 et 1668. La première édition, en 1552 (BnF, Rés. L. 251), fut aussitôt suivie d'une 2^e en 1553, puis d'une 3^e, enrichie, la même année. Cf. B. Boudou et J. Kecskeméti, *La France des humanistes. Robert et Charles Estienne, des imprimeurs pédagogues*, Turnhout : Brepols, 2009, p. 402 et 411.

¹⁰ M.-C. Robic, « La notion de pays chez Paul Vidal de la Blache »...

¹¹ L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays...*, p. 62.

campagnes de la région parisienne, a choisi de donner à l'Île-de-France les contours de la zone d'approvisionnement du marché parisien et de la domination foncière exercée par la capitale, créant ainsi un champ d'enquête indépendant de tous les découpages médiévaux, après avoir reconnu leur inadéquation à son objet d'étude¹². *L'Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, dans la collection de l'histoire des provinces lancée par Privat, souligne dans son introduction, une fois de plus, la difficulté de définir cette région : « Notre province n'a pas la personnalité précoce et définitive de l'ensemble breton, normand ou provençal. Tout y est nuancé ; les dégradés sont souvent imperceptibles : tout est confins. »¹³ La signification du mot au Moyen Âge est rapidement replacée dans son contexte historique, mais ne fait pas l'objet d'une recherche approfondie.

D'une façon générale, les historiens qui ont voulu traiter de l'Île-de-France se sont contentés, pour la définition du terme au Moyen Âge, de reprendre les informations fournies par Auguste Longnon et par Marc Bloch. Seul Jean Jacquart a proposé une cartographie de l'évolution des limites de l'Île-de-France, du Moyen Âge à la Révolution¹⁴ (**Carte 10**); mais il réunit sous un seul trait la période qui nous intéresse ici (du XIII^e au XVI^e siècle), en un raccourci qui ne rend pas compte des difficultés que le médiéviste rencontre à cerner cette notion en réalité beaucoup plus complexe. Des études très fines ont été ponctuellement conduites au niveau de territoires plus restreints, tels que le Gâtinais¹⁵, le bailliage de Senlis¹⁶ ou la frontière entre la Brie française et le comté de Champagne¹⁷, mais elles n'ont pas débouché sur une analyse plus complète de l'espace francilien au Moyen Âge. Il semblerait que l'on se soit résigné à reconnaître dans l'Île-de-France médiévale cette province fantôme dont Michelet, déjà, assimilait le destin à celui de la France entière :

« Pour le centre du centre, Paris, l'Île-de-France, il n'est qu'une manière de les faire connaître, c'est de raconter l'histoire de la monarchie. On les caractériserait mal en citant quelques noms propres ; ils ont reçu, ils ont donné l'esprit national ; ils ne sont pas un pays, mais le résumé du pays. »¹⁸

Toute tentative d'une histoire régionale serait donc vouée à l'échec, étant tautologique de celle de la Nation. Cette interprétation est d'ailleurs, à certains égards, très juste. La centralisation qui s'est patiemment développée tout au long de l'histoire de la France a amené

¹² G. Fourquin, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*

¹³ M. Mollat (dir.), *Histoire de l'Île-de-France et de Paris...*, « Introduction », p. 6.

¹⁴ J. Jacquart, « Les paroisses et circonscriptions en Île-de-France jusqu'à la Révolution Française », carte, p. 121.

¹⁵ G. Fourquin, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prise de 1332...*

¹⁶ B. Guenée, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge...*

¹⁷ J. Hubert, « La frontière occidentale du comté de Champagne du XI^e au XIII^e siècle »...

¹⁸ J. Michelet, *Histoire de France : Moyen Âge*, tome II, p. 93.

la diffusion, dans l'ensemble du pays, de traits nés en Île-de-France, dans des domaines aussi divers que la langue, la justice ou l'administration. Ce processus a tendu à l'effacement des particularismes qui permettent d'identifier une région, ôtant ainsi à l'Île-de-France une individualité en revanche reconnue à d'autres territoires, les plus périphériques étant généralement ressentis comme les mieux définis.

Néanmoins, cette vision téléologique ne peut être appliquée sans discussion à une période (de la fin du XII^e au début du XVI^e siècle) où l'homogénéisation du territoire français n'en était encore qu'à ses débuts. Il nous est donc apparu nécessaire d'interroger notre corpus d'œuvres littéraires pour savoir comment les auteurs de ce temps définissaient, pour leur part, l'Île-de-France. La percevaient-ils déjà comme un « résumé » de la France entière, à l'instar des historiens du XIX^e siècle, ou plutôt comme l'une des nombreuses provinces du royaume, au même titre que la Normandie, la Champagne ou l'Anjou ? Et peut-on même seulement parler d'« Île-de-France » au Moyen Âge ?

Pour plus de clarté, nous avons choisi de concentrer d'abord notre regard sur l'*Isle de France*, bien que ce soit chronologiquement l'expression la plus récente. L'*Isle de France* correspond en effet, comme nous allons le voir, à un territoire plus circonscrit que la *France* tout court. Il est donc plus simple de définir en premier lieu ce que les textes médiévaux entendent par *Isle de France*, avant de se pencher sur le problème plus épineux du mot *France*. Ce dernier présente en effet de nombreuses acceptions, que nous essaierons de préciser en combinant plusieurs sources : tout d'abord, nous examinerons les définitions de la « France » fournies par les œuvres didactiques (encyclopédies, traités géographiques) et par la cartographie ; puis, nous confronterons ces conclusions à l'usage que les écrivains médiévaux ont pu faire du terme, notamment dans les chroniques et les œuvres épiques. Enfin, nous verrons si l'Île-de-France peut être caractérisée par les facteurs habituels d'une identité régionale, tels que le dialecte ou la coutume. Cette première partie nous permettra donc de savoir si les auteurs des derniers siècles du Moyen Âge percevaient l'Île-de-France comme une entité territoriale pleine et entière, légitimant d'en rechercher, ensuite, les caractéristiques.

Chapitre 1

L' « Isle de France »

Ce terme si étrange d'Île-de-France, pour qualifier une région en plein cœur des terres, est né à la fin du Moyen Âge. L'apparition et la signification du toponyme d'Île-de-France ont été principalement étudiées par Auguste Longnon¹ (1875), Marc Bloch² (1913) et Hedi Bader³ (1969). Le sujet n'est donc pas vierge, mais on peut néanmoins apporter quelques précisions complémentaires, pour mieux cerner l'évolution du mot. Nous allons tout d'abord essayer de préciser sa date d'apparition dans la langue française, puis tâcher de définir la réalité géographique qu'il recouvre, avant d'envisager la question du rapport entre cette « Isle de France » et le « pays de France », terme qui demeure usité pendant toute la fin du Moyen Âge. Ce n'est en effet que bien plus tard, aux XVII^e et XVIII^e siècle, que l'*Isle de France* se substitue au mot *France* pour désigner soit la région parisienne, soit le « pays » au nord de Paris, ainsi que le montrera l'analyse de la cartographie de l'époque moderne, par laquelle nous achèverons ce chapitre.

¹ A. Longnon, « L'Île-de-France »...

² M. Bloch, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) »...

³ H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »*..., p. 101-107.

1. La naissance de l' « Isle de France ».

L'expression était-elle employée au XIV^e siècle ?

On considère généralement, depuis l'étude publiée par Marc Bloch en 1913, que la première occurrence du mot d'« Île-de-France » date de 1387 et se trouve dans les *Chroniques* de Jean Froissart⁴. Voici l'extrait en question :

« Si se departirent chevalliers et escuiers de Bretagne, de Poithou, d'Angou, du Mayne, de Thouraine, d'Orléans, de Bloys, de Beausse, de **l'Isle de France**, de Bourgoingne, de Normandie, de Piccardie, de Berry, d'Auvergne et de toutes les mettes du roiaulme de France, et se mirent a voye et a chemin pour aller en Castille.»⁵

Cette « apparition » est malheureusement grevée d'incertitude, en raison de la complexité de la tradition du livre III des *Chroniques*, dont est tirée la citation⁶. L'édition de Kervyn de Lettenhove utilisée par Marc Bloch s'appuie sur un manuscrit tardif, exécuté vers 1468 pour Antoine de Bourgogne ; ce luxueux exemplaire connu sous le nom de « Froissart de Breslau »⁷ offre un état remanié du livre III, dont il est la quatrième et dernière version, sans doute revue par Froissart lui-même mais non exempte d'interpolations postérieures. Si l'on recourt à la tradition manuscrite contemporaine de l'auteur, on s'aperçoit que le terme employé n'est pas celui d'*Isle de France* mais celui de *France* tout court. Voici en effet la leçon du manuscrit BnF, ms fr 2650 (XV^e siècle) utilisé par Léon et Albert Mirot dans leur édition pour la Société de l'Histoire de France, parue en 1957 :

« Si se departirent chevaliers et escuiers de Bretagne, de Poitou, d'Anjou, du Maine, de Thouraine, de Blois, d'Orleanois, de Biause, de Normandie, de **France**, de Bourgoingne, de Berry, d'Auvergne...»⁸

⁴ M. Bloch, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) »..., p. 699.

⁵ Jean Froissart, *Chronique*, éd. Kervyn de Lettenhove, tome XXII, Bruxelles, 1871, p.67.

⁶ Jean Froissart, *Chroniques : Livre III. Le manuscrit Saint-Vincent de Besançon*, édition par Peter F. Ainsworth, avec une étude codicologique par Godfried Croenen (TLF), 2007.

⁷ Berlin, Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, dépôt Breslau I, ms Rehdiger 4. Sur ce manuscrit, Reinach (Salomon), « Notes sur les miniatures d'un manuscrit de Froissart à Breslau », dans *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1904, p. 48, et « Le manuscrit des *Chroniques* de Froissart à Breslau », dans la *Gazette des Beaux-Arts*, 1905, t.I, p. 371-389 ; Lindner (Arthur), *Der Breslauer Froissart*, Berlin, 1912 ; Durrieu (Paul), « La vue de Paris dans le Froissart de Breslau », dans *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome 43, 1916, p. 41-48 ; Le Guay (Laetitia), *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart*, 1998, p. 27-28 ; 73 ; 175-177 ; Straub (Richard E.F.), *David Aubert, escriptvain et clerc*, Amsterdam : Rodopi, 1995, p. 187 ; Charron (Pascale) et Gil (Marc), « Les enlumineurs des manuscrits de David Aubert », dans *Les manuscrits de David Aubert, « escriptvain » bourguignon*, textes rassemblés par Querruel (Danielle), coll. *Cultures et civilisations médiévales XVIII*, Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1999, p. 86-90.

⁸ Jean Froissart, *Chroniques*..., t. XIII, p. 135-136.

Par conséquent, Froissart ne peut être considéré comme l'« inventeur » du terme d'Île-de-France. Cette expression, employée par l'atelier de David Aubert dans le « Froissart de Breslau », s'inscrit en revanche très bien dans le contexte « bourguignon » du milieu du XV^e siècle, le mot étant alors devenu, comme nous allons le préciser, d'un usage assez courant.

On ne peut davantage retenir, comme preuve d'un emploi du mot d'« Ile-de-France » dès le XIV^e siècle, l'extrait de la *Chronique de France jusqu'en 1380* contenue dans le manuscrit français 5003 de la BnF, cité par Hedi Bader⁹. Certes le chroniqueur, résumant la légende de Macaire, évoque :

« ung moult nobles homs chevalier, nommé Auberi de Mondidier, lequel en la menant fut occis en ung bois en l'Ille de France, ou boys de Bondis ; et encore y est la fontaine Aubery. »¹⁰

Mais cette *Chronique*, même si son contenu s'arrête en 1380, date en réalité du XV^e siècle¹¹, de même d'ailleurs que le manuscrit qui l'abrite, comme on peut en juger par l'analyse paléographique¹².

Marianne Mulon avait pour sa part proposé une date encore plus ancienne pour l'apparition du mot « Île-de-France » : le « début du XIV^e siècle » (*Dictionnaire des noms de lieux* « Robert »)¹³, datation reprise par Pierre-Henri Billy dans son récent *Dictionnaire des noms de lieux de la France*¹⁴. Malheureusement, aucune référence n'étaye cette datation et nos recherches dans les archives de Marianne Mulon n'ont pas permis de trouver l'origine de cette assertion¹⁵.

Dans l'attente de nouvelles découvertes qui attesteraient sans conteste l'usage du mot dès le dernier quart du XIV^e siècle, il nous faut donc reculer la « date de naissance » de l'Île-de-France au second quart du XV^e siècle, car nous n'en avons pas relevé d'occurrence plus ancienne. Toutefois, la notion était en gestation dès les années 1350. On trouve en effet dans la lettre de rémission accordée en août 1358 à Jacquin de Chennevières, compromis dans la

⁹ H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 101.

¹⁰ *Macaire*, éd. François Guessard, p. 316.

¹¹ Cette œuvre est en effet un remaniement tardif des *Grandes chroniques de France*, qui recourt abondamment aux légendes épiques. Cf. François Suard, « Guillaume d'Orange dans la *Chronique de France jusqu'en 1380* (Mss Bibl. nat., fr. 5003 et Vatican, Reg. Lat. 749) », *Romania*, 99, 1978, p. 363-388.

¹² Fr. Suard, *Guillaume d'Orange. Etude du roman en prose...*, p. 30-31 : dans le ms fr 5003 se distingue la main de deux copistes, dont l'écriture peut être datée pour l'un du XV^e siècle, pour l'autre de la fin du XV^e siècle.

¹³ L. Deroy et M. Mulon, *Dictionnaire des noms de lieux...*, p. 181.

¹⁴ P.-H. Billy, *Dictionnaire des noms de lieux de la France...*, p. 297-298.

¹⁵ AN, AB XLVIII^B 39 à 41. Je remercie Sébastien Nadiras, conservateur au Centre de toponymie et d'anthroponymie des Archives nationales, pour son aide dans cette recherche, demeurée malheureusement infructueuse.

Jacquerie, une expression qui préfigure celle d'*Île-de-France* : c'est le « cuer de France entre deux yeaves »¹⁶.

« Et combien que ledit Jaquin eust eu en ce temps du feu prevost des marcheans de Paris certaine commission, contenant que toutes forteresses et maisons qui seroient assises **ou cuer de France entre deux yeaves**, qui audit Jaquin sembleroient prejudiciables a la ville de Paris et a tout le plait pais, feussent mises a terre et arrasees, en telle manière que personne n'y peust habiter, neantmoins il ne executa point ycelle commission »¹⁷...

Le contexte historique permet de préciser ce que la chancellerie royale entendait par cette poétique mais énigmatique locution. Les paysans insurgés conduits par Jacquin de Chennevières s'en étaient pris aux châteaux de Beaumont-sur-Oise, Bethemont, Taverny, Montmorency, Enghien et Chatou. Le « cœur de France entre deux eaux » correspond donc à une zone comprise entre la Seine et l'Oise¹⁸.

Comme nous allons le voir, ces deux cours d'eau sont justement considérés au XV^e siècle comme les limites de l'*Isle de France*. Il n'est donc pas impossible qu'une mention du terme « Île-de-France » soit un jour découverte dans un document de la fin du XIV^e siècle. Il n'en demeure pas moins certain que le mot, à supposer qu'il ait existé dès cette époque, n'était pas d'un emploi courant puisque nous n'en avons pas trouvé trace jusqu'ici.

Les premières occurrences du terme (années 1430-1440).

Si les exemples traditionnellement retenus pour le XIV^e siècle paraissent devoir être rejetés, le terme est en revanche indéniablement attesté par de nombreuses sources au XV^e siècle, aussi bien dans les textes littéraires que dans les documents administratifs. Deux actes émis dans les années 1430 en sont la preuve. Le premier, cité dans l'article d'Auguste Longnon sur « L'Île de France... », est un document qu'a eu en mains l'érudit beauvaisien Loisel au début du XVII^e siècle : le 31 décembre 1433, La Hire s'y intitule « lieutenant pour le roy nostre sire, et capitaine général deça la rivière de Saine, ès pais de **l'Isle de France**, Picardie, Beauvaisin, Laonnois et Soissonnois ».¹⁹ Un deuxième témoin de l'emploi du mot d'

¹⁶ L. Gallois, « À propos de l'Île-de-France »...

¹⁷ S. Luce, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits...*, p. 255.

¹⁸ *Ibidem*, p. 107-108.

¹⁹ A. Longnon, « L'Île-de-France »..., p. 30 ; repris par Gustave Dupont-Ferrier, *Gallia regia*, tome IV, n° 16433 (p. 293). L'acte n'est connu que par une transcription tardive mais apparemment fidèle, publiée par Antoine Loisel, *Mémoires des pays, villes, comté et comtes, évesché et évesques, pairrie, commune et personnes de renom de Beauvais et Beauvaisis*, Paris : S. Thiboust, 1617, p. 327-328. Etienne de Vignolles, dit la Hire, y organise la frappe de monnaie à Beauvais, où « ne court de present que la monnoye que forgent les ennemis ».

« Isle de France » par la chancellerie royale sous le règne de Charles VII nous est fourni par les lettres royales délivrées le 9 septembre 1436 pour lever une aide destinée au paiement des troupes qui y étaient alors stationnées :

« Comme pour ce que l'aide naguères mis sus sur le plat pays par nostre tres cher et amé cousin le comte de Richemont nostre connestable, et aussi la revenue des aydes mis sus en la ville et eslection de Paris, ne peuvent pas souffire pour le payment et souldoyement des gens de guerre estans en l'**Isle de France**, et es marches d'environ, et a ce que doresenavant ils n'aient causes de demander et faire appatis, courses et pilleries sur nos subjects de la dicte **Isle de France** et pays d'environ, comme ils ont accoustumé par cy-devant »²⁰...

A ces deux actes on peut peut-être ajouter une lettre du duc de Bedford en date du 7 août 1429, invitant Charles VII à une entrevue,

« au pays de Brie, où vous et nous sommes, ou en l'**Isle de France**, qui est bien prouchaine de nous et de vous. »²¹

Le régent anglais était alors à Montereau-Fault-Yonne, et son adversaire à Provins. Cette lettre constitue pour Auguste Longnon le premier document officiel utilisant le mot d'« Isle de France »²². Une réserve doit cependant être émise à l'égard de cette analyse : le contenu de cette missive nous est en effet transmis par la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet – autrement dit, par une œuvre littéraire. La fiabilité de ce témoignage est donc moindre, même si Monstrelet a coutume d'insérer dans sa *Chronique* des documents originaux (il y donne par exemple le texte complet de la *Justification* de Jean Petit). Quelle que soit la fidélité du chroniqueur envers ses sources, on ne peut exclure que le mot d'*Isle de France* ait été substitué par Monstrelet, qui l'utilise abondamment dans sa chronique, à celui de *France*. Par conséquent, il paraît plus prudent de se fier surtout à l'ordonnance royale de 1436 qui constitue le premier acte original utilisant le terme d'« Isle de France », repéré à ce jour.

En matière de textes littéraires, c'est justement Monstrelet, et non Froissart, qui paraît être le premier écrivain à se saisir de ce mot nouveau d'« Isle de France ». On le rencontre pour la première fois dans sa *Chronique* dès l'année 1405. Deux armées se rassemblent autour de Paris, l'une au service du duc de Bourgogne, l'autre à celui du duc d'Orléans ; tandis que six mille combattants, menés par l'évêque de Liège et le comte de Clèves, s'installent « à Paris et ès villages à l'environ », des troupes sont appelées en renfort par Louis d'Orléans, avec un contingent dirigé par le duc de Lorraine et le comte d'Alençon, « qui se logèrent autour de Meleun et ou pays à l'environ » :

²⁰ ORF, XIII, p. 227-228.

²¹ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, livre II, chapitre 65.

²²A. Longnon, « L'Ile-de-France »..., p. 17.

« Et par ainsi furent les pays d'entour Paris et de la marche de **l'Isle de France** et de Brie, moult travaillez et oppressez par les gens d'armes de ces deux parties. »²³

On retrouve par la suite l'expression d'*Isle de France* à de nombreuses reprises tout au long de sa *Chronique*, à laquelle nous ferons de nombreux emprunts dans les pages suivantes. Enguerrand de Monstrelet, quoiqu'originaire de Picardie et installé à Cambrai pendant les dix-sept dernières années de sa vie, connaissait bien la région parisienne car il fut bailli de Compiègne en 1430. On peut donc penser qu'il se faisait ainsi l'écho d'une terminologie locale, que l'on retrouve aussi dans une source parisienne, le *Journal d'un bourgeois de Paris* (où l'on relève quatre occurrences du mot *Isle de France*, pour les années 1439, 1440, 1444 et 1448)²⁴. Vers 1440, Jean Juvénal des Ursins parle également à deux reprises de l'Île de France dans *Loquar in tribulacione*²⁵. Enfin, parmi les emplois précoces de l'expression, on peut aussi ranger la *Chronique* de Pierre de Fenin, qui note qu'après la prise de Compiègne par les Anglais en 1423,

« ainsi n'y eut plus de places en **l'Îlle de France** ne aux metes d'entour qui ne fussent en l'obeissance du roy Henry. »²⁶

On ne peut cependant avoir de certitude quant au moment exact de l'apparition du terme dans la littérature française, dans la mesure où nous ne connaissons pas la date de rédaction de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet ni de celle de Pierre de Fenin. On sait toutefois que ces deux historiens ont écrit leur récit bien après le déroulement des événements : l'emploi du mot Île-de-France pour un épisode remontant à 1405 ne signifie donc pas qu'il était déjà en usage à cette époque. Seuls le *Journal du Bourgeois de Paris*, rédigé à peu près au fur et à mesure des événements relatés²⁷, et le traité de Jean Juvénal des Ursins nous fournissent une datation assurée qui correspond d'ailleurs (à quelques années près) à celle des documents administratifs.

²³ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique*, tome I, p. 120.

²⁴ *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449...*, p. 344, 355, 369 et 388.

²⁵ Jean Juvénal des Ursins, *Ecrits politiques...*, tome 1, p. 344 et 401.

²⁶ Pierre de Fenin, *Chronique...*, p. 167.

²⁷ Certains passages ont probablement fait l'objet d'une rédaction après-coup, plus approfondie, mais la plupart des mentions sont notées « à chaud », peu de temps après l'événement lui-même.

Une expression rapidement entrée dans les mœurs.

Vers le milieu du XV^e siècle, de nombreux auteurs utilisent ce mot nouveau d'« Île-de-France ». On le retrouve sous la plume de Jean Chartier²⁸, d'Antoine de La Sale²⁹, de Guillaume Gruel³⁰, du Héraut Berry (aussi bien dans la *Description des pays* que dans les *Chroniques du roi Charles VII*)³¹. De même dans la seconde moitié du XV^e siècle, l'expression est utilisée par Philippe de Commines³², Jean de Roye³³, Jean Lefèvre de Saint-Rémy³⁴, Olivier de la Marche³⁵, Jean Molinet³⁶, Jean Le Clerc³⁷... L'«Isle de France» est donc passée dans le vocabulaire courant, notamment chez les chroniqueurs. On le rencontre plus rarement en poésie, bien qu'il apparaisse dans le *Mystère monseigneur saint Louis* de Pierre Gringore ; mais chez les prosateurs, le succès du terme ne se dément pas, des années 1440 jusqu'au début du XVI^e siècle.

Il connaît même un équivalent latin, puisqu'on trouve l'expression « *Insula Francie* » dans des contextes assez variés. Elle apparaît dans des chroniques rédigées en latin, telles que la *Chronique* d'Adrien de But³⁸ ou le *Journal des Etats généraux de Tours (1484)* de Jean Masselin³⁹. On la retrouve aussi dans la *Summa lacticiniorum* du médecin piémontais Pantaleon de Confluentia, imprimée en 1477⁴⁰. Elle apparaît également en contexte administratif : c'est ainsi que le sire de Gaucourt est dit « *locumtenens generalis regis in*

²⁸ Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*..., tome I, p. 87, 111, 120, 177, 239. La version française de la *Chronique de Charles VII* a été écrite après 1445.

²⁹ Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré*..., p. 336.

³⁰ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*..., p. 112, 147. Œuvre commencée après la mort du connétable en 1458, et achevée avant 1466.

³¹ Pour la *Description des pays* : voir infra. Occurrences dans la *Chronique de Charles VII* : p. 18, p. 43. Gilles Le Bouvier a probablement écrit ces ouvrages dans son vieil âge ; il est mort vers 1455.

³² Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Joseph Calmette, tome I, p. 58.

³³ Jean de Roye, *Journal connu sous le nom de « Chronique scandaleuse »*..., tome I, p. 3, 50-51, 167, 175, 183, 253, 269, 300.

³⁴ Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Chronique*..., p. 21, 142, 158, 289, 367. Œuvre écrite en 1462-1468.

³⁵ Olivier de la Marche, *Mémoires*, tome II, 1470, p. 142, livre I, chapitre 21.

³⁶ Jean Molinet, *Chroniques*..., tome I, p. 534.

³⁷ Jean Le Clerc, *Chronique*, éditée par Bernard de Mandrot en continuation au *Journal de Jean de Roye*, tome 2, p. 188. Œuvre rédigée entre 1498 et 1502, date à laquelle en est achevée la copie.

³⁸ Adrien de But, *Chronique*..., p. 464 : « Haec aspiciens ipse comes citra mandatum patris **Insulam Franciae** petiit, et procedens cepit villam Sancti Claudii, necnon villam de Leyngy supra Maternam »... [1465]

³⁹ Jean Masselin, *Journal des Etats généraux de France tenus à Tours en 1484*..., p. 8.

⁴⁰ Irma Naso, *Formaggi del Medioevo : la "Summa lacticiniorum" di Pantaleone da Confiienza*..., p. 124 : « *Sed venio versus bonam et famosissimam civitatem Parisiensem, ad quam fere omnia bona confluunt, ultra ea que ibidem nascuntur, cum sit ad modum terre promissionis, si quis omnia bene consideret ; nam insula Francie quid melius dici posset ?* »

civitate Parisiensi et Insula Francie »⁴¹. La formulation est décalquée des actes en français : le successeur du sire de Gaucourt, Guillaume de Poitiers, est nommé par Charles VIII « gouverneur de par nous en nostre bonne ville et viconté de Paris et Ysle de France » en 1496⁴². On notera au passage que le titre le plus usuel, le seul à être cité par Auguste Longnon, était simplement « lieutenant général pour le roi à Paris »⁴³. Le jeton que Charles de Gaucourt fit confectionner ne portait du reste que la mention « *Parisius* »⁴⁴. De même, dans le *Journal* de Masselin, l'Île-de-France est un complément de la « cité et prévôté de Paris » ; dans la suite du texte, l'auteur évoque la seule prévôté, ou parle des « Parisiens ». L'« *insula Francie* » se dilue dans la ville capitale, dont elle n'est qu'un prolongement.

Peut-on déceler une évolution en faveur de l'usage du mot nouveau d'« Isle de France », au fur et à mesure que l'on avance dans le temps ? C'est bien ce que suggère la comparaison entre le lexique du *Journal de Jean Maupoint* et celui la *Chronique scandaleuse* - deux œuvres de même type, émanant toutes deux du milieu parisien, et dont l'une est un peu postérieure à l'autre : le *Journal de Jean Maupoint* couvre la période 1437-1469 et la *Chronique scandaleuse*, les années 1460-1483.

Jean Maupoint n'a que très rarement recours au terme d'« Ile-de-France » - sans l'exclure totalement toutefois, puisqu'on le trouve sous sa plume à deux reprises, concernant l'année 1468 :

« ...le roy nostre sire se tient et se tenoit partie dudit temps ou a Meaulx, ou a Pontoise, ou a Creil, ou a Senlis, ou a Compiengne, ou a Noyon. Et durant tout ledit temps le roy tenoit et avoit environ lui, en l'**Isle de France** et es paiz d'environ, grant et puissant armee » (...). « Environ le IX^e et X^e jour dudit mois d'octobre oudit an IIIIC LXVIII le roy se departit de Noyon pour aller à Peronne, et laissa son armee en l'**Isle de France** et environ Compiengne »⁴⁵.

Si l'on excepte ces deux occurrences, très tardives dans son *Journal* (qui prend fin l'année suivante), Jean Maupoint utilise toujours le vocable « France » pour désigner cette région⁴⁶.

A l'inverse, Jean de Roye utilise volontiers le mot d'Ile-de-France : on en trouve neuf occurrences dans la *Chronique scandaleuse*. Il l'emploie pour désigner la région parisienne, et réserve plutôt celui de « France » à l'ensemble du royaume. On ne relève que deux exemples

⁴¹ M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de décret de l'Université de Paris au XV^e siècle...*, vol. 2, p. 270, 304 et 451.

⁴² A.N., X^{1a} 8609, fol. 212-213.

⁴³ A. Longnon, « L'Ile-de-France »..., p. 32. Charles de Gaucourt fut lieutenant-général du roi à Paris de 1472 à 1479 environ.

⁴⁴ « KAROLUS D[OMI]N[U]S DE GAUCOURT LOCU[M]TENE[N]S GEN[ER]ALIS PARISI[US] REGNA[N]TE D[OMI]NO N[OST]RO LUDOVICO XI ANNO D[OMI]NI M. CCCC. LXXII. »

⁴⁵ Jean Maupoint, *Journal...*, p. 107-108.

⁴⁶ Voir plus loin.

d'infraction à cette règle : l'un est lié à la toponymie, c'est l'expression « près de Mitry en **France** »⁴⁷, l'autre se trouve à la fin de l'œuvre avec les « nobles et frans archers de **France** et de Normandie »⁴⁸. Dans le reste de sa *Chronique*, Jean de Roye parle plutôt des « nobles de **l'Isle de France**, de Normendie et les frans archers », ou bien des « cinq cens archers de **l'Isle de France** » placés sous les ordres du Petit Picard⁴⁹.

Voici donc un exemple concret du remplacement de la *France* par l'*Isle de France* dans les années 1460. Mais il faut se garder d'extrapoler, car « France » continue à être employé dans un sens très local par de nombreux auteurs jusqu'à la fin du Moyen Âge⁵⁰. Si Enguerrand de Monstrelet, dont la chronique couvre la période 1400-1444, parle souvent de l'« Île-de-France », les indiciaires « bourguignons » qui continuent son récit, comme Georges Chastelain, n'ont guère recours à ce terme. On ne peut donc mettre en évidence un phénomène d'éviction progressive de la « France » par l'« Île-de-France » au XV^e siècle : il semblerait plutôt que certains auteurs aient plus d'affection pour l'expression nouvelle que d'autres. Enguerrand de Monstrelet, par exemple, l'apprécie visiblement. Est-ce parce qu'il a lui-même vécu dans une région où on y avait recours ? Ou bien faut-il y voir une préférence moins du chroniqueur que du copiste, dont le rôle ne doit pas être négligé lorsqu'on ne dispose pas d'un manuscrit émanant directement de l'auteur ?

2. Qu'est-ce que l'« Isle de France » au XV^e siècle ?

Par le biais du contexte textuel, on peut tenter de circonscrire la zone que ces auteurs désignent sous le nom d'« Ile-de-France ». A cet égard, le toponyme lui-même constitue un premier élément d'interprétation : à quoi renvoie exactement cette « île » ? Par ailleurs, un certain nombre d'informations peuvent être glanées dans les textes qui emploient l'expression d'« Isle de France », aussi bien sur les limites assignées à celle-ci que sur les localités qui en font partie. C'est donc en collectant ces indications que nous allons essayer de cerner l'étendue de l'« Isle de France » au XV^e siècle. Ce n'est qu'au terme de cette enquête que

⁴⁷ Jean de Roye, *Journal...*, p. 69 [année 1465]. Sur la forme « Mitry en France », voir *supra*.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 329 [année 1475].

⁴⁹ *Ibidem*, p. 300 [année 1473] et p. 269 [année 1472]. Voir aussi p. 175 [année 1467] et p. 253 [année 1471].

⁵⁰ Voir plus loin.

nous comparerons les données tirées des textes médiévaux à celles que nous fournit l'époque moderne, afin d'éviter tout risque d'anachronisme.

Une « île » en « France ».

La plupart des auteurs s'accordent à reconnaître dans l'Île-de-France un territoire encadré par plusieurs grands cours d'eau du Bassin parisien : ceux-ci délimiteraient une sorte d'« île », comparable à l'« *insula Venetiæ* », expression parfois employée à propos du Comtat-Venaissin, situé entre le Rhône et la Durance⁵¹. A cet exemple fourni par Auguste Longnon, on peut en ajouter un autre : celui de l'« Isle Gallicane », toponyme hérité de l'Antiquité⁵², que certains humanistes lyonnais, au tout début du XVI^e siècle, ont appliqué à la presqu'île formée par la confluence du Rhône et de la Saône. On rencontre notamment cette « Isle Gallicane » sous la plume de Ramèze. Vers 1510-1520, ce lettré lyonnais a fait figurer, en préambule de l'*Histoire de Palanus*, un petit traité sur *L'Origine de Lyon*, traduction française d'une œuvre latine de Symphorien Champier qui ne nous est pas parvenue (c'était sans doute un discours)⁵³. Il y gratifie la ville d'une origine grecque, car, nous dit-il, du temps où Minos régnait en Crète, « ... se partirent d'Athenes une catherve et compaignie de philosophes et s'en vindrent en Gaule celtique, entre le Rosne et la Saonne, dicte pour le temps Isle Gallicane ; et la ediffierent ung notable colliege, qui denommerent Athanacus ab Athenis, en nostre langaige Esnay. »⁵⁴ L'« île française » est donc le site sur lequel s'élèvera plus tard l'abbaye d'Ainay.

On retrouve ici une « île » qui n'est pas complètement entourée d'eau, mais enserrée par un fleuve et une rivière, situation comparable à celle de notre Île-de-France (délimitée par un fleuve et deux rivières). On peut se demander si l'analogie est totalement fortuite : Lyon se trouve ainsi associée à une « île française », tout comme Paris est liée à son Île-de-France. Or si l'une est la capitale de la France, l'autre est la « primatiale des Gaules » : Saint-Jean est dit

⁵¹ L'expression est employée dans le *Voyage de Léon de Rozmital* (1465-1467) ; cf. A. Longnon, « L'Île-de-France... », p. 16.

⁵² L'« *insula gallica* » est un haut lieu du périple d'Hannibal : c'est là que, selon Polybe et Tite-Live, le général carthaginois fit franchir le Rhône à ses éléphants, sur des radeaux de bois. Le site réel de cet événement est difficile à identifier avec certitude mais se trouve certainement bien plus au sud que ne le prétend Ramèze.

⁵³ Ramèze, *L'Origine et antiquité de la cité de Lyon...*

⁵⁴ *Ibidem*, p.82, § 12.

un peu plus loin « chief de la France »⁵⁵. En outre, Ramèze reprend ici au profit de Lyon le topos de la *translatio studii* souvent utilisé au Moyen Âge... mais pour Paris, censée être l'héritière de la sagesse d'Athènes. Bien qu'aucune allusion explicite ne soit faite à Paris, *L'Origine de Lyon* peut donc être analysée comme un décalque du discours habituellement tenu sur celle-ci.

Dans cet exemple lyonnais, tout comme en Île-de-France, l'« île » est plutôt une presqu'île. Il n'est donc pas forcément nécessaire, comme l'ont fait de nombreux historiens, de chercher à « fermer » l'Île-de-France par d'autres cours d'eau au nord. Le géographe Coulon, en 1644, définissait par exemple l'Île-de-France comme l'espace enserré entre la Seine, la Marne, l'Oise et l'Aisne⁵⁶ : cette définition est sans doute influencée par l'étendue du « gouvernement d'Île-de-France » tel qu'il se présentait au XVII^e siècle, mais l'Aisne paraît constituer une frontière trop septentrionale par rapport aux témoignages des auteurs du XV^e siècle. Auguste Longnon, pour sa part, avait proposé de clore l'Île-de-France par la Thève et la Beuvronne, mais ces petites rivières sont des « marqueurs » bien moins évidents que la Marne, la Seine et l'Oise et ne sont d'ailleurs jamais cités dans les textes du XV^e siècle. Il en va de même pour la Nonette (affluent de l'Oise) et la Théroutte (affluent de la Marne) invoquées par J. Moreau⁵⁷.

Quant à la seconde partie du vocable d'« île de France », elle fait référence au sens local que peut prendre le mot « France » au Moyen Âge⁵⁸. Au XV^e siècle, « France » peut en effet s'appliquer non seulement au royaume entier, mais aussi à la région parisienne – et dans ce cas, l'Île-de-France serait la partie de la « France » située entre trois cours d'eau. Par ailleurs, « France » est également susceptible d'une acception encore plus restreinte, limitée au « pays de France » qui s'étend au nord de Paris. Ce « pays de France » est attesté par la toponymie à partir des XIII^e-XIV^e siècles et correspond à peu près à l'emprise de l'« Isle de France » telle que la conçoivent la plupart des auteurs du XV^e siècle⁵⁹. Si l'on privilégie cette emprise restreinte, « Isle de France » serait une façon de remédier à la polysémie du terme « France » en indiquant que l'on se réfère au « pays » entouré par la Marne, la Seine et l'Oise.

Certains attribuent toutefois d'autres significations au mot d'« Île-de-France ». Pour Pierre-Henri Billy, par exemple, « *insula Francia* » désignerait le domaine royal, isolé parmi

⁵⁵ *Ibidem*, p. 85, § 25.

⁵⁶ L. Coulon, *Les rivières de France...*, t. 1, p. 114.

⁵⁷ J. Moreau, *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France...*, p. 144.

⁵⁸ Voir les chapitres suivants.

⁵⁹ Voir plus bas.

de nombreux fiefs⁶⁰. Cette interprétation, qui s'appuie sur le sens de « *insula* » comme « lieu isolé »⁶¹, fait toutefois référence à un paysage féodal depuis longtemps disparu lorsqu'apparaît le toponyme : l'idée d'une « île » royale encerclée par les puissants fiefs voisins peut s'appliquer aux XI^e-XII^e siècles, mais n'a plus grand sens au XV^e siècle. En outre, la majeure partie des auteurs de la fin du Moyen Âge emploient « Isle de France » au sens de « pays de France », au nord de Paris ; or ce territoire ne recouvre qu'une petite partie du « vieux domaine ». Qui plus est, le toponyme est d'abord attesté en français, avant de l'être en latin, où il est d'ailleurs beaucoup moins répandu ; or, l'emploi d' « isle » au sens de « lieu isolé » ne semble pas avoir eu cours au Moyen Âge⁶². Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, le toponyme d'Île-de-France a été précédé par une expression voisine, le « cœur de France entre deux eaux », qui s'appliquait précisément à l'espace compris entre la Seine et l'Oise. Les témoignages collectés dans les textes de la fin du Moyen Âge, que nous allons maintenant énumérer, confirment que l'Île-de-France est souvent associée à ces cours d'eau. Les fleuves et les rivières jouent d'ailleurs un rôle primordial dans la géographie médiévale : les frontières de la Normandie peuvent par exemple être matérialisées par la Bresle, l'Epte, l'Eure, l'Avre, la Sarthe et le Couesnon⁶³. Tous ces éléments plaident plutôt en faveur de l'interprétation traditionnelle d'une « île » (ou plus exactement, d'une presque île) définie par de grands cours d'eau.

Enfin, on rencontre parfois une autre étymologie, selon laquelle « Île-de-France » viendrait du francique « *liddle Franke* » (« petite France »)⁶⁴. Mais une racine francique pour un terme apparu au XV^e siècle est une interprétation anachronique : la langue franque n'était plus pratiquée depuis plusieurs siècles lorsqu'est née l'*Isle de France* ! Il est cependant amusant de constater que pour Godefroid de Viterbe, dans les années 1180, la région parisienne était justement la « *parva Francia* », la « petite France » des Francs établis dans la

⁶⁰ P.-H. Billy, *Dictionnaire des noms de lieux de la France...*, p. 297.

⁶¹ Du Cange et al., *Glossarium mediae et infimae latinitatis...*, t. IV, col. 384b.

⁶² Dans le dictionnaire de Godefroy, la seule définition donnée pour le mot « isle » est : « espace de terre entouré d'eau de tous côtés » (F. Godefroy, *Dictionnaire...*, t. X, p. 33) ; dans le *FEW*, t. IV, p. 728-730, s'y ajoute le sens d'îlot (de maisons) en occitan (forme « *ila* ») ; « île » au sens de « lieu isolé » n'est attesté qu'à l'époque moderne. Les exemples cités par *AW* (t. IV, col. 1465-1467) illustrent tous le sens d'île entourée d'eau, de même pour les dérivés « *islet* » et « *islet* » (*ibidem*, col. 1467-1468).

⁶³ D. Power, *The Norman Frontier in the twelfth and early thirteenth centuries...*, p. 14.

⁶⁴ Cette interprétation connaît un certain succès sur internet, voir par exemple : Karambolage 151 - 8 juin 2008 (http://www.arte.tv/magazine/karambolage/fr/la-question-lile-de-france-karambolage?hc_location=ufi), repris dans l'article « Île-de-France » de wikipedia (https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%8EÎle-de-France#cite_note-5) et dans plusieurs blogs et même sites institutionnels, comme celui du Cervia (<http://www.saveursparisidf.com/site-grand-public/connaitre-le-territoire/patrimoine-francilien/>).

région du Main⁶⁵. Bien que pure invention, la « liddle Franke » choisie comme ancêtre de notre moderne Île-de-France repose elle aussi sur cette notion de « petite France » qui correspond assez bien à la « *Francia particularis* » médiévale, que nous étudierons plus loin. Ceci étant, cette étymologie hasardeuse ne peut être retenue et l'Île-de-France doit se contenter d'une origine beaucoup moins ancienne. On peut probablement expliquer le succès de « liddle Franke », très appréciée sur internet, par le caractère désormais incompréhensible du toponyme d'Île-de-France : ayant peu à peu perdu son acception locale au profit d'un sens régional plus vaste, l'Île-de-France n'est plus cette presqu'île entourée de trois cours d'eau décrite par les textes du XV^e siècle, mais un espace énigmatique ressenti comme la région-capitale, une « petite France » au cœur de la grande. D'où, sans doute, cette étymologie fondée sur l'homophonie, que n'auraient pas désavouée nos auteurs médiévaux s'ils en avaient eu connaissance !

Circonscrire l' « Isle de France » : les frontières naturelles.

C'est Enguerrand de Monstrelet qui identifie le plus clairement l'Oise, la Seine et la Marne comme frontières de l'Île-de-France, ainsi qu'en témoignent les trois extraits suivants, tirés de différents livres de sa *Chronique* :

- « Et adonc, les Anglois, véant que point ne seroient combatus, prinrent conseil et conclurent l'un avec l'autre de passer la riviere d'**Oise** se ilz povoient, pour aller en **l'Isle de France**, et meismement au logis du Roy. »⁶⁶
- « Et après rompirent tous les pons qui estoient sur **Seine**, depuis Charenton jusques a Meleun, afin que les Orleannois ne passassent la riviere pour venir en **l'Isle de France** ». ⁶⁷
- « Environ le mois de mars de cest an, furent ordonnés par le duc de Bethfort et le conseil du roy Henry estant à Paris, certain nombre de gens d'armes pour aler mettre en l'obéyssance dudit roy aulcunes forteresces que tenoient les François, ses ennemis, sur les marches de l'Isle de France, comme Montgay, Gournay et aultres, et avec ce, rompre et demolir le pont de Laigny, qui vient de la ville **par desus l'eaue** [= la Marne] vers **l'Isle de France**. »⁶⁸

La confrontation de ces trois passages permet de situer l'Île-de-France de Monstrelet à l'est de l'Oise, au nord de la Seine et au nord de la Marne.

Philippe de Commynes évoque lui aussi trois cours d'eau à propos de l'Île-de-France, mais dans un sens différent :

⁶⁵ Voir le chapitre sur « Les définitions de la « France » au Moyen Âge ».

⁶⁶ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome VI, p. 13 [année 1441].

⁶⁷ *Ibidem*, tome II, p. 169 [année 1411].

⁶⁸ *Ibidem*, tome V, p. 27 [année 1431].

« les rivières d'au dessus [= en amont], qui sont troys, c'est assavoir Marne, Yonne et Seine, et plusieurs petites rivières qui entrent en ceulx là. »⁶⁹

Il ne s'agit pas ici de frontières, mais des réseaux qui irriguent l'Île-de-France et lui permettent d'être une région aussi riche et bien approvisionnée.

On notera au passage que les cours d'eau sont le seul élément de géographie physique invoqué par les chroniqueurs en regard de l'Isle de France. Les forêts, qui peuvent pourtant jouer aussi un rôle dans la délimitation de la région⁷⁰, ne sont pas ressenties comme une frontière naturelle par les écrivains du XV^e siècle. D'une façon générale, les auteurs caractérisent plus volontiers l'Isle de France en termes de géographie humaine, en l'inscrivant au sein de « pays », de châteaux ou de villes, qu'en termes de géographie physique – même si la notion de « plaine » intervient parfois⁷¹.

Circonscrire l' « Isle de France » : les « pays » voisins.

La mention des régions ou des pays voisins est une autre façon de délimiter la position et l'étendue de cette « Île-de-France » dans les textes du XV^e siècle. La source la plus complète, en ce domaine, est la *Description des pays* de Gilles Le Bouvier, dit « le héraut Berry »⁷², un ouvrage très intéressant sur lequel nous serons amenés à revenir plus loin. L'Île-de-France y est citée comme l'une des nombreuses contrées formant « à parler proprement le meilleur païs de tout le royaume », autour de Paris :

« Puis y est la conté de Dreux, la conté de Montfort, le païs de Hurepois, le païs de Gaistinois, la conté de Meulanc, la conté de Chaumont, le païs de Besquecin, la conté de Beaumont, la conté de Senliz, la conté de Valois, l'Isle de France, le païs de Brie, le païs de PISOIE, la conté de Gien, qui sont moult bons païs et fertilz de blez, de vins, de bestial, de bois et de rivières »⁷³.

L'Isle de France du « héraut Berry » est donc associée à des zones de faible étendue répondant aux noms de « païs » (Hurepoix, Gâtinais, Vexin, Brie, Puyaie) ou de « conté » (comtés de Dreux, de Montfort-l'Amaury, de Meulan, de Chaumont-en-Vexin, de Beaumont-sur-Oise, de Senlis, de Valois, de Gien). Même si elle est la seule entité de la liste à ne pas

⁶⁹ Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Joseph Calmette (3 éd. : 1981), tome I, p. 58.

⁷⁰ G. Fourquin, *Les campagnes...*, p. 218.

⁷¹ C'est ainsi que Lefèvre de Saint-Rémy parle par exemple de « la plaine de l'Isle de France » : *Chronique...*, p. 142 [année 1413]. Voir plus loin l'étude sur la représentation de la géographie physique de l'Île-de-France dans les sources littéraires.

⁷² Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Le Livre de la description des pays...* Voir plus loin le commentaire de l'ensemble du texte consacré à la région parisienne.

⁷³ Gilles Le Bouvier, *Le Livre de la description des pays...*, p. 50.

être précédée de cette mention, l'*Isle de France* est incontestablement, ici, un « pays ». Ce terme est d'ailleurs très flou et n'implique pas qu'il s'agisse nécessairement d'un espace restreint, comme le voudrait la terminologie géographique actuelle où le « pays » est de taille inférieure à la « région » (ou province). Gilles Le Bouvier, pour sa part, emploie le mot de « païs » aussi bien pour désigner le Gâtinais ou le Vexin, que le Dauphiné ou le Berry⁷⁴. La restitution cartographique montre toutefois que dans la phrase qui nous occupe, les « païs » correspondent réellement à ce que nous appellerions « pays » aujourd'hui (**Carte 5**).

En s'appuyant sur les autres aires citées, on peut situer approximativement l'*Isle de France* au nord de Paris, entre Vexin, Senlisis et Brie. L'auteur utilise d'ailleurs dans le même sens le mot d'« Isle de France » dans sa *Chronique de Charles VII*, lorsqu'il décrit les troupes en présence dans la région parisienne en 1405, juste après l'enlèvement manqué du dauphin, ramené à Paris par Jean sans Peur :

« Et estoient iceulx [les partisans du duc de Bourgogne] logez en l'**Isle de France** et dedans la ville de Paris ; et ledit duc d'Orleans et toutes ses gens estoient entre Meleun et le pont de Charenton ; et se tenoit le duc d'Orleans au boys de Vincennes, et la admena la Roïne. »⁷⁵

Autrement dit, les soldats du duc d'Orléans tenaient le sud-est de la région parisienne, soit l'amont de la Seine depuis Melun jusqu'à la confluence avec la Marne, tandis que ceux du duc de Bourgogne dominaient le nord (« l'Île-de-France », nous dirions aujourd'hui : le pays de France) et la ville même.

La titulature des chefs militaires fait elle aussi place à l'*Isle de France* parmi les « pays » de la région parisienne. En 1429, selon Enguerrand de Monstrelet, Charles VII nomma Charles de Bourbon « principal chief sur les parties de l'Isle de France et de Beauvoisis ». De même en 1483, Charles VIII fit de Louis de Valois (le futur Louis XII) le « capitaine, gouverneur et lieutenant-général du roy en la ville, cité et prevosté [de Paris], en l'Isle de France et ès païs, terres, bailliages et seigneuries de Brye, Champaigne, Gastinois, Senliz, Beauvoisis et Vermandois, et en tous les bailliages, ressors et enclaves d'iceulx païs. »⁷⁶ L'*Isle de France* apparaît donc comme une zone proche de Paris, comme le Beauvaisis, le bailliage de Senlis, la Brie, etc. Elle ne se confond pas avec la prévôté de Paris bien qu'elle en soit apparemment plus proche que les autres « païs » cités.

⁷⁴ *Ibidem*, p. 55 : « Cellui païs du Daulphiné est à l'esné filz du roy de France. » ; p. 40 : « Et le païs de Berry qui est plain païs ».

⁷⁵ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 18.

⁷⁶ A. Longnon, « L'Île-de-France »..., p. 33, d'après AN, X^{1a} 8609, fol. 41 v^o.

La taille des régions comparées à l'Île-de-France est cependant très variable selon les textes. Dans la *Description des pays* du héraut Berry, l'Île-de-France était uniquement associée à des zones de faible étendue ; mais d'autres sources mettent l'Île-de-France en relation avec des zones beaucoup plus vastes, formant plutôt une province qu'un pays - pour utiliser une terminologie moderne. La Picardie, la Normandie, la Champagne sont ainsi les voisines de l'Île-de-France.

Jean Chartier dans sa *Chronique de Charles VII* évoque par exemple les possessions anglaises à la veille de sacre à Reims dans les termes suivants :

« ... toutes les villes de Picardie, de Champagne, **l'Isle de France**, Brye, Gastinois, l'Auxerrois, Bourgoungne, et généralement tout le pays d'entre la rivière de la Loire et la mer. »⁷⁷

Le même auteur dresse un peu plus loin une seconde liste de régions passées sous l'obédience anglaise :

« Après ce que le roy d'Angleterre ot conquis et mis en son obeissance la duché de Normandie et presque toute la conté du Maine, Picardie, Champagne, **l'Isle de France**, Brye, Beauvoisin, le Perche et plussieurs autres grans seigneuries en royaulme de France... »⁷⁸

Là encore, l'Île-de-France est placée sur le même plan que certains territoires très étendus (le duché de Normandie, la Picardie, la Champagne) mais aussi que d'autres entités moins vastes, comme le Beauvaisis. Tous ces lieux sont rassemblés un peu plus loin sous l'expression générique « pays et nacion ».

Les écrivains n'ont donc aucun scrupule à changer d'échelle en cours de phrase et à réunir des territoires très divers. Nous retrouverons d'ailleurs le même phénomène dans l'intitulé des gouvernements qui ont compris l'*Isle de France* au XV^e siècle. Il semblerait que le Bassin parisien, dans les exemples cités, n'aie pas de dénomination générique et doive être décliné en plusieurs « pays » parmi lesquels reviennent régulièrement la Brie, le Gâtinais, et le « pays de France » ou « Isle de France ». La région parisienne serait-elle donc une région sans nom, que l'on ne peut identifier que par agrégat de « pays » ? Nous reviendrons plus loin sur ce constat, qu'il faut certes nuancer mais qui reste fort intéressant quant à l'identité de notre province.

Circonscrire l' « Isle de France » : les localités franciliennes.

Une troisième source sur les dimensions de l'*Isle de France* au XV^e siècle est la mention des localités qui en font partie (**Carte 6**).

⁷⁷ Jean Chartier, *Chronique de Charles VII...*, tome I, p. 87.

⁷⁸ *Ibidem*, p. 239-240.

Monstrelet, par exemple, signale trois forteresses franciliennes prises par le duc de Norfolk en 1430 :

« En ce temps, le duc de Noortfolc, anglois, se tenoit a tres grand puissance sur les marches de **l'Isle de France**, et y mist plusieurs forterescs en l'obeysance du roy Henry, est assavoir **Dampmartin en la Gohelle**⁷⁹, **La Chasse**⁸⁰, **Montgay**⁸¹, et aulcunes aultres. »⁸²

Nous avons déjà rencontré « Montgay » parmi les forteresses de l'Île-de-France citées en 1431 :

« Environ le mois de mars de cest an, furent ordonnés par le duc de Bethfort et le conseil du roy Henry estant a Paris, certain nombre de gens d'armes pour aler mettre en l'obeysance dudit roy aulcunes forterescs que tenoient les François, ses ennemis, sur les marches de **l'Isle de France**, comme **Montgay**, **Gournay**⁸³ et aultres... »⁸⁴

Autre indication, pour l'année 1432 : l'arrivée des Français à Mitry-Mory contraint Bedford, alors devant Lagny, à replier ses troupes sur Paris pour contrer cette attaque de l'Île-de-France.

« Et lors les François (...) se retraisent tous ensamble, et s'en alerent logier a Cressy en Brie, et dela se tirerent vers Chasteau-Thierry, puis a **Mitry en France**⁸⁵, où ilz furent l'espace de quatre jours. Et adonc, ledit duc de Bethfort, sachant que les François se traioient vers **l'Isle de France**, doutant qu'ilz ne prenissent aulcunes bonnes villes, se deslogea de devant ladicte ville de Laigny, en assez meschant ordonnance, car ses gens y laissèrent plusieurs biens. Si se tira vers Paris. »⁸⁶

Le château d'Orville⁸⁷, près de Louvres, est une autre place forte francilienne. Nous sommes cette fois en 1435, et son détenteur, le Gallois d'Aunay⁸⁸, est du parti des Lancastre :

« Et de la en avant, les Anglois tindrent les champs a puissance, et mirent en leur obeysance en la marche de **l'Isle de France** aulcunes forterescs que tenoient les François. »⁸⁹

Le château de Vincennes, quant à lui, donne certes accès à l'Île-de-France mais semble se situer à ses marges, si l'on en juge par la préposition « vers » employée par Monstrelet :

⁷⁹ Dammartin-en-Goële : ch.-l. cant., arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne.

⁸⁰ Château disparu, sur la commune de Mitry-Mory. A. Rey, « Identification d'un château de La Chasse disputé entre Anglais et Armagnacs le 21 avril 1430 »...

⁸¹ Plusieurs localités peuvent correspondre à ce terme. Celle citée par Monstrelet est traditionnellement identifiée comme étant le hameau de Montjay-la-Tour, sur la commune de Villevaudé (Seine-et-Marne). Cf. J. Hubert et H. Stein, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne...*, p. 383.

⁸² Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome IV, p. 405.

⁸³ Gournay-sur-Marne, cant. Noisy-le-Grand, arr. Le Raincy, dép. Seine-Saint-Denis.

⁸⁴ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome V, p. 27. Le passage a déjà été cité à propos des rivières entourant l'Île-de-France, mais nous le répétons ici pour plus de clarté.

⁸⁵ L'édition Douët d'Arcq (*ibidem*, tome V, p. 34) porte « Vitry en France » mais il s'agit d'une erreur corrigée par Jules Quicherat, « Rodrigue de Villandrando »..., p. 138. La forme « Mitry en France » est attestée pour désigner l'actuelle commune de Mitry-Mory dans des sources du XV^e siècle, notamment en 1450 (A.N., S 328) : « Mittry en France », et en 1457 (A.D. Oise, H 248) : « Mictry en France », cf. J. Hubert et H. Stein, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne...*, p. 366.

⁸⁶ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome V, p. 34-35.

⁸⁷ Orville : comm. Louvres, cant. Goussainville, arr. Sarcelles, dép. Seine-Saint-Denis.

⁸⁸ L. Nabias, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien (1280-1490) »...

⁸⁹ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome V, p. 126-127.

« Et d'aultre part, furent les Anglois déboutés du **Bois de Vincennes** et d'aulcunes aultres places qu'ilz tenoient vers **l'Isle de France**. »⁹⁰

Pour le « Bourgeois de Paris », en revanche, le château voisin de Beauté-sur-Marne (le site se trouve actuellement sur la commune de Nogent-sur-Marne), est indiscutablement en Île-de-France :

« ... le chastel de **Beauté**, le plus bel chastel et jolis et le mieulx assis qui fust en toute **l'Isle de France** » [1448].⁹¹

Jean de Roye, quant à lui, cite parmi les « menues places » franciliennes, en 1465, les localités de Dammartin-en-Goële⁹², Nantouillet⁹³ et Villemomble⁹⁴ :

« Et lesdiz Bourguignons, ainsi venus en ladicte **Isle de France**, s'espandirent en divers lieux en icelle et y prindrent **Dampmartin, Nantouillet, Villemonble** et autres menues places. »⁹⁵

Nantouillet est également situé en Île-de-France par Guillaume Gruel. Au moment du siège de Meaux par le connétable Arthur de Richemont en 1439, ce dernier envisage en effet de combattre les Anglais, qu'il sait être en Ile-de-France par ses espions :

« Et avoit en volenté, ou cas qu'il ne prendroit la ville, d'aller au devant des Angloys en **Antouillet**, et de leur garder le passage. »⁹⁶

Quant à Dammartin-en-Goële, on le retrouve chez Jean Lefèvre de Saint-Remy. Le duc de Bourgogne, en 1413, s'est assuré de la fidélité de Compiègne mais se voit fermer les portes de la ville de Senlis ;

« Pour quoy lui couvint tirer la plaine de **l'Isle de France** ; c'est assavoir à **Barron**⁹⁷ et **Dampmartin en Gouelle**, ou la vindrent plusieurs de la duchié et conté de Bourgoingne à grant compagnie de gens d'armes. »⁹⁸

Au-delà de ces petites localités (qui sont pour la plupart des bourgs, voire de simples châteaux), notre corpus fait bien sûr place à de grandes villes telles que Meaux, Compiègne, Creil, Pontoise et Paris.

Si l'on se fie aux termes employés par le « Bourgeois de Paris », l'Île-de-France s'étend ainsi entre Paris et Meaux :

« Item, en la fin d'aoust [1444] vint le Dalphin à Paris et y fut environ III jours, et après alla à **Meaulx**, et là fut aucuns jours que oncques n'alla à l'église, que tous les jours aller chacer et faire

⁹⁰ *Ibidem*, tome V, p. 205-206 [année 1435].

⁹¹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 387-388.

⁹² Voir ci-dessus.

⁹³ Cant. Mitry-Mory, arr. Meaux, dép. Seine-et-Marne.

⁹⁴ Ch.-l. cant., arr. Bobigny, dép. Seine-Saint-Denis.

⁹⁵ Jean de Roye, *Journal...*, t. I, p. 51.

⁹⁶ Guillaume Gruel, *Chronique...*, p. 147.

⁹⁷ Baron, cant. Nanteuil-le-Haudouin, arr. Senlis, dép. Oise.

⁹⁸ Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Chronique...*, p. 142.

telles vanités ou pis, et avec lui avoit quelque [mil] larrons qui toute destruisirent **l'Isle de France** ». ⁹⁹

De même, Matthieu d'Escouchy situe l'Île-de-France en rapport avec Meaux et Creil :

« et pareillement [le roi] print sa conclusion audit lieu de faire venir ses gens d'armes, qui estoient embarrez en Lorraine et en Alemaigne, en **l'Isle de France**, pour mettre le siège à **Meaulx ou à Creel**. » ¹⁰⁰

Pontoise, à l'ouest, constitue une autre cité en bordure de l'Île-de-France. La *Chronique d'Arthur de Richemont* nous montre ainsi le connétable traversant l'Île-de-France pour aller de Lagny-sur-Marne à Pontoise, en 1436:

« Et le mardi de la Sepmaine Sainte s'i rendit mon dit seigneur, et passa a travers **l'Isle de France**, et vint à **Pontaise**... » ¹⁰¹

Et inversement, les Anglais trois ans plus tard vont de Pontoise à Meaux en passant par l'Île-de-France :

« ..et sceut qu'ilz estoient passez a **Pontaise** et estoient en **l'Isle de France**. » ¹⁰²

Chez Monstrelet, Pontoise apparaît de même comme un verrou donnant accès à l'Île-de-France ; sa prise par les Anglais, en 1419, entraîne l'exode des Franciliens :

« ...et se despeuplerent tres fort les villages d'entour ledit lieu de Paris et en **l'Isle de France** » ¹⁰³.

De même en 1436, la reprise de Pontoise par les Anglais a des répercussions directes sur l'Île-de-France :

« Pour laquelle prinse **l'Isle de France** et les pays à l'environ furent fort troublés. Car les Anglois y mirent une très grande et forte garnison de leurs gens. Lesquelz coururent très souvent jusques aux portes de Paris. » ¹⁰⁴

La *Chronique* de Monstrelet ayant fortement inspiré Jean Lefèvre de Saint-Remy, on ne s'étonnera pas de trouver sous sa plume des considérations voisines à propos de la prise de Pontoise par les Anglais en 1419:

« Pour laquelle prinse le pays de **l'Isle de France**, et par especial vers Paris, furent desconfortez ». ¹⁰⁵

Compiègne est pour sa part une place forte entre Île-de-France et Picardie, un statut qui lui est d'ailleurs officiellement reconnu par un acte de 1525 où la ville est qualifiée de « clef de

⁹⁹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 369.

¹⁰⁰ Mathieu d'Escouchy, *Chronique...*, tome III, Pièces justificatives, 1440, 5.

¹⁰¹ Guillaume Gruel, *Chronique...*, p. 112.

¹⁰² *Ibidem*, p. 147.

¹⁰³ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome III, p. 333-334.

¹⁰⁴ *Ibidem*, tome V, p. 274.

¹⁰⁵ Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Chronique...*, tome I, p. 367.

France et chambre royale, faisant frontière du pays de Picardie »¹⁰⁶. Chez Monstrelet, une partie des troupes massées « aux marches de l'Île-de-France » en 1413 sont ainsi envoyées faire le siège de Compiègne¹⁰⁷.

Enfin, la principale ville d'Île-de-France citée par Monstrelet est Saint-Denis-en-France :

« Item, durant le temps dessusdit, les Anglois et leurs alyés, qui estoient en l'Isle de France, assegerent tres puissamment la ville de **Saint Denis** tout à l'environ. »¹⁰⁸

Le siège est d'ailleurs étroitement suivi par Louis de Luxembourg, évêque de Thérouanne et chancelier du roi d'Angleterre, « lequel estoit principal gouverneur dedens Paris et es mettes de l'Isle de France pour le dessusdit roy Henry » ; Saint-Denis se trouve donc dans sa circonscription.

Reste enfin le cas de Paris, que le « Bourgeois » associe explicitement à l'Île-de-France dans un passage de son *Journal* :

« Et en celui temps il n'avoit ne roy ne evesque qui tenist compte de la cité de **Paris**, et se tenoit le roy tousjours en Berry, ne il ne tenoit compte de l'Isle de France, ne de la guerre, de ne de son peuple, ne que s'il fust prinsonnier aux Sarazins. »

Mais d'autres auteurs préfèrent, semble-t-il, distinguer Paris de l'Île-de-France, à l'instar d'Enguerrand de Monstrelet. Ainsi en 1441, les troupes royales séjournent deux jours à Paris puis quittent la ville pour aller loger en Île-de-France :

« Et ledit connestable, le conte de Saint-Pol, et pluseurs aultres, alèrent passer à Saint-Clau [Saint-Cloud] et de là à **Paris**, où ilz furent deux jours. Et puis retournèrent, toutes gens de guerre, en l'Isle de France, où leur furent délivrées villes pour eulx logier, chascun selonc son estat. Et depuis le Roy, à tout les seigneurs qui estoient entour lui, alèrent à Saint-Denis en France, où ilz furent jusques à la mi août.»¹⁰⁹

L'Île-de-France apparaît ainsi comme un « plat pays » où l'on cantonne des troupes dont le chef réside à Paris ou à proximité. Elle n'en demeure pas moins associée à la capitale, comme le montre cet autre passage de la *Chronique* de Monstrelet :

« ... s'assemblèrent très grande multitude de gens de guerre entour la ville de **Paris** et ès marches de l'Isle de France. »¹¹⁰

Pour conclure, si l'on reporte sur la carte l'ensemble des villes mises en rapport avec l'Île-de-France dans notre corpus (**Carte 6**), on constate que les sites placés en « Isle de France » par nos diverses sources sont en accord avec les frontières précédemment définies, puisqu'ils se trouvent tous compris entre la Marne, la Seine et

¹⁰⁶ B. Guinée, *Tribunaux et gens de justice...*, p. 37.

¹⁰⁷ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome II, p. 465 [année 1413].

¹⁰⁸ *Ibidem*, tome V, p. 184 [année 1435].

¹⁰⁹ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome VI, p. 18.

¹¹⁰ *Ibidem*, tome II, p. 465. [année 1413]

l'Oise. En ce qui concerne les petites localités, les mentions relevées dans les textes du XV^e siècle concernent surtout la partie orientale de l'Île-de-France et permettent d'assurer que le pays de Goële, au nord-ouest de Meaux, y est inclus : Dammartin-en-Goële, notamment, est explicitement situé en Île-de-France par trois auteurs (Monstrelet, Lefèvre de Saint-Remy et Jean de Roye) ; ce constat est d'ailleurs confirmé par les actes de la pratique¹¹¹. Par ailleurs l'Île-de-France comprend, sans surprise, des localités dites « en France » telles que « Mitry-en-France » (aujourd'hui Mitry-Mory). Nous utiliserons plus loin la toponymie pour proposer une cartographie de ce « pays de France » dont la principale ville est bien sûr « Saint-Denis-en-France » (**Carte 7**).

L'« Isle de France », synonyme du « pays de France » au XV^e siècle

Pour résumer toutes les indications fournies nos dépouillements, l'« Isle de France » se présente, chez la plupart des écrivains du XV^e siècle, comme un « pays » de la région parisienne, délimité par la Marne, la Seine et l'Oise. Les mentions explicites que nous avons pu relever à son sujet la cantonnent généralement à une zone au nord de Paris, qui correspond à la localisation proposée par Auguste Longnon en 1875. C'est ainsi que Philippe de Commynes, par exemple, situe en 1465 les deux armées en présence à Paris (pour les troupes royales) et en « Île-de-France » pour les hommes de Charles de Charolais ; or ce dernier est installé à Conflans, et dispose aussi de « Bretons » cantonnés à Saint-Denis, auxquels s'ajoutent deux cents hommes d'armes placés sous les ordres du duc de Calabre à Lagny puis à Charenton¹¹².

A tous les exemples déjà cités, on peut ajouter d'autres passages où l'Île-de-France se voit opposée à la région au sud de la Seine. Ainsi chez Jean Lefèvre de Saint-Remy, en 1409 les troupes bourguignonnes stationnées en Île-de-France font face aux partisans du duc d'Orléans logés à Montlhéry :

¹¹¹ Voir par exemple le témoignage de Charles de Melun à son procès : « Dit que oncques il sensa de faire et procurer lesdictes treves et qu'elles luy furent moult dommageables, car luy et son frere perdirent par le moien d'icelles tout ce qu'ilz avoient en l'**Isle de France**, tant a Nantouillet que a Sainct Marc, et es terres d'environ a eulx appartenans. » ((BnF, ms. fr. 2921, fol. 74v°). Saint-Mard et Nantouillet sont deux communes au sud de Dammartin-en-Goële. Je remercie Olivier Mattéoni pour cette information.

¹¹² Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. Blanchard, p. 135.

« ...et vinrent a luy, de la part du duc Jehan de Bourgoingne, grant nombre de gens (...) ; dont **l'Isle de France** fust moult foullee et destruite. Et, de l'autre costé, les Orlienois estoient logiés au Mont Leherý, à grant puissance, qui tant faisoient de maulx que a merveillez ». ¹¹³

De même, la *Chronique du roi Charles VII* de Gilles Le Bouvier décrit une situation comparable pour l'année 1406, à cette nuance près que les gens du duc d'Orléans sont cette fois installées en val de Seine, entre Melun et Charenton :

« Et estoient iceulx [= les pro-Bourguignons] logez en **l'Isle de France** et dedans la ville de Paris ; et ledit duc d'Orleans et toutes ses gens estoient entre Meleun et le pont de Charenton ». ¹¹⁴

Au XV^e siècle, dans les textes littéraires, *Isle de France* désigne donc généralement ce que nous appelons, en français moderne, le « pays de France ». Cet usage est semble-t-il conforme à celui des actes de la pratique, comme le montre par exemple un mandement du roi au bailli de Meaux de faire information sur les droits de l'évêque Jean du Drac et de son frère Girard, seigneurs des terres de Claye et Souilly « en l'Isle de France », en 1468¹¹⁵.

Les auteurs de la fin du Moyen Âge emploient aussi, pour nommer ce territoire, le mot « France » tout court. Il n'y a pas de différence entre les deux termes, comme le montrent bien les variations dans l'intitulé du gouvernement¹¹⁶. La comparaison entre les deux listes presque identiques fournies par la *Description des pays* et l'*Armorial* de Gilles Le Bouvier confirme que « France » et « Isle de France » sont interchangeables¹¹⁷. Monstrelet lui-même, pourtant féru de la nouvelle expression, emploie parfois le mot de « France » tout court pour désigner la région parisienne :

« Si conclurent les dessusdiz ducz de Bethfort et de Bourgongne, que vers Pasques, à la saison nouvelle, se monteroient sus, chascun à tout grand puissance, pour reconquerre les villes qui s'estoient tournées contre eulx en **la marche de France** et sur la rivière d'Oise. » ¹¹⁸

De même, « les parties de l'Isle de France et de Beauvoisis » sont désignées quelques lignes plus bas par les termes « marche de France et de Biauvoisis »¹¹⁹. Les deux expressions peuvent même voisiner dans la même phrase :

« Pour laquelle ville ainsi prise [il s'agit de la prise de Pontoise par les Anglais en 1419] **le pays de France** et par especial vers Paris, furent moult desconfortéz, et se despeulerent tres fort les villages d'entour ledit lieu de Paris et en **l'Isle de France**. » ¹²⁰

¹¹³ Jean Lefèvre de Saint-Remy, *Chronique...*, tome I, p. 21.

¹¹⁴ Gilles Le Bouvier, *Les Chroniques...*, p. 18.

¹¹⁵ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, note 761 ; d'après BnF, PO 1333 dos. n° 30174 "Giresme", pièce 42.

¹¹⁶ Cf. la titulature des gouverneurs citée par Auguste Longnon et reprise par Gustave Dupont-Ferrier. On notera que ces titulatures (à l'exception de celle de La Hire déjà commentée) sont toutes extraites de chroniques et non de documents originaux jusqu'en 1483.

¹¹⁷ Voir plus loin.

¹¹⁸ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, tome IV, p. 362 [année 1429].

¹¹⁹ *Ibidem*, tome IV, p. 358 [année 1429].

Les deux mots sont donc ressentis comme tout à fait équivalents, même si bien sûr, l'« Isle de France » ne recouvre que partiellement les significations données au mot « France » et à son équivalent latin « *Francia* ».

Vers une acception plus large du toponyme, dès la seconde moitié du XV^e siècle

Si le sens de « pays de France » est incontestablement le plus courant dans la littérature du XV^e siècle, certaines œuvres, toutefois, laissent entendre que le terme d'« Isle de France » pouvait aussi avoir une signification plus vaste, et désigner l'ensemble de la région parisienne. On peut par exemple lui donner ce sens chez le « Bourgeois de Paris », dont nous avons cité plus haut un passage plein de dépit devant l'absence du roi, qui ne paraît faire aucun cas de Paris ni de l'Île-de-France¹²¹ : plutôt que d'un simple « pays » au nord de Paris, il est probable que l'auteur parle ici de la province entière. De même, la *Chronique scandaleuse* présente l'*Isle de France* comme synonyme des « terroirs autour de Paris » :

« Et, au fait des vignes, il y eut bien peu de vin, et par especial en l'**Isle de France**, comme d'ung muy de vin pour chascun arpent mais il fut bien bon ; et se vendit chier le vin creu **es bons terrouers d'entour Paris**, comme de dix à unze escus chascun muy. »¹²²

Ce sens étendu résulte probablement d'une contamination avec la « France » tout court, susceptible d'une acception régionale. On en trouve également trace dans la littérature héraldique, où la « marche de France » est parfois aussi appelée « marche d'Île-de-France ». La première occurrence de cette expression nous est fournie, dès le milieu du XV^e siècle, par Antoine de la Sale dans *Jehan de Saintré*, lorsqu'il décrit les blasons de tous les chevaliers qui accompagnèrent son héros à la croisade de Prusse¹²³. La liste commence par :

« Et premiers, ceulz de la marche de l'**Isle de France** ».

Puis l'auteur enchaîne sur :

« Ceulz de Beauvoisis, de laditte marche de **France** ».

Pour Antoine de la Sale, la « marche de l'Isle de France » et la « marche de France » sont donc identiques. Or, la description de cette « marche de France » dans l'armorial du héraut

¹²⁰ *Ibidem*, tome III, p. 3343-334.

¹²¹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 344.

¹²² Jean de Roye, *Journal...*, tome I, p. 3 [année 1460].

¹²³ Antoine de la Sale, *Jehan de Saintré...*, p. 336.

Berry, contemporain du roman, implique une acception régionale pour ce terme : selon le héraut Berry, la « marche de France » s'étend en effet d'Orléans à Senlis et Soissons¹²⁴.

Cette équivalence entre « France » et « Île-de-France » pour dénommer la marche d'armes se retrouve aussi dans l'armorial du héraut Orléans¹²⁵. Comme Antoine de la Sale, le héraut Orléans emploie d'abord « Île-de-France » puis « France », pour désigner la même marche. Les deux expressions sont bien équivalentes puisque l'on trouve sous la localisation « Lisle de France » toute la famille royale : le terme est donc parfaitement synonyme de la traditionnelle « marche de France ». Inversement, la famille Gallois d'Aunay qui réside dans l'*Isle de France* au sens de pays est ici classée sous la rubrique « marche de France ».

D'après son éditeur, Emmanuel de Boos, cet armorial copié vers le début du XVI^e siècle aurait pu être composé un peu plus tôt, vers 1480-1485, au sein du collège des hérauts de France de la Tour Saint-Jacques à Paris ; c'est la mise en forme ordonnée d'un armorial plus ancien, élaboré vers 1340 et remanié à la fin du XIV^e s. Le ms. fr. 5931 de la BnF étant le seul témoin subsistant de ce texte, on ne peut savoir si le terme « Lisle de France » est à porter au crédit du copiste du début du XVI^e siècle ou de l'auteur, le héraut de la fin du XV^e siècle, dont on ignore tout par ailleurs. Quoi qu'il en soit, ce texte prouve que l'Île-de-France d'Antoine de la Sale n'est pas un hapax, mais correspond au contraire à une tendance à donner au mot *Isle de France* un sens plus large.

La même évolution se manifeste à propos du gouvernement d'Île-de-France : si la titulature officielle de cette circonscription, née au XV^e siècle et stabilisée au XVI^e, continue à employer *Isle de France* au sens de « pays » jusque sous le règne de François I^{er} (terme de notre étude), on constate sous Charles VIII que dans l'usage courant, on parle du « gouvernement d'Isle de France » tout court pour désigner un territoire débordant largement les limites de la Marne, de la Seine et de l'Oise¹²⁶.

¹²⁴ Voir plus loin.

¹²⁵ Héraut Orléans, *Armorial...*, p. 21, 24, 26, 33 pour « Lisle de France » ; p. 38, 62, 73 pour la « marche de France ».

¹²⁶ Voir plus loin.

3. L'« Isle de France » d'après la cartographie moderne

Cette évolution vers un sens plus large du toponyme *Isle de France*, engagée dès le XV^e siècle, devait s'affirmer à l'époque moderne, mais selon un processus assez long, qui n'a d'ailleurs jamais conduit à l'éviction de l'acception primitive sous l'Ancien Régime.

La première définition donnée de l'« Isle de France »¹²⁷, que l'on peut lire dans *La Guide des chemins de France* éditée par Charles Estienne en 1552, demeure fidèle au sens restreint, et donne même de l'Île-de-France une vision plus restrictive que les auteurs du XV^e siècle :

« L'isle de France contient ce qui est depuis saint Denys dict en France, jusques a Roissy et Montmorency : et generalement le contenu entre les revolutions et sinuositez de la riviere de Seine, vers la Normandie d'un costé, et la Picardie de l'autre : mais ce qu'on appelle le pays de la France, en particulier, comprend oultre l'isle susdite le pays de Goelle. En sorte que ce qui est en deca de la riviere de Marne, en la ville de Meaulx, est estimé de la France, et le reste de la Brye. »¹²⁸

L'Île-de-France, telle que l'envisage Charles Estienne, est donc l'une des subdivisions de la prévôté et vicomté de Paris, « sous laquelle est comprinse l'isle de France, la Goelle, le Parisis, et le Vexin François ». Il s'agit bien là d'un « pays », et plus précisément, d'un pays bordant la Seine, au nord de Paris. Estienne utilise, pour borner cet espace, trois localités : Saint-Denis, Roissy et Montmorency. Il n'y inclut en revanche pas la Goëlle, qui faisait pourtant indéniablement partie de l'« Isle de France » dans la littérature du XV^e siècle.

L'étude des cartes dressées à l'époque moderne permet de préciser les contours de l'Île-de-France, telle qu'on la percevait sous l'Ancien Régime. Il faut cependant attendre la toute fin du XVI^e siècle pour disposer des premiers documents cartographiques citant le toponyme ; auparavant, le seul terme usité par les cartographes est celui de « France » tout court¹²⁹. Ce phénomène est probablement lié au fait que la région parisienne ne fit que tardivement l'objet d'une cartographie régionale : alors que Jolivet avait dessiné dès 1545 des cartes de la Normandie et du Berry, et que Nicolas de Nicolay avait fourni des cartes pour le Berry en 1567, et pour le Bourbonnais en 1569, aucun cartographe ne semble avoir cherché à rendre compte du territoire francilien avant François de La Guillotière, à la fin du XVI^e siècle¹³⁰.

¹²⁷ M. Pelletier, *De Ptolémée à La Guillotière...*, p. 148-149 ; L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne ...*, p. 181.

¹²⁸ *La Guide des chemins de France...*, 1552, p. 5.

¹²⁹ Voir chapitre 4.

¹³⁰ M. Pelletier, *De Ptolémée à La Guillotière...*, p. 33-36 pour les premières cartes régionales françaises.

Certes, le traitement réservé à cette région dans les cartes générales de la France est souvent assez juste et détaillé, révélant que cet espace était familier aux auteurs des grandes cartes françaises du XVI^e siècle tels qu'Oronce Fine, Jean Jolivet ou Guillaume Postel, mais sans pour autant susciter de représentation à l'échelle régionale, contrairement à la ville de Paris qui fit l'objet de plusieurs plans et vues cavalières à partir des années 1530.

La première apparition du terme d'Île-de-France dans la cartographie remonte à la carte de *L'Isle de France et lieux circonvoysins*, publiée par Jean Le Clerc en 1590¹³¹ (**Planche 47a**). Il s'agit en fait d'une carte des environs de Paris, qui illustre les combats menés autour de la ville par Henri IV. Le territoire couvert s'étend des bords de l'Oise (Saint-Leu d'Esserent, Beaumont) jusqu'à Soissons, La Ferté-sous-Jouarre, Montereau-fault-Yonne, Moret-sur-Loing, Etampes, Chartres, Dreux, Evreux et Vernon. Trois noms de pays sont inscrits en petites capitales : « VALOIS » près de Senlis, « HUREPOIX » entre Etampes et Melun, et « FRANCE » au centre de la carte, tout autour de Paris. Le toponyme d'*Isle de France*, utilisé pour le titre, n'a donc pas été repris dans le dessin. Celui-ci est surtout fondé sur la représentation des localités ; du reste, il en existe une édition allemande qui ne comprend aucun nom de pays, et qui ne fait pas non plus mention de l'*Isle de France* dans son titre¹³²(**Planche 48**).

La première véritable carte de l'Île-de-France, intitulée : *L'Isle de France. Parisiensis agri descriptio*, est celle de François de La Guillotière, parue en 1598 dans le *Theatrum Orbis Terrarum* d'Ortelius et souvent reproduite par la suite¹³³ (**Planche 49a**). L'*Isle de France* de La Guillotière est un territoire au nord de Paris, formé par la réunion de plusieurs «pays» : la « France », la « Goele », « l'Aunay », « le Parisis », « le Multien » (**Planche 49b et c**). La Marne, la Seine et l'Oise apparaissent, sans ambiguïté, comme les limites de cette *Isle de France*. Vers le nord, la carte est également très claire : c'est la Nonette, affluent de l'Oise, et la ville de Senlis qui marquent la séparation d'avec le « Beauvoisiz ». Seule la partie nord-est de l'*Isle de France* n'a pas de frontière « naturelle » : un pointillé indique la limite entre cette région et le Valois voisin. A l'est, l'*Isle de France* inclut Meaux et le Multien, au-delà donc de la Beuvronne.

¹³¹ Paris, BnF, Département des Cartes et plans, GED-7862.

¹³² Paris, BnF, Département des Cartes et plans, GED-1095.

¹³³ La carte de l'Île-de-France par La Guillotière a notamment été utilisée dans l'édition de l'*Atlas* de Mercator publiée en 1607 par Jodocus Hondius (Josse de Hondt), dans l'*Atlas* de Blaeu en 1635, et dans l'*Atlas* de Jansson en 1644. En France, elle a été reproduite par Jean Le Clerc dans son *Théâtre géographique*, dont la première édition date de 1620 (ainsi que dans les éditions postérieures : 1621, 1622, 1626, 1631). Cf. L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays...*, p. 286-290.

La carte indique également le nom de certains territoires encadrant l'Île-de-France, au nord et à l'est : le Beauvaisis, le Valois, la Champagne, la Brie. Les caractères employés pour ces toponymes varient : la Brie et le Valois sont écrits en petites capitales, comme les « pays » composant l'Île-de-France, alors que « Champagne » et « Beauvoisiz » sont en majuscules cursives, indiquant un statut différent.

En somme, l'*Isle de France* est pour La Guillotière un territoire au nord de Paris, bien loin de recouvrir l'ensemble de la région parisienne, mais un peu plus étendu cependant que l'« isle de France » de Charles Estienne. Si l'on compare la carte de La Guillotière à *La Guide des chemins de France*, on s'aperçoit que l'« isle de France » de *La Guide* correspond sur la carte à « La France ». Ces divergences montrent que les efforts des géographes pour distinguer la *France* de l'*Isle de France* sont sans doute un peu artificiels, et ne reposent pas sur une opposition réelle dans la langue vernaculaire, qui conçoit sans doute encore les deux termes comme équivalents, comme au XV^e siècle.

C'est la carte du *Gouvernement de l'Isle de France* de Damien de Templeux, en 1617, qui fournit la première représentation cartographique de l'Île-de-France en son acception large¹³⁴ (**Planche 50a**). La silhouette ainsi dessinée sera reprise sur les autres cartes du gouvernement d'Île-de-France, éditées aux XVII^e et XVIII^e siècles. Sur cette carte, ce que François de La Guillotière appelait « Isle de France » est nommé : « La France » (**Planche 50b**). Bien que les limites de cette « France » soient moins précises que chez La Guillotière, elles semblent peu ou prou identiques : le territoire est encadré par les mêmes quatre cours d'eau (Marne, Seine, Oise, Nonette) et au nord-est, par le Valois.

Deux cartes de Christophe Tassin, publiées en 1634, montrent que la notion d'*Isle de France* était encore sujette à variation en cette première moitié du XVII^e siècle. Dans la *Carte de l'Isle de France et Brie*, incluse dans *Les cartes generales de toutes les provinces de France...*¹³⁵, l'Île-de-France occupe une emprise comparable à celle de La Guillotière : entre la Marne, la Seine et l'Oise, elle englobe Meaux et le Multien (**Planche 54**). Elle est différenciée de la Brie, de l'autre côté de la Marne, et du Valois, au nord-est ; toutefois, elle

¹³⁴ *Carte du Gouvernement de Lile de France. Designé par Damien de Templeux...*, imprimée par Jean Le Clerc en 1617 et insérée, avec six autres cartes de Templeux, dans le *Théâtre géographique* (éditions de 1620 et 1621). Cette carte du gouvernement d'Île-de-France est reprise dans l'édition de 1633, mais sans non d'auteur, et dans l'Atlas de Blaeu à partir de 1662, avec quelques modifications (la carte, qui présentait au départ le nord à droite, est orientée le nord en haut et le titre fait apparaître le nom de l'auteur). Cf. L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays...*, p. 292.

¹³⁵ La première édition de cet atlas date de 1634 ; deux autres éditions furent publiées par Tassin en 1637 et en 1640. Cf. M. Pastoureau, *Les atlas français...*, p. 439-441.

est inscrite en caractères de plus grande taille que ces deux autres pays, ce qui pourrait suggérer une certaine hiérarchie, que la carte ne permet cependant pas d'expliciter. Le reste de la région parisienne fait l'objet d'une autre planche, intitulée : *Carte du Vexin, Beauvoisis et Hurepoix*, placée un peu plus loin.

Si cette première carte se situe dans la lignée de celle de La Guillotière, il n'en va pas de même pour l'*Isle de France* d'un autre ouvrage de Tassin, également publié en 1634 : *Les plans et profils de toutes les principales villes et lieux considerables de France ; ensemble les cartes generales de chacune province & les particulieres de chaque gouvernement d'icelles ; par le Sieur Tassin geographe ordinaire de sa majesté*, paru à Paris chez Melchior Tavernier, et plusieurs fois réédité par la suite¹³⁶. Cet atlas comprend deux volumes, regroupant par provinces les principales villes du royaume, illustrées chacune par un « profil » et par une carte des environs (territoire que Tassin appelle « gouvernement », mais qui correspondrait plutôt à une élection). Parmi les provinces figure l'*Isle de France*, et celle-ci comprend les villes de Paris, Beauvais, Compiègne, Coucy, Noyon, Senlis et Soissons¹³⁷. Le reste de la région parisienne est rattaché à la Brie (Melun, Meaux, Provins, Sézanne, Rozoy, Montmirail et Château-Thierry) ou à la Beauce (Chartres, Etampes, Corbeil, Montargis, Château-Regnard, Larchant, Gallardon).

L'Île-de-France des *Plans et profils* est donc différente de celle des *Cartes générales des provinces*, bien que les deux recueils soient sortis la même année : l'une inclut Meaux, l'autre l'exclut ; inversement, l'Île-de-France des *Plans et profils* s'étend davantage vers le nord que celle des *Cartes générales*. Le même cartographe, au même moment, peut donc donner deux versions de ce territoire, ce qui montre que ses limites n'étaient pas encore très précises.

Par ailleurs, la partition de la région parisienne en trois entités dans l'atlas des *Plans et profils*, et en deux dans les *Cartes générales*, révèle que Christophe Tassin ne concevait pas cette zone comme une « province » comparable à la Normandie, à la Champagne ou à la Picardie voisines. Dans les *Plans et profils*, la partie consacrée à la Beauce est même matériellement dissociée de l'Île-de-France et de la Brie, puisqu'elle figure à la fin du deuxième volume, très loin donc des deux autres sections. On peut donc affirmer que pour Tassin, le Bassin parisien ne constitue pas une province et le terme d'*Isle de France* n'équivaut pas au territoire du gouvernement.

¹³⁶ M. Pastoureau, *Les atlas français...*, p. 451-466.

¹³⁷ Planches consultables en ligne sur le site de l'Université de Stanford : <https://purl.stanford.edu/jx823st4411>. Voir notamment l'image 417 : *Carte de l'isle de France*.

En revanche, dans les cartes de Nicolas Sanson, parues dans les années 1640, le toponyme d'*Isle de France* est appliqué à l'ensemble du terroir parisien, au nord comme au sud de la Seine. Sur la carte de *l'Isle de France, Champagne, Lorraine etc*, publiée en 1648, les limites données à l'Isle de France sont celles du gouvernement : à l'est, elle s'étend jusqu'à Soissons et comprend la Brie française, mais non la Brie champenoise ; au sud, elle est bornée par la Beauce : Dourdan, Nemours et Château-Landon sont en *Isle de France*, mais non Étampes (**Planche 56**). Mais dans la *Carte générale du Royaume de France avecq tous les pays circomvoisins*, qui date de 1643, la mise en couleur fait apparaître d'autres territoires, différents des gouvernements ; la région parisienne est entourée d'une ligne jaune qui réunit l'*Isle de France*, tout autour de Paris, et la *Beauce*, près de Chartres et d'Orléans (**Planche 55**).

Par la suite, les représentations cartographiques de l'*Isle de France* tendent à s'uniformiser, mais le toponyme conserve une double acception : il peut désigner soit un pays au nord de Paris, soit l'ensemble du gouvernement qui couvre la région parisienne.

Sur la carte des *Environs de Paris...* de Jean-Baptiste Nolin (1698), l'*Isle de France* est comme chez La Guillotière la région au nord de Paris, mais elle s'arrête désormais vers la Beuvronne et ne contient plus le Multien ; elle semble aussi moins étendue vers le nord, allant jusqu'à Louvres et Luzarches mais non jusqu'à la forêt de Chantilly (**Planche 58b**). Cette carte est toutefois à exploiter avec prudence, car elle décrit les ressorts judiciaires plutôt que les « pays » vernaculaires.

Mais les cartes de la région parisienne dressées à la même époque par Nicolas de Fer confirment que le « pays d'Isle de France » s'étend bien au nord de Paris, entre Seine, Oise et Marne : on le voit notamment représenté sur la carte de la généralité de Soissons (publiée entre 1709 et 1728), dont l'*Isle de France* est limitrophe (**Planche 61**), ainsi que sur celle des *Environs de Paris, où se trouve l'Ile-de-France, le Vexin français et normand, la Champagne normande, l'Hurepoix...*, datant du premier quart du XVIII^e siècle¹³⁸ (**Planche 59**). Ce dernier document montre clairement que le terme d'*Isle de France*, chez Nicolas de Fer, admet deux acceptions : celle de « pays » et celle de province, toutes deux inscrites sur la carte, en caractères de taille différente. Par ailleurs, Nicolas de Fer connaît aussi un pays de « France »

¹³⁸ BnF, Département des Cartes et plans, GE C-2422. Voir aussi : *Les environs de Paris ou se trouve l'Isle de France, le Vexin François et Normand, la Champagne Normande, l'Hurepoix, la Brie Française, Champenoise et Pouilleuse, le Soissonois, le Valois et le Beauvaisis et grande partie de la Beauce et du Gastinois*, par Nicolas de Fer, 1712 ; BnF, Département des Cartes et plans, GE BB 565 (8, 2) : la mise en couleurs est un peu différente et suggère que l'Île-de-France au sens large ne comprend pas la Brie.

encore plus réduit que l'*Isle de France*, si l'on en croit le détail d'une autre carte qu'il a donnée de la région parisienne : *Les environs de Paris dressés et dédiés à Mgr le Dauphin* (1690) ; « France » y est inscrit près de Villetaneuse, Montmagny et Pierrefitte (**Planche 57**), selon une disposition reprise par Desnos dans sa carte des *Environs de Paris* en 1764¹³⁹.

La carte du *Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays*, de Gilles Robert de Vaugondy (1754), permet de faire le point sur les « pays » de la région parisienne tels qu'on les percevait au milieu du XVIII^e siècle (**Planche 62a**). L'*Isle de France* y est dotée d'une double acception : le toponyme est à la fois celui du gouvernement, dont nous préciserons plus loin les contours, et celui du « pays » au nord de Paris (**Planche 62b**). La Marne, la Seine et l'Oise demeurent les frontières de ce pays d'Île-de-France, mais ses autres limites se sont encore un peu réduites : à l'est, c'est approximativement le cours de la Beuvronne qui clôt le pays d'Île-de-France, et au nord, c'est la Thève, petit affluent de l'Oise qui constitue encore aujourd'hui la limite du département de l'Oise et partant, celle de notre actuelle région d'Île-de-France. Cette carte constitue la source sur laquelle s'est appuyé Auguste Longnon pour définir l'Île-de-France. Elle ne reflète toutefois qu'un état assez tardif de la question.

Pour conclure sur ce rapide survol de la cartographie moderne, on constate que l'Île-de-France n'a fait que très tardivement son apparition dans les cartes, en 1590-1598, et que son emprise exacte a mis quelque temps à se fixer. Dans l'ensemble, deux significations se détachent de l'étude de la cartographie moderne : l'une se rapporte à un « pays » au nord de Paris, qui inclut ou non le Multien selon les auteurs ; l'autre à un gouvernement dont nous retracerons plus loin la création au XV^e siècle. A la toute fin de l'Ancien Régime, le nom d'Île-de-France fut aussi attribué à une autre circonscription, dont le ressort était voisin mais non identique : la généralité de Paris. L'usage d'associer à la généralité le nom de son chef-lieu (généralités de Bourges, de Rouen, d'Orléans, etc.) a en effet été remis en cause à l'occasion de la création des « assemblées provinciales », dans le cadre de la réorganisation administrative du royaume initiée par Calonne et mise en place par Loménie de Brienne¹⁴⁰. Ces institutions nouvelles, que la Révolution devait rendre éphémères, substituèrent souvent au nom du chef-lieu où se trouvait l'intendant, celui de la province formant son ressort. Ce fut le cas pour la région parisienne, dotée en 1787 d'une « assemblée provinciale d'Île-de-

¹³⁹ BnF, département Cartes et plans, Ge C-7286.

¹⁴⁰ Pierre Renouvin, *Les Assemblées provinciales de 1787. Origines, développement, résultats*, 1921.

France » ; les membres de cette assemblée se réunirent en novembre 1787 à Melun, et la convocation des Etats-généraux fit qu'il n'y eut pas d'autre séance. Mais l'Île-de-France était ainsi officiellement confirmée comme l'une des provinces du royaume, au même titre que le Berry, l'Auvergne ou le Dauphiné. C'est en référence à cette acception provinciale qu'a été retenu le nom de la circonscription régionale actuelle, en 1976, en remplacement de la dénomination de « district de la région de Paris » institué par l'ordonnance du 4 février 1959 et par la loi du 2 août 1961 - même si les contours de la région Île-de-France ne sont pas exactement identiques à ceux de la généralité de Paris ni du gouvernement d'Île-de-France.

Conclusion

L'étude du toponyme *Isle de France* a permis de préciser la date d'apparition du terme, non attesté à notre connaissance avant le XV^e siècle, ainsi que sa signification : par « Isle de France », la plupart des auteurs de la fin du Moyen Âge entendent un territoire assez réduit, correspondant au « pays de France », au nord de Paris. De la carte de François de La Guillotière, en 1598, jusqu'à celle de Gilles Robert de Vaugondy, en 1754, cette acception restreinte, qui correspond d'ailleurs à l'étymologie, est attestée par de nombreux documents graphiques de l'époque moderne. Toutefois, dès le XV^e siècle se manifeste un glissement vers un sens plus large, englobant l'ensemble de la région parisienne ; et c'est celui qui est seul demeuré en usage aujourd'hui. Cette évolution sémantique s'explique par la synonymie d'« Isle de France » et de « France », ce dernier terme étant quant à lui très polysémique. Au terme de cette évolution, s'impose notre Île-de-France actuelle ; mais dans notre corpus, l'immense majorité des textes appellent cette région « France » et non pas « Isle de France ».

On peut se demander pourquoi ce mot d'Île-de-France a fait son apparition à la fin du Moyen Âge, alors qu'il existait déjà un nom pour cette partie du territoire. A quelle fin a-t-on substitué « Isle de France » à « France » tout court ? Aucun texte ne permet de répondre à cette question ; mais on peut supposer que l'ambiguïté pesant sur le mot de « France » a paru assez gênante pour aboutir à la création d'un dérivé, qui, pour sa part, ne se confond jamais avec l'ensemble du royaume. Il faut dire que jusqu'à la fin du XIV^e siècle, il arrive au lecteur - plus souvent qu'on ne pourrait le croire ! - de ne pas savoir à laquelle des diverses acceptions de « France » l'auteur entendait se référer : nous en apporterons plus loin quelques

preuves. *Isle de France* permettait donc de préciser à laquelle de ces « France » on faisait allusion, en désignant plus spécifiquement l'espace compris entre la Marne, la Seine et l'Oise.

Par ailleurs, la date d'apparition, et surtout de diffusion, du nouveau toponyme induit évidemment une hypothèse plus politique : l'*Isle de France* serait-elle née d'une volonté de dissocier la région parisienne, et plus précisément le terroir de Saint-Denis, de la « France » au sens de « royaume » ? Rappelons que l'ambiguïté inhérente au mot « France » est liée au fait que sous les premiers Capétiens, le domaine royal sur lequel était réellement établi le pouvoir du roi « de France » (ou plus exactement, « des Francs ») coïncidait à peu près avec la région parisienne. Or, le bouleversement géopolitique induit par la dernière phase de la Guerre de Cent Ans fait que le « vieux domaine » capétien, encore lieu privilégié de résidence royale pour les premiers Valois, est à partir de 1422 passé en grande partie dans l'escarcelle des Anglo-Bourguignons. Même si l'Île-de-France est revenue au sein des possessions de Charles VII dans les années 1440, elle n'en est plus tout à fait le centre : le souverain, jusqu'au règne de François I^{er}, préfère résider sur les rives de la Loire. L'expression de « cœur de France » que l'on trouvait par exemple chez Joinville ou chez Eustache Deschamps à propos de localités franciliennes n'est, de fait, plus employée dans la seconde moitié du XV^e siècle.

Colette Beaune a montré les incidences de cette situation inédite sur le culte de saint Denis (et par conséquent, sur le prestige de l'abbaye). Il n'est pas indifférent que l'emploi du mot *Isle-de-France* se généralise justement à ce moment-là : à l'heure où la royauté française préfère désormais se placer sous la protection de saint Michel que sous celle de saint Denis, la « France » n'est plus métonymique du pays de Saint-Denis, comme elle l'était au XII^e siècle. Du reste, l'expression « Saint-Denis en France » qui se trouvait dans tous les textes des XIII^e et XIV^e siècles n'est aussi systématique au XV^e siècle : Philippe de Commines, par exemple, dans ses *Mémoires*, parle de « Saint Denys » tout court, voire de « Saint Denys près Paris », mais jamais de « Saint Denys en France »¹⁴¹.

Toutefois, il faut considérer avec prudence cette interprétation, car le terme de « France » est demeuré fréquemment utilisé en un sens régional et même local, tout au long du XV^e siècle¹⁴², malgré l'existence du mot nouveau d'« Isle de France ». L'éloignement du roi et de la cour n'a pas entraîné de désaffection pour les acceptions restreintes de « France », qui

¹⁴¹ Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Joël Blanchard, 2001 : « Saint Denys pres Paris », p. 105 ; « Saint Denys », p. 106 et 136 ; « a Saint Denys, aussi a deux lieues de Paris », p. 130.

¹⁴² Voir notamment les exemples donnés à la fin du chapitre 5 : « La France des chroniqueurs ».

sont encore couramment employées à la Renaissance. On ne peut donc pas expliquer directement l'apparition du terme d'« Île-de-France » par un arrière-plan politique, qui aurait tendu à réserver le nom de « France » au seul royaume, en créant un autre toponyme pour désigner la province entourant Paris : en réalité, les deux vocables sont utilisés concurremment. Certes, comme nous le verrons plus loin, certains auteurs semblent avoir, dès le XIV^e siècle, choisi de n'employer le nom de « France » que dans son sens large ; mais à l'inverse, à la fin du Moyen Âge, un même écrivain peut très bien recourir aux deux acceptions, sans différencier la « France » de l'« Isle de France ». Ce n'est que très lentement que s'impose la dissociation entre la France, vue comme un Etat, et l'Île-de-France, entendue comme une province. Si cette opposition sémantique existe à la fin de l'Ancien Régime, elle ne vaut pas pour le XV^e siècle, lorsque le toponyme d'*Isle de France* entre en circulation.

En revanche, l'apparition du terme s'inscrit dans un mouvement général, bien sensible dans les chroniques, d'intérêt pour la localisation et pour l'espace. La même tendance se manifeste d'ailleurs dans les arts picturaux, avec l'essor du paysage dans la peinture du Nord (France, Flandre, Pays-Bas). Le XV^e siècle est aussi le moment où sont produites les premières cartes de la France. C'est peut-être là l'une des explications possibles de la naissance du mot d'*Isle de France*, qui implique un certain « œil géographique » : alors que la France était le pays des Francs, l'Île-de-France est un espace entre des cours d'eau.

Il faut souligner, à ce propos, qu'il n'a existé pendant longtemps aucun adjectif dérivé d'« Île-de-France » : le terme « francilien », que nous emploierons faute de mieux, est une création très récente, liée au développement de la région Île-de-France actuelle¹⁴³. Cette absence de gentilé contribue à enraceriner le toponyme dans la stricte géographie physique, par opposition à la polysémie attachée au mot médiéval « François », qui pouvait désigner aussi bien les habitants du royaume que ceux de la région parisienne¹⁴⁴.

L'apparition du mot d'Île-de-France est donc probablement liée à l'affinement de la perception du territoire, dont témoignent les progrès de la cartographie et l'essor de la peinture de paysage. Elle est également contemporaine de l'intérêt porté à d'autres « pays » de la région parisienne, tels que la Brie, certes attestés à des époques beaucoup plus anciennes, mais davantage représentés au XV^e siècle, au sein de notre corpus¹⁴⁵.

¹⁴³ Inventé en 1983 par le premier président de la région Île-de-France, Michel Giraud, le mot « francilien » a été admis par l'Académie française le 22 janvier 1986. Il est désormais d'emploi courant dans les media.

¹⁴⁴ Voir par exemple les usages du mot chez Froissart, présentés plus loin.

¹⁴⁵ Voir plus loin.

Chapitre 2 :

« France », un terme polysémique. Introduction à une approche lexicale au sein du corpus d'étude

Nous venons de démontrer que le mot d'*Isle de France* est un terme tardif, dont les premières occurrences ne sont attestées qu'au XV^e siècle ; et que dans son acception la plus courante, il ne désignait alors qu'un territoire restreint, circonscrit entre la Marne, la Seine et l'Oise. Ce que nous appelons aujourd'hui Île-de-France n'était pas pour autant un espace anonyme au Moyen Âge : on l'appelait, tout simplement, la « France ».

Il nous faut donc continuer cette étude lexicale par un vocable beaucoup plus difficile à saisir que celui d'*Isle de France*. « France » ou « *Francia* » est en effet un terme éminemment polysémique, et ses différentes significations ont fait couler beaucoup d'encre. Il convient donc de faire le point sur les travaux menés sur ce sujet, afin de préciser la place reconnue à la « France » dans son acception régionale, par les historiens et par les philologues. Puis, nous retracerons brièvement l'évolution du toponyme avant le règne de Philippe Auguste, début de notre propre corpus d'étude, en nous attachant principalement à la signification régionale du terme, depuis l'époque carolingienne. Enfin, nous évoquerons succinctement l'usage du vocable dans les actes de la pratique, du XIII^e au XV^e siècle.

Ces observations ne prétendent aucunement à l'exhaustivité mais se veulent simplement une introduction à l'étude lexicale plus poussée menée sur notre propre corpus (les textes littéraires écrits de 1180 à 1530 environ), dans la mesure où le point historiographique qui va suivre montrera la nécessité d'explorer plus en profondeur les significations du mot « France » au sein de cet ensemble, dans la perspective « régionale » qui est celle de notre travail.

1. Une polysémie depuis longtemps reconnue

La question du, ou plutôt des, sens à donner au mot « *Francia* » dans les textes du Moyen Âge avait déjà retenu l'attention des érudits d'Ancien Régime. Dans la *Notitia Galliarum* d'Adrien de Valois (1675), dictionnaire toponymique de la France établi d'après le lexique des auteurs antiques et médiévaux, figure en bonne place « *Francia ejusque nominis variae significationes* » ; l'intitulé même de l'article met l'accent sur la pluralité des acceptions du terme. La notice s'achève d'ailleurs sur un constat assez désabusé :

« *Tota haec observatio, quae mihi praeter ceteras maximo labore constitit, legentibus ut spero faciem praeferet ad vitandam confusionem, ad agnoscendos ac fugiendos errores, & ad intelligendos historicos nostros atque Germanos, aperteque ostendet a veteribus auctoribus, atque saepe ab uno eodemque scriptore plures provincias uno nomine, & unam provinciam pluribus nominibus designari consuevisse.* »¹

On ne saurait mieux exprimer les difficultés rencontrées à définir un terme tel que « *Francia* » chez les auteurs du Moyen Âge ! Mais malgré cette conclusion qui met en lumière la variabilité des noms de la géographie vernaculaire dans les textes médiévaux, Adrien de Valois nous livre une très riche documentation sur les différents usages du mot « *Francia* » entre le IV^e et le XII^e siècle, bornes de son étude. L'importante somme de citations réunies par Adrien de Valois fut en outre complétée, pour la période mérovingienne, par le travail de l'abbé Jean Lebeuf : *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel tems le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules...*, mémoire couronné en 1740 par l'académie de Soissons. Quant au *Glossarium mediae et infimae*

¹ Traduction : « Toute cette étude, qui m'a donné particulièrement de travail, sera je l'espère pour les lecteurs comme un flambeau qui leur permettra d'éviter la confusion, de reconnaître et de fuir les erreurs, et de mieux comprendre nos historiens, ainsi que ceux d'Allemagne ; et elle montrera clairement que chez les anciens auteurs, et bien souvent, sous la plume d'un seul et même écrivain, on avait coutume d'employer un seul nom pour désigner plusieurs provinces, et plusieurs noms pour en désigner une seule. »

latinitatis de Du Cange, continué par les Mauristes², s'il ne détaille pas les différentes significations attribuées au toponyme, se bornant à enregistrer le passage de la « *Francia* » rhénane du IV^e siècle au « *regnum Francorum* » mérovingien et carolingien, il recense en revanche de nombreux adjectifs qui, accolés à « *Francia* », donnent une acception particulière au vocable, tels que « *Francia nova* » (la Neustrie) ou « *Francia gallicana* ». La polysémie du mot « *Francia* » au Moyen Âge était donc une notion familière aux érudits du XVII^e et du XVIII^e siècle.

L'école positiviste, au XIX^e siècle, a approfondi ces recherches sur la signification du mot « France »/ « *Francia* », avec notamment la contribution de deux chartistes : Benjamin Guérard (« Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué », 1848) et Félix Bourquelot (« Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien », 1865). Ce dernier article, en réponse à la *Dissertation* de l'abbé Lebeuf, s'attache à démontrer que le sens le plus courant de « *Francia* », à l'époque mérovingienne, est identique à celui de « *Neustria* », tout en reconnaissant la pluralité des significations attachées au toponyme. Benjamin Guérard, pour sa part, nous retiendra davantage, car son étude porte sur l'ensemble du Moyen Âge et le conduit, pour les sources allant du VIII^e au XVI^e siècle, à distinguer pas moins de huit « Frances » ! Parmi ces multiples acceptions figure la « province de France », sujet de notre étude, dont l'auteur retrace brièvement l'évolution. Il en définit tout d'abord les limites à l'époque carolingienne : la France au sens régional était alors bordée « au nord par la mer ; au nord-est par la Lorraine ou Austrasie ; à l'est par la Bourgogne ; au sud encore par la Bourgogne et par l'Aquitaine ; et à l'ouest par la Neustrie et la Bretagne. »³ Mais cet espace, selon Benjamin Guérard, s'est vu ensuite réduit au gré des partages successoraux et des concessions féodales, perdant peu à peu la Flandre, le Maine et l'Anjou, puis la Picardie, l'Artois, le Vermandois et le Beauvaisis. « La province de France, telle que nous la considérons dans son dernier état, était donc renfermée entre le Beauvoisis, la Picardie, la Champagne, la Brie, l'Orléanais, le Maine et la Normandie. »⁴ Quant au gouvernement d'Île-de-France, dont la configuration fut fixée sous Henri III, « il comprenait l'Île-de-France, le Beauvoisis, le Soissonnais et le Vexin français. » Suit un paragraphe consacré à « l'Île-de-France proprement dite », « ainsi nommée de ce que le pays qu'elle embrasse représente, dans

² Du Cange, *Glossarium...*, article « *Francia* », éd. Favre, t. 3, p. 591 ; consultable en ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/FRANCIA1>.

³ B. Guérard, « Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué »..., p. 162.

⁴ *Ibidem*, p. 163.

la province de France, une espèce d'île, formée par la Seine, la Marne, l'Ourcq, l'Aisne et l'Oise »⁵. Enfin, l'auteur évoque brièvement le « petit pays de France », « la plus petite division territoriale qui ait été désignée sous ce nom », c'est-à-dire « le territoire de Saint-Denis et des paroisses environnantes », de Luzarches jusqu'à Charenton et de Dammartin jusqu'à Montmorency.

Auguste Longnon, dans son article sur « « L'Île-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs » (1875)⁶, est à son tour revenu sur la question, dans l'optique qui sera aussi la nôtre : comment le mot de « *Francia* » en est-il venu à désigner l'Île-de-France ? Afin d'expliquer cette acception régionale, l'auteur remonte à l'époque carolingienne : dès le VIII^e-IX^e siècle, « *Francia* » a en effet été appliqué « à la partie de la Gaule située au nord de la Seine », par opposition à la « *Neustria* », située entre Seine et Loire. Selon Auguste Longnon, la Neustrie laissa ensuite place à la « Héruppe ou pays hérupois », toponyme employé pour un vaste territoire au sud de Paris, plus tard restreint au seul Hurepoix moderne, c'est-à-dire la région de Dourdan. La « France » se réduisit pour sa part au « pays » qui s'étend près de Paris, au nord de la Seine et de la Marne, ainsi qu'en témoigne notamment la toponymie. Comme nous l'avons vu plus haut, ce « pays de France » reçut au XV^e siècle le nom d'Île-de-France, en raison des cours d'eau qui l'entouraient. Auguste Longnon conclut son étude sur le « gouvernement d'Île-de-France », dont il précise la formation et les contours, « l'Île-de-France proprement dite » ne formant qu'une partie de cette circonscription.

Si les informations d'Auguste Longnon concernant le toponyme d'Île-de-France restent toujours d'actualité, ainsi que nous avons pu le constater dans le chapitre précédent, la partie consacrée à « *Francia* » mérite en revanche d'être complétée par d'autres sources, car l'hypothèse d'une « France » opposée à la « Héruppe » ne repose que sur un très petit nombre de textes, issus des chansons de geste. Nous reviendrons plus loin sur cette mystérieuse « Héruppe », qui ne semble guère avoir d'écho dans les autres genres littéraires, ni dans les actes de la pratique. Contrairement à ce que suggère l'article d'Auguste Longnon, la « France » des XI^e-XII^e siècles ne s'arrête pas à la Seine. Celle-ci semble présentée par l'auteur comme la limite intangible de l'acception régionale de « *Francia* », de l'époque carolingienne à la fin du Moyen Âge. Ce faisant, Auguste Longnon ne rend pas compte de la variété des significations attachées au toponyme.

⁵ *Ibidem*.

⁶ A. Longnon, « L'Île-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs », *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome I, 1875, p. 1-43.

C'est du reste ce que soulignait, en 1913, Marc Bloch dans son ouvrage sur *L'Île-de-France (les pays autour de Paris)*, qui commence par une remarquable étude sur « le nom d'Île-de-France ». L'auteur y rappelle que le mot de « France », « à côté de son sens large, (...) a toujours eu un sens plus restreint. »⁷ Pour lui, ce terme de « France » en vint à désigner la région de la Seine moyenne car c'était là que se trouvaient les principales possessions des Robertiens, qui finirent pas s'emparer du titre royal : « on trouva sans doute naturel de continuer à appeler la contrée d'où les rois de France, de la dynastie nouvelle, tiraient le principal de leur puissance, par le même nom que le royaume tout entier. »⁸ Avec l'extension du domaine royal, la « France » prit, dans les documents administratifs, un sens plus large, dont témoigne notamment le compte général des bailliages de France, arrêté à la Toussaint 1285 : « la France des documents administratifs, c'est l'ancien domaine royal, agrandi », mais toujours distingué des anciens grands fiefs tels que la Normandie, les sénéchaussées du Midi, et plus tard, la Champagne⁹. Dans la langue juridique, « France » conserve en revanche son sens restreint : « les us et coutumes de France » s'appliquent essentiellement dans la prévôté-bailliage de Paris.

La question de l'évolution générale du mot « *Francia* », de l'Antiquité jusqu'au XII^e siècle, a ensuite été quelque peu délaissée par l'école française. Lucien Gallois, dans son ouvrage sur *Régions naturelles et noms de pays...*, déjà évoqué plus haut, s'est pour sa part concentré uniquement sur le « pays de France ». En revanche, hors de nos frontières, les significations données à « *Francia* » ont suscité de nombreuses études ; les sources germaniques, qu'Adrien de Valois n'avait d'ailleurs pas négligées, ont alors été remises à l'honneur.

Une contribution très importante pour le haut Moyen Âge avait déjà été apportée en 1895 par l'historien belge Godefroid Kurth. Ce dernier a retracé l'évolution de « *Francia* » et de « *Francus* » depuis leur apparition jusqu'au XI^e siècle¹⁰, sans aborder toutefois la période qui nous intéresse ici plus particulièrement. Cet article met en relief la variété des acceptions reconnues à ces deux termes, et souligne que « *Francia* » a aussi été employé pour désigner le royaume de Francie orientale, ou une partie de celui-ci, vers le Rhin et le Main.

⁷ M. Bloch, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) »..., p. 693.

⁸ *Ibidem*, p. 694.

⁹ *Ibidem*, p. 695.

¹⁰ Godefroid Kurth, « La France et les Francs dans la langue politique du Moyen Âge », *Revue des questions historiques*, t. 57, 1895, p. 337-399, et plus précisément, pour « *Francia* », p. 337-356.

La même démarche a guidé de nombreux historiens allemands au XX^e siècle. Ceux-ci ont tout particulièrement étudié la période allant du IX^e au XII^e siècle, qui a vu la division de l'ancien « *regnum Francorum* » en deux pays : la France et l'Allemagne. Comment le toponyme « *Francia* » en vient-il peu à peu à se spécialiser dans la désignation de la « Francie occidentale », et quelles sont ses autres acceptions ? Ces questions ont été abordées par de nombreux auteurs, tels que Walther Kienast¹¹, Margret Lugge¹², Bernd Schneidmüller¹³ ou Carlrichard Brühl¹⁴, sans oublier des travaux plus généraux sur cette époque de transition entre haut Moyen Âge et Moyen Âge « central », comme ceux menés par Karl Ferdinand Werner¹⁵ ou par Walther Mohr¹⁶.

Sans entrer dans le détail de toutes ces contributions, on peut brièvement résumer les apports de quelques ouvrages plus spécifiquement consacrés à « *Francia* », en commençant par celui de Margret Lugge (« *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter, 1960), qui demeure une référence fondamentale sur le sujet. L'auteur y suit l'évolution de « *Francia* », « *Gallia* », « *Germania* », etc., depuis la fin de l'Antiquité jusqu'au XII^e siècle, puis conclut son étude sur la reprise de ces termes par les humanistes. Malgré sa richesse, ce livre occulte donc la plupart de la production littéraire qui constitue notre propre corpus d'étude. Qui plus est, l'auteur met sur le même plan les sources contemporaines et des œuvres bien postérieures ; or, même s'il traite des souverains carolingiens ou des premiers capétiens, un chroniqueur de la fin du Moyen Âge n'emploie pas forcément le terme de « *Francia* » dans son acception du IX^e ou du XI^e siècle : il est donc délicat de s'appuyer sur des textes plus récents pour définir les toponymes anciens, même si les phénomènes de reprises de chroniques anciennes, voire d'actes originaux, peuvent ponctuellement justifier cette démarche.

Les analyses de Margret Lugge gagnent donc à être confrontées à l'ouvrage plus récent de Bernd Schneidmüller, *Nomen patriæ...* (1987), qui exploite un grand nombre de sources

¹¹ W. Kienast, *Deutschland und Frankreich in der Kaiserzeit (900 bis 1270)*, Leipzig, Koehler et Amelang, 1943 (repris en 1974-1975).

¹² M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter, *Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischen Denken vom 6. - 15. Jahrhundert*, Bonn : L. Röhrscheid Verlag, 1960.

¹³ B. Schneidmüller, *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10.-13. Jahrhundert)*, Sigmaringen, Thorbecke, 1987.

¹⁴ Carlrichard Brühl, *Naissance de deux peuples. « Français » et « Allemands », IX^e-XI^e siècle*, Paris, Fayard, 1994 (traduction française de *Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker*, 1990).

¹⁵ Cf. par exemple son recueil d'articles : *Structures politiques du monde franc (VI^e-XII^e s.)*. *Etudes sur les origines de la France et de l'Allemagne*, Londres, Variorum reprints, 1979.

¹⁶ Walther Mohr s'est pour sa part plutôt intéressé à la partie orientale de l'ancien « *regnum Francorum* » : cf. par exemple son article « Von der *Francia orientalis* zum *Regnum teutonicum* », *Archivum Latinitatis Medii AEvi*, t. 27, 1957, p. 27-49.

datant du X^e au début du XIII^e siècle, comparant notamment le témoignage des chroniqueurs, exhaustivement dépouillés, à celui des actes diplomatiques. De plus, l'auteur s'attache à replacer « *Francia* » dans la terminologie politique de l'époque, étudiant ses rapports avec des termes plus abstraits tels que « *regnum* », « *corona* » ou « *patria* ». Pour la période qui nous intéresse plus particulièrement ici, Bernd Schneidmüller a notamment cherché à cerner la signification de « *Francia* » dans plusieurs œuvres contemporaines de Philippe Auguste (textes de Gilles de Paris, Giraud de Cambrai, Rigord, Guillaume le Breton...), et il a étudié l'évolution du terme face à la dilatation du domaine royal. Pour lui, « *Francia* » ne doit d'ailleurs pas être envisagé comme un synonyme de « domaine royal » : celui-ci est de nature beaucoup plus complexe qu'un simple ensemble territorial. Par ailleurs, il relève que « *Francia* » sert souvent à désigner le bassin parisien au XIII^e siècle, rejoignant ainsi les observations déjà formulées par Charles T. Wood dans son article sur l'usage de l'expression « *regnum Francie* » par l'administration royale¹⁷.

Carlrichard Brühl a également consacré tout un chapitre de son ouvrage : *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IX^e-XII^e siècle)*, publié en allemand en 1990 et traduit en français en 1994, à « La terminologie géographique et politique dans les sources du IX^e au XII^e siècle »¹⁸. L'auteur y suit l'évolution du mot « *Francia* » chez les chroniqueurs et dans les sources diplomatiques, et montre comment le toponyme tend à prendre une acception restreinte. Il conclut qu'au XII^e siècle, « *Francia* » désigne généralement la « Francie du Main » pour les écrivains germaniques, ou l'Île-de-France pour les auteurs occidentaux ; il est beaucoup plus rare de trouver le terme employé au sens ancien du « *regnum Francorum* » des premiers carolingiens, même si ce souvenir n'est pas totalement effacé, ainsi qu'en témoigne la chronique d'Otton de Freising¹⁹.

L'école anglo-saxonne a elle aussi apporté sa pierre à l'étude terminologique avec deux articles portant sur l'expression de « *regnum Franciae* », dans les œuvres de Suger²⁰ et dans les actes émanant de la chancellerie royale au XIII^e siècle²¹.

À côté de cette approche historique, qui retrace au travers de « *Francia* » une évolution politique, les sens donnés au substantif « France » et à l'adjectif « français » ont également

¹⁷ Voir page suivante.

¹⁸ C. Brühl, *Naissance de deux peuples. « Français » et « Allemands », IX^e-XI^e siècle...*, p. 67-93.

¹⁹ *Ibidem*, p. 77.

²⁰ Jeremy duQuesnay Adams, « The *Regnum Francie* of Suger of Saint-Denis : An Expansive Ile-de-France », *Historical Reflexions/Réflexions Historiques*, vol. 19-2, 1993, p. 167-188.

²¹ Charles T. Wood, « *Regnum Francie* : a Problem in Capetian Administrative Usage », *Traditio*, n° 23, 1967, p. 117-147.

fait l'objet d'une étude de philologie romane, qui ouvre d'autres perspectives, complémentaires de celles des historiens. Hedi Bader a en effet cherché à préciser l'évolution sémantique de « France » dans la littérature en ancien français, du XI^e au XV^e siècle, dans *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »* (1969)²². Cet ouvrage est pour nous essentiel, car il porte exactement sur le corpus retenu pour notre étude (ou tout au moins, sur une partie de celui-ci). L'auteur y précise notamment ce qu'il faut entendre par la « douce France » des chansons de geste, et suit (plus brièvement) l'évolution du toponyme jusqu'à l'apparition du mot d'*Isle de France*.

Enfin, les différentes acceptions de « France » à la fin du Moyen Âge, de 1380 à 1515, ont été étudiées par Léonard Dauphant dans un chapitre de son livre sur la perception de l'espace français : *Le royaume des quatre rivières* (2012)²³. L'auteur y souligne la polysémie du terme, aussi bien dans les actes que dans les sources littéraires, telles que les *Chroniques* de Jean Froissart. A ses yeux, « France » ne doit pas être vu comme un synonyme de « royaume de France » mais plutôt comme une partie de celui-ci, le sens du mot changeant en fonction du contexte²⁴. « France » peut donc désigner plusieurs espaces emboîtés : son acception la plus restreinte renvoie à la zone comprise entre Seine, Marne et Oise (la « France » étant alors un territoire comparable à la Brie, la Beauce ou le Vexin) ; mais le vocable peut également s'appliquer aux environs de Paris, ou bien à l'ensemble du bassin parisien (au nord de la Loire et à l'est de la Normandie), ou enfin à la moitié nord du royaume.

²² Hedi Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France » : ein Beitrag zur Geschichte von altfranzösisch France, Franceis, franceis*, Winterthur : Druckerei Winterthur, 1969.

²³ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 192-206 (« Français et France, mots ambigus ») et plus précisément p. 197-206 sur le territoire désigné par le toponyme France : « Entre l'Île-de-France et le royaume : sens et étendue du mot France ».

²⁴ « L'histoire du mot France a été victime d'un schéma historiographique sans nuances : l'expansion sémantique de l'Île-de-France à la France entière. Or ce récit linéaire fonctionne mal : à aucun moment du large XV^e siècle que nous étudions, « France » ne devient un symbole évident de « royaume de France ». Pour sortir de la téléologie, il faut étudier des cas précis : la « France » change de sens en fonction du contexte. *Francia* a désigné au cours des siècles des réalités très variées, en fonction avec le pouvoir franc et non avec un espace particulier. Dans le royaume, le terme a désigné plusieurs espaces emboîtés. Au nord de Paris, une petite France s'étend entre Seine, Marne et Oise. Les noms à suffixe « en France » sont nombreux autour de Saint-Denis. Dans ce sens local, la France s'oppose au Vexin, à la Beauce, à la Brie. La France peut aussi s'étendre au Bassin parisien ; elle ne dépasse alors pas la Loire et exclut les grands fiefs, la Champagne souvent, la Normandie toujours. Entre les deux, Bassin parisien et plaine de France, le terme prend diverses étendues, par exemple les environs de Paris. » (*op. cit.*, p. 197) L'auteur cite notamment les exemples de Jean Masselin et Thomas Basin, pour qui « *regnum* » et « *Francia* » constitueraient deux réalités bien distinctes (p. 198). Cette affirmation devrait, selon nous, être nuancée ; au XV^e siècle, « France »/ « *Francia* » est la plupart du temps employé pour désigner l'ensemble du royaume dans les textes littéraires, même si des acceptions plus restreintes se rencontrent aussi (voir les dépouillements fournis dans les chapitres suivants).

Cette abondante bibliographie ouvre donc de nombreuses pistes sur les différentes significations du mot « France », et sur leur évolution au fil des siècles. Toutefois, la fin du Moyen Âge reste un peu le parent pauvre de cette riche historiographie, beaucoup plus centrée sur la longue période allant des mérovingiens à la fin du XII^e siècle. Pour les siècles suivants, qui sont justement ceux choisis pour notre propre étude, les publications sont beaucoup moins nombreuses. Certes, nous venons de mentionner deux contributions importantes : l'étude de Hedi Bader et les recherches plus récentes de Léonard Dauphant. Ces ouvrages mettent en lumière la continuité de l'acception régionale du toponyme « France », qui perdure jusqu'à la fin du Moyen Âge, et même au-delà. Mais ces observations ne couvrent qu'imparfaitement notre propre champ d'investigation : Hedi Bader s'en est en effet surtout intéressée aux œuvres poétiques composées du XI^e au XIII^e siècle, et la part d'autres genres littéraires, tels que les chroniques ou les ouvrages didactiques, reste comparativement assez faible ; en outre, son domaine d'étude est demeuré limité aux œuvres en ancien et moyen français, ce qui se justifie tout à fait sur le plan philologique, mais ne correspond pas à une optique d'historien désireux de mieux cerner l'identité de la « France » régionale. Quant à l'ouvrage de Léonard Dauphant, il ne traite que de la toute fin du Moyen Âge, et son angle d'approche est « national », et non pas local. C'est en quelque sorte par incidence que l'Île-de-France apparaît dans son chapitre sur les significations attachées au mot « France » à la fin du Moyen Âge. Notre perspective sera ici inverse : ce qui nous intéresse, ce sont les occurrences de « France »/ « *Francia* » au sens restreint, et non pas au sens large. Cette optique a été très peu adoptée, car en général, ce qui retient l'attention des historiens n'est pas la région France, mais l'État.

Il nous faut donc préciser la place occupée par la « France », et plus particulièrement la « France » régionale, voire locale, au sein des textes littéraires écrits entre le dernier quart du XII^e siècle et le premier tiers du XVI^e siècle. Mais en préambule, nous allons replacer brièvement ces mentions dans un contexte plus large, en résumant tout d'abord l'histoire du mot « *Francia* » avant la fin du XII^e siècle, puis en évoquant les usages du terme dans les actes de la pratique.

2. Du « *regnum Francorum* » à la « France » régionale : usages du mot « *Francia* » avant 1180

« *Francia* » est un terme apparu à la fin de l'Antiquité ; il est formé à partir de la racine germanique « *Frank* » suivie du suffixe latin atone « *ia* », pour désigner le pays des Francs. Ce peuple est attesté dans les textes à partir de la seconde moitié du III^e siècle : les auteurs latins désignent par *Franci* des Barbares qui firent de violentes incursions dans l'Empire romain, notamment en Gaule, durant la crise des années 260²⁵. « *Francia* » se fait jour un peu plus tard que « *Francus* » : on la trouve sur des monnaies d'or émises par Constantin dans les années 310-320²⁶, ainsi que dans le panégyrique de Constantin prononcé en 309 ou 310 par le rhéteur Eumenius²⁷. D'autres occurrences sont attestées à la fin du IV^e siècle : l'historien Ammien Marcelin, qui écrivait vers 390-396, emploie le mot « *Francia* » dans son récit de l'année 374²⁸ ; saint Jérôme, dans sa biographie du moine Hilarion, rédigée vers 390, précise en parlant d'un Franc à la chevelure rousse: « *inter Saxones quippe et Alemanos gens eius, non tam lata quam valida, apud historicos Germania nunc Francia vocatur* »²⁹. La « *Francia* », pays des Francs, est donc ressentie comme un mot nouveau pour désigner une partie de l'ancienne Germanie, tout comme l'« *Alamannia* » apparue à la même époque³⁰.

Au début limité à un territoire situé sur la rive droite du Rhin³¹, cet espace s'étendit graduellement au fur et à mesure des conquêtes franques. A l'époque mérovingienne et sous les premiers carolingiens, on appelait *Francia* tous les territoires gouvernés par les Francs, y compris ceux situés à l'est de la vallée du Rhin, sans y inclure toutefois l'Italie³². Certains

²⁵ I. Wood, "Defining the Franks: Frankish Origins in Early Medieval Historiography", dans S. Forde, L. Johnson, A. Murray (ed.), *Concepts of National Identity in the Middle Ages*, Leeds, 1995, p. 47-57.

²⁶ Voir plus loin, dans le commentaire sur la « Table de Peutinger », les références précises de ces monnaies.

²⁷ Du Cange, *Glossarium...*, article « *Francia* » (cité plus haut).

²⁸ Ammien Marcelin, *Rerum gestarum libri*, livre XXX, 3, 7 : « *Periit autem in Francia postea* »... (éd. G.P. Goold, Loeb Classical Library, t. III, p. 316). L'historien emploie également à plusieurs reprises le terme de « *Franci* » (XV, 5, 11 et 16 ; XVI, 3, 2, etc.).

²⁹ *Vita Hilarionis* 22 (PL XXIII, col. 39).

³⁰ André Chastagnol, *Aspects de l'Antiquité tardive*, Rome, l'Erma di Bretschneider, 1994, « Saggi di storia antica » n°6, p. 280.

³¹ Tel est le sens du mot lors de son apparition au IV^e siècle d'après Joseph Perin, *Onomasticon totius latinitatis*, Padoue, 1940, repris par Ernest Nègre, *Toponymie générale de la France*, vol. II, Genève, Droz, 1991, n° 12415, p. 736-737, article « La France ».

³² A Byzance, « *Francia* » a même reçu un sens encore plus large, puisque le mot pouvait désigner tout le « *regnum Francorum* », y compris l'Italie. C'est notamment l'acception que lui confère Constantin VII

actes de Charlemagne, dans leur formule de date, font ainsi référence à « *Francia* » et « *Italia* », à partir de 801. « *Francia* » se trouve dans cette acception large chez plusieurs auteurs : Éginhard, les *Annales royales*, Nithard, Ernold le Noir, les *Annales de Saint-Bertin*. Lorsque Notker le Bègue, à la fin du IX^e siècle, se penche sur le règne de Charlemagne, il définit ainsi la « France » :

« *Franciam vero, interdum cum nominavero, omnes cisalpinas provincias significo (...) propter excellentiam gloriosissimi Karoli, et Galli et Aquitani, Edui et Hispani, Alemanni et Bajoarii non parum se insignitos gloriabantur, si vel nomine Francorum servorum censeri mererentur* »³³.

Mais il existait aussi une acception plus régionale du terme, attestée sous le règne de Charlemagne, comme le montre par exemple l'exemption de taxes consentie par ce dernier en faveur de Saint-Germain-des-Prés en 779, « *tam ultra Ligere, vel citra Ligere, vel in Burgundia, etiam in Provincia vel in Francia quam et in Austria* »³⁴. Cette acception restreinte de « *Francia* » apparaît également dans les actes de partage du « *regnum Francorum* », dressés dans la première moitié du IX^e siècle. Lorsque Charlemagne divise son empire le 8 février 806, il cite ainsi la « *Francia* » aux côtés de la Bourgogne, de la Neustrie ou de la Thuringe :

« *Quicquid autem de regno nostro extra hos terminos fuerit, id est Franciam et Burgundiam, excepto illa parte quam Hluduwico dedimus, atque Alamanniam, excepto portione Pippino ascriptimus, Austriam et Niustriam, Turingiam, Saxoniam, Frisiam, et partem Baioariae quae dicitur Northgow, dilecto filio nostro Karolo concessimus.* »³⁵

Un peu plus tard, dans l'acte de partage du « *regnum Francorum* » établi en 831, apparaît la notion de « *media Francia* »³⁶ : la part de Charles inclut, outre la Bourgogne, la Provence et la Gothie, « *de ista media Frantia Warensis, Ungensis, Castrensis, Portiano, Remegensis, Laudunensis, Mosellis, Treveris.* »³⁷ Il semble donc que la « *Francia media* » de

Porphyrogénète (913-959) dans le *De administrando imperio*. Il est possible que le « roi de Francia » cité dans le *Livre des cérémonies* soit en fait... le roi d'Italie ! Cf. Pedrag Komatina, « The « king of Francia » in *De cerimoniis* II, 48 », *Byzantinische Zeitschrift*, n° 108-1, 2015, p. 157-168.

³³ Notker le Bègue, *Gesta Karoli Magni imperatoris*, I, 10, éd. Hans F. Haefele, *MGH, SS rer. Germ., N.S.*, XII, Berlin, 1959 (réimpr. 1962), p. 13. Cité par C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 68. Traduction : « Par ce terme de « France », comme je l'aurai quelquefois appelée, j'entends toutes les provinces situées de ce côté-ci des Alpes (...); en raison de la supériorité du très glorieux Charles, Gaulois et Aquitains, Bourguignons et Espagnols, Alémans et Bavares tenaient pour un titre de gloire d'être rangés parmi les serviteurs des Francs. »

³⁴ *MGH, Capitularia regum Francorum*, éd. Alfredus Boretius, Hanovre, Hahn, 1883, tome I, p. 47. Cf. M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im *Mittelalter*..., p. 35.

³⁵ *MGH, Capitularia regum Francorum*, éd. Alfredus Boretius, Hanovre, Hahn, 1883, tome I, n° 45, p. 126-130 et plus précisément p. 127, § 3. Cf. M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im *Mittelalter*..., p. 35.

³⁶ *MGH, Capitularia regum Francorum*, éd. Alfredus Boretius et Victor Krause, Hanovre, Hahn, 1897, tome II, n° 194, p. 20-21. Cf. M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im *Mittelalter*..., p. 36.

³⁷ *Ibidem*, p. 24. « *Warensis* » : région sur la rive droite de la Meuse, dans les diocèses de Verdun et de Trêves. « *Ungensis* » : région sur la rive droite de l'Aisne, près d'Attigny (Ardennes). « *Castrensis* » : Mézières.

831 constitue une région située entre la Neustrie à l'ouest, l'Austrasie à l'est, la Bourgogne au sud, la Mer du Nord et la Frise au nord³⁸.

Le partage de Verdun, en 843, compliqua encore les choses en divisant en trois le « *regnum Francorum* », selon des modalités qui devaient s'avérer pérennes. Il existait dès lors trois « Francies », orientale, médiane et occidentale. Si le royaume de Lothaire prit rapidement le nom de son souverain, devenant la « Lotharingie », les deux autres en revanche furent longtemps appelés « *Francia* ». De même que Charlemagne a pu être revendiqué comme figure tutélaire par la France comme par l'Allemagne, l'une et l'autre pouvaient se réclamer de la « terre des Francs ». C'est pourtant la seule Francie occidentale qui, en définitive, annexa dans son nom la référence franque, mais pas avant le X^e siècle. La dynastie ottonienne, d'origine saxonne, semble en effet avoir abandonné la référence à « *Francia* » au profit du « *regnum teutonicum* »³⁹. Cependant, on trouve encore à la fin du XII^e siècle des auteurs pour lesquels la « vraie France » est germanique⁴⁰.

En somme, à l'époque carolingienne, « *Francia* » était un mot susceptible de plusieurs acceptions : en son sens général, le terme désigne l'ensemble du « royaume des Francs » ; en un sens moins large, seulement une partie de celui-ci, généralement précisée par un adjectif (*Francia occidentalis/orientalis*) ; mais il peut aussi revêtir un sens encore plus restreint, correspondant à un territoire borné par la Seine, la Manche, la mer du Nord et, suivant les textes, la Meuse ou la Moselle (cet espace, au nord de la Seine, étant alors mis sur le même plan que la *Neustria* entre Seine et Loire, l'*Aquitania* au sud de la Loire, la *Provincia* ou la *Burgundia*)⁴¹, ou bien à une région outre-Rhin, autour du Main (« *Francia* » étant alors distinguée de la Saxe, de la Bavière, de l'Alémanie, de la Lotharingie et de la Frise). Dans la littérature comme dans les actes émanant de la partie occidentale de l'ancien « *regnum Francorum* », c'est bien sûr la première de ces acceptions restreintes qui a essentiellement

« Portiano » : Porcien. « Remegensis » : Reims. « Laudunensis » : Laon. « Mosellis » : comté de Moselle. « Treveris » : Trêves.

³⁸ Voir les cartes de l'*Atlas historique de la France* d'Auguste Longnon (1885) : Planche V (Carte de l'empire de Charlemagne d'après le partage de 806), Planche VI (Cartes de la France et pays voisins en 817, 855, 863, 870). Dans un premier temps, la « *Francia* » est plus étendue vers l'est que le futur royaume de France, mais à partir de la fin du IX^e siècle (880), sa partie orientale lui est ôtée au profit de la Lorraine : Planche VI, Fig. 6 et suivantes.

³⁹ Joachim Ehlers, « Sentiment impérial, monarchie et régions en Allemagne et en France pendant le haut Moyen Âge », dans : Rainer Babel et Jean-Marie Moeglin (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 15-25.

⁴⁰ Voir chapitre suivant.

⁴¹ M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter..., p. 35-37 (pour la première moitié du IX^e siècle) et p. 160-162 ; B. Schneidmüller, *Nomen Patriae...*, p. 17-33 ; C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 76-80. Pour une représentation cartographique, voir : O. Guyotjeannin et G. Balavoine, *Atlas de l'histoire de France : la France médiévale, IX^e-XV^e siècle...*, p. 16.

cours, alors que dans l'espace germanique, « *Francia* » renvoie plutôt à la seconde définition. Mais dans les deux cas, le sens restreint de « *Francia* » tend petit à petit à s'imposer aux dépens de sa signification large.

Nous laisserons ici de côté l'évolution de « *Francia* » chez les auteurs d'outre-Rhin, pour résumer celle des sources plus occidentales. Abbon de Saint-Germain-des-Prés, à la fin du IX^e siècle, distingue la « *Francia* » de la Neustrie et de la Bourgogne lorsqu'il rapporte l'avènement d'Eudes en 888, ces trois régions formant «les trois parties du royaume » (*ternum regnum*)⁴² ; d'autres passages du poème permettent de voir que par « Neustrie », Abbon entend la région entre Seine et Loire, puisqu'il y place Chartres⁴³, Le Mans⁴⁴ et même sa propre abbaye, Saint-Germain-des-Prés, sur la rive gauche de la Seine, à ses yeux « le monastère plus fameux de tous ceux que la Neustrie nourrissait dans son vaste sein »⁴⁵ : « *Francia* » est donc, pour Abbon, la partie du royaume d'Eudes qui s'étend au nord de la Seine.

Par la suite, « *Francia* » semble absorber cette ancienne Neustrie pour descendre jusqu'à la Loire. Pour Flodoard, au X^e siècle, « *Francia* » couvre ainsi l'espace situé entre Loire et Meuse, par opposition à « *Aquitania* » et à « *Burgundia* »⁴⁶. Dans les actes royaux, « *Francia* » semble désigner, dès le milieu du X^e siècle, les domaines de la Couronne, concentrés entre la Meuse et la Loire, voire la Seine⁴⁷.

Si « *Francia* » admet une acception régionale dès le IX^e siècle, l'espace ainsi nommé a toutefois évolué tout au long des temps troublés qui virent la mise en place d'une nouvelle société, celle de l'âge féodal. Aux XI^e-XII^e siècles, « *Francia* » désigne en effet très souvent un territoire encadré par quelques grands fiefs : le duché de Normandie, le comté de Champagne et le comté de Blois, le Vermandois, le duché de Bourgogne. Pour simplifier,

⁴² Abbon, *Le Siège de Paris par les Normands...*, chant II, vers 447- 451, p. 100 : « *Francia laetetur, quamvis is Nustricus esset ; / Nam nullum similem sibimet genitum reperire. / Nec quia dux illi Burgundia defuit ; ejus / Nustria ad insignis nati concurrat honorem. / Sic uno ternum congaudet ovamine regnum.* » Traduction (p. 101) : La France en éprouva de la joie, bien qu'il fût de Neustrie, car elle ne pouvait trouver parmi ses enfants personne qui le valût. La Bourgogne, à qui pourtant ne manquait pas un duc digne de ce titre, s'accorda, pour lui attribuer cet honneur, avec la Neustrie qui, elle, exaltait un fils glorieux. Ainsi les trois parties du royaume se trouvèrent-elles unies dans un même sentiment de joie triomphante. » Pour Abbon, l'Aquitaine ne fait pas partie du royaume : Eudes va combattre les « Aquitains rusés » puis regagne le royaume de France, « *Francorum regna* » (chant II, vers 452-453).

⁴³ Abbon, *Le Siège de Paris par les Normands...*, chant I, vers 648.

⁴⁴ Ibidem, chant I, vers 658.

⁴⁵ « *Nobiliusque monasterium cunctis fuit illud, / Nustria que refovere sinu discebat in amplo.* » (chant I, vers 465-466, p. 50).

⁴⁶ C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 78.

⁴⁷ Actes de Louis IV, n° 27-29 (1^{er} juillet 946) ; cf. C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 79.

Francia désigne une région correspondant au domaine royal. La « *Francia* » régionale héritée du vocabulaire carolingien s'est confondue avec le territoire placé sous l'autorité directe du « *rex Francorum* ». A la fin du XI^e siècle, les actes de Philippe I^{er} n'emploient plus « *Francia* » qu'en son sens restreint⁴⁸. De même en 1166, l'abbé Etienne de Cluny, menacé par les visées de Frédéric Barberousse, en appelle à Louis VII en ces termes : « Considérez tout votre royaume comme un corps entier (...). Ce n'est pas seulement la France qui est de votre royaume, bien que le titre de roi la désigne particulièrement, la Bourgogne est aussi vôtre. »⁴⁹ La « France » est bien ici le domaine soumis à l'autorité directe du Capétien.

Certains textes confirment cette adéquation de « *Francia* » avec le domaine capétien, en nommant quelques localités. Un diplôme de Philippe I^{er} situe en « France » les villes de Mantes et de Poissy. Aimoin de Fleury, pour sa part, place en « France » le village d'Abbeville, à quelques kilomètres au sud d'Etampes. Guernes de Pont-Sainte-Maxence, dans sa *Vie de saint Thomas Becket*, rédigée entre 1172 et 1174⁵⁰, a la même vision de la « France » : celle-ci ne comprend ni Amboise⁵¹, ni Pontigny⁵² ; elle s'étend en revanche au nord jusqu'à Pont-Sainte-Maxence, puisque l'auteur se dit « né en France »⁵³. Par ailleurs, l'abbaye de Saint-Denis, qui pour Guernes tient une place prééminente dans le royaume (qu'il désigne parfois sous l'appellation de « royaume de Saint-Denis », selon une formule que l'on retrouve aussi dans les chansons de geste du XII^e siècle) est dite « Saint-Denis de France »⁵⁴.

Aux XI^e-XII^e siècles, « *Francia* » est donc très souvent associée au territoire dépendant directement du « *rex Francorum* ». Toutefois, il n'y a pas forcément synonymie exacte de « *Francia* » avec le domaine capétien : à propos de Saint-Benoît-sur-Loire, le moine Thierry

⁴⁸ C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 80.

⁴⁹ « *Considerate quasi quoddam integrum corpus. (...) Non sola Francia de regno vestro est, licet sibi nomen regis specialius retinuit. Est et Burgundia vestra.* » (RHF, t. XV, p. 130, lettre CCCXCIX). Cf. Y. Sassier, « L'utilisation du concept de *res publica* en France du Nord aux X^e, XI^e et XII^e siècles », p. 91 ; J. Krynen, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France...*, p. 47.

⁵⁰ Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *La vie de saint Thomas de Canterbury*, éditée, traduite et annotée par Jacques T. E. Thomas, Louvain-Paris : Peeters, 2002. Cette édition avec traduction, la dernière en date du poème de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, reprend pour l'essentiel le texte établi par Emmanuel Walberg en 1922 (*La vie de saint Thomas le martyr*), et réédité en 1936 dans les « Classiques français du Moyen Age » sous le titre *La vie de saint Thomas Becket*. Le texte cité ici pour le vers 6165 diffère donc légèrement du vers donné par Marc Bloch (1963, p. 694) qui utilisait l'édition de Hippeau (1859, p. 205, vers 5820) – sans que cela soit ici significatif pour l'historien, les variantes étant d'ordre purement philologique.

⁵¹ Vers 4526 : « D'Amboise fist en France saint Thomas retourner » (Louis VII fait retourner saint Thomas d'Amboise en France).

⁵² Vers 3791 : Louis VII se rend à Pontigny pour inviter chez lui (en l'occurrence, à Sens) l'évêque en exil, puis il retourne en France : « en France est returnez ».

⁵³ Vers 6165 : « Mis languages est bons, car en France fui nez ».

⁵⁴ Vers 4217 : c'est le lieu où se rencontrent Henri II (venu faire ses dévotions au saint) et Louis VII (dont l'abbaye est sur son territoire).

d'Amorbach écrit par exemple entre 1011 et 1019 que la situation de l'abbaye « touche à l'est à la Bourgogne, au sud à l'Aquitaine, au nord à la France »⁵⁵. Or Saint-Benoît se trouve dans le domaine royal ; toutefois, l'auteur ne place pas l'abbaye « en France » mais plutôt au sud de celle-ci, ce qui laisse entendre que pour lui, la « France » ne s'étend pas jusqu'à la Loire.

Par ailleurs, le « domaine royal » ne se réduit pas à une entité territoriale : c'est moins un espace unifié qu'un enchevêtrement de lieux et de droits variés⁵⁶.

De plus, à la même époque, il existe aussi pour *Francia* un sens plus large, qui correspond à l'ensemble du royaume au lieu de s'en distinguer. Les textes de Suger sont à cet égard très intéressants. L'abbé de Saint-Denis connaît bien sûr la « *Francia* » équivalant plus ou moins au domaine royal, qu'il oppose par exemple à la Normandie dans l'une de ses lettres, en 1150⁵⁷. Mais il développe également l'idée d'une « *Francia* » plus étendue : dans sa *Vie de Louis VI*, on voit ainsi le roi appelant derrière lui « la France entière » (*tota Francia*) et les grands feudataires de Flandre, d'Anjou, de Champagne, de Bretagne, de Bourgogne et d'Aquitaine répondre à son injonction⁵⁸. Il n'est sans doute pas indifférent qu'au même moment émerge la notion de « couronne » dans un sens abstrait : même si le pouvoir effectif du Capétien reste encore limité, l'idée d'une autorité politique supérieure à celle des Grands et étendue à l'ensemble du « royaume des Francs » s'affirme au XII^e siècle⁵⁹.

3. « France » et « Francia » dans les actes de la pratique (XIII^e-XV^e siècles)

Sous Philippe Auguste, la chancellerie royale assimile généralement le *regnum* au seul domaine royal, comme du temps des rois précédents⁶⁰. Mais ce domaine se voit dilaté par les conquêtes du règne. En effet, à l'avènement de Philippe II en 1179/1180, *terminus a quo* de notre étude, le domaine soumis à l'administration directe du Capétien constitue un territoire

⁵⁵ Marc Bloch, « L'Ile-de-France (les pays autour de Paris) », p. 694.

⁵⁶ William Mendel Newman, *Le Domaine royal sous les premiers Capétiens (987-1180)*, Paris, 1937 ; B. Schneidmüller, *Nomen Patriae...*, p. 191.. Pour une carte du domaine royal sous Louis VII, voir O. Guyotjeannin et G. Balavoine, *Atlas de l'histoire de France : la France médiévale, IX^e-XV^e siècle*, Paris, Editions Autrement, 2005, p. 54.

⁵⁷ « Nec enim occasione guerrarum Francorum sive Normannorum possessiones ecclesiarum vel abbatiarum, ubicumque sitae sint, sive in Normannia sive in Francia, laedi vel minui solent. » Suger, *Œuvres*, tome II, éd. F. Gasparri, Les Belles Lettres, Paris, 2001, p. 63.

⁵⁸ Suger, *Vie de Louis VI le Gros...*, chap. XXVIII, p. 221.

⁵⁹ J. Krynen, *L'empire du roi...*, p. 126.

⁶⁰ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, p. 454.

assez réduit, qui dessine une sorte de bande allongée allant de Compiègne à Mantes, Bourges et Sens. Cet ensemble est divisé en une quarantaine de prévôtés ; les villes principales en sont, outre celles déjà citées, Paris, Melun, Orléans, Étampes, Poissy, Senlis. Comme nous l'avons souligné plus haut, à ce territoire assez précisément délimité il faut en outre ajouter une multitude de droits divers, ainsi que les nombreux évêchés royaux et abbayes royales, qui constituent autant de points d'appui du pouvoir capétien au sein des fiefs voisins mais ne sont pas intégrés dans une continuité territoriale. Mais même en tenant compte de ces possessions plus ou moins éparses, l'espace sur lequel le Capétien peut revendiquer des droits et des revenus reste bien moins étendu que celui d'autres lignages, et notamment celui des Plantagenêt.

Le règne de Philippe Auguste, par ses nombreuses conquêtes, change de fond en comble le paysage géopolitique. À la mort du roi en 1223, le domaine capétien a été multiplié par quatre : Philippe Auguste y a en effet ajouté le Valois, le Vermandois, l'Amiénois, l'Artois, Gien, le Bas-Berry, l'Auvergne, la Normandie, le Maine, la Touraine, l'Anjou et la Saintonge. La fin du XII^e et le début du XIII^e siècle constituent donc une période charnière : désormais, la « France » régionale ne peut plus être assimilée au domaine royal.

Dans le courant du XIII^e siècle, l'extension du domaine royal continue, avec l'acquisition sous Louis VIII, entre 1223 et 1226, de terres plus méridionales : le comté de la Marche, la région de Carcassonne et de Béziers, celle de Nîmes... Le vocabulaire administratif et juridique du XIII^e siècle se fait l'écho de ces transformations et utilise de plus en plus souvent « France » dans son sens le plus vaste, comme en témoigne par exemple l'ordonnance de Louis X prenant Verdun sous sa garde spéciale en 1315, « *quia ipsa civitas Verdunensis est infra regni nostrae Franciae limites situata* »⁶¹. Cette évolution se reflète notamment dans la titulature du souverain : à la chancellerie, l'expression « roi de France » supplante peu à peu celle de « roi des Francs » : désormais l'autorité royale s'exerce sur un territoire et non plus sur des hommes⁶². De même, lorsque dans sa bulle de canonisation de Louis IX en 1297, le pape Boniface VIII s'exclame : « *Lætetur devotissimus Franciæ populus, quod tam electum, tam virtuosum dominum meruit obtinere* »⁶³, il fait bien évidemment référence au sens général de « France » et non à son sens restreint : c'est tout le peuple du royaume qui doit se réjouir d'avoir mérité un tel roi.

⁶¹ ORF, XI, 435-437. C. T. Wood, « *Regnum Francie...* », p. 140.

⁶² J. Krynen, *L'empire du roi...*, p. 67.

⁶³ Ed. *RHF*, t. XXIII, p. 159.

Pour autant, l'ancien usage du mot *France / Francia* ne disparaît pas brutalement, et l'on continue à le trouver employé dans son sens plus restreint tout au long du XIII^e siècle. Contrairement à ce que l'on pourrait intuitivement penser, le « *regnum Francie* » n'est donc pas forcément, à cette époque, ce que nous appellerions aujourd'hui « royaume de France ». Dans son testament, rédigé en juin 1225, Louis VIII lègue à son fils et successeur « *totum regnum Francie et totam terram Normannie* », formule qui laisse entendre que la Normandie ne fait pas exactement partie intégrante du « *regnum Francie* », peut-être parce que l'ancien duché a conservé avec l'Echiquier de Rouen une cour de justice autonome du domaine⁶⁴. Du reste, en 1256, Louis IX édicte deux ordonnances différentes sur les communes, l'une pour le « *regnum Francie* », l'autre pour la Normandie⁶⁵. Encore en 1277, Charles d'Anjou réclame le comté de Poitou en arguant qu'il n'appartenait pas jadis au « *regnum Francie* », pour lui synonyme du « vieux domaine » (« *antiquum demanium* »)⁶⁶. Et même en 1304, Philippe le Bel autorise son frère Charles de Valois à battre monnaie à Chartres et à Angers et à faire circuler cette monnaie dans son apanage, mais sans qu'elle puisse avoir cours « en nostre royaume »⁶⁷.

« France », y compris dans l'expression « royaume de France » ou « *regnum Francie* », peut donc encore renvoyer au « vieux domaine » capétien. Selon Nicolas Brussel, on désignait alors comme « prévôtés de France » toutes les prévôtés situées dans le domaine royal tel qu'il se présentait avant l'annexion des provinces confisquées sur Jean-sans-Terre en 1202, à savoir : « l'Isle de France, la Picardie, l'Artois, le Vermandois, le Vexin françois, le Vexin normand, le Gâtinois, l'Orléanois, & le Berry »⁶⁸. Ainsi que l'a montré le colonel Borrelli de Serres, c'est au XIII^e siècle que se met en place le modèle du « compte général des bailliages de France », présenté trois fois par an pour contrôle à Paris, à la Toussaint, à la Chandeleur et à l'Ascension. La liste de ces bailliages dits « de France » varie sous Saint Louis en fonction des douaires et des apanages, mais par la suite, elle se conforme généralement à la disposition arrêtée dans le compte de la Toussaint 1285, qui comprend le compte de la prévôté-bailliage de Paris, puis ceux des bailliages de Gisors, Senlis, Vermandois, Amiens, Sens, Orléans,

⁶⁴ Charles T. Wood, « *Regnum Francie : a Problem in Capetian Administrative Usage* », *Traditio*, n° 23, 1967, p. 117-147.

⁶⁵ ORF, I, 82-84. C. T. Wood, « *Regnum Francie...* », p. 134.

⁶⁶ A. de Boüiard, *Actes et lettres de Charles I^{er}*, Paris, 1926, n° 1046. C. T. Wood, « *Regnum Francie...* », p. 121.

⁶⁷ C. T. Wood, « *Regnum Francie...* », p. 138.

⁶⁸ Nicolas Brussel, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant le XI^e, le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècle, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la couronne*, Paris : C. Prud'homme, 1727, tome I, p. 445-446.

Bourges et Tours ; régulièrement s’y ajoute aussi le bailliage de Mâcon⁶⁹, qui ne figure pas ici car le terme de son exercice était semestriel et ne tombait pas entre l’Ascension et la Toussaint⁷⁰. D’autres rôles peuvent intercaler, entre ces circonscriptions usuelles, quelques autres bailliages : Etampes, Mantes, Clermont, Chartres, Crépy. En somme, la « France » des baillis est certes plus étendue que le « vieux domaine », mais ne correspond pas au royaume tout entier.

Il en va de même pour la Chambre des comptes de Paris, qui subdivise ses archives selon quatre zones : France, Champagne, Normandie et Sénéchaussées (ou « Languedoc », après 1411). Le plan des armoires de la chambre de France établi par Simon Laurent à la fin du XV^e siècle permet de définir le ressort de celle-ci, qui s’étend jusqu’en Auvergne et en Mâconnais, mais concerne surtout la France du Nord, sans toutefois y intégrer les fiefs les plus autonomes⁷¹.

D’autres institutions utilisent aussi le mot « France » pour désigner une partie seulement du royaume. C’est ainsi que plusieurs ordres religieux ont une province de « France ». Dans l’ordre du Temple, cette organisation semble avoir été très précoce : dès 1130, le fondateur de l’ordre Hugues de Payns nomma l’un de ses compagnons, Payen de Montdidier, maître en « France », c’est-à-dire dans les pays de langue d’oïl⁷² ; la version française de la règle, écrite vers 1140, cite la « France » aux côtés de l’Angleterre, du Poitou (qui correspondait à peu près aux provinces ecclésiastiques de Lyonnaise III^e et d’Aquitaine II^{de})⁷³, de l’Aragon, du Portugal, de la Pouille et de la Hongrie.

Au sein de l’ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l’apparition d’une province de France est un peu plus tardive : le « prieuré de France » des Hospitaliers ne fut officiellement érigé qu’en 1178-1179, par démembrement du prieuré de Saint-Gilles⁷⁴ ; il semble toutefois qu’un « *provisor in Francia rerum Hospitalis* » soit mentionné dès 1162-1163⁷⁵. La terminologie

⁶⁹ Le Mâconnais fut acquis en 1240.

⁷⁰ Le document original a été intégralement préservé (Paris, BnF, ms. lat. 17658 ; édition dans *RHF* tome XXII, p. 623-672). Cf. LL. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, tome I, Paris : Alphonse Picard et fils, 1895, rééd. Slatkine, Genève, 1974, p. 28-29.

⁷¹ Ph. Contamine, « La mémoire de l’Etat : les archives de la Chambre des Comptes », dans G. Duby (dir.), *Media in Francia*, 1988, p. 95. Voir aussi la carte dressée par L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, carte 24.

⁷² Marion Melville, « Les débuts de l’ordre du Temple », dans : Josef Fleckenstein et Manfred Hellmann (éd.), *Die geistlichen Ritterorden Europas*, Sigmaringen, 1980, p. 23-30, et plus précisément p. 26.

⁷³ Robert Favreau, « L’enquête pontificale de 1373 sur l’ordre de l’Hôpital dans la grand prieuré d’Aquitaine », *BEC*, t. 164-2, 2006, p. 447-538, et plus précisément p. 450.

⁷⁴ J. Delaville Le Roulx, « Fondation du grand prieuré de France »...

⁷⁵ J.-M. Roger, « Le prieuré de Saint-Jean-en-l’Ile-lez-Corbeil »..., p. 182.

utilisée par l'ordre de l'Hôpital demeure d'ailleurs assez flottante jusqu'à la fin du XII^e siècle : dans une charte de 1185, Anseau de Corbeil est par exemple désigné sous le nom de « prieur de France et de Normandie » (« *prioris Gallie et Normannie* »), « *Gallia* » étant donc à prendre ici en son sens restreint d'Île-de-France⁷⁶.

À la suite de l'attribution des biens du Temple aux Hospitaliers, en 1312, cette « France » fut à son tour divisée en trois prieurés, de France, d'Aquitaine et de Champagne, l'ensemble formant la « langue de France » (1317)⁷⁷. Le prieuré de France, dans sa configuration du XIV^e siècle, s'étendait sur 22 diocèses de France du Nord, couvrant à la fois la Picardie, l'Artois, la Normandie, l'Île-de-France, etc⁷⁸. Son chapitre provincial se tint tout d'abord à Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil jusqu'en 1353⁷⁹, puis à Saint-Jean de Latran à Paris.

Les ordres mendiants avaient eux aussi une « province de France ». L'ordre dominicain, né dans le sud de la France et confirmé par le Saint-Siège en 1217, s'organisa en 1228 en douze provinces (chiffre porté à dix-huit au début du XIV^e siècle) parmi lesquelles la « province de France », qui s'étendait depuis la Bretagne jusqu'à la Lorraine et comprenait notamment les villes de Bruges, Lyon, Grenoble et Lausanne⁸⁰. Les Franciscains, en 1226, divisèrent pour leur part la « Gaule » en deux provinces, « *Francia* » au nord, « *Provincia* » au sud ; en 1274, ce nombre fut porté à six : *Francia*, *Turonia*, *Burgundia*, *Provincia Narbonensis*, *Arelatensis* et *Aquitania*⁸¹. Dans sa *Chronique*, c'est à cette géographie franciscaine que se réfère explicitement Salimbene de Adam :

« Et nota, quod in provincia Francie – secundum ordinem fratrum Minorum loquor – sunt octo custodie, ex quibus III^{or} bibunt cervisiam, III^{or} bibunt vinum. »⁸²

L'ordre des frères de la Pénitence du Christ, plus connus sous le nom de « frères du sac », fondé vers 1251 et rapidement étendu dans toute l'Europe, présentait aussi lors de son

⁷⁶ *Ibidem*, p. 182-183.

⁷⁷ A.-M. Legras, *L'enquête pontificale de 1373...*

⁷⁸ Les diocèses compris dans le « prieuré de France » des Hospitaliers sont : Amiens, Arras, Auxerre, Bayeux, Beauvais, Cambrai, Chartres, Coutances, Evreux, Laon, Liège, Lisieux, Meaux, Nevers, Noyon, Orléans, Paris, Rouen, Sées, Senlis, Sens et Soissons.

⁷⁹ Le prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle de Corbeil accueillait déjà le chapitre provincial du prieuré de France depuis 1276 ; la tradition ne fut pas remise en cause par la réforme de 1317. Cf. J.-M. Roger, « Le prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle-lez-Corbeil »..., p. 193-197.

⁸⁰ Cartographie dans J. Engel, *Großer Historischer Weltatlas*, tome II : *Mittelalter*, « Die Verbreitung der Dominikaner bis 1303 », Munich, 1979, p. 30.

⁸¹ M. Lugge, « *Gallia* » und « *Francia* » im *Mittelalter*..., p. 201; H. Holzappel, *Handbuch der Geschichte des Franziskanerordens*, 1909, p. 161.

⁸² Salimbene de Adam, *Chronica*..., éd. . O. Holder-Egger (MGH SS), p. 218 [1247]. Traduction : « Et notez que dans la province de France (telle qu'on l'entend dans l'ordre des frères Mineurs) il y a huit custodies, dont quatre où l'on boit de la bière, et quatre où l'on boit du vin. » Cette province de France est à prendre dans sa définition primitive, avant la réorganisation de 1274. Cf. H.-J. Schmidt, « Raumkonzepte und geographische Ordnung kirchlicher Institutionen im 13. Jahrhundert »..., p. 115

chapitre général de 1258 cinq provinces dont une « de France »⁸³. Au début du XVI^e siècle encore, l'ordre des Minimes, à la mort de son fondateur saint François de Paule (1506), fut divisé en cinq provinces dont celle « de France », qui couvrait le nord du royaume, tandis que le sud appartenait à la province de « Touraine »⁸⁴.

Ces provinces s'inspirent sans doute de la géographie ecclésiastique qui connaît, elle aussi, la notion de « *Francia* » même si celle-ci est bien postérieure au découpage antique qui a inspiré la carte des diocèses chrétiens. La *Notitia episcopatum Galliae* de 1327 divise ainsi « *Gallia* » en huit zones : *Alemannia* ou *Germania* (avec Trêves), *Burgundia*, *Provincia*, *Francia* (avec Lyon, Sens, Reims), *Normannia* (avec Rouen et Tours), *Aquitania*, *Vasconia* et *Gothia*⁸⁵.

Au sein de l'université de Paris, existe également dès le XIII^e siècle une « nation française » distincte des nations anglaise, picarde et normande : cette « nation française » regroupe donc essentiellement les étudiants venus de la « France » au sens régional du terme. Ces nations sont mentionnées pour la première fois dès 1222, dans une bulle du pape Honorius III⁸⁶. Il faut toutefois nuancer l'aspect territorial de ces quatre nations, dont l'intitulé est loin de couvrir l'ensemble des zones touchées par le rayonnement international de l'université de Paris. Contrairement à d'autres universités comme celle de Bologne, les nations parisiennes ont en réalité des contours géographiques assez vagues. La nation française englobe des étudiants venus non seulement non seulement d'Île-de-France mais aussi du sud du royaume et même d'Espagne, d'Italie ou de Grèce ; dans la nation normande, on trouve certes des Normands mais aussi des Bretons ; les membres de la nation picarde viennent de France du Nord mais aussi des Pays-Bas ; et la nation anglaise regroupe aux côtés des Îles britanniques la Suède, le Danemark, la Norvège, la Hongrie, les pays scandinaves et germaniques, etc⁸⁷. Les nations de l'université de Paris n'ont pas de spécificité ethnique intrinsèque. Mais, comme l'a montré Serge Lusignan, la répartition entre la « nation française » et la « nation picarde » correspond à la frontière linguistique entre le « français

⁸³ Les cinq provinces de l'ordre des sachs, en 1258, étaient : la Provence, la France, l'Espagne, l'Italie et sans doute l'Angleterre. En 1268, une nouvelle province fut créée : l'Allemagne. L'ordre fut dissous par le concile de Lyon en 1274. Cf. Richard Emery, « The Friars of the Sack »..., p. 325.

⁸⁴ Les autres provinces étaient : l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne. Cf. Odile Krakovic, « Le couvent des Minimes de Vincennes », *BSPIDF*, t. 125-128, 1998-2001, p. 150-230, ici p. 151.

⁸⁵ A. de Valois, *Notitia Galliarum*..., p. 304. Cf. M. Lügge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter..., p. 201.

⁸⁶ P. Kibre, *The Nations in the Medieval Universities*..., p. 17.

⁸⁷ P. Kibre, *The Nations in the Medieval Universities*..., p. 18-19.

central » et le picard⁸⁸. La « nation française » de l'université de Paris est donc bien la nation de l'Île-de-France, même si d'autres étudiants pouvaient s'y inscrire.

On retrouve dans d'autres universités du royaume de telles « nations de France », ainsi à Orléans, à Toulouse, plus tard à Poitiers⁸⁹.

L'usage de désigner la région parisienne par le terme de « France » continue à être attesté durant tout le XIV^e siècle dans les actes. Ainsi en 1369, est-il question dans une ordonnance royale de « Mantes qui est en France, bien près dudit chastel de Vernon qui est assis en Normandie. »⁹⁰ Des documents d'archives de la fin du XIV^e siècle témoignent de l'emploi du mot « France » opposé à des régions plus méridionales comme l'Auvergne ou le Forez. Dans les comptes rendus par le trésorier de Forez en 1392-1394, « France » désigne ainsi sans conteste la région parisienne⁹¹. C'est là que réside souvent le duc de Bourbon, auquel des messages sont envoyés depuis ses terres. Aussi le trésorier consigne-t-il la mention de cinquante francs dus à messire Guichart d'Ulphieu « pour aller en France par devers Monseigneur » à la demande de la duchesse, inquiète des menées des « Anglois d'Auvergne et autres »⁹² ; en sens inverse, le duc envoie « de France » une hache de guerre qui sert de modèle aux armuriers locaux. De même, le lieutenant nommé par le duc de Bourbon « à la garde de ses paiz de Bourbonnois et de Fourez que Monseigneur lui avoit baillee » pendant son voyage en « Barbarie », doit se rendre « en France » pour recevoir de l'argent de Jehan Pailloux, receveur des aides du roi⁹³. Et c'est très significativement « en France par devers le Roy et Monseigneur » que sont députés en décembre 1390 deux représentants du Forez, l'un nommé par la duchesse de Bourbon et l'autre par les Trois Etats, pour une affaire de gabelle⁹⁴. Vue de Montbrison, la « France » est donc la région éloignée où se trouvent le roi, sa cour et son administration. L'expression « à l'usage de France », que l'on trouve employée dans ces comptes, signifie que la date est donnée conformément aux habitudes de la chancellerie royale

⁸⁸ Voir plus loin le chapitre sur les aspects dialectaux.

⁸⁹ L'Université de Poitiers, fondée par Charles VII en 1432, est organisée en quatre nations : de France, d'Aquitaine, de Touraine et de Berry. P. Kibre, *The Nations in the Medieval Universities...*, p. 152-153.

⁹⁰ *ORF*, tome V, p. 168.

⁹¹ Je remercie Olivier Mattéoni de m'avoir communiqué ces documents.

⁹² Fournial (E.) et Gutton (J.-P.), *Documents sur les Trois Etats du pays et comté de Forez, vol. 1 : Des origines à la réunion du comté à la couronne (1531)*, Saint-Etienne, 1987, p. 157 : compte rendu par Etienne d'Entraigues, trésorier de Forez, de la recette et de la dépense d'un fouage ordonné par les Trois Etats ; 1392 (14 mai). Edition d'après A.D. Loire, B 1915.

⁹³ *Ibidem*, p. 169 : compte rendu par Etienne d'Entraigues, trésorier de Forez, de la recette et de la dépense d'une aide octroyée à la duchesse de Bourbonnois par les Trois Etats ; 1392 (14 mai). Edition d'après A.D. Loire, B 1916.

⁹⁴ *Ibidem*, p. 160 (compte conservé en B 1915, cité ci-dessus).

qui fait commencer l'année à Pâques⁹⁵. Dans les actes de la pratique, la « France » est donc intimement liée à la *curia regis*. Pourtant, on rencontre aussi dans ces mêmes comptes de la fin du XIV^e siècle le mot dans son sens le plus large : celui de « tout le royaume de France », qui apparaît incidemment dans un document de 1389 relatif à l'impôt levé « pour aidier monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne à faire vuidier les Anglois de son païs d'Auvergne et de plusieurs autres nommés au tractié sur ce fait avecques eux par monseigneur le conte d'Armignac et de tout le royaume de France. »⁹⁶

On voit donc que même dans les actes officiels, « France » est susceptible de renvoyer à plusieurs réalités géographiques ; mais dans tous les cas, elle est étroitement liée au roi.

4. « France » au sens local

À partir du XIII^e siècle, est aussi attesté un sens plus restreint du mot « France », employé pour désigner le pays autour de Paris. C'est ainsi que la « coutume de France » (par opposition à celle d'Orléans ou à celle du Vexin) est essentiellement observée dans la prévôté-bailliage de Paris : c'est « la coutume de France qui queurt a Paris », pour reprendre l'expression de Beaumanoir. Cet usage ne devait cependant pas perdurer : à l'extrême fin du XIII^e siècle et surtout au cours du XIV^e siècle, se produit une évolution du vocabulaire juridique qui aboutit à l'abandon de l'expression « *usus et consuetudines Francie* » au profit des « coutumes de la ville et vicomté de Paris », puis des « coutumes de la prévôté et vicomté de Paris », qui paraissait sans doute moins chargée d'ambiguïté⁹⁷. Mais l'assimilation de la « France » à un pays autour de Paris, autrement dit au *pagus parisiensis*, reste présente au sein de l'administration royale, comme en témoigne le glossaire latin-français de « païs » que l'on trouve à la fin du Formulaire d'Odart Morchesne, composé au plus tard en 1427 pour fournir aux notaires et secrétaires du roi des modèles d'actes⁹⁸ : le premier de ces « pays » est en effet la France, traduite par « *Francia* », suivie du Gâtinais, de la Brie et de la Beauce.

⁹⁵ Ibidem, p. 197 et note p. 199.

⁹⁶ Ibidem, p. 89 : compte rendu par Etienne d'Entraigues, trésorier de Forez, de la recette et de la dépense d'un fouage accordé par les Trois Etats ; 1389 (19 mai). Edition d'après A.D. Loire, B 1915.

⁹⁷ Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris...*, tome I, p. 37.

⁹⁸ Olivier Guyotjeannin et Serge Lusignan (éd.), *Le formulaire d'Odart Morchesne*, Paris, Ecole des chartes, Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes, n°80, 2005 ; également consultable sous forme électronique : <http://elec.enc.sorbonne.fr/morchesne/>. Sur ce texte, voir : S. Lusignan, « Écrire en français ou en latin en pays d'oïl... » ; G. Tessier, « Le formulaire d'Odart Morchesne (1427) », *Mélanges dédiés à la mémoire de Félix Grat*, tome II, Paris, 1949, p. 75-102.

Enfin, le mot de « France » est parfois employé, dans les actes de la pratique, pour désigner un territoire encore plus restreint que la prévôté de Paris ou la région parisienne, à savoir un petit pays au nord de la capitale, qu'on appellera encore « pays de France » à l'époque moderne. Cet usage paraît découler de la formule « Saint-Denis-en-France » pour parler de l'abbaye royale de Saint-Denis, au nord de Paris. Comme nous le verrons plus loin, c'est dans la littérature épique que l'on rencontre les premières occurrences de cette expression, qui prend souvent la forme « Saint Denis de France » et va de pair avec d'autres références, comme celle de « roi de Saint-Denis » pour désigner Charlemagne ou son fils Louis. Les chansons de geste sont donc le premier témoignage de cette association de l'abbaye à la « France ».

La formule « Saint-Denis en France » ne semble apparaître en diplomatique qu'à partir des années 1220. Marc Bloch signalait, comme première occurrence du terme, un acte de Thibaut IV de Champagne daté de mai 1226⁹⁹. L'édition électronique du *Cartulaire blanc* de l'abbaye Saint-Denis permet d'avancer légèrement cette date, puisqu'on trouve l'expression *Sancti Dyonisii in Francia* dans une charte concernant Rueil, datée d'avril 1223 (a.st.)¹⁰⁰, comme l'avait d'ailleurs déjà remarqué dom Doublet¹⁰¹. De nombreux actes émis sous le sceau des instances juridiques ecclésiastiques parisiennes (aussi bien l'officialité de Paris que l'official de l'archidiacre de Paris) l'utilisent dans les années 1230-1240¹⁰². On la trouve aussi dans un acte de 1230 notifié par Etienne, archidiacre de Chartres, preuve que l'expression n'était pas cantonnée au seul milieu parisien¹⁰³. D'après Marc Bloch, la chancellerie de l'abbaye elle-même ne l'adopte qu'en 1248 ; elle est reprise sur les sceaux des abbés à partir de Matthieu de Vendôme, en 1275¹⁰⁴. Par la suite, c'est devenu une formule consacrée que l'on trouve aussi bien dans des documents d'ordre administratif et juridique que dans les textes littéraires, jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Si l'emploi de ce suffixe est attesté dès le XIII^e siècle pour Saint-Denis, il ne se multiplie, pour les villages alentours, qu'à la toute fin du Moyen Âge. Quelques termes précurseurs

⁹⁹ Marc Bloch, 1963, p. 697.

¹⁰⁰ *Archives de l'abbaye de Saint-Denis : le Cartulaire blanc*, éd. sous dir. Olivier Guyotjeannin, Ecole nationale des chartes, 2010-2011, « Rueil 12 ».

¹⁰¹ Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys*, p. 901.

¹⁰² Exemples dans le *Cartulaire blanc*, ENC : Beaurain 54 (1230), Dugny 21 (1235), Dugny 24 (1241), Dugny 25 (1242), Pierrefitte 19 (1242), Dugny 28 (1247), etc.

¹⁰³ Idem, Beaurain 53.

¹⁰⁴ Marc Bloch, *ibid.*

apparaissent dès le XIV^e siècle : Baillet-en-France (1332)¹⁰⁵, « Ermenovilla in Francia » (vers 1358)¹⁰⁶, « Saint Oyn en France » (vers 1305-1307)¹⁰⁷; mais la plupart des occurrences ne remontent qu'au siècle suivant. C'est alors que l'on trouve dans les textes : Compans-en-France (1491)¹⁰⁸, Gagny-en-France¹⁰⁹, Jagny-en-France¹¹⁰, Mareil-en-France (1490)¹¹¹, Marly-en-France¹¹², Mitry-en-France¹¹³, Roissy-en-France¹¹⁴. Le mouvement s'amplifie encore par la suite : la plupart des toponymes cités par Auguste Longnon¹¹⁵, F. Frédéric-Moreau ou Rémy Guadagnin¹¹⁶, qui se sont attachés à en dresser la liste, correspondent à des appellations du XVI^e ou du XVII^e siècle. Le mot de « France » semble d'ailleurs gagner du terrain aux dépens d'autres pays comme le Multien : Juilly est appelé « Juylli en Meucien » dans les *Grandes chroniques de France* au XIV^e siècle mais « Juilly en France » dans un document des Archives nationales en 1487 ; de même, Puiseux est dit « en Mussien » en 1484 mais « en France » en 1578¹¹⁷. On trouve aussi « Dampmartin en France » en 1486, pour

¹⁰⁵ M. Mulon, *Noms de lieux d'Île-de-France...*, p. 7.

¹⁰⁶ *Chronique dite de Jean de Venette*, p. 176 [année 1358].

¹⁰⁷ L. Pannier, *La noble-maison de Saint-Ouen...*, pièce justificative XIX, p. 22 ; d'après AN, L 1175, fol. 32 v°. Cité par A. Longnon, « L'Île-de-France... », p. 14. L'acte, qui concerne l'hôtel seigneurial de Saint-Ouen, relevant de l'aumônier de Saint-Denis, n'est malheureusement pas daté mais peut être rapproché d'autres documents du tout début du XIV^e siècle.

¹⁰⁸ M. Mulon, *Noms de lieux d'Île-de-France...*, p. 7.

¹⁰⁹ « Guaigny en France, pres le chastel de Villemomble » : Jehan Massue, *Marguerites historiques*, cité par Georges Guyonnet, *Un village de la banlieue parisienne. Gagny*, Imprimerie moderne auxerroise, 1961, p. 4.

¹¹⁰ « Jaigny en France », 1490, d'après l'épithaphe de Guillaume de Corbie ; cf. F. Frédéric-Moreau, *Notice sur l'ancien pays de France...*, p. 89.

¹¹¹ Toponyme attesté par une épithaphe de 1490 fournie par l'abbé Lebeuf, éd. Cocheris, tome III, p. 434 (cité par A. Longnon, p. 14).

¹¹² J. Flammermont, « Senlis... », p. 297 : déclaration du temporel du prieuré de Saint-Nicolas d'Acy, septembre 1444.

¹¹³ Hubert et Stein, *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne*, p. 366. Le toponyme « Mytery en France » apparaît également dans les minutes du procès de Charles de Melun (BnF, ms. fr. 2921, fol. 83) ; je remercie Olivier Mattéoni pour cette information.

¹¹⁴ F. Frédéric-Moreau, *Notice sur l'ancien pays de France...*, p. 120bis.

¹¹⁵ Auguste Longnon, dans son article fondamental déjà souvent cité (« L'Île-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs », *Mémoires de la Société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome I, 1875, p. 1 - 43) s'est appuyé sur la toponymie pour essayer de circonscrire l'Île-de-France, à partir du suffixe « - en France » pour lequel il a relevé pas moins de trente-trois occurrences. Mais ces références concernent essentiellement la période moderne, Longnon s'étant surtout fondé sur le *Théâtre des antiquitez de Paris* de Du Breul (1612), complété par le procès-verbal de rédaction de la coutume de Paris (1580) et par la liste des lieux régis par cette coutume, établie par Charles Antoine Bourdot de Richebourg dans son *Nouveau coutumier général...* (Paris, Michel Brunet, 1724, tome III, p. 88-92).

¹¹⁶ La thèse, malheureusement non publiée, de Rémy Guadagnin, *L'origine du village en pays de France*, Paris, EHESS, 1982, reste à ce jour la plus complète en ce qui concerne la toponymie « - en France », dont l'auteur a retrouvé 82 occurrences, allant du Moyen Âge jusqu'au XVIII^e siècle. 29 d'entre elles sont antérieures à 1530. Bien que très riche cette liste peut être complétée par d'autres sources, telles que le fichier topographique de Marianne Mulon. Je remercie Sébastien Nadiras, du Centre d'onomastique des Archives nationales, pour l'aide qu'il m'a apportée dans cette recherche.

¹¹⁷ Hubert et Stein, *Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne*, p. 306 et p. 470.

désigner Dammartin-en-Goële¹¹⁸. Si l'on se limite aux toponymes attestés avant 1530, en s'appuyant notamment sur les dépouillements de Rémy Guadagnin, on voit que le suffixe « - en France » correspond à un « pays » situé au nord de Paris (**Carte 7**).

Outre ces indications tirées de la toponymie, d'autres sources de la fin du Moyen Âge mentionnent aussi la « France » au sens de « pays ». Un dénombrement de 1499 cite ainsi « Iverny lez Charny en France », Charny étant un village situé à huit kilomètres à l'ouest de Meaux¹¹⁹. De même, dans un procès en février 1470, Louvres est situé « en France »¹²⁰.

Pour les historiens du début du XX^e siècle, imprégnés de la notion vidalienne de « région naturelle », le succès de ce mot de « France » pour désigner un « pays » au nord de Paris s'expliquerait par son adéquation à un territoire clairement circonscrit par la géographie : entre la Marne, la Seine et l'Oise s'étend un plateau couvert de limon, particulièrement propice à la culture céréalière ; ces limites fluviales sont complétées au nord et à l'est par des collines boisées et des forêts. Il y a donc là une région bien définie par ses paysages et son mode de culture. Pour certains, l'acception restreinte de France, réduite à ce pays au nord de la Seine, aurait même constitué le premier sens du mot ; mais le témoignage des sources contredit cette interprétation puisque l'emploi de « France » au sens de pays n'est attesté que plus tardivement que ses acceptions régionale et « nationale ».

Malgré les réticences que ce modèle historique a pu légitimement susciter, il faut souligner que la dénomination de cette zone comme « pays de France » a connu un usage particulièrement durable. Elle est attestée pendant tout l'Ancien Régime, et les dernières traces s'en exprimaient encore au XX^e siècle avec l'expression « vent de France ». Elle transparaît aussi dans la toponymie, avec le suffixe « en France », toujours en usage pour quelques communes aujourd'hui ; certaines l'ont d'ailleurs repris assez récemment, comme Baillet qui a choisi de se dire à nouveau « en France » en 1950¹²¹. De cette vitalité renouvelée du toponyme, témoigne aussi « l'Etablissement public d'aménagement Plaine de France », créé pour quinze ans le 8 avril 2002, afin d'encourager la mise en valeur d'un vaste territoire au nord de Paris, le long de l'autoroute A1. Cet espace a bien sûr été défini en fonction de facteurs économiques et non pas historiques, mais il se trouve coïncider en partie avec l'ancien « pays de France » et abriter plusieurs des localités qui portent encore ce suffixe

¹¹⁸ Idem, p. 178. Le toponyme « in Goella » était quant à lui attesté depuis 1220.

¹¹⁹ AN, P 164¹, n° 145. Cité par M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 29, note 63.

¹²⁰ A. Lapeyre, « Un document du XV^e siècle relatif au pays de France... »

¹²¹ M. Mulon, *Noms de lieux d'Île-de-France...*, p. 7.

aujourd'hui (Puisseux-en-France, Roissy-en-France, Tremblay-en-France, Bonneuil-en-France)¹²².

C'est pour désigner ce « pays de France » qu'apparaît à la fin du Moyen Âge un mot nouveau, celui d'*Isle de France*, dont nous avons retracé plus haut la genèse.

Conclusion

La conclusion que l'on peut tirer de ce rapide examen des usages du mot « France » dans les actes de la pratique, tout au long de la période envisagée pour notre étude, est donc celle de l'extrême polysémie du terme, qui recouvre plusieurs zones emboîtées : le « pays de France », la région parisienne et le royaume (tout entier ou en partie). Certes, l'extension du domaine royal et le développement d'une administration de plus en plus centralisée entraînent peu à peu le triomphe de ce dernier sens, le plus général : le mot « France » est de plus en plus employé pour désigner le royaume en sa totalité. Néanmoins, jusqu'à la fin du Moyen Âge, le terme peut aussi avoir un sens beaucoup plus local, qui correspond dans certains cas à une région (son équivalent moderne sera alors « Île-de-France ») mais aussi parfois à un simple pays, le « pays de France ».

Il nous faut donc maintenant interroger notre corpus pour savoir si ces différentes acceptions se retrouvent dans les textes littéraires, source principale de notre étude, et dans quelle mesure la « France » des écrivains du Moyen Âge peut être assimilée à l'Île-de-France. Deux questions se posent à ce propos. La première est d'ordre diachronique : y a-t-il une évolution lexicale au cours des derniers siècles du Moyen Âge, en lien avec les changements politiques ? Pour répondre à cette interrogation, il nous faudra examiner dans quel sens notre corpus utilise le terme de *France/Francia* à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, afin de savoir s'il recouvre plutôt l'Île-de-France ou la France entière, puis suivre l'évolution du terme jusqu'à la fin du Moyen Âge, pour essayer de découvrir si la « France » au sens régional du terme était la même en 1200 et en 1500, alors que le souvenir du « vieux domaine » dans lequel elle s'enracinait s'estompait peu à peu des mémoires. La seconde question est de nature plus synchronique : tous les auteurs avaient-ils le même usage du mot à

¹²² Une carte de l'EPA Plaine de France est disponible sur le site internet de l'établissement : <http://www.plainedefrance.fr/etablissement-public-amenagement/role-histoire>. Une extension est par ailleurs prévue vers l'est, en Seine-et-Marne, englobant ainsi d'autres localités de l'ancien pays de France comme Mitry-Mory (voir carte de l'extension sur <http://www.plainedefrance.fr/plaine-france>).

une époque donnée, ou au contraire existe-t-il des divergences soit entre écrivains, soit plus largement entre genres littéraires ? Ces deux questions sont d'autant plus complexes que les écrivains du Moyen Âge ont une pratique fortement ancrée de l'intertextualité.

Chapitre 3 :

Définitions de la « France » dans les textes du Moyen Âge

On trouve, dans plusieurs textes médiévaux, une définition de « *Francia* » ou de « France », avec ses limites, ses cités, ses fleuves, et les régions avoisinantes. Ces textes sont de nature assez variée : il peut s'agir de traités géographiques *stricto sensu*, mais aussi d'œuvres historiques ou encyclopédiques. Ces sources, relativement abondantes, sont toutefois rarement exploitées. Bernd Schneidmüller, par exemple, a dépouillé avec soin les chroniques et les actes diplomatiques mais ne s'est guère intéressé aux descriptions géographiques des X^e-XIII^e siècles, même si c'est sur une reproduction du *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer que s'ouvre son ouvrage *Nomen patriae*. Hedi Bader ne les a pas incluses non plus dans le corpus des textes littéraires (XII^e-XV^e siècle) qui a servi de base à son étude, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »*, à l'exception du *Livre du trésor* de Brunetto Latini.

Ce désintérêt est probablement lié au relatif mépris dans lequel a longtemps été tenue la géographie médiévale. Pour Robert Fawtier, le roi de France n'avait même aucune idée de la façon dont se présentait son royaume, faute de cartes, et ceci expliquerait les concessions territoriales souvent consenties¹. Cette conception très négative de la perception spatiale au Moyen Âge est aujourd'hui battue en brèche par les spécialistes de la géographie médiévale, mais c'est en général dans le cadre d'études portant sur des horizons beaucoup plus larges, dans lesquelles la France n'est qu'un petit morceau au sein d'une vaste mappemonde ; rares sont les publications centrées sur la représentation de l'espace « français » au Moyen Âge, tels

¹ R. Fawtier, « Comment, au début du XIV^e siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? »....

que les articles de Numa Broc et de Nathalie Bouloux² ou l'ouvrage récent de Léonard Dauphant sur le « royaume des quatre rivières », qui met d'ailleurs en relief la polysémie du mot « France » à la fin du Moyen Âge.

Pourtant, si l'on veut préciser la signification du mot « *Francia* » / « France » dans les sources littéraires, ces définitions paraissent une entrée obligée pour comprendre de quelle façon les hommes du Moyen Âge ont pu appréhender ce territoire. Ces différentes acceptions de « France » ou « *Francia* » ne sont pas uniquement centrées sur l'Île-de-France. Bien au contraire, comme nous allons le voir, les significations données à ce vocable pullulent, et son emploi au sens de « région » n'est que l'une des facettes d'un mot décidément très polysémique. Mais ce tour d'horizon nous permettra de mieux situer la place de la « France » au sens régional dans les représentations spatiales de la fin du Moyen Âge.

Étant donné l'absence de bibliographie d'ensemble sur ce sujet, qui va se révéler complexe, nous avons pris le parti de citer *in extenso* un grand nombre de textes, en les regroupant par genre (les encyclopédies, les traités de géographie, les ouvrages historiques). On trouvera à la fin du chapitre une synthèse de nos conclusions et un tableau récapitulatif de toutes les définitions de la « France » fournies par notre corpus.

1. Le substrat des définitions de « Francia » : l'héritage antique et son évolution

Pour bien comprendre les définitions de « *Francia* » fournies par la littérature des XIII^e-XV^e siècles, il est nécessaire de remonter brièvement plus avant, car elles puisent dans des descriptions plus anciennes qui s'inspirent des textes antiques, tout en les transformant.

Le legs de l'Antiquité

Les définitions de la « France » que l'on peut trouver chez nos écrivains se réclament en effet très souvent des auteurs antiques : César³, Pline⁴, Solin⁵, Orose⁶, Isidore de Séville⁷, etc.

² N. Broc, « Visions médiévales de la France »...; N. Bouloux, « From Gaul to the Kingdom of France »...

³ Jules César, *Guerre des Gaules*, récit de ses campagnes militaires, probablement rédigé en 52 avant J.-C.; César y décrit notamment le territoire de la Gaule, au début de l'ouvrage (livre I, chapitre I).

⁴ Pline l'Ancien, dans son *Histoire naturelle* (I^{er} siècle), traite de la géographie aux livres III-VI. Cette œuvre est souvent connue au Moyen Âge par l'intermédiaire de Solin et de Martianus Capella.

⁵ Solin, *Collection de faits mémorables*, vers 230-240 : résumé de Pline avec additions d'après Pomponius Mela.

Dans ces sources antiques et tardo-antiques, il n'est certes pas question de la « France », mais seulement de la « Gaule ». Ce nom désigne un territoire circonscrit par des montagnes (les Alpes, les Pyrénées), par des mers (la Méditerranée, l'Atlantique) et par un fleuve (le Rhin).

Si les frontières de la Gaule font l'unanimité, ses subdivisions en revanche diffèrent selon les auteurs, ce qui ne sera pas incidence sur la littérature médiévale. Pour César, la Gaule, avant sa conquête, comprenait trois parties : la Belgique au nord de la Seine et de la Marne, l'Aquitaine au sud-ouest, de la Garonne aux Pyrénées, et la Gaule proprement dite, ou « Celtique », entre les deux ; il n'inclut bien sûr pas dans cette Gaule encore barbare la zone déjà romanisée, la « *Prouincia* »⁸. Isidore de Séville (vers 560-636), au livre XIV des *Etymologies*, proposait comme subdivisions : Belgique, Cisalpine, Transalpine, Rhétie et Aquitaine⁹. Orose (vers 375-après 418), quant à lui, décrivait la Gaule comme la réunion de quatre provinces : la Belgique, la Lyonnaise, la Narbonnaise et l'Aquitaine, reproduisant ainsi l'organisation administrative mise en place par Auguste (**Carte 1**). Nous citons le passage en question, car il a eu une forte influence sur la définition de « *Francia* » par les géographes du Moyen Âge, même si ce mot est totalement absent de l'ouvrage d'Orose.

*« GALLIA BELGICA habet ab oriente limitem fluminis Rheni et Germaniam, ab euro habet Alpes Poeninas, a meridie prouinciam Narbonensem, ab occasu prouinciam Lugdunensem, a circio oceanum Britannicum, a septentrione Britanniam insulam.
GALLIA LUGDUNENSIS, ducta per longum et per angustum inflexa, Aquitanicam prouinciam semicingit. Haec ab oriente habet Belgicam, a meridie partem prouinciae Narbonensis, qua Arelas ciuitas sita est et mari Gallico Rhodani flumen accipitur.
NARBONENSIS PROUINCIA, pars GALLIARUM, habet ab oriente Alpes Cottias, ab occidente Hispaniam, a circio Aquitanicam, a septentrione Lugdunensem, ab aquilone Belgicam Galliam, a meridie mare Gallicum quod est inter Sardiniam et insulas Baleares, habens in fronte, qua Rhodanus fluius in mare exit, insulas Stoechadas.
AQVITANICA PROUINCIA obliquo cursu Ligeris fluminis, qui ex plurima parte terminus eius est, in orbem agitur. Haec a circio oceanum qui Aquitanicus sinus dicitur, ab occasu Hispanias habet, a septentrione et oriente Lugdunensem, ab euro et meridie Narbonensem prouinciam contigit. »*¹⁰

⁶ Orose, *Historiae contra paganos*, vers 418. Après la préface se trouve une « *descriptio orbis* » très lue au Moyen Âge.

⁷ Isidore de Séville, *Etymologiae*, rédigées de 620 à 636. Des informations géographiques sont données dans plusieurs chapitres, notamment IX (langues et empires), XIV (géographie physique), XV (cités).

⁸ Jules César, *Guerre des Gaules*, éd. et trad. L.-A. Constans, Paris, Les Belles Lettres, 1984, vol. I, p. 2-3.

⁹ Isidore de Séville, *Etymologiae*, XIV, éd. et trad. Olga Spevak, Paris, 2011, ch. 4, p. 25-27, 76-79.

¹⁰ Orose, *Histoires contre les Païens*, éd. et trad. Marie-Pierre Arnaud-Lindet, Paris, 1990, I, 2, 63-67(p. 28-29).

« La Gaule Belgique a, à l'orient, la frontière du Rhin et la Germanie ; à l'eurus, elle a les Alpes Pennines ; au midi, la province de Narbonnaise ; au couchant, la province de Lyonnaise ; au cers, l'océan Britannique ; au septentrion, l'île de Bretagne.

La Gaule Lyonnaise, étirée en longueur et resserrée en forme de croissant, entoure à demi la province d'Aquitaine ; elle a, à l'orient, la Belgique ; au midi, la partie de la province de Narbonnaise où est située la cité d'Arles et où le Rhône se jette dans la mer Gauloise.

La province de Narbonnaise qui fait partie des Gaules a, à l'orient, les Alpes Cottiennes ; à l'occident, l'Espagne, au cers, l'Aquitaine ; au septentrion, la Lyonnaise ; à l'aquilon, la Gaule Belgique ; au midi, la mer Gauloise qui est entre la Sardaigne et les îles Baléares ; en face, là où le Rhône se jette dans la mer, elle a les îles Stéchades.

Ces « *auctoritates* » sont utilisées comme références jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce qui a souvent conduit à la dépréciation de la géographie médiévale, accusée de reproduire aveuglément des schémas depuis longtemps dépassés. Mais les écrivains du Moyen Âge, s'ils sont respectueux de la tradition, ont cependant parfaitement conscience que cette géographie antique a subi des transformations, et ils les intègrent plus ou moins à leur description. Aimoin de Fleury, par exemple, commence son *Histoire des Francs* (avant 1004) par une description de la Germanie et de la Gaule, directement puisée chez les auteurs antiques ; mais à la fin du chapitre sur la Gaule, une petite place est faite aux Francs :

« *Has omnes provincias dum Franci occupassent, in duas tantummodo partes dividentes, eamquæ Septentrionem versus tenditur, et inter Mosam et Rhenum est, Austriam ; illam vero, quæ a Mosa ad Ligerim usque pertingit, Neustriam vocaverunt. Pars tamen Lugdunensis Galliæ, quam Burgundiones occupaverant, Burgundiæ nomen retinuit. Aquitania quoque avitum non est dignata nomen mutare.* »¹¹

La géographie franque, qui sera le cadre des événements relatés par Aimoin, est ainsi introduite dans le moule antique. Or, cette présentation devait connaître une longue postérité : elle a notamment été reprise par Hugues de Fleury, autre historien de Saint-Benoît-sur-Loire, au début de son *Historia scolastica* (1110)¹² et surtout, elle a directement inspiré les *Grandes chroniques de France* (composées par Primat vers 1274), œuvre très diffusée et souvent citée par les auteurs de la fin du Moyen Âge¹³.

C'est dans ce cadre qu'une place peut être faite à la « *Francia* », le pays des Francs, qui est notamment citée par Lambert de Saint-Omer, Honorius Augustodunensis et Hugues de Saint-Victor, dans la première moitié du XII^e siècle.

La province d'Aquitaine doit sa forme incurvée au cours oblique de la Loire qui la limite pour sa plus grande partie. Elle a, au cers, l'océan qui est appelé golfe d'Aquitaine ; au couchant, les Espagnes ; au septentrion et à l'orient, elle jouxte la Lyonnaise ; à l'ouest et au midi, la province de Narbonnaise. »

¹¹ Aimoin de Fleury, *De Gestis Francorum libri IV* ..., p. 26. Traduction : « Lorsque les Francs ont occupé toutes ces provinces, ils les divisèrent en deux parties seulement, appelant « Austrasie » celle qui est au nord, entre la Meuse et le Rhin, et « Neustrie » celle qui s'étend de la Meuse à la Loire. Quant à la partie de la Gaule Lyonnaise qui avait été occupée par les Burgondes, elle prit le nom de « Bourgogne ». Seule l'Aquitaine n'a pas jugé bon de changer son nom ancestral. »

¹² P. Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor...*, p. 157-158 ; N. Bouloux, « From Gaul to the Kingdom of France »..., p. 199-200. Le texte de Hugues de Fleury est publié dans la *Patrologie latine*, 143 (Paris, 1854), p. 835-836.

¹³ Voir plus loin la présentation de la France par Primat.

Quelques définitions de « Francia » dans la première moitié du XII^e siècle

La « Francia » de Lambert de Saint-Omer (1120)

Lambert de Saint-Omer est l'auteur d'une encyclopédie abondamment illustrée, le *Liber floridus*, dont on conserve le manuscrit autographe, achevé en 1120, ainsi que plusieurs copies datant du XII^e au XV^e siècle. L'ouvrage traite de sujets variés, touchant à la géographie mais aussi à l'histoire et aux sciences naturelles. Au sein d'un chapitre sur l'histoire des rois de France est insérée une définition de « Francia » :

« *Francia autem ab oriente Montem Jovis, ab occasu Oceanum, a meridie montem Pyreneum, a septentrione Rehnum habet fluvium.* »¹⁴

Suit la liste des trente provinces ecclésiastiques qui constituent la France. Celle-ci, pour Lambert de Saint-Omer, équivaut à la Gaule entière. La notion d'une vaste « France » correspondant à la Gaule antique est donc attestée dès le XII^e siècle : ce n'est pas une « invention » des humanistes. Néanmoins, cette définition de « Francia » n'est pas la plus courante à cette époque, et n'est par exemple pas celle que fournit Honorius Augustodunensis dans un ouvrage beaucoup plus diffusé que le *Liber floridus*.

La « Francia » d'Honorius Augustodunensis (années 1110-1130)

Dans l'*Imago mundi*, encyclopédie rédigée entre 1110 et 1139, sans doute à Ratisbonne, et qui eut une grande influence au Moyen Âge, Honorius Augustodunensis associe la « Francia » à la Gaule Belgique, bordée par trois frontières physiques : le Rhin, les Alpes et l'océan, et par une province : la Gaule Lyonnaise, elle-même mitoyenne de la Gaule Narbonnaise et de l'Aquitaine :

« *A flumine Rheno est Gallia Belgica, a civitate Belgis dicta. Hec a monte Iovis surgit, et versus aquilonem Britannicum oceanum incidit. Hec et Francia, a Franco rege est dicta, qui de Troia cum Enea veniens, Troiam iuxta Rhenum condidit, terram Franciam cognominavit. Hanc versus occidentem excipit Lugdunensis Gallia, que et Comata ob longas comas est dicta, que et Togata a longis vestibus dicta. Que versus austrum habet Narbonensem Galliam, a civitate Narbona dictam, versus occidentem Aquitaniam, ab aquis Rhodano et Ligere dictam..* »¹⁵

¹⁴ L. Delisle, « Notice sur les manuscrits du *Liber floridus* »..., p. 758-759 ; édition d'après le manuscrit autographe de Gand, fol. 234v^o. Traduction : « La France s'étend entre le « Mont-Joux » [le Grand-Saint-Bernard] à l'est, l'océan au couchant, les Pyrénées au sud, et le Rhin au nord. »

¹⁵Honorius Augustodunensis, *Imago mundi*..., p. 62. Traduction : « Au-delà du Rhin, il y a la Gaule Belgique, ainsi appelée à cause de la cité de « Belges ». Elle s'étend du « mons Jovis », son point culminant [le Grand-Saint-Bernard], jusqu'à l'océan britannique au nord. Elle est aussi appelée « France », du nom du roi Francus, qui, venu de Troie avec Énée, a fondé « Troie » près du Rhin et a appelé cette terre « France ». Plus à l'ouest s'étend la Gaule lyonnaise, qui est aussi dite « Gaule chevelue », à cause des longues chevelures [de ses habitants] , [et à l'est, la Gaule cisalpine], que l'on surnomme aussi « Gaule togée », à cause des longs vêtements [qu'on y porte]; elle a au sud-est la Gaule Narbonnaise, ainsi appelée à cause de la cité de Narbonne ; et à l'ouest, l'Aquitaine, qui doit son nom aux eaux, à cause du Rhône et de la Loire [qui la bornent]. » Tel qu'il est

On aura reconnu les quatre provinces d'Orose, moule antique dans lequel Honorius Augustodunensis a intégré « *Francia* ». Celle-ci forme donc une vaste partie septentrionale de « *Gallia* ».

Cette assimilation de « *Francia* » à la Gaule Belgique allait être très souvent reprise par les géographes ultérieurs. Elle est bien sûr liée à la volonté de conserver le cadre fourni par les « *auctoritates* », en l'occurrence Orose. Mais elle constitue peut-être également le reflet d'une « *Francia* » carolingienne, située entre Seine et Meuse, et dont on retrouve sans doute aussi l'écho à la même époque chez Hugues de Saint-Victor.

La « *Francia* » de Hugues de Saint-Victor, entre Seine et Meuse (années 1130)

Dans la *Descriptio mappe mundi*, un traité géographique sans doute composé dans les années 1130¹⁶, Hugues de Saint-Victor définit « *Francia* » comme l'une des « provinces » de la Gaule :

« XXII. *De Gallicanis provinciis et civitatibus.*

*Porro cis Rhenum usque ad montes Pireneos Hispaniarum sunt prouincie iste : pars quedam Alemannie, Gallia Belgica, que et Lotharingia, Gallia Celtica, que et Burgundia, Francia, Northmannia, Britannia minor, Cantabria, Wasconia, Aquitania, Prouincia, Gallia Narbonensis, Hispania vero ultra montes Pireneos. »*¹⁷

L'auteur précise ensuite les limites de ces provinces et leurs principales villes ; voici donc les contours de la « *Francia* », qui recouvre en fait toute la partie nord du royaume de France :

« *Francia a septentrione Mosa fluvio, ab austro Sequana, et ab oriente Iona, ab occidente uero cingitur oceano Britannico. Civitates Francie Cameracus, Tornacus, Laudunus, Remis metropolis, Suessionum, Cathalaunus, item Atrebatum, Taruenna, Ambianis, Nouiomus, Siluanectum, Beluagus, Rothomagus, Meldis, Parisius, Trecas. »*¹⁸

présenté dans l'édition, le passage sur la Gaule chevelue et la Gaule togée est difficilement compréhensible ; nous avons donc rajouté la mention de la Gaule cisalpine, avant « *que et Togata a longis vestibus dicta* ». Mais la signification de ces deux termes est souvent source de difficultés au Moyen Âge (voir par exemple la mappemonde d'Ebstorf dans le chapitre suivant).

¹⁶ Attribution et datation établies par Patrick Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor...*

¹⁷ P. Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi »...*, p. 154. Traduction :

« XXII. *Des provinces et des cités de Gaule.*

En outre, de ce côté-ci du Rhin jusqu'aux Pyrénées espagnoles, on trouve les provinces suivantes : une partie de l'Alémanie, la Gaule belge ou Lotharingie, la Gaule celtique ou Bourgogne, la France, la Normandie, la petite Bretagne, la Cantabrie, la Gascogne, l'Aquitaine, la Provence, la Gaule narbonnaise, et enfin l'Espagne au-delà des Pyrénées. »

¹⁸ P. Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi »...*, p. 155. Traduction : « La France est limitée au nord par la Meuse, au sud par la Seine, et à l'est par l'*Iona*, à l'ouest par la Manche. Les cités de la France sont : Cambrai, Tournai, Laon, la métropole de Reims, Soissons, Châlons, Arras, Thérouanne, Amiens, Noyon, Senlis, Beauvais, Rouen, Meaux, Paris, Troyes. » Le sens de *Iona*, mot inconnu du latin classique, prête à discussion : l'Yonne est trop au sud pour intervenir dans la délimitation de la « France ». L'auteur a sans doute voulu parler d'*Axona*, l'Aisne, dont la source pourrait marquer la limite orientale de la « France ».

Comme l'a relevé Patrick Gautier-Dalché, cette « *Francia* » correspond probablement à une réminiscence carolingienne. La « *Francia* » de Hugues de Saint-Victor est en effet assez proche de la « France » dévolue en partage à Louis III, avec la Neustrie et la Bretagne, à la fin du IX^e siècle¹⁹. On aura noté qu'elle comprend le diocèse de Rouen, qui n'est pas rattaché à la Normandie, comme on pourrait logiquement s'y attendre ; il semblerait que l'auteur ait voulu situer en « *Francia* » tout le bassin inférieur de la Seine.

Cette « *Francia* » carolingienne qui constitue, en quelque sorte, l'ancêtre de la « France » au sens régional, a depuis longtemps disparu de l'usage courant au XII^e siècle : elle a laissé place, dans la langue vernaculaire, à plusieurs régions différentes, la Flandre au nord, la Normandie à l'ouest, la « France » / Île-de-France au sud, la Lorraine à l'est, etc. Mais elle a pu influencer sur Hugues de Saint-Victor, ou sur la carte décrite par ce dernier car, selon Patrick Gautier-Dalché, une mappemonde de grandes dimensions aurait préexisté au traité.

L'« *Ifransiyah* » d'Al-Idrīsī (milieu du XII^e siècle)

Le célèbre géographe arabe Al-Idrīsī, au milieu du XII^e siècle, emploie lui aussi le terme d'« *Ifransiyah* » dans son *Amusement pour qui désire parcourir les différentes parties du monde*, rédigé à partir de 1154 pour Roger II de Sicile et illustré de nombreuses cartes, dont l'une consacrée au nord de la France (**planche 10**) ; mais sa définition n'est pas tout à fait identique à celles que l'on peut trouver dans les géographies en latin.

Al-Idrīsī décrit le territoire français actuel dans les deux premières sections du V^e et du VI^e Climat²⁰. « *Ifransiyah* » apparaît dans la deuxième section du VI^e Climat, aux côtés de la Normandie (Nurmandiyah), de la Flandre (Iflāndris), du Hainaut (Haynū), de la Lorraine, du Berry, etc²¹. Cette « France » comprend les villes d'Orléans, Chartres, Châlons, Meaux (« ville située au centre de la « France », qui connaît « le comble de la fertilité »), Reims, Bernay, Sées²². Sont en revanche situées en « Bourgogne des Francs » les cités de Mâcon, Nevers, Dijon, Langres, Troyes (« un des grands centres du pays des Chrétiens ») et Autun. La Normandie, pour sa part, abrite Bayeux, Evreux, Rouen, Dieppe, Caen et Coutances ; « Pontoise est le dernier des districts de la Normandie vers le sud ; elle est située sur le fleuve, bien peuplée, florissante, avec des belles maisons, de vastes dépendances et de nombreux

¹⁹ Avec de légères différences, Louis III n'ayant pas Troyes ni Cambrai. Cf. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, 1885, Pl. VI, Fig. 6.

²⁰ Traduction avec commentaire dans Charles Pellat, « La France dans la géographie d'Al-Idrīsī »...

²¹ C. Pellat, « La France dans la géographie d'Al-Idrīsī », p. 58-70.

²² Aussi situé en Touraine en VI, 2.

habitants. » La « Flandre » enfin, « qui touche à la mer du côté du nord », a pour villes principales Beauvais²³, Paris, Pontoise (pourtant déjà citée parmi les cités normandes), Gisors, Arras, Wissant, Saint-Valery-sur-Somme, Rue, le Tréport. « Paris est une ville d'importance moyenne, riche en vignes et en vergers ; elle est située dans une île de la Seine qui l'entoure de tout côté ; c'est une ville d'une beauté achevée et une forteresse imprenable. » « Pontoise est une petite agglomération, mais de caractère urbain, qui possède des commerces actifs, des industries prospères et de jardins ininterrompus ; elle est située sur la rive occidentale de la Seine dont nous venons de parler. » Les toponymes sont donnés selon leur forme vernaculaire contemporaine, à part pour Rouen (« Ruṭūmāguš ») qui apparaît sous son nom latin.

Ce texte n'est pas exempt d'erreurs, notamment en ce qui concerne les distances entre les différentes villes citées. Par ailleurs, Pontoise appartient à deux régions différentes, la Normandie et la Flandre. Enfin, le rattachement de Paris à la « Flandre » plutôt qu'à la « France » surprend, de même que l'inclusion en « France » de villes champenoises (Reims, Châlons, Meaux) et normandes (Bernay, Sées). Les informations sur lesquelles s'est appuyé le géographe arabe sont manifestement incomplètes, mais il est toutefois intéressant de noter que les noms des principales régions françaises, parmi lesquelles la « France », n'étaient pas inconnus dans la Sicile du milieu du XII^e siècle, même si leurs contours restaient imprécis.

Bilan de ces premières définitions

Pour la période ici choisie comme objet d'étude (fin XII^e-début XVI^e siècle), les auteurs qui souhaitaient définir « *Francia* » pouvaient s'appuyer sur des œuvres antérieures, susceptibles de fournir de ce territoire une image assez précise. Mais la représentation varie assez nettement d'un traité à l'autre. D'autre part, les définitions citées ci-dessus n'ont pas connu la même fortune historiographique. En Occident, Al-Idrīsī n'a pas eu d'influence ; quant à la *Descriptio* d'Hugues de Saint-Victor, elle est demeurée peu diffusée. Si elles ont le mérite de refléter l'usage de « *Francia* » en un sens régional dans la littérature géographique de la première moitié du XII^e siècle, ces deux œuvres sont demeurées sans postérité aux XIII^e-XV^e siècles. En revanche, l'*Imago mundi* d'Honorius Augustodunensis a connu un grand succès au Moyen Âge, et demeure une référence importante pour les auteurs de notre corpus. Quant au *Liber floridus*, sa diffusion est certes plus limitée, mais Léopold Delisle en a identifié huit copies, datant de la seconde moitié du XII^e siècle aux années 1460, prouvant l'intérêt manifesté à l'égard de cette encyclopédie pendant tout le Moyen Âge. Toutefois,

²³ Lecture incertaine ; il pourrait aussi s'agir de Laon (*ibidem*, p. 69).

nous verrons plus loin que la définition de « *Francia* » fournie par Lambert de Saint-Omer n'est pas passée dans les cartes illustrant son texte²⁴, ce qui en limite la portée.

2. La « France » des encyclopédies

Parmi les ouvrages proposant des définitions de « *Francia* » au sein de notre corpus d'œuvres littéraires, figurent en premier lieu les encyclopédies. Le XIII^e siècle est le grand siècle du savoir encyclopédique. Les informations géographiques trouvent toute leur place dans les sommes du savoir alors mises en œuvre, telles que le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais. Celui-ci, toutefois, ne s'écarte pas de la tradition et ne décrit que « *Gallia* ». Roger Bacon, pour sa part, dans l'*Opus maius*, se montre beaucoup plus ouvert aux nouveautés ; mais la partie consacrée à la géographie est surtout centrée sur les parties lointaines du monde : l'auteur ne décrit que très brièvement l'Europe occidentale, déjà bien connue de ses lecteurs ; il se borne à citer « *Francia* », aux côtés d' « *Alemannia* », « *quae notae sunt* »²⁵. En revanche, plusieurs autres ouvrages également très répandus, comme le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, livrent une longue définition de « *Francia* ».

C'est aussi le moment où ces connaissances, jusque-là diffusées exclusivement en latin, s'ouvrent à la langue vernaculaire. A partir du XIII^e siècle, des ouvrages encyclopédiques sont en effet écrits en français ; ces « livres de clergie » abordent, pour certains, les questions géographiques²⁶. Nous pourrions donc comparer l'usage du mot « France » à celui de son équivalent latin « *Francia* ».

« *Francia* » dans les encyclopédies en latin

« *Francia* » dans les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury (vers 1210) (Carte 2)

Les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury sont une sorte d'encyclopédie écrite entre 1209 et 1214 pour l'empereur Otton IV. Cet ouvrage comprend, au livre II, une description de l'*orbis terrarum* particulièrement développée ; dans le chapitre 10,

²⁴ Voir chapitre suivant.

²⁵ Roger Bacon, *Opus maius*, t. I, p. 374 : « *Nunc orientales et meridianas Europae et occidentales breviter annotabo. Nam fere omnes notae sunt omnibus. (...) Deinde tota Alemannia ad occidentem, et postea Francia, quae notae sunt.* »

²⁶ Toutes les encyclopédies en langue vulgaire n'abordent pas la question : par exemple, aucun commentaire géographique (ou presque) n'est donné dans le *Livre de Sydrach le philosophe ou livre de la fontaine de toutes sciences* (écrit après 1268) ni dans *Placides et Timeo ou Li secrés as philosophes* (fin du XIII^e siècle), deux ouvrages écrits sous forme dialoguée. Cf. C. Connochie-Bourgne, « Images de la terre dans les *Livres de clergie* du XIII^e siècle »...

consacré à l'ouest de l'Europe, on trouve un long passage sur la Gaule, dans lequel intervient la « France » au sens régional du terme :

*« Porro Gallia quam diximus Belgicam particulares habet regiones : Neustriam seu Normanniam, Boloniam, Flandriam, Andegauiam, Turoniam, Bituricam, Britanniam Armoricam, Narbonensem prouinciam. In harum medio **Francia** est, a Franco rege dicta, qui de Troia, ut quidam dicunt, cum Enea fugiens populo nomen dedit. »*²⁷

« *Francia* » est donc ici un mot emprunté à la géographie vernaculaire, pour désigner une région entourée par la Normandie à l'ouest, le Boulonnais et la Flandre au nord, le Berry au sud. L'auteur évoque aussi des régions un peu plus éloignées : l'Anjou, la Touraine, la Bretagne, et même la Narbonnaise : il semblerait que la « Gaule Belgique » de Gervais de Tilbury s'étende très loin vers le sud ! En revanche, elle reste distincte de la « Celtibérie », qui regroupe l'Aquitaine et la Gascogne, et de la Gaule « Sénonne » (la Bourgogne).

D'après les autres régions décrites autour d'elle, « *Francia* » est bien ici l'équivalent de l'Île-de-France, même si sa limite orientale n'est pas désignée. Toutefois, « *Francia* » est chez Gervais de Tilbury un terme polysémique : quelques pages plus loin, l'auteur l'emploie pour désigner une entité beaucoup plus vaste. Voici la définition qu'il donne de cette « *Francia* » étendue :

*« Nunc singulares Galliarum urbes enumeremus, Galliam in **Franciam**, Burgundiam, et Guasconiam more Romane ecclesie distinguentes.*

***Francia** ergo septem habet metropoles cum suis suffraganeis. Lugdunensis (cuius titulus numismatis est « prima sedes Galliarum ») hos habet suffraganeos : Eduensem, Matisconensem, Cabillonensem, Lingonensem. Remensis hos habet suffraganeos : Suesionensem, Catalaunensem, Cameracensem, Tornacensem, Morinensem, Atrebatensem, Ambianensem, Nouiomensem, Siluanectensem, Beluacensem, Laudunensem. Senonis Francie archiepiscopatus hos habet suffraganeos : Parisiensem, Carnotensem, Aurelianensem, Niuerniensem, Altisiodorensis, Trecensem, Meltensem. Turonis hos habet suffraganeos : Cennomanensem, Redonensem, Andegauensem, Nannetensem, Corrisopitensem, Venetensem, Maclouiensem, Briocensem, Tregorensis, Leonensem, Dolensem. Rotomagensis hos habet suffraganeos : Baiocensem, Abricensis, Ebroicensis, Sagiensem, Lixouiensem, Constantiensem. Bituricensis hos habet suffraganeos : Claromontensem, Ruthenensem, Caturcensem, Lemouicensis, Minatensem, Albigensem, Anitensem domini pape. Burdegalensis hos habet suffraganeos : Pictaunensem, Xantonensem, Egolimensem, Petragoricensem, Agennensem. »*²⁸

²⁷ Gervase of Tilbury *Otia imperialia*. ..., livre II, chapitre 10, p. 288. Traduction : « Mais la Gaule que nous appelons Belgique contient des régions particulières : la Neustrie ou Normandie, le Boulonnais, la Flandre, l'Anjou, la Touraine, le Berry, la Bretagne armorique, la province de Narbonne. Au milieu de celles-ci se trouve la France, ainsi nommée d'après Francus, qui, d'après certains, fuyant Troie avec Enée, donna son nom au peuple. »

²⁸ *Ibidem*, p. 298-300. Traduction : « Nous allons maintenant énumérer les différentes cités des Gaules, en divisant la Gaule en « France », « Bourgogne » et « Gascogne » selon l'usage de l'Eglise romaine.

La France, donc, comprend sept métropoles avec leurs suffragants. Lyon, qui s'intitule sur les monnaies « premier siège des Gaules », a pour suffragants : Autun, Mâcon, Chalon-sur-Saône, Langres. Reims a pour suffragants : Soissons, Châlons-en-Champagne, Cambrai, Tournai, Thérouanne, Arras, Amiens, Noyon, Senlis, Beauvais, Laon. L'archevêque de France, à Sens, a pour suffragants : Paris, Chartres, Orléans, Nevers, Auxerre, Troyes, Meaux. Tours a pour suffragants : Le Mans, Rennes, Angers, Nantes, Quimper, Vannes, Saint-Malo, Saint-Brieuc, Tréguier, Saint-Pol de Léon, Dol. Rouen a pour suffragants : Bayeux, Avranches, Evreux, Sées,

La « France » ainsi caractérisée ne correspond pas exactement au royaume, dont elle n'atteint pas les limites méridionales (les Pyrénées et la Méditerranée). L'expression « *Senonis Francie archiepiscopatus* » indique que ce vaste territoire a pour « chef-lieu » la métropole de Sens : en 875, Jean VIII avait reconnu à l'archevêque de Sens Anségise le titre de primat des Gaules ; mais Gervais rappelle également les prétentions de Lyon à la primatie, en s'appuyant sur la numismatique.

D'après Gervais de Tilbury, cette définition de la « France » est un emprunt à la géographie ecclésiastique qui découpe la Gaule en trois parties de taille inégale : « France », « Bourgogne » et « Gascogne ». La « Bourgogne » regroupe les six provinces à l'est du Rhône et de la Saône, la « Gascogne » les deux provinces d'Auch et de Narbonne. Gervais a probablement recopié ici un provincial, mais celui-ci différerait de ceux en usage à la cour de France dans le premier quart du XIII^e siècle. Celui copié en 1220 par Etienne de Gallardon, sous la direction de frère Guérin, dans le registre *E* de la chancellerie royale, place en effet « *in Francia* » les archevêchés de Lyon, Sens, Reims, Rouen, Tours, Bourges, Bordeaux, Auch et Narbonne : le Languedoc n'est donc pas hors de la « France », qui abrite neuf (et non pas sept) provinces ecclésiastiques²⁹. En revanche, la liste du registre *E* met à part la « *Burgundia* », formée des provinces de Besançon, Embrun, Aix, Arles et Vienne³⁰.

Pour conclure, bien qu'il ne fasse aucune différence terminologique entre la première et la seconde acception, il existe chez Gervais de Tilbury deux sens pour « *Francia* », l'un régional, l'autre général. Si cette double signification reflète vraisemblablement les usages vernaculaires, la définition de « *Francia* » au sens large, en revanche, est une construction abstraite qui repose sur la réunion, sous ce vocable, d'un certain nombre de provinces ecclésiastiques.

La « *Francia* » du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais (vers 1230)

L'une des encyclopédies les plus populaires au Moyen Âge est sans doute le *De proprietatibus rerum* du franciscain Barthélemy l'Anglais, qui commença à rassembler les matériaux de son ouvrage pendant son séjour à Paris, dans les années 1220, et aboutit à la

Lisieux, Coutances. Bourges a pour suffragants : Clermont, Rodez, Cahors, Limoges, Mende, Albi, et Le Puy qui est sous la juridiction du pape. Bordeaux a pour suffragants : Poitiers, Saintes, Angoulême, Périgueux, Agen. »

²⁹ J. W. Baldwin, *Les registres de Philippe Auguste...*, p. 355-381 (édition du provincial) et plus précisément, p. 366-368.

³⁰ Liste des évêchés de « *Burgundia* » : Bâle, Lausanne, Beley, Digne, Nice, Grasse, Glandèves, Senez, Vence, Apt, Riez, Fréjus, Gap, Sisteron, Marseille, Avignon, Orange, Vaison, Cavaillon, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Carpentras, Toulon, Valence, Viviers, Die, Grenoble, Saint-Jean-de-Maurienne, Genève.

version définitive à Magdebourg entre 1230 et 1240. Le succès de cette œuvre est attesté par le grand nombre des manuscrits qui nous sont parvenus (plus de deux cents)³¹, mais aussi par les nombreuses traductions qui en furent données en langue vulgaire³² : outre la version anglo-normande du seul livre XV (la géographie) composée dès 1260, le *De proprietatibus rerum* a fait l'objet de transpositions en italien (avant 1309)³³, français (1372), langue d'oc (seconde moitié du XIV^e siècle), anglais (1398), espagnol (XV^e siècle), etc. Ce succès fut encore conforté par l'imprimerie : on a recensé plus de 50 éditions imprimées, entre 1470 et 1609. Un intérêt continu a donc été porté à cette encyclopédie, depuis sa parution jusqu'à la fin du XVI^e siècle.

Le Livre XV du *De proprietatibus rerum* est consacré à la géographie et plus précisément aux « provinces ». Il se compose d'articles classés par ordre alphabétique, portant non seulement sur des termes hérités de la géographie biblique ou antique, mais aussi sur de nombreux vocables contemporains : Barthélemy l'Anglais est ainsi le premier à définir la Picardie ou la Flandre. L'ouvrage est donc très ouvert sur les cadres spatiaux de son temps, même s'il continue à utiliser les références traditionnelles telles qu'Isidore de Séville ou Orose.

Voici la définition qu'il propose de « *Francia* » :

« *Francia, que et Gallia, a Francis Germanicis primitus est denominata ; ab oriente habet limitem amnis Reni et Germaniam, ab euro habet Alpes Peninas, a meridie provinciam Narbonensem, a circio oceanum britannicum, a septentrione insulam britannicam. Et hec Francia quondam Gallia Belgica, a civitate que Belgis dicitur, sic est vocata, ut dicunt Ysidorus li. XV et Orosius.* »³⁴

Cette définition combine deux éléments contradictoires. En effet, d'un côté, Barthélemy l'Anglais reprend l'équivalence entre « *Francia* » et l'ancienne Gaule Belgique, telle qu'on pouvait la lire chez Honorius Augustodunensis ; mais de l'autre, il assimile d'entrée de jeu la France à la Gaule entière. Cette équivalence n'a rien d'étonnant : on la retrouve aussi, par exemple, dans un ouvrage historique lui aussi très diffusé : *Les Faits des Romains*, écrit vers

³¹ H. Meyer, *Die Enzyklopädie des Bartholomaeus Anglicus. Untersuchungen zur Überlieferungs- und Rezeptionsgeschichte von « De proprietatibus rerum »...*

³² B. Van den Abeele et H. Meyer (dir.), *Bartholomaeus Anglicus, « De proprietatibus rerum ». Texte latin et réception vernaculaire*, Turnhout, Brepols (« De diversis artibus », 74), 2005.

³³ Traduction en dialecte mantouan, entre 1299 et 1308, par le notaire Vivaldo Belcazèr, à la demande de Guido Bonalcolsi, podestat de Mantoue. Cf. H. Meyer, *Die Enzyklopädie...*, p. 386-390.

³⁴ Il n'existe pas encore d'édition scientifique du livre XV du *De proprietatibus rerum*. Le texte a été copié sur : BnF, ms. lat. 347 (fin XIII^e-XIV^e s.), fol. 148. Traduction : « La France, autrement dit la Gaule, a jadis pris son nom des Francs de Germanie ; elle a, à l'est, la Germanie et la frontière du fleuve du Rhin, au sud-est les Alpes Pénines, au midi la province de Narbonne, au nord-ouest l'océan britannique, au nord l'île de Grande-Bretagne. Et cette France était jadis appelée « Gaule Belgique », du nom de la cité de Belges, selon Isidore, livre XV, et Orose. »

1213-1214³⁵. La suite du paragraphe, qui évoque les deux grands fleuves qui coulent aux confins (« *in extremis* ») de « *Francia* », le Rhin et le Rhône, confirme que pour Barthélemy l'Anglais, la France est la dénomination moderne de la Gaule. Enfin, la majeure partie de la notice est consacrée à Paris, ce qui accentue encore la parenté entre la « *Francia* » de Barthélemy l'Anglais et le royaume de France. En somme, Barthélemy l'Anglais a repris dans son encyclopédie les limites géographiques de « *Francia* » fournies par la tradition, en l'occurrence celles tirées de l'*Imago mundi* d'Honorius Augustodunensis, mais c'est en réalité une autre France qu'il a en tête, celle d'un royaume qui a Paris pour capitale, et qui couvre plus ou moins le même espace que la Gaule antique³⁶.

Par ailleurs, Barthélemy l'Anglais utilise aussi à l'occasion « *Gallia* » dans un sens plus restreint, équivalant à l'Île-de-France. Cet emploi transparait dans la description des provinces du nord de la France. La Normandie a en effet « la Gaule au sud »³⁷. De même, on retrouve une « *Gallia* » / Île-de-France dans la définition de la Picardie, une région que Barthélemy l'Anglais est d'ailleurs le premier à décrire :

« *De Picardia.*

Picardia Gallie Belgice est provincia, a quodam opido sive castro Ponticio³⁸ sic vocata, ut dicit idem de regionibus descriptione videlicet Erodotos. (...) Habet autem provincia jam dicta Renum fluvium germanicum ab oriente, Galliam superiorem a meridie, oceanum gallicum seu germanicum ab occidente, Britanniam majorem sive Angliam ab aquilone. Est autem duplex Picardia, scilicet superior, que Gallie magis utique est propinquior, alia dicitur terra inferior, que Flandrie et Retie finibus seu Brabantie propinquius est conjuncta, et est Agnonia nuncupata. »³⁹

³⁵ Voir par exemple la description de la Gaule qui ouvre le récit de la conquête de Jules César : « France estoit molt granz au tens Juilles Cesar. Elle estoit devisee en .iiij. parties. Li François qui manoient en une des parties estoient apelé Belgue ; cil de la seconde partie Poitevin ou (A)quitain, tout est un ; cil de la tierce Celte. » (*Li Fet des Romains...*, t. I, p. 79).

³⁶ Interprétation confirmée par l'article « *De Gallia* », *ibidem*, fol. 149 r^o-v^o.

³⁷ « *De Normania. (...) Habet autem oceanum britannicum ad eorum, sinum aquitanicum ad occidentem, Galliam ad meridiem, et oceanum ad aquilonem* ». (*ibidem*, folio 153 v^o). On attendrait d'ailleurs, même en prenant « France » en son sens régional, une localisation plutôt à l'est qu'au sud. Toutefois, si l'on situe Dreux en « France », cette localisation « *ad meridiem* » peut se justifier.

³⁸ Une note marginale indique ici : « *gallice enim Pontieu.* » C'est bien en effet de cette région qu'il est ici question, et plus précisément du chef-lieu antique qui lui a donné son nom : Ponches-Estruval (commune de l'actuel département de la Somme), anciennement dénommée « Pontibus », qui apparaît notamment dans l'*Itinéraire d'Antonin*. Cette localité perdit ensuite son importance, au profit d'Abbeville. (P.-H. Billy, *Dictionnaire des noms de lieux de la France...*, p. 440). Le « *castrum Ponticium* » de Barthélemy l'Anglais n'évoquait déjà plus rien pour un Picard du XIV^e siècle : Jean Corbechon, dans sa traduction du *De proprietatibus rerum*, le rendit par « Picquigny », localité effectivement située dans le département actuel de la Somme, mais n'ayant aucun lien étymologique avec le Ponthieu. Il est par ailleurs intéressant de voir que Barthélemy l'Anglais explique la racine du mot « Picardie » en se référant au Ponthieu : le lien peut se justifier topographiquement, mais non lexicalement. Encore aujourd'hui, l'origine des toponymes « picard » (dont la première attestation remonte au XI^e siècle, dans un nom de personne) et « Picardie » (qui n'apparaît qu'au XIII^e siècle) reste floue ; il pourrait s'agir d'une allusion aux piques utilisées par les soldats de cette région. Au XII^e siècle, le terme utilisé pour désigner les Picards est plutôt : « pohier ».

³⁹ BnF, ms. lat. 347, fol. 156. Traduction : « La Picardie. La Picardie est une province de la Gaule Belgique, ainsi appelée d'après la forteresse ou château de Ponches, comme le dit le livre de la description des régions ou « Hérodote ». (...) Cette province a, à l'est, le Rhin, fleuve de Germanie ; au sud, la Gaule supérieure ; à l'ouest,

La Picardie du *De proprietatibus* est une région transfrontalière, qui s'étend à la fois dans le royaume de France et dans l'Empire (même si le Rhin paraît une limite assez mal choisie : la Meuse aurait mieux convenu comme frontière orientale)⁴⁰. Cet arrière-plan politique transparaît dans la distinction finale entre les deux Picardie, inférieure (le Hainaut) et supérieure, qui correspond sans doute, même si l'auteur ne le précise pas, aux provinces du royaume : Ponthieu, Amiénois, Vermandois⁴¹. La « *Gallia* » dont il est ici question, comme frontière méridionale de la Picardie, est bien évidemment l'Île-de-France.

Sous l'apparente simplicité de l'ordre alphabétique se cachent donc en réalité plusieurs significations pour « *Gallia* » et « *Francia* ». Comme Gervais de Tilbury, Barthélemy l'Anglais connaît deux « France », l'une plus étendue que l'autre ; mais cette double signification n'est pas explicitée dans les définitions de l'encyclopédie : elle n'apparaît qu'après une lecture attentive de toutes les entrées concernant le territoire français.

« France » dans les encyclopédies en langue vernaculaire

La première encyclopédie en français qui cite la « France » est celle écrite vers 1246 par Gossuin de Metz. Il la mentionne parmi les pays qui forment l'Europe : « Si i est Yllande, Escoce et Angleterre, et toute France, et toute la terre qui est jusques as monz de mont Geu⁴² ». ⁴³ Cette brève évocation montre que « France » est ici employée en son sens général, même si la Gascogne en est détachée⁴⁴. Elle ne permet toutefois pas de préciser quels sont les contours de cette « France », contrairement aux autres œuvres que nous allons maintenant examiner.

l'océan gaulois ou germanique [= la Manche] ; au nord, la Grande Bretagne ou Angleterre. Il y a en fait deux Picardies, à savoir la Picardie supérieure, qui est la plus proche de la Gaule, et la Picardie inférieure, qui est la plus rapprochée et voisine de la Flandre et des frontières de la Réthie ou Brabant, et que l'on appelle « Hainaut » ».

⁴⁰ C'est en effet la limite définie pour la « nation picarde » de l'Université de Paris au milieu du XIV^e siècle (G. C. Boyce, « The Controversy over the Boundary »...).

⁴¹ La limite entre Picardie inférieure et supérieure pourrait aussi être établie selon des critères linguistiques, car il semble avoir existé, à l'intérieur de la zone picarde, une frontière secondaire découpant le territoire en deux, selon une diagonale nord-sud : à l'ouest, un ensemble regroupe le Ponthieu, l'Amiénois, le Santerre et le nord du Beauvaisis ; à l'est, la Flandre gallicante, le Hainaut, le Cambrésis, l'Artois et le Vermandois. Cf. T. Gossen, *Petite grammaire de l'ancien picard* (édition 1951), carte p. 127 ; S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique...*, p. 55.

⁴² « Mont Geu » = *Mons Jovis*, le Grand Saint-Bernard.

⁴³ *L'Image du monde de maître Gossouin...*, éd. O.H. Prior, p. 129.

⁴⁴ La Gascogne est en effet placée par Gossuin de Metz, avec l'Espagne et de nombreux autres pays méditerranéens, en « Afrique ». Cf. C. Connochie-Bourgne, « Limites et diversités de l'Europe : le partis pris par Gossuin de Metz dans son encyclopédie (*Image du monde*, 1245) »...

La « France » dans le *Livre du trésor* de Brunetto Latini (années 1260)

Le *Livre du trésor* de Brunetto Latini, écrit entre 1260 et 1266, est une encyclopédie en français qui a connu un franc succès. Plusieurs chapitres y sont consacrés à la géographie ; l'un traite de l'Europe, en commençant par l'Italie (dont la description est tout particulièrement développée) et en finissant par les îles britanniques. Voici l'extrait concernant la France⁴⁵ :

« Après Alemaigne outre le Rin est France, ki jadis fu apelés Galle ; en quoi est premierement Borgoigne, ki commence as montaignes entre Alemaigne et Lombardie au fleuve del Rosne a l'archeveschié de Tarentasne et de Besençon et de Vienne et de Ombron ; ou il a .xvi. eveschiés. Puis commence la droite France a le cité de Lion sor le Rosne, et dure dusk'en Flandres sor la mer d'Engleterre, et en Picardie et en Normendie et a la petite Bretaigne et Angio et Poito, jusc'al Bordiaus au fleuve de la Gironde, jusques au Pui Nostre Dame ; ou il a .vii. archeveschiés et bien cinquante et .i. eveschiés. Après est Provence jusc'a la mer, ou est l'archeveschié d'Ais et d'Arle o tout .xii. eveschiés. D'autre part est Gascongne, ou il a .vii. [sic] archeveschiés et .x. eveschiés ; et marchist a l'archeveschié de Nerbonne, ou est la contree de Toulouse et de Montpellier et .ix. eveschiés. »⁴⁶

L'auteur distingue deux « France », l'une qui correspond à l'ancienne Gaule et comprend des régions à l'est du Rhône ; l'autre, « la droite France », est la « *Francia* » aux sept provinces de Gervais de Tilbury. Elle est ici bordée par la Bourgogne et la Provence à l'est, la Gascogne et le Languedoc à l'ouest (**Carte 3**).

Le cadre utilisé est toujours celui de la géographie ecclésiastique, avec les évêchés et les archevêchés, confronté à celui de la géographie physique : les fleuves (le Rhin, le Rhône, la Gironde), les mers (la Manche, la Méditerranée), les montagnes (les Alpes). Ce cadre ne coïncide pas avec les divisions politiques : Lyon n'appartient pas au royaume de France, qui s'étend par ailleurs plus au sud que la « France » définie par le *Livre du Trésor*. Pourtant, Brunetto Latini utilise également les noms des provinces contemporaines : Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne, Anjou, Poitou, Provence, Gascogne. Il mêle donc des termes tirés de la géographie vernaculaire à sa description. Mais il ne mentionne ni Paris, ni la « France » au sens régional du terme.

On ne peut attribuer ce silence à une méconnaissance d'un territoire dans lequel il a lui-même résidé. De plus, le prestige de Paris est attesté par de nombreux autres textes contemporains. Si la ville n'est pas citée ici, c'est tout simplement parce qu'en dépit de sa taille et de son statut au sein de l'administration royale, elle ne joue qu'un rôle secondaire dans l'organisation ecclésiastique, puisqu'elle demeure un simple évêché jusqu'au XVII^e

⁴⁵ L'intérêt de Brunetto Latini pour la France n'est pas dénué de sous-entendus politiques : l'auteur est un partisan de Charles d'Anjou contre Manfred. Cf. B. Ribémont, *De Natura Rerum*, p. 340-341.

⁴⁶ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor...*, livre I, chap. CXXIII, 20-21, p. 118.

siècle. Quant à l'absence de référence à la « France » en son sens régional, elle est sans doute due à la volonté d'éviter toute confusion avec les deux autres significations déjà données au toponyme : une France au sens large, équivalant à la Gaule, et une « droite France » plus restreinte, allant du Rhône et de la Gironde jusqu'à la Flandre. Brunetto Latini a donc conservé la traditionnelle opposition entre la « *Francia generalis* » et la « *Francia particularis* » mais à une échelle réduite, la transposant au niveau d'une distinction Gaule / France ecclésiastique.

Cette description se révèle, en définitive, tout aussi éloignée des réalités politiques contemporaines que celles des encyclopédies latines. La définition de la « droite France » est d'ailleurs identique à celle fournie par Gervais de Tilbury, soit que Brunetto Latini se soit directement inspiré des *Otia imperialia*, soit qu'il ait suivi le même type de provincial que Gervais. Les deux « France » du *Livre du trésor* sont des notions abstraites qui ne coïncident ni avec le royaume, ni avec la région parisienne, mais avec des espaces « livresques », la Gaule des auteurs antiques et les provinces de la géographie ecclésiastique. L'absence de Paris est significative du décalage entre la réalité contemporaine et l'*orbis terrarum* de l'encyclopédie. Le choix du français pour rédiger cette œuvre, même s'il traduit une volonté de vulgarisation en faveur d'un public laïque, n'a donc pas eu d'incidence sur la définition de la « France ».

La « France » dans les traductions du *De proprietatibus rerum* en langues vernaculaires

Nous avons évoqué plus haut les nombreuses traductions en langues vernaculaires dont le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais a fait l'objet au Moyen Âge. La plupart d'entre elles datent du XIV^e siècle, mais il existe aussi une traduction particulièrement précoce du seul livre XV, concernant la géographie : le *Livre des régions*, une version en anglo-normand remontant au XIII^e siècle. Nous allons donc passer en revue quatre de ces traductions, pour voir ce que deviennent la « *Francia* » et la « *Gallia* » de Barthélemy l'Anglais sous la plume de ses traducteurs.

Le « Livre des régions »

Cette première traduction du livre XV du *De proprietatibus rerum* n'est conservée que dans un seul manuscrit, aujourd'hui dans une collection privée à Atlanta, datant du 3^e quart du

XIII^e siècle⁴⁷. Bien que le traducteur anonyme se soit montré généralement fidèle à sa source, il y a apporté quelques modifications. Or, l'un de ces ajustements porte sur le terme qui nous intéresse ici. En effet, dans la version anglo-normande, le mot « *Gallia* » est systématiquement rendu par « France », à part dans les titres, qui sont demeurés en latin, et dans deux articles : celui consacré à la Gaule proprement dite, « Gallie » (mais l'auteur précise aussitôt : « ke ore est apelee France ») ; et son pendant concernant la France : « France si fu jadis apelee Gallie ». Toutes les autres occurrences de « *Gallia* » sont traduites par « France », notamment dans les définitions des provinces d'Aquitaine, d'Anjou, d'Auvergne, de Bourgogne, de Flandre, de Normandie, de Poitou et de Picardie, toutes présentées comme des « provinces de France »⁴⁸. Les efforts de Barthélemy l'Anglais pour se rattacher aux découpages de la géographie antique ou ecclésiastique ont été abandonnés par son traducteur : la Gaule sénonaise devient le « pais entur Senz en France »⁴⁹ ; la Gaule lyonnaise, « une province de France devers Liuns »⁵⁰, « le pais entur Lyuns »⁵¹ ; la Narbonnaise est « une province de France devers la Grande Mere »⁵² ; seule la Gaule Belgique est une notion explicitement conservée : « en France ad une province ke jadis fu apelee Belgica »⁵³, mais lorsqu'elle intervient dans les autres définitions de provinces, elle est traduite par « Belvaisin »⁵⁴.

Pour l'auteur du *Livre des régions*, le territoire de référence est donc indéniablement le royaume de France contemporain, les références à la géographie antique passant clairement au second plan. La « France » renvoie généralement à l'ensemble du royaume⁵⁵, mais elle apparaît aussi parfois en son sens régional, à propos de la Flandre⁵⁶, de la Normandie⁵⁷ et de

⁴⁷ Ce manuscrit est passé en vente publique chez Christie's le 20 juin 1990 (lot 28) et se trouve depuis lors à Atlanta. Il est daté des années 1260 par le catalogue de vente, et du 3^e quart du XIII^e siècle par R.J. Dean, *Anglo-Norman Literature*, n° 333. Voir l'introduction du *Livre des régions...*, p. 2.

⁴⁸ *Le Livre des Régions*, p. 13, 17, 34, 38.

⁴⁹ Article « *De Senenensi Gallia* » », p. 42.

⁵⁰ Article « *De Alvernia* », p. 13.

⁵¹ Article « *De Aquitania* », p. 13.

⁵² Article « *De Gallia narbonensi* », p. 35.

⁵³ Article « *De Gallia belgica* », p. 15.

⁵⁴ Article « *De Brabancia* », p. 15 : « Breyban si est une province de Germenie ke est joignant a France devers Belvaisin. » Article « *De Lotingia* », p. 32 : « Lotinge est une province de Germenie, dreit sicum Germenie finist devers France. Si ad devers le suth le Rin et Alsarie, devers le north Breiban, devers le occident France e Burgoine, devers le occident Belvaisin. »

⁵⁵ Voir, outre les articles déjà cités, celui consacré à l'Europe, p. 20-21 : « Et puis si est Gothlande et puis Danemarche et puis Germeine et puis France et le isle de l'ancien'Bretaigne et lé isle[s] de Orcades et Espagne la menur, en ki Europe finist devers le occident. »

⁵⁶ Article « *De Flandria provincia* », p. 24 : « Flandres si est une province de France delez le rivage de l'occean. Si ad devers le orient Germenie, devers le north Engleterre, devers le occident la mere de France, devers le suh Burgoine et **France**. »

la Picardie⁵⁸. Autre innovation par rapport au texte source : le traducteur introduit parfois une distinction entre les deux acceptions. Pour la Champagne, il emploie l'expression de « reume de France, eu pais vers Sanz »⁵⁹. A l'inverse, à propos de la Picardie, il précise que la province a « **pure France** devers le suth », et aussi que « ele ad plus gros language ke **pure France** ». De même, pour l'Auvergne :

« Ceste terre si ad envers le suhest Germenie, devers le suh Lumbardie, devers le occident la province de Nerbone, devers le north **pur'France** »⁶⁰.

Cette expression de « pure France », pour désigner l'Île-de-France, semble être assez répandue chez les auteurs anglais. On retrouve chez Roger Bacon le terme de « *puri Gallici* » pour parler des habitants de l'Île-de-France⁶¹. Un peu plus tard, au XIV^e siècle, les traductions du *Polychronicon* de Ranulf Higden emploient les mots de « verray France » ou « Fraunce properly » à propos de notre région⁶². Vue d'Angleterre, l'Île-de-France est donc ressentie – au moins par certains écrivains – comme la quintessence de la France. Nous n'avons pas trouvé l'équivalent de cette expression chez les auteurs français, qui ne font généralement pas de distinction entre la « France » régionale et le royaume ; lorsqu'ils éprouvent le besoin de préciser l'étendue du territoire qu'ils désignent sous ce nom, certains, comme Jean de Saint-Victor, parlent de « France au sens strict » mais pas de « vraie » ou de « pure » France. En revanche, cette notion est souvent sous-jacente, ainsi dans la « France » des chansons de geste⁶³ ou dans les considérations linguistiques sur le « français d'Île-de-France »⁶⁴.

Le « propriétaire des choses » de Jean Corbechon (1372)

La traduction française du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais, réalisée en 1372 par Jean Corbechon pour le roi Charles V, a connu un grand succès : il en demeure au moins 46 manuscrits, dont 33 richement illustrés⁶⁵, et 17 éditions imprimées aux XV^e-XVI^e

⁵⁷ Article « *De Normannia* », p. 34 : « Ceste terre si est une province de France, si ad devers le occident le sein de Aquitaine et devers le suth **France** et devers le north le ocean. »

⁵⁸ Article « *De Picardia* », p. 38 (cité plus bas).

⁵⁹ Article « *De Campania* », p. 18.

⁶⁰ Article « *De Alvernia* », p. 13.

⁶¹ Voir le chapitre sur le parler de l'Île-de-France.

⁶² Voir plus bas.

⁶³ Voir le chapitre sur la « France » dans la littérature épique.

⁶⁴ Voir le chapitre sur le parler de l'Île-de-France.

⁶⁵ Baudoin Van den Abeele, « Illustrer le *Livre des propriétés des choses* de Jean Corbechon : quelques accents particuliers », dans : J. Ducos (dir.), *Encyclopédie médiévale et langues européennes...*, p. 125-164 (Annexe I, p. 155-156).

siècles, dont 8 incunables⁶⁶. Son auteur est demeuré dans l'ensemble très fidèle à sa source⁶⁷ ; il est donc intéressant de pointer les adaptations qu'il a jugées nécessaires.

Or, dans sa définition de « France », il apporte un certain nombre d'aménagements au texte d'origine :

« France qui est autrement nommee Galle fut premierement appelle France des François qui y vindrent habiter pour la bonté de l'air et du païs, sicomme dit Ysidore ou XV^e livre. Les autres qui ont plus veu des croniques de France dient que France est ainsi appellee de Francion, le filz Hercules et nepveu du roy Priant, lequel Francion, apres la destruction de Troies la grant, se partit de son païs a grant compaignie de nobles gens de son linage et d'autre et vint par deça et de son nom fut appellee France, sicomme dit maistre Hue de Saint-Victor et maistre Hue de Cligny et pluseurs autres autentiques croniques. France, par devers orient, regarde Alemaigne et la riviere du Rin, et par devers midi, elle a la province de Nerbonne, et par devant occident, elle a la mer, et par devers occident, elle a Angleterre. »⁶⁸

Jean Corbechon a modifié le début de l'article consacré à la France sous deux aspects : il y a introduit le mythe des origines troyennes des Francs, et il a supprimé la référence à la Gaule Belgique que Barthélemy l'Anglais avait héritée d'Honorius Augustodunensis. Il a, en revanche, conservé les limites géographiques données par sa source, à ceci près que désormais, la France « regarde » vers le Rhin, ce qui ne signifie pas qu'elle l'atteigne. A lire un peu vite la définition de Jean Corbechon, la « France » ainsi délimitée est donc bien le royaume, situé entre l'Allemagne, l'Angleterre et l'océan Atlantique. Seule la province de Narbonne, copiée sur Barthélemy l'Anglais, nuit un peu à cette identification mais on lit un peu plus loin, dans l'article qui lui est consacré : « Narbonne est une partie de Galle qui est

⁶⁶ Françoise Fery-Hue, « Libraires et imprimeurs : les éditeurs de Jean Corbechon de 1480 à la fin du XVI^e siècle », dans : J. Ducos (dir.), *Encyclopédie médiévale et langues européennes...*, p. 47-88.

⁶⁷ Bernard Ribémont, « Jean Corbechon, un traducteur encyclopédiste au XIV^e siècle », *Cahiers de recherches médiévales*, 6, « Vulgariser la science », 1999, p. 75-97 ; M. Salvat, « Jean Corbechon, traducteur ou adaptateur de Barthélemy l'Anglais ? » dans C. Brucker (dir.), *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, Champion, 1997, p. 35-46 ; Géraldine Veysseyre, « Le Livre des propriétés des choses de Jean Corbechon (livre VI), ou la vulgarisation d'une encyclopédie latine », dans M. Goyens, P. De Leemans et A. Smets (dir.), *Science Translated. Latin and Vernacular Translations of Scientific Treatises in Medieval Europe*, Louvain, 2008, p. 331-360.

⁶⁸ Texte retranscrit d'après l'un des manuscrits jugés les meilleurs par Vab den Abeele : Ms. fr. 16993, fol. 208 r^o-v^o. Toutefois, on trouve une leçon légèrement différente, et plus fidèle au texte latin, dans un autre manuscrit (BnF, ms. fr. 22531, folio 237 v^o) :

« France, qui anciennement est nommee Gaule, fut premier appellee France des Frans de Franconie qui y vindrent habiter pour la bonté de l'air et du pays, sicomme dit Ysidore ou quinzieme livre. Les autres qui ont plus veu des croniques de France dient que France est ainsi appellee de Francion, le filz de Hercules et nepveu du roy Priant, lequel Francion apres la destruction de Troyes la Grant, se parti de son pays a grant compaignie de nobles gens de son lignage et d'autre et vint par deça et de son nom fut appellee France, sicomme dient maistre Hue de Saint Victor et maistre Hue de Cligny et plusieurs autres autentiques croniqueres [*sic* pour « croniqueurs »]. France par devers orient regarde Allemaigne et la riviere du Rin, et par devers midi, elle a la province de Nerbonne, et par devers occident, elle a la mer, et par devers septentrion, elle a Angleterre. »

Ici, les « Franci Germanici » sont nommés « Francs de Franconie » (conformément à l'article « Franconie » qui précède) et l'Angleterre est au nord, et non à l'ouest, de la France, ce qui est davantage conforme à l'original latin.

France »⁶⁹ ; on peut donc en déduire que pour Jean Corbechon, la limite méridionale qu'il donne à France est en fait inclusive : « par devers midi, elle a la province de Nerbonne », (sous-entendu, comprise).

Enfin, bien que l'article « France » privilégie le sens général du vocable, l'encyclopédie conserve aussi le sens régional déjà noté chez Barthélemy l'Anglais à propos de la Picardie et de la Normandie. Les deux acceptions peuvent même coexister, comme le montre la définition de la Flandre :

« Flandres est une province de France assise sur la mer, qui a Alemaigne vers orient et Angleterre vers septentrion et la mer de France vers orient [sic], et France et Bourgoigne par devers midi. »⁷⁰

Dans cette phrase, Jean Corbechon emploie tout d'abord « France » au sens de royaume, puis au sens de province, sans éprouver le besoin de distinguer les deux acceptions. Ce faisant, il gomme les distinctions présentes dans sa source, qui utilisait deux termes différents : « *Gallia Belgica* » dans le premier cas, « *Gallia Senonensis* » dans le second.

En somme, la traduction s'accompagne d'une opération de modernisation et d'homogénéisation des données : par de légers remaniements, Jean Corbechon rectifie la description de la « France » pour la faire correspondre à l'usage contemporain (le royaume / l'Île-de-France), en abandonnant définitivement la tradition héritée du XII^e siècle d'une France équivalant à la Gaule Belgique des Anciens. Sa démarche est donc tout à fait comparable à celle du traducteur anglo-normand du XIII^e siècle.

La traduction de John Trevisa (vers 1398)

Par comparaison, la traduction anglaise de John Trevisa, achevée à Berkeley (Gloucestershire) en février 1398/9, se montre bien plus timide dans ses corrections. L'article « *de Francia* » suit de très près le texte d'origine⁷¹. La seule modification notable est la traduction de « *Gallia* » par « *Fraunce* » dans les descriptions de plusieurs provinces, comme l'Anjou⁷², la Belgique⁷³, la Bourgogne⁷⁴ ; on trouve même les expressions de : « *Fraunce*

⁶⁹ Ms. fr. 16993, fol 215 v^o.

⁷⁰ *Ibidem*, fol. 208 v^o.

⁷¹ John Trevisa, *On the Properties of Things*..., t. II, p. 758-759 : « *Fraunce hat Francia and Gallia also and hadde [first] þat name Francia of men of Germanye þat were yclepede Franci, as it is yseyde. And hath þe [ryuer] Ryne in þe eeste syde and Germanye also, and ynne þe south eeste syde þe mounteyne[s] þat hat Alpes Pennini, and in þe souþe þe prouynce of Narbone, in þe norþe weste þe Brettishe ocean, and in þe norþe [þe] ilonde of Bretayne. And þis Fraunce was sometime yclepede Gallia Belgica, and hat þat name of a cite þat [hatte] Belgis, as Ysider seith libro xv^o.* »...

⁷² « *Angeo is a prouynce of Fraunce* »... (*ibidem*, p. 735)

⁷³ « *Belgica is a prouynce of France in Europa* »... (*ibidem*, p. 740).

⁷⁴ « *Burguyn is a partie of Fraunce Senonens* »... (*ibidem*, p. 743). Même expression à propos de la Champagne, p. 747.

Lugdunens » pour traduire la Gaule Lyonnaise, à propos de l’Auvergne⁷⁵ ; « Fraunce Narbonens » pour la Narbonnaise, dans l’entrée sur le Poitou⁷⁶ ; et « Fraunce Belgica » pour la Gaule Belgique, dans la notice sur la Picardie⁷⁷. Le procédé n’est toutefois pas systématique : l’Aquitaine, par exemple, reste une « province de Gaule »⁷⁸ et John Trevisa continue à parler de « Gallia Senonensis » et de « Gallia Belgica » dans l’article « de Lotingia »⁷⁹. Bien que la traduction fréquente de « Gallia » par « Fraunce » mette l’accent sur l’équivalence entre les deux notions, on ne peut pas vraiment parler d’une révision du texte de Barthélemy l’Anglais. Dans ce contexte, le sens local de « Gallia » / Île-de-France est également rendu par « Fraunce », dans les articles consacrés à la Normandie⁸⁰ et à la Picardie⁸¹. La polysémie habituelle du terme est donc conservée ; les ambiguïtés des définitions de Barthélemy l’Anglais n’ont pas été levées.

L’Elucidari de las proprietatz de totas res naturals (milieu du XIV^e siècle)

Le même « conservatisme » caractérise la traduction occitane du *De proprietatis rerum*, l’*Elucidari de las proprietatz de totas res naturals*, dont le texte nous a été transmis par un seul manuscrit, exécuté vers le milieu du XIV^e siècle à la cour de Foix-Béarn, pour le jeune Gaston Febus⁸². Le traducteur est en effet demeuré généralement fidèle aux termes de Barthélemy l’Anglais. Il emploie beaucoup plus souvent le mot de « Gallia » (41 occurrences) que celui de « Fransa » (12 occurrences), utilisé à propos de la Normandie⁸³, de la Picardie⁸⁴ et de la Touraine⁸⁵, mais aussi dans la définition de provinces situées hors du royaume, la Savoie⁸⁶, la Saxe⁸⁷ et la Thuringe⁸⁸ (dans ces deux derniers cas, il s’agit d’ailleurs d’une

⁷⁵ *Ibidem*, p. 735.

⁷⁶ *Ibidem*, p. 797.

⁷⁷ *Ibidem*, p. 798.

⁷⁸ « Aquitania, Gyan, is a prouynce of Gallia in Europa, as Ysider seith. » (*ibidem*, p. 735)

⁷⁹ *Ibidem*, p. 779.

⁸⁰ La Normandie “hath (...) Fraunce in þe souþe” (*ibidem*, p. 786).

⁸¹ « Picardye is double : þe ouer þat is next to Fraunce, and þe oþere þat is neþer londe þat ioynep nere to Flaundres and to Brabayne and is yclepede Agnonia”. (*ibidem*, p. 799) Dans le même article, on trouve “Fraunce” au sens large, lorsque les Picards sont comparés aux « oþere naciouns of Fraunce.”

⁸² Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 1029. Le texte du Livre XV, concernant la géographie, a récemment fait l’objet d’une édition par Simone Ventura (2010).

⁸³ *Ibidem*, [102], p. 82.

⁸⁴ *Ibidem*, [120], p. 96.

⁸⁵ *Ibidem*, [164], p. 124.

⁸⁶ *Ibidem*, [132], p. 104.

⁸⁷ *Ibidem*, [136], p. 106.

⁸⁸ *Ibidem*, [163], p. 124.

erreur car le texte parle en réalité de la Franconie). Cette « Fransa » renvoie parfois à l'Île-de-France, parfois au royaume, sans que l'auteur précise à quelle acception il se réfère.

La comparaison de ces quatre traductions du *De proprietatis rerum* montre que les ambiguïtés du dictionnaire géographiques de Barthélemy l'Anglais n'ont pas toujours suscité les mêmes réactions : deux de nos auteurs les ont corrigées pour faire correspondre les définitions au vocabulaire contemporain, mais les deux autres se sont donnés moins de peine. Dans le cas du *Propriétaire des choses* de Jean Corbechon, cette volonté de rendre de façon plus juste la géographie de la France a probablement été encouragée par le commanditaire de la traduction, qui n'était autre que Charles V. On aimerait en savoir plus sur le traducteur anglo-normand qui, dès le XIII^e siècle, a procédé à la même actualisation du traité. Malheureusement, on ignore tout de cet auteur et de son milieu, et son ouvrage est demeuré très peu diffusé, contrairement à celui de Jean Corbechon. Son initiative pour distinguer la « pure France » de « royaume de France », sans être systématique, est en tous cas très significative de la façon dont les Anglais pouvaient percevoir l'Île-de-France.

Bilan des définitions fournies par la littérature encyclopédique

Contrairement à ce que l'on pourrait attendre, dans les encyclopédies du XIII^e siècle, « *Francia* » / « France » ne désigne pas nécessairement l'ensemble du royaume : la province de Narbonnaise, notamment, en est souvent exclue ; à l'inverse, « *Francia* » est volontiers prolongée jusqu'au Rhin. Par ailleurs, les auteurs savent qu'il existe aussi un sens régional pour « *Francia* », mais celui-ci est peu présent dans le domaine encyclopédique, où le sens général domine, quelles que soient les limites exactes qu'on lui attribue. Brunetto Latini, par exemple, n'en fait pas mention. Gervais de Tilbury fait clairement référence à « *Francia* » au sens d'Île-de-France, mais sans en préciser les contours. Barthélemy l'Anglais, et après lui ses traducteurs, connaissent le sens régional de « France » mais ne le mentionnent pas dans la définition qu'ils donnent de ce toponyme : il faut, pour retrouver la « France » au sens étroit, se reporter à la description des provinces voisines. On notera au passage que cette Île-de-France se dit « *Gallia* » dans le *De proprietatibus rerum*, ce qui montre bien qu'il n'y a pas spécialisation de « *Francia* » pour la région / « *Gallia* » pour le royaume : les deux termes sont en réalité synonymes.

Ces encyclopédies, qui ont joui d'une large diffusion au Moyen Âge, contribuent donc à véhiculer une définition assez abstraite de « *Francia* », qui ne correspond ni au royaume de

France, ni aux territoires effectivement placés sous l'autorité directe du roi de France (le domaine royal). Lorsque les ouvrages sont assez précis, on s'aperçoit que la limite choisie ne coïncide pas non plus avec un espace linguistique, car la « *Francia* » de Gervais de Tilbury et de Brunetto Latini comprend des diocèses de langue d'oc (Limousin, Auvergne...), même si la majeure partie du territoire est de langue d'oïl. C'est sans doute ce caractère abstrait et éloigné des réalités contemporaines qui explique les modifications opérées par Jean Corbechon dans la traduction par ailleurs très fidèle qu'il réalise du *De proprietatibus rerum* en 1372. On observe le même processus chez un autre auteur du XIV^e siècle qui s'est également inspiré de Barthélemy l'Anglais, mais pour nourrir une œuvre historique : Ranulph Higden⁸⁹. En revanche, la traduction anglaise du *De proprietatibus rerum* par John Trevisa, à la fin du XIV^e siècle, ne transforme presque pas le texte d'origine, ce qui prouve que tous les lecteurs ne jugeaient pas forcément obsolètes les définitions fournies par Barthélemy l'Anglais, plus de 150 ans plus tard. Du reste, le *De proprietatibus rerum* a fait l'objet de plusieurs éditions incunables, continuant à véhiculer une définition très ambiguë de « *Francia* » jusqu'à la fin du Moyen Âge.

3. La « France » des traités de géographie

Bien que la géographie n'ait pas constitué à proprement parler une science autonome au Moyen Âge, il existe, du XIII^e au XV^e siècle, des ouvrages consacrés uniquement à la description du monde – éventuellement précédée d'une partie sur la cosmographie, la description de l'*orbis terrarum* intervenant alors après celle des astres qui l'entourent. Ce sont ces ouvrages que nous allons maintenant aborder, afin de savoir si la définition de « *Francia* » fournie par les encyclopédies est identique à celle que l'on peut trouver dans des ouvrages plus « spécialisés ».

Il faut noter, en préambule, que le mot de « *Francia* » n'est pas toujours utilisé par ces auteurs lorsqu'ils décrivent le territoire français actuel, que ce soit dans son ensemble ou dans ses parties. « *Gallia* » est un toponyme beaucoup plus fréquent dans les œuvres latines. L'humanisme a encore renforcé cette prédominance en remettant à l'honneur les concepts géographiques de l'Antiquité. C'est ainsi que dans le *De montibus* de Boccace, l'espace décrit est celui des géographes antiques ; « *Francia* » n'a donc aucune place dans cet ouvrage.

⁸⁹ Voir plus bas.

Pourtant, le traité n'est pas complètement coupé des réalités contemporaines, puisqu'il fait aussi référence à Paris et à l'île de la Cité, certes citée par César⁹⁰, mais pour laquelle Boccace emploie deux vocables : l'antique « *Luteciam Parisiorum* », mais aussi le moderne « *Parisius* »⁹¹ - cette résurgence d'un toponyme contemporain reste d'ailleurs exceptionnelle dans le *De montibus*, et révèle le statut particulier reconnu à Paris, la plus grande ville d'Occident.

Par ailleurs, les géographes, même lorsqu'ils ont recours au mot « France » ou « *Francia* », ne prennent pas nécessairement la peine d'en donner une définition. Contrairement à des régions plus lointaines et mal connues, la France est en effet une notion familière au public. C'était déjà, nous l'avons vu, la position de Roger Bacon dans l'*Opus maius*. On retrouve un peu la même attitude dans la *Mappemonde* de Pierre de Beauvais, une description du monde en vers composée vers le début du XIII^e siècle. Ce poème, dédié au comte Robert de Dreux, constitue le premier ouvrage de ce type en langue vulgaire, preuve que la géographie n'était plus l'apanage des clercs lettrés. Son contenu, fortement inspiré d'Honorius Augustodunensis⁹², développe longuement les merveilles de l'Orient ; seule la fin du poème traite, assez brièvement, de l'Europe, troisième partie du monde. C'est là que l'on trouve la « France » (vers 879) :

« Itailles delés lui se siet
Ou li païs de Tuce siet,
Et Puillè après et Hongrie
Et delés s'estent Lonbardie
Et puis Venicè, et puis **France**.
Einssi sient par ordenance
Aquitaine après et Espagne,
Et puis Terragone et Britaigne.
Engleterre est de la sanz faille,
Illande après et Cornouaille ;
Outre Illande, cele contree,
Est por voir la mer engelee. »⁹³

Les vers évoquant la « France » sont malheureusement trop elliptiques pour que l'on soit sûr du sens que le poète a voulu donner à ce terme, même si la présence à ses côtés de l'Aquitaine et de la Bretagne fait plutôt pencher pour une acception régionale. En tous cas, Pierre de Beauvais ne juge pas utile de s'attarder sur ces zones familières à son auditoire, et ne donne pas de définition de « France ».

⁹⁰ César, *Bell. Gall.* 7, 57, 1.

⁹¹ « *Sequana fluvius est Gallie a Belgicis Celtas separans, secatque in partes Parisius et Luteciam Parisiorum insulam facit.* » Giovanni Boccaccio, *De montibus...*, p. 1971-1972.

⁹² A. Angremy, « La *Mappemonde* de Pierre de Beauvais »...

⁹³ Pierre de Beauvais, *La Mappemonde...*, vers 875-886, p. 485.

Il en va de même dans l'*Expositio mappe mundi*, une description de l'*orbis terrarum* rédigée vers la fin du XII^e siècle par un Anglais habitant le Yorkshire (peut-être le chroniqueur Roger de Howden)⁹⁴. Dans ce texte, « *Francia* » n'apparaît que fugitivement, au travers d'un de ses confins : l'Yonne est en effet signalée comme frontière entre « *Francia* » et « *Burgundia* »⁹⁵. Mais les autres limites de « *Francia* » ne sont pas précisées.

Certains traités géographiques se montrent cependant plus détaillés et permettent de mieux appréhender la notion de « France »/ « *Francia* ».

« Francia » dans le *Dittamondo* de Fazio degli Uberti (milieu du XIV^e siècle)

Plusieurs définitions de « *Francia* » apparaissent par exemple dans le *Dittamondo*, une description du monde en vers italiens composée par Fazio degli Uberti de 1346 à sa mort en 1367 (l'ouvrage est resté inachevé)⁹⁶. Ce poème didactique, qui a connu un succès immédiat⁹⁷, voit l'auteur parcourir la Terre sous la conduite de Solin, qui lui montre les changements à l'œuvre dans le monde, tout au long d'un périple imaginaire dans l'espace et dans le temps. Au début du poème, dans la description de l'*orbis terrarum*, Fazio degli Uberti nous livre une première définition de « *Francia* » :

« Seguita **Francia**, secondo il mio stile,
che di verso aquilon la chiude il Reno
e Apennin da levante fa il simile.
Poi, di verso austro, è monte Pireno
e, da ponente, il mare di Bretagna ;
Aquitania et Fiandra tien nel seno.
Rodano, Senna e l'Escalt la bagna
con altri fiumi e gran province serra ;
ricca è molto. E di qui passo in Ispagna. »⁹⁸

« *Francia* » est donc le territoire compris entre le Rhin, les Alpes pennines, les Pyrénées et l'Atlantique ; elle s'étend de l'Aquitaine à la Flandres. C'est, pour faire bref, l'équivalent du latin « *Gallia* ».

La suite du poème voit l'auteur marcher avec Solin de pays en pays. Après avoir visité la Flandre et la Normandie, Fazio degli Uberti atteint Paris, puis passe en Champagne (livre

⁹⁴ P. Gautier-Dalché, *Du Yorkshire à l'Inde : une « géographie » urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden ?)*...

⁹⁵ « *Et ibi terminus Francie et Burgundie.* » (*Ibidem*, p. 164). Voir le commentaire de la mappemonde d'Hereford, dans le chapitre suivant.

⁹⁶ A. Lanza, *La letteratura tardoantica. Arte e poesia a Firenze e Siena nell'autunno del Medioevo*, Rome, 1994, p. 367-380 ; N. Bouloux, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV^e siècle...*, p. 11.

⁹⁷ Sur le succès du *Dittamondo*, voir : G. Corsi (éd.), *Il Dittamondo e le rime*, vol. 2, Bari, 1952, p. 71-73 ; F. Bandini, « *Il Dittamondo e la cultura veneta del Trecento e del Quattrocento* », dans *1474 : le origini della stampa a Vicenza*, Vicenza, 1975, p. 111-124.

⁹⁸ G. Corsi (éd.), *Il Dittamondo e le rime*, volume 1, Bari, Latera, 1952, p. 31 (*Il Dittamondo*, livre I, chapitre X).

IV, chapitres XV à XX). Le début du chapitre XVII est très révélateur de la polysémie du mot « Francia » puisque le premier tercet l'emploie dans son sens régional :

« Pur seguitando la mia cara scorta
e ragionando, il nostro cammino
di Normandia in **Francia** si porta. »⁹⁹

Mais le second enchaîne aussitôt sur une définition de « Francia » beaucoup plus large, conforme à celle citée plus haut :

« Tra l'oceano e'l giogo d'Apennino,
Tra Rodan, Reno e Pireno si serra
La **Francia** tutta e cosi la confino. »¹⁰⁰

Enfin, la troisième définition de « Francia », donnée un peu plus loin par Solin, précise ses divisions internes :

« In **Francia** piú province sono sparte :
l'una Gallia Belgica s'intende,
che da Belgo città lo nome parte :
 la Fiandra tutta e Picardia comprende ;
l'altra Gallia Senonese si scrive,
che in Campagna e'n Borgogna discende.
 La Ludonese Gallia per le rive
d'Alverna passa e per le sue radice,
ben ch'ora cotal nome poco vive.
 Per le Alpi d'Italia e sue pendice
anticamente Gallia Transalpina
e Cisalpina truovi che si dice :
 però che quando venne la ruina
in Italia di Brenno, del lor nome
nominâr Gallia Liguria e Flamina. »¹⁰¹

Dans les trois définitions du *Dittamondo*, « Francia » est donc un synonyme du latin « Gallia ». Mais tout au long de ses pérégrinations, le poète emploie plutôt les noms des provinces vernaculaires : Normandie, Champagne, Bourgogne, Auvergne, Anjou, etc., et dans ce cadre, il utilise « Francia » pour décrire l'Île-de-France, qu'il traverse dans son périple entre la Normandie et la Champagne, et où il visite Paris. L'attention portée au monde contemporain se traduit d'ailleurs, dans ce chapitre, par une allusion aux malheurs des temps : cette « Francia » est victime des guerres,

« Degasté l'ont e maumenés ensi
par son valor Adoart d'Engleterre,
cil de Gales e li bon quens de Arbi. »¹⁰²

⁹⁹ *Il Dittamondo...*, livre IV, chap. XVII, vers 1-3 (éd. G. Corsi, 1952, vol. 1, p. 301).

¹⁰⁰ *Ibidem*, vers 4-6.

¹⁰¹ *Il Dittamondo...*, livre IV, chap. XX, vers 31-45 (*ibidem*, p. 311).

¹⁰² *Il Dittamondo...*, livre IV, chap. XVII, vers 37-39 (*ibidem*, p. 302). Le poème passe alors au français car dans les dialogues avec les habitants, le narrateur utilise la langue locale (voir l'exemple du provençal).

Même si cet emploi est limité à une seule occurrence, « Francia » au sens d'Île-de-France fait donc bien partie des catégories mentales de Fazio degli Uberti. Mais il utilise aussi « Francia » au sens de royaume. Il parcourt en effet le pays en tous sens (« aggirammo la Francia or su or giue »¹⁰³) et passe notamment par Angers et Poitiers, où il dit voir la tombe de Pyrame et Thisbé. On notera toutefois que lorsque le voyage se poursuit dans le Midi, en Provence, Fazio degli Uberti ne parle plus de « Francia », sans doute parce que la région n'appartient pas au royaume¹⁰⁴.

En somme, le *Dittamondo* fait à la fois référence aux définitions de la géographie antique, et aux usages vernaculaires qui font de « France » un royaume ou une région. Le propos même du poème, qui est une sorte de vaste panorama de géographie historique, accentue la confusion : tout en voyageant dans le monde contemporain, Fazio degli Uberti utilise en effet la parole de Solin pour évoquer l'histoire de chacun des territoires parcourus. La description géographique est ainsi passée au crible de l'Histoire, ce qui permet au passage d'intégrer les références de la géographie savante, héritée de l'Antiquité.

En outre, Paris et sa région sont manifestement métonymiques du royaume entier. Cette assimilation apparaissait déjà dans le discours entre le narrateur et le Français sur l'état malheureux du pays, consécutif à la guerre avec l'Angleterre. Fazio degli Uberti, traversant l'ouest de la région parisienne, remarque les ravages :

« Di moi, biau frere, ie voi cest pais,
qui tant estre soloit biaus e noble,
degasté tout, en feu et flame mis. »¹⁰⁵

Mais aussitôt, le dialogue s'étend à l'ensemble du royaume, dont la région traversée est en quelque sorte l'image. De même, dans les deux chapitres suivants, pendant que le narrateur séjourne à Paris, Solin en profite pour lui retracer l'histoire des rois de France, depuis les origines troyennes jusqu'à Jean II le Bon. Paris et l'Île-de-France sont donc étroitement associés à la France entière, ainsi que le résume l'expression « Paris et toute la terre », pour désigner le royaume (chapitre XVII, vers 42).

« Françia » dans le *Libro del conosçimiento* (XIV^e siècle)

Le *Libro del conosçimiento de todos los rregnos et tierras e señoríos que son por el mundo et de las señales et armas que han* est une description du monde, assortie d'un

¹⁰³ *Ibidem*, vers 80 (p. 312).

¹⁰⁴ Le narrateur engage d'ailleurs le dialogue avec un habitant, en provençal : celui-ci se distingue bien de « cels de Fransa et de Cipre » (livre IV, chap. XXI, vers 74, p. 315).

¹⁰⁵ *Il Dittamondo...*, livre IV, chap. XVII, vers 25-27 (*ibidem*, p. 301).

armorial, rédigée en Castille au XIV^e siècle. Bien qu'il se présente sous la forme d'un récit de voyage, cet ouvrage est en réalité un traité de géographie héraldique. Il définit « *Françia* » comme un royaume bordé par les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, la Mer du Nord. Dans son périple imaginaire, l'auteur évoque diverses villes de la « *Françia* » : La Rochelle, Narbonne, Paris, Rouen, Dieppe¹⁰⁶. Certes, la description n'est pas entièrement fiable puisque l'auteur situe Paris sur la Loire, mais « *Françia* » désigne ici indubitablement l'ensemble du royaume. Le texte cite par ailleurs quelques provinces (« proujnçia ») : la Bretagne, la Normandie, la Gascogne, la Picardie, mais n'emploie par le mot de « France » en son sens régional.

« *Françia* » dans l'*Ymago mundi* de Pierre d'Ailly (1410)

Le cardinal Pierre d'Ailly (1351-1420) est un véritable polygraphe, auteur de quelques 170 ouvrages ou opuscules, parmi lesquels plusieurs traités de cosmographie et de géographie. Son *Ymago mundi*, écrite en 1410, se présente d'ailleurs une synthèse des deux domaines : le monde est d'abord décrit selon la division en « climats » établie par les astronomes, puis selon les trois parties (Asie, Afrique et Europe) définies par les « cosmographes » - nous dirions aujourd'hui : les géographes¹⁰⁷. Cet ouvrage a connu une certaine fortune historiographique car Christophe Colomb en possédait un exemplaire, ce qui lui a parfois valu d'être considéré comme un précurseur de la découverte de l'Amérique. En réalité, l'*Ymago mundi* est une œuvre compilatoire, qui offre un bon reflet des connaissances de son époque en matière de géographie. Pierre d'Ailly se montre plus novateur dans le *Compendium cosmographiae*, un commentaire de l'œuvre de Ptolémée, qui venait tout juste d'être traduit en Italie¹⁰⁸. Le propos de l'*Ymago mundi* est autre : il s'agit plutôt de décrire les différentes « régions » de la terre, en s'appuyant sur la tradition antique. Isidore de Séville et Orose sont les auteurs les plus souvent cités, même si Pierre d'Ailly a aussi intégré dans son

¹⁰⁶ « Parti de Tolosa et torneme a la marisma, al contado de Burdeo, et dende fuy a La Rochela, vna rrica çïudad de Françia ; et dende fuy a la punta de Samaygon, que es en la proujnçia de Bretayna, et dende fuy al golfo de Samalo et dende a la proujnçia de Normandja por la marisma et fuy al golfo de Leyra, en el qual entra vn grand rrio que djzen Leyra, que nasçe de los montes que djzen Bustaldo, et travjessa todo el rreynado de Françia et entra por medio de la çïvdat de Paris et entra por el mar del golfo de Leyra, et deste golfo fasta Paris son quatro jornadas. Et sabed que el rrey de Françia parte con el Medioterraneo en vna çïvdat que djzen Narbona et parte con los Alpes Alsatie en toda la marisma de Flandes et toda la Cascuyna fasta les montes Perineos. (...) Parti de Paris et fuy a Rroan et dende torneme a la marisma a vna çïvdat que dizen Diepa del rreyño de Françia ; et parti dende et fuy a la punta de Caljz, que es vna ricca çïvdat en la proujnçia de Picardia. » *Libro del conosçimiento* ..., p. 156.

¹⁰⁷ N. Bouloux, « Pour une nouvelle lecture de l'*Imago mundi* de Pierre d'Ailly »...

¹⁰⁸ Cf. P. Gautier-Dalché, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IV^e-XVI^e siècle)*..., p. 168-172.

traité des apports plus récents, tels que l'*Opus maius* de Roger Bacon ou le *De montibus* de Boccace.

On trouve, dans la partie consacrée à l'Europe, un chapitre assez bref sur « *Gallia* », dans lequel Pierre d'Ailly se borne à reprendre les auteurs anciens. Mais ce chapitre se conclut sur une remarque très éclairante quant au décalage entre la géographie savante, qui cherche à énoncer des vérités éternelles en se fondant sur les « *auctoritates* », et la réalité contemporaine perpétuellement mouvante. C'est dans le cadre de cette réflexion qu'apparaît le « royaume de France » :

« *Sciendum autem quod Orosius et Ysidorus aliique antiqui cosmographi nichil pene loquuntur de Francie regno in Galliis constituto quod omnium regnorum Europe nunc maximum est. Nichil etiam de eius precipua civitate Parisius vbi est velut quedam mundi lucerna maximum tam divinarum quam humanarum studium litterarum. Nichil preterea de aliis huius regni civitatumque suarum preminentis aut aliarum vicinarum terrarum huic regno adiacentium sicut Lothoringorum, Leodiensium, Hannoniensium, Cameracensium, Brabantinorum, Flamingorum aliorumque plurium, in quibus sunt vrbes et oppida populique numerosi et multis bonis ac diuivis copiosi. Quod ideo factum existimo quia antiqui actores tractabant non de nationibus regnorum que sepe mutantur, sed de divisionibus regionum que per aliqua immutabiliter manentia describuntur. Forte etiam quod partes iste non tunc sicut nunc erant populate nec famose. Sed et nostri cosmographi grecorum et romanorum scripta secuti sunt qui res suas multo plus quam alienas extulerunt.* »¹⁰⁹

« *Gallia* », décrite juste avant d'après Isidore de Séville et Orose, est donc le terme géographique qui désigne un espace immuable, défini par des frontières physiques (les Alpes, les Pyrénées, le Rhin, l'Océan, la Méditerranée), tandis que « *Francia* » est un royaume dont les limites peuvent changer.

En tant qu'évêque de Cambrai, Pierre d'Ailly était particulièrement tourné vers les principautés septentrionales, auxquelles il fait référence aux côtés de cette « *Francia* ». On notera qu'il englobe la Flandre dans ces territoires voisins de la France, alors qu'elle devrait pourtant faire partie du royaume et non des « contrées voisines » comme le Hainaut, le Brabant ou le Cambrésis, qui sont effectivement en terre d'Empire. La « France » au sens

¹⁰⁹ Pierre d'Ailly, *Ymago mundi...*, tome I, p. 332-335 pour le chapitre sur « *Gallia* » (chap. XXX) et plus précisément p. 334 pour l'extrait cité. Traduction : « Il faut cependant savoir qu'Orose, Isidore et les autres anciens cosmographes ne parlent presque pas du royaume de France établi dans les Gaules et qui est aujourd'hui le plus grand des royaumes d'Europe. Ils ne parlent pas non plus de Paris, sa principale ville, où se trouve le plus grand centre d'étude des lettres tant sacrées que profanes, qui est comme la lumière du monde. Ils ne disent rien non plus de la prééminence des autres villes de ce royaume ni des contrées voisines de celui-ci, comme la Lorraine, le Liégeois, le Hainaut, le Cambrais, le Brabant, la Flandre et bien d'autres, où il y a des villes et des forteresses et des peuples nombreux et abondamment dotés de biens et de richesses. Je crois que cela vient de ce que les anciens auteurs ne traitaient pas des Etats, toujours changeants, mais de divisions de régions que l'on peut décrire de façon immuable, car elles sont permanentes. Peut-être aussi ces pays n'étaient-ils pas alors aussi peuplés ni aussi célèbres qu'ils le sont aujourd'hui. De plus, nos cosmographes ont suivi les écrits des Grecs et des Romains qui ont plus particulièrement vanté les choses de leur propre pays plutôt que celles des autres. » L'extrait a également été relevé par B. Guinée, *Entre l'Eglise et l'Etat...*, p. 265 ; J. Quillet, *De Charles V à Christine de Pizan...*, p. 135-136 ; N. Bouloux, « From Gaul to the Kingdom of France »..., p. 202-203, et « Pour une nouvelle lecture de l'*Imago mundi* »..., p. 247-249 ;

régional, pour sa part, n'intervient pas dans son propos : il n'est ici question que du « *regnum Francie* ».

En revanche, « *Francia* » au sens régional intervient dans une note marginale apposée au texte dans le manuscrit 927 de la Bibliothèque de Cambrai. Ce manuscrit, qui regroupe plusieurs traités relatifs à l'astronomie, à la géographie et à la réforme du calendrier, a été réalisé sous la direction de Pierre d'Ailly lui-même. Le chapitre sur la Gaule a reçu une glose qui cherche à établir la correspondance entre les descriptions antiques et les régions actuelles :

« *Gallia triplex a quibusdam sic distinguitur. Gallia comata continet Alemaniam inferiorem, Lotoringiam, Picardiam, Flandriam, Campaniam, **Franciam**, Normaniam. Gallia Belgica continet Burgodiam, Briam, Bituriam, Turoniam et Britanniam armoricam. Gallia Togata continet Hispaniam maiorem habentem regnum Arelatense, Gostiam, Alverniam totam patriam oceanicam usque ad montes pyreneos et mare oceanum burdegalense. Secundum istos, Hispania multum large extenditur.* »¹¹⁰

Ce manuscrit a par la suite servi de base à un autre exemplaire également conservé à Cambrai (ms 954), exécuté sous la direction de Raoul Le Prestre, neveu, collaborateur et exécuteur testamentaire de Pierre d'Ailly. La plupart des gloses marginales y ont été reprises, mais pas celle faisant référence aux régions vernaculaires. Pour Nathalie Bouloux, la raison en est peut-être qu'elle s'intégrait mal à un traité qui cherche surtout à retrouver une image stable de la division du monde en régions, sur le modèle des géographes antiques. Mais peut-être le copiste at-t-il été rebuté par certaines informations de la glose : une « grande Espagne » qui ne correspondait pas à la définition habituelle d'*Hispania*, ou bien une « Gaule Belgique » située au sud de la Marne et de la Seine, ce qui était manifestement contraire aux textes antiques. En somme, la glose a peut-être été abandonnée, tout simplement parce qu'elle a été jugée mauvaise ! Mais elle témoigne d'un souci de rapprochement de la géographie antique et des provinces vernaculaires qui se retrouve chez d'autres auteurs, et permet de réintroduire la « France »/ Île-de-France au sein de la description de l'*orbis terrarum*.

« *Francia* » chez Guillaume Fillastre

La même préoccupation apparaît en effet chez Guillaume Fillastre, contemporain et ami de Pierre d'Ailly, dont il partageait l'intérêt pour la géographie. En 1417 ou 1418, alors qu'il

¹¹⁰ Cambrai, BM, ms. 927, fol. 32 v° (cf. N. Bouloux, « Pour une nouvelle lecture de l'*Imago mundi* »..., p. 248). Traduction : « Certains divisent la Gaule en trois. La Gaule chevelue contient l'Alémanie inférieure, la Lorraine, la Picardie, la Flandre, la Champagne, la France, la Normandie. La Gaule belge contient la Bourgogne, la Brie, le Berry, la Touraine et la Bretagne. La Gaule togée contient une très grande Espagne, qui comprend le royaume d'Arles, le Languedoc, l'Auvergne et tout le pays occitan jusqu'aux Pyrénées et à l'océan atlantique. Selon ces auteurs, l'Espagne est particulièrement étendue. »

participait au concile de Constance, il envoya au chapitre de Reims, dont il était membre depuis 1393, un exemplaire de la *Géographie* de Ptolémée, en précisant : « Je prie qu'il soit bien gardé, car je crois que c'est le premier exemplaire en France ». Il fit également copier cette œuvre à son propre usage, et lui adjoignit ensuite plusieurs cartes, accompagnées d'une brève description établissant la correspondance entre les noms antiques des provinces et la toponymie moderne¹¹¹. C'est dans ce cadre qu'apparaît « *Francia* », en préambule à la carte de la Gaule :

« *Sunt autem tres Gallie : Lugdunensis que tenet Aquitaniam, **Franciam**, Britanniam ; Belgica que tenet Normaniam, Picardiam, Flandriam, Hanoniam, Hollandiam, Zelandiam, Lotharingiam, Burgundiam ; Narbonensis que tenet linguam Occitanam, Prouinciam, Dalphinatum, Sabaudiam, Venetinum.* »¹¹²

La « *Francia* » en question est bien évidemment à prendre en son sens régional. Guillaume Fillastre situe donc l'Île-de-France en Lyonnaise, tandis que la Normandie, la Picardie, la Flandre, etc., se trouvent en Gaule Belgique. Les provinces vernaculaires sont utilisées pour se repérer dans l'espace antique. Mais cette démarche n'est pas reprise par le cartographe, qui ne fait figurer, sur sa carte de la Gaule, que les noms anciens¹¹³ (**Planche 33**).

« France » dans la *Description des pays* de Gilles Le Bouvier

Gilles Le Bouvier, également connu sous le nom de « héraut Berry », coucha par écrit sa *Description des pays* à la fin de sa vie, vers le milieu du XV^e siècle. Il s'agit là d'un ouvrage assez atypique, que son éditeur a pu qualifier de « plus ancien traité de géographie descriptive écrit dans notre langue »¹¹⁴. Le livre est une sorte de guide de voyage qui embrasse le monde entier, jusqu'à la Chine ; mais le premier quart du texte porte plus spécifiquement sur la France, dont il décrit les frontières, les cours d'eau et les régions. Pour chacune d'entre elles, il donne en quelques phrases une liste de villes (évêchés ou « châteaux ») et de « pays », ainsi que de rapides observations sur les cultures, les habitudes

¹¹¹ Nancy, BM, ms 441. Cf. P. Gautier-Dalché, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IV^e-XVI^e siècle)...*, p. 172-173.

¹¹² Nancy, ms. 144, fol. 165 v^o (la carte de la Gaule figure au fol. 166). Cité par P. Gautier-Dalché, « L'œuvre géographique du cardinal Fillastre »..., p. 346. Traduction : « Il y a en effet trois Gaules : la Lyonnaise, qui contient l'Aquitaine, la France, la Bretagne ; la Belgique, qui contient la Normandie, la Picardie, la Flandre, le Hainaut, la Hollande, la Zélande, la Lorraine, la Bourgogne ; la Narbonnaise qui contient le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, la Savoie et le Viennois. »

¹¹³ Voir le chapitre suivant.

¹¹⁴ E.T. Hamy, introduction à son édition de : Gilles Le Bouvier, *La Description des pays...*, p. 3.

alimentaires, etc.¹¹⁵ S'il n'est pas sûr que l'auteur ait vraiment voyagé aussi loin que s'étend son livre, en ce qui concerne le royaume de France, en tous cas, il semble bien que Gilles Le Bouvier se soit appuyé en partie sur ses propres expériences, car il a parcouru à maintes reprises le pays dans le cadre de ses fonctions de héraut d'armes. Dans le prologue de sa *Chronique de Charles VII*, l'auteur évoque d'ailleurs son goût pour les voyages : « au XVI^e an de mon aage, qui fut l'an mil CCC et deux (...) je prins mon plaisir et delectation a veoir et a suivyr le monde ainsi comme ma complection y estoit encline. »¹¹⁶ Outre ses souvenirs personnels, il a pu également puiser dans les connaissances accumulées par les hérauts d'armes, dont les listes sont volontiers organisées territorialement, par « marches » ; nous reviendrons plus loin sur cette géographie nobiliaire¹¹⁷.

Dans la *Description des pays*, « France » est exclusivement employé en son sens général, ainsi que l'indique clairement Gilles Le Bouvier dès le début du livre :

« Premièrement du Royaulme de **France**, pour ce que c'est le plus bel, le plus plaisant, le plus gracieux et le mieulx pourporcioné de tous les aultres, car il a six moys d'esté et six moys d'iver, ce que n'a nul aultre royaulme. »¹¹⁸

Il n'y a donc pas d'équivoque sur la signification de « France ». Dans la suite de l'ouvrage, l'auteur nous détaille ses diverses régions, du Languedoc à la Flandre et de la Bretagne à la Bourgogne ; il donne en outre le nom de ses fleuves et de plusieurs de ses évêchés, qui correspondent à la même étendue territoriale. On peut donc affirmer sans ambiguïté que Gilles Le Bouvier entend bien par « France » l'ensemble du royaume. De plus, il réserve « France » à cet usage global et ne l'emploie pas pour décrire la région parisienne, qui demeure anonyme même si le héraut a conscience de son unité et de sa spécificité : il l'appelle le « meilleur pays de tout le royaume », mais non la « France ».

Cet anonymat ne l'empêche pas d'avoir une vision très précise de ce territoire, qu'il décrit en termes de comtés et de « pays », ainsi que de diocèses. Qui plus est, le « meilleur pays de tout le royaume » est très proche de la « marche de France » définie par Gilles Le Bouvier dans un autre ouvrage : un armorial composé vers 1455, dans lequel figure aussi la

¹¹⁵ La liste du « héraut Berry » a donné lieu à des restitutions cartographiques récentes : celle d'Olivier Guyotjeannin et Guillaume Balavoine (*Atlas de l'histoire de France. La France médiévale, IX^e-XV^e siècle...*, p. 85) nous montre l'ensemble des « pays » constituant la France au XV^e siècle. Celles de Léonard Dauphant (*Le Royaume des quatre rivières...*, planches hors-texte) exploitent de façon plus approfondie cette source exceptionnelle qu'est la *Description des pays*, avec des cartes représentant les régions suivant leur fertilité, leur richesse, leurs particularités alimentaires...

¹¹⁶ Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 3.

¹¹⁷ Voir plus bas, chapitre 8.

¹¹⁸ Gilles Le Bouvier, *Le Livre de la description des pays...*, p. 30.

« France » en tant que « pays » (la *Description*, quant à elle, utilisant à ce propos le mot nouveau d'*Isle de France*). Un même auteur peut donc adopter plusieurs usages différents du mot « France », selon l'œuvre : dans son traité géographique, Gilles Le Bouvier n'emploie « France » qu'au sens de royaume, tout en reconnaissant l'individualité de la région parisienne ; dans son ouvrage héraldique, « France » peut en revanche s'appliquer à une marche d'armes, et même à un pays.

Bilan sur les définitions fournies par les traités de géographie

Les traités médiévaux de géographie ne sont pas forcément plus complets, dans leur définition de la « France », que les encyclopédies. A part dans la *Description des pays* du héraut Berry, on n'y trouve pas l'équivalent des listes de provinces ecclésiastiques fournies par Gervais de Tilbury ou Brunetto Latini, qui permettaient de fixer des limites précises à la « France ». En revanche, la dépendance d'un auteur à l'autre paraît moins nette que dans les encyclopédies : le *Libro del conocimiento* ou la *Description des pays* ne semblent pas avoir connu de postérité. Ces textes sont demeurés beaucoup moins diffusés qu'un ouvrage tel que le *De proprietatibus rerum*, et les filiations entre les différents auteurs sont donc moins évidentes.

On retrouve dans ce corpus les deux sens habituels de « France » : le royaume et l'Île-de-France, mais ce dernier est toutefois nettement moins représenté, même s'il est encore présent dans les esprits, comme le prouve l'exemple de Guillaume Fillastre.

4. La « France » des historiens

Sur le modèle antique, plusieurs historiens du Moyen Âge ont voulu, avant de relater les événements passés, en fixer le cadre topographique¹¹⁹. Pour Paulin de Venise, « il est non seulement difficile mais impossible sans une description du monde de se représenter ou même de concevoir ce qui est dit des enfants et petits-enfants de Noé, des quatre royaumes et des autres nations et régions, dans les écrits bibliques comme profanes. »¹²⁰ Les chroniques universelles peuvent donc abriter une description du monde soit en ouverture de leur propos, soit en prologue à la répartition des descendants de Noé en Asie, en Afrique et en Europe,

¹¹⁹ B. Guinée, *Histoire et culture historique...*, p. 166-178 : « Le sens de l'espace ».

¹²⁰ N. Bouloux, « Deux Vénitiens... », p. 14. Extrait du *De mapa mundi*, Vat. Lat. 1960, fol. 13 v°. Voir aussi : P. Gautier-Dalché, « L'espace de l'histoire : le rôle de la géographie dans les chroniques universelles », dans J. P. Genet (dir.), *L'Historiographie médiévale...*, 1991, p. 287-300.

et c'est dans cette dernière que peut parfois apparaître « *Francia* » - même si, comme pour les œuvres géographiques, de nombreux auteurs ne parlent que de « *Gallia* » dans la description de l'*orbis terrarum*¹²¹. Par ailleurs, les historiens des rois de France ont, pour certains, également voulu préciser le cadre géographique du royaume. Il en va de même pour la figure tutélaire de Charlemagne, associée à « *Francia* ». Les œuvres historiques nous fournissent donc, à leur tour, plusieurs définitions de « France »/ « *Francia* », dont il n'est pas toujours évident de savoir s'il s'agit d'une « France » historique ou contemporaine.

La « *Francia* » de Godefroid de Viterbe (1183) et la question des « Francigènes »

Dans son *Speculum regum*, dédié à l'empereur Henri VI en 1183, Godefroid de Viterbe propose une définition des frontières de la France, entre deux passages traitant l'un des Germains, l'autre de Jules César :

« *Fines vere Francie.
Qua Magus et Mosa cursum cernuntur habere,
Francia vera manet, quia sic sua regna coherent ;
Cetera Francigene limina pauca tenent.
Parisius patria, quondam Gaudina vocata,
Subdita per Francos, est Francia parva vocata,
A Francis genita sorte minore data.* »¹²²

Pour Godefroid de Viterbe, chapelain des empereurs Conrad III, Frédéric Barberousse et Henri VI, la « vraie France » est germanique : c'est la patrie des Francs, entre Main et Meuse. La région parisienne n'est que la « petite France », *parva Francia*. Son nom originel serait « *Gaudina* ». Godefroid de Viterbe emploie également ce toponyme dans son œuvre majeure, le *Pantheon* (achevé en 1191) : d'après cet ouvrage, « *Gaudina* » correspondrait à la région arrosée par la Seine et la Loire ; elle aurait été renommée « *Francigena* » par Charles Martel¹²³. Le *Dictionnaire* de Du Cange propose de rapprocher « *Gaudina* » de « *gualdus* » (bois, forêt), dérivé du « *wald* » germanique¹²⁴ ; « *Gaudina* » serait donc un territoire forestier de l'ancienne Neustrie. D'autres écrivains, notamment dans l'espace italien et germanique, ont repris « *Gaudina* » comme premier nom de « *Francia* »/Île-de-France : c'est

¹²¹ C'est notamment le cas de Vincent de Beauvais dans le *Speculum historiale* (II, 75), et de Giovanni Colonna dans le *Mare historiarum* (BnF, ms. lat. 4916, folio 28v°).

¹²² Godefroid de Viterbe, *Speculum regum...*, p. 66. Traduction : « Frontières de la vraie France. Là où l'on voit couler le Main et la Meuse, demeure la vraie France, car ainsi sont réunis ses royaumes ; les Français tiennent d'autres frontières, peu étendues. Le pays de Paris, jadis appelé « *Gaudina* », conquis par les Francs, est appelé « petite France », promise à une moindre destinée, bien qu'engendrée aussi par les Francs. »

¹²³ « *Pars illa Galliae, in qua est Sequana fluvius et Ligeris vocabatur Gaudina* » (*Pantheon*, Part. XVII ; p. 298, col.2. Cité par Lucienne Meyer, *Les légendes des matières de Rome, de France et de Bretagne dans le « Pantheon »...*, 1933, p. 151-152.

¹²⁴ Du Cange, *Glossarium...*, article « *Gualdus* », éd. Favre, t. 4, p. 122-123 ; consultable en ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/GUALDUS>.

le cas de Sicard de Crémone dans sa chronique universelle, au début du XIII^e siècle¹²⁵, de Lupold von Bebenburg dans le *Tractatus de juribus regni et imperii Romanorum* au XIV^e siècle¹²⁶, mais aussi d'Eneas Silvius Piccolomini au XV^e siècle, à peu près dans la même optique que Godefroid de Viterbe : démontrer l'infériorité du royaume de France par rapport à l'Empire¹²⁷. Il va sans dire que les auteurs français n'ont pour leur part repris ni « *Gaudina* », ni l'idée que la région parisienne n'est qu'un succédané de la « vraie France » de l'est. Mais l'étymologie, qui joue un si grand rôle au Moyen Âge, fait que l'on conserve le lien entre la « France » et les Francs de Germanie, comme on l'a vu plus haut dans le *De proprietatibus rerum*.

Afin de bien marquer la distinction entre la « *parva* » et la vraie « *Francia* », Godefroid de Viterbe donne un nom différent à leurs habitants : les premiers sont des « Francigènes », comprenons des « Français », tandis que les autres sont des « Francs » proprement dits¹²⁸. Il revient ailleurs sur cette opposition :

« *Item nota, quia inter Francos et Francigenes differentia est. Dicuntur enim Francigenae esse omnes qui habitant Parisius et Remis et circa Sequanam fluvium, et circa Ligerim fluvium et quidam alii proximi eorum.* »¹²⁹

Selon cet extrait, les « Francigènes » sont les habitants d'une région où coulent la Loire et la Seine, et qui s'étend jusqu'en Champagne. Godefroid de Viterbe est donc familier de la « France » au sens restreint, même s'il refuse d'y reconnaître la « terre des Francs » par excellence, comme le fait l'historiographie française, qui emploie d'ailleurs indifféremment les termes de « *Franci* » et de « *Francigenae* »¹³⁰. La « petite France » de Godefroid se définit essentiellement par rapport à Paris et à la Seine, qui reviennent dans le *Speculum regum*, la

¹²⁵ « *Illam quoque provinciam subiugavit, in qua est Parisius, que tunc Gaudina vocabatur, et vocavit eam Franciam lingua Latina, Teothonice Karlinguam.* » Sicardus Cremonensis, *Chronica*, ed. O. Holder-Egger, *MGH SS*, tome 31, Hanovre, 1903, p. 152.

¹²⁶ Comme dans le *Pantheon*, Lupold von Bebenburg désigne sous le nom de « *Gaudina* » la région entre Seine et Loire, ainsi que le signale Du Cange, *Glossarium...*, t. 4, p. 123, col. b.

¹²⁷ P. Gilli, « Les éléments pour une histoire de la gallophobie italienne à la Renaissance : Pie II et la nation française »..., p. 278-281.

¹²⁸ Cette distinction était chère à Godefroid de Viterbe, puisqu'il y revient également dans un poème conservé dans un seul manuscrit, intitulé *Dinumeratio regnorum imperio subjectorum*, édité par Léopold Delisle dans *Littérature latine et histoire du Moyen Âge...*, p. 41-50 et plus précisément vers 85, p. 46. Elle se retrouve chez d'autres auteurs du domaine germanique : Ekkehard d'Aura, par exemple, distingue nettement les « *Franci* » (Francs) des « *Francigenae* » (Français) ; cf. C. Brühl, *Naissance de deux peuples...*, p. 77. Le souvenir de cette opposition est encore présent dans la *Chronique universelle* de Hartmann Schedel en 1493, mais sous forme atténuée : l'auteur présente les deux termes, « *Francos* » et « *Francigenes* », comme préférés par les uns ou par les autres pour désigner plus particulièrement les habitants de la région parisienne (fol. 39, article « *Parisius* »).

¹²⁹ Godefroid de Viterbe, *Memoria seculorum* (1185), éd. Waitz, p. 104 ; cité par J. Petersohn, *Franken im Mittelalter...*, p. 89. Traduction : « Notez en outre, quelle est la différence entre les « Francs » et les « Francigènes ». Sont dits « Francigènes » tous ceux qui habitent à Paris, à Reims, dans le bassin de la Seine et de la Loire et à proximité. »

¹³⁰ C'est par exemple le cas dans la *Philippide* de Guillaume le Breton.

Memoria seculorum et le *Pantheon* ; mais la Loire est également citée deux fois, ce qui implique que la « petite France » s'étende au moins jusqu'à Orléans.

En somme, bien que la définition de « *Francia* » selon Godefroid de Viterbe reste fidèle à la tradition germanique carolingienne, qui désigne par ce vocable la Francie du Main et du Rhin, elle révèle en creux l'existence d'une autre « *Francia* », que l'auteur s'efforce de ravalier à une position inférieure. Cette « *Francia* » est la région parisienne, autrement dit l'Île-de-France.

La « *Francia* » de Rigord, un espace entre Loire et Meuse (années 1190)

Selon d'autres historiens, « *Francia* » serait un territoire s'étendant de la Loire jusqu'à la Meuse. C'est notamment la définition retenue par Rigord lorsqu'il cherche à préciser le sens du terme « royaume des Francs » dans l'introduction de sa *Courte Chronique des rois de France*, une œuvre malheureusement en grande partie perdue, mais dont les premières pages ont été retrouvées par Auguste Molinier dans un manuscrit de la Bibliothèque de Soissons. Dans cet ouvrage rédigé entre 1190 et 1196¹³¹, Rigord se proposait de résumer chaque règne, depuis la chute de Troie jusqu'à Philippe Auguste, en indiquant pour chacun des souverains leur lieu d'inhumation. Mais avant d'entrer dans le vif du sujet (qui ne nous a été conservé que jusqu'au règne de Louis IV d'Outremer), l'auteur définit ce qu'il entend par « *regnum Francorum* », ce royaume des Francs dont il va retracer toute l'histoire :

« *Quomodo hoc regnum scilicet Francorum accipiendum sit.*

Veruntamen diligenter attendendum est quod hoc nomen, videlicet regnum Francorum, quandoque large quandoque stricte accipitur : large quando Franci ubicumque manerent sive in Austriam, sive in Alemanniam, sive in Germaniam superiorem vel inferiorem, vel Galliam Belgicam, vel Narbonensem inhabitantes, regnum Francorum vocabantur, sicuti decem tribus Judeorum in Samariam regnum Israel vocabantur, et duodecim tribus tempore David et Salomonis simile vocabulo nuncupate sunt. Stricte vero regnum Francorum accipitur quando sola Gallia Belgica regnum Francorum vocatur, que est infra Renum, Mosam et Ligerim coartata, quam Galliam appropriato vocabulo, moderni Franciam vocant. Modo vero, propter insolentiam regum Francorum, nec tamen terram istam quam Franciam vocant juribus suis in integrum habere merentur. Excecavit enim illos pestis ambitionis et avaricie et quasi in reprobum sensum traditi, non faciunt ea que convenient. His breviter prelibatis ad propositum redeamus. »¹³²

¹³¹ L'épître dédicatoire mentionne en effet le prieur J, autrement dit Jean, prieur de 1190 à 1196, date à laquelle il devint abbé de Corbie.

¹³² Texte cité par Delaborde dans son Introduction à la chronique de Rigord : *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton.*, tome I, p. XXV. Traduction :

« Ce qu'il faut entendre par « royaume des Francs. »

Cependant, il faut bien faire remarquer que ce nom de « royaume des Francs » est entendu tantôt au sens large, tantôt au sens restreint : au sens large, quand on appelle « royaume des Francs » tous les endroits où se trouvaient les Francs, qu'ils habitent en Austrasie, en Alémanie, en Germanie supérieure ou inférieure, ou en Gaule Belgique ou Narbonnaise, comme les dix tribus des Juifs en Samarie étaient appelées « royaume d'Israël », et les douze tribus, du temps de David et de Salomon, étaient désignées par le même mot. Mais il prend un sens restreint quand on appelle « royaume des Francs » la seule Gaule Belgique, resserrée entre le Rhin, la Meuse et la Loire, cette Gaule que d'un mot approprié, les modernes appellent « France ». Mais naguère, à

Rigord propose donc deux sens au « royaume des Francs » : soit un vaste espace peuplé de tribus franques, allant de la Gaule aux territoires germaniques ; soit la Gaule Belgique, entre Rhin, Meuse et Loire, « que les modernes appellent France ».

En réalité, les limites ainsi fixées à la France ne correspondent plus aux divisions politiques de la fin du XII^e siècle : le royaume de France ne s'étend pas jusqu'au Rhin, et moins encore la « France » au sens régional du terme. La définition de Rigord n'est donc pas pertinente pour décrire la « France » de son temps et d'ailleurs, il utilise le mot « *Francia* » dans un tout autre sens lorsqu'il écrit les *Gesta Philippi regis*, ainsi que nous le verrons plus loin. En revanche, l'équivalence entre la « France » et la Gaule Belgique ne doit pas étonner, puisque nous l'avons trouvée chez Honorius Augustodunensis. Cette Gaule Belgique est ici étendue jusqu'à la Loire, Rigord regroupant ainsi l'Austrasie et la Neustrie sous l'appellation commune de « France », par opposition aux autres *regna* : l'Aquitaine et la Burgondie. L'auteur souligne avec quelque amertume que les rois, petit à petit, ont perdu une partie du contrôle de cette « France » qui jadis leur appartenait toute entière. Il ne va pas, toutefois, jusqu'à proposer une troisième définition, encore plus restreinte, de « *Francia* », qui est pourtant celle sous-jacente aux *Gesta Philippi regis*.

La définition de « *Francia* » comme l'espace entre la Loire et le Rhin ou la Meuse est restée assez longtemps dans les mémoires : on la retrouve encore, au début du XIV^e siècle, chez Jean de Saint-Victor¹³³ et chez Girart d'Amiens¹³⁴.

La « *Francia* » de Gilles de Paris (vers 1200)

Quelques années plus tard, Gilles de Paris nous précise lui aussi les contours géographiques de « *Francia* » dans son *Karolinus*, un poème consacré au règne de Charlemagne, qu'il offrit au jeune Louis, fils de Philippe Auguste, le 3 septembre 1200¹³⁵. Au livre III, l'auteur décrit les conquêtes de Charlemagne, qui double l'étendue du royaume des Francs. Celui-ci comprend désormais toute la Gaule Belgique, qui avait été jadis divisée en deux : l'« Austrasie » d'un côté, la « Neustrie » de l'autre (vers 177-193). Gilles de Paris

cause de l'insolence des rois des Francs, ils n'ont pas mérité d'avoir entièrement sous leur loi cette terre qu'ils appellent France. Car le fléau de l'ambition et de l'avarice les a aveuglés et, comme entraînés dans le mauvais sens, ils ne font pas ce qu'il convient. Ceci ayant été brièvement effleuré, revenons à notre propos. »

¹³³ « *Francia autem secundum magistrum Hugonem de Sancto Victore appellatur tota illa regio que est inter Ligerim et Mosam* » : Jean de Saint-Victor, *Traité de la division des royaumes...*, p. 246-247.

¹³⁴ Girart d'Amiens, *Charlemagne* (poème écrit vers 1300-1308) :

« Entre Loire et le Rhin, tant com l'on peut errer,
Souloit on le pais adonc France clamer. »

¹³⁵ M. L. Colker, « The *Karolinus* of Egidius Parisiensis? »

enchaîne sur une description de la « *Francia* » au sens restreint, qu'il assimile pour sa part à l'ancienne province de Lyonnaise :

« *Que nunc censeatur restrictis Francia metis
Lugdunensis erat prouincia, adusque Britanni
Littora pertinens pelagi. Cum vero togatos
Amisit regis Merouei tempore Gallos,
Dilectis cessit tunc primum Sequana Francis,
Hicque intersticio quod Atacis¹³⁶ aberrat in alueum,
Quod medium Ligeri Materneque adiacet amni,
Depinxit fines et adhuc depingit eorum
Qui nunc sunt Franci quia natio Franca, nec illis
A terra nomen sed terre est nomen ab illis.
Francia fit tellus quam possidet incola Francus. »¹³⁷*

Selon le *Karolinus*, « *Francia* » est donc un territoire au sud de la Gaule Belgique, encadré par la Saône à l'est, la Loire au sud, la Marne au nord et la Manche à l'ouest. L'auteur conclut sur une idée intéressante : ce sont les Francs qui font la France, et non l'inverse ; la notion de « *Francia* » serait donc liée au peuple et non au territoire. Un autre élément significatif est l'importance conférée au bassin de la Seine, considéré comme l'arête dorsale de la *Francia*.

Cette « *Francia* », contrairement à ce qu'on attendrait dans un poème sur Charlemagne, ne coïncide pas avec le territoire ainsi désigné au IX^e siècle, qui s'étendait comme nous l'avons vu beaucoup plus au nord. En revanche, l'importance donnée à la Seine montre que la définition de « *Francia* » dans le *Karolinus* s'inspire sans doute de la « France » contemporaine du poète : même si aucune ville n'est mentionnée, les limites données à la région impliquent qu'elle contient Paris et Orléans ; du reste, Gilles de Paris utilise deux expressions (« *adhuc depingit* », « *nunc sunt Franci* ») qui suggèrent que cette « *Francia* » est une notion toujours d'actualité au moment où il écrit. Toutefois, la « France » de la toute fin du XII^e siècle est moins vaste que celle décrite dans le poème : elle est bordée à l'ouest par la Normandie, à l'est par la Champagne et la Bourgogne, et n'atteint donc ni la mer, ni la Saône. En réalité, comme l'annoncent clairement les deux premiers vers de cet extrait, Gilles de Paris a tout simplement cherché à couler « *Francia* » dans le moule de la

¹³⁶ « *Atax* » est le nom latin de l'Aude, mais cette identification ne correspond pas à la zone géographique ici décrite. « *Atacis* » est donc probablement une erreur pour « *Araris* » (la Saône). Cf. L. Lalanne, « Nom donné à la Marne par un poète du XII^e siècle »..., p. 173.

¹³⁷ M. L. Colker, « The *Karolinus*... », p. 283 : chant III, vers 194-204. Traduction : « La France, que l'on prend maintenant en ses limites restreintes, est l'ancienne province de Lyonnaise, s'étendant jusqu'aux rives de la mer de Bretagne. Ayant perdu les Gaulois en toge au temps de Mérovée, la Seine échut alors aux nobles Francs, et, avec la Saône, la Loire et la Marne, qui bornent cet espace, elle définit, jadis et encore aujourd'hui, le territoire de ceux que l'on appelle maintenant les Français à cause de la nation franque ; car ils ne tiennent pas leur nom de la terre, mais c'est la terre qui tire son nom d'eux : la France, c'est le territoire que possède l'habitant Franc. »

Gaule d'Orose, comme Rigord ou Honorius Augustodunensis ; mais son choix, au lieu de porter sur la Gaule Belgique, s'est fixé sur la Lyonnaise. De fait, celle-ci, qui comprend la province de Sens, est en réalité plus proche de la « France » de la fin du XII^e siècle que la Belgique, dont seule la frange méridionale abrite des diocèses « français ». Mais dans tous les cas, la volonté manifestée par les écrivains de rattacher « *Francia* » aux subdivisions de la Gaule définies par Orose les amène à distordre les limites de cette région, en lui conférant une superficie bien supérieure à sa taille réelle.

Il ne faut donc pas chercher à voir dans la « *Francia* » du *Karolinus* une image fidèle de la « France » de Philippe Auguste ni de celle de Charlemagne, mais plutôt une adaptation de la description de la Gaule par Orose à son évolution historique : dans la lignée des historiens du XII^e siècle, Gilles de Paris superpose aux provinces antiques la Neustrie, l'Austrasie et la France. Néanmoins, l'idée sous-jacente est que « *Francia* » est une région de la Gaule fortement liée au bassin parisien, ce qui correspond à la définition de la « *parva Francia* » par Godefroid de Viterbe et renvoie, en définitive, à l'Île-de-France – même si l'assimilation de cette « France » à la Gaule Lyonnaise lui donne des contours beaucoup plus étendus.

La « France » de Primat (vers 1270)

Alors que les historiens de la fin du XII^e siècle définissaient plutôt « *Francia* » comme une subdivision de « *Gallia* », les *Grandes chroniques de France*, en revanche, établissent à l'instar des encyclopédies contemporaines une équivalence entre les deux termes. Dans cette ample compilation historique offerte vers 1274 au roi Philippe III par l'abbé de Saint-Denis, Primat a inséré une présentation géographique qui intervient vers le début de l'ouvrage :

« Mais pour ce que nous avons ci fait mention de II provinces de Galles, qui or est apelée France, avenant chose est que ci endroit soit mise la description de toute Galle en la manière que Jules Cesar la descrist. »¹³⁸

Ainsi qu'il l'annonce, Primat suit ensuite le moule antique et décrit la Gaule Belgique, la Gaule celtique ou province de Lyon et l'Aquitaine, tout en leur associant une liste de diocèses, « car par les noms des citez sera plus legierement la description entendue. » Le chapitre se conclut sur une évocation du haut Moyen Âge : « Quant li François orent

¹³⁸ *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 22.

conquises toutes ces provinces, il les deviserent en II parties tant seulement »¹³⁹, l'Austrasie entre Meuse et Rhin, et la Neustrie entre Meuse et Loire, à quoi s'ajoute la « Borgoingne ».

Cette description de la « France » est une adaptation assez libre de celle d'Aimoin de Fleury, citée au début de ce chapitre. Les quatre livres de l'*Histoire des Francs* rédigés par Aimoin de Fleury à Saint-Benoît-sur-Loire avant 1004 constituent en effet la source principale de Primat pour le début des *Grandes chroniques de France*, jusqu'au VII^e siècle¹⁴⁰. C'est à cet ouvrage que Primat emprunte l'idée même de décrire la Gaule, et aussi son contenu, qui repose essentiellement sur les auteurs antiques mais fait une petite place aux Francs et aux Burgondes¹⁴¹. Néanmoins, Primat ne copie pas servilement son modèle : il résume assez fortement le texte d'Aimoin, qui exposait d'une part le témoignage d'Orose, d'autre part celui de Jules César, et surtout il établit d'entrée de jeu l'identité de la « Gaule » et de la « France » ; par ailleurs, il laisse de côté la description de la Germanie qui figurait chez Aimoin aux côtés de celle de « *Gallia* ».

Si la « France » de Primat est expressément définie, en ouverture de son ouvrage, comme le nom moderne de la Gaule, Bernard Guenée a bien montré que dans le cours de son récit, apparaissent d'autres emplois du terme, prouvant que la « France » au sens restreint n'est pas inconnue de l'auteur¹⁴². Elle apparaît par exemple dans le récit d'un pèlerinage de Clotaire I^{er} à Tours, qui s'achève par le retour du roi « en France »¹⁴³ ; ou dans la description de la nombreuse assistance venue, en 613, « de France, de Borgoingne, d'Avauterre et de Normandie »¹⁴⁴ ; ou encore dans la description des voyages de Louis VI, revenu chez lui, « en France », depuis l'Auvergne ou la Flandre¹⁴⁵. Primat est ici tributaire de sa source, en l'occurrence l'abbé Suger, qui emploie généralement « *Francia* » en son sens régional ; il en va de même lorsqu'à propos de Philippe Auguste, Primat évoque les « barons qui ja estoient venu de France, de Borgoingne, de Normendie, d'Aquitaine et de toutes les provinces du

¹³⁹ *Ibidem*, p. 25.

¹⁴⁰ Cf. l'introduction de Jules Viard au premier tome des *Grandes chroniques de France*, p. XXV-XXVI.

¹⁴¹ Voir plus haut la présentation du texte d'Aimoin.

¹⁴² B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, chap. V, « Les Francs », p.129-142.

¹⁴³ *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 18 : « en France retorna quant il out parfet son pelerinage. »

¹⁴⁴ *Ibid.*, t. II, p. 72. Primat traduit ici Aimoin, qui parlait seulement de la Neustrie, de l'Austrasie et du royaume des Burgondes (« *Non solum ex Neustria, verum etiam ex Austria sive Burgundia* », livre IV, 1). Comme la souligné Bernard Guenée, cette adjonction montre que pour Primat, la Neustrie équivaut ici à la France (au sens régional) et à la Normandie, même s'il propose parfois d'autres définitions du terme : dans un cas, la Neustrie est l'ancien nom de la France (Pépin de Herstal est « sires de tote Austrasie et de tote France, qui par autre non est aucune foiz nomée Neustrie ») ; mais le plus souvent, la Neustrie est pour lui la Normandie, selon l'usage habituel des chroniqueurs de son époque. Cf. B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, p. 139-140.

¹⁴⁵ *Ibid.*, t. IV, p. 252 et 259.

royaume de France », reprenant les termes employés par Guillaume Le Breton¹⁴⁶. Cet usage de « France » en son sens restreint ne semble pas, cependant, avoir gêné Primat, puisqu'il n'a pas cherché à le gommer.

On retrouve également, dans les *Grandes chroniques de France*, le souvenir d'une « *Francia* » rhénane tiré de saint Jérôme, et que Primat appelle « l'ancienne France »¹⁴⁷. Cette expression d'« ancienne France » devait être reprise par d'autres auteurs ; c'est ainsi que Jean de Montreuil, dans son traité *À toute la chevalerie* (écrit entre 1409 et 1413)¹⁴⁸, range sous ce terme le royaume d'Austrasie, « dont le principal siege estoit a Mes en Lorraine »¹⁴⁹ - interprétation également reprise par Guillebert De Mets, qui a copié plusieurs chapitres de Jean de Montreuil dans la première partie de sa célèbre *Description de la ville de Paris*¹⁵⁰. Dans les *Grandes chroniques de France*, une autre région se voit qualifiée, pour sa part, de « souveraine France » : Primat traduit ainsi la « *superior Francia* » d'Aimoin et rajoute une explication ; l'expression désigne les « parties qui sont de la cité de Rains jusques à la cité de Mez »¹⁵¹.

La « France » peut donc parfois prendre un sens régional, mais cet emploi est relativement rare : dans l'ensemble, la « France » de Primat renvoie plutôt à l'ensemble du royaume. Cette prédominance va de pair avec l'instauration d'une capitale : Paris. Dans son récit des temps mérovingiens, Primat précise en effet à plusieurs reprises qu'il ne range parmi

¹⁴⁶ Cf. B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, p. 140. Pour le passage de Guillaume Le Breton, voir plus bas notre chapitre sur « La France des chroniqueurs. »

¹⁴⁷ *Ibid.*, t. I, p. 123 : « Après ces choses faites, François pristrent et saisirent toutes les citez et les chastiaus de Toringe, et chacierent le pople ou païs dont il estoient premierement venu, car avant que cele gent venissent ou païs, avoient li François tenue toute cele region. De cele gent fait mencion sainz Jeroimes en la vie saint Ylarion, que il nous décrit, et dit que cele nation est plus forz et plus hardie que ele n'est granz en nombre de persones ; si habite en la marche de Saisoigne et d'Alemagne, qui or est apelée **l'ancienne France**. »

Cf. saint Jérôme, *Vita sancti Hilarionis*, chap. XXII, dans Migne, *PL*, t. XXIII, col. 39 : « *Inter Saxones quippe et Alemanos gens ejus non tam lata quam valida ; apud historicos Germania, nunc Francia vocatur.* »

¹⁴⁸ Jean de Montreuil, *Opera*, t. II : *L'œuvre historique et polémique*, éd. Nicole Grévy, Ezio Ornato, Gilbert Ouy, Turin, 1975, p. 91-149.

¹⁴⁹ « Ci ne parleray je pas des fais de tous les rois de France car ce n'est pas mon propos, ne de leurs collateraulx qui estoient roys d'Austrasie, dont le principal siege estoit a Mes en Lorraine, qui est appelle es croniques l'ancienne France ; et s'estendoit icellui royaume d'Austrasie tout le long du Rin (...) et par dela comprenoit une partie de Hongrie »...

¹⁵⁰ N. Grévy-Pons, « Jean de Montreuil et Guillebert de Mets »..., p. 580-581.

¹⁵¹ *Ibid.*, t. I, p. 340 : « Lors envoia Gondoalz à ses amis qui habitoient en la souveraine France (si sont ces parties qui sont de la cité de Rains jusques à la cité de Mez)... ». Le texte source est : Aimoin de Fleury, *De Gestis Francorum libri IV*, livre III, chap. LXVII (« *In superiori Francia* »).

Dans un autre passage, Primat identifie cette « souveraine France » à l'« Austrasie », qui est pour lui l'équivalent de la Lorraine, et la distingue clairement de la « France » tout court, qui correspond, en l'occurrence, à la *Francia occidentalis* de Charles le Chauve : « Lothaires s'en retourna en la soveraine France qui est li roiaumes d'Austrasie (...) et Kalles retourna en France » (*ibid.*, t. II, p. 166) ; sa source est ici Adon de Vienne et non plus Aimoin, mais l'expression traduite par « souveraine France » reste la même (« *superior Francia* »). Cf. B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, p. 137-138.

les « rois de France » que ceux qui, lors des partages successoraux, ont hérité du royaume de Paris¹⁵². Pour autant, la « France » ne se réduit pas à ce dernier mais rassemble tous les royaumes des descendants de Clovis¹⁵³.

En somme, la « France » de Primat, c'est avant tout le royaume, même si le sens régional du toponyme intervient parfois dans le cours du récit. C'est d'ailleurs sans doute au sens général de « France », et non à son acception la plus restreinte, que renvoie l'expression « Saint-Denis-de-France » ou « Saint-Denis-en-France », qui revient souvent sous la plume de Primat¹⁵⁴ : pour reprendre les conclusions de Bernard Guinée, « dans l'immense majorité des cas où l'intention de Primat est décelable, il est clair que l'historien dionysien veut insister sur les liens de son abbaye avec le roi ou le royaume de France »¹⁵⁵. L'usage du toponyme est donc globalement conforme à sa définition liminaire : « France » renvoie à un espace étendu, qui correspond peu ou prou au royaume dans lequel vivait Primat.

La « Francia » de Jean de Saint-Victor (premier quart du XIV^e siècle)

La double acception, générale et régionale, du mot « Francia » est en revanche clairement assumée chez Jean de Saint-Victor, dans le premier quart du XIV^e siècle. Celui-ci établit une nette distinction entre les deux significations : l'une d'elles est en effet caractérisée comme « *Francia stricte sumpta* », la France au sens restreint. Dans la seconde version de sa chronique universelle, rédigée dans les années 1310-1320, Jean de Saint-Victor propose à deux reprises une définition de « *Francia stricte sumpta* », et ces deux passages présentent une remarquable cohérence interne. Grâce à la précision de ses indications, nous pourrions, au terme de notre examen, proposer une restitution cartographique de ce que Jean de Saint-Victor entend par « France au sens strict » (**Carte 4**).

Le premier extrait se trouve au tout début de l'ouvrage, dans les pages liminaires qui composent une introduction presque autonome, le *Traité de la division des royaumes*¹⁵⁶. Ce traité a pour but de montrer que l'humanité a formé tout au long de son histoire divers États qui, comme les individus, naissent, vivent et meurent : c'est le principe de la « *divisio regnorum* », qui anime l'Histoire et servira de fil conducteur à la chronique universelle.

¹⁵² *Ibidem*, t. I, p. 95 et p. 166.

¹⁵³ « Et jasoit ce que en **France** ait eu plusieurs rois en divers sieges et en diverses parties dou roiaume, nous ne metons ou nombre des rois de France fors ceus tant seulement qui furent roi dou siege de Paris. » (*Ibidem*, t. I, p. 95).

¹⁵⁴ Bernard Guinée a recensé environ 40 occurrences de l'expression « Saint-Denis en/de France », sur quelque 120 références à l'abbaye (B. Guinée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle...*, p. 162).

¹⁵⁵ *Ibid.*, p. 163.

¹⁵⁶ Ce texte a fait l'objet d'une édition récente : Jean de Saint-Victor, *Traité de la division des royaumes...*

Dans son chapitre sur la Gaule, Jean de Saint-Victor évoque les différentes parties de celle-ci. Il rappelle tout d'abord les divisions qui avaient cours dans l'Antiquité : la Gaule cisalpine et la Gaule transalpine ; la Gaule chevelue, la Gaule togée et la Gaule habillée de braies¹⁵⁷. Puis il en vient à des subdivisions plus « actuelles », fondées sur la géographie ecclésiastique. Il distingue alors la Gaule Belgique (ainsi nommée d'après la ville des Belges aujourd'hui appelée Beauvais), qui réunit les provinces de Trêves et de Reims ; la Gaule Lyonnaise, qui comporte les provinces de Lyon, Rouen, Tours et Sens ; la Gaule Viennoise, formée des provinces de Vienne et d'Arles ; la Gaule Narbonnaise, avec les provinces de Narbonne et d'Aix ; et enfin l'Aquitaine, qui correspond aux provinces de Bordeaux et de Bourges. Mais tout l'intérêt de ce texte est de mettre en regard ce canevas clairement défini avec des dénominations régionales vernaculaires, parmi lesquelles on trouve la « France ». Voici comment se répartissent ces régions :

- en Gaule Belgique : la Lorraine, la Picardie, la Flandre, la Champagne française, une partie de la Brie et le Vermandois
- en Gaule Lyonnaise : la Bourgogne, la Normandie, la Touraine, la Bretagne (« *Britannia minore* »), une partie de la Champagne française et de la Brie ainsi que toute la France prise au sens strict (« *totamque Franciam strictiori modo sumptam* »).
- en Gaule Viennoise : la Bourgogne supérieure et une partie de la Provence, depuis Vienne jusqu'à la mer
- en Gaule Narbonnaise : le reste de la Provence
- en Aquitaine : l'Auvergne, une partie de la Provence et la Gascogne.

D'après ce passage, on peut donc situer la « France au sens strict » entre la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Brie, la Bourgogne et la Touraine. L'usage de l'expression « *Franciam strictiori modo sumptam* » montre que l'auteur est conscient de la polysémie de « *Francia* », qui connaît un « sens strict » et donc aussi un sens large, même si Jean de Saint-Victor ne l'emploie ici que dans sa signification restreinte. L'auteur fait par ailleurs référence à Uguccio de Pise, auteur des *Derivationes*, mais cet ouvrage étymologique a simplement alimenté la réflexion sur « *Gallia* » et n'est pas la source de la définition de « *Francia* »¹⁵⁸.

¹⁵⁷ Jean de Saint-Victor commet d'ailleurs une erreur dans sa répartition, en identifiant la Gaule chevelue à la Cislapine et la Gaule togée à la Transalpine.

¹⁵⁸ Cf. Claus Riessner, *Die « Magnae Derivationes » des Ugucione da Pisa*, Rome, 1965.

Ces informations sont reprises dans la *descriptio orbis terrarum* que Jean de Saint-Victor place un peu plus loin en ouverture du *Memoriale historiarum* proprement dit¹⁵⁹, conformément à la tradition des chroniques universelles. Ici encore, « *Francia* » apparaît dans la description de la Gaule Lyonnaise :

*« Continet autem secundum ma. Hu. et plures alios ipsa Gallia Lugdunensis large sumpta totam Burgundiam ab Alpibus Appenninis et Sabaudia inclusive, Cenommaniamque, Andegaviam, Perticum, Turoniam, Britanniam armoricam seu minorem, Franciam quoque usque Matronam et urbem Meldensem. Item Ulcassinum et Normannie regionem usque ad mare. Itaquod vii archiepiscopatus seu provincie sunt in ea. »*¹⁶⁰

Comme dans l'extrait précédent, Jean de Saint-Victor s'appuie sur la géographie ecclésiastique, tout en utilisant des appellations territoriales contemporaines. La « Gaule Lyonnaise au sens large » est en fait la réunion des quatre Lyonnaises (qui forment la « Gaule Lyonnaise » au sens strict, bien que Jean de Saint-Victor n'en fasse pas ici mention), de la Séquanaise (ou Séquanie) et des Alpes Grées et Pennines, circonscriptions de l'Empire romain devenues autant de provinces ecclésiastiques ayant pour métropoles Lyon, Sens, Tours, Rouen, Besançon et Moutiers¹⁶¹. En revanche, les noms ensuite fournis par Jean de Saint-Victor pour décrire cette « Lyonnaise étendue » ne se réfèrent pas à la géographie ecclésiastique mais à l'usage courant. C'est ainsi que le Maine et l'Anjou y sont cités, alors que les diocèses correspondants sont suffragants de Tours. C'est dans ce cadre qu'apparaît la « France », qu'il faut donc ici traduire par Île-de-France, et dont l'auteur précise qu'elle s'étend jusqu'à la ville de Meaux, autrement dit jusqu'au comté de Champagne et de Brie.

Jean de Saint-Victor décrit ensuite chacune des provinces ecclésiastiques de la « Lyonnaise étendue » et reste assez longuement sur celle de Sens, précisant ainsi ce qu'il entend par « *Francia* » au sens restreint :

« Est autem Senonis metropolis sita inter Burgundiam et Franciam stricte sumptam unde et VII urbium que sub ea sunt quo ad regimen prelationis quedam in Burgundia puta Autysiodorum et Nevernis que etiam Niverdunus secundum Hu. Flo. solet dici, quedam in Francia scilicet

¹⁵⁹ Edition partielle de ce texte géographique dans : Isabelle Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, d'après le ms lat. 15010 de la BnF (que nous avons également consulté pour des apports complémentaires).

¹⁶⁰ I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 394 ; d'après BnF, ms. lat. 15010, fol. 90v^o-91 r^o, chapitre 93. Traduction : « Selon ma(ître) Hu(gues) et plusieurs autres, cette Gaule Lyonnaise entendue au sens large contient elle-même l'ensemble de la Bourgogne, y compris les Alpes pennines et la Savoie, le Maine, l'Anjou, le Perche, la Touraine, l'Armorique ou « petite Bretagne », et aussi la « France » jusqu'à la Marne et à la ville de Meaux, ainsi que le Vexin et la Normandie jusqu'à la mer ; ainsi, elle comprend sept archevêchés ou provinces. »

¹⁶¹ On ignore pourquoi le chroniqueur aboutit à un total de sept archevêchés : d'après sa liste, il ne devrait y en avoir que six.

Carnotum, Aurelianis que etiam Gennabus secundum eundem, Parisius que etiam Lutecia et Meldis, quedam in Campania gallica puta Trecaas dicuntur communiter esse site. »¹⁶²

Voici donc précisément définie l'Île-de-France : c'est la région qui a pour centre Paris et qui s'étend jusqu'à Chartres, Orléans et Meaux. Elle est bordée à l'est par la Champagne (Troyes) et au sud-est par la Bourgogne (Auxerre, Nevers). Sens se trouve à la limite entre Île-de-France et Bourgogne.

Si l'on compare les deux textes, on s'aperçoit qu'ils sont parfaitement complémentaires et l'on peut donc en tirer une représentation cohérente de la « France au sens strict », telle que la voyait Jean de Saint-Victor.

La superficie de cette « France » apparaît plutôt réduite. Le premier extrait lui donne en effet comme frontière septentrionale la limite entre la Belgique et la Lyonnaise ; autrement dit, les diocèses de Senlis, de Beauvais et de Soissons ne font pas partie de la « France au sens strict ». Dans la *descriptio orbis terrarum*, Jean de Saint-Victor ne remet pas en cause cette délimitation même si le passage qu'il consacre à la province de Reims est moins développé que celui dévolu à la province de Sens (il se borne à indiquer les diocèses, sans faire référence aux régions vernaculaires à part la Flandre)¹⁶³. Il semble donc que la « France au sens strict » soit beaucoup moins étendue vers le nord que l'ancien domaine royal. En outre, conformément à la géographie ecclésiastique, Pontoise est rattachée à la Normandie¹⁶⁴.

Ce texte a donc l'intérêt de nous fournir une définition précise de la « France » au sens régional, mais si on le rapporte à l'ensemble de notre corpus, on constate que cette définition est plutôt étroite. Peut-être le carcan de la géographie ecclésiastique est-il en partie responsable de cette particularité : s'il permet de déterminer l'étendue d'un territoire issu de la langue vernaculaire, il contribue aussi à l'enfermer dans ses propres circonscriptions, qui ne lui correspondent pas forcément. En l'occurrence, l'Île-de-France du Victorin est sans doute déformée par la césure entre la Lyonnaise IV^e et la Belgique II^e, héritée de l'Empire romain. Il est assez amusant de constater que cette frontière a perduré jusqu'à nos jours, puisque la région Île-de-France contemporaine présente à peu près la même limite septentrionale que la

¹⁶² I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 394; d'après BnF, ms. lat. 15010, fol. 93 v°. Traduction : « Et la métropole de Sens est située entre la Bourgogne et la France au sens restreint ; d'où il s'ensuit que les sept villes qui lui sont rattachées sur le plan ecclésiastique sont situées, dans le langage commun, en Bourgogne pour Auxerre et Nevers, qu'Hugues de Fleury appelle « Niverdunus » ; en France pour Chartres, Orléans (qu'il appelle « Gennabus »), Paris (« Lutèce ») et Meaux ; en Champagne enfin, pour Troyes. »

¹⁶³ Jean de Saint-Victor mentionne la Flandre à propos de la ville de Boulogne, et précise qu'elle s'étend pour partie dans le diocèse de Morinie (BnF, ms. lat. 15010, fol. 90 r°).

¹⁶⁴ Pontoise est rajoutée en marge au chapitre sur la province de Rouen (BnF, ms. lat. 15010, fol. 96 v°).

« France au sens strict » de Jean de Saint-Victor ; elle est, en revanche, moins étendue dans ses autres parties, puisqu'elle n'atteint ni Chartres, ni Orléans, ni Sens, mais l'allure générale est assez proche.

Dans ces deux extraits, Jean de Saint-Victor n'emploie pas « *Francia* » dans son sens large, mais l'expression « *stricte sumpta* » laisse supposer qu'il en connaît une acception plus étendue. De fait, on trouve ce sens élargi dans un autre passage du *Traité de la division des royaumes* :

« *Virtus igitur in tantum excrevit Francorum ut, remanentibus in Germanie partibus Simone et Genebaudo in terra quam pacifice habebant, Marcomirus dux, cum Francis Galliam invasam pro magna parte possideret, eiusque posteri usque ad Pyreneos montes paulatim conquirent ac **Franciam** nominarent.* »¹⁶⁵

En somme, pour Jean de Saint-Victor, « *Francia* » tout court désigne plutôt l'ensemble du royaume, jusqu'aux Pyrénées ; lorsqu'il l'emploie au sens d'Île-de-France, il assortit « *Francia* » de la mention « *stricte sumpta* ». Toutefois, le Victorin continue à utiliser « *Gallia* » pour désigner le royaume, même après sa conquête par les Francs ; ainsi à propos des Normands, « *qui eciam optinent partem Gallie* »¹⁶⁶.

La « *Francia* » de Ranulf Higden

Le *Polychronicon* est une chronique universelle composée par Ranulph Higden, moine à Chester¹⁶⁷, entre 1327 à 1360. Cette chronique, qui s'étend de la Création jusqu'au règne d'Edouard III, a remporté un vif succès en Angleterre jusqu'à la fin du Moyen Âge, ainsi qu'en témoignent les nombreux manuscrits conservés¹⁶⁸.

Le livre I du *Polychronicon* est une présentation de l'*orbis terrarum*, dont deux chapitres sont consacrés à la France. Le deuxième chapitre, sur les provinces, est tout simplement copié du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais¹⁶⁹, et le premier chapitre, qui traite de la France en général, s'en est lui aussi inspiré, tout en lui mêlant d'autres apports.

¹⁶⁵ Jean de Saint-Victor, *Traité de la division des royaumes...*, p. 256. Traduction, p. 257 : « La vaillance des Francs augmenta de telle manière que, tandis que Simon et Gènebaud demeuraient dans les régions de Germanie sur la terre qu'ils possédaient en paix, le duc Marcomir envahit la Gaule avec ses Francs et en posséda une grande partie et ses descendants la conquièrent progressivement jusqu'aux Monts Pyrénées et la nommèrent France. »

¹⁶⁶ Jean de Saint-Victor, *Traité de la division des royaumes...*, p. 262 (les Normands, qui occupent eux aussi une partie de la Gaule) ; l'auteur avait précédemment évoqué les Burgondes.

¹⁶⁷ Il prononça ses vœux vers 1299 et mourut probablement en mars 1363.

¹⁶⁸ Il en subsiste une vingtaine de manuscrits à Oxford, autant à Londres, et plusieurs à Cambridge, dont trois au Corpus Christi College. Cf. J. Taylor, *The Universal Cronicle of Ranulf Higden...*, p. 152-159.

¹⁶⁹ Cette source n'a pas été identifiée par l'éditeur, C. Babington, qui a surtout reconnu des emprunts faits à Isidore de Séville (vol. 1, Introduction, p. xxxiii).

Dans la définition de « France » qui ouvre ce texte, Ranulf Higden a repris l'équivalence entre « *Gallia* » et « *Francia* » du *De proprietatibus rerum* : « *Gallia, quæ et Francia* »¹⁷⁰. Puis, il évoque la division de la Gaule en quatre provinces, héritée d'Orose (Belgique, Lyonnaise, Narbonnaise et Aquitaine), mais en les associant aux provinces actuelles de la France. La Lyonnaise devient ainsi : Bourgogne et Neustrie (c'est-à-dire Normandie), et la Narbonnaise : Gascogne et Gothie (Languedoc). Dans ce cadre, apparaît un sens plus restreint de « France » :

« *Gallia quondam apud Julium Cæsarem fuerat tripartite, modo vero propter varios rerum eventus a Rheno fluvio usque Sequanam, Gallia Belgica sive Francia proprie dicitur* »¹⁷¹.

La “France proprement dite” (les traductions anglaises médiévales l'appellent “verray France” ou “Fraunce properly”¹⁷²) serait donc la Gaule Belgique, sans doute là encore un emprunt à Barthélemy l'Anglais. Mais ce sens régional est ensuite complètement évacué du texte. Après un rapide résumé de l'histoire de France, depuis l'arrivée des Troyens jusqu'au règne de Louis VI, Ranulf Higden enchaîne en effet sur une énumération des provinces françaises :

« *Sunt itaque in Gallia sive Francia hæ provinciæ, Brabantia, Flandria, Picardia, Normannia, Britannia Minor, Pictavia, Aquitania, Andegavia, Vasconia, Burgundia, Alvernia, Salina, Provincia, Campania Minor.* »¹⁷³

Le chapitre suivant est entièrement consacré à ces provinces, décrites d'après les notices de Barthélemy l'Anglais, mais présentées dans un ordre davantage topographique. Or, dans ce chapitre, l'auteur se montre extrêmement réticent à employer le mot « *Francia* » (ou « *Gallia* ») au sens régional. C'est ainsi que la Normandie n'est plus mitoyenne de la France :

« *Normannia (...) habet ad austrum sui Britanniam minorem, ad occasum oceanum Gallicum, ad circium australem partem Angliæ.* »¹⁷⁴

Seule la haute Picardie est demeurée « *Galliæ magis propinqua* », comme chez Barthélemy l'Anglais.

En somme, le chroniqueur anglais n'ignore pas qu'il existe un sens particulier pour « *Francia* » (ou « *Gallia* »), mais il lui préfère le sens général. Lorsqu'il établit la liste des

¹⁷⁰ Ranulf Higden, *Polychronicon*, livre I, chap. XXV (éd. : vol. 1, 1865, p. 266). De même pour le peuple : « *de Gallis qui sunt Franci* », un peu plus loin. Ranulf Higden précise également les frontières de la Gaule : “*Gallia igitur cum partibus suis a septentrione habet Germaniam, ab ortu Rhenum, ab euro Alpes, ab occasu oceanum britannicum, ad austrum fretum mediterraneum, quod præterfluit provinciam Narbonensem.*” (*ibidem*, p. 268). La France étant le nom moderne de la Gaule, il s'ensuit qu'elle comprend la Narbonnaise.

¹⁷¹ *Ibidem*, p. 270.

¹⁷² *Ibidem*, p. 271.

¹⁷³ *Ibidem*, p. 286.

¹⁷⁴ *Ibidem*, p. 290.

provinces de France, il n’y inclut pas l’Île-de-France, sans doute pour éviter l’homonymie, et celle-ci reste peu présente dans la description qui s’ensuit.

Ce texte est d’autant plus intéressant qu’il a connu une grande diffusion, mais aussi qu’il s’est accompagné d’une transposition cartographique. Comme nous le verrons plus loin, de nombreux manuscrits du *Polychronicon* présentent en effet, en regard du livre I, une mappemonde où « *Francia* » est régulièrement représentée. Or, la carte place « *Francia* » parmi les autres provinces, sans lui donner de prééminence : par conséquent, la définition de « *Francia* » donnée par le chroniqueur, qui privilégiait le sens général, n’est pas forcément celle délivrée par le cartographe¹⁷⁵.

La « Gaule de France » de Matthieu Thomassin (milieu du XV^e siècle)

Dans les années 1450, l’administrateur du Dauphiné Matthieu Thomassin rédigea plusieurs textes portant sur l’histoire de sa province, replacée au sein de celle du royaume de France¹⁷⁶ ; parmi ces ouvrages, réunis en un même volume conservé à la Bibliothèque de Grenoble¹⁷⁷, le dernier et le plus abouti est le *Regeste delphinal*, commandé à l’auteur le 20 mai 1456 par le dauphin Louis II. On y trouve une description des Gaules, divisées en trois : la Gaule d’Aquitaine, la Gaule de Bourgogne et la Gaule de France.

« La Galle de France se limite a la partie d’orient audit fleuve du Rin en Germanie et a la partie du vent es haultes montaignes appelees en latin Appenines et de la part de mydi a la province de Narbonne et devers le soleil couchant a la province de Lyon et a la mer de Bretagne. La seconde Galle d’Acquitaine se confronte de la plus part devers orient et septentrion et est environnee des fleuves de Loire, de la Garonne et de la mer. (...) La tierce Galle de Bourgogne contient tout ce qui est des la nayssance dudit fleuve du Rosne et autres rivieres qui entrent jusques a la mer mideterrenne. »¹⁷⁸

Cette description est suivie d’une liste de provinces ecclésiastiques, cartographiée par Léonard Dauphant¹⁷⁹. La « Gaule de France » a pour primat l’archevêque de Lyon, celle d’Aquitaine, l’archevêque de Bourges et celle de Bourgogne, qui comprend aussi le Languedoc, l’archevêque de Vienne (dont dépendent les provinces d’Auch, Narbonne, Aix, Besançon et la Tarentaise).

Ce texte de Matthieu Thomassin innove par l’expression « Gaule de France », qui a le mérite de définir clairement la « France » comme une subdivision de la « Gaule ». Le contenu de la description, en revanche, est très conservateur. La « France » délimitée par le provincial

¹⁷⁵ Voir chapitre suivant.

¹⁷⁶ L. Dauphant, « Matthieu Thomassin et l’espace dauphinois »...

¹⁷⁷ Grenoble, BM, U 909.

¹⁷⁸ *Ibidem*, fol. 15. Transcrit par L. Dauphant, « Matthieu Thomassin et l’espace dauphinois »..., p. 67.

¹⁷⁹ *Ibidem*, p. 100 : « Les Trois Gaules du *Regeste*, fol. 16. »

ressemble à celle des encyclopédies du XIII^e siècle (cf. cartes n°3 et 4) à l'exclusion de l'Aquitaine, qui en est ici séparée. Quant au texte qui précède, il reprend la définition d'Honorius Augustodunensis : la « France » ainsi décrite, entre le Rhin, les Alpes Pennines, la Narbonnaise, la Lyonnaise et la mer de Bretagne, n'est autre que la Gaule Belgique d'Orose. Ceci explique qu'elle soit dite « bordée à l'ouest par la province de Lyon », alors que cette dernière ne fait pas partie des trois subdivisions annoncées par Matthieu Thomassin ; pour plus de cohérence, l'auteur aurait dû supprimer « la province de Lyon » de la description de la « Gaule de France ».

Cet exemple montre la persistance de la tradition médiévale en plein milieu du XV^e siècle, mais aussi la réflexion menée sur cet héritage. La « Gaule de France » décrite par Matthieu Thomassin est en réalité la « Gaule des Francs ». Il emploie la même expression de « Gaule de France », dans un autre traité, pour désigner l'ensemble des provinces ecclésiastiques de Lyon, Sens, Rouen, Tours, Trêves, Reims, Mayence et Cologne¹⁸⁰. Il semblerait que dans cette définition, l'historien ait eu à l'esprit les *regna* du haut Moyen Âge : l'Aquitaine et la Bourgogne sont ainsi séparées de la « France ». L'intérêt porté aux Burgondes et à leur royaume est bien sûr lié au désir de mettre en valeur le Dauphiné. L'affirmation de la « Gaule de Bourgogne » se fait en quelque sorte aux dépens de la « France », qui perd son équivalence avec la « Gaule » et voit son côté « franc » souligné. Mais cette expression de « Gaule de France » n'a pas été reprise par les auteurs ultérieurs.

La « Francia » de Bernard de Rosier (milieu du XV^e siècle)

Nous concluons cet examen des définitions de la « France » chez les historiens par un texte un peu différent, qui s'appuie certes sur l'histoire, mais pour traiter surtout du gouvernement du royaume : le *Miranda de laudibus Francie* de Bernard de Rosier. Ce dernier livre en effet en préambule une définition de la France :

« 1. *De Francia quid sit et qualiter diffinatur : Francia in alio nomine comata Gallia dicta est ; que a Rodano et Alpibus Pireneisque montibus usque ad mare Britannicum tendit, equoris Vasconum littora plectit. Et inter alia singularia habet duo specialia ydiomata sive duas linguas, gallicanam scilicet et occanam, quarum una de oy, alia de oc est vulgariter dicta. Sunt hec due patrie que tamen in se habent unam Ecclesiam gallicanam et sunt sub uno ceptro christianissimi Francie regis.* »¹⁸¹

¹⁸⁰ Matthieu Thomassin, *Breviere et Registre de plusieurs anciens droys du Dauphiné*, BM Grenoble, U 909, fol. 139. Cf. L. Dauphant, « Matthieu Thomassin et l'espace dauphinois », p. 67 et carte p. 100, « Les trois Gaules du *Breviere* ».

¹⁸¹ Bernard de Rosier, *Miranda de laudibus Francie et de ipsius regimine regni* ; édité par P. Arabeyre, « La France et son gouvernement au milieu du XV^e siècle d'après Bernard de Rosier », p. 245. Traduction : « Ce qu'est la France et comment on peut la définir.

Dans ce traité, « *Francia* » renvoie sans équivoque à l'ensemble du royaume. Comme Roger Bacon au XIII^e siècle, Bernard de Rosier se montre toutefois sensible aux divisions linguistiques de ce vaste territoire ; mais, alors que Roger Bacon évoquait sous le nom de « dialectes » le picard, le normand ou le « parisien », ici l'opposition se fait entre la langue d'oc et la langue d'oïl. La distinction n'est plus entre les « *veri Gallici* », habitants de l'Île-de-France, et les Picards ou les Normands, mais entre la France du Nord et celle du Midi. Ce changement d'optique est sans doute lié aux origines méridionales de l'auteur, qui était archevêque de Toulouse : la France est ici décrite depuis le Languedoc, et non depuis l'université de Paris.

Bilan des définitions fournies par les textes historiques

Comme on pouvait s'y attendre, les définitions de « *Francia* » fournies par les historiens portent parfois sur un territoire appartenant davantage au passé qu'à l'époque contemporaine, comme en témoignent la « *Francia* » de Rigord ou la « Gaule de France » de Matthieu Thomassin. Toutefois, cet écart est loin d'être systématique et bien souvent, les définitions des historiens renvoient aux concepts géographiques de leur temps. « *Francia* » peut alors correspondre à l'ensemble du royaume, mais aussi être pris en son sens régional. C'est d'ailleurs un historien, Jean de Saint-Victor, qui nous livre une des descriptions les plus précises de cette « France au sens restreint » que nous ayons recensée dans notre corpus.

Conclusion : l'extension du domaine de la « France »

Comme le montre bien le tableau récapitulatif à la fin de ce chapitre, les définitions de la « France » fournies par les auteurs médiévaux se révèlent extrêmement nombreuses et non moins variées. Quoi de commun entre la « France » de Jean de Saint-Victor, celle de Barthélemy l'Anglais et celle de la *Description des pays* du héraut Berry ? Les territoires compris sous ce nom sont extrêmement divers. L'examen des définitions de la « France » au Moyen Âge fait donc ressortir la polysémie du terme, encore plus nette que dans les actes de

La France est également appelée Gaule chevelue ; elle s'étend du Rhône et des Alpes jusqu'aux Pyrénées et à l'Atlantique, enserrant le littoral de la Gascogne. Et entre autres singularités, elle a deux idiomes ou deux langues, à savoir le français et l'occitan, que l'on appelle communément langue d'oïl et langue d'oc. Ce sont donc deux régions qui toutefois sont réunies en une seule Eglise gallicane, et sous un seul sceptre, celui du roi de France très chrétien. »

la pratique, car les écrivains font souvent référence à des notions abstraites, héritées d'auteurs antérieurs, qui ne correspondent pas à la situation contemporaine. C'est ainsi que l'on peut lire au XIII^e siècle une définition de la « France » équivalant à la « *Gallia Belgica* » d'Orose, sans lien avec les réalités du temps. Toutefois, cet écart entre les sources littéraires et la pratique paraît se réduire aux XIV^e et XV^e siècles.

Outre ce progressif abandon des références anciennes au profit de conceptions plus contemporaines, on note également, dans le corpus de définitions que nous avons réuni, une tendance à l'extension du champ spatial de « France ». Au XII^e siècle, les auteurs font généralement de « *Francia* » une partie de « *Gallia* » (la Gaule Belgique pour Honorius Augustodunensis, la Gaule Lyonnaise pour Gilles de Paris) ou bien une région du « *regnum Francorum* », par exemple la zone au nord de la Loire chez Rigord – même s'il existe aussi une conception plus large de « *Francia* », fournie par le *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer. A partir du XIII^e siècle, cette acception étendue, équivalant à peu près à la Gaule dans son ensemble, devient prédominante. Certes, l'héritage antérieur ne disparaît pas subitement : on en trouve le reflet dans la définition de « *Francia* » fournie par Barthélemy l'Anglais au XIII^e siècle, et même dans la « Gaule de France » de Matthieu Thomassin, au milieu du XV^e siècle. Néanmoins, ces réminiscences cèdent le pas à une vision plus étendue de la « France », associée par la plupart des auteurs à la Gaule toute entière. Barthélemy l'Anglais lui-même, tout en reprenant l'association France / Gaule Belgique d'Honorius Augustodunensis, la contredit aussitôt par l'équivalence France / Gaule tout court. C'est cette assimilation qui prévaut jusqu'à la fin du Moyen Âge, même si certains relèvent que les frontières de la Gaule ne sont pas exactement identiques à celles du royaume de France. De fait, si cette adéquation ne choque pas le lecteur moderne, bercé en son enfance par la formule « nos ancêtres les Gaulois » et par la figure géométrique de l'hexagone, qui n'est pas très éloignée des limites assignées à la Gaule par les géographes antiques, en réalité le royaume de France, au Moyen Âge, n'a pas du tout la même configuration que la Gaule sur toute sa frontière orientale, délimitée par les « quatre fleuves ». Les auteurs médiévaux en étaient d'ailleurs conscients : Brunetto Latini, par exemple, dans son *Livre du Trésor*, écrit : « Après Alemaigne outre le Rin est France, ki jadis fu apelés Galle », mais il souligne aussitôt que la Gaule était plus étendue que la France de son temps¹⁸² ; un peu plus haut, à propos de l'Allemagne, il avait

¹⁸² Voir l'extrait cité ci-dessus.

déjà noté l'abandon de la frontière « naturelle » du Rhin : « c'est uns fleuves ki departoit jadis Alemaigne et France, mais or [l'Alemaigne] dure dusk'en Loheraigne. »¹⁸³

Malgré ces réserves, à partir du XIII^e siècle, la Gaule est ressentie comme le toponyme antique le plus proche du territoire dénommé « France » dans la langue courante. Il semblerait donc que l'évolution sémantique ait suivi l'extension du domaine royal : le terme « *Francia* », d'acception plutôt régionale au XII^e siècle, prendrait par la suite un sens plus étendu. Mais dans le détail, les définitions que les auteurs du XII^e siècle donnent de « *Francia* » ne coïncident guère avec le domaine royal capétien, et la « France » de Brunetto Latini, vers 1260, ne correspond pas non plus aux possessions de Saint Louis. Il n'y a donc pas de corrélation directe entre les découpages politiques contemporains et les définitions littéraires de la « France », même si l'on peut supposer que l'affirmation du terme en son sens étendu, à la fin du Moyen Âge, n'est pas sans lien avec la naissance d'un sentiment d'appartenance « nationale », retracée par Colette Beaune.

Par ailleurs, plusieurs de ces définitions de « France » reconnaissent au toponyme deux acceptions, l'une restreinte, l'autre plus vaste. Rigord distingue le « *regnum Francorum* » de la France au sens restreint, Jean de Saint-Victor évoque la « *Francia stricte sumpta* », Ranulf Higden parle de la « France proprement dite », etc. La polysémie du mot « France » est donc clairement ressentie. Il en va de même chez d'autres auteurs. La double signification de « *Francia* » est par exemple clairement explicitée par l'un des grands maîtres parisiens du temps de Philippe Auguste, Pierre le Chantre, qui distingue la « *Francia generalis* » de la « *Francia particularis circa Parisius* »¹⁸⁴.

En outre, si les définitions de la « France » portent plus souvent sur son acception générale que sur son sens régional (dans notre corpus, Jean de Saint-Victor est le seul à chercher à circonscrire nettement ce dernier), la « France » au sens restreint reste bien présente, jusqu'à la fin du Moyen Âge, dès lors qu'entrent en jeu les provinces vernaculaires. C'est ainsi que la « France »/Île-de-France intervient dans la liste des provinces citées par Guillaume Fillastre à propos de Ptolémée. De même, lorsque Barthélemy l'Anglais définit la Picardie, c'est par rapport à l'Île-de-France.

Enfin, jusqu'à la fin du Moyen Âge, il n'existe pas de terme spécifique pour différencier la « France »-région de la « France »-royaume. Le même mot sert à désigner les deux territoires. Certains, comme Barthélemy l'Anglais, restent indifférents à la différence

¹⁸³ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, I, CXXIII, 19, p. 118.

¹⁸⁴ J. Baldwin, *Masters, Princes and Marchants*, t. II, p. 109, note 1.

d'échelle : dans le *De proprietatibus rerum*, le mot « Gallia » est aussi bien utilisé pour la Gaule/France, et pour l'Île-de-France. Mais d'autres, lorsqu'ils font usage du sens restreint de « France », préfèrent le préciser. Certains, enfin, optent pour l'éviction complète de « France » au sens étroit : le phénomène est particulièrement net chez Gilles Le Bouvier, qui, dans sa *Description des pays*, n'utilise « France » que pour parler du royaume et laisse anonyme la région parisienne. S'il ne manifeste pas les mêmes scrupules dans son *Armorial*, c'est que la « marche de France » est un espace connu des hérauts d'armes, qui ne se confond pas avec le royaume¹⁸⁵. Il semble donc bien que la polysémie du terme « France » ait gêné le héraut Berry et que dans son entreprise de description de l'espace français, il ait sciemment choisi d'éluder l'acception régionale du vocable.

¹⁸⁵ Voir plus bas.

Tableau récapitulatif (par ordre chronologique)

Auteur	Date	Définition de « France »/ « Francia »	« France » restreinte
Lambert de Saint-Omer	1120	« Francia » = la Gaule.	
Honorius Augustodunensis	Entre 1100 et 1139	« Francia » = la «Gaule Belgique» d'Orose	
Hugues de Saint-Victor	Années 1130	« Francia » = espace entre la Meuse, la Seine, la Manche et l'Aisne (?)	
Al-Idrisi	Vers 1154	Territoire abritant les villes de Bernay, Sées, Orléans, Chartres, Meaux, Châlons, Reims	
Godefroid de Viterbe	1183	« Francia » = terre des Francs, où coulent la Meuse et le Main	« parva Francia » : le pays de Paris
Rigord	Entre 1190 et 1196	« Francia » = nom moderne de la Gaule Belgique, entre Rhin, Meuse et Loire.	
Gilles de Paris	Vers 1200	« Francia » = la Gaule Lyonnaise, entre la Saône, la Loire, la Marne et la Manche.	
Gervais de Tilbury	Vers 1210	« Francia » = réunion de sept provinces ecclésiastiques (Lyon, Reims, Sens, Tours, Rouen, Bourges, Bordeaux)	« Francia » : au centre de la Gaule, entre Normandie, Flandre et Berry.
Barthélemy l'Anglais	Années 1230	« Francia » = la «Gaule Belgique» d'Orose (+ la Lyonnaise ?) / la Gaule toute entière	« Gallia » : au sud de la Picardie et de la Normandie
Traducteur anglo-normand	3 ^e quart XIII ^e s.	« France » = le royaume.	« pure France »
Brunetto Latini	Années 1260	« Droite France » = les 7 provinces ecclésiastiques de Gervais de Tilbury	
Primat (<i>Grandes chroniques de France</i>)	Années 1270	« France » = Gaule.	
Jean de Saint-Victor	Années 1310-1320	« Francia » = nom donné par les Francs à la Gaule	« Francia stricta sumpta » : diocèses de Paris, Chartres, Orléans et Meaux
Jean Corbechon	1372	« France » = espace entre le Rhin, la province de Narbonne, l'Angleterre et l'océan atlantique / ensemble de la Gaule	« France » : au sud de la Picardie et de la Normandie
Ranulf Higden	Années 1340	« Francia » = Gaule.	« Gallia Belgica sive Francia proprie dicitur »
Fazio degli Uberti	1346-1367	« Francia » (italien) = espace entre le Rhin, les Alpes, les Pyrénées, l'Atlantique	« Francia » : entre Flandre, Normandie et Champagne
<i>Libro del conocimiento</i>	XIV ^e siècle	« Françia » (castillan) = royaume bordé par les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, la Mer du Nord.	
Pierre d'Ailly	1410	« regnum Francie », constitué dans les Gaules	« Francia » : province de la Gaule chevelue
Guillaume Fillastre	Vers 1420		« Francia » : province de la Gaule Lyonnaise
Gilles Le Bouvier	Vers 1450	« France » = le royaume	« marche de France » (<i>Armorial</i>) : entre la Loire, l'Oise et l'Aisne
Matthieu Thomassin	Années 1450	« Gaule de France » = Gaule Belgique d'Orose	
Bernard de Rosier	Années 1450	« Francia » = le royaume	

Chapitre 4 :

La « France » dans les cartes médiévales

Après avoir tenté de cerner « *Francia* » au travers des définitions qu'en ont donné les auteurs du Moyen Âge, nous allons maintenant examiner le vocable au prisme de ses représentations graphiques, afin de mesurer la place laissée à son acception régionale dans la cartographie médiévale. La démarche peut paraître à première vue paradoxale, dans la mesure où les premières cartes de l'Île-de-France n'ont été publiées qu'à la fin du XVI^e siècle (**Planches 47 et 49**). Les cartes anciennes n'ont d'ailleurs jamais été exploitées par les médiévistes qui ont étudié l'Île-de-France, et l'ont même été assez peu par ceux qui se sont penchés sur la France au sens large.

Pourtant, les cartes médiévales apportent un certain nombre d'informations sur la région qui nous intéresse, mais leur utilisation se heurte à plusieurs difficultés. Tout d'abord, une grande partie des cartes dont nous disposons pour cette époque sont des cartes du monde (« *mappae mundi* »)¹, ce qui implique une échelle ne permettant pas toujours de descendre au

¹ Les mappemondes sont attestées dès l'Antiquité, mais les premières conservées ne datent que du VIII^e siècle. Cf. D. Woodward, « Medieval *mappaemundi* »... Le terme lui-même de "*mappa mundi*" semble être apparu au début du IX^e siècle, dans le catalogue de la bibliothèque de Reichenau ; au Moyen Âge, il peut être employé aussi bien pour une carte proprement dite que pour un texte géographique (cf. P. Gautier-Dalché, « Le sens de *mappa (mundi)*, IV^e-XIV^e siècle », *Archivum latinitatis medii aevi – Bulletin du Cange*, t. 62, 2004, p. 187-202) ; nous l'utiliserons ici seulement dans le domaine cartographique.

niveau du détail des régions² – sans même parler de celui des « pays ». Il existe certes quelques documents couvrant un territoire moins étendu, comme la carte de l'Europe de Giraud de Barri (vers 1200), mais ces cartes sont très rares avant le XV^e siècle, sauf pour la Terre sainte.

En outre, comme pour les textes géographiques étudiés plus haut, les *mappae mundi* restent en grande partie tributaires de notions héritées de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. De plus, leur fonction est de proposer une « image du monde » qui peut se prêter, selon les cartes, à une lecture historique (d'où les nombreux toponymes bibliques), cosmique (la Terre au milieu des éléments), théologique (au-dessus du monde sensible règne la Sagesse divine), voire eschatologique, toutes dimensions qui nous paraissent bien éloignées, aujourd'hui, de la pure géographie³. Pour Jörg-Geerd Arentzen, les informations ayant trait à l'histoire, à l'histoire naturelle ou à l'ethnographie jouaient même sans doute un rôle plus important, dans les *mappae mundi*, que l'aspect purement topographique⁴.

Enfin, leur système de représentation est très différent du nôtre⁵. Sans entrer dans les discussions concernant les différentes catégories de « *mappae mundi* »⁶, les conventions cartographiques médiévales sont souvent, au premier abord, déroutantes pour l'œil moderne. Les mappemondes présentent généralement l'est en haut : c'est là que se trouve le Paradis. L'Asie occupe donc la partie supérieure de la carte, tandis que l'Europe et l'Afrique se partagent la moitié inférieure. Bien entendu, les cartes ne découpent l'*orbis terrarum* qu'en trois (parfois quatre⁷) « parties » (nous parlerions aujourd'hui de continents, mais le terme était alors inconnu).

De plus, dans les *mappae mundi*, la représentation des terres ne suit pas une échelle fixe : la carte cherche plus à exprimer la signification des lieux que leur taille ou leur distance, d'où par exemple l'importance disproportionnée donnée à la Terre Sainte dans la mappemonde de Hereford⁸. Roger Bacon, dès le XIII^e siècle, semble avoir voulu développer

² Problème partiellement compensé par le grand format de certaines de ces cartes, telles que la carte d'Hereford ou celle de Fra Mauro.

³ Cf. Danielle Lecoq, « La « Mappemonde » du *De Arca Noe Mystica* de Hugues de Saint-Victor (1128-1129) », dans M. Pelletier (dir.), *Géographie du monde au Moyen Âge et à la Renaissance...*, p. 9-32.

⁴ J.-G. Arentzen, *Imago mundi cartographica...*

⁵ P. Gautier-Dalché, « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Âge »... ; P. Arnaud, « *Plurima orbis imago*. Lectures conventionnelles des cartes au Moyen Âge »... ; M. Kupfer, « Medieval world maps : embedded images, interpretative frames »...

⁶ Cf. M. Hoogvliet, *Pictura et scriptura...*, p. 32-54.

⁷ Les mappemondes à quatre « continents » seraient les héritières des théories de Cratès de Mallos (II^e siècle avant J.-C.) sur un globe terrestre sphérique divisé en quatre parties par deux océans perpendiculaires.

⁸ E. Edson, *The World Map, 1300-1492...*, p. 18.

un système de représentation plus homogène, fondé sur les latitudes et les longitudes, mais si une telle carte a été réalisée, elle ne nous est pas parvenue⁹.

A partir du XIV^e siècle, les cartes marines offrent toutefois des représentations plus proches de nos conventions modernes : fondées sur le système des lignes de rhumbs, elles donnent aux côtes méditerranéennes des contours immédiatement reconnaissables. Dans les années 1320, la tradition des *mappae mundi* s'est enrichie de ces précisions nouvelles grâce à l'œuvre du cartographe italien Pietro Vesconte¹⁰. En outre, les producteurs de cartes marines, tout en continuant à privilégier les côtes et les ports, ont aussi introduit des informations concernant l'intérieur des terres, en y faisant figurer des villes, des montagnes et le cours des rivières. L'*Atlas catalan*, offert par le roi d'Aragon au roi de France en 1375, en constitue un exemple particulièrement achevé.

Enfin, à partir du XV^e siècle, la redécouverte de Ptolémée permet d'appliquer à la représentation du monde un système de projection uniforme. La présence, dans la *Géographie*, de cartes régionales amène certains cartographes du XV^e siècle à dresser des cartes de « Gallia ». Même si les coordonnées tirées de la tradition ptolémaïque en donnent une image un peu déformée, la voie est ainsi ouverte aux cartes de France qui, à partir du XVI^e siècle, fournissent du territoire une représentation proche de nos propres habitudes.

Au travers de ces diverses représentations cartographiques, nous allons donc essayer d'appréhender comment on pouvait se figurer la « France » au Moyen Âge : dans quelle mesure le terme est-il employé en son sens régional, et quelle est sa situation géographique d'après les documents médiévaux ?

Nous serons parfois amenés à confronter ces documents graphiques aux définitions présentées dans le chapitre précédent, car la carte est parfois l'illustration d'un texte. Néanmoins, il a paru préférable de scinder les deux modes d'approche. En effet, de nombreuses cartes sont des documents autonomes : les atlas portulans ou les « *mappae mundi* » monumentales comme celle de Hereford, par exemple. Et même lorsque texte et image sont regroupés dans le même manuscrit, la carte se révèle en fait très souvent un objet

⁹ David Woodward et Herbert Howe, « Roger Bacon on Geography and Cartography », dans Jeremiah Hackett (dir.), *Roger Bacon and the Sciences : Commemorative Essays*, Leiden, E.J. Brill, 1997, p. 208-210 ; Patrick Gautier-Dalché, « Vers une perfecta locorum doctrina : lieu et espace géographique selon Roger Bacon », dans : Tiziana Suarez-Nani et Martin Rohde (dir.), *Représentations et conceptions de l'espace dans la culture médiévale...*, p. 9-44.

¹⁰ Voir infra.

indépendant, ainsi que l'a souligné Margriet Hoogvliet¹¹. En revanche, les cartes se copient souvent entre elles, comme on le voit bien à travers l'exemple des mappemondes de Pietro Vesconte. Il a donc paru plus pertinent pour l'analyse d'examiner de façon séparée les textes et les cartes, même si certains auteurs médiévaux, comme Paulin de Venise¹² ou Roger Bacon¹³, ont insisté sur leur complémentarité.

1. L'apparition de « *Francia* » sur la carte : la *Table de Peutinger* et ses dérivés

On considère traditionnellement¹⁴ que la plus ancienne représentation cartographique de « *Francia* » se trouve dans la « *Table de Peutinger* », célèbre mais énigmatique manuscrit médiéval qui nous restitue vraisemblablement un original antique disparu¹⁵ (**Planche 1a**). Cette carte, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque nationale de Vienne¹⁶, se distingue de toute la tradition des « *mappae mundi* » du Moyen Âge, tout comme d'ailleurs de la projection ptolémaïque antique : sur onze feuillets de parchemin formant un ensemble de plus de 6 mètres de long sur 33 cm de haut, sont représentées l'Europe, l'Afrique du Nord et une bonne partie de l'Asie¹⁷, sous forme d'itinéraires routiers¹⁸. La carte est extrêmement détaillée, puisqu'elle comprend plus de 2700 noms de lieux. « *FRANCIA* » y est inscrit en

¹¹ M. Hoogvliet, *Pictura et scriptura...*

¹² Voir plus bas.

¹³ « Et hic non solum necessaria est depictio locorum et figuratio, sed narratio eorum quae depingi debent ; neutrum enim sufficit » (Roger Bacon, *Opus maius*, éd. J.H. Bridges, *The Opus Maius of Roger Bacon*, reprod. Francfort 1964, p. 309). Cité par Margriet Hoogvliet, *Pictura et scriptura...*, p. 25.

¹⁴ M. Lügge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter..., p. 16 : « Diese Straßenkarte ist mit ziemlicher Sicherheit das älteste Zeugnis für "Franci" sowohl als auch für "Francia". » L'auteur date l'original antique du II^e siècle.

¹⁵ La *Table de Peutinger* a fait l'objet de nombreuses publications. Parmi les plus récentes (on trouvera dans ces ouvrages une bibliographie plus exhaustive) : F. Prontera, *Tabula Peutingeriana : Le antiche vie del mondo...*; B. Salway, « The Nature and Genesis of the Peutinger Map »...; E. Albu, « Imperial Geography and the Medieval Peutinger Map »...; R. J. A. Talbert, *Rome's World : The Peutinger Map Reconsidered...*; E. Albu, *The Medieval Peutinger Map: Imperial Roman Revival in a German Empire*, Cambridge University Press, 2014. Par ailleurs, Richard Talbert a développé une base de données en ligne fournissant la nomenclature illustrée de la *Table de Peutinger* : <http://www.cambridge.org/us/talbert/talbertdatabase/prm.html>.

¹⁶ Vienne, ÖNB, Codex Vindobonensis 324.

¹⁷ La partie située à l'extrême gauche de la carte était sans doute abîmée sur l'original, car la *Tabula Peutingeriana* ne représente qu'une partie de l'Angleterre et de l'Afrique du Nord. Miller, qui a fait graver la carte, a restitué cette partie manquante en s'inspirant de l'*Itinéraire d'Antonin*. A l'origine, Rome occupait peut-être le centre de la carte.

¹⁸ Cette présentation sous forme d'itinéraire explique que les noms des villes ne soient pas donnés au nominatif, comme dans la *Géographie* de Ptolémée, mais à l'accusatif, à l'ablatif ou au locatif, comme faisant partie de phrases du type : « de X à Y, tant de milles ».

majuscules rubriquées dans l'angle supérieur gauche, le long du Rhin, sur la rive droite du fleuve (**Planche 1b**).

La représentation adoptée par la *Table de Peutinger* étant très différente de nos conventions modernes, il est difficile de préciser exactement l'étendue et la position de cette « *Francia* », mais elle se trouve manifestement au nord des « *BVCTRVRI* » (les Bructères, une tribu de Germains) et de deux autres régions également situées à l'est du Rhin : « *SVEVIA* » (en noir) et « *ALAMANNIA* » (en rouge). Nous sommes ici hors des limites de l'Empire romain et aucune cité n'est représentée, mais de l'autre côté du fleuve, face à « *Francia* », sont notamment mentionnées Cologne, Xanten, Reims et Nimègue.

Pour comprendre à quoi correspond exactement cette « *Francia* », il nous faut la replacer dans son contexte. La *Table de Peutinger* constitue en effet un document difficile à appréhender, et qui suscite encore des interrogations. D'après l'analyse paléographique, elle daterait d'environ 1200¹⁹ ; elle proviendrait de Souabe ou d'Alémanie, régions correspondant au sud-ouest de l'Allemagne et à la Suisse germanophone²⁰. Son nom de « *Tabula Peutingeriana* » lui vient de son ancien propriétaire, l'humaniste Konrad Peutinger : elle lui avait été léguée en 1508 par son ami Conrad Celtis, qui l'aurait découverte en 1494 ; mais on ignore tout de son histoire antérieure. C'est manifestement la copie d'un original plus ancien, mais dont la datation a fait l'objet de nombreuses controverses.

La plupart des auteurs s'accordent cependant à lui reconnaître une origine antique²¹ : la carte ne contient que très peu de références chrétiennes (Saint-Pierre de Rome et quelques légendes en Terre sainte), et la plupart des noms de lieux, à part quelques-uns comme Constantinople, sont ceux en usage avant la Tétrarchie, tels qu'on peut les trouver dans l'*Itinerarium Antonini* (fin du III^e siècle). De plus, le nord est en haut, selon l'usage des géographes antiques, alors que dans la tradition médiévale, c'est l'est qui figure au sommet de la carte. Enfin la forme même du rouleau, avec une écriture disposée parallèlement au long

¹⁹ L'écriture se situe en effet à la transition entre la minuscule caroline tardive et l'écriture gothique. Cf. Richard J.A. Talbert, *Rome's World : The Peutinger Map Reconsidered...*, p. 83 (analyse de Martin Steinmann).

²⁰ Le type d'écriture paraît en effet correspondre à cette zone, d'après l'analyse de B. Bischoff cité par E. Weber, *Tabula Peutingeriana...*, 1976, p. 11 et d'après H. Lieb, « Zur Herkunft der tabula Peutingeriana », dans H. Maurer (éd.), *Die Abtei Reichenau. Neu Beiträge zur Geschichte und Kultur des Inselklosters*, Sigmaringen, Thorbecke Verlag, 1974, p. 31. Outre l'analyse paléographique, cette origine germanique est confortée par l'attention particulière qui semble avoir été portée à cette région, la seule où sont indiquées les forêts et des noms régionaux (cf. plus bas). Comme l'a remarqué Emily Albu, le catalogue de l'abbaye de Reichenau, dressé en 822-823, mentionne une « *mappa mundi* » en rouleau(x) qui aurait pu constituer le modèle de la *Table de Peutinger*.

²¹ A l'exception d'Emily Albu, qui voit dans la *Table de Peutinger* une création carolingienne.

côté, est celle des papyrus antiques. La *Table de Peutinger* s'inspire donc sans doute d'un original présenté sous forme de « *volumen* »²², à moins qu'il n'ait été de beaucoup plus grand format : Richard A. Talbert a ingénieusement proposé d'y voir une décoration conçue pour orner l'abside de la salle d'audience d'un palais impérial²³.

La datation de l'archétype est toutefois compliquée, car si l'on se penche sur le détail des villes et des territoires représentés, la carte présente de nombreuses incohérences. Par exemple, elle fait figurer les villes de Pompéi et d'Herculanum, détruites par le Vésuve en 79, mais aussi Constantinople (et non Byzance), nom en usage après 330, ou bien encore le réseau routier de la Dacie, province annexée à l'Empire seulement sous Trajan au II^e siècle (et abandonnée dans les années 270). À côté de Rome est représentée la basilique de Saint-Pierre, ce qui suggère une influence chrétienne, mais Jérusalem n'est pas mise en valeur. La *Table de Peutinger* mêle donc sans doute plusieurs strates d'informations.

À laquelle de ces strates appartient « *Francia* » ? Elle ne peut être antérieure au III^e siècle, puisque le mot était jusque-là inconnu. Mais elle peut faire partie des apports du IV^e siècle, comme Constantinople. Le nom de « *Francia* » était en effet déjà en usage sous Constantin, comme en témoignent notamment deux monnaies d'or frappées sous son règne²⁴.

Cependant, la zone de la *Table de Peutinger* où est mentionnée la « *Francia* » présente certaines particularités, qui la distinguent du reste de la carte. Tout d'abord, c'est le seul endroit où sont figurés des massifs forestiers : « *SILVA VOSAGVS* » (forêt des Vosges) et « *SILVA MARCIANA* » (la Forêt Noire), avec d'ailleurs une erreur par rapport au toponyme antique (forêt hercynienne). De plus, la carte ne cite pas le peuple des Francs, « *Franci* »,

²² Sa hauteur est un peu supérieure à celle d'un papyrus littéraire "standard", mais elle est comparable à celle de la *Geographoumena* d'Artémidore d'Ephèse (32,5 cm), un exemplaire de prestige publié par C. Gallazzi et B. Kramer, *Archiv für Papyrusforschung und verwandte Gebiete*, 44, 1998, p. 198-208.

²³ R. Talbert, *Rome's World : The Peutinger Map Reconsidered...*, p. 144-149.

²⁴ Ces deux monnaies d'or à l'iconographie très proche, mais pas tout à fait identique, ont été frappées pour l'une à Trèves, pour l'autre à Siscia (aujourd'hui Sisak) en Pannonie (Croatie). Toutes deux représentent à l'avant, le profil de Constantin, lauré et cuirassé ; au revers, la personnification du peuple franc, assise dans l'attitude de la tristesse, appuyant sa tête sur sa main droite, avec derrière elle un trophée d'armes et deux inscriptions : « *GAVDIVM ROMANORVM* » et « *FRANCIA* » à l'exergue.

- pour la première : *The Roman Imperial Coinage (RIC)*, vol. VII (P.M. Bruun, 1966), n° 241 : aureus frappé à Trèves en 319-320 ; un exemplaire est conservé au Staatliche Museen zu Berlin, Münzkabinett, 18229645 (<http://ww2.smb.museum/ikmk/object.php?id=18229645&size=0&content=0&side=1>).

- pour la seconde : aureus frappé à Siscia, RIC VII n° 23 ; G. Depeyrot, *Les Monnaies d'or de Dioclétien à Constantin Ier*, 1995, p. 101. Un exemplaire, daté de 317, est conservé au Staatliche Museen zu Berlin, Münzkabinett, 18201149.

(<http://www.smb-digital.de/eMuseumPlus?service=ExternalInterface&module=collection&objectId=1798803>).

Cf. M. Lügge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter, p. 17 (avec référence au catalogue plus ancien d'Henry Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain*, Paris, 1859-1868, tome VII, p. 249, n° 168).

mais un territoire, « *Francia* ». Or, dans la *Table de Peutinger*, la plupart des zones situées aux confins de l'Empire romain sont identifiées par le nom des tribus qui y habitent : « *Marcomanni* », « *Quadi* », « *Sarmate* », etc. Mais, comme nous l'avons vu, dans cette zone de la carte, trois régions voisines sont en revanche désignées par un nom de territoire : « *Francia* », « *Sueuia* » et « *Alamannia* », la seule inscription conforme au reste de la carte étant celle des Bructères, « *Buotruri* » (sans que figurent du reste d'autres peuples voisins tels que les Saliens, les Chattuaires ou les Chamaves).

Ces détails suggèrent que cette zone a peut-être fait l'objet d'un remaniement par rapport à l'archétype antique, d'autant plus que la région correspond à celle où a été copiée la *Table de Peutinger* vers 1200. Toutefois, ce n'est pas le copiste du XII^e-XIII^e siècle qui a introduit ces particularités, car comme nous allons le voir, d'autres cartes exécutées aux X^e -XI^e siècle semblent présenter la même conception de « *Francia* ». En revanche, « *Francia* » et les régions voisines pourraient remonter à un original carolingien, exécuté et conservé dans la même région que la *Table de Peutinger*. Tout en demeurant dans l'ensemble très fidèle à l'archétype antique, le copiste carolingien aurait réactualisé la représentation de sa propre région : la « *Francia* » de la *Table de Peutinger* correspondrait à la Franconie, la « *Suevia* » à la Souabe et l'« *Alamannia* » à l'Alémanie. L'usage du mot « *Francia* » pour désigner la Franconie est couramment attesté du IX^e au XII^e siècle, soit accompagnée de l'adjectif « *orientalis* », soit employée seule²⁵.

En somme, s'il est certain que « *Francia* » n'appartient pas au substrat le plus ancien de la *Table de Peutinger*, hérité de la cartographie antique (à laquelle on peut sans doute rattacher la référence aux Bructères), elle peut relever soit d'un apport de l'Antiquité tardive, soit d'une adjonction carolingienne. Cette dernière hypothèse suppose l'existence d'une étape intermédiaire entre l'archétype et la copie réalisée vers 1200, ce qui est assez probable : la plupart des œuvres antiques nous sont parvenues grâce aux copies réalisées à l'époque carolingienne. Si l'on adopte cette interprétation, il faut donc « rajeunir » de quelques siècles l'apparition de « *Francia* » sur la carte : celle-ci remonterait dès lors plutôt au IX^e qu'au IV^e siècle.

Quelle est l'influence exercée par cette représentation de « *Francia* » sur la cartographie de la fin du Moyen Âge, qui nous intéresse plus directement ? Il n'existe pas de descendance directe : la *Table de Peutinger* constitue un *unicum*, même si l'on sait qu'il a jadis existé une

²⁵ M. Lügge, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter..., p. 151-160.

autre carte de même type, consacrée à la seule Italie du Nord²⁶. Cependant, son archétype a exercé une durable influence sur la géographie médiévale²⁷. Dans le domaine cartographique, la « *Francia* » que nous venons de décrire se retrouve dans un certain nombre de documents plus tardifs, qui s'échelonnent du X^e au XIII^e siècle : les mappemondes des *Beatus*.

Patrick Gautier-Dalché²⁸, reprenant une hypothèse déjà formulée par les savants allemands dans les années 1890-1910²⁹, a en effet souligné que certains toponymes ou commentaires présents sur les cartes du monde qui illustrent le *Commentaire de l'Apocalypse* écrit par le moine Beatus de Liebana en 776, sont très proches de ce que l'on peut lire sur la *Table de Peutinger*³⁰. Le *Commentaire* de Beatus de Liebana a probablement été dès l'origine accompagné d'une carte, car le prologue du Livre II fait explicitement référence à une « *pictura* » illustrant la mission des Apôtres. Mais les quatorze manuscrits subsistants qui

²⁶ Il a en effet existé au XV^e siècle une carte d'un type assez semblable à la Table de *Peutinger*, mais limitée à l'Italie du Nord, que l'on pouvait voir dans les années 1480 ou 1490 sur les murs de l'antichambre du palais épiscopal de Padoue. Cette carte ne nous est pas parvenue, mais elle a été décrite et copiée par Pellegrino Prisciani, archiviste de la maison d'Este à Ferrare, dans le premier volume de ses *Historiae Ferrarienses* (Modene, Archivio di Stato, Manoscritti 129, fol. 44 v^o-45 r^o). Les deux cartes étaient très proches mais non identiques, car celle de Padoue, par exemple, présentait des caractères grecs. Il faut souligner que cette carte provenait, elle aussi, du sud de l'Allemagne : elle a sans doute été offerte à l'occasion du concile de Bâle (1431-1449), soit à des ambassadeurs vénitiens (selon P. Gautier-Dalché), soit à l'évêque de Padoue Pietro Donato (selon R. Talbert) ; ce bibliophile averti profita de son séjour à Bâle, de 1433 à 1436, pour visiter Reichenau et la vallée du Rhin, à la recherche de manuscrits ; on sait notamment qu'il fit copier une « Cosmographie » sur un manuscrit de Spire, en 1436 (aujourd'hui conservé à Oxford, Canon. Misc. 378 ; notice dans : O. Pächt et J.J.G. Alexander, *Illuminated Manuscripts in the Bodleian Library Oxford*, vol. 2, Oxford, 1970, n^o 599). Cf. Patrick Gautier-Dalché, « La trasmissione medievale e rinascimentale della *Tabula Peutingeriana* »..., p. 47-48 et Fig.2 ; A. Bondanini, « Contributi per la storia della cartografia ferrarese. Cinque studi », dans *Atti e memorie della Deputazione provinciale ferrarese di storia patria*, série 3, 29, 1981, p. 33-34 ; R. J.A. Talbert, *Rome's World : The Peutinger Map Reconsidered*..., p. 166-170.

²⁷ Le « cosmographe de Ravenne » (VIII^e siècle) fournit une liste de cités comparables au contenu de la *Table de Peutinger*. Toutefois, certaines erreurs montrent toutefois que c'est un texte, et non une carte, qui a servi de source à l'auteur. Ce texte est peut-être dû à un certain « Castorius », souvent cité par le Cosmographe. Édition : *Itineraria Romana II : Ravennatis Anonymi Cosmographia et Guidonis Geographica*, éd. Joseph Schnetz, Leipzig, Teubner, 1940 (rééd. avec index par Marianne Zumschlinge, Stuttgart, Teubner, 1990), p. 1-110. Sur l'influence de la *Table de Peutinger* sur l'Anonyme de Ravenne : Pascal Arnauld, « L'origine, la date de rédaction et la diffusion de l'archétype de la Table de Peutinger », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1988, p. 302-321 ; Louis Dillemann, *La Cosmographie du Ravennate*, Bruxelles, Latomus, 1997.

²⁸ P. Gautier-Dalché, « La trasmissione medievale e rinascimentale della *Tabula Peutingeriana* »..., p. 44.

²⁹ Cf. Konrad Miller, *Mappaemundi. Die ältesten Weltkarten, I : Die Weltkarte des Beatus*, Stuttgart, Jos. Roth'sche Verlagshandlung, 1895, p. 52-56, p. 67 ; E. Schweder, « Über eine Weltkarte des achten Jahrhunderts », *Hermes*, 24, 1889, p. 586-604 et plus précisément p. 594-603 ; H. Gross, *Zur Entstehungsgeschichte der tabula Peutingeriana*, Diss. Berlin, 1913.

³⁰ Cf. J. Williams, *The Illustrated Beatus : A Corpus of the Illustrations of the Commentary of the Apocalypse*, 5 vol., Londres, 1994-2003 (pour le ms de la Pierpont Morgan Library : vol. 2, et pl. 27-28 ; pour le ms de Burgo : vol. 4, pl. 5 ; E. Edson, *Mapping Time and Space*..., p. 149-159.

comportent une telle carte sont de loin postérieurs au VIII^e siècle³¹. Le plus ancien est aujourd'hui conservé à New-York, à la Pierpont Morgan Library, M. 644 ; il a probablement été exécuté au monastère de Tábara (León) pour le monastère de San Miguel de Escala vers 940 ; la carte, de forme rectangulaire, ne contient que 66 toponymes, dont « *Francia* » ne fait pas partie³².

En revanche, « *Francia* » est présente sur la mappemonde de plusieurs autres *Beatus* : le *Beatus* de Gérone³³, achevé en 975 dans le royaume de León ; le *Beatus de Saint-Sever*³⁴, premier *Beatus* exécuté au nord des Pyrénées, durant le troisième quart du XI^e siècle ; le *Beatus* de Turin, réalisé en Catalogne dans le premier quart du XII^e siècle³⁵ ; le *Beatus* aujourd'hui conservé à Manchester, exécuté dans le dernier quart du XII^e siècle, sans doute dans le Nord de l'Espagne³⁶ ; le *Beatus* de Las Huelgas, en 1220³⁷ ; le *Beatus de Arroyo*, daté de la première moitié ou du milieu du XIII^e siècle³⁸.

La représentation la plus détaillée se trouve dans le *Beatus de Saint-Sever*, exécuté durant le troisième quart du XI^e siècle, dans l'abbaye de Saint-Sever-sur-Adour (dont l'icône domine la « *UUASCONIA* », dans le bas de la carte) (**Planche 2**). Cette « *mappamundi* » se distingue

³¹ Sur 28 manuscrits conservés du texte de *Beatus* de Liébana. On peut y ajouter deux autres cartes qui suivent la même tradition : la *mappamundi* du manuscrit de Milan, Bibliothèque ambrosienne, MS F 150 sup. fol. 71^v-72, et la carte murale de San Pedro de Rocas.

³² Sur les *Beatus*, voir : J. Williams, *The Illustrated Beatus...* Sur la mappemonde représentée dans ces manuscrits : Konrad Miller, *Mappae mundi. Die ältesten Weltkarten*, vol. I : *Die Weltkarte des Beatus*, Stuttgart, 1895 ; Hermenegildo García Aráez Ferrer, « Los mapamundi de los Beatos. Origen y características principales », *Miscelánea Medieval Murciana*, 18, 1993-1994, p. 49-76 ; I. Baumgärtner, « Graphische Gestalt und Signifikanz? », p. 83-101 ; Sandra Sáenz-López Pérez, *The Beatus Maps. The Revelation of the World in the Middle Ages*, Burgos, 2014.

³³ Girona, Museu de la Catedral, Num. Inv. 7 (11), fol. 454^v-55. Reproduction en fac-simile de ce manuscrit : *Beato de Liébana, Commentarium in Apocalypsin. Beati in Apocalypsin libri duodecim : Codex Gerdundensis A.D. 975*, Madrid, 1975.

³⁴ BnF, ms. lat. 8878, folios 45bis-45 ter^v. Reproduction en fac-simile de ce manuscrit : *Beato de Liébana, Comentarios al Apocalipsis y al Libro de Daniel*, Madrid, 1984.

³⁵ Turin, Biblioteca Nazionale Universitaria, Sgn. I. II. 1, fol. 45^v-46^r. Cf. J. Williams, *The Illustrated Beatus...*, vol. 3, p. 7. Le manuscrit a été reproduit en fac simile : *Beato de Liébana, Beato de Turin*, Torrejón de Ardoz-Madrid, 2 vol., 2000-2001.

³⁶ Manchester, The John Rylands University Library, MS Lat. 8, fol. 43^v-44. Reproductions en fac-simile de ce manuscrit : Peter Klein (dir.), *Beatus a Liébana in Apocalypsin Commentarius : Manchester, The John Rylands University Library, Latin MS 8*, Munich (« Codices illuminati medii aevii », 16), 1990 ; *Beato de Liébana, Commentarium in Apocalypsin. Codice de Manchester*, Valencia, 2001-2002. Sur ce manuscrit, voir : J. Williams, *The Illustrated Beatus...* ; E. Edson, *Mapping Time and Space...*, 1997, p. 149-159 ; notice de Peter Barber dans *Segni et sogni della terra. Il disegno del mondo dal mito di Atlante alla geografia delle reti*, catalogue d'exposition, Milan, Palazzo Reale, Istituto Geografico De Agostini, 2001, n° 28, p. 66.

³⁷ New-York, Pierpont Morgan Library, Ms. 429, fol. 31^v-2^r. Reproduction en fac-simile de ce manuscrit : *Beato de Liébana, Beato del monasterio de Las Huelgas : Ms. M. 429*, Valencia, 2004. On peut aussi consulter les images en ligne sur le site de la Pierpont Morgan Library.

³⁸ Paris, BnF, NAL 2290, fol. 13^v-14^r. Reproduction en fac-simile de ce manuscrit : *Beato de Liébana. Códice del Monasterio Cisterciense de San Andrés de Arroyo*, Barcelone, 1998.

de la tradition antérieure des *Beatus* exécutés aux X^e et XI^e siècles en Espagne, dont l'objectif est d'illustrer une théologie de l'Histoire, par le grand nombre de toponymes représentés sur la carte³⁹, ainsi que par l'importance donnée à la représentation de la Gaule, qui occupe à elle seule près du quart de la surface du monde⁴⁰. Or, les toponymes du *Beatus de Saint-Sever* sont en grande partie identiques à ceux que l'on trouve dans la *Table de Peutinger*. Et dans les deux cartes, le mot « *FRANCIA* » est inscrit le long de la rive droite du Rhin, au nord des régions de la Gaule également citées par la *Table de Peutinger* : « *GALLIA BELGICA* » (entre le Rhin et la Seine), « *GALLIA LUGDUNENSIS* » (entre la Seine et la Loire), « *AQUITANIA* » (entre la Loire et la Garonne)⁴¹.

Dans les autres mappemondes (**Planches 3 et 4**), le nombre des toponymes est plus réduit, mais « *Francia* » occupe la même position, juste au-dessus de « *Gallia Belgica* », et en-dessous de « *Suebi* » ou « *Suevi* » ; elle est proche des deux fleuves figurés sur la carte : le Rhin et le Danube. Plus bas figure la Gaule Lyonnaise (« *Gallia Lacdunensi* » ou « *Lucdunensi* »), tandis qu'une chaîne de montagnes appelée « *Montes Galliarum* » sépare cet ensemble de l'Aquitaine (« *Aquitania* ») où est située la ville de Toulouse (« *Tolosa* »).

On retrouve exactement la même nomenclature, sous une figuration différente, dans le *Beatus de Arroyo*, le plus tardif du corpus (**Planche 5**) : les toponymes sont inscrits à côté d'icônes de forteresses, choix un peu curieux puisque ces noms font référence à des territoires et non à des cités ; mais si l'effet d'ensemble est assez différent de celui des autres *Beatus*, la carte est au fond la même, et « *Francia* » est toujours voisine de « *Suebi* » et de « *Gallia Belgica* ».

Les historiens de la cartographie regroupent en une même famille les *Beatus* de Gérone, de Manchester, de Turin et de Las Huelgas⁴² ; en revanche, le *Beatus de Saint-Sever* n'est pas

³⁹ Thomas Deswarte y voit l'expression d'une conception de l'espace davantage axée sur le culte des saints et les reliques, figurant un monde polarisé autour de villes et de monuments : T. Deswarte, « Géographie sacrée ou géographie du sacré ? Les mappemondes du *Commentaire* de Beatus aux X^e et XI^e siècles », dans Stéphane Boisselier (dir.), *De l'espace aux territoires. La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge, Actes de la table ronde des 8-9 juin 2006, CESCO (Poitiers)*, collection « Culture et société médiévales », n° 19, Turnhout, Brepols, 2010, p. 113-131.

⁴⁰ Deux articles ont été consacrés à la représentation de la France dans le *Beatus de Saint-Sever* : F. de Dainville, « La *Gallia* dans la mappemonde de Saint-Sever... » et S. Sáenz-López Pérez, « The Image of France in the Beatus Map of Saint-Sever »... Pour F. de Dainville, cette partie de la carte, exceptionnellement détaillée (près de 50 toponymes sur un total de 270), représente les chemins de Saint-Jacques.

⁴¹ Sur la *Table de Peutinger* sont en effet mentionnées : « *BELGICA* », « *LUGDUNENSIS* », [AQU]ITANIA. En revanche, elle ne mentionne pas la Narbonnaise, qui n'apparaît pas non plus dans le *Beatus de Saint-Sever*.

⁴² Voir notamment les études d'Ingrid Baumgärtner sur la tradition cartographique des *Beatus* : « Die Welt im kartographischen Blick... », p. 534-539 ; *eadem*, « Visualisierte Weltenräume... », p. 239-246 ; et « Graphische Gestalt und Signifikanz »..., p. 91-97.

considéré comme appartenant à la même branche du stemma⁴³. En ce qui concerne « *Francia* », toutefois, il n'y a pas de divergence entre les six manuscrits. Les conventions cartographiques qui régissent ces mappemondes sont tellement différentes des nôtres qu'il est bien difficile de préciser les contours de cette « *Francia* », mais la disposition des autres toponymes montre clairement que la « *Francia* » des *Beatus* est la même que celle de la *Table de Peutinger* : c'est une région rhénane, distincte de la Gaule. On ignore par quel biais le modèle de la *Table de Peutinger* a pu être connu en Espagne, mais il est à la source d'une lignée de mappemondes qui conservent encore, à la fin du XII^e et même au XIII^e siècle, un mode de représentation très archaïque pour l'époque.

Nous n'avons pas retrouvé cette « *Francia* » rhénane hors de la tradition des *Beatus*. Toutes les autres mappemondes exécutées du XIII^e au XV^e siècle placent « *Francia* » là où la situent aussi les textes géographiques contemporains, c'est-à-dire sur le territoire de l'ancienne « *Gallia* ». La signification primitive donnée à « *Francia* » dans la cartographie médiévale a donc été ensuite abandonnée, et n'a plus cours à la fin du Moyen Âge.

Bien que les *Beatus* attestent d'une longue persistance résiduelle de cette première « *Francia* », la *Descriptio mappe mundi* de Hugues de Saint-Victor suggère qu'il existait déjà une autre représentation cartographique de ce vocable dès la première moitié du XII^e siècle. Nous l'avons vu plus haut, la « *Francia* » de la *Descriptio* occupe certes une position très septentrionale, mais se trouve bien de ce côté-ci du Rhin. Si Hugues de Saint-Victor décrit une carte réelle, celle-ci n'était donc pas conforme à la tradition de la *Table de Peutinger*, au moins sur ce point – car par ailleurs, de nombreux toponymes de la *Descriptio* sont identiques à ceux de la *Table de Peutinger* ; le texte de Hugues de Saint-Victor laisse même entrevoir la trace d'un « *itinerarium pictum* » dans la succession des cités de l'Italie septentrionale⁴⁴. Étant donné que la « *Francia* » de la *Descriptio* semble malgré tout faire référence à une époque révolue, remontant sans doute à la fin du IX^e siècle, cela pourrait signifier qu'une autre mappemonde a été exécutée à l'époque carolingienne, à partir du même archétype antique que la *Table de Peutinger*, mais en Francie occidentale et non en Francie orientale : cette hypothèse expliquerait l'utilisation différente du mot « *Francia* », attestée par les textes.

⁴³ Il se rattache à la famille « I », assez hétérogène, qui accueille aussi les mappemondes des *Beatus* de Burgo de Osma (1086), de Navarre (fin du XII^e siècle), et de Lorvão (1189). Cf. S. Sáenz-López Pérez, « The Image of France in the *Beatus* Map of Saint-Sever »..., p. 163.

⁴⁴ P. Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi »*..., p. 66.

2. *Francia* dans les *mappae mundi* (XIII^e-XV^e siècle)

Plus de 175 mappemondes ont été conservées pour la période VIII^e-XI^e siècle⁴⁵, mais la plupart sont des représentations très schématiques. C'est surtout à partir du XII^e siècle que ces cartes se complexifient, et donnent de nombreux toponymes. Toutefois, si l'on excepte les *Beatus* étudiés plus haut, il faut encore attendre un siècle avant de trouver « *Francia* » sur la carte. Le premier exemple que nous ayons recensé est en effet celui de la carte de l'Europe de Giraud de Galles, vers 1200. Il existe certes une *mappa mundi* en forme de diagramme « T-O », dans un manuscrit de la *Guerre contre Jugurtha* de Salluste datant de la seconde moitié du XII^e siècle, où figure le mot « *Francia* », mais celui-ci, comme l'a relevé Patrick Gautier-Dalché, a été rajouté par une autre main, sans doute au XIII^e ou au XIV^e siècle (**Planche 6**).

Jusqu'à la fin du XII^e siècle, les cartographes semblent donc être restés fidèles au toponyme antique « *Gallia* ». C'est celui qui est inscrit sur la « mappemonde d'Albi », qui constitue peut-être la copie médiévale d'une carte de l'Antiquité⁴⁶, et c'est toujours celui que l'on trouve dans la production cartographique du XII^e siècle, alors même qu'un texte aussi diffusé que celui d'Honorius Augustodunensis avait employé le mot « *Francia* ». « *Gallia* » est notamment le toponyme inscrit dans les cartes du *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer, aussi bien dans l'exemplaire autographe de 1120 que dans les copies de Wolfenbüttel et de Paris – et ce, en dépit de la définition de « *Francia* » par l'auteur, citée plus haut⁴⁷.

Dans la carte de l'Europe qui illustre le manuscrit autographe du *Liber floridus*⁴⁸, un contour rubriqué entoure la Gaule, délimitée par le Rhin, les Alpes, la Méditerranée, les Pyrénées et l'océan, et parcourue par trois fleuves : le Rhône (*Rodanus*) et deux cours d'eau anonymes, à identifier comme la Loire et la Seine (**Planche 7a**). Sur ce territoire sont inscrits plusieurs toponymes : « *Gallia* » répété six fois, mais aussi en haut (c'est-à-dire vers l'est),

⁴⁵ D. Woodward, « Medieval Mappaemundi »..., p. 302.

⁴⁶ Albi, Bibliothèque municipale, Ms. 29, fol. 57 v°. Cf. K. Miller, *Mappaemundi...*, tome III, p. 57-59 ; Von den Brincken, *Fines Terrae...*, 1992 ; J. Williams, « Isidore, Orosius and the Beatus Map », *Imago mundi*, 49, 1997, p. 7-32 ; E. Edson, *Mapping Time and Space...*, 1997, p. 32-33 ; notice de Peter Barber dans *Segni et sogni della terra. Il disegno del mondo dal mito di Atlante alla geografia delle reti*, catalogue d'exposition, Milan, Palazzo Reale, Istituto Geografico De Agostini, 2001, n° 26, p. 65.

⁴⁷ Voir chapitre précédent.

⁴⁸ Le manuscrit autographe du *Liber floridus* est conservé à Gand, Bibliothèque universitaire, Ms. 92 ; il est consultable en ligne : http://adore.ugent.be/view?q=_id:%22archive.ugent.be:018970A2-B1E8-11DF-A2E0-A70579F64438%22&search_type=advanced. La carte de l'Europe se situe au fol. 241. Sur cette carte, cf. D. Lecoq, « La mappemonde du *Liber floridus* ou la vision du monde de Lambert de Saint-Omer », *Imago mundi*, t. 39, 1987, p. 9-49.

« *Burgundia* » et « *Aquitania* » ; à droite (vers le sud), « *Narbona* » ; en bas à gauche (au nord-ouest), « *Flandria* », « *Morini* » et « *Neustria* ». Si la position donnée à l'Aquitaine montre que Lambert de Saint-Omer ne la situait pas correctement dans l'espace, en revanche, il a manifesté un net intérêt pour la zone qu'il connaissait mieux, la France du Nord, où il nomme la Normandie, la Flandre et sa propre région, la Morinie. D'autre part, si « *Francia* » est encore absente de la carte, les Francs, eux, sont nommés parmi les peuples qui habitent l'Europe, aussi bien dans la marge à gauche de la carte que dans le diagramme « T-O » sur le modèle isidorien qui figure au folio 19 (**Planche 7b**).

Dans l'exemplaire de Wolfenbüttel (dernier quart du XII^e siècle)⁴⁹, c'est une plus classique « *mappa mundi* » qui figure au folio 69^v (**Planche 8**). La représentation de « *Gallia* » est très proche de celle du manuscrit de Gand, mais avec quelques différences : le territoire n'est plus individualisé par un contour rubriqué ; « *Aquitania* » est mieux située ; « *Neustria* » a disparu, « *Morini* » est passé de l'autre côté du Rhin. Les transformations s'accroissent encore dans l'exemplaire copié vers 1260, aujourd'hui conservé à la BnF⁵⁰ (**Planche 9**). Cette fois, « *Gallia celt(ica)* » est encadrée par « *Burgondia* », « *Norm(ania)* », « *Flandria* », « *Bracata id est Narbona* », « *Gasconia* », « *Aquitania* ». La forme générale de la carte reproduit le modèle de Lambert de Saint-Omer, mais le choix des toponymes et leur emplacement ont été modulés en fonction de la cartographie contemporaine. C'est ainsi que la Morinie a été transformée en Normandie, région bien plus fréquente dans les mappemondes du XIII^e siècle, mais ici située trop au nord. La partie méridionale de la France est rendue de façon plus précise : elle comprend désormais trois régions, correctement placées les unes par rapport aux autres, l'Aquitaine, la Gascogne et la Narbonnaise. La quasi disparition de la Méditerranée, réduite aux dimensions d'un fleuve, donne à l'Europe d'étranges contours, mais si l'on descend au détail des régions, le cartographe a une meilleure vision de l'espace français que ses prédécesseurs ; « *Gallia* » correspond ici à ce que d'autres cartes contemporaines appellent « *Francia* ».

« *Gallia* » est également le mot employé sur la mappemonde du XII^e siècle peinte dans un manuscrit des *Etymologies* d'Isidore de Séville, aujourd'hui conservée à Munich⁵¹, pour

⁴⁹ Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek, Ms. Gud. Lat. 2^oI (4305) ; consultable en ligne sur le site internet de la bibliothèque : <http://diglib.hab.de/mss/A-gud-lat>.

⁵⁰ Paris, BnF, ms. lat. 8866, fol. 62 v^o.

⁵¹ Munich, Bayerische Staatsbibliothek, CLM 10058, fol. 154 v^o. Cette carte, exécutée en France du Nord au XII^e siècle, se trouve dans un manuscrit qui a appartenu au XV^e siècle aux Célestins de Marcoussis. Cf. P. Gauthier-Dalché, *La « Description mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor...*, p. 81-85 et repr. pl. I.

désigner un territoire compris entre le Rhin, le Rhône, l'Aquitaine et la Normandie (**Planche 12**). On retrouve encore « *Gallia* » dans la mappemonde dite « d'Henri de Mayence » ou « carte de Sawley », vers 1190 (Cambridge, Corpus Christi College, MS. 66, p. 2)⁵², où figure la « *Gallia belgica* », délimitée par l'Aisne et la Loire (**Planche 11**).

Ces cartes montrent une ouverture vers la géographie vernaculaire qui se traduit par l'introduction de toponymes absents de la tradition antique, tels que *Normannia* ou *Flandria*. Par ailleurs, l'exemple du *Liber floridus* prouve que les mappemondes faisaient l'objet d'adaptations régulières. Néanmoins, « *Francia* » apparaît beaucoup plus tardivement dans les représentations cartographiques que dans les définitions textuelles.

« Francia » dans la tradition cartographique anglaise

De même que le mot « *franceis* » a été employé pour la première fois en Angleterre pour désigner la langue française, il semble que ce soit aussi en Angleterre que « *Francia* » au sens de « France » (et non de Franconie) ait fait son apparition dans les cartes. Le premier exemple que nous avons recensé de son utilisation dans la cartographie pointe en effet vers l'Angleterre du début du XIII^e siècle. Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une « *mappa mundi* » à proprement parler mais plutôt d'un « *abstract* » de mappemonde, centré sur l'Europe.

La carte de l'Europe de Giraud de Galles (vers 1200)

« *Francia* » apparaît en effet dans un document assez exceptionnel, exécuté vers 1200 : la carte de l'Europe de *Giraldus Cambrensis*, alias Giraud de Bari ou de Galles⁵³ (**Planche 13**), dont on connaît l'intérêt pour la géographie (il est l'auteur de célèbres descriptions de l'Irlande et du pays de Galles), et aussi pour la cartographie : on sait par

⁵² Cette mappemonde se trouve au début de l'*Imago mundi* d'Honorius Augustudonensis. Elle a été (à tort) attribuée à Henri de Mayence, d'où son appellation usuelle. Le manuscrit est probablement originaire de l'abbaye de Sawley, dans le Yorkshire. La mappemonde est proche de celle de Hereford, mais en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse, les deux cartes diffèrent puisque « *Francia* » est mentionné dans la seconde et non dans la première. Sur la carte de Sawley, voir : D. Lecoq, « La Mappemonde d'Henri de Mayence ou l'image du monde au XII^e siècle »...; P.D.A. Harvey, « The Sawley Map and Other Maps in the Twelfth-Century England »...; Catalogue d'exposition : *Segni e sogni della terra...*, 2001, p. 72 ; P. Barber, « Medieval Maps of the World »..., p. 10-13 et Fig. 4.

⁵³ Dublin, National Library of Ireland, MS. 700, fol. 48 r^o. Sur cette carte, voir P. Barber, « Medieval Maps of the World »..., p. 14-15 et Fig. 5 ; T. O'Loughlin, « An Early Thirteenth Century Map in Dublin : A Window into the World of Giraldus Cambrensis »...

exemple qu'il envoya à Hereford, en 1208, un manuscrit contenant une carte détaillée du pays de Galles, malheureusement perdue.

Cette carte de l'Europe est incluse dans un manuscrit qui contient deux œuvres de Giraud, celles consacrées à l'Irlande : la *Topographia Hiberniae* et l'*Expugnatio hibernica*, mais la carte fait plutôt figure d'œuvre indépendante que d'illustration d'un texte. Elle a sans doute été dessinée par un artiste travaillant directement sous la direction de Giraud lui-même. Bien qu'elle ne représente que l'Europe, elle s'inspire probablement d'une « *mappa mundi* » plus vaste ; mais c'est une œuvre très originale, qui nous montre l'Angleterre (en bas) en relation avec Rome (en haut), et dont certains détails, comme l'omission de Canterbury, sont probablement liés aux choix personnels de Giraud, qui était en conflit avec les archevêques.

Cette indépendance à l'égard de la tradition cartographique explique peut-être la présence de « *FRANCIA* » parmi les régions d'Europe dont le nom apparaît en majuscules rubriquées, bien que la carte utilise aussi le terme de « Gaule » à propos des rives de la Manche. Cette « *France* » est donc placée sur le même plan que l'Irlande, la « Bretagne » (c'est-à-dire l'Angleterre), le pays de Galles, l'Ecosse, la Flandre, l'« *Allemagne* » (*Alemannia*), la Bourgogne, la Normandie, l'Anjou, la Provence, la « Bretagne armoricaine » (notre Bretagne actuelle), le Poitou, la Gascogne et l'Espagne. « *Francia* » est écrit en caractères un peu plus grands que d'autres provinces, mais c'est sans doute tout simplement parce que le scribe avait la place, davantage que pour suggérer une sujétion quelconque ou un territoire de plus grande étendue.

« *Francia* » apparaît donc ici en son sens régional. Sa capitale, « *Parisius* », est dessinée sous la forme d'une île sur la Seine. Elle n'est pas expressément dissociée de la Champagne, qui n'est pas mentionnée dans la carte. Comme celle-ci émane d'Angleterre, ce sont les territoires faisant partie des domaines Plantagenêt qui sont privilégiés : la Normandie, l'Anjou, le Poitou, la Gascogne. Néanmoins pour le cartographe, « *Francia* » ne se confond pas avec la Flandre ni avec la Bourgogne, deux zones bien individualisées.

La mappemonde de Matthieu Paris (vers 1250)

« *Francia* » se retrouve également dans plusieurs *mappae mundi* anglaises du XIII^e et du XIV^e siècle. Celle dessinée par Matthieu Paris vers 1250⁵⁴ (**Planche 14**) montre ainsi,

⁵⁴ Cambridge, Corpus Christi College, Ms 26, fol. VII v^o. Cf. Suzanne Lewis, *The Art of Matthieu Paris in the Chronica majora*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1987 ; Daniel K. Connolly, *The Maps of Matthew Paris. Medieval Journeys through Space, Time and Liturgy*, Woodbridge, The Boydell Press, 2009.

dans sa partie inférieure : « *Britannia* » (la Grande-Bretagne), « *Burgundia* », « *Normannia* », « *Francia* », « *Flandria* », « *Colonia* » et « *Alemania* ». Matthieu Paris indiquait lui-même avoir utilisé pour ce dessin deux cartes de grandes dimensions, l'une attribuée à « Master Robert Melkeley », l'autre à l'abbaye de Waltham.

La « carte du Psautier » (vers 1260)

Cette mappemonde, produite à Londres dans les années 1260, se trouve curieusement placée dans un psautier, juste avant le calendrier⁵⁵ (**Planche 15a**). La carte, très complète malgré sa taille réduite, constitue probablement la copie d'un original plus grand, peut-être la mappemonde peinte pour Henri III à Westminster dans les années 1230. Cette image s'accompagne, au verso, d'une liste de territoires, inscrits dans un diagramme T-O tenu par le Christ, entouré d'anges : les deux représentations se font donc manifestement écho (**Planche 15c**). « *Francia* » n'apparaît pas sur la carte, contrairement à « *Normannia* », « *Burgundia* » ou « *Equitania* » (l'Aquitaine) ; en revanche, « *Parisius* » est nommé (**Planche 15b**). Mais « *Francia* » fait bien partie de la liste des « provinces d'Europe » inscrite au verso :

« (...) *Wasconia in qua Burdeles, Pictavia, Aquitania, Neustria, Francia, Allemannia, Dacia, Saxonia, Gotia* (...) *Gallica bellica*⁵⁶, *civitas Belgis, Britannia Maior...* »⁵⁷

La « France » du *Psautier* est donc là encore prise dans une acception régionale, aux côtés de la Gascogne, du Poitou, de l'Aquitaine, de la Normandie (que la liste désigne comme « *Neustria* ») et de la « Gaule Belgique », que l'on peut probablement assimiler à la Picardie. La carte, pour sa part, mêle noms de villes et de territoires, et dans ce contexte, « *Parisius* » a été préféré à « *Francia* ». La faible taille de la mappemonde explique probablement la réduction des toponymes par rapport à la liste adjacente, mais aussi, sans doute, à l'archétype cartographique qui a pu servir de modèle.

La mappemonde de Hereford (vers 1300)

Le terme de « *Francia* » apparaît aussi sur la seule de ces très grandes mappemondes du XIII^e siècle qui nous soit parvenue intacte : la carte d'Hereford, exécutée en Angleterre

⁵⁵ Londres, BL, Additional MS. 28681, fol. 9 r^o. Cf. K. Miller, *Mappae Mundi...*, t. III, p. 37-43 ; M. Destombes, *Mappemondes...*, 49.8, p. 168-170 ; A.-D. von den Brincken, *Fines terrae...*, p. 85-89 et Fig. 32-33 ; P. Barber, « Medieval Maps of the World »..., p. 15-19 et Fig. 6.

⁵⁶ Pour « *belgica* ».

⁵⁷ La liste complète est éditée par Anna-Dorothee von den Brincken dans *Fines Terrae...*, p. 87-88.

vers 1300⁵⁸ (**Planche 16**). L'auteur de cette mappemonde, même s'il a accordé une grande place aux sites bibliques et à l'histoire ancienne – la carte représente la ville de Troie, les conquêtes d'Alexandre et les provinces de l'Empire romain –, ne s'est pas montré indifférent à la géographie contemporaine ; il a notamment fait apparaître deux châteaux très récemment construits par Edouard I^{er} pour contrôler le pays de Galles : Conwy, édifié en 1277, et Caernarvon, commencé en 1283⁵⁹.

En ce qui concerne notre « *Francia* », elle apparaît au travers de l'inscription rubriquée qui suit le cours de la Saône, indiquant que cette rivière forme la limite entre la France et la Bourgogne, « *terminus Francie et Burgundie* »⁶⁰ (**Planche 16c**). Cette mention est malheureusement assez elliptique : elle ne nous donne que l'une des frontières de « *Francia* ». Les autres noms marqués en rouge permettent toutefois de préciser que cette « *Francia* » se distingue non seulement de la Bourgogne (*Burgundia*), mais aussi de la Normandie (*Normannia*)⁶¹, de la Flandre (*Flandria*)⁶², de la Gaule Belgique (*Gallia belgica*)⁶³, de la Champagne (*Campania*)⁶⁴, de l'Aquitaine (*Aquitania*)⁶⁵, de la Gascogne

⁵⁸ Cette carte de grandes dimensions (1,62 x 1,32 m), conservée dans la cathédrale de Hereford, a été offerte à celle-ci par « Richard de Haldingham e de Lafford », identifié comme Richard de Bello, chanoine de Lafford à la cathédrale de Lincoln entre 1276 et 1283, et chanoine de Hereford en 1305. D'après des observations paléographiques, la carte daterait d'environ 1290-1310 (Malcom Parkes, « The Mappa Mundi at Hereford, The Handwriting and Copying of the Text », dans P.D.A. Harvey (dir.), *The Hereford World Map...*) C'est aujourd'hui la seule *mappamundi* à très grande échelle que nous conservons intacte pour le XIII^e siècle : la carte d'Ebstorf, qui était encore plus grande (3,56 x 3,58 m.), a malheureusement été détruite en 1943 ; la carte dite du « duché de Cornouailles », découverte en 1989 dans une reliure, n'est qu'un fragment d'une *mappamundi* qui devait être de taille comparable à la carte d'Hereford. Cf. P.D.A. Harvey (dir.), *The Hereford World Map. Medieval world maps and their context...* ; S. D. Westrem, *The Hereford Map. A Transcription and translation of the legends with commentary...* ; E. Edson, *The World Map, 1300-1492...*, p. 11-32. Au Moyen Âge, la carte de Hereford formait le centre d'un triptyque exposé dans le collatéral sud du chœur de la cathédrale, sur le trajet des pèlerins qui venaient vénérer saint Thomas Cantilupe (cf. Thomas De Wesselow, « Locating the Hereford Mappamundi », *Imago mundi*, n° 65-2, 2013, p. 180-206).

⁵⁹ *Ibidem*, n° 776 et 785.

⁶⁰ S. D. Westrem, *The Hereford Map...*, n° 725, p. 286-287. Cette inscription est mise en regard par l'auteur avec l'*Expositio Mappe Mundi* qui précise, à propos d'Autun : « Et ibi est terminus Francie et Burgundie. » (III, 235) ; cf. P. Gautier-Dalché, « Décrire le monde et situer les lieux au XII^e siècle : l'*Expositio Mappe Mundi* et la généalogie de la mappemonde de Hereford », *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité-Moyen Âge*, 112-1, Rome, EFR, 2001, p. 343-409, repris dans : P. Gautier-Dalché, *Du Yorkshire à l'Inde : une « géographie » urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden ?)*...

⁶¹ S. D. Westrem, *The Hereford Map...*, n° 686, p. 272-273. «Normannia» est correctement placée à l'embouchure de la Seine, avec la cité de Rouen (*Rotomagum*).

⁶² *Ibidem*, n° 683, p. 272-273. « *Flandria* » apparaît dans un espace en forme de triangle bordé par la Manche, et par deux fleuves, la Seine au sud et l'« *Auxonta* » au nord (normalement l'Aisne, mais ici sans doute, la Somme, voir note suivante). Une seule cité est mentionnée sur ce territoire : « Sercles », d'identification douteuse (peut-être Saint-Quentin ?, p. 270-271).

⁶³ *Ibidem*, n° 602, p. 244-245. Située le long de la Moselle, la « *Gallia belgica* » comprend notamment les cités de « *Veredunum* » (Verdun) et « *Magoncia* » (Mayence).

(*Gasconia*)⁶⁶ et de l’Auvergne (*Avernia*)⁶⁷. Il semblerait donc que « *Francia* » soit ici l’une des provinces du royaume, entre la Loire et la Saône. Paris (*Parisius*), également en rouge et symbolisé par une enceinte de très vaste dimension, en constitue le centre. Ses cours d’eau principaux sont la Seine (*Sequana fluvius*)⁶⁸, l’Oise (*Fluvius Eysa*)⁶⁹, la Marne (*Fluvius Marna*)⁷⁰ ; la carte semble aussi placer l’Yonne (*Fluvius Cuna*)⁷¹ en « *Francia* ».

A première vue, « *Francia* » est donc employé en son sens régional, comme dans les autres mappemondes anglaises déjà vues plus haut. Néanmoins, la carte de Hereford soulève des difficultés d’interprétation en ce qui concerne la représentation du royaume de France. Même en tenant compte des différences entre le système de représentation des « *mappe mundi* » et nos propres conventions cartographiques, elle paraît présenter plusieurs incorrections dans la localisation des régions rubriquées : la Flandre est trop au sud, la Champagne trop au nord. La définition de « *Francia* » s’en trouve quelque peu brouillée.

D’autre part, Patrick Gauthier-Dalché a montré que la carte de Hereford était très proche d’un texte géographique remontant à la fin du XII^e siècle, une centaine d’années donc avant la confection de la mappemonde : l’*Expositio Mappe Mundi*⁷². Ce texte, écrit dans le Yorkshire, constituerait, comme la *Descriptio* d’Hugues de Saint-Victor, la description d’une carte aujourd’hui disparue, qui pourrait donc être l’archétype de la mappemonde de Hereford⁷³. Patrick Gautier-Dalché a proposé d’attribuer l’*Expositio* à Roger de Howden, auteur d’une

⁶⁴ *Ibidem*, n° 599, p. 242-243. «*Campania*» est inscrit entre la Meuse et l’ «*Auxonta*», qui devrait être l’Aisne (*Auxona*) mais a sans doute été confondue avec la Somme (*Samara* en latin) : la même confusion apparaît dans la carte de Sawley («*Oxona*»), *ibidem*, n° 600, p. 244-245.

⁶⁵ *Ibidem*, n° 736, p. 290-291. *Aquitania* s’étend ici entre la Loire et la Garonne.

⁶⁶ *Ibidem*, n° 700, p. 276-277. On notera que plus à l’est est indiquée en rouge, le long de la Garonne : «*Gallia celtica*» (n° 739), assez curieusement placée.

⁶⁷ *Ibidem*, n° 751, p. 294-295.

⁶⁸ *Ibidem*, n° 695, p. 276-277.

⁶⁹ *Ibidem*, n° 694, p. 276-277. L’Oise possède un affluent non nommé, qui est sans doute l’Aisne.

⁷⁰ *Ibidem*, n° 728, p. 286-287. Auxerre est incorrectement situé sur la Marne. En revanche, «*Latimacus*» est sans doute une corruption pour «*Iantinum*» (nom antique de Meaux) et figure donc à la bonne place.

⁷¹ *Ibidem*, n° 730, p. 288-289.

⁷² L’*Expositio mappe mundi* est transmise par deux manuscrits du XV^e siècle : Paris, BnF, ms. lat. 3123, fol. 126 r°-131 v° et Valenciennes, BM, ms. 344. Cf. Patrick Gautier-Dalché, «*Décrire le monde et situer les lieux au XII^e siècle : l’Expositio mappe mundi et la généalogie de la mappemonde de Hereford*», *Mélanges de l’école française de Rome : Moyen Âge*, 113-1, 2001, p. 343-409 ; Westrem, *The Hereford Map...*, p. XXIV-XXXVII ; P. Gautier-Dalché, *Du Yorkshire à l’Inde : une « géographie » urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden ?)*...

⁷³ Comme le texte d’Hugues de Saint-Victor cité dans le chapitre précédent, l’*Expositio mappe mundi* se présente comme la description d’une carte : «*declaraturi, domino auxiliante, picturam et descriptionem mundane mappe*». P. Gautier-Dalché, *Du Yorkshire à l’Inde...*, p. 14.

importante œuvre historique⁷⁴. La comparaison entre ce texte et la mappemonde de Hereford montre que sur les 1091 inscriptions portées sur la carte, 437 sont identiques aux leçons de l'*Expositio Mappe Mundi* – et ce, alors même que l'*Expositio* ne couvre pas l'ensemble du monde, laissant de côté une partie de l'Asie, le sud de l'Afrique et le nord de l'Europe (sans doute en raison d'une lacune de la tradition manuscrite)⁷⁵.

Cette filiation concerne-t-elle aussi la « *Francia* » ? Lisons le passage de l'*Expositio* consacré à l'actuel territoire français. Dans la troisième partie, dédiée à l'Europe, sont énumérées de nombreuses villes, rivières et régions françaises. L'auteur n'a pas cherché à hiérarchiser l'information : il se contente de citer les toponymes, dans un ordre à peu près topographique :

« *Inter Auxoniam et Sequaniam est Campania. Inter fluuium Aux<oni>a et mare, contra Tanatos, est Ambianis ciuitas, <Augusta> Veremadorum, super Sequaniam Rothomagum, superius Remis super furcam Marne, Suessionis civitas, † ad eurum supra mons et ciuitas, sub furca Parisius, supra furcam Cignee⁷⁶ fluuii Cenonica et Autisiodorus, in medio furce Augustudunum. Et ibi terminus Francie et Burgundie.* »⁷⁷

La description continue avec le Mont-Saint-Michel, Angers, Orléans, Tours, la province d'Aquitaine, le Berry, le Poitou, l'Auvergne avec Clermont, la « *Gallia Celtica* », la Garonne, Toulouse, les Pyrénées ; là se clôt le traité.

Comme sur la mappemonde de Hereford, « *Francia* » n'apparaît que fugitivement dans ce traité, au travers d'un de ses confins : l'Yonne est en effet signalée comme étant la frontière entre « *Francia* » et « *Burgundia* ». Mais on relève, à ce stade, un changement fondamental entre la carte et le texte-source : sur la mappemonde, c'est la Saône qui est désignée comme « *terminus Francie et Burgundie* ». On passe donc d'une frontière régionale, entre l'Île-de-France et la Bourgogne, à une dimension nationale : la Saône est l'une des « quatre rivières » qui marquent approximativement les limites entre le royaume et l'Empire ; la « Bourgogne » de la carte est par conséquent le comté, et non le duché, de Bourgogne.

⁷⁴ P. Gautier-Dalché, *Du Yorkshire à l'Inde...*, p. 47. Le protecteur de Roger, l'évêque de Durham Hugues du Puiset (1153-1195), semble s'être particulièrement intéressé à la géographie ; il légua à son église un Solin et une « mappamundi ». Sur les œuvres historiques de Roger de Howden (ou de Hoveden), voir le chapitre sur Philippe Auguste.

⁷⁵ *Ibidem*, p. 56-57.

⁷⁶ « *Cignea* » = l'Yonne, *Icauna* en latin classique : *ibidem*, p. 245. On trouve de même « *Cuna* » sur la carte de Hereford.

⁷⁷ *Ibidem*, p. 164. Traduction : « Entre l'Aisne et la Seine se trouve la Champagne. Entre l'Aisne et la mer, contre « Tanatos », se trouvent la cité d'Amiens, [et] Saint-Quentin ; sur la Seine, Rouen ; au-dessus, Reims, sur le cours de la Marne, [et] la cité de Soissons, † au sud-est, en outre, la montagne et la cité de Paris, sous le cours [de la Seine ?] ; sur le cours de la rivière Yonne, Sens et Auxerre, au milieu du cours, Autun. Et là se rejoignent la France et la Bourgogne. »

Bien que la représentation des provinces voisines nous ait guidés, au premier abord, vers une interprétation régionale de « *Francia* », il faut donc nuancer cette vision : autant cette acception régionale est claire dans l'*Expositio Mappe Mundi*, autant elle prête à discussion dans la mappemonde de Hereford. On peut se demander si le cartographe n'a pas combiné plusieurs sources : il aurait ainsi repris de la mappemonde-archétype les noms des provinces françaises, mais en réactualisant ses informations quant à « *Francia* ». Le résultat est, il faut l'avouer, assez ambigu.

Les mappemondes du *Polychronicon* de Ranulph Higden

La tradition des « *mappae mundi* » est restée vivace dans l'Angleterre du XIV^e siècle, comme en témoignent les cartes illustrant le *Polychronicon* de Ranulph Higden. Dans la seconde version de sa chronique universelle (1340), dont il a déjà été question plus haut, Ranulph Higden a inséré une carte assez schématique, à la fin du prologue de son livre I, consacré à la géographie. Or, cette œuvre a connu un grand succès, et avec elle, la mappemonde qui l'illustre : plus de cent manuscrits du *Polychronicon*, exécutés au XIV^e et au XV^e siècle, présentent une carte du monde⁷⁸. Mais ces images, loin d'être toutes identiques, sont d'une grande diversité dans leur mode de représentation, ainsi que dans leur forme : certaines sont ovales, d'autres, en mandorle, et on trouve aussi des schémas circulaires, assez abstraits.

Les huit cartes ovales aujourd'hui recensées datent toutes du XIV^e siècle, et les trois plus anciennes sont sans doute à peu près contemporaines de la chronique elle-même (années 1340). La plus célèbre est celle de l'abbaye de Ramsey, aujourd'hui conservée à Londres (BL, Royal MS 14.C.IX, fol. 1v^o-2)⁷⁹. Cette mappemonde, qui s'étend sur deux folios, comprend plus de deux cents toponymes, pour la plupart d'origine classique ou biblique en Asie et en Afrique, mais modernes en Europe ; en outre, elle est dotée de longues légendes, dont plusieurs sont directement extraites de la chronique de Ranulf Higden (**Planche 25**). La représentation de l'Angleterre, peinte en rouge, est particulièrement détaillée. De l'autre côté

⁷⁸ J. Taylor (*The Universal Cronicle of Ranulf Higden...*) en a recensé 118, Arentzen 185 (Arentzen, *Imago mundi cartographica...*, p. 57), I. Baumgärtner 135 ("Graphische Gestalt und Signifikanz"..., p. 103).

⁷⁹ Miller, *Mappameundi. Die ältesten Weltkarten...*, III, p. 95-105 ; M. Destombes, *Mappemondes...*, p. 153, n^o 47,1 ; V.H. Galbraith, « An autograph manuscript of Ranulf Higden's Polychronicon », *The Huntington Library Quarterly*, 23, 1959, p. 1-18 ; Woodward, "Medieval Mappaemundi"..., p. 352 ; P. Barber, "The Evesham World Map : a Late Medieval English View of God and the World"..., p. 13-17 ; E. Edson, *Mapping Time and Space...*, p. 128 ; notice de Peter Barber dans le catalogue d'exposition *Segni et sogni della terra...*, 2001, n^o 36, p. 74 ; I. Baumgärtner, "Graphische Gestalt und Signifikanz"..., p. 107-109.

de la Manche, figure un triangle borné par le Rhin et l'Escaut à gauche, et une rivière anonyme qui est peut-être la Seine, car elle est voisine de « *Burgundia* » et « *Normannia* » (**Planche 25b**). Ce triangle abrite « *Francia* », accolée à une icône qui met en valeur « *Parisius* ». Outre les déformations inhérentes aux « *mappae mundi* », la carte reste toutefois assez difficile à interpréter, car on y trouve « *Picardia* » placée entre « *Vasconia* », « *Britannia minor* » et « *Pictavia regio* » : l'auteur semble avoir eu du mal à positionner les provinces françaises entre elles.

C'est peut-être pour remédier à ces déformations que le manuscrit a reçu une seconde mappemonde, moins détaillée mais plus juste topographiquement que la première (fol. 2 v°) (**Planche 26**). Les contours des terres sont à peu près identiques (quoiqu'avec des simplifications, comme le montre bien l'exemple de l'Angleterre, réduite à un simple rectangle) ; mais l'artiste n'a donné que le nom des provinces, sans légende, et il les a séparées les unes des autres par des lignes noires. « *Francia* » n'est pas inscrite parmi les provinces, mais on la repère sans difficulté grâce à l'icône représentant Paris (« *Parisius* »). Cette région se trouve au cœur du territoire encadré par deux fleuves partant des Alpes, le Rhin et le Rhône. Elle est encadrée par d'autres toponymes : « *Burgundia* », « *Hanaldia* », « *Hiolandia* », « *Brabantia* », « *Belgica* », « *Picardia* », « *Normannia* », « *Britannia* », « *Pictavia* », « *Aquitania* », « *Vasconia* », « *Alverna* », « *Narbonia* ».

C'est cette version simplifiée qui a été copiée dans d'autres exemplaires du *Polychronicon*⁸⁰ (**Planches 27, 28**). Ces cartes, toujours de forme ovale, reprennent pour le territoire français actuel les mêmes toponymes (en ajoutant, cette fois, « *Francia* »), séparés les uns des autres par des lignes encrées, rouges ou noires suivant les manuscrits. Bien que les contours s'avèrent de plus en plus simplifiés et déformés au fil de la transmission, les régions sélectionnées restent les mêmes d'une mappemonde à l'autre, ainsi que leur disposition relative. Une icône souligne souvent l'importance de Paris. Autour de « *Francia* » sont mentionnées diverses régions, à peu près semblables à celles énumérées plus haut, malgré quelques flottements dans le détail : « *Vasconia* » se voit par exemple remplacée par « *Navarra* » et « *Aragonia* » dans un manuscrit de la Bodleian Library, exécuté vers 1347

⁸⁰ Parmi les copies réalisées au XIV^e siècle, se trouvent les manuscrits suivants : San Marino, Huntington Library, HM 132, fol. 4 v° ; Oxford, Bodleian Library, Tanner 170 (S.C. 9996), fol. 15 v° ; Paris, BnF, ms. Lat. 4922, fol. 2 ; Oxford, Corpus Christi College, Ms. 89, fol. 13 v°. Il existe aussi un croquis resté à l'état d'ébauche, sans la nomenclature : Londres, Lambeth Palace, Ms. 112, fol. 2 v°. Cf. I. Baumgärtner, "Graphische Gestalt und Signifikanz" ..., p.113-117.

pour le prieuré augustin de Gloucester⁸¹. Mais la conception d'ensemble de ces mappemondes demeure identique, et « *Francia* » y apparaît régulièrement, en son sens régional.

Un autre type de mappemonde, en mandorle, a connu un très grand succès. Le prototype en est sans doute fourni par le manuscrit de Warminster, exécuté vers 1360⁸² (**Planche 29**). Un manuscrit conservé au Magdalen College d'Oxford a repris cette figuration sous forme de croquis vers 1376, et de nombreux autres copistes s'en sont également inspirés dans le dernier quart du XIV^e siècle (**Planche 30**).

Dans cette carte en mandorle, les contours des terres ne sont plus représentés : le copiste superpose une série de toponymes, dont la disposition suit un ordre topographique. Pour notre territoire, les noms retenus et leur disposition sont à peu près conformes à ce que nous avons déjà relevé à propos des cartes en ovale. « *Francia* » reste donc utilisé en son sens régional. En revanche, Paris disparaît de ce type de cartes.

Enfin, le *Polychronicon* a aussi été illustré de mappemondes plus schématiques encore, où « *Francia* » n'est plus mentionnée. Un manuscrit du XV^e siècle montre par exemple une carte de forme circulaire rappelant le type T-O, où le choix a été inverse de celui opéré pour les versions en mandorle : cette fois, ce sont les régions qui ont été ôtées, alors que les villes ont été placées sur la carte ; une icône indique donc « Parisius ». Une autre carte, datant du XIV^e siècle⁸³, se présente également sous forme circulaire, mais cette fois ce sont les régions longeant l'Océan atlantique qui sont seules indiquées, pour notre territoire ; or, « *Francia* » n'apparaît pas dans cette nomenclature, contrairement à l'Espagne, ce qui confirme l'utilisation du terme en son sens régional.

En somme, quelle que soit l'étonnante diversité des modes de représentation adoptés pour illustrer la description de l'*orbis terrarum* par Ranulf Higden, l'usage du mot « *Francia* » demeure constant ; malgré la date avancée de la chronique, et donc des cartes qui l'accompagnent, le toponyme « *Francia* » n'est pas employé pour décrire le royaume mais seulement une région de celui-ci.

Cette pratique est d'autant plus remarquable qu'elle ne correspond pas au texte de la chronique, présenté dans le chapitre précédent. Dans cet ensemble, seul le manuscrit provenant de l'abbaye de Ramsey illustre réellement le chapitre dans lequel Ranulf Higden

⁸¹ Oxford, Bodleian Library, Tanner 170 (S.C. 9996), fol. 15 v°. Cf. I. Baumgärtner, "Graphische Gestalt und Signifikanz"..., p. 113.

⁸² Warminster, Longleat Gouse, Library of the Marquess of Bath, Ms. 50, fol. 7 v°. M. Destombes, *Mappemondes*..., p. 155, n° 47,5.

⁸³ Paris, BnF, lat. 4126, fol 1v°.

décrit le royaume de France. La première mappemonde, la plus détaillée (**Planche 25**), est en effet conforme à la définition de « *Francia* » comme équivalent à la Gaule Belgique de César, entre le Rhin et la Seine⁸⁴ ; et la seconde, qui ne représente que les régions vernaculaires contemporaines (**Planche 26**), correspond à peu près à la liste des provinces dressée par Ranulf Higden⁸⁵. Comme nous l'avons vu plus haut, cette liste employait « *Francia* » au sens de royaume et, sans doute pour éviter toute confusion, ne l'utilisait pas en son acception régionale ; la carte fait de même, se bornant à inscrire « *Parisius* » dans l'icône centrale de cette zone laissée anonyme. Le manuscrit de Ramsey est donc fidèle au texte de la chronique.

En revanche, ses dérivés s'en écartent, tout au moins en ce qui concerne « *Francia* » : l'assimilation de cette région à la Gaule Belgique, entre Rhin et Seine, est abandonnée puisque la première mappemonde est restée sans postérité ; par contre, les copies de la seconde mappemonde ajoutent systématiquement le toponyme « *Francia* » à côté de Paris. Dans les cartes en mandorle ne représentant que les provinces, « *Francia* » reste seul. On voit comment la représentation cartographique a très vite tendu à donner à « *Francia* » son acception régionale, qui chez Ranulph Higden était cantonnée à une référence historique (la Gaule Belgique de Jules César).

Qui plus est, les cartes sont souvent sans ambiguïté : « *Francia* » n'apparaît que dans son sens régional. En effet, dans les cartes en ovale, chaque toponyme est entouré de traits qui le séparent clairement des territoires voisins : dès lors, « *Francia* » est clairement représentée comme la région Île-de-France. Dans les cartes en mandorle, ces limites disparaissent, mais « *Francia* » est écrit dans le même module que les autres provinces, ce qui induit plutôt une acception restreinte. Enfin, dans la carte circulaire schématisant la côte atlantique, l'absence de « *Francia* » (alors qu'« *Hispania* » est mentionnée) confirme que pour les cartographes anglais, « *Francia* » est avant tout une région, et non un royaume.

La mappemonde d'Evesham (vers 1400)

Pour terminer sur la production cartographique anglaise, il faut signaler la curieuse « mappemonde d'Evesham » (Londres, College of Arms, Muniment Room 18/19)

⁸⁴ « *Gallia quondam apud Julium Cæsarem fuerat tripartite, modo vero propter varios rerum eventus a Rheno fluvio usque Sequanam, Gallia Belgica sive Francia proprie dicitur* » (voir chapitre précédent).

⁸⁵ « *Sunt itaque in Gallia sive Francia hæ provincie, Brabantia, Flandria, Picardia, Normannia, Britannia Minor, Pictavia, Aquitania, Andegavia, Vasconia, Burgundia, Alvernia, Salina, Provincia, Campania Minor.* »

probablement exécutée à la fin du XIV^e ou au début du XV^e siècle⁸⁶. Cette carte présente la particularité, malgré sa réalisation tardive, de reprendre un schéma général très ancien, déjà attesté à la fin du VIII^e siècle⁸⁷. En revanche, les toponymes ont été actualisés. Ils sont particulièrement détaillés pour l'Angleterre, et notamment pour la région de l'abbaye d'Evesham. Celle-ci constituait un important centre de production lainière, et il semble que la carte ait cherché à mettre en valeur les villes qui commerçaient avec l'Angleterre, comme Bruges et Cologne, toutes deux marquées d'une tour.

Cette carte fait figurer « *Francia* » près de « *Parisius* », symbolisée par une petite tour, et surtout « *Denisia* » (Saint-Denis), étonnamment représenté par une tour beaucoup plus haute ; cette mise en exergue est peut-être liée à la foire du Lendit, puisque le cartographe semble avoir privilégié les places commerciales liées à l'Angleterre. « *Francia* » est entourée par plusieurs régions : en haut, « *Burgundia* » ; à gauche, de haut en bas : « *Hanaldia* », « *Hollandia* », « *Brabancia* », « *Belgica* » ; en bas, le long de la mer, se succèdent « *Flandria* », « *Picardia* », « *Normannia* » (avec Rouen, marquée par une petite tour), « *Britannia* », « *Pictavia* », « *Aquitania* » et « *Vasconia* ». Curieusement, « *Calisis* » (Calais) est située à l'intérieur des terres mais son importance est soulignée par la grande tour qui en constitue l'icône. A droite enfin de « *Francia* » est nommée l'Auvergne, « *Alvernia* ».

Malgré ses déformations, la « mappemonde d'Evesham » perpétue donc vers 1400 la tradition des « mappae mundi » dans la représentation de la « *Francia* » / Île-de-France, centrée sur Paris et ici, sur Saint-Denis.

Bilan

La riche tradition cartographique anglaise est donc clairement dominée, jusqu'à une date tardive, par une conception très traditionnelle de « *Francia* », privilégiant son acception régionale. L'exemple du *Polychronicon* de Ranulph Higden permet de saisir le décalage entre la cartographie et le texte : alors que ce dernier se réfère davantage à la France-royaume, l'image, pour sa part, met très vite à l'honneur la France-province. Il faut donc relativiser la portée des définitions textuelles : les représentations graphiques montrent que la « *Francia* »

⁸⁶ Au revers de cette mappemonde a été inscrite la généalogie de Ralph Boteler, Lord Sudeley, en 1447-1452. Cf. P. Barber, «The Evesham World Map : a Late Medieval English View of God and the World"... ; notice de Peter Barber dans le catalogue d'exposition *Segni et sogni della terra...*, 2001, n° 33, p. 71.

⁸⁷ Voir par exemple la mappemonde conservée à la Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms. Vat. Lat. 6018, fol. 63 v°-64.

régionale était encore une notion très présente en Angleterre dans la seconde moitié du XIV^e siècle.

« Francia » dans la tradition cartographique italienne

Les cartes marines

Vers la fin du XII^e siècle, la production cartographique connaît une transformation majeure : les tracés côtiers sont désormais dessinés selon les observations des navigateurs. Le premier document conservé de cette nouvelle tradition cartographique est la « Carte pisane », qui date d'environ 1300, mais qui a sans doute été précédée par des expérimentations antérieures aujourd'hui perdues⁸⁸. Ainsi s'ouvre l'ère des cartes marines et des atlas portulans.

Les cartes marines offrent une représentation très détaillée des côtes, mais ne s'intéressent guère à l'intérieur des terres. Elles ne sont donc que d'une utilité réduite pour notre sujet. On remarquera cependant que la *Carte pisane* nomme non seulement les villes mais aussi quelques provinces : la Flandre, la Frise, la Normandie, la Bretagne, la Gascogne (**Planche 18**). Le fait que la « France » n'apparaisse pas dans ces toponymes peut suggérer qu'elle est davantage associée à l'Île-de-France qu'au royaume, comme nous l'avons vu à propos du *Polychronicon* de Ranulph Higden.

Mais les cartes marines nous intéressent moins par elles-mêmes qu'en association avec les « *mappae mundi* », la synthèse entre les deux traditions cartographiques étant réalisée dès les années 1320 par Pietro Vesconte.

Les mappemondes de Pietro Vesconte

En Italie, dans les années 1320, le modèle des « *mappae mundi* » est en effet renouvelé par le cartographe génois Pietro Vesconte⁸⁹ : celui-ci tente une synthèse entre la géographie savante traditionnelle et l'apport des cartes marines, qu'il connaissait bien pour en avoir lui-

⁸⁸ BnF, département Cartes et plans, GE B-1118 (RES).

⁸⁹ B. Degenthart et A. Schmitt, « Marino Sanudo und Paolino Veneto. Zwei liteaten des 14. Jahrhunderts in irher Wirkung und Buchillustrierung und Kartographie in Venedig, Avignon und Neapel », *Römisches Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 14, 1973, p. 1-137 ; N. Bouloux, « Deux Vénitiens du XIV^e siècle et la géographie »... ; E. Edson, *The World Map...*, p. 57- 74.

même produit plusieurs à Venise, dans les années 1310-1330 ; il est d'ailleurs l'auteur de la première carte marine datée (1311)⁹⁰.

L'organisation d'ensemble de cette nouvelle « *mappa mundi* » reste conforme à celle des mappemondes antérieures : l'est est en haut, la feuille est divisée en trois parties (l'Asie dans la partie supérieure, l'Europe en bas à gauche et l'Afrique en bas à droite) ; mais le contour des côtes est dessiné avec une précision accrue. Pietro Vesconte a exécuté plusieurs « *mappae mundi* » de ce type. L'une d'elles figure dans un recueil signé, qui garantit l'attribution de ces œuvres au cartographe génois (Vatican, Pal. Lat. 1362A)⁹¹. Une autre, identique, apparaît dans le *Liber Secretorum Fidelium Crucis* de Marino Sanudo, un traité en faveur de la croisade présenté en 1321 au pape (Vatican, Vat. Lat. 2972) ; la mappemonde est là pour montrer au lecteur combien la foi chrétienne reste à diffuser sur cet « *orbis terrarum* » largement infidèle⁹². Marino Sanudo a par ailleurs fait copier de nombreux exemplaires de son œuvre, pour diffuser son appel : il existe donc plusieurs versions de la mappemonde, à peu près identiques mais avec quelques variantes de détail⁹³. Enfin, une autre « *mappa mundi* » très proche, mais un peu moins bien informée, orne la *Chronologia magna* écrite par Paulin de Venise, sans doute vers 1328-1329 (Paris, BnF, ms. lat. 4939)⁹⁴. Paulin de Venise

⁹⁰ Tony Campbell, « Portolan Charts from the Late XIIIth to 1500 », dans *History of Cartography...*, tome I, p. 371-461.

⁹¹ Cet atlas contient cinq cartes marines de la Méditerranée et de la Mer Noire, une mappemonde, une carte de la Palestine et plans de Jérusalem et d'Acre.

⁹² Ce manuscrit contient plusieurs cartes : cinq cartes marines et la mappemonde. Elles ne correspondent pas exactement au texte de la préface, qui annonçait seulement quatre cartes. Elles ont donc sans doute été ajoutées un peu après la copie du texte. Par ailleurs, Sanudo dit avoir offert au pape deux livres : outre le *Liber Secretorum*, il a donc peut-être remis un atlas, qui pourrait être le Vat. Pal. Lat. 1362A déjà cité. Cf. E. Edson, *The World Map*, p. 62.

⁹³ Onze manuscrits du *Liber secretorum* nous sont parvenus, dont neuf sont illustrés de cartes : outre le Vat. Lat. 2972 déjà cité, on notera : Bruxelles, B.R., ms. 9404-9405 et ms. 9347-9348 ; Florence, Bibliothèque Laurentienne, Plut. XXI. 23 ; Londres, B.L., Add. 27376* ; Oxford, Bodleian Library, Tanner 190 ; Vat. Reg. Lat. 548. Le ms. 237 de la Riccardiana à Florence, en revanche, contient 4 cartes mais pas la mappemonde ; de même, le ms. de Naples, BN, V.F. 35, présente seulement une carte de la Méditerranée orientale. Cf. Evelyn Edson, « Reviving the Crusade : Sanudo's Schemes and Vesconte's Maps », dans Rosamund Allen (dir.), *Eastward Bound : Travel and Travellers, 1050-1550*, Manchester University Press, 2004.

⁹⁴ Ce manuscrit a été copié à Naples sous le règne de Robert d'Anjou, dont Paulin de Venise fut le conseiller à la fin de sa vie, alors qu'il était archevêque de Pouzzoles (il prit possession de son siège en 1326), et auprès duquel il avait déjà séjourné en 1315-1316 ; le manuscrit semble ensuite être passé dans les collections des rois d'Aragon. La datation du texte est fournie par deux mentions : « 1328 » au folio 116, et l'allusion au doge Francesco Dandolo au folio 4 (il est entré en fonctions le 4 janvier 1329). Outre la *mappamundi* (fol. 9), ce manuscrit comprend aussi deux autres cartes consacrées à la Terre sainte, et quatre plans de ville (Rome, Antioche, Jérusalem, Saint-Jean d'Acre) dont le premier est seulement esquissé ; ces cartes figurent également chez Marino Sanudo. Boccace a consulté et annoté le manuscrit, sans doute lors d'un séjour à Naples (cf. Giuseppe Billanovitch, *Petrarca e il primo umanesimo*, Padoue, 1996, p. 145-150). Cf. notice d'Emmanuelle Vagnon et Marie-Pierre Laffitte, août 2004, sur le site « BnF. Archives et manuscrits » : http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ead.html?id=FRBNFEAD000063830&c=FRBNFEAD000063830_e0000018&qid=eas1446731893572.

(vers 1270-1344) est l'auteur de plusieurs compilations historiques dans lesquelles se manifeste un intérêt certain pour la géographie : dans une autre de ses œuvres, la *Satyrica historia* (Vatican, Vat. Lat. 1960), il a introduit un traité de géographie, le *De mapa mundi*, fortement inspiré du *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor⁹⁵. La mappemonde de la *Chronologia magna* en constitue une assez fidèle illustration⁹⁶. On sait par ailleurs que Paulin de Venise et Marino Sanudo se connaissaient : le premier, alors pénitencier à la cour pontificale, fit en effet partie de la commission désignée par Jean XXII pour examiner le projet de croisade du *Liber Secretorum Fidelium Crucis*. Ainsi s'explique qu'ils aient tous deux fait appel aux mêmes sources cartographiques, quoique dans une optique différente : historique pour l'un, stratégique pour l'autre.

Dans cet ensemble de mappemondes très proches, quoique pas exactement identiques, de nombreuses régions sont indiquées en Europe, et parmi elles figure « *Francia* ». Sur l'exemplaire du traité de Marino Sanudo remis au pape en 1321 (**Planche 20**), le mot « *Francia* » est écrit à l'est de la Seine, et plus bas est nommé « *Parisius* », le long du fleuve. Plus au nord (c'est-à-dire à gauche) apparaît « *Flandria* » (et plus loin, le Hainaut et le Brabant). Le long de la côte bretonne, représentée avec une grande précision, et de la côte atlantique sont mentionnées d'autres régions, disposées d'une façon un peu ambiguë pour le lecteur moderne : en effet, le Poitou est nommé entre la Normandie et la Bretagne. Plus au sud est citée la Saintonge (près de « *Francia* »). Malgré les déformations qui affectent le rendu du territoire français actuel, on peut induire de l'ensemble que « *Francia* » est ici utilisée en son sens régional.

Il en va de même dans les autres exemplaires du *Liber Secretorum Fidelium Crucis* même s'il existe de petites différences dans les cartes. Dans la mappemonde du ms 9404-9405 de

⁹⁵ Dans ce manuscrit figurent aussi des cartes, notamment des cartes de l'Italie et des plans de villes. L'utilisation du *Memoriale historiarum* n'est pas signalée par le texte, mais peut être déduite du contenu et notamment de la référence à Pomponius Mela, un auteur du I^{er} siècle très peu diffusé au Moyen Âge, et consulté par Jean de Saint-Victor.

⁹⁶ R. Almagià, *Planisferi, carte nautiche e affini dal secolo XIV al secolo XVII esistenti nelle Biblioteca Apostolica Vaticana*, Rome, 1944, p. 3-12, p. 15, p. 18. Pour Almagià, Paulin de Venise aurait supervisé la réalisation de la mappemonde de la *Chronologia magna* et Pietro Vesconte s'en serait ensuite inspiré pour exécuter ses propres œuvres. Mais l'antériorité de la *Chronologia magna* sur le *Liber secretorum fidelium crucis* n'est pas prouvée. Il semblerait plutôt que Paulin de Venise et Marino Sanudo, qui se connaissaient, aient travaillé ensemble sur le même matériel, élaboré par Pietro Vesconte : cf. Michelina Di Cesare, « Il sapere geografico di Boccaccio tra tradizione e innovazione : l' « imago mundi » di Paolino Veneto e Pietro Vesconte », dans Roberta Morosini (dir.), *Boccaccio geografo. Un viaggio nel Mediterraneo tra le città, i giardini e... il « mondo » di Giovanni Boccaccio*, Florence, Pagliari Polistampa, 2010, collection « Storie del mondo », n°4.

Bruxelles⁹⁷, par exemple, le nombre de régions indiquées le long des côtes occidentales de la France (d'ailleurs beaucoup moins détaillées) a diminué, sans doute pour plus de clarté, mais « *Francia* » et « *Parisius* » sont toujours au centre du pays, bordés cette fois par « *Flandria* », « *Picardia* », « *Normania* » (et plus à l'ouest, « *Britannia* »), « *Pictavia* », « *Burgundia* ». Dans celle conservée à Londres (BL, Add. MS 27376, fol. 8v^o-9 r^o), les noms de régions sont très lisibles et bien situés ; « *Francia* » et « *Parisius* », flanqué d'une petite icône, sont correctement placés au centre d'un territoire dont les contours, en revanche, sont extrêmement simplifiés : si l'écriture a gagné en clarté, le graphisme est beaucoup moins soigné.

Sur la carte du monde de Paulin de Venise, « *Francia* » est également figurée à l'encre rouge entre « *Picardia* », « *Flandria* », « *Burgundia* » et « *Normania* » (**Planche 21**). De la même façon sont aussi marquées des provinces un peu plus éloignées : le Brabant et le Hainaut au nord, la Lorraine à l'est, le Poitou et la Bretagne à l'ouest et la Gascogne au sud, près des Pyrénées. Le texte qui accompagne cette mappemonde est volontairement très réduit. Sur le folio suivant figure en une ligne la description de « *Gallia* », enserrée par les Alpes, les Pyrénées, l'Océan et le Rhin ; et l'auteur ajoute : « *In mapa plures in ea scribuntur provincie* » (sur la carte sont mentionnées plusieurs provinces de la Gaule)⁹⁸. Pour Paulin de Venise, la représentation cartographique est en effet le complément du texte, ainsi qu'il l'exprime un peu plus haut, en ouverture de sa description géographique : « *universi orbis hic descriptio ponitur tam in scriptura quam in pictura. Non unum sine alio sufficit, quare confinia provinciarum per scripturam ad oculos videri absque figura non possunt, et figura sine scriptura confuse omnia repraesentat.* » C'était d'ailleurs une idée chère à son cœur, puisqu'on la retrouve dans la *Satyrica Historia* : « *Requiritur autem mapa duplex, picture ac scripture. Nec unum sine altero putes sufficere, quia pictura sine scriptura provincias seu regna confuse demonstrat, scriptura vero non tamen sufficienter sine adminiculo picture provinciarum confinia per varias partes celi sic determinat, ut quasi ad oculum conspici valeant* »⁹⁹. Le renvoi du lecteur vers la carte, à propos de « *Gallia* », montre donc l'importance attachée par Paulin de Venise aux mentions de régions qui y figurent.

⁹⁷ Bruxelles, BR, ms. 9404-05, fol. 171 v^o-172 r^o.

⁹⁸ Paris, BnF, ms. lat. 4939, fol. 9v^o.

⁹⁹ N. Bouloux, « Deux Vénitiens... », p. 15 ; M. Hoogvliet, *Pictura et scriptura...*, p. 25. Traduction (N. Bouloux) : « De plus, il faut une représentation graphique et un texte. En effet, tu ne considèreras pas que l'un suffit sans l'autre. L'image sans le texte montre les régions et les nations de façon confuse. Le texte sans l'aide de l'image ne marque pas les limites des contrées qui s'étendent sous les différentes parties du ciel de façon suffisamment claire pour qu'on puisse les contempler visuellement. »

Si l'on compare ces mappemondes aux cartes marines exécutées par le même Pietro Vesconte, on voit que le tracé des côtes s'inspire de celles-ci même si les conventions d'organisation de la « *mappa mundi* » entraînent des déformations par rapport aux portulans. C'est très net pour la côte atlantique de la France (**Planche 19 a et b**). Une autre preuve que les déformations de la mappemonde, qui en rendent l'interprétation un peu difficile, sont affaire de convention cartographique nous est fournie par la planche du *Liber Secretorum Fidelium Crucis* représentant l'Europe atlantique (**Planche 22**). Contrairement à la mappemonde, cette carte est immédiatement identifiable par le lecteur moderne car la silhouette des pays représentés est très proche de celle que nous avons l'habitude de voir sur nos cartes contemporaines. Cette image se situe elle aussi dans la tradition des cartes marines, comme le montrent les lignes de rhumbs et l'inscription des noms des ports, le long des côtes. Quelques villes situées dans l'intérieur des terres mais accessibles par les fleuves sont aussi mentionnées, comme Paris. C'est en revanche une autre main qui a ici inscrit « *Francia* » (et répété « *Parisius* ») sous le drapeau fleurdelisé planté près de Paris : la carte originelle, comme les autres cartes marines de Pietro Vesconte, ne porte pas de noms de régions.

L'introduction des noms de provinces dans un espace aux contours plus précis, même si les mappemondes sont encore très éloignées d'un système de projection mathématique, devrait donc permettre une meilleure définition de leur extension territoriale. Toutefois, force est de reconnaître que les « *mappae mundi* » de Pietro Vesconte n'apportent pas beaucoup plus d'information à ce sujet que les cartes du XIII^e siècle examinées précédemment. Mais les références à des provinces antiques, telles que la « *Gallia belgica* » de la carte de Hereford, sont désormais abandonnées. Malgré tout, il existe une certaine continuité entre les régions représentées par les cartographes du XIII^e siècle et celles mentionnées par Pietro Vesconte. Dans les années 1320, on aurait pu s'attendre à ce que le « royaume de France » remplace les provinces traditionnelles, déjà usitées un siècle plus tôt. Il n'en est manifestement rien et la mappemonde reste fidèle à « *Francia* » entendue en son sens régional, sans faire allusion au sens général du terme. Cette pratique reflète sans doute l'usage réel du mot, qui a comme nous l'avons vu conservé son acception restreinte jusqu'à la fin du Moyen Âge dans les textes géographiques, mais aussi le relatif conservatisme de la cartographie.

La mappemonde de Pirrus de Noha (1414)

La cartographie italienne connaît un autre renouvellement au début du XV^e siècle avec la redécouverte de Ptolémée, entraînée par la diffusion de la traduction latine du texte grec par Jacopo di Angelo. L'une des premières mappemondes inspirées de Ptolémée est celle exécutée par Pirrus de Noha en 1414 pour illustrer un manuscrit de la *Chorographia* de Pomponius Mela, géographe romain du I^{er} siècle redécouvert au XIV^e siècle et popularisé par Pétrarque¹⁰⁰ (**Planche 32**).

Sur cette mappemonde, le mot « *Francia* » est inscrit sur le territoire de la France actuelle, et les seules autres provinces qui y figurent aussi sont « *Flandria* » au nord, « *Britannia* » à l'ouest : « *Francia* » est donc pris ici comme une entité politique, le royaume de France.

La mappemonde de Fra' Mauro et Andrea Bianco (vers 1459)

Cette carte de très grande dimension¹⁰¹ est la copie commandée par le Sénat vénitien à fra' Mauro, moine et cartographe du couvent camaldule de San Michele sur l'île de Murano (actif de 1440 à 1460), et au cartographe Andrea Bianco (actif de 1435 à 1460), d'une autre mappemonde que les deux auteurs avaient réalisée en 1457-1459 pour le roi du Portugal Alphonse V. La forme circulaire reprend la tradition des « *mappae mundi* », mais le document s'en écarte en bien des points : c'est le sud, et non l'est, qui se trouve en haut ; les textes sont en vénitien et non en latin ; le Paradis terrestre est situé hors de la carte (dans la marge inférieure à gauche) ; il n'y a pas de créatures monstrueuses sur le continent africain (à part les cynocéphales) ; le tracé des côtes de l'Europe est celui des portulans, et la carte tient compte des découvertes faites en Afrique au XV^e siècle. Elle se situe donc à la croisée de la tradition médiévale et de la cartographie de la Renaissance.

Dans cette mappemonde, apparaît deux fois le mot « *GALLIA* », en majuscules : une fois dans le sud de la France, près d'Aigues-Mortes et de Carcassonne¹⁰² ; une autre fois dans le nord, près de Paris, avec cette précision supplémentaire : « *GALLIA franca è dita da re Franco* »¹⁰³. On peut comprendre ces inscriptions de deux façons. L'emploi des majuscules semble indiquer qu'il s'agit plutôt d'un pays que d'une région ; en ce cas, la France est

¹⁰⁰ Vatican, BAV, Archivio di San Pietro, H. 31, fol. 8v°. Cf. M. Destombes, *Mappemondes...*, 51.34, p. 187 ; H. Gomley, Mary A. Rouse, Richard H. Rouse, "The Medieval Circulation of the "De chorographia" of Pomponius Mela", *Mediaeval Studies*, n°46, 1984; A.-D. von den Brincken, *Fines terrae...*, p. 140-141 ; E. Edson, *The World Map...*, Fig. 5.4.

¹⁰¹ Venise, Biblioteca Nazionale Marciana.

¹⁰² P. Falchetta, *Fra Mauro's World Map...*, n° 1974, p. 545.

¹⁰³ *Ibidem*, n° 2021, p. 551.

présentée comme l'héritière de la Gaule. Mais on peut aussi considérer que le cartographe a voulu séparer le Midi du Nord, et que la « Gaule franque » serait plus précisément la partie septentrionale de la Gaule. Notons que le cartographe a aussi mentionné plusieurs régions françaises, en minuscules : « *Çampagna* »¹⁰⁴, « *Normandia* »¹⁰⁵, « *Fiandra* », « *Henaut* », « *Picardia* »¹⁰⁶, etc. Une « *Provincia franch* »¹⁰⁷ apparaît aussi plus à l'est, dans l'empire (région de Francfort). En revanche, « *Francia* » n'est pas expressément citée, ni en tant que pays ni en tant que province. La mappemonde de Fra' Mauro reflète la vogue de « *Gallia* » dans la géographie du XV^e siècle : le terme antique tend souvent à se substituer au nom moderne.

Autres « mappae mundi »

La mappemonde d'Ebstorf

La mappemonde d'Ebstorf constituait, avec celle de Hereford, l'une des grandes cartes du monde médiévales, mais elle a malheureusement été détruite en 1943. On en conserve cependant un fac-simile réalisé en 1891, qui permet de restituer son contenu¹⁰⁸. Sa datation s'appuie sur l'analyse paléographique menée par J. Wilke, qui a montré que la carte avait dû être réalisée à Ebstorf même (Basse-Saxe) vers 1300¹⁰⁹.

Sur cette mappemonde, « *FRANCIA* » est notée en grandes majuscules rubriquées, comme « *TEUTONIA* », « *HIBERNIA* », « *ANGLIA* » ou « *BRITANNIA* », alors que les autres régions de la Gaule sont en minuscules : « *Flandria* », « *Lucdunensis Gallia que olim Togata* », « *Gallia Aquitanie* », « *Wasconia* », « *Narbonensis Gallia que olim Bracata* » (**Planche 17**). Il semblerait donc que pour le scribe de la carte d'Ebstorf, « *Francia* » ne soit pas à mettre sur le même plan que ces subdivisions de la Gaule, qui mêlent les provinces modernes (la Flandre, la Gascogne) et un héritage antique, d'ailleurs inexact¹¹⁰. Toutefois, le

¹⁰⁴ *Ibidem*, n° 2041, p. 553.

¹⁰⁵ *Ibidem*, n° 2042, p. 553.

¹⁰⁶ Pour ces trois régions : *Ibidem*, n° 2065-2067, p. 557.

¹⁰⁷ *Ibidem*, n° 2566, p. 651.

¹⁰⁸ Ce fac simile est reproduit notamment dans : J. Wilke, *Die Ebstorfer Weltkarte...* Il existe également une numérisation consultable en ligne : <http://www2.leuphana.de/ebskart/>.

¹⁰⁹ J. Wilke, *Die Ebstorfer Weltkarte...*, p. 255-256.

¹¹⁰ Pour les Romains, la « *Gallia togata* » était en effet la Gaule cisalpine, par opposition à la « *Gallia bracata* » (où les habitants portent des braies et non la toge), située de l'autre côté des Alpes. Cette distinction est toutefois déjà brouillée au XII^e siècle chez Honorius Augustodunensis (cf. chapitre précédent), qui constitue peut-être la source de l'erreur de la mappemonde d'Ebstorf.

mot reste inscrit à proximité de « *Parisius* », représenté par une grande icône et accompagné du « *monasterium sci Dvonisii* », figuré par une icône plus petite. « *Francia* » combine ainsi les deux acceptions : générale, de par sa graphie, et régionale, de par sa localisation, même si c'est la première qui est ici privilégiée.

La mappemonde des *Grandes chroniques de France* (XIV^e siècle)

A la fin du manuscrit des *Grandes chroniques de France* qui fut offert vers 1274 à Philippe III le Hardi, puis fit l'objet d'un complément au XIV^e siècle concernant la *Vie de Saint Louis*¹¹¹, se trouve une mappemonde (**Planche 24**). La date habituellement retenue pour cette image est relativement tardive (vers 1364-1372)¹¹², mais on a récemment proposé une datation plus précoce : la carte aurait alors été dessinée au moment de l'adjonction de la *Vie de Saint Louis*, dans le premier quart du XIV^e siècle.

Nous penchons pour la seconde hypothèse, dans la mesure où la mappemonde peut être mise en relation avec le contenu de la *Vie de Saint Louis*. En effet, la partie de l'image consacrée à l'Europe met en relief quatre villes, dont les icônes occupent presque tout l'espace : Constantinople, Athènes, Paris et Rome. Le cartographe a donc concentré l'attention sur les grandes capitales européennes qui ont chacune légué leur héritage à Paris : d'une part, il illustre le topos du transfert de « clergie » et « chevalerie » d'Athènes à Rome puis à Paris, présent dans le prologue de Primat et repris dans la *Vie de Saint Louis*, à propos de l'Université de Paris ; d'autre part, il fait allusion à la « nouvelle Rome », Constantinople, dont les plus précieuses reliques ont été transportées à Paris par Saint Louis. La mappemonde constitue donc la représentation figurée du statut acquis par Paris au XIII^e siècle.

« *Francia* » apparaît au-dessus de « *Parisius* », de même que « *Grecia* » surmonte Athènes. « *Francia* » est donc étroitement associée à la capitale du royaume. Plus bas est inscrit un toponyme assez effacé, qui semble se lire : « *gobardia* » : s'agit-il d'une référence à la Lombardie (qui serait alors curieusement située, entre « *Francia* » et « *Hispania* ») ou d'une province française telle que « *Normandia* » ? L'incertitude de lecture oblige à la prudence. Mais même s'il s'agit d'un nom de province, on notera qu'il est seul de son espèce à figurer sur la carte. L'acception la plus probable de « *Francia* » est donc ici celle de royaume, plutôt que d'Île-de-France.

¹¹¹ Sur ce manuscrit, voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹¹² K. Miller, *Mappae Mundi...*, t. III, p. 136-138 ; M. Destombes, *Mappemondes...*, 50.19, p. 177 ; A.-D. von den Brincken, *Fines Terrae...*, p. 136.

La mappemonde de la *Chronique universelle* de Hartmann Schedel (1493)

La *Chronique universelle* de Hartmann Schedel, imprimée à Nuremberg en 1493 dans deux langues (il en existe une version latine et une version allemande), est particulièrement célèbre pour ses vues de villes ; mais elle comporte aussi une mappemonde, dans laquelle figure « *Francia* » au sens large, entre « *Hispania* », « *Anglia* », « *Saxonia* » et « *Italia* »¹¹³. A la suite de l'histoire des villes, est en outre présentée celle des pays, au nombre desquels figure « *Franckreich* » / « *Francia* », entre « *Hyspania* » et « *Portugalia* » ; la gravure placée en regard est malheureusement une vue conventionnelle, qui ne nous apporte aucune information sur la représentation de cette « France »¹¹⁴. Enfin, la chronique se clôt sur une carte de l'Allemagne, la première jamais publiée dans un ouvrage imprimé (**Planche 38**). Cette carte, due à Hieronymus Münster, est fondée sur celle dessinée par Nicolas de Cues vers 1439, et gravée sur cuivre à Eichstätt vers 1491¹¹⁵. Elle est centrée sur le domaine germanique, mais comporte une grande partie du royaume de France. « *FRANCIA* » y est inscrit en petites capitales, le long de la Seine (« *Secana fl.* »), près de « *Paris* » ; contrairement à ce que nous avons relevé sur la mappemonde, « *Francia* » est ici employée en son acception régionale, aux côtés de « *Picardia* », « *Normandia* », « *Britania* » ou « *Burgundia* »¹¹⁶. A la toute fin du XV^e siècle, les cartes de la chronique de Hartmann Schedel montrent donc la persistance de la double signification de « *Francia* » : le royaume et l'Île-de-France.

Conclusion

Les *mappae mundi* médiévales font régulièrement usage du toponyme « France »/ « *Francia* » à partir du XIII^e siècle, et lui donnent souvent une acception régionale, notamment dans la tradition cartographique anglaise. Certes, il existe aussi des mappemondes où le vocable fait plutôt référence à l'ensemble du royaume, mais, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, elles sont moins nombreuses que celles employant « *Francia* » en son sens restreint. Par ailleurs, la question de la distinction entre les deux significations du terme est peut-être à nuancer : très souvent, le mot de « *Francia* » est

¹¹³ Repr. dans : Hartmann Schedel, *Chronicle of the world...*, planche XIII.

¹¹⁴ *Ibidem*, pl. CCLXXXIII.

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 666.

¹¹⁶ *Ibidem*, [pl. CCLXXXVII].

inscrit à proximité de celui de « *Parisius* », ce qui laisse planer une certaine ambiguïté. Nous avons essayé de la lever grâce aux autres noms de provinces situées au voisinage de « *Francia* », et aussi grâce à la taille des caractères attribuée à chacun des toponymes ; mais malgré tout, derrière l'une des acceptions de « *Francia* » peut intervenir un autre sens sous-jacent. Dans la mappemonde d'Ebtorf, par exemple, « *Francia* » semble bien utilisée en son sens large, mais sa position, aux portes de Paris et de Saint-Denis, se prête aussi à une acception plus restreinte. Inversement, la « France » régionale inscrite sur les mappemondes anglaises n'est pas forcément exclusive d'une signification plus vaste : dans le cas du *Polychronicon* de Ranulf Higden, c'est un peu par déviation que l'on est passé de la « France-royaume » décrite par le texte, à la « France-région » représentée par les cartes ; peut-être le lecteur du manuscrit était-il amené à faire la synthèse des deux informations, et à se figurer en définitive la « France » sous ses deux aspects, régional et national.

Malgré ces nuances, il n'en reste pas moins manifeste que les cartes du monde élaborées au Moyen Âge accordaient une place importante à la « France » entendue comme l'Île-de-France.

3. La « France » dans les cartes à plus grande échelle

Bien que « *Francia* » apparaisse surtout dans des cartes mondiales au Moyen Âge, on en trouve aussi quelques occurrences dans des documents couvrant un moins vaste territoire. Nous avons inclus plus haut dans la recension des « *mappe mundi* » plusieurs cartes de l'Europe (Lambert de Saint-Omer, Giraud de Galles), dans la mesure où celles-ci semblent suivre les mêmes modèles. Néanmoins, il existe aussi d'autres cartes, indépendantes de la tradition des « *mappe mundi* », que nous allons maintenant brièvement analyser. La première permet d'illustrer l'usage du mot « *Francia* » par les ordres monastiques, dont nous avons vu qu'ils possédaient souvent une « province de France »¹¹⁷ ; celle-ci nous est en général connue par les textes, mais on possède aussi une carte des provinces de l'ordre franciscain au XIV^e siècle, dans laquelle est citée « *Francia* ».

Au-delà de cette représentation plutôt rare, nous aborderons ensuite une tradition plus abondante : celle des cartes spécifiquement consacrées à la France (au sens actuel du terme),

¹¹⁷ Voir *supra*, chapitre 2.

au XV^e et au XVI^e siècle. Le changement d'échelle permet en effet d'affiner la perception du toponyme « France », et de préciser le territoire auquel il se rapporte.

La carte des provinces franciscaines

En ouverture d'un recueil de textes de Jean d'Erfurt, datant de la première moitié du XIV^e siècle, conservé à Lunebourg¹¹⁸, se trouve une carte des provinces de l'ordre franciscain (**Planche 23**). « *Francia* » apparaît comme l'une d'entre elles ; elle est entourée par « *Superior Alemaniam* » (province de Strasbourg), « *Colonia* » (province de Cologne, créée en 1247), « *Anglia* » (province d'Angleterre), « *Thuronia* » (province de Touraine, créée en 1239), « *Burgundia* » (province de Bourgogne, même date) ; plus au sud se trouvent « *Provincia Provincie* » (province de Provence) et « *Aquitania* » (province d'Aquitaine). Cette carte constitue la représentation graphique des « provinciaux » ecclésiastique, en l'occurrence un provincial franciscain, qui illustre un emploi bien particulier de « *Francia* »¹¹⁹. Ce type de document est assez rare au Moyen Âge, les provinciaux se présentant le plus souvent sous forme de listes et non de cartes.

Les cartes de France (XV^e-XVI^e siècles)

Il faut attendre la fin du Moyen Âge pour que le territoire français fasse l'objet d'une cartographie spécifique. Si l'on possède des cartes de l'Italie et de l'Angleterre (« *Gough Map* ») dès le XIV^e siècle, pour la France en revanche, celles-ci n'apparaissent qu'au XV^e siècle¹²⁰ - exception faite d'un croquis de la Gaule, exécuté en Italie au XIV^e siècle, mais qui ne cite que les toponymes antiques¹²¹. L'un des premiers exemples attestés, mais malheureusement disparu, d'une carte de la France est celle que possédait, aux dires de l'humaniste Niccolò Niccoli, le libraire et enlumineur Pietro Sacchi da Verona¹²², actif à Paris de 1397 à 1421, où il a notamment fourni des ouvrages au duc de Berry. Mais d'autres cartes

¹¹⁸ Lunebourg, Ratsbücherei, Ms. Theol. 2°20, fol. 1r°. Cf. J. Wilke, *Die Ebstorfer Weltkarte...*, vol. 2, p.29-31.

¹¹⁹ Cf. plus haut, chapitre 2.

¹²⁰ N. Bouloux, "From Gaul to the Kingdom of France...", p. 211-216.

¹²¹ Vatican, BAV, MS Ross. 228, fol. 38. Cf. N. Bouloux, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV^e siècle...*, p. 185-185 et pl. II.

¹²² S. Gentile, *Firenze et la scoperta dell'America. Umanesimo e geografia nel'400 Fiorentino...*, notice 53, p. 103-104.

de la France nous sont fort heureusement parvenues, notamment celles qui accompagnaient les traductions latines de Ptolémée, souvent illustrées de cartes régionales.

C'est notamment le cas du manuscrit exécuté pour Guillaume Fillastre, déjà évoqué dans le chapitre précédent¹²³. Rappelons que le texte de Ptolémée y est suivi de vingt-sept cartes, exécutées à Rome en 1427, à partir d'un modèle grec¹²⁴. Parmi ces documents figure une carte de la Gaule, précédée d'une brève présentation donnant l'équivalence entre les provinces antiques et contemporaines, parmi lesquelles est citée « *Francia* ». Mais la carte, pour sa part, ne comporte que les noms anciens : *Gallia Belgica*, *Keltogallatia Lugdunensis*, *Keltogallatia Narribonensis*, *Aquitanea* ; seul Paris échappe à cette logique : on lit « *Parisius* » et non « *Lutetia* », et la ville est signalée par une icône dorée qui lui confère un statut particulier, celui de capitale du royaume (**Planche 33**). Une autre carte plus tardive, mais dérivant peut-être du même modèle, ne fait pas davantage allusion aux régions modernes de la Gaule et place « *Parisius* » au-dessus de « *Gallia belgica* », abandonnant ainsi l'association de « *Francia* » à la « *Gallia Lugdunensis* » présente chez Fillastre¹²⁵.

A partir du milieu du XV^e siècle, les exemplaires illustrés de la *Cosmographia* de Ptolémée se multiplient, d'abord manuscrits¹²⁶, puis imprimés. Les cartes ainsi produites, sans être identiques dans le détail, sont cependant graphiquement assez proches les unes des autres. Les cartes régionales font souvent l'objet de deux versions, l'une pour l'Antiquité, l'autre pour la période « moderne »¹²⁷.

Tel est par exemple le cas dans le luxueux manuscrit de la *Cosmographie* de Ptolémée, dans la traduction de Jacobus Angelus (Jacopo d'Angelo di Scarperia)¹²⁸, qui fut exécuté à Florence vers 1475 par Hugues Commineau et Pietro del Massaio pour le duc de Calabre, futur Alphonse II (Paris, BnF, ms. lat. 4802)¹²⁹. Cet ouvrage comprend deux cartes de la

¹²³ Nancy, BM, ms 144. Cf. P. Gautier-Dalché, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IV^e-XVI^e siècle)...*, p. 172-173.

¹²⁴ Indication fournie par le manuscrit lui-même (fol. 190).

¹²⁵ Paris, BnF, ms. lat. 3123. Cf. P. Gautier-Dalché, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IV^e-XVI^e siècle)...*, p. 173-174 et pl. VII ; J.-P. Boudet, « Un prélat et son équipe de travail à la fin du Moyen-Âge »...

¹²⁶ J. Fischer a recensé 56 manuscrits de Ptolémée illustrés de cartes (J. Fischer, *Claudii Ptolemaei Cosmographia*, Leyde, 1932).

¹²⁷ Ce parti n'est cependant pas adopté dans tous les manuscrits. Certains demeurent limités à la cartographie antique, à l'exemple du ms. lat. 4805 de la BnF, exécuté par Nicolaus Germanus.

¹²⁸ Elève de Manuel Chrysoloras, il acheva la traduction du texte grec entamée par celui-ci.

¹²⁹ Cf. L. Duval-Arnould, « Les manuscrits de la *Géographie* de Ptolémée issus de l'atelier de Piero del Massaio (Florence, 1469 – vers 1478) »... Ce manuscrit fait partie d'une série de trois ouvrages contenant la traduction de Ptolémée, copiés par le même scribe : les deux autres sont conservés au Vatican (Vat. Lat. 5699 ; daté 1469) et à Urbino (Urb. Lat. 277 ; daté 1473 n.st.). Contrairement aux deux autres, le manuscrit de la BnF n'est pas daté par le colophon mais par des arguments de critique interne : sur le plan de Rome est représenté le Ponte Sisto, dont

France, l'une « historique », montrant la Gaule avec ses *civitates*, l'autre « contemporaine », intitulée « *Galia novela* ». La première ne fait bien sûr aucune mention de « *Francia* », terme inconnu de Ptolémée, et se borne à faire figurer « *Lucotecia* » (à l'encre noire)¹³⁰ comme chef-lieu des « *Parisii* » (à l'encre rouge) (**Planche 35 a**); mais il est plus surprenant de constater l'absence de toute référence à l'Île-de-France dans la seconde carte, qui fait pourtant place aux régions vernaculaires telles que la Normandie et la Picardie (**Planche 35 b et c**). En outre, Paris et diverses villes de la région (Pontoise, Meaux, Corbeil, Poissy...) sont bien représentés mais ne sont pas mis en valeur¹³¹. Rien ne met donc en exergue, dans cette carte de la France, la capitale ni sa région. Ce traitement est peut-être à mettre en relation avec le « déclassé » subi par Paris depuis le départ de la cour, sous Charles VII : il n'y a plus lieu de faire apparaître la ville comme la principale cité du royaume. A moins qu'il ne faille attribuer l'absence de « *Francia* » à une erreur du cartographe, qui par ailleurs fait apparaître « **ORLIENS** » en majuscule et rubriqué comme si c'était une province¹³².

Cette éviction de « *Francia* » n'est cependant pas représentative de la tradition cartographique attachée au texte de Ptolémée : de nombreuses autres cartes la font en effet figurer parmi les provinces vernaculaires de la « *Gallia moderna* ». Le manuscrit de la *Cosmographia* copié en 1485 par Johannes de Krieckenborch pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse (Paris, BnF, ms. lat. 4804), fait ainsi apparaître « *Frantia* » en lettres rouges, le long de l'Oise, au-dessus de Paris, seule ville du royaume à être représentée par une icône de cité fortifiée¹³³. Dans la même couleur rouge, sont également indiquées sur la carte : « *Normandia* », « *Turonia* », « *Picardia* », « *Flandria* » et « *Brabantia* ».

S'inscrivant dans la même tradition, bien que le texte illustré ne soit pas celui de Ptolémée¹³⁴, la carte de la Gaule incluse par Henricus Martellus¹³⁵ dans son *Insularium*

la construction fut décidée en 1473 et achevée en 1475. Le colophon mentionne par ailleurs l'intervention de Pietro del Massaio, mort en 1480. Le manuscrit a donc été réalisé dans l'intervalle.

¹³⁰ On notera qu'en dessous de « *Lucotecia* » a été rajouté, d'une encre un peu plus grise : « & *Parisius* ». On a donc souhaité donner pour Lutèce son équivalent usuel en latin au XV^e siècle. C'est la seule cité de la carte qui a bénéficié de cet ajout. La main ne semble pas avoir changé, mais on ne peut exclure que ce complément soit dû au copiste, Hugues Commineau, qui est par ailleurs intervenu sur la carte « *Galia novela* » pour rajouter Mézières, sa ville natale (cf. L. Duval-Arnould, « Les manuscrits de la *Géographie* de Ptolémée... », p. 232).

¹³¹ L'auteur de la carte, qui est selon toute vraisemblance le Florentin Pietro del Massaio, n'était pas familier de la région parisienne, comme le montrent certaines erreurs de toponyme : « *Lingui* » pour « *Lagny* », par exemple.

¹³² Alors que la ville d'Orléans (« *Orliens* ») est par ailleurs correctement figurée sur la carte, en rive de Loire.

¹³³ Paris, BnF, ms. lat. 4804, fol. 158^v-159.

¹³⁴ La carte de la France est en effet précédée de textes sur la Gaule dus à César, Orose et Isidore de Séville.

*illustratum*¹³⁶ (**Planche 36**) inscrit de même le mot « FRANTIA », en lettres majuscules, dans la région parisienne ; le même type de caractères est utilisé pour « NORMANDIA » et pour « BRITANIA » ; on lit aussi, au nord, « PICARDIA » et « FLANDRIA », en plus petit module.

Dans les premières éditions imprimées de la *Cosmographie* de Ptolémée, on retrouve régulièrement le toponyme « *Francia* » en son sens régional. L'édition publiée à Ulm en 1482 par Lienhart Holle (première édition imprimée de Ptolémée hors d'Italie), qui s'inspire des cartes réalisées par Nicolas Germanus, porte ainsi « FRANTIA » inscrit en capitales, au-dessus de l'Oise, dans les mêmes caractères que « ANGLIE PARS » et « HISPANIE PARS » ; les provinces telles que « *Picardia* » et « *Normandia* » sont en revanche écrites en minuscules (**Planche 37 a et b**).

Cette carte a servi de source à celle de Martin Waldseemüller pour une autre édition de Ptolémée, imprimée à Strasbourg en 1513¹³⁷. « FRANCIA » apparaît cette fois parmi les provinces de la *Tabula moderna Gallie*, entre la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne, le Bourbonnais et le Berry (**Planche 39 a et b**). Cette « France » s'articule autour du bassin de la Seine. La mise en couleurs de la carte suggère toutefois qu'elle ne s'étend pas au nord de ce fleuve, Paris même étant plutôt rattaché au fond blanc de la Picardie, qu'à celui rosé de la France, où figurent seulement Pithiviers, Sens, Etampes, Châtres, Montlhéry, Corbeil et Bray-sur-Seine. Il faut en fait restituer à « *Francia* » une extension un peu plus grande, incluant Senlis, Saint-Denis, Dammartin, Beauvais, Pontoise et Soissons.

Le XVI^e siècle voit la multiplication des cartes de France, et celles-ci mettent volontiers la « France »/ Île-de-France à l'honneur, à commencer par la fameuse carte d'Oronce Fine, dont la première édition semble remonter à 1525 ; toutefois, cette édition princeps ne nous est pas parvenue, et l'exemplaire le plus ancien dont nous disposons aujourd'hui est celui de la bibliothèque de l'Université de Bâle, qui date de 1538 (**Planche 40 a**). Cette carte de grandes dimensions (0,95 x 0,68 m) s'intitule *Totius Gallie Descriptio*, et couvre en effet le territoire des Gaules, avec la rive gauche du Rhin, la Suisse et

¹³⁵ Cartographe d'origine allemande, actif à Florence dans la seconde moitié du XV^e siècle. Cf. N. Bouloux, « L'insularium illustratum d'Henricus Martellus », *The Historical Review/La Revue historique*, IX, 2012, p. 77-94.

¹³⁶ Chantilly, Musée Condé, MS 698, fol. 62v^o-63 (carte) et 61v^o-62 (textes). Cf. N. Bouloux, « From Gaul to the Kingdom of France »..., p. 213-215.

¹³⁷ M. Pastoureau, *Les atlas français...*, p. 371.

une partie de l'Italie. Son parti-pris est de mêler la nomenclature antique, indiquée en caractères romains, et les toponymes contemporains, provinces et villes, en lettres gothiques.

Outre son succès propre, cette œuvre a connu une grande postérité : elle a en effet été utilisée par Sebastian Münster dans son édition de Ptolémée (1540), carte qu'il reprit par la suite dans sa célèbre *Cosmographie* (1544) ; le Zurichois Johannes Stumpf s'en inspira également (peut-être par l'intermédiaire de Münster) pour sa *Gallia oder Franckrych*, en 1547 ou 1548. La carte d'Oronce Fine fut également utilisée en Italie¹³⁸. Elle connut donc une grande diffusion, avant d'être remplacée par la carte de France de Jean Jolivet, parue en 1560, qui d'ailleurs s'en inspire fortement. On peut donc considérer que l'image qu'elle donne des « Gaules » constitue une sorte de « vulgate » sur la représentation de la France dans le second quart du XVI^e siècle.

La carte est particulièrement détaillée pour la région parisienne¹³⁹ (**Planche 40 b et c**). On y voit clairement apparaître le mot « France » au nord de Paris. La taille des caractères assimile sans ambiguïté cette « France » aux deux autres grandes provinces voisines : la « Picardie » et la « Normandie ». En lettres un peu plus petites, figurent le « Vermandois », la « Champagne », la « Touraine », le « Maine ». Enfin en plus petits caractères encore, apparaissent au sud de Paris « la Beaulse », le « Gastinois », le « Hurepois ». Cette carte confirme donc l'emploi du mot « France » au sens de province autour de Paris.

On notera par ailleurs que « France » est précisément située au-dessus de Saint-Denis, et près de la confluence de la Seine et de l'Oise. Or, comme nous l'avons vu plus haut, sur les cartes de l'Île-de-France datant du XVI^e au XVIII^e siècle, cet emplacement est celui du « pays de France » ou *Isle de France* au sens strict. La carte d'Oronce Fine joue donc de la polysémie du mot « France » : le choix de la police de caractères renvoie à son sens régional, celui de province, mais son emplacement sur la carte est dicté par son sens plus restreint, celui de « pays ».

Cette ambiguïté se retrouve dans de nombreux autres documents du XVI^e siècle, telles que la carte de la France publiée par Donato Bertelli, éditeur de cartes à Venise de 1563 à 1578 (**Planche 45**). « Francia » est écrit en lettres majuscules, comme « Picardia,

¹³⁸ N. Broc, « Les cartes de France au XVI^e siècle »..., p. 50-52.

¹³⁹ Les informations de la *Charte gallicane* sont inégales selon les régions : très riche pour l'Île-de-France, la Guyenne, la vallée du Rhône ou le Dauphiné, la carte est moins détaillée pour l'Ouest (Bretagne, Normandie, Poitou). Cf. Daniel Nordman et Jacques Revel, « La formation de l'espace français »..., p. 100.

« Vermandia », « Normandia » ou « Borgogna », ce qui l'assimile clairement à une province ; mais le toponyme est inscrit au-dessus de Paris, entre la Marne, la Seine et l'Oise.

Loin d'être levée, l'ambiguïté est encore plus forte dans la carte de France de Jolivet, autre grand succès de librairie, paru en 1560. Jolivet s'inspire de l'œuvre d'Oronce Fine, et reprend notamment les toponymes de la région parisienne cités plus haut (**Planche 44**). « France » est figurée entre la Marne, la Seine et l'Oise, en caractères de taille comparable à « Picardie », « Vermandois », « Champagne », « Gastinois », « La Beaulse », « Le Perche », « Normandie » et « Caux ». La distinction entre « provinces » et « pays » est donc moins nette chez Jolivet que chez Fine, qui hiérarchisait clairement « La Beaulse », « Gastinois » et « Caux » comme des « pays » ; ceci contribue à laisser le lecteur dans l'expectative quant à l'étendue exacte de la « France ».

En conclusion, les cartes de la France au sens large, qui apparaissent au XV^e siècle et se diffusent surtout au XVI^e siècle, font pour la plupart place à « France » au sens restreint. C'est même bien souvent ce sens local qui est privilégié, car le titre de ces cartes fait généralement référence à « *Gallia* » plutôt qu'à la France. Sur ces cartes de France, le toponyme « *Francia* » désigne donc l'Île-de-France, ce qui est une preuve de la vitalité du sens local du terme, jusqu'en plein XVI^e siècle.

Par ailleurs, l'augmentation de l'échelle amène une interprétation de « France » au sens de « pays », qui ne se posait guère dans les « *mappae mundi* ». Celles-ci ne pouvaient en effet se porter au même degré de précision que les cartes de « Gaule » dessinées aux XV^e-XVI^e siècles. Or, nous constatons, dans la production cartographique du XVI^e siècle, une tendance à associer la « France » à l'espace compris entre la Marne, la Seine et l'Oise. C'est d'ailleurs ce territoire que *La Guide des chemins de France* (1552) désigne sous le nom de « France ». Cette tendance se confirme dans les cartes à plus grande échelle, qui apparaissent dans la seconde moitié du XVI^e siècle : « *Francia* » ne désigne que le « pays de France » dans la carte de la Gaule Belgique publiée en 1558 ; celle-ci s'arrête en effet à la Marne et à la Seine, ce qui exclut le sens régional de « France » (**Planche 43**). Cette « France » est aussi celle décrite dans la carte du gouvernement d'Île-de-France de Damien de Templeux, au XVII^e siècle (**Planche 50**).

Conclusion

L'analyse des représentations cartographiques conduit à un résultat différent de celle des définitions textuelles. Alors que ces dernières mettaient pour la plupart l'accent sur le sens large de « France », les cartes, en revanche, font la part belle au sens restreint. Dans la tradition des « *mappae mundi* » du XIII^e et du XIV^e siècle, « *Francia* » est bien plus souvent représentée comme une province que comme un royaume. Même aux XV^e-XVI^e siècles, de nombreuses cartes inscrivent le toponyme près de Paris, sur le même plan que d'autres régions telles que la Normandie ou la Picardie. L'examen des représentations cartographiques permet donc de nuancer l'impression qui se dégageait du chapitre précédent. L'acception restreinte de « France »/ « *Francia* », qui paraissait d'après les textes ne jouer qu'un rôle mineur dans les conceptions géographiques médiévales, se révèle en fait très présente dès lors qu'on aborde le sujet par le biais des images du territoire.

On pourrait arguer que cette différence entre textes et cartes est liée au plus grand conservatisme des représentations, qui se copient les unes les autres. Mais ce phénomène de transmission est tout aussi important dans la tradition textuelle, comme le prouve par exemple l'équivalence entre « France » et « Gaule Belgique », reprise (avec plus ou moins de conviction) sur plusieurs siècles. Comparativement, la cartographie a même connu sur cette période de bien plus grands bouleversements, avec l'apparition des cartes marines ou la redécouverte du système de coordonnées de Ptolémée. Ceci n'a pas empêché la « France » régionale de subsister dans les représentations graphiques, preuve qu'elle correspondait à une notion bien ancrée dans la conception territoriale de l'espace français.

Cette conclusion est corroborée par les récits de voyage, qui commencent à se développer à partir de la fin du XV^e siècle. Dans celui de Hieronymus Münzer, médecin de Nuremberg qui fit le tour de la France en 1494-1495, « *Francia* » est appliqué non seulement au royaume, mais aussi à l'Île-de-France. On y lit en effet qu'Orléans est la seconde ville de « France » après Paris¹⁴⁰ et que l'Epte marque la limite entre la « France » et la Normandie¹⁴¹. De plus, nous l'auteur, tout le « district » entourant Paris est appelé « *Francia* », car

¹⁴⁰ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 209 : « *Et secunda est Francie post Parisius* ».

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 328 : « *Deinde per campestria fructuosa ad Sanctum Clarum venientes, et fluvium Etam peragrantes, Normandiam ingressus ; hic enim fluvius clarus Franciam a Normandia seiungit.* »

Charlemagne, à son retour d'Espagne, en a fait une zone franche délivrée de toute taxe¹⁴². De même, dans le récit du voyage du cardinal Louis d'Aragon rédigé par Antonio de Beatis (1517-1518), la « vera Franza » désigne l'Île-de-France, dont Vernon marque l'entrée depuis la Normandie¹⁴³. Un autre récit de voyage italien contemporain, effectué par un marchand milanais entre 1516 et 1519, mentionne aussi la « vera Franza » mais en fait, pour sa part, le synonyme de « pays de France », qu'il cantonne au nord de la Seine :

« Chi dice tutto Parixe essere in la vera Franza, chi dice non essere in Franza et che la vera Franza comenza a Santo Dionisio, quale è di là tre milia verso Roano, chi dice Parixe essere in Franza in parte, zoè di là da la Sena et di qua non. La ultima sententia mi pare vera, perchè Cesare mette che Sequana dividat Belgas a Celtis, et non è verisimile che Franza sia parte in Belgis et parte in Celtis. »¹⁴⁴

¹⁴² *Ibid.*, p. 327 : « *Est autem civitas Parisius libera et totus districtus circumcirca ad certas leucas. Et ideo dicitur hic districtus Francia, id est libera. Karolus enim magnus post ultimo subactam Hispaniam et post magnam stragem illam, quam Rolandus patruelis suus passus est in Runcivalle regni Navarre, reversus Parisius fecit eam liberam. Ita quod omnes inquilini non obligantur solvere pedagia, stewras, vectigalia, etc. Ymo libere quis potest ingredi Parisius, locare domum vel emere, et quando tedet egredi libere. De hoc lacius invenies in rebus S. Iacobi de bellis Karoli magni contra Hispanos.* »

Je remercie Christine Jéhanno de m'avoir signalé ce passage, qui applique à l'Île-de-France une étymologie généralement réservée à la « France » au sens large.

¹⁴³ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 130 : « ... ad tre leghe da Gagliion [Gaillon] trovaimo una villa dicta Vernon su Sena, donde incomintia la vera Franza ; da altri lati Normandia quale è grande va più vicino ad Parisi. »

¹⁴⁴ *Un mercante di Milano in Europa...*, p. 59.

Chapitre 5

La « France » des chroniqueurs

Nous avons, dans les deux chapitres précédents, essayé de cerner les représentations que l'on se faisait de la « France » au Moyen Âge, à travers les définitions textuelles mais aussi les images cartographiques. Le bilan de cette enquête est à la fois complexe et significatif. D'une part, l'espace associé à ce toponyme se révèle très variable ; d'autre part, même si le sens régional de « France » n'est que rarement mis en avant par les textes, il est au contraire graphiquement très présent dans les cartes. Dans tous les cas, il est certain que le toponyme « France » peut être employé au sens d'Île-de-France jusqu'à la fin du Moyen Âge, et même bien au-delà.

Mais ces représentations, qui supposent un certain degré d'abstraction et sont souvent fortement imprégnées d'influences antérieures, sont-elles conformes à l'usage « réel » du terme dans les textes littéraires ? C'est ce que nous allons maintenant examiner, au travers de deux exemples : les usages de « France » chez les chroniqueurs et chez les poètes.

En ce qui concerne les chroniques, nous nous intéresserons ici uniquement aux récits des événements contemporains ou légèrement antérieurs à la date de rédaction de l'œuvre. En effet, c'est là qu'apparaîtra de la façon la plus pertinente la (ou les) acception(s) du mot « France » à l'époque de l'auteur. Lorsqu'il relate un fait ancien, le chroniqueur s'appuie souvent sur des textes antérieurs qui risquent de brouiller nos conclusions. En revanche,

lorsqu'il fait œuvre originale, l'auteur nous livre plus sûrement sa conception de la « France ». Nous le verrons d'ailleurs plus précisément avec Froissart, qui dans la première partie de sa chronique emprunte beaucoup à Jean Le Bel, alors qu'il devient ensuite seul rédacteur de son œuvre historique ; or, ceci n'est pas sans incidence sur son emploi du mot « France ».

Bien entendu, l'étude de la « France » des chroniques présuppose que les historiens médiévaux soient attentifs à l'espace. Comme l'a souligné Bernard Guenée, cette dimension n'était pas étrangère aux auteurs du Moyen Âge, qui bénéficiaient des exemples antiques où la digression géographique, mêlant description et louange des lieux, était préconisée au sein des ouvrages historiques¹. Mais à cet égard, la situation paraît contrastée suivant les auteurs. Pour Hugues de Saint-Victor, le grand maître victorin du XII^e siècle, l'une des données fondamentales de l'Histoire est justement de situer les événements non seulement dans le temps, mais aussi dans l'espace. Il l'exprime clairement dans le prologue de sa chronique :

*« Hystoria est rerum gestarum narratio per primam litterae significationem expressa... Tria igitur sunt in quibus cognitio pendet rerum gestarum, id est personae a quibus res gestae sunt, loca in quibus res gestae sunt et tempora quando gestae sunt. »*²

Il revient d'ailleurs sur le sujet dans le *Didascalicon*, où il donne également une définition de l'Histoire : pour établir la vérité des faits, « *rerum gestarum veritatem* », il faut savoir « *quid gestum sit, quando gestum sit, ubi gestum sit, a quibus gestum sit* » ; autrement dit, l'historien doit décrire ce qui s'est passé, quand et où, et qui en furent les acteurs. La dimension géographique joue donc un rôle essentiel, qu'illustrent notamment les « descriptions du monde » généralement insérées dans les chroniques universelles, étudiées dans le chapitre précédent.

Toutefois, l'inscription dans l'espace n'est peut-être pas l'élément privilégié par l'historiographie médiévale. Si l'on prend l'exemple du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, la plus répandue des chroniques universelles (plus de 250 manuscrits conservés)³, on s'aperçoit que les lieux de l'action sont rarement indiqués dans les titres des chapitres, à part pour l'hagiographie (les saints sont souvent nommés d'après leur origine géographique) et pour l'histoire ecclésiastique. Sur un total de 3794 titres, on trouve 23 occurrences pour l'Angleterre

¹ B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, p. 166-178 : « Le sens de l'espace ».

² M. Green William, « De tribus maximis circumstanciis gestorum », *Speculum*, 18, 1943, p. 491. Cité et traduit par Mireille Chazan, « Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale »..., p. 25 : « L'histoire est le récit des événements formulés selon le sens littéral (...). Il y a trois données dont dépend principalement la connaissance des événements, c'est-à-dire les personnes par qui les événements sont arrivés, les lieux où ils sont arrivés et les temps où ils sont arrivés. »

³ M.-C. Duchenne, G. Guzman, J.-B. Voorbij, « Une liste des manuscrits du *Speculum historiale* », *Scriptorium*, 41, 1987, p. 286-294.

(« *Anglia* »), 10 pour « *Francia* », trois pour l'Italie, l'Espagne et la Sicile, aucune pour « *Alemania* » ni « *Germania* » : la géographie contemporaine ne semble pas constituer, pour Vincent de Beauvais, un mode d'indexation utile, contrairement aux noms de personnes⁴.

En revanche, les *loca* ont une grande importance pour les hagiographes dans la définition des lieux de vénération : il faut donc préciser le lieu du martyr, ou du tombeau, ou des reliques s'il y a eu translation⁵. Comme nous le verrons plus loin à propos de Saint Louis, les récits hagiographiques concernant le roi sont très précis sur ces points, notamment en ce qui concerne les miracles *post mortem*, alors qu'ils restent souvent flous sur le cadre géographique dans lequel se déroulent les anecdotes de la vie de Louis IX.

Dans l'ensemble, même si les chroniqueurs n'accordent pas tous la même importance aux précisions d'ordre géographique, les occurrences du mot France »/« *Francia* » se révèlent malgré tout très nombreuses dans les œuvres historiques et permettent, d'après le contexte, de préciser ce que l'auteur entend par ce terme. Afin d'essayer de cerner son évolution, nous avons choisi de suivre un ordre chronologique, en sélectionnant un certain nombre d'œuvres mettant en scène la « France ». Nous privilégierons ici la dimension régionale du terme, sujet de notre recherche, même si l'acception plus vaste de « France » est indissociable du vocable.

Emplois de « *Francia* »/ « France » vers 1200 dans les chroniques

La « France » dans les Gesta de Rigord

Dans sa biographie de Philippe Auguste, rédigée à Saint-Denis jusque vers 1206⁶, le moine Rigord emploie à 43 reprises le mot « *Francia* ». La moitié de ces occurrences relève d'expressions toutes faites, comme le titre de « sénéchal de France »⁷, celui du légat apostolique envoyé par le pape « en France »⁸, ou bien les termes « *rex Francie* » et « *regnum Francie* » sur

⁴ M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, « La matière de l'Histoire selon Vincent de Beauvais : les titres des chapitres du *Speculum historiale* »..., p. 412-413.

⁵ M. Chazan, « Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale »..., p. 34.

⁶ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, édition, traduction et notes sous la direction d'Elisabeth Carpentier, Georges Pon et Yves Chauvin, CNRS éditions, 2006. Sur cette œuvre, voir plus loin notre chapitre sur « L'affirmation d'une capitale : les biographies de Philippe Auguste ».

⁷ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*..., chapitre 48, p. 220. Mais on trouve aussi : « sénéchal du roi des Francs » (ch. 86, p. 288).

⁸ Ex. : ch. 1, p. 122 ; ch. 134, p. 356 ; ch. 140, p. 366, etc.

lesquels nous reviendrons plus loin. Mais le texte nous fournit aussi un certain nombre de phrases où « *Francia* » désigne une réalité géographique que le contexte permet de préciser.

C'est ainsi que Philippe « est rentré en France » (*in Franciam reversus est*) après s'être emparé de Poitiers ou de Chinon⁹. De même, après avoir affronté Jean sans Terre devant Thouars puis conclu une trêve avec lui, « *Philippus rex in Franciam, Johannes vero reversus est in Angliam* » : chacun revient chez soi¹⁰. Cette « *Francia* », qui appartient en propre à Philippe Auguste, est distincte de l'Aquitaine, qui relève du domaine Plantagenêt¹¹ ; la frontière entre les deux se situe au « pays de Bourges », autour notamment d'Issoudun et de Graçay¹².

« *Francia* », mais aussi « *regnum* » et « *dominium* », renvoient donc le plus souvent au domaine royal *stricto sensu*. Très significative est à cet égard la relation du secours apporté par Philippe Auguste, au début de son règne, au sire de Vergy contre le duc de Bourgogne ; « après avoir reçu le château et y avoir mis une garnison, il le fit transférer pour toujours dans sa seigneurie et l'ajouta au royaume des Francs » (« *ab dominium suum in perpetuum transtulit et regno Francorum adjecit* »)¹³. Or le château de Vergy ne se trouvait pas en terre d'Empire ; mais le « royaume des Francs » se confond ici avec le domaine royal (*dominium suum*). C'est ce domaine que Rigord qualifie d'ailleurs de « royaume » dans sa préface, lorsqu'il justifie le surnom d'*auguste* par l'annexion du Vermandois : « *Adjecit enim regno suo totam Viromandiam* »¹⁴. C'est dans le même sens qu'il faut prendre le terme de « royaume » dans le chapitre 14, qui relate l'expulsion des Juifs en 1182 : le décret qui contraignait à l'exil « tous les juifs de son royaume » (*omnes Judei de regno suo*) ne concerne que le domaine royal¹⁵, et c'est lui que désigne l'expression « *tota Francia* » au chapitre suivant¹⁶. Un peu plus loin, les « chevaliers et bourgeois de toute la France » qui bénissent Philippe pour cette mesure sont également des hommes du domaine, comme le montrent d'ailleurs les deux exemples cités par Rigord, à Etampes et à Orléans¹⁷ ; enfin, on relève que l'expulsion n'avait pas été appliquée dans le comté de Champagne puisque quelques années plus tard, Philippe Auguste part en expédition punitive contre les Juifs de Bray-sur-Seine, sur les terres de la comtesse¹⁸. De même

⁹ *Ibid.*, p. 390 et p. 392.

¹⁰ *Ibid.*, p. 396.

¹¹ *Ibid.*, p. 390.

¹² *Ibid.*, p. 234 (ch. 57).

¹³ *Ibid.*, p. 184.

¹⁴ *Ibid.*, p. 118.

¹⁵ Cf. W.C. Jordan, *The French Monarchy and the Jews...*, p. 33.

¹⁶ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, p. 150-152 (ch. 15).

¹⁷ *Ibid.*, p. 154-156 (ch. 17). L'expression employée est : « *milites tocius Francie et cives et alii burgenses* ».

¹⁸ *Ibid.*, p. 310 (ch. 90).

la levée de la taille, qui « troubla la France entière » (*aliud etiam addidit quod totam Franciam turbavit*)¹⁹, est-elle une mesure qui touche essentiellement les grandes villes du domaine capétien (Paris, Etampes, Orléans), ainsi que le montre l'examen des comptes royaux²⁰.

En ce qui concerne l'interdit jeté par le pape Innocent III sur « toute la France » de janvier à septembre 1200, à la suite de la répudiation d'Ingeburge de Danemark²¹, il est plus difficile de savoir si la mesure est restée confinée aux seuls « évêchés royaux » ou si elle concernait l'ensemble du royaume. Le comte de Ponthieu put épouser la sœur de Philippe Auguste en allant à Rouen, signe que le duché de Normandie n'était pas soumis à la suspension des cérémonies ecclésiastiques²² ; Innocent III exhorta l'archevêque de Rouen à promulguer la sentence, mais on ignore si elle devait s'appliquer à toute la Normandie ou seulement au Vexin français²³. Les chroniques étant sur ce point contradictoires, et les sources pontificales incomplètes, on ne peut être tout à fait sûr de ce que recouvre la « *totam Franciam* » de Rigord. Mais il est possible que cette occurrence de *Francia* se réfère à un territoire plus étendu que le seul domaine capétien.

En effet, si « *regnum* », « *dominium* » et « *Francia* » désignent généralement le domaine royal, ils peuvent aussi recevoir une acception plus large, sans doute moins fréquente mais indubitable. Aux yeux du chroniqueur, le pouvoir de Philippe Auguste ne se limite pas aux frontières du domaine capétien : en tant que « *rex Franciae* » ou « *rex Francorum* », deux expressions employées concurremment par Rigord, Philippe a toute légitimité d'exercer son autorité sur un territoire plus vaste, qui comprend notamment les domaines appartenant aux Plantagenêts ou le comté de Toulouse. C'est ainsi que Rigord reproche par exemple au roi Henri d'Angleterre et à son fils Richard, alors comte de Poitou, d'avoir levé en 1187 une grande armée « *contra regem Francie, dominum suum* » et relève que l'affaire serait tranchée à la cour du roi de France (« *secundum iudicium curie regis Francie* »)²⁴. De même, il note que l'année suivante, « Richard, comte de Poitou, ayant rassemblé une armée, envahit la terre du comte de Toulouse que ce dernier tient du roi des Francs »²⁵. Comme chez Suger, qui a certainement été

¹⁹ *Ibid.*, p. 364.

²⁰ F. Lot et R. Fawtier, *Le premier budget de la monarchie française : le compte général de 1202-1203...*

²¹ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, p. 360 : « *Petrus jamdictus, sancte Romane ecclesie legatus, totam Franciam sub interdicto posuit* ».

²² L. Chauffier, « Lettre inédite d'Innocent III du 12 mai 1200 »...

²³ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 236 ; A. Cartellieri, *Philipp II. August, König von Frankreich...*, t. IV, p. 24-33.

²⁴ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, p. 236.

²⁵ *Ibid.*, p. 256-259.

l'un des modèles de Rigord, le Capétien administre un domaine limité par les principautés voisines mais n'en demeure pas moins le roi d'un pays beaucoup plus étendu, et à ce titre, les grands feudataires lui doivent obéissance.

Arrêtons-nous un instant sur l'expression « *rex Francie* » que l'on retrouve à plusieurs reprises sous la plume du chroniqueur. Elle demeure, certes, beaucoup moins fréquente chez Rigord que le traditionnel « *rex Francorum* » : 11 occurrences contre 104. Rigord reprend donc le plus souvent l'expression en usage à la chancellerie royale dans la titulature officielle du souverain²⁶. Ainsi que l'a démontré Bernd Schneidmüller²⁷, « *rex Francorum* » est en effet la formule consacrée dans les actes royaux sous Philippe Auguste²⁸ ; on ne relève qu'une vingtaine d'exceptions à cette règle durant tout le règne, et encore s'agit-il souvent de faux, de copies postérieures ou de traductions françaises d'actes en latin. « *Francie rex* » n'est pas attesté dans les actes émanant de la chancellerie royale avant le milieu du XIII^e siècle, tout au moins en ce qui concerne la titulature, car on peut en revanche rencontrer cette expression dans le corps des actes²⁹.

Conformément aux usages administratifs, Rigord préfère donc parler du « roi des Francs », mais il emploie aussi l'expression « roi de France », les deux formules paraissant du reste parfaitement synonymes : dans la même phrase, Philippe Auguste peut être désigné comme « roi de France » ou « roi des Francs »³⁰. Parfois le terme de « *rex Francie* » est employé en écho à celui de « *rex Anglie* »³¹ : peut-être l'usage des chroniqueurs anglais, qui privilégient la formule « *rex Anglie* », a-t-il influé sur les choix lexicaux de Rigord ? Peut-être aussi s'est-il laissé influencer par le langage français courant : dans les chansons de geste, Charlemagne ou son fils Louis sont généralement « roi de France », bien plus souvent que « roi

²⁶ L'usage de « *rex Francorum* » est d'ailleurs respecté par Rigord dans les deux actes qu'il retranscrit, celui sur la dime saladine et l'ordonnance-testament.

²⁷ B. Schneidmüller, « Herrscher über Land oder Leute ? »...

²⁸ La titulature est le plus souvent abrégée, mais dès lors que l'abréviation peut être résolue, c'est bien en « *Francorum rex* ».

²⁹ John Baldwin (*Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 454) en avait déjà relevé un exemple : les « *successores nostri reges Francie* » (*Recueil des Actes*, t. I, n° 330). Bernd Schneidmüller cite aussi, dans les registres de la chancellerie, le titre du traité de paix entre Philippe II et le roi d'Angleterre, « *carta pacis inter regem Francie et regem Anglie* » (p. 143).

³⁰ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, p. 216-218, chapitre 47.

³¹ Par exemple : « *factum est colloquium inter regem Francie Philippum et Henricum regem Anglie* » (chapitre 62, p. 244). De même au chapitre 3 (*ibidem*, p. 126), lorsque le roi d'Angleterre Henri le Jeune tient la couronne sur la tête du « roi de France » ; au chapitre 56 (*ibidem*, p. 234), la dot de Marguerite doit revenir au « roi de France » si son époux Henri, roi d'Angleterre, meurt sans descendance. Néanmoins, on peut aussi rencontrer « *rex Francorum* » opposé à « *rex Anglie* », par exemple p. 270 (ch. 74), p. 288 (ch. 80), p. 304 (ch. 88), etc. La comtesse Marie de Champagne est ainsi « sœur de Philippe roi des Francs par son père et de Richard roi d'Angleterre par sa mère » (ch. 131, p. 348).

des Français ». Mais peut-être aussi Rigord se fait-il l'écho d'une évolution de la terminologie au sein même de l'administration royale, qui commence justement à employer l'expression de « *rex Francie* » sous le règne de Philippe Auguste, en marge de la titulature des actes officiels. Etienne de Gallardon en fait par exemple usage dans le Registre E en 1220, et le Registre C contient, en 1212, une liste des « archevêques et évêques du royaume de France » (*Archiepiscopi et episcopi regni Franc[ie]*) qui comprend, aux côtés des évêchés royaux, divers sièges de l'Ouest et du Midi situés hors du domaine, mais dans le royaume. On voit ainsi poindre, dans les milieux de la chancellerie, la notion d'un « *regnum Francie* » distinct du « *domanium* » et plus étendu que lui. Ce qui n'empêche pas ces mêmes registres de Philippe Auguste d'offrir aussi des exemples où « *Francia* » reste associée au « vieux domaine » : ainsi la liste des « juifs de Normandie et d'Île-de-France », « *Judei in Normannia et in Francia* » du registre E³².

Pour conclure, la *Francia* de Rigord est encore très proche de celle des chroniqueurs du XII^e siècle et correspond la plupart du temps au « vieux domaine » capétien, autrement dit à une large Île-de-France, que l'on trouve aussi appelée « *regnum* » ou « *domanium* ». Cependant, le pouvoir du roi s'étend au-delà de ces limites territoriales étroites. Si l'on suit les analyses de Newman, cette conception n'aurait pas tellement changé par rapport à celle de ses prédécesseurs. Néanmoins, l'affirmation du pouvoir royal sous le règne de Philippe Auguste met en relief ce double visage de la puissance capétienne.

Par ailleurs, *Francia* est un terme chargé d'épaisseur historique : lorsque Rigord évoque le temps « où les rois chrétiens commencèrent à régner sur la France »³³, il se réfère à un territoire plus étendu que n'est la *Francia* de son temps, comme le prouve le passage de sa *Courte Chronique des rois de France* cité plus haut. Cet aspect n'est pas explicite dans les *Gesta Philippi regis* mais doit toutefois rester en mémoire, les deux extraits en question ayant probablement été rédigés à une date très proche³⁴.

On notera au passage que « *Francia* » ne désigne pas, chez Rigord, un « pays » au nord de Paris : l'expression « Saint-Denis en France », qui devient usuelle dans le courant du XIII^e siècle, n'est jamais employée par Rigord qui parle de « Saint-Denis » tout court, voire de

³² J. Baldwin, *Les registres de Philippe Auguste...*, p. 571.

³³ Rigord, ch. 42, p. 210.

³⁴ L'évocation des rois francs appartient en effet à la première partie des *Gesta Philippi regis*, sans doute achevée peu après la croisade : voir plus loin notre chapitre sur « L'affirmation d'une capitale : les biographies de Philippe Auguste ».

« Saint-Denis de Paris » (*Beati Dyonisii Parisiensis*)³⁵ - l'adjectif devant bien sûr s'entendre au sens de « près de Paris », tout comme pour Saint-Antoine des Champs, qu'il appelle quelques lignes plus haut *nova abbatia Sancti Antonii Parisius*³⁶. Un seul passage associe le mot « France » à Saint-Denis : au chapitre 41, l'empereur Henri III veut savoir si les reliques de saint Denis sont conservées « en France, dans l'église fondée par le roi Dagobert »³⁷ ; mais « France » est probablement ici à prendre au sens de royaume, par opposition à l'Empire. Lorsqu'il évoque la tempête qui s'abat en juillet 1198 « depuis Le Tremblay jusqu'au monastère de Chelles et dans les localités voisines »³⁸, Rigord n'utilise pas davantage le nom de « *Francia* » pour désigner cette zone. La « France », dans son ouvrage, ne semble donc pas pouvoir se réduire à un *pagus* comme le Beauvaisis³⁹.

L'extension du domaine royal sous Philippe Auguste a-t-elle une incidence lexicale ?

Nous avons vu plus haut que les définitions de « *Francia* » n'étaient pas directement corrélées à l'augmentation du domaine royal capétien, quoiqu'un même mouvement d'extension spatiale semble malgré tout gouverner les deux notions, tout au long des derniers siècles du Moyen Âge. L'usage courant du toponyme est-il plus directement lié à la situation politique contemporaine ? L'étude du lexique des biographes de Philippe Auguste est à cet égard très intéressante, car c'est sous son règne que le domaine capétien connaît l'accroissement le plus significatif.

Bien que dans l'ensemble, Rigord reste fidèle à une « *Francia* » synonyme du « vieux domaine », on peut relever une occurrence susceptible de s'appliquer à un territoire plus étendu. En effet, au début du chapitre 148, traitant des événements de l'an 1203, le chroniqueur de Saint-Denis résume par l'expression « *dum hec in Franciam agebantur* » les batailles menées en Normandie, à Conches, l'île d'Andely et Le Vaudreuil⁴⁰. A l'époque où se déroulent les événements, la Normandie ne fait pas encore partie du domaine royal. Mais peut-être l'assimilation de cette zone à la « *Francia* » est-elle liée à sa conquête (achevée dès 1204), qui

³⁵ Rigord, p. 350.

³⁶ *Ibidem*.

³⁷ Rigord, p. 208.

³⁸ Rigord, p. 352.

³⁹ « *pago Belvacensi* », p. 326 et 354.

⁴⁰ Rigord, p. 384.

devait la placer sous l'obédience directe du roi de France. C'est en tout cas le seul endroit des *Gesta* où « *Francia* » est utilisé comme toponyme (et non comme concept) en un sens élargi.

Qu'en est-il chez Guillaume le Breton, qui a pris la suite de Rigord dans la rédaction des *Gesta Philippi regis*⁴¹ ? Il faut ici laisser de côté la première partie de la chronique, car c'est le résumé du texte de Rigord, dont Guillaume a reproduit les phrases. Mais *Francia* est également employé dans la partie personnelle, notamment à propos de la réunion des barons du royaume en 1213 :

« *Communicato itaque baronum consilio, qui de Francia, de Britannia, de Burgundia, de Normannia, de Aquitania et de omni provincia regni convenerant, rex Philippus magnanimus, dimisso proposito eundi in Angliam, cum universo exercitu suo divertit in Flandriam...* »⁴²

Francia correspond ici à l'une de ces grandes régions vernaculaires que sont la Bretagne, la Bourgogne, la Normandie ou l'Aquitaine. La réunion de la Normandie au domaine royal par Philippe Auguste n'empêche donc pas de continuer à parler de « France » dans un sens restreint, celui qu'il avait au XII^e siècle. Mais cette « France » est désormais qualifiée de « province » : c'est là une innovation par rapport à Rigord. Ce dernier n'a utilisé le terme de « *provincia* » que pour la Normandie, le Quercy et le Berry⁴³, *Francia* étant pour lui le *regnum*. A partir de Guillaume le Breton, la *Francia*-Île de France entre parmi les provinces du royaume.

Cette scission entre le *regnum* et le « vieux domaine » est un processus qui ne fait que s'amorcer : durant tout le XIII^e siècle, de nombreux actes montrent que les deux notions sont encore souvent confondues⁴⁴. Néanmoins, on assiste peu à peu à l'affirmation d'une acception plus étendue de « *regnum* », qui finit par supplanter le sens restreint. « *Francia* », en revanche, conserve ses deux significations : elle continue à équivaloir au *regnum*/royaume, tout en ayant aussi un sens régional.

La « France » vue d'ailleurs

⁴¹ Voir plus loin notre chapitre sur « L'affirmation d'une capitale : les biographies de Philippe Auguste ».

⁴² *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde, tome II : Philippide de Guillaume le Breton*, Paris : librairie Renouard-H. Laurens, 1885 ; ouvrage désormais cité : Guillaume le Breton, *Philippide*. Traduction : « Ayant donc pris conseil de l'assemblée des barons venus de France, de Bretagne, de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine et de toutes les provinces du royaume, le roi Philippe le Magnanime, ayant abandonné le dessein d'aller en Angleterre, avec toute son armée s'en alla en Flandre... »

⁴³ Rigord, p. 162 (« *in provincia Caturcensi* » ; « *in provincia que quondam Neustria, nunc Normannia vocatur* »). Pour le Berry, Rigord emploie le plus souvent le terme de « *pagus* » mais il existe aussi une occurrence de « *provincia* » (p. 164).

⁴⁴ C. T. Wood, « *Regnum Francie : a Problem in Capetian Administrative Usage* »...

Nous avons jusqu'ici suivi les usages de « *Francia* » parmi les chroniqueurs « locaux », écrivant au cœur même de la région parisienne ; mais ces observations valent-elles aussi pour les historiens qui n'appartiennent pas à la « France » ? Quelques sondages dans des œuvres émanant d'autres horizons géographiques et politiques suggèrent une situation comparable, mais avec des nuances selon qu'il est question de la « France » ou des « Français ».

Chez certains auteurs, le terme est employé dans le même sens que chez Rigord. C'est par exemple le cas dans le récit en vers de la croisade de Richard Cœur de Lion, écrit par un poète anonyme, probablement normand. « France » et « Franceis » y sont toujours usités en référence au territoire de Philippe Auguste et à ses troupes. Philippe lui-même est généralement appelé « rei de France », et plus rarement, « rei des Franceis » (vers 440). La « France » est bien distinguée de la Normandie :

« Sentir la nos fist senz dotance
Et en Normandie et en **France**
Et par tote cristienté. »⁴⁵

Richard, quant à lui, est accompagné de soldats venant de tout son vaste domaine, qui ne sont aucunement des « Français » :

« Ço erent Norman et Peitevin,
Gascon, Mansel et Angevin,
Et de Engleterre en i aveit
Assez plus que l'em ne saveit. »⁴⁶

L'auteur, lui-même issu du domaine Plantagenêt, entend donc « France » et « Franceis » dans un sens restreint, qui correspond tout à fait à ce que nous avons relevé dans les *Gesta Philippi regis*. De part et d'autre de l'Epte, la « France » équivaut donc, approximativement, à l'Île-de-France. Cet usage était déjà celui de chroniqueurs anglo-normands un peu antérieurs comme Jordan Fantosme, qui nous a laissé le récit en vers de deux années du règne d'Henry II (1173-1174), alors en guerre contre son fils aîné, soutenu par Louis VII⁴⁷ ; Fantosme y décrit la bataille de « ceus de France » contre les troupes d'Henry II, qui comprend des « Braibençons », « Angevins et Gascuns »⁴⁸. On notera qu'il appelle « Thibaut de France » le

⁴⁵ *Récit anonyme de la croisade de Richard Cœur de Lion*, MGH SS XXII, p. 532-546 et ici, p. 533, vers 17-19.

⁴⁶ *Ibidem*, vers 742-744, p. 537-538.

⁴⁷ Jordan Fantosme semble avoir composé son récit « à chaud », vers 1175 (voire à la fin de l'année 1174) ; cf. son éditeur, R.C. Johnston, p. XXIII. Sur cette œuvre, voir Ph. Bennett, « La chronique de Jordan Fantosme : épique et public lettré au XII^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 40, 1997, p. 37-56.

⁴⁸ Jordan Fantosme, *Chronique...*, § 5, vers 65-68, p. 6.

comte de Blois et de Chartres⁴⁹, ce qui montre que sa conception de la « France » ne se réduit pas au seul domaine royal. Elle est sans doute proche de celle des chansons de geste, qui incluent volontiers la ville de Chartres dans la « France » ; du reste, la ville associée à Louis VII est Saint-Denis, et non Paris, ce qui rejoint là aussi les usages épiques contemporains⁵⁰.

Le mot « Fransa » est employé dans la même acception par le troubadour Bertran de Born. Celui-ci n'est pas à proprement parler un chroniqueur, mais plutôt un témoin engagé qui évoque les événements de son temps, et notamment les guerres entre les rois de France et d'Angleterre, auxquelles il a lui-même participé. C'est ainsi que la « rason » du sirventès « *Pois als baros enoia e lor pesa* »⁵¹ fait référence à la guerre entre le roi « Richartz d'Englaterra » et le roi « Felip de Fransa » :

« Lo reis de Fransa si avia ab se **Frances** e Bergoignos et Campanes e Flamencs e cels de Berrion ; e-l reis Richartz avia ab se Engles e Normanz e Bretos e Peitavis e cels d'Anjeu et de Torenna e dal Maine e de Saintonge e de Lemozin. »⁵²

Les « *Frances* » sont donc les chevaliers d'Île-de-France, combattant aux côtés des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons, contre les armées du roi Richard qui viennent de l'ensemble du domaine Plantagenêt : Angleterre, Normandie, Bretagne, Poitou, Anjou, Touraine, Maine, Saintonge et Limousin.

De même, dans la déploration de la mort de Henri le Jeune, survenue le 11 juin 1183⁵³, Bertand de Born évoque tout d'abord les peuples soumis à l'autorité d'Henri II, puis « la France jusqu'à Compiègne », les Flamands « de Gand à Wissant » et enfin les Allemands, tous réunis dans une grande lamentation :

« Engles e Norman,
Breton e Irlan,
Guian e Gasco
Et Anjaus pren dan
E-l Maines e Tors ;
Fransa tro Conpeingna
De plorar no-s teingna
E Flandres de Gan
Tro-l port de Guizan ;
Ploron neis li Aleman ! »⁵⁴

⁴⁹ *Ibid.*, p. 4-6.

⁵⁰ Voir le chapitre suivant.

⁵¹ Bertrand de Born, éd. Gouiran, poème n°29, p. 593-614. Ce sirventès a probablement été composé à la fin de 1188 (p. 594).

⁵² *Ibidem*, p. 594. Traduction, p. 597 : « Du côté du roi de France se trouvaient Français, Bourguignons, Champenois, Flamands et gens de Berry ; de celui du roi Richard se trouvaient Anglais, Normands, Bretons, Poitevins et gens d'Anjou, de Touraine, du Maine, de Saintonge et de Limousin.

⁵³ *Ibidem*, n° 13, p. 235-254.

⁵⁴ Strophe V, vers 61-70 (p. 244). Traduction, p. 245 : « Anglais et Normands, Breton et Irlandais, Aquitaines et Gascons et l'Anjou éprouvent un dommage ainsi que le Maine et Tours. Que la France jusqu'à Compiègne n'essaie

La même conception d'une « Fransa » réduite à l'Île-de-France se retrouve dans le sirventès commandé peu auparavant à Bertrand de Born par Henri le Jeune, pour chanter la guerre qui l'opposa à Richard, de février à juin 1183 : « *Ieu chan, que-l reys m'en a pregat* »⁵⁵. Bertran y prévoit l'entrée en guerre de Philippe Auguste et de Philippe d'Alsace, et le déplacement de la bataille, du Limousin vers le Vexin :

« En Lemozi fon comensat,
Mas de lai lu er afinat.
Qu'entre **Fransa** e Normandia,
Ves Giortz e ves Nuoumercat,
Vuelh qu'en aujon cridar « Arrat ! »
E « Monjoy ! » e « Deux aïa ! » »⁵⁶

« Fransa » est donc, là encore, prise en son sens régional, par opposition à la Normandie.

Le début du XIII^e siècle coïncide avec l'apparition de chroniques françaises en prose, qui rendent compte de la Quatrième croisade. Dans ces récits, les auteurs ont également recours à « France » au sens de domaine royal, en l'opposant à d'autres grands fiefs tels que la Champagne, la Flandre ou la Bourgogne⁵⁷. Ainsi Robert de Clari :

« Or y eut il tant d'autres chevaliers de Franche et de Flandres et de Champaigne et de Bourgoune... »⁵⁸

Et de même, Villehardouin :

« ... et il vint, ... par Campaigne et par mi **France**... »⁵⁹

Toutefois, le terme « Français » regroupe l'ensemble de ces chevaliers par opposition aux « Grecs » ou aux Vénitiens⁶⁰. Cet amalgame est comparable à celui opéré un siècle auparavant dans les chroniques (latines) de la Première croisade, où le mot « *Franci* » désignait généralement tous les croisés, quelle que soit leur origine - même si ces chroniqueurs connaissaient aussi un sens plus restreint du terme, mais beaucoup moins employé⁶¹.

pas de retenir ses larmes, de même que les Flamands, de Gand jusqu'au port de Wissant ; que pleurent même les Allemands ! ».

⁵⁵ *Ibidem*, n°12, p. 222.

⁵⁶ Strophe VII, vers 37-42. Traduction, p. 223 : « Tout a commencé en Limousin, mais cela se terminera ailleurs. Car entre la France et la Normandie, près de Gisors et de Neufmarché, je veux qu'on entende crier : « Arras ! », « Montjoie ! » et « Dieu aide ! » ».

« Arras ! » est le cri de guerre des Flamands, « Montjoie ! » celui des Français et « Dieu aide » celui des Normands (cf le *Roman de Rou*, vers 4666-7).

⁵⁷ Cf. H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »*..., p. 88.

⁵⁸ Robert de Clari, *La Conquête de Constantinople*, éd. Philippe Lauer, Paris, 1924, tome I, p. 3.

⁵⁹ Geoffroi de Villehardouin, *La Conquête de Constantinople*, éd. et trad. Edmond Faral, Paris, 1938, tome I, p.42.

⁶⁰ H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »*..., p. 89.

⁶¹ B. Schneidmüller, *Nomen patriae*..., p. 106-108. Pour un exemple du sens restreint : *Fulcheri Carnotensis Historia*, éd. Hagenmeyer, p. 202, note 11.

Le même phénomène s'observe dans les récits consacrés à la croisade contre les cathares, également dirigée par des chevaliers issus de la France du Nord. Dans la *Chanson de la croisade albigeoise* de Guillaume de Tudèle, achevée vers 1213, ces croisés sont souvent dénommés les « barons de France » ou tout simplement les « *Frances* ». Mais l'auteur sait que ce terme générique regroupe des hommes d'origine diverse, venus de « France » au sens régional, mais aussi de l'ensemble du royaume :

« Donc se crozan en **Fransa** e per tot lo regnat »⁶²

Et il précise un peu plus loin :

« Tota la gent d'Alvernhe, e de lonh et de pres,
De Bergonha e de **Fransa** e de Lemozines ;
De tot le mon n'i ac : Alamans e Ties,
Peitavis e Gascos, Roergas, Centonges. »⁶³

S'il réunit souvent sous la bannière de la France l'ensemble des chevaliers croisés, Guillaume de Tudèle connaît donc aussi l'acception régionale du vocable « Fransa ». On la retrouve également dans le récit des préparatifs de voyage du comte de Toulouse, désireux d'aller « en France » pour parler au roi :

« Primier ira en **Fransa** ab son cozi parlar ».⁶⁴

Il en va de même pour le gentilé, souvent utilisé au sens général pour désigner tous les croisés, mais parfois aussi, employé dans son acception locale : à propos de la prise de Béziers, le poète évoque ainsi « les Français et les Normands » (« los Frances e'ls Normans »)⁶⁵ ; plus loin, il parle des « Français et Bourguignons » (« Frances e Bergonho »)⁶⁶.

Enfin, certains auteurs écrivant loin de la « France » emploient très peu le terme. C'est le cas de Bernard Itier (1163-1225), bibliothécaire de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, dont la chronique est centrée sur le Limousin : on ne rencontre que deux occurrences de « *Francia* » dans ses annotations, et encore ne concernent-elles pas la période contemporaine⁶⁷. « *Francia* »

⁶² Guillaume de Tudèle, *Chanson de la croisade albigeoise...*, chant I, § 8, vers 12, p. 24. Traduction : « Aussi se croisa-t-on en France et dans tout le royaume... » (*ibidem*, p. 25).

⁶³ *Ibidem*, chant II, § 13, vers 5-8, p. 38. Traduction : « Il y avait là des gens de tous pays, proches ou éloignés : d'Auvergne, et de Bourgogne, et de France, et du Limousin ; de partout : Allemands et Tiois, Poitevins et Gascons, Rouergats, Saintongeais » (*ibidem*, p. 39).

⁶⁴ *Ibidem*, chant IV, § 40, vers 42, p. 98.

⁶⁵ *Ibidem*, chant III, § 23, vers 2, p. 62.

⁶⁶ *Ibidem*, chant III, § 33, vers 4, p. 80.

⁶⁷ La première occurrence de « *Francia* » concerne les invasions normandes, au IX^e siècle : « *Hujus temporibus Normanni ceperunt se primum infundere in Franciam et Aquitaniam.* » (Bernard Itier, *Chronique...*, § 25, p. 6). Traduction (J.-L. Lemaître) : « A cette époque, les Normands commencèrent pour la première fois à se répandre en France et en Aquitaine. La seconde est probablement la reprise d'une formule de date : l'auteur mentionne le concile réuni par les évêques de Bourges et de Limoges en 1031, « *Rotberto regnante in Francia* » (*ibidem*, § 51, p. 13).

ne fait donc pas partie du paysage habituel du bibliothécaire de Saint-Martial, mais « *Franci* » est un peu plus courant. Le gentilé intervient notamment dans la titulature officielle des rois de France, que Bernard Itier reprend à deux reprises pour Philippe Auguste⁶⁸, à l'occasion de sa naissance en 1165 (« *Philippus rex Francorum nascitur* »⁶⁹), et de son excommunication en 1212 (« *Domnus papa excommunicavit Philipum, regem Francorum* »)⁷⁰. On notera que « *rex* » tout court est la formule la plus couramment employée pour les rois de France, ce qui prouve que Bernard Itier se reconnaît comme leur sujet, car lorsqu'il évoque d'autres rois, il précise généralement leur nation (Henri II est ainsi dit « *rex Anglorum* », Aliénor, à sa mort, est de même « *regina Anglorum* », Alphonse, « *rex de Castella* », etc.). « *Franci* » désigne donc les habitants du royaume de France, les Français, et c'est peut-être aussi en ce sens qu'on le retrouve dans le récit de la prise de Constantinople en 1204 :

« *Hoc anno tradidit Dominus in manus Francorum et Latinorum urbem famosissimam Constantinopolim et terram Grecorum, et sublimatus est ibi de nobilibus Francorum latinus imperator comes Flandrensis Balduinus...* »⁷¹

Dans la tradition des chroniques de la première croisade, les « Francs » peuvent certes recouvrir l'ensemble des chrétiens partis à l'assaut de l'Orient, mais Bernard Itier leur ajoute les « Latins », sans que l'on puisse dire si les deux termes sont pour lui équivalents ou au contraire, complémentaires.

En somme, le chroniqueur limousin, en ce premier quart du XIII^e siècle, a certes conscience de faire partie du « royaume des Francs » mais ne parle presque jamais de la « France ». Il est vrai que les noms de territoire sont peu nombreux sous sa plume : le Limousin n'apparaît que trois fois, le Poitou, deux fois. La faible présence du mot « *Francia* » est donc peut-être à relativiser : d'une façon générale, le moine de Saint-Martial préfère les localités aux espaces.

Dans l'ensemble, ces quelques exemples suggèrent que « France », « *Francia* » ou « *Fransa* » sont encore, vers 1200, des toponymes assez profondément attachés à l'Île-de-France, alors que l'adjectif « *Francus* » ou « Français », tout en ayant aussi une acception régionale, admet souvent un sens plus large.

⁶⁸ Une autre occurrence de « *rex Francorum* » intervient également à propos d'une donation du vicomte Adémar de Limoges en 1077, « *Philippo Francorum rege* » (Philippe étant roi des Francs). *Ibidem*, § 61, p. 15.

⁶⁹ *Ibidem*, § 94, p. 23.

⁷⁰ *Ibidem*, § 134 (6), p. 43.

⁷¹ *Ibidem*, § 125 (1), p. 32. Traduction (J.-L. Lemaître) : « Cette année-là, le Seigneur mit entre les mains des Francs et des Latins la très renommée ville de Constantinople, ainsi que la terre des Grecs, et le comte de Flandre Baudoin, qui appartenait à la noblesse franque, y fut élevé au rang d'empereur latin. »

On peut conclure ce rapide tour d’horizon sur un auteur qui connaît fort bien la région parisienne, mais qui est champenois : Gui de Bazoches, ce chanoine de Châlons célèbre pour son éloge de Paris. Dans une autre de ses lettres, Gui de Bazoches relate sa participation à la troisième Croisade, où il accompagnait son comte, Henri le Libéral. Il y emploie « *Francia* » dans ses deux acceptions : d’une part, la « France fleurie » (« *florenti Francie* ») à laquelle il dit adieu pour entrer en Bourgogne⁷² ; d’autre part, l’ensemble du royaume, auquel appartient la Provence inférieure avec Narbonne et Saint-Gilles-du-Gard (« *Francie pertinet ad coronam* »)⁷³, Lyon étant pour sa part « *ad ulteriorem meta regni Francorum* »⁷⁴. Pour Gui de Bazoches, « *Francia* » peut donc clairement désigner deux entités différentes. Bien qu’il soit clerc, ce membre de l’aristocratie champenoise partage manifestement les mêmes références littéraires que les laïcs de son milieu : l’expression « *Francia florens* » est un décalque des formules de la chanson de geste (« France la garnie ») ; on trouve du reste dans la même lettre une allusion à Girart de Roussillon, célébré par les « *heroice cantilene* ». Cette « France » proche de la tradition épique est bien l’Île-de-France, que Gui de Bazoches distingue de la Bourgogne (où se trouve notamment Vézelay) et aussi de son « pays natal » (« *natalis patrie* »), la Champagne. On la trouvait déjà dans la lettre IV (l’éloge de Paris, vers 1170) où l’auteur vantait le palais de la Cité, siège du pouvoir capétien maître de la « France » et de la Flandre, et redouté par la Bourgogne, la Normandie et l’Angleterre⁷⁵.

1. « France » / « *Francia* » dans les chroniques du règne de Saint Louis

Sous les règnes de Louis VIII et de Louis IX, le mouvement d’accroissement du domaine royal engagé par Philippe Auguste apparaît comme un phénomène irréversible, qui touche aussi désormais le Midi. Nous avons constaté que les définitions de « France » ou « *Francia* » s’en ressentaient sans doute, mais de façon complexe : elles renvoient souvent à un territoire plus vaste que l’acception régionale, mais qui ne va pas pour autant nécessairement jusqu’à la Méditerranée ou jusqu’aux Pyrénées, comme on aurait pu s’y attendre. Nous allons donc

⁷² Gui de Bazoches, *Liber epistularum*..., Lettre XXXIV [1190], p. 145, l. 14 : « *Natalis igitur patrie madentibus oculis et florenti Francie vale dicto* » (...) « *Burgundiam sumus ingressi* ». Traduction : « Ayant dit adieu, les yeux pleins de larmes, à notre pays natal et à la douce France »... « nous sommes entrés en Bourgogne ».

⁷³ *Ibid.*, p. 147, l. 9.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 145, l. 26.

⁷⁵ Voir plus loin.

maintenant confronter notre corpus de définitions (Barthélemy l'Anglais, Brunetto Latini, etc.) aux pratiques des chroniqueurs. Il se trouve que le règne de Saint Louis a suscité une abondante production historiographique, contemporaine ou un peu postérieure, sur laquelle nous allons donc nous appuyer pour tenter de savoir ce que les auteurs entendent par « France ».

Dans les derniers chapitres du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, où l'auteur traite de son époque, le terme « *Francia* » est généralement utilisé dans son sens large, comme on le voit par exemple à propos du récit de la famine qui sévit en 1235 :

« *Anno sequenti facta est magna valde fames in **Francia** maximeque in Aquitania, ita ut homines herbas campestras sicut animalia comederent. Valebat enim sextarius bladi C solidos in Pictavia.* »⁷⁶

La « France » de Vincent de Beauvais comprend donc en son sein l'Aquitaine et le Poitou, contrairement à ce que nous avons constaté chez Rigord ou chez le narrateur anonyme de la croisade de Richard Cœur de Lion.

Mais on trouve aussi « *Francia* » utilisé dans une acception moins large, dans le récit du départ de Louis IX pour l'outremer :

« *At comitissa attrebatensis cum esset pregnans de portu Aquarum Mortuarum in **Franciam** rediit.* »⁷⁷

Cette fois, « *Francia* » n'est pas synonyme de l'ensemble du royaume, ni même du domaine royal puisqu'elle ne comprend pas Aigues-Mortes, qui est pourtant le port du roi sur la Méditerranée.

On relève le même usage de « *Francia* » dans les *Gesta Ludovici regis*, biographie de Louis IX écrite dans le dernier quart du XIII^e siècle par le moine dionysien Guillaume de Nangis. « *Francia* » y est généralement employé au sens de royaume. Guillaume de Nangis privilégie d'ailleurs les expressions de « *regnum Franciae* » et « *rex Franciae* » sur celles de « *regnum / rex Francorum* », même si l'on rencontre encore parfois l'ancienne titulature, comme dans le récit de la mort de Louis IX, sujet de douleur et de plainte pour tout le royaume des Franks, « *toti Francorum regno* »⁷⁸ (ces termes sont d'ailleurs empruntés à Geoffroy de Beaulieu⁷⁹).

⁷⁶ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale...* (édition en ligne), XXXI, chap. 137. Traduction : « L'année suivante, il y eut une assez grande famine en France, surtout en Aquitaine : les hommes mangeaient les herbes des champs, comme des animaux. Le setier de blé valait cent sous en Poitou. »

⁷⁷ *Ibidem*, XXXII, chap. 89. Traduction : « Mais la comtesse d'Artois, comme elle était enceinte, revint du port d'Aigues-Mortes en France ».

⁷⁸ « *Specialiter autem plangendum atque dolendum toti Francorum regno, cui merito tanto et tam excellenti principe erat singulariter gloriandum.* » (Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 460).

⁷⁹ Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici...*, § 44, p. 25.

Mais le mot de « *Francia* » est parfois revêtu d'un sens moins étendu. Guillaume de Nangis reprend en effet textuellement l'extrait de Vincent de Beauvais cité plus haut, à propos de la comtesse d'Artois⁸⁰, et il nous décrit un peu plus loin Louis IX revenant « en France » après avoir gagné Beaucaire :

« (...) *exeuntes igitur de maris periculis, ubi fere per undecim septimanas moram fecerant, equis et rebus aliis tractis de navibus usque Belliquadrum equestri itinere pervenerunt. Indeque rex, Gothorum finibus peragratis, in Franciam se recepit* ». ⁸¹

Pour Guillaume de Nangis, Beaucaire et les « *Gothorum fines* » ne se confondent donc pas avec « *Francia* ». Ce que reflète également la traduction française des *Gesta* :

« et puis chevauchierent tant li roys qu'il vindrent a Biaucaire, et puis s'en parti et trait en France au plus tot qu'il pot. » ⁸²

Dans ces œuvres historiques, France /« *Francia* » est donc beaucoup moins souvent associée à l'Île-de-France que dans les chroniques des années 1200, mais lorsque le roi se déplace dans les zones les plus méridionales du royaume, il n'est plus en « *Francia* ». Deux interprétations peuvent être proposées de ce phénomène : soit le terme de « *Francia* » est alors employé en son sens régional, pour désigner l'espace habituel de résidence de la cour, autrement dit l'Île-de-France ; soit la « France » au sens général ne s'étend pas sur l'ancienne Narbonnaise, comme dans les définitions des encyclopédistes du XIII^e siècle⁸³. En tous cas, on peut être certain que les contemporains situaient bien Beaucaire dans la « terre du roi », car c'est là l'expression employée par Joinville à propos du même événement⁸⁴ ; par conséquent, « *Francia* » n'est pas ici synonyme de « domaine royal » : il faut lui attribuer un sens plus réduit.

Trois autres textes consacrés au règne de Saint Louis attestent plus clairement une acception régionale pour le mot « France », même si la signification générale est indéniablement la plus courante. Il se trouve que dans les trois cas, la « France » se voit définie en relation avec la Champagne voisine ; celle-ci formait alors un comté indépendant du domaine royal, auquel elle ne devait être réunie qu'à la mort de Jeanne de Navarre, épouse de Philippe le Bel.

⁸⁰ Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 356.

⁸¹ *Ibidem*, p. 388. Traduction : « Ayant échappé aux dangers de la mer, où ils étaient restés pendant presque onze semaines, et ayant débarqué des neufs les chevaux et les bagages, ils se rendirent à cheval jusqu'à Beaucaire. De là le roi, ayant parcouru les frontières du Languedoc, fit retour en France. » Son itinéraire nous montre Louis IX remontant en effet vers Paris en passant par Aigues-Mortes, Nîmes, Le Puy, Clermont et Saint-Benoît-sur-Loire (J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 214).

⁸² *Ibidem*, p. 391.

⁸³ C'est notamment la conception de la « France » trouvée chez Gervais de Tilbury, Barthélemy l'Anglais, Brunetto Latini : cf. plus haut.

⁸⁴ Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis...*, § 663-664.

Le premier de ces textes est la *Chronique* de Primat relative au règne de Louis IX ; elle ne nous est pas parvenue dans son état originel, mais nous est connue par une traduction en français exécutée par Jean de Vignay dans la première moitié du XIV^e siècle. L'auteur y décrit le retour du corps de Louis IX, mort devant Tunis, jusqu'à Saint-Denis. Le cortège remonte par Lyon, puis par la Bourgogne, par la Champagne et gagne enfin la « France » :

« et entra en celle très désirée contrée de France parmi la ville qui est appelée Petit Paris, où il vint à grant desir du cuer. »⁸⁵

Le « Petit Paris » cité par Primat est un lieu-dit situé près de Jouy-le-Châtel, dans la Brie, qui apparaît dans plusieurs actes du XIV^e siècle⁸⁶. Le chroniqueur se montre donc ici très bien informé de la toponymie locale ; par ailleurs, l'association de Paris à la « France » est très suggestive.

On retrouve également la « France » au sens étroit dans la « Vie de Saint Louis » des *Grandes chroniques de France*, dont la version « officielle » dérive des *Gesta Ludovici regis* mais en leur ajoutant divers compléments⁸⁷. L'une de ces adjonctions, à propos des vellétés de rébellion du comte de Champagne en 1235, emploie sans ambiguïté le mot « France » au sens d'Île-de-France :

« Nouvelles en vindrent au roy à Paris où il estoit que le comte vouloit entrer en **France** par force d'armes. »⁸⁸

De même, dans la *Vie de saint Louis* remise en 1309 par Joinville à Louis, comte de Champagne et roi de Navarre, on trouve le terme de « France » utilisé en son sens restreint, à propos des révoltes des barons au début du règne de Saint Louis ; la Champagne est alors menacée par deux armées venant l'une de l'ouest, l'autre de Bourgogne :

« ... il manderoient ce que il pourroient avoir de gent a armes et enterroient en Brie et en Champaingne par devers **France**... »⁸⁹

Comme l'a souligné Franck Collard, cet usage de « France » au sens d'Île-de-France intervient alors que Joinville évoque la Champagne, « sa » terre, et il y voit une référence à des notions traditionnelles héritées des chroniqueurs du XI^e siècle⁹⁰. De fait, l'emploi de « France »

⁸⁵ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 87.

⁸⁶ J. Hubert et H. Stein, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne...*, p. 442.

⁸⁷ Sur les rapports entre les *Grandes chroniques de France* et les *Gesta* de Guillaume de Nangis, voir plus loin le chapitre d'introduction à l'étude des biographies de Saint Louis.

⁸⁸ *Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, tome VII, Paris, 1932, § 17, p. 65-66.

⁸⁹ Joinville, *Vie de saint Louis*, § 82, p. 194.

⁹⁰ F. Collard, « Quand l'apologie nourrit le réquisitoire : une lecture en négatif des *Mémoires* de Joinville », ..., p. 135 : « le vocabulaire géographique du sénéchal montre que pour lui, la « France », c'est le domaine royal situé à l'ouest du comté de Champagne. Vision minimaliste extrêmement traditionnelle, présente par exemple chez les chroniqueurs normands du XI^e siècle. »

au sens d'Île-de-France intervient dans le cadre du récit des guerres entre grands barons, dans la plus pure tradition des chroniques du temps des premiers Capétiens ou des chansons de geste. Par ailleurs, Joinville, en tant que sénéchal de Champagne, se montre très attaché aux prérogatives du comte par rapport au roi, et plusieurs passages de sa *Vie de saint Louis* révèlent l'importance que revêtaient à ses yeux les relations féodales⁹¹. Il semble donc que l'on assiste ici à résurgence de la « France » de Rigord, désignant le domaine royal engoncé entre les grands fiefs que sont la Champagne, la Bourgogne et la Normandie. Néanmoins, même si cet arrière-plan n'est pas à écarter, il est bien difficile de faire la part entre la « France » féodale et l'Île-de-France en tant que province vernaculaire. Les deux se mêlent sans doute, dans l'esprit de Joinville, pour faire de la région parisienne le centre du pouvoir royal. C'est là qu'il situe la plupart des séjours royaux, hormis le voyage de Saint Louis en Orient⁹². Et dans un autre chapitre de la *Vie de saint Louis*, le château de Montlhéry est situé « au cœur de France » : la contrée autour de Paris est ressentie comme le centre du royaume. Pour autant, dans l'ensemble de l'œuvre, c'est nettement le sens général de « France » qui est privilégié, puisque seules deux occurrences de l'acception restreinte peuvent être relevées.

En conclusion, les chroniqueurs du règne de Saint Louis, aussi bien contemporains que légèrement postérieurs, privilégient l'usage de « France »/ « Francia » dans son acception la plus large. Contrairement aux auteurs du temps de Philippe Auguste, le sens d'Île-de-France est désormais le moins fréquent. Toutefois, il ne disparaît pas pour autant, comme le prouvent les exemples tirés de Primat, de Joinville et des *Grandes chroniques de France*. Mais il passe indéniablement au second plan, alors même que l'image de Saint Louis est profondément ancrée dans cette Île-de-France qui constitue son lieu de séjour habituel⁹³.

On constate la même prédominance du sens général de « France » chez les chroniqueurs du règne de Philippe le Bel, même si l'acception régionale est encore parfois présente. Dans la *Chronique métrique* de Geoffroy de Paris, qui couvre les années 1300 à 1316, la « France » apparaît ainsi deux fois au sens d'Île-de-France, au sein d'énumérations de provinces ; mais toutes les autres occurrences se réfèrent au royaume⁹⁴.

⁹¹ On le voit par exemple, à son départ en croisade, refuser de prêter serment à Louis IX car il n'était pas son vassal direct (Joinville, *Vie de saint Louis*, §114, p. 216).

⁹² Voir plus loin.

⁹³ Sur les relations entre Saint Louis et l'Île-de-France dans les chroniques, voir partie III.

⁹⁴ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, p. 93 :

« Car il avoit en sa compaignie
France, Poito et Picardie,
Anjou, Champaigne et Normendie,

2. « France »/ « *Francia* » chez les chroniqueurs contemporains de la Jacquerie

Le terme de « France » continue bien sûr à être très souvent employé en son sens général par les chroniqueurs de la seconde moitié du XIV^e siècle, mais on relève aussi, à cette époque, un grand nombre d'occurrences de la « France » au sens régional. Cette abondance est liée au rôle joué par la région parisienne dans les événements des années 1340-1360. Tandis que jusqu'ici, cette zone était simplement un lieu de séjour du roi et de la cour, elle devient alors théâtre de batailles et de chevauchées, sans oublier le choc de la Jacquerie. L'Île-de-France revient ainsi au premier plan des chroniques. Cet intérêt renouvelé pour la région parisienne amène les écrivains à utiliser fréquemment « France » en son sens restreint, preuve que cette acception n'a pas disparu des usages. Néanmoins, nous allons montrer à travers quelques exemples que cet emploi est assez variable selon les auteurs : habituel chez les uns, il semble au contraire prohibé chez d'autres.

« France »/Île-de-France dans la « *Chronique normande du XIV^e siècle* »

La *Chronique normande du XIV^e siècle* est une œuvre anonyme, probablement écrite par un noble normand vers 1372-1374, sans doute en partie d'après ses souvenirs personnels. On y rencontre à plusieurs reprises le mot de « France » employé en son sens restreint, en particulier dans le récit de la Jacquerie, située par l'auteur en « France » et « Beauvoisin ». Selon la *Chronique normande*, la révolte des paysans fut occasionnée par les réquisitions opérées par les nobles de cette région, mobilisés par le régent :

Bretaingne, Thoraingne, Borgoingne,
Toute la terre de Gascoingne. » (vers 414-418 ; cette énumération se rapporte aux troupes du roi de France, qu'il rassemble contre les Flamands en 1301).

« Les barons de France assemblerent
Et tous ensemble s'acorderent,
Et de **France** et de Picardie,
Aveques celz de Normendie,
Et de Borgoingne et de Champaingne,
D'Anjou, de Poito, de Bretaingne,
De Chartrain, du Perche, du Mainne,
Celz d'Auvergne et celz de Gascoingne,
Et de tout le royaume de France. » (vers 6405-6413, p. 151).

« Lors fut le regent conseillié que il mandast aux chevaliers de **France** et de Beauvoisin, qui avoient forteresses, que briefment ilz meissent des garnisons dedens grant plenté pour mettre des gens d'armes dedens pour destraindre la ville de Paris, que vivres ne marchandise n'y peussent entrer pour la ville gouverner. »⁹⁵

Les paysans, voyant les chevaliers « qui les devoient garder » « leur oster touz leurs biens », « s'esmeurent moult merueilleusement » et s'en prirent à la noblesse du pays :

« En ce temps s'en alerent pluseurs des nobles hommes de **France** et de Beauvoisin hors du pais, car moult doubtoient la cruaulté des paisans, qui sanz pitié et sanz rançon occioient hommes, femmes et enfans de nobles lignées. »⁹⁶

La même association de la « France » et du Beauvaisis se retrouve un peu plus loin à propos, cette fois, de la guerre entre les partisans du régent Charles et ceux du roi de Navarre, ces derniers s'étant emparés de plusieurs forteresses au nord de la région parisienne :

« Et prindrent ses gens [du roi de Navarre] pluseurs forteresses en **France** et en Beauvoisin, si comme Creil, le Molin de Lesaut, La Herelle, Mauconseil et pluseurs autres. »⁹⁷

Le même chroniqueur distingue en outre la « France » de la Brie, de la Champagne et du Laonnois :

« S'assemblerent pluseurs cappitaines de grant compaigne avecques Charles d'Artois, frere Jehan d'Artois, et disoit cilz Charles que il yroit conquerre la conté d'Artois, et passerent parmi **France**, Brie, Champagne et Lannois et repperent parmi France, et ne fut onques qui bataille leur livra. »⁹⁸

Le même usage de « France » en son sens restreint se retrouve dans la *Chronographia regum Francorum*, qui associe elle aussi les débuts de la Jacquerie à la « France » et au Beauvaisis :

« Deinde rustici iterum congregaverunt multos secum in **Francia** et in Belvacesio »⁹⁹.

Cet emploi identique de « France »/ « *Francia* » ne doit pas étonner, car l'une des sources principales de la *Chronographia regum Francorum*, ainsi que l'a démontré Henri Pirenne, est la *Chronique normande du XIV^e siècle*¹⁰⁰.

Bien que les textes ne permettent pas d'exclure une acception régionale pour cette « France » restreinte, il semblerait que les extraits cités ci-dessus emploient « France » au sens de « pays » plus que de province : cette « France » locale est en effet mise sur le même plan

⁹⁵ *Chronique normande du XIV^e siècle...*, p. 127 (1358).

⁹⁶ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 128.

⁹⁷ *Ibidem*, p. 136.

⁹⁸ *Ibidem*, p. 185.

⁹⁹ Siméon Luce, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits...*, p. 348.

¹⁰⁰ Selon son éditeur, H. Moranvillé, la *Chronographia regum Francorum* serait antérieure à la *Chronique normande*, dont elle aurait été la source ; mais cette hypothèse a été démentie par H. Pirenne, qui a montré que la *Chronographia regum Francorum* avait été composée à Saint-Denis vers le début du XV^e siècle, en puisant à diverses chroniques en français, dont la *Chronique normande*. Cf. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, vol. 4, n°1, p. 25-26 (n°3103).

que le Beauvaisis et la Brie, et les événements relatés ne concernent que la partie nord de la région parisienne. La chronique dite « de Jean de Venette », pour sa part, n'utilise pas exactement « Francia » dans le même sens.

La « France » du chroniqueur carme dit « Jean de Venette »

Dans les années 1360, un Carme du couvent de Paris, originaire du village de Venette près de Compiègne, a pris la plume pour rédiger une chronique latine des événements contemporains, qui se présente comme une continuation de la chronique universelle de Guillaume de Nangis pour la période 1340-1368. Cette œuvre accorde une place particulière à la région parisienne, sur laquelle l'auteur était très bien informé. Aussi voit-on souvent « Francia » utilisée en son sens restreint, au sein de listes de provinces telles que l'Anjou, le Poitou ou la Normandie. C'est ainsi que la « France » est citée parmi les régions viticoles qui ont subi une vague de gel en 1362 :

« Sed in hebdomada ejusdem Paschatis venit atque fuit unum gelu valde grave, quod vineas hic in Francia, Turonia et Andegavia usque Lotingiam et ultra destruxit penitus, et exstinxit vineas, nuces et similiter alias arbores fructiferas. »¹⁰¹

Un peu auparavant, le chroniqueur avait de même placé la « France » parmi les provinces touchées par la guerre et les émotions politiques, en 1354-1355, aux côtés de la Picardie, de la Bretagne et de la Normandie :

« Hæc autem mala et mirabilia illis duobus annis MCCCLIV et MCCCLV, per diversa loca Franciæ, Picardiæ, Britannicæ et Normanniæ evenerunt. »¹⁰²

La « France » fait également partie des régions victimes de déprédations en 1358 :

« Tales enim destructiones ecclesiarum extra mœnia existentium, in diversis et in pluribus civitatibus et locis, factæ sunt per incolas et propinquos, ac monasteria multa et ecclesiæ deleta penitus et destructa in Francia, Pictavia, Andegavia, Ambianis atque Tornacensi et alibi... »¹⁰³

Et l'année suivante :

« Eisdem temporibus, multæ villæ campestris tam in Francia quam in Pictavia, et Turonia, Andegavia et Britannia, videntes quod a dominis propriis non defendebantur, sed ab inimicis

¹⁰¹ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 250. Traduction de C. Beaune, p. 251 : « Mais dans la semaine après Pâques, il gela si fort en France, Touraine, Anjou et jusqu'en Lorraine et au-delà, que les raisins, les noix et autres fruits furent détruits. »

¹⁰² *Ibidem*, p. 138. Traduction de C. Beaune, p. 139 : « Ces années 1354-1355 virent donc s'accroître les maux et événements surprenants dus tant aux guerres civiles qu'aux autres guerres en divers lieux : en France, en Picardie, en Bretagne comme en Normandie. »

¹⁰³ *Ibidem*, p. 194. Traduction de C. Beaune, p. 195 : « Les églises construites hors les murs furent ainsi détruites en bien des lieux par les habitants. Beaucoup de monastères et d'églises furent abattus en France, Poitou, Anjou, Amiénois et Tournaisis comme ailleurs... »

perdebantur et deprædabantur, continue stimulatæ per Anglicos, se eis contributarias reddiderunt. »¹⁰⁴

Cette « *Francia* »/Île-de-France apparaît souvent en confrontation avec la Normandie. A l'exemple déjà cité, on pourra rajouter le récit de l'emprisonnement du roi de Navarre par Jean II, suivi de désordres en Normandie et en « France » :

*« Et sic tribulationes et dolores in illis partibus normannicis deinceps, sicut in **Francia**, multipliter accreverunt.* »¹⁰⁵

De même, en août 1346, le roi d'Angleterre, après avoir pillé la Normandie, se dirige vers l'Île-de-France en passant par Pont-de-l'Arche et Vernon :

*« Et sic per illas partes Anglici venientes juxta Rothomagum, ubi rex Francorum Philippus tunc temporis erat, in primo mensis augusti, posuerunt ignem in aliquibus domunculis juxta monasterium beate Mariæ de Prato in parte rotomagense, et statim versus **Franciam** recedentes, ante Pontem-Archæ venerunt, et suburbia et ligna quæ erant in littore Secanæ cremaverunt ; et simili apud Vernonem fecerunt.* »¹⁰⁶

En somme, le chroniqueur carme emploie à plusieurs reprises « *Francia* » dans son sens provincial. Dans sa traduction de la chronique, Colette Beaune a du reste mis en relief cette signification restreinte de *Francia*, afin d'éviter l'écueil d'une vision « nationaliste » : les mots de « *patria* », « *Francia* » ou « *res publica* » n'ont pas forcément, sous la plume du Carme, le sens qu'ont voulu lui donner les historiens du XIX^e siècle¹⁰⁷. On peut en outre préciser que cette « *Francia* » régionale est plus vaste que le « pays de France » que nous avons trouvé dans la *Chronique normande* : chez « Jean de Venette », la « France » intervient dans des énumérations mettant en scène l'Anjou, la Touraine ou le Poitou, et non pas la Brie et le Beauvaisis. C'est donc bien de la région parisienne qu'il est ici question, comme dans les chroniques du début du XIII^e siècle.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 218. Traduction de C. Beaune, p. 219 : « Bien des villages, tant en France qu'en Poitou, Touraine, Anjou et Bretagne, voyant que leurs seigneurs ne les défendaient pas, qu'ils étaient ruinés et pillés par l'ennemi, acceptèrent de payer aux Anglais les tributs que ceux-ci ne cessaient d'exiger. » [1359-1360]

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 138. Traduction de C. Beaune, p. 139 : « Et ainsi dans ce pays de Normandie comme dans le pays de France se multipliaient et s'accroissaient les tribulations et les douleurs. »

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 90-92. Traduction de C. Beaune, p. 91-93 : « Les Anglais atteignirent ainsi au début du mois d'août les environs de Rouen où se trouvait alors le roi de France Philippe. Ils mirent le feu à quelques maisonnettes situées près du prieuré de Notre-Dame-du-Pré qui se trouve du côté de Rouen et reprenant leur marche vers l'Île-de-France, ils vinrent devant Pont-de-l'Arche où ils brûlèrent les faubourgs et les bois situés au bord de la Seine. Ils firent de même à Vernon. »

¹⁰⁷ Colette Beaune, Introduction à la *Chronique dite de Jean de Venette*, p. 25 : « Comme les frères de sa génération, notre carme parle de *res publica*, de bien commun, de *cives* et de *defendere patriam*. Ce goût pour le vocabulaire à l'antique a induit en erreur le XIX^e siècle qui a cru voir dans notre auteur un patriote. Certes, il utilise fréquemment les mots *Francia* et *patria*. Dans la plupart des cas, il s'agit de l'Île-de-France ou de la France du Nord, l'un des pays qui composent le royaume comme la Normandie, la Touraine ou l'Anjou. « France », au sens actuel, se dit *regnum* ou *Gallia* ; de même les soldats du roi, s'ils viennent de toutes les parties du royaume, sont des *Gallici*. La *patria*, c'est le pays avoisinant une ville, parfois le pays natal, jamais plus. »

Cette acception régionale n'empêche pas le chroniqueur d'utiliser très fréquemment « *Francia* » dans un sens plus large, soit dans des expressions toutes faites telles que « *regnante in Francia domino Philippo de Valesio* »¹⁰⁸, soit pour relater des événements qui ont concerné l'ensemble du royaume, comme la hausse des impôts :

« *Ex tunc et jam in **Francia** inceperant vigere talliae multae, gabellae salis et impositiones pecuniosae super mercimonias* »¹⁰⁹.

« *Francia* » est donc susceptible de plusieurs acceptions, la plus courante étant celle de royaume, souvent précisée par l'expression « *regnum Francie* » mais qui peut aussi s'appliquer au toponyme employé seul. Il en va d'ailleurs de même pour l'adjectif « *gallicanus* », qui peut faire référence à « France » en son sens actuel¹¹⁰, mais aussi à ce que nous appelons aujourd'hui l'Île-de-France. C'est par exemple le cas dans cette phrase, qui évoque les alliances passées par le roi de Navarre avec les barons de Normandie et d'Île-de-France :

« *Circa istud tempus Karolus de Ebroicis rex Navarræ (...) factis multis confederationibus plurium regum diversarum nationum (...) et aliis baronibus pluribus et dominis qui tenebant magnam partem terrae Normanniae, ut puta in Neustria et etiam versus **partes gallicanas**, sicut est Ebroycas, Medunta, « Meullen », « Pacy », Anetum... »¹¹¹.*

Les deux expressions de « *partes gallicanas* » et de « *Francia* » sont d'ailleurs employées ensemble par l'auteur lorsqu'il relate le départ précipité du duc de Normandie pour l'Île-de-France, en 1346 :

« *Audiens autem dux praefatus Normanniae quod rex Angliae venerat et transierat ad **partes Gallicanas** dimisit obsidionem Aculei, et in habitu hospitalarii cum gente sua reversus est in **Franciam**.* »¹¹²

Il n'existe donc pas, chez notre chroniqueur carme, de « spécialisation » du mot *Francia* pour désigner la seule Île-de-France, tandis que le royaume s'appellerait *Gallia* (terme

¹⁰⁸ *Ibidem*, p. 70.

¹⁰⁹ *Ibidem*, p. 100 [année 1346]. Traduction de C. Beaune, p. 101 : « En ce temps-là, comme déjà auparavant, commencèrent à fleurir des tailles multiples, des gabelles sur le sel, ou des impositions sur les transactions. » Même emploi de « *Francia* » au sens large un peu plus loin, même page : « *sed revera quanto plures nummi in Francia...* » On pourrait en fournir beaucoup d'autres occurrences, mais nous nous concentrerons ici sur « *Francia* » au sens régional.

¹¹⁰ Par exemple, lorsqu'en 1340, le roi d'Angleterre décide de faire la guerre à Philippe VI, et de traverser la mer pour se rendre en France, l'auteur emploie tantôt l'expression « *ad partes gallicanas* » (p. 70), tantôt « *ad Franciam* » (p. 72). De même, un peu plus loin, Edouard III ravage la Thiérache autour de Guise : « *versus Guisiam applicavit, provinciam illam gallicanam depraendo* » (p. 72) ; « *gallicana* » désigne ici une province du royaume, très au nord de l'Île-de-France.

¹¹¹ *Ibidem*, p. 270. Traduction de C. Beaune, p. 271 : « A la même époque ou à peu près, Charles d'Evreux, roi de Navarre (...) fit de multiples alliances, à ce qu'on disait, avec plusieurs rois de diverses nations (...) comme avec de nombreux barons et seigneurs qui tenaient de grands fiefs en Normandie, Neustrie et vers l'Île-de-France, à savoir Evreux, Mantes, Meulan, Pacy, Anet. »

¹¹² *Ibidem*, p. 100. Traduction de C. Beaune, p. 101 : « Quand le duc de Normandie apprit que le roi d'Angleterre était en France et s'approchait, il abandonna le siège d'Aiguillon et revint en Île-de-France avec les siens, déguisé en hospitalier. »

au surplus peu utilisé dans cette œuvre, l'adjectif « *gallicanus* » étant beaucoup plus fréquent). Bien au contraire, les deux termes sont employés de façon identique et peuvent s'appliquer aussi bien à la région parisienne qu'à l'ensemble du royaume. Le gentilé « *Gallici* » est lui aussi susceptible des deux acceptions : « *nostri Gallici* », dans le récit de la bataille de Crécy, renvoie aux troupes du roi de France¹¹³ ; mais on peut aussi rencontrer le terme dans un sens plus restreint, ainsi dans l'expression « *cum multis aliis tam Gallicis quam Britonibus et Normannis* »¹¹⁴.

Parfois, le chroniqueur précise à quel territoire il fait référence : ainsi, à propos des dommages causés par la guerre entre Charles de Navarre et le régent :

« ... *discordia et guerra dura inter eos tunc inchoata fuit, ex qua, proh dolor !, tota patria Franciae circa Parisius et alibi postea doluit, ut dicitur.* »¹¹⁵

« *Patria* » ayant souvent chez le Carme le sens de « pays », nous sommes donc bien ici en présence de l'acception restreinte de « *Francia* », encore renforcée par l'expression « *circa Parisius* ».

Cependant, bien souvent l'auteur n'éprouve pas le besoin de spécifier s'il emploie « *Francia* » au sens de « *patria* » ou de « *regnum* », ce qui n'est pas sans entraîner certaines ambiguïtés. Ainsi, lorsque la *Chronique dite de Jean de Venette* déplore :

« *Anno Domini MCCCLVII, rege Franciae Johanne in Anglia existente, mala malis, ut dictum est, in Francia et circa Parisius accreverunt* »¹¹⁶.

Ces maux qui se multipliaient autour de Paris touchaient-ils aussi la France entière, ou seulement l'Île-de-France ? Il semblerait, d'après la suite du texte, que ce soit plutôt la région parisienne qui soit évoquée, car l'auteur décrit ensuite l'exode des paysans, et aussi des moines et des moniales, qui affluèrent à Paris pour échapper à l'insécurité des campagnes ; mais on ne peut exclure que le chroniqueur ne se lamente sur le triste sort du royaume, en ces temps de captivité du roi Jean. De même, quelques lignes plus haut, l'auteur glisse une déploration de *Francia* qui peut tout aussi bien s'appliquer à l'ensemble du royaume qu'à la seule Île-de-France :

« *Tunc enim incœpit patria et tota terra Franciæ induere confusionem et mærorem, qui non habebat defensorem in aliquo nec tutorem. Tunc enim terra et patria illa Franciæ, quæ antea, præ omnibus mundi regnis et partibus, gloria et honore et divitiis pacisque præconio secunda, et omnibus*

¹¹³ *Ibidem*, p. 98.

¹¹⁴ *Ibidem*, p. 86 [1345].

¹¹⁵ *Ibidem*, p. 162. Traduction de C. Beaune, p. 163 : « au contraire, la discorde s'installa entre eux, et une guerre dure recommença dont tout le pays de France, aux environs de Paris comme ailleurs, hélas ! eut à souffrir. »

¹¹⁶ *Ibidem*, p. 152. Traduction de C. Beaune, p. 153 : « L'an 1357, le roi Jean était en Angleterre et les maux se multipliaient en France et autour de Paris. »

bonorum affluentis fuerat opulenta, incæpit magis ac magis haberi, ab aliis nationibus, proh dolor ! in derisum, et in opprobrium aliorum. »¹¹⁷

Ce vibrant morceau de rhétorique, qui conclut la présentation des débuts de la régence du dauphin Charles à la suite de la défaite de Poitiers, concerne pour Colette Beaune le seul « pays de France » (*patria Franciæ*)¹¹⁸ et de fait, le chroniqueur décrit ensuite les travaux de renforcement des fortifications de Paris ; qui plus est, l'allusion à l'affluence des biens venus de partout correspond bien à la situation commerciale privilégiée de la capitale. Mais d'un autre côté, le contexte dans lequel apparaît cet extrait est plus général : il s'agit des dissensions entre les trois Etats et de l'oppression exercée sur le peuple par les nobles, sans que le régent ne s'y oppose. Il est donc possible que l'expression de « *patria et tota terra Franciæ* » renvoie à l'ensemble du royaume, comme c'était le cas un peu plus haut pour « *tota patria Francorum* »¹¹⁹ et, ailleurs dans la chronique, pour « *patria Franciæ* »¹²⁰.

Ce phénomène de polysémie est renforcé par l'horizon très francilien du chroniqueur : installé dans le couvent carme de la place Maubert à Paris, il privilégie les faits auxquels il a pu lui-même assister ou dont il a eu une relation directe. Sa vision du royaume est donc centrée sur la France du Nord, et plus encore sur l'Île-de-France. Néanmoins, ce tropisme n'est pas la seule justification du sens restreint souvent donné au mot *Franciæ*, car celui-ci demeure absent d'une autre œuvre non moins parisienne : les *Grandes chroniques de France*.

Les Grandes chroniques de France

Le récit des années 1350-1360, dans cette vaste œuvre historique entamée par Primat au XIII^e siècle, et régulièrement poursuivie jusqu'au XV^e siècle, a été transcrit par Raoulet d'Orléans entre 1375 et 1377, vraisemblablement sous la direction du chancelier Pierre d'Orgemont, au sein d'un luxueux manuscrit destiné au roi Charles V et maintes fois copié par

¹¹⁷ *Ibidem*, p. 152. Traduction de C. Beaune, p. 153 : « Alors le pays, et toute la terre de France, commença à connaître la confusion et la terreur, parce qu'elle n'avait plus aucun défenseur ni tuteur. Elle qui avait jadis été au-dessus de toutes les autres parties du monde en gloire, honneur, richesse et paix, elle où affluaient les biens de partout, commença à être méprisée et, ô douleur ! à être tournée en dérision par les autres nations, à être un objet d'opprobre. »

¹¹⁸ Pour Colette Beaune, l'expression « *terra et patria illa Franciæ* » est en effet l'indice d'une signification purement régionale (note 70).

¹¹⁹ *Ibidem*, p. 148 : « *Considerabat enim plebs tota quod per dominum Karolum et ipsius auxilium pater reverteretur, et tota patria Francorum salvaretur.* »

¹²⁰ *Ibidem*, p. 80-82 [1341].

la suite¹²¹. Contrairement à la première partie des *Grandes chroniques de France*, rédigée au sein de l'abbaye de Saint-Denis, le regard est ici celui d'un laïc membre de l'entourage royal, qui s'appuie d'ailleurs souvent sur des actes officiels, citant par exemple *in extenso* le traité de Brétigny et les lettres accompagnant sa conclusion. Le ton est donc très différent de celui de la *Chronique normande* ou de la *Chronique carme*.

Or, cette tonalité différente se traduit aussi dans l'emploi du mot « France » : l'auteur l'utilise exclusivement dans son sens étendu, sauf lorsqu'il retranscrit un document à titre de pièce justificative. C'est ainsi que l'on retrouve notre « France »/Île-de-France dans une des clauses du traité de Brétigny relative aux forteresses occupées par les troupes anglaises ou leurs alliés :

« ... le roy d'Angleterre (...) delivrera toutes les forteresses prises et occupées par luy, par ses subgiez, adherens et aliez, es pays de **France**, de Touraine, d'Anjou, du Maine, de Berry, d'Auvergne, de Bourgoigne et de Champaigne, de Picardie et de Normandie, et de toutes les autres parties et lieux du royaume de France, excepté celles du duché de Bretagne... »¹²²

Cette phrase utilise « France » dans ses deux sens, celui de « royaume » et celui de région ; cette dernière est incluse dans une énumération qui montre que la « France » est ici entendue comme une province encadrée par la Normandie, la Picardie, la Champagne et le Berry.

Mais, hors de ces retranscriptions d'actes officiels, on ne voit jamais apparaître « France » en son sens restreint, même lorsqu'il est question d'événements qui se déroulent en région parisienne. Quand il évoque la Jacquerie, par exemple, l'auteur situe la révolte en « Biauvoisin », en « Mucien » (le Multien, pays au nord de Meaux), dans la terre de Montmorency et dans le « pays entre Seine et Marne », mais ne fait jamais référence à la « France »¹²³. De même, lorsqu'il relate les déprédations opérées par les Anglais en région parisienne entre 1358 et 1360, il élude toute allusion à la « France »/ Île-de-France comme au « pays de France ». C'est ainsi que les Anglais stationnés à Creil « chevauchierent en Mucien, à Dampmartin, à Gonnesse et es villes environ » en 1358¹²⁴ ; et lorsque le chroniqueur énumère les places fortes tenues par les Anglais dans les environs de Paris en 1359, il cite Melun, les forteresses sur la rivière de Marne, celles de la Brie (Becoisel, La Houssoie), du Multien (Juilly), Creil et d'autres châteaux sur la rivière d'Oise, et enfin les places situées sur la Seine en val de Paris (Poissy, Meulan, Mantes), sans jamais faire appel à la notion de « France »¹²⁵.

¹²¹ A. D. Hedeman, *The Royal Image...*

¹²² *Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. I, p. 290.

¹²³ *Ibid.*, p. 177-188.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 217-218.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 233-234.

La seule exception est d'ordre toponymique : Saint-Denis est parfois dit « en France », mais la dénomination la plus fréquente est « Saint Denys » tout court.

Si l'on compare les *Grandes chroniques de France* aux œuvres citées plus haut, on voit donc que l'emploi de « France » y est très différent. Or, on observe la même tendance chez Michel Pintoin, dans sa continuation des *Grandes chroniques de France* pour le règne de Charles VI : ainsi que l'a souligné Bernard Guenée¹²⁶, le Religieux de Saint-Denis évite en effet soigneusement d'utiliser « *Francia* » à propos de la région parisienne, et n'emploie le terme qu'en référence au royaume tout entier. Lorsqu'il lui faut désigner l'Île-de-France, il parle du « pays parisis », de la « région autour de Paris » (« *Parisiensis* » ou « *Parisiacus pagus* »¹²⁷, « *circumcirca Parisius patriam* »¹²⁸) ou, à une seule reprise, des « *partes gallicanas* » ; de même, lorsqu'il veut évoquer les habitants de cette région, il utilise parfois le mot « *Gallici* » ou « *domestici Gallici* »¹²⁹. Ces occurrences sont du reste peu nombreuses, mais elles révèlent que le toponyme associé par Michel Pintoin à l'Île-de-France serait plutôt « *Gallia* » que « *Francia* ». En tous cas, il ne fait jamais référence à cette province en tant que telle : alors qu'il parle parfois de la Normandie ou du Berry, il ne met jamais en scène la « France » régionale.

Il semblerait donc que l'auteur des *Grandes chroniques de France* de Charles V ait institué une pratique appelée à perdurer, au moins jusqu'au début du XV^e siècle car par la suite, elle n'est plus respectée : le successeur de Michel Pintoin, qui le relaya pour décrire l'extrême fin du règne de Charles VI, ne s'y astreignit pas.

Des historiens soucieux de faire œuvre « officielle », dans les années 1375-1420, ont donc préféré réserver l'usage du mot « *France* »/ « *Francia* » à son acception générale, à l'exclusion du sens restreint. « France » au sens régional était-elle perçue comme un toponyme vernaculaire, déplacé dans une œuvre « sérieuse » ? Ou la volonté d'exalter le royaume serait-elle le motif présidant au rejet dans l'ombre de l'autre « France » ? Ou bien, s'agit-il tout simplement d'une recherche de clarté dans l'exposition, amenant à privilégier une seule acception pour un toponyme souvent chargé d'ambiguïté ? Quoi qu'il en soit, le parti-pris est très net et se doit d'être souligné. Ce phénomène se retrouve d'ailleurs, mais de façon moins systématique, dans une autre chronique du XIV^e siècle, celle de Jean Le Bel.

¹²⁶ B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 408-410.

¹²⁷ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis*..., IV, 634 ; V, 448 (région parisienne) ; IV, 338 et 482 ; VI, 350 et 392 (pays au nord de Paris).

¹²⁸ *Ibid.*, IV, 364.

¹²⁹ *Ibid.*, IV, 364 et 484.

La « France » de Jean Le Bel

Jean Le Bel est un chanoine de Liège, mort vers 1370, dont la chronique est surtout connue par l'intermédiaire de celle de Froissart, qui l'a abondamment reprise¹³⁰. Il décrit lui aussi les événements des années 1358-1360 en contemporain. Or, contrairement aux auteurs français cités plus haut, il emploie très rarement « France » en son sens local. Certes, il n'ignore pas cette signification, comme en témoigne par exemple la phrase par laquelle il commence son récit de la Jacquerie :

« Assez tost apres, environ a Penthecouste, avint une merveilleuse tribulation en pluseurs parties du royaume de France, en Biauvoisis, en Amynois, en Brye, en Partois, en **France** et en Valois jusques à Soissons, car aucunes gens des villes champestres s'assemblerent es villages, partout, sans chief... »¹³¹

Cet extrait prouve que Jean Le Bel connaît la polysémie du mot « France », qu'il utilise ici pour désigner le royaume, puis le pays de France.

De même pour l'adjectif « François », que l'on trouve employé au sens de gentil local (en complément aux « Normands ») dans le récit de la bataille de l'Ecluse :

« (...) les **François**, Normans, Gascons, Bretons, Genevoys furent au desrain mors, noyez et desconfitz, et petit en eschappa. »¹³²

Néanmoins, le chroniqueur ne semble pas beaucoup apprécier cette acception restreinte du toponyme, car il y a très rarement recours, contrairement aux termes de « Brye », « Beauvoisis » ou « Vermandois » qui lui sont plus familiers ; dès lors qu'il parle de la région parisienne, il préfère faire référence aux villes qui la constituent, plutôt que d'employer le mot « France ».

Cette tendance apparaît clairement dans le récit des pillages perpétrés par la compagnie dirigée par Ruffin dans la région au sud de Paris, en 1357 :

« En ce temps vint une compaignie de gens d'armes et de brigans assemblez de tous pays, et conqueroient et roboyent quanques ilz trouvoient, et le pays gastoient entre la riviere de Saine et de Loyre, par quoy nul n'osoit aler entre Parys et Vendosme, ne entre Parys et Orliens, ne entre Parys et Montargys (...). Ils chevauchioient souvent prez de Parys, l'aultre foys à Orliens jusques aux portes et boutoient le feu es fausbours. Il ne demoura ville ne villette en celluy pays, tant fust grande ne poeplée, qu'elle ne fust courue et robée ; c'est assavoir Saint Arnoul¹³³, Gailhardon¹³⁴,

¹³⁰ Sur la *Chronique* de Jean Le Bel, voir : Alfred Coville, « Jean le Bel, chroniqueur », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, t. 38, 1949, p. 234-258 ; Nicole Chareyron, *Jean le Bel, le maître de Froissart, grand imagier de la guerre de Cent ans*, Bruxelles, De Boeck, 1996.

¹³¹ Jean Le Bel, *Chronique...*, t. II, p. 256. Cité par Hedi Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 95.

¹³² *Ibidem*, t. I, p. 179 [1340].

¹³³ Saint-Arnoul-en-Yvelines, Yvelines, arr. de Rambouillet, cant. de Dourdan.

¹³⁴ Gallardon, Eure-et-Loir, arr. de Chartres, cant. de Maintenon.

Bonnevaux¹³⁵, Cloros¹³⁶, Estampes, Castres¹³⁷, Montlehery¹³⁸, Peviers en Gastinoys¹³⁹, Larchan¹⁴⁰, Milly¹⁴¹, Chasteau Landon¹⁴², Montargis, et tant d'autres grosses villes que merveilles est à raconter... »¹⁴³

Pour Jean de Saint-Victor, au début du XIV^e siècle, cette région correspondait justement à la « France », qui couvrait les diocèses de Paris, d'Orléans et de Chartres, ainsi que la partie occidentale du diocèse de Sens¹⁴⁴. On pourrait toutefois objecter que cette délimitation de la « France » n'était pas forcément partagée par tous, et que les toponymes de « Beauce » et de « Gâtinais » s'appliqueraient mieux à cette zone ; ce sont d'ailleurs ceux qui sont privilégiés par les auteurs du XV^e siècle. Quoi qu'il en soit, cet extrait montre bien que pour la région parisienne, Jean Le Bel préfère localiser les événements par référence aux villes et non aux « pays ».

De même, lorsqu'il évoque à nouveau d'autres pillages subis par les mêmes lieux en 1360, le chroniqueur emploie des noms de pays pour les terroirs voisins (Champagne et Brie) mais en revient aux villes pour le territoire au sud de Paris :

« Adoncq avoit en France grand foison, en plusieurs marches, de pilheurs et robeurs qui gastoient le pays, Anglois et aultres, et tenoient encores grand foison de chasteaulx et de forteresses, pour quoy poy de gens osoient aler avant le pays, mesmement en Champaigne, en Brye, entre Parys et Orliens, et entre Parys et Chartres, combien que bonne paix fut faite et que le roy Jehan et tous ses haults barons fussent avecques luy à Paris. »¹⁴⁵

Cette réticence à utiliser le mot « France » à propos de la région au sud de Paris proviendrait-elle d'une assimilation de son sens local au seul « pays de France », au nord de la Marne et de la Seine ? Plusieurs passages nous démontrent qu'il n'en est rien : Jean Le Bel n'emploie pas davantage le toponyme « France » à propos de ce territoire situé au nord de Paris. Lorsqu'il relate les « horribles faiz » des Jacques, par exemple, cette absence est frappante car elle contraste avec les allusions à d'autres « pays » voisins, le Beauvaisis, la Brie, le Perthois et la Normandie :

« Ilz ardirent et abastirent en Byauvoisis plus de LX bonnes maisons et forts chasteaulx (...) ; car en celle manière faisoient celles gens ou pays de Brye et de Partoys, sur la riviere de Marne, et convint tous les nobles hommes, chevaliers et escuiers qui eschaper poeurent, dames et damoiselles,

¹³⁵ Bonneval, Eure-et-Loir, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant.

¹³⁶ Cloyes-sur-le-Loir, arr. de Châteaudun, ch.-l. de cant.

¹³⁷ Châtres, aujourd'hui Arpajon, Essonne, arr. de Corbeil, ch.-l. de cant.

¹³⁸ Montlhéry, Essonne, arr. de Corbeil, cant. d'Arpajon.

¹³⁹ Pithiviers, Loiret.

¹⁴⁰ Larchant, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, cant. de la Chapelle-la-Reine.

¹⁴¹ Milly-la-Forêt, Essonne, arr. d'Estampes, ch.-l. de cant.

¹⁴² Château-Landon, Seine-et-Marne, arr. de Fontainebleau, ch.-l. de cant.

¹⁴³ *Ibid.*, t. II, p. 249-250.

¹⁴⁴ Voir plus haut.

¹⁴⁵ *Ibid.*, t. II, p. 322 [1360].

affuir à Myaux en Brye l'ung aprez l'autre, en pure chemise aucuns. Pareillement faisoient ou pays de Normendye et entre Paris et Noyon, et entre Paris et Soissons, par devers la terre du seigneur de Coussy ». ¹⁴⁶

De même, un peu plus tard, le roi de Navarre et ses soldats, installés à Saint-Denis,

« commencerent à ardre et exillier tout le pays d'entour Paris. Quant tout fut wasté entre la ville de Parys et la cité de Senlis, il s'en ala par devers Creel et au Pont Sainte Maxence, et commencerent à guerrier le pays de Beauvoisis d'une part et d'autre devers Compiengne et Noyon, et gaagnerent plusieurs bonnes villes et chasteaux, entre les aultres ung fort que on nommoit Malconseil, qui estoit à l'evesque de Noyon, et le garnirent si bien qu'ilz en conquirent tout le pays. » ¹⁴⁷

Il semblerait donc qu'aux yeux de Jean Le Bel, « France » soit avant tout un royaume : le chroniqueur connaît certes son acception restreinte, mais ne l'emploie guère. Ce phénomène est d'autant plus intéressant qu'il rejoint l'usage des *Grandes chroniques de France*, sans qu'il existe de lien avéré entre les deux ouvrages : la chronique de Jean le Bel est antérieure à la rédaction des *Grandes chroniques de France*, et elle n'a été exploitée que par des auteurs originaires de la même aire géographique, Jean d'Outremeuse et Jean Froissart¹⁴⁸. C'est donc de façon indépendante que se manifeste, à peu près à la même époque, une tendance à privilégier le sens général de « France » chez certains écrivains. Mais les causes de ce mouvement, qui s'oppose à la traditionnelle polysémie du toponyme, ne sont pas nécessairement les mêmes. Dans le cas de Jean Le Bel, il peut s'agir d'un processus d'éloignement du chroniqueur : celui-ci relate les événements qui se déroulent en France, et plus particulièrement dans la région parisienne, non pas de l'intérieur du royaume, mais depuis une principauté d'Empire. Pour Jean Le Bel, la « France » est un pays étranger, certes proche par la géographie et par la langue, mais politiquement distinct de son propre territoire de naissance et de résidence. C'est peut-être la raison pour laquelle la « France » désigne pour lui le royaume voisin, plutôt qu'une province de celui-ci.

Conclusion

L'examen attentif des chroniques écrites dans les années 1350-1370 montre que les usages du mot « France » sont très variés selon les auteurs. Certains hésitent à recourir au sens restreint du toponyme, préférant ne l'employer qu'au sens de « royaume ». D'autres au contraire,

¹⁴⁶ *Ibid.*, t. II, p. 257 [1358].

¹⁴⁷ *Ibid.*, t. II, p. 268 [1358].

¹⁴⁸ Marie-Thérèse de Medeiros, « Dans le sillage de Jean Le Bel. La chute d'Edouard II chez Jean d'Outremeuse et chez Froissart », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 10, 2003, p. 131-142.

l'utilisent en son acception réduite, soit régionale (« Jean de Venette ») soit locale (*la Chronique normande*). Cette diversité n'avait jusqu'ici guère attiré l'attention des historiens, seul Bernard Guenée s'étant intéressé au vocabulaire de Michel Pintoin ; il semble bien que l'exemple du Religieux de Saint-Denis ne soit pas isolé, et doive être replacé dans une perspective plus large, manifestant une certaine réticence à l'égard de la polysémie du terme dans la littérature du XIV^e siècle. Ceci n'empêche pas le vocable de conserver son acception restreinte, encore bien présente dans de nombreuses chroniques de la fin du Moyen Âge, à commencer par celle de Jean Froissart sur laquelle nous allons maintenant nous arrêter assez longuement.

3. La « France » de Jean Froissart

L'emploi du terme « France » par Jean Froissart dans ses *Chroniques* a déjà retenu l'attention de Hedi Bader¹⁴⁹ et, à un moindre degré, de Léonard Dauphant¹⁵⁰, qui en ont reconnu le caractère polysémique. Néanmoins, on peut aller plus loin dans l'examen de cette question, en prenant notamment en compte les modalités de conception de l'œuvre. En effet, les travaux récemment menés par les philologues tels que George T. Diller, Peter Ainsworth ou Alberto Varvaro ont affiné notre connaissance des *Chroniques* de Froissart, en complétant les monumentales éditions dues à Kervyn de Lettenhove ou à Siméon Luce et ses successeurs. En confrontant deux versions du Livre I, celle fournie par le ms fr 2650 de la BnF et celle du manuscrit d'Amiens (« seconde rédaction »), on s'aperçoit par exemple de nuances dans l'emploi du mot « France », non détectées jusqu'ici. De même, la comparaison entre les *Chroniques* de Froissart et le témoignage de Jean Le Bel, que nous venons d'examiner, se révèle très instructive. Etant donné l'ampleur de l'œuvre et son succès dans le milieu aristocratique de la fin du Moyen Âge, il nous a donc paru intéressant d'examiner en détail les significations du mot « France » chez Froissart¹⁵¹.

La plus courante de ces acceptions est indéniablement celle de « royaume de France ». Cette « France » au sens large est placée sur le même plan que l'Angleterre (un couple récurrent en

¹⁴⁹ H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 90-96.

¹⁵⁰ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 198.

¹⁵¹ Les *Chroniques* de Froissart ont suscité de nombreuses études, parmi lesquelles : P. Ainsworth, *Jean Froissart and the Fabric of History...*

ces temps de Guerre de Cent Ans¹⁵²), la Lombardie¹⁵³, l'Aragon¹⁵⁴, l'Ecosse ou l'Empire¹⁵⁵. En ce sens, la « France » englobe de nombreuses régions telles que l'Auvergne¹⁵⁶, la Normandie (avec la ville d'Eu¹⁵⁷ et celle de Louviers¹⁵⁸), etc. Elle s'étend au nord jusqu'à la Flandre : Mont-Saint-Martin est une « entrée en France ».

En revanche Calais, sous domination anglaise, n'est pas « en France », comme le montre par exemple l'épisode de l'affrontement entre le sire de Clary et le chevalier anglais Pierre de Courtenay : une fois le combat achevé sur les terres du roi d'Angleterre, le sire de Clary « retourna en France »¹⁵⁹. De même, les régions abandonnées au roi d'Angleterre lors du traité de Brétigny imposent une révision des frontières de la France (« mètes et limitations de France »¹⁶⁰). La « France » au sens large, ce sont donc les territoires effectivement placés sous l'autorité du roi de France, indépendamment de toute notion de « nation » ou de « frontières naturelles » qui sont des concepts plus tardifs.

Mais « France » peut aussi être employée dans son acception régionale, équivalant alors à notre moderne « Île-de-France ». C'est ainsi que la reine Isabelle, se rendant en Hainaut, « passa **France**, Vermendois et Cambresis »¹⁶¹. Pour montrer la multiplicité des fronts ouverts par le roi d'Angleterre sur le continent, Froissart cite la « France » parmi d'autres provinces :

¹⁵² Le prologue du Livre I des *Chroniques* présente d'ailleurs l'ouvrage comme le récit des « grans guerres de France et d'Angleterre ».

¹⁵³ Jean Froissart, *Chroniques*, Livre IV (éd. P. Ainsworth et A. Vavaro, « Les Lettres gothiques », 2004), p. 359 : « la duchesse de Thourainne, qui nouvellement estoit venue en France et yssue hors de Lombardie, car elle estoit fille au duc de Milan »...

¹⁵⁴ Jean Froissart, *Chroniques*, Livre I, § 578 [1367]: « pluseur aultre bon chevalier de France, d'Arragon, de Pouvence... » (éd. S. Luce, tome VII, p. 33).

¹⁵⁵ La prise de Pont-Saint-Eprit, en 1360, permet aux routiers des Compagnies de passer tantôt en France, tantôt en Empire : « Et pooient par celi pont courir à leur aise et sans dangier, une heure ou royaume de France et l'autre en l'Empire ». Froissart, Livre I, § 495, éd. S. Luce, tome VI, p. 72. Même idée dans la seconde rédaction : « ...ung jour en l'Empire, l'autre en Franche, car li ville dou Pont Saint Esperit siert à .II. royaummes. » (Froissart, Livre I (seconde rédaction), § 639, éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 267).

¹⁵⁶ Froissart, Livre IV (éd. P. Ainsworth et A. Vavaro, « Les Lettres gothiques »), p. 464 : « Nous (...) parlerons de pluseurs autres besongnes qui en celle saison advindrent en France et par especial ou paÿs d'Auvergne et la marche de la terre le conte Dauffin ».

¹⁵⁷ Froissart, IV (éd. P. Ainsworth et A. Vavaro, « Les Lettres gothiques »), p. 685 : « Sy fu le dit messire Phelippe d'Artois, conte d'Eu et connestable de France, widiés et enbasmez et en cel estat en ung sarcus rapportez en France et ensevelis en l'église Saint Leuens d'Eu et là gist. »

¹⁵⁸ Froissart, Livre I (ms d'Amiens), § 496 (éd. G.T. Diller, tome II, 1992), p. 387 : « Et vinrent à une ville que on claimme Louviers, là où on fait plus grant drapperie qu'en ville qui soit en France... » (Louviers est prise et pillée par les troupes d'Edouard III en 1346).

¹⁵⁹ Froissart, IV (même édition), p. 390 : « Le sire de Clary se departy avec ses gens et les anglois enmenerent messire Pierre de Courtenay en Calaix et entendirent à sa navrure et blecheure mettre à point. Le sire de Clary retourna en France (...) ». Calais est de même exclu de la « France » un peu plus loin, p. 664 : « le Conte Marescal, qui est cappitaine et gardien de Calaix et lequel a esté en France ja par .ij. fois ».

¹⁶⁰ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome VI, § 491, p. 59.

¹⁶¹ Froissart, Livre I (éd. P. Ainsworth et G. Diller, « Les Lettres gothiques »), p. 89.

« ... il avoit guerre en **France**, en Gascongne, en Poito, en Saintonge et en Bretagne »¹⁶².

Lorsqu'il évoque les pillages perpétrés par les soldats aux ordres du roi d'Angleterre en 1360, Froissart décrit les dégâts occasionnés au nord et à l'est de Paris :

« ... les garnisons qui se tenoient et faisoient guerre pour lui en Biauvoisis, en Picardie, en **France**, en Brie et en Campagne, guerroyoient et gastoient tout le pays »¹⁶³.

Un autre passage situe la « France » entre la Picardie, la Bourgogne et la Normandie :

« **France**, Pikardie, Bourgongne, Bretagne et Normendie le tenoient sans nulle exception. »¹⁶⁴

Les villes de Mantes et Meulan, à la frontière de l'Île-de-France et de la Normandie, sont du reste considérées comme une « entrée en France ».¹⁶⁵

On retrouve aussi très souvent ce sens régional de « France » dans les expressions utilisées pour indiquer l'origine géographique des combattants. En voici quelques exemples. En 1364, dans le cadre de la lutte contre les Navarrais, Jean de La Rivière se rend dans le comté d'Evreux avec « grant fuison de chevaliers et d'escuiers de **France** et de **Pikardie** »¹⁶⁶ ; de même en 1391, le vicomte de Meaux, chargé par le roi de mettre de l'ordre en Auvergne, appelle sous sa bannière des chevaliers « de **France** et de **Picquardie** »¹⁶⁷. On trouve aussi, aux côtés de la Picardie, d'autres régions mises sur le même plan que la « France » : la Champagne, la Bourgogne, l'Anjou, la Normandie, etc. En 1346, le roi de France veut réunir l'ost pour marcher contre le roi d'Angleterre qui est alors aux portes de Paris :

« lors remforcha li roys son mandement partout, en Bourgoingne, en Campagne, en **Franche**, en Vermandois, en Artois, en Pikardie et par tous lieux où il pooit avoir gens d'armes, qu'il venissent deviers lui et chil obeirent qui mandet furent. »¹⁶⁸

¹⁶² Froissart, Livre I (éd. P. Ainsworth et G. Diller, « Les Lettres gothiques »), p. 384.

¹⁶³ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome V, § 471, p. 227.

¹⁶⁴ Froissart, Livre I (éd. P. Ainsworth et G. Diller, « Les Lettres gothiques »), p. 335.

¹⁶⁵ En 1364, Mantes et Meulan, occupées par Charles de Navarre, sont reprises par les troupes du duc de Normandie. Le roi de Navarre en est « moult courrouciés », « car ce li estoit par là une trop belle entrée en France » : Froissart, Livre I, éd. S. Luce, tome VI, § 511, p. 104-105 ; cité par Hedi Bader, p. 92. Dans la deuxième rédaction (manuscrit d'Amiens), la perspective est inversée : l'auteur se place désormais du point de vue du régent : « li dus de Normendie qui se tenoit à Paris, fu moult resjoys car ces .II. villes sont clefs de Normendie. » (Froissart, Livre I (seconde rédaction), éd. G.T. Diller, tome III, 1992, § 655, p. 292). Mantes et Meulan ne sont donc plus « une entrée en France » mais les « clés de Normandie ». L'idée sous-jacente reste néanmoins la même : nous sommes ici à la frontière entre « France » et « Normandie ».

¹⁶⁶ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome VI, § 525, p. 137.

¹⁶⁷ Jean Froissart, *Chroniques*, Livre IV (éd. P. Ainsworth et A. Vavaro, « Les Lettres gothiques », 2004), p. 476 : « il fist escripvre et envoyer hastivement aux chevaliers et escuiers de France et de Picquardie de sa cognoissance et retenue, en eulx signiffiant que ilz se delivraissent et venissent à Chartres et que là le trouveroient ilz et là feroit ilz sa moustre. » Comme l'a fait à juste titre remarquer Léonard Dauphant, ces « Francois et Picquars » deviennent tous des « gens d'armes de Franche » une fois arrivés en Auvergne. Il interprète ce glissement comme un signe que la Picardie, vue d'Auvergne, se confond avec l'Île-de-France pour former une vaste France du Nord, au-delà de la Loire.

¹⁶⁸ Jean Froissart, *Chroniques*, Livre I (seconde rédaction), éd. G.T. Diller, tome II, § 496, p. 388.

Lorsque Philippe, duc de Bourgogne, va combattre les Navarrais en 1364, il emmène avec lui « pluisseur baron et chevalier de **Franche**, de Bourgoingne et de Normendie»¹⁶⁹ ; un peu plus tard, Bertrand du Guesclin est envoyé en Bretagne « à grant fuison de gens d'armes de **Franche**, de Normendie et de Pikardie »¹⁷⁰. A la bataille de Najera (1367), le même du Guesclin est accompagné « de bonnes gens d'armes de **Franche**, d'Artois, de Picardie, de Bourgoingne, de Bretaingne, d'Arragon et de tous pays »¹⁷¹. De même, en 1387, Froissart nous donne à nouveau la liste des régions dont sont originaires les combattants :

« Si se departirent chevaliers et escuiers de Bretaigne, de Poitou, d'Anjou, du Maine, de Thouraine, de Blois, d'Orleanois, de Biause, de Normandie, de Picardie, de **France**, de Bourgoingne, de Berry, d'Auvergne... »¹⁷²

Ces quelques extraits prouvent que Froissart connaît et utilise un sens restreint de « France », qui désigne non le royaume tout entier, mais une partie seulement de celui-ci. Cette « France » est bordée par le Beauvaisis et la Picardie au nord, la Champagne à l'est, la Beauce au sud et la Normandie à l'ouest.

Dans certains cas, pourtant, le chroniqueur n'emploie pas ce terme pour parler de la région parisienne. Par exemple, lorsqu'il décrit les pillages perpétrés au sud de Paris en 1357, Jean Froissart désigne cette région comme « le pays entre le riviere de Loire et le rivierre de Sainne » et en cite plusieurs localités¹⁷³. De même, lorsqu'il évoque les pillages des grandes compagnies « en Campaigne et en Brie et entre Paris et Orliiens et entre Paris et Cartres et en le comté de Blois, en Ango, en Mainne et en Tourainne »¹⁷⁴, il semble manquer d'un toponyme adéquat pour caractériser la région qui s'étend de Paris à Chartres et Orléans : il la désigne en référence à ses villes, alors que le reste de l'énumération recourt à des noms de territoires. Dans son récit de la Jacquerie de 1358, Froissart écrit que le mouvement s'est répandu « en Biauvoisis, en Brie et sus le rivière de Marne, en Laonnois, en Valois, en la terre de Couci et entours Soissons »¹⁷⁵,

¹⁶⁹ *Ibid.*, § 670, p. 321.

¹⁷⁰ *Ibid.*, § 675, p. 331.

¹⁷¹ *Ibid.*, § 724, p. 428.

¹⁷² Jean Froissart, *Chroniques : 3^e livre*, édité par Léon et Albert Mirot, tome XIII (1386-1387), p. 135-136. Voir aussi notre chapitre sur l'« Isle de France ».

¹⁷³ Nul n'ose voyager « entre Paris et Vendomme ne entre Paris et Orliiens ne entre Paris et Montargis », « ains estoient toutes les genz dou plat pays afuioit à Paris ou à Orliiens » ; « et chevauchioient souvent cez dites compaignes priés de Paris, ung autre jour vers Orliiens, l'autre fois vers Chartres » ; en outre, les brigands s'emparent entre autres de Saint-Arnoult, Gallardon, Etampes, Arpajon, Montlhéry, Larchant, Milly, Château-Landon, Montargis. Jean Froissart, *Chroniques*, Livre I (seconde rédaction), éd. G.T. Diller, t. II, § 572, p. 135.

¹⁷⁴ *Ibid.*, § 640, p. 268.

¹⁷⁵ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome V, § 413, p. 99. Le texte de la seconde rédaction, transmis par le manuscrit d'Amiens, est très proche : « en Biauvesis, en Brie, sus le rivierre de Marne, en Laonnois, en Valois et tout jusques à Soissons » (Froissart, Livre I (seconde rédaction), § 576 ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 139).

mais n'évoque pas la « France ». Et lorsqu'il relate les ravages commis par les Navarrais dans la région parisienne en 1358, Froissart n'emploie pas non plus le mot de « France » pour décrire cette zone, mais l'expression « pays d'entours Paris »¹⁷⁶.

Toutefois, cette réticence à employer le terme « France » en son sens restreint peut souvent s'expliquer par l'influence de Jean Le Bel, qui sert de source principale à Froissart dans le récit de ces années 1350. Dans le cas de notre premier exemple, le décalque est évident : Froissart a directement copié la chronique du chanoine de Liège¹⁷⁷. Dans l'extrait suivant, il est également probable que Jean Froissart ait emprunté à Jean Le Bel la première partie de son énumération, tout en lui rajoutant un complément portant sur les régions de l'ouest¹⁷⁸. De même, l'expression de « pays d'entour Paris » utilisée à propos des Navarrais est probablement tirée de Jean Le Bel¹⁷⁹. Ne reste donc en propre à Froissart que l'oubli de la « France » dans les régions touchées par la Jacquerie, alors que paradoxalement, Jean Le Bel y avait fait allusion, à juste titre d'ailleurs. Le maintien de cette exclusion dans la seconde version des chroniques de Froissart prouve que ce dernier considérait vraisemblablement la « France » comme indemne des révoltes paysannes.

Il faut en outre souligner que d'une version à l'autre, on constate des variantes. La seconde rédaction du Livre I, telle que nous la transmet le manuscrit 486 de la Bibliothèque d'Amiens, semble en effet utiliser le terme de « France » dans un sens peut-être plus restreint que la première rédaction. Un exemple de cette différence d'usage entre les deux versions nous est fourni par les pillages commis par les Anglais en 1360 ; nous avons cité plus haut la leçon de la première rédaction (« ... en Biauvoisis, en Picardie, en **France**, en Brie et en Campagne... »), voici maintenant celle de la seconde, légèrement plus longue :

« Enssi tourniant tout le pays, cheminoint li roy englés et ses gens et ses garnisons d'autre part en Biauvoisis, em Pikardie, en **France**, en Brie, en Campaingne, en le comté de Soisson, en l'evesquet de Noyon et de Laon, guerioient et gastoient tout le pays. »¹⁸⁰

Ces ajouts peuvent découler d'une volonté de plus grande précision, mais ils peuvent aussi être l'indice d'une conception plus réduite de la « France », qui s'étendrait dès lors moins haut vers le nord, sans inclure le comté de Soissons ni les diocèses de Noyon et de Laon. Cette dernière hypothèse paraît confirmée par l'examen d'un autre épisode, celui des ravages exercés

¹⁷⁶ Froissart, Livre I, § 581 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 154.

¹⁷⁷ Voir ci-dessus.

¹⁷⁸ La formule de Jean Le Bel était en effet : « en Champaigne, en Brye, entre Parys et Orliens, et entre Parys et Chartres » (voir ci-dessus).

¹⁷⁹ Voir ci-dessus.

¹⁸⁰ Froissart, Livre I, § 622 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, p. 234.

dans la région parisienne par les Navarrais en 1358. Froissart précise que la région parisienne était alors prise en tenailles entre Melun, dont s'était emparé Charles de Navarre, Mantes, où se tenait son frère Philippe, et plusieurs forteresses situées au nord de Paris, également tombées aux mains des Navarrais. Voici le texte de la première rédaction - on remarquera au passage que « France » y est associée au royaume et non à la région parisienne, comme chez Jean Le Bel :

« Ensi commencièrent li rois de Navare, et ses gens que on appelloit Navarois, à guerrier fortement et durement le royaume de France, et par especial le noble cité de Paris ; et estoient tout mestre de le rivière de Sainne desous et deseure, et ossi de le rivière de Marne, de Oize et de Aisne. Si monteplièrent telement cil Navarois que il prisent le forte ville et le chastiel de Cray, par quoy il estoient mestre de le riviere de Oise, et le fort chastiel de le Herielle, à trois liewes de Amiens, et depuis Mauconseil que il remparèrent et fortefièrent telement que il ne doubtoient assaut ne siège. Ces troi forterèces fissent sans nombre tant de destourbiers au royaume de France que depuis en cent ans ne fu restoré. »¹⁸¹

Dans la seconde rédaction, le récit est plus long et plus circonstancié. L'auteur ajoute que depuis Melun, les Navarrais se répandaient « en Brie, en Gastinois, en Campaingne » et depuis Mantes, « en Normandie bien avant, en Biauvoisis et jusques as portes de Paris. » En ce qui concerne les places fortes du nord, elles sont ici au nombre de quatre : Creil, Mauconseil¹⁸², La Hérelle¹⁸³ et Clermont-en-Beauvaisis ; « ces .IIII. fortrechies constraindroient si le pays de Picardie, de Biauvoisis, de **France**, de Vermendois, que nulx n'osoit yssir de se maison »¹⁸⁴. Dans cet extrait, « France » au sens étroit du terme s'applique donc seulement à une zone située au nord de la région parisienne, et correspond à ce que les textes appelleront « Isle de France » quelques décennies plus tard.

Pour conclure, dans l'œuvre foisonnante de Jean Froissart, « France » est susceptible de plusieurs acceptions. La plus fréquente, sur laquelle nous n'insisterons pas, est celle de « royaume ». Mais on rencontre aussi, assez souvent, « France » employé en un sens plus restreint, à propos de la région parisienne. Cette acception est particulièrement présente dans les listes de combattants venus de diverses provinces, et l'on peut se demander s'il n'y a pas là une influence de la terminologie des hérauts, qui identifient les chevaliers d'après leur marche d'armes. Par ailleurs, la « France »/Île-de-France est aussi utilisée pour camper l'action, notamment dans le récit des années 1350-1360. Là, toutefois, Froissart se révèle dépendant de

¹⁸¹ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome V, §, p. 120.

¹⁸² Le château de Mauconseil a aujourd'hui disparu ; il se trouvait sur la commune de Chiry-Ourscamp, dans l'Oise. Il menaçait la ville de Noyon, située à quelques kilomètres au nord.

¹⁸³ Oise, arr. Clermont, cant. Breteuil.

¹⁸⁴ Froissart, Livre I (seconde rédaction), § 581 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, p. 154.

sa source, Jean Le Bel, très réticent à utiliser le toponyme « France » pour désigner la région parisienne. Malgré tout, Froissart évoque à plusieurs reprises cette « France » locale. Il semble avoir une prédilection pour son sens le plus étroit, tout particulièrement dans la seconde version du livre I où le vocable « France » est plusieurs fois employé pour parler du « pays de France », au nord de Paris. Comme nous le verrons, cette acception est également très fréquente chez les chroniqueurs du XV^e siècle.

La polysémie ainsi attachée au toponyme « France » se reflète aussi dans l'évocation des autres régions du royaume. Prenons l'exemple de l'Auvergne : Froissart la place tantôt dans¹⁸⁵, tantôt hors¹⁸⁶, tantôt à la limite de la « France »¹⁸⁷. Le roi peut y intervenir, comme il le fait en 1391 ; mais l'Auvergne est avant tout une partie de l'apanage du duc de Berry, qui la quitte parfois pour se rendre « en France » auprès du souverain. L'Auvergne est donc bien « en France », au sens général, mais non en « France » au sens restreint.

Par ailleurs, Froissart semble avoir une forte sensibilité aux dimensions très étendues du royaume et dans son esprit, c'est surtout à la partie nord de celui-ci qu'est associé le roi de France. Lorsque Jean II harangue ses troupes avant la bataille de Poitiers, en 1356, il cite dans son discours (évidemment fictif) quatre villes résumant le cœur d'une « France » qui n'est pas sans rappeler celle des chansons de geste - et la référence n'est peut-être pas fortuite :

« Biau seigneur, quant vous estes à Paris, à Rains, à Chartres ou à Laon, vous manecchiés les Englés et vous souhediés le teste armee devant yaux : or y estes vous. »¹⁸⁸

Inversement, le grand voyage de Charles VI dans le Midi, en 1389-1390, est présenté comme une expédition lointaine et exceptionnelle, vers les « lointaines marches de son royaume »¹⁸⁹.

Dans ces conditions, la « France » au sens restreint n'est autre que le cœur de la « France » au sens large : c'est l'espace sur lequel la tutelle royale est la plus directe.

¹⁸⁵ Froissart, *Chroniques*, t. IV (« Lettres gothiques »), p. 464 : « Nous (...) parlerons de pluseurs autres besongnes qui en celle saison advindrent en France et par especial ou païs d'Auvergne et la marche de la terre le conte Dauffin ».

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 476 : « Les nouvelles s'espardirent en Auvergne que grant secours leur venoit de France, si en fu tout le païs resveilliés et resjoïs. » Voir aussi p. 498, 503, 505, 510.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 345 : « quant je fui yssus de l'ostel le noble Gaston de Foix et retournez en Auvergne et en France »... De même, p. 369, le sire de Coucy, ayant pris congé du roi d'Aragon, « s'en retourna par Alvergne ens ou roialme de France. »

¹⁸⁸ Froissart, *Chroniques*, Livre I (ms d'Amiens), § 554; éd. G.T. Diller, tome III, p. 100.

¹⁸⁹ Froissart, *Chroniques*, t. IV (« Lettres gothiques »), p. 371 : « Comment le roy de France ot voulenté d'aller visiter les longtaines marches de son roialme ». Froissart explicite ce titre quelques lignes plus bas : le roi est attendu par « les gens de la seneschaulchie de Thoulouse, de Carcassonne et de Biaucaire ».

Les observations que nous venons de faire sur l'emploi de « France » s'appliquent aussi au terme « Français ». Le plus souvent, Froissart utilise ce mot pour désigner les troupes du roi de France. Cette terminologie apparemment territoriale est en fait sous-tendue par un arrière-plan politique : les « Français » sont ceux qui servent le roi de France, par opposition aux « Anglais » mais aussi aux « Gascons »¹⁹⁰ et aux « Navarrais »¹⁹¹. Dans ce dernier cas, il est bien évident que le terme désigne non les habitants de la Navarre, mais les partisans de Charles, roi de Navarre. Il en va un peu de même pour les « Français » : ce n'est pas la terre qui fait le « Français », mais l'allégeance. A propos des habitants de Saint-Jean-d'Angély, qui se rendent au roi de France en 1351, Froissart conclut par exemple : « Si furent franchois comme en devant et jurerent feaulté et hoummaige à devoir et à paiier au roy de Franche »¹⁹² ; on peut donc être « Français » à certains moments et pas à d'autres, en fonction des guerres et des traités. Il en va de même pour les Gascons, dont Froissart observe qu'ils se disent tantôt Français, tantôt Anglais en fonction des guerres et de leurs intérêts¹⁹³...

« Français » peut d'autre part, à l'instar de « France », s'entendre dans un sens régional, comme « Picards » ou « Normands ». En ce sens restreint, un « Français »/Francilien n'est pas forcément serviteur du roi de France. C'est ce que montre par exemple cet extrait du livre I, relatif au siège d'Acquigny par Jean de La Rivière en 1364 :

« Ens ou chastiel d'Akegni avoit Englès, Normans, **François** et Navarois, qui là estoient retrait puis la bataille de Coceriel. »¹⁹⁴

Parmi les défenseurs d'Acquigny qui font face aux troupes de Charles V se trouvent donc des Normands et des « Franciliens ». Mais cette possibilité qu'un « François » ne soit pas dans l'obédience du roi de France semble avoir gêné Froissart. Dans la seconde rédaction du livre I, le château d'Acquigny n'est plus défendu que par des Navarrais et des Anglais : « Si avoit par dedens Navarois et Englès qui là s'estoient retrais depuis le bataille de Koceriel »¹⁹⁵.

¹⁹⁰ Voir par exemple Livre I, § 529 (ms d'Amiens), la description de la victoire des Anglais près de Taillebourg en 1351 : « Finablement, li Englès et li Gascon, par leur proeche, obtinrent le place. Et furent là desconfi li Franchois (...). » (éd. G.T. Diller, t. III, p. 52).

¹⁹¹ Exemple : le 23 août 1358, devant Mauconseil, les « Français » rassemblés à l'appel du régent Charles sous le commandement de l'évêque de Noyon sont attaqués de nuit par les « Navarrais » dirigés par Jean de Picquigny : « « Si escrierent li Navarrois leur cri et commenchieient à tuer et à decopper gens et à abattre tentes et très et à faire ung grant esparssin ; car li Franchois furent pris si sour .I. piet qu'il n'eurent loisir d'iaux armer ne requiller (...). ». Froissart, Livre I, § 582 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 156-157. Le texte de la première version du Livre I offre la même opposition entre « François » et « Navarois » (éd. S. Luce, tome V, § 423, p. 124).

¹⁹² Froissart, Livre I, § 530 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 53.

¹⁹³ Froissart, Livre III, § 24 (ms de Besançon) ; éd. P. Ainsworth, 2007, p. 326-327.

¹⁹⁴ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome VI, § 526, p. 140.

¹⁹⁵ Froissart, Livre I (seconde rédaction), éd. G.T. Diller, tome III, 1992, § 671, p. 323.

A cet égard, on trouve dans le Livre I un autre passage très intéressant qui révèle que le sens restreint de « Français » est entaché d'un arrière-plan plus large. Froissart y évoque les difficultés d'application du traité de Brétigny : une fois la paix conclue, Edouard III ordonne de rendre les forteresses occupées dans le royaume de France ; il est obéi par une partie de ses troupes, mais beaucoup de soldats, qui ont pris des habitudes de rapines, refusent d'obtempérer. Dans la première rédaction, Froissart incrimine notamment les mercenaires, parmi lesquels des « mauvais François » :

« Et encore en y avoit assés d'estragnes nations qui estoient grant chapitaine et grant pilleur qui ne s'en voloient mies partir si legierement telz que Alemans, Braibençons, Flamens, Haynuiers, Bretons, Gascons, mauvais **François** qui estoient apovri des guerres : se voloient recouvrer au guerrier le dit royaume de France »¹⁹⁶.

Parmi les hommes à la solde du roi d'Angleterre, se trouvaient donc de « mauvais Français » traîtres à leur roi, aux côtés de soldats recrutés hors du royaume. En revanche, dans la seconde rédaction, ces « mauvais Français » figurent auprès de « Normands », « Picards » et autres « Bourguignons » :

« (...) il y avoit Alemans, Flammens, Braibenchons, Haynuiers, Bretons, Bourghignons, mauvais **Franchois**, Normans, Pickars et Englés de basse venue¹⁹⁷ qui s'estoient amonté de le gherre et qui n'avoient riens à perdre, fors chou qu'il tenoient. »¹⁹⁸

Ces « Franchois » sont donc en fait des « Franciliens » ; mais ils restent « mauvais », ce qui sous-entend que les « Français d'Île-de-France » devraient être par nature fidèles au roi de France, ce que l'auteur ne semble pas exiger, en revanche, des Picards, des Normands et des Bourguignons. Dans la seconde rédaction, Froissart rassemble en quelque sorte sous cet adjectif substantivé les deux sens, large et restreint, qu'il donne à « France ».

Pour conclure, « France » et « Français » sont chez Froissart des termes complexes, qui renvoient à plusieurs notions. Ils ont une acception territoriale, et celle-ci peut prendre un sens large, celui de royaume, qui est le plus usité dans la chronique, mais aussi une signification plus étroite, renvoyant à la région parisienne ou plus précisément encore, au « pays de France » au nord de Paris. Cette dernière acception paraît plus fréquente dans la seconde rédaction du Livre I, ce qui semble montrer qu'au sein d'une même œuvre, des modifications peuvent intervenir dans l'emploi du toponyme, selon l'époque à laquelle on se place. Enfin, ce sens purement

¹⁹⁶ Froissart, livre I, édition S. Luce, tome VI, § 491, p. 60.

¹⁹⁷ Froissart oppose ces « anglais de basse extraction » aux gentilhommes (« li gentil homme d'Engleterre ») qui, eux, obéissent à l'ordre du roi d'Angleterre. Cette distinction « sociale » n'existait pas dans la première rédaction, où les Anglais, fidèles à Edouard III, rendaient les forteresses, mais non les partisans du roi de Navarre ni les mercenaires étrangers.

¹⁹⁸ Froissart, Livre I (seconde rédaction), § 633 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 254.

territorial ne suffit pas à rendre compte des différentes valeurs attachées aux mots de « France » et « Français », qui ont aussi une signification plus politique. Celle-ci se rapporte bien sûr essentiellement au sens général, mais comme nous l'avons vu à propos des « mauvais Franciliens », peut influencer aussi sur le sens restreint.

4. « France » chez les chroniqueurs du XV^e siècle

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, les écrivains du XV^e siècle ont à leur disposition un toponyme nouveau, celui d'« Isle de France », pour décrire une partie de ce que recouvrait jusque-là le mot de « France ». Ce terme désigne le « pays de France », au nord de Paris, et beaucoup plus rarement, la région parisienne dans son ensemble. Mais il ne met pas immédiatement fin à la polysémie du vocable de « France », qui reste encore très vivace jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Certes, la signification la plus courante de « France » est indéniablement, à cette époque, celle qui renvoie au royaume tout entier. Un auteur tel que Georges Chastellain, par exemple, l'emploie toujours en ce sens général. Néanmoins, d'autres chroniqueurs continuent à utiliser, à l'occasion, « France » dans un sens plus restreint, pour désigner la région parisienne ou le « pays » au nord de Paris.

« France », un mot susceptible de plusieurs acceptions chez un même auteur

Tout comme au XIV^e siècle, les différentes acceptions du mot « France » peuvent parfaitement cohabiter sous la plume d'un même auteur. Dans les premiers paragraphes du *Journal parisien de Jean Maupoint* (1437-1469) par exemple, on trouve dans la même phrase le terme *Francia* employé pour désigner l'ensemble du royaume (« regnum Franciae »), sa personnification (« *ita quod Francia ad omnes mundi partes conquerendo potest sic declamare...* », puis vient son discours), et enfin l'Île-de-France (« *fines Francie, Picardie, Normannie, Brie et Campanie, Pictavis, Biturigis, Andegavis et Lingue Occitane* »)¹⁹⁹.

¹⁹⁹ Jean Maupoint, *Journal...*, p. 23-24.

De même chez Jean Molinet, « France » peut renvoyer aussi bien à la province qu'au royaume²⁰⁰. Dans la première acception, on la voit opposée à « Picardie », « Normandie » ou « Maine » :

« Quelle chose est le lys et le poignant ortie, sinon **France et Picardie**, ou sont les robustes Picars ? »²⁰¹

« Je ne crois pas qu'en **France ou Normendie**
Soit le pareil, tant me plaisoit son son. »²⁰²

« Dieu le nous amaine, (un vent)
De France ou du Maine. »²⁰³

Dans la seconde, à une série d'autres royaumes d'Occident :

« Ce n'est **France**, Engleterre, Navarre, Portingal, Honguerie, Boème ne Danemarche. »²⁰⁴

« Par ce personnage estrange est entendu le Grant Turcq, qui lors menachoit **France**, Espagne, Alemaigne, et Ytalie,... »²⁰⁵

Dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, pamphlet politique écrit vers le milieu du XV^e siècle, le mot de « France » est le plus souvent employé pour désigner le royaume, mais on trouve aussi deux occurrences de son acception régionale, à propos des conquêtes de Charles VII sur les Anglais :

« Item, et ce fait, tost après a trouvé manière de recouvrer sa ville de Paris, et par siege sa ville et chasteau de Meaulx, puis Ponthoise par siege et par assault, ou il estoit en personne. Et en effect il vous a gecté hors de toute la **France** et jusques a la duchié de Normandie. »²⁰⁶

Le sens régional ici pris par « France » est confirmé un peu plus loin :

« A ! dame Prudence, baillez Honneur a garder es diz Angloiz qui en si peu de temps ont perdu la **France** et la duchié de Normandie et la duché de Guienne ! »²⁰⁷

« France », un pays au nord de Paris

L'apparition de l'expression d'*Isle de France*, au XV^e siècle, n'entraîne pas immédiatement la réduction des nombreuses significations du mot *France* : les deux termes restent parfaitement synonymes jusqu'au début du XVI^e siècle. Plusieurs textes montrent que *France* est encore, au

²⁰⁰ Cf. H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 99-100.

²⁰¹ Jean Molinet, « Complainte de Grece », dans : *Faicts et dictz...*, tome I, p. 22.

²⁰² Jean Molinet, « Le chappellet de Dames », *ibid.*, p. 101.

²⁰³ Jean Molinet, « Le bergier sans solas », *ibid.*, p. 217.

²⁰⁴ Jean Molinet, *Chroniques...*, tome II, p. 567.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 487.

²⁰⁶ *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre...*, p. 24.

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 25.

XV^e siècle, susceptible de ne désigner qu'un « pays » au nord de Paris. Ainsi dans la *Chronique normande* :

« L'an mil quatre cent trente, après ce que le roi fut retourné de son couronnement et arrivé en Touraine, ladite Pucelle retourna au **pays de France**, où estoient demourez grant partie des gens du roy, tant à Compiègne que èz placez qu'il avoit conquises, et après ce qu'ele eust tourné et veu partie du païs, se retira audit lieu de Compiengne. »²⁰⁸

Dans le *Journal de Jean Maupoint (1437-1469)*, la « France » est associée à des villes situées au nord de la capitale : Gonesse, Louvres, Sarcelles, Saint-Brice et Pierrefitte.

« Ce temps pendent, monseigneur le duc de Berri, le duc de Bretaingne, le conte de Dunois, le sire de Loiac, le sire du Bueil et aultres seigneurs bretons ce tenoient a Saint-Mor-des-Fossés, et leur armee ce teint a Saint-Denis et environ, lesquelz lors fortiffierent l'isle de Saint-Denis contre le roy et la ville de Paris et feirent plusieurs grans maulz en toute la **France**, comme de rompre et piller eglises ; entre les autres les eglises et villes de Gonesse, de Louvres, de Sarcelles, de Saint-Brice, de Pierrefitte, et plusieurs aultres eglises et villes furent ronpues, efforcees, desrobees et piliees jusques aus cramilliees inclus. »²⁰⁹

On la trouve aussi, un peu plus loin, mise en relation avec Villiers-le-Bel, où se rendirent le roi et le comte de Charolais le 31 octobre 1465 :

« ...et se en alerent ensemble dudit lieu de Conflans jusques à Villiers-le-Bel **en la France** »²¹⁰.

L'Oise en constitue la frontière occidentale, si l'on en croit cette autre réflexion de l'auteur, toujours à propos de la Ligue du Bien Public :

« ... lesdiz contes de Charrolois et de Saint-Pol et leurs armées se efforcerent de passer et de fait passerent la riviere d'Oise et entrerent en la France »²¹¹.

L'auteur distingue expressément cette « France » de la zone plus à l'est, la Brie (et son prolongement la Champagne) :

« Le conte d'Armignac, le sire d'Alebret et plusieurs aultres grans seigneurs, chevaliers, barons et gentilz hommes en grosse et forte armée, tous comme les aultres ci dessusdiz contre le roy et la ville de Paris, ce tenoient et ce teinrent à Nogent et Bray-sur-Sainne, à Provains en Brie et à l'environ et, comme les aultres estans en la **France** et devant Paris, ilz feirent plusieurs grans maulz en toute la Brie et en la Champaigne jusques aus portes de Troies, de Chalonges et de Reins et outre »...²¹²

On retrouve à plusieurs reprises dans ce *Journal*, quoiqu'avec moins de précisions géographiques, ce parallèle entre la « France » et la « Brie » qui sont donc, pour Jean Maupoint, deux régions proches de Paris mais bien distinctes : ainsi en octobre 1465, « les Bourguignons, qui estoient logés devers la Granche-aux-Marciers et le pont de Charenton, coururent en la

²⁰⁸ *Chronique normande*, éditée par Vallet de Viriville dans : *Chronique de Charles VII roi de France par Jean Chartier*, tome III, Paris : P. Jannet, 1858, p. 205-206.

²⁰⁹ Jean Maupoint, *Journal...*, p. 72 (paragraphe 118).

²¹⁰ *Ibid.*, p. 90.

²¹¹ *Ibid.*, p. 92.

²¹² *Ibid.*, 73.

France et en la Brie et y feirent plusieurs grans dommaiges » (...), notamment « en dagastent et despouliant les vignes tout à l'environ de Paris et deça l'eau et delà l'eau »²¹³. En l'occurrence, c'est donc la Marne qui paraît faire la limite en France et Brie.

Ce pays de Brie s'étend par ailleurs jusqu'au sud de Paris, à en juger d'après cet autre extrait du *Journal* (toujours pour l'année 1465):

« Lors fut oudit païs de Brie et devers Estrechi oultre Montleheri, ung capitaine de brigans nommé la Fosse »...²¹⁴

Pour conclure, la « France » de Jean Maupoint correspond tout à fait à l'« Isle de France » d'Enguerrand de Monstrelet.

Jean Chartier fait lui aussi de la Marne la frontière entre « France » et « Brie » :

« ...et avoit fait faire ledit duc de Bethford ung pont sur ladite riviere de Marne, ung pou audeessus de ladite ville de Laigny et a l'endroit d'une isle ; au bout d'icellui pont **du costé devers la France** avoit un fort boulevert, et a l'autre bout, **en la Brye**, avoir fait faire ung grant parc fossoyé entour, plus grant que ladite ville de Laigny. »²¹⁵

Lagny-sur-Marne apparaît de même comme un verrou entre France et Brie chez Gilles Le Bouvier :

« Et manderent le Roy et son ainsné filz lectres aux bonnes villes et passaiges d'entour Paris que nuls ne lui [le duc de Bourgogne] fist ouverture. Ce non obstant, ceulx de Laigny le mistrent dedans leur ville, et la fut sa personne et son armee **en Brye et en France** depuis la Saint Martin d'iver jusques a karesme prenant. »²¹⁶

Pour conclure, les textes du XV^e siècle sont plus nombreux et plus précis que ceux du XIII^e et du XIV^e siècle, et permettent donc de mieux cerner le sens le plus restreint du mot « France », qui correspond à ce que nous avons déjà pu passer en revue à propos de l'*Isle de France*. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le voir plus haut, cette « France » désigne le « pays » au nord de Paris, entre Marne, Seine et Oise.

On retrouve du reste le même usage du mot « France » dans les actes administratifs, comme en témoigne par exemple la nomination d'Arthur de Richemont comme « gouverneur de noz païs de France, Champaigne, Brye, Beauvoisin, Normendie, Picardie et aultres estans sur et oultre les rivieres d'Yonne et Seine » (8 mars 1436)²¹⁷, titulature que Guillaume Gruel, dans sa biographie du connétable, réduit à la formule : « es marches de France »²¹⁸.

²¹³ *Ibid.*, p. 81-82.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 86.

²¹⁵ Jean Chartier, *Chronique de Charles VII...*, tome I, p. 143 [année 1431-1432].

²¹⁶ Gilles Le Bouvier, *Les Chroniques...*, p. 73 [année 1415].

²¹⁷ BnF, ms. fr. 2861, fol. 213-215.

²¹⁸ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 111 : « ...et fut conclu qu'il s'en iroit es marches de France, dont avoit le gouvernement. »

« France », une région autour de Paris

« France » peut par ailleurs désigner une zone un peu plus vaste, à savoir la région parisienne dans son ensemble.

Dans la *Chronique dite de Jean Raoulet*²¹⁹, parmi les possessions des Anglo-Bourguignons en 1422, apparaît une « France » qui ne se cantonne pas à un pays au nord de Paris :

« ... tous les païs du duc de Bourgogne, Flandres, Picardie, Normandie, **France**, Champagne et les environs, presque tout oultre la riviere de Loire, par force et violence, et sans tiltre juste »²²⁰.

La « France » semble donc ici descendre jusqu'au nord d'Orléans (demeuré hors de la domination anglaise). On retrouve une description très proche sous la plume du héraut Berry, qui utilise, pour sa part, l'expression « pays de France » :

« Et quant le filz du duc de Bourgoingne sceut la mort de son père et aussi ceulx de Paris qui tenoient les offices du royaume, de paour qu'ilz les perdissent et craignant la fureur de monseigneur le daulphin, conseillerent au jeune duc que il se alliait au roy d'Angleterre ; et si fist il, car il lui mist en ses mains le Roy Charles et la royne. Et print le roy d'Angleterre la fille du Roy seur de monseigneur le daulphin, a femme, et en oultre mist en son obeissance et lui bailla la ville de Paris et toutes les autres citez, villes, ports, chastiaux, qui estoient nuement au Roy ou **païs de France**, Champagne, Brye, Vermendois et Bourgoingne, dont il y avoit XVI citez. »²²¹

L'auteur emploie l'adjectif « François » dans le même sens, lorsqu'il relate l'attaque de Liège par Jean sans Peur en 1408 :

« (...) il y mena moult belle compaignie de gens d'armes, de Bourgoingons, de Piccars, de Flamens, de Champenois et de **François** jusques au nombre de VI mille chevaliers et escuiers. »²²²

Bien que dans sa *Description des pays*, le héraut Berry semble répugner à utiliser le terme « France » dans son acception régionale, il y a donc recours dans sa *Chronique du roi Charles VII*. Certes, les occurrences de l'acception « nationale » sont beaucoup plus nombreuses, mais la « France » / Île-de-France reste présente chez Gilles Le Bouvier.

Le même usage de « France » au sens de province se retrouve chez Guillaume Gruel dans sa biographie du connétable de Richemont : à l'exemple déjà cité de la titulature du connétable, « ès marches de France », on peut ajouter une autre occurrence de la « France » régionale dans l'éloge funèbre d'Arthur de Richemont :

²¹⁹ Chronique rédigée entre 1461 et 1467, attribuée à Jean Raoulet, capitaine au service de Charles VII, par son éditeur Vallet de Viriville. Cf. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, IV, p. 249, n° 4141.

²²⁰ Jean Raoulet, *Chronique...*, p. 173.

²²¹ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 93.

²²² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 27.

« Oncques hommes ne hayt plus hereses et sorciers et sorcieres qu'il heoit, et bien y parut ; car il en fist plus bruler en **France**, en Poictou et en Bretagne que nul autre en son temps. »²²³

Cet emploi de « France » dans son acception régionale est encore attestée au début du XVI^e siècle, ainsi qu'en témoignent les *Chroniques de Louis XII* de Jean d'Auton : la relation d'une épidémie de peste qui se répand « par le royaume de France, et mesmement en Bourbonnoys, en Berry, en Xantonge, en Poictou, en Touraine, en Anjou, et au **pays de France**, comme a Paris, a Orleans »²²⁴, montre que le « pays de France » désigne le Bassin parisien, y compris la ville d'Orléans.

Conclusion

L'examen des multiples emplois du mot « France » chez les chroniqueurs du XIII^e au XV^e siècle met en relief la polysémie du toponyme. Il existe en effet plusieurs « France » dans notre corpus. Au tout début de la période prise pour cadre de l'étude, on peut en distinguer deux, à la suite de Pierre le Chantre : l'une « générale », correspondant au royaume, et l'autre « particulière », à savoir une région située entre Normandie, Champagne, Bourgogne et Berry. Vers 1200, c'est le plus souvent ce dernier territoire que désigne « *Francia* », synonyme de « *regnum* » et de « *domanium* », ainsi que le montre le vocabulaire de Rigord ; mais la notion d'une « France » plus vaste existe déjà. Au fur et à mesure de l'affirmation de la puissance capétienne, ce sens général devient le plus fréquent : c'est par exemple celui qui domine chez Joinville. Mais le sens régional n'est pas pour autant abandonné : la « France » reste le cœur du royaume, le lieu de séjour privilégié du roi. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, « France » paraît également associée à un petit pays au nord de Paris, voisin du Beauvaisis : c'est là que naît la Jacquerie et que les troupes navarraises et anglaises se heurtent à celles du régent Charles. Au XV^e siècle, cet emploi de « France » au sens de « pays » (*pagus*) se rencontre assez fréquemment dans les chroniques et les journaux, concurremment avec le terme nouveau d'« Isle de France » dont il est synonyme ; mais on a aussi des exemples de l'acception régionale, toujours présente dans les sources historiographiques, même si le sens dominant de « France » est bien sûr à cette époque celui de « royaume ». Ces évolutions sémantiques coïncident avec l'usage courant, attesté par les actes de la pratique et par la toponymie.

²²³ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 229 [1458].

²²⁴ Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII...*, tome III, p. 102-103.

Ce cheminement lexical, ainsi résumé, paraît relativement clair. Il est cohérent avec l'évolution politique : l'affirmation du pouvoir royal s'accompagne de l'extension du champ spatial couvert par le mot « France » dans les chroniques ; ce constat rejoint la conclusion de notre chapitre sur les définitions données de la « France » par les auteurs médiévaux. La spécialisation de « France » au sens de pays, qui semble caractériser plutôt la fin de la période (des années 1370 à la fin du XV^e siècle), n'apparaissait pas dans ce corpus de définitions mais coïncide avec l'analyse de la toponymie, où le suffixe « en France » se développe surtout à partir du XV^e siècle. A la fin du Moyen Âge, la polysémie attachée au nom de « France » dans la production historiographique peut donc se décliner en trois espaces emboîtés : un Etat, une province, un « pays », la première acception étant la plus courante.

Mais cette évolution générale ne doit pas cacher la grande souplesse d'usage manifestée par nos auteurs. Dès lors que l'on descend au niveau des œuvres et des écrivains, on s'aperçoit en effet que « France » est souvent un concept complexe, et que les ambiguïtés qui peuvent en découler paraissent gêner davantage le lecteur d'aujourd'hui que celui du Moyen Âge. Si certains chroniqueurs, à partir du dernier quart du XIV^e siècle, ont souhaité employer « France » seulement au sens de « royaume », ces scrupules sont loin d'être partagés par tous nos auteurs, qui mêlent souvent allègrement les acceptions multiples. Il ne faut donc pas chercher à ordonner de façon trop systématique les significations du mot « France » dans la littérature historiographique des trois derniers siècles du Moyen Âge.

Chapitre 6

La « France » des épopées

On ne saurait parler de la « France » dans la littérature médiévale, sans évoquer la « douce France » des chansons de geste. C'est d'ailleurs là qu'apparaissent pour la première fois dans notre langue les mots de « France » et de « Français » (sous la forme « *Franceis* »)¹, dont la première occurrence nous est fournie par la *Chanson de Roland*². Ces termes, dérivés du latin « *Francia* », se rattachent étymologiquement à la désignation d'une ethnie : les Francs³. Comme la *Chanson de Roland* met en scène les guerriers de Charlemagne⁴, cette dimension étymologique s'accorde très bien avec le sujet de l'épopée. Néanmoins, les « *Franceis* » de Turolde sont-ils vraiment des Francs, ou ne sont-ils pas plutôt des Français, voire des « Franciliens », terme évidemment anachronique mais qui met en relief leur lien avec la région parisienne ?

¹ *Altfranzösisches Wörterbuch (AW)*, vol. III (1934), col. 2209 (pour l'adjectif *françois*) et 2211 (pour l'adjectif substantivé *François*).

² Cf. H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 38-45. On s'accorde aujourd'hui à dater vers 1100 ce célèbre texte, « fondateur de notre histoire et de notre culture » comme le disait Jean Dufournet (édition Garnier Flammarion, p.10). La *Chanson de Roland* nous a été transmise sous des formes diverses par plusieurs manuscrits. Le texte de référence est basé sur le fameux « manuscrit d'Oxford » (Bodleian Library, ms. Digby 23), probablement copié dans les années 1170-1180. On suppose que la chanson a été écrite après la bataille de Zalaca (1086) où les Almoravides infligèrent une lourde défaite à Alphonse VI. L'auteur se nomme lui-même dans le poème : ce « Turolde » pourrait être un clerc anglo-normand de l'entourage de Guillaume le Conquérant. Selon Guillaume de Malmesbury, une *Chanson de Roland* aurait été chantée à Hastings : ce pourrait être un premier état de la chanson.

³ *Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW)*, ed. Walther von Wartburg et al., vol. IV, p. 751 ; *Romanisches etymologisches Wörterbuch (REW)*, ed. Wilhelm Meyer-Lübke, Heidelberg, Carl Winter, 1911, p. 260 (« *frank* »).

⁴ Rappelons pour mémoire que le sujet du poème est la défaite subie par les troupes de Charlemagne dans les Pyrénées en 778.

L'usage est en effet de reconnaître dans la « France » des premières chansons de geste un territoire souvent équivalent à l'Île-de-France. Toutefois, la polysémie déjà mise en évidence dans les chroniques se retrouve aussi dans le genre épique. C'est ce qu'a notamment montré Hedi Bader, dont l'étude très complète sur l'emploi des mots « France » et « Français » dans la littérature en ancien français demeure incontournable pour aborder cette question. Elle a d'ailleurs été reprise par Bernd Schneidmüller dans son chapitre sur « *France und Francia. Geographische Begriffe in der altfranzösischen Epik* »⁵, et nous servira ici de socle pour étudier les significations de « France » dans les chansons de geste. On peut toutefois lui apporter quelques compléments, notamment sur deux points. Le premier est d'ordre chronologique : si les dépouillements menés par Hedi Bader sont très nombreux, sinon exhaustifs, en ce qui concerne les chansons les plus anciennes, elle s'est en revanche moins intéressée aux épigones plus tardifs, qui à cette époque étaient encore peu étudiés et édités. L'usage de « France » dans les chansons de geste du XIV^e siècle, telles que la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, reste donc à préciser, de même que les évolutions du terme dans les mises en prose de la fin du Moyen Âge, qui revêtent de couleurs nouvelles une trame ancienne. Le second aspect qui peut être davantage exploré est celui du domaine latin, naturellement laissé de côté par Hedi Bader dans le cadre d'une thèse de philologie romane ; il sera, pour notre propos, intéressant de comparer les chansons de geste de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle aux œuvres épiques contemporaines, composées en latin, telles que le *Karolinus* de Gilles de Paris et la *Philippide* de Guillaume le Breton.

1. La « France » dans les chansons de geste des XII^e-XIII^e siècles

« France » est l'un des noms de territoire les plus fréquents dans la chanson de geste : André Moisan a recensé pas moins de 148 œuvres contenant le toponyme⁶, dont il a par ailleurs souligné la polysémie : « France, domaine royal du XI^e au XIV^e s. (sens restreint) ou empire de Charlemagne (sens large) »⁷. Les occurrences sont si nombreuses que l'auteur ne les a pas toutes référencées, se bornant à indiquer, pour chaque chanson, un certain nombre de vers contenant le mot « France ». Il paraît en effet impossible, et sans doute inutile, de prendre

⁵ B. Schneidmüller, *Nomen Patriae...*, p. 191-208.

⁶ A. Moisan, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste...*, tome 1, vol. 2, p. 1162-1165.

⁷ *Ibid.*, p. 1162.

en compte toutes les apparitions du terme. En revanche, le répertoire d'André Moisan permet de dresser la carte des localités citées par ces mêmes œuvres⁸ ; cette carte met en évidence la forte concentration de villes du Bassin parisien dans les chansons de geste, signe de l'intérêt porté par les trouvères à cet espace. C'est donc là un premier indice de l'importance de la « France » régionale dans les poèmes épiques en ancien français.

L'analyse plus approfondie des significations du terme se heurte toutefois à un certain nombre d'écueils, qui rendent l'étude lexicale plus difficile à conduire que dans le cas des chroniques. Outre la multiplicité des occurrences, se posent en effet plusieurs problèmes propres au genre littéraire de la chanson de geste. Le premier est lié au caractère oral de ces œuvres, qui font l'objet de remaniements continuels : les manuscrits qui en fixent pour nous le texte ne reflètent pas forcément l'état originel du poème, et lorsqu'on dispose de plusieurs témoignages écrits, ils présentent souvent des variantes importantes, tout particulièrement dans les toponymes⁹. Dans ces conditions, l'archétype est parfois difficile à appréhender et les conditions dans lesquelles est née la chanson restent souvent obscures ; la datation de ces poèmes, contrairement à celle des chroniques, est souvent très délicate à établir.

Le second aspect à prendre en compte a trait au sujet même des poèmes. Dans la chanson de geste, comme du reste dans les romans « antiques » ou dans le cycle arthurien - mais la « France » n'y est pas très souvent évoquée, même si on en trouve par exemple mention dans le *Cligès*¹⁰ de Chrétien de Troyes - , le récit se situe toujours dans une période très éloignée dans le temps. La plupart des chansons de geste sont en effet censées se dérouler du temps de Charlemagne, Louis le Pieux et Charles le Chauve, ou de Charles Martel et de Pépin ; quelques-unes se situent même dans un passé encore plus reculé, comme *Floovant* qui met en scène le fils du roi Clovis. Par conséquent, la « France » dont parlent les poètes est-elle celle des carolingiens, voire des mérovingiens, ou bien la « France » de leur temps ? Ceci revient à s'interroger sur la relation qu'a entretenue la chanson de geste à l'Histoire, question qui a fait couler beaucoup d'encre. Sans entrer dans le détail des discussions, on peut avancer que le cadre politique des chansons de geste reproduit de nombreux traits de la société féodovassalique du XII^e siècle ; mais la cour de Charlemagne n'est pas la simple transposition de celle d'un roi contemporain ; c'est plutôt une sorte de « modèle » un peu intemporel¹¹.

⁸ O. Guyotjeannin et G. Balavoine, *Atlas de l'histoire de France : la France médiévale, IX^e-XV^e siècle...*, p. 53.

⁹ Les variations dans la toponymie ont notamment été mises en relief par Jean-Marie Fritz à propos de la Bourgogne dans *Garin le Lorrain* : « Avatars de toponymes bourguignons »...

¹⁰ Chrétien de Troyes, *Cligès*..., v. 35 et 38.

¹¹ D. Boutet, *Formes littéraires et conscience historique aux origines de la littérature française (1100-1250)*...

D'ailleurs, il est difficile de savoir dans quelle mesure le public était conscient du caractère anachronique des situations décrites, car seul un très petit nombre de clercs jouissait d'une culture historique suffisante pour le déceler¹².

Enfin, la géographie des poètes ne se veut pas nécessairement exacte¹³. Bien souvent, les noms de lieux énumérés par les chansons de geste sont fantaisistes : on le voit bien pour l'Espagne du *Siège de Barbastre* ou pour la Terre Sainte du *Bâtard de Bouillon*. Un toponyme comme celui de Nanteuil, pourtant emprunté à la réalité (il s'inspire vraisemblablement de Nanteuil-le-Haudouin), se révèle, dans le cycle éponyme, doué d'ubiquité : il se situe dans l'est de la France, entre Argonne et Meuse, dans *Aye d'Avignon* ; à deux lieues de la mer dans *Gui de Nanteuil* ; sur la route de Cologne à Worms dans un fragment de *Doon de Nanteuil* ; et en Frise, dans *Tristan de Nanteuil*, qui l'assimile à la cité d'Utrecht¹⁴. Pour reprendre l'expression de Florence Callu, Nanteuil est un « toponyme littéraire qu'il est vain de vouloir localiser sur une carte. »¹⁵ A propos de *Girart de Roussillon*, Alain Labbé conclut de même à « une géographie héritée de l'histoire et investie par la poésie »¹⁶, mettant en relief le rôle de l'invention et de l'imaginaire dans la construction de l'espace.

Qui plus est, l'organisation spatiale des chansons est généralement fondée sur l'itinéraire, beaucoup plus que sur le territoire¹⁷. En définitive, rares sont les œuvres où se manifeste une claire perception d'une région, comme le Vermandois dans *Raoul de Cambrai*¹⁸, le Beauvaisis dans *Orson de Beauvais*¹⁹, l'Anjou dans *Gaydon*²⁰ ou la Bretagne dans la chanson d'*Aiquin*²¹.

¹² *Ibid.*, p. 19.

¹³ B. Guidot, *Recherches sur la chanson de geste au XIII^e siècle, d'après certaines œuvres du Cycle de Guillaume d'Orange*, Aix-en-Provence, 1986, 2 vol., p. 670-698 ; M. F. Notz, « Réflexions sur la fonction de jalonnement attribuée par Curtius au paysage épique », dans *Charlemagne et l'épopée romane. Actes du VII^e Congrès International de la Société Rencesvals*, Université de Liège, 1978, t. II, p. 337-344 ; J.-Ch. Payen, « Encore le problème de la géographie épique », *Studia romanica*, 14, 1969, p. 261-266 ; F. Suard, « La chanson de geste comme système de représentation du monde », dans *Actes du XI^e Congrès International de la Société Rencesvals*, août 1988, dans *Memorias de la real Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XXII, 1990 (repris dans : *Chanson de geste et tradition épique en France au Moyen Âge*, Paradigme, Caen, 1994) ; Alberto Varvaro, « L'Espagne et la géographie épique romane », *Medioevo Romanzo*, 14, 1989, p. 295-330.

¹⁴ K. V. Sinclair, « The geographical element in *Tristan de Nanteuil* », *Neophilologus*, LVI, 1962, p. 259-260 ; Alban Georges, *Tristan de Nanteuil. Écriture et imaginaire épiques au XIV^e siècle*, Paris, Champion (« Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge », 80), 2006, p. 111-113.

¹⁵ Florence Callu-Turiaf, « Fiction et topographie dans la geste de Nanteuil », dans *Mélanges Rita Lejeune*, t. II, 1969, p. 739-745.

¹⁶ A. Labbé, « L'espace littéraire et politique de *Girart de Roussillon* : une géographie héritée de l'histoire et investie par la poésie », dans B. Guidot (dir.), *Provinces, régions, terroirs au Moyen Âge...*, p. 313-333.

¹⁷ A. Labbé, « Itinéraire et territoire dans les chansons de geste... »

¹⁸ E. Baumgartner, « Quelques remarques sur l'espace et le temps dans *Raoul de Cambrai* », dans *La chanson de geste et le mythe carolingien, Mélanges René Louis*, tome II, 1982, p. 1011-1019 ; A. Labbé, « Itinéraire et territoire dans les chansons de geste... », p. 189-192.

La « France » des chansons de geste se présente donc comme une notion difficile à cerner. Plusieurs exemples permettent néanmoins de préciser la signification du terme, en fonction du contexte dans lequel il apparaît. En effet, le mot de « France » est volontiers inclus dans des énumérations géographiques ; on peut donc s'efforcer de cerner les contours de la « France » des trouvères en étudiant les toponymes qui lui sont associées. Nous envisagerons tout d'abord les territoires, puis les localités qui sont ainsi mis en relation avec la « France ».

« France », une province du royaume

Comme l'a bien montré Hedi Bader, « France » apparaît souvent dans les poèmes de la fin du XII^e-début du XIII^e siècle en opposition (ou en complément) à d'autres grandes régions²². Ces mentions peuvent intervenir soit dans des énumérations de provinces montrant l'ampleur du royaume des Francs, soit dans le cadre d'itinéraires.

Les énumérations montrent que la « France » est l'une des composantes de l'empire de « Charlemagne » (ou d'autres « rois » de sa dynastie), aux côtés de ses possessions italiennes (la Lombardie, la Calabre, la Toscane) ou germaniques (la Bavière, la Lorraine), et de diverses provinces françaises telles que la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Normandie, etc. Au sein de ces listes, la « France » se voit souvent mise en relief par un adjectif de nature encomiastique : elle est « solteigne » (unique)²³, « douce », « garnie », « louée »²⁴. Elle constitue le cœur des possessions du roi, comme l'expriment bien, dès le second tiers du XII^e siècle, les célèbres vers du *Couronnement de Louis* :

« Quant Deus eslist nonante et neuf reiaimes,
Tot le meillor torna en dolce **France**.
Li mieldre reis ot a nom Charlemagne ;
Cil aleva volentiers dolce France ;
Deus ne fist terre qui envers lui n'apende ;
Il i apent Baviere et Alemaigne,
Et Normandie, et Anjou, et Bretaigne,
Et Lombardie, et Navare, et Toscane. »²⁵

¹⁹ J.-P. Martin, « Le terroir d'Orson de Beauvais », dans « *Ce nous dist li escriis...Che est la verité* » *Études de littérature médiévale offertes à André Moisan, Senefiance*, 45, 2000, p. 167-178.

²⁰ J. Subrenat, *Étude sur « Gaydon », chanson de geste du XIII^e siècle*, Université de Provence, 1974, p. 118-125.

²¹ *Ib.*, p. 194-199.

²² H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 47-49.

²³ *Aspremont*, laisse 9, vers 146-154.

²⁴ Cf. A. Moisan, *Répertoire...*, p. 1163-1164.

²⁵ *Le Couronnement de Louis*, vers 12-22. Traduction de Dominique Boutet (dans *Le Cycle de Guillaume d'Orange...*, p. 76-77) :

« Quand Dieu élut quatre-vingt-dix-neuf royaumes,

Certaines chansons de geste situent cette « France » au sein d'itinéraires qui permettent de mieux en cerner les contours. Elle constitue le point de départ de Charlemagne pour aller vers l'orient (*Voyage de Charlemagne*²⁶), vers la Bourgogne (*Girart de Vienne* de Bertrand de Bar-sur-Aube) ou vers la Bretagne (*Aiquin*). Inversement, elle est son point d'arrivée dans la *Chanson de Roland*, et plus particulièrement dans la version CV⁷ qui s'attarde plus longuement que le texte d'Oxford sur le voyage de retour de Charlemagne. Elle peut aussi être une terre que l'on traverse, comme le fait Bernier dans *Raoul de Cambrai* : parti de Saint-Quentin, le chevalier passe par la « France » pour aller vers Saint-Gilles du Gard – il poursuit ensuite par la Brie et la Bourgogne (Sens) –, ou pour se rendre à Compostelle, en continuant par le Berry puis par Poitiers²⁷.

On trouvera dans le tableau suivant un récapitulatif de diverses mentions tirées de notre corpus, sans aucune prétention à l'exhaustivité.

Régions	Extrait	Œuvre	Datation
France / Bourgogne	« Il eissirent de France et de Borgoigne guerpirent, Lohereigne traversent, Baiviere et Honguerie. » ²⁸	<i>Pèlerinage (ou Voyage) de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople</i> , vers 100-101	3 ^e quart XII ^e s. (?)
	« France trespasent et Borgoigne autretel, En Mongieu entrent qi mult les a penés. »	<i>Chevalerie Ogier</i> , v. 4823-4324	Fin du XII ^e ou début du XIII ^e s
France / Bourgogne	« Devers Borgongne vint l'enperere errant : Et a torné son chief vers occident, Vers douce France cele terre vaillant... »	Bertrand de Bar-sur-Aube, <i>Girart de Vienne</i> , vers 2560-2562.	Fin du XII ^e ou début du XIII ^e s.
France / Brie / Bourgogne	« France trespasent et Brie par dalet Par endroit Sens sont en Borgoigne entrés... »	<i>Raoul de Cambrai</i> , v.7474-7475.	Vers 1200.
France / Bourgogne	« A l'esteudre du branc si grant pieche emporta Qu'il n'a bouchier en Franche n'en Bourgogne delà Qui III deniers n'eust de cheu qu'il en osta ». »	<i>Doon de Mayence</i> , vers 5196-5198	2 ^e moitié XIII ^e s.

Il établit le meilleur en douce France.

Le meilleur roi s'appelait Charlemagne ;

Il s'appliqua à accroître la puissance de la douce France.

Toutes les terres que Dieu créa étaient en son pouvoir :

La Bavière et l'Allemagne,

La Normandie, l'Anjou et la Bretagne,

La Lombardie, la Navarre, la Toscane. »

²⁶ Ce poème, de date controversée, a probablement été écrit peu après la deuxième croisade (*Dictionnaire des Lettres françaises : le Moyen Âge*, p. 1124). « La rapide énumération des toponymes qui ponctuent l'itinéraire de Charlemagne témoigne d'une représentation géographique certes très générale mais assez juste, situant correctement des lieux identifiables » (A. Labbé, « Itinéraire et territoire dans les chansons de geste », p. 165).

²⁷ J. Chaurand, « Les noms de lieux dans la chanson de geste *Raoul de Cambrai*... », p. 244.

Chapitre 6 : La « France » des épopées

France / Normandie	« De France yssirent et passent Normandie ».	<i>Aiquin</i> , vers 16	Fin du XII ^e ou du début du XIII ^e s.
France / Normandie	« Après ma mort vos ferai roi claimer De dulce France , Normandie et Baivier »...	<i>Macaire</i> , vers 3457-3458	Fin du XII ^e siècle
France / Normandie + Angleterre	« Il te donra avoir et [manantie], [En surketut te lerra] Normandie, Et d'Angleterre [les porz] et la navie ; A ton nevou Rollant donra Roussie, A Olivier donra Esclavonie ; Més douce France ne te laira il mie »...	<i>Otinell</i> , vers 148-153	Fin du XII ^e siècle
France / Champagne	« He dieu ! » dist l'empereur « Filz a sainte Marie ! J'ay la terre de France , de Champagne et de Brie »...	<i>Galiens li Restorés</i> , v. 3-4	XIII ^e siècle
France / Champagne	« Floovant s'an isi de la terre de France , Chaalons trespasai, qui siet en la Chanpene... »	<i>Floovant</i> , vers 206-207	Fin du XII ^e siècle
France / Vermandois	« Amis, fustes vous nez à Montlaön, en France ? - Nenil, ce dit Ganor, mais en Vermendois, dame. »	<i>Aye d'Avignon</i> , vers 2409-2410	Fin du XII ^e siècle
France / Vermandois Berry, Auvergne, Forez	« Tan bien restent ensanz li cons el reis, Nen a baron en France n'en Vermendeis, En Berriu n'en Auverne ne en Foreis, S'el fait lait tort vers Carle, ne li faeis, Que n'ait forfait sa terre et son pais »	<i>Girart de Roussillon</i> , vers 333-3337	Entre 1136 et 1180 ²⁹ .
France / Vermandois	« qe ce quens muert en Vermandois n'en France »	<i>Raoul de Cambrai</i> , v.622.	Vers 1200.
France / Bourgogne, Normandie, Bretagne etc.	« Si te chaloing et Calabre et Romaine, Et Loheraigne et Baiviere, Alemaigne, France , Bergoigne, Normandie et Breteigne, Poitou, Gascoigne jusqu'as marches d'Espaigne » [le roi Eaumont prétend ravir son empire à Charles]	<i>Chanson d'Aspremont</i> , vers 5209-5212	Fin du XII ^e siècle
France / Normandie, Anjou, Touraine, Gascogne, Aquitaine, etc.	« Oez, seignor, dou riche Charlemaigne, Com desfendi a toz çaus d'Alemeigne, A çaus de Puille et a çax de Romaine, De Lonbardie, de France la solteigne, De Normandie, d'Anjou et de Toreigne, Et desfendi a toz çaus de Gascoigne, Et anaprès a toz çaus d'Aquitaine Que damoisiaus nus espee ne ceigne. »	<i>Chanson d'Aspremont</i> , vers 146-154	Fin du XII ^e siècle
France / Berry	« Par mi Berri a force et a bandon Vont chevauchant a coite d'esperon ; A Orliens vindrent, si passerent le pont ; Lors entrerent en France ».	<i>Les Narbonnais</i> , vers 1854-1857.	Vers 1210

De ces nombreux exemples, il ressort que les chansons de geste de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle utilisent fréquemment le mot de « France » pour désigner une région qui

²⁹ Les allusions historiques internes à la chanson de *Girart de Roussillon* permettent d'affirmer qu'elle a été composée entre 1136 et 1180 ; on ne peut la dater plus précisément. Sa langue est par ailleurs composite, mêlant langues d'oc et d'oïl. Cette mixité lui permettait sans doute d'être comprise dans les deux domaines. Pour M. Pfister, son auteur serait sans doute de la région de Vienne, mais il aurait mêlé à sa langue native des éléments pris à la poésie des troubadours et d'autres aux poèmes épiques en ancien français.

s'intercale entre la Bourgogne, la Normandie, le Vermandois, la Champagne, la Bourgogne³⁰ et le Berry.

Ces usages ne sont pas propres au genre épique. Nous les avons déjà relevés chez les chroniqueurs au temps de Philippe Auguste, et on les retrouve aussi dans d'autres œuvres littéraires. Le balancement entre « France » et « Bourgogne », par exemple, apparaît aussi dans le roman de *Galeran de Bretagne*, un poème écrit vers le début du XIII^e siècle par un certain « Renaut » (que l'on a un temps identifié à Jean Renart), en s'inspirant du *Lai de Frêne* de Marie de France :

« Tournoiz ne li eschappe en **France**,
N'en Bourgoigne, n'en autre marche »³¹.

De même, la distinction entre la « France » et la Champagne se retrouve dans les romans de *Robert le Diable* (fin du XII^e-début du XIII^e siècle)³² et de *Galeran de Bretagne* (XIII^e siècle)³³. Quant au couple « France »/ « Normandie », Hedi Bader en a relevé des exemples dans des œuvres très variées : *Cligès* de Chrétien de Troyes (1176)³⁴, *Le Roman de Claris et Loris*³⁵, *Didot-Perceval*³⁶, sans oublier une œuvre historique : le *Roman de Brut* de Wace³⁷.

³⁰ L'étude menée par Hélène Gallé permet de préciser que dans les chansons de geste, « par Bourgogne il faut entendre le duché de Bourgogne », à savoir la région de Dijon, Mâcon, Avallon, Beaune, Langres ou Sens (H. Gallé, « Héros et comparses. La valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste »..., p. 14).

³¹ Renaut, *Galeran de Bretagne*..., vers 6282-6283.

³² *Robert le Diable*..., p. 118, vers 515-522 :

« Et par Loheraine et par France,
U il fist mainte male enfance,
Et par Champaigne et par Bourgongne
Et par Poitou et par Coulongne
Remainent li tornoieement
Por seul « Robiert » nommeement,
Si qu'il ne set mes u aller
Pour gens occire et affoler.»

³³ *Galeran de Bretagne*..., vers 5477-5479 :

« Cil de Poitou et de Bretaigne
Et cil de France et de Champaigne
De Flandres et de Normendie. »

³⁴ « S'a par tote Bretaigne esté,
Et par France, et par Normandie »... (vers 5010-5012).

³⁵ *Le roumanz de Claris et Laris* (poème composé vers 1270), vers 5705-06 :

« France a conquis et Normandie
Et Bretaingne par sa boïdie »...

³⁶ « Dreiz empereors, chevauchiez et pass[e]z les[s] monz, et conquerrez France qui est vostre, et Norme[n]die et Bretaigne. » (*The Didot-Perceval, according to the mss of Modena and Paris*, éd. William Roach, Philadelphie, 1941).

³⁷ « Ad Normendie trespassee ; (...)
France passa, vint en Burguine ». (vers 11612-616).

On tend souvent à établir une équivalence entre cette « France » / Île-de-France et le domaine royal, dans la mesure où la chanson de geste se fait volontiers l'écho des problématiques féodales contemporaines. Toutefois, si l'on y regarde de plus près, les limites du domaine royal ne sont pas exactement celles de la « France » des épopées : le Berry, par exemple, fait partie du domaine. C'est donc plus à une notion de géographie vernaculaire qu'à un découpage de nature politique que renvoie la « France » des chansons de geste : certes, il s'agit bien de la région la plus étroitement rattachée au « roi »/ « empereur », et elle est encadrée par de grands fiefs (Normandie, Champagne, Bourgogne...), mais elle ne recouvre pas exactement la même emprise que le domaine royal capétien. La seule occurrence nette d'un rappel du contexte féodal se trouve dans *Galien le Restoré* (XIII^e siècle) :

« He dieu ! » dist l'empereur « Filz a sainte Marie !
J'ay la terre de **France**, de Champagne et de Brie »...³⁸

L'expression de « terre de Champagne et de Brie » reprend l'exact intitulé des possessions du comte de Champagne, qui sont ici distinguées de la « France ». Mais ce vers semble être une interpolation plus tardive.

Par ailleurs, il faut souligner que les chansons de geste, même lorsqu'elles se réclament de références territoriales justes et précises, se permettent parfois quelques libertés poétiques. *Orson de Beauvais*, chanson écrite vers la fin du XII^e siècle³⁹ par un auteur qui connaissait fort bien le terroir local, rattache ainsi le Vermandois et le Beauvaisis à l'aire picarde⁴⁰, tout en situant Beauvais... en « France »⁴¹.

En outre, l'utilisation de « France » en son acception restreinte n'empêche nullement l'auteur d'utiliser aussi le terme en son sens large. Bien que l'acception restreinte de « France » soit particulièrement fréquente dans les chansons de geste des XII^e et XIII^e siècles, il existe aussi dans ce corpus un sens plus large, qui englobe la totalité de l'espace franc. Cette signification étendue est attestée dès les origines, comme le montre la laisse CX de la *Chanson de Roland*, où la terre de France ressent les signes annonciateurs de la mort du héros (vers 1428-1430) :

« De Seint Michel del Peril josqu'as Seinz⁴²,
Des Besençon tresqu'as porz de Guitsand⁴³,

³⁸ *Galiens li Restorés...*, p. 3, laisse IV, fol. 168, vers 3-4.

³⁹ *Orson de Beauvais*, dans la forme fournie par le seul manuscrit connu (BnF, NAF 16600), a sans doute été rédigé vers 1225, mais à partir d'une chanson antérieure composée entre 1180 et 1200, d'après son éditeur J.-P. Martin (p. 37-39).

⁴⁰ *Orson de Beauvais...*, vers 1225-1226.

⁴¹ Voir plus bas.

⁴² « as Seinz » = Xanten. Cf. Eugène Ewig, « Xanten dans la *Chanson de Roland* », dans *La Chanson de geste et le mythe carolingien. Mélanges René Louis*, 1982, t. I, p. 481-490.

N'en ad recét dunt del mur ne cravent. »

À travers ces deux axes perpendiculaires est défini un espace qui correspond assez bien à la France carolingienne⁴⁴ ; pour Alain Labbé, il s'agirait là de « la première expression littéraire en langue française d'une appréhension globale et clairement conceptualisée de l'espace géographique »⁴⁵, alors que les chansons de geste insistent d'ordinaire plutôt sur la fragmentation de l'espace en multiples fiefs, reflet de la société féodale. Cette acception large de « France » n'empêche d'ailleurs pas le poète d'employer aussi le terme en son sens restreint ; l'énumération des corps de bataille commandés par Charlemagne évoque ainsi les « barons de France » aux côtés des Bavarois, des Allemands, des Normands, des Bretons, des Poitevins et des Auvergnats, des Flamands et des Frisons, des Lorrains et des Bourguignons (laissez 217 à 225).

La double signification de « France » se retrouve dans d'autres chansons, comme *Les Narbonnais* : nous avons vu un exemple très net de l'acception régionale (cf. tableau) ; mais on rencontre aussi la « France » au sens large, qui s'étend jusqu'à Tours⁴⁶ et même jusqu'à « Aix sur le Rhin »⁴⁷. Tours est également située en « dulce France » par la *Chanson de Guillaume*⁴⁸, autre preuve que le sens large de « France » avait déjà cours au XII^e siècle, dans les chansons les plus anciennes. Dans ce même poème, le jongleur évoque à un moment la succession des rois de France depuis Clovis jusqu'à Charlemagne, et emploie à ce sujet l'expression d' « honneur de douce France » : la « France » est donc assimilée à un fief, mais en même temps elle s'étend à l'ensemble du royaume, dont Clovis fut le premier roi chrétien⁴⁹.

⁴³ Guitsand = Wissant.

⁴⁴ Charles Higounet, « À propos de la perception de l'espace au Moyen Âge », dans *Media in Francia... Mélanges Karl Ferdinand Werner*, Paris, 1989, p. 257-268.

⁴⁵ A. Labbé, « Itinéraire et territoire dans la chanson de geste »..., p. 177.

⁴⁶ *Les Narbonnais...*, p. 222, laisse CLXVI, vers 5532 : « De France somes, de Tors a Saint Martin ».

⁴⁷ *Ibid.*, vers 5535-5536 :

« A Esz en France, qui siet desus le Rin,
Trovames mort Charle le filz Pepin. »

⁴⁸ *Chanson de Guillaume...*, vers 2261-2264 (p. 232-233):

« De dulce France repeirent de preier,
De Saint Martur de Turoine gaster ;
Le maistre cumble en unt acraventé,
Si ameincent cent chaitifs enchainé. »

Traduction de F. Suard : « Ils [c'est-à-dire 7000 païens en armes] reviennent de douce France, qu'ils ont ravagée ; ils ont dévasté Saint-Martin de Tours, dont ils ont abattu le bâtiment principal, et ils emmènent cent prisonniers chargés de chaînes. »

⁴⁹ *Ibid.*, vers 1259-1269 (p. 166-169) :

« En tote France n'ad si bon chantur
N'en bataille plus hardi fereür,

Cet emploi de « France » au sens large ne fait bien sûr que d'affirmer avec le temps, même s'il n'exclut pas l'acception plus restreinte. Dans *Doon de Mayence* (deuxième moitié du XIII^e siècle), on trouve ainsi l'expression très claire de « reume de Franche » (vers 4), mais ceci n'empêche pas la persistance du couple France /Bourgogne (vers 5196-5198).

Les « Français », chevaliers de l'Île-de-France

Dans les chansons de geste, le gentilé « Français » est lui aussi très souvent porteur d'une acception régionale. Comme dans les énumérations de provinces, cette acception intervient souvent dans le cadre de la description de la cour ou de l'ost de l'empereur. Dans ce contexte, les « Français » sont souvent mis en parallèle avec les Bourguignons et les Normands, mais aussi avec les chevaliers provenant des régions du « Grand Ouest » (Bretons, Poitevins, Angevins), du Nord (Flamands) ou de l'Est (Lorrains). La chanson de geste, en accumulant des habitants de provinces de tous horizons, met en relief l'ampleur des terres sur lesquelles règne le roi, et d'où lui viennent ses combattants ou les membres de sa cour.

<i>Gentilés</i>	<i>Extrait</i>	<i>Œuvre</i>	<i>Datation</i>
Français / Normands, Bretons, Bourguignons etc.	« E Carles et Girarz e lor compaigne, li Francoiz e Normant e de Bretaigne, Borgignon, Loherenc et d'Alemaigne, passent Jur et Mongeu, l'aute montaigne. » [Description des troupes de Charles Martel]	<i>Girart de Roussillon</i> , vers 118-120	2 ^e moitié du XII ^e s.
Français / Bourguignons Anglais Normands	« Manderà Charles ses omes et sa gent O luy vandront li François combatant, E Borguegnon et Anglois et Norment. »	<i>Les Narbonnais</i> , vers 3501-3503	
Français / Angevins, Normands,	« Or manderai François et Angevins, Normanz, Bretons et Borgoignons et Fris, Et Avalois et Flamans les hardiz »	<i>Moniage Guillaume</i> , éd. Andrieux-Reix,	

E de la geste li set dire les chançons,
De Clodoveu, le premier empeur
Que en duce France creeit en Deu, nostre seignur,
E de sun fiz, Flovent le poigneür,
Ki laissad de dulce France l'onur,
E de tuz les reis qui furent de valor
Tresque a Pepin, le petit poigneür,
E de Charlemaigne et de Rollant, sun nevou,
De Girard de Viane et de Oliver, qui fut tant prouz. »

Traduction de F. Suard : « Dans la France entière, il n'a pas son pareil pour chanter ni pour combattre vaillamment dans la mêlée. Il peut lui chanter les chansons de la geste héroïque : celles de Clovis, le premier empereur qui ait jamais cru en Dieu au pays de douce France, celles de son fils, Flovent le champion, qui dut quitter l'héritage de France, et celles de tous les rois valeureux jusqu'à Pépin, le petit combattant, et celles de Charlemagne et de Roland, son neveu, de Girard de Vienne et d'Olivier, qui fut si vaillant. »

Bretons, etc.		vers 3858-3859.	
Français / Bourguignons Angevins Manceaux etc.	« Le matin manderai François et Borgoingnons, Angevins et Mancés, Poitevins et Gascons ; A .XX.M. chevaliers a Clermont l'asaudrons. »	<i>Orson de Beauvais</i> , vers 2442-2444	
Français / Poitevins, Lorrains, Flamands etc.	« Tant s'esbahirent François et Poitevin et Loheranc, Flamaing et Angevin... »	<i>Chanson d'Aspremont</i> , vers 4854-4855	Fin du XII ^e siècle
Français / Bourguignons Normands	« ...s'en parleront Alemant et tiois et Bourguignon et Normant et François . » [à la cour du roi Louis]	<i>Raoul de Cambrai</i> , vers 551-552.	Vers 1200

Comme l'a relevé Héléne Gallé, les « Français » sont souvent mis en parallèle avec les « Bourguignons », qui font figure d'alliés fidèles de l'empereur⁵⁰. Mais, si les Bourguignons combattent souvent aux côtés des « Français », ils ont leur propre cri de guerre⁵¹. Parfois, les deux armées sont d'ailleurs opposées, comme dans la *Chanson de Girart de Roussillon*⁵² (ce sera aussi le cas, bien plus tard, dans *Hugues Capet*⁵³).

Sans doute sur le modèle des chansons de geste en langue d'oïl, un usage comparable de « Français » selon son acception régionale est aussi attesté en moyen haut-allemand : dans le *Willehalm*, chanson sur Guillaume d'Orange, Wolfram von Eschenbach distingue ainsi divers peuples, « Franzoys », « Bertun » (breton), « Engeloise », « Burgunschoise », etc.⁵⁴

La forme littéraire joue un rôle important dans cet usage du gentilé au sens régional, car il participe du « style formulaire » cher à l'épopée. On trouve également de nombreux balancements entre les « Français » et d'autres « régionaux », dans le cadre d'un vers ou d'un hémistiche. C'est là, sans doute, l'une des raisons de l'association récurrente entre « Français » et Bourguignons » d'après Héléne Gallé : « le fait que ces deux noms de peuples combinés forment, dans le vers épique, un second hémistiche n'est sans doute pas étranger au grand nombre d'occurrences. »⁵⁵ Aux exemples qu'elle a relevés dans les chansons de geste, on peut ajouter celui de la *Chanson de Jérusalem* :

« En Jursalem entrent li prince et li baron

⁵⁰ *Folque de Candie*, « François et Borgueignon », vv. 6247, 8223, 9280 ; *Huon de Bordeaux*, « Fransoy et Bourguignon », v. 9849 ; *Jehan de Lanson*, « Franchois et Bourguignon », v. 668 ; *Le Siège de Barbastre*, « et Franc et Bourguignon » (v. 3863), « François et Bourguignon » (v. 5372) ; *Chanson d'Aspremont*, « Borgegnon et François » (éd. L. Brandin, v. 3827). Cf. H. Gallé, « Héros et comparses. La valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste »..., p. 15-16.

⁵¹ « Li un escrient : « Monjoie le Karlon !
Li altre crient l'enseigne al Borgegnon. »

(*La Chanson d'Aspremont*, éd. L. Brandin, vers 4110-4111).

⁵² « Franceis a Borgignuns non unt amor », *Chanson de Girart de Roussillon*, éd. « Les lettres gothiques », vers 8242.

⁵³ Les Bourguignons soutiennent Asselin, au cri de « Bourgongne ! » (vers 4140).

⁵⁴ Wolfram von Eschenbach, *Willehalm*, éd. Werner Schröder, trad. Dieter Kartschoke, Berlin, 1989, p. 8.

⁵⁵ H. Gallé, « Héros et comparses. La valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste »..., p. 15-16.

Et Flamenc et Normant, François et Borgegnon. »⁵⁶

Dans d'autres cas, les « Français » se trouvent dans un hémistiche, en parallèle avec d'autres « provinciaux » qui occupent l'autre. Dans la *Chanson d'Aspremont*, les « Français » sont ainsi nommés aux côtés de chevaliers de Normandie et du Berry :

« **François** i furent, Normant et Beruier »⁵⁷.

On peut aussi trouver des vers basés sur un rythme ternaire, où les « Français » sont en position centrale, entre deux autres groupes. Cette construction revient par exemple plusieurs fois dans *Girart de Roussillon*, avec des vers tels que :

« Li Normant el **Franceis** et li Breton »⁵⁸

« E Normant et **François** e li Flamenc »⁵⁹.

L'inclusion des « Français » dans des énumérations de seigneurs venus de divers horizons n'est d'ailleurs pas spécifique à la chanson de geste proprement dite : les mêmes expressions sont employées dans les chansons de croisade. Dans la *Chanson d'Antioche*, Corbaran est ainsi poursuivi par des Chrétiens venus de diverses régions :

« Mais ains qu'il fust gari del mal et de l'ahan
Li fisent tel moleste Bavier et Aleman,
Et François et Borgenon et Mansel et Norman. »⁶⁰

Cet emploi du gentilé en son sens régional n'est d'ailleurs pas incompatible avec celui de « France » en son acception large, comme en témoigne cet autre extrait de la même œuvre, décrivant la demande d'aide de Pierre l'Ermite au pape :

« Le matin parson l'aube en France envoieons,
As vesques, as segnors, de par Diu mandons,
K'il semoignent François, Flamens et Borgegnons. »⁶¹

Les « Français », les Flamands et les Bourguignons habitent tous le même espace, celui de la « France » entendue ici comme un royaume.

Cette double acception se retrouve aussi dans le genre épique : les « Français » de la chanson de geste peuvent aussi bien habiter l'Île-de-France que le royaume tout entier. En effet, le gentilé « Français » fait souvent référence à l'ensemble des chevaliers qui suivent le roi de France. Dans *Girart de Roussillon* par exemple, même si « Franceis » est souvent utilisé au sens restreint, on trouve aussi « Frances » employé pour désigner les troupes de

⁵⁶ *Chanson de Jérusalem...*, vers 4814-4815.

⁵⁷ *Aspremont...*, laisse 93, vers 1430.

⁵⁸ *Ibid.*, vers 4873. Formule reprise au vers 6571 : « Li Normant nel Franceis ne li Bretun. »

⁵⁹ *Ibid.*, vers 2820. Ce vers participe à la description des troupes de Charles à la bataille de Vaubeton : Bavarois, Saxons, gens de Cologne et de Normandie, Français et Flamands.

⁶⁰ *Chanson d'Antioche...*, vers 8776-8778.

⁶¹ *Ibid.*, vers 807-809.

Charles, par opposition aux « Bourguignons » de Girart (« Borgoignon se combatent o les Frances... »⁶²).

Les villes de la « France »

La « France » des chansons de geste est régulièrement associée à certaines villes : Chartres, Paris, Saint-Denis, Laon, etc. Ces mentions de localités, qui font partie du répertoire épique, sont une autre façon d'aborder les contours de notre territoire. Néanmoins, l'approche par noms de villes se révèle plus complexe que celle par noms de provinces, car si l'on essaie de confronter les deux, on s'aperçoit bien vite qu'il existe des contradictions. Avant d'essayer de les résoudre, nous donnons ci-dessous le tableau des villes que nous avons trouvées en relation avec le terme de « France » dans notre corpus (là encore, sans prétendre à l'exhaustivité). Nous traiterons à part le cas d'Aix-la-Chapelle, régulièrement associée à la « France » dès les origines de la chanson de geste, mais qui ouvre sur d'autres perspectives.

<i>Localités</i>	<i>Extrait</i>	<i>Œuvre</i>	<i>Datation</i>
Paris, Chartres	« Voist s'en en France , a Paris ou a Chartres, Laisse mei Rome, que c'est mes eritages. » [Gui d'Allemagne demande à l'empereur de lui abandonner Rome et de rentrer en « France »]. Formule reprise aux vers 2400-2401 : « Alez en France, a Paris o a Chartres, Laissiez li Rome, que c'est ses eritages ».	<i>Couronnement de Louis</i> , vers 2378-2379.	XII ^e s.
Paris, Chartres	« Amin, fait ele, se Deuz gran bien te face, Vai m'an an France , a Paris ou a Chartre. Tant kier Guillaume le bairon que tu l'aie » [Orable envoie un messenger à Guillaume]	<i>Enfances Guillaume</i> , vers 1853-1855	XIII ^e siècle
Paris, Chartres	« Si'st tel costume en France , a Paris et a Chartres, Quant Franceis sont colchiet, que se joënt et gabent »	<i>Pèlerinage de Charlemagne</i> , vers 654-655.	3 ^e quart XII ^e s. (?)
Chartres, Orléans, Beauvais	« Hei ! ore dolce qui de France venés, Tu ne viens pas devers la Rouge Mer, Ans viens de France , qui tant fait a loër, Orliens et Chartres et Beauvaiz la cités ; La sont meu dru et mi ami charné : A Dameldeu soiez tuit commendé ! » [Guillaume s'adresse à la brise venue de France]	<i>Charroi de Nîmes</i> , rédaction D, vers 836-841	1 ^{ere} moitié du XII ^e s.
Orléans, Paris, Étampes, Beauvais, St-Denis	« Si m'en irai en France a Loey, Si prendrai Orliens et puis Paris, Estapes et Biavais et Saint-Denis... »	<i>Aiol</i> , vers 4150-4152	
Orléans	« Par mi Berri a force et a bandon Vont chevauchant a coite d'esperon ; A Orliens vindrent, si pasèrent le pont ;	<i>Les Narbonnais</i> , vers 1854-1857.	

⁶² *Ibid.*, vers 4928.

Chapitre 6 : La « France » des épopées

	Lors entrèrent en France ».		
Soissons	« Nez est de France , de la ciz de Seison » [à propos de l'évêque d'Avranches]	<i>Aiquin</i> , vers 25	Fin du XII ^e ou du début du XIII ^e s.
Reims, Soissons	« Que je fusse or en France , a Rains ou a Sesson... »	<i>Renaut de Montauban...</i> , vers 5697	Fin du XII ^e siècle
Paris, Reims, Soissons	[Fouque conseille à Girart d'aller faire droit à Charles sur ses terres, « en France » (le terme intervient dans la laisse suivante)] « ...A Paris o a Rains o a Sesson ».	<i>Girart de Roussillon</i> , vers 4843	2 ^e moitié XII ^e s.
Beauvais, Clermont de l'Oise	« Et Ours fu néz de France , Clermont tient et Bauvaiz » [Le héros est né à Beauvais].	<i>Orson de Beauvais</i> , vers 6	Fin du XII ^e siècle
Laon, Beauvais, Paris, Reims, Châlons	« Rois, vous li otroiastes, or l'ont Saisne en prison, Qui vous chalengent France deci a Montloon Et Biauvais et Paris et Rains et Chaalon... »	Jean Bodel, <i>La Chanson des Saisnes</i> , vers 330-332 (Rédaction A).	Fin du XII ^e siècle (entre 1180 et 1202)
Soissons	« A joie s'en repairent vers France cele part, A Soissons truevent Charle l'empereour gaillart, En la riche abeie dou baron saint Maart. »	<i>Ibid.</i> , vers 725-727	Fin du XII ^e siècle (entre 1180 et 1202)
Saint-Denis	« Mande secors en France a Saint Denis A ton serorge, le fort roi Loeïs »	<i>Aliscans</i> , vers 1912-1913	2 ^{de} moitié du XII ^e siècle
Saint-Denis	« Que dirai ore en France la garnie, A Saint-Denis en la mestre abeie ? »	<i>Aymeri de Narbonne</i> , vers 137-138	Fin du XII ^e – début du XIII ^e siècle (?)
Saint-Denis	« Lors tint Karles sa court en France a Saint Denis »	<i>Aye d'Avignon</i> , vers 2587	Vers 1200
Saint-Denis, Paris	« Ce fu en douce France , ou moutier Saint Denis, Et qui ice voudrai à mançonge tenir, Se voist lire l'estoire an France , a Paris. »	<i>Floovant</i> , vers 11-13	Fin du XII ^e siècle
Orléans, Blois, Étampes, Paris, Troyes, Laon, Sézanne	« Puis en irons par vive force en France , Si i menrai cent mile Turs ensamble, Et prenderons Orliens, Blois et Estampes, Paris et Troies et Loon et Sesane, Par Vermendois irons desi en Flandres, Tout prendrai enfresci et Hollande : Puis ere a Ais coronés sans faillance. »	<i>Moniage Guillaume</i> (2 ^{de} rédaction), vers 2972-2978	
Chartres, Blois, Saint-Denis, Reims, Montmartre	« Si je conquier France le dols païs, Chartres ne Blois ne le borc Saint-Denis, Rains ne Momartre que mes ancestres tint, Ne te lairai demi-pié à tenir. »	<i>La Chevalerie Ogier</i> , vers 2365-2368	Fin du XII ^e siècle

Si l'on suit ce tableau, on obtient donc une « France » très vaste, qui déborde largement des frontières de la région parisienne et empiète sur le Bassin de la Loire au sud, la Picardie au nord et la Champagne à l'est, en incluant des villes telles que Blois, Laon, Beauvais, Reims, Châlons, Troyes, Sézanne. L'examen des villes associées à la « France » amène donc à nuancer les conclusions tirées des énumérations de provinces. Même en excluant les localités qui ne sont associées à la « France » que dans une seule chanson, on voit régulièrement revenir dans notre corpus des villes telles que Chartres, Beauvais ou Reims. Les localités placées en « France » par les trouvères du XII^e et du XIII^e siècle ne sont donc pas

exactement les grandes villes du domaine royal ni du Bassin parisien, mais plutôt celles de la France du Nord en général. L'examen des villes de la « France » nous conduit donc à reconnaître dans cette région un territoire irréductible aux découpages féodaux, et couvrant presque toute la France du Nord. Les multiples références à « Aix, en France » ne font qu'accroître ce phénomène.

Il faut toutefois nuancer ces conclusions, car les poètes ne sont pas forcément d'accord entre eux. Orléans est par exemple perçu comme la limite de la « France » dans les *Narbonnais*, alors qu'il est rattaché à la Bourgogne dans la *Chanson d'Aspremont* (fin du XII^e siècle) :

« Soue est Borgoigne des Orliens jusqu'en son »⁶³.

L'auteur souhaite ici mettre l'accent sur la puissance des Bourguignons, et en situant la cité d'Orléans dans leur obédience, il s'abandonne peut-être à une certaine exagération poétique – à moins qu'il ne s'agisse d'une réminiscence du vaste « *regnum Burgundie* » de Gontran, qui réunit de façon éphémère le royaume d'Orléans à celui des Burgondes au VI^e siècle. On peut donc justifier ce rattachement d'Orléans à la Bourgogne, qui n'est pas fréquent dans la chanson de geste. Mais cet exemple montre que les mentions doivent être traitées avec prudence.

Malgré tout, il n'en reste pas moins manifeste que les villes situées « en France » dans les chansons de geste « classiques » sont plus nombreuses que ne l'aurait laissé attendre l'examen de la « France » comme province dans le même corpus. Elles ne couvrent pas pour autant l'ensemble du royaume : on n'y trouve ni Rouen, ni Caen, ni Bayeux, ni Limoges, ni Poitiers, ni Toulouse, ni Montpellier, ni Clermont, ni Autun... Ce n'est donc pas la « France » en tant que royaume qui se voit associée à ces localités, mais une « France » plus étroite et cependant plus vaste que la seule région parisienne.

Au sein de ces villes, Paris et Saint-Denis sont toutefois très fortement représentées. Saint-Denis se voit associée à la « France » dès la *Chanson de Roland* :

« Jusqu'à un an avrum **France** saisie ;
Gesir portum el burc de seint Denisc. »⁶⁴

On rencontre aussi l'expression « Saint-Denis de France » ou « Saint-Denis en France » dans de nombreuses chansons de geste (onze, d'après le répertoire d'André Moisan⁶⁵), et ce

⁶³ *Aspremont*, vers 1178. Traduction F. Suard, p. 137 : « La Bourgogne lui appartient, depuis Orléans jusqu'au Nord. »

⁶⁴ Vers 972-973. Cité *Ibid.*

dès le XII^e siècle, avant même que l'expression n'apparaisse dans les actes diplomatiques⁶⁶. On la trouve notamment dans le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem*⁶⁷ (probablement composée dans le troisième quart du XII^e siècle), dans *Fierabras*⁶⁸ (dernier tiers du XII^e siècle) et dans le poème un peu postérieur qui lui sert d'introduction, la *Destruction de Rome*⁶⁹, ainsi que dans le *Siège de Barbastre*⁷⁰ (fin du XII^e ou début du XIII^e siècle).

Il semble donc que la littérature ait ici influé sur la pratique administrative, en associant étroitement l'abbaye de Saint-Denis à la « France » et à son roi⁷¹. L'une des formules employées dans les chansons de geste pour l'empereur carolingien est en effet : « roi de Saint-Denis »⁷². Cette tendance à faire de Saint-Denis l'un des cœurs de la « France » a peut-être été encouragée par l'abbaye elle-même, puisque Suger, lui aussi, envisageait Saint-Denis comme la « tête du royaume » (« *caput regni* »). Selon Joseph Bédier, la composition des chansons de geste est souvent liée à de grandes abbayes, qui promouvaient ainsi leur image ; le lien étroit établi entre la « France » et Saint-Denis, qui souhaitait présenter l'évêque dont elle détenait les reliques comme le protecteur des rois et du royaume⁷³, n'est certainement pas fortuit.

Cette association se perpétue dans des chansons plus tardives. Adenet le Roi, dans *Berthe au grand pied* (après 1273-1274), met ainsi explicitement en relation la « France » avec Paris et Saint-Denis :

« Li rois et la roïne et Berte o le cler vis
Sorent pres d'aussi bien le françois de Paris
Com se il fussent né ou bourc a Saint Denis,
Car li rois de Hongrie fu en **France** norris,

⁶⁵ A. Moisan, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste...*, tome 1, vol. 2, p. 1367-1368.

⁶⁶ Voir plus haut, chapitre 2.

⁶⁷ « A Saint Denis de France li reis s'escharpe prent », vers 86. Cité par H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 45.

⁶⁸ « A Saint Denis en France fu li tresors portés. » (vers 11). Cité *Ibid.*

⁶⁹ « Saint-Dynis de France » ; éd. Groeber, *Romania*, tome II, 1873, p. 1-48. La citation se trouve p. 6, vers 13. Référence tirée de l'article de Marc Bloch, *op. cit.*, p. 697.

⁷⁰ « ... A Seint Denis en France la coronne porter. » (vers 1749). Cité par H. Bader, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France »...*, p. 45.

⁷¹ On observera, au passage, que la « France » dans laquelle les poètes situent l'abbaye est bien celle des chansons de geste du XII^e - XIII^e siècle, renvoyant à la fois à l'Île-de-France et au royaume - et non le « pays de France » au nord de Paris, acception qui ne se développera que plus tardivement.

⁷² En voici quelques exemples, qui pourraient être multipliés :

- *Aspremont*, laisse 68, vers 1086-1088 : l'archevêque Turpin se rend à Paris auprès de Charlemagne :

« Tant a erré a soir et a conplie
Q'a Paris vint o la grant ost banie,
Illuc trova le roi de Saint-Denise ».

- *Orson de Beauvais*..., vers 1239 (« Et vint à Karlemainne, le roi de Saint Denis »)

- *Aliscans*, éd. F. Guessard et A. de Montaiglon, Paris, A. Franck, 1870, vers 2611 : « le roi de Saint Denis » désigne l'empereur Louis, qui tient alors sa cour à Laon.

⁷³ Voir plus loin.

De son pays i fu menez molt tres petis. »⁷⁴

Un territoire fortement lié au roi

L'une des caractéristiques de cette « France » des chansons de geste, quelle que soit l'extension qu'on veuille lui reconnaître, est d'être fortement associée au roi. Ce lien fondamental transparait de plusieurs façons. Tout d'abord, les villes associées à la « France » se trouvent aussi être celles où se tiennent le plus souvent le souverain et sa cour. D'autre part, la « France » correspond souvent à ce que les poètes appellent la « terre le roy », qui correspond à la zone où s'ancre le pouvoir du souverain. Enfin, les « Français » au sens restreint forment les troupes d'élite du roi.

Les lieux de séjour de la cour

Les villes qui sont régulièrement associées à la « France » sont souvent présentées comme des lieux de séjour de la cour du roi/empereur. Elles constituent le décor récurrent de certaines scènes-types des chansons de geste, telles que la distribution des fiefs, les querelles entre les grands et le roi, l'arrivée d'un messager... Dans le choix de ces villes, les chansons de geste hésitent entre une tendance « historiciste », respectueuse des habitudes de la dynastie carolingienne, et un processus de réactualisation qui conduit le poète à leur substituer les séjours royaux contemporains.

Dans la *Chanson de Roland*, Aix-la-Chapelle est clairement présentée comme le « sied » de Charlemagne⁷⁵ : cette expression, qui revient à trois reprises dans la chanson, constitue la transposition du latin *sedes regni* et qualifie Aix comme la capitale de Charlemagne⁷⁶, un statut conforme à celui que lui reconnaissait la tradition ottonienne⁷⁷. Dans la *Chanson de Roland*, Aix est d'ailleurs citée dix-neuf fois, alors que Laon, ancienne capitale des derniers carolingiens, n'est mentionnée qu'une seule fois et Paris, jamais. Aix est par ailleurs régulièrement située « en France » par le poète.

Mais la *Chanson de Roland*, dans sa fidélité à l'espace carolingien, apparaît comme une exception. Dans la plupart des chansons de geste du XII^e et du XIII^e siècle, Aix-la-Chapelle ne bénéficie pas d'une aussi nette prééminence, même si la ville reste étroitement associée à Charlemagne et à ses descendants. Dans le *Couronnement de Louis*, composé vers 1130, le roi

⁷⁴ Adenet le Roi, *Li roumans de Berte aux grans piés*, vers 148-58.

⁷⁵ *Chanson de Roland*, vers 435, 4478 et 3706.

⁷⁶ D. Boutet, « Charlemagne et l'idéologie politique dans la *Chanson de Roland* »..., p. 22.

⁷⁷ R. Folz, *Le Souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval...*, p. 177.

se trouve ainsi à Aix-la-Chapelle, mais aussi à Paris, à Laon et à Tours, qui sont alors des villes-clés du roi capétien⁷⁸.

Si l'on prend l'exemple de *Girart de Roussillon*, le séjour le plus souvent lié à l'empereur n'est pas Aix, mais Laon : il est même appelé « Charles de Mont-Laon » (vers 2271). « Mon Leun » est « son repaire » (vers 843), le lieu où il souhaite se retrouver (« Melz vougre esser lo reis a Mont Leun », vers 1350). Certes, Aix-la-Chapelle n'est pas oubliée ; les deux résidences sont d'ailleurs associées dans un passage de la chanson :

« Eu trametrai Alaps Bert del Brun,
Quel me tramete a Ais ou a Loun. »⁷⁹

Mais au fil de ce même poème, Charlemagne peut avoir pour résidence aussi bien Aix que Paris :

« Core que sie gerre, ci covent pais,
U ja mais ne verie Paris ne Ais. »⁸⁰

Et plusieurs conseils décisifs et assemblées majeures se tiennent en effet à Paris et à Orléans⁸¹, signe que la « France » du poème mêle aux souvenirs de l'espace carolingien la réalité du domaine capétien⁸².

D'une façon générale, Paris apparaît très souvent comme l'un des lieux où le roi de France tient sa cour. Cette fonction est attestée dès le XII^e siècle : le *Charroi de Nîmes*, chanson composée vers 1140-1150, s'ouvre ainsi sur l'arrivée à Paris, par le Petit Pont, de Guillaume au Court Nez qui rentre de la chasse et apprend qu'on l'a oublié dans la distribution des fiefs à laquelle le roi vient de procéder dans son palais. Dans la « cinquième branche » du *Couronnement de Louis*, la ville est également présentée à deux reprises comme le séjour du roi Louis ; c'est là que Louis se rend à son retour de Rome, tandis que Guillaume

⁷⁸ F. Suard, « Le Mouvement dans le *Couronnement de Louis* »...

⁷⁹ *Girart de Roussillon*..., vers 8271-8272. Charles veut faire transférer Fouque, cousin de Girart, à Aix ou à Laon.

⁸⁰ *Ibid.*, vers 8632-8633 (laisse DLXXXIX). Discours de la reine Elissent : « À quelque point qu'en soit venue la guerre, maintenant il convient de faire la paix, ou bien je ne reverrai jamais Paris ni Aix. »

⁸¹ *Ibid.*, laisses XCV, CXVII, CLXXXV, CCCCXL, DXXXIX (Orléans) ; laisses XXVII, CXCIII, CCLVI, CCCCXXXVI (Paris).

⁸² Cf. l'analyse d'Alain Labbé : « Deux figures se superposent, dont les contours et les axes ne se superposent que partiellement et dont les centres s'avèrent l'un par rapport à l'autre décalés : celle de la France capétienne du XII^e siècle et celle de la *Francia* carolingienne. Le *Girart* se conforme à cet égard à un schéma général qui vaut pour la majorité des chansons de geste, où non seulement survit le persistant écho des faits de l'histoire des temps carolingiens, mais aussi la trace ineffacée d'une géographie politique depuis longtemps périmée dont les tracés remontant aux IX^e et X^e siècles perdurent, tantôt intacts et tantôt à demi occultés par ceux de la réalité contemporaine, et où, semblables à des buttes-témoins détachées d'un relief aboli, dominant toujours en d'insistantes mentions les noms de Laon et d'Aix-la-Chapelle. » (« L'espace littéraire et politique de *Girart de Roussillon* »..., p. 317).

s'en va à Montreuil-sur-Mer⁸³ ; et c'est là encore qu'un peu plus tard, Guillaume vient rejoindre le roi avec ses hommes⁸⁴. Dans *Aliscans* (seconde moitié du XII^e siècle), Paris est de même le lieu où s'est rassemblée la cour après le décès de Charlemagne, ainsi que le rappelle Guillaume⁸⁵. On ne sera pas surpris de constater que ce rôle de résidence royale est toujours le sien dans des chansons plus tardives, comme les *Enfances Vivien* (dernier tiers du XIII^e siècle) :

« Grant fut la cort a Paris la cité ;
Assés i ot esvesques et abés,
Et dux et contes et princes et chasés. »⁸⁶

Or, Paris n'a guère été fréquenté par les souverains carolingiens, dont les lieux de séjour habituels se situaient plus au nord ; seul Charles le Chauve s'est régulièrement rendu dans la région parisienne, notamment à Saint-Denis. Faire de Paris l'un des lieux où se tient la cour de l'empereur Louis le Pieux est donc un anachronisme : sous le voile carolingien, percent les usages capétiens.

Enfin, Paris se voit parfois remplacée par Saint-Denis comme siège de la cour du roi de France. Dans certains cas, les deux localités jouent un rôle complémentaire : l'abbaye est un pôle sacré où le roi vient déposer de précieuses reliques, et dont le saint est fréquemment invoqué par les Français ; Paris est la ville politique où s'assemblent la cour ou l'ost, et où se réfugie le roi en cas de danger militaire. Mais Saint-Denis peut très bien réunir les deux fonctions et apparaître comme le lieu où Charlemagne tient sa cour, comme dans *Aimery de Narbonne* où l'empereur, retournant en « France » après Roncevaux, « iriez et tristres », se désole :

« Que dirai ore en France la garnie,
A Saint-Denis en la mestre abeie ?
La trouverai la grant chevalerie :
Demanderont de la grant baronie
Qu'en Espaignë menai par aatie.
Que dirai jou, dame sainte Marie,
Fors qu'en Espagne est morte et enfouïe ? »⁸⁷

⁸³ *Le Couronnement de Louis*, éd. E. Langlois, Cinquième « branche », laisse LXIII, vers 2648-2649 :

« Vait s'en li reis a Paris la cité,
Li cuens Guillelmes a Mosteruel sor mer. »

⁸⁴ *Ibid.*, vers 2669-2671 :

« Tant ont par force chevalchié et erré
Qu'il sont venu a Paris la cité.
La a Guillelmes rei Looïs trové. »

⁸⁵ *Aliscans*, vers 2755-2756 :

« Quant à Paris fu la cours assemblée,
Ke Charlemaïne ot vie trespasée... »

⁸⁶ *Enfances Vivien*, laisse VIII, vers 266-268.

C'est donc à l'abbaye de Saint-Denis que Charlemagne s'apprête à devoir rendre des comptes à sa « chevalerie » après le désastre de Roncevaux. Un peu plus loin dans le même poème, la prééminence de Saint-Denis sur Paris est même clairement affirmée par la version « B1 » du texte, puisque c'est là que les Sarrasins projettent de couronner leur émir, après la conquête du royaume de Charles qui suivra (rêvent-ils) la prise de Narbonne :

« Si irons en France le regné :
Paris penrons a nostre volenté,
Troies et Miaux, ja n'en iert trestorné,
Et tout le regne Challon le rassoté !
A Saint-Denis en mi sa roiauté
Avrons par sens vostre chief couronné. »⁸⁸

Ce discours, variante sur la formule du *Roland*, fait donc de Saint-Denis le centre symbolique du royaume (« en mi sa roiauté ») et le lieu du couronnement, tandis que Paris n'est que l'une des villes de la « France », au même titre que Troyes et Meaux (le comté de Champagne et de Brie se voyant ici associé à la région parisienne dans la définition de la « France »). L'importance ainsi conférée à l'abbaye est d'autant plus remarquable que l'autre version dans laquelle nous est parvenue la chanson cite, à la place de Saint-Denis, la véritable capitale de Charlemagne : Aix-la-Chapelle⁸⁹. Bien que la chronologie respective des deux familles ne soit pas totalement assurée⁹⁰, il est probable que cette substitution soit une correction apportée au texte original, car Charlemagne est, selon une formule fréquente dans les chansons de geste, qualifié ailleurs de « roi de Saint-Denis »⁹¹ et Aix n'est pas mentionné ailleurs dans le poème. Il semblerait donc que la prééminence accordée à l'abbaye de Saint-Denis ait dû être un peu amendée par certains copistes ou récitants.

La « terre du roi »

⁸⁷ *Aymeri de Narbonne...*, vers 137-143 (Texte de B1), p. 242. Le texte de R (vers 135-141, p. 243) présente des variantes dans la forme mais aucune dans le fonds.

⁸⁸ *Ibid.*, texte B1, vers 3493-3498, p. 466.

⁸⁹ *Ibid.*, texte R, vers 3571-3572, p. 467 :

« A Es en France en mi la roiauté
Avroiz par tans vostre chief couronné. »

Cette substitution d'Aix à Saint-Denis se retrouve aussi dans un des manuscrits de la même famille que « B1 », le manuscrit D. Si l'on fait le bilan des variantes, on a donc deux manuscrits en faveur de Saint-Denis (B1 et B2) et trois qui lui substituent Aix-la-Chapelle (R, H et D).

⁹⁰ Le plus probable est cependant que « R », qui présente une version plus longue de la chanson, soit plus tardif que « B1 », cf. l'introduction d'Hélène Gallé à son édition d'*Aymeri de Narbonne*.

⁹¹ *Ibid.*, texte B1, vers 700, p. 282 (même formule dans le texte R, vers 701, p. 283).

Certaines chansons de geste permettent de préciser l'étendue du territoire où le roi dispose d'un pouvoir direct : là, il peut disposer des fiefs, juger ses vassaux et se réfugier en cas de danger.

Lorsque le roi Louis promet un fief à Raoul de Cambrai, il se situe dans un vaste espace « entre Loire et Rin » (vers 590), dont il précise l'extension en référence à quelques villes :

« Que c'il muert conte de ci q'en Vermendois,
d'Aiz la Chapele deci en Cellentois,
de Monloon deci en Ollenois,
que les honnors et la terre tenrois. »⁹²

Le territoire sur lequel s'exerce l'autorité du « roi de France » s'étend donc d'Aix-la-Chapelle à Orléans ; aucune ville au sud de la Loire n'est en revanche évoquée par le poète, qui concentre par ailleurs l'action de la première partie du poème dans le Nord de la France, même si l'horizon s'élargit ensuite dans la partie assonancée, avec le pèlerinage de Bernier à Saint-Gilles du Gard.

De même, lorsque le roi Pépin entend convoquer à sa cour son vassal rebelle Fromont, les villes évoquées sont celles déjà citées dans notre tableau sur les localités de la « France » : Beauvais, Laon, Langres, Paris / Saint-Denis, Chartres, Reims ou Soissons⁹³.

Ce sont les mêmes noms qui reviennent lorsque le roi ou son entourage recherchent la sécurité. Dans *Aliscans*, devant la colère de Guillaume au Court Nez, la reine souhaiterait se trouver « à Paris, à Étampes ou dans la ville de Senlis »⁹⁴. Dans le *Moniage Guillaume*, Paris constitue la place forte hors de laquelle le roi, menacé par le païen Ysoré, n'ose mettre le

⁹² *Raoul de Cambrai*, laisse XXXIV. Traduction de William Kibler : « s'il meurt un comte d'ici en Vermandois, d'Aix-la-Chapelle jusqu'à Senlis, de Laon en Orléanais, tu recevras son fief et toute sa terre. »

⁹³ Ce thème se retrouve dans trois laisses de la chanson *Garin le Loherenc* :

- « Droit l'en vieng fere a Rains ou a Paris,
ou a Sessons ou au borc Saint Denis. » (vers 3832-3833 ; t. I, p. 180)
- « Car li mandez q'il vos viegne servir,
veilliez a Chartres, o velliez a Paris,
o a Biauvés, ou a Loon la cit. » (vers 17413- 17415 ; t. III, p. 595)
- « dites Fromont de Lens, le posteif,
que gel semong de droit en mon païs,
veille a Biauvez, o a Loon la cit,
s'il velt a Lengres, o au borc Saint Denis » (vers 17433-17436, même page).

⁹⁴ *Aliscans* (fin du XII^e siècle), vers 2652-2654 :

« Ot le li rois, li sans li est fuïis,
Et la roïne vausist estre à Paris,
Ou à Estampes, ou el borc de Senlis »

Ces deux vers reprennent avec variante une formule déjà employée aux vers 2623-2624, mais sans mention d'Étampes:

« Nis l'enpere[re] vauroit estre à Paris,
Et la roïne en sa canbre à Senlis »

piéd⁹⁵. Le siège de Paris par Ysoré est du reste demeuré un épisode célèbre, dont on peut trouver l'écho dans d'autres œuvres, y compris figurées : à la tour Ferrande de Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), un peintre méridional a représenté, dans les années 1320-1330, le combat de Guillaume d'Orange et du géant Ysoré devant les murs de Paris, dont on voit les remparts à droite des deux champions⁹⁶.

Cet espace constitue donc la « terre du roi », autrement dit le domaine où la puissance du souverain est la mieux affirmée. L'expression de « terre le roi » est notamment employée dans la *Prise d'Orange* par le prisonnier chrétien évadé des prisons sarrasines, qui rêve d'être en sûreté plus au nord :

« Lors vosist estre a Chartres ou a Blois
Ou a Paris, en la terre le roi... »⁹⁷

On retrouve dans le *Charroi de Nîmes* l'association du domaine royal à quelques villes emblématiques, en l'occurrence Chartres et Orléans⁹⁸.

Parmi les localités qui constituent la « terre du roi », certaines sont plus particulièrement associées à la fonction monarchique. Les chansons de geste utilisent en effet fréquemment, comme synonyme de « roi de France », des expressions telles que « roi de Paris » ou, comme nous l'avons vu plus haut, « roi de Saint-Denis ». Mais on trouve aussi « roi de Laon ». Et parmi les villes ainsi métonymiques de la « France » figure aussi Soissons ; la formule est moins fréquente mais figure dans *Aiquin* :

« Au Mont s'en va le bon roy de Seison,
A saint Michel ala fere oreison. »⁹⁹

La « fleur de France »

Plusieurs chansons de geste se plaisent à décrire les différents corps d'armée du roi, en donnant aux « barons de France » une place privilégiée : ce sont eux qui combattent auprès de l'empereur. Cette disposition est déjà celle de la *Chanson de Roland* : ce sont les « barons de

⁹⁵ *Moniage Guillaume...*, vers 4963-4966 :

« Rois Ysorés, qui tant est efforcés,
Entor Paris a le regne escillié,
Tant a le roi de France travillié,

Hors de Paris n'ose metre le pié. »

⁹⁶ Cf. TERENCE Le Deschault de Monredon, « La tour Ferrande à Pernes-les-Fontaines (Vaucluse) : nouvelle lecture du programme iconographique », *Bulletin monumental*, t. 173-4, 2015, p. 333-348. Des inscriptions identifient les deux villes représentées : Paris et Orange. Le choix de cet épisode prend ici un sens particulier, car la famille des Baux, commanditaire de la peinture, considérait Guillaume d'Orange comme le fondateur de son lignage. L'image de Guillaume défendant Paris répond à une autre scène de ce même cycle : la bataille entre Conradin et Charles d'Anjou, soutenu par un seigneur des Baux.

⁹⁷ *La Prise d'Orange*, laisse XII, vers 330-331.

⁹⁸ *Le Charroi de Nîmes*, vers 529 et 541.

⁹⁹ *Aiquin...*, laisse III, vers 31-32, p. 5.

France » (vers 3084) qui entourent directement l'empereur, les autres corps de l'armée étant formés des chevaliers originaires des provinces périphériques.

De même, dans *Girart de Roussillon*, le poète décrit l'ordre de bataille des « Frances » (au sens large cette fois : les chevaliers de la France du Nord et de l'Ouest), rangés en cinq compagnies : la première comprend les Hérupois et ceux d'entre Loire et Seine, les hommes de Chartres et de Blois, placés sous la direction du comte de Troyes ; la seconde, les Manceaux, Berruyers et Auxerrois ; la troisième, les Poitevins et les Bretons ; la quatrième, les Normands, les Flamands, les Picards et les gens du Vermandois ; la cinquième enfin, sous le commandement direct de Charles, est celle des hommes de Paris, Orléans, Soissons, Reims et de la Champagne¹⁰⁰. Les « Français » au sens restreint se trouvent donc, aux côtés des Champenois, dans la compagnie la plus valorisée ; mais l'auteur, ici, préfère recourir aux noms de villes plutôt qu'au gentilé, sans doute pour éviter toute confusion.

De la tradition carolingienne à la France contemporaine

La définition de la « France » des chansons de geste « classiques » est d'autant plus difficile à cerner que celles-ci mêlent des références à un passé carolingien plus ou moins mythique, et des allusions contemporaines. Voici par exemple les réflexions de Guillaume au Court nez, quittant Paris pour aller conquérir Nîmes sur les Sarrasins dans le *Charroi de Nîmes*, chanson composée vers le milieu du XII^e siècle :

« Vet s'en Guillelmes o sa compaigne bele ;
A Deu commande **France** et la Chapele,
Paris et Chartres, et tote l'autre terre.
Passent Borgoigne et Berri et Auvergne... »¹⁰¹

Dans cet extrait, la « France » à laquelle le poète fait référence est probablement la région parisienne, qu'il distingue de la Bourgogne, du Berry et de l'Auvergne, et qu'il associe à Paris et à Chartres ; mais Aix-la-Chapelle a été rajoutée à cette « France », en tant que capitale carolingienne. De nombreux textes historiques perpétuaient l'importance d'Aix aux yeux de Charlemagne, comme la *Chronique du Pseudo-Turpin*, et cette tradition a été reprise

¹⁰⁰ *Girart de Roussillon*, laisse CCCXXIV, vers 4925-4952.

¹⁰¹ *Le Charroi de Nîmes*, éd. C. Lachet, laisse XXIX, vers 782-785. Traduction de C. Lachet, *Ibid.*, p. 107 : « Guillaume s'en va avec sa puissante compaignie ; il recommande à Dieu la France et Aix-la-Chapelle, Paris, Chartres et le reste du pays. Ils traversent la Bourgogne, le Berry, l'Auvergne... »

par les chansons de geste, dès la *Chanson de Roland*. Aix-la-Chapelle est donc intégrée dans la liste des villes de la « France ».

Ce processus est à l'œuvre dans la plupart des chansons de geste des XII^e et XIII^e siècle. Elles sont en quelque sorte tiraillées entre l'acception « moderne » du mot *France*, équivalant au Bassin parisien, et la référence au prestigieux passé carolingien où la *Francia* était évidemment beaucoup plus étendue. On peut cependant établir une évolution chronologique, qui tend à réduire progressivement la place des références historiques au profit du cadre contemporain.

Dans la *Chanson de Roland* (vers 1100), l'héritage carolingien demeure encore très prégnant : la capitale de Charlemagne est, sans conteste, Aix-la-Chapelle et la définition de la « France », où tonnerre et tremblement de terre annoncent la mort de Roland, paraît bien renvoyer à la *Francia* entre Loire et Rhin.

Mais dans les chansons postérieures, cette fidélité au passé carolingien se mâtime de références plus contemporaines. Le glissement est très net lorsqu'on compare le *Roland* d'Oxford à sa réécriture, vers 1180 (« manuscrit de Châteauroux »). Le remanieur, resté très attaché à la tradition, a conservé à plusieurs reprises l'expression « en France à Aix »¹⁰² ; mais lorsqu'il évoque le retour de Charlemagne et de ses barons sur leurs terres, il ajoute Étampes et Paris à la ville d'Aix¹⁰³ ; dans la bouche de Ganelon, c'est à Paris que Marsile sera emmené prisonnier s'il est vaincu par Charlemagne¹⁰⁴ ; dans celle de Marsile, ce sont Chartres et Blois qui représentent la terre de l'empereur¹⁰⁵ ; enfin, le retour de Charlemagne après Roncevaux est entièrement situé dans une large Île-de-France : l'empereur s'arrête tout d'abord dans l'abbaye de Bonneval, près de Chartres, puis gagne Paris et Saint-Denis où il dépose une riche offrande sur l'autel¹⁰⁶, avant de juger et d'exécuter Ganelon à Laon (et non à Aix-la-Chapelle, comme dans la version d'Oxford). Sur la fin du poème, l'action est donc entièrement déplacée dans des lieux plus familiers à la cour de France que la lointaine ville d'Aix. Charles est du reste très souvent désigné comme « roi de Saint-Denis » et même, à deux reprises à la fin de l'œuvre, comme « roi (ou seigneur) de Paris »¹⁰⁷.

Dans certaines œuvres du XIII^e siècle, la volonté de rapprocher le cadre « historique » du temps présent est d'ailleurs clairement affichée. La *Vengeance Fromondin*, chanson de

¹⁰² *La Chanson de Roland. Le manuscrit de Châteauroux...*, vers 159, 180, 814, 4341.

¹⁰³ *Ibid.*, vers 63-64.

¹⁰⁴ *Ibid.*, vers 675.

¹⁰⁵ *Ibid.*, vers 4749.

¹⁰⁶ *Ibid.*, vers 7403-7405.

¹⁰⁷ *Ibid.*, vers 7429 (« li rois de Paris ») et vers 7893 (« sire de Paris »).

geste composée vers 1260, est interprétée par son éditeur, Jean-Charles Herbin, comme un véritable « roman à clefs » faisant directement référence au règne de Louis IX. Dans ce contexte, on ne sera pas surpris de constater que Paris est la seule capitale du roi de France, « sa tres bone cité »¹⁰⁸, même si le poète emploie encore parfois, pour désigner ce dernier, des épithètes épiques telles que « roi de Saint-Denis »¹⁰⁹ ou « roi de Monloon »¹¹⁰. La « France » attribuée au roi/empeur est évidemment l'ensemble du royaume, la chanson faisant même probablement allusion à l'inféodation de la Gascogne au roi de France, ratifiée par le traité de Paris en 1258-1259¹¹¹.

Conclusion

À l'examen, la « douce France » des chansons de geste du XII^e et du XIII^e siècle se révèle donc être un espace à géométrie très variable, souvent assimilable à une large Île-de-France, mais parfois beaucoup plus étendu. Et la plupart du temps, on ignore à laquelle de ces acceptions fait référence le poète. En effet, bien que les occurrences du terme soient extrêmement nombreuses, elles sont souvent incluses dans des formules stéréotypées telles que celle de « roi de France ».

Prenons l'exemple de *Garin le Lorrain*, chanson de geste du XIII^e siècle appartenant au *Cycle des Lorrains*, réputée pour son exactitude géographique, notamment en ce qui concerne la France du Nord¹¹². « France » paraît à première vue un mot bien représenté : avec 74

¹⁰⁸ *Vengeance Fromondin...*, vers 5312.

¹⁰⁹ *Ibid.*, vers 934.

¹¹⁰ *Ibid.*, vers 1864.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 88.

¹¹² La précision topographique de *Garin le Loherenc* avait déjà été remarquée par Paulin Paris, son premier éditeur (*li Romans de Garin le Loherain*, Paris, Leclerc, 1833-1835), et elle a donné lieu à plusieurs études, notamment R. Parmly, *The Geographical References in the Chanson de Garin le Loherain...*, et J.-Ch. Herbin, « Géographie des chansons de geste. Itinéraires de *Garin le Loherain* »... Pour Ferdinand Lot, c'était là l'indice d'une date tardive (F. Lot, « L'élément historique de *Garin le Loherain* », dans *Études d'histoire du Moyen Âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896, p. 201-220). Anne Iker-Gittleman, auteur de la dernière édition de la chanson, souligne que l'exactitude géographique est particulièrement nette pour le nord-est de la France : « Picardie, Artois, Cambrésis, Champagne, Barrois, Lorraine, Bourgogne sont en effet les territoires qui délimitent le « pays » de prédilection de notre auteur. » Les descriptions concernant le Bordelais ou la basse vallée du Rhône sont moins précises, bien que certains passages témoignent d'une réelle familiarité avec l'estuaire de la Gironde (Barbara De Marco Schurfranz, « *The Chronique dite Saintongeaise and the Geste des Loherens : Correspondance in Events, People and Places* », *Romance Philology*, XXIX, 1975, p. 209-214). Le berceau de la chanson est certainement le nord-est de la France ; il est possible que l'extension de l'action à l'ensemble du royaume soit le fait de Jehan de Flagi, qui aurait agrandi à l'échelle d'une nation un conflit local, chanté anciennement dans la région de Lens et de Saint-Amand (*Garin le Loherenc...*, introduction, tome I, p. 34-35). D'autre part, Anne Iker-Gittleman souligne le rôle des noms de lieux dans la caractérisation des personnages : le poète indique généralement pour chacun le titre, le nom de la ville ou du fief, ce qui permet de

occurrences dans l'édition d'Anne Iker-Gittleman, c'est l'un des noms de territoire les plus fréquents de la chanson. Mais dans plus de la moitié des cas, il intervient dans le cadre d'expressions stéréotypées dont la plus courante est : « roi de France » (30 occurrences, dont une sous la forme « empereres de France ») ; on trouve aussi dix occurrences de « France » dans des formules synonymes mais un peu plus développées, du type « qui France a a bailler ». A cet emploi récurrent viennent s'ajouter d'autres exemples tout aussi peu caractérisés géographiquement : « sénéchal de France » (3 occurrences) ; « barons (ou gens) de France » (2 occurrences) ; « il n'y a en France... » (4 exemples) ; et deux personnifications de « France ». Au total, sur les 18650 vers de la chanson, il est bien rare d'en trouver un qui permette de savoir à quoi correspond la « France » ! Le début du poème semble en faire l'équivalent de la « Gaule »¹¹³, et les combattants qui forment l'ost de « l'empereur de France » sont originaires de nombreuses régions, depuis l'Atlantique jusqu'au Rhin¹¹⁴ ; mais par ailleurs, la « France » est souvent associée à Paris et à sa région¹¹⁵, ainsi qu'à Laon¹¹⁶. Lorsque Garin organise un guet-apens à Torfou¹¹⁷, près d'Étampes, c'est grâce à sa bonne connaissance des lieux, acquise dans son enfance : « en doce France ai je esté norriz. »¹¹⁸ Il semblerait donc que les deux sens de « France » soient utilisés par le poète, mais celui-ci n'éprouve pas le besoin de spécifier ce qu'il entend par ce terme. La seule certitude qui se dégage de l'examen de la chanson est que la « France » est étroitement associée au roi : on va « en France au roi Pepin »¹¹⁹, « il est de France, de la terre Pepin »¹²⁰...

les ranger dans le parti des « Bordelais » ou des « Lorrains » (A. Iker-Gittleman, *Le style épique dans Garin le Loherain...*, p. 163).

¹¹³ «Après la mort Girart de Rosillon
vindrent en **France** païen et Esclavon.

Gaule destruisirent par malvese reson. »
(*Garin le Loherenc...*, t. I, p. 71 : laisse VII, vers 251-253).

¹¹⁴ « L'empereres de **France** semont s'ost durement :

Normant, Breton i vindrent gentement,
et Avalois, Flamenc et Loherens,
et Angevin, Mansel et Alemant ;
de la le Rin i vint molt fiere gent. »

(*Ibid.*, vers 1410-1414).

¹¹⁵ *Ibid.*, vers 9534-9535 :

« Li rois de France vet veoir Bëatriz,
en France va droitement a Paris. »

¹¹⁶ *Ibid.*, vers 1195-1197 :

« Li rois s'en torne, de Lyons est partiz,
qui molt covoitte qu'en **France** revenist ;
jusqu'a **Loon** l'emperëor en vint. »

¹¹⁷ Torfou, dép. Essonne, cant. Arpajon.

¹¹⁸ *Ibid.*, vers 13 442.

¹¹⁹ *Ibid.*, vers 3404 : « n'alez or mie en France au roi Pepin » ; vers 3412 : « s'irom en France au riche roi Pepin » ; vers 7299 : « Alez m'en, niés, en France, au roi Pepin » ; vers 13 303-304 : « Et je m'en vois en France

Ce lien entre la « France » et son roi se retrouve dans toutes les chansons de geste, et il explique les multiples acceptions du toponyme. La « douce France » est à la fois l'ensemble des terres sur lesquelles s'étend la suzeraineté du roi, et le cœur de son royaume, où il tient sa cour et où il réside. Au fond, cet emploi n'est pas très différent de celui des autres genres littéraires contemporains. La prédominance du sens régional de « France » est également conforme aux usages des textes de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle que nous avons étudiés précédemment. La « France » des chansons de geste se distingue toutefois par un certain nombre de traits qui lui sont propres : elle fait souvent référence à un passé carolingien plus ou moins mythique ; elle est particulièrement valorisée par des épithètes épiques telles que « France la louée », « la garnie », « douce France » ; et elle présente une grande plasticité spatiale, encore supérieure à la polysémie habituelle du terme, puisqu'elle peut parfaitement, prise en son sens régional, englober des villes telles que Chartres, Blois ou Reims : ses dimensions ne sont donc pas réductibles aux divisions féodales du royaume de France.

2. La « *Francia* » de l'épopée latine

Au moment où s'élaborent de nombreuses chansons de geste mettant en scène la « France », sont également composées deux épopées en latin qui font aussi place à « *Francia* ». Il est donc intéressant de confronter les deux traditions, afin de savoir si la « douce France » des trouvères correspond à celle des clercs de l'entourage de Philippe Auguste.

Nous avons déjà présenté plus haut la définition de « *Francia* » fournie par Gilles de Paris dans le *Karolinus*, un poème sur Charlemagne offert au fils de Philippe Auguste en 1200, pour lui servir de « miroir des princes »¹²¹. Dans cette œuvre, « *Francia* » est présentée comme une région au centre du royaume, autour du Bassin parisien, ce qui pourrait coïncider avec la « France » de l'épopée en langue vernaculaire. Mais comme nous l'avons vu, cette « *Francia* » se coule dans le moule orosien de la Gaule Lyonnaise, et ne correspond donc pas vraiment à la « France » des chansons de geste, qui s'étend beaucoup plus au nord¹²². Bien

la garnie / parler au roi, qu'il le nos faille mie. » ; vers 15 070 : « Assez s'en va en France, la Pepin » ; vers 1631 : « Alez vos en France, la Pepin », etc.

¹²⁰ *Ibid.*, vers 17 623.

¹²¹ M. L. Colker, « The *Karolinus* of Egidius Parisiensis », *Traditio*, vol. XXIX, 1973, p. 199-326.

¹²² Voir plus haut, chapitre 3.

que le sujet du *Karolinus* soit très proche de celui de ces chansons, qui se déroulent généralement aux temps carolingiens, la définition de « *Francia* » par Gilles de Paris se veut d'ordre plus historique et « sérieuse » que celle des trouvères.

En va-t-il de même lorsque l'épopée se tourne vers le monde contemporain, en relatant les hauts faits du roi Philippe Auguste ? La réponse nous est fournie par la *Philippide* de Guillaume le Breton, écrite juste après Bouvines. « *Francia* » y revient très souvent, mais surtout comme personnification. Ainsi au chant I, lorsque Guillaume incite la muse à se lancer dans le récit du règne de Philippe (vers 25-26) :

« *Deinde, quibus sub eo meruit pollere triumphis
Francia, prosequere. (...)* »¹²³

De même dans le chant II, quand Thibaut de Blois et Guillaume aux Blanches Mains s'efforcent d'apaiser le roi irrité :

« *Absit, ut incipiat hosti dare Francia causam
Letitie...* »¹²⁴

On retrouve un peu plus loin la France redoutant de perdre son roi, malade en Terre Sainte¹²⁵ ; et inversement la France sans crainte, du moment que son roi est sauf¹²⁶ ; puis la France nourrissant les clercs expulsés par le roi d'Angleterre¹²⁷ ; la France produisant, sur les rives de la Seine, des troupes particulièrement aguerries¹²⁸ ; la France n'ayant pas à rougir de son fils le comte de Boulogne, certes retourné contre son roi mais cependant noble au combat¹²⁹ ; et bien sûr la France se réjouissant des victoires de la Roche-aux-Moines et de Bouvines¹³⁰.

Le recours fréquent à la personnification s'inscrit dans le registre épique choisi par l'auteur, qui se place dans la lignée de l'*Alexandréide* de Gauthier de Châtillon. Cette figure

¹²³ Traduction : « Ensuite, poursuis sur les triomphes par lesquels, sous son règne, la France a mérité d'avoir tant de puissance. »

¹²⁴ Guillaume le Breton, *Philippide*, p. 56, chant II, vers 420-421. Traduction : « Il ne faut pas que la France commence à donner à l'ennemi une raison de se réjouir ».

¹²⁵ *Ibid.*, chant IV, vers 271 (la maladie de Philippe fait craindre que la France n'ait à se lamenter de la perte de son roi), formule reprise au même chant, vers 390.

¹²⁶ *Ibid.*, chant V, vers 396, p. 140 : « *Te solo, nihil est timeat quod Francia, sano* » (« Toi seul sain et sauf, la France n'a rien à craindre »).

¹²⁷ *Ibid.*, chant VIII, vers 914, p. 245.

¹²⁸ *Ibid.*, chant IX, vers 713, p. 278 : Philippe Auguste envoie le comte de Saint-Pol et frère Guérin à Tournai avec des troupes aguerries « telles qu'en produit la France sur les rives de la Seine » (« *Qualia Sequaniis producit Francia ripis* »).

¹²⁹ *Ibid.*, chant XI, vers 600, p. 342 : le poète exhorte la France à ne pas avoir honte de Renaud, comte de Boulogne, dont la valeur trahit l'origine française même s'il s'est retourné contre sa patrie.

¹³⁰ *Ibid.*, chant X, vers 346, p. 295 : la France se réjouit des victoires successives de Louis à la Roche-aux-moines et de Philippe sur l'Escaut ; chant XII, vers 200 : la France offre à Philippe Auguste, vainqueur à Bouvines, des fêtes plus éclatantes que les triomphes accordés par Rome à César.

de style fait du reste partie des procédés définis par les arts poétiques contemporains, qui lui accordent une place de choix, aux côtés de la prosopopée et de l'allégorie¹³¹.

Mais à quoi correspond exactement cette France personnifiée ? Seules quelques occurrences nous fournissent des précisions sur les contours géographiques de cette illustre entité. Dans son premier chant, Guillaume le Breton résume l'histoire des Francs depuis leurs origines troyennes, et déclare que « Francia », la terre des Francs, est le nom nouveau donné à la Gaule au temps de Pharamond ¹³²:

*« Et sic terra fuit Francorum nomine dicta
Francia, cujus erat antiquum Gallia nomen,
In qua regali Pharamundus primus honore,
Exclusis penitus Romanis, fulsit ; (...) »*

« Francia » désigne donc ici un vaste territoire, dont les vers précédents donnaient l'étendue : les Francs avaient en effet mené leurs conquêtes depuis « la mer qui aujourd'hui nous sépare des Anglais » (vers 163), jusqu'aux Pyrénées (vers 164-165).

Mais ailleurs dans la *Philippide*, « Francia » est plutôt entendue dans un sens plus restreint. Nous avons vu plus haut qu'elle était associée aux rives de la Seine. Elle l'est aussi à la ville de Soissons :

*« Urbs antiqua sedet gremio telluris opime,
Belligeris populosa viris, vicisque decora,
Qua speciosa magis fecundaque ditibus arvis
Ad circumpositas se Francia porrigit urbes,
Que parte australi tempe Meldensia tangens,
Et Silvanectim protendi passa penes se,
Belvaco occidue fieri contermina gaudet,
Carnopoli media que se distinguit ab illa,
Silvanectensis dum rura diocesis arctat,
Trans Isaram nimis ausa suas protendere metas,
Lauduno Remisque situ confinis ameno,
Noviomum ad Boream, Trecaas attingit ad eurum,
Et Catalaunensi¹³³ non se disterninat urbe »¹³⁴.*

Même s'il y a toujours personification, la « France » dont il est ici question n'est pas l'ensemble du royaume, puisqu'elle est bordée par la Champagne. Le chant IX de la

¹³¹ D. James-Raoul, « La personification dans les arts poétiques médo-latins des XII^e et XIII^e siècles »...

¹³² Guillaume le Breton, *Philippide*, p. 13, chant I, vers 167-170. Traduction : « Et ainsi appela-t-on « France », d'après les Francs, le territoire dont le nom ancien était « Gaule », et sur lequel Pharamond régna le premier avec éclat, ayant entièrement chassé les Romains. »

¹³³ Châlons-en-Champagne.

¹³⁴ *Idem*, chant IX, vers 139-151, p. 253-254. Traduction : « Au sein d'une terre fertile se trouve une ville ancienne, peuplée de guerriers, ornée de rues, par laquelle la France s'étend, plus belle et féconde en riches moissons, jusqu'aux villes environnantes. Au sud, elle touche les riantes vallées de Meaux et, souffrant que le territoire de Senlis s'étende jusqu'à elle, elle se plaît à être limitrophe, à l'ouest, du Beauvaisis, avec Compiègne entre les deux, tandis qu'elle enserme les campagnes du diocèse de Senlis ; osant même étendre ses limites au-delà de l'Oise, voisine de Laon et de l'agréable site de Reims, elle atteint Noyon au nord, Troyes au sud-est, et rien ne la sépare de la ville de Châlons. »

Philippide décrit en effet, en termes poétiques, le diocèse de Soissons comme la pointe orientale de la « France », en regard des évêchés champenois de Meaux, Reims, Troyes et Châlons. On peut du reste rapprocher cette « *Francia* » régionale de la « douce France » de Gautier de Coinci, qui, à peu près à la même époque, associe le toponyme à Vic-sur-Aisne, une ville voisine de Soissons où il a lui-même exercé les fonctions de prieur :

« Ou doz païs de douce France
A Vi-seur-Aisne est demoree »¹³⁵.

Dans la *Philippide*, cette réduction au domaine capétien vaut aussi pour la « Gaule » si l'on en croit par exemple l'expression de « *patriam Galli* » utilisée, au chant III, par Henri II d'Angleterre pour inciter ses troupes à ravager la « terre de Philippe »¹³⁶ : la « patrie du Gaulois » ne s'étend pas au-delà du Mantois.

De même, le « *regnum Francorum* » (vers 102) sur lequel comptent mettre la main Jean sans Terre et le comte de Boulogne au chant IX correspond en grande partie au domaine royal, dont sont nommément désignées certaines parties : le Vermandois (vers 84), le Sénonais et le Gâtinais (vers 91) ; toutefois ce *regnum* englobe aussi la Champagne (vers 85-87) :

« *Otho nepos noster Remis instabit, et illis
Partibus armiferis quas irrigat Alba fluentis,
Et Materna vago tendens per plana recursum* ». ¹³⁷

En somme, la France de la *Philippide* peut prendre des contours assez variables. Malgré tout, son extension maximale jusqu'aux Pyrénées paraît surtout relever du domaine de l'histoire : c'était la France des temps anciens, ce sera peut-être, prédit le poète à la fin de son œuvre, celle de Louis VIII¹³⁸ ; mais la France au sens habituel du terme semble plutôt correspondre aux territoires contrôlés par Philippe Auguste. On peut l'assimiler dans certains cas au domaine royal, par exemple dans l'évocation de Soissons. Mais le plus souvent, la France paraît aussi englober les territoires des grands féodaux qui sont fidèles à Philippe, telle la maison de Blois-Champagne : comme nous venons de le voir, la Champagne est en effet incluse dans le « *regnum Francorum* » et lors du siège du château de Boves, ce sont deux grands représentants de cette famille, le comte Thibaut de Blois et l'archevêque de Reims

¹³⁵ Gautier de Coinci, *Miracles de Notre Dame...*, t. II, *D'un archevesque de Tholete*, vers 2052-2053. Les *Miracles de Notre-Dame* ont été composés entre 1214 et 1236. Leur auteur a passé l'essentiel de son existence dans son pays natal, le Soissonnais, ce qui rend d'autant plus significative l'association de cette région à la « douce France ».

¹³⁶ « *terram (...) Philippi* », chant III, vers 286.

¹³⁷ Traduction : « Othon, notre neveu, serrera de près Reims et ces régions belliqueuses qu'irriguent l'Aube de ses flots et la Marne déployant par les plaines ses boucles vagabondes. »

¹³⁸ *Ibid.*, chant XII, *Epilogue*, vers 826-833, p. 379.

Guillaume aux Blanches Mains, qui conseillent au roi de ne pas mettre en danger la France (dont ils ne se dissocient pas) par une attaque intempestive. La « France » de la *Philippide* est donc, dans la plupart des cas, une entité plus vaste que le seul domaine capétien, même si la description de Soissons montre que *Francia* peut aussi se réduire à ce dernier.

Si l'on compare la *Philippide* à la chronique en prose également composée, à la suite de Rigord, par le même Guillaume Le Breton, on n'enregistre pas de modification profonde dans l'usage de « *Francia* », à part au niveau du recours à la personnification. Mais ce choix rhétorique n'est pas sans incidence sur la signification du terme : personnifier la France, dans la tradition littéraire du chant épique, permet en effet de donner corps à une notion politique proche de celle de « couronne ».

En ce qui concerne les chansons de geste, la « *Francia* » de la *Philippide* est sans doute assez proche de la « douce France » des jongleurs. Comme elle, elle est synonyme de la « terre le roy ». Elle est donc susceptible de se limiter à une acception régionale, ou au contraire de prendre un sens plus large. Mais les références carolingiennes à Aix-la-Chapelle et au Rhin sont ici laissées de côté.

3. Evolution de la « France » dans les chansons et mises en prose des XIV^e-XV^e siècles.

Si la « France » des chansons de geste composées au XII^e et au XIII^e siècle est souvent (quoique non exclusivement) l'Île-de-France, on peut se demander s'il en va de même dans la production postérieure, ou bien si l'on observe, comme dans le domaine des chroniques, des inflexions dans l'usage du terme, avec une généralisation de l'acception large.

« France » dans les chansons de geste du XIV^e siècle

Bien que la chanson de geste soit un genre beaucoup moins pratiqué au XIV^e siècle, certains poètes l'ont encore cultivé. Cette production est longtemps demeurée hors du champ d'étude des philologues et des historiens, mais elle bénéficie aujourd'hui d'un regain d'intérêt, et les éditions parues depuis les trente dernières années permettent de compléter le corpus dépouillé par Hedi Bader, afin de mesurer l'évolution du toponyme « France » dans la littérature épique.

Ces chansons se réfèrent aux grands modèles antérieurs, mais elles explorent d'autres voies et mettent souvent en scène des héros différents. Une chanson a par exemple été écrite, dans les années 1350, sur Hugues Capet. Celui-ci est associé à la geste de France car on le présente (au mépris de toute vérité historique) comme le successeur de Louis le Pieux, dont il aurait épousé la fille. Dans les quelque 6300 vers d'*Hugues Capet*, le terme de « France » (souvent orthographié « Franche » par le scribe picard de l'unique manuscrit qui ait conservé la chanson) revient à 96 reprises, et dans tous les cas, il désigne le royaume. Le toponyme est parfois employé dans un contexte géographique (la France opposée à l'Empire)¹³⁹ mais le plus souvent, il apparaît dans des expressions telles que « roïne de France », « barons de France », « oriflambe de France », etc. Cet usage assez abstrait est tout à fait comparable à celui d'autres auteurs de cette période. Le seul lien avec le formulaire épique traditionnel est l'expression de « douce France » qui revient deux fois dans le poème¹⁴⁰, et l'exclamation « par saint Denis de France ! », au vers 1829.

L'une de ces chansons de geste tardives a même pris pour sujet un personnage mort seulement quelques années plus tôt : c'est la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, composée vers 1385 par un poète dont on ne connaît que le patronyme, Cuvelier¹⁴¹. Ce poème retrace en plus de 24 000 vers la vie du connétable¹⁴². Bien que son sujet soit pris dans l'histoire contemporaine, on peut le situer dans la filiation des chansons de geste antérieures par sa forme (laises monorimes en alexandrins) et par son style (répétitions, amplifications, qualificatifs épiques, marques d'oralité). Ainsi que l'a souligné son éditeur, Jean-Claude Faucon, l'auteur « a voulu installer Du Guesclin dans la tradition épique, lui conférer une valeur durable ou éternelle. »¹⁴³ Cette œuvre semble avoir rencontré l'adhésion de son public : sept manuscrits en sont aujourd'hui conservés, et surtout, elle a immédiatement fait l'objet de deux mises en prose, l'une commandée par Jehannet d'Estouteville en 1387 (8 manuscrits), l'autre par Marie de Bretagne, duchesse d'Anjou, vers 1389 (6 manuscrits)¹⁴⁴.

¹³⁹ *Hugues Capet...*, vers 501.

¹⁴⁰ *Ibid.*, vers 78 et 1114.

¹⁴¹ Il existe un certain « Jean » ou « Jacquemart » Cuvelier mais il n'est pas sûr qu'il s'agisse du même écrivain. Pour Jean-Claude Faucon, éditeur de la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, l'auteur serait un clerc proche de la cour. Il a écrit la biographie du connétable dans les cinq ou six années qui suivirent son trépas, en 1380.

¹⁴² Cuvelier, *La Chanson de Bertrand du Guesclin...* : éditée et commentée par Jean-Claude Faucon en 1990-1991. Sur cette œuvre, voir aussi : E. Gaucher, *La biographie chevaleresque...* (notamment p. 187-191 sur les raisons du choix de la chanson de geste pour écrire la biographie d'un chevalier contemporain) ; T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 15-19 ; voir aussi p. 368-377 sur l'emploi de « France » et « Français » dans ce poème.

¹⁴³ J.-C. Faucon (éd.), *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. III, p. 66.

¹⁴⁴ Yvonne Vermijn, « Trois traditions manuscrites parallèles. La *Chanson de Bertrand du Guesclin* et ses mises en prose de 1380 à 1480 », dans : Maria Colombo Timelli, Barbara Ferrari et Anne Schoysman (dir.), *Pour un*

Il n'est donc pas sans intérêt de voir ce que Cuvelier entend quant à lui par « France » : reste-t-il fidèle à l'usage des chansons du XII^e et du XIII^e siècle, ou s'en démarque-t-il ? Il apparaît, à l'examen de la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, que c'est surtout la seconde option qui prédomine dans le poème : l'évolution vers le sens étendu de « France » y est très nette, et concerne aussi le gentilé : les « François » sont généralement les fidèles du roi de France¹⁴⁵. Toutefois, Cuvelier utilise aussi parfois « France » au sens restreint, ainsi par exemple dans le prologue :

« Et je vous chanteray commencement et fin
De la vie vaillant Bertran de Glaiequin,
Connestable de France, le vaillant palazin,
Qui tant fu redoubté jusques a l'yaue du Rin,
En France et en Auvergne et dedens Lymosin,
Que touz le redoubtoient Juïfs et Sarrazin. »¹⁴⁶

La présence, aux côtés de la « France », de l'Auvergne et du Limousin, montre que l'auteur veut ici parler de l'Île-de-France.

Un autre exemple de l'emploi de « France » en son sens régional nous est fourni par le récit des événements de 1370, lorsque Robert Knowles vint assiéger Paris où s'étaient retirés Charles V et ses troupes. Après avoir pillé le pays environnant, les Anglais s'éloignent :

« Or en vont li Englois, **France** vont esloniant. »¹⁴⁷

La suite du poème nous les montre passant la Loire (vers 18791) pour gagner Le Mans : c'est donc bien l'Île-de-France, et non le royaume, que les Anglais ont quittée en début de laisse.

De même, les « François » peuvent parfois être des Franciliens, comme le montre cet extrait, relatif à la forteresse de Rolleboise qui entrave les échanges entre Paris et la Normandie :

« En Rouen la cité n'ot **François** ne Normant
Qui peüssent aller sainement a garant »¹⁴⁸.

Ou cet autre, lorsque Bertrand du Guesclin rejoint pour la première fois le duc de Normandie, futur Charles V, alors en train d'assiéger Melun :

« Bertran ne congnoissoit **François** ne Bourguignon,
Car point n'avoit esté avec eux en tençon »¹⁴⁹.

nouveau répertoire des mises en prose. Roman, chanson de geste, autres genres, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 28), 2014, p. 347-360.

¹⁴⁵ Du duc de Bretagne sous Philippe VI, Cuvelier dit ainsi qu'il « (...) estoit bon François et fu tant qu'il vesqui, /Car le bon roi de France avoit tousjours servy ». (*Ibid.*, t. I, § XXIX, vers 798-799, p. 20).

¹⁴⁶ *Ibid.*, § I, vers 7-12, p. 5.

¹⁴⁷ *Ibid.*, § DCXV, vers 18767, p. 369.

¹⁴⁸ *Ibid.*, § CXXVII, vers 3531- 3532, p. 74.

¹⁴⁹ *Ibid.*, § CXXVIII, vers 3583-3584, p. 75.

Un peu plus loin, lorsque Bertrand du Guesclin va s'emparer de Meulan après avoir pris Mantes, on retrouve à nouveau le couple « Français »/ « Normands » :

« Or vienent li **François** et li hardi Normant »¹⁵⁰

« Ly noble Normant et li **François de France** »¹⁵¹

Enfin, on retrouve parfois dans la *Chanson de Bertrand du Guesclin* l'écho de certaines formules des œuvres du XII^e siècle, même si leur emploi est moins fréquent. Cuvelier fait parfois référence au « roi de Saint-Denis »¹⁵², bien que l'expression la plus couramment employée dans le poème soit tout simplement celle de « roi de France ». On rencontre aussi la formule : « li roys de France et de Laon »¹⁵³. Sont aussi inspirées des chansons du XII^e siècle des expressions telles que « le roy qui France doit garder »¹⁵⁴ ou « le bon roy de Paris, qui toute France apent »¹⁵⁵.

Cet exemple de chanson de geste tardive montre la persistance de certains éléments du « style formulaire » qui caractérise les chansons plus anciennes, mais aussi les transformations des usages du mot « France », dont l'acception régionale est désormais beaucoup plus rare que le sens général. Comme l'a relevé Thierry Lassabatère, une évolution semble même se produire au sein de l'œuvre : le terme de « Français », notamment, n'est employé dans son acception restreinte qu'au début du poème, tandis que le sens « national » l'emporte nettement par la suite ; « il finit par s'imposer presque systématiquement, au profit notamment de l'altérité avec les Anglais qu'exacerbe le récit de la reconquête des années 1370. De plus, cette évolution du mot « Français » s'accompagne d'une impressionnante inflation de son usage : jusqu'à une fréquence de tous les 5 ou 6 vers dans certaines des dernières laisses de l'œuvre. »¹⁵⁶ Comme chez Froissart, on trouve aussi la notion de « bons Français », fidèles au roi de France, opposés aux « renoiés » (renégats) ; à ces derniers, le connétable réserve une punition beaucoup plus sévère qu'aux Anglais, comme le montre le récit du siège de Sainte-Sévère en 1372.

En somme, Cuvelier emploie « France » de la même façon que des chroniqueurs contemporains tels que « Jean de Venette », même si certaines formules comme le « roy de

¹⁵⁰ *Ibid.*, § CL, vers 4251, p. 88.

¹⁵¹ *Ibid.*, § CLIII, vers 4335, p. 90.

¹⁵² Par exemple vers 874 : « Et contre le pouoir du roy de Saint Denis » (*Ibid.*, § XXXII, p. 22) ; *idem* vers 7415 : « Et li fist bonne chiere le roy de Saint Denys » (§ CCLXIV, p. 149) ; vers 18099 : « Et requeroit bataille au roy de saint Denie » (§ DXCV, p. 356).

¹⁵³ *Ibid.*, § CCLXV, vers 7446, p. 150 ; *idem* vers 18114 : « Combien que li bon roys de France et de Laon » (§ DXCVI, p. 356).

¹⁵⁴ *Ibid.*, § CCXXXIX, p. 166, vers 8248.

¹⁵⁵ *Ibid.*, § DXCIX, vers 18245, p. 359.

¹⁵⁶ T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 369.

Saint-Denis » viennent réactiver la tradition propre à la chanson de geste. Dans ce contexte, la « France » régionale n'est pas une notion rejetée, comme on peut le déceler à la même époque chez un Michel Pintoin, mais elle intervient de façon beaucoup plus marginale que dans les chansons de geste du XII^e siècle.

« France » dans les chansons de geste mises en prose

À la fin du Moyen Âge, de nombreuses chansons de geste ont fait l'objet d'une mise en prose et ont ainsi connu un regain de succès, encouragé par les éditions imprimées dont elles ont souvent bénéficié¹⁵⁷. Le processus de dérimage s'accompagne généralement d'une véritable réécriture, qui conduit à la naissance d'une œuvre nouvelle. Pour autant, le statut reconnu à la mise en prose n'est pas forcément si différent, aux yeux des lecteurs et des auteurs du XV^e siècle, de celui accordé à la chanson de geste originelle : toutes deux sont volontiers présentées comme des œuvres historiques. C'est ainsi que David Aubert, dans les *Histoires de Charles Martel*, ne fait pas de distinction entre les chroniques anciennes et les chansons de geste :

« ...l'en treuve es croniques de France et es anciennes gestes rymeées selon le temps de lors plenté de merueilleuses besongnes... »¹⁵⁸

Il en va d'ailleurs de même pour Philippe de Vigneulles, qui a lui aussi mis en prose la geste des Lorrains, en considérant ses sources comme « vraye istoire et cronicque », d'ailleurs confirmées par les témoignages monumentaux (« moult de choses s'en moustrent encor au jour d'uy »)¹⁵⁹.

La séparation que nous avons choisi d'établir entre la « France » des chroniques et celle des épopées doit-elle, dans ces conditions, être considérée comme caduque ? Nous avons vu plus haut que pour les œuvres du XII^e et du début du XIII^e siècle, il existait une certaine similitude d'usage entre chroniques et chansons de geste, mais que ces dernières avaient toutefois leurs spécificités. Qu'en est-il dans les versions en prose ? Celles-ci continuent à

¹⁵⁷ Sur le processus de mise en prose des chants épiques, voir : G. Doutrepoint, *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle...*, et sa mise à jour par M. Colombo Timelli, B. Ferrari, A. Schoysman et F. Suard, *Nouveau répertoire de mises en prose (XIV^e-XVI^e siècles)...* ; F. Suard, « Les proses épiques. Difficulté et intérêt du classement », dans : M. Colombo Timelli, B. Ferrari et A. Schoysman (dir.), *Pour un nouveau répertoire des mises en prose...*, p. 11-32.

¹⁵⁸ David Aubert, prologue de la mise en prose de *Gerbert* dans les *Histoires de Charles Martel*, Bruxelles, BR, ms. 8, fol. 1 r^o ; édité par Jean-Charles Herbin, « Trois conceptions de la mise en prose »..., p. 183.

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 187.

vanter la « France » de Charlemagne et de ses barons, mais la référence sous-jacente est-elle encore l'Île-de-France ?

À cet égard, la réponse varie selon les œuvres et les auteurs. Certaines mises en prose se conforment en effet, au moins en partie, à la tradition antérieure et continuent à donner à « France » le sens d'Île-de-France. Si l'on compare la mise en prose de *Guerin le Loherain* par David Aubert (XV^e siècle)¹⁶⁰ à la chanson de geste originelle (XIII^e siècle), où nous avons vu que « France » était assez rarement employé pour désigner un territoire précis, et ne désignait que ponctuellement l'Île-de-France, on a même une situation inverse de celle que l'on pourrait attendre : c'est dans la mise en prose que revient le plus souvent la « France » régionale ! L'auteur évoque par exemple « l'affluence des François, des Bertons et de ceulx de Normandie »¹⁶¹ et la guerre qui s'est déroulée « en France, en Bourgoingne et en Auvergne »¹⁶². Il aime agrémenter son récit d'énumérations de provinces dans le style épique, absentes de la chanson ; voici par exemple le jeune roi Pépin convoquant son ost :

« Atant le jenne empereur fist escrire lettres et envoya bons messagiers en Allemagne, en Loheraine, en Haynnau, en Flandres, en Brabant, en Piccardie, en Normandie, en Bretagne, en Angou, ou Mayne, en France, en Heruppé, en Poitou, en Thouraine, en Auvergne, en Gascongne, en Bourgoingne, en Champaigne et en toutes les terres a luy obeissans »¹⁶³...

On sent l'auteur familier des chansons de geste, où ces énumérations sont courantes, et font parfois intervenir la « Héruppe » ; mais, entraîné par l'élan, David Aubert nous livre ici une véritable liste géographique des provinces du royaume de France et de ses environs, allant ainsi bien au-delà des usages des jongleurs, moins complets dans leurs énumérations. Dans cette liste, « France » apparaît en son sens régional : c'est l'Île-de-France, comprise entre la Normandie, la Picardie, la Champagne, la Bourgogne et la « Héruppe », que l'on peut sans doute assimiler à l'Orléanais.

¹⁶⁰ La mise en prose de la chanson de *Garin le Lorrain* s'inscrit dans un ouvrage plus vaste, en quatre volumes : les *Histoires de Charles Martel*, « grossée » par David Aubert en 1463-1465 pour le duc Philippe le Bon, et aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles (ms. 6 à 9). Ainsi que l'indique le prologue, David Aubert s'est fondé sur un texte plus ancien (1448). En l'état actuel des connaissances, on ne peut dire si David Aubert est l'auteur à part entière de la mise en prose de *Garin le Lorrain*, ou seulement son copiste, ni s'il faut lui donner la paternité du texte de 1448, ou si les *Histoires de Charles Martel* sont le remaniement, en 1463, d'une compilation antérieure. Par commodité, l'éditrice de *Guerin le Loherain*, Valérie Naudet, a toutefois choisi d'attribuer cette prose à David Aubert dans l'intitulé de son édition, pratique que nous reprenons ici. Sur ce sujet, voir aussi : A. Schoysmans, « Un épisode de suture dans l'*Histoire de Charles Martel* »...

¹⁶¹ David Aubert, *Guerin le Loherain*..., p. 169, chap. 21.

¹⁶² *Ibid.*, p. 54, chap. 1.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 94, chap. 9.

Le récit comporte de nombreuses autres occurrences de « France » en son acception régionale¹⁶⁴. Certes, le sens de « royaume » est également très fréquent dans cette mise en prose, mais le recours à l'acception restreinte de « France » se révèle nettement plus courant que dans la chanson de geste qui l'a inspirée. On notera aussi l'emploi de « France » en son sens local, inconnu des chansons du XII^e et du XIII^e siècle : au début du récit, les Sarrasins, qui étaient entrés dans le royaume par le nord, «en Piccardie ou val de Soissonnois », « s'estoient partis de Soissons la cité et venuz courir en France, voire jusques a Paris et entour la contree. »¹⁶⁵ Dans cet extrait, c'est du « pays de France » qu'il est question, entre Soissons qui est en Picardie, et la ville de Paris.

Bien que les autres dérivés utilisent moins souvent que David Aubert « France » en son sens restreint, on peut en citer d'autres exemples, tels que cette énumération tirée de la *Geste de Garin de Monglane en prose*¹⁶⁶ :

« Sy fut la bataille dure et parverse, car ceulx de **France**, d'Aillemaigne, de Bourgougne, de Normendie, de Picardie, de Brettagne, du Maine, d'Anjou, de Poitou, de Loraine et d'Ardane se combatoient asprement. »¹⁶⁷

Mais ce goût pour les formules à l'ancienne n'est pas toujours de mise. Souvent, les énumérations caractéristiques du style épique sont abandonnées ou écourtées dans les mises en prose¹⁶⁸. La volonté de faire bref est en effet régulièrement invoquée par les prologues. On voit donc disparaître les longues énumérations dans lesquelles la « France » trouvait sa place aux côtés d'autres territoires.

Dans *Mabrien*, par exemple, roman de chevalerie en prose du XV^e siècle inspiré du cycle de *Renaut de Montauban*, « France » est un terme qui demeure assez fréquemment employé (68 occurrences), mais il n'apparaît jamais dans des énumérations de provinces. Ces

¹⁶⁴ *Ibid.*, p. 106, chap. 11 : « ceulx de France, d'Allemaigne, de Bourgoingne, de Normendie et de plusieurs autres contrees » ; p. 200, chap. 27 : « paix faite d'entre les princes de Flandres, d'Artois, de France, de Loheraine et des paiis de Bourdellois ». De même pour les « François », par exemple : p. 180, chap. 23, « se retrouverent ensemble François, Normans, Bretons, Champenois, Gascons, Loherains, Allemans et ceulx de Brabant, de Namur et du Liege... » ; p. 186, chap. 25 : « par les Loherains, François, Gascoings et Alemans contre les Piccars, Bourdellois, Flamens, Artisiens et ceulx du paiis de Boulenois. » ; p. 202, chap. 28 : « Et lors se misrent en besongne François, Normans, Bretons, Auvergnois et autres pour accomplir son commandement... »

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 63, chap. 3.

¹⁶⁶ Sous ce titre, l'éditeur Hans-Erich Keller a regroupé plusieurs mises en prose rassemblées dans le ms. 3351 de l'Arsenal, autour du personnage de Garin de Monglane et de sa famille. Ces mises en prose dérivent probablement d'un poème perdu, *Garin de Monglane*, qui pourrait dater du XIV^e siècle et auquel l'auteur du ms. 3351 aurait ajouté *Galien le Restoré* et *Aymeri de Narbonne*. La mise en prose date du XV^e siècle et serait postérieure aux *Croniques et Conquestes de Charlemaine* de David Aubert, qui furent présentées à Philippe le Bon en 1458.

¹⁶⁷ *Geste de Garin de Monglane en prose : Girart de Vienne*, p. 97.

¹⁶⁸ G. Doutrepoint, *Les Mises en prose...*, p. 576-577.

dernières sont du reste très rarement évoquées : une occurrence pour « Bretagne » et pour « Champagne », deux pour « Bourgogne », trois pour « Gasconne » ; aucune pour la Normandie, l'Anjou, la Flandre... Et « France » n'est jamais citée en balancement à ces toponymes¹⁶⁹. En revanche, « France » est parfois liée à « Alemaigne »¹⁷⁰. Enfin, on retrouve dans *Mabrien* les villes traditionnellement associées à Charlemagne et à Louis : Laon¹⁷¹, Orléans¹⁷² et Paris, mais c'est bien dans cette dernière que l'empereur tient sa cour solennelle¹⁷³, même si la première rencontre de Mabrien et de Charlemagne se déroule à Orléans. Paris est d'ailleurs mis en relief par l'auteur, qui évoque le mariage de son héros « en lieu si autentique et notable comme a Paris, qui est la vraye et souveraine entretenue de chrestienté »¹⁷⁴. En somme, bien que la nature exacte de la « France » de *Mabrien* ne soit jamais précisée, il paraît assez clair que le terme est ici employé en son sens large : il renvoie au royaume, dont la capitale est Paris.

On observe également, dans les mises en prose, la tendance à abandonner l'expression de « roi de Saint-Denis » au profit de celle de « roi de France ». Prenons le cas de la chanson d'*Yvonnet de Metz*, dont le poème original, datant du XIII^e siècle, ne nous est pas parvenu, mais dont on conserve une version en vers du début du XIV^e siècle et une mise en prose par Philippe de Vigneulles au début du XVI^e siècle¹⁷⁵ : là où le poème parle du « roi de Saint-Denis »¹⁷⁶, Philippe de Vigneulles parle du « noble roy des fleurs de lis »¹⁷⁷ ou du roi tout court¹⁷⁸.

De même, l'auteur de la mise en prose de la *Geste des Loherains* du ms. Arsenal 3346 a éprouvé le besoin d'expliquer le sens de « roi de Laon » dans *Anseys* :

« ... et celle nuit perdit moult le roy de Laon, ce est a dire de France, car maints gens de son réaume furent tués de foldre ». ¹⁷⁹

¹⁶⁹ Une seule exception, à propos de la Gascogne : *Mabrien...*, rubrique 35, § 16, p. 324 : « nobles chevaliers de France et du pays d'Allemaigne et de Gasconne. »

¹⁷⁰ Ex. : Rubrique 12, § 2, p. 83 : « jusques en France et en Allemaigne ».

¹⁷¹ « Laon en France », rubrique 9, § 2, p. 59.

¹⁷² Notamment rubrique 34.

¹⁷³ Rubrique 35.

¹⁷⁴ Rubrique 42, § 5, p. 385.

¹⁷⁵ *Yvonnet de Metz...*

¹⁷⁶ Vers 903 : « Il saut et gart le roi de Saint-Denis ! » (p. 200) ; vers 952 : « Je vieng de France, du roi de Saint Denis » (p. 204). Le poète emploie aussi l'expression de « roi de France », ainsi vers 880 (p. 198).

¹⁷⁷ Chapitre X, ligne 15, p. 201.

¹⁷⁸ Chapitre X, ligne 72, p. 207.

¹⁷⁹ *La mise en prose de la « Geste des Loherains »...*, p. 123. Cette mise en prose date du XV^e siècle et semble provenir de l'ouest de la France.

Conclusion

La « douce France » de la *Chanson de Roland* et des chansons de geste composées au XII^e et au XIII^e siècle est une notion complexe, qui fait à la fois référence à la « France » contemporaine, telle qu'on la définissait au temps de Philippe Auguste, et à des souvenirs de l'empire carolingien, tout en s'autorisant une grande liberté dans la définition de cet espace. La « France » de ces chansons est en définitive un territoire littéraire, qui puise ses racines dans la géographie vécue tout en la transformant. Il en va de même pour la description de ses cités : dans certaines chansons transparaissent des éléments tirés de la topographie réelle, mais mêlés à des toponymes ou à des monuments inventés. Ainsi dans *Girart de Roussillon*, le poète emprunte certains détails à la topographie urbaine d'Orléans¹⁸⁰ ; de même dans *Garin le Loherenc*, apparaît la ville de Paris avec ses faubourgs et plusieurs de ses monuments (Notre-Dame, Saint-Magloire, Saint-Germain-des-Prés, le Grand Pont...), mais les évocations du palais royal, par exemple, sont très stéréotypées¹⁸¹.

Pour être en partie imaginaire, cette « France » n'en joue pas moins un rôle très important dans les représentations mentales de la « vraie » France au Moyen Âge. On trouve en effet des allusions aux chansons de geste dans de nombreuses autres œuvres, notamment celles destinées à l'aristocratie laïque. C'est ce dont témoigne par exemple la *Philippide* :

« (...) *Dum cupit indigne vindictam reddere stragi
Qua duc Rollandus post inclyta bella, ducesque
Bisseni, quorum florebat Francia laude,
Sarrecenorum manibus cecidere cruentis,
Sanguine Roncevalum generoso nobilitantes.* »¹⁸²

Au chant VIII, c'est la « *Francorum gens* » que Guillaume le Breton associe à la fois à ses racines troyennes et aux héros des chansons de geste, Charlemagne, Roland et Ogier¹⁸³. L'influence est aussi d'ordre lexical, car Guillaume le Breton emploie pour désigner Philippe

¹⁸⁰ Jacques Debal, « Indices topographiques sur un quartier d'Orléans dans la Chanson de *Girart de Roussillon* », *Mélanges René Louis*, t. II, p. 8865-876.

¹⁸¹ Le palais royal de Paris n'est jamais décrit de façon détaillée ; à son sujet, revient régulièrement l'adjectif « marberin », qui qualifie généralement le palais du roi dans les chansons de geste. Cf par exemple *Garin le Loherenc...*, vers 11738 : « El palés monte, les degrez marberins » ; vers 13332 : « Il est montez el palais marberin ».

¹⁸² Guillaume le Breton, *Philippide*, chant III, vers 392-396, p. 80. Traduction : l'auteur compare Philippe Auguste allant combattre Henri II et Charlemagne à la tête de son armée, « (...) tandis qu'il désirait venger le révoltant massacre par lequel le duc Roland, après d'illustres combats, et les douze pairs, dont le renom faisait briller la France, tombèrent sous la main cruelle des Sarrasins, rendant fameux par leur sang généreux le col de Roncevaux. »

¹⁸³ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant VIII, vers 632-634, p. 234.

Auguste l'expression « *rex cui Francia paret* »¹⁸⁴, « roi à qui la France obéit », décalquée de la chanson de geste.

L'influence des formules de la chanson de geste se perçoit encore dans certains vers de la *Chronique métrique* de Geoffroy de Paris, au début du XIV^e siècle. Philippe le Bel s'y trouve en effet désigné par l'expression « roy de Saint-Denyse »¹⁸⁵ et par celle de « roy des Frans »¹⁸⁶. Certes, ces usages teintés d'archaïsme sont très rares au sein de l'œuvre, mais ils peuvent être rapprochés de l'emploi de « France » en son sens régional dans deux énumérations de provinces, également marquées par le style épique¹⁸⁷. Ces discrètes références au modèle de la chanson de geste vont de pair avec des allusions à *Ogier le Danois*¹⁸⁸ ou à *Garin le Lorrain*¹⁸⁹.

Encore plus avant dans le XIV^e siècle, on voit toujours l'écho de ces anciens poèmes dans la *Chanson de Bertrand du Guesclin* de Cuvelier, avec parfois une dominante ironique. Le régent Charles, qui est en train d'assiéger Melun, se plaint de ne pas avoir pour l'appuyer de chevaliers de la valeur de Roland et Olivier ; on lui rétorque qu'il n'est plus de Charlemagne :

« Aÿ, noble royaulme ! Quant revenras tu sus ?
Ay, noble fleur de lis ! Yré vous toute jus ?
.XII. pers de France ! Qu'estes vous devenus ?
Rolant et Olivier et Ogier li membrus,
Et vous, sires ducs Naymes, qui fustes esleüs
De savoir plus de sens que ne fist roy Artus ?
Pour quoy n'est le royaulme de France pourveüs
D'avoir sifaitte gent en portant leur escus ?
- Sire, se dist li Besgue de Villainez vestus,
Se li roys Charlemagne estoit si ravestus,
Rolant et Olivier seroient tost venus. »¹⁹⁰

Cet exemple montre en outre l'évolution sémantique du terme « France » dans les œuvres plus tardives. « France » est en effet ici explicitement associée au « royaume », et non à l'Île-de-France. L'évolution du toponyme vers un sens plus général se fait également sentir dans les récits épiques, mais l'acception restreinte reste encore souvent présente.

¹⁸⁴ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant IV, vers 117, p. 100.

¹⁸⁵ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, vers 565, p. 94. L'auteur emploie l'expression « frere au roy de Saint-Denyse » pour désigner Charles de Valois.

¹⁸⁶ *Ibid.*, p. 98.

¹⁸⁷ Occurrences relevées plus haut dans le chapitre sur « La France des chroniqueurs ».

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 94, vers 564. C'est manifestement l'évocation de cette chanson qui amène le poète à employer l'expression de « roy de Saint-Denyse ».

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 120.

¹⁹⁰ *La Chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, t. I, § CXXXI, vers 3690-3700, p. 77.

Chapitre 7

L'Île-de-France, territoire du parler « français » ?

L'une des notions qui peut intervenir dans la définition de l'Île-de-France médiévale est celle du dialecte. En effet, les provinces qui sont régulièrement associées, dans les textes, à la « France » au sens régional du terme, se caractérisent par des parlers qui leur sont propres : les Normands, les Picards, les Champenois, les Bourguignons et les Berrichons ont chacun leur dialecte. Au milieu de ces zones dialectales, s'étend un espace où l'on parle « francien » ou « français central ». La langue est donc l'un des aspects qui fonde l'identité de l'Île-de-France au Moyen Âge.

Il nous faut donc voir dans quelle mesure la région parisienne a pu être associée à un parler spécifique dans notre corpus de textes, et comment ce « français » peut être caractérisé sur le plan dialectologique, notamment en termes spatiaux.

1. Le « français » d'Île-de-France, d'après les textes médiévaux

On retrouve, pour le « français » entendu comme langue, le même phénomène que pour le gentilé « Français » : il n'existe pas, au Moyen Âge, de terme spécifique pour l'Île-de-France. C'est pourquoi les philologues ont éprouvé le besoin de créer un mot pour désigner le dialecte de la région parisienne : le « francien », afin d'exprimer clairement qu'il s'agit là d'une variante dialectale de la langue d'oïl. À ce terme, les romanistes préfèrent aujourd'hui

l'expression de « français central ». Mais quel que soit le nom qu'on lui donne, la situation est la même pour la langue que pour le territoire : la dissociation entre la « France » régionale et la « France » générale est une invention moderne. Cela signifie-t-il pour autant que le dialecte francilien n'était pas reconnu comme tel au Moyen Âge ? L'examen de notre corpus de textes va permettre de répondre à cette question.

Une langue, des dialectes

À partir du IX^e siècle apparaissent peu à peu sur le territoire de l'ancienne Gaule de nouvelles langues, qui se distinguent du latin¹ ; à la fin du XII^e siècle, leur répartition est à peu près définitivement fixée : la langue d'oc au sud, la langue d'oïl au nord (qui à cette date, a absorbé le poitevin et le saintongeais), et enfin dans le Lyonnais, un groupe de parlers originaux auxquels on a donné le nom de franco-provençal².

Dans le nord du royaume, c'est donc la langue d'oïl qui prédomine. Au Moyen Âge, cette appellation n'est pas inconnue : on la retrouve par exemple sous la plume de Dante ; mais on parle plus souvent de « *lingua gallicana* » en latin, et, en langue vulgaire, de « français » - la première utilisation de ce mot pour qualifier une langue remonte au *Comput* de Philippe de Thaon (vers 1113-1119)³ - ou de « roman », terme surtout usité en picard. L'expression de « langue galicque », décalquée du latin, est en revanche peu fréquente, même si l'on en connaît quelques attestations ; elle est notamment utilisée par Froissart pour distinguer les francophones des Français⁴.

Dans son acception la plus courante, le « français » / « *lingua gallicana* » est donc la langue parlée dans la partie nord du royaume. Plusieurs textes nous montrent de jeunes étrangers envoyés en Picardie pour apprendre le français : Guibert de Nogent s'en fait l'écho vers 1100⁵, et Guillaume de Nangis à son tour, dans sa *Vie de Saint Louis*, au XIII^e siècle⁶.

¹ La scission définitive entre le latin et la langue parlée s'amorça sous le règne de Charlemagne, avec l'imposition aux clercs d'une prononciation latine différente du « latin oral » pratiqué par la population, dans une optique d'uniformisation de l'empire carolingien.

² Jacques Chaurand, « Préhistoire, protohistoire et formation de l'ancien français », dans J. Chaurand (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française...*, p. 35.

³ Philippe de Thaon, *Comput*, éd. I. Short, Londres, 1984, vers 2908 : sous la forme « *francis* ».

⁴ S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge...*, p. 90.

⁵ Guibert de Nogent parle en effet d'un moine de Barisis, près de Coucy-le-Château, qui avait accueilli chez lui deux garçons de langue germanique pour leur apprendre le français. Cf. J. Chaurand, *Nouvelle histoire de la langue française...*, p. 36.

Même si, dans ces deux cas, la langue parlée dans la région de Coucy-le-Château est en fait du picard, celui-ci n'en est pas moins ressenti comme étant du « français ».

Mais le « français » peut aussi renvoyer au parler de l'Île-de-France. Pour Roger Bacon, qui a séjourné à Paris entre 1257 et 1265 et qui manifeste, dans ses œuvres, une attention particulière aux phénomènes linguistiques, la « *lingua gallicana* » connaît plusieurs formes dialectales dont les principales sont le picard, le normand, le bourguignon et le « francien » :

« *Nam et idiomata eiusdem linguae variantur apud diversos, sicut patet de lingua gallicana quae apud Gallicos et Normannos et Picardos et Burgundos et caeteros multiplici idiomate variatur. Et quod proprie et intelligenter dicitur in idiomate Picardorum horrescit apud Burgundos, immo apud Gallicos viciniore, quanto magis igitur accident hoc apud linguas diversas ?* »⁷

Plusieurs commentaires au passage de l'*Évangile selon Matthieu* montrant saint Pierre reconnu comme un disciple du Christ à cause de son parler galiléen (Matt. XXVI, 73) s'appuient sur la même comparaison. Ainsi chez saint Thomas d'Aquin, dans les années 1250 :

« *Solvit Hieronymus quod in eadem lingua saepe diversa locutio fit, sicut patet in Francia et Picardia et Burgundia, et tamen una loquela est.* »⁸

De même, au début du XIV^e siècle, Nicolas de Lyre explique : « bien que la langue française soit une, ceux qui sont de Picardie la parlent différemment de ceux qui habitent Paris, et par cette diversité on peut percevoir d'où vient quelqu'un. »⁹ Et toujours à propos du reniement de saint Pierre, Jean Courtecuisse (mort en 1423), dans son *Sermon sur la Passion*, reprend la même image :

« Tous parloient ebrieu, mais avoit entre eulz diffrence comme entre François et picart. »¹⁰

⁶ A propos du procès du sire de Coucy, qui a fait pendre trois jeunes gens venus de Flandre pour apprendre le français : « qui ibidem missi fuerant propter idioma Gallicum addiscendum » (Guillaume de Nangis, *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Franciae...*, p. 398 ; voir le texte et sa traduction en Annexe I).

⁷ Roger Bacon, *Opus majus...*, t. I, p. 66. Cité par F. Brunot, *Histoire de la langue française*, t. I, Paris, 1905, p. 310 ; et à sa suite, par de nombreux spécialistes de l'ancien français, notamment R.A. Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue...*, p. 136 ; S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge...*, p. 103. Traduction : « Car les dialectes d'une même langue varient d'un locuteur à l'autre, comme on peut le voir avec la langue française, qui varie en dialectes multiples chez les Français, les Picards, les Normands, les Bourguignons et d'autres. Et ce qui se dit de façon adéquate et intelligible dans le dialecte picard déplaît aux Bourguignons et même à leurs voisins plus proches d'Île-de-France. Jusqu'à quel point cela a-t-il plus de chance de se produire chez des peuples qui parlent des langues différentes ? » (R.A. Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue...*, p. 136).

⁸ Commentaire professé à Paris, vraisemblablement entre 1256 et 1259. Cité par P. Glorieux, « Essai sur les commentaires scripturaires de saint Thomas et leur chronologie », *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 17, 1950, p. 248, n° 36.

⁹ S. Lusignan, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles...*, p. 62.

¹⁰ J. Cerquiglini-Toulet, *La Couleur de la mélancolie : la fréquentation des livres au XIV^e siècle (1300-1415)*, 1993, p. 17-18 ; cité par F. Duval, *Mille ans de langue française...*, p. 127. Voir aussi : G. Hasenohr, « Le sermon de la Passion de Jean de Courtecuisse. Etude de la tradition manuscrite et édition », *Le Moyen français*, vol. 16, p. 7-114.

On connaît, à ce sujet, l'anecdote célèbre de Conon de Béthune, furieux que l'on se moque de son parler artésien à la cour de France (vers 1180) :

« La Roine n'a pas fait ke cortoise
Ki me reprint, ele et ses fieus li Rois ;
Encoir ne soit ma parole franchoise,
Si la puet on bien comprendre en franchois
Ne chil ne sont bien apris ne courtois
S'ils m'ont repris se j'ai dit mos d'Artois,
Car je ne fui pas norris a Pontoise. »¹¹

Le « franchois », forme picarde pour « français », est ici associé à Pontoise, ville du domaine royal, proche de la Normandie. Il est opposé aux « mots d'Artois », autrement dit au picard, terme encore inconnu (il n'apparaît dans la littérature qu'au XIII^e siècle). Dans ce poème, Conon de Béthune oppose son langage à celui des « Français », mais il évoque aussi les Champenois : la reine dont il est question dans l'extrait cité est en effet Adèle de Champagne, la femme de Louis VII, et le poète fait aussi allusion à Marie de France, la comtesse de Champagne, protectrice des lettres. Conon revendique donc le droit de chanter en picard à la cour de France, devant des locuteurs d'origine « française » et champenoise. Cet extrait, souvent cité, montre que les membres de l'aristocratie avaient conscience des différences dialectales, sans que celles-ci soient pour autant des obstacles à la communication (« Si la puet on bien comprendre en franchois »).

Hors du domaine littéraire, la spécificité du parler d'Île-de-France est aussi attestée par des documents de la pratique, comme la lettre de rémission consécutive à une dispute entre un Picard et un Parisien en 1388, souvent citée par les historiens de la langue française :

« Ledit de Chastillon cognut au parler que icellui Thomas estoit Picard, et pour ce, par esbatement, se prist a parler le langage de Picardie ; et ledit Thomas qui estoit Picard, se prist a contrefaire le langage de France, et parlerent ainsi longuement. »¹²

¹¹ Conon de Béthune, *Chansons...*, p. 223 : *Chanson III*, vers 8-14.

¹² Cette lettre de rémission (AN, JJ 133, lettre 106) est bien connue des historiens de la langue française, grâce au *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange, ou plus précisément à son supplément publié en 1766 par dom Carpentier. Cette source a été exploitée par H-G Koll, *Die Französischen Wörter, « Langue » und « Langage » im Mittelalter*, Genève-Paris, 1958, p. 63 ; J. Monfrin, « Les parlers en France »..., p. 762 ; A. Goose « Le Picard et le Wallon, source du jargon des Coquillards », *Cahiers de Lexicologie*, 16, 1970, p. 101-121 et plus précisément p. 112 ; C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 33 ; S. Lusignan, *Parler vulgairement...*, p. 71 ; J. Batany, « Langage et identité culturelle dans la France médiévale », dans *Approches langagières de la société médiévale*, Caen, 1992, p. 90 ; R.A. Lodge, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue...*, p. 136 ; J.-M. Éloy, *La Constitution du picard : une approche de la notion de langue*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 66 ; S. Lusignan, « Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle »..., p. 111-112 ; T. Pooley, *Language Dialect and Identity in Lille*, Lewiston, 2004, t. I, p. 193 ; F. Duval, *Mille ans de langue française, histoire d'une passion...*, p. 131. On le trouve aussi dans le dictionnaire étymologique de W. von Wartburg, *FEW*, t. 11, 1964, p. 455. Hors du domaine des romanistes : A. Demangeon, *La Picardie et les régions voisines*, Paris, 1972, p. 421. La fortune historiographique de cet acte a été établie par S. Lusignan, « Une affaire de mots et de couteaux »... (avec édition complète du document, p. 125-127).

Ces exemples montrent que les hommes du Moyen Âge avaient clairement conscience de la singularité du « langage de France », autrement dit du dialecte parlé en Île-de-France, très souvent opposé au picard, et parfois aussi, distingué du dialecte bourguignon ou normand. Cette différence est encore présente dans des textes tardifs, malgré la lente atténuation des particularités dialectales. C'est ainsi que le mystère des *Miracles de sainte Geneviève*, au XV^e siècle, évoque un homme qui parle dans son sommeil « ou François ou norment »¹³.

Il n'est de bon français que d'Île-de-France

De même que la « France » régionale se voit souvent valorisée par rapport aux autres provinces (par exemple dans les chansons de geste), le parler d'Île-de-France est volontiers présenté comme l'exemple même du « beau français ». Le premier témoignage de cette prééminence du « français d'Île-de-France », bien connu des romanistes, est celui de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, qui dans sa *Vie de saint Thomas Becket*, composée vers 1175, affirme :

« Mis languages est bons, car en France fui nez »¹⁴.

Il précise ailleurs le lieu de sa naissance :

« Guernes li clers del Punt Sainte Masence nez »¹⁵.

Pour autant, cette *Vie de saint Thomas Becket* se révèle à l'examen imprégnée de traits dialectaux qui ne sont pas ceux du « francien », mais plutôt du picard (il maintient par exemple la distinction entre *an* et *en*) et de l'anglo-normand (il fait rimer « *ostal* » (pour *ostel*) et « *espiriral* » (*spirituel*) avec *aval*, *mareschal* et *cheval*)¹⁶. Ces traits ont peut-être été accentués par les copistes, car les manuscrits qui nous ont transmis le poème sont tous originaires du domaine anglo-normand ; mais Guernes dit lui-même avoir composé son œuvre à Cantorbery (vers 6162) et en avoir donné lecture sur la tombe du saint, devant les pèlerins (vers 6158) : il est donc vraisemblable que le poème, dès l'origine, ait été coloré d'anglo-normand, pour répondre aux habitudes de son public. Cette langue n'en est pas moins ressentie comme étant du « français » par son auteur, mais ce n'est pas exactement le « français d'Île-de-France » que l'on pourrait attendre au regard du premier vers cité. Il n'en

¹³ *Mystère des Miracles de sainte Geneviève*, éd. Jubinal, *Mystères...*, t. 1, p. 256 :

« ...Ou comme homme yvre en son dormant
Qui parle ou François ou norment ».

¹⁴ Guernes de Pont-Sainte-Maxence, *Vie de saint Thomas Becket*, éd. Walberg, vers 6165.

¹⁵ *Ibidem*, vers 5877.

¹⁶ J. Chaurand, *Introduction à la dialectologie...*, p. 44-45.

demeure pas moins que d'être « né en France » est, pour Guernes de Sainte-Maxence, une garantie de « bon langage ».

Cette valorisation du parler d'Île-de-France se retrouve également dans certains traités de grammaire et d'orthographe écrits en Angleterre, pour apprendre la langue française. C'est ainsi que le *Donait françois* de Johan Barton (vers 1400), la plus ancienne grammaire française connue¹⁷, prétend donner « la droit langage de Paris et du païs la d'entour, laquelle langage en Engleterre on appelle douce francé »¹⁸ ; Johan Barton déclare du reste avoir été « escolier de Paris »¹⁹, où il aurait appris le bon usage du « doux français ». Le titre d'une autre grammaire rédigée en Angleterre, le *Donait soloum douce franceis de Paris*, un compendium sur la morphologie verbale écrit par Richard Dove vers 1410²⁰, confirme cette association du « doux français » au parler parisien.

Pour l'auteur des *Échecs amoureux* (vers 1380), à Paris, même les petits enfants parlent correctement²¹. Un autre exemple de cette valorisation du langage en usage dans la région parisienne nous est fourni par le récit des miracles de Saint Louis par Guillaume de Chartres²². On y voit en effet la guérison d'un Bourguignon muet, auquel Saint Louis rend l'usage de la parole ; et non seulement le miraculé peut parler, mais encore est-ce en « bon français » (*recte gallicana*) et non dans sa « *lingua materna* » bourguigonne : grâce à Saint Louis, il s'exprime en français d'Île-de-France...

Le « français de Paris » est donc ressenti comme la quintessence du « beau français ». Dans un dialogue rédigé en Angleterre en 1396, on voit ainsi un voyageur français, de passage en Angleterre, interrogé sur son lieu d'origine : il s'avère qu'il vient de Paris, ce qui n'étonne pas son interlocuteur car il avait reconnu la qualité de sa langue (« vous parlez bien et gracieusement doulx franceys »). Le voyageur complimente alors l'Anglais sur sa propre maîtrise du français :

¹⁷ La datation de l'œuvre ne peut cependant être établie avec certitude, dans la mesure où le texte ne porte de date et où il n'en demeure qu'un seul manuscrit (Oxford, All Souls College, Codrington Library, ms. 182). Ce manuscrit contient des lettres écrites entre 1390 et 1412. La copie du *Donait* date du premier quart du XV^e siècle, mais le texte lui-même peut être antérieur. Cf. l'introduction de Bernard Colombat à son édition du *Donait*, p. 29. Sur cette œuvre, voir aussi : P. Swiggers, « Le Donait françois : la plus ancienne grammaire du français. Édition avec introduction », *Revue des langues romanes*, t. 89, 1985, p. 235-251 ; et la présentation de Johan Barton sur le site « Corpus de textes linguistiques fondamentaux » : http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=2103.

¹⁸ Johan Barton, *Donait françois*..., p. 65 et p. 111.

¹⁹ Johan Barton, *Donait françois*..., p. 65.

²⁰ Edité dans : Brian Merrilees, « Donatus and the Teaching of French in Medieval England », dans Ian Short (dir.), *Anglo-Norman Anniversary Essays*, Londres, 1993, p. 285-291.

²¹ Cf. M. Stanesco, « L'espace linguistique européen. Le Moyen Âge »..., p. 84.

²² Guillaume de Chartres, *De vita (...) et miraculis (...) sancti Ludovici*..., p. 38.

« Par Dieu, si faites bien et gentiment come si vous eussiez demurré à Parys ces .xx. ans, quar veraiment je n'oy unques mais Engloys parler franceys si bien a point ne si doucement com vous faites. »²³

Et lorsque Renart, afin d'échapper à la vindicte d'Ysengrin, essaie de se faire passer pour un jongleur anglais de passage en France, il prétend vouloir aller à Paris afin d'apprendre le français :

« Si voel Paris trover ancois
Tant que j'avrai bien pris François »²⁴.

Le « français de Paris » est à ce point synonyme de « bon français » qu'il en vient parfois à perdre son identité territoriale, pour devenir l'équivalent de « français » tout court. C'est ainsi que dans le *Roman de Baudouin de Sebourc*, chanson de geste de la seconde moitié du XIV^e siècle, « le langue de Paris » se retrouve associée ... au Ponthieu, pourtant terre picarde²⁵ !

La valorisation du « parler d'Île-de-France » peut aussi passer par une dépréciation des autres dialectes. Voici le jugement peu flatteur de Barthélemy l'Anglais sur le picard : « *est idiomatis magis grossi aliarum Galliae nationum* »²⁶, opinion que ne partageait pas son traducteur du XIV^e siècle, Jean Corbechon, picard lui-même, qui préféra passer sous silence ce commentaire désobligeant ; un manuscrit du *Propriétaire* va même tout à fait à l'encontre du texte d'origine en affirmant : « de toutes les deux Picardies les gens sont (...) de bel langage. »²⁷

L'antagonisme entre le « français » et le picard sous-tend peut-être aussi la *Bataille d'Enfer et de Paradis*, un poème du XIII^e siècle attribué à Henri d'Andeli, qui prend pour sujet un duel judiciaire fictif entre deux groupes de villes : les unes sont alliées derrière Paris, champion du Paradis, tandis que les autres sont regroupées sous la bannière d'Arras, pour soutenir la cause de l'Enfer²⁸. Les cités qui se rallient à Arras sont en effet pour la majeure partie situées dans l'aire picarde : Beauvais, Valenciennes, Tournai, etc., auxquelles s'adjoignent une dizaine de villes de Champagne, Lorraine et Franche-Comté. Peut-être ce

²³ *Manières de langage*, éd. Andres M. Kristol, Londres, 1995, p. 32-33. Cité par C. Lucken, "Le beau français d'Angleterre"..., p. 52-53.

²⁴ *Roman de Renart*, branche Ic : « Renart jongleur » (Bibliothèque de la Pléiade, éd. Roger Bellon, p. 65, vers 2378-2379). Traduction en français moderne : « Je veux auparavant aller à Paris de façon à bien prendre le français. » Je remercie Michèle Guéret-Laferté de m'avoir signalé ce passage.

²⁵ *Baudouin de Sebourc*, vers 13418-13422. Cf. F. Duval, *Mille ans de langue française*..., p. 134.

²⁶ Barthélemy l'Anglais, *Liber de proprietatibus rerum*, éd. Strasbourg, 1480, fol. 84. Cité par R. Dubois, *Le domaine picard*..., p. 3.

²⁷ Cité ibidem, d'après Amiens, BM, ms. 399, fol. 182.

²⁸ *La bataille d'Enfer et de Paradis (Arras contre Paris) : poème inédit du XIII^e siècle*, éd. Adolphe Guesnon, Paris, Impr. Daupéley-Gouverneur, 1909 ; Alain Corbellari, *La voix des clercs*..., p. 266-273.

poème reflète-t-il aussi les ambitions de Paris comme capitale littéraire, souhaitant s'imposer face à la vitalité de la création en langue vernaculaire qui se manifeste alors à Arras²⁹.

Un autre indice de la supériorité reconnue au français de la région parisienne se trouve dans les clauses d'humilité que l'on peut lire dans les prologues : certains écrivains s'excusent de leur français grossier, car ils ne sont pas originaires de l'Île-de-France et n'ont donc pas le « français » pour langue maternelle. Jean Dupin, dans le *Livre de Mandevie* (écrit entre 1324 et 1340), explique ainsi :

« Je n'ay pas langue de François :
De la duchié de Bourbonnois
Fut mes lieu et ma nation. »³⁰

Un traducteur chartreux anonyme du psautier, originaire de Champagne, tient le même discours au XV^e siècle :

« Norris fu en l'ordre Chartreuse
Et en la celle delicteuse,
Et fu de l'eveschié de Troyes,
Pour ce ne say je pas français,
Mais parle moult rude langaige
Qui aus François est moult sauvaige... »³¹

Ces auteurs écrivent pourtant en français, mais ils ont conscience de ne pas maîtriser parfaitement la langue car ils ne sont pas natifs de la région parisienne. C'est aussi ce que disent le lyonnais Aimon de Varenne, au XII^e siècle, ou le normand Richard de Lison, au début du XIII^e³².

En somme, le français d'Île-de-France est généralement présenté, dans notre corpus, comme la quintessence du « bon français ». C'est également le cas chez Chaucer, vers 1400 : il évoque une nonne qui « parlait le français de manière parfaitement élégante et délicate, comme elle l'avait appris à l'école de Strafrod atte Bowe, car le français de Paris lui était inconnu. »³³ Le « français de Paris » représente donc pour Chaucer la norme du « bon français », celui de « Strafrod atte Bowe » étant la variante sans doute très égratignée que l'on pouvait apprendre à l'école en Angleterre.

²⁹ Rosanna Brusegan, « Il poeta e la città. Parigi et Arras », dans eadem (dir.), *Un « idea de citta. » L'immagine de la ville médiévale*, Paris, Istituto italiano di cultura, 1992, p. 73-86.

³⁰ Cité par F. Duval, *Mille ans de langue française...*, p. 133.

³¹ *Ibidem*, p. 132.

³² M. Stanesco, « L'espace linguistique européen. Le Moyen Âge »..., p. 84.

³³ Geoffrey Chaucer, *Canterbury Tales, General Prologue*, vers 124-126. Cf. W. Rothwell, « Stratford Atte Bowe Re-visited », *Chaucer Review*, 36, 2001, p. 184 – 207.

Toutefois, d'autres textes ne partagent pas cette conception. Comme l'a relevé Andres Max Kristol³⁴, les premiers manuels anglais d'enseignement du français révèlent plutôt d'importantes influences anglo-normandes et picardes, qui ne sont chargées d'aucun mépris. Le plus ancien des glossaires anglo-français conservé, le *Traité sur la langue française* de Walter de Bibbesworth, rédigé entre 1240 et 1250³⁵, reflète la tradition anglo-normande du XIII^e siècle, qui est pour lui du « fraunceis » : il n'est pas alors question de le distinguer du « français de France », encore moins de privilégier ce dernier. De même, dans le *Tractatus orthographie gallicane* de Coyforelly (entre 1377 et 1399), sont mentionnées les variations graphiques dialectales du français, sans qu'aucune d'entre elles ne soient valorisée. L'auteur se montre particulièrement familier des spécificités picardes, aussi bien phonétiques que morphologiques ; il signale par exemple que « k », en picard, équivaut au « ch » français : « *K eciam in lingua romanica, non autem in lingua gallicana, nomine et loco c et h scribi debet et sonari, ut kival i. gallice chival, kien i. chien* », etc.³⁶ Coyforelly est donc attentif à la différence entre la « *lingua gallicana* », le parler d'Île-de-France, et la « *lingua romanica* », autrement dit le picard, mais sans donner à la première une primauté sur la seconde.

D'ailleurs, si les Parisiens utilisent le mot de « picard », d'origine probablement péjorative, pour désigner le dialecte parlé plus au nord, les Picards eux-mêmes préfèrent le terme de « roman », qui est justement celui employé par Coyforelly.

En somme, pour reprendre les termes de Michel Stanesco, au Moyen Âge « l'usage des parlers régionaux n'a jamais été jugé dégradant, comme ce sera le cas à la Révolution, même si l'on rit dans les farces des particularités dialectales »³⁷. C'est surtout à l'époque moderne que ces variantes dialectales se voient définitivement dévalorisées par rapport au « français de Paris ». Au XVI^e et au XVII^e siècle, de nombreux textes normatifs conseillent de suivre la prononciation parisienne, et plus précisément, celle de la cour et des gens de qualité³⁸ : la bonne prononciation est « non pas en Picardie, en Vandosmois, en Auvergne, en Anjou, mais à Paris & à la Cour »³⁹. Les variantes dialectales sont méprisées, et souvent moquées. Seuls les parlers de Val-de-Loire échappent à cette réputation négative, et de

³⁴ A.M. Kristol, « Le début du rayonnement parisien... »

³⁵ Anne Owen, *Le traité de Walter de Bibbesworth sur la langue française*, Paris, 1929.

³⁶ E. Stengel, « Die ältesten Anleitungsschriften zur Erlernung der französischen Sprache », *Zeitschrift für neufranzösische Sprache und Literatur*, t. 1, 1879, p. 25-33.

³⁷ M. Stanesco, « L'espace linguistique européen. Le Moyen Âge »..., p. 84.

³⁸ Danielle Trudeau, *Les Inventeurs du bon usage (1529-1647)*, Paris, éditions de Minuit, 1992, p. 49-68.

³⁹ Marie le Jars de Gournay, *L'ombre de la demoiselle de Gournay, œuvre composée de meslanges*, Paris, Jean Libert, 1626, p. 489. Cité par Y.-C. Morin, « L'imaginaire norme de prononciation aux XVI^e et XVII^e siècles », dans S. Lusignan, F. Martineau, Y.-C. Morin et P. Cohen, *L'Introuvable unité du français...*, p. 150.

nombreux étudiants étrangers viennent y apprendre le français⁴⁰ ; au XVII^e siècle, Marie de Gournay loue le français parlé à Tours et à Orléans, du moins par les gens de qualité⁴¹, et La Touche, en préface de son manuel, évoque « les lieux où l'on parle bien, comme à Paris, à Saumur ou à Blois, qui sont les villes dont l'accent approche le plus celui de la Cour. »⁴² Cette réputation des pays de Loire est déjà attestée chez Rabelais : dans *Pantagruel*, Panurge dit avoir le français pour langue maternelle et naturelle, car il est né au « jardin de France », c'est-à-dire en Touraine⁴³. C'est vraisemblablement la conséquence du déplacement de la cour de l'Île-de-France vers le val de Loire, au XV^e et au début du XVI^e siècle, car auparavant, on ne trouve pas trace d'une telle valorisation des parlers de cette région.

Le français de l'Île-de-France est-il du « parisien » ?

Le langage cité en modèle est souvent le « français de Paris » ; est-il pour autant identique à celui de la région parisienne ? Comme l'a suggéré Anthony Lodge⁴⁴, l'énorme croissance démographique de Paris aux XII^e et XIII^e siècles, due bien davantage à la mobilité qu'à l'accroissement naturel, a probablement provoqué un brassage linguistique comparable à celui décrit par les linguistes dans de grandes villes contemporaines⁴⁵. En s'appuyant notamment sur le dépouillement des chartes expédiées par le prévôt de Paris entre 1249 et 1365, Anthony Lodge a insisté sur la dimension particulière de ce qu'il nomme le « dialecte parisien », caractérisé par des emprunts aux dialectes de Normandie, de Champagne ou de l'Orléanais, l'influence du picard restant en revanche minime (ce qui est un peu surprenant, si l'on songe à l'importance des liens économiques entre Paris et le nord de la France).

Dans cette optique, le « dialecte parisien » devrait se révéler différent du parler des campagnes d'Île-de-France, qui n'ont pas été soumises au même renouvellement de population. Toutefois, les sources littéraires ne permettent pas de confirmer cette hypothèse. Il

⁴⁰ Nicole Gueunier, Emile Genouvrier et Abdelhamid Khomsi, *Les Français devant la norme. Contribution à une étude de la norme du français parlé*, Paris, Champion, 1978, p. 167-173.

⁴¹ Marie le Jars de Gournay, *L'ombre de la demoiselle de Gournay...*, p. 491. Cité par Y-C. Morin, « L'imaginaire norme de prononciation aux XVI^e et XVII^e siècles »..., p. 148.

⁴² Pierre de La Touche, *L'Art de bien parler françois*, Amsterdam, H. Desbordes, 1696. Cité *ibidem*.

⁴³ Rabelais, *Pantagruel*, IX ; cité par J. Chaurand, *Introduction à la dialectologie...*, p. 146.

⁴⁴ R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...* Voir aussi, du même : « Standardisation, koinésation et l'historiographie du français », *Revue de linguistique romane*, 74, 2010, p. 5-26.

⁴⁵ Sur la naissance de « dialectes nouveaux » suite à une immigration urbaine poussée, voir : Paul Kerswill et Peter Trudgill, « The birth of new dialects », dans : Peter Auer, Frans Hinskens, Paul Kerswill (éd.), *Dialect Change. Convergence and Divergence in European Languages*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 196-220 ; Peter Trudgill, *Dialects in Contact*, Oxford, Blackwell, 2006.

n'existe pas, par exemple, de texte dénigrant le parler rural des paysans franciliens, par opposition à celui de la « grande ville ». Au contraire, certains passages parlent de « français de Paris » hors des strictes limites urbaines. C'est par exemple le cas dans *Berte aus grans piés*, une œuvre d'Adenet Le Roi, datant de la fin du XIII^e siècle :

« Les rois et la roïne et Berte o le clers vis
Sorent pres d'aussi bien le françois de Paris
Com se il fussent né ou bourc a Saint Denis,
Car li rois de Hongrie fu en France norris... »⁴⁶

Le « françois de Paris » s'emploie donc aussi à Saint-Denis. Certes, la distance n'est pas bien grande, et Saint-Denis attirait aussi gens d'origine très diverse au moment de la foire du Lendit, mais sa population stable était vraisemblablement moins hétérogène que celle de la grande agglomération voisine. Or, pour Adenet le Roi, c'est bien le « français de Paris » que l'on parle à Saint-Denis.

Encore au début du XVI^e siècle, lorsque Geoffroy Tory, dans son *Champ fleury* (1529), entreprend de décrire la diversité linguistique de la France, il énumère cinq dialectes - qui, selon lui, correspondraient à ceux de la Grèce ancienne - : « Parrhisienne, Picarde, Lionnoise, Lymosine et Prouuensalle »⁴⁷. Le français « parisien » serait ainsi le dialecte de l'Île-de-France, par opposition aux variantes du Nord (picard), de l'Ouest (langue « limousine ») et du Sud-Est (langue « lyonnaise », provençal).

Il existe cependant un passage de Roger Bacon qui distingue peut-être « *Parisiense* » et « *Gallicum* », ainsi que l'a relevé Anthony Lodge :

« *Chaldæus enim sermo et Hebræus differunt sicut idiomata unius linguæ ; ut Picardicum et Normanicum, Burgundicum, Parisiense, et Gallicum : una enim lingua est omnium, scilicet Gallicana, sed tamen in diversis partibus diversificatur accidentaliter ; quæ diversitas facit idiomata, non linguas diversas.* »⁴⁸

Si « *Parisiense* » et « *Gallicum* » sont placés en termes d'opposition, comme « *Picardicum et Normanicum* » au début de la phrase, on aurait alors ici une rare allusion à la distinction entre le dialecte de l'Île-de-France et le parler parisien. Néanmoins, on peut aussi entendre « *Parisiense* » comme équivalent à « *Gallicum* » ; auquel cas, Roger Bacon n'aurait

⁴⁶ *Berte aus grans piés*, laisse V, vers 153-156.

⁴⁷ Geoffroy Tory, *Champ fleury : l'Art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres attiques, quon dit autrement Lettres antiques et vulgairement Lettres romains*, Paris, 1529, fol. 4 v^o.

⁴⁸ Roger Bacon, *Compendium studii philosophiæ*, éd. J.S. Brewer, Londres, 1859, p. 438-439. Cité par R. A. Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...*, p. 98 et idem, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue...*, p. 135 ; ainsi que par S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge...*, p. 24. Traduction : « Le chaldéen et l'hébreu diffèrent comme les dialectes d'une même langue ; de même le picard, le normand, le bourguignon, le parisien ou « français » : ce n'est qu'une seule et même langue, à savoir la langue française, mais elle se diversifie accidentellement selon les différentes régions ; cette diversification produit des dialectes, mais non des langues différentes. »

pas cherché à distinguer le langage parlé à Paris, de celui de l'Île-de-France, mais plutôt quatre variantes dialectales du français : le picard, le normand, le bourguignon et le parisien ou « français », qu'il avait déjà choisies pour évoquer la différence entre « langue » et « dialecte » dans l'*Opus majus*⁴⁹. Cette dernière interprétation paraît la plus convaincante, dans la mesure où elle s'accorde mieux avec les autres extraits de Roger Bacon traitant de la diversité linguistique française.

Il semblerait donc que la « langue de Paris » soit ressentie, au Moyen Âge, comme identique à celle de l'Île-de-France. Seuls les confins de la région parisienne se voient parfois opposés, sur le plan linguistique, à son centre. C'est ainsi que Jacques Bretel, dans le *Tournoi de Chauvency* (écrit en lorrain en 1285), distingue du « bon françoiz » le « walois tout despannei » (le valois tout écorché)⁵⁰. De même, dans certaines œuvres rédigées dans la région d'Orléans, le prologue est l'occasion de s'excuser de son rude langage, l'auteur n'étant pas natif de Paris. L'exemple le plus connu est celui de Jean de Meun :

« Si m'escuse de mon langage
Rude, malostru et sauvage,
Car nés ne suis pas de Paris,
Ne si cointes com fut Paris ;
Mais me raporte et me compere
Au parler que m'aprist ma mere
A Meün quand je l'alaitoie,
Dont mes parlers ne s'en desvoie. »⁵¹

Enfin, en 1465, Sébastien Mamerot se targue d'utiliser le « vray soissonois », variante du « langaige françois »⁵². Pour les zones les plus périphériques de la région parisienne, Valois, Soissonnais ou Orléanais, on trouve donc trace, dans notre corpus de textes littéraires, d'une opposition dialectale avec le « français de Paris » (ou le « français » tout court). Mais cette distinction ne paraît pas s'appliquer aux campagnes proches de Paris, comme celles du pays de France.

Il faut de plus souligner que pour le Moyen Âge, nous avons peu de transcriptions du langage populaire parisien. Les *Crieries de Paris* de Guillaume de Villeneuve, par exemple, ou les divers *Dits de Paris*, n'adoptent pas un niveau de langage « bas »⁵³. Rutebeuf, pour sa part, met en scène un échange d'insultes ritualisé entre Charlot et le Barbier qui reproduit sans

⁴⁹ Cf. plus haut.

⁵⁰ F. Duval, *Mille ans de langue française...*, p. 133.

⁵¹ *Ibidem*, p. 134. F. Duval cite également l'exemple d'un traducteur de Boèce, sans doute originaire de Meun-sur-Loire, qui s'excuse lui aussi de son langage bien éloigné de celui de Paris.

⁵² *Ibidem*, p. 128.

⁵³ Comme le souligne R. A. Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...*, p. 99.

doute une pratique fréquente à Paris, mais sans abandonner pour autant le registre littéraire⁵⁴. Ce n'est qu'au XV^e siècle que les textes nous donnent accès à un langage sans doute plus proche de l'oralité, mais pour un domaine spécifique : celui du « jargon ». Les *Ballades en jargon* de François Villon sont par exemple écrites dans la langue des « Coquillarts », employée par les voleurs et trafiquants divers ; cet argot⁵⁵ nous est également connu par une enquête menée à Dijon en 1453⁵⁶. Dans les mystères, il est parfois employé par les larrons, ou par le bourreau et ses aides : ainsi dans le *Vray Mystère de la Passion* d'Arnoul Gréban (1452), dans le *Mystère du Vieil Testament* (représenté à Abbeville en 1458), dans le *Mystère de la Passion de Jésus-Christ de Jean Michel* (1486)⁵⁷. Mais si les auteurs de la fin du Moyen Âge se sont intéressés à cette langue des « mauvais garçons », ils n'ont pas cherché à reproduire les façons de parler populaires plus courantes.

Ce n'est qu'à partir du XVI^e siècle que se développe une littérature satirique qui se moque du parler populaire des Parisiens ou des paysans venus de villages proches de la capitale, nous offrant ainsi un reflet (certes caricaturé) du lexique et des tournures propres au « patois de Paris »⁵⁸ : *Sur quelques mauvaises manières de parler*, épigramme attribuée (à tort) à Clément Marot⁵⁹, le *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, les paysans du *Dom Juan* de Molière, les *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*⁶⁰, les *Sarcelades* de Nicolas Jouin (1730) ou les *Lettres de Montmartre* de Coustelier (1750)⁶¹. Dans le même temps, se multiplient aussi les manuels de beau langage, qui dénoncent les pratiques considérées comme fautives, et notamment celles des « Parisiens ». Péletier, en 1549, note ainsi : « les Parisiens (...) au lieu d'un *seau d'eau* disent un *sio d'io* »⁶² ; Tabourot, en 1587 : « les Parisiens prononcent (...) un *a* au lieu d'un *e*, surtout quand il suit un *i* »⁶³. Ces critiques visent plus précisément le parler du menu peuple de Paris. Voici par exemple Richelet, en 1680 : « le petit peuple de Paris dit *marbe*, mais toute

⁵⁴ Rutebeuf, *Œuvres complètes*, éd. Faral et Bastin, II, 1959, p. 263-264.

⁵⁵ Mot inconnu au Moyen Âge (apparu au XVII^e siècle).

⁵⁶ L. Sainéan, *Les sources de l'argot ancien*, tome I, Paris, Champion, 1912.

⁵⁷ C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 363-364.

⁵⁸ Cf. R. Lathuillère, « Pour une étude de la langue populaire à l'époque classique », dans : *Mélanges de langue et de littérature médiévales offerts à Alice Planche*, Nice, Centre d'études médiévales, 1984, p. 278-286.

⁵⁹ « Collin s'en allit au Lendit,

Où n'achetit ni ne vendit... »

⁶⁰ Ed. F. Deloffre, Paris, Les Belles Lettres, 1961.

⁶¹ Recueil de 21 lettres prétendument écrites par le fils d'un meunier de Montmartre descendu à Paris, où il connaît diverses mésaventures avant de revenir chez lui. Cf. A. Lodge, « Les Lettres de Montmartre et l'idéologie normative », *Revue de linguistique romane*, t. 59, 1995, p. 439-465.

⁶² Exemple cité par C. Thurot, *De la prononciation française depuis le commencement du XVI^e siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Paris, Imprimerie nationale, 1881, t. I, p. 439-440.

⁶³ *Ibidem*, t. II, p. 462.

la cour et ceux qui parlent bien disent et écrivent *marbre* » ; « le peuple de Paris dit *ostination*, mais les honnêtes gens disent et écrivent *obstination* »⁶⁴. À l'époque moderne, se crée donc une dissociation entre deux niveaux de langage parlés dans la région parisienne : celui du petit peuple de Paris et des paysans de l'Île-de-France, dont on se gausse, et celui de la bonne société (la cour, les honnêtes gens), qui devient la norme du « français standard ». Mais cette opposition ne semble pas exister dans les textes médiévaux. Elle n'est d'ailleurs pas partagée par tous les auteurs du XVI^e et du XVII^e siècle ; certains, comme Ramus, placent sur le même plan le langage parlé au Louvre et celui des Halles ou de la place de Grève, considérés, l'un autant que l'autre, comme le français « authentique » face aux innovations promues par des intellectuels pédants :

« Lescolle de ceste doctrine nest point es auditoires des professeurs Hebreus, Grecs, & Latins en luniversite de Paris comme pensent ces beaux Etymologiseurs, elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Greve, a la place Maubert. »⁶⁵

Notre corpus ne permet donc pas de cerner entièrement les caractéristiques de la langue parlée à Paris et dans sa région au Moyen Âge. Il montre qu'il existait bien une spécificité dialectale francilienne, reconnue par les auteurs médiévaux et généralement chargée d'une valeur positive ; mais pour aller plus loin, il nous faut maintenant quitter un instant notre corpus d'étude pour prendre en compte les travaux des linguistes, afin de préciser les caractéristiques de ce dialecte, son extension géographique et les rapports qu'il a pu entretenir avec le « français standard ».

⁶⁴ *Ibidem*, t. II, p. 281-282 et p. 369.

⁶⁵ P. Ramus, *Grammaire de P. de la Ramée Lecteur du Roy en luniversite de Paris...*, Paris, A. Wechel, 1572, p. 30. Cité par M. Magnien, « Le français et la latinité »..., p. 63.

2. L'apport de la linguistique à la définition de la « France »

Les études de dialectologie médiévale permettent en effet d'affiner notre connaissance du parler d'Île-de-France. Dans la mesure où la langue est reconnue par les auteurs médiévaux comme un trait distinctif de la région « France », par opposition au picard ou au bourguignon, il est utile de préciser ce qui la différencie des autres dialectes voisins et à quel territoire elle correspond.

Caractéristiques du « francien » ou « français central »

Les philologues du XIX^e siècle ont créé, pour désigner le dialecte parlé dans la région parisienne, le mot de « francien »⁶⁶, en supposant qu'il était à l'origine du « français » proprement dit. Cette hypothèse est aujourd'hui abandonnée, car le « français standard » résulte en fait de la conjonction de plusieurs traits dialectaux originaires de différentes régions du domaine d'oïl⁶⁷. Mais l'existence d'un dialecte propre à l'Île-de-France est reconnue par les linguistes, même si l'on préfère aujourd'hui l'appeler « français central » ou « français parisien » plutôt que « francien ».

Pour le français d'Île-de-France comme pour tous les autres dialectes médiévaux, il faut, par définition, passer par l'écrit pour connaître sa zone de diffusion et ses caractéristiques linguistiques. Néanmoins, tout en demeurant attentif aux problèmes posés par la méthode régressive, un premier élément d'appréciation peut être tiré de la situation dialectale telle qu'elle a été enregistrée *in situ* au XIX^e et au XX^e siècle. Pour en dégager les traits distinctifs, on peut notamment s'appuyer sur les *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris* par Émile Agnel (1855)⁶⁸, sur l'*Atlas linguistique de la France* publié au tout début du XX^e siècle⁶⁹, sur l'*Atlas linguistique et ethnographique de la France* par régions édité par le CNRS, qui comprend deux ouvrages consacrés l'un à l'Île-de-France et l'Orléanais⁷⁰, l'autre à la Champagne et la Brie⁷¹, réalisés à partir d'enquêtes orales

⁶⁶ L'environnement historiographique dans lequel a été créé le « francien », a été étudié par Gabriel Bergounioux, « Le francien (1815-1914) : la linguistique au service de la patrie »...

⁶⁷ J. Chaurand, « Pour l'histoire du mot « francien » »...; B. Cerquiglini, *Une langue orpheline...*, p. 127-163.

⁶⁸ E. Agnel, *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris...*

⁶⁹ J. Gilliéron et E. Edmont, *Atlas linguistique de la France...*

⁷⁰ M.-R. [Simoni-]Aurembou, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais ...*; eadem, « Aspects phonétiques de l'*Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais* :

menées dans les années 1960-1970, ou sur la *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats* de Claire Fondet (1980)⁷².

Ces études ont mis en évidence un certain nombre de particularismes qui distinguent le parler d'Île-de-France du « français standard », tels que la forme [jo] au lieu de [o] dans les mots dérivant d'une finale en -ëllos ou -ëllis (ex. : « siau » pour « seau »)⁷³, une terminaison en « -ont » au lieu de « -ent » (amuï) à la 3^e personne du pluriel pour l'indicatif présent, en « -eins » ou « -ains » au lieu de « -ions » à la 1^{ère} personne du pluriel pour le subjonctif présent, l'indicatif imparfait et le conditionnel, et en « -eint » ou « -aint » au lieu de « -aient » à la 3^e personne du pluriel pour l'indicatif imparfait et le conditionnel⁷⁴.

Mais ce dialecte d'Île-de-France « actuel » est-il identique à celui du Moyen Âge ? Il n'y a pas nécessairement de fixité de la langue parlée, qui peut évoluer au cours du temps. L'apport de la dialectologie contemporaine doit donc être confronté au témoignage des textes médiévaux. L'obligation de passer par le biais de l'écrit pour tenter d'établir les formes médiévales de ce dialecte constitue une entrave de taille, car la *scripta* n'est pas forcément identique à la langue parlée : d'une part, elle est sujette à une certaine normalisation ; d'autre part, le scribe peut conformer sa langue aux exigences du commanditaire⁷⁵. Ceci explique les divergences qui se manifestent parfois entre les romanistes, quant à la restitution du dialecte francilien médiéval.

Celle-ci peut notamment s'appuyer sur les chartes, qui ont l'avantage d'être des sources datées et localisées. Ernst Metzke a ainsi décrit le « Dialect von Ile-de-France » à partir des documents « donnés à Paris » aux XIII^e et XIV^e siècles⁷⁶. Plus récemment, Anthonij Dees, dans son *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e*

unité ou diversité ?», dans : *Les dialectes romans de France à la lumière des atlas régionaux*. Strasbourg, 24-28 mai 1971, Paris, CNRS, 1973, p. 379-400.

⁷¹ H. Bourcelot, *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie...*

⁷² C. Fondet, *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats...*; *eadem*, « Contribution à la question des origines du français : quelques aperçus à partir de la dialectologie de l'Essonne »...

⁷³ M.R. [Simoni-]Aurembou, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais...*, p. 387-390 ; Jacob Wüest, « Le « patois de Paris » et l'histoire du français »..., p. 243.

⁷⁴ Sur la morphologie verbale, voir : C. Fondet, « Contribution à la question des origines du français... », p. 203 ; *Atlas linguistique de la France*, cartes 679 (*habitent*), 1064 (*portent*), 401 (*devaient*), 513 (*étaient*), 1366 (*viendraient*), 512 (*étions*), 515 (*serions*), 518 (*soyons*) et 100 (*ayons*).

⁷⁵ L'écart entre la *scripta* et le parler oral est souligné par les spécialistes du français médiéval depuis les années 1940, avec les travaux de Louis Remacle, Marcel Delbouille et Carl-Theodor Gossen (C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 18-19). Voir, pour une mise au point récente sur cette question : Jan Lindschouw et Lene Schøsler, « La fiabilité des sources : les linguistes, à quel point peuvent-ils se fier aux témoignages écrits pour se prononcer sur la langue parlée des périodes antérieures de la langue? », *Actes du XXVII^e Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, Nancy, 15-20 juillet 2013, Société de linguistique romane, 2014.

⁷⁶ E. Metzke, « Der Dialect von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert »...

siècle (1980)⁷⁷, a tiré de l'étude approfondie des formes linguistiques de quelque trois mille chartes, de nouvelles informations sur les *scriptae* en usage en France au XIII^e siècle. La méthodologie de Dees consiste à mettre en rapport vingt-huit régions scripturaires majeures, parmi lesquelles la « Région parisienne », avec 282 critères linguistiques (grapho-phonétiques, morphologiques ou syntaxiques) qui donnent chacun lieu à l'élaboration d'une carte : l'atlas montre ainsi les pourcentages de fréquence de ces critères selon les aires géographiques des *scriptae*. Ces aires ont été définies selon la géographie administrative contemporaine de la France ; la « Région parisienne » est donc la région Île-de-France actuelle⁷⁸, subdivisée en « micro-régions » correspondant au découpage départemental, avec Paris, la Seine-et-Marne, etc. Les conclusions de Dees ont été récemment affinées par les études menées dans le cadre du projet sur *Les plus anciens documents linguistiques de la France*⁷⁹, ainsi que par les outils mis au point par l'Ecole dialectométrique salzbourgeoise⁸⁰.

Ces études confirment la spécificité du dialecte francilien, qui se manifeste notamment dans les actes émis par les juridictions locales. Ce sont ces sources qui ont d'ailleurs été privilégiées par A. Dees dans la réalisation de son atlas. En revanche, en ce qui concerne les documents issus de l'administration centrale, les formes dialectales semblent très vite abandonnées⁸¹. On en trouve trace dans les plus anciens actes rédigés en français par la chancellerie royale⁸² : les trois formes du subjonctif présent (*metains*, *tesmognein*,

⁷⁷ A. Dees, *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle...* ; *idem*, « Dialectes et *scriptae* à l'époque de l'ancien français »...

⁷⁸ Appelée « district de la région de Paris » au moment où Dees constituait son atlas.

⁷⁹ *Les plus anciens documents linguistiques de la France* sont une collection fondée par Jacques Monfrin, et poursuivie par Martin D. Glessgen sous forme d'édition électronique : une première version de cette édition électronique est parue en 2009 (avec la collaboration de Françoise Vieillard et Olivier Guyotjeannin), et une seconde, revue et élargie, en 2013 (avec la collaboration de Frédéric Duval et Paul Videsott) : www.mediaevistik.uzh.ch/docling. Sur ce projet, voir notamment : Martin D. Glessgen, « Présentation générale. Architecture et méthodologie du projet des *Plus anciens documents linguistiques de la France*, édition électronique », BEC, n°168, p. 7-24.

⁸⁰ Hans Goebel, « Le laboratoire de dialectométrie de l'Université de Salzbourg », *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 118, 2008, p. 35-55.

⁸¹ Le même phénomène a été mis en évidence dans les plus anciennes chartes en français émises en Lorraine (éditées par Jean Lanher, *Documents linguistiques de la France : chartes en langue française antérieures à 1271 conservées dans le département des Vosges*, Paris, CNRS, 1975). Dès les années 1230-1240, la langue employée par les grandes chancelleries lorraines est peu colorée dialectalement. En revanche, les actes rédigés par des bureaux d'écriture mineurs sont beaucoup plus imprégnés de formes dialectales. Cf. Martin-Dietrich Glessgen, « Les lieux d'écriture dans les chartes lorraines du XIII^e siècle », *Revue de linguistique romane*, 72, 2008, p. 413-540.

⁸² La chancellerie royale ne fait qu'un usage très tardif du français : le premier document rédigé en langue vernaculaire ne date que de 1241, et sous le règne de Saint Louis (1226-1270), nous conservons seulement cinq actes originaux passés en français, langue qui semble avoir été notamment employée à des fins diplomatiques, si l'on en croit l'exemple du « Traité de Paris » (cf. P. Videsott, « Le Traité de Paris de 1258-1259 – une approche linguistique »...). Le mouvement s'accélère légèrement sous Philippe III (1270-1285), pour lequel nous disposons de quatorze documents rédigés en français par la chancellerie royale (dont onze originaux), mais c'est

confermain) que l'on rencontre dans la première charte écrite en français par cette institution, en 1241, sont probablement le reflet du dialecte d'Île-de-France car ces formes, qui caractérisent le dialecte francilien « actuel », sont rarement attestées dans les textes médiévaux, où la terminaison habituelle est plutôt en « -iens »⁸³. Mais l'analyse linguistique menée par Paul Videsott sur les quatorze actes rédigés en français par la chancellerie de Philippe III (1270-1285) montre que dès cette époque, les emprunts au parler d'Île-de-France s'effacent au profit d'une langue moins marquée dialectalement. Les usages de cette institution s'intègrent en effet dans ceux des autres *scriptae* du domaine royal, c'est-à-dire un espace géographique assez large correspondant non seulement à la « Région parisienne » de Dees, mais aussi aux régions voisines : Indre, Cher, Orléanais, Normandie, Oise, Marne, Yonne, Aube, Nièvre, Allier (pour reprendre les dénominations de l'Atlas de 1980) ; en outre, les notaires du roi acceptent aussi des traits champenois, même si à l'époque de Philippe III, cette région ne fait pas encore partie du domaine royal⁸⁴. Par ailleurs, la chancellerie royale met peu à peu en place de règles normatives strictes pour ses documents en français, mais ce n'est que sous Philippe IV que se manifeste une certaine homogénéité linguistique des chartes royales, correspondant au « français standard »⁸⁵.

Il faut également relever l'apparition relativement tardive de la *scripta* « parisienne » : le français central n'a pris son essor qu'après 1260, soit une cinquantaine d'années après le picard, et près de cent cinquante ans après l'anglo-normand. Dans le domaine diplomatique, les chartes écrites en français central ne se trouvent en quantité importante qu'à partir des années 1260-1270, en lien avec la juridiction gracieuse de la prévôté de Paris. Il en va de même pour les textes littéraires, surtout nombreux à partir du dernier tiers du XIII^e siècle⁸⁶. Peut-être cet essor tardif est-il lié à la situation politique : la bourgeoisie n'avait pas à Paris le même poids que dans l'espace picard, le pouvoir royal français n'a pas joué le même rôle de mécène de la création littéraire en langue vernaculaire que dans le domaine anglo-normand⁸⁷,

surtout sous le règne de Philippe IV (1285-1314) que le processus prend vraiment de l'ampleur, sans doute en lien avec la nomination, à partir de 1295, de gardes des sceaux laïques : plus de cent actes sont passés en français de 1285 à 1300 (P. Videsott, *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241-1300)*..., p. 113).

⁸³ P. Videsott, « A propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne »...

⁸⁴ P. Videsott, « Les débuts du français à la chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285) »..., p. 32.

⁸⁵ *Ibidem*, p.26.

⁸⁶ S. Lusignan, « Le français médiéval : perspectives historiques sur une langue plurielle »..., p. 67.

⁸⁷ Les premières œuvres commandées ou écrites en français à la cour remontent au règne de Saint Louis, mais c'est surtout sous Philippe III et Philippe le Bel que se développent des traités en français, ou des traductions,

et enfin l'Université a privilégié l'usage du latin, même si certains de ses membres (Henri d'Adeli, Rutebeuf ou Jean de Meun), se sont exprimés en français⁸⁸.

Quoi qu'il en soit, les traces écrites dont nous disposons pour reconstituer le français de Paris et de l'Île-de-France sont en définitive plus récentes que celles qui existent pour le picard ou l'anglo-normand.

Extension géographique du « francien » ou « français central »

Selon Bernard Cerquiglini, l'extension géographique prêtée au « francien » « est des plus flottantes »⁸⁹. Certains historiens lui accordent en effet un domaine très large, proche de celui du domaine d'oïl⁹⁰. Mais pour les romanistes et les dialectologues, cet espace est plus réduit⁹¹ (**Carte 10**). Il est bordé au nord par le picard, à l'ouest par le normand, l'angevin et le poitevin, et à l'est par le Champenois, qui appartient à la même « famille » dialectale mais présente certains traits spécifiques. Vers le sud, il en va de même pour le berrichon et même l'orléanais : dans une acception étroite, ces deux dialectes se distinguent du parler francilien, tandis que dans une interprétation plus large, ce dernier rejoint presque la frontière entre langue d'oïl et occitan.

La frontière linguistique entre la Champagne et l'Île-de-France a été récemment précisée par Yuji Kawaguchi, en s'appuyant par exemple sur l'opposition entre les diminutifs en « *et* », concentrés en Brie et en Champagne occidentale, et ceux en « *ot* », plutôt présents en Champagne orientale⁹². Or, la limite déterminée par la dialectologie, qui passe (approximativement) par Esternay, Traînel et Pontigny⁹³, correspond à peu près à celle du comté de Champagne, telle que la définit un arrêt du Parlement de juin 1270⁹⁴ : elle se situe un peu plus à l'est. On peut aussi la mettre en rapport avec une barrière naturelle, formée par les forêts de Mant, de Crécy, de Jouy et de Montigny, qui marque la limite du comté de

destinés au roi, comme la *Somme le roi* de frère Laurent en 1279. Il s'agit surtout d'ouvrages « sérieux », et non de littérature de fiction et de divertissement.

⁸⁸ S. Lusignan, « Le français médiéval ... », p. 68.

⁸⁹ B. Cerquiglini, *Une langue orpheline...*, p. 182-183.

⁹⁰ Peter Rickard, *A History of the French Language*, Londres, Unwin Hyman, 1974, carte p. 40 : «Dialect map of France, circa AD 1200».

⁹¹ Voir notamment : P. Bec, *Manuel pratique de philologie romane*, tome I, p. 645, carte n°1 ; R.A. Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...*, p. 63, carte n°11.

⁹² Y. Kawaguchi, « Frontière linguistique de la Champagne occidentale au XIII^e siècle »..., p. 122-129.

⁹³ Cf. *Ibidem*, p. 124 : à l'examen des cartes, il semble que « ... le domaine champenois proprement dit s'étend à l'est de la zone frontalière de la Brie, zone constituée par les points suivants : Esternay, Joigny, Pontigny, Tonnerre et Régnay-les-Vermenton et Traînel. »

⁹⁴ J. Hubert, « La frontière occidentale du comté de Champagne... »

Champagne et fait l'objet d'importants défrichements au XIII^e siècle, dynamisés par la fondation de villeneuves⁹⁵.

L'étude linguistique semble donc ici conforter une division politique. Mais il n'en va pas toujours ainsi : la frontière dialectale la plus marquée, jusqu'à la fin du Moyen Âge, reste celle qui sépare l'Île-de-France de la Picardie, qui ne constitue pourtant pas une entité féodale. La limite méridionale du domaine picard⁹⁶ paraît en effet particulièrement bien fixée et semble n'avoir pas varié entre le Moyen Âge et le XIX^e siècle⁹⁷. L'analyse des sources administratives médiévales menée par Serge Lusignan met en relief cette persistance⁹⁸. La frontière du domaine picard suit le cours de la Bresle, qui sépare le Vimeu de la Normandie, puis passe dans l'actuel département de l'Oise, en majeure partie « picard », et remonte ensuite vers l'Aisne, dont seule la partie orientale et septentrionale appartient à l'espace picard (**Carte 11**). Or, ce tracé correspond à celui des diocèses médiévaux : les sources montrent que l'on écrivait en picard dans les diocèses de Beauvais et de Noyon, et en français central dans ceux de Senlis et de Soissons.

Une autre confirmation de la pérennité de cette limite est fournie par la description des frontières de la nation picarde de l'Université de Paris, à l'occasion d'un procès entre celle-ci et la nation anglaise, en 1356-1358⁹⁹. Il fut alors établi que la nation picarde avait juridiction sur les étudiants originaires des diocèses de Beauvais, Noyon, Amiens, Laon, Thérouanne, Arras, Cambrai, Tournai, une partie importante du diocèse de Liège et l'extrémité sud du diocèse d'Utrecht, sur la rive gauche de la Meuse. A la même époque, l'Université d'Orléans possédait elle aussi une « nation picarde » qui semble avoir eu la même extension¹⁰⁰. Comme l'a observé Serge Lusignan, ce territoire correspond à la zone d'utilisation de la *scripta* picarde par les administrations publiques : les seuls diocèses de cette nation qui n'utilisent pas

⁹⁵ C. Higounet, *Défrichements et villeneuves du Bassin parisien...*

⁹⁶ Le nom de « picard », au Moyen Âge, est surtout employé par les « Français » ; les picards eux-mêmes disent plutôt parler (ou écrire) en « roman ».

⁹⁷ Cette frontière a été déterminée par R. Dubois, *Le domaine picard...* (1957), complété par F. Carton et M. Lebègue, *Atlas ethnographique picard*. Voir aussi : S. Lusignan, « L'aire du picard au Moyen Âge »... ; S. Lusignan et D. Gervais, « Picard et Picardie »... ; S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique...*, p. 54. Cette frontière coïncide donc avec celle proposée par Charles Théodore Gossens dans sa *Grammaire de l'ancien picard*, à partir des limites approximatives des patois picards modernes (carte, p. 26). La situation est différente au nord de l'espace picard, où l'extension de la *scripta* picarde au Moyen Âge est bien supérieure à ce que reflète la dialectologie moderne.

⁹⁸ S. Lusignan, « Le français médiéval ... », p. 51-52.

⁹⁹ G. C. Boyce, « The Controversy over the Boundary »...

¹⁰⁰ Cornelia M. Ridderikhoff, *Premier livre des procureurs de la nation germanique de l'ancienne Université d'Orléans*, Leiden, E.J. Brill, 1978, t. I, p. xiii.

la *scripta* picarde sont Laon, où sur une partie du territoire, on écrit en français central, et Liège, où l'on utilise le wallon¹⁰¹.

Il faut souligner que le picard est resté en usage dans la *scripta* beaucoup plus longtemps que les autres formes dialectales pratiquées autour de Paris. Ce n'est qu'au XV^e siècle que s'amorce la régression son emploi, au profit du « français central », dans les documents émis par les villes de l'aire picarde, telles que Douai¹⁰². Dans la région de Lille, Montreuil-sur-Mer, Doullens, les traits picards (conservation de *k* devant *a*, emploi des pronoms *mi*, *ti*, *si* et des possessifs *no*, *men*, *sen*, etc.) ne s'effacent que dans la seconde moitié du XVI^e siècle. En revanche, les autres *scriptae* ont perdu beaucoup plus tôt leurs spécificités locales : dans l'Orléanais et le Vendômois, en Berry comme dans les autres provinces de l'ouest (Anjou, Maine, Touraine), dès la fin du XIV^e siècle, la plupart des traits dialectaux se sont effacés ; en Champagne centrale, la *scripta* est très proche de celle de la région parisienne dès le milieu du XIII^e siècle et se confond complètement avec elle au milieu du XIV^e siècle ; en Normandie, les traits dialectaux s'estompent vers 1300 et n'apparaissent plus à partir de 1500¹⁰³. Certes, cette uniformisation du français écrit n'empêche pas les dialectes de survivre à l'oral, mais leur perception devient, dès lors, plus difficile. On trouve parfois des formes régionales dans les œuvres littéraires du XV^e et du XVI^e siècle, notamment dans le théâtre, où elles sont souvent employées à des fins comiques, comme dans la farce de *Maître Pathelin* ; mais il faut attendre la seconde moitié du XVI^e siècle pour voir apparaître une littérature dialectale à part entière¹⁰⁴.

Le français de Paris, source du « français standard » ?

Pour les philologues du XIX^e siècle, le dialecte francilien (le « francien ») serait la source du « français » proprement dit, au terme d'un processus d'évincement des autres formes dialectales en vigueur dans le reste du royaume, en lien avec le développement du pouvoir et du domaine royal¹⁰⁵. Certes, cette vision téléologique n'a pas été entièrement remise en cause : les spécialistes actuels s'accordent à reconnaître le rôle de l'administration

¹⁰¹ S. Lusignan, « Le français médiéval ... », p. 55.

¹⁰² S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique...*, p. 185.

¹⁰³ C. Marchello-Nizia, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 27-28.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 32-33.

¹⁰⁵ Voir par exemple F. Brunot, *Histoire de la langue française...*, p. 358-359.

royale dans la diffusion d'un « français commun » aux XIII^e et XIV^e siècles¹⁰⁶ ; ce processus a notamment bénéficié de l'établissement de juridictions gracieuses, instituées en 1280 dans tout le royaume, sur le modèle du Châtelet de Paris : ce nouveau service notarial a rapidement connu un grand succès, et a contribué à répandre une *scripta* semblable à celle utilisée par les institutions parisiennes¹⁰⁷.

Mais d'une part, la diffusion du « français standard » dans les documents de la pratique se révèle plus long qu'on ne le croyait : des régions comme la Picardie ont conservé leur particularisme linguistique dans les chartes au moins jusqu'aux premières décennies du XV^e siècle, ainsi que l'a montré Serge Lusignan¹⁰⁸, et la lenteur du processus apparaît bien dans le cas de la Normandie occidentale, étudiée par Hans Goebel¹⁰⁹. D'autre part, les processus de nivellement linguistique sont à l'œuvre dès le XII^e siècle dans les manuscrits littéraires, avant même que le français ne devienne la « langue du roi »¹¹⁰. Enfin, ce « français standard » n'est pas spécifiquement francilien. Anthonij Dees a montré qu'il n'y avait pas de mouvement d'irradiation linguistique de Paris vers la périphérie dans les chartes du XIII^e siècle ; bien au contraire, la perte de la flexion casuelle qui marque le passage de l'ancien au moyen français semble s'être propagée depuis l'Ouest, et la tendance à placer le complément d'objet direct après le verbe se développe depuis le sud-est de la langue d'oïl.

Toutefois, R. Anthony Lodge a proposé une interprétation nouvelle de ces phénomènes dans son ouvrage *Sociolinguistic History of Parisian French*¹¹¹ (2004). Selon lui, les influences dialectales périphériques, apportées par des populations venues s'installer dans la capitale, se seraient fondues dans le creuset parisien et auraient donné lieu à la naissance d'un parler propre à Paris, qui serait à l'origine du « français standard » promu par les actes administratifs issus de la capitale¹¹².

¹⁰⁶ Serge Lusignan, «L'administration royale et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles», dans : Michèle Goyens, Werner Verbeke (éd.), *The Dawn of the Written Vernacular in Western Europe*, Louvain, 2003, p. 51-70.

¹⁰⁷ Klaus Gröbl, « La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique », *Revue de linguistique romane*, tome 77, n° 307-308, juillet-décembre 2013, p. 343-383 et plus précisément p. 370.

¹⁰⁸ Serge Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge*, Paris, Garnier, 2012.

¹⁰⁹ Hans Goebel, *Die normandische Urkundensprache. Ein Beitrag zur Kenntnis der nordfranzösischen Urkundensprachen des Mittelalters*, Vienne, 1970.

¹¹⁰ Yan Greub, « Sur un mécanisme de la pré-standardisation de la langue d'oïl », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, t. 102, 2007, p. 429-434.

¹¹¹ R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...* Voir aussi, du même : « Standardisation, koinéisation et l'historiographie du français », *Revue de linguistique romane*, 74, 2010, p. 5-26.

¹¹² R. Anthony Lodge, *A Sociolinguistic History of Parisian French...*

La question est donc de savoir si le « français standard » est une mise par écrit de l'oralité parisienne ou au contraire, comme le suggèrent plutôt les travaux de Klaus Gröbl¹¹³ et de Paul Videsott, le résultat d'une évolution purement scripturaire. De fait, le corpus des actes émanant du Châtelet sur lequel a travaillé R.A. Lodge semble refléter le même mouvement de « dérégionalisation » de la *scripta* que les documents émis par la chancellerie royale. Leur rapprochement du « français standard » ne serait donc pas le reflet d'une évolution du « parisien » oral mais montrerait au contraire l'abandon des traits diatopiques au profit d'une langue supra-régionale, correspondant d'ailleurs à l'extension de la compétence territoriale du Châtelet de Paris¹¹⁴.

Si l'on suit cette analyse, il faut en conclure que le « français de Paris » vanté par notre corpus de textes est peut-être à comprendre selon des critères plus sociaux que territoriaux : ce que les écrivains de la fin du Moyen Âge considèrent comme le français le plus pur serait moins la langue parlée dans la région parisienne, que celle en usage dans les milieux lettrés de la capitale. Mais cette interprétation, nous l'avons vu, n'est pas explicitement présente dans nos textes : elle ne se fait jour que dans la littérature de l'époque moderne. Il faut sans doute, en réalité, conjuguer les deux éléments : le « moyen français » que diffusent l'administration royale et les manuscrits littéraires des XIV^e-XV^e siècles emprunte beaucoup de ses traits au « francien », tout en les mêlant d'autres influences dialectales ; ce « français standard » est ressenti comme le « français de Paris » car il est pratiqué par les élites gravitant autour de la cour et de l'administration royales. Le rayonnement intellectuel de la ville est encore renforcé par la présence de l'Université, même si celle-ci privilégie le latin. Ces facteurs expliquent que le « français de Paris » soit valorisé par les écrivains du Moyen Âge.

¹¹³ Klaus Gröbl, « La standardisation du français au Moyen Âge : point de vue scriptologique », *Revue de linguistique romane*, tome 77, n° 307-308, juillet-décembre 2013, p. 343-383.

¹¹⁴ Louis Carolus-Barré, « L'organisation de la juridiction gracieuse à Paris, dans le dernier tiers du XIII^e siècle. L'Officialité et le Châtelet », *Le Moyen Âge. Revue d'Histoire et de Philologie*, 69, 1963, p. 417-435 ; S. Lusignan, « L'administration royale et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles ». Le rayon d'action de la prévôté de Paris s'est considérablement élargi sous Philippe le Bel.

Conclusion

En conclusion de ce chapitre consacré à la langue, peut-on voir dans l'Île-de-France la terre d'élection du « français » et partant, déterminer les contours de la région selon des critères linguistiques ? La réponse sera sans doute plus complexe. Comme l'a souligné Serge Lusignan à propos du picard, les variations linguistiques ne sont pas uniquement fonction du territoire : « des personnes, des groupes ou des institutions pouvaient vouloir afficher leur identité par le choix d'une forme particulière de français en rupture avec la langue dominante du lieu où ils se trouvaient »¹¹⁵. La langue n'est donc pas un marqueur territorial univoque.

De plus, on parle français hors de l'Île-de-France. C'est ce que revendique par exemple Aimon de Varennes, dans *Florimont* :

« Il ne fu mie fait en France
Maix en la langue de francois
Le prist Aymes en Loenois,
Aymes i mist a s'entension,
Le romant fit a Chastillon ». ¹¹⁶

On peut donc écrire en « langue de francois » tout en résidant à Châtillon, près de Lyon. Et ce, d'autant plus que le même terme de « français » s'applique à l'ensemble de la langue d'oïl, et au dialecte de l'Île-de-France : on retrouve, pour la langue, le problème de polysémie déjà relevé dans les textes et la cartographie, à propos du territoire.

Cependant, les textes du Moyen Âge montrent que le « bon français » est associé de façon privilégiée à la région parisienne, et que les locuteurs distinguent très bien ce « français » de ses variantes dialectales. Sans doute serait-il réducteur de borner l'Île-de-France aux seules frontières linguistiques du « français central », telles qu'on peut les restituer pour le XIII^e siècle ; néanmoins, cet élément a certainement joué un rôle important dans la définition d'une « identité francilienne ». D'ailleurs, même si aucun auteur du Moyen Âge ne l'exprime en ces termes, on peut observer que certaines définitions de la « France » régionale citées plus haut recourent approximativement les territoires linguistiques. Guillaume le Breton, lorsqu'il présente le diocèse de Soissons comme la pointe orientale de la « France »,

¹¹⁵ S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique...*, p.184. L'auteur propose d'ajouter au concept de territorialité, généralement usité en dialectologie, celui de « personnalité », emprunté au droit médiéval (des personnes appartenant à des groupes sociaux différents peuvent se réclamer d'un droit propre en vertu de leur état, quel que soit le lieu où ils se trouvent).

¹¹⁶ Aymon de Varennes, *Florimont*, éd. A. Hilka, Göttingen, Gesellschaft für romanische Literatur, 1933, II, vers 14-18.

reprend partiellement la limite entre le « francien » et les dialectes voisins (picard et champenois). Barthélemy l'Anglais, dans le *De proprietatibus rerum*, se réfère aussi sans doute à la frontière linguistique entre le « français central » et le picard, qu'il juge d'ailleurs plutôt rustre, pour distinguer la « Picardie inférieure » de la « Gallia »/Île-de-France.

Mais à l'inverse, plusieurs auteurs ne semblent pas tenir compte du facteur dialectal pour borner la « France » régionale. Jean de Saint-Victor, par exemple, n'inclut pas les diocèses de Soissons et de Senlis dans la « France », alors qu'ils font partie de l'aire d'extension du « français central ». Quant au héraut Berry, il hésite à rattacher Soissons à la région parisienne ou à la Picardie. Il semblerait donc que la dimension linguistique, tout en étant perçue par les auteurs médiévaux, ne constituait pas forcément un critère discriminant dans les limites de la « France » régionale.

Chapitre 8

L'Île-de-France parmi les territoires du Bassin parisien

Une autre façon de définir la « France » régionale peut être de la positionner par rapport aux autres concepts territoriaux en cours au Moyen Âge pour le Bassin parisien. Comme toute la France d'avant la Révolution, la région parisienne est un territoire où s'enchevêtrent les divisions territoriales. Cette complexité est le résultat de plusieurs siècles d'histoire, qui ont vu se créer différents découpages. Le plus ancien, hérité de l'Antiquité, est celui des diocèses : comme nous l'avons vu plus haut, il sert très souvent de cadre aux géographes du Moyen Âge, y compris chez des laïcs comme le héraut Berry, car il apparaît comme un référentiel presque immuable et universel. Mais il existe aussi de nombreux autres découpages qui quadrillent l'Île-de-France médiévale, et structurent l'image que s'en font les écrivains. Certains sont issus de pratiques administratives ou juridiques, d'autres en revanche relèvent davantage de l'« espace vécu » et de la géographie vernaculaire.

Nous allons donc examiner les différents concepts territoriaux à disposition de nos auteurs, leur place dans les œuvres littéraires et enfin, leur lien avec la « France » régionale.

1. Les diocèses

Même si ce résumé est un peu réducteur, on peut en gros assimiler le cadre diocésain, mis en place à la fin de l'Antiquité, aux circonscriptions administratives du Bas-Empire : aux *civitates* correspondaient des diocèses, eux-mêmes regroupés en provinces¹. La Gaule était donc découpée en dix-sept provinces ecclésiastiques, qui demeurèrent plus ou moins pérennes jusqu'à la Révolution : la Viennoise, les deux Narbonnaises, les Alpes Maritimes, les deux Aquitaines, la Novempopulanie, les quatre Lyonnaises, les deux Belges, les deux Germanies, la Séquanie, les Alpes Grées et Pennines². Notre intérêt se portera ici principalement sur la Lyonnaise IV^e, devenu la province de Sens, et sur la Belgique II^e (province de Reims), qui seules concernent notre région. Jusqu'en 1622, Paris n'a rang que de simple évêché ; son diocèse fait partie de la province de Sens, qui comprend également Orléans, Chartres, Meaux, Auxerre, Nevers et Troyes. Dans la province de Reims se trouvent les diocèses situés plus au nord, tels que Beauvais, Laon, Noyon, Senlis et Soissons.

Ce cadre diocésain est, comme nous l'avons vu plus haut, très présent dans les textes géographiques du Moyen Âge. On le trouve aussi dans de nombreuses chroniques. La *Chronique dite de Jean de Venette*, au XIV^e siècle, situe par exemple les lieux par rapport aux diocèses et aux paroisses. « Ce maillage qui couvre toute la chrétienté est toujours pour lui un mode universel de localisation : telle ville ou tel couvent dans tel diocèse. Il utilise rarement la géographie féodale et ignore totalement la géographie administrative du royaume. Il n'y a pour lui ni lieutenance, ni bailliage, ni sénéchaussée, ni prévôté ou châtellenie. »³ Néanmoins, ce cadre n'est pas utilisé par tous les chroniqueurs : il est notamment très peu usité par Michel Pintoin ; « au total, en quarante ans, Michel Pintoin use simplement six fois de la géographie ecclésiastique »⁴. C'est du reste pour celui de Paris, qui est le sien, que le Religieux de Saint-Denis fait le plus souvent référence au diocèse⁵.

¹ Ce schéma est bien sûr simplificateur. Certains chefs-lieux de cités de la basse Antiquité n'ont jamais donné naissance à un siège épiscopal, et les transferts de sièges sont fréquents durant tout le haut Moyen Âge. Par ailleurs, la hiérarchisation de ces sièges regroupés en provinces doit beaucoup aux souverains carolingiens, restaurateurs de l'autorité des métropolitains. Cf. F. Mazel, (dir.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*... ; idem, « Le diocèse : territoire et conflit aux XI^e-XII^e siècles. Notes de lecture »...

² Pour une carte de ces provinces, voir : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, tome XVIII, dir. R. Aubert, Paris, Letouzey et Ané, 1977, article « France », p. 10, Fig. 158.

³ Colette Beaune, introduction à son édition de la *Chronique dite de Jean de Venette*, p. 27.

⁴ B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 404.

⁵ *Ibidem*, p. 409. Cf. *Chronique...*, t. I, p. 16, 152 ; II, p. 586 ; III, 6, 14 ; IV, 136, 204.

Le choix des références est peut-être fonction du public auquel s'adresse l'œuvre : la *Chronique dite de Jean de Venette* a été composée à l'attention du monde clérical, et plus particulièrement des novices de l'ordre des Carmes⁶, tandis que Michel Pintoin écrit la mémoire de la monarchie (même s'il accorde une place toute particulière aux événements liés à Saint-Denis). Il faut du reste nuancer le caractère spécifiquement ecclésiastique des repères géographiques du chroniqueur Carme : il est parfaitement au fait de la géographie féodale, comme cela apparaît très nettement dans son récit de l'année 1365 à propos des déplacements de l'Archiprêtre, qui traverse avec ses troupes « le comté de Champagne » (*transeuntes per comitatum Campaniae*) puis « le duché de Bar, qui était auparavant un comté » (*ducatum Barrensem, qui ante pauca tempora comitatus dicebatur*) – précision tout à fait exacte, puisque le comté de Bar avait effectivement été érigé en duché pour Robert I^{er} en 1355 – et enfin le duché de Lorraine (*ducatum Lotharingiae*) qu'il distingue, à juste titre, les villes de Verdun et de Metz qui sont des cités épiscopales autonomes⁷. De même, il arrive à Michel Pintoin de se situer par rapport aux diocèses : il signale ainsi, en 1408, la naissance d'un bébé sans bras ni jambe dans le diocèse du Mans⁸. Les deux chroniqueurs peuvent donc manier plusieurs cadres géographiques, même s'ils ont une prédilection pour l'un d'entre eux.

Mais quel que soient les choix personnels de l'auteur, il n'en reste pas moins que le cadre fourni par les diocèses joue un grand rôle dans les représentations spatiales de notre corpus de textes. Or, ce référentiel éclate la région parisienne entre deux provinces, qui s'étendent par ailleurs sur d'autres régions vernaculaires : la Picardie, la Champagne, la Bourgogne. Il n'y a donc pas coïncidence entre les provinces ecclésiastiques et les provinces vernaculaires.

Jean de Saint-Victor, nous l'avons vu plus haut, a pourtant cherché à assimiler les deux : sa « France » au sens restreint reste entièrement incluse dans la province de Sens, et ne comprend donc ni Senlis, ni Soissons, ni Laon. Cette conception n'était pas celle de Guillaume le Breton, qui range pour sa part le diocèse de Soissons en « *Francia* » dans sa *Philippide*⁹. Gilles Le Bouvier, quant à lui, dans sa *Description des pays*, place au sein du « meilleur païs de tout le royaume », entendons l'Île-de-France¹⁰, les diocèses de Paris, Senlis,

⁶ Colette Beaune, *op. cit.*, p. 25.

⁷ *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. Colette Beaune, p. 302-303.

⁸ « ... in Cenomanensi dyocesi », tome IV, p. 2.

⁹ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant IX, vers 139-151, p. 253-254 ; voir citation et traduction du texte dans le chapitre sur les biographes de Philippe Auguste.

¹⁰ Voir plus loin.

Meaux, Soissons¹¹ ; en revanche, il en exclut les cités épiscopales de Chartres et d'Orléans¹², et celles de Beauvais et de Laon¹³. Toutefois, la répartition des diocèses en fonction des « païs » reste mal fixée : la cité de Soissons est également située en Picardie¹⁴, preuve que l'auteur était probablement hésitant sur la question. Par ailleurs, la vaste région déterminée par Gilles Le Bouvier autour de Paris ne se conforme pas exactement à la carte ecclésiastique : elle comprend en effet le Vexin, qui dépend du diocèse de Rouen, et le comté de Montfort, qui est rattaché au diocèse de Chartres, deux évêchés que l'auteur n'inclut pourtant pas dans le « meilleur pays de tout le royaume ». En outre, Gilles Le Bouvier se réfère à des entités territoriales qui n'ont rien à voir avec les divisions ecclésiastiques, comme le « pays de Brie », qui est scindé entre les trois évêchés de Meaux, Sens et Paris.

En somme, bien que les auteurs médiévaux aient cherché à définir la « France » régionale selon le schéma des circonscriptions ecclésiastiques, les contradictions que l'on repère d'un écrivain à l'autre révèlent l'inadéquation de ce découpage à la réalité d'une province vernaculaire. La « France » régionale ne peut être réduite à une liste de diocèses, ou du moins, n'y a-t-il pas concordance entre nos sources à ce sujet.

2. Les prévôtés et les bailliages

À côté des circonscriptions ecclésiastiques, existe également un maillage territorial mis en place par l'administration royale. Celui-ci se révélera-t-il plus adapté à la description de la « France » ?

Dès le début de la période choisie pour notre étude, le domaine royal est divisé en prévôtés, qui ne sont d'ailleurs pas des circonscriptions administratives bien délimitées, mais plutôt des centres de pouvoir¹⁵. On estime à une quarantaine le nombre de prévôtés existant à l'avènement de Philippe Auguste, ce qui représente environ 35 prévôts : les petites prévôtés peuvent en effet être regroupées sous l'autorité d'un seul homme, tandis que de grandes prévôtés comme Paris, Orléans ou Bourges, peuvent recevoir plusieurs prévôts. La liste des prévôtés fait apparaître une grande diversité dans la taille de celles-ci, qui peuvent aller du

¹¹ Gilles Le Bouvier, *La Description des pays...*, p. 51. Peut-être faut-il aussi y inclure les diocèses d'Auxerre et de Nevers : les « païs d'Aucerrois et de Nyvernois » sont cités juste après ceux du « meilleur païs de tout le royaume », en sont-ils une partie ou restent-ils autonomes ? Le texte n'est pas très clair.

¹² *Ibidem*, p. 50.

¹³ *Ibidem*, p. 47.

¹⁴ *Ibidem*, p. 47.

¹⁵ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 71-73.

petit village, comme Wacquemoulin, à la grande cité (Sens, Orléans, Paris...). Les prévôts sont notamment chargés de percevoir le revenu régulier du domaine, et ont aussi des attributions judiciaires. Ils sont étroitement associés à un territoire, et c'est en référence à celui-ci qu'ils apparaissent dans les actes, leur nom restant inconnu.

On peut donc considérer la « France » régionale comme la réunion de nombreuses prévôtés, mais aucun texte n'en fournit la liste précise. Si l'on prend « *Francia* » au sens de domaine royal, comme Rigord, on peut y intégrer l'ensemble des prévôtés attestées sous Louis VII : Sens, Orléans, Châteauneuf-sur-Loire, Chécy, Fay-aux-Loges, Grez-sur-Loing, La Chapelle, Neuville-aux-Bois, Vitry-aux-Loges, Lorris-en-Gâtinais, Cépoï, Janville, Dixmont, Château-Landon, Dourdan, Pontoise, Yèvre-le-Châtel, Courcy-aux-Loges, Boësses, Moret, Samois, Poissy, Saint-Léger-en-Yvelines, Annemond, Chaumont-en-Vexin, Bourges, Étampes, Compiègne, Senlis, Villeneuve-le-Roi, Béthisy, Verberie, Laon, Montlhéry, Wacquemoulin, Aubigny, Paris, Dun, Mantes, Fresnoy-en-Thelle, Bray-sur-Somme. Mais dès la première décennie du règne de Philippe Auguste s'ajoutent à cette liste dix nouvelles prévôtés, liées aux acquisitions du roi dans l'Amiénois et le Berry.

Si la prévôté constitue un échelon significatif pour la chancellerie royale, on ne la voit pas intervenir dans les textes littéraires. Les chroniqueurs font parfois référence à des prévôts, comme Rigord qui signale, de façon d'ailleurs assez énigmatique, l'éviction du prévôt de Poissy¹⁶, mais à part pour la « prévôté et vicomté de Paris » qui constitue une circonscription à part¹⁷, ils n'utilisent pas les prévôtés comme référentiel géographique dans leur narration. De même, nous ne trouvons pas dans notre corpus d'association entre la « France » au sens restreint et les prévôtés, contrairement à ce que nous avons relevé pour les diocèses.

Cette absence est sans doute en partie liée à une évolution administrative qui voit l'apparition d'une nouvelle circonscription appelée à s'imposer au-dessus des prévôtés : le bailliage. À l'origine, les baillis (dont on trouve mention dès les années 1180) ne semblent pas avoir eu de territoire géographique bien délimité : le compte fiscal de 1202-1203 les enregistre par leurs noms, contrairement aux prévôts qui sont cités en fonction de leur territoire ; en outre, ils travaillent souvent en équipe de deux ou de trois. Néanmoins, dès la fin du XII^e siècle, les baillis opèrent dans des zones auxquelles ils sont peu à peu associés. Dès 1191 et 1192 apparaissent par exemple dans les chartes royales une référence aux

¹⁶ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste...*, ch. 44, p. 212.

¹⁷ Sur la réforme de la prévôté et vicomté de Paris au XIII^e siècle, voir plus loin notre chapitre sur « Saint Louis et Paris ».

bailliages d'Étampes et de Paris. De même, Nevelon le Maréchal s'intitule « bailli d'Arras » de 1201 à 1222¹⁸.

Vers le milieu du XIII^e siècle, les bailliages deviennent de véritables circonscriptions territoriales. Marie Dejoux a montré que, dans l'organisation des enquêtes de Saint Louis, le cadre initialement choisi fut celui du diocèse ; mais dans une seconde phase, après la croisade, les enquêtes furent menées par bailliages¹⁹. Cette évolution est probablement significative de la « territorialisation » du pouvoir royal. Avant 1250, le diocèse constituait en effet un cadre territorial bien établi²⁰, tandis que la transformation de la « baillie », mission confiée à un (ou plusieurs) baillis sur diverses localités, en « bailliage », autrement dit une circonscription fixe, était encore très récente²¹. Après la croisade, en revanche, les bailliages et sénéchaussées semblent constituer des « espaces vécus »²² propres à l'organisation des enquêtes²³ ; la procédure de convocation des déposants a sans doute à son tour elle-même contribué à implanter dans les esprits cette nouvelle carte administrative²⁴. On observe la même évolution dans la Provence angevine : l'enquête ordonnée par Charles I^{er} de Provence en 1251-1252 est organisée selon le cadre diocésain, alors que celle de Charles II, en 1297-1299, s'appuie sur les ressorts des vigueries et des baillies²⁵. D'une façon plus générale, l'Eglise semble avoir joué un rôle d'entraînement dans la (re) territorialisation des pouvoirs séculiers²⁶. La procédure même de l'enquête territoriale s'est peut-être inspirée des pratiques de réforme et d'encadrement élaborées par l'Eglise, comme les visites pastorales²⁷. Le recours au cadre diocésain n'empêche d'ailleurs pas les enquêteurs de Saint Louis d'utiliser aussi, si besoin, les circonscriptions civiles : en Normandie par exemple, si la commission remise aux enquêteurs

¹⁸ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 172-177.

¹⁹ Marie Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p.164-181.

²⁰ F. Mazel, *L'Espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, 2008.

²¹ J-R. Strayer, *The Administration of Normandy under Saint Louis*, Cambridge, 1932 ; H. Waquet, *Le Bailliage de Vermandois aux XIII^e et XIV^e siècles, étude d'histoire administrative*, Paris, 1919 ; M. Fleury, « Le bailliage d'Amiens, son ressort et le problème des limites administratives au Moyen Âge », *BEC*, t. 114, 1956, p. 45-59.

²² On entend par « espace vécu » un espace que se sont appropriés les individus, et qui correspond à leurs pratiques sociales.

²³ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*, p. 179.

²⁴ *Idem*, p. 181.

²⁵ T. Pécout, « La déambulation comme mode de gouvernement. L'enquête princière générale en Provence angevine, XIII^e-XIV^e siècle », dans *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge*, Paris, 2010, p. 295-314.

²⁶ M. Lauwers et L.Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval... »

²⁷ I. Pécout, « La déambulation comme mode de gouvernement... », p. 297-302 ; Dominique Iogna-Prat, « Rapport introductif. Fixe et mobile, partout en son centre : morphologie de l' « autorité » dans le Moyen Âge occidental », dans *Des sociétés en mouvement. Migrations et mobilité au Moyen Âge*, Paris, 2010, p. 217.

se référait aux diocèses de Lisieux, Evreux et Sées, dans la pratique la procédure fut menée par vicomtés²⁸, selon un phénomène de « cospatialité » fréquent au Moyen Âge.

Les limites des bailliages fixées vers 1250 restent globalement inchangées jusqu'à la fin du Moyen Âge, même s'il existe de nombreux ajustements à un niveau très local : ainsi que l'a montré Bernard Guenée pour le bailliage de Senlis, il s'agit d'un « ensemble mouvant et stable » qui montre les capacités d'adaptation des circonscriptions royales. Toutefois, il peut y avoir des créations nouvelles : Meaux, par exemple, est devenu siège de bailliage plus tardivement, entre 1270 et 1274 ; avant cette date, la ville dépendait du bailliage de Provins²⁹.

Dans ce paysage administratif, l'Île-de-France présente une double particularité. La première est le statut original de la prévôté-vicomté de Paris, qui constitue de fait un bailliage³⁰. Cette ambiguïté se manifeste dès le début du XIII^e siècle : pour Paris, prévôté et bailliage sont difficiles à distinguer dans les années 1200. Il est en tous cas certain qu'en 1219, les comptes de la prévôté et ceux du bailli sont confondus : on peut donc parler désormais du prévôt-bailli de Paris. Enfin, Saint Louis renonce à affermer cette prévôté en 1265, faisant de son titulaire un agent salarié, sur le modèle des baillis.

Le second trait distinctif de la région parisienne est le grand nombre de ses bailliages : outre la prévôté-vicomté de Paris, on y recense les bailliages de Mantes, Meaux, Melun, Montargis, Montfort-l'Amaury³¹, Nemours, Orléans, Senlis – auquel on peut ajouter le bailliage de Chartres, zone que certains auteurs tendent à rattacher à la « France ». Ces circonscriptions sont plus nombreuses dans le Bassin parisien que dans le reste du royaume, faisant de l'Île-de-France une région tout particulièrement quadrillée par l'administration royale. Il faut en outre ajouter à cette liste le « bailliage du Palais », qui a juridiction sur le palais de la Cité mais aussi sur quelques autres lieux, notamment le faubourg de Notre-Dame-des-Champs.

²⁸ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*, p. 171. Les vicomtés normandes sont un héritage de l'époque des Plantagenêts, conservé par les rois de France ; cette circonscription équivaut aux prévôtés du domaine royal, à cette différence près que les prévôtés sont en général affermées alors que les vicomtes sont salariés.

²⁹ M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 19.

³⁰ Le terme de « vicomté » habituellement associé à celui de « prévôté » conserve le souvenir de l'existence d'un « vicomte » de Paris dont la dernière mention remonte à 1027 ; les « prévôts » sont quant à eux attestés depuis 1006 (cf. A. Luchaire, *Institutions monarchiques...*, t. II, p. 222-223). Le ressort de la prévôté et vicomté correspond à peu près à celui de l'évêché de Paris ; cf. G. Fourquin, « La population de la région parisienne »... (avec carte, p. 77) ; A. Lapeyre, « L'étendue de la vicomté de Paris au commencement du XIV^e siècle »... ; J. Guérout, « La question des territoires des bailliages royaux. L'exemple de la « prévôté et vicomté » de Paris »... ; F. Maillard, « L'extension de la prévôté de Paris et des châtellenies de l'Île-de-France au XIV^e siècle »... (avec cartes) ; R.-H. Bautier, « La châtellenie de Melun au milieu du XIV^e siècle »... (avec carte, p. 66-67).

³¹ Montfort-l'Amaury est à l'origine un bailliage comtal, mais il fut officiellement reconnu comme bailliage royal, indépendant de ceux de Mantes et de Gisors, en 1492. Cf. P. Aubert, « Quelques mots sur le bailliage de Mantes à la fin du Moyen-Âge »...

Enfin, l'enjeu politique des nominations d'officiers paraît particulièrement important dans la région parisienne, ainsi que l'a démontré Alain Demurger pour la période 1400-1418³².

Mais s'ils jouent un rôle important dans de nombreux actes de la pratique administrative et judiciaire, comme en témoigne par exemple la titulature des gouverneurs et lieutenants-généraux de la région parisienne, les bailliages sont en revanche peu présents dans notre corpus d'œuvres littéraires. Ce constat n'est pas propre à la région parisienne : d'une façon générale, les écrivains parlent peu des bailliages et des sénéchaussées. Lorsqu'on en trouve mention dans les chroniques, c'est souvent en reflet d'un acte administratif. C'est ainsi qu'Enguerrand de Monstrelet évoque les bailliages d'Amiens, Vermandois, Senlis et Tournai en 1417 :

« Apres ces choses, fut ordonné par le conseil de ladite Royne et du duc de Bourgogne, que maistre Phelippe de Morviller yroit en la ville d'Amiens, accompagné d'aucuns notables clerks declairez par ledit conseil, avec ung greffier juré, et la feroient de par la Royne la souveraine court de justice ou lieu de celle qui estoit en parlement a Paris, afin qu'il ne feust besoin d'aler en la chancellerie du Roy pour impetrer mandement ou quelque autre cause qui peut advenir es bailliages d'Amiens, Vermendois, Senlis, Tournay et es seneschaucies de Pontieu avec les ressors et enclavemens des dessusdiz pays. »³³

Pour la région parisienne, on trouve ainsi une allusion aux bailliages à la fin du chapitre des *Grandes chroniques de France* consacré au règne de Charles V, lorsque l'auteur rappelle les dispositions prises par le roi en matière de régence :

« ...avoit le Roy ordonné que les diz ducz de Bourgoigne et de Bourbon aroient le gouvernement, touz les prouffiz, revenues et emolumens, tant ordinaires comme extraordinaires, de la duchié de Normendie, des bailliages de Senlis et de Meleun et de la ville et viconté de Paris... »³⁴

Et certains chroniqueurs font même l'économie de la référence aux bailliages, alors qu'ils s'appuient sur des actes qui les mentionnent. C'est ce qu'a observé Bernard Guenée à propos de Michel Pintoin : ce dernier omet délibérément les baillis et sénéchaux lorsqu'il évoque les lettres envoyées par le roi, en 1410, « *ad urbes, castellanos et castellanias regni remociore* » (aux villes, aux châtelains et aux châteltenies du royaume les plus reculés), alors qu'ils constituent l'indispensable échelon intermédiaire entre le souverain et ses châteltenies³⁵.

Force est donc de constater que le bailliage est un territoire rarement convoqué par l'historien médiéval pour préciser la localisation d'un événement, même si le cas peut se présenter, comme le montre cet exemple tiré de la *Chronique du Mont Saint-Michel* :

³² A. Demurger, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux »..., p. 184-186.

³³ Monstrelet, tome III, p. 234.

³⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 384. Le texte auquel fait référence le chroniqueur est l'ordonnance sur la régence du royaume, donnée à Melun en octobre 1374 (*ORF*, t. VI, p. 45-48).

³⁵ B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 404.

« Et par especial demandoit les cappitaineries et offices de la Basse Normendie, c'est assavoir du bailliage de Caen et du bailliage de Costentin. »³⁶

La faible représentation du bailliage dans les chroniques et dans les textes géographiques montre que ce maillage territorial n'a pas paru une référence pertinente aux écrivains pour décrire l'espace. Si l'on compare les œuvres littéraires à d'autres types de sources, telles que les lettres de rémissions, on constate (sans grande surprise) que les cadres spatiaux sont beaucoup moins précis dans notre corpus que dans les actes émis dans un cadre administratif, où les catégories sociales les plus instruites (clercs et officiers) peuvent se référer au diocèse, au bailliage ou à la sénéchaussée³⁷.

Le seul écrivain de notre corpus à donner vraiment consistance aux bailliages dans son œuvre est Eustache Deschamps, qui était lui-même bailli. Ceci explique sans doute l'intérêt qu'il portait à cette circonscription. Sous sa plume, l'un des titres de gloire de la Champagne vis-à-vis de la Brie est par exemple de posséder quatre bailliages, alors que la Brie n'en aurait aucun ; ce qui, d'ailleurs, est faux : Eustache Deschamps fait mine ici d'oublier Melun et de ne pas situer Meaux en Brie, ce qui est pourtant son acception usuelle aux XIV^e-XV^e siècles. Lorsqu'elle traite des bailliages, la littérature est donc sujette à caution !

Enfin, aucun écrivain n'a cherché à décrire la « France » régionale par une liste de bailliages, comme c'était le cas pour les diocèses. Les œuvres littéraires s'écartent ici de la pratique administrative, puisque la comptabilité royale avait pour sa part établi, au XIII^e siècle, une liste des « bailliages de France », d'ailleurs beaucoup plus étendue que la seule région parisienne³⁸. Cet usage ne semble pas avoir rencontré d'écho hors des cercles des gens des comptes. Cette « France » du XIII^e siècle, qui ne contient pas le Midi, est certes une notion partagée par l'administration, les encyclopédies et les chroniques³⁹, mais les œuvres littéraires ne l'ont jamais exprimée en termes de bailliages et de sénéchaussées.

³⁶ *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, éditée par Siméon Luce, Paris : Firmin-Didot, 1879, tome I, p. 78.

³⁷ C. Gauvard, « *De grace especial* ». *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Âge...*, vol. 1, p. 489-496.

³⁸ Voir plus haut, chapitre 2.

³⁹ Voir plus haut, chapitres 3 et 5.

3. Les élections et les généralités

L'élection est une circonscription fiscale apparue dans la seconde moitié du XIV^e siècle. D'abord identifiée au diocèse, elle fut rapidement subdivisée en unités plus réduites, dont les limites ont souvent repris celles des châellenies ou des doyennés. Ces élections furent à leur tour regroupées en circonscriptions plus vastes, dirigées par les généraux de finance, d'où leur nom de « généralité ».

L'élection de Paris était particulièrement importante sous l'Ancien Régime. A la veille de la Révolution, elle ne comptait pas moins de 441 collectes réparties en dix subdélégations : Brie-Comte-Robert, Choisy-le-Roi, Corbeil, Enghien, Gonesse, Lagny, Montlhéry, Saint-Denis, Saint-Germain et Versailles⁴⁰. Des historiens modernistes, comme Jean-Marc Moriceau, ont choisi d'appeler « Île-de-France » le territoire de cette élection⁴¹. Toutefois, cette dénomination est inconnue au Moyen Âge.

Cette circonscription financière est par ailleurs totalement absente de nos sources. Les chroniques évoquent parfois les généraux des finances, mais n'utilisent jamais l'élection ou la généralité comme référentiel spatial.

4. Le gouvernement d'Île-de-France

A l'origine, le gouverneur était un commissaire auquel le roi confiait de façon temporaire un territoire d'étendue variable, défini par ses lettres de provision. Petit à petit, la fonction s'est territorialisée et stabilisée, aboutissant à la création de douze gouvernements dont l'un portait, sous l'Ancien Régime, le nom de « gouvernement d'Île-de-France ». Pour Bernard Chevalier, ces gouvernements, apparus à la fin du Moyen Âge, sont l'équivalent de principautés ; le roi les confiait généralement à de grands personnages, appartenant par exemple à la maison de Bourbon ou à celle d'Orléans⁴².

Comme le gouvernement d'Île-de-France englobe une grande partie de la région parisienne, il est souvent pris comme référence par les historiens pour tenter de cerner les

⁴⁰ M. Touzery, *Atlas de la généralité de Paris au XVIII^e siècle.*, p. 64 ; Guy Arbello, Jean-Pierre Goubert, Jacques Mallet, Yvette Palazot, *Carte des généralités, subdélégations et élections en France à la veille de la Révolution de 1789*, Paris, éd. du CNRS, 1986.

⁴¹ Jean-Marc Moriceau, *Les fermiers de l'Île-de-France*, Paris, Fayard, 1994.

⁴² B. Chevalier, "Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520"...

limites de l'Île-de-France. Ce fut notamment le choix fait par le conseil d'administration de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, dans sa séance du 11 août 1874⁴³. En revanche, d'autres ont volontairement laissé de côté ce cadre administratif, jugé factice, à l'instar de Marc Bloch qui observait : « le gouvernement sous l'Ancien Régime ne fut que bien rarement le cadre de la vie régionale. »⁴⁴

En faveur d'un recours à cette circonscription, on relèvera que le « gouvernement d'Île-de-France », tel qu'il se présente sous l'Ancien Régime, est borné par d'autres gouvernements répondant aux noms des régions entourant la « France » dans les textes du Moyen Âge, à savoir : le gouvernement de Picardie au nord, celui de Champagne à l'est, de l'Orléanais au sud et de la Normandie à l'ouest (**planche 57 a et b**).

Néanmoins, cette circonscription ne s'est fixée qu'aux Temps Modernes. Auparavant, le territoire confié au gouverneur était très variable. Qui plus est, il faut attendre le XV^e siècle pour en trouver mention⁴⁵. En cela, l'Île-de-France diffère des régions voisines, où des gouverneurs ou lieutenants généraux du roi sont attestés dès le XIV^e siècle⁴⁶. En Île-de-France, il ne semble alors exister que des capitaines affectés aux villes et forteresses les plus importantes, à commencer bien sûr par Paris, où cette fonction échut notamment à Charles de Navarre. Ce n'est que dans le second quart du XV^e siècle qu'apparaissent des chefs militaires se réclamant d'un territoire plus étendu, couvrant tout d'abord le nord de la « France » au sens régional du terme. Il semble donc que la monarchie n'ait pas éprouvé le besoin d'instituer un lieutenant militaire en Île-de-France tant qu'elle y résidait ; c'est au moment où la région parisienne devient une terre à reconquérir que Charles VII y établit des lieutenants, qui portent selon les sources des titres variés (« principal chief », « capitaine général », « gouverneur », « lieutenant général »), mais qui tous, sont nommés pour maintenir la région sous l'autorité royale.

Le premier à avoir porté un titre apparenté à celui de « gouverneur d'Île-de-France » est en effet Charles de Bourbon, en 1429⁴⁷ : selon Monstrelet, il fut institué par Charles VII « principal chief sur les parties de l'Isle de France et de Beauvoisis. »⁴⁸ Ce territoire aurait compris Beauvais, Senlis, Compiègne et Creil, avec la Champagne et la Brie. La Hire, dans

⁴³ *BSPHIDF*, t. I, 1874, p. 36.

⁴⁴ M. Bloch, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) », p. 701.

⁴⁵ Pour L. Dauphant, l'Île-de-France serait la dernière province du royaume à être dotée d'un gouvernement, en 1493 seulement (*Le Royaume des quatre rivières...*, p. 341). En réalité, le premier à porter le titre de gouverneur pour cette région est Arthur de Richemont, en 1436.

⁴⁶ Pour la Champagne : Jean de Chalon, « lieutenant général du roy en Champagne et Bourgogne » en 1360 (G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. II, p. 108, n° 6507).

⁴⁷ A. Longnon, « L'Île-de-France... », p. 30 ; G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV (1954), p. 293, n° 16432.

⁴⁸ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, c. 72.

des lettres datées du 31 décembre 1433, se qualifie à son tour de « capitaine général deçà la rivière de Saine, ès païs de l'Isle de France, Picardie, Beauvoisis, Laonnois, Soissonnois et bailli de Vermandois »⁴⁹. Il existait aussi un « gouverneur de l'Île-de-France » du côté anglais : Louis de Luxembourg était en effet gouverneur de Paris et de l'Île-de-France en 1435-1436, à en croire la chronique de Monstrelet⁵⁰.

Peu avant de ramener Paris sous l'autorité de Charles VII, Arthur de Richemont avait été nommé par ce dernier « gouverneur de noz païs de France, Champagne, Brye, Beauvoisin, Normendie, Picardie et aultres estans sur et oultre les rivieres d'Yonne et Seine », le 8 mars 1436⁵¹. Toutefois, si l'on suit son biographe Guillaume Gruel, ce gouvernement semble avoir, dans les faits, été plutôt limité à la « France » et à la Champagne⁵². La Normandie était aux mains des Anglais lors de la nomination de 1436, qui apparaît davantage comme un manifeste de Charles VII que comme une titulature concrète ; il fallut attendre 1450-1451 pour que le connétable de Richemont entrât réellement en possession du gouvernement de cette province⁵³. Pour la « France », Arthur de Richemont nomma très vite un lieutenant, le seigneur de Rostrenen, qui résida à Paris jusqu'à sa mort en 1440⁵⁴ ; il en eut un autre en Champagne, Jehan d'Estouteville⁵⁵.

Le témoignage de Guillaume Gruel montre en outre les limites des pouvoirs du gouverneur, qui avait parfois du mal à imposer son autorité aux capitaines des places fortes de son propre gouvernement. En 1439, Arthur de Richemont, désireux de quitter Paris en proie à une épidémie, se vit ainsi refuser l'accès aux châteaux de Vincennes et de Beauté, mais finit par faire céder « ceulx de Beauté » sous la menace des armes⁵⁶. Un peu plus tard, la même

⁴⁹ A. Longnon, « L'Île-de-France... », p. 30-31 ; G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 293, n°16433.

⁵⁰ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, t. II, c. 118. Cf. A. Longnon, « L'Île-de-France... », p. 31 ; G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 293-294, n° 16434.

⁵¹ Paris, BnF, ms. fr. 2861, fol. 213-215.

⁵² Guillaume Gruel présente Arthur de Richemont comme gouverneur de Champagne à deux reprises (*Chronique d'Arthur de Richemont...*, p. 139 et p. 161 [1441]). Le connétable est en même temps gouverneur de la « France », comme en atteste l'extrait suivant : en 1440, Arthur de Richemont se rend à Angers où se trouve le roi « et puis se partit assés tost pour aller en France, dont il avoit le gouvernement ; et ja se commenczoit la Praguerie. » (p. 157)

⁵³ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 246-247, n° 16199 et n° 16201.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 128 : « Bientost après monseigneur le connestable se disposa pour aller devers le Roy, et partit de Paris et laissa monseigneur de Rostrenen son lieutenant, et s'en vit à Orleans. » (1436) Comme le signale l'éditeur, Achille Le Vasseur, c'est sans doute en cette qualité que le seigneur de Rostrenen assistait le 12 décembre 1436 à la prestation du serment fait par divers Parisiens d'être « bons et loyaux envers le Roy » (AN, X1a 1482, fol. 4v° ; édité en pièce justificative XXVII). Guillaume Gruel rapporte également la mort du lieutenant, en 1440 : « Et cependant mourut monseigneur de Rostrenen à Paris, qui estoit à monseigneur le connestable lieutenant en France » (p. 160).

⁵⁵ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. II, p. 110-111, n° 6584.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 140-141 : « Et environ le moys d'aoust, l'an mil III^c XXXIX, mon dit seigneur voulut aller loger au boys de Viesaine pour fuir la dicte mortalité ; mais le lieutenant du boys de Viesaine nommé Rogier de Pierrefrite ne voulut le mettre dedans, et tenoit la dicte place pour monseigneur de Bourbon. Pareillement ceulx de

année, le conflit avec les troupes du duc de Bourbon stationnées à Vincennes et à Corbeil prit un tour si aigu que le connétable était prêt à renoncer au « gouvernement de France et d'entre les rivières »⁵⁷ ; il n'en fut dissuadé que par une vision, que lui rapporta le prieur des chartreux de Paris, l'assurant d'un prochain succès militaire. On voit par ces événements que le pouvoir militaire sur la région parisienne était en réalité partagé entre plusieurs capitaines, malgré l'institution d'un gouvernement.

Par la suite, cette fonction semble d'ailleurs avoir subi quelques éclipses. Il faut attendre le 8 mars 1464-1465 pour retrouver un « gouverneur et lieutenant général » pour Paris et le pays de France, en la personne de Charles de Melun⁵⁸. Le titre le plus couramment employé, pour celui-ci, paraît toutefois être celui de « lieutenant général » tout court : c'est ainsi que le désigne Jean de Roye le 18 juillet 1465⁵⁹, et c'est également sous ce nom que lui écrit Louis XI en août 1465⁶⁰. La fonction de lieutenant est aussi celle donnée à Charles d'Artois, comte d'Eu, par Louis XI dans ses lettres datées de Pontoise, le 12 août 1465 : le roi lui confie, en son absence, « la garde de Paris et des pays de France, Brie, Vimeu, bailliage de Senlis et duché de Normandie »⁶¹. De même, André de Laval, seigneur de Lohéac, est lieutenant de Louis XI « à Paris et en l'Isle de France » vers septembre 1466⁶² ; c'est le titre employé par Jean de Roye, lorsqu'il évoque le partage des lieutenances au début de l'année 1467 :

[Le roi] « ordonna monseigneur le mareschal de Loheac son lieutenant en la ville de Paris et en l'Isle de France. Et a monseigneur de Chastillon fut baillé le pays de Champagne, et la garde du pays et duchié de Normandie fut baillée a monseigneur le conte de Saint-Pol, connestable de France »...⁶³

Beauté lui firent refus de la place du dit lieu de Beauté, et y envoya mon dit seigneur des gens d'armes, et vult y faire mener de l'artillerie ; et incontinent se rendirent à sa volenté ; et furent admenez à Paris tous liez en un chariot et le cordel au coul ; mais madame de Guyenne leur sauva la vie à sa priere. »

⁵⁷ *Ibidem*, p. 147-148 : « les gens de monseigneur de Bourbon qui estoient au boys de Viesaine et à Corbail faisoient autant de maux que les Angloys. Et estoit la pillerie par toute Champagne et par Brie et la Beausse en telle maniere que homme n'y pouvoit mettre remede. Et le Roy et tous les seigneurs chacun en son endroit soustenoit ces pilleries, ne mon dit seigneur n'y pouvoit pourveoir, nonobstant que tousjours en faisoit justice à sa puissance. Et tant que une foiz assembla le Conseil, et fut deliberé de se deffaire et descharger du gouvernement de France et d'entre les rivières, et d'aller ou envoyer devers le Roy pour celle cause. »

⁵⁸ Félibien, *Histoire de Paris*, III, 274 ; Jean de Roye, *Journal*, t. I, p. 53 (note 3), A. Longnon, « L'Île-de-France »..., p. 31 ; G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*..., t. IV, p. 294-295, n° 16439.

⁵⁹ Jean de Roye, *Journal*..., t. I, p. 68-69.

⁶⁰ Lettres des 16 et 24 août 1465, adressées par le roi à « son bailli de Sens et son lieutenant à Paris et Isle de France » (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. X, p. 218-221).

⁶¹ AN, X^{1a} 8606, fol. 93. Cité par G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*..., t. IV, p. 295, n° 16440.

⁶² G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*..., t. IV, p. 295-296, n° 16442.

⁶³ Jean de Roye, *Journal*..., tome I, p. 167.

A cette époque, le Beauvaisis est rattaché à l'aire picarde et non plus à l'Île-de-France : Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, est « lieutenant général du roy ès marches de Picardie et païs de Beauvoisis »⁶⁴.

En fait, le titre de « gouverneur » n'est pas très différent de celui de « lieutenant », si l'on en croit les actes relatifs à Charles de Gaucourt. Celui-ci est nommé le 21 juin 1472 « lieutenant général pour le roy à Paris »⁶⁵ et c'est sous ce même intitulé qu'il figure dans le compte rendu par le receveur général de la région en septembre 1472, pour la somme de 500 livres⁶⁶. En revanche, il est qualifié de « lieutenant général et gouverneur de Paris et Ile-de-France » dans une ordonnance royale de 1474⁶⁷, et de « gouverneur de Paris et lieutenant du roy en l'Isle de France » dans des lettres du maire d'Amiens en 1476⁶⁸. La terminologie semble donc assez flottante, et il ne faut sans doute pas chercher à hiérarchiser les titres de « gouverneur » et de « lieutenant », comme a tenté de le faire Gustave Dupont-Ferrier⁶⁹. Quant au territoire sur lequel s'exerce l'autorité de Charles de Gaucourt, il n'est pas précisément défini mais, contrairement aux exemples précédents, il semble assez étroitement circonscrit à la région parisienne, sans déborder sur la Normandie, la Picardie ou la Champagne.

En revanche, le duc d'Orléans Louis de Valois, futur Louis XII, se voit confier de 1483 à 1485 un espace plus étendu, en tant que « capitaine, gouverneur et lieutenant général » du roi « en notre ville, cité, prévosté et viconté en l'Isle de France et en nos pays, terres, bailliages et seigneuries de Brie, Champaigne, Gastinois, Senlis, Beauvoisis et Vermandois et en tous les bailliages, ressors et enclaves d'iceulx païs. »⁷⁰ Après une période de disgrâce, il semble être revenu en possession de son gouvernement sous Charles VIII, en 1493, pour une brève période ; il le cumulait alors avec le gouvernement de Normandie, qu'il avait obtenu en 1491⁷¹. Toutefois, la Champagne n'était plus rattachée au gouvernement d'Île-de-France : elle formait désormais un gouvernement autonome, dirigé de 1488 à 1524 par Jehan d'Albret, comte de Rethel et sieur d'Orval, puis par le maréchal de Gié.

⁶⁴ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 458, n° 17523.

⁶⁵ AN, X^{1a} 8606, fol. 255 v°. Cité par G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 296, n° 16443.

⁶⁶ BnF, ms. fr. 20685, fol. 534.

⁶⁷ *ORF*, t. XVIII, p. 63.

⁶⁸ Amiens, AM, FF 184. Cf. G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 296.

⁶⁹ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. I, p. 115. Cf. L. Dauphant, *Le Royaume des quatre rivières...*, p. 338-339.

⁷⁰ Lettres de provisions données à Amboise, le 9 octobre 1483, et enregistrées au Parlement le 15 septembre 1484 : AN, X^{1a} 8609, fol. 41 v° ; *ORF*, t. XIX, p. 152-154. Cf. A. Longnon, « L'Île-de-France »..., p. 33 ; G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 297, n° 16446 ; t. II, p. 114, n° 6595.

⁷¹ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 298, n° 16449.

Le successeur de Louis d'Orléans, Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, fut nommé dès le 9 décembre 1493 « lieutenant général et gouverneur, de par le roy, en la ville de Paris et païs de l'Isle de France et de Brye et ressorts d'iceuls »⁷². Il fut déchargé de la « lieutenance générale en la ville et vicomté de Paris, bailliages de Melun, Meaulx, etc. » le 3 février 1496 par Charles VIII, qui lui confiait le titre de vice-roi de Sicile, et le remplaçait à la « lieutenance générale en la ville et vicomté de Paris » par Charles II d'Amboise. Ce dernier résilia quatre mois plus tard sa charge en faveur de Guillaume de Poitiers, nommé gouverneur de la vicomté de Paris et de l'Île-de-France le 2 juin 1496⁷³.

Le gouvernement tel qu'il se voit défini au début du XVI^e siècle est toujours, comme le précisent bien les ordonnances de François I^{er}, la juxtaposition de plusieurs entités, parmi lesquels figure l'*Ile-de-France* au sens de « pays ». Charles de Bourbon se voit ainsi pourvu, le 18 février 1515, de « la charge de lieutenant général et gouverneur des ville, prévôté et vicomté de Paris, de l'Île-de-France, du Soissonnais et du Valois, des bailliages de Senlis, Melun et Vermandois, réservé les villes de Saint-Quentin et autres enclavés en iceulx, estant soubz les gouverneurs des pays de Picardie et Champagne »⁷⁴. La charge passe en 1519 à son frère, le comte de Saint-Pol, sous le même intitulé⁷⁵. Contrairement à une affirmation souvent reprise, due à une lecture trop rapide de l'article d'Auguste Longnon⁷⁶, ce n'est donc pas en 1519 que l'Île-de-France gagne ses galons de région administrative à part entière. En 1526 encore, le roi choisit Jean de la Barre comme « lieutenant en la ville, prévosté et vicomté de Paris, Isle de France, bailliages de Senlis, Meleun, Vermandoys, pays de Vallois et Soissonnois », reprenant donc la litanie complète des titulatures précédentes.

Toutefois, si la titulature officielle est demeurée longtemps marquée par l'énumération de nombreux territoires, il semble que dès la fin du XV^e siècle, on ait pris l'habitude de les regrouper sous le seul terme d'Île-de-France. Une lettre de Charles VIII au duc de Bourbonnais, le 29 juillet 1495, y fait ainsi allusion :

⁷² AN, X^{1a} 8609, fol. 195 v^o ; ORF, t. XX, p. 426-427. Cf. G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 298, n^o 16450.

⁷³ G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia...*, t. IV, p. 299, n^o 16451 et 16452.

⁷⁴ *Ordonnances de François I^{er}*, tome I (1515-1516), Paris, 1902, n^o 27 (p. 103-108).

⁷⁵ *Actes de François I^{er}*, t. I, p. 202, n^o 1124 (acte du 16 décembre 1519) ; d'après AN, X^{1a} 8611, fol. 313.

⁷⁶ « L'Île-de-France entre vraiment dans l'histoire administrative en 1519. A cette date, et pour la première fois, les lettres de provisions du nouveau gouverneur, au lieu d'énumérer les différents petits pays sur lesquels il devait exercer son autorité, portent le seul nom de la province. » (J. Jacquart et M. François, « Le beau XVI^e siècle », *Histoire de l'Ile-de-France et de Paris* (sous la direction de Michel Mollat), Toulouse : Privat, 1971, p. 191). Repris par Hélène Servant, « Evolution des limites administratives de l'Ile-de-France, XVI^e-XX^e siècle », dans *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*, volume I, *Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France*, n^o 119, décembre 1997, p. 14-37.

« Je vous avois escript touchant le gouvernement de l'Isle de France, le quel Je vouloie que le sgr d'Orval pris et qu'il Me laissast celuy de Champagne, pour en pourveoir le sgr de Chaumont »⁷⁷...

De même, dans les lettres de provision du comte de Montpensier (9 décembre 1493), Charles VIII fait référence à la nomination, à cet office, de Louis d'Orléans en 1483 par l'expression : « gouverneur de par nous en nostre bonne ville de Paris et du pays de l'Isle de France »⁷⁸.

Cette simplification se retrouve dans la commission du cardinal Jean du Bellay, évêque de Paris, comme « lieutenant général du roi au gouvernement de Paris et de l'Isle de France » (21 juillet 1536), pour faire face à la menace des troupes impériales présentes en Picardie⁷⁹. Bien que les chroniques aient conféré à Jean du Bellay le titre de « gouverneur » à part entière⁸⁰, la fonction de ce dernier semble plutôt ressortir d'une lieutenance temporaire pour faire face au péril, François I^{er} répondant ainsi à la demande de la municipalité parisienne d' « ordonner quelque gros personnage pour donner ordre en ceste ville ». Le gouverneur en titre était alors Antoine de La Rochefoucauld, seigneur de Barbezieux, qui exerça cette charge de 1532 à 1538. Dans le cadre de sa lieutenance, Jean du Bellay fit travailler à la fortification de la rive droite⁸¹ ; d'autres villes de la région furent également fortifiées, notamment Étampes⁸².

Ces exemples prouvent que même si les titulatures officielles complètes énumèrent l'Île-de-France parmi de nombreux autres pays et bailliages jusqu'à la fin de la période choisie pour notre étude, dans la pratique, on abrégait déjà le nom de ce gouvernement par la seule mention de « Paris et Île-de-France », sous le règne de Charles VIII. Dès la fin du XV^e siècle est donc attesté, dans les usages, ce « gouvernement d'Île-de-France ».

La première représentation cartographique du gouvernement d'Île-de-France, dessinée par Damien de Templeux, a été publiée par Le Clerc dans son *Théâtre géographique* de 1620-1621⁸³ (**planche 47**). Mais les limites données au gouvernement par Damien de Templeux ne sont pas exactement les mêmes que celles des cartes postérieures. Seule sa frontière avec la Normandie coïncide avec les autres représentations, incluant Dreux et suivant le cours de l'Epte. Au nord-est, le gouvernement d'Île-de-France tel que le dessine Damien de Templeux

⁷⁷ P. Pélicier, *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 235.

⁷⁸ *ORF*, t. XX, p. 426.

⁷⁹ *Ordonnances de François I^{er}*, t. VIII, n° 750, p. 132-135.

⁸⁰ Le cardinal est dit « gouverneur de Paris » dans le *Journal d'un bourgeois de Paris* (éd. Bourrilly, p. 362) et « gouverneur de l'Île-de-France » dans la *Cronique du roy François I^{er}* (éd. G. Guiffrey, p. 174).

⁸¹ A. Bonnardot, *Dissertations sur les anciennes enceintes de Paris...*, p. 178 ; *Délibérations...*, t. II, p. 242, 245, 248.

⁸² Lettres du roi du 27 janvier 1537 publiées dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1930-1931, p. 263.

⁸³ Lucien Gallois, p. 292.

ne comprend pas Noyon, Laon ni Soissons (**planche 47 d**). Sa limite est ensuite matérialisée par la Marne, puis par la Seine (**planche 47 g**), ce qui laisse toute la Brie hors du gouvernement. La limite méridionale de la circonscription n'est pas indiquée, mais la frontière avec la Beauce est clairement marquée (**planche 47 f**) et inclut Étampes dans le gouvernement d'Île-de-France.

Les cartes du XVIII^e siècle donnent au gouvernement d'Île-de-France une autre silhouette : c'est celle reprise par Auguste Longnon dans son article de 1875, et régulièrement utilisée par les historiens depuis lors (**Carte 8**). La forme générale de la circonscription évoque celle d'un croissant. Sa limite occidentale, vers la Normandie, suit l'Epte jusqu'à Gournay-en-Bray. La frontière du gouvernement s'oriente ensuite vers l'est et englobe la région de Beauvais, avec notamment Gerberoy et Marseille-en-Beauvaisis, puis le Noyonnais, le Laonnaois et le Soissonnais. Cette pointe orientale, qui comporte également le Valois, ne s'étend cependant pas sur la Champagne : la limite du gouvernement revient ensuite vers l'ouest, parallèlement à l'Ourcq, puis évite le Multien en suivant à peu près le cours de la Beuvronne ; Lagny se trouve ainsi rattaché au gouvernement de l'Île-de-France, mais non pas Meaux, ni Coulommiers. Plus au sud, le gouvernement continue à séparer la Brie française de la Brie champenoise, à laquelle appartiennent Provins et Bray-sur-Seine. Il englobe ensuite le Gâtinais (Nemours, Château-Landon) et le Hurepoix, en suivant l'Essonne puis en s'incurvant vers l'ouest, autour de Dourdan. La Beauce en revanche reste hors du gouvernement d'Île-de-France, qui ne comprend ni Orléans, ni Étampes, ni Chartres. Enfin, la frontière du gouvernement remonte vers le nord en intégrant Dreux puis en suivant le cours de l'Eure jusqu'à Ivry, rejoignant ensuite la Seine au niveau de sa confluence avec l'Epte.

Bien que les cartographes du XVIII^e siècle s'accordent à peu près sur les contours du gouvernement d'Île-de-France, de nombreuses divergences de détail apparaissent lorsqu'on les compare entre eux. En ce qui concerne la frontière orientale, par exemple, la position de Dammartin est sujette à discussion : la ville est bien en Île-de-France pour Robert (*Atlas portatif universel et militaire*, 1748) mais non pour Robert de Vaugondy (*Nouvel atlas portatif...*, 1762) ni pour Louis-Charles Desnos (*La France divisée en ses principaux gouvernements*, 1763 ; *Gouvernements de l'Île-de-France et de Champagne*, 1783)⁸⁴.

Pour conclure, le gouvernement est probablement, de toutes les circonscriptions existantes à la fin du Moyen Âge, celle qui se rapproche le plus de la « France » au sens régional ; mais ses limites sont alors très mouvantes, s'étendant parfois vers la Normandie, la Picardie ou la

⁸⁴ M. Le Mée-Orsetti et R. Le Mée, *Paroisses et communes de France. Seine-et-Marne...*, p. 21.

Champagne. Encore au début du XVII^e siècle, le gouvernement d'Île-de-France ne semble pas avoir acquis son allure définitive, et même au XVIII^e siècle, le détail n'en est pas toujours très bien fixé. C'est donc au prix d'une forte simplification que l'on pourrait s'appuyer sur cette circonscription pour décrire la « France » régionale du Moyen Âge, d'autant que ce gouvernement n'est attesté qu'à partir du XV^e siècle. Enfin, la notion apparaît rarement en littérature. La plupart des textes qui l'évoquent sont plutôt des actes de la pratique. On le rencontre parfois dans certains ouvrages historiques : la biographie du connétable de Richemont y fait bien sûr référence, en raison des fonctions exercées par son héros ; Jean du Bellay, nous l'avons vu, est également présenté comme « gouverneur de l'Île-de-France » dans la *Cronique du roy François I^{er}* ; mais dans l'ensemble, ce gouvernement revient rarement sous la plume de nos auteurs.

5. Les « coutumes de France »

Le droit joue, comme la langue, un rôle fondamental dans la définition des identités médiévales : les princes y sont très vigilants, ainsi que leurs sujets ; « partout les habitants d'une principauté sont prêts à défendre leurs coutumes et libertés à l'exemple des Béarnais si vigoureusement attachés à leurs fors. »⁸⁵ Or, nous avons vu que la « France » régionale avait ses propres « us et coutumes »⁸⁶. Peut-on donc utiliser les textes médiévaux consacrés à ces coutumes pour proposer une définition de l'Île-de-France ?

Les premiers coutumiers ont été rédigés en langue vernaculaire dans la seconde moitié du XIII^e siècle : les *Coutumes d'Anjou et du Maine* (1246), le *Conseil de Pierre de Fontaines* (1253), les *Établissements de Saint Louis* (1272-1273), le *Livre des constitutions deménées el Chastelet de Paris* (entre 1279 et 1282), les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir (1283), l'*Ancien Coutumier de Champagne* (1295) et le *Coutumier d'Artois* (entre 1283 et 1302). Ces textes émanent de juristes laïcs qui décrivent, et en même temps s'efforcent de théoriser, les usages des cours séculières. Ils expriment souvent, dans leur intitulé ou au début de l'ouvrage, une dimension régionale : le Vermandois pour le coutumier de Pierre de Fontaines, le Beauvaisis pour Philippe de Beaumanoir, etc. Parmi ces régions figure la « France » /Île-de-France : le *Livre des constitutions deménées el Chastelet de Paris*,

⁸⁵ B. Demotz, *Les Principautés dans l'Occident médiéval...*, p. 318.

⁸⁶ Voir plus haut, chapitre 2.

par exemple, traite des usages « selon la coutume de France et especiaument de la court de Chastelet de Paris »⁸⁷.

Une seconde phase de rédaction des coutumes locales s'est développée de façon plus systématique à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, sous l'impulsion de l'ordonnance de Montils-lès-Tours (1453), réitérée par Louis XI en 1481 et par Charles VIII en 1494. Cette fois, l'initiative venait du pouvoir royal et la rédaction était confiée aux baillis et sénéchaux, qui devaient mettre par écrit les coutumes de leur ressort en rassemblant les représentants des trois états de leur circonscription. C'est ainsi que furent notamment publiées les coutumes de Melun⁸⁸ et de Sens en 1506, puis celles de Meaux, en 1509⁸⁹ ; celles d'Étampes, de Montfort, de Mantes et de Meulan furent pour leur part publiées seulement en 1556⁹⁰. Mais à l'examen, les coutumes des bailliages de la région parisienne sont en réalité très proches de celles de la prévôté-vicomté de Paris, sauf pour le Vexin où le droit des fiefs est différent. En outre, en cas de silence des coutumes locales, le Parlement appliquait la coutume de Paris, ainsi que l'exprime en termes fleuris le juriste Julien Brodeau en 1669 :

« C'est la raison pour laquelle cette Coustume, dont l'air doux & salubre est respiré par Messieurs du Parlement, est comme la maistresse Coustume, ordinairement estenduë par leurs Arrests aux autres Coustumes, pour les cas qui n'y sont point decidez, & principalement es matieres qui sont de droit pur François, non empruntées de la Iurisprudence Romaine, comme *les Fiefs, les Censives, les Preciputs, & Droits d'aisnesse, la Communauté, Doüaire, Don mutuel* », etc. »⁹¹

Dès 1837, Henri Klimrath a tenté de dresser la carte des coutumes observées en France, à partir du texte de ces coutumes et du ressort des Parlements de province au XVIII^e siècle⁹² (**Carte 13**). Dans les années 1960, Jean Yver a précisé cette cartographie pour la France du Nord, en tenant compte de l'évolution historique du texte des coutumes, qu'il a regroupées par familles⁹³. Son étude, centrée sur les dispositions successorales, montre que la région parisienne se caractérise par des « coutumes d'option intégrales » : ce système prévaut dans la vicomté-prévôté de Paris et dans les bailliages d'Étampes, Dourdan, Montfort, Mantes,

⁸⁷ Charles Mortet, *MSHPIDF*, t.10, 1883, ici p. 44.

⁸⁸ Réformée en 1560.

⁸⁹ Sur la rédaction de la coutume de Meaux, voir : Alain Durieux, « La rédaction et la publication des coutumes générales du bailliage de Meaux (1509) », *Bulletin de la société historique de Meaux et sa région*, n° 7, 2010, p. 123-153.

⁹⁰ H. Klimrath, *Études sur les coutumes...*, p. 20.

⁹¹ J. Brodeau, *Coustumes de la Prevosté et Vicomté de Paris commentée par feu maistre Julien Brodeau*, 1669, p. 3.

⁹² H. Klimrath, *Études sur les coutumes...*

⁹³ Jean Yver, *Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés : essai de géographie coutumière*, Paris, 1966. Cf. aussi : Paul Ourliac et Jean-Louis Gazzaniga, « Essai de géographie juridique », dans *Histoire du droit privé français, de l'an mil au Code civil*, Paris, 1985, p. 81-120.

Meulan, Melun et Orléans, alors qu'on ne le retrouve presque pas ailleurs en France, à part dans la Flandre maritime.

Ces cartes ont toutefois été établies à partir des coutumes publiées au XVI^e siècle ; pour le Moyen Âge, la situation est un peu plus complexe. Il est certain que la « coutume de France » avait cours dans la prévôté-vicomté de Paris ; ainsi que l'a souligné François Olivier-Martin, l'expression de « *usus et consuetudines Francie* » a d'ailleurs cédé la place, au XIV^e siècle, à celle de « coutumes de la ville et vicomté de Paris », ou « coutumes de la prévôté et vicomté de Paris »⁹⁴. Cependant, l'usage ancien a persisté jusqu'à la fin du Moyen Âge : on trouve par exemple mention des « us et coutumes de France » dans un acte du seigneur de Montmorency, en 1408⁹⁵ ; et au sein de notre corpus, on rencontre de même l'expression de « costumes de France et Normendie » dans le *Canarien*, récit de la conquête des îles Canarie écrit vers 1490⁹⁶. Par ailleurs, cette « coutume de France » servait vraisemblablement de référence dans certains bailliages voisins, même si nous n'avons pas conservé de coutumes médiévales pour ces circonscriptions. En revanche, elle ne se confond pas avec la « coutume du Veulgessin »⁹⁷.

Mais l'aspect géographique est peut-être moins net, dans les coutumiers du XIII^e siècle, qu'on ne l'a longtemps supposé. Si l'on prend l'exemple des *Établissements de Saint Louis*, la version éditée par Paul Viollet distingue nettement entre le livre I, qui concerne la Touraine et l'Anjou et, et le livre II : *Li Usages d'Orlenois*, qui traite, comme l'indique son titre, de la région d'Orléans mais fait aussi référence à l' « usage dou Chatelet de Paris »⁹⁸ ; toutefois, certains manuscrits englobent aussi le Livre I dans « l'usage de Paris et d'Orliens ». De plus, les *Établissements* contiennent plusieurs ordonnances royales, dont le ressort est beaucoup plus vaste. De même, le *Conseil à un ami* de Pierre de Fontaines n'est pas toujours limité aux frontières du Vermandois : dans le manuscrit M, copié entre 1280 et 1300, il est question des coutumes « de France et de Champagne et de Vermandois ». S'il faut en croire Ada-Maria Kuskowski, ces coutumiers ne doivent sans doute pas être réduits à un territoire particulier :

⁹⁴ Olivier-Martin, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris...*, tome I, p. 37.

⁹⁵ AN, S 1343 : amortissement du fief de Neufmoulin, paroisse d'Ecouen, au profit de prieuré de Saint-Martin-des-Champs ; 18 septembre 1408.

⁹⁶ « Et que au plus prés que vous pourés que vous teniés les costumes de France et Normendie, c'est à dire en justice et en autres choses que vous verrés bon faire. » (Jean V de Béthencourt, *Le Canarien...*, p. 323) Les auteurs, Pierre Bontier et Jehan Le Verrier, étaient chapelains de Jean de Béthencourt, gentilhomme du pays de Caux.

⁹⁷ Editée par G. Blondel, « Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin »..., p. 217-220.

⁹⁸ Les *Établissements de Saint Louis*, éd. Paul Viollet, Paris, 1881, 4 vol.

ils participent en fait à l'élaboration d'une « loi commune » fondée sur la coutume, pour l'ensemble du royaume⁹⁹.

Ce nivellement des usages locaux est toutefois beaucoup plus apparent au XIV^e siècle, lorsque Jacques d'Ableiges rédige, vers 1389, son célèbre *Grand Coutumier de France*¹⁰⁰. Celui-ci s'achève sur une phrase qui montre bien l'extension « nationale » désormais dévolue à la coutume suivie dans la région parisienne :

« Cy finist le grand Coustumier de France, instruction de pratique et maniere de proceder et practiquer es souveraines cours de Parlement, prevosté et viconté de Paris et aultres jurisdictions du royaulme de France. »¹⁰¹

Pour Jacques d'Ableiges, le Parlement suit la coutume de la prévôté et vicomté de Paris et puisque tous les sujets du royaume peuvent faire appel devant le Parlement, cette coutume a vocation à s'appliquer à tous. On retrouve donc, sur le plan juridique, l'habituelle ambiguïté entre la « France » régionale et le royaume.

6. L'Île-de-France féodale

Une autre dimension à prendre en compte, dans la tentative de définition d'une « province » médiévale, est celle de la géographie féodale. Pour certaines régions, celle-ci joue un rôle très important. C'est ainsi que la Normandie peut se définir par son statut de duché, la Champagne ou l'Anjou, par celui de comté. En Île-de-France, la situation est plus complexe, car il n'existe pas de circonscription féodale équivalant à l'ensemble de la région parisienne. En revanche, les hérauts d'armes ont défini une « marche de France » qui peut se révéler un concept utile dans la définition d'une identité francilienne.

a. La « marche de France »

Les armoriaux ne sont pas à proprement parler des ouvrages décrivant un espace, puisque leur objectif est simplement de donner les armes, et éventuellement les devises, de divers personnages. Mais certains d'entre eux, regroupés sous le terme d' « armoriaux généraux »,

⁹⁹ Ada-Maria Kuskowski, « Inventing Legal Space : From Regional Custom to Common Law in the Coutumiers of Medieval France », dans M. Cohen et F. Madeline (dir.), *Space in the Medieval West...*, p. 133-155.

¹⁰⁰ Le *Grand Coutumier de France* a été rendu à Jacques d'Ableiges par Léopold Delisle (BEC, t. 41, 1880, p. 325-327). Voir aussi : Pierre Petot et Pierre Timbal, « Jacques d'Ableiges », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, t. 40, 1974, p. 283-334.

¹⁰¹ Jacques d'Ableiges, *Le Grand Coutumier de France...*, p. 841.

recensent ces armoiries dans le cadre d'une aire géographique : les érudits d'Ancien Régime les dénommaient d'ailleurs « armoriaux provinciaux »¹⁰². Plusieurs des armoriaux français sont donc classés en « marches d'armes ».

Les marches d'armes sont le territoire dans lequel officie un « roi d'armes », chargé d'enregistrer tout ce qui touche aux armoiries et à la noblesse, mais aussi d'annoncer les mariages et les tournois, de déclarer les guerres... Au début du XV^e siècle, les marches d'armes sont, pour le royaume de France, au nombre de onze : il s'agit des marches de Flandre, Ponthieu, Corbie, Artois, Vermandois, France, Normandie, Bretagne, Anjou, Guyenne (qui réunit en fait, outre la Guyenne proprement dite, le Poitou, la Saintonge, et la Gascogne), Berry (là encore, on y range non seulement le Berry mais aussi la Touraine, l'Auvergne et le Languedoc) et Champagne (autre vaste circonscription regroupant la Champagne, la Bourgogne, la Comté, la Savoie, le Dauphiné et la Provence)¹⁰³. Comme on le voit, les « marches d'armes » sont d'étendues très diverses et ne correspondent pas aux autres découpages territoriaux.

Les marches d'armes ne constituent toutefois pas des circonscriptions fixes. Elles combinent en effet deux aspects : géographique (en fonction d'une région donnée) mais aussi féodal (en fonction d'un fief ou d'un groupe de fiefs). Leurs limites peuvent donc changer selon les hommages, alliances et héritages : les marches d'armes peuvent être regroupées ou subdivisées au gré des circonstances¹⁰⁴. De plus, les armoriaux ne s'y réfèrent pas toujours précisément : l'armorial Le Breton, par exemple, à la fin du XIII^e siècle, est grossièrement classé en grands ensembles territoriaux, mais la « France » est mêlée à la Picardie, à l'Artois, au Vermandois, à la Champagne, etc.¹⁰⁵ Dans cet ensemble de marches d'armes, l'Île-de-France semble, en outre, particulièrement délicate à définir, si l'on en croit Michel Pastoureau dans sa préface au premier tome de la collection des *Marches d'armes*, publiée en 1981 : « L'Île-de-France, indélimitable, indéfinissable, fait problème. »¹⁰⁶

Malgré ces réserves, l'étude des armoriaux permet de préciser ce que les rois et hérauts d'armes entendaient par « marche de France » et même par « marche d'Île-de-France », puisque comme nous l'avons vu plus haut, ce milieu emploie de façon précoce le mot nouveau d'*Île-de-France* en son sens actuel.

¹⁰² M. Pastoureau, *Traité d'héraldique...*, p. 224.

¹⁰³ M. Pastoureau, *Traité d'héraldique...*, p. 61-62.

¹⁰⁴ Préface de Michel Pastoureau à E. de Boos, *L'armorial Le Breton*, p. 10.

¹⁰⁵ E. de Boos, *L'armorial Le Breton...*, p. 15.

¹⁰⁶ Michel Pastoureau, préface à Michel Popoff, *Marches d'armes, I. Artois et Picardie*, Paris, Le Léopard d'or, 1981, p. XVII.

Nicolas Civel, partant de quatre armoriaux du XIII^e siècle, définit ainsi la « marche de France »¹⁰⁷ : sa frontière passe le long de l'Epte jusqu'à Gisors – à l'exception de La Roche-Guyon qui est considérée comme normande –, puis elle longe le Beauvaisis jusqu'à la forêt de Chantilly, redescend le long de la vallée de l'Ourcq, contourne Meaux, traverse la Marne, sépare la Brie française de la Brie champenoise, délimite le Gâtinais français, remonte au nord-ouest le long de la Beauce, fait un écart vers l'ouest pour inclure Dreux et rejoint Mantes. Les pays de forte densité seigneuriale sont essentiellement la vallée de l'Epte, le plateau de France, la Goële, la vallée de la Seine entre Poissy et Mantes et le massif forestier qui s'étend entre Versailles et Rambouillet ; les villages de la proche banlieue de Paris ne sont pratiquement pas cités dans ces armoriaux.

Gilles Le Bouvier, le « héraut Berry », a donné au milieu du XV^e siècle une description précise de cette marche d'armes de France, dans le prologue de son *Armorial* :

« Et le premier Chapitre est du Roy nostre souverain Seigneur et d'aucuns des prochains de son sang et des principaulx chiefs de guerre de son royaume et des armes des nobles de la Royaulté d'armes des François, qui contient depuis la riviere de Loire compris la Cité d'Orleans, jusques a la riviere d'Ayne, compris la Cité de Soissons et en sont les comté de Chartres, du Perche, de Dreux, de Monfort, de Valoys, de Dampmartin, et les pays de Beausse, Gastinois, Pyroie¹⁰⁸, Urepois, France¹⁰⁹, Brye, Veuquecin le François, la Cité de Sanlis, jusques a la riviere d'Ayne et d'Oyse. »¹¹⁰

La « marche de France » s'étend donc entre la Loire au sud, l'Oise et l'Aisne au nord ; ses limites occidentales et orientales ne sont pas précisées, peut-être parce qu'elles s'imposaient tout naturellement au lecteur : ce sont les marches de Normandie, sujet du chapitre IV de l'*Armorial*, et de Champagne, traitée au chapitre VI. Gilles Le Bouvier indique aussi les localités définissant les bornes méridionale et septentrionale de la marche de France, qui s'étend d'Orléans jusqu'à Senlis et Soissons, trois « cités » (diocèses). Enfin, il énumère les comtés et les pays qui composent la « marche de France ». Les comtés, référence nobiliaire, viennent en premier ; les pays comblent les interstices¹¹¹.

La définition de la « marche de France » dans l'*Armorial* du héraut Berry paraît coïncider avec celle de l'*Armorial du héraut Navarre*, répertoire de plus de 1500 écus français,

¹⁰⁷ N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 5, note 37. Les armoriaux cités par l'auteur sont : l'armorial Wijnbergen (1265-1270), le *Herald's Roll* (v. 1270-1280), l'armorial Le Breton (fin XIII^e s.), l'armorial du héraut Vermandois (v. 1280-1300).

¹⁰⁸ Puisaye.

¹⁰⁹ Ici synonyme d'*Isle de France*, cf plus haut.

¹¹⁰ Gilles Le Bouvier, *Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances...*, p. 41 ; d'après Paris, BnF, ms. fr. 4985, fol. 14-14v^o.

¹¹¹ Sur le détail de ces comtés et de ces pays, voir plus bas.

flamands et anglais compilés entre 1368 et 1375¹¹². Cet ouvrage ne précise pas les contours des marches d'armes, mais le titre qui lui est donné dans l'un des manuscrits nous en fournit l'énumération complète :

« Cy est l'extraict du livre de Navarre, maistre héraut du très noble, très crestien et très puissant roy de France, contenant le blazon et deviz des armes de tous les roys chrétiens, princes et seigneurs du sang de France, et autres barons, baneroys, bacheliers et chevalliers du pais de France, Normandie, Champaigne, Bourgongne, Bretagne, Le Maine, Anjou, Tourayne, Vermandoys, Beauvoisin, Pontif, Artois, Corboyais, Poitou, Berry, Breban, Flandres, Henault et Angleterre... »¹¹³

Le « pays de France » ne comprend donc pas le Beauvaisis ni le Vermandois¹¹⁴, ce qui correspond à la définition qu'en donne le héraut Berry.

Cette « marche de France » a longtemps joui d'une certaine prééminence. En 1406, les hérauts français formèrent un collège, à la tête duquel fut placé Montjoie, le roi d'armes de la marche de France. Celle-ci bénéficiait donc d'une sorte de primauté au sein des marches d'armes du royaume, comme l'exprime la position initiale qui lui est souvent conférée dans les armoriaux français. Mais si Gilles Le Bouvier, notamment, se conforme à cet usage dans son armorial, sa *Chronique de Charles VII* révèle que cette prééminence a sans doute été remise en cause par le départ du roi pour Bourges ; en effet, Gilles Le Bouvier se présente dans le prologue comme « Je Berry, premier herault du roy de France, mon naturel et souverain seigneur, et roy d'armes de son pays de Berry »¹¹⁵.

Il faut enfin noter que chez les hérauts d'armes, il existe aussi, à côté du sens régional, un sens général pour « France », correspondant à l'ensemble du royaume. C'est ce qui apparaît par exemple nettement dans l'*Armorial Bellenville*, un armorial universel de la seconde moitié du XIV^e siècle, probablement composé aux Pays-Bas. Ce recueil s'ouvre sur la marche de France, qui regroupe la famille royale, puis les possesseurs de grands fiefs disséminés dans tout le royaume, ainsi que les grands serviteurs de l'Etat sous Charles V : Bureau de la Rivière, Olivier de Clisson, Bertrand du Guesclin, etc. (folio 1 à 3)¹¹⁶. De même, dans les rôles occasionnels qui se trouvent à la fin du manuscrit, l'adjectif « françoys » est appliqué à

¹¹² Cet armorial a longtemps été attribué à Martin Carbonnel, roi d'armes de Charles le Mauvais, comte d'Evreux et roi de Navarre, de 1369 à 1370. On préfère aujourd'hui y voir le fruit d'un travail d'équipe. Le manuscrit original est perdu, seules nous sont parvenues des copies, qui semblent toutes incomplètes. Paris, BnF, ms. fr. 14356 a servi de base à l'édition de L. Douët d'Arcq (1859). Il existe aussi une copie du XVI^e siècle (Paris, BnF, ms. fr. 32487) qui semble avoir été faite d'après l'exemplaire le plus ancien, mais très lacunaire : Paris, BnF, NAF 1105.

¹¹³ *Armorial Navarre...*, p. 5-6.

¹¹⁴ M. Popoff, « La partie picarde de l'*Armorial Navarre* »... Sous « Vermandois et Beauvoisins » sont notamment rangés : le comte de Soissons (n° 916), le sire de Coucy (n°917), etc.

¹¹⁵ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 3.

¹¹⁶ *L'Armorial Bellenville...*, p. 49-57.

trois personnages originaires de Picardie, du Poitou et d'Aquitaine¹¹⁷ : Hutin de Vermelles¹¹⁸, Gadifer de la Salle¹¹⁹ et Grailly, captal de Buch¹²⁰. « France » et « françoys » ne sont pas à prendre ici au sens restreint, mais au sens large.

On retrouve donc, au sein de cette littérature héraldique, la polysémie du mot « France » qui peut désigner soit l'ensemble du royaume, soit une « province » de celui-ci. Bien que certaines marches d'armes réunissent plusieurs régions, dans le cas de la « marche de France », il semble y avoir une relative adéquation entre la « France »/Île-de-France de la géographie vernaculaire, et l'espace héraldique. Nous pouvons notamment comparer la « marche de France » de l'armorial du héraut Berry au « meilleur païs de tout le royaume », dans la *Description des pays* écrite par le même auteur, également vers le milieu du XV^e siècle¹²¹.

A la fin de sa description du royaume de France, Gilles Le Bouvier en vient en effet à décrire la région parisienne (**Carte 5**) :

« Puis y est la conté de Dreux, la conté de Montfort, le païs de Hurepois, le païs de Gaistinois, la conté de Meulanc, la conté de Chaumont, le païs de Besquecin, la conté de Beaumont, la conté de Senliz, la conté de Valois, l'Isle de France, le païs de Brie, le païs de Pisoie, la conté de Gien, qui sont moult bons païs et fertilz de blez, de vins, de bestial, de bois et de rivieres. Et y a moult bon peuple, et honnestes gens et bons catholiques. Et est à parler proprement le meilleur païs de tout le royaume. Et y sont les cités de Paris qui est la maistresse cité du royaume, et la plus grant, et y est le palais du roy assis au milieu de la ville et passe la rivière de Saine autour dudit palais. Et est ycellui palais le mieulx composé et édifié, et le plus grant qui soit en nulz des royaumes des crestiens et là est assise la grant chappelle collégiale[e] du roy et aussi là sont les grans salles, où cotidiennement se tient le grant parlement où on fait la justice de tout le royaume. Puis y est la cité de Senliz, de Meaulx, de Soissons. Or y sont les païs d'Aucerrois et de Nyvernois, et y a deux cités, Aucerre et Nevers. Ainsy ay nommé tous les païs de ce royaume»¹²².

On le voit, cette région (qui, comme la Picardie voisine, reste anonyme), correspond à peu près à la « marche de France » de l'*Armorial* de Gilles Le Bouvier, malgré quelques divergences : l'*Armorial* rajoute à la « France » le Perche, le Chartrain et l'Orléanais, qui ne font pas partie du « meilleur païs de tout le royaume » dans la *Description des pays* ; en outre, l'*Armorial* restitue son unité au Vexin français en ne citant pas les comtés de Chaumont-en-Vexin et de Beaumont-sur-Oise, présents en revanche dans la *Description des*

¹¹⁷ *L'Armorial Bellenville...*, p. 179 et 182.

¹¹⁸ Hutin de Vermeilles ou Vermelles, mort en 1390, chambellan du roi, époux de Marguerite de Bourbon (fille de Louis I^{er} de Bourbon). Vermelles est une commune de l'actuel département du Pas-de-Calais.

¹¹⁹ Gadifer de La Salle (1340-1415 est un chevalier poitevin, célèbre pour avoir conduit la première expédition française aux îles Canaries, avec Jean de Béthencourt. Cf. Robert Favreau, « Gadifer de la Salle et la conquête des Canaries (1402) » dans *Revue Historique du Centre-Ouest*, II-2, 2003, p. 387 ; Maurice Keen, « Gadifer de la Salle : A late medieval knight », dans C. Harper-Bill and R. Harvey (dir.), *The ideals and practice of medieval knighthood*, Woodbridge, 1986, p. 74-85.

¹²⁰ Jean de Grailly, captal de Buch (1330-1376) ou son fils, de même nom (vers 1370-1407), seigneurs du Bordelais.

¹²¹ Voir plus haut, chapitre 3, pour la présentation de cet ouvrage.

¹²² Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Le Livre de la description des pays...*, p. 50.

pays. La « marche de France » est donc un peu plus étendue vers le sud et vers l'ouest que l'Île-de-France du traité géographique. Par ailleurs, les limites de la « marche de France » sont plus clairement indiquées, notamment par le biais des cours d'eau, que celles du « meilleur païs de tout le royaume » dont on ne saisit pas très bien s'il comprend ou non les « païs d'Aucerrois et de Nyvernois » ; il nous paraît préférable de ne pas les y inclure, mais le texte prête à discussion.

Si les contours de la région sont voisins, le mode de description du territoire est lui aussi très proche : l'auteur définit la « marche de France » et le « meilleur païs de tout le royaume » par une liste de comtés et de « païs », tout en se référant aussi partiellement aux diocèses. Les circonscriptions administratives (bailliages ou gouvernement) ne sont pas évoquées. Néanmoins, l'*Armorial* paraît organisé de façon moins topographique que la *Description* : en isolant les « comtés » des « pays », il suit davantage une logique de nomenclature ; dans la *Description*, l'énumération des différents « païs » et « comtés », sans être entièrement gouvernée par une logique géographique, progresse toutefois selon deux axes : le premier va de Dreux au Gâtinais, traversant la région de l'ouest vers l'est ; puis l'auteur reprend sa description au niveau de la Seine, avec Meulan, et la poursuit en cercle dans le sens des aiguilles d'une montre, jusqu'à la Loire.

D'autre part, la finalité des deux textes n'est pas exactement la même : le prologue de l'*Armorial* cherche simplement à délimiter les marches d'armes, tandis que la *Description des pays* livre aussi des éléments d'appréciation sur les territoires, ce qui l'amène, pour l'Île-de-France, à s'attarder assez longuement sur Paris, « la maistresse cité du royaume ».

Dans l'ensemble, les deux listes reflètent cependant une même vision et montrent que le « héraut Berry » avait une représentation bien fixée du territoire. On notera aussi l'attention qu'il porte aux cours d'eau : énumérés à part dans la *Description des pays*, ils jouent également un rôle significatif dans la définition des « marches » ou « royautés d'armes » de l'*Armorial*. La « marche de France » est ainsi située entre Loire et Aisne ; de même le second chapitre, « de la royauté d'armes de Berry et de Touraine » (titre très restrictif par rapport à l'espace couvert !), est située entre le confluent de la Vienne et de la Loire, le Rhône, la mer et la Garonne. La géographie du « héraut Berry » s'inscrit donc dans un cadre bien défini, où les comtés et duchés forment une armature dont les interstices sont comblés par les « pays », avec une prédilection pour les frontières fluviales.

Cette géographie nobiliaire est d'autant plus intéressante que les hérauts d'armes sont souvent des observateurs attentifs de l'espace : la *Description des pays* en est l'illustration

textuelle¹²³, et l'*Armorial Revel* en constitue un bel exemple graphique, avec ses célèbres vues figurées de l'Auvergne, du Forez et du Bourbonnais.

b. Les comtés et vicomtés

Contrairement à d'autres provinces, l'Île-de-France médiévale ne correspond pas à une entité féodale unique : ainsi que l'avons vu dans les descriptions du héraut Berry, elle comprend en son sein plusieurs comtés et vicomtés, dont certains (comme le comté de Dammartin) appartiennent à de vieux lignages franciliens, tandis que d'autres peuvent être donnés en apanage ou en douaire à des membres de la famille royale. Le comté d'Étampes, par exemple, cessa d'être administré directement par les Capétiens en 1240, pour être donné par le roi à diverses personnes de son entourage, et ce encore au XVI^e siècle (il appartient notamment à Diane de Poitiers)¹²⁴.

Le comté reste jusqu'à la fin du Moyen Âge un échelon territorial important pour l'administration royale, comme en témoigne le répertoire du Trésor des chartes et des « mémoires » de la Chambre des comptes : ce classement, effectué vers 1420, se fonde beaucoup plus souvent sur les comtés que sur les bailliages et sénéchaussées ; il fait aussi parfois appel à la notion de « pays », par exemple pour la Beauce, la Brie et le Gâtinais. Le même mélange de « pays » et de fiefs est par exemple employé en 1465 pendant les négociations sur l'apanage de Charles de France : les territoires demandés à Louis XI sont « la conté de Champagne, le pays de Vermendoys, le pays de Brye, le pays de Gastinois avec la duché de Berry »¹²⁵.

Ainsi que l'a démontré Bernard Guinée, on retrouve chez Michel Pintoin un cadre tout à fait comparable : le chroniqueur dyonisien recourt en priorité soit à la géographie féodale, soit aux « pays » / régions telles que Beauce, Brie ou Gâtinais¹²⁶.

Comme nous venons de le voir, le héraut Berry se repère lui aussi par rapport aux comtés et aux pays, sans négliger toutefois le cadre diocésain, aussi bien dans son *Armorial* que dans sa *Description des pays*. Malgré sa précision, la *Description des pays* n'est d'ailleurs pas

¹²³ On peut aussi signaler un autre traité écrit par un héraut d'armes au XV^e siècle : le *De ministerio armorum*, traité héraldique suivi d'une description de l'Europe occidentale (Allemagne, Italie, Espagne), à laquelle manque malheureusement celle du royaume de France. Cf. N. Bouloux, « Culture géographique et représentation du territoire »..., p. 103-105 ; édition de ce traité : *Livro de Arautos. De ministerio armorum*, éd. A.A. Nascimento, Lisbonne, 1977.

¹²⁴ P. Dupieux, *Les institutions royales au pays d'Étampes...*

¹²⁵ Léonard Dauphant, « *Toute France* », p. 359.

¹²⁶ B. Guinée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 404-405.

exempte d'approximations ni d'oublis en matière de géographie féodale : elle passe sous silence le comté d'Étampes et celui de Dammartin ; elle ne tient pas compte de l'érection en duché-pairie du comté de Valois en 1406 – mais Michel Pintoin et Enguerrand de Monstrelet continuent, eux aussi, à parler du « comté de Valois ».

De tous les comtés cités par le « héraut Berry », c'est celui de Valois qui est le plus souvent utilisé comme référence géographique dans notre corpus au XV^e siècle. Il apparaît par exemple à plusieurs reprises chez Enguerrand de Monstrelet¹²⁷ et chez Michel Pintoin, qui nous décrit ainsi les troupes royales parcourant le comté de Valois dans l'attente de machines de siège venant de Paris pour réduire la forteresse du Tremblay :

« ...interim dum nostri *comitatum Valesii* hostiliter perlustrarent et eis de Parisius afferrentur obsidionalia instrumenta... »¹²⁸

Il cite aussi le comté d'Étampes, que le duc de Guyenne, sous l'impulsion du duc de Bourgogne, attaque en 1411 :

« ut *de Stampis comitatum* domino duci Biturie subditum viribus expugnaret »¹²⁹.

En revanche, les autres comtés cités par Gilles Le Bouvier dans sa *Description des pays* font rarement office de référence géographique chez les chroniqueurs de la fin du Moyen Âge. Ils peuvent intervenir dans la narration, mais pas comme marqueurs du territoire. Ainsi chez Monstrelet :

« Et pour tant, fist le roy mectre en sa main **les contes** de Boulongne, d'Estampes, **de Valois**, **de Beaumont**, de Clermont et autres terres desdiz ducs et contes et de tous leurs serviteurs... »¹³⁰

Les comtés de Valois et de Beaumont sont ici considérés en tant qu'entités féodales et non en tant que lieu où se déroule une action.

Dans l'ensemble, le comté constitue un échelon territorial connu des écrivains, mais souvent associé à une autre notion : celle de « pays ».

7. L'Île-de-France, une somme de « pays » ?

L'Île-de-France est souvent perçue comme une mosaïque de petits « pays » tels que la Beauce, le Gâtinais, le Vexin français, la Brie ou le pays de France (que le XV^e siècle désigne aussi, nous l'avons vu, sous le nom d'*Isle de France*). La définition de l'Île-de-France comme un agrégat de pays n'est pas propre à cette province, mais elle y joue un rôle particulièrement

¹²⁷ Monstrelet, tome IV, p. 97 ; tome VI, p. 317 (voir infra).

¹²⁸ Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique de Charles VI*, livre XL : éd. Bellaguet, tome VI, p. 390. Autres occurrences du comté de Valois : tome IV, p. 570, 586, 598 ; tome V, p. 290.

¹²⁹ Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique de Charles VI*, tome IV, p. 572.

¹³⁰ Monstrelet, tome II, p. 87 [1410].

important : c'est ce qui ressort, par exemple, de la lecture de la *Description des pays* du héraut Berry. C'est également à propos de l'Île-de-France que les chroniqueurs de la fin du Moyen Âge font le plus souvent référence à des pays : la Beauce, la Brie, le Gâtinais, le Vexin. Dans son étude sur « La France de Michel Pintoin », ce sont ces quatre pays de la région parisienne que cite en premier lieu Bernard Guenée, même s'il ajoute que le chroniqueur évoque aussi la Thiérache et le Vermandois¹³¹. Il faut donc nous pencher sur cet aspect, que nous avons déjà un peu défriché en examinant la naissance du nom d'*Isle de France*, mais qu'il convient d'explorer au-delà des limites du seul « pays de France » au nord de Paris.

Comme pour ce dernier, les sources sont beaucoup plus abondantes et précises pour la période moderne. Les premières cartes susceptibles de nous renseigner sur les « pays » de l'Île-de-France ne remontent qu'au XVI^e ou au début du XVII^e siècle. Nous avons déjà cité, dans notre chapitre sur l'apparition du mot « Isle de France », la carte de François de La Guillotière, parue en 1598 dans le *Theatrum Orbis Terrarum* d'Ortelius¹³² (**Planche 49**). Cette carte, intitulée *L'Isle de France. Parisiensis agri descriptio*, indique en lettre majuscules plusieurs « pays » au nord de Paris : « la France » à l'ouest, bordée par la Seine et l'Oise ; « le Parisis » un peu plus à l'est ; « l'Aunay », la Goele » et « le Multien » au nord-est ; et enfin « la Brie » qui s'étend à l'est, sur la rive gauche de la Marne. La carte du *Gouvernement de l'Isle de France*, dressée par Damien de Templeux entre 1600 et 1620 environ, couvre un territoire plus vaste, allant de Gournay à Noyon, Soissons, Melun et La Ferté-Alais (**Planche 50**). L'auteur y a représenté, toujours en lettres majuscules, « la France » (pays au nord de Paris), le « Beauvaisis » (partie nord-ouest du gouvernement), « le Valois » (partie nord-est de cette circonscription militaire) et « le Hurepois » à l'ouest, ainsi que deux « pays » limitrophes du gouvernement d'Île-de-France au sud, mais situés hors de son emprise : « la Brie » et « la Beauce ». En 1619 ont été également publiées une série de cartes de pays concernant la Brie, le Beauvaisis, le Gâtinais (**Planches 51 à 53**). Par la suite, ont été éditées de nombreuses cartes des environs de Paris mentionnant divers « pays » : Hurepoix, Gâtinais, Brie, Beauce... La plus célèbre est la carte des pays du gouvernement d'Île-de-France, exécutée par Gilles Robert de Vaugondy en 1754 (**Planche 62**). Mais, comme nous avons eu l'occasion de le souligner à propos de ce gouvernement, il s'agit là d'un document tardif, que l'on ne peut transposer sans prudence sur l'époque médiévale.

Les « pays » sont l'expression d'une géographie vernaculaire dont les frontières sont par essence plus difficile à déterminer que celles des circonscriptions administratives. Bernard

¹³¹ B. Guenée, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin »..., p. 405.

¹³² Lucien Gallois, p. 286.

Guenée a montré, en s'appuyant sur l'exemple du bailliage de Senlis, que celles-ci pouvaient faire l'objet d'une cartographie assez précise, même si cela exigeait d'importants dépouillements d'archives. Peut-on en dire autant des « pays » ? Les géographes du début du XX^e siècle étaient fermement convaincus de pouvoir les délimiter, non par le biais de sources historiques mais par celui de la géologie. Lucien Gallois, appliquant à la région parisienne les théories développées par Vidal de la Blache, a défini un certain nombre de « pays » assimilables à des « régions naturelles ». Celles-ci correspondent à un substrat géologique, qui entraîne à son tour un certain mode de culture, d'occupation des sols, bref de paysage, aisément identifiable par le géographe et reconnu depuis les temps immémoriaux par la « sagesse populaire ».

Le lien entre les noms de pays et la géographie physique ne doit bien sûr pas être négligé : la Beauce correspond à un paysage bien particulier, déjà fixé au Moyen Âge et certainement identifié comme tel par les écrivains du XV^e siècle, qui ne situent pas pour rien des localités telles que Pathay ou Janville « en Beausse ». Toutefois, Lucien Gallois lui-même reconnaissait que les noms de pays qu'il avait pu recenser pour la région parisienne n'étaient pas tous réductibles à une « région naturelle ». De plus, comme nous le verrons, les limites de ces territoires ont pu varier au fil du temps et des usages. Il serait donc très réducteur de tirer du seul substrat géologique une carte des « pays » de la région parisienne. Le déterminisme prôné par Vidal de La Blache a d'ailleurs été remis en cause, notamment par les historiens modernistes, qui ont cherché dans les années 1980 à lui substituer une dimension plus sociale et anthropologique¹³³.

En ce qui concerne l'Île-de-France au Moyen Âge, les recherches de Guy Fourquin ont permis d'affiner celles de Lucien Gallois, en précisant notamment les disparités démographiques des différents « pays » de la région parisienne¹³⁴ : le pays de « France » (au sens le plus restreint du terme) détient le record de population, avec environ 19 feux par km² ; le Vexin, le Thelle et la basse vallée de l'Oise comptent 10 à 12 feux par km² ; aux alentours de Paris, dans la vallée de la Seine (de Villeneuve Saint-Georges à Conflans-Sainte-Honorine), et dans celle de la Marne au-dessous de Lagny, la densité s'élève à 16 feux un tiers. Certaines parties de la Brie (environs de Brie-Comte-Robert, vallées de l'Yerres et de la Seine entre Villeneuve-Saint-Georges et Saint-Fargeau) dépassent 13 feux, tandis que

¹³³ Michel Puzelat, « La notion de pays : un parcours historiographique », dans *Savoir des lieux. Géographies en histoire*, sous la direction d'Odile Redon (collection *Les Cahiers de Paris VIII*), Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 1996, p. 89-106.

¹³⁴ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 64.

d'autres, plus isolées comme la région de Tournan, avoisinent 7 feux. La région de Montlhéry a plus de 13,5 feux. Le Hurepoix, en revanche, est très faiblement peuplé : jamais plus de 9 feux au km².

Les études les plus récentes privilégient une approche culturelle : c'est ainsi que Bernard Guenée s'est intéressé à la notion de « pays » chez Michel Pintoin. C'est ce type de démarche que nous allons essayer d'appliquer à notre corpus, pour tâcher de comprendre la nature de ces « pays » franciliens au Moyen Âge.

Le Parisis

Au cœur de l'Île-de-France, s'étend le « *pagus parisiensis* », le « pays de Paris » ou « Parisis ». Ce nom n'a pas disparu de la toponymie, puisque deux communes sont toujours dites « -en-Parisis » : Cormeilles et Fontenay dans le Val d'Oise, auxquelles il faut ajouter « Villeparisis » en Seine-et-Marne. Au Moyen Âge, d'autres toponymes comparables sont attestés, comme « Louvres-en-Parisis » en 1119¹³⁵.

Le terme de « *pagus parisiacus* » est pour sa part attesté depuis le VII^e siècle : Eaubonne et Taverny sont ainsi situés « *in pago parisiaco* »¹³⁶. Il existait par ailleurs, au sein du diocèse de Paris, un « archidiaconé du Parisis » divisé en deux doyennés ayant pour chef-lieu Gonesse et Montfermeil, puis Montmorency et Chelles¹³⁷.

Contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, le terme de « Parisis » comme son équivalent latin de « *pagus parisiensis* » sont en fin de compte assez rarement employés par nos auteurs. En effet, les expressions courantes sont plutôt celles de « *partes parisienses* » ou de « pays d'entour Paris » : les écrivains identifient la périphérie parisienne, mais n'en font pas un « pays » à part entière. C'est d'ailleurs ce que reflète la définition plus tardive du Parisis par Charles Estienne dans la *Guide des chemins de France* (1552) :

« Le Parisis (dont retient encor l'appellation, la forte monnoye des solz & deniers Parisis, & les taxes en parlement de Paris) comprenoit anciennement ce qui estoit depuis la porte dudict Paris iusques a Pontoise d'une part, et iusques a Claye, vers la Brye d'autre : duquel pays n'est demeuré que le surnom a quelques villages, comme a Louvres, Cormeilles, Escouan, & autres dictes en Parisis. Encore disent aucuns, que la porte que nous disons de Paris, s'appelloit la porte, ou apport du Parisis : par ce que de cest endroit on alloit & venoit au Parisis. »¹³⁸

¹³⁵ M. Mulon, *Noms de lieux d'Île-de-France...*, p. 8.

¹³⁶ Pour Eaubonne : *MGH, Diplomatum Imperii*, t. I, p. 155. Pour Taverny : *MGH, Diplomata Karolinorum*, t. I, p. 144-145. Cf. B. Bedos, *La Châtellenie de Montmorency...*, p. 21.

¹³⁷ B. Bedos, *La Châtellenie de Montmorency...*, p. 21.

¹³⁸ Charles Estienne, *La Guide des chemins de France...*, p. 5.

D'après la *Guide des chemins de France*, le Parisis apparaît bien comme l'un des « pays » de la région parisienne ; il correspond à la partie nord de la prévôté et vicomté de Paris, de Pontoise à Claye. Mais à regarder de plus près cet extrait, on s'aperçoit que les exemples fournis par Charles Estienne ne relèvent que de la toponymie : quelques villages sont dits « en Parisis » ; pour le reste, la monnaie parisienne ou l'« apport Paris » ne peuvent être retenus comme preuves de l'existence d'un « pays » au Moyen Âge.

Il ne faudrait cependant pas en conclure que le « Parisis » était une notion inconnue des écrivains médiévaux. Raoul de Presles, dans le chapitre consacré à Paris et à sa région qui accompagne sa traduction de la *Cité de Dieu*, en fait mention ; comme chez Estienne, le Parisis est évoqué en lien avec la toponymie :

« Et aussi edifierent plusieurs villes pour habiter a l'environ de Paris, que ilz appellerent de ce nom ; si comme Rueil en Parisi, qui fu chastel royal et chief de chastellerie, Cormeilles, Louvres, Roissi, qui toutes furent nommées en Parisi, et Ville Parisie ; toutes les queles retrouvent encore ce nom. »¹³⁹

Le Parisis apparaît également sous la plume de Michel Pintoin, qui précise que le « *pagus parisiacus* » s'étend jusqu'à l'Oise¹⁴⁰, et comprend Dammartin. Il est d'ailleurs possible que sous cette expression de « *Parisiensis* » ou « *Parisiacus pagus* », Michel Pintoin entende parfois l'ensemble de la région parisienne, dont nous avons vu qu'il évitait soigneusement de l'appeler « France »¹⁴¹.

Le Vexin

A l'ouest, le Vexin forme une zone frontalière entre la région parisienne et la Normandie. Ce territoire, qui tire son nom de la tribu celtique des *Veliocasses*, est scindé entre « Vexin français » et « Vexin normand » depuis le traité conclu entre Charles le Simple et Rollon en 911, la limite étant matérialisée par la rivière de l'Epte. Traditionnellement, le pays du Vexin français est donc fixé entre l'Epte, la Seine et l'Oise¹⁴². Comme pour les autres « pays » de la région parisienne, il faut toutefois attendre le XVI^e siècle pour qu'un texte énonce les limites de ce territoire : Noël Taillepied dans les *Antiquités de la ville de Pontoise* (1587) donne pour

¹³⁹ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 104.

¹⁴⁰ Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique...*, t. IV, p. 338 : « *per Credolium castrum suum super fluvium Isare constructum, qui quidem fluvius Parisiensem pagum a Belvacensi dividit* ». Cf. B. Guenée, « Un royaume et des pays... », p. 406.

¹⁴¹ IV, 634 ; V, 448. Cf. B. Guenée, « Un royaume et des pays... », p. 409.

¹⁴² Marianne Mulon, « Noms de lieux en Vexin français », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, tome LXXXII, 1999, p. 73-106.

frontières au Vexin deux rivières, l'Andelle et le « Valmondois », c'est-à-dire le Sausseron (il ne précise pas, en revanche, comment le Vexin français est séparé du Vexin normand).

Le « héraut Berry », dans la *Description des pays*, donne au Vexin une extension assez limitée, dans la mesure où il le distingue du comté de Meulan et du comté de Chaumont-en-Vexin (**Carte 5**). Cependant, il ne reprend pas cette division dans son *Armorial*, et pour la plupart des auteurs de notre corpus, le Vexin s'étend sur tout le territoire compris entre l'Oise et l'Epte, indépendamment de la géographie des comtés.

Le Vexin est un territoire régulièrement évoqué par les textes littéraires du XIII^e au XV^e siècle, notamment par les chroniques, car sa situation frontalière, entre « France » et « Normandie », en fait un lieu de passage et de combats récurrent pendant les guerres opposant le roi de France à celui d'Angleterre. De plus, le comté du Vexin, intégré au domaine royal à la fin du XI^e siècle, bénéficie d'un statut un peu particulier dans la mesure où son étendard n'est autre que l'oriflamme, la célèbre bannière levée à Saint-Denis par les rois de France dès qu'ils doivent livrer bataille. Elle symbolise la protection accordée au souverain par saint Denis. Le comte du Vexin était en effet l'avoué de l'abbaye, qui se prétendait détentrice du Vexin à la suite d'une donation de Dagobert. Les chroniqueurs dionysiens, à commencer par l'abbé Suger dans sa *Vie de Louis VI*, aiment à souligner ce lien particulier entre le roi, le Vexin et Saint-Denis¹⁴³.

Le terme de Vexin est donc assez abondamment représenté dans notre corpus d'œuvres littéraires. On le retrouve, notamment, dans de nombreuses chroniques du XIV^e et du XV^e siècle, telles que la *Chronique dite de Jean de Venette*¹⁴⁴ ou la *Chronique des quatre premiers Valois*¹⁴⁵. Dans les chapitres « historiques » du *Songe de Pestilence*, le Vexin est assimilé au « ventre » ou au « bras destre » du roi, dont Du Guesclin « sane les plaies » par ses victoires¹⁴⁶. Michel Pintoin, pour sa part, cite le Vexin à deux reprises dans son récit du règne de Charles VI. Les chroniqueurs normands sont bien sûr particulièrement familiers du terme. C'est ainsi que Thomas Basin, lorsqu'il évoque, en des termes souvent cités, la grande dévastation des campagnes entraînée par la Guerre de Cent Ans, le mentionne dans sa liste des régions ravagées, en prenant soin de distinguer Vexin français et Vexin normand :

¹⁴³ Voir plus loin notre chapitre sur Saint-Denis.

¹⁴⁴ *Chronique dite de Jean de Venette*, éd. Colette Beaune, p. 262 [année 1363].

¹⁴⁵ *Chronique des quatre premiers Valois*, éd. Siméon Luce, p. 137 : les Anglais, ayant franchi la Seine gelée, « coururent Veuguessin » [1363].

¹⁴⁶ *Les Livres du roy Modus et de la Royne Ratio...*, ch. 248, p. 210-211. Cette insistance sur le Vexin est sans doute liée au seigneur qui a fait réaliser l'ouvrage, probablement Henri de Ferrières, baron de Gisors dans les années 1360-1370.

« Vidimus ipsi Campaniae totius vastissimos agros, totius Belciae, Gastinati, Carnotensis, Drocensis, Cenomanniae et Pertici, **Velloccassium seu Vulgacinorum, tam Franciae quam Normanniae**, Bellovacensium, Caletensium, a Sequana usque Ambianis et Abbatisvillam, Silvanectensium, Suessionum et Valisiorum usque Laudunum, et ultra versus Hannoniam, prorsus desertos, incltos, squalidos et colonis nudatos, dumetis et rubis oppletos, atque illic in plerisque terris, quae ad proferendas arbordres feraciores exstitunt, arbores un moren densissimarum silvarum excrevisse. »¹⁴⁷

Toutefois, le Vexin n'est pas le « pays » le plus souvent évoqué par nos chroniqueurs. Michel Pintoin, par exemple, utilise moins souvent le terme de Vexin que celui de Valois, de Gâtinais ou de Brie (pour lesquels on relève de 5 à 8 occurrences dans son œuvre). De même, Alain Bouchart, très attentif à toutes les régions de l'ouest dans ses *Grandes cronicques de Bretagne* (imprimées en 1514), n'emploie pourtant qu'une seule fois le terme de *Vexin* dans l'ensemble de son ouvrage, alors qu'il recourt fréquemment à d'autres noms de pays comme la Beauce¹⁴⁸. De nombreux chroniqueurs du XV^e siècle ne font quant à eux pas du tout mention du Vexin, malgré l'importance stratégique de la région dans la dernière partie de la guerre de Cent Ans.

La raison de cette relative désaffection est peut-être que le statut du Vexin est assez mal défini. Le « héraut Berry » hésite à rattacher le Vexin français soit à la Picardie, soit à la région parisienne¹⁴⁹. D'autres, plus nombreux, se demandent plutôt s'il appartient ou non à la Normandie, de laquelle il dépend sur le plan ecclésiastique. Certains restent attachés à la traditionnelle frontière de l'Epte ; un passage de la *Chronique scandaleuse* montre que Magny-en-Vexin, par exemple, n'est pas en Normandie pour Jean de Roye :

« Oudit temps, fut pendu et estranglé oudit gibet de Paris ung gros Normant, natif de Coustantin en Normandie, pour ce qu' il avoit longuement maintenue une sienne fille et en avoit eu plusieurs enfans, que lui et sadicte fille, incontinent qu' elle en estoit delivrée, murdrissoient; et, pour ledit cas, fut pendu, comme dit est, et sadicte fille fut arse **à Maigny près Pontoise, où ilz estoient venus demourer dudit pays de Normendie.** »¹⁵⁰

De même, le Vexin français est bien situé entre « pays de France » et Normandie dans le procès-verbal de l'assemblée des députés des bonnes villes de Beauvais, Senlis, Compiègne, Creil et Pont-Sainte-Maxence du 29 janvier 1432 (n.st.) :

« ...pendant ledit temps on advisera l'etat des patis, que l'en pourra cueillir bonnement es termes de Normandie et de **Veulguessin le François** et de France en l'obeissance de nos ennemiz ... »¹⁵¹

¹⁴⁷ Thomas Basin, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Quicherat, tome I, p. 45.

¹⁴⁸ Alain Bouchart, *Grandes cronicques de Bretagne...*, tome I, p. 434 (« le pays de Vexin environ Gisors »).

¹⁴⁹ Ambiguïté déjà relevée par Léonard Dauphant.

¹⁵⁰ Jean de Roye, tome I, p. 166.

¹⁵¹ J. Flammermont, « Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441) », *Mémoires de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, vol. 5, p. 180-297 ; cf. plus précisément la pièce justificative n° XXII, p. 286.

Mais pour d'autres auteurs, le Vexin (qu'il soit normand ou français) fait indubitablement partie du duché de Normandie. Le Religieux de Saint-Denis, par exemple, range La Roche-Guyon parmi les forteresses normandes¹⁵² ; de même, il nous décrit en 1419 les Anglais prêts à s'emparer de Gisors et de Pontoise, « les deux seuls points qu'ils eussent encore à conquérir en Normandie » (*Gisorcium et Pontisaram, que solum restabant in Normania occupanda*)¹⁵³. Une fois ces deux places tombées aux mains d'Henri V, celui-ci domine tout le duché de Normandie, comme nous le dit à son tour une chronique normande anonyme :

« En celle rendue de Guisors se rendirent tous les chasteaux d'entour comme Gournay et Chaumont, Naufle, Dangu et du **Veulgessin normant et le franchois** et les aultres menues fortresses, tant qu'il eult conquis la duchié de Normendie, sinon le Mont Saint Michel et le chastel d'Aumalle ». ¹⁵⁴

Bien que la Normandie bénéficie vers l'est d'une frontière politique délimitée depuis le X^e siècle, les écrivains du XV^e siècle hésitent donc à la borner par l'Epte ou par l'Oise. De même, plusieurs textes du XVI^e siècle montrent que Pontoise, vu de Paris, peut être dit « normand », idée contre laquelle s'insurge vivement un marchand local dans le *Dialogue fort plaisant et recreatif de deux Marchands* (1573)¹⁵⁵, tout aussi bien que Noël Taillepied dans ses *Antiquités de Pontoise*, condamnant « quelques mal affectés qui osent tenir que Pontoise est sous la duché de Normandie ».

Plusieurs facteurs ont pu contribuer au déplacement vers l'est de la frontière entre la région parisienne et la Normandie chez certains auteurs (qui ne font probablement que refléter une tendance générale, sous-jacente derrière les deux œuvres du XVI^e siècle). Le premier est tout simplement géographique : l'Oise constituait une frontière beaucoup plus prégnante que l'Epte. Par ailleurs, le rattachement des paroisses de l'ensemble du Vexin, tant normand que français, au diocèse de Rouen tendait à placer l'ensemble de ce « pays » en Normandie. Enfin, le duché de Normandie existe toujours à la fin du Moyen Âge mais ne constitue plus une entité politique aussi distincte du domaine royal qu'il pouvait l'être aux XI^e-XII^e siècles. Tous ces éléments ont pu contribuer à diminuer l'importance de l'ancienne frontière historique, qui reste cependant présente dans les esprits comme le prouvent les débats encore attestés au XVI^e siècle. Le processus d'effacement, du reste, n'a pas abouti à son terme puisque l'Epte est toujours aujourd'hui une limite départementale et régionale.

¹⁵² Religieux de Saint-Denis, tome VI, p. 310 : « ut inter oppida **Normanie** non modo inaccessible, sed et inexpugnabile crederetur ».

¹⁵³ Religieux de Saint-Denis, *Chronique*, tome VI, p. 326-328.

¹⁵⁴ Philippe Contamine, « Gisors et Pontoise entre France et Angleterre (1435-1436) », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, tome LXXXIV, 2001, p. 153-174 et plus précisément p. 157. Extrait de : BnF, ms. fr. 5028.

¹⁵⁵ *Dialogue fort plaisant et recreatif de deux Marchands : l'un est de Paris, et l'autre de Pontoise...*

Le Beauvaisis

Le Beauvaisis, autrement dit la région environnant Beauvais, forme une entité particulière, et ce depuis fort longtemps puisqu'un acte de Charles le Chauve, en 844, le mentionne déjà sous le nom de « *Belvacensis* »¹⁵⁶. Cette zone constitua, à partir du XI^e siècle, une principauté ecclésiastique, l'évêque portant aussi le titre comtal¹⁵⁷.

Outre la région de Beauvais même, ce « pays » comprend aussi, plus à l'est, la ville de Compiègne, s'il faut en croire le témoignage de certaines œuvres de notre corpus comme la *Chronique normande du XIV^e siècle* :

« En ce temps alerent les paisans à Beauvoisin entour Compiengne »¹⁵⁸.

De même, dans le poème de *l'Histoire des Trois Marie*, Venette (juste à côté de Compiègne, sur la rive droite de l'Oise) est situé en Beauvaisis :

« Vous fustes nez en Beauvoisin,
Vers Compiengne, en une villette
Que l'en dit encore Venette »¹⁵⁹.

Quant à la limite méridionale du Beauvaisis, elle est constituée par le « pays de France ». Pour reprendre la *Chronique normande du XIV^e siècle*, on voit la Jacquerie se développer « en Beauvoisin et en France »¹⁶⁰. De même, au XV^e siècle, Enguerrand de Monstrelet distingue le Beauvaisis de l'*Isle de France* (au sens de « pays de France ») : il précise ainsi qu'en 1429, Charles VII nomme Charles de Bourbon « principal chief sur les parties de l'Isle de France et de Beauvoisis », deux « pays » qui ne se confondent pas.

On s'attendrait à ce que l'Oise marque la frontière entre le Beauvaisis et le pays de France ; et c'est bien ce que dit le Religieux de Saint-Denis, pour qui la rivière sépare le « *pagus belvacensis* » du « *pagus parisiensis* »¹⁶¹. Néanmoins on trouve, dans *l'Abrégé françois des Grandes chroniques*, la ville de Beaumont-sur-Oise désignée sous le nom de

¹⁵⁶ E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, t. I, p. 424, n° 6316. Source : Tessier, *Recueil des actes de Charles II le Chauve*, Paris, 1943-1955, 166.

¹⁵⁷ O. Guyotjeannin, *Episcopus et comes. Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, X^e- début XIII^e siècle)*, Genève, Droz, 1987.

¹⁵⁸ *Chronique normande du XIV^e siècle*..., p. 128.

¹⁵⁹ BnF, ms. fr. 12468, fol. 2. Cité par Alfred Coville, *Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII, 1949, p. 335. Le poème de Jean de Venette n'a pas été édité.

¹⁶⁰ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 127-129 (voir citations données plus haut, dans l'étude lexicale de « France »).

¹⁶¹ Le Religieux de Saint-Denis, *Chronique*..., t. IV, p. 338. Cf. B. Guinée, « Un royaume et des pays... », p. 406.

« Beaumont en Beauvoisin » alors qu'elle s'élève sur la rive sud de la rivière¹⁶². La liste du Héraut Berry, en distinguant *l'Isle de France* de la *conté de Beaumont*, paraît confirmer que la limite septentrionale de l'Île-de-France pourrait coïncider, au moins chez certains auteurs, avec celle de la prévôté et vicomté de Paris, qui comprend Belloy-en-France mais non Beaumont-sur-Oise.

Faut-il inclure le Beauvaisis dans la « France » au sens régional du terme, cette fois, ou plutôt le rattacher à la Picardie ? Ce point est assez controversé. Linguistiquement, le Beauvaisis appartient à l'aire picarde, comme le montre bien la langue utilisée par l'officialité. Ce rattachement se retrouve dans les sources littéraires, dès l'époque des chansons de geste. Orson de Beauvais, par exemple, dans la chanson éponyme, possède le Beauvaisis, mais aussi Amiens, le Santerre, le Ponthieu et le Vermandois¹⁶³ ; pourtant, ce chevalier natif de Beauvais est dit « néz de France » au début de la chanson. Sous la plume de Cuvelier, Picardie et Beauvaisis sont également associés (mais pas forcément confondus) ; le Beauvaisis apparaît comme une sorte de « marche » aux confins de la « France » et de la « Picardie » :

« Jucques en Picardie furent Englois regnant
Et par tout Beauvoisin aloient habitant. »¹⁶⁴

Au XV^e siècle, le « héraut Berry » classe quant à lui le Beauvaisis parmi d'autres pays relevant de la Picardie¹⁶⁵. Mais le Beauvaisis n'en est pas moins inclus dans le gouvernement d'Île-de-France¹⁶⁶. En somme, son statut prête à discussion, mais sans doute est-il plus souvent rattaché à la Picardie qu'à la « France » régionale, en raison de l'aspect linguistique, qui joue un rôle important dans la définition des « espaces vécus »¹⁶⁷.

Le Senlisis

Au nord de l'Île-de-France, le héraut Berry place la « conté de Senliz ». De même, le bailliage de Senlis est cité, aux côtés de *l'Isle de France*, dans l'intitulé du gouvernement confié par Charles VIII à Louis de Valois (le futur Louis XII) en 1483 : ce dernier est nommé

¹⁶² Editée par Vallet de Viriville dans : *Chronique de Charles VII roi de France par Jean Chartier*, tome III, Paris : P. Jannet, 1858, p. 215.

¹⁶³ *Orson de Beauvais...*, vers 1225-1226 et 1242.

¹⁶⁴ Jean-Claude Faucon, *La Chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, Toulouse, Editions universitaires du sud, 1990, t. I, § CXXVII, vers 3540-3541, p. 74. Dans les vers suivants, le poète cite aussi La Hérelle, « un chastel avenant » et Creil, « ville et chastel vaillant ».

¹⁶⁵ Gilles Le Bouvier, *La Description des pays*, p. 47.

¹⁶⁶ Voir supra.

¹⁶⁷ Sur cet aspect, voir le chapitre 7.

« capitaine, gouverneur et lieutenant-général du roy en la ville, cité et prevosté [de Paris], en l'Isle de France et ès païs, terres, bailliages et seigneuries de Brye, Champaigne, Gastinois, Senliz, Beauvoisis et Vermandois, et en tous les bailliages, ressors et enclaves d'iceulx païs. »¹⁶⁸

Monstrelet situe Senlis aux portes de l'Île-de-France :

« Et d'autre part ledit duc d'Acquitaine lui escripvi ses lectres signées de sa main, par lesquelles il lui mandoit (...) qu'il se tirast le plus brief qu'il pourroit devers Senlis et en l'Isle de France. »¹⁶⁹

La ville est en effet le chef-lieu d'un bailliage qui constitue une entité propre, distincte de la prévôté de Paris dont la limite nord correspond peu ou prou à celle de l'*Isle de France*. Toutefois, Jean Lefèvre de Saint-Remy, en situant Baron en Île-de-France¹⁷⁰, montre que cette frontière n'est pas indiscutable et que l'*Isle de France* peut mordre sur le Senlisis. Par ailleurs, le « pays de Senlis » ne semble pas être une notion courante chez les écrivains qui parlent plutôt de la ville seule que du terroir environnant.

Le Valois

Le nom de « Valois » dérive du « pagus » de Vez, mais à la fin du Moyen Âge la capitale du Valois est indiscutablement Crépy : une lettre de rémission de janvier 1412 mentionne ainsi « Crespy, qui est le chief et principal lieu dudit pays de Valoys »¹⁷¹. Le comté de Valois, réuni à la couronne par Philippe Auguste en 1214, fut constitué en apanage en 1285 pour Charles de Valois, et en 1392 pour Louis d'Orléans. Ce dernier obtint, en 1406, son érection en duché-pairie¹⁷². L'une des plus importantes forteresses du Valois était Pierrefonds¹⁷³, « in confinio Valesii comitatus »¹⁷⁴. Le Valois constituait ainsi un point fort du pouvoir territorial de Louis d'Orléans, qui possédait aussi le château de Coucy¹⁷⁵. En revanche, les localités de Dammartin, Versigny et Montagny sont hors du duché de Valois¹⁷⁶.

¹⁶⁸ Auguste Longnon, 1875, p. 33, d'après AN, X^{1A} 8609, fol. 41 v°.

¹⁶⁹ Monstrelet, tome II, p. 171.

¹⁷⁰ Voir infra.

¹⁷¹ J. Flammermont, « Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441) », *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome V, 1878, p. 180-297 et plus précisément, pour l'extrait cité, p. 265.

¹⁷² Antony Poilleux, *Le duché de Valois pendant les quinzième et seizième siècles*, Soissons : Lamy, 1842, p. 4.

¹⁷³ Monstrelet la mentionne au tome IV, p. 97 [1423] ; toutefois il distingue Pierrefonds de la « conté de Valois » quelques pages plus haut : Monstrelet, tome IV, p. 35 [1420].

¹⁷⁴ Michel Pinton, tome IV, p. 586.

¹⁷⁵ Cf. par exemple le témoignage de Gilles Le Bouvier : « Et lors ledit duc d'Orleans et toute sa puissance veindrent passer la riviere de Seine au Port Effondré pres de la ville de Moret, laquelle riviere ilz passerent a gué

La Brie

La Brie est un grand pays à l'est de Paris, entre la Marne et la Seine. Sa limite orientale est généralement fixée aux « Côtes de Brie »¹⁷⁷. Son nom, probablement d'origine celtique (« briga » : mont), apparaît très tôt dans les sources médiévales puisqu'on rencontre déjà « *in pago Briegio* » en 632¹⁷⁸. Draveil et Brunoy, ainsi que Faremoutiers, sont ainsi situés « en Brie » au VII^e siècle¹⁷⁹. A cette époque, la Brie est volontiers associée au terme « *saltus* », qui désigne la nature sauvage (par opposition à l'*ager*) : c'était donc probablement une région très boisée et peu défrichée¹⁸⁰.

À la fin du Moyen Âge, ce toponyme est encore très usité. Notre corpus permet donc de préciser les contours du pays de Brie, tels qu'on les percevait aux XIII^e, XIV^e et XV^e siècles. Les principales villes situées « en Brie » par nos écrivains sont : Meaux (fréquemment appelée « Meaux-en-Brie »)¹⁸¹, Lagny-sur-Marne¹⁸², Coulommiers¹⁸³, Melun, Montereau-fault-Yonne. Pour plusieurs auteurs du XV^e siècle, Provins se trouve également en Brie¹⁸⁴ ; mais telle n'est pas l'opinion de Jean Le Bel, au XIV^e siècle, pour qui Troyes et Provins sont

et chevauchèrent tant qu'ilz vindrent au pays de Vallois, de Soissonnois et en la terre de Coucy. » [1411] (Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 44).

¹⁷⁶ J. Flammermont, *op. cit.*, p. 266 : la lettre de rémission en faveur de Colard de Pacy dit Choisel, écuyer, vassal du duc d'Orléans car « homme de fief du chastel dudit lieu de Crespy », signale qu'il a parfois été contraint de franchir en armes les limites du Valois « pour aidier a conduire et convoier par deux foiz du pain et vivres que on menoit en l'ost dudit charles, lors estant a Saint-Denis et environ, c'est assavoir a l'une des foiz jusques a Dampmartin et l'autre foiz jusques au dessus de Versaigny. Et si est vray que ledit suppliant, au commandement et contrainte du sire de Boquiaux (...), ledit suppliant fut et chevaucha avecques ledit de Boquiaux a Montengny et ou pays d'entour (...) » (janvier 1412, n.st. ; d'après AN, JJ 166, n°5).

¹⁷⁷ Cf. P. Plavinet, « La Brie : essai de terminologie géographique », *Études de la région parisienne*, avril-juin 1974, p. 1-11 ; C. Higounet, *Défrichements et villeneuves du Bassin parisien...*, p. 59.

¹⁷⁸ E. Nègre, *Toponymie générale de la France...*, tome I, p. 131, n° 2282.

¹⁷⁹ Cf. J. Åhlfeldt, *Regnum Francorum Online*, <http://francia.ahlfeldt.se/index.php>, interrogation «Brie».

¹⁸⁰ Jonas de Bobbio, *Vitae Columbani abbatis et discipulorum eius*, *MGH, SRM*, t. IV, éd. Bruno Krusch, p. 100 ; Testament de sainte Fare (632), édité dans J.M. Pardessus, *Diplomata*, t. 2, Paris, 1849, n°257.

¹⁸¹ La première attestation de cette expression, d'après Mickaël Wilmart, remonterait au XIII^e siècle : le chroniqueur Guillaume de Puylaurens, à propos des négociations du traité de 1229, parle de « Meaux en Brie, ville du comte de Champagne ». Au XIV^e siècle, le toponyme apparaît chez plusieurs chroniqueurs : le Bourgeois de Valenciennes (« Meaulx en Brye »), Jean Le Bel (« Myaux en Brye »), Jean Froissart (« Miaus en Brie »). Au XV^e siècle, cet usage perdure : ainsi dans Jehan d'Avannes (« la ville de Meaux en Brie qui siet a une journée près de Compiègne »), chez Jean Le Fèvre (« Meaulx en Brie, assise sur la rivière de Marne »), Enguerrand de Monstrelet (« Meaulx en Brie »). On notera que si la Marne forme la limite septentrionale de la Brie, Meaux est en réalité à cheval entre Brie et « France ». Cf. M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 22-23.

¹⁸² *Journal d'un Bourgeois de Paris*, éd. Lettres Gothiques, p. 91-92.

¹⁸³ « Coulommiers en Brie », Perceval de Cagny, édité par Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, tome IV, p. 21 ; «Coulommiers en Brye », Jean Chartier, *Chronique de Charles VII...*, t. I, p. 127-128.

¹⁸⁴ « Prouvains en Brie », Jean Maupoint (cf *infra*) ; Monstrelet (cf *supra*).

en Champagne, alors que Pont-sur-Seine est en Brie¹⁸⁵. Enfin, les écrivains placent également « en Brie » d'autres localités moins importantes comme Rebais¹⁸⁶, Champeaux¹⁸⁷, La Croix-en-Brie¹⁸⁸ ou le séjour royal du Vivier¹⁸⁹. D'après notre corpus, la Brie peut s'étendre à l'est jusque dans la région d'Épernay : Antoine de la Sale cite par exemple parmi les chevaliers de la marche de Champagne, le seigneur de « Marueil en Brie »¹⁹⁰.

La Brie est donc mitoyenne de la Champagne, à laquelle elle est souvent associée, mais aussi de la Bourgogne, comme l'exprime l'itinéraire d'Aymeri dans *Girart de Vienne* (fin du XII^e – début du XIII^e siècle):

« Par mi Borgongne se sont acheminé,
Et par mi Brie, li damoiseil menbré »¹⁹¹

Un autre poème plus tardif, la *Branche des royaux lignages*, œuvre de Guillaume Guiart (1306), intègre la Brie au sein d'une énumération des provinces qui fournissent des combattants à Saint Louis lors de la bataille de Saintes :

« Devers la part au roi de France,
Qui Dieu pour victoire avoir prie,
Sont Bourgoignon et cil de Brie,
Normanz, Berruiers, Orlenois,
François, Piquarz et Champenois,
Et moult d'autres que g'entrelesse. »¹⁹²

La Brie est ici clairement distinguée de l'Île-de-France, de la Champagne, de la Bourgogne et de l'Orléanais.

Les limites territoriales de la Brie sont précisées dans la *Guide des chemins de France* de Charles Estienne (1552) :

« Ce pays commence a Creteil, petit village pres Charenton : et dit-on, que la disjonction des deux fleuves, Marne et Seine, audict lieu de Charenton, fait la separation des pays de Champaigne du costé de Marne et de Gastinois hors la Seine, en sorte que ce qui est entre lesdicts deux fleuves, est appelé la Brye. (...) S'estend ladicte Brye jusques a la duché de Bourgongne, du costé de l'Archevesché de Sens, laquelle, avec la ville de Pontz, est d'icelle Brye : comprend encor du costé

¹⁸⁵ Jean Le Bel, *Chronique...*, t. II, p. 276 : « D'aulture part, par devers Pons sur Saine en Brye, et Nogent, et sur la riviere de Marne, par devers Troyes et Provins en Champaigne, se tenoient aultres pilheurs et robeurs qui avoient pluseurs cappitaines. » [1359].

¹⁸⁶ Nicolas de Baye, *Journal...*, I, p. 218.

¹⁸⁷ *Ibidem*, p. 249.

¹⁸⁸ L'une des branches du *Roman de Renart* est en effet signée par « Un prestres de la Croiz en Brie » : *Roman de Renart*, Branche X, « C'est de l'ors et de Renart et dou vilain Lietart », 1958, p. 1.

La Croix-en-Brie, dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, cant. de Nangis.

¹⁸⁹ Cf. Eustache Deschamps, à propos de Charles V :

« Le Boys fonda et le Vivier en Brie. »

(*Œuvres complètes...*, Volume I — Ci commencent Balades de moralitez — Requête aux gens de justice / CLXVII — p. 298).

Le Vivier en Brie se trouve sur la commune de Fontenay-Trésigny (dép. de Seine-et-Marne, arr. de Provins, ch.-l. de cant.).

¹⁹⁰ Antoine de la Sale, *Le Petit Jehan de Saintré...*, p. 297.

¹⁹¹ Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girart de Vienne...*, vers 1496-1497.

¹⁹² Guillaume Guiart, *La Branche des royaux lignages...*, p. 184.

de la Champagne, Meaulx, prevosté, visconté, et siege capital du bailliage de Nogent sur Seine, Provins, et autres villes, jusques a Sedane¹⁹³. »¹⁹⁴

Il en va de même dans la *Description du País de Brie*, dressée par Damien de Templeux et éditée par Jollain en 1620 ; un cartel, en haut de la carte, précise les frontières de ce « pays » au XVII^e siècle :

« La Brie est une ancienne conté, ainsi nomée a cause de ses lieux obscures, par la quantité de ses Arbres, qui servent aux paysans d'abri contre les injures du temps. Elle comence au village de Creteil pres Charenton, ou la Marne se melle avec la Seine. Le 1^{er} sépare le Champenois, le 2. le Gatinois de ceux de Brie ; car presque tout ce qu'il y a entre ces 2 Fleuves jusqu'au duché de Bourgogne appartient à la Brie, le nom est demeuré a la ville de Brie ou Bry Conte Robert, a cause du conte Robert prince de Brie. Ses principales villes sont Chateauthierry, Meaux et Provins et plusieurs autres.»¹⁹⁵

A l'époque moderne comme à la fin du Moyen Âge, la Brie correspond donc à la partie orientale de la région parisienne, entre la Seine et la Marne ; les villes à cheval sur ces deux cours d'eau, comme Meaux et Melun, semblent devoir y être incluses.

Lors de la mise en place des principautés féodales, l'évolution politique a toutefois scindé cette zone en deux : une partie de la Brie relevait du comté de Meaux au XI^e siècle (ce comté étant englobé dans les terres du comte de Champagne au XII^e siècle), alors qu'une autre, la « Brie française », faisait partie du domaine royal. Suger, dans la *Vie de Louis VI le Gros*, désigne sous le nom de « Briards » (*Brienses*) les sujets du comte de Champagne, par opposition à l'armée royale ou aux gens du Vermandois¹⁹⁶. Au XIII^e siècle, le comté de Champagne et de Brie forme encore une entité bien distincte du domaine royal. Le trouvère champenois Gace Brulé, composant à la demande de Marie de Champagne, l'appelle « comtesse de Brie » (bien que dans les actes officiels, son titre soit plutôt « comtesse de Troyes »)¹⁹⁷. La Brie apparaît aussi dans plusieurs chroniques de la seconde moitié du XIII^e ou du début du XIV^e siècle, consacrées au règne de Saint Louis¹⁹⁸. Dans ces textes, conformément à la terminologie féodale, elle se voit généralement associée à la Champagne. Primat, dans sa chronique, préfère d'ailleurs éviter ce toponyme qui prête à confusion :

¹⁹³ Sézanne.

¹⁹⁴ Charles Estienne, *La Guide des chemins de France...*, p. 39-40.

¹⁹⁵ *Description du país de Brie. Faict par. Damien de Templeux escuier de Fretoy* (BnF, département des Cartes et plans, GE D-17145).

¹⁹⁶ Suger, *Vie de Louis VI le Gros...*, p. 76 et 167.

¹⁹⁷ « Bien cuidai toute ma vie

Joie et chançons oblier,

Mais la comtesse de Brie,

Cui comant je n'os veer,

M'a commandé a chanter... »

(Holgar Peterson Dyggve, Gace Brulé, Helsinki, 1951, Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki, XVI, Chanson LXV, vers 1-7, p. 396).

¹⁹⁸ Voir plus haut, le chapitre sur « La France des chroniqueurs. »

lorsqu'il évoque le monastère de Jarcy, où Jeanne de Toulouse choisit de se faire inhumer, il le situe non pas en Brie mais « el pays de Meleun »¹⁹⁹.

Grâce à son mariage avec la dernière héritière du comté, Philippe le Bel réunit celui-ci au domaine royal à la mort de Jeanne de Navarre, en 1305. Néanmoins, le comté de Champagne conserve une certaine autonomie, dont témoignent par exemple les Grands-Jours de Troyes. Il ne disparaît donc pas complètement des structures administratives du royaume, d'autant que des circonscriptions telles que le bailliage de Melun en conservent la trace ; le gouvernement d'Île-de-France, tel qu'il se fixe au XVI^e siècle, en perpétue encore le souvenir, en excluant Meaux de son ressort.

Mais au XV^e siècle, la notion de « pays de Brie » semble avoir largement évincé cette dissociation ancienne. Le héraut Berry, malgré l'importance qu'il reconnaît au comté de Champagne (« Et est une grant conté, la plus grande de France »²⁰⁰), n'y range pas le « pays de Brie » qu'il rattache, comme nous l'avons vu, à la région parisienne ; très logiquement, la ville épiscopale de Meaux ne figure pas dans les « cinq cités » de cette « conté de Champaigne » qui sont Sens, Langres, Troyes, Châlons et Reims, et se trouve en revanche placée dans le « meilleur païs de tout le royaulme » qui gravite autour de Paris. De même, Meaux n'est pas inscrite parmi les villes du comté de Champagne dans l'ordre d'appel des députés aux Etats généraux de 1484, ni parmi les neuf élections de Champagne citées par l'ordonnance de 1488²⁰¹.

Inversement, plusieurs auteurs, au XV^e siècle, emploient l'expression « Champagne et Brie » pour désigner une vaste région englobant aussi l'ancienne « Brie française ». C'est ainsi que Jean de Roye, dans sa *Chronique scandaleuse*, appelle « pays de Champagne et de Brie » une zone allant de Meaux à Melun :

« Et depuys, le roy leur offrit bailler le pays de Champaigne et Brye, réservé à lui Meaulx, Monstereau et Meleun, pour ledit ampanage. »²⁰²

A l'est comme à l'ouest de Paris, nous assistons donc à un effacement des limites féodales, qui n'ont plus guère de résonance, au profit de régions « vernaculaires » : la Normandie et la Brie, dont les grands cours d'eau (l'Oise, la Marne) s'affirment comme les frontières « naturelles ». L'importance donnée à ces rivières reflète leur rôle tout à fait réel

¹⁹⁹ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 88. Jarcy se situe sur la commune de Varennes-Jarcy, dans le département de l'Essonne, arr. Évry, cant. Épinay-sous-Sénart.

²⁰⁰ Gilles Le Bouvier, *La Description des pays...*, p. 45.

²⁰¹ Léonard Dauphant, « *Toute France* ».

²⁰² Jean de Roye, tome I, p. 107 [année 1465].

d'obstacle : les points de passage sont peu nombreux et jouent un rôle militaire et commercial déterminant, bien mis en relief dans nos récits.

La Brie des chroniqueurs du XV^e siècle est donc la réunion de deux entités politiquement distinctes jusqu'au début du XIV^e siècle. Ce pays ne correspond ni à un ancien fief, ni à un diocèse, ni à un bailliage. Ce n'est pas davantage une « région naturelle » qui se caractériserait par un même type de paysage et de culture : Guy Fourquin, à la suite de Lucien Gallois, refuse d'ailleurs de placer Melun en Brie comme le fait pourtant explicitement Jean de Roye²⁰³. La Brie des textes médiévaux est donc un « pays » qui contredit à la fois l'histoire et la géographie... Son étendue est par ailleurs beaucoup trop grande pour répondre à un sentiment d'appartenance paysanne, comme le « Beauvaisis étroit » défini par Goubert au XVII^e siècle.

Par ailleurs, cette « Brie » des chroniqueurs ne se confond pas tout à fait avec celle décrite par le poète Eustache Deschamps au XIV^e siècle. Ce dernier consacre plusieurs poèmes à dénigrer cette région boueuse, peuplée de « saute-ruisseaux » toujours à bondir par-dessus les rus de drainage de leurs champs. De fait, l'humidité du sol (aujourd'hui compensée par les travaux d'assainissement du XIX^e siècle) est une caractéristique de ce pays : « c'est que l'eau est partout dans le sous-sol », remarquait à juste titre Lucien Gallois²⁰⁴. Contrairement à la Brie « étendue » des chroniques du XV^e siècle, nous pourrions trouver là le reflet d'une « région naturelle ».

Mais la Brie d'Eustache Deschamps est difficile à transcrire en termes géographiques. L'une de ses pièces y situe Brie-Comte-Robert, Gournay et La Ferté²⁰⁵ ; une autre en revanche en exclut Meaux, rangé parmi les quatre bailliages de Champagne avec Troyes, Vitry et Chaumont²⁰⁶. En tant que bailli de Valois, Eustache Deschamps ne pouvait mal situer Meaux, pas plus d'ailleurs qu'il ne pouvait ignorer l'existence du bailliage de Melun, qui contredit son vers :

« Bailliage n'a en Brie, ce maintiens ».

Il ne faut donc pas prendre les poèmes d'Eustache Deschamps au pied de la lettre. La Brie y joue le rôle d'une zone rurale et pauvre, repoussoir de la riche Champagne dont elle est « serve et chambrière », et aussi du « noble pays de Vallois » où l'on sait boire... En somme, la Brie d'Eustache Deschamps se rattache davantage au domaine des symboles qu'à celui de

²⁰³ Guy Fourquin, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prise de 1332*, Paris : S.E.V.P.E.N., 1963, p. 40.

²⁰⁴ Lucien Gallois, *Régions naturelles et noms de pays*, p. 129.

²⁰⁵ Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, tome VIII, édité par Gaston Raynaud, Paris : Firmin Didot, 1893, p. 59, pièce MCCCXVIII : « Autres lettres du pays de Brie envoyées aux compaignons de Crespy, et premier la superscripcion ».

²⁰⁶ Idem, tome V, p. 84-86. Ballade n° DCCCXCVII.

la géographie – ce qui nous montre que nos tentatives de localisation des « pays » à l'entour de Paris n'épuisent pas les différentes significations attachées à ces territoires au Moyen Âge²⁰⁷.

Le Gâtinais

Le Gâtinais, comme la Brie et la Beauce, est un toponyme attesté depuis le haut Moyen Âge ; il est mentionné dès le VII^e siècle : « *Wastinensis pagus* » (638), « *in Guastinensi* » (655), et désignerait étymologiquement un « pays des terres incultes »²⁰⁸. Il se situe au sud-est de la région parisienne, ainsi que l'indique notamment le héraut Berry dans sa *Description des pays*. Ses villes les plus importantes sont Nemours et Montargis²⁰⁹. C'est une zone moins urbanisée que d'autres « pays » du Bassin parisien, mais on y trouve quelques villes de moyenne importance, telles que Château-Landon²¹⁰ et Moret-sur-Loing, que l'on appelle souvent, au XV^e siècle, « Moret en Gastinois »²¹¹. Parmi les localités plus petites, on rangera Puiseaux, Beaune-la-Rolande et Pithiviers, toutes trois placées « dans le territoire du Gâtinais » par Michel Pintoin²¹².

La Seine marque la limite entre le Gâtinais et la Brie. Cette frontière est souvent évoquée dans notre corpus, notamment par les chroniqueurs. Le « Héraut Berry », lorsqu'il décrit le siège de Montereau-Fault-Yonne en 1437, signale ainsi que les troupes de Charles VII confectionnèrent un pont de bateaux pour franchir le fleuve et passer de Brie et Gâtinais :

« Et fut fait ung pont sous batiaux en travers de la riviere de Seine au dessoubs de ladite ville pour passer **de la Brye ou Gastinois**. »²¹³

²⁰⁷ Sur l'opposition entre la Brie et la Champagne chez Eustache Deschamps, voir : L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 70-71 ; M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 26-28.

²⁰⁸ E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, tome I, p. 345, n° 5516.

²⁰⁹ Voir par exemple *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 43 (« ... et alerent vers Chasteillon-sur-Louen, devant Montargis, et par tout le Gastinois ») et p. 145 (« Et après passerent par le Gastinois et descendirent par Chastiau-Landon, par Nemox [Nemours] et par le pays... »).

²¹⁰ Château-Landon est par exemple explicitement situé en Gâtinais par Primat, vers 1274, dans les *Grandes Chroniques de France*, à propos de saint Séverin, abbé de Saint-Maurice d'Agaune que le roi Clovis a fait venir auprès de lui pour le guérir d'une fièvre : « mais il ne retourna puis là dont il estoit venuz, ainz demora en France, ou païs de Gastinois, en un chastel qui est apelez Chastel-Landon », où il mourut. (*Grandes Chroniques de France...*, t. I, p. 88-89). Primat s'inspire ici d'Aimoin, livre I, chap. XXIV, lui-même débiteur de la « Vie de saint Séverin » (*MGH Script. Rer. Merov.*, t. III, p. 168).

Il en va de même dans les continuations apportées par la suite à ces *Grandes chroniques de France*, ainsi pour le règne de Charles V (voir note précédente).

²¹¹ Par ex. : Philippe de Comynnes, *Mémoires...*, p. 126 ; Jean Chartier, *Chronique de Charles VII...*, t. I, p. 127 ; Jean de Roye, *Journal...*, t. I, p. 78..

²¹² Religieux de Saint-Denis, *Chronique*, tome V (vol. 3 de l'éd. CTHS), p. 84-85 : « in Guastinensi territorio Puteolum, Belnum, Pluvies ceteraque regis oppida »...

²¹³ Gilles Le Bouvier, *Chroniques...*, p. 184 (cf. aussi p.237).

D'après la carte dressée par Jean Le Clerc en 1619 (**Planche 50 a et c**), la Seine ne borne le Gâtinais que sur une courte section, allant de Montereau à Moret. Mais les auteurs médiévaux font volontiers monter le Gâtinais plus au nord. Jean Froissart, par exemple, situe Melun aux franges de la Brie et du Gâtinais, dans son récit de l'attaque de la ville, alors aux mains des Navarrais, par les troupes du régent Charles, duc de Normandie, en 1359 :

« Et se tenoit li dus de Normendie au lés deviers **Brie**, avoecq lui si doy frere, li dus d'Ango et li dus de Berri et leur oncles li dus d'Orliens et grant fuison de grans seigneurs. Et d'autre part, deviers **Gastinois**, estoient li comtez de Saint Pol, messires Moriaux de Fiennes, li sires de Couchy, li sire de Montmorensi, li sires de Grantsi, messires Jehans de Lini, messires Guis de Lini ses filx et grant fuison de chevaliers et d'escuiers. »²¹⁴

Melun occupe une position à cheval sur la Seine : sa rive droite, au nord, appartient donc à la Brie, et sa rive gauche, pour Froissart, se trouve côté Gâtinais.

Plus à l'ouest, une autre ville est ressentie comme marquant la frontière entre Beauce et Gâtinais : c'est Étampes. Les *Grandes chroniques de France* de Pierre d'Orgemont, au XIV^e siècle, la présentent en effet comme une porte du Gâtinais²¹⁵.

Le Gâtinais est en outre ressenti comme une « marche » donnant accès au flanc sud de la capitale, comme l'expriment bien ces vers de la *Chanson de Bertrand du Guesclin* relatifs à Robert Knowles :

« Car, voir, Robert Canole qui ne m'a adaigné,
Avecques maint Englois sont maintenant logié
Dedens le Gastinois ; si viennent tout rengié,
A saint Marcel seont ains .II. jours hebregié. »²¹⁶

²¹⁴ Cet extrait est tiré de la « seconde rédaction » du Livre I, fournie par le manuscrit d'Amiens (éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 179, § 593) ; on retrouve le même récit dans l'édition S. Luce, SHF, 440-437.

²¹⁵ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 43 : « Mais ilz [les compagnies en route vers Paris, depuis la région de Montargis] séjournerent tant en Gastinois que il fu avant le III^e jour de juillet que ilz feussent environ Estampes ; et bouterent les feux en pluseurs lieux et villes en leur chemin. »

²¹⁶ Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, tome 1, p. 365, § DCVIII, vers 185558-18561. « Saint Marcel » désigne le faubourg méridional de Paris.

La même présentation du Gâtinais comme « marche » méridionale de Paris se retrouve dans les *Grandes chroniques de France*, à propos des compagnies menaçant la capitale en 1368, mais le Gâtinais y est placé au sud d'Étampes, donc encore assez loin de Paris :

« Mais ilz séjournerent tant en Gastinois que il fu avant le III^e jour de juillet que ilz feussent environ Estampes ; et bouterent les feux en pluseurs lieux et villes en leur chemin. Et pour ce que l'on disoit communelment que ilz venoient devant Paris, le Roy manda genz d'armes à Paris. » (*Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 43).

Il en va de même dans le chapitre consacré à la chevauchée de Robert Knowles en 1370 :

« Et après passerent par le Gastinois et descendirent par Chastiau-Landon, par Nemox [Nemours] et par le pays, jusques à Corbueil et à Essonne. Et le dymanche XII^e jour de septembre MCCCLXX dessus dit, se logerent environ Mons [Athis-Mons] et Ablon et le pays environ. *Item*, le mardi ensuyvant, XXIII^e jour du dit mois, furent en bataille entre Ville Juye [Villejuif] et Paris. » (*ibid.*, p. 145).

Cet extrait montre que le Gâtinais, pour Pierre d'Orgemont, constitue un « pays » comprenant les villes de Nemours et de Château-Landon ; la zone qui s'étend au-delà de la rivière d'Essonne relève d'un autre « pays », malheureusement laissé sans dénomination, qui couvre le sud de la région parisienne.

Pour autant, le Gâtinais fait-il partie de la « France » régionale ? Le héraut Berry le rattache, nous l'avons vu, au « meilleur pays de tout le royaume », mais d'autres auteurs distinguent le Gâtinais de la « France ». C'est par exemple le cas dans *Joufroi de Poitiers*, une chanson du XIII^e siècle où le héros court les tournois « en France et en Gâtinais » :

« Lors cerche li cuens les tornois,
Et en Franche et en Gastineis
Vait torneier et en Bretagne,
Ne en Franche ne en Champagne
N'oït de nuil tornoi parler,
Que il nen i vousist aler. »²¹⁷

Dans les cartes du XVI^e siècle, on retrouve la même ambiguïté. Sur celle d'Oronce Fine, la taille des caractères employés fait du Gâtinais un « pays » de la « France », aux côtés de la Beauce (**Planche 40 b**); mais dans celle de Jolivet, le Gâtinais et la Beauce sont mis sur le même plan que la « France » régionale (**Planche 44**).

La Beauce

La Beauce, vaste plaine fertile entre Chartres, Orléans et Blois, est un « pays » attesté dès le VI^e siècle sous le nom de « *Belsa* » (Venance Fortunat), toponyme probablement hérité du gaulois (« *belsa* », plaine)²¹⁸. Ce pays très ancien est souvent cité dans notre corpus, et ce, au sein de plusieurs genres littéraires. On le trouve notamment dans les chansons de geste. Dans *Garin le Loherenc*, par exemple, le toponyme « Biauxse » apparaît à trois reprises, et il désigne la région entre Orléans et Étampes. Bernard de Naisil, fuyant Orléans, se précipite vers le nord sans oser s'arrêter en chemin, et traverse ainsi la Beauce :

« Dedenz la Biauxse n'osa il pas dormir,
tant fort redoute le Loheren Garin !
Vint a Estanpes quant il dut esclarcir ;
ne finera li dolenz esbahiz
desi a Lens, le chastel signori. »²¹⁹

En sens inverse, Garin, après avoir tué Guillaume de Blancafour à Torfou (qui se situe à douze kilomètres au nord d'Étampes), se réfugie à Orléans chez sa sœur Héloïz :

« Droit a Estanpes jut la nuit, ce m'est vis ;
au matinet se sont d'illec parti.
Passent la Biauxse, droit a Orliens en vint.
La nuit herberge chiés sa suer Helloïz. »²²⁰

²¹⁷ Vers 708-713.

²¹⁸ E. Nègre, *Toponymie générale de la France*, tome I, p. 128, n° 2247.

²¹⁹ *Garin le Loherenc...*, t. II, p. 293, vers 7531-7535.

²²⁰ *Ibidem*, tome II, p. 480, vers 13710-13717.

L'association de la Beauce et de la ville d'Étampes se retrouve quelques vers plus haut, dans la description de l'itinéraire de Garin de Metz jusqu'à Torfou ; celui-ci fait un long détour par le sud, en passant par Troyes, Auxerre et Joigny, avant de gagner Château-Landon, puis de traverser la Beauce jusqu'à Étampes, et enfin de revenir vers le nord, en direction de Paris²²¹. Jean de Flagy a donc de la Beauce une vision assez nette, alors que par ailleurs il cite peu de « pays » du Bassin parisien.

Le toponyme est également présent chez les chroniqueurs, tels que Guillaume de Nangis²²², « Jean de Venette »²²³, Pierre d'Orgemont²²⁴, Jean Froissart²²⁵ ou Guillaume Cousinot²²⁶. Dans ces chroniques, la Beauce est parfois associée à d'autres pays de la région parisienne, comme la Brie. Dans la *Chronique d'Arthur de Richemont*, Guillaume Gruel nous montre ainsi le connétable déplorant « la pillerie par toute Champaigne et Brie et la Beausse » qu'exercent non seulement les Anglais, mais aussi les troupes royales cantonnées autour de Meaux (qu'elles assiègent) ainsi qu'à Corbeil et à Vincennes²²⁷.

La Beauce est également un « pays » assez bien identifié par les voyageurs étrangers. Le marchand milanais qui se rend d'Orléans à Paris vers 1516 la décrit comme particulièrement fertile :

« Tra Orleans et Parixi li è circa a milia 20 de nostri d'un paese quale si domanda la Beosa, in latino Belsia, molto abundante e dicono fa biada per pascere tutto Parixe, et perchè per la grasseza il camino he malissimo da Orleans a Retene, che li sono de nostri milia 12, li è un via sagliatta di prede vive. »²²⁸

La frontière qui sépare la Beauce du Gâtinais ne semble pas très claire à la fin du Moyen Âge. D'ailleurs la toponymie est fluctuante : Achères-la-Forêt et Obsonville sont dits tantôt

²²¹ *Ibidem*, tome II, p. 472. Voir notamment les vers 13466 à 13468 :

« ...Chastel Landon et la Biausse autresi.
Jusqu'a Etampes ne pristrent onques fin ;
illec s'adrecent droitement a Paris. »

²²² « Belsia », dans Guillaume de Nangis, *Chronique...*, tome I, p. 6 [1115].

²²³ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 168, 232, 252, 258, 284.

²²⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 146, à propos de la chevauchée de Robert Knowles en 1370 : « (...) et alerent à Estampes, à Milly, et par la Beausse et Gastinois... ».

²²⁵ « Drués, qui siet ou plain de le Biausse » (Jean Froissart, *Chronique*, livre I, éd. S. Luce, t. VI, § 527, p. 141).

²²⁶ Guillaume Cousinot nous montre le duc de Bourgogne mettant le siège « devant Corbeil du costé par devers Beausse » après avoir récupéré les châteaux de Montlhéry, Marcoussis et Etampes. Dans la même chronique, les Orléanais quittent Saint-Denis en novembre 1411 et gagnent Etampes en « traversant le païs de Galardon et de la Beausse ». Cf. de Boisvilette, « Limites présumées de la Beauce », *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome III, 1863, p. 78-106 et plus précisément p. 90.

²²⁷ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 147-148.

²²⁸ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 58. Le voyageur relève également la grande quantité de moulins à vent qui s'élèvent entre Orléans et Paris (p. 59).

« en Gâtinais », tantôt « en Beauce »²²⁹. Alors qu'elle correspond pour les géographes à un paysage bien déterminé, la Beauce semble donc avoir une limite orientale incertaine dans les sources de la fin du Moyen Âge. Sa frontière septentrionale est en revanche plus nette. La Beauce s'étend en effet depuis le nord d'Orléans (les auteurs médiévaux y situent Pathay²³⁰, Le Puiset²³¹, Janville²³² et Toury²³³) jusque vers Étampes : Étréchy est par exemple placé « en Beausse » par la *Chronique normande du XIV^e siècle*²³⁴. Le Religieux de Saint-Denis nous dit du château-fort de Montlhéry qu'il est situé « presque à moitié chemin entre la capitale et la Beauce »²³⁵, ce qui indique bien que cette dernière s'étend jusqu'à la région d'Étampes.

Autour d'Étampes existe par ailleurs un « *pagus* » bien attesté par les actes mérovingiens et carolingiens²³⁶. Par la suite, Étampes reste le siège d'une vicomté, transformée en comté au XIV^e siècle. On voit donc souvent apparaître le comté d'Étampes en complément de la liste des pays de la région parisienne, pour décrire la zone au sud de la capitale.

Pour finir, la Beauce est-elle un pays de la « France » régionale ? Comme pour d'autres « pays », la réponse fluctue selon les sources. Certains auteurs rattachent explicitement la Beauce à la « France ». C'est par exemple le cas dans *Jourdain de Blaye* :

« Quant en la terre de **France** sont entré,
Charlon demandent le fort roi couronné,
Et cil lor dirent, qu'an sorent la verté,
Qu'il sejournoit a Orliens la cité.
Quant il l'entendent, n'i ont plus demoré,
Parmi la **Biausse** se sont acheminné »...²³⁷

Mais d'autres textes distinguent les deux territoires. Ainsi dans le Roman de la poire :

« Nel voldroit por l'onor de France ne de Biausse. »²³⁸

²²⁹ Achères-la-Forêt est même situé tantôt en Gâtinais, tantôt en Beauce, tantôt en Brie : « Achieres en Beausse », 1276 (BnF, ms. lat. 9895, fol. 168) ; « Achières en Gatinois », 1383 (A.N., JJ 127) ; « la ville d'Eschieres en Brie », 1384 (AN, P 131) ; cf. Henri Stein et Jean Hubert, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris : Imprimerie nationale, 1954, p. 1. Quant à Obsonville, on trouve la forme « Aubeçonville en Beausse » en 1360 mais « Aubessonville en Gastinois », en 1483 et 1494 (*ibidem*, p. 422).

²³⁰ « ung village en Beausse qui a nom Patay », *Chronique d'Arthur de Richemont*, p. 73 ; « les Anglois s'estoient retirez en cueur de Beaulse en ung gros village nommé Patay », Alain Bouchart, II, p. 304 ; etc.

²³¹ « Puiset en Beausse », *Chronique du Formulaire d'Odart Morchesne (1427)*, édition électronique par Olivier Guyotjeannin, consultable en ligne sur le site ELEC, fol. 201 ; Gilles Le Bouvier dit héraut Berry, *Chronique de Charles VII*, p. 48 : « Et lors envoya le duc de Bourgoingne son avant garde en Beausse en ung village nommé le Puiset ».

²³² « Ianville en Biausse », Jean Froissart, *Chroniques*, éd. SHF, t. IX, p. 271 et 275 (à propos d'une chevauchée anglaise en 1380) ; « Genville en Beaulse », Alain Bouchart, II, p. 297 ; etc.

²³³ « Tori en Biause » ou « Thori en Biausse », Jean Froissart, *Chroniques*, éd. SHF, t. IX, p. 271-272 ; Religieux de Saint-Denis, tome IV, p. 622.

²³⁴ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 148 : « Environ ce temps combati Regnault de Goillons, qui estoit cappitaine de Paris, à une besoingne à Beausse contre les Anglois, près d'une ville que on appelle Estrechî. » (1359).

²³⁵ Religieux de Saint-Denis, tome VI, p. 122.

²³⁶ Cf. J. Åhlfeldt, *Regnum Francorum Online*, <http://francia.ahlfeldt.se/index.php>, interrogation « Etampois » : Garancières, Maisse, Monnerville, Saclas sont ainsi situés dans le *pagus* d'Étampes.

²³⁷ *Jourdain de Blaye*, vers 3604-3611 (éd. Konrad Hofmann, 1882). Cité par H. Bader, *Von Francia...*, p. 57.

Dans sa *Description des pays*, le héraut Berry paraît plutôt rattacher le « pays de Beauce » à une autre aire géographique, celle du Chartrain et de l'Orléanais²³⁹ ; en revanche, il inclut cette dernière dans la « marche de France » de son *Armorial*.

Le Hurepoix

Le Hurepoix est pour sa part un terme très peu employé à la fin du Moyen Âge, beaucoup moins fréquent que « Beauce » ou « Gâtinais ». Il n'est pas pour autant complètement absent de notre corpus : on le trouve mentionné par Gilles Le Bouvier parmi les « pays » de la région parisienne et de la « marche de France », mais le même auteur, par exemple, ne l'emploie jamais dans ses *Chroniques du roi Charles VII*.

Sa définition n'est pas sans poser difficulté. Le « Hurepoix » apparaît au sud du Gâtinais sur la carte de France publiée par Oronce Finé en 1525 ; or il commencerait sur la rive gauche de Paris d'après *La Guide des chemins de France*. Les sources entretiennent donc une grande confusion sur la localisation du Hurepoix aux XVI^e et XVII^e siècles²⁴⁰.

La situation n'est pas plus claire au Moyen Âge. Auguste Longnon, s'appuyant sur le vocabulaire des chansons de geste, proposait de voir dans le pays hérépoix une grande région entre Loire et Seine, en soulignant que l'archidiaconé de Josas avait d'ailleurs porté ce nom. De fait, le mot « Hérupe » (ou ses variantes « Hurupe », « Hurepe ») est attesté dans plusieurs poèmes épiques du XII^e et du XIII^e siècle, tels que les *Narbonnais* (« cil de Herupe », vers 5833), *Doon de la Roche* (« chevalier de Herupe », vers 452), *Girart de Roussillon* (« Erupenc », vers 5100²⁴¹), *Anseïs de Carthage* (« li hurepois », vers 39)²⁴², et surtout la *Chanson des Saisnes*²⁴³. Plusieurs épisodes de ce poème, composé par Jean Bodel vers la fin

²³⁸ Cité par H. Bader, *ibidem*.

²³⁹ Gilles Le Bouvier, *La Description des pays...*, p. 50.

²⁴⁰ L. Gallois, *Régions naturelles et noms de pays...*, p. 83-100.

²⁴¹ « Mansel e Angevin e Erupenc

Cil furent devers Carle en l'autre renc. »

Girart de Roussillon..., vers 5100-5101, laisse CCXXVIII (t. II, p. 230).

²⁴² « A saint Fagon vint Karles, nostre rois,

Ensamble o lui Borgeignon et Franchois,

Breton, Normant et tout li hurepois ;

Et Angevin, Gascon et Avalois,

Pouhier, Flamenc et tout li Campenois. » (*Anseïs de Carthage...*, vers 37-41, p. 2-3)

²⁴³ C. Foulon, « Les Hurepois... » ; A. Brasseur, *Etude linguistique et littéraire de la Chanson des Saisnes de Jehan Bodel...*, p. 281-291.

du XII^e siècle²⁴⁴, mettent en effet en scène les chevaliers Hurepois. Les indications fournies par le contexte montrent que la « Hurupe »²⁴⁵ de la *Chanson des Saisnes* est une vaste région comprise entre la Loire, la Seine et la Marne, avec Le Mans pour centre de gravité ; elle englobe le Ponthieu et la Normandie, la Bretagne, le Maine, l'Anjou, la Touraine et l'Orléanais, la Beauce et le Gâtinais. Pour Charles Foulon et pour Annette Brasseur, dernier éditeur de la *Chanson des Saisnes*, cette mystérieuse « Hurupe » pourrait correspondre à l'ancienne Neustrie de la fin du X^e siècle²⁴⁶. Aux XII^e-XIII^e siècles, le mot de « Neustrie » est encore employé par les écrivains, mais il désigne désormais la Normandie.

De toute évidence cette « Hérupé » n'est pas un « pays » de la région parisienne telle qu'elle se présentait aux XII^e-XIII^e siècles²⁴⁷ mais plutôt d'une référence historique, l'action se déroulant au temps de Charlemagne. L'étymologie de ce nom est d'ailleurs incertaine²⁴⁸. La plupart des auteurs le font dériver du verbe « hureper » (hérissier)²⁴⁹, mais la notion s'applique-t-elle au paysage bocager (« hérissé » de haies et de vallées) ou à ses habitants ? Pour Charles Foulon, ce serait peut-être une référence à la « Gallia comata », la Gaule chevelue des auteurs antiques²⁵⁰.

Dans la *Chanson des Saisnes*, le chef des barons hérupés, qui se révoltent contre l'empereur lorsque celui-ci veut leur imposer un tribut, est Salomon, roi de Bretagne. Il prend la tête d'une coalition des barons de l'Ouest (Bretons, Manceaux, Angevins) qui comprend aussi des chevaliers d'Île-de-France : Guy de Mantes, Anseau de Chartres, Aubert d'Etampes, Landry de Dreux. Pour Joseph Bédier, l'intervention des Bretons dans la coalition hérupée résulterait d'une adjonction tardive, liée au transfert des reliques du roi Salomon dans

²⁴⁴ « Composée avec certitude avant 1210, elle semble même antérieure à la fin de l'année 1202, l'entrée de J. Bodel à la léproserie pouvant, à elle seule, justifier l'interruption brutale du texte (vers 3307). » (A. Brasseur, *op. cit.*, p. 270).

²⁴⁵ « Hurupe » est la forme adoptée par la Rédaction A de la *Chanson des Saisnes*, qui est probablement la plus proche de l'œuvre originale. Mais on trouve aussi la forme « Herupe » ou « Hurepe » dans d'autres versions (Rédactions L, R, T).

²⁴⁶ « Même si en pareille matière il convient de procéder avec beaucoup de prudence, les territoires évoqués pourraient bien recouvrir ceux de la Neustrie, ce royaume *ultra Sequanam* de la fin du X^e siècle. » (A. Brasseur, *op. cit.*, p. 282).

²⁴⁷ La « Hurupe » est, de toute façon, clairement distinguée de la « France » par Jehan Bodel. C'est ainsi que Richard, duc de Normandie et l'un des chefs hérupés, menace Charlemagne de venir lui livrer bataille « en France » s'il remet en cause l'exemption du cheveau :

« Puis irons en France a bataille rengie,
Dusqu'a Paris irons baniere desploiee. »

(*La Chanson des Saisnes*, éd. A. Brasseur, Genève : Droz, 1989, p. 64. Rédaction A, vers 780-781). Voir aussi vers 721-722 ou 725-727.

²⁴⁸ G. Courty, « Autour de l'étendue géographique variée de la Hérupé, du Hurepois, Hérupois, Hurepois et de l'étymologie de ce nom de lieu », dans *Bulletin de la société d'émulation de l'arrondissement de Montargis*, n° 19, 1931.

²⁴⁹ A partir de la base « hura » : FEW, IV, 515a.

²⁵⁰ Ch. Foulon, « Les Hurepois... », p. 402.

l'Orléanais, à Pithiviers (où reposait aussi la sœur de Garin le Lorrain)²⁵¹. Gaston Paris a pour sa part rapproché l'épisode de la *Chanson des Saines* d'une chronique française (BnF, ms. fr. 5003) où les révoltés sont des barons d'Île-de-France²⁵². Selon Nicolas Lenoir²⁵³, cependant, l'origine bretonne du thème ne doit pas être exclue, car la chanson de *Gaydon* développe, dans la même aire géopolitique, le même thème de la révolte juste ; en outre, le roi Salomon est également présenté par une œuvre historique, le *Chronicon briocense*²⁵⁴, comme le chef de barons révoltés, parmi lesquels les comtes d'Anjou et du Maine, qui s'en vont ravager la région de Chartres et de Paris. Un autre aspect à prendre en compte dans la définition des « hérupés » est peut-être aussi le contexte contemporain. Charles Foulon a émis l'idée que l'ensemble Anjou-Maine-Bretagne pouvait en effet renvoyer aux domaines du jeune duc Arthur, allié à Philippe Auguste dans sa lutte contre Jean sans Terre²⁵⁵.

Quoi qu'il en soit, cette « Hurupe » ou « Herupe » des chansons de geste traitant de la « matière de France » au XII^e ou au XIII^e siècle est bien différente du « Hurepois » du « héraut Berry », qui est manifestement beaucoup plus restreint. On ignore toutefois si le Hurepoix, à cette époque, peut être limité à la région de Dourdan ou s'il faut lui donner une plus grande extension. Certains auteurs, comme Alain Bouchart, n'emploient pas le terme de « Hurepoix » mais placent Dourdan et ses environs « près de la Beauce », sans pour autant les y inclure : Auneau²⁵⁶ devient ainsi « Anvel pres la Beaulse, où il y a bonne et grosse tour et ung fort chasteau »²⁵⁷, et sainte Mesme est « fille du roy [de] Dordan pres la Beaulse »²⁵⁸.

Les pays, une notion incontournable mais mouvante

Même si la définition des « pays » n'est pas toujours très claire, ils n'en constituent pas moins un cadre de référence très souvent utilisé par nos sources. Or ces « pays » ont un statut ambigu. Ils ne sont pas sans lien avec les circonscriptions administratives, comme le prouve la frontière *Isle de France* / Beauvaisis, mais n'en sont pas non plus entièrement tributaires, ainsi que le montre bien l'exemple de la Brie. Nous sommes donc confrontés à un système de

²⁵¹ J. Bédier, *Les légendes épiques...*, IV, p. 113-114.

²⁵² G. Paris, II, IV, p. 288-289.

²⁵³ N. Lenoir, *Etude sur la Chanson d'Aiquin...*, p. 176-188.

²⁵⁴ La *Chronique de Saint-Brieuc* date de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle mais reprendrait ici la *Chronique de Nantes* (vers 1050).

²⁵⁵ C. Foulon, « Les Hurepois... », p. 406-407.

²⁵⁶ Ch.-I. de canton, arr. Chartres, dép. Eure-et-Loir.

²⁵⁷ Alain Bouchart, II, p. 188 ; voir aussi *ibidem*, p. 204 et p. 495.

²⁵⁸ Alain Bouchart, I, p. 170.

représentation spatiale qui paraissait sans doute évident aux contemporains (d'ailleurs aucun auteur ne place Melun en Beauce ni Meaux en Valois) mais qui n'est pas toujours facile à saisir aujourd'hui.

On notera par ailleurs que si nos textes accordent une certaine place à la notion de « pays », ils passent généralement sous silence les microtoponymes. Le Multien²⁵⁹, l'Aulnaye, la Goële ne sont que très rarement évoqués.

L'étude des noms de pays révèle en outre que chaque auteur a ses usages, comme pour l'emploi du mot « France ». Le chroniqueur carme connu sous le nom de « Jean de Venette », par exemple, utilise plus souvent les noms de pays pour la zone au sud de Paris, que pour celle au nord ou à l'est de la capitale : il ne parle jamais du Valois ni de la Brie, et se réfère une seule fois du Vermandois, alors que le terme de « Beauce » revient à cinq reprises sous sa plume, sans que l'on puisse avancer d'explication à ces préférences.

Malgré les divergences qui se manifestent d'un auteur à l'autre, il semblerait que l'on puisse déceler des évolutions sur le long terme dans l'usage des noms de pays. Nous l'avions vu précédemment à propos du « pays de France », qui a pris au XV^e siècle le nom d'« Isle de France ». La Brie, pour sa part, voit s'effacer la frontière féodale entre « France » et « Champagne » à la fin du Moyen Âge, et un mouvement similaire semble avoir touché le Vexin, même si la limite entre la « France » et la « Normandie » a mieux résisté.

D'une façon générale, les pays de l'Île-de-France paraissent prendre de plus en plus d'importance dans les références territoriales, aux dépens de la province. Alors que les œuvres de la fin du XII^e et du début du XIII^e siècle parlent couramment de la « France » régionale, dans celles du XV^e siècle, cette notion fait souvent place aux pays tels que la Brie ou la Beauce. On assiste donc à un relatif effacement de la province d'Île-de-France, au profit d'un fractionnement en petits pays. Ce processus ne paraît pas s'étendre à la Picardie, qui conserve une forte présence dans les textes – même si, dans la *Descriptions des pays* du héraut Berry, la Picardie demeure elle aussi sans nom, comme la région parisienne.

Si l'on se reporte aux usages judiciaires, qui apportent un autre éclairage sur le rapport à l'espace, on s'aperçoit que le « pays de Picardie » reste au début du XVI^e siècle une notion chère aux habitants : lorsqu'ils cherchent à préciser leur position dans le royaume, les suppliants en font mention dans 25% des cas, alors que les habitants de la prévôté de Paris ne

²⁵⁹ On trouve cependant mention du Multien dans *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 42 : « Et demourerent les dictes compaignes ou Meucien en divers logeys, c'est asavoir à Lysi, à Acy, à Fontaines-les-Nonnains et environ, jusques au venredy XII^e jour de may, l'an mil CCCLXVIII dessus dit... »

situent que très rarement leur domicile en fonction de leur région ou de leur pays d'appartenance²⁶⁰. Il semblerait donc que la géographie vernaculaire des provinces et des pays joue un rôle moins prégnant dans la région parisienne que dans la Picardie voisine.

Conclusion

Au terme de cet examen, il semble que la « France » régionale ne soit pas réductible à un territoire bien déterminé : on ne parvient pas à la définir par une simple liste de diocèses, de bailliages ou de pays, dans la mesure où les sources ne sont jamais parfaitement concordantes. Le « gouvernement d'Isle de France », dans la forme qu'il adopte au XVI^e siècle, est sans doute la circonscription qui s'en rapproche le plus, mais il ne se constitue que très tardivement et ses limites ne coïncident pas exactement avec celle de la « France » régionale, telles qu'on a pu les entrevoir à travers d'autres sources, dans les chapitres précédents. De même, la « marche de France » constitue sans doute une assez bonne approximation de l'Île-de-France, mais sa définition varie selon les armoriaux. La « coutume de France » est aussi une façon d'aborder ce territoire, mais les usages juridiques ne sont pas seuls à prendre en compte dans la définition d'une province : les différences entre la « coutume de France » et celle du Vexin n'empêchent pas le héraut Berry de rattacher ce dernier à la région parisienne dans sa *Description des pays*. Il faut donc se résoudre à conserver à cette « France » régionale un contour assez diffus, car nos sources se révèlent trop souvent divergentes pour que l'on puisse établir avec certitude ses limites.

²⁶⁰ Isabelle Paresys, *Aux marges du royaume. Violence, justice et société en Picardie sous François Ier*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 67 ; C. Gauvard, « De grace especial »..., p. 49

Conclusion

Au terme de notre enquête sur l'Île-de-France au Moyen Âge, nous pouvons poser quelques jalons pour caractériser notre sujet d'étude. Le premier trait distinctif de ce territoire est de répondre à une dénomination ambiguë : au Moyen Âge, le nom généralement donné à la région parisienne est en effet celui de « France », le vocable d'Île-de-France étant un mot tardif (XV^e siècle) et qui ne s'applique alors, le plus souvent, qu'à un espace plus restreint, celui du « pays de France ». La polysémie du terme empêche-t-elle pour autant la perception d'une identité régionale ? C'est ce que pourraient laisser penser les avis de certains historiens du XIX^e siècle. Mais cette vision téléologique d'un centre qui rayonne sur l'ensemble du pays, et dont l'identité se confond ainsi avec celle du royaume, était-elle déjà conforme aux mentalités médiévales ?

Une région au nom ambigu : la « France »

Nous l'avons vu au travers de nombreux textes : au Moyen Âge, « *Francia* », la France, est un mot susceptible de plusieurs acceptions. Selon les auteurs, mais aussi selon les genres littéraires, c'est tantôt le sens large, tantôt le sens restreint qui prédomine. Chez Rigord, l'analyse des *Gesta Philippi regis* montre que « *Francia* », « *regnum* » et « *dominium* » renvoient généralement à la même notion, c'est-à-dire au domaine royal ; mais même chez

lui, il existe déjà une « *Francia* » plus élargie qu'il nous faut traduire par « France » au sens moderne du mot. A l'inverse, dans les chroniques de la fin du Moyen Âge, c'est ce sens général qui prédomine, mais le sens restreint est aussi attesté, et peut alors faire référence soit à une région, soit à un « pays ».

Cette polysémie était certes déjà bien connue des médiévistes, mais l'examen de notre corpus a permis de mettre en lumière certaines particularités dans l'emploi du toponyme par les écrivains des derniers siècles du Moyen Âge. On s'aperçoit que les usages peuvent varier assez fortement d'un auteur à l'autre, fussent-ils contemporains. Et même, ce qui est plus troublant aux yeux du lecteur moderne, que les concepts géographiques sont souvent assez souples : un seul mot peut renvoyer à plusieurs espaces sous la plume d'un même auteur, voire au sein d'une même œuvre. Les tentatives parfois menées pour venir à bout de cette complexité se révèlent inopérantes. Il faut par exemple renoncer à l'idée simple et commode selon laquelle *Francia*, avant 1250, serait synonyme d'Île-de-France, *Gallia* étant le terme utilisé pour désigner ce que nous appelons aujourd'hui la France¹. Si l'on se reporte aux textes médiévaux, *Gallia* n'a pas une signification distincte de *Francia* : dès le XII^e siècle, *Francia* peut revêtir un sens général et renvoyer à un espace beaucoup plus vaste que le seul domaine capétien, même si cette acception est alors moins fréquente que celle d'« Île-de-France » ; à l'inverse, *Gallia* peut très bien désigner l'Île-de-France, comme nous l'avons vu par exemple chez Barthélemy l'Anglais.

La polysémie attachée à la « France » se reflète aussi dans la cartographie, où le toponyme semble tantôt faire référence au royaume entier, comme dans la mappemonde d'Ebstorf, tantôt à la région parisienne, comme dans les cartes de Pietro Vesconte. Il est d'ailleurs possible que les cartographes englobent en fait sous le mot « France » les deux significations : en le plaçant près de Paris, ils désignent certes la région parisienne, entourée par la Normandie, la Picardie, la Champagne, etc. ; mais cette signification régionale n'exclut pas un sens plus large, puisque Paris est aussi la capitale de la « France » au sens général.

De cette ambiguïté inhérente au mot « France », François Villon a joué dans son célèbre quatrain :

« Je suis François, dont il me poise,
Né de Paris emprès Pontoise,
Et de la corde d'une toise
Saura mon col que mon cul poise. »²

¹ C'était notamment l'idée de Jacques Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996, p. 437 (note 5), p. 442 (note 4) et p. 535.

² François Villon, *Poésies*, éd. Jean Dufournet, Paris : Garnier Flammarion, 1992, p. 350.

Le jeu de mots porte évidemment sur le prénom du poète et sur son appartenance au royaume de France, qui lui vaut d'être justiciable du Châtelet, au contraire de son compagnon Robin Dogis, Savoyard, qui fut gracié dans l'affaire Ferrebouc alors que lui-même était condamné à mort. Mais Villon est aussi « françois »/ francilien, « né de Paris emprès Pontoise » et par là même, comme le note Jean Dufournet, issu du terroir où l'on parle le français le plus pur. Là ne s'arrêtent d'ailleurs pas les allusions, puisque *François* rappelle aussi l'adjectif *franc* qui signifie « généreux », « bon », « noble », « plein de zèle », « de bonne qualité », « libre »³ - autant d'éminentes qualités que l'on retrouve souvent associées aux Français dans la littérature historique de la fin du Moyen Âge. Villon joue ainsi sur la polysémie attachée aux mots « France » et « françois » ; mais le deuxième vers met tout particulièrement en relief la dimension « francilienne » du terme.

Le continuateur anonyme qui a remanié le bref quatrain de Villon vers 1474-1477 a d'ailleurs choisi d'insister sur cet aspect :

« Je suis François dont il me poise,
Nommé Corbeil en mon seurnom,
Natif d'Auvert emprès Pontoise
Et de renom nommé Villon.
[D']une corde de demye toise,
Se ne feust ung joly appel,
Sceust bien mon col que mon cul poise :
Le jeu ne me sembloit point bel. »⁴

La plaisanterie consistant à situer Paris dans les faubourgs de Pontoise est abandonnée, au profit d'une explication plus terre-à-terre : le poète serait né à Auvers-sur-Oise. Villon se trouve ici qualifié à double titre de « François »/Francilien, puisqu'il est natif d'Auvers et s'appelle « de Corbeil ».

Cet exemple montre que les auteurs du Moyen Âge étaient particulièrement sensibles au sens régional que pouvait revêtir « France » et « Français », une signification que nous tendons aujourd'hui à oublier, au profit d'un sens « national » qui a fini par s'imposer. Certes, il est indéniable que l'évolution générale du terme, aux XIII^e-XIV^e siècle, voit l'essor de ce sens général, mais la signification régionale, voire locale, reste très présente jusqu'à la fin du Moyen Âge. A côté de la « France »-royaume existe une « France » moins étendue, dont on trouve trace dans toutes sortes d'ouvrages, tant en latin qu'en langues vernaculaires.

³ Jean Dufournet, *Dernières recherches sur Villon*, Paris, Champion, 2008, p. 80.

⁴ François Villon, *Œuvres complètes*, éd. Jacqueline Cerquiglini-Toulet (« Bibliothèque de la Pléiade »), p. 365, et commentaire p. 853-854.

Pour Roger Bacon, au XIII^e siècle, les « vrais Français », *veri Gallici*, sont d'ailleurs les habitants de l'Île-de-France, qu'il oppose aux Picards, leurs voisins, si différents par leur dialecte et leurs usages⁵. De même, le français le plus pur est souvent associé à la région parisienne par les auteurs de la fin du Moyen Âge. Et dans les chansons de geste, la « douce France » est à la fois l'empire de Charlemagne mais aussi la zone où séjourne le roi capétien, de Laon et Reims à Orléans et Chartres, avec en son centre le double pôle de Paris et de Saint-Denis. La « France » régionale constitue, en quelque sorte, la quintessence de la « France » élargie.

Cette dimension territoriale plus restreinte, souvent soulignée par les romanistes, n'est bien sûr pas ignorée des historiens médiévistes ; mais les travaux récents s'étant plutôt orientés vers la mise en place de l'État moderne ou vers la naissance d'un sentiment « national », c'est bien évidemment la « France » au sens large qui a surtout retenu l'attention des chercheurs, tandis que l'autre « France » restait dans l'ombre. L'analyse lexicale que nous venons de conduire atteste de l'importance de cette « autre France », l'Île-de-France (et dans une moindre mesure, le pays de France), au sein de notre corpus de textes littéraires.

A la recherche d'une identité de la « France »

S'il existe donc bien une « France » régionale dans notre corpus, peut-on en préciser le statut, les caractères et les contours ?

Tout d'abord, il faut souligner que la « France » régionale est surtout une notion de la géographie vernaculaire, au même titre d'ailleurs que les autres provinces du royaume. Pour reprendre l'expression du géographe Armand Frémont, il s'agit d'un « espace vécu » qui n'est pas réductible à de simples limites administratives ni à des données de géographie physique, mais résulte des relations établies entre l'homme et le lieu. La « France » régionale ne correspond en effet à aucune circonscription administrative, elle est plutôt ressentie, à la fin du Moyen Âge et encore à l'époque moderne, comme un conglomérat de petits « pays » dont l'un, l'*Isle de France*, finit d'ailleurs par lui donner son nom. Certes, elle acquiert à la toute fin de notre période un statut administratif avec l'organisation du « gouvernement d'Île-de-

⁵ Roger Bacon, *Opus majus...*, t. I, p. 138 : « *Nam et Picardi, qui sunt veris Gallicis vicini, habent tantam diversitatem in moribus et in lingua ut non sine admiratione possit esse unde sit tanta diversitas locorum propinquorum.* » Cité et traduit par S. Lusignan, *Essai d'histoire sociolinguistique. Le français picard au Moyen Âge...*, p. 103 : « En effet, les Picards, qui sont les voisins des vrais Français, sont tellement différents par leurs mœurs et par leur langue, que ce ne peut être sans surprise qu'il puisse y avoir une telle diversité entre des lieux si proches. »

France », mais ce gouvernement ne remonte qu'au XV^e siècle et ne se stabilise qu'au XVI^e. De plus, les frontières de cette circonscription ne correspondent pas forcément aux conceptions des auteurs médiévaux : Orléans par exemple, qui est souvent situé « en France » dans la littérature médiévale, est exclus du gouvernement d'Île-de-France. On ne peut donc pas assimiler la « France » régionale du Moyen Âge à une circonscription dont les contours seraient bien fixés. De même, l'adéquation entre l'Île-de-France et le substrat géologique du Bassin parisien n'est pas entièrement pertinente.

Peut-on mieux cerner la « France » régionale au regard de l'Histoire ? L'Île-de-France est souvent présentée comme l'héritière du domaine royal des premiers capétiens. Bon nombre de provinces françaises se réclament du reste de ce passé féodal, qui a vu la constitution de duchés et de comtés tels que la Champagne, la Normandie ou la Bourgogne : même si le développement de l'administration royale entraîne peu à peu l'effacement de ces grands fiefs, ils conservent souvent une certaine présence, notamment au travers d'institutions qui leur sont propres, comme l'Echiquier de Normandie ou les Grands-Jours de Troyes. Cette filiation est indéniablement en jeu dans la définition de la « France » médiévale : on le voit par exemple dans les définitions comme dans l'usage de « *Francia* » par les écrivains du XII^e et du début du XIII^e siècle. Sur le plan administratif, l'Île-de-France se distingue d'ailleurs par un maillage très serré de prévôtés et de bailliages, hérité de la structuration du domaine royal au XII^e siècle. Mais on ne peut pour autant assimiler complètement la province de « France » au « vieux domaine », dans la mesure où des villes comme Bourges ou Montreuil-sur-Mer, qui appartenaient à ce dernier, ne font pas vraiment partie de la « France » régionale telle qu'on peut la percevoir au XIII^e, au XIV^e ou au XV^e siècle.

Par ailleurs d'autres provinces, comme la Picardie, ne sont pas réductibles à ce schéma : la Picardie ne correspond pas à un comté ou à un duché, mais plutôt à une aire linguistique. Le toponyme est d'ailleurs plus tardif que celui des autres régions voisines, puisqu'il n'est attesté qu'à partir du XIII^e siècle. Or, la définition de la « France » régionale peut en partie s'appuyer sur la frontière linguistique très stable qui, le long de l'Oise, sépare le picard du « français central », du Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle.

L'Île-de-France est donc une notion complexe, qui fait entrer en jeu un héritage historique, à la fois politique (celui de l'âge féodal) mais aussi culturel (les aires dialectales), sans demeurer pour autant figée. Il faut se résoudre à un certain flou dans sa définition, qui varie selon les auteurs et les époques. Pour Jean de Saint-Victor, au XIV^e siècle, la « France » régionale ne s'étend pas plus loin, vers le nord, que le diocèse de Paris ; pour Guillaume le

Breton et pour Gautier de Coinci, un siècle auparavant, elle allait jusqu'au diocèse de Soissons. Le gouvernement de l'Île-de-France, après quelques hésitations, n'y inclut pas la Brie champenoise ; et pourtant le héraut Berry, au milieu du XV^e siècle, rattachait Meaux à l'Île-de-France. Les contours de la « France » régionale demeurent donc sujets à débat : faut-il ou non y situer des villes telles que Beauvais, Laon, Soissons, Meaux, Sens, Orléans, Chartres, Évreux ? Certaines sources répondent par l'affirmative, d'autres adoptent une conception plus restrictive de la « France ».

La définition est en outre compliquée par l'emploi, assez fréquent à la fin du Moyen Âge, de « France » en un sens local, pour désigner une partie seulement de l'Île-de-France. Cette situation n'est pas propre à notre région : le terme de « Champagne » peut désigner le terroir crayeux au nord de Reims, le pays rémois et la province champenoise ; celui de « Barrois » peut de même s'appliquer aux alentours de Bar-le-Duc, à la moitié nord du duché de Bar opposée au Bassigny, ou à son tout⁶. Mais ce principe d'emboîtement spatial, encore accentué dans le cas de la « France » puisque le toponyme peut s'appliquer selon les cas à un Etat, à une province ou à un « pays », n'aide pas à la lisibilité du vocable. A l'échelle locale, la définition n'est d'ailleurs pas forcément plus facile : le « pays de France » est certes borné par des cours d'eau, la Marne, la Seine et l'Oise, mais quelle est sa limite au nord et à l'est ? Englobe-t-il ou non Senlis et Compiègne ? Et Paris ? Et Meaux ? L'incertitude des limites, déjà soulignée pour la « France » régionale, se retrouve aussi pour la « France » locale.

Mais ces débats autour des limites de la « France » ne sont pas pour autant des signes d'un défaut identitaire, car les toponymes de la géographie vernaculaire n'ont pas des frontières aussi précises que les circonscriptions administratives. Les textes consacrés aux provinces médiévales sont rares et laissent souvent planer un certain flou sur leurs contours, même si l'on connaît des exceptions à la règle : un écrivain anonyme du XII^e siècle, probablement moine à Marmoutier, nous a ainsi laissé une description très précise de la Touraine, énumérant ses frontières, ses places fortes et ses fleuves⁷. Mais il s'agit là d'un témoignage exceptionnel. Le flou qui entoure la « France » est aussi celui qui empêche de définir précisément la Picardie, comme le soulignait Robert Fossier. De même, l'Alsace, au Moyen Âge, voit ses contours varier selon les auteurs : si le Rhin et les Vosges constituent des frontières assez nettes, dans la plaine, son extension varie selon les textes ; et même s'il existe

⁶ L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 65.

⁷ Jean Tricard, « La Touraine d'un tourangeau au XII^e siècle », dans B. Guinée (dir.), *Le métier d'historien...*, p. 79-94.

à certains moments de son histoire un « duché d'Alsace », celle-ci ne peut vraiment se targuer d'une unité linguistique ni administrative, que ce soit au niveau des diocèses ou des comtés puis des landgraviats⁸.

Ceci n'empêche pas l'apparition d'identités régionales affirmées, qui peuvent conduire à l'affrontement physique : qu'un Picard se moque d'un « Français », voici venir la rixe et même le meurtre⁹. A la question initiale – peut-on conclure à l'existence d'une identité provinciale, que d'aucuns ont parfois déniée à notre région ? –, il nous semble donc que l'on peut assurément répondre par l'affirmative. Bien sûr, la polysémie du terme « France » qui sert alors à la désigner rend son identification plus complexe : dès les origines, « France » admet une acception large et une restreinte, ce qui confère évidemment un statut particulier à notre territoire. Du reste, dans les définitions données de la « France » par les écrivains, l'Île-de-France ne joue qu'un rôle mineur. Mais bien plus abondantes sont les sources qui mettent en valeur la « France » régionale : les cartes, les récits des chroniqueurs, les chants épiques accordent une place significative à l'Île-de-France. Il y a donc bien lieu d'essayer de cerner l'image que cette « France » au sens restreint a pu laisser dans les sources contemporaines.

Par ailleurs, si les frontières de cette « France » régionale restent imprécises, elle se caractérise en revanche par un centre bien défini : Paris. Cet aspect a été particulièrement bien mis en relief par Bernard Guenée, à propos de la *Chronique* du Religieux de Saint-Denis : « autant le cœur de la région parisienne est intensément senti comme le cœur du royaume, autant sont floues les limites de cette région. »¹⁰

⁸ Francis Rapp, « Autour de l'identité régionale alsacienne au Moyen Âge », dans : Rainer Babel et Jean-Marie Moeglin (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 281-292. Pour l'auteur, c'est surtout à partir du XV^e et du XVI^e siècle que se développe une véritable « identité régionale », en partie contre les Suisses et les Souabes, en partie aussi pour des raisons géopolitiques liées au conflit entre la France et l'Empire. Néanmoins, l'Alsace est déjà bien présente avant dans les textes, tant administratifs (« *Landgravius in Alsatia* », baillis d'Alsace...) que littéraires (témoin l'éloge de l'Alsace par Godefroid de Viterbe : L. Delisle, *Littérature latine au Moyen Âge...*, p. 48 ; ou la description de l'Alsace par un Dominicain de Colmar à la fin du XIII^e siècle, *MGH Scriptores* t. XVII, p. 237-239).

⁹ Cf. le chapitre 7.

¹⁰ B. Guenée, « Un royaume et des pays... », p. 408-409.

DEUXIEME PARTIE

Lieux et identités de l'Île-de-France

Chapitre 9

Paysages d'Île-de-France

Bien qu'il n'existe pas, au Moyen Âge, d'ouvrage consacré à la description de l'Île-de-France, on trouve cependant dans notre corpus de nombreuses notations relatives à ce sujet, qui montrent que les écrivains médiévaux étaient des observateurs attentifs du paysage. Mais ces remarques sont disséminées et sont parfois revêtues d'un sens allégorique. Dans le *Tractatus de laudibus Parisius* de Jean de Jandun (1323), la description de Paris commence ainsi sur un plan métaphorique : Paris est à la fois une montagne, une vallée et une plaine, mais c'est au plan spirituel ; il faut attendre le chapitre VI de la seconde partie du *Tractatus* pour que soit évoqué le site naturel de la ville, au sein d'un « fertile bassin » parcouru par la Seine, dont le cours se prête au transport des « richesses de toutes les parties du monde ». Mais Jean de Jandun, pour sa part, promeut la description « réaliste » plutôt que l'interprétation allégorique, qu'il place dans la bouche de son contempteur : à ses yeux, Paris est davantage louée par ses monuments et par ses hommes que par des métaphores. Ainsi s'expliquent les nombreux détails qu'il fournit, tant sur l'architecture que sur les activités de la cité, non seulement à Paris mais aussi à Senlis, qui forme le contrepoint de la capitale dans son très riche ouvrage.

Cet intérêt pour les caractéristiques de Paris et de l'Île-de-France se manifeste chez de nombreux écrivains du Moyen Âge. On peut donc tirer de notre corpus un ensemble de références qui révèlent une appréhension assez juste de la géographie physique de l'Île-de-France : la nature de son sol, son relief, ses cours d'eau, ses forêts, ses sites remarquables, et plus encore de sa géographie humaine, privilégiée par nos sources. Mais avant de voir ce que nos textes nous disent de l'Île-de-France, il nous faut brièvement examiner les modes de perception de ce territoire par les écrivains du Moyen Âge.

I. La perception du territoire

1. « Marcheurs » ou « cartographes » ?

Il existe deux façons de décrire le territoire : objective ou subjective. Dans le premier cas, les informations nous sont données par un narrateur omniscient ou par un cartographe adoptant une représentation conventionnelle, seule à même de rendre compte de l'espace. Dans le second cas, nous découvrons la ville ou sa région par les yeux d'un observateur. Pour reprendre l'analyse d'Henri Garric dans ses *Portraits de villes*, le premier mode, statique et impersonnel, est celui de la carte, tandis que le second, dynamique et subjectif, est celui du parcours : « marches et cartes » sont les deux moyens d'appréhender l'espace¹.

Bien qu'Henri Garric évacue rapidement de son étude la période médiévale, qu'il juge incapable de représenter la ville², on s'aperçoit en y regardant d'un peu plus près que ces deux méthodes ont bien été utilisées au Moyen Âge. La première est prépondérante dans les actes de la pratique ou les textes normatifs ; mais dans notre corpus, c'est souvent la seconde qui est privilégiée.

Le voyage, réel ou fictif, constitue en effet un mode très fréquent d'appréhension de l'Île-de-France par les écrivains. C'est souvent au gré des déambulations des héros des chansons de geste ou des personnages des chroniques que l'on voit se profiler les monuments et les sites de la région. Même dans le domaine des livres de géographie, la fiction ambulatoire trouve sa place : sur le modèle de la Divine Comédie, Fazio degli Uberti suit Solon à la découverte des régions du monde ; la *Description des pays* du héraut Berry, au milieu du XV^e siècle, se présente sous une forme moins subjective, mais progresse cependant au travers du royaume comme au gré d'une pérégrination³. À la fin de notre période, une nouvelle source d'information se développe avec la rédaction de récits de voyage ; c'est en suivant le cheminement d'un marchand milanais, d'un médecin de Nuremberg ou du secrétaire d'un cardinal italien que l'on découvre alors la région parisienne. Ces descriptions sont par nature partielles et ne prétendent pas rendre compte de tout le territoire : elles n'enregistrent que les itinéraires suivis par leur auteur, laissant de côté les « pays » non traversés tels que la Brie.

¹ H. Garric, *Portraits de villes. Marches et cartes : la représentation urbaine dans les discours contemporains*, Paris, H. Champion, 2007.

² *Ibid.*, p. 38.

³ Voir notre chapitre 3.

De même, dans les descriptions de Paris, les auteurs recourent souvent à la fiction ambulatoire : on découvre la ville au fil d'une promenade. Le premier exemple de ce procédé se trouve dans le *Dictionarius* de Jean de Garlande, vers 1220-1230 : dans une partie du texte, c'est au gré de ses déambulations dans Paris que l'écrivain décrit diverses activités et objets, dont il donne le nom latin⁴ ; le choix de cette description ambulatoire, qui est souvent entrelardée de développements thématiques, est sans doute motivé par un objectif pédagogique : il s'agit de rendre plus vivant et plus immédiat l'exposé des informations, comme dans le genre du « *colloquium* » (dialogues fictifs) souvent utilisé dans l'enseignement scolaire du latin en Angleterre au XI^e siècle⁵. Vers 1265, Guillaume de La Villeneuve, dans les *Crieries de Paris*, arpente aussi la ville, en étant cette fois attentif à ses bruits. Le *Dit des rues de Paris* constitue bien sûr l'apogée de ce type de démarche poétique, puisque Guillot de Paris feint d'emprunter toutes les artères de la ville.

Même lorsqu'ils ne recourent pas à ce procédé, les écrivains qui décrivent Paris font volontiers référence à la déambulation. Guillebert De Mets, par exemple, lorsqu'il énumère les rues de la Cité, précise :

« Les rues qui sont en la Cité sensuivent en tele maniere, que on les pourroit aler qui vouldroit... »⁶

La ville est ainsi appréhendée au niveau du promeneur, qui découvre peu à peu ses beautés au fil des pas. Cette technique est très fréquente dans les descriptions urbaines de cette époque ; Francesco Florio y recourt lui aussi dans son texte sur Tours (1477)⁷.

Une autre façon de découvrir la région est de l'embrasser du regard depuis un point haut, comme la reine Blanchefleur découvrant Paris et ses environs depuis les hauteurs de Montmartre, dans *Berthe au grand pied* (XIII^e siècle) :

« La dame ert a Montmartre, s'esgarda la valee,
Vit la cit de Paris, qui est et longue et lee,
Mainte tour, mainte sale et mainte cheminee ;
Vit de Montleheri la grant tour quarnelee ;
La riviere de Saine vit, qui molt estoit lee,
Et d'une part et d'autre mainte vigne plantee ;
Vit Pontoise et Poissi et Meullent en l'estree,
Marli, Montmorenci et Conflans en la pree,
Dantmartin en Goiele, qui molt ert bien fermee,
Et mainte autre grant vile que je n'ai pas nommee.

⁴ F. Lachaud, « La première description des métiers »... Pour la présentation de cette œuvre et de son auteur, voir notre introduction.

⁵ *Ibid*, p. 94-95.

⁶ Guillebert de Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 161.

⁷ B. Chevalier, « L'éloge de Tours de Francesco Florio »..., p. 72 et p. 74. Comme le note Bernard Chevalier, la fiction ambulatoire ne concerne pas tout le texte, mais seulement la partie où Florio décrit les monuments de Tours et en particulier, ses deux grands sanctuaires ; il se rattache ainsi à la tradition des itinéraires de voyage et de pèlerinage.

Molt li plot li paÿs et toute la contree. »⁸

Du goût pour le panorama témoignent d'ailleurs certaines maisons parisiennes, dont on sait par les textes qu'elles possédaient une tourelle donnant vue sur la ville. Guillebert De Mets le signale à propos de la maison de Jacques « Duchié » (ou Dussy)⁹ :

« Item par dessus tout lostel estoit une chambre carrée, ou estoient fenestres de tous costés pour regarder par dessus la ville. Et quant on y mengoit, on montoit et avaloit vins et viandes a une polie, pour ce que trop hault eust été a porter. »¹⁰

Et dans le domaine des actes de la pratique, on voit par exemple le chanoine parisien Jacques Louet se faire construire un belvédère en 1503 « *causa recreationis ad videndum campos, ripariam et capiendum aerem* »¹¹.

Cet attrait pour les vues en hauteur ne concerne pas seulement Paris, mais aussi toute l'Île-de-France, comme le montre ce poème, cité par Jean de Haynin dans ses *Mémoires* :

« De Danmartin en la Goelle
On voit de France la plus belle
On voit Paris et Saint-Denis
Nostre-Dame de Senlis
Et Cleremont en Biauvoisis
Et qui ung peu plus hault moneroit
Saint Estienne de Miaux verroit. »¹²

Dans les récits de voyage de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle, la vue panoramique devient un mode courant d'appréhension du territoire. Hieronymus Münzer, dès qu'il aborde une nouvelle ville, essaie de prendre de la hauteur pour avoir une vision d'ensemble de l'agglomération. C'est ainsi qu'il grimpe au sommet des tours de la cathédrale d'Amiens ou de Saint-Martin de Tours ; de là-haut, il découvre à la fois les cloches, auxquelles il porte volontiers attention, et le site de la ville (*situm loci, situm civitatis*), qu'il décrit toujours avec acuité. À Paris, il gravit les marches des tours de Notre-Dame, et c'est de là qu'il dépeint la ville¹³. C'est aussi le point de vue choisi par Antonio de Beatis¹⁴ pour commencer sa description de Paris.

⁸ Adenet le Roi, *Berte as grans piés*, laisse LXXXI, vers 1962-1972, p. 119.

⁹ Guillebert orthographie son nom « à la picarde ». Cf. l'introduction de E. Mullally à son édition de Guillebert De Mets, p. 45.

¹⁰ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 200.

¹¹ AN, LL 128, p. 541. Acte cité par E. Hamon, « Échevins, chanoines et artistes au temps de la reconstruction du pont Notre-Dame (1499-1512) »..., p. 62.

¹² Jean de Haynin, *Mémoires...*, t. 1, p. 43-44. Cité par L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières...*, p. 57.

¹³ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « *Ascendentes autem altissimam turrim maioris ecclesie B. Virginis, que habebat gradus 388 et latitudo ipsius quadra circa pinnaculum 24 passus, contemplabamur situm civitatis ; clara enim dies erat.* »

¹⁴ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131 : «... secondo si può videre da su il campanile di Nostra Damma, che è la ecclesia cathedrale, donde si scopra tucta...»

Ce choix d'une vue panoramique modifie-t-il la vision de la ville ? Dans le cas d'Antonio de Beatis, pas vraiment : il nous montre une agglomération très peuplée, entourée d'une riante campagne et traversée par la Seine, qui ressemble en tout point aux descriptions habituelles de Paris. Münzer, pour sa part, tire davantage parti d'avoir gravi les 388 marches du clocher de la cathédrale, car il est ainsi à même de structurer la ville selon une double approche. La première est le classique découpage ternaire imposé par la topographie parisienne (la Cité/ la rive gauche / la rive droite)¹⁵; à ce schéma qui gouverne la première partie de son exposé, Münzer ajoute ensuite un quadrillage fondé sur les grandes voies de circulation : il souligne que Paris est traversé par deux axes nord-sud, et un axe est-ouest¹⁶. Il introduit ainsi dans l'image de la ville un mode de représentation qui annonce les premiers plans de Paris, où les vues cavalières mettent en relief cette organisation du réseau viaire. À l'énumération exhaustive des rues de Paris, qui sous-tendait les efforts de Guillot de Paris ou de Guillebert De Mets, se substitue un processus de hiérarchisation qui ne retient que les grands axes autour desquels se déploie le tissu urbain. Cette démarche conduit à structurer l'espace ; pour autant, la notion de nombre induite par la liste ne disparaît pas, puisque le paragraphe de Münzer sur les rues de Paris s'achève justement sur l'idée d'infinité :

« Sunt autem infinite alie platee etiam magne et parve, que in alias terminantur. »¹⁷

2. Une perception plurisensorielle de l'espace

La vue est bien sûr l'organe le plus sollicité dans la représentation du territoire ; néanmoins, les textes littéraires font parfois appel à d'autres sens pour le décrire.

Laurent Vissière a notamment mis en relief l'importance accordée par les écrivains au paysage sonore parisien, qui peut même constituer le sujet d'une œuvre à part entière¹⁸. La première d'entre elles est le dit des *Crieries de Paris* de Guillaume de La Villeneuve, daté par Philippe Ménard des environs de 1265¹⁹. Le thème, éminemment musical, a aussi donné lieu

¹⁵ *Ibid.* : « Vidi autem ipsam in tres partes divisam. » Suit la description des trois parties de la ville, avec leurs principaux monuments (p. 211-216).

¹⁶ *Ibid.*, p. 216-217. Afin de marquer que cette appréhension de la ville est induite par la vision panoramique, l'auteur précise, à la fin de son chapitre : « *Diligentissime inspexi situm eius in turri alta* »...

¹⁷ *Ibid.*, p. 217.

¹⁸ L. Vissière, « Des cris pour rire ? Dérision et autodérision dans les cris de Paris (XIII^e-XVI^e siècles) »... ; *idem*, « La bouche et le ventre de Paris à la fin du Moyen Âge »... ; *idem*, « Les cris de Paris. Naissance d'un genre littéraire et musical (XIII^e-XV^e siècles) »... ; *idem*, « Le paysage sonore parisien aux XIII^e et XIV^e siècles ou la naissance des cris de Paris »...

¹⁹ P. Ménard, « Un reflet de la vie quotidienne : le dit des *Crieries de Paris* »...

au XIII^e siècle à la composition d'un motet anonyme à trois voix, *Fraise nouvelle...*²⁰, ainsi que d'un autre motet au début du XIV^e siècle : *Soulés viex*²¹. Sans doute au XV^e siècle, est composée une nouvelle liste de « cris de Paris » sous forme de 26 quatrains en octosyllabes, qui connaît dès le début du XVI^e siècle les faveurs de l'impression²². Dès lors, ce thème connaît un grand succès ; il est décliné sous toutes sortes de formes : outre les livrets imprimés qui associent, à partir des années 1510, les « cris » et les « rues de Paris »²³, les cris sont aussi mis en musique (Clément Jannequin, *Voulez ouyr les cris de Paris ?*, 1529²⁴ ; *Maistre Pierre du Quignet*, vers 1525²⁵) et en images, avec une première série d'estampes, vers 1500²⁶. Cette tradition se perpétue bien au-delà de notre corpus d'étude, avec notamment les *Cris de Paris* composés par Antoine Truquet en 1545 ou la *Sottie des cris de Paris* imprimée à Lyon en 1548²⁷ ; elle perdure même jusqu'au XVIII^e siècle, comme l'a montré Vincent Milliot pour la période moderne²⁸.

Outre les « cris de Paris », notre corpus reflète un autre élément du paysage sonore parisien : les sonneries de cloches. Celles-ci résonnaient dans toute la ville, y compris en pleine nuit pour les matines. Paradoxalement, c'est par leur interruption que l'on perçoit parfois l'importance de ces sonneries ; c'est ainsi qu'en 1358, Jean de Venette décrit le silence imposé aux nuits de la capitale, pour ne pas perturber le guet alors que les Anglais sont à Orléans puis à Lagny :

²⁰ Edité par Yvonne Rokseth, *Polyphonies du XIII^e siècle. Le manuscrit H196 de la faculté de Médecine de Montpellier*, 4 volumes, Paris, Éditions de l'Oiseau Lyre, 1935-1939, t. III, p. 221-222 (fac-similé du manuscrit dans le t. I).

²¹ Ed. L. Schrade et al., *Polyphonic Music of the Fourteenth Century*, Monaco, 1956-1991, t. 21, p. 73-80, n° 31a.

²² Comme le souligne Laurent Vissière (« La bouche et le ventre de Paris... »), on ne conserve pas ce poème sous forme manuscrite mais seulement sous forme imprimée, grâce à plusieurs éditions du début du XVI^e siècle.

²³ Voir plus loin la liste des ouvrages imprimés au début du XVI^e siècle.

²⁴ Clément Jannequin, *Chansons polyphoniques*, édité par Arthur Tillmann Merritt et François Lesure, Monaco, Éditions de l'Oiseau Lyre, 1965, 6 volumes, t. I, p. 146-167.

²⁵ Brian Jeffery, *Chanson Verse of the Early Renaissance*, Londres, TECLA, 1977, 2 vol., t. II, p. 176-178 ; Clément Lebrun, *Maistre Pierre du Quignet*, mémoire de master I, Paris-Sorbonne, 2005.

²⁶ *Les Cris de Paris*, 18 gravures sur bois, imprimées vers 1500 (ou vers 1510 pour E. Crouzet-Pavan, *La Dérision au Moyen Âge...*, p.88, note 9, d'après la mode vestimentaire). Il existe deux exemplaires de cette série, l'un à la Bibliothèque de l'Arsenal, l'autre au Département des Estampes de la BnF. Voir le fac-similé édité par Adam Pilinski et Jules Cousin, *Cris de Paris au seizième siècle. Dix-huit planches gravées et coloriées du temps, reproduites en fac-simile d'après l'exemplaire unique de la Bibliothèque de l'Arsenal*, Paris, Vve A. Labitte, 1885.

Sur ces gravures, voir : Wolfgang Steinitz, « *Les Cris de Paris* » und die kaufmännische Darstellung in der Druckgraphik bis 1800, Salzbourg, 1971 ; Ph. Ménard, « Les estampes des *Cris de Paris* au XVI^e siècle », dans *Devis d'amitié, Mélanges en l'honneur de Nicolas Cazauran*, éd. par J. Lecointe, C. Magnien-Simonin, I. Pantin et M.-Cl. Thomine, Paris, 2002, Champion, p. 125-138.

²⁷ *Recueil des sotties françaises...*, t. I, p.167-203.

²⁸ V. Milliot, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti...*, p. 52-58.

« Anno eodem fuit prohibitum Parisius per omnes ecclesias et collegia, ne ab hora vesperarum cantatarum usque in crastino luce clara fieret sonitus campanarum, ne vigiles et qui faciebant excubias super mœnia in suo officio, si venirent inimici, forsitan turbarentur ; excepto ignitegio in Nostra Domina quod hora festina pulsabantur ; et tunc canonici post completorium suas cantabant celeriter matutinas, quas antea consueverant hora noctis mediæ, signis solemniter tractatis, devotius perorare. »²⁹

En outre, les grosses cloches suscitent souvent l'admiration des écrivains. La refonte du gros bourdon de Notre-Dame, « Jacqueline », paraît au « Bourgeois de Paris » un événement digne d'être consigné dans son *Journal* : il note non seulement la date (le 17 juillet 1430) mais aussi le poids de la cloche (environ 15 000 livres) et le nom du fondeur (Guillaume Sifflet), informations corroborées par les archives³⁰. Et Guillebert De Mets s'extasie devant cette cloche si grande qu'on peut à peine l'entourer à quatre, les bras étendus³¹.

En contraste avec ces sons produits par l'homme, Jean de Jandun cite, parmi les agréments de Senlis, le chant des oiseaux qui réjouit celui qui se promène dans les bois environnant la cité³². L'ouïe est ainsi l'un des sens convoqués pour jouir du paysage, même si le fond de l'affaire n'est pas tant de décrire un lieu réel que de chanter les louanges de la vie « rustique ».

Le goût est également sollicité : Senlis, poursuit Jean de Jandun, fournit une bonne et saine nourriture, un vin bien frais, un pain succulent. Mais en ce domaine, Paris n'est pas en reste. Comme l'a montré Bruno Laurioux³³, c'est au Moyen Âge que Paris devient une capitale gastronomique. L'un des premiers livres de cuisine d'Occident, les *Enseingnemenz qui enseingnent a appareillier toutes manieres de viandes*, plus connu sous le nom abrégé de *Viandier*, circulait manifestement à Paris au XIV^e siècle : la plus ancienne copie conservée

²⁹ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 194. Traduction par Colette Beaune, p. 195 : « À Paris, il fut interdit à toutes les églises et collèges de sonner les cloches entre la fin des vêpres et la levée du jour pour ne pas troubler l'attention des vigiles et de ceux qui guettaient sur les remparts la venue des ennemis. Toutefois, on excepta le carillon de Notre-Dame qui sonnait le couvre-feu chaque soir. Les chanoines chantaient désormais rapidement les matines après complies, alors que d'habitude ils les récitaient au milieu de la nuit, avec plus de dévotion et à grand son de cloches. »

³⁰ *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 256. Alexandre Tuetey donne en note tous les documents relatifs à cette cloche, qui pesait très exactement 16192 livres.

³¹ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 154. Étant donné l'incertitude qui plane sur la date d'écriture de cet ouvrage, on ne peut savoir si l'auteur pense ici au bourdon offert par Jean de Montaigu ou à celui refondu en 1430 (voir note précédente). Dans tous les cas, il s'agissait d'une énorme cloche, puisque la première pesait déjà plus de 11 000 livres.

³² Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 76 : « In mediocribus vero, quod dulcius est, philomenarum ceterarumque avicularum et avium jocunda lascivia, quasi phisicis suarum cantilenarum expressa consonanciis, humanos oblectant auditus. » Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 77 : « Sur les arbres de moyenne élévation (spectacle plus agréable), prennent leurs joyeux ébats des troupes de rossignols et d'autres oiseaux et oiselets, qui expriment leur joie par les accords musicaux de leurs chansons, réjouissant ceux qui les entourent. »

³³ B. Laurioux, *Le Règne de Taillevent...* ; *idem*, « Il n'est de bon bec qu'à Paris »...

est un manuscrit exécuté dans la capitale vers 1306-1312, sans doute pour Henri de Mondeville, chirurgien du roi³⁴, et plusieurs autres exemplaires de l'œuvre sont aussi d'origine parisienne, y compris sa première édition imprimée (vers 1486)³⁵. Ce texte a d'ailleurs été attribué, dès la seconde moitié du XIV^e siècle, au cuisinier du roi Taillevent, ce qui l'associait directement à la cour et donc, à son lieu de résidence privilégiée : Paris et sa région. Il en va de même pour le célèbre *Mesnagier de Paris*, dont le titre et le contenu révèlent une origine parisienne, même si l'auteur connaît aussi les usages d'autres villes, telles que Béziers.

La gastronomie s'incarne aussi à travers un rituel de la table qui est évidemment associé de façon privilégiée à la cour, mais qui influence aussi la grande bourgeoisie parisienne. Guillebert De Mets nous fait ainsi connaître la salle à manger panoramique que Jacques Duchié s'était fait aménager dans son hôtel de la rue des Prouvaires.

Enfin, l'odorat entre lui aussi en jeu dans la perception de l'environnement, mais souvent de façon négative : plusieurs écrivains rappellent que Paris est une ville puante. Rigord nous montre Philippe Auguste incommodé par les odeurs dégagées par les boues de la grande rue, au pied du palais royal³⁶. Dans les *Laudes de Petit-Pont*, Jean Le Hap père conclut sur les excréments et immondices abandonnés dans l'espace public. *A contrario*, Jean de Jandun vante les bonnes odeurs qui règnent à Senlis :

« Adhuc esse in Silvanecto est esse in monte gratioso mediocris altitudinis, ita ut et pavimenta civitatis nulla fere lutorum turpitudine maculata sint, sed plana, pura et munda per totum ; et mediocrium ventorum flatus modesti, nedum a pravis vaporibus, si quos reperiant, aerem depurent, sed et redolentes fumos ex plantis nemorum et herbis pratorum resolutos adducant. »³⁷

Bien que la dimension visuelle forme évidemment la part la plus importante des observations sur l'Île-de-France relevées dans notre corpus, les auteurs du Moyen Âge ont

³⁴ Paris, BnF, ms. lat. 7131. Cf. B. Laurieux, *Le Règne de Taillevent...*, p. 24-30.

³⁵ Vatican, BAV, Ms. Pal. Lat. 1179 (traduction latine exécutée à Paris vers 1360 pour le médecin allemand Reimbotus de Castro) ; Paris, BnF, ms. fr. 19791 (acheté en 1392 à Paris par un certain Pierre Buffaut, probablement un officier rouergat) ; Vatican, BAV, Ms. Reg. Lat. 776 (avec références à des lieux parisiens : Saint-Merri, Saint-Séverin, la porte Baudoyer). L'édition princeps du *Viandier* a été imprimée à Paris chez Olivier Caillot (ou Caillaut) ; voir Ph. Hyman, *Taillevent. Le Viandier d'après l'édition de 1486*, Paris, 2001. Sur la tradition manuscrite du *Viandier* : B. Laurieux, *Le Règne de Taillevent...*, p. 30-31, 62-64, 74-81 ; *idem*, « Il n'est de bon bec qu'à Paris »..., p. 214-215.

³⁶ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 192 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 53-54. Voir citation dans notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

³⁷ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 76. Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 77 : « Être à Senlis, c'est encore être sur une gracieuse colline d'une médiocre élévation, en sorte que les pavés de la ville ne sont presque point souillés des taches de la boue, mais sont tout à fait unis, propres et nets. Le souffle modéré de vents peu violents non seulement purifie l'air des vapeurs malsaines, s'il y en avait, mais apporte les parfums composés des plantes des forêts et des herbes des prés. »

donc une perception synesthétique du territoire, et prêtent attention à des ambiances sonores ou olfactives aujourd'hui remises à l'honneur par les historiens.

3. Une observation de plus en plus fine ?

Notre corpus se révèle de plus en plus abondant et détaillé au fur et à mesure que l'on avance dans le temps. En effet, les représentations se font de plus en plus précises, aussi bien dans les textes que dans les images figurées.

Cette augmentation de l'exactitude topographique se manifeste tout particulièrement dans les chroniques. Paris est en le premier bénéficiaire : plus l'on avance dans le temps, plus les événements qui se déroulent dans la ville sont précisément situés, par rapport à des lieux ou à des monuments. Le processus est particulièrement net dans ces événements répétitifs que sont les « entrées royales » : à peine évoquées au XIII^e siècle (à part pour le règne de Louis VIII), ces grandes cérémonies parisiennes commencent à être mieux décrites au XIV^e siècle et donnent lieu à de longs récits très circonstanciés à partir de l'entrée d'Isabeau de Bavière, en 1389³⁸. Dès lors, on connaît le trajet précis du cortège, ainsi que les stations marquées devant certains monuments, toujours les mêmes : la bastide Saint-Denis, qui marque la limite de la ville ; le ponceau Saint-Denis ; la Trinité ; la porte aux Peintres, dans l'ancienne enceinte de Philippe Auguste ; la fontaine des Saints-Innocents ; le Châtelet ; et bien sûr, le parvis de Notre-Dame. Les textes citent également le nom des axes empruntés : la rue Saint-Denis, le Grand Pont.

Cet intérêt grandissant pour le cadre urbain se traduit aussi, d'une façon plus générale, dans diverses chroniques relatant les événements survenus à Paris. Guillaume Gruel, dont on saluera plus loin l'acuité à propos de Meaux, nous décrit très précisément les lieux par lesquels est passé le connétable de Richemont au moment de la reprise de la ville, en 1436 : entré au sud par la porte Saint-Jacques, il prend la rue Saint-Jacques, traverse la Seine par le petit Pont puis par le pont Notre-Dame où il rencontre le prévôt des marchands, arrive en place de Grève, traverse le quartier des Halles, passe devant le cimetière des Saints-Innocents, puis revient sur la Cité où il entend la messe tout armé à Notre-Dame de Paris, avant de regagner la rive droite, porte « Baudes » (Baudoyer), et de se loger au Porc-Epic³⁹.

³⁸ Voir les textes réunis dans : B. Guinée et F. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...* (qui ne cite cependant pas Froissart car il s'agit de l'entrée d'une reine).

³⁹ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont...*, chapitres LXIV et LXV.

Cette précision accrue s'étend aussi aux autres lieux d'Île-de-France, mais les mentions de monuments restent cependant moins fréquentes. Pour continuer avec Guillaume Gruel, on trouve par exemple dans son ouvrage, la mention de la « tour du Venin » et du « marays de Saint Denis »⁴⁰, deux lieux qui n'apparaissent pas dans les chroniques plus anciennes.

Ce mouvement général est toutefois plus net dans les chroniques que dans les autres genres littéraires. Certes, la description de Paris par Guillebert De Mets (entre 1407 et 1434) est beaucoup plus détaillée que celle de Jean de Jandun (1323), mais cela tient avant tout aux choix formels des deux auteurs : le premier a opté pour la nomenclature, le second pour une présentation plus rhétorique qui ne met en relief qu'un nombre restreint de sites au sein de la ville. En fait, la description de ces quelques monuments choisis est beaucoup plus riche chez Jean de Jandun que chez Guillebert ; et quant à la topographie parisienne, la liste des rues est en fin de compte plus complète chez Guillot de Paris, à la fin du XIII^e siècle, que chez Guillebert De Mets au XV^e siècle.

Si l'on compare les chansons de geste du XII^e-XIII^e siècles à leur mise en prose du XV^e siècle, on peut même parfois observer un phénomène inverse à celui des chroniques. Dans le cas de *Garin le Lorrain*, par exemple, c'est la chanson du XIII^e siècle qui se révèle beaucoup plus détaillée, dans ses mentions topographiques, que sa mise en prose par David Aubert.

Dans l'ensemble, cependant, on tire de plus en plus d'informations topographiques de notre corpus au fur et à mesure que le temps s'écoule. Nous l'avons dit, cette précision accrue repose surtout sur les chroniques. Plusieurs facteurs y concourent. Le premier est l'allongement des textes ; bien qu'il déclare régulièrement faire de la brièveté une loi, Michel Pintoin, par exemple, se montre incomparablement plus disert que ses prédécesseurs dionysiens. Le second est l'intérêt croissant porté à la localisation des événements et à la description du décor. Jean Froissart, notamment, aime à stimuler l'imagination de son public en décrivant avec précision les lieux dans lesquels se déroulent les actions qu'il relate. Le troisième élément d'explication réside dans la multiplication des chroniques locales, écrites à Paris même ou dans sa périphérie, et parfois centrées sur un horizon assez réduit : au XV^e siècle sont ainsi rédigés plusieurs « journaux », tels que celui du « Bourgeois de Paris »

⁴⁰ *Ibid.*, p. 116 (chap. LXIII), p. 121-122 (chap. LXV) [1436].

ou celui de Jean Maupoint, qui se présentent ouvertement comme des points de vue parisiens et donnent la primauté aux sites et monuments de la capitale et de sa région.

Le processus que nous voyons ainsi à l'œuvre dans les textes peut aussi s'observer dans les représentations picturales. Pour reprendre l'exemple des « entrées » royales, on peut à cet égard comparer deux manuscrits enluminés à moins d'un siècle de distance : les *Grandes chroniques de France* exécutées vers 1375 pour Charles V (**Planche 112 a**), et celles peintes par Fouquet vers 1460 (**Planche 128 d**). Ces deux manuscrits, illustrant le même texte, présentent des scènes d'entrée qui dans le premier cas, ne font aucune place au décor urbain, alors que dans le second, celui-ci joue un rôle prépondérant.

Bien entendu, cette évolution s'inscrit dans un mouvement artistique bien plus vaste. Nous ne ferons ici qu'effleurer un sujet bien mieux traité par Raphaële Skupien dans sa thèse de doctorat⁴¹. Les quelques remarques qui vont suivre s'attachent simplement à montrer que le mouvement que l'on voit dans les textes se retrouve aussi dans les images.

Au XIII^e siècle, les représentations de Paris et de ses environs sont en effet très conventionnelles : une porte de ville, un chemin, voire rien du tout, la plupart des personnages peints par les miniaturistes se détachant sur un fond nu, uni ou géométrique (**Planches 101 et 102**). On voit toutefois apparaître, dès cette époque, une ébauche de caractérisation du site de la capitale dans la cartographie, qui représente souvent Paris comme une île sur la Seine⁴². Mais ce n'est qu'au XIV^e siècle que la ville se voit figurée de façon plus spécifique. À cet égard, deux œuvres marquent le changement du regard porté par les artistes sur la ville : l'enluminure représentant le Palais de la Cité dans le *Roman de Fauvel* interpolé⁴³ (**Planche 104**) et le cycle de la *Vie de saint Denis* offerte en 1317 par l'abbé de Saint-Denis au roi Philippe V, qui est fameuse pour ses images de la vie parisienne, sur le Grand et le Petit Pont⁴⁴ (**Planche 103**). Avec ces deux œuvres, exécutées par des ateliers parisiens dans les années 1315-1320, s'affirme une image plus spécifique de la capitale, caractérisée à la fois par son site (la Seine), ses monuments (le palais royal, les ponts) et ses fonctions (économique et politique). Cet intérêt pour Paris trouve son pendant dans les nombreux textes suscités à cette époque par la ville, et l'on a, du reste, souvent rapproché les miniatures de la *Vie de saint Denis* du *Tractatus de laudibus Parisius* écrit par Jean de Jandun en 1323. Rappelons que

⁴¹ R. Skupien, *Le peintre et le monument. L'invention du paysage urbain dans la peinture parisienne de la fin du Moyen Âge (XIV^e-XVI^e siècles)*, thèse d'histoire de l'art sous la direction d'Étienne Hamon, Amiens, Université de Picardie Jules-Verne.

⁴² Voir notre chapitre 10.

⁴³ Paris, BnF, ms. fr. 146. Sur cette œuvre, voir plus loin notre chapitre 12.

⁴⁴ Voir notre chapitre 13.

Paris a en effet fait l'objet d'une abondante production littéraire entre 1250 et 1350, qui forme l'arrière-plan de ces représentations nouvelles. Celles-ci peuvent en outre être plus particulièrement rapprochées des textes qu'elles illustrent : les deux manuscrits contiennent un éloge de Paris⁴⁵ ; dans le cas du *Roman de Fauvel*, cet éloge est une interpolation rajoutée par « Chaillou de Pesstain » vers 1318-1320⁴⁶, propre au ms. fr. 146, qui est également seul à présenter la vue du palais⁴⁷. Il faut donc vraisemblablement voir, dans ces images, un complément figuré de la louange de Paris. La portée de ces scènes doit toutefois être nuancée : d'une part, on reste cependant bien loin des premiers « paysages topographiques » peints en Italie au Trecento⁴⁸ ; d'autre part, la plupart des œuvres françaises du XIV^e siècle restent fidèles à un rendu très abstrait des lieux : le paysage demeure le plus souvent absent des scènes peintes par les enlumineurs, ou au mieux, traité de façon conventionnelle, sans référence à des monuments ou à des sites identifiables.

Au XV^e siècle, en revanche, cette traditionnelle indifférence à la topographie est bousculée par une série d'œuvres bien connues, les plus célèbres étant bien sûr les *Très riches heures du duc de Berry* peintes par les frères Paul, Herman et Jean de Limbourg (trois artistes originaires de Nimègue, dans le duché de Gueldre), entre 1411 et 1416⁴⁹ (**Planches 117 a-g**).

⁴⁵ Sur l'éloge de Paris dans la *Vie de saint Denis*, voir notre chapitre 13.

⁴⁶ Sur cet auteur, voir chapitre 12.

⁴⁷ J.-C. Mühlethaler, *Fauvel au pouvoir...*, p. 371-372.

⁴⁸ Par cette expression, Uta Felges-Henning désigne les peintures offrant au spectateur une restitution précise d'un site, d'après des croquis pris sur place (U. Felges-Henning, *Landschaft als topographisches Portät. Der Wiederbeginn der europäischen Landschaftsmalerei in Siena*, Rome, Benteli, 1980). Parmi les premiers « paysages topographiques » produits en Europe, figurent les représentations des châteaux forts et des villages récemment acquis ou conquis, commandées au XIV^e siècle par la Commune de Sienne, afin d'ornier la salle du Conseil du Palazzo Pubblico (aujourd'hui dite « salle de la Mappemonde »). Simone Martini fut par exemple envoyé dans divers lieux du *contado* (Montemassi, Sassoforte, Arcidosso et Castel del Piano), en 1330-1331, pour aller dessiner au naturel ces lieux. Comme l'a souligné Odile Redon (*Sienne, l'espace d'une cité...*), ces œuvres picturales participent à un « dispositif administratif » : elles concourent à l'enregistrement des extensions, au même titre que les actes écrits, et à l'élaboration d'une mémoire communale. Le réalisme de ces représentations sert donc un usage politique précis. Les peintures de « castelli » sont un peu comme les vues cavalières levées pour servir de preuve dans un procès : elles doivent impérativement répondre à des exigences de ressemblance avec l'original. Mais par ce biais, s'affirme à Sienne un intérêt pour le réalisme dans le rendu des paysages, qui influe aussi sur d'autres œuvres. Dans ce même palais, la fresque universellement connue du « Bon Gouvernement », peinte en 1338-1339 par Ambrogio Lorenzetti, constitue en quelque sorte l'icône de cette révolution picturale même si, lorsqu'on y regarde de plus près, la ville et le *contado* représentés sur le mur oriental de la salle du Conseil des Neuf ne forment pas à proprement parler une reproduction exacte de Sienne mais plutôt une évocation de la « cité idéale » (cf., entre autres, dans une bibliographie très riche : Patrick Boucheron, « « Tournez les yeux pour admirer, vous qui exercez le pouvoir, celle qui est peinte ici ». La fresque du Bon Gouvernement d'Ambrogio Lorenzetti », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 60, 2005-2006, p. 1137-1199 ; *idem*, *Conjurer la peur : Sienne, 1338. Essai sur la force politique des images*, Paris, Seuil, 2013).

⁴⁹ Chnatilly, musée Condé, ms 65.

La genèse de ce manuscrit est complexe, car les peintres comme le commanditaire sont morts en 1416, laissant les *Heures* inachevées. Elles furent ensuite complétées en deux phases. La première est l'œuvre d'un peintre anonyme, le « Maître de l'Octobre », parfois identifié comme Barthélemy d'Eyck ; cet artiste est

Mais ce chef d'œuvre n'est pas isolé dans son traitement plus « réaliste » du paysage, et d'autres enlumineurs actifs pour la cour de France au début du XV^e siècle ont eux aussi contribué à ce mouvement : le maître de Boucicaut et le maître de Bedford. Ces artistes étaient d'ailleurs unis par de continuel échanges, dont témoigne leur production⁵⁰. En l'état actuel de nos connaissances (qui seront bientôt renouvelées par les découvertes de Raphaële Skupien), il semble donc qu'il faille situer à Paris, au début du XV^e siècle, cette « révolution » picturale. Le premier maillon de la chaîne pourrait être un manuscrit malheureusement disparu, mais connu par des copies exécutées pour Gaignières : les *Hommages du comté de Clermont en Beauvaisis*⁵¹, un recueil mis en œuvre en 1373-1376 pour Louis II de Bourbon (**Planche 113**).

Dans cette production, Paris et l'Île-de-France se trouvent abondamment représentés. Dans les *Très Riches heures du duc de Berry*, on trouve en effet plusieurs évocations de Paris, dont certaines sont dues aux Limbourg tandis que d'autres ont été réalisées (ou au moins achevées) par leurs continuateurs. Dans le Calendrier, apparaissent ainsi le château du Louvre (mois d'Octobre)⁵², celui de la Cité (mois de Mai⁵³ et Juin⁵⁴) et celui de Vincennes (mois de

vraisemblablement intervenu à la fin des années 1430 ou au début des années 1440, pour un commanditaire jusqu'ici non identifié. Enfin, un troisième peintre a achevé les *Très Riches Heures* pour le duc Charles I^{er} de Savoie dans les années 1480 : il s'agit de Jean Colombe, un enlumineur de Bourges qui a d'ailleurs repris certains éléments des *Très Riches Heures* dans d'autres œuvres.

La bibliographie sur les *Très Riches Heures du duc de Berry* est très vaste, et a connu un important renouvellement ces dernières années. Outre les études anciennes comme celle du comte Paul Durrieu, *Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry*, Paris, 1904, l'ouvrage fondamental sur le sujet est celui de Millard Meiss, *French Painting in the Time of Jean de Berry. The Limbourg and their Contemporaries*, Londres, 1974, 2 vols (et notamment vol. I, p. 143-224 et p. 308-324), à compléter pour l'identification du « Peintre de l'Octobre » par les deux articles de Luciano Bellosi (1975) et d'Eberhard König (1976) cités plus bas. Mais depuis, de nombreuses études sont venues préciser notre connaissance des Limbourg et des *Très Riches Heures* : Patricia Stirnemann (avec la collaboration de G. Bartz, M. Hofmann et C. Rabel Rob Dückers), *Les Très Riches Heures du duc de Berry*, Paris, RMN, 2004 ; Pieter Roelofs, Boudewijn Bakker, *The Limbourg brothers. Nijmegen masters at the French court 1400-1416*, Gent, Ludion, 2005 ; Catherine Reynolds, « The *Très Riches Heures*, the Bedford Workshop and Barthélemy d'Eyck », *Burlington Magazine*, n° 147-2, août 2005, p. 526-533 ; Patricia Stirnemann et Claudia Rabel, « The *Très riches heures* and the two artists associated with the Bedford workshop », *The Burlington Magazine*, n° 147-2, août 2005, p. 534-538 ; Patricia Stirnemann, « Combien de copistes et d'artistes ont contribué aux *Très Riches Heures* du duc de Berry ? », dans Taburet-Delahaye (Elisabeth) dir., *La Création artistique en France autour de 1400*, Paris, Ecole du Louvre, 2006, p. 365-380 ; Perkinson (Stephen), « Likeness, Loyalty, and the Life of the Court Artist : Portraiture in the Calendar Scenes of the *Très Riches Heures* », dans Dückers (Rob) et Roelofs (Pieter) éd., *The Limbourg Brothers. Reflexions on the Origins and the Legacy of Three Illuminators from Nijmegen*, Leiden-Boston, Brill, 2009, p. 51-83.

⁵⁰ Le Maître de Bedford est par exemple intervenu dans les bordures de certaines pages des *Très Riches Heures*. Cf. P. Stirnemann, « Combien de copistes et d'artistes ont contribué aux *Très Riches Heures du duc de Berry* ? »..., p. 373

⁵¹ Paris, BnF, ms. fr. 20082. Voir aussi : AN, KK 1093.

⁵² Enluminure peinte par le « Maître de l'Octobre ». La question d'un dessin sous-jacent des Limbourg reste non tranchée.

⁵³ Une autre identification a été proposée : Riom, mais elle paraît moins vraisemblable.

Décembre) ; un peu plus loin, plusieurs monuments parisiens (Notre-Dame, le palais de la Cité, la Sainte-Chapelle) se profilent en arrière de la *Rencontre des Rois Mages* (folio 51 v°), et la Messe de Noël se déroule à l'intérieur de la Sainte-Chapelle⁵⁵ (**Planches 117 a-h**). On trouve aussi, dans le Calendrier, deux représentations de la région parisienne, avec Étampes (mois d'Août) (**Planche 117 d**), et probablement Dourdan (mois d'Avril)⁵⁶ (**Planche 117 a**). En somme, huit des enluminures des *Très riches heures* montrent avec précision des sites parisiens ou franciliens. Certes, d'autres lieux bénéficient d'un traitement comparable : on reconnaît aussi, au fil des pages, les châteaux de Lusignan⁵⁷, de Poitiers⁵⁸, de Mehun-sur-Yèvre⁵⁹, de Saumur⁶⁰ ou bien le profil du Mont-Saint-Michel⁶¹ et celui de la ville de Bourges, « capitale » de l'apanage du duc⁶², ou encore la façade de la cathédrale de Bourges⁶³. Mais Paris et l'Île-de-France sont en fin de compte plus présents que les autres provinces. Il est certes difficile de démêler, dans l'écheveau complexe des interventions artistiques, ce qui revient dans cet ensemble aux frères Limbourg, et ce qui a pu être rajouté par les enlumineurs postérieurs. Certaines scènes, comme la messe de Noël, ont visiblement été peintes bien plus tard (en l'occurrence, par Jean Colombe), mais probablement sur un dessin préparatoire des Limbourg. En tous cas, il est certain que dès les années 1410, le parti était pris d'inclure dans les *Très Riches Heures* des sites parisiens et franciliens identifiables, comme la Sainte-Chapelle ou Étampes.

Au même moment, d'autres enlumineurs parisiens faisaient de même. Vers 1410-1415, le Maître de Boucicaut incluait dans le *Bréviaire de Châteauroux* quatre vues de Paris parfaitement reconnaissables : deux panoramas sur la ville depuis le nord, une représentation de la Sainte-Chapelle et une autre des portails de Notre-Dame⁶⁴ (**Planche 118**). Et le Maître de Bedford (Haincelin de Hagueneau ?) figurait pour sa part le dauphin Louis de Guyenne assistant à la messe à l'intérieur de la Sainte-Chapelle, également vers 1415⁶⁵ (**Planche 119**).

⁵⁴ Enluminure commencée par les Limbourg et achevée par le Maître de l'Octobre.

⁵⁵ Enluminure due à Jean Colombe, mais sans doute sur un croquis des Limbourg.

⁵⁶ Identification habituellement retenue. Raymond Cazelles a cependant proposé d'y reconnaître Pierrefonds.

⁵⁷ Calendrier, mois de Mars.

⁵⁸ Calendrier, mois de Juillet.

⁵⁹ *Tentation du Christ* (fol. 161 v°).

⁶⁰ Calendrier, mois de Septembre. Miniature attribuée au Maître de l'Octobre et à Jean Colombe.

⁶¹ Fol. 195 r°.

⁶² *Adoration des Mages*, folio 52 r°.

⁶³ Enluminure peinte par Jean Colombe.

⁶⁴ Châteauroux, Bibliothèque municipale, ms. 2 (*Bréviaire à l'usage de Paris*), fol. 350 : *Fête des reliques de la Sainte-Chapelle* ; fol. 364 : *Décollation de saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère* ; fol. 367 v° : *Saint Denis prêchant* ; fol. 265 : *Procession de la croix d'Anseau*.

⁶⁵ Paris, Bibliothèque Mazarine, ms 406 (*Missel de Louis de Guyenne*), fol. 7 (enluminure inachevée).

C'est donc une véritable mode du paysage « caractérisé » qui se fait jour au début du XV^e siècle à la cour de France, et qui bénéficie en premier lieu à l'image de Paris, même si l'exemple des *Très Riches Heures* montre que d'autres lieux ont aussi été peints avec autant d'acuité. Par la suite, ce courant ne disparaîtra plus de la scène artistique, avec des chefs d'œuvre bien connus tels que les enluminures de Jean Fouquet dans les *Heures d'Étienne Chevalier* (vers 1452-1460)⁶⁶ (**Planches 127 a-g**) et dans les *Grandes chroniques de France* (vers 1455-1460)⁶⁷ (**Planches 128 a-d**), le *Retable du Parlement de Paris* (vers 1452-1454)⁶⁸ (**Planches 125 a-c**) ou les panneaux du *Retable de saint Gilles* (vers 1500)⁶⁹ (**Planches 139 a-d**). Et au-delà de ces œuvres bien connues, nombreuses sont les représentations un peu moins célèbres, produites dans les ateliers d'enluminure parisiens mais aussi flamands. De très belles vues de Paris sont en effet issues d'ateliers très éloignés de la capitale, mais qui répondaient à la demande de riches commanditaires bourguignons familiers de ce paysage (**Planches 130, 131, 132**), tels que Commynes ou Antoine de Bourgogne. Les artistes pouvaient travailler d'après des « portraits » sans résider nécessairement sur place. La copie était monnaie courante, comme le prouve par exemple la reprise par Jean Colombe d'un fond tiré des *Très riches heures du duc de Berry* (**Planche 137**). Certaines œuvres pourtant réputées pour leur exactitude topographique, comme le *Retable du Parlement de Paris*, présentent d'ailleurs des anomalies (inversion droite-gauche dans le palais de la Cité, mauvaise compréhension des volumes pour le Louvre : **Planches 125 b-c**) qui dénotent peut-être une telle pratique.

Ce sujet étant traité par Raphaële Skupien, nous ne nous attarderons pas plus longtemps sur les vues figurées parisiennes. En ce qui concerne l'Île-de-France, on peut retracer une évolution comparable, mais les œuvres sont moins nombreuses. Nous présenterons dans le chapitre suivant deux représentations identifiables de châteaux franciliens : La Roche-Guyon (que les contemporains situaient sans doute plutôt en Normandie) et Marcoussis. On peut par ailleurs se demander si la scène des funérailles, dans les *Heures d'Étienne Chevalier*, ne renvoie pas à Melun, où le trésorier de France s'est fait inhumer, plutôt qu'au cimetière des Innocents comme on le pense traditionnellement (**Planche 127 c**) ; malheureusement, la représentation n'est pas entièrement « réaliste » et la disparition de la plupart des monuments en question, tant à Melun qu'à Paris, empêche de

⁶⁶ La plupart des feuillets sont conservés au Musée Condé, à Chantilly.

⁶⁷ Paris, BnF, ms. fr. 6465.

⁶⁸ Paris, Musée du Louvre, R.F. 2065.

⁶⁹ Washington, DC, National Gallery of Art, Samuel H. Kress Collection, 1952.2. 14 et 15 ; Londres, The National Gallery, Inv. NG 1419 et NG 4681.

conclure avec certitude⁷⁰. D'une façon générale, il est très difficile d'identifier aujourd'hui la plupart des édifices représentés au XV^e siècle, dès lors qu'on s'écarte des sites bien connus, et sans doute les vues figurées identifiables étaient-elles plus nombreuses pour les contemporains que pour le chercheur actuel. En outre, de nombreux plans et dessins ont pu être levés dans le cadre de la pratique (pièces de procédure judiciaire, documents fonciers), à l'instar du plan de la forêt de Thelle en 1540⁷¹. Le nombre d'« images » (au sens pictural) de l'Île-de-France à la fin du Moyen Âge serait donc à réévaluer, mais en ce domaine comme dans notre corpus de textes, il faut bien avouer que Paris est mieux doté que sa région.

Mais il semble bien que ces quelques vues figurées s'inscrivent dans le même réseau de commanditaires que celles de la capitale : celui de la cour et de la haute administration royale. C'est en somme le même milieu que celui auquel s'adressent des ouvrages tels que *La description des pays* du héraut Berry ou les *Mémoires* de Commines. Certes, d'autres textes (et d'autres images) traitant de Paris et de l'Île-de-France ont été produits pour une autre clientèle : on ne résumera pas à ce milieu assez étroit un mouvement plus ample de précision topographique, mais il semble bien qu'il ait joué un rôle moteur dans le développement de cet « esprit géographique » auquel nous avons proposé de rattacher la naissance du terme d'*Isle de France*⁷².

II. La géographie physique de l'Île-de-France

1. La géologie

L'Île-de-France occupe le cœur du Bassin parisien, bassin sédimentaire érodé par un système hydrographique très ramifié. Son socle géologique est formé de quatre grands plateaux autour de Paris, correspondant au Vexin français, à la plaine de France, à la Brie et à la Beauce.

La nature du sol de l'Île-de-France est rarement évoquée dans nos sources. Toutefois, Albert le Grand, qui constitue un jalon important dans l'histoire de la géologie, s'est intéressé à la question ; il parle notamment des fossiles qu'il a vus à Paris dans le *De causis proprietatum elementorum* :

⁷⁰ Sur ce point, nous nous permettons de renvoyer à notre article : « Étienne Chevalier, Jean Fouquet et Melun »...

⁷¹ Arch. Dép. Oise, 10 J 1500. Sur ce plan, voir E. Hamon, *Un chantier flamboyant et son rayonnement, Gisors et les églises du Vexin français*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2008, p. 121.

⁷² Voir la conclusion de notre chapitre 1.

« *Signum autem huius vehemens est in lapidibus Parisiensibus, in quibus frequentissime inveniuntur rotundae conchae, lunatis et testudinis.* »⁷³

Albert le Grand décrit ici ce que nous appelons toujours aujourd'hui le « calcaire lutécien », banc sédimentaire formé à l'éocène, alors que le Bassin parisien était submergé par les eaux ; ce calcaire présente des empreintes de coquilles, relevées à juste titre par le savant du XIII^e siècle.

Le gypse que l'on trouvait en abondance dans le sous-sol de la partie nord de la ville et de ses environs est un élément qui revient souvent dans notre corpus. Il a notamment retenu l'attention de Barthélemy l'Anglais, qui lui consacre plusieurs lignes dans son encyclopédie, *De proprietatibus rerum*, très largement diffusée au Moyen Âge⁷⁴ :

« *Lapides et lapidicinas habet nobiles, et ad construenda aedificia singulares et potissime Parisiorum solum, quia in gypso siue vitro ab incolis vulgariter dicto plastro praexcellit. Nam terra est vitrea et perspicua virtute minerali in lapidem transmutata, qui lapis exustus et cum aqua temperatus, conuertitur in coementum : unde fiunt parietes et aedificia, testudines et multiplicia pauimenta et huiusmodi coementum positum in opere et plasmatum siue tritum, ad modum lapidis, iterum induratur.* »⁷⁵

Ces informations ont été reprises dans la version française de l'ouvrage, achevée en 1372 par Jean Corbechon⁷⁶. La qualité du plâtre de Paris est également relevée par Hieronymus Münzer qui déclare, dans la relation du voyage qu'il effectua en France en 1494-1495 :

« *In solo enim Parisius ad montem S. Dionisii tam bonum gypsum funditur.* »⁷⁷

⁷³ Albert le Grand, *De causis proprietatum elementorum*, livre II, traité 2, chapitre 5, p. 101. Cf. J. Ducos, « Albert le Grand et la connaissance des sols »..., p. 157. Traduction : « Une preuve manifeste en est fournie par la pierre de Paris, dans laquelle on trouve très souvent des coquillages arrondis, et des écailles de tortues ». Il semble y avoir une erreur de transcription à la fin du texte latin.

⁷⁴ Cet extrait est tiré de l'article « *Francia* » du Livre XV, *Description des régions*, longuement commenté dans notre chapitre 3. Le passage consacré au plâtre parisien a été étudié par N. Bouloux, « Ressources naturelles et géographie : le cas de Barthélemy l'Anglais »..., p. 18.

⁷⁵ Texte cité d'après l'article de Nathalie Bouloux, qui a transcrit l'édition de Wolfgang Richter (1601), livre 15, chap. 576, p. 653. Traduction, par N. Bouloux : « Elle [il s'agit de *Francia*] possède de nobles pierres et carrières, utilisées pour construire des bâtiments remarquables, surtout à Paris même, parce qu'on y trouve en abondance du gypse appelé vulgairement plâtre. Cette terre, claire et transparente, est transformée par la vertu minérale en pierre. Cette pierre desséchée, une fois mélangée avec de l'eau, devient du ciment avec lequel on fait des murs, des constructions, des toits et des pavements divers. Ce ciment, une fois agencé et façonné ou frotté, durcit à la manière d'une pierre une deuxième fois. »

⁷⁶ Jean Corbechon, *Le Livre des propriétés des choses. Une encyclopédie au XIV^e siècle, mise en français moderne par B. Ribémont*..., p. 241 : « De la terre qui entoure Paris, on tire grande quantité de plâtre, qui est clair comme verre quand il est cru, dur comme pierre lorsqu'il est cuit. Trempé d'eau, il fait du ciment avec lequel on fait des murs, des constructions et des pavements de maison ; il devient dur comme de la pierre. »

⁷⁷ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France*..., p. 329. Il relève que ce plâtre est exporté, par la Seine et le port de Rouen, jusqu'en Angleterre et en Flandre.

Ce gypse était abondamment utilisé dans la région parisienne, où beaucoup de maisons étaient bâties en bois et en moellons de calcaire hourdis au plâtre, une technique de construction souvent notée par les voyageurs de passage à Paris et en Île-de-France⁷⁸.

Un voyageur italien anonyme a quant à lui noté l'existence de carrières à la sortie sud de Paris, au-delà de la porte Saint-Jacques, fournissant « les pierres tendres que l'on utilise en France à la place du marbre »⁷⁹. D'après la localisation de ces carrières, il décrit sans doute ici le liais parisien, ce beau calcaire utilisé, dès le XII^e siècle, dans la construction de nombreux édifices de la capitale⁸⁰.

Une autre zone propice à l'exploitation des bancs de calcaire du sous-sol francilien se situait dans la vallée de l'Oise : la région de Saint-Leu d'Esserent était particulièrement réputée pour ses carrières, très appréciées notamment par les architectes parisiens à l'époque flamboyante. Jean de Jandun, dans son éloge de la ville de Senlis, relève la qualité de cette pierre à bâtir, à laquelle il prête un bon degré d'isolation (les caves construites avec ce matériau restent fraîches en été)⁸¹.

Les poètes font aussi parfois allusion à certaines particularités des sols de l'Île-de-France. Les grès de la forêt de Fontainebleau sont par exemple évoqués dans un vers de la *Philippide*⁸². De même, la Brie argileuse est décrite comme une terre humide et grasse par Eustache Deschamps.

Pour conclure, les observations géologiques sont certes peu nombreuses dans les sources littéraires, et ne permettent pas de broser un paysage complet du sol de l'Île-de-France, mais elles se révèlent néanmoins fort pertinentes et mettent notamment en relief l'importance du gypse et du calcaire, caractéristiques de la géologie régionale.

2. Le relief

Bien que la géographie physique de l'Île-de-France ne se caractérise pas par de grands sommets, elle présente une certaine variété de reliefs, auxquels les écrivains médiévaux ont été attentifs. Cet intérêt se manifeste notamment dans la narration des épisodes militaires, car le relief peut alors constituer un élément décisif. Tenir un site en hauteur par rapport à ses

⁷⁸ Voir plus bas.

⁷⁹ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 97 : « Li è la tomba sotto terra ove cavano quelle pietre tenere che si usano in Franza in loco di marmore. »

⁸⁰ A. Blanc, Cl. Lorenz, M. Viré, « Le liais de Paris et son utilisation dans les monuments »...

⁸¹ Voir plus bas.

⁸² Guillaume le Breton, *Philippide...*, chant XI, vers 327-328, p. 332 : « *Ac velut in saltus scopulosa Bieria saltu* »...

Voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

assaillants est toujours un avantage, et les chroniqueurs, notamment lorsqu'ils ont participé à la bataille, s'y montrent sensibles. Jean de Haynin, dans ses *Mémoires*, parle par exemple de « montaigne » pour désigner le coteau d'une cinquantaine de mètres de haut, occupé par les troupes royales qui gardent le passage de la Seine à Moret-sur-Loing, sur la rive droite du fleuve, en 1465 – position favorable qui n'empêcha cependant pas la progression de l'adversaire, pourvu d'une batterie d'artillerie⁸³. De même, Guillaume le Breton, dans la *Philippide*, fait référence à la colline de Pongeboeuf⁸⁴ près de Mantes, où les Français s'installent pour arrêter l'avance du roi d'Angleterre en route vers Paris. Par ailleurs, les lieux élevés peuvent aussi entrer en scène comme points d'observation, permettant de suivre la progression des troupes ennemies. Pour reprendre l'exemple de la *Philippide*, le roi voit ainsi, depuis les hauteurs de Chaumont-sur-Oise, brûler les villages du Mantois, et ce spectacle l'amène à se précipiter à la rencontre de son adversaire⁸⁵. Dans ces œuvres, le relief joue donc un véritable rôle narratif, et l'on s'explique bien l'attention que lui ont prêtée les écrivains. Mais on trouve aussi des observations sur le relief de l'Île-de-France hors de tout contexte militaire, ce qui est révélateur de l'intérêt porté par certains auteurs à la topographie. Ces allusions touchent des genres littéraires très variés : on en rencontre bien sûr dans les descriptions de Paris et de sa région, mais aussi dans les œuvres de fiction qui s'enracinent dans le territoire francilien.

Les observations sur le relief de l'Île-de-France portent en premier lieu sur Paris et ses environs immédiats. Dans les descriptions de Paris, certains auteurs opposent ainsi la rive gauche, sur les flancs de la montagne Sainte-Geneviève, à la rive droite, plus basse. C'est ainsi que Guillebert De Mets distingue « la haulte partie de la ville ou les escoles de l'Université sont » de la « basse partie de la ville devers Saint Denis en France »⁸⁶.

De même, dans la *Chanson de Bertrand du Guesclin*, lorsque Cuvelier évoque les incendies provoqués par les Anglais dans les environs de Paris, c'est depuis le sommet de la montagne Sainte-Geneviève que l'on découvre le triste spectacle :

« Pres de Paris ont fait lever hault la pouciere
Et s'ont bouté les feus ou on vit la fumiere,

⁸³ Jean de Haynin, *Mémoires...*, t. I, p. 84. Cf. M. Rimboud, « Un épisode décisif de la guerre du Bien public »..., p. 304. Jean de Haynin a lui-même participé à cette campagne, du côté bourguignon, et a rapidement mis ses souvenirs par écrits, ce qui lui permet de donner des descriptions très précieuses du déroulement des opérations.

⁸⁴ Guillaume le Breton, *Philippide...*, chant III, vers 359, p. 79 ; et vers 403, p. 80.

⁸⁵ *Ibid.*, chant III, vers 380-382, p. 79.

⁸⁶ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 152.

C'on le pouoit veoir de sainte Genevieve »⁸⁷.

La référence à sainte Geneviève appelle aussi l'attention de l'auditeur sur la protectrice de Paris.

La plaine alluvionnaire, qui s'étend autour de l'ancien lit de la Seine, est dominée par des collines : Chaillot, Montmartre, Montreuil. Dans la littérature médiévale, c'est surtout la butte de Montmartre qui est mise en scène. Ce lieu jouit d'une toute particulière célébrité, car c'est là que furent décapités saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère, les évangélisateurs du Parisis. À ce titre, on le trouve donc régulièrement évoqué dans notre corpus, aussi bien dans l'hagiographie que dans l'historiographie⁸⁸. La tradition médiévale associe la colline à un ancien culte païen en l'honneur de Mercure, qui aurait ainsi été évincé par les trois martyrs : Montmartre est donc intimement lié aux débuts de l'histoire de Paris.

Très présent dans la production hagiographique et historique, Montmartre est aussi un toponyme qui revient régulièrement dans les chansons de geste, en association avec Paris et avec Saint-Denis. Ainsi dans *Anseïs de Carthage*, les messagers adressés à Charlemagne, qui tient sa cour à Saint-Denis, passent au pied de la colline de Montmartre :

« Voient Monmartre desor la roce asise,
Ains ne finerent desi a saint Denise. »⁸⁹

C'est depuis cette hauteur que la reine de Hongrie Blanche fleur, venue voir sa fille Berthe, épouse du roi Pépin, découvre la cité dans *Berthe au grand pied*⁹⁰. Adenet le Roi adopte ici la formule du « panorama épique » souvent associé au thème de la montagne dans les chansons de geste⁹¹ ; mais au lieu de voir s'approcher une marée de combattants, c'est un *locus amoenus* qui s'offre au regard.

Octavien propose une autre variante de la tradition épique dans sa mise en scène de Montmartre, où la fille du sultan fait monter sa tente, couronnée d'une statue de Mahomet ; celle-ci menace de son bâton les Français réfugiés en contrebas dans la ville de Paris, que Dagobert s'emploie à défendre :

« Deseur Monmartre en le rochier,
Ilueques fist son tref drecier »⁹².

⁸⁷ Cuvelier, *La Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. I, § DCXVII, p. 370, vers 18847-18850.

⁸⁸ Voir plus bas notre chapitre sur Saint-Denis.

⁸⁹ *Anseïs de Carthage...*, vers 8105-8106, p. 294. La chanson a été composée entre 1230 et 1250.

⁹⁰ Voir citation plus bas.

⁹¹ D. Boutet, « La montagne dans la chanson de geste... », p. 233.

⁹² *Octavien...*, p. 45, vers 1827-1828.

Enfin, Montmartre apparaît aussi sous la plume de François Villon, aux côtés du Mont Valérien :

« Item, et au mont de Montmertre,
Qui est ung lieu moult ancien,
Je lui donne et adjoincts le tertre
Qu'on dit de mont Valerien,
Et oultre plus un quartier d'an
Du pardon qu'apportay de Romme ;
Sy yra maint bon chrestien
En l'abbaye où il n'entre homme. »⁹³

Villon recourt ici à la topographie parisienne pour associer Montmartre, et son abbaye de femmes, au nom de « Valérien », presque homophone de « valent rien » ; la fin de la strophe insiste sur la vie dissolue prêtée aux moniales⁹⁴, le poète offrant généreusement une partie de ses indulgences, rapportées d'un voyage à Rome, aux « bons chrétiens » qui fréquenteraient l'abbaye, ironiquement désignée comme un établissement interdit aux hommes. On notera au passage que Montmartre est qualifié de « lieu moult ancien », ce qui fait référence à la tradition historique relative au « mont de Mercure ».

Si l'on s'éloigne de Paris, les notations sont un peu plus rares dans notre corpus, mais plusieurs auteurs font allusion aux « sommets » de l'Île-de-France. Raoul de Presles, au XIV^e siècle, cite notamment trois points culminants de la région parisienne, qu'il relie aux cultes antiques : outre Montmartre-Mont de Mercure, il associe à Apollon la butte de Courdimanche et à Jupiter celle de Montjavoult, dans le Vexin⁹⁵. Il fait d'ailleurs montre d'une excellente perception topographique du territoire, car il précise que les feux allumés lors des cérémonies célébrées à Courdimanche, « oultre Pontoise ou lieu que l'on dit à present la mer d'Autye », se voyaient depuis les deux autres monts, qui l'encadrent. Raoul de Presles connaissait manifestement bien cette région, puisqu'il fait aussi référence, ailleurs, au donjon de Conflans qui domine la confluence de l'Oise et de la Seine. Mais il n'est pas seul à reconnaître dans les hauteurs du Vexin les « sommets » de l'Île-de-France, sujet d'un dicton médiéval :

« Cleri, Montjavou, Courdimanche :

⁹³ François Villon, *Le Testament*, Huitain CXLVI, vers 1551-1559 (éd. Pléiade, p. 135).

⁹⁴ Voir aussi Martin Le Franc, *Le Champion des dames*, éd. R. Deschaux, Champion, 1999, t. II, v. 10623, p. 253. Signalé par J. Cerquiglini-Toulet, éd. des *Œuvres* de François Villon dans la Bibliothèque de la Pléiade.

⁹⁵ A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis* » !..., p. 69-71. Cette interprétation se retrouve dans deux œuvres de Raoul de Presles : le *Compendium morale de re publica* et le commentaire de la *Cité de Dieu* ; voir, plus pour plus de détail, notre chapitre sur « l'épaisseur historique d'un territoire ».

Trois points les plus hauts de Franche ».⁹⁶

Ces deux vers font référence aux buttes-témoins de Cléry-en-Vexin⁹⁷ (179 m.), Montjavoult⁹⁸ (207 m.) et Courdimanche⁹⁹ (154 m.).

Aux confins septentrionaux de la « France », le site si particulier de Laon fait souvent l'objet de quelques vers dans les chansons de geste qui évoquent fréquemment la ville, comme l'un des séjours des rois carolingiens ; deux noms sont d'ailleurs employés à son sujet : « Loon » mais aussi « Montloon » (ou « Monloon »), qui met l'accent sur sa position élevée. Dans *Garin le Loherenc* (XIII^e siècle), on voit par exemple les chevaliers rassemblés par le roi Pépin pour le siège de Soissons, dévaler la colline de Laon :

« Nostre emperere a fet ses genz mander ;
la veïssiez communes aroter,
de Loënois chevaliers asanbler,
et cez vilains venir et aüner.
De Monloon font le tertre avaler. »¹⁰⁰

L'image a été reprise par la mise en prose de la chanson, en 1448 :

« accompaigniez d'un moult grant nombre de chevalliers, ilz devalerent de la cité de Laon en la playnure et se mirent a chemin tout droit vers Soissons... »¹⁰¹

Dammartin, qui occupe l'une des buttes témoins du nord du Bassin parisien, est également cité dans notre corpus. Dans *Octavien*, chanson de geste de la fin du XIII^e siècle, le sultan s'empare du château et installe son camp dans ce lieu en hauteur :

« Seur le mont fu sa tente mise »¹⁰².

C'est là que grimpe hardiment le jeune Florent, fils de l'empereur Octavien :

« Desus le mont s'en est montés »¹⁰³.

A l'inverse, certaines localités sont caractérisées par un site de plaine ou de vallée. Dans *Garin le Loherenc*, c'est le cas de Coulommiers, étape sur l'itinéraire de Garin entre Paris et Châlons :

« Colomiers lessent, qui en .i. grant val sist »¹⁰⁴...

Le poète fait ici allusion à la situation de la ville, sur les bords du Grand Morin.

⁹⁶ A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis* » !..., p. 70.

⁹⁷ Dép. Val d'Oise, arr. Pontoise, cant. Vauréal.

⁹⁸ Dép. Oise, arr. Beauvais, cant. Chaumont-en-Vexin.

⁹⁹ Dép. Val d'Oise, arr. Pontoise, cant. Vauréal.

¹⁰⁰ *Garin le Loherenc*..., t. I, p. 136, vers 2353-2357.

¹⁰¹ *Guerin le Loherain*..., p. 116.

¹⁰² *Octavien*..., p. 44, vers 1775.

¹⁰³ *Octavien*..., p. 81, vers 3285.

¹⁰⁴ *Garin le Loherenc*..., t. III, p. 536, vers 15521.

Enfin, l'Île-de-France se caractérise par la présence de grands plateaux souvent propres à la culture. Cette particularité n'a pas échappé à l'observateur attentif qu'était Hieronymus Münzer, à la fin du XV^e siècle. Abordant l'Île-de-France par le sud, il ne manque pas de décrire, autour d'Étampes, un plateau (*planicies*) « très fertile en blé mais pauvre en cours d'eau »¹⁰⁵, ce qui est une parfaite description de la Beauce, même s'il ne donne pas son nom. D'autres auteurs évoquent au passage le plateau de Beauce : à propos de Toury, par exemple, la *Chronique dite de Jean de Venette* présente le village comme « *situs in plano, in via inter Estampas et Aurelianensem civitatem* »¹⁰⁶. Le voyageur milanais qui se rend à Paris vers 1517 remarque, pour sa part, l'abondance des moulins à vent sur cette plaine de Beauce, balayée par les vents. En somme, même si ces allusions sont peu nombreuses, elles révèlent une bonne identification de la nature du plateau beauceron ; à cet égard, la littérature de la fin du Moyen Âge se montre parfois mieux informée que d'autres ouvrages plus tardifs mais moins bien documentés, tels que la *Geografia* de Gioseffo Rosaccio (1599) qui décrit la Beauce tout en montagnes arides¹⁰⁷.

3. L'hydrographie

Les cours d'eau sont les éléments de géographie physique les plus présents dans notre corpus de textes. Cette prédominance s'explique par l'importance du réseau hydrographique de l'Île-de-France, structurée par de grands cours d'eau (la Seine, la Marne, l'Oise) et par leur nombreux affluents ; Pierre-Henri Guittonneau a montré leur rôle déterminant dans l'organisation du territoire à l'époque médiévale¹⁰⁸, et Roger Dion, examinant « le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville », avait déjà souligné en termes choisis l'importance de ces cours d'eau dans l'essor de la capitale :

« L'une des chances de la ville qui a grandi au centre de cette région fut de recevoir sans effort, comme un don de la nature, l'afflux des approvisionnements de toutes sortes que ces eaux complaisantes et heureusement réparties apportent de tous les points de l'horizon. »¹⁰⁹

Par ailleurs, la prépondérance du réseau hydrographique dans la perception de la géographie de l'Île-de-France au Moyen Âge répond aussi à un *habitus* culturel : les cours d'eau constituent un élément fondamental dans l'appréhension de l'espace au Moyen Âge,

¹⁰⁵ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 210 : « *Hec autem planicies est uberrima frumenti sed fluvialibus aquis caret* ».

¹⁰⁶ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 232.

¹⁰⁷ Cf. M. Smith, « Écritures et lectures italiennes de l'espace français au XVI^e siècle »..., p. 43.

¹⁰⁸ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle...*

¹⁰⁹ R. Dion, « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville »..., p. 17-18.

comme on s'en aperçoit par exemple à la lecture du *Livre de la description des pays* du héraut Berry.

Ces deux facteurs contribuent donc à une forte présence des fleuves et des rivières dans notre corpus. Signe de l'importance des cours d'eau dans la région, deux villes y font d'ailleurs allusion sur leur sceau : Paris tout d'abord, avec sa nef de la hanse des marchands de l'eau voguant sur la Seine ; mais aussi Pontoise, dont le sceau (1190) représente le monument majeur de la ville, qui est aussi une image parlante : le pont sur l'Oise¹¹⁰.

Dans nos textes, le cours d'eau le plus souvent cité est bien sûr la Seine, qui parcourt toute l'Île-de-France et constitue en quelque sorte sa colonne vertébrale. La Seine est généralement présentée comme un élément bienfaiteur, notamment pour Paris, dont elle assure la défense et le ravitaillement. Son rôle est régulièrement souligné dans les éloges de la ville. Jean de Jandun lui consacre un chapitre entier de son *Éloge de Paris* :

« CAPITULUM SEXTUM

DE FLUVIO PARISIENSI, VOCATO NOMINE PROPRIO SECANA.

Ad illud fecundissimum declivum Parisius, cui ab Excelso concessum fuisse videtur terreni vices gerere Paradisi, fluvius juste famosus, Secana vocatus, accedit. Cujus magnitudinis congrua mediocritas, sui que fluxus non procellosi sed tranquilli velocitas moderata, ex variis mundi partibus opulentias humanis usibus oportunas uberrime subministrat. Vina etenim Grecie, Varnacie, Rupelle, Vasconie, Borgundie, copiose deportat. Triticum, siliginem, pisa, fabas, fenum, advenam, sal, carbones et ligna propinat ad plenum. »¹¹¹

Au-delà de la Seine, c'est d'ailleurs l'ensemble des voies navigables du Bassin parisien qui concourent à l'approvisionnement de Paris, ce que Philippe de Commines résume en une belle formule :

« Il faut dire que ceste Isle de France est bien assise et ceste ville de Paris de pouvoir fournir deux si puissans ostz, car jamais nous n'eusmes faulte de vivres, et dedans Paris a grand peine s'apercevoient ilz qu'il y eust asme. Rien n'enchérit que le pain, d'ung denier seulement sur pain, car nous ne occupions point les rivieres d'au dessus, qui sont trois, c'est assavoir Marne, Yonne et Sayne, et plusieurs petites rivieres qui entrent en ceulx la. »¹¹²

¹¹⁰ B. Bedos-Rezak, *Corpus des sceaux*, tome I : *Les sceaux des villes...*, n° 556 et 558 bis, p. 417-419. Voir aussi : B. Bedos, « Un pont sur l'Oise d'après le sceau de la ville de Pontoise », *Bulletin du Club français de la médaille*, 68, 1980, p. 146-151. Les images parlantes étaient appréciées pour les sceaux de ville : voir les poissons sur le sceau de Poissy, la chausse (causada) sur le sceau de Caussade, le brochet (lucius) sur celui de Lucheux ou l'aile sur celui d'Alès. Cf. B. Bedos-Rezak, « Du modèle à l'image... », p. 199.

¹¹¹ Jean de Jandun, *Traité des louanges de Paris...*, p. 56. Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 57 : « CHAPITRE VI. Du fleuve qui passe à Paris et que l'on appelle la Seine. Dans ce fertile bassin de Paris, qui semble avoir reçu du Très-Haut le rôle de Paradis terrestre, un fleuve justement célèbre, nommé la Seine, vient se répandre. La grandeur suffisante de son lit, la rapidité modérée de son cours non impétueux mais tranquille, y fournissent en abondance les richesses de toutes les parties du monde nécessaires aux besoins de l'homme. La Seine y apporte en grand nombre les vins de la Grèce, de Grenache, de la Rochelle, de Gascogne, de Bourgogne ; elle amène en quantité du froment, du seigle, des pois, des fèves, du foin, de l'avoine, du sel, du charbon et des bois. »

¹¹² Philippe de Commines, *Mémoires...* (« Lettres gothiques »), p. 135.

Ce sont aussi ces cours d'eau qui assurent la protection de Paris en formant comme une presqu'île autour de la région parisienne, comme nous l'avons vu dans le chapitre sur la naissance du mot d'*Isle de France*.

Mais ces cours d'eau bienfaiteurs sont aussi un danger potentiel : les chroniques relèvent régulièrement les crues soudaines qui emportent les ponts et des moulins et inondent les rives. Ainsi en janvier 1408, à Paris :

« Celle annee fut moult grant yver de glaces, qui dura depuis le jour Saint Climent jusques a la veille de la Chandeleur sans desgeller ; et furent toutes les rivieres glacees et prises et tellement que au desgeller les glaces rompirent et emporterent tous les ponts de Paris et ceulx des autres grosses rivieres du royaume ou la plus part, et fist moult grant dommaige, et emporta les maisons des bas païs au longe des rivieres et tous les moulins, et y ot moult de gens, femmes et enfens noiez qui estoient esdites maisons et moulins. »¹¹³

La Seine est le cours d'eau le plus représenté dans ces récits, mais elle est souvent évoquée en même temps que ses affluents, la Marne et l'Yonne. Ainsi Jean de Roye, dans la *Chronique scandaleuse*, décrit le gonflement de la Seine et de la Marne, qui emporte les « deux belles tours nouvellement basties » de l'hôtel de l'évêque de Meaux à Claye¹¹⁴.

Afin de résister à ce déchaînement des forces de la nature, les ponts doivent être particulièrement renforcés. Plusieurs textes insistent sur cet aspect. Dans sa description des ponts de Paris, Guillebert De Mets souligne par exemple :

« Petit Pont est moult fort ; et est des le fondement de grans lames attaciés ensemble a fer et a plont. »¹¹⁵

Par ailleurs, les cours d'eau sont également ressentis comme de possibles voies d'invasion. Toutefois, ce danger est surtout évoqué sur un plan historique par nos sources. Raoul de Presles, en bon lecteur de la *Guerre des Gaules*, observe que telle a été la stratégie de César, qui s'est emparé de Melun avant de se retourner vers Lutèce :

« et par ce fu seigneur de la riviere, et pavoit venir assaillir de quelconque part quil lui plaisoit. »¹¹⁶

On se souvient aussi que les Normands ont remonté la Seine pour attaquer Paris au IX^e siècle, comme le rapportent les chroniques. Mais à la fin du Moyen Âge, les attaques par bateau sont beaucoup plus rares. On songe certes à s'en prémunir en barrant les cours d'eau par des chaînes, mais en réalité, c'est plutôt la rupture de l'approvisionnement que l'on redoute quand les voies navigables sont aux mains d'un ennemi, que de possibles débarquements de troupes. C'est en ce sens que la possession des cours d'eau constitue un enjeu stratégique fondamental. Froissart nous montre par exemple le duc de Normandie (futur

¹¹³ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 26. Cf. aussi Nicolas de Baye, *Journal...*, t. I, p. 211-221.

¹¹⁴ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse...*, t. I, p. 12-13.

¹¹⁵ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 160-161.

¹¹⁶ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 107.

Charles V), en 1364, ordonnant au maréchal Boucicaut d'aller rejoindre Du Guesclin à Mantes pour reprendre la ville au roi de Navarre « afin que nous soyons maîtres de la Seine »¹¹⁷.

Enfin, les cours d'eau sont fréquemment présentés par les sources littéraires comme des obstacles, dont le franchissement s'avère souvent difficile. Dans la chanson de geste de *Garin le Lorrain*, la Seine s'interpose ainsi entre deux armées rivales, qui ne peuvent que se défier du regard par-dessus l'eau. Dans la *Chronique dite de Jean de Venette*, on voit de même les troupes des rois de France et d'Angleterre progresser chacune de son côté du fleuve, sans pouvoir se combattre.

D'où l'importance reconnue par nos textes aux points de franchissement de ces cours d'eau : ponts, bacs ou gués. Ceux-ci étaient très nombreux en Île-de-France. Pour la seule région parisienne (zone un peu moins étendue que la « France » régionale), Pierre-Henri Guittonneau a recensé une quinzaine de localités pourvues de pont¹¹⁸ et vingt-six bacs¹¹⁹, ainsi que de très nombreux gués. Dans notre corpus, on assiste à une inversion dans les proportions entre ces trois moyens de passer les cours d'eau : les gués et les bacs sont en effet beaucoup moins souvent évoqués que les ponts, qui focalisent l'attention des écrivains.

On trouve cependant parfois mention de ces passages moins « nobles » que sont les bacs, ainsi dans le récit du voyage du cardinal d'Aragon, écrit par Antonio de Beatis :

« Da Poysi facto il pranso se andò ad cena ad Parisi, che son sei altre leghe ; et se passò il decto fium de Sena cinque volte con schiafe¹²⁰, perchè quello se disparte in molti rami. »¹²¹

De même, les gués interviennent dans certains récits, à l'exemple de celui franchi par Louis d'Orléans en 1411, au niveau de Moret-sur-Loing :

« Et lors ledit duc d'Orleans et toute sa puissance veindrent passer la riviere de Seine au Port Effondré pres de la ville de Moret, laquelle riviere ilz passerent a gué et chevaucherent tant qu'ilz vindrent au pays de Vallois, de Soissonnois et en la terre de Coucy. »¹²²

Mais les ponts sont, comparativement, beaucoup plus souvent mis en scène par les écrivains. Ils constituent un élément fondamental dans les descriptions de Paris au Moyen Âge : parmi les monuments « identitaires » de la ville figurent en bonne place le Grand et le

¹¹⁷ Froissart, *Chronique...*, éd. S. Luce (SHF), t.VI, § 510, p. 100.

¹¹⁸ Samois, Melun, Corbeil, Villeneuve-Saint-Georges, Saint-Cloud, Poissy, Meulan et Mantes pour la Seine ; Meaux, Lagny, Gournay-sur-Marne, Saint-Maur des Fossés et Charenton-le-Pont pour la Marne ; Pontoise pour l'Oise ; Étampes pour la Juine ; Essonnes pour l'Essonne. (P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale...*, p. 60).

¹¹⁹ 20 sur la Seine, 4 sur la Marne, 2 sur l'Oise (*ibid.*).

¹²⁰ Du latin « schafa » : canot, barque.

¹²¹ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131.

¹²² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 44.

Petit Pont, depuis l'éloge de Gui de Bazoches jusqu'au poème de Stoa. À y regarder de plus près, ce que les écrivains médiévaux semblent surtout apprécier dans ces ouvrages d'art, c'est qu'ils gomment la présence du fleuve, substituant la main de l'Homme à la nature. Plusieurs auteurs s'extasient en effet devant ces ponts si bien couverts de maisons, que l'on en oublie la Seine. Antoine d'Asti fait ainsi part de sa propre expérience à ce sujet :

«*PONTES SECANÆ
Miror enim pontes quos Secana sustinet amnis,
Qui parte in gemina mediam perlabitur urbem,
Diversa capiens oneratas merce carinas,
Illuc interdum vicino ex æquore vectas ;
Quod, ne vera negem, primum michi contigit ipsi.
Pontes tam multis munitos ædibus atque
Artificum manibus, nusquam apparentibus undis
Fluminis, ut, si quis pertranseat inscius illos,
Se transire aliquas ignoret fluminis undas* ». ¹²³

De même, Guillebert De Mets donne le nombre des maisons qui bordent le Grand Pont¹²⁴ et le Pont Notre-Dame¹²⁵, et dit du Pont Saint-Michel qu'il est « bien maisonné » ; quant à Jean de Jandun, il s'intéresse aux métiers qui y sont installés : les ciseleurs sur le Grand Pont, les apothicaires sur le Petit Pont¹²⁶. En somme, ce que les écrivains du Moyen Âge admirent dans les ponts de Paris n'a pas grand-chose à voir avec la Seine, et pourrait tout aussi bien s'appliquer à des rues ouvertes sur la terre ferme. Leur optique est diamétralement inverse de celle qui prévaudra au XVIII^e siècle, lorsqu'on abattra ces maisons pour retrouver la vue sur le fleuve.

L'aspect très urbanisé de ces ponts parisiens est corroboré par les enluminures de Jean Fouquet, qui nous montrent le pont Saint-Michel dans la *Dextre de Dieu* et, vraisemblablement, le Petit-Pont dans la *Charité de saint Martin* (**Planche 127g**). Ces deux ponts sont entièrement bordés de maisons, et c'est par un artifice de perspective, d'ailleurs

¹²³ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 530, vers 19-27. Traduction de Le Roux et Tisserand, p. 531 : « Les ponts de la Seine. J'admire ces ponts jetés sur la Seine, qui, partagée en deux bras, traverse le milieu de la ville, recevant dans son cours des barques chargées de marchandises diverses amenées parfois jusque-là de la mer la plus voisine. Les ponts sont si couverts de maisons et de troupes d'artisans ; les eaux du fleuve sont, par suite, si bien cachées, que celui qui les traverse, sans être prévenu, ne se doute pas qu'il franchit les eaux d'un fleuve ; ce qui, je dois l'avouer, m'est arrivé à moi-même la première fois. »

¹²⁴ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 160. « Grant Pont a de l'un costé soixante huit louages et de l'autre costé soixante et douze ; la demeurent les changeurs d'un costé et orfèvres d'autre costé. En l'an quatorze cent, et quant la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens toute jour sur ce pont, que on y encontroit aitez ung blanc moine ou ung blanc cheval. »

¹²⁵ « Pont Nostre Dame : la sont beaux manoirs ; si en y a soixante quatre qui appartiennent a la ville, et dix huit qui sont a diverses personnes ; si y furent commenciés encore cinq maisons l'an 1422 que ceste description fu faite. » (*Ibid.*)

¹²⁶ Voir plus bas.

assez déroutant pour l'œil moderne, que Fouquet donne tout de même à voir la Seine près du Petit Châtelet.

En revanche, les autres ponts de l'Île-de-France sont davantage associés au cours d'eau qu'ils franchissent. Les auteurs admirent volontiers leur longueur et la qualité de leur construction. Antonio de Beatis, décrivant le voyage du cardinal d'Aragon en 1517, signale ainsi les trois ponts qui permettent de passer la Seine en aval de Paris, à Mantes (« un gran ponte di pietra »), à Meulan (« un bel ponte de pietre ») et à Poissy (« une ponte di pietre grandissimo et larghissimo, assai bello, sopra il quale in la banda dextra verso dove corre l'acqua sono cinque gran molina »)¹²⁷, puis celui qui franchit la Seine à Saint-Cloud¹²⁸. Il ne se contente pas de signaler l'existence de ces ponts, dans la tradition de l'itinéraire qui décrit les routes et les auberges ; il prend aussi la peine de les décrire brièvement (leur matériau, leur longueur), et même, pour celui de Saint-Cloud, de rapporter une anecdote amusante, selon laquelle les rois de France n'empruntent jamais le pont et traversent toujours en bac, par superstition. De même que les ponts de Paris constituaient l'un des éléments forts de la capitale, celui de Poissy est à ses yeux le monument le plus significatif de la ville, avec le monastère des Dominicaines. Même si ces annotations répondent à un objectif concret, indiquer les lieux de passage du fleuve, les remarques d'Antonio de Beatis sur les ponts montrent donc l'importance qu'il accorde à ces ouvrages d'art dans le paysage de l'Île-de-France.

Les ponts sont aussi, aux yeux des chroniqueurs, des points stratégiques essentiels. C'est ainsi que Gilles Le Bouvier nous décrit, en 1411, la difficulté de Louis d'Orléans, alors en Picardie, à marcher sur la capitale, car tous les ponts sur l'Oise sont aux mains du duc de Bourgogne :

« Et la [Montdidier] estant, ot conseil de venir devant Paris et fist faire ung pont a Verbrye [Verberie, canton Pont Ste Maxence, Oise] ; et la passa lui et sa puissance pour ce que Compiengne, le Pont Sainte Maissance et tous les autres passaiges de dessus la riviere d'Oyse estoient en l'obeissance et faveur dudit duc de Bougoingne. »¹²⁹

Dans ce contexte, les chroniques mettent souvent en relief le rôle des charpentiers, capables de mettre en œuvre un pont de bois au-dessus des eaux. Ce fut le cas, en 1346, à

¹²⁷ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 130-131.

¹²⁸ *Ibid.*, p. 134-135 : « ..et immediate passaymo un bel ponte di pietre che è sopra un braccio de la Sena, decto il ponte di san Clo, perchè passato il prefato ponte è un villagio del nome de questo sancto. Se dice che mai re de Franza lo ha voluto passare ne ad piede ne ad cavallo, per una prophecia che trovano, che al passare de un re di Franza ha da ruinare ; et quand ore di Franza son soliti capitare in tal loco, per non passare sopra decto ponte si son posto ad passare el fiume con barcha. »

¹²⁹ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 46.

Poissy où les Français chargés de détruire les ponts sur la Seine avaient laissé subsister suffisamment d'appuis pour permettre à Édouard III de reconstruire le pont, échappant ainsi à l'armée de Philippe VI qui se préparait au combat du côté d'Antony¹³⁰. Dans d'autres occasions, c'est par un pont temporaire, fait de bateaux, que l'on franchit le fleuve. Ce stratagème est notamment relaté par Froissart, à propos du siège de Melun par le régent Charles en 1359¹³¹. De même, en 1465, les pontonniers bourguignons réussirent le tour de force de faire franchir la Seine aux troupes du comte de Charolais grâce à un pont fait de bateaux et de tonneaux, à hauteur de Moret-sur-Loing ; cet épisode a fortement frappé les chroniqueurs qui ont assisté à la scène, à savoir Jean de Haynin et Philippe de Commines, tous deux présents sur les lieux¹³².

À l'inverse, les chroniqueurs nous montrent Jean sans Peur, fuyant précipitamment Paris après l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, qui couvre sa retraite en détruisant le passage sur l'Oise à Pont-Sainte-Maxence :

« Et le duc de Bourgoingne hastivement monta sur ung bon cheval et incontant s'en partit de Paris, de paour qu'il ne fust prins, et vint passer au Pont Sainte Maissance et fist rompre le pont après lui, et chevaucha ce jour jusques a Arraz ou il a de Paris XLIIII⁴ lieues. (...) Et sus piez les serviteurs dudit seigneurs d'Orleans monterent a cheval pour le poursuivre ; mais ilz trouverent ledit pont de Sainte Maissance rompu et ainsi s'en retournerent. »¹³³

De nombreux récits abritent ce type d'épisodes, qui ne sont pas propres à l'Île-de-France mais y jouent un rôle récurrent, en raison de l'importance du réseau hydrographique de la région.

Enfin, la Seine est parfois utilisée par les poètes comme une image du flot incessant qui s'écoule, que ce soit celui du temps ou de la fortune. C'est ainsi qu'Eustache Deschamps y fait allusion dans son *Miroir de Mariage* :

« Aussi que le fleuve de Sayne
Décourt la richesce mondaine »¹³⁴...

Le fleuve qui baigne la cité terrestre s'oppose aux « sept fontaines d'Israël » qui abreuvent « les amis de Nostre Seigneur », à savoir les sept dons du Saint-Esprit¹³⁵.

¹³⁰ Voir notamment : Jean Froissart, *Chroniques...*, t. III (éd. SHF, S. Luce), § 263, p. 149.

¹³¹ Jean Froissart, *Chroniques...*, Froissart, Livre I, § 593 (ms d'Amiens) ; éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 179 : « Et avoient li dit Francois fait ung pont de nés sur Sainne, pour chevauchier de traviens le Sainne, de l'une ost à l'autre. » Cette précision n'apparaissait pas dans la première version des *Chroniques* (cf. éd. SHF, S. Luce, t. V, § 440, p. 160-161).

¹³² Jean de Haynin, *Mémoires...*, t. I, p. 85-87 ; Philippe de Commines, *Mémoires*, éd. Calmette et Durville, t. I, p. 45-46. Cf. M. Rimboud, « Un épisode décisif de la guerre du Bien public »..., p. 305-306.

¹³³ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 25-26.

¹³⁴ Eustache Deschamps, *Miroir de Mariage*, dans : *Œuvres complètes...*, t. IX, p. 208, vers 6361-6362.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 213, vers 6519-6532.

Plus prosaïquement, la Seine intervient aussi dans des locutions familières. Christine de Pizan, par exemple, décide de ne pas aller plus avant dans son Epître à Pierre Col « car je n'ay pas emprise toute Saine a boire »¹³⁶.

En somme, le réseau hydrographique joue un rôle très important dans les descriptions de l'Île-de-France, mais les cours d'eau sont souvent intimement liés à la géographie humaine. À ce titre, leur présentation peut être positive : ils servent de voies de communication, aussi bien pour les voyageurs que pour les marchandises. Mais l'angle d'approche peut être aussi plus négatif, en faisant plutôt des cours d'eau un obstacle : ils peuvent alors marquer une limite géographique, notamment celle d'un « pays » ; ils peuvent aussi diviser une ville en plusieurs parties, c'est le cas bien sûr à Paris, mais aussi à Melun ou à Meulan ; ils peuvent enfin gêner les mouvements des armées¹³⁷. Les ponts jouent donc un rôle très important dans les représentations de l'Île-de-France, y compris dans les descriptions de Paris, dont ils constituent un élément récurrent ; mais souvent, on insiste sur le fait qu'ils sont si couverts de maisons qu'on se croirait dans une rue de la ville, ce qui revient à nier la présence du fleuve. L'attitude des écrivains à l'égard de la Seine, et de l'ensemble des cours d'eau, est donc ambivalente : ce sont indubitablement des éléments très importants du paysage, les auteurs sont conscients de leur rôle économique, mais ils ne sont vraiment dotés d'une charge positive que lorsqu'ils sont humanisés.

4. Les forêts

Au XIII^e siècle, malgré l'ampleur des défrichements qui ont entraîné le doublement des surfaces cultivées par rapport à la période gallo-romaine¹³⁸, la forêt reste très présente en Île-de-France ; on évalue à environ un tiers la surface qu'elle occupe sur le territoire de l'actuelle région Île-de-France, du XIII^e au XVIII^e siècle¹³⁹. La frontière entre forêt et terres cultivées semble s'être fixé vers 1225 et ne devait plus guère changer jusqu'au XIX^e siècle¹⁴⁰. D'importants massifs boisés encadrent ainsi les domaines agricoles qui s'étendent autour de Paris : au nord, celui de Chantilly-Ermenonville, au sud, la forêt d'Yveline (aujourd'hui « de

¹³⁶ Christine de Pizan, *Le Livre des epistres du debat sus le « Rommant de la Rose »*..., p. 207.

¹³⁷ Ce double rôle, de frontière et d'axe de circulation, est toujours celui reconnu à la Seine pendant la période moderne : voir Isabelle Backouche, *La Trace du fleuve : la Seine et Paris, 1750-1850*, Paris, éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, 2000.

¹³⁸ Ch. Higounet, *Défrichements et villeneuves du Bassin parisien (XI^e-XIV^e siècles)*...

¹³⁹ H. Blumenfeld, J.-F. Coulais, F. Dugény, P. Pinon, *Paris et l'Île-de-France*..., p. 37.

¹⁴⁰ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*..., p. 75.

Rambouillet ») et celle de Bière (aujourd'hui « de Fontainebleau »), à l'est, les bois de Crécy et de Malvoisine, à l'ouest, les bois du Vexin français¹⁴¹.

Plusieurs de ces massifs forestiers appartiennent au roi, et bénéficient d'une gestion attentive. Des gardes sont en effet attestés dès le règne de Philippe Auguste, tel Simon de Poissy pour la forêt de Saint-Germain-en-Laye en 1212. A la fin du XIII^e siècle se met en place la maîtrise des eaux et forêts. Par ailleurs, le roi dispose souvent dans ses forêts d'un parc à gibier, réservé à son usage et clos par des palissades, des fossés ou des murs ; outre l'exemple bien connu de Vincennes aménagé par Philippe Auguste, on peut citer les parcs mis en place par Philippe V dans les forêts de Laye (1315), de Rambouillet (1321) et de Saint-Cloud¹⁴².

Ces grandes forêts royales sont à plusieurs reprises évoquées dans notre corpus, qui reconnaît dans la chasse un divertissement très prisé par les souverains. Ces derniers résidant essentiellement en Île-de-France jusqu'au XV^e siècle, les forêts où les écrivains mettent en scène les chasses royales sont le plus souvent les massifs de Senlis et Compiègne au nord, de Laye à l'ouest et de Bière au sud-est. Philippe le Bel, notamment, est reconnu par les écrivains de son temps comme un grand chasseur, et on le voit assouvir sa passion dans les forêts de l'Île-de-France¹⁴³. Dans son portrait de Charles V, pourtant davantage réputé pour son goût pour les livres que pour la chasse, Christine de Pizan fait une place à ce passe-temps et nous décrit le souverain allant souvent chasser et s'ébattre, l'été, dans les forêts avoisinant ses « villes et chastiaulz hors de Paris », tels que Melun, Montargis, Creil, Saint-Germain-en-Laye, le Bois de Vincennes et Beauté¹⁴⁴. Mais c'est surtout pour le règne de Charles VI que les textes littéraires abondent en références aux chasses royales en région parisienne. Michel Pintoin relève en effet à plusieurs reprises le goût de Charles VI pour la chasse, et nous montre le roi dans ses forêts d'Île-de-France, près de Senlis, de Compiègne¹⁴⁵ ou de Melun¹⁴⁶. Il relate notamment, près de Senlis, la rencontre miraculeuse de Charles VI avec un cerf portant un collier de cuivre doré au nom de César, qui conduisit d'après lui le roi à prendre cet

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 63.

¹⁴² C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge...*, p. 46.

¹⁴³ Sur la passion de Philippe le Bel pour la chasse, voir E. Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel...*, t. 1, p. 101-102.

¹⁴⁴ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. I, p. 49-50 : « Là chaçoit aucune fois et s'esbatoit pour la santé de son corps... » Voir citation complète dans notre chapitre sur les biographies de Charles V.

¹⁴⁵ Ex. : Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. I (éd. du CTHS, vol. 1), livre II, p. 126 [1381] : « *Compendium (...) ubi rex in saltu Cosie venacioni vacabat* ». Le duc de Bretagne s'y rend pour faire hommage au roi.

¹⁴⁶ Ex., pour Melun : *ibid.*, t. I, livre II, p. 72 [1381] : « *Is [Charles VI] tunc apud Melednum venacionibus vacabat.* »

animal comme emblème, ce que semble confirmer un compte de l'Hôtel du roi¹⁴⁷. Gilles Le Bouvier, de même, nous montre Louis d'Orléans et Isabeau de Bavière partant chasser le cerf près de Melun en 1406¹⁴⁸, et Charles VI allant chasser à Bondy en 1413¹⁴⁹.

Les chansons de geste évoquent aussi parfois les chasses royales dans les forêts d'Île-de-France, signe que cette activité est intimement liée à l'imaginaire monarchique aux XII^e-XIII^e siècles. C'est ainsi que dans *Garin le Loherenc*, Fromont fait allusion à une chasse du roi Pépin dans la forêt de Senlis, au pied de la butte de Montmélian¹⁵⁰ :

« Ja fu un jor vos m'eüstes covent,
cant chaciez desoz Monmeliant,
en la forest qui a Senliz apent... »¹⁵¹

Si notre corpus met surtout le roi en scène dans ces forêts d'Île-de-France, c'est là une activité commune à l'ensemble de la noblesse¹⁵², ainsi que le révèlent d'autres textes. Rutebeuf, par exemple, nous décrit un membre de l'entourage d'Alphonse de Poitiers chassant le lièvre à Vincennes, avec tant d'ardeur qu'il y crève son cheval :

« Por ce le di qu'a Aviceinnes
Avint, n'a pas un an entier,
A Guillaumes le penetier.
Cil Guillaumes dont je vos conte,
Qui est a mon seigneur le conte
De Poitiers, chassoit l'autre jour
Un lievres qu'il ert a sejour.
Le lievres, qui les chiens douta,
Molt durement se desrouta,
Assez foï et longuement,
Et cil le chassa durement ;
Assez corrut, assez ala,
Assez guenchi et sa et la,
Mais en la fin vos di ge bien

¹⁴⁷ *Ibid.*, t. I, livre I, p. 70-71 ; L. Douët d'Arcq, *Les Comptes de l'Hôtel des rois de France...*, p. 182 (17 septembre 1381). Cf. C. Beaune, « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Âge : les devises royales vers 1400 »..., p. 128-129 ; T. Lassabatère, *La Cité des hommes...*, p. 150.

¹⁴⁸ « ... en l'an mil CCCC et six, la royne de France Ysabel et le duc d'Orleans estoient allez a Meleun pour chacer aux cerfs » (Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 15).

¹⁴⁹ « ... et alla le Roy a Bondis chacer » (*ibid.*, p. 60). Cette chasse est en fait organisée par Jean sans Peur pour quitter Paris avec lui, discrètement, après l'échec de la révolte des Cabochiens.

¹⁵⁰ Montmélian, sur le territoire de la commune de Mortefontaine (Oise), est une butte-témoin qui a abrité un château-fort, aujourd'hui en ruines.

¹⁵¹ *Garin le Loherenc...*, t. I, p. 128, vers 2089-2091. Une autre version de la même chanson évoque aussi, d'une autre manière, la chasse en forêt de Senlis (ms S : Paris, BnF, BnF fr. 4988, fol. 3c) :

« Et l'empereres va cachier a Senlis,
Ensemble o lui et Begon et Garin :
Se li portoient son arc por lui servir.
Ou ke il soit, toujours est aveuk lui.
Quant li roys dort, Beghes le va couvrir. »

Cf. A. Iker-Gittleman, *Le style épique dans Garin le Loherain...*, p. 216.

¹⁵² Sur l'importance de la chasse dans la vie de la noblesse, cf. Ph. Contamine, *La Noblesse au royaume de France...*, p. 177-180.

Qu'a force le prirent li chien. »¹⁵³

Christine de Pizan, dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, nous montre quant à elle le comte de Tancarville, familier du roi, chassant en forêt de Bière¹⁵⁴ ; il possédait à proximité sa résidence personnelle, le château de Blandy-les-Tours.

Ces observations sont cependant relativement peu nombreuses, et ne reflètent que dans une faible mesure la place réelle des forêts d'Île-de-France dans la vie de la cour. Plusieurs raisons peuvent être avancées à cette relative indifférence.

D'une part, dans les textes littéraires, que ce soient les récits des historiographes ou, plus encore, les œuvres de fiction, les forêts sont souvent évoquées de façon très générale, sans être localisées ni nommées : on ne sait donc pas s'il s'agit, ou non, de forêts de l'Île-de-France, même si l'on peut dans bien des cas le subodorer. D'autre part, nos sources ne s'attardent guère sur les passe-temps habituels du roi ou de ses gens ; c'est donc un peu incidemment que les forêts de la région parisienne émergent dans notre corpus. Guillaume le Breton, par exemple, ne dépeint jamais Philippe Auguste à la chasse, mais on trouve dans la *Philippide* une allusion aux forêts d'Île-de-France, dans une comparaison épique qui fait référence aux grès de la forêt de Fontainebleau, révélant la familiarité de l'auteur avec ce paysage¹⁵⁵.

Enfin, il semble que la chasse ait suscité des critiques et des réticences chez certains écrivains. Jacques Le Goff a ainsi souligné que Saint Louis n'était jamais décrit comme un souverain chasseur par ses biographes, sans doute par contamination du modèle clérical¹⁵⁶.

¹⁵³ Rutebeuf, *Charlot le Juif qui chia en la pel dou lievre*, vers 12-26 ; Œuvres complètes (« Lettres gothiques »)..., p. 794. Traduction en français moderne, par Michel Zink (ibid., p. 795) :

« Je le dis à cause de ce qui est arrivé
A Vincennes, il y a moins d'un an,
A Guillaume le Panetier.
Ce Guillaume dont je vous parle,
Qui est au service de monseigneur le comte
De Poitiers, chassait il y a quelque temps
Un lièvre : il en avait le loisir.
Le lièvre, par peur des chiens,
Fit de grands détours,
S'enfuit longuement,
Et lui le chassait avec énergie ;
Il courut beaucoup, fit beaucoup de chemin,
Fit beaucoup d'écarts d'un côté et de l'autre,
Mais à la fin, je peux vous le dire,
Les chiens le prirent de force. »

¹⁵⁴ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 68 : «... une piece s'esbatoit à chacier en la forest de Biere... ». Voir notre chapitre sur Charles V.

¹⁵⁵ Voir notre chapitre sur Philippe Auguste.

¹⁵⁶ Voir notre chapitre sur Saint Louis.

Geoffroy de Paris, parlant de Philippe le Bel, préférerait le voir combattre ou contrôler ses conseillers, plutôt que de perdre son temps en forêt de Bière¹⁵⁷. Thomas Basin reproche à Louis XI son goût immodéré de la chasse, qui l'amène à prendre des mesures iniques contre les grands seigneurs et les nobles, afin de se réserver ce loisir à lui seul¹⁵⁸. Et le peu d'intérêt porté par les biographes de Philippe Auguste aux chasses du souverain est peut-être lié aux critiques manifestées par certains auteurs d'Outre-Manche à l'encontre de la passion effrénée d'Henri II d'Angleterre pour cette activité¹⁵⁹.

La chasse est donc souvent jugée comme une occupation futile, voire néfaste : tous les chroniqueurs du règne de Philippe le Bel relèvent qu'il est mort en tombant de cheval en forêt à cause d'un sanglier¹⁶⁰, et l'épisode a même passé les frontières puisqu'on le trouve évoqué par Dante¹⁶¹. De même, Rigord nous montre le jeune Philippe, à la veille de son couronnement, se perdant dans la forêt de Compiègne jusqu'à ce qu'un rustre le ramène à bon port.

Les forêts d'Île-de-France peuvent en effet se révéler, dans notre corpus, comme des lieux hostiles où l'on se perd, où l'on est attaqué par des bêtes sauvages ou par des voleurs de grand chemin. Lorsqu'il évoque la rive droite de la Seine, face à l'île de la Cité, encore

¹⁵⁷ Après la bataille de Courtrai, il lui reproche en effet d'avoir quitté Vitry pour aller chasser dans la forêt de Fontainebleau :

« De Vitteri votre ost levastes,
Et en France vous en tornastes

Chacier es forez de Biere. » (Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*..., p. 104, vers 1617-1619).

Le poète reprend la même idée un peu plus loin, dans le discours tenu par les Flamands aux Français venus mettre le siège devant Douai en 1303 :

« Et assez de reprouches dirent
Aux François ; puis distrent au roy
Que il alast devant Courtray
Es fossés sa gent péeschier,
Et puis qu'il s'en tornast couchier

Ou chacier es boys de Biere. » (*Ibid.*, p. 105, vers 1720-1725).

Autre critique de la passion de Philippe le Bel pour la chasse, cette fois sans localisation, à la fin du poème :

« Tu ne fez que chacier aus biches :
Lesses le chacier, si t'avise,
Et regarde lor couvoitise,

Leurs mésoins pointes et couvertes,
Dont leurs folies sont apertes. » (*Ibid.*, p. 153, vers 6642-6646).

¹⁵⁸ Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Ch. Samarand et M.-C. Garand, Paris, t. I, p. 123. Cf. J. Blanchard, « Le corps du roi »..., p. 205-206.

¹⁵⁹ Giraud de Barri, *De principis instructione*, II, 29, p. 214 : « Il s'adonnait à la chasse avec une passion sans mesure, à cheval dès le point du jour, parcourant les clairières, s'enfonçant dans les forêts, escaladant les montagnes, ses jours s'écoulaient sans repos » ; cité par L. Harf-Lancner, « L'Enfer de la cour : la cour d'Henri II Plantagenêt et la Mesnie Hellequin »..., p. 42.

¹⁶⁰ Selon Geoffroy de Paris, le roi tombe de cheval dans la forêt de Senlis et se blesse à la jambe ; il succombe des suites de cet accident à Fontainebleau. (Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*..., p. 151-155).

¹⁶¹ Dante, *Divine Comédie, Paradis*, chant XIX, vers 118-120.

inhabitée dans l'Antiquité et couverte de forêts, Raoul de Presles n'y voit que dangers pour le voyageur :

« Nencores ne depuis longtemps ne fu lautre partie de Paris devers Saint Denis, la quele est a present la plus grant, habitée. Mais avoit partout forés et grans bois, et y faisoit len mout domicides. »¹⁶²

En temps de troubles, les forêts de la région parisienne deviennent le repaire de brigands qui en jaillissent pour attaquer les passants et les villageois, comme le déplore Michel Pintoin :

« Persepe, cum sex milibus procedentes, a Piquenariis seu Brigantinis de silvis et locis erumpentibus abditis vincebantur ; qui tamen, ut verum fatear, indifferenter erga hostes et regnicolas se habebant, cum nil aliud optarent quam ditari de spoliis et diviciis alienis. »¹⁶³

Et en 1360, Jean de Venette décrit la même stratégie déployée par les Anglais, cachés dans la forêt de Compiègne, pour le plus grand détriment des habitants de la ville¹⁶⁴.

En revanche, les écrivains donnent une image beaucoup plus positive du parc de chasse, version « domestiquée » de la forêt. C'est le parc de Vincennes qui attire tous les regards, car il constitue le plus vaste enclos de chasse d'Île-de-France, et il se signale par sa clôture en pierres¹⁶⁵. Rigord, au début du XIII^e siècle, cite celle-ci parmi les grandes réalisations édilitaires de Philippe Auguste¹⁶⁶. *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, au XV^e siècle, range également parmi les fiertés du royaume de France ses beaux parcs de chasse, « savoir comme est le parc de bois de Vincenes, le parc de Lesignan, le parc de Hesdin et plusieurs autres qui sont fermés a haultz murs comme villes fermées. »¹⁶⁷ Le poète italien Antoine d'Asti fait lui aussi la louange du parc de Vincennes ; il le rapproche pour sa part des usages italiens et évoque le parc qu'il a vu près du château de Pavie¹⁶⁸ (le parc de Mirabello, aménagé par les Visconti près de la chartreuse, où François I^{er} devait plus tard être déconfit). Ce qui marque la différence entre la forêt et le parc, c'est bien sûr la longue clôture,

¹⁶² Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »*..., p. 108.

¹⁶³ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis* ..., t. IV (vol. 2 de l'éd. du CTHS), p. 516. Traduction par L. Bellaguet, p. 517 : « Mais souvent, quoiqu'ils [les Armagnacs] ne sortissent qu'avec une escorte de six mille hommes, il leur arrivait d'être surpris et vaincus par les Piquiers ou Brigans qui s'élançaient des bois et des forêts où ils se tenaient cachés. Ceux-ci, il est vrai, attaquaient indistinctement ennemis et habitants, parce qu'ils ne cherchaient qu'à s'enrichir des biens et des dépouilles d'autrui. » Michel Pintoin décrit ici la situation des campagnes parisiennes en 1411.

¹⁶⁴ *Chronique dite de Jean de Venette*..., p. 236.

¹⁶⁵ Les documents attestent cependant de l'existence d'autres enclos, comme celui aménagé par le seigneur de Pierrefonds dans la forêt de Cuise « pour y garder les bêtes sauvages de la forêt », cité en 1143 (BnF, Picardie 295, n° 1) ; cf. G. Brunel, « Bêtes sauvages et bêtes d'élevage : l'exemple de la forêt de Retz (XII^e-XIV^e siècles) »..., p. 161.

¹⁶⁶ Voir le chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

¹⁶⁷ *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*..., p. 6.

¹⁶⁸ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris*..., p. 544, vers 274.

« *murali corona* », qui permet d'y maintenir les animaux : on aboutit ainsi à la constitution d'un espace à la fois sauvage et humanisé ; Antoine d'Asti relève même l'existence de plusieurs clôtures qui séparent les espèces, disposition qui accentue encore le côté artificiel de cet espace¹⁶⁹. Le poète souligne également la variété non seulement des bêtes (sangliers, daims, cerfs, lièvres), mais aussi des paysages ainsi enclos : forêt, taillis, prés et champs¹⁷⁰.

Enfin, certains textes rappellent le rôle économique de ces forêts franciliennes, qui servaient notamment à alimenter Paris en bois de construction et de chauffage. Guillaume de Saint-Pathus cite, parmi les œuvres pieuses de Louis IX, le don de « merrien » (bois de construction) provenant des forêts royales à divers couvents parisiens ainsi qu'à l'hôtel-Dieu de Pontoise, tandis que les branches des arbres ainsi abattus étaient amenées jusqu'à Paris par voie d'eau pour être distribuées aux religieux pauvres¹⁷¹. Cette pratique est confirmée par de nombreux actes royaux, qui montrent que de tels dons étaient assez fréquents. Il faut dire que les arbres de haute futaie constituaient un matériau rare et coûteux, comme en témoignait déjà l'abbé Suger au XII^e siècle, ravi d'avoir pu trouver dans la forêt d'Yveline, pour le chantier de son abbatale, douze sujets de bonne taille¹⁷².

Le *Journal* de Clément de Fauquembergue fait à plusieurs reprises allusion à l'utilisation des forêts voisines pour alimenter Paris. Ainsi ce passage, à la date du 9 février 1419, qui relate la décision de mettre en coupe une partie des forêts royales les plus proches de la capitale pour fournir celle-ci en bois de construction et de chauffage :

« En oultre fu ordonné que, pour secourir à la neccessité de ladicté Ville et habitans d'icelle, on feroit hastivement copier et abatre les bois du Roy environ Saint-Cloud et certaine quantité du bois de Vinciennes pour faire merrian et bois chauffage pour la provision et neccesité de ladicté Ville, et afin que les ennemis de ce royaume n'en puissent avoir usage à leur aisement ou besoing pour grever ladicté Ville et places voisines. »¹⁷³

Cette utilisation régulière des forêts d'Île-de-France pour les besoins de ses habitants transparait aussi dans certaines expressions. On trouve ainsi chez Rutebeuf un passage où le roi Noble (personnage tiré du *Roman de Renart*) est jugé aussi bête qu'un âne portant des

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 546, vers 275 : « *Hic locus est multis divisus partibus in se* ».

¹⁷⁰ « *Adjacet ipsius lateri pulcherrima silva,
A qua tale putem castrum illud nomen habere,
Mixta tamen pratis et multis vepribus atque
Agris, murali circumvallata corona.* » (*Ibid.*, p. 544, vers 269-272)

Traduction par Le Roux de Lincy et Tsserand, p. 545 : « Auprès s'étend un bois magnifique, d'où le château a, je pense, tiré son nom, et qui est entremêlé de prés, de quantité de taillis, de champs, et entouré d'une muraille continue. »

¹⁷¹ Voir texte en Annexe.

¹⁷² Suger, *Scriptum consecrationis*, dans *Oeuvres...*, t. I, p. 18-19.

¹⁷³ Clément de Fauquembergue, *Journal...*, p. 253.

bûches dans la forêt de Sénart¹⁷⁴ : par cette image qui devait être familière à son public, le poète donne de la vigueur à sa verve satirique.

Ces textes révèlent l'ambivalence de la forêt au Moyen Âge : « à tant d'égards si inhospitalière, la forêt était loin d'être inutile », rappelait Marc Bloch en évoquant le monde des charbonniers, forgerons, chercheurs de miel et de cure sauvage, faiseurs de cendres et arracheurs d'écorces qui exploitaient ces lieux¹⁷⁵. Mais ces habitués des bois ont souvent mauvaise presse dans la littérature. Rigord, lorsqu'il décrit le charbonnier qui vient en aide au jeune Philippe, égaré à la chasse en forêt de Compiègne, le dépeint comme un rustre assez effrayant, conformément aux codes qui régissent la figure du « vilain » dans les œuvres en ancien français : saleté, mauvais vêtements, laideur jointe à une grande taille sont les caractères traditionnels de ces personnages, que tout oppose au chevalier¹⁷⁶.

Pour conclure, tout comme la Seine ou l'Oise sont attachées à l'image de certaines villes de l'Île-de-France au Moyen Âge, on trouve la forêt étroitement liée à Senlis, dont le nom latin renvoie à « *silva* ». Jouant sur les noms de Paris et de Senlis, Jean de Jandun oppose ainsi, dans son préambule au *Traité des louanges de Paris*, le « Paradis » et la « forêt » qui symbolisent les deux villes¹⁷⁷.

Les forêts apparaissent donc comme un élément important du paysage francilien tel que le perçoivent les écrivains du Moyen Âge. Elles sont souvent liées au roi, qui était effectivement le propriétaire de nombreux bois dans la région. Leur image est assez ambivalente : à la fois lieu de délasserment aristocratique et pourvoyeuses de matériaux indispensables à l'ensemble des habitants, et notamment aux Parisiens, elles sont aussi le repaire des brigands et le labyrinthe où l'on s'égaré. Ce sont là, certes, des traits génériques qui qualifient la forêt dans l'ensemble de la littérature médiévale ; ce qui fait le particularisme francilien, c'est l'association étroite qui se manifeste entre ces massifs boisés et la grande ville d'une part, le roi de l'autre.

¹⁷⁴ Rutebeuf, *Li Diz de Renart le bestornei*, vers 70-72 ; *Œuvres complètes* (« Lettres gothiques »)..., p. 286 : « Nobles ne seit enging ne art
Nes c'uns des asnes de Senart
Qui buche porte... »

¹⁷⁵ M. Bloch, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, 1951, p. 6 (1^{ère} éd. Osolo, 1931).

¹⁷⁶ Micheline de Combarieu, « Image et représentation du *vilain* dans les chansons de geste (et dans quelques autres textes médiévaux) »..., p. 10-15.

¹⁷⁷ Jean de Jandun, *Traité des louanges de Paris*..., p. 28 : « ... *divine satisfactionis splendeat gladius, gladius divine ultionis, in illum qui prefatum locum benedictionis et gratie Silvanecto comparare velud effrons usurpavit ; qui tantum discrepat a Silvanecto quantum Paradisus a silva.* »

5. L'attention portée à la topographie

Plusieurs textes révèlent l'intérêt porté par les écrivains médiévaux à la topographie de l'Île-de-France. Le rôle joué par la Seine dans la configuration de Paris est un élément très présent dans la littérature médiévale : l'île de la Cité est véritablement perçue comme le cœur de la ville¹⁷⁸. Les autres îles ont bien sûr beaucoup moins attiré l'attention des écrivains, mais on en trouve quelquefois mention ; dans sa description de Paris, Guillebert De Mets cite par exemple l'île Notre-Dame, où l'on trouve des matériaux pour faire des palissades et des traits d'arbalète¹⁷⁹. Dans le cas de Paris, la vision de la ville intègre souvent une dimension topographique combinant le fleuve et le relief : la Seine divise l'agglomération en trois quartiers, avec l'île de la Cité au centre, le « quartier des écoles » en hauteur, sur les flancs de la Montagne Sainte-Geneviève, et la « ville » sur la rive droite, plus basse. C'est ainsi que la décrit par exemple Guillebert De Mets au XV^e siècle, annonçant, dans son titre, une division en cinq parties dont les trois premières sont : « la moyenne partie appelee la Cité, entre deux bras du fleuve de Saine » ; « la haulte partie de la ville ou les escoles de l'Université sont » ; et la « basse partie de la ville devers Saint Denis en France », avant d'enchaîner sur deux parties plus générales (« des portes de toute la ville » et « en général de l'excellence de la ville »)¹⁸⁰.

Mais Paris n'est pas la seule ville d'Île-de-France à avoir attiré l'attention des écrivains sur sa topographie particulière. Melun, qui présente un site tout à fait comparable (quoiqu'à moindre échelle), a également fait l'objet d'observations très pertinentes à ce sujet. Certes, il n'existe pas pour Melun de description urbaine comme on peut en trouver pour Paris au Moyen Âge ; mais nous verrons plus loin, à propos des légendes de fondation relatives à l'Île-de-France, que la similitude entre le site de Melun et celui de Paris n'avait pas échappé aux auteurs du Moyen Âge et avait même suscité, dès le XIII^e siècle, une interprétation mythique¹⁸¹. Le rapprochement est également souligné par l'auteur des *Faits des Romains* à propos de la prise de la ville par Labienus :

« ...il estoit venuz droit a Meleüm, qui seoit sor Saine en une isle, autresi come fesoit Lutecia. »¹⁸²

¹⁷⁸ Voir chapitre 10.

¹⁷⁹ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 174 : « En lisle Nostre Dame sont palais pour luitier et berseaux pour traire de larbaleste et de larc a main. » Indication répétée p. 220, sans doute par suite d'une erreur de copie.

¹⁸⁰ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 152.

¹⁸¹ Voir plus loin.

¹⁸² *Li Fet des Romains...*, t. I, p. 275.

Certains chroniqueurs du XIV^e siècle ont également très bien décrit la topographie melunaise, partagée en trois par la Seine, avec au centre une île pourvue d'un château, et sur les deux rives, un habitat ceint de murailles (**Carte 14**). Voici ce qu'en dit par exemple Froissart, dans la seconde version de sa *Chronique* :

« Voirs est que la ville de Meleun est assise en trois parties. L'une est une isle où le chastel est assis. L'autre partie est du costé de Gastinois. Et entre ces deux parties court le maistre bras de la rivière. Et ces deux parties avecques le chastel occupoient les Navarrois. Et l'autre partie est du costé de Brie et estoit françoise ; et illecques se vint mettre à siege le duc de Normandie et tout son ost. »¹⁸³

Cependant, les textes littéraires n'offrent pas toujours une appréhension topographique très claire du site, comme le montre cet extrait de la *Chanson de Bertrand du Guesclin* :

« A Meleun est venus li ducs dont vous dison.
Deux villes y avoit, et un chastel moult bon
En la premiere ville, le bon ducs de regnon ;
Mais l'autre fremeté, qui fu au bout du pon,
Fu moult contraire au duc ; si firent mesprison. »¹⁸⁴

Si les premiers vers laissent penser que la description est exacte (deux « villes » et le château), la suite montre que Cuvelier semble plutôt se représenter Melun comme Meulan, et non comme Paris : les « deux villes » du vers 3576 se trouveraient ainsi l'une sur la rive, l'autre sur l'île ; cette dernière abriterait aussi le « chastel moult bon », un pont (évoqué au vers 3578) reliant les deux entités. Sous l'apparente précision topographique se cache donc, sans doute, une certaine confusion entre deux villes presque homonymes, qui interviennent toutes deux dans le cours du poème.

Le site de Meaux, lui aussi, a été décrit par les chroniqueurs à propos des épisodes militaires qui s'y sont déroulés pendant la guerre de Cent Ans, en 1358, 1422 et 1439. Dans le cas de Meaux, on constate moins d'écart entre la littérature et la réalité, car la topographie est plus simple à saisir : sur la rive droite de la Marne se trouve le cœur historique de la cité médiévale, autour de la cathédrale, tandis que sur la rive gauche s'élève le « Marché », enserré dans un méandre de la rivière (**Carte 15**). Cette particularité est bien rendue par Froissart, lorsqu'il évoque « le marché de Meaux, qui est assez fort car la rivière de Marne l'entoure »¹⁸⁵. La topographie de la ville et de ses environs est particulièrement bien décrite par Guillaume Gruel dans son récit du siège mené par le connétable de Richemont en

¹⁸³ Jean Froissart, *Chroniques...*, t. V (éd. SHF), § 440, variante, p. 370.

¹⁸⁴ Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. I, § CXXVIII, vers 3575- 3579, p. 75.

¹⁸⁵ Jean Froissart, *Chroniques : Livre I, le manuscrit d'Amiens* (éd. Diller), Livre I, § 579, tome III, p. 146 : « ou marquet de Miaux, qui est assés fors car li riviere de Marne l'environne ».

1439¹⁸⁶ : les Anglais se tiennent dans la forteresse du Marché, sur la rive droite de la Marne ; leur adversaire se loge à Chauconin et dispose ses troupes sur trois points de la rive gauche : Saint-Faron, les Cordeliers, « une vigne » sur la rive nord. Puis il fait faire deux bastilles, une là où il se tient et l'autre « du cousté devers Brie », au sud. Ainsi pris en tenailles, les Anglais finissent par rendre la forteresse. La précision des indications topographiques apparente la chronique à un compte-rendu d'opérations militaires, et révèle l'importance stratégique de l'observation du site.

« La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre » : le titre provocateur d'Yves Lacoste¹⁸⁷ n'est pas démenti par notre corpus, où la géographie physique est bien souvent convoquée dans le cadre du récit d'opérations militaires, même s'il existe aussi, nous l'avons vu, des observations plus « désintéressées » sur la nature des sols, des fleuves et du couvert de l'Île-de-France. D'une façon générale, ces notations relatives à la géographie physique sont assez parcimonieuses et interviennent généralement dans un contexte plus large, qui fait aussi place à des éléments de géographie humaine. Si les écrivains s'intéressent à un site, c'est souvent en lien avec la ville qu'il abrite ; de même, les buttes et les plateaux de l'Île-de-France appellent l'attention pour leurs moulins à vent, leurs anciens cultes druidiques ou leur panorama ; les cours d'eau, pour les navires qu'ils véhiculent et les ponts qu'ils entraînent dans les débâcles ; les forêts, pour leurs usages divers. La géographie médiévale de l'Île-de-France est par essence tournée vers l'homme, même lorsqu'elle décrit la nature. La distinction que nous avons opérée entre « géographie physique » et « géographie humaine » répond aux critères de la géographie contemporaine, mais n'aurait guère eu de sens au Moyen Âge.

III. La géographie humaine

1. Les Franciliens

Si la région est rarement caractérisée sur le plan de la géographie physique, elle ne l'est pas davantage par la nature de ses habitants. Rares sont les textes du Moyen Âge qui nous décrivent le « Francilien ». Il existe certes de nombreuses appréciations sur les spécificités des « Français », mais comme nous l'avons vu dans la première partie, ce terme peut revêtir plusieurs significations et la plupart du temps, c'est plutôt au sens « national » qu'il faut

¹⁸⁶ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont...*, p. 146-154.

¹⁸⁷ Y. Lacoste, *La géographie, ça sert d'abord à faire la guerre*, Maspéro, 1976.

entendre les compliments ou les critiques adressées aux « Français », qu'ils soient jugés courageux, courtois ou pétris d'orgueil.

En revanche, les habitants de certaines parties de l'Île-de-France peuvent apparaître sous un jour plus particulier dans notre corpus. C'est bien évidemment le cas des Parisiens, qui ont suscité des qualificatifs plus ou moins laudateurs dès l'époque médiévale. Ainsi que le recommande le genre antique de l'éloge urbain, les textes médiévaux sur Paris incluent volontiers une description des mœurs des habitants, qui sont, comme il se doit, dotés de multiples vertus. Jean de Jandun¹⁸⁸ les présente, sur le plan physique, comme des parangons du juste milieu : ni petits ni trop grands, ni trop musclés ni trop mous ; sur le plan moral, ils sont modérés, doux, affables et enjoués, quoique certains soient parfois un peu emportés. Quant aux Parisiennes, l'auteur veut croire à leur vertu, mais les termes qu'il emploie laissent sous-entendre que le sexe faible peut être sujet à quelques défaillances.

Le personnage de la Parisienne, dont on connaît le succès dans la littérature du XIX^e et du XX^e siècle, est déjà un « type » au Moyen Âge. Tibaut, l'auteur du *Roman de la poire* (milieu du XIII^e siècle), loue vivement les dames de Paris :

« Ce sont les fleurs, ce sont les james [gemmes]
De toutes celes qui sont nées ;
Tant sont courtoises et senées [sensées]
Tant sont vaillant et bien aprises
Qu'en nul blâme ne sont reprises. »¹⁸⁹

Leur esprit de répartie est déjà célébré au XV^e siècle par François Villon, dans son fameux poème : « Il n'est bon bec que de Paris ». Et l'Astesan admire « la multitude des jeunes filles, si belles, vêtues avec tant de coquetterie et si enjouées, qu'elles sauraient séduire Priam ou le vieux Nestor lui-même. »¹⁹⁰

Les Parisiennes sont généralement reconnues pour leur beauté (et leur habileté à la mettre en valeur), mais elles se voient parfois évincées par d'autres, comme les Avignonnaises dans l'opuscule publié à Toulouse en 1522 par Lucius Claudius Ensis¹⁹¹.

¹⁸⁸ Jean de Jandun, *Tractatus...*, p. 54-56.

¹⁸⁹ Cf. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 56, note 4.

¹⁹⁰ Antoine d'Asti, *Paris et les villes de France sous Charles VII...*, p. 544-545 :

« *Miror et innumeras forma præstante puellas,
Tam lascivo habitu cultas, adeoque facetas,
Ut Priamum aut veterem succedere Nestora possint.* »

¹⁹¹ Lucius Claudius Ensis [Luc-Claude de l'Épée], *Puellarum avenionensium adversus parrhisianas de formæ præstantia concertatio*, Toulouse, Eustace Mareschal, 1522, in-8°, 32 pages. Cf. P. Brunet, *Manuel de l'amateur de livres...*, t. V (1844), n° 12862 ; Andrew Pettegree et Malcolm Walsby, *French Boobs III & IV. Books published in France before 1601 in Latin...*, vol. 1 : A-G, p. 1107, n° 77596. Nous n'avons pu consulter cet ouvrage, conserve en deux exemplaires à Toulouse (Médiathèque José Cabanis) et à Carpentras (Bibliothèque municipale Inguimbertaine).

En outre, si certains textes ont été écrits en l'honneur des dames de Paris, d'autres se montrent beaucoup plus critiques. Certains auteurs condamnent la mode dont les Parisiennes sont esclaves. Eustache Deschamps, par exemple, leur reproche d'entraver leurs seins dans « deux sacs » qui ressemblent fort à un soutien-gorge¹⁹². Mais c'est surtout la prostitution que les traités moraux attachent à la grande ville. La capitale passe parfois pour un repaire de femmes de petite vertu, si l'on en croit ces deux vers léonins anonymes, rimant à l'hémistiche, relevés par Paulin Paris :

« *Parisius nati non possunt esse beati,
Non sunt felices, qui matres sunt meretrices.* »¹⁹³

Les habitants des divers « pays » de l'Île-de-France ont suscité moins de commentaires, mais certains se voient parfois caractérisés, pas forcément de façon très positive d'ailleurs. Plusieurs poèmes d'Eustache Deschamps identifient ainsi les Briards comme des paysans englués dans leur glèbe humide.

De même, à la frontière méridionale de l'Île-de-France, les habitants du Gâtinais étaient perçus comme volontiers moqueurs. C'est ce que révèle un passage des *Miracles de sainte Geneviève*, un mystère du XV^e siècle qui met en scène deux porchers, dont l'un est originaire du Gâtinais :

« Il fut né à Chasteau-Landon,
Sire, pour Dieu ne vous desplaise.
Jamais il ne dormiroit aise
S'il ne moquoit, c'est sa nature. »¹⁹⁴

Cette réputation semble avoir été bien établie, car il existait un dicton traditionnel à propos de Château-Landon, encore connu au XIX^e siècle :

« Petite ville et grand renom,
Nul n'y passe sans son lardon [moquerie]. »¹⁹⁵

¹⁹² Eustache Deschamps, *Ballade 1469, Œuvres complètes...*, t. VIII, p. 169-170, vers 1-9 :

« Puis que tettine se moustra
En tous lieux si generalment,
Convoitise en pluseurs entra
Pour le ravir couvertement ;
Pour ce qu'il fait soudainement,
Par veoir, maint cuer dolereux,
A de gens trouvé si crueulx
Que prins l'ont et mis a gehine
A Paris, c'est un cas piteux :
Dame, aiez pitié de tettine ! »

Sur cette curieuse évocation, voir Chr. Scollen-Jimack, « L'œuvre d'Eustache Deschamps : goûts et aversions »..., p. 226-227.

¹⁹³ Paulin Paris, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi...*, t. IV, p. 60. Traduction : « Les gens nés à Paris ne peuvent pas être heureux, ils ne sont pas chanceux, car leurs mères sont des p... » Ces vers ont été notés sur la 2^e page de garde du ms. fr. 422 de la BnF. Cf. Le Roux de Lincy et Tisserand, *ibid.*

¹⁹⁴ Mystère des *Miracles de sainte Geneviève*, éd. Jubinal, *Mystères...*, t. 1, p. 263.

En ce qui concerne les modes vestimentaires, qui sont volontiers notées par les voyageurs lorsqu'ils écrivent le récit de leurs pérégrinations, notre corpus reste bien avare de renseignements. On ne manque pas de louanges sur l'élégance des Parisiens (et plus encore, des Parisiennes), mais ces éloges restent très vagues. D'autres textes condamnent le luxe des vêtements que l'on porte à la cour, mais sans rattacher ces critiques à un lieu déterminé. Il ne semble pas se dessiner, dans notre corpus, un vêtement qui serait typiquement parisien (ou francilien). Tout au plus peut-on collecter quelques détails à ce sujet. Dans son abondante correspondance, Érasme fait par exemple allusion à une coiffe noire qui était à la mode à Paris chez les femmes du peuple, quand il faisait ses études dans la capitale, à la fin du XV^e siècle¹⁹⁶.

2. Spécialités locales

Une région se définit aussi par ses pratiques alimentaires : que produit-on et que mange-t-on en Île-de-France au Moyen Âge ? Bien entendu, on répondra mieux à cette question en consultant les baux ou les documents comptables qu'en épluchant les textes littéraires. Mais notre corpus permet de repérer quelles sont les « spécialités » associées à l'Île-de-France dans l'imaginaire collectif.

Le « vin français »

Le premier élément qui vient aussitôt à l'esprit, c'est indéniablement le « vin français ». L'Île-de-France était au Moyen Âge une zone de production viticole très importante, et les vignes, qui n'existent plus aujourd'hui qu'à l'état résiduel, constituaient une caractéristique essentielle des paysages de ses campagnes¹⁹⁷. Cette tradition viticole était fort ancienne : elle est déjà attestée à l'époque carolingienne. Il semble que l'étendue des vignobles, aux derniers siècles du Moyen Âge, ait été comparable à celle attestée par les plans d'intendance, à la fin du XVIII^e siècle. Les vignes étaient essentiellement présentes sur les coteaux élevés de vingt mètres ou plus, situés à proximité d'une voie navigable permettant d'assurer le transport du produit.

¹⁹⁵ « Lardon » = plaisanterie, de « larder ». Le dicton est cité par Alexis Martin, Alexis Martin, *Les étapes d'un touriste en France : Promenades et excursions dans les environs de Paris, région du Sud...*, p. 204.

¹⁹⁶ Érasme de Rotterdam, *Lettre 55*, adressée en 1497 à Christian Northoff. Traduction dans : Marie Delcourt, *La Correspondance d'Érasme*, t. I, p. 142. Érasme rapporte comment il a encouragé une servante à se battre contre sa patronne dans la maison où il loge, à Paris.

¹⁹⁷ Roger Dion, *Histoire de la vigne et du vin...*, p. 214-243 ; G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 65-72.

La présence de ces vignobles dans les paysages de l'Île-de-France transparaît dans plusieurs textes. La reine Blanche de Navarre, admirant la région parisienne depuis les hauteurs de Montmartre, note leur présence dans la vallée de la Seine :

« La riviere de Saine vit, qui molt estoit lee,
Et d'une part et d'autre mainte vigne plantee »¹⁹⁸.

Les clos de vignes étaient protégés par des haies d'osier et de branches épineuses, ou plus rarement, par des murs en pierres sèches¹⁹⁹. Cette tradition, bien attestée par les documents d'archives, se retrouve parfois dans notre corpus : lorsqu'il évoque la tempête qui s'abattit sur Saint-Denis le 30 juin 1401, Michel Pintoin signale les dégâts qu'elle occasionna aux murs en pierres des vignes avoisinant le prieuré de l'Estrée²⁰⁰.

Autre signe de l'importance de la vigne dans l'Île-de-France médiévale, les chroniques mentionnent souvent des viticulteurs aux côtés des paysans, et semblent même prêter plus d'intérêt aux premiers qu'aux seconds d'après Roger Dion. En cas de troubles, on ne peut faire les vendanges ; et les chroniqueurs notent également les intempéries qui gâtent le raisin.

Une autre preuve de la forte présence de vignes dans la vallée de la Seine nous est apportée par la *Chanson de Bertrand du Guesclin* qui relate une ruse du héros pour s'emparer de la ville de Mantes : du Guesclin se déguise avec ses hommes en vigneron pour s'introduire discrètement dans la cité,

« Bien sambloient vigneron demourans ou païs
Qui doivent labourer es vignes du pourpris. »²⁰¹

Le produit de ces vignobles, que l'on appelait le « vin françois », apparaît souvent dans les textes. Il est bien sûr présent dans la *Bataille des vins*. Ce poème, composé vers 1225 par le poète parisien Henri d'Andeli, constitue le premier exemple de littérature œnologique en français. Il relate en termes savoureux une dégustation de bons crus attribuée à Philippe Auguste, grand amateur de bonne chère, qui se fait pour l'occasion seconder par un prêtre anglais chargé d'excommunier les mauvais sujets. Les « vins françois », qui comparaissent en premier, doivent affronter les produits d'autres régions : Bourgogne, Champagne, Bordelais, Poitou.

¹⁹⁸ Adenet le Roi, *Berte as grans piés*, laisse LXXXI, vers 1966-1967, p. 119.

¹⁹⁹ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 71.

²⁰⁰ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. III (éd. CTHS, vol. 2), p. 8 : « ...*nunc nebulosa dempsaque tempestas ad Strate prioratum usque impulsa, discoopertis nonnullis domibus, lapideas procinctas adjacencium vinearum in locis multis destruxit solotenus.* » Traduction de L. Bellaguet, p. 9 : « ... l'ouragan porta ses ravages jusqu'au prieuré de l'Estrée, découvrit plusieurs maisons et renversa en beaucoup d'endroits les enceintes de pierre qui servaient de clôture aux vignes attenantes ».

²⁰¹ Cuvelier, *La Chanson de Bertrand Du Guesclin...*, t. I, vers 3982-3983, § CXL, p. 83. On notera que cette version de la prise de Mantes n'est pas celle de Froissart.

« Chaveni, Montrichard, Laçoy,
Chastel Raoul et Besançoi,
Monmorillon et Ysoudun
Furent devant le roi tout un
Por abatre le bobançois
De trestos nos bons vins françois.
Vin françois bien se desfendoient
Et cortoisement respondoient :
Se vous estes plus fort de nous,
Nous sommes sades, savorous,
Si ne fesos nule tempeste
A cuer, n'a cors, n'a oeil, n'a teste.
Mes Vermendois, Saint Brice, Auçuerre
Si font les genz gesir au fuerre ! »²⁰²

Le « vin français » apparaît aussi dans la *Desputoison du vin et de l'iaue*, où il réclame la vedette :

« ... la force ai miex atrempee,
Resonnable et amesuree,
Delicious goust et saveur. »²⁰³

La bonne réputation du « vin français » est encore proclamée par Guillaume Budé en 1515²⁰⁴, et le voyageur italien Antonio di Beatis dit n'en avoir jamais bu de meilleur.

Il existait plusieurs variétés au sein de ce « vin français ». La *Bataille des vins* cite, parmi les bons crus retenus à la table de Philippe Auguste, le vin d'Argenteuil « qui fu clers comme lerne d'ueil », mais aussi celui de « Pierrefrite », « de Marli, de Duoeil, de Monmorenci », « de Meulent »²⁰⁵. Sont en revanche exclus du concours d'autres vins d'Île-de-France comme « sire Rogoel d'Estantes / Qui amaine les gouttes cranpes. »²⁰⁶ Les crus sélectionnés par Henri d'Andeli étaient encore réputés à l'époque moderne, comme en témoigne par exemple l'abbé Lebeuf à propos du vin d'Argenteuil²⁰⁷.

Ce « vin français » était moins taxé à Paris que les crus venus de Bourgogne, comme le soulignent les *Grandes chroniques de France* à propos des impôts décidés par les états de décembre 1369 :

« Et à Paris l'en paieroit pour chascune [queue] que l'en mettroit en la ville, du vin françois XII sols parisis, du vin de Bourgoingne XXIV sols parisis ; pour vin de Beaune et de Saint-Poursain, XXXII sols parisis. »²⁰⁸

²⁰² Henri d'Andeli, *Les Dits, La Bataille des vins*, vers 137-150, p.55.

²⁰³ A. Jubinal, *Nouveau recueil de contes...*, t. I, p. 304.

²⁰⁴ R. Dion, *Histoire de la vigne et du vin...*, p. 237-241.

²⁰⁵ Henri d'Andeli, *Les Dits : La Bataille des vins...*, vers 77-87, p. 53.

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 52, vers 55-56.

²⁰⁷ Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, t. II, p. 17-18.

²⁰⁸ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 139.

Cet avantage fiscal était d'autant plus précieux que le vin n'avait, au Moyen Âge, qu'une durée de conservation limitée : à partir d'octobre, le « vin vieil » est déprécié par rapport au « vin nouvel ». Il est donc de l'intérêt des producteurs de le vendre le plus vite possible, avant qu'il ne devienne « empiré », « gras », voire « quasi infect »²⁰⁹. Le protectionnisme parisien n'a d'ailleurs rien d'étonnant : les mêmes usages se pratiquaient dans d'autres contrées viticoles, comme le Bordelais²¹⁰.

Une bonne partie du vin consommé dans la capitale était donc produit dans les campagnes environnantes. Cette pratique se retrouve dans notre corpus. En témoigne par exemple l'une des farces jouées par « maître François Villon » dans le *Recueil des repues franches* (vers 1480)²¹¹ : le pendard s'en vient dans une taverne avec deux brocs, l'un vide, l'autre plein d'eau, et il commande du bon vin blanc :

« On luy emplit pour faire fin
D'un tresbon vin blanc de Baigneux. »²¹²

A quoi il se récrie :

« Qu'esse cy ? Estes vous bejaune ?
Vuidez moy mon broc vistement.
Je demande du vin de Beaune,
Qui soit bon et non autrement ! »²¹³

Et tout en parlant, il substitue au pichet de vin son broc d'eau claire, repartant ni vu ni connu avec le vin de Baigneux !

Cette « repue franche » - on dirait aujourd'hui : « consommation à l'œil » - montre que le vin blanc de Baigneux était couramment débité à Paris, mais aussi que le vin de Bourgogne passait sans doute pour meilleur. De même, dans les *Trois dames de Paris* (un fabliau écrit par Watriquet de Couvrin vers 1321), les dames commencent leur agapes par un « vin de rivière » (autrement dit, un vin des coteaux de Marne), que l'une d'entre elles juge « douz et plaisanz a l'avalier » (vers 35), mais elles ne tardent pas à enchaîner sur quelque chose de plus consistant : la « garnache », vin méridional qui se révèle « mieudres assez que li françois » (vers 103) et même meilleur que les vins d'Arbois et de Saint-Émilien (vers 122-123)... et qui finit par avoir raison d'elles, écroulées ivres-mortes sur le pavé parisien.

²⁰⁹ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 91.

²¹⁰ Sur les privilèges en faveur de la commercialisation du vin de Bordeaux, cf. Yves Renouard, « Le grand commerce des vins de Gascogne au Moyen Âge », *Revue historique de Bordeaux et de la Gironde*, t. 221, 1959.

²¹¹ *Recueil des repues franches...*, p. 97-98.

²¹² *Ibid.*, vers 429-430.

²¹³ *Ibid.*, vers 439-442.

Le « vin français » était donc reconnu par les écrivains médiévaux comme moins fort que d'autres crus, et peut-être un peu moins bon qu'un vin de Bourgogne ou de Chypre, mais tout à fait digne, malgré tout, de figurer sur la table du roi. L'Île-de-France se distingue ainsi de régions voisines, qui ont le malheur de boire de la bière ou du cidre : Guillaume le Breton, dans la *Philippide*, s'étonne de voir les gens de Flandre user de ce breuvage tiré du houblon ; le prêtre de la *Bataille des vins* excommunie la bière que l'on fabrique « au-delà de l'Oise » (frontière de la « France »), en Flandre et en Angleterre²¹⁴ ; et Eustache Deschamps, parlant de la Normandie, dénonce le :

« ...Cidres verneux qui le ventre amolie
Et qui vous fait en France souhaidier. »²¹⁵

La promotion du « vin de France » (et le dénigrement conjoint des autres boissons) par les écrivains du Moyen Âge n'est pas exempte de sous-entendus politiques. Dans la *Bataille des vins* d'Henri d'Andeli, la bonne tenue des « vins français » face à ceux des autres provinces qui se pressent autour de la table de Philippe Auguste est un symbole de la valeur de la « fleur de France » ; même si à la fin, c'est le vin de Chypre qui emporte la palme, Philippe n'en élit pas moins « .xii pers en France / Ou li rois ot mult grant fiance »²¹⁶, et le poème se conclut sur la confiance que l'on peut accorder à ces « pairs de France », excellents pour la santé (assure l'auteur)²¹⁷. On peut d'ailleurs comparer cette œuvre à une autre *Bataille* d'Henri d'Andeli, celle des *Sept Arts*, où les Logiciens parisiens triomphent des grammairiens d'Orléans : les vins, comme les écoles, sont un moyen d'affirmer la prééminence de la région

²¹⁴ Henri d'Andeli, *Les Dits, La Bataille des vins*, vers 179-184, p.56 :

« S'escommenïa la cervoise
Qui estoit fete dela Oise,
En Flandres et en Engleterre,
Puis geta la chandeille a terre
Et puis si ala sommeillier
Trois nuis, trois jorz sanz esveiller. »

²¹⁵ Eustache Deschamps, *Œuvres...*, t. IV, ballade 819, p. 338-339, vers 5-6. Cette critique du cidre est conforme au *Régime du corps* d'Aldebrandin de Sienna, qui conseille de ne pas boire du « vin de pume » : « il n'est mie sains à user, pour ce qu'il enfle et engrosse le forciele et estoupe les voies du foie et du poumon. » Cf. J. Cerquiglini-Toulet, « Portrait de l'écrivain en mangeur »..., p. 230.

²¹⁶ Henri d'Andeli, *Les Dits, La Bataille des vins*, vers 193-194, p.56.

²¹⁷ « Qui un des pers porroit avoir
Ne por argent ne por avoir
Desor sa table a son mengier
Mult s'i feroit bon arengier ;
Jamés maladie n'auroit
Jusques au jor que il morroit. » (*ibid.*, vers 195-200, p. 56).

parisienne. Il en va de même dans le poème d'Eustache Deschamps, qui attaque la Normandie non tant pour son cidre et ses poissons, que pour s'être rebellée contre le roi²¹⁸.

Cet aspect emblématique, conjugué à la pratique courante, explique que les écrivains d'Île-de-France aient souvent parlé du « vin français ». Vu de plus loin, ce vignoble perd de son prestige. Salimbene de Adam, lorsqu'il évoque les terroirs viticoles de la province de France, cite La Rochelle, Beaune et Auxerre, mais non la région parisienne²¹⁹ ; pour lui, c'est surtout le vignoble auxerrois qui fournit Paris en boisson, en descendant l'Yonne puis la Seine²²⁰.

Le Brie

L'Île-de-France est aussi la terre du Brie, un fromage sur lequel le médecin italien Pantaleone da Confienza, auteur d'un traité sur les produits laitiers (vers 1470), ne tarit pas d'éloge :

« Verum et Parisius et in partibus circumstantibus casei de Bria excellentissimi habentur, nec inmerito ; dum essem cum bona ac numquam delenda memoria illustrissimi domini Ludovici condam ducis Sabaudie Parisius, qui ibi moram fecit per plures menses et qui bonus erat iudex caseorum, cum patriam haberet in qua optimi reperiuntur, iudicavit eos in optimos quos unquam comedisset. Patria tamen hec plana et satis sicca, et ideo credo bonitatem pasuum et herbarum hoc facere. Omitto quod etiam influxus supercelestis ad hoc non parum concurrere possit (...)»²²¹ ; (...) a quacumque tamen causa proveniat, illi casei de Bria boni sunt, non multum dure digestionis cum satis sint aerei, quod ex facilitate liquefactionis ad ignem obstenditur. Non est etiam in ipsis magna viscositas, quia non fillant, sed funduntur quasi sicut butirum ; et, cum non sunt multum novi, habent colorem cere citrine, qui quidem color incipit versus circumferentiam et corticem et post successive et paulative versus centrum ; et quando talis color attingit etiam centrales partes, tunc casei dicuntur facti et sic perfecti, et vere sunt meliores. »²²²

²¹⁸ J. Cerquiglini-Toulet, « Portrait de l'écrivain en mangeur »..., p. 230.

²¹⁹ Salimbene de Adam, *Chronica*..., éd. . O. Holder-Egger (MGH SS), p. 218 [1247] : « Nota etiam, quod tres terre sunt, que dant abundantiam vini in Francia, scilicet Rupella, Belna et Altisiodorum ». Sur la définition de cette « province de France », voir notre chapitre 2.

²²⁰ Ibid. : « ... mittunt vin Parisius, quia flumen habent iuxta, quod Parisius vadit, et ibi nobiliter vendunt, et inde habent totum victum suum et vestimenta, quibus teguntur. »

²²¹ Suit une digression sur les roses de Provins, citée un peu plus bas.

²²² Pantaleone da Confienza, *Summa lacticiniorum*..., p. 124. Traduction : « Il est vrai qu'à Paris et dans ses environs, les fromages de Brie sont tenus pour excellents, et non sans raison. Alors que j'étais à Paris en compagnie de Louis, le très noble duc de Savoie, de bonne et inoubliable mémoire, qui y demeura pendant plusieurs mois et qui était bon juge en matière de fromages, car il était d'un pays où on en trouve de très bons, il a jugé qu'ils étaient parmi les meilleurs qu'il ait jamais mangés. C'est que ce pays est plat et assez sec, et je crois que cela provient de la qualité de ses pâturages et de ses herbes. Sans compter l'influence des astres, qui y concourt sans doute aussi (...) ; (...) quelle qu'en soit la cause, ces fromages de Brie sont bons, ils ne sont pas trop durs à digérer car ils sont assez aérés, ce que montre la facilité avec laquelle ils se liquéfient quand on les chauffe. Il ne se trouve pas en eux une trop grande viscosité ; ils ne coulent pas en fil, mais ils fondent comme du beurre ; et lorsqu'ils ont un peu vieilli, ils prennent une teinte jaune cire ; cette couleur s'étend d'abord sur la croute, tout autour du fromage, puis gagne petit à petit le coeur ; et quand elle a atteint les parties centrales, alors le fromage est considéré comme « fait » et en quelque sorte parfait, et il est vrai qu'ils sont alors meilleurs. » (suivent des considérations plus techniques sur la fermentation).

Le Brie semble d'ailleurs avoir joui d'une excellente réputation en Italie, car on le trouve aussi mentionné dans le *Libro della cocina*, un ouvrage toscan du XIV^e siècle, qui recommande de le faire fondre un peu pour en faire des tartines²²³.

Le fromage de Brie est, avec le « vin français », le produit du terroir francilien qui revient le plus souvent dans la poésie en ancien et moyen français. Il figure en bonne place dans les *Crieries de Paris* de Guillaume de Villeneuve (XIII^e siècle)²²⁴. Il est aussi cité dans le motet *Souliés viex* (début du XIV^e siècle) qui chante :

« J'ay les bons fromages de Brie »²²⁵.

On le retrouve également parmi les mets apportés pour le pique-nique dans le verger du *Livre du Voir-dit*, de Guillaume Machaut :

« Pour poulés, et pour lappercaus,
Et pour frommages sautereaus;
A dire est, frommages de Brie.
Si que toute la compagnie
Par accort soupames ensemble
En un vergier, qui bien ressemble
De douceur le biau paradis
Qu'Eve et Adans eurent jadis. »²²⁶

Le Brie est donc l'un des produits les plus populaires de la région parisienne, et sa réputation est assurée non seulement dans la capitale, mais même bien loin de là.

Autres produits

À côté de ces deux produits-phares que sont le vin et le fromage, l'Île-de-France est également réputée pour d'autres spécialités, à commencer par son pain, qui complète ainsi une trilogie aujourd'hui considérée comme un élément fondateur de l'identité nationale.

Jean de Jandun, dans son *Traité des louanges de Paris* (1323), met en avant les boulangers parmi les artisans qui concourent, à ses yeux, au prestige de la ville :

« *De panis autem factoribus hoc interponere non pudet, quod vel ipsi mirabili artis prerogativa cunctis aliis sui generis dotati sunt, aut ipsorum materie, utpote grana et aqua, in tantum meliores*

²²³ « Togli cascio di Bria, che è grasso, o bufalino, o altro ch'è tenero e grasso : sia mondato, e essendo molto fresco, lavalo ; poi lo metti in uno bastone fesso in due parti, ovvero ne la Rocca, e volgilo al fuoco fino a tanto che comincia a fondero, ovverro scorrere e sfilare per lo caldo : poi il metti sul pane tagliato sottilmente, ovverro in nebula per taglieri, e porta al signore » ; éd. E. Faccioli, *L'arte della cucina in Italia. Libri di ricette e trattati sulla civiltà della tavola dal XIV al XIX secolo*, Turin, 1987, p. 666-67. Cité par I. Naso dans son édition de la *Summa lactiniorum*, note 46, p. 63.

²²⁴ Guillaume de Villeneuve, *Les crieries de Paris...*, p. 155 :

« J'ai bon frommage de Champaingne,
Or i a frommage de Brie. » (vers 40-41)

²²⁵ L. Vissière, « Le paysage sonore parisien »..., p. 141.

²²⁶ Guillaume de Machaut, *Livre du Voir-dit...*, p. 344.

sunt ceteris, ut, ob hoc, panes quod faciunt quasi incommensurabilem suscipiant bonitatis et delicationis excessum. Melius autem est si hec ambo concurrant »²²⁷.

Cet éloge du pain de Paris est sans doute à mettre en relation avec le statut particulier reconnu à cet aliment au Moyen Âge : le pain frais est considéré comme une nourriture très saine²²⁸. D'après les documents d'archives, il semblerait que ce soit toutefois le « pain de Chailly », c'est-à-dire de Chilly-Mazarin dans l'actuel département de l'Essonne, qui ait été particulièrement prisé des Parisiens²²⁹.

D'une façon générale, Paris se voit loué pour la qualité et la variété de sa nourriture. C'est au Moyen Âge que naît la réputation de capitale gastronomique attachée à la ville. On connaît, à ce sujet, le refrain fameux d'Eustache Deschamps :

« Adieu Paris, adieu petiz pastez »...²³⁰

Un dicton du XIV^e siècle assurait d'ailleurs :

« Les bons pastez sont a Paris,
Ordes tripes a Saint-Denis »²³¹.

Cette boutade laisse percevoir une opposition entre Paris et Saint-Denis, qui sont pourtant d'ordinaire plutôt présentés comme deux pôles complémentaires²³².

Jean Molinet, pour sa part, évoque plutôt les pâtisseries de Meaux, dans un passage à vrai dire très ironique :

« Vous arés cent frans bien contés
Sus les fumees de pastés,
Des flans et des gasteaux gastés,
Qui se cuisent a Meaux en Brie,
Deux brullés et trois escaudés
Sus les tumereaux de Verbrie. »²³³

²²⁷ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 52-54. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 53-55 : « Quant aux boulangers, il n'est pas déplacé de dire ici qu'ils sont eux-mêmes doués d'une supériorité étonnante dans leur art sur tous les autres ouvriers de ce genre, ou que les matières qu'ils emploient, savoir le grain et l'eau, sont tellement préférables aux autres, que, pour cette raison, les pains qu'ils fabriquent acquièrent un degré incroyable de bonté et de délicatesse. Mieux vaut encore que ces deux qualités soient réunies. »

²²⁸ Ainsi, dans le *Régime du corps*, Aldebrandin de Sienne conseille de manger « li pains ki est bien cuis et bien levés et fais d'un jor, et fais de boin forment pur et net. ». Eustache Deschamps fait de même dans son Notable enseignement (*Œuvres complètes...*, t. VIII, p. 380, v. 35-38). Cf. J. Cerquiglini-Toulet, « Portrait de l'écrivain en mangeur »..., p. 229.

²²⁹ Françoise Desportes, *Le Pain au Moyen Âge*, Olivier Orban, 1987, p. 92.

²³⁰ Eustache Deschamps, *Ballade 871*, *Œuvres complètes*, t. V, p. 51-52.

²³¹ *Proverbes et dictons populaires avec les dits du mercier et des marchands...*, éd. G. A. Crapelet, Paris, 1831, p. 121.

²³² Voir notamment le chapitre 13.

²³³ Jean Molinet, *Les Faictz et Dictz*, Paris-Abbeville, 1936-1937, t. II, *Poésies familières*, XXXIX, p. 793, vers 133-138.

La littérature sur les cris de Paris mentionne d'autres produits de l'Île-de-France²³⁴. Dans les *Crieries de Paris* (vers 1265), Guillaume de La Villeneuve cite le poisson de Bondy²³⁵, le cresson d'Orléans²³⁶, les échalotes d'Étampes²³⁷.

Enfin, dans un registre moins culinaire, la région parisienne est également réputée pour ses roses, qui peuvent servir à confectionner des « chapels » ou à parfumer le bain. Les roses de Provins sont particulièrement fameuses, et Louis XI, par exemple, en commandait pour son usage²³⁸. Elles étaient très en vogue dans la capitale. Le *Mesnagier de Paris* en fait mention, pour parfumer les habits²³⁹, et cette pratique est également attestée par Pantaleon de Confluentia :

« ... sicut videmus in partibus ibi satis vicinis in certa contrata, videlicet in Pruin [Provins], nasci roxas mirabiliter odoriferas, longe magis quam in aliquibus aliis partibus circumstantibus, adeo quod venduntur satis caro precio ; et domine Parisienses, que sunt magistre policiarum, gubernant eas siccas in saculis cum certis tamen aliis misturis et ponunt in scrineis et cofris ubi sunt linteamina, mantilia et similia, que postea redduntur mirabilis odoris boni et suavissimi. Ymo etiam portantur dicte roxe ad longiquas partes et ego portavi ad partes pedemontanas et videbantur preciose. »²⁴⁰

Par ailleurs, certains textes révèlent une conscience des usages propres à Paris et à sa région. Le *Mesnagier de Paris* cite par exemple la façon de découper la viande des bouchers de Paris²⁴¹, ou la nécessité de bouturer le romarin en Île-de-France, car semer des graines ne convient pas²⁴².

Pour finir, comme pour les vins, certains auteurs opposent la bonne nourriture que l'on trouve à Paris et dans sa région aux plats plus ou moins infects que l'on est obligé d'avaler ailleurs. Là encore, nous retrouvons la plume acérée d'Eustache Deschamps, qui vitupère la

²³⁴ L. Vissière, « Le paysage sonore parisien »..., p. 141. O nobervera cependant que la plupart des cris ne donnent pas d'indication sur la provenance des produits ; de plus, les cris ne concernent qu'une partie des produits consommés à Paris : on n'y trouve par exemple pas mention de viande de boucherie, car celle-ci ne se vendait qu'aux étals des bouchers et non par colportage. La littérature sur les cris de Paris ne reflète donc qu'imparfaitement les liens entre la ville et sa périphérie.

²³⁵ *Ibid.*, vers 63 : « Or i a poisson de Bondies ». Cf. L. Vissière, « Le paysage sonore parisien »..., p. 140.

²³⁶ « Cresson Orlenois », *ibid.*

²³⁷ « Bonnes eschaloinignes d'Estampes », *ibid.*, p. 161.

²³⁸ Claire Mabire La Caille, « Plantes cultivées et plantes sauvages », dans Christiane Prigent (dir.), *Art et société en France au XV^e siècle*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1999, p. 126.

²³⁹ *Le Mesnagier de Paris*..., § 327, p. 782.

²⁴⁰ Pantaleon de Confluentia, *Summa lacticiniorum*..., p. 124. Traduction : «... comme on le voit dans des régions assez proches, comme la contrée de Provins où poussent des roses merveilleusement parfumées, bien plus que dans les autres régions voisines, et on les vend d'ailleurs très cher ; et les dames de Paris, qui sont des arbitres de l'élégance, remplissent des sachets avec ces roses séchées et d'autres ingrédients, et les mettent dans les coffres et les armoires où elles rangent le linge, les manteaux et autres vêtements, pour les faire imprégner d'une odeur douce et suave. Et l'on exporte ces roses très loin, moi-même j'en ai emporté au-delà des Alpes et elles sont considérées comme des objets de prix. »

²⁴¹ *Le Mesnagier de Paris*..., II, v, 19, p. 600-603.

²⁴² *Ibid.*, II, ii, 46, p. 430-431.

moutarde, seul assaisonnement connu en Flandre à l'en croire²⁴³, ou la choucroute, ces « choulz blans pourris » que l'on mange en Bohême²⁴⁴.

3. Matériaux et modes de construction

Les matériaux et les modes de construction sont l'un des facteurs de définition d'une région, comme l'a bien montré Fernand Braudel dans *l'Identité de la France*. Les écrivains du Moyen Âge se sont-ils montrés attentifs à cet aspect ?

Il faut bien reconnaître que les textes décrivant l'architecture vernaculaire sont peu nombreux. Néanmoins, ils permettent de mettre en évidence l'usage abondant, en Île-de-France, de deux matériaux : le bois et le plâtre.

Le bois constitue en effet le matériau de prédilection de l'habitat « courant ». Le voyageur italien Antonio de Beatis, au début du XVI^e siècle, le note (avec quelque regret) à propos de Mantes :

« Dicta villa de Mante è assai bona et civile, con case perho di legni investiti de fabrica come se usa in tucta Franza. »²⁴⁵

Ce qu'il répète à propos de Paris :

« Le case de la dicta cita generalmente sono de legni, benchè grandi et commode et bene intese. »²⁴⁶

La place prépondérante du bois dans la construction des maisons se traduit aussi par d'autres biais dans les textes littéraires. Certains auteurs, comme Rutebeuf, témoignent d'une richesse dans le vocabulaire de la charpenterie qui est directement tirée de leur expérience parisienne. Par ailleurs, l'omniprésence du bois se traduit souvent par de gigantesques feux qui sont relatés par les chroniques : Jean de Saint-Victor, par exemple, signale l'embrasement de plusieurs maisons de la rue « de l'Ecole de Saint-Germain » en décembre 1301²⁴⁷.

La seconde caractéristique de l'Île-de-France, c'est l'utilisation du plâtre. Cette particularité, qui était encore très nette au XIX^e siècle, est relevée par plusieurs auteurs du Moyen Âge : Matthieu Paris, Barthélemy l'Anglais. Elle a aussi frappé les voyageurs de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle. Nous renvoyons, pour plus de détail, à ce que nous avons exposé plus haut sur le gypse.

²⁴³ Eustache Deschamps, *Ballade 780, Œuvres complètes...*, t. IV, p. 283. Cf. Chr. Scollen-Jimack, « L'œuvre d'Eustache Deschamps : goûts et aversions »..., p. 219.

²⁴⁴ ²⁴⁴ Eustache Deschamps, *Ballade 1325 et Rondeau 1326, Œuvres complètes...*, t. VII, p. 88-90.

²⁴⁵ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 130.

²⁴⁶ *Ibid.*, p. 131-132.

²⁴⁷ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 638 : « *Die Martis post Natale Domini Parisius, in vico qui dicitur Schola Sancti Germani, ignis de nocte erumpens plurimas domos et bona que in eis erant consumpsit.* »

Aux marges de l'Île-de-France, on utilise toutefois d'autres matériaux. La vallée de l'Oise abrite des carrières de calcaire qui permettent de construire en pierre de taille et non en moellons hourdis au plâtre. Jean de Jandun compte parmi les charmes de Senlis ses maisons en belles pierres dures, plus résistantes que le fragile plâtre, et pourvues de caves bien fraîches :

« Rursus esse in Silvanecto est esse in domibus egregiis murorum fortissimorum, non ex fragili plastro, sed ex durissimis lapidibus et pulcherrimis, artificosa sagacitate constructis : in quibus etiam loca profundissima, solidis circumdata petrarum structuris, sue frigiditatis intenso vigore, in estivis temporibus vina sic refrigerant, quod, per vitream duriciem frigus alterative penetrans, aerem contiguum quasi subito dempsat in aquam, et bibentium faucibus et stomachis desideratam refrigerii voluptatem largitur. »²⁴⁸

Dans la mesure où cet éloge de Senlis est en fait une critique de Paris, comme le lui reproche du reste le « *dictator* » (professeur de rhétorique) auquel Jean de Jandun adresse son traité, on sent ici poindre la même condescendance que sous la plume de l'Italien Antonio de Beatis à l'égard de ces maisons de bois et de plâtre qui forment le tissu urbain de la capitale ; la pierre de taille est ressentie comme un matériau plus noble.

4. Des paysages anthropiques

Nous avons vu combien les observations des auteurs médiévaux sur les éléments de géographie physique de l'Île-de-France s'intéressaient surtout à l'action de l'homme sur son milieu : les propriétés du sol sont mentionnées en référence à son exploitation (carrières, agriculture), le réseau hydrographique est avant tout envisagé sous l'angle de la circulation (des troupes, des marchandises), les forêts sont présentées comme des lieux propices à la chasse ou fournissant du bois... Le paysage est essentiellement vu sous un angle très anthropique. Dans cette optique, on s'attend donc à trouver dans notre corpus encore plus d'éléments sur les champs et les villes de l'Île-de-France, autrement dit sur les paysages façonnés par la main de l'homme.

De fait, c'est bien ce paysage humanisé qui domine sous la plume des écrivains, lorsqu'ils parlent de l'Île-de-France. Mais les campagnes, qui constituent le cadre de vie de la plupart des habitants de la région, sont dans l'ensemble moins précisément décrites que les

²⁴⁸ Jean de Jandun, *Traité des louanges de Paris...*, p. 76. Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 77 : « Être à Senlis, c'est encore être dans de belles demeures formées des murs les plus forts, non d'un fragile plâtre, mais des pierres les plus dures et les plus belles, disposées avec une industrieuse habileté. Dans ces maisons, les caves, entourées de solides constructions de pierres, grâce au degré de leur fraîcheur, refroidissement tellement les vins dans la saison d'été, que le froid les pénètre à travers la dureté du verre, condense presque aussitôt l'air environnant, et procure à la gorge et à l'estomac des buveurs la volupté désirée du rafraîchissement ».

villes. De nombreux textes (ou images) mettent en scène un décor campagnard, mais sans localisation topographique. Les chroniqueurs sont souvent plus précis, mais ils n'évoquent les campagnes que lorsqu'elles sont menacées, soit par les guerres qui dévastent le plat pays, soit par les intempéries qui affectent les récoltes. Nous l'avons vu, l'importance de la vigne en Île-de-France est bien perceptible dans notre corpus ; la richesse céréalière de nombreux terroirs de la région parisienne y apparaît aussi, mais avec un peu moins d'insistance : Jean de Jandun, par exemple, dans son éloge de Senlis, évoque après les vignes du pays, les blés et autres céréales²⁴⁹. Enfin les différences dans les modes de culture entre les « pays », mises en évidence par Lucien Gallois, sont rarement relevées par les textes littéraires médiévaux²⁵⁰.

De même, l'habitat rural a suscité beaucoup moins d'observations que celui des villes. Les maisons ordinaires sont rarement décrites. Rutebeuf, au XIII^e siècle, fait toutefois allusion aux haies d'épines qui entourent les maisons du Gâtinais²⁵¹. Rares sont également les textes qui évoquent les fermes fortifiées et maisons fortes qui parsèment les campagnes d'Île-de-France. On trouve par exemple dans la *Chronique normande du XIV^e siècle* une description de la maison forte de Longueil-Sainte-Marie²⁵² : il s'agit d'une « maison close à murs sanz fossez et sanz autre defense, fors la porte de l'ostel, qui estoit defensable »²⁵³, autrement dit une ferme fortifiée avec à l'intérieur une « haute maison », dans laquelle se réfugient les paysans et leurs familles, attaqués par les Anglais. Ceux-ci envisagèrent de mettre le feu à ce refuge, mais les paysans tentèrent une sortie et furent victorieux ; par la suite, ils renforcèrent les défenses de la maison forte en creusant des fossés²⁵⁴. Enfin, on trouve un peu plus souvent mention de châteaux plus importants comme celui de Pouilly-le-Fort, dans la campagne melunaise, qualifié de « petite forteresse » par le héraut Berry²⁵⁵.

Les paysans d'Île-de-France sont eux aussi ordinairement laissés dans l'anonymat, à l'exception de quelques figures qui émergent dans les chroniques relatives aux années 1350 :

²⁴⁹ Jean de Jandun, *Tractus de laudibus Parisius...*, p. 76.

²⁵⁰ Voir plus haut, quelques citations relatives à la géologie, qui ont un impact sur les modes de culture ; mais les occurrences sont beaucoup moins fréquentes qu'on ne pourrait s'y attendre dans une civilisation en majeure partie rurale.

²⁵¹ Rutebeuf, *De la damme qui fist trois tours entour le moustier*, vers 43-44 :

« Chascune ert en un espinois,
Com ces mesons de Gastinois. »

²⁵² Département de l'Oise, arr. Compiègne, cant. Estrées-Saint-Denis.

²⁵³ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 147 (1359).

²⁵⁴ *Ibidem*, p. 148.

²⁵⁵ Pouilly-le-Fort, dép Seine-et-Marne, com. Vert-Saint-Denis. Cf. Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...* p. 16 : « une petite forteresse nommee Pouilly le Fort » ; c'est là qu'Isabeau de Bavière et Louis d'Orléans apprennent que le dauphin a été « récupéré » par le duc de Bourgogne à Juvisy et ramené à Paris.

Guillaume Carle (ou Cale), qui prend la tête de l'armée des « Jacques » révolté, ou le « Grand Ferré » qui anime la résistance aux Anglais à Longueuil en 1359. Ce dernier, « premier héros paysan » selon les termes de Colette Beaune²⁵⁶, est longuement mis en scène par la *Chronique dite de Jean de Venette*, sans doute parce que l'auteur était lui-même natif de la région de Compiègne, où se déroulent les événements. Mais le chroniqueur carme est bien le seul de son époque à consacrer plus de mots aux combats du Grand Ferré qu'à la bataille de Poitiers. La plupart du temps, les paysans d'Île-de-France restent des anonymes dont les chroniqueurs, au mieux, déplorent les malheurs – quand ils ne sont pas purement et simplement évacués de la narration.

La Jacquerie constitue cependant un moment où les ruraux du nord de l'Île-de-France (et de la Picardie voisine) occupent indéniablement le devant de la scène, même si le mouvement est généralement présenté sous un jour très négatif par les chroniqueurs, épouvantés par les atrocités commises (et que certains paraissent détailler avec une certaine délectation). Mais, comme l'a souligné Raymond Cazelles²⁵⁷, si la Jacquerie fut une révolte indéniablement rurale, elle ne fut pas uniquement le fait de paysans. Selon son analyse, cette insurrection antinobiliaire aurait été suscitée par les villes, et notamment par Paris : la destruction des châteaux répondrait à la volonté de nettoyer le plat-pays de la tutelle d'une noblesse qui a failli à sa mission de protection et qui entrave les réformes, tout en permettant au régent d'affamer la capitale. Cette interprétation s'appuie notamment sur le contenu des lettres de rémission émises après l'écrasement de la rébellion, qui permettent de préciser le statut de ceux qui y ont participé. Les chroniqueurs, pour leur part, ne présentent pas ouvertement la Jacquerie sous ce jour, mais suggèrent parfois une alliance entre villes et campagnes contre la noblesse. La *Chronique normande du XIV^e siècle* montre par exemple qu'à Beauvais, le « commun » de la cité a accompagné la révolte paysanne²⁵⁸ ; mais à Compiègne, les bourgeois ont au contraire refusé de livrer aux Jacques les nobles qui s'étaient réfugiés en ville²⁵⁹. Le chroniqueur paraît donc plutôt reconnaître dans la Jacquerie une opposition entre « menus » et « nantis » qu'une alliance des villes et des campagnes contre la noblesse.

²⁵⁶ C. Beaune, « Le Grand Ferré »... ; *eadem*, *Le Grand Ferré. Premier héros paysan*, Paris, Paris, Perrin, 2013.

²⁵⁷ R. Cazelles, « La Jacquerie fut-elle un mouvement paysan ? »...

²⁵⁸ « Puis se rassemblèrent autres paisans en plusieurs lieux, en Beauvoisin et en France et mesmes ceulz de Beauvoisin qui estoient contre les nobles en envoierent plusieurs à Beauvaiz, qui furent occis par le consentement du commun de la ville. » *Chronique normande du XIV^e siècle*..., p. 129.

²⁵⁹ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 128.

À part lors de cet épisode particulièrement sanglant, qui est précisément localisé dans les chroniques (avec d'ailleurs des divergences entre les auteurs)²⁶⁰, les écrivains du Moyen Âge mettent rarement les campagnes de la région parisienne au premier plan. Elles forment certes la toile de fond sur laquelle se profilent les événements dignes d'être relatés, mais il faut, pour connaître le monde rural, aller consulter les actes de la pratique plutôt que les textes littéraires. Dans les descriptions de Paris et de ses environs, on inclut certes quelques mots sur le riche terroir environnant, sa beauté et sa fertilité, mais les évocations restent brèves et assez floues. Les auteurs s'attardent comparativement davantage sur les villes. Il n'est que de se reporter à la description de Paris et de ses environs dans *Berthe au grand pied*, citée au début de ce chapitre : à part la mention des vignobles et de la Seine, tous les lieux mentionnés sont urbains. Ce sont les tours et les remparts des villes qui organisent et structurent le paysage francilien.

Ces villes sont elles-mêmes constituées en réseaux qui ont pour centre la plus importante d'entre elles : Paris. C'est au travers de cette approche, par cercles concentriques autour de la capitale, que nous allons maintenant envisager l'image de l'Île-de-France dans notre corpus.

²⁶⁰ Voir notre chapitre 5 : « La France des chroniqueurs. »

Chapitre 10

Centralité et périphérie

La « centralité » est un concept développé à partir des années 1930 par les géographes et économistes allemands, en particulier par Walter Christaller¹ et l'école d'Iéna, pour modéliser la croissance des agglomérations urbaines au XIX^e et au XX^e siècle, essentiellement dans leur dimension économique. Cette notion a été acclimatée dans la médiévistique française par Charles Higounet dans un article pionnier sur le réseau des bastides (1987)² et surtout par Jean-Luc Fray dans son étude de la Lorraine³. Le modèle centre/périphérie est désormais entré dans les questionnements des historiens du Moyen Âge sur l'espace, et a par exemple été appliqué par Marie Dejoux aux enquêtes de Saint Louis : elle a ainsi pu montrer que l'archiprêtré de La Flèche avait été divisé, pour les besoins des enquêteurs, en trois ensembles concentriques, les paroisses intérieures, extérieures et enfin la ville de La Flèche elle-même⁴. Nous intéressent encore plus directement ici est la toute récente publication de Pierre-Henri Guittonneau sur le tissu des « petites villes sur l'eau » de l'Île-de-France au XV^e siècle⁵.

¹ W. Christaller, *Die zentralen Orte in Süddeutschland. Eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmäßigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischer Funktion*, Iéna, 1933.

² Ch. Higounet, « Centralité, petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », dans J.-P. Poussou et Ph. Loupes (dir.), *Les Petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Bordeaux-Paris, 1987, p. 41-48. Sur l'importance de cet article dans l'œuvre de Charles Higounet, voir : Benoît Cursente, « L'espace agraire et le territoire dans l'œuvre de Charles Higounet », dans Benoît Cursente et Mireille Mousnier, *Les Territoires du médiéviste*, p. 83-93.

³ J.-L. Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006.

⁴ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*, p. 170.

⁵ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle...*

Ce chapitre sera donc consacré à la question des « lieux centraux »⁶, non pas dans la structure économique et fonctionnelle de la région parisienne au Moyen Âge, mais dans l'image de l'Île-de-France transmise par les textes médiévaux. Jusqu'où s'étend la sphère d'influence de Paris et quels sont les autres pôles qui peuvent se dégager dans notre corpus ?

1. L'Île-de-France, des cercles emboîtés ?

Si Jean-Luc Fray a pu identifier en Lorraine trois « cités mères » (Metz, Toul et Verdun) autour desquelles se structure un semis de « lieux centraux » plus ou moins développés, la situation est bien évidemment très différente en Île-de-France, en raison du poids sans égal de Paris, que ce soit sur le plan démographique, économique ou politique. Il n'y a donc, dans notre région, qu'une seule « cité mère » et c'est autour d'elle que s'organise le territoire. Pierre-Henri Guittonneau a résumé cette situation de dépendance dans le titre de son ouvrage, en plaçant d'entrée de jeu les petites villes de l'Île-de-France « dans l'ombre de la capitale ».

On peut donc se représenter l'Île-de-France médiévale comme une succession de cercles concentriques, menant du centre, Paris, jusqu'à la périphérie, située aux confins de la Normandie, du Berry, de la Champagne et de la Picardie. C'est la grille d'analyse retenue par Bernard Guenée, dans son étude sur Michel Pintoin :

« Très attentif aux réalités économiques, Michel Pintoin définit « le pays autour de Paris » (*circumcirca Parisius patriam*⁷) comme l'ensemble des régions qui dépendent de Paris ou dont Paris dépend. Mais cet ensemble peut être plus ou moins vaste. Dans un rayon de quatre milles se trouvent les vignes que soignent les Parisiens et les terres qu'ils ensemencent⁸. Une distance de vingt milles marque un arrière-pays déjà plus large⁹. Et par-delà les ponts tout proches de Saint-Cloud et de Charenton, par-delà Saint-Denis qui contrôle les routes de Picardie et de Normandie¹⁰, le plus grand espace parisien est défini par les ponts de Corbeil et de Melun, sur la Seine, par où

⁶ Selon la définition proposée par P. Schöller (« Aufgabe und Problem der Stadtgeographie », *Erkunde*, t.7, 1953, p. 172) et reprise par Ch. Higounet (« Centralité, petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale »..., p.41) puis par J.-L. Fray, (*Villes et bourgs de Lorraine*..., p. 29-30), le « lieu central » est un « habitat offrant des services et des produits dont l'importance dépasse les besoins de ses propres habitants et servant à l'approvisionnement de toute la région au milieu de laquelle est sise la dite « localité centrale », la « centralité » - toujours relative - d'une localité étant le degré de fonction centrale qu'elle exerce à l'égard de la région qui l'entoure. »

⁷ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis* ..., t. IV (vol. 2 de l'éd. du CTHS), p. 364.

⁸ *Ibidem*, t. IV, p. 520 (il semble que ce rayon de quatre milles concerne plutôt les environs de Saint-Denis, voir plus bas).

⁹ *Ibidem*, t. IV, p. 364.

¹⁰ *Ibidem*, IV, 596.

vient de Bourgogne tout ce dont Paris a besoin ; par celui de Meaux, sur la Marne¹¹ ; par les ponts de Beaumont et de Creil, sur l'Oise, qui contrôlent les routes de Picardie¹² ; par Pontoise, par où viennent surtout à Paris les bois à brûler et le poisson de mer¹³ ; par les ponts de Meulan et de Mantes, sur la Seine, qui contrôlent le ravitaillement de Paris en bois à brûler, en poisson de mer, en gros et petit bétail¹⁴ ; par le riche pays chartrain enfin, qui produit une bonne partie des blés qui nourrissent Paris, et par où viennent le gros et le petit bétail du Perche et du Maine¹⁵. Les dures épreuves de la guerre civile ont trop bien appris au Religieux de Saint-Denis que la région parisienne était d'abord un vaste espace économique. »¹⁶

Cette perception du territoire n'est pas propre à Michel Pintoin. On retrouve par exemple cette succession de cercles dans le récit de la visite rendue par l'empereur Charles IV à son neveu, le roi Charles V, minutieusement décrit par les *Grandes chroniques de France*¹⁷. Ce texte est en effet extrêmement attentif aux aspects symboliques revêtus par ce voyage, y compris dans sa dimension spatiale. L'empereur est invité à demeurer à Cambrai pour fêter Noël, car c'est une ville d'Empire où il peut accomplir les rites prescrits par le cérémonial en usage à la cour impériale, mais proscrits au sein du royaume. Puis, Charles IV franchit la frontière, et il est reçu avec des honneurs savamment gradués, de plus en plus marqués à mesure qu'il s'approche de Paris. A Saint-Quentin, ce sont les habitants et les officiers du roi qui lui font les honneurs de la ville ; à Noyon, c'est l'évêque et son chapitre ; enfin, lorsque l'empereur entre à Compiègne le 31 décembre 1377, Charles V lui envoie des membres de sa cour : le duc de Bourbon, frère de la reine, le comte d'Eu, cousin germain du roi, les évêques de Beauvais et de Paris. Compiègne apparaît donc comme l'entrée symbolique de la « France » au sens étroit du terme (même si cette acception n'est jamais usitée par Pierre d'Orgemont, l'auteur de la chronique). À Senlis, l'empereur est accueilli par une troupe encore plus nombreuse qui comprend cette fois les propres frères de Charles V : les ducs de Bourgogne et de Berry, ainsi que l'archevêque de Sens. L'étape suivante est plus modeste : Louvres-en-Parisis, « ville plate » (sans murailles), et le comité d'accueil est plus réduit. Mais vient Saint-Denis, où se trouvent, aux côtés de l'abbé du lieu, trois archevêques, dix évêques et un abbé, « tous du Conseil du Roy », pour faire fête à Charles IV. Les cérémonies culminent enfin à Paris, cœur du pouvoir royal, où Charles V organise un grand défilé pour venir à la rencontre de son oncle près de la porte Saint-Denis.

¹¹ *Ibidem*, IV, 478 ; VI, 138, 286.

¹² *Ibidem*, IV, 478 ; VI, 112.

¹³ *Ibidem*, VI, 116.

¹⁴ *Ibidem*, VI, 348-350.

¹⁵ *Ibidem*, VI, 122.

¹⁶ B. Guinée, « Un royaume et des pays... », p. 408-409.

¹⁷ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 197-223.

De ce récit émane une conception « rayonnante » de l'espace du royaume : au cœur se trouve la ville de Paris, capitale de Charles V ; autour de Paris s'étend un premier cercle qui lui est étroitement associé, avec Saint-Denis et, plus loin dans le texte, Vincennes ou Saint-Maur, lieux « secondaires » de l'accueil réservé par le roi à l'empereur ; au-delà, un deuxième cercle comprend les grandes villes d'Île-de-France : Senlis, Compiègne. La cour ne se déplace pas plus loin : le reste du royaume organise par lui-même la réception de l'illustre visiteur, même si c'est, bien sûr, toujours au nom du roi.

Nous allons donc maintenant examiner l'Île-de-France au prisme de cette approche concentrique. Paris, au cœur de la région, est elle-même un noyau (l'île de la Cité) bordé par son fleuve. Autour de ce noyau se trouvent les quartiers de la rive gauche (l'Université) et de la rive droite (la Ville), entourés par une enceinte. Au-delà des remparts s'étendent des faubourgs. Plus loin, vient la banlieue de Paris ; plus loin encore, les villes et les campagnes qui gravitent autour de la capitale.

Au centre de l'Île-de-France : la ville de Paris

Paris, une île sur la Seine

L'île de la Cité est régulièrement présentée par nos textes comme le cœur du cœur de l'Île-de-France (et au-delà, du royaume). Aux XII^e-XIII^e siècle, c'est souvent à elle que l'on résume Paris. Cette conception se manifeste par exemple dans la lettre de Gui de Bazoches qui nous décrit Paris vers 1170 : « *Parisius* », c'est l'île entourée de ses deux bras par la Seine ; sur les rives, ce sont les « *suburbia* ». De même, dans les chansons de geste, entrer dans Paris (ou en sortir), c'est souvent franchir un pont sur la Seine : le Petit Pont au tout début du *Charroi de Nîmes* (milieu du XII^e siècle), le Grand Pont dans *Garin le Loherenc*.

Cette réduction de Paris à la seule île de la Cité reflète bien sûr une donnée de la topographie, mais ne correspond pas pleinement à la réalité puisque la ville s'étend bien au-delà du fleuve. Même au XII^e siècle, il existait sur la rive droite une partie protégée par une enceinte : c'est donc par un raccourci suggestif que Gui de Basoches limite Paris à l'espace entre le Grand et le Petit Pont.

On retrouve cette réduction dans la cartographie, comme en témoignent par exemple la « carte d'Henri de Mayence », une mappemonde dressée vers 1190, conservée au XIII^e siècle

dans l'abbaye anglaise de Sawley¹⁸ (**Planche 11**) ; la « *mappa mundi* » de Vercelli, réalisée vers 1191-1218¹⁹ ; la « carte du Psautier » (vers 1260)²⁰, qui, malgré son format très réduit, fait figurer « *Parisius* » au centre d'une grande île (**Planche 15 a-b**). Cette convention est également employée par Matthieu Paris dans son *Itinéraire de Londres à Jérusalem*²¹. Enfin, l'une des premières représentations identifiables de Paris en peinture, le *Rouleau de saint Eloi*, concentre aussi le regard sur l'île de la Cité en représentant l'incendie du prieuré Saint-Martial (**Planche 100**)²².

À la fin du Moyen Âge, la Cité est toujours ressentie comme le cœur symbolique de l'agglomération parisienne²³. Certes, elle ne suffit plus à l'englober tout entière : dans les descriptions de Paris écrites au XIV^e et au XV^e siècle, l'île ne constitue que l'une des trois parties de la ville, avec « l'Université » et la « Ville ». L'île de la Cité n'est donc plus synonyme de Paris, mais elle apparaît en quelque sorte comme sa quintessence : c'est par elle que commencent toutes les descriptions de Paris, à l'exception du *Tractatus* de Jean de Jandun qui donne la primauté au quartier de l'Université²⁴. Ses principaux monuments concentrent le regard des voyageurs et des lettrés, qui s'attardent longuement sur les deux pôles de l'île : le quartier épiscopal à l'est, avec la cathédrale Notre-Dame, et le siège du pouvoir royal, sur la pointe occidentale²⁵. Dans sa *Description des pays*, Gilles Le Bouvier présente à son tour le palais du roi, entouré par la Seine, comme le point central de toute l'Île-de-France (le « meilleur pays du royaume ») ; certes, ce site n'est que le « meilleur de la ville » et non l'agglomération tout entière, mais il est le cœur de la région et du pays²⁶.

Quant aux vues figurées, elles continuent, pour certaines, à privilégier l'île comme symbole de la cité de Paris. C'est notamment le cas du célèbre manuscrit de dédicace de la

¹⁸ Cambridge, corpus Christ College, MS. 66, p. 2. Voir le chapitre 4 pour une présentation de cette *mappa mundi*.

¹⁹ Cette mappemonde est conservée à Vercelli (Verceil, Italie), Archivio Capitolare. Cf. M. Destombes, *Mappemondes A.D. 1200-1500....*, 52.1. ; J.B. Harley, *The History of Cartography*, t. I, p. 306-309, 341, 348.

²⁰ Londres, BL, Add. 28681, fol. 9 r^o. Voir le chapitre 4 pour une présentation de cette *mappa mundi*.

²¹ Londres, BL, Royal 14. C. VII, fol. 2 v^o.

²² Paris, Musée Carnavalet, Cabinet des arts graphiques, D 7075. Années 1240.

²³ L'affirmation d'une autre centralité, qui serait fixée à Saint-Jacques de la Boucherie, « au croisement des grandes voies est-ouest et nord-sud, et au débouché du pont romain sur la Seine » (H. Vieillard-Baron, *Banlieues et périphéries....*, p. 12-13), ne correspond pas aux informations fournies par notre corpus.

²⁴ La *Description de Paris* de Guillebert De Mets est ordonnée de façon topographique et débute par l'île de la Cité. Le poème d'Antoine d'Asti (1451) est organisé sur un mode plus thématique mais n'en commence pas moins, lui aussi, par deux aspects intimement liés à l'île : les ponts sur la Seine et le palais de la Cité.

²⁵ Voir, pour le détail de la description de ces monuments, les chapitres 12 et 13.

²⁶ Gilles Le Bouvier, *La Description des pays....*, p. 50-51.

Vie de saint Denis du moine Yves, en 1317²⁷ : Paris y est représenté à de multiples reprises par ses deux ponts sur la Seine, le Grand et le Petit Pont, qui se rejoignent dans l'île de la Cité. (**Planche 103**). Il en va bien sûr de même pour les illustrations qui dérivent de ce cycle enluminé, copié en grisaille quelques décennies plus tard.

D'autres images, au XV^e siècle, font de la Cité l'emblème de Paris, tout en suggérant que la ville ne se limite pas à cette seule île. C'est ainsi cette dernière qui occupe la majeure partie de la « vue de Paris » placée sous la protection de sainte Geneviève, dans un livre d'heures exécutée à Paris vers 1430, peut-être pour Charles VII, aujourd'hui conservé à Manchester²⁸ (**Planche 124**) ; toutefois, si l'accent est mis sur le cœur de la ville, on voit que l'habitat se poursuit au-delà du fleuve. Mais le choix de focaliser le regard sur la Cité est d'autant plus intéressant que les reliques de sainte Geneviève se trouvaient en réalité sur la rive gauche, dans l'abbaye éponyme ; or, ce n'est pas ce lieu que l'artiste a associé à la sainte, mais bien l'île qui, pour lui, représente le cœur de Paris.

Il en va de même dans la célèbre enluminure de Jean Fouquet : *La Dextre de Dieu protégeant les fidèles*, feuillet désormais isolé, mais extrait des *Heures* peintes pour Étienne Chevalier vers 1452-1460 (**Planche 127g**). Derrière le groupe des chrétiens agenouillés se déploie une superbe vue de l'île de la Cité, prise depuis l'ouest ; le paysage est dominé par la façade de Notre-Dame, flanquée de la tour du palais épiscopal ; sur la droite coule la Seine, que franchit le pont Saint-Michel ; un peu plus loin, se profile la masse du Petit Châtelet. Dans une autre page de ces mêmes heures, qui implantent diverses scènes sacrées dans des paysages familiers au commanditaire, le point de vue est même encore plus étroit : l'arrière-plan du *Portement de croix* est en effet centré sur la Sainte-Chapelle et ses abords ; ce morceau de l'île de la Cité surgit seul, avec la Seine mais sans ses ponts, et sur la droite

²⁷ Paris, BnF, ms. fr. 2090-2092. Pour une présentation de ce manuscrit, voir plus loin notre chapitre sur Saint-Denis.

²⁸ Manchestser, John Rylands Library, ms 164, fol. 254. Cf. M.-M. Gauthier, « Le tableau reliquaire de sainte Geneviève au musée de Cluny »...

La partie supérieure de l'enluminure représente sainte Geneviève agenouillée, un cierge à la main : un démon essaie d'éteindre la bougie avec son soufflet, mais un ange la rallume.

Sous cette représentation traditionnelle de sainte Geneviève est figurée la ville placée sous sa protection : Paris, qui occupe la plus grande partie de la miniature. La ville est symbolisée par l'île de la Cité, vue de l'ouest. Elle est entourée par la Seine. Un moulin sur pilotis et un bateau animent le lit du fleuve, au premier plan. Puis vient la pointe occidentale de l'île de la Cité, avec une tour et le jardin du Palais. Deux ponts franchissent la Seine, l'un chargé de moulins et d'habitations à gauche, l'autre seulement de maisons à droite. Le Palais se poursuit dans le fond avec les deux pignons accolés de la Grand'Salle et la Sainte-Chapelle. On voit par derrière les deux tours de Notre-Dame et sa flèche. Enfin sur la droite (probablement de l'autre côté du fleuve, mais l'entassement des toits cache le cours de la Seine) apparaît une tour carrée flanquée d'une tourelle circulaire qui pourrait être la « tour Clovis », autrement dit le clocher de l'abbaye Sainte-Geneviève (actuel lycée Henri IV).

s'élève non pas la colline de l'Université, mais celle du Golgotha, montagne aride et inhabitée. Le propos n'est bien évidemment pas de rendre compte de la topographie parisienne, mais d'inciter le lecteur à la dévotion : d'où la représentation de la Sainte-Chapelle, haut-lieu de conservation des reliques de la Passion qui constitue le sujet central de l'image ; peut-être la mise en valeur des Saints Clous, que l'on voit forger en bas de la page, renvoie-t-elle pour sa part à un autre trésor fier de posséder l'un de ces Clous : l'abbaye de Saint-Denis²⁹.

Ces paysages, tout en représentant de façon très précise certaines parties de la ville, concentre donc le regard sur des points particuliers, choisis pour leur charge symbolique. Ce processus est aussi à l'œuvre dans une autre œuvre de Jean Fouquet, à peu près contemporaine des précédentes : la miniature des *Grandes chroniques de France* consacrée au *Songe de Dagobert*. L'artiste a représenté Paris vu depuis Saint-Denis-de-l'Estrée, au nord (**Planche 128 a**). Mais il a évacué tous les monuments de la rive droite pour ne représenter que ceux de l'île de la Cité, de Notre-Dame (à gauche) jusqu'au palais (à droite) ; la « Ville » n'est pas du tout représentée, seule l'« Université », sur la rive sud, apparaît dans l'image avec la tour de Nesle (à l'extrême droite) et quelques églises (Saint-Séverin, au second plan ?). C'est une démarche comparable qui conduit, dans l'*Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris* (**Planche 131 a**), le « Maître du Froissart de Comynnes » à ne représenter, sur la droite de l'enluminure, que des édifices de l'île de la Cité : la Tour de l'horloge, la Sainte-Chapelle, Notre-Dame³⁰. Les monuments de la Cité demeurent donc perçus comme les plus emblématiques de la ville, mais celle-ci n'en est pas moins symbolisée aussi par son enceinte, et notamment par la porte Saint-Denis qui apparaît au premier plan de l'enluminure, sur la gauche.

Une ville en ses murs

À partir du XIII^e siècle, la réduction de Paris à l'île de la Cité est peu à peu abandonnée pour une vision tripartite de l'agglomération, liée à la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste. Ce grand chantier est cité par les deux biographes du roi, Rigord pour la rive droite, et Guillaume le Breton pour la rive gauche ; il apparaît, dans la littérature

²⁹ Voir plus loin notre chapitre sur Saint-Denis.

³⁰ Londres, BL, Ms. Harley 4379 (*Chronique* de Jean Froissart, Livre IV).

historique médiévale, comme l'une des grandes réalisations édilitaires de Philippe II³¹. Cette enceinte reste en service sur la rive gauche jusqu'à la fin du Moyen Âge, et même au-delà. En revanche, sur la rive droite, elle est remplacée dans la seconde moitié du XIV^e siècle par une enceinte plus large, dite « de Charles V », en réalité lancée par Étienne Marcel et achevée sous Charles V et Charles VI ; là encore, les chroniqueurs en font mention, mais cette fois, n'en attribuent pas tout le mérite au roi, sauf en ce qui concerne la Bastille, qui contrôle l'accès oriental³².

Ces enceintes jouent un rôle fondamental dans la définition de la ville. Plusieurs des textes consacrés à Paris s'arrêtent à ces murs, à l'exemple du *Dit des rues de Paris*. Le *Traité des Louanges de Paris* de Jean de Jandun, lui aussi, ne s'apesantit que sur la ville *intra muros* : il parle longuement de l'Université, puis des monuments de l'île de la Cité (Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le palais royal) et enfin, il passe sur la rive droite avec les Halles, mais ne déborde pas de la ceinture des fortifications. On perçoit aussi le rôle de « frontière de la ville » dévolu aux remparts dans certains passages des chroniques. C'est ainsi que la *Chronique dite de Jean de Venette*, en 1367, situe la « limite de la cité » vers les dernières maisons qui s'élèvent au-delà du couvent des Augustins, autrement dit le long du rempart de Philippe Auguste, sur la rive gauche³³.

L'organisation tripartite de la ville qui en découle, avec la « Cité » sur l'île, l'« Université » sur la rive gauche et la « Ville » sur la rive droite, constitue un *topos* de la littérature médiévale. Ce schéma organisationnel guide presque toutes les descriptions de Paris à partir du XIII^e siècle, comme en témoignent tour à tour Jean de Jandun, Guillebert De Mets, et les différents voyageurs de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle ; il demeure du reste très présent dans la littérature de l'époque moderne³⁴, ainsi que dans la cartographie : le plan de Truschet et Hoyau porte pour titre « Icy est le vray pourtraict naturel de la Ville, Cité, Université ». Les premiers plans de Paris sont structurés par ce découpage tripartite, qu'ils expriment en faisant de la Seine l'axe de composition de l'image (l'est étant placé en haut,

³¹ Voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

³² Voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Charles V.

³³ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 324. C'est là que l'on découvre le corps d'un étudiant noyé dans la Seine.

³⁴ V. Milliot, *Paris en Bleu...*, p. 61-62.

dans la tradition médiévale), et l'enceinte, sur les deux rives, formant le cadre dans lequel se développe la ville³⁵ (**Planche 144**).

Toutefois, la construction de l'enceinte dite « de Charles V » a donné une superficie bien plus grande à la « Ville » qu'à l'« Université » ; c'est sans doute ce qui a motivé certains textes à diviser en deux la rive droite. C'est par exemple le parti adopté par le livret imprimé vers 1529 sous le titre : *Les rues et églises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour...* ; la nomenclature des rues de Paris y est rangée sous quatre sections : le « quartier des Halles »³⁶ (partie ouest de la rive droite), le « quartier de la porte Baudetz »³⁷ (partie est), le « quartier de la Cité »³⁸ et le « quartier de l'Université »³⁹ (rive gauche). Corrozet, dans les *Antiquités de Paris*, se fera l'héritier de ces deux traditions de lecture de la ville, tripartite et quadripartite. Mais c'est incontestablement la première qui est la plus fréquente dans notre corpus⁴⁰.

Les représentations figurées accordent aussi une grande place aux fortifications pour définir Paris, notamment dans les images consacrées aux « entrées » des rois et des reines de France. L'instant choisi pour montrer ces cérémonies est généralement celui où le cortège passe les portes de la ville ; il s'agit le plus souvent de la porte Saint-Denis, qui était traditionnellement celle empruntée au retour du sacre, à Reims⁴¹.

³⁵ Ces plans, toutefois, n'apparaissent pas avant la décennie 1540 ; au Moyen Âge, il ne semble pas avoir existé pas de plan de Paris comme on en connaît pour Rome ou pour Jérusalem.

³⁶ *Les rues et églises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour...*, fol. Ai v°.

³⁷ *Ibid.*, fol. A ii r°. La «porte Baudetz» est la porte Baudoyer.

³⁸ *Ibid.*, fol. A iii r°.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ Voir aussi, sur cette question, le chapitre 9.

⁴¹ Quelques exemples, pour le XV^e siècle :

- Paris, BSG, ms. 283 (*Grandes Chroniques de France*), fol. 211v° : *Entrée de Louis VII à Paris*, miniature due à un enlumineur parisien (« second maître du BN fr. 823 »), vers 1400-1410.

- Lyon, BM, P.A. 30 (*Grandes Chroniques de France*), fol. 211 : même sujet, même date.

- Paris, BnF, ms. fr. 6465 (*Grandes chroniques de France* enluminées par Jean Fouquet vers 1455-1460), fol. 378v° (*Entrée à Paris du roi Jean II*), fol. 417 (*Entrée à Paris du roi Charles V*), fol. 444 (*Entrée à Paris de l'empereur Charles IV et du roi Charles V*).

-Berlin, Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, dépôt Breslau I, ms Rehdiger 4 (*Chroniques* de Jean Froissart ; manuscrit exécuté pour Antoine de Bourgogne par Loyset Liédet à Bruges en 1468), fol.1 : *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris* (miniature de frontispice du livre IV)

- Paris, BnF, ms. fr. 2645 (*Chroniques* de Jean Froissart, livre IV), folio 321v° : *Entrée de Marie de Blois et Louis II d'Anjou à Paris*, miniature exécutée par le Maître d'Antoine de Bourgogne à Bruges vers 1470-1475.

- Londres, BL, Ms. Harley 4379 (*Chroniques* de Jean Froissart, livre IV) : *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris* (miniature de frontispice), peinte à Bruges par le Maître du Froissart de Commynes, vers 1470.

- Paris, BnF, ms. fr. 2646 (*Chroniques* de Jean Froissart, livre IV), fol. 6 : *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris*; miniature exécutée pour Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, à Bruges vers 1470-1480.

- Londres, BL, Royal MS 18 E II (*Chroniques* de Jean Froissart, livre IV), fol. 7 : *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris*, par le Maître du « Froissart du Getty », vers 1480.

Il en va de même dans les enluminures représentant l'entrée de saint Denis dans la ville qu'il s'apprête à christianiser, ou bien sa mort aux portes de Paris, au pied de la colline de Montmartre, au-delà des portes de l'agglomération. Si l'artiste qui a illustré le manuscrit offert à Philippe V en 1317 a choisi la Seine pour limites de Paris, ce parti n'est pas le plus fréquent ; on le retrouve certes dans les exemplaires directement dérivés de la *Vie de saint Denis* de 1317, mais la plupart des autres manuscrits confèrent plutôt ce rôle à la muraille qui ceinture la ville, conformément aux habitudes de la représentation urbaine⁴². Les deux enluminures consacrées au martyr de saint Denis et de ses deux compagnons dans le *Bréviaire de Châteauroux* (vers 1410-1415) sont à cet égard très parlantes, en nous offrant l'un des premiers panoramas « réalistes » de Paris, vu du nord (**Planche 118**)⁴³.

Mais même dans les vues figurées qui présentent des édifices identifiables, la représentation ne se départit pas d'un certain aspect conventionnel. Le rendu de l'enceinte, notamment, est très stéréotypé : aucune image médiévale ne dépeint l'enceinte « de Charles V » telle qu'elle était réellement, c'est-à-dire comme une grosse levée de terre surmontée d'un petit parapet, et précédée d'un large fossé. Ces dispositions, adaptées aux débuts de l'artillerie, n'influent aucunement sur le mode de représentation de l'ouvrage, toujours figuré comme un haut mur de pierre⁴⁴. Par ailleurs, nous avons vu que certaines images avaient choisi de condenser les deux « cercles » qui constituent la ville : ses murs et son noyau, sur l'île, en faisant abstraction de tous les monuments qui se dressent entre les deux dans la ville réelle, tels que la tour du Temple. Ces représentations de Paris, malgré l'exactitude apportée au rendu de certains monuments, ne sont pas « réalistes » au sens strict. Cette réserve s'applique d'ailleurs aussi aux panoramas du Maître de Boucicaut : l'enceinte y apparaît comme une césure franche entre ville et campagne, alors que dans la topographie parisienne, un habitat se développe au nord des remparts, autour de petites églises (Saint-Laurent, La Chapelle). L'enceinte est donc perçue comme ce qui définit la ville, par opposition à la campagne environnante.

Au-delà de cette fonction identitaire, les fortifications ont aussi, dans notre corpus, un rôle bien concret qui prend une grande importance à partir des années 1350, lorsque Paris se

- Paris, BnF, ms. fr. 138 (Guillaume Fillastre, *La Toison d'or*), fol. 254 : *Entrée de Charles IV à Paris*, vers 1492-1498.

⁴² Voir plus loin notre chapitre sur saint Denis.

⁴³ R. Skupien, « Des monuments, des saints et des hommes. Vision des origines chrétiennes de Paris dans le *Bréviaire de Châteauroux* (avant 1415) »...

⁴⁴ Sur cette enceinte, voir notre chapitre sur les biographies de Charles V.

voit menacé par des troupes, après plusieurs décennies de paix. Les chroniques se font l'écho de ces préoccupations défensives, à l'instar de Jean de Venette qui, lui-même Parisien, a prêté une grande attention aux travaux touchant à la sécurité de la ville, de 1356 à 1358 :

« Eodem anno MCCCLVI cives Parisienses catenas ferreas, timentes de inimicis, et modicum in nobilibus confidentes, par vicis Parisienses et per compita posuerunt, fossata circa muros ad partem occidentalem, et circa suburbia ad partem orientalem, quia nullibi antea fuerant, noviter facientes, et muros novos parvos similiter supra illos, cum portis et bastillis ad prædicta construxerunt, munientes turres balistis, garrotis, canonibus et machinis, et aliis bellicis instrumentis, destruentes domos omnes quæ intus et extra muros antea jangebantur »⁴⁵.

Au sein de ces fortifications, se manifestent des points forts : le Louvre, la Bastille, les portes. Leur importance est bien marquée dans les descriptions de Paris. Guillebert De Mets, lorsqu'il évoque les « murs » de la rive droite, s'arrête plus longuement sur le Louvre et la Bastille :

« Au deux boutz de la basse partie de la ville, sur la riviere, sont très haulx et fors murs a grans tours : Cest assavoir au Louvre ou il sont a garites doubles, les ungs dedens devers la ville, et les autres du costé dehors la ville. Et aussi aux Celestins, lesquelz estora Hugues Aubriot, prevost de Paris. »⁴⁶

De même, Antoine d'Asti consacre une partie de son poème à la description de la Bastille, dont il perçoit bien le rôle ambigu : cette solide forteresse est moins là pour assurer la sécurité de la ville que celle du roi, qui peut grâce à elle quitter Paris sans être vu.

*« BASTILLIA SANCTI ANTONII
Miror tam forma præstans quam robore castrum,
Quod Sancti Antonii vulgo Bastillia fertur ;
Per quod secrete Rex urbem intrare, vel illam
Nocte dieque potest exire, et tendere quo vult. »⁴⁷*

Cette analyse rejoint le témoignage des chroniques, qui présentent souvent la Bastille comme une forteresse essentielle pour tenir Paris, mais plutôt contre la ville qu'à son avantage. C'est ainsi qu'elle apparaît dans la chronique du héraut Berry, en 1413-1418 : c'est un lieu de repli face aux émeutiers parisiens⁴⁸. Lorsque le connétable de Richemont reprend

⁴⁵ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 152. Traduction par C. Beaune, p. 153 : « Cette année-là, les Parisiens posèrent des chaînes de fer pour boucher les rues et les carrefours de Paris, par peur de nos ennemis et parce qu'ils avaient peu confiance dans la noblesse. Ils firent creuser des fossés, au pied de la muraille côté ouest et autour des faubourgs côté est, où il n'y en avait jamais eu. De petits murs nouveaux furent semblablement construits à leur aplomb, les tours furent munies de balistes, de bombardes, de canons, de machines et autres engins de guerre. On fit détruire les maisons qui jouxtaient la muraille tant à l'intérieure qu'à l'extérieur. »

⁴⁶ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 220.

⁴⁷ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 534. Traduction de Le Roux et Tisserand, p. 535 : « J'admire ce château aussi remarquable par sa forme que par sa solidité. On l'appelle communément la Bastille de Saint-Antoine. Le Roi peut secrètement, par là, ou bien entrer en ville, ou bien en sortir de jour et de nuit, et se rendre où il veut ».

⁴⁸ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...* :

Paris en 1436, les Anglais se réfugient à leur tour dans la Bastille ; d'après son biographe Guillaume Gruel, le connétable aurait souhaité assiéger la forteresse mais ne put le faire, faute d'argent pour payer ses troupes, et dut accepter de traiter avec les Anglais⁴⁹. Contrairement aux autres portes de l'enceinte, la Bastille est donc ressentie comme une citadelle isolée du reste de la ville, ce qui correspond du reste à l'interprétation qu'en font les historiens de l'architecture militaire.

Les différentes portes ouvertes dans cette enceinte sont un élément souvent retenu par les écrivains qui décrivent la ville. La plupart se bornent à indiquer leur nombre : Antonio de Beatis pense qu'il y en a treize, mais précise qu'il n'a pu vérifier par lui-même l'exactitude de cette information⁵⁰ ; son contemporain milanais en compte pour sa part quatorze. Guillebert De Mets, quant à lui, organise toute sa description des faubourgs de Paris en suivant l'ordre des portes de l'enceinte. Les chroniqueurs se montrent également attentifs au rôle de ces points stratégiques : le *Journal du Bourgeois de Paris* mentionne régulièrement les portes que l'on mure pour renforcer la sécurité de Paris. Ces portes ont aussi une fonction emblématique : elles marquent l'entrée dans Paris. La porte Saint-Denis, en particulier, apparaît très souvent dans notre corpus comme la première station des cortèges d'entrées royales dans la ville.

Les faubourgs, premier cercle ou élément constitutif de la ville ?

Quelle que soit l'importance de l'enceinte, sur le plan identitaire comme défensif, elle n'englobe cependant pas l'ensemble de la population parisienne. Il existe en effet plusieurs faubourgs, sur la rive droite comme sur la rive gauche, qui n'ont jamais été inclus à l'abri de ses murs. Sont-ils considérés comme des quartiers de Paris ?

Nous avons vu que certains des textes décrivant Paris s'arrêtaient à l'enceinte ; mais d'autres n'hésitent pas à franchir la fortification et à englober les faubourgs dans l'évocation

- p. 56 : Pierre des Essarts s'y tient réfugié avec tous ses biens lors de l'émeute d'avril 1413 ; le duc de Bourgogne lui fait rendre la forteresse contre promesse (en fin de compte non tenue) de la vie sauve.

- p. 86-88 : lorsque les Bourguignons s'emparent de la ville en 1418, le dauphin et le prévôt de Paris s'y replient ; de là, le dauphin fuit vers Melun en rassemblant ses troupes. Celles-ci essaient de reprendre la ville en pénétrant par la Bastille, mais échouent ; d'après le héraut Berry, « si vindrent devers lui [[le dauphin] messire Pierre de Rex, mareschal de France, et le sire de Barbazan et plusieurs autres cappitaines, qui retournerent a Paris et y entrerent par la Bastille, cuidans recouvrer la ville, et furent tout le long de la rue Saint Anthoine jusques a la porte Baudes, et se bouterent dedans les maisons, cuidant piller ; et a ceste occasion perdirent a recouvrer la ville. »

⁴⁹ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont...*, p. 122-123.

⁵⁰ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 132.

de la ville. Les deux « dits » consacrés aux établissements religieux de Paris, au XIII^e-XIV^e siècle, font ainsi place aux « moûtiers » des faubourgs aux côtés des églises *intra-muros*. Le premier d'entre eux, le *Dit des moustiers*, invoque juste après l'aide de Notre-Dame celle de Notre-Dame des Champs, de Saint-Marcel et de Saint-Victor, avant de revenir à l'intérieur des murs avec trois églises de la rive gauche⁵¹ ; et la suite du poème mêle allégrement les édifices *intra muros* aux établissements installés au-delà de l'enceinte de Philippe Auguste, tels que Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, Saint-Lazare ou Saint-Germain-des-Prés. Dans le *Dit des monstiers de Paris*, écrit vers 1327, l'auteur inclut lui aussi dans sa liste des établissements religieux de la ville deux abbayes hors les murs sur la rive gauche (Saint-Victor et Saint-Germain-des-Prés) ainsi que l'église paroissiale Saint-Sulpice ; et sur la rive droite, il cite de nombreux « moutiers » situés au-delà de l'enceinte de Philippe Auguste (celle de Charles V n'étant pas encore construite à cette date), tels que le Val-des-Écoliers, le Temple, les Filles-Dieu ou les Quinze-Vingt. Rutebeuf, lui aussi, dans *Les Ordres de Paris* (vers 1260), inclut dans sa liste des établissements tels que le Béguinage et les Quinze-Vingts ; le cheminement topographique qui structure le poème ne s'arrête donc pas à la muraille de la ville.

De même, lorsqu'il décrit la ville de Paris au début du XV^e siècle, Guillebert De Mets ne se contente pas de dépeindre l'agglomération *intra muros* ; il évoque aussi, à la fin de son texte, les différents « forbours ». Ce sont les portes de l'enceinte qui gouvernent l'organisation du chapitre, selon un ordre topographique qui commence sur la rive gauche, avant de se poursuivre de l'autre côté du fleuve. Sont ainsi énumérés, dans un premier temps : Saint-Victor, avec son abbaye et son « grand pin »⁵² ; Saint-Marcel avec ses trois églises paroissiales⁵³, sa collégiale, son couvent de Cordelières ; Saint-Jacques, avec son hôpital et Notre-Dame-des-Champs⁵⁴ ; Saint-Michel, avec les Chartreux et le pressoir de l'hôtel-Dieu⁵⁵ ; Saint-Germain, avec son abbaye⁵⁶ ; puis le tour de l'enceinte de la rive gauche s'achève avec la tour de Nesle et le Pré-aux-clercs⁵⁷. Guillebert passe ensuite sur la rive droite, où il progresse pareillement de l'est vers l'ouest, en nommant : Saint-Antoine, avec l'abbaye Saint-

⁵¹ *Le Dit des moustiers de Paris...*, p. 183-184.

⁵² Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 221.

⁵³ *Ibid.*, p. 221 : Saint-« Marcel » (en fait Saint-Martin), Saint-Médard (seule conservée aujourd'hui) et Saint-Hippolyte.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 222.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 223.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 223.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 224.

Antoine-des-Champs et la Grange-aux-Merciers⁵⁸ ; la porte du Temple, qui donne sur des jardins⁵⁹ ; le faubourg Saint-Martin, avec l'église Saint-Laurent⁶⁰ ; le faubourg Saint-Denis, avec l'église de Saint-Lazare et un peu plus loin, celle de La Chapelle ; le faubourg Montmartre⁶¹ et celui du Roule, au-delà de la porte Saint-Honoré⁶². Pour la rive droite, il ne se borne d'ailleurs pas à parler des faubourgs ; il leur adjoint également plusieurs localités de la banlieue : le manoir de Conflans, le pont de Charenton, l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, le bois de Vincennes, Le Bourget, l'abbaye de Saint-Denis, le Lendit, Boulogne, le pont de Saint-Cloud. Paris semble ainsi englober dans sa sphère d'attraction plus de territoire au nord de la Seine qu'au sud du fleuve.

Hieronymus Münzer, contemplant le site de la ville depuis les tours de Notre-Dame, a pour sa part une démarche inverse de celle de Guillebert : il inclut dans sa description des établissements de la rive gauche, Saint-Germain, la Chartreuse, Saint-Marcel et Saint-Victor⁶³, mais ne déborde pas des murailles du côté nord. Il faut dire que le paragraphe qu'il consacre à la rive droite est manifestement très court, « *que non possum omnia recensere* »⁶⁴ : c'est sans doute la raison pour laquelle il ne détaille pas davantage les faubourgs qui s'étendent au-delà de l'enceinte de Charles V. Mais ce silence est peut-être aussi lié au fait que Münzer a trouvé plus d'intérêt aux grandes abbayes qui bordent Paris au sud, qu'aux établissements plus modestes cités par Guillebert au nord. Münzer, dans sa description de Paris, ne recherche pas l'exhaustivité mais se concentre sur l'organisation générale de la ville (sa topographie, son réseau viaire) et sur un petit nombre d'édifices qu'il juge particulièrement significatifs, sur le plan architectural ou « historique » (reliques et tombeaux illustres). Sa démarche est donc très différente de celle de Guillebert, qui tenait davantage de la liste⁶⁵. Mais la façon dont il intercale les quatre abbayes hors les murs au milieu de sa description de la rive gauche, après les Mathurins et avant Sainte-Geneviève, montre bien que, même s'il prend soin de les dire « *extra muros* », il les considère comme intrinsèquement

⁵⁸ *Ibid.*, p. 225.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 227.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 227-228.

⁶¹ *Ibid.*, p. 230.

⁶² *Ibid.*, p. 231.

⁶³ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 215.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 216.

⁶⁵ Sur cet aspect, voir aussi le chapitre « Paysages de l'Île-de-France ».

rattachées à Paris. En revanche, s'il consacre un très long développement à l'abbaye de Saint-Denis, il ne la confond pas avec la ville de Paris dont elle est distante de deux lieues⁶⁶.

Au-delà du cœur formé par l'île de la Cité et du centre à l'abri de ses remparts, on peut donc discerner, d'après nos textes, un Paris un peu plus vaste qui englobe tous ces faubourgs étroitement liés à la ville. Jusqu'où s'étend cette zone nécessairement plus diffuse, faute de murailles pour l'encadrer ?

Au sud, il existe justement des murs le long des bourgs Saint-Médard, Saint-Marcel et Saint-Germain, mais ils sont eux-mêmes débordés par l'habitat et n'apparaissent pas comme des limites dans notre corpus. Par contre, un établissement religieux joue un rôle symbolique d'« entrée de ville » dans certains textes : c'est Notre-Dame des Champs. Il semble donc que ce soit à son niveau qu'il faille borner l'agglomération vers le sud, plutôt que d'aller jusqu'à la « Tombe-Issoire », car cette colline censée marquer l'emplacement du tombeau d'Ysoré, vaincu par Guillaume au Court Nez sous les murs de Paris⁶⁷, paraît appartenir déjà à la « banlieue ». Notre-Dame des Champs et la chartreuse de Vauvert se trouvent d'ailleurs, pour le Carme de Venette, à la limite de la zone urbanisée : les Anglais, s'approchant de Paris, font des courses « par les vignes et par les champs » près de ces deux établissements en 1360⁶⁸. Lorsqu'on arrive par le sud, un autre monument peut également constituer le signe que l'on pénètre sinon dans Paris, du moins dans ses faubourgs : c'est le moulin à vent de la Butte-aux-Cailles. C'est là, par exemple, que les corps constitués se portent à la rencontre de l'ambassade hongroise en 1458, d'après la *Chronique* de Jean Chartier⁶⁹.

Du côté nord, une borne indique la limite entre Paris et Saint-Denis : c'est la « *crux ad fines* » ou « croix penchée ». Ce monument est régulièrement cité dans notre corpus, car il intervient dans les rituels tels que la bénédiction du Lendit ou les funérailles des rois de France. Par ailleurs, le pendant septentrional de Notre-Dame-des-Champs peut être fixé à l'église de La Chapelle. On le voit par exemple dans le récit détaillé de la réception de l'empereur Charles IV en 1378, fourni par les *Grandes chroniques de France* : c'est devant

⁶⁶ *Ibid.*, p. 219 : « *Distat autem hoc monasterium duabus leucis a Parisius versus aquilonem.* »

⁶⁷ Voir plus loin.

⁶⁸ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 234 : « *In octabis autem Paschæ, Anglici (...) accesserunt prope civitatem Parisiensem cum magna multitudine armatorum, currentes et se ostendentes versus Nostram Dominam de Campis et circa monasterium Carturiensium per vineas et per campos* ».

⁶⁹ Jean Chartier, *Chronique de Charles VII...*, tome III, p. 77 : « Et adoncques le premier jour de l'an révolu, prindrent congé du roy pour eulx s'en retourner en leurs pays, et vindrent parmy la ville de Paris, où ilz furent grandement receuz, et allerent au devant d'eulx jucques au moullin a vent hors de la porte Saint-Jacques, Monseigneur le conte d'Eu, Monseigneur de Langes, Monseigneur de Paris... » [etc.].

La Chapelle que l'empereur quitte sa litière, où il voyageait plus confortablement (il souffrait beaucoup de la goutte), pour monter sur le cheval d'apparat avec lequel il devait faire son entrée solennelle dans la ville⁷⁰. Charles V, venu à sa rencontre en grand arroi, le rejoignit près de là, à « mi voie du Molin à vent et de la Chappelle »⁷¹. La Chapelle est, de même, le lieu où les corps constitués de la ville viennent saluer Henri VI en décembre 1431⁷² et Charles VII en novembre 1437.⁷³ Ce site, au nord des nouvelles fortifications mises en place dans le troisième quart du XIV^e siècle, constitue donc une sorte de « zone-tampon » entre Paris et ce que l'on appelle, dans notre corpus, « les champs », autrement dit la campagne. Il correspond à un petit col qui donne accès à la vallée de la Seine, entre les hauteurs de Montmartre et de Belleville ; c'est un lieu de passage emprunté depuis des siècles⁷⁴, et par lequel passent toujours les grandes voies de circulation, routières et ferroviaires, quittant Paris par le nord⁷⁵.

Du côté est, le même rôle est dévolu à l'abbaye Saint-Antoine, dont le parvis accueille notamment la grande cérémonie d'ostension des reliques de la Passion en 1239, avant que le cortège, venu de Sens, ne rentre dans Paris⁷⁶. C'est également là que s'arrête le convoi funèbre du roi Jean II, venu d'Angleterre, le temps qu'on organise le service solennel à Notre-Dame, comme le rappellent les *Grandes chroniques de France*⁷⁷.

En revanche, l'examen de notre corpus n'a pas permis de mettre en évidence une telle limite « symbolique » pour l'ouest de Paris, sur la rive droite.

⁷⁰ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 210 : « Et, ainsi accompagné, vint le dit Empereur à la dite Chapelle Saint-Denis, et là se fist descendre de la litière [de] la Royne en un hostel, et fu mis à cheval sur le destrier, que le Roy li avoit envoyé à Saint-Denis, lequel estoit morel, et semblablement monta le roy des Rommains sur celui que le Roy li avoit envoyé, le quel estoit pareillement morel. »

⁷¹ *Ibid.*, p. 216.

⁷² L.-M. Bryant, « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Âge »..., p. 517 et 526-530. L'auteur pense qu'il s'agit là d'une innovation introduite par Henri VI dans le cérémonial, mais nous avons vu qu'il en allait déjà de même en 1378.

⁷³ Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII*, citée par B. Guinée et F. Lehoux, *Les Entrées royales françaises...*, p. 73.

⁷⁴ A. Lombard-Jourdan, « Montjoie et saint Denis ! »....

⁷⁵ R. Dion, « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville »..., p. 22.

⁷⁶ Voir Annexe.

⁷⁷ « Le merquedy, premier jour de may, l'an MCCCLXIII dessus dit, le corps du dit roy Jehan, qui avoit esté trespassé à Londres, comme dit est, fu apporté à Saint-Anthoine près de Paris, au soir, et y demoura la jueudy, le venredy et le samedy ensuyvant, pour appareillier et mettre à point le corps et les autres choses necessaires pour l'obsequie. Et le dymenche, Ve jour du dit mois de may, après disner, fu le dit corps apporté de la dicte abbaye de Saint-Anthoine en l'église de Nostre-Dame de Paris... » (*Les Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. I, p. 342-343).

Ces faubourgs, tout en étant intimement liés à Paris, présentent leur propre individualité.

Lorsque Guillebert De Mets parle du faubourg Saint-Marcel, il relève :

« Item y a fors bours moult grans, comme se ce feust une ville a part ; sy y demouroient ouvriers de divers mestiers, especialement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames, et autres. »⁷⁸

Cette intense activité artisanale, qui fait de Saint-Marcel « comme une ville », est confirmée par les documents d'archives, qui montrent que le faubourg forme un espace comparable à Paris *intra muros*, voire complémentaire⁷⁹ ; dans le rôle de la taille, les deux sont d'ailleurs réunis et Saint-Marcel est appelé « Ville ». Cette dénomination est aussi la sienne dans la partie des *Grandes chroniques de France* écrites vers 1375 par Pierre d'Orgemont pour Charles V : Saint-Marcel y est qualifié de « ville », au même titre que Villejuif, Gentilly, Cachan et Arcueil⁸⁰. Dans sa *Chanson de Bertrand du Guesclin* (années 1380), Cuvelier préfère parler de « fauxbour », comme Guillebert, mais n'en accorde pas moins une attention tout particulière à ce lieu qui revient plusieurs fois sous sa plume, car c'est un site directement menacé par certaines chevauchées anglaises⁸¹. Le faubourg Saint-Marcel est par ailleurs mis en scène dans plusieurs chroniques, qui y mentionnent diverses activités étroitement liées à la ville *intra muros* : Jean de Venette évoque la « célèbre

⁷⁸ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 222.

⁷⁹ Dans les années 1277-1292, les tisserands parisiens, en lutte contre les teinturiers, firent ainsi appel aux artisans de Saint-Marcel et de Saint-Denis ; cf. B. Bove, Y-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., dossier de C. Bourlet sur « La répartition spatiale des relations professionnelles dans la filière textile », p. 33. Il s'agit cependant là d'une situation exceptionnelle, à laquelle mit fin l'accord trouvé entre les deux professions parisiennes en 1292.

⁸⁰ « Et à Paris avoit bien XII^C hommes d'armes, autres que de la ville, aux gaiges du Roy, et y ot, celle journée, des escarmuches devant la ville de Saint-Marcel et y perdirent les diz Anglois environ VI ou VIII de leurs gens. Et, celle journée [24 septembre 1370], les diz Anglois mistrent le feu en grant foison de villes emprès Paris, comme Ville Juye, Gentilly, Cachant, Arcueil et en l'ostel de Vincestre... »

(*Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 145 ; l'auteur traite de la chevauchée de Robert Knowles en 1370, qui vint aux portes de Paris ; à la suite de cette chevauchée, Charles V nomma Bertrand du Guesclin à la connétablie).

⁸¹ Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...* :

- § DCVIII, p. 365, vers 185558-18561 :

« Car, voir, Robert Canole qui ne m'a adaigné,
Avecques maint Englois sont maintenant logié
Dedens le Gastinois ; si vienent tout rengié,
A saint Marcel seont ains .II. jours hebregié. »

- § DCXI, p. 366, vers 18621-18622 :

« S'aroit feru aux bailles de la cité de non
Ou du noble fauxbour qui saint Marcel a non »

- La forme « saint Marceau » est aussi employée une fois :

« Pour assaut donner fussent a saint Marceau venus » (§ DCXII, p. 367, vers 18685).

boucherie de Saint-Marcel » (*famosum carnificium de sancto Marcello*)⁸² et Matthieu Paris situe dans une taverne du faubourg Saint-Marcel le départ de la rixe qui provoqua la grande grève universitaire de 1229⁸³. Le centre du faubourg Saint-Marcel était constitué par la collégiale éponyme, autour de laquelle se groupaient plusieurs églises dont une seule subsiste aujourd'hui, l'église Saint-Médard. La plupart des descriptions médiévales de Paris se bornent à les citer sans plus de précisions, mais Hieronymus Münzer inclut cependant Saint-Marcel dans ses visites, puisqu'il déclare y avoir vu la tombe de Pierre Lombard, l'auteur du *Livre des sentences*⁸⁴.

Le faubourg Saint-Germain, constitué autour de l'abbaye éponyme, formait lui aussi à l'origine un « bourg » bien distinct de Paris. Plusieurs indices de cet héritage sont fournis par notre corpus, qui signale par exemple l'existence d'une boucherie relevant de l'abbé. Guillebert De Mets ne met pas autant en relief le faubourg Saint-Germain que le faubourg Saint-Marcel, mais il souligne l'existence de ces bouchers⁸⁵. L'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, noyau de ce faubourg, est unanimement considérée par nos auteurs comme l'un des grands établissements monastiques de Paris. On conserve le souvenir de sa fondation royale, que commémoraient sur place à la fois une statue et un tombeau. Hieronymus Münzer, lorsqu'il décrit Paris à la fin du XV^e siècle, s'intéresse vivement à l'abbaye, où il voit la célèbre statue d'« Isis » que l'abbé Guillaume Briçonnet devait par la suite détruire pour couper court aux superstitions, mais aussi la salle capitulaire, la chapelle de la Vierge et le réfectoire, aujourd'hui disparus⁸⁶. Signe de l'importance qu'il accorde à l'abbatiale, il en donne les dimensions, comme pour Notre-Dame ; ce sont les seules églises de Paris qui sont ainsi mesurées. Saint-Germain-des-Prés est donc jugé par tous comme l'un des grands monuments de la capitale. Le lieu apparaît d'ailleurs dans plusieurs chroniques. Selon Jean de Saint-Victor, par exemple, c'est là que le cardinal Jean Cholet, en 1283, prêcha en faveur de la croisade en Aragon⁸⁷.

⁸² *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 226.

⁸³ Voir Annexe.

⁸⁴ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 215.

⁸⁵ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 223 : « La porte Saint Germain : la sont forbours ou demeurent moult de bouchiers. »

⁸⁶ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 215.

⁸⁷ Jean de Saint-Victor, *Memoriale historiarum*, BnF, ms. lat. 15011, fol. 455 (1283) : « Hoc anno primo venit in Franciam legatus Iohannes Cholet tituli sancte Cecilie cardinalis pro Arragonia et Valencia ; functus est officio legationis predictae VI annis et amplius et apud Sanctum Germanum de Pratis extitit VII kal. Martii habens indulgentiam plenariam velud mare transfretandi a papa Martino pro cruce signatis euntibus in Arragoniam.... » I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 144.

Mais quelle que soit l'individualité que leur reconnaissent les textes médiévaux, ces faubourgs qui s'étendent au pied des remparts de Paris entretiennent une relation étroite avec la ville *intra muros*, dans laquelle ils peuvent du reste se trouver englobés en cas d'extension de l'enceinte. Le processus de densification qui fait suite à un tel élargissement des remparts a été très bien décrit par Guillaume Le Breton :

*« Anno eodem, Philippus rex magnanimus totum Parisius in circuitu circumsepsit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utraque parte, maximam terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens, et possessores agrorum et vinearum compellens ut terras illas et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent, vel ipsimet novas ibidem domos constituerent, ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur. »*⁸⁸

On constate, dans les documents d'archives, une certaine rémanence du souvenir des enceintes anciennes, qui se traduit par la référence aux « vielz murs » ou « ancienne closture de Paris », ainsi que par la résistance de toponymes tels que la « porte Baudoyer » ou « porte Baudet ». Notre corpus reflète cette résilience, quoique dans une moindre mesure que les actes de la pratique. Raoul de Presles, par exemple, évoque la trace de l'ancien rempart de la rive droite, matérialisée par l'« archet Saint-Merry » :

*« Depuis fu habitée et fermée Paris jusques au lieu que len dit a larchet Saint Merry, ou il appert encores le costé dune porte. »*⁸⁹

Et dans les récits d'entrées royales, on trouve régulièrement mentionnée « l'ancienne porte Saint Denis », qui constitue l'une des stations du cortège devant les « mystères » installés sur des tréteaux⁹⁰.

Nos textes montrent par ailleurs très bien la relation de dépendance qui s'établit entre l'*intra* et l'*extra* muros. Dans les chroniques, on voit régulièrement les habitants des faubourgs se réfugier à l'abri des murailles en cas de danger. C'est ce que décrit, pour les faubourgs de la rive gauche, le chroniqueur carme connu sous le nom de « Jean de Venette », en 1360 :

« Sed et habitantes in tribus suburbiis Parisiensibus, scilicet apud Sanctum Germanum de Pratis, apud Nostram Dominam de Campis, et apud sanctum Marcellum, omnes infra urbem, relictis domibus vacuis, intraverunt. Unde in sancto sabbato Paschæ illo famosum carnificium de sancto

⁸⁸ Guillaume Le Breton, *Gesta Philippi regis...*, chapitre 160, p. 240-241. Traduction : « La même année, le roi Philippe le Magnanime entoura tout Paris d'une enceinte en construisant l'autre partie au sud, jusqu'à la Seine, incluant une grande étendue de terrain à l'intérieur des murs et poussant les propriétaires de champs et de vignes à louer ces terres et vignes à des habitants pour qu'ils y édifient des maisons neuves, ou à y construire eux-mêmes des maisons neuves, afin que la cité paraisse pleine de maisons jusqu'aux murs. » Voir notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste pour une plus longue présentation de cet épisode.

⁸⁹ Raoul de Presles, *Description de Paris sous Charles V...*, p.109.

⁹⁰ B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les entrées...*, p. 67 [1431].

Marcello translatum fuit in plateam Mauberti juxta fratres de Carmelo, et carnificium de sancto Germano translatum fuit alibi infra muros. »⁹¹

Et ces faubourgs peuvent être sacrifiés à la sécurité de la capitale :

« *In crastino vero Paschæ, domini et cives Parisienses ignes fecerunt apponi in suburbiis illis de sancto Germano et de Nostra Domina de Campis et de Sancto Marcello, et fuit, ut dicitur, data licentia quod quicumque posset rapere de domibus ligna, ferra, tegulas et cæteras materias, audacter illuc iret ad diripiendum quidquid posset et portandum.* »⁹²

La banlieue de Paris

Tout autour de Paris s'étend une zone qui lui est étroitement attachée : la banlieue. Celle-ci correspond à l'exercice d'un droit féodal, le ban. En général, on considère que ce droit, dont la première mention date de 1036 et concerne la ville d'Arras⁹³, a pour limite approximative un cercle autour de la ville, ayant une lieue de rayon : à l'intérieur de cette limite, on reste placé sous la juridiction du seigneur de la ville ; la banlieue forme ainsi un « îlot de droit urbain » installé dans les campagnes avoisinantes⁹⁴. En ce qui concerne Paris, le rayon serait plutôt de deux lieues⁹⁵, et la notion même de banlieue se révèle à l'examen assez

⁹¹ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 226. Traduction par Colette Beaune, p. 227 : « Les habitants des trois faubourgs de Paris – Saint-Germain-des-Prés, Notre-Dame-des-Champs, Saint-Marcel – durent eux aussi tous abandonner leurs maisons et entrer en ville. Le samedi saint, la fameuse boucherie de Saint-Marcel fut transférée place Maubert, à proximité du couvent des Carmes, et la boucherie de Saint-Germain établie elle aussi à l'intérieur des murs. »

⁹² *Ibid.*, p. 228. Traduction par C. Beaune, p. 229 : « Le lendemain de Pâques, les seigneurs et les bourgeois de Paris firent mettre le feu aux trois faubourgs de Saint-Germain, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Marcel. On autorisa ceux qui en étaient capables à prélever sur les maisons poutres, ferrailles, tuiles et tous autres matériaux, pourvu qu'ils réussissent audacieusement à aller jusque-là pour les prendre et rapporter. » Le Carme en tire, comme souvent, un « exemple « moral : « Vous pouviez alors voir les uns se réjouir de leurs prises et les autres gémir et se désoler pour le dommage qu'ils constataient leur avoir été fait. »

⁹³ A. Lombard-Jourdan, « *Oppidum* et banlieue »..., p. 386 : « bannileuga », zone à l'intérieur de laquelle l'abbé de Saint-Vaast perçoit seul le tonlieu.

⁹⁴ Expression empruntée à Michel Bochaca, *La Banlieue de Bordeaux. Formation d'une juridiction municipale suburbaine (vers 1250-vers 1550)*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 170. Cf. Alain Faure, article « Banlieue », dans : C. Topalov et al., *L'Aventure des mots de la ville...*, p. 72-77.

⁹⁵ Le périmètre de la banlieue semble de toute façon avoir été assez élastique : la banlieue de Saint-Omer, par exemple, telle qu'elle est décrite en 1565, s'étend « d'une lieue ou environ du côté du midi et du septentrion et d'une lieue et demie ou environ du côté de l'Occident », en fonction des marais et des cours d'eau (*ibid.*, p. 386). En outre, pour Anne Lombard-Jourdan, la « lieue » de référence dans l'étymologie de « banlieue » serait la « lieue française », valant un peu plus de 4 kilomètres (*ibid.*, p. 292-293). La « banlieue » serait ainsi l'héritière de l'« *oppidum* » de l'Antiquité, qui, pour l'auteur, débordait largement les limites de l'agglomération urbaine : selon Anne Lombard-Jourdan, l'« *oppidum* » de Paris couvrait une surface d'environ trois milles et, à l'époque mérovingienne, il englobait par exemple Notre-Dame-des-Champs et la première basilique de Saint-Denis, qu'elle situe à La Chapelle (*ibid.*, p. 379-380).

diffuse⁹⁶. Les premières occurrences du terme, sous le règne de Louis VI, s'appliquent plutôt à un ensemble de droits ; c'est sous Philippe Auguste que le terme de « banlieue de Paris » commence à prendre une acception territoriale, mais sans recouvrir forcément un espace continu⁹⁷. En revanche, dans le *Traité sur la voirie* de Jean Sarrazin (1270), on rencontre l'expression « tant comme la banlieue dure », ce qui indique que la banlieue est désormais perçue comme un territoire. Pour autant, sa délimitation précise demeure difficile à établir pour le Moyen Âge, car les quelques listes dont on dispose ne sont pas nécessairement concordantes⁹⁸. Mais on peut vraisemblablement extrapoler son étendue d'après les cartes modernes, la plus ancienne étant celle de Jean Boisseau en 1650.

La notion de « banlieue » dans les textes littéraires

Dans notre corpus, le terme de « banlieue » est très peu fréquent ; il reste surtout cantonné à des œuvres très proches des actes de la pratique⁹⁹ : le *Journal* de Clément de Fauquembergue, qui, en tant que greffier du Parlement de Paris, s'est intéressé à la « criée » des affaires touchant la banlieue de Paris¹⁰⁰, et la *Chronique scandaleuse* de Jean de Roye, qui évoque les franchises accordées par le roi à la « ville, faubourgs et banlieue de Paris » pour y attirer des habitants¹⁰¹ ; on peut du reste rapprocher sa formulation de celle employée dans les documents d'archives et les textes normatifs : « ville, banlieue, prevosté et viconté de

⁹⁶ C. Bourlet, « Paris et ses banlieues : limites et définitions d'un espace médiéval »... ; H. Noizet et C. Bourlet, *Les limites de Paris...*

⁹⁷ Voir la *Charta pacis* (1222) qui établit les droits de l'évêque et du roi sur la ville : « De latronibus et homicidiis captis in locis predictis faciet episcopus justitiam suam apud S. Clodoaldum vel alibi in terra sua propria extra **banleugam Parisiensem**. » (Guérard, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 122, n° CXLV).

⁹⁸ On trouve dans le *Grand Coutumier de France* de Jacques d'Ableiges (vers 1389) un chapitre intitulé : « Quelle chose est prevosté, viconté et banlieue », mais la liste des villages rattachés à la banlieue de Paris varie, selon les manuscrits, de 6 à 31 localités. Une autre source pourrait être le recrutement de la léproserie d'Arcueil, que l'on appelait « la Banlieue » : mais les villages dépendant de cet établissement en 1361 ne sont pas exactement les mêmes que ceux choisis par le *Grand Coutumier*. La carte de la banlieue de Paris publiée par Raymond Cazelles (*Paris de Philippe Auguste à Charles V...*, p. 362) semble avoir puisé à différentes sources, dont le *Grand Coutumier*, mais celles-ci ne sont pas précisées.

⁹⁹ Occurrences repérées grâce au DMF (<http://atilf.atilf.fr>).

¹⁰⁰ Clément de Fauquembergue, *Journal...*, t. III (1431-1435), p. 5 : « lesdiz conseillers s'informeront se par le stile il souffist de faire les criées en Chastellet ou regard des choses assises ou situées en la **banlieue** ou s'il les convient signifier sur les lieux où ycelles choses sont assises ».

¹⁰¹ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse...*, t. I, p. 174 : « le roy vouloit que, pour bien repeupler sa ville de Paris, qu'il disoit avoir esté fort depopulée, tant pour les guerres, mortalitez et autrement, que toutes gens de quelque nacion qu'ilz feussent peussent de là en avant venir demourer en ladictte ville, et en icelle et es faulxbourgs et **banlieue** ilz peussent joyr de toutes franchises de tous cas par eulx commis, comme de murdre, furt, larrecins, piperies et tous autres cas, reservé crime de lese majesté ».

Paris »¹⁰². On trouve aussi le toponyme de « Banlieue » utilisé pour la maladrerie d’Arcueil par Rutebeuf et par Pierre d’Orgemont, mais il s’agit ici plutôt d’un lieu-dit¹⁰³.

En somme, la banlieue n’est pas vraiment une notion présente dans notre corpus : les auteurs qui recourent au terme sont peu nombreux et appartiennent surtout au milieu judiciaire, il s’agit donc d’un mot emprunté au vocabulaire professionnel et non d’une référence courante.

En revanche, les textes littéraires mettent en lumière l’existence d’un territoire proche de la ville et de ses faubourgs, qui présente une forte synergie avec Paris. Ce territoire est un peu plus vaste que la « banlieue » au sens strict du terme, mais peut lui être plus ou moins assimilé en termes de « carte mentale ». Il s’étend de Vincennes à Saint-Cloud, et de Saint-Denis à Bourg-la-Reine. On peut distinguer, à cet égard, deux types d’occurrences dans les textes : d’une part, les mentions relatives à de nombreux villages en périphérie de Paris (Saint-Cloud, Charenton, Bicêtre...) qui apparaissent surtout dans les chroniques, en lien avec la vie quotidienne des Parisiens ou avec la défense de la ville ; d’autre part, les observations qui portent sur deux sites bien particuliers, Saint-Denis et Vincennes, auxquels notre corpus paraît réserver un statut un peu à part, que nous essaierons de préciser.

Des villages en lien étroit avec Paris

Ce territoire est perçu comme un espace rural, parsemé de villages (seul Saint-Denis présente un caractère urbain). Il se distingue ainsi nettement de l’agglomération parisienne. En témoigne l’expression de sortir « aux champs » régulièrement employée dans les chroniques lorsqu’il est question de troupes quittant la ville ; la *Chronique normande du XIV^e siècle*, décrivant le mouvement des Parisiens partis affronter les Anglais à Saint-Cloud en 1358, dit ainsi qu’ils « yssirent aux champs »¹⁰⁴.

Au sein de cette campagne, se détachent cependant un certain nombre de « lieux centraux » secondaires, bien sûr placés dans l’ombre de la capitale. Ces localités sont souvent

¹⁰² Voir par exemple l’ordonnance prise par Charles VI en février 1415 sur l’étalonnage des mesures à sel et à grain « de la Ville, Banlieue, Prévosté & Visconté de Paris » (*ORF*, t. X (1763), p. 297) ou l’ordonnance du 17 mai 1491 interdisant la fabrication et la vente de bière « en la ville, banlieue, prevosté et viconté de Paris » (R. de Lespinasse, *Les métiers et corporations de la ville de Paris : XIV^e-XVIII^e siècles...*, t. I, p. 63). On notera que dans ces actes, on trouve aussi la formule de « ville, prévôté et vicomté », sans mention de la banlieue.

¹⁰³ « Et assemblerent les traicteurs en une maladerie, qui est oultre la Tumble-Ysore, nommée la *Banlieue* » (Pierre d’Orgemont, *Les Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. 1, p. 258).

¹⁰⁴ *Chronique normande du XIV^e siècle...*, p. 133.

citées, dans notre corpus, en lien avec des épisodes militaires. Certains sites sont vus comme particulièrement stratégiques dans la protection de Paris : à l'ouest, le pont de Saint-Cloud (sur la Seine) ; à l'est, celui de Charenton (sur la Marne) ; au nord, la ville de Saint-Denis. Les Parisiens reconnaissent dans ces points stratégiques un élément de défense avancée de la ville, comme on le voit dans le récit de Jean de Venette, en 1358 ; devant la menace anglaise, les habitants gardent avec la plus grande attention les portes de la cité, et tentent d'aller dégager le pont de Saint-Cloud dont les ennemis se sont emparés :

« *Quadam tamen vice, scilicet in die Magdalenæ, plures armati versus Sanctum Clodoaldum contra Anglicos exierunt de Parisius, qui ibi trucidati amplius non redierunt.* »¹⁰⁵

C'est la même situation qui est observée par les chroniqueurs en 1411, à ceci près que les Parisiens, cette fois, sont dans le camp des vainqueurs puisque les Bourguignons parviennent à reprendre Saint-Cloud aux partisans du duc d'Orléans. L'importance de cet épisode est soulignée par les récits contemporains, qui en font tous mention¹⁰⁶. Le récit le plus intéressant se trouve chez le Religieux de Saint-Denis, qui relève que les Armagnacs, pour la « garde de ce pont très utile à leur armée » (*ad custodiam pontis utique exercitui utilis*), avaient établi une enceinte de fortune, faite de tonneaux remplis de pierre, tout autour de la ville de Saint-Cloud qui n'était pas « fermée »¹⁰⁷. Le pont lui-même, en revanche, était fortifié, et le Religieux mentionne la tour et son pont-levis qui en garantissent l'accès depuis la ville¹⁰⁸, mais aussi les moulins attachés à ses flancs, qui constituent le talon d'Achille de l'ouvrage, car les attaquants les font brûler grâce à des barques incendiaires lancées dans le courant. La description très détaillée que Michel Pintoin donne de la reprise de Saint-Cloud montre sa familiarité avec les lieux de l'action, et l'importance de la possession du pont pour l'accès à Paris.

Le pendant oriental du pont de Saint-Cloud est celui de Charenton, qui contrôle la route de Melun. On le voit notamment apparaître dans les chroniques en 1358, lorsque le régent Charles s'installe à Charenton pour mater Paris révolté¹⁰⁹, et en 1465, pendant la Ligue

¹⁰⁵ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 172. Traduction par Colette Beaune, p. 73 : « Un jour, à la fête de Marie Madeleine, un assez grand nombre de Parisiens sortirent de la ville pour affronter les Anglais du côté de Saint-Cloud : ils ne revinrent pas car ils y furent tués. »

¹⁰⁶ Voir par exemple Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII...*, p. 47, ou le *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, § 18, p. 12-13.

¹⁰⁷ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 554-557.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 560-561.

¹⁰⁹ Voir par exemple Jean Froissart, *Chroniques...*, t. V (éd. SHF, S. Luce), § 414, p. 102-103 : « En ce temps, se parti li dus de Normendie de Paris sans le sceu de chiaus de Paris, et toute se route, et se doubta du roy de Navare, dou prevost des marchans et de chiaus de sa secte, car il estoient tout d'un accord. Et s'en vint au pont à

du Bien Public. Dans sa *Description de Paris*, Guillebert De Mets mentionne les « deux grosses tours » qui en gardent l'accès¹¹⁰.

Le troisième point fort de la défense avancée de Paris est la ville de Saint-Denis, au nord. Contrairement aux villages qui entourent Paris, Saint-Denis dispose d'une enceinte, d'abord restreinte aux abords de l'abbaye, puis reconstruite sur un périmètre plus étendu au XIV^e siècle. C'est donc un site très important dans les opérations militaires, et les chroniqueurs le placent souvent en parallèle avec les deux autres lieux déjà cités : Froissart nous décrit ainsi Charles de Navarre se tenant à Saint-Denis en 1358 alors que son adversaire est à Charenton¹¹¹. De même en 1411, les Armagnacs tiennent à la fois le pont de Saint-Cloud et la ville de Saint-Denis, une conjonction à laquelle Michel Pintoin se montre évidemment particulièrement sensible.

Ce lien étroit entre Paris et Saint-Denis, sur le plan militaire, est aussi repris dans la littérature de fiction. Ainsi dans la mise en prose de *Garin de Lorrain* copiée par David Aubert, on voit le « bourg de Saint-Denis » incendié par les Sarrasins venus attaquer Paris, et les habitants de la capitale ne respirent plus à l'aise qu'en voyant arriver l'armée de Charles Martel :

« Mais desja estoient venuz les Sarrazins courir devant Paris et avoient bouté les feuz ou bourg de Saint Denis, si que tout estoit ars et brulé et avoient l'abbaïe assaillie et de fait la voulurent prendre d'assault, ce qu'ilz eussent fait et ceulx de Paris moult esbahis, n'eust esté que les nouvelles estoient a tous costez espandues comment le roy Charles Martel avoit sur les champs une tres grosse armee quy venoit a Paris. Moult furent joyeux les bourgeois et tout le poeuple de Paris, quant ilz veirent leur roy arriver en sa cité si noblement accompagné comme il estoit, car quy voit la maison de son voisin ardoir, il ne doit pas de la sienne estre trop asseuré. »¹¹²

Les autres villages des alentours de Paris sont plus rarement mis en scène dans les opérations militaires, même s'ils interviennent parfois comme point d'appui des troupes qui veulent s'emparer de la ville. Froissart nous montre par exemple le roi d'Angleterre, en 1358, qui s'installe à Bourg-la-Reine¹¹³ ; de là, il envoie son défi au régent Charles qui se tient à

Carenton sus Marne, et fist un grant mandement de gentilz hommes là où il les peut avoir, et deffia le prevost des marchans et chiaus qui le voloient aidier. Quant li prevos des marchans entendi que li dus de Normendie estoit au pont à Charenton et que il faisoit là son amas de gens d'armes, chevaliers et escuiers, et qu'il voloit heriier chiaus de Paris, si se doubta que grans maulz ne l'en persist et que de nuit on ne venist courir Paris, qui à ce temps n'estoit point fremée. Si mist ouvriers en œuvre, quanqu'il peut avoir et recouvrer de toutes pars ; et fist faire grans fossés autour de Paris »...

¹¹⁰ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 225-226.

¹¹¹ Jean Froissart, *Chroniques...*, t. V (éd. SHF, S. Luce), § 417, p. 108 « En ce point furent il bien six semaines, li dus de Normendie à tout grant gent d'armes, au pont à Charenton, et li rois de Navare ou bouch de Saint Denis. Si mengeoient et pilloient le pays de tous costés, et si ne faisoient riens l'un sus l'autre. »

¹¹² David Aubert, *Guerin le Loherain...*, p. 63.

¹¹³ Jean Froissart, *Chroniques...*, t. V (éd. SHF, S. Luce), § 473, p. 230-234.

l'abri des murs de Paris, mais celui-ci refuse prudemment l'engagement. Dépité, Édouard III part alors vers Montlhéry, mais quelques-uns de ses chevaliers se mettent en embuscade dans une maison abandonnée à trois lieues de Paris et réussissent à capturer plusieurs Français qui s'étaient aventurés hors de la ville.

Mais dans le cadre des guerres, ces villages apparaissent surtout comme des lieux de ravitaillement pour les armées qui les pillent sans vergogne. Ils peuvent aussi être utilisés pour ce que nous appellerions la « guerre psychologique » : on les brûle pour effrayer la population, car les Parisiens voient avec rage et avec crainte, depuis leurs remparts, les feux allumés par les ennemis. Ce fut la stratégie adoptée par Édouard III en 1346, et les chroniqueurs se font l'écho de l'émotion ressentie par les habitants de Paris à ce spectacle ; voici par exemple le récit qu'en fit le moine de Saint-Denis chargé d'écrire les *Grandes chroniques de France* pour la fin du règne de Philippe VI :

« Et par l'espace de VI jours que le roy d'Angleterre fu à Poissi et que son filz aussi estoit à Saint Germain en Laye, les coureurs qui aloient devant bouterent les feux en toutes les villes d'environ, meismement jusques à Saint Clost près de Paris, tellement que ceulz de Paris pooient veoir clerement de Paris meisme les feux et les fumées ; de quoy il estoient moult effroiez et non mie sanz cause. »¹¹⁴

Selon Froissart, la frayeur des Parisiens était d'autant plus intense que leur ville était alors dépourvue de fortification efficace¹¹⁵. Mais on peut mettre en doute cette interprétation, car le Carme Jean de Venette, qui assistait à l'événement depuis l'intérieur de la ville¹¹⁶, ne semble pas avoir particulièrement redouté le déferlement des troupes anglaises : ce qu'il déplore, c'est plutôt la perte infligée par ces incendies, en particulier au roi de France à qui Édouard III brûla sa demeure de Saint-Germain-en-Laye et sa tour de Montjoie récemment restaurée¹¹⁷. Si l'on se fie au récit de Jean de Venette, qui est certainement mieux informé que Jean Froissart¹¹⁸, on voit que ces incendies ont une portée symbolique : le roi d'Angleterre

¹¹⁴ *Grandes chroniques de France*..., t. IX, p. 275.

¹¹⁵ Jean Froissart, *Chroniques*..., t. III (éd. SHF, S. Luce), § 263, p. 149. Le passage est cité en note dans notre chapitre sur Charles V, à propos de l'enceinte de Paris.

¹¹⁶ Il insiste d'ailleurs sur son rôle de témoin oculaire : « *ut in pluribus vidi ego qui hæc scripsi* ».

¹¹⁷ *Chronique dite de Jean de Venette*..., p. 92. Voir la citation de ce passage dans le chapitre 12.

¹¹⁸ On le voit, par exemple, aux noms des localités citées par les deux auteurs. Selon Froissart, « si coururent si mareschal jusques bien près de Paris, et ardirent Saint Germain en Laie et le Monjoie, et Saint Clo et Boulogne dalés Paris, et le Bouch le Royne ». Or, les Anglais se trouvaient sur la rive gauche de la Seine et n'ont certainement pas passé le pont de Saint-Cloud pour aller incendier Boulogne. Le récit du Carme paraît plus précis : il attribue aux troupes anglaises l'incendie de Saint-Germain-en-Laye, Nanterre, « Chalvanne » (lieu non identifié, faisant peut-être référence aux biens donnés par Charles le Chauve à Saint-Denis dans la paroisse de Rueil ?), Rueil, la tour de Montjoie (en forêt de Marly) ; le point extrême de la chevauchée est le « portum de Nully », autrement dit l'embarcadère de Neuilly où l'on prenait le bac pour franchir la Seine. Ce passage montre une bonne connaissance des environs de Paris par ses habitants. On observera cependant que Jean Froissart a

détruit les biens de son adversaire et de ses sujets ; c'est également en ce sens que l'interprète le chroniqueur dionysien¹¹⁹. Comme l'observe le Carme, ce triste spectacle était, en 1346, tout à fait inattendu, car la région parisienne était très longtemps demeurée en paix ; il devait pourtant se répéter, ainsi qu'il le note d'une plume désabusée. De fait, les textes littéraires nous montrent à nouveau les Parisiens contemplant les feux allumés tout autour de leur ville en 1370¹²⁰, puis pendant le conflit entre Armagnacs et Anglo-Bourguignons.

Les perturbations ainsi apportées à la vie quotidienne mettent en lumière les relations étroites entre la ville et les campagnes avoisinantes. Le *Journal d'un bourgeois de Paris* montre très bien la désorganisation des vendanges au sud de la ville en 1410, les soldats du duc de Berry empêchant les Parisiens d'aller aux champs :

« Dont ceulx de devers Berry tindrent si court ceulx de Paris par devers la porte Saint-Jacques, Saint-Marceau, Saint-Michel, que les vignes demourerent à vendenger et les semailles, et plus, à quatre lieues entour de Paris devers lesdictes portes, jusques à la saint Climent encore vendengeoit-on, et par la grace de Dieu il y avoit tres pou de pourris, car il fist tres bel temps, mayz ilz ne se povoient eschauffer es cuves. »¹²¹

Notre corpus révèle aussi d'autres formes d'interaction entre la capitale et sa banlieue. C'est là que se trouvent certaines demeures de l'aristocratie, qui font pendant aux hôtels parisiens. Les membres de l'entourage royal ont en effet pour habitude d'avoir plusieurs possessions dans la capitale et dans ses environs : au XIV^e siècle, le duc Louis d'Anjou

donné, dans la version d'Amiens, un récit plus juste et plus précis de l'épisode : « En che sejour il fist chevaucier ses marescaux monseigneur Godeffroy de Harcourt et le comte de Warvich jusques à Saint Clou et là bouter les feus et puis Saint Germain en Laie et le Monjoie aussi ardoir et abatre et tant que on en veoit clerement les feux de Paris. » (Jean Froissart, *Chronique. Livre I* (ms d'Amiens), éd. G.T. Diller, t. II, § 496, p. 387). Cette version nous fournit le nom des « maréchaux » responsables de l'expédition, et les localités citées (Saint-Cloud, Saint-Germain-en-Laye, Montjoie) correspondent beaucoup mieux au récit de Jean de Venette, tandis que Boulogne et Bourg-la-Reine, qui n'avaient vraisemblablement pas été touchées, ont disparu de la liste.

¹¹⁹ Voir notre chapitre 12.

¹²⁰ L'exaspération des Parisiens devant ce spectacle est mise en relief par Cuvelier dans sa *Chanson de Bertrand du Guesclin* :

« Devant Paris s'en viennent li Englois affaitié,
Par tout boutent le feu, dont c'estoit grant pitié.
A Paris ot gens d'armes a cheval et a pié,
Qui d'issir sur les champs orent moult desirié.
Contes et dux y ot, maint chevalier prisié,
Qui grant volenté ont d'issir sur le plaisié.
Mais du bon roy Charlon n'en ourent point congé,
Dont le comun estoit presque tout enragié,
Et gens d'armes meïsmes n'en estoient pas lié.
Plus volentiers yssissent que il n'eussent mangié,
Ce combatu n'eüssent, si eussent il pillié. »
(Strophe DCVIII, p. 365, vers 18563-185713).

Cette scène annonce la nomination de Bertand du Guesclin à la connétable, à la demande (notamment) des Parisiens : voir notre chapitre sur Charles V.

¹²¹ *Journal d'un bourgeois de Paris...*, § 12, p. 8.

disposait ainsi à Paris de deux résidences (l'hôtel de Bohême et l'hôtel d'Anjou, qu'il fit construire rue de la Verrerie entre 1373 et 1380), mais il en avait aussi une autre près de la conciergerie de Saint-Mandé, lui donnant accès au Bois de Vincennes, une autre à Chilly-Mazarin sur la route de son apanage, une troisième à Cachan, sans compter celle qu'il entreprit d'élever à Beauté, près du « beau manoir » de son frère Charles V¹²².

Ces résidences « aux champs », complémentaires des hôtels parisiens, ne sont pas négligées par les textes littéraires, même si elles sont moins souvent évoquées que les demeures *intra muros*. On en prendra pour exemple le cas de la reine Isabeau de Bavière, qui avait non seulement son hôtel à Paris, mais aussi un domaine rural à Saint-Ouen et Clichy, où elle faisait faire « aucuns labourages et nourrir du bestail et de la volaille », selon l'auteur du *Songe véritable*¹²³. Le souvenir de cette propriété était encore présent en 1445 sous la plume de Jean Juvénal des Ursins :

« On a veu, comme l'en dit, la royne avoir des brebis a Saint Oyin prez Paris, de la toison desquelles elle faisoit faire des robes a ses femmes. »¹²⁴

Cette évocation un peu idéalisée n'est pas dénuée de sous-entendus politiques : le domaine rural permet au prince de « vivre du sien » plutôt que de ruiner ses sujets en impôts.

L'une des plus connues de ces résidences aristocratiques « de banlieue » est l'hôtel de Bicêtre, au sud de Paris¹²⁵. Cet hôtel, qui tire son nom de son propriétaire, Jean de Pontoise, évêque de Winchester de 1282 à 1304¹²⁶, est plusieurs fois mentionné dans les chroniques. Il apparaît par exemple dans les *Grandes chroniques de France* à propos de la chevauchée de Robert Canole (Knowles) en septembre 1370, pour conclure l'énumération de localités de la banlieue sud de Paris incendiées par les Anglais¹²⁷. Mais l'hôtel de Bicêtre est surtout réputé pour avoir été l'une des splendides demeures du duc de Berry, qui le fit aménager avec un faste dont témoigne le Religieux de Saint-Denis. Aux yeux de ce dernier, l'hôtel était remarquable non tant pour sa disposition que pour son décor exceptionnel, avec ses boiseries délicatement sculptées, sa grande salle embellie de dorures et de couleurs précieuses, et

¹²² J. Proust-Perrault, « Une résidence princière parisienne »..., p. 48-49. Sur les deux résidences proches du Bois de Vincennes, voir J. Chapelot, « Les résidences des ducs de Bourgogne.... », p. 60 et p. 74.

¹²³ H. Moranvillé, « Le Songe véritable. Pamphlet politique d'un parisien du XV^e siècle », *MSHPIDF*, t. 17, 1890, p. 217-438, ici p. 417. Cf. M. Thibault, *Isabeau de Bavière, reine de France. La jeunesse, 1370-1405*, Paris, 1903, p. 266-267 ; L. Pannier, *La Noble maison de Saint-Ouen...*, Paris, 1872, p. 164, 170.

¹²⁴ Jean Juvénal des Ursins, *Ecrits politiques*, éd P.S. Lewis (SHF), Paris, Klincksieck, tome 1 : 1978, p. 525 (épître « A, a, a, nescio loqui »).

¹²⁵ Sur l'architecture de cette résidence, voir : F. Meunier, « Le renouveau de l'architecture civile sous Charles VI, de Bicêtre à l'hôtel de Bourbon »...

¹²⁶ Cf. abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, t. IV, p. 12-13.

¹²⁷ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 145.

surtout une magnifique collection de portraits, « de l'avis des artistes experts, la plus riche et la plus précieuse collection qu'on pût trouver dans tout le royaume. »¹²⁸ L'auteur évoque à plusieurs reprises cette résidence manifestement très appréciée par le prince : c'est là qu'il se repose, malade, en 1404¹²⁹ ; c'est là aussi qu'il concentre des troupes en 1410, ce qui fait peser une lourde menace sur Paris puisque, comme le note Michel Pintoin, Bicêtre n'est qu'à une lieue de la ville¹³⁰ ; des négociations sont alors engagées et une trêve finit par être conclue¹³¹ ; enfin, Michel Pintoin déplore l'incendie de Bicêtre par les Parisiens en 1412, en représailles à la destruction, par les partisans du duc d'Orléans, des maisons que le prévôt de Paris possédait à Bagnolet et autres localités¹³². Cet acte de vengeance est révélateur de la façon dont est perçu Bicêtre : c'est une demeure hors les murs, comme Bagnolet ; les Parisiens ne s'en sont pas pris à l'hôtel de Nesle (qui était sans doute, il faut l'avouer, mieux gardé). Dans cette période troublée, Bicêtre joue donc un rôle de point d'appui, hors de Paris mais proche de la ville : le duc de Berry s'y retire pour échapper à l'épidémie ou à la pression populaire, il peut y masser des troupes pour menacer la capitale. Bien que sa chronique soit plus succincte, le héraut Berry lui attribue la même fonction en faisant de cet hôtel le lieu de réunion des Armagnacs en 1410¹³³.

L'usage de posséder de belles demeures « aux champs » en plus de sa résidence parisienne a été copié par les officiers du roi et la grande bourgeoisie de la capitale. C'est ce que souligne Guillebert De Mets à propos du trésorier du roi Miles Baillet, dont il décrit avec admiration la maison rue de la Verrerie, tout en précisant qu'il en a également de superbes en dehors de la ville :

« Avec ce, ledit sire Mille avoit hors Paris, de trois costez de la ville ou ses heritages estoient, si grans hostelz a haulte court et basse, que ung grant prince se y logoit bien. Aussi pluseurs autres avoient des beauls hostelz dehors. »¹³⁴

Une même complémentarité se manifeste sur le plan spirituel : plusieurs établissements proches de Paris attiraient les nombreux fidèles qui habitaient ou visitaient la capitale. Outre l'abbaye de Saint-Denis, qui fera l'objet d'un développement particulier, le territoire

¹²⁸ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 520-523.

¹²⁹ *Ibid.*, t. III (éd. CTHS, vol. 2), p. 148.

¹³⁰ *Ibid.*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 376 : « *domum suam de Wincestre solo miliari a Parisius distantem* ».

¹³¹ *Ibid.*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 400 et 408 : référence aux traités de Chartres et de Bicêtre.

¹³² *Ibid.*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 520.

¹³³ Gilles Le Bouvier dit « héraut Berry », *Chronique de Charles VII...*, p. 43 : « les ducs de Berry, d'Orleans et d'Alençon et autres seigneurs de leur alliance faisoient leur traicité et leur conseil dedans l'ostel dudit Vicestre »

¹³⁴ Guillebert De Mets, p. 201.

environnant Paris comprenait en effet plusieurs lieux de pèlerinage réputés : le monastère de Saint-Maur-des-Fossés à l'est, dans le premier méandre de la Marne en amont de la capitale ; l'église Notre-Dame-des-Menus à l'ouest, dans la première boucle de la Seine en aval de celle-ci ; et Notre-Dame-des-Vertus d'Aubervilliers, au nord. Notre corpus fait régulièrement allusion à ces pèlerinages. Comme le rappellent les *Grandes Chroniques de France*, lorsque Charles IV vient à Paris en 1378, c'est officiellement pour faire ses dévotions à saint Maur ; après avoir été fastueusement reçu à Paris par son neveu Charles V, l'empereur se rend donc à l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés où il est accueilli avec les honneurs par les moines. Saint-Maur et Saint-Denis apparaissent ainsi, avec la Sainte-Chapelle, comme les trois étapes du « tourisme dévotionnel » de Charles IV dans la région parisienne. De même, lorsque le cardinal d'Aragon quitte Paris en 1517, il marque un arrêt dans l'église Notre-Dame de Boulogne, « molta devota »¹³⁵.

Enfin, la familiarité des Parisiens avec ces localités situées en périphérie de leur ville apparaît dans les allusions de certaines pièces de théâtre, comme le monologue du *Franc Archier de Baignollet* (1468) ou la *Farce des enfants de Borgneurs [Bagneux] à deux personnages, c'est assavoir Guillot Tabouret, Tybault Chenevotte*¹³⁶, de Guillaume Cretin. De même, dans les poèmes de François Villon, on trouve aux côtés des taverniers et commerçants parisiens le barbier juré du « Bourg la Roigne »¹³⁷.

En somme, même si les textes littéraires sont évidemment beaucoup moins riches d'informations que les documents d'archives, ils reflètent assez bien les relations étroites qui s'établissent entre Paris et sa banlieue au Moyen Âge. Les Parisiens ont de nombreuses possessions tout autour de leur ville, que ce soient des résidences « de plaisance », des champs ou des vignobles. Les accès à la capitale sont en outre contrôlés par des points stratégiques qui garantissent le contrôle des grandes voies de communication à quelques kilomètres de Paris. Notre corpus montre ainsi la perception d'un « premier cercle » autour de l'agglomération, qui est un peu plus étendu que la « banlieue » au sens juridique du terme puisqu'il va jusqu'à Saint-Cloud. Cet espace correspond à un cercle d'une dizaine de kilomètres autour de Paris - distance comparable aux « quatre lieues » qui, selon Michel

¹³⁵ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 134.

¹³⁶ *Recueil Cohen*, n° XXVII.

¹³⁷ François Villon, *Le Testament*, § CXV, vers 1150-1151 (*Œuvres complètes*, La Pléiade, p. 109).

Pintoin, englobent les terres cultivées par les habitants de Saint-Denis tout autour de leur ville¹³⁸.

L'image de ce territoire apparaît assez proche de celle qu'expriment encore les textes du début du XIX^e siècle, qui voient dans la banlieue de Paris le grenier et le poumon de la ville, avant que le fort peuplement et l'industrialisation de cet espace n'en modifient durablement la perception¹³⁹. La création du département de la Seine, en 1790, montre bien les relations de sujétion existant alors entre la capitale et cette « banlieue », qui doit être « assez étendue pour renfermer tous les établissements nécessaires aux besoins journaliers de cette ville, tels que ses boucheries, ses voiries, ses cimetières, ses carrières, une partie de ses jardins, etc. »¹⁴⁰ Au Moyen Âge, cette dépendance est moins forte : la ville concentre encore en son sein ou en ses faubourgs la plupart de ces activités que le XVIII^e siècle a cherché à rejeter plus loin, pour améliorer l'air citadin et purger Paris de ses miasmes. Toutefois, la banlieue est déjà perçue comme un territoire fermement lié à son centre urbain, auquel elle fournit les produits tirés de ses carrières, moulins, vignes et champs.

Deux cas particuliers : Saint-Denis et Vincennes

Au sein de cet espace, deux pôles sont dotés d'un caractère particulier : Saint-Denis et Vincennes. Ces deux lieux semblent en effet souvent former le complément naturel de Paris, tout en présentant une forte individualité. Les descriptions de la ville soulignent clairement ce lien privilégié. Guillebert De Mets intègre Saint-Denis et Vincennes, avec d'autres localités de la banlieue¹⁴¹, à la fin de sa description de Paris, et il s'arrête plus longuement sur ces deux sites que sur les autres toponymes qu'il mentionne, en délivrant notamment quelques précisions sur leur architecture¹⁴². Antoine d'Asti, après avoir traité de Paris, parle lui aussi

¹³⁸ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. IV (éd. CTHS, vol. 2), p. 520 : « Sed quia timore predonum adhuc villam egredi non audebant, in ambitu fere per miliaria quatuor in parte maxima vindemias avibus et ventis vindemiendas relinquerunt ; agros quoque seminare inviti neglexerunt. ». Traduction par L. Bellaguet, p 521 : « N'osant point, par crainte des pillards, sortir de la ville, ils laissèrent leurs vendanges à la merci des oiseaux et des vents, et négligèrent, bien qu'à regret, d'ensemencer leurs terres dans un rayon de près de quatre lieues. » Michel Pintoin décrit ici la situation des habitants de Saint-Denis à l'automne 1411.

¹³⁹ A. Faure, article « Banlieue »..., p. 73-74. Le préfet de la Seine, par exemple, écrit en 1830 que « la classe ouvrière de Paris (...) va se délasser de ses travaux dans les campagnes environnantes. »

¹⁴⁰ Fernand Bournon, *La Création du département de la Seine et son étendue (1789-1790)*, Paris, Honoré Champion, 1897.

¹⁴¹ Voir ci-dessus.

¹⁴² Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 226-227 (Vincennes) et p. 229-230 (Saint-Denis).

dans la foulée du Bois de Vincennes et de Saint-Denis¹⁴³, alors que toutes les autres villes qu'il cite dans son poème sont présentées comme environnées de champs, de bois ou de vignes. Hieronymus Münzer inclut pour sa part Vincennes dans la liste des « *castra* » parisiens, aux côtés de la Bastille, du Louvre (dont il attribue la construction aux Anglais...) et de la tour de Nesle (censée avoir abrité les turpitudes de la reine de Navarre)¹⁴⁴. Et cette idée semble avoir été partagée par les artistes qui se sont attachés à peindre le Paris du XV^e siècle, car Vincennes figure, avec divers monuments parisiens, dans les *Très riches heures du duc de Berry* comme dans les *Heures d'Étienne Chevalier*¹⁴⁵ (**Planche 127d**). Nous nous arrêterons donc plus longtemps sur ces deux sites, sans pour autant traiter de l'abbaye de Saint-Denis qui fera l'objet d'un autre chapitre.

Vincennes est la résidence royale la plus proche de Paris, tout en disposant des agréments d'un bois propice à la chasse. Ce lieu tient une place importante dans notre corpus. Les différentes étapes de son histoire sont rapportées par les chroniqueurs, qui y voient un symbole du prestige royal. Rigord (repris par Guillaume le Breton) présente dans ses *Gesta Philippi regis* la clôture du parc de Vincennes comme l'un des « grands chantiers » de Philippe Auguste, qui reçoit à cette occasion un bateau chargé de bêtes sauvages, envoyé par le roi d'Angleterre¹⁴⁶ ; Christine de Pizan, dans le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, vante la construction du château de Vincennes et de cette « ville fermée » dégagée de toute taxe, où le roi aurait souhaité loger ses mieux aimés¹⁴⁷. Vincennes est aussi associé à la mémoire du plus respecté des rois de France : c'est là que Joinville nous montre Saint Louis rendant la justice sous son fameux chêne, une image d'ailleurs plus répandue au XIX^e siècle qu'au Moyen Âge ; mais ce lien privilégié entre Louis IX et Vincennes se retrouve sous la plume d'autres auteurs, qui nous dépeignent à plusieurs reprises les trajets du roi entre Paris et son manoir du Bois¹⁴⁸. Vincennes est donc étroitement rattaché aux rois de France dans notre corpus. C'est un peu le pendant « au vert » du palais de la Cité.

Son statut n'est toutefois pas toujours exactement le même tout au long de la période étudiée. En effet, jusqu'au milieu du XIV^e siècle, Vincennes est surtout une résidence de chasse, un lieu de délassément pour le roi et sa cour, ou une station dans les voyages dans (ou

¹⁴³ Antoine Astesan, *Éloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 544-553.

¹⁴⁴ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 327.

¹⁴⁵ Chantilly, Musée Condé, ms 71, fol. 26 r^o.

¹⁴⁶ Voir notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

¹⁴⁷ Voir notre chapitre sur les biographies de Charles V.

¹⁴⁸ Voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

vers) Paris. En revanche, les grands travaux engagés par Jean II et poursuivis par Charles V lui donnent une fonction militaire, en le transformant en une impressionnante forteresse. Ce changement de fonction se traduit, dans nos textes, par une modification de sa dénomination : on passe du « Bois » au « chastel ». Ce changement, bien sensible dans les documents d'archives, se retrouve aussi dans les textes littéraires : dans son *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, Christine de Pizan précise que celui-ci est né « au Bois de Vincennes » le 21 janvier 1336 [a. st.]¹⁴⁹, mais emploie par la suite à son propos le terme de « chastel », dans le chapitre sur les chantiers menés par le souverain.

Les descriptions du lieu reflètent également cette transformation. Antoine d'Asti, lorsqu'il passe à Vincennes juste après avoir parlé de la ville de Paris¹⁵⁰, dit du château qu'il est aussi « fort » que « délectable »¹⁵¹ ; après avoir énuméré ses atouts militaires (tours, murailles, fossés, succession des enceintes), il vante la beauté des bâtiments, n'oublie pas l'aspect dévotionnel (la Sainte-Chapelle) et conclut sur une longue peinture du parc de chasse¹⁵², qui s'achève sur l'évocation du « castel » (*castellum*) de Beauté et du couvent des Grandmontains. Cette « résidence digne d'un grand roi »¹⁵³, comme le résume le poète à la fin de sa description, combine en somme tous les atouts d'un se demeure royale : la protection des murailles, le luxe des appartements, la prière des chanoines et des religieux, le plaisir de la chasse. Mais ce château n'est pas conçu comme une entité autonome, il est complémentaire de Paris, ainsi que le soulignent les premiers vers qui lui sont consacrés :

« Adde quod hac ipsa non longe distat ab urbe
Castrum appellatum vulgo Vicenia silva,
Quod reges pulchre sibi construxere, volentes
Interdum variis requiem interponere curis,
Quando fatigasset sese mora longior urbis. »¹⁵⁴

Ce statut explique du reste que ce « château parfait » soit, à l'époque où le décrit si bien l'Astesan, fort peu fréquenté par le roi : il n'est qu'une dépendance de Paris, où le souverain ne réside plus.

¹⁴⁹ En réalité, 1338 ; cf. R. Delachenal, « La date de naissance de Charles V », *BEC*, t. 64, 1903, p. 94-98.

¹⁵⁰ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 544-546, vers 250-288.

¹⁵¹ « *Nam seu forte velint seu delectabile castrum* », *ibid.*, p. 544, vers 256.

¹⁵² Voir le chapitre sur les « Paysages de l'Île-de-France » : les forêts.

¹⁵³ « *Haec igitur magno digna est habitatio rege* », *ibid.*, p. 546, vers 288.

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 544, vers 250-254. Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 545 : « Ajoutez que non loin de Paris s'élève le château que l'on nomme communément le bois de Vincennes, construit avec luxe par les rois, pour s'y reposer de temps en temps de leurs soucis multiples, lorsqu'un trop long séjour dans la ville les aurait fatigués. »

La relation entre Vincennes et Paris est d'ailleurs un peu ambiguë, car certains textes laissent paraître la forteresse comme un éventuel refuge face à la population parisienne, selon le schéma déjà relevé à propos de la Bastille. À la source de cette interprétation se trouve le célèbre extrait de Christine de Pizan, qui évoque le projet de Charles V d'installer sa cour à Vincennes¹⁵⁵. Ce passage nous paraît toutefois moins probant que les témoignages des chroniqueurs sur un épisode un peu plus tardif, celui de la révolte des Maillotins : c'est alors que Vincennes apparaît indéniablement comme le site fortifié où Charles VI tient son conseil sans être l'otage de Paris, comme le rapportent le Religieux de Saint-Denis mais aussi le marchand florentin Bonaccorso Pitti¹⁵⁶.

Saint-Denis est, lui aussi, un lieu étroitement lié à Paris, non seulement par sa proximité géographique, mais aussi sur le plan symbolique : c'est là que repose le premier évêque de la cité¹⁵⁷. En outre, les écrivains dionysiens associent volontiers les deux entités, tel Guillaume de Nangis qui réunit la capitale et l'abbaye sous l'expression de « *caput regni* », dans son récit de la perte du Saint Clou¹⁵⁸. Mais dans les faits, Saint-Denis ne se confond pas avec Paris. Du reste, l'agglomération possède son enceinte propre. C'est pourquoi le héraut Berry la qualifie de « ville », tout en observant que « la place était faible »¹⁵⁹.

Une preuve de la nette distinction que l'on faisait entre Paris et des lieux tels que Saint-Denis ou Vincennes nous est fournie par le rituel des aumônes royales, tel que le rapporte Guillaume de Saint-Pathus à propos de Saint Louis :

« Et il avoit tele maniere que se il isoit un jour de Paris et il aloit au bois de Vicenes ou a Saint-Denis ou a autre lieu, combien que il fust prochain, et il revenoit un jour ensivant a Paris, il donnoit s'aumone pour Dieu einsi com il est dit desus. »¹⁶⁰

L'espace qui sépare Paris de Saint-Denis reste d'ailleurs un territoire non urbanisé, où se trouvent des champs, mais aussi des lieux que l'on souhaite laisser hors de la ville, comme le gibet de Montfaucon. C'est ce que montre, par exemple, l'enluminure illustrant le martyre de saint Denis et de ses compagnons dans l'exemplaire de dédicace au roi de la *Chronique*

¹⁵⁵ Voir notre chapitre sur les biographies de Charles V.

¹⁵⁶ Bonaccorso Pitti, *Ricordi...*, p. 384 : « Il perché lo Re e suoi Reali si ritrassono al bosco di Vincienna e là fecio consiglio. »

¹⁵⁷ Sur les relations particulières entre Paris et Saint-Denis, on se reportera également plus bas à notre chapitre sur la dimension spirituelle du territoire.

¹⁵⁸ Voir plus loin notre étude sur les biographies de Saint Louis.

¹⁵⁹ Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII...*, p. 46 [1411] : « Et ainsi vint le duc d'Orleans et les seigneurs dessudiz de son alliance devant Saint Denis en France et la mirent le siege. Et alors estoit dedens la ville le prince d'Orenge, nommé messire Jehan de Chalon, lequel avoit en sa compaignie VI^c chevaliers et escuiers ; et pour ce que la place estoit foible, ledit prince la rendit (...). »

¹⁶⁰ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 83.

écrite par Guillaume Cretin entre 1515 et 1525 : on reconnaît, derrière la colline de Montmartre où se situe la décollation, le grand chemin de Paris à Saint-Denis qui passe non loin de Montfaucon (**Planche 142**). Le rassemblement des marchands pour la foire du Lendit, en juin, implique aussi de conserver ce site vierge de toute construction¹⁶¹. Dans un acte de Louis XI, le lieu où se tient la foire du Lendit est d'ailleurs décrit comme « un champ auquel il n'y a logeis, maisons ne habitations quelzconques. »¹⁶² Il n'y a donc aucune continuité du tissu urbain entre Paris et Saint-Denis.

Ce territoire joue un rôle particulier sur le plan symbolique. C'est en effet une sorte de « voie sacrée » qu'empruntaient les souverains à l'occasion des grands rituels monarchiques : entrée solennelle dans Paris, cérémonie des funérailles. De nombreux textes de notre corpus y font allusion. Certains auteurs évoquent notamment les « montjoies », petits édifices surmontés d'une croix et ornés de statues de rois, qui punctuaient le chemin menant de Paris à Saint-Denis¹⁶³. Le premier à en faire mention est Jean de Saint-Victor, dans le premier quart du XIV^e siècle :

*« ... ossa vero secum afferentes in ecclesia Sancti Dionysii sepelierunt die Veneris ante Pentecoste cum ingenti honore ut decebat, in honoremque et memoriam ejus inter Parisiacam urbem et villam Sancti Dionysii pulchre cruces sunt postea constructe in locis quibus corpus ejus portantes pausaverunt. »*¹⁶⁴

Ces « montjoies » apparaissent dans plusieurs enluminures de la fin du Moyen Âge. L'une d'entre elles forme l'axe central de la rencontre des rois mages dans les *Très riches heures du duc de Berry*, tandis que la ville de Paris apparaît dans le fond du paysage (**Planche 117g**) : la montjoie est ainsi un symbole de la royauté, en avant de la capitale. On les retrouve également dans une miniature du *Livre des faiz monseigneur saint Loys* (vers 1480), où des Dominicains rencontrent deux femmes revenant de Saint-Denis ; elles leur font part du miracle dont elles viennent de bénéficier : l'une de ces deux femmes, aveugle, a été guérie en priant sur la tombe de Saint Louis (**Planche 135**). L'artiste a représenté la plaine entre Paris, que l'on reconnaît à droite par les deux tours de Notre-Dame, et Saint-Denis, dont

¹⁶¹ Sur la foire du Lendit, voir chapitre 11.

¹⁶² A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 318.

¹⁶³ Ces croix étaient érigées devant le couvent Saint-Lazare, dans l'actuelle rue Philippe-de-Girard, au sortir du bourg de la Chapelle, au-delà du rond-point de la Chapelle, près de la pointe du Lendit, à l'intersection du chemin du Bailli et à la Porte de Saint-Quentin. Cf. A. Lombard-Jourdan, « Montjoies et Montjoie »...

¹⁶⁴ I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 119 ; édite le texte du ms. lat. 15011, fol. 448 v^o - 449. Traduction : « Apportant avec eux ses ossements, ils les ensevelirent dans l'église de Saint-Denis le vendredi d'avant la Pentecôte, en grande pompe comme il se devait ; et en son honneur, entre la ville de Paris et la ville de Saint-Denis, on éleva ensuite de belles croix là où ceux qui avaient porté son corps avaient fait station ».

la flèche de la basilique apparaît au fond à gauche. Entre ces deux villes, entourées de remparts, serpente la grand'route, entre les champs. On reconnaît à droite, du côté de Paris, trois édifices caractéristiques : le gibet de Montfaucon, une chapelle qui représente probablement le lieu-dit de La Chapelle, et un moulin à vent ; du côté gauche, vers Saint-Denis, sont figurées deux « montjoies ». Dans le fond de la scène, se profile une colline coiffée d'une église (Montreuil?).

Cet espace entre Saint-Denis et Paris apparaît donc, dans notre corpus, comme le territoire le plus chargé de sens de toute la banlieue de Paris. Michel Pinton nous a du reste transmis une sorte de dicton à ce sujet :

« Omnium guerrarum tunc maxima vigebit, cum quis de Sancto Dyonisio Parisius tendere non audebit. »¹⁶⁵

Ne pas pouvoir se rendre de Saint-Denis à Paris, c'est le signe d'une guerre civile, et c'est justement ce qui arrive aux moines en 1411, lorsque l'abbaye est aux mains des Armagnacs et Paris, dans celles des Bourguignons. Le statut particulier ainsi reconnu à cette partie nord de la banlieue de Paris est évidemment lié à la présence de l'abbaye de Saint-Denis, dont nous parlerons plus loin.

Pour conclure sur cette proche périphérie qui entoure la ville, on voit qu'elle est ressentie comme différente de Paris, mais qu'elle forme une sorte de prolongement de l'espace parisien, au niveau matériel comme symbolique. En cas de troubles, elle subit le contrecoup des désagréments infligés à la capitale : comme le relève Michel Pinton en 1411, Saint-Denis est pénalisé au même titre que Paris quand l'approvisionnement de la capitale est interrompu¹⁶⁶.

La région parisienne

Bien que le terme de « grande couronne » soit anachronique, il résume de façon commode le dernier cercle qui fait l'Île-de-France. Au-delà des localités proches de Paris, s'étend en effet une région plus vaste où se trouvent de nombreux villages et plusieurs villes

¹⁶⁵ Michel Pinton, *Chronique du Religieux de Saint-Denis ...*, t. IV (vol. 2 de l'éd. du CTHS), p. 516. Traduction par L. Bellaguet, p. 517 : « La plus terrible des guerres règnera dans le royaume, quand on n'osera plus aller de Saint-Denis à Paris. »

¹⁶⁶ Michel Pinton, *Chronique du Religieux de Saint-Denis ...*, t. IV (vol. 2 de l'éd. du CTHS), p. 520 : l'approvisionnement par le fleuve étant coupé, les habitants de Saint-Denis se voient contraints de brûler des meubles, des charpentes, des échelas de vigne, des arbres fruitiers.

assez importantes, même si aucune ne peut bien sûr rivaliser avec Paris : Meaux, Lagny, Melun, Étampes, Montlhéry, Corbeil, Dourdan, Saint-Germain-en-Laye, Poissy, Conflans, Mantes, Meulan, Pontoise, Beaumont-sur-Oise, Creil, Senlis, Compiègne. Ce territoire correspond à peu près à un cercle d'une cinquantaine de kilomètres de rayon autour de Paris (seul Compiègne est un peu plus éloigné). Il se structure autour de grandes voies navigables : l'Oise, la Seine, la Marne, et de rivières moins puissantes mais également utilisées par les bateaux à l'époque médiévale, comme la Juine. Pierre-Henri Guittonneau a montré l'importance de ce réseau et la dépendance de ces villes à l'égard de Paris, notamment sur le plan économique¹⁶⁷.

On peut, avec le Religieux de Saint-Denis, distinguer deux niveaux dans cette « grande couronne ». Le premier est l'échelon du diocèse de Paris ; ce diocèse, qui compte 426 paroisses, couvre une superficie d'environ 2500 km² qui s'étend de Luzarches au nord à Corbeil au sud, et de Conflans-Sainte-Honorine à l'ouest à Lagny à l'est¹⁶⁸. Michel Pintoin y fait référence à plusieurs reprises dans sa chronique. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'interdire au duc de Bourgogne l'accès à la capitale, après le meurtre de Louis d'Orléans, on renforce la garde aux « ponts et ports du diocèse de Paris »¹⁶⁹.

Mais, aux yeux de Michel Pintoin, la zone en relation avec la capitale déborde les limites de son seul diocèse. Au tout début du règne de Charles V, il décrit par exemple les difficultés des campagnes de l'Île-de-France, où les soldats causent de grands dommages ; afin d'y remédier, les princes diffèrent leur départ pour le sacre à Reims :

*« Qui tamen Remis tendere aliquandiu distulerunt, occasione bellatorum qui, relictis Anglicorum vestigiis, circa Parisiensem dyocesium sevientes, intollerabilia dampna inferebant. »*¹⁷⁰

La suite du texte précise que ces bandes s'attaquaient à « tout le pays d'alentour » (*omnem circumadjacentem agrum*), forçant les paysans à abandonner leurs villages pour se réfugier dans les îles couvertes de broussailles ou les villes fermées¹⁷¹. Les troupes s'en

¹⁶⁷ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle...*

¹⁶⁸ Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 110.

¹⁶⁹ *Ibid.*, t. IV, p. 136 : « pontes et portus aquaticos Parisiensis dyocesis viris armatis precipientes custodiri, ne ipse vel ejus nuncii ad regem accedere possent. »

¹⁷⁰ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis ...*, t. I (vol. 1 de l'éd. du CTHS), p. 16. Traduction L. Bellaguet, p. 17 : « Cependant les princes différèrent pendant quelque temps leur départ pour Reims, parce que les troupes ayant abandonné la poursuite des Anglais dévastaient le diocèse de Paris et ses environs, et y causaient des dégâts insupportables. »

¹⁷¹ *Ibid.*, p. 18 : « Sed effrenes et indiscipline phalanges, parvipendentes mandatum, deteriora solito addiderunt, brevique adeo infestum omnem circumadjacentem agrum reddiderunt, quod quasi omnes accole, qui opere agresti intendebant, pavidi de suburbiis cum gregibus et armentis, abdita loca inter filices insularum, vel

prenaient notamment aux « marchands qui, faisant leur commerce des produits de la campagne, les portaient à Paris. » Le chroniqueur achève ce triste tableau en évoquant les motivations de ces hommes, mêlant bien sûr la soif du lucre à la luxure, mais aussi au ressentiment : certains, nous dit le Religieux, en voulaient sans doute aux gens du menu peuple (*ignobiles*) qui refusaient de payer les impôts servant à payer leur solde, comme cela advint à Compiègne et en Picardie, puis à Paris. Si l'on résume les différentes indications géographiques fournies par ce texte, nous nous trouvons bien dans l'orbite parisienne, mais plutôt au-delà des limites du diocèse de Paris, d'après l'emploi de la préposition « *circa* », ce que semble confirmer la référence à Compiègne et à la Picardie, à la fin de cet extrait. Michel Pintoin nous parle ici plutôt du nord de l'Île-de-France, qu'il considère comme étroitement lié à Paris.

Comme l'a relevé Bernard Guenée, l'horizon du Religieux de Saint-Denis, lorsqu'il décrit les déprédations causées par les guerres autour de Paris, est de « vingt milles »¹⁷² : c'est à peu près l'extension de ce « second cercle » qui reste très lié à la capitale.

La *Chronique du Religieux de Saint-Denis* est un ouvrage particulièrement riche en informations sur la région parisienne. Dans les autres œuvres de notre corpus, les mentions du diocèse de Paris, ou la prévôté-vicomté de Paris qui constitue une circonscription administrative très proche quoique pas tout à fait identique¹⁷³, sont peu fréquentes. Ces territoires constituent indéniablement un référentiel fondamental dans les documents d'archives et les textes normatifs ; mais, dans les textes littéraires, ils sont assez peu présents.

En revanche, on ressent bien la perception d'une « région parisienne », aux contours plus larges que ceux du diocèse ou de la prévôté-vicomté. Dans les chroniques, des villes telles que Mantes, Meulan ou Melun sont désignées comme des clés pour tenir la Seine¹⁷⁴ ou pour entrer en « France »¹⁷⁵ : elles sont perçues comme les avant-postes de la défense de cette région qui a Paris pour centre. Ces villes n'interviennent pas directement dans la défense de la capitale, comme Charenton, Saint-Cloud ou Montmartre, mais elles jouent un rôle-clé dans son ravitaillement.

villas muratas petentes, fugerent velut a facie Anglicorum, cum vere eisdem similes essent, homicidiis dumtaxat ac incendiis exceptis. »

¹⁷² Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis* ..., t. IV (vol. 2 de l'éd. du CTHS), p. 364.

¹⁷³ Voir chapitre 8.

¹⁷⁴ Pour Mantes comme clé de la Seine, voir par exemple Jean Froissart, *Chroniques*..., t. VI (éd. SHF, S. Luce), § 510, p. 100.

¹⁷⁵ Pour Mantes comme « entrée en France » chez Froissart, voir le chapitre 5.

Les châteaux et forteresses

Cette « grande couronne » autour de Paris est en effet souvent présentée, dans notre corpus, sous l'angle militaire : les textes accordent une grande importance aux sites qui permettent de contrôler les voies de communication menant vers la capitale, qu'elles soient fluviales ou routières.

C'est pourquoi ils s'arrêtent sur des monuments tels que la tour de Rolleboise ou le château de Montlhéry. Ces lieux fortifiés sont chargés, dans notre corpus, d'un fort poids symbolique : ils sont les emblèmes de la domination de la région parisienne. C'est là, bien sûr, un constat né de la réalité des événements, mais comme nous allons le voir à propos de Rolleboise, ceux-ci sont parfois réinterprétés par les écrivains.

Rolleboise¹⁷⁶ est présenté dans nos sources comme un enjeu très important dans la guerre contre les « compagnies » qui dévastaient le royaume, dans les années 1360, car c'est une place forte en bord de Seine, qui permet de contrôler le fleuve entre Rouen et Paris. C'est ce qu'exprime fort bien Jean de Venette :

« Et jam hiis temporibus tenebant turrem de Rauleboise, et discurrebant per totum sicut volebant, usque Poissiacum et ultra. Et aliquando fluvium Secanæ transmeantes, per Vulcianum gallicanum usque ad partes propinquas de Pontisara deprædando sæpius discurrebant ; et nisi fuissent Rothomagenses, qui eos par aquam Secanæ impediabant, nullæ naves, propter eos, de Parisius ad Rothomagum scilicet nec omnia fecere transmisissent. »¹⁷⁷

La plupart des chroniqueurs des débuts du règne de Charles V décrivent ce donjon perché sur une colline dominant la Seine, non loin de Mantes. Le plus complet, à cet égard, est Jean de Venette, qui déclare avoir souvent vu cette tour extrêmement haute, qui dominait le paysage ; il décrit son site inexpugnable, l'épaisseur de ses murs, le faible nombre

¹⁷⁶ Dépt. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Bonnières-sur-Seine.

¹⁷⁷ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 262 [1363]. Traduction par Colette Beaune, p. 263 : « En ce temps-là, les brigands tenaient la tour de Rolleboise et couraient partout comme ils voulaient, jusqu'à Poissy et même au-delà. Quelquefois, ils traversaient le fleuve et se mettaient à piller le Vexin français jusqu'à proximité de Pontoise. S'il n'y avait pas eu les Rouennais qui tenaient le fleuve, nul navire n'aurait pu, à cause d'eux, ni le remonter ni descendre de Paris à Rouen. »

Même constat chez Cuvelier :

« Et par deça Rouen en Paris aprochant,
A Mante droitement et aussi a Meullent,
La tour de Roleboyse dessus Saine seant.
La ot un chastellain felon et moult nuyant
Qui sur l'eau de Saine aloit fort guerriant.
En Rouen la cité n'ot François ne Normant
Qui peüssent aller sainement a garant ;
S'en furent couroucié bourgeois et marchéant,
Car cil de Rolleboise les aloient gravant. »

(*La Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. I, § CXXVII, vers 3526-3534, p. 74).

d'individus nécessaires pour tenir la place, et son grand rayon d'action¹⁷⁸. Tous les écrivains qui en parlent s'accordent à reconnaître dans Rolleboise un « chastiaus biaux et fors » (Froissart)¹⁷⁹ surplombant la Seine¹⁸⁰. Mais la mise en scène de ce site est révélatrice des motivations des auteurs. Cuvelier, chantre du connétable, en attribue la reconquête à Bertrand du Guesclin (qui, en réalité, s'y cassa les dents)¹⁸¹ ; Jean de Venette, bien plus fidèle à la vérité historique, décrit le démantèlement du donjon sur l'ordre de Charles V en 1365, après son rachat aux routiers contre monnaie sonnante et trébuchante, et en tire aussitôt une leçon morale :

« *Erat enim dicta turris, sicut sæpius vidi, miræ altitudinis superius elevata, et nunc parva jacet in terris humilis et prostrata.* »¹⁸²

La tour de Rolleboise apparaît donc dans notre corpus à la fois comme un monument bien réel, que les auteurs décrivent avec justesse, mais aussi comme un symbole d'autorité et de puissance, utilisé pour servir le propos de l'auteur. Du reste, les *Grandes chroniques de France* n'en font pas mention ; ce silence peut s'expliquer par la brièveté qui est la marque du style de Pierre d'Orgemont, la reconquête de ce territoire étant résumée à la reprise de Mantes et de Meulan aux Navarrais ; mais elle peut aussi avoir une motivation plus profonde : laisser dans l'ombre une forteresse dont les troupes royales, malgré leurs efforts, n'ont pas réussi à s'emparer et qui est en quelque sorte l'emblème de la capacité de nuisance des « compagnies ».

Tout aussi emblématique apparaît la tour de Montlhéry, autre forteresse de l'Île-de-France, qui contrôle cette fois la route de Paris à Orléans. Ce « grand chemin », mentionné dès l'époque impériale romaine, correspond à une sorte de plate-forme couverte de limons, qui court en bordure du haut pays accidenté et forestier d'où descendent plusieurs rivières (la Bièvre, l'Yvette, l'Orge, la Remarde)¹⁸³. L'importance de cette voie apparaissait déjà

¹⁷⁸ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 300 [1365].

¹⁷⁹ Jean Froissart, *Chroniques...*, t. VI (éd. SHF, S. Luce), § 511, p. 100. Voir aussi t. III (éd. SHF, S. Luce), § 263, p. 149 : « le fort chastiel de Rolleboise ».

¹⁸⁰ On trouvera également une bonne description du site dans le poème de Cuvelier :

« De Saine furent maistre ceste commune gent

Et la tour fu assize sur l'eau droitement ;

Assize estoit en hault dessus le mont qui pent,

Et Saine par dessoubz couroit moult roidement. » (vers 3930-3934, p. 82)

¹⁸¹ Sur le siège de Rolleboise par Du Guesclin en avril 1364, voir T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 191-193. En fait, contrairement à ce que dit Cuvelier, l'assaut demeura infructueux et ce n'est qu'un an plus tard, le 13 avril 1365, que Rolleboise se rendit au roi.

¹⁸² *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 300. Traduction par Colette Beaune, p. 301 : « Cette tour était incroyablement haute – je l'ai souvent vue – et maintenant elle gît à terre, toute petite, humble et prostrée. »

¹⁸³ R. Dion, « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville »..., p. 23.

clairement dans la *Vie de Louis VI* de Suger, qui nous décrit l'énergie déployée par le roi pour soumettre les « sires de Montlhéry » et assurer, par le contrôle de cette forteresse, la sécurité de la circulation au sein du domaine royal. Dans notre corpus, la tour de Montlhéry n'est plus présentée comme une menace mais au contraire comme un élément clé du pouvoir royal en Île-de-France. Joinville, par exemple, nous montre Saint Louis, encore tout jeune, qui s'y réfugie en attendant le renfort de troupes venues de Paris pour échapper aux nobles rassemblés à Corbeil ; et dans un autre passage de sa *Vie de saint Louis*, il désigne Montlhéry comme le « cœur de France », par opposition aux forteresses disputées entre le roi de France et celui d'Angleterre¹⁸⁴. Pendant la Ligue du Bien public, le château reste d'ailleurs fidèle au roi Louis XI, alors même que les troupes de Charles le Charolais se trouvent dans le village, comme le rapporte Comynnes¹⁸⁵. La tour de Montlhéry, dont on voit encore aujourd'hui la puissante silhouette, est donc reconnue par nos sources comme un élément important du paysage francilien ; c'est là, par exemple, que s'affrontent les Logiciens de Paris et les Grammairiens de Paris dans la *Bataille des sept arts* d'Henri d'Andeli¹⁸⁶. Cette tour marque d'ailleurs la limite méridionale du vaste panorama qu'embrasse la reine Blanchefleur depuis les hauteurs de Montmartre, dans *Berthe au grand pied* :

« Vit de Montleheri la grant tour quarnelee... »¹⁸⁷

Le rôle de ces forteresses qui gardent l'Île-de-France est également mis en lumière par l'iconographie. Leurs possesseurs ont voulu garder l'image des châteaux de La Roche-Guyon, de Dammartin-en-Goële et de Marcoussis¹⁸⁸, signe de l'importance de ces demeures aux yeux de leur propriétaire. Le château de La Roche-Guyon, dont on trouve plusieurs mentions dans notre corpus, a en effet donné lieu à une série de miniatures exécutées vers 1425 à Paris par le « Maître de Falstolf » pour Guy Le Bouteiller, un noble normand de moyenne extraction qui profita de l'occupation anglaise pour mettre la main sur cette imposante forteresse¹⁸⁹ (**Planche 123**). Bien que l'ouvrage ainsi illustré soit une allégorie morale sans implantation topographique, dans ce manuscrit le « Chastel de Labour » a pris les contours de la forteresse

¹⁸⁴ Voir le chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹⁸⁵ Philippe de Comynnes, *Mémoires...*, chap. V, p. 122.

¹⁸⁶ Henri d'Andeli, *Les Dits, La Bataille des Sept arts*, vers 63, p. 61 (« Soz Mont Leheri lez Linaies ») ; voir aussi vers 3308, p. 68 ; vers 414, p. 71.

¹⁸⁷ Adenet le Roi, *Berte as grans piés*, vers 1965.

¹⁸⁸ Localisation actuelle inconnue.

¹⁸⁹ Philadelphie, Free Library, Ms. Widener 1 (Jacques Bruyant, *Le livre du Chastel de Labour*). Cf. le fac-simile (avec commentaire) de E. König et G. Bartz et l'article de J. Mesqui, C. et J. Le Roy, « Guy Le Bouteillier, le château de La Roche-Guyon et le Maître de Falstolf vers 1425 »...

de Guy Le Bouteiller : on reconnaît parfaitement la partie haute de La Roche-Guyon, couronnant l'éperon, et sa partie basse, implantée sur le site d'un premier château dont subsiste la chapelle troglodytique¹⁹⁰. Le château de Dammartin, pour sa part, forme le cadre de certaines scènes de l'*Histoire des comtes de Dammartin*, peintes par le Maître des Entrées parisiennes vers 1501-1503¹⁹¹ (**Planche 141**). Il ne s'agit pas d'un « portrait » fidèle de l'édifice, comme pour La Roche-Guyon, mais plutôt d'un symbole du prestige familial qui s'exprime non seulement dans l'illustration, mais aussi dans le texte : en effet, les deux enluminures représentant le château s'inscrivent au sein de l'*Histoire des comtes de Dammartin*, un roman de chevalerie inspiré d'une chanson de geste du XIV^e siècle, *Theseus de Cologne*, qui met notamment en scène le mythique Assaillant, premier comte de Dammartin, et son fils Guérard, sous le règne du roi Dagobert et de son fils « Loys » (Clovis II). Cette mise en prose a été rédigée au début du XVI^e siècle par Nicolas Houssemayne pour Jean de Chabannes, comte de Dammartin¹⁹². Marc-Édouard Gautier s'est penché sur les autres manuscrits exécutés pour Jean de Chabannes, qui se révèle grand amateur de livres exaltant ses ancêtres¹⁹³. La mise en scène répétée de la forteresse familiale s'inscrit donc dans une stratégie de promotion du lignage, déjà engagée par son père¹⁹⁴. À des ceux forteresses, s'ajoute un troisième exemple, mais cette fois-ci tiré des actes de la pratique - si l'on peut appliquer ce terme au luxueux *Terrier de Marcoussis*, exécuté pour l'amiral Mallet de Graville¹⁹⁵ (**Planche 138**).

¹⁹⁰ Sur l'histoire de La Roche-Guyon, voir Marc Viré, « Le château de La Roche-Guyon (Val-d'Oise) »...

¹⁹¹ Angers, BM, ms. 2320 (*Histoire des comtes de Dammartin*), fol. 39v^o (*Joute entre Geffroy de Vermandois et Guérard de Dammartin*) et 44 (*Geffroy de Frise met le siège devant Dammartin*), Maître des Entrées parisiennes, vers 1501-1503. Cf. Catalogue d'exposition : *Trésors enluminés des musées de France.... Angers*, 2013, notice n^o 52 (par Marc-Édouard Gautier), p. 208-213.

¹⁹² Il n'existe que deux exemplaires de l'*Histoire des comtes de Dammartin*, l'un acheté récemment par la BM d'Angers, l'autre à la Bnf. Le manuscrit d'Angers est l'exemplaire de dédicace.

¹⁹³ Jean de Chabannes commanda plusieurs manuscrits exaltant ses ancêtres : *Les Marguerites historiques* en 1497 (Paris, BnF, fr. 955), puis en 1502-1503 la *Chronique scandaleuse interpolée* de Jean Le Clerc qui promeut le rôle de son père sous Louis XI (Bnf, ms. Clair. 481) et une histoire généalogique des rois de France et des comtes de Dammartin (Chantilly, musée Condé, ms. 866) et enfin, une version en prose de la chanson de geste de *Theseus de Cologne* connue par une copie faite pour sa fille Avoye (BnF, ms. fr. 1473).

¹⁹⁴ A la fin de sa vie, Antoine de Chabannes avait déjà fait réaliser un abrégé en prose de *Theseus de Cologne* en la centrant sur la vaillance des premiers Dammartin (BnF, ms. fr. 15096).

¹⁹⁵ Le château de Marcoussis revient plusieurs fois dans l'illustration ; ces images ne nous sont malheureusement connues que par les reproductions en noir et blanc publiées par Paul Durrieu en 1926 ; seule l'une des enluminures (une scène de chasse) est aujourd'hui conservée dans les collections du musée Marmottan, la localisation actuelle du reste de l'œuvre demeurant inconnue. P. Durrieu, , *Le terrier de Marcoussis ou la vie dans ses domaines ruraux d'un grand seigneur français à la fin du XV^e siècle...* ; S. Pagenot, « Le Terrier de Marcoussis »...

Les villes moyennes de la région parisienne

L'autre élément structurant de la « grande couronne », c'est bien sûr le réseau des villes moyennes qui se sont développées autour des grands axes de circulation. Ces agglomérations sont généralement caractérisées, dans notre corpus, par leur fonction économique et militaire. Dans les chroniques et œuvres apparentées, le lexique poliorcétique tient une grande place dans la description de ces villes ; lorsque Cuvelier décrit le siège de Melun, par exemple, le vocabulaire pour parler de la ville est essentiellement militaire : « donjon » (v. 3570), « chastel » (v. 3576, 3601), « fremeté » (3578), « fort » (vers 3595).

Les écrivains établissent parfois une distinction entre le château, partie davantage fortifiée, et le reste de la ville. Pour Melun, par exemple, Froissart et Cuvelier emploient l'expression de « ville et chastel », ce dernier terme renvoyant à l'île au milieu de la Seine, qui constitue le « *castrum* » proprement dit¹⁹⁶. À Mantes, pour Cuvelier, c'est la collégiale Notre-Dame qui remplit ce rôle de forteresse, car elle est fortifiée « a guise d'un chastel »¹⁹⁷. À Meulan, le poète distingue la « ville », le « chastel » et le « pont », qui est lui aussi fortifié (vers 4293).

L'importance reconnue aux fortifications se retrouve aussi dans les vues figurées, comme on le voit par exemple dans l'enluminure des *Très riches heures de Berry* dépeignant la ville d'Étampes¹⁹⁸ (**Planche 117 d**) La ville est délimitée par une enceinte, au centre de laquelle s'élève un seconde rempart lui-même dominé par la « tour Guinette », un donjon du temps de Louis VII au remarquable plan polylobé, dont les frères Limbourg ont parfaitement rendu la forme.

Ces villes sont un élément important dans la défense du « plat pays » parisien. C'est ainsi qu'elles apparaissent par exemple dans la *Chronique de Charles VII* du héraut Berry, lorsque le duc de Bourgogne s'approche de Paris avec une armée en 1415 :

« manderent le Roy et son ainsné filz lectres aux bonnes villes et passaiges d'entour Paris que nulz ne lui fist ouverture. Ce non obstant, ceulx de Laigny le mistrent dedans leur ville, et la fut sa personne et son armee en Brye et en France depuis la Saint Martin d'iver jusques a karesme prenant. »

¹⁹⁶ Voir le chapitre 9.

¹⁹⁷ « Ville y ot bonne et fort, fremee richement,
Englois et Navarois y avoit largement,
En une eglise fort moult merueilleusement,
A guise d'un chastel fremee moult richement,
Bien rengiee de murs avironnement
Et bons fossés autour et parfont malement. »
(Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin*, vers 3953-57, § CXXXIX, p. 82)

¹⁹⁸ Chantilly, Musée Condé, ms. 65, fol. 8v^o : le Calendrier, mois d'août.

De même, Jean de Roye, dans son *Journal*, nous montre Louis XI envoyant des troupes et de l'artillerie à Melun, Montereau et Sens en juillet 1465 pour empêcher les nobles révoltés de marcher sur Paris¹⁹⁹.

Les villes de la région parisienne sont aussi des verrous pour l'approvisionnement de la capitale, qui, de par sa gigantesque population, reste très dépendante des voies navigables et des routes par lesquelles sont acheminés les vivres et autres matériaux. C'est là une antienne récurrente dans les chroniques du XIV^e et du XV^e siècle. On la trouve par exemple dans la *Chronique* de Jean Le Bel :

« En ce temps que le duc de Normendye et son frere se tenoient à Paris, n'osoit nul marchant issir dehors de Paris, n'aler par pays, car le roy de Navarre et messire Philippe son frere se tenoient, à grande poissance, à Melun sur Saine dessus Paris et à Mante par dessous, par quoy riens ne pouoit venir à Parys. »²⁰⁰

Au-delà de leur fonction militaire, symbolisée par leur enceinte et/ou leur château-fort, d'autres éléments peuvent indiquer l'importance de ces villes moyennes de l'Île-de-France. Notre corpus reflète le rôle des échanges dans le fait urbain : le *Dit du Lendit* (XIII^e siècle) caractérise plusieurs localités d'Île-de-France (Étampes, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Gamaches, Bailleul, Meaux, Lagny, Château-Landon) par la présence d'une foire²⁰¹. D'autres villes se signalent par leur statut sur le plan ecclésiastique : étant sièges d'un évêché, Senlis et Meaux jouissent du privilège d'être dénommées « cités », comme on le voit par exemple dans le *Livre de la description des pays* du héraut Berry. La présence de reliques, et même parfois d'un pèlerinage, ou bien celle d'un important monastère, vaut aussi à certains lieux de figurer dans notre corpus, comme Larchant, célèbre pour saint Mathurin, ou Saint-Fiacre-en-Brie. Lorsqu'il relate son avancée vers Paris depuis l'ouest, Antonio de Beatis range, parmi les monuments qui ont retenu son attention pendant son voyage en France (1517-1518), le prieuré des Dominicaines de Poissy :

« In dicto villaggio è uno monasterio moniale del ordine di san Dominico, dove son più de cento monache, quale se vedero tucte insieme nel choro serrato con cancelli di grossi ferri, che cantavano nona. La ecclesia è essai bella, et lo monasterio molto grande. Furo l'una et l'altro edificati da re Ludovico qual sanctificò sub invocatione di san Ludovico. »²⁰²

¹⁹⁹ Jean de Roye, *Journal...*, t. I, p. 76 : « E quant le roy en ot oy les nouvelles, il envoya a Meleun, Monstereau et a Sens et autres villes d'environs des gens de guerre et de l'artillerie pour garder lesdiz lieux et pour faire des saillies sur les dessusdiz quant ilz verroient leur avantage. »

²⁰⁰ Jean le Bel, *Chronique...*, t. II, p. 272 [1358].

²⁰¹ Voir chapitre 11.

²⁰² Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131.

Cet établissement, en réalité fondé par Philippe le Bel en l'honneur de son grand-père Saint Louis après sa canonisation, était l'une des plus considérables églises de l'Île-de-France et se retrouve à plusieurs reprises citée dans notre corpus ; il a notamment fait l'objet d'une longue description, au début du XV^e siècle, par Christine de Pizan qui allait y voir sa fille, ainsi qu'elle le raconte dans le *Dit de Poissy*.

Si elles sont par bien des traits en relation avec Paris, ces villes sont cependant des entités autonomes qui génèrent à leur tour une zone d'influence. Celle-ci se traduit par exemple dans les procédés de localisation utilisés par les écrivains : à partir d'un certain degré d'éloignement depuis la capitale, les lieux ne sont plus situés par rapport à Paris, mais en fonction de la « grande ville » la plus proche. C'est ainsi que Pouilly-le-Fort, par exemple, manoir des Vaudetar dans la Brie, est dit « près de Melun » par Gilles Le Bouvier²⁰³. Toutefois, cette sphère d'influence des villes franciliennes est moins grande que celle de Paris. Philippe de Commines, par exemple, situe Longjumeau « pres Paris »²⁰⁴ alors que le village se trouve tout de même à une vingtaine de kilomètres de la capitale ; il est plus proche, en distance, de Corbeil, mais c'est pourtant Paris qui l'emporte dans l'esprit de Commines. De même, le village de Juvisy n'est pas situé « près de Corbeil » par Gilles Le Bouvier, mais « entre Paris et Corbeil »²⁰⁵, bien qu'il soit beaucoup plus près de cette dernière ville ; la formule s'explique toutefois par le contexte : Juvisy est l'endroit où le duc de Bourgogne, parti de Paris à bride abattue pour récupérer le dauphin en route vers Melun, parvient à intercepter le cortège.

Ces villes d'Île-de-France affirment également leur identité dans l'image qu'elles choisissent de donner d'elles-mêmes au travers de la sigillographie. Les premiers sceaux urbains sont attestés dans la région parisienne à la fin du XII^e siècle²⁰⁶, et ils se multiplient au XIII^e siècle. Certains d'entre eux reprennent l'image stéréotypée de la cité protégée par ses murailles, dans la tradition carolingienne où la ville était symbolisée par une enceinte

²⁰³ « Pouilly le Fort pres de Meleun » (Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 90). Pouilly est le lieu choisi pour les discussions entre le dauphin Charles et le duc de Bourgogne (qui séjourne alors à Corbeil) le 11 juillet 1419.

²⁰⁴ Philippe de Commines, *Mémoires...*, chap. III, p. 108.

²⁰⁵ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 16 [19 août 1405].

²⁰⁶ Cette date est à comparer avec l'apparition des premiers sceaux de ville, dans l'Empire et en Italie, dans le second tiers du XII^e siècle. Cf. H. Drös et H. Jakobs, « Die Zeichen einer neuen Klasse. Zur Typologie der frühen Stadtspiegel », dans K. Krimm et H. John (dir.), *Bild und Geschichte Studien zur politischer Ikonographie. Festschrift für Hansmartin Schwarzmaier zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen, 1997, p. 125-178 ; B. Bedos-Rezak, *Corpus des sceaux*, tome I : *Les sceaux des villes...* ; eadem, « Du modèle à l'image : les signes de l'identité urbaine au Moyen Âge »...

polygonale ponctuée de tours²⁰⁷. C'est le cas pour Beaumont-sur-Oise (1228)²⁰⁸ et pour Beauvais, dont le premier témoin connu date de 1228, mais dont la matrice remonterait à la fin du XII^e siècle : dans une enceinte maçonnée flanquée de tours, dont certaines sont en forme de dôme, apparaît un édifice ecclésiastique ; le tout est surmonté du mot « CIVITAS »²⁰⁹. Comme l'a souligné Brigitte Bedos-Rezak, ces représentations évacuent la figure humaine ; en outre, elles sont interchangeables, un peu comme les représentations d'évêque ou de chevalier qui marquent moins l'individualité que l'appartenance à une catégorie²¹⁰.

En revanche, d'autres sceaux évoquent un monument précis de la ville : le pont sur l'Oise de Pontoise (1190)²¹¹, le beffroi de Soissons (début XIII^e s.)²¹² ou celui de Meaux sur le sceau secret de la ville (1308)²¹³. D'autres villes, ailleurs, ont adopté la même démarche : Toulouse (la tour de Saint-Sernin), Agen (l'abside de Saint-Caprais) ou Moissac (la tour-lanterne de l'abbaye). Au-delà du strict domaine du sceau de ville, des représentations architecturales identifiables apparaissent aussi à Paris, sur le sceau de la prévôté de Saint-Germain-des-Prés (1304) et sur le sceau de la Sainte-Chapelle de Paris (1386)²¹⁴. Comme l'observe Brigitte Bedos-Rezak, « sur les sceaux donc, on peut dès le XIII^e siècle parler de portrait urbain. Dans ce portrait, le typique et le distinctif cohabitent. »²¹⁵

Les représentations architecturales ne sont toutefois pas le seul emblème utilisé pour figurer la ville. Bien souvent, le sceau montre plutôt ses habitants et notamment les dirigeants de la commune : c'est ainsi que sur le sceau de Meulan sont gravées douze têtes, celles des échevins, le contre-sceau figurant le maire²¹⁶.

²⁰⁷ P. Lavedan, *Représentation des villes dans l'art du Moyen Âge...*, p. 33 ; I. Katz, « Les représentations de villes dans l'art chrétien avant l'an Mil », *L'Information d'histoire de l'art*, 3, 1964, p. 130-132.

²⁰⁸ B. Bedos-Rezak, *Corpus des sceaux*, tome I : *Les sceaux des villes...*, n° 91, p. 99.

²⁰⁹ *Ibid.*, n° 94, p. 102.

²¹⁰ B. Bedos-Rezak, « Du modèle à l'image... », p. 195.

²¹¹ Voir chapitre 9.

²¹² B. Bedos-Rezak, *Corpus des sceaux...*, n° 667 bis, p. 489.

²¹³ *Ibid.*, n° 405, p. 315.

²¹⁴ Helen Rosenau, « Notes on some Qualities of Architectural Seals », *Gazette des Beaux-Arts*, 90, 1977, p. 78-84. Le sceau de la cathédrale de Cantorbéry (1175, 1278) et celui de la ville de Londres (XIII^e siècle) s'inscrivent dans le même mouvement.

²¹⁵ B. Bedos-Rezak, « Du modèle à l'image... », p. 200. L'auteur met en rapport cette individualisation du sceau de ville avec sa fonction : « Le sceau urbain vise à capturer la distinction de son titulaire et non à en incarner l'essence. (...) Là où le sceau de personne noble ou ecclésiastique marque statut social et officiel, le sceau de ville démarque une individualité. » (*ibid.*, p. 204-205).

²¹⁶ B. Bedos-Rezak, *Corpus des sceaux...*, n° 413 et 413bis, p. 322-323. Même procédé sur le sceau de Doullens (*Corpus*, n° 251 bis et 252bis), avec la légende : « *Hic sunt scabini bisterni terque bini* ».

Que la ville choisisse d'être représentée par ses hommes ou par ses pierres, elle affirme en tous cas par son sceau une identité urbaine, qui ne se fonde pas dans l'ombre de la capitale. Les mythes de fondation, que nous évoquerons plus loin, sont une autre facette de cette affirmation²¹⁷.

Aux confins de l'orbite parisienne

Nous concluons ce panorama sur le cercle le plus éloigné de l'influence parisienne, celui des grandes villes limitrophes de l'Île-de-France que sont Chartres, Orléans, Beauvais, Soissons, Laon. Ces villes, nous l'avons vu plus haut, sont parfois rattachées à la « France » régionale dans notre corpus de textes. Certaines se trouvent du reste incluses dans le « gouvernement d'Île-de-France » qui représente, nous l'avons dit, la circonscription la plus proche de l'idée que l'on peut se faire de cette « France » régionale.

Ces villes et leur « pays » sont donc des cas litigieux. Pour autant, lorsqu'on analyse notre corpus en fonction de la notion de « périphérie », il semble bien qu'elles soient ressenties comme des centres autonomes de Paris ; elles rayonnent sur un « pays » dont le nom revient souvent dans les textes. Nous avons évoqué dans un chapitre précédent le cas de Beauvais et du Beauvaisis, qui sont le plus souvent rattachés, dans notre corpus, à la Picardie. Aux exemples déjà cités à propos du Beauvaisis, on peut rajouter, pour la ville de Beauvais, le récit de Jean de Venette qui nous montre le roi Édouard III, venu de Poissy, chevaucher en Picardie par Beauvais, Poix et Abbeville²¹⁸. De même, lorsque le Carme nous décrit le départ des troupes anglaises, venues jusqu'aux murs de Paris en 1360, il distingue clairement la « région parisienne » (*partibus Parisiensibus*) du pays chartrain (*partes Carnotenses*)²¹⁹.

Certes, ces villes entretiennent avec la capitale d'indéniables relations. Orléans, par exemple, abrite la faculté de droit civil dont l'Université de Paris est privée : sur le plan des études, la « France » régionale est ainsi dotée de deux sites complémentaires. De même, l'un des grands centres de pèlerinage de la région parisienne est bien évidemment Chartres, qui complète en quelque sorte les saintes reliques conservées à Paris et à Saint-Denis. En matière

²¹⁷ Voir chapitre 14.

²¹⁸ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 94 [1346] : « *Et sic versus Picardiam procedentes, patriam igne et gladio devastantes, prope Belvacum transeuntes...* »

²¹⁹ *Ibid.*, p. 234 : « *Et sic partibus Parisiensibus derelictis, versus partes Carnotenses Anglici accesserunt* »....

d’approvisionnement, les pays chartrain, orléanais, bourguignon, champenois, picard et normand contribuent évidemment à l’alimentation du grand marché parisien. Cependant, les liens paraissent plus distendus qu’avec les agglomérations du « deuxième cercle », étroitement liées à la capitale.

Du reste, ces villes se trouvent parfois en situation de rivalité avec Paris, de façon bien plus nette que celles plus proches de capitale, y compris sur le plan symbolique. C’est le thème de la *Bataille des Sept Arts* d’Henri d’Andeli, qui narre le combat de la Logique parisienne contre la Grammaire orléanaise. L’un des champions de l’école d’Orléans, qui a bien entendu le dessous, se voit contraint de s’enfuir « entre Orléans et Blois » et n’ose plus ensuite « aller par France »²²⁰.

Conclusion

Notre corpus met en évidence les relations étroites qui unissent la ville-centre à sa périphérie. Ces relations sont tout d’abord d’ordre économique : comme toute grande agglomération, Paris puise dans les ressources de son « plat-pays », et cette dépendance apparaît à de nombreuses reprises dans les textes littéraires. Nous avons vu combien la capitale était tributaire des villes contrôlant les voies d’accès, fluviales et routières, empruntées par les denrées. Le témoignage des chroniques est confirmé par d’autres types de textes. Comme nous l’avons vu plus haut, l’Île-de-France se trouve en effet en bonne place dans les lieux de provenance des produits cités par la littérature sur les cris de Paris : Guillaume de La Villeneuve évoque ainsi le poisson de Bondy, le cresson d’Orléans, les échalotes d’Étampes et bien sûr, le fromage de Brie²²¹.

Paris attire non seulement les produits, mais aussi les hommes. L’onomastique permet de montrer le rayonnement de la capitale sur le plan démographique. Dans notre corpus, ce phénomène est moins perceptible que celui du ravitaillement. Mais il apparaît plus nettement dans les chroniques, en temps de troubles : Paris constitue alors un pôle d’attraction pour les pauvres des alentours, comme le souligne par exemple la *Chronique dite de Jean de Venette*, qui reconnaît dans ces déracinés de la campagne d’Île-de-France des proies faciles pour les « mortalités ». Ainsi en 1361 :

²²⁰ Henri d’Andeli, *Les Dits, La Bataille des Sept arts...*, vers 441-443, p. 71.

²²¹ Voir chapitre 9.

*« Multi moriebantur Parisius, et specialiter pauperes qui de villagiis affluebant, angustiati fame ac penuria et defectu ; unde in Domo Dei Parisius communiter afferebantur mortui septuaginta funera vel circiter octoginta tempore æstivali et vernali. »*²²²

Enfin, la présence du roi et de la cour se répartit entre Paris et l'Île-de-France, riche en résidences et grandes abbayes (Royaumont, Maubuisson, Royallieu, Poissy...)²²³.

2. Une région polarisée sur son centre

Une caractéristique de l'Île-de-France au Moyen Âge (et la situation n'est guère différente aujourd'hui...) est que cette région se définit essentiellement autour de son centre, Paris, qui tend à éclipser le territoire environnant. La mise en relief de Paris se fait aussi bien par l'image, dans la cartographie notamment, que par les textes, avec de nombreuses louanges de la capitale, qui n'ont guère d'équivalent pour les autres villes de l'Île-de-France.

L'éloge de Paris par la carte

De nombreuses cartes médiévales mettent l'accent sur la ville de Paris, qui est d'ailleurs parfois la seule ville du royaume à apparaître sur le document. Elle est souvent mise en relief par le biais d'une icône de grande taille ou d'un nom rubriqué.

Dans la mappemonde d'Hereford²²⁴, vers 1300, Paris est ainsi doublement mis en valeur (**Planche 16**) : son nom est rubriqué et l'icône qui représente la ville est surdimensionnée, elle est identique à celle utilisée pour Londres mais de taille cinq fois supérieure. Les villes environnantes ne sont pas du tout traitées d'une manière aussi avantageuse. Pour trouver une autre ville rubriquée, il faut aller à Rome ou à Constantinople ;

²²² *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 246. Traduction par Colette Beaune, p. 247 : « Il y eut à Paris bien des morts, spécialement parmi les pauvres qui affluaient des villages alentour, poussés par la faim, la pénurie ou le dénuement. À l'Hôtel-Dieu de Paris, on mit en terre communément soixante-dix à quatre-vingts dépouilles (par jour) en ces mois de printemps et d'été. »

²²³ Voir chapitre 12.

²²⁴ Voir le chapitre 4 pour une présentation de cette mappemonde.

encore leurs icones sont-elles moins grandes que celle de Paris ; mais il est vrai que les deux cités bénéficient, en revanche, d'un commentaire à leur louange²²⁵.

Dans la mappemonde qui clôt le manuscrit des *Grandes chroniques de France* offert à Philippe III, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève²²⁶, Paris est cette fois mis en parallèle avec Constantinople, Athènes et Rome, en illustration du thème de la translation de « clergie » et de « chevalerie » de l'orient vers l'occident (**Planche 24**).

Dans l'« Atlas catalan »²²⁷, réalisé par Abraham Cresques, cartographe juif de Majorque, pour le roi Charles V vers 1375 et envoyé au Louvre en 1380, le statut de Paris est souligné par un pictogramme triple et par un drapeau fleurdelysé ; on peut comparer cette représentation à celle de Nantes, également mise en relief par un drapeau et une icône, mais plus petits. (**Planche 31**)

Dans la « mappemonde Borgia »²²⁸, une œuvre probablement exécutée vers 1430 en terre d'Empire²²⁹, Paris fait partie des villes pointées par un cercle rouge, comme Jérusalem, Rome, Prague ou Londres, et surtout, il est agrémenté d'une légende dithyrambique : « Paris, d'une beauté et d'une puissance sans pareille, est fondée sur l'Université, le Palais et le Châtelet »²³⁰.

Un traitement particulier est également réservé à Paris dans la carte du royaume qui illustre une page de la chronique *A tous nobles*, vers 1460²³¹ : comme l'a relevé Camille Serchuk, le pictogramme qui symbolise la ville est beaucoup plus grand que pour les autres

²²⁵ Notamment, pour Rome : « *Roma caput mundi / Tenet orbis frena rotundi* » (S. D. Westrem, *The Hereford Map...*, n° 680, p. 271).

²²⁶ Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms 782, fol. 374 v°. Voir le chapitre 4 pour une présentation de cette mappemonde.

²²⁷ Paris, BnF, Ms. esp. 30. Voir notamment : *Mappamundi : the Catalan Atlas of the Year 1375*, éd. Georges Grosjean, 1978 ; H-C Freiesleben, *Das katalanische Weltatlas...*, 1977 (avec transcription des inscriptions) ; et le catalogue d'exposition : *L'âge d'or des cartes marines...*

²²⁸ Vatican, BAV, Borgiano XVI.

²²⁹ La mappemonde tire son nom du cardinal Stefano Borgia, qui l'acquiert dans les années 1790, mais elle est bien antérieure et doit dater d'environ 1430 : la bataille de Tannenberg (1410) est évoquée, mais Constantinople n'a pas encore été prise par les Turcs. Par ailleurs, la carte est centrée sur le Danube et montre les sources de l'Elbe en Bohême, ce qui laisse penser qu'elle a probablement été créée en Autriche, Bohême ou Allemagne du sud. Cette mappemonde se présente à nous sur un support original : deux morceaux de cuivre en demi-cercle réunis par de petits clous, avec des lignes profondément gravées remplies de nielle et des points estampés, remplis d'une substance rouge. De nombreuses légendes sont gravées sur la carte, donnant notamment des informations d'ordre historique : pour la France, on rappelle par exemple qu'Hannibal a franchi le Rhône avec soixante-dix éléphants, qu'Attila a perdu la bataille des Champs catalauniques mais aussi que Jean II a été capturé par le prince de Galles.

²³⁰ N. Broc, « Visions médiévales de la France »..., p. 27 et Fig. 3.

²³¹ Paris, BnF, ms. fr. 4991, fol. 5 v°. Sur cette carte, voir C. Serchuk, « Picturing France in the Fifteenth Century... »

agglomérations françaises (5x4 cm, alors que pour le reste, on oscille entre 1,1x1 cm et 2,5x2,8 cm)²³². (**Planche 34**)

On pourrait multiplier les exemples de cartes médiévales qui mettent ainsi Paris en exergue. Ce traitement est bien sûr lié au statut de capitale reconnu à la ville, et aussi à sa taille, bien plus grande que celle des autres agglomérations du royaume de France. Il est en fin de compte très rare que Paris ne soit pas mis en évidence par les cartes, hormis bien sûr sur les portulans, qui ne mentionnent que les localités côtières – encore que plusieurs de ces « cartes marines » représentent quand même Paris, qui est ainsi l'une des rares villes de l'intérieur des terres à figurer sur le document.

À l'inverse, rares sont les cartes médiévales qui ne mentionnent pas Paris parmi les villes du royaume de France. Nous pouvons en citer un cas, remontant au XII^e siècle : celui de la « *mappamundi* » peinte en ouverture du livre XIV des *Etymologies* d'Isidore de Séville, consacré à la géographie de l'*orbis terrarum*, dans un manuscrit aujourd'hui conservé à Munich (**Planche 11**)²³³. Cette carte, exécutée en France du Nord, dérive de modèles tardo-antiques revus à l'époque carolingienne. Ainsi que l'a montré Patrick Gauthier-Dalché, elle est très proche de celle qui a probablement servi à Hugues de Saint-Victor pour rédiger sa *Descriptio mappe mundi*.

Dans la partie inférieure gauche de la carte apparaît le dessin très schématique de la France, avec l'indication de quatre territoires : « *Gallia* » et « *Normannia* » en-dessous du Rhin, « *Aquitania* » plus au sud (une ligne de montagnes représentant les Pyrénées la sépare de l'Espagne, « *Hispania* »), et enfin, de l'autre côté du Rhône, « *Provintia* ». A chacune de ces régions est associée une cité (ou deux), représentée(s) par une icône en forme d'église : « *Remis* » (Reims) et « *Belvacus* » (Beauvais) pour la « Gaule », « *Rotomagus* » (Rouen) pour la Normandie, « *Burdegala* » (Bordeaux) pour l'Aquitaine, « *Lugdunum* » (Lyon) et « *Arelatum* » (Arles) pour la « *Provintia* ». Comme on le voit, la carte s'inspire de la géographie ecclésiastique mais prend quelques libertés à son égard : Rouen, Lyon, Arles et Bordeaux sont bien des métropoles mais il aurait été plus juste de rattacher Lyon à la « Gaule lyonnaise » qu'à la Provence. En ce qui concerne « *Gallia* », limitée en réalité à la « *Gallia Belgica* », les deux cités épiscopales mentionnées par la carte sont Reims et Beauvais. La

²³² *Ibid.*, p. 141.

²³³ Munich, Bayerische Staatsbibliothek, CLM 10058, fol. 154 v°. Cf. P. Gauthier-Dalché, *La « Descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor...*, p. 81-85 et Appendice II, « Nomenclature », p. 195 ; repr. pl. I. Cette carte est également présentée dans notre chapitre 4.

référence à la métropole ne surprend pas, mais pourquoi avoir fait figurer le siège de Beauvais ? Sans doute en référence à la ville qui, d'après une tradition inspirée d'Isidore de Séville²³⁴, aurait donné son nom à la « *Gallia Belgica* », « *Belgis* », souvent identifiée à Beauvais²³⁵. Paris, en revanche, n'apparaît pas.

Comme nous ignorons tout des circonstances dans lesquelles cette carte a été produite, nous ne pouvons interpréter ces choix. Peut-être a-t-elle été réalisée dans le diocèse de Beauvais, ce qui expliquerait la mise en exergue de la ville et l'attention portée à la Normandie voisine. Quoi qu'il en soit, cette carte ne fait place ni à Paris ni à la « France » au sens régional du terme. En l'occurrence, il n'y a pas vraiment correspondance entre le texte d'Hugues de Saint-Victor et la mappemonde, puisque la *Descriptio mappe mundi* cite aussi bien la France que Paris. Mais la carte est manifestement issue d'une époque antérieure à l'affirmation de Paris comme capitale du royaume.

Par la suite, du XIII^e au XV^e siècle, la plupart des cartes géographiques décrivant les États modernes font place à la ville de Paris ; celles qui ne la mentionnent pas sont soit des portulans « purs », où ne sont dessinées que les villes côtières, soit des « *mappae mundi* » très générales et schématiques. Dans la cartographie comme dans les textes, Paris jouit d'un statut particulier qui lui vaut d'être systématiquement associé au royaume de France.

L'éloge de Paris par les textes

L'éloge de ville est, dans la tradition de la rhétorique antique, une sorte de dérivé de l'éloge de personne : « *Laudantur autem urbes similiter atque homines* », écrit Quintilien (III,

²³⁴ Isidore de Séville, *Etymologies*, XIV, 4.26, mentionne une cité de Gaule appartenant aux Belges : « *Belgis autem civitas est Galliae* », phrase apparemment mal comprise par la suite, le datif pluriel étant pris pour un nominatif singulier. Cf. F. Liebrecht, *Des Gervasius von Tilbury Otia imperialia in einer Auswahl neu herausgegeben und mit Anmerkungen begleitet*, Hanovre, 1856, p. 80.

²³⁵ Aucun auteur antique ne cite « *Belgis* ». En revanche, la tradition médiévale connaît trois villes portant ce nom : « *Belgis Togata* » ou « *Armata* », « *Belgis Comata* », « *Belgis Gallica* ». Cette dernière est généralement identifiée comme étant la ville de Beauvais. Ainsi dans les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury (livre I, chap. 20 ; éd. Banks et Binns, p. 140) : « *Apud Belgin civitatem Gallie, a qua Gallia Belgica dicitur, uel Belgam, inuentus est usus curruum ; de qua sic dixi :*

Belgis Celtiberis Beluacum Belga vocatur ».

(A « *Belgis* » ou « *Belga* », une ville de la Gaule, d'où tire son nom la Gaule Belgique, on a inventé l'usage des chariots ; j'ai composé le vers suivant à son propos :

« *Belga* » est appelé Beauvais par les Belges Celtibères.)

Néanmoins, le même auteur situe un peu plus loin cette ville de « *Belgis* » sur la Saône, aux confins de la Bourgogne (ibidem, livre II, chap. 10 ; p. 286). Il semble donc avoir régné une certaine confusion sur la question.

7, 26)²³⁶. Il a été codifié par Ménandre le Rhéteur au III^e siècle, qui proposait de l'articuler en quatre parties : le site, les origines de la ville, ses institutions, les actions de ses citoyens.

Bien que les auteurs médiévaux aient surtout cultivé le genre de l'éloge urbain hors du royaume de France, tout particulièrement pour des villes telles que Rome ou Jérusalem, on possède quelques textes chantant les louanges des cités françaises, et c'est clairement Paris qui domine cette production. Au sein de la « France » régionale, les autres agglomérations sont nettement moins représentées : la ville de Paris attire la plupart des textes de nature encomiastique. Ceux-ci peuvent prendre la forme d'œuvres autonomes, mais le plus souvent, c'est au sein d'ouvrages plus vastes que l'on trouvera quelques lignes chantant les mérites de « Paris sans pair. »

Paris, unique objet de l'œuvre

Les textes médiévaux voués à la description et à l'éloge de Paris sont bien sûr depuis longtemps identifiés par les historiens, nous allons donc les passer en revue assez rapidement. Ils sont de nature très variée : épistolaire, poétique, descriptive. Certains émanent du milieu universitaire, tandis que d'autres sont des œuvres purement laïques, tant par leurs auteurs que par leur public. Ce qu'ils ont en commun, c'est leur faible diffusion : toutes ces œuvres nous sont en effet fournies par un très petit nombre de manuscrits, ce qui amène à en relativiser la portée. À cet égard, l'invention de l'imprimerie est probablement un élément essentiel pour expliquer l'augmentation du corpus au XVI^e siècle.

Ainsi que l'a souligné Boris Bove, les textes qui peuvent se trouver « aux origines du complexe de supériorité des Parisiens » sont tout d'abord, au XII^e siècle, les éloges des écoliers. Mais seule l'une de ces louanges constitue un texte presque autonome (même si la fin de la missive s'écarte du sujet initial pour donner lieu à des distiques élégiaques sans aucun lien avec la ville) : il s'agit d'une lettre écrite vers 1170 par Gui de Bazoches à l'un de ses amis (ou parents ?), pour l'inviter à venir le rejoindre à Paris²³⁷. L'auteur y décrit en termes pleins de vivacité l'animation qui règne sur le Grand Pont, la majesté du palais royal et l'effervescence spirituelle qui anime les écoles parisiennes. Il se conforme aux usages de la « *laus urbis* » antique en dépeignant tout d'abord le site de l'agglomération, puis ses

²³⁶ J. K. Hyde, « Medieval Descriptions of Cities » ; J.-C. Classen, *Die Stadt im Spiegel des Descriptiones und Laudes urbium in der antiken und mittelalterlichen Literatur...* ; H. Kugler, *Die Vorstellung der Stadt in der Literatur des deutschen Mittelalters...* ; D. Iogna-Prat, *Cité de Dieu, cité des hommes...*, chap. VII.

²³⁷ Gui de Bazoches, *Liber epistularum*, Lettre IV, p. 14-16. Pour la bibliographie sur ce texte, voir notre Introduction.

principaux monuments et les activités de ses habitants. Mais ne nous y trompons pas : l'ambition de cette lettre est moins de faire le tableau d'une cité, que de démontrer la supériorité du savoir spirituel sur les attraits de ce bas monde. Gui de Bazoches construit en effet sa description sur l'opposition de deux pôles : d'un côté, le Grand Pont où les procédés littéraires de l'énumération et de la répétition viennent mettre en relief le débordement de richesses et l'agitation effrénée de l'agglomération, qui se traduit par un rythme très saccadé ; de l'autre, le Petit Pont où la phrase adopte un rythme ternaire, plus mesuré et moins chaotique, celui de la promenade philosophique. Puis il met en parallèle l'orgueilleux édifice du palais royal, emblème de la puissance militaire et politique du Capétien, avec un trône plus pérenne : celui de la sagesse, qui « écrase d'un pied vainqueur la fleur fanée d'un monde qui n'en finit pas de vieillir ». L'opposition entre le monde terrestre et l'univers intellectuel est marquée jusque dans la forme choisie pour les décrire : des distiques élégiaques pour le Grand Pont²³⁸ et la demeure royale, une prose au rythme plus ample pour tout ce qui touche aux écoles. Quelle que soit la splendeur de la cité des hommes, c'est bien la cité de Dieu qu'il s'agit, en définitive, de louer. Du reste, le recueil épistolaire de Gui de Bazoches enchaîne ensuite sur une autre lettre adressée au même destinataire, toujours dans le but de le convaincre de venir à Paris, et dans cette variante, aucune place n'est faite à la description de la ville²³⁹.

L'éloge de Paris par Gui de Bazoches s'inscrit donc dans une veine très rhétorique, à laquelle on peut aussi rattacher le célèbre *Traité des louanges de Paris*, écrit en 1323 par Jean de Jandun²⁴⁰. Ce texte se présente explicitement comme un exercice rhétorique, et même

²³⁸ Ce choix n'avait pas été remarqué par le premier éditeur de la Lettre, Elie Berger.

²³⁹ *Ibid.*, Lettre V, p. 17-19.

²⁴⁰ Ce texte nous a été transmis par deux manuscrits : Paris, BnF, ms. lat. 642, fol. 170-176 et Vienne, ÖNB, cod. 4753, fol. 196-211. Le nom de l'auteur ne figure que dans le manuscrit de Paris (qui provient de l'abbaye de Saint-Victor).

Jean de Jandun, né vers 1285 à Jandun (diocèse de Reims), était maître des étudiants ès-arts au collège de Navarre en 1315. Il obtint un canonicat à Senlis en 1316, mais continua à enseigner à Paris où il appartenait au milieu des averroïstes, comme son ami Marsile de Padoue. Il a écrit plusieurs commentaires à Aristote, entre autres à la *Rhétorique*. Mais sa carrière a pris un tour plus mouvementé après la parution du *Defensor pacis* en 1324. Cet ouvrage de Marsile de Padoue, auquel on associait Jean de Jandun, était en effet une virulente critique de la souveraineté temporelle de la papauté, et fut condamné par Jean XXII en 1327. Marsile de Padoue et Jean de Jandun quittèrent la France, en 1326, pour trouver refuge auprès de l'empereur Louis de Bavière. Ce dernier le nomma évêque de Ferrare mais Jean de Jandun mourut en 1328 alors qu'il rejoignait son siège épiscopal.

Sur la vie et l'œuvre de Jean de Jandun, voir : S. MacClintock, *Perversity and Error : Studies on the « Averroist » John of Jandun*, Bloomington, 1956 ; P. Glorieux, *La faculté des arts et ses maîtres au XIII^e siècle...*, p. 217-220 ; A. Pattin, *Pour l'histoire du sens agent : la controverse entre Barthélemy de Bruges et Jean de Jandun, ses antécédents et son évolution*, Louvain, 1988.

scolaire : Jean de Jandun, maître ès arts à Paris, prétend l'écrire en réponse à un « *dictator* » (spécialiste du « *dictamen* ») qui lui aurait reproché d'avoir composé un éloge de Senlis. La structure même de l'ouvrage met en relief son caractère rhétorique : l'auteur insère son tableau de la ville entre deux parties plus décontextualisées où sont abordées les conditions de la rédaction du texte ; en outre, il ne décrit que quelques monuments (Notre-Dame, la Sainte-Chapelle, le palais de la Cité, les halles) et se borne à suggérer le grand nombre des autres édifices. Au sein des éloges de Paris au Moyen Âge, ce texte est sans doute celui qui paraît le plus proche de la « *laus urbis* » antique. Jean de Jandun y examine non seulement les monuments principaux de la ville, mais aussi le caractère de ses habitants, le site, etc. Les « hommes illustres » qui doivent, selon la règle antique, faire l'éclat de la cité sont ici les universitaires, sujets de la première partie du texte. Car là encore, le propos réel de l'œuvre est d'exalter l'Université de Paris, à laquelle appartient l'auteur.

De nombreux autres textes consacrés à Paris au Moyen Âge se nourrissent à une autre tradition, davantage fondée sur le principe de la liste. Ce procédé est au fondement des *Dits* qui, dans la seconde moitié du XIII^e et la première moitié du XIV^e siècle, ont pris pour sujet Paris et ses habitants : les *Crieries de Paris* de Guillaume de La Villeneuve (vers 1265)²⁴¹, les *Ordres de Paris* de Rutebeuf (vers 1260), le *Dit des moustiers de Paris* (vers 1270), le *Torneiement as dames de Paris* de Pierre Gencien (XIII^e siècle)²⁴², le *Dit des rues de Paris* de Guillot de Paris (vers 1300), le *Dit des monstiers* (vers 1327). Il est aussi à la base de la *Description de Paris* écrite entre 1407 et 1434 par Guillebert De Mets. A la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, l'imprimerie se saisit de cette tradition avec par exemple les *Laudes et complaintes de Petit Pont*, de Jean Le Happrès, qui feint de donner la parole à ce monument parisien pour évoquer la vie quotidienne au cœur de la capitale ; le poème s'inscrit pleinement dans la veine des *Dits* sur les cris de Paris, tout en renvoyant, de par la fiction de

Sur le *Traité des louanges de Paris*, voir plus précisément l'article de E. Inglis, « Gothic Architecture and a Scholastic : Jean de Jandun's « Tractatus de laudibus Parisius » (1323) ». ... J'ai en outre pu bénéficier des réflexions sur ce texte étudié dans le cadre du séminaire de latin médiéval organisé par Benoît Grévin et Hélène Noizet, en 2015-2016 : je les en remercie vivement.

²⁴¹ Le poème, édité par A. Franklin dans *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle...*, est conservé dans un seul manuscrit (Paris, BnF, ms. fr. 837, fol. 246-247), reproduit en fac-similé par H. Omont, *Fabliaux, dits et contes en vers français du XIII^e siècle*, Paris, 1932, p. 491-493. Sur sa datation, voir P. Ménard, « Un reflet de la vie quotidienne : le dit des *Crieries de Paris* », dans *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges de langue et de littérature offerts à François Suard*, Lille, 1999, t. II, p. 607-615. Boris Bove propose une datation un peu plus récente dans son article « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens » (p. 430, note 24) : « Le manuscrit n'est pas daté, mais le poème évoque le « cri le ban le roi Loys » tout en mentionnant des établissements religieux fondés au XIII^e siècle. Il ne peut donc s'agir que du roi Louis IX. On penche pour une rédaction à la fin du siècle. »

²⁴² Vers 1270, d'après F. Maillard, « Note sur *Le Torneiement as dames de Paris* »...

la prosopopée, à la poésie humaniste d'un Fausto Andrelini. On citera également l'opuscule anonyme imprimé vers 1529 sous le titre : *Les rues et églises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour...*, très proche à certains égards de la *Description* de Guillebert De Mets. Nous reviendrons plus loin sur le rôle dévolu à l'énumération dans ces œuvres²⁴³. Mais notons que le changement de style s'accompagne d'un changement de langue : toutes ces descriptions de Paris sont écrites en français, et non plus en latin. Ce choix linguistique répond à un public probablement différent ; même s'il est bien hasardeux de savoir à qui s'adressaient exactement ces œuvres, il est vraisemblable de leur supposer un auditoire essentiellement laïc.

Dans ce domaine, la louange de Paris s'est aussi incarnée dans des poèmes à forme fixe, rondeaux et surtout ballades. Eustache Deschamps, à la fin du XIV^e siècle, a ainsi composé trois poèmes en l'honneur de la ville : un rondeau commençant par « Paris sanz per »²⁴⁴ et deux ballades redoublées (développant le même thème sur une même structure strophique), autour du refrain :

« Riens ne se puet comparer a Paris »²⁴⁵.

Ces trois textes sont toutefois à replacer dans une œuvre foisonnante, qui fait aussi part à d'autres villes telles que Reims²⁴⁶ ou Vertus, la cité natale du poète. D'une façon plus générale, Eustache Deschamps s'est intéressé au thème de la ville, sans toujours la nommer²⁴⁷. François Villon s'est inspiré de cette tradition mais l'a interprétée de façon satirique et personnelle, tant et si bien que ses poèmes sortent du strict champ encomiastique étudié ici²⁴⁸.

Au XV^e siècle, la louange de Paris a aussi pris la forme de ballades jouant sur les lettres de son nom, comme la ballade écrite par Jean Munier²⁴⁹, qui s'ouvre sur un vers programmatique :

²⁴³ Voir notre chapitre 11.

²⁴⁴ Eustache Deschamps, *Rondeau 171, Œuvres complètes*, t. I, p. 304. Cf. P. Meyer, « Paris sans pair... »

²⁴⁵ *Ibid.*, *Ballades 169 et 170*, p. 301-303. Cf. J.-P. Boudet et H. Millet (dir.), *Eustache Deschamps en son temps...*, p. 153-154.

²⁴⁶ *Ibid.*, *Ballade 172*, p. 305-306. Cf. J.-P. Boudet et H. Millet (dir.), *Eustache Deschamps en son temps...*, p. 151-152.

²⁴⁷ Sur le thème de la ville chez Eustache Deschamps, voir J. Cerquiglini-Toulet, « Poétique de la ville chez Eustache Deschamps »... et « La ligne et le cercle : l'imaginaire de la ville chez Eustache Deschamps »...

²⁴⁸ Sur le rapport entre Villon et Deschamps, voir : Peter Brockmeier, « François Villon, Eustache Deschamps und Paris : zur ästhetischen Innovation im *Testament* »...

²⁴⁹ Ce poème, aussi connu sous le titre : *Étymologisation de Paris*, est conservé dans plusieurs manuscrits, dont : Paris, BnF, ms. Rothschild 2796 (432 a), fol. 107 (en ligne sur gallica), et ms. fr. 1642, fol. 330 ; Bruxelles, BR, Ms. 9559-64, fol. 116. Il a été édité par Le Roux de Lincy et Tisserand, dans *Paris et ses historiens...*, d'après le

« Par plusieurs poins prens Paris precellence... »

Le poème brode ensuite sur les cinq lettres de Paris en associant à la ville différents mots commençant d'abord par « P », puis par « A », etc. ; au vers 6, par exemple, Jean Munier rappelle le rayonnement politique et universitaire de la cité avec quatre termes commençant par « P » :

« Prince pourvu, preste philosophie ».

Ainsi à l'avenant, ce qui aboutit souvent à des vers assez alambiqués, dans la veine des « Grands rhétoriciens ». Jean Munier semble avoir fait sa spécialité de ce type de jeux littéraires puisqu'il a écrit une ballade de même type sur Rouen et une autre sur Dieppe²⁵⁰. Cette dernière est toutefois beaucoup plus courte : si Paris n'avait pas le monopole de ces délassements, la matière se révèle visiblement plus riche pour la capitale que pour d'autres villes du royaume.

Au début du XVI^e siècle, on voit ressurgir la veine rhétorique à l'antique avec la *Cleopolis* de Stoa, imprimée en 1514 à Paris par Jean de Gourmont. « Stoa » est le surnom littéraire donné à Giovanni Francesco Conti, né à Quinzano près de Brescia en 1486, et mort en 1557. Cet humaniste à la Muse féconde est l'auteur de plusieurs œuvres latines, dont une louange de Paris (*De celeberrimae Parisiorum urbis laudibus*) en plus de 1400 vers, dédiée à Antoine Duprat. Ce texte de Stoa constitue, dans notre corpus, un véritable retour à la « *laus urbis* » de l'Antiquité, évoquant tout à tour le climat, la fertilité du sol, le site de la ville, ses monuments majeurs (Notre-Dame, le Palais et la Sainte-Chapelle, les ponts), les mœurs de ses habitants, leurs activités, etc. Avec cette œuvre, nous quittons le champ de la littérature médiévale pour entrer dans celui de la Renaissance. Mais si la forme est nouvelle, la diffusion reste dans la tradition du Moyen Âge : bien qu'ayant bénéficié du support de l'imprimerie, la *Cleopolis* ne semble pas avoir bénéficié d'un succès exceptionnel, car on en conserve peu d'exemplaires. Ce n'est qu'avec Corrozet que la description de Paris devient un genre littéraire à grand tirage, recevant enfin les faveurs d'un large public.

Si l'on fait le bilan de cette production centrée sur Paris, on voit que les œuvres sont très variées mais généralement peu diffusées, signe qu'elles ne répondaient probablement pas

recueil de Bruxelles qui porte en titre de la ballade la date « 1418 », mais celle-ci, comme l'a souligné E. Picot, est probablement une erreur car Jean Munier semble avoir plutôt été actif vers la fin du XV^e siècle. Il a notamment participé au Puy de l'Assomption de Dieppe, concours fondé en 1443, où il a perdu le prix contre un certain « Jacquemin ». Cf. E. Picot, « Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XV^e siècle »...

²⁵⁰ Editée par E. Picot, E. Picot, « Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XV^e siècle »..., p. 484.

à une grande demande. On observe un moment particulièrement faste pour cette production, entre 1260 et 1330. Cette période correspond au moment où la population parisienne a atteint son acmé, avant les pertes induites par les épidémies et les guerres. C'est alors que la ville semble avoir pris le plus pleinement conscience de son identité. C'est d'ailleurs à la même époque, dans le premier tiers du XIV^e siècle, que sont nées les premières images représentant Paris, avec une certaine volonté de caractériser la ville (voir notamment les scènes de la *Vie de saint Denis* de 1317). Un deuxième moment propice à la louange de Paris semble se situer sous le règne de Charles VI. Enfin, l'essor reprend à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, mais cette fois dans des conditions différentes, avec l'entrée en jeu de l'imprimerie.

Paris sans pair

Au-delà de ces textes exclusivement consacrés à Paris sont, on rencontre une foule de louanges de la ville dans des ouvrages divers. Il s'agit là d'une tradition ancienne : on en trouve des exemples dès la fin de l'Antiquité (Julien l'Apostat) ou le haut Moyen Âge (brève présentation de la ville dans les premières *Vie de saint Denis*, louange de Paris au début du poème d'Abbon de Saint-Germain) ; mais leur nombre augmente indéniablement au cours de la période que nous étudions.

Il est impossible de citer tous les textes, qui trouveront du reste mieux leur place dans les chapitres suivants. Nous allons simplement résumer les thèmes autour desquels s'articulent ces louanges de Paris.

Deux motifs sont principalement convoqués pour louer Paris au Moyen Âge : son rang de capitale du royaume et son prestige intellectuel. Ces deux aspects sont d'ailleurs très souvent mêlés, et ce, dès les premières œuvres de notre corpus, à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle : nous l'avons vu pour Gui de Basoches, c'est aussi le cas dans le chant I de la *Philippide* où Paris est vantée comme la ville des rois et des maîtres,

*« Que caput est regni, que grandia germina regum
Educat, et doctrix existit totius orbis. »*²⁵¹

Ce lien privilégié entre les fonctions politique et spirituelle de Paris correspond à l'accord entre « clergie » et « chevalerie » promu par de nombreux auteurs au XIII^e siècle.

Encore au XV^e siècle, alors que le roi a quitté Paris, le *topos* demeure très présent dans les textes. C'est ainsi que lorsque Saint Louis, partant pour la croisade, salue la capitale qu'il

²⁵¹ Voir notre chapitre sur Philippe Auguste.

abandonne après avoir dit adieu à la France, ce sont toujours les notions de « cité souverainne » et de « sapience haultainne » qui fondent l'éloge de la ville :

« Adieu, la cité de Paris ;
Adieu, de justice fontainne ;
Adieu, clargye de hault pris ;
Adieu, sapience haultainne ;
Adieu, la cité souverainne ;
Adieu, le lieu de tout bon eur ;
Adieu, nostre royal demainne. »²⁵²

D'autre part, la prééminence de Paris sur les autres villes est une idée qui revient régulièrement dans les textes médiévaux. Elle est bien résumée par le dicton « Paris sans pair » qui, d'après Paul Meyer, dériverait d'un vers du *De excidio Trojae*, en réalité consacré à Pâris²⁵³.

Exister face à Paris : les autres villes de l'Île-de-France

Les autres villes de l'Île-de-France ne peuvent certes pas se targuer d'un tel prestige littéraire. Cependant, elles ont, elles aussi, leurs éloges, même s'ils sont moins nombreux. Certains écrivains ont en effet voulu rendre hommage à des villes dans lesquelles ils avaient vécu. C'est ainsi que Guillaume le Breton, dans la *Philippide*, consacre plusieurs vers à Mantes, où il avait passé une partie de son enfance²⁵⁴ ; mais son admiration se porte plus vers les habitants, qui combattent avec courage contre le roi d'Angleterre, qu'à la ville proprement dite, qu'il ne décrit pas. En revanche, il est une autre cité d'Île-de-France qui a suscité un texte dithyrambique : c'est Senlis, où résidait Jean de Jandun en juillet 1323, car il y possédait un canonicat.

Comme il l'explique au début de son *Tractatus de laudibus Parisius*, cet éloge de Senlis se trouve à la source de celui de Paris : c'est parce qu'on lui a reproché d'avoir mis en avant la première de ces villes, qu'il a ressenti le besoin de louer la seconde. Mais il ne renie pas pour autant le texte qu'il avait écrit sur Senlis, puisqu'il choisit de le faire figurer à la fin de son traité.

²⁵² *Le Mystère de Saint Louis...*, p. 116.

²⁵³ P. Meyer, « Paris sans pair... », p. 581.

²⁵⁴ Guillaume le Breton, *Philippide...*, chant III, vers 370-378, p. 79 ; voir la citation de ce texte dans notre partie III.

Les deux éloges sont d'ailleurs motivés par le même principe : Jean de Jandun les compose dans le contexte d'une « dispute » entre universitaires. Dans le cas de Senlis, la forme est celle d'un échange épistolaire, comme le montre le début du texte :

« *Noverint universi quod, anno Verbi incarnati 1323, 3^a die Julii, residenti michi in Silvanectensi urbe, unus ex specialibus amicis meis, vir utique magne probitatis et profunde sapientie, inter ceteras sue epistole clausulas, hunc sermonem conscripsit... »²⁵⁵*

Dans celui de Paris, il semble plutôt s'agir d'une « *disputatio* » orale où le maître réfute les arguments de son contradicteur (c'est la partie III du traité) et expose ses propres vues (parties I et II). Dans les deux cas, nous sommes donc face à un exercice rhétorique entre spécialistes de la dialectique : les formules employées par les deux contradicteurs de Jean de Jandun comme par l'auteur lui-même révèlent sans équivoque leur formation à la faculté des Arts. Dans l'échange épistolaire autour de Senlis, le maître parisien qui écrit à Jean de Jandun déclare qu'« être à Paris, c'est être dans le sens absolu, alors qu'être ailleurs, c'est être par accident » :

« *Opinor te confiteri quod esse Parisius est esse simpliciter ; esse alibi est esse non nisi secundum quid.* »²⁵⁶

À quoi Jean de Jandun rétorque, en invoquant l'autorité d'Aristote, qu'être quelque part relève de toute façon de l'accident, avant de quitter le domaine de la philosophie pour briller dans celui de la « *grammatica* », en faisant de la cité un éloge conforme aux règles de la tradition antique : sont tout à tour célébrés le site agréable, le sol fertile, les beaux bâtiments, le climat, la nourriture et le caractère des habitants²⁵⁷.

Or, le texte sur Senlis est un exact contre-éloge de Paris, selon des termes que l'on pourrait assez facilement transposer de nos jours. Senlis offre l'agrément de promenades dans des paysages variés, forêts de haute et moyenne futaie et sous-bois, où résonnent les chants des oiseaux et où l'on peut cueillir des fraises et des mûres, mais aussi jardins, prés et vergers arrosés d'eaux vives ; on y boit du bon vin, on y mange du bon pain ; les maisons, en belles pierres de pays, ont des caves bien fraîches ; la ville est propre et son air est pur ; la nourriture est saine, avec des produits frais (volailles, poissons, laitages) ; et les gens font montre d'un excellent naturel. On pourrait sans peine réactualiser ce discours pour inciter à s'installer à

²⁵⁵ Jean de Jandun, *Tractatus...*, p. 74. Traduction par Le Roux de Lincy et Tisserand : « Je fais savoir à tous que, l'an de l'Incarnation 1323, le 3^e jour de juillet, moi, résidant à Senlis, je reçus d'un de mes amis particuliers, homme d'une grande probité et d'une science profonde, une lettre où, entre autres choses, il me tenait le discours suivant... »

²⁵⁶ *Ibid.*, p. 74.

²⁵⁷ J. K. Hyde, « Medieval Descriptions of Cities »..., p. 326.

Senlis les prisonniers d'une grande ville insalubre, fatigués des hautes maisons aux façades lépreuses, des rues crasseuses et encombrées, des voisins stressés et malpolis, de l'eau polluée et d'une façon générale, de cette vie citadine coupée de la nature. Autant dire que cet éloge de Senlis puise à plusieurs *topoi* : le *locus amoenus* favorisé par la nature et le climat, mais aussi le retrait de l'homme de lettres dans sa campagne, échappant aux tracasseries de la vie active. Senlis est certes caractérisé par des éléments qui lui sont propres (la forêt, emblème de la ville, sa production agricole, la qualité de sa pierre à bâtir) mais elle est surtout le contre-modèle de Paris.

Si on lit l'ensemble du traité, la louange de Paris reçoit donc une bien curieuse conclusion. Les deux premières parties sont beaucoup plus célèbres, pour leur description de l'Université, des halles ou du palais de la Cité, mais l'intégration dans le *Tractatus* de l'éloge de Senlis amène à nuancer celui de Paris, et surtout, à le replacer dans son cadre : tout ceci participe d'une démonstration de brio rhétorique, qui n'exclut certes pas une admiration réelle, tant pour l'architecture de Notre-Dame et le décor de la Sainte-Chapelle que pour les forêts de Senlis, mais permet surtout à l'auteur de déployer son talent dans le maniement de la prose latine. La « couture » entre les deux éloges de ville est assurée par une phrase de conclusion :

*« Explicit tractatus de laudibus urbis urbium Parisius, cujus una pars est de utilitatibus Silvanecti, propinquitatis ad ipsam Parisius confinia gratulantis. »*²⁵⁸

Assez habilement, Jean de Jandun suggère en quelque sorte de combiner les atouts de l'une et de l'autre ville : puisque Senlis « se réjouit d'être si proche de Paris », pourquoi ne pas alterner, à l'exemple de l'auteur, les joies procurées par la capitale avec celles offertes par l'Île-de-France ? Mais il ne faut probablement pas chercher dans ce texte des conseils de vie ; c'est plutôt une belle démonstration de virtuosité dans le traitement de la « *laus* ».

Si Senlis est la seule ville d'Île-de-France, à notre connaissance, à avoir fait l'objet d'un éloge aussi détaillé, d'autres localités ont attiré l'attention des auteurs du Moyen Âge. C'est notamment le cas de Melun, en laquelle certains ont reconnu une fondation d'Isis, antérieure même à Paris²⁵⁹ ; tandis que pour Alexander Neckam, c'est plutôt Pontoise qui pourrait être comparé à Paris. Dans son *De laudibus divinæ sapientiæ*, une sorte de poème encyclopédique composé vers 1200, Alexander Neckam consacre certes de nombreux vers à

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 78. Traduction, p. 79 : « Ici finit le traité de l'Éloge de Paris, la ville des villes, éloge dont une partie est consacrée à célébrer les avantages de Senlis, cité heureuse d'être si rapprochée de Paris. »

²⁵⁹ Voir notre chapitre sur « l'épaisseur historique d'un territoire ».

la louange de Paris et de son Université, mais cite également d'autres villes baignées par le cours de la Seine (Mantes, Vernon) et, sur la Marne, la ville de Meaux qui s'enorgueillit de posséder le tombeau d'Ogier²⁶⁰.

Le rayonnement de Paris n'éclipse donc pas complètement les autres villes de la région, mais malgré tout, il contribue à les maintenir dans l'ombre. Dans les récits de voyage, par exemple, la place réservée à la capitale est sans commune mesure avec celle attribuée aux autres villes de l'Île-de-France, généralement citées comme de simples lieux d'étape avant d'arriver à Paris.

Conclusion

L'examen des textes médiévaux permet de conclure qu'une lecture de l'Île-de-France par cercles concentriques, telle qu'on peut la proposer aujourd'hui dans les études géographiques ou sociologiques sur la région, correspondait déjà à la perception qu'on pouvait en avoir au Moyen Âge. Alors que d'autres provinces, à l'époque médiévale et moderne, se caractérisent plutôt par un réseau de villes-centres ayant chacune leur arrière-pays, en Île-de-France le poids de Paris est sans commune mesure avec celui des autres agglomérations, et c'est plutôt un schéma radial qui s'impose.

Dans cette structure radiante, le centre tend souvent à éclipser la périphérie, ce qui se traduit non seulement dans les éloges de villes, mais aussi dans des transpositions significatives, où des événements arrivés en Île-de-France se voient rapportés à Paris. On en prendra pour exemple deux épisodes de la vie de Saint Louis : Joinville située par erreur à Paris, et non à Pontoise, la grave maladie qui provoqua la prise de la croix par Louis IX ; et dans un exemplum du début du XIV^e siècle, la célèbre affaire du sire de Coucy, symbole de la justice royale, est transférée à Paris²⁶¹.

En somme, Paris vole souvent la vedette à l'Île-de-France. Ce processus peut conduire jusqu'à l'évacuation de la notion d'Île-de-France, au profit de son centre. Nous l'avons constaté dans la première partie de cette étude : chez certains écrivains, l'Île-de-France n'a pas de nom à elle ; on parle du « *pagus parisiensis* », ou ce qui s'étend « entour Paris », mais

²⁶⁰ Voir *ibid.*

²⁶¹ Cet exemplum est cité par Jacques Le Goff, *Saint Louis...*, p. 374-375.

non de la « France » (terme il est vrai très ambigu). De même, certaines cartes mettent en valeur Paris mais ne représentent pas la « France » régionale ni les autres localités de ce territoire.

Malgré cette indéniable prééminence de la ville-centre, on s'aperçoit pourtant, à y regarder de plus près, que les écrivains du Moyen Âge ont souvent tendance à lui accoler d'autres localités de la région. Nous avons vu que les descriptions de Paris au Moyen Âge, par exemple, s'étendent volontiers vers les confins de la ville. De même, Raoul de Presles, lorsqu'il veut replacer Paris dans l'Histoire, évoque non seulement les Thermes de Cluny mais aussi le « chastel de Begaux » construit par Jules César à Saint-Maur-des-Fossés²⁶², et les cultes druidiques de Montmartre, Montjavoult et Courdimanche²⁶³. Notre corpus reflète aussi la relation étroite entre Paris et sa région en matière d'approvisionnement et de défense.

Paris et l'Île-de-France sont donc souvent perçues comme des entités complémentaires, qui s'apportent mutuellement l'une à l'autre. En revanche, les chroniques enregistrent aussi des moments de « dissidence » où certaines de ces villes d'Île-de-France, ordinairement chargées d'assurer la sécurité de la capitale, peuvent se retourner contre elle et lui infliger de graves difficultés de ravitaillement, car c'est par elles que transite tout l'approvisionnement de Paris. C'est le cas de Melun à deux reprises, dans les années 1360 puis dans les années 1400-1410. La raison en est que la ville, à ces deux époques, ne relevait plus directement du roi : elle était propriété d'une reine (Blanche de Navarre, Isabeau de Bavière) au titre de son douaire. De même, Mantes et Meulan se retrouvent sous le règne de Jean II dans le parti navarrais, avant d'être reconquises par Du Guesclin et Boucicaut.

Les relations que ces villes entretiennent avec Paris dans notre corpus peuvent donc se révéler complexes. Au sein même d'une agglomération, les chroniques montrent parfois l'existence de tensions. À Meaux, en 1358, la bourgeoisie de la ville fait fête aux partisans d'Étienne Marcel et aux Jacques venus attaquer la place-forte où sont retranchées l'épouse du duc de Normandie et une garnison de nobles. Une rude bataille s'engage entre le « Marché », la forteresse royale bâtie sur la rive gauche de la Marne, et la « Ville », sur la rive droite ; c'est la première qui l'emporte, et qui se venge en incendiant les maisons des révoltés. Meaux s'est donc trouvée partagée entre sa bourgeoisie, alliée à Paris, et sa garnison, fidèle au

²⁶² Raoul de Presles, *Commentaire...*, p. 111.

²⁶³ *Ibid.*, p. 114.

dauphin. Les chroniqueurs ont enregistré cette opposition, matérialisée par deux quartiers distincts de la ville.

L'épisode de la Jacquerie est du reste très intéressant pour percevoir l'image que les contemporains se faisaient de la sphère d'influence parisienne. Pour l'auteur anonyme de la *Chronique normande du XIV^e siècle*, par exemple, le bruit courait que la Jacquerie avait été provoquée par Étienne Marcel²⁶⁴. Cette interprétation tend à soumettre les campagnes d'Île-de-France aux décisions politiques parisiennes, alors que les deux mouvements insurrectionnels étaient en fait indépendants : les lettres de rémission accordées par la suite aux Meldois révoltés montrent qu'il s'agissait de membres de la bourgeoisie et non de paysans des alentours.

Par ailleurs, l'examen des textes littéraires peut révéler des différences de perception pour un même site. Pour Jean de Venette, la tour de Rolleboise permet des razzias sur le Mantois et le Vexin français ; pour Cuvelier, elle entrave les relations entre Rouen et Paris par la Seine. On voit par cet exemple que l'image des « lieux centraux » en littérature est sans doute plus malléable que celle que l'on peut tirer des documents d'archives.

²⁶⁴ *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 130 : lorsque Charles de Navarre s'attaqua à l'armée des paysans, « dient aucuns que les Jaques s'attendoient que le roy de Navarre leur deust aidier pour l'aliance que il avoit au prevost des marchans, par lequel prevost la Jaquerie s'esmut, si comme on dit. »

Chapitre 11

L'Île-de-France, un territoire riche et peuplé

Paris et l'Île-de-France présentent, au Moyen Âge comme aujourd'hui, une nette spécificité sur les plans démographiques et économiques. Paris est sans conteste, à l'époque qui nous occupe, la ville la plus peuplée du royaume et même, l'une des plus grandes agglomérations du monde occidental. L'Île-de-France s'impose aussi comme une zone de forte densité de population, comparable à l'espace flamand. Ses sols très fertiles en font une région de forte production agricole, notamment céréalière. Sur le plan économique, Paris constitue également un foyer très actif, aussi bien sur le plan de la production que des échanges. Dans quelle mesure ces caractéristiques, bien établies par les historiens, se retrouvent-elles dans notre corpus de textes ?

1. La « multitude des habitants »

S'il est très difficile de décompter précisément la population parisienne avant le XIV^e siècle, faute de sources, on sait par l'état des paroisses et des feux de 1328 que Paris et le faubourg Saint-Marcel comptaient alors 61 098 feux, ce qui représente vraisemblablement quelque 200 000 âmes¹. Quant à l'Île-de-France, elle forme alors « la région la plus dense du

¹ R. Cazelles, *Nouvelle Histoire de Paris. De la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V...*, p. 383.

royaume de France, Flandre comprise », selon les termes de Guy Fourquin² ; l'état des feux de 1328 indique en effet une densité de 14,12 feux au kilomètre, soit 50 à 70 habitants au km² ; la population était sans doute comparable à celle du début du XIX^e siècle. Guy Fourquin a notamment démontré que dans le secteur nord-ouest de l'Île-de-France (environs de Poissy, Vexin et Thelle orientaux), les bourgs qui possèdent au moins cent maisons en 1815 comptaient déjà un nombre équivalent de feux agglomérés en 1332³. Il est d'ailleurs possible que cette forte occupation humaine soit très ancienne : Michel Roblin a suggéré qu'elle remontait peut-être au temps des Gaulois⁴. En tous cas, la densité de la région parisienne est presque double de celle du royaume entier, évaluée à 7,7 feux au km² par Ferdinand Lot ; et elle serait même supérieure à celle de zones très peuplées comme le *contado* de Florence⁵.

Les épidémies, à commencer par la Grande Peste de 1348-1349, et les troubles politiques qui secouent la capitale et sa région pendant la guerre de Cent Ans, ont certes provoqué une forte chute démographique ; mais la reprise s'amorce dans la seconde moitié du XV^e siècle et en 1500, on estime à 150 000 le nombre des Parisiens, encore appelé à doubler vers 1560.

Comment ce poids démographique a-t-il été ressenti et traduit par les auteurs médiévaux ?

a. Une région abondamment fournie en hommes

« *La fameuse multitude des habitants de Paris* »

L'examen de notre corpus montre que ce poids démographique a été bien perçu par les écrivains du Moyen Âge, surtout en ce qui concerne Paris, dont le gigantisme a frappé de nombreux auteurs. Jean de Jandun évoque la « fameuse multitude des habitants de Paris » (« *famosam multitudinem Parisiensium incolarum* »)⁶ et, dans une formule célèbre, dit que les maisons de la ville sont tous aussi innombrables que les cheveux sur une tête, les épis dans un

² G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 63 ; idem, « La population de la région parisienne aux environs de 1328 »... Rappelons toutefois que la « région parisienne » telle que l'entend Guy Fourquin est un peu moins étendue que l'Île-de-France qui forme le sujet de notre étude, et ne comprend pas, par exemple, l'ensemble du Vexin français.

³ G. Fourquin, « Villages et hameaux du nord-ouest de la région parisienne »...

⁴ M. Roblin, *Le Terroir de Paris...*, p. 335.

⁵ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 64 : la population du *contado* florentin (la ville comprise) serait de près de 15 feux au km², contre 31,2 feux par km² pour la région parisienne si l'on inclut Paris.

⁶ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 34.

champ ou les feuilles d'une forêt⁷. L'intensité de la circulation sur le Grand Pont était proverbiale ; Guillebert De Mets déclare :

« En l'an quatorze cent, et quant la ville estoit en sa fleur, passoient tant de gens toute jour sur ce pont, que on y encontroit adez ung blanc moine ou ung blanc cheval. »⁸

Et Isabelle d'Este, envisageant de se rendre à Paris en 1507, se réjouit à l'idée de voir « Paris, université très florissante et ville la plus peuplée de l'univers »⁹.

Dans les récits des voyageurs venus d'Italie ou d'Allemagne à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle, apparaît toujours cette impression de multitude, soulignée par la comparaison avec des villes familières. Hieronymus Münzer estime que Paris, qu'il contemple depuis les tours de Notre-Dame, est quatre fois plus étendue que Nuremberg, sa propre ville¹⁰. S'appuyant sur sa riche expérience, il conclut :

« Fui Veneciis, Rome, Florenciae, Mediolani et per totam Hispaniam, sed magis populatam civitatem non vidi. »¹¹

Antonio de Beatis, accompagnant le cardinal d'Aragon dans son voyage en France en 1517-1518, avance lui aussi l'idée que Paris est aussi peuplée que Rome, voire davantage :

« Parisi è cita, qual'è, secondo si può videre da su il campanile di Nostra Damma, che è la ecclesia cathedrale, donde si scopra tucta, non di minore habitato de Roma, et diria forsi de più, si non timesse di cascare in errore de iuditio temerario, non possendose per una sola vista così facilmente considerare. »¹²

Le marchand milanais qui traverse Paris à peu près à la même date, compare pour sa part la cité à sa propre ville, et juge que Paris (avec ses faubourgs) compte environ un quart d'habitants de plus que Milan (aussi avec ses faubourgs)¹³.

En sens inverse, les Parisiens, lorsqu'ils voyagent, évaluent les agglomérations qu'ils traversent à l'aune de leur propre ville. Le voyageur parisien qui a documenté son voyage à

⁷ *Ibid.*, p. 52 : « At vero si quis omnem ceterarum domorum Parisius numerum summare vellet, fortassis laboraret in irritum, paulo minus illo qui multorum undique hyssidorum capitum pilos, aut agri magni stipulas, aut ingentis silve folia dinumerare temptaret. »

⁸ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 160.

⁹ Lettre citée par M. Smith, « Voyageurs italiens en France »..., p. 308.

¹⁰ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 217 : « Diligentissime inspexi situm eius in turri alta et revera in quadruplo maior est Nuremberga ».

¹¹ *Ibid.*, p. 217. Traduction : « J'ai été à Venise, à Rome, à Florence, à Milan, j'ai parcouru toute l'Espagne, mais je n'ai jamais vu de ville ayant davantage d'habitants. »

¹² Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131.

¹³ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 59 : « ...si che chi compartesse li borghi di Milano intorno a la città de Milano che la saria sì grande como Parixi, et se compartessono li borghi di Paris intorno a Paris credo ben che Parixi con li borghi habia uno quartto più di persone che Milano con li borghi, perchè Parixi he più spes[s]o di caxe et non ha tantti hortti né tantte piazze como ha Milano ».

Jérusalem en 1480 note ainsi que Venise est « grande comme la moitié de Paris »¹⁴, mais avec une plus forte densité¹⁵.

La conscience de la croissance urbaine

Plusieurs textes du Moyen Âge montrent que leurs auteurs étaient conscients de la croissance de Paris au fil du temps. Cette notion apparaît très nettement dans la chanson de geste d'*Octavien* (fin du XIII^e siècle), où le poète souligne que du temps de Dagobert, la ville était beaucoup moins étendue :

« N'estoit mie si grant Paris,
Com estore, ce saches bien,
Qu'en champeaux n'avoit nule rien,
Tout estoit vingnes et boscage,
Par tot faisoit hon gaagnage. »¹⁶

Raoul de Presles, dans sa description de Paris au temps de Charles V, se montre également très sensible à cet aspect. Il observe que la rive droite, en son temps la plus peuplée, était inhabitée au temps des Romains :

« Nencores ne depuis longtemps ne fu lautre partie de Paris devers Saint Denis, la quele est a present la plus grant, habitée. Mais avoit partout forés et grans bois, et y faisoit len mout domicides. »¹⁷

La Grande Boucherie se trouvait donc, à l'origine, hors de la ville :

« Et la boucherie estoit ou elle est a present, comme tout hors de la cité, et cestoit raison »¹⁸.

Le fleuve était alors beaucoup plus large, car son lit est aujourd'hui encombré par les gravats qui se sont accumulés en plusieurs siècles :

« or est tout atterri par gravoyes, fiens et autres ordures que len y a depuis geté. »¹⁹

Ces considérations ont attiré l'attention des lecteurs puisqu'elles ont été intégrées par Guillebert De Mets dans sa propre description de Paris, rédigée entre 1407 et 1434.

Claude de Seyssel, en 1508, reprend du reste la même idée lorsqu'il compare la population de la Gaule à celle du royaume au temps de Louis XII :

« Et si aucunes des villes principales qui de ce temps estoient en prosperité sont destruites ou diminuées, il en y a aussi d'autres, en beaucoup plus grant nombre, qui sont acreues et de nouveau

¹⁴ *Le Voyage de la sainte cité de Jérusalem...*, p. 11.

¹⁵ « Et est la ville plus peuplée qu'on puisse gueres veoir, car on n'y voit point de jardins et places vuydes, et sont toutes les rues fort estroictes comme environ une toyse de large » (*ibid.*)

¹⁶ *Octavien...*, vers 1290-1294, p. 32.

¹⁷ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 108.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*, p. 107.

édifiées, et entre autres Paris, où il y a plus de peuple que en plusieurs desditz provinces ensemble. »²⁰

En revanche, cette notion de croissance ne semble pas avoir été appliquées à d'autres villes de la région parisienne.

La densité

La question de la densité revient assez souvent dans notre corpus, toujours à propos de Paris, ressenti comme une « ville pleine », où les maisons sont tassées les unes contre les autres. Elles sont aussi plus hautes qu'ailleurs, comme le souligne par exemple Matthieu Paris dans ses *Chronica majora*. Les rues sont également très animées ; plusieurs textes font allusion à un proverbe illustrant la circulation incessante sur le Grand Pont, ainsi chez Guillbert De Mets, cité plus haut.

La difficulté de trouver un logement à Paris est par ailleurs proverbiale. De nombreux textes littéraires mettent en scène des voyageurs en peine de trouver un point de chute : la chanson de geste des *Narbonnais* est particulièrement amusante à ce sujet. Dans le *Voir-dit* de Guillaume de Machaut, le poète et sa compagnie peinent également à trouver un logement entre Paris et le Lendit, où se tient la foire qui attire évidemment beaucoup de monde. Un *exemplum* d'Étienne de Bourbon nous montre, quant à lui, un étudiant « squatteur » qui s'installe dans un logis vide et y place un écriteau : « attention maison puante ! »²¹.

Si Paris apparaît généralement sous les traits d'une agglomération très dense, les écrivains sont toutefois conscients de l'existence de jardins et d'espaces ouverts. Guillebert De Mets citent plusieurs hôtels avec jardins ; le roi, dans ses différentes résidences parisiennes, dispose aussi de jardins qui apparaissent régulièrement dans les chroniques²².

Notre corpus enregistre également l'existence de places et d'espaces libres où l'on peut se rassembler pour des cérémonies, des harangues publiques ou des compétitions sportives telles que tournois ou jeux d'arcs. Dans l'espace très dense de la Cité, la seule véritable place est le parvis de Notre-Dame, qui accueille de nombreuses manifestations. C'est là, notamment, que le clergé et l'Université souhaitent la bienvenue au roi de France lors de son « entrée » après le sacre. L'importance de ce dégagement pratiqué devant la

²⁰ Claude de Seyssel, *Louenges du roy Louys XII^e...*, p. 234.

²¹ Étienne de Bourbon, *Tractatus de diversis materiis predicabilibus...*, t. I : *De dono timoris*, n° 56, I, iv, lignes 267 à 270 ; édition, p. 75 ; résumé et commentaire, p. 409. Cet *exemplum* se situe dans le cadre du chapitre sur l'Enfer, dont l'auteur donne les « qualités », ici « *locus fetidus et immundus* ». Le panneau de l'étudiant dit, plus précisément : « Que personne ne pense que cette maison est habitable. Elle pue horriblement ».

²² Voir notre chapitre 12.

cathédrale au moment de sa construction n'a pas échappé aux écrivains. C'est ainsi que l'auteur de *Renart le Contrefait*, lorsqu'il évoque la construction de Notre-Dame de Paris par Maurice de Sully, mentionne également la création de la rue Neuve-Notre-Dame qui ouvrait une perspective sur la façade, auparavant engoncée dans le tissu urbain :

« Ce Morise fonda le moustier Nostre Dame de Paris, et fist abatre les maisons la ou est orendroit la rue Neufve Nostre Dame, car par avant le dit moustier estoit si repost que on ne le pouoit vëoir jusques on fust dedans. »²³

Sur la rive droite, il existe aussi quelques places que l'on voit apparaître au fil des chroniques, notamment la place de Grève et celle du pilori, devant les halles, qui sont régulièrement mises en scène comme lieux d'exécution ou de rassemblement²⁴ ; et sur la rive gauche, c'est surtout la place Maubert qui apparaît dans ce type de textes.

Il existait par ailleurs, dans le tissu urbain parisien des espaces vides utilisés pour s'ébattre. Les îles en amont de la Cité pouvaient ainsi accueillir des jeux et des spectacles, comme en témoigne Hieronymus Münster à la fin du XV^e siècle²⁵. De même, sur la rive gauche, le Pré-aux-Clercs est le lieu de détente des clercs de l'Université, comme le rappelle le prédicateur franciscain du XIII^e siècle Pierre de Saint-Benoît :

« *Pone exemplum de ludentibus ad barras in garenia Sancti Germani Parisius, quomodo discalciabant se una tantum induti tunica, ut currant expedite ; quod si nimis videtur aspera via, conceditur infirmo currere in calceis, hoc tamen constante quod non precurrit ad bravium cuius cor comprimatur vel constringitur amore temporalium, sed cuius cor dilatatur desiderio supernorum* ». ²⁶

Le Pré-aux-Clercs apparaît aussi, dans les récits, comme un lieu de rassemblement où se réunissent les Pastoureaux en 1320 (ainsi que le rapporte Jean de Saint-Victor²⁷), ou les Parisiens désireux d'écouter Charles de Navarre en 1357, selon plusieurs chroniqueurs. Les *Grandes chroniques de France* nous apprennent, à cette occasion, que le roi de Navarre était monté sur la tribune que le roi avait fait installer « pour veoir les gaiges de batailles, que l'en faisoit aucune foiz en unes lices qui estoient ou dit pré, joignans aus murs du dit Saint-Germain »²⁸, ce qui est un autre usage du Pré-aux-Clercs.

²³ *Roman de Renart le Contrefait...*, 2^e branche, § 133, p. 285.

²⁴ Voir notre chapitre 12, et plus bas, les paragraphes consacrés aux Halles.

²⁵ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « Et primo occurit pulcherrimum pratum, latum quidem et viride, pro sagittariis, saltatoribus, et aliorum ludorum spectaculis celebre. »

²⁶ Sermon sur « *Sic currite* » (1 Cor 9 : 24), Venise, Bibliothèque marcienne, Fondo antico lat. 92, fol. 29^{vb}. Cité par D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars*, p. 161. Schneyer, *Repertorium*, IV, 785, n° 33.

²⁷ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 671 : « *Inde ad Sanctum Germanum de Pratis recepti sunt curialiter ; et comperto quod nullus ibi de sociis eorum tenebatur, recesserunt, et in prato quod dicitur Scholarium se receperunt.* »

²⁸ *Les Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, t. I, p. 119.

En outre, certains secteurs (y compris à l'intérieur de l'enceinte) sont demeurés non bâtis pendant tout le Moyen Âge, voire au-delà. C'est notamment le cas de la ceinture de marais légumiers qui correspond à l'ancien bras de la Seine, et que l'on nomme encore aujourd'hui le « Marais ». Ces terres constituent donc un espace cultivé au sein même de la ville. Elles sont sujettes à inondation en cas de crue, comme en témoignent les chroniqueurs : le Bourgeois de Paris note, par exemple, que les marais entre Saint-Antoine et le Temple ont été complètement inondés à l'occasion des fortes pluies du printemps 1415²⁹. Dans le nord de la ville s'étendent aussi des parcelles non bâties réservées aux « poulies » (longues perches sur lesquelles on étale les draps mouillés après les opérations de foulage et de teinture), mais notre corpus ne s'arrête pas sur cet usage artisanal³⁰.

Bien qu'ils ne l'expriment pas forcément de façon explicite, les auteurs sont sensibles à l'augmentation de la densité dans l'occupation des sols à mesure que l'on s'approche du centre de la ville. Münzer, par exemple, lorsqu'il décrit l'île de la Cité, souligne que le jardin de l'évêque est « beau malgré son exigüité »³¹.

Face à cette ville très dense, le reste de la région apparaît comme beaucoup moins rempli. Nous avons vu plus haut les textes évoquant les maisons « aux champs » des nobles et des riches bourgeois, qui disposaient ainsi de plus d'espace. Cette opposition entre un paysage urbain surpeuplé et le reste de la région, plus faiblement occupé, correspond certes à une réalité, mais celle-ci paraît un peu amplifiée par les écrivains.

S'orienter dans la ville

Aujourd'hui, notre principal moyen de repérage d'un lieu précis à Paris passe par l'adresse : un numéro dans une rue. Au Moyen Âge, ce système de numérotation était très peu répandu (même s'il a été pratiqué sur les maisons du pont Notre-Dame, par exemple) et le nom des rues n'était pas marqué sur l'angle des maisons, ce qui fait que beaucoup de visiteurs

²⁹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 60-61 : « Et si sachez que depuis la Toussaint jusques à Pasques, ne fut oncques jour qu'il ne cheist (eaue) de jour ou de nuyt, et dura la grant eaue jusques en my-avril, que on ne pouvoit aller es marez entre Sainct-Anthoine et le Temple, ne dedens la ville, ne dehors. »

³⁰ Sur la localisation de ces « poulies », voir B. Bove, Y-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., dossier de C. Bourlet sur « La répartition spatiale des relations professionnelles dans la filière textile », p. 33-35.

³¹ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « *Item a meridie circa ripas fluvij est pallacium et curia episcopi Parisiensis cum decoro ortulo pro quantitate loci.* »

de passage ne le connaissaient pas. Ceci ne les empêchait pas de se repérer dans la ville, grâce à d'autres marqueurs tels que les enseignes ou les monuments voisins³².

L'importance des enseignes dans la vie parisienne transparait dans de nombreuses œuvres. Chez François Villon, par exemple, la topographie parisienne s'exprime souvent par le biais des enseignes³³. Dans la même lignée, le *Recueil des repues franches* (vers 1480) met en scène l'enseigne d'un hôtel et sa devise, qui attirent un seigneur limousin venu à Paris :

« S'en vint en une hostellerie
(La) rue de la Mortellerie
Ou pent l'enseigne du Pestel :
« A bon logis et bon hostel »,
Demandant s'on a que repaistre. »³⁴

On conserve même un poème du XV^e siècle, *L'esbatement du mariage des IIII filz Hemon où les enseignes de plusieurs hostels de la ville de Paris sont nommés*³⁵, qui repose entièrement sur leur utilisation pour décrire une cérémonie de mariage imaginaire.

Les monuments les plus importants de la ville servent aussi de repères dans les œuvres littéraires. La « repeue franche des Gallants sans soucy » est ainsi située, dès les premiers vers du poème, près du palais de la Cité :

« Une assemblee de compaignons
Nommez les *Gallans sans soucy*
Se trouverent entre deux pons
Pres le pallays, il est ainsi. »³⁶

On apprend un peu plus loin qu'ils se restaurent au « Plat d'étain », « Pres Saint-Pierre-des-Arsis » (vers 1060).

Chaque auteur a cependant ses propres habitudes. Comme l'a observé Colette Beaune, le chroniqueur carme connu sous le nom de Jean de Venette, au XIV^e siècle, aime à situer les lieux parisiens en fonction de la géographie des couvents mendiants de la ville³⁷ : l'hôtel de Nesle est, par exemple, « près du couvent des Augustins »³⁸. En revanche, lorsque le héraut Berry relate l'assassinat du duc d'Orléans en 1407, il utilise comme points de repère les hôtels princiers de la rive droite :

³² Voir par exemple B. Bove, Y-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., dossier de Benoît Descamps sur « Jeux d'échelles, dans et hors de Paris, d'après les lettres de rémission », p. 36-41, notamment p. 38-39.

³³ L 90, 92, 102, 146, 150, 157, 170-173, 225, 257 ; T 1011-13, 1039, 1045, 1359.

³⁴ *Recueil des repues franches*..., p. 108, vers 639-643.

³⁵ Jubinal, *Mystère inédits du XV^e siècle*.

³⁶ *Recueil des repues franches*..., p. 125, vers 985-988.

³⁷ *Chronique dite de Jean de Venette*..., p. 395, n. 25.

³⁸ *Ibid.*, p. 124 : « ...in hospitio Nigellæ Parisius juxta domum fratrum ordinis sancti Augustini ».

« En l'an mil CCCC et sept, la veille de Saint Climent, se parti le duc d'Orleans de son hostel pres de Saint Pol³⁹ environ VII heures de nuit pour aller veoir la Royne qui estoit acouchee d'ung filz qui ja estoit mort ; et en s'en retournant, pres de la porte Barbette, devant l'ostel du mareschal de Rex⁴⁰, saillirent d'une maison certaines gens bien embastonnez (...) lesqueulx ferirent sur ledit duc d'Orleans et le tuerent et gechterent a terre de dessus sa mulle (...). Et lors s'enfouirent les malfaiteurs en l'ostel d'Artois, et en fuyant gechterent chaussetrappes après eulx, affin que on ne les peust poursuivre. »⁴¹

Ce récit est parfaitement conforme aux résultats de l'enquête menée sur cet assassinat⁴², mais cette dernière suit le trajet des criminels le long des rues de Paris (rue des Blancs-Manteaux, rue Saint-Martin, rue aux Ours, rue Saint-Denis et rue Mauconseil) alors que le chroniqueur situe pour sa part les événements non selon le réseau viaire, mais d'après des monuments bien connus : la porte Barbette, l'hôtel des Tournelles, l'hôtel de Rieux et l'hôtel d'Artois (repères qui sont aussi utilisés, du reste, par le prévôt de Paris). Cette référence à des hôtels n'est d'ailleurs pas le seul type de localisation utilisé par Gilles Le Bouvier : quelques lignes plus haut, il situait la dispute de Jean Malet de Graille et de Geoffroy le Meingre « en la rue de la Voirrye a Paris », information corrigée dans la seconde rédaction : « en la rue Saint Merry »⁴³ ; et un peu plus loin, décrivant l'enquête lancée après l'assassinat du duc d'Orléans, il nous montre les enquêteurs « en la vieille rue du Temple au lieu ou le delit avoit esté fait »⁴⁴. Gilles Le Bouvier connaît donc fort bien les rues de Paris, mais la localisation par rapport à des repères monumentaux lui paraît suffisante pour situer les lieux de l'action.

Les problèmes d'une grande ville

Si cette ville immensément peuplée suscite l'admiration, la forte densité d'habitants a aussi son revers. Elle entraîne en effet promiscuité et saleté. Les textes se font l'écho de ces aspects négatifs, qui ne sont d'ailleurs nullement spécifiques du paysage parisien : les mêmes difficultés se retrouvent dans toutes les villes médiévales, de Londres à Dijon en passant par Avignon ; mais l'ampleur de la population parisienne ne fait qu'accroître le phénomène, souligné par exemple par l'ordonnance de mars 1389 :

(les pavés) « sont moult empuiez et tellement décheuz, en ruine et dommagiez que, en plusieurs lieux, l'on ne peut aller à cheval ne à charroy sans très grans périlz (...) et ycelle ville est si pleine de boez, fiens, gravois, ordures que chacun a lessié et mis devant son huy (...) que par l'infection

³⁹ Il s'agit de l'hôtel des Tournelles, rue Saint-Antoine, que Louis d'Orléans avait acquis le 7 juin 1404 du duc de Berry (qui l'avait lui-même acheté en 1402 à Pierre d'Orgemont). Cf. L. Mirot, *Les d'Orgemont*, Paris, 1912, p. 53.

⁴⁰ Jean, seigneur de Rieux, maréchal de France en 1397.

⁴¹ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 21-22.

⁴² P. Raymond, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407) »...

⁴³ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 21.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 24.

et punarsie des dictes boës, fiens et autres ordures sont encourues maladiez, mortalités et enfermetez de corps. »⁴⁵

Si les actes de la pratique témoignent des mêmes soucis dans d'autres villes de l'Île-de-France, comme Compiègne ou Senlis, dans les textes littéraires, ces problèmes d'ordures paraissent être le funeste apanage de Paris. Plusieurs textes de notre corpus font allusion à la saleté de la capitale. Rigord, dès la fin du XII^e siècle, avait rapproché le nom de « Lutèce » du mot latin *lutus*, la boue. Cette étymologie est reprise, en 1510, par Guillaume Cretin dans une poésie dénigrant Paris au profit des plaisirs champêtres :

« Des trous puans, ordes places, esgoutz,
Et lieux infectz de l'anticque Lutesse
Dicte *a luto* ; aigre et forte lutte esse
A resister a peste si mortelle. »⁴⁶

On voit aussi, à la même époque, des écrivains donner la parole au pavé de Paris pour le laisser déplorer sa triste condition. Cette amusante fiction littéraire se retrouve dans deux textes datant d'environ 1500, l'un en français (*Les Laudes et complainctes de Petit-Pont*, de Jean Le Happère), l'autre en latin (*De influentia siderum et querela parisiensis pavimenti*, de Fausto Andrelini, publié en 1496).

Comme Guillaume Cretin quelques années plus tard, Fausto Andrelini fait dans son poème allusion à l'étymologie proposée par Rigord :

« ... *O verum sortita lutetia nomen,
Quam bene sunt fame congrua facta tue.* »⁴⁷

Cette référence au nom de Lutèce est assortie de descriptions particulièrement crues des pots d'urine que l'on jette du haut des fenêtres et de la « merde infecte des enfants qui caguent » (soit, en hexamètre : « *Undique merda fluit puerorum infecta cacantum* »), sans compter le torrent que déverse la pisseuse et les chiens crevés qui pourrissent sur les tas d'ordures. Ce déchaînement scatologique a cependant moins pour but de flétrir le blason de Paris, que de se moquer des « sophistes » : le pavé se dit en effet plus infecté par « l'urine sophistique » que par tous les excréments et les ordures que l'on peut déverser sur lui.

Corrolaire de l'entassement et du manque d'hygiène, les épidémies sont nombreuses et redoutables. Elles constituent un fléau régulièrement enregistré par les chroniqueurs de la région parisienne à partir du XIV^e siècle. Dès les années 1310 à 1330, la population

⁴⁵ Texte cité par J. Heers, *La Ville au Moyen Âge en Occident...*, p. 307.

⁴⁶ K. Chesney (éd.), *Les Poésies de Guillaume Cretin*, Paris, 1924, p. 260. Cretin préfère à Paris, atteinte de coqueluche, le bois de Vincennes où il réside en tant que trésorier.

⁴⁷ Texte cité et traduit par A. Laimé, « Combats de rues dans le Paris des premiers humanistes »..., p. 162-164 : « Ô Lutèce, comme tu mérites ton nom (...), comme les faits correspondent à ta renommée ! ».

parisienne commença à être touchée par des « mortalités », dont témoigne la *Chronique parisienne anonyme*. Mais c'est l'arrivée de la Peste Noire, en 1348-1349, qui entraîna une hausse spectaculaire des décès. Jean de Venette a vécu l'événement et s'appuie sur les chiffres de l'hôtel-Dieu pour en estimer l'ampleur :

« *Tanta enim fuit in Domo Dei Parisius mortalitas, ut per magnum tempus, ultra quingenti mortui omni die ad cœmeterium sancti Innocentii Parisius ad sepeliendum in curribus devotissime portabantur.* »⁴⁸

Et cette forte mortalité entraîna l'abandon de nombreuses maisons :

« *Et tunc ceciderunt domus multæ satis cito, et tales, et ita solemnes ; et plures ceciderunt Parisius, de quarum ruina minus quam de multis aliis apparebat.* »⁴⁹

Ceux qui le peuvent tâchent alors de fuir la ville, mais il n'est pas si facile d'échapper à l'épidémie, comme le montre cet extrait de la *Chronique d'Arthur de Richemont*, où le connétable veut quitter Paris pour Vincennes pour fuir une « mortalité » :

« Et environ le mois d'aoust, l'an mil III^e XXXIX, mon dit seigneur voulut aller loger au boys de Viesaine pour fuir la dicte mortalité ; mais le lieutenant du boys de Viesaine nommé Rogier de Pierrefrite ne vult le mettre dedans, et tenoit la dicte place pour monseigneur de Bourbon. Pareillement ceulx de Beauté lui firent regus de la place du dit lieu de Beauté, et y envoya mon dit seigneur des gens d'armes, et vult y faire mener de l'artillerie ; et incontinent se rendirent à sa volenté ; et furent admenez à Paris tous liez en ung chariot et le cordel au coul ; mais madame de Guyenne leur sauva la vie à sa priere. Puis s'en alla monseigneur et madame de Guyenne logier à Saint Mor, puis au pont de Charanton, et y furent une piece, tant que la mort se mist es gens de sa maison et faillit desloger ; et s'en alla mon dit seigneur à Sainte Menehou, et ma dicte damme après jusques à Brey sur Sainte, et mourut sa niepce mademoiselle Ysabeau, fille de monseigneur d'Estempes. Puis s'en revint mon dit seigneur environ Noel, et estoit la mortalité cessée ; et la vigile de Noel arriva ma dicte dame de Guyenne à Paris. »⁵⁰

L'image positive de Paris métropole a donc, dans les textes littéraires, un revers qui n'est pas éludé par les écrivains, même si dans l'ensemble, c'est plutôt l'admiration qui prédomine.

b. Suggérer l'ampleur

Afin de rendre compte du caractère particulier de la région parisienne, les écrivains du Moyen Âge ont recours à différents procédés littéraires, visant à restituer au public cette impression de foisonnement qui surgit du paysage. Ces procédés ne sont pas propres à la description de Paris et de l'Île-de-France, mais y tiennent une place particulièrement nette. Ils

⁴⁸ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 110. Traduction par Colette Beaune, p. 111 : « La mortalité fut si grande à l'Hôtel-Dieu, à Paris, que, pendant longtemps, on portait chaque jour dévotement sur des chariots, pour les ensevelir au cimetière des Saints-Innocents, plus de cinq cent cadavres. »

⁴⁹ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 114. Traduction par Colette Beaune, p. 115 : « Alors bien des demeures s'effondrèrent, même de fort belles. Il y en eut plusieurs à Paris où pourtant leur ruine était moins visible qu'ailleurs. »

⁵⁰ Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont...*, p. 140-141.

permettent de faire sentir au lecteur ou à l'auditeur le nombre et la variété des éléments qui constituent la ville et son arrière-pays.

L'énumération

Ce procédé littéraire, très commun au Moyen Âge⁵¹, est régulièrement employé dans les descriptions de Paris et de l'Île-de-France. Nous l'avons vu plus haut, c'est souvent sous la forme d'une énumération d'évêchés, de comtés ou de pays que les écrivains médiévaux ont cherché à définir cette dernière dans les textes « géographiques » (au sens large) que nous avons déjà cités. Cette pratique est commune à toutes les « provinces », mais dans le cas de l'Île-de-France, l'énumération paraît particulièrement longue et fournie, comme en témoigne notamment le *Livre de la description des pays* au milieu du XV^e siècle⁵². De même, la « France » des chansons de geste est souvent présentée sous la forme d'une énumération de villes, Paris, Chartres, Laon, etc. ; là encore, cet usage se retrouve pour d'autres territoires, mais le nombre des villes associées à la « France » paraît plus important que celui des autres régions citées dans les chansons. Dans les récits de voyage, la formule de l'itinéraire, qui est celle habituellement choisie par les auteurs, aboutit également à résumer la région parisienne à une liste de localités-étapes, dont le nom appelle parfois un commentaire un peu plus développé⁵³ ; mais en l'occurrence, la région parisienne ne semble pas mieux lotie que les autres : les conditions du voyage imposent un découpage de l'espace à peu près équivalent quelle que soit la région envisagée.

Mais c'est surtout à propos de Paris que l'énumération joue un rôle prépondérant dans les descriptions, qui sont généralement une vaste liste des « merveilles » de la ville. C'est là, sans doute, une obligation même du genre : il s'agit de faire connaître au public les lieux les plus intéressants de l'agglomération, on ne peut donc éviter d'en citer au moins un certain nombre, tout comme le font encore les guides touristiques aujourd'hui. Néanmoins, on pourrait fort bien imaginer, pour Paris, un éloge de ville plus rhétorique que concret, à l'image de celui de Florence par Leonardo Bruni. Or, telle n'a pas été la démarche choisie par les auteurs médiévaux, même pour des textes ouvertement présentés comme un exercice de rhétorique, comme c'est le cas pour Jean de Jandun, et même dans des œuvres d'humanistes italiens formés au modèle antique, comme l'Astesan ou Stoa.

⁵¹ M. Jeay, *Le commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e-XV^e siècles)*...

⁵² Voir chapitre 8.

⁵³ Sur la prégnance de l'itinéraire dans les récits des voyageurs italiens en France au XVI^e siècle, voir M. Smith, « Écritures et lectures italiennes de l'espace français au XVI^e siècle »..., p. 41-42.

L'usage de l'énumération, si elle imprègne les descriptions de Paris, peut cependant prendre des formes différentes selon les écrivains. Certains y recourent avec une certaine modération : ils décrivent certes plusieurs monuments parisiens, mais laissent dans l'ombre une partie d'entre eux ; pour chacun des édifices sélectionnés, ils accumulent des informations, mais là encore, sans aller jusqu'à l'exhaustivité. Jean de Jandun, Antoine d'Asti et Stoa sont représentatifs de ce parti, qui enveloppe les descriptions dans les rubans de la rhétorique.

Malgré tout, le poème d'Antoine d'Asti est pour l'essentiel une énumération, rythmée par l'anaphore « *miror* » qui vient scander plusieurs débuts de strophe. L'auteur y décrit les ponts sur la Seine, les demeures des princes et du roi, la Bastille, les églises de la ville (la Sainte-Chapelle et ses reliques, la cathédrale Notre-Dame, le couvent des Célestins avec le tombeau de Louis d'Orléans) ; puis viennent les institutions telles que l'hôtel-Dieu, l'Université, le Parlement ; les habitants et leurs métiers ; et enfin, le Bois de Vincennes et l'abbaye de Saint-Denis. Sous l'habillage des références aux auteurs classiques et aux légendes de l'Antiquité, la structure fondamentale reste celle de la liste. Il en va de même du poème de Stoa, où les titres en marge soulignent le passage d'une « *laus* » à l'autre, chaque édifice et chaque profession ayant droit à son petit couplet d'hexamètres.

Le phénomène s'accroît encore dans les autres descriptions médiévales de Paris, qui doivent sans doute moins aux traditions de la rhétorique antique qu'aux itinéraires et guides de pèlerinage. Les récits de voyage de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle se rattachent d'ailleurs au même genre littéraire. L'énumération y joue un rôle fondamental : le but de l'auteur semble être de citer le plus grand nombre de noms possibles, quitte à transformer son texte en une vaste nomenclature.

Le processus est particulièrement net chez Guillebert De Mets, qui l'applique de façon systématique. Pour chaque partie de la ville, il nomme les églises paroissiales⁵⁴, les couvents⁵⁵, les églises collégiales⁵⁶, les collèges⁵⁷ et les rues⁵⁸ ; pour la rive droite, il donne en

⁵⁴ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 155-157 (15 églises paroissiales, sur l'île de la Cité), p. 164-165 (7 églises paroissiales, sur la rive gauche) et p. 183- 185 (14 églises sur la rive droite).

⁵⁵ *Ibid.*, p. 157 (le prieuré Saint-Éloi, sur la Cité) ; p. 165- 168 (l'abbaye Sainte-Geneviève, les Bernardins, les Mathurins, les quatre couvents mendiants) ; p. 185- 186 (l'abbaye de Saint-Magloire, les prieurés de Saint-Martin-des-Champs, de la Trinité et du Temple).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 188-191 (Saint-Thomas-du-Louvre, Sainte-Opportune, etc.).

⁵⁷ *Ibid.*, p. 158 (un collège sur le Cité : celui des Dix-Huit) p. 168-174 (les collèges de la rive gauche).

⁵⁸ *Ibid.*, p. 161- 164 (rues de la Cité), p. 174- 182 (rues de la rive gauche), p. 201- 219 (rues de la rive droite).

outre une liste d'hôtels⁵⁹. Paris apparaît ainsi comme une longue liste où s'égrène des noms dont seuls quelques-uns sont plus précisément qualifiés. Des quinze églises paroissiales de la Cité énumérées par Guillebert De Mets, seul le sanctuaire de Saint-Denis-de-la-Chartre est gratifié d'une précision : c'est là que saint Denis reçut la communion des mains du Christ⁶⁰. Des trente-quatre rues dont il nous donne le nom dans l'île de la Cité, il n'ajoute de détail que pour deux d'entre elles : « Glaitigny ou sont les fillettes » et « la Peletterie ou l'en fait les chalits »⁶¹. Il traite, de même, des autres quartiers *intra muros* puis des faubourgs de la ville.

La composition de l'ouvrage fait toutefois alterner ces longues listes avec des paragraphes plus développés sur certains des édifices auxquels Guillebert De Mets a souhaité donner davantage de relief : la cathédrale Notre-Dame et le palais de la Cité, les ponts de Paris, l'abbaye Sainte-Geneviève, et surtout certains hôtels comme celui de Jacques Duchié rue des Prouvaires, qui paraissent former la partie la plus originale de la description.

La démarche est encore plus épurée dans les *Dits* du XIII^e et du XIV^e siècle : ces œuvres sont en effet entièrement fondées sur le « vertige de la liste », pour reprendre l'expression d'Umberto Eco. Certains de ces *Dits* énumèrent les églises : le *Dit des moustiers de Paris* (vers 1270), le *Dit des monstiers* (vers 1327). Ces listes montrent le grand nombre des sanctuaires de la ville et assurent au poète leur protection spirituelle. Mais on peut aussi utiliser le procédé pour des sujets plus matériels : les rues de Paris, sujet du *Dit* éponyme de Guillot de Paris, ou les cris, dont la variété reflète l'animation de la ville. Dans ces œuvres, l'énumération permet de faire sentir de façon tangible l'importance de Paris : le poète met des dizaines de vers à épuiser son sujet. On peut aussi trouver le même procédé appliqué à un horizon plus vaste, où Paris se trouve cette fois enserré dans une liste au lieu d'en être l'unique matière : c'est le cas dans le *Dit du Lendit*, qui situe la foire du Lendit par rapport à tous les autres lieux d'échanges du royaume⁶² ; mais cette démarche, même si elle concourt également à assurer la précellence de Paris en lui conférant la première place au sein de la liste, est cependant moins parlante pour suggérer l'ampleur de la ville, et elle est beaucoup moins employée dans le genre du « dit » sur Paris.

Cette tradition de la nomenclature prend une nouvelle vigueur avec l'apparition de l'imprimerie. Avant 1530, borne de notre étude, plusieurs livrets sont ainsi édités, sous un titre presque identique et avec un contenu très proche : les *Rues et les églises de Paris* sorties,

⁵⁹ *Ibid.*, p. 194-197.

⁶⁰ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 156.

⁶¹ *Ibid.*, p. 164.

⁶² Voir plus bas.

sans doute en 1493, des presses de Jean I^{er} Treperel⁶³ ; puis celles imprimées par sa veuve, en association avec Jean Janot, entre 1512 et 1517⁶⁴ ; celles vendues chez Maistre Guichard Soquand, imprimeur-libraire parisien, vers 1527-1528⁶⁵ ; et enfin, deux éditions datant d'environ 1529, l'une chez Denis Janot et Alain Lotrian⁶⁶, l'autre chez Julien Hubert et Jean Saint-Denis, libraire à « l'ymaige Saint-Nicolas, rue Neufve Nostre-Dame »⁶⁷. À vrai dire, une bonne partie de ces ouvrages sont de simples listes que l'on ne peut pas vraiment qualifier de « textes littéraires », mais ces nomenclatures sont souvent assorties d'autres morceaux, davantage rédigés, ce qui nous renvoie à la formule adoptée par Guillebert De Mets. L'intérêt du public pour ces petits ouvrages est attesté par leur incessante reprise, jusqu'au XVIII^e siècle, sous des formes certes amplifiées mais très fidèles au modèle primitif⁶⁸. Le goût pour des textes mêlant l'énumération à du contenu plus développé se confirme, en outre, au fur et à mesure des rééditions de l'ouvrage de Corrozet sur Paris : celles-ci manifestent une tendance de plus en plus marquée à intégrer au propos historique et descriptif du livre une série de listes (de rues, d'églises, de collèges...) qui semblent combiner une utilité pratique et une fonction emblématique, en témoignant de l'ampleur de la ville⁶⁹.

Cet aspect très énumératif a donné lieu à d'abondantes notes en bas de page des savants éditeurs du XIX^e siècle qui ont utilisé ces textes comme support d'une connaissance du « vieux Paris ». Pour le lecteur contemporain, ces listes n'en demeurent pas moins

⁶³ *Les rues et les eglises de la ville de paris avec la despense qui se fait par chascun jour*, slnd, marque de Jean I^{er} Treperel, in-4° ; BnF, RES 4-LK7-5980.

⁶⁴ *Les rues et eglises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour. Le tour et l'enclos de ladicte ville. Avec l'enclos du bois de Vincennes et les epitaphes de la grosse tour dudict bois. Qui la fonda, qui la parfist et acheva. Et avec ce la longueur, la largeur et la haulteur de la grant eglise de Paris, avec le blason de ladicte ville. Et aucuns des criz que l'on crye parmy ladicte ville*, s. l. n. d. [Paris, v. 1510-1520], ff. 10 recto-12 recto (Paris, BnF, Ye 1427-34). Ce volume est un recueil postiche qui porte sur le dos, en pièce de titre : « Vent[es] d'amo[ur] & a[lia]. 1510. », en raison du titre du premier des huit opuscules reliés ensemble, *Les ditz et ventes d'amours*. Cf. V. Milliot, *Les cris de Paris...*, op. cit., p. 389 ; L. Vissière, « La bouche et le ventre de Paris »..., note 14.

⁶⁵ *Des rues et eglises de Paris...*, *Et aucuns des cri q lon crie parmy la ville*, slnd, marque de P. Le Caron, pet. In-4°, gothique, 10 ff. *Les rues et eglises de Paris, avec la despense qui se fait chascun iour à Paris...*, Paris, Guichard Soquand, sd [1527 d'après l'adresse], pet.-in 8°, BHVP.

⁶⁶ *Les rues et eglises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour. Le tour et lenclos de ladicte ville Avec lenclos du bois de vincennes et les epitaphes de la grosse tour dudict bois. Qui la fonda, qui la parfist et acheva. Et avec ce la longueur, la largeur et la haulteur de la grant eglise de Paris, avec le blason de ladicte ville Et aucuns des criz que lon crye parmy ladicte ville ; s. l. [Paris] s. n. [Denis Janot, Alain Lotrian] s. d. [ca 1529] ; BnF, RES-YE-1434 (consultable sur gallica).*

⁶⁷ *Les Rues et Eglises de Paris. Avec la despense qui se fait chascun jour a Paris. Le tour et lenclos de ladicte ville. Avec l'enclos du boys de Vincennes Et les Epitaphes de la grosse Tour dudict boys. Qui la fonda, qui la parfist et acheva. Et avecques ce la longueur, la largeur : Et la haulteur de la grant eglise de Paris. Avec le blason de ladicte Ville. Item plus les cryts que len crye parmy ladicte ville de Paris. Item les noms des colleges de ladicte ville de Paris ; On les vend a Paris [chez Jean Saint-Denis] a la rue neufve nostre dame a lymaige S. Nicolas ; slnd [vers 1529], in-8°, illustré (2 gravures sur bois à la fin) ; BnF, RES-LK7-26878.*

⁶⁸ V. Milliot, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti...*, p. 52-58.

⁶⁹ V. Milliot, *Paris en Bleu...*, p. 55.

rébarbatives. Mais elles constituaient, pour les auteurs médiévaux, une façon de décrire la ville, car nommer les parties permet d’appréhender le tout. La litanie des noms provoquait aussi, sans doute, une rêverie poétique probablement comparable à celle du catalogue des vaisseaux chez Homère. En tous cas, on ne peut nier que ces longues énumérations affirment clairement l’ampleur de l’agglomération qui les suscite.

Les chiffres

Ces énumérations s’accompagnent volontiers d’éléments chiffrés ; pour faire sentir le gigantisme de la ville, les écrivains utilisent aussi les nombres. Les *Dits* fondés sur des listes s’achèvent souvent sur le calcul des items cités : le *Dit des rues de Paris* en compte 310 au total, le *Dit des monstiers*, 88. Ces chiffres ne correspondent pas forcément au contenu du poème : Guillot n’indique que 300 noms de rues, le *Dit des monstiers* cite 92 établissements religieux. On peut parfois trouver, au sein de l’œuvre, une explication à ces légères variations : pour Guillot de Paris, les dix rues supplémentaires peuvent être les impasses, dont l’auteur précise qu’il ne les a pas incluses dans sa description. Mais dans d’autres cas, il semble bien que le chiffre et la liste procèdent de façon indépendante. Guillebert De Mets, par exemple, conclut sa liste des rues de la rive droite sur le total de 194 rues dans « la basse partie de la ville » (la rive droite *intra muros*), et 310 en tout dans Paris⁷⁰. Ces chiffres sont bien supérieurs au nombre des rues citées par l’auteur, mais ils correspondent à ceux du *Dit des rues de Paris*. Il semble donc qu’une tradition se soit créée autour de ce total, repris par les écrivains.

Guillebert De Mets est en outre célèbre pour les chiffres qu’il donne à la fin de sa description de Paris. Il y évalue le nombre des tavernes (plus de 4 000), des mendiants (plus de 80 000) et des « escripvains » ou copistes (plus de 60 000), avant d’en venir à des populations tellement importantes qu’on ne peut plus les compter : « de escoliers et gens de mestier sans nombre »⁷¹. Il chiffre aussi la consommation : on mange chaque semaine à Paris environ 4 000 moutons, 240 bœufs, 500 veaux, 600 cochons (dont 200 salés) ; et on y vend chaque jour plus de 700 tonneaux de vin⁷². Le dynamisme des activités urbaines transparaît dans la fiscalité, comme en témoigne un autre chiffre :

⁷⁰ Guillebert De Mets, *Description de Paris sous le règne de Charles VI...*, p. 220.

⁷¹ *Ibid.*, p. 232.

⁷² *Ibid.*, p. 232-233. Guillebert précise que les 700 tonneaux sont ceux sur lesquels le roi prélève une taxe, mais certains en sont exempts, comme les étudiants, ce qui implique une consommation en réalité supérieure.

« Longue et grant chose seroit de raconter des biens que en y usoit, mesmement quant si pou de chose, comme estoit limposicion des chapeaux de roses et du cresson, valoit au Roy dix mil frans lan. »⁷³

Deux derniers chiffres sont fournis par Guillebert, relatifs cette fois à des événements précis : l'entrée dans Paris d'Isabeau de Bavière en 1389, avec « plus de six vingt mil personnes a cheval », et l'épidémie de 1418, où plus de 30 000 personnes décédèrent à l'hôtel-Dieu⁷⁴.

Hieronymus Münzer, à la toute fin du XV^e siècle, est lui aussi très féru de chiffres. Certains portent sur les édifices : il donne les dimensions des principales églises de Paris (Notre-Dame : 170 pas de long, 56 de large, 42 de haut au sommet des tours⁷⁵ ; Saint-Germain-des-Prés : 60 x 16 pas⁷⁶), le nombre des arcades du charnier des Innocents (30 sur un côté, 20 de l'autre)⁷⁷, le nombre des maisons du Grand Pont (80)⁷⁸, le nombre de marches pour monter au sommet des tours de Notre-Dame (388), le nombre des chapelles de la cathédrale (35)⁷⁹, le nombre des tombeaux royaux à Saint-Denis (37)⁸⁰. D'autres chiffres sont relatifs aux personnes : le nombre des chanoines de la Sainte-Chapelle (12 chanoines plus les vicaires, soit en tout, 100 prébendes)⁸¹, le nombre de lits de l'hôtel-Dieu (220)⁸², le nombre des boursiers du collège de Navarre (99)⁸³. Comme Guillebert, il chiffre les décès enregistrés à l'hôtel-Dieu lors de la dernière grande épidémie : 14 000 morts de la peste en 1481⁸⁴. Sur le plan économique, il évalue à dix mille écus le revenu annuel de l'abbé commendataire de Saint-Denis⁸⁵. Toutes ces données attestent d'autant mieux l'ampleur de la ville qu'on peut les comparer avec d'autres agglomérations, pour lesquelles Münzer fournit le même type de dénombrements. Mais, malgré l'intérêt de ces données, la démarche n'est pas exhaustive : pourquoi, par exemple, donner le nombre de prébendes de la Sainte-Chapelle, mais pas celui de Notre-Dame ? Münzer paraît aligner en vrac tous les chiffres qu'il a pu récolter au cours de sa visite ; certains ont été glanés par observation directe comme les maisons du Grand-Pont, qu'il dit avoir comptées lui-même, mais la plupart lui ont sans doute été fournis par ses

⁷³ *Ibid.*, p. 234.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 236.

⁷⁵ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 215.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 211.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 216.

⁷⁹ *Ibid.*, p. 216.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 219.

⁸¹ *Ibid.*, p. 212. Information répétée p. 217.

⁸² *Ibid.*, p. 211.

⁸³ *Ibid.*, p. 213. Information répétée p. 327.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 211.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 219.

interlocuteurs. Et le chiffre qui serait pour nous le plus significatif, celui de la population totale de Paris, n'est pas avancé.

Le recours aux nombres pour faire saisir l'ampleur de la ville se retrouve dans *Les Rues et églises de Paris avec la despençe qui ce fait chascun jour...* Dans ce petit livre imprimé vers 1529, la liste des rues et des églises de Paris est en effet suivie, comme l'indique le titre, par une estimation de l'approvisionnement de la ville, très proche de celle de Guillebert De Mets même si les chiffres ne sont pas identiques. Puis un « dit » nous donne le nombre des rues de la ville (413, dont 36 sur l'île de la Cité, 83 sur la rive gauche et 294 sur la rive droite) et son étendue en pas (4512 de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin, 4900 de là à la tour de Nesle, 6900 de la tour Saint-Bernard à la tour du Bois) avant de nous décrire Vincennes. L'ouvrage enchaîne sur les dimensions de Notre-Dame de Paris, puis sur des devinettes, avant de se conclure par le blason de Paris et par un autre dit sur les cris de la ville. Malgré sa date assez tardive, cet opuscule anonyme est donc l'héritier de la tradition médiévale ; le dénombrement de la population remonterait d'ailleurs au temps « du Roy Charles sixiesme de ce nom »⁸⁶. Contrairement aux informations de Münzer, de nature plus ponctuelle, l'objectif de ce petit ouvrage est de quadriller l'ensemble de la ville par le nombre et par la nomenclature, même si la fin se tourne davantage vers des aspects plaisants et anecdotiques.

On aboutit ainsi à une vision presque « statistique » de la ville : décrire Paris revient à compter ses rues et ses monuments. Ce goût pour la précision mathématique n'est cependant pas partagé par tous nos auteurs : certains, comme Antonio de Beatis, ne cherchent pas à appuyer leur vision de la ville sur des nombres.

c. Les composantes de cette vaste population

Nos textes offrent-ils une vision représentative des différentes catégories sociales habitant Paris et sa région ?

Dans leurs descriptions de Paris, les auteurs du Moyen Âge mettent volontiers l'accent sur la variété qui caractérise à leurs yeux la population de la ville. On trouve à Paris, nous dit Jean de Jandun, de brillants universitaires mais aussi des nobles logés en de luxueux hôtels, et surtout de nombreux artisans, auxquels il consacre un chapitre entier de son *Traité*. Cette variété est également vantée par Guillebert De Mets dans sa *Description de Paris*. Gilles Le

⁸⁶ *Les rues et églises de Paris avec la despençe qui ce fait chascun jour...* , éd. A. Bonnardot, p. 47.

Bouvier, évoquant Paris au tout début du XV^e siècle, souligne lui aussi la diversité de la population parisienne au temps où la ville attirait à la fois la cour, les clercs et le peuple :

« Et pour ce que en cel an [1402] le noble royaume de France et la bonne cité de Paris estoient a cel heure en la plus haulte auctorité et renommee de tous les royaumes chrestiens et ou habondoient plus de noblesse, d'onneur et de biens tant en largement princes, prelaz, chevaleries, marchans, clercs et commun, comme autrement... »⁸⁷

Ce n'est qu'à la fin de la période étudiée qu'on voit naître le constat que la noblesse réside plutôt « aux champs », comme le dit clairement le marchand milanais anonyme qui parcourt la ville vers 1517 et la juge occupée surtout par des marchands, des artisans et des « écoliers »⁸⁸. Cette observation doit sans doute être replacée dans le cadre plus général d'une prédilection de la noblesse française pour ses demeures à la campagne, qui étonne beaucoup les Italiens de la Renaissance⁸⁹.

Un autre trait de cette population parisienne est d'être relativement cosmopolite. On trouve en effet à Paris de nombreux étrangers attirés soit par l'Université, dont le rayonnement, au XIII^e siècle, est international, soit par les possibilités économiques offertes par le marché parisien et notamment, par le commerce de luxe lié à la cour. Cette diversité est soulignée par plusieurs textes. Dans une lettre envoyée sans doute avant la Noël 1429, un Italien résidant à Paris, probablement l'humaniste vénitien Francesco Barbaro, s'étonne de cette population qui paraît être composée non d'un seul peuple, mais de plusieurs nations⁹⁰ :

On rencontre notamment à Paris, au XIV^e siècle, de nombreux marchands et banquiers italiens connus sous le terme générique de « lombards ». Les *Souvenirs* rédigés par l'un d'entre eux, Bonaccorso Pitti, montrent la place prépondérante que tient la ville dans son itinéraire. De 1381 à 1395, il ne se passe guère d'années sans que Bonaccorso Pitti ne soit amené à s'y rendre, parmi ses multiples voyages qui le mènent aussi à Londres, à Bruxelles, à Bruges, etc⁹¹.

⁸⁷ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p.3.

⁸⁸ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 62.

⁸⁹ Voir par exemple Giovanni Botero, *Della ragion di stato e delle cause della grandezza della città*, Venise, 1598, p. 349-350.

⁹⁰ « *Parisia rerum caput quod oppidum, mirum dictu, non uno populo sed multis ex gentibus haberi atque impleri putavisses....* » Cité par P. Gilli, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 95.

⁹¹ Bonaccorso Pitti, *Ricordi...*, p. 379-403. Parmi les anecdotes qu'il rapporte à propos de ses séjours parisiens, figure la réception qu'il offrit chez lui aux ducs d'Orléans et de Bourgogne, lui coûta deux cents francs (*ibid.*, p. 402-403).

Parmi ces habitants aux coutumes « étranges » figure la communauté juive, qui tient une place à part dans la ville comme dans son image⁹². Cette communauté était apparemment importante au moment où commence notre étude, vers 1175 : elle fit l'objet d'un éloge de Benjamin de Tudèle en 1173⁹³. Mais elle subit à plusieurs reprises des mesures d'expulsion de la part de la royauté, les plus importantes étant celles de 1182 et de 1306.

De nombreux textes de notre corpus témoignent de la présence de Juifs à Paris au XIII^e siècle, à la suite de leur rappel par Philippe Auguste en 1198. Au fil de sa déambulation dans les rues de la ville, Guillot de Paris mentionne par exemple la rue des Jardins, « ou les Juys maintrent jadis »⁹⁴, et dans l'île de la Cité, la « rue de la Juerie »⁹⁵, au nom évocateur. L'une était le principal établissement des Juifs de Paris avant leur expulsion par Philippe-Auguste ; l'autre se trouvait dans le quartier juif de la rive droite, près de l'église Saint-Merri : le livre de la taille de 1292 montre que les Juifs étaient concentrés au sud de cette église, avant d'être chassés à nouveau de la ville en 1306⁹⁶.

Si les quelques mentions du *Dit des rues de Paris* restent neutres et dépourvues d'affect, le regard porté sur les Juifs parisiens par les écrivains du Moyen Âge est généralement très négatif. Dès le règne de Philippe Auguste, la dénonciation de la communauté juive de Paris apparaît dans les textes littéraires, sous la plume de Rigord. Le chroniqueur dionysien est en effet un farouche contempteur des Juifs parisiens, qu'il dénonce à plusieurs reprises. Prenant probablement quelques libertés avec la réalité historique, il fait commencer le règne de Philippe Auguste par la saisie des biens des Juifs habitant le domaine royal, et il justifie cette décision par les bruits qui couraient sur leur communauté à Paris :

*« Audierat enim multociens a pueris qui cum ipso pariter in palatio fuerant nutriti et hoc sine obliteratione memorie commendaverat quod Judei qui Parisius manebant singulis annis christianum unum in obprobrium christiane religionis, quasi pro sacrificio, in criptis subterraneis latentes in die Cene vel in illa sacra Ebdomada Penosa jugulabant. »*⁹⁷

⁹² Sur la communauté juive de Paris au Moyen Âge, voir notamment : Michel Roblin, *Les Juifs de Paris. Démographie, économie, culture*, Paris, 1952 ; Bernhard Blumenkranz, « Quartiers juifs en France (XII^e, XIII^e, XIV^e siècles) », *Mélanges de philosophie et de littérature juives*, t. 3-5, 1958-1962, p. 77-86 ; R. Cazelles, *Nouvelle Histoire de Paris...*, p. 126-129 ; G. Nahon, « La communauté juive de Paris au XIII^e siècle »...

⁹³ G. Nahon, « La communauté juive de Paris au XIII^e siècle »..., p. 143.

⁹⁴ Guillot de Paris, *Le Dit des rues de Paris...*, p. 96, vers 445. Cette rue a disparu lors de la création de la rue des Archives au XIX^e siècle.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 56, vers 185.

⁹⁶ En 1292, d'après le rôle de la taille, le quartier juif s'étendait sur les rues du Franc Mourier (actuelle rue de Moussy), la court Robert-de-Paris (rue du renard), l'Atacherie (rue de la Tacherie). Dans la rue des Jardins se trouvait au moins une demeure juive : le Juif qui y logeait fut brûlé en 1290 pour avoir fait bouillir une hostie (*Grandes chroniques de France...*, t. VIII, p. 144-145). C'est sans doute le souvenir de cet événement qui a motivé l'allusion de Guillot de Paris. Cf. G. Nahon, « La communauté juive de Paris au XIII^e siècle »..., p. 145.

⁹⁷ Rigord, *Gesta...*, chap. 5 (éd. E. Carpentier et al., p. 130). Traduction (*ibid.*, p. 131) : « En effet, il [Philippe Auguste] avait souvent entendu raconter par les enfants qui avaient été élevés avec lui au Palais – et cela il

À l'appui de ces rumeurs, Rigord invoque l'exemple de saint Richard, un enfant chrétien que les Juifs auraient crucifié, et dont les reliques, conservées dans l'église des Saints-Innocents de Paris, opéraient des miracles⁹⁸.

Par la suite, de nombreux textes reflètent le même rejet des Juifs parisiens. Plusieurs chroniques⁹⁹ relatent par exemple le « miracle des Billettes » : en 1290, une hostie fut profanée par un juif de Paris mais elle résista à tous les outrages, et se mit notamment à saigner après avoir été transpercée d'un couteau¹⁰⁰. Ce miracle fut reconnu par l'Eglise : le pape Boniface VIII, par sa bulle du 17 juillet 1295, autorisa le bourgeois de Paris Renier le Flamenc à ériger une chapelle en sa mémoire, la future église des Billettes¹⁰¹.

On sait, par les documents d'archives, que d'autres villes de la région parisienne avaient aussi leurs Juifs et leurs « Lombards »¹⁰². Ces derniers ne sont pas mentionnés dans notre corpus, mais on trouve en revanche quelques allusions aux Juifs d'Île-de-France. Rigord, toujours très antisémite, signale plusieurs « juiveries » au sein du domaine royal et rapporte comment Philippe Auguste s'en prit à celle de Bray-sur-Seine, aux confins du comté de Champagne et de l'Île-de-France. Ces mentions sont toutefois beaucoup plus rares que pour Paris : dans l'imaginaire littéraire, c'est la métropole qui est cosmopolite, et non les villes moyennes ou les campagnes qui l'entourent.

l'avait soigneusement gardé en mémoire sans rien en oublier -, que chaque année, le Jeudi saint ou pendant la Semaine sainte, les juifs de Paris, cachés dans des grottes souterraines, égorgaient un chrétien, en une sorte de sacrifice, pour outrager la religion chrétienne. »

⁹⁸ *Ibid.*, p. 132 : « *Sanctus Ricardus cujus corpus quiescit in ecclesia Sancti Innocenti in Campellis Parisius sic interfectus a Judeis et crucifixus, feliciter per martyrium migravit ad Dominum. Ubi ad honorem Domini, per preces et per intercessionem sancti Ricardi, multa miracula, ipso Domino operante, facta fuisse audivimus.* » Traduction (*ibid.*, p. 133) : « Ainsi saint Richard fut-il tué par les Juifs et fixé à une croix, entrant dans la joie du Seigneur par le martyre : son corps repose dans l'église de Saint-Innocent des Champeaux. Là, à ce que nous avons entendu dire, pour l'honneur de Dieu et par son action, de nombreux miracles ont été accomplis grâce aux prières et à l'intercession de saint Richard. » Bien que le texte de Rigord puisse laisser penser que cet épisode ait eu lieu à Paris, saint Richard fut tué à Pontoise, en 1163. Son culte s'intègre dans un mouvement plus général : l'accusation selon laquelle les Juifs réactivaient le supplice du Christ s'est manifestée dans plusieurs villes de France dans les années 1160-1170 (Pontoise mais aussi Loches-sur-Indre, Épernay, Janville, Blois). Cf. W.C. Jordan, *The French Monarchy...*, p. 17-19.

⁹⁹ *Chronique abrégée de Saint-Denis* : RHF, t. XXIII, p. 145-146 ; chronique de Jean de Thilrode, moine à Saint-Bavon de Gand : *MGH Scriptores XXV, Iohannis de Thilrode Chronicon*, éd. J. Heller, p. 578 ; « De miraculo hostiae a Iudaeo Parisiis anno domini M CC XC multis ignominis affectae », éd. RHF, t. XXII, p. 32-33 ; *Grandes chroniques de France*, t. VIII, p. 145.

¹⁰⁰ Il existe une version antérieure de ce « miracle de l'hostie », mais sans localisation, dans un sermon prêché en 1273 par le frère Jacques de Provins. Cf. N. Bériou, « Entre sottises et blasphèmes. Echos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII^e siècle », p. 226-237.

¹⁰¹ *Registres de Boniface VIII*, éd. G. Digard, M. Faucon, A. Thomas et R. Fawtier, Rome, 1956, p. 156, n° 441.

¹⁰² Au XIV^e siècle, des « Lombards » sont attestés à Pontoise, Meulan, Villennes-sur-Seine (près de Poissy) et à Meaux ; cf. R.-H. Bautier, « Le marchand lombard en France aux XIII^e et XIV^e siècles », p. 1-10 ; M. Wilmart, « La compagnie Scarampi et les Italiens de Meaux au XIV^e siècle », p. 1-10.

Enfin, la population parisienne apparaît dans notre corpus comme très variée socialement. On constate, aux XIII^e et XIV^e siècle, une certaine affirmation de la bourgeoisie parisienne dans la littérature¹⁰³. Rigord relève le rôle des « *cives* » dans l'organisation de la régence du royaume, pendant l'absence de Philippe Auguste, parti en Orient. Geoffroy de Paris, dans sa *Chronique métrique*, accorde un rôle très important à la bourgeoisie parisienne sous le règne de Philippe le Bel¹⁰⁴ : il nous montre le roi protégé par les bourgeois de Paris pendant la bataille de Mons-en-Pévèle et vante, nous l'avons vu plus haut, leur engagement dans la « grant feste » de 1313. A cette occasion, il souligne l'émerveillement des Anglais, invités à la cérémonie, devant un tel déploiement de faste :

« Dont esbahi si grandement
Furent Anglois, plus c'onques mes,
Car il ne cuidassent jamés
Que tant de gent riche et nobile
Pouïst saillir de une ville. »¹⁰⁵

Signe de l'importance désormais reconnue à ce milieu, la littérature fait une place aux bourgeois de Paris dans des genres ordinairement réservés à l'aristocratie. Pierre Gencien, lui-même issu d'une grande famille de bourgeois parisiens, écrit (sans doute vers 1270) un *Torneiement as dames de Paris* où il énumère les noms des bourgeoises de la ville, sous couvert d'un songe où elles s'affronteraient en tournoi, en vue de se préparer pour la croisade¹⁰⁶. Les dames de Paris sont rangées par « routes » (corps d'armée) où elles se regroupent par quartiers : le Pont des Orfèvres, la Courroierie, la Grève, Saint-Merry.

On trouve aussi un éloge des bourgeois de Paris au sein d'un genre littéraire typiquement aristocratique, celui de la chanson de geste. Une chanson tardive, composée vers 1360, présente en effet Hugues Capet comme un valeureux chevalier apparenté, par sa mère, à la bourgeoisie parisienne. Le porte-parole de celle-ci, Simon le boucher, l'oncle de Hugues, met sur le même plan l'ascendance maternelle et le lignage paternel ; à ses yeux, la parenté bourgeoise vaut les références aristocratiques :

« Vous serez honorez partout moult hautement,

¹⁰³ B. Bove, *Dominer la ville...*

¹⁰⁴ La *Chronique métrique* est une œuvre anonyme qui porte sur les années 1300 à 1316. Elle est conservée dans un seul manuscrit (Paris, BnF, ms. fr. 146), réalisé vers 1317, probablement dans le milieu de la chancellerie royale. On attribue généralement la rédaction de cette *Chronique métrique* à Geoffroy de Paris, dont le manuscrit comprend d'autres œuvres.

¹⁰⁵ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, vers 5070-5074. La formule a été reprise par Jean de Saint-Victor en latin, dans son *Memoriale historiarum* : « *Quod videns rex Angliae obstupuit, et omnes sui. Vix enim credere valeret quod de una sola civitate tanta et tam nobiliter parata potuerit exire multitudo* » (*RHF*, t. XXI, p. 657). Cf. E. A.R. Brown et N. F. Regalado, « La grant feste »..., p. 66 et note 61.

¹⁰⁶ Sur ce texte, voir : C.V. Langlois, « Pierre Gencien », *HLF*, t. XXXV, Paris, 1921, p. 293 ; B. Bove, *Dominer la ville...*, p. 501 et 506-528.

Car de par vostre père avez moult haut parent
Et de par vostre mere, biaux niez, par saint Climent,
Avez vous a Paris maint bourgeois excellent
Qui sont de vo linaige, s'en vaurez mieulz gramment. »¹⁰⁷

L'œuvre relate l'affrontement entre les troupes fidèles à la reine Blanche fleur, veuve de Louis le Pieux, et les nobles révoltés, menés par le comte de Champagne ; plusieurs passages montrent les bourgeois de Paris comme les piliers du pouvoir royal, et leur vaillance au combat leur permet de triompher des nobles qui, au départ, les considéraient avec mépris.

Notre corpus nomme souvent, comme professions particulièrement lucratives, les bouchers et les changeurs. Dans *Hugues Capet*, le bourgeois le plus riche de Paris, Simon, est un boucher. Dans *Octavien*, chanson de geste de la fin du XIII^e siècle, le marchand Clément destine ses deux fils au métier de changeur pour l'un, de boucher pour l'autre¹⁰⁸.

Toutefois, le regard porté par les chroniqueurs sur la bourgeoisie parisienne n'est pas toujours bienveillant. Beaucoup dénoncent la prévarication et le clientélisme de ces puissants marchands, à l'instar des *Grandes chroniques de France* à propos d'Etienne Boileau¹⁰⁹.

Comme pour les artisans du luxe, la richesse des marchands parisiens repose en partie sur les commandes de la cour, qui constitue un puissant stimulus aux échanges, notamment les plus dispendieux. Cependant, certaines chroniques montrent qu'il n'était pas toujours facile pour les fournisseurs de la cour de rentrer dans leurs frais. Dans la *Chronique* de Matteo Villani se trouve ainsi relatées les difficultés rencontrées par « un bourgeois de Paris » à se faire payer les deux destriers qu'il a vendus au dauphin Charles ; exaspéré, le marchand parisien finit par tuer le trésorier du dauphin, Jean Baillet, en janvier 1358¹¹⁰. Cette affaire n'est, du reste, précisément expliquée que par le chroniqueur florentin, apparemment plus sensible que ses homologues français au monde des affaires.

¹⁰⁷ *Hugues Capet...*, laisse XII, vers 580-584, p. 96.

¹⁰⁸ *Octavien...*, p. 26.

¹⁰⁹ Voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹¹⁰ Voir J. Claustre, « L'affaire Perrin Marc (1358) », qui donne p. 140 le passage de la *Chronique* de Matteo Villani.

2. Une zone de production et d'échanges très vivace

Au Moyen Âge, Paris s'affirme comme un centre économique de premier plan, à la fois sur le plan des échanges et sur celui de la production. Car Paris n'est pas seulement un lieu de consommation : c'est aussi une ville où l'on travaille le drap, le cuir, les métaux... Et ces activités se font, pour certaines, en lien direct avec la région parisienne. Dans quelle mesure ce dynamisme économique transparaît-il dans l'image que l'on se faisait de Paris et de l'Île-de-France ?

a. Des métiers très diversifiés

Bien que l'image de Paris transmise par les textes médiévaux soit plus souvent centrée sur son statut de « ville royale », capitale du royaume de France, ou de « fontaine de clergie », haut-lieu de la théologie, son rôle économique n'est pas pour autant absent de notre corpus, et plusieurs écrivains se sont fait l'écho des activités de production qui prenaient place dans l'agglomération.

Si l'on prend par exemple l'activité « reine » de la proto-industrie médiévale, c'est-à-dire la production textile, on en trouve bien mention dans notre corpus. Dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* (XV^e siècle), les arts mécaniques sont convoqués pour démontrer la précellence d'un royaume sur l'autre, et le héraut de France place Paris parmi les grands centres drapiers du royaume :

« ... nous avons meilleurs draps, plus fins et mieulx tains, soit a Rouen, Montivillier, a Paris, a Bourges, ou en autres villes ou l'en fait draperie. »¹¹¹

De fait, Paris fut au Moyen Âge un important centre de production drapière, même si cette activité s'est par la suite étiolée¹¹². Matthieu Arnoux et Jacques Bottin ont démontré que

¹¹¹ *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre...*, p. 45.

¹¹² R. Gourmelon, « L'industrie et le commerce des draps à Paris du XIII^e au XVI^e siècle »... ; J.-Fr. Belhoste, « Paris, grand centre drapier au Moyen Âge »... ; B. Bove, Y.-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., dossier de C. Bourlet sur « La répartition spatiale des relations professionnelles dans la filière textile », p. 27-36.

La filière textile était présente dans le Paris médiéval sous deux types : une draperie d'importation et d'apprêt, spécialisée dans les draps de luxe, et une draperie de production, qui occupait environ 360 tisserands, 84 foulons et 33 teinturiers en 1300. Ces deux types correspondent à un espace différent : les draps importés sont apprêtés par des tondeurs et commercialisés par des marchands drapiers implantés à proximité du Grand Pont dans la Cité (25 drapiers, 11 tondeurs), près des Halles (20 drapiers, 15 tondeurs) et dans le bas de la rue Saint-Martin (11 drapiers, 3 tondeurs). La production de draps plus communs, elle, paraît localisée aux XII^e et XIII^e siècles au nord et à l'est du Monceau Saint-Gervais. Avec la croissance urbaine, les tisserands, qui ont besoin d'espace pour leurs poulies, se déplacent ensuite vers le nord : en 1300, 60 % d'entre eux se trouvent dans l'actuel quartier du Marais (rue Vieille-du-Temple, des Blancs-Manteaux, des Rosiers etc.). Les foulons et les teinturiers, ayant

cette production textile s'étendait en réalité à toute la région parisienne¹¹³, mais cette complémentarité n'apparaît pas dans nos textes.

Paris était également réputé pour la production d'objets de luxe, notamment d'orfèvrerie. Joinville y fait allusion dans sa *Vie de saint Louis*, et les *Grandes chroniques de France* décrivent longuement les chefs d'œuvre de l'orfèvrerie parisienne offerts par Charles V à son oncle l'empereur en 1378¹¹⁴. De même, Froissart ne cache pas son admiration devant la vaisselle d'or et d'argent remise par la ville de Paris à Charles VI, Isabeau de Bavière et Valentine Visconti en 1389.

Paris était en outre un très important centre de fabrication de manuscrits, stimulé à la fois par la demande des universitaires et par celle des bibliophiles, nombreux à la cour¹¹⁵. Cette activité est également mentionnée dans nos sources : Jean de Jandun cite les vendeurs de parchemin, les copistes, les enumeurs et les relieurs dans son *Traité des louanges de Paris* (1323)¹¹⁶. On trouve même, dans la littérature exemplaire, deux allusions au système de la « *pecia* » mis en place par les libraires parisiens pour produire des manuscrits plus vite et moins cher, en subdivisant la tâche entre plusieurs copistes responsables chacun d'un cahier. L'un de ces textes évoque une béguine qui vient acheter à Paris la *Somme des Vices et des Vertus* du dominicain Guillaume Peyraut, et qui en distribue des cahiers aux prêtres qu'elle rencontre ; l'autre condamne les nominations de prêtres sans bagage scolaire, qui vont chercher leur sermon dans un cahier trouvé chez un libraire parisien¹¹⁷.

Mais ce qui est généralement mis en rapport avec Paris par les écrivains médiévaux, c'est moins telle ou telle activité en particulier (le textile, la céramique, le travail du métal...) que la variété des productions. La diversité des activités présentes dans la capitale, mise en évidence par les sources normatives telles que le célèbre *Livre des métiers* d'Étienne Boileau,

besoin d'eau, restent localisés près de la Seine. Cf. C. Bourlet, « La répartition spatiale... », p. 29-31 (avec carte).

¹¹³ M. Arnoux et J. Bottin, « Paris comme centre d'une région drapière (XII^e-XVI^e siècle) »... ; *idem*, « Les formes de l'intégration spatiale, autour de Rouen et de Paris... ». Et les études de cas particuliers : la draperie à Meaux, M. Wilmart, *Meaux au Moyen Âge...*, p. 205-225 ; à Saint-Denis, B. Bove, « La draperie à Saint-Denis », communication au séminaire « Paris au Moyen Âge », Paris, IRHT, 14 mars 2014.

¹¹⁴ Voir plus loin, partie III.

¹¹⁵ K. Fianu, « Les professionnels du livre à la fin du XIII^e siècle : l'enseignement des registres fiscaux parisiens », BEC, 1992-2, p. 187-222 ; K. Fianu, « Métiers et espace : topographie de la fabrication du livre », dans G. Croenen (dir.), *Patrons, authors and workshops*, Louvain, 2006, p. 21-46.

¹¹⁶ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 54.

¹¹⁷ Cf. D.L. d'Avray, *The Preaching of the Friars*, "Appendix : Preaching and the *Pecia* System of the Paris University Stationers", p.273-286.

compilé vers 1268 à l'initiative du prévôt de Paris¹¹⁸, apparaît comme une caractéristique de l'image de la ville dans notre corpus. En témoigne par exemple le *Dictionarius* de Jean de Garlande, une œuvre lexicographique écrite vers 1220-1230 par un universitaire anglais, spécialiste de grammaire¹¹⁹. Se promenant dans Paris, Jean de Garlande décrit un très grand nombre d'artisans, qui fabriquent des chaussures, des ceintures, des selles et autre matériel pour les chevaux, des écus, des aiguilles, des miroirs, des couteaux, des épées, des gants, des chapeaux, etc.; souvent, ces artisans vendent eux-mêmes leur production, même s'il existe aussi, par ailleurs, des marchands « purs ». De même, Jean de Jandun, dans son *Traité des louanges de Paris* (1323), vante la variété et le savoir-faire des artisans parisiens, parmi lesquels il cite les peintres et les sculpteurs, les fabricants d'armes, de vêtements et d'ornements, puis les boulangers, les orfèvres et enfin, les métiers du livre¹²⁰.

Les artisans parisiens apparaissent également dans le *Dit des rues de Paris* de Guillot de Paris, vers 1300. Bien que ce poème soit surtout fondé sur la litanie des noms des rues de la ville, celles-ci sont parfois qualifiées par l'activité qu'elles abritent : fabriques d'archal (objets en laiton)¹²¹, teinturerie¹²², tannerie¹²³.

De même, dans les célèbres enluminures de la *Vie de saint Denis* (1317) qui représentent les activités parisiennes, sur le Grand et le Petit Pont, on voit représentées diverses productions de la ville : orfèvres, apothicaires, et même quelques femmes travaillant la laine : l'une d'elles enroule un écheveau sur un dévidoir¹²⁴, d'autres filent la laine¹²⁵. Par certains côtés, ces images semblent s'inspirer de la réalité ; on retrouve d'ailleurs dans le

¹¹⁸ Étant une œuvre normative, le *Livre des métiers* n'a pas été inclus dans notre corpus d'œuvres « littéraires », mais il constitue évidemment une source de premier ordre sur les activités économiques de la capitale au XIII^e siècle.

¹¹⁹ F. Lachaud, « La première description des métiers de Paris : le *Dictionarius* de Jean de Garlande (vers 1220-1230) »... Pour la présentation de cette œuvre, voir notre introduction.

¹²⁰ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 52-54.

¹²¹ «... Et en la rue Lingariere,

La ou l'en a mainte plastriere

D'archal mise en œuvre pour voir

Pluseurs gens pour leur vie avoir. »

Guillot de Paris, *Le Dit des rues de Paris...*, p. 88, vers 381-384. Traduction en français moderne par C. Nicolas : « La rue Lingarière où l'on a installé maintes fabriques d'archal, qui permettent à beaucoup de gens de vraiment bien gagner leur vie. » Cette rue a aujourd'hui disparu ; elle se trouvait près de la rue Beaubourg.

¹²² « Je ving en la Mortelerie,

Ou a mainte tainturerie. » *Ibid.*, p. 106, vers 505-506. Cette rue portait d'ailleurs anciennement le nom de « rue de la Foulerie » ; c'est aujourd'hui la rue de l'Hôtel-de-ville.

¹²³ « En la rue des Blans-Mantiaus

Entraï, ou je vis mainte piaus

Metre en conroi, et blanche et noire. » *Ibid.*, p. 96, vers 432-434.

¹²⁴ Ms. fr. 2092, fol. 14v^o.

¹²⁵ Ms. fr. 2091, fol. 115 ; ms. fr. 2092, fol. 24 v^o. Cf. P. Mane, « Métiers et artisanats urbains »..., p. 118.

Traité des louanges de Paris de Jean de Jandun (1323) la mention des apothicaires du Petit-Pont et des orfèvres du Grand-Pont. À l'inverse, d'autres métiers dont on sait, par les sources fiscales, qu'ils étaient regroupés ailleurs dans la ville (les tisserands, les teinturiers, les tanneurs...), ne sont pas représentés dans ce cycle, ce qui est là encore conforme à la réalité. En revanche, la présence des ouvrières de la laine, qui sont au bas de l'échelle salariale, sur un lieu aussi prestigieux est plus étonnante ; il faut sans doute l'interpréter comme une volonté d'évoquer toutes les activités de la ville, de la plus modeste (on voit aussi plusieurs mendiants) à la plus riche (orfèvre, changeur), quelle que soit leur localisation réelle. D'une certaine façon, les ponts, dans cette série de miniatures, sont métonymiques de Paris et recèlent tout ce que l'on y trouve, à condition qu'il s'agisse de métiers individuels : les artisans qui travaillent en groupe n'y ont pas droit de cité, ce qui exclut une bonne part de l'« industrie » médiévale. De même, les métiers de la construction sont seulement évoqués par le biais de l'entretien de la voirie, avec un ouvrier qui pose des pavés sur le Petit Pont sous le regard attentif d'un clerc¹²⁶.

En somme, de nombreux écrivains médiévaux ont fait part de leur admiration devant la diversité des objets produits à Paris ; en revanche, l'implication de l'Île-de-France dans ce processus reste généralement hors-champ des œuvres littéraires. Il faut attendre le XVI^e siècle, et l'apparition des éloges des villes « secondaires » de la région parisienne, pour que l'on commence à percevoir la dimension productive de ces agglomérations. Noël Taillepied, par exemple, dans son *Recueil des antiquités et singularités de Pontoise*, n'omet pas de mettre en relief les :

« drapiers, chaussetiers, tapissiers, cousturiers, vigneron et taverniers, boulangers, arbaletriers, tanneurs de cuir, menuisiers, tourneurs, cordiers, pêcheurs, cordonniers, savetiers, rotisseurs, merciers, poissonniers, maréchaux, serruriers, cardeurs, telliers, tisserans, médecins, apothicaires, barbiers, droguistes, maçons, tailleurs de pierre. »¹²⁷

L'exemple de Pontoise montre que la diversité des métiers participe de l'éloge urbain ; mais au Moyen Âge, seule la ville de Paris bénéficie d'une telle énumération. Jean de Jandun accorde une grande place aux produits manufacturés que l'on trouve à Paris, mais ne cite aucun artisan dans son éloge de Senlis ; ce qui n'a rien pour étonner, puisqu'il s'agit en fait d'opposer les charmes de la vie « champêtre » à ceux de la ville : ce sont donc les produits de la campagne (le vin, le pain, les laitages...) qui sont mis en avant.

¹²⁶ ms. fr. 2091, fol. 97. Cf. P. Mane, "Métiers et artisanats urbains" ..., p. 118.

¹²⁷ Noël Taillepied, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise* ..., p. 47.

On sait pourtant par les sources que plusieurs villes de la région parisienne abritaient des activités de même type, quoique bien sûr en nombre plus réduit : à Saint-Denis, le *Livre vert* enregistre par exemple les statuts des teinturiers et des foulons ; à Mantes, les archives municipales attestent de la présence de drapiers, de teinturiers, de tanneurs, de charpentiers de bateaux, etc¹²⁸. Mais cet artisanat local n'atteint probablement pas la taille critique qui lui permettrait d'émerger dans notre corpus. On retire ainsi de l'analyse de nos textes l'impression d'une séparation entre la grande ville pourvoyeuse de toutes sortes de produits, et le reste de l'Île-de-France où les seules activités mentionnées sont liées à l'agriculture : les auteurs mettent en scène un monde essentiellement constitué de paysans ou de vigneron.

Comme le montrent les exemples cités, ces métiers parisiens sont parfois associés à une implantation précise dans la ville. À cet égard, le lieu le plus souvent évoqué est le Grand Pont, pour ses orfèvres : Jean de Garlande décrit les fourneaux et les tables qui servent à la confection de coupes, de colliers, d'épingles, de boutons, de bagues¹²⁹ ; Jean de Jandun y situe lui aussi les orfèvres et les changeurs, tandis que les apothicaires se trouvent sur le Petit Pont. Les enluminures de la *Vie de saint Denis* concentrent sur les deux ponts de Paris toutes les activités de la ville, mais reprennent la trilogie décrite par Jean de Jandun : on retrouve sur plusieurs folios les boutiques de l'orfèvre et du changeur sur le Grand Pont, de l'apothicaire sur le Petit Pont (**Planche 103**), même si on voit aussi représentées d'autres métiers, non attestés par notre corpus. Par ailleurs, d'autres activités sont localisées sur la rive droite : Jean de Garlande, par exemple, situe à la « porte Saint-Lazare » les fabricants d'arcs et d'arbalètes¹³⁰. Il faut toutefois souligner que dans les textes littéraires (contrairement aux actes de la pratique), les activités de production sont beaucoup moins liées à la topographie parisienne que celles ayant trait aux échanges : les écrivains localisent plus volontiers les marchands et vendeurs que les artisans. Notre corpus est par exemple beaucoup plus riche d'informations sur les halles des Champeaux que sur les ateliers des drapiers parisiens.

¹²⁸ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale...*, p. 173-175.

¹²⁹ Jean de Garlande, *Dictionarius...*, § 38-39. Cf. F. Lachaud, « La première description des métiers de Paris »..., p. 112.

¹³⁰ Jean de Garlande, *Dictionarius...*, § 21. Cf. F. Lachaud, « La première description des métiers de Paris »..., p. 111.

Le rôle de la cour

L'une des raisons du développement économique de Paris est la présence d'une riche clientèle, due à la présence de la cour. Cet aspect est volontiers souligné dans notre corpus. Eustache Deschamps montre les artisans parisiens attendant avec impatience le retour du roi, parti en Languedoc :

« Quant revendra nostre roys à Paris ?
Il n'a ouvrier à Paris qui n'en pleure,
Car riens ne font [...]. »¹³¹

La relation est d'ailleurs à double sens : Paris, de par sa taille, apparaît comme la ville la plus apte à accueillir la cour et à assurer son approvisionnement. C'est ainsi qu'elle est présentée dans la *Geste de Garin de Monglane* en prose :

... « s'en retourna l'empereur a Paris, pour ce que c'estoit la capital cité de son royaume et ou mieulx se pouoient toutes gens qui a sa court venoient logier. »¹³²

Malgré tout, la présence de la cour n'est pas sans entraîner des difficultés de logement, un thème qui revient souvent dans les chansons de geste, par exemple au début de la chanson des *Narbonnais*¹³³. Le problème n'est pas seulement d'héberger les hommes, mais aussi de loger les chevaux. Dans la *Geste de Garin de Monglane en prose*, on voit ainsi Aymery faire main basse sur les écuries de la maison où loge déjà un évêque, qui a lui aussi des montures à abriter :

« Ainsi comme Aymery se pourmenoit par Paris querant lieu pour herbergier lui et son estat, apperceut en une rue ung evesque, lequel avoit bien autant de chevaulx comme lui a logier, et pourmenoit l'en encor les chevaulx enemy la rue. Il entra tout debout dedens la maison et fist ses chevaux establer, vouldissent ou non les palefreniers et varlés, qui preparoient les places pour leurs chevaulx. »¹³⁴

Mais, si la cour constituait un vivier nécessaire à la prospérité des artisans parisiens, quelles furent les conséquences du départ de celle-ci vers les bords de Loire ? D'après les études des historiens de l'art, il n'y eut pas disparition de ces corps de métiers, car le roi et son entourage continuèrent à passer des commandes à des artisans parisiens. C'est par exemple à un orfèvre parisien, Étienne Hulieure, que s'adressa Louis XI en 1464 pour sa nouvelle parure de table en vermeil, dont une partie fut récupérée par Charles le Téméraire après la bataille de Montlhéry en 1465¹³⁵. Par la suite, il acheta également des œuvres à André Mangot ou Guillaume Marcel ; au besoin, il se faisait apporter par ces orfèvres parisiens un patron avant

¹³¹ Eustache Deschamps, *Œuvres...*, t. V, p. 122-124.

¹³² *Geste de Garin de Monglane en prose*, p. 61.

¹³³ R. Dion, « La leçon d'une chanson de geste : les Narbonnais »...

¹³⁴ *Geste de Garin de Monglane en prose*, p. 67.

¹³⁵ S. Cassagnes-Brouquet, *Louis XI ou le mécénat bien tempéré...*, p. 114.

l'exécution définitive, comme on en a la preuve à propos d'une coupe en or commandée à André Mangot, pour laquelle un patron en plomb fut apporté au roi depuis Paris en 1478¹³⁶. Pour ses plus grosses commandes, le roi continue donc à faire appel aux artisans parisiens, tout en ayant auprès de lui dans le Val de Loire un « orfèvre suivant la cour du roy »¹³⁷, Jacques Chefdeville puis Pierre Baston, régulièrement rémunéré pour de petites réparations à l'argenterie royale. Certes, la présence de la cour sur les rives de la Loire a stimulé l'essor d'artisans locaux tels que Guillaume Poissonnier à Tours, ou Lambert de Sey, orfèvre de la reine à Amboise, mais Paris continue à achalander la cour en orfèvrerie.

Ceci explique que les descriptions de Paris, dans la seconde moitié du XV^e et au début du XVI^e siècle, continuent à admirer la variété des marchandises proposées à la vente à Paris, comme en témoigne le long passage de l'Astesan sur la galerie Mercière du palais de la Cité.

b. Un grand centre d'échanges

Le rôle de Paris comme centre d'échanges commerciaux est souvent souligné par les écrivains. Plusieurs poèmes du XIII^e et du XIV^e siècle chantent les louanges des marchands parisiens et de la grande foire du Lendit. Malgré les difficultés éprouvées par la ville dans les années 1420-1430, les échanges ont rapidement repris de leur vigueur, et au début du XVI^e siècle, lorsqu'il veut vanter la prospérité de la France sous Louis XII, Claude Seyssel cite ainsi les marchands actifs « à Paris, à Rouen, à Lyon et autres aultres bonnes villes du royaume »¹³⁸.

Ce rôle s'incarne dans certains lieux particulièrement célèbres, comme les halles des Champeaux, le Grand Pont ou le Lendit, mais se manifeste aussi dans la multitude des boutiques et des marchés parisiens, qui peuplent par exemple les poèmes de François Villon.

L'Île-de-France apparaît comme l'un des grands pourvoyeurs de ces échanges, notamment sur le plan alimentaire.

Le lieu où tout conflue

Paris est souvent présenté par les écrivains du Moyen Âge comme une ville particulièrement bien approvisionnée, où confluent d'innombrables marchandises. C'est ce qu'exprime bien le médecin Pantaleone da Confienza, à la fin du XV^e siècle :

¹³⁶ *Ibid.*, p. 115.

¹³⁷ Expression utilisée dans un compte de 1462, AN, KK 59, fol. 67 v°. *Ibid.*, p. 131, note 31.

¹³⁸ Claude de Seyssel, *Louenges du roy Louis XII*..., p. 217.

« *Sed venio versus bonam et famosissimam civitatem Parisiensem, ad quam fere omnia bona confluunt, ultra ea que ibidem nascuntur, cum sit ad modum terre promissionis, si quis omnia bene consideret ; nam insula Francie quid melius dici posset ?* »¹³⁹

Comme l'a souligné Bruno Laurioux¹⁴⁰, les sources sont trop lacunaires pour pouvoir comparer la situation de la ville au Moyen Âge, avec celle, beaucoup mieux documentée, des XVII^e et XVIII^e siècles, époque d'affirmation du « grand marché » parisien¹⁴¹. Cependant, les témoignages des auteurs médiévaux sont unanimes : sauf lorsque des troubles graves interfèrent dans les circuits d'approvisionnement de la capitale, on trouve de tout à Paris, et pour pas cher. Jean de Jandun consacre un chapitre de son *Éloge de Paris* (1323) à ce qu'il considère comme un point fort de l'agglomération :

« *CAPITULUM SEPTIMUM*

De cibariis seu victualibus.

Grande siquidem meum fragile dorsum pondus opprimeret, si cunctorum ciborum species mererentur in hoc opere loca nominibus propriis occupare distincta. Omnes enim bestiarum terre, aque et aeris, adhuc autem plantarum, fructuum et leguminum differentias, quorum substancie per epesim parate vel optesim esui conveniunt, quis enarrabit ? Reor autem in presenti hoc esse sufficiens quod omni tempore tot et tales nutrimentorum maneries muniunt urbem, ut excitatum fame, in sobriis aut in delicatis saporibus, palatum suo desiderio non frustretur. Pretium vero venditionis et emptionis talium sub tali rationis mensura decurrit, qualem temporis ydoneitas et ineptitudo permittit. Quod enim mirabile videtur, non nunquam visum est hoc accidere quod, quanto majores populorum turme inibi confluunt, tanto victualium exuberantior copia et copiosior exuberantia, preter analogum crementum caristie, presentatur ibidem. »¹⁴²

Les voyageurs de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle confirment cette observation, en s'appuyant sur leur propre expérience, à l'instar de Hieronymus Münzer qui donne même des exemples chiffrés.

De même, Philippe de Commynes, en 1465, s'étonne de ce que les prix aient à peine enchéri à Paris alors qu'il fallait nourrir une quantité considérable de soldats installés dans ses parages au moment de la guerre du Bien public. Cependant, la lecture des chroniques du XIV^e et du XV^e siècle nous enseigne que pendant la guerre de Cent Ans, la situation n'a pas toujours été aussi favorable aux habitants de la capitale. Lorsque les champs de l'Île-de-

¹³⁹ I. Naso, *Formaggi del Medioevo : la "Summa lacticiniorum" di Pantaleone da Confienza...*, p. 124.

¹⁴⁰ B. Laurioux, « Il n'est de bon bec qu'à Paris »..., p. 209.

¹⁴¹ Reynald Abad, *Le Grand Marché. L'approvisionnement alimentaire de Paris sous l'Ancien Régime*, Paris, 2002.

¹⁴² Jean de Jandun, *Tractatus...*, p. 58. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 59 : « Chapitre VII. Des aliments et des vivres. Un grand poids écraserait certainement mes faibles épaules, si toutes les espèces de mets méritaient d'occuper sous leurs noms propres des places distinctes dans cet ouvrage. Qui énumérera en effet les diverses espèces d'animaux de la terre, de l'eau et de l'air, les variétés de plantes, de fruits et de légumes, qui, bouillis ou rôtis, conviennent à la nourriture de l'homme ? Je pense qu'il suffit pour le moment de dire que cette ville est munie en tout temps de provisions si variées et si belles, qu'un palais excité par la faim ne sera jamais privé de se satisfaire avec des mets simples ou recherchés. Mais le prix de vente et d'achat de ces denrées subit les variations de taux que commande l'opportunité ou la difficulté des temps. Ce qui semble merveilleux, c'est qu'il est arrivé souvent que plus la multitude afflue à Paris, plus on y apporte un nombre exubérant, une exubérance nombreuse de vivres, sans qu'il se produise une augmentation proportionnelle du prix des denrées. »

France sont la proie des flammes, lorsque les marchands qui apportent leurs denrées à Paris sont attaqués et rançonnés, les prix s'élèvent brusquement. Pour peu que la météorologie s'en mêle, qu'il pleuve trop ou pas assez, qu'il gèle ou qu'il grêle, les produits vendus sur le marché parisien deviennent inabordables. Si la plupart des chroniqueurs n'y font que des allusions passagères, certains ont noté le détail des prix. Celui qui fournit le plus de précisions à ce sujet est indéniablement le « Bourgeois de Paris » qui transcrit scrupuleusement le cours des denrées tout au long de son *Journal*.

Notre corpus fournit en outre quelques indications sur la zone d'approvisionnement de la capitale. Une bonne partie des denrées vendues à Paris provient de l'Île-de-France, mais les sources d'approvisionnement peuvent être beaucoup plus lointaines. Dans les *Crieries de Paris* de Guillaume de La Villeneuve, figurent par exemple diverses sortes de pommes dont l'une, la « blanc-dureau », provient d'Auvergne¹⁴³. Nous avons déjà cité plus haut le témoignage de Jean de Jandun, qui nous montre Paris recevant des vins de toutes les régions du monde : » de la Grèce, de Grenache, de La Rochelle, de Gascogne, de Bourgogne »¹⁴⁴.

Les halles des Champeaux

Le principal lieu d'activités commerciales du Paris médiéval était situé sur la rive droite. Dès le XII^e siècle, un marché est attesté au lieu-dit « les Champeaux », un peu au nord de la première enceinte établie sur la rive droite. Le surnom de « petits champs » (*campelli*) donné à ce site, attesté pour la première fois en 1117¹⁴⁵, montre que le secteur se situait alors hors de la ville. Le souvenir de cette position extra muros devait rester partiellement attaché au toponyme. Guillaume le Breton, dans la *Philippide*, y place la mort de Geoffroy de Bretagne (1186) et le bûcher des disciples d'Amaury de Baine (1212) ; lorsque Fouquet, au XV^e siècle, eut à illustrer ce dernier épisode, il reprit l'idée d'un lieu-dit hors de la ville, mais le transposa dans le paysage de son époque : les Champeaux devinrent ainsi un lieu champêtre proche du gibet de Montfaucon (**Planche 128b**). Raoul de Presles, au XIV^e siècle, se souvient de ce caractère périphérique à l'origine attaché au toponyme :

¹⁴³ Guillaume de La Villeneuve, *Les Crieries de Paris* (éd. Franklin), p. 156 :
« Primes ai pommes de rouviau,
Et d'Auvergne le blancduriau ».

Cf. B. Laurieux, « Il n'est de bon bec qu'à Paris »..., p. 217.

¹⁴⁴ Jean de Jandun, *Tractatus*..., p. 56-57. Voir chapitre 9.

¹⁴⁵ R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*..., t. I : 528-1180, n° 175.

« Prés de ce cimetièrre l'en commença a faire le marchié ; et l'appelloit l'en Champiaux, pour ce que c'estoient touz champs ; et encore a ce lieu retenu le nom. »¹⁴⁶

Mais le nom de « Champeaux » est rapidement devenu synonyme du quartier le plus animé de Paris, en étant accolé à celui des Halles qui y furent construites à la fin du XII^e siècle par Philippe Auguste. Celui-ci poursuivait ainsi une politique de développement des échanges commerciaux sur ce site, déjà impulsée par ses prédécesseurs. En 1137, un accord avait en effet été passé entre le roi Louis VI et l'évêque de Paris, Etienne de Senlis, au sujet des droits perçus sur ce territoire et sur les transactions qui s'y déroulaient. En 1181, Philippe Auguste y transféra la foire Saint-Lazare ; peu après, il fit construire deux bâtiments et un enclos pour abriter les marchands. Ainsi que nous le verrons plus loin, l'aménagement des halles ainsi que la clôture du cimetière voisin ne nous sont connus que par le témoignage de Rigord, repris par les chroniqueurs postérieurs. C'est également Rigord qui emploie, pour désigner les nouveaux bâtiments, le terme de « halles » : *duas magnas domos quas vulgus halas vocat*. Ce mot devait demeurer le nom usuel de ces bâtiments, puis du quartier tout entier, même si le composé savant « *domipola* » est parfois employé dans les textes latins¹⁴⁷.

Néanmoins, le rôle confié à Philippe Auguste par son premier biographe n'a pas autant fait école que d'autres interventions urbanistiques du roi, telles que le pavage des rues de la ville. Vincent de Beauvais, notamment, n'a pas repris dans son *Speculum historiale* l'attribution au roi du chantier des deux halles. Chez Raoul de Presles, la croissance du marché et de son quartier semble même résulter uniquement d'initiatives individuelles, sans aucune allusion à la volonté royale :

« Et, pour raison du marchié, y commencerent premierement les gens a faire loges et petites bordes, comme firent les Bourguignons quant ils vindrent premierement en Bourgoingne. Et puis petit a petit y ediffierent maisons ; et fist l'en hales pour vendre toutes manieres de denrees. Et ainsi crut la ville jusques a la porte Saint Denys. »¹⁴⁸

Dans les enluminures, il est également très rare de trouver une illustration de la construction des halles par Philippe Auguste. La seule image de cet épisode connue se trouve dans un incunable des *Grandes Chroniques de France*, imprimé en 1493 à Paris par Antoine Vérard ; encore la représentation est-elle très stéréotypée, mais il s'agit bien des halles de drapiers, conformément à la fonction alors dévolue aux bâtiments de 1183.

¹⁴⁶ Raoul de Presles, *Commentaire de Raoul de Presles, contenant une description de Paris sous Charles V*, p. 110.

¹⁴⁷ Du Cange, *Glossarium...*, t. III, p. 919 ; en ligne : <http://ducange.enc.sorbonne.fr/DOMIPOLA>. Cf. A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 26.

¹⁴⁸ Raoul de Presles, *Commentaire de Raoul de Presles, contenant une description de Paris sous Charles V...*, p. 110.

D'autres halles furent ajoutées au XIII^e siècle, mais sans que les sources littéraires, cette fois, n'en gardent la trace. En 1285, le roi racheta en outre la foire de Saint-Germain-des-Prés et la transféra à son tour aux Halles, augmentant encore l'activité commerciale du quartier. Là encore, contrairement au précédent de la foire Saint-Ladre en 1181, aucun chroniqueur n'en fit mention.

En revanche, les descriptions de Paris écrites au Moyen Âge font volontiers place à la louange de ce quartier marchand. Jean de Jandun, notamment, décrit en termes particulièrement admiratifs les « halles des Champeaux », dont les marchandises sont si variées qu'il dit manquer de mots latins pour les énumérer¹⁴⁹. Il décrit un bâtiment à deux étages : en bas sont vendus draps et pelisses, en haut, « tous les objets qui servent à parer les différentes parties du corps humain », colliers, couronnes, peignes d'ivoire, miroirs, bourses, ceintures, etc. Le spectacle est si fascinant que le chaland, après avoir parcouru les rangées, n'a qu'une envie : recommencer... Il semblerait en fait que dans cette évocation, Jean de Jandun ait rassemblé en un seul bâtiment des activités en réalité séparées : si la description d'un grand bâtiment à deux niveaux, tout en longueur, divisé en nefs, correspond tout à fait à ce que l'on connaît des halles, en revanche les drapiers, les pelletiers et les merciers ne vendaient pas leurs produits dans le même bâtiment¹⁵⁰.

Cependant, les autres descriptions de Paris, même si elles citent souvent les Halles, sont moins détaillées. Peut-être est-ce la conséquence de la réduction de leur activité à la suite des troubles qui marquent la seconde moitié du XIV^e et la première moitié du XV^e siècle. En 1368, Charles V déplorait la décadence des Halles, qui constituaient autrefois « l'une des plus belles choses de Paris a veoir. »¹⁵¹ La *Complainte sur les misères de Paris*, en 1435, reprend la même antienne :

« De tous païs estrangers
Les bons deniers
Par chacun jour on t'apportoit.
Marchans, gens de tous mestiers,
Et taverniers,
Laboureurs, chacun riche estoit ;
Marchandise son cours avoit. »¹⁵²

¹⁴⁹ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 50.

¹⁵⁰ Pour la description des différents lieux de vente des Halles, voir A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 52-67.

¹⁵¹ *ORF*, t. V, p. 147-148. Cité par A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 85.

¹⁵² L. Auvray, « Complainte sur les misères de Paris composée en 1435 », *MSHPIDF*, t. 18, 1901, p. 84-87. Cité par A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 87.

Les Halles des Champeaux apparaissent ainsi comme le symbole de la richesse des marchands parisiens, prospérité remise en cause par les difficultés économiques et politiques de la fin du Moyen Âge.

A côté de leur activité commerciale, les halles de Paris peuvent aussi intervenir dans notre corpus comme le cadre d'événements rassemblant le peuple de Paris. La *Chronique métrique* attribuée à Geffroy de Paris mentionne les fêtes données pour la chevalerie des fils de Philippe le Bel :

« Es haies estoit le bois clos
Ou maint connin estoit enclos ;
C'estoit privee sauvagine,
A cui l'en batoit bien l'eschine. »¹⁵³

Les Halles pouvaient aussi être un lieu de harangue politique. C'est ainsi que Charles V s'y rendit en janvier 1358 pour chercher le soutien du peuple de Paris contre ses adversaires, ainsi que le relatent les *Grandes chroniques de France*¹⁵⁴ ; mais le prévôt des marchands Etienne Marcel reprit l'avantage au cours d'une autre réunion, dans la salle de Saint-Jacques de l'Hôpital. C'est aussi aux Halles que se rendit Jean Maillart pour soulever le peuple contre Etienne Marcel, un peu plus tard¹⁵⁵.

Comme le souligne Anne Lombard-Jourdan, « la place de Grève fut dès l'origine le lieu de réunion des bourgeois de Paris ; la place des Halles s'affirma de bonne heure en tant que lieu naturel de rassemblement du « menu peuple » »¹⁵⁶. Selon la *Chronique de Charles VII* de Jean Juvénal des Ursins, le 3 août 1413, lorsque les assemblées de quartier furent sollicitées pour approuver la paix de Pontoise, deux quartiers y étaient défavorables : celui des Halles et celui de l'hôtel de Bourgogne. Pendant tous les troubles du début du XV^e siècle, les habitants du quartier des Halles sont perçus comme particulièrement pro-bourguignons :

« ... ceulx du quartier des Halles demeurèrent toujours bourguignons couvertement, mais ils n'en oserent faire semblant »¹⁵⁷.

Par ailleurs, les Halles étaient un lieu de proclamations des décisions royales et de punitions publiques. Nous avons déjà cité plus haut des exemples de ces dernières, pouvant aller jusqu'à la décollation. C'est d'ailleurs l'exécution du brigand Aymerigot Marcel qui

¹⁵³ *Chronique métrique attribuée à Geffroy de Paris*, éd. A. Diverrière, 1956, p. 186, vers 5011-5014. Cité par A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 124.

¹⁵⁴ *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. Delachenal, tome I, p. 134-135.

¹⁵⁵ *Ibidem*, p. 207 ; voir aussi p. 453.

¹⁵⁶ A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 125.

¹⁵⁷ *Chronique dite des Cordeliers*, éd. dans la *Chronique d'Enguerrand de Monstrelet*, t. VI, p. 219. Cité par A. Lombard-Jourdan, *Les halles de Paris...*, p. 128.

nous vaut l'une des rares représentations du quartier des Halles dans les enluminures médiévales¹⁵⁸. (**Planche 130b**).

En somme, ces Halles qui constituaient un haut lieu de l'activité économique, mais aussi de la vie quotidienne des Parisiens, sont bien présentes dans les sources littéraires. Néanmoins, le traitement qui leur est réservé est assez inégal : si Jean de Jandun en fait l'un des monuments majeurs de Paris, d'autres les laissent dans l'ombre. Dans la description de Paris par Antoine d'Asti, les Halles ne sont pas évoquées ; le poète parle certes avec autant d'enthousiasme que Jean de Jandun des merveilleuses marchandises qui sont offertes aux Parisiens, vêtements, objets de métal, et même des livres et des poupées ; mais c'est au palais de la Cité qu'on les expose à la vente¹⁵⁹.

Le Lendit, une foire parisienne ou dionysienne ?

La foire du Lendit se tenait au nord de Paris, dans la plaine vers Saint-Denis. Elle commençait le second mercredi de juin et durait une quinzaine de jours¹⁶⁰. Très fréquentée aux XIII^e et XIV^e siècles, elle connut toutefois un déclin au XV^e siècle, et même une interruption complète pendant dix-huit ans, en raison des guerres. Elle fut rétablie par Charles VII en 1444, mais son rayonnement, jusqu'ici international, se rétrécit : au milieu du XV^e siècle, elle n'était plus fréquentée que par des marchands en provenance de l'Île-de-France, de Picardie, de Champagne, de Normandie, de Bourgogne, des pays de la Loire et du Centre¹⁶¹.

Cette foire constitue le sujet d'une pièce en vers, le *Dit du Lendit* (XIII^e siècle), où elle est d'entrée présentée comme :

« Le plus roial foire du monde »¹⁶².

Le poète y décrit l'organisation de la foire, dont l'ouverture est bénie par l'évêque de Paris ou par le pénitencier, sous les auspices du bras de Saint-Siméon¹⁶³. Il dépeint les nombreux articles que l'on peut y trouver, puis il dresse une liste des foires actives à son époque :

« Premier est Paris amenteue¹⁶⁴,

¹⁵⁸ Londres, BL, Harley 4379, fol. 64.

¹⁵⁹ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 532, vers 34-59.

¹⁶⁰ La durée de la foire fut fixée le 8 juin 1258. Elle commençait le mercredi le plus proche, soit avant soit après, de la Saint-Barnabé (11 juin). Les marchands devaient quitter la plaine à la Saint-Jean-Baptiste (24 juin). Selon les années, la foire durait de 11 à 16 jours. Cf. A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 326-327.

¹⁶¹ Voir la carte de la provenance des marchands ayant fréquenté la foire du Lendit en 1487-1495 (B. Gille, « Fonctions économiques de Paris »..., p. 123).

¹⁶² *Dit du Lendit...*, p. 175.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 176.

Qui est du monde la meillour ;
Si li doit-on porter hounour ;
Tous biens en viennent, dras et vins.
Après parlerai de Prouvins... »¹⁶⁵

La foire parisienne est donc, pour le poète, le premier lieu d'échanges du royaume, avant les foires de Champagne et celles de Normandie ; il évoque ensuite les villes de Flandre : Gand, Ypres, Douai, Malines et Bruxelles, puis passe en revue un grand nombre de foires ; l'énumération se clôt sur les rendez-vous de la région parisienne, qui sont manifestement très secondaires par rapport à la grande foire du Lendit : Étampes, Melun, Saint-Denis, Pontoise, Gamaches, Bailleul, Meaux, Lagny, Château-Landon¹⁶⁶.

Cette liste est intéressante à plus d'un titre. Elle montre que pour ce jongleur anonyme de la fin du XIII^e siècle, la foire du Lendit est un événement strictement parisien : l'abbaye de Saint-Denis, qui se disait pourtant à l'origine de sa création, n'est pas mentionnée. Le poème fait certes allusion au bras de Saint-Siméon, mais il semble y avoir eu une relique de ce nom aussi bien dans le trésor de Saint-Denis qu'à Notre-Dame de Paris, et c'est cette dernière qui était utilisée par l'évêque pendant la cérémonie de bénédiction¹⁶⁷ ; le témoignage du *Dit* est à cet égard confirmé par la description du rituel conservée dans un pontifical parisien du XV^e siècle¹⁶⁸. En outre, l'auteur distingue clairement le Lendit de la foire de Saint-Denis, qui est probablement celle tenue au moment de la fête du saint le 9 octobre¹⁶⁹. À ses yeux, la foire du Lendit est donc la foire de Paris, non celle de Saint-Denis

Par ailleurs, la fin du poème montre le Bassin parisien irrigué par plusieurs foires locales dont le rayonnement est évidemment beaucoup plus régional, mais qui concourent à l'animation des échanges. Ces foires tissent un réseau autour de Paris, qui est bien ressenti

¹⁶⁴ Mentionnée.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 179.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 181.

¹⁶⁷ D'après un texte du XV^e siècle, on apportait pour faire la bénédiction du Lendit « l'ancienne châsse de Notre-Dame, où il [y] a plusieurs saintes reliques, et tant et si venerables, que *non licet homini scire*, car un grant prince vult une fois veoir dedans, mais perdy la veue ; y est le bras saint Simeon, dont il reçut Nostre Salveur » (AN, X^{1A} 4800, fol. 302 ; procès de 1445). Cf. A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 287 ; *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris...*, t. III, p. 375 et t. IV, p. 207. Comme dans le cas du chef de saint Denis, Notre-Dame de Paris et l'abbaye de Saint-Denis prétendait donc toutes deux posséder une relique de même nature, puisque le bras de saint Siméon, sur lequel il reçut Jésus au Temple, était une des grandes reliques de l'abbaye, mentionnée par Suger dans son *De consecratione*. Un bras en or contenant cette précieuse relique était encore visible dans le trésor de Saint-Denis au XVIII^e siècle.

¹⁶⁸ Paris, BnF, ms. lat. 962, fol. 264-269. Cf. E. Roussel, « La bénédiction du Lendit au XIV^e siècle »..., p. 81-83.

¹⁶⁹ Cette foire était en effet plus importante que celle qui se tenait pendant huit jours autour de la fête de la dédicace de l'abbatiale, le 24 février (Saint-Matthias) ; cette dernière restait cantonnée au seul bourg de Saint-Denis et n'apparaît pas dans les comptes de l'abbaye. Cf. A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 277-279 ; G. Lebel, *Histoire administrative...*, p. 206.

comme tel par le poète. On notera qu'il range Lagny parmi ces lieux d'échanges locaux, alors qu'elle fait partie des quatre villes accueillant les foires de Champagne. Celles-ci ne sont pas présentées comme un ensemble : Provins est certes cité juste après Paris, mais comme une foire isolée.

L'importance de la foire du Lendit est confirmée par d'autres textes de notre corpus. Dans la *Chronique dite de Jean de Venette*, par exemple, ce rassemblement est pris comme baromètre de l'activité des échanges dans la région parisienne, compromise par les troubles pendant la captivité de Jean le Bon en Angleterre :

« *Landetum more solito juxta Sanctum Dionysium in Francia fuit tentum, sed pauci ibi mercatores ad emendum mercancias advenerunt, timentes per itinera deprædari, vel propter suas pecunias interfici a latronibus vel occidi, qui in magna multitudine in itineribus tunc et nemoribus latitabant, ut dictum est.* »¹⁷⁰

S'il est indubitable que le succès de la foire du Lendit ait été assuré par le rayonnement économique de la capitale, la vision très parisienne du *Dit* doit toutefois être pondérée, dans la mesure où les revenus de la foire allaient principalement à l'abbaye de Saint-Denis. Celle-ci avait réussi à appuyer ses droits sur une tradition ancienne, qui lui conférait trois foires annuelles liées aux célébrations liturgiques propres à l'établissement monastique, à savoir la fête de la dédicace (24 février) ; celle du martyr des saints Denis, Rustique et Éleuthère (9 octobre) ; et celle de l'« *indictum* », rassemblement des fidèles autour des reliques les plus importantes de l'abbaye (juin)¹⁷¹.

D'après la *Descriptio qualiter...*, un texte élaboré au sein de l'abbaye vers le milieu du XI^e siècle¹⁷², c'est Charles le Chauve qui aurait institué le Lendit à Saint-Denis : il aurait en effet transféré depuis Aix-la-Chapelle les reliques rapportées d'Orient par Charlemagne, ainsi que la fête de leur ostension ou « *indictum* ». La *Descriptio* ne mentionne pas explicitement la foire qui accompagnait cette fête, mais elle apparaît dans des textes postérieurs, tels que la *Chronique de Saint-Denis sur les Gestes de Charlemagne*¹⁷³ ou la *Chronique universelle* de Guillaume de Nangis¹⁷⁴.

¹⁷⁰ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 244. Traduction par Colette Beaune, p. 245 : « La foire du Lendit eut lieu à Saint-Denis-en-France comme d'habitude, mais peu de marchands s'y rendirent pour acheter des marchandises, craignant d'être volés en chemin ou d'être tués, à cause des fonds qu'ils transportaient, par les voleurs qui en ce temps-là, comme je l'ai dit, infestaient en grand nombre les routes et les bois. »

¹⁷¹ Cf. A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »...

¹⁷² Voir notre chapitre 13.

¹⁷³ Ed. F. Castets, p. 467 : l'abbé et les moines recevront « les reliques et la foire du Lendit que mes aïeux Challesli Grans establi a Es la Chapele a touzjours mais et la ferai ci venir aussi franchement et à tiex coutumes comme elle est là... En tel maniere fu elle en France translatee. »

¹⁷⁴ Cf. du Cange, *Glossarium...*, « *indictum* 3 ».

Les chansons de geste tendent d'autre part à faire de Charlemagne le bienfaiteur direct de Saint-Denis, sans passer par l'intermédiaire de la donation de Charles le Chauve¹⁷⁵. Ce raccourci ne concerne que les reliques dans le *Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* ; dans *Fierabras*, l'action est située « au Lendit » mais il n'est pas non plus explicitement question de la foire. L'aboutissement de cette évolution nous est fournie par la *Mise en prose de la « Geste des Loherains »*, où Charlemagne est crédité de la fondation des foires de Champagne (à Bar, Provins, Troyes et Lagny), du Lendit, de Senlis et de trois foires en Flandres¹⁷⁶.

Une autre tradition, également issue du scriptorium de l'abbaye, reconnaissait en Dagobert le fondateur de la foire du Lendit. Elle s'appuyait sur un faux diplôme de ce roi, prétendument daté de 629, par lequel Dagobert aurait offert à l'abbaye qu'il avait fondée les revenus d'une foire. Cet acte, dont s'inspirent sans doute les *Gesta Dagoberti regis*, s'appliquait plutôt à l'origine à la foire de la Saint-Denis, en octobre. C'est bien ainsi que l'entendent les *Grandes chroniques de France*, dans leur relation du règne de Dagobert :

« En ce point dona-il ausi une foire qui siet chascun an après la feste saint Denis entor l'église, aus moines qui laienz servent Nostre Seigneur, et tout le tonlieu, et quanque li rois i pooit avoir d'autres costumes dedenz la cité de Paris et aus autres viles d'entor, en tel franchise que cil de Paris ne povent vendre nule marchandise que l'on vende à la foire tant com ele dure, ne autres viles d'entor, en quelque joustise que ce fust. »¹⁷⁷

Mais une confusion semble s'être produite chez certains historiens entre la foire de la Saint-Denis et celle du Lendit, nettement plus fameuse. Robert Gaguin, à la fin du XV^e siècle, considère ainsi Dagobert comme le créateur du Lendit, qu'il propose de corriger en « Edit » puisque cette foire découle, à ses yeux, d'un édit royal obligeant les marchands à se rendre à ce marché, « en quelque sorte commun à tout le royaume »¹⁷⁸.

La position des historiens dionysiens semble avoir été de privilégier la première de ces traditions, celle qui faisait de Charles le Chauve le fondateur de la fête de l'« *indictum* » ; du rassemblement autour des reliques, était née la foire. Ils pouvaient surtout appuyer les droits de l'abbaye sur l'acte de Louis VI, en 1124, par lequel le roi renonçait à toute prétention sur la foire du Lendit¹⁷⁹.

La rivalité entre Paris et Saint-Denis apparaît dans le rituel de bénédiction de la foire : le Champ du Lendit était béni par l'évêque de Paris, mais au même moment, les moines de Saint-Denis effectuaient une procession à l'intérieur de l'église abbatiale et l'abbé bénissait

¹⁷⁵ Voir notre chapitre 13.

¹⁷⁶ *Mise en prose de la « Geste des Loherains »*..., p. 148.

¹⁷⁷ Primat, *Grandes chroniques de France*..., t. II, p. 159.

¹⁷⁸ Cité par A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 297.

¹⁷⁹ J. Tardif, n° 391 .

lui aussi l'assistance du haut du jubé, avec le bras de saint Siméon et les reliques de la Passion, et menaçait d'excommunication tous ceux qui causeraient préjudice aux marchands venant à la foire¹⁸⁰. Cette rivalité s'exacerba au XVe siècle, lorsque Charles VII, après une interruption de dix-huit ans due aux guerres civiles, transporta la foire du Lendit à l'intérieur du bourg de Saint-Denis, près de la basilique : l'abbé refusa à l'évêque de Paris le droit de bénir la foire sur le parvis de l'abbatiale, et ce dernier dut se replier sur l'église Saint-Marcel à Saint-Denis, ainsi que le relate le « Bourgeois de Paris »¹⁸¹.

Rigord, qui se fait souvent le relai de l'opposition entre l'abbaye de Saint-Denis et la cathédrale de Paris, ne manque pas pour sa part de mettre en relief une occasion où son abbé a béni le Lendit avant l'évêque. Le 7 juin 1205, juste avant l'ouverture de la foire, l'abbé Henri porta en effet solennellement les reliques de la Passion envoyées à Philippe Auguste par l'empereur latin de Constantinople, et il profita du trajet de la procession pour s'arrêter au Lendit et bénir la foule avec ces nouvelles reliques¹⁸².

La foire du Lendit est donc exemplaire des relations complexes, et parfois conflictuelles, entre Paris et sa proche périphérie : si l'abbaye de Saint-Denis détient les droits régaliens sur la foire, c'est cependant l'évêque de Paris qui en bénit l'ouverture. Malgré les efforts des moines, c'est malgré tout à Paris que la foire est associée dans les esprits, comme le montre bien le *Dit du Lendit*.

Deux représentations bien connues de la foire du Lendit au Moyen Âge sont représentatives de cette double filiation : l'une illustre le chapitre des *Grandes chroniques de France* rappelant le transfert de l'« *indictum* » d'Aix à Saint-Denis par Charles le Chauve (**Planche 108**)¹⁸³ ; l'autre est tirée d'un *Pontifical* et montre l'évêque de Paris bénissant l'ouverture de la foire (**Planche 115**)¹⁸⁴. Ces deux enluminures s'accordent par ailleurs dans

¹⁸⁰ E. Roussel, « La bénédiction du Lendit au XIV^e siècle »..., p. 77.

¹⁸¹ *Journal d'un bourgeois de Paris*..., p. 373. On conserve aussi plusieurs actes relatifs à cet épisode, au procès qui s'ensuivit : AN, LL 218, fol. 587 ; K 931, n°29¹ ; X1A 4800, fol. 3302-304 v°. Cf. A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 319.

¹⁸² Rigord, *Gesta Philippi*..., éd. Delaborde, chapitre 145, p. 163 : « *et, data in eodem loco Indicto cum reliquiis benedictione, cum hymnis et laudibus, pulsantibus campanis universis in ecclesia ter beati Dionysii (...) habentur recondite.* »

¹⁸³ Castres, Castres, BM, *Grandes Chroniques de France*, fol. 122 v° : « Comment la foire du Landit fu translatee a Saint Denis en France par le roi Karlle le Chauf. », enluminure attribuée au Maître du Roman de Fauvel (Geoffroy de Saint-Léger ?), Paris, années 1330. Le manuscrit porte l'ex libris de Jeanne d'Amboise, seconde femme de Guillaume Flotte, chancelier de France, qu'elle épousa vers 1340. Cf. S. Hedeman, *The Royal Image*..., p. 187, et p. 205-206.

¹⁸⁴ Paris, BnF, ms. lat. 962, fol. 264. Ce manuscrit porte les armes de son commanditaire, l'évêque de Troyes Étienne de Givry (1395-1426), mais le texte relatif à la bénédiction du Lendit a été ajouté à la fin, dans le second quart du XV^e siècle. L'enluminure qui orne le début de ce texte montre l'évêque de Paris bénissant l'assistance depuis un petit édicule qu'Anne Lombard-Jourdan identifie comme la « Tournelle », citée pour la première fois

l'évocation du caractère éphémère des installations mises en place dans la plaine du Lendit au mois de juin : on y voit les « loges » faites de planches, de cerceaux en bois et de toiles, que l'on montait pour l'occasion. Plusieurs marchands attendent le chaland : dans l'enluminure des *Grandes chroniques de France*, on reconnaît un cordonnier, un orfèvre, un marchand d'habits ; dans celle du *Pontifical*, on voit un tavernier, des ballots de marchandises et des moutons gardés par un berger.

Le témoignage des enluminures s'accorde avec celui des chroniqueurs, qui évoquent parfois les « loges » mises en place en juin pour abriter les marchands. Mais il existait aussi une halle « en dur » qui abritait notamment les agents de la fiscalité royale, comme nous le montre un extrait de la *Chronique du religieux de Saint-Denis* à propos de la tempête qui détruisit une partie de ce bâtiment en juin 1401¹⁸⁵.

Les échanges de la vie quotidienne : commerçants et boutiquiers parisiens

La foire du Lendit et les halles des Champeaux ont un rayonnement international, mais Paris est aussi, de par sa taille, un grand centre de consommation locale et de nombreux échanges concernent la vie quotidienne des habitants. De nombreux textes soulignent l'ampleur et la qualité de ces échanges, aussi bien pour la nourriture que pour les objets manufacturés. C'est le thème du célèbre poème d'Eustache Deschamps, « Adieu Paris, adieu petiz pastez » : le narrateur, qui s'apprête à suivre le roi dans son voyage en Languedoc (1389), déplore de devoir abandonner la douceur de la vie parisienne et notamment ses « bons vins » et « petiz pastez »¹⁸⁶.

dans un acte de 1444 et qui était voisine des granges possédées par l'abbaye de Saint-Denis au Lendit. (A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 307, note).

¹⁸⁵ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. III (éd. CTHS, vol. 2), p. 6-8 : « *Nam in turbo ventosus et insolitus, inconsueta operans, granchie Indicti prope sanctum Dyonisium integrum tectum ab uno latere ultra aliud subruit et destruxit, solum duabus trabibus demptis. Et quia subtus soliti erant presidere regiarum exactionum iudices, qui tempore nundinarum Indicti negociatores vexabant, vulgus ferebat demonem locum proprium servasse. Parte granchie sic eversa, et quod mirum est, parvis logiis ipsam ambientibus intactis, nunc nebulosa dempsaque tempestas ad Strate prioratum usque impulsu, discoopertis nonnullis domibus, lapideas procinctas adjacencium vinearum in locis multis destruxit solotenus.* » Traduction de L. Bellaguet, p. 7-9 : « Cet ouragan furieux produisit des effets extraordinaires. Il détruisit et renversa tout un côté de la toiture de la halle du Lendit près de Saint-Denys, et n'y laissa que deux poutres. Comme la partie de ce bâtiment restée intacte servait ordinairement de résidence aux juges des contributions royales qui vexaient les marchands dans le temps de la foire du Lendit, le petit peuple disait que le démon avait eu soin de préserver sa demeure. Après avoir ainsi détruit une partie de la halle sans toucher, chose étonnante, aux petites loges qui l'entouraient, l'ouragan porta ses ravages jusqu'au prieuré de l'Estrée, découvrit plusieurs maisons et renversa en beaucoup d'endroits les enceintes de pierre qui servaient de clôture aux vignes attenantes ».

¹⁸⁶ Eustache Deschamps, *Œuvres...*, t. V, 51-52.

Les commerçants parisiens, notamment ceux des métiers de bouche, jouent un rôle important dans la poésie de Villon, qui en nomme plusieurs : les taverniers Turgis¹⁸⁷ et Michaut du Four¹⁸⁸, la rôti-seuse la Machecoue¹⁸⁹, le changeur François Perdrier¹⁹⁰, l'orfèvre Jean de Blaru¹⁹¹. Dans « Il n'est bon bec que de Paris », le poète fait défiler les marchandes et les harangères de la ville. Ce petit monde englobe aussi la périphérie de Paris : le poète se fait par exemple servir des cochons gras par Perrot Girart, barbier juré du « Bourg la Royne »¹⁹².

Alors que les activités artisanales sont souvent non localisées, notre corpus associe en revanche très souvent des lieux à ces échanges de la vie quotidienne. De nombreuses places parisiennes apparaissent ainsi comme des lieux de commerce. Dans son *Dictionarius* (vers 1220-1230), Jean de Garlande cite la « place neuve devant le parvis de Notre-Dame » où l'on vend des oiseaux¹⁹³.

Le Grand et le Petit Pont sont présentés, dans notre corpus, comme des lieux d'échanges particulièrement importants. Au Petit Pont se trouvent notamment les poissonnières¹⁹⁴, qui sont un type très apprécié dans la littérature médiévale sur Paris. On les voit souvent mises en scène dans les œuvres satiriques, ainsi dans les *Laudes et complaintes de Petit-Pont* de Jean Le Hap-père.

L'importance de tous ces métiers assurant l'approvisionnement de Paris est également mise en lumière par le célèbre cycle iconographique de la *Vie de saint Denis* (1317) où sont représentés de nombreux personnages contribuant au ravitaillement de la ville¹⁹⁵, ainsi que les moulins sur bateau établis sur la Seine¹⁹⁶. La viande était amenée sur pied et abattue dans les boucheries, dont la plus importante est celle située au nord du Grand Pont, qui évacuait ainsi

¹⁸⁷ François Villon, *Testament*, v. 774.

¹⁸⁸ *Ibid.*, v. 1078.

¹⁸⁹ *Ibid.*, v. 1053.

¹⁹⁰ *Ibid.*, v. 1406-1407.

¹⁹¹ François Villon, *Lais*, v. 91.

¹⁹² François Villon, *Testament*, v. 1151-1156.

¹⁹³ Jean de Garlande, *Dictionarius...*, § 70. Cf. F. Lachaud, « La première description des métiers de Paris »..., p. 113.

¹⁹⁴ Sur l'organisation complexe qui permettait aux Parisiens d'avoir du poisson les jours maigres, voir notamment : C. Bourlet, « L'approvisionnement de Paris en poisson de mer aux XIV^e et XV^e siècles »...

¹⁹⁵ Débarquement du charbon de bois et de tonneaux de vin : ms. fr. 2091, fol. 111 et 125 ; ms. fr. 2092, fol. 24v^o, 28, 42. Barques sur la Seine contenant des melons (ms. fr. 2092, fol. 6v^o et 18v^o). Véhicule amenant des céréales (ms. fr. 2092, fol. 6v^o). Paysan conduisant un troupeau de moutons en ville (ms. fr. 2092, fol. 18v^o) ; portant un mouton sur son dos (ms. fr. 2092, fol. 6v^o) ; menant deux bovins (ms. fr. 2092, fol. 22v^o) ou un porc, tenu en laisse par un de ses pattes (ms. fr. 2092, fol. 18v^o). Crieur de vin (ms. fr. 2092, fol. 30), porteur d'eau (ms. fr. 2092, fol. 4v^o), boulanger transportant dans ses bras et sur son dos des corbeilles remplies de pains (ms. fr. 2092, fol. 30 et 33 v^o), vendeur d'oublies portant sa planche couverte de friandises sur l'épaule (ms. fr. 2092, fol. 42). Cf. P. Mane, « Métiers et artisanats urbains... », p. 116-117.

¹⁹⁶ Ms. fr. 2092, fol. 37 v^o.

les déchets dans la Seine¹⁹⁷. Les enluminures de la *Vie de saint Denis* (1317) représentent plusieurs hommes conduisant des bêtes (mouton, porc, bovin) sur les ponts de Paris, probablement pour gagner la Grande Boucherie¹⁹⁸.

L'artiste a également mis en scène plusieurs boutiques sur le Grand et le Petit Pont : on y reconnaît une échoppe de barbier¹⁹⁹, une boutique de bourses et de couteaux²⁰⁰, et plusieurs apothicaires²⁰¹, changeurs²⁰² et orfèvres. Ces images s'accordent avec les textes contemporains, tels que le *Traité de la louange de Paris* de Jean de Jandun qui consacre une large place aux marchands et artisans parisiens. Il y décrit notamment les apothicaires installés sur le Petit Pont ou à proximité, ainsi que les orfèvres du Grand Pont, « excellents ciseleurs de vases de métal »²⁰³. Quant aux changeurs, ils ont été regroupés sur le Grand Pont par Louis VII en 1141-1142.

L'Île-de-France, pourvoyeuse du « grand marché parisien » ?

Plusieurs textes de notre corpus présentent l'Île-de-France comme l'un des principaux pourvoyeurs du marché parisien, notamment en ce qui concerne l'alimentation²⁰⁴. Nous l'avons vu plus haut, la littérature sur les « cris de Paris » évoque plusieurs produits de la région : le poisson de Bondy, le cresson d'Orléans, les échalotes d'Étampes, le fromage de Brie²⁰⁵. Le *Recueil des repues franches* nous montre « maistre François Villon » dérobant un pichet de « vin de Bagneux » dans une taverne parisienne.

Mais ces liens très forts sont en fin de compte moins explicitement affirmés par notre corpus que par les actes de la pratique. Dans les cris de Paris, la plupart des denrées citées n'ont pas de mention de provenance. Il en va de même dans *Le Mesnagier de Paris*. Le *Journal d'un Bourgeois de Paris* ne cesse de parler des fruits, des légumes, des céréales et des

¹⁹⁷ A. Lombard-Jourdan, *Paris – genèse de la « ville ». La rive droite de la Seine des origines à 1223*, Paris, 1976, p. 126-127.

¹⁹⁸ P. Mane, « Métiers et artisanats urbains... », p. 116.

¹⁹⁹ Ms. fr. 2092, fol. 42.

²⁰⁰ Ms. fr. 2091, fol. 99 et 111.

²⁰¹ Ms. fr. 2091, fol. 129 : ms. fr. 2092, fol. 28 et 35 v°. On voit aussi un médecin, examinant un urinal (ms. fr. 2091, fol. 125).

²⁰² Ms. fr. 2091, fol. 99, 105 v°, 111, 130 v° ; ms. Fr. 2092, fol. 8 v°, 10v°, 12 v°, 24v°, 30, 35 v°, 42.

²⁰³ Jean de Jandun, *Traité de la louange de Paris...*, p. 54.

²⁰⁴ Ce phénomène de dépendance économique se retrouve aussi à Londres, qui domine un vaste territoire composé des comtés d'Essex, du Kent, Bedfordshire, Berkshire, Buckinghamshire, Hertfordshire, Middlesex, Northamptonshire, Oxfordshire, Surrey. Cf. B. Campbell, « A Medieval Capital and its Grain Supply. Production and Distribution in the London region c. 1300 », *Historical Geography Research Series*, t. 30, 1993.

²⁰⁵ Voir chapitre 9.

viandes que l'on trouve à plus ou moins bon marché sur la place de Paris, mais précise rarement d'où ils viennent.

Conclusion

La littérature médiévale contient déjà en germe tous les *topoi* sur la taille, la richesse et les problèmes de la grande ville, que développeront les auteurs ultérieurs. Mais le regard porté sur ces aspects par les auteurs du Moyen Âge n'est pas toujours le même que celui de leurs successeurs. Cela apparaît bien, par exemple, dans l'opposition entre Parisiens et provinciaux. C'est là une antienne de la littérature des XVI^e et XVII^e siècle : Molière se moque de Monsieur de Pourceaugnac, Rabelais de l'écolier limousin (Pantagruel, VI). A la fin du Moyen Âge, le Limousin est déjà opposé au Parisien dans les œuvres comiques. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ce peut être le Parisien qui fait les frais de la confrontation : dans le *Recueil des repues franches* (vers 1480), trois seigneurs du Limousin se font ainsi héberger et nourrir gratis par un hôtelier parisien pendant cinq mois, en lui laissant pour tout cadeau un sac plein de « torcheculs » breneux²⁰⁶.

D'une façon générale, l'image de Paris est plutôt positive. Certes, plusieurs textes de notre corpus montrent les épidémies, la saleté, les difficultés de certaines catégories sociales ; mais dans l'ensemble, les commentaires sur Paris sont plutôt admiratifs : on s'extasie devant la variété des marchandises offertes au chaland, devant le nombre des maisons, devant la richesse de certains bourgeois... La ville apparaît comme un lieu de spectacle permanent. Du reste, Watriquet de Couvin, dans *Les Trois dames de Paris*, dit en plaisantant que les merveilles advenues à Paris valent bien celles de la matière bretonne :

« Jadis souloient les merveilles
conter as festes et as veilles
Colins, Hauvis, Jetrus, Hersens.
Or sont a Paris de touz sens
les maisons plaines et les rues
de grans merveilles avenues
a .III. fames nouvelement,
si com vous l'orrez ja briement,
se de vous puis estre escoutez. »²⁰⁷

²⁰⁶ *Recueil de repues franches...*, « La seconde repue franche », p. 106-116.

²⁰⁷ Watriquet de Couvin, *Les Trois Dames de Paris...*, vers 1-9. Cf. . A. Corbellari, *Des Fabliaux et des hommes...*, p. 42.

Cet émerveillement devant la ville a pour corollaire une certaine éclipse de la région qui l'entoure. Celle-ci apparaît surtout dans le domaine de l'approvisionnement²⁰⁸ ; encore les écrivains aiment-ils à souligner la variété et l'éloignement des lieux auxquels se fournit la capitale, ce qui relativise la part (pourtant considérable) de l'Île-de-France en la matière. En somme, pour tout ce qui touche à l'économie ou à la démographie, c'est Paris qui est valorisé par notre corpus, tandis que l'Île-de-France reste plutôt en retrait. Les complémentarités réelles entre la capitale et sa région sont beaucoup plus apparentes dans les actes de la pratique que dans les textes littéraires, où l'astre parisien plonge dans l'obscurité les pales étoiles de l'Île-de-France.

Il faut dire que le poids démographique et économique de Paris est sans équivalent dans la région. Alors qu'en Flandre et en Brabant, les villes forment des réseaux à la fois économiques et politiques, qui se traduisent notamment par la création de rituels impliquant diverses cités²⁰⁹, en Île-de-France Paris ne peut guère être comparé aux agglomérations avoisinantes. Si l'on se réfère à l'état des feux de 1328, certaines villes d'Île-de-France sont dénombrées à part (Saint-Denis : 2350 feux, Pontoise : 2150), mais si elles apparaissent bien comme des entités autonomes, elles ne peuvent rivaliser avec la capitale et ses 61 000 feux²¹⁰. Pourtant, certains phénomènes observés en Flandre trouvent un écho en Île-de-France. C'est ainsi que lors des grandes processions de 1412, le « Bourgeois de Paris » relève l'afflux à Paris d'habitants de villes de la région, jusqu'à Meaux.

²⁰⁸ Voir aussi, sur ce point, notre chapitre 10.

²⁰⁹ P. Arnade, *Realms of Ritual. Burgundian Ceremony and Civic Life in Late Medieval Ghent*, Ithaca-Londres, 1996. L'une de ces manifestations était la procession de Notre-Dame de Tournai, à laquelle participaient des délégations des principales villes flamandes, voire artésiennes, hennuyères ou brabançonnaises, faisant des dons à la Vierge.

²¹⁰ G. Fourquin, *Les Campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge...*, p. 64.

Chapitre 12

L'Île-de-France, terre royale

On voit souvent, de nos jours, l'Île-de-France qualifiée de « région-capitale ». Cette notion s'appliquerait-elle à l'Île-de-France médiévale ? Cette question toute simple est, en réalité, difficile à trancher, car elle pose le problème de la définition d'une « capitale » au Moyen Âge, sujet de nombreuses publications, telles que le colloque de 2005 de la SHMES. Il nous faudra donc voir, pour commencer, dans quelle mesure Paris a pu apparaître comme une capitale dans notre corpus de textes. Par ailleurs, la fonction politique et administrative attachée à une capitale a-t-elle un rayonnement sur sa région ? Dans le cas de l'Île-de-France médiévale, nous avons déjà eu l'occasion de souligner la forte densité de prévôtés et de bailliages qui caractérise ce territoire¹ : malgré l'extension progressive du domaine royal, l'Île-de-France reste le cœur des possessions du souverain, celui où ses agents sont les plus nombreux. C'est en outre son lieu privilégié de résidence, jusqu'en 1422. Nous allons donc examiner comment ce lien étroit avec la monarchie est présenté dans nos sources. Enfin, nous achèverons cette étude sur le changement d'équilibre qu'a pu constituer, au XV^e siècle, l'abandon de la région parisienne par le roi, parti séjourner en Val de Loire. En s'établissant ainsi loin de l'Île-de-France, Charles VII a remis en cause une longue tradition. Il nous faudra donc évaluer le contrecoup de cette décision sur l'image de Paris et de l'Île-de-France fournie par notre corpus.

I. Paris capitale

Le statut de capitale² paraît aujourd'hui si intimement associé à Paris qu'on a du mal à imaginer la ville sans ses attributions politiques. Par opposition à l'Allemagne, « Das Reich

¹ Voir notre chapitre 8.

² Nous employons le terme de « capitale » dans son sens politique et administratif, même si le mot peut avoir d'autres acceptions plus larges.

ohne Hauptsdat », la France aurait eu avec Paris, tout au long de son histoire, une sorte de « type idéal de capitale »³.

Pourtant, au Moyen Âge, ce rôle ne lui a pas toujours été dévolu. La ville a certes été « *sedes regia* » sous certains rois mérovingiens, mais à l'époque carolingienne, le souverain n'y a jamais résidé. Même sous les premiers Capétiens, Paris n'est qu'un palais parmi d'autres, et pas forcément le favori.

Par ailleurs, si l'on donne au terme de « capitale » une interprétation fonctionnelle, liée au regroupement des « administrations les plus solides et les plus efficaces », comme le suggérait Bernard Guenée⁴, son emploi en faveur de Paris implique l'existence d'une structure étatique qui ne se met que lentement en place dans le royaume de France. Aussi certains historiens, comme Jacques Le Goff, préfèrent-ils parler de « quasi capitale » pour caractériser Paris au XIII^e siècle⁵ ; et Jean-Marie Le Gall, pour sa part, reconnaît dans le Paris de la Renaissance la première des bonnes villes du royaume plutôt qu'une véritable capitale⁶.

L'épineuse question de « Quand et comment Paris devint capitale », pour reprendre le titre d'un article de Robert-Henri Bautier, dépend, en fait, de ce que l'on entend sous ce terme, comme l'a très justement souligné Andreas Sohn en reprenant plus récemment cette problématique. L'émergence et l'affirmation de Paris comme « capitale » du royaume de France est un phénomène progressif, auquel on ne peut sans doute guère attribuer de date précise.

À la suite de Bernard Chevalier, nous nous intéresserons ici non pas aux critères objectifs qui permettraient d'attribuer ou non à Paris le statut de capitale au Moyen Âge, mais à « l'image perçue »⁷ : Paris a-t-elle été vue comme une « ville capitale » dans notre corpus, et en fonction de quels attributs ?

³ Cf. A. Sohn, « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? »..., p. 10-11. ; idem, *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter...*, p. 13. L'expression d'"Empire sans capitale" est empruntée à Wilhelm Berges, « Das Reich ohne Hauptsdat », dans : *Das Hauptstadtproblem in der Geschichte. Festgabe zum 90. Geburtstag Friedrich Meineckes*, Tübingen, 1952 (*Jahrbuch des deutschen Ostens*, 1), p. 1-29 ; celle de "type idéal de capitale" (« *Idealtyp einer Hauptstadt* »), à l'ouvrage d'Alfred Wendehorst et Jürgen Schneider (dir.), *Hauptstädte. Entstehung, Struktur und Funktion*, Neustadt an der Aisch, Degener, 1979, p. X. Voir aussi : Karl Hammer, "Paris als exemplarische Hauptstadt", dans Theodor Schieder, Gerhard Brunn (dir.), *Hauptstädte in europäischen Nationalstaaten*, Munich-Vienne, 1983 (*Studien zur Geschichte des neunzehnten Jahrhunderts*, 12), p. 135-151.

⁴ B. Guenée, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles, Les États...*, p. 199. Bernard Guenée a toutefois proposé ailleurs une autre définition de la capitale, liée à la présence du prince et de sa cour (B. Guenée, « Paris et la cour du roi de France au XIV^e siècle »...).

⁵ J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 238.

⁶ J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 69.

⁷ B. Chevalier, « Tours et Paris au début de la Renaissance »..., p. 337.

1. « *Caput regni* »

Les expressions employées pour exprimer le statut politique particulier reconnu à Paris sont diverses. Avant même le règne de Philippe Auguste, Paris est reconnu comme « *urbs regalis* », ville royale : c'est le terme qu'utilise par exemple Gui de Bazoches dans la célèbre lettre où il décrit la cité, qui se définit à ses yeux principalement par son palais et ses écoles⁸. C'est toujours celui employé en 1472 dans l'éloge de Paris placé à la fin d'un des premiers ouvrages imprimés dans la ville. De même, au XIV^e siècle, Jean de Vignay (traduisant la chronique latine de Primat) désigne Paris en des termes qui l'associent étroitement à la monarchie et à ses prérogatives judiciaires :

« ...là est le siege de la royal majesté et (...) là est la greigneur poissance du bras seculier. »⁹

On trouve aussi, dans un acte judiciaire de 1426, Paris qualifiée de « chambre du roy »¹⁰ ; cette formule, qui met l'accent sur la résidence du souverain, est peut-être décalquée de l'usage anglais, car c'est généralement la ville de Londres qui s'attribue cette fonction : ainsi en 1432, à l'occasion de l'entrée d'Henri VI (alors crédité de deux couronnes, dans le cadre de la double monarchie)¹¹. Il y a peut-être eu concurrence entre Londres et Paris dans la revendication de la résidence royale. Quoiqu'il en soit, cette formulation ne semble pas avoir été fréquente en France, et nous n'en avons pas trouvé d'exemple dans les textes littéraires.

Une autre façon de faire saisir la dimension politique particulière de Paris est de présenter la ville comme la « tête du royaume », « *caput regni* » : cette expression, que l'on trouve pour la première fois appliquée à Paris par les biographes de Philippe Auguste vers 1200¹², fut ensuite reprise par bien d'autres auteurs, comme Guillaume de Nangis. Cette métaphore est liée au concept, plus général, de « corps politique »¹³. Le plus souvent, ce « corps politique » est entendu comme une image de la société : le roi en est la tête, ses sujets

⁸ Gui de Bazoches, « Description de Paris »..., p. 38 : « *Sum quidem Parisius, in urbe regali...* »

⁹ A propos de la croisade des pastoureaux, en 1251. *Chronique de Primat traduite par Jean de Vignay*, éd. RHF, t. XXIII, p. 9.

¹⁰ AN, X^{1A} 4794, fol. 292 sq, 1er août 1426. Cité par Pierre-Clément Timbal, «Civitas Parisius, communis patria»..., p. 665, note 24.

¹¹ L. M. Bryant, « Paris and London during the Dual Monarchy »..., p. 23. Sur cette expression de «chambre du roi», dont la première apparition dans les sources anglaises date de 1328, voir C. Liddy, « The Rhetoric of the Royal Chamber in Late Medieval London, York and Coventry », *Urban History*, 29-3, 2002, p. 323-349.

¹² Voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

¹³ Ph. Depreux, « Le Siège du royaume », dans *Les Villes capitales au Moyen Âge, XXVI^e Congrès de la SHMES, Istanbul, 1^{er}-6 juin 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 313-314.

en sont les membres¹⁴ ; mais la comparaison peut prendre une dimension plus géographique, faisant ainsi de Paris la « tête du royaume ». Henri de Ferrières, au XIV^e siècle, assimile la France toute entière à un corps dont les bras et les mains seraient la Bretagne, la Normandie, la Guyenne et la Gascogne, les « reins » et « costés », le Maine et l'Anjou, l'« eschine », la Seine, et les organes centraux, « chief », « cuer » et « ventre », Paris et sa région¹⁵.

Paris est donc au royaume ce qu'est le roi à son peuple, ou, pour reprendre les mots de saint Paul, le Christ à l'Église. Ces références sont un peu gommées, aux yeux du lecteur contemporain, par le mot de « capitale » qui est certes l'exact dérivé de « *caput regni* », mais qui a pris un sens plus abstrait. Il est attesté à partir de 1509¹⁶ mais on trouve l'adjectif « capital » employé dans la même acception dès le Moyen Âge : dans la *Geste de Garin de Monglane* en prose (XV^e siècle), Paris est ainsi appelée la « capital cité » du royaume de Charles¹⁷. Cette expression n'est d'ailleurs pas réservée à l'échelon du royaume et l'on peut avoir, au XV^e siècle, des capitales régionales, désignées sous les mêmes termes de « chief » ou de « ville capitale », à l'instar de Montbrison, Bordeaux ou Poitiers¹⁸.

Comme l'a souligné Andreas Sohn, cette notion de « *caput regni* » implique aussi une hiérarchisation des villes, que met encore en relief l'article « capitale » de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert : « ... ville capitale signifie la première ville d'un royaume, d'une province, d'un état. »¹⁹

Cette idée de hiérarchisation est déjà exprimée par plusieurs textes médiévaux. Pour Raoul de Presles, Paris est ainsi « le chef et la plus principal ville du royaume de France »²⁰. Michel Pintoin la désigne comme la « mère des villes du royaume »²¹, Saint-Denis étant pour

¹⁴ La comparaison de la société et du corps humain est un *topos* antique fréquemment repris au Moyen Âge. Jean de Salisbury, au XII^e siècle, a notamment utilisé l'image pour l'appliquer à l'État dans son *Policraticus*. On retrouve l'écho de ce texte chez de nombreux auteurs de la fin du Moyen Âge, tels que Christine de Pizan.

¹⁵ Henri de Ferrières, *Livres du roy Modus et de la Royne Ratio*..., t. 2, § 246, p. 206-207. Ce corps est aussi celui du roi, qui est l'incarnation de son royaume, comme le montre cette autre expression d'Henri de Ferrières : « Il prenoit le chief du roi de France, la bonne ville de Paris ». Voir T. Lassabatère, *La Cité des Hommes*..., p. 253-254.

¹⁶ D'après le *Petit Robert* (éd. 1987, p. 249).

¹⁷ *Geste de Garin de Monglane en prose*, p. 61.

¹⁸ Exemples fournis par B. Chevalier, « Tours et Paris au début de la Renaissance »..., p. 338, note 3.

¹⁹ A. Sohn, « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? »..., p. 14 ; idem, *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter*..., p. 17.

²⁰ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »*..., p. 103.

²¹ Voir par exemple : Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis*..., t. I, livre II, chap. IV, p. 100, à propos de la nomination d'Hugues Aubriot comme prévôt de Paris : « *Ex quo tamen, matris urbium regni, ville Parisiensis rector et capitaneus principalis constitutus est a rege.* » L'expression de « mère des villes du royaume » peut être associée à l'épithète de « cité royale », ainsi par exemple t. IV (éd. CTHS, vol. 2), livre XXIII, p. 662 : « *civitas regalis et mater urbium regni* », à propos des processions organisées pour le départ en guerre du roi en 1412.

sa part la « fille » de cette mère. L'expression de « *mater civitatum* » se retrouve aussi sous la plume de Jean de Jandun au début de son éloge de Paris²², peut-être en référence à l'Université, « *alma mater* », car le préambule de ce texte est centré sur l'excellence de la ville au plan spirituel ; mais cette « mère des cités » est aussi leur souveraine, « *domina* »²³. Dans sa conclusion, Jean de Jandun propose une variante de cette formule en faisant de Paris la « ville des villes », *urbs urbium*²⁴ ; là encore, ces deux mots résument un développement plus ample où l'auteur compare la place de Paris, par rapport aux autres villes, à celle de l'Homme, par rapport au ver de terre : certes, les deux appartiennent au même « genre » (celui des cités dans un cas, des animaux dans l'autre), mais nul ne peut nier la suprématie du premier terme sur le second²⁵. Cet argument, caractéristique de la démarche philosophique médiévale dont Jean de Jandun est un parfait représentant, illustre bien la hiérarchie établie entre Paris et les autres cités, dans un texte qui a pour but, il est vrai, de chanter les louanges de la capitale.

L'historiographie médiévale fait remonter ce statut de capitale très loin dans le temps. Certes, il faut attendre les prémisses de la Renaissance pour que Paris soit doté d'un roi fondateur, grâce à Jean Lemaire de Belges²⁶. Mais même si les auteurs médiévaux ne présentent pas Paris comme une capitale à ses origines, ils font volontiers remonter ce statut à l'Antiquité romaine. Dans les « Vies de saint Denis », Lutèce est en effet considérée comme une capitale, et c'est ce qui explique que l'évangélisateur des Gaules l'ait choisie en priorité pour répandre la bonne parole²⁷. Cette tradition, qui reconnaît dans Paris une « *sedes regia* », est présente dans la littérature hagiographique dès l'époque carolingienne, à un moment, donc, où Paris ne jouissait plus vraiment de ce statut ; elle est bien sûr perpétuée par les textes postérieurs, et ce d'autant plus facilement que pour les écrivains de notre corpus, cette fonction coïncidait avec celle de la ville contemporaine. Les « Vies de saint Denis » ne sont certes pas seules à exalter le prestige de la cité évangélisée par l'Aréopagite : Adrevald, moine à Fleury vers le milieu du IX^e siècle, reconnaît par exemple dans Lutèce « le trésor des rois, le grand marché des peuples », *regum divitias, emporium populorum*²⁸ ; mais on observera que

²² Jean de Jandun, *Traité des louanges de Paris...*, p. 22.

²³ *Ibid.* : « ...illa civitas, ymo civitatum mater et domina antedicta »...

²⁴ *Ibid.*, p. 78 : « *Explicit tractatus de laudibus urbis urbium Parisius...* »

²⁵ *Ibid.*, p. 72.

²⁶ Voir plus loin notre étude des mythes de fondation.

²⁷ Voir plus loin notre chapitre sur Saint-Denis.

²⁸ *Miracula sancti Benedicti...*, p. 72 : « *Quid Lutetia, Parisiorum nobile caput, resplendens quondam gloria, opibus, fertilitate soli, incolarum quietissima pace, quam non immerito regum divitias, emporium dixero*

ses louanges ne portent que sur la fonction économique de la ville, et non sur son rôle politique : pour Adrevald, Lutèce est certes « *nobile caput* » mais seulement des *Parisii*. Cette présentation, indéniablement plus juste sur le plan historique, était à la même époque déjà infléchie par les auteurs dionysiens, qui voyaient dans la promotion politique de Paris un moyen d'affirmer la prééminence de leur propre abbaye.

Bien sûr, la fonction éminente ainsi conférée à Lutèce exigeait de prendre quelques libertés avec les auteurs antiques, qui ne reconnaissaient pas dans la cité des *Parisii* une « *sedes regia* ». Lorsqu'il traduit la *Guerre des Gaules* vers 1213-1214, l'auteur anonyme des *Fet des Romains* se trouve gêné aux entournures ; il ajoute une incise au texte de César, qui lui permet de mettre la ville en avant sans toutefois s'écarter trop de ce qu'il lit dans sa source latine :

« Entre ices choses, Titus Labienus fu venuz devant Lutece, une des citez principax de France, que l'en apele ore Paris ; mais n'estoit pas a icel tens de si grant renomee come ele est ore. »²⁹

Si la fréquentation de la *Guerre des Gaules* ou de ses épigones pouvait permettre de remettre en cause l'antiquité de Lutèce comme « *sedes regia* », tous les auteurs médiévaux étaient en revanche d'accord pour reconnaître dans Paris la capitale du premier des « rois très chrétiens » de la France. Les chroniqueurs ont en effet repris le témoignage de Grégoire de Tours, selon lequel Clovis avait établi à Paris le siège du royaume, « *cathedram regni* »³⁰. Dans les *Grandes chroniques de France*, on lit par exemple, dans le récit du règne de Clovis :

« Quant li rois fu baptiziez et li offices dou baptizement fu parfez, il eissi de l'eglise liez et haliegres ; à Paris s'en torna, qui dès lors estoit sieges des rois et chies dou regne. »³¹

De même, Primat a repris l'idée, exprimée par exemple dans les *Gesta Dagoberti regis*, selon laquelle Paris était la ville où les rois Francs avaient le plus coutume d'exercer l'autorité royale (« *maxime scepra tractare consueverant* »). Cette association est si forte que Primat, on s'en souvient, avait décidé de ne compter comme « rois de France », aux temps des partages mérovingiens, que ceux qui avaient Paris pour capitale³².

populorum ? » ; l'auteur évoque ici les ravages des Normands en France. Cf. H. Gérard, *Paris sous Philippe le Bel...*, p. 472 ; A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 149.

²⁹ *Li Fet des Romains...*, t. I, p. 274.

³⁰ Grégoire de Tours, *Historiarum libri decem* (MGH, SS rer. Merov., 1, 1), p. 89 (Livre II, c. 38) : « *Egressus autem a Turonus Parisius venit ibique cathedram regni constituit.* » Cf. Ph. Depreux, « Le siège du royaume »..., p. 307 ; R. Schmidt, « Zur Geschichte des fränkischen Königsthrons », *Frühmittelalterliche Studien*, 2, 1968, p. 45-66.

³¹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 72.

³² Voir chapitre 5, notre étude sur « La France de Primat ».

Cette interprétation était, pour les écrivains médiévaux, confortée par la présence des tombeaux de Clovis et de Clotilde dans l'abbaye Sainte-Geneviève ; Guillebert De Mets, dans sa description de Paris, ne manque pas d'y faire référence³³. Le statut de « *sedes regia* » accroché à Paris s'enracinait ainsi aux tout débuts de la royauté française.

Jean Juvénal des Ursins, vers 1440, a même proposé de faire remonter ce statut de capitale au temps de Pharamond, « duc de Lutèce » : ce prince, nous dit l'auteur, n'était pas le plus puissant de tous ; ses possessions ne s'étendaient guère au-delà de l'Île-de-France ; mais ses vertus lui valurent d'être élu roi par les douze pairs en l'an 429 ; c'est ainsi que le « duc de Paris » devint roi de France, et sa première initiative fut de créer le Parlement³⁴. Cette vision très romancée des origines de la monarchie française, qui transpose au V^e siècle des éléments tirés de l'élection de Hugues Capet au trône, tout en magnifiant les origines du Parlement de Paris, intervient à un moment où le statut de capitale traditionnellement reconnu à Paris se voit compromis par le départ du roi pour le Val de Loire. Face au danger de dévalorisation encouru par l'institution parisienne, Jean Juvénal tente de rehausser son éclat en lui conférant cette noble antiquité.

2. Paris, lieu de résidence du roi et de la cour

Ce statut de capitale est notamment lié à la fréquentation de la ville par le roi et la cour, ce qui induit une relation particulière entre Paris et la monarchie. C'est ce qu'exprime Charles V, dans la *Chanson de Bertrand du Guesclin*³⁵, lorsqu'il l'appelle « ma cité planiere », reprenant une formule typique des chansons de geste.

Dans notre corpus de textes, Paris apparaît en effet comme le principal lieu de séjour du roi de France, depuis le règne de Philippe Auguste jusqu'à celui de Charles VI. Certes, ce n'est pas son seul lieu de résidence : la monarchie française, au Moyen Âge, est foncièrement itinérante, et ce caractère transparaît dans les œuvres que nous étudions. Mais celles-ci n'en

³³ Voir notre chapitre sur « L'épaisseur historique d'un territoire ».

³⁴ Jean Juvénal des Ursins, *Ecrits politiques*, t. I : *Loquar in tribulacione*, p. 343-345 : les douze pairs décident d'élire un roi, « c'est assavoir Pharamon duc de Lutesse, a present nommee Paris, qui n'estoit pas grant chose mais tres petite envers les autres, car seulement n'avoit que la cité et deux chastellés a chacun des pons, et la seigneurie qui peut comprendre simplement l'île de France ; mais il estoit de si grant sens et entendement que il avoit en soy Sapience, Prudence, Puissance et Pacience. (...) et fut ce jugement fait après l'incarnacion Nostre Seigneur CCCC XXIX. (...) Et (...) ordonna cent personnes comme senateurs qui congnoistroient de tous ressors et souverainetés et des causes desdis pers de France, qui se nommeroit Parlement. »

³⁵ Jean-Claude Faucon, *La Chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, Toulouse, Editions universitaires du sud, 1990, t. I, § DCXVII, vers 18843, p. 370. Le roi accueille du Guesclin qui vient d'entrer à Paris : « Vous soiez bien venu en ma cité planiere ! ».

présentent pas moins Paris comme la ville où le roi passe le plus clair de ses jours jusqu'en 1422, même s'il est régulièrement amené à la quitter pour aller guerroyer à la tête de ses troupes, ou parfois, pour des raisons plus pacifiques (voyage diplomatique ou pèlerinage, par exemple). Pour ne pas alourdir le propos, nous renvoyons sur ce point à notre troisième partie, où nous montrerons en détail comment Paris est présenté comme le principal séjour de Philippe Auguste par ses biographes, au détriment d'autres résidences pourtant très prisées par le souverain. Le même phénomène est à l'œuvre dans les *Grandes chroniques de France* pour le règne de Charles V, où l'on met en valeur la capitale aux dépens des autres châteaux du roi, tels que Melun ou Compiègne. Il conviendrait certes d'étendre ces observations à d'autres règnes tels que celui de Philippe le Bel, de Jean le Bon ou de Charles VI, mais cela nous entraînerait dans de trop longs développements. Nous nous bornerons ici à suivre, à titre d'exemple, le témoignage de Jean Froissart, qui dans ses *Chroniques* associe systématiquement le roi de France à la ville de Paris : c'est de là que le souverain part à la guerre³⁶, et c'est là qu'il revient après ses campagnes militaires³⁷ ; c'est là qu'il convoque les feudataires qu'il veut juger³⁸, c'est là que se déploie le mieux la pompe des cérémonies royales, même si elle s'exprime aussi, mais de façon moins ample, dans les autres villes du royaume³⁹. De même, Paris apparaît comme le lieu principal de séjour du roi Charles VI et de la cour chez les chroniqueurs du début du XV^e siècle. Chez le héraut Berry, par exemple, c'est à Paris que Jean sans Peur vient prêter hommage au roi pour le duché de Bourgogne après la mort de son père Philippe, en 1404 ; et c'est à cette occasion, nous dit le chroniqueur, qu'est née sa haine envers le duc d'Orléans :

« Et lui estant a Paris, par mauvais conseil se engendra hayne entre lui et le duc d'Orleans, dont il est advenu moult de maulx en France. »⁴⁰

À cette époque, c'est donc à Paris que se nouent les intrigues et les alliances qui ont un écho dans l'ensemble du royaume. Ce statut coïncide avec les actes de la pratique, qui reconnaissent aussi dans Paris la principale résidence royale, ce qui en fait la « tête » des

³⁶ Par exemple en 1356, lorsque Jean II quitte Paris pour rejoindre ses troupes à Mantes ou à Chartres afin d'aller combattre le roi d'Angleterre.

³⁷ Ex. en 1351, après la prise de Saint-Jean d'Angély.

³⁸ Ainsi en 1368, Charles V convoque le prince de Galles à Paris ; celui-ci répond qu'il ira à Paris mais le bassinet sur la tête et avec 60 000 hommes.

³⁹ On peut comparer, pour ce point, le récit de l'entrée d'Isabeau de Bavière dans Paris en 1389 à celui du voyage de Charles VI en Languedoc la même année.

⁴⁰ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 13.

villes du royaume : c'est ainsi que Charles VI désigne Paris comme « chief des villes et citez de nostre dit royaume et où nous faisons continuellement nostre residence » en 1415⁴¹.

Le lien physique ainsi établi entre Paris et le roi est très important dans l'image de la ville. Plusieurs textes de notre corpus nous montrent le peuple parisien côtoyant la personne royale. C'est notamment ainsi que Saint Louis est présenté par Joinville, peut-être d'ailleurs en réaction aux usages plus rigides de Philippe le Bel⁴². Les trajets dans la ville sont aussi l'occasion de montrer le roi au peuple parisien, et de réactiver la relation privilégiée qui les unit. Les écrivains se montrent très sensibles à cet usage : le héraut Berry rapporte par exemple que lorsque les Bourguignons s'emparèrent de la capitale, en 1418, ils firent monter le roi à cheval et le promenèrent dans toute la ville (en profitant de ses absences), « et ainsi orent tout le commun pour eulx »⁴³ ; de même, il reconnaît dans l'entrée solennelle dans Paris d'Isabeau de Bavière escortée des ducs d'Orléans et de Bourgogne, en 1405, un gage de trêve entre les deux princes donné à la population parisienne⁴⁴. On retrouve à plusieurs reprises, dans les chroniques, l'idée que la possession physique de la personne royale, ou du dauphin, constitue un enjeu politique essentiel. D'après le héraut Berry, les Parisiens prennent garde à ne pas perdre cet avantage : ainsi en 1413, ils empêchent le duc de Bourgogne d'entraîner le roi avec lui en Picardie⁴⁵. Et en 1408, ils protestent contre l'absence du souverain, emmené en grand secret à Tours ; la région parisienne est en effet livrée aux déprédations, et les habitants envoient le prévôt des marchands et quelques bourgeois notables pour implorer le retour de Charles VI, car :

« *Nullus utique ignorabat quin propter regis absenciam tot mala procederent.* »⁴⁶

Cette fonction de résidence privilégiée du roi et de la cour se matérialise évidemment dans des édifices, au premier rang desquels figure le Palais de la Cité. Nous allons donc voir comment ces monuments apparaissent dans notre corpus, et quel rôle ils assument dans l'image de Paris.

⁴¹ *ORF*, t. X, p. 243.

⁴² Voir chapitre 16.

⁴³ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 86.

⁴⁴ *Ibid.*..., p. 19.

⁴⁵ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*..., p. 60. En 1413, Jean sans Peur organisa le départ de Charles VI à la chasse pour quitter Paris avec lui, discrètement, après l'échec de la révolte des Cabochiens : « et alla le Roy a Bondis chacer, et en cuida ledit duc de Bourgoingne mener le Roy avecques lui en Picardie. Mais ceulx de Paris convoierent le Roy si fors qu'il n'eut pas la puissance de le emmener. »

⁴⁶ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis*..., t. IV (éd. du CTHS, vol. 2), livre XXIX, p. 188. Traduction de L. Bellaguet, p. 189 : « Personne n'ignorait que tous ces maux tenaient à l'absence du roi. » Cf. B. Guenée, *Un meurtre, une société*..., p. 209.

Le palais de la Cité

Le palais de la Cité est la résidence royale parisienne des Capétiens. A la fin du Moyen Âge, d'autres lieux (le Louvre, l'hôtel Saint-Pol) sont susceptibles d'accueillir le roi à Paris, mais le palais de la Cité demeure le symbole monumental du pouvoir royal dans la capitale. Ce rôle emblématique apparaît clairement dans nos textes.

Dès les années 1170, Gui de Bazoches reconnaît dans le palais de la Cité le symbole de l'autorité du roi de France :

« In ejus insule sinu precelsa palatii regalis altitudo consurgit, que totius urbis capitibus humero minatur audaci. Eam non tantum mirabilis operum structura, quantum nobilis illius regni reverenda commendat auctoritas :

*Hec est illa domus Francorum gloria, quorum
Perpetua laudes secula laude canent.
Hec est illa domus cujus ditione tenetur
Gallia Marte potens, Flandria dives opum,
Hec est illa domus cujus Burgundia sceptrum,
Normanni imperium, Britones arma timent. »⁴⁷*

Jean de Jandun, pour sa part lui consacre un chapitre entier dans son *Traité des louanges de Paris (De palatio regis, in quo est aliquid de magistris Parlamenti et requestarum, et de notariis⁴⁸)*, et présente le palais de la Cité comme : « *insigne quoddam regalis magnificentie signum* », l'image insigne de la magnificence royale. Lorsque Gilles Le Bouvier, dans sa *Description des pays*, cherche à caractériser Paris, « la maistresse cité du royaume », le seul édifice qu'il décrit est le palais de la Cité, « le mieulx composé et édifié, et le plus grant qui soit en nulz des royaumes des crestiens »⁴⁹. Dans les chansons de geste, le palais du roi à Paris, lorsqu'il est caractérisé, s'inspire indéniablement du palais de la Cité : il se trouve sur l'île éponyme, on l'atteint par le Petit ou le Grand Pont ; certes, les trouvères mêlent à ces précisions topographiques des éléments plus imaginaires, tirés du formulaire épique, tels que le « palais marberin » ou même l'olivier qui pousse à son pied (un peu déplacé sur les bords de la Seine !) : il ne faut pas chercher dans les chansons de geste une description « réaliste » du palais de la Cité, mais c'est bien lui qui alimente les évocations. En

⁴⁷ Gui de Bazoches, « Description de Paris »..., p. 39. Traduction : « Au sein de son île, s'élève à une hauteur supérieure le palais royal, dont le front surplombe avec hardiesse les têtes de toute la ville. Il se recommande non seulement par son architecture admirable, mais surtout par la vénérable autorité qui émane de ce noble royaume.

La voici, la gloire de cette maison des Francs dont
les siècles chantent les louanges par un éloge perpétuel,
La voici, cette maison qui tient sous sa domination
La France et ses armées, la Flandre riche en biens.
La voici, cette maison dont la Bourgogne craint le sceptre,
Les Normands, l'empire, et les Anglais, les armes. »

⁴⁸ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus*..., p. 48.

⁴⁹ Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Le Livre de la description des pays*..., p. 50.

somme, dans la littérature médiévale, le palais de la Cité est en quelque sorte l'incarnation de la majesté royale dans la capitale.

Ce rôle apparaît clairement dans le rituel observé en 1316 par Philippe, comte de Poitiers, alors qu'il quitte l'abbaye de Saint-Denis où il vient d'enterrer son frère, Louis X. Philippe se trouve alors dans une situation ambiguë : il ne peut prétendre au trône, tant que l'épouse de son frère défunt peut lui donner un héritier posthume ; mais il entend bien, entretemps, s'imposer aux commandes de l'État. Nous rapportant ses faits et gestes, Geoffroy de Paris, dans sa *Chronique métrique*, met en relief la fonction légitimante du palais de la Cité :

« Et comme roy se contenist
Et il disna ens el palais
Et avec clers et avec lais ». ⁵⁰

Prendre son repas en public au palais de la Cité, c'est donc, aux yeux de Geoffroy de Paris, se comporter « comme un roi ». La *Chronique* continue ensuite à nous parler du palais : fermé le lendemain, il est rouvert le deuxième jour, afin d'accueillir la réunion des douze pairs qui confient la régence au comte de Poitiers. Au travers de ce récit, le palais de la Cité apparaît ainsi comme le principal symbole du pouvoir monarchique, alors même que dans le reste du poème, les rois Philippe le Bel et Louis X sont fréquemment montrés dans d'autres lieux, tels que Vincennes ou Pontoise.

Bien qu'il n'en demeure aujourd'hui que quelques éléments, d'ailleurs remarquables – la Sainte-Chapelle, la Conciergerie, la façade nord sur la Seine –, les dispositions générales de ce palais sont bien connues des historiens et des historiens de l'art, grâce notamment à la magistrale étude de Jean Guérout. Il s'étendait sur la partie occidentale de l'île de la Cité, faisant ainsi pendant au quartier de la cathédrale qui en occupait l'extrémité orientale. Jean de Jandun souligne l'ampleur de sa superficie :

« *Cujus inexpugnabiles muri sunt ab invicem tante capacitatis amplitudine distantes, ut populum continere valeant infinitum.* » ⁵¹

De même, Guillebert de Metz le situe topographiquement, de façon moins abstraite :

« Le palais royal dure des le Grant Pont ou est l'orologe jusques a Pont Neuf. » ⁵²

⁵⁰ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*..., p. 164, vers 7792-7794.

⁵¹ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus*..., p. 48. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 49 : « Ses murailles inexpugnables offrent entre elles une enceinte assez vaste et assez étendue pour pouvoir contenir un peuple innombrable. »

⁵² Guillebert de Metz, *Description de la ville de Paris sous Charles VI*..., p. 158. Le « pont Neuf » est le pont Saint-Michel.

Le lecteur est ainsi invité à suivre l'œil du piéton qui longerait le palais en traversant l'île de la Cité du nord au sud.

D'autres préfèrent mettre l'accent sur le fleuve qui l'enserme sur deux côtés et forme ainsi une enceinte protectrice tout autour du palais. Gilles Le Bouvier, par exemple, met en regard la position centrale du palais dans la capitale, et la Seine qui l'entoure :

« ... et y est le palais du roy assis au milieu de la ville et passe la rivière de Saine autour dudit palais. »⁵³

C'est ce dernier point de vue qui est celui privilégié par les représentations figurées. Les enlumineurs ont en effet très souvent dépeint le palais de la Cité depuis l'ouest, comme dans le mois du Juin du calendrier des *Très riches heures du duc de Berry* (**Planche 117c**), ou bien, pour rester sur des images fameuses, la miniature de Jean Fouquet représentant *La Dextre de Dieu chassant les démons*, dans les *Heures d'Etienne Chevalier* (**Planche 127g**).

Au sein de ce vaste ensemble, certains bâtiments ont plus particulièrement retenu l'attention des observateurs. Sont notamment mis en exergue les lieux dévolus à l'exercice du pouvoir : la grande salle et la chambre du Parlement.

La grande salle forme en quelque sorte le cœur du palais. Cette vaste salle remonte au règne de Philippe le Bel : elle fut construite sous la direction d'Enguerrand de Marigny, comme le rapporte Geoffroy de Paris dans sa *Chronique métrique* :

« ...por les palais
Le roy fere fu mestre assis. »⁵⁴

La grande salle s'élevait au-dessus d'un niveau semi-enterré, seul conservé de nos jours. Comme le montre une gravure d'Androuet du Cerceau, elle se composait de deux vaisseaux charpentés, séparés par une file de colonnes ; sur ces colonnes et sur les murs latéraux, se trouvaient les statues des rois de France, depuis les origines de la monarchie jusqu'au souverain régnant. À un bout de la salle était placée la « Table de Marbre », qui servait notamment lors des festins solennels. Jean de Jandun, dans son *Traité des louanges de Paris* (1323), décrit longuement cet espace :

« Pro inclite vero recordationis honore, ydola cunctorum regum Francie, qui hactenus precesserunt, sunt ibidem adeo perfecte representationis proprietate formata, ut primitus inspiciens ipsa fere judicet quasi viva. Sed et marmorea mensa, sue politissime planitie uniformitate refulgens, sub occidentalium vitrearum lumine fixa, sic tamen quod ad oriens respiciunt convivantes, tante profecto magnitudinis existit, quod, si mensuram ejus absque probatione proponerem, timerem michi non credi. Illa siquidem aula regia non propter obscenas bestialium voluptatum desidias decorata est ; non pro fallacibus atque fictitiis inanibus glorie

⁵³ Gilles Le Bouvier, dit le héraut Berry, *Le Livre de la description des pays...*, p. 50.

⁵⁴ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*, éd Diverrès, p. 196.

preconiis conficta est ; non propter superbie tyrannice perniciosos conventus roborata est ; sed operose, efficaci atque totali sollicitudini monarchice prudentie, publice utilitati incrementa jugiter imperantis, propriissime coaptata. Etenim super patentes lateralium sedium altitudines hujus aule, cunctis fere diebus, insident viri politici, quorum hii quidem magsitri requestarum, illi vero regis notarii, ex officiis propriis nominantur ; a quibus, secundum suos ordines, precepto monarche laborantibus rem publicam prosperari, nunc gratiarum benigni et honesti favores, nunc requeste, sinceri juris statera librate, fere incessanter emanant. »⁵⁵

L'insistance qu'il met à justifier le décor et l'ampleur de la grande salle sont sans doute à la hauteur des critiques que celle-ci a probablement suscitées : vaine gloire, charnels appétits, pouvoir tyrannique, ce sont les attributs de Fauvel⁵⁶, et il n'est pas indifférent que le nouveau palais parisien soit justement représenté dans le manuscrit fr. 146⁵⁷, en illustration d'une interpolation de « Chaillou de Pesstain »⁵⁸. À ces critiques, non exprimées explicitement par Jean de Jandun mais certainement sous-jacentes au texte - songeons que la grande salle n'a, à cette date, que dix ans d'âge, et que les adjonctions de « Chaillou de Pestain » remontent à 1318-1320 - , Jean de Jandun oppose deux arguments : d'une part, la monarchie doit bénéficier d'un éclat que lui assurent ces statues quasi vivantes, ces vitraux et cette table de marbre poli et brillant : le lexique de la lumière, que l'on retrouvera bien sûr à propos de la Sainte-Chapelle, est convoqué pour illustrer la gloire du souverain ; d'autre part, toute cette pompe n'est pas mise au service d'un seul homme, que l'on pourrait alors taxer de tyran orgueilleux, mais d'un État : la description de la grande salle s'achève sur les bancs des maîtres des requêtes et des secrétaires-notaires du roi, et c'est désormais le vocabulaire de la

⁵⁵ Jean de Jandun, *Tractatus*..., p. 48. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 49 : « Par honneur pour leur glorieuse mémoire, les statues de tous les rois de France, qui jusqu'à ce jour ont occupé le trône, sont réunies en ce lieu ; elles sont d'une ressemblance si expressive, qu'à première vue on les croirait vivantes. La table de marbre, dont la surface uniforme offre le plus brillant poli, est placée au couchant, sous le reflet de vitraux, en sorte que les convives sont tournés vers l'orient ; elle est d'une telle grandeur que, si j'en citais les dimensions sans fournir la preuve de mon dire, je craindrais qu'on ne me crût pas. Le palais du roi n'a été ni décoré pour l'indolence et les grossiers plaisirs des sens, ni élevé pour flatter la vanité fausse et trompeuse d'une vaine gloire, ni fortifié pour abriter les perfides complots d'une orgueilleuse tyrannie ; mais il a été merveilleusement adapté aux soins actifs, efficaces, complets de la prudence de nos rois, qui cherchent sans cesse par leurs ordonnances à accroître le bien-être public. En effet, sur les sièges élevés qui s'offrent des deux côtés de la salle, on voit s'asseoir presque tous les jours des hommes d'État, que l'on nomme, d'après leurs fonctions propres, les uns Maîtres des requêtes, les autres notaires du roi. Tous, suivant leur rang, obéissant aux ordres de la royauté, travaillent à faire prospérer la chose publique : c'est d'eux qu'émanent presque incessamment les faveurs bienveillantes et honorables des grâces ; c'est par eux que sont présentées les enquêtes pesées avec les balances de l'équité la plus sincère. »

⁵⁶ Fauvel peut d'ailleurs être considéré comme une « figure » d'Enguerrand de Marigny, le constructeur du palais de la Cité ; cf. E.A.R. Brown, « Représentation de la royauté dans les *Livres de Fauvel* »..., p. 224-226.

⁵⁷ Paris, BnF, ms. fr. 146, fol. 30 v^o. Le palais est notamment reconnaissable aux deux pignons accolés de la grande salle. Au-dessus de la vignette, court le vers : « *Ha Parisius civitas regis magni* », qui introduit une pièce musicale à la louange de la ville. Cf. Michael T. Davis, « Desespoir, Esperance, and Douce France : The New Palace, Paris, and the Royal State », dans : M. Bent et A. Wathey, *Fauvel Studies*..., p. 187-213.

⁵⁸ Auteur désormais identifié comme Geoffroy Engelor dit Chalop de Persquen, breton, notaire du roi de 1303 à 1304 : E. Lalou, « La Chancellerie royale à la fin du règne de Philippe IV le Bel », dans : M. Bent et A. Wathey, *Fauvel Studies*..., p. 307-319.

réflexion sur le bon gouvernement qui vient sous la plume de Jean de Jandun, avec les termes de « *virī politici* » et de « *res publica* ». Ce thème est encore renforcé par la suite du texte, qui quitte la grande salle pour décrire la pièce voisine, où se réunit le Parlement pour rendre la justice. Le grand absent de cette longue description, c'est en fin de compte le roi lui-même, qui n'est absolument pas mis en scène dans ce prestigieux décor. Jean de Jandun se livre à une louange de l'État, incarné par un monument et par ses agents, et non à celle d'un monarque. Ce texte est donc très révélateur de la dissociation qui s'établit entre la personne du souverain, et la « couronne ». Du reste, pas un mot n'est dit sur la fonction résidentielle du palais : à lire Jean de Jandun, on pourrait très bien croire que le roi n'habite plus là, comme ce sera effectivement le cas au XV^e siècle.

Cette vision désincarnée du pouvoir n'est pas partagée par les chroniqueurs, qui associent souvent étroitement le palais de la Cité au roi. C'est là, par exemple, que ses biographes mettent généralement en scène Saint Louis lorsqu'il se trouve à Paris⁵⁹. Il en va de même pour Philippe le Bel et ses successeurs chez les chroniqueurs parisiens de la première moitié du XIV^e siècle, comme l'a montré Isabelle Guyot-Bachy⁶⁰.

Si Jean de Jandun n'y fait pas allusion, d'autres textes de notre corpus montrent bien la coexistence, au sein du palais de la Cité, d'espaces publics et d'autres, plus privés. Au XIII^e siècle, la cour et la « chambre aux plaids » du palais de la Cité sont des lieux de représentation où le souverain peut être vu, voire approché : Joinville, par exemple, nous montre le peuple se pressant dans la cour au pied de la chapelle. Mais il existe aussi des espaces résidentiels, beaucoup moins accessibles : Guillaume de Chartres évoque la « *camera* » de Saint Louis, en précisant qu'elle n'est pas ouverte à tous.

Certains espaces, du reste, peuvent avoir un double usage. C'est le cas de la Sainte-Chapelle, qui est à la fois la chapelle personnelle du roi et un grand lieu de cérémonies officielles. Le jardin du palais de la Cité peut lui aussi servir soit de lieu d'ébattement privé, soit d'espace public. Joinville aime à évoquer l'image de Saint Louis réglant ses affaires dans ce jardin, où les plaignants ont (d'après lui) librement accès. D'autres chroniques montrent que cet espace, qui était assez vaste puisqu'il s'étendait jusqu'à la pointe occidentale de l'île de la Cité, pouvait à l'occasion accueillir des cérémonies ou des réunions officielles. Jean de Saint-Victor y situe par exemple le sermon prononcé le 24 juin 1303 par Berthauld de Saint-

⁵⁹ Voir plus loin.

⁶⁰ I. Guyot-Bachy, « La géographie urbaine des chroniqueurs parisiens... »

Denis pour la Nativité de saint Jean-Baptiste, en présence du roi et de la cour, ainsi que d'une « grande foule de peuple » (*vulgique multitudine copiosa*) ; il note d'ailleurs que le prédicateur commença par parler du saint du jour, puis enchaîna sur la grandeur et la puissance du roi de France⁶¹. De même, un peu plus loin, il relate un autre sermon, tenu au même endroit peu après l'arrestation des Templiers, en présence du peuple et du clergé de toutes la paroisses de Paris⁶² : il s'agit d'expliquer aux Parisiens les raisons de cette décision, « *ne populus scandalizaretur de eorum tam subitanea captione* » (afin que le peuple ne se scandalise pas de leur capture si subite) ; le « verger du roi » (*viridarius regis*) est donc ici, clairement, utilisé comme un lieu public.

La double fonction, domestique et publique, du palais de la Cité reste de mise jusqu'au milieu du XIV^e siècle. Comme l'ont relaté les chroniqueurs, c'est là que résidait le dauphin pendant la captivité de son père Jean II ; le palais fut donc le cadre du « Meurtre des Maréchaux » par les Parisiens révoltés, le 22 février 1358, rapporté par tous les chroniqueurs du temps. L'intrusion des rebelles en armes au sein du palais est présentée comme le symbole de l'affront fait au pouvoir royal. On connaît la suite : Charles V, monté sur le trône, ne souhaite plus résider dans ce palais honni ; il part à l'hôtel Saint-Pol, au Louvre, à Vincennes. Mais à la vérité, nos textes ne présentent pas tout à fait les choses sous cet angle : nous verrons qu'à la lecture des *Grandes chroniques de France*, le palais de la Cité conserve son rang et demeure étroitement lié à la personne royale⁶³. Cependant, de fait, il perd la fonction résidentielle dont il était jusqu'ici revêtu. Cette transformation n'apparaît pas clairement dans le récit du règne de Charles V écrit par Pierre d'Orgemont, qui continue à nous montrer le souverain logeant au palais, notamment lors de la visite impériale de 1378 ; mais Charles VI, pour sa part, est plutôt associé à l'hôtel Saint-Pol par ses biographes.

Le palais de la Cité n'en demeure pas moins le cadre des grandes festivités royales, où la grande salle joue un rôle essentiel. Elle est ainsi mise en scène par les *Grandes chroniques de France* (Charles V y organise un somptueux festin en l'honneur de l'empereur venu lui rendre visite à Paris)⁶⁴ et par Jean Froissart dans son récit des festivités d'entrée d'Isabeau de

⁶¹ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 641 : « *Igitur prelati et principibus Francie Parisius congregatis in die Nativitatis sancti Johannis Baptistae, in horto domus regiae, vulgique multitudine copiosa, magister Bertaldus de Sancto Dionysio sermonem fecit in gallico ipsi dei competentem, sub hoc themate, « Erit magnus coram Domino », de magnitudine sancti Johannis primitus exposito, sed post ad regis Francie potentiam et magnitudinem adaptato.* »

⁶² Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 649.

⁶³ Voir notre chapitre sur Charles V.

⁶⁴ Voir plus loin notre chapitre sur Charles V.

Bavière à Paris (1389). Malgré la taille de la salle, celle-ci se révèle alors trop petite : la foule s'y presse tant qu'une table s'effondre sur les dames, et il fait si chaud dans la pièce qu'on est obligé de briser un carreau pour donner un peu d'air à la reine, prête à s'évanouir.

C'est donc la grande salle qui, dans tout notre corpus, constitue l'espace privilégié de l'expression de la majesté royale. Les statues de rois qui ornent la pièce, en matérialisant la continuité dynastique, constituent un symbole très fort du pouvoir : comme Jean de Jandun, Stoa les met en relief dans sa description du palais de la Cité, au sein de la *Cleopolis* (éloge de Paris en vers paru en 1514)⁶⁵. Le marchand milanais de passage à Paris vers 1517 les remarque aussi, et interprète leur attitude : ceux qui ont bien gouverné ont la main levée, les autres la baissent⁶⁶.

Les représentations iconographiques en sont pourtant assez rares : les scènes de dédicace au roi sont nombreuses, mais restent généralement très conventionnelles dans le traitement du décor architectural. On reconnaît cependant sans équivoque cette file de statues de rois dans une enluminure du Maître de Coëtivy, vers 1455, qui montre également la Table de Marbre, ainsi qu'un autre emblème de la monarchie : la statue de cerf dorée qui se trouvait aussi dans la grande salle⁶⁷ (**Planche 126**).

De plus, ces effigies royales ont peut-être inspiré d'autres images, telle que la remise des *Douze périls d'Enfer* à la reine Charlotte de Savoie (BnF, ms. fr. 449) (**Planche 134**). Sur cette miniature, attribuée à Jean Colombe et datée vers 1480⁶⁸, une série de statues de rois se profile en effet à l'arrière-plan de la scène, à environ deux mètres de hauteur. Il ne s'agit pas exactement d'une représentation de la grande salle du palais de la Cité, car ces statues se trouvent dans des niches le long du mur et non sur des piliers. Par ailleurs, le lieu de résidence habituel de la reine était plutôt le château d'Amboise ; mais celui-ci ne semble pas avoir présenté un tel décor. Il semble donc que le peintre ait ici voulu symboliser la majesté royale par une série d'effigies inspirées de la grande salle parisienne, alors même que le palais de la Cité n'était plus le lieu de séjour habituel de la cour.

⁶⁵ Stoa, *Cleopolis...*, fol. D i r^o.

⁶⁶ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 61. Cette interprétation se retrouve chez Corrozet : *Les antiquitez, histoires, chroniques et singularitez de... Paris*, Paris, N. Bonfons, 1577, fol. 97 v^o.

⁶⁷ Paris, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ms. 1265 (traduction de Tite-Live). Cf. Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 84.

⁶⁸ Béatrice Beys, « Images de la reine de France dans les scènes de dédicace du début du XV^e siècle au début du XVI^e siècle », dans M. Faure (éd.), *Reines et princesses au Moyen Âge, Cahiers du Crisima*, t. I, n^o 5, 2001, p. 128-129.

L'autre bâtiment le plus emblématique du palais est bien sûr la Sainte-Chapelle construite par Saint Louis, dont il sera question plus loin, dans notre chapitre sur la sacralité monarchique.

Le palais abrite aussi l'administration royale, qui se développe tout au long du Moyen Âge. Jean de Jandun, dans sa louange du palais, décrit après la grande salle la chambre du Parlement :

« In camera vero spaciosa et speciosa, ad quod hostium, in boreali palatii muro constructum, ingressum prebet, que pro negociorum arduitatibus, majoris eget, tranquillitate secreti, sedent pro tribunalibus oculate peritie viri, vocati magistri Parlamentorum... »⁶⁹.

Dès le règne de Charles V, et plus encore après le départ de la cour en val de Loire, c'est cette fonction administrative et judiciaire qui constitue la vraie raison d'être du palais de la Cité, selon une tradition qui perdure encore aujourd'hui. Mais le palais conserve encore parfois, sous Charles V et Charles VI, son usage ancien de résidence royale, par exemple lors des cérémonies d'entrées. Le Parlement doit alors céder la place : il va tenir ses sessions aux Grands Augustins⁷⁰. En 1410, alors que l'on s'apprête à fêter le retour du roi, qui va loger au palais, le greffier Nicolas de Baye signale avoir fait murer la porte donnant accès aux « tournelles de ceans, esquelles a procès sans nombre, qui seroient en aventure d'estre embroillez, fouillez et adirez et perdus, qui seroit dammage inestimable a tous, de quelque estat que ce soit, de ce royaume. »⁷¹ La cour de Parlement n'a pas préséance sur la cour royale, mais elle protège ses archives.

Au début du XV^e siècle, le palais de la Cité est donc encore, à certains moments, le palais du roi, même si celui-ci réside ordinairement plutôt à l'hôtel Saint-Pol. C'est toujours dans la Cité que l'on éprouve le besoin d'organiser les grandes cérémonies monarchiques : festins ou réunions extraordinaires. Michel Pintoin en fait le cadre de la réception de l'empereur byzantin Manuel II⁷² et des noces du fils de Louis de Bourbon, Jean de Clermont, avec Marie de Berry, que Charles VI, nous dit-il, voulut célébrer en grande pompe car ils étaient tous deux issus de sang royal⁷³. Le palais de la Cité apparaît ainsi comme un gage de

⁶⁹ Jean de Jandun, *Tractatus...*, p. 48. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 49 : « Dans une vaste et belle chambre à laquelle donne accès une porte spéciale, pratiquée dans le mur septentrional du palais, parce que les affaires difficiles qui s'y traitent exigent une plus grande tranquillité et une plus complète retraite, siègent à leur tribunal des hommes d'une habileté toujours éveillée, que l'on nomme les Maîtres du Parlement. »

⁷⁰ Ex. en novembre 1380 : B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...*, p. 58.

⁷¹ B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...*, p. 59.

⁷² Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. II (éd. du CTHS, vol. 1), livre XXI, p. 756 [1400] : « ...Palacio regali regio convivio celebrato... »

⁷³ *Ibid.*, p. 758 [1400].

solennité. On en trouvera par exemple la preuve dans le récit de Michel Pintoin relatif à la consultation des états, en février 1413 :

« *Soluto colloquio, mensis februaryi nona die rex ex deambulatorio ambiente curiam Sancti Pauli, in quo cum domesticis confabulari solebat, cum aula regia tante capacitatis non esset quod posset accedentibus locum dare, venerandam Universitatem et vices Parisienses audire statuit et quid in supradictis sentirent.* »⁷⁴

La grande salle du palais de la Cité aurait donc été, aux yeux du Religieux, l'endroit naturel pour la convocation des états, mais faute de place, on s'est rabattu sur la galerie de l'hôtel Saint-Pol, bien que celle-ci soit habituellement réservée, nous dit-il, aux discussions privées.

Une autre preuve du prestige conservé par le Palais de la Cité nous est apportée par le *Songe du Viel Pelerin*, écrit par Philippe de Mézières en 1389 : c'est là que la reine Vérité tient son parlement général, pour remédier aux maux de la France⁷⁵.

Mais à partir des années 1430, le vieux palais abrite de moins en moins souvent le roi, même si celui-ci y fait traditionnellement un bref passage lors de son entrée à Paris. Cette transformation des usages se traduit dans notre corpus, qui finit par associer le palais au seul Parlement - les autres organes, tels que la Chambre des comptes, étant moins souvent évoqués par les écrivains⁷⁶. Ainsi dans le *Recueil des repues franches* (vers 1480), l'auteur présente le palais comme le cadre de procès qui ruinent les plaignants :

« Lors vins pour entrer en la salle :
L'un y monte, l'autre devalle⁷⁷.
La me pourmenay de par Dieu
Regardant l'estat de ce lieu
Et quant je l'euz bien regardee
Tant plus la vois et mieux m'agree.
Je vis la tant de mirelifiques,
Tant d'ameçons et tant d'affiques
Pour atraper les plus huppez :
Les plus rouges y sont happez.
A l'un convient vendre sa terre,

⁷⁴ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. IV (éd. du CTHS, vol. 2), livre XXXIII, p. 738-740. Traduction de L. Bellaguet, p. 739-741 : « Sur ce, l'on se sépara, et l'assemblée fut remise au 9 février. Ce jour-là, le roi donna audience à la vénérable Université et aux bourgeois de Paris dans la galerie qui entourait la cour de l'hôtel Saint-Pol, et où il devait ordinairement avec ses familiers ; car la grande salle du Palais n'était pas assez vaste pour contenir tous ceux s'étaient rendus à son appel, afin de lui donner leur avis en cette occurrence. »

⁷⁵ Philippe de Mézières, *Le Songe du Viel Pelerin...*, t. I, p. 26 (prologue) : « Ou second livre Verité la royne, ainsi acompaignee comme dist est, entre en esperit ou royaume de France, et ou palays royal de Paris tient son grant consistoire et parlement general, en traictant clerement des contraires aus fins besans du royaume de Gaule... » ; ce « Parlement » (une réunion des états) est décrit p. 483 et suivantes.

⁷⁶ Le marchand milanais anonyme du début du XVI^e siècle l'intègre cependant dans sa description de Paris, et relève qu'elle a été construite par Louis XII (*Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 62). De même, Guillebert De Mets la cite dans sa *Description de Paris sous Charles VI...*, p. 159 : « La est la chambre des seigneurs des comptes, des tresoriers, des receveurs, du concierge et dautres officiers. »

⁷⁷ Allusion à la roue de la Fortune.

Maint sans sainttir la se desterre :
Partie ou peu en demourra
De tout ce que vaillant aura. »⁷⁸

C'est aussi l'image qu'en retient Guillaume Cretin (qui, en tant que chantre de la Sainte-Chapelle, connaissait bien les lieux) dans la *Chronique* en vers qu'il écrivit pour François I^{er}, entre 1515 et 1525 :

« Soliciteurs en ce royal manoir
Doyt on courir sur pavé blanc et noyr
Soirs et matins pour presenter requestes »⁷⁹.

Enfin, le palais de la Cité abrite aussi, de façon plus inattendue (mais familière à tout lecteur des classiques, puisque la situation a perduré à l'époque moderne), des activités commerciales. Ce sont d'ailleurs celles-ci qui ont donné son nom à la « Galerie des Merciers » ou « Galerie Mercière », construite par Saint Louis pour relier la Sainte-Chapelle aux appartements royaux. Dès le règne de Philippe le Bel, des étalages de merciers sont en effet attestés dans cette galerie, ainsi qu'en témoigne, dans notre corpus, la *Chronique rimée* de Geoffroy de Paris⁸⁰. Cette activité commerciale est ce qui semble avoir le plus frappé l'Astesan dans sa description du palais de la Cité : sur les 45 vers consacrés à cet édifice, pas moins de 28 nous dépeignent les marchandises de toutes sortes que l'on peut y acheter, depuis les vêtements de drap, les objets en cuir et en métal, jusqu'aux livres, en passant par les jeux de dés ou d'échecs et les poupées pour les petites filles⁸¹. Seuls les trois premiers vers évoquent la fonction judiciaire du palais, qui est à cette époque sa fonction primordiale, puisqu'il ne sert plus de résidence aux rois. Certes, l'auteur revient un peu plus loin sur le Parlement, au sein des strophes présentant les corps constitués ; mais la dimension officielle du palais de la Cité n'en est pas moins rapidement expédiée par notre poète, visiblement plus sensible aux charmes des emplettes. Comme à son habitude⁸², l'Astesan ne s'intéresse guère à l'aspect architectural, et n'évoque même pas les grands degrés ni la Grand Salle. En revanche, il décrit longuement un serpent qui y était suspendu, censé être un trophée de Godefroid de Bouillon.

Bien que l'Astesan soit indubitablement celui de nos auteurs qui ait montré la plus grande fascination pour les boutiques du Palais, cette fonction commerciale est aussi évoquée

⁷⁸ *Recueil des repues franchises...*, p. 86-87, vers 211-224.

⁷⁹ Guillaume Cretin, *Recueil sommaire des cronicques françoyses*, ms. fr. 2819, fol. 144.

⁸⁰ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, vers 7800 (RHF t. XXII p. 164). Cf. J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. II, p. 91.

⁸¹ Antoine Astesan, *Éloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 532.

⁸² Voir aussi la façon dont il décrit Notre-Dame, traitée dans notre chapitre 13.

par d'autres écrivains. Stoa, au début du XVI^e siècle, commence certes sa description du Palais par les emblèmes de la monarchie, mais passe ensuite à l'éloge des marchandises exposées à la vente :

*« Sub venalitiis poteris spectare cadurcis
Arma, mitras, gladios, telas, conchylia, gemmas
Et specula auratis immixta nitentia vasis. »*⁸³

En somme, si le Palais de la Cité est ressenti par tous les écrivains comme un des lieux les plus importants de la ville, les fonctions qui lui sont attribuées sont assez différentes selon les textes et l'époque. D'une façon générale, l'édifice apparaît comme le symbole de la monarchie, même après le départ du roi. Mais à partir du XV^e siècle, la relation qu'il entretient avec le souverain est devenue plus abstraite : alors que le palais constituait le cadre privilégié des *Vies de saint Louis*, et que Charles V y était encore très souvent montré par les *Grandes chroniques de France* même si, dans la pratique, il n'y résidait plus, ce lien étroit avec la personne du monarque disparaît dans les chroniques du XV^e siècle. Désormais, si le palais de la Cité est toujours considéré comme un édifice emblématique du pouvoir royal, c'est parce qu'il abrite les institutions centrales de l'État, et plus particulièrement le Parlement. Cette dépersonnalisation de la fonction politique du palais s'accompagne d'une attention accrue portée à son rôle commercial. De fait, en l'absence du roi et de la cour, le palais prend l'image d'un repaire de plaideurs et de boutiquiers ; du reste, aux yeux du marchand milanais de passage à Paris vers 1516-1517, c'est un édifice qui sert aux marchands et aux procès⁸⁴. Cette évolution ne semble cependant pas conduire à une dévalorisation du monument, qui est toujours ressenti comme l'une des étapes obligées de toute description de Paris.

Le Louvre

Bien que le palais de la Cité apparaisse comme l'emblème de la monarchie dans notre corpus, le roi de France, du XIII^e au XVI^e siècle, possède aussi d'autres résidences parisiennes, qui interviennent également dans nos textes : le Louvre tout d'abord, puis l'hôtel Saint-Pol.

⁸³ Stoa, *Cleopolis...*, fol. D ii v^o. Traduction : « On pourra voir, sous les draps proposés à la vente, des armes, des couvre-chefs, des épées, des toiles, de la pourpre, des joyaux, et des miroirs brillants mêlés aux vases d'or. » Peut-être l'expression « *sub venalitiis cadurcis* » renvoie-t-elle plutôt aux toiles qui protégeaient les étals, qu'à des marchandises ? Il faudrait alors comprendre : « On pourra voir, sous les étals de toile, » etc.

⁸⁴ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 63.

Le Louvre a été construit par Philippe Auguste vers 1200, sur la rive droite de la Seine. À l'origine, cette forteresse semble avoir eu une fonction essentiellement militaire ; malgré tout, elle disposait d'une *aula* et d'un logis pour le roi, qui pouvait donc y résider. Mais cette fonction n'apparaît pas dans les biographies de Philippe Auguste ; celles-ci, du reste, ne mentionnent même pas la construction du château. Elles le citent seulement comme le lieu de détention du comte Ferrand après Bouvines⁸⁵. Ce rôle de prison royale revient régulièrement dans notre corpus. Jean Froissart nous montre ainsi Charles V faisant enfermer au Louvre le comte d'Auxerre pour l'empêcher de mener une chevauchée en Aquitaine, en 1367⁸⁶. Il y situe aussi l'exécution du comte de Guines, connétable de France, en 1350, en soulignant que cette décapitation, à laquelle on procéda de nuit, fut ressentie comme un signe de l'arbitraire du souverain (Jean II), par opposition aux exécutions publiques⁸⁷. Selon la *Chronique normande du XIV^e siècle*, le Louvre fut aussi utilisé comme geôle par Etienne Marcel en 1358 : c'est là qu'il installa des prisonniers anglais qu'il fit ensuite secrètement remettre en liberté, le châtelain du Louvre étant de son parti⁸⁸. Le « Bourgeois de Paris », quant à lui, nous montre le roi d'Angleterre envoyant au Louvre les prisonniers faits à Meaux en 1422, avant de les acheminer vers la Normandie et l'Angleterre⁸⁹. Enfin Thomas Basin rapporte, à tort semble-t-il, que Jean d'Alençon y mourut en captivité sous Louis XI⁹⁰.

Le donjon, réputé inexpugnable, abrite aussi le trésor royal à partir du règne de Philippe le Bel ; dans les chroniques de Saint-Denis, on voit le jeune Charles de Normandie, futur Charles V, visitant le trésor du Louvre après la bataille de Poitiers⁹¹.

⁸⁵ Guillaume le Breton, *Philippide*..., chant XII, vers 166-167, p. 354.

⁸⁶ Jean Froissart, *Chronique*, Livre I, ms d'Amiens, éd. G.T. Diller, tome III, 1992, § 732, p. 444 : « Et pour estre plus asseurs dou dit comte, il le fist adont aller tenir prison ens où castiel dou Louvre dedens Paris et le fist garder bien et songneusement. »

⁸⁷ Jean Froissart, *Chronique*, Livre I (ms d'Amiens), § 534 : « Siques le nuit meysmes li connestables eut la teste coupee en le tour dou Louvre : dont li roys en fu durement blammez més on n'en eult aultre cose. » ; voir aussi l'éd. SHF, t. IV, p. 123-125. L'événement est également rapporté par la *Chronique dite de Jean de Venette*..., p. 124 (qui situe par erreur l'exécution à l'hôtel de Nesle)

⁸⁸ *Chronique normande du XIV^e siècle*..., p. 133.

⁸⁹ *Journal d'un Bourgeois de Paris*..., p. 169-170.

⁹⁰ Thomas Basin, *Histoire de Louis XI*..., t. III, p. 294 : « *Quam vero acerbo insequeretur odio juvenem ducem Alenconii, cujus patrem in castro de Louvre, Parisius, ad obitum usque captivum asservari fecit, quis sufficienter refere possit ?* » Traduction par Ch. Samarand et M.-C. Garand, p. 295 : « Qui peut dire avec assez d'éloquence de quelle haine furieuse il poursuivit le jeune duc d'Alençon dont il fit garder jusqu'à sa mort le père prisonnier au château du Louvre, à Paris ? ». Thomas Basin fait ici référence à Jean II d'Alençon, condamné à mort en 1474, peine commuée en détention perpétuelle ; il mourut en 1476 dans la maison d'un bourgeois de Paris qui lui servait de prison (J. Quicherat, *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*..., t. III, p. 172).

⁹¹ *Chronique de Richard Lescot* ..., p. 106.

Mais cette fonction militaire et coercitive n'est pas le seul usage du Louvre, qui sert aussi de résidence royale et accueille diverses réceptions et assemblées. Ce rôle est attesté sous Philippe le Bel et se renforce dans la seconde moitié du XIV^e siècle, car Charles V engagea sur le château de grands travaux qui augmentèrent considérablement la surface habitable⁹². De ce fait, le Louvre revient à plusieurs reprises comme résidence royale dans les *Grandes chroniques de France* et chez Christine de Pizan. Pour Guillebert De Mets, c'est cette fonction résidentielle qui résume l'édifice, même s'il relève aussi son caractère fortifié (il cite du reste la Bastille, « qui est moult forte », juste après) :

« La tour et le chastel du Louvre ou il [y] a logis pour le Roy et les douze pers. »⁹³

La référence aux « douze pairs » montre le caractère officiel et prestigieux de cette résidence. De fait, au début du XV^e siècle, elle accueille selon les chroniqueurs de grandes fêtes et des hôtes de marque. Michel Pintoin nous apprend qu'en 1400, on y logea l'empereur Manuel II venu en visite officielle à Paris⁹⁴ ; et en 1403, le duc de Bourgogne y donna un splendide festin au roi (alors en rémission), à la reine, aux ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon, et à tous les princes du sang⁹⁵. Un peu plus tard, le Louvre sert de résidence au dauphin ; on pourrait même dire : de « résidence surveillée », à suivre la *Chronique de Charles VII* du héraut Berry, selon laquelle le duc de Bourgogne, ayant récupéré le prince à Juvisy en août 1405, « le mist ou chastel du Louvre »⁹⁶.

Par la suite, le départ du roi et de la cour ne fait que renforcer le Louvre dans son rôle de prison, jusqu'à ce que François I^{er} n'engage les travaux qui devaient aboutir à la reconstruction totale de l'édifice, en lui rendant sa fonction résidentielle. Les voyageurs qui passent par Paris, à la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, perçoivent le Louvre avant tout comme un édifice militaire : Hieronymus Münster le range parmi les « *castra* », comme la Bastille, la tour de Nesle et Vincennes ; curieusement, il croit qu'il a été construit par les Anglais, peut-être parce qu'il a servi de prison sous la monarchie franco-anglaise⁹⁷. Vers 1517, le marchand milanais anonyme dénombre pour sa part deux châteaux à Paris : la Bastille et le Louvre ; ce dernier, nous dit-il, est le lieu où se rendent tous les hommages de

⁹² Voir notre chapitre sur Charles V.

⁹³ Guillebert de Metz, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 194.

⁹⁴ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. II (éd. du CTHS, vol. 1), livre XXI, p. 756 [1400].

⁹⁵ *Ibid.*, t. III, (éd. du CTHS, vol. 2), Livre XXIV, chap. 1, p. 78.

⁹⁶ Gilles Le Bouvier, dit « Héraut Berry », *Chronique de Charles VII*, p. 16.

⁹⁷ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 327.

France⁹⁸, information qu'il est le premier à fournir dans notre corpus de textes, et qui correspond en effet à la pratique féodale.

Les hôtels de l'est parisien : Saint-Pol, les Tournelles

Toujours sur la rive droite, mais en allant cette fois vers l'est, le roi disposait aussi à la fin du Moyen Âge d'un hôtel, que l'on appelait « hôtel Saint-Pol » car il était voisin de l'église du même nom. Ainsi que le rappelle Christine de Pizan, cette résidence fut aménagée par Charles V ; nous verrons plus loin le détail de ce chantier, et l'usage de l'hôtel tel que nous le montrent les biographies du souverain⁹⁹. Bien que Charles V y ait régulièrement résidé, c'est surtout à Charles VI que notre corpus associe l'hôtel Saint-Pol. C'est là, en effet, que se tient ordinairement le souverain, de moins en moins mobile au fur et à mesure de la progression de sa maladie. Pendant les nombreux troubles qui agitent la capitale au début du XV^e siècle, l'hôtel Saint-Pol revient donc très régulièrement sous la plume des chroniqueurs. Par exemple, dans la *Chronique de Charles VII* du héraut Berry, c'est là que se rendent pour voir le roi et son fils aîné les représentants des Parisiens qui souhaiteraient faire alliance avec Charles d'Orléans en 1413, ou bien, dans l'autre camp, Jean de Villiers de l'Isle-Adam après la prise de la ville par les Bourguignons en 1418¹⁰⁰.

Après la mort de Charles VI, en 1422, cet hôtel continua à être occupé par la reine, Isabeau de Bavière, jusqu'à son propre décès en 1435. Par la suite, il fut complètement abandonné par les rois et finit par être loti. Il fut remplacé, comme résidence royale, par le tout proche hôtel des Tournelles que le duc de Bedford, régent de France, avait accommodé à son usage et qui demeura dès lors le séjour privilégié des rois lors de leurs passages à Paris. Henri VI y loge en 1431 au moment de son « entrée ». Louis XI l'adopte lui aussi comme résidence parisienne, et pour le marchand milanais qui nous décrit Paris vers 1517, c'est toujours l'hôtel des Tournelles qui est l'endroit où logent les rois quand ils viennent à Paris¹⁰¹.

Cette présence royale dans l'est de Paris apporte un prestige inattendu à l'église paroissiale Saint-Paul, car c'est là que sont baptisés certains rejetons royaux, comme le futur Charles VII. Les chroniques s'en font volontiers l'écho, aussi bien sous le règne de

⁹⁸ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 60.

⁹⁹ Voir notre chapitre sur Charles V en partie III.

¹⁰⁰ Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII...*, p. 58 et p. 86.

¹⁰¹ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 60.

Charles V¹⁰² que sous celui de son successeur, comme en témoigne par exemple ce passage de la *Chronique* du héraut Berry :

« En icelle meisme annee [1403], le XX^e jour du moys de feuvrier¹⁰³, acoucha la royne de France, nommee Ysabel de Baviere, d'un filz qui fut nommé Charles et le tint sur fons en l'église de Saint Pol a Paris messire Charles, seigneur de Labreit, connestable de France dessus nommé. »¹⁰⁴

On peut en dire autant de l'église des Célestins, fondée par Charles V et très fréquentée par Louis d'Orléans, qui y fut inhumé. Son tombeau est cité par l'Astesan, ainsi que par les voyageurs du début du XVI^e siècle.

Une sorte de polarité royale secondaire s'affirme donc dans l'est de Paris aux XIV^e et XV^e siècles, mais elle reste bien plus faiblement représentée, dans notre corpus, que le palais de la Cité.

Au sein de la ville, la puissance royale s'incarne donc dans un certain nombre de monuments qui servent de résidence au souverain mais aussi de cadre à son administration et à sa justice. Paris se présente ainsi, dans ses pierres même, comme « *sedes regia* », à la différence de Londres où la présence royale est beaucoup moins palpable dans le patrimoine monumental de la ville¹⁰⁵. Cette spécificité parisienne forme un trait marquant de l'image de Paris, telle qu'elle nous est transmise par les textes littéraires du Moyen Âge. Les écrivains identifient plusieurs édifices emblématiques de cette relation intime entre Paris et la monarchie française, à commencer bien sûr par le Palais de la Cité, qui constitue le symbole le plus éminent de la fonction de capitale politique endossée par l'agglomération. Outre les résidences royales, notre corpus mentionne aussi plusieurs grandes demeures appartenant aux membres de la cour, aristocratie ou grands serviteurs de l'État, qui contribuent eux aussi à

¹⁰² Voir le chapitre consacré plus loin à ce roi.

¹⁰³ En réalité, sans doute le 28 février.

¹⁰⁴ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 6.

¹⁰⁵ Cf. J.-Ph. Genet, « Londres et sa configuration monumentale... », p. 339 : « L'examen du patrimoine monumental et de l'organisation urbanistique de la cité de Londres, révèle donc l'absence presque totale du pouvoir royal et de ses marques symboliques dans la ville, l'un des contrastes les plus frappants avec Paris. » L'auteur souligne que le roi d'Angleterre ne dispose que d'un édifice vraiment impressionnant dans la cité : la tour de Londres. Il y a aussi quelques « *wardrobes* » dans la ville, pour le roi, la reine ou d'autres membres de la famille royale, et quelques bâtiments abritant l'administration royale, comme le dépôt des *Rolls*, mais les résidences du souverain se trouvent hors de la Cité : Westminster à proximité, et de nombreuses autres dans les environs (Eltham, Kennington, Sheen, Richmond, etc.). Pour Jean-Philippe Genet, malgré le caractère imposant de la tour de Londres et de la cathédrale Saint-Paul, « ce qui marque la cité, et cela avec une force croissante du XIV^e au XVI^e siècle, c'est l'emprise de son oligarchie marchande » qui se matérialise notamment dans les *halls* des métiers et des professions.

faire de Paris la capitale du royaume. Guillebert De Mets, dans sa description de la ville, consacre un long passage à ces hôtels, en insistant sur leur splendeur.

Paris modelé par les rois : fondations et grands travaux

Dans notre corpus de textes littéraires, les écrivains portent souvent au crédit des rois de France un certain nombre de travaux menés dans la capitale. Certains de ces travaux portent bien sûr sur les résidences royales, citées plus haut : la construction de la Grande salle du palais de la Cité sous Philippe le Bel, l'embellissement du Louvre sous Charles V, l'aménagement de l'hôtel Saint-Pol par ce même souverain. Toutefois, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, ces mentions ne sont pas très nombreuses, ni systématiques. Nous avons par exemple relevé l'absence de toute information sur la construction du Louvre dans les biographies de Philippe Auguste, et des travaux menés sur le palais de la Cité et sur le Louvre sous le règne de Saint Louis (exception faite, bien sûr, de la Sainte-Chapelle).

Les fortifications de la ville, en revanche, ont attiré l'attention des biographes, tant ceux de Philippe Auguste (Rigord pour la rive droite, Guillaume le Breton pour la rive gauche) que ceux de Charles V¹⁰⁶. Dans le domaine édilitaire, le Religieux de Saint-Denis comme le *Journal d'un Bourgeois de Paris* citent également la reconstruction du pont Notre-Dame en 1413, dont Charles VI et sa famille vinrent poser la première pierre.

Les rois de France sont également présentés comme de grands fondateurs d'églises : leur capitale a donc tout naturellement bénéficié de leurs largesses. Dans les biographies royales, les auteurs mettent volontiers l'accent sur cet aspect : nous verrons plus loin comment Saint Louis et Charles V ont ainsi agi à Paris. Certains de ces édifices endossent une fonction mémorielle, car ils abritent le tombeau de leur fondateur : c'est le cas de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. Ce souvenir est régulièrement réactivé par les écrivains. Primat reconnaît dans « l'abbaye de Saint Perre » (future abbaye Sainte-Geneviève) une nécropole familiale pour Clovis et son entourage. Guillebert De Mets mentionne, dans sa *Description de Paris*, la tombe de Clovis dans la « croute » (crypte) de l'abbaye. Guillaume Cretin dans sa *Chronique* en vers (entre 1515 et 1525) fait mention du tombeau de Frédégonde à Saint-Germain-des-Prés, « en un cercueil d'antique sculpture »¹⁰⁷, et de celui de Clovis à Sainte-Geneviève, dont l'épithaphe était attribuée à saint Remi :

« Qu'on aille voir au dit lieu le paraphe

¹⁰⁶ Voir partie III.

¹⁰⁷ C. Beaune, « L'échec d'un historien : l'exemple de Guillaume Cretin »..., p. 125-126.

Où est la date en forme d'épithaphe
Que saint Remi par mètre composa
Lequel autour de sa tombe posa. »¹⁰⁸

Mais bien d'autres églises avaient été fondées par les rois à Paris, s'il faut en croire notre corpus. Une tradition bien ancrée faisait par exemple remonter la fondation de Saint-Jacques-aux-Pèlerins à l'empereur Charlemagne. Un passage de la *Chronique du Pseudo-Turpin*, au XII^e siècle, avait en effet énuméré divers établissements soi-disant créés par Charlemagne en l'honneur de saint Jacques, qui avait soutenu sa campagne militaire en Galice ; parmi ces fondations, l'auteur cite l'église Saint-Jacques de Paris. Cette légende a été reprise par les traductions du *Pseudo-Turpin* en langue vulgaire, comme celle de William de Briane en anglo-normand¹⁰⁹. Le succès de ces traductions au XIII^e siècle et la large diffusion que connut tout au long du Moyen Âge l'original latin, dont on conserve plus de cent manuscrits, assurèrent à cette fondation mythique un prestige inébranlable, dont se fait encore l'écho Guillebert de Metz dans sa *Description de Paris* au XV^e siècle¹¹⁰.

Enfin, les écrivains reconnaissaient dans divers monuments les effigies des rois de France, qui portaient ainsi mémoire du lien entre la ville et la monarchie. Nous avons cité plus haut les statues des rois dans la grande salle du Palais de la Cité. D'autres textes croient reconnaître une autre série de rois de France sur la façade de la cathédrale. Comme l'ont depuis longtemps fait remarquer Eugène Viollet-le-Duc et Émile Mâle, dans les *XXIII manières de vilains*, en 1284, un rustaud admire ainsi dans la galerie des rois de Notre-Dame de Paris les souverains du royaume de France... pendant qu'un voleur lui coupe sa bourse¹¹¹ ! Voici un autre exemple, moins connu, qui montre que cette interprétation avait également cours au XV^e siècle : David Aubert, dans les *Histoires de Charles Martel*, décrit deux statues de Pépin le Bref, l'une dans la grande salle du palais de la Cité et l'autre sur la façade de Notre-Dame :

« Et racomptera ce present volume comment durant la vie du roy Charles Martel, son pere, il occist ung lion en son palais a Paris, ouquel l'on en poeult ancoires veoir contre l'un des pilliers en la grant salle l'apparence tailliee de pierre, comme les ymages des autres roys quy la sont tout a l'entour drescez debout, et pareillement est sa fourme figuree et pourtraite ou portail devant

¹⁰⁸ Guillaume Cretin, *Recueil sommaire des cronicques françoyses...*, ms. fr. 2817, fol. 77. Cf. C. Beaune, « L'échec d'un historien : l'exemple de Guillaume Cretin »..., p. 125.

¹⁰⁹ William de Briane, *The anglo-norman Pseudo-Turpin Chronicle...*, p. 36 : "...e si en fist la eglise Seynt Jake a Parris entre Seyne e Mounmartre... »

¹¹⁰ Guillebert de Metz, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 191.

¹¹¹ *XXIII manières de vilains*, p. 8-10 : « Li vilains Babuins est cil ki va devant Nostre Dame à Paris, et regarde les rois et dist : « Vés là Pepin, vés là Charlemainne. » Et on li coupe sa borse par deriere. ». Cité par E. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire*, tome II, article « Cathédrale », p. 389 ; et par E. Mâle, *L'art religieux du XIII^e siècle en France...*, p. 326.

Nostre Dame de Paris, taillie entre les autres roys et mis a deux piés sur ung lyon, signiffiant la haulte conqueste que il avoit faite en son jenne eage. »¹¹²

Ces interprétations ont perduré bien après le Moyen Âge, ainsi qu'en témoigne par exemple Gilles Corrozet ; c'est d'ailleurs parce que ces statues étaient ressenties comme celles des rois de France qu'elles furent jetées à bas par les révolutionnaires. L'exemple de la galerie des rois de Chartres, étudiée par Claudine Lautier, montre que parmi ces statues figurent deux ou trois rois carolingiens, peut-être Charlemagne et Pépin (avec son lion)¹¹³ : il faut donc sans doute voir dans ces galeries de rois une référence générale aux « bons souverains », ceux de l'Ancien Testament surtout, mais sans exclure des allusions à l'histoire de France.

Comme le montre l'exemple de Chartres, et de bien d'autres cathédrales pourvues de « galeries des rois », Paris n'avait pas le monopole de ce type de sculptures. Néanmoins, la capitale semble bien avoir présenté une concentration d'effigies royales assez exceptionnelle¹¹⁴ ; et si l'on y ajoute les tombeaux de Saint-Denis et les statues du château de Vincennes, on voit que la région parisienne accordait une part importante aux rois de France dans ce que nous appellerions aujourd'hui la « statuaire publique. » Cette spécificité n'a pas échappé aux écrivains médiévaux, même s'ils n'ont pas décrit toutes les effigies royales de la ville et de sa région : les mentions sont à vrai dire assez partielles, mais permettent malgré tout de sentir la présence de ces rois de pierre qui faisaient pendant à ceux qui habitaient en chair et en os dans la capitale et ses environs.

3. L'exercice de la justice royale

Dans notre corpus, Paris constitue le cadre privilégié de l'exercice public de la justice royale, que ce soit en matière de jugement, d'incarcération ou d'exécution. Cette primauté est évidemment liée à l'importance conférée à la justice dans la conception du pouvoir royal ; c'est parce que Paris est la capitale du royaume que la justice du roi est régulièrement associée à la ville. Ce rôle prend corps dans plusieurs lieux spécifiques : la chambre du

¹¹² David Aubert, *Guerin le Loherain*, prologue, p. 53. Comme l'a démontré Anne Schoysmans, David Aubert a emprunté cet épisode à la mise en prose du poème d'Adenet le Roi : *l'Histoire de la reine Berthe et du roy Pepin* (A. Schoysmans, « Un épisode de suture dans *l'Histoire de Charles Martel* »...).

¹¹³ C. Lautier, « Les deux galeries des rois de la cathédrale de Chartres », dans C. Lautier (dir.), *La cathédrale de Chartres...*, p. 41-64.

¹¹⁴ Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 102-105.

Parlement au Palais de la Cité, dont nous avons déjà parlé, mais aussi les différentes prisons (le Châtelet, la Conciergerie, le Louvre, etc.) et les lieux d'exécution publique (les halles, le gibet de Montfaucon).

Les prisons

L'exercice de la justice royale à Paris s'incarne en premier lieu dans les prisons, où sont reclus les prévenus en attente de jugement mais aussi certains condamnés, notamment pour dette¹¹⁵.

Le Châtelet, au débouché du Grand Pont sur la rive droite, apparaît dans notre corpus comme « la » prison royale par excellence ; c'est aussi le siège de la justice rendue par le prévôt de Paris, représentant du roi dans la capitale¹¹⁶. On y voit défiler, dans les chroniques, une foule de personnes arrêtées par les agents de ce prévôt. Les premières occurrences remontent au règne de Saint Louis, et les mentions se multiplient par la suite dans notre corpus. Dans certains cas, les personnes incarcérées seraient aujourd'hui appelés des « criminels politiques » : c'est là par exemple, nous dit Froissart, que Jean II fait enfermer le roi de Navarre après s'être emparé de lui à Rouen. Mais le Châtelet accueille surtout des prisonniers « de droit commun » accusés de crimes ou délits divers. Les chroniques ne retiennent qu'une infime partie de ces affaires, les plus spectaculaires, celles qui ont marqué l'auteur ou l'opinion. Voici par exemple le sire d'Ormoï, « chevalier assez noble et riche », qui est arrêté et conduit au Châtelet, dans une cellule séparée, après la mort de sa femme, apparemment empoisonnée par sa maîtresse : le cas est noté par Jean de Saint-Victor dans sa chronique¹¹⁷. Mais bien entendu, la grande majorité des prisonniers du Châtelet ne nous sont connus que par les actes de la pratique, et non par les textes littéraires.

Notre corpus est par ailleurs assez pauvre en observations relatives à l'aspect de l'édifice. Guillebert De Mets relève simplement que les prisons y sont « en merveilleux nombre »¹¹⁸. On sait par les archives que le Châtelet fut agrandi sous Saint Louis¹¹⁹, mais ces

¹¹⁵ Sur l'emprisonnement pour dette au Châtelet de Paris au XV^e siècle, voir J. Clautre, *Dans les geôles du roi...*

¹¹⁶ Sur la prévôté de Paris, voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹¹⁷ Jean de Saint-Victor, *Chronique...*, éd. RHF, tome XXI, p. 651.

¹¹⁸ Guillebert de Metz, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 197 : « Le Chastallet, ou le Prevost de Paris et ses auditeurs tiennent les plais ; et la sont les prisons en merveilleux nombre. »

¹¹⁹ *Layettes*, III, n° 4342, p. 358-359 (vente au prévôt de Paris d'un droit sur la « place aux Poissons » pour l'agrandissement du Châtelet, mai 1257).

travaux ne sont pas mentionnés par les chroniqueurs. Le Petit Châtelet, sur la rive gauche, a davantage retenu l'attention de Guillebert :

« La est petit Chastelet, si espés de mur que on y menroit bien par-dessus une charrette. Si sont dessus ces murs beaux jardins ; la est une viz double, dont ceulx qui montent par une voie ne s'apparçoivent point des autres qui descendent par l'autre voie. »¹²⁰

Outre les deux Châtelets, les chroniques mentionnent de nombreuses autres prisons royales dans Paris. A la Bastille fut par exemple incarcéré le prévôt de Paris Robert d'Estouteville en 1460, avant d'être transféré au Louvre, comme l'indique Jean de Roye¹²¹ ; en 1462, Antoine de Chabannes y fit également un séjour, après avoir été dans un premier temps prisonnier à la Conciergerie du palais, ainsi que le relève Jean Le Clerc¹²². Le Louvre, nous l'avons vu plus haut, a aussi pu jouer le rôle de prison royale dans diverses chroniques.

Tout lieu fortifié est du reste susceptible de servir de prison, surtout dans des temps troublés. En 1413, une partie des serviteurs du duc de Guyenne fut ainsi amenée à l'hôtel d'Artois, tandis que Pierre des Essarts « fut prins et mené en la grosse tour, nommee le chastiau de bois, a l'endroit de l'ostel de Neelle de l'autre part de la riviere » (il s'agit de la Tour de Bois, devant le Louvre) et le duc de Bavière « en une grosse tour sur la riviere au droit du Louvre »¹²³. Mais en l'occurrence, la justice royale est débordée par la pression du peuple de Paris et ne s'exerce plus selon les normes ordinaires.

Paris, lieu des grandes exécutions publiques

Dans notre corpus, Paris apparaît aussi comme la scène par excellence des exécutions publiques opérées par la justice royale, qui dispose pour cette triste besogne de deux lieux particulièrement emblématiques, bien connus de tous : le gibet de Montfaucon et les halles des Champeaux.

La première exécution publique attestée « aux Champeaux » par les textes littéraires est celle des Amauriciens, ordonnée par Philippe Auguste en 1210 : Guillaume le Breton situe la scène « aux Champeaux hors les murs »¹²⁴. Par la suite, on retrouve parfois le terme de

¹²⁰ Guillebert de Metz, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 161.

¹²¹ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, t.I, p. 11.

¹²² Jean Le Clerc, ajouts à la *Chronique scandaleuse*, t. II, p. 157.

¹²³ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 56. Voir aussi le *Journal* de Nicolas de Baye, t. II, p. 113.

¹²⁴ Guillaume le Breton, *Gesta Philippi regis...*, chapitre 154, p. 233.

« Champeaux » employé dans le même contexte, par exemple chez Jean de Saint-Victor à propos des boulangers malhonnêtes qui vendaient un pain fait avec des excréments de porcs :

*« Cognita ergo veritate, positae sunt rotae in campellis Parisius sexdecim super palos, et super eas singuli tales panifici constituti, tenentes manibus elevatis panum frusta taliter corruptorum. Postea sunt de Francia banniti. »*¹²⁵

Mais le plus souvent, les écrivains parlent tout simplement des halles, puisque c'est là que se déroulent les exécutions et notamment, les décapitations, qui sont le mode d'exécution capitale le plus présent dans la littérature. En réalité, le supplice le plus fréquent était la pendaison, mais, comme on l'a déjà relevé à propos du Châtelet, notre corpus enregistre de préférence les événements sortant de l'ordinaire, plutôt que les peines courantes. Les chroniques, notamment, ne se préoccupent guère des crimes et délits banals : elles ne s'intéressent qu'aux crimes plus graves, tels que la lèse-majesté. Et ces causes sont généralement jugées par le Parlement de Paris, les coupables étant ensuite châtiés aux halles. Ainsi s'explique la très forte proportion de ces scènes chez les chroniqueurs. C'est du reste un tel épisode qui nous vaut de posséder une représentation sans doute assez fidèle de la place où se déroulaient les décapitations, à côté du pilori (**Planche 131b**).

L'autre grand lieu des exécutions publiques est bien évidemment le gibet de Montfaucon, élevé au nord de Paris au XIII^e siècle. C'est un des lieux de Paris les plus représentés dans notre corpus. Les deux endroits symbolisant la justice royale pouvaient d'ailleurs être associés, car lorsqu'un condamné était décapité aux halles, son corps était souvent ensuite emmené à Montfaucon où il achevait de se décomposer, comme le relate par exemple le héraut Berry :

*« ... fist pendre ledit prevost ung chevalier, nommé messire Binet d'Espineuse¹²⁶, et le fist amener a Paris et lui fist coper la teste es halles de Paris, puis fist mener le corps au gibet. »*¹²⁷

Ceci impliquait, évidemment, de les pendre différemment, par les aisselles et non par le cou ; ce que précisent souvent les chroniqueurs, ainsi pour les chevaliers bretons qui furent décapités en 1343 pour lèse-majesté :

*« furent mis hors du Chatellet de Paris et trainez es hales tant comme très mauvais traitres ; et touz, l'un après l'autre, orent les coulz copez, et puis furent trainez jusques au gibet, et après, au plus haut lieu du gibez penduz par les esselles, et leurs testes après eulz. »*¹²⁸

¹²⁵ Jean de Saint-Victor, *Chronique...*, éd. RHF, tome XXI, p. 663. Traduction : « Une fois connue la vérité, seize roues furent mises en place aux Champeaux de Paris, sur des pieux, et on plaça sur chacune un boulanger, tenant dans ses mains des bouts de ces pains corrompus. Puis ils furent bannis de France. »

¹²⁶ Peut-être confusion pour Colinet de Puisseux, capitaine du pont de Saint-Cloud.

¹²⁷ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 43-44 [1411].

¹²⁸ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 246.

La pendaison pure et simple au gibet de Montfaucon était considérée comme particulièrement infamante : elle fut notamment infligée à Enguerrand de Marigny en 1315, et son cas revient souvent dans les œuvres littéraires comme symbole du châtement des mauvais conseillers, mais aussi de l'inconstance de la Fortune ; un « dit » lui fut d'ailleurs spécifiquement consacré par Jean de Condé, sans doute peu après son exécution, et il fait bien entendu mention de sa fin à Montfaucon :

« Trop grans estoit sa seignourie,
Quar, ainsi com je vous ai dit,
Tout estoit sien sans contredit.
Or est changié la merele,
Mal est tournée la querele,
C'on l'a à Montfaucon pendu. »¹²⁹

Si la pendaison est évidemment le supplice le plus couramment évoqué à propos de Montfaucon, les textes mentionnent aussi un autre type d'exécution : l'enfouissement vivant, qui se pratiquait devant le gibet. Jean de Roye, dans la *Chronique scandaleuse*, en cite un exemple : celui de Perrette Mauger, ainsi enterrée vive par le bourreau Henry Cousin en 1460 pour plusieurs vols et recels ; ses efforts pour se soustraire au verdict, en prétendant être enceinte, ne la sauvèrent pas de son exécution « aux champs devant ledit gibet »¹³⁰. Toutefois, ce genre de mentions est exceptionnel et ne joue qu'un rôle très marginal dans l'image que l'on se faisait de Montfaucon au Moyen Âge.

Vers 1457, le gibet de Montfaucon fut remplacé par un gibet neuf, le gibet de Montigny : on en trouve mention dans la *Chronique scandaleuse*¹³¹. Néanmoins, l'ancien nom est demeuré en usage. On le retrouve par exemple vers 1480 dans le *Recueil des repues franches*, dont l'une des scènes se déroule « pres le gibet de Montfaucon »¹³² : des compagnons y amènent des filles et des chappons, signe que ce quartier peu fréquenté pouvait servir de lieu d'ébattement, malgré sa funèbre réputation. C'est peut-être, pour l'auteur anonyme des *Repues franches*, une façon de conjurer le sort promis aux « mauvais garçons ».

¹²⁹ Jean de Condé, *Dit du seigneur de Marigny*, dans *Dits et contes...*, t. III, p. 267-276 et plus précisément, pour le passage cité, vers 114-119, p. 271.

¹³⁰ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, t.I, p. 4-5.

¹³¹ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, t.I, p. 3-4 : « En ce temps [1460] fut faite justice et grande execution audit lieu de Paris de plusieurs povres et indigentes creatures, comme de larrons, sacrileges, pipeurs et crocheteurs. Et pour lesdis cas plusieurs en furent batus au cul de la charrette, pour leurs jeunes aages et premier mefait, et les aultres, pour leur mauvaise coutume et perserverence, furent penduz et estranglez au gibet de Paris, nommé Montigny, nouvelle[ment] créé et estably pour la grant vieillesse, ruine et decadence du precedent et ancien gibet, nommé Montfaucon. »

¹³² *Recueil des repues franches...*, « La repute faicte aupres de Montfaucon », p. 130-135, et ici, vers 1100, p. 131.

Une autre manière d’apprivoiser la peur suscitée par ce sinistre endroit est d’en taire le nom, à l’instar de François Villon : comme l’a souligné Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « l’ombre du gibet plane sur l’œuvre mais le nom de Montfaucon n’est pas prononcé, si ce n’est de manière indirecte dans les Ballades en jargon quand Villon parle de la « grant mathe gaudie » (I, v.1 ; et VII, v. 1) et de la « Montjoye » (III, v. 27). La proximité réelle du gibet retient le nom dans la gorge. »¹³³ En revanche les autres écrivains contemporains, moins directement menacés par cette triste fin, n’hésitent pas à évoquer Montfaucon comme emblème de la punition : c’est là que fut supplicié Jean de Montagu, comme le rappelle Georges Chastelain dans le *Temple de Boccace*¹³⁴ ; et dans un registre plus satirique, Martin Le Franc s’amuse à comparer le mariage au gibet de Montfaucon, au bénéfique évidemment de ce dernier¹³⁵. Bref, Montfaucon est sans doute l’un des édifices parisiens les plus présents dans l’imaginaire médiéval, et même s’il n’est pas explicitement mentionné, c’est bien sûr à lui que fait référence la célèbre *Ballade des pendus*¹³⁶, tout comme les deux ballades en jargon qui, elles, situent d’entrée de jeu la scène « à Parouart » [Paris]¹³⁷.

Sa silhouette nous est restée familière grâce au talent de Jean Fouquet, qui a représenté Montfaucon dans les *Grandes chroniques de France*, en arrière-plan du bûcher des Amauriciens ordonné par Philippe Auguste (**Planche 128b**). Fouquet, par un habile usage de la perspective, met en relief l’ampleur de ce gibet, auquel il confère seize piliers¹³⁸. Il a repris la même représentation dans les *Heures d’Etienne Chevalier*, au sein du paysage du *Martyre de sainte Catherine*, signe qu’il considérait le gibet de Montfaucon comme l’un des monuments marquants de la capitale.

¹³³ J. Cerquiglini-Toulet, Préface aux *Œuvres* de François Villon dans la Bibliothèque de la Pléiade, p. XIII.

¹³⁴ Georges Chastelain, *Le Temple de Boccace...*, p. 35-37, I, 13 : l’auteur voit devant lui «...Montagu, grant maistre d’ostel de France, lequel je congneux par ce que pendu le choisy par soubz les aisselles, sans teste, a Mont Falcon, la teste sus ung fust. Dont luy, soy dolant de tte fin après tant de gloire obtenue, vint ramentevoir droit cy la parversité de sa fortune non jamais redoubtee ».

¹³⁵ Martin Le Franc, *Le Champion des Dames...*, t. II, v. 6464 : « Au grand gibet de Montfaucon ». Cette référence et la précédente sont tirées de J. Cerquiglini-Toulet, *ibid.*, n. 2.

¹³⁶ François Villon, *Œuvres* (La Pléiade) : « Freres humains qui après nous vivez »..., p. 214-217. Le titre a été donné par la critique moderne.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 239 (*Ballades en jargon : Ballade I*, vers 1-2) :

« A Parouart, la grant mathe gaudie
Ou accollez sont duppez et noirciz »...

Traduction par Jacqueline Cerquiglini-Toulet, p. 238 :

« À Paris, à la grande Montjoie
Où les imbéciles sont accouplés et noircissent »...

Le premier vers est repris à l’identique dans la *Ballade VII* (p. 263, vers 1).

¹³⁸ B. Morel, *Une iconographie de la répression judiciaire...*, p. 223-225. D’après Sauval, les piliers étaient peut-être un peu moins nombreux.

On associe aussi au gibet de Montfaucon les gravures illustrant les premières impressions de la *Ballade des pendus* de François Villon. La plus célèbre est celle de l'édition Levet (1489) : moins précise que la miniature de Fouquet dans le rendu du monument, elle possède cependant une force d'évocation très pathétique, avec ses trois cadavres, en différents états de décomposition, se balançant au bout de leur corde.

Outre ces deux lieux emblématiques, c'est toute la ville qui se voit associée à l'exécution car les condamnés y effectuent un trajet qui participe, lui aussi, du rituel. Les chroniques y font souvent allusion, en décrivant le cortège qui mène le malheureux jusqu'aux halles ou jusqu'à Montfaucon. Ainsi en 1413, deux serviteurs du duc d'Orléans que le duc de Guyenne avait retenus à son service furent victimes de la vindicte populaire, qui obtint leur décapitation ; Gilles Le Bouvier relate avec précision le trajet suivi par les deux condamnés, dont l'un était déjà mort en prison :

« et fut apporté tout mort de la prison aux degrez du palais ; et furent atachiez a la charrette lui et le Petit Mesnil (le second condamné), et furent traynés par la court du palais jusquez a Saint Barthelemy, et la furent mis dedans la charrette et menez es halles, et veoit le vif le mort emprés lui. Si furent mis dehors la charrette, et ledit chevalier fut porté en l'echafault, et la lui fut coppee la teste tout mort ; et puis fut admené le Petit Mesnil en l'eschafault, qui aussi ot la teste coppee. »¹³⁹

On possède, là aussi, plusieurs représentations figurées de ce genre de scènes¹⁴⁰, mais contrairement aux enluminures de Jean Fouquet où l'on identifie clairement les lieux, rien ne permet d'y reconnaître précisément Paris.

Une fois terminé le macabre office, la ville peut continuer à servir de théâtre à la justice royale, car dans les cas les plus graves, le corps est ensuite démembré et exposé en des lieux symboliques, tels que les quatre principales portes de Paris.

Si les textes littéraires privilégient les exécutions capitales et donc, les deux lieux qui leur sont attachés, on trouve aussi mention d'autres peines, qui peuvent prendre pour cadre d'autres sites parisiens. Michel Pintoin décrit par exemple précisément le rituel suivi pour les envoyés de Benoît XIII, condamnés le 20 août 1408 par des commissaires royaux « à un supplice ignominieux » : coiffés de mitres en papier et revêtus d'une dalmatique noire aux armes de l'antipape, ils montent dans le tombereau des ordures et sont exposés sur un échafaud dans la cour du Palais, puis sur le parvis de Notre-Dame¹⁴¹. Le choix de ces lieux est

¹³⁹ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 57. L'exécution eut lieu le 10 juin 1413.

¹⁴⁰ B. Morel, *Une iconographie de la répression judiciaire...*, p. 52.

¹⁴¹ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. IV (éd. du CTHS, vol. 2), livre XXIX, p. 58.

lié au caractère à la fois politique et religieux de l'affaire. Bien que les halles et Montfaucon soient plus emblématiques de la justice royale, celle-ci peut donc trouver place dans d'autres lieux publics parisiens.

En somme, dans notre corpus, Paris joue un rôle très important dans la mise en œuvre de la justice royale, qui constitue au Moyen Âge un aspect primordial de la puissance publique. C'est là que se déroulent les grandes exécutions qui constituent le manifeste éclatant de ce pouvoir. Même si bien d'autres villes participent à l'exercice de la justice royale, c'est Paris qui accueille les rituels les plus souvent décrits par les textes littéraires. C'est d'ailleurs la conséquence logique de la présence, dans la capitale, à la fois du roi et de sa cour souveraine, le Parlement.

4. Une relation privilégiée entre le roi de France et la ville de Paris

De nombreux textes de notre corpus suggèrent qu'il existe une relation privilégiée entre le roi de France et les Parisiens. Ce lien particulièrement étroit se manifeste notamment dans les grandes cérémonies qui rythment tous les règnes, depuis la naissance du futur héritier du trône, jusqu'à ses funérailles à Saint-Denis.

Paris, lieu de grandes cérémonies royales

Paris apparaît à plusieurs reprises dans notre corpus comme cadre de grandes fêtes monarchiques. La plus fréquente d'entre elles est l'« entrée » : la ville salue l'arrivée de son souverain, à son retour du sacre à Reims, mais aussi lorsqu'il revient de guerre ; le premier exemple de ces célébrations, dans notre corpus, est le fameux passage où Guillaume le Breton décrit les réjouissances auxquelles se livrèrent les habitants de la capitale, et notamment les étudiants, après Bouvines¹⁴². Cette pratique n'est pas propre à Paris : toutes les villes organisent des « entrées » solennelles lorsque le roi vient les visiter, mais dans notre corpus, ce sont les cortèges parisiens qui sont les plus fréquemment et les plus longuement décrits.

Plus spécifiquement parisien, car lié à la nécropole de Saint-Denis, est le dernier hommage traditionnellement rendu par la ville au monarque défunt. Même lorsque les rois ne résident plus à Paris, la ville reste une halte importante du cortège des funérailles.

¹⁴² Voir chapitre 15.

Charles VII, décédé à Meung, fut transporté jusqu'à Paris avant de gagner son tombeau à Saint-Denis. Se met alors en place un rituel qui sera repris par la suite : une première halte se fait aux portes de Paris, dans l'église Notre-Dame-des-Champs, avant de pénétrer le lendemain dans la ville pour un grand service à Notre-Dame, et enfin d'atteindre Saint-Denis un jour plus tard pour l'enterrement. Jean de Roye et Jean Chartier nous ont laissé le récit de ce cérémonial¹⁴³. Désormais, Paris est ainsi entièrement traversé, du sud au nord, par le cortège des funérailles.

Les honneurs ainsi rendus au roi peuvent aussi l'être à la reine : le corps de Blanche de Castille, selon les *Grandes chroniques de France*, parcourut ainsi toute la ville en costume royal avant de gagner Maubuisson¹⁴⁴ ; et l'un des premiers récits détaillés d'une cérémonie d'« entrée » est celui de Froissart, à propos d'Isabeau de Bavière¹⁴⁵. Tout grand personnage est susceptible d'être ainsi fêté par les Parisiens : les *Grandes chroniques de France* ont conservé le souvenir du cortège organisé lors de la visite impériale de 1378¹⁴⁶.

Enfin, les habitants s'associent également aux événements de la vie de la famille royale, lorsque ceux-ci se déroulent dans la capitale : la naissance des fils du roi (et surtout de son premier-né, héritier présomptif de la couronne), leur adoubement ou leur mariage. Guillaume de Nangis, par exemple, décrit la cérémonie d'entrée en chevalerie de Philippe, sous le règne de Saint Louis (1267)¹⁴⁷ ; notons au passage que pour le futur Louis VIII, ce moment avait aussi donné lieu à une grande fête mentionnée par Guillaume Le Breton (1209), mais celle-ci s'était tenue à Compiègne et non à Paris¹⁴⁸ : la capitale n'a de toute façon jamais eu le monopole de l'organisation de ces cérémonies.

Ces grandes fêtes sont présentées par les chroniqueurs comme l'occasion d'associer la ville à la monarchie, et il est à cet égard très instructif de comparer la façon dont chacun relate l'événement : certains mettent l'accent sur l'implication de la bourgeoisie parisienne et du corps municipal dans l'organisation des réjouissances, alors que d'autres préfèrent insister sur la pompe royale.

¹⁴³ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse*, t.I, p. 20-22.

¹⁴⁴ Voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹⁴⁵ Jean Froissart, *Chroniques...*, Livre IV, chapitre 1 (p. 348-365 dans l'édition « Lettres gothiques »). L'entrée solennelle d'Isabeau de Bavière dans Paris se fit le dimanche 22 août 1389.

¹⁴⁶ Voir plus loin notre chapitre sur Charles V.

¹⁴⁷ Voir plus bas notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

¹⁴⁸ Voir notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

Un bel exemple de la première attitude nous est offert par le récit de la « grant feste » de 1313 par Geoffroy de Paris¹⁴⁹. Les célébrations commencèrent, le 2 juin, par l'entrée solennelle d'Edouard II d'Angleterre à Paris, reçu par les habitants de la ville et régala d'un banquet offert par Philippe le Bel. Geoffroy de Paris, dans sa *Chronique métrique*, relate par le menu les réjouissances qui s'ensuivirent, et qui selon lui, rassemblèrent pas moins de vingt mille hommes à cheval et trente mille hommes à pied¹⁵⁰. Les rues de Paris sont alors illuminées et couvertes de tentures¹⁵¹, à tel point que l'on n'y voit plus le ciel ; de somptueux festins sont offerts par les rois et les princes présents ; des spectacles sont organisés, sur des thèmes religieux (le Jugement Dernier, les saints Innocents, la décollation de saint Jean-Baptiste...) mais aussi profanes, avec des hommes sauvages et des scènes du *Roman de Renart*.

Dans la longue relation qu'il consacre à cette fête particulièrement somptueuse, qui constitue une sorte d'acmé pour le règne de Philippe le Bel, Geoffroy de Paris, très attaché à promouvoir l'image de la bourgeoisie parisienne, souligne l'implication de celle-ci dans ces démonstrations de faste¹⁵². Ce sont en effet les bourgeois de Paris qui prennent en charge l'accueil du roi d'Angleterre, la construction d'un pont en bois entre l'île de la Cité et l'île Notre-Dame, l'organisation d'une grande procession, etc. L'insistance de Geoffroy de Paris sur le nombre, la richesse et l'investissement des bourgeois de Paris dans l'organisation et le déroulement de la cérémonie sont particulièrement remarquables, surtout pour leur époque : les descriptions de tels rituels, au début du XIV^e siècle, sont généralement beaucoup plus succinctes. Il faut sans doute replacer cette exaltation de la bourgeoisie parisienne dans un cadre plus large, celui de la promotion de la ville de Paris aux XIII^e et XIV^e siècles¹⁵³.

En revanche, dans la description, par les *Grandes chroniques de France*, de l'entrée de Charles V à Paris après son sacre, l'accent est mis sur l'aspect courtois de la cérémonie, dans laquelle la bourgeoisie parisienne ne joue aucun rôle. On peut interpréter cette exclusion

¹⁴⁹ E. A.R. Brown et N. F. Regalado, « La grant feste »... ; E. A.R. Brown, « *Universitas et communitas* : the parade of the Parisians at the Pentecost Feast of 1313 »....

¹⁵⁰ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*..., p. 135-138.

¹⁵¹ « Car je vous di, de rue en rue

Ne véoit-on ne ciel ne rue

Car Paris estoit tout couvert,

Blanc, noir, jaune, rouge ou vert. » (*Ibid.*, vers 4811-4814).

¹⁵² L'accent mis sur la bourgeoisie de Paris a été souligné par E. A.R. Brown et N. F. Regalado, « La grant feste »..., p. 66-67.

¹⁵³ Voir notre chapitre sur « Centralité et périphérie » et celui sur « Un territoire riche et peuplé ».

comme le contrecoup de la rébellion d'Étienne Marcel, qui a discrédité les bourgeois de Paris aux yeux du chroniqueur¹⁵⁴.

Sous la plume de Jean Froissart, le chantre par excellence du monde aristocratique, la balance est curieusement plus égale. Lorsqu'il narre par le menu l'ordonnance de l'entrée d'Isabeau de Bavière dans Paris¹⁵⁵, il nous donne certes, comme les *Grandes chroniques de France* pour celle de Charles V, le nom des dames et des seigneurs qui défilent ; mais il décrit aussi les spectacles mis en scène par la ville. Il s'attarde ensuite sur le banquet offert par le roi au Palais de la Cité et sur les joutes organisées à l'occasion de la fête près de l'hôtel Saint-Pol, mais il énumère également les cadeaux remis par la municipalité au roi, à la reine et à la duchesse de Touraine, Valentine Visconti, épouse du frère de Charles VI¹⁵⁶. Et il souligne que la cérémonie est l'occasion, pour la ville, de faire montre de son prestige :

« Or considerez la grand valeur des presens et aussy la puissance des Parisiens, car il me fu dut, je acteur de cette histoire, que tous les presens que je vey avaiient cousté plus de soixante mille couronnes d'or. »¹⁵⁷

La mise en valeur de la ville, dans ces récits, peut aussi passer par la description des petites pièces ou des tableaux vivants que l'on mettait en scène sur le trajet du cortège. Si ces représentations étaient surtout consacrées à la louange de la monarchie, certaines honoraient la ville, par exemple en jouant sur les lettres de son nom¹⁵⁸, ou en mettant en scène la nef de

¹⁵⁴ Voir plus loin notre chapitre sur Charles V.

¹⁵⁵ Sur ce récit, voir les deux contributions du recueil *Feste und Feiern...* (édité par D. Altenburg, J. Jarnut et H.-H. Steinhoff) : D. Poirion, « La Fête dans les *Chroniques* de Froissart »... (qui permet de replacer l'épisode de 1389 dans l'ensemble de l'œuvre de l'historien) et Bernard Ribémont, « L'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris : une fête textuelle pour Froissart »... (qui compare notamment le texte de Froissart à celui de Michel Pintoin). Nous complétons ici les remarques de ces deux auteurs, en mettant le texte de Froissart en parallèle avec le récit de l'entrée de Charles V dans les *Grandes chroniques de France*.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 359 : « Vous devez savoir que le mardy sur le point de .xij. heures vindrent les bourgeois de Paris environ .xl. tout des plus notables, vestus tous d'un drap, tous paraulx, à l'ostel du roy à Saint Pol et apporterent ce present que ilz firent à la royne tout au long de Paris. Et estoit le present en une litiere tres richement ouvré, et apportoient la littiere deux fors hommes ordonnez et appareilliés tres proprement comme hommes sauvaiges et estoit la littiere couverte d'un ciel fait d'une delie cresse de soye, par quoy tout parmy on pouoit bien veoir les joiaulx qui sus la littiere estoient. » Froissart poursuit avec le dialogue entre le roi et les bourgeois, puis énumère la vaisselle d'or ainsi offerte. Ensuite, il décrit de même le don fait à la reine (vaisselle d'or et d'argent) et celui fait à la duchesse de Touraine (p. 360-361).

¹⁵⁷ *Ibid.*, p. 361.

¹⁵⁸ Ex. : récit anonyme de la première entrée de Louis XI à Paris, le 31 août 1461 (B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...*, p. 87) : « Après eulx, v femmes, toutes vestues de drap d'or, a manière de royne, ayans sur leur bras leurs nons, selonc les v lettres de Paris : la premiere portoit P, qui segnefie Paix ; la seconde A, par quoy est entendu Amour ; la tierche portoit R, par quoy est entendu Rayson ; la quarte portoit I, par quoy est entendu Joye, et la chinquimme portoit S, par quoy est entendu Seureté. Et estoient toutes v richement montees a cheval, vestues de drap d'or jusques au piés ; et, devant elles, ung hiraus ayans cote d'armes semet du blason de Paris. »

son blason¹⁵⁹. Le premier exemple d'une telle personnification de Paris dans les entrées nous est fourni par la description anonyme de la cérémonie organisée pour Henri VI, en décembre 1431, conservée dans les archives de la Mairie de Londres¹⁶⁰. Ce récit particulièrement détaillé nous indique que le jeune roi de France et d'Angleterre fut accueilli, devant les remparts de la ville, par « *Fama* » montée sur un coursier, dont le caparaçon était aux armes de Paris, « c'est assavoir : de champ de guelles a chief de France et une neif d'argent envoillé. » Cette noble dame, accompagnée des neuf preux et des neuf preuses, était précédée par un héraut aux couleurs de la ville, « vestu de robe vermeille et chapperon d'azur, et par-dessus une tunique des armes de la dicte ville de Paris, lequel menoit et conduisoit le dit mistere. » Un peu plus loin, à la porte Saint-Denis, était à nouveau figurée la nef parisienne avec douze acteurs, représentant les trois états, qui saluèrent l'arrivée du cortège royal en lâchant des fleurs parfumées, des colombes et d'autres oiseaux, « en signe que les cuers des estas d'icelle ville se ouvrirent de joye de la venue de leur prince et seigneur. » Enfin, près du Châtelet, une autre scène montrait, sous la représentation du jeune roi en majesté avec les grands seigneurs anglais et français, le prévôt de Paris entouré de ses agents et de tous les habitants de la ville, aussi rigides que des statues. Dans les cartels qui accompagnaient ce tableau vivant, se trouvait un quatrain explicitant le rôle des Parisiens :

« Le peuple de toute sa puissance,
A moult peine d'entretenir
La ville en votre obeissance.
Si vous en vueills souvenir. »

Sur les huit « mystères » représentés en 1431, trois sont donc consacrés à Paris et à son peuple, et l'allégorie la plus politique du défilé insiste lourdement sur le soutien apporté par la ville à la monarchie franco-anglaise. Cette promotion de la ville de Paris dans la « joyeuse entrée » paraît tout à fait inédite. Certes, les récits antérieurs sont moins détaillés et ont peut-être passé sous silence des éléments qui amèneraient à nuancer cette analyse. Mais on trouve chez Jean Froissart une description assez précise de l'entrée d'Isabeau de Bavière en 1389, et aucun des spectacles mentionnés par le chroniqueur n'est comparable aux trois « mystères »

¹⁵⁹ Ex. : Pierre Gringore, *L'Entrée de Marie d'Angleterre à Paris en 1514* (Londres, BL, Ms. Cott. Vesp. B. II, fol. 4 v°) : la ville de Paris est représentée devant la Porte Saint-Denis par un bateau dont un jeune homme, personnifiant la cité, tient le gouvernail tandis qu'Honneur, au sommet du mat central, brandit l'écu aux trois fleurs de lys de la monarchie française. Dans le bateau se tiennent Cérès et Bacchus, dont le blé et le raisin symbolisent la prospérité de la ville. Cf. C. J. Brown, « Pierre Gringore »..., p. 156-157 (avec repr. de l'enluminure illustrant cette scène).

¹⁶⁰ B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...*, p. 62-70 ; édition de : Archives de la Mairie de Londres, registre K, fol. 101 v°-103.

de 1431. Détail intéressant, on conserve une autre relation de la même cérémonie par le « Bourgeois de Paris », là aussi plutôt détaillée, mais un peu différente : certes, le « Bourgeois » confirme les informations fournies par notre première quant au déroulé général du rituel, mais il insiste beaucoup moins sur l'exaltation de Paris¹⁶¹. Il faut dire que le « Bourgeois » est très déçu par la fête, qu'il juge mal organisée et bien maigrichonne. L'étoile de la monarchie anglo-française est déjà pâissante dans la capitale... Mais les planificateurs de l'entrée d'Henri VI, qui sont probablement les commanditaires du récit conservé à Londres, ont clairement cherché à mettre en avant la ville dans la cérémonie.

Comme l'a montré Cynthia J. Brown, la double portée de l'entrée royale apparaît aussi dans l'iconographie¹⁶². Certains des livrets illustrés du tout début du XVI^e siècle, comme celui composé par André de la Vigne en 1504 pour rendre compte de l'entrée d'Anne de Bretagne¹⁶³, donnent la primauté à la figure de la reine : c'est elle qui figure en position centrale dans les trois grandes miniatures en pleine page qui ornent le livret. D'autres, comme celui de Pierre Gringore pour l'entrée de Marie d'Angleterre en 1514¹⁶⁴, mettent au contraire l'accent sur les spectacles ponctuant le défilé, ce qui conduit à mettre davantage en valeur la ville de Paris, commanditaire d'une partie des pièces et même sujet de la première, puisque la scène installée devant la Porte Saint-Denis était consacrée à une allégorie de la cité ; et dans le même temps, à mettre aussi en exergue l'auteur de ces divertissements... qui n'était autre que Pierre Gringore lui-même.

Les écrivains nous montrent aussi que ces cérémonies, au cours desquelles le roi se trouve dans une relative proximité avec son peuple, peuvent être le lieu d'expression de revendications. Si l'on en croit Guillaume de Saint-Pathus, à l'annonce de l'arrivée prochaine de Philippe III qui ramenait les os de son père depuis Tunis au printemps 1271, les bourgeois de Paris se précipitèrent pour l'accueillir jusqu'à Bonneuil-sur-Marne ; mais les premiers à aller ainsi à la rencontre du souverain étaient les foulons, qui voulaient se plaindre d'un tort qui leur aurait été fait à propos d'un emplacement près de la porte Baudoyer¹⁶⁵. De même,

¹⁶¹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 274-278, § 584-594.

¹⁶² C. J. Brown, « Pierre Gringore »...

¹⁶³ Waddesdon Manor, Delaissé ms. 22.

¹⁶⁴ Londres, BL, Ms. Cott. Vesp. B. II.

¹⁶⁵ Guillaume de Saint-Pathus, *Les Miracles de Saint Louis...*, p. 171-174.

Michel Pintoin souligne que dans le trajet d'aller et retour du sacre de Charles VI, on évita soigneusement les grandes villes, pour ne pas avoir à accorder d'exemptions d'impôts¹⁶⁶.

En somme, ces grandes cérémonies sont à double portée : elles sont évidemment l'occasion de magnifier le pouvoir royal, mais aussi celle de mettre en relief le prestige de la ville¹⁶⁷. Selon les cas, notre corpus privilégie tantôt l'un, tantôt l'autre de ces deux aspects.

Enfin, un dernier point à retenir pour notre propos concerne la dimension spatiale de ces cérémonies : si la ville de Paris constitue indéniablement le lieu majeur du rituel, celui-ci commence généralement au-delà des murs de l'agglomération, et parfois même, assez loin dans la campagne. Nous venons de le voir, en 1271, avec Guillaume de Saint-Pathus ; en voici un autre exemple : en 1360, le clergé et les nobles présents à Paris allèrent « bien avant sus les camps », selon l'expression de Froissart, pour accueillir l'ambassade anglaise venue de Chartres, jurer la paix de Brétigny¹⁶⁸. Ce procédé n'est, du reste, pas spécifique à Paris : on le retrouve par exemple à Limoges, en 1439¹⁶⁹. Comme l'a observé Élodie Lecuppre-Desjardin à propos de la Flandre¹⁷⁰, le déploiement des fastes de l'accueil solennel très au-delà des murs de la ville magnifie l'entrée dans celle-ci, qui se fait ainsi désirer et admirer de loin.

Un statut particulier

On retire de l'analyse de notre corpus le sentiment que Paris est une ville qui présente un statut particulier au sein du royaume. Ainsi, lorsque le dauphin décide d'assiéger Paris alors aux mains d'Étienne Marcel, en 1358, le rédacteur de la *Chronique normande* souligne l'enjeu que constitue cette bataille :

« Là ot conseil le regent, que [se] sa bataille feroit contre ceulz de Paris et il estoit victorieus et il abandonnoit aux nobles hommes à destruire la ville de Paris, moult seroit merveilleuse la perte et moult en pourroit ennuier au roy Jehan son père, qui estoit prisonnier en Engleterre ; et sil avenoit

¹⁶⁶ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. I, Livre I, chap. IV, p. 32 : « *Antecessorum regum morem sciebant hucusque inolevisse, quod per eas transeuntes liberalitatem regiam in confirmandis libertatibus et liberandis captivis exercebant* ». Le chroniqueur ajoute que la vraie raison était que l'on craignait que les villes demandent des remises de taxes. C'est à cette interprétation que s'accorde Jouvenel des Ursins dans son *Histoire de Charles VI* : « le roy... s'en vint a Paris sans passer par aucunes bonnes villes fermees ou on l'atendoit, pour doubte des requestes que on eust peu faire touchant les aydes. » (cf. B. Guenée et Fr. Lehoux, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515...*, p. 58).

¹⁶⁷ L. Bryant, *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony...*

¹⁶⁸ Jean Froissart, *Chroniques...* (éd. SHF), t. VI, p. 19, § 476.

¹⁶⁹ Cf. Jean Tricard, « Le consul, le moine et le roi : entrées royales et antagonismes urbains à Limoges au XV^e siècle », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, éd. Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 403-412.

¹⁷⁰ E. Lecuppre-Desjardin, « L'autre et la ville : l'apport des témoignages étrangers dans la connaissance des villes des anciens Pays-Bas bourguignons à la fin du Moyen Âge »...

que il feust desconfiz et son peuple occis, il seroit en aventure d'estre chaciez hors du royaume, car le roy de Navarre, dont ilz avoient fait leur gouverneur, tendoit moult à le desheriter. »¹⁷¹

De même, Alain Chartier voit dans l'entrée du roi à Paris en 1437 le signe de la paix pour l'ensemble du royaume¹⁷².

Il existait d'ailleurs un adage, déjà passé dans l'usage commun en 1354, selon lequel Paris était le « pays commun » de tous les Français : « *civitas Parisius communis patria* »¹⁷³. C'est probablement à cette expression que fait référence Jean de Jandun dans son *Éloge de Paris* (1323), lorsqu'il dit que son contradicteur, le « *dictator* », prétend que Paris mérite plutôt le nom de « pays » (*patria*) que de « ville » (*civitas*) – une théorie à laquelle, pour sa part, Jean de Jandun n'adhère pas, car il considère que Paris ne saurait être privée de son caractère éminemment urbain, même si elle surpasse de loin toutes les autres agglomérations du royaume¹⁷⁴. Mais il n'en conclut pas moins son éloge de Paris par celui de la France toute entière, dont il vante l'heureux climat¹⁷⁵. Cette idée selon laquelle Paris serait métonymique du pays tout entier connaîtra une grande fortune à l'époque moderne¹⁷⁶, mais elle est déjà clairement exprimée au Moyen Âge. Nous l'avons du reste rencontrée dans la cartographie, où « *Parisius* » peut résumer l'ensemble des villes de la France¹⁷⁷. Elle s'exprime aussi, sur le plan pictural, dans une enluminure peinte à Bruges dans les années 1480-1490, pour illustrer le poème de Charles d'Orléans : *France, jadis on te souloit nommer...* (**Planche 136**) L'artiste a repris les symboles traditionnels de la monarchie française cités par Charles d'Orléans (la Sainte Ampoule, l'écu aux trois fleurs de lys et l'oriflamme), mais leur a donné pour cadre un paysage parisien qui, lui, ne se trouvait pas dans le texte et qui répond, dans le manuscrit, à une vue de Londres où se trouve le poète captif.

Paris est souvent présenté, dans notre corpus, comme une vitrine du pays ; le héros de la *Geste de Garin de Monglane en prose* (XV^e siècle) souhaite ainsi venir visiter la ville qui manifeste l'éclat du royaume de France :

« moult lui tardoit qu'il venist a Paris pour l'estat veoir des François, dont il estoit si grant renom partout. »¹⁷⁸

¹⁷¹ *Chronique normande du XIV^e siècle...*, p. 132.

¹⁷² Alain Chartier, *De Detestatio belli Gallici et suasionem pacis*, p. 487 ; cité par L. Dauphant, *Le royaume des quatre rivières*, p. 297.

¹⁷³ P.-C. Timbal, « *Civitas Parisius, communis patria* »...

¹⁷⁴ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 72.

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 58.

¹⁷⁶ J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 49.

¹⁷⁷ Voir notre chapitre 10.

¹⁷⁸ *Geste de Garin de Monglane en prose*, p. 66.

La capitale est par ailleurs souvent perçue comme un prescripteur d'opinion dont l'exemple est susceptible d'orienter les réactions des autres « bonnes villes » du royaume. Pour Michel Pintoin, c'est Paris qui a entraîné les autres villes (notamment Rouen) dans son sillage en 1382 :

« Quam temeritatem civitas Parisiensis inchoavit. Famosiorem civitatem regni sequuntur cetera. »¹⁷⁹

Cet effet d'entraînement est aussi suggéré par Commynes à propos de la guerre du Bien public, lorsque le duc de Bourgogne et ses alliés, après la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465), se concertèrent pour savoir s'il convenait de progresser vers Paris :

« Toutefois à ce conseil fut conclud que on tireroit devant Paris pour essayer se on pourroit reduyre la ville a vouloir entendre au bien de la chose publique du royaume, pour lequel disoient estre tous assembléz ; et leur sembloit que si ceulx la leur prestoient l'oreille que toute la reste des villes de ce royaume feroient le semblable. »¹⁸⁰

Conclusion

Plusieurs éléments, dans nos textes, concourent à donner de Paris l'image d'une capitale. Jusqu'en 1422, la ville est mise en scène comme la principale résidence du roi de France, ce qui se traduit matériellement par l'existence de plusieurs édifices dont l'un, le palais de la Cité, apparaît comme une véritable icône du pouvoir royal, au-delà même de la présence physique du souverain. En outre, c'est à Paris que les écrivains situent les principales démonstrations publiques de ce pouvoir, grandes exécutions capitales ou fastes monarchiques. Le vocabulaire employé pour désigner Paris reflète cette notion de « ville capitale » en appliquant à la cité des expressions telles que « *caput regni* » ou « *mère des villes du royaume* ». Du reste, c'est à Paris que se trouve le palais de Fauvel, où l'on organise le mariage du « héros » et le tournoi qui s'ensuit¹⁸¹ : la dénonciation des errements de la monarchie s'incarne tout naturellement dans la ville qui est désormais profondément associée aux rois de France.

Ce rôle de capitale est cependant relativement neuf dans l'image de Paris : dans notre corpus, les chansons de geste du XII^e et du début du XIII^e siècle sont loin de réserver à cette ville le statut de résidence royale. L'empereur tient souvent sa cour à Laon ou à Aix-la-

¹⁷⁹ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. I (éd. du CTHS, vol. 1), livre III, p. 130. Traduction de L. Bellaguet, p. 131 : « Ce fut Paris qui donna l'exemple de la révolte ; les autres cités imitèrent la capitale du royaume. »

¹⁸⁰ Philippe de Commynes, *Mémoires...*, I, 5, p. 125.

¹⁸¹ E.A.R. Brown, « Représentation de la royauté dans les *Livres de Fauvel* »..., p. 223-224.

Chapelle. Certes, ces références sont sans doute des facteurs de dépaysement qui plongent l'auditeur dans le monde « carolingien » ; mais elles témoignent aussi de l'idée que Paris n'est pas nécessairement le lieu emblématique de la royauté. À cet égard, il est très intéressant de suivre l'évolution du genre, aux XIII^e et XIV^e siècles : on voit peu à peu s'affirmer Paris comme la ville où le roi réunit ses chevaliers pour célébrer la Pentecôte, juger ses barons ou convoquer l'ost. La chanson de geste intègre donc elle aussi, mais un peu plus tard que les autres genres, cette image de capitale qui constitue l'un des points forts de Paris.

La fonction de capitale est en effet généralement présentée de façon très positive. Cependant, elle est parfois envisagée de façon plus sombre. La critique peut paraître étonnamment moderne, mais dès la fin du Moyen Âge, se manifeste l'idée que les élites parisiennes, chargées du gouvernement du pays, sont coupées de celui-ci. C'est ce qu'exprime notamment Jean Gerson dans son sermon *Vivat rex* :

«... il sembleroit tres expediant que dez principalez partie du royaulme fussent aucuns appellés et oyz, tant nobles comme clers et bourgeois, pour exposer franchement le miserable estat de leur pays ; car trop mieulz la scavent par veue d'oel et par experience, que ne font ceulz qui sont tout aise en leur ostel a Paris. »¹⁸²

C'est toutefois surtout à la période moderne que se développera l'antiparisianisme dans les provinces, en réponse au renforcement du pouvoir financier de la capitale¹⁸³. De même, si de nombreux textes ont été écrits au Moyen Âge pour dénoncer la vie de cour, tout particulièrement aux XIV^e et XV^e siècle¹⁸⁴, la plupart d'entre eux restent assez abstraits et c'est donc seulement de façon allusive que Paris peut être visé par ces critiques.

2. L'Île-de-France, terre royale

Si Paris s'impose peu à peu comme siège des organes centraux de l'administration royale, la ville ne constitue pas pour autant l'unique lieu de séjour du roi et de son entourage. Bien au contraire, jusqu'à la fin du Moyen Âge et même bien au-delà, la cour reste marquée par une tradition itinérante qui, jusqu'au XV^e siècle, bénéficie essentiellement à l'Île-de-France. C'est là en effet que se concentrent la plupart des résidences royales héritées des premiers capétiens, et les fondations nouvelles se font dans le même secteur.

¹⁸² Jean Gerson, *L'œuvre française...*, n° 398, *Vivat rex*, p. 1165.

¹⁸³ J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 57.

¹⁸⁴ F. Autrand, « De l'Enfer au Purgatoire : la cour à travers quelques textes français »...

Cette prédilection pour l'Île-de-France transparait notamment dans les lieux d'émission des actes royaux, du moins tant que la chancellerie demeure elle aussi itinérante. Sous le règne de Louis VII, les localités privilégiées sont certes Paris, mais aussi Orléans, Etampes, Senlis, Compiègne, Melun et Lorris. A ces résidences, Louis VII ajoute en outre des fondations nouvelles, à proximité de ses forêts : Boiscommun, Lorrez-le-Bocage (en forêt de Montargis), Vincennes et surtout Fontainebleau, où il séjourne régulièrement. Sous Philippe Auguste, les résidences favorites du roi hors de Paris sont Compiègne, Fontainebleau et Saint-Germain-en-Laye, suivis de près par Melun

Par la suite, la chancellerie devient un organe fixe basé à Paris, mais d'autres sources telles que les comptes de l'hôtel permettent de suivre les déplacements du roi. Jusqu'à la fin du règne de Charles VI, c'est bien l'Île-de-France qui demeure le lieu de séjour privilégié de la cour, même si d'autres régions, comme la Normandie, sont également fréquentées. Sous Charles V, l'attachement à l'Île-de-France se manifeste non seulement dans les itinéraires, mais aussi dans les nombreux chantiers ordonnés par le roi (Vincennes, Creil, Compiègne...), et dans un « cycle dévotionnel » annuel dans lequel les grandes fêtes sont célébrées en présence du souverain à Saint-Denis et à Notre-Dame de Paris¹⁸⁵.

La façon dont notre corpus traite cette itinérance royale sera l'un des grands sujets de notre troisième partie : nous verrons en détail quelle place les biographes de Philippe Auguste, de Saint Louis et de Charles V dans la vie du souverain. Nous allons donc nous borner ici à quelques observations générales, en attendant de développer plus amplement ce propos.

L'Île-de-France, lieu de séjour du roi et de la cour

La part consacrée par les textes aux séjours du roi en Île-de-France est variable selon l'auteur. D'une façon générale, les chroniques sont évidemment moins complètes que les documents d'archives, et ne mentionnent que les déplacements les plus significatifs. Mais au-delà de cette règle d'ensemble, on observe une forte disparité de traitement selon les œuvres. L'éviction des séjours franciliens est presque caricaturale chez les biographes de Philippe Auguste, qui ne veulent associer le roi qu'à Paris. Ce phénomène ne s'exerce plus sous le règne de Saint Louis, mais le traitement réservé aux résidences royales d'Île-de-France ne reflète que très partiellement la réalité des déplacements de la cour : Saint-Germain-en-Laye,

¹⁸⁵ B. Guenée, « Le vœu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIII^e et XIV^e siècles », dans : *Un roi et son historien*, Paris, 1999, p. 257. Voir aussi plus bas notre chapitre sur Charles V.

qui était pourtant l'une des résidences favorites de Saint Louis, n'est ainsi jamais évoqué par ses biographes.

Il serait évidemment très instructif de mener l'exercice sur l'ensemble des rois qui se sont succédé du XIII^e au XV^e siècle. Faute de temps, nous n'avons pu appliquer la démarche aux autres souverains. À titre d'exemple, on peut toutefois suivre les mentions des séjours franciliens fournies par la *Chronique* de Jean de Saint-Victor pour le règne de Philippe le Bel, étudiée avec précision par Isabelle Guyot-Bachy¹⁸⁶. Selon cette chronique, la cour est à Asnières-sur-Oise en mai 1301¹⁸⁷, elle fête la Noël 1304 à Pontoise (ou sans doute plus précisément à Maubuisson)¹⁸⁸, elle célèbre les noces de Philippe, fils du roi, à Corbeil en janvier 1307¹⁸⁹, elle se rend à l'automne 1307 à Melun, où le roi tient son parlement¹⁹⁰, à Poissy en 1309¹⁹¹, à Pontoise en 1310 pour célébrer les noces de Louis de Clermont¹⁹² et à Senlis en 1311, pour celles de Guy de Blois¹⁹³. Le chroniqueur précise aussi que la femme de Charles de Valois est morte à Saint-Ouen, près de Saint-Denis, en 1307¹⁹⁴.

En somme, la chronique de Jean de Saint-Victor nous montre l'importance des résidences franciliennes dans la vie de la famille royale, sans toutefois mentionner tous les lieux fréquentés par la cour. Il ne retient en effet que les déplacements les plus importants, ceux qui, notamment, ont rassemblé un grand nombre de personnes : il souligne par exemple, à propos de la cour de Noël à Pontoise en 1304, qu'elle a rassemblé « *fere tota nobilitas Gallicana* », presque toute la noblesse française.

Paris n'est donc pas le seul lieu où s'exprime la puissance royale : les séjours franciliens sont aussi une « vitrine » de la puissance monarchique. Jean de Saint-Victor

¹⁸⁶ Cf. I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 117-118.

¹⁸⁷ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 637 : début mai, Philippe le Bel quitte Asnières-sur-Oise pour partir pour la Flandre ; Charles de Valois, ayant obtenu l'accord de son frère à Asnières, quitte la France pour l'Italie. D'après les tablettes, c'est en réalité la fin du mois d'avril (28-30) que le roi passe à Asnières-sur-Oise, au cours d'un séjour dans la région qui le voit aussi passer par Pontoise et par Maubuisson ; il part vers le nord début mai, pour aller en Flandre. Cf. E. Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel...*, t. 2, p. 184-185.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 644 : « *Rexque fecit ibidem [apud Pontisaram] festum suum in Natali Domini, ubi fuit praesens fere tota nobilitas Gallicana.* » Cf. E. Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel...*, t. 2, p. 253.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 647 : « ... *quorum nuptiae, rege et baronibus Francorum nobiliumque innumerabili comitiva praesentibus, sunt tunc Corbolii, apud Hospitale, cum gaudio mirabili celebratae* ». Information confirmée par plusieurs autres chroniques. Cf. E. Lalou, *Itinéraire de Philippe IV le Bel...*, t. 2, p. 283.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 650. Cette précision ne paraît pas corroborée par l'*Itinéraire* ; peut-être faut-il la mettre en rapport avec les séjours attestés en octobre 1307 à Corbeil, Vaux-la-Reine et Livry (E. Lalou, *Itinéraire...*, t. 2, p. 298).

¹⁹¹ Le roi accueille à Poissy Béraud de Mercoeur venu se réconcilier avec lui. *Ibid.*, p. 653.

¹⁹² *Ibid.*, p. 655. L'*Itinéraire* mentionne seulement l'acte, passé à Paris, par lequel le roi notifie le contrat de mariage entre Louis de Clermont, chambrier de France, et Marie de Hainaut (p. 349).

¹⁹³ *Ibid.*, p. 655.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 649. Information corroborée par d'autres chroniqueurs. (E. Lalou, *Itinéraire...*, t. 2, p. 299).

montre également que le roi peut, dans ces déplacements, être accueilli chez autrui : les noces de Philippe ont lieu « *Corbolii, apud Hospitale* », autrement dit dans la commanderie Saint-Jean de Corbeil, important établissement monastique, et non dans la « *domus regia* » que Jean de Saint-Victor mentionne par ailleurs¹⁹⁵.

Enfin, aux yeux du Victorin, c'est l'Île-de-France qui constitue l'horizon habituel de la cour, hors temps de guerre bien sûr. Les seuls séjours qu'il mentionne hors de la région parisienne sont Vernon, où a lieu le mariage de Louis et de Marguerite de Bourgogne en 1305¹⁹⁶, et Hesdin, lieu des noces du troisième fils de Philippe le Bel, Charles¹⁹⁷.

Comme on dispose, pour Philippe le Bel, d'un itinéraire particulièrement complet, on peut comparer le témoignage de Jean de Saint-Victor à celui fourni par les actes de la pratique. On s'aperçoit que le paysage brossé par le chroniqueur médiéval correspond à l'espace vécu de la cour royale, très centré sur l'Île-de-France et ses forêts royales, car Philippe le Bel est un grand chasseur. Bien entendu, les mentions tirées des actes sont beaucoup plus riches et nombreuses que celles données par le Victorin ; des lieux de passage éphémère, comme les Loges ou Rampillon, ne sont jamais cités par le chroniqueur. Par ailleurs, il englobe parfois sous une dénomination générique des sites que l'*Itinéraire* permet de préciser : la grande fête de la Noël 1304 fut plutôt célébrée à Maubuisson, la grande abbaye royale toute proche, qu'à Pontoise proprement parler, où le roi avait son château. D'autres fois, les informations qu'il fournit restent incertaines : le roi a-t-il par exemple vraiment été présent aux noces de Louis de Clermont, chambrier de France, à Pontoise en 1310, comme le déclare Jean de Saint-Victor ? Les actes confirment que Philippe le Bel s'est intéressé à ce mariage, mais non qu'il y a participé. Mais, quelle que soit la part des imprécisions ou des erreurs de la *Chronique*, elle montre bien que le roi et sa cour, en ce début du XIV^e siècle, sont extrêmement mobiles, mais que cette itinérance bénéficie surtout à l'Île-de-France.

Cette observation peut être étendue à l'ensemble des chroniques, jusqu'à la fin du règne de Charles VI, même si tous les historiens médiévaux ne font pas montre d'une égale sensibilité aux habitudes de la cour ni au territoire qu'elle fréquente dans ses déplacements ordinaires. Les divergences qui apparaissent, à ce sujet, entre les différentes « Vies » de Saint

¹⁹⁵ A propos de l'emprisonnement de certains Templiers : « *ducti sunt apud Corbolium et ibidem in ipsa domo regia in carcere sigillatim servati* » (*Ibid.*, p. 650).

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 645.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 650.

Louis sont même assez étonnantes, mais malgré leur différence d’approche, tous les biographes de Louis IX le présentent comme attaché à la région parisienne.

Les motivations de ces déplacements, du temps des premiers Capétiens, étaient de nature diverse : le roi se montrait ainsi à son peuple, administrait de façon rapprochée son domaine, en recueillait les fruits pour « vivre du sien », et enfin goûtait les plaisirs de la chasse. Au XIII^e siècle, on retrouve encore l’écho de ces différentes préoccupations mais le gouvernement s’effectue de moins en moins directement, et en définitive, si le roi circule toujours autant, c’est surtout pour son plaisir. Les résidences royales en Île-de-France sont en effet des lieux d’ébattement. La cour peut notamment s’y adonner à la chasse, activité favorite de l’aristocratie¹⁹⁸.

L’Île-de-France apparaît ainsi, dans les textes littéraires - qui reflètent ici une réalité historique - comme le pendant de Paris, désormais perçu comme le centre du gouvernement royal. Un exemple, parmi d’autres, de cette complémentarité nous est proposé par la relation de la « grant feste » de 1313 par Geoffroy de Paris. Nous avons vu plus haut la place essentielle réservée à Paris par ce récit ; mais l’Île-de-France a aussi joué son rôle dans la cérémonie. Comme le souligne Geoffroy Paris, les réjouissances parisiennes ont en effet connu un rebondissement final à Pontoise, où une dernière fête fut organisée en présence du roi d’Angleterre. La *Chronique métrique* relève qu’un incendie se déclara dans le château, obligeant Edouard et Isabelle à quitter précipitamment leur chambre en chemise de nuit. Leur présence à Pontoise est confirmée par les documents anglais¹⁹⁹. Par les archives, on sait en outre que le voyage d’Edouard II se continua, début juillet, à Poissy ; c’est là que les rois de France et d’Angleterre se firent leurs adieux, échangeant des présents²⁰⁰. Cette dernière étape francilienne est cependant omise par la *Chronique métrique*. Le texte littéraire permet donc de prendre conscience que Paris n’a pas été le seul lieu utilisé pour cette grande fête de cour, mais n’en concentre pas moins l’attention sur la capitale, et se montre moins détaillé sur le reste de l’espace francilien. Geoffroy de Paris paraît tout particulièrement tourné vers le milieu de la bourgeoisie parisienne, mais ce tropisme est malgré tout assez partagé : notre corpus est plus riche d’informations sur Paris que sur les autres séjours franciliens du roi. En dépit de ces réserves, l’Île-de-France est indéniablement perçue par les écrivains du Moyen Âge comme

¹⁹⁸ Voir le chapitre 9, sur la place donnée aux forêts dans la description de l’Île-de-France.

¹⁹⁹ Public Record Office, E 101/375/8, fol. 32. Cf. E. A.R. Brown et N. F. Regalado, « La grant feste »..., p. 71-72.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 72.

un espace familial à la cour, et nous aurons l'occasion, dans notre troisième partie, d'en donner de nombreux autres exemples.

Les châteaux du roi en Île-de-France (ou en Normandie) peuvent aussi servir de lieux de réclusion, en complément des prisons parisiennes. C'est ainsi que la *Chronique métrique* de Geoffroy de Paris nous montre Louis de Nevers emprisonné à Moret²⁰¹ ; le grand-maître du Temple, à Gisors²⁰² ; et les épouses adultères des fils du roi, à Château-Gaillard²⁰³, dans des conditions d'inconfort qui vont provoquer leur mort. La comtesse de Poitiers, femme du futur Philippe V, est pour sa part envoyée au château de Dourdan, mais, sa culpabilité n'étant pas établie, elle bénéficie de conditions de vie moins rudes²⁰⁴.

Même lorsque le séjour n'est pas présenté comme insalubre, la rétention dans ces châteaux d'Île-de-France reste perçue comme une mise à l'écart qui isole le prévenu de son réseau de parents et d'alliés. C'est pourquoi Louis de Nevers demande (et obtient) son transfert de Moret à Paris, « où moult avoit de ses amis »²⁰⁵. Froissart, à son tour, rapporte dans la seconde version de sa *Chronique* (manuscrit d'Amiens) que le capital de Buch, tout d'abord emprisonné à Meaux, réussit à troquer au bout de six semaines sa prison meloise contre un séjour bien plus agréable à Paris :

« Vous avés bien oy chy dessus comment li captaux de Beus fu pris et amenés par l'ordonnance dou roy à Miaux en Brie, et fu là tenus en prison environ six sepmainnes. Là en dedens il eut bons moiens qui parlèrent au roy pour lui. Et le manda li roys à Paris et li fist mout courtoise prison, car il le recrut sur sa foy, et le laissoit aller et venir, jouer et esbattre partout à sa plaisanche. Et meysmement li roys le mandoit bien souvent au disner et au soupper, et le laissoit esbattre dallés lui. »²⁰⁶

À l'inverse, dans la *Vie de saint Louis* écrite par Guillaume de Saint-Pathus, on voit le roi imposer à Jean Britaut une longue réclusion à Étampes pour le couper de ses soutiens à la cour, afin de garantir un jugement équitable²⁰⁷.

L'Île-de-France apparaît ainsi comme un relais du pouvoir royal hors de Paris. Elle n'est pas la seule région du royaume à être ainsi utilisée par le souverain : nous avons vu Philippe le Bel exiler ses brus coupables en Normandie ; mais justement, celle qui était la moins lourdement condamnée a pu rester à Dourdan, un peu plus près de Paris. Le phénomène de

²⁰¹ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, p. 129 (vers 4114).

²⁰² *Ibid.*, p. 144.

²⁰³ *Ibid.*, p. 147.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 148.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 130, vers 4196.

²⁰⁶ Jean Froissart, *Chroniques...*, éd. S. Luce, t. VI, § 524, « variantes », p. 314.ou, dans l'édition G.T. Diller : Livre I ; § 670 (ms d'Amiens), tome III, 1992, p. 321. Ce passage fait partie d'une assez longue adjonction au texte initial des Chroniques, que l'on peut lire dans l'éd. de Siméon Luce pour la SHF au t. VI, § 524, p. 135.

²⁰⁷ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 144.

cercles concentriques que nous avons relevé dans un chapitre précédent semble donc s'appliquer aussi à la détention dans les châteaux royaux.

Le cœur du royaume

Du XII^e au début du XV^e siècle, l'Île-de-France est souvent ressentie, dans notre corpus, comme le cœur du royaume. La forteresse de Montlhéry est située « au cœur de France » pour Joinville ; une expression voisine (« ou milieu de France ») revient, en 1346, dans les *Grandes chroniques de France* à propos des résidences royales à l'ouest de Paris, tombées aux mains des Anglais :

« Et afin que je escrive verité à nos successeurs, les lieux où le roy d'Angleterre et son filz estoient, si estoient lors tenuz et reputez les principaulz domiciles et singuliers soulaz du roy de France ; par quoy c'estoit plus grant deshonneur au royaume de France et aussi comme traïson evident, comme nulz des nobles de France ne bouta hors le roy d'Angleterre estant et resident par l'espace de VI jours es propres maisons du roy, et aussi comme ou milieu de France, si comme est Poissi, Saint Germain et Raye²⁰⁸ et Montjoie²⁰⁹ où il dissipoit, gastoit et despendoit les vins du roy et ses autres biens. »²¹⁰

Pour le chroniqueur dionysien, le pillage et l'incendie des séjours royaux en Île-de-France est donc le signe d'une profonde atteinte au prestige du pays. Cette opinion était sans doute partagée par son contemporain, le Carme Jean de Venette, qui se montre lui aussi choqué par les déprédations commises dans ces propriétés royales :

« *Qui quidem rex Angliæ veniens usque ad villam sancti Germani in Laya, eam spoliavit, incendit et domum regiam, quæ ibi est, et etiam alias villulas adjacentes, sicut est Nantere, Caroli Venna, Rueil, et cætera usque ad portum de Nully. Quinimo etiam turrem quemdam quæ dicitur Montjoye Anglici cremaverunt ; quam quidem turrem fecerat rex Francorum non erat diu solemniter reparari.* »²¹¹

Bien qu'aucun des auteurs ne le souligne expressément, l'incendie de la tour de Montjoie était d'autant plus grave, sur le plan symbolique, que le toponyme était emblématique du royaume des fleurs de lys²¹². Or, pour ces chroniqueurs français, le roi d'Angleterre choisit sciemment ce qu'il brûle ; c'est ce qu'expriment les *Grandes chroniques de France* un plus loin, lorsqu'elles relatent le départ d'Édouard III pour la Picardie :

²⁰⁸ Saint-Germain-en-Laye.

²⁰⁹ Résidence royale en forêt de Marly.

²¹⁰ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 276.

²¹¹ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 92. Traduction par Colette Beaune, p 93 : « Le roi d'Angleterre marcha sur Saint-Germain-en-Laye. Il pilla et incendia tant la ville que le palais royal. Il fit de même dans d'autres petites localités des environs, comme Nanterre, Chalvanne, Reuil et d'autres jusqu'au port de Neuilly : (les Anglais) y brûlèrent en particulier une tour appelée Montjoie que le roi avait fait richement reconstruire peu de temps auparavant. »

²¹² Voir la légende de Joyenval, à la fin de notre chapitre 13.

« Et à sa departie mist le feu a Poyssi en l'ostel du roy, sanz faire mal à l'église des nonnains, laquelle Phelippe le Bel, père à la mere dudit roy d'Angleterre, avoit fait edifier. Si fu aussi mis le feu à Saint Germain en Laye, à Raye, a Montjoie, et briefment furent destruis et ars touz les lieux où le roy de France avoit acoustumé a soy soulacier »²¹³.

Bien qu'il n'y ait pas de contradiction factuelle significative entre les différents chroniqueurs²¹⁴, l'éclairage jeté sur ces événements par Jean Froissart est tout à fait autre. Froissart, en effet, concentre son regard sur Paris : les feux allumés aux environs de la capitale terrorisent ses habitants, Philippe VI réagit en faisant abattre les « appentis » qui gênent la circulation de ses troupes au sein de la ville, et enfin, il s'en va rejoindre ses troupes à Saint-Denis, ce qui provoque de nouvelles alarmes au sein des Parisiens qui se sentent abandonnés²¹⁵. En somme, aux yeux de Froissart, c'est Paris seul qui est le symbole de l'autorité du roi de France. Cette optique est aussi celle de Jean Le Bel (qui a souvent inspiré la *Chronique* de Froissart, mais ne constitue pas, ici, sa seule source) ; le chanoine de Liège donne moins de détails sur l'épisode mais résume en termes assez frappants le coup de force des Anglais, « qui luy [Philippe VI] faisoient voler la fumiere et les flamesches par-dessus sa teste à Parys. »²¹⁶ Vu de Flandre, ces incendies ont donc été allumés pour menacer la capitale du roi de France. Les chroniqueurs « locaux » ne tiennent pas le même discours : à leurs yeux, le roi d'Angleterre n'a pas cherché à ébranler le pouvoir de Philippe VI à Paris, il l'a bel et bien bafoué à Saint-Germain-en-Laye, à Montjoie et à Poissy, en plein cœur du domaine. L'épisode est donc encore plus grave, vu de Paris ou de Saint-Denis, que vu de Flandre, car l'Île-de-France est aussi au centre du pouvoir royal, tout comme Paris.

L'émotion soulevée par cette intrusion de la guerre en plein cœur du royaume est une nouvelle fois soulignée par les *Grandes chroniques de France* lorsqu'elles décrivent le passage de Philippe VI à la tête de ses chevaliers, s'appêtant à combattre Édouard III, ainsi venu le narguer sur ses terres :

« Et n'estoit mémoire d'omme qui vit, que depuis le temps Charles le Chauve qui fu roy et emperere, le roy de France venist à Saint Denis en France en armes et tout prest pour bataillier. »²¹⁷

²¹³ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 280.

²¹⁴ Le seul écart notable concerne l'adjonction par Froissart de Boulogne à la liste des villages incendiés par les Anglais (cf. le chapitre 9). Le déroulé des événements est par ailleurs conforme aux renseignements fournis par la *Chronique normande du XIV^e siècle* (p. 78) mais celle-ci est beaucoup plus succincte. Quant à la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 15-16), elle est encore plus rapide.

²¹⁵ Jean Froissart, *Chroniques...*, t. III (éd. SHF, S. Luce), § 263, p. 149-150.

²¹⁶ Jean Le Bel, *Chronique...*, t. II, p 86.

²¹⁷ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 277.

Pour le chroniqueur, l'Île-de-France ne saurait être ainsi un champ de bataille pour le roi de France, qui porte d'ordinaire ses armées aux frontières de son royaume.

Cette image de l'Île-de-France, équivalent à la « terre le roy » des chansons de geste, est cependant une construction qui n'est pas valable pour l'ensemble de notre corpus. Lorsque commence notre étude, la région parisienne est encore le théâtre de menées militaires, certes moins fréquentes que du temps de Louis VI, mais bien présentes sous la plume de Guillaume le Breton, qui décrit la glorieuse résistance de Mantes à l'avancée des troupes anglaises dans la *Philippide*. Encore au début du règne de Saint Louis, le « vieux domaine » n'est pas si sûr : les barons révoltés se rassemblent à Corbeil et menacent de capturer le jeune roi, réfugié à Montlhéry. Jean de Joinville et les *Grandes chroniques de France* ont conservé la mémoire de cet épisode, qui semble avoir fortement marqué Louis IX. Certes, dans les biographies du roi, l'événement est l'occasion de souligner l'attachement du peuple de Paris et de l'Île-de-France au roi : la fidélité de ces hommes, accourus pour protéger et saluer leur souverain, garantit sa sécurité contre les grands barons. Il n'en reste pas moins que le domaine royal n'était pas, en 1227, le havre de paix que décrivent avec regret les textes du milieu du XIV^e siècle.

Bien entendu, la situation ne fit que s'aggraver dans les années 1350-1360, à la faveur de la crise politique qui secoua alors le royaume. Dans les chroniques contemporaines, l'Île-de-France n'est plus du tout présentée comme le cœur de la puissance royale : elle est victime de la Jacquerie et profondément divisée entre deux obédiences, l'une fidèle au dauphin, l'autre au roi de Navarre. Celui-ci dispose en effet d'un puissant relai dans la région, avec sa sœur Blanche dont le douaire est en grande partie assis sur le sud de l'Île-de-France. Comme le relèvent les chroniqueurs, Blanche ouvre à son frère les portes de Melun, qui constitue un point important dans le ravitaillement de Paris par la Seine :

« Roïne Blance fu, ainsi la nonma on,
Grant gent ot avec lui a Meleun ou donjon ;
A ceulx de Paris firent anoy et marisson. »²¹⁸

²¹⁸ Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. I, vers 3569-3571, p. 75, laisse CXXVIII. Un peu plus loin, Blanche de Navarre refuse d'échanger Melun contre une autre terre, comme le lui propose le dauphin :

« La estoit la roïne Blanche, au vray compter,
Par dedans le chastel, ou bien se fist garder ;
Et le tenoit a sien, se veult dire au cler.
Ly ducs de Normendie li fist moult bel mander
C'on lui vouldist la ville et le chastel livrer,
On li fera ailleurs autant reconpenser.
Son conseil respondi : « Il n'en fault plus parler !
Ja n'en pourra li ducs joïr ne pocesser
Se par force ne le peut prendre et conquerer. »
(*ibid.*, vers 3600-3608, p. 75-76, § CXXIX)

Ainsi, la région qui passait auparavant pour la plus fidèle au roi se voit désormais le théâtre des guerres. Mais cette transformation n'est pas propre à l'Île-de-France : elle touche également Paris, la capitale qui, elle aussi, se rebelle contre l'autorité royale. De fait, même si le statut privilégié reconnu à Paris sur le plan politique constitue une caractéristique essentielle de l'image de la ville, il faut bien reconnaître que la relation entre les Parisiens et la monarchie a aussi connu des heurts, qui transparaissent dans notre corpus.

3. Une relation parfois ambiguë

Le plus grave des accrocs apportés à l'image de capitale désormais associée à Paris est évidemment le départ du roi, au XV^e siècle. Néanmoins, des problèmes se sont manifestés bien avant cette date, créant parfois un certain climat de méfiance entre le roi et sa capitale. Il faut tout d'abord souligner que le roi n'est pas seul maître à bord dans la ville : il a face à lui de nombreux autres pouvoirs, que ce soient les seigneuries locales ou le corps municipal dont l'existence est officiellement reconnue dans les années 1260. D'autre part, Paris est une grande ville où s'active un « menu peuple » parfois remuant, que les chroniqueurs dépeignent comme souvent excité par des bourgeois non dénués d'ambitions politiques ou des grands seigneurs sans scrupules.

Une ville partagée entre plusieurs autorités

Bien que le roi et son administration soient très présents à Paris, ils ne sont pas la seule autorité en place dans la ville. Celle-ci abrite de nombreuses autres seigneuries : celles de l'évêque et de son chapitre, celles des grandes abbayes telles que Sainte-Geneviève ou Saint-Germain-des-Prés, et une multitude de fiefs parfois minuscules²¹⁹. Les seigneuries les plus importantes disposent d'un droit de « haute, moyenne et basse justice » qui les place en concurrence avec la justice royale²²⁰. Cette dernière est certes la seule à pouvoir organiser des exécutions dans l'enceinte de la ville : les autres seigneurs hauts justiciers le font à proximité

²¹⁹ Sur les seigneuries foncières à Paris, voir : V. Weiss, *Cens et rentes à Paris...*

²²⁰ L. Tanon, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, Paris, 1883 ; V. Weiss, *Cens et rentes à Paris...*, p. 181-187.

des portes, ou un peu plus loin de Paris²²¹ ; mais ils jouissent *intra muros* du droit d'« échelle », c'est-à-dire d'exposer au public les personnes reconnues coupables ou les ouvrages jugés défectueux par leur tribunal²²². Saint-Germain-des-Prés a même son propre un pilori, non loin de l'abbaye.

D'autre part, bien que la monarchie n'ait jamais concédé à Paris de charte de commune, il n'en existe pas moins un bureau de ville, composé du prévôt des marchands et de plusieurs échevins. Ce corps municipal, issu de la hanse des marchands de l'eau, est né assez tardivement, sous le règne de Saint Louis²²³. Bien qu'il ait à l'origine plutôt joué le rôle d'un rouage au service de la monarchie, ses relations avec cette dernière ont parfois été conflictuelles aux XIV^e et XV^e siècles, notamment au temps d'Étienne Marcel, figure bien connue de l'histoire parisienne²²⁴, mais aussi sous Charles VI. À la suite de la révolte des Maillotins, en 1382, le roi a d'ailleurs dissous pendant quelques années la prévôté des marchands et placé la capitale sous l'administration de son propre prévôt, avant de rétablir graduellement le corps municipal dans ses droits, par une série de mesures prises entre 1389 et 1412.

Bien que l'image de Paris, dans les textes littéraires, soit souvent celle de la « ville royale » par excellence, les écrivains n'en ont pas moins été sensibles au partage des pouvoirs dont la cité était le théâtre.

Certains textes littéraires se sont ainsi fait l'écho de la multiplicité des juridictions existant sur le territoire parisien. Guillebert De Mets, dans sa description de Paris, attache une singulière importance à ce point : il cite notamment, dans sa description du quartier épiscopal, la cour de l'official de l'évêque et celle du « maître des testaments » (autre officier de la juridiction épiscopale), puis dans le quartier canonial, la cour de l'official et de l'archidiacre²²⁵. Il ajoute, un peu plus loin, que les causes relevant de la juridiction temporelle

²²¹ L'abbaye Sainte-Geneviève, par exemple, faisait exécuter les condamnés à la porte Saint-Victor, puis à Vanves ; cf. B. Bove, Y.-H. Lemaesquier-Kesteloot, C. Bourlet, B. Descamps et M. Bouhaïk-Gironès, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., p. 12 (dossier de Y.H. Lemaesquier sur « Vivre dans une seigneurie urbaine d'après une enquête judiciaire », p. 12-19).

²²² Pour poursuivre sur l'exemple de l'abbaye Sainte-Geneviève, son échelle se trouvait à la Croix Hémon, devant les Carmes (*ibid.*).

²²³ B. Bove, *Dominer la ville...*

²²⁴ Voir notre chapitre sur les biographies de Charles V.

²²⁵ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 154-155. Le chapitre canonial de Notre-Dame avait en effet, depuis l'époque carolingienne, un droit de justice s'étendant notamment sur le cloître. Au XVIII^e siècle, le principal tribunal de la juridiction canoniale, la Barre du Chapitre, tenait ses audiences tous les lundis dans l'Auditoire, près du chevet de la cathédrale, du côté nord (H. Noizet, « Dominer l'île de la Cité »..., p. 44 ; J. Meuret, *Le chapitre de Notre-Dame de Paris en 1790*, Paris, Picard, 1904, p. 64). Les échelles

de l'évêque se plaident ailleurs, en l'« ostel appelé le Four Levesque », rue de l'École Saint-Germain²²⁶. Il mentionne aussi l'abbaye de Sainte-Geneviève, sur la rive gauche, « ou l'en tient les plais devant l'abbé des causes dont le pape se desmet » ; « et a l'abbé haulte justice, moyenne et basse »²²⁷, ainsi que celle de Saint Germain des Prés, qui a les mêmes prérogatives sur son « bourg »²²⁸, tandis que l'abbé de Saint-Magloire, pour sa part, n'a que « juridiction temporele »²²⁹.

La ville se lit donc à travers un réseau de juridictions concurrentes, ce qui correspond au témoignage des actes de la pratique où l'on voit que les habitants d'un quartier savent qu'ils dépendent de telle ou telle justice, soit par tradition orale, soit par souvenir d'une cérémonie à l'« échelle »²³⁰. Guillebert De Mets est cependant le seul, de tous les auteurs médiévaux ayant décrit Paris, à avoir autant insisté sur les découpages juridictionnels de l'agglomération. Aurait-il été personnellement impliqué dans l'exercice d'une justice ecclésiastique ? Même si les éléments biographiques dont on dispose à son sujet ne l'attestent pas, il aurait pu mettre sa plume de copiste au service de la loi et pas seulement à celui des belles-lettres. Mais on peut aussi envisager une autre explication à ces précisions : il semble en effet que Guillebert ait disposé, pour l'aider dans sa *Description*, d'un petit livret donnant la liste des rues et des églises de la ville ainsi que des chiffres sur sa consommation, comme on en conserve sous forme imprimée un siècle plus tard ; il est possible que ce livret ait aussi comporté des informations sur les différentes juridictions de Paris.

En tous cas, même si les autres descriptions de Paris accordent moins d'importance à cette question, le partage de la justice qui avait cours dans la capitale était très familier aux auteurs du Moyen Âge. Au travers des chroniques, on voit souvent se profiler divers lieux liés à l'exercice de ces justices seigneuriales, bien distinctes de la justice royale. C'est ainsi que les *Grandes chroniques de France* nous montrent Blanche de Castille faisant défoncer les portes de la prison du chapitre de Notre-Dame pour en délivrer des serfs injustement détenus²³¹. De même, Jean de Saint-Victor nous dépeint les Pastoureaux s'attaquant à la

du chapitre se trouvent au port Saint-Landri, et sa prison dans le cul-de-sac Sainte-Marine, avant d'être déménagée dans le cloître en 1283(H. Noizet, « Dominer l'île de la Cité »..., p. 47) . Quant à l'évêque, il a ses échelles sur le parvis de la cathédrale.

²²⁶ *Ibid.*, p. 196.

²²⁷ *Ibid.*, p. 165-167.

²²⁸ *Ibid.*, p. 223.

²²⁹ *Ibid.*, p. 185.

²³⁰ Voir les témoignages cités par Y.-H. Lemaesquier dans « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge »..., p. 13-14.

²³¹ Voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

prison de Saint-Martin-des-Champs, où étaient enfermés certains des leurs, pour les délivrer²³².

On voit aussi, dans la *Chronique normande du XIV^e siècle*, le corps de ville ordonner l'exécution de deux « traîtres » sur la place de Grève, devant l'hôtel de ville, en 1358 :

« En celle saison fist le prevost des marchans et son conseil prendre le maistre des charpentiers et le maistre des eaues, qui le regent avoient secrettement mis hors de Paris, et pour celle cause les jugerent et furent menez en Greve pour justicier. Et avint que quant le bourreau eut saisie la doulouere pour eulz justicier, il chay devant le peuple de mauvaïse et villaine maladie et ne se peut relever en grant piece, et au relever ne se peut il excuser de la justice faire et les despeça chacun d'eulx en IIII quartiers. »²³³

L'attaque d'épilepsie dont est victime le bourreau juste au moment de tuer les condamnés indique au lecteur que cette exécution est réprouvée par Dieu, mais elle n'en a pas moins lieu, selon les rituels habituellement suivis par la justice royale mais en un lieu emblématique du pouvoir du corps municipal.

La place de Grève était en effet située devant la « maison aux piliers » qui servait de « parloir aux Bourgeois », autrement dit aux réunions de la municipalité, depuis 1357. Cet édifice apparaît à plusieurs reprises dans les chroniques de la seconde moitié du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle, principalement comme décor des révoltes parisiennes : tout d'abord celle dirigée par Étienne Marcel en 1356-1358, puis celle des Maillotins en 1382, et enfin celle des cabochiens en 1413. Le héraut Berry reconnaît par exemple dans l'hôtel de ville le lieu de réunion des émeutiers en avril 1413²³⁴, et aussi en août 1413, lorsque les cabochiens prennent conscience de l'échec de l'insurrection et quittent la ville²³⁵.

La « maison aux piliers » est donc un bâtiment emblématique de la ville, mais son image, dans notre corpus, est souvent assez négative. D'une façon générale, l'hôtel de ville ne jouit pas d'un statut aussi important que d'autres édifices symboles du pouvoir, comme le palais de la Cité. Les descriptions médiévales de Paris ne lui laissent qu'une place réduite. De même, les représentations iconographiques ne sont pas très nombreuses. La plus célèbre est

²³² Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 671 : « Venerunt igitur Parisius, ubi cum eorum aliqui in Sancti Martini de Campis carcere propter eorum maleficia tenerentur, per eorum violentiam sunt extracti. » (1320).

²³³ *Chronique normande du XIV^e siècle...*, p. 126.

²³⁴ Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII...*, p. 55 : « Et une fois partirent de l'ostel de Greve, que on appelle l'ostel de la ville, et vindrent en la rue Saint Anthoine a moult grant multitude de peuple armez et embastonnez devant l'ostel ou demouroit monseigneur de Guienne (...). »

²³⁵ *Ibid.*, p. 59 : « Les bouchiers et leurs complisses s'estoient assemblez en Greve en l'ostel de la ville, lesquieulz, quant ilz virent que ledit seigneur estoit le plus fort, s'en fuirent et se bouterent chascun la ou ilz porent trover seurté ; et se departirent et tantost après s'en fuirent tous hors de la cité de Paris et se resteirent es païs du duc de Bourgoingne ; et furent nommez les banys et les caboches. »

celle qui figurait dans le *Bénédictionnaire* de Jacques Jouvenel des Ursins, malheureusement brûlé en 1871 (**Planche 121b**). On voit aussi la maison aux piliers représentée, de façon moins détaillée, dans quelques miniatures des *Grandes chroniques de France*²³⁶ (**Planche 116**). L'édifice qui symbolise le pouvoir de la municipalité parisienne n'est donc pas absent de l'image de la ville, aussi bien textuelle que figurée, mais n'y joue qu'un rôle assez mineur. Ce constat rejoint l'observation plus générale de Thierry Dutour, selon laquelle « dans les villes de l'espace francophone les bâtiments de représentation qui manifestent l'existence d'un pouvoir citoyen sont un phénomène secondaire »²³⁷.

Une population turbulente

La ville la plus peuplée du royaume se révèle aussi, sans surprise, la plus difficile à contrôler. Les chroniques regorgent d'exemples d'« émois » qui valent à la monarchie et à ses agents de forts désagréables moments.

Ces turbulences se manifestent, dans notre corpus, dès le tout début du XIV^e siècle. Jean de Saint-Victor, dans le *Memoriale historiarum*, nous montre ainsi le peuple de Paris dévastant la maison du voyer Etienne Barbette, en 1306, parce que celui-ci aurait mal conseillé le roi :

« *Et propter consilium quoddam quod ipsi regi super hoc contra ipsos cives dicebatur dedisse Stephanus dictus Barbete, civis Parisiensis et viarius urbis, effertius conturbati sunt, et commoti convenerunt in unum, unamque domum dicti Stephani extra urbem penitus ignis succendio devastantes, aliam domum intra urbem, bonis quae in ea erant vastatis, plurimum dampnificaverunt.* »²³⁸

Un autre grand épisode de troubles est bien sûr l'époque d'Étienne Marcel. La plupart des chroniques présentent sous un jour très négatif l'attitude des Parisiens. Dans le *Songe de Pestilence*, une allégorie morale écrite entre 1373 et 1377, ils sont les « mauvaises gens de Paris »²³⁹. Même une fois le prévôt des marchands mort et la ville revenue sous l'obédience du dauphin, celui-ci, nous dit Jean Le Bel, craint une nouvelle rébellion s'il quitte la capitale, où il ne compte pas que des partisans :

« Adoncques estoit si grande division entre les bourgeois de Paris que le duc de Normendye n'osoit eslongier de Paris, car la plus grande partie des bourgeois estoit pour le roy de Navarre, siques il doubtoit que s'il eslongnoit la cité, qu'elle ne se mist es mains dudit roy. Pour quoy, luy et son

²³⁶ Voir notamment : Londres, BL, Royal 20 C VII (Paris, Atelier du Maître de Virgile, vers 1400-1405), fol. 134 v^o : *Charles de Navarre harangue les Parisiens*.

²³⁷ Th. Dutour, « Les génies invisibles de la cité »..., p. 479.

²³⁸ Jean de Saint-Victor, *Memoriale historiarum*, éd. RHF, tome XXI, p. 647.

²³⁹ Le *Songe de Pestilence* constitue la seconde partie des *Livres du roy Modus et de la Royne Ratio*, éd. G. Tilander, Paris, SATF, 1932, 2 vol.

frere et tous ses amis, se tindrent tout l'iver et l'esté jusques a la Penthecouste à Paris sans riens faire ; de quoy tout le poeuple parloit laidement sur eux. »²⁴⁰

Mais du côté navarrais, on se méfie aussi de la ville : d'après Jean Froissart, Philippe, le frère de Charles, n'a nulle confiance « en communes » :

« Més quel samblant que li prevos des marchans monstrast au roy de Navarre ne ossi chil de Paris, messires Phelippes de Navarre ne s'i vot oncques affiiir ne entrer dedens Paris més se tenoit en le conté d'Ewrués qui estoit de leur hiretaige et senefioit bien au roy son frere que en communes il n'euuist nulle fiance car il n'estoient boin fors que pour tout hounnir. »²⁴¹

Froissart nous montre ici la méfiance du noble envers les communes bourgeoises, point de vue qu'il partageait sans doute.

Sous le règne de Charles V, les relations entre Paris et la monarchie se font beaucoup moins tendues, mais l'étude des biographies du roi nous montrera une certaine méfiance de la part de l'auteur des *Grandes chroniques de France* envers cette ville et ses habitants²⁴². La façon dont les écrivains parlent de la ville est d'ailleurs très significative : ceux qui veulent rendre hommage à l'affermissement de l'État, comme Pierre d'Orgemont, montrent des Parisiens soumis à l'autorité royale, alors que Cuvelier, qui exalte le bon chevalier du Guesclin comme principal rempart d'un souverain affaibli, conclut son poème sur la crainte d'une émeute parisienne au cas où la ville serait traversée par le convoi funèbre du connétable.

L'apaisement des relations entre la ville et le roi, mise en exergue par les biographies de Charles V, ne dure d'ailleurs guère puisqu'en 1382, les Parisiens se soulèvent à nouveau : c'est la révolte des « Maillotins », ainsi surnommés pour s'être emparés des maillets de plomb stockés à l'Hôtel de ville avec d'autres armes²⁴³. Cette « émotion » a été décrite par le Religieux de Saint-Denis, mais aussi par un marchand italien qui venait régulièrement à Paris pour affaires, Bonaccorso Pitti. Tous deux reconnaissent dans le mouvement une rébellion contre l'impôt : l'insurrection est partie des halles, lorsque le percepteur du roi voulut taxer la marchandise d'une pauvre vendeuse de cresson²⁴⁴.

²⁴⁰ Jean le Bel, *Chronique...*, t. II, p. 272

²⁴¹ Jean Froissart, *Chronique, Livre I* (ms d'Amiens), éd. G.T. Diller, tome III, 1992, p. 138, § 575. Cette seconde version est un peu plus développée que la première, mais on trouvait dès l'origine cette méfiance de Philippe de Navarre envers Paris : « Mais quel samblant ne quele amour que li prevos des marchans ne cil de Paris moustrassent au roy de Navare, onques messires Phelippes de Navare ne s'i peut assentir ne ne volt venir à Paris ; et disoit que en communauté n'avoit nul certain arrest, fors pour tout honnir. » (Jean Froissart, *Chronique...*, éd. SHF, § 412, t. V, p. 98-99).

²⁴² Voir chapitre 17.

²⁴³ M. Mollat et Ph. Wolff, *Les Révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 172-174.

²⁴⁴ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre III, chap. I, p. 136-137.

Comme le notent bien les chroniqueurs, cette sédition parisienne s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large, qui concerne d'autres villes du royaume et notamment Rouen, mais aussi d'autres pays d'Europe. Pour Bonaccorso Pitti, ce sont les Flamands, révoltés derrière Philippe d'Artevelde, qui seraient les instigateurs du mouvement parisien²⁴⁵. Michel Pinton reconnaît lui aussi dans les Flamands, mais également dans les Anglais²⁴⁶, les modèles suivis par les émeutiers²⁴⁷. Leur analyse est partagée aussi bien par les historiens d'aujourd'hui que par le gouvernement d'alors, qui décida d'écraser Gand pour tuer dans l'œuf les révoltes. Une fois le roi vainqueur à Roosebeke, le 27 novembre, il mit en œuvre la punition des coupables parisiens, en janvier 1383, abolissant notamment la prévôté des marchands.

Les chroniqueurs ne semblent pas conscients des causes profondes du malaise, qui ont occasionné des troubles dans plusieurs pays européens entre 1378 et 1382 : la paupérisation croissante dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, les difficiles conditions de vie du petit peuple des villes²⁴⁸. Mais ils reconnaissent dans ces émeutes parisiennes un problème social. Bonaccorso Pitti compare les Parisiens qui se soulèvent en 1382 aux « Ciompi » de Florence ; il distingue ce « minuto popolo » du « popolo grasso, cioè è i buoni cittadini che si chiamano borgesesi »²⁴⁹. Selon lui, ces bourgeois, craignant d'être victime des émeutiers au même titre que les agents du fisc, s'armèrent pour défendre leurs biens, et finirent par prendre la tête de la contestation. Michel Pinton, pour sa part, analyse aussi le mouvement comme une guerre des « petits » contre les « grands » ; le feu couvait sous la cendre, prévient-il, dès le début du règne de Charles VI :

*« Et, ut liberius loquar, tunc civitas secum discors intestino inter summos et infimos jam flagrabat odio. »*²⁵⁰

Mais ce sont les bourgeois de Paris qui donnent ensuite à la contestation une coloration plus politique, à laquelle le pouvoir royal oppose une dure répression.

²⁴⁵ Bonaccorso Pitti, *Ricordi...*, p. 383 : « E multiplicando i detti Fiaminghi rubellati dal loro Signore, mandarono segrete ambasciate a' popoli di Ruano e di Parigi, confortandoli che facessero il simile de' loro signori, profferendo loro aiuto e soccorso. »

²⁴⁶ Allusion au soulèvement de 1381, décrit notamment par Froissart.

²⁴⁷ Michel Pinton, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, p. 132.

²⁴⁸ M. Mollat et Ph. Wolff, *Les Révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 177-179.

²⁴⁹ Bonaccorso Pitti, *Ricordi...*, p. 384.

²⁵⁰ Michel Pinton, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre I, chap. VI, p. 44. Traduction par L. Bellaguet, p. 45 : « Pour dire vrai, la discorde régnait dans la ville, et des germes de haine fermentaient entre les grands et les petits. »

L'acmé de la violence parisienne se situe dans la première décennie du XV^e siècle, et le caractère extrêmement sanglant des débordements se lit dans les chroniques. Le Bourgeois de Paris, pourtant favorable aux Bourguignons, se voit contraint de passer à l'allégorie tant les faits sont tragiques²⁵¹.

Paris est donc présenté par plusieurs chroniqueurs, et plus particulièrement ceux du règne de Charles V et de Charles VI, comme une ville redoutable pour ses émotions populaires, généralement suscitées par le rejet des impositions. L'émeute fait tout plier devant elle. Le régent Charles, duc de Normandie, ne peut empêcher ses officiers d'être tués sous ses yeux, dans son propre palais. Le duc de Guyenne, en 1413, ne peut non plus s'opposer aux émeutiers qui emportent de son hôtel plusieurs de ses serviteurs²⁵².

Mais si c'est le « commun », le « menu peuple » qui fait couler le sang, ce sont souvent des gens beaucoup plus haut placés qui attisent les flammes de la révolte. Les écrivains condamnent donc Paris à plusieurs niveaux : d'une part, ils dénoncent la violence, la bêtise et le goût du pillage qui s'empare des plus pauvres, souvent menés par du gibier de potence, qui en profite pour délivrer de prison leurs comparses ; d'autre part, ils critiquent les prétentions de certains membres de la bourgeoisie parisienne à vouloir assumer une fonction politique qui ne revient qu'au roi. Néanmoins, tous les bourgeois ne sont pas forcément à mettre dans le même sac : si certains encouragent la rébellion, d'autres font preuve de loyauté envers le pouvoir royal. En outre, certains suivent le mouvement par peur pour leurs biens et leur personne, sans vraiment en partager les motivations. Les chroniqueurs tendent donc le plus souvent à reporter la responsabilité des émeutes sur les « gens de basse condition » qui massacrent et pillent sans frein²⁵³.

Les chroniqueurs qui sont fidèles au parti royal - ils sont majoritaires - font aussi peser le blâme sur les grands qui profitent ainsi des turbulences parisiennes pour avancer leurs pions : Charles de Navarre au XIV^e siècle, Jean de Bourgogne au XV^e siècle sont considérés comme lourdement coupables d'avoir entretenu et exploité le soutien de Paris dans leurs menées contre le pouvoir légitime. Gilles Le Bouvier, dans sa *Chronique de Charles VII*,

²⁵¹ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, § 200.

²⁵² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 55-56.

²⁵³ Voir par exemple la façon dont Gilles Le Bouvier présente les émeutes cabochiennes : « En l'an mil CCCC et XIII, ou moys de may [en fait, le 28 avril 1413], par le commandement du duc de Bourgoingne se mistre sus ung grant tas de bouchiers et escorcheurs de bestes, et firent leur cappitaine ung de leurs compaignons, nommé Symonet Caboche ; et lors firent mectre sus le commun de Paris et firent leur cappitaine general le sire de Jaqueville et ung myre, nommé maistre Jehan de Trois, et plusieurs autres gens de basse condition. » (*Chronique de Charles VII...*, p. 54-55).

revient régulièrement sur la façon dont le duc de Bourgogne s'est appuyé sur le peuple parisien dans sa lutte contre les Armagnacs, en se présentant comme le champion de la réforme et plus particulièrement, de la baisse des impôts :

« (...) le dit de Bourgoingne avoit Paris et le peupple de la ville a son commandement, lesquieulx l'amoient moult, pensans qu'il deust tenir le peupple en paix et les garder de paier toutes malles tostos, et pour ce l'amoient moult, comme il apperra plus a plain cy après. »²⁵⁴

Le même reproche a pu être adressé à Charles le Mauvais, qui se présentait lui aussi aux Parisiens comme le garant de la paix et de la réforme.

Une opinion publique à contrôler

Les chroniqueurs voient donc dans Jean sans Peur et dans Charles le Mauvais de redoutables manieurs de l'opinion publique parisienne, qui acquiert ainsi un rôle important sur la scène politique – ce dont Michel Pintoin s'est montré particulièrement conscient²⁵⁵. Remporter la bataille de l'opinion dans la capitale, c'est déjà marquer des points sur l'adversaire. Les chroniqueurs décrivent à de nombreuses reprises les moyens mis en œuvre à cet effet.

Le premier d'entre eux est la harangue publique. Les chroniques relatent plusieurs exemples de discours prononcés devant les Parisiens dans les années 1350. Le dauphin s'essaie à l'exercice, en prenant la parole aux halles, mais c'est Charles de Navarre qui remporte la mise en lançant un grand appel aux Parisiens depuis le pré-aux-clerks, en 1358.

Voici par exemple le récit qu'en donne la *Chronique normande du XIV^e siècle* :

« Pour la departie du regent se doubta le prevost des marchans et ses aliez. Lors manda le dit prevost au roy de Navarre que il venist à Paris, et si fist. Et il fut receuz à grant feste, et fist assembler grant partie du peuple de Paris es prez Saint Germain, et leur prescha et monstra la haulte lignée dont il estoit venuz, et que mieulz lui appartenoit par droit de ligne le royaume de France que au roy Jehan, qui emprisonné l'avoit, et pluseurs autres belles paroles dist au peuple en se plaignant du roy Jehan et en blasmant le regent et ses faiz. Dont aucunes gens tenoient ses paroles estre fausses et decevables, mais contredire ne l'osoient, pour ce que il estoit receuz et avouez des souverains gouverneurs de la ville de Paris.»²⁵⁶

Cet extrait montre à la fois l'importance et les limites des discours tenus aux Parisiens : tous ne sont pas forcément convaincus, mais personne n'ose le dire publiquement. La *Chronique normande* montre en outre que Paris n'a pas le monopole des plaidoyers de

²⁵⁴ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 18-19.

²⁵⁵ B. Guinée, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis...*

²⁵⁶ *Chronique normande du XIV^e siècle...*, p. 125-126.

Charles le Mauvais : il tient le même discours un peu plus tard à Rouen. Mais la *Chronique normande*, malgré l'intérêt qu'elle porte à cette région, présente cette deuxième harangue comme un dérivé de celle de Paris :

«... et puis fist assembler le commun de Rouen et prescha ainsi comme il avoit fait à Paris. »²⁵⁷

Une autre manière de contrôler l'opinion parisienne est de faire courir des bruits qui visent, notamment, à déprécier l'adversaire ou sa politique. Cette pratique est attestée par les chroniques à partir du XIV^e siècle. C'est alors qu'entre en scène, dans l'historiographie parisienne, un thème désormais récurrent : la rumeur, témoin de la montée en puissance de l'opinion publique, mais aussi de sa malléabilité.

Un bon exemple du mécanisme de la rumeur à Paris nous offert par le rejet des tentatives de réforme monétaire de Philippe V en 1321. Le roi souhaitait lever des fonds, bien que l'on fût en temps de paix, pour racheter toutes les monnaies seigneuriales courant dans le royaume afin d'unifier la monnaie. Deux assemblées furent réunies, en juin puis juillet, à Poitiers et à Paris pour essayer d'obtenir le consentement des sujets, et notamment des représentants des villes. Jean de Saint-Victor et la *Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339* nous livrent le récit de l'assemblée parisienne. Tous deux montrent comment a joué la rumeur dans le rejet de la réforme : des bruits ont couru sur la somme qu'allait exiger le roi, un impôt du cinquième, alors que l'administration elle-même n'avait fourni aucun chiffre. Comme l'a relevé Isabelle Guyot-Bachy²⁵⁸, Jean de Saint-Victor rend compte du mécanisme de la rumeur par le choix de son vocabulaire : *opinio aliquorum, dicebatur, ut creditur, in populo a pluribus divulgatum*²⁵⁹. D'une façon générale, Jean de Saint-Victor se montre très sensible à ce processus de la rumeur parisienne, pour laquelle il a plusieurs expressions : « *vulgariter* », « *a populo* », « *dicitur a multis* », « *a pluribus* »... Comme l'a souligné Isabelle Guyot-Bachy, cette rumeur est parfois dénoncée comme néfaste, mais peut aussi recueillir l'adhésion (plus ou moins voilée) du chroniqueur²⁶⁰.

On trouve dans notre corpus, pour le XIV^e et le début du XV^e siècle, de nombreuses autres références aux bruits qui courent à Paris. Un champion dans le domaine, d'après les chroniqueurs, semble bien être Jean sans Peur. La *chronique de la Pucelle* (ou *chronique de*

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 126.

²⁵⁸ Isabelle Guyot-Bachy, « *Expedit ut unus homo moreretur pro populo*. Jean de Saint-Victor et la mort du roi Philippe V », dans : *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, éd. Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 493-504 et plus précisément p. 496 ; eadem, , *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 154-158.

²⁵⁹ Jean de Saint-Victor, *Chronique universelle*, éd. RHF, tome XXI, 1855, p. 674-675.

²⁶⁰ I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 152-154.

Cousinot) le montre à l'œuvre contre Isabeau de Bavière, trop proche à ses yeux de son adversaire le duc d'Orléans :

« ... pour mectre les cuers du peuple contre eulx, fist semer par cayemans et par tavernes faulses mençoignes contre la royne et le duc d'Orléans son frère. »²⁶¹

De même en 1413, pour obtenir la condamnation de Pierre des Essarts qui avait pourtant jadis été son allié, le duc de Bourgogne s'emploie à ternir sa réputation auprès des Parisiens :

« Et lors firent prescher parmy la ville de Paris comme ledit des Essars avoit prins d'offices et de cappitaineries, dont il avoit eu moult grans prouffiz, qui estoit contre les estatuz royaulx, et que ledit des Essars avoit fait appetissier et affebloier la monnoye du Roy de deux deniers sur piece, qui pouvoit monter a son proffit de III a III^c mil escuz d'or que il avoit emblez du Roy et de son peuple. Et toutes ces choses faisoient dire et publier contre lui pour le mectre en la malle grace du peupple et pour le faire mourir. »²⁶²

On connaît le résultat de ces manoeuvres : Charles VII délaisse une capitale trop bourguignonne pour se replier plus au sud. En un certain sens, cette décision prouve le poids considérable de l'opinion publique parisienne. Charles V était demeuré à Paris, malgré le meurtre des maréchaux ; Charles VII, pour sa part, abandonne la ville, et ne fait pas mine de s'y installer après sa reconquête. Il est vrai que l'opposition avait perduré pendant de longues années, enracinant sans doute chez le roi une tenace méfiance envers la ville.

La rupture du XV^e siècle

Jusqu'à la fin du règne de Charles VI, Paris et l'Île-de-France sont sans conteste la zone de résidence privilégiée du roi et de la cour. La folie qui frappe Charles VI en 1392 ne fait qu'accentuer cette prédominance, en contraignant le souverain à limiter ses déplacements, avec des séjours de plus en plus concentrés sur Paris ; dès les années 1380-1400, Paris apparaît 1913 fois dans l'itinéraire royal, ce qui représente environ 200 jours par an, soit 5 fois plus que Philippe le Bel et 7 fois plus que Philippe VI²⁶³. Ce processus ne fait que s'accentuer au fur et à mesure que la maladie du roi s'aggrave, jusqu'à sa mort en 1422.

Mais la situation change du tout au tout avec le règne de Charles VII qui avait été contraint, on le sait, d'abandonner en 1418 la capitale tombée aux mains des Anglo-

²⁶¹ Guillaume Cousinot, *Chronique de la Pucelle...*, p. 109. Sur le caractère diffamatoire de ces rumeurs, qui ont pourtant perduré dans la mémoire collective, cf. T. Adams, « Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse »...

²⁶² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 56-57.

²⁶³ B. Guenée, « Paris et la cour du roi de France au XIV^e siècle »... Voir aussi le SIG mis en place par Boris Bove et l'Arscan sur les itinéraires royaux.

Bourguignons, pour se replier plus au sud. Le « roi de Bourges » installe sa résidence dans le Val de Loire et le Berry, tandis que Paris n'est plus considérée comme capitale que par une moitié du royaume. Malgré la reconquête de la ville en 1436, Charles VII ne décide pas d'y transférer sa cour. C'est alors Tours qui apparaît comme la principale résidence du roi, et le siège de la cour et du gouvernement²⁶⁴. Louis XI reste également attaché à la région ligérienne, de même que Charles VIII et Louis XII. En outre, le roi voyage désormais dans l'ensemble de son royaume, et même bientôt au-dehors, avec le début des guerres d'Italie. Louis XI, notamment, apparaît comme un souverain toujours en mouvement, sauf à la fin de sa vie, lorsque la maladie le cloue au Plessis-lès-Tours. C'est en donc bien fini de la prédominance de l'Île-de-France dans la vie quotidienne des rois de France : leur espace de résidence s'est déplacé des bords de la Seine à ceux de la Loire²⁶⁵.

Il faut cependant nuancer ce délaissement. Certes, le nombre de séjours royaux diminue drastiquement par rapport à la période précédente : en ce qui concerne Paris, il tombe à 21 jours par an pour Louis XI, 32 pour Charles VIII et 15 pour Louis XII²⁶⁶. Ces chiffres sont nettement en retrait de ceux fournis par les itinéraires du XIV^e siècle. Mais malgré ce recul, Paris reste un lieu régulièrement fréquenté : en termes d'occurrence, elle se trouve au 4^e rang sous Louis XI, derrière Le Plessis-lès-Tours, Amboise et Tours ; au 3^e sous Charles VIII, derrière Amboise et Lyon ; et au 4^e sous Louis XII, derrière Blois, Lyon et Loches²⁶⁷. Indéniablement, le roi est davantage tourné vers les bords de la Loire ou vers l'Italie, mais il continue à revenir régulièrement à Paris, qui est restée la capitale du royaume. Charles VIII, par exemple, s'y rend presque tous les ans entre 1483 et 1493²⁶⁸. Quant aux autres villes d'Île-de-France, elles reçoivent également, de façon plus ponctuelle, la visite du roi et de la cour : selon les calculs de Pierre-Henri Guittonneau, les villes de la région parisienne ont ainsi accueilli le souverain à 79 reprises sous Louis XI, 151 sous Charles VIII et 81 sous Louis XII. Certaines de ces villes abritent de vieilles résidences royales, héritées des ancêtres capétiens, comme Melun qui totalise 66 séjours sous Charles VIII et 43 sous Louis XII, ou Étampes (Louis XI : 17 séjours, Charles VIII : 21, Louis XII : 43). D'autres lieux sont fréquentés pour leur sanctuaire : Saint-Denis, avec des passages peu nombreux, mais réguliers (6 pour Louis

²⁶⁴ B. Chevalier, *Tours, ville royale...*

²⁶⁵ L. Dauphant, *Le Royaume des Quatre Rivières...*, p. 273-302.

²⁶⁶ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale...*, p. 559.

²⁶⁷ P.-H. Guittonneau, *Dans l'ombre de la capitale...*, p. 559.

²⁶⁸ Les seules années où Charles VIII ne passe pas par Paris sont : 1487, 1490 et 1491. Cf. J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 47.

XI, 13 pour Charles VIII, 6 pour Louis XII) ; Poissy et son monastère dédié à Saint Louis, très apprécié de Charles VIII (34 séjours) mais aussi, à un moindre degré, de Louis XI (9) et de Louis XII (9)²⁶⁹.

Malgré tout, on ne saurait nier le changement fondamental qui s'est produit au XV^e siècle, au détriment d'une région qui paraissait depuis le XII^e siècle profondément liée à la monarchie, et au bénéfice de nouveaux centres (Tours, Amboise, Blois) qui attirent désormais les commandes de la cour, notamment en matière architecturale.

La scission qui s'établit ainsi entre le roi et la région parisienne est directement perceptible dans notre corpus, ne serait-ce que dans le nombre des occurrences désormais dévolues à Paris et à l'Île-de-France dans les œuvres littéraires. Certes, le sujet ne disparaît pas, mais il est moins cultivé. Le hiatus est particulièrement net dans les œuvres historiques, qui, étant centrées sur le roi, ne laissent plus à Paris et à sa région qu'une portion congrue. En témoigne par exemple la *Chronique de Charles VII* du héraut Berry : alors que Paris apparaît comme le cœur du royaume au début de l'ouvrage²⁷⁰, la ville, ensuite s'efface ; une fois revenue dans l'obédience de Charles VII, on n'en entend tout simplement plus parler. Le genre de la biographie royale, exploité dans la troisième partie de ce travail, n'apporte presque plus d'informations sur Paris et l'Île-de-France à compter de 1422. Bien sûr, Paris et sa région reviennent parfois sur le devant de la scène, comme au moment de la Guerre du Bien Public où d'importants combats se déroulent près de Montlhéry, puis aux portes de la capitale (1465) ; les chroniqueurs du règne de Louis XI, à commencer par Philippe de Commines, s'en font naturellement l'écho. La fidélité manifestée par Paris à son roi a certainement joué un rôle fondamental dans la victoire de Louis XI. Mais alors qu'aux XIII^e et XIV^e siècles, l'Île-de-France constituait le cadre privilégié de la vie monarchique dans les chroniques, cette relation disparaît dans les textes de la fin du Moyen Âge.

Les récits de voyage qui apparaissent au XV^e siècle portent également la trace de « déclasserment » : ce n'est plus à Paris ni dans ses environs que l'on vient rencontrer le roi de France. Lorsque Lev de Rozmital effectue sa tournée des cours européennes vers le milieu du XV^e siècle, il ne passe pas par Paris ; venu d'Angers, il rencontre Louis XI à Meung-sur-Loire en mai 1466, puis poursuit sa route vers l'Espagne en passant par Bordeaux²⁷¹.

²⁶⁹ P.-H. Guittoneau, *Dans l'ombre de la capitale...*, p. 558.

²⁷⁰ Voir plus haut, l'exemple de l'hommage prêté par Jean sans Peur au roi à Paris en 1404.

²⁷¹ Sur ce récit de voyage, voir : F. Michaud-Fréjaville, « Le voyage du seigneur Léon de Rozmital en Occident »...

Les éloges urbains, sans délaisser le sujet parisien, font place aussi à d'autres villes. Certes, la description de Paris de Guillebert De Mets n'est achevée qu'en 1434, mais elle a été commencée en 1407, au moment où la cité était encore en pleine fleur. Dans les textes de la seconde moitié du XV^e siècle, Paris est toujours présent, mais doit partager la vedette avec d'autres agglomérations. Antoine d'Asti décrit Paris, mais aussi bien d'autres cités du royaume, telles que Bourges ou Amiens (1451). Un autre lettré italien, Francesco Florio, en 1477, chante les lumières de l'Université de Paris mais consacre l'essentiel de sa *Probatio Turonica* à l'éloge de Tours, la cité où il réside. Alors que Jean de Jandun, en 1323, situait Paris au centre du pays, c'est désormais la Touraine que Francesco Florio qualifie d'« ombilic du royaume » :

« Est autem Turonia in medio sita regni profecto, ut dicunt, et est Francie viridarium, si quidem pari æqualique spatio a Lugdunensi provincia protenditur atque Britannia similiterque a Burdigalensi patria atque Flandrensi, ex quo in ipso umbilico regni Francorum præstare Turoniam nemo Gallorum dubitavit. »²⁷²

En outre, les « princes des fleurs de lys » développent désormais des cours brillantes loin de la région parisienne. Georges Chastelain, « indiciaire » du duc de Bourgogne entre 1455 et 1465, évoque ainsi la « court plantureuse » du roi René d'Anjou après son retour d'Italie en 1442, « curieux de moult de singuliers cas touchant édifices, pompeusetés, festes et tournoyemens »²⁷³. Quant à la cour de Bourgogne, où il évoluait lui-même, elle est restée célèbre pour ses fêtes, son luxe et son goût pour l'étiquette. Ces deux cours sont d'ailleurs également visitées par Lev de Rozmital. Or, ces cours princières encouragent l'essor d'une littérature « régionale » qui ne prend pas Paris pour centre.

Enfin, Paris compte désormais une concurrente de poids dans le royaume avec la ville de Lyon, qui tire bénéfice des guerres d'Italie pour s'affirmer comme un séjour royal privilégié. Cette montée en puissance bien réelle, sur les plans politique comme économique, se traduit dans l'image de la ville, qualifiée de « second œil de France » par Jean Lemaire de Belges.

L'Île-de-France n'est donc plus ressentie comme le cœur et la quintessence de la « France » au sens large. Des voyageurs étrangers peuvent désormais visiter les cours, royale

²⁷² Francesco Florio, *De probatione Turonica...*, p. 91. Traduction : « Car la Touraine est assurément située au milieu du royaume, comme on le dit, et c'est le « jardin de France », puisqu'elle est à même et égale distance du Lyonnais et de la Bretagne, et de même, du pays bordelais et de la Flandre, de sorte que nul en France ne doute du premier rang tenu par la Touraine, ombilic du royaume. » Cf. B. Chevalier, « L'éloge de Tours de Francesco Florio »..., p. 75-76.

²⁷³ Georges Chastelain, *Œuvres*, éd. Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles, 1863-1866, t. II, p. 162.

et princières, de France sans plus passer par Paris ni par sa région, comme Lev de Rozmital en 1465-1467, alors qu'au XIII^e et au XIV^e siècle, la capitale apparaissait dans les textes comme la « vitrine » du royaume.

Les auteurs du XV^e siècle se sont montrés sensibles à la perte de richesses et de prestige qu'impliquait, pour Paris et l'Île-de-France, le départ de la cour. Il y a incontestablement un « avant » et un « après ». Lorsque le héraut Berry évoque sa venue à Paris en 1402, il nous parle d'une ville alors riche et puissante, capitale d'un royaume noble et renommé, mais la répétition des adverbes temporels (« en cel an », « a cel heure ») souligne qu'il s'agit là d'un état révolu²⁷⁴. Et Jean Juvénal des Ursins, en 1435, déplore :

« Hellas, ville de Paris qui soloyes estre si puissante et tant peuplee, que es tu devenue ? Tu estoys fondee sur III choses, c'est assavoir sur la demourance des seigneurs, on y a veu II empereux, troys roys, dix ou XII ducs, et de contes et de barons et nobles foison, et de prelas a une fois de deux a III ; la II^e estoit la justice souverainne qui y estoit de tout le royaulme, et le Chastelet qui estoit privilegié ; la III^e l'Université, on y a veu de XVI a XX mile escoliers ; la III^e marchandise, et tout y cesse, et aussy (p. 258) cherra la a totale destruction se vous et elle ne vous advisés et brief, et desja en sont les deux pars destruites. »²⁷⁵

Le départ de la cour a en effet des conséquences économiques et politiques qui sont soulignées par les observateurs locaux, comme le Bourgeois de Paris, qui se plaint régulièrement de cette absence, ainsi en 1438 :

« Item, le roy, ne nul des seigneurs ne venoit à Paris, ne entour, ne que s'ilz fussent en Hierusalem, et pour ce y avoit grant charté à Paris, car on n'y pavoit rien apporter qui ne fust rançonné ou dérobé des larrons qui estoient es garnisons entour Paris (...) ne il n'estoit nulz pourceaux a la Saint Clement, par defaulté du roy qui ne tenoit compte du pays de France, et se tenoit tousjours en Berri par les mauvais conseils qu'il avoit. »²⁷⁶

Malgré la perte de prestige qu'implique le départ du roi et de la cour pour des contrées plus méridionales, Paris conserve son rang de capitale du royaume. C'est toujours sous ce titre que continue à la désigner la chancellerie royale entre 1442 et 1520 dans l'adresse des lettres patentes, comme l'a souligné Bernard Chevalier²⁷⁷. Il en va de même dans notre corpus de textes. Robert Gaguin, dans la description de la France qui ouvre son *Compendium*, résume l'importance de la ville en évoquant son statut intellectuel et politique :

« *Lutecia pariseorum quæ christiani orbis celeberrima academia est : & francorum regum primaria sedes.* »²⁷⁸

²⁷⁴ « Et pour ce que en cel an le noble royaume de France et la bonne cité de Paris estoient a cel heure en la plus haulte auctorité et renommee de tous les royaulmes chrestiens et ou habondoient plus de noblesse, d'onneur et de biens tant en largement princes, prelaz, chevaleries, marchans, clerics et commun, comme autrement... » (Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 3).

²⁷⁵ Jean Juvénal des Ursins, « Audite celi », *Ecrits politiques...*, t. I, p. 257-258.

²⁷⁶ *Journal d'un Bourgeois de Paris...*, p. 341-342 (1438).

²⁷⁷ B. Chevalier, « Tours et Paris »..., p. 347.

²⁷⁸ Robert Gaguin, *Compendium...*, fol. a III.

De même, dans le manuscrit décrivant l'entrée royale de Claude de France à Paris en 1517, organisée par Pierre Gringore, Paris est saluée comme « la grant et noble cité, principale ville cappitalle de France »²⁷⁹.

Les Parisiens continuent donc à considérer leur ville comme « royale », même si le roi n'y vient plus guère. C'est ainsi que dans le récit de son pèlerinage à Jérusalem en 1480, un Parisien anonyme parle de sa ville comme de « la royalle cité de Paris »²⁸⁰, « la cité capitale du royaulme de France »²⁸¹. Vue de l'étranger, Paris reste également considérée comme la capitale de la France ; c'est ainsi que la désigne le chroniqueur athénien Laonikos Chalkokondylis (ou Chalkondyles), vers la fin du XV^e siècle²⁸².

Il faut dire que Paris continue à concentrer une très grande partie de l'administration royale. Selon Jean Jacquart, en 1515, un tiers des officiers du royaume habitent Paris, et ils détiennent bien sûr des propriétés dans les terres environnantes. La ville abrite un Parlement dont le ressort est très vaste, une chambre des Comptes, une cour des Aides et depuis 1498, le Grand Conseil, composé de maîtres des requêtes, qui a juridiction sur l'ensemble du royaume. Certes, les attributions des institutions parisiennes sont en partie limitées par l'existence d'autres instances créées dans les provinces au XV^e et au début du XVI^e siècle : pour le Parlement, citons ceux de Toulouse (créé en 1420), Grenoble (1453), Bordeaux (1462), Dijon (1494), Rouen (1499/1515) et Aix (1501) ; pour les Chambres des Comptes : Dijon (1477), Nantes (1492), Bois (1498) ; pour les Aides : Rouen (1450) et Montpellier (1467). On observe donc un mouvement de décentralisation, qui, comme pour les Universités, tend à réduire l'influence de Paris. Néanmoins, celle-ci demeure le principal siège de l'administration royale tout au long de la période étudiée.

Un autre signe de la préservation du lien entre l'Île-de-France et la monarchie est celui des monuments sépulcraux. Certes, Louis XI a choisi de se faire enterrer à Notre-Dame de Cléry, abandonnant ainsi Saint-Denis pour les bords de Loire. Mais cette désaffection est demeurée sans lendemain : les chroniqueurs notent bien que les souverains suivants ont été

²⁷⁹ BnF, ms. fr. 14116, fol. 2.

²⁸⁰ *Le Voyage de la sainte cité de Jérusalem...*, p. 3.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 98.

²⁸² A. Ducellier, « La France et les îles britanniques vues par un byzantin du XV^e siècle : Laonikos Chalkokondylis », p. 440. Il considère Paris comme une « cité d'une grande richesse ». Laonikos Chalkokondylis, *Histoire*, éd. Darko, Budapest, 1922, t. I, p. 21-22.

inhumés à Saint-Denis – même si certains auteurs moins bien informés, comme le bourgeois marseillais Honorat de Valbelle, disent que Charles VIII a été enterré à Cléry²⁸³.

Bien plus, un mouvement inverse, en faveur de Paris, a été opéré par Louis XII lorsqu'il fit ramener de Blois les ossements de son père, Charles d'Orléans, afin de les placer dans la chapelle familiale du couvent des Célestins. Cette initiative est notamment rapportée par Claude de Seyssel dans le panégyrique qu'il fit du souverain, en 1508 : il y compare Louis XII à Charlemagne honorant son père Pépin et sa mère Berthe, car il

«[...] a fait faire en la cité de Paris en l'église des Celestins un sepulchre du plus fin marbre que l'on treuve, ouvré et entaillé en toute excellence et en icelluy apporter les ossemens de sondit père qui estoient en l'église du chasteau de Bloys, en aussi grant pompe, sollemnité et service d'église que s'il fust trespasé à l'heure. »²⁸⁴

La pompe monarchique continue en outre à se manifester régulièrement à Paris, notamment au moment des funérailles royales et du couronnement des reines. Les trajets de ces cérémonies associant Saint-Denis à Paris (et notamment à Notre-Dame), Jean-Marie Le Gall a pu en conclure que la capitale reste « un théâtre de légitimation du pouvoir. »²⁸⁵ Cette continuité est renforcée par le poids de la ville dans la vie culturelle du royaume : « La force de l'imprimerie parisienne permet d'amplifier l'écho de son pouvoir cérémoniel. Alors que les oraisons et les descriptions des funérailles royales sont imprimées dès le début du XVI^e siècle, il faut attendre 1561 pour avoir une publication du sacre rémois de Charles IX. »²⁸⁶ Le phénomène de « caisse de résonance » assuré au Moyen Âge par la vitalité de l'activité littéraire à Paris et dans sa région est donc encore augmenté à la Renaissance, avec l'essor de l'imprimerie.

Sur le plan symbolique, Paris n'a donc jamais perdu son statut de capitale du royaume, et c'est là, pour Bernard Chevalier, l'explication du retour officiel de la monarchie en 1528²⁸⁷. En tous cas, on n'enregistre pas, dans notre corpus de textes, de dépréciation sociale de Paris par rapport aux lieux où réside le souverain, comme on peut le constater au XVII^e siècle entre la « Ville » et la « Cour » partie à Versailles. Cette opposition, bien sensible par exemple

²⁸³ *Histoire journalière d'Honorat de Valbelle (1498-1539)* : journal d'un bourgeois de Marseille au temps de Louis XII et de François I^{er}, éd. V.L. Bourrilly ; trad. française par L. Gaillard, Aix-en-Provence, Université de Provence, 1985, p. 7.

²⁸⁴ Claude de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom...*, p. 128-129. Allusion au monument funéraire commandé en 1502 par Louis XII pour la famille d'Orléans, transporté à Saint-Denis après la Révolution.

²⁸⁵ J.-M. Le Gall, « Paris à la Renaissance... », p. 49.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 49-50.

²⁸⁷ B. Chevalier, « Tours et Paris au début de la Renaissance »...

chez La Bruyère, ne semble pas avoir eu cours aux XV^e et XVI^e siècles : le séjour du roi dans la région ligérienne a certes entraîné une promotion de l'image de la Touraine, que l'on voit maintenant comme le centre du royaume, le « jardin de France » et la patrie du beau langage, mais ne semble pas avoir provoqué en retour un abaissement de Paris, qui continue à apparaître comme un centre administratif et intellectuel de premier ordre. L'éloge de Tours de Francesco Florio, en 1477, n'hésite pas à accoler aux louanges de l'« ombilic du royaume » celles de l'Université de Paris.

Chapitre 13

Dimensions spirituelles de l'espace francilien

Les rapports entre l'espace et l'histoire religieuse ont fait l'objet de l'attention des historiens depuis les années 1980-1990, avec de nombreuses études sur la spatialisation du sacré et la sacralisation de l'espace¹. S'il faut en croire John Helgeland, la dimension spatiale ne constitue pas la référence fondamentale du christianisme, qui est plutôt une « religion du Temps »². Pourtant, elle s'est peu à peu introduite dans les mentalités chrétiennes, par « irradiation » à partir de lieux sacrés et aussi par le biais de l'administration ecclésiastique. L'*Ecclesia* des premiers temps, le peuple des croyants, est en effet encadrée par une structure spatiale hiérarchisée ; l'association privilégiée de l'évêque et de la cité remonte aux débuts du christianisme, et le processus de territorialisation du diocèse se met en place du IX^e au XI^e siècle³. Au XIII^e siècle, l'espace peut donc se définir par un référentiel religieux. En ce qui concerne notre sujet d'étude, le maillage institutionnel prend la forme d'un réseau de paroisses et d'évêchés dont nous avons vu plus haut qu'il constituait une armature intellectuelle à laquelle se référait régulièrement notre corpus, sans pour autant qu'il y ait une exacte correspondance entre l'Île-de-France et les circonscriptions ecclésiastiques.

¹ Sur la sacralisation de l'espace, voir notamment : M. Kaplan (dir.), *Le sacré et son inscription dans l'espace à Byzance et en Occident. Etudes comparées*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001 ; S. Boesch Gajano, « Des *Loca Sanctorum* aux espaces de la sainteté. Etapes de l'historiographie hagiographique », *Revue d'histoire ecclésiastique*, 95-3, 2000 (n^o spécial, dirigé par J. Pirotte et F. Louchez) ; J.F. Vincent (dir.), *La Construction religieuse du territoire*, Paris, 1995 ; J-L. Deuffic (dir.), *Reliques et saintetés dans l'espace médiéval*, Pecia, 2005.

² John Helgeland, « Time and Space : Christian and Roman », dans W. Haase (dir.), *Aufstieg und Niedergang der römischen Welt*, II : *Principat*, Bd 23-2, Berlin-New-York, De Gruyter, 1980, p. 1285-1305.

³ Florian Mazel, (dir.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008 ; idem, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (V^e-XIII^e siècle)*, Paris, Le Seuil (coll. L'Univers historique), 2016.

De façon plus diffuse, le territoire peut aussi s'organiser autour de grands pôles religieux et notamment, autour des « *loca sanctorum* ». Au Moyen Âge, les reliques jouent un rôle important dans la définition de l'identité d'une ville et de sa région. A Gênes par exemple, la *Chronica civitatis Ianue* de Jacques de Voragine attribue une place fondamentale aux cendres de saint Jean-Baptiste et au « Sacro Catino » dans la définition de l'identité urbaine : on les montre orgueilleusement aux pèlerins et aux étrangers, et l'identité civique repose sur la cathédrale où elles sont gardées, dans une sorte d'espace symbolique⁴. Comme le notait Alain Cabantous en introduction d'un colloque consacré aux *Mythologies urbaines* : « Comment une cité catholique peut-elle aspirer à la reconnaissance du rang de capitale, prétendre rivaliser avec d'autres villes plus ou moins proches, sans s'accaparer une sorte d'annexe du paradis, sans procéder à une accumulation de sacralités, sans élire un saint afin de mieux associer la fonction mythique, la fonction sacrée et la primauté urbaine ? »⁵. Paris, capitale du royaume de France et principale université de théologie d'Occident, se devait d'arborer cette sacralité concrétisée par les reliques.

Et la cité ne déçoit pas cette attente, puisqu'on pouvait y vénérer des reliques qui sont parmi les plus prestigieuses de la chrétienté : les témoins de la Passion du Christ, notamment la couronne d'épines ; qui plus est, l'un des clous utilisés pour la crucifixion se trouvait non loin de là, à Saint-Denis. Ces précieux restes, que tous les visiteurs de marque ne manquent pas d'aller pieusement baiser et adorer, jouent un rôle fondamental dans l'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge. Mais ils sont moins les protecteurs d'une ville et d'une région, que d'un royaume. Cette dimension « nationale », très liée à la monarchie, constitue nous semble-t-il la spécificité de l'Île-de-France sur le plan spirituel. C'est ce que nous allons chercher à explorer, à travers deux éléments : tout d'abord, nous nous pencherons sur la figure tutélaire de saint Denis, qui touche à la fois la ville de Paris, son diocèse, le Bassin parisien dans son ensemble et enfin, le pays tout entier ; puis nous examinerons le rôle conféré à Paris et à l'Île-de-France dans la géographie sacrale de la monarchie, qui s'exprime à travers plusieurs sanctuaires dont certains sont évidemment situés hors de la région - Reims - mais dont plusieurs sont parisiens (la Sainte-Chapelle, Notre-Dame) ou franciliens (Saint-Denis, Joyenval).

⁴ Giovanna Petti Balbi, « La mémoire dans les cités italiennes à la fin du Moyen Âge. Quelques exemples », dans Elisabeth Crouzet-Pavan et Elodie Lecuppre-Desjardin (dir.), *Villes de Flandre et d'Italie (XIIIe-XVIe siècle). Les enseignements d'une comparaison*, Turnhout, Brepols, 2008, *Studies in European Urban History* n° 12, p. 131-148 et plus précisément p. 137-138.

⁵ A. Cabantous, « La ville et ses mythes », dans : *Mythologies urbaines...*, 1994, p. 11.

I. Saint Denis : saint d'une ville, d'un diocèse ou d'un royaume ?

Le personnage de saint Denis a suscité une littérature très abondante dans les trois derniers siècles du Moyen Âge : des *Vies* en latin et en français, en prose et en vers ; un mystère ; des prières... Loin de se tarir dans les derniers siècles du Moyen Âge, l'hagiographie dionysienne fait preuve, à cette époque, d'une belle vitalité. La floraison de *Vies* renoue avec une tradition très vivace à l'époque carolingienne, mais ensuite retombée dans une certaine léthargie. Alors que le sujet n'avait plus été traité depuis l'abbatiate d'Hilduin, il connaît un regain de faveur dans le second quart du XIII^e siècle, avec la composition d'une *Vita* en latin dans les années 1230, et d'une *Vie* en français vers 1250. Pourquoi l'abbaye a-t-elle ainsi éprouvé le besoin de remettre en lumière l'histoire de son saint ? Le contexte de la commande de ces ouvrages reste flou, mais la mise en œuvre de ces *Vies* intervient à un moment clé de l'histoire de l'établissement : l'entreprise de réécriture est en effet contemporaine de la reconstruction de l'abbatiale lancée par Eudes Clément en 1231. On peut voir dans la production hagiographique une autre facette de cette ambitieuse politique de promotion de l'abbaye. Celle-ci vise tout particulièrement la personne royale : une autre *Vie de saint Denis*, rédigée au début du XIV^e siècle par le moine Yves et somptueusement enluminée, est ainsi remise à Philippe V en 1317 par l'abbé Gilles de Pontoise ; et le catalogue de la librairie du Louvre ne contenait pas moins de sept vies de saint Denis⁶.

Au-delà des « Vies » *stricto sensu*, la légende de saint Denis était également diffusée par la production historiographique très abondante de l'abbaye, qui évoque fréquemment le personnage de son saint patron au début de chroniques portant sur la longue durée - chroniques universelles ou histoires générales du royaume. C'est ainsi que le ms. fr. 696 de la BnF, une histoire de France des origines jusqu'en l'an 1278, s'ouvre sur la vie de saint Denis⁷.

⁶ L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, III, 156-157 ; C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. V.

⁷ Édition partielle dans C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 102-113. Selon Paul Meyer, cette « Vie de saint Denis » est identique à celle d'un manuscrit bourguignon du début du XIV^e siècle conservé à Londres (B.L., Addit. 15606) ; elle se trouve aussi dans le ms. fr. 1040, fol. 145, de la BnF. (P. Meyer, « Notice sur un manuscrit bourguignon... », *Romania*, t. 6, 1877, p. 27).

Sur le manuscrit fr. 696, voir G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 92-96 et R. Barroux, « Recueil historique en français composé, transcrit et enluminé à Saint-Denis vers 1280 »... La *Vie de saint Denis* est suivie de plusieurs textes, et notamment (fol. 27-140) d'une chronique universelle menée depuis la naissance du Christ jusqu'en 1112, suivie (fol. 140-150) d'une chronique abrégée couvrant la période 1120-1278. La

Du reste, hagiographie et histoire sont intimement liées à Saint-Denis, comme le montre l'ouvrage du moine Yves, qui fait une large part à l'histoire de France. Or, l'abbaye passant pour la principale référence en matière d'histoire au sein du royaume, l'image de « son » saint s'est diffusée chez la plupart des chroniqueurs français du Moyen Âge.

Pour l'ensemble des textes de notre corpus, saint Denis est celui qui a évangélisé la « France » ; mais nous avons vu l'ambiguïté de ce terme dans la littérature médiévale : faut-il l'interpréter au sens large, comme synonyme de l'ensemble du royaume, ou en un sens plus restreint, la mission de saint Denis s'étant essentiellement exercée à Paris et dans sa région ?

1. Un enracinement local affirmé

Au Moyen Âge tout comme aujourd'hui, saint Denis passe pour le premier évêque de Paris. Nous situons désormais la date de son martyre vers 250, alors que les auteurs de notre corpus le faisaient plutôt mourir en l'an 96. Il faut avouer que la documentation le concernant est extrêmement réduite, et l'image que l'on se faisait du saint, au Moyen Âge, résultait d'une reconstruction historiographique assez complexe, dans laquelle l'abbaye de Saint-Denis a bien sûr joué un rôle essentiel.

Mais si le personnage a suscité de nombreuses forgeries, dénoncées par la critique à l'époque moderne, nul n'a jamais remis en cause son lien avec la région parisienne. C'est essentiellement à Lutèce qu'il prêcha et c'est aux environs de la cité qu'il fut martyrisé, avec ses deux compagnons Rustique et Éleuthère, puis enterré un peu plus loin, au « *vicus catulacensis* », c'est-à-dire dans le village de Saint-Denis⁸. Les lieux de commémoration de sa vie et de sa passion se situent donc à Paris et dans sa banlieue nord. Mais quel rôle cette « topographie religieuse », pour reprendre l'expression de Maurice Halbwachs à propos de la

chronique universelle comprend une interpolation relative à la restauration du monastère Saint-Père de Melun en 1003, qui laissait penser à Léopold Delisle que le manuscrit a pu émaner de cet établissement (L. Delisle, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis »..., p. 368). Néanmoins, pour Gabrielle Spiegel, le texte est plutôt issu de Saint-Denis et pourrait être attribué à Primat, quoique sans certitude. Le terme prévu pour la chronique était 1280 (entrée rubriquée) mais le texte s'arrête en 1278. Par ailleurs, dans la description des miracles advenus sur le tombeau de Louis IX, l'auteur emploie l'expression « que nos notons pour saint » (fol. 149), ce qui indique une rédaction antérieure à la canonisation de Saint Louis en 1297 (G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 95). Ces dates s'accordent avec l'hypothèse de la mort de Primat vers 1277. Néanmoins, le texte diffère de la traduction française de Primat exécutée par Jean de Vignay ; son attribution est donc à confirmer.

⁸ Le nom de « *catulacensis* » dérive de celui de « *Catula* », la femme pieuse qui enterra dans un champ les corps des martyrs après avoir éméché les soldats chargés de les jeter dans la Seine.

mémoire collective attachée aux Lieux Saints, joue-t-elle exactement dans notre corpus de textes et d'images ?

Les lieux d'une Passion

Les premières *Vitæ*

Pour reconstituer la vie de saint Denis, les écrivains des trois derniers siècles du Moyen Âge se sont tout naturellement appuyés sur les *Vies* antérieures. La vie et la passion de saint Denis et de ses deux compagnons, saint Rustique et saint Éleuthère, ont en effet donné lieu à plusieurs *Vitæ* anciennes dont l'une, écrite par l'abbé Hilduin avant 840 à la demande de Louis le Pieux (*BHL* 2175)⁹, fut tout particulièrement reprise par les auteurs du Moyen Âge central et tardif, car elle constituait la « vulgate » autorisée par l'abbaye de Saint-Denis¹⁰ ; cette *Vita* était complétée par les *Gesta Dagoberti regis*, une œuvre probablement écrite par Hincmar au IX^e siècle, qui relatait la fondation de l'abbaye par le roi Dagobert¹¹.

Ces œuvres insistaient sur le lien entre le saint et Paris. Suivons donc la fin du récit d'Hilduin, pour connaître le matériau sur lequel se sont principalement fondés les écrivains du XIII^e siècle. Saint Denis, philosophe athénien converti par saint Paul, s'était rendu à Rome auprès du pape Clément, qui l'avait chargé de diffuser la Parole dans les Gaules. Il avait décidé de prêcher à Paris, en raison, nous dit Hilduin, du statut particulier dont jouissait la ville ; anticipant sur le développement futur de la cité, l'abbé de Saint-Denis présente en effet Paris comme une capitale politique et économique dont il livre un vibrant éloge :

« *Tunc memorata Parisiorum civitas, ut sedes regia, et conventu Gallorum ac Germanorum, et nobilitate pollebat : quia erat salubris aere, jucunda flumine, fecunda terris, arboribus nemorosa, et vineis uberrima, constipata populis, referta commerciis ac variis com meatibus, unda fluminis circumfluente. Quæ siquidem inter multimoda commoditatum genera, etiam alveo suo magnam piscium copiam civibus ministrabat.* »¹²

⁹ Hilduin, *Areopagitica sive sancti Dionysii vita*, éd. Migne, *PL*, t. 106, Petit-Montrouge, 1851, col. 13-50.

¹⁰ Les deux autres *Vitæ* anciennes sont : *Gloriosae*, une œuvre longtemps datée de la fin du V^e-début du VI^e siècle, aujourd'hui considérée comme remontant plutôt à la fin du VIII^e ou au début du IX^e siècle, mais avec le remploi de nombreux éléments pouvant remonter au début du VI^e siècle (éd. B. Kursch, *Passio sanctorum martyrum Dionisii, Rustici et Eleutherii*, *MGH SS Auct. ant.*, t. IV-2, Hanovre, Hahn, 1885, p. 101-105) ; et *Post beatam et gloriosam*, probablement écrite vers 826, peu après le concile de Paris (825) qui rapprocha les empires d'Orient et d'Occident (*AASS, Oct.*, t.IV, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1780, p. 792-797). Cf. J. L. Baudot et L. Chaussin, *Vie des saints et des bienheureux...*, t. X, p. 275 ; Claude Dubois et Michael Wyss, « La légende de saint Denis durant le Moyen Âge », dans M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis...*, p. 19-24.

¹¹ *Gesta Dagoberti regis*, éd. B. Krusch, *MGH SS rer. merov.*, t. II, Hanovre, Hahn, 1888, p. 399-425.

¹² Hilduin, *Vita...*, chap. XX, col. 40. Traduction : « La célèbre cité des Parisiens, siège royal, tirait alors sa puissance du rassemblement et de la noblesse des Gaulois et des Germains ; bénéficiant d'une atmosphère salubre, d'un agréable site fluvial, d'un terroir fécond, couvert d'arbres, et très riche en vignes, elle était pleine

Arrivé à Paris, saint Denis convertit un notable de la cité, Lisbius, auquel il acheta un terrain pour construire une église. Sur l'ordre de Domitien, le préfet Sisinnius le fit alors emprisonner, avec ses compagnons Rustique et Éleuthère ; dans leur geôle, ils reçurent la communion du Christ lui-même. Après diverses tortures, les trois saints furent décapités sur une colline appelée jadis « mont de Mercure », et désormais « mont des Martyrs », autrement dit Montmartre¹³. Saint Denis marcha, sa tête entre les mains, jusqu'à sa sépulture. Une femme nommée Catulla, ayant dérobé les corps de saint Rustique et de saint Éleuthère aux soldats qui les gardaient, les fit enterrer dans un champ, aux côtés de saint Denis. Une fois terminé le temps des persécutions, à la mort de Domitien, une petite basilique fut édifée sur les tombeaux, sous la direction de saint Rieul, évêque d'Arles puis de Senlis.

Là s'arrête la *Vie de saint Denis* à proprement parler ; la suite se trouve dans les *Gesta Dagoberti regis*, qui relatent que sainte Geneviève encouragea la reconstruction de cet oratoire, avant que les corps des trois martyrs ne fussent transférés depuis cette modeste chapelle jusque dans l'église édifée à grands frais par le roi Dagobert. Ce dernier avait en effet bénéficié d'une vision par laquelle les trois martyrs l'assuraient de leur secours, s'il s'engageait à leur bâtir une plus honorable basilique¹⁴.

de gens, de vivres et de marchandises acheminés par le fleuve qui la baignait ; et celui-ci, entre autres commodités, fournissait aux habitants une grande abondance de poissons, pêchés dans son lit. »

Cet éloge de Paris était déjà présent, sous une forme légèrement différente, dans les deux premières *Vitae* conservées de saint Denis :

- *Gloriosae*, p. 103 : « *Tunc memorata civitas et conventu Germanorum et nobilitate pollebat, quia esset salubris aere, iocunda flumine, fecunda terris, arboribus nemosa et venetis uberrima, constipata populis, referta commerciis, ipsumque insulae potius quam urbis spatium quod habitatione circumfusa fluminis unda praestabat crescentibus consistentium catervis reddebatur exiguum et iocunditatis sollicitationein unum plebs acta commigrans pene territorium suum intra murorum conclusionem contraxerat.* »

- *Post beatam et gloriosam*, p. 793 : « (...) *ipse vero sanctus Dionisius Parisius remanebat ; quae civitas, quamvis parva, gentiliam tamen erat erroribus et squalore foedata. Nam licet magnis esset paganorum fecibus involuta, fecunda tamen terris, arboribus nemorosa, vineis uberrima ac referta, pollebat commerciis trapazetarum ; quae, Sequanae vallata perplexit et copiam piscium alvei sui civibus unda ministrat et non parvum muris noscitur praestare munimen ipsumque insulae potius quam urbis spatium laticis sui unda concludit.* »

Hilduin s'est manifestement inspiré de *Gloriosae* mais a rajouté les « Gaulois » aux « Germains » dans l'assemblée qui se réunit à Paris, ainsi que l'a observé Anne Lombard-Jourdan (« *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 147). Contrairement à ce qu'elle affirme, l'expression de « *sedes regia* » est également une innovation d'Hilduin.

¹³ Hilduin, *Vita...*, col. 46 : « *Quapropter iterum, velut ab initio, virgis in conspectu omnes sancti martyres nudi caesi, et suis vestibus reinduti, e regione idoli Mercurii, ad locum constitutum educti, ad decollationem sunt genua flectere jussi* » ; col. 50 : « *Quorum memoranda et gloriosissima passio e regione urbis Parisiorum in colle qui antea mons Mercurii, quoniam inibi idolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero mons Martyrum vocatur, qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt, celebrata est VII idus octobris.* »

¹⁴ *Gesta Dagoberti regis...*, p. 406 : récit de la translation des corps des trois martyrs, « (...) *sanctorum martyrum Dyonisii, Rustici et Eleutherii corpora requirens, digesta eorum in sarcofagia nomina repperit, quae et in alium eiusdem vici locum summa cum veneratione decimo Kal. Maias transtulit, eorumque memorias auro puro et preciosissimis gemmis exornavit.* »

La Vita et actus beati Dyonisii (années 1230)

Cette tradition est scrupuleusement respectée par la première hagiographie de notre corpus, la *Vita et actus beati Dyonisii*, rédigée en latin, entre 1233 et 1238, par un moine de l'abbaye¹⁵. Ce dernier s'est borné à enrichir le texte d'Hilduin en y agglomérant les *Vies* de saint Saintin et de saint Rieul, associant ainsi saint Denis à la création des sièges épiscopaux de Meaux et de Senlis, ce qui accentue la dimension régionale de sa mission. Par ailleurs, la *Vita et actus* reprend, en l'étoffant, la description de Paris fournie par sa source carolingienne:

« Porro supradicta Parisiorum civitas erat multitudine quidem civium respectu ceterarum Gallie magnarum urbium modica, sed superstitione tanto potentior omnibus atque crudelior, quanto diversarum totius Gallie gentium concursu velut portus celeberrimus frequentabatur. Eadem namque civitas, ut sedes regia, et conventu Gallorum ac Germanorum et nobilitate pollebat, quia erat salubris aere, jocunda flumine, fecunda terris, arboribus nemorosa et vineis uberrima, constipata populis, referta commertis ac variis com meatibus, unda fluminis circumfluente. Que siquidem, inter multimoda commoditatum genera, etiam alveo suo magnam piscium copiam civibus ministrabat. Habebant enim escarum et terra et fluminibus hi qui per locum illum inhabitabant multam copiam, et carnis delicias. Presentata vero conspectui refectio gulosius exhibet desiderium et data dulcedo gutturi immoderationem efficit appetitum. Intra hunc autem laqueum habitatores Parisiaci oppidi detenti, cum refectionem hinc invenirent et fluvio post murum obstruerent, non imaginabantur esse nec estimabant aliud quid gloriosius. »¹⁶

¹⁵ La *Vita et actus* est un texte composite, qui nous est notamment parvenu dans deux manuscrits de la BnF, écrits dans la deuxième moitié du XIII^e siècle : lat. 2447 et NAL 1509. Il en existe aussi des témoins plus tardifs, datant du XV^e siècle : le ms. 1030 de la Bibliothèque de l'Arsenal, provenant de l'abbaye de Saint-Victor (utilisé par Mabillon pour l'édition des *Miracula sancti Dionysii* dans les *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*), et le ms. lat. 2873-B, qui provient du collège de Clermont.

Le recueil commence par une série d'épîtres sur l'aréopagitisme, puis rassemble plusieurs versions de la « Vie de saint Denis » (la vie latine par Hilduin, mais aussi la traduction latine de vies grecques, notamment celle de Michel le Syncelle), que complètent les « Vies » de ses disciples : saint Saintin et saint Antonin, premiers évêques de Meaux, et saint Rieul, évêque d'Arles et de Senlis. L'ouvrage aborde ensuite des temps plus récents, avec la translation des corps des trois martyrs par Dagobert et divers miracles opérés par saint Denis. Il se clôt sur la description des reliques conservées dans l'abbaye, allant jusqu'à la perte et la récupération du Saint Clou en 1233(P. Aubry, « Comment fut perdu et retrouvé le saint clou de l'abbaye de Saint-Denis »...Ce texte a été utilisé par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta Ludovici regis*, *RHF*, t. XX, p. 320-322).

L'auteur de ce recueil paraît avoir puisé dans deux manuscrits du XII^e siècle, qui figuraient dans la bibliothèque de Saint-Denis : le ms. lat. 2445-A, base de la première partie de la *Vita et actus*, et le ms. lat. 12710, utilisé notamment pour la partie sur les reliques.

Cf. C. J. Liebman, *Études sur la vie en prose de saint Denis...*, p. VIII-XXXII.

¹⁶ C. J. Liebman, *Études sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 164-165. Traduction : « Autrefois, la cité des Parisiens avait certes un nombre modeste d'habitants par rapport aux autres grandes villes de Gaule, mais elle les surpassait toutes par la force et la cruauté de sa superstition, étant le point de rassemblement de divers peuples de toute la Gaule, comme un port très fréquenté. Car cette cité, en tant que siège royal, tirait alors sa puissance du rassemblement et de la noblesse des Gaulois et des Germains ; bénéficiant d'une atmosphère salubre, d'un agréable site fluvial, d'un terroir fécond, couvert d'arbres et très riche en vignes, elle était pleine de gens, de vivres et de marchandises acheminés par le fleuve qui la baignait ; et celui-ci, entre autres commodités, fournissait aux habitants une grande abondance de poissons, pêchés dans son lit. Ceux qui habitaient en ce lieu avaient ainsi une grande abondance de nourriture, tirée de la terre et des eaux, et des viandes délicieuses. Mais la vue de la nourriture suscite plus âprement le désir et la douceur offerte au gosier change l'appétit en intempérance. Les habitants de la ville de Paris, enserrés dans cette boucle, ayant trouvé là leur nourriture et ayant par la suite construit un mur devant le fleuve, se jugeaient au faite de la gloire. »

L'éloge de Paris qu'Hilduin avait inséré dans son récit, dans le droit fil de la rhétorique antique¹⁷, se trouve ainsi enchâssé entre deux commentaires de tonalité plus sombre : le début de notre extrait présente la ville comme un haut-lieu du paganisme, la fin insiste sur la vaine gloire de ses habitants. La première phrase semble s'inspirer de *Post beatam et gloriosam*, car ce texte (antérieur à celui d'Hilduin) évoquait justement la taille modeste de la cité, un détail totalement passé sous silence par les autres *Vitae*. Le passage s'achève sur une condamnation morale des païens qui habitent la ville, mais on peut aussi l'appliquer à tous les Parisiens qui jouissent de leur bien-être matériel indépendamment des considérations spirituelles.

Pour le reste, l'auteur de *Vita et actus* reste fidèle aux données d'Hilduin. Comme son modèle carolingien, la *Vita* demeure donc assez pauvre en localisations précises ; tout au plus indique-t-elle que les saints ont été conduits à Montmartre pour être décollés¹⁸. Ces informations sont complétées dans les chapitres suivants, qui traitent de l'histoire de l'abbaye. Conformément au témoignage des *Gesta Dagoberti regis*, la *Vita et actus* attribue la fondation de Saint-Denis au roi Dagobert, qui y aurait fait transférer les corps des trois martyrs jusque-là conservés dans une modeste chapelle. L'auteur ajoute à sa source carolingienne une légende déjà mentionnée par Suger au XII^e siècle : la dédicace de cette nouvelle église par le Christ, sous les yeux d'un lépreux qui fut aussitôt guéri.

La Vie de saint Denis en français (milieu du XIII^e siècle)

Une autre *Vie de saint Denis* fut composée dans l'abbaye peu de temps après, vers 1248¹⁹, sans doute à destination d'un public laïque car la langue choisie était cette fois le français. Cette *Vie* est beaucoup plus brève que la *Vita et actus*. Elle conserve la description de Paris, mais la réduit notablement :

¹⁷ La *Passio beati Antidii Crisopolitani Archiepiscopi* (Xe siècle) inclut de même un éloge de Besançon, fondée par les premiers tribuns romains, et dont le nom signifie étymologiquement « cité d'or » (*civitas aurea*) ; s'ensuit la description du site de la ville, qui met l'accent sur son inexpugnabilité. Texte édité dans : A.-M. Lemasson, Ph. Wolff, B.-M. Tock et M. Pauly (éd.), *Elenchus fontium historiae urbanae*, t. II, 1^{ere} partie, Arras-Luxembourg, Artois Presses Université / Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales, 1996, p. 29-30 (texte n°2).

¹⁸ La *Vita et actus* reprend très exactement les termes de la *Vita* d'Hilduin : « *e regione ydoli Mercurii ad locum constitutum educti* » (C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 175). Cette indication est précisée à la fin du récit : « *e regione urbis Parisiorum in colle qui antea mons Mercurii, quoniam inibi ydolum ipsius principaliter colebatur a Gallis, nunc vero mons Martyrum vocatur, sanctorum Domini gratia qui ibidem triumphale martyrium perpetrarunt* » (*ibid.*, p. 183).

¹⁹ Cette *Vie de saint Denis* en prose est conservée dans plusieurs manuscrits, dont le plus ancien (Paris, BnF, ms. NAF 1098) porte la date de 1248/1250 ; il a servi de base à l'édition de C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 1-95. Pour la bibliographie concernant ce manuscrit, qui présente un important cycle d'enluminures, voir plus bas « La tradition picturale ».

« En icé tans estoit a Paris li sieges et li palés raiaus [et la s'] asembloit tote la noblece de France, car la citez estoit [d]elitable, habondanz de marchaandise et planiere de toz biens. »²⁰

De même, le récit du martyre est extrêmement sobre :

« Et après les batemenz si les revestirent de leurs vesteures, et les menerent a la montaigne ou li prevoz avoit commandé qu'il fussent decolé. »²¹

Ce n'est que dans la deuxième partie du texte, consacrée à Dagobert, que Montmartre est explicitement nommé²². Aucune autre indication ne nous est donnée sur les lieux dans lesquels s'est déroulée la passion des trois saints. En revanche, les inscriptions latines qui accompagnent les miniatures peintes à la suite de la *Vie* apportent un peu plus d'information et permettent notamment de mieux saisir où furent ensevelis les corps des trois martyrs. Les *Gesta Dagoberti* ne situaient pas l'emplacement de la chapelle primitive érigée sur leur tombe, mais au XII^e siècle, il était admis qu'il s'agissait de Saint-Denis de l'Estrée, un prieuré dépendant de l'abbaye éponyme, construit en bordure de la route antique quittant Paris par le nord (« *strata* »), dans le bourg de Saint-Denis²³. La *Vita et actus* tout comme la *Vie* en français, fidèles au texte des *Gesta Dagoberti*, ne précisent pas l'emplacement primitif des tombeaux, mais les « *tituli* » des enluminures qui illustrent cette dernière font allusion à l'Estrée²⁴.

Cette indication est conforme au témoignage d'autres textes du XIII^e siècle, tels que les *Grandes chroniques de France*²⁵. Primat y rapporte, à la suite de Grégoire de Tours, un combat survenu en 579 dans l'église de Saint-Denis, qui nécessita la réconciliation de celle-ci, et il ajoute :

²⁰ C. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis... : Vie de saint Denis en prose (XIII^e siècle)*, § XVIII, p. 27, lignes 17-20.

²¹ *Ibid.*, p. 47 (*Vie de saint Denis en prose*, § XXXII, ligne 3-6).

²² *Ibid.*, p. 68 : rappel du martyre des trois saints « a cui Domiciens li empereres, qui fu li seconz tyranz des crestiens emprés Neron, avoit fet les chiés couper por le non Jhesu Crist en Mon Martre, qui siet de joste la cité de Paris. »

²³ Voir notamment le testament de Suger, en 1137. Cf. J. Havet, « Questions mérovingiennes. V. Les origines de Saint-Denis »..., p. 8 ; M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis...*, p. 210.

²⁴ Voir un peu plus bas le détail de ce cycle enluminé.

²⁵ Pour Robert Bossuat, l'identification de Saint-Denis de l'Estrée comme lieu d'inhumation des trois martyrs serait une tradition étrangère à Saint-Denis (« Traditions populaires relatives au martyre et à la sépulture de saint Denis »..., p. 505) ; en réalité, c'est à Saint-Denis que l'on en trouve les premières traces (voir par exemple Primat), même si elle se manifeste aussi dans des œuvres manifestement produites ailleurs, comme *Florent et Octavien*.

Pour Anne Lombard-Jourdan, les trois martyrs auraient été enterrés sur le site de l'actuelle église de Saint-Denis-de-la-Chapelle, au sommet du col par où passait la route de Paris à Saint-Denis, entre Montmartre et Belleville ; elles auraient été transférées en 627 à leur emplacement définitif (A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 157-162). Contrairement à ce que cherche à démontrer l'auteur, cette hypothèse n'est pas évoquée dans les textes de notre corpus.

« Mais pour ce que l'ystoire fet ci endroit mencion de l'oratoire Saint Denis, ne doit-on pas entendre que ce fust l'abaie où li cors saint reposent maintenant, car à ce tens n'estoit encores fondée ni le cor saint levé de terre ; ainz pout estre la chapele qui fu fondée au tens de sa passion, en l'oneur de lui, où li cors saint reposoient, qui or est Saint Denis de l'Estrée. »²⁶

Au XIII^e siècle, la commémoration de saint Denis et de ses deux compagnons s'inscrit donc dans trois lieux étroitement liés : Montmartre pour la décollation, Saint-Denis de l'Estrée pour la première inhumation et l'abbaye de Saint-Denis comme lieu de vénération des reliques. Le rôle ainsi attribué à Saint-Denis de l'Estrée se traduisait aussi dans le décor sculpté de cette église, aujourd'hui disparu mais décrit par les érudits d'Ancien Régime²⁷. Cette tradition devait longtemps perdurer : en 1577, la découverte fortuite de trois sarcophages, à l'occasion de travaux menés en ce lieu, fut interprétée comme la preuve archéologique de cet événement²⁸. Il fallut attendre le début du XVIII^e siècle pour que dom Félibien, dans son *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis*, prît position contre la légende de la translation des corps saints par Dagobert ; les fouilles menées au XX^e siècle dans l'abbatiale lui ont donné raison, en mettant au jour des éléments plus anciens²⁹.

La Vita du moine Yves (vers 1317)

La *Vita et actus* a connu une abondante descendance textuelle. Elle a en effet fortement influé sur les légendiers tels que la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine. Elle constitue également la source principale d'une autre hagiographie dionysienne, composée au début du XIV^e siècle par le moine Yves, à la demande de son abbé Gilles de Pontoise (BHL 2191). Cet ouvrage mêle l'histoire à l'hagiographie, puisque la vie du saint est suivie par une histoire des rois de France, placés sous la protection de saint Denis ; le moine Yves a beaucoup puisé dans la *Vita et actus*, mais il en a réorganisé le matériau en l'ordonnant de façon plus chronologique, et en le complétant par d'autres chroniques latines de l'abbaye. Cette œuvre

²⁶ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. 2, p. 262-264.

²⁷ M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis...*, p. 209.

²⁸ *Ibid.*, p. 211 ; J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 172-173.

²⁹ Les sépultures retrouvées par les archéologues dans le sous-sol de l'abbatiale se caractérisent par des sarcophages en pierre, et non en plâtre, ainsi que par un abondant mobilier funéraire de grande qualité, tel que celui de la reine Arégonde, épouse de Clotaire I^{er}, enterrée vers 565-570 : il faut en déduire que la présence des corps saints a attiré les inhumations de membres de l'aristocratie franque, dès l'époque de Clovis. La datation de la basilique mérovingienne dont les fondations ont été retrouvées par les archéologues reste controversée, mais l'édifice pourrait bien remonter à l'époque de sainte Geneviève, selon certains chercheurs ; et même en attribuant ces vestiges à Dagobert, comme le fait Crosby, il faut renoncer au mythe du transfert de site, en raison des sépultures aristocratiques antérieures. Cf. en dernier lieu sur ces questions : Patrick Périn, « Un mausoleum du Bas-Empire ? » et « La basilique de sainte Geneviève à l'époque mérovingienne », dans M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis...*, p. 28-31 ; J.-M. Leniaud et P. Plagnieux, *La basilique Saint-Denis...*, p. 25-26.

est très célèbre pour son exemplaire de dédicace, richement enluminé, qui fut offert au roi Philippe V en 1317 (Paris, BnF, ms. fr. 2090-2092) ; on y trouve à la fois le texte original, en latin, et sa traduction française par un certain Boitbien³⁰.

Bien que beaucoup plus longue que son homologue du XIII^e siècle, la *Vita* écrite par Yves de Saint-Denis n'est pas davantage inscrite dans une topographie précise : elle reprend les informations délivrées par Hilduin, et se borne donc à situer le lieu de la décollation à Montmartre. La relative sobriété du texte en matière d'ancrage territorial contraste vivement avec l'ampleur prise par les images de Paris qui ont fait la célébrité de la *Vie de saint Denis* remise à Philippe V en 1317³¹. La traduction française intégrée au manuscrit de dédicace apporte cependant une information nouvelle, en rendant le mot latin « *Catulliacum* », désignant le site d'ensevelissement des corps, par le toponyme « Chailloel », autrement dit Chaillot. Le rapprochement onomastique était encore accepté au XVII^e siècle, comme en témoigne un passage Le Nain de Tillemont³², vigoureusement réfuté par l'abbé Lebeuf³³. Cette interprétation semble toutefois avoir reçu peu d'écho dans l'hagiographie, qui préfère concentrer le récit de la passion des trois martyrs au nord de Paris.

Une floraison de textes hors de l'abbaye (seconde moitié du XIV^e siècle)

Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, plusieurs textes font référence de façon plus précise aux sites liés à saint Denis. Ces informations sont apportées par des sources de nature assez variée, qui émanent du milieu parisien. Une chanson de geste tardive, *Hugues Capet*,

³⁰ La bibliographie sur les ms. fr. 2090-2092 est donnée plus bas, dans « La tradition picturale ».

Ces trois manuscrits ne comprennent que la « Vie de saint Denis » proprement dite ; la chronique se trouve dans un autre manuscrit (BnF, ms. lat. 13836), vraisemblablement réalisé par le même atelier, mais un peu différent dans sa conception : il est en effet moins illustré, et la traduction française se trouve en marge du texte (Cf. C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. XXXIII-XXXIV).

Outre cet exemplaire de dédicace, l'œuvre d'Yves de Saint-Denis est également conservée dans un autre manuscrit, qui ne contient que le texte latin, sans la traduction française, et copie aussi les enluminures du cycle original, mais en les transposant en grisaille (BnF, ms. lat. 5286).

La chronique, quant à elle, se trouve dans deux autres manuscrits : Berlin, ms. lat. fol. 53 et BAV, Reg. 695.2.

³¹ Voir un peu plus loin.

³² Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles...*, t. IV, p. 714 : « Le lieu de la mort, de la sépulture & de la première église de Saint Denys, est nommé dans cette première vie, comme nous avons dit, *vicus Catholiacensis*, ce qui a beaucoup de rapport au nom de Chaillot, si ce village ne paroisoit encore bien éloigné de Paris, comme il estoit en ce temps là renfermé dans l'isle. Mais ce pourroit estre la rue du fobourg par laquelle on alloit à Chaillot, comme nous avons encore dans les fobourgs la rue de Charonne, & d'autres semblables. »

³³ J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, t. I, p. 408 : « Cette idée n'a été adoptée de personne, et n'est nullement recevable. »

probablement composée dans les années 1350 pour le public des bourgeois de Paris³⁴, fait ainsi allusion à la fontaine qui marquait l'emplacement du martyr :

« Quant il furent az camps, si ont leur chemin pris
Pour aler ver Monmartre, ce nous dist ly escriis,
Une fontaine avoit au desoulz du laris
Lequellë on apielle Fontaine Sis Vertis,
Car droit en ce lieu fu decollez saint Denis. »³⁵

Cette fontaine, dont Sauval et l'abbé Lebeuf faisaient encore mention au XVIII^e siècle³⁶, est également évoquée par une autre chanson de geste de la même époque, *Florent et Octavien*, sous le nom de « Fontaine aux Martirs »³⁷. *Florent et Octavien* est une œuvre particulièrement intéressante pour notre propos³⁸, car elle évoque assez longuement la vie de saint Denis et l'ancre dans des lieux précis : outre la fontaine, elle cite l'église Saint-Denis de la Chartre, construite sur la prison des martyrs³⁹, et Saint-Denis de l'Estrée, où leurs corps furent enterrés. La chanson nous transmet à ce propos une légende selon laquelle le tout premier monument construit sur les tombeaux des saints se serait plusieurs fois effondré :

« Par quatre fois chay, se nous lit ly escriis,
Dont le maistre de l'euvre fut forment esbahis (...).
Je crois que Dieu le vout, le roy de paradis,
Car puis essillé fu par les payens maudis (...)
On en refist ung, mais il est plus petis :
Saint Denis de l'Estrée fu nommé, je vous dis. »⁴⁰

Sans doute cette légende découle-t-elle de la tradition historiographique dionysienne, qui a naturellement tendu à déprécier le premier sanctuaire établi sur les corps saints, au profit de la basilique fondée par Dagobert. Elle justifie en tous cas une translation ultérieure des reliques, attribuée à Dagobert. Toutefois, *Florent et Octavien* s'écarte ici de la vulgate dionysienne en confiant à Notre-Dame de Paris la possession du chef de saint Denis⁴¹.

Un autre auteur du XIV^e siècle, toujours très attaché à inscrire l'histoire dans la topographie, a également raccroché la passion de saint Denis à divers sites qui lui étaient familiers : c'est Raoul de Presles. Dans son allégorie intitulée *Musa*, écrite vers 1365-1366, il rapporte avoir lu dans la basilique qui s'élève à mi-pente de Montmartre une inscription

³⁴ Plusieurs passages font en effet l'éloge de la bourgeoisie parisienne.

³⁵ *Hugues Capet...*, p. 170, laisse LX, vers 2768-2772.

³⁶ R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyr et à la sépulture de saint Denis »..., p. 494.

³⁷ *Florent et Octavien*, vers 1843.

³⁸ Cf. R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyr et à la sépulture de saint Denis »...

³⁹ *Ibid*: « Saint Denis de la Chartre encores l'apelon ».

⁴⁰ R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyr et à la sépulture de saint Denis »..., p. 503-504.

⁴¹ Voir plus bas.

rappelant la décollation de saint Denis et de ses deux compagnons, qui valut au « mont de Mercure » de devenir le « mont des martyrs »⁴².

Toujours selon Raoul de Presles, saint Denis aurait été à l'origine de la construction de trois églises à Paris, Saint-Étienne des Grecs, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Benoît-le-Bétourné :

« Ce monseigneur saint Denis fonda a Paris III esglises : la premiere, de la Trenité, est l'eglise ou est aouré a present saint Benoist, et y mist moignes ; la seconde, saint Estienne des Grioux, qui par corrupcion est appelée Saint Estienne de Grés, et y fist une petite chappelle ou il chantoit ; la tierce, Notre Dame des Champs, en laquelle eglise il demouroit, et y fu prins. »⁴³

Ces trois églises se trouvaient sur la rive gauche, que Raoul de Presles identifiait, à juste titre, comme le site de l'antique Lutèce⁴⁴. Toutes trois ont disparu du paysage actuel, mais leur emplacement est bien connu. Saint-Benoît s'élevait là où se trouve aujourd'hui la Sorbonne, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue des Écoles. Ainsi que le précise Raoul de Presles, son vocable a changé, mais sa dédicace primitive semble plutôt avoir été en l'honneur de saint Serge et saint Bacchus⁴⁵. Notre-Dame-des-Champs se trouvait aux n° 13 et 22 de la rue Pierre Nicole, dans le V^e arrondissement, et Saint-Etienne des Grecs (ou des Grés) était située rue Saint-Jacques.

Le renouveau hagiographique du XV^e siècle

Malgré les difficultés rencontrées par l'abbaye au XV^e siècle, face à une conjoncture politique et économique très défavorable, le personnage de saint Denis suscite toujours une abondante littérature, et l'on assiste même à un renouvellement des formes prises par l'hagiographie avec la composition d'un mystère, le *Geu saint Denis*, ainsi que d'un poème en français, le *Rosier saint Denis* : cette « Vie » en octosyllabes brode sur le thème de la comparaison des martyrs avec des roses⁴⁶. Par ailleurs, la tradition historiographique se

⁴² « *In montis ascensu medio modicam cernens basilicam subintro, utque ossa plurima in sublime capsulis conspexi posita titulumque perlegi, Dionisii sociorumque ejus fore agnovi aram inibique consummasse martirum et suo venerabilem sanguine consecrasse locum, et ob hoc Mercurium sublato nomine, Martirum montem accepisse nomen* ». Texte édité par L. Levillain, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. I. Les sources narratives »..., p. 45.

⁴³ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »*..., p. 114.

⁴⁴ Voir notre chapitre sur « l'épaisseur historique d'un territoire ».

⁴⁵ Didier Busson, *Carte archéologique de la Gaule : Paris (75)*, 1998, p. 379 ; *Cartulaire général de Paris*, t. I, p. 120-121.

⁴⁶ *Rosier saint Denis*, éd. J.H. Baltzell, Genève, 1953. Voir aussi J.C. Liebman, « Sur quelques fragments du *Rosier saint Denys* », *Romania*, t. 72, 1951, p. 107-113 ; idem, *Romance Philology*, t. 9, 1955-1956, p. 395. Le *Rosier saint Denis* nous est parvenu dans un seul manuscrit : le ms. fr. 1741 de la BnF, malheureusement en partie lacunaire.

poursuit avec la rédaction d'un traité sur les relations entre les rois de France et saint Denis, en 1495. Ce traité, que l'on peut attribuer au notaire et secrétaire du roi Louis Le Blanc, également auteur d'une *Vie de saint Louis*⁴⁷, est conservé dans quatre manuscrits, dont trois semblent avoir été offerts à différents rois de France : Charles VIII, Louis XII et peut-être François I^{er}⁴⁸, renouant ainsi avec la coutume si superbement illustrée par la *Vie* du moine Yves en 1317.

L'ancrage territorial que l'on voyait se profiler dans les œuvres du XIV^e siècle se confirme-t-il au XV^e siècle ? La réponse est assurément oui, dans le cas du *Rosier saint Denis*. L'auteur en est malheureusement anonyme, mais plusieurs indices suggèrent qu'il habitait la région parisienne. Il mentionne en effet l'existence de reliques de saint Spire à Corbeil⁴⁹, et pour mieux insérer son récit de la passion de saint Denis dans les lieux familiers à ses auditeurs, il évoque les vignobles de Montmartre⁵⁰ ainsi que la confluence du Croult et de la Seine au voisinage de Saint-Denis de l'Estrée, où furent enterrés les trois martyrs⁵¹.

Le *Rosier* situe par ailleurs expressément l'église fondée par saint Denis à Saint-Étienne-des-Grés :

«De Lisbiue, un bon preudomme,
Un champ aquist et acheta,
Ou a la cristiane guise
Fist hedifier une eglise.
Et les fondemens y geta.
Dite est Saint Estienne des Grés,
Mais ce n'est mie de mes grés,
Car de Grioux doit estre apelee
Pour saint Denis qui fu de Grece,
Si comme l'istoire confesse,
E c'est chose toute aprobee.
En celle esglise baptisoit
Le pueple qu'il convertissoit

⁴⁷ F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... ».

⁴⁸ BnF, ms. fr. 5868 (Charles VIII), fr. 5870 (Louis XII), et fr. 24 948 (Louis XII ou François I^{er}).

⁴⁹ *Rosier saint Denis*..., p. 43, vers 253-258.

⁵⁰ *Ibid.*, vers 396-401, p. 46-47 :

« Dessous le mont pres la chapelle,
Pour mémoire honneste et belle
De ces trois precieuses roses,
Sont rosiers vertueux plantés,
Aluchiés et bien coultivés
Et entre les vingnes encloses. »

⁵¹ *Ibid.*, vers 572-575, p. 51 :

« Aussi fust il, chascun le sout,
Assés pres de l'iaue du Crout
Et de la riviere de Sainne. »

Par sainte predicacion.»⁵²

Le *Rosier* reprend également les traditions relatives à Saint-Denis de l'Estrée : les anges y conduisent saint Denis après sa décapitation⁵³ ; Catula fait enterrer saint Rustique et saint Éleuthère aux côtés de l'évêque ; sainte Geneviève y construit « une gracieuse chapelle »⁵⁴, et c'est pour aller se recueillir sur la tombe des martyrs qu'elle emporte un cierge, soufflé par le démon mais rallumé par un ange. Dans cette chapelle se réfugie, bien plus tard, le cerf chassé par Dagobert « jusques au saint lieu de l'Estrée »⁵⁵.

La référence à Saint-Denis de l'Estrée apparaît également dans la production théâtrale. Dans le *Geu Saint Denis*, le Christ envoie ses anges guider le saint céphalophore jusqu'à l'Estrée :

« JHÉSUS :
Mez anges, en France volez.
Quant Denis sera decolez
Le corps conduisiez a l'Etrée
Car je vueil qu'en celle contree
Le peuple le voise honnourer. »⁵⁶

De même, dans le mystère des *Miracles de sainte Geneviève*, contenu dans le même recueil, la basilique construite grâce à l'aide de la sainte se trouve à l'Estrée⁵⁷.

Enfin, cette référence à Saint-Denis de l'Estrée se trouve aussi dans la *Vie de saint Denis* en prose qui ouvre le traité composé en 1495 par Louis Le Blanc sur les relations entre les rois de France et saint Denis⁵⁸. Si le contenu de cette *Vie* ressemble beaucoup à celui de son homologue du XIII^e siècle, le contexte géographique en est un peu plus détaillé : après avoir été décapité à Montmartre, saint Denis porte son chef jusqu'à Saint-Denis de l'Estrée⁵⁹.

⁵² J.C. Liebman, « Sur quelques fragments du *Rosier saint Denys* », *Romania*, t. 72, 1951, p. 110 ; *Rosier saint Denis...*, p. 43-44, vers 272-285.

⁵³ *Ibid.*, vers 530-5532, p. 50 :

« Les autres le corps saint Denis
Aussi comme s'il fust tout vis
Ont à l'Estrée acheminé. »

⁵⁴ *Rosier saint Denis...*, vers 588, p. 51.

⁵⁵ *Ibid.*, vers 616, p. 52.

⁵⁶ *Geu saint Denis...*, vers 1005-1009, p. 124.

⁵⁷ *Mystère des Miracles de sainte Geneviève...*, p. 252.

⁵⁸ Voir plus loin.

⁵⁹ BnF, ms. fr. 24948, fol. 10v^o : « Sainct Denys fut le premier evesque de Paris et decolé a Montmartre » ; fol. 11 v^o : « Comme sainct Denis porta son chef depuis Montmartre iusques a Sainct Denis de Lestrée ».

Vue d'ensemble

Si l'on fait le bilan de la tradition hagiographique des trois derniers siècles du Moyen Âge, on voit donc s'affiner, au fil du temps, son ancrage dans le territoire. Certes, dès les toutes premières *Vitae*, saint Denis était indubitablement présenté comme celui qui a apporté la foi chrétienne à Paris : le lien entre la ville et le saint était donc d'emblée construit. Mais on voit progresser, du XIII^e au XV^e siècle, les références à une topographie religieuse plus précise. Au XIII^e siècle, cette topographie est centrée sur Paris (pris en bloc) et sur sa banlieue nord, avec la colline de Montmartre et la ville de Saint-Denis, où se détachent deux sites distincts, le prieuré de l'Estrée et l'abbaye. À partir du XIV^e siècle, l'implantation géographique de la légende dionysienne se précise encore, avec Saint-Denis de la Chartre dans la Cité, et trois églises sur la rive gauche, Saint-Etienne des Grés, Notre-Dame-des-Champs et Saint-Benoît-le-Bétourné.

L'exemple de Saint-Denis de l'Estrée montre le rôle joué par les textes littéraires dans l'identification des sites de la « *Vita* » : en l'occurrence, une tradition erronée, forgée au IX^e siècle, se voit précisée aux XII^e-XIII^e siècles, puis diffusée aux XIV^e et XV^e siècles, et ne sera pas remise en cause avant le XVIII^e siècle.

Il faut toutefois nuancer l'importance de cette « topographie religieuse » dans l'image que l'on pouvait se faire de saint Denis au Moyen Âge. D'une part, elle demeure encore instable : l'identification du lieu d'inhumation à Chaillot, proposée par Boitbien au début du XIV^e siècle, montre qu'il pouvait exister plusieurs traditions dans les sites reliés à la vie du saint ; nous verrons bientôt ce que peuvent sous-entendre ces variations. D'autre part, les sources les plus précises sur cette question sont des œuvres du XIV^e siècle somme toute assez peu diffusées (à l'exception de la traduction de la *Cité de Dieu* par Raoul de Presles) ; la plupart des textes écrits sur saint Denis et ses compagnons dans les trois derniers siècles du Moyen Âge n'accordent guère d'attention à l'ancrage territorial de leur vie. C'est le cas, par exemple, d'une œuvre très répandue à la fin du Moyen Âge : la traduction française de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine, exécutée par Jean de Vignay pour Jeanne de Bourgogne entre 1333 et 1348. Dans ce légendier, qui connut dès 1476 une version imprimée (révisée par Jean Batallier à partir du texte latin), la vie de saint Denis se déroule dans un cadre très imprécis : à part Paris, le seul lieu mentionné est Montmartre ; la translation des corps des martyrs depuis Saint-Denis de l'Estrée jusqu'à l'abbatiale disparaît même

complètement⁶⁰. Il en va de même des prières en vers du XV^e siècle (une *Oroison de saint Denis*⁶¹ et un texte en alexandrins commençant par « Monseigneur saint Denis, trésor de sapience »⁶²), qui récapitulent les différents épisodes de la Passion du saint sans se référer à des lieux précis.

Malgré ces réserves, il n'en reste pas moins que la dévotion à saint Denis trouvait à s'exprimer en des lieux précis de la ville et de sa banlieue, et des textes comme *Florent et Octavien* reflètent probablement cette dévotion populaire locale.

Les traditions dont on trouve ainsi trace aux XIV^e et au XV^e siècle n'ont pas été remises en cause à la Renaissance. Le premier guide de Paris, la *Fleur des antiquités de Paris*, imprimé en 1532 par Corrozet, commence sa description des églises de la ville par le récit de la vie de saint Denis, premier évêque de la cité ; se trouve notamment reprise dans cet ouvrage, et dans ses continuations, la légende transmise par Raoul de Presles à propos de la fondation de Saint-Etienne des Grès⁶³. Nicolas Bonfons, en 1586, s'appuie sur cette tradition pour donner à la rive gauche la primauté de l'ancienneté sur la rive droite :

« Quant à l'université, son antiquité est en cecy plus à respecter que celle de la ville que dès les premiers roys elle a été habitée, que le premier siège épiscopal a été en icelle, ce qui se peut témoigner par Saint-Etienne des Grecs. »⁶⁴

Au XVII^e siècle encore, on vénérât à Saint-Etienne-des-Grecs la chapelle où saint Denis aurait célébré sa première messe dans Lutèce, la pierre d'autel qu'il y aurait bénie et les fonts baptismaux qu'il aurait utilisés ; à Notre-Dame-des-Champs, la crypte où il se serait retiré pour prier, ainsi qu'un vitrail représentant la Vierge à l'Enfant, qui aurait été apporté en Gaule par saint Denis⁶⁵. La mémoire de ces sites était également matérialisée par les étapes de l'Octave de saint Denis, que l'on célébrait du 9 au 16 octobre dans le diocèse de Paris. Ce cycle comprenait sept stations⁶⁶ : la crypte Saint-Denis-sous-Terre, sous le chœur de l'église Notre-Dame-des-Champs, où saint Denis fut arrêté ; Saint-Etienne-des-Grecs (ou des-Grés), qui passait pour sa première cathédrale ; Saint-Benoît-le-Bétourné, ancienne église Saint-

⁶⁰ Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, traduite par Jean de Vignay (1333-1348) et révisée en 1476 par Jean Batallier..., p. 972-980.

⁶¹ P. Rézeau, *Les prières aux saints en français...*, tome 2 : *Prières à un saint particulier et aux anges*, Texte n° 107, p. 189-190.

⁶² *Ibid.*, Texte n°108, p. 191-196. Voir aussi : J.H. Baltzell, « Un poème sur saint Denis »...

⁶³ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 62.

⁶⁴ Gilles Corrozet, Nicolas Bonfons, *Les antiquités, croniques et singularités de Paris*, 1586, fol. 10v°. Cité par J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 59.

⁶⁵ Voir J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 62-63 ; d'après Malingre, dom Doublet, Sauval.

⁶⁶ V. Dufour, « Les VII stations de saint Denis », *Bulletin des Bouquinistes*, 1872 ; A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 196-198.

Bacchus où il aurait prêché le mystère de la Trinité ; Saint-Denis-du-Pas, dans la Cité, où il aurait été torturé sur l'ordre de Sisinnius ; Saint-Denis-de-la-Chartre, où il aurait été emprisonné, recevant là la communion du Christ lui-même ; Montmartre, lieu de la décapitation des trois martyrs ; l'abbaye de Saint-Denis enfin, où se trouvaient leurs reliques. Loin de s'estomper, l'ancrage de la vie de saint Denis dans le terroir parisien semble donc s'être encore renforcé après le Moyen Âge⁶⁷. La plupart des étapes de l'Octave étaient déjà associés à saint Denis au XIV^e siècle, mais il faut demeurer prudent dans l'usage de la méthode régressive : la dévotion de l'époque moderne ne se fonde pas toujours dans les cadres antérieurs. À preuve, l'église Saint-Denis-du-Pas : peu citée dans les ouvrages antérieurs, elle devient dans la première moitié du XVII^e siècle une sorte d'ancêtre de Notre-Dame, certains y voyant une première cathédrale (Malingre, 1640), d'autres le lieu d'inhumation de saint Denis (Jean de Launoy, 1660) ; l'archevêque de Paris Pierre de Marca décida d'ailleurs de s'y faire enterrer, en 1662⁶⁸. Il y a donc des évolutions dans la carte mentale de la dévotion dionysienne, d'autant plus inévitables que les témoignages anciens sur la vie du saint étaient ténus et sujets à caution.

La tradition picturale

La vie de saint Denis a donné lieu, pour la période ici retenue, à une abondante illustration, étudiée notamment par Ingeborg Bähr⁶⁹. On peut donc confronter les deux traditions, picturale et textuelle, pour savoir si elles se sont ou non confortées. Deux cycles vont nous retenir plus longuement : l'un illustre la *Vie de saint Denis* en français, écrite vers 1250, et l'autre la *Vie de saint Denis* du moine Yves, du début du XIV^e siècle.

Le premier cycle : la Vie française de 1248-1250 et sa descendance

Le premier ensemble a pour point de départ le manuscrit NAF 1098 de la BnF, exécuté pour Saint-Denis en 1248/1250⁷⁰. Ce manuscrit, qui a servi de base à l'édition du texte par

⁶⁷ Voir J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 57-76.

⁶⁸ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 64-65.

⁶⁹ I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*

⁷⁰ L. Delisle, « Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis »... ; Omont, *Vie et histoire de saint Denys : reproduction des 30 miniatures du manuscrit français nouv. acq. 1098 [XIII^e s.] de la Bibliothèque nationale*, 1905 ; C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. III ; R. Branner, *Manuscript Painting in Paris during the Reign of Saint Louis...*, p. 91-92 et p. 225 ; I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, p. 80-98 et p. XI-XX ; A. Stones, *Gothic Manuscripts 1260-1320...*, part 2, vol. 2, p. 247.

Charles Liebman, est à la source d'une importante tradition picturale aussi bien que textuelle : il abrite en effet une série de trente images en pleine page, qui constitue le plus ancien cycle de la vie du saint en miniatures. Ces enluminures ne sont pas placées en regard de la *Vie* en français qui les précède : elles forment un ensemble autonome, sans doute destiné à être feuilleté de façon indépendante ; des « *tituli* » en latin expliquent le contenu de chaque image.

L'illustration est manifestement en accord avec ces « *tituli* » comme avec le texte de la *Vie*. L'arrivée de saint Denis à Paris donne lieu à une représentation de la ville, dont l'importance est soulignée par des motifs architecturaux stylisés où l'on reconnaît une porte fortifiée à deux vantaux et diverses tourelles (fol. 36, **Planche 101**). Pour le reste, l'illustration se conforme à la même sobriété que le texte, et le décor dans lequel se déroule l'action n'est souvent qu'à peine ébauché. L'artiste a représenté la prison dans laquelle les saints ont reçu la communion du Christ, sans que l'on puisse y reconnaître un bâtiment précis (fol. 42) ; quant au lieu de la décapitation, il n'est pas caractérisé (fol. 44)⁷¹.

Cet ensemble a été copié dans quatre autres manuscrits enluminés ainsi qu'un incunable⁷². Malgré des adaptations stylistiques, les enlumineurs postérieurs sont demeurés fidèles à l'original. On y trouve donc une représentation de Paris, au moment de l'arrivée du saint dans la cité. Une première adaptation, plus fruste, du NAF 1098 a été mise en œuvre dès les années 1260 (BnF, ms.fr. 19530)⁷³ ; les deux épisodes qui marquent l'entrée et l'enracinement de saint Denis à Paris, réunis sur une même page dans le prototype, sont ici scindés sur deux folios, mais l'artiste a manifestement cherché à reproduire, de façon parfois maladroite, le

La date exacte du manuscrit est fournie par l'un de ses textes, qui établit une brève chronologie de l'histoire du monde, sur le modèle des chroniques universelles. L'interprétation de ce passage est un peu délicate, car deux dates sont proposées par le copiste : 1248 et 1250. Léopold Delisle s'était rallié à 1250, mais 1248 correspond davantage aux savants calculs du computiste. Une hypothèse permettrait peut-être de conserver une certaine homogénéité au texte : si le manuscrit a été copié au début de l'année 1249, il se situerait bien en « 1248 » ancien style, autrement dit dans la 1250^e année de l'Incarnation.

Le manuscrit a été enluminé par trois artistes : le « Maître de Saint-Denis » (fol. 29-36), le « Maître de Saint-Corneille » (fol. 37-42, 55-58) et le Maître « Marlay » (fol. 43-50).

⁷¹ Un peu plus loin (fol. 45 v^o), on voit deux anges emporter les âmes des martyrs au Ciel, en s'envolant au-dessus d'une colline qui pourrait être Montmartre, mais ce monticule, qui ne porte pas de nom (ni de monument), peut aussi être tout simplement le symbole de la terre, par opposition aux cieux.

⁷² *La Chronique Saint-Denis pasteur de France*, imprimée à Paris par Pierre Le Rouge en 1488 ; Paris, bibliothèque de l'Arsenal, 4^o H 2563.

⁷³ L. Dorez, « Note sur un livre à miniatures de la Bibliothèque Nationale (Ms. fr. 19530) », *Mémoires de la société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube*, IIe série 27, 1890, p. 173 ; I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, p. XXXVII-XLI ; A. Stones, *Gothic Manuscripts 1260-1320...*, part 2, vol. 2, p. 249. Ce manuscrit contient la « Vie de saint Denis » (fol. 1-82 v^o) mais aussi celle de saint Eustache par Pierre de Beauvais (fol. 83-122 v^o), des prières à saint Eustache et saint Loup (fol. 122 r^o-v^o) et les *Vers de la mort* d'Hélinand (fol. 123-136 v^o). Il est daté de la 2^e moitié du XIII^e siècle par Bähr (p. XXXVII) et plus précisément, du 3^e quart du XIII^e siècle (années 1260 ?) par Stones.

modèle dionysien (**Planche 102**). Paris est donc symbolisée par une muraille percée d'une porte, mais rien ne permet d'identifier précisément la ville ; bien plus, l'évocation de la cité, qui présentait dans le modèle une certaine majesté avec sa tour crénelée et ses clochetons, se réduit désormais à une simple porte aux deux battants ouverts.

Dans la première moitié du XIV^e siècle, le cycle du NAF 1098 a de nouveau servi de source d'inspiration à un autre manuscrit (Paris, Bnf, ms. fr. 13502)⁷⁴, plus luxueux et raffiné que la copie précédente, comme le montrent son fond d'or et le traitement plus soigné des silhouettes et des physionomies (**Planche 106**). L'épisode de l'entrée dans Paris et de l'instauration de la première église chrétienne donne également lieu à deux illustrations successives. Dans la première (fol. 22), Paris est toujours représenté par son enceinte ; même si aucune inscription ne contribue à l'identifier, la ville est à nouveau dépeinte de façon très monumentale, avec sa haute porte et ses tourelles. À l'instar de son modèle, le ms. fr. 13502 situe les épisodes suivants (baptême et création d'une église, fol. 23 v^o) au sein d'un encadrement architectural formé d'un soubassement et de deux arcades, reposant sur une colonnette médiane. Ce cadre architecturé sert à montrer que la scène se situe toujours à Paris, dont la muraille court sous les pieds des protagonistes, avec sa porte ouverte, au centre.

Un autre exemplaire, exécuté lui aussi dans les années 1330 (Londres, BL, Egerton 745)⁷⁵ prend quant à lui un peu plus de distance à l'égard du prototype : il met plutôt l'accent sur la présence des païens à convertir, reconnaissables à leur coiffe (**Planche 107**), même si le rôle de la cité est évoqué par la représentation de son mur.

Tous ces cycles, d'une façon générale, n'accordent guère de place aux monuments ni aux paysages, et ne donnent pas le nom des lieux où se situe l'action. Seul le dernier représentant de la série des manuscrits dérivés du NAF 1098 rompt avec l'abstraction en indiquant « Paris » sur la porte de la ville devant laquelle se présentent saint Denis et ses compagnons (**Planche 122**). Ce manuscrit, exécuté vers 1420 (Londres, BL, Harley 4409)⁷⁶, adapte son

⁷⁴ I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, p. 99-103 et p. XXI-XXXI (le date d'environ 1335, d'après son style ; sans doute enluminé à Paris : *katalog*, p. XXI). Ce manuscrit comprend la *Vie de saint Denis* (texte identique à celui de NAF 1098), fol. 2-76, puis la *Vie de saint Eustache* en vers, par Pierre de Beauvais (fol. 76-112).

⁷⁵ Paul Meyer, « Notice du ms. Egerton du Musée britannique », *Romania*, t. 39, 1910, p. 532-569 ; t. 40, 1911, p. 41-69 ; C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. LXVIII-LXXX ; I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, p. XLII-LV. La « Vie de saint Denis » occupe les folios 41 à 72.

⁷⁶ I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, pp. 104-08, 130, XXXII-XXXVI, figs 31-32. Ce manuscrit fait précéder la « Vie de saint Denis » de deux folios consacrés aux statuts d'une confrérie de Saint-Denis à Rouen. I. Bähr le date des années 1410-1420 (*ibid.*, p. XXXII) et le situe dans la mouvance de l'Atelier de la Cité des Dames (p. XXXVI).

modèle aux conventions modernes du paysage : la ville est représentée selon une perspective fuyante qui montre les toits de ses maisons, se pressant à l'abri de ses murs.

En somme, les enluminures associées au texte de la *Vie de saint Denis* accordent une certaine place à l'image de Paris, mais restent dans l'ensemble peu précises quant au décor architectural et paysager dans lequel se déploient les différents épisodes hagiographiques. En va-t-il de même pour l'autre grand cycle illustré, celui qui accompagne le texte écrit par Yves de Saint-Denis au début du XIV^e siècle ? On peut d'emblée répondre que l'intérêt porté à Paris y est beaucoup plus appuyé : ce qui fait la célébrité de ce second cycle, fréquemment reproduit dans les ouvrages sur le Paris médiéval ou sur l'histoire économique et urbaine du Moyen Âge, ce sont justement les innombrables scènes de la vie parisienne qui animent le bas des pages.

Le second cycle : la *Vita* de 1317 et sa copie en grisaille

Ce second cycle iconographique a pour source l'exemplaire du texte écrit en latin par le moine Yves et traduit en français par Boitbien, qui fut offert au roi Philippe V en 1317 par l'abbé de Saint-Denis Gilles de Pontoise (Paris, BnF, ms. fr. 2090 à 2092)⁷⁷ (**Planche 103**). Les trois manuscrits qui forment l'exemplaire de dédicace au roi sont ornés de soixante-dix-sept enluminures en pleine page (et trois plus petites) ; trente de ces images sont consacrées à la fin de la vie de saint Denis : l'évangélisation des Parisiens et le martyre.

Cet ensemble remarquable a fait l'objet d'une copie en grisaille dès le XIV^e siècle, probablement exécutée pour l'abbaye elle-même⁷⁸, sans doute par l'atelier de Jean Pucelle,

⁷⁷ B. Hauréau, « Yves, moine de Saint-Denis »..., p. 147-149 ; L. Delisle, « Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis »... ; L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, p. 306-307 ; H. Martin, *Légende de saint Denis*... (reproduction avec commentaire de l'ensemble des miniatures) ; C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis*..., p. XXXII-XXXIII ; C. Nordenfalk, *Maître Honoré et Maître Pucelle*..., p. 362 ; C. Lacaze, « Parisius-Paradisus. An Aspect of the *Vie de St Denis* Manuscript of 1317 »... ; C. Lacaze, *The « Vie de saint Denis » Manuscript*... ; catalogue d'exposition : *Les Fastes du Gothique*, Paris, 1981, n° 232 (notice de F. Avril) ; I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita*..., p. LX- LXIX ; C. Sterling, *La Peinture médiévale à Paris*..., t. I, p. 54-61 ; C. Serchuk, « Paris and the rhetoric of town praise in the *Vie de St. Denis* manuscript (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2090-2) »... ; P. Mane, « Métiers et artisanats urbains : image et réalité »..., p. 115-118 ; C. Logemann, « Vom Martyrium des heiligen Dionysus und einem paradisischen Paris (Paris, BN, Ms. fr. 2090-92, Ms. lat. 13836) »... ; eadem, *Heilige Ordnungen : die Bild-Räume der "Vie de Saint Denis" (1317)*... ; A. Stones, "The Terrier de l'évêque and Some Reflections of Daily Life in the Second Half of the Thirteenth Century", *Tributes to Jonathan J.G. Alexander*..., éd. S. L'Engle et G.B. Guest, 2006, p. 371-384 ; E.A.R. Brown, "Paris and Paradise : The View from Saint-Denis", dans : *The Four Modes of Seeing : Approaches to Medieval Imagery in Honor of Madeline Harrison Caviness*, éd. E.S. Lande, E.C. Pastan, E.M. Shortell, 2009, p. 419-461 ; A. Stones, *Gothic Manuscripts 1260-1320*..., part 2, vol. 2, p. 247-249.

⁷⁸ D. Nebbiai-Dalla Guarda, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France*..., p. 49-50.

familier de cette technique (BnF, ms. lat. 5286)⁷⁹. Les détails de l'original ont été scrupuleusement repris, comme on peut le voir en comparant les deux exemplaires (**Planche 111**).

La composition de la plupart de ces miniatures est très particulière : sous la scène principale, le tiers inférieur représente la ville de Paris. Celle-ci est caractérisée par sa topographie : l'artiste a surtout représenté l'île de la Cité et les deux ponts qui assurent la circulation par-dessus la Seine, le Grand et le Petit pont ; on trouve aussi une vue du Pont-aux-Meuniers, avec ses moulins sur bateau (**Planche 103**)⁸⁰. Mais dans cette série, ce qui symbolise vraiment Paris, ce sont ses habitants et leurs multiples activités : on reconnaît au fil des pages des docteurs et apothicaires, des musiciens, un montreur de singe, des maçons, des bergers, des marchands de vin, un orfèvre, un changeur... L'artiste a même fait place à des populations plus marginales, mendiants ou lépreux. L'activité se déploie aussi sur le fleuve, animé de nombreux bateaux.

Bien que ces enluminures soient souvent considérées comme le premier paysage urbain de la peinture française, il ne s'agit pas à proprement parler d'une représentation réaliste de la ville. Le Grand pont et le Petit pont, par exemple, avaient été emportés par une inondation en 1296 et avaient été reconstruits en bois, et non en pierre comme on les voit sur les enluminures⁸¹. De plus, les activités représentées peuvent avoir un sens symbolique. Dans la miniature qui montre l'arrivée de saint Denis et de ses compagnons à Paris (ms. fr. 2091, fol. 97), le bas-de-page est occupé par des pêcheurs : ce détail est à la fois l'image d'une activité économique qui concourt au ravitaillement de la ville, comme le souligne le texte, et une référence à la mission évangélique du saint pêcheur d'âmes.

Comme l'a indiqué Camille Serchuk⁸², ces images de Paris correspondent au texte du moine Yves, qui présente Paris comme « *constipata populis, referta commertiis ac variis commeatibus, unda fluminis circumfluente.* » L'accent mis sur les activités de ravitaillement de la ville⁸³ forme le pendant de l'éloge de Paris⁸⁴. Mais celui-ci, nous l'avons vu, était déjà

⁷⁹ I. Bähr, *Saint Denis und seine Vita...*, p. LXXXII-XCIII ; Kyunghee Pyun et Anna D. Russakoff (dir.), *Jean Pucelle : innovation and collaboration in manuscript painting*, Londres-Turnhout, 2013, p. 106, 190.

⁸⁰ BnF, ms. fr. 2092, fol. 37 v°.

⁸¹ M.N. Boyer, *Medieval French Bridges*, Cambridge, Mass., 1976, p. 135-139.

⁸² C. Serchuk, « Paris and the Rhetoric of Town Praise... », p. 40.

⁸³ Voir notre chapitre 11.

⁸⁴ Le moine Yves a en effet repris l'éloge de Paris de la *Vita et actus*, cité plus haut. Une édition de cet extrait est donnée par C. Logemann, « Vom Martyrium des heiligen Dionysus"... La traduction en français a pour sa part été éditée par R. Skupien, « Des monuments, des saints et des hommes »..., p. 127.

présent dans la *Vita et actus* du XIII^e siècle (et même, en grande partie, dans la *Vita* d'Hilduin dès le IX^e siècle). L'innovation picturale n'a donc pas été induite par une transformation du texte de la *Vita*.

Cet intérêt pour les activités parisiennes peut en revanche être mis en parallèle avec d'autres œuvres contemporaines, telles que le *Traité des Louanges de Paris* de Jean de Jandun (1323), dont il a déjà été régulièrement question dans ces pages. Ce dernier consacre en effet un chapitre entier aux « artisans manuels » sans lesquels l'intégrité politique de la cité n'est pas complète ; l'importance de la Seine, constamment présente dans ces images, trouve aussi un écho chez Jean de Jandun. Ainsi que l'a souligné Charlotte Lacaze, les scènes de la vie parisienne qui insistent sur l'activité intense et la prospérité de la population font sans doute allusion au « bon gouvernement » qu'illustreront plus tard, en Italie, les fresques du Palazzo Pubblico de Sienne peintes par Ambrogio Lorenzetti en 1337-1338 : la protection de saint Denis assure ainsi la sécurité et la richesse de Paris, sagement gouvernée par le roi de France.

Ces images confèrent donc un rôle prépondérant à Paris, comme cadre de la dernière partie de la vie de saint Denis. Cependant, quel que soit l'intérêt et la force de ces représentations, elles n'illustrent pas précisément les épisodes hagiographiques qui se déroulent dans le registre supérieur. Elles jouent plutôt le rôle de fantaisies marginales qui étaient à la mode dans les manuscrits du XIV^e siècle : ces éléments décoratifs peuvent entrer en résonance avec l'image principale, mais n'en font pas directement partie. Dans le cas de la *Vie de saint Denis*, les scènes de la vie parisienne rappellent au lecteur que saint Denis a converti la ville à la foi chrétienne, mais ne se rapportent pas directement aux différentes étapes de sa prédication puis de son martyre.

Si l'on cherche à isoler les images qui apportent réellement une information d'ordre topographique dans ce cycle, on s'aperçoit qu'elles sont finalement peu nombreuses. Elles se révèlent toutefois plus riches que les miniatures du corpus précédent (celui de la *Vie* du XIII^e siècle). L'arrivée de saint Denis et de ses compagnons à Paris (**Planche 103a**)⁸⁵ est par exemple plus précise que celles que nous avons examinées plus haut. Saint Denis, avec tous ceux qui le suivent, s'apprête à pénétrer dans la ville par une porte de l'enceinte, selon une formule très proche de celle rencontrée dans les miniatures précédentes ; mais cette entrée se fait par un pont, ce qui indique que « *Parisius* » désigne ici plus spécifiquement la Cité. De même, lorsque saint Denis envoie des missionnaires répandre la foi chrétienne, ils quittent la

⁸⁵ Ms. fr. 2091, fol. 97.

ville en passant la Seine (**Planche 103c**)⁸⁶. Cette identification de « *Parisius* » (le nom est régulièrement inscrit dans les enluminures) à l'île de la Cité est tout à fait conforme au texte illustré, et se retrouve aussi dans d'autres textes tels que les chansons de geste ou dans les cartes géographiques⁸⁷.

Une autre précision nous est fournie par la scène de la décapitation des trois martyrs, avec la représentation d'une colline ornée d'une statue de Mercure qui fait allusion au changement de nom du site, jadis Mont de Mercure, désormais Montmartre. (**Planche 103f**).

En somme, la *Vie de saint Denis* de 1317, ainsi que sa copie en grisaille, offrent une iconographie plus proche de la réalité topographique familière aux Parisiens que le premier cycle étudié. On identifie bien Paris, cadre omniprésent de l'activité prédicatrice de saint Denis, et Montmartre, lieu du martyre ; on voit aussi, un peu plus loin, la chapelle construite par saint Rieul sur la tombe des saints, puis la basilique édiflée par Dagobert. Les principaux sites liés à saint Denis sont donc figurés, mais ce qui paraissait à première vue une représentation précise de ce cadre géographique se révèle, à l'examen, un peu vague.

Bilan : une iconographie très parisienne mais finalement peu précise

Pour conclure sur les cycles illustrés des *Vies de saint Denis*, on s'aperçoit que le saint est toujours mis en relation avec la ville de Paris, soit de façon ponctuelle dans la scène de son arrivée dans la cité, soit de façon plus étendue, comme c'est le cas dans le cycle de 1317. Mais les informations topographiques restent plus réduites que dans les textes. Il faut dire que les conventions artistiques s'opposent à tout rendu « illusionniste » du cadre dans lequel se déroule l'action pour les œuvres françaises des XIII^e et XIV^e siècles ; et par la suite, la tradition des grands manuscrits enluminés autour de saint Denis semble avoir été abandonnée ; sans doute les difficultés matérielles rencontrées par l'abbaye au XV^e siècle expliquent-elles en grande partie cette relative désaffection.

On constate en tous cas que l'iconographie de saint Denis est moins marquée par l'affinement de l'ancrage topographique que le corpus textuel : des lieux tels que Saint-Étienne-des-Grés ou Notre-Dame-des-Champs n'y sont jamais intégrés. Cette tradition imprègne encore des images plus tardives, comme le montre par exemple l'estampe de la *Figure de la vie & passion de monsieur Sainct Denis* imprimée rue Montorgueil par Prévost

⁸⁶ Ms. fr. 2091, fol. 105 v°.

⁸⁷ Voir le chapitre 10.

vers la fin du XVI^e siècle (**Planche 145**) : malgré la date, les conventions sont exactement les mêmes que dans les manuscrits médiévaux ; trois inscriptions identifient Paris, Montmartre et Saint-Denis ; si l'on excepte le fait que la statue de l'idole païenne est désormais celle de Mars et non plus de Mercure, les sites mis en scène par cette planche sont donc les mêmes que ceux de la *Vie* de 1317.

Quant aux représentations isolées, elles privilégient le thème du martyr : la décapitation (souvent en compagnie de saint Rustique et de saint Éleuthère) ou la céphalophorie. Lorsqu'il s'agit d'une scène narrative, Paris est là aussi fréquemment évoqué, ainsi dans les deux enluminures du *Bréviaire de Châteauroux* qui sont consacrées à saint Denis et à ses compagnons (**Planche 118**). Certaines enluminures représentent aussi Montmartre. Mais la plupart du temps, saint Denis est figuré en pied, vêtu en évêque, tenant sa tête entre ses mains, soit seul soit parmi d'autres saints, et hors de tout contexte spatial particulier.

Conclusion : saint Denis, le saint des Parisii

En somme, l'histoire de saint Denis en fait incontestablement le saint par excellence du diocèse de Paris, dont il est le fondateur. Son culte s'enracine dans la topographie de Paris et de sa banlieue nord.

Quelques textes témoignent toutefois d'un essai de « détournement » au profit d'autres territoires. C'est ainsi qu'on peut lire dans les *Grandes chroniques de Bretagne* d'Alain Bouchart l'invention d'un transfert des reliques de saint Denis, l'apôtre des Gaules, depuis l'abbaye Saint-Ouen de Rouen jusqu'en Île-de-France, au temps des invasions normandes⁸⁸. Cette curieuse tradition est probablement inspirée par les nombreux déplacements de reliques vers l'est, tels que celui attesté pour saint Magloire, évêque breton dont le corps fut amené à Paris, où une église lui était dédiée.

⁸⁸ Alain Bouchart, *Grandes chroniques de Bretagne...*, t.I, p. 360-361 : « Tantost après que Raoul eut esté baptisé, il appella l'archevesque et luy demanda moult ententivement lesquelles eglises de sa terre estoient de greigneur auctorité. « Sire, ce dist l'archevesque, l'eglise de ceste ville, celle de Bayeux et celle d'Euveux sont faites à l'honneur de la glorieuse Mere de Dieu. Hors les murs de ceste ville est l'abbaye de Saint Père : la souloit gesir le corps saint Denis qui, pour la crainte de vous autres, fut porté en France. A Jumieges est l'eglise de saint Pierre, portier de Paradis. En la marche d'entre Normendie et le royaulme de Bretagne armoricque est l'eglise du bienheureux archange saint Michel en Peril de Mer. Celles sont les eglises de vostre terre de greigneur auctorité. Et saint Denis nous apporta en France la loy de Jesucrist que nous tenons. » Saint-Pierre est le premier vocable sous lequel fut fondée, au VI^e siècle, l'église qui prit plus tard le nom de saint Ouen, enseveli en ce lieu à la fin du VII^e siècle.

Au nord du royaume, à Tournai, on assiste également à une tentative de « récupération » de saint Denis pour illustrer le terroir local, en jouant sur la confusion entre saint Éleuthère, évêque de la ville à la fin du V^e et au début du VI^e siècle, et son homonyme, l'un des trois martyrs parisiens. Le chanoine puis évêque de Tournai Philippe Mouskés, dans la *Chronique rimée* qu'il a consacrée aux rois de France vers le milieu du XIII^e siècle, rajeunit ainsi saint Denis et lui attribue la conversion au catholicisme de la reine Clotilde ; furieux, son époux Clovis aurait ordonné la décapitation du saint⁸⁹. Cette réinterprétation de la vie de saint Denis est d'autant plus étonnante que l'auteur, dans son prologue, se réclame de la caution des textes conservés dans l'abbaye... Il aurait sans doute été bien en peine d'y trouver une telle histoire ! Cette version est d'ailleurs demeurée peu répandue, mais on en trouve l'écho dans la chanson de *Florent et Octavien* au XIV^e siècle⁹⁰.

Ces quelques variantes par rapport à la *doxa* montrent le prestige dont jouissait saint Denis, que certains écrivains soucieux de glorifier leur propre « *patria* » ont essayé d'intégrer dans leurs œuvres. Elles demeurent toutefois très marginales et n'ont guère suscité l'adhésion : saint Denis était trop nettement perçu comme l'évangéliste du Parisis pour se prêter à de tels glissements.

Mais le fondateur du diocèse, dans les textes et les images que nous avons observés, n'est jamais mis en relation avec son église-mère. Le cycle de 1317 est à cet égard très représentatif : il symbolise Paris par l'île de la Cité et ses ponts, tout en excluant complètement Notre-Dame. Certes, cette démarche est parfaitement conforme aux indications des *Vitae*, qui ne considèrent jamais saint Denis comme le fondateur de Notre-Dame de Paris. Mais cette tradition doit justement être réexaminée à l'aune du conflit qui a opposé, pendant toute la période étudiée, les moines gardiens des corps saints et le chapitre cathédral.

2. Saint Denis et Paris : des relations complexes

Un saint disputé entre Saint-Denis et Paris

Saint Denis étant considéré comme le premier évêque de Paris, la cathédrale Notre-Dame pouvait théoriquement se réclamer de ce prestigieux patron. Mais se posait l'épineux

⁸⁹ Philippe Mouskés, *Chronique rimée*..., t. I, p. 15.

⁹⁰ Cf. R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyre et à la sépulture de saint Denis »..., C. Beaune, *Naissance de la nation France*..., p. 130.

problème des reliques : la possession par l'abbaye du corps du saint (à part quelques os offerts au pape Etienne) signifiait que la cathédrale, de son côté, ne pouvait s'en prévaloir.

Du reste, l'évêque et son chapitre ne semblent pas avoir revendiqué de droit sur saint Denis pendant plusieurs siècles. Lorsqu'ils firent sculpter la statue d'un évêque pour orner le trumeau du portail de leur cathédrale, dans les années 1140, c'est saint Marcel qui fut choisi comme figure tutélaire⁹¹. De son côté, l'hagiographie dionysienne avait soigneusement évité toute allusion à Notre-Dame. Les *Vitae* carolingiennes parlaient bien d'une église fondée par saint Denis à Paris, mais sans jamais la nommer précisément.

Cet équilibre fut toutefois durablement ébranlé à la fin du XII^e siècle, avec l'invention de nouvelles reliques dans l'église Saint-Etienne des Grés, sur la rive gauche. Parmi les objets alors retrouvés, figurait un morceau de crâne dans lequel certains reconnurent une relique de saint Denis. Le roi Philippe Auguste remit solennellement ce pieux trésor à la cathédrale Notre-Dame. Ce fut le début d'un long conflit entre l'abbaye, qui prétendait posséder l'intégralité du corps de saint Denis, et le chapitre de Paris, qui assurait désormais bénéficier de la calotte crânienne.

Les rebondissements de cette querelle trouvent un écho dans notre corpus, mais c'est un écho partial, dans la mesure où la plupart des textes émanent de l'abbaye. Rigord, contemporain de l'affaire, prend grand soin de ne pas souffler mot de leur invention et de leur translation à Notre-Dame dans ses *Gesta Philippi*, en dépit du rôle joué par le roi dans cette cérémonie ; mais il fait allusion à deux reprises à l'événement, en soulignant à chaque fois que son établissement possède l'ensemble du corps de saint Denis, « y compris la tête ». La première occurrence apparaît dans le récit de l'ouverture des châsses des saints martyrs, le 9 juin 1053 (que Rigord place à tort en 1050), pour contrer les prétentions de Saint-Emmeran de Ratisbonne :

*« Et aperto vase beati martyris Dyonisii, totum corpus ipsius cum capite inventum est, exceptis duobus ossibus de collo que sunt in ecclesia Vergiacensi et os quoddam de brachio quod Stephanus papa III^{us} secum ad Romanum portavit ecclesiam et posuit in ecclesia que hodie Scola Grecorum vocatur. »*⁹²

⁹¹ Ce portail fut par la suite remonté sur la façade de cathédrale gothique, dans les années 1220 : il constitue aujourd'hui le portail Sainte-Anne. La statue de saint Marcel, dont la tête fut bûchée à la Révolution, est déposée au musée de Cluny ; sur le monument figure une copie exécutée par Geoffroy-Dechaume.

⁹² Rigord, *Gesta Philippi Augusti...*, chapitre 41 (éd. E. Carpentier et al., p. 208). Traduction (*ibid.*, p. 209 : « Quand on eut ouvert la châsse du martyr Denis, on y trouva le corps entier de ce saint avec la tête, à l'exception de deux os du cou qui sont dans l'église de Vergy et d'un os du bras que le pape Etienne III avait emporté avec lui pour l'Église de Rome et déposé dans l'église qu'on appelle aujourd'hui Scola Græcorum. » Le pape est en réalité Étienne II (752-757), qui sacra Pépin le Bref à Saint-Denis en 754.

Rigord décrit plus loin une seconde cérémonie de détection, à laquelle il a lui-même assisté : celle du 25 août 1191, opérée à la demande de l'archevêque de Reims et de la reine Adèle, pendant le séjour de Philippe Auguste outre-mer⁹³. La dénonciation de l'« erreur des Parisiens » est ici plus explicite : le chef de saint Denis est alors séparé du corps et placé dans un reliquaire spécial, qui demeure exposé pendant une année entière à la dévotion des fidèles⁹⁴. Grâce à Rigord, nous connaissons donc la réaction de l'abbaye face aux prétentions de Notre-Dame, à défaut d'avoir la relation de l'événement lui-même. Les *Gesta Philippi* sont du reste imprégnées d'une opposition latente à Notre-Dame, qui est certainement liée à ce conflit⁹⁵.

Il est possible que cette grave question ait également joué un rôle dans la reprise de la tradition hagiographique à Saint-Denis dans les années 1230. La mise en image de la « Vie de saint Denis » vers le milieu du XIII^e siècle montrait bien le saint portant sa tête entière dans ses mains. Les chanoines parisiens, lorsqu'ils s'engagèrent dans un procès contre l'abbaye en 1410, dénoncèrent du reste la propagande ainsi menée par les moines :

« Item et ont fait faire et deviser lesdiz religieux lesdites peintures en faisant faire ou escrire lesdiz livres à fin cyvile et aussi pour ennoter et induire les seigneurs et les princes à qui ilz les [ont] envoyés ou pour qui ilz les faisoient faire, pour avoir de leurs biens à tenir et croire leur opinion. »⁹⁶

C'était toutefois oublier que ces représentations répondaient sans doute à l'image commandée pour la façade de Notre-Dame dans les années 1220. Au portail nord, celui du Couronnement de la Vierge, figurait en effet dans les ébrasements une statue de saint Denis entouré par deux anges, avec en mains le sommet seulement de son crâne, tranché net au niveau du front⁹⁷.

⁹³ *Ibid.*, chapitre 88 (même édition, p. 302).

⁹⁴ « *Et ad removendum errorem Parisiensium, retento capite ieromartyris Dyonisii et in vase argenteo decenter collocato, corpora sanctorum cum vasis suis sub altare in cripta marmorea unde extracta fuerant sunt devotissime reposita. Caput vero pro excitanda devotione fidelium per totum annum omnibus peregrinis est ostensum et in sequenti festo beati Dyonisii cum corpore in vase suo repositum.* » Traduction (*ibid.*, p. 303 : « Pour écarter l'erreur des Parisiens, après qu'on eut mis de côté la tête du saint martyr Denis et qu'on l'eut placée comme il convient dans une châsse d'argent, on remit avec la plus grande dévotion les corps saints avec leurs châsses sous l'autel, dans le caveau de marbre d'où on les avait retirés. La tête, quant à elle, fut exposée une année entière à tous les pèlerins pour stimuler la dévotion des fidèles ; à la fête de Saint-Denis suivante, elle fut remise dans sa châsse avec le corps. »

⁹⁵ Voir notre chapitre sur les biographies de Philippe Auguste.

⁹⁶ H.-F. Delaborde, « Le procès du chef de saint Denis en 1410 »..., p. 399 ; Ingeborg Bähr, « Aussagen zur Funktion und zum Stellenwert von Kunstwerken in einem pariser Reliquienprozess des Jahres 1410 », *Wallraf-Richartz-Jahrbuch*, 45 (1985), p. 41-57.

⁹⁷ Cette statue a malheureusement été détruite à la Révolution, et la restitution qui en a été faite au XIX^e siècle n'a pas repris ce détail iconographique.

Cette situation de conflit entre la cathédrale et un autre établissement voisin, détenteur de plus importantes reliques, n'est pas propre à Paris. On trouve par exemple une situation assez comparable à Tours, avec là aussi, une vigoureuse entreprise de réécriture de l'histoire par les clercs de la cathédrale au XIII^e siècle. Mais les modalités de cette réaction sont très différentes : alors qu'à Paris, Notre-Dame s'est arrogée une partie des reliques de saint Denis, à Tours, les chanoines de la cathédrale, plutôt que d'essayer de grappiller un morceau de l'héritage martinien, ont promu une liturgie nouvelle en l'honneur de saint Gatien, premier évêque de la ville, choisi pour remplacer saint Maurice dans la titulature de leur église⁹⁸. La comparaison avec Tours est d'autant plus significative que saint Martin, comme saint Denis, était doté d'une dimension « nationale » de protecteur des rois de France. On voit que la stratégie adoptée à Tours est plutôt de recentrer la dévotion sur le fondateur du diocèse, en laissant à la collégiale Saint-Martin le privilège du saint « royal ». Mais à Paris, cette solution ne pouvait être adoptée puisque saint Denis était à la fois le premier évêque de la cité et le « patron particulier » des rois et du royaume.

La dispute reprit de façon très vive au début du XV^e siècle, ainsi que le rapporte Michel Pintoin dans sa *Chronique*, sur un ton évidemment critique à l'égard des chanoines ; il en profite pour résumer l'histoire des reliques de saint Denis, depuis le martyr jusqu'à son époque, en s'appuyant notamment sur les extraits de Rigord que nous venons de citer⁹⁹. Cette fois, l'affaire fut portée devant le Parlement : un procès fut engagé entre le chapitre de Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Denis, en 1410 ; le dossier rassemblé par les deux parties a été étudié par Henri-François Delaborde dans un article bien connu ; ces pièces complètent et éclairent le témoignage des textes littéraires¹⁰⁰.

On assiste donc, durant toute la période ici prise pour étude, à l'opposition des deux traditions. Dans les productions issues de l'abbaye, c'est bien évidemment la céphalophorie complète qui est seule mise en scène. Il semblerait que cette version soit la plus répandue dans notre corpus, sans doute en raison de l'autorité reconnue à Saint-Denis sur le plan historique. La « Vie de saint Denis » dans sa version II, celle des légendiers, précise même expressément que la tête fut tranchée « desouz les levres »¹⁰¹ et à « coigniees taillanz »¹⁰², prenant ainsi

⁹⁸ Y. Maurey, « Saint Gatien ou l'importance d'être le premier à Tours... »

⁹⁹ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. III, Livre XXVII, chap. 13, p. 438-448.

¹⁰⁰ H.-F. Delaborde, « Le procès du chef de saint Denis en 1410 »...

¹⁰¹ C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 127 (Vie de saint Denis, version II, § XV, ligne 16-17).

¹⁰² Ibidem (§ XIV, lignes 28-29).

explicitement le contre-pied des arguments des chanoines de Paris. Les images, lorsqu'elles montrent la céphalophorie, sont également dans l'ensemble conformes à la tradition promue par l'abbaye.

Mais certains adoptent la théorie du chapitre de Notre-Dame, selon laquelle la décollation n'aurait atteint que la partie supérieure de la calotte crânienne. Une version abrégée de la « Vie de saint Denis », adaptée de la *Legenda aurea* à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle (ms med.-pal. 141 de la Bibliothèque Laurentienne à Florence), décrit ainsi le martyr : « Et l'endemain li prouvos commanda qu'il fussent decolé, si comme il furent ; et eut sains Denis tout le hanepier de sen chief coppé, et tantost il se leva et prist che qui estoit coppé de sen chief, et l'ange adevanchant a grant lumiere faisant, il le porta II liues loings et fê de Mon Martre dessi a Saint Denis, ou il gist maintenant par le volenté de Dieu et par le election du saint. »¹⁰³

Un sermon composé en l'honneur de saint Denis, fourni par un manuscrit exécuté à Ath, en Hainaut, en 1428-1429, décrit la décollation de façon identique :

« En le fin furent il decollés au piet de Monmartre. Saint Denis eult le chief copet deseure les yeus, si prist son chief entre ses deus mains, si l'enporta jusque a l'Estree ou li avoit deus lieuwes. »¹⁰⁴

L'opposition entre les traditions dionysienne et parisienne se reflète aussi dans d'autres œuvres, comme *Florent et Octavien*. Dans cette chanson du milieu du XIV^e siècle, qui s'écarte sur plusieurs points de la vulgate répandue par l'abbaye de Saint-Denis, la possession du chef de saint Denis par l'église de Paris est explicitement affirmée et serait le fait de Dagobert lui-même, qui aurait effectué une double translation de reliques, l'une en faveur de Notre-Dame, l'autre de Saint-Denis :

« Adont a il le chief du benoit saint corps pris ;
A Paris l'empourta, qu'il n'y est allentis.
En or et en argent fu par le bon roy mis
Et en la grant esglise Nostre Dame a Paris
Fut le chief présenté. La demeure tousdis. »¹⁰⁵

La question des reliques a donc certainement contribué à raviver l'antagonisme entre Saint-Denis et Notre-Dame, qui existait depuis longtemps. Comme bien d'autres grandes abbayes, Saint-Denis avait en effet réussi à se rendre autonome de l'autorité épiscopale à l'époque mérovingienne. Ce privilège d'exemption lui fut reconnu par un diplôme de

¹⁰³ C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 135.

¹⁰⁴ C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. CX-CXI, note 4 ; d'après Bruxelles, BR, ms. 10295, fol. 113.

¹⁰⁵ R. Bossuat, « Traditions populaires relatives au martyr et à la sépulture de saint Denis »..., p. 500.

Clovis II, en date du 22 juin 654, qui confirmait la renonciation à toute autorité diocésaine par l'évêque Landry. Cet acte, fondamental pour les moines, est d'ailleurs cité dans plusieurs œuvres dionysiennes, telles que les *Gesta Dagoberti regis* au IX^e siècle, ou les *Grandes chroniques de France* au XIII^e siècle. L'abbaye veillait jalousement au respect de ses privilèges, ce qui se traduit par exemple dans le rituel observé pour la bénédiction de la foire du Lendit ou pour les funérailles royales. Les textes émanant de Saint-Denis, dans notre corpus, fourmillent d'allusions à ces prérogatives protocolaires.

C'est à la lumière de cette opposition entre la cathédrale et l'abbaye que l'on peut relire tout notre corpus de textes et d'images autour de saint Denis : on s'explique mieux, dès lors, l'absence complète de Notre-Dame dans les textes et les images produits par l'abbaye. En revanche, elle apparaît de façon marginale dans des œuvres telles que *Florent et Octavien*, qui lui reconnaît la possession du chef du saint, ou dans le commentaire à la *Cité de Dieu* de Raoul de Presles, qui attribue à saint Denis la fondation de Saint-Etienne des Grecs, cette église dépendant de Notre-Dame, où fut « inventée » la fameuse relique si controversée.

Un autre signe de l'opposition larvée entre les deux institutions est la façon dont l'historiographie dionysienne dénigre l'incapacité de l'évêque de Paris à organiser le culte de saint Denis, à l'époque mérovingienne. Cette critique, lancée par Hilduin au IX^e siècle, est reprise au XIII^e siècle par Primat dans les *Grandes chroniques de France*. Il décrit l'état d'abandon dans lequel se trouverait, au début du VII^e siècle, la chapelle érigée sur les corps saints, qui dépendait en ce temps-là de l'évêque :

« (...) ne li lieus n'avoit nule noblece ne nul aornement fors la renomée tant seulement, et ja soit ce que li ancien roi de France eussent doné aucunes choses pour le lieu maintenir honestement, pour les miracles que Nostre Sires i fesoit assiduellement, n'estoit nus qui les amenistrast si com il deust. La raison si estoit pour ce que li lieus estoit au tens de lors en la juridiction l'evesque de Paris, qui donoit le benefice à tel persone com il li plesoit et cil à cui il estoit donez entendoit plus au preu¹⁰⁶ temporel, ausi come pluseur font hui est li jors, que il ne fesoient à servir les martyrs ne à tenir le lieu honestement, et pour ce estoit tenuz en tel negligence.»¹⁰⁷

Ce triste état est bien entendu mis en parallèle avec la magnifique abbaye que Dagobert fit alors construire pour honorer saint Denis et ses compagnons, autrement mieux honorés par les moines que par le clergé séculier.

Dans son combat pour s'affirmer face à Paris, Saint-Denis a aussi tendu à minorer la part prise par sainte Geneviève dans l'essor du culte de l'évangéliste de la ville. Les écrivains de l'abbaye ne pouvaient nier l'intervention de sainte Geneviève dans la construction d'une

¹⁰⁶ « Preu » = profit.

¹⁰⁷ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. 1, p. 97-98.

église sur le tombeau des trois martyrs : la *Vita* du VI^e siècle rapportait les miracles opérées à cette occasion par la sainte, et plusieurs « Vies » de sainte Geneviève (dont une sous forme de mystère) réactualisent ce récit, du XIII^e au XV^e siècle¹⁰⁸. Le rôle de sainte Geneviève, qui réussit à convaincre un clergé hésitant et à faire édifier une nouvelle basilique funéraire en l'honneur de saint Denis et de ses compagnons, était donc familier aux fidèles des derniers siècles du Moyen Âge. Mais l'historiographie dionysienne s'appliqua à en réduire la portée : certes, sainte Geneviève avait fait de son mieux, mais le résultat était bien médiocre. C'est ce que nous dit Primat dans les *Grandes chroniques de France* :

« Une petite chapelete et povre covroit les martyrs, que madame sainte Geneveve i avoit jadis faite par grant devotion, si come l'on disoit. »¹⁰⁹

La formule glissée à la fin de la phrase laisse d'ailleurs entendre que cette légende n'était pas complètement assurée. Voilà donc sainte Geneviève remise à sa place, avec ses moutons, et loin de la prestigieuse abbaye érigée par Dagobert.

Minorer la contribution de sainte Geneviève à l'essor du culte de saint Denis était peut-être aussi un moyen de dégager l'abbaye de la protection bien encombrante d'un autre établissement, qui pouvait se targuer de posséder le corps du premier roi de France, au moment où Saint-Denis cherchait à affirmer son statut de « cimetièrre aus rois »¹¹⁰. En tous cas, la façon dont les moines dionysiens traitaient la patronne de Paris est très significative des tensions entre Saint-Denis et la capitale.

Et pourtant, nous avons vu qu'ils réservaient une place très importante à la ville de Paris dans la présentation de la vie de leur saint. L'éloge de Paris par Hilduin, encore étendu – quoiqu'avec les réserves soulignées plus haut – par le rédacteur de la *Vita et actus* au XIII^e siècle, mettait au premier plan les relations qui unissaient le saint à la cité ; et les enluminures de la *Vie de saint Denis* offerte au roi en 1317 confirmaient cette relation privilégiée. Ce que l'abbaye combattait, c'étaient les prétentions des institutions parisiennes concurrentes, et surtout celles du chapitre cathédral, mais non la ville de Paris proprement dite. Du reste, de nombreux textes, souvent écrits au sein même de l'abbaye, ont tendu à renforcer le lien entre Paris et saint Denis affirmé par l'hagiographie, en faisant du saint l'un des acteurs du rayonnement de la ville.

¹⁰⁸ Voir un peu plus bas.

¹⁰⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. 1, p. 98.

¹¹⁰ Voir plus loin.

Saint Denis, l'un des acteurs du rayonnement de Paris

Le lien entre Saint-Denis et Paris, fortement établi par l'hagiographie et par l'iconographie, est en effet renforcé par l'association du saint au prestige spirituel de Paris. Car saint Denis aurait rapporté d'Athènes, sa ville natale, non seulement la foi chrétienne, mais aussi la sagesse antique. Ce rôle est évidemment lié à l'identification de l'évangéliste du Parisis avec le Denis converti par saint Paul, que mentionnent les *Actes des Apôtres*, et aussi avec l'auteur du « corpus dionysien », traités d'inspiration néoplatonicienne probablement écrits vers 500. Ces trois « Denis » ont été réunis en une seule personne par l'abbaye de Saint-Denis au IX^e siècle. Cette tradition a certes connu des oppositions, mais elles sont longtemps demeurées marginales. Abélard, notamment, avait bien décelé les indices permettant de retirer à saint Denis la paternité du « corpus dionysien », mais ses arguments sont restés sans écho¹¹¹. Le débat fut repris au XV^e siècle par les humanistes italiens, notamment Lorenzo Valla¹¹², mais c'est surtout au XVI^e siècle que la légende fut démontée par Érasme et Luther. Dans le premier quart du XVI^e siècle, de nombreuses voix s'élèvent encore en faveur de l'aréopagisme de Denis, même dans le milieu humaniste avec Clichtove¹¹³. La faculté de théologie de l'Université de Paris, quant à elle, dénonce les conclusions de Luther en 1521, et celles d'Érasme en 1527-1531. Ce dernier ne rejette d'ailleurs pas complètement l'apport de saint Denis, qu'il qualifie de « *celtorum lux* »¹¹⁴.

En somme, les critiques n'occupent qu'une place négligeable au sein de notre corpus, où la grande majorité de nos auteurs considère saint Denis comme un Grec, disciple de saint Paul, auteur de textes théologiques ; cet illustre penseur aurait été envoyé par le pape Clément en Gaule pour évangéliser les Parisiens. Dans la *Vita et actus* du XIII^e siècle (qui suit ici Hilduin), saint Denis, avant sa conversion, est présenté comme un éminent philosophe athénien : « *dum inter philosophorum scolas clarus haberetur et autenticas bibliothecas revolveret, deditusque esset philosophie* »¹¹⁵ ; de même, dans la *Vie* en français, il est « plains de totes les esciences seculers »¹¹⁶. Grâce à saint Paul, saint Denis parvient à combiner la

¹¹¹ Pierre Abélard, *Historia calamitatum*, Paris, Vrin, 1959, p. 88-89.

¹¹² John Monfasani, « Pseudo Dionysius The Aeropagite in Mid Quattrocento », *Supplementum Festivum : Studies in honour of Paul Oskar Kristeller*, New-York, 1987, p. 189-219.

¹¹³ Sur cet aspect, voir J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 166-168.

¹¹⁴ Érasme, *Opera omnia*, 1995, I/7, p. 256.

¹¹⁵ *Vita*, p. 146.

¹¹⁶ *Vie de saint Denis*, éd. Liebman, version I, p. 4.

philosophie grecque et la foi chrétienne. C'est ce double héritage qu'il apporte sur les rives de la Seine, préfigurant ainsi l'essor intellectuel de Paris.

Ce thème est notamment développé par Guillaume de Nangis dans sa *Vie de Louis IX* et dans sa *Chronique*, où, à propos de l'Université de Paris, il évoque « le si précieux trésor de la sagesse salvatrice, qui jadis était venu de Grèce jusqu'en France, en suivant Denis l'Aréopagite » (*tam pretiosissimus thesaurus sapientiae salutaris, quod olim de Graecia sequendo Dionysium Areopagitam Parisius ad partes gallicanas devenerat*)¹¹⁷.

Le transfert du savoir depuis Athènes vers Paris par l'intermédiaire de saint Denis est bien sûr tout particulièrement cultivé par l'historiographie dionysienne, mais n'est pas demeuré cantonné à l'abbaye. On le retrouve par exemple chez Thomas d'Irlande au début du XIV^e siècle, dans son commentaire sur un verset des *Proverbes* où il parle longuement de l'Université de Paris¹¹⁸. Le rôle de saint Denis est aussi évoqué au passage par Jean Gerson dans son sermon *Pour la paix et l'union*, prononcé devant le roi en décembre 1409 :

« si devons pareillement laborer que ceulz de Grece retournerent a nous, en especial l'Université de laquelle fut saint Denis pour le temps qu'elle estoit en Athenes »¹¹⁹.

La référence à saint Denis se transmet aussi par les rituels : la nation française de l'Université de Paris rendait hommage à son patron, saint Guillaume de Bourges, dans l'église Saint-Etienne-des-Grecs qui passait pour avoir été fondée par saint Denis sur la rive gauche.

Les humanistes français semblent rester attachés à la fonction dévolue à saint Denis dans cette *translatio*, malgré les critiques sur l'attribution du « corpus dionysien » formulées au XV^e et au début du XVI^e siècle. Mais dans les textes les plus récents de notre corpus, le traitement du thème révèle quelques réserves. Jean Raulin, principal du collège de Navarre, voit par exemple dans l'arrivée de saint Denis en France « le signe et le présage que, plus tard, l'une et l'autre sagesse [chrétienne et profane] seraient transférées d'Athènes à Paris »¹²⁰ ; autrement dit, saint Denis ne fait que préfigurer la Renaissance.

On trouve aussi, sous le règne de François I^{er}, une variante de la tradition médiévale, qui s'appuie sur des faits historiques bien réels : la présence à Saint-Denis des œuvres du Pseudo-Denys, qui ont transmis en France la culture néo-platonicienne. Mais ce rappel est

¹¹⁷ Voir l'Annexe sur Saint Louis.

¹¹⁸ Texte édité dans E. Jeauneau, *Translatio studii...*, p. 52-54, et dans S. Lusignan, « L'Université de Paris comme composante de l'identité du royaume de France : étude sur le thème de la *translatio studii* »..., p. 71-72.

¹¹⁹ Jean Gerson, *L'œuvre française*, n° 365, *Pour la paix et l'union*, p. 776.

¹²⁰ Jean Raulin, *Sermonum de sanctis, pars secunda*, édité à Anvers, 1611, p. 377 : « *Misit dominus Dionysium ad Gallias... ut ostenderet signum esse et praesagium quod ab Athenis tempore sequenti transferretur utraque illa sapientia Parisios.* » Cité par J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 58.

incorporé au sein du mythe d'une communauté de culture entre Grecs et Celtes, cher aux premiers humanistes français. Une œuvre très représentative de ce courant est l'ouvrage publié en 1529 par Geoffroy Tory, célèbre imprimeur parisien, sous le titre de *Champ fleury : l'Art et Science de la deue et vraye Proportion des Lettres attiques, quon dit autrement Lettres antiques et vulgairement Lettres romains*¹²¹. Cet ouvrage, au-delà de ses aspects techniques, s'attache à valoriser l'antique culture gauloise, qui aurait eu des liens avec la Grèce. L'auteur attribue à Paris des origines grecques¹²² et fait observer que, grâce aux écrits de saint Denis, le saint patron des rois de France, les lettres grecques ont été réintroduites en France sous Louis le Pieux. L'abbaye de Saint-Denis célèbre d'ailleurs la messe en grec, lors de la fête du saint patron¹²³.

L'image d'un saint Denis ramenant la sagesse antique en France devait se perpétuer bien au-delà des bornes chronologiques de notre étude. L'association de saint Denis à l'Université de Paris est notamment présente dans un discours tenu en 1541 par Claude d'Espence au collège de Navarre¹²⁴. On la retrouve aussi dans la *Galliade*, un ouvrage publié en 1582 par Le Fèvre de La Boderie, qui reprend le schéma médiéval de transmission de la sagesse (celle-ci passe de Moïse à l'Égypte, puis à Platon, puis à Denis qui l'amène en France) tout en le combinant avec le mythe des origines celtiques de la culture grecque¹²⁵. Au XVII^e siècle, le jésuite Pierre Halloix se fait encore l'écho de cette légende, en rapportant que « certains croient que saint Denis l'Aréopagite installa alors à Paris l'Académie d'Athènes »¹²⁶. Mais l'auteur prend ses distances avec cette tradition, car la querelle érudite autour de l'aréopagitisme de saint Denis et de la datation du « corpus dionysien » a ruiné le mythe d'une transmission de la sagesse grecque à Paris par son évangéliste.

Au Moyen Âge, en revanche, nul ne doutait des bienfaits dont saint Denis avait comblés Paris : premier évêque de la cité, il lui avait apporté la foi et les études, qu'elle avait par la suite fait prospérer. Saint Denis rassemblait donc en sa personne les éléments d'un possible culte civique. Au-delà des édifices tout particulièrement associés à la mémoire du saint, que

¹²¹ G. Cohen, « Un grand imprimeur humaniste au XVI^e siècle : Geoffroy Tory de Bourges et son *Champ fleury* »...

¹²² Paris tirerait son nom de « *Parrhasia* », pays situé sur la côte de l'Asie mineure : *Champ fleury*, f^o 6.

¹²³ *Champ fleury*, f^o 6 v. Cf. Henri Omont, « La messe grecque de Saint-Denis au Moyen Âge », *Études d'Histoire du Moyen Âge dédiées à Gabriel Monod*, Paris, 1896 (réimpr. Genève, Stalkine), p. 177-185.

¹²⁴ *Ibidem*.

¹²⁵ Le Fèvre de La Boderie, *La Galliade ou de la révolution des arts et des sciences*, éd. François Roudaut, Paris, 1993, p. 147. Cf. J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 52-53.

¹²⁶ Pierre Halloix, *Illustrium ecclesiae orientalis scriptorum liber*, Douai, 1633, p. 51. Cité par J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 58.

nous avons répertoriés plus haut, de nombreux monuments parisiens rendaient d'ailleurs hommage à celui qui avait amené la foi chrétienne dans la cité, à commencer bien sûr par la cathédrale Notre-Dame, qui abritait naturellement sur sa façade l'effigie du premier évêque de Paris. Sur le pont Notre-Dame, reconstruit sous le règne de Louis XII, figurait également une image de saint Denis¹²⁷. Un autre signe de l'association de saint Denis à Paris est l'interprétation que l'on faisait des armoiries de la ville : le rouge serait la couleur de son sang, ainsi associé au bleu royal et à la nef des marchands¹²⁸.

Enfin, un dernier lien entre saint Denis et Paris est assuré par le personnage de sainte Geneviève, qui aurait soutenu la construction d'une basilique dédiée aux trois martyrs, au « *vicus Catulacensis* ». De fait, elle a probablement contribué à diffuser le culte du saint dans l'aristocratie parisienne, vers la fin du V^e siècle. Le souvenir de cet engagement a été perpétué très tôt, puisqu'on en trouve mention dès la première *Vita* de sainte Geneviève, au VI^e siècle¹²⁹. Loin de s'estomper au Moyen Âge central, cette mémoire est ravivée par la rédaction de plusieurs *Vies*, qui puisent dans le matériau ancien. La *Vie de sainte Geneviève de Paris* écrite vers 1200 en vers octosyllabiques à rimes plates pour la « dame de Valois » (probablement Eléonore, comtesse de Vermandois)¹³⁰ rapporte ainsi, en traduisant la *Vita sanctæ Genovefæ* du VI^e siècle, deux miracles accomplis par sainte Geneviève sur le chantier de l'église qu'elle contribua à faire bâtir en l'honneur des saints Denis, Rustique et Éleuthère. Les prêtres qui l'aidaient dans cette construction craignaient de manquer de chaux ; sainte Geneviève les envoya alors sur le pont de la Cité, où ils entendirent deux porchers parler de fours à chaux qu'ils avaient trouvés dans les bois. Plus tard, au cours du chantier, les charpentiers manquant de boisson, la sainte se fit apporter la cruche vide, sur laquelle elle fit le signe de la croix après avoir prié : et aussitôt, la coupe se remplit.

Comme nous l'avons vu pour les *Vies de saint Denis*, cet ancrage territorial ne fait que se renforcer à la fin du Moyen Âge. Dans le mystère des *Miracles de sainte Geneviève* (XV^e siècle), le témoignage des deux porchers qui parlent des fours à chaux situent en effet ceux-ci

¹²⁷ Claude de Varennes, *Le Voyage de France*, Paris, 1643, p. 178 (cité par J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 57).

¹²⁸ Robert Descimon, « Le corps de ville et le système cérémoniel parisien au début de l'âge moderne », dans : Marc Boone et Maarten Prak, *Statuts individuels, statuts corporatifs et statuts judiciaires dans les villes européennes, colloque de Gand, 1995*, Louvain, 1996, p. 73-128.

¹²⁹ Charles Kohler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris*, Paris, F. Vieweg (« Bibliothèque de l'École des hautes études »), 1881.

¹³⁰ *Vie de sainte Geneviève de Paris...*

beaucoup plus précisément, l'un au-dessous d'Aubervilliers, l'autre en un bocage outre Seine¹³¹.

Par l'intermédiaire des textes consacrés à sainte Geneviève, saint Denis était donc, une fois de plus, ancré dans le territoire parisien. Et pourtant, malgré tous ses liens avec Paris, saint Denis n'a jamais focalisé autour de lui une « religion civique ». Certes, les Parisiens se réclament, à l'occasion, de la protection de saint Denis, à l'instar du « Bourgeois de Paris » en 1433, évoquant l'échec du projet de prise de la ville par les Armagnacs, le jour de la fête du saint :

« Et iceulx de ces nacelles devoient entrer le jour Sainct Denis, et avoient pancée moult cruelle et plaine de sang et aux champs et à la ville, et à femmes et enfens, mais le glorieux martir mons^r saint Denis ne volt pas souffrir qu'ilz feissent telle cruaulté en la bonne cité de Paris, qu'il a autres foyz gardée par sa sainte priere de tel peril et de plusieurs autres plus grans. »¹³²

Mais dans notre corpus, celle qui apparaît comme la véritable protectrice de Paris, c'est sainte Geneviève ; c'est elle dont on promène généralement les reliques en procession lorsque Paris est menacé, ainsi que le souligne par exemple Hieronymus Münzer à la fin du XV^e siècle :

« *Hoc corpus non nisi in maximis necessitatibus, ut pestis, famis, etc., in civitate circum fertur. Et etiam pro maxima patrona veneratur.* »¹³³

Parmi de nombreux textes relatant de telles cérémonies, on peut citer le témoignage d'Érasme, en janvier 1497, qui attribue à la précieuse châsse la fin de trois mois de pluies diluviennes... et sa propre guérison d'un accès de fièvre quarte, le second miracle étant évidemment plus notable que le premier¹³⁴.

Saint Marcel et saint Germain sont également présentés comme les figures tutélaires de la cité : dans le récit du siège de Paris par les Normands, fait par Abbon de Saint-Germain-des-

¹³¹ *Miracles de sainte Geneviève*, éd. Jubinal, *Mystères...*, t. 1, p. 263.

¹³² *Journal d'un bourgeois de Paris...*, p. 297. Les « nacelles » dont il est question au début de la phrase sont les bateaux par lesquels les attaquants comptaient arriver dans les fossés.

¹³³ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronymus Monetarius à travers la France...*, p. 215.

¹³⁴ Érasme de Rotterdam, *Lettre 50*, adressée en janvier 1497 à Nicolas Werner. Traduction dans : Marie Delcourt, *La Correspondance d'Érasme*, t. I, p. 136 : « J'ai eu récemment un accès de fièvre quarte mais j'en suis guéri, rétabli non point par l'intervention d'un médecin, encore que je l'ai requise, mais grâce à celle de la seule sainte Geneviève, la célèbre vierge. Ses ossements, conservés chez les chanoines réguliers, reçoivent un culte et manifestent tous les jours leur vertu par des miracles. Aucun n'aurait pu être plus digne d'elle, plus salutaire pour moi. Je crains que chez vous la pluie n'ait noyé les champs et tout le pays. Il pleut ici sans arrêt depuis près de trois mois. La Seine est sortie de son lit et s'est répandue dans la campagne et dans le centre de la ville. On a conduit la châsse de sainte Geneviève de son église jusqu'à Notre-Dame. L'évêque suivi de toute l'Université est allé en grande pompe à sa rencontre. Les chanoines réguliers venaient en tête, l'abbé et tous ses moines marchant nu-pieds. Quatre d'entre eux, tout nus [=en chemise], portaient la châsse. Et maintenant le ciel est on ne peut plus serein. »

Prés, c'est bien sûr saint Germain qui constitue le principal protecteur de la ville, secondé par saint Marcel, sainte Geneviève et saint Cloud¹³⁵.

Saint Denis, pour sa part, est plutôt perçu comme le protecteur du roi et du royaume, que comme celui de son évêché. C'est encore le cas à la fin de la période étudiée : en 1523, le rituel d'exposition des corps saints intervient à l'occasion du départ du roi vers l'Italie, et non de la menace que font peser sur Paris les troupes de Suffolk quelques mois plus tard¹³⁶. Le même phénomène se manifeste dans l'iconographie : alors qu'il existe des représentations de sainte Geneviève (**Planche 124**) et de saint Germain en pied devant la ville de Paris (**Planche 133**), où se détachent les tours de Notre-Dame, on ne rencontre pas ce type de figuration dans les images de saint Denis, alors qu'il apparaît en avant du palais de la Cité dans le retable du Parlement de Paris (**Planche 125 c**).

Saint Denis et l'Île-de-France

Saint Denis est également rattaché de façon privilégiée à l'évangélisation de la région parisienne, assurée par certains de ses compagnons. Cette tradition est fort ancienne ; dès l'époque mérovingienne, la *Passion des saints Fuscien, Victorin et Gentien* (BHL 3226) cite en effet douze missionnaires envoyés en France du Nord sous la direction de saint Denis : Piat, Rufin, Crépin et Crépinien, Valère, Lucien, Marcel, Quentin et Rieul¹³⁷.

Cette tradition n'est pas oubliée au XIII^e siècle. D'après la *Vita et actus beati Dionysii*, aussitôt arrivé à Paris, saint Denis envoya saint Lucien à Beauvais, et saint Saintin à Chartres puis à Meaux, avec saint Antonin :

« Qui exinde sanctissimum Lucianum presbyterii honore perfunctum ad Belvacensem dirigit urbem, ut ipse pari modo incredulis populis evangelium veritatis inferret. Destinatis igitur sociis per diversas civitates ad dolos diaboli destruendos et populos Domino acquirendos, Sanctinum ordinavit episcopum et Carnotum eos illuminare qui in tenebris et in umbra mortis erant,

¹³⁵ Voir notamment : Abbon, *Le Siège de Paris*, II, vers 121, p. 74.

¹³⁶ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 82. Cérémonie relatée par le *Journal d'un bourgeois de Paris...*, voir plus bas.

¹³⁷ Piat est l'évangéliste de Cambrai ; Crépin et Crépinien ont évangélisé Soissons ; Rufin et Valère ont prêché dans la même région (voir BHL 7373) ; Fuscien, Victorin et Gentien ont converti Amiens ; Lucien, Beauvais ; Quentin, le Vermandois ; Rieul, Senlis. Sur cette Passion, voir Michèle Gaillard, « Remarques sur les plus anciennes versions de la Passio et de l'Inventio des saints Fuscien, Victorin et Gentien (manuscrits Paris, BnF, lat. 12598 et Wien, ÖNB, 371) », dans : Monique Goulet (dir.), *Parva pro magnis munera... [Mélanges François Dolbeau]*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 397-409. Sur le développement d'une série de Passions à partir de celle de saint Denis, voir : Louis Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, vol. 3, 1915, p. 141-152 ; Martin Heinzelmann, « L'hagiographie mérovingienne : panorama des documents potentiels », dans : Monique Goulet, Martin Heinzelmann et Christiane Veyrard-Cosme (dir.), *L'hagiographie mérovingienne à travers ses réécritures*, Jan Thorbecke Verlag (« Beihefte der Francia », 71), p. 27-82, et plus précisément, p. 44.

inspirante Domino, misit, ubi eum per aliquantum temporis immorari disposuit. Postea vero Meldensium civitati pastorem et episcopum esse constituit, ejusque suffragio Antoninum, qui junior ad distinctionem senioris Antonini prenominebatur, adhibuit. »¹³⁸

La conversion de la région parisienne à la foi chrétienne se fait donc par le truchement des disciples de saint Denis. Dans le cas du Beauvaisis, il y a même décalque de la passion de saint Denis sur celle de saint Lucien : ce dernier fut martyrisé sur un mont situé aux portes de Beauvais en compagnie de deux acolytes, saint Maxien et saint Julien, et il porta sa tête jusqu'à son lieu d'inhumation. Eudes, évêque de Beauvais, a manifestement transposé le modèle dionysien dans la *Vie de saint Lucien* qu'il rédigea au IX^e siècle¹³⁹.

Des textes plus tardifs accentuent la dimension francilienne de l'apostolat de saint Denis, en ajoutant un autre disciple, saint Yon, qui aurait évangélisé le pays de Châtres, c'est-à-dire d'Arpajon, au sud de Paris. On en trouve mention dans le *Rosier saint Denis*, une vie en vers composée au XV^e siècle, qui cite saint Yon parmi les compagnons de saint Denis :

« A Chastres souz Mont Lêheri
Saint Yon gaägna et meri
Vray martir, vie pardurable »¹⁴⁰.

La mémoire de saint Denis est, du reste, principalement cultivée dans une zone correspondant à la France du Nord. Ainsi que l'a relevé Jean-Marie Le Gall, « les principaux lieux-dits se référant à saint Denis sont surtout localisés dans le Bassin parisien, berceau de la monarchie capétienne. En revanche les provinces rattachées tardivement, comme le Dauphiné, la Provence, la Bretagne, la Bourgogne, l'Artois, la Lorraine et l'Alsace sont dépourvues de toponymes dionysiens. Quelques sondages pour repérer la titulature des églises paroissiales placées sous son patronyme semblent dessiner une géographie semblable : elles sont nombreuses en Île-de-France¹⁴¹ et sur ses marges normande, angevine ou bourguignonne, inexistantes en Bretagne, dans le massif central, le sud de la vallée du Rhône ou l'est du pays.

¹³⁸ C. Liebman, *Études sur la vie en prose...*, p. 165. Traduction : « Puis, il envoya à Beauvais le très saint Lucien, muni du sacrement presbytéral, pour qu'il répandît de la même façon parmi les peuples incrédules l'évangile de vérité. Ayant donc réparti ses compagnons dans diverses cités pour détruire les ruses du diable et attirer les peuples à Dieu, il ordonna Saintin évêque et il l'envoya à Chartres pour illuminer ceux qui étaient dans les ténèbres et l'ombre de la mort, par l'inspiration divine, lui demandant d'y rester quelque temps. Après quoi, il l'institua pasteur et évêque à Meaux, et il lui adjoignit Antonin, que l'on appelait « le jeune » pour le distinguer d'Antonin le vieux. »

¹³⁹ A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 32.

¹⁴⁰ *Rosier saint Denis...*, vers 223-225, p. 42. Cf. aussi J.C. Liebman, « Sur quelques fragments du *Rosier saint Denys* », *Romania*, t. 72, 1951, p. 109-110 (d'après le ms. lat. 1741, fol. V).

¹⁴¹ 40 églises sous le vocable de saint Denis dans l'Essonne, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise ; 36 dans l'Oise, 19 en Seine-et-Marne, 11 en Loiret.

Établies au Moyen Âge, la toponymie et la dédicace des églises tracent les limites géographiques d'une dévotion dionysienne que l'époque moderne modifie peu. »¹⁴²

Par ailleurs, une grande famille aristocratique d'Île-de-France se réclame de saint Denis : les Montmorency. Ceux-ci prétendent, à partir du début du XVI^e siècle, descendre de Lisbius, ce notable de Lutèce converti par le saint ; ce qui signifie que les Montmorency étaient chrétiens avant le roi de France...¹⁴³

Enfin, saint Denis protège tout particulièrement les biens appartenant à son abbaye ; or, ceux-ci sont principalement situés en Île-de-France. C'est là un thème que l'on trouve surtout dans l'hagiographie du haut Moyen Âge : les *Miracles de saint Denis*, rédigés vers 834, en contiennent de nombreux exemples¹⁴⁴. Mais il n'a pas disparu de la littérature de la fin du Moyen Âge, même s'il y tient une place plus réduite. C'est ainsi que les *Grandes chroniques de France* revendiquent la protection assurée par saint Denis à Rueil en 1346, alors que les Anglais, chevauchant jusqu'à Poissy et aux environs de Paris, incendient toute la contrée :

« Et combien que en nostre maison de Rueil, laquelle Charles le Chauve roy et emperere donna a nostre eglise, il boutassent le feu par plusieurs foiz, toutes voies par les merites de monseigneur saint Denis, si comme nous croions en bonne foy, elle demoura sanz estre point dommagiee. »¹⁴⁵

En somme, saint Denis est généralement présenté par les écrivains médiévaux comme un saint fortement ancré au sein de la région parisienne. Mais cette dimension « régionale » s'intègre dans un horizon plus vaste, lié à l'image d'« apôtre des Gaules » promue depuis l'époque carolingienne par l'abbaye de Saint-Denis.

3. Un saint « national »

Si saint Denis n'est pas resté cantonné dans un rôle de saint « parisien », c'est en effet surtout parce que l'abbaye chargée de cultiver sa *memoria* a consacré tous ses efforts à étendre le champ de ses intercessions bien au-delà du périmètre de la ville et de son diocèse. Les conflits avec l'évêque, mais aussi les liens privilégiés tissés avec la monarchie capétienne ont entraîné l'historiographie dionysienne à promouvoir dans saint Denis un saint

¹⁴² J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 116.

¹⁴³ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 122-123. Cette légende apparaît notamment dans la dédicace du manuscrit d'une réfutation de Luther, offert par Alberto Pio à Guillaume de Montmorency (mort en 1531) ; Chantilly, ms. 709.

¹⁴⁴ Voir notamment les extraits publiés dans M. Wyss (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis...*, p. 40-43.

¹⁴⁵ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 275-276.

« national », dont la protection porterait sur l'ensemble du royaume de France. L'abbaye s'affirme ainsi comme un pôle de sacralité rayonnant sur toute la France, bien au-delà des prétentions épiscopales. Et cette captation a, en grande partie, été couronnée de succès, si l'on en croit le témoignage de notre corpus.

La dimension « nationale » attachée à saint Denis s'appuie sur une longue tradition, puisque le titre d'apôtre des Gaules lui était déjà attribué par Hilduin au IX^e siècle ; celui-ci insistait sur le fait que saint Denis n'avait pas été simplement consacré évêque par le pape saint Clément, mais ordonné « apôtre de toute la Gaule »¹⁴⁶. Cette fiction forgée par Saint-Denis constitue, pour les auteurs des trois derniers siècles du Moyen Âge, une vérité presque universellement admise, ainsi qu'en témoignent de nombreux textes du XIII^e siècle. C'est bien entendu la vulgate diffusée par l'atelier d'écriture dionysien : dans la *Vita et actus beati Dionysii* (entre 1233 et 1238), le saint est ainsi décrit comme « *sanctissimus Gallorum apostolus* »¹⁴⁷ ; de même, dans la version française, il est l'« apôtre de France »¹⁴⁸. Dans les *Grandes Chroniques de France* (vers 1274), saint Denis est « li glorieus martyrs et apostres de France, par cui mistere ele fu premierement convertie »¹⁴⁹. Dans un autre manuscrit du XIII^e siècle vraisemblablement aussi issu de Saint-Denis (BnF, ms.fr. 696), qui réunit une *Vie de saint Denis* en français et une chronique allant jusqu'en 1278¹⁵⁰, la partie hagiographique est introduite en ces termes :

« si comme missires Sainz Denises fu chief et patrons de France et par lui furent noz anciens pères introduiz et nos après en la foi crestienne. »¹⁵¹

Mais l'abbaye n'est pas seule à considérer saint Denis comme l'apôtre de la France toute entière. Étienne de Bourbon, vers le milieu du XIII^e siècle, parle lui aussi de « *beatum Dionisium, martirem et Francorum primum predicatorem*. » Pour tous ces auteurs, saint Denis est donc celui qui a amené la foi chrétienne aux habitants de la Gaule, autrement dit, à l'ensemble des Français.

¹⁴⁶ « *Non ibi scribitur eum episcopum a beato Clemente consecratum sed apostolum totius Galliae fuisse ordinatum* » (Hilduin, *Lettre à Louis le Pieux*, éd. PL, t. 106, col. 19). Dans la *Vita* proprement dite, Hilduin qualifie saint Denis de « premier prêtre des Gaules » (*Galliarum primus sacerdos*), une expression qu'il emprunte à une autre *Vita* carolingienne, *Post beatam et gloriosam*, probablement écrite vers 826.

¹⁴⁷ C.J. Liebman, *Étude sur la vie en prose de saint Denis...*, p. 165.

¹⁴⁸ C. Liebman, *Études sur la vie en prose...*, § XXXIV, ligne 49, p. 52.

¹⁴⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 5.

¹⁵⁰ Voir plus haut la note sur ce manuscrit.

¹⁵¹ Ed. Paul Meyer, « Légendes hagiographiques en français », *Histoire littéraire*, 33, 1906, p. 386 ; et Liebman, *Études sur la vie en prose...*, p. 102.

Pour ce faire, il envoya par toute la Gaule plusieurs missionnaires. La *Vita et actus* du XIII^e siècle apporte à cet égard des précisions supplémentaires au texte fondateur d'Hilduin. Nous avons déjà cité plus haut l'envoi de saint Lucien à Beauvais et de saint Saintin (avec saint Antonin junior) à Meaux, mais le texte mentionne aussi celui de saint Marcel en Espagne, de saint Saturnin et saint Antonin en Aquitaine, de saint Eugène à Tolède, sans oublier la nomination de saint Rieul comme évêque d'Arles¹⁵². Et l'auteur conclut sa liste sur le titre d'« apôtre des Gaules » réservé à saint Denis, demeuré à Paris¹⁵³.

La *Vie de saint Denis*, adaptation française de la *Vita et Actus*, reprend partiellement les informations fournies par sa source latine :

« Il envoya saint Marcel en Espagne, saint Eugène à Tolète, saint Saturnin en la duchée d'Aquitaine et saint Lucien à Beavez. »¹⁵⁴

Au début du XIV^e siècle, dans la *Vie de saint Denis* du moine Yves, le nombre des envoyés de saint Denis augmente considérablement : outre saint Marcel en Espagne, saint Saturnin et saint Antonin en Aquitaine, saint Eugène à Tolède, l'auteur énumère encore saint Julien au Mans, saint Martial à Limoges, saint Ursin à Bourges, saint Memmie à Châlons, saint Euchère à Trêves, saint Eutrope (qui se rend tout d'abord à Auxerre avec Denis) à Saintes, saint Savinien à Sens, saint Antonin à Nevers, saint Paul à Narbonne, saint Sixte à Reims, saint Sinicien à Soissons, saint Piat à Tournai, saint Gorick (Géry) à Cambrai¹⁵⁵. Ce gonflement des émissaires de saint Denis, qui va d'ailleurs à l'encontre de bien des traditions locales, montre le désir de conférer au saint une dimension « nationale », à l'échelle du royaume entier.

Cette image d'apôtre des Gaules est toujours cultivée au XV^e siècle. Michel Pintoin désigne saint Denis comme « *apostolum Francie* » ou « *Gallorum apostolus* »¹⁵⁶. Une prière française en alexandrins qui lui est dédiée le déclare « apostole de France » et précise, en s'adressant à lui :

¹⁵² *Vita et actus beati Dyonisii...*, p. 164-165 : « ...per diversas provincias comministros suos divisit et exinde Marcellum ad Hispaniam, Saturninum et Antoninum in Aquitaniam, Eugenium ad urbem Toletanam verbum veritatis misit seminarios et roboratorios. (...) Beatum vero Regulum, pontificali benedictione decoratum, Arelatensi ecclesie preesse constituit. »

¹⁵³ « *Ipse autem sanctissimus Gallorum apostolus cum sanctis consortibus suis Rustico et Eleutherio Parisius remansit.* » (*ibid.*) Traduction : « Et pour sa part, le très saint apôtre des Gaules resta à Paris avec ses compagnons, saint Rustique et saint Éleuthère ».

¹⁵⁴ *Vie de saint Denis...*, p. 26, partie a, chap. XVII, lignes 26-29.

¹⁵⁵ Yves, *Vie de saint Denis*, 2^{de} partie, chap. 71. Cf Liebman, *Études sur la vie en prose...*, p. XXXV-XXXVIII.

¹⁵⁶ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. III, Livre XXVII, chap. 13, p. 438, 444, 446.

« (...) convertistes a Dieu le royaume de France »¹⁵⁷.

La référence à saint Denis, « apôtre de France », figure dans le discours prononcé par un chanoine de Notre-Dame de Paris à l'occasion de l'inauguration des Etats généraux de Tours, en 1484¹⁵⁸. Même hors des milieux parisiens, saint Denis est présenté comme l'évangéliste de la France : David Aubert, par exemple, reconnaît dans saint Denis le « patron et vray roy de France, et fu celluy quy apporta par deca la foy. »¹⁵⁹

Le *Geu Saint Denis* (XV^e siècle) s'ouvre d'ailleurs sur la mission du saint, que le pape Clément envoie christianiser la France avec plusieurs compagnons ; conformément à la tradition hagiographique, saint Denis répartit ces derniers entre divers lieux pour propager la foi :

« De France aprochons mercy Dieu.
Cheminer nous fault en maint lieu
Pour preschier la foy crestienne ;
Saturnin yra en Guienne,
Et en Espagne Marcelin,
Lucien et frère Quentin
A Beauvais et à Amiens.
La trouveront foyson paiens ;
Et Rieule a Arle demourra ;
Bien est voir qu'a Senliz mourra.
A Meulz yrez frère Sentin
Et avecques vous frere Antonin. (...)
Moy, Rustique et frere Eleuthere
En yrons tout droit a Paris. »¹⁶⁰

Pour la plupart des écrivains français du Moyen Âge, saint Denis est donc bien, comme le voulait Hilduin, l'évangéliste des Gaules. Cette tradition n'a été véritablement battue en brèche qu'à partir du XVII^e siècle, comme en témoigne notamment Le Nain de Tillemont¹⁶¹ ; mais encore en 1660, le carme Léon de Saint-Jean prêtait à saint Denis la fondation d'une quarantaine d'églises cathédrales en France¹⁶².

Quelques auteurs, au sein de notre corpus, se font l'écho de traditions concurrentes, mais elles demeurent marginales. Selon Gervais de Tilbury, par exemple, le premier apôtre des Gaules fut saint Trophime à Arles, et saint Denis, martyrisé à Paris, aurait été son

¹⁵⁷ P. Rézeau, *Les prières aux saints en français...*, t. 2, texte n° 108, p. 192.

¹⁵⁸ Jean Masselin, *Journal...*, p. 169.

¹⁵⁹ David Aubert, *Croniques et Conquestes de Charlemaine...*, t. III, 290.

¹⁶⁰ *Geu saint Denis...*, vers 74-92, p. 76-77.

¹⁶¹ Le Nain de Tillemont, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, Paris, 1693, t. 2, p. 450. Cité par J.-M. Le Gall, « Les saints des capitales... », p. 171.

¹⁶² Léon de Saint-Jean, *La France convertie*, Paris, 1660, p. 9. Cité *ibidem*.

successeur¹⁶³. Mais c'est surtout au niveau de l'historiographie locale que se manifeste une réticence à voir détrôner son propre saint, au profit d'une lointaine figure parisienne soit-disant tutélaire. Prenons le cas de Narbonne : on y professait que l'évangéliste saint Paul, confondu avec le proconsul romain Paul-Serge dès l'époque carolingienne, avait été envoyé convertir les Narbonnais par saint Paul et saint Pierre. Nul besoin de saint Denis dans cette affaire. Cette tradition est notamment très présente dans le dossier hagiographique rassemblé entre 1360 et 1364 sur saint Paul de Narbonne par un clerc de la collégiale dédiée à celui-ci, Guillaume Hulard¹⁶⁴ ; dans cet ouvrage, Narbonne est qualifiée de « très noble reine de toutes les cités des Gaules » au temps de Paul-Serge, et même de « seconde Rome »¹⁶⁵. La promotion de saint Denis comme « apôtre des Gaules » n'a donc pas forcément suscité l'adhésion de tous ; mais elle constitue indéniablement la vision dominante, au sein de notre corpus.

Conclusion

Il faut dire que cette dimension « nationale » correspond à la fonction de protecteur des rois et du royaume, qui constitue l'une des spécificités de saint Denis et qui sera l'objet de la suite de cette enquête, car elle s'intègre dans le cadre d'une sacralité monarchique très liée à l'Île-de-France. Le caractère « local » affirmé par nos sources n'est toutefois pas incompatible avec la mission plus vaste dévolue à saint Denis, dans la mesure où Paris est la capitale de la France : convertir Paris est donc la première étape dans l'expansion de la foi chrétienne à tout le royaume. À l'époque moderne, les historiens se montreront davantage conscients du caractère modeste de Lutèce, mais son choix par saint Denis sera alors présenté comme prémonitoire et annonciateur de la grandeur future de la ville. Selon Jacques Biroat, en 1669, le Christ aurait ainsi montré à saint Denis agonisant, depuis Montmartre, « cette fameuse ville de Paris qui doit être le siège de ce royaume »¹⁶⁶. De la « *sedes regia* » d'Hilduin, on est donc passé, au XVII^e siècle, à une ville prédestinée à la fonction de capitale : interprétation plus conforme à l'histoire antique, qui n'a jamais vu dans Lutèce autre chose que la cité des

¹⁶³ Gervais de Tilbury, *Otia imperialia...*, livre II, chapitre 10, p. 296 : « *Trophimus (...) qui a Petro et Paulo fuerat Rome ordinatus episcopus, a Paulo in Yspanias proficiscente Arelatensis Galiarumque primus ordinatur apostolus, cuius successor Dionisius Parisiensem suo sanguine ornavit urbem...* ».

¹⁶⁴ Médiathèque de Narbonne, ms. 4.

¹⁶⁵ Cf. Michelle Fournié, « Les origines mythiques de Narbonne », dans : V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita...*, p. 147-161 et plus précisément p. 153-155.

¹⁶⁶ Jacques Biroat, *Panegyriques des saints*, Paris, 1669, t. 3, p. 537 ; cité par J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 57.

Parisii, mais toujours conditionnée par l'idée que saint Denis était le saint du royaume plus que de son diocèse.

II. L'espace de la sacralité monarchique

L'analyse de notre corpus fait apparaître un ensemble de sanctuaires étroitement liés à la monarchie, au premier rang desquels figurent évidemment la Sainte-Chapelle et l'abbaye de Saint-Denis, nécropole des rois de France et gardienne de l'oriflamme et des *regalia*. A ces sites principaux, il faut ajouter des lieux de dévotion plus secondaires, comme l'abbaye de Joyenval où auraient été « inventées » les fleurs de lys, l'abbaye de Poissy fondée en l'honneur de saint Louis, ou les établissements abritant les tombeaux de cœur et d'entrailles des souverains et de leur famille, à partir du XIII^e siècle. L'Île-de-France joue donc un rôle de premier plan dans la sacralité monarchique. Précisons d'entrée de jeu que nous ne présenterons pas ici les reliques et les monuments dans lesquels se sont matérialisés ces réseaux dévotionnels, déjà objets de diverses études, mais seulement la façon dont ces sanctuaires ont été vus par les écrivains du Moyen Âge. En ce domaine plus restreint, on dispose aussi de remarquables travaux, notamment sur l'abbaye de Saint-Denis avec, entre autres, les nombreuses publications d'Elizabeth Brown ; et plus généralement, des ouvrages tels que *Naissance de la nation France*, de Colette Beaune, ont utilisé les textes « littéraires » pour analyser la sacralité monarchique, creusant le sillon dégagé par Marc Bloch dans *Les Rois thaumaturges*. Les sources que nous allons utiliser sont donc pour la plupart bien connues des historiens, mais n'ont pas nécessairement été utilisées dans le cadre d'une réflexion sur l'espace francilien, dont elles constituent pourtant une importante facette. Nous souhaiterions donc mettre en relief les biais par lesquels cette sacralité monarchique s'est imposée dans l'image de l'Île-de-France fournie par les écrivains du Moyen Âge.

1. La capitale est-elle le cœur de cette sacralité monarchique ?

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que Paris était clairement reconnu dans notre corpus comme la capitale du royaume ; on peut donc s'attendre à ce que cette spécificité

politique entraîne, pour ses sanctuaires, un rôle prééminent dans l'espace sacré attaché à la monarchie. Pour le savoir, nous nous attacherons plus précisément à deux d'entre eux : la cathédrale Notre-Dame et la Sainte-Chapelle ; mais au-delà de ces deux églises, d'autres établissements parisiens ont également été associés aux rois de France : nous évoquerons brièvement, à la fin de ce chapitre, les couvents qui ont pu accueillir une partie de leur dépouille, à partir du XIV^e siècle. On verra aussi plus loin, en étudiant les biographies de Saint Louis et de Charles V, le rôle que ces deux souverains ont joué comme fondateurs d'églises, à Paris et dans toute l'Île-de-France ; ces établissements rendaient évidemment hommage à leur mémoire. On pourrait donc étendre plus largement le spectre de nos investigations sur ce sujet foisonnant, mais nous nous bornerons pour l'instant

a. La cathédrale Notre-Dame, entre diocèse et royaume

L'emblème de Paris

Notre-Dame de Paris est, depuis Victor Hugo, le monument emblématique du Paris médiéval. Il est sans doute difficile de faire abstraction de cette puissante imagerie romantique, mais elle n'entre pas en contradiction avec l'examen de notre corpus, qui montre la place prééminente déjà accordée à la cathédrale dans les évocations de la ville. Toutes les descriptions de Paris en font mention, et presque toujours en termes louangeurs, comme nous le verrons un peu plus bas. Et dans le *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* (XV^e siècle), lorsque le champion de la France parle des plus belles églises dont s'enorgueillit son pays, c'est Notre-Dame de Paris qu'il cite en premier, alors même que la cour a déserté les rives de la Seine¹⁶⁷.

Le rôle emblématique de Notre-Dame transparaît aussi dans les nombreux textes qui en font mention comme d'un monument phare de la cité. La hauteur de ses tours est un *topos* de la littérature médiévale. Lorsque Pierre Col, écrivant à Christine de Pizan à propos du débat sur le *Roman de la Rose*, l'engage à ne pas s'attaquer à une proie trop grosse pour elle, il y fait spontanément référence pour les besoins d'un bon mot :

« ...s'on t'a loué pour ce que tu as tirey d'un voulet par-dessus les tours de Nostre Dame, ne t'essayes pour tant a ferir la lune d'un boujon pesant. »¹⁶⁸

¹⁶⁷ *Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre...*, p. 39. Les plus belles églises de France sont, pour le héraut : Notre-Dame de Paris, de Chartres, de Rouen, d'Amiens, de Reims, Saint-Etienne de Bourges, Saint-Gatien de Tours, Marmoutiers.

¹⁶⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des epistres du debat sus le « Rommant de la Rose »...*, p. 345-346. La graphie « voulet » renvoie sans doute à un « boulet » ; le « boujon » est un carreau d'arbalète.

Cette façade reconnaissable entre toutes, avec ses deux tours jumelles, est très souvent choisie par les enlumineurs du XV^e siècle pour faire reconnaître Paris. C'est ainsi qu'est caractérisée la ville dans le miracle du *Livre des Faits de Monseigneur Saint Louis* qui se déroule au nord de Paris, sur la route de Saint-Denis (folio 94) (**Planche 135**) La façade de Notre-Dame apparaît comme le symbole de la ville, un peu comme la Tour Eiffel aujourd'hui : la mettre en scène équivaut à identifier la cité.

C'est d'ailleurs au-dessus des tours de Notre-Dame que plane saint Geneviève dans l'enluminure qui la représente, vers 1430, protégeant la ville de Paris – et non au-dessus du clocher de l'abbaye qui abritait ses reliques, sur la rive gauche de la Seine.

En tant qu'église-mère du diocèse, Notre-Dame jouit bien sûr d'une prééminence qui lui est clairement reconnue par le *Dit des monstiers* (vers 1327):

« J'ay commencié a Nostre-Dame,
qui nous sauve et gart cors et ame,
pour ce que c'est la mere esglise
de Paris. »¹⁶⁹

Son statut est également bien visible, au sein de notre corpus, dans le récit des cérémonies liturgiques qui émaillent les chroniques. Ainsi, au moment où se multiplient les processions générales réunissant le clergé parisien, sous le règne de Charles VI, Notre-Dame constitue souvent le point de ralliement des fidèles, comme le montre par exemple cet extrait du *Journal* de Clément de Fauquembergue, à la date du 1^{er} septembre 1421 :

« La Court se leva et parti (...) du Palais pour aller à l'eglise Nostre Dame où estoient, ce jour, les processions generales assemblées pour prier Dieu pour le salut et prosperité du roy et de ce royaume, etc. »¹⁷⁰

Notre-Dame constituait donc, pour les fidèles du diocèse de Paris, un monument familial, dont l'architecture a du reste été copiée par de nombreuses églises des environs¹⁷¹. On peut cependant se demander si beaucoup d'entre eux la fréquentaient. La cathédrale, en tant qu'église-mère du diocèse, devait constituer pour celui-ci un « centre de grâce », selon l'expression de Catherine Vincent¹⁷². Les statuts synodaux promulgués par l'évêque de Paris Eudes de Sully († 1208) sont d'ailleurs les premiers, dans les diocèses de France du Nord, à encourager les fidèles à venir régulièrement rendre visite à la cathédrale. Mais celle-ci était assez pauvre en reliques susceptibles d'attirer les pèlerins. Münzer, si attentif à cette question,

¹⁶⁹ *Le Dit des monstiers...*, p. 85, vers 17-20.

¹⁷⁰ Clément de Fauquembergue, *Journal*, t. 2, p. 24. Cf. B. Guinée, « Liturgie et politique »..., p. 29.

¹⁷¹ M. Lheure, *Le Rayonnement de Notre-Dame de Paris dans ses paroisses, 1170-1300...*

¹⁷² C. Vincent, « La cathédrale, centre de grâce pour le diocèse »...

n'en cite aucune pour Notre-Dame, ce qui contraste vivement avec les pages qu'il consacre à la Sainte-Chapelle et à Saint-Denis. Guillebert De Mets, lui, mentionne quelques reliques : le chef de saint Philippe, le chef de saint Marcel, « et diverses »¹⁷³, parmi lesquelles on peut citer un fragment de la Vraie Croix. Mais, dans tous les cas, Notre-Dame n'est jamais présentée par les auteurs du Moyen Âge comme un important lieu de pèlerinage, contrairement à sa voisine, la cathédrale de Chartres.

Enfin, quel que soit le rang accordé à Notre-Dame de Paris, il n'est pas vraiment à la hauteur du prestige de la ville qui l'abrite en termes de géographie ecclésiastique. En effet, Paris n'est qu'un évêché, suffragant de Sens. Cette sujétion explique le rôle important joué par l'archevêque de Sens au moment de l'arrivée de la Sainte Couronne, en 1239¹⁷⁴. Certes, le siège parisien est bien sûr prestigieux, mais en termes de carrière ecclésiastique, il ne vaut pas ceux de Sens, de Bourges ou de Reims. Il y a donc un décalage entre le statut conféré à Paris par les institutions civiles et celui que lui reconnaît la hiérarchie ecclésiastique.

Comment la cathédrale est-elle décrite par les écrivains du Moyen Âge ?

L'admiration pour ce vaste édifice gothique s'est manifestée dès l'époque de sa construction, lancée en 1163 par l'évêque Maurice de Sully, comme en témoigne le chroniqueur anglais Raoul de Coggeshall, qui note, à la mort de Maurice de Sully :

« *qui illud praeclarum atque eximium opus basilicae Beate Marie in eadem urbe inchoavit* »¹⁷⁵.

Toutefois, on ne peut pas dire que les textes de cette époque accordent une grande place au monument. Rigord, dans ses *Gesta Philippi regis*, fait montre à son sujet d'un silence assourdissant, probablement motivé, nous l'avons vu plus haut, par le conflit qui opposait alors le chapitre cathédral à l'abbaye de Saint-Denis¹⁷⁶. En outre, comme l'a montré John W. Baldwin, une partie du chapitre cathédral était probablement hostile à cette dispendieuse initiative : les critiques de Pierre le Chantre à l'égard des constructions d'églises trop coûteuses, même si elles ne visent pas nommément la cathédrale en cours d'exécution, contiennent une condamnation sous-jacente qui a sans doute joué aussi un rôle dans la parcimonie des témoignages littéraires contemporains.

¹⁷³ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 154.

¹⁷⁴ Voir plus loin notre chapitre sur les biographies de Saint Louis et les textes en annexe, relatifs aux reliques de la Passion.

¹⁷⁵ *Radulphi de Coggeshall chronicon anglicanum...*, p. 79.

¹⁷⁶ Voir aussi sur cette question notre chapitre 15.

En revanche, par la suite, Notre-Dame apparaît indéniablement comme l'un des édifices majeurs de la capitale, et tous les textes consacrés à la description de la ville lui accordent une place (plus ou moins étendue selon les auteurs) aux côtés des ponts sur la Seine, de la Sainte-Chapelle et du palais de la Cité. La plupart des ouvrages adoptent un ton admiratif, qui est d'ailleurs aussi de mise pour les autres monuments évoqués. « Ladict eglise de Nostre Dame est d'excellent ouvrage dedens et dehors », résume Guillebert de Metz qui commence par elle sa description de la ville¹⁷⁷. Stoa lui consacre un long passage de sa *Cleopolis*. Hieronymus Münster, lui aussi, s'extasie sur Notre-Dame, « *illud preclarissimum templum beate Virginis, adeo superbum, adeo exquisitum de secto et quadro lapide* »¹⁷⁸ ; et le marchand milanais qui décrit Paris vers 1517 la juge « *bellissima giesa* »¹⁷⁹. Jean de Jandun, pour sa part, lui consacre un long passage juste après sa louange de l'Université ; elle est la première des églises de Paris, brillant « comme le soleil au milieu des autres astres » :

« *Inter quas illas terribilissima gloriosissime Virginis Dei genitricis Marie ecclesia non immerito, sicut sol inter astra, prefulget.* »¹⁸⁰

On notera les deux superlatifs par lesquels l'auteur introduit sa présentation de la cathédrale, et le suffixe *pre-* accolé au verbe en fin de phrase, deux procédés rhétoriques qui rehaussent le prestige de l'édifice. L'emploi du terme « *terribilissima* », que l'on pourrait traduire par « formidable », est assez inattendu : il renvoie au champ lexical de la majesté divine, resplendissante (*sol, prefulget*) mais aussi redoutable¹⁸¹.

Cette prééminence est un peu moins sensible chez l'Astesan, qui ne parle de Notre-Dame qu'après la Sainte-Chapelle et beaucoup plus brièvement, mais la qualifie cependant de « *magnum praestans super omnia templum* » (grand temple dépassant tous les autres)¹⁸². Mais le seul qui soit franchement critique est Antonio de Beatis, au début du XVI^e siècle, qui déclare :

« Et la dicta ecclesia cathedrale, quale è edificata sopra il fiume, è una largha et grande ecclesia, ma non molto bella. »¹⁸³

¹⁷⁷ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 155.

¹⁷⁸ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211.

¹⁷⁹ *Un Mercante di Milano in Europa...*, p. 60.

¹⁸⁰ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p. 44. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 45 : « Parmi ces palais [les « *aulae Dei* » dont il était question dans la phrase précédente, autrement dit les églises de Paris], l'imposante église de la très glorieuse Vierge Marie, mère de Dieu, brille au premier rang et à juste titre, comme le soleil au milieu des autres astres. »

¹⁸¹ Observation de Benoît Grévin dans le cadre de son séminaire de latin médiéval.

¹⁸² Antoine Astesan, *Éloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 538.

¹⁸³ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131.

Suivant sa sensibilité et sans doute, le goût de son époque, chacun des auteurs ne met toutefois pas forcément en avant les mêmes éléments. Tous évoquent, certes, les vastes proportions de la cathédrale. L'Astesan se contente de l'adjectif « *magnum* », sans plus de précision, mais les autres écrivains donnent davantage de détails. Jean de Jandun vante la hauteur des deux tours de façade¹⁸⁴, également soulignée par Guillebert De Mets et par Münzer, qui tous deux en comptent les marches¹⁸⁵. Pour mieux mettre en valeur les proportions impressionnantes de l'édifice, les auteurs recourent volontiers aux chiffres. Guillebert en donne plusieurs, qui sont d'ailleurs en partie inexacts¹⁸⁶ ; Münzer fait de même, comme pour tous les édifices qu'il juge remarquables¹⁸⁷.

Mais, si sa taille fait l'unanimité, tous nos auteurs ne s'attardent pas sur les mêmes aspects. Certains sont en effet plus particulièrement sensibles à la beauté architecturale de l'édifice. C'est le cas de Münzer, qui admire ses colonnes et ses roses et décrit les matériaux (pierres et plomb) et le plan (présence d'un deuxième collatéral extérieur bordé de 35 chapelles) ; il glisse en revanche assez vite sur son décor, se bornant à citer les « stalles splendides », la « très grande statue de Saint-Christophe », les « chapelles très ornées » et les « vingt-huit statues des rois qui ont contribué à cet édifice »¹⁸⁸. Mais celui qui, dans notre corpus, rend le plus vibrant hommage à l'architecture de Notre-Dame, c'est Jean de Jandun, lorsqu'il évoque les tours, les voûtes, la ceinture de chapelles, les deux roses du transept et leur parure de vitrail :

« Ubi enim, queso, reperient ipsi duas talis magnificentie turres perfectas, sic excelsas, sic latas, sic fortes, tali et tam multiplici decorum varietate circumamictas ? Ubi, queso, reperient voltarum lateralium et secundum sub et supra ordinem tot membrorum ? Ubi, queso, reperient tot circumstantium capellarum lucidissimas amenitates ? Amplius, dicant michi in qua ecclesiarum videbo tante magnitudinis crucem, cujus unum brachium chorum distinguit a navi. Demum libenter addiscerem ubi sunt tales duo circuli, sibi invicem secundum rectam lineam opposite

¹⁸⁴ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p 44.

¹⁸⁵ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 154 : « Il y a deux clochers ou il a autant de degrez comme il a de jours en l'an. » Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « Ascendentes autem altissimam turrim maioris ecclesie B. Virginis, que habebat gradus 388 »...

¹⁸⁶ Guillebert De Mets (*ibid.*, p. 152-153) donne en effet à Notre-Dame de Paris une longueur de 200 pieds (environ 65,32 m) sur une largeur de 80 pieds (environ 26,13 m), ce qui est bien inférieur aux dimensions réelles de la cathédrale (127 m de long sur 48 m de large). La première dimension pourrait à la rigueur correspondre à la longueur de la nef (60 m), mais d'après le texte, ce chiffre semble plutôt s'appliquer à l'édifice entier. Le nombre de « colonnes » (piliers) et de chapelles ensuite fourni par l'auteur est moins fantaisiste : il est exact pour la nef et le transept, et un peu moins juste pour le chœur car Guillebert n'a pas tenu compte de son plan hémicirculaire ; s'il y a bien 20 piliers entre les deux collatéraux du déambulatoire, il y en a forcément plus pour la ceinture extérieure des chapelles et moins le long du sanctuaire.

¹⁸⁷ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « Et tocius fabricæ longitudo est passuum 170 ; et latitudo passuum 76. »

¹⁸⁸ « *Item supra vestibulum templi 28 ymagines regum, qui ad hanc fabricam contulerunt.* » (*ibid.*)

situati, quibus propter similitudinem nomen attribuunt quarte vocalis ; infra quos minores orbes et orbiculi miro artificio, sic quidem circulariter, sic autem angulariter ordinati, circumdant vitreas rutilantes pretiosis coloribus ac figuris picturarum subtilissimis venustatas. Revera puto hanc ecclesiam talis attente cernentibus admirationis causam prebere, ut vix ex ejus inspectione possit anima satiari. »¹⁸⁹

Ce texte exceptionnel montre comment un maître de l'Université de Paris applique les catégories mentales de la scolastique à la cathédrale parisienne¹⁹⁰ : il en vante la structure hiérarchisée, employant à ce propos l'expression « *secundum sub et supra* » d'ordinaire utilisée à propos des catégories d'Aristote. Ce recours au langage des écoles révèle la façon dont Jean de Jandun perçoit l'édifice : Notre-Dame est pour lui une représentation d'une certaine perfection structurelle, à l'image du monde divin, à la fois bien ordonnée (« *volarum lateralium et secundum sub et supra ordinem tot membrorum* », que l'on pourrait traduire comme « un ordonnancement hiérarchisé des voûtes des bas-côtés et de si nombreux éléments ») et lumineuse (*lucidissimas amenitates, vitreas rutilantes*). Ainsi s'explique la primauté accordée à l'architecture, qui distingue ce texte des autres descriptions de la cathédrale. Pour autant, Jean de Jandun n'est pas insensible au décor : il cite avec admiration celui des tours de la façade (*tam multiplici decorum varietate circumamictas*) et surtout, celui des vitraux ornant les roses du transept. L'ornement vient donc rehausser la structure.

On ne trouve chez nul autre auteur une telle sensibilité à la réussite architecturale que constitue la cathédrale de Paris, avec ici une prédilection assez marquée pour le transept rayonnant, élevé par Jean de Chelles et Pierre de Montreuil dans les années 1250-1260. Les architectes de la première moitié du XIV^e siècle étant encore fidèles à ce style hérité du temps de Saint Louis, le transept de Notre-Dame devait toujours paraître « au goût du jour » aux amateurs des années 1320.

¹⁸⁹ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p 44-46. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 45-47 : « Où trouver, je vous le demande, deux tours d'une telle magnificence, aussi parfaites, aussi hautes, aussi larges, aussi fortes, enrichies d'une telle variété, d'une telle multiplicité d'ornements ? Où rencontrer, je vous prie, une suite si compliquée de voûtes latérales tant inférieures que supérieures [nous préférons pour notre part une traduction plus abstraite de « *secundum sub et supra* », voir notre commentaire] ? Où trouver, je le répète, l'éclatante splendeur d'une telle ceinture de chapelles ? Ce n'est pas tout : dites-moi dans quelle église je verrai une croix d'une pareille grandeur, dont un bras sépare le chœur de la nef ? Enfin l'on me ferait plaisir de me dire où je pourrais voir deux semblables roses se faisant face mutuellement en ligne droite, roses auxquelles la ressemblance a fait donner le nom de la quatrième voyelle. Au-dessous, des roses plus petites, des rosaces disposées avec un art merveilleux, les unes en cercles, les autres en losanges, entourent des vitraux étincelants embellis de couleurs précieuses et de figures peintes avec la plus exquise délicatesse. En vérité, je pense que cette église offre à ceux qui la regardent attentivement un tel sujet d'admiration, que l'âme a peine à se rassasier de la contempler. »

¹⁹⁰ Cet aspect a notamment été étudié par E. Inglis, « Gothic Architecture and a Scholastic »...

On sent, en revanche, peut-être une certaine réticence à l'égard d'une réalisation désormais ancienne chez l'Astesan :

« *Quod licet ex cunctis factum sit partibus apte
Et mirabiliter, nec adhuc longaeva vetustas,
Quae res paulatim solita est consumere cunctas,
Laeserit in minimo... »*¹⁹¹

L'auteur admire la qualité d'une construction qui dure, mais la cathédrale a désormais le caractère vénérable des vieilles pierres et non plus l'ascendant d'une réalisation architecturale novatrice. Du reste, Antoine d'Asti ne semble pas ranger Notre-Dame de Paris parmi les plus belles églises de France : il se montre beaucoup plus enthousiaste à l'égard d'autres édifices tels que Saint-Étienne de Bourges¹⁹², l'abbaye de Marmoutiers¹⁹³ et surtout Notre-Dame d'Amiens, qu'il place (presque) sur le même plan que la cathédrale de Milan¹⁹⁴. Quant à son compatriote Antonio de Beatis, au début du XVI^e siècle, nous avons vu qu'il ne se gênait pas pour dire tout le mal qu'il pensait de la cathédrale de Paris. Bien que ces deux Italiens ne l'écrivent pas de façon explicite, ce qui est en cause dans ces réticences, voire ces condamnations, ce n'est pas le style « gothique » en lui-même, admiré à Amiens ou à Milan, mais probablement le manque de lumière : Notre-Dame est une église à tribunes, et malgré les remaniements apportés au XIII^e siècle à ses parties supérieures pour y faire pénétrer plus de clarté, elle reste un édifice assez sombre. Münzer, d'ailleurs, reconnaît plus loin que l'abbatiale de Saint-Denis, reconstruite en style rayonnant au XIII^e siècle, est « beaucoup plus belle et plus claire » que Notre-Dame, *ymo multo pulcrior et lucidior*¹⁹⁵.

En somme, à la fin de notre période, le prestige de Notre-Dame de Paris semble un peu décroître. Le monument est surtout ressenti comme un vénérable vestige du passé : Antoine d'Asti insiste sur sa « *longaeva venustas* » et Münzer donne son âge : 242 ans¹⁹⁶, ce qui correspond à peu près (à dix ans près) à la mise en chantier de la cathédrale par Maurice de Sully, en 1163.

En fin de compte, bien souvent, c'est le décor sculpté de Notre-Dame, davantage que l'édifice lui-même, qui est longuement décrit dans le cadre des louanges de Paris. Guillebert

¹⁹¹ Antoine d'Asti, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 538, vers 151-154. Traduction de Le Roux et Tisserand, p. 539 : « Cette église est construite dans toutes ses parties avec une admirable ordonnance ; une longue antiquité, qui d'ordinaire détruit peu à peu toutes choses, ne l'a encore atteinte en rien. »

¹⁹² *Ibid.*, p. 566.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 572.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 576.

¹⁹⁵ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 219.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 211 : « *Et est antiqua 242 annorum.* »

De Mets s'arrête devant les bas-reliefs en pierre « de plaisant ouvrage » représentant les *Actes des Apôtres* et l'histoire de Joseph le long de la clôture de chœur et devant « maistre Pierre du Coingnet »¹⁹⁷, puis devant la grande statue de saint Christophe « de merveilleuse haulteur et noble ouvrage » offerte en 1413 par Antoine des Essarts, conseiller et chambellan de Charles VI, représenté en donateur juste en face¹⁹⁸ ; il remarque, au maître-autel, le retable et le devant d'autel d'argent doré ; il admire le gros bourdon, que quatre personnes ne sauraient embrasser en étendant leurs bras, et ajoute enfin, au moment de sortir de la cathédrale, une note sur une chapelle latérale, ornée bas-reliefs représentant l'histoire de Job¹⁹⁹.

Ce sont, de même, les sculptures qui retiennent surtout le regard de l'Astesan²⁰⁰ : il apprécie les reliefs polychromes de l'Ancien et du Nouveau Testament, et la statue de saint Christophe, dont la taille lui évoque les Titans et les Géants de l'Antiquité, Typhée, Encelade ou le cyclope Polyphème. Sous ce voile humaniste, le goût de l'Astesan est en réalité très proche de celui de Guillebert De Mets : les deux auteurs s'arrêtent sur les mêmes sculptures, le grand saint Christophe et les scènes de la clôture du chœur.

Si l'on compare ces descriptions de Notre-Dame aux représentations figurées, on s'aperçoit du phénomène inverse : ce qui est dépeint par les enlumineurs, c'est plutôt l'architecture et non le décor intérieur de la cathédrale. Nous ne possédons par exemple aucune représentation du fameux saint Christophe qui a tant intéressé les écrivains. En revanche, la cathédrale est très souvent mise en scène dans l'enluminure du XV^e siècle, soit comme élément identitaire d'un paysage parisien, soit comme cadre principal de l'action, comme par exemple dans le *Miracle de saint Vrain des Heures d'Étienne Chevalier*.

Enfin, la cathédrale n'est pas un monument isolée : elle s'inscrit dans un quartier dominé par le clergé, et cet aspect est souvent souligné dans notre corpus. Hieronymus

¹⁹⁷ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 153. Cette effigie grimaçante était par dérision ainsi dénommée en mémoire de Pierre de Cugnières, qui avait attaqué les droits de l'Église et de l'Université sous Philippe VI.

¹⁹⁸ Cette grande statue de saint Christophe fut commandée en 1413 par Antoine des Essarts, conseiller de Charles VI et frère du prévôt de Paris Pierre des Essarts, en ex voto : le chevalier avait en effet été fait prisonnier au Louvre lors de l'insurrection cabochienne, mais il eut une vision de saint Christophe venu le délivrer, et de fait, il parvint à s'échapper. En remerciement, il offrit à Notre-Dame la statue de son protecteur, placée vis-à-vis de sa propre effigie au premier pilier de la nef, côté sud ; il était représenté en donateur, agenouillé, en prière, avec un tabard à ses armes. Les deux statues furent ôtées en 1786 sur l'ordre du chapitre de Notre-Dame, mais l'effigie d'Antoine des Essarts est connue par un dessin levé pour Gaignières (Est. Rés. Pe 11 a, fol. 191). Cf. F. Baron, « Effigies sculptées à Notre-Dame aux XIV^e et XV^e siècles »..., p. 337-338 ; A.P.M. Gilbert, *Description historique de la basilique métropolitaine de Paris*, Paris, 1821, p. 178-179.

¹⁹⁹ « Il y a une chappelle de costé comme l'en va au chapitre, de merveilleuse facon ; et y est la legende Job entaillee ; et par dehors l'eglise sont belles ymages. »

²⁰⁰ Antoine Astesan, *Eloge descriptif de la ville de Paris...*, p. 538, vers 149-163.

Münzer, qui la contemple du haut de ses tours, nous montre les maisons des chanoines et des officiers du chapitre qui se pressent tout autour d'elle, et le palais épiscopal²⁰¹. Ces demeures lui semblent si intrinsèquement liées à la cathédrale qu'il les intercale entre le Saint-Christophe et les statues des rois de la façade : Notre-Dame et le quartier canonial forment à ses yeux un tout. Il en va de même chez Guillebert De Mets, qui place sa conclusion sur Notre-Dame après l'évocation de l'évêché et des maisons canoniales ; mais l'originalité de Guillebert est, nous l'avons vu, de mettre en avant le puzzle juridictionnel complexe de la ville, qui se manifeste ici par la mention de quatre cours ecclésiastiques, dépendant de l'évêque (avec son official et son « maître des testaments ») ou du chapitre (cour de l'official et de l'archidiaque)²⁰².

En ce qui concerne l'hôtel-Dieu, qui dépend de Notre-Dame jusqu'en 1505²⁰³, le lien paraît cependant plus lâche. Certes, les écrivains qui décrivent Paris s'intéressent souvent à l'hôtel-Dieu : ils en décrivent l'implantation ou la fonction, et s'appuient volontiers sur le nombre des malades ou des morts (en temps d'épidémie) pour évoquer le gigantisme de la ville. Ce dernier point est également très présent dans les chroniques, qui citent ces chiffres pour indiquer l'ampleur d'une épidémie ou d'un massacre. Mais l'hôtel-Dieu semble avoir été ressenti plutôt comme un édifice autonome, que comme une dépendance de la cathédrale. Antoine Astesan, par exemple, lui consacre une strophe à part, qu'il place au début de l'évocation des « corps constitués » (l'Université, le Parlement) et des habitants de la ville (les artisans, les femmes), sans le rattacher à Notre-Dame puisqu'il a intercalé entre les deux tout un passage sur les Célestins et le tombeau de Louis d'Orléans²⁰⁴. De même, Guillebert De Mets le sépare nettement de Notre-Dame et le décrit plutôt à la fin de son chapitre sur le palais de la Cité²⁰⁵, rapprochement peut-être justifié par son rattachement à la mémoire de

²⁰¹ Hieronymus Münzer, *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France...*, p. 211 : « *Circum circa autem templum sunt preclare domus canonicorum, vicariorum et aliorum frabrice illius preclare officialium. Item a meridie circa ripas fluvij est pallacium et curia episcopi Parisiensis cum decoro ortulo pro quantitate loci.* »

²⁰² Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 154-155.

²⁰³ Chr. Jéhanno, « De la cathédrale à l'échevinage, l'Hôtel-Dieu de Paris entre Moyen Âge et Temps modernes : une « municipalisation » ? »...

²⁰⁴ Antoine Astesan, *Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451...*, p. 540.

²⁰⁵ Guillebert De Mets, *Description de la ville de Paris sous Charles VI...*, p. 159 : « Le grant hospital, que le roy saint Loys fonda, dure des leglise Nostre-Dame, jusques a Petit Pont ; si a devant lospital, en rue neufve, trente sept manoirs avec une boucherie, et place vuide devant la chapelle de l'ospital. »

Saint Louis²⁰⁶ : l'hôtel-Dieu apparaît ainsi plutôt comme un établissement royal que comme une institution ecclésiastique.

Pour conclure, la cathédrale est bien perçue comme un élément majeur du patrimoine monumental de la ville, à propos duquel les appréciations positives l'emportent largement sur les critiques. Néanmoins, rares sont les écrivains qui se sont vraiment intéressés à l'édifice en lui-même, comme Jean de Jandun et Hieronymus Münzer. Dans le *Traité des louanges de Paris* de Jean de Jandun, l'admiration devant Notre-Dame est d'autant plus significative qu'elle est suivie d'un autre paragraphe non moins encomiastique sur la Sainte-Chapelle, et que les termes utilisés pour décrire le transept de la cathédrale sont très semblables à ceux employés à propos de la chapelle royale, ce qui dénote une sensibilité très fine à la création architecturale, tout à fait exceptionnelle dans notre corpus.

Un monument associé à la monarchie

Dans quelle mesure cet imposant édifice peut-il être considéré comme un élément de l'espace sacré monarchique ? Nous avons vu plus haut que les rois de la façade étaient interprétés, dans certains textes médiévaux, comme des effigies des rois de France. Mais c'est surtout par le biais des rituels que Notre-Dame participe à cet espace sacré.

Elle constitue en effet une étape obligée des « entrées » et des funérailles royales. À partir du moment où les récits des entrées royales sont assez détaillés pour que l'on puisse reconstituer les étapes du cérémonial, on constate que la cathédrale est toujours évoquée. Même du temps de Charles V, alors que le rituel est encore très brièvement décrit, Notre-Dame y a déjà sa place : Pierre d'Orgemont, dans les *Grandes chroniques de France*, ne mentionne que deux stations du cortège, la cathédrale et le Palais ; l'arrêt à Notre-Dame est d'ailleurs réservé au roi seul : la reine, pour sa part, entrée un peu plus tard dans Paris, se rend directement au palais de la Cité²⁰⁷. On observera que l'auteur s'intéresse surtout à l'ordonnance du cortège de la reine, rapportée avec un luxe de détails ; ce récit laisse penser qu'il a sans doute personnellement participé à l'événement, dans la suite de Jeanne de

²⁰⁶ Sur cette confusion, voir plus loin notre chapitre sur Saint Louis.

²⁰⁷ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 3 : « Item, le mardi XX et VIII^e jour du dit mois de may, les diz roy et royne de France, qui retournoient de leur sacre, entrerent à Paris, c'est assavoir le dit Roy environ heure de midy, et ala droit à Nostre-Dame et de là retourna au Palais ; et environ nonne, la Royne entra à Paris et ala droit au Palais. »

Bourbon²⁰⁸. En revanche, il n'a pas jugé utile de retranscrire l'organisation adoptée pour Charles V. Il résulte de ces choix, peut-être conjoncturels, une certaine éviction du rôle joué par l'Église dans un rituel qui est présenté sous une forme essentiellement courtoise²⁰⁹.

A partir du règne de Charles VI, et selon une tendance qui se confirme au XV^e siècle, les relations se font plus minutieuses et le rôle dévolu à la cathédrale dans ce rituel devient dès lors plus développé. C'est sur le parvis de Notre-Dame que l'évêque attend le roi lors des « joyeuses entrées », en compagnie de l'Université. Puis le souverain prête serment de respecter les libertés de l'Église, avant de pénétrer dans la cathédrale où il entend la messe.

De même, Notre-Dame est une station habituelle du cortège des funérailles royales²¹⁰. Cette fonction est attestée dès le XIII^e siècle : avant l'inhumation des restes de Louis IX à Saint-Denis, le défunt fut veillé pendant une nuit à Notre-Dame, ainsi que le rapporte Primat²¹¹. Cette coutume fut ensuite observée pour tous les autres souverains.

Enfin, un arrêt à Notre-Dame intervient aussi pour d'autres cortèges moins habituels et moins codifiés, mais également destinés à faire impression sur le public parisien. Ainsi, lorsqu'elle rentre dans Paris en octobre 1405, escortée des ducs de Bourgogne et d'Orléans qui manifestent ainsi la conclusion d'une trêve, la reine Isabeau de Bavière, venue de Vincennes, se rend à Notre-Dame avant d'aller rendre visite à son fils au Louvre²¹².

Cette prééminence de la cathédrale de Paris dans le cérémonial monarchique est si régulièrement attestée qu'elle en paraît évidente. Toutefois, dans d'autres villes, ce n'était pas la cathédrale qui constituait l'étape privilégiée de l'entrée royale. A Limoges par exemple, lorsqu'il fit son entrée dans la ville en 1439, Charles VII ne fit pas halte à la cathédrale mais à l'abbaye Saint-Martial²¹³ : c'est là qu'il fut reçu par l'abbé et ses moines et qu'il fut béni par l'évêque de Limoges, et c'est là qu'il revint le lendemain pour entendre la messe, et encore le

²⁰⁸ « Et avecques la Royne estoient à cheval la duchesse d'Orliens, femme de Phelippe, duc d'Orliens, oncle du dit Roy, la duchesse d'Anjou, femme du dit Loys, duc d'Anjou, et madame Marie, suer d'icelui Roy, la quelle n'avoit onques esté mariée, et de puis fu femme du duc de Bar. Et menoit la dite Royne, par le frain du cheval, monseigneur de Touraine, qui aloit de pié, le quel monseigneur de Touraine estoit frere du dit Roy. Et monseigneur le conte de Eu semblablement menoit madame d'Orliens ; monseigneur d'Estampes menoit madame d'Anjou, et monseigneur Loys de Chalon et le seigneur de Beaugieu menerent la dite madame Marie. » (*ibid.*, p. 3-4). Suit le récit des festivités au Palais.

²⁰⁹ La seule mention de « prélats » se rapporte au banquet tenu le soir au Palais de la Cité.

²¹⁰ Ralph E. Giesey dans *The royal ceremony in Renaissance France*, Genève, Droz, 1960, p. 35-37.

²¹¹ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 87 : « E dont furent portés les coffrse esquelz les corps des trespassez estoient, à l'eglise de la très benoite Vierge Marie, à cierges et à très granz luminaires, et passèrent toute celle nuit en veillant ; et ceulz du cuer chantoient de part et d'autre, et faisoient les obsèques deuement. »

²¹² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII...*, p. 19. Toutefois d'après Jouvenel, cette visite à Notre-Dame n'eut pas lieu le même jour que l'entrée solennelle.

²¹³ Jean Tricard, « Le consul, le moine et le roi... », p. 407.

surlendemain pour adorer le chef de saint Martial. La visite à la cathédrale ne se déroula que dans un deuxième temps, lorsque le roi quitta le « Château », où il logeait, pour se rendre dans la « Cité ». Bien sûr, ce parcours particulier est lié à la topographie de la ville, divisée en deux entités distinctes. Néanmoins, l'exemple de Limoges montre bien que la cathédrale du diocèse ne constitue pas nécessairement l'étape religieuse privilégiée d'une entrée royale.

A Paris, les relations étroites entre Notre-Dame et le rituel d'entrée sont bien sûr en partie liées à la situation géographique : la cathédrale est voisine du palais de la Cité, où s'achève traditionnellement la cérémonie.

D'une façon générale, la proximité physique entre Notre-Dame et le palais de la Cité a certainement encouragé les liens entre le roi et la cathédrale de Paris. À partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, le roi est généralement logé sur la rive droite et non dans l'île de la Cité, mais ce (très relatif) éloignement ne l'empêche pas de s'y rendre assez souvent pour rendre grâce à Dieu des bienfaits dont Il l'honore. Charles V y vient par exemple à la naissance de son héritier²¹⁴, et Michel Pintoin nous montre souvent Charles VI allant à Notre-Dame « en pèlerin » (*peregre*), ainsi le 18 mai 1413, pour remercier Dieu de lui avoir rendu la santé, en compagnie des ducs de Guyenne et de Bourgogne et d'un cortège de nobles seigneurs²¹⁵.

Enfin, les chroniqueurs relèvent que Notre-Dame a pu accueillir la sépulture de certains membres de la famille royale : Rigord mentionne par exemple l'inhumation de la reine Isabelle de Hainaut et le héraut Berry, celle du duc de Guyenne²¹⁶.

Notre-Dame a donc son rôle à jouer dans la dévotion royale et dans les rituels liés à la monarchie. Cependant, notre corpus montre bien qu'en la matière, c'est surtout la Sainte-Chapelle qui est mise en scène par les textes littéraires.

b. La Sainte-Chapelle

Nous reviendrons plus loin en détail sur la décision de Saint Louis, qui rompait avec la tradition capétienne en faisant de la chapelle privée des rois de France, dans le palais de la Cité, l'un des principaux sanctuaires à reliques du royaume. Il va sans dire que la construction de la Sainte-Chapelle, mais plus encore l'arrivée des reliques de la Passion et l'organisation

²¹⁴ Voir notre chapitre sur les biographies de Charles V.

²¹⁵ *Chronique du religieux de Saint-Denis*, tome 5, p. 38.

²¹⁶ Gilles Le Bouvier, *Chronique de Charles VII...*, p. 73 : « Et entour le Noel alla de vie a trespassement monseigneur de Guienne et fut enterré à Nostre Dame de Paris devant le maistre autel a destre. »

des célébrations destinées à les honorer, occupent une place essentielle dans les biographies de Saint Louis, que nous étudierons dans notre troisième partie²¹⁷. L'acquisition de ces insignes reliques continue d'ailleurs à être ressentie comme un apport fondamental du règne de Saint Louis à la toute fin de notre période. Elle est par exemple évoquée par Estienne Le Blanc dans un petit traité offert à Louise de Savoie, intitulé *Probacion que monseigneur saint Loys ne destruisit point le Royaume Pour le saint voyage quil feist oultremer*²¹⁸.

Alors que la chapelle du palais royal était jusque-là un espace privé, dont les écrivains faisaient rarement mention, elle devient dès lors un monument très présent dans les chroniques, car elle accueille de nombreuses cérémonies relatées par nos sources, à commencer par la translation du chef de saint Louis en 1306. Elle constitue aussi l'un des hauts lieux des visites officielles : Henri III d'Angleterre s'y rend en 1254, comme le relève Matthieu Paris ; on fait également visiter la Sainte-Chapelle aux ambassadeurs anglais venus jurer la paix de Brétigny, en 1360, ainsi que le relate Froissart :

« Apriès ce, il furent mené en le Sainte Chapelle dou palais, et lor furent moustrées les plus belles reliques et li pus digne jeuiel dou monde qui là estoient et sont encores, et meismement la sainte couronne dont Diex fu couronnés à son saintisme travail. Et en donna li dus de Normandie à çascun des chevaliers une des plus grandes espines de la ditte couronne, laquele cose cescuns des chevaliers prisa moult et le tint au plus noble jeuiel que on li peuist donner. »²¹⁹

Et, comme nous le verrons plus loin, les *Grandes chroniques de France* décrivent par le menu la visite de l'empereur Charles IV en 1378, avec deux messes à la Sainte-Chapelle, l'une en présence du roi des Romains et l'autre, de l'empereur lui-même²²⁰.

Cette prééminence est également reflétée par les descriptions de Paris, qui lui accordent une place très importante. Jean de Jandun la cite juste après Notre-Dame et ces deux lieux de culte sont les seuls sur lesquels il s'étend, les autres églises parisiennes n'étant pas individualisées. Le paragraphe qu'il consacre à la Sainte-Chapelle est particulièrement admiratif, puisqu'il se conclut par une comparaison avec le Paradis :

« *Sed et illa formosissima capellarum, capella regis, infra menia mansionis regie decentissime situata, intergerrimis et indissolubilibus solidissimorum lapidum gaudet structuris. Picturarum colores electissimi, ymaginum deauratio preciosa, vitrearum circumquaque rutilantium decora pervietas, altarium venustissima paramenta, sanctuariorum virtutes mirifice, capsularum figurationes extranee gemmis adornate fulgentibus, tantam utique illi orationis domui largiuntur*

²¹⁷ Voir partie III.

²¹⁸ BnF, ms. Fr. 5719, fol. 23. Cf. E.A.R. Brown et S. Zale, « Louis Le Blanc, Estienne Le Blanc and the Defense of Louis IX's Crusades, 1498-1522 »...

²¹⁹ Jean Froissart, *Chroniques...* (ed. SHF), t. VI, p. 20, § 476.

²²⁰ Voir partie III, chapitre 3.

decoris yperbolem, ut, in eam subingrediens, quasi raptus ad celum, se non immerito unam de Paradisi potissimis cameris putet intrare. »²²¹

Jean de Jandun ayant plus haut comparé Paris au Paradis, la Sainte-Chapelle forme ainsi comme la quintessence de la ville. La description qu'il donne de l'édifice est d'une grande finesse : il note la combinaison de la solidité structurelle et de la splendeur du décor. C'est une très bonne définition de la Sainte-Chapelle, dont la stabilité est assurée par les contreforts et le cerclage métallique du bâtiment, tout en présentant un aspect particulièrement riche et somptueux grâce à ses sculptures, ses peintures, ses vitraux et ses châsses d'orfèvrerie.

La Sainte-Chapelle est d'ailleurs l'objet des louanges de tous les écrivains qui ont décrit Paris au XV^e et au début du XVI^e siècle, même si, comme pour Notre-Dame, Jean de Jandun se révèle incontestablement le meilleur interprète de la beauté architecturale dans tout notre corpus. Les autres auteurs s'attardent souvent sur des détails, comme la patte de griffon qui les étonne. Surtout, ils énumèrent longuement les reliques, qui forment à leurs yeux le véritable intérêt de la Sainte-Chapelle. Antoine Astesan, qui place la Sainte-Chapelle au premier rang des églises de Paris (avant Notre-Dame), les cite abondamment et prend même la peine de préciser que la grande armoire aux reliques est fermée par trois clés, dont l'une est confiée au grand chambrier, l'autre au trésorier de la Sainte-Chapelle (le plus haut dignitaire du chapitre) et la troisième à l'orfèvre du roi, pour qu'il puisse effectuer les réparations nécessaires. Hieronymus Münzer, pour sa part, déplore de n'avoir pu voir les reliques car le roi avait, dit-il, emporté la clé avec lui. En somme, les nombreux détails donnés sur la Sainte-Chapelle par notre corpus concernent avant tout les reliques, bien plus que le monument lui-même.

Cette insistance sur des reliques aujourd'hui disparues montre l'importance du sanctuaire dans l'espace sacré de la capitale : aucune autre église de Paris ne peut rivaliser avec un tel trésor. L'empereur Charles IV est prêt à endurer mille maux pour aller le contempler de plus près. Or, dans cette chapelle qui est la sienne, « *capella regis* », le roi de France se voit investi, d'après certains textes de notre corpus, d'une fonction quasi

²²¹ Jean de Jandun, *Tractatus de laudibus Parisius...*, p 46. Traduction de Le Roux de Lincy et Tisserand, p. 47 : « Mais la plus belle des chapelles, la chapelle du Roi, très convenablement placée dans l'enceinte de la demeure royale, se fait admirer par sa très forte structure et par l'indestructible solidité des matériaux dont elle est formée. Les couleurs très choisies de ses peintures, les dorures précieuses de ses images, la pure transparence des vitraux qui brillent de tous côtés, les riches parements de ses autels, les vertus merveilleuses de ses sanctuaires, les ornements étrangers de ses châsses décorées de bijoux éclatants, donnent à cette maison de prière un tel degré de beauté, qu'en y entrant on se croit ravi au ciel, et que l'on s'imagine avec raison être introduit dans une des plus belles chambres du Paradis. »

sacerdotale. C'est lui, par exemple, qui présente les saintes reliques aux fidèles, comme en témoignent Christine de Pizan et Clément de Fauquembergue, au début du XV^e siècle²²² ; ce rituel est encore attesté en 1437 avec Charles VII, au moment de son « entrée » :

« Et lendemain, le Roy moustra au peuple, a la Sainte Chapelle, la vraie croix Nostre Seigneur [et] le fer de la lance dont Nostre Seigneur Jhesu Crist fu feru. »²²³

Ces mentions sont toutefois tardives : au XIII^e siècle, les écrivains ne présentent pas le roi sous ce jour ; il a certes le privilège de porter les reliques de la Passion en procession à leur arrivée²²⁴, mais aucun auteur n'évoque une ostension régulière. Peut-être ce rituel ne s'est-il mis en place que sous les Valois : en 1344, le pape Clément VI autorisa en effet Philippe VI, sa femme et leur fils et héritier présomptif à communier sous les deux espèces et à toucher les objets sacrés, à l'exception du Corps du Seigneur dont le maniement restait réservé aux seuls prêtres²²⁵. Ce renforcement de la fonction presque sacerdotale de la monarchie française, mis en relief par Marc Bloch, s'incarne de façon privilégiée dans les murs de la Sainte-Chapelle, qui apparaît dans notre corpus comme le monument emblématique de la sacralité royale à Paris.

Du reste, la Sainte-Chapelle est fréquemment évoquée par les écrivains qui se sont penchés sur la mystique royale. Jean Golein, sous le règne de Charles V, y fait référence à plusieurs reprises dans son *Traité du sacre* : la verge d'or qui est alors remise au nouveau roi est une image de la verge de Moïse, « la quele est gardee en la Sainte Chapelle du Palais a Paris »²²⁶ ; les fleurs de lys qui forment les armes royales sont comme les lis du Cantique des Cantiques, fleurissant entre les épines : « aussi comme la fleur de lys naist entre les espines de la coronne precieuse Jhesucrist, qui est gardee par les roys de France en la Sainte Chapelle du Palais a Paris »²²⁷ ; et Charlemagne, figure tutélaire de la lignée des rois de France, y aurait rapporté des reliques d'Orient²²⁸.

Il n'est donc pas étonnant que la Sainte-Chapelle soit l'un des monuments les plus souvent représentés par les peintres travaillant pour le roi ou son entourage. Le phénomène est particulièrement net dans les années 1410, lorsqu'apparaissent, dans l'enluminure française,

²²² Voir notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

²²³ Enguerrand de Monstrelet, *Chronique...*, t. V, p. 301. Cf. B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les entrées royales...*, p. 79. En revanche, cette précision n'apparaît pas dans la *Chronique de Charles VII* du héraut Berry, qui se contente de rappeler que « le landemain vint ouir messe en la Sainte Chapelle du palaix » (p. 75).

²²⁴ Voir les textes cités en Annexe.

²²⁵ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 205-207.

²²⁶ Jean Golein, *Traité du sacre...*, p. 689.

²²⁷ *Ibid.*, p. 706.

²²⁸ *Ibid.*, p. 705. Sur cette légende, qui entre en conflit avec la tradition dionysienne, voir plus bas.

les premières représentations de monuments identifiables : la Sainte-Chapelle est alors choisie aussi bien pour les *Très riches heures* du duc de Berry (**Planche 117**) que pour le *Missel* et le *Bréviaire* du duc de Guyenne (**Planche 119**). Et le duc de Bedford, qui avait repris à son compte le rituel monarchique de monstration des reliques, fait lui aussi représenter l'intérieur de la Sainte-Chapelle dans son *Bénédictionnaire*²²⁹ (**Planche 121**).

C'est donc la Sainte-Chapelle, bien plus que Notre-Dame, qui constitue le cœur de l'espace sacré monarchique et l'équivalent, sur le plan spirituel, de la fonction de capitale désormais dévolue à Paris. Les textes décrivant les entrées royales, au XV^e siècle, montrent qu'elle a conservé ce statut même après le départ de la cour : le roi y fait toujours une station ; celle-ci peut intervenir soit dans le cours du défilé, à l'instar d'Henri VI qui va y vénérer la sainte couronne après avoir, en chemin, baisé le bras de saint Georges (1431), soit à part, comme pour Charles VII en 1437, qui se rendit à la Sainte-Chapelle le lendemain de sa « joyeuse entrée ».

Un autre signe de cette prééminence, non remise en cause au XV^e siècle, est fourni par diverses fondations alors faites sur le modèle de la Sainte-Chapelle. Lorsque Louis XI institue un collège de chanoines au Puy Notre-Dame, au sud de Saumur, en 1482, c'est « en eux conformant le plus près qu'ils pourront à la forme et manière que font ceux de la Sainte Chapelle de notre palais à Paris »²³⁰. Les princes, à partir de la fin du XIV^e siècle, font également référence au modèle de la Sainte-Chapelle de Paris pour leurs propres fondations, comme en témoignent les actes de Jean de Berry pour Bourges²³¹, ou de Jean II de Bourbon pour Moulins²³². En outre, c'est à la Sainte-Chapelle que Louis XI fixe, en 1476, le lieu de réunion du chapitre de l'ordre de Saint-Michel, qu'il a créé en 1469²³³ ; et il crée, au sein de la Sainte-Chapelle, un collège de chanoines destinés à prier saint Michel « qui continuellement

²²⁹ C. Reynolds et J. Stratford, « Le manuscrit dit *Le Pontifical de Poitiers* »...

²³⁰ *ORF*, t. 19, 1835, p. 725-733. Cf. S. Cassagnes-Brouquet, *Louis XI ou le mécénat bien tempéré...*, p. 190 ; Christian de Mérindol, *Louis XI et le Puy Notre-Dame. Mise au point, nouvelles lectures, nouvelles perspectives*, Angers, Mémoires de l'Académie d'Angers, 1996. Le sanctuaire du Puy Notre-Dame possédait la ceinture de la Vierge, réputée aider à la naissance d'enfants mâles. Louis XI, en 1469, avait fait vœu d'offrir à l'église un enfant en argent si la relique comblait ses désirs d'obtenir un héritier ; à la suite de la naissance du dauphin Charles, en 1470, il tint sa promesse et fit par la suite plusieurs visites au sanctuaire du Puy Notre-Dame, avant d'y fonder un collège de chanoines.

²³¹ Cl. Raynaud, « *Ad instar Capelle Regis Parisiensis* : la Sainte-Chapelle de Bourges, le grand dessein du duc de Berry »...

²³² Communication d'Olivier Mattéoni à son séminaire.

²³³ *ORF*, t. 18, Paris, Imprimerie royale, 1828, p. 236-252. Cf. Philippe Contamine, « L'ordre de saint Michel au temps de Louis XI et de Charles VIII », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1975, p. 218-219.

sans intermission conduit nos affaires et celles de notre royaume ». La Sainte-Chapelle de Paris conserve donc son statut de haut lieu de la sacralité royale, même si le souverain ne réside plus dans le palais qui l'abrite.

Conclusion

Paris, dans notre corpus, est donc indéniablement présenté comme un centre de la sacralité monarchique, qui se concrétise par les cérémonies à Notre-Dame et plus encore, à la Sainte-Chapelle. Y contribuent également d'autres sanctuaires, que nous n'évoquerons pas ici, mais qui peuvent aussi participer de façon plus ponctuelle à des rituels en l'honneur du roi et de sa famille. Michel Pintoin nous montre par exemple le duc de Berry organisant pour son frère, Philippe de Bourgogne, des funérailles magnifiques dans l'église des Augustins ; et sur son conseil, le roi fit de même au couvent des Célestins²³⁴. On pourrait citer bien d'autres passages où Paris est ainsi mis en scène dans le cadre des dévotions de la famille royale.

2. L'abbaye de Saint-Denis

Si Paris joue un rôle non négligeable dans le rituel attaché à la monarchie, la capitale politique des rois de France n'a cependant pas le monopole de ces cérémonies. A quelques kilomètres au nord se trouve en effet l'un des principaux sanctuaires de cet espace sacré monarchique : l'abbaye de Saint-Denis, gardienne des *regalia* et des tombeaux des rois de France. La compétition que nous avons décelée entre Saint-Denis et Paris à propos du premier évêque de la cité rebondit donc sur le plan des relations avec la royauté.

a. Saint Denis, « patron particulier » des rois de France

L'abbaye a promu de longue date l'image de saint Denis comme protecteur des souverains et de leur royaume. Ce statut de « patron particulier » de la royauté est abondamment exploité dans notre corpus, surtout par les auteurs dionysiens, comme on s'en doute. Ces derniers articulent l'action de leur saint autour de trois thèmes complémentaires : saint Denis est tout d'abord présenté comme un protecteur personnel, qui se préoccupe d'assurer le salut du corps et de l'âme des rois – ce qui fonde le statut de nécropole royale de l'établissement, sur lequel nous reviendrons plus loin ; mais il est aussi celui qui garantit la

²³⁴ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. III (éd. CTHS, vol. 2), p. 150.

victoire au moment du combat, bouclier divin matérialisé par l'oriflamme ; et enfin, de façon plus abstraite, il est le gardien du royaume.

Saint Denis, protecteur de la personne et de l'âme du roi

Durant les trois derniers siècles du Moyen Âge, de nombreux textes nous montrent saint Denis comme « patron particulier » des rois de France : il assure la guérison de leur corps en cas de maladie, et le salut de leur âme après leur mort. Ce rôle puise ses racines dans des exemples historiques : saint Denis est en effet réputé avoir intercédé auprès de Dieu en faveur de plusieurs souverains passés, et notamment de Dagobert, fondateur de l'abbaye.

Cette tradition repose sur les *Gesta Dagoberti regis* (vers 830), qui rapportent une vision consécutive à la mort du roi : Jean, ermite dans une des îles Lipari, aurait vu l'âme de Dagobert sauvée par les saints Denis, Maurice et Martin, qu'il avait particulièrement honorés durant sa vie. Ce récit, qui s'inscrit dans une longue tradition inspirée par Grégoire le Grand, connut un grand succès, comme en témoigne son inclusion dans la *Légende dorée* ou dans des recueils d'*exempla* au XIII^e siècle²³⁵. Il constitue notamment la conclusion de la *Vie de saint Denis* écrite au XIII^e siècle²³⁶, et achève le cycle d'enluminures consacrées à Dagobert dans le ms. NAF 1098 (vers 1248) déjà évoqué plus haut ; si le « *titulus* » qui accompagne la miniature reste fidèle au texte des *Gesta Dagoberti regis* en évoquant l'intervention des trois saints, l'illustration, pour sa part, fait la part belle à saint Denis dans l'affrontement avec les démons pour la possession de l'âme du roi défunt²³⁷ (**Planche 101 d**). Peu après, le même récit a alimenté le monument funéraire sculpté en mémoire de Dagobert à droite du maître-autel de l'abbatiale.

Les chroniques se font également l'écho du miracle, tout particulièrement dans l'atelier d'écriture dionysien. La version amplifiée de la *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis, élaborée dans les années 1320²³⁸, met en relief l'intervention de saint Denis et de ses compagnons en faveur de l'âme de Dagobert, en minorant le rôle des saints Martin et Maurice ; et pour appuyer ses dires, l'auteur renvoie au témoignage du monument funéraire élevé en mémoire du roi dans l'abbaye, vers 1254²³⁹.

²³⁵ J. Th. Welter, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge...*, p. 254.

²³⁶ Paris, BnF, NAF 1098, fol. 26.

²³⁷ *Ibid.*, fol. 57 v^o.

²³⁸ BnF, ms. fr. 10133 : *Chronique* de Guillaume de Nangis, continuée jusqu'en 1321.

²³⁹ Cité par I. Guyot-Bachy, « La *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis... », p. 44.

La protection « *post mortem* » assurée par saint Denis fut en outre élargie à Charlemagne : si la *Chronique du Pseudo-Turpin* se contentait de faire intervenir saint Jacques pour assurer le salut de l'âme de l'empereur décédé, elle a été remaniée par un rédacteur français inconnu qui y ajouta saint Denis, comme on le lit dans la *Vita et actus beati Dyonisii* (1232)²⁴⁰. Cette version a été reprise par Primat dans les *Grandes Chroniques de France*, où l'âme de Charlemagne est sauvée par « uns Galiciens sanz chief et uns François decolez »²⁴¹.

De même, l'historiographie dionysienne rajoute « son » saint à la liste des protecteurs qui apparaissent à Charles le Chauve, lors d'une vision qui le met en communication avec son père défunt, Louis le Pieux²⁴². Selon le récit de Primat, Louis le Pieux jouirait déjà d'un atténement de peine, grâce à saint Pierre, saint Denis et saint Rémi, « par lesquies III nostre roial lignie a regné jusques ci »²⁴³ ; il apprend à son fils Charles que Lothaire et Louis sont déjà au Paradis, par le mérite des mêmes saints, et l'incite à appuyer par des prières le recours à ces trois patrons, afin d'assurer son salut. La légende de la vision de Charles le Chauve est empruntée par les *Grandes chroniques de France* à une source latine antérieure, mais qui ne mentionnait que saint Rémi et saint Pierre²⁴⁴ ; c'est Primat qui y a rajouté saint Denis²⁴⁵.

Protecteur des rois défunts, saint Denis l'est aussi des souverains en exercice. Au XIII^e siècle, les chroniqueurs dionysiens ne perdent pas une occasion de rappeler ce lien privilégié, en faveur du roi régnant ou de sa famille. Guillaume de Nangis, dans ses *Gesta Ludovici regis*, consacre ainsi un long chapitre à l'intervention de saint Denis dans la guérison de Saint Louis, tombé gravement malade à Pontoise en 1244. Cet événement est relaté par tous les biographes du roi, car c'est à la suite de celui-ci que Saint Louis prit la croix pour la première fois. Mais seul le chroniqueur dionysien nous montre l'épisode vu depuis son abbaye : selon son récit, devant la gravité du mal, le roi et sa mère Blanche de Castille

²⁴⁰ C. Meredith-Jones, *Historia Karoli Magni et Rotholandi*, Paris, 1936, p. 228-235 et p. 16-17.

²⁴¹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. III, p. 290-292 pour le récit de la vision.

²⁴² En réalité, d'après les personnages mis en scène dans la vision, celle-ci est à rendre à Charles le Gros et non à Charles le Chauve, mais Primat a placé cette scène à la fin de son récit du règne de Charles le Chauve, dont les trois derniers chapitres sont une traduction du ms. lat. 12710 (alors que jusqu'ici, Primat avait suivi les *Annales de Saint-Bertin* pour relater les dernières années du règne de Charles le Chauve). Cf. Jules Viard, introduction au t. IV des *Grandes chroniques de France*, p. IX.

²⁴³ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. IV, p. 252. Par l'intercession des trois saints, Louis le Pieux ne passe qu'un jour sur deux, les jambes dans l'eau bouillante.

²⁴⁴ La vision de Charles le Chauve est transmise par deux manuscrits : le ms. lat. 12710, déjà cité, et le ms. lat. 14117, fol. 134^v-136^v (ce manuscrit du XV^e siècle est un recueil composé par un moine de Saint-Denis, Guillaume le Maire, mort en 1482).

²⁴⁵ Comme le relève Jules Viard, l'éditeur des *Grandes chroniques de France*, p. 252-253.

demandèrent à l'abbé d'exposer les châsses des trois martyrs, ce qui donna lieu à une manifestation solennelle, au terme de laquelle l'état du souverain s'améliora²⁴⁶. Sans remettre en cause l'authenticité des rituels suivis par l'abbaye en ce moment tragique, il faut bien reconnaître que Guillaume de Nangis est le seul, des six biographes de Saint Louis, à accorder à saint Denis et à ses compagnons le mérite de la guérison du roi.

En revanche, tous relèvent que pendant son agonie, Louis IX fit appel à saint Denis, « *specialis patroni regni sui* » : l'expression est ici celle d'un Dominicain, le confesseur du roi Geoffroy de Beaulieu, qui fut le témoin oculaire de l'événement et dont le compte-rendu n'est pas entaché de parti-pris pro-dionysiens²⁴⁷. Cet exemple montre qu'au XIII^e siècle, les rois étaient les premiers à reconnaître dans saint Denis l'un de leurs protecteurs spirituels, même si en l'occurrence, ce n'était pas le seul : sur son lit de mort, Louis IX invoquait aussi saint Jacques et, selon certaines sources, sainte Geneviève²⁴⁸.

Au-delà de la seule personne du roi, saint Denis est aussi le protecteur du lignage. Primat, exposant le retour du royaume à la lignée de Charlemagne, conclut :

« se la lignie ne défaut, dont Diex et mesires saint Denys la gart »²⁴⁹.

La protection de saint Denis est également spirituelle : par son entremise, le pape Honorius III aurait miraculeusement appris le décès de Philippe Auguste, pour lequel il célébra l'office des morts et lui délivra l'absolution. Cette légende, calquée sur les *Gesta Dagoberti regis*, est transmise par deux sources contemporaines : la *Philippide* de Guillaume le Breton²⁵⁰, et la *Vita et actus beati Dionysii*. Le récit du miracle fut ensuite repris par plusieurs chroniques : les *Grandes chroniques de France*²⁵¹, le *Chronicon Turonense*, la *Chronique rimée* de Philippe Mouskés, la *Chronique* de Richer de Senones²⁵². L'un des

²⁴⁶ Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 344-346.

²⁴⁷ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, p. 23.

²⁴⁸ Les prières de Saint Louis mourant à sainte Geneviève sont soulignées à deux reprises par Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, § 70, p. 186 (« la ou il mouroit, en ses darrenieres paroles reclamoit il Dieu et ses sains, et especialment mon seigneur saint Jaque et ma dame sainte Genevieve »), et § 757, p. 596-598 (« Et oÿ dire lors a mon seigneur d'Alençon, que Dieu absoulle, que son pere reclamoit ma dame sainte Genevieve »).

²⁴⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, 2.

²⁵⁰ Guillaume le Breton, *Philippide...*, livre XII, vers 716-763 (p. 375-377). Le poème a été achevé vers le milieu de l'année 1224.

²⁵¹ Le passage se trouve notamment dans le ms. fr. 2600 ; en revanche, le ms. de la Bibliothèque Sainte-Geneviève ne comporte que le titre qui l'annonçait. Cf. *Grandes chroniques de France...*, éd. J. Viard, t. VI, p. 374-375.

²⁵² Cf. la note de l'éditeur, H.-F. Delaborde, dans : Guillaume le Breton, *Philippide...*, p. 377.

exempla transmis par Etienne de Bourbon montre également saint Denis sauvant l'âme de Philippe Auguste²⁵³.

En somme, l'image de saint Denis comme « *patronus regis* », née au IX^e siècle, s'affirme avec force au XIII^e siècle, non seulement par des textes comme les *Grandes chroniques de France* de Primitif, mais aussi par des représentations monumentales telles que le *Tombeau de Dagobert*. Ce rôle lui est aussi reconnu par des auteurs n'appartenant pas à l'abbaye, mais nous verrons que ce patronage est sans doute moins exclusif dès lors qu'on quitte le *scriptorium* dionysien.

Saint Denis, protecteur du roi en guerre

La protection accordée par saint Denis au roi de France sur le champ de bataille prend corps dans deux attributs : l'oriflamme et le cri de guerre « Montjoie Saint Denis ! » Ces deux éléments, encore constitutifs aujourd'hui de l'imaginaire de la France médiévale, sont toutefois enveloppés d'une brume énigmatique, qui contribue sans doute à leur magie incantatoire. Il en allait déjà ainsi à la fin du Moyen Âge, et notre corpus est aussi riche de questionnements que de respect à l'égard de ces deux symboles de la monarchie française.

Le cri de guerre

Le cri de « Montjoie Saint Denis ! » exprime à première vue clairement l'invocation faite au saint protecteur. L'abbé de Saint-Denis Philippe de Vilette, dans un sermon prononcé en 1414, le comprend d'ailleurs ainsi :

« Montjoye Sainct Denis, c'est-à-dire sainct Denis est celluy après Dieu par qui j'atens ma joye de la victoire. »²⁵⁴

Toutefois, le cri paraissait déjà d'interprétation difficile aux auteurs de la fin du Moyen Âge. Que fallait-il entendre par ce « Montjoye » associé au patron tutélaire de la France et de ses rois ? Certains, comme Philippe de Vilette dans l'extrait que nous venons de citer, semblent avoir pris le parti de décomposer le nom en deux : un possessif et un substantif. « Montjoye » serait ainsi le décalque, en français, du latin « *meum gaudium* » et signifierait tout simplement : « ma joie ». Cette interprétation est conforme à la plus ancienne mention du cri par les chroniqueurs : Orderic Vital, à propos de la bataille de Brémulle, en 1119, attribue en effet aux troupes du roi de France le cri de « *Meum gaudium* ».

²⁵³ A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon...*, p. 271-272, n° 323.

²⁵⁴ Texte édité par C.J. Liebman, « Un sermon de Philippe de Vilette... », p. 468.

D'autres, en revanche, sont demeurés attachés à la graphie « mont » et ont identifié « Montjoie » comme un toponyme. Raoul de Presles a proposé d'y reconnaître le château royal de Montjoie, près de l'abbaye de Joyenval où serait né l'autre emblème royal : les fleurs de lys²⁵⁵. D'une façon générale, le toponyme de « montjoie » est assez fréquent au Moyen Âge. François Villon, dans ses ballades en jargon, l'applique même au gibet de Montfaucon, désigné par antinomie comme le « mont joyeux »²⁵⁶. On appelait également « montjoies » les croix ornées de statues de rois, qui scandaient le chemin de Paris à Saint-Denis²⁵⁷.

Enfin, plus tardivement, Nicole Gille a interprété « Montjoie » comme un dérivé de « mon Jove », en référence à Jupiter : le cri aurait ainsi eu une origine païenne²⁵⁸. Mais cette étymologie hasardeuse reste très isolée dans notre corpus.

Il semblerait en tous cas que le mot le plus important du cri soit plutôt « Montjoie » que « saint Denis », ce qui explique peut-être le soin mis par l'abbé Philippe de Villette à associer les deux. En réalité, on trouve dans notre corpus de très nombreuses occurrences de « Montjoie » tout seul. C'est ainsi que Cuvelier, dans la *Chanson de Bertrand Du Guesclin*, présente « Monjoie » comme le cri du « païs de France »²⁵⁹ ; dans ce même poème, « Montjoie » se trouve associé non à saint Denis, mais au roi de France :

« En Meulenc est entrez, en sa main une lance,
En criant : « Guesclin, Monjoye au roy de France ». »²⁶⁰

D'ailleurs, chez Orderic Vital, « *Meum gaudium* » n'est pas lié à saint Denis²⁶¹ ; et dans la *Chanson de Roland*, « Montjoie » est également employé seul : il faut attendre le *Couronnement de Louis*, vers le milieu du XII^e siècle (années 1160 ?) – poème qui est aussi le premier à employer l'expression de « roi de Saint-Denis »²⁶² –, pour voir « Montjoie »

²⁵⁵ Voir à la fin de ce chapitre.

²⁵⁶ François Villon, *Œuvres* (La Pléiade), p. 249 : *Ballades en jargon : Ballade III*, vers 27. Il utilise aussi la variante « mathe gaudie », qui renvoie à « *meum gaudium* » : *Ibid.*, p. 139 (*Ballades en jargon : Ballade I*, vers 1-2) et p. 263 (*Ballade VII*, vers 1).

²⁵⁷ Voir chapitre 10 : « Centralité et périphérie ».

²⁵⁸ A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 326.

²⁵⁹ « Et je tens a matiere que volentiers deroie,
Comment de Glaiequin, Bertran que Dieux avoie,
Vint ou païs de France ou on crie « Monjoie ». »
(Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Gesclin*..., laisse DCXIV, vers 18730-18732, p. 368.)

²⁶⁰ *Ibid.*, laisse CLIII, vers 4349-4350, p. 90.

²⁶¹ Orderic Vital, *Historia ecclesiastica*, liv. XII, éd. A. Le Prévost, t. IV, Paris, 1852, p. 362. Cf. A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis !* »..., p. 326.

²⁶² Olschki, *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs*..., p. 65. Cette expression revient à deux reprises, vers 1461 (« Que morz est Charles li reis de Saint Denis ») et vers 2521 (« Par dreit est Rome al rei de Saint Denis ») de l'édition Langlois.

accompagné de « Saint Denis », dans une association d'ailleurs assez lâche²⁶³. Il semble donc que saint Denis n'intervienne qu'à titre secondaire dans ce cri, qui demeure attaché aux « Français » durant tout le Moyen Âge. Lui répond, du côté de l'Aquitaine, le doublet « Guyenne ! » et « Saint Georges ! »²⁶⁴, qui lui aussi se résume souvent à « Guyenne ! » tout court, attesté dès 1130 chez Macabru.

À partir des guerres d'Italie, le vieux « Montjoie ! » se voit remplacé par le cri de « France ! », que l'on trouve par exemple dans les *Chroniques de Louis XII* de Jean d'Auton²⁶⁵ : l'invocation de l'Etat se substitue ainsi au cri féodal, selon un processus qui s'observe aussi dans les principautés²⁶⁶. La protection offerte par saint Denis se voit ainsi éclipsée, à un moment où le deuxième emblème de cette veille tutélaire, l'oriflamme, est également abandonné.

L'oriflamme

Le deuxième symbole de la protection accordée par saint Denis au roi en guerre, c'est en effet l'oriflamme, dont l'histoire aux XIII^e-XV^e siècles a été retracée en détail par Philippe Contamine²⁶⁷. L'oriflamme était un étendard de soie rouge, gardé par l'abbaye de Saint-Denis, que le roi de France emmenait avec lui au combat pour s'assurer de la protection de son saint patron : ce pan de tissu jouait donc le rôle d'un « palladium », comme la Vraie Croix pour les empereurs byzantins. Elle ne se confondait pas avec la bannière d'azur aux fleurs de

²⁶³ « Montjoie ! » est à deux reprises associé à « saint Denis » dans le *Couronnement de Louis*, dans deux vers de construction très similaire :

- « Monjoie ! » escrie, « sainz Denis, car m'aidiez »
- « Monjoie ! » escrie « Deus, sainz Denis, aidiez ! »

(*Couronnement de Louis*, éd. E. Langlois, 1925, vers 1940, p. 61 et vers 2615, p. 82 ; éd. Lepage, vers 1921 et 2590).

Il semble toutefois que le cri de guerre, « Monjoie ! », soit en réalité indépendant de l'invocation adressée à saint Denis, dans le premier cas, à Dieu et à saint Denis dans le second.

Du reste, « Monjoie » est employé seul au vers 2331 de l'éd. Langlois (vers 2307 dans l'éd. Lepage): « « Monjoie ! » escrie, « ferez i, chevalier ! ».

On notera par ailleurs que seule la rédaction AB présente ces vers, absents de la rédaction C.

²⁶⁴ G. Pepin, « Les cris de guerre « Guyenne ! » et « Saint-Georges ! ». L'expression d'une identité politique du duché d'Aquitaine anglo-saxon », *Le Moyen Âge*, 2006-2, p. 263-281.

²⁶⁵ Jean d'Auton, *Chroniques de Louis XII...*, t. I, p. 88-89. Cf. P. Contamine, *Guerre, Etat, Société...*, p. 668.

²⁶⁶ « Bretagne ! » remplace « Malo au riche duc ! », « Bourgogne ! » évince « Montjoie ! ». Cf. Laurent Hablot, « Cris de guerre et d'armes. Formes et fonctions de l'emblème sonore médiéval », dans Laurent Hablot et Laurent Vissière (dir.), *Les paysages sonores du Moyen Âge à la Renaissance*, Rennes, PUR (collection « Histoire »), 2015, p. 157-171.

²⁶⁷ P. Contamine, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles »...

lys d'or, armoiries de la royauté française, qui était aussi emportée dans les batailles, mais qui a suscité d'autres légendes²⁶⁸.

Comme pour le cri « Montjoie ! », la plus ancienne mention de cet étendard remonte à la *Chanson de Roland*, qui présente l'oriflamme comme l'enseigne de Charlemagne. Au-delà de cette référence mythique qui, nous le verrons, a joué un grand rôle dans le succès de l'oriflamme, on trouve dans notre corpus de nombreux témoignages de chroniqueurs qui attestent de l'usage du mot (et de l'objet) par le roi de France, du XIII^e au XV^e siècle. Le premier historiographe à employer le terme d' « oriflamme » pour décrire son emploi dans une bataille contemporaine semble être Guillaume le Breton dans la *Philippide*, à propos de Bouvines :

*« Ast regi satis est tenues crispere per auras
Vexillum simplex, cendato simplice textum,
Splendori rubei, lethania qualiter uti
Ecclesiana solet certis ex more diebus ;
Quod cum flamma habeat vulgariter aurea nomen,
Omnibus in bellis habet omnia signa preire,
Quod regis prestare solet Dionysius abbas,
Ad bellum quoties sumptis profiscitur armis. »*²⁶⁹

Toutefois, même s'ils ne lui donnaient pas encore son nom français d' « oriflamme », d'autres chroniqueurs ont attesté l'usage de cet étendard dès le XII^e siècle, comme Eudes de Deuil²⁷⁰.

Du XIII^e au début du XV^e siècle, les mentions de l'oriflamme sont extrêmement fréquentes dans les chroniques ; nous renvoyons à l'article très riche de Philippe Contamine pour le détail de ces sources. Bien entendu, l'historiographie dionysienne donne un écho particulier à cet étendard qui matérialise la protection fournie par saint Denis au roi de France. Mais elle n'est pas seule à souligner sa présence dans les grandes entreprises militaires du roi. Joinville, par exemple, l'évoque à plusieurs reprises dans son récit de la croisade de 1249 ; il

²⁶⁸ Voir plus bas notre présentation de l'abbaye de Joyenval.

²⁶⁹ Guillaume le Breton, *Philippide*, Livre XI, vers 32-39 (p. 319). Traduction : « Mais il suffit au roi de faire onduler sous la faible brise la simple enseigne, tissée d'un cendal simple, au rouge éclatant, telle que certains jours la coutume est de s'en servir pour les processions de l'Eglise. Flamme dorée est son nom vulgaire. Elle doit dans toutes les guerres précéder les autres bannières, et l'abbé de Saint-Denis a l'habitude de la confier au roi chaque fois qu'ayant pris les armes il se rend à la guerre ». Cf. P. Contamine, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles »..., p. 189 ; G. Duby, *27 juillet 1214. Le Dimanche de Bouvines...*

²⁷⁰ Migne, *PL*, t. CLXXXV, col. 1210 : Louis VII, avant de partir pour la croisade, demande le « *vexillum* » à Saint-Denis (1147).

raconte notamment qu'à son arrivée en Egypte, Louis IX, apprenant que l'oriflamme était déjà sur le rivage, sauta dans l'eau pour aller la rejoindre²⁷¹.

L'importance accordée à cet étendard transparaît aussi dans les chroniques étrangères, qui présentent la prise ou la destruction de l'oriflamme comme un grand revers pour les troupes royales. Inutile de préciser que les chroniqueurs français, pour leur part, préférèrent passer sous silence de telles péripéties... À propos de la bataille de Mons-en-Pévèle (18 août 1304), notamment, les sources flamandes ne se privent pas de relater les tribulations de l'oriflamme, pris et déchiré au cours d'un combat dont l'issue fut longue à se dessiner, tandis que du côté français, ce détail est soigneusement passé sous silence – le seul à s'en faire l'écho est Guillaume Guiart, qui avait lui-même participé à l'événement, mais il se hâte d'ajouter qu'il s'agissait d'une « oriflamme contrefaite » et non de la vraie relique, en sûreté à Saint-Denis²⁷².

Contrairement à la bannière aux fleurs de lys, l'oriflamme est clairement présentée par les auteurs français comme l'étendard de Saint-Denis. Joinville la désigne comme le « gonfanon Saint Denis » ou l'« enseigne Saint Denis »²⁷³. Dans les chansons de geste, cette dernière expression est fréquemment employée. Sur les enluminures, cette appartenant est parfois précisée par une inscription – bien que l'oriflamme réelle n'en ait pas porté.

Mais en quoi consiste exactement ce lien ? Un premier facteur d'explication tient à l'endroit où était conservée l'oriflamme. Plusieurs auteurs y font allusion. Nous avons déjà cité les témoignages de Guillaume Le Breton et de Guillaume Guiart ; on y ajoutera les nombreux récits du rituel de la levée de l'oriflamme dans l'église abbatiale, sur lequel insistent bien sûr les chroniques dionysiennes ; il est notamment décrit par Rigord pour Philippe Auguste²⁷⁴, par Guillaume de Nangis pour Saint Louis²⁷⁵, ou par Michel Pintoin pour

²⁷¹ Jean de Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 162, p. 240-242.

²⁷² C'est l'expression qu'il emploie au vers 21296. Voir plus bas sur ces répliques de l'oriflamme, attestées par d'autres auteurs.

²⁷³ Jean de Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 155, 161, 162 (« enseigne saint Denis ») ; § 231 (« gonfanon saint Denis »).

²⁷⁴ Rigord, *Gesta...*, chap. 76 (éd. E. Charpentier et al., p. 272-275) : Philippe Auguste va prendre l'oriflamme à Saint-Denis avant son départ en croisade, le 24 juin 1190. Rigord explique ainsi son geste : « *Consueverant enim antiquitus reges Francorum quod quandocumque contra hostes arma movebant vexillum desuper altare beati Dyonisii pro tutela seu custodia secum portabant et in prima acie pugnatorum ponebant. Quod videntes adversarii et cognoscentes, territi, multociens terga dederunt.* » (« En effet, de toute antiquité il était d'usage chez les rois des Francs, chaque fois qu'ils prenaient les armes contre l'ennemi, de prendre l'oriflamme sur l'autel de saint Denis, de l'emporter avec eux pour leur protection et leur garde et de la placer sur la première ligne des combattants. Très souvent les ennemis, en la voyant et en la reconnaissant, s'enfuirent terrifiés. ») Un peu plus loin, Rigord décrit les enseignes que le roi prend lui-même sur les châsses des saints : « *duo standalia*

Charles VI ; c'est sous la plume de ce dernier que se trouvent les occurrences les plus nombreuses de cette cérémonie, puisqu'il en fut sept fois témoin, en 1381, 1382, 1412, 1414, 1415²⁷⁶. Mais les chroniqueurs dionysiens ne sont pas seuls à attester de ce rituel, que l'on retrouve jusque dans les chansons de geste, comme le montre cet extrait d'*Anseïs de Carthage* (chanson composée vers 1230-1250) :

« Li emperere, ki tant a le vis fier,
Se fait mener au saint Denis mostier,
Au bon cors saint va orer et proier.
Mese fait dire au bon abe Gautier ;
Après la mese va a l'abe proier,
Ke l'oriflambe feist apareillier ;
L'abes le fait desus l'autel coucier
Et l'oriflambe se prent a desploier.
Li rois le prent, puis va l'autel baisier,
Si l'a cargie au bon Danois Ogier ;
A chele fois en fist gonfanonier. »²⁷⁷

Il existe certes quelques textes qui semblent plutôt considérer l'oriflamme comme un étendard royal gardé dans la chambre du souverain, mais ils sont beaucoup moins nombreux. La plupart des auteurs s'accordent sur l'idée que le drapeau est conservé à Saint-Denis, tant que le roi n'en a pas l'usage. Il en va d'ailleurs de même pour l'ensemble des *regalia*, dont l'abbaye se voulait dépositaire. Plusieurs écrivains disent avoir vu l'enseigne dans le trésor de l'abbaye, comme Hieronymus Münzer. Elle apparaît d'ailleurs dans l'inventaire de ce trésor en 1505, où elle est décrite comme « ung estendart de sandal fort caducque envelopé autour d'un baston couvert de cuyvre doré, ung fer longuet agu au bout d'en hault. »²⁷⁸

À partir du XIV^e siècle, on trouve même, dans notre corpus, l'idée que l'abbaye de Saint-Denis conservait à demeure la véritable oriflamme, et que le roi n'emportait avec lui sur le champ de bataille qu'une réplique de l'original. Le premier écrivain qui fasse allusion à cette pratique est Guillaume Guiart dans son récit de la bataille de Mons-en-Pévèle (1304). Nous l'avons dit, il est le seul des chroniqueurs français à mentionner la perte de l'oriflamme, mais il corrige le mauvais effet de cet épisode en précisant qu'il ne s'agissait pas de la vénérable relique, mais simplement de sa copie :

serica optima et duo magna vexilla aurifrisiis crucibus decenter insignita » (« deux étendards de la plus belle soie et deux grandes bannières marquées comme il convient de croix brodées de fils d'or »).

²⁷⁵ Voir plus bas.

²⁷⁶ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, t. I, p. 94, 176, 266 ; t.IV, p. 632 ; t. V, p. 284, 538-540 ; t. VI, p. 300.

²⁷⁷ *Anseïs de Carthage...*, vers 9449-9459, p. 340. Ce rituel est également rappelé par les *Enfances Ogier*.

²⁷⁸ Henri Omont, « Inventaire du trésor et des objets précieux conservés dans l'église de l'abbaye Saint-Denis en 1505 et 1739 »..., p. 186.

« Aussi li sire de Chevreuse
Porta l'oriflambe vermeille,
Par droite semblance pareille
A cele (se le voir esgarde)
Que l'abés de Saint Denis garde »²⁷⁹.

Cette tradition est également attestée par Jean Golein dans son *Traité du sacre* :

« Quant les roys de France vont en bataille, il prennent la mesure de celle que Charlesmaine raporta de Constantinnoble, et font beneïr la nouvelle et laissent celle de Charlemainne, et emportent la nouvelle, et apres la victoire la raportent a Monseigneur Saint Denis. »²⁸⁰

Les sources du XIII^e siècle n'en faisant nullement mention, il est bien possible que les outrages subis par l'étendard à Mons-en-Pévèle soient à l'origine de cette pratique. En tous cas, elle n'a fait que renforcer l'association de l'enseigne à Saint-Denis.

Mais certains auteurs médiévaux vont plus loin et font de l'abbaye de Saint-Denis non seulement la gardienne, mais même la propriétaire de l'oriflamme. Pour l'historiographie dionysienne, l'oriflamme est en effet, à l'origine, la bannière des comtes du Vexin, qui appartenait à l'abbaye depuis 1077. C'est ce que dit très explicitement Primat dans les *Grandes chroniques de France* :

« Elle apartient à la contee de Vouqesim que li rois tient en fié de saint Denys come de son lige segnor. »²⁸¹

Cette tradition est reprise un peu plus tard par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta Ludovici regis*²⁸². Comme les quatre besants que le roi devait poser chaque année sur l'autel de l'abbatiale, l'oriflamme est donc, pour l'abbaye, un rappel de l'inféodation de la France à saint Denis²⁸³.

Mais la plupart des auteurs préfèrent rattacher l'étendard à la grande figure de Charlemagne. Dans les chansons de geste, l'oriflamme est l'étendard du roi de France, et ce, dès la *Chanson de Roland*. On notera d'ailleurs que Roland lui-même, dans le pommeau de son épée, conserve des reliques de « mun seignor seint Denise » (vers 2347) aux côtés de celles de la Vierge, de saint Pierre et de saint Basile (le protecteur des croisés). Dans les chansons ultérieures, l'oriflamme est régulièrement mentionnée comme étant l'enseigne de l'ost de Charlemagne ou de Pépin.

²⁷⁹ Guillaume Guiart, *La branche des royaux lignages...*, p. 290, vers 20426-20430.

²⁸⁰ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 485.

²⁸¹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, p. 237-238.

²⁸² Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 440.

²⁸³ Voir plus bas.

La chanson de geste a vraisemblablement attribué aux souverains carolingiens la bannière prise à Saint-Denis par les rois Capétiens, au prix d'un anachronisme fréquent dans ce genre littéraire. C'est sans doute sous son influence qu'est né le mythe de l'enseigne remise à Charlemagne par un ange, que l'on trouve sous la plume de plusieurs auteurs aux XIV^e et XV^e siècles. Raoul de Presles, dans le prologue de sa traduction de la *Cité de Dieu*, rapporte ainsi une vision de l'empereur byzantin Constantin, qui aurait reconnu dans Charlemagne le défenseur des chrétiens d'Orient, apparu à lui comme un chevalier armé, tenant une lance dorée d'où jaillissaient des flammes :

« Et si portez hance doree et pour ce est il appellé oriflamme pour la flamme qui apparut au bout de la hance doree. »²⁸⁴

Raoul de Presles s'inspire ici d'un passage des *Grandes chroniques de France*, qui rapportent cette vision mais sans faire explicitement référence à l'oriflamme²⁸⁵. Son interprétation fut reprise par Jean Golein dans le chapitre du *Traité du sacre* relatif à la bénédiction de la bannière royale²⁸⁶. Au début du XV^e siècle, l'abbé de Saint-Denis Philippe de Villette fait à son tour allusion à cette légende, mais en la transformant : sous sa plume, saint Denis apparaît en vision à Charlemagne et lui remet un glaive d'or²⁸⁷. La levée de l'oriflamme par Charlemagne est une tradition toujours admise, à la fin du XV^e siècle, par le notaire et secrétaire du roi Louis Le Blanc, auteur d'un traité sur les relations entre les rois de France et saint Denis²⁸⁸. Robert Gaguin, dans son *Compendium*, l'évoque encore, mais avec quelque réticence, à propos du don des fleurs de lys comme emblème à Clovis : à ses yeux, l'origine céleste de ces deux enseignes royales, la bannière fleurdelisée et l'oriflamme, est une opinion acceptée de son temps, mais qui ne repose sur aucune source sûre²⁸⁹.

²⁸⁴ Cité par C.J. Liebman, « Un sermon de Philippe de Villette... », p. 450.

²⁸⁵ Constantin voit un chevalier tenant « une lance blanche en son poing ; si sembloit à chief de piece que la pointe rendist flambe tout ardent... » (Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. III, p. 166).

²⁸⁶ Jean Golein, *Traité du sacre...*, p. 702-705.

²⁸⁷ « Car icelluy Charlemaine estant en grant doubte et pensee de secourir et aydier audit empereur et a la terre saincte, monseigneur saint Denis s'apparut a luy et luy bailla ung glave d'or, dont il apparoit saillir flambe de feu. Et en fiance du reconfort donné par monseigneur saint Denis il entreprint le voyage et obtint glorieuse victoire. Et depuis le temps dudit Charlemaine par usaige et devote introduction des rois de France, toutesfois qu'ilz ont esté en personne en aulcun voyage de guerre, ilz ont prins le saint glave donné de Dieu par le moyen et resqueste de monseigneur saint Denis, sacré et saintifié par l'atouchement de ses precieuses reliques, en demonstrent et signifiant que leur fiance et leur esperance après Dieu, en peril de leurs persones et de leur estat, ilz mettent en l'ayde et secours de leur père et patron monseigneur saint Denis. » C.J. Liebman, « Un sermon de Philippe de Villette... », p. 458-459.

²⁸⁸ F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 572.

²⁸⁹ Robert Gaguin, *Compendium...*, fol. V v^o : « Sunt qui hoc caeleste beneficium Carolo magno collatum fuisse contendunt ». Cf. F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 563.

L'association d'idées qui conduit Robert Gaguin de Clovis vers l'oriflamme est liée à la confusion qui s'établit, chez plusieurs auteurs du XV^e siècle, entre le don miraculeux des fleurs de lys à Clovis, par l'intermédiaire d'un ermite de Joyenval, et l'étendard vermeil. On en vient souvent à dire que l'oriflamme a été envoyée par le Ciel au premier roi chrétien de la France. C'est ce qu'expriment par exemple Robert Blondel dans son traité *Des droiz de la couronne de France*, en 1449²⁹⁰, ou l'auteur anonyme du *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, écrit entre 1453 et 1461²⁹¹. Ronsard, dans la *Franciade*, allait reprendre cette légende²⁹².

Ce passage de Charlemagne à Clovis ne fait que conforter le prestige de l'oriflamme, qui devient ainsi la bannière royale, dès les origines de la monarchie française. La fin du Moyen Âge voit donc la promotion symbolique de cette enseigne : elle passe du statut d'étendard du comté du Vexin, dans les *Grandes chroniques de France* (vers 1275), à celui de bannière ancestrale des rois, dans la littérature du XV^e et du XVI^e siècle. Mais, dans le même temps, le lien avec Saint-Denis s'estompe : l'oriflamme est donnée directement par le Ciel au roi Clovis, sans l'intermédiaire de l'intercession de saint Denis, et on ne fait plus mention de l'abbaye comme gardienne de l'étendard.

Ce relatif effacement de saint Denis et de son abbaye dans l'image de l'oriflamme est peut-être l'indice d'un phénomène plus global : s'il faut en croire Colette Beaune, l'étoile de saint Denis a quelque peu pâli au XV^e siècle. L'abbaye est tombée aux mains des Anglo-Bourguignons, et Charles VII puis Louis XI promeuvent plutôt l'image de saint Michel, à travers notamment la création d'un nouvel ordre de chevalerie. Un signe de ce changement de protecteur nous est fourni par la relation, par le héraut Berry, de l'« entrée » de Charles VII à Paris le 12 novembre 1437 :

« Et derriere luy [le bâtard d'Orléans] chevauchoit ung escuier d'escurie du roy sur ung grant destrier, portant en sa main une lance vermeille peinte d'estoilles de fin or. Et en sa lance avoit ung estendart ou estoit dedans Monseigneur saint Michiel l'ange ; et le champ de l'estandart estoit tout semé d'estoilles de fin or. »²⁹³

L'oriflamme de Saint-Denis a donc été remplacée par une bannière à l'effigie de saint Michel. En outre, Louis XI se place également sous la protection de la Vierge, à laquelle il

²⁹⁰ « Quant Dieu, souverain empereur du ciel et de la terre transmit en France les armes des fleurs de lis avecques l'oriflamme et la sainte ampoule, il donna seulement au roy, qui lors estoit Clovis... » (Robert Blondel, *Œuvres...*, t. I, p. 402). Cf. P. Contamine, "L'oriflamme de Saint-Denis"..., p. 241.

²⁹¹ *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre...*, p. 12.

²⁹² P. Contamine, "L'oriflamme de Saint-Denis"..., p. 242.

²⁹³ B. Guinée et Fr. Lehoux, *Les entrées royales...*, p. 74.

rend un culte particulièrement assidu, allant jusqu'à choisir Notre-Dame de Cléry, plutôt que Saint-Denis, pour sa dernière demeure²⁹⁴.

Toutefois, cette relative éclipse doit être nuancée. Tout d'abord, la « concurrence » entre saint Denis et la Vierge dans la protection du roi en guerre est antérieure au XV^e siècle. Elle apparaît déjà en 1328, après la bataille de Cassel : Philippe VI alla remercier pour sa victoire à la fois saint Denis et Notre-Dame, et c'est dans la cathédrale de Paris qu'il déposa en ex-voto les armes et le cheval dont il avait fait usage au combat²⁹⁵. De même, après Roosebeke, Charles VI se rendit tout d'abord à Saint-Denis pour rendre l'oriflamme à l'abbé, mais il alla ensuite à Notre-Dame de Paris où il déposa devant la statue de la Vierge une bannière aux armes de France²⁹⁶ : la similitude du rituel montre la volonté d'honorer de la même façon les deux protecteurs auquel le souverain s'était recommandé. Notre source étant, à ce sujet, le Religieux de Saint-Denis, on ne peut mettre en doute la cérémonie célébrée à Notre-Dame. Avant donc les tragiques heures de l'occupation anglaise, la Vierge avait commencé à s'imposer aux côtés de saint Denis comme la patronne du roi de France, lorsqu'il livrait bataille.

Inversement, le rôle de saint Denis n'a pas été complètement remis en cause sous Charles VII et Louis XI. G. L. Thompson a montré que les Armagnacs n'avaient pas renoncé à la protection de saint Denis, toujours invoqué pour récupérer Paris dans les années 1430²⁹⁷. Dans l'iconographie, saint Denis demeure l'un des protecteurs attitrés de la monarchie : il apparaît par exemple, avec saint Louis et saint Charlemagne, sur le *Retable du Parlement de Paris*.

Saint Denis est encore considéré comme le protecteur du roi et du royaume au temps des guerres d'Italie. Louis Le Blanc, notaire et secrétaire du roi, rédige en 1495 un traité sur ce sujet, dont de luxueux exemplaires ont été remis à Charles VIII, Louis XII et sans doute François I^{er} ; saint Denis y est appelé « especial defendeur des roys et du regne [royaume] »²⁹⁸. La gravure en frontispice du *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, imprimé en 1500 à Paris par Gerlier et Petit, place saint Denis parmi les emblèmes de cette histoire de France, avec saint Remi, l'écu aux trois fleurs de lys, les armoiries des douze

²⁹⁴ Voir plus bas.

²⁹⁵ P. Contamine, « L'oriflamme »..., p. 213.

²⁹⁶ Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis*..., t. I, p. 232-234.

²⁹⁷ G.L. Thompson, « Mgr saint Denis, his abbey and his town under the English occupation »...

²⁹⁸ Franck Collard, « Ranimer l'oriflamme »..., p. 579.

pairs et les cerfs ailés ; et c'est la devise « Montjoye S. Denis » qui couronne l'ensemble (**Planche 140**).

L'efficacité de cette protection reste intacte aux yeux des chroniqueurs, au temps des guerres d'Italie. Selon Guichardin, au moment de la bataille de Fornoue, le 6 juillet 1495, le roi Charles VIII aurait invoqué saint Denis et saint Martin, « patrons du royaume de France »²⁹⁹. Robert Gaguin, relatant le retour du roi victorieux, le montre à Saint-Denis, où il vient remercier les bienheureux martyrs de l'avoir aidé à vaincre ses adversaires, en exécution de son vœu³⁰⁰. Nicole Gilles rapporte également cette visite à Saint-Denis :

« (...) pour n'estre ingrat de tant de biens que Dieu luy avoit faitz, a la priere, comme il est a croire, de nostre Dame et des benoistz martyrs saintz Denis, patron des Roys de France, et ses compagnons saint Eleuthere et saint Rustic, alla visiter l'Abbaye de saint Denis en France ou estoient et sont les corps desdictz saintz et rendre graces a Dieu, a nostre Dame et aus dictz saintz, de ses victoires et joyeux retour. »³⁰¹

Saint Denis est donc toujours considéré, à la fin de notre période, comme le « patron des rois de France », même si la protection accordée par les trois martyrs est désormais associée à celle de la Vierge, promue patronne du royaume de France par Louis XI.

Certes, des modifications interviennent dans les rituels : la prise de l'oriflamme est abandonnée, au profit de l'exposition des châsses des martyrs. La dernière attestation, dans notre corpus, de la cérémonie traditionnelle de la levée de l'oriflamme est fournie par le *Journal* de Jean Maupoint, le 30 août 1465³⁰². Après cette date, les rois de France ne viennent apparemment plus retirer l'oriflamme dans l'abbaye³⁰³ ; en tous cas, nous n'en avons plus trace dans les chroniques. Certains écrivains de la fin du Moyen Âge semblent considérer que son prestige s'est terni, à cause d'un emploi abusif ; pour Robert Gaguin notamment, l'étendard conservé à Saint-Denis de son temps (fin du XV^e siècle) n'était qu'une réplique de la bannière originale, qui aurait disparu car les rois l'auraient utilisée à mauvais escient, pour combattre des chrétiens et non des infidèles³⁰⁴.

²⁹⁹ Francesco Guiccardini, *Histoire d'Italie*, éd. J.-L. Fournel et J.-Cl. Zancarini, t. I, 1996, p. 149.

³⁰⁰ Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1501, fol. 163 : « Atque (...) in Franciam cum revertisset, divi Dyonisii coenobium contemptis Parisiis adivit, vota que superis vovisset soluturus. » Cf. F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 563.

³⁰¹ Nicole Gilles, *Cronicques et annalles de France*, Paris, 1525, chez Galliot Du Pré, fol. 134. Cf. F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 563.

³⁰² Jean Maupoint, *Journal...*, p. 71 : « Après sa messe ouie, monseigneur le cardinal d'Albi, abbé de Saint-Denis en France, fut present lors que le roy lui feist les sollempnitéz qui appartient estre faictes pour prendre l'oriflanbe, et donna mondit seigneur le cardinal au roy les instructions que il convient que le roy garde et face avant que il se puisse aider dudit oriflanbe. »

³⁰³ P. Contamine, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles »...

³⁰⁴ Robert Gaguin, *Compendium...*, fol. V v^o : « (...) *sed abutentibus signo adversus christicolos regibus illud evanuisse. Alterum tamen non dissimili forma instauratum esse quod ab episcopis et loci abbate consecratum inter sacra asservatur.* »

Mais s'ils ne lèvent plus l'oriflamme, les rois de France continuent à demander publiquement la protection du saint dans le cadre du rituel de l'exposition des corps saints, dont les châsses restent désormais sorties durant tout le temps de la guerre, ainsi que le décrit par exemple Robert Gaguin à propos du règne de Charles VIII :

« *Mos enim regibus Francis supra multos annos fuit, cum longinquam expeditionem assumunt, petere a beatis martyribus opem e conditorio, ubi illorum relique precipua veneratione servantur, feretra in patentem templi aram sistere, nec prius reponere donec a militia revertentes feretra in propriam sedem ipsi restituant.* »³⁰⁵

Avant le départ du souverain pour le combat, les reliques des martyrs sont extraites de l'autel qui leur est consacré, dans la partie orientale du sanctuaire, pour être placées dans le chœur. Leur remise en place ne peut se faire qu'à la suite du retour du roi ; tant qu'elle n'a pas été effectuée, les moines de Saint-Denis s'astreignent au jeûne. Le *Journal d'un bourgeois de Pais sous le règne de François I^{er}* décrit les deux phases de ce rituel, en 1516 (remise en place des châsses après Marignan) et en 1523 (exposition des corps saints pour le départ du roi en Italie)³⁰⁶.

Ce rituel conserve une place importante dans le cérémonial royal, jusqu'au milieu du XVI^e siècle : Jean-Marie Le Gall en a comptabilisé pas moins de 17 occurrences, entre 1494 et 1554 - preuve que saint Denis est toujours perçu, à cette époque, comme le protecteur du roi en guerre³⁰⁷. Ce n'est en fait que dans la seconde moitié du XVI^e siècle que saint Denis cesse peu à peu d'être invoqué au secours du roi combattant. Pour Jean-Marie Le Gall, cette évolution est sans doute liée au statut même de saint Denis, symbole d'une Église universelle qui ne correspond plus à la réalité d'un État marqué par la fracture confessionnelle³⁰⁸ ; l'essor de la monarchie absolutiste ne fit que renforcer cet éloignement, ne pouvant accepter l'inféodation du roi au saint apôtre, évêque et martyr³⁰⁹.

Conclusion

Le lien étroit établi entre saint Denis et le roi de France se matérialise dans les nombreuses visites que les souverains rendent à l'abbaye, notamment lors des fêtes du 9 octobre (la Saint-Denis) et du 24 février (la dédicace). Bernard Guenée a comptabilisé pas

³⁰⁵ Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1501, fol. 163. Cf. F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 563.

³⁰⁶ *Journal d'un bourgeois de Pais sous le règne de François I^{er}*..., p. 139

³⁰⁷ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 80-83.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 109.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 110.

moins de 38 visites faites par Charles V en 16 ans³¹⁰. François I^{er} y réside encore plusieurs fois, par exemple aux mois de juin 1527, 1528 et 1539, peut-être en lien avec la foire du Lendit³¹¹. Sans être aussi exhaustifs que les *Itinéraires*, les textes littéraires se font régulièrement l'écho de ces visites royales, et les écrivains médiévaux sont sensibles à la dimension historique de ce rituel. Louis Le Blanc, par exemple, dans son traité sur les relations entre saint Denis et la monarchie française (1495), rappelle les nombreuses fêtes solennelles célébrées par les rois de France à Saint-Denis, depuis l'époque carolingienne³¹².

A partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, ces visites s'espacent, témoignant d'un détachement de la dévotion royale qui se manifeste aussi dans l'iconographie : alors que Charles VIII, Louis XII et même encore Henri II se sont fait représenter aux côtés de saint Denis, cette pratique est ensuite abandonnée³¹³.

Saint-Denis, protecteur du royaume

Au-delà de la protection personnelle accordée au souverain en exercice, saint Denis est également le saint patron de tout le royaume auquel il a apporté la foi chrétienne. « *Patronus regni* », patron du royaume : tel est le titre par lequel il est désigné par le moine Yves, au début du XIV^e siècle³¹⁴.

Cette fonction s'exprime notamment dans les prières qui accompagnaient la fête du saint, le 9 octobre. Un incunable du sanctoral parisien, édité en 1488, demande ainsi à saint Denis d'intercéder auprès du Christ en faveur de la France, en cas d'attaque :

« O saint Denis, noble cri des Français
qui aportas la loy de Dieu en France
veuilles prier Jhesuscrist, roy des roys
que d'ennemy ne ayons quelque grevance
mais s'auscuns d'eux pour nous grever s'avance
veuille impétrer vers le souverain Roy. »³¹⁵

Dans *Le Franc-Archer de Bagnolet*, saint Denis apparaît comme le saint patron des « Français » tandis que saint Yves est celui des Bretons, même si cette fonction est transposée sur le mode parodique propre à la farce :

« Dea, je suis Breton, si vous l'estes.

³¹⁰ B. Guenée, « Le vœu de Charles VI : essai sur la dévotion des rois de France aux XIII^e et XIV^e siècles », dans *Un roi et son historien...*, p. 219-275.

³¹¹ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 102.

³¹² F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 578.

³¹³ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 109.

³¹⁴ *RHF*, t. XX, p. 51.

³¹⁵ Pierre Rezeau, *La prière aux saints en français à la fin du Moyen Âge*, Genève, 1983, p. 36, 46.

Vive saint Denis ou saint Yve !

Ne m'en chault qui, mais que je vive. »³¹⁶

Cette protection est évidemment liée à celle apportée à la personne physique et à l'âme du roi, mais elle s'étend plus largement au pays tout entier. Le lien entre ces deux aspects est bien exprimé par l'abbé Philippe de Villette en 1414, lorsqu'il dit que saint Denis est pour les rois de France :

« leur apostre et premier père en Jhesu Crist et singulier patron, c'est a dire patron qu'il a singuliere cure et especial soing en la court de Dieu en paradis sur les roys de France et tout leur royaume. Car ainsy comme la sainte escripture met que les angelz ont seignourie sur divers royaumes et provinces, pareillement la doctrine de Jhesu Crist met que les sains peres qui ont converti a Dieu aulcuns royaumes ou regions, depuis qu'ilz sont appellés en la compaignie de Dieu, ilz n'ont pas delaissié le pays qu'ilz ont acquis, mais les gardent, defendent, gouvernement et ont auctorité de gouver[ne]ment sur iceulx royaumes pour aydier, secourir, conforter et confermer l'auctorité des roys et princes qui gouvernement lesdis pays. »³¹⁷

L'abbé de Saint-Denis transpose ainsi sur un axe territorial la protection garantie à la personne des rois, à un moment où le souverain lui-même n'est plus guère en état d'exercer ses fonctions. À l'appui de cette conception extensive du patronage de saint Denis, Philippe de Villette se réfère à une légende très célèbre au Moyen Âge, qui met en scène, une fois de plus, l'empereur Charlemagne :

« Et le tres noble et tres chrestien prince le roy Charlemaine, comme il appert es croniques, en son departement de France quant il s'en ala demourer en Alemaigne, recongnut expressement que après Dieu monseigneur saint Denis est garde, seigneur et gouverneur du royaume de France et qu'il a singuliere superintendance et especial regard sur le gouvernement du royaume et sur ceulx qui ont le gouvernement d'icelluy et que, se n'estoit pas son moyen, que plusieurs tempestes et miserres avendroyent ou royaume qui n'aviennent pas. »³¹⁸

Ce passage fait allusion à un épisode de la *Chronique du pseudo-Turpin*, un texte du XII^e siècle selon lequel Charlemagne aurait inféodé la France à saint Denis, en remerciement de son aide en Espagne³¹⁹. Là encore, la notion d'une sorte de régence spirituelle dévolue à saint Denis n'était sans doute pas sans résonance avec l'actualité.

Ce plaidoyer en faveur de saint Denis, et par conséquent de l'établissement qui le représentait, peut paraître bien hardi. Mais il s'appuie sur une longue tradition, matérialisée à la fois par diverses périodes de régence effective des abbés de Saint-Denis (Suger, Matthieu de Vendôme), et par le rituel des « quatre besants » qui réactualisait annuellement le témoignage du Pseudo-Turpin. Ainsi qu'en témoignent plusieurs auteurs, le don des quatre besants institué par Charlemagne était en effet solennellement réactivé tous les ans par le roi

³¹⁶ Le Franc-Archer de Bagnolet, éd. du « Recueil de Copenhague », p. 61, vers 208-210.

³¹⁷ C.J. Liebman, « Un sermon de Philippe de Villette... », p. 466.

³¹⁸ *Ibid.*

³¹⁹ Voir plus bas.

de France, le jour de la fête de saint Denis. Guillaume de Saint-Pathus décrit en détail la cérémonie, selon lui scrupuleusement respectée par Saint Louis :

« Et encore chascun an, quant li benoiez rois estoit a Saint Denis a la dite feste, ou se aucune foiz avenoit que il eust tant a besoignier que il n'i poist pas estre, au plus tost que il pooit après, il aloit a l'autel saint Denis et apeloit s[on] fiuz ainzné avecques lui et, en sa presence, se metoit devant l'autel saint Denis par tres grant devocion a genouz et son chies nu en oroisons, et lors metoit iiij besanz d'or premierement seur son chief et les tenoit a sa main et offroit ces iiij besanz par grant reverence sus l'autel desus dit et le besoit. Et pour ce que, a la premiere foiz que li sainz rois passa outremer, il avoit esté vij ans que il n'avoit rendu cele offrende audit autel, quant il fu revenu en France, il fist après ce un jour icele offrende sus l'autel tout ensemble, si com il est dit desus, pour les vij ans devant diz. »³²⁰

Ce récit s'appuie probablement sur les déclarations de l'abbé de Saint-Denis, Matthieu de Vendôme, lors du procès de canonisation qui a nourri l'œuvre de Guillaume de Saint-Pathus. Signe de l'intérêt porté à cet usage, l'anecdote de l'offrande des quatre besants est passée dans plusieurs textes consacrés à Saint Louis. Le passage de Guillaume de Saint-Pathus a en effet été textuellement repris par le moine Yves dans sa notice sur le règne de Saint Louis, insérée au sein de la chronique qui suit la *Vie de saint Denis*³²¹, remise au roi en 1317. Certes, il n'y a rien d'étonnant à trouver dans cet ouvrage, entièrement dédié à la gloire du saint et de son abbaye, l'insertion de cette preuve de la dévotion royale. Mais la coutume est également évoquée dans d'autres textes, qui ne sont pas issus du milieu dionysien. Elle apparaît par exemple dans deux *Vitae* de Saint Louis écrites peu après la canonisation, à propos de la mort du roi, qui invoque la protection de saint Denis :

« Cum vero virtus corporis eius ac sermonis paulatim deficeret, non cessebat sanctorum implorare suffragia maxime autem beati Dyonisii specialis patronis sui, cuius se esse hominem annis singulis dum viveret ex devotione cognoscebat per talenta quatuor que cadentia de capite suo super altare in ipsius sancti festo si presens aderat, offerre consueverat »³²²

Comme l'exprime clairement cet extrait, par ce geste, le roi se reconnaissait l'homme lige de saint Denis.

Cette conception extensive de l'autorité de saint Denis explique que dans plusieurs textes du XII^e et du XIII^e siècle, le roi de France soit désigné par l'expression « roi de Saint-Denis », et que l'abbaye ait joui du statut de « *caput regni* ». Cette dernière formule, il est vrai, demeure peu fréquente, et marquée du sceau dionysien : on la trouve notamment sous la plume de Suger, et c'est à son influence directe qu'il faut attribuer son emploi dans un acte de

³²⁰ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*..., p. 44. Ce rituel est également évoqué *ibid.*, p. 64.

³²¹ *RHF*, t. XX, p. 51-52.

³²² *Gloriosissimi regis*..., p. 78. Voir aussi : *Beatus Ludovicus*, p. 139.

Louis VI en 1124³²³. Au XIII^e siècle, Guillaume de Nangis y fait encore allusion, mais on ne la rencontre plus dans les textes écrits hors de l'abbaye. Le titre de « roi de Saint-Denis », quant à lui, a connu une diffusion plus large, mais cantonnée à la production épique : c'est une formule caractéristique de la chanson de geste, dont on retrouve encore parfois des réminiscences au XIV^e ou au XV^e siècle.

Résistances

Dans quelle mesure ce rôle de « *patronus regni* », ardemment promu par l'abbaye, était-il reconnu à saint Denis hors de ses murs ? Malgré l'insistance des écrivains (et surtout des écrivains dionysiens...) à présenter saint Denis comme le « protecteur particulier » des rois de France et de leur famille, il faut noter que d'autres saints ont pu partager avec lui ce privilège.

Certains de ces candidats au titre de « *patronus regni* » sont des saints rattachés de façon très ancienne à la monarchie : saint Rémi, qui a converti Clovis, et saint Martin, protecteur des rois carolingiens. Saint Rémi est ainsi qualifié de « *pater et patronus Francorum gloriosissimus* » par Gui de Basoches dans une lettre envoyée à l'archevêque de Reims Henri de France à l'occasion de sa consécration, en 1162³²⁴. La concurrence entre Saint-Denis et Reims se cristallise bien sûr autour de la cérémonie du sacre des rois de France, qui se déroulait à Reims mais avec les « *regalia* » conservées à Saint-Denis. Notre corpus offre plusieurs marques de cette rivalité entre les deux établissements : on peut citer, par exemple, la cérémonie du couronnement de Philippe Auguste et de son épouse à Saint-Denis, longuement relatée par Rigord qui fait mention d'un « miracle » rappelant l'huile de la Sainte-Ampoule. Saint-Denis a aussi tenté de s'approprier le couronnement des reines de France. Celui de Claude de France, le 10 mai 1517, a ainsi donné lieu à la rédaction d'un petit traité par Guillaume Michel, le *Soulas de noblesse sus le couronnement de la royne de France Claude*³²⁵.

D'autres saints se voient également reconnaître, hors de l'abbaye, le statut de protecteur du roi de France. Plusieurs textes contemporains évoquent par exemple la protection accordée

³²³ J. Tardif, n° 391 (acte par lequel Louis VI renonce définitivement à toute prétention sur la foire du Lendit) : « ... *et nostram et antecessorum successorumque nostrorum protectinem in capite regni nostri, videlicet apud sanctos maryres, dignatus est collocare* ».

³²⁴ Gui de Basoches, *Liber epistularum*, Lettre I, p. 3.

³²⁵ Guillaume Michel, le *Soulas de noblesse sus le couronnement de la royne de France Claude*, dans : id, *Le penser de royal mémoire*, imprimé à Paris par Jehan de la Garde et Pierre le Brodeur, s.d. [vers 1518] (BnF, RES-YE-376), fol. 65-75.

à Philippe Auguste par saint Thomas Becket. Après la grave maladie contractée par le jeune Philippe à la veille de son couronnement, Louis VII se rendit en pèlerinage sur la tombe du saint, qui lui était apparu en rêve, afin de le remercier d'avoir guéri son fils. Cet épisode, rapporté par plusieurs chroniqueurs anglais³²⁶, se retrouve aussi dans la *Philippide* où l'on voit Louis VII placer Philippe sous la protection de saint Thomas Becket avant même l'incident de Compiègne³²⁷ :

« Tutele committo tue, pater alme, Philippum ;
Hunc tu conserves, hujus tu facta secundes,
Huic, precor esse velis casu protector in omni
Hunc solum commendo tibi ; tu patris amorem,
Tu tutoris agas in eum, pater optime curam,
Quem mihi sanctorum meritis, precibusque virorum
Atque tuis, jam decreptio senioque labanti
Heredem divina dedit clementia solum. »³²⁸

Guillaume le Breton en profite pour présenter le règne de Philippe Auguste comme une vengeance de l'odieux meurtre de Becket par des séides d'Henri II. Un *exemplum* plus tardif montre même saint Thomas Becket sauvant le petit Philippe, tombé dans une marmite où l'on cuisait la viande pour le banquet royal³²⁹. Ces références à saint Thomas Becket sont en revanche restées sans postérité dans la littérature française. Il faut dire que chez Rigord, c'est saint Denis qui est intervenu dans la forêt de Compiègne à la rescousse de Philippe égaré :

« Tandem nimis sollicitus hac et illac prospiciens et neminem videns, cum gemitu et suspiriis Deo et beate Marie Virgini et beatissimo Dyonisio regum Francorum patrono et defensori, signum sancte crucis fronti imprimens, se affectuosissime commendavit. »³³⁰

Sous la plume du moine de Saint-Denis, on ne trouve aucune mention de saint Thomas Becket : la maladie de Philippe, consécutive à cette chasse malheureuse, est guérie

³²⁶ Robert de Torigny, *Chronique*, éd. L. Delisle, 2 vol., Rouen, 1872-1873, tome 2, p. 83 ; Raoul de Diceto, *Imagines historiarum*, éd. W. Stubbs, tome I, Londres, 1876, p. 432-438 ; Roger de Howden, *Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, éd. W. Stubbs, tome 2, Londres, 1868, p. 192 ; Pseudo-Benoît de Peterborough (Roger de Howden), *Chronicle of the reigns of Henry II and Richard I*, éd. W. Stubbs, tome I, Londres, 1867, p. 241.

³²⁷ Dans la *Philippide*, le pèlerinage de Louis VII sur la tombe de saint Thomas Becket intervient quatre ans avant l'accident de la forêt de Compiègne : le roi place donc Philippe sous la protection du saint sans qu'il y soit poussé par une urgente nécessité.

³²⁸ *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde, tome II : Philippide de Guillaume le Breton*, Paris : librairie Renouard-H. Laurens, 1885, chant I, vers 312-319, p. 19-20.

³²⁹ Hermann Korner, *Chronicon*, éd. J.-G. Eckhardt, Leipzig, 1723, p. 745-747. Cité par Colette Beaune, « Les duc, le roi et le Saint Sang », dans : *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, éd. Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 711-732 et plus précisément p. 729-730.

³³⁰ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, édition, traduction et notes sous la direction de E. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin, Paris, CNRS éditions, 2006, p. 124-125. Traduction : « A la fin, regardant de toutes parts, au comble de l'inquiétude, et ne voyant personne, avec des gémissements et des soupirs, il se signa le front et se recommanda de tout son cœur à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie et au très saint Denis, patron et défenseur des rois des Francs. »

directement par « notre Seigneur Jésus-Christ ». Cette version fut reprise par les *Grandes chroniques de France* et l'intercession de saint Thomas Becket a disparu de la mémoire nationale.

D'autres saints sont invoqués par les auteurs non dionysiens comme protecteurs des rois. Selon Guillaume le Breton, saint Germain aurait ainsi apporté son concours à l'armée française au moment de la bataille de Bouvines. Comme l'a montré Colette Beaune, Charles VII s'est pour sa part réclamé de saint Michel, plutôt que de saint Denis. Et comme on n'est jamais mieux servi que par soi-même, ce sont parfois des membres de la famille royale qui sont sollicités pour protéger leurs descendants : c'est ainsi que Philippe III fut guéri par l'intercession de sa tante Isabelle de France, morte en odeur de sainteté en 1270 ; quoique béatifiée seulement au XVI^e siècle, elle n'en accomplit pas moins dès le XIII^e siècle un certain nombre de miracles, dont l'un en faveur de son neveu³³¹.

Enfin, au-dessus des saints, le roi de France et sa famille sont aussi placés sous la protection de la Vierge. Pour rendre grâce au Ciel de la naissance d'un héritier longtemps attendu, Charles V se rendit certes à Saint-Denis, mais seulement après avoir été à Notre-Dame ; les *Grandes chroniques de France* donnent d'ailleurs davantage de détails sur la première cérémonie, que sur la seconde – peut-être tout simplement parce que l'auteur avait été présent à la « belle messe » de Notre-Dame³³². La dévotion mariale n'est pas incompatible avec le culte de saint Denis, mais elle tend à le supplanter : dans son traité sur saint Denis, à la fin du XV^e siècle, Louis Le Blanc présente le saint comme un intercesseur auprès de la Vierge, pour assurer « santé et prospérité » à la maison de France³³³. Parfois, saint Denis cède purement et simplement la place à la Vierge. C'est par exemple le cas dans le poème composé par Simone Litta pour célébrer la victoire de Louis XII à Agnadel (1509) : les Milanais se placent sous la protection de saint Ambroise, et les Français sous celle de la Vierge ; le texte

³³¹ «Madame la grant reine Marguerite, mere au roi de France, fit apporter monseigneur Phelippe le fil au roy qui fievre avoit en esperance qu'i fut gueris. Ele le fit couchier apres la tumbre nostre sainte dame sa reverent tante. Il fu gueris si comme il meymes apuys dit devant plusieurs sereurs que ele le gueri et dit que s'en souvien bien. » (éd. Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt. The Life of Isabelle of France and the Letter on Louis IX and Longchamp*, Notre-Dame (Indiana), 2003, p. 78-80).

³³² *Grandes chroniques de France : le règne de Jean II et de Charles V*, t. II, p. 62 : «Si en rendy le dit Toy graces à Dieu et à la Vierge Marie, et celui jour ala à Nostre-Dame de Paris, et fist chanter devant l'ymage de Nostre Dame, à l'entrée du cuer, une belle messe de Nostre Dame ; et l'endemain, ou jour de lundy, ala à Saint-Denys en France, en pelerinage, et fist donner aus ordres de Paris grant foison de florins, jusques au nombre de trois mile florins et de plus. »

³³³ F. Collard, « Ranimer l'oriflamme... », p. 578 : « Je supply et requiers Monseigneur saint Denis qu'il luy plaise estre tousjours intercesseur envers la tresglorieuse Vierge et mere de Dieu pour sa santé et prospérité » (d'après BnF, ms. fr. 5870, fol.61).

s'ouvre sur une supplique envoyée par le peuple de France à la Vierge afin que celle-ci protège le roi, en partance pour l'Italie, et lui accorde la victoire³³⁴.

La concurrence entre la cathédrale et l'abbaye se traduit aussi dans le déroulé des processions générales qui se multiplient sous le règne de Charles VI. C'est à Notre-Dame de Paris que se réunissent les fidèles assemblés pour prier Dieu « pour le salut et prospérité du roy et de ce royaume » en 1421, selon les termes du *Journal* de Clément de Fauquembergue³³⁵. C'est aussi autour de Notre-Dame que s'organise, d'après la *Chronographia regum Francorum*, la procession qui accompagne de ses prières le roi parti combattre les Anglais, en août 1383³³⁶. Saint-Denis n'a donc pas le monopole de l'organisation de ces cérémonies.

Par ailleurs, les guérisons se font la plupart du temps grâce à des reliques plutôt que des prières et des invocations. Si les corps de saint Denis, saint Rustique et saint Eleuthère interviennent dans certains récits, la plupart du temps, ce sont plutôt d'autres reliques qui sauvent le roi ou sa descendance, et plus particulièrement les reliques christiques, qui sont universellement considérées comme les plus efficaces. Cette prééminence transparaît jusque dans l'historiographie dionysienne, car l'abbaye possédait plusieurs de ces reliques. Au début du XIIIe siècle, c'est en effet Saint-Denis et Notre-Dame de Paris qui abritaient les reliques christiques les plus facilement accessibles au roi de France et à sa famille : la première détenait le Saint Clou, un fragment de la Sainte Couronne, et le bras du vieillard Siméon qui avait porté le Christ enfant ; la seconde possédait un important fragment de la Vraie Croix. Si l'on en croit Rigord, ce sont les reliques christiques de Saint-Denis qui sauvèrent l'héritier du trône de la dysenterie en 1191 : il ne fait pas mention des trois martyrs, dont l'intervention est plutôt requise pour la protection du roi en guerre³³⁷.

Pour conclure, les auteurs dionysiens s'appuient sur le statut de saint Denis, « patron particulier » des rois de France, pour présenter l'abbaye de Saint-Denis comme garante de la protection de la personne royale. Un transfert s'opère ainsi entre la personne du saint tutélaire

³³⁴ [Simone Litta], *Œuvre nouvellement translattée de rime italienne en rime françoise contenant l'advenement du tres chrestien roy de France Loys XII de ce nom a Milan et sa triumpante entrée dudit Milan avec grande compaignie de noblesse estant avec luy et de la dolente prinse de Rivolte sur les Vénitiens...*, Lyon, [Noël Abraham], 1509 (BnF, RES-YE-1085), fol. 1v°. Cité par J. Dumont, *Lilia florent...*, p. 359-360.

³³⁵ Clément de Fauquembergue, *Journal...*, t. 2, p. 24. Cf. B. Guinée, « Liturgie et politique »..., p. 29.

³³⁶ *Chronographia regum Francorum 1270-1405*, éd. H. Moranvillé, t. 3, p. 57. Cf. B. Guinée, « Liturgie et politique »..., p. 27.

³³⁷ Rigord, *Gesta...*, chap. 84 (éd. E. Carpentier et al., p. 294-297).

et l'abbaye éponyme. C'est finalement celle-ci qui, elle aussi, joue le rôle de protecteur du roi. Ses reliques christiques sont en effet invoquées pour la bénédiction des rois, en cas de maladie ou de guerre, comme le montrent par exemple certains passages de Rigord³³⁸.

b. Une histoire largement reconstruite

L'histoire de l'établissement, telle qu'elle était racontée aux XIII^e-XV^e siècles, est représentative des glissements qui ont conduit à reconnaître dans Saint-Denis l'abbaye royale par excellence. Certes, cette tradition n'était pas pure invention de la part des historiens dionysiens : elle s'appuyait sur des documents authentiques, témoignant de l'intérêt porté par les souverains à Saint-Denis depuis le haut Moyen Âge, et aussi sur des tombeaux bel et bien présents dans l'abbatiale, que la grande commande de gisants des années 1260 mit à l'honneur dans la croisée du transept. Mais ces preuves indéniables de l'attachement de certains rois à l'abbaye ont été retravaillées par les écrivains dionysiens, pour conforter encore davantage le lien entre leur maison et la monarchie.

Le mythe d'une fondation royale

La façon dont étaient présentés les premiers temps de l'abbaye est à cet égard particulièrement éclairante. Comme nous l'avons vu plus haut, l'historiographie dionysienne a fait de Dagobert le fondateur de l'établissement. Cette légende, instituée par les *Gesta Dagoberti regis* au IX^e siècle, n'a pas été remise en cause par les auteurs médiévaux ultérieurs. Dans notre corpus, les chroniques se font l'écho du texte fondateur, auquel elles sont souvent très fidèles. C'est notamment le cas des *Grandes chroniques de France* achevées à Saint-Denis par Primat vers 1275. Cet ouvrage très diffusé consacre un long développement à la fondation de l'abbaye, directement inspiré des *Gesta Dagoberti regis*. Dagobert, encore dans sa jeunesse, trouve par miracle l'endroit où reposent les corps saints, car un cerf s'est réfugié dans l'oratoire abandonné ; il s'y réfugie pour échapper à la colère de son père, et les martyrs lui apparaissent en songe, l'assurant de leur protection. En retour, une fois devenu roi,

³³⁸ Ainsi, au chapitre 76 Rigord rapporte qu'avant son départ pour la croisade, en 1190, Philippe Auguste se rendit à Saint-Denis pour prier devant les corps saints ; il fut alors béni par le saint clou, la couronne d'épines et le bras de Siméon. (Rigord, *Gesta Philippi regis...*, éd. E. Carpentier et al., p. 274-275).

Dagobert fait construire une superbe église dans laquelle sont solennellement transférées les reliques, en 530 :

[Le roi Dagobert] « vint au lieu où li cor saint gisoient ; la terre fist ovrir et hoer parfont, tant que il trouva les sarcouz et les lettres desus escrites qui devoient les nons de ceus qui dedens gisoient. En grant devocion les fist hors traire, et les translata en un autre lieu de cele maisme rue, où li gisent encore, en l'an de l'Incarnation DC XXX, en la x kalende de may. Riches chasses leur fist faire, aornées d'or fin et de fines pierres precieuses ; l'église fist fonder si noblement com il pot plus, et ja soit ce que il l'eust par dedenz aornée de merveilleuse biauté, ce ne li soffist pas encore, ainz covri l'église par defors de tres fin argent seur cele partie droitement qui covroit les tabernacles des cors sainz. »³³⁹

Primat évoque aussi le décor intérieur de l'église : Dagobert se soucie du luminaire, pour lequel il offre cent livres de rente, il fait faire un tronc en argent, le « gazophile »³⁴⁰, il pare l'église de riches tentures et il commande à saint Eloi, « qui en ce tens estoit li plus soutius orfevres que nus seust ou roiaume de France », la grande croix du maître-autel ; celle-ci, nous dit l'auteur, soulève toujours l'émerveillement, d'autant plus que la technique s'en est perdue³⁴¹. De fait, le fragment de cette croix qui a été conservé comme témoin à la Révolution est un superbe morceau d'orfèvrerie mérovingienne, avec ses grenats et ses verres colorés sertis dans des cloisons d'or³⁴².

La sollicitude de Dagobert à l'égard de Saint-Denis se traduit également par de nombreuses donations, énumérées à loisir par les *Grandes chroniques de France* ; le texte vire presque à l'inventaire des archives de l'abbaye, en citant les multiples diplômes de Dagobert qui y sont conservés, attestant du rattachement de nombreux villages au domaine dionysien. Primat relate également que ce même roi Dagobert, ayant rasé la ville de Poitiers, fit apporter

³³⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. 2, p. 130-131.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 132 : « Après , fist faire un vaissel d'argent qui est apelez gazophiles et le fist asseoir en costé le maistre autel de l'église, pour mettre enz les offerendes qui laienz seroient offertes ».

³⁴¹ *Ibid.*, p. 133-134 : « Après commanda à monseigneur saint Eloy, qui en ce tens estoit li plus soutius orfevres que nus seust ou roiaume de France, que il forjast une grant croiz d'or pour mettre darriers le maistre autel de l'église, la plus riche et la plus soutile que il porroit porpenser. Et li sains hons la fist tele, à l'aide de Dieu et de sa saintée, de pur or et de très fines pierres precieuses, que l'ovre fait merveillier ceus qui la voient, pour l'engin et la soutileté dou saint home qui la forja, car li meilleur et li plus engineus orfevre qui ores soient tesmoignent que à paines troveroit on nului, tant fust bons maistres qui autel ovre seust faire, pour ce maesmement que li us et la maniere de tele ovre est mise en oubli. Lors vout et establi que l'église fust aornée et parée par dedenz de pailles et de très riches dras de soie à margarites et à autres pierres precieuses, et que il fussent atachié as paroiz, as colones et as ars es festes aneus et es autres sollempnitez. Tant avoit grant amor et grant devocion vers ses patrons et ses deffendeors, que il voloit que leur eglise sormontast sanz compareson toutes autres eglises en richeces et en aornemenz, et que ele resplendisist de toute biauté et de toute noblece. Si n'est mie legiere chose à raconter les granz rentes et les granz possessions que il dona a l'église, come en chastiaus, en bois et en viles, pour ce que il voloit que li nons et la loenge Nostre Seigneur fust toz jor mais celebrée par ceus qui en l'église serviroient. »

³⁴² Ce fragment est conservé au Cabinet des Médailles de la BnF (Inv.56.324). Une représentation de l'ensemble de la croix de saint Éloi a été peinte vers 1500 par le Maître de saint Gilles dans le tableau de la *Messe de saint Gilles*. Sur cette croix, voir le catalogue d'exposition *Le trésor de Saint-Denis*, Paris, RMN, 1991, p. 56-59 et 42-43.

à Saint-Denis les dépouilles de l'église Saint-Hilaire, à savoir les reliques du saint, les portes de cuivre de l'édifice, ses fonts baptismaux en porphyre et son lutrin en cuivre, « œuvre de saint Eloi »³⁴³. Enfin, Dagobert aurait aussi concédé à Saint-Denis la tenue d'une foire annuelle, juste après la fête du saint³⁴⁴.

Le chroniqueur nous montre saint Denis assurant, en récompense, la paix du royaume :

« Tant ot li rois Dagoberz pené et travaillié par son sens et par armes, que il ot, à l'aide Nostre Seigneur et dou glorieus martyr saint Denis, tout son roiaume mis en pais et toutes les estranges nations, qui à lui marchissoient, mises souz pié. »³⁴⁵

Et il reprend également le récit des *Gesta Dagoberti* selon lequel l'âme de Dagobert aurait été sauvée par les saints Denis, Maurice et Martin³⁴⁶.

Les *Grandes chroniques de France*, de par leur audience, ont contribué à diffuser l'image d'un lien étroit entre Dagobert et Saint-Denis. Celle-ci était aussi affirmée par les *Vies* du saint, qui se concluent toujours par la fondation de l'abbaye, attribuée au roi Dagobert à la suite du miracle du cerf. La combinaison de la *Vita d'Hilduin* et des *Gesta Dagoberti regis* est instituée par la *Vita et actus* dans les années 1230 et reprise par tous les textes qui en dérivent, à commencer par la version française (1248).

Cette tradition se traduit aussi dans l'illustration, et c'est là un autre vecteur de l'enracinement de la légende dans les esprits. En effet, les *Grandes chroniques de France* comme les *Vies de saint Denis* ont donné lieu à de très nombreux manuscrits enluminés, et ceux-ci réservent toujours une place de choix au roi Dagobert. Dans les cycles hagiographiques, plusieurs miniatures sont généralement consacrées à ce thème. Le prototype déjà évoqué plus haut est celui du ms. NAF 1098 de la BnF (1248), qui comporte toute une

³⁴³ *Ibid.*, p. 140-142 : « Entre les autres choses que il prenoit et toloit aus eglises de France pour occasion de l'église Saint Denis noblement aorner et enrichir (car ce fut toz jors s'estude et s'entencion), prist-il unes portes de coivre moult beles et moult riches en l'église Saint Hylaire de Poitiers, si les fist mettre en mer et amener par le flueve de Saine jusques à Saint Denis ; mais tandis com il les amenoient par la mer, l'une cola dedenz, ne ainques puis ne fu veue. La raison pour quoi il depoilla ensi l'église de monseigneur saint Hylaire, si fu pour ce que li cuens, qui lors estoit, et li citaien de la vile se rebelerent contre lui, et li rois mut contre iaus à granz oz et destruisit toute la contrée par feu et par occision, car ciaux qui se defendoient occioit-on, les autres metoit-on en prison. » Dagobert fait raser la ville. « Quant li rois ot ce fait, il entra en l'église Saint Hylaire, le cors saint prist par grant devotion, uns fonz de marbre porphyre, une aigle de coivre, de l'ovre saint Eloy, et fist tout apporter en l'église de Saint Denys, en laquele li cors saint repose encores honorablement et glorieusement en la loenge de celui qui regne et regnera sanz fin. »

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 159 : « En ce point dona-il ausi une foire qui siet chascun an après la feste saint Denis entor l'église, aus moines qui laienz servent Nostre Seigneur, et tout le tonlieu, et quanque li rois i pooit avoir d'autres costumes dedenz la cité de Paris et aus autres viles d'entor, en tel franchise que cil de Paris ne povent vendre nule marcheandise que l'on vende à la foire tant com ele dure, ne autres viles d'entor, en quelque joustise que ce fust. Tout ce dona-il entierement, sanz nule exception, pour le remede de s'ame ; si conferma le don par chartre bien parlant confermée de son seel. »

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 165.

³⁴⁶ *Ibid.*, p. 182-183.

série d'enluminures relatives au roi : on y voit notamment le miracle du cerf à l'abri dans l'oratoire des saints, le transfert des corps des martyrs ordonné par Dagobert et enfin, la consécration de l'église par le Christ en personne, sous les yeux du lépreux (**Planche 102 b-d**). Cet ensemble se clôt sur l'intervention de saint Denis en faveur de l'âme du roi.

Il en va de même dans l'illustration des *Grandes chroniques de France*, qui développe souvent sur plusieurs miniatures les différents épisodes de la légende.

L'ampleur ainsi donnée à l'invention des corps saints par Dagobert et à la construction de Saint-Denis, aussi bien par l'image que par les textes, s'est donc faite sous le règne de Saint Louis, à l'initiative de l'abbaye. A la même époque, la mémoire de Dagobert était également mise en relief par un tombeau monumental, près du maître-autel, sur lequel étaient sculptées les principales scènes des *Gesta Dagoberti*. Certes, les moines du XIII^e siècle n'ont pas innové dans la conservation de la « *memoria* » de leur (prétendu) fondateur, mais ils ont œuvré à la conforter et à la diffuser.

Le succès de cette entreprise est indéniable : jusqu'à la fin du Moyen Âge, et même au-delà, Dagobert a toujours été considéré comme le fondateur de Saint-Denis, y compris par des historiens non dionysiens comme Robert Gaguin. Si celui-ci se montre critique à l'égard de certains mythes entretenus par l'abbaye, comme nous l'avons vu à propos de l'oriflamme, il n'en suit pas moins le témoignage des *Grandes chroniques de France* en ce qui concerne le règne de Dagobert³⁴⁷. Certains auteurs, malgré tout, semblent alors prendre leurs distances avec la légende. C'est ainsi que Claude de Seyssel se montre fort prudent dans sa brève évocation de Dagobert, dont il donne une image assez négative dans ses *Louanges du roi Louis XII*, en 1508 : cruel, lubrique et pilleur, Dagobert n'est pas ici présenté comme le fondateur de Saint-Denis mais seulement comme son bienfaiteur³⁴⁸.

Mais cet infléchissement tardif de l'image de Dagobert demeure très minoritaire dans notre corpus, qui reste, pour l'essentiel, très fidèle à la tradition initiée au IX^e siècle. La fondation de l'abbaye de Saint-Denis par Dagobert est une évidence pour les auteurs de la fin du Moyen Âge, qui y font régulièrement allusion. On en trouve par exemple l'écho dans les

³⁴⁷ Robert Gaguin, *Compendium...*, livre III, fol. XXVI v^o.

³⁴⁸ Claude de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom...*, p. 117-118 : « Et au regard dudit Dagobert, combien qu'il feist de grans dons à l'eglise de Sainct denis en France, par le moyen desquelz l'on croit qu'il merita obtenir remission de ses pechez, toutefois il fist occire sans aucune recongnissance de cause Brenulphe, oncle d'Aulbert son frere. Et au surplus repudia Geltrude sa femme sans congé de l'Eglise, et après mena vie très dissolue et lubrique. Aussi fist il mourir son maistre d'escole, et confisqua ses biens, sicomme fist Nero à Seneque son maistre. Et au surplus pilla et fourragea Poitiers et aultres plusieurs villes de son royaume, dont en partie il enrichit ladictte eglise de Sainct Denis. »

chansons de geste tardives, comme *Octavien* (fin du XIII^e siècle)³⁴⁹ ou *Dieudonné de Hongrie* (seconde moitié du XIV^e siècle)³⁵⁰.

L'exaltation de Dagobert contraste avec la façon dont l'abbaye présente le règne de son fils Clovis II. Ce dernier combla pourtant lui aussi Saint-Denis de ses bienfaits : comme son père, il s'y fit inhumer, ce qui confortait l'établissement dans sa fonction de nécropole royale ; de plus, il lui accorda un privilège d'exemption qui lui permettait d'échapper à la tutelle épiscopale ; enfin, il réforma l'abbaye, avec sa femme Bathilde. Or, ce souverain est présenté de façon très mitigée par les *Grandes chroniques de France* : l'exemption est évidemment mise à l'honneur, mais on retient surtout de Clovis II qu'il ordonna de découvrir l'église abbatiale pour remédier à une famine³⁵¹, et qu'il osa même prélever un os de saint Denis, ce qui lui valut de sombrer dans la folie³⁵².

Même dépréciation dans l'iconographie : contrairement à Dagobert, Clovis II est rarement mis en scène dans les illustrations, et lorsqu'il est représenté, c'est plutôt à propos de son acte sacrilège : ainsi dans le manuscrit des *Grandes chroniques de France* exécuté dans les années 1330-1340 pour Jean de Normandie (futur Jean II le Bon)³⁵³. L'exemplaire de *l'Histoire des comtes de Dammartin* enluminé dans les années 1520 à l'intention de Jean de Chabannes représente, pour sa part, Clovis II (« le roi Louis ») ordonnant de découvrir le toit de l'abbatiale pour nourrir les pauvres et les pèlerins. A l'inverse, on voit dans les *Grandes chroniques de France* peintes par Fouquet une scène plus favorable aux intérêts de Saint-Denis : le privilège d'exemption est délivré dans le sanctuaire de l'abbatiale, dont l'artiste a montré l'élévation à trois niveaux et le retable du maître-autel.

En somme, Clovis II, sans être totalement oublié de la tradition historiographique, n'y tient qu'une place assez modeste et plutôt négative. Ce traitement est probablement lié à la volonté de promouvoir la figure de son père, choisi comme fondateur par l'abbaye.

³⁴⁹ *Octavien...*, p. 1, vers 19-20 :

« Dagobers dont m'oies conter
Fist Sain Denis faire fonder. »

³⁵⁰ *Dieudonné de Hongrie*, vers 14930-14931.

³⁵¹ Primat, *Grandes chroniques de France*, t. 2, p. 188-189 : « Ou quart an de son regne, fu en France merveilleuse famine. Par le conseil d'aucuns commanda que l'eglise Saint Denise fust descouverte endroit les fiertres, que ses peres li nobles rois Dagoberz avoit fet covrir par defors d'argent pur, par grant devotion, et comanda que il fust departiz aus povres et aus pelerins. Ce commandement fist à l'abbé Aigulphe qui, en ce tens, gouvernoit l'abbaïe, et li en chercha que il le feist selonc Dieu, au plus loiaument que il porroit. »

³⁵² Primat, *Grandes chroniques de France*, t. 2, p. 193.

³⁵³ Londres, BL, 16 G VI, fol. 112 v°. Autre exemple : Paris, BnF, ms. fr. 2616 (*Grandes Chroniques de France*), fol. 81, vers 1400-1410.

La manière dont Saint-Denis racontait elle-même ses origines est donc le produit d'une profonde réinterprétation de l'histoire : à son passé de basilique funéraire des premiers temps chrétiens, Saint-Denis a substitué le mythe d'une fondation royale, et a délibérément promu la mémoire de Dagobert aux dépens de celle de son fils. Nous allons maintenant montrer que cette entreprise de réécriture a aussi touché l'époque carolingienne, que Saint-Denis pouvait à bon droit reconnaître comme un moment de splendeur, mais qu'elle soumit aux mêmes modifications pour se rattacher en priorité à une autre grande figure de la monarchie française : Charlemagne.

Charlemagne, second bienfaiteur de l'abbaye

Au VIII^e siècle, Saint-Denis fut de nouveau à l'honneur puisque Charles Martel, maire du palais, choisit de s'y faire inhumer en 741, et que son fils Pépin le Bref y fut sacré roi pour la seconde fois par le pape Etienne II, en visite à l'abbaye au cours de l'hiver 754-755³⁵⁴. L'église fut d'ailleurs reconstruite sous la direction de l'abbé Fulrad, et dédiée le 24 février 775 en présence de Charlemagne. La reine Bertrade, veuve de Pépin, contribua à l'exécution des trois châsses d'argent qui renfermaient les reliques des saints martyrs ; elle fut à son tour enterrée à Saint-Denis, auprès de Pépin, en 783. Les fouilles ont montré que la nouvelle basilique comportait un massif occidental de plan rectangulaire, au centre duquel se trouvait la tombe royale. Charles le Chauve, qui fut abbé laïc de Saint-Denis, choisit à son tour d'y reposer, peut-être dans la baignoire antique en porphyre (aujourd'hui au Louvre) qui passa ensuite pour la cuve baptismale de Clovis. Il joua un rôle important dans l'essor de l'abbaye, qu'il pourvut d'une enceinte en 869, et à laquelle il offrit de remarquables objets précieux, tels que la « coupe des Ptolémée », le devant d'or du maître-autel et l'« Écrin de Charlemagne »³⁵⁵. Les VIII^e et IX^e siècles constituent donc une période faste pour l'abbaye, et nous avons vu plus haut l'incidence de ce contexte favorable sur la production hagiographique et historiographique de l'établissement.

Comment voyait-on ce passé carolingien, quelque quatre à cinq siècles plus tard ? L'atelier historiographique dionysien en a fait à juste titre un des grands moments de

³⁵⁴ En souvenir de cet événement, Pépin offrit à Saint-Denis deux statues d'or représentant saint Pierre et saint Paul, sur des colonnes de porphyre, seules à vous être parvenues ; elles sont aujourd'hui conservées au musée du Louvre.

³⁵⁵ Sur l'abbaye à l'époque carolingienne, voir E.A.R. Brown, *Saint-Denis, la basilique...*, p. 54-56 ; J.-M. Leniaud et Ph. Plagnieux, *La basilique Saint-Denis...*, p. 27-35.

l'abbaye, mais non sans tordre l'histoire ; et c'est sa version des faits qui a été presque unanimement adopté par les écrivains du Moyen Âge.

Saint-Denis s'est en effet approprié le personnage de Charlemagne par le biais d'une autre forgerie littéraire, plus tardive cependant que celle qui lui avait permis de reconnaître en Dagobert son fondateur. Vers 1140, un auteur anonyme (probablement issu de l'abbaye elle-même) usurpa l'identité de l'archevêque Turpin, compagnon de Roland et d'Olivier sur le champ de bataille de Roncevaux, et prétendit faire, en témoin oculaire, le récit de ces hauts faits dans l'*Historia Karoli Magni et Rothlandi*, plus connue aujourd'hui sous le nom de *Chronique du Pseudo-Turpin*. Cet ouvrage connut un grand succès, et fit l'objet de nombreuses adaptations en langue vulgaire à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle³⁵⁶.

Parmi les légendes accréditées par le Pseudo-Turpin figure en particulier le don de la France à saint Denis. Charlemagne, revenu d'Espagne, aurait rassemblé ses évêques et ses barons à Saint-Denis et, pour remercier le saint de l'aide qu'il lui avait apportée dans sa lutte contre les Sarrasins, « *omnem Franciam ecclesiae eius in praedio dedit, sicut beatus Paulus apostolus et Clemens papa beato Dyonisio in apostolatu antea praebuerat.* »³⁵⁷ En signe de cette inféodation, chaque chef de maison était astreint à payer un tribut annuel de quatre deniers (*nummi*), destiné à édifier l'église. La nuit, saint Denis apparut en songe à Charlemagne pour l'assurer du salut de tous ceux qui s'acquitteraient de cette contribution. Les généreux donateurs furent appelés « Francs de Saint-Denis », car le roi les exemptait de toute servitude. Depuis ce temps, conclut l'auteur, la Gaule est appelée « France », c'est-à-dire qu'elle est franche de toute servitude à l'égard des autres peuples (*id est, ab omni servitute aliarum gentium libera*).

Cet épisode, qui pour R.N. Walpole atteste l'origine dionysienne de l'auteur, constitue indéniablement un outil au service du prestige de l'abbaye. Celle-ci se voit placée sur le même rang que Saint-Jacques de Compostelle qui, selon le Pseudo-Turpin, aurait pour sa part reçu autorité sur la Galice et sur toute l'Espagne, avec le même tribut de quatre *nummi*³⁵⁸. À l'appui de ses prétentions, Saint-Denis pouvait en outre produire un faux diplôme attribué à Charlemagne, conservé dans les archives de l'abbaye³⁵⁹.

³⁵⁶ Gillette Tyl-Labory, « Chronique du Pseudo-Turpin », *Dictionnaire des lettres françaises. Le Moyen Âge...*, p. 292-295.

³⁵⁷ Pseudo-Turpin, *Historia Karoli Magni et Rothlandi...*, p. 218.

³⁵⁸ *Ibid.*, chap. XIX.

³⁵⁹ Mühlbacher, *Kaiserurkunden*, I, 429, n° 286. Voir aussi dom Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis...*, p. 725.

Cette légende se retrouve dans de très nombreux textes de notre corpus, car la *Chronique du Pseudo-Turpin* a joui d'une grande réputation au Moyen Âge : on en recense quelque 130 manuscrits, et au moins six traductions françaises, composées à partir du XIII^e siècle. Toutes reprennent la légende du don de la France à saint Denis, matérialisé par l'impôt des quatre deniers. Les termes dans lesquels cet événement est rapporté varient toutefois selon les versions. Dans la traduction anglo-normande de William de Briane, au début du XIII^e siècle³⁶⁰, Charlemagne donne la France à saint Denis « en douare »³⁶¹ ; dans la traduction française insérée dans la vaste compilation sur l'histoire de France du manuscrit Regina 624 de la Bibliothèque Vaticane, entreprise à partir de 1210 et terminée entre 1229 et 1237³⁶², l'empereur « mist toute France sors la seignorie seint Denise autresi comme seins Polz et seins Climans avoient fait a seint Denise a son vivant. »³⁶³

Ce mythe, qui s'articulait sur la fonction de « *patronus regni* » de saint Denis, a donc connu une grande diffusion et explique les prétentions de l'abbaye à exercer la régence en cas d'absence du roi, comme ce fut le cas sous Louis VII et sous Saint Louis³⁶⁴. Bien qu'au XV^e siècle, Saint-Denis ne joue plus un rôle aussi important dans le gouvernement du royaume, on conserve encore le souvenir de la légende, comme le montre par exemple ce passage de David Aubert :

« Charlemaine donna lors toute la France a monseigneur saint Denis, ainsi comme il donna en Espagne toute Galice à Compostelle. »³⁶⁵

Par ailleurs, les plus précieuses reliques de l'abbaye étaient censées avoir été ramenées d'Orient par Charlemagne. Selon les versions, elles auraient été offertes à Saint-Denis soit par Charlemagne lui-même, soit par son petit-fils, Charles le Chauve³⁶⁶.

Comme pour les Mérovingiens, l'exaltation d'une figure-phare s'est accompagnée d'un certain voile porté sur les autres membres de la dynastie, dont l'importance dans

³⁶⁰ Cette traduction en anglo-normand est antérieure à la mort de son dédicataire Warin fitz Gerold, en 1218, et postérieure à son mariage avec Alice de Curcy (octobre 1197), à qui l'ouvrage est également dédié. Elle a peut-être été exécutée entre 1214 et 1216. Cf. l'introduction de l'éditeur Ian Short, p. 2-3.

³⁶¹ Charlemagne, après Roncevaux, « (...) assembla un councyle de ecwekes, barouns e princes a moun seynour Seynt Dynys e rendy graces a Deux e a ly ky force ly avoyt doné de veyndre les Saracyns, et dona tote Fraunce a moun seygeour Seynt Dynys e douare. (...) E si estably ke checun homme ke tenist mesuage ly rendist quatre deneres checouan aan a refere la eglise, e meyntynt ceus ke volenteres les donerent. » (William de Briane, *The Pseudo-Turpin Chronicle...*, p. 68-69).

³⁶² P. Botineau, « L'histoire de France en français, de Charlemagne à Philippe Auguste. La compilation du ms. 624 du fonds de la reine à la Bibliothèque Vaticane »..., p. 86-89.

³⁶³ *La Traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624...*, p. 118-119.

³⁶⁴ Voir plus haut.

³⁶⁵ *Ibid.*

³⁶⁶ Voir plus bas.

l'histoire de l'abbaye a pu être par contrecoup minorée. La mémoire des autres bienfaiteurs carolingiens de Saint-Denis n'a pas été totalement occultée, mais le prestige de Charlemagne a un peu pris le pas sur les autres épisodes, pourtant plus fondés sur le plan historique. Cependant, comme cette époque a alimenté de très nombreuses œuvres littéraires, on y retrouve de nombreuses informations sur Saint-Denis.

Le souvenir de l'inhumation de Charles Martel³⁶⁷ et du sacre de Pépin le Bref est ainsi présent, notamment dans la chanson de geste. Dans *Garin le Loherenc*, Charles Martel, blessé par les Sarrasins devant Troyes, est ramené à Paris par le duc Hervis ; après huit jours d'agonie, il meurt et on l'enterre à Saint-Denis, devant le maître-autel³⁶⁸. Hervis fait ensuite couronner Pépin, malgré l'opposition de certains barons ; un autre passage de la chanson indique que Saint-Denis est également le cadre de cette cérémonie³⁶⁹. Ces indications ont été partiellement reprises dans les versions dérimées qui ont continué à assurer le succès de *Garin le Lorrain* au XV^e siècle. La mise en prose anonyme conservée dans le manuscrit 3346 de l'Arsenal, probablement composée dans l'Ouest de la France, relève ainsi que Charles fut enterré à Saint-Denis, sans mentionner toutefois le couronnement de son fils Pépin en ce lieu³⁷⁰. David Aubert, pour sa part, « modernise » le récit en rapprochant le couronnement à Saint-Denis du rituel de joyeuse entrée dans la capitale, après le sacre à Reims :

« Ce fait, il fut ramené a Paris et a Saint-Denis receu comme roy de France et empereur des Rommains et des Alemans. »³⁷¹

Les mises en prose du XV^e siècle éludent ainsi un fait historique que citent au contraire les *Grandes chroniques de France*, mais sans s'y attarder : le second sacre de Pépin le Bref, qui a en effet eu Saint-Denis pour cadre. On aurait pu s'attendre à voir l'événement magnifié par Primat, mais celui-ci ne lui consacre que quelques lignes³⁷².

³⁶⁷ Ce souvenir fut par ailleurs revivifié au sein de l'abbaye par le monument funéraire qui fut exécuté dans les années 1260, dans le cadre de la commande dite « de Saint Louis », présentée plus loin.

³⁶⁸ *Garin le Loherenc...*, t. I, vers 718-720, p.85 :

« Mort l'en porterent au mostier saint Denis ;
devant l'autel ont le roi enfoï,
ce dit la bible, devant le crucefiz. »

³⁶⁹ *Garin le Loherenc...*, t. III, p. 566.

³⁷⁰ *La mise en prose de la « Geste des Loherains »...*, p. 3. Cette mise en prose résume du reste considérablement le début de la chanson.

³⁷¹ David Aubert, *Guerin le Loherain...*, chapitre 4, p. 70.

³⁷² Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. II, p. 245 : « Li rois Pepins se consenti totes voies à la requeste l'apostoile, et reçuit lui et l'eglise en sa garde et en sa defense, et li pape l'enoint et sacra à la roial dignité, lui et ses II fiulz, Kalle et Kallemaine, en l'eglise de Saint Denis de France, et les conferma en tel maniere que il et tote lor lignie tenissent la dignité du roiaume toz jors mais par heritage, et escomenia de l'auctorité saint Pere toz ceus qui encontre seroient, ne qui force i feroient. »

En revanche, pleine justice est rendue à Charles le Chauve. Ce souverain, qui fut abbé laïc de Saint-Denis, est reconnu par l'historiographie dionysienne comme un grand bienfaiteur de l'établissement : Primat consacre un chapitre entier à ses donations, où Saint-Corneille de Compiègne est aussi mentionné mais où Saint-Denis se taille la part du lion³⁷³. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une forgerie : les sources confirment les bienfaits de Charles le Chauve en faveur de l'abbaye où il choisit de se faire inhumer. Parmi ses donations figurait un magnifique devant d'autel en or repoussé, fondu en 1793 mais représenté très finement par le Maître de saint Gilles vers 1500³⁷⁴ (**Planche 139b**).

Pour conclure, la façon dont les moines de Saint-Denis ont raconté l'histoire de leur établissement est particulièrement significative. Ils se sont appuyés sur un matériau véridique, constitué de donations effectuées en faveur de Saint-Denis par plusieurs souverains mérovingiens et carolingiens, parfois assorties de vœux de sépulture. Mais cette base historiquement fiable a été considérablement transformée par leurs soins. C'est ainsi que Dagobert est devenu le fondateur de l'abbaye, alors qu'il n'en a été que le bienfaiteur ; et que Charlemagne aurait prétendument donné à Saint-Denis une sorte de tutelle sur l'ensemble de la France. À l'inverse, un roi comme Clovis II se voit plutôt dénigré par l'historiographie dionysienne, sans doute pour mieux promouvoir l'image de son père Dagobert. À l'arrivée, les traditions colportées par les auteurs médiévaux sur le passé de Saint-Denis sont très éloignées de la réalité historique. Elles forment une sorte de « vulgate » répandue bien au-delà des murs de l'abbaye, puisqu'on en trouve le reflet dans la chanson de geste, y compris dans les chansons tardives, au XIV^e siècle, et dans les mises en prose du XV^e siècle.

Les mythes historiques générés par l'abbaye ont donc connu une diffusion et une durée de vie remarquables. Ils ont contribué à resserrer les liens entre Saint-Denis et la monarchie, puisque l'abbaye a préféré promouvoir la légende d'une fondation royale tardive à celle de la continuité d'une basilique érigée sur la tombe des martyrs et construite par sainte Geneviève. Ce choix, assez surprenant lorsqu'on y réfléchit, a été fait par Hilduin au IX^e siècle et n'a jamais été remis en cause par ses successeurs. Il s'intègre dans une politique générale d'association à la monarchie, dont l'élaboration d'un statut de nécropole royale constitue une autre facette.

³⁷³ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. IV, p. 254-259.

³⁷⁴ Sur les objets précieux offerts par Charles le Chauve à Saint-Denis, voir J.-M. Leniaud et Ph. Plagnieux, *La basilique Saint-Denis...*, p. 30-35.

c. « Cimetiere aus rois »

Notre corpus de textes met souvent en avant le statut de nécropole royale reconnu à Saint-Denis, le « cimetiere aus rois » selon l'expression des *Grandes Chroniques de France*³⁷⁵. Ce n'est toutefois qu'à partir du XI^e siècle que Saint-Denis devint véritablement « la » nécropole royale, comme Spire put l'être pour les empereurs saliens³⁷⁶ ou Monreale pour les rois normands de Sicile. Le choix d'enterrer au même endroit tous les rois de France n'avait d'ailleurs rien d'évident : en Angleterre, il n'existe pas de nécropole royale avant le XIII^e siècle ; même si plusieurs tombeaux sont réunis à Fontevraud, (Henri II, Aliénor d'Aquitaine et deux de leurs enfants, Richard et Jeanne) cette abbaye ne semble pas avoir été considérée comme un mausolée dynastique par Henri II lorsqu'il choisit de s'y faire enterrer.

Du reste, la prérogative de Saint-Denis était encore fragile au XII^e siècle, puisque deux souverains choisirent un autre site : Philippe I^{er} se fit inhumer à Saint-Benoît-sur-Loire et Louis VII à Barbeau, une abbaye cistercienne qu'il avait fondée sur la Seine, non loin de Melun. Mais à partir du règne de Philippe Auguste, tous les rois de France, à l'exception de Louis XI, devaient rester fidèles à la nécropole dionysienne. Le réaménagement des tombeaux royaux en 1259-1263, à la suite de la reconstruction du transept, manifesta de façon éclatante cette fonction funéraire.

Notre corpus peut être, à certains égards, considéré comme l'un des moyens utilisés par l'abbaye pour mettre en avant cette fonction funéraire qui l'attachait de façon privilégiée aux rois de France.

Une tradition ancienne, mais partagée avec bien d'autres sanctuaires

Comme nous venons de le voir, ce rôle funéraire puisait ses racines dans les temps anciens, puisque l'abbaye abritait notamment les dépouilles charnelles de Dagobert et de Charles le Chauve. L'historiographie dionysienne ne se priva pas de mettre ces glorieux tombeaux en relief : Primat, dans les *Grandes chroniques de France*, note scrupuleusement les noms de tous les souverains enterrés à Saint-Denis, ainsi que ceux de leurs parents. En

³⁷⁵ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, p. 35 (à propos de la sépulture de Robert le Pieux). On trouve aussi l'expression, dans le même ouvrage : « l'église de Saint Denis en France, qui est sepouture des rois » (*ibid.*, t. VI, p. 371, à propos des funérailles de Philippe Auguste). Sur les tombeaux royaux à Saint-Denis, voir : E. Leistenschneider, *Die französische Königgrablege Saint-Denis...*; A. Erlande-Brandenburg, *Le Roi est mort...*

³⁷⁶ Spire fut fondé par Konrad II qui s'y fit enterrer en 1039.

outré, il n'hésite pas à renforcer légèrement le trait, pour souligner la volonté manifestée par ces rois de se faire enterrer en ces lieux. Pour Dagobert, par exemple, le choix de Saint-Denis comme lieu d'inhumation paraît être en réalité plutôt conjoncturel : tombé malade à Épinay, il fut transporté par ses proches dans l'abbaye, où il mourut le 19 janvier 638. Selon son testament, rédigé en 636, il souhaitait être enterré dans l'église Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés), comme ses prédécesseurs immédiats. Sa prétendue volonté d'être inhumé à Saint-Denis n'apparaît que dans des actes faux et dans les œuvres historiques élaborées au sein de l'abbaye, telles que les *Gesta Dagoberti regis*. Primat s'est bien entendu fait l'écho de cette tradition dionysienne. Il connaissait le testament de Dagobert, conservé selon ses propres dires dans les archives de l'abbaye, mais il le contourna par le biais d'un discours fictif attribué au roi mourant, selon lequel il souhaitait être enterré auprès des saints martyrs³⁷⁷.

En ce qui concerne Charles le Chauve, selon Primat, l'empereur défunt vint même réclamer *post mortem* qu'on le transférât dans l'abbaye qu'il avait élue pour sépulture ; aux dires des *Grandes chroniques de France*, son corps avait en effet été dans un premier temps enterré à Verceil, mais le souverain apparut la nuit à un moine qui gardait le chœur de Saint-Denis pour lui manifester sa volonté de rejoindre l'abbaye³⁷⁸. Afin d'intégrer le récit de cette vision à son histoire du règne de Charles le Chauve, Primat s'est ici éloigné de sa source principale, les *Annales de Saint-Bertin*, au profit de l'épisode rapporté par le ms. lat. 12710, une compilation historique élaborée à Saint-Denis au XII^e siècle³⁷⁹. Il est d'ailleurs assez amusant de confronter, à ce sujet, la version de Primat à une autre chronique du XIII^e siècle : Richer de Senones évoque également le tombeau de Charles le Chauve – qu'il dit avoir vu de ses yeux dans l'abbaye – mais selon lui, les moines auraient ouvert le sarcophage au moment de la mort de Philippe Auguste et y auraient trouvé des morceaux de charbons noircis, indice d'une probable damnation...³⁸⁰

Pour prestigieux que fussent ces deux monarques, auxquels s'ajoutaient quelques autres rois ou reines moins célèbres, Saint-Denis n'avait cependant encore aucune prétention

³⁷⁷ Ayant énuméré ses ultimes donations à Saint-Denis, Dagobert conclut : « ... et pour ce, octroi-je et doin quitement les devant dites viles au glorieus martyr saint Denis, mon patron et mon maistre, pour soustenir les menistres de l'eglise en laquele il gist corporeument, il et si compaignon, et je meismes i desir à estre ensepouturez »... (Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. II, p. 178).

³⁷⁸ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. IV, p. 245-247. Selon ce texte, le témoignage du moine de Saint-Denis est corroboré par celui d'un clerc de Saint-Quentin, qui bénéficia de la même vision.

³⁷⁹ J. Lair, « Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis »...

³⁸⁰ Richer de Senones, *Gesta (MGH SS, vol. XXV, éd. G. Waitz, Hanovre, 1880, p. 249-348) livre III, chap. 17, p. 296. Il semble que Richer ait reporté sur Charles le Chauve un épisode généralement rapporté à Charles Martel, que l'on pensait avoir été damné pour s'être emparé des biens de l'Église.*

d'exclusivité en la matière : bien d'autres établissements pouvaient se targuer d'abriter les corps d'autres souverains mérovingiens et carolingiens, à commencer bien sûr par Aix-la-Chapelle pour Charlemagne. Plus près de Saint-Denis, d'autres concurrents redoutables avaient attiré à eux des inhumations prestigieuses. A Paris et dans ses faubourgs, Sainte-Geneviève abritait les tombeaux de Clovis et de Clotilde³⁸¹, Saint-Germain-des-Prés ceux de Childebert, de Frédégonde, de Childéric II et de sa femme Bilihilde³⁸². A Compiègne, résidence très prisée des souverains carolingiens, l'abbaye de Saint-Corneille avait été choisie comme nécropole par Louis II (mort en 879), Louis V (mort en 987) et l'on y voyait également le tombeau de Hugues, fils de Robert le Pieux (mort en 1025). Et bien d'autres établissements abritaient les sépultures de rois mérovingiens ou carolingiens et de leur famille : Saint-Remi de Reims, Saint-Médard de Soissons, Notre-Dame de Chelles, Sainte-Radegonde de Poitiers, Saint-Martin d'Autun, etc.

Malgré le temps écoulé, la mémoire de ces illustres sépultures était toujours bien vivante dans les trois derniers siècles du Moyen Âge. Elle était d'ailleurs entretenue par la commande de monuments funéraires, dès le XII^e siècle à Saint-Germain-des-Prés³⁸³ et Saint-Remi de Reims, dans les années 1240 (?) à Saint-Médard de Soissons³⁸⁴, dans les années 1260 à Saint-Corneille de Compiègne (comme à Saint-Denis), etc. Le souvenir de ces sépultures n'a été gommé qu'à la Révolution : plusieurs d'entre elles ont alors été détruites, d'autres ont fini par être regroupées dans la basilique de Saint-Denis, dont la vocation de nécropole royale a ainsi été renforcée. Mais au Moyen Âge, on connaissait fort bien l'existence des tombes royales hors de Saint-Denis. Les chroniqueurs dionysiens eux-mêmes ont contribué à en perpétuer la mémoire : Primat, dans les *Grandes chroniques de France*, indique régulièrement les lieux d'inhumation des souverains mérovingiens et carolingiens. À propos de Clotaire I^{er}, il note par exemple qu'il a choisi de reposer à Soissons aux côtés de

³⁸¹ Clovis fut inhumé dans l'abbaye à sa mort en 511. Son monument funéraire, transporté à Saint-Denis au XIX^e siècle, est daté des années 1220-1230. Cf. A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 133-134.

³⁸² A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 135-137 (Childebert), p. 139-140 (Frédégonde) et p. 146 (Childéric II et Bilihilde). Sur le rôle de Saint-Germain des Prés comme nécropole royale sous les Mérovingiens, voir Ph. Plagnieux, « L'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés et les débuts de l'architecture gothique »..., p. 10-12.

³⁸³ Ph. Plagnieux, « L'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés et les débuts de l'architecture gothique »....

³⁸⁴ La mémoire de Clotaire I^{er} (†561) et de son fils Sigebert I^{er} (†575) était entretenue dans l'abbaye Saint-Médard par une double représentation : chacun d'eux avait une dalle funéraire à son effigie, dont le style paraît remonter au dernier tiers du XIII^e siècle, et une statue dans une niche, sans doute plus ancienne (années 1240 ?). Ne subsiste aujourd'hui de cet ensemble sculpté que la tête de la statue de Clotaire I^{er}, conservée au musée municipal de Soissons. A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 137-138.

saint Médard, qu'il avait lui-même fait enterrer dans cette ville³⁸⁵ ; et son fils Sigebert voulut ensuite être porté en terre « delez le roi Clothaire son pere. »³⁸⁶

Le lieu de repos « naturel » des rois de France

Ce n'est qu'avec la dynastie capétienne que Saint-Denis s'est définitivement affirmée comme la nécropole royale par excellence. Pour la période qui nous occupe, la plupart des monarques s'y sont fait inhumer, ce que les chroniqueurs ne manquent pas de noter. Saint-Denis apparaît ainsi comme le lieu « naturel » de sépulture des rois de France. Cette image est notamment celle qu'a cherché à promouvoir Primat dans les *Grandes chroniques de France*. Ainsi que l'a souligné Isabelle Guyot-Bachy à propos des chapitres consacrés par Primat aux premiers Capétiens, « il profita de l'occasion que lui offrait chaque mention de sépulture royale pour affirmer – timidement avec Hugues Capet³⁸⁷, plus fermement avec ses successeurs – que les Capétiens ne sauraient reposer ailleurs qu'au « cimetières aus rois » de Saint-Denis, conviction qu'il faut bien sûr mettre en relation avec la réorganisation des tombeaux voulue par Matthieu de Vendôme et Louis IX, et dont Primat fut le témoin privilégié. »³⁸⁸ L'expression bien connue de « cimetière des rois » apparaît d'ailleurs à propos de Robert le Pieux :

« De cest siecle trespasa cit glorieus rois, en l'an de l'Incarnation M et XXXI, et fu ensepouturé ou cimetièrre aus rois ; c'est l'eglise de Saint Denise que il ot tant amée et honorée. »³⁸⁹

La tradition est renforcée à la mort d'Henri I^{er}, « ensepouturez en l'eglise de Saint Denys, ovec son père et son aiol et son besaiol et les autres rois qui laienz gisent. »

Le statut de nécropole royale ainsi attribué à Saint-Denis est particulièrement appuyé dans les *Grandes chroniques de France*, mais il n'est pas propre à l'historiographie dionysienne : d'autres chroniques du XIII^e siècle, antérieures à celle de Primat, mentionnent

³⁸⁵ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 191 : « Portez fu à Soisons et honorablement mis en sepouture en l'abaïe Saint Maart, si comme il avoit avant devisé. XXX miles et plus avoit de là où il trespasa jusques là où il fu portez. Si IIII fil estoient present, qui moult honestement le firent porter toute la voie à granz processions de clers et de genz de religion, qui l'ame recommandoient à Nostre Seigneur et fesoient ce qui à tel office appartenoit. »

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 226.

³⁸⁷ « Ensepouturez fu en l'eglise Saint Denys avec les autres rois » (Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, p. 7). La formule est la même que pour Louis III, enterré à Saint-Denis en 882, « ovec les autres rois qui laienz gisent » (*ibid.*, t. IV, p. 293).

³⁸⁸ I. Guyot-Bachy, « Les premiers Capétiens... », p. 542.

³⁸⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, p. 34.

aussi l'enterrement des rois capétiens à Saint-Denis, comme la *Chronique* de l'Anonyme de Chantilly-Vatican, rédigée à Saint-Germain-des-Prés entre 1217 et 1220³⁹⁰.

Si l'on excepte Louis VII et Louis XI, Saint-Denis a accueilli la sépulture de tous les rois de France morts pendant la période étudiée ici, et ce statut privilégié apparaît clairement au travers de notre corpus, car les chroniqueurs prennent généralement la peine de mentionner le lieu d'inhumation des souverains. L'intérêt porté à ce sujet est notamment mis en lumière par le ms. fr. 696 de la BnF, qui comprend une chronique universelle inachevée ; son auteur avait prévu de la mener jusqu'en 1280, et il avait déjà rubriqué les années, mais son travail s'interrompt avant qu'il ne puisse reporter en regard l'ensemble des événements. À partir du règne de Louis VI, le tableau devient donc très lacunaire, mais des bribes de textes sont déjà inscrites, et en particulier, tous les lieux de sépulture des rois de France sont indiqués. Aux yeux du chroniqueur anonyme (qui était peut-être Primat ?), ce détail revêtait donc une grande importance.

Saint-Denis est donc, d'après les textes, le site funéraire monarchique par excellence. Cette fonction est bien sûr liée à la protection accordée par le saint à l'âme des rois défunts, matérialisée dans l'abbaye même par les reliefs du tombeau de Dagobert.

Quelques accros à la tradition

Cependant, même au sein des Capétiens, certains rois ont délibérément choisi d'autres patrons pour leur salut. Philippe I^{er} a ainsi élu sépulture à Saint-Benoît-sur-Loire, s'attirant à ce sujet une remarque perfide de Suger : à Saint-Denis, il aurait été oublié parmi tant d'autres rois³⁹¹... Les *Grandes chroniques de France*, à sa suite, critiquent la décision du souverain qui n'a pas voulu « estre enterrez en la sepouture de ses ancessors les rois de France, qui (...) par nature et par droit doivent gésir en l'église Saint Denys en France »³⁹². Pour ce qui concerne l'autre Capétien direct qui échappa à Saint-Denis, Louis VII, enterré dans l'abbaye cistercienne qu'il avait fondée à Barbeau³⁹³, aucun auteur n'a essayé de percer ses motivations. Bien que cette décision ait constitué pour Saint-Denis un dangereux précédent,

³⁹⁰ Sur cette chronique, cf. G. Labory, *BEC*, t. 148-2, 1990, p. 301-354.

³⁹¹ Suger, *Vie de Louis VI...*, chap. XII, p. 84-85.

³⁹² Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. V, p. 139-140.

³⁹³ Louis VII avait fondé une abbaye cistercienne à Seine-Port en 1138 ; celle-ci dut bientôt être transférée un peu en amont, à Barbeau, pour des raisons d'insalubrité. L'église, consacrée en 1169, reçut le corps de son fondateur, mort en septembre 1180. Cf. A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 87.

Rigord ne l'a pas passée sous silence, et a même décrit l'abbaye et le tombeau en termes très louangeurs³⁹⁴ :

« *Cujus corpus gloriose sepultum fuit in ecclesia Sancte Marie de Barbael quam ipse fundavit : Ubi ad honorem Domini nostri Jhesu Christi et beate Dei Gentricis et Virginis Marie et omnium sanctorum die ac nocte a sanctis et religiosis viris divina celebrantur officia pro anima ipsius et omnium predecessorum suorum et pro statu regni Francorum. In eadem ecclesia super sepulturam ipsius regis, Adela predicta illustris Francorum regina, mater jam dicti Philippi Augusti Francorum regis, fecit construi sepulcrum miro artificio compositum ex lapidibus, auro et argento et aere et gemmis subtilissime decoratum. Tale opus et tante subtilitatis a diebus Salomonis non fuit repertum in universis regnis.* »³⁹⁵

Cette attitude favorable ne laisse pas d'étonner de la part du chroniqueur dionysien, mais on en ignore la cause ; peut-être Louis VII avait-il avec l'abbaye des désaccords sur lesquels Rigord ne souhaitait pas s'appesantir ; il semblerait par ailleurs qu'il ait alors régné à Saint-Denis une ambiance houleuse, contrecoup de l'opposition entre les partisans de deux anciens abbés, Suger et son successeur Eudes de Deuil³⁹⁶. Il reste néanmoins très étonnant que Rigord s'arrête aussi longuement sur les mérites de Barbeau, qui remplit l'office habituellement réservé à Saint-Denis en célébrant l'office divin non seulement en mémoire du défunt - obligation rituelle assez normale puisqu'il s'agit du fondateur de l'établissement -, mais aussi « pour l'âme de ses prédécesseurs et pour la stabilité du royaume ». L'attitude de Rigord est d'autant plus surprenante qu'elle contraste avec les réticences dont il fait montre à l'égard de Notre-Dame de Paris. En tous cas, ce long développement sur le tombeau de Louis VII à Barbeau a inspiré plusieurs chroniqueurs ultérieurs, et a contribué à conserver la mémoire de cette inhumation d'un souverain capétien hors de Saint-Denis. Plus tard, cette présence d'un tombeau royal à Barbeau conduisit la *Chronique normande du XIV^e siècle* à y situer, par erreur, celui de Philippe le Bel, mort non loin de là, à Fontainebleau³⁹⁷.

³⁹⁴ Sur le tombeau de Louis VII à Barbeau, disparu à la Révolution mais connu par des représentations antérieures (Du Tillet, Gaignières, Montfaucon), voir A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 161-162 et Fig. 37-38.

³⁹⁵ Rigord, *Gesta...*, chap. 10 (éd. Delaborde, t. I, p. 23 ; éd. E. Carpentier et al., p. 142). Traduction (ibid., p. 143) : « Son corps fut enterré avec gloire dans l'église Notre-Dame de Barbeau, qu'il avait lui-même fondée : une église dans laquelle, en l'honneur de Notre-Sauveur Jésus-Christ et de la bienheureuse mère de Dieu, la Vierge Marie, et de tous les saints, nuit et jour, de saints religieux célébraient l'office divin pour son âme, pour celle de tous ses prédécesseurs et pour la stabilité du royaume des Francs. Dans cette église, au-dessus de la sépulture de ce roi, Adèle, l'illustre reine des Francs, mère dudit Philippe Auguste, roi des Francs, fit édifier un sépulcre d'un art admirable, construit en pierre, en or et en argent et très finement orné d'airain et de pierres précieuses. Un tel ouvrage, et d'une telle finesse, il ne s'en est pas trouvé de semblable dans aucun royaume depuis le temps de Salomon. »

³⁹⁶ A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 76 ; Crosby, *L'abbaye royale de Saint-Denis*, Paris, Hartmann, 1953, p. 57.

³⁹⁷ « Après avint en ce temps, ou mois de septembre, que le beau roy Phelippe ala chacier en la forest de Biere, et eurent sa gent eslevé un sanglier grant et merveilleux (...). Et sa gent qui le trouverent le porterent à la Fontaine Bliaut et mourut en l'an de grace mil CCCC et XVI, et fut enterrez en l'abbaye de Barbel, et fut le cinquantesme roy en France. »

Le dernier souverain qui fit faux bond à la nécropole royale est Louis XI, inhumé selon son vœu à Notre-Dame de Cléry. Le roi rompait ainsi avec une tradition de plusieurs siècles. La réception de cette décision est très différente selon les auteurs. Thomas Basin fustige les dépenses inconsidérées du roi en faveur de Cléry, mais ne parle pas de ce curieux choix d'inhumation. Philippe de Commines le mentionne en passant, sans paraître y attacher grande importance. En revanche, vu depuis Paris, l'abandon de la traditionnelle nécropole des rois de France heurte davantage. Jean de Roye s'en étonne, dans la *Chronique scandaleuse* :

« Et, après ledit trespas, son corps, depuis qu'il fut appareillé comme on a de coutume de faire, fut porté inhumer dudit lieu des Montilz en l'église Nostre-Dame de Clery, pour ce qu'il voulut et ordonna en son vivant que ainsy feust fait, et ne voulut estre mis avecques les deffunctz très nobles roys de France, ses predecesseurs, en l'église et abbaye de Saint-Denis en France. Et ne voulut jamais dire la raison qui le avoit meü ad ce ; mais aucuns pensoient que ce feust pour la cause de l'église où il fist moult de biens, et aussy pour la grande devocion qu'il avoit à la benoïste vierge Marie pryée oudit lieu de Clery. »³⁹⁸

Le corps, mais non le cœur, les chairs, les entrailles

L'hégémonie de Saint-Denis en matière funéraire n'est toutefois pas complète, dans la mesure où certains corps royaux ont subi un démembrement qui a abouti à l'inhumation de certaines parties du cadavre hors de Saint-Denis. Dans certains cas, il fut en effet impossible de rapatrier le corps intact, le roi étant mort trop loin de l'abbaye : Louis VIII, décédé à Montpensier, dut être éviscéré et salé pour parvenir jusqu'à sa dernière demeure. Les chroniqueurs français se bornent à mentionner son inhumation à Saint-Denis ; mais l'anglais Matthieu Paris, accoutumé à la pratique de la *dilaceratio corporis* qui était en usage chez les rois d'Angleterre, signale que les entrailles de Louis VIII furent enterrées à Saint-André de Clermont³⁹⁹. De même, le corps de Louis IX ne pouvait évidemment être ramené dans son intégralité à Saint-Denis ; cette fois, les chroniques françaises évoquent le traitement qui fut appliqué au cadavre, bouilli selon le « *mos teutonicum* » pour séparer les ossements des chairs : le récit en est fait par le premier biographe de Saint Louis, Geoffroy de Beaulieu, qui fut le témoin oculaire de l'événement⁴⁰⁰ ; Primat, le chroniqueur dionysien, décrit la scène de façon

³⁹⁸ Jean de Roye, *Chronique scandaleuse...*, t. II, p. 137.

³⁹⁹ Matthieu Paris, *Chronica...*, t. III, p. 321. Cf. G. Sivery, *Blanche de Castille*, Paris, 1990, p. 116-117 ; A. Bande, *Le Cœur du roi...*, p. 59.

⁴⁰⁰ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, p. 24.

presque clinique⁴⁰¹. Les chroniqueurs rappellent aussi que les chairs et les entrailles du roi furent données à son frère Charles d'Anjou, qui les plaça à Monreale.

La dispersion des restes royaux apparaît toutefois, jusqu'au dernier quart du XIII^e siècle, comme une décision rare et conjoncturelle, à laquelle on ne se résoud que lorsque des raisons matérielles empêchent la conservation du corps. D'une façon générale, les chroniqueurs français de ce temps semblent avoir quelque répugnance à décrire cette pratique. Aucun d'entre eux, par exemple, ne conserve trace du tombeau de cœur que Blanche de Castille semble avoir établi dans sa fondation du Lys, près de Melun⁴⁰². De même, Primat note que Philippe III, accompagnant le corps de son père vers Paris, fait un arrêt à Provins pour y inhumer le comte Thibaut de Champagne, mais sans préciser qu'il s'agit d'une double sépulture, dont ne subsiste que le tombeau de cœur.

En revanche, à partir du règne de Philippe le Bel jusqu'à celui de Charles V, la *dilaceratio corporis* devient une pratique courante, pour le roi comme pour sa famille, et les chroniqueurs s'en font largement l'écho. La dispersion du corps, du cœur et des entrailles entre des sépultures multiples entraîna pour Saint-Denis la remise en cause du privilège de conserver l'intégralité de la dépouille royale : si l'abbaye demeurait le lieu d'inhumation principal des rois de France, ceux-ci avaient également ailleurs d'autres tombeaux. L'émoi que suscita le premier cas d'une telle dispersion apparaît bien dans le texte de Guillaume de Nangis relatif à l'enterrement de Philippe III⁴⁰³, repris ensuite dans les *Grandes chroniques de France*⁴⁰⁴. Cet événement, sans précédent pour un roi de France, a en effet soulevé une vive controverse parmi les théologiens, qui penchaient en faveur de la position dionysienne, de même que le légat du pape⁴⁰⁵ ; mais Philippe le Bel imposa sa volonté et déposa le cœur de son père aux Jacobins de Paris, où selon Millin il se trouvait encore à la fin du XVIII^e siècle, quoique sans bénéficier d'un monument funéraire⁴⁰⁶.

Par la suite, la pratique des sépultures royales multiples demeure mentionnée par les chroniqueurs, mais sans provoquer autant d'indignation. Pour Philippe le Bel, par exemple,

⁴⁰¹ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 87-88.

⁴⁰² La présence du cœur de la reine à l'abbaye du Lys est attestée par le testament de son petit-fils Pierre d'Alençon. Selon Sébastien Roulliard (1628), qui s'appuyait sur le nécrologe de l'abbaye, le cœur aurait été solennellement transféré depuis Maubuisson en mars 1253. Cf. A. Bande, *Le Cœur du roi...*, p. 62-64.

⁴⁰³ Guillaume de Nangis, *Chronique universelle...*, t. I, p. 266-267.

⁴⁰⁴ *Grandes chroniques de France...*, t. VIII, p. 120. Voir aussi Primat, *Chronique (traduite par Jean de Vignay)*, *RHF*, t. XXIII, p. 104-105 ; Géraud de Frachet, *Chronique...*, *RHF*, t. XXI, p. 7.

⁴⁰⁵ Voir A. Bande, *Le Cœur du roi...*, p. 74-79.

⁴⁰⁶ Millin, *Antiquités nationales...*, t. IV, art. XXXIX, p. 79. Cf. A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 173.

les auteurs se bornent à noter que le roi, décédé à Fontainebleau, fut inhumé à Saint-Denis, et son cœur à Poissy, dans l'abbaye qu'il avait fondée⁴⁰⁷. Le rituel est donc rapidement entré dans les mœurs. Il est vrai que la pratique de la *dilaceratio corporis* avait été strictement encadrée par la papauté, qui avait fermement condamnée cette coutume en 1299, par la décrétale *Destestande feritatis*⁴⁰⁸ ; désormais, il fallait une dispense pontificale pour pouvoir bénéficier de sépultures multiples, ce que Philippe le Bel avait obtenu en 1304 et 1306⁴⁰⁹. En tous cas, c'est avec brièveté mais régularité que les chroniques citent les différents tombeaux des derniers Capétiens puis des Valois. L'abbaye de Saint-Denis ne paraît pas avoir élevé de nouvelle opposition à ces sépultures secondaires, qui, en définitive, ne compromettaient pas son statut de nécropole royale. Au début du XV^e siècle, alors que les princes des fleurs de lys abandonnaient la tradition de l'inhumation en Île-de-France, le tombeau de cœur devint même un moyen de conserver le lien avec Saint-Denis : le cœur de Jean de Berry y fut apporté⁴¹⁰, et selon Enguerrand de Monstrelet, il en alla de même pour Philippe le Hardi⁴¹¹. Ceci ne signifie pas pour autant la fin de tout conflit, en matière funéraire, entre Saint-Denis et les autres établissements monastiques. La concurrence que se menaient l'abbaye et les couvents mendiants de Paris pour la possession des corps royaux transparait par exemple dans une chronique anonyme dionysienne, à l'occasion de la mort de la reine Jeanne de Navarre⁴¹².

Une nécropole exclusivement réservée aux rois de France ?

Certains actes témoignent d'une conception assez exclusive du rôle funéraire de Saint-Denis, qui serait réservé aux seuls rois de France. D'après la lettre envoyée par Pierre de Condé au trésorier de Saint-Frambourg de Senlis en 1270, Saint Louis avait ordonné qu'on ensevelît son fils Jean Tristan (mort quelques jours avant lui) à Royaumont et non à Saint-

⁴⁰⁷ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique*..., p. 155 ; *Grandes chroniques de France*..., t. VIII, p. 303 ; Géraud de Frachet, *Chronique*..., RHF t. XXI, p. 42. Le cœur de Philippe le Bel fut enterré dans le chœur de l'abbaye de Poissy ; Charles IV commanda pour lui un gisant en marbre blanc aujourd'hui disparu, connu par un dessin de la collection Clairambault. Cf. A. Bande, *Le Cœur du roi*..., p. 84-85.

⁴⁰⁸ E.A.R. Brown, « Death and the human body in the later Middle Ages : the legislation of Boniface VIII on the division of the corpse »...

⁴⁰⁹ A. Bande, *Le Cœur du roi*..., p. 79-83.

⁴¹⁰ Fr. Lehoux, « Mort et funérailles », p. 80.

⁴¹¹ Monstrelet, *Chroniques*..., t. I, p. 89.

⁴¹² « *Regina Francie Johanna die II mensis aprilis in quadragesima in domo nemoris Vicenarum moritur et contra votum mariti sui regis Francie atque propositum qui ipsam cum regibus Francorum in monasterio Sancti Dionisii sepeliri disposuerat confessoris sui monitu qui frater minor erat litteris furtivis ut dicitur eligens sepulturam et post ultimam unctionem Parisius in fratrum minorum monasterio sepelitur.* » Cf. Léopold Delisle, « Documents parisiens de la bibliothèque de Berne », *MSHPIDF*, t. XXIII, 1896, p. 225-280; Elisabeth A.R. Brown, « Death and the Human Body in the Latter Middle Ages. The Legislation of Boniface VIII on the Division of the Corpse »,... p. 255 ; E. Leistschneider, *Die französische Königsgrablege Saint-Denis*..., p. 102.

Denis, « où ne sont enterrés que les rois »⁴¹³. Du reste, c'est bien à Royaumont qu'il avait lui-même fait inhumer son fils aîné, Louis, décédé prématurément en 1260. Mais son propre fils, Philippe III, s'est empressé de déroger à ce vœu, en faisant enterrer à Saint-Denis, dès son retour en France, non seulement Jean Tristan mais aussi sa propre épouse, la reine Isabelle d'Aragon, décédée en chemin. On retrouve dans certains actes du XIV^e siècle la même idée d'un cimetière réservé aux rois, sans qu'elle soit davantage appliquée⁴¹⁴.

Quelle est la position des écrivains médiévaux sur le sujet ? Ils ne semblent pas avoir partagé la conception rigoriste de Saint Louis. Lorsqu'il décrit la mort de Jean Tristan dans ses *Gesta Ludovici regis*, Guillaume de Nangis ne fait d'ailleurs aucune allusion au choix de Royaumont par Saint Louis pour accueillir la dépouille de son fils, dont le corps est bouilli afin, nous dit-il, d'être enterré plus tard à Saint-Denis⁴¹⁵. La chronique de Primat, connue par la traduction française de Jean de Vignay, évoque à son tour les tombeaux des membres de la famille royale qui périrent pendant la croisade aux côtés de Saint Louis, ou pendant le voyage de retour : le comte de Nevers Jean Tristan, fils de Louis IX, et la reine Isabelle d'Aragon, femme de Philippe III, furent inhumés un peu à l'écart de la série des tombes royales⁴¹⁶ ; Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, choisit lui aussi de se faire enterrer à Saint-Denis auprès de ses aïeux :

« Et quant le conte vit que le jour de son trespassement approuchoit, il ordena son testament, et eslut sa sepulture en l'église du benoit saint Denis avec ses parenz. »⁴¹⁷

Il existait d'ailleurs des précédents. Philippe Hurepel, fils de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, avait été enseveli à Saint-Denis en 1239, et plusieurs chroniques mentionnent cette sépulture, comme le *Chronicon ad cyclos paschales*, sorte d'annales tenues

⁴¹³ A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 78. La lettre de Pierre de Condé est publiée dans d'Achery, *Spicilège*, t. III, p. 667 : « *sepulturam filii sui comitis Nivernensis in ecclesia Regalis-Montis, quod nolebat quod sepultus esset in ecclesia beati Dionysii, in qua sepulti erant soli reges, sed sepultus esset in ecclesia Regalis-Montis, ubi de ipso fieret magnum festum.* »

⁴¹⁴ Ex. : AN, K 49, n° 71-72. Cf. E.A.R. Brown, *Saint-Denis, la basilique...*, p. 414 ; voir aussi la thèse de doctrat Damien Berné sur Saint-Denis (à paraître).

⁴¹⁵ Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 456 : « *Cujus decoctis carnibus, ossaque, ut mos est talium, balsamo et aromatibus condita, in ecclesia beati Dionysii in Francia postmodum tumulanda in quodam scrinio conservarunt.* »

⁴¹⁶ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 88 : « Et aprez, mistrent en sepulture le corps de la noble royne Ysabel et de Jehan Tristan, conte de Nevers, en un lieu séparé des autres par un petit espasse, el destre costé, et les mistrent en II tombiaux joinz l'un à l'autre. »

⁴¹⁷ Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 88. Primat souligne en revanche que l'épouse d'Alphonse de Poitiers, Jeanne de Toulouse, ne fut pas inhumée à Saint-Denis mais à Jarcy, un monastère qu'elle avait fondée près de Brie-Comte-Robert. La tête de son gisant est conservé au Musée de Cluny (A. Erlande-Brandenburg, « La tête du gisant de Jeanne de Toulouse », *Revue du Louvre*, XXI, 1971, p. 237-246).

au sein de l'abbaye au XIII^e siècle⁴¹⁸, mais aussi Philippe Mouskés, qui accorde toujours une grande place aux funérailles royales⁴¹⁹.

Au XIV^e siècle, cette pratique se perpétue et de nombreux chroniqueurs mentionnent sans autre commentaire la sépulture à Saint-Denis de membres de la famille royale, signe que nul n'y voyait rien d'étonnant. Les *Grandes chroniques de France* signalent ainsi, sans s'y attarder, l'inhumation à Saint-Denis de la petite Jeanne, fille de Charles V et de Jeanne de Bourbon, morte à quelques mois en décembre 1366⁴²⁰.

Certes, les chroniqueurs notent que d'autres membres de la famille royale ont été enterrés ailleurs, à Notre-Dame de Paris, Royaumont, Maubuisson, etc. La basilique de Saint-Denis n'est donc jamais présentée comme une nécropole familiale, mais pas non plus comme un monument explicitement réservé aux rois. La seule réserve émise, dans des chroniques d'ailleurs assez tardives, concerne la permission royale nécessaire pour envisager une inhumation à Saint-Denis, signe du statut particulier qui était reconnu à l'abbatiale⁴²¹.

Les auteurs mentionnent aussi la sépulture, aux côtés des souverains, de leurs plus fidèles serviteurs. La chronique de Primat déjà citée en constitue le premier exemple, avec l'enterrement de Pierre de Beaucaire, chambellan de Louis IX, auprès de son maître :

« ...et tout aussi comme il avoit acoustumé à couchier aus piez du saint homme, il le mistrent à l'onny de la terre egaument en un simple tombel. »⁴²²

Le poème consacré à du Guesclin s'achève, quant à lui, sur les funérailles solennelles du connétable à Saint-Denis, ordonnées par Charles V :

« Assez le regreta le bon roy que je dis,
Et conmanda le roy que Bertran li gentilz
Soit mis et enterrez tout droit a Saint Denis,
Droit au pié de la tumbre ou il doit estre mis. »⁴²³

Toutefois, ces funérailles semblent avoir été assez simples ; ce ne fut qu'en 1389 qu'on choisit de rendre hommage par une grande cérémonie au connétable défunt. Ce service funèbre est longuement décrit par Michel Pintoin, qui en souligne l'impact politique : ces

⁴¹⁸ *Chronicon ad cyclos paschales...*, p. 281.

⁴¹⁹ Philippe Mouskés, *Chronique rimée...*, vers 28128-28150. Voir aussi la *Chronique du monastère d'Andre, RHF*, t. XVIII, p. 583.

⁴²⁰ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 25 : « Et le mardi ensuyant fut enterrée en l'église Saint-Denis en France ».

⁴²¹ Voir par exemple Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome II (vol. 1 dans l'édition DTSH), livre XIX, chap. IX, p. 656-662 (inhumation de Blanche de France).

⁴²² Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 88. Repris par Guillaume de Nangis, *Gesta Philippi III*, p. 488.

⁴²³ Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, vers 2427-24330.

funérailles étaient, nous dit-il, ardemment souhaitées par le milieu nobiliaire⁴²⁴. Elles étaient aussi l'occasion, pour le gouvernement des Marmousets, d'exalter un serviteur modèle de l'État. Selon Thierry Lassabatère, cette cérémonie a probablement joué un rôle important dans la « fabrication de la gloire » de Bertrand du Guesclin, que trahit par exemple l'évolution des passages que lui consacre Froissart, de la première à la seconde rédaction de ses *Chroniques*⁴²⁵.

L'honneur de reposer à Saint-Denis fut également accordé au connétable Louis de Sancerre, en février 1403 (n.st.), comme le relate le Religieux de Saint-Denis⁴²⁶. La comparaison entre ce témoignage littéraire et le testament du connétable, qui a été conservé, est riche d'enseignement⁴²⁷. À en croire Michel Pintoin, le choix de Saint-Denis répondait à un vœu du défunt (ce qui n'avait pas été le cas pour Du Guesclin), dont l'exécution était toutefois subordonnée à l'accord du roi, qui fut obtenu par l'entremise du duc d'Orléans. Le Religieux met en scène de façon très poignante l'élection de sépulture par Louis de Sancerre, qui se fait apporter son épée de connétable sur son lit de mort et fait part aux chevaliers qui l'entourent de ses dernières volontés :

*« Cum, commilitones, inquit, circumstantes, hunc vivens multis annis fideliter et multa cura servavi, et nunc moriens eumdem regi pari fide restituo, suis precibus animam recommendans et supplicans ut in devota michi ecclesia beati Dyonisii valeam sepeliri. »*⁴²⁸

Mais le testament de Louis de Sancerre, enregistré en Parlement le 5 février 1403, tient un tout autre propos : le connétable avait en fait prévu de se faire enterrer dans l'église paroissiale Notre-Dame de Sancerre, où il avait réglé tous les détails de la cérémonie funèbre. Un paragraphe du testament évoque toutefois l'éventualité d'une inhumation à Saint-Denis, à

⁴²⁴ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome I, livre X, chap. III, p. 598-604.

⁴²⁵ T. Lassabatère, « Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps »... L'auteur s'appuie sur les hypothèses de datation proposées par George T. Diller : la première rédaction des *Chroniques* de Froissart remonterait à la fin des années 1370, donc avant la mort du connétable, tandis que la seconde aurait été menée à partir de 1391. Entre les deux rédactions se manifestent des modifications dans le traitement de la figure de Bertrand du Guesclin, aussi bien dans le récit de ses exploits militaires que dans les énumérations où il est cité ; la seconde rédaction n'hésite pas à bousculer le protocole en citant du Guesclin avant les princes aux fleurs de lys.

⁴²⁶ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome III (vol. 2 dans l'éd. DTHS), livre XXIII, chap. XIV, p. 64-68.

⁴²⁷ Valérie Jouet, « Louis de Sancerre, ses dernières volontés et le Religieux de Saint-Denis », dans : *Saint-Denis et la royauté*, p. 197-212.

⁴²⁸ Traduction L. Bellaguet, p. 67 : (il se fit apporter son épée de connétable), « et dit aux chevaliers qui l'entouraient : « Mes amis, je l'ai fidèlement et soigneusement gardée tant que j'ai vécu ; maintenant que je vais mourir, je la rends au roi avec la même fidélité ; je recommande mon âme à ses prières, et le supplie de permettre que je sois inhumé dans l'église de Saint-Denis, que j'ai toujours honorée d'une dévotion particulière. »

l'instigation du duc d'Orléans⁴²⁹. C'est donc bien ce dernier qui est à l'origine de la sépulture dionysienne du connétable, avec la volonté de s'inscrire dans le sillage de l'exemple fameux de Bertrand Du Guesclin et d'affirmer ainsi la loyauté de la noblesse française envers son roi. Michel Pintoin tient le même discours, mais en éludant la personne de Louis d'Orléans, pour laquelle il n'éprouve guère de sympathie.

L'examen de notre corpus montre donc que l'inhumation à Saint-Denis est certes revêtue d'un poids symbolique bien particulier, non dénué de sous-entendus politiques, mais que l'abbaye n'a jamais cherché à se présenter comme une nécropole exclusivement réservée aux rois de France.

Le déroulement concret des funérailles

Un grand nombre de chroniqueurs, notamment au sein de l'abbaye, se sont fait l'écho des cérémonies qui entouraient l'inhumation des rois de France. Comme pour les « entrées », ces récits se font de plus en plus précis avec le temps, ce qui permet de bien connaître le rituel aux XV^e et XVI^e siècles (on renverra sur ce point aux travaux de Ralph Giesey⁴³⁰). Mais on possède déjà des éléments intéressants dans les relations plus anciennes, à compter du XIII^e siècle.

La description de l'inhumation proprement dite est généralement assez brève. Les auteurs s'intéressent surtout au rituel qui l'entoure. C'est là l'occasion de mettre en lumière le prestige royal, en insistant sur le nombre et la qualité des personnes qui escortent le souverain jusqu'à sa dernière demeure, sur la quantité du luminaire, etc. La présentation de la dépouille royale est également chargée de symboles, qui sont de plus en plus précisément décrits par les sources littéraires au fur et à mesure que l'on avance vers la fin du Moyen Âge. Geoffroy de Paris, dans sa *Chronique métrique* (vers 1317), mentionne par exemple la présence de deux couronnes auprès de Louis X, en tant que fils du roi de France et de la reine de Navarre⁴³¹.

⁴²⁹ « Et combien que le dit testateur eust et ait ordonnee sa sepulture en ladicte eglise Notre Dame de Sancerre comme dessus est faite mention, toutesvoies pource qu'il a pleu a monseigneur le duc d'Orliens de lui avoir dit que il feust et seroit bon que icelluy testateur feust enterré en l'eglise de Saint-Denis en France en la chapelle et auxprez de la sepulture du roy Charles, dont Dieu ait l'ame, et pres de la sepulture de feu messire Bertran du Guesclin, jadis connestable de France, et que illec feust par lui fondee une messe chacun jour perpetuelment pour l'ame de lui, et que de ce mondit seigneur le duc suppleroit le roy nostre sire, ledit testateur de ce se soubzmet a l'ordonnance du roy nostre sire, dudit monseigneur le duc et de nos seigneurs. » V. Jouet, « Louis de Sancerre... », p. 199-200.

⁴³⁰ R.E. Giesey, *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance...*

⁴³¹ Geoffroy de Paris, *Chronique métrique...*, p. 164.

Ce rituel donne par ailleurs lieu à des querelles de préséance, que les chroniqueurs ne se privent pas de consigner car les décisions prises à ce sujet auront valeur de précédent pour les temps à venir. Les moines de Saint-Denis, en particulier, notent scrupuleusement tout ce qui peut conforter la prééminence de leur abbaye, et notamment son privilège d'exemption, qui la rend indépendante de l'Église séculière. Primat, dans sa chronique, ne craint pas de montrer le cortège funèbre de Saint Louis se heurtant à porte close au moment de pénétrer dans l'abbatiale⁴³² : c'est que l'évêque de Paris et l'archevêque de Sens étaient présents à la cérémonie, *in pontificalibus*, insulte impardonnable à l'impunité de l'abbaye.

Certaines sources littéraires, à la fin du Moyen Âge, fournissent même des renseignements très précis quant aux procédures de financement des messes, que l'on trouve d'ordinaire seulement dans les actes tels que les testaments ou les fondations de chapellenies⁴³³. À cet égard, la *Chronique du Religieux de Saint-Denis* se révèle particulièrement riche. Michel Pintoin y note régulièrement la contrepartie matérielle des services spirituels rendus par l'abbaye. Ainsi, à propos de l'enterrement de la duchesse d'Athènes, épouse du comte d'Étampes, il relève :

« *Ut autem religiosi pro ejus anima attentius Dominum exorarent, sumptuosa ejus vestimenta triplicia, quibus ornat fuerat in sua prima desponsacione, ut inde cape fierent, donavit ecclesie. Mille eciam scuta auri in testamento legavit, ut inde sufficientes redditus pro capellanis emerentur, qui pro ipsa cotidie offerrent hostias acceptabiles creatori.* »⁴³⁴

Les promesses en la matière ne sont d'ailleurs pas toujours suivies d'effet, comme l'auteur ne manque pas de le souligner dans le cas de Louis de Sancerre, inhumé à Saint-Denis en 1402 : le duc d'Orléans avait garanti le versement de trois mille écus d'or aux moines pour assurer la fondation d'une chapelle, mais il négligea de tenir son engagement ; « ce qui n'est pas étonnant, car on a peu d'amis après sa mort, et peu de gens s'occupent du salut des défunts », conclut Michel Pintoin sur un ton désabusé⁴³⁵.

Le chroniqueur dionysien profite parfois de son œuvre pour épingle le manque de générosité de certains donateurs à l'égard de l'abbaye. Le chapitre consacré aux funérailles de Blanche de France, veuve de Philippe VI, après avoir fait un long éloge de ce « modèle de

⁴³² Primat, *Chronique traduite par Jean de Vignay...*, p. 88.

⁴³³ Ces documents ont été étudiés par Damien Berné dans sa thèse sur Saint-Denis (à paraître).

⁴³⁴ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome I, livre X, chap. V, p. 604-606. Traduction de L. Bellaguet, p. 607 : « Désirant que les religieux se souvinsent d'elle dans leurs prières, elle avait donné à l'abbaye, pour en faire des chapes, les trois riches vêtements dont elle avait été parée le jour de son premier mariage. Elle avait aussi légué, par son testament, mille écus d'or destinés à fonder une rente en faveur des chapelains qui diraient tous les jours la messe pour le repos de son âme. »

⁴³⁵ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome III (vol. 2 dans l'édition DTSH), livre XXIII, chap. XIV, p. 68 (trad. L. Bellaguet, p. 69).

chasteté et de vertu », se conclut sur une note désenchantée : la reine ne donna à Saint-Denis que les tentures de soie tissées d'or qui avaient servi à envelopper son corps, bien faible offrande que Michel Pintoin rapporte « avec étonnement » (*cum admiracione*) et, visiblement, déception⁴³⁶.

Michel Pintoin est cependant le seul à rentrer dans un tel luxe de détails, et à nous faire part des réflexions des moines à l'égard des dispositions testamentaires des défunts dont ils reçoivent la dépouille. En règle générale, les chroniques n'insistent pas sur ces aspects financiers. Les auteurs dionysiens peuvent vouloir conserver la mémoire de legs importants, mais il est rare qu'ils se permettent de critiquer les dispositions testamentaires qui les ont moins avantagés.

Enfin, les textes littéraires évoquent aussi parfois les détails concrets de l'aménagement de la tombe, qui réserve parfois quelques surprises. Jean de Venette, à propos de l'enterrement de Jean II le Bon en 1364, rapporte ainsi une découverte archéologique sur laquelle on aimerait en savoir davantage :

« (...) deportatum est dictum corpus præfati regis cum comitiva prædicta ad ecclesiam beati Dionysii in Francia, et ibidem cum magna solemnitate, in crastino sancti Johannis ante Portam Latinam, traditum est ecclesiasticæ sepulturæ prope majus altare ecclesiæ monachorum, ubi requiescit cum prioribus in spelunca ex lapidibus decenter aptata ; in qua spelunca, dum aperiebatur ad præparandum, inventi sunt annuli adornati ex gemmis magni valoris, et corona una aurea non modici pretii, sed tamen nulla ossa sunt reperta ibi. »⁴³⁷

On possède plusieurs représentations de telles scènes de funérailles, généralement stéréotypées ; toutefois, sur une enluminure peinte par Jean Fouquet dans les *Grandes chroniques de France*, où l'on peut reconnaître l'architecture du sanctuaire de Saint-Denis (**Planche 128c**).

Les tombeaux

Plusieurs textes de notre corpus attestent que les tombeaux de Saint-Denis faisaient l'objet de visites : à son passage par l'abbaye en 1378, Charles IV ne manque pas de se les faire montrer, et les effigies royales sont, avec les reliques, un passage obligé de tous les visiteurs de l'abbaye à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. Les moines ont même rédigé

⁴³⁶ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, tome II (vol. 1 dans l'éd. DTHS), livre XIX, chap. IX, p. 656-662.

⁴³⁷ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 276. Traduction C. Beaune, p. 277 : « (...) le corps du roi fut accompagné à l'abbaye de Saint-Denis-en-France ; et là, on lui donna une grande solennité, le jour de la Saint-Jean-Porte-Latine, une pieuse sépulture à proximité du grand autel des moines. Il repose avec ses ancêtres dans un caveau de pierre bien maçonné. Quand on creusa dans ce caveau pour préparer la place, on trouva des bagues ornées de pierres précieuses de grande valeur et une couronne d'or de grand prix, mais point d'ossements. »

des guides à cet effet. Le premier exemple de cette démarche remonte peut-être à Rigord ; au XIII^e siècle, la *Chronique abrégée des rois de France* a été écrite précisément dans ce but par Guillaume de Nangis, comme il l'indique lui-même dans son prologue⁴³⁸.

Toutefois, on trouve rarement la description de ces tombeaux dans notre corpus de textes. Ceux qui ont le plus retenu l'attention des écrivains sont les plus riches, ceux qui utilisaient du métal précieux. La tombe de Philippe Auguste⁴³⁹ est notamment décrite par plusieurs auteurs. Richer évoque sa « tombe en argent doré ornée avec art de plusieurs représentations », Philippe Mouskes, dans sa *Chronique rimée*, fait référence à sa « belle tombe d'argent »⁴⁴⁰ et le Ménestrel de Reims en fournit même une assez longue description :

« Et puis li fist on tombe de fin or et d'argent où il est tresgeteiz comme rois ; et sont quarante huit evesque en quatre costeiz de la tombe, enlevei et figurei comme evesque, revestu si comme pour chanteir messe, les mitres en chiés et les croces es mains. »⁴⁴¹

Une autre tombe orfèvrée qui a attiré l'attention des écrivains est bien sûr celle de Saint Louis, qui est, elle aussi, décrite assez longuement par Primat :

« Ils signèrent le tombel d'icelui d'une merveilleuse tombe, de laquelle l'entailleure estoit d'œuvre d'or et d'argent et l'ennoblirent de riche matiere faite et ordennee des meilleures œuvres excellentement que les meilleurs ouvriers du monde firent, si comme l'en cuide, et si comme il appert par-dessus à touz. »⁴⁴²

Mais ces deux tombeaux en métal précieux, auxquels s'ajoutait celui de Louis VIII, ont mystérieusement disparu dans la première moitié du XV^e siècle, sans qu'aucun chroniqueur ne transmette le souvenir et les circonstances de cette perte, par la suite attribuée tantôt aux Armagnacs, tantôt aux Bourguignons⁴⁴³.

En ce qui concerne les autres tombeaux, il faut souligner l'intérêt très vif (et assez exceptionnel) que leur a porté un chroniqueur dionysien, continuateur de Guillaume de Nangis, au début du XIV^e siècle. Cet auteur nous décrit le tombeau de Philippe III, achevé vers 1308-1310⁴⁴⁴ :

« Lesquies Phelippe et Yssabiau sont maintenant eslevez de terre par II pies ou environ en belle coulombe de marbre bis en biaux ymages d'alebastre richement et merveilleusement ouvrés de très

⁴³⁸ Guillaume de Nangis, *Chronique abrégée des rois de France*, éd. RHF, t. XX, p. 649- 653.

⁴³⁹ Sur cette tombe, voir : A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 162 ; E. Leistenschneider, *Die französische Königsgrablege Saint-Denis...*, p. 47-49.

⁴⁴⁰ Philippe Mouskes, *Chronique rimée*, t. II, p. 432.

⁴⁴¹ Ménestrel de Reims, *Récit*, p. 160.

⁴⁴² RHF, t. XXIII, p. 88. Cf aussi Guillaume de Nangis, *Vie de Philippe III*, p. 486-488. Voir A. Erlande-Brandenburg, « Le tombeau de saint Louis »...

⁴⁴³ A.E. R. Brown, *Saint-Denis, la basilique...*, p. 422.

⁴⁴⁴ Notice de Françoise Baron dans le catalogue d'exposition *L'Art au temps des rois maudits*, p. 72-73.

nobles et gentille euvre. Les quiex aucuns venans a l'eglise de Saint Denis en France pevent veoir aussi gentement mis en la destre partie du moustier en une huche de lez le saint roy Loys. »⁴⁴⁵

Le chroniqueur relève l'opposition entre la blancheur des gisants et leur socle sombre, qui semble être en effet une innovation dans l'art funéraire. Le même fait aussi allusion au « tombeau de Dagobert » :

« Et se de ce me mescrees, ales a Saint Denys en France en l'eglise et regardez devant l'autel ou l'en chante touz les iours la grant messe, ou li roys Dagouberts gist ; la verrez vous au dessus de lui ceu que ie vous ai dit pourtrait et de noble oeuvre richement enluminee. »⁴⁴⁶

Ce passage est très intéressant car il montre comment les monuments funéraires étaient invoqués par l'abbaye qui les avait commandés, pour asseoir sa propre vision de l'histoire. Ces œuvres de pierre sont le complément des ouvrages composés dans l'atelier historiographique dyonisien. Lorsque ceux-ci sont illustrés, leur iconographie inspire (ou reprend) les mêmes formes.

L'organisation des tombeaux

La grande entreprise de commémoration des années 1260, traditionnellement connue sous le nom de « commande de Saint Louis »⁴⁴⁷, n'a pas suscité dans notre corpus autant de commentaires qu'on aurait pu s'y attendre. Aucune « Vie de Saint Louis » n'en fait mention, alors même que celle écrite au sein de l'abbaye par Guillaume de Nangis relevait la participation du roi aux travaux de rénovation de l'abbaye, dans les années 1230⁴⁴⁸. Un seul texte s'est fait l'écho direct de la création de cet ensemble funéraire : c'est le *Chronicon Sancti Dionysii ad cyclos paschales*, qui contient de multiples précisions d'ordre annalistique sur la vie de l'abbaye au XIII^e siècle, parmi lesquelles deux mentions relatives à l'installation des tombeaux des rois à la croisée du transept. La première, pour l'année 1263 [12 mars 1264 n.st.], concerne la première série des tombes royales, au nord :

⁴⁴⁵ *Chronique abrégée des rois de France, continuée jusqu'en 1321-1323*, Paris, BnF, ms. fr. 10133, fol. 47. Passage édité dans les *Grandes Chroniques de France*, tome VIII, p. 121.

⁴⁴⁶ *Chronique abrégée des rois de France, continuée jusqu'en 1321-1323*, Paris, BnF, ms. fr. 10133, fol. 7-8 v^o. Texte cité par par Isabelle Guyot-Bachy, « La *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis : trois étapes de l'histoire d'un texte »..., p. 44. Sur le tombeau de Dagobert, tombeau élevé dans le chœur vers 1253-1254 et peint vers 1303 aux frais du roi (ce à quoi fait sans doute allusion le chroniqueur en parlant de « noble oeuvre richement enluminee ») voir notamment : Alain Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 142 ; M. Bideault, « Le tombeau de Dagobert dans l'abbaye royale de Saint-Denis »....

⁴⁴⁷ E. Leistenschneider, *Die französische Königsgrablege Saint-Denis...*, p. 49-60.

⁴⁴⁸ Voir plus loin, notre chapitre sur les biographies de Saint Louis.

« *Hoc anno translati sunt, die Sancti Gregorii, reges Odo, Hugo Capez, Robertus, Constanca ejus uxor, Henricus, Ludovicus Grossus, Phylippus filius Ludovici Grossi, Constantia regina que venit de Hispania.* »⁴⁴⁹

La seconde porte sur la seconde série de tombes, en l'an 1264⁴⁵⁰ :

« *Translati sunt reges in dextro choro, scilicet Ludo. rex, filius Dagoberti, Karolus Martellus rex, Berta regina uxor Pipini, Pipinus rex, Hyrmintrudis regina uxor Ka. Calvi, Kallomagnus rex filius Pipini, Kallomanus rex f. Lu. Balbi, Ludo. rex f. Lu. Balbi.* »⁴⁵¹

Un autre texte, également écrit à Saint-Denis mais plus tardivement, fait allusion à l'inauguration de ces tombeaux par Saint Louis en 1267 : c'est la *Chronique universelle* de Guillaume de Nangis.

« *Apud Sanctum Dionysium in Francia facta est regum Francorum in monasterio illo per diversa loca quiescentium, per sanctum regem Francie Ludovicum et Mathaeum abbatem illius monasterii, simul adjuncta translatio ; et qui erant tam reges quam reginae de genere Magni Karoli descendentes simul in dextera parte monasterii per duos pedes et dimidium super terram caelatis imaginibus elevati positi sunt, et alii procedentes de genere regis Hugonis Capucii in sinistra.* »⁴⁵²

Ce texte très connu est le premier à relier les gisants royaux de Saint-Denis à Saint Louis ; encore le souverain n'est-il pas seul à intervenir : le transfert des corps est fait « par le roi et par l'abbé », précise Guillaume de Nangis. Aucun chroniqueur n'a donc attribué à Louis IX la décision de modifier l'agencement des sépultures de ses prédécesseurs.

La même question se pose d'ailleurs pour un ensemble moins célèbre, celui des monuments funéraires de Saint-Corneille de Compiègne : les tombes de Louis II († 879), Louis V († 987) et du fils de Robert le Pieux, Hugues († 1025), semblent en effet avoir reçu des effigies funéraires en 1267. De cette commande, disparue à la Révolution, ne subsisterait que la statue dévotionnelle de la Vierge à l'Enfant, aujourd'hui conservée au musée

⁴⁴⁹ *Chronicon Sancti Dionysii ad cyclos paschales...*, p. 32. Traduction : « Cette année ont été transportés, à la Saint-Grégoire, les rois Eudes, Hugues Capet, Robert, son épouse Constance, Henri, Louis le Gros, Philippe fils de Louis le Gros, la reine Constance qui venait d'Espagne. » Il s'agit des huit membres de la famille capétienne, placés du côté nord du transept : Eudes, Hugues Capet, Robert le Pieux et sa femme Constance d'Arles, Philippe fils de Louis VI (mort avant son père) et Constance de Castille, femme de Louis VII (ce dernier étant enterré à Barbeau et non à Saint-Denis).

⁴⁵⁰ C'est-à-dire avant le 4 avril 1265. Cf. E.A.R. Brown, *Saint-Denis, la basilique...*, p. 3385.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 33. Traduction : « Ont été transportés dans le chœur à droite les rois suivants : le roi Louis, fils de Dagobert, le roi Charles Martel, la reine Berthe, femme de Pépin, le roi Pépin, la reine Hermentrude, épouse de Charles le Chauve, le roi Carloman, fils de Pépin, le roi Carloman, fils de Louis le Bègue, le roi Louis, fils de Louis le Bègue. »

⁴⁵² Guillaume de Nangis, *Chronique...*, t. I, p. 232. Traduction : « A Saint-Denis-en-France, le saint roi de France Louis et l'abbé Matthieu réunirent tous ensemble les rois de France qui reposaient au monastère, dans divers lieux ; et ceux qui descendaient de Charlemagne, tant rois que reines, furent placés sur la droite, leurs effigies sculptées élevées de deux pieds et demi au-dessus du sol, et ceux descendant d'Hugues Capet, sur la gauche. »

Vivenel⁴⁵³. L'entreprise de commémoration est donc contemporaine de celle de Saint-Denis, mais aucune chronique n'en fait mention, ni ne l'attribue à Saint Louis, pourtant fréquemment mis en relation avec la ville de Compiègne⁴⁵⁴. Certes, ce dernier était évidemment moins directement concerné par ce réaménagement que par celui des tombeaux de Saint-Denis, où il serait à son tour inhumé aux côtés de ses aïeux. Toutefois, il est probable que l'abbé de Saint-Corneille ait reçu l'aval du roi pour cette commande funéraire, mais aucun texte ne mentionne sa participation à l'opération. Allons plus loin : Saint-Corneille était alors en conflit avec Louis IX à propos de l'hôtel-Dieu de Compiègne, où le roi voulait imposer des Trinitaires malgré l'opposition de l'abbaye⁴⁵⁵. Dans ce contexte, la commande des tombeaux royaux ne pourrait-elle pas être interprétée comme une façon de rappeler le prestige et l'ancienneté de Saint-Corneille, dont les droits séculaires se voyaient menacés par l'intrusion d'un ordre nouveau, favorisé par le souverain régnant ? Et pourrait-on appliquer la même grille de lecture à la commande des tombeaux de Saint-Denis, qui pouvait craindre de voir son prestige remis en cause par la fondation de la Sainte-Chapelle ?

Cette hypothèse est évidemment très iconoclaste par rapport à l'interprétation traditionnelle de la commande des années 1260, dans laquelle on reconnaît ordinairement le signe tangible de l'union de la monarchie et de Saint-Denis. Aucun texte ne permet du reste de l'établir formellement : ce n'est qu'une suggestion devant l'étonnant silence des chroniqueurs dionysiens contemporains de l'événement, qui concourait directement à la gloire de leur abbaye. On peut légitimement se demander pourquoi Guillaume de Nangis, dans ses *Gesta Ludovici regis*, a décrit l'adoubement du fils aîné du roi à Paris en 1267, sans consacrer une seule ligne à la cérémonie d'inauguration des tombeaux qui l'aurait tout juste suivi. À titre de comparaison, pour l'année 1389, le Religieux de Saint-Denis donne une foule de précisions sur la fête d'adoubement organisée pour le fils de Charles VI à Saint-Denis, enchaîne aussitôt sur la cérémonie célébrée dans l'abbaye en l'honneur de Bertrand Du Guesclin et parle bien plus succinctement de l'entrée de la reine dans Paris, qui se déroula un peu plus tard : traditionnellement, l'historiographie dionysienne est mieux informée et met davantage en valeur les événements qui se passent à Saint-Denis que ceux qui se tiennent à

⁴⁵³ W. Sauerländer, *La Sculpture gothique en France...*, p. 271, n° 275 ; Catalogue d'exposition : *Saint Louis*, 2014, notice n°120, par P.-Y. Le Pogam, p. 262-263.

⁴⁵⁴ Voir le chapitre sur les biographies de Saint Louis.

⁴⁵⁵ Voir Annexe IV.

Paris. La manière dont Guillaume de Nangis associe tardivement Saint Louis aux tombeaux de Saint-Denis n'est donc pas très convaincante.

Mais d'un autre côté, le schéma adopté pour la réorganisation des tombeaux royaux correspond parfaitement aux conceptions de l'entourage royal sur la succession des différentes dynasties, telles que l'exprime notamment Vincent de Beauvais, qui était très proche de Saint Louis. On ne peut donc exclure la participation de ce dernier à l'entreprise.

La situation est heureusement plus claire en ce qui concerne le second transfert de tombes royales à Saint-Denis, en 1306. Le continuateur anonyme de Guillaume de Nangis affirme en effet que la cérémonie eut lieu sur l'ordre de Philippe le Bel⁴⁵⁶ :

« Translata sunt in ecclesia Sancti Dyonisii in Francia corpora regum Pipini et Karlomani, cum uxoribus Bertha et Hyrmintrude, de precepto Philippi regis filii Philippi, ut loco eorum corpora patris sui et matris sue transferrentur, ideo videlicet ut in loco in quo pater suus jacebat et ipse postmodum humaretur, qui, quamvis in regni fastigiis exaltatus, non immemor tamen condicionis humane, sed ante mentis oculos revolvens quod ad portum mortis oportebat reges et principes, nobiles et ignobiles omnes sine differentia, pervenire, ideo rex christianissimus locum sepulture patris sui sibi precepit cum summa diligentia reservari. »⁴⁵⁷

Au début du XIV^e siècle, les changements introduits dans l'implantation des tombeaux royaux, rompant avec le thème du « *redditus* », ont donc bien été ordonnés par le roi. Par la suite, le choix de la chapelle Saint-Jean Baptiste (ancienne chapelle Saint-Saintin) par Charles V pour abriter son futur tombeau montre l'implication personnelle des rois dans l'organisation de la nécropole⁴⁵⁸.

Conclusion : une fonction funéraire désormais indissociable de l'abbaye

Bien que la plupart des rituels reliant l'abbaye à la monarchie aient décliné à l'époque moderne, Saint-Denis n'a jamais perdu sa fonction de nécropole royale : du XVI^e siècle jusqu'à la Révolution, tous les souverains français y furent inhumés. L'aspect politique de cette continuité dynastique est souligné par l'opposition des Ligueurs à l'enterrement d'Henri III aux côtés de ses prédécesseurs : son corps ne rejoignit Saint-Denis qu'en 1610, quelques jours avant la célébration des funérailles d'Henri IV.

L'abbaye est donc demeurée associée aux cérémonies funéraires monarchiques, alors même que le culte rendu à saint Denis par la cour décroissait inéluctablement. Cette réduction de l'établissement à son rôle de nécropole transparaît dans le jugement porté par la Grande

⁴⁵⁶ Cf. E.A.R. Brown, « Burying and Unburying the Kings of France »...

⁴⁵⁷ Cette continuation est transmise par deux manuscrits : Berne, Burgerbibliothek, ms 70 et BAV, ms. lat. 4598.

⁴⁵⁸ J.-M. Leniaud et Ph. Plagnieux, *La basilique Saint-Denis...*, p. 104-107.

Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans : « les réflexions que l'on fait à Saint-Denis sont toujours fort tristes. C'est un lieu où l'on a tous ses parents et où l'on songe que l'on sera et où l'on voit enterrer les gens avec qui on étoit toujours. »⁴⁵⁹

Cette tradition devait d'ailleurs être réactivée au XIX^e siècle, puisque Napoléon avait prévu de faire de Saint-Denis la nécropole impériale. Aujourd'hui encore, c'est bien comme « cimetière des rois » que la plupart de ses visiteurs comprennent la basilique. Pour ceux du Moyen Âge, qui n'ont pas manqué, ce volet commémoratif n'était cependant que l'un des attraits de l'abbaye, qui était également réputée pour ses reliques : celles de saint Denis mais aussi le Saint Clou et la Sainte Epine.

d. Un trésor de reliques lié à la monarchie

De nombreux textes issus de l'abbaye font la liste des précieuses reliques détenues par celle-ci. Nous avons déjà évoqué plus haut celles qui faisaient la raison d'être de l'établissement : les corps des saints Denis, Rustique et Éleuthère. Mais s'y ajoutaient aussi des reliques christiques, notamment une épine de la Sainte Couronne et l'un des Saints Clous qui servirent à crucifier Jésus. Or, ces reliques étaient aussi reliées par l'abbaye au lien étroit qu'elle souhaitait entretenir avec la monarchie, puisqu'il s'agissait (prétendument) de dons impériaux.

En effet, ces pieux objets étaient censés avoir été rapportés d'Orient par Charlemagne. Selon la *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini Constantinopoli Aquisgranis detulerit qualiterque Karolus Calvus hec ad Sanctum Dionysium retulerit*, ou pour la citer sous son titre abrégé usuel, l'*Iter hierosolimitanum Caroli Magni*⁴⁶⁰, un texte rédigé au XI^e siècle, sans doute au sein de l'abbaye, ces reliques auraient été déposées par Charlemagne à Aix-la-Chapelle, puis offertes à Saint-Denis par Charles le Chauve, qui aurait

⁴⁵⁹ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*, p. 108.

⁴⁶⁰ Ed. G. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI. und XII. Jahrhundert...*, d'après le manuscrit le plus ancien (fin du XII^e siècle) ; une autre édition a été effectuée par F. Castets d'après un manuscrit plus récent : « *Iter hierosolimitanum*, ou Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople. Texte latin d'après le manuscrit de Montpellier », *Revue des langues romanes*, 36, 1892, p. 439-474. Sur ce texte, voir : J. Nothomb, « *L'Iter hierosolimitanum Caroli Magni* », *Romania*, 56, 1930, p. 191-211 ; M. du Pouget, *Édition critique et commentaire de la « Descriptio clavi et corone Domini »...*, 1978 ; Rolf Grosse, « Reliques du Christ et foires de Saint-Denis au XI^e siècle : à propos de la *Descriptio Clavi et Corone Domini* », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 87, 2001, p. 357-375. Selon Léon Levillain, le texte aurait été écrit entre 1079 et 1095 (« Essai sur les origines du Lendit »..., p. 262) ; Rolf Grosse propose d'avancer la date de rédaction du texte au milieu du XI^e, vers 1053-1054.

toutefois réservé le saint suaire à Compiègne⁴⁶¹. C'est ainsi que Saint-Denis pouvait désormais présenter à la dévotion des fidèles ces reliques de la Passion, tous les ans à la Saint-Jean Baptise, le 24 juin. Cette cérémonie, qui constituait l'une des principales fêtes du calendrier liturgique dionysien, s'accompagnait de la tenue d'une foire dont nous avons vu plus haut l'importance, la foire du Lendit⁴⁶².

Ce récit fut bien évidemment intégré à la tradition historiographique dionysienne, et même mis en images dans l'abbaye où un vitrail aujourd'hui disparu fut commandé par Suger sur ce thème⁴⁶³ ; l'épithaphe placée sur le tombeau de Charles le Chauve, inhumé dans l'abbaye, commémorait aussi ce don précieux⁴⁶⁴.

Au sein de notre corpus, plusieurs textes relaient cette tradition forgée à Saint-Denis au XI^e siècle. La matière fournie par la *Descriptio qualiter* a en effet donné lieu à la composition d'un cycle de chansons en français, amorcé par le *Voyage de Charlemagne à Jérusalem et Constantinople* (XII^e siècle). Ce poème, qui relate le pèlerinage imaginaire de l'empereur en Orient, reste fortement inspirée de l'original latin mais présente certaines variantes, dont l'une nous intéresse ici directement : c'est en effet Charlemagne lui-même, et non son descendant, qui dépose les reliques à Saint-Denis,

« Le clou e la corune si ad mis sur l'auter
E les autres reliques depart par sun regnet ».⁴⁶⁵

Ce premier poème a en outre été étoffé par deux autres œuvres un peu plus tardives : la *Destruction de Rome* (XIII^e siècle) et *Fierabras* (vers 1190)⁴⁶⁶. Ces deux chansons racontent comment Charlemagne est allé combattre en Espagne les Sarrasins qui avaient volé plusieurs reliques à Rome, notamment le Saint Clou et la Sainte Couronne. À son retour en France, l'empereur dépose à Saint-Denis ces deux reliques :

« Au baron Saint Denis fu moult grans l'assamblee ;

⁴⁶¹ « Nam sudarius Domini Cumpennii dimisit » (*Descriptio*, éd. F. Castets, p. 468). Cette légende est reprise dans *Fierabras*, une chanson de geste composée vers 1190 (vers 6390 : « A Compiègne est li signes a l'eglise honneree »), et dans la *Chronique rimée* de Philippe Mouskes (éd. Frédéric de Reiffenberg, vers 12701-12704). Cf. Emile Morel, « Le saint suaire de Saint-Corneille de Compiègne », dans *Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. 11, 1904, p. 109-210.

⁴⁶² Charles le Chauve aurait en effet également transféré, avec les reliques, l'« *indictum* » célébré à leur sujet ; cette fête religieuse aurait donné lieu à la foire du Lendit. Cf. notre chapitre sur les échanges.

⁴⁶³ L. Grodecki, *Les vitraux de Saint-Denis. Etude sur le vitrail au XII^e siècle*, I, Paris, 1976, p. 118-121, fig. 174-182. Deux médaillons de cette verrière ont été reproduits par Montfaucon, *Monuments de la Monarchie française*, t. I, p. 227 (pl. XXIV).

⁴⁶⁴ « *Plurima cum villis, cum clavo cumque corona / Ecclesiae vivus huic dedit ille bona.* »

⁴⁶⁵ *Voyage de Charlemagne...* (éd. Aebischer), vers 866-867.

⁴⁶⁶ Cf. J. Bédier, *Les légendes épiques*, Paris, 1921 (2^e éd.), t. III, p. 122-175 ; J. Bédier, « La composition de *Fierabras* », *Romania*, 16 ; M. Le Person, « Le pouvoir merveilleux, surnaturel et sacré des reliques de la Passion... »

Au peron du Lendi fu la messe cantee.
Illuec fu la couronne partie et devisee :
Une partie en fu a Saint Denis donnee,
Et .I. cleu ensement, c'est verités prouuee.
De la couronne fu partie et desevee ;
A Compiagne est li signes a l'eglise honneree.
Des saintimes reliques fu la le desevee ;
Maint present en fist Karles par France la loee :
En l'onor Dieu en fu mainte eglise honneree.
La foire du Lendi fu par ce estoree,
Que ja n'i devroit estre cens ne taille donnee. »⁴⁶⁷

D'autre part, la *Descriptio qualiter* a fait l'objet d'une autre adaptation en français, qui fut composée par Pierre de Beauvais au début du XIII^e siècle⁴⁶⁸, et incorporée dans l'une des nombreuses versions en français de la *Chronique du Pseudo-Turpin*, la version dite « *Johannes* », conservée dans 32 manuscrits⁴⁶⁹.

Au XIII^e siècle, la fiction du voyage de Charlemagne à Jérusalem constitue donc, pour la plupart des écrivains, une vérité historique dont se fait par exemple l'écho la *Chronique rimée* de Philippe Mouskès, qui respecte la version originelle et attribue le don des reliques et la création du Lendit à Charles le Chauve :

« A dont si fist Karles li Caus
Qui de biens fu en griés et caus,
Faire et estorer le pardon,
Pour aumosne et pour gueredon,
Ki devant ot a Ais esté,
Entre Montmartre et la cité
De Paris, tout droit al Lendi.
Si fu fait par .I. venredi.
La dure .VIII. jors li pardons
Et la digne beneïcons. »⁴⁷⁰

Les réticences sont peu nombreuses : au début du XIII^e siècle, Hélinand de Froidmont soulignait le problème de chronologie posé par ce récit, puisque le voyage était censé se dérouler sous les règnes de Constantin V et Léon IV (741-780), époque à laquelle Charlemagne n'était pas encore empereur⁴⁷¹ - un argument repris par Aubri de Trois-

⁴⁶⁷ Fierabras..., vers 6384-6395. Cf. M. Le Person, « Le pouvoir merveilleux... », p. 2232-233.

⁴⁶⁸ Le texte de Pierre de Beauvais a été édité par R.N. Walpole dans *Semitic and Oriental Studies*, t. 11, 1951, p. 433-456. Cf. aussi idem, « Two Notes on Charlemagne's Journey to the East, the French Translation of the Latin Legend by Pierre of Beauvais », *Romance Philology*, t.7, 1953-1954, p. 130-142 ; W. Derks, *Pierre de Beauvais. La tradition de la chronique du Pseudo-Turpin*, Louvain, 1958.

⁴⁶⁹ Texte édité par R.N. Walpole, Berkeley, Los Angeles, 1976 (d'après le ms. BnF, fr. 2464).

⁴⁷⁰ Philippe Mouskès, *Chronique rimée...*, t. II, p. 24, vers 12713-12722.

⁴⁷¹ Hélinand de Froidmont, *Chronicon*, PL 212, col. 845. Cité par Mireille Chazan, « Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale », dans : *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, sous la dir. de Sophie Cassagnes-Brouquet, Amaury Chauou, Daniel Pichot et Lionel Rousselot, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 25- 37 et plus précisément p. 35.

Fontaines⁴⁷². Mais il fallut attendre la fin du XV^e siècle pour voir définitivement démonté le mythe par Robert Gaguin, dans son *Compendium de gestis Francorum*⁴⁷³.

La plupart des écrivains médiévaux ont donc adhéré à ce récit de voyage en Orient qui avait l'avantage, pour Saint-Denis, à la fois d'authentifier les plus précieuses reliques de l'abbaye et de présenter Charles le Chauve, voire Charlemagne lui-même, en donateur de ces reliques. Cette tradition est encore suivie par Jean Golein à la fin du XIV^e siècle, à ceci près que l'auteur y associe la Sainte-Chapelle :

« Et ainsi ala delivrer la Sainte Terre et Constantinnoble des Sarrazins et en raporta les beles et saintes reliques de la Sainte Chapelle du Palais et de Saint Denis et de plusieurs autres lieux, les queles il departi ou champ du lendit. »⁴⁷⁴

Cette association est très intéressante, quoiqu'assez étonnante, dans la mesure où le souvenir de l'achat de la Sainte Couronne par Saint Louis n'était pas effacé des mémoires. Le lien entre Saint-Denis et la Sainte-Chapelle est en effet celui de reliques christiques communes : l'abbaye détenait l'un des Clous de la Croix et une épine de la Sainte-Couronne ; la Sainte-Chapelle possédait la majeure partie de cette dernière, et d'autres reliques de la Passion, notamment des bouts de la Vraie Croix. Ces reliques, qui surpassent toutes les autres dans la pensée médiévale, fondent la charge sacrale des établissements qui les détiennent.

Ces objets jouaient un rôle important dans la vie de l'abbaye, qui en pratiquait l'ostension annuelle, au milieu d'un grand concours de pèlerins. Suger est le premier à évoquer le tumulte occasionné par cette cérémonie. Guillaume de Nangis relate quant à lui la perte du Saint Clou, qui intervint en 1233⁴⁷⁵ : grâce à une récompense, l'abbaye rentra en possession de sa précieuse relique. Antoine d'Asti, au milieu du XV^e siècle, évoque encore le grand concours de peuple attiré par ces reliques⁴⁷⁶.

Bien qu'au XIII^e siècle, l'achat de la couronne d'épines et d'autres reliques de la Passion par Saint Louis ait quelque peu terni le prestige des reliques de Saint-Denis, moins importantes que celles acquises par le roi, elles demeurent présentes dans plusieurs textes. En témoignent par exemple une série de chroniques espagnoles du XIII^e siècle, étudiées par

⁴⁷² Aubri de Trois-Fontaines, *Chronica*, éd. Paul Scheffer-Boichorst, *MGH, SS, XXIII*, p. 721. Cf. M. Chazan, *ibid.*

⁴⁷³ Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, Paris, 1511, fol. 52-53. Cf. M. Schmidt-Chazan, « Histoire et sentiment national chez Robert Gaguin », p. 272-282 ; Franck Collard, *Un historien au travail*, p. 177-193.

⁴⁷⁴ Jean Golein, *Traité du Sacre...*, p. 705. Voir aussi A. Lombard-Jourdan, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis »..., p. 309.

⁴⁷⁵ Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis...*, p. 320-326.

⁴⁷⁶ Antoine Astesan, *Éloge descriptif...*, p. 547-548.

Georges Martin⁴⁷⁷, qui font référence à la sainte épine possédée par l'abbaye. Le culte toujours rendu aux reliques de la Passion à Saint-Denis, à la fin du Moyen Âge, est aussi attesté par Michel Pinton, qui relate en détail une grande procession organisée par l'abbaye le 25 janvier 1414. Pour l'occasion furent sorties une quantité considérable de reliques, qui défilèrent par ordre de préséance ; les plus précieuses, portées par l'abbé de Saint-Denis et celui de Pontlevoy, étaient des reliques de la Passion, « *videlicet coronam, sacrum clavum Domini et crucem ejus* »⁴⁷⁸.

En outre, grâce à la canonisation de Saint Louis en 1297, l'abbaye se voit créditée d'une nouvelle aura : de nombreux miracles ont lieu au contact du tombeau du roi, comme le narre Guillaume de Saint-Pathus. Ce n'est certes pas le lieu unique des intercessions. Comme l'a montré M.C. Gaposchkin, ce sont surtout les plus pauvres qui prient dans l'abbatiale et bénéficient, parfois, d'une intervention miraculeuse ; les membres de la cour royale, en revanche, ont une relation plus personnelle avec le saint, qui leur apparaît en songe ou qu'ils invoquent depuis un tout autre lieu. Par ailleurs, d'autres établissements ont encouragé l'essor du culte de Saint Louis, comme les Dominicains d'Evreux qui ont eux aussi dressé une liste de miracles intervenus principalement dans leur diocèse. En outre, la translation du chef de Saint Louis à la Sainte-Chapelle, sous la pression de Philippe le Bel, fit de cette dernière un site majeur de la dévotion à Saint Louis. Saint-Denis n'avait donc pas l'apanage de ce culte, mais possédait néanmoins la plus grande partie des reliques et a donc grandement bénéficié de la canonisation. On peut donc dire que d'une certaine façon, ce que Saint Louis a ôté à Saint-Denis en ne lui offrant pas les reliques de la Passion qu'il avait acquises, il le lui a en partie rendu en lui laissant son corps, qui fut immédiatement l'objet de dévotions et qui confortait encore davantage le lien entre l'abbaye et la monarchie. On comprend mieux, dès lors, les résistances des moines devant les efforts de Philippe le Bel pour ramener plus près de lui, dans son palais de la Cité, les restes de son aïeul.

Conclusion

⁴⁷⁷ Georges Martin, « L'escarboucle de Saint-Denis, le roi de France et l'empereur des Espagnes », dans : *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, éd. Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 439-462.

⁴⁷⁸ *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. Bellaguet, tome V, livre XXXV, chap. XVI (rééd. CTHS, tome 3, p. 342-345).

Le prestige de l'abbaye de Saint-Denis a certes été parfois écorné durant les derniers siècles du Moyen Âge : la fondation de la Sainte-Chapelle par Saint Louis, la préférence accordée à saint Michel par Charles VII, l'abandon de la nécropole royale par Louis VII et par Louis XI ont indéniablement nui au crédit de l'institution. Les difficultés matérielles engendrées par la Guerre de Cent Ans ont également diminué le poids de l'abbaye. Il n'en reste pas moins que Saint-Denis a toujours joui d'une aura particulière, et ce, jusqu'à la Révolution, comme l'a montré Jean-Marie Le Gall⁴⁷⁹. Aux XVI^e et XVII^e siècles, saint Denis est en effet toujours présent dans la mémoire collective : on « découvre » son tombeau à l'Estrée en 1577, et son oratoire souterrain à Montmartre en 1611 ; les rois de France continuent à s'y faire enterrer, et c'est là qu'Henri IV choisit de se convertir en 1593.

Pour Andreas Sohn, l'alliance entre Paris et Saint-Denis est d'ailleurs l'un des facteurs essentiels dans la mise en place de la capitale du royaume capétien, aux XI^e-XII^e siècle : ce double pôle, politique et religieux, s'est ainsi substitué à l'ancrage ligérien formé par l'axe Orléans-Fleury, beaucoup plus important que la région parisienne au temps de Robert le Pieux⁴⁸⁰.

3. Autres sanctuaires de la sacralité monarchique en Île-de-France

Outre Saint-Denis, d'autres sanctuaires franciliens étaient étroitement liés à la sacralité monarchique. Comme pour Paris, on pourrait en citer un très grand nombre, car l'Île-de-France a bénéficié de la plupart des fondations royales (Royaumont, Maubuisson, le Lys, Longchamp, Poissy...) et le culte de saint Louis s'y est tout particulièrement épanoui. Nous reviendrons dans la troisième partie sur le rôle de ces fondations d'églises dans l'image de Paris et de l'Île-de-France fournie par les biographies royales. Pour l'heure, nous nous bornerons à évoquer deux aspects, qui font contrepoint à notre étude sur Saint-Denis : d'une part, l'essor de l'abbaye de Joyenval comme lieu de dévotion aux « fleurs de lys » ; et d'autre part, la fonction funéraire remplie par de nombreux établissements parisiens et franciliens pour la famille royale.

⁴⁷⁹ J.-M. Le Gall, *Le mythe de saint Denis...*

⁴⁸⁰ A. Sohn, *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter...*, p. 54-71.

a. *L'abbaye de Joyenval*

Joyenval est une abbaye aujourd'hui oubliée, dont ne demeurent plus que quelques vestiges, perdus dans un golf des Yvelines, sur la commune de Chambourcy⁴⁸¹ ; mais elle fut, au XIV^e siècle, l'un des hauts lieux de la dévotion aux fleurs de lys⁴⁸². Cette abbaye de moines prémontrés, située dans le diocèse de Chartres, avait été fondée en 1222 par Barthélemy de Roye, chambrier et conseiller de Philippe Auguste⁴⁸³, à proximité du séjour royal de Montjoie, en forêt de Marly⁴⁸⁴ ; la dédicace de l'église fut célébrée en juin 1224⁴⁸⁵. L'une des principales reliques de l'établissement était le chef de saint Barthélemy⁴⁸⁶. Mais l'abbaye de Joyenval s'enorgueillissait surtout d'avoir été le lieu où fut « inventé » l'écu aux trois fleurs de lys, emblème de la monarchie française.

Selon la légende, un ange serait en effet venu apporter la vision de ce nouveau blason à un ermite retiré dans le bois de Joyenval, afin qu'il le transmette à la reine Clotilde et au roi Clovis, encore païen, qui s'apprêtait à livrer bataille au redoutable Conflat, installé dans la forteresse de Conflans ; les trois fleurs de lys remplacèrent ainsi les trois crapauds (ou, selon qui constituaient jusqu'ici les armes du souverain.

Le premier texte à transmettre cette histoire est un poème latin anonyme du XIV^e siècle, probablement composé au sein de l'abbaye⁴⁸⁷ ; il n'existe pas de témoignage antérieur de la légende, mais l'auteur dit s'être appuyé sur une tradition orale (« *ad aures meas quod venit* », vers 7). Ce récit a connu un certain succès sous le règne de Charles V : il fut notamment repris par Raoul de Presles dans son *Commentaire à la Cité de Dieu*, où

⁴⁸¹ Ces vestiges ont été inscrits au titre des Monuments historiques par arrêté du 13 mars 1989 (source : base Mérimée).

⁴⁸² Cf. M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 229-234 ; C. Beaune, *Naissance de la nation France...*, chapitre VIII, p. 237-263 ; A. Lombard Jourdan, *Fleur de lis et oriflamme...*, p. 18-30.

⁴⁸³ A. Dutilleux, « L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres »..., p. 81 (édition de la charte de fondation).

⁴⁸⁴ Signe des liens entre la résidence royale et l'abbaye : lorsque Philippe VI fit construire une chapelle dans son séjour de Montjoie, en 1330, ce sont les religieux de Joyenval qui en devinrent les desservants (A. Vallée et J. Viard, *Registres du Trésor des Chartes*, t. III, n° 2994).

⁴⁸⁵ A. Dutilleux, « L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres »..., p. 88-89.

⁴⁸⁶ En 1327, Charles IV versa 114 livres 12 s.p. aux religieux pour la confection d'un chef orfèvre pour le crâne de Barthélemy (J. Viard, *Les Journaux du trésor de Charles IV le Bel*, n° 10311).

⁴⁸⁷ R. Bossuat, « Poème latin sur l'origine des fleurs de lis »... Ce poème, conservé dans un seul manuscrit (Paris, BnF, ms. lat. 14663), aurait été composé vers 1331 d'après Robert Bossuat. Pour Edmond Farral (« Le roman de la fleur de lis de Guillaume de Diguleville », *Mélanges Ernest Höpffner*, Paris, 1949, p. 327-338), il serait plutôt postérieur au *Chapel des trois fleurs de lis* de Philippe de Vitry (1332-1335) et au *Roman de la fleur de lis* de Guillaume de Diguleville (1339). Anne Lombard-Jourdan, pour sa part, a proposé une double date de composition : la première partie du poème aurait été écrite à Saint-Denis au XII^e siècle, puis elle aurait été complétée par un moine de Joyenval après 1297 (mention de « saint Louis ») ; c'est alors qu'aurait été introduites les références à l'abbaye fondée par Barthélemy de Roye (*Fleur de lis et oriflamme...*, p. 22). Mais, comme le souligne Claude Roussel (*Contes de geste au XIV^e siècle...*, p. 298-299), cette attribution du début du poème à l'abbaye de Saint-Denis n'est pas très convaincante.

l'adversaire de Clovis s'appelait désormais « Caudat », nom rapproché par Marc Bloch de la légende populaire attribuant une queue aux Anglais⁴⁸⁸. Jean Golein fait lui aussi référence au « saint hermite de Joienvall » dans son *Traité du sacre*⁴⁸⁹ ; mais un autre passage de ce traité montre que l'abbaye de Saint-Denis semble avoir cherché à s'approprier la légende. Décrivant les vêtements fleurdelisés que le roi porte à son sacre, l'auteur ajoute en effet :

« Et pour ce aporte touz ces paremens l'abbé de Saint-Denis : car Monseigneur Saint denis donna aux roys de France les armes de fleurs de lys. »⁴⁹⁰

Une main a toutefois corrigé en marge, dans le manuscrit offert à Charles V :

« Non, car Dieux les envia par miracle a Montjoie. »⁴⁹¹

Joyenval semble avoir été, comme Saint-Denis et la Sainte-Chapelle, l'un des pôles de la sacralité royale que la monarchie franco-anglaise a cherché à s'approprier. En témoigne notamment le cycle sur la naissance des fleurs de lys ajouté à la fin des *Heures de Bedford* en 1430, lorsque le duc et sa femme offrirent le manuscrit au roi Henri VI⁴⁹². Outre la miniature en pleine page, aujourd'hui attribuée au « Maître de la Légende dorée de Munich », où l'on voit l'ermite recevant les nouvelles armes royales et leur adoption par Clovis, on trouve aussi sur ces folios un médaillon représentant la construction de l'abbaye de Joyenval par Clovis, après son baptême (**Planche 120**).

Que ce soit en réaction à cette « récupération » ou tout simplement par suite du déplacement de la cour sur les bords de Loire, la légende de Joyenval semble être ensuite quelque peu tombée en désuétude. Robert Gaguin y fait cependant encore allusion à la fin du XV^e siècle dans son *Compendium*, en prenant toutefois ses distances à l'égard du mythe⁴⁹³. Il mentionne notamment une « fontaine miraculeuse » où les moines de Joyenval situaient le miracle⁴⁹⁴ : c'est là que l'ermite aurait reçu sa vision. Adolphe Dutilleux, dans la

⁴⁸⁸ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 232 ; d'après Raoul de Presles, traduction de la *Cité de Dieu*, éd. 1531, fol. A IIII.

⁴⁸⁹ Jean Golein, *Traité du sacre...*, p. 706 : la bannière aux trois fleurs de lys fut baillée « par le saint hermite de Joienvall ». Cf. M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 485.

⁴⁹⁰ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 482-483 (édition) et p. 233 (commentaire).

⁴⁹¹ Paris, BnF, ms. fr. 437 (ce manuscrit porte l'ex-libris autographe du roi, daté de 1374, sur son dernier feuillet), fol. 48. Cf. M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p. 483.

⁴⁹² Sur les *Heures du duc de Bedford*, voir notamment : P. Stirnemann et C. Rabel, « The Très Riches Heures and two artists associated with the Bedford Workshop »... (attribution de la commande initiale du manuscrit à Louis de Guyenne, vers 1410-1415) ; E. König, *The Bedford Hours, the Making of a medieval masterpiece...* ; L. Ungeheuer, *Le Maître de la Légende dorée de Munich : un enlumineur parisien du milieu du XVe siècle...*, notice 13, p. 130-137.

⁴⁹³ Robert Gaguin, *Compendium...*, fol. V v^o.

⁴⁹⁴ « Ad hanc rem mihi astipulatur divi Bartholomei monasterium quod Gaudium Vallis appellatur, ubi fons huius miraculi testis ab incolis ostenditur. »

monographie qu'il consacra à Joyenval en 1890, livre une autre interprétation de cette « Fontaine des Lys », « enserrée dans l'enclos et qui subsiste encore aujourd'hui » : « Clovis, voyant fleurir sur ses bords, en plein hiver, des lys éclatant de blancheur, s'était, à la prière de la reine Clotilde, résolu à se faire chrétien et, en même temps, à remplacer par la fleur emblème de la pureté et de la grâce céleste, les trois crapauds qui figuraient précédemment sur son bouclier. »⁴⁹⁵ Il s'agit sans doute là d'un dérivé de la légende initiale, dont le souvenir perdurait donc encore au XIX^e siècle.

b. Les sanctuaires funéraires « secondaires »

L'Île-de-France, dans la géographie sacrale de la monarchie, est également la terre où reposent les membres de la famille royale. Si les souverains sont pour la plupart inhumés à Saint-Denis, leurs épouses et leurs enfants sont quant à eux enterrés dans des églises de la région parisienne : la cathédrale Notre-Dame de Paris, les abbayes de Maubuisson ou de Royaumont... La pratique des tombeaux de cœur et d'entrailles, qui se développe au sein de la famille royale à partir de la fin du XIII^e siècle, ne fait qu'amplifier la prédominance de l'Île-de-France puisque la plupart de ces tombes secondaires se trouvent dans les couvents mendiants de la capitale ou dans des abbayes franciliennes. Pour reprendre les conclusions d'Alexandre Bande, « au XIV^e siècle, un véritable réseau de sépultures capétiennes s'y est développé, confirmant à la fois la proximité de la royauté française et des grands ordres monastiques (Cisterciens, Mendians, Célestins) et l'assise politique des Capétiens sur cet espace. »⁴⁹⁶

Cette prédominance, que l'on peut aisément démontrer à partir des tombeaux eux-mêmes ou des dispositions testamentaires des défunts, transparait aussi dans les textes littéraires. Certes, ceux-ci n'indiquent pas systématiquement les lieux de sépulture des rois et de leur famille, mais ces mentions sont toutefois extrêmement fréquentes. Les *Grandes chroniques de France*, notamment, se révèlent très attentives à cet aspect : elles nous informent sur les lieux de sépulture multiple des rois de France à partir de 1285, et précisent également certains des sites d'inhumation choisis par leur entourage, tels que Charles de Valois en 1325 (« fu son corps enterré à Paris aux Frères Prescheurs et son cuer aux Freres

⁴⁹⁵ A. Dutilleux, « L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres »..., p. 43.

⁴⁹⁶ A. Bande, *Le Cœur du roi*..., p. 131.

Meneurs »).⁴⁹⁷ D'autres chroniqueurs y sont également sensibles : Jean de Saint-Victor signale par exemple le transfert des cendres de Robert d'Artois de la Flandre à Maubuisson en décembre 1304, en présence de la cour⁴⁹⁸ ou l'inhumation au Lys d'Eudes de Bourgogne en 1303⁴⁹⁹.

L'un des facteurs de cette prédominance des sanctuaires de l'Île-de-France dans le choix des sépultures de membres de la famille royale est probablement qu'ils y font le plus souvent résidence, même s'ils sont dotés de possessions territoriales plus éloignées. En revanche, à partir du XV^e siècle, les princes des fleurs de lys délaissent l'Île-de-France pour leur dernière demeure et se font plutôt inhumer sur leurs terres. Jean de Berry se fit inhumer dans la Sainte-Chapelle qu'il avait fait édifier dans son palais de Bourges ; les ducs de Bourgogne, de Philippe le Hardi à Philippe le Bon, allèrent reposer à Champmol aux portes de Dijon ; les ducs de Bourbon, de Louis II à Jean II, furent enterrés à Souvigny, etc. Si l'on prend le cas de la maison d'Orléans, Louis I^{er} (mort en 1407) avait choisi Paris comme dernière demeure mais son fils Charles d'Orléans, en 1465, fut inhumé à Blois. De même, les ancêtres de Louis II de Bourbon étaient enterrés dans l'église des Dominicains de Paris : comme nous l'avons vu plus haut, c'est là que reposaient Robert de Clermont (mort en 1318), fils de Saint Louis, et ses deux successeurs, Louis I^{er} (mort en 1342) et Pierre I^{er} (mort en 1356). L'abandon de cette tradition par Louis II est donc très significatif⁵⁰⁰.

Les chroniqueurs se sont montrés à ce changement. Le héraut Berry note par exemple que le duc de Bourgogne Philippe le Hardi, en 1404, « fu enterré a Nostre Dame de Hal en Brebant ; et son cuer fu porté et mis aux Chartreux a Dijon, que il fonda en son vivant. »⁵⁰¹ Le duc est ainsi, dans la mort, présent dans les deux parties des Etats bourguignons : son corps en

⁴⁹⁷ *Grandes chroniques de France...*, t. IX, p. 49. Conformément à ses vœux, le corps de Charles de Valois, père de Philippe VI, fut en effet inhumé au couvent des Dominicains de Paris, où reposaient déjà ses deux premières épouses, et son cœur alla aux Cordeliers de la même ville, auprès de sa troisième femme, Mahaut de Saint-Pol. Cf. A. Bande, *Le Cœur du roi...*, p. 98-99.

⁴⁹⁸ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 644 : « Die Martis post festum sanctae Luciae virginis, allata sunt ossa Roberti, comitis Attrabatensis, de Flandria apud Pontisaram, et in monasterio Mali Dumi cum honore sepulta sunt, astante nobilium Franciae virorum et mulierum maxima comitiva ».

⁴⁹⁹ Jean de Saint-Victor, *Chronique*, éd. RHF, tome XXI, p. 640 : « Otho, comes Burgundiae et Attrabatensis, obiit Parisius, et sepultus honorifice in monasterio sanctimonialium Cisterciensis ordinis juxta Meledunum, quod Liliun nuncupatur. » Il est toutefois le seul chroniqueur à se faire l'écho de cette cérémonie, peut-être parce qu'il semble avoir entretenu une relation privilégiée avec le sud de l'Île-de-France et notamment la région de Corbeil et Melun ; cf. I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 120-122.

⁵⁰⁰ M.-E. Gauthier, « La sépulture de Louis II, le choix de Souvigny », dans *Le Duché de Bourbon des origines au connétable*, Saint-POurçain-sur-Sioule, 2001, p. 85-93.

⁵⁰¹ Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 12.

Flandre, son cœur en Bourgogne. De même, en 1416, Jean de Berry « fut enterré en son pallais a Bourges »⁵⁰².

Ce phénomène est antérieur au départ de la cour, qui n'abandonne l'Île-de-France que sous le règne de Charles VII. Il montre que la région parisienne, qui était ressentie comme le lieu d'implantation exclusif des « princes des fleurs de lys » jusqu'à la fin du XIV^e siècle, voit désormais sa prééminence remise en cause. À l'inverse, la résidence de la cour sur les bords de Loire n'empêche pas la célébration de cérémonies funéraires à Notre-Dame de Paris en l'honneur de ces princes, sur l'ordre du roi. C'est ainsi que Louis XI fit célébrer à ses frais de somptueuses obsèques en mémoire de René d'Anjou, en août 1480, dans la cathédrale parisienne⁵⁰³, tout en supervisant aussi, aux côtés de Jeanne de Laval, les cérémonies célébrées au sein du duché. En matière funéraire comme dans le domaine administratif, Paris conserve donc son statut de capitale, tout en étant matériellement évincée de la vie de la famille royale.

Conclusion

On voit combien Paris et l'Île-de-France ont joué un rôle primordial dans la sacralité royale. Certes, la capitale et sa région ne détiennent pas de monopole en la matière : il existe aussi ailleurs d'autres sanctuaires très importants pour la monarchie, à commencer bien sûr par Reims pour le sacre, avec le sanctuaire « secondaire » de Corbeny un peu plus au nord, où le roi était associé à saint Marcoul, guérisseur des écrouelles⁵⁰⁴. On observe d'ailleurs des velléités, de la part de deux sanctuaires franciliens, de s'approprier ces traditions : Saint-Denis s'efforça de s'imposer comme le lieu du couronnement des reines de France, et l'église de Mantes, au XIV^e siècle, prétendit détenir elle aussi des reliques de saint Marcoul, au grand dam des moines de Corbeny⁵⁰⁵. Ces efforts sont cependant demeurés insuffisants pour éclipser des traditions depuis longtemps ancrées dans le cérémonial

⁵⁰² Gilles Le Bouvier dit le héraut Berry, *Chroniques du roi Charles VII*, p. 74.

⁵⁰³ Le compte de ces obsèques est conservé aux AN, KK 248, fol. 22-30 v^o. Cf. Rose-Marie Ferré, « Les relations artistiques entre la cour de René d'Anjou et la cour de France (Charles VII – Louis XI). Jalons et perspectives », dans : Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (dir.), *La Cour du prince...*, 2011, p. 417-432, ici p. 418-419.

⁵⁰⁴ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*

⁵⁰⁵ M. Bloch, *Les Rois thaumaturges...*, p.269-271. Les prétentions de la collégiale de Mantes s'appuyaient sur l'invention de trois corps à proximité de la ville, sur la route de Rouen, au XIV^e siècle (en 1343 ?). La première mention de cette découverte remonte à 1383, mais les reliques étaient alors encore anonymes. Lors de leur translation par l'évêque de Chartres en 1451, elles sont identifiées comme celles de saint Marcoul et de ses deux compagnons Cariulphe et Domard. Le pèlerinage n'eut cependant jamais le succès de celui de Corbeny.

monarchique. Mais quelle que soit l'aura des sanctuaires concurrents, il n'en reste pas moins que les églises d'Île-de-France étaient les fréquentées par le roi et que c'était à Paris et dans ses environs que se trouvaient les principales reliques dont le souverain avait pu faire l'acquisition. Le double pôle formé par Saint-Denis et par la Sainte-Chapelle demeurait, à cet égard, sans égal dans le royaume.

Chapitre 14

S'ancrer dans le passé : l' 'épaisseur historique d'un territoire

Dans la création d'une identité territoriale, le discours sur l'Histoire joue un rôle essentiel. Il procure respectabilité et prestige. Ce processus a été mis en relief pour des périodes plus récentes : Caen se dote ainsi de racines druidiques et celtes aux XVI^e-XVII^e siècles¹, tandis que les villes flamandes, au XVIII^e siècle, se fondent sur un mythe « romain » ou « franc » pour affirmer leurs prérogatives scabinales². Mais ces revendications d'un passé prestigieux remontent souvent à l'époque médiévale : l'Île-de-France en constitue un très bon exemple, que nous allons suivre ici en détail.

Jacques Le Goff a mis en rapport l'élaboration de ces récits historiques avec une prise de conscience d'un certain poids politique :

« Les villes, quand elles se sont constituées en organismes politiques conscients de leur force et de leur prestige, ont voulu (...) rehausser ce prestige en vantant leur antiquité, la gloire de leurs origines et de leurs fondateurs, les exploits de ses anciens enfants, les moments exceptionnels où ils ont été favorisés de la protection de Dieu, de la Vierge ou de leur saint patron. »³

De fait, c'est en Italie, pays des cités-Etats, que ces écrits sont les plus nombreux : de nombreuses villes se sont même dotées de chroniques officielles, souvent rédigées par des notaires, et commandées par la Commune ou avalisées ensuite par celle-ci⁴. Mais les villes

¹ Jean-Claude Perrot, *Genèse d'une ville moderne. Caen au XVIII^e siècle*, Paris, 1975, p. 15-27.

² Philippe Guignet, *Le pouvoir dans la ville. Pratiques politiques, notabilité et éthique sociale de part et d'autre de la frontière franco-belge*, Paris, 1990, p. 73-82.

³ J. Le Goff, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, 1988, p. 245.

⁴ Ainsi à Gênes, les *Annales genuenses* commencées par Caffaro vers 1100 ont été continuées par les *publici scribani* de la Commune jusqu'en 1279. Cf. Attilio Bartoli Langeli, « Entre documents et monuments : la

d'Empire se sont elles aussi lancées dans la rédaction de chroniques urbaines, surtout à partir des XIV^e- XV^e siècles⁵.

En Île-de-France, l'organisation politique est bien sûr très différente et aucune ville, pas même Paris, ne peut prétendre à l'autonomie dont bénéficient les grandes cités italiennes. Il n'existe d'ailleurs aucun équivalent aux chroniques urbaines que nous venons d'évoquer⁶. L'historiographie ne se pratique pas à l'échelon de la ville, mais du prince : pour l'Île-de-France, les renseignements sont donc essentiellement à glaner dans les chroniques « nationales », consacrées au roi de France, voire dans les chroniques universelles ou dans des traités divers. Il n'existe pas d'histoire de Paris avant la Renaissance : il faut pour cela attendre les années 1530 avec Corrozet ; quant aux autres villes d'Île-de-France, elles ne trouvent leur chroniqueur que dans la seconde moitié du XVI^e siècle pour les plus précoces (Noël Taillepied pour Pontoise) et surtout aux XVII^e et XVIII^e siècles : Sébastien Roulliard à Melun, dom Basile Fleureau à Étampes, etc.⁷ Au XV^e siècle, certains habitants ont pu tenir des « Journaux », comme à Senlis, mais aucun n'a cherché à retracer l'ensemble de l'histoire de sa cité, depuis sa fondation jusqu'aux temps contemporains.

Pourtant, on assiste aussi, au sein de notre corpus, à l'élaboration d'une histoire « locale » qui s'efforce de remonter jusqu'aux origines, et de commémorer les grandes figures du passé. Ces efforts sont évidemment surtout concentrés sur Paris, qui en tant que capitale du royaume se devait d'arborer une fondation prestigieuse. Mais, contrairement à ce que l'on pourrait croire, Paris n'est pas la seule ville d'Île-de-France à avoir été dotée d'une histoire : Melun pouvait revendiquer, dès le XIII^e siècle, une origine encore plus ancienne.

Avant d'étudier cet aspect de l'identité francilienne, il nous faut dire un mot des objets sur lesquels s'appuyaient les textes que nous allons citer. Les écrivains du Moyen Âge disposaient, pour soutenir leur réflexion, de plusieurs ressources : les textes de leurs devanciers, les documents d'archives, les témoignages oraux, l'interprétation étymologique, et les traces monumentales.

mémoire officielle de la cité communale italienne », dans : Attilio Bartoli Langeli et Gérald Chaix, *La mémoire de la cité. Modèles antiques et réalisations renaissantes. Actes du colloque de Tours, 28-30 septembre 1995*, Naples, Edizioni Scientifiche Italiane, 1997, p. 23-34 et plus précisément p. 28.

⁵ Jean-Marie Moeglin, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e-XV^e siècle) », dans : *Les élites urbaines au Moyen Âge. Congrès de la SHMESP, Rome, 1996*, Paris, PUS, 1997, p. 351-383.

⁶ On ne trouve pas non plus de récits plus anciens, de type *Gesta Episcoporum*, comme on a en à l'époque carolingienne pour Metz, Le Mans, Auxerre et Verdun, et qui fournissent de précieux renseignements sur l'organisation des villes et leurs monuments.

⁷ Voir notre Introduction.

La première de ces sources est incontestablement la plus utilisée, et sans doute aussi celle jugée la plus fiable. Retracer l'histoire des temps passés, c'est en effet, en premier lieu, compiler le témoignage des « *auctoritates* ». Le nom et l'ancienneté de ces auteurs sont les garants de l'authenticité du récit. Le lieu de conservation de leurs écrits en est un autre : de nombreux écrivains, pour appuyer la véracité de leurs dires, affirment en avoir puisé la matière dans les livres de l'abbaye de Saint-Denis. Certains historiens en viennent à développer une appréhension presque « littéraire » de Paris et de sa région : Raoul de Presles, au XIV^e siècle, reconnaît les lieux cités par la *Guerre des Gaules* et même, la maison où Guillaume d'Orange fut logé quand il déconfit Ysoré, comme le raconte le *Moniage Guillaume*⁸.

Les documents d'archives ont aussi été utilisés, du moins par ceux qui y avaient accès : les moines de Saint-Denis puisent souvent dans leur chartrier, confortant au passage les droits de leur abbaye, comme ne manque pas de le faire Primat lorsqu'il relate par le menu les donations consenties par le roi Dagobert en faveur de son établissement⁹. Certaines œuvres citent même *in extenso* des traités de paix ou des dépositions. Toutefois, ce procédé est relativement rare et dans l'ensemble, les chroniqueurs préfèrent mettre en forme la matière historique, plutôt que de retranscrire purement et simplement des actes écrits.

Une autre source très appréciée, plus authentique encore que l'écrit, est le témoignage oral : rien ne vaut la parole du témoin oculaire. Nous la trouverons très souvent convoquée dans nos textes¹⁰.

Mais lorsqu'on veut s'enfoncer plus profondément dans le passé, ces appuis viennent à manquer : plus d'archives, plus de témoins, voire plus d'historien ancien sur lequel se fonder pour raconter les origines d'une ville ou d'un territoire. Restent cependant deux ressources à l'auteur médiéval : l'interprétation étymologique et la trace monumentale. Les étymologies du Moyen Âge prêtent souvent à sourire, car elles nous paraissent aujourd'hui bien fantaisistes, mais elles constituent une partie importante de la réflexion historique et se trouvent souvent à la source des « mythes des origines » que nous allons étudier. Quant aux ruines laissées par des civilisations éteintes, elles n'ont pas échappé à l'observation des historiens médiévaux, même si la recherche archéologique s'est surtout développée avec l'humanisme. Et même

⁸ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 109.

⁹ Voir chapitre 13.

¹⁰ Voir notamment la troisième partie.

pour une histoire plus récente, les auteurs du Moyen Âge n'ont pas négligé les informations que leur apportaient les statues ou les épitaphes, qu'ils ont parfois pris la peine de transcrire, bien avant les érudits d'Ancien Régime.

L'ensemble de ces sources, entre les mains d'un esprit critique souvent plus aiguisé que ne le pensaient certains historiens du XIX^e siècle, aboutit à la constitution d'une image cohérente de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France, même si dans certains cas, nous ne partageons plus les analyses des auteurs médiévaux. Ce décalage entre nos propres conceptions et celles qui pouvaient avoir cours au XIII^e ou au XIV^e siècle est particulièrement sensible dans les mythes d'origine, dont nous allons retracer l'élaboration. Ces fables se révèlent toutefois très intéressantes, car elles permettent de saisir les « revendications » identitaires des villes de la région parisienne.

Plongée dans la nuit des temps : les mythes d'origine

Dans la réflexion sur le passé d'une ville ou de son terroir, le discours sur les origines joue un rôle essentiel : pour classer les différentes cités qu'il décrit, Hartmann Schedel les répartit selon la date de leur fondation, même s'il exprime parfois des doutes sur l'authenticité de ces récits, à propos de Nuremberg et d'Augsbourg par exemple. Plus la ville est ancienne, plus elle acquiert de prestige. Dans toute l'Europe, les grandes cités se sont donc dotées de fondateurs mythiques remontant à des temps très lointains. Trêves se disait créée par Trebeta, fils du souverain assyrien Ninus, le fondateur de Ninive et contemporain d'Abraham¹¹ ; Augsbourg prétendait remonter aux héritiers de Japhet (petit-fils de Noé) et daterait donc de l'an 1129 avant J.-C., soit 550 ans avant Rome¹² ; Fiesole, selon Giovanni Villani, fut créée

¹¹ La première attestation de ce fondateur mythique se trouve dans les *Gesta Treverorum*, une chronique écrite vers 1100, sans doute par un moine de Saint-Eucharius près de Trêves ; par la suite, Trebeta et les siens auraient aussi fondé Cologne, Mayence, Worms, Strasbourg et Bâle (cf. Olivier Richard, « Fonder la liberté. Les récits de fondations urbaines dans l'Empire à la fin du Moyen-Âge », dans : V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita...*, p. 309-325 et plus précisément p. 310). La légende de « Trebeta » a été reprise par Sigebert de Gembloux sous le nom de « Treber » : *Chronographia*, éd. L. Bethmann, MGH, SS, VI, Hanovre, 1844, p. 268-372 et ici p. 306, 21 (413). De là, elle est passée dans d'autres chroniques universelles comme celle de Jean de Saint-Victor (Jean de Saint-Victor, « *Traité de la division des royaumes* »..., p. 126-127 : « *Huius seviciam novercalem non ferens, Treber filius Nini fugit in Alemannie regionem, ubi post condidit Treverim vel Treberim ex nomine suo* »).

¹² J.-M. Moeglin, « Les élites urbaines et l'histoire de leur ville en Allemagne (XIV^e-XV^e siècle) »..., p. 366. Datation fournie par Erhard Wahrhaus vers 1440.

par Attalante, à peu près à la même époque que Troie¹³ ; Toulouse rapprochait son nom de « Thola », fils de Jacob, qui l'aurait fondée¹⁴. On pourrait continuer longtemps cette liste de fondations légendaires. Paris n'est bien sûr pas demeurée en reste, et a reçu elle aussi son fondateur mythique sous le règne de Philippe Auguste, au moment où s'affirmait son importance au sein du royaume de France.

Paris, colonie troyenne

Le premier auteur à faire de Paris une cité troyenne est Rigord, dans ses *Gesta Philippi regis*¹⁵. Dans une incise sur les origines des Francs, le moine de Saint-Denis évoque une expédition de colonisation menée par Ibor, à la tête de vingt-trois mille Troyens, depuis la ville de « Sicambria » elle-même fondée par Francion, sur les bords du Danube ou du Tanais¹⁶.

« Sed revolutis CC^{is}XXX^aV annis, XX^{ti} et tria milia ex Trojanis a Sicambria recesserunt, habentes ducem nomine Ibor, querentes ubicumque commodum si reperire potuissent. Et transitum facientes per Alemanniam, Germaniam et Austriam, venerunt in Galliam. Et ibi remanentes, sedem suam apud Luteciam constituerunt octingentesimo XC^oV^o anno ante incarnationem Domini. Et a Paride Alexandro, filio Priami, sibi nomen imponentes, Parisios se vocaverunt ; satis simplicem vitam ibidem longo tempore ducentes ; vel secundum alios dicti sunt Parisii ab hoc Greco nomine Parisia quod interpretatum sonat audacia. »¹⁷

L'implantation d'une colonie troyenne à Lutèce est donc antérieure à l'arrivée en masse du peuple franc sous la conduite de Marcomir, qui se produit sous Valentinien vers 376-377, comme Rigord le rappelle un peu plus loin :

¹³ Giovanni Villani, *Nuova Cronica*, éd. Giuseppe Porta, 3 vol., Parme, 1990-1991, livre I, chap. 7.

¹⁴ Ce rapprochement est notamment effectué par l'archevêque de Toulouse Bernard de Rosier en 1426-1427 (sous le nom de « Tholus ») puis en 1438 (cette fois avec « Thola »), qui dit s'inspirer de Vincent de Beauvais ; toutefois le *Speculum historiale* ne semble pas proposer cette légende. Cf. Patrick Arabeyre, « Bernard de Rosier et les premiers fragments d'une histoire légendaire de Toulouse au Moyen Âge », dans : V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita...*, p.241-259 et plus précisément p. 243-244.

¹⁵ Marius Barroux, « Les origines légendaires de Paris », *Fédération des sociétés historiques de Paris et de l'Île-de-France. Mémoires*, t. 7, 1955, p. 7-38.

¹⁶ Rigord propose en effet deux localisations différentes pour « Sicambria ». Dans l'une, la ville est située près du Danube. Dans l'autre (p. 200), elle se trouve près du fleuve Tanais (le Don) et des « marais méotides » (qui bordent la mer d'Azov). Cette dernière localisation est tirée du *Liber historiae Francorum* (2, p. 242) lui-même tributaire des *Versus de Asia et de universi mundi rota*, œuvre cosmographique du VII^e ou VIII^e siècle. Cf. Richard Gerberding, « The Rise of the Carolingians and the Liber Historiae Francorum », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 45^e année, N. 1, 1990, p. 195-197.

¹⁷ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste* (éd. E. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin, 2006)..., p. 200-201. Traduction : « Mais, au bout de deux cent trente-cinq ans, vingt-trois mille de ces Troyens, conduits par un chef du nom d'Ibor, quittèrent Sicambria, cherchant partout où ils pourraient s'installer commodément. Traversant l'Alémanie, la Germanie et l'Austrie, ils arrivèrent en Gaule, s'y établirent et fixèrent leur capitale à Lutèce, huit cent quatre vingt quinze ans avant l'incarnation du Seigneur. Prenant le nom de Pâris Alexandre, fils de Priam, ils s'appelèrent Parisii et menèrent là longtemps une vie assez simple ; selon d'autres, ils sont dits Parisii à partir du mot grec Parisia, qui signifie, si on le traduit, audace. »

« *Eo tempore Marcomirus cum suis Gallias intravit. Et audientes Parisii quod de Trojanis descenderat, ab ipsis honorifice receptus est.* »¹⁸

Le nom de Paris a ensuite été donné à Lutèce par Pharamond en l'honneur de Pâris, le fameux prince troyen, fils de Priam :

« *Qui ob honorem Paridis, filii Priami regis Trojae, a quo ipsi populi denominati fuerant, et ut magis ipsis placeret, civitatem Parisiorum que tunc Lutetia vocabatur de nomine Paridis Parisius voluit vocari. Affectabant enim omnes Trojani qui de excidio Troje descenderant quod nomen eorum per universum orbem longe lateque diffunderetur.* »¹⁹

Grâce à Rigord, Paris rejoint donc le groupe des villes pouvant se glorifier d'une origine troyenne. Ces cités sont bien sûr particulièrement nombreuses en Italie, sous l'influence de l'*Enéide* : Gênes²⁰, Venise²¹ revendiquent par exemple un Troyen pour fondateur. Mais de telles légendes ont aussi existé en France : Reims, dès les IX^e-X^e siècles, prétendait ainsi remonter à Rémus, frère de Romulus, et à ses compagnons troyens²². L'idée a aussi été reprise dans l'historiographie anglaise : Geoffroy de Monmouth, dans son *Historia Regum Britannie*, fit des rois de « Bretagne », autrement dit d'Angleterre, les descendants de Brutus, un petit-fils d'Enée, qui aurait fondé deux villes, l'une sur le continent (Tours), l'autre au-delà de la Manche, Londres, initialement nommée la « Nouvelle Troie », « Trinovant »²³. Cette légende eut un grand succès, étant notamment traduite par Wace²⁴. L'histoire fut ensuite reprise par de très nombreux historiens ; on la retrouve par exemple dans le *Speculum*

¹⁸ *Ibid.* Traduction : « En ce temps-là, Marcomir entra en Gaule avec les siens. Les *Parisii*, apprenant qu'il descendait des Troyens, le reçurent avec honneur. »

¹⁹ *Ibid.*, p. 202. Traduction (*ibidem*, p. 203) : « Ce dernier [Pharamond], en l'honneur de Pâris, fils de Priam, roi de Troie, qui avait donné son nom à ces peuples, voulut, pour leur plaire davantage, que la cité des *Parisii*, alors appelée Lutèce, fût appelée Paris, du nom de Paris. Tous les Troyens qui avaient échappé à la ruine de Troie avaient l'ambition, en effet, de répandre leur nom aux quatre coins du monde. » Rigord combine ici deux éléments : le mythe d'une origine troyenne de Paris et la résurgence des vocables celtes dans la toponymie des cités au IV^e siècle. Si le lien entre le prince Pâris, responsable de la chute de Troie, et le peuple gaulois des *Parisii* est une fiction née de l'homonymie, le second phénomène, en revanche, est parfaitement véridique et attesté pour l'ensemble de la Gaule (M. Rouché, « Le changement des noms de cité en Gaule au Bas-Empire », *Mémoires de la société nationale des Antiquaires de France*, 1969, p. 47-64).

²⁰ Dans la *Chronica civitatis Ianue*, l'archevêque Jacques de Voragine propose plusieurs mythes de fondation pour la ville, dont l'un met en scène un prince troyen de la suite d'Enée.

²¹ Venise aurait été fondée par le prince troyen Anténor d'après le doge et chroniqueur Andrea Dandolo (début du XIV^e siècle).

²² Légende transmise par Hincmar et Flodoard, *Historia remensis ecclesiae*. Cf. P. Desportes, *Reims et les Rémois aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Picard, 1979, p. 530-534.

²³ Geoffroy de Monmouth, *Historia regum Britannie*, I. Sur les origines de cette légende, cf. Joseph Rio, *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*, Rennes, Editions Ouest-France, 2000, p. 42-52.

²⁴ Wace, *Brut*, vers 1224-1238 et *Rou*, 3^e partie, tome 1, vers 17-18.

historiale de Vincent de Beauvais²⁵ au XIII^e siècle, et dans la *Chronique universelle* de Jean de Saint-Victor au début du XIV^e siècle²⁶.

C'est peut-être en réaction à ces prétentions anglaises que Rigord a lancé la figure du fondateur mythique de Paris : la capitale du roi de France ne saurait être inférieure à celle du roi d'Angleterre. Paris s'affirmait ainsi comme une ville d'origine aussi prestigieuse que Londres ou que Tours, également créditée d'une origine troyenne par Geoffroy de Monmouth. Par ailleurs, cette fondation troyenne s'accordait bien avec l'origine reconnue depuis le haut Moyen Âge au peuple des Francs. La *Chronique* du Pseudo-Frédégaire (VII^e siècle) en constitue le plus ancien témoin. D'après cette chronique, après la chute de Troie, de nombreux Troyens étaient parvenus à fuir à l'ouest, certains en Italie sous la conduite d'Enée, d'autres en Europe de l'Est sous la direction de Francion ; ce dernier installa son peuple vers le Rhin, dans un pays qui prit alors le nom de « France »²⁷.

La légende dont Rigord s'est fait le premier témoin devait connaître un grand succès dans l'historiographie médiévale française. Primat a intégralement repris les informations fournies par Rigord à propos d'une fondation troyenne de Paris par « Ybor » en 895 avant J.-C., et il a même fait figurer ce mythe dans les tous premiers chapitres de son *Histoire de France*, juste après avoir évoqué les origines troyennes des « François » puis leurs hauts faits contre les Romains :

« Coment et quant la cité de Paris fu fondée, et dou premier roi de France.

Toute cele gent ne demeura pas en celui país, ainz s'en departi une companie, XXIII M furent par nombre ; entre iaus firent I duc por iaus gouverner qui out non Ybors. Il guerpirent Alemaigne et Germerie pour querre novele habitation ; en Galle arriverent ; li país et la terre leur plut moult, et moult leur sembla delitable à demorer. Seur le flun de Saine habiterent et fonderent une cité que il nommerent Leuthece, qui or est apelée Paris, DCCC et IIII^{XX} et XV anz devant l'Incarnation Nostre Seigneur. »²⁸.

²⁵ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XVI, 5.

²⁶ Jean de Saint-Victor, *Traité de la division des royaumes...*, p. 100-103 et p. 208-209.

²⁷ *Chronicarum quae dicuntur Fredegarii Scholastici libri V cum continuationibus*, éd. Bruno Krusch, *MGH, Scriptores rerum merovingiacarum*, 2, Hanovre, 1888, p. 45. Cf. George Huppert, « The Trojan Franks and Their Critics », *Studies in the Renaissance*, 12, 1965, p. 227-241 ; Colette Beaune, *Naissance de la nation France*, Paris, éditions Gallimard, 1985, p. 25-74 ; Ian Wood, « Defining the Franks : Frankish Origins in Early Medieval Historiography », dans : T.F.X. Noble (dir.), *From Roman Provinces to Medieval Kingdoms*, New-York, 2006, p. 110-119 ; Marie-Françoise Alamichel, « Brutus et les Troyens : une histoire européenne », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 2006, vol. 84-1, p. 77-106 et plus précisément p. 77.

²⁸ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 18 (chap. IV).

Le parallèle entre Londres et Paris est ici très net, puisque la fondation de « la nouvelle Troie » est rappelée quelques pages avant celle de Lutèce²⁹. Par ailleurs, Primat reprend également le rapprochement fait par Rigord entre Paris et Pâris Alexandre, mais cette fois, il conserve le passage là où il l'a trouvé, c'est-à-dire dans son récit du règne de Philippe Auguste :

« Et por ce que li habitor qui en ce tens estoient, avoient horror dou non qui estoit laiz, li changierent ce non et l'apelerent Paris, en l'onor de Paris, l'ainzné des fiuz au roi Priant de Troie ; car si comme l'on trove, il estoient tuit descendu de cele lignie. »³⁰

Vincent de Beauvais fait de même dans son *Speculum historiale*, assurant une immense diffusion à cette étymologie d'ailleurs prudente : Pâris n'est pas présenté comme le fondateur de la ville, mais comme un illustre ancêtre des Troyens qui l'ont créée³¹. Mais il était tentant de créditer directement Pâris de la fondation de la cité éponyme, en oubliant le duc Ybor, cet inconnu. C'est ce que fait, par exemple, le *Fasciculus temporum*, chronique universelle italienne de la fin du XIV^e siècle, qui attribue la fondation de la ville à Paris Alexandre.

Le mythe d'une fondation troyenne de Paris, ainsi affirmé par des autorités aussi respectées que les *Grandes chroniques de France* et le *Speculum historiale*, s'est répandu dans de nombreuses autres œuvres historiques de la fin du Moyen Âge, telles que les *Chroniques de Hainaut* de Jacques de Guise ou le *Miroir des histoires* de Jean d'Outremeuse³². Il a probablement incité d'autres villes du royaume à se chercher, elles aussi, des origines troyennes, à l'instar de Narbonne³³ ou de Metz³⁴. Grâce à l'invention de Rigord, Paris s'inscrivait donc dans un glorieux passé, en accord avec celui du peuple franc dont elle était la capitale.

²⁹ *Ibid.*, p. 11.

³⁰ *Ibid.*, t. VI, p. 139.

³¹ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIX, § 38 : « Convocatis enim burgensibus ac preposito, vicos omnes ac vias totius urbis precepit duris ac fortibus lapidibus sterni, ad hoc quidem nitens ut nomen antiquum auferret civitati, Lutetiam enim a luti fetore prius eam nominaverant, sed gentiles quondam nomen huius propter fetorem abhorrentes a Paride Alexandro, filio Priami regis Troie, Parisius vocaverunt. »

³² M. Barroux, « Les origines légendaires de Paris », p. 15-16.

³³ Michelle Fournié, « Les origines mythiques de Narbonne », dans : V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita...*, p. 147-161 et plus précisément p. 151-153. On trouve une référence à cette origine troyenne de Narbonne dans un dossier hagiographique rassemblé entre 1360 et 1364 sur saint Paul de Narbonne par un clerc de la collégiale dédiée à celui-ci, Guillaume Hulard (Médiathèque de Narbonne, ms. 4). Selon cette source, Narbonne aurait été édifiée une dizaine d'années avant Rome par les Troyens. Toutefois, cette légende n'a guère été exploitée par la suite et Guillaume Hulard lui-même a bien davantage mis l'accent sur le passé romain de Narbonne et sur son évangélisation.

³⁴ Selon une tradition attestée du XIII^e au XV^e siècle (Hugues de Toul, *Chronique rimée de Metz*, *Chronique de Philippe de Vigneulles*), Metz aurait été fondée par deux Troyens, Arène et Serpanus. Cf. A. Prost, *Études sur l'histoire légendaire de Metz*, Metz, 1865 ; C. Beaune, *Naissance de la nation France...*, p. 71.

A l'ombre d'Isis

Un autre mythe de fondation circulait au Moyen Âge pour Paris, fondé cette fois sur l'étymologie : « *Parisius* » viendrait de « *par Isia* » (ou « *par Iseos* »), car la ville aurait été, à sa naissance, en lien avec la déesse Isis. Cette étymologie à vrai dire assez controuvé s'appuyait aussi sur un monument tangible, une statue d'Isis conservée jusqu'en 1541 dans l'église de Saint-Germain-des-Prés : l'abbé Guillaume Briçonnet l'en ôta pour éviter les tendances à l'idolâtrie qui s'y rattachaient³⁵. Une note du XV^e siècle rajoutée à la fin d'un manuscrit de la *Continuation d'Aimoin* fait notamment allusion à cette statue³⁶.

Il est bien difficile de savoir ce que représentait vraiment cette sculpture, et de quand elle pouvait dater. Mais son emplacement, en tous cas, n'est certainement pas fortuit, car le premier texte associant Paris à Isis est le poème écrit à la fin du IX^e siècle par Abbon de Saint-Germain-des-Prés sur le siège de Paris par les Normands. En effet, Abbon, au tout début du premier chant, invoque la ville de Paris dont le nom, selon lui, dériverait de celui d'une ville grecque nommée « *Isia* » :

*« Dic alacris salvata Deo Lutecia summo.
Sic dudum vocitata, geris modo nomen ab urbe
Isia, Danaum late media regionis,
Que portu fulget cunctis venerabiliori ;
Hanc Argiva sitis celebrat peravara gazarum.
Quod nothum species metaplasmii modo nomen,
O collega tibi, Lutecia, pingit honeste,
Nomine Parisiusque novo taxaris ab orbe,
Isie quasi par merito pollet tibi consors.
Nam medio Sequane recubans, culti quoque regni
Francigenum, temet statuis per celsa canendo :
« Sum polis, ut regina micans omnes super urbes » ;
Que statione nites cunctis venerabiliori. »³⁷*

³⁵ J. Du Breul, *Théâtre des antiquitez de Paris...*, p. 339.

³⁶ Paris, BnF, ms. lat. 12711 : « *Descriptio cujusdam de ydolo Yside in Leucotitio ex opposito montis Martis, qui nunc vocatur mons Martirum* ».

³⁷ Abbon, *Le Siège de Paris par les Normands. Poème du IX^e siècle édité et traduit par Henri Waquet*, Paris, Les Belles Lettres (« Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge »), 1964, chant I, vers 1-13, p. 12. Traduction (*ibidem*, p. 13) : « Parle avec allégresse, ô toi qui a été sauvée par le Dieu le tout-puissant, Lutèce ! Ainsi te nommait-on autrefois ; mais à présent, ton nom vient de la ville d'Isia, sise au centre du vaste pays des Grecs, brillante par son port magnifique entre tous, de cette Isia que hante l'avidé Argien tout assoiffé de trésors. Un nom bâtard, composé par une sorte de métrisme pour toi, sa rivale, dépeint bien ton aspect ô Lutèce. Ce nom nouveau que le monde te donne, c'est Paris, c'est-à-dire : pareille à Isia ; avec raison, car elle t'est semblable. Le fait est que, située au milieu de la Seine et du riche royaume des Francs, tu t'élèves toi-même bien haut, chantant : « Je suis la cité par excellence, étincelante comme une reine au-dessus de toutes les autres villes » ; et tu te distingues par ton port, magnifique entre tous. »

Paris tirerait donc son nom actuel de sa ressemblance avec une ville « au centre de la Grèce », dotée d'un grand port³⁸. L'éditeur du poème, Henri Waquet, a rapproché « *Isia* » de Hysies, ville d'Argolide citée par Pausanias et par Strabon : c'est peut-être par ce dernier qu'Abbon de Saint-Germain-des-Prés a pu prendre connaissance du toponyme, sans pour autant savoir exactement à quoi il se rapportait, car l'Hysies antique n'a jamais été une cité portuaire. Il est possible qu'Abbon ait en réalité voulu désigner par ce nom la cité d'Athènes, par assimilation d'Athéna à Isis, comme chez Plutarque. Aux XII^e et XIII^e siècles, on trouve souvent Paris associée à Athènes, dans le cadre de la « *translatio studii* » qui aurait conduit la sagesse grecque à Rome puis à Paris³⁹ ; le rapprochement s'appuyait aussi sur la figure de saint Denis l'Aréopagite, venu d'Athènes pour évangéliser Paris. Abbon pourrait être le premier à établir ainsi un parallèle entre Paris, la ville qu'il souhaite glorifier, et Athènes, patrie des philosophes. Quoi qu'il en soit, cette étymologie plutôt contournée s'inscrit dans le cadre d'un poème à la langue très recherchée, voire obscure.

Au XIII^e et au XIV^e siècle, cette étymologie a été reprise, mais au profit d'une ville inattendue : Melun. Le premier auteur chez qui l'on trouve ce parallèle est Jean de Galles, un Franciscain du XIII^e siècle (mort sans doute en avril 1285), auteur de plusieurs recueils didactiques, et notamment d'un ouvrage intitulé le *Compendiloquium de vitis illustrium philosophorum...*, qui est une sorte d'abrégé de la philosophie, sans doute écrit à Paris vers 1270⁴⁰. Dans le livre X, Jean de Galles parle des lieux où l'étude de la philosophie a plus particulièrement brillé, et c'est là qu'il évoque l'étymologie du nom de Paris, semblable à « *Isea* » :

« *De civitate vero Parisiensi, & studiis ejus Boetius in lib. « De disciplin. Scholar. » Cap. 2 post principium. In civitate, inquit, Julii Caesaris, quae Lutetia Parisiorum dicebatur, multos artes mendicare perspeximus⁴¹ &c ubi expositor ait : quod Iulius ampliavit Parisios, non fundavit : erat enim tunc temporis castrum quoddam Iseos, scilicet cujusdam Deae, quia in eo Isis colebatur,*

³⁸ Cette référence à la Grèce est sans doute à relier au mythe des origines troyennes des Francs, évoqué plus bas : cf. Nirmal Dass, « Temporary Otherness and Homiletic History in the Late Carolingian Age : a Reading of the *Bella Parisiaca urbis* of Abbo of Saint-Germain-des-Prés », dans : Meredith Cohen and Justine Firnhaber-Baker, *Difference and Identity in Francia and Medieval France*, Farnham, Ashgate, 2010, p. 99-113 et plus précisément p. 101-105.

³⁹ Voir notre chapitre sur l'Université.

⁴⁰ Jenny Swanson, *John of Wales. A Study of the Works and Ideas of a Thirteenth-Century Friar*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989, p. 191

⁴¹ Pseudo-Boèce, *De disciplina scoliarum*, éd. Olga Weijers, Leiden-Köln, Brill, 1976, « Studien und texte zur Geistesgeschichte des Mittelalters » band XII, 2,4, p. 100. Le pseudo-Boèce est cité quatre fois dans le *Compendiloquium* (J. Swanson, p. 199) ; son commentateur en revanche n'apparaît que dans cet extrait.

quod nunc Meldunum appellatur, situm in medio Secanae, & inde dicebatur Pariseos, id est, par Isidi, scilicet illi castro, quod dicebatur Iseos, postea vero ampliata est, sicut nunc patet.»⁴²

Ainsi qu'il le souligne lui-même, Jean de Galles n'est pas l'inventeur de l'identification de « Iseos » à Melun : il tire ce curieux rapprochement d'un commentaire au *De disciplina scolarium* du pseudo-Boèce, un texte écrit vers 1230-1240 sur les questions d'enseignement. Ce texte a connu un rapide succès et plus d'une trentaine de commentaires en ont été rédigés, mais ceux qui nous sont parvenus ne sont pas antérieurs au XIV^e siècle⁴³. Le commentaire auquel fait référence Jean de Galles est peut-être une glose marginale, plutôt qu'un traité autonome. En tous cas, il est forcément postérieur à l'ouvrage du pseudo-Boèce et antérieur à celui de Jean de Galles, ce qui permet de le dater entre 1240 et 1270. Ce serait donc vers le milieu du XIII^e siècle qu'est apparue dans les textes cette comparaison entre Melun et Paris.

Sans être la plus connue des œuvres de Jean de Galles, le *Compendiloquium* a été assez répandu, notamment en Angleterre mais aussi en France. A la fin du XIV^e siècle, il a notamment été utilisé par Jacques Legrand pour son *Sophilogium*, un texte écrit vers 1398-1399 et très vite adapté en français par son auteur, sous le titre *d'Archiloge Sophie*. Cet ouvrage, qui réunit une foule d'extraits de poètes et de philosophes latins, a connu une abondante diffusion, surtout sous sa forme latine (on en conserve une centaine de manuscrits et plusieurs éditions incunables), avant de sombrer complètement dans l'oubli.

Or, Jacques Legrand y reprend l'interprétation étymologique de Paris comme « *par Ys* », à savoir semblable à Melun, ainsi qu'en témoigne cet extrait du *Sophilogium* :

« Tunc vero temporis erat quoddam castrum dictum Iseos, sic dictum a nomine cujusdam dee dicte Isis, que ibi colebat, quod castrum Meldunum nunc vocatur, et inde Parisius nomen accepit, quia dicitur Parisius quasi par Iseos, nam in hoc par erat quia supra Sacanam quem admodum Meledunum sita est. »⁴⁴

Ce texte a été traduit en français dans l'*Archiloge Sophie* :

⁴² Le texte de Jean de Galles a été consulté dans l'édition du XVII^e siècle : *Florilegium de vita et dictis illustrium philosophorum et Breuiloquium de sapientia sanctorum, authore Joanne Guallensi,...* Recensuit et nunc primum edidit Fr. Lucas Waddingus..., 1655, Rome, apud N.A. Tinassium, p. 422, livre X, chap VII (*De renovatione illius civitati*). Traduction : « A propos de la ville de Paris et des études que l'on y mène, Boèce, dans son livre sur la *Discipline des écoliers*, au chapitre 2, dit : « dans la ville fondée par Jules César, appelée Lutèce des Parisii, nous avons vu de nombreux écoliers mendier les arts libéraux », etc. Le commentateur précise que Paris a été agrandie par Jules César mais non fondée par lui. En effet il existait en ce temps-là un château, situé au milieu de la Seine, que l'on appelait *Iseos*, à cause de la déesse Isis qui y était vénérée ; on l'appelle maintenant Melun ; c'est de là que vient l'expression « *Pariseos* », c'est-à-dire, pareil à Isis, autrement dit à ce château appelé *Iseos* ; plus tard la ville s'est agrandie, comme on le voit aujourd'hui. »

⁴³ O. Weijers, p. 16. Le premier commentaire important est celui de William Wheatley en 1309 (ibidem, p. 17).

⁴⁴ Jacques Legrand, *Sophilogium*, livre I, chap. XV, Lyon, Nicolaus Philippi Pistoris, Marcus Reinhard, 1477.

« Après doit le lisant savoir que Paris fu jadis ainsy appellee pour tant qu'elle estoit semblable et per a Ys, c'est assavoir a une ville qui au jourd'hui est nommée Meleum, laquelle jadis se nommait Ys a cause d'une ydole semblablement nommée et pour lors en la dicte ville aouree, comme recite le Commentateur de Boece sur le *livre de la discipline des escoliers*. Et la cause de la semblance entre les dictes villes, c'est assavoir Ys, maintenant dicte Meleum, et Paris, sy estoit et est, car elles sont ou milieu de la riviere de Saine toutes deux edifiées ; toutefois Ys a changé son nom et Paris non. »⁴⁵

Cette analyse du nom de Paris est très intéressante car elle repose sur une comparaison de la topographie des deux villes : toutes deux ont pour cœur une île entourée par la Seine. Melun constitue donc le premier exemple d'une ville d'Île-de-France dotée d'un mythe de fondation qui la met en relation avec Paris, et lui donne même une certaine primauté sur la capitale puisque Paris aurait été ainsi nommé en référence à « Ys » / Melun.

Gilles Corrozet, en 1532, cite lui aussi cette légende (parmi d'autres) avec une précision chronologique nouvelle, puisque Melun aurait selon lui gardé son nom d'*Iseos* pendant mille et un ans (nombre plus ou moins homophone du nom de la ville) :

« Les autres ont dit que ladite deesse estoit venree a Meleun, qui a ceste cause estoit nommée *Yseos*, et pource que ladite cité de Paris est quasi semblable a celle cité de Melun, tant a l'assiette de la cité entre deux eaues comme de la ville, quelle fut a ceste cause appelée Paris, quasi *par Isis*, c'est-à-dire pareille a celle cité d'*Iseos*, qui depuis fut Melun appelée, quasi mille et ung, pource qu'il y avoit ja mille et ung an qu'elle avoit esté premierement fondée quant le nom luy fut donné. *Iseos* est en France située du nom d'*Isis*, qui de nom fut muee des ans apres son bastiment mille ung. Et pour cela on l'appelle Melun. »⁴⁶

On retrouve également la légende dans la *Guide des chemins de France* :

« Melun. Ville ancienne, du temps de Cesar, que d'aucuns disent avoir esté nommée Is ou Isis, et tiennent que Paris et le Parisis ont esté nommez, pource que la situation et forme de la ville de Paris, se trouve semblable a celle de Melun »⁴⁷.

André Thévet, dans sa *Cosmographie universelle* (1575), s'en fait encore l'écho tout en prenant ses distances avec cette interprétation :

« Je ne veux aussi passer soubz silence le peu d'avis de ceux qui font des étymologies des mots moictié latins, moictié estrangers, lorsqu'ils disent que Paris est dict de Par-Isis, égal à Isis, à cause que Melun estoit jadis nommée de ce nom, du temple de ladite Déesse, basti en icelle, & que Paris et Melun se ressembloient d'assiette, estant chacun posé dans une Isle de Seine, comme encores on

⁴⁵ Jacques Legrand, *Archiloge Sophie*, éd. Evencio Beltran, Paris, Champion, 1986 (« Bibliothèque du XV^e siècle », XLIX), p. 27.

⁴⁶ Gilles Corrozet, *La fleur des antiquitez de la noble et triumpante ville et cité de Paris*, 1532, rééd. Paul Lacroix, Paris, Willem, 1874, p. 12. Variante dans : C. Liaroutzos, *Le pays et la mémoire. Pratiques et représentation de l'espace français chez Gilles Corrozet et Charles Estienne...*, p. 64-66.

Dans un premier temps, Corrozet rattache toutefois le culte d'Isis à Paris, ou plus précisément à Saint-Germain-des-Prés. Dans cette abbaye se trouvait en effet une statue ancienne, que l'on prétendait représenter Isis. L'abbé de saint-Germain, Guillaume Briçonnet, la fit ôter. Paris serait donc « *juxta Ysis* », près de la déesse Isis.

⁴⁷ Charles Estienne, *La Guide des chemins de France*, Paris, Ch. Estienne, 1552, p. 37.

le peult veoir. Ceste dénomination donc est trop froide, veu qu'il est vray que Paris est fondé long temps avant Melun, qui fut édifié par les Sénonois. »⁴⁸

À Melun même, comme on s'en doute, cette tradition qui rehaussait le prestige de la ville a connu un durable succès. Elle a même donné lieu à la composition d'un poème, transmis par l'historien Roulliard au XVII^e siècle :

« Melun je suis : Qui eus a ma naissance
Le nom d'Isis, comme des vieux on sçait.
Sy fut Paris construit a ma semblance,
Mille et un an, depuis que je fus fait.
Dire me puis sur les villes de France,
Pauvre de biens, riche de loyauté :
Qui par la guerre, ay eu mainte souffrance,
Et par la faim, de maints rats ay tasté. »⁴⁹

Ce dernier vers fait allusion à la devise de la ville, « *Fida muris usque ad mures* », car le poème a été composé « pour le vray blason des armoiries de la ville ». Sébastien Roulliard dit l'avoir entendu réciter quelquefois dans son enfance, ce qui montre que le poème était déjà assez ancien et sans doute passé de mode lorsqu'il le mit par écrit.

En somme, du XIII^e jusqu'au XVII^e siècle, Melun a pu se targuer d'être non seulement de fondation plus ancienne que Paris, mais même d'avoir donné son nom à la capitale. Ce cas reste à vrai dire unique en Île-de-France, mais il existe d'autres villes qui ont cherché à se doter de fondateurs illustres et plus anciens que Paris. Toutefois, ce processus n'intervient que plus tard, au XVI^e siècle, avec les légendes sur les « rois des Gaules » promues par Jean Lemaire de Belges.

Rois fondateurs mythiques

Selon saint Thomas d'Aquin, fonder une cité fait partie des devoirs de la royauté et permet de perpétuer le nom du fondateur⁵⁰. Mais dans le cas de Paris, cette fonction mémorielle est un peu biaisée. En effet, le rapprochement qui s'est imposé est évidemment celui de Paris avec Pâris, fils de Priam. Mais pour Rigord, à la fin du XII^e siècle, les *Parisii* ont simplement adopté ce nom en hommage à ce prince fameux, sans pour autant considérer celui-ci comme leur fondateur⁵¹. Nous avons vu plus haut que certains historiens médiévaux n'avaient pas résisté à l'attrait de la comparaison, et avait fait de Pâris le créateur de la ville -

⁴⁸ André Thévet, *Cosmographie universelle*, Paris, chez Guillaume Chaudiere, 1575, tome II, p. 575.

⁴⁹ S. Roulliard, *Histoire de Melun ...* (1628), p. 44-45.

⁵⁰ D. Sureau, *Saint Thomas d'Aquin, petite somme politique*, Paris, Pierre Téqui, 1997, p. 105.

⁵¹ C'est en effet l'une des étymologies proposées par Rigord, cf. *supra* : « *Et a Paride Alexandro, filio Priami, sibi nomen imponentes, Parisios se vocaverunt* ».

ce qui était en fait incompatible avec les dates fournies par Rigord. Mais une solution allait être trouvée, au tout début du XVI^e siècle, pour conjuguer harmonieusement Paris et Pâris, en inventant de toutes pièces un nouveau roi de ce nom.

C'est à Jean Lemaire de Belges, indiciaire de Marguerite d'Autriche à partir de 1507, puis d'Anne de Bretagne en 1512, que l'on doit cette nouvelle légende de fondation, insérée dans les *Illustrations de Gaule et singularitez de Troie*. Ce long récit qui s'étend des descendants de Noé jusqu'à Charlemagne, avec un arrêt sur Troie et les aventures de Pâris, se compose de trois volumes publiés sous forme manuscrite de 1509 à 1512 et aussitôt imprimés, de 1511 à 1513⁵². Si l'on excepte la partie consacrée à Troie, le livre retrace la généalogie de rois mythiques, son but étant d'« éclaircir la très vénérable antiquité du sang de nosdits princes de Gaule ».

Son récit est inspiré par les forgeries d'Annius de Viterbe, un faussaire italien qui avait soi-disant découvert des textes antiques, attribués à deux auteurs du III^e siècle avant notre ère : Bérose de Chaldée et Manéthon. Bien que des voix se soient rapidement élevées pour critiquer l'authenticité de ces textes, Jean Lemaire de Belges, qui effectua plusieurs voyages en Italie, les accueillit avec enthousiasme et y puisa la matière de ses *Illustrations de Gaule*. Il renouvelait ainsi profondément le mythe des origines du peuple français, mais aussi de nombreuses villes pour lesquelles il proposait une fondation beaucoup plus ancienne que celle jusqu'ici en vigueur.

Il attribuait notamment la création de Paris à « Pâris », dix-huitième roi des Gaules, qui lui aurait donné son nom, en 1417 avant Jésus-Christ, soit 498 ans avant la fondation de Rome⁵³ ; celle de Dreux à « Dryius », quatrième roi des Gaules⁵⁴ et celle de Beauvais à « Belgius », quatorzième roi des Gaules⁵⁵.

Cette volonté de remonter à des rois bibliques descendant de Noé et de Japhet n'est pas absolument nouvelle en France à cette époque. En effet le franciscain toulousain Etienne de Gan avait par exemple proposé pour Toulouse, en 1453, une légende comparable : selon

⁵² J. Abélard, *Les Illustrations de Gaule...*

⁵³ J. Lemaire de Belges, *Les Illustrations de Gaule et Singularitez de Troye*, p. 106.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 70.

⁵⁵ A vrai dire, pour ce dernier il propose deux interprétations : dans un premier temps, il fait de Belgius le fondateur de Bavay, sa ville natale ; mais dans le tome III des *Illustrations*, il le rattache à Beauvais.

lui, la ville aurait été fondée en l'an 3916 de la création du monde par « Lemosin », petit-fils de Japhet ; elle serait donc antérieure de 533 ans à la fondation de Rome⁵⁶.

Les villes d'Île-de-France qui ont eu la chance d'être ainsi créditées d'illustres fondateurs se sont très vite emparées du livre de Jean Lemaire de Belges. Deux œuvres datant du début des années 1530 en sont la preuve. La première est un éloge de la ville de Dreux, poème publié vers 1534 par Jean Le Fèvre, natif de la ville : *Les Fleurs et antiquitez des Gaules et recollection des faicts (...) des saiges philosophes les Druides (...) et de la singularité de la ville de Dreux*⁵⁷ ; l'auteur y attribue la fondation de la ville à « Dryus, roy de très grand renom ». La seconde n'est pas un texte mais une tapisserie, la tenture de l'*Histoire des Gaules*, tissée vers 1530 pour Nicolas d'Argillière, sous-chantre de la cathédrale de Beauvais (**Planche 143**). Cette œuvre très originale illustre plusieurs épisodes des *Illustrations de Gaule et singularitez de Troie*, tout en y intégrant des références aux événements politiques contemporains⁵⁸. On y voit par exemple le roi Pâris, sous les traits de François I^{er}, devant la ville qu'il a fondée. La tenture donne une importance particulière à deux villes citées par Jean Lemaire de Belges : Beauvais bien sûr, représentée en arrière-plan de son fondateur Belgius, mais aussi Clermont-en-Beauvaisis, ville natale du commanditaire, fondée selon Jean Lemaire de Belges par le duc Clarineus.

La tenture de l'histoire des Gaules illustre donc, de façon assez spectaculaire, la récupération des *Illustrations de Gaule* pour mettre en valeur la « petite patrie ». Beauvais et, à un moindre degré, Clermont sont ainsi associées aux plus grandes villes du royaume : Paris, Lyon et Reims, également représentées dans la tapisserie. Comme dans le cas de Melun, mais avec d'autres références, Beauvais se voit ici attribuer une date plus ancienne que Paris puisque d'après la tapisserie, sa fondation remonte à l'an 1587 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire 79 ans avant celle de Paris.

Détail intéressant, on sait que la pièce de la tenture représentant Beauvais a servi d'inspiration pour un « tableau vivant » lors d'une entrée royale : lorsqu'en 1555, Henri II fit son entrée à Beauvais, il fut en effet accueilli par deux personnages emblématiques de

⁵⁶ Etienne de Gan prétend appuyer son récit sur l'*Historia de rebus Hispanie* de l'archevêque de Tolède Rodrigo Jiménez de Rada (1170-1247), mais cet ouvrage ne fait mention que de Tubal, fils de Japhet et fondateur mythique de peuplades ibères. Cf. François Bordes, « D'Etienne de Gand à Jean Balard : les récits de fondation de Toulouse (1453-1532) », dans : V. Lamazou-Duplan (dir.), *Ab urbe condita...*, p. 345-364 et plus précisément p. 346.

⁵⁷ A. de Montaiglon, *Recueil de poésies françaises des XV^e et XVI^e siècles*, tome VIII, p. 176-187.

⁵⁸ J. Förstel, « La tenture de l'Histoire des Gaules, un manifeste politique des années 1530 ».

l'antiquité de la ville, le gaulois Correus qui résista à Jules César, et le roi Belgius, fondateur de la cité. Entre les deux personnages était peinte la ville de Beauvais, avec un poème identique à celui de la tenture.

On voit donc, à travers l'exemple de Beauvais, comment la fierté locale a pu se nourrir des légendes proposées par Jean Lemaire de Belges. Celles-ci ont rencontré tant de succès que même lorsque Jean Lemaire de Belges ne les citait pas, certaines villes d'Île-de-France se sont dotées de fondateurs mythiques soi-disant attestés par Bérose et Manethon, en s'inspirant de la trame des *Illustrations de Gaule*. C'est ainsi que l'historien de Pontoise Noël Taillepied, en 1587, relie au roi Belgius le pays Belgassin, c'est-à-dire le Vexin, « ainsi appelé, comme dit est, de Belgius roy de Gaule, pour ce que en ce pays ledit prince fit son sejour & demeure ordinaire pour la plus part de sa vie ». En jouant à la fois sur l'étymologie et sur les traces monumentales, Noël Taillepied cherche à rattacher Pontoise et le Vexin à un passé illustre totalement inventé :

« Nous disons en premier lieu que le fondateur d'icelle ville fut Belgius quatorzieme roy de Gaule, qui y fait faire deux forts & beaux chasteaux, l'an depuis la creation du monde deux mil trois cens quatre vingts & deux, du temps mesme que Moyse et Aaron avoient charge sur le peuple d'Israël parmi les deserts d'Arabie. On voit encore de present a veuë d'œil la ruine de l'un des chasteaux, & l'autre qui est encore en estre. Ce chasteau ruiné s'appelle le chasteau Belger, & par succession de temps que le langage s'est corrompu par la descente des Romains, Gots, Visigots & Ostrogots, on dit Verger pour dire Belger, par changement de lettres, comme souent il aduient qu'on vse d'un V. pour un B. & d'une R. pour L. & au contraire. Ce chasteau ruiné est sur vn rocher en vn coin de montaigne tout deuant la place de Maubuisson, de l'autre costé de la riuere, ou il y a encore plusieurs petites maisons au bas des ruines par où on va de la ville au village d'Auvers. »⁵⁹

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ces traditions sont encore très vivaces au début du XVII^e siècle, malgré les nombreuses critiques émises dès le XVI^e siècle envers les « rois des Gaules » de Jean Lemaire de Belges. C'est souvent dans des ouvrages tels que *l'Histoire universelle* de Jacques de Charron, publiée à Paris en 1621, que les historiens locaux d'Ancien Régime puisent pour illustrer leur « petite patrie », comme Jacques Le Vasseur pour Noyon en 1633, ou Dom Guillaume Morin pour Nemours en 1630.

Quelle part d'authenticité les historiens du Moyen Âge et de la Renaissance ont-ils accordé à ces légendes qui nous font aujourd'hui sourire ? Dès l'époque médiévale, des réticences ont accompagné la création de ces mythes. Ranulph Higden, dans son *Polychronicon*, remarquait déjà au XIV^e siècle : « Si pour ce qui est de la construction de

⁵⁹ N. Taillepied, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise*, p. 7-8.

Rome, il n'y a pas d'explication assurée, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on émette des doutes à propos des autres villes. »⁶⁰ A la Renaissance, cette attitude critique ne fit que croître. Gilles Corrozet, en 1532, se montre très conscient de la multiplicité des interprétations qui entourent la création de Paris et choisit de présenter toutes les théories, même si elles se contredisent. D'autres historiens, tels que Robert Gaguin ou Claude Fauchet, rejettent catégoriquement les mythes de fondations. Et Rabelais s'en moque ouvertement au chapitre XVII de *Gargantua*, dans lequel les Parisiens sont compissés par le géant du haut des tours de Notre-Dame ; ceux qui échappent à la noyade, réfugiés sur la montagne Sainte-Geneviève, s'exclament :

« « Par sainte Mamye, nous son baignez par rys [ruisseau] ! » Dont fut depuis la ville nommée *Paris*, laquelle auparavant on appelloit *Leucece*, comme dict Strabo, *lib. III*, c'est-à-dire, en grec, *Blanchette*, pour les blanches cuisses des dames dudict lieu. »

Ces plaisanteries montrent que les réflexions étymologiques sur le nom des villes n'étaient pas forcément prises au sérieux. Mais le grand nombre des mythes élaborés par les villes d'Île-de-France, et leur persistance jusqu'à une époque tardive, prouve que ces légendes répondaient à un besoin d'affirmation identitaire. En se créant ainsi une origine ancienne, et si possible plus ancienne que Paris, ces villes se rattachaient à un passé glorieux qui leur permettait de résister à l'attraction de la capitale. On notera qu'aucune de ces cités ne se prétend fondée par des Parisiens : aucune d'entre elles n'a par exemple cherché à se revendiquer du roi Pâris ou de son entourage.

Pour conclure sur ces « mythes d'origine », dont l'examen nous a entraînés un peu loin dans les Temps modernes, on voit que les auteurs du Moyen Âge puis ceux de la Renaissance ont cherché à doter Paris d'une naissance ancienne et prestigieuse, que ne créditaient pas les sources antiques. Il a donc fallu innover, tout en demeurant plausible ; et la moindre bribe d'information a été utilisée pour que Paris trouve un passé à sa hauteur. Mais cette valorisation de la capitale a aussi, dans une certaine mesure, rejailli sur les villes de l'Île-de-France, dont certaines ont également bénéficié de fondateurs prestigieux sous la plume des écrivains.

⁶⁰ M. Chazan, « Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale », p. 33.

L'ancrage dans l'histoire

De Lutèce à Paris

Même si les écrivains du Moyen Âge ont cherché à doter Paris, et les autres villes de la région, d'origines très lointaines, ils n'ont pas oublié pour autant son passé gallo-romain. Les historiens médiévaux n'ignoraient pas que Paris avait alors porté le nom de Lutèce. Ils pouvaient notamment s'appuyer sur le témoignage de César, qui évoque à plusieurs reprises « *Lutetia* », le chef-lieu des *Parisii*, dans la *Guerre des Gaules*⁶¹. Le nom de « *Lutecia* » est d'ailleurs encore employé dans la littérature carolingienne, par exemple dans les *Gesta Dagoberti regis*⁶² et dans le *Siège de Paris par les Normands*⁶³.

Ce nom a, comme celui de Paris, fait l'objet d'une interprétation étymologique. Rigord le faisait dériver de « *lutum* », la boue :

« *Lutecia enim a luti fetore prius dicta fuerat* »⁶⁴.

Cette étymologie est demeurée répandue jusqu'à la fin du Moyen Âge, bien qu'elle ne soit pas très flatteuse pour la ville. On la retrouve dans *Les Faits des Romains* (vers 1213-1214), au moment de la prise de Lutèce par Labienus :

« La citez seoit en un isle en mi Saine, si com ele fet anquore, et estoient les entrees mout boeuses. Por ice avoit ele non Lutecia, qui sone « boeuse ». »⁶⁵

La « boue » se trouve toutefois ici rejetée aux « entrées » de la ville, alors que Rigord la plaçait en plein cœur de celle-ci. Quelques phrases plus bas, l'auteur précise :

« Tant avoit boe et fenjaz as entrees de Paris jusqu'enz en Saine, que Camulogenus dist que il tendroit bien la vile par la force de l'iaue et dou marés. »⁶⁶

Selon les *Faits des Romains*, Lutèce tirerait donc son nom des marécages qui l'entouraient et la protégeaient des envahisseurs au temps des Gaulois.

Au XIV^e siècle, Raoul de Presles, dans son commentaire à la *Cité de Dieu*, tente de gommer encore davantage la tache boueuse qui macule l'étymologie de la cité en traduisant

⁶¹ Jules César, *De bello gallico*, VI, 3 ; VII, 57-58.

⁶² *Gesta Dagoberti regis...*, p. 401.

⁶³ Abbon de Saint-Germain des Prés, *Le Siège de Paris par les Normands...*, I, vers 1 et 1 (éd. Waquet, p. 12).

⁶⁴ Rigord, *Histoire de Philippe Auguste* (éd. E. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin, 2006)..., p. 192. Traduction (*ibid.*, p. 193 : « on l'avait d'abord, en effet, appelée la fangeuse, à cause de la puanteur de sa fange. »

⁶⁵ *Li Fet des Romains...*, t. I, p. 274.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 275.

« *lutum* » par « limon » (« gresse ») : Lutèce tirerait ainsi son nom de son sol fertile, ce qui est évidemment plus valorisant que de dériver d'une boue fétide⁶⁷.

Mais les humanistes du début du XVI^e siècle font leurs délices de cette crasse primitive et ne manquent pas de se draper de l'étymon sulfureux pour dénoncer la saleté du Paris moderne, dans des pièces parfois à la limite du scatologique⁶⁸.

Il existe par ailleurs, à l'époque antique, une variante du nom de Lutèce : *Loukotokia* (Strabon⁶⁹) ou *Leukotekia* (Ptolémée⁷⁰), qui selon Anne Lombard-Jourdan rendait plus clairement hommage à la divinité protectrice de la cité, Leucothéa⁷¹. Les historiens médiévaux n'avaient pas accès directement aux auteurs grecs qui avaient adopté cette graphie, mais celle-ci a probablement inspiré la *Vie de sainte Geneviève*, qui situe le tombeau de la sainte « *in monte Locutio* » (ou dans d'autres versions, « *Leutitio* » ou encore « *Lucoticio* »). Durant tout le Moyen Âge, ce toponyme reste en usage, mais il semble désigner exclusivement la rive gauche. La charte de donation par Childebert I^{er} du fisc d'Issy à l'abbaye de Saint-Germain des Prés mentionne par exemple la fondation de la basilique « *in loco qui appellatur Locotitie* ». Dans la *Vita Droctovei*, écrite par Gislemar à la fin du XI^e siècle, est encore évoquée la fondation de la basilique Saint-Vincent, future abbaye Saint-Germain des Prés, « *in suburbii loco qui olim nuncupabatur Lucoticius* » (dans un lieu du faubourg autrefois appelé *Lucoticius*). Une note ajoutée dans le ms. lat. 12711 de la BnF parle d'une statue d'Isis qui se trouverait « *in Leucotitio, ex opposito montis Martis qui nunc vocatur Mons martyrurum*. » Robert Gaguin relate quant à lui la fondation de la basilique des Saints-Apôtres (future Sainte-Geneviève) par Clovis « *in colle Lecuticio* »⁷², toponyme que son traducteur, Pierre Desrey, transforme en « mont agu »⁷³ ; il faut sans doute y reconnaître la corruption de « *Lecuticio* » en « *loc[o] acuto* », probablement encouragée par la présence,

⁶⁷ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 103, à propos des Troyens qui migrèrent de Sicambre à Paris : « passerent Germanie et le Rin, et vindrent jusques sus la riviere de Saine ; et aviserent le lieu ou a present est Paris. Et pour ce que il le virent bel et delitable, gras et plantureux et bien assis pour y habiter, il firent et fonderent une cité, laquelle ils appellerent Lutesse, a luto, cest à dire pour la gresse du pays. »

⁶⁸ Voir plus haut notre chapitre 11.

⁶⁹ Strabon, *Géographie*, IV, 3, 5.

⁷⁰ Ptolémée, *Géographie*, II, 8, 10.

⁷¹ A. Lombard-Jourdan, « Leucothéa et sainte Geneviève, protectrices de Paris »... Leucothéa est une déesse marine dans le Panthéon grec : Ino, la sœur de Sémélé, avait recueilli le petit Dionysos ; poursuivie par la vengeance d'Héra, elle se jeta dans les flots et fut changée en divinité marine par Dionysos, qui lui donna le nom de Leucothéa, la « déesse blanche ».

⁷² Robert Gaguin, *Compendium...*, fol. V v^o : « *Clodovaeus (...) templum in colle Lecuticio qui nunc Genovefæ appellatur Parisii a fundamentis extractum divis apostolis Petro et Paulo dica[vi]t.* »

⁷³ Pierre Desrey, *Les grandes croniques...*, fol. B I.

sur la montagne Sainte-Geneviève, du célèbre collège de Montaigu, fondé en 1314 sur l'emplacement actuel de la place du Panthéon. Le toponyme est encore en usage au XVI^e siècle, comme en témoigne le *Voyage de Charles Quint par la France*, composé par René Macé en 1540 ; le poète s'y adresse en ces termes à sainte Geneviève :

« Bergère, lors sur ton hault mont Lecu,
Maintenant dit du vulge Mont agu »...

Avant ce rapprochement entre « Lucoticio » et Montaigu, les auteurs médiévaux avaient imaginé une autre interprétation étymologique. Le clerc Renaut, dans sa *Vie de sainte Geneviève* (vers 1200), a rapproché le toponyme de la racine « loqui » et l'a traduit par « Mont Parloier », la montagne du Parlement :

« Dedehors les murs de Paris
Fu la sainte virge enoree,
Ensevelie et enterree
En un mont, que lors apeloient
Mont Parloier. Illuec parloient
Les genz et tenoient lor plaiz ;
Illuec estoit torz o droiz faiz.
Le non la virge au non eslieve.
Le mont de sainte Genevieve
Est ore par non apelez,
Coment qu'il fust avant nomez.
La sainte virge illueques gist. »⁷⁴

Cette interprétation, qui se trouve curieusement faire écho au forum qui occupait en effet cet emplacement à l'époque antique, est sans doute moins due à une prescience archéologique qu'à la présence sur la colline du « parloir aux bourgeois », toponyme attesté au XIV^e siècle.

Quel que soit l'étymon retenu par nos auteurs, le changement de nom est toujours l'indice d'une grande antiquité, et nombreux sont les auteurs qui évoquent la Lutèce romaine, signe que Paris jouissait d'une longue histoire⁷⁵. Par contraste, ce phénomène est rarement précisé par les auteurs médiévaux pour les autres villes de la région parisienne, alors même que plusieurs d'entre elles pouvaient se targuer, elles aussi, d'un nom antique différent de leur dénomination actuelle. Robert Gaguin le signale, par exemple, pour Mantes. Néanmoins ces références ne deviennent fréquentes qu'au XVI^e siècle. On savait cependant, dès le Moyen Âge, identifier ces villes et c'est par exemple à bon droit que l'auteur des *Fet des Romains* (1213-1214) transpose à Melun le « *Metlosedum* » de Jules César.

⁷⁴ *Vie de sainte Geneviève*..., p. 186, vers 2636-2647.

⁷⁵ Voir par exemple : Jean de St Victor, *Traité de la division des royaumes*..., p. 256.

Ce passé romain reste surtout présent, dans notre corpus, par les informations tirées de la *Guerre des Gaules* ou, plus souvent, de ses adaptations comme *Li fet des Romains*. Cette œuvre constitue une source essentielle sur l'histoire antique de la Gaule au Moyen Âge, et malgré quelques inexactitudes, elle s'avère plutôt fiable. Non seulement son auteur est généralement demeuré fidèle au texte de César, mais encore a-t-il cherché à confronter ce témoignage aux vestiges archéologiques encore visibles de son temps, notamment pour Paris, qui était probablement la ville où il résidait :

« La citez seoit en un isle en mi Saine, si come ele fet anquore (...). Entor le mont Seint Estiene et Seinte Genevieve n'avoit lors nul habitant ; mes au tens Seinte Crehelt [Clotilde], qui fonda le mostier dou mon[t] en honor de Seint Pierre l'apostre, ou Flodoveus ses barons gist⁷⁶, i commença l'en [a] habiter et meesment puis que li rois Chilperiz, qui fu fiuz de lor fill, ot fet un theaitre es vignes qui or sont entre Seinte Genevieve et Seint Victor. De ce theaitre duroit encore une partie estant au jor que li rois Phelipe[s] commença Paris a ceindre de mur par devers Petit Pont. »⁷⁷

Ce texte très intéressant constitue, à notre connaissance, la première tentative de restitution « archéologique » du Paris antique. L'auteur s'appuie à la fois sur les données du *Bellum gallicum* et sur la topographie monumentale pour remonter les siècles. Il place la cité gauloise sur l'île, conformément aux indications de César, et souligne que cette situation demeure d'actualité puisqu'on lui donne toujours le nom de « Cité » au XIII^e siècle. Puis il évoque le développement de la ville sur la rive gauche. Dans cet extrait, il semble le faire remonter à l'époque mérovingienne ; toutefois, plus loin, il attribue à Jules César la construction du palais des Thermes, ce qui implique une urbanisation de la rive gauche dès l'Antiquité. En tous cas, ses déductions ne manquent pas de justesse : l'abbaye des Saints-Apôtres a bien été fondée au temps de Clovis, et l'occupation de la rive gauche sous les Mérovingiens était également attestée par la création de Saint-Vincent par Childebert (non évoquée, mais que l'auteur connaissait certainement) ; quant au « theaitre » qu'il attribue à Chilpéric I^{er} (561-584), on en trouve également trace dans les *Grandes chroniques de France* :

« En ce tens fist li rois Chilperic establir à Paris et à Soissons une maniere de jeux qui sont apelé cirques, à la maniere que li Romain soloient faire anciennement. Si vaut autant à dire come cernes [enceintes] qui est faiz à la roonde, en une large place, dedenz le quel li cheval courent sanz issir hors des bonnes qui sont mises. »⁷⁸

⁷⁶ Où est enterré son époux Clovis. Un autre manuscrit donne la leçon « Clodoeus », plus juste.

⁷⁷ *Li Fet des Romains...*, t. I, p. 274.

⁷⁸ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. I, p. 289-290.

Mais Primat ne fait pas le rapprochement entre cette mention et un édifice depuis longtemps disparu de son temps, alors que l'auteur des *Faits des Romains*, qui a connu le théâtre antique de Lutèce⁷⁹ avant sa disparition, a aussitôt trouvé l'explication de cette ruine manifestement ancienne, dont il a correctement identifié la fonction sinon la date. La démarche est donc identique à celle des « antiquaires » de la Renaissance : cet auteur du début du XIII^e siècle, dont on regrette de ne savoir le nom, a cherché à s'appuyer sur les sources historiques et sur les vestiges archéologiques pour recomposer l'histoire ancienne de la ville.

Paris possédait un autre monument antique très imposant, les Thermes de Cluny, et celui-ci a davantage perduré dans le paysage urbain que le théâtre, sacrifié aux nécessités de la construction du rempart sous le règne de Philippe-Auguste. On a voulu parfois le reconnaître dans le « palais de l'Ambition » décrit par l'*Architrenius* de Jean de Hauville (vers 1184)⁸⁰, mais cet édifice est une pure allégorie. En revanche, il est bien présent dans les *Faits de romains*⁸¹ et dans le commentaire à la *Cité de Dieu* de Raoul de Presles (1371-1375), qui l'interprètent tous deux comme une construction ordonnée par Jules César. Raoul de Presles propose une interprétation erronée de l'usage de ce monument, mais restitue avec exactitude l'implantation de la Lutèce impériale sur la rive gauche :

« Dont il fist le palais de Termes, qui estoit ainsi appellé pour ce que la se payoient le trehoz aus termes qui estoient ordenés. Et adont les gens commencierent a ediffier maisons a lenviron de ce chastel et a eulx y logier ; et commença celle partie lors a estre premierement habitée. »⁸²

Raoul de Presles est sans doute celui de nos auteurs qui a prêté la plus grande attention aux traces laissées par l'Antiquité, non seulement à Paris mais aussi dans sa région. À ses yeux, les hauteurs de l'Île-de-France étaient le siège de cultes païens : on honorait Mercure à Montmartre, Jupiter à Montjavoult, et Apollon à Courdimanche⁸³.

⁷⁹ Ce théâtre (à ne pas confondre avec les « Arènes de Lutèce », qui se trouvent nettement à l'est du rempart de Philippe Auguste) s'élevait sur un emplacement aujourd'hui occupé par une partie de la rue Racine, de l'École de Médecine et du lycée Saint-Louis. Il mesurait environ 47 m du nord au sud, et 71 m d'est en ouest. Ses fondations ont été retrouvées par Théodore Vacquer entre 1861 et 1884 (Didier Busson, *Paris ville antique*, Monum' (« Guides archéologiques de la France »), 2001, p. 90-97). Le rempart de Philippe Auguste passait effectivement à cet emplacement (cf. R. Gagneux et D. Prouvost, *Sur les traces des enceintes de Paris...*, p. 56-58).

⁸⁰ Jacques-Antoine Dulaure, *Histoire physique, civile et morale de Paris, depuis les premiers temps ...*, Paris, Guillaume, 1823 (2^e éd.), t. I, p. 125-126.

⁸¹ *Li Fet des Romains...*, t. I, p. 341, à propos de Jules César : « Par dessor tote ice, il fesoit fere riches edefices, si come murs, termes et palés par les plus nobles citez de Lombardie, de France, d'Espagne, d'Aise, de Grece. Encore apert a Paris li palés de Termes que il fist fere, et en autres citez trove l'en enquire de ses oeuvres. »

⁸² Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »...*, p. 107-108.

⁸³ A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis* » !..., p. 69-71.

« *Nam olim in illo monte qui prope Luteciam nunc Parisius, qui nunc Mons Martirum tunc Mons Mercurii vocabatur, colebatur. Illicque ritus et sacrificiis fiebant a druidibus et populo. Tres namque montes olim diis suis consecratos nominibus Curiam dominicam ubi colebatur Apollo, Montem Jovis ubi Jupiter colebatur et Montem Mercurii de quo nuper in hiis namque sacris iniciatis solemniis ignis succensus ad sacrificia peragenda ex illis tribus montibus videbatur. Mons namque intermedius, qui Dominica curia nuncupatur, ritus aliorum montium concernebat. Ex illis tamen montibus Mons Jovis celebrior atque sollempnior habebatur. De quo meminit ille Julius de quo supra qui sic ait : « Hi certo tempore anni in finibus Carnutum quae regio totius Galliae media habetur, considunt in loco consecrato »* »⁸⁴.

Enfin, on trouve chez certains auteurs, notamment italiens, le mythe d'une fondation de Paris par Jules César. Cette légende était pourtant en désaccord avec le témoignage de César lui-même dans la *Guerre des Gaules*, et les *Faits des Romains* ne manquent pas de souligner que la cité existait déjà avant la conquête romaine et même, qu'elle était « une des citez principax de France », ce qui était peut-être aller un peu loin⁸⁵.

Mémoire des temps chrétiens et du haut Moyen Âge

Dans l'image que les auteurs médiévaux nous proposent de l'Île-de-France, la naissance et l'essor de la foi chrétienne constituent évidemment l'une des couches, et non la moindre, des strates historiques qui marquent la région de leur empreinte. L'arrivée du christianisme dans la région parisienne, sous l'égide de saint Denis, a déjà été traitée au chapitre précédent. Pour être complet, il faudrait également parler ici des autres saints de l'Île-de-France, qui ont aidé à la propagation de la foi puis à la célébration du culte divin, soit dans le cadre séculier, soit dans celui des monastères : saint Germain, saint Marcel et sainte

⁸⁴ Raoul de Presles, *Compendium morale de re publica* (BnF, NAL 1821, fol. 133) ; texte édité par A. Lombard-Jourdan, « *Montjoie et saint Denis* » !..., p. 332. Traduction (*ibid.*, p. 69-70) : « Car autrefois, il [Mercure] était adoré sur cette montagne qui se trouve près de Lutèce, maintenant Paris, aujourd'hui appelée Montmartre, mais alors Mont de Mercure. C'était là que les cérémonies religieuses et les sacrifices étaient célébrés par les druides et le peuple. En effet, trois hauteurs étaient autrefois consacrées à leurs dieux : *Curia dominica* où était adoré Apollon, *Mons Jovis* où était adoré Jupiter et *Mons Mercurii* en haut duquel naguère, au début même de ces cérémonies annuelles, un feu était allumé pour accomplir les sacrifices, feu qui était visible de ces trois hauteurs. Car la montagne qui se trouve au milieu et qui se nomme *Curia dominica* voyait à la fois les rites des deux autres montagnes. Cependant, de ces hauteurs, c'était le *Mons Jovis* qui était réputé le plus noble et le plus respecté. C'est de tout ce qui précède que parle Julius [César] quand il dit : « Chaque année, à date fixe, ils tiennent leurs assises en un lieu consacré, dans le pays des Carnutes, qui passe pour occuper le centre de la Gaule » [*De bello gallico*, VI, 13, 10] ».

Cette interprétation est reprise par le même auteur dans son commentaire à la *Cité de Dieu* : « Tant y a que le principal de leurs temples estoit ou maintenant est Montmartre, qui estoit lors appelé le temple de Mercure pour ce que son temple y estoit. Le second estoit le temple d'Apolin et estoit à Court dimanche, qui se dit en latin *Curia dominica* et est oultre Pontoise ou lieu que l'on dit à présent la mer d'Autye. Le tiers estoit Montjaoust qui estoit consacré à Jupiter. Et en tous ces III se faisoient sacrefices par tele maniere que quant l'en faisoit sacrefice à Court dimanche, qui est ou milieu, l'en veoit des II autres montaignes ce sacrefice. » (Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »*..., p. 112-114).

⁸⁵ Voir notre chapitre 12.

Geneviève à Paris, mais aussi tous les saints des alentours, saint Saintin, saint Antonin ou saint Faron à Meaux, saint Fiacre, sainte Bathilde et sainte Fare en Brie, saint Mathurin à Larchant, etc. Cette piste de recherches serait très riche, car les « vieux » saints mérovingiens ont souvent bénéficié d'une nouvelle *Vita* au XIII^e siècle, voire d'un mystère au XV^e siècle ; et au-delà des textes qui ont pu leur être spécifiquement consacrés, on trouve aussi dans notre corpus de nombreuses mentions très intéressantes au sujet des reliques locales. C'est ainsi que Raoul de Presles assure que Villejuif « a droit parler est appelée Ville Julive pour le corps saint de celle sainte qui y repose »⁸⁶ ; à l'impression intuitive qui associe le bourg aux Juifs, l'auteur substitue une étymologie savante qui rehausse le prestige de la localité en la reliant à une martyre du IV^e siècle, sainte Jullitte. Malheureusement, cet aspect pourtant très important de notre sujet réclamerait un développement qui excèderait le cadre de cette thèse et sera donc, pour l'instant, laissé de côté.

Par ailleurs, ces premiers temps chrétiens sont aussi ceux des débuts de la royauté, et notre corpus n'ignore pas les liens tissés entre la région parisienne et certains des rois mérovingiens, à commencer bien sûr par Clovis. Le souvenir de la fréquentation de ce territoire par les anciens souverains francs est en effet encore très vif dans les derniers siècles du Moyen Âge, au travers de l'historiographie mais aussi des tombeaux : les abbayes qu'ils ont élues pour dernière demeure ont cultivé leur mémoire par la célébration d'anniversaires. Cette liturgie commémorative a pu s'accompagner de la mise en valeur des tombeaux royaux, à Saint-Denis bien sûr, mais aussi (et même avant) à Saint-Germain-des-Prés et à Sainte-Geneviève, et nous avons vu que les écrivains du Moyen Âge s'étaient montrés sensibles à toutes ces effigies et épitaphes royales qui parsemaient la ville de Paris⁸⁷.

Le personnage de Dagobert, étudié par Laurent Theis, constitue un bon exemple de ces références à des règnes passés⁸⁸. Ainsi que nous l'avons souligné plus haut⁸⁹, son image a été promue par l'abbaye de Saint-Denis à partir du IX^e siècle, et ce mouvement n'a fait que s'accroître au XIII^e siècle. La mise en valeur d'un souverain sur lequel d'autres récits se montraient beaucoup plus critiques⁹⁰, profitait à la fois à l'abbaye où il était enterré, et à la

⁸⁶ Raoul de Presles, *Commentaire à la « Cité de Dieu »*..., p. 107.

⁸⁷ Voir chapitre 12.

⁸⁸ L. Theis, « Dagobert, Saint-Denis et la royauté française au Moyen Âge »...

⁸⁹ Voir chapitre 13.

⁹⁰ La première chronique évoquant le règne de Dagobert, dite de Frédégaire, écrite vers 660 en Bourgogne ou en Austrasie, se montrait déjà réservée à l'égard de ce roi. La tradition austrasienne, qui s'est développée notamment en Lorraine, lui est particulièrement défavorable. Au XIV^e siècle, Jacques de Guise, dans ses *Annales*

monarchie capétienne qui se réclamait de l'héritage des dynasties plus anciennes. Le « trône de Dagobert » concrétise cette complémentarité : Suger fit restaurer au XII^e siècle ce siège sur lequel, disait-il, les rois des Francs recevaient l'hommage de leur aristocratie⁹¹ ; l'objet faisait donc partie des *regalia* que s'honorait de posséder l'abbaye, tout en symbolisant le pouvoir de la monarchie franque, désormais échue aux Capétiens.

Mais Dagobert apparaît également dans des textes composés hors de l'abbaye, et notamment dans plusieurs chansons de geste tardives⁹². Il est en effet le héros d'*Octavien*, poème en octosyllabes de la fin du XIII^e siècle, dont l'auteur a repris les thèmes propagés par Saint-Denis⁹³ tout en les insérant dans un contexte historique imaginaire, où Dagobert combat les Sarrazins aux côtés de l'empereur de Rome. Peu après 1356, la matière de ce roman a donné lieu à une autre chanson, en alexandrins cette fois : *Florent et Octavien*. On retrouve également Dagobert dans *Dieudonné de Hongrie*, pour ses enfances⁹⁴, et dans *Théséus de Cologne* et *Ciperis de Vigneaux*, pour sa vieillesse et sa mort. Ces chansons tardives brodent de nombreuses histoires autour du personnage de Dagobert, mais conservent toujours le souvenir de la fondation de Saint-Denis, inventé par l'abbaye : l'association de Dagobert à Saint-Denis était ainsi diffusée auprès d'un large public, notamment laïc. Dans *Octavien* comme dans son dérivé en alexandrins, Dagobert apparaît en outre comme le protecteur de Paris contre les Sarrazins, rôle bien entendu tout à fait apocryphe, mais qui renforce le lien entre la ville et le souverain.

Si les autres souverains mérovingiens sont davantage tombés dans l'oubli, les historiens médiévaux font cependant mention des résidences d'Île-de-France où certains séjournèrent volontiers. Les successeurs de Clovis ont en effet spécialement affectionné la

du Hainaut, souligne l'existence de ces deux traditions contradictoires (*Annales historiae illustrium principum Hanoniae*, VIII, 30-33).

⁹¹ Suger, *De rebus in administratione sua gestis*, § 34.

⁹² R. Bossuat, « Le roi Dagobert héros de romans du Moyen Âge... » ; C. Roussel, « De Charlemagne à Dagobert. Avatars de la figure royale dans les chansons de geste du XIV^e siècle »...

⁹³ Dagobert est ainsi présenté comme le fondateur de l'abbaye :

« Dagonbers dont m'oies conter
Fist Sain Denis faire fonder
Molt ama Diex omnipotent
Et crust en Diex molt fermement. »

Octavian, éd. K. Vollmoeller, Heilbronn, 1883, vers 119-22.

⁹⁴ L'essentiel du poème, qui date probablement des années 1360, traite toutefois de l'ascendance de Dagobert, qui a ici pour grand-père Charles le Chauve (en partie inspiré du personnage historique de Clovis), et pour père Philippe. Cf. L.-F. Flutre, « *Dieudonné de Hongrie*, chanson de geste du XIV^e siècle (alias *Roman de Charles le Chauve*) »...

région parisienne (Bonneuil, Clichy, Châtenay, Rueil, Luzarches...), et l'on trouve dans les *Grandes chroniques de France* plusieurs mentions de ces « villas ».

A propos des empereurs carolingiens, l'écart entre la réalité historique et la tradition littéraire se fait plus flagrant. En effet, la « France » est étroitement liée, dans notre corpus, à Charlemagne et à sa famille, alors que dans les faits, les souverains ont souvent résidé ailleurs. C'est notamment par la chanson de geste que se répand l'image de la « douce France » où fleurit la chevalerie. Nous avons vu plus haut l'ambiguïté de ce nom de « France », qui peut se rapporter à l'Île-de-France, mais paraît souvent s'appliquer à une zone plus vaste, correspondant à la moitié nord du royaume capétien. Il n'en demeure pas moins que les représentations mentales de la « France » régionale, dans notre corpus de textes, restent imprégnées de cette prestigieuse référence carolingienne. Dans la tradition épique, le roi est souvent désigné comme « roi de Saint-Denis », et Paris constitue l'une de ses résidences habituelles – et même son séjour privilégiés, dans les chansons du milieu du XIII^e siècle. Ce décalque de la réalité capétienne fait de l'Île-de-France la zone centrale du pouvoir carolingien.

Cette image particulièrement valorisante, même si elle correspond à une emprise géographique assez floue, reste attachée à l'Île-de-France jusqu'à la fin du Moyen Âge, grâce à la permanence des mythes épiques assurée par les mises en prose du XV^e siècle. Certes, d'autres régions se sont également dotées de traditions littéraires comparables : le Hainaut par exemple a chanté ses héros chevaleresques, légendaires ou réels ; Froissart en fait l'éloge⁹⁵, de même que le prologue du *Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing*, et plusieurs personnages (Gilles de Chin, Gillion de Trazegnies, les seigneurs de Gavre) ont fait l'objet de biographies chevaleresques⁹⁶. L'Île-de-France ne saurait prétendre à un monopole en matière d'imaginaire chevaleresque. Mais le mythe des neufs preux assure une prééminence au modèle « carolingien » tel que revu par l'épopée, et fait de la « douce France » la terre d'élection de la chevalerie.

Ce mythe de l'Île-de-France « carolingienne » s'incarne dans certains monuments, que l'on trouve cités dans notre corpus. La bataille de Guillaume et d'Ysoré sous les murs de Paris est l'un des hauts faits familiers aux hommes du Moyen Âge. Indice de sa popularité, on la

⁹⁵ J. Trotin, « La chevalerie hennuyère à travers les *Chroniques* de Froissart », *Châteaux et chevaliers en Hainaut au Moyen Âge*, Bruxelles, 1995, p. 179-186.

⁹⁶ E. Gaucher, *La biographie chevaleresque...*

voit représentée à Pernes-les-Fontaines, dans le Vaucluse. Une mise en prose du *Moniage Guillaume* (XV^e siècle) situe la tombe d'Ysoré, ce redoutable sarrasin abattu par Guillaume d'Orange, près de Notre-Dame-des-Champs : ce serait l'origine du toponyme de la Tombe-Issoire⁹⁷. On visitait aussi le tombeau d'Ogier à Saint-Faron de Meaux, comme le rappelle Alexandre Neckham. Et Antonio de Beatis, dans le récit de son voyage vers Paris en 1517, rapporte avoir vu sur la rive de la Seine le « bois de la trahison » : un bosquet dont les branches, quand on les jette dans la Seine, coulent à pic, en mémoire du supposé séjour de Ganelon en cet endroit⁹⁸.

En outre, la région possède plusieurs établissements religieux qui se targuent d'avoir été fondés ou favorisés par les souverains carolingiens. On y fait allusion non seulement dans les chroniques, mais aussi dans d'autres œuvres telles que les *Miracles de Notre-Dame* de Gautier de Coinci. Cet écrivain soissonnais, lorsqu'il compose dans le premier tiers du XIII^e siècle son célèbre recueil, porte naturellement une attention particulière à Saint-Médard de Soissons, où il fut moine puis prieur ; il ne manque pas de rappeler que le monastère, détruit par les Vandales, fut reconstruit par l'empereur Louis.

A côté du rôle reconnu à saint Denis dans la *translatio studii*, il existe toutefois, dès l'époque médiévale, une autre tradition qui place plutôt l'Université sous la protection royale, en l'associant à la grande figure de l'empereur Charlemagne. Les deux patronages ne sont d'ailleurs nullement incompatibles : l'historiographie dionysienne, au XIII^e siècle, invoque aussi bien l'héritage carolingien que celui de saint Denis pour ancrer dans l'Histoire le rayonnement intellectuel de Paris.

Vincent de Beauvais, dans son *Speculum historiale*, attribue la fondation des écoles parisiennes à quatre grands maîtres issus de l'entourage de Charlemagne, Raban Maur, Alcuin, Claude et Jean Scot Érigène :

« *Hoc itaque monasterium post hoc, ut dictum est, donante Carolo suscepit regendum Alcuinus, scientia vitaeque praeclarus, qui sapientiae studium de Roma Parisios transtulit, quod illuc quondam a Graecia transitum fuerat a Romanis. Fuerunt Parisiis fundatores huius studii quatuor monachi Bedae discipuli Rabanus, et Alcuinus, Claudius, et Ioannes Scotus.* »⁹⁹

Vincent de Beauvais emprunte ces informations à une œuvre anonyme, désignée par l'expression « *Ex chronicis* » ; il s'agit d'une chronique généralement favorable aux Capétiens, que l'auteur a exploitée au cours de la dernière révision de son œuvre, achevée en

⁹⁷ Ce toponyme correspond à la butte qui marquait la limite entre les territoires de Lourcines et de Montrouge (M. Roblin, « De Lourcines à la Tombe Issoire »...). Cf. F. Lot, « Notes sur le *Moniage Guillaume* »...

⁹⁸ Antonio de Beatis, *Le Voyage du cardinal Louis d'Aragon...*, p. 131.

⁹⁹ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIII, 173. Traduction : « Après quoi, Alcuin, réputé pour sa science et ses mœurs, reçut de Charlemagne, comme il a été dit, la direction de ce monastère [Saint-Martin de Tours] ; c'est lui qui amena de Rome à Paris l'étude de la sagesse, qui jadis était passée depuis la Grèce jusque chez les Romains. Les fondateurs de cette école parisienne furent quatre moines : Raban, disciple de Bède, Alcuin, Claude et Jean Scot. »

1254¹⁰⁰. L'Université de Paris se voit ainsi investie d'un caractère impérial, à un moment où les historiens français s'appliquent à mettre en relief l'héritage carolingien. Serge Lusignan a souligné l'importance de ce lien : « la *translatio studii*, en reconnaissant Charlemagne comme le fondateur de l'Université de Paris, faisait de cette institution une composante de l'identité du royaume de France »¹⁰¹.

La légende de la fondation des écoles parisiennes au temps de Charlemagne est reprise par Primat dans les *Grandes chroniques de France*. Le texte évoque notamment le rôle d'Alcuin, selon une formulation que Primat tire de Notker le Bègue mais en y introduisant l'éloge de Paris, absent de la source carolingienne¹⁰² :

« Tant multiplia et fructifia sa doctrine à Paris et par tout le royaume de France, que, Dieu merci ! la fontaine de doctrine et de sapience est à Paris, aussi come ele fu jadis à Athenes et à Rome. »¹⁰³

À partir du milieu du XIII^e siècle, c'est donc Paris qui est crédité du bénéfice du renouveau intellectuel carolingien. Son université peut désormais se targuer de fondateurs prestigieux : Alcuin et ses acolytes, bientôt assimilés à Charlemagne en personne. Guillaume de Nangis, successeur de Primat, associe Charlemagne à saint Denis dans l'éloge de l'Université de Paris¹⁰⁴.

Aux XIV^e et XV^e siècles, Charlemagne est couramment présenté comme le fondateur de l'Université de Paris, qui finit d'ailleurs par l'adopter comme saint patron à la fin des années 1470. Les écrivains de la cour de Charles V privilégient la référence à Charlemagne, plutôt qu'à saint Denis¹⁰⁵. Cette tradition est encore cultivée sous le règne de Charles VI. Jean Gerson, dans son sermon *Estote misericordes* (vers 1404), reconnaît l'empereur pour fondateur de l'Université de Paris :

« puis par Charles Magne le grand, feus plantee a grans labours en France en la cité de Paris... »¹⁰⁶

Jacques Legrand, dans l'*Archiloge Sophie*, fait lui aussi de Charlemagne le créateur de « l'estude parisienne », et de Raban, Alcuin, Claude et Jean Scot ses quatre premiers docteurs, en s'inspirant d'un traité du XIII^e siècle qu'il utilise abondamment, le *Compendiloquium* de Jean de Galles (X, 6)¹⁰⁷.

¹⁰⁰ M.-C. Duchesne, « Autour de 1254, une révision capétienne du *Speculum historiale* », dans *Vincent de Beauvais : intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Âge...*, p. 141-166.

¹⁰¹ S. Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France...*, p. 240.

¹⁰² Pour le texte de Notker, voir un peu plus haut.

¹⁰³ Primat, *Grandes chroniques de France*, t. 3, p. 157-158.

¹⁰⁴ Guillaume de Nangis, *Chronique...* : « (...) *per Karolum Magnum in Franciam sequendo Dionysium Aeropagitam* » (Paris, BnF, ms. lat. 4918, fol. 374). Comme l'a montré Mireille Chazan, Guillaume de Nangis reprend ici l'éloge de l'Université de Paris et de la fleur de lys inséré dans les *Gesta Ludovici regis* (voir texte en Annexe), mais il ajoute à saint Denis, seul évoqué dans les *Gesta*, le personnage de Charlemagne. Cette adjonction s'intègre dans une volonté plus générale de promouvoir l'héritage impérial dans l'image du pouvoir capétien ; le règne de saint Louis, tel que le décrit la *Chronique* de Guillaume de Nangis, apparaît comme « le point culminant de ce mouvement de récupération » (M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France »..., p. 479-480).

¹⁰⁵ S. Lusignan, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France...*, p. 256.

¹⁰⁶ Jean Gerson, *L'œuvre française*, n° 322, *Estote misericordes*, p. 329.

¹⁰⁷ Jacques Legrand, *Archiloge Sophie...*, p. 43 : « Si doit un chascun, et singulierement le prince, mectre paine a science acquerir, car il doit estre le lumiere des autres ; et doit l'estude maintenir singulierement la Parisienne, la quelle seurmoute toutes autres, et est racine du bien et de l'onneur du royaume de France, laquelle commença Charlemaine ; et furent les quatre premiers docteurs d'icelle Raban, Alquin, Claude et Jehan l'Escot, comme il appert es croniques. » Pour l'identification de la source : voir note 100 de l'édition.

De même, lorsque Christine de Pizan, dans son portrait de Charles V le sage, en vient à parler de l'Université de Paris, elle ne manque pas de rappeler sa fondation par « Charles le Grant » :

« ... il amena et fist translater les estudes des sciences de Romme à Paris, tout ainsi comme jadis vindrent de Grece à Romme ; et les fondeurs de la ditte estude furent celluy Alcuin, Rabanes, qui fu disciple de Bede, et Clodes, et Jehan l'Escot ; cellui Jehan l'Escot fu moult grant clerc ; il translata, à la requeste de Charles le Chauve, la Jerachie saint Denis l'areopagite, de grec en latin, et fist un command dessus. »¹⁰⁸

Au début du XVI^e siècle, cette tradition est toujours celle qui prévaut chez les auteurs français. Guillaume Crétin, dans sa *Chronique*, décrit longuement la *translatio studii* qui conduit à la création de l'Université de Paris par Charlemagne¹⁰⁹ ; Claude de Seyssel, quant à lui, souligne l'ancienneté de l'Université de Paris, dont il attribue lui aussi l'origine à Charlemagne¹¹⁰.

D'une façon générale, les chroniqueurs n'hésitent pas à rattacher les souverains carolingiens, et surtout les plus prestigieux d'entre eux, à la région parisienne. Charlemagne en est l'exemple le plus frappant : il est présenté par les historiens de notre période comme le bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Denis (bien au-delà de ses interventions réelles en faveur de l'établissement), et comme le fondateur de l'université de Paris. Charles le Chauve, pour sa part, est associé à la fois à Saint-Denis, où se trouvait sa sépulture, et à Compiègne, qu'il aurait refondée sous le nom de *Carlopolis* ; selon les *Grandes chroniques de France*, il y aurait fait édifier un palais où il déposa, dans sa chapelle, de prestigieuses reliques, notamment le Saint Suaire.

Parfois, la référence aux temps carolingiens se fait de façon plus subtile : jouant sur l'amalgame entre passé et présent, le chroniqueur se borne à supposer des origines carolingiennes à des institutions parisiennes. C'est ainsi qu'au sein de sa *Chronique* du royaume de France, écrite entre 1515 et 1525¹¹¹, Guillaume Crétin insère un éloge du Parlement dans le cours de son récit du règne de Pépin le Bref, suggérant que cette institution remonte à ce temps très ancien¹¹². Claude de Seyssel, à la même époque, atteste que certains

¹⁰⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 47-48. Voir aussi, du même auteur, *Le Chemin de long estude...*, v. 5893-5906.

¹⁰⁹ Guillaume Crétin, *Recueil sommaire des cronicques françoyses...*, ms. fr. 2820, fol. 71-74. Cf. C. Beaune, « L'échec d'un historien : l'exemple de Guillaume Crétin »..., p. 132.

¹¹⁰ Claude de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom...*, p. 144-145.

¹¹¹ Sur cet ouvrage, qui n'a pas été imprimé mais est conservé dans plusieurs manuscrits, voir H. Guy, « La chronique française de maître Guillaume Crétin »... ; C. Beaune, « L'échec d'un historien : l'exemple de Guillaume Crétin »...

¹¹² Guillaume Crétin, *Recueil sommaire des cronicques françoyses*, ms. fr. 2819, fol. 143 v^o.

attribuent la création du Parlement à Charlemagne, même s'il ne partage pas cette interprétation¹¹³.

Le passé est donc fréquemment convoqué, à plus ou moins juste titre, pour agmenter le prestige d'un territoire certes favorisé par les rois du haut Moyen Âge, mais peut-être pas autant que le dit notre corpus. Celui-ci fait même une petite place à la légende arthurienne, bien qu'elle appartienne à un tout autre horizon géographique. Selon l'*Historia regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth¹¹⁴ et le *Roman de Brut* de Wace¹¹⁵, le roi Arthur aurait en effet conquis la ville de Paris sur le tribun Frolo. Cette tradition, qui soumettait Paris au roi d'Angleterre, n'a pas connu un très grand succès dans l'historiographie française, comme on s'en doute. En revanche, on la retrouve chez les chroniqueurs bretons de la fin du XV^e siècle : Pierre Le Baud¹¹⁶ et Alain Bouchart¹¹⁷. C'est à cette occasion que la Vierge aurait remis à Arthur de nouvelles armes : un écu d'hermines. En remerciement de son aide, Arthur aurait ensuite fait édifier la cathédrale Notre-Dame.

Cet exemple montre que la volonté de rattacher Paris et l'Île-de-France à de prestigieux personnages du passé, pour constante qu'elle ait été, a pu varier dans ses formes, selon les écrivains qui se sont exprimés sur ce sujet. Mais d'une façon générale, la dimension historique joue un rôle important dans la perception de l'espace francilien par les auteurs médiévaux, même si les événements qu'ils rapportent nous semblent parfois très fantaisistes.

¹¹³ Claude de Seyssel, *Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom...*, p. 148-149. Pour l'auteur, le Parlement a été créé par Philippe le Bel en 1302.

¹¹⁴ Geoffroy de Monmouth, *Historia...*, éd. Griscom, p. 449-450.

¹¹⁵ Wace, *Brut*, éd. Arnold, t. II, vers 10017-92.

¹¹⁶ Pierre Le Baud, *Chronicques et ystoires des Bretons*, 4 vol., éd. Charles de La Lande de Calan, Nantes, 1907-1922, t. 2, p. 61-63.

¹¹⁷ Alain Bouchart, *Grandes chroniques de Bretagne...*, t. I, p. 257-258.

Conclusion

Notre enquête dans les textes littéraires permet de dégager quelques axes forts dans l'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge. Les extraits que nous avons convoqués sont évidemment bien loin d'épuiser le sujet, mais ils permettent de brosser à grands traits les spécificités de ce territoire, tel que le voyaient les écrivains médiévaux.

L'exploration de notre corpus a tout d'abord mis en relief l'intérêt que ces derniers ont pu porter à l'espace et à la topographie. Contrairement à certains préjugés, les textes du Moyen Âge sont riches en observations pertinentes à ce propos : carrières, forêts, fleuves et villes de l'Île-de-France animent les œuvres que nous avons étudiées. Les informations glanées au fil des textes littéraires sont évidemment moins précises et moins abondantes que celles fournies par les actes de la pratique, mais elles montrent une indéniable sensibilité au paysage parisien et francilien. En ce qui concerne les chroniques, on enregistre une précision topographique nettement croissante avec le temps. Cette évolution est concomitante avec celle des vues figurées, qui s'ouvrent peu à peu à des représentations sinon « réalistes », du moins identifiables, de monuments et de sites. Paris et, dans une moindre mesure, l'Île-de-France bénéficient tout particulièrement de cette tendance artistique, car les auteurs comme les commanditaires de ces vues figurées sont souvent ancrés dans cet espace. En outre, le prestige de Paris conduit des artistes étrangers, tels que les enlumineurs de Bruges, à produire eux aussi pour leurs riches et exigeants clients, des miniatures qui ne le cèdent en rien, pour leur beauté comme pour leur exactitude, aux œuvres « locales ».

Tout ceci concourt à former une image somme toute assez bien caractérisée de l'Île-de-France médiévale, même si les villes sont, comme toujours, mieux traitées que les campagnes, et surtout si l'une d'entre elles occupe clairement le devant de la scène. Sans surprise, c'est en effet Paris qui se taille la part du lion dans notre corpus : « Paris sans pair » tend souvent à éclipser l'Île-de-France. Mais en se penchant de plus près sur la question, on voit que les deux entités sont souvent perçues comme complémentaires.

Elles partagent en tous cas une même caractéristique, qui nous semble essentielle dans la définition de l'identité de ce territoire au Moyen Âge : c'est la proximité avec le pouvoir royal. Ce lien privilégié avec la monarchie explique bien sûr le statut particulier de Paris, capitale du royaume, mais aussi de l'Île-de-France, qui constitue l'horizon quotidien du roi et de la cour. Les auteurs médiévaux ont été particulièrement sensibles à cet aspect, et nous pensons même pouvoir avancer qu'ils expriment souvent de façon plus nette, voire anticipent (et encouragent ?), certaines évolutions politiques.

Cette situation privilégiée au sein du royaume est partiellement remise en cause au XV^e siècle mais le départ de la cour, bien qu'il ait duré plusieurs décennies, ne rebat pas profondément les cartes. Au début du XVI^e siècle, la *Cronicque des Genevois*, lorsqu'elle entend comparer entre elles les principales villes d'Europe, choisit Paris pour le royaume de France (aux côtés de Rome, Venise, Naples, Florence, Gênes, Milan, Londres et Bruges), et conclut d'ailleurs à la supériorité parisienne sur toutes les autres villes :

« Paris en France si est tousjours sans per. »¹

Ce que les écrivains retiennent de cette ville « sans pair », ce sont non seulement son statut de « *caput regni* », mais aussi son dynamisme économique et démographique et son prestige spirituel. Ces trois aspects, qui fondent l'image de Paris au Moyen Âge, ne sont pas sans lien avec l'Île-de-France : espace résidentiel de la cour, la région qui entoure Paris est aussi celle qui la nourrit, en hommes comme en denrées ; et sur un plan moins matériel, Saint-Denis « en France » constitue le pendant incontournable de Paris, en conservant les reliques de son évangéliste mais aussi en jouant un rôle majeur dans la sacralité monarchique.

Ces complémentarités sont plus ou moins bien rendues par les textes littéraires. Pour tout ce qui touche à l'économie et à la démographie, c'est essentiellement Paris qui attire les regards des écrivains. Le cas de la foire du Lendit est à cet égard très révélateur : elle est généralement présentée comme la grande foire de Paris, malgré les efforts de l'historiographie dionysienne pour rappeler la tutelle de l'abbaye sur ce grand rassemblement annuel. En revanche, en ce qui concerne le domaine spirituel, la balance est mieux équilibrée. Saint-Denis constitue en la matière un pôle très fort qui ne se confond pas avec Paris, même s'il n'en est pas très éloigné, et qui se voit octroyer une place essentielle dans notre corpus. L'atelier d'écriture qui produit de très nombreux ouvrages au sein même de l'abbaye n'y est évidemment pas pour rien : nous avons essayé de montrer comment Saint-Denis avait

¹ La *Cronicque des genevois avec la totale description en abrégé de tout le pays d'ytallie*, 1507, éd. Vincenzo Promis, *Atti della Società Ligure di Storia Patria*, t. 10, 1874, p. 176-270 ; ici, p. 267-269. Cité par J. Dumont, *Lilia florent...*, p. 355-356.

constamment réécrit sa propre histoire - et celle du royaume - selon ses vues. On peut d'ailleurs mettre en parallèle cette activité littéraire, particulièrement fertile au XIII^e siècle, avec les autres grands chantiers alors menés au sein de l'établissement, tant sur le plan liturgique qu'architectural. Mais le rayonnement des légendes forgées par l'abbaye s'est étendu bien au-delà de ses murs, et l'on en trouve trace dans toutes sortes de textes littéraires, depuis les chansons de geste et leurs mises en prose, jusqu'aux traités des lettrés qui entouraient Charles V.

Par ailleurs, le lien privilégié avec la monarchie, fortement ressenti par les auteurs médiévaux en ce qui concerne l'espace vécu du souverain et de la cour, n'est pas sans incidence sur leur vision de l'épanouissement matériel et spirituel de ce territoire. Plusieurs textes expriment en effet l'idée que la présence royale à Paris stimule fortement les échanges et la production ; et notre corpus montre l'importance de Paris et de l'Île-de-France dans le domaine de la sacralité monarchique.

Afin d'explorer plus avant ce lien profond, nous nous proposons donc, dans une dernière partie, de concentrer le regard sur un type de sources plus particulièrement attaché aux rois de France : les « biographies royales ».



UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE
UFR 09 : Histoire
École doctorale d'Histoire (ED 113)
UMR 8589 - LaMOP - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement le 20 décembre 2017

Judith GUÉRET-LAFERTÉ FÖRSTEL

L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge
(fin XII^e-début XVI^e siècle)

Volume II

Sous la direction de :

M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Membres du jury :

M. Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'École nationale des chartes

M^{me} Élisabeth LALOU, professeur à l'université de Rouen Normandie

M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et à l'École nationale des chartes

M^{me} Camille SERCHUK, professeur à la Southern Connecticut State University

TROISIEME PARTIE

Paris et l'Île-de-France au prisme des biographies royales

Introduction

Nous avons jusqu'ici étudié l'image de Paris et de l'Île-de-France en procédant de façon synchronique. Mais cette démarche, qui nous a permis de caractériser les « lieux identitaires » de ce territoire au Moyen Âge, a toutefois l'inconvénient de laisser dans l'ombre un aspect important de notre corpus : l'intertextualité qui marque l'écriture médiévale, et tout particulièrement l'écriture de l'Histoire. Aussi avons-nous choisi, pour la troisième partie de cette recherche, une optique différente, susceptible de mieux rendre compte de ce facteur fondamental. Nous allons donc maintenant envisager la question de « l'image de Paris et de l'Île-de-France » de manière plus diachronique, en suivant le cours chronologique des œuvres littéraires.

Cette démarche pourrait être menée sur un grand nombre de textes, car les écrivains du Moyen Âge, loin de s'affirmer originaux, aiment à s'inscrire dans une chaîne d'illustres prédécesseurs, qui sont autant d'autorités venant confirmer leur propre production. Néanmoins, pour éviter la dispersion au sein d'un trop vaste corpus, nous avons décidé de concentrer notre attention sur un certain nombre d'œuvres, regroupées sous le nom de « biographies royales ».

Il ne s'agit pas là d'un genre en tant que tel : aucune « *ars poetica* » n'en fixe les contours, et les œuvres que nous allons étudier sont très hétérogènes. Les « récits par règne » écrits à Saint-Denis depuis le XII^e siècle, le poème épique de la *Philippide*, les hagiographies produites autour de Saint Louis, le *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* se rattachent à des genres littéraires très variés ; mais ils ont en commun le même thème : raconter la vie d'un roi. Malgré les différences de tonalité entre ces œuvres, bien mises en lumière par Jacques Le Goff pour la personnalité de Saint Louis, il n'en reste pas moins qu'elles communiquent entre elles, par le biais d'emprunts ou au contraire d'omissions. C'est sur ces relations intertextuelles que nous allons donc travailler ici, afin de montrer comment

l'image de Paris et de l'Île-de-France peut varier suivant l'auteur, mais aussi quelles en sont les constantes.

Nos recherches nous ont amenée à sélectionner trois « moments » privilégiés : le règne de Philippe Auguste, celui de Saint Louis et enfin, celui de Charles V. On pourrait certes étendre le questionnement à d'autres souverains. Mais ces trois-là ont été retenus en priorité, car les biographies qui leur ont été consacrées portent un regard différent sur Paris et sur l'Île-de-France. Pour le premier, l'analyse des textes de Rigord et de Guillaume le Breton montre l'affirmation de Paris comme capitale du royaume, au détriment peut-être du reste de l'Île-de-France, plutôt laissée dans l'ombre. Pour Saint Louis en revanche, fondateur de Royaumont et de la Sainte-Chapelle, la ville et la région sont également présentées comme étroitement liées à la personne royale, aussi bien dans l'exercice de ses fonctions monarchiques que dans sa pratique dévotionnelle. Sous Charles V enfin, ce lien est à la fois remis en cause et conforté : après les troubles de la régence, où Paris comme l'Île-de-France échappent temporairement à l'autorité du duc de Normandie, vient une période plus apaisée, propice aux grands travaux.

Nous nous proposons donc, dans les pages qui suivent, d'étudier l'évolution de l'image de Paris et de l'Île-de-France au travers des « Vies » consacrées à ces trois souverains, en insistant tout particulièrement sur les phénomènes de filiations intertextuelles.

Chapitre 15

Les biographies de Philippe Auguste, ou l'affirmation d'une capitale

Le règne de Philippe Auguste (1180-1223) est considéré par tous les historiens comme une période fondamentale pour la ville de Paris, qui « devient alors la véritable capitale du royaume » selon les termes de Jacques Boussard¹. Ainsi que l'a démontré John Baldwin, ce statut de capitale est notamment lié à l'émergence d'une administration stable qui reste basée à Paris, même si la cour royale est toujours en grande partie itinérante : un bureau des comptes est en effet créé à demeure au Temple, et les prévôts royaux s'y rendent trois fois par an pour déclarer leurs revenus, déduire leurs dépenses et remettre le reliquat au Trésor². Cette organisation, mise en place lors du départ en croisade de Philippe Auguste, a perduré après le retour du roi ainsi qu'en témoigne le compte de l'année fiscale 1202-1203, seul rescapé de l'incendie de la Chambre des comptes en 1737. Par ailleurs, Philippe Auguste semble avoir éprouvé un attachement personnel pour la ville, où il a effectué de nombreux séjours. En outre, Paris jouit alors d'un grand prestige intellectuel grâce à ses écoles, ainsi que d'un essor de la population et des échanges, dans une mesure certes difficile à quantifier mais qui paraît indéniable.

Le règne de Philippe Auguste est également marqué par une extension considérable du domaine royal, qui vaut d'ailleurs au roi son surnom. Le Vermandois, la Normandie, l'Artois, le Maine, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, l'Auvergne passent ainsi sous l'administration directe du roi. Comme nous l'avons vu plus haut, si l'on pouvait dans les années 1180 entendre sous le terme de « France » le territoire effectivement placé sous la tutelle directe du « roi des Francs », il n'en va plus de même en 1223. Pourtant cette « France » conserve son

¹ J. Boussard, « Philippe Auguste et Paris »..., p. 323.

² J. Baldwin, *Paris 1200...*, p. 168-169.

identité, distincte de la Normandie ou de la Champagne voisines. Elle demeure notamment la terre d'élection des séjours royaux, comme cela apparaît clairement dans les lieux d'émission des actes de Philippe Auguste³. Hors des périodes de campagne militaire, la cour réside habituellement en Île-de-France, avec une prédilection particulière pour trois sites proches d'une forêt royale : le château de Compiègne, celui de Saint-Germain-en-Laye et les deux résidences de Melun et Fontainebleau, en bordure de la forêt de Bière.

Sur le plan politique, un double phénomène marque donc le long règne de Philippe Auguste, que l'on pourrait résumer de façon un peu caricaturale : tandis que Paris s'élève, l'Île-de-France perd de son importance, tout en conservant malgré tout le statut de « terre royale » qui était le sien au XIIe siècle. Il nous faut donc interroger les textes pour savoir si ce double mouvement s'y reflète. Paris y jouit-il d'un statut de capitale ? La « France » des débuts du règne de Philippe Auguste reste-t-elle le cœur du royaume ?

Deux écrivains sont particulièrement intéressants pour notre propos, et méritent une étude approfondie : ce sont les deux biographes du roi. Le premier est le moine de Saint-Denis Rigord, dont le récit ne couvre que les débuts du règne (1180-1206). Le second est Guillaume le Breton, chapelain de Philippe Auguste, auquel il consacra deux textes de nature différente : d'une part, une chronique qui se présente comme la continuation de celle de Rigord, dont les *Gesta* sont résumés pour la première partie du règne, et qui se poursuit ensuite de façon originale jusqu'à la mort de Philippe Auguste ; d'autre part, une œuvre épique intitulée la *Philippide*, qui ne se rattache pas exactement au genre historique mais se révèle, en fait, très proche de la chronique en prose.

Ces deux écrivains sont en effet la source essentielle de la tradition historiographique française relative au règne de Philippe Auguste, que nous évoquerons ensuite.

1. Les « *Gesta Philippi Augusti* » de Rigord

Rigord se présente lui-même, dans l'Épître au prince Louis qui ouvre les *Gesta Philippi regis*, comme « Goth de naissance, médecin de profession, chroniqueur du roi des Francs, le plus petit des clercs de saint Denys l'Aréopagite ». On ignore la date de son entrée dans le monastère ainsi que celle de sa mort, mais cette dernière a dû intervenir au plus tôt

³ *Recueil des actes de Philippe Auguste...*, éd. M. Nortier, tome V, p. 576-588 ; J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 66. Nous reviendrons plus bas sur le détail des séjours royaux en Île-de-France.

vers 1207, puisque sa chronique s'achève sur les inondations de décembre 1206. On connaît de lui deux œuvres historiques : les *Gesta Philippi regis* et une *Courte chronique des rois de France* qu'il écrivit pour le prieur Jean, sans doute entre 1192 et 1196 ; mais nous n'en possédons plus que le début, jusqu'au règne de Louis IV d'Outremer⁴.

Son œuvre maîtresse reste donc l'*Histoire de Philippe Auguste*, qu'il rédigea en plusieurs temps. La première version couvrait le début du règne, jusqu'au départ pour la croisade en 1190. Le prologue qui la précède indique que Rigord l'offrit au roi sur les instances de l'abbé Hugues. Comme ce texte mentionne l'acquisition du Vermandois mais non celle de l'Artois, on peut supposer qu'il a été écrit avant 1192, ce qui correspond à l'abbatiate d'Hugues Foucaud (1186-1197). Le manuscrit aurait pu être présenté au roi à son retour de croisade à la Noël 1191, ou au tout début de l'année 1192.

Rigord reprit ensuite son récit et en offrit une deuxième version à Louis, fils aîné de Philippe Auguste, à une date malheureusement non précisée par l'épître dédicatoire. H.-F. Delaborde, premier éditeur de l'œuvre en 1882, faisait remonter ce don au mariage de Louis et de Blanche de Castille en 1200 et supposait que Rigord aurait par la suite complété son ouvrage jusqu'en 1206, avant l'intervention d'un continuateur anonyme jusqu'en 1209. E. Carpentier, qui a repris avec Y. Chauvin et Georges Pon l'édition des *Gesta* en 2006, propose une autre interprétation : l'œuvre aurait pu être remise à Louis pendant l'année 1207, à l'occasion de ses vingt ans.

Quoi qu'il en soit, la césure qui apparaît très nettement dans l'œuvre est celle du départ de Philippe Auguste pour la croisade. Il existe en effet une grande différence entre les 76 premiers chapitres des *Gesta Philippi regis* et la suite du récit. La fin est à la fois plus sèche dans sa forme, et plus critique sur le fond, notamment à l'égard de la répudiation d'Ingeburge. Les titres donnés au souverain sont par exemple beaucoup plus élogieux pour la première décennie du règne, où il est volontiers surnommé « *augustus* » ou qualifié de « *rex christianissimus* », alors qu'il est tout simplement « roi de France » dans la seconde partie de l'œuvre. C'est aussi la première partie qui s'apparente le plus à une *Vita*, avec plusieurs miracles accomplis en faveur du roi.

⁴ Sur la vie et les œuvres de Rigord, voir les introductions aux deux éditions critiques des *Gesta Philippi regis*, par H.-F. Delaborde (1882) et E. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin (2006). Sur sa profession de médecin, voir plus particulièrement : F.-O. Touati, « Faut-il en rire ? Le médecin Rigord, historien de Philippe Auguste »...

La distinction n'est pas sans importance pour notre sujet, car comme nous allons le voir, c'est surtout la première partie qui lie le roi à Paris, avec une série de décisions dont le souvenir va se conserver durablement dans l'historiographie « philippienne ».

La chronique de Rigord constitue en effet une source particulièrement riche en ce qui concerne les travaux d'urbanisme engagés à Paris par Philippe Auguste. Ses indications ont été abondamment reprises par les historiens de la capitale. L'un de ces grands chantiers est bien sûr celui de la fortification de la ville. Rigord mentionne en ces termes l'entreprise lancée avant le départ pour la croisade :

«Precepit etiam civibus Parisiensibus quod civitas Parisii quam rex multum diligebat muro optimo cum tornellis decenter aptatis et portis diligentissime clauderetur. Quod brevi temporis elapso spatio, completum vidimus. Et hoc idem in aliis civitatibus et castellis fieri mandavit per totum regnum.»⁵

L'auteur évoque ici la construction de l'enceinte de la rive droite, dont plusieurs éléments sont conservés, notamment le long de la rue des Jardins Saint-Paul dans le IV^e arrondissement, où subsiste tout un pan de courtine mais aussi deux tours, distantes d'environ 60 m. Dans son état complet, l'enceinte, longue au total de 2600 mètres, comportait 39 tours et cinq portes⁶. Son pendant sur la rive gauche sera évoqué plus loin par Guillaume le Breton.

Rigord est également la source d'une anecdote passée à la postérité : celle du roi incommodé dans son palais par les odeurs de la cité, et ordonnant de paver les rues de Paris pour y remédier.

« Quod Philippus rex precepit ut omnes vici vel vie Parisius pavimentarentur.

Factum est autem post aliquot dies quod Philippus rex semper Augustus Parisius aliquantulam moram faciens, dum sollicitus pro negotiis regni agendis in aulam regiam deambulare, veniens ad palatii fenestras unde fluvium Sequane pro recreatione animi quandoque inspicere consueverat, rede equis trahentibus per civitatem transeuntes fetores intolerabiles lutum revolvendo procreaverunt. Quos rex in aula deambulans ferre non sustinens, arduum opus sed valde necessarium excogitavit quod omnes predecessores sui ex nimia gravitate et operis impensa aggredi non presumpserant. Convocatis autem burgensibus cum preposito ipsius civitatis, regia auctoritate precepit quod omnes vici et vie tocius civitatis Parisii duris et fortibus lapidibus

⁵ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 284 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 105. Traduction : « Il ordonna aussi aux citoyens de Paris de clore avec le plus grand soin la cité de Paris, que le roi chérissait beaucoup, d'un très bon mur avec des tourelles convenablement disposées et des portes. Nous avons constaté que ce travail avait été achevé en un bref laps de temps. Il ordonna qu'on fit de même dans les autres cités et châteaux par tout le royaume. » (Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 285).

⁶ Sur l'enceinte de Philippe Auguste, voir notamment : A. Bonnardot, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris...*, p. 26-32 ; M. Berry et M. Fleury (dir.), *L'enceinte et le Louvre de Philippe Auguste...* ; A. Gady, « Parcours de l'enceinte dans la ville actuelle » et « Retrouver l'enceinte de Philippe Auguste : archéologie de pierre et de papier » dans B. de Andia (dir.), *Les enceintes de Paris...*, p. 58-72 ; R. Gagneux, D. Prouvost et E. Gaffard, *Sur les traces des enceintes de Paris...* ; Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 37-39 ; J. Baldwin, *Paris 1200...*, p. 43-44 ; H. Noizet et E. Lallau, « L'enceinte de Philippe Auguste : croiser la pierre et le papier grâce au SIG », dans H. Noizet, B. Bove et L. Costa (dir.), *Paris de parcelles en pixels ...*, p. 109-120 ; et le site internet de François et Marie-Christine Benveniste : <http://philippe-auguste.com/plan-site/index.html>.

sternerentur. Ad hoc enim christianissimus rex conabatur quod nomen antiquum auferret civitati : Lutecia⁷ enim a luti fetore prius dicta fuerat. »⁸

L'épisode, repris notamment par Vincent de Beauvais dans son *Miroir historial*, la plus répandue des chroniques médiévales, a fait florès même si dans la réalité, ce pavement fut limité à la « croisée » de Paris, autrement dit les routes les plus importantes qui traversaient la ville⁹.

Rigord souligne enfin l'intervention personnelle du roi dans l'aménagement du quartier des Champeaux, où Louis VI avait déjà créé un marché neuf. En 1181, Philippe Auguste y fit transférer les foires de Saint-Lazare qui se tenaient auparavant plus au nord, sur la route de Saint-Denis¹⁰. Rigord précise qu'à la suite de ce transfert, le roi fit construire des halles afin d'abriter les échanges commerciaux¹¹. L'importance de cette décision, qui encourageait l'essor de la rive droite, n'échappa pas au biographe de Philippe Auguste qui consacra un long paragraphe à cet événement :

« Factum est autem eodem anno quo supra, videlicet dominice incarnationis M^oC^oLXXX^oIII^o12, regni christianissimi regis Philippo anno III^o, quod idem rex ad preces multorum et maxime ad suggestionem cujusdam servientis qui eo tempore fidelissimus in negotiis regis pertractandis esse videbatur Parisius¹³, a leprosis extra ipsam civitatem manentibus nudinas sibi et suis

⁷ La leçon du manuscrit principal (P), reproduite par Delaborde, est : « Lutea ».

⁸ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 192 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 53-54. Traduction : « Ordre du roi Philippe de faire paver toutes les rues et les voies à Paris.

Quelques jours plus tard, il advint que le roi Philippe toujours Auguste, qui séjournait quelque temps à Paris, allait et venait dans la salle royale, préoccupé par les affaires du royaume ; alors qu'il s'approchait des fenêtres du palais d'où il regardait parfois la Seine pour se reposer l'esprit, des chariots traînés par des chevaux, qui traversaient la cité, soulevèrent en remuant la fange une puanteur intolérable que le roi, déambulant dans la salle, ne put supporter ; il conçut une entreprise difficile, mais combien nécessaire, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé engager en raison de sa lourdeur excessive et de son coût. Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la cité et ordonna par son autorité royale que toutes les rues et toutes les voies de la cité entière de Paris soient pavées de pierres dures et résistantes. Ce faisant, le roi très chrétien s'efforçait d'enlever à la ville son ancien nom : on l'avait d'abord, en effet, appelée la fangeuse, à cause de la puanteur de la fange. » (Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 193).

⁹ S. Dupain, *Notice historique sur le pavé de Paris, depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours...* ; L. Hermenault, *La ville en mouvements...*

¹⁰ *Recueil des actes de Philippe Auguste*, t. I, n° 31, p. 42-43 ; diplôme donné à Paris entre le 5 avril et le 31 octobre 1181. Cette foire fut acquise pour trois cents livres de rente annuelle, ce qui prouve son importance. Le roi la transféra dans le quartier des Champeaux où elle se tint dès lors tous les ans, pendant dix-sept jours après la Toussaint (du 2 au 19 novembre).

¹¹ J. Martineau, *Les Halles de Paris...*, p. 23-25 ; A. Lombard-Jourdan, *Aux origines...*, p. 68-73 ; J. Boussard, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du siège de 885-886 à la mort de Philippe Auguste...*, p. 317-318.

¹² Le transfert de la foire Saint-Lazare, d'après les *Actes de Philippe Auguste*, remonte en fait deux ans plus tôt. Pour Delaborde, 1183 pourrait toutefois être l'année de la construction des halles (Delaborde, 1882, t.I, p. 33, note 1).

¹³ L'édition de 2006 supprime la virgule placée par Delaborde après « videbatur ». La traduction en regard, reprise dans la note suivante, ne tient pas compte de cette modification. Celle-ci suggère cependant que « Parisius » pourrait peut-être se rapporter à « videbatur » ; le texte signifierait alors : « ce roi, sur les prières de beaucoup et surtout à la suggestion d'un serviteur qui en ce temps-là semblait le plus sûr pour s'occuper de ses affaires à Paris, acheta »...

successoribus emit et in civitate transferri fecit, scilicet in foro quod Campellis vocatur. Ubi ob decorem et maximam institorum utilitatem, per ministerium predicti servientis qui in hujusmodi negociis probatissimus erat, duas magnas domos quas vulgus halas vocat edificare fecit. In quibus tempore pluviali omnes mercatores merces suas mundissime venderent et in nocte ab incurso latronum tute custodirent. Ad majorem etiam cautelam circa easdem halas jussit in circuitu murum edificari, portas sufficienter fieri precipiens ne in nocte semper clauderentur. Et inter murum exteriorum et ipsas halas mercatorum stalla fecit erigi desuper aperta ne mercatores pluvioso a mercatura cessarent et sic dampnum incurrerent. »¹⁴

Le témoignage de Rigord est confirmé par un acte de décembre 1213 conservé dans le cartulaire de Saint-Merry, évoquant deux étaux « *in Campellis Parisius ubi hale nostre facte fuerunt* »¹⁵. Les halles ainsi édifiées sur l'ordre de Philippe Auguste étaient, selon les termes du chroniqueur, destinées à « tous les marchands » (*omnes mercatores*), mais elles furent par la suite réservées à la vente en gros et au détail des draps fabriqués à Paris¹⁶. Elles formaient deux longs bâtiments parallèles orientés d'est en ouest. Dès le milieu du XIII^e siècle, l'une de ces halles fut partagée par les drapiers de Paris avec ceux de Beauvais, qui finirent par donner leur nom à l'édifice. Quant au mur qui les entourait, il s'agit probablement de l'enceinte souvent évoquée dans des actes postérieurs sous le nom de « gros murs », « anciens murs » ou « murs du roi », dont les portes sont figurées sur plusieurs plans de Paris ; l'entrée principale était la « porte aux Savetiers » ou « aux Oignons »¹⁷.

Un peu plus loin, dans le cadre des événements de l'année 1187, Rigord revient une seconde fois sur les grands travaux initiés par le roi aux Champeaux en évoquant cette fois la clôture du cimetière des Saints-Innocents¹⁸. Comme il le rappelle de façon incidente, les deux décisions royales sont en fait liées car le cimetière servait originellement de lieu pour les

¹⁴ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 158-160 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 33-34. Traduction : « Il advint cette même année, à savoir l'an 1183 de l'incarnation du Seigneur, quatrième du règne du très chrétien roi Philippe, que ce roi, sur les prières de beaucoup et surtout à la suggestion d'un serviteur qui en ce temps-là semblait le plus sûr pour s'occuper de ses affaires, acheta, à Paris, pour lui-même et ses successeurs, aux lépreux, qui demeuraient à l'extérieur de la cité proprement dite, des foires qu'il fit transférer dans la cité, à savoir sur le marché des Champeaux. Là, pour la convenance et la plus grande utilité des marchands, par les bons soins de ce serviteur qui était le plus compétent dans ce genre d'affaires, le roi fit construire deux grands bâtiments : le peuple les appelle halles. Par temps de pluie, tous les marchands pourraient y vendre leurs marchandises le plus proprement possible et, la nuit, les garder bien à l'abri des incursions des voleurs. Pour plus de sûreté encore, il fit construire un mur tout autour de ces halles, ordonnant de faire autant de portes qu'il en fallait et qui seraient toujours fermées la nuit. Entre le mur extérieur et ces halles, il fit dresser pour les marchands des étaux couverts, afin que, par temps de pluie, ces marchands n'aient pas à interrompre leurs activités et à en subir ainsi de dommages. » (Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 159-161).

¹⁵ J. Martineau, *Les halles de Paris...*, p. 24 ; L. Cadier et C. Couderc, « Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris », *MSHPIDF*, t. XVIII, 1891 [p. 101-271], p. 125. Consultable en ligne : <http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Paris-S-Merri/0019>

¹⁶ Sur les bâtiments, voir : J. Martineau, *Les Halles de Paris...* ; A. Lombard-Jourdan, *Les Halles de Paris et leur quartier...*, p. 52-53.

¹⁷ A. Lombard-Jourdan, *Les Halles de Paris et leur quartier...*, p. 31-33.

¹⁸ Sur ce cimetière, voir : M. Fleury et G.-M. Leproux (dir.), *Les Saints-Innocents...* On verra aussi plus loin le témoignage de Guillaume le Breton.

échanges commerciaux, comme souvent dans les villes des XI^e-XII^e siècles où le même mot d' « *atrium* » est employé pour désigner le parvis d'une église, le cimetière (« *aitre* ») et le lieu de foire¹⁹. La construction des halles et d'un mur délimitant le marché a donc permis, par contrecoup, de séparer les marchands des morts.

« *De ambitu muri circa cimiterium in Campellis*

De multis bonis operibus christianissimi regis Philippi Augusti hic quedam satis digna memorie scribere dignum duximus. Quadam autem die, dum Philippus rex Parisius moram faceret, perlatum est ad aures ejus verbum de cimiterio quod in Campellis est juxta ecclesiam Sancti Innocentii reparando. Cimiterium enim illud antiquitus fuerat platea grandis, omnibus transeuntibus pervia et vendendis mercibus exposita, ubi cives Parisienses mortuos suos sepelire consueverant. Sed quia corpora defunctorum minus honeste poterant ibi sepeliri propter concursus pluviarum et luti fetentis nimiam habundanciam, ideo Philippus rex christianissimus bonis operibus semper intentus, considerans hoc opus esse honestum et valde necessarium, precepit ut totum cimiterium circumquaque muro lapideo clauderetur et porte sufficientes ipsi muro aptarentur que in nocte propter insidias superveniencium semper clauderentur. Consideravit equidem celebri consideratione et pia quod cimiterium in quo tot milia virorum sepulta jacebant a posteris suis Deum timentibus mundissime custodiretur. »²⁰

Enfin, Rigord cite un autre chantier royal en périphérie de Paris : la clôture du bois de Vincennes.

« *De ambitu muri circa nemus Vicenarum.*

Eodem igitur tempore, Philippus Augustus Francorum rex, de augmento et ampliacione regni sollicitus, nemus Vicenarum quod toto tempore predecessorum suorum fuerat disclusum et omnibus transeuntibus olim fuerat patens et pervium muro optimo circumcingi fecit. Quo audito, Henricus rex Anglorum, qui in regimine regni Anglie regi Stephano successerat, feras per totam Normanniam et Aquitaniam colligi fecit, videlicet hinulos cervorum, damulos et capras silvestres. Quas cum summa diligentia in navem magnam positas et ingeniose coopertas, habentes ibidem victui necessaria, per fluvium Sequane, longo scilicet ductu aquarum, regi Philippo, domino suo, Parisius transmisit. Quod munus christianissimus rex benigne suscipiens, in nemus Vicenarum juxta predictam civitatem includi fecit, positus ibi perpetuo custodibus. »²¹

¹⁹ L. Jean-Marie, « La place dans les villes normandes des XI^e-XIII^e siècles : un espace difficile à percevoir et à définir »..., p. 32.

²⁰ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 222 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 70-71. Traduction : « Le mur d'enceinte du cimetière des Champeaux.

Des très nombreuses bonnes œuvres du très chrétien roi Philippe, nous avons choisi de rapporter ici certaines d'entre elles qui étaient particulièrement dignes de mémoire. Un jour que le roi Philippe séjournait à Paris, il lui vint aux oreilles qu'il fallait remettre en état le cimetière qui se trouve aux Champeaux près de l'église de Saint-Innocent. Ce cimetière, en effet, était depuis des temps anciens une grande place accessible à tous les passants et mise à la disposition de ceux qui avaient des marchandises à vendre ; c'est là que les citoyens de Paris avaient l'habitude d'ensevelir leurs morts. Mais parce qu'on ne pouvait plus y enterrer décentement les corps des défunts à cause de l'affluence des eaux de pluie et de la surabondance d'une boue fétide, Philippe le roi très chrétien, toujours soucieux de bonnes œuvres, considérant que c'était là tâche honorable et tout à fait nécessaire, ordonna de clôturer entièrement le cimetière d'un mur de pierre et d'y aménager des portes suffisantes, toujours fermées la nuit pour éviter les agressions des gens venus de l'extérieur. En vertu d'une pensée pieuse, il veilla assurément à ce que ce cimetière, où tant de milliers d'hommes gisaient ensevelis, fût très bien entretenu dans la crainte de Dieu par tous ses successeurs. » (Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 223).

²¹ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 160-162 ; éd. Delaborde, 1882, t. I, p. 34-35. Traduction : « Le mur entourant le bois de Vincennes.

En ce temps, Philippe Auguste roi des Francs, soucieux de la croissance et de la grandeur du royaume, fit entourer d'un mur très fort le bois de Vincennes qui, du temps de ses prédécesseurs, était toujours resté sans clôture, et qui était jusqu'alors ouvert et accessible à tous ceux qui passaient. L'apprenant, Henri, roi d'Angleterre, qui avait succédé au roi Etienne à la tête du royaume d'Angleterre, fit capturer des bêtes sauvages dans toute la Normandie et l'Aquitaine : faons, daims et chèvres sauvages. Il les installa avec le plus grand soin

Cette décision est relatée juste après la construction des halles des Champeaux et date donc de 1183. Elle fut suivie de nombreux actes de dédommagement en faveur des établissements religieux lésés par la clôture²². L'allusion au cadeau d'Henri II a bien sûr une signification politique : c'est une reconnaissance de la suzeraineté du roi de France sur les possessions continentales du roi d'Angleterre. Ainsi comprend-on mieux pourquoi la clôture du bois de Vincennes est-elle placée par Rigord sous le signe du soin de la grandeur du royaume (« *de augmento et ampliacione regni sollicitus* »).

Au fil de ces cinq épisodes, Rigord campe l'image d'un roi bâtisseur qui accorde à Paris une importance primordiale. Il se plaît à souligner l'attachement de Philippe Auguste à cette ville, ou le délassement qu'il éprouve à contempler la Seine depuis les fenêtres de son palais.

Dans quelle mesure cette image, dont nous verrons plus loin qu'elle a connu une grande fortune dans l'historiographie médiévale, est-elle conforme à la réalité ? La question est difficile à trancher, car lorsqu'on cherche à confronter le récit de Rigord avec d'autres sources, on se heurte bien souvent à un grand vide. Les *Gesta Philippi regis* sont en effet le seul témoignage écrit contemporain qui nous soit parvenu, tant pour la mise en œuvre des fortifications de la rive droite, que pour le pavement des rues de Paris, la clôture du cimetière des Saints-Innocents et la construction des halles ; on ignore du reste l'identité du « serviteur compétent » qui a été chargé de cette dernière affaire. Seul le déplacement de la foire de Saint-Lazare est attesté par un acte royal, dont la date est d'ailleurs un peu antérieure à celle fournie par la chronique. Inversement, Rigord ne fait pas mention de plusieurs chantiers ordonnés par le roi à Paris, tels que la construction du Louvre, l'extension du Petit-Châtelet et divers travaux au Palais de la Cité²³. Certains historiens de l'architecture suggèrent même d'attribuer à Philippe Auguste, plutôt qu'à Louis VI, la construction de la grosse tour ronde du Palais de la Cité, dont le plan et la base talutée sont en effet très proches des donjons

et les répartit ingénieusement dans un grand bateau, avec la nourriture nécessaire, et les fit parvenir à Paris au roi Philippe, son seigneur, par la Seine, au terme d'un long voyage par les eaux. Ce présent, le roi très chrétien le reçut avec bienveillance ; il fit enfermer les animaux dans le bois de Vincennes près de la cité de Paris et y institua des gardes à demeure. » (Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 161-163).

²² *Recueil des actes*, t. I, n°69, 312, 326, 327... Cf J. Foucher, « Genèse d'un espace royal : le bois de Vincennes du IX^e au début du XV^e siècle »...

²³ Voir plus bas.

philippiens²⁴. Le tableau brossé par les *Gesta Philippi regis* est donc à la fois difficile à vérifier, et certainement incomplet.

Les doutes sont d'autant plus nécessaires que Rigord, d'une façon générale, est un témoin certes bien informé mais non pas infaillible : il commet des « omissions », par exemple celle des démêlés du roi avec sa mère et la maison de Champagne, ou de nombreuses « erreurs » dans les dates, déplaçant d'un an la première action de Philippe Auguste contre les Juifs, ou réduisant le conflit autour du Vermandois (1182-1185) à la seule année 1184²⁵. Ces petits aménagements imposés à l'histoire ne sont pas innocents : ils tendent à rendre le règne plus conforme à l'image « parfaite » que souhaite en donner le chroniqueur.

En matière de chronologie, justement, tous les chantiers royaux recensés par Rigord se situent dans les mêmes années, entre 1183 et 1190. Par la suite, il n'est plus question de tels aménagements. Les grandes constructions de Philippe Auguste s'inscrivent donc, pour Rigord, dans le début de son règne. Le jeune souverain dote alors sa capitale des équipements qui lui faisaient défaut : une enceinte élargie, des rues pavées, un marché couvert et clos, un cimetière décent et un parc de chasse à proximité. Une fois ces questions réglées, le roi se tourne essentiellement vers la guerre, que ce soit outremer ou aux frontières d'un domaine qu'il ne cesse d'augmenter, en luttant notamment contre le roi d'Angleterre.

Or, ce début de règne correspond comme nous l'avons dit à la première rédaction des *Gesta Philippi regis*. La chronologie des chantiers royaux fournie par Rigord laisse donc place à trois hypothèses, qui peuvent d'ailleurs se compléter. La première option est de faire confiance à l'historien et de cantonner ces grands travaux aux premières années du règne : le roi met ainsi son domaine en ordre, et développe notamment la rive droite de Paris dont il encourage l'essor économique tout en assurant sa défense. Mais cette vision ne semble pas entièrement concorder avec la réalité : la fortification de Paris s'est poursuivie bien au-delà de 1190, avec la construction de l'enceinte de la rive gauche et celle du Louvre, sur la rive droite ; on sait, d'autre part, que Philippe Auguste a fait agrandir le Petit-Châtelet en 1210²⁶, et le compte de 1202-1203 atteste de travaux au palais de la Cité²⁷. Par conséquent, la

²⁴ A. Châtelain, « Recherches sur les châteaux de Philippe-Auguste »..., p. 133 ; J. Mesqui, « La Tour des Archives et le fort des Tourelles de Vernon (Eure). Deux édifices royaux exceptionnels édifiés vers 1200 », *Bulletin monumental*, t. 169-IV, 2011, p. 311 ; D. Hayot, « Une nouvelle vision du rapport entre le Louvre et l'enceinte de Philippe Auguste à Paris »..., note 33.

²⁵ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 74.

²⁶ 570 livres parisis ont été dépensées à cet effet : *Registres*, Compoti, O (I), 249.

²⁷ Au terme de la Toussaint 1202 sont signalées des dépenses pour le gros œuvre de nouvelles étables ; au terme de la Chandeleur 1203 sont mentionnées la construction et la réparation de maisons ainsi qu'un « pilier joignant

concentration des chantiers parisiens sur la première décennie du règne proposée par Rigord ne semble pas être un reflet exact de l'Histoire.

Une seconde hypothèse, proposée par Elizabeth Carpentier²⁸, serait de mettre en rapport cette chronologie avec la vie même de l'auteur : ce dernier a en effet probablement résidé à Paris avant de devenir moine à Saint-Denis²⁹, et en tant qu'habitant de la ville, il a dû être marqué par les transformations ordonnées par le roi. Un troisième angle d'attaque serait plus critique : Rigord a pu choisir de regrouper ces éléments dans la phase, selon lui, la plus éclatante du règne. Comme nous allons le voir plus en détail, ces chantiers s'intègrent en effet très bien dans l'image valorisante que le biographe a voulu donner de son sujet, tout au long de la première partie de son œuvre. Enfin, il faut tenir compte aussi des méthodes de travail de l'auteur : cette première partie est beaucoup plus longue et développée que la seconde ; Rigord fournit donc plus de détails sur la décennie 1180-1190, ce qui peut expliquer l'abondance des notations sur les chantiers royaux à Paris, qui disparaissent ensuite complètement des *Gesta Philippi regis*.

L'importance accordée aux cinq chantiers ordonnés par Philippe Auguste est à peu près inverse de celle que nous leur donnerions aujourd'hui, dans le cadre d'une histoire de Paris. Rigord ne consacre en effet que quelques lignes à la mise en place de l'enceinte de la rive droite, et ne la met pas en relief par un titre rubriqué³⁰. En revanche, la décision royale sur laquelle il insiste le plus est celle qui nous paraît la plus ponctuelle : la clôture du cimetière des Saints-Innocents, présentée comme « particulièrement digne de mémoire » et placée sous le signe d'un legs à ses successeurs.

Le relief ainsi conféré à cette entreprise est sans doute lié aux préconisations des autorités ecclésiastiques à l'égard des lieux d'inhumation. A partir du X^e siècle, ceux-ci commencent en effet à être consacrés, selon des rituels élaborés d'abord dans le monde anglo-saxon et surtout lotharingien, ensuite diffusés en France. Du temps de Philippe Auguste, l'Église manifeste une grande attention envers les cimetières. Pierre le Chantre, dans sa *Summa de sacramentis*, recommande pour éviter toute souillure de ne pas y accepter de fosses

à la salle » ; d'autres travaux apparaissent encore dans le compte du terme de l'Ascension 1203. Cf. J. Guérout, « Le palais de la Cité »..., I, p. 141-142. En outre, les dimensions de la « grosse tour » du palais

²⁸ E. Carpentier, 2006, p. 57.

²⁹ Vers 1186 d'après E. Carpentier, 2006, p. 58.

³⁰ En l'absence de manuscrit d'auteur, on ne peut être certain que ces titres sont de Rigord. Néanmoins, ils figurent dans notre source principale, le ms. lat. 5925, copié au XIII^e siècle à Saint-Denis ; ils sont de la même main que le corps du texte, et le copiste a souvent laissé une place libre entre deux chapitres pour y intégrer sa rubrique, ce qui indique qu'elle était prévue à l'avance (cf. G. Pon, « Introduction », dans Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 24). On peut donc en déduire que ces titres faisaient vraisemblablement partie de l'œuvre originale.

d'aisance ni même de maison particulière ; par ailleurs il condamne toute opération commerciale dans des lieux sacrés, en s'appuyant sur l'exemple de Jésus chassant les marchands du Temple³¹. A sa suite, de nombreux statuts synodaux, au XIII^e siècle, proscrivent la tenue de marchés dans les enceintes consacrées. Les autorités ecclésiastiques s'élèvent aussi contre les danses et les jeux qui se pratiquent dans les cimetières. Afin d'isoler ces derniers, les statuts synodaux d'Eudes de Sully, à Paris, menacent d'excommunication quiconque rebâtera dans un cimetière³². On assiste en somme, à cette époque, à un effort de l'Eglise pour séparer les lieux d'inhumation du monde profane³³.

Par les travaux engagés au cimetière des Champeaux, Philippe Auguste se montre donc un « roi très chrétien ». Le caractère religieux de ce chantier royal est souligné par le choix des expressions : « bonnes œuvres », « tâche honorable », « pensée pieuse », « crainte de Dieu » (« *bonis operibus* » employé deux fois, « *opus honestum* », « *pia consideratione* », « *Deum timentibus* »). La clôture du cimetière s'inscrit pleinement dans le cadre des œuvres pieuses. Or la première partie des *Gesta Philippi regis* s'efforce, nous l'avons dit, de présenter le roi comme le champion de l'Eglise et l' élu du Seigneur. Rigord, dans le droit fil de Suger, montre le roi menant ses premières campagnes militaires au nom de la défense des églises ; il souligne aussi l'institution de plusieurs chapellenies et prébendes à Notre-Dame de Paris³⁴ et la fondation, avec Henri II, d'une église près de Gisors, au lieu-dit « Saint-Champ »³⁵. Pour asseoir l'image du « très chrétien roi Philippe », ainsi qu'il aime à l'appeler, Rigord a donc privilégié le cimetière sur l'enceinte et sur les halles - un choix qui a peut-être influencé la *Philippide*, mais qui restera sans suite chez les historiens postérieurs, ainsi que nous le verrons plus loin.

C'est dans le même esprit qu'il faut replacer l'insistance sur la lutte contre la fange qui guide la politique urbaine du roi, vue par Rigord. Le mot « *lutus* » (boue, fange) est expressément employé à propos du cimetière et des rues ; son antonyme sous forme adverbiale (« *mundissime* »), vient qualifier le cimetière et les halles. Philippe Auguste est donc un roi « purificateur », pour reprendre l'expression de Dominique Barthélemy³⁶. L'expulsion des Juifs du domaine royal, et plus particulièrement de Paris où, aux dires du

³¹ Pierre le Chantre, *Summa de sacramentis*, éd. J.A. Dugauquier, Louvain-Lille, *Analecta Mediaevalia Namurcensia*, tome 16, p. 331-334.

³² O. Pontal, *Les statuts synodaux...*, t. 1 : *Les statuts synodaux de Paris et le Synodal de l'Ouest (XIII^e s.)*, Paris, 1971, p. 72-73.

³³ M. Lauwers, *Naissance du cimetière...*

³⁴ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitres 49 et 75 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 220 et 273).

³⁵ *Ibid.*, chapitre 62 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 244).

³⁶ D. Barthélemy, *Nouvelle histoire des capétiens*, collection « l'Univers historique », Seuil, 2012, p. 313.

chroniqueur, ils possédaient la moitié de la ville, participe de cette politique de « purification » de la ville³⁷. L'entreprise s'étend jusqu'au nom même de la cité, autrefois « Lutèce la boueuse », désormais « Paris » : Rigord cite à plusieurs reprises ce changement de vocable et dans l'extrait n°2, le met expressément en relation avec l'action de Philippe Auguste ; il faut en réalité comprendre, si l'on veut éviter l'anachronisme, que le pavage de Paris permet d'effacer le souvenir de son ancien nom. La formule prêtait un peu à confusion mais fut néanmoins reprise, notamment par Vincent de Beauvais.

L'autre idée maîtresse qui guide les interventions du roi est celle de la protection : Philippe Auguste, partout où il le peut, édifie des murs. L'enceinte de la rive droite, celle du Marché des Champeaux, du cimetière du Innocents ou du bois de Vincennes, viennent enclore des lieux jadis ouverts à tous vents. Les chantiers royaux cités par Rigord contribuent ainsi à conforter l'image du roi que cherche à construire son biographe dans la première version des *Gesta Philippi regis* : ce souverain proche de la sainteté travaille sans relâche à purifier et à protéger sa capitale.

A part pour la clôture du cimetière des Innocents, qui relève comme nous l'avons vu du domaine des œuvres pieuses, et pour celle du bois de Vincennes qui est sa propriété, Philippe Auguste ne mène pas seul ses interventions ; il s'appuie à la fois sur son administration (le prévôt pour le pavé des rues, le serviteur anonyme pour les halles) et sur les bourgeois de la ville (« *civibus Parisiensibus* », « *burgensibus* »). Ces indications sont probablement le reflet du fonctionnement du gouvernement : on sait que pendant la régence liée au départ du roi en croisade, six bourgeois parisiens ont par exemple été chargés du contrôle budgétaire des comptes du domaine³⁸. Néanmoins, l'insistance de Rigord sur ces pratiques s'inscrit aussi dans le cadre plus général du *consilium*³⁹ : les décisions en matière de bien public sont prises de façon collégiale, même si c'est le roi qui détient l'autorité pour les faire exécuter (« *precepit* », « *fecit* », et plus clairement encore, « *regia auctoritate precepit* » dans l'extrait n°3).

A l'égard des choix du chroniqueur, on notera également l'importance donnée à Paris dans la politique d'aménagement du domaine, aux dépens de toute autre ville ou forteresse royale. Certes, Rigord indique que la fortification mise en œuvre à Paris avant le départ pour la croisade fut aussi ordonnée ailleurs, mais sans citer aucun exemple précis, ce qui est fort

³⁷ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 144.

³⁸ J. Baldwin, *Paris 1200...*, p. 60.

³⁹ Cf. J. Balwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 170.

dommage car aucune autre source ne vient compenser entièrement ce silence ; on sait toutefois par le *Recueil des actes* qu'une tour neuve fut construite à Bourges vers 1189, sans doute pour compléter les murs commencés sous Louis VII⁴⁰. Il est vraisemblable que d'autres enceintes, notamment celles des villes proches de la Normandie, ont alors fait l'objet de travaux mais nous n'en avons pas conservé de trace écrite.

Rigord est tout aussi imprécis à propos des fortifications engagées par le roi en 1194, qu'il évoque de façon très vague : « *in munitioibus civitatum et murorum reparationibus et castellorum edificationibus innumeris* » (« la fortification des cités, la réparation des murailles et les innombrables constructions de châteaux »)⁴¹. Si l'on en juge d'après les comptes relatifs aux constructions copiés dans le registre A entre 1205 et 1212, et d'après les monuments eux-mêmes lorsqu'ils ont été conservés, le règne de Philippe Auguste a vu la mise en œuvre de nombreuses enceintes et forteresses, avec des modèles standardisés et des équipes actives sur plusieurs chantiers royaux. Il est probable que ces traits aient été déjà en place dans les années 1190, mais Rigord n'a pas pris la peine de nous indiquer quels étaient les châteaux et les villes qui ont pu en bénéficier. Les études archéologiques compensent en partie ce silence et montrent l'intervention des ingénieurs de Philippe Auguste à Guainville (1192) et à Gisors (après 1193)⁴², avec des caractéristiques architecturales qui sont d'ailleurs assez différentes de celles mises en place après 1200.

De même, en ce qui concerne les travaux menés sur les résidences royales, le chroniqueur ne cite que le bois de Vincennes, dont il prend soin de préciser qu'il se trouve près de Paris (« *juxta predictam civitatem* »). La capitale paraît ainsi absorber l'entière attention architecturale du roi, ce qui n'est sans doute pas le reflet de la réalité historique : à partir du moment où l'on dispose de vestiges des comptes royaux, on s'aperçoit que Philippe Auguste s'est intéressé à de nombreuses autres villes dont beaucoup se trouvaient dans le

⁴⁰ A. Buhot de Kersers, « L'enceinte dite de Philippe Auguste (à Bourges) », *Mémoires de la société archéologique du Cher*, t. III, 1869, p. 48-65 ; H. Boyer, « Les enceintes de Bourges », *Mémoires de la société historique, artistique et scientifique du Cher*, 4^e série, 5, 1888-1889, p. 107, 137, 138 ; A. Châtelain, « Recherche sur les châteaux de Philippe Auguste »..., p. 120 ; J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 379 ; Cl. Risselin-Nin, *Le rempart de Philippe Auguste et la Grosse Tour de Bourges*, Université populaire du Berry, 1988 ; C. Monnet (dir.), *La vie quotidienne dans une forteresse royale, la Grosse Tour de Bourges (fin XII^e – milieu XVII^e s.)*, Bourges, Bituriga, 1999 ; Ph. Goldman, « Les remparts de Bourges ou la forme d'une ville », *Actes du 65^e Congrès de la fédération des sociétés savantes du Centre de la France*, Châteauroux, 2007, p. 22-30 ; A. Chazelle et Ph. Goldman, « Bourges, une ville-capitale », dans : A. Salamagne, *Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry...*, p. 35-55, plus précisément p. 38.

⁴¹ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 108 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 328-329).

⁴² Jean Mesqui, *Les seigneurs d'Ivry, Bréval et Anet aux XI^e et XII^e siècles. Châteaux et familles à la frontière normande*, Caen, Société des Antiquaires de Normandie (« Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie », t. XLVI), 2011.

domaine hérité de son père (Melun, Orléans, Compiègne...). Certains chantiers mentionnés par le registre A, non seulement ont été payés par le trésor royal, mais ont même fait l'objet d'une décision personnelle de Philippe Auguste, soulignée par l'expression « *sicut rex divisit* ». Il est donc très vraisemblable que les opérations de fortifications menées en 1189-1190 et en 1194 ont porté sur l'ensemble du domaine royal, mais Rigord n'a pas souhaité souligner l'intérêt du roi pour d'autres villes que Paris.

On peut faire le même constat en ce qui concerne la politique économique du roi : Rigord évoque la construction des halles des Champeaux mais non les autres mesures prises par Philippe Auguste dans les années 1180-1190 en faveur des foires de Compiègne⁴³ ou des marchands d'Ypres⁴⁴.

Paris est également présenté par la chronique comme le principal lieu de résidence du roi en temps de paix. Rigord n'évoque que très rarement d'autres sites : Compiègne à trois reprises⁴⁵ ; Saint-Germain-en-Laye⁴⁶, Pontoise⁴⁷, Fontainebleau⁴⁸ et Mantes⁴⁹, une seule fois chacun. Dans cet ensemble, seule est individualisée la résidence de Compiègne : elle est caractérisée comme étant un « très beau château » par ailleurs proche d'une forêt où le roi va chasser, occupation très importante qui est ici parée de couleurs assez sombres, puisque le jeune prince se perd et tombe malade.

Paris en revanche revient 22 fois comme lieu de séjour du roi sous la plume de Rigord. C'est la seule ville où le souverain dispose d'un palais (« *palatium* »), évoqué à plusieurs reprises⁵⁰ ; c'est là qu'il organise ses réceptions officielles, comme celle des ambassadeurs du

⁴³ H. Dubois, « Le commerce et les foires au temps de Philippe Auguste », *La France de Philippe Auguste...*, 1980, p. 699 : en 1185, Philippe Auguste a voulu attirer à la foire de Compiègne les marchands du Nord, en leur assurant la protection royale, même en cas de guerre ; puis il se fait céder par les moines de Saint-Corneille la moitié du revenu de la foire, dont il porte la durée à 15 jours, mesure rapportée en 1186 à la demande des bourgeois.

⁴⁴ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 439.

⁴⁵ Rigord mentionne trois séjours de Philippe Auguste à Compiègne, en 1179, 1185 et 1196 : *Gesta Philippi regis*, chapitres 2, 26 et 122 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 124, 172 et 340). Le premier séjour s'effectue en compagnie de son père Louis VII, avant le couronnement du jeune prince ; le second est lié à un conseil sur le Vermandois ; au cours du troisième, Philippe Auguste reçoit l'hommage de Baudouin, comte de Flandre.

⁴⁶ Séjour en mars 1192 : Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 90 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 310).

⁴⁷ Philippe Auguste s'y trouve en 1192 lorsqu'on lui apporte des lettres d'outremer lui annonçant que Richard d'Angleterre s'est adressé aux Assassins pour le tuer : Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 93 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 312).

⁴⁸ Philippe Auguste y passe la Noël 1191 : Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 90 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 308).

⁴⁹ En 1203, Philippe Auguste y fait appel d'un mandat apostolique : Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 148 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 384).

⁵⁰ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitres 5, 37, 38, 49, 84 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 130, 190, 192, 220, 296).

roi de Hongrie⁵¹ ou celle de Jean sans Terre en 1201⁵², et qu'il convoque ce même Jean sans Terre pour qu'il lui rende hommage pour ses possessions continentales en 1202⁵³. C'est là, aussi, que se déroule la vie familiale de Philippe Auguste : il y est élevé⁵⁴, son père et sa mère y meurent⁵⁵, son fils y naît⁵⁶ et y réside⁵⁷, sa première épouse y est enterrée⁵⁸. En revanche, Rigord omet de nous préciser le lieu de naissance de Philippe, qui est probablement Gonesse⁵⁹.

Les habitudes itinérantes de la cour royale sont ainsi partiellement gommées, même si elles transparaissent parfois : c'est ainsi que lorsque Geoffroy de Bretagne décède à Paris, Rigord précise qu'il faut attendre pour l'enterrement le retour du roi, qui d'ailleurs ne tarde guère ; il arrive dès le lendemain. Il était donc dans l'une de ses résidences d'Île-de-France. Ce détail laisse entrevoir la réalité de la vie quotidienne du roi. La cour et même les organes administratifs sont encore largement itinérants sous le règne de Philippe Auguste, comme en témoigne par exemple la perte d'une partie des archives royales à Fréteval en 1194⁶⁰. Les lieux d'émission des actes de Philippe Auguste montrent bien cette mobilité. D'après le relevé établi par Michel Nortier⁶¹ et commenté par John Baldwin⁶², Paris est certes le principal centre d'expédition des actes royaux (483 actes, soit 31% de la production totale),

⁵¹ *Ibid.*, chapitre 47, p. 218.

⁵² *Ibid.*, chapitre 142, p. 368.

⁵³ *Ibid.*, chapitre 145, p. 370.

⁵⁴ *Ibid.*, chapitre 5, p. 130.

⁵⁵ *Ibid.*, chapitres 10 et 154, p. 142 et p. 394.

⁵⁶ *Ibid.*, chapitre 60, p. 240.

⁵⁷ Le prince Louis se trouve en effet dans le palais de la Cité lorsqu'il est guéri de sa dysenterie par les reliques apportées de Saint-Denis : Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 84 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 296).

⁵⁸ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 75 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 272).

⁵⁹ L. Delisle, « Fragments de l'histoire de Gonesse... », *BEC*, 1859, p. 149. Son père Louis VII se trouvait alors à Etampes, comme le précise le poème de Pierre Riga sur la naissance de Philippe Auguste : H.-F. Delaborde, « Un poème inédit de Pierre Riga sur la naissance de Philippe Auguste », *Notices et documents publiés pour la société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, 1884, p. 121-127.

⁶⁰ La source de cette information est Guillaume le Breton, qui signale la perte de livres de comptes du fisc (*libelli compotorum fiscali*) et relate ensuite leur réfection par Gautier de Nemours (le Jeune), comparé à Esdras, qui restaura les Tables de la Loi. Cette allusion a été mise en relation avec un document bien réel, le *Registrum veterius*, recension du domaine féodal du roi ; toutefois ce registre n'a été réalisé qu'après la conquête de la Normandie en 1204. La bataille de Fréteval est souvent présentée par les historiens comme la cause de la sédentarisation des archives royales à Paris (cf. par ex. Baldwin, *Paris 1200*, p. 160). Néanmoins, nous n'avons aucune mention explicite de la création d'un dépôt d'archives, ni dans les chroniques ni dans les actes. Le « Trésor des chartes », dont nous reparlerons à propos de Saint Louis, présente cependant très peu de pièces antérieures à 1190 ; il semble bien que ce soit dans les années 1194-1199 que les clercs du roi aient pris l'habitude de conserver les actes reçus ou expédiés. C'est donc bien sous Philippe Auguste que naît ce qui deviendra le « Trésor des chartes », mais sa localisation reste inconnue. Cf. O. Guyotjeannin et Y. Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e s.) »..., p. 22-23.

⁶¹ M. Nortier, *Recueil des actes de Philippe Auguste*, tome V, 2004, p. 576-588.

⁶² J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 66.

mais plusieurs autres lieux de résidence émergent, en Normandie et surtout en Île-de-France. Les localités privilégiées sont en effet Compiègne (115 actes), Fontainebleau (108) et Saint-Germain-en-Laye (112) pour le trio de tête, suivies de Melun (88), Anet (49), Pont-de-l'Arche (49) et Mantes-la-Jolie (46). On retrouve là quatre des cinq lieux de séjour cités par Rigord ; le cinquième, Pontoise, semble avoir été beaucoup moins fréquenté puisque seuls 8 actes y ont été donnés.

Ce n'est donc pas à tort que Rigord reconnaît dans la ville de Paris le principal lieu d'exercice de la fonction royale, mais il tend à renforcer encore ce trait en ne citant presque jamais les autres résidences du souverain. La pratique est particulièrement flagrante dans la première partie de l'œuvre, celle-là même où Rigord, nous l'avons vu, a concentré les références aux chantiers menés par le roi dans sa capitale. Dans cette partie, qui couvre la première décennie du règne, la seule autre résidence royale mentionnée par l'auteur est Compiègne. Or, de 1179 à 1190, Paris n'est pas le principal lieu d'expédition des actes de la chancellerie royale : Fontainebleau arrive en tête avec 82 actes, soit 26% de la production, contre 73 actes envoyés de Paris (24%). Mais Rigord a-t-il eu accès à ces actes originaux ? Les historiens sont à cet égard partagés⁶³. Toutefois, quelle qu'ait été sa facilité d'accès à la chancellerie royale, il est peu probable que le moine de Saint-Denis ait pu ignorer la prédilection du roi pour le séjour de Fontainebleau.

Les autres résidences citées par la suite le sont essentiellement pour 1191-1192 (à part Mantes, 1203). Peut-être le chroniqueur, reprenant la plume pour continuer ses *Gesta*, a-t-il dans un premier temps choisi d'inclure des précisions géographiques qu'il a abandonnées très vite. Il est possible aussi que la mise en relief des séjours royaux en Île-de-France en 1192 soit l'occasion de souligner la présence physique du roi dans son domaine, à son retour de croisade. Quoi qu'il en soit, ces indications sont demeurées éphémères dans l'œuvre de Rigord, qui tend à donner l'impression que le séjour naturel du roi, lorsqu'il n'est pas appelé à guerroyer, est bien à Paris. D'autres châteaux royaux d'Île-de-France sont parfois cités, mais comme lieux de détention, tel Etampes pour Ingeburge ou le comte de Leicester.

⁶³ Pour J. Baldwin, Rigord a certainement utilisé les archives royales dans sa chronique (*Philippe Auguste et son gouvernement*, p. 651, note 4, où il donne plusieurs exemples). F.O. Touati est beaucoup plus réservé sur les informations du moine de Saint-Denis (« Faut-il en rire ? »...). Les derniers éditeurs des *Gesta* soulignent que Rigord s'est certainement inspiré de certains documents tels que les lettres « venues d'outre-mer » à propos des Assassins (ch. 93) et a bien sûr retranscrit le « testament » de 1190 et l'ordonnance concernant les dîmes saladiennes (ch. 78 et 64-65), mais n'est pas pour autant « un savant archiviste, comme le sera plus tard Guillaume de Nangis » (Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, « Introduction », p. 86-87).

Ce focus sur Paris, au détriment du reste de l'Île-de-France, pourrait être imputé à la carrière du biographe qui habitait à Saint-Denis, aux portes de la capitale. Toutefois, l'espace personnel du chroniqueur transparaît dans les « incidences » et se révèle autant francilien que parisien. Certes, il mentionne la chute de trois arches du Petit Pont lors de la crue de décembre 1206⁶⁴; mais il signale aussi une curiosité dans le cours de la lune observée à Argenteuil, en précisant même qu'il s'y trouvait en personne⁶⁵; une tempête « dans le Beauvaisis, entre Clermont et Compiègne »⁶⁶ et une autre « du Tremblay jusqu'à Chelles »⁶⁷, autrement dit dans le pays de France. La surreprésentation de Paris dans les lieux de résidence de Philippe Auguste n'est donc apparemment pas liée à l'horizon personnel de l'auteur, mais bien à la volonté de faire de cette ville le séjour privilégié du roi.

Au-delà de l'Île-de-France, les autres lieux où Rigord signale le passage de Philippe Auguste sont essentiellement liés aux interventions militaires. Les autres événements ne sont souvent pas localisés⁶⁸, voire le sont mal : c'est ainsi que Rigord laisse entendre que le mariage de Philippe Auguste et d'Ingeburge a été célébré à Arras, au lieu d'Amiens⁶⁹.

En somme, dans les *Gesta Philippi regis* Paris est la « *sedes regia* » par excellence. La seule autre localité à laquelle l'auteur attache quelque importance est, comme nous l'avons vu, Compiègne ; or c'est aussi le seul lieu de séjour cité par Rigord à pouvoir se targuer d'une vieille tradition de résidence royale, remontant aux temps mérovingiens et carolingiens⁷⁰. La place privilégiée ainsi accordée à Paris est liée à son statut de « *caput regni Francorum* », expression que l'auteur n'emploie, il est vrai, que dans un seul chapitre (à l'occasion de la mort de Louis VII, « *in civitate que nunc Parisius dicitur et est caput regni Francorum* »⁷¹), mais qui résume bien le rôle joué par la ville dans les *Gesta Philippi regis*. Cette fonction est notamment exprimée dans le seul acte que Rigord a jugé bon de retranscrire in extenso dans sa chronique : le célèbre « testament » par lequel le roi organise la régence pendant son

⁶⁴ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 156 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 398).

⁶⁵ *Ibid.*, chapitre 71 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 264).

⁶⁶ *Ibid.*, chapitre 107 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 326).

⁶⁷ *Ibid.*, chapitre 133 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 352).

⁶⁸ Il existe bien sûr des exceptions : par exemple, Rigord précise que l'hommage d'Aliénor pour le comté de Poitiers, en 1199, fut rendu à Tours (*Gesta Philippi regis*, chapitre 136 ; éd. 2006, p. 360).

⁶⁹ *Ibid.*, chapitre 99 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 320). Erreur corrigée par Guillaume le Breton dans sa propre biographie de Philippe Auguste.

⁷⁰ Josiane Barbier, « Domaines royaux et palais de la région de Compiègne, VI^e-X^e siècles », dans *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 29, 1985, p. 9-31 ; Josiane Barbier et Martine Petitjean, « Compiègne (Oise) : palais mérovingien et carolingien », dans Annie Renoux (dir.), *Palais médiévaux (France-Belgique) : 25 ans d'archéologie*, Le Mans, Publications de l'Université du Maine, 1994, p. 37-40.

⁷¹ *Ibid.*, chapitre 10 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 142).

voyage en Terre Sainte⁷². C'est à Paris que doit se tenir la cour de justice trimestrielle réunie par la reine Adèle et l'archevêque Guillaume aux Blanches Mains ; à Paris aussi que sont rendus trois fois par an les comptes du domaine ; aux portes de la ville, au Temple, qu'est entreposé le trésor royal. Le statut particulier de l'agglomération est en outre souligné par l'instauration de six « hommes probes » au lieu des quatre personnes prévues pour assister (et contrôler) les prévôts dans le reste du domaine. Mais, Rigord omet de le préciser, l'importance ainsi conférée à la ville est partiellement remise en cause au retour du roi : Paris cesse alors d'être l'unique siège des sessions de la cour royale, probablement revenue à ses habitudes antérieures⁷³.

Rigord se plaît donc à valoriser le rôle de Paris, à la fois par ce qu'il rapporte à propos de la ville, et par l'ombre dans laquelle il laisse les autres localités du domaine royal. Par ailleurs, son récit insiste sur les liens étroits qui unissent Paris au pouvoir royal, à la fois en nombre de séjours du souverain et de chantiers ordonnés dans la ville. Inversement, il n'évoque pas les constructions contemporaines qui n'ont pas eu le roi pour origine : la consécration du chœur de Notre-Dame en 1182, la fondation de l'hospice Sainte-Catherine en 1185 ou de l'hôpital de la Trinité en 1202 sont ainsi passées sous silence. Le roi apparaît donc comme le seul aménageur de la ville, indépendamment d'autres acteurs comme l'évêque de Paris, qui réorganise pourtant la partie orientale de l'île de la Cité en faisant reconstruire sa cathédrale et son palais et percer la rue Neuve-Notre-Dame⁷⁴. La seule exception concerne l'abbaye Saint-Antoine, dont Rigord évoque brièvement la création à propos de Foulque de Neuilly⁷⁵.

De même, Rigord garde le silence sur la révolte étudiante de 1200 qui amena Philippe Auguste à délivrer, en juillet, une charte permettant aux écoliers d'échapper à la justice du prévôt de Paris. Cet épisode est en revanche rapporté par d'autres chroniqueurs, tels que Roger de Howden⁷⁶ ou Raoul de Coggeshall⁷⁷. Si Rigord n'en a pas parlé, c'est peut-être pour éviter de montrer le pouvoir royal défié et finalement amoindri au sein même de la capitale.

⁷² *Ibid.*, chapitre 77 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 276-285).

⁷³ J. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement...*, p. 187.

⁷⁴ Alain Erlande-Brandenburg a souligné l'importance de cette opération d'urbanisme, qui a imposé le déplacement de l'hôtel-Dieu et le rachat de nombreuses maisons (A. Erlande-Brandenburg, « Le projet de Maurice de Sully », dans A. Erlande-Brandenburg, J.-M. Leniaud, F. Loyer, C. Michel (dir.), *Autour de Notre-Dame...*, p. 91-95 : « Le réaménagement de la pointe orientale »).

⁷⁵ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 133 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 350). L'abbaye fut fondée en 1198 par Foulque de Neuilly, dans le faubourg oriental de Paris.

⁷⁶ Roger de Howden, *Chronica magistri Rogeri de Houedene...*, t. IV, p. 120.

⁷⁷ *Radulphi de Coggeshall chronicon anglicanum*, ... p. 192.

La prééminence ainsi conférée à Paris dans les *Gesta Philippi regis* est donc, en partie, une construction littéraire. Le chroniqueur s'inscrit ainsi dans la tradition historiographique de son abbaye, puisque déjà Suger, dans sa *Vie de Louis VII*, présentait Paris comme le lieu de résidence habituelle du roi des Francs : « (...) *Parisius tanquam ad propriam remeans sedem, enim, sicut in antiquis legitur gestis, reges Francorum vitam degere consueverunt (...)* »⁷⁸ ; formulation reprise notamment par Primat : « D'Orliens s'en vint à Paris qui est sieges roiaus, car là souloient li ancien roi faire lor assemblées et lor parlemenz por traitier de l'ordenance dou roiaume et de sainte Eglise, si come l'on trove es ancienes estoires. »⁷⁹

Cette affirmation ne se justifie toutefois qu'en se reportant à des temps très anciens, ceux des premiers souverains mérovingiens qui firent en effet de Paris leur capitale. Par la suite, la ville ne semble plus avoir joué ce rôle avant l'avènement des capétiens. Encore l'évolution fut-elle longue : sous Robert le Pieux, Paris abritait certes un « *palatium insigne* » mais n'était que l'une des « *sedes regni* » énumérées par Helgaud de Fleury, la ville de prédilection du roi étant plutôt Orléans. C'est seulement au XII^e siècle que Paris s'imposa peu à peu comme la capitale du roi de France, notamment sous les règnes de Louis VI et Louis VII⁸⁰. Suger lui-même a joué un rôle important dans cette évolution, à l'occasion de la régence de 1147-1148.

Or la prééminence ainsi reconnue à Paris est étroitement liée à celle de l'abbaye de Saint-Denis. Suger a beaucoup œuvré pour développer le lien entre le roi et l'abbaye. La chronique de Rigord s'inscrit pleinement dans cette filiation. Dès les premières pages, Philippe Auguste se voit placé sous la protection de saint Denis, « patron et défenseur des rois des Francs »⁸¹. Par la suite, l'auteur ne manque pas une occasion de mettre en valeur ce lien. Lorsque le roi part en croisade, Rigord décrit longuement la cérémonie au cours de laquelle il vient prendre l'oriflamme sur l'autel de saint Denis, selon l'usage de ses ancêtres⁸². En 1191, Philippe Auguste et son fils Louis, atteints d'une dysenterie, sont guéris par l'intercession des principales reliques de l'abbaye : le saint clou, la couronne d'épines et le bras de saint Siméon⁸³. Peu après, les châsses des saints martyrs Denis, Rustique et Eleuthère sont exposées pour attirer la protection divine sur le roi et ses compagnons croisés⁸⁴ ; ostension qui

⁷⁸ Suger, *Histoire de Louis VII...*, éd. F. Gasparri, p. 156.

⁷⁹ Primat, *Grandes chroniques de France...*, t. VI : *Vie de Louis VII*, p. 3.

⁸⁰ R.-H. Bautier, « Quand et comment Paris devint capitale »...

⁸¹ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 3 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 124).

⁸² *Ibid.*, chapitre 76, p. 272.

⁸³ *Ibid.*, chapitre 84, p. 294-299.

⁸⁴ *Ibid.*, chapitre 87, p. 300-303.

est aussitôt suivie de la prise d'Acre. Philippe Auguste ne manque pas d'exprimer sa reconnaissance aux saints dès son retour en France : il offre alors une pièce de soie sur l'autel⁸⁵, geste qu'il répète à la suite d'une trêve inespérée conclue avec Richard Cœur de Lion en 1195⁸⁶, puis encore une fois en 1199⁸⁷. Les reliques de l'abbaye, déjà sorties en 1191, sont à nouveau portées en procession, aux côtés du roi, pour mettre fin aux inondations de 1196⁸⁸. Lorsque Jean sans Terre vient rendre visite à Philippe Auguste en juin 1201, il est accueilli solennellement à Saint-Denis avant d'être reçu à Paris⁸⁹. Enfin le roi, en 1205, donne à l'abbé de Saint-Denis d'importantes reliques issues de la prise de Constantinople⁹⁰.

Ces nombreuses références à Saint-Denis donnent parfois au texte des allures d'annales, plutôt que d'une biographie de roi⁹¹. Néanmoins, la plupart des épisodes relatifs à l'abbaye sont en relation avec Philippe Auguste et appuient l'idée d'une protection accordée au roi par saint Denis lui-même, ou par les reliques offertes à l'abbaye par Charles le Chauve.

Au passage, Rigord en profite pour asseoir la gloire de son abbaye face à d'autres églises concurrentes. Relatant le second couronnement de Philippe Auguste à Saint-Denis en juin 1180, il rapporte ainsi une « onction » miraculeuse qui fait écho à la Sainte Ampoule de Reims⁹². Mais c'est surtout à l'égard de Notre-Dame de Paris que le texte, ou plutôt ses non-dits, est particulièrement significatif.

Notre-Dame apparaît sous la plume de Rigord à quatre reprises, dont trois en lien direct avec le roi et sa famille : l'enterrement de Geoffroy de Bretagne en 1186⁹³, en présence de Philippe Auguste ; celui d'Isabelle de Hainaut, première femme du roi, en 1190⁹⁴ ; et la guérison miraculeuse du fils aîné du souverain, Louis, en 1191, suivie d'une action de grâces à Notre-Dame⁹⁵. La cathédrale parisienne se voit ainsi reliée aux cérémonies royales. Rigord n'est pas le seul à s'en faire l'écho : les funérailles de Geoffroy de Bretagne sont également

⁸⁵ *Ibid.*, chapitre 90, p. 308-311.

⁸⁶ *Ibid.*, chapitre 117, p. 336.

⁸⁷ *Ibid.*, chapitre 136, p. 360.

⁸⁸ *Ibid.*, chapitre 119, p. 338. Une autre procession, mais à laquelle le roi n'est pas associé, est menée pour la même raison en 1206 (ch. 156, p. 398).

⁸⁹ *Ibid.*, chapitre 142, p. 368.

⁹⁰ *Ibid.*, chapitre 153, p. 392-395.

⁹¹ Cf. les miracles de saint Denis ou les élections d'abbé : *ibid.*, chapitre 98, p. 318 ; ch. 101, p. 322 ; ch. 107, p. 238, etc.

⁹² *Ibid.*, chapitre 9, p. 138-141.

⁹³ *Ibid.*, chapitre 48, p. 220.

⁹⁴ *Ibid.*, chapitre 7, p. 272.

⁹⁵ *Ibid.*, chapitre 84, p. 294-299.

relatées par Roger de Howden⁹⁶ et Raoul de Coggeshall⁹⁷. L'appartenance du défunt à la dynastie des Plantagenêts explique bien sûr l'intérêt que lui portent les chroniqueurs anglais. Mais sans doute le choix même du lieu d'inhumation a-t-il suscité une certaine curiosité : les grands laïcs, à cette époque, se faisaient généralement enterrer dans une abbaye ou dans une collégiale fondée ou dotée par eux ou par leur lignage. Ainsi que le note Rigord, le corps de Louis VII fut ainsi conduit à Barbeau, celui de son épouse Adèle de Champagne, à Pontigny, et celui de Richard Cœur de Lion, à Fontevraud, aux côtés de son père Henri II. Il existe certes quelques exceptions à cette règle, notamment dans la famille Plantagenêt : Geoffroy V d'Anjou, ancêtre de Geoffroy de Bretagne, a été lui aussi inhumé dans une cathédrale, celle du Mans - une innovation soulignée en son temps par le chroniqueur Robert de Thorigny⁹⁸ ; de même, son fils Geoffroy fut enterré dans la cathédrale de Nantes en 1158 et son petit-fils Henri le Jeune (fils aîné d'Henri II, mort en 1183), dans la cathédrale de Rouen ; Marie de France, comtesse de Champagne (1145-1198), qui avait assisté aux funérailles de Geoffroy de Bretagne dont elle était la demi-soeur⁹⁹, choisit elle aussi pour dernière demeure une cathédrale de son domaine, en l'occurrence Saint-Etienne de Meaux¹⁰⁰. La pratique semble toutefois être demeurée peu répandue¹⁰¹. Le choix de Notre-Dame de Paris pour inhumer un prince Plantagenêt puis une reine de France n'allait donc pas de soi. Rigord ne s'interroge pas sur cette décision, peut-être parce qu'elle n'était pas très favorable aux intérêts de l'abbaye de Saint-Denis qui avait déjà été privée de la sépulture de Louis VII. Philippe Auguste, en accord avec l'évêque Maurice de Sully qui célébra la cérémonie, était certainement à l'origine de ce choix. Il dota à cet effet la cathédrale de deux prébendes pour chacun des autels érigés près des tombeaux.

Le roi avait en outre affirmé, avant son départ pour la croisade, que Notre-Dame lui tenait particulièrement à cœur et avait organisé la poursuite du chantier au cas où Maurice de

⁹⁶ Roger de Howden, *Chronica magistri Rogeri de Houedene...*, t. II, p. 309, qui précise aussi que Geoffroy a été blessé dans un tournoi : « *Eodem anno Gaufridus comes Britanniae, filius Henrici regis Angliae, in conflictu militari pedibus equinis contritus, Parisius obiit ; et in ecclesia cathedrali ejusdem civitatis sepultus est.* » Roger de Howden mentionne également la mort de Geoffroy de Bretagne dans les *Gesta regis Henrici et Ricardi* (œuvre jadis attribuée à Benoît de Peterborough) mais donne beaucoup moins de détail : « *Eodem anno, Gaufridus comes Britanniae, filius Henrici regis Anglaie, obiit Parisius, et ibi sepultus est.* » (éd. W. Stubbs, Londres, 1867, t. I, p. 361).

⁹⁷ Radulphi de Coggeshall *chronicon anglicanum...*, p. 20.

⁹⁸ *Chronique de Robert de Thorigni, abbé du Mont-Saint-Michel*, éd. L. Dellisle, Rouen, 1872, t. I, p. 256.

⁹⁹ Par leur mère Aliénor d'Aquitaine.

¹⁰⁰ X. Dectot, « Les tombeaux des comtes de Champagne »... p. 42.

¹⁰¹ Cette tradition est aussi attestée en Espagne : les rois Alphonse VII (mort en 1157) et Sancho III (mort en 1158) furent par exemple tous deux inhumés dans la cathédrale de Tolède. Mais ce choix n'avait rien de systématique, comme le montrent les nécropoles royales de San Isidoro de León et de Las Huelgas.

Sully viendrait à mourir¹⁰². On ne peut donc douter de l'intérêt qu'il portait à la cathédrale en cours de réalisation, même si aucun texte n'indique une quelconque participation financière à la construction. Quant à Maurice de Sully, ce fut indéniablement son grand œuvre. Or non seulement l'importante cérémonie que dut être la consécration du chœur en 1182 est passée sous silence dans les *Gesta Philippi regis*, mais encore la courte biographie consacrée à l'évêque Maurice de Sully à sa mort en 1196 ne fait aucune mention de Notre-Dame, alors même que Rigord prend la peine d'énumérer diverses autres abbayes ayant bénéficié de ses largesses¹⁰³ : Hérivaux¹⁰⁴, Yerres¹⁰⁵, Gif¹⁰⁶ et Hermières¹⁰⁷. Si comme à son habitude

¹⁰² *Recueil des actes*, t. I, n° 346.

¹⁰³ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 125 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 342). La liste reste d'ailleurs incomplète puisqu'elle ne comprend pas l'abbaye Notre-Dame d'Hivernaux, près de Lésigny : d'après l'abbé Lebeuf, c'est en effet Maurice de Sully qui installa des chanoines réguliers à Mont-Etif, en leur donnant le prieuré-cure de Chennevières-sur-Marne ; les religieux se fixèrent dans la localité voisine d'Hivernaux vers 1215 (N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 330-331). Rigord a peut-être confondu Hivernaux avec Yerres, qui ne semble pas particulièrement lié à Maurice de Sully, ce dernier ayant simplement ratifié un acte de donation en 1188.

¹⁰⁴ Notre-Dame d'Hérivaux est une abbaye installée dans la forêt d'Orry, sur l'actuelle commune de Luzarches (Val d'Oise). Peut-être création spontanée d'origine érémitique, elle fut remise en 1160 par Ascelin et ses frères à l'évêque de Paris, en accord avec les comtes Renaud II de Clermont et Mathieu II de Beaumont. Maurice de Sully soumit les religieux à la règle de saint Augustin et offrit à l'abbaye le prieuré de Marly-la-Ville. Il subsiste une partie des bâtiments médiévaux, notamment la grange dimière et des vestiges de l'église. Cf. abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, tome 2, p. 215 ; J. Depoin, « Hérivaux (canton de Luzarches), notes historiques et archéologiques », *Bulletin de la commission des antiquités et arts de Seine-et-Oise*, tome 14, 1894, p. 129-151 ; A. Candele, « L'abbaye d'Hérivaux aux XII^e et XIII^e siècles. Etude économique », *Société d'histoire et d'archéologie de Senlis. Comptes-rendus et mémoires*, 1973-1974, p. 21-44 ; C. Crnokrak, I. Lhomel, C. Olivereau et A. Somers, *En pays de France : cantons de Luzarches, Gonesse et Goussainville*, collection « Images du patrimoine », Cergy-Pontoise, Appif, 1998, p. 52-55 ; N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 330-331 ; J. et G. Ducros, *Contribution à l'histoire de la commune de Fosses : le village, l'église Saint-Etienne, l'abbaye d'Hérivaux*, Fosses, CGHFM, 2004, p. 79-84.

¹⁰⁵ L'abbaye Notre-Dame d'Yerres, sur la commune du même nom (dans le département de l'Essonne), fut fondée vers 1132 par Eustachie de Corbeil. Il en subsiste encore aujourd'hui plusieurs bâtiments, pour partie remontant au Moyen Âge. Cf. J.-M. Alliot, *Histoire de l'abbaye et des religieuses bénédictines de Notre-Dame d'Yerres (au diocèse actuel de Versailles)*, Paris, Picard, 1899 ; O.-M. Tran-Thuan-Biausse, « Recueil des plus anciens actes de l'abbaye d'Yerres (1132-1265) », *Position des thèses de l'Ecole nationale des chartes, promotion 1965*, Paris, Ecole des chartes, 1965 ; N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 323-324. La fondation de l'établissement est donc antérieure à Maurice de Sully ; ce dernier s'est borné à ratifier une donation faite par Elisabeth, femme d'Anseau, aux religieuses d'Yerres en 1188.

¹⁰⁶ L'abbaye du Val-de-Gif était située sur l'actuelle commune de Gif-sur-Yvette (Essonne, arr. Palaiseau, ch.l. c.). Fondée à une date inconnue, elle fut restaurée par Maurice de Sully en 1166. Cf. abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome 3, p. 388-390 ; L. Morize, « Abbaye de Gif et ruines du château de Damiette », *Mémoires et documents de la société archéologique de Rambouillet*, t. I, 1870-1871, p. 183-207 ; abbé J.-M. Alliot, *Histoire de l'abbaye du Val-de-Gif*, Paris, Picard, 1892 ; N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 328. Vendue à la Révolution, l'abbaye servit de carrière de pierres et il n'en subsiste que des vestiges.

¹⁰⁷ Notre-Dame d'Hermières, sur l'actuelle commune de Favières (Seine-et-Marne, arr. Melun, cant. Tournan-en-Brie), est le premier prieuré prémontré fondé en Île-de-France, dans les années 1160, par un certain « Reginaldus » associé à la reine Adèle de Champagne, en accord avec l'évêque Maurice de Sully. Cf. A. Besoul, *Recherches historiques sur la commune de Favières-en-Brie (Seine-et-Marne), ses antiquités, ses seigneurs, ses fiefs, l'abbaye d'Hermières et le prieuré de Saint-Ouen*, Melun, Drosne, 1886 ; N. Civel, *La Fleur de France...*, p. 332-333. Le prieuré a aujourd'hui disparu.

Guillaume le Breton reprend, en les condensant, les indications données par Rigord¹⁰⁸, chez les chroniqueurs anglais contemporains c'est bien Notre-Dame qui est citée en cette occasion. Ainsi Raoul de Coggeshall note-t-il la mort de Maurice de Sully « *qui illud praeclarum atque eximium opus basilicae Beate Marie in eadem urbe inchoavit* »¹⁰⁹. Les chroniqueurs français postérieurs ont du reste, pour certains, ressenti le besoin de combler la lacune du texte de Rigord ; c'est ainsi que dans la partie de *Renart le Contrefait* consacrée à l'Histoire, on retrouve certes les informations fournies par Rigord (et reprises par Vincent de Beauvais)¹¹⁰ mais l'auteur a aussi précisé :

« Ce Morise fonda le moustier Nostre Dame de Paris, et fist abatre les maisons la ou est orendroit la rue Neufve Nostre Dame, car par avant le dit moustier estoit si repost que on ne le pouoit veoir jusques on fust dedans. »¹¹¹

On remarque aussi qu'à propos de la transformation des synagogues en églises qui fit suite à l'expulsion des Juifs, Rigord a pris la peine de détailler le rôle des habitants d'Orléans et de citer le cas d'Etampes¹¹². En revanche, il ne parle pas de Paris, alors qu'il s'était longuement attardé sur la présence massive des Juifs dans la ville, avec force anecdotes. Or, un acte de Philippe Auguste montre que le roi a donné la synagogue des Juifs de Paris à l'évêque Maurice de Sully pour en faire une église, qui fut dédiée à la Madeleine¹¹³. Etant donné l'insistance presque obsessionnelle avec laquelle Rigord rapporte tout ce qui a trait aux Juifs, le silence qu'il garde sur cette transformation est très surprenant.

Ces « omissions » sont probablement un indice des tensions qui opposaient régulièrement Saint-Denis à Notre-Dame, et dont l'auteur lui-même s'est fait l'écho. A propos de l'ostension des reliques de son abbaye qui eut lieu le 25 août 1191, en faveur du succès de la croisade, le chroniqueur souligne en effet qu'à l'ouverture de la châsse de saint Denis, « on découvrit le corps tout entier, avec la tête », et cette dernière fut même isolée dans une châsse spéciale laissée à la dévotion des pèlerins pendant un an, « pour écarter l'erreur des

¹⁰⁸ Guillaume le Breton, *Gesta Philippi regis...*, chapitre 87, p. 200 : « *Idibus septembris ejusdem anni obiit Mauricius Parisiensis episcopus, vir sancte recordationis, plenus operibus et eleemosinis, in senectute bona, et sepultus est in cenobio Sancti Victoris ; qui, inter cetera opera sancta laude digna, quatuor abbatias fundavit, dotavit et ditavit ; cui successit Odo Soliacensis, frater archiepiscopi Bituricensis.* »

¹⁰⁹ Radulphi de Coggeshall *chronicon anglicanum...*, p. 79.

¹¹⁰ « En ce temps, morust le bon evesque Morise, evesque de Paris, qui fonda Herivaulx, Hermeres, Hyerre et Giffe. » (*Roman de Renart le Contrefait...*, 2^e branche, § 137, p. 286).

¹¹¹ *Ibid.*, § 133, p. 285.

¹¹² Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 18 (éd. Delaborde, 1882, p. 31-32).

¹¹³ *Recueil des actes*, t. I, n° 90, p. 115-116. Sur cette église, voir : J. Boussard, *NHP*, p. 147. Par ailleurs, l'abbé Lebeuf dans son *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, t. I, p. 214-215, signale que Pierre le Chantre utilise l'exemple de l'« *ecclesia B. Marie Magdalene ubi fuit synagoga Judeorum* » dans une de ses *quaestiones*.

Parisiens »¹¹⁴. Notre-Dame de Paris prétendait en effet posséder une partie du crâne de saint Denis, ne pouvant se résoudre à ne détenir aucune parcelle du corps de son premier évêque. Cette querelle entre les deux institutions, qui ressurgit périodiquement jusqu'à la fin du Moyen Âge¹¹⁵, dut prendre un tour plus vif au moment du chantier de la cathédrale, pour laquelle on fit appel aux dons des fidèles, sans doute en exposant des reliques. L'antagonisme transparaît aussi, de façon plus voilée, dans un autre passage de la chronique : celui de la guérison de la dysenterie du prince Louis en juillet 1191. Rigord y décrit la joie des chanoines de Notre-Dame, « parce que c'est en leur temps que les reliques de Saint-Denis avaient été apportées à Paris ». Il prend ainsi bien soin de rendre à son abbaye le bénéfice du miracle, même si la cérémonie solennelle s'est déroulée dans la cathédrale parisienne.

Pour conclure, Rigord est un témoin privilégié mais partial des évolutions de Paris dans les premières décennies du long règne de Philippe Auguste. Il tend à valoriser l'importance de la ville, qui fait selon ses dires l'objet de l'attention personnelle du roi dans les années 1180, et constitue sa résidence ordinaire tout au long du récit. Dans le même temps, il met en relief le rôle de Saint-Denis comme soutien spirituel de la monarchie.

Comme nous l'avons vu, ces assertions ne sont qu'en partie justifiées. Le rôle joué par Saint-Denis auprès du roi est bien inférieur à celui qui lui incombait sous Louis VI et Louis VII, quels que soient les efforts de Rigord pour l'exalter. Pendant la régence liée à la croisade, le pouvoir ne fut aucunement exercé par l'abbé de Saint-Denis, comme il l'avait été par Suger en 1147-1148. En revanche, le titre d'historiographe royal revendiqué par Rigord est à la source d'une longue tradition qui allait faire de Saint-Denis le lieu privilégié de rédaction des vies des rois de France. Mais Philippe Auguste n'en est pas l'instigateur et ne semble pas avoir accordé beaucoup d'importance à l'œuvre dont il était le héros.

Pourtant celle-ci a imposé de façon durable l'image d'un roi parisien, qui a pris des décisions importantes pour l'essor de la ville. Celle-ci revêt un rôle politique que ne peut lui disputer aucune autre ville du domaine royal : c'est à peine si d'autres localités d'Île-de-France sont mentionnées par les *Gesta Philippi regis*. L'approche de Rigord est à cet égard très différente de celle des chroniqueurs anglais contemporains. Ceux-ci montrent en effet une cour Plantagenêt toujours en mouvement, qui se transporte non seulement entre l'Angleterre et la Normandie, mais encore entre plusieurs résidences sans privilégier de ville particulière.

¹¹⁴ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 87 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 300-303).

¹¹⁵ H.-F. Delaborde, « Le procès du chef de saint Denis en 1410 », *Mémoires de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 11, 1884, p. 297-409.

Ils prennent notamment la peine de préciser où le roi tient sa cour lors des grandes fêtes que sont par exemple Pâques ou Noël¹¹⁶, alors que Rigord ne nous l'indique qu'une seule fois, pour la Noël 1191 que Philippe Auguste célèbre à Fontainebleau¹¹⁷. C'est là, sans doute, le reflet d'une conception profondément différente de l'exercice du pouvoir royal. Pour les historiens anglais, la cour joue un rôle prépondérant. On sait combien elle a pu être brillante sous le règne d'Henri II¹¹⁸. Plusieurs écrivains nous ont laissé leur témoignage, souvent critique et désabusé, à son propos¹¹⁹. On lui a volontiers opposé l'austérité de la cour capétienne¹²⁰. Celle-ci est soulignée par Rigord lui-même, qui relate comment Philippe Auguste a décidé de ne pas donner ses vêtements aux jongleurs, mais aux pauvres ; ce rejet des histrions, que l'on entrevoit aussi dans le *Karolinus*, participe au modèle de « roi très chrétien ». Rigord l'oppose à la conduite d'autres princes, qu'il ne nomme pas mais parmi lesquels on peut certainement compter le roi d'Angleterre. Le soin mis à ne jamais évoquer les fêtes de la cour ni les lieux où elles se déroulaient est donc certainement le reflet d'un parti-pris, plutôt que d'un défaut d'information comme le suggère F.-O. Touati¹²¹.

On notera enfin que l'importance des décisions prises par Philippe Auguste en faveur de Paris est grandie par le fait qu'elles sont toujours présentées comme des innovations. Le pavage des rues et la clôture du bois de Vincennes, par exemple, sont des initiatives devant lesquelles les rois avaient jusqu'ici reculé, nous dit Rigord, en raison de l'ampleur de la tâche.

¹¹⁶ Grâce aux sources narratives, on sait par exemple année après année où Henri II fête Noël, de 1155 à 1188 : cf. la liste fournie par Ph. Contamine, « Conclusion », *La cour Plantagenêt (1154-1204). Actes du colloque tenu à Thouars du 30 avril au 2 mai 1999*, coll. *Civilisation médiévale*, t. VIII, M. Aurell (dir.), Poitiers, 2000, p. 358-359.

¹¹⁷ Rigord, *Gesta Philippi regis*, chapitre 90 (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 309). Curieusement, cette précision est aussi fournie par Roger de Howden dans ses *Gesta regis Henrici et Ricardi* (œuvre jadis attribuée à Benoît de Peterborough), mais dans un contexte très différent puisque le chroniqueur anglais oppose le Noël passé par le roi de France « au milieu de ses terres » à celui de Richard d'Angleterre demeuré à la croisade (éd. W. Stubbs, Londres, Longman, 1867, t. II, p. 235).

¹¹⁸ Voir notamment : E. Türk, *Nugae curialium. Le règne d'Henri II Plantagenêt (1145-1189) et l'éthique politique*, Genève : Droz, 1977 ; M. Aurell, « La cour Plantagenêt : entourage, savoir et civilité », dans *La Cour Plantagenêt. Actes du colloque tenu à Thouars du 30 avril au 2 mai 1999*, Poitiers : Université de Poitiers, 2000, p. 9-46.

¹¹⁹ Ainsi Jean de Salisbury, dans le *Policraticus sive de nugis curialium et vestigiis philosophorum*, dédié à Thomas Becket (1159), se livre à une violente satire de la cour d'Henri II ; de même Gautier Map dans le *De nugis curialium*, composé entre 1181 et 1193. Cf. L. Harf-Lancner, « L'Enfer de la cour : la cour d'Henri II Plantagenêt et la Mesnie Hellequin »...

¹²⁰ Cette opposition entre la brillante cour Plantagenêt et celle, plus modeste, du Capétien se trouve notamment sous la plume de Gautier Map, qui fait dire à Louis VII : « à ton seigneur, le roi d'Angleterre, il ne manque rien : il possède les hommes, les chevaux, l'or et la soie, les gemmes, les récoltes, le gibier et tout le reste. Quant à nous, en France, nous n'avons que du pain, du vin et de la joie. » (Gautier Map, *De nugis curialium*, éd. M.R. James, Oxford, 1983, V, 5, p. 450 ; cité par L. Harf-Lancner, « L'Enfer de la cour : la cour d'Henri II Plantagenêt et la Mesnie Hellequin »..., p. 41). Comme le relève Egbert Türk, il faudra attendre le XIV^e siècle avant de rencontrer en France une critique de la cour comparable à celle de l'époque d'Henri II Plantagenêt, avec Jean de Montreuil ou Nicolas de Clamanges (E. Türk, *Nugae curialium...*, p. 198-199).

¹²¹ F.-O. Touati, « Faut-il en rire ? Le médecin Rigord, historien de Philippe Auguste »...

En réalité, les rois de France n'ont pas attendu les années 1180 pour aménager la ville. Les améliorations apportées par Philippe Auguste à la rive droite s'inscrivent dans le droit fil des décisions de ces prédécesseurs : Louis VII, en 1141, avait donné une servitude *non aedificandi* à la place de Grève¹²², et surtout Louis VI avait créé aux Champeaux un « marché neuf où pourraient se tenir les marchands et une partie des changeurs »¹²³, initiant ainsi le développement commercial du quartier, que Philippe Auguste ne fit que conforter. Quant à l'enceinte de la rive droite, elle a été précédée d'une fortification antérieure, remontant aux X^e-XI^e siècle, dont le tracé a pu être reconstitué par les historiens et les archéologues¹²⁴ ; mais le texte de Rigord ne fait aucune mention de cette première enceinte, ce qui donne l'impression que Philippe Auguste est intervenu sur un territoire vierge. De même, la clôture du bois de Vincennes a pu être inspirée de dispositions comparables prises par Louis VII à Fontainebleau, auxquelles fait allusion Gauthier Map¹²⁵ ; mais Rigord ne souffle mot de cet antécédent. Philippe Auguste apparaît ainsi comme le premier Capétien à s'être préoccupé de sa capitale, ce qui renforce encore le lien établi par Rigord entre Paris et le roi.

Cette relation privilégiée entre Paris et le roi est à double sens : les bourgeois de la ville prêtent main forte au pouvoir royal pendant le séjour de Philippe Auguste en Terre Sainte, et le peuple de Paris manifeste à plusieurs reprises son affection pour le souverain et pour sa famille, par exemple lors de la naissance de l'héritier Louis, ou lors de la maladie de celui-ci. En retour, le roi se mêle aux Parisiens pour implorer l'arrêt des crues de la Seine en 1196, « faisant presque un avec le peuple ». Certes, Paris n'est pas le seul lieu où le chroniqueur exalte ainsi l'union du roi et de son peuple¹²⁶ : à la naissance de Louis, ce sont « toutes les provinces » qui se réjouissent, mais c'est à l'exemple du peuple de Paris, qui fut naturellement le premier informé de l'heureuse nouvelle puisque c'est là qu'avait accouché la reine.

¹²² J. Boussard, *Nouvelle histoire de Paris*, p. 310.

¹²³ *Ibid.*, p. 170.

¹²⁴ Sur cette enceinte, voir notamment : M. Fleury, « L'enceinte dite du X^e-XI^e siècle », dans B. de Andia (dir.), *Les enceintes de Paris*, p. 46-49 ; X. Peixoto et P. Celly, « La première enceinte de la rive droite à Paris (X et XI^e siècles). Fouille du 140a, rue de Rivoli Paris 1^{ER}. Étude topographique du tracé et exploitation des sources écrites », *Archéologie médiévale*, t. 43, 2013 ; X. Peixoto, *Paris I^{er}, l'enceinte urbaine de la rive droite des Xe-XIe siècles, 140A et 144 rue de Rivoli, 44-46 rue de l'Arbre-Sec, 9-10 rue du Roule*, Inrap Centre/Île-de-France, SRA Île-de-France, 2009 ; C. Besson, « Les fortifications urbaines : une archéologie spécifique ? L'exemple de Paris », revue en ligne *In-Situ*, n°16, 2011 ; H. Noizet, « L'enceinte du X^e siècle et les rythmes de la croissance urbaine à Paris », dans *Paris de parcelles en pixels...*, 2013, p. 95-107 .

¹²⁵ Gautier Map, *Contes pour les gens de cour*, trad. A. K. Bate, collection « témoins de notre histoire », Brepols, 1993, p. 306.

¹²⁶ Sur l'importance de cette union entre le roi et son peuple chez Rigord et Guillaume le Breton, cf. J. Krynen, *L'Empire du roi...*, p. 58-61. Jusqu'ici, le « *populus* » était rarement mis en scène dans les histoires royales.

2. Guillaume le Breton

Contrairement à Rigord, Guillaume le Breton n'était pas un moine de Saint-Denis, mais un clerc de l'entourage royal. On l'associe toutefois souvent à la tradition historiographique sandyonienne dans la mesure où il a abrégé la chronique de Rigord ; de plus, les deux œuvres ont été copiées ensemble dans un célèbre manuscrit exécuté à l'abbaye, aujourd'hui conservé à la BnF sous la cote lat. 5925¹²⁷. Néanmoins, Guillaume le Breton n'est pas issu du même milieu que Rigord et ceci n'est pas sans incidence sur sa production littéraire.

Né en Bretagne vers 1166, Guillaume le Breton vécut plusieurs années à Mantes, où il arriva à l'âge de douze ans, puis à Paris où il acheva ses études. Il revint par la suite dans son diocèse d'origine mais semble avoir surtout fréquenté la cour de Philippe Auguste, où plusieurs missions lui furent confiées, notamment auprès du pape pour essayer de régler la rupture avec Ingeburge. Il était dans l'entourage du roi pendant le siège de Château-Gaillard et la bataille de Bouvines. Par ailleurs, Philippe Auguste lui confia l'instruction de son fils naturel Pierre Charlot à qui il dédia une œuvre aujourd'hui perdue, la *Karlotide*. Sans doute en récompense de ses services, il fut fait chanoine de la cathédrale de Senlis. Il mourut quelques années après le roi, sans doute vers 1226¹²⁸.

C'est donc un proche de Philippe Auguste qui nous livre sa vision du roi dans deux œuvres de caractère différent, mais puisant dans le même matériau historique. La première est une chronique latine en prose, qui s'inscrit dans la lignée de celle de Rigord. La seconde est un poème latin en douze chants, la *Philippide*, qui reprend en partie les mêmes faits que la chronique mais dans un style épique beaucoup plus fleuri, inspiré de l'*Alexandreïde* de Gauthier de Châtillon. L'œuvre historique de Guillaume le Breton est bien connue des historiens de Paris car elle évoque la construction de l'enceinte de la rive gauche ainsi que l'essor de l'Université. La *Philippide* en revanche n'apporte rien de notable à l'histoire de la ville mais l'œuvre est pleine d'intérêt pour l'image que l'écrivain souhaitait laisser du roi à la postérité ; il nous faut donc l'examiner pour savoir quelle place Guillaume a donnée à Paris et à l'Île-de-France dans cette apologie. La rédaction de la chronique ayant précédé celle du poème, c'est par elle que nous commencerons l'étude des œuvres de Guillaume le Breton,

¹²⁷ G.M. Spiegel, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis : a Survey...*, p. 65-71.

¹²⁸ H.-F. Delaborde, *Etude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton*, Paris : E. Thorin, 1881, p. 23-28.

d'autant plus que le lien avec les *Gesta Philippi regis* de Rigord y est particulièrement affirmé.

a. La chronique latine en prose

Contrairement à l'œuvre de Rigord, qui s'arrêtait en 1206, la chronique de Guillaume le Breton nous livre un récit presque complet du règne de Philippe Auguste. Mais ce récit ne fut pas composé d'une seule traite. Grâce aux analyses de H.-F. Delaborde, on peut restituer les différentes phases de la rédaction du texte en fonction de la tradition manuscrite, qui est beaucoup plus complexe que celle des *Gesta* de Rigord¹²⁹.

L'auteur a tout d'abord décrit les événements du règne de Philippe Auguste survenus de 1209 à 1214¹³⁰. Ce « libellus » a été composé pour célébrer la victoire de Bouvines, peut-être à l'instigation du roi lui-même ; c'est en tous cas la première œuvre historiographique émanant directement de la cour capétienne : sa production témoigne de l'intérêt que l'entourage royal commence à porter à l'écriture de l'histoire contemporaine¹³¹. Ce premier état du texte nous est transmis par le ms. lat. 5925 de la BnF, où le récit de Guillaume le Breton a été copié à la suite de celui de Rigord.

Dans un second temps, Guillaume le Breton a adjoint à sa chronique un résumé des *Gesta Philippi regis* de son prédécesseur Rigord, en arguant de sa faible diffusion. Cette version, qui couvre donc la majeure partie du règne, est celle fournie par la plupart des manuscrits conservés et notamment par les deux manuscrits de la Bibliothèque vaticane qui sont à la source de notre connaissance du texte : le ms. Christine 619 et le ms. Ottoboni 1472.

Le texte donné par ces manuscrits, ainsi que par ceux qui en dérivent, dépasse d'autre part le terme de l'année 1214 et se poursuit jusqu'aux inondations de février 1220, autrement dit jusqu'à la fin de l'année 1219 suivant le style de Pâques. Nous reviendrons un peu plus loin sur l'attribution traditionnelle de cette partie à Guillaume le Breton. L'un des manuscrits, le ms. Cotton (qui dérive par ailleurs de la même tradition que Christine 619), va même jusqu'en 1222 mais les derniers chapitres sont considérés comme l'œuvre d'un continuateur anonyme.

¹²⁹ H.-F. Delaborde, *op. cit.* en note précédente.

¹³⁰ Le récit s'achève sur l'éclipse de lune du 16 mars 1214 (a. st.) : ch. 205 dans l'édition Delaborde, p. 299.

¹³¹ G. Duby, *Le Dimanche de Bouvines*, Paris, 1973, p. 17.

Par ailleurs, un autre continuateur, certainement moine à Saint-Denis, est intervenu dans le ms. lat. 5925 déjà cité pour poursuivre la chronique de Guillaume le Breton de 1215 jusqu'à la mort du roi en 1223.

Dans son état achevé, qui va nous occuper ici, la chronique peut donc être divisée en trois parties : la première résume Rigord (et un continuateur anonyme) pour la période 1179-1208 ; la seconde, qui couvre les années 1209-1214, est une œuvre originale de Guillaume le Breton ; enfin, pour 1215-1223, la tradition manuscrite fait état de plusieurs continuations que nous étudierons en troisième partie.

Dans la première partie de sa chronique, Guillaume le Breton suit assez scrupuleusement sa source : la plupart des événements cités par Rigord sont repris, même si quelques faits sont passés sous silence, notamment ceux qui concernaient Saint-Denis ; les ajouts sont eux aussi très limités. Pour le sujet qui nous occupe, on retrouve donc chez Guillaume le Breton les cinq chantiers royaux parisiens dont Rigord avait décrit l'exécution dans les années 1180-1190 : le transfert de la foire Saint-Lazare aux Champeaux et la clôture du bois de Vincennes en 1183, le pavage des rues de Paris en 1185, la construction d'un enclos pour le cimetière des Champeaux en 1186 et celle de l'enceinte de la rive droite en 1190. Mais si le fond est à peu près identique, la forme est assez différente. D'une façon générale, les événements sont décrits de façon plus brève : ainsi pour la clôture du bois de Vincennes, Guillaume le Breton ne mentionne pas le don de bêtes sauvages fait par Henri II¹³². A propos du pavement des rues de Paris, l'anecdote du roi incommodé dans son palais par les odeurs désagréables dégagées par la voirie est également coupée¹³³ ; la décision de Philippe Auguste est désormais simplement motivée par « une indignation pieuse et royale » (« *pia et regali indignatione* »). Certains manuscrits ajoutent :

« *Ad cujus exhortationem alie civitates et castella vicos portarum, plateas, pontes, introitus et exitus universos, quadratis et durissimis lapidibus straverunt* »¹³⁴.

¹³² *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde, tome I : Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, Paris : librairie Renouard-H. Loones, 1882, Société de l'Histoire de France. L'édition de la chronique se trouve sous le titre : *Guillelmi Armorici Liber*, p. 168-333. Ouvrage désormais cité : Guillaume le Breton, *Gesta Philippi regis*.

¹³³ Guillaume le Breton, *Gesta Philippi regis*, chapitre 33, p. 184 : « *Circa eadem tempora, Philippus magnanimus, pia et regali indignatione super intolerantiam luti vicorum Parisiace civitatis motus, fecit omnes vicos quadratis lapidibus pavimentari. Et tunc primo amisit civitas proprietatem antiqui vocanuli quo Lutetia vocabatur. Ad cujus exhortationem alie civitates et castella vicos portarum, plateas, pontes, introitus et exitus universos, quadratis et durissimis lapidibus straverunt.* »

¹³⁴ Traduction : « A son exhortation, d'autres cités et châteaux pavèrent les rues menant aux portes, les places, les ponts, et toutes les entrées et sorties, avec des pierres taillées et très dures. »

Cette mention signifierait qu'un effort général d'entretien des routes et ponts du domaine aurait été entrepris vers 1185. Elle donne donc un éclairage différent de celui de Rigord : le pavage n'a pas pour seul objectif d'assurer la décence de la capitale, aux pieds du palais, mais s'inscrit dans une politique d'aménagement du domaine royal vraisemblablement destinée (même si le texte ne le dit pas) à faciliter les échanges commerciaux. En outre, Paris est ainsi présenté comme la cité exemplaire sur laquelle se modèle le reste du domaine : les travaux engagés à Paris sont ensuite poursuivis dans les autres villes, à la demande du roi.

Quant aux fortifications de la rive droite, la mention des acteurs et de la durée du chantier a été évacuée, de même que l'allusion à d'autres entreprises du même type ailleurs dans le domaine ; en revanche, Guillaume le Breton a rajouté une précision, qui annonce bien sûr la partie « personnelle » de son récit : l'enceinte construite avant la croisade est celle de la rive nord¹³⁵. Nous reviendrons un peu plus loin sur cette question des fortifications, qui n'est pas sans soulever quelques difficultés d'interprétation.

Si la plupart des modifications apportées par Guillaume le Breton à sa source vont dans le sens d'une nette réduction du texte d'origine, on notera toutefois que pour le déplacement de la foire de Saint-Lazare aux Champeaux, Guillaume le Breton se montre plus prolix que son prédécesseur en ce qui concerne les aspects financiers de la décision (sans pour autant s'écarter de la date fournie par Rigord, 1183, qui est fausse) ; mais il ne parle pas de la construction des halles qui était l'un des grands chantiers royaux évoqués par Rigord¹³⁶.

La clôture du cimetière des Saints-Innocents qui se trouvait juste à côté reste, elle, bien présente dans le texte de Guillaume le Breton, même si la date n'est pas tout à fait la même chez les deux chroniqueurs (1186 au lieu de 1187)¹³⁷. Comme chez Rigord, ce chantier est placé sous les auspices des œuvres pieuses, le roi « désirant toujours plaire à Dieu par de saintes œuvres ». Cet aspect sacré est même encore augmenté dans l'un des manuscrits (ms Cotton) qui attribue la décision royale aux conseils d'une vieille veuve, gratifiée d'une vision (« *ad admonitionem cujusdam vetule vidue, que dicebat hoc ei in visione revelatum fuisse* »).

Enfin, aux chantiers royaux de la région parisienne, Guillaume le Breton ajoute par ailleurs un élément qui n'avait pas été retenu par Rigord, hostile au concubinage du roi : l'abbaye Saint-Corentin près de Mantes, où fut inhumée Agnès de Méranie¹³⁸.

¹³⁵ *Ibid.*, chapitre 52, p. 191.

¹³⁶ *Ibid.*, p. 182.

¹³⁷ *Ibid.*, chapitre 34, p. 184-185.

¹³⁸ *Ibid.*, chapitre 108, p. 206.

Dans l'ensemble, les faits rapportés dans les deux chroniques sont donc à peu près équivalents, mais le style est beaucoup plus concis chez Guillaume le Breton. C'est ainsi qu'à propos de la mort de Louis VII, le chroniqueur réduit la localisation à : « *in civitate regia* »¹³⁹ au lieu de « *in civitate que nunc Parisius dicitur et est caput regni Francorum* ». Cette brièveté ne fait qu'accentuer l'ombre dans laquelle Rigord avait déjà fait passer les autres résidences royales. Les quelques lieux de séjours cités par Rigord pour 1191-1192 : Saint-Germain-en-Laye, Pontoise, Fontainebleau, ont ici disparu. Seule la ville de Compiègne est encore mentionnée en deux occasions politiques : la réunion d'une armée pour marcher contre le comte de Flandre et l'hommage prêté par son successeur Baudouin ; elle apparaît aussi, en dehors de la présence royale, comme lieu de détention pour les prisonniers faits par Philippe Auguste à Chinon en 1205. On voit aussi le roi passer par Bourges en 1194, mais c'est pour aller guerroyer.

Paris est également moins souvent cité que chez Rigord, mais apparaît toujours malgré tout comme la capitale du Capétien : c'est là que réside le prince Louis lorsqu'il tombe malade¹⁴⁰ ; Philippe Auguste y conduit le jeune Arthur de Bretagne¹⁴¹ ; il y reçoit Jean sans Terre en 1201¹⁴². Par ailleurs, Richard Cœur de Lion en 1198 partage entre ses chevaliers les différents quartiers de Paris, un discours très révélateur du statut de capitale ainsi reconnu à la ville, qui constitue un rajout par rapport au texte de Rigord¹⁴³. Enfin, l'expression « *in civitate regia* » déjà relevée montre que Paris apparaît comme la « *sedes regia* » par excellence.

Dans l'ensemble, Guillaume le Breton se montre avare de détails concernant les séjours du roi dans cette première partie des *Gesta Philippi regis*. La différence avec les habitudes des chroniqueurs anglais, déjà soulignée pour Rigord, est ici encore plus nette. Pourtant l'œuvre émane d'un proche du roi, attaché à la cour, dont on aurait pu attendre davantage de précisions sur cette vie curiale. Mais ce qui retient l'attention de l'auteur, ce sont surtout les expéditions militaires de Philippe Auguste, qui sont, elles, abondamment localisées.

A partir de 1209, la chronique de Guillaume le Breton est une œuvre indépendante. Or elle nous livre un témoignage très intéressant (et très célèbre) sur l'achèvement de l'enceinte parisienne en 1212 :

¹³⁹ *Ibid.*, p. 181.

¹⁴⁰ *Ibid.*, chapitre 57, p. 192.

¹⁴¹ *Ibid.*, chapitre 101, p. 205.

¹⁴² *Ibid.*, chapitre 106, p. 206.

¹⁴³ *Ibid.*, chapitre 94, p. 202 : « *et elevatum est cor ejus in tam magna superbia quod etiam vicis Parisiacos suis militibus partiretur.* »

« Anno eodem, Philippus rex magnanimus totum Parisius in circuitu circumsepsit a parte australi usque ad Sequanam fluvium ex utraque parte, maximam terre amplitudinem infra murorum ambitum concludens, et possessores agrorum et vinearum compellens ut terras illas et vineas ad edificandum in eis novas domos habitatoribus locarent, vel ipsimet novas ibidem domos constituerent, ut tota civitas usque ad muros plena domibus videretur. Sed et alias civitates, oppida et municipia regni, muris et turribus inexpugnabilibus munivit. Mira et laudenda justitia principis ! Licet de jure scripto posset propter publicum regni commodum in alieno fundo muros erigere et fossata, ipse tamen juri preferens equitatem, damna sua que per hoc homines incurrebant, de fisco proprio compensabat. »¹⁴⁴

Le début de ce texte se rapporte à l'achèvement de l'enceinte parisienne, avec la construction d'une fortification sur la rive gauche. Guillaume le Breton souligne que cette enceinte englobait des zones non construites, en terres et en vignes, et que le roi a incité les propriétaires à les lotir et à bâtir des maisons. Le chroniqueur évoque ensuite, sans les nommer, diverses autres fortifications ordonnées par Philippe Auguste et prend soin de préciser qu'elles ont donné lieu à des dédommagements en faveur de tous ceux que ces opérations auraient pu léser, alors même que l'expropriation aurait pu juridiquement se faire sans frais pour le trésor royal.

Contrairement au passage de Rigord touchant l'enceinte de la rive droite, le texte de Guillaume le Breton peut être confirmé par plusieurs sources. Les registres de Philippe Auguste portent en effet mention des sommes dépensées pour l'enceinte de la rive gauche : « le périmètre de la ville du côté du Petit-Pont a 1260 toises (au prix de 5 livres la toise avec des tours), il a l'épaisseur de l'ancien mur du côté du Grand-Pont et trois pieds de plus en hauteur que l'ancien mur, avec, au-dessus, des créneaux et des merlons, et il a six portes dont chacune coûte 120 livres. Le total est de 7020 livres. »¹⁴⁵ Le Registre A fournit également le nom des architectes chargés de la fortification : pour clore le « bourg d'outre Petit-Pont », 4800 livres doivent être versées à Guillaume de Flamenville et à maître Gautier, deux hommes que l'on voit apparaître sur d'autres chantiers de Philippe Auguste¹⁴⁶. Par ailleurs, un acte royal de 1209-1210 accorde à l'abbaye de Saint-Germain des Prés la possession d'une poterne qui n'est pas encore construite, signe que l'enceinte de la rive gauche était alors en

¹⁴⁴*Ibid.*, chapitre 160, p. 240-241. Traduction : « La même année, le roi Philippe le Magnanime entoura tout Paris d'une enceinte en construisant l'autre partie au sud, jusqu'à la Seine, incluant une grande étendue de terrain à l'intérieur des murs et poussant les propriétaires de champs et de vignes à louer ces terres et vignes à des habitants pour qu'ils y édifient des maisons neuves, ou à y construire eux-mêmes des maisons neuves, afin que la cité paraisse pleine de maisons jusqu'aux murs. Par ailleurs il fortifia d'autres cités, châteaux et villes du royaume, par des murs et des tours inexpugnables. Louable et admirable justice du prince ! Quoique selon le droit romain il eût pu, par mesure d'utilité publique, faire construire des murs et des fossés dans la propriété d'autrui, préférant l'équité au droit, il compensait, sur son propre revenu, les pertes que ses sujets encouraient par là. »

¹⁴⁵ J. W. Baldwin, *Paris, 1200...*, p. 45.

¹⁴⁶ J. Baldwin, *Registres de Philippe Auguste...*, p. 245 et 249.

cours de réalisation¹⁴⁷. D'après les vestiges archéologiques, elle faisait une longueur de 2,5 km et comptait 38 tours.

Le phénomène d'urbanisation entraîné par la construction de l'enceinte parisienne est lui aussi bien réel : en témoigne par exemple l'accord passé en 1214 entre le chapitre de Notre-Dame et Geoffroi, abbé de Tiron, à propos d'une terre située dans le « Val de Paris » dont une partie, désormais située à l'intérieur des murs, est destinée à la construction de maisons tandis que la partie restée hors des remparts est demeurée en vigne¹⁴⁸. On notera toutefois que le mouvement était sans doute déjà enclenché avant la réalisation des remparts, si l'on en croit l'acte de cession à l'abbé de Sainte-Geneviève du Clos-Bruneau et du Clos Garlande-Mauvoisin pour qu'ils soient divisés en parcelles à lotir, dès 1202¹⁴⁹. Mais la sécurité apportée par l'enceinte ne pouvait qu'encourager cet essor de l'habitat.

Quant aux autres fortifications dont Guillaume le Breton assure qu'elles ont été ordonnées par le roi mais sans en donner la liste, elles sont précisées par le registre A, qui note également les dépenses engagées par le trésor royal. Le chantier le plus dispendieux est celui de Paris, mais le roi a aussi investi à Melun (plus de 10 000 livres)¹⁵⁰, Compiègne (5500 livres), Cappy (3200 livres), Montdidier (près de 3000 livres), etc¹⁵¹.

Enfin, l'équité vantée par le chroniqueur n'est pas feinte : des actes royaux confirment le témoignage de Guillaume le Breton. A Paris, l'évêque fut indemnisé pour les pertes que lui avait occasionnées la construction des nouveaux murs du Louvre¹⁵². De même à Melun, en 1219, le roi dédommagea les propriétaires expropriés pour les besoins de la construction de l'enceinte du bourg Saint-Aspais¹⁵³. La forme exclamative choisie par l'écrivain (« *Mira et laudenda justitia principis !* ») pour attirer l'attention du lecteur sur ces indemnités montre que cette pratique lui tenait à cœur ; du reste, il y fait aussi allusion dans le dernier chant de la *Philippide*, qui développe pourtant bien davantage la stature militaire du roi que sa politique éditiltaire. L'importance ainsi accordée à la compensation des expropriations est peut-être liée aux réflexions théoriques alors en cours à Paris sur la question : Pierre le

¹⁴⁷ *Recueil des actes*, t. III, p. 187, acte n° 1102.

¹⁴⁸ R. Cazelles, *Nouvelle histoire de Paris. Paris de Philippe Auguste à Charles V...*, p. 14.

¹⁴⁹ J. W. Baldwin, *Paris, 1200...*, p. 48.

¹⁵⁰ A. Erlande-Brandenburg, « Le château et la ville de Melun »...

¹⁵¹ A. Châtelain, « Recherche sur les châteaux de Philippe Auguste »...

¹⁵² *Recueil des actes*, t. III, p. 187, acte n° 1109.

¹⁵³ J. Baldwin, *Registres de Philippe Auguste...*, p. 109-110.

Chantre évoque le sujet et conclut que la loi divine exige que ceux qui tirent avantage du sacrifice des autres indemnisent ces derniers¹⁵⁴.

L'allusion au « *jus scriptum* » montre par ailleurs que le droit romain n'était pas inconnu à la cour de Philippe Auguste : parmi les membres de la *curia* figure en 1202 un glossateur d'origine bolonaise, Lothaire de Crémone, et un jugement rendu la même année en faveur du fisc s'appuie sur des notions de droit romain¹⁵⁵.

Le témoignage de Guillaume le Breton, pour succinct qu'il soit, paraît donc très fiable. Or il attribue clairement au roi seul la poursuite de la fortification parisienne, alors que Rigord avait crédité les bourgeois de la construction de l'enceinte sur l'autre rive. L'opposition entre les deux parties de la fortification a été reprise par les grands historiens de Paris sous Philippe Auguste, tels que Jacques Boussard¹⁵⁶ ou John W. Baldwin¹⁵⁷, qui l'ont souvent interprétée en termes de financement - aspect qui n'est pourtant pas explicitement abordé par les deux textes. Mais les différences de style entre les deux chroniques incitent à se demander si cette opposition, plutôt que de résulter d'un changement dans la conduite du chantier des fortifications, ne serait pas le reflet d'une façon différente de présenter l'exercice de l'autorité royale.

Pour essayer de faire la part entre la forme et le fond, il peut être utile de se reporter aux termes dans lesquels Guillaume le Breton a rapporté la mise en œuvre de la première enceinte, celle de la rive droite. Ce passage n'est guère cité par les historiens car il est considéré comme un simple résumé de Rigord.

*« Eodem tempore, de mandato regis Philippi, quod in recessu suo dederat, erecti sunt muri in circuitu civitatis Parisiæ a parte boreali usque ad fluvium Sequane cum turrellis et portis decentissime aptatis. »*¹⁵⁸

¹⁵⁴ J. W. Baldwin, *Paris, 1200...*, p. 49.

¹⁵⁵ J. Krynen, *L'Empire du roi...*, p. 73-74 ; M. Boulet-Sautel, « Le droit romain et Philippe Auguste », dans *La France de Philippe Auguste...*, p. 489-500.

¹⁵⁶ J. Boussard, « Philippe Auguste et Paris », *La France de Philippe Auguste*, 1980, p. 330 : « Du fait que la rive gauche était alors peu peuplée, et bien que l'enceinte de la rive droite eût été bâtie aux frais de la municipalité, donc des habitants, pour la rive gauche, c'est Philippe Auguste qui prit à sa charge la construction du rempart. » L'auteur est toutefois plus nuancé dans la *Nouvelle histoire de Paris* : l'extrait de la chronique de Guillaume le Breton « semble montrer que cette partie de l'enceinte fut exécutée aux frais du roi, alors que la partie de la rive droite dût être à la charge de la ville. » (J. Boussard, *Nouvelle histoire de Paris. De la fin du siècle de 885-886 à la mort de Philippe Auguste...*, p. 327).

¹⁵⁷ J. W. Baldwin, *Paris, 1200...*, p. 49 : « Comme le devis des registres royaux fournit des unités de coût (5 livres par toise de mur et de tourelle et 120 livres par porte), on sait que le coût total s'éleva, pour la rive gauche, à 7020 livres parisis. A ce tarif, le coût de la rive droite peut de même être estimé à 7165 livres, et fut très vraisemblablement assumé par la bourgeoisie. »

¹⁵⁸ Guillaume le Breton, *Gesta Philippi regis*, chapitre 52, p. 191. Traduction : « En même temps, selon l'ordre donné par le roi Philippe alors qu'il s'éloignait, on éleva tout autour de la ville de Paris, du côté nord, jusqu'à la Seine, des murs avec des tourelles et des portes parfaitement disposées. »

A l'appui de l'interprétation habituelle, on notera que Guillaume le Breton utilise une incise, « *mandato suo* », montrant que Philippe Auguste a été le commanditaire de la fortification et non son maître d'œuvre ; il précise en outre que le roi était parti lorsque l'enceinte fut édifiée. En revanche, il ne dit mot du rôle des bourgeois de Paris dans l'affaire. Mais ce silence ne veut pas pour autant dire qu'il faut écarter le témoignage de Rigord. Guillaume le Breton ne mentionne pas non plus la participation des bourgeois de Paris à la gestion du royaume pendant la croisade, alors que celle-ci est indiquée par Rigord et confirmée par plusieurs actes¹⁵⁹, ni celle des bourgeois d'Orléans dans la transformation d'une synagogue en église en 1183¹⁶⁰. Il ne faut sans doute pas y voir un rejet social, puisque Guillaume le Breton souligne le rôle joué par les communes dans les grandes batailles du règne, mais plutôt un parti-pris de condenser le récit de son prédécesseur en éliminant les éléments jugés mineurs.

Néanmoins, plusieurs éléments invitent à considérer avec prudence l'attribution de l'enceinte de la rive droite aux efforts des seuls bourgeois de Paris. Le compte de 1202-1203 signale en effet le paiement d'une porte et d'une tournelle par le bailli de Paris, donc par le trésor royal. De plus, l'uniformité de l'enceinte parisienne dans son ensemble laisse penser qu'elle a été édifiée par la même équipe d'ingénieurs et d'ouvriers, et que les bourgeois de Paris n'ont donc pas été les seuls acteurs de la fortification de la rive droite, contrairement à ce que pourrait laisser croire la lettre du texte de Rigord.

En outre, se pose le problème du Louvre, qui est par essence une forteresse royale. Les *Gesta Philippi regis* de Rigord n'en font curieusement aucune mention. La date exacte de sa mise en œuvre est inconnue, mais la première mention de l'édifice remonte au mois d'août 1204¹⁶¹, donc avant que Rigord ne cesse d'écrire. Contrairement à ce que l'on a longtemps supposé, il semblerait que le Louvre n'ait pas été indépendant de l'enceinte urbaine : lors des fouilles menées en 1984-1985, aucun segment de courtine n'a été retrouvé le long du fossé oriental de la forteresse. L'examen attentif des plans anciens a permis à Denis Hayot de démontrer que l'enceinte de la rive droite s'interrompait au niveau du Louvre¹⁶². Si l'on retient cette interprétation, le Louvre ferait donc partie intrinsèque de la fortification

¹⁵⁹ J. Boussard, *Nouvelle histoire de Paris...*, p. 309. *Recueil des actes*, t. I, n° 375, 382, 391, 392, 393.

¹⁶⁰ Comparer Rigord, chapitre 18 et Guillaume le Breton, chapitre 24. *Le Recueil des Actes* ne permet pas, ici, de confirmer le témoignage de Rigord.

¹⁶¹ La première mention explicite du Louvre date d'août 1204 : « *turris nostre de Louvre* » (*Recueil des actes*, t. II ; p. 413, n° 834 ; Philippe Auguste verse une indemnité de trente sous à Saint-Denis de la Chartre). Le compte de 1202-1203 cite pour sa part une « *turris Parisius* » dont l'identité est controversée : le Louvre ou la tour du Palais de la Cité ?

¹⁶² D. Hayot, « Une nouvelle vision du rapport entre le Louvre et l'enceinte de Philippe Auguste à Paris »...

parisienne, qu'il renforce du côté le plus menacé : celui donnant vers la Normandie des Plantagenêts. Par conséquent, sa construction a dû intervenir soit en même temps, soit très vite après celle de l'enceinte proprement dite. Mais la construction de la forteresse peut aussi être interprétée comme une façon, pour le roi, de surveiller les Parisiens autant que les Anglais : l'interruption de l'enceinte urbaine signifie en effet que le Louvre pouvait aussi permettre, si besoin était, de reprendre le contrôle de la ville au cas où celle-ci aurait été investie par l'ennemi ou sujette à une rébellion. Quelle que soit la fonction dévolue à la forteresse, il paraît de toute façon difficile d'y voir une réalisation des bourgeois de Paris tant elle a toujours été liée au pouvoir royal.

Si l'on replace le chantier parisien dans le contexte plus large des fortifications réalisées au sein du domaine capétien pendant le règne de Philippe Auguste, on peut émettre pour l'ensemble de l'opération l'hypothèse d'un financement commun, partagé entre le roi et les habitants, comme on en a la preuve un peu plus tard pour d'autres villes (Laon, Compiègne), avec une maîtrise d'œuvre confiée aux architectes royaux habituellement requis pour ces ouvrages de défense, sans doute placés sous le contrôle du prévôt-bailli de Paris. Les bourgeois ont probablement été davantage sollicités sur la rive droite, quartier le plus commerçant de Paris, que sur la rive gauche où les habitants étaient en grande partie des clercs. Par ailleurs, son départ pour la croisade aura empêché Philippe Auguste de suivre en personne le chantier de la première enceinte. Il est donc vraisemblable que la tutelle royale se soit exercée plus fortement sur la fortification de la rive gauche que sur celle de la rive droite. Mais quel que soit le rôle dévolu aux bourgeois de Paris dans la fortification de leur ville, il ne faut sans doute pas le surévaluer : il est resté ponctuel ; sous Philippe Auguste, la fortification reste une affaire essentiellement régaliennne.

A part l'achèvement des fortifications, Guillaume le Breton ne signale pas d'autre intervention du roi sur l'urbanisme parisien. En revanche, il accorde beaucoup plus d'attention que Rigord au monde étudiant. Rappelons que le moine de Saint-Denis avait passé sous silence la révolte estudiantine de 1200 ; sa seule évocation des écoles de Paris, pourtant en plein essor, se trouve dans une incise à propos du doyen Michel en 1194¹⁶³. Guillaume le Breton, pour sa part, salue avec bien plus de chaleur le prestige intellectuel de la ville en ce

¹⁶³ *“Qualis et quantus in regendis scolis Parisius et in largiendis elemosinis et aliis pluribus bonis ante archiepiscopatum floruerit, non est nostre facultatis evolvere”*. (éd. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 324).

début du XIII^e siècle ; et il met en relation cet essor des lettres avec les privilèges accordés par Philippe Auguste et par son père¹⁶⁴:

*« In diebus illis studium litterarum florebat Parisius, nec legimus tantam aliquando fuisse scholarium frequentiam Athenis vel Egypti, vel in qualibet parte mundi quanta locum predictum studendi gratia incolebat. Quod non solum fiebat propter loci illius admirabilem amenitatem, et bonorum omnium superabundantem affluentiam, sed etiam propter libertatem et specialem prerogativam defensionis quam Philippus rex, et pater ejus ante ipsum, ipsis scholaribus impendebant. Cum itaque in eadem nobilissima civitate non modo de trivio et quadrivio, verum et de questionibus juris canonici et civilis, et de ea facultate que de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est, plena et perfecta inveniretur doctrina, ferventiori tamen desiderio sacram paginam et questiones theologicas docebantur. »*¹⁶⁵

Guillaume évoque ensuite le cas d'Amauri de Chartres, dont les doctrines furent condamnées. Il emploie à cette occasion le terme d'Université, d'origine récente puisqu'on ne le trouve employé pour la première fois dans le *Cartulaire de l'Université de Paris* qu'en 1205, puis 1208-1209¹⁶⁶:

« Redit ergo Parisius, et compellitur ab Universitate confiteri ore quod in contrarium predictae opinioni sue sentiret. »

Un peu plus loin, il souligne la participation des étudiants à la joie des Parisiens après la victoire de Bouvines :

*« Parisiani vero cives et universa scolarium multitudo incomparabiliter omnibus aliis, clerus et populus cum hymnis et canticis ipsi regi obviam procedentes, quanta esset in animo letitia gestis exterioribus declarabant ; nec sufficebat eis de die taliter exsultare, imo de nocte, imo septem noctibus continuis, innumeris luminibus, adeo ut nox sicut dies illuminari videretur. Maxime scolares cum maximo quidem sumptu convivium, choros, tripudia, cantus, indefesse agere non cessabant. »*¹⁶⁷

¹⁶⁴ Le texte de Louis VII ne nous est pas parvenu : Guillaume le Breton est le seul témoignage d'une intervention de ce roi en faveur des écoles parisiennes (J. Verger, « Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle », dans *La France de Philippe Auguste...*, 1980, p. 817-846 et plus précisément p. 843, note 97). Quant au privilège octroyé par Philippe Auguste, il s'agit de la charte de 1200 évoquée plus haut, qui accordait aux « *scolares Parisienses* » la protection de la justice royale en cas d'attentat à leurs biens ou à leurs personnes, et la garantie du *privilegium fori* s'ils étaient incriminés.

¹⁶⁵ *Idem*, chapitre 152, p. 230. Traduction : « En ces temps, l'étude des lettres florissait à Paris, et si on lit qu'il eut parfois foule d'étudiants à Athènes ou en Egypte ou ailleurs dans le monde, elle ne fut jamais si grande que celle qui habitait en ce lieu pour étudier. Et ceci était dû non seulement au charme remarquable de ce lieu et à l'affluence surabondante de tous les biens, mais aussi aux libertés et au privilège spécial de protection que le roi Philippe, et son père avant lui, avaient accordés à ces étudiants. Et si dans cette très noble cité on trouvait un enseignement complet et parfait non seulement dans les arts libéraux, mais aussi en matière de droit civil et de droit canonique, et sur les moyens de guérir les corps et de conserver la santé selon les livres, toutefois on y étudiait avec encore plus d'ardeur les saintes Ecritures et les questions de théologie. »

¹⁶⁶ J. Verger, « Des écoles à l'Université : la mutation institutionnelle », dans *La France de Philippe Auguste...*, 1980, p. 817-846 et plus précisément p. 822. L'expression d' « *universitas magistrorum et scolarium* » tend à s'imposer à partir des statuts de 1215.

¹⁶⁷ *Ibid.*, chapitre 203, p. 297. Traduction : « Les habitants de Paris et toute la foule des étudiants plus encore que tous les autres, le clergé et le peuple s'avançant au-devant du roi au son des hymnes et des cantiques, exprimaient par leurs démonstrations extérieures la grande joie qui régnait dans leur cœur ; et non contents d'exulter ainsi de jour, ils le faisaient même de nuit, et même pendant sept nuits de suite, avec d'innombrables

Alors que Rigord avait mis l'accent sur le développement du quartier des Champeaux, Guillaume le Breton prête donc beaucoup d'attention à celui de la rive gauche. C'est là, sans doute, le résultat d'un essor de l'urbanisme sur la rive sud de la Seine, en lien avec le déplacement des écoles qui quittent le quartier de la cathédrale pour se mettre sous la protection de l'abbaye Sainte-Geneviève. Comme chez Rigord, le roi accompagne la croissance urbaine par des mesures de bien public : les libertés accordées aux étudiants, la construction d'une enceinte. En tant que seigneur laïc, il fait par ailleurs brûler ceux que l'Église a reconnus comme hérétiques au moment de la crise amauricienne¹⁶⁸.

Paris joue donc un rôle de premier plan dans le royaume. Néanmoins, les chapitres qui lui sont consacrés sont peu nombreux. Contrairement à Rigord, Guillaume le Breton ne met pas en relief son statut de résidence royale : Philippe Auguste est rarement montré dans sa capitale. Il y est certes solennellement reçu après Bouvines en 1214 et y revient après avoir conclu une trêve avec le roi d'Angleterre, afin de négocier la libération du comte Ferrand¹⁶⁹. Mais par ailleurs, le chroniqueur ne mentionne pas de résidence royale à Paris alors qu'il cite plusieurs réunions importantes dans d'autres villes d'Île-de-France : l'adoubement du prince Louis à Compiègne en 1209¹⁷⁰, la convocation de l'armée à Mantes pour répondre à la plainte de Juhel de Mayenne (1209 ou 1210)¹⁷¹, l'assemblée de Soissons où l'on débat du projet de passer en Angleterre (1213)¹⁷². Pourtant, si l'on en juge d'après les lieux d'émission des actes royaux, Philippe Auguste a été tout particulièrement fidèle à son palais parisien dans la troisième décennie de son règne : de 1204 à 1214, 39% des actes sont expédiés depuis Paris, ce qui constitue la plus forte proportion de tout le règne. Cette prédilection pour Paris ne transparaît guère dans le récit de Guillaume le Breton, même si les deux interventions du roi sur la ville décrites par la chronique – l'achèvement de l'enceinte et l'exécution des hérétiques amauriciens – se situent dans cette tranche chronologique. Quant aux autres résidences favorites de Philippe Auguste, seule Compiègne est évoquée par les *Gesta Philippi regis* ;

lumières, à tel point que la nuit paraissait aussi lumineuse que le jour. Les étudiants surtout, sans regarder à la dépense, enchaînaient sans se lasser festins, chœurs, danses et chants. »

¹⁶⁸ *Ibid.*, chapitre 154, p. 233.

¹⁶⁹ *Ibid.*, chapitre 204, p. 298.

¹⁷⁰ *Ibid.*, chapitre 149, p. 226. Sur cet adoubement, célébré à la Pentecôte, cf. Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII...*, p. 10-11. Pour Elisabeth A.R. Brown et Nancy Freeman Regalado, Philippe Auguste a peut-être pris modèle sur l'adoubement de Frédéric Barberousse à Mayence, à la Pentecôte 1184, pour l'organisation de la cérémonie (« La grant feste »... , p. 57).

¹⁷¹ *Ibid.*, chapitre 150-151, p. 22-2298. Guillaume le Breton place cet événement en 1209 mais l'éditeur, en s'appuyant sur les actes royaux, le situe plutôt en 1210.

¹⁷² *Ibid.*, chapitre 165, p. 245.

Melun et Saint-Germain-en-Laye, souvent fréquentées dans la fin du règne, ne sont jamais citées. La partie la plus personnelle de la biographie écrite par Guillaume le Breton est donc encore plus éloignée des réalités quotidiennes de la cour que la première partie, reprise de Rigord. En revanche, certains épisodes sont décrits avec un luxe de détails, tout particulièrement la bataille de Bouvines qui constitue pour le chroniqueur l'événement le plus marquant du règne.

Comme nous l'avons vu plus haut, à partir de l'année 1215 (ancien style) les *Gesta Philippi regis* présentent une tradition manuscrite hétérogène, sur laquelle il nous faut maintenant nous pencher brièvement.

Dans le ms. lat. 5925, copié à Saint-Denis, la chronique s'achève par un bref résumé des dernières années du règne de Philippe Auguste, jusqu'à sa mort en 1223, avec le récit de ses funérailles et le début de ses dispositions testamentaires (le manuscrit est incomplet). L'ampleur donnée à l'enterrement de Philippe Auguste à Saint-Denis ainsi que le rappel de la protection accordée par le roi aux églises en général et à Saint-Denis en particulier (« *istam precipue sanctam ecclesiam, Sancti videlicet Dionysii* »)¹⁷³ indiquent que le continuateur anonyme était certainement un moine de l'abbaye.

Les autres manuscrits transmettent une tradition différente, où les événements des années 1215-1219 sont plus développés. Les éditeurs de Guillaume le Breton s'accordent à lui attribuer cette continuation¹⁷⁴. Mais si certains paragraphes, comme le ch. 220, sont en effet dans la même veine que le reste de la chronique, la plupart sont toutefois bien différents : les chapitres sont plus courts, le style est moins recherché, le roi n'est plus désigné qu'une seule fois par l'expression « *magnanimus rex* » qui était d'usage chez Guillaume le Breton. Ces différences vont de pair avec une plus grande attention portée aux événements relatifs à Paris et à ses environs, qui se multiplient à la fin de la chronique : incendie des tentures en soie du maître-autel de Notre-Dame en 1218¹⁷⁵, inondation submergeant le Petit-Pont au printemps 1219¹⁷⁶, clocher de Saint-Denis touché par la foudre la même année¹⁷⁷. Il nous paraît peu probable que Guillaume le Breton soit l'auteur de cette partie des *Gesta Philippi regis* ; peut-être y a-t-il collaboré, mais le ton général du texte suggère l'intervention d'un continuateur vraisemblablement parisien.

¹⁷³ *Ibid.*, « Continuation du manuscrit de Paris (Lat. 5925) », chapitre 6, p. 323-324.

¹⁷⁴ *Ibid.*, p. XLV.

¹⁷⁵ *Ibid.*, chapitre 226, p. 315-316.

¹⁷⁶ *Ibid.*, chapitre 232, p. 319.

¹⁷⁷ *Ibid.*, chapitre 234, p. 320.

L'intérêt porté à Paris et à l'Île-de-France est encore renforcé dans la continuation transmise par le seul ms Cotton pour 1220-1222. L'auteur note l'opposition du pape à l'élection de Gautier Cornut sur le siège épiscopal de Paris¹⁷⁸, la grève des maîtres parisiens en 1220¹⁷⁹, ainsi que de violents orages qui ont touché Saint-Ouen, Pierrefonds et deux édifices parisiens, l'un près de Notre-Dame, l'autre près de Saint-Etienne-du-Mont en 1221¹⁸⁰.

La comparaison entre ces diverses continuations et le corps de la chronique souligne l'originalité du témoignage de Guillaume le Breton, qui a livré du règne de Philippe Auguste une vision très personnelle, en dilatant les épisodes militaires les plus importants et en traitant le reste avec une grande concision. Dans cette optique, le « vieux domaine » ne joue qu'un rôle très mineur, l'accent étant mis sur les conquêtes. Seule la ville de Paris retient l'attention du chroniqueur, moins comme résidence royale que comme ville principale du royaume, dont le souverain veille à encourager l'éclat.

b. La « *Philippide* »

Outre sa chronique latine en prose, Guillaume le Breton écrivit aussi un poème épique en latin, à la gloire de Philippe Auguste : la *Philippide*, dont deux états nous ont été conservés : la première rédaction fut effectuée entre 1220 et 1225 ; la seconde doit dater du début 1226, avant la mort de Louis VIII.

Bien que l'auteur ait puisé dans les matériaux rassemblés pour la chronique en prose, tous ne sont pas repris. De l'aveu même de l'écrivain, seuls les événements les plus marquants ont été sélectionnés, « car je ne veux rapporter qu'un petit nombre de faits au milieu d'un plus grand nombre ». Ce sont donc essentiellement les victoires militaires de Philippe Auguste qui sont relatées, avec de longs développements consacrés à la prise de Château-Gaillard et à la bataille de Bouvines, dont Guillaume le Breton fut le témoin oculaire. Cette prédilection pour les hauts faits de guerre est conforme au modèle invoqué, celui d'Alexandre, et reflète vraisemblablement les jugements portés sur le roi par son proche entourage. D'ailleurs, pour la postérité, Philippe Auguste est resté le vainqueur de Bouvines et le souverain qui, par les armes, a fortement accru son domaine.

¹⁷⁸ *Ibid.*, « Continuation du manuscrit Cotton », chapitre 4, p. 329.

¹⁷⁹ *Ibid.*, « Continuation du manuscrit Cotton », chapitre 6, p. 330.

¹⁸⁰ *Ibid.*, « Continuation du manuscrit Cotton », chapitre 9, p. 331-332.

L'exaltation du talent militaire de Philippe Auguste va de pair avec une insistance régulière sur son caractère pieux : il est le protecteur des églises, intervient souvent pour les protéger alors que Jean sans Terre les opprime et bénéficie de plusieurs miracles, y compris après sa mort. Sa victoire sur l'Angleterre est d'ailleurs présentée comme la vengeance divine du meurtre de Thomas Becket. Le ton est donc proche de celui de la première partie des *Gesta Philippi regis* de Rigord.

Ces parti-pris amènent l'auteur à ne retenir qu'un seul des nombreux chantiers royaux ordonnés à Paris par Philippe Auguste, la clôture du cimetière des Champeaux :

« *Parisiis locus est, Campellos nomine dicunt.
In quo communi tumulantur corpora jure
Quotquot defungi vita contingit in urbe.
Hic cuius hominum suibusque patere solebat,
Spurcitiis, scopibus sordens et stercore multo,
Et, quod pejus erat, meretricabatur in illo ;
Et sic defunctis injuria magna fiebat
Sacratoque loco, quibus est tribuendus ubique,
Precipiente Deo, timor et reverentia semper.
Huic rex, divini zelo succensus amoris,
Indignans fieri polyandro probra sacrato,
Corpora sanctorum quo plura sepulta quiescunt,
Quadratos lapides circumdedit, atque politos
Edificans muros in circuitu satis amplos,
Et satis excelsos, castris aut urbibus aptos.
Et sic ille sacer locus est mundatus ab omni
Sorde, datusque fuit honor ex tunc debitus illi. »¹⁸¹*

La *Philippide* reste en revanche muette sur la construction de l'enceinte urbaine, le pavage des rues de Paris et l'édification des halles. Ce n'est pourtant pas faute de connaître ces événements, puisque l'auteur s'en est fait l'écho dans son œuvre en prose. Leur éviction est donc significative : Guillaume le Breton a considéré ces faits comme intéressants pour une œuvre historique, mais négligeables pour un panégyrique. Dans ce dernier, il n'a relaté qu'un épisode à valeur morale : de nombreux termes insistent sur la dimension religieuse de l'intervention royale (« *sacratoque loco* », « *precipiente Deo* », « *timor et reverentia* », et

¹⁸¹ *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde, tome II : Philippide de Guillaume le Breton*, Paris : librairie Renouard-H. Laurens, 1885, livre I, vers 436-452, p. 25. Ouvrage désormais cité : Guillaume le Breton, *Philippide*. Traduction : « A Paris est un lieu, on l'appelle « Champeaux », où l'on enterre les cadavres de tous ceux qui viennent à mourir dans la ville. Il était ouvert à tous, hommes et porcs, tout souillé de saletés, d'immondices et d'ordures, et pire encore, on s'y prostituait ; et ainsi faisait-on grande injure aux défunts et à ce lieu consacré, alors qu'on leur doit partout et toujours, selon les prescriptions de Dieu, crainte et respect. Le roi, enflammé du zèle de l'amour divin, s'indignant des infamies perpétrées dans le cimetière consacré, où plusieurs corps saints reposent ensevelis, l'entoura de pierres appareillées, édifiant des murs polis, assez amples dans leur périmètre et assez hauts, comme une enceinte de château ou de ville. Et ainsi ce lieu sacré a été nettoyé de toute souillure, et on lui rendit dès lors l'honneur qui lui était dû. »

surtout l'expression « *divini zelo succensus amoris* » reprise de la *Vie de saint Jérôme*¹⁸²), renforcée par la présence de « corps saints » dans ce lieu d'inhumation. Si l'auteur met en exergue le cimetière des Champeaux, c'est donc dans une perspective religieuse et non politique. Il relève au passage, en bon appréciateur de sièges et de batailles, que les murs édifiés autour de ce cimetière étaient aussi larges et hauts qu'une véritable fortification urbaine ; mais de celle-ci, pas un mot. La comparaison entre la clôture du cimetière et de véritables remparts est bien sûr hyperbolique : même si l'enclos funéraire a été réalisé avec soin, et comportait notamment, selon Rigord, des portes permettant de le fermer la nuit, il est certain que la description qu'en donne la *Philippide* comporte une part de licence poétique. Il n'y avait pas lieu de doter le cimetière des Innocents d'une enceinte susceptible de résister à des assauts et des sièges ; mais l'exagération épique permet de mettre en relief l'œuvre royale. La comparaison est peut-être aussi un clin d'œil à la réalité contemporaine : tous connaissaient l'ampleur des chantiers de fortifications commandés par Philippe Auguste non seulement à Paris, mais encore dans tout son royaume. L'allusion aux « murs appareillés », « larges et hauts », renvoyait nécessairement le lecteur ou l'auditeur à ces grands travaux, qui constituaient l'un des symboles de l'autorité royale. Mais ils sont ici placés sous l'angle des œuvres pieuses.

Guillaume le Breton est ainsi fidèle à la hiérarchie proposée par Rigord, qui considérait déjà comme « particulièrement digne de mémoire » la fermeture du cimetière des Champeaux. Ce choix est sans doute lié à la volonté affirmée de présenter Philippe Auguste comme un modèle de roi chrétien, dont l'une des premières décisions relatées par la *Philippide* est l'interdiction des blasphèmes, une mesure que l'on retrouvera à propos de Saint Louis ; la focalisation sur les chantiers religieux sera aussi, comme nous allons le voir, une caractéristique des biographies de Saint Louis.

Pour autant, Paris apparaît indéniablement comme la capitale de Philippe Auguste. C'est bien ainsi que Guillaume le Breton la caractérise expressément au début de son poème :

« *At jam Sequanio surgebat littore cunctis
Urbibus urbs speciosa magis, bona cujus ad unguem
Commendare mihi sensus brevitate negatur,
Que caput est regni, que grandia germina regum
Educat, et doctrix existit totius orbis.* »¹⁸³

¹⁸² « *divini amoris zelo succensus* », *PL*, t. XXII, 1877, *Vie de saint Jérôme*, col. 224.

¹⁸³ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant I, vers 97-101, p. 11. Traduction : « Mais déjà s'élevait sur les rives de la Seine une ville plus belle que toutes les autres villes, dont les avantages ne peuvent être parfaitement mis en valeur par la faible étendue de mon esprit, qui est la capitale du royaume, qui fait croître de grandes gerbes de rois, et qui enseigne à tout l'univers. »

Le poète met l'accent sur le rôle politique de la ville : « tête du royaume », expression reprise de la chronique de Rigord, et lieu de résidence royale. Il n'oublie pas pour autant son rôle intellectuel, auquel nous l'avons déjà vu très attaché dans son œuvre en prose : Paris est aussi le siège d'une Université dont le rayonnement s'étend à toute la chrétienté.

Ce rôle prééminent transparaît également dans certains passages de la *Philippide*. C'est ainsi que dans le discours du comte de Flandre, vaincre Philippe Auguste implique de « briser les portes de Paris, mettre (ses) dragons sur le Petit pont et (sa) bannière au milieu de la rue Charauri¹⁸⁴» :

« Nil, ait, est actum, nisi Flandro milite portas
Parisius frango, nisi Parvo ponte dracones,
Aut medio vici vexillum pono Chalauri. »¹⁸⁵

C'est à Paris que le seigneur de Vierzon se rend pour porter ses plaintes au roi, à la « cour de Paris » qu'Arthur de Bretagne est élevé avec le jeune Louis qui est présenté un peu plus tard comme le « fils du roi de Paris »¹⁸⁶. Enfin, Paris est appelée « la ville royale »¹⁸⁷ dans le dernier chant du poème, au moment du défilé triomphal de Philippe Auguste après Bouvines : elle accueille le roi comme Rome faisait fête à ses empereurs victorieux.

Dans la *Philippide* comme dans les *Gesta Philippi regis*, Paris est donc la capitale de Philippe Auguste. Face à lui, le roi d'Angleterre n'a pas de capitale unique : il est tantôt le « roi de Londres »¹⁸⁸, tantôt « dans la grand salle de Lincoln, ou au milieu de la ville de Caen »¹⁸⁹. Cette dernière est « tellement riche en églises, en maisons et en habitants, qu'elle s'avoue à peine inférieure à Paris »¹⁹⁰ : élégante manière de rappeler que Paris est sans pair.

Si Paris se voit confortée dans son statut de capitale, l'Île-de-France, pour sa part, est plus présente dans la *Philippide* que dans la chronique en prose. La ville de Mantes revient à plusieurs reprises, car le poète exprime son attachement aux lieux dans lesquels s'est écoulée sa jeunesse :

« (...) Si quam tamen hec mea, si quam
Carmina sunt habitura fidem, si me patiatur

¹⁸⁴ Rue de l'île de la Cité, disparue en 1866.

¹⁸⁵ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant II, vers 228-230, p. 49.

¹⁸⁶ *Ibid.*, chant X, vers 249-250 : « regis Parisiani (...) nato ».

¹⁸⁷ *Ibid.*, chant XII, vers 171-172, p. 355 : « (...) quod urbs te / Exceptura foret magno regalis honore ».

¹⁸⁸ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant III, vers 311 : « regem Londonis », p. 77.

¹⁸⁹ *Idem*, chant IV, vers 393-394, p. 112 : « vel in aula Linconiensi, / Aut medio Cadomi. »

¹⁹⁰ *Idem*, chant VIII, vers 24-28 :

« Villa potens, opulenta, situ speciosa, decora
Fluminibus, pratis et agrorum fertilitate,
Merciferasque rates portu capiente marino,
Seque tot ecclesiis, domibus et civibus ornans,
Ut se Parisio vix annuat esse minorem. »

*Livor forte legi, tu posteritatis in ore
Semper eris, vivetque tuum per secula nomen.
Hoc tibi lingua tui munus largitur alumni,
Ingratum tibi ne me nutritivisse queraris,
Undenis tibi quem, cano jam vertice, lustris,
Patria Britigenum duodennem misit alendum,
Jam tunc Castalii sitientem pocula fontis. »¹⁹¹*

Sa familiarité avec les lieux transparait dans l'évocation des villages voisins, au chant III :

*« Et jam Cauforium¹⁹², Buxis¹⁹³, Neufleta¹⁹⁴, Brevallis¹⁹⁵,
Mondrevilla¹⁹⁶, Jois¹⁹⁷, Faverilli¹⁹⁸, Villa Menardi¹⁹⁹,
Mesnilium²⁰⁰, Collis²⁰¹, Alnetum²⁰², Landula²⁰³, fumant ;
Jam Fontanetum²⁰⁴, Lomazaia²⁰⁵, Blarrulus²⁰⁶ ardent. »²⁰⁷*

Il se montre particulièrement attentif au relief, en raison de son rôle stratégique : la colline de Pongeboeuf²⁰⁸ est citée deux fois, et le narrateur relève que Philippe Auguste voit les fumées s'élever du Mantois depuis le château de Chaumont²⁰⁹.

D'autres villes relativement proches de Paris sont mentionnées dans la *Philippide* : Senlis, près de laquelle le roi fonde la chapelle de la Victoire pour commémorer le souvenir de Bouvines²¹⁰ ; Compiègne, où est enfermé Girard d'Athée en 1205²¹¹ ; Chartres, plusieurs fois citée en référence à la Vierge mais dont Guillaume note bien qu'elle appartient à Thibaut

¹⁹¹ *Idem*, chant III, vers 370-378, p. 79. Traduction : « Si toutefois mes vers peuvent inspirer quelque confiance, si d'aventure l'Envie permet que je sois lu, tu seras toujours sous les regards de la postérité, et ton nom vivra à travers les siècles. Voici le cadeau que t'offre généreusement la langue de ton enfant, afin que tu ne te plains pas d'avoir nourri un ingrat en moi qui, désormais âgé de onze lustres et les cheveux blanchis, fut envoyé par ma patrie à toi pour m'élever, moi, un Breton de douze ans ayant déjà soif de boire à la fontaine de Castalie. »

¹⁹² Chauffour-lès-Bonnières, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Bonnières-sur-Seine.

¹⁹³ Boissy-Mauvoisin, *idem*.

¹⁹⁴ Neauphlette, *idem*.

¹⁹⁵ Bréval, *idem*.

¹⁹⁶ Mondreville, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Houdan.

¹⁹⁷ Jouy-Mauvoisin, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Bonnières-sur-Seine.

¹⁹⁸ Favrieux, *idem*.

¹⁹⁹ Ménerville, *idem*.

²⁰⁰ ²⁰⁰ Identification incertaine ; peut-être Le Mesnil-Simon, dép. Eure-et-Loir, arr. Dreux, cant. Anet ; ou bien Le Mesnil-Guyon, écart de la commune de Lommoye (voir plus bas).

²⁰¹ Identification incertaine ; peut-être le hameau de la Butte, sur la commune de Bréval.

²⁰² Identification incertaine ; peut-être le hameau de Launay, sur la commune de Neauphlette ; ou bien Aulnay-sur-Mauldre, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Aubergenville.

²⁰³ Identification incertaine ; peut-être Andelu, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Guerville.

²⁰⁴ Fontenay-Mauvoisin, dép. Yvelines, arr. Mantes-la-Jolie, cant. Bonnières-sur-Seine.

²⁰⁵ Lommoye, *idem*.

²⁰⁶ Blaru, *idem*.

²⁰⁷ Guillaume le Breton, *Philippide*, chant III, vers 299-302, p. 76-77. Traduction : « Déjà Chauffour, Boissy, Neauphlette, Bréval, Mondreville, Jouy, Favrieux, Ménerville, Le Mesnil, La Butte, Aulnay, L'Andelu fument ; déjà Fontenay, Lommoye, Blaru brûlent. »

²⁰⁸ *Idem*, chant III, vers 359, p. 79 ; et vers 403, p. 80.

²⁰⁹ *Idem*, chant III, vers 380-382, p. 79.

²¹⁰ *Idem*, chant XII, vers 55-64, p. 350.

²¹¹ *Idem*, chant VIII, vers 432.

de Blois²¹². Le partage des biens de Philippe Auguste avant Bouvines, par des ennemis bien présomptueux, donne une liste des principales villes du domaine capétien : Péronne et tout le Vermandois, Paris, Beauvais, Dreux, Château-Landon et le Gâtinais, Mantes avec le Vexin, Sens et le pays entre Moret et Montargis²¹³. On notera que les conquêtes les plus récentes du roi, comme la Normandie, n'y sont pas incluses, seuls « Péronne et tout le Vermandois » venant s'ajouter aux terres que Philippe Auguste avait héritées de Louis VII. Dans le *Récit d'un ménestrel de Reims*, écrit plus tardivement, la « France » que se partagent ainsi les adversaires de Philippe Auguste est beaucoup plus vaste puisqu'elle comprend aussi la Normandie et l'Amiénois²¹⁴ ; par la suite, lorsque Renaud de Dammartin est emprisonné, il est envoyé, selon le Ménestrel de Reims, au Goulet car il s'était octroyé la Normandie ; Guillaume le Breton, pour sa part, lui attribuait Péronne et le Vermandois dans le partage et le donjon de Péronne comme lieu d'incarcération après sa défaite. La même idée a donc guidé les deux auteurs, mais la « France » du Ménestrel est plus étendue que celle du chapelain de Philippe Auguste.

L'intérêt porté par Guillaume le Breton à l'ancien domaine royal transparait également dans sa description de la ville de Soissons. A l'occasion de l'assemblée qu'y réunit Philippe Auguste, le poète se livre à un éloge de la ville dont il précise longuement la situation géographique :

*« Urbs antiqua sedet gremio telluris opime,
Belligeris populosa viris, vicisque decora,
Qua speciosa magis fecundaque ditibus arvis
Ad circumpositas se Francia porrigit urbes,
Que parte australi tempe Meldensia tangens,
Et Silvanectim protendi passa penes se,
Belvaco occidue fieri contermina gaudet,
Carnopoli media que se distinguit ab illa,
Silvanectensis dum rura diocesis arctat,
Trans Isaram nimis ausa suas protendere metas,
Lauduno Remisque situ confinis ameno,*

²¹² *Idem*, chant II, vers 391-404, p. 55 ; chant IV, vers 598-612, p. 121-122.

²¹³ *Idem*, chant X, vers 584-596, p. 306 :

*« (...) quod tu, Reginalde,
Appropries tibi cum tota Viromanne Peronam ;
Parisium, Ferrande, tibi concedimus ; Hugo
Belvacum, Drocas habet Salebericus heros,
Castrum Nantonis Gastinumque Girardus ;
Cim Vulcassino Corradus habeto Meduntam (...).
At Senones, et terra ferax a flumine Ytumna
Usque locum quo Sequanio Lupa confluit amni,
Et que Moretum Montemque interjacet Argi,
Herveo comiti volo dimittatur habenda,
Quam preconcessit jam noster avunculus illi. »*

²¹⁴ *Récit d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle*, éd. N. de Wailly, 1876, ch. 279, p. 146, et ch. 291, p. 152.

*Noviomum ad Boream, Trecas attingit ad eurum,
Et Catalaunensi²¹⁵ non se disternat urbe »²¹⁶.*

Ce qui est mis ici en vers, sous le manteau des personnifications et des références poétiques (« *Tempe* », « *Boream* » et « *eurum* »), c'est en fait la carte des diocèses limitrophes de celui de Soissons : Noyon, Laon, Reims, Châlons, Troyes, Meaux, Senlis et Beauvais, aucun n'a été oublié. Cette référence à la géographie ecclésiastique est peu visible, le mot « *diocesis* » n'intervenant qu'une seule fois (vers 147), mais elle n'en constitue pas moins le cadre auquel se réfère incontestablement Guillaume le Breton.

Enfin, l'on voit parfois transparaître d'autres lieux d'Île-de-France au travers de quelques vers. Un miracle eucharistique se produit en faveur de Philippe Auguste à Saint-Léger-en-Yvelines, « un château qu'entoure de tous côtés l'Iveline par ses forêts »²¹⁷. Une comparaison épique avec un cerf est l'occasion d'évoquer la forêt de Bière (notre actuelle forêt de Fontainebleau), « parsemée de rochers »²¹⁸ : Guillaume le Breton s'est montré sensible aux massifs de grés qui parsèment la contrée. Ces quelques mentions sont le fait d'un homme de la cour, amené à fréquenter les résidences royales en forêt. Mais d'autres villes importantes d'Île-de-France, comme Melun, ne sont en revanche jamais citées, l'auteur étant davantage tourné vers l'ouest et le nord de l'Île-de-France.

Ces références à l'Île-de-France s'intègrent dans une œuvre où les observations sur la géographie, tant humaine que physique, sont très abondantes. Le poète parsème ses vers de remarques sur les fleuves, les vins, la production agricole ou textile... La *Philippide* est à cet égard beaucoup plus riche que la chronique en prose. Malheureusement, elle n'a guère eu de postérité, contrairement à l'œuvre historique et en dépit, sans doute, des espérances de l'auteur. Ce sont en effet les biographies en prose, celle de Rigord et celle de Guillaume le Breton, qui ont été reprises par la plupart des historiens postérieurs. Toutefois, la *Philippide* a connu une adaptation rapide en français dans la *Chronique des rois de France* conservée à

²¹⁵ Châlons-en-Champagne.

²¹⁶ *Ibid.*, chant IX, vers 139-151, p. 253-254. Traduction : « Au sein d'une terre fertile se trouve une ville ancienne, peuplée de guerriers, ornée de rues, par laquelle la France s'étend, plus belle et féconde en riches moissons, jusqu'aux villes environnantes. Au sud, elle touche les riantes vallées de Meaux et, souffrant que le territoire de Senlis s'étende jusqu'à elle, elle se plaît à être limitrophe, à l'ouest, du Beauvaisis, avec Compiègne entre les deux, tandis qu'elle enserme les campagnes du diocèse de Senlis ; osant même étendre ses limites au-delà de l'Oise, voisine de Laon et de l'agréable site de Reims, elle atteint Noyon au nord, Troyes au sud-est, et rien ne la sépare de la ville de Châlons. »

²¹⁷ *Ibid.*, chant I, vers 482-483, p. 26 : « *In castro silvis Aquilina quod undique cingit, / Cui sanctus nomen Leodegarius aptat* ».

²¹⁸ *Ibid.*, chant XI, vers 327-328, p. 332 :

« *Ac velut in saltus scopulosa Bieria saltu
Precipiti mittit ingenti corpore cervum(...)* »

Chantilly²¹⁹. Cette œuvre anonyme a été composée entre 1217 et 1237 ; elle s'inscrit donc, avec les deux chroniques de l'Anonyme de Béthune, parmi les premières manifestations d'une historiographie en langue française, bien avant les célèbres *Grande chroniques de France* dont il sera question plus bas. Or, la fin de cette chronique est une traduction en prose de la *Philippide*, preuve que le poème de Guillaume le Breton, au moment où il a été composé, a sans doute connu un certain succès. Il a peut-être été par la suite victime d'une défiance à l'égard de la poésie, souvent marquée par les historiens dans leur prologue. Quoi qu'il en soit, à partir des années 1240 et jusqu'à la fin du Moyen Âge, ce sont les deux premières biographies de Philippe Auguste qui ont influencé la production historiographique française, ainsi que nous allons maintenant le voir.

3. Une image persistante

Le lien très fort établi par Rigord entre Philippe Auguste et Paris a connu jusqu'à la fin du Moyen Âge (et même jusqu'à nos jours) un grand succès : le nom du roi est resté attaché à l'enceinte qu'il a fait construire, alors même que sur la rive droite, elle n'était déjà plus en fonction dans le dernier tiers du XIV^e siècle ; et Philippe Auguste est encore, pour les historiens de la fin du XV^e siècle, le souverain qui a fait paver les rues de Paris.

Pourtant, les *Gesta Philippi regis* de Rigord n'ont eu semble-t-il qu'un écho immédiat assez limité : nous ne possédons en effet qu'un seul manuscrit ancien de l'œuvre sous sa forme complète²²⁰, auquel s'ajoute une autre copie, qui n'est que partielle²²¹ ; si l'on en croit son continuateur Guillaume le Breton, l'ouvrage aurait été difficile à trouver de son temps même, malgré les ambitions de pérennité évoquées par la préface.

Mais en définitive, ceci n'a pas nui à la fortune de l'œuvre, qui a connu de nombreuses adaptations postérieures. Outre la chronique de Guillaume le Breton, que nous

²¹⁹ Chantilly, musée Condée, ms. 869. Cf. B. Woledge et H.P. Clive, *Répertoire des plus anciens textes en prose français depuis 842 jusqu'aux premières années du XIII^e siècle*, Genève, 1964 ; G. Buridant, *La traduction de la Philippide de Guillaume le Breton dans la Chronique des rois de France*, thèse de doctorat, Université de Lille III ; Gabrielle M. Spiegel, « Les débuts français de l'historiographie royale » : quelques aspects inattendus », dans : *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, éd. Françoise Autrand, Claude Gauvard et Jean-Marie Moeglin, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999, p. 395-404 et plus précisément p. 400-403.

²²⁰ BnF, Lat. 5925. Cf. éd. Delaborde, 1882, t. I, p. IV ; éd. ; Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 20-24.

²²¹ Vatican, Christine 88. Carpentier, Pon et Chauvin, 2006, p. 25-32. Sans tenir compte des copies modernes d'érudits.

venons de voir, plusieurs textes historiques se sont en effet inspirés du texte de Rigord, soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres compilations.

Le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, achevé en 1257-1258, constitue à cet égard une étape importante. Cette œuvre très diffusée²²² s'inspire en effet fortement de Rigord pour les événements qui se sont déroulés en France, dans les débuts du règne de Philippe Auguste²²³. On y retrouve notamment la plupart des grands chantiers du roi à Paris, présentés dans les trois extraits suivants :

« *Eodem anno idem rex Parisius a leprosis extra urbem manentibus, nundinas sibi ac successoribus suis emit et intra urbem in foro quod Campellis dicitur, transferri fecit. Nemus quoque Vicenarum optimo muro fecit circumcingi. Quod audiens Henricus Anglorum rex, feras per totam Normanniam et Aquitanniam colligi feci, quas in navem positas et ingeniose coopertas per fluvium Secane longo scilicet aquarum ductu prefato regi domino suo Parisius transmisit, qui eas in predictum nemus includi fecit.* »²²⁴

« *Post aliquot dies dum rex Parisius in aula deambulet, venit ad palatii fenestras, unde Secanam inspicere posset, sentiensque et ferre non sustinens fetorem intollerabilem, quem rede per urbem transeuntes lutum revolvendo procreaverant, arduum opus excogitavit, quod omnes sui predecessores ex nimia gravitate et operis impensa aggredi non presumpserant. Convocatis enim burgensibus ac preposito, vicos omnes ac vias totius urbis precepit duris ac fortibus lapidibus sterni, ad hoc quidem nitens ut nomen antiquum auferret civitati, Lutetiam enim a luti fetore prius eam nominaverunt, sed gentiles quondam nomen hujus propter fetorem abhorrentes a Paride Alexandro, filio Priami regis Troie, Parisius vocaverunt.* »²²⁵

« *Sed et civibus parisiensibus precepit ut urbs Parisii, quam multum diligebat, optimo muro cum tornellis²²⁶ et portis diligenter clauderetur, quod et factum est in spacio brevi. Sed et hoc idem in aliis urbibus et castellis per totum regnum mandavit fieri.* »²²⁷

²²² Duchenne, M.-C., G. G. Guzman et J. B. Voorbij, « Une liste des manuscrits du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais », *Scriptorium*, 41, 1987, p. 286-294.

²²³ H-F. Delaborde, *Etude sur la chronique en prose de Guillaume le Breton*, Paris : E. Thorin, 1881, p. 44. Vincent de Beauvais fait référence aux *Gesta* par l'expression « *ex historia Francorum* » ou « *ex gestis Francorum* ».

²²⁴ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, édition en ligne par l'Atelier Vincent de Beauvais/Centre de médiévistique J. Schneider (ERL 7229) d'après le ms Douai 797 (XIV^e s.), Livre XXX, ch. 26 ; éd. Douai, 1624, livre XXIX, chap. 26, p. 1195. Traduction : « La même année, le roi acheta leur foire aux lépreux installés hors de la ville, pour lui-même et ses successeurs, et il la fit transférer à l'intérieur de la ville, dans une place appelée « Champeaux ». Il fit aussi clore le bois de Vincennes d'un très bon mur. L'apprenant, le roi Henri d'Angleterre fit rassembler des bêtes dans toute la Normandie et l'Aquitaine ; installées dans un bateau où elles étaient ingénieusement couvertes, il les fit apporter par la Seine, au fil de l'eau, à Paris audit roi son seigneur, qui les fit placer dans ledit bois. »

²²⁵ *Idem*, édition en ligne, Livre XXX, ch. 38 ; éd. Douai, 1624, livre XXIX, chap. 38, p. 1198. Traduction : « Quelques jours plus tard, alors que le roi allait et venait dans la grande salle, il s'approcha des fenêtres du palais, d'où il pouvait regarder la Seine ; et sentant alors une puanteur intolérable, qu'il ne pouvait presque pas supporter, soulevée par le passage des chariots roulant dans la fange alors qu'ils traversaient la ville, il conçut une entreprise difficile, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avaient envisagé de mettre en œuvre, à cause de sa lourdeur excessive et de son coût. Ayant donc convoqué les bourgeois et le prévôt, il ordonna de paver toutes les rues et les voies de toute la ville avec des pierres dures et résistantes, s'efforçant ainsi d'ôter son nom ancien à la cité ; on l'appela en effet tout d'abord « Lutèce » (= « La Fangeuse ») en raison de la puanteur de la fange, mais les païens, dégoutés de ce nom à cause de ses relents, le changèrent jadis en « Paris » d'après Pâris Alexandre, fils du roi Priam de Troie. »

²²⁶ « canerlis » (éd. Douai, 1624, livre XXIX, chap. 49, p. 1202) ; « carvellis » (ms. Douai 797, édition en ligne, livre XXX, ch. 49).

La filiation avec le texte de Rigord est indéniable : non seulement les épisodes sont identiques, mais aussi certaines expressions. Toutefois, l'importance donnée aux Champeaux est bien moindre dans le *Speculum historiale* que dans les *Gesta Philippi regis* : Vincent de Beauvais ne cite que le transfert de la foire Saint-Lazare ; il ne mentionne ni la construction des halles, ni la clôture du cimetière des Saints-Innocents. La hiérarchie proposée par Rigord et amplifiée par la *Philippide* s'en trouve bouleversée : désormais, ce n'est plus une œuvre pieuse qui apparaît comme la plus significative de la politique de Philippe Auguste envers Paris ; le roi est avant tout celui qui fait paver les rues et construire l'enceinte.

Par ailleurs, Vincent de Beauvais a aussi puisé à d'autres traditions que le texte de Rigord, citant par exemple un miracle eucharistique auquel aurait assisté le roi à Orléans en 1181²²⁸.

Pour la suite de sa chronique, Vincent de Beauvais s'est inspiré de Guillaume le Breton auquel il a repris, en ce qui concerne Paris, l'épisode de l'hérésie amauricienne²²⁹ ainsi que l'achèvement de l'enceinte :

*« Eodem anno rex Philippus totum Parisius in circuitu circumscripsit, et licet de iure scripto propter publicum regni commodum in alieno fundo posset erigere muros atque fossata, ipse tamen iuri preferens equitatem, ea que per hoc incurrebant homines de proprio fisco compensabat dampna. »*²³⁰

La mention des autres fortifications ordonnées dans le royaume a disparu, de même que la volonté d'encourager la construction de maisons ; en revanche, Vincent de Beauvais a conservé la conclusion de Guillaume le Breton à propos du dédommagement des propriétaires par le trésor royal, qui s'inscrivait comme nous l'avons vu dans les réflexions des théologiens de l'époque.

S'il opère quelques modifications par rapport aux *Gesta Philippi regis*, Vincent de Beauvais en retient donc l'essentiel des informations concernant Paris. L'insertion de ces passages de Rigord et de Guillaume le Breton au sein d'une chronique universelle tend à renforcer encore le lien entre Philippe Auguste et Paris, dans la mesure où les événements

²²⁷ *Idem*, édition en ligne, Livre XXX, ch. 49 ; éd. Douai, 1624, livre XXIX, chap. 49, p. 1202. Traduction : « En outre, il ordonna aux habitants de Paris d'enclorre attentivement la ville de Paris, qu'il aimait beaucoup, d'un très bon mur avec des tourelles et des portes, ce qui fut réalisé en un bref laps de temps. De plus, il fit faire de même dans d'autres villes et châteaux par tout le royaume. »

²²⁸ *Idem*, édition en ligne, Livre XXX, ch. 24.

²²⁹ *Idem*, édition en ligne, Livre XXX, ch. 107.

²³⁰ *Idem*, édition en ligne, Livre XXXI, ch. 1. Traduction : « La même année, le roi Philippe entoura tout Paris d'une enceinte, et bien que selon le droit romain il eût pu, par mesure d'utilité publique, construire des murs et des fossés sur la propriété d'autrui, préférant toutefois l'équité au droit, il compensait sur son propre trésor les dommages encourus par les propriétaires. »

militaires qui formaient la majeure partie des œuvres originelles sont ici moins détaillés ; comparativement, la politique du roi envers sa capitale se voit ainsi donner plus d'importance que chez ses deux biographes.

Le *Speculum historiale* ayant été très diffusé et abondamment utilisé par les historiens postérieurs²³¹, l'idée d'une relation privilégiée entre Philippe Auguste et Paris s'est définitivement imposée, d'autant que l'œuvre latine a fait l'objet d'une traduction en français par Jean de Vignay en 1332, qui lui a permis de toucher un public encore plus vaste. Par ailleurs, l'abbaye de Saint-Denis a continué à jouer un rôle de premier plan dans le processus. En effet, c'est en son sein que sont nées les *Grandes Chroniques de France*²³² ; or celles-ci sont la traduction directe des *Gesta* de Rigord pour toute la première partie du règne de Philippe Auguste. Voici par exemple le récit de la construction des halles et de la clôture du bois de Vincennes :

Chapitre IX, « Coment il achata le marchié de Champiaus, et coment il fist clorre le bos de Vicenes ; et de VII^m coteriaus qui furent occis en Berri. »

« En l'an de l'Incarnation M C III^{XX} et III, et de son regne le quart, li rois achata à lui et à ses hoirs un marchié que li malade de Saint Ladre de Parois avoient au defors de la cité. Ceste chose fist il aus proieres de mainz, qui proié l'en avoient, et meismement à la proiere d'un sien serjant, qui moult estoit loiaus et li procuroit toutes ses besoignes. Quant il ot ce marchié achaté, il le fist venir dedenz la cité, en une place qui est apelée Champiaus ; là fist il faire, par le devandit serjant, II granz hales où li marcheant peussent estre quant il plovoit, et vendre leur danrées plus netement. Clorre les fist et bien fermer, pour ce que les marchandises qui là demoroient par nuit, peussent estre gardées sauvement. Par defors fist faire loges et estaus, et par desus les fist bien covrir, que se il plovoit, que on ne laissast pas pour ce à marcheander, et pour ce maesment que li marcheant n'eussent damage par la pluie.

Li rois qui moult estoit curieus de l'acroissement dou regne et de ses lieux soustenir et amender, fist clorre le bos de Vincenes de hanz murs et de fors, qui devant estoit si desclos que bestes et genz pooient aller parmi ; au tens de ses devanciers, avoit toz jors esté desclos. Quant li jones rois Henris d'Engleterre, qui avoit esté coronez après le roi Estiene sot ce, il fist concullir et amasser, par les forez de Normandie et d'Aquitaine, jones founs de bestes sauvages, cervoz et biches, dains et chevreaux, puis les fist metre en une grande nef que il fist moult bien covrir, et metre dedenz la viande dont il devoient vivre. Contremont Saine la fist traire jusques a Paris. Là, la fist presenter au roi Phelippe son seigneur. Li rois, qui moult fu liez dou present, le reçut moult

²³¹ Cette grande diffusion paraît s'être effectuée surtout au XIV^e siècle ; cf. S. Lusignan et M. Paulmier-Foucart, « Vincent de Beauvais et le *Speculum maius* », p. 98.

²³² Primat, *Grandes Chroniques de France...*, t. VI : *Louis VII le Jeune et Philippe II Auguste*, Paris, 1930, p. 89-280 pour la traduction du texte de Rigord. Cette grande entreprise de traduction a été menée à Saint-Denis sous l'abbatiat de Matthieu de Vendôme, peut-être à la demande de Saint Louis. Elle fut offerte au roi Philippe III peu après 1274 : l'exemplaire de dédicace est identifié comme étant le ms. 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, dont la décoration est attribuée à deux artistes parisiens dans la mouvance du groupe « Cholet », vers 1275. Le manuscrit était conservé dans la « librairie » royale sous Charles V, qui y a apposé sa signature et qui le fit copier pour son propre exemplaire des *Grandes chroniques* par son scribe Henri du Trévou. Cette traduction est attribuée au moine Primat par le poème de dédicace qui introduisait la *Vie de Saint Louis* (fol. 326v^o). (Cf. A. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 9-29; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 89-92; R. Branner, *Manuscript Painting in Paris during the Reign of Saint Louis...*, p. 237 ; F. Avril, catalogue d'exposition *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328...*, 1998, notice n° 172, p. 264-265.)

Nous reviendrons plus loin sur la seconde partie du manuscrit (fol. 327-374), consacrée au règne de Saint Louis.

volentiers, puis les envoia a Vincennes ou bos que il avoit novelement fermé ; la les fist garder et norrir moult sounusement. »²³³

La comparaison avec le texte de Rigord donné plus haut montre la dépendance étroite qui unit les deux œuvres. Il en va de même pour les autres passages concernant Paris, que nous ne citerons pas car leur contenu est identique à celui de la chronique latine²³⁴.

Outre cette traduction qui devait connaître un grand succès, notamment à la cour de France, l'abbaye a continué, dans sa production historique, à véhiculer les éléments fournis par les *Gesta Philippi regis*, comme le montre bien la *Chronique universelle* de Guillaume de Nangis, moine à Saint-Denis dans le dernier tiers du XIII^e siècle. Cette chronique latine, qui s'étend du commencement du monde jusqu'à l'an 1300, et connu par la suite des continuations jusqu'en 1340, cite trois des cinq chantiers royaux à Paris mentionnés par Rigord : la clôture du bois de Vincennes, la construction de halles aux Champeaux et le pavage des rues de la ville.

« *Nemus Vicenarum juxta Parisius muro clausit, et Parisius, in platea quam Campellos nominant, hallas fabricari et mercatum fieri instituit.* »²³⁵

« *Philippus rex Francie omnes vicos urbis Parisius precepit duris ac fortibus lapidibus sterni, ad hoc quidam nitens ut nomen antiquum auferret civitati ; nam Lutetia olim a quibusdam, propter luti fetorem, nominata fuit. Quam quondam Trojani de Sicambria, qui illam fundaverant [octingensis et nonaginta quinque annis ante incarnationem Domini], a Paride Alexandro, filio Priami regis Troje, Parisius [et se Parisios] vocaverunt.* »²³⁶

²³³ Primat, *Grandes Chroniques de France...*, t. VI, p. 115-117.

²³⁴ Cette similitude est d'autant plus nette que le manuscrit qui sert de base à l'édition du texte de Rigord (Paris, BnF, ms. lat. 5925) est probablement celui qui a été utilisé par l'auteur des *Grandes chroniques de France* pour sa traduction, même s'il y a parfois apporté des compléments tels que la *Descriptio qualiter*, la *Vie de Louis VII* ou le prologue inspiré de l'*Abrégé de l'histoire de France* du Ménestrel d'Alphonse de Poitiers (cf. A. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 4 ; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 72-89). Il a aussi existé une autre compilation historiographique à Saint-Denis, un peu plus ancienne (premier quart du XIII^e siècle), aujourd'hui conservée au Vatican (Vat. Reg. 550), dont le contenu est très proche, mais qui prenait fin avec la *Vie de Louis VI* (Bernd Schneidmüller, « Ein Geschichtskompndium des frühen 13. Jahrhunderts aus Saint-Denis (Vat. Reg. Lat. 550) als Vorläufer der *Grandes chroniques* », dans *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 67, 1987, p. 447-461) ; cette première compilation a pu servir de modèle pour l'exécution du ms. lat. 5925. Plus tard, vers la fin du XIII^e ou le début du XIV^e siècle, une autre main a rajouté dans ce ms. lat. 5925 les vies de Louis VII, Louis VIII, Louis IX et Philippe III (Léopold Delisle, « Notes sur quelques manuscrits du Musée Britannique », *Mémoires de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, t. 4, 1878, p. 183-238 et plus précisément p. 208-209 ; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 68-71).

²³⁵ Guillaume de Nangis, *Chronique latine de 1113 à 1300*, éd. H. Géraud, 1843, tome I, p. 75. Traduction : « Il clotura d'un mur le bois de Vincennes près de Paris, et à Paris même, sur la place que l'on appelle « Champeaux », il ordonna de construire des halles et d'y tenir le marché. »

²³⁶ *Ibid.*, p. 78. Traduction : « Philippe, roi de France, ordonna de paver toutes les rues de la ville de Paris de dures et fortes pierres, s'efforçant ainsi d'enlever son nom ancien à la cité ; car elle avait jadis été nommée « Lutèce » par certains, à cause de la puanteur de la fange. Mais les Troyens de Sicambre, qui l'avaient fondée 895 ans avant l'Incarnation du Seigneur, l'appelèrent « Paris », et eux-mêmes « Parisii », d'après Paris Alexandre, fils de Priam roi de Troie. »

Comme on le voit, le texte de Guillaume de Nangis est une œuvre originale qui a puisé à la fois dans Vincent de Beauvais mais aussi dans sa source primaire, à savoir Rigord, puisque le *Speculum historiale* ne mentionnait pas la construction des halles mais seulement le transfert de la foire Saint-Lazare aux Champeaux.

L'influence des *Gesta Philippi regis* est encore vive à la fin du XV^e siècle, comme en témoigne le *Compendium de origine et gestis Francorum* de Robert Gaguin²³⁷ qui évoque, d'après Rigord, la construction des halles, la clôture du bois de Vincennes, le pavage de Paris et la clôture du cimetière des Saints-Innocents ; d'après Guillaume le Breton, l'éradication des amauriciens et la construction de l'enceinte²³⁸. Quelques anachronismes se sont toutefois glissés au fil du temps par rapport à la source, et c'est ainsi le prévôt des marchands qui se voit confier par Philippe Auguste le pavage des rues aux côtés des bourgeois, tandis qu'une certaine confusion règne, pour la fortification, entre rive droite et rive gauche, et entre l'enceinte de Philippe Auguste et celle de Charles V.

Au regard de la postérité, les deux auteurs qui ont joué un rôle fondamental dans la tradition historique médiévale française, en ce qui concerne notre sujet, sont donc Rigord pour la première partie du règne de Philippe Auguste, et Guillaume le Breton pour la seconde. Certes, tous les chroniqueurs n'ont pas repris les données fournies par ces deux biographes. Le *Récit d'un ménestrel de Reims*, par exemple, composé vers 1260, ne reflète que de très loin les *Gesta Philippi regis* ; le roi y est aussi presque aussi souvent à « Monloon » (Laon), Beauvais, Pontoise ou Orléans²³⁹ qu'à Paris²⁴⁰, mais cette dernière est bien « sa citei »²⁴¹, de même que Rouen est celle de Richard Cœur de Lion, « que il amoit mout ». C'est à Paris que se fait l'entrée solennelle d'Isabelle de Hainaut après son mariage²⁴², ou que Philippe Auguste convoque Jean sans Terre. Bien que les décisions prises par Philippe Auguste en faveur de Paris, telles que nous les transmettent Rigord et Guillaume le Breton, soient ici totalement

²³⁷ Robert Gaguin, *Compendium de origine et gestis Francorum*, imprimé à Paris par Andreas Bocard, 1497, Livre VI, fol. XXIV r^o et v^o, fol. XXXVI v^o, fol. XXXVII r^o.

²³⁸ Pour l'ensemble du règne de Philippe Auguste, Robert Gaguin s'est essentiellement fondé sur l'historiographie dionysienne. Il a utilisé les *Grandes chroniques de France*, mais aussi Guillaume le Breton, auquel il emprunte certains détails qu'il est seul à fournir, comme les 15000 marcs d'argent payés par Henri III Plantagenêt au prince Louis. Cf. F. Collard, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin...*, p. 124-125.

²³⁹ *Récit d'un ménestrel de Reims au XIII^e siècle...*, ch. 17 (p. 9), ch. 22 (p. 12), ch. 89 (p. 47), ch. 104 (p. 55), ch. 249 (p. 131), ch. 268 (p. 141).

²⁴⁰ *Ibid.*, ch. 75 (p. 40).

²⁴¹ *Ibid.*, ch. 248 (p. 131).

²⁴² *Ibid.*, ch. 75 (p. 41).

passées sous silence, le statut de capitale demeure donc reconnu à la ville. Le *Récit d'un ménestrel de Reims* reste par ailleurs une œuvre isolée, contrairement aux *Gesta Philippi regis* qui ont eu, comme nous l'avons vu, une très abondante postérité ; en tant que source historique, il est du reste bien peu fiable.

Le succès remarquable des anecdotes de Rigord, malgré le faible écho qu'il semble avoir reçu à la cour lors de sa dédicace, est étroitement lié au rôle de l'abbaye de Saint-Denis, qui a développé en son sein un atelier d'écriture de l'histoire des rois de France devenu, avec le temps, quasi-officiel. Le texte de Rigord nous est principalement parvenu grâce à un manuscrit copié au XIII^e siècle à l'abbaye, pour réunir différents témoignages historiques ; cette compilation ou d'autres du même type ont été abondamment utilisées par les auteurs postérieurs, non seulement par les moines de Saint-Denis comme Guillaume de Nangis, mais aussi par des écrivains extérieurs à l'abbaye tels que Vincent de Beauvais.

La continuation des *Gesta Philippi regis* par Guillaume le Breton a connu le même succès que l'œuvre de Rigord, peut-être parce qu'elle a été incluse à la suite de celle-ci par les copistes de Saint-Denis. En revanche, la *Philippide* a eu beaucoup moins d'influence. Le désintérêt des milieux de cour pour la poésie épique latine a sans doute joué dans cette désaffection. En tous cas, pour ce qui concerne Paris et l'Île-de-France, les événements retenus par les historiens médiévaux sont tirés des deux chroniques latines en prose.

Par rapport à leur source, ils ont toutefois pris souvent le parti d'une autre hiérarchisation des faits, certains d'entre eux étant alors passés sous silence, comme la clôture du cimetière des Saints-Innocents. Cette dernière était, nous l'avons vu, étroitement liée à l'accent religieux donné au règne par Rigord dans la première partie de son œuvre, et par Guillaume le Breton dans sa *Philippide* ; ce trait n'a pas toujours été repris par les historiens postérieurs lorsqu'ils ont fait œuvre originale, ce qui explique sans doute le relatif oubli dans lequel est tombée cette « œuvre pieuse » d'un roi que l'on appelait, aux XIII^e et XIV^e siècles, Conquérant mais non pas Saint ni Pieux. Il faut dire que ces épithètes convenaient beaucoup mieux à son petit-fils Louis IX, qui fut lui aussi étroitement associé à Paris et à l'Île-de-France par les chroniqueurs, mais selon des modalités très différentes, comme nous allons le voir.

Conclusion : l'affirmation d'une capitale

La façon dont les deux principaux chroniqueurs français contemporains de Philippe Auguste ont présenté Paris est indéniablement, nous l'avons vu en détail, guidée par la notion de capitale du royaume. Rigord associe d'ailleurs le terme de « *caput regni* » à Paris ; l'expression est reprise par Guillaume le Breton dans la *Philippide* et sera dès lors régulièrement employée. Comme l'a souligné Philippe Depreux, l'emploi du terme « *caput* » est à mettre en rapport avec la redécouverte de l'idée de corps politique ; Rigord l'utilise aussi à propos de Rouen, « tête de toute la Normandie ». ²⁴³ Bien que Joseph Morsel ait montré que les mots de « *caput* » ou « *sedes* » sont très polysémiques et n'impliquent pas l'existence d'une véritable « capitale » au sens où nous l'entendrions aujourd'hui ²⁴⁴, il n'en reste pas moins que cette expression de « *caput regni* » allait rester durablement associée à Paris et devenir un attribut récurrent de la ville.

Ces deux auteurs établissent en outre un lien très fort entre Paris et le roi. Chez Guillaume le Breton comme chez Rigord, Paris est la ville du domaine royal qui bénéficie le plus de l'attention de Philippe Auguste, avec de nombreux « grands chantiers » que l'historiographie postérieure continuera à commémorer, quoique selon des modalités parfois un peu différentes (**Planche 114**).

Les œuvres historiques ne sont d'ailleurs pas les seules à lier le roi et sa capitale : de nombreux *exempla* du XIII^e et du XIV^e siècle mettent en scène Philippe Auguste dans le cadre parisien ²⁴⁵. De même, c'est Philippe Auguste ²⁴⁶ qui se profile derrière « Charlemagne » tenant sa cour à Paris dans la chanson de geste des *Narbonnais* ²⁴⁷ (début du XIII^e siècle).

Certes, il existe des œuvres où ce rôle politique dévolu à Paris n'apparaît absolument pas. Jacques de Vitry, par exemple, dans l'*Historia occidentalis*, donne de la ville une image exclusivement cléricale : on y voit l'Université, l'abbaye de Saint-Victor, les prêches de Foulques de Neuilly, l'évêque Maurice de Sully, mais jamais la cour ni le palais du roi ²⁴⁸. On peut donc parfaitement, en ces années 1220, écrire sur Paris sans évoquer son image de

²⁴³ P. Depreux, « Le Siège du royaume », dans *Les Villes capitales au Moyen Âge, XXVI^e Congrès de la SHMES, Istanbul, 1^{er}-6 juin 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2006, p. 313-314.

²⁴⁴ J. Morsel, *L'Aristocratie médiévale : V^e-XV^e siècle*, collection U, Paris, 2004.

²⁴⁵ J. Le Goff, « Philippe Auguste dans les *exempla* », *La France de Philippe Auguste*, 1980, p. 145-155.

²⁴⁶ R. Dion, *Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France. Mémoires*, tome I, 1949, p. 23-46.

²⁴⁷ *Les Narbonnais : chanson de geste*, éd. H. Suchier, Paris, 1898, tome 1, v. 1895 à 2867.

²⁴⁸ J.F. Hinnebusch, *The Historia occidentalis of Jacques de Vitry, a critical edition*, Fribourg, 1972.

capitale du royaume de France. Néanmoins, cette dimension est sans conteste reconnue à la ville dans la plupart des chroniques.

Pourtant, celle-ci n'abrite encore qu'un embryon d'administration fixe, et la cour reste largement itinérante : 69% des actes de Philippe Auguste ont été émis ailleurs qu'à Paris. Les chroniques se montrent donc, en quelque sorte, en avance sur la réalité administrative de leur temps.

L'idée d'une prééminence parisienne paraît bien avoir été encouragée par l'abbaye de Saint-Denis : celle-ci avait sans doute tout intérêt à présenter comme capitale du royaume la ville dont elle était si proche et dont elle possédait les reliques du premier évêque. Mais Saint-Denis n'a pas inventé cette image de capitale, même si elle l'a confortée. La preuve en est qu'on la retrouve dans des œuvres écrites hors de l'abbaye, comme la *Philippide*, et aussi dans l'historiographie anglaise contemporaine. Lorsque Philippe Auguste et Henri II concluent une trêve en 1180, par exemple, chacun s'engage à défendre la « *civitas* » de l'autre, à savoir Paris et Rouen²⁴⁹. De même, la convocation de Jean sans Terre à la cour de Philippe Auguste se fait à Paris, « *ad curiam domini sui regis Franciae Parisius* »²⁵⁰. Le statut de capitale est donc reconnu à Paris aussi bien par les adversaires que par les partisans du Capétien.

L'importance ainsi donnée à Paris s'accompagne d'un certain désintérêt pour le reste de l'Île-de-France, qui n'apparaît plus qu'incidemment sous la plume des chroniqueurs. Les événements majeurs du règne se situent en effet au-delà des frontières du « vieux domaine » capétien. Cette éclipse est cependant temporaire : les biographes de Saint Louis vont remettre à l'honneur des lieux tels que Vincennes, Maubuisson ou Royaumont.

²⁴⁹ Roger de Howden (Pseudo-Benoît de Peterborough), *Gesta*, t. I, p. 247.

²⁵⁰ Raoul de Coggeshall, p. 135.

Chapitre 16

Les biographies de Saint Louis :

La confirmation d'un lien particulier avec la monarchie

Nous allons maintenant nous arrêter assez longuement sur un autre souverain : Saint Louis, roi de France de 1226 à 1270, qui s'impose comme une étape obligée de cette recherche pour trois raisons. La première émane du corpus lui-même : les biographies de Louis IX sont, comme nous allons le voir, extrêmement nombreuses et variées. La seconde, qui explique d'ailleurs l'abondance de ces œuvres littéraires, est l'importance du règne de Saint Louis dans l'histoire de la dynastie capétienne. Dès le XIII^e siècle, Saint Louis est apparu à ses contemporains comme un souverain particulièrement remarquable : le chroniqueur anglais Matthieu Paris le décrit comme « le roi des rois terrestres à cause de son onction céleste, de sa puissance et de sa supériorité militaire »¹. De plus, sa canonisation en 1297 donnait enfin à la monarchie française un saint royal, privilège depuis longtemps obtenu par l'Angleterre avec Edouard le Confesseur (canonisé en 1161), et par le Saint-Empire avec Charlemagne (1166) et Henri II (1146)². Saint Louis est assurément l'un des rois de France les plus célèbres au Moyen Âge. Or l'image de ce roi est étroitement liée à Paris et à l'Île-de-France. C'est là la troisième raison de l'attention que nous lui porterons ici. Ce lien privilégié se marque, encore aujourd'hui, par plusieurs monuments tels que la Sainte-Chapelle, Royaumont ou Saint-Germain-en-Laye. Il transparaît aussi dans les sources documentaires, qui montrent que Saint Louis a passé la plus grande partie de sa vie en Île-de-France.

¹ Matthieu Paris, *Chronica majora*, tome V, p. 480-481. Cité par J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 449.

² R. Folz, *Les Saints rois du Moyen Âge en Occident (VI^e-XIII^e siècles)*...

Grâce à l'ouvrage fondamental de Jacques Le Goff³, l'apport des biographes de Saint Louis dans la constitution de l'image de ce dernier constitue un sujet désormais bien connu. Les recherches les plus récentes sur le règne de Louis IX se tournent plutôt vers les documents primaires, issus de l'administration, pour mieux approcher les conditions réelles de l'exercice du pouvoir : les enquêtes de réparations menées à partir de 1247 ont ainsi fait l'objet d'une nouvelle interprétation⁴, de même que les actes émanant de l'administration d'Alphonse de Poitiers⁵, tandis qu'un nouvel *Itinéraire* de Louis IX est en cours de constitution à partir d'un corpus des actes royaux révisé selon les normes éditoriales modernes⁶. Ce retour aux sources de la pratique renouvelle profondément l'historiographie, jusqu'ici très dépendante des témoignages littéraires sur le saint roi.

Pour autant, ces derniers n'ont pas cessé d'être l'objet de l'attention des historiens, qui les confrontent notamment à d'autres textes, tels que ceux de la liturgie. C'est la démarche suivie tout récemment par Marianne Cecilia Gaposchkin⁷, Chiara Mercuri⁸, Meredith Cohen⁹ ou Jerzy Pysiak¹⁰.

Pour notre part, nous interrogerons ce corpus de biographies dans une optique bien spécifique : celle de l'image que ces textes donnent de Paris et de l'Île-de-France. La démarche n'a en soi rien de nouveau : tous les historiens et les historiens de l'art qui ont travaillé sur le règne de Saint Louis ont exploité le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, de Guillaume de Nangis ou de Guillaume de Saint-Pathus sur la construction de la Sainte-Chapelle, la réforme de la prévôté de Paris ou les événements de la vie universitaire parisienne. Mais ces sources sont généralement utilisées à titre ponctuel. Nous allons ici les suivre dans leur intégralité, ce qui amène à modifier quelque peu le regard habituellement porté sur leur témoignage. En effet, la comparaison entre les différentes biographies de Louis IX met en relief leur interdépendance, phénomène certes bien connu mais souvent

³ J. Le Goff, *Saint Louis...*

⁴ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*

⁵ Gaël Chenard, *L'administration d'Alphonse de Poitiers en Poitou et en Saintonge (1241-1271)*, thèse de doctorat soutenue le 10 décembre 2014 sous la direction de Martin Aurell, Université de Poitiers.

⁶ Jean-François Moufflet, *Le gouvernement de Saint Louis : le pouvoir au miroir des actes*, thèse de doctorat en cours, sous la direction d'Olivier Mattéoni, Paris I. Cette thèse fait suite à la thèse d'École des chartes soutenue en 2007 par J.-F. Moufflet : *Autour de l'hôtel de Saint Louis (1226-1270). Le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir* (cf. position consultable en ligne : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2007/moufflet>).

⁷ M. C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis...* ; eadem, *Blessed Louis, the Most Glorious of Kings...* ; M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*

⁸ C. Mercuri, *Saint Louis et la couronne d'épines...*

⁹ M. Cohen, *The Sainte-Chapelle and the Construction of Sacral Monarchy...*

¹⁰ Travail en cours sur les sources liturgiques relatives à la couronne d'épines (communication au séminaire d'O. Mattéoni, 10 mars 2015).

négligé. En suivant les filiations d'un auteur à l'autre, nous allons tâcher de dégager quelles sont les constantes qui reviennent à propos de Paris et de l'Île-de-France, et quelles sont au contraire les particularités propres à certains auteurs, en fonction de leur milieu.

Cette étude s'articule autour de trois thèmes, tirés de l'examen des sources. Dans un premier temps, nous verrons quelle image les biographes de Saint Louis ont donné de Paris, à un moment où le statut particulier de la ville s'affirme, sur le plan non seulement politique mais aussi spirituel. Puis nous préciserons la part réservée à l'Île-de-France dans le portrait du souverain : nous avons constaté son éviction des *Gesta Philippi regis*, en ira-t-il de même pour le règne de Louis IX ? Enfin, un chapitre spécifique sera consacré au thème des « chantiers royaux », un élément récurrent des biographies de Saint Louis, dans lequel Paris et l'Île-de-France ont reçu une place privilégiée.

Mais avant de traiter ces trois questions, nous allons consacrer quelques pages liminaires à la définition de notre corpus, d'autant plus nécessaire que l'ampleur des phénomènes d'intertextualité qui se manifestent entre ces œuvres rend nécessaire une présentation d'ensemble, afin de pouvoir ensuite plus aisément nous repérer au sein de leurs filiations.

I. Une floraison de biographies, entre « Vitae » et « Gesta »

La personnalité de Saint Louis et les efforts immédiatement déployés après sa mort en vue de sa sanctification ont donné lieu à l'écriture de biographies particulièrement nombreuses, mettant en relief la piété et la dévotion du roi. L'annonce de son inscription parmi les confesseurs, en 1297¹¹, provoqua en outre une seconde vague de rédactions au tout début du XIV^e siècle, à laquelle participèrent notamment Joinville et Guillaume de Saint-Pathus. L'ensemble des œuvres consacrées au saint roi est donc considérable. Ces biographies sont par ailleurs très différentes de celles qu'avaient pu susciter son grand-père, même si ce dernier avait été crédité de quelques miracles par ses thuriféraires¹². La différence se marque à la fois par le choix des épisodes rapportés, qui font une large place à la dévotion de Louis IX, et par leur organisation même : les sujets sont souvent classés par thème, illustrant chacun les

¹¹ Par la bulle *Gloria Laus* fulminée par Boniface VIII le 11 août 1297.

¹² Voir Rigord pour la première partie du règne (Dieu intervient à plusieurs reprises en faveur de Philippe Auguste) et Guillaume le Breton pour des miracles *post mortem* (*Philippide*, p. 366 et suivantes).

vertus du roi, et non plus par ordre chronologique comme c'était le cas dans les *Gesta Philippi regis* ou dans la *Philippide*. Telle est notamment la structure des trois biographies écrites par les clercs de la cour : Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres et, plus tard, Guillaume de Saint-Pathus. Ces choix ont influencé d'autres écrivains, comme Guillaume de Nangis et Joinville, moins conditionnés par le modèle hagiographique mais néanmoins en partie tributaires de la tradition initiée par leurs prédécesseurs.

Les six principaux biographes de Saint Louis

Les premières Vitae : deux hagiographies dominicaines composées dans les années 1270

Le dominicain Geoffroy de Beaulieu, confesseur de Louis IX¹³, est le premier à avoir couché par écrit la vie du roi, très peu de temps après sa mort¹⁴. Dès 1272, il fut en effet chargé par le pape Grégoire X de rédiger un texte en vue du procès de canonisation du défunt¹⁵. Le « *libellus* » qu'il écrivit en réponse à la commande pontificale est donc clairement orienté vers l'objectif de la sanctification. Cette *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici quondam regis Francorum* est organisée en cinquante-deux chapitres décrivant les vertus et la piété du roi, avec une insistance particulière sur ses deux croisades.

¹³ La vie de Geoffroy de Beaulieu est mal connue. On sait qu'il a accompagné Saint Louis dans ses deux croisades. Les fragments de comptes royaux le montrent dans ses fonctions de confesseur du roi : en juillet 1256, il distribue les aumônes royales aux Filles-Dieu de Domfront, aux moniales de Beaulieu à Paris, et à trois pauvres femmes parisiennes ; de même en septembre 1256, il fournit de l'argent aux béguines de Senlis pour leur permettre d'acheter une maison (*RHF*, t. XXI, p. 355-357). Sa familiarité avec Saint Louis transparaît aussi dans certains épisodes de la vie du roi : c'est lui qui se charge d'annoncer à Louis IX la mort de son fils Jean Tristan en août 1270 ; il assiste Louis IX dans ses derniers instants ; par ailleurs, Guillaume de Saint-Pathus le montre accompagnant le roi en promenade à Châteauneuf-sur-Loire en 1260. Après la mort de Louis IX, Geoffroy de Beaulieu fut l'un des trois messagers choisis par Philippe III pour apporter en France les lettres dans lesquelles il annonçait le décès de son père, et demandait aux établissements religieux du royaume de prier pour le repos de son âme. Geoffroy semble avoir ensuite suivi la bonne exécution de ces lettres puisque sa présence est attestée au monastère cistercien des Vaux-de-Cernay lorsqu'on y institua douze messes en mémoire de Louis IX. Geoffroy de Beaulieu était encore à Paris le 27 novembre 1272, date à laquelle il prêcha au béguinage. Il mourut le 9 ou le 10 janvier d'une année inconnue, peut-être 1274 ou 1275.

Cf. P.C.F. Daunou, « Geoffroi de Beaulieu »... ; N. de Wailly, « Examen critique de la *Vie de Saint Louis* par Geoffroi de Beaulieu »... ; T. Kaeppli et E. Panella, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*..., vol.1, p. 15 ; L. Carolus-Barré, *Le Procès de canonisation*..., p. 209-210 ; X. de La Selle, *Le service des âmes à la cour*..., p. 261 ; J. Le Goff, *Saint Louis*..., p. 333-335 ; M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX*..., p. 19-34.

¹⁴ Texte édité dans : *RHF*, t. XX, p. 1-25, d'après le ms. lat. 13778 de la BnF (fin du XIII^e siècle). Une traduction en anglais de ce texte, assortie de commentaires et d'une collation des variantes textuelles fournies par le ms. lat. 18335 de la BnF (vers 1300), est récemment parue : M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX. Early Lives of Saint Louis by Geoffrey of Beaulieu and William of Chartres*..., p. 69-128 ; nous tiendrons compte de cet ouvrage en ce qui concerne les variantes utiles pour notre propos, mais le texte latin de référence reste celui du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, qui a d'ailleurs servi de source à la traduction anglaise.

¹⁵ Le pape lui confia cette mission par ses lettres du 4 mars 1272.

Louis IX y est comparé à Josias¹⁶, et l'auteur conclut : « il est digne d'être inscrit parmi les saints ». Conformément au modèle hagiographique, Geoffroy de Beaulieu ne fournit aucune date et les faits qu'il rapporte sont des « *exempla* » destinés à mettre en relief la sainteté de son héros.

Son témoignage est conforté par celui d'un autre familier de Louis IX, son chapelain Guillaume de Chartres, qui avait lui aussi accompagné le roi à Tunis¹⁷. Il présente son *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt* comme un complément à l'ouvrage de Geoffroy de Beaulieu¹⁸. Le texte a dû être écrit lui aussi dans les années 1270, car il s'achève sur une série de miracles intervenus en 1271-1272 ; en outre, Guillaume de Chartres n'est pas cité comme témoin lors de l'enquête de canonisation, ce qui laisse penser qu'il est mort avant 1282. Toutefois, la *Vita* a été écrite après janvier 1273 car Eudes de Chateauroux y est présenté comme décédé. On peut donc situer sa rédaction entre 1273 et 1282, et plus précisément peut-être vers 1274-1275 car Grégoire X (mort le 10 janvier 1276) n'y est pas qualifié de défunt. Elle a été en tous cas composée juste après le « *libellus* » de Geoffroy de Beaulieu. Elle est un peu plus courte que ce dernier mais en est assez proche, avec toutefois un ajout important : celui des premiers miracles accomplis sur le tombeau de Louis IX. De plus, Guillaume de

¹⁶ J. Le Goff, « Saint Louis et Josias »...

¹⁷ Comme Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres a partagé longuement la vie de Saint Louis. Il était lui aussi présent pendant la première croisade du roi, qu'il a accompagné dans sa captivité au printemps 1250. Devenu chanoine de Saint-Quentin, il apparaît dans plusieurs actes en 1254-1255 : il intervint notamment dans l'achat de maisons sur la rive gauche, qui furent ensuite données par le roi à Robert de Sorbon pour son collège (P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, vol. 2, n° 87, 90-104, 109-111, 113-133, 135-136). Vers 1259, il devint trésorier de la collégiale Saint-Frambault de Senlis. Sans doute en 1264, Guillaume de Chartres abandonna sa prometteuse carrière séculière et se fit Dominicain. Il demeura toutefois dans l'entourage royal, comme le prouve par exemple l'expédition pour Louis IX d'une lettre adressée à l'évêque de Clermont en décembre 1269 (L. Delisle, « Lettre de Saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres »...). Il suivit Saint Louis dans sa dernière croisade et devint le gardien du sceau royal à la mort de l'archidiacre de Paris le 20 août 1270. Il fut choisi par Philippe III, avec Geoffroy de Beaulieu et Jean de Mons (confesseur de la reine Marguerite de Provence), pour apporter en France les lettres annonçant la mort de Louis IX. A cette occasion, il remit le nouveau sceau royal aux régents Matthieu de Vendôme et Simon de Nesle, confirmés dans leur charge jusqu'au retour de Philippe. En février 1273, sa présence est attestée à Paris où il donna plusieurs sermons (Paris, BnF, ms. lat. 16481 ; N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la parole...*, vol. 2, p. 707). Il était peut-être encore vivant en 1277, date probable d'un acte conservé aux Arch. Nat. (J 1030 n°59). N'étant pas appelé pour déposer au procès de canonisation, il était vraisemblablement mort en 1282.

Cf. P.C.F. Daunou, « Guillaume de Chartres, historien »... ; A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, tome III, p. 117, n° 2543 ; T. Kaeppli et E. Panella, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, vol. 2, p. 95-96 ; L. Carolus-Barré, « Guillaume de Chartres clerc du roi »... ; J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 335-337 ; M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 19-36.

¹⁸ Texte édité dans : *RHF*, tome XX, p. 27-40, à la suite de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu et d'après le même manuscrit, unique témoin de l'œuvre. Comme pour le texte de Geoffroy de Beaulieu, on trouvera une traduction anglaise avec notes et variantes dans : M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 129-159.

Chartres s'intéresse à la façon dont la sainteté du roi a pu se manifester dans l'exercice du gouvernement, un aspect que Geoffroy de Beaulieu avait beaucoup moins cherché à mettre en valeur.

Ces deux textes s'inscrivent dans un courant de mobilisation en faveur de la canonisation de Louis IX, qui se traduit également par l'envoi d'une série de lettres par des prélats français à la curie en 1275. L'une de ces lettres, émanant du prieur de la province dominicaine de France, fait d'ailleurs explicitement référence au témoignage des « frères de notre ordre qui étaient proches de lui dans sa vie et au moment de sa mort. »¹⁹ Les deux premières biographies de Louis IX sont donc clairement, comme l'indique le choix du mot « *vita* » dans leur intitulé, des œuvres hagiographiques composées pour promouvoir la canonisation du roi.

L'historiographie dionysienne

À côté de ces biographies à dominante hagiographique, l'abbaye de Saint-Denis a pour sa part continué son œuvre historiographique, dans la lignée de la tradition évoquée plus haut avec les *Gesta Philippi regis* de Rigord.

Plusieurs « Vies de Louis IX » ont été mises en chantier à Saint-Denis. La première est celle commencée par Gilon de Reims. Mais la mort emporta son auteur avant qu'il n'ait pu terminer son œuvre. Cependant, Guillaume de Nangis, dans le prologue de ses *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Franciæ*, dit s'en être inspiré : les premiers chapitres des *Gesta* constituent donc sans doute le reflet de cette biographie inachevée, dont aucun témoin direct ne nous est parvenu.

Une « Vie de Louis IX » a également été rédigée par le moine Primat ; elle constituait le point d'orgue du « roman des roys » qu'il avait composé en français, peut-être à la demande de Saint Louis lui-même²⁰, pour retracer l'histoire des rois de France depuis leurs origines

¹⁹ M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 36-37 ; M.C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis...*, p. 30-33.

²⁰ Primat ne donne pas le nom du commanditaire des *Grandes chroniques de France* ; il se contente de dire qu'il a entrepris « ceste ouvre à fere par le commandement de tel home que il ne pout ne ne dut refuser ». La plupart des historiens s'accordent à reconnaître dans cette formule le roi de France. Toutefois, comme l'a souligné Bernard Guenée dans sa dernière étude sur le *Roman des roys*, cette interprétation n'a rien d'assuré. En effet, la formule a été empruntée par Primat à un texte antérieur, la Chronique de l'Anonyme de Chantilly, qui désignait peut-être ainsi son abbé. Dans le cas de Primat, Bernard Guenée émet donc l'hypothèse que le commanditaire des *Grandes chroniques de France* ait été l'abbé Matthieu de Vendôme, plutôt que Louis IX. (B. Guenée, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle. Primat et le « Roman des roys »*, p. 23-26 et p. 88).

troyennes jusqu'à la mort de Philippe Auguste, en s'appuyant sur une compilation latine exécutée au sein de l'abbaye. Le manuscrit fut solennellement remis après 1274 au roi Philippe III par l'abbé de Saint-Denis ; il s'agit du ms.782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, qui présente au folio 326v° une célèbre enluminure figurant cette scène de dédicace²¹. Mais la « Vie de Louis IX » de Primat qui aurait dû venir après cette page a disparu : elle a été remplacée par un texte un peu plus tardif, sur lequel nous reviendrons bientôt.

Là encore, il existe un témoin indirect de cette biographie perdue. Paul Meyer a en effet retrouvé, en 1865, une « Vie de Saint Louis » écrite en français au XIV^e siècle par Jean de Vignay, qui se présente comme la reprise partielle de l'œuvre de Primat²² : l'auteur dit en effet avoir utilisé Primat comme complément à Vincent de Beauvais, qui avait traité de la première partie du règne de Louis IX dans son *Speculum historiale*. Par conséquent, Jean de Vignay ne nous transmet que la partie finale de l'œuvre de Primat, qui devait couvrir l'ensemble du règne.

Par ailleurs, à la regarder de plus près, cette « Vie de Saint Louis » est assez étrange. Sur les quarante et un chapitres qui se déroulent du vivant du roi, trois sont exclusivement consacrés à Blanche de Castille, et quinze à Charles d'Anjou ; en ce qui concerne Louis IX proprement dit, le récit de la seconde croisade est hypertrophié (seize chapitres), alors que les événements qui se sont déroulés en France entre les deux séjours outremer se réduisent à trois chapitres seulement, relatant le procès du sire de Coucy et la signature du « Traité de Paris ». Nous sommes donc en présence d'une œuvre probablement lacunaire. Jean de Vignay a d'ailleurs éprouvé le besoin de la compléter par des emprunts à Geoffroy de Beaulieu. Nous avons donc préféré ne pas inclure dans notre corpus d'étude cette « Vie de Saint Louis » - qui se présente plutôt comme une « Vie de Charles d'Anjou » en l'état actuel de sa transmission -, tout en y ayant parfois recours à titre de comparaison.

La première « Vie de Louis IX » dionysienne qui nous soit parvenue dans son intégralité est celle écrite par Guillaume de Nangis²³ : les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici*

²¹ A. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 9-29; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 89-92; R. Branner, *Manuscript Painting in Paris during the Reign of Saint Louis...*, p. 237 ; F. Avril, catalogue d'exposition : *L'Art au temps des rois maudits*, notice n° 172, p. 264-265.

²² Londres, B.L., ms. Royal 19 D i, fol. 194-251. Texte édité dans : *RHF*, t. XXIII, p. 1-106. Cf. P. Meyer, « Rapport sur une mission littéraire en Angleterre »...

²³ Guillaume de Nangis fut moine à l'abbaye de Saint-Denis dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Sa vie est fort obscure : d'après son nom, il était probablement originaire de Nangis, en Seine-et-Marne ; les comptes du monastère attestent qu'il a été archiviste de Saint-Denis de 1289 à 1299 ; il est probablement mort en 1300. Il est

*regis Franciæ*²⁴. L'œuvre a été offerte au roi Philippe III, elle est donc antérieure à la canonisation de Louis IX²⁵. Par rapport aux deux *Vitae* dominicaines, le récit se fait plus linéaire ; il suit pour l'essentiel un ordre chronologique, avec indication régulière de l'année, et apporte davantage de détails événementiels. Certes, toute une partie de l'ouvrage reprend le texte de Geoffroy de Beaulieu, que Guillaume de Nangis nomme du reste comme l'une de ses sources dans son prologue. Mais le chroniqueur a puisé à d'autres ouvrages, moins hagiographiques : outre Gilon de Reims déjà cité, Hermann Brosien a identifié, comme sources des *Gesta*²⁶, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais²⁷ et la chronique de Primat, auxquels s'ajoutent d'autres ouvrages utilisés de façon plus ponctuelle, comme le *Chronicon ecclesie sancti Dyonisii ad cyclos paschales*²⁸. La *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Nangis se présente donc comme une œuvre composite empruntant à la fois aux techniques de la chronique et de l'hagiographie, mais comme l'indique le titre choisi, la tonalité d'ensemble se rapporte plutôt à des *Gesta* qu'à une *Vita*. La différence avec les *Vies* des deux dominicains est d'autant plus sensible que l'auteur parsème son récit d'incidences, comme dans une chronique universelle²⁹, et va même jusqu'à consacrer plusieurs chapitres, à la fin de

l'auteur de plusieurs œuvres historiographiques : outre sa *Vie de Louis IX*, il a aussi écrit une *Vie de Philippe III*, une *Chronique universelle* (qui a connu de nombreuses continuations au XIV^e siècle) et une *Chronique abrégée des rois de France*, pour l'instruction des visiteurs de l'abbaye découvrant les tombes royales.

Cf. L. Delisle, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis »... ; H.-F. Delaborde, « Notes sur Guillaume de Nangis »... ; J. Viard, *Grandes chroniques de France*, tome VII, p. III-IV ; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis...*, p. 101-102 ; J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 349-350 (et sur les *Gesta*, p. 357-362) ; notice de Gillette Tyl-Labory dans le *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, p. 636-637.

²⁴ Texte édité dans : *RHF*, tome XX, p. 309-461, à partir de manuscrits conservés à la BnF sous les cotes : lat. 5925 (fol. 305-371) pour la version latine ; fr. 4978 et fr. 23 277 pour la version française, éditée en contrepoint du texte latin.

²⁵ Dans la plupart des manuscrits, les *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Francie* sont copiés avec les *Gesta Philippi* et précédés d'une préface commune dédiant l'ouvrage à Philippe le Bel. Mais dans le ms. Londres, BL, Royal 13 B III, les *Gesta Ludovici* figurent seuls, avec une dédicace à Philippe III. Cf. G. Spiegel, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis...*, p. 101. De plus, Louis IX n'est jamais qualifié de "saint" dans ces *Gesta*, ce qui confirme une datation antérieure à 1297.

²⁶ Hermann Brosien a fait le point sur toutes les sources utilisées par Guillaume de Nangis dans sa *Vie de Louis IX* (H. Brosien, « Wilhelm von Nangis und Primat »...). Ses conclusions ont été reprises par les auteurs ultérieurs : voir notamment G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 85-87 et l'introduction de Jules Viard au tome VII de son édition des *Grandes chroniques de France*, Paris, 1932, p. V – XIV.

²⁷ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, livre XXX, chapitres 126, 128 et 129 ; éd. de Douai, t. IV, p. 1275-1277. Il est possible que les emprunts à Vincent de Beauvais soient tirés de la *Vie* de Gilon de Reims, dont nous ignorons tout.

²⁸ E. Berger, « Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de *Chronicon sancti Dionysii ad cyclos paschales* »...

²⁹ Guillaume de Nangis a d'ailleurs inclus dans sa *Chronique universelle* l'essentiel des *Gesta Ludovici*. Toutefois, l'optique des deux œuvres n'est pas exactement identique : « le règne de saint Louis, inscrit dans la longue durée de l'histoire universelle, apparaît comme le moment où culmine le mouvement qui ramenait progressivement entre les mains du roi de France, seul Carolingien par le sang, la totalité de l'héritage de Charlemagne. » (M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France »..., p. 480).

son ouvrage, aux aventures de Charles d'Anjou, qu'il reprend de Primat³⁰. Dans la tradition dionysienne, Guillaume de Nangis met en outre en valeur son abbaye, avec plusieurs chapitres se rapportant à Saint-Denis.

Les *Gesta Ludovici regis* s'inscrivent donc dans la lignée des « récits par règne » mis en œuvre à Saint-Denis depuis la *Vie de Louis VI* de Suger. L'œuvre a d'ailleurs été ajoutée au ms. lat. 5925 de la BnF, qui avait servi de source au « roman des roys »³¹. A son tour, elle a alimenté la continuation des *Grandes chroniques de France*, mais selon des modalités assez complexes.

Les Grandes chroniques de France

La version « officielle »³² des *Grandes chroniques de France* transmise notamment par le célèbre manuscrit confectionné pour Charles V vers 1375 (Paris, BnF, ms. fr. 2813), résulte d'un long cheminement, marqué par bien des tâtonnements. Les nombreux manuscrits des *Grandes chroniques de France* exécutés dans la première moitié du XIV^e siècle montrent que les récits du règne de Saint Louis sont alors hétérogènes.

À côté de la tradition dérivant des *Gesta* de Guillaume de Nangis qui a fini par s'imposer, existait en effet une variante plus courte pour les règnes de Louis IX et de ses successeurs, inspirée d'un autre ouvrage de Guillaume de Nangis : la *Chronique abrégée des rois de France*³³. Une famille de manuscrits, représentée notamment par le ms. fr. 10132 de la BnF (commandé en 1318 au libraire parisien Thomas de Maubeuge), fait suivre cet emprunt à la *Chronique abrégée des rois de France* d'une autre « Vie de Saint Louis », qui s'inspire de la seconde rédaction de la chronique universelle de Guillaume de Nangis³⁴ ; on ignore pourquoi le copiste a fait figurer deux « vies » pour Saint Louis dans cette variante des *Grandes chroniques de France*, mais on voit combien la tradition était alors mouvante.

³⁰ Dans la chronique universelle, l'auteur réduira les chapitres consacrés à Charles d'Anjou, notamment les longs récits des batailles de Bénévent et de Tagliacozzo, aboutissant ainsi à une vision plus monarchique de l'Histoire (cf. Lidia Capo, « Da Andrea Ungaro a Guillaume de Nangis : un'ipotesi sui rapporti tra Carlo I d'Angio e il regno di Francia », *Mélanges de l'École française de Rome*, t. 89-2, 1977, p. 811-888).

³¹ Paris, BnF, ms. lat. 5925, fol. 305-371.

³² Nous reprenons là l'expression de l'éditeur, Jules Viard, pour caractériser la forme la plus répandue des *Grandes chroniques de France*.

³³ I. Guyot-Bachy et J.-M. Moeglin, « Comment ont été construites les *Grandes Chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle »...

³⁴ Le texte latin de cette chronique universelle est édité dans : *RHF*, tome XX, p. 543-582.

Dans la branche des *Grandes chroniques de France* qui a eu recours à la traduction française des *Gesta Ludovici regis* de Guillaume de Nangis, existent également de nombreuses variantes. Certains manuscrits reproduisent fidèlement le texte de Guillaume de Nangis. C'est le cas dans l'exemplaire réalisé pour le duc de Normandie, futur Jean II, vers 1335-1340³⁵. La confection de ce manuscrit s'inscrit du reste dans un programme plus vaste de révision de grands textes historiques d'après l'original latin, puisque la même équipe a corrigé également la traduction du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais par Jean de Vignay³⁶. La « Vie de Saint Louis » que l'on peut lire dans ce luxueux exemplaire, abondamment enluminé, est par ailleurs accompagnée de nombreuses gloses marginales, qui sont demeurées sans postérité.

Mais le plus souvent, la version française de la « Vie » de Guillaume de Nangis a fait l'objet d'interpolations, plus ou moins développées selon les manuscrits. Elles sont par exemple assez réduites dans le texte fourni par le ms. fr. 2615 de la BnF, un manuscrit réalisé vers 1315-1320³⁷ mais copiant un archétype plus ancien : malgré la date un peu tardive du volume, le texte qu'il nous donne est certainement antérieur à la canonisation car le roi y est dit « religieux homme de sainte vie » (les versions postérieures des *Grandes Chroniques de France* le qualifieront au contraire de « monseigneur saint Looy »³⁸) ; cette « Vie de

³⁵ Ce manuscrit est aujourd'hui conservé à Londres, BL, sous la cote Royal MS. 16 G. VI. Son intérêt avait été souligné par Léopold Delisle (« Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique »...), et son texte a été édité par Jules Viard dans le tome X des *Grandes chroniques de France* (Paris, 1953, p. 1-188). Comme l'a montré Anne D. Hedeman, ce manuscrit des *Grandes chroniques de France* a été exécuté vers 1335-1340 pour Jean, alors duc de Normandie, dont les armes sont peintes sur le folio 5. L'analyse stylistique des enluminures a conduit François Avril à les attribuer à deux artistes actifs à Paris dans les années 1330 : le « Maître de la Crucifixion de Cambrai » et Mahiet. En ce qui concerne le texte fourni par ce manuscrit, le copiste est revenu au recueil latin qui avait servi de source aux *Grandes chroniques de France* vers 1274 (BnF, ms. lat. 5925), qu'il a même corrigé à plusieurs endroits ; il est allé jusqu'à se reporter aux archives de Notre-Dame de Paris pour donner la somme exacte offerte par Philippe Auguste à l'occasion de la fondation d'une chapellenie en mémoire de son épouse, Isabelle de Hainaut. En ce qui concerne le règne de Saint Louis, le texte traduit pour Jean le Bon a continué à suivre le ms. lat. 5925, dans lequel les moines de Saint-Denis avaient rajouté les *Gesta* de Guillaume de Nangis. Cf. Anne D. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 52-53 ; eadem, « Constructing Saint Louis in John the Good's *Grandes Chroniques de France* » ...

³⁶ De cette révision subsistent les deux premiers volumes : Leyde, Bibliothèque de l'Université, MS. Voss. G.G. et Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5080. Cf. A. D. Hedeman, « Constructing Saint Louis... »

³⁷ Le m. fr. 2615 est forcément postérieur à 1314 puisqu'au folio 189 v° est mentionnée la mort de Philippe le Bel (cf. P. Viollet, « Les enseignements de saint Louis »..., p. 26). L'étude stylistique de l'ornementation amène à dater le manuscrit des années 1315-1320 : l'artiste intervenu au fol. 252 est le « Maître de Sisinnius » de la *Vie de saint Denis* (C. Lacaze, *The « Vie de saint Denis manuscript »...*, p. 268) ; l'un des autres enlumineurs responsables de l'ouvrage est le Maître du *Roman de Fauvel* (notice de François Avril dans le catalogue d'exposition *Les Fastes du gothique. Le siècle de Charles V*, p. 284-285). Sur ce manuscrit, voir aussi A. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 30-34 et p. 241-243. La partie finale du manuscrit, à partir du folio 281, est également consacrée aux *Grandes chroniques de France* mais est plus tardive.

³⁸ Observation de P. Viollet, « Les enseignements de saint Louis »..., p. 25 et p. 40.

Louis IX » est très proche de celle de Guillaume de Nangis mais présente quelques adjonctions, notamment un important complément à propos des chantiers royaux³⁹.

Les révisions sont en revanche beaucoup plus nombreuses dans la version « officielle » des *Grandes Chroniques de France*, qui s'est imposée sous le règne de Charles V. Le rôle dévolu à l'abbaye de Saint-Denis est fortement minoré, tandis que plusieurs passages concernant Paris et sa région ont été ajoutés au texte source⁴⁰. Cette version « officielle » est notamment fournie par la partie finale du ms. 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

Elle a parfois été placée sous l'égide de Richard Lescot, qui aurait repris les *Grandes Chroniques de France* à Saint-Denis vers 1350⁴¹. Mais la « Vie de Saint Louis » n'est pas une production dionysienne : comme l'a bien montré Jules Viard dans l'introduction de son édition, ce texte a certainement été élaboré dans l'entourage royal⁴². Non seulement l'auteur a procédé à une restriction systématique des textes consacrés à Saint-Denis, mais ses centres d'intérêt sont très différents de ceux de Guillaume de Nangis. La gestion du domaine, l'exercice de la justice et l'organisation de l'administration royale constituent pour lui un terrain de réflexion privilégié. Un passage très révélateur de ce changement de perspective est celui de la mort de Saint Louis. : alors que les *Gesta Ludovici regis* se concluaient sur la piété du roi, gage d'espoir d'une vie céleste, les *Grandes chroniques de France* s'achèvent sur le

³⁹ Voir Annexe IV.

⁴⁰ C'est cette version « officielle » qui forme le tome VII de l'édition des *Grandes chroniques de France* par Jules Viard (Paris, 1932). Les ajouts apportés aux *Gesta* de Guillaume de Nangis avaient déjà fait l'objet d'une édition partielle dans *RHF*, tome XXI, p. 103-123, sous le titre : *Extraits des Chroniques de Saint-Denis*.

⁴¹ B. Guenée, « Les *Grandes chroniques de France* »..., p. 197 ; I. Guyot-Bachy et J.-M. Moeglin, « Comment ont été construites les *Grandes Chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle »..., p. 393.

⁴² *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. XVII-XIX : « Si l'on relève les transformations que le texte de Guillaume de Nangis a subies dans le texte officiel, on sera certainement frappé par ce fait : c'est que, dans ce dernier, toutes les mentions relatives au rôle joué par l'abbaye de Saint-Denis en plusieurs circonstances ont été supprimées ou très réduites. Plusieurs notes aussi qui concernaient des abbés de Saint-Denis n'ont pas été relevées. Si le texte officiel, dans le chapitre XIV, développe un peu la mention de Guillaume de Nangis relative à la restauration de l'abbaye de Saint-Denis, par contre, il abrège beaucoup en ce qui concerne la perte du saint clou que possédait ce monastère, il passe sous silence le rôle joué par les religieux de Saint-Denis dans la procession qui accompagna la sainte couronne d'épines depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame de Paris, et ne parle pas non plus du transport des reliques des saints Denis, Éleuthère et Rustique à Pontoise pour la maladie du roi et de la procession organisée par l'abbé Eudes Clément en cette circonstance. Lorsque saint Louis partit pour sa deuxième croisade, il vint à Saint-Denis prendre le bourdon du pèlerin et l'oriflamme. Guillaume de Nangis décrit alors en détail ce qui se fit à l'abbaye à cette occasion et ne manque pas de remarquer que la remise de l'oriflamme est le signe de la vassalité du roi de France à l'égard de l'abbaye de Saint-Denis pour le Vexin. Le texte officiel, au contraire, dit tout simplement que le roi « ala a Saint Denis et li pria qu'il li feust en aide, et pris l'escharpe et le bourdon et l'enseigne Saint Denis ». Toutes ces omissions et ces restrictions semblent bien significatives. D'un côté, nous avons le texte des chroniques élaboré par un moine de Saint-Denis ; ce moine, toutes les fois qu'il en trouve l'occasion, fait ressortir le rôle que joua son abbaye dans différents épisodes plus ou moins mémorables de notre histoire et rappelle que le roi de France est son vassal pour le Vexin. D'un autre côté, nous avons ce même texte retouché sans doute par un lettré du roi ; ce qui intéressait le religieux de Saint-Denis n'a plus d'importance à ses yeux et, pour plaire au souverain ou à son instigation, il ne fait pas allusion à la signification de la remise de l'oriflamme. »

portrait d'un souverain qui a aboli les gages de bataille et assuré la protection du commerce⁴³. Les *Grandes chroniques de France*, dans leur version tardive, s'éloignent donc profondément de la tradition hagiographique pour intégrer une autre vision du roi, moins tournée vers sa dévotion personnelle que vers son mode de gouvernement.

La datation de cette révision ne peut être établie avec certitude, mais elle est probablement antérieure à 1309 puisque Joinville lui a emprunté un passage sur la réforme de la prévôté de Paris⁴⁴. De plus, l'enluminure représentant Saint Louis, en ouverture de sa « Vie » dans le ms. 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (qui semble être le plus ancien manuscrit à fournir la version « officielle »), est datée par les historiens de l'art des années 1310-1320⁴⁵. Enfin, le vocabulaire employé dans le chapitre sur la prévôté de Paris suggère une datation haute : c'est en effet le mot « amender » qui est utilisé, et non celui de « réformer »⁴⁶. Les deux termes appartiennent au même registre sémantique, mais le deuxième caractérise davantage le règne de Philippe le Bel que celui de Saint Louis⁴⁷. Certes, celui-ci a utilisé une fois le verbe « *reformare* » dans l'ordonnance de 1254, établie « *ad statum regni reformandum in melius* ». Mais le mot et l'idée de réformation ne s'imposent qu'au XIV^e siècle, avec par exemple la grande ordonnance pour la réforme du royaume du 18 mars 1303⁴⁸ ; c'est alors que la figure de Saint Louis a été attachée à cette thématique.

⁴³ « Precieuse chose est et digne d'avoir en remembrance le trespassement de tel prince ; especialment cil du reamme de France ; quar mainte bonne coustume y establi en son temps. Il abati en sa terre le champ de bataille pour ce qu'il avenoit souvent que quant I contens estoit meuz entre I povre homme et I riche, où il convenoit avoir gage de bataille, le riche donnoit tant que tuit li champion estoient de sa partie, et le povre ne trovoit qui li vousist aidier ; si perdoit son cors ou son heritage. Maintes autres bonnes coustumes adreça et aleva parmi son reamme, et volt et commanda que tuit marchant forain, et qui de estranges terres vendroient, que si tost comme il auroient leur marchandise vendue, que tantost feussent paieez et delivrez sanz arrest. Pour la franchise qu'il trouverent, les marchanz commencierent à venir de toutes pars, par quoi le reamme fu en meilleur estat que il n'avoit esté à ses devanciers. » (*Grandes chroniques de France*, tome VII, § 116, p. 281-282).

⁴⁴ Voir Annexe I.

⁴⁵ F. Avril, catalogue d'exposition *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328*, notice n° 172, p. 264-265 ; A. Stones, *Gothic Manuscripts 1260-1320*, Part I, volume 2, notice I-21, p. 42-45 et plus précisément p. 45 : rapproche l'enluminure représentant Saint Louis, au fol. 327, de la production du Maître de Papeleu.

⁴⁶ Les deux termes sont attestés en français depuis le XII^e siècle, « amender » étant sans doute plus ancien (avant 1150, contre 1174 pour « réformer », d'après *Le Robert. Dictionnaire historique de la langue française*, tome I, p. 109 et tome III, p. 3135. Néanmoins, l'emploi de « réformer » ou « réformation » dans le contexte de la législation royale s'impose surtout sous le règne de Philippe le Bel, cf. note suivante.

⁴⁷ L. Carolus-Barré, « La Grande ordonnance de réformation de 1254 »... ; R. Cazelles, « Une exigence de l'opinion depuis Saint Louis : la réformation du royaume »... ; C. Gauvard, article « Réforme », *Dictionnaire du Moyen Âge*, p. 1188 ; eadem, « Ordonnance de réforme et pouvoir législatif en France au XIV^e siècle »... ; Olivier Mattéoni, « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge »..., p. 144.

⁴⁸ Sur ce texte, voir : E.A.R. Brown, « *Unctus ad executionem justitie* : Philippe le Bel, Boniface VIII et la grande ordonnance pour la réforme du royaume (du 18 mars 1303) »...

La version « officielle » des *Grandes chroniques de France* a donc été rédigée dans l'entourage royal, peut-être dès la fin du XIII^e siècle et au plus tard, dans le premier quart du XIV^e, en se fondant sur les *Gesta* de Guillaume de Nangis mais en leur apportant des corrections substantielles, et notamment de nombreux ajouts concernant Paris et sa région.

Peut-être ces ajouts proviennent-ils d'une source aujourd'hui perdue. En effet, la version « officielle » a semble-t-il écourté un développement consacré à Blanche de Castille, dont on retrouve la trace dans une chronique anonyme allant jusqu'en 1380⁴⁹. Cette chronique, qui dans l'ensemble reprend les informations fournies par la version « officielle » des *Grandes chroniques de France*⁵⁰, apporte à propos de la reine mère un complément fort intéressant, absent de ces dernières mais de même tonalité⁵¹.

Tableau récapitulatif des différentes formes de la « Vie de Louis IX » dans les manuscrits des *Grandes Chroniques de France* :

<i>Manuscrit type</i>	<i>Datation du manuscrit</i>	<i>Source de la « Vie de Louis IX »</i>
Paris, BnF, ms. fr. 10132	1318	<i>Chronique abrégée des rois de France</i> de Guillaume de Nangis + 2 ^{de} rédaction de la chronique universelle du même auteur
Londres, BL, Royal MS. 16 G. VI	Vers 1335-1340	<i>Gesta Ludovici regis</i> de Guillaume de Nangis (avec glose marginale)
Paris, BnF, ms. fr. 2615	Vers 1315-1320	<i>Gesta Ludovici regis</i> de Guillaume de Nangis + quelques ajouts
Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 782	Vers 1310-1320	<i>Gesta Ludovici regis</i> de Guillaume de Nangis + nombreuses modifications

⁴⁹ BnF, ms. fr. 5710 ; XV^e siècle. Edition partielle dans : *RHF*, tome XXI, p. 141.

⁵⁰ Voici par exemple le passage consacré à la réforme de la prévôté de Paris : « La prevosté de Paris se bailloit lors à ferme au plus offrant. Mais il ordonna lors qu'elle seroit baillée à ung bon preudomme pour éviter les abuz et larrecins, et que il se esliroit par bonne éleccion et voix du peuple. Et à celle elleccion fut esleu ung nommé Estienne Boyleaue, qui estoit mout preudomme, bon justicier et droicturier. Et advint du temps de ce prévost que ung sien filleul, qu'il aimoyt fort, fut reprins de larrecin ; mais il le fist pendre. »

⁵¹ « La royne Blanche entedy que les chanoines de Nostre-Dame de Paris avoyent emprisonné plusieurs de leurs hommes et femmes de corps, qui ne pooyent paier les tailles à quoy ilz les avoient assis, et avoient mout de maux en prison. Pour quoy la royne, meue de pitié, fist rompre les prisons et les delivra. Et pour ce que celle royne avoit pitié de gens qui estoient serfz, elle ordonna en plusieurs lieux qu'ilz seroient afranchiz en paiant autre droit. Et le fist en partye pour la pitié qu'elle avoit des filles de celle condicion, pour ce que l'en laissoit à les prendre en mariage, et en estoient plusieurs gastées ». Ce texte trouve peut-être son origine dans des documents d'archives prouvant l'implication de Blanche de Castille dans des procédures d'affranchissement. En mars 1252, la reine avait ratifié l'affranchissement par l'abbé et le couvent de Saint-Maur-des-Fossés des serfs qu'ils possédaient à Saint-Maur, Paris, La Varenne-Saint-Maur et Chennevières (AN, L 457, pièce 5 ; LL 46, fol. 62 v^o ; LL 48, 2^e partie, fol. 29 v^o) ; cf. E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 412. Vers 1250-1252, Blanche de Castille a elle-même procédé à l'affranchissement de serfs dans sa châtellenie de Pierrefonds (E. Berger, « Document relatif à des affranchissements de serfs par la régente Blanche de Castille vers 1250 ou 1252 »...).

Bien que la « Vie de Saint Louis » présentée par la version « officielle » des *Grandes Chroniques de France* ne forme pas à proprement parler une biographie autonome, nous avons résolu de l'inclure dans notre étude, car elle constitue un jalon important dans notre corpus : nous pourrions ainsi non seulement suivre la postérité des *Gesta* de Guillaume de Nangis⁵², mais aussi étudier les rapports entre la *Vie de Saint Louis* donnée par les *Grandes chroniques de France* et celle composée par Joinville, qui est allé puiser dans le « roman des rois ». Il n'est d'ailleurs pas le seul à s'y être référé : les *Grandes chroniques de France* ont eu une grande influence sur l'historiographie médiévale. Il nous est donc apparu indispensable de les prendre en compte dans notre analyse. La composition des *Grandes Chroniques de France*, qui repose sur un découpage de l'Histoire en *Vies* de rois, permet du reste facilement d'isoler la « vie de Louis IX », qui retiendra seule ici notre attention.

La Vie de Saint Louis de Guillaume de Saint-Pathus, reflet du procès de canonisation

Au début du XIV^e siècle, de nouvelles biographies du roi, désormais officiellement rangé parmi les confesseurs, virent également le jour. Le Franciscain Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite puis de sa fille Blanche⁵³, écrivit à la demande de cette dernière, en 1302-1303, une *Vie de saint Louis* qui nous est connue par sa traduction française⁵⁴. Le grand intérêt de cet ouvrage est d'avoir exploité les dépositions rassemblées pour le procès de canonisation de Louis IX, qui s'était tenu à Saint-Denis de mars 1282 à mai 1283⁵⁵. Ces pièces sont pour la plupart perdues⁵⁶, mais la comparaison avec quelques épaves⁵⁷

⁵² Cette postérité est également attestée par d'autres textes : le récit du règne de Louis IX dans le *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor (premier quart du XIV^e siècle) est par exemple directement inspiré des *Gesta* de Guillaume de Nangis. Cf. I. Guyot-Bachy, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor...*, p. 194-195.

⁵³ Guillaume de Saint-Pathus fut le confesseur de la reine Marguerite, veuve de Saint Louis, de 1277 à 1295, puis celui de sa fille Blanche, de 1296 à 1314 ou 1316. A la demande de cette dernière, il entreprit, en 1302-1303, de raconter la vie mais aussi les miracles de Saint Louis. Nous ne nous intéresserons ici qu'à la première partie de l'œuvre.

Cf. P. Paris, « Le confesseur de la reine Marguerite... » ; Molinier, n° 2544 ; J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 337-344 ; notice de Gillette Tyl-Labory dans le *Dictionnaire des lettres françaises, Le Moyen Âge*, p. 644 ; M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 11-12.

⁵⁴ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint-Louis...*

⁵⁵ Cette enquête publique faisait suite à celle menée par le légat pontifical Simon de Brie sous Nicolas III. Devenu à son tour pape sous le nom de Martin IV, Simon de Brie commit à cette enquête publique Guillaume de Flavacourt, Guillaume des Grez et Roland de Parme, évêques de Rouen, d'Auxerre et de Spolète, par lettre du 23 décembre 1281. Les témoins vinrent faire leur déposition à Saint-Denis, lieu de sépulture du roi, entre mars 1282 et mai 1283. Furent notamment invités à déposer les fils de Louis IX : Philippe III et Pierre d'Alençon, ainsi que Jean de Joinville, Matthieu de Vendôme, etc. Les dépositions les plus nombreuses concernent les miracles ; en ce

montre qu'elles sont bien à la source de la *Vie* de Guillaume de Saint-Pathus, ainsi qu'il s'en réclame lui-même dans son prologue⁵⁸. Dans la tradition des *Vitae* de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Chartres, mais aussi dans celle de la *Legenda maior* de saint François⁵⁹, le livre est organisé de façon thématique et non chronologique, ainsi que l'explique l'auteur dans sa préface :

« Je n'ai pas ceste oeuvre toz jors ordie selon l'ordenance du tens pour eschiver confusion, ainçois ai plus estudié a garder ordenance de plus convenable jointure, selon ce que les choses fetes en un meesmes tens sembloient estre convenables a diverses matires, ou selon ce que le choses fetes en divers tens sembloient convenir a une meesme matire »⁶⁰.

C'est ainsi, par exemple, que le récit du départ en croisade de Louis IX précède celui de la fondation de la Sainte-Chapelle ; ou que certains épisodes sont évoqués à plusieurs reprises afin d'illustrer des chapitres différents, comme la remise des quatre besants d'or sur l'autel de Saint-Denis, évoquée deux fois (une insistance qui, en l'occurrence, ne peut être mise sur le compte des tendances auto-célébratives de l'historiographie dionysienne !)⁶¹. Le début du chapitre XII, sur l'humilité du roi, se réduit même à une liste d'exemples déjà utilisés dans les chapitres précédents⁶². Ces redites, qui auraient pu être aisément évitées en adoptant un cadre plus chronologique, soulignent la différence entre la *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus et les *Gesta Ludovici regis* de Guillaume de Nangis : le but du Franciscain n'était pas d'écrire une œuvre historique mais bien d'illustrer la sainteté de Louis IX. Il adjoignit d'ailleurs à sa *Vie* un recueil de miracles, effectués par Saint Louis après sa mort⁶³.

qui concerne la vie du roi, 38 témoins furent entendus à Saint-Denis, du 12 juin au 20 août 1282. Cf. L. Carolus-Barré, « Les enquêtes pour la canonisation de Saint Louis »..., p. 25.

⁵⁶ Les pièces rassemblées en 1282-1283 formaient un volumineux dossier dont Boniface VIII, dans sa bulle de canonisation, évoquait plaisamment l'ampleur : « *quod de hoc plus factum est scriptura quam unus asinus posset portare.* » Ces documents originaux ne nous sont pas parvenus, ils ont sans doute été perdus au cours des déplacements subis par les archives pontificales au Moyen Âge. On sait par Guillaume de Saint-Pathus qu'une copie en était à son époque conservée au couvent franciscain de Paris ; mais elle a probablement brûlé lors de l'incendie de la bibliothèque en 1580. Mis à part les deux fragments cités dans la note suivante, cette documentation est donc perdue. Il en va de même pour la « *vita curia approbata* » qui en fut tirée. Cf. L. Carolus-Barré, *Le Procès de canonisation de Saint Louis ...* et « Les enquêtes pour la canonisation de Saint Louis »...

⁵⁷ P. E. Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis »... ; H.-F. Delaborde, « Fragments de l'enquête faite à Saint-Denis en 1282 en vue de la canonisation de Saint Louis »...

⁵⁸ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 3-5.

⁵⁹ M. C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis...*, p. 157.

⁶⁰ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 6-7.

⁶¹ *Ibidem*, p. 44 et p. 64.

⁶² *Ibidem*, p. 106.

⁶³ Guillaume de Saint-Pathus, *Miracles de Saint Louis...*

En outre, il utilisa les matériaux de la Vie pour en tirer un sermon en latin en l'honneur de Saint Louis⁶⁴.

La Vie de Saint Louis de Joinville, le témoignage d'un noble champenois

Peu de temps après, une autre biographie de Saint Louis fut composée par Jean de Joinville, sénéchal de Champagne et intime du roi⁶⁵. L'ouvrage fut commencé à la demande de Jeanne de Navarre, comtesse de Champagne et reine de France ; mais elle mourut avant l'achèvement du livre, qui fut offert en 1309 à son fils, le futur Louis X le Hutin, héritier du domaine champenois⁶⁶. Le témoignage de Joinville est particulièrement intéressant car il fait entendre la voix d'un laïc, alors que la plupart des autres œuvres citées émanaient du milieu clérical⁶⁷ ; s'il veut transmettre les « saintes paroles » et les « bons enseignements » du roi, il s'intéresse aussi à ses « granz fais » et à sa « chevalerie »⁶⁸. Pour autant, il ne cherche pas à exalter la monarchie par des références bibliques ou par l'emploi d'un vocabulaire spécifique à la souveraineté : il ne recourt jamais aux comparaisons avec David, Josias ou Salomon ni ne parle de « majesté ». De plus, son entreprise revêt un caractère fortement autobiographique, qui lui confère une tonalité très particulière dans la production historiographique de son époque ; ce parti-pris reflète l'émergence de la subjectivité en littérature au XIII^e siècle, mise en lumière par Michel Zink⁶⁹. Joinville n'est pas le premier à raconter ses souvenirs, Robert de Clari et Jean de Villehardouin avaient fait de même pour la quatrième croisade ; mais il est le premier à parler de lui-même à la première personne.

Son style sans apprêt et plein de vivacité a assuré son succès parmi les lecteurs modernes, mais lui a aussi valu certaines critiques, telles que celle de Paul Zumthor : « Nous

⁶⁴ H.-F. Delaborde, « Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus »...

⁶⁵ Le texte de Joinville a donné lieu à plusieurs éditions et à de nombreuses études. En ce qui concerne le texte, nous utilisons ici l'édition de Jacques Monfrin (1995). Pour les études, voir notamment, outre la riche introduction de J. Monfrin (complétée par son article « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville »...) : J. Le Goff, *Saint Louis*..., p. 473-498 ; J. Dufournet et L. Harf (dir.), *Le Prince et son historien : La vie de Saint Louis de Joinville*... ; D. Quéruel (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*...

⁶⁶ Pour certains historiens, la *Vie de saint Louis* remploierait des mémoires écrites bien plus tôt par le sénéchal, et serait donc le résultat d'un travail s'étendant sur plusieurs dizaines d'années : c'est notamment l'hypothèse de Gaston Paris (« La composition du livre de Joinville sur saint Louis »...), reprise encore dernièrement par Caroline Smith (*Crusading in the Age of Joinville*..., p. 48-76). Pour d'autres en revanche, l'ouvrage est d'une seule venue : les arguments de Gaston Paris ont été réfutés par Joseph Bédier (« Jean de Joinville », dans *Littérature française*, dir. J. Bédier et P. Hazard, Paris, 1923), Alfred Foulet (« When did Joinville write his *Vie de saint Louis* »...) et Jacques Monfrin (préface à l'édition de 1995 ; « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville »..., p. 956-960).

⁶⁷ A l'exception peut-être des interpolations des *Grandes chroniques de France*, voir *supra*.

⁶⁸ D. Boutet, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? »..., p. 72.

⁶⁹ M. Zink, *La subjectivité littéraire*..., p. 218-239. Voir aussi : M. Perret, « A la fin de sa vie ne fuz je mie »...

sommes ici à la limite extrême du fait littéraire », le texte de Joinville relevant à ses yeux davantage « d'un témoignage judiciaire que d'un récit composé »⁷⁰. C'est là, nous semble-t-il, un verdict trop sévère. Plusieurs détails montrent que la *Vie de saint Louis*, sous ses dehors « spontanés », n'est pas exempte de recherche littéraire. Comme l'a relevé Elisabeth Gaucher, la structure de l'ouvrage suit la tradition du genre biographique établie dans l'Antiquité : à la relation chronologique des faits (partie « énergétique ») s'ajoute l'exposé taxinomique des vertus (partie « analytique »), ce qui explique la répétition de certains épisodes, comme la résistance de Saint Louis aux prétentions des prélats ou la conclusion de la paix avec l'Angleterre⁷¹.

Par ailleurs, Joinville n'hésite pas à recourir au besoin à des sources écrites. Il signale lui-même, dans une sorte de colophon placé à la fin de son livre, avoir eu recours à un « romant » (c'est-à-dire une œuvre en français)⁷² qu'il ne nomme pas mais qui est facile à identifier : ce sont les *Grandes chroniques de France*, dont plusieurs extraits sont textuellement repris dans la *Vie de Saint Louis*⁷³. Joinville y a puisé notamment le récit de la mort de Louis IX, événement essentiel auquel il n'a pu assister et qu'il est donc obligé d'écrire de seconde main, mais aussi plusieurs chapitres concentrés dans la fin de l'ouvrage, touchant les mesures prises pour réformer l'administration royale après la croisade, la liste des chantiers royaux, et les *Enseignements* du roi à son fils. Ces documents « complètent et confirment, par l'image officielle du monarque légiférant, le portrait plus intime légué par la mémoire du vieux sénéchal. »⁷⁴ Pour Dominique Boutet, c'est même la totalité de la fin du livre qui s'inspire de près ou de loin des *Grandes chroniques de France*, auxquelles l'auteur entremêle ses propres souvenirs⁷⁵. Malgré son originalité, à la fois dans la forme et dans le contenu, le récit de

⁷⁰ P. Zumthor, *Essai de poétique médiévale*..., p. 173.

⁷¹ E. Gaucher, « Joinville et l'écriture biographique »..., p. 108-110.

⁷² Joinville, § 768, p. 604 : « Je fais savoir a touz que j'ai ceans mis grant partie des faiz nostre saint roy devant dit, que je ai veu et oÿ, et grant partie de ses faiz que j'ai trouvez, qui sont en un romant, les quix j'ai fet escrire en cest livre ».

⁷³ La liste des ces emprunts a été dressée par Natalis de Wailly dans son édition de Joinville, 1874, *Eclaircissement XIII*, p. 488-491.

⁷⁴ E. Gaucher, « Joinville et l'écriture biographique »..., p. 105.

⁷⁵ D. Boutet, « La méthode historique de Joinville... ». L'auteur démontre que Joinville a abondamment utilisé les *Grandes chroniques de France* dans la partie finale de son livre, alors qu'il ne semble pas les avoir suivies pour les événements antérieurs à la croisade : de notables divergences se manifestent entre les deux ouvrages, par exemple pour les révoltes des barons au début du règne ou pour la bataille de Taillebourg-Saintes. Néanmoins, il est possible que d'autres éléments, présents dans la première partie de l'ouvrage, soient eux aussi des réminiscences des *Grandes chroniques de France*. C'est ainsi qu'au § 124, lorsqu'il décrit son voyage vers la Terre Sainte, Joinville mentionne, au cours de sa descente du Rhône, le château de La Roche-de-Glun que le roi avait fait abattre parce que Roger, qui le tenait, était accusé de détrousser les pèlerins et les marchands. Or, cet épisode est rapporté par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta* et a été repris par les *Grandes Chroniques de*

Joinville doit donc lui aussi être replacé dans un contexte historiographique qui l'a en partie influencé⁷⁶.

Conclusion

Les six biographies de Louis IX dont nous venons de résumer les conditions de création formeront l'essentiel du corpus sur lequel nous allons travailler, car elles présentent des angles de vue différents et complémentaires. Elles ne sont toutefois pas les seules « vies » de Saint Louis existant au Moyen Âge, et nous serons parfois amenés à évoquer d'autres œuvres. En effet, Louis IX est certainement le roi de France qui a suscité le plus grand nombre de biographies.

Certaines d'entre elles, comme dans les *Grandes chroniques de France*, constituent une notice au sein d'un ouvrage plus étendu : telle est la « vie de Saint Louis » incluse par Yves de Saint-Denis dans la chronique qu'il joignit à sa *Vie de Saint Denis*, offerte à Philippe le Long par l'abbé Gilles de Pontoise vers 1317⁷⁷, ou celle écrite par Bernard Gui dans son *Speculum sanctorale*, à partir notamment de la bulle de canonisation *Gloria Laus*⁷⁸. Mais de nombreuses *Vitae* autonomes ont aussi été composées. Au total, la *BHL* recense pas moins de

France. Sans qu'il y ait copie directe, il est possible que la lecture de ces dernières ait réactivé les souvenirs du sénéchal. Louis IX se trouvait à la Roche-de-Glun en juillet 1248 (« Itinéraire ... », *RHF*, tome XXI, p. 414) et Joinville a dû y passer peu après, puisqu'il s'est embarqué à Marseille en août (Joinville, § 125). On notera que Joinville adopte la même interprétation de l'intervention royale que Guillaume de Nangis : Louis IX a assiégé le château car son seigneur rançonnait les voyageurs (« (...) venit ad Rocham quæ dicitur « dou Glui », ubi erat castrum fortissimum super Rodanum. Quia igitur dominus castrum illius a transeuntibus per Rodanum exactiones illicitas extorquebat, et eos bonis suis indebite spoliabat, rex illud obsedit, et in deditionem accepit. » ; Guillaume de Nangis, *Gesta Ludovici regis*, p. 356). La version « officielle » des *Grandes chroniques de France*, en revanche, dit que Louis IX fit détruire le château parce que son possesseur avait attaqué les gens du roi pour les détrousser (« Cil du chastel furent si outrecuidié qu'il roberent une partie de la gent le roy qui aloient devant por faire garnisons à ceus de l'ost. Quant la nouvele en vint au roy, il commanda que tout le chastel feust mis par terre et abatuz. » ; *Grandes chroniques de France*, t. VII, Paris, 1932, p. 118-119).

⁷⁶ Les *Grandes chroniques de France* ne sont d'ailleurs pas le seul livre utilisé par Joinville. Il a aussi puisé dans un ouvrage qu'il appelle « livre de la Terre sainte » (soit *l'Estoire d'Eracles*, soit la *Chronique* d'Ernoul) pour une digression sur la troisième croisade et sur Richard Cœur de Lion. Cf. Christine Ferlampin-Acher, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe : approche de la *Vie de saint Louis* »..., p. 84.

⁷⁷ Ce texte a été édité comme celui d'un moine anonyme de Saint-Denis dans *RHF*, tome XX, p. 45-47. Le manuscrit offert à Philippe le Long est : BnF, ms. fr. 2090-2092. Sur cette chronique, voir : B. Grémont, « La Chronique d'Yves de Saint-Denis »... ; G.M. Spiegel, *The Chronicle Tradition of Saint-Denis*..., p. 113-115.

⁷⁸ BnF, ms. lat. 5046, fol. 152-155. *Gloria Laus* a aussi été utilisée pour la notice ajoutée à la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine. Cf. M. C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis*..., p. 51.

vingt-trois *Vitae* de saint Louis (en comptant celles de Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres et Guillaume de Saint-Pathus présentées plus haut)⁷⁹.

Deux d'entre elles, *Gloriosissimi regis* et *Beatus Ludovicus*, ont bénéficié d'une édition récente⁸⁰ ; leur contenu n'est d'ailleurs pas très original : elles s'inspirent des œuvres antérieures, et notamment de Geoffroy de Beaulieu⁸¹. Leur principal intérêt est donc de montrer la réception des biographies « primaires ». Elles sont également importantes de par leurs adaptations liturgiques.

La canonisation de Louis IX a en effet entraîné la rédaction d'offices particuliers pour la fête du saint, le 25 août. Le plus ancien et le plus répandu, celui qu'on suivait notamment à la Sainte-Chapelle, est *Ludovicus decus regnantium*⁸². Cet office comprenait des lectures tirées des deux *Vitae* en question : *Gloriosissimi regis* a été partiellement utilisée dans un premier temps⁸³, avant que *Beatus Ludovicus* ne la remplace sous une forme abrégée, commençant par la formule : « *Beatus Ludovicus quondam rex Francorum* ». C'est cette dernière rédaction qui constitue la forme définitive de l'office du saint, avec quelques compléments sur des miracles advenus en 1297 à Evreux, Poissy et près de Beauvais⁸⁴. On la retrouve dans de nombreux bréviaires des XIV^e et XV^e siècles ; elle a en outre inspiré plusieurs sermons écrits en l'honneur de Saint Louis et a été incorporée à la *Légende dorée*. C'est, en somme, la version la plus diffusée de la « vie de Saint Louis » au Moyen Âge. Néanmoins, *Gloriosissimi regis* n'a pas été oublié pour autant car c'est de là qu'ont été tirées les lectures de l'office franciscain de saint Louis, *Francorum rex*, ce qui lui a assuré une fortune certes moindre que celle de *Beatus Ludovicus*, mais néanmoins pérenne.

⁷⁹ Source : dossier hagiographique de “Ludovicus IX rex Francorum”, consulté en ligne sur le site *Bibliotheca Hagiographica Latina Manuscripta* : http://bhlms.fltr.ucl.ac.be/Nquerysaintrubrique.cfm?code_dossier=Ludovicus%2003&rubrique=Ludovicus%20IX%20rex%20Francorum

⁸⁰ M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 27-81 (édition de *Gloriosissimi regis*) et p. 105-151 (édition de *Beatus Ludovicus*).

⁸¹ *Beatus Ludovicus* s'est aussi inspiré de Guillaume de Chartres, dont la *Vita* était pourtant demeurée plus confidentielle (M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 106). Il reprend notamment le même catalogue de miracles.

⁸² M. C. Gaposchkin propose de l'attribuer à Pierre de La Croix, contrairement à Robert Folz qui en donnait la paternité à Arnould du Pré (ou Duprat), un dominicain qui avait enseigné à Montpellier et à Toulouse, tout en reconnaissant l'intervention probable de Pierre de La Croix dans les répons *per octavam* qui suivent l'office (R. Folz, « La sainteté de Louis IX »..., p. 32).

⁸³ Ainsi qu'en témoigne un bréviaire probablement exécuté pour un membre de la famille royale (peut-être Robert de Clermont) vers 1300 (Washington, Library of Congress, MS 15, fol. 553 v^o-560 r^o). M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 28.

⁸⁴ M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 16-17.

Car dans cette floraison de textes autour du personnage de Louis IX, tous n'ont pas eu le même succès. Si le texte de Joinville est aujourd'hui la plus connue des *Vies de Saint Louis*, sa diffusion au Moyen Âge est en réalité demeurée confidentielle. Nous n'en conservons d'ailleurs qu'un seul manuscrit médiéval : le ms. fr. 13568 de la BnF, copié et enluminé dans les années 1330-1340⁸⁵, peut-être pour Jeanne de Navarre, et ensuite entré dans la bibliothèque du Louvre, où il demeura jusqu'en 1424 avant de passer dans celle de Philippe de Bourgogne⁸⁶. Joinville avait écrit pour un milieu restreint, celui de la cour de France, et son texte y est resté confiné. Au sein de ce milieu, il était d'ailleurs apprécié : on sait par exemple, par une mention marginale portée sur l'inventaire de la librairie du Louvre, que Charles V avait pris par devers soi un exemplaire de l'ouvrage pour le lire. Mais l'œuvre a été en fin de compte fort peu diffusée : aucun écrivain du Moyen Âge ne l'utilise ou n'y fait allusion, contrairement à d'autres écrits historiographiques tels que les *Gesta* de Guillaume de Nangis et leurs « dérivés » dans les *Grandes chroniques de France*, qui sont demeurés une source d'inspiration fréquemment reprise jusqu'à la toute fin du Moyen Âge ; Robert Gaguin, par exemple, les a utilisés pour son récit du règne de Saint Louis dans son *Compendium super origine et gestis Francorum*.⁸⁷

Mais les textes par lesquels Saint Louis a été le plus connu par le public médiéval sont sans doute, en définitive, ceux qui ont été élaborés à la suite de sa canonisation pour célébrer sa fête, le 25 août⁸⁸, auxquels on peut ajouter les nombreux sermons composés en l'honneur du saint, dont une cinquantaine nous sont parvenus⁸⁹. En somme, la réception actuelle des œuvres est pratiquement inverse de leur diffusion réelle au Moyen Âge : les textes hagiographiques et liturgiques sont aujourd'hui en grande partie tombés dans l'oubli, et le seul témoignage sur Saint Louis qui soit connu du grand public, et étudié par les spécialistes

⁸⁵ L'enlumineur chargé de la décoration a été identifié par François Avril comme étant l'artiste parisien Mahiet, actif dans les années 1330-1340 : cf. les catalogues d'exposition *La Librairie de Charles V*, n° 192, p. 110 et n° 152, p. 81 ; *Les Fastes du gothique*, n° 247, p. 299-300 et n° 265, p. 312-314 ; *La France aux portes de l'Orient. Chypre XII^e-XV^e siècles*, n° 53, p. 188.

⁸⁶ J. Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville »..., p. 962-963. D'après l'inventaire de la librairie du Louvre en 1373, Charles V possédait en outre deux autres exemplaires de la *Vie de saint Louis* de Joinville dont l'un était un livre de grand format, « tres bien escript et ystorié », qui était peut-être le volume offert par Joinville à Louis de Navarre, devenu roi de France en 1314. Ces deux manuscrits ont malheureusement disparu.

⁸⁷ F. Collard, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin...*, p. 125.

⁸⁸ Il faut y ajouter la liturgie de la fête qui commémore la translation du chef de Saint Louis à la Sainte-Chapelle en 1306. Cette fête se célébrait en mai, le jeudi après l'Ascension. L'office composé pour cette occasion s'intitule : *Exultemus omnes*.

⁸⁹ M. C. Gaposchkin, *The Making of Saint Louis*, p. 284-289.

de la littérature médiévale, est le récit de Joinville. Il nous faut donc renverser cette perspective si nous voulons restituer l'impact véritable de ces textes.

En réalité, le biographe qui a eu la plus grande influence dans la création de l'image de Saint Louis est probablement le premier : des éléments de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu se retrouvent en effet dans toutes les œuvres postérieures, de façon directe ou indirecte (notamment, par le biais de Guillaume de Nangis). C'est, en quelque sorte, l'« hypotexte » qui fixe une grande partie des *topoi* ensuite repris par les autres écrivains. C'est pourquoi il nous est apparu fondamental de suivre de près les interactions entre les différentes œuvres, démarche qui constituera notre ligne directrice tout au long de ce chapitre.

Pour en terminer avec la présentation du corpus d'étude, précisons que nous avons choisi de limiter ici notre propos aux biographies de Saint Louis : nous n'y incluons donc pas les œuvres historiques qui ne sont pas centrées sur le roi, telles que les chroniques d'origine étrangère (Matthieu Paris, Salimbene de Adam, etc.) ou les chroniques universelles (Vincent de Beauvais, Géraud de Frachet, Guillaume de Nangis et ses continuateurs, Jean de Saint-Victor...). Ces récits pourront bien sûr être utilisés à titre de comparaison, mais nous ne les utiliserons ici qu'à la marge afin de nous concentrer sur la tradition textuelle d'un seul genre littéraire, la biographie, car celle-ci forme un corpus très abondant et très imbriqué.

Le cadre géographique des « Vies de Saint Louis »

Le corpus de travail ayant été délimité, nous allons maintenant l'examiner au regard de notre problématique : quelle place ces textes donnent-ils à Paris et à l'Île-de-France ? L'abondance des biographies consacrées à Louis IX pouvait laisser espérer que, contrairement à Philippe Auguste dont les thuriféraires avaient soigneusement éludé la vie itinérante, nous allions enfin toucher de plus près les habitudes de la cour capétienne. De fait, nous disposons, sur la vie quotidienne du saint roi, d'une foule de détails que l'on chercherait en vain pour ses prédécesseurs. Pour autant, cette précision accrue des sources ne porte pas toujours sur le cadre géographique dans lequel se déroule l'action.

Les deux premiers biographes de Saint Louis, Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres, sont en effet presque aussi avares de localisations que de dates. Les anecdotes qu'ils rapportent sur le roi, à part celles liées à ses deux croisades, sont rarement situées dans un cadre précis. Chez Geoffroy de Beaulieu, les quelques mentions que l'on peut relever à ce

sujet, à l'exclusion des épisodes qui se déroulent outremer, se rapportent presque toutes à Paris. Le roi est rarement présenté en d'autres lieux : on le voit une fois à Clairvaux⁹⁰, une autre fois à Poissy⁹¹, une autre enfin à Saint-Denis⁹², qui est en outre caractérisé comme le lieu de sépulture choisi par Louis IX⁹³ ; une variante mentionne aussi un séjour à Vincennes⁹⁴. Bien que les localisations restent peu nombreuses (hors les séjours en Orient), elles concernent donc surtout Paris et l'Île-de-France. Quant à Guillaume de Chartres, son texte se révèle encore plus pauvre en ce qui concerne le cadre géographique dans lequel se situent les anecdotes rapportées ; seuls les miracles sont bien localisés, afin d'attester de leur authenticité. Dans ces deux biographies, le portrait dressé de Saint Louis est intemporel, il ne dépend ni de l'endroit, ni du temps. Peu de localités sont mentionnées, aucune date n'est donnée. Ces deux *Vitae* se réfèrent, comme l'indique leur titre, à la tradition hagiographique et leur objectif est de dresser la liste des vertus du roi et non celle de ses hauts faits. Il en va d'ailleurs de même dans la *Vie d'Isabelle de France*, écrite vers 1283 par Agnès de Harcourt, abbesse de Longchamp, une œuvre dont l'objectif est identique à celui des *Vitae* de Geoffroy de Beaulieu et de Guillaume de Chartres : faire reconnaître la sainteté d'une princesse laïque ; tout comme pour son frère Louis IX, les vertus d'Isabelle sont égrenées dans un cadre très abstrait, aussi bien sur le plan temporel que géographique⁹⁵.

Cette indifférence à l'espace est indéniablement liée au genre hagiographique, mais elle n'en forme pas le corollaire obligé car l'on trouve, au contraire, de nombreuses informations sur les séjours royaux dans la *Vie* écrite par Guillaume de Saint-Pathus. Pourtant, sur le plan formel, les trois textes ont adopté la même structure, avec un découpage en chapitres correspondant aux différentes vertus du roi. Mais Guillaume de Saint-Pathus a conservé de nombreuses précisions fournies par les témoins du procès de canonisation de Louis IX. Il assure ainsi le lecteur de la véracité de ses dires : comme un historien, il localise les faits, même s'il ne les date pas, comme un hagiographe. Mais surtout, il a manifestement cherché à donner de la chair à sa *Vie de Saint Louis*, ne reculant pas devant les détails percutants : rien ne nous est épargné des sanies ni du sang que le saint roi éponge en nourrissant les malades. Les localisations qu'il nous donne contribuent à rendre présent le roi à son lecteur, et l'on voit

⁹⁰ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, p. 6.

⁹¹ *Ibidem*, p. 19.

⁹² *Ibidem*, § 41, p. 22.

⁹³ *Ibidem*, p. 24 : « *in ecclesia beati Dionysii, ubi elegerat sepulturam* ».

⁹⁴ Variante fournie par le ms. lat. 18335 de la BnF et éditée dans : M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 108.

⁹⁵ Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*

ainsi Saint Louis chevaucher avec sa « mesnie » de château en abbaye avec une impression de réalisme bien plus puissante que chez Geoffroy de Beaulieu ou Guillaume de Chartres. Chez Guillaume de Saint-Pathus, on saisit enfin le « roi de l'Île-de-France » décrit par les itinéraires, même si comme nous le verrons plus loin, le paysage de la *Vie de Saint Louis* ne correspond pas exactement à celui des sources documentaires. Pour autant, Paris ne perd rien de son importance : la ville revient à treize reprises dans le texte, ce qui en fait le lieu le plus souvent cité par Guillaume de Saint-Pathus, devançant même Royaumont et ses onze occurrences.

Voici un exemple particulièrement révélateur de la différence d'approche entre les deux premiers hagiographes et Guillaume de Saint-Pathus. Ce dernier nous décrit de façon très vivante le comportement du roi à Compiègne, un Vendredi Saint :

« Li rois estoit a un jour du Saint Vendredi el chastel de Compiegne ; si ala en pelerignage nuz piez [*par les*] eglises du dit chastel et aloit par les [*voies*] communes as eglises, et ses serganz le sivoient et avoient en leur mains deniers que il amenistroient au roy a donner pour Dieu aus povres... »⁹⁶

Suit le récit de l'aumône faite à un lépreux, que le roi rejoint en mettant le pied dans le ruisseau boueux qui coule au milieu de la rue. Or, Guillaume de Chartres avait décrit exactement la même scène pour le Vendredi Saint, mais sans localisation aucune :

« *Nudus pedes, in humili habitu..., per lutuosas et lapidosas vias civitatem aut villam, in qua erat, perambulans, intrabat ecclesias, et orabat... eleemosynas omnibus pauperibus effundens.* »⁹⁷

Son témoignage est d'ailleurs textuellement repris par Guillaume de Saint-Pathus dans un autre chapitre de sa *Vie de Saint Louis*⁹⁸. L'image du roi brossée par les deux écrivains est donc la même, mais avec l'ajout de la scène de Compiègne, le cadre géographique dans lequel elle s'incarne passe de l'abstrait au concret. L'œuvre de Guillaume de Saint-Pathus sera donc beaucoup plus riche, pour notre étude, que les premières hagiographies dominicaines, et ce bien que l'auteur n'ait pas été un proche de Saint Louis, comme l'étaient son chapelain et son confesseur : les choix stylistiques réduisent davantage le nombre des informations fournies

⁹⁶ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 107-108. Le texte complet est donné plus loin, dans le chapitre sur « Saint Louis et l'Île-de-France ».

⁹⁷ Guillaume de Chartres, *De vita et actibus...*, p. 29-30. « Nu-pieds, en humble contenance, dans quelque ville ou lieu qu'il se trouvât, il parcourait les rues boueuses ou caillouteuses pour se rendre dans les églises, où il priait, distribuant ses aumônes à tous les pauvres rencontrés. »

⁹⁸ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 39-40 : « Chascun jour el saint Vendredi li benoiez rois Loys aloit par les eglises prochaines du lieu ou il estoit adonques et nuz piez en quel lieu que il fust a cel jour, et avoit unes chaucés qui avoient avant-piez sanz semeles que l'en ne veist sa char, mes il metoit les plantes de ses piez toutes nues a terre, et offroit largement sus les autiex des eglises que il visitoit. » On voit que Guillaume de Saint-Pathus suit ici de près le texte de Guillaume de Chartres mais lui rajoute une incise, sur le détail des chaussures sans semelle du roi, qui se mortifie ainsi sans qu'on le sache.

que la distanciation temporelle. Néanmoins, il faut garder à l'esprit le fait que ces détails sont en réalité de seconde main : Guillaume de Saint-Pathus est dépendant des dépositions des témoins du procès de canonisation.

Si l'on quitte maintenant le domaine des œuvres hagiographiques, le paysage dans lequel est représenté Saint Louis prend encore d'autres contours. C'est le cas dans l'abondante production historiographique de l'abbaye de Saint-Denis, et notamment dans la *Vie de Louis IX* de Guillaume de Nangis. Bien que celui-ci se soit en partie inspiré de Geoffroy de Beaulieu, l'optique de l'œuvre est, comme nous l'avons souligné plus haut, davantage ancrée dans la tradition historique. Ceci se traduit notamment par une plus grande précision événementielle, qui va de pair avec une localisation plus fournie ; et aussi par un intérêt accentué pour les épisodes politiques et militaires, même si la dévotion et la piété ne sont pas oubliées. Dans les *Gesta*, nous voyons donc Louis IX mener plusieurs campagnes militaires en divers lieux de son royaume : en Champagne⁹⁹, en Poitou¹⁰⁰, en Saintonge¹⁰¹. Nous le voyons aussi célébrer diverses cérémonies dans toute la France, depuis son sacre à Reims (1226)¹⁰² et son mariage à Sens (1234)¹⁰³, jusqu'à celui de sa fille Isabelle à Melun (1255) et de son fils Philippe à Clermont-Ferrand (1262)¹⁰⁴, en passant par l'adoubement de ses frères Robert à Compiègne (1237)¹⁰⁵, Alphonse à Saumur (1241)¹⁰⁶ et Charles à Melun (1246)¹⁰⁷, ou celui de son fils Philippe à Paris (1267)¹⁰⁸, sans oublier la rencontre du pape à Lyon (1245), en compagnie d'une brillante escorte¹⁰⁹. Bref, le récit quitte le cadre étroit de la vie domestique pour embrasser toute l'étendue de l'exercice du pouvoir royal. Du même coup, la zone géographique très réduite dans laquelle les hagiographes cantonnaient Louis IX se dilate et touche des régions jusqu'ici laissées hors-champ de notre corpus, comme la Saintonge ou l'Auvergne – sans compter, bien sûr, ses voyages vers l'Orient. Néanmoins,

⁹⁹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 314 et p. 322.

¹⁰⁰ *Ibidem*, p. 334.

¹⁰¹ *Ibidem*, p. 338.

¹⁰² *Ibidem*, p. 312.

¹⁰³ *Ibidem*, p. 322.

¹⁰⁴ *Ibidem*, p. 414.

¹⁰⁵ *Ibidem*, p. 324.

¹⁰⁶ *Ibidem*, p. 334.

¹⁰⁷ *Ibidem*, p. 354.

¹⁰⁸ On notera, en revanche, que l'adoubement de Saint Louis lui-même n'est pas cité par Guillaume de Nangis. Le seul chroniqueur qui évoque l'événement est l'abbé Guillaume d'Andres, qui le situe à Soissons. Il est vrai que cette cérémonie se fit de façon assez précipitée après la mort de Louis VIII, et sans doute avec moins de faste que celles que nous venons de voir. Cf J. Richard, « L'adoubement de Saint Louis »...

¹⁰⁹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 352. En réalité, la rencontre entre Louis IX et Innocent IV eut lieu à Cluny ; l'erreur est d'ailleurs rectifiée dans la traduction française des *Gesta* (p. 353).

Paris et l'Île-de-France, qui constituent le lieu de séjour habituel de la cour, tiennent une place importante dans les *Gesta* de Guillaume de Nangis, tout comme dans les *Grandes chroniques de France* qui en dérivent.

Joinville, enfin, consacre une grande partie de son livre à la première croisade de Saint Louis, au cours de laquelle il a tissé avec le roi des liens étroits ; par ailleurs, contrairement aux autres biographes qui étaient tous installés à Paris ou dans ses environs, Joinville est un Champenois : il ne réside pas tout le temps à la cour. Par conséquent, les informations qu'il nous livre sur les séjours de Louis IX à Paris et en Île-de-France sont en définitive assez peu nombreuses. Elles n'en sont pas moins intéressantes, dans la mesure où nous avons là le regard d'un aristocrate, qui n'est pas forcément attentif aux mêmes aspects de la vie de cour qu'un clerc ; de plus, son origine champenoise confère une certaine distanciation au regard qu'il porte sur l'Île-de-France, région voisine de la sienne, dans laquelle il s'est souvent rendu mais où il n'a pas d'intérêt propre ni d'attachement personnel¹¹⁰. Comme le récit de Joinville est en partie autobiographique, cet arrière-plan n'est pas sans importance dans l'analyse de son témoignage.

En somme, les modalités de présentation du cadre géographique sont très variables selon le biographe. Nous l'avons montré pour les lieux de séjour de Louis IX. Il en va de même pour les décisions prises par le roi : le choix de ces anecdotes est très différent d'un auteur à l'autre. Comme pour les séjours, on relève une attention particulière portée aux épisodes concernant Paris et l'Île-de-France, mais si certains éléments, tels que la fondation de la Sainte-Chapelle, la punition du bourgeois parisien blasphémateur ou la liste des chantiers royaux, se retrouvent chez tous les auteurs (ou presque), d'autres en revanche ne sont évoqués que par certains historiographes. L'intérêt porté à l'action politique de Louis IX conduit par exemple Guillaume de Nangis à relater un grand nombre d'événements passés sous silence par Geoffroy de Beaulieu et par Guillaume de Chartres : l'intervention du roi dans les problèmes de l'Université, le traité de Paris, l'adoubement du jeune Philippe... Et cette tendance s'affirme encore davantage dans les *Grandes chroniques de France*, où l'on voit ainsi apparaître la réforme de la prévôté de Paris ou le cortège funèbre de la reine-mère Blanche de Castille.

¹¹⁰ Sur la place accordée à la Champagne et aux Champenois par Joinville dans sa *Vie de Saint Louis*, voir : D. Quéruel, « Nous de Champagne... ».

Afin de mieux faire apparaître ces différences d’optique, nous avons donc choisi de mener l’étude des trois thèmes retenus (Paris, l’Île-de-France et les chantiers royaux) en procédant œuvre par œuvre. Cette démarche nous permettra de mettre en relief les reprises, mais aussi les divergences et l’originalité de chaque auteur. Par ailleurs, devant l’ampleur du corpus, nous avons pris le parti de dissocier l’étude des textes, qui constitue le socle du travail, des conclusions que l’on peut en tirer concernant l’image de Paris et de l’Île-de-France. On trouvera donc en annexe les extraits retenus, leur traduction (pour les textes en latin), et leur commentaire, s’il y a lieu d’éclairer certains points particuliers.

Tableau récapitulatif des œuvres étudiées

<i>Auteur</i>	<i>Titre</i>	<i>Datation</i>
Geoffroy de Beaulieu	<i>Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici</i>	entre 1272 et 1275
Guillaume de Chartres	<i>De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt</i>	vers 1274-1275
Guillaume de Nangis	<i>Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Francie</i>	vers 1280-1285
	<i>Grandes chroniques de France</i> (version “officielle”)	Fin XIII ^e -début XIV ^e siècle
Guillaume de Saint-Pathus	<i>Vie de saint Louis</i>	Vers 1303
Jean de Joinville	<i>Vie de saint Louis</i>	1309

2. Paris, capitale de Saint Louis

Sous Saint Louis, le statut particulier de Paris, qui s'affirmait déjà sous Philippe Auguste, est encore renforcé. La ville est incontestablement la plus grande du royaume de France ; même si sa population ne peut être précisément décomptée¹¹¹, son essor démographique se traduit par divers indices : les redécoupages paroissiaux¹¹², les nombreuses constructions nouvelles, notamment dans le domaine religieux¹¹³, et les lotissements¹¹⁴.

Sur la rive gauche, s'est développé un centre intellectuel dont le renom s'étend désormais dans toute la Chrétienté. L'Université, qui s'est constituée en entité autonome au début du XIII^e siècle, reçoit sous le règne de Saint Louis l'apport des maîtres mendiants tels que Alexandre de Halès, Thomas d'Aquin ou Bonaventure¹¹⁵. Certes, cet essor ne s'est pas fait sans heurt et Louis IX a été amené par deux fois à intervenir dans la vie universitaire, tout d'abord pour mettre fin à la grande grève de 1229-1230, puis en tant que bras séculier de l'Eglise, pour appliquer le bannissement de Guillaume de Saint-Amour. Il n'en reste pas moins que le règne de Saint Louis coïncide avec une période de grande richesse dans la production théologique parisienne. Le roi, aux côtés du pape, a encouragé l'essor de cette Université, non seulement sur le plan institutionnel mais aussi par ses dons en faveur des couvents des Jacobins et des Cordeliers ou du collège de Sorbon.

Par ailleurs, Louis IX entreprit de réorganiser l'administration de la ville à son retour de croisade¹¹⁶. Il y institua un « guet royal » en 1254 ; composé de vingt sergents à cheval et de quarante sergents à pied, tous à la solde du roi, ce guet était commandé par le « chevalier du

¹¹¹ Jacques Le Goff avance une estimation de 160 000 habitants environ vers 1250, chiffre considérable pour l'époque : Milan ou Florence ne dépassent pas 100 000 habitants (J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 234). Toutefois, nous ne disposons d'aucune source précise sur la démographie parisienne avant les documents fiscaux du XIV^e siècle, eux-mêmes sujets à discussion.

¹¹² La création de nouvelles paroisses est particulièrement vive sous le règne de Philippe Auguste, au début du XIII^e siècle, mais elle continue sous Saint Louis, avec par exemple l'érection de la paroisse Saint-Josse en 1260 sur la rive droite, et celle de Saint-Nicolas du Chardonnet sur la rive gauche, vers 1230. Cf. A. Friedmann, *Paris, ses rues, ses paroisses...*

¹¹³ Sur cet aspect monumental, voir notamment le catalogue d'exposition : *Paris ville rayonnante*, 2010, et M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*

¹¹⁴ R. Cazelles, *Paris, de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V...*, p. 14-16.

¹¹⁵ Sur l'Université de Paris sous le règne Saint Louis, voir notamment, parmi une très riche bibliographie : A. Tuilier, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne...* ; N. Gorochov, *Naissance de l'Université...* ; J. Verger, « L'Université de Paris au Moyen Âge (XIII^e-XIV^e siècle) »...

¹¹⁶ A. Serper, « L'administration royale de Paris au temps de Louis IX »... ; B. Bove, *Dominer la ville...*

guet », placé sous l'autorité du prévôt de Paris. Ce dernier devint en 1266 un agent aux gages du roi, et non plus un fermier. De plus, en 1261 Saint Louis confia cette charge à un homme énergique, Etienne Boileau, qui représenta efficacement le pouvoir royal et rédigea notamment vers 1268 le célèbre *Livre des métiers*¹¹⁷.

L'affermissement de l'autorité royale sur la ville ne remit toutefois pas en cause l'existence d'une organisation autonome des bourgeois de Paris : il semblerait plutôt, au contraire, qu'elle l'accompagnât¹¹⁸. Les origines de la municipalité parisienne restent obscures, mais elles sont liées à la hanse des « marchands de l'eau » dont le rôle était déjà important sous Philippe Auguste. Bien qu'aucun document précis ne l'atteste, c'est vraisemblablement Saint Louis qui, vers 1260, a officiellement doté Paris d'un échevinage dirigé par le prévôt des marchands, assisté de quatre échevins ; les premiers titulaires de ces charges dont le nom nous soit parvenu apparaissent dans les textes en avril 1263.

Enfin, la ville est définitivement devenue sous Saint Louis le siège par excellence de l'autorité royale, matérialisée par le palais de la Cité. Celui-ci constitue la principale résidence du souverain, même si ce dernier reste encore foncièrement itinérant. Surtout, ce palais devient de façon assurée le lieu où se fixe une partie de l'administration royale¹¹⁹. C'est là en effet que se développe le Parlement, qui se distingue alors de la *curia regis* pour se spécialiser dans les affaires de justice. A partir de 1254, cette institution tient ses archives ; Jean de Montluçon est chargé de rédiger les « *olim* » (nom donné par la suite aux plus anciens registres du Parlement), de 1257 à 1273¹²⁰. Il existe également un autre dépôt d'archives au sein du palais, dans le trésor de la Sainte-Chapelle : cette fonction est attestée pour la première fois en 1269, et donnera plus tard naissance au fameux « trésor des chartes »¹²¹. Paris était déjà, depuis Philippe Auguste, le lieu de conservation du trésor royal ; la ville devient désormais le siège privilégié de l'exercice de la justice, fonction éminente du monarque. On peut donc en toute légitimité associer à Paris le statut de capitale, pour autant que ce concept puisse être utilisé au Moyen Âge¹²².

¹¹⁷ Edition : R. de Lespinasse et Fr Bonnardot, *Les métiers et corporations de la Ville de Paris : XIII^e siècle, Le Livre des Métiers d'Etienne Boileau* (1879). En fait, la rédaction du *Livre des métiers* s'est sans doute étalée sur plusieurs années.

¹¹⁸ B. Bove, *Dominer la ville...*

¹¹⁹ R. Cazelles, *Paris, de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V...*, p. 34.

¹²⁰ E. Boutaric, *Actes du Parlement de Paris*, tome I, p. LXIV-LXVI.

¹²¹ O. Guyotjeannin et Y. Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e s.) »...

¹²² Sur les réserves à conserver quant à cette notion, voir : J. Le Goff, « La genèse de l'Etat français au Moyen Âge »..., p. 26-28.

Dans quelle mesure les biographes du roi ont-ils été sensibles à ces évolutions ? Comme nous l'avons déjà relevé, la ville est le cadre le plus souvent choisi par les biographes de Saint Louis pour présenter leur héros. Mais les modalités d'évocation changent selon le genre littéraire, hagiographique ou plus historique, et aussi selon l'auteur.

Paris, cadre privilégié de la vie monarchique

Le palais de la Cité, lieu de séjour du roi

De nombreux épisodes des *Vies* de Louis IX se déroulent au palais de la Cité, qui apparaît ainsi comme le lieu de séjour habituel du roi.

Le palais de la Cité chez les hagiographes dominicains

Chez Geoffroy de Beaulieu comme chez Guillaume de Chartres, les scènes de la vie quotidienne de Louis IX sont très nombreuses, mais restent malheureusement non localisées. Dans la première *Vita*, on entrevoit cependant le palais de la Cité par le biais de la Sainte-Chapelle, dont l'auteur nous donne une description succincte dans son chapitre sur les reliques de la Passion¹²³. Il évoque en outre la bibliothèque que le roi avait placée juste à côté, dans son trésor, avec ses archives¹²⁴.

Dans la seconde *Vita*, œuvre de Guillaume de Chartres, la Sainte-Chapelle est à peine mentionnée, comme cadre des cérémonies commémorant l'arrivée des reliques dominicales¹²⁵, et le palais de la Cité n'est jamais expressément nommé. Deux épisodes non localisés peuvent toutefois y être situés, d'après le contexte. Le premier concerne un don de mille livres consenti par le roi à l'hôtel-Dieu de Paris ; la scène, très vivante, est rapportée par Guillaume de Chartres comme témoin oculaire¹²⁶. Il ne précise pas l'endroit où elle s'est déroulée, mais il s'agit sans doute du palais de la Cité, qui constitue le lieu de rencontre le plus probable des divers protagonistes, Louis IX, son chambellan, son chapelain et l'administrateur de l'hôtel-Dieu.

Le second récit nous montre le roi découvrant sans s'y attendre une dame qui s'est introduite dans sa chambre, à l'occasion d'un Parlement ; il lui accorde alors un entretien, au cours duquel il lui fait un sermon sur son salut¹²⁷. Cette scène reflète le caractère intime

¹²³ Voir plus loin, « Les reliques de la Passion », et l'Annexe II.

¹²⁴ Voir l'Annexe III.

¹²⁵ Voir l'Annexe II.

¹²⁶ Texte et traduction en Annexe I.

¹²⁷ Texte et traduction en Annexe I.

reconnu à certains espaces du palais : si le Parlement est l'occasion pour le roi de se montrer de manière officielle, la dame n'avait en revanche aucune légitimité à pénétrer dans la « *camera* » du roi ; elle le fait « par curiosité » et « à son insu ». Placé devant le fait accompli, Saint Louis lui accorde une entrevue personnelle ; cet entretien est désigné par les adverbes « *familiariter* » et « *personaliter* », signes de l'intimité accordée à la dame. Bien que le cadre ne soit pas décrit, l'auteur nous fait donc bien saisir la différence entre la « *curia* » où sont traitées les affaires officielles, et la « *camera* » qui abrite la vie domestique du roi. Mais même dans ses appartements privés, Louis IX n'est pas seul : son confesseur, Geoffroy de Beaulieu, assiste à l'entretien.

Le palais de la Cité vu par Guillaume de Nangis

Chez Guillaume de Nangis, l'action se déplace, comme on pouvait s'y attendre, de l'intimité de la chambre du roi vers un cadre plus officiel. Le palais de la Cité est en effet, dans cette *Vie*, le lieu où Louis IX reçoit son invité, le roi d'Angleterre Henri III, en 1259¹²⁸. C'est là également qu'il rend sa décision finale lors du procès du sire de Coucy, la même année¹²⁹. Cet épisode, rapporté par plusieurs chroniqueurs, illustre la « bonne justice » rendue par Saint Louis, indifférent à la haute naissance du prévenu. Cette anecdote met en scène Paris comme lieu d'exercice de la justice royale. Deux édifices sont plus précisément évoqués : le Louvre, où le sire de Coucy est emprisonné, et le palais de la Cité, où Louis IX délivre son jugement. On voit également apparaître les rouages de l'administration royale, qui va chercher dans ses archives les arguments pour dénier au sire de Coucy le droit de baronnie, qui lui permettrait d'échapper aux procédures de justice ordinaire. Ses agents sont aussi ceux qui restent seuls auprès du roi, tandis que tous les nobles apparentés au prévenu vont discuter avec lui pour lui prêter conseil. Paris apparaît ainsi comme le siège d'une administration qui se distingue de la traditionnelle « *curia regis* », où les grands conseillaient le roi, et qui menace même directement leur pouvoir et leur influence.

Le palais de la Cité chez Joinville

Joinville s'est bien gardé de toute allusion à ce procès, qui allait probablement à l'encontre de ses propres convictions sur les liens entre le roi et sa noblesse. En revanche, il

¹²⁸ Voir plus loin, « Les cérémonies », et l'Annexe I.

¹²⁹ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

relate plusieurs anecdotes qui se déroulent au sein du palais de la Cité. C'est en effet dans ce cadre que sont situées la plupart des scènes où Saint Louis exerce la justice¹³⁰ et où il tient son « parlement », réunion officielle au cours de laquelle sont réglées les affaires du royaume : Joinville évoque notamment celles auxquelles il a personnellement pris part, comme la succession de Thibaut IV de Champagne¹³¹ ou les démêlés de Louis IX avec l'évêque de Châlons¹³². A part les jugements rendus en Orient (par exemple à Césarée)¹³³, seul l'épisode de Vincennes montre Louis IX en roi justicier hors du cadre de son palais parisien¹³⁴, qui apparaît donc comme le lieu le plus volontiers associé à cette fonction primordiale de la dignité royale aux yeux de Joinville.

La familiarité de l'auteur avec les lieux lui permet d'évoquer plusieurs endroits du palais de la Cité, que les biographes précédents n'avaient pas distingués. Il évoque en effet le jardin, la « chambre aux plaids », la chapelle et son perron. Mais, contrairement à ce que l'on aurait pu attendre, il n'associe pas nécessairement l'exercice de la justice par Louis IX au lieu spécifiquement dévolu à cette fonction, à savoir la « chambre aux plaids ». Celle-ci est certes bien connue du sénéchal, puisqu'il y a lui-même siégé, ainsi qu'il le rappelle incidemment¹³⁵. Mais justement, dans cette anecdote où il évoque la « chambre aux plaids », Joinville déplace

¹³⁰ Conformément à son habitude, Joinville ne fournit aucune date pour ces jugements. La scène où Louis IX rend la justice dans les jardins du palais de la Cité est intemporelle (§60, p. 180 ; voir plus bas). En revanche, les autres jugements rapportés par Joinville peuvent être datés, au moins approximativement : Louis IX enrôle pour sa croisade le clerc qui a tué trois sergents du Châtelet (vers 1248), § 115-118, p. 216 ; il se prononce sur les réclamations de certains prélats (1259), § 673-675 (voir plus bas), sur la demande formulée par l'évêque Guy d'Auxerre à propos des excommunications (1263 ?), § 61, p. 180.

¹³¹ Afin de régler la succession de Thibaut IV (mort en 1253) entre ses enfants, Thibaut V et Blanche, épouse de Jean de Bretagne, Louis IX les ajourne en parlement à Paris (§ 664, p. 542 : « et le roy l'ajourna au parlement a Paris, et le roy Thybaut de Navarre le secont, qui la estoit, pour oÿr et pour droit fere aus parties ») ; le résultat de ce parlement fut le mariage de Thibaut V et d'Isabelle, fille de Louis IX, en avril 1255, conclu notamment grâce à l'entremise de Joinville. Cf. Henri d'Arbois de Jubainville, *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, tome IV (1181-1285), 1865, p. 354-356. On notera toutefois que l'acte de Louis IX enterinant la renonciation de Jean de Bretagne et de sa femme au royaume de Navarre est daté non de Paris, mais de Saint-Denis (décembre 1254) : *Layettes* t. III, acte n° 4132, p. 223-224.

¹³² Joinville rapporte, aux § 673-675 (p. 548-550), un vif échange qui eut lieu entre Louis IX et divers prélats en 1259. L'entretien ayant été secret, il n'assista pas lui-même aux débats, mais le roi les rapporta ensuite aux membres de son « parlement » qui étaient restés dans la « chambre aux plaids » pendant qu'il parlait avec l'archevêque de Reims, l'évêque de Chartres et l'évêque de Châlons. Tous trois avaient des doléances, dont l'une touchait directement Joinville : la collation de l'abbaye de Saint-Urbain. Mais c'est surtout l'affaire de Saint-Remi de Reims qui fit grand bruit, comme en témoigne le Ménestrel de Reims (éd. N. de Wailly, 1876, p. 240). Cf. P. Desportes, *Reims et les Rémois au XIII^e et XIV^e siècle...*, p. 167-172 ; Ch.-V. Langlois, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement...*, p. 49-57.

¹³³ § 505-514, p. 444-446.

¹³⁴ Une autre scène de jugement n'est pas localisée, c'est celle où Louis IX arbitre en faveur de Renaut de Trie pour la possession du comté de Dammartin-en-Goële, en 1266 (§ 66-67, p. 184)

¹³⁵ « A l'autre parlement qui vint après prièrent touz les prelas au roy que il venist parler a eulz tout seul. Quant il revint de parler aus prelas, il vint a nous qui l'attendions en la chambre aux plaitez, et nous dit tout en riant le tourment que il avoit eu aux prelas... » (§ 673, p. 548-550).

l'action ailleurs : les prélats ayant voulu entretenir le roi en secret (« a eulz tout seul »), ce n'est pas dans le cadre officiel d'une délibération publique que Louis IX a rendu son verdict.

De même, peu avant le départ pour sa première croisade, Louis IX est amené à rendre une sentence au débotté, sur le perron de sa chapelle, en présence du peuple¹³⁶. On vient en effet d'amener dans la cour du palais de la Cité trois cadavres sur une charette. Joinville a par hasard croisé le convoi dans la rue, et il envoie son écuyer aux nouvelles : ce dernier lui rapporte qu'il s'agissait de trois sergents du prévôt de Paris, tués par un clerc qu'ils avaient volé. Le roi, magnanime, pardonne au clerc et l'enrôle pour la croisade.

C'est également dans un cadre inattendu, celui du jardin du palais, que Joinville place une autre scène de jugement : assis sur des tapis avec ses conseillers, Saint Louis expédie dans ce cadre bucolique les causes que l'on vient lui soumettre¹³⁷. La scène fait pendant au célèbre chêne de Vincennes, sur lequel nous reviendrons plus loin.

En somme, l'image que Joinville nous transmet du palais de la Cité est très éloignée du *decorum* que l'on associe généralement à la monarchie : ici pas de trône ni de dais, pas de séparation entre les espaces privés et les lieux d'apparition publique. L'accès à la personne royale paraît ouvert à tous : le peuple voit son souverain rendre la justice sur le perron de sa chapelle et dans son jardin. Cette monarchie sans apprêt est aussi celle que décrit la bulle de canonisation, mais on peut douter de cette image édifiante : c'est sans doute aussi en réaction contre le rigide et froid Philippe le Bel et contre la bureaucratisation grandissante de l'Etat, que le sénéchal de Champagne s'est complu à présenter Saint Louis sous ces dehors simples et modestes. En réalité, même si les anecdotes rapportées par Joinville sont véridiques (nous n'avons pas lieu d'en douter), elles ne reflètent sans doute pas la vie quotidienne du souverain : les séances dans la « chambre aux plaids » ont certainement été plus fréquentes que celles au jardin.

Le palais de la Cité chez Guillaume de Saint-Pathus

La facilité d'accès au roi dans son palais est confirmée par une anecdote rapportée par Guillaume de Saint-Pathus. Celui-ci nous a transmis les invectives d'une femme contre Saint Louis, accusé d'être un roi bigot à la solde des Mendiants¹³⁸. L'imprécatrice s'en prend au roi au pied de l'escalier menant à son appartement. Sa présence en ces lieux est probablement

¹³⁶ Voir plus loin.

¹³⁷ Voir texte et commentaire en Annexe I.

¹³⁸ Voir texte et commentaire en Annexe I.

motivée par sa convocation au Parlement, mais elle prouve que l'on pouvait assez facilement aborder le souverain au sein de son palais, même si des chambellans sont là pour l'encadrer.

Guillaume de Saint-Pathus évoque aussi les « registres du roi » conservés à Paris, sur lesquels l'abbé de Saint-Denis cherche à s'appuyer pour soutenir les droits de son établissement¹³⁹. Mais il s'intéresse surtout à la vie quotidienne du saint roi au palais : il nous décrit sa table, bien garnie comme il se doit : les primeurs, par exemple les premières lamproies livrées à Paris, sont pour le roi¹⁴⁰. L'auteur évoque aussi la chambre de Saint Louis, où ce dernier se retrouve un jour tout seul, car les chambellans à son service ont tous quitté les lieux pendant qu'il siégeait en son Parlement ; Guillaume de Saint-Pathus souligne qu'il s'agit là d'un grave manquement à leur devoir. On retrouve, dans cet épisode, la séparation entre l'espace public et l'espace domestique, comme chez Guillaume de Chartres ; mais le roi n'est pour autant jamais laissé sans compagnie ; il en va d'ailleurs de même dans les autres résidences de Saint Louis¹⁴¹.

Chez Guillaume de Saint-Pathus, le palais se teinte également de couleurs dévotionnelles. A l'occasion des fêtes de la Sainte-Chapelle, le roi mène en effet procession dans toute sa résidence ; il y loge des frères, pour qu'ils puissent commodément se rendre à mâtines ; et la grand'salle se convertit même en réfectoire monastique, où sont lus des textes édifiants¹⁴². Cette transformation du palais de la Cité en semi-couvent, il est vrai réduite à trois jours dans l'année, ne se rencontre que chez cet auteur : Guillaume de Chartres avait mentionné les processions, mais sans donner tous ces détails.

Bilan

Le palais de la Cité apparaît chez tous les biographes comme le cadre récurrent de la vie du roi. Il est en particulier associé à l'exercice de la justice, fonction régaliennne par excellence, chez tous les auteurs (sauf Geoffroy de Beaulieu). Mais ce palais n'est pas pour autant présenté par tous sous le même jour. Les uns décrivent plutôt la chambre du roi, les autres, les lieux d'apparition publique du souverain.

Bien que les mentions demeurent assez allusives, on distingue l'existence de plusieurs espaces au sein du palais de la Cité : dans notre corpus apparaissent le jardin (Joinville), la

¹³⁹ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 48.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 120.

¹⁴¹ Voir *infra* le chapitre sur « Saint Louis et l'Île-de-France ».

¹⁴² Voir Annexe II.

bibliothèque (Geoffroy de Beaulieu), la grand'salle (Guillaume de Saint-Pathus), la « chambre aux plaids » (Joinville), l'appartement du roi (« *camera* » ou « chambre »), qui se trouve à l'étage puisqu'il est desservi par un escalier menant vers les espaces publics du palais (Guillaume de Saint-Pathus), et bien sûr la Sainte-Chapelle, citée par toutes les biographies.

Néanmoins, on aurait pu s'attendre à trouver davantage d'informations sur les services administratifs installés dans le palais sous Saint Louis, à propos desquels on trouve seulement une allusion aux archives royales. De même, les travaux ordonnés par Saint Louis dans son palais ne sont pas évoqués, à l'exception de la Sainte-Chapelle¹⁴³. Les biographies de Saint Louis, tout en confortant le statut prééminent du palais de la Cité comme séjour royal, ne reflètent donc pas la lente évolution qui implante à Paris les services centraux du gouvernement, faisant de la ville une véritable capitale.

Les grandes cérémonies

Paris apparaît très souvent, dans notre corpus, comme le cadre de grandes assemblées et de cérémonies organisées par la monarchie. Parmi ces manifestations, l'une des plus remarquables fut la réception des reliques de la Passion acquises par le roi : ces trois grandes processions, qui se déroulèrent de 1239 à 1242, seront étudiées un peu plus loin, à propos des décisions prises par Louis IX concernant les saintes reliques, pour lesquelles il fit notamment construire la Sainte-Chapelle. Mais les biographes mentionnent plusieurs autres rassemblements parisiens, qui témoignent de la place prééminente de la ville et de son statut politique particulier.

Geoffroy de Beaulieu

Cet aspect se retrouve même chez dans les *Vitae* hagiographiques comme celle de Geoffroy de Beaulieu, pourtant davantage tournée vers la dévotion personnelle du roi que vers son action publique. Malgré cette orientation générale, le Dominicain relève deux grandes réunions tenues à Paris par Louis IX : il y rassemble une foule de prélats et de barons pour lancer la croisade, et il y convoque les grands du royaume, tant clercs que laïcs, pour lutter contre les blasphèmes¹⁴⁴. Dans ces deux occasions, le roi est présenté en brillant orateur, mais

¹⁴³ Sur cette question, voir plus loin le chapitre sur les chantiers royaux.

¹⁴⁴ Textes et traductions en AnnexeI.

sa parole est toujours encadrée par l’Eglise : dans les deux cas, le légat pontifical intervient pour faire un sermon, et par ailleurs, Louis IX ne réunit ces assemblées qu’après avoir pris le conseil du légat ou du pape. Paris apparaît donc comme le lieu d’exercice de l’autorité royale, mais celle-ci est en quelque sorte partagée avec le légat pontifical. Il est vrai que le « *libellus* » de Geoffroy de Beaulieu est destiné au pape, ce qui peut expliquer cette insistance sur le rôle du légat.

Dans un chapitre qui n’apparaît que dans un seul manuscrit, mais qui semble bien faire partie du texte originel, Geoffroy de Beaulieu évoque également la fête qui a salué le retour du roi à Paris, après son long séjour outremer¹⁴⁵. Paris est la seule ville du royaume citée par Geoffroy de Beaulieu pour illustrer les entrées solennelles du souverain de retour de Terre sainte, ce qui conforte sa prééminence, même si Louis IX la traite en cette occasion de façon plutôt cavalière puisqu’il quitte précipitamment la cité afin de couper court à ces dispendieuses manifestations de joie.

Guillaume de Nangis

Le rôle de Paris comme cadre de grandes cérémonies liées à la monarchie est encore plus net chez Guillaume de Nangis, plus attentif aux aspects politiques du règne. Ce dernier reprend les épisodes déjà mentionnés par le confesseur du roi, en les étoffant un peu : il relate la réunion à Paris de grandes assemblées de prélats et de barons pour préparer les deux croisades¹⁴⁶, ainsi que pour édicter l’ordonnance réformatrice de 1261¹⁴⁷. En outre, il ajoute d’autres mentions, relevant des activités militaires de Louis IX. En temps de guerre, Paris est ainsi le lieu où le roi rassemble l’ost, et celui où il revient une fois achevée la campagne militaire¹⁴⁸ ; lorsqu’il envoie en lieu sûr les prisonniers faits pendant ces opérations, en

¹⁴⁵ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

¹⁴⁶ Pour son premier départ en croisade, Louis IX rassemble en 1245 un « grand parlement » à Paris : « *Edoem anno infra octavas sancti Dionysii convocavit rex Francorum Ludovicus grande Parisius parlamentum, in quo predictus legatus et plures regni Franciæ archiepiscopi, pontifices, et abbates, barones quoque et comites affluere* » ; suit la liste des croisés (Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 352). Cf. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis...*, t. III, p. 87. Le même cérémonial est répété pour la seconde prise de la croix, en 1267 (Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 440).

¹⁴⁷ *Ibidem*, p. 412 : « *Anno Domini M.CC.LX. Dominica in passione congregavit rex Franciæ Ludovicus Parisius concilium episcoporum et principum regni sui* », etc.) L’application de la lutte contre le blasphème se fait aussi à Paris, avec l’« exemplum » du bourgeois dont les lèvres sont brûlées au fer chaud sur ordre du roi, textuellement repris de Geoffroy de Beaulieu, mais relié à la grande ordonnance de 1254 (*Ibidem*, p. 398).

¹⁴⁸ *Ibidem*, p. 316 (retour à Paris après la première campagne de Louis IX en Champagne) ; p. 324 (Louis IX rassemble l’ost à Paris en 1235 pour se rendre en Champagne ; l’armée s’ébranle jusqu’à Vincennes mais le comte de Champagne se soumet à l’autorité royale) ; p. 324 (retour à Paris après la paix faite avec Thibaut de Champagne). De même, après la cérémonie d’adoubement d’Alphonse de Poitiers à Saumur en 1241, Louis IX

l'occurrence ceux pris à Frontenay¹⁴⁹, c'est « à Paris et autres lieux de son royaume », formule qui montre l'intérêt privilégié du chroniqueur pour la ville¹⁵⁰.

A propos du retour d'outremer, Guillaume de Nangis ne reprend pas l'anecdote rapportée par Geoffroy de Beaulieu, où le roi quittait aussitôt Paris pour Vincennes ; dans les *Gesta*, la « joyeuse entrée » cède la place à Saint-Denis, où Louis IX se rend pour remercier son saint patron de sa protection¹⁵¹. La version française s'attarde longuement sur les dons apportés par le roi et la reine, notamment un pavillon de soie pour les châsses des martyrs¹⁵².

Guillaume de Nangis relate en revanche trois grandes cérémonies parisiennes qui n'apparaissent pas chez Geoffroy de Beaulieu : le départ de Louis IX pour la croisade en 1248, la visite officielle du roi d'Angleterre en 1259, et enfin l'adoubement du fils aîné de Louis IX, le futur Philippe III, en 1267.

La première de ces cérémonies, qui voit le peuple de Paris accompagner son roi en procession jusqu'à l'abbaye Saint-Antoine, aux portes de la ville, est très peu développée : elle n'occupe qu'une seule phrase des *Gesta*¹⁵³. L'auteur élude notamment le passage de Louis IX à Saint-Denis : peut-être ne souhaitait-il pas associer l'oriflamme à une expédition qui ne fut pas couronnée de succès ? Quoi qu'il en soit, le récit du départ pour la première croisade est beaucoup plus succinct que celui du second voyage, qui se déroule à Saint-Denis puis à Vincennes, mais laisse de côté Paris.

La seconde cérémonie fait l'objet d'un récit plus élaboré : il s'agit de la venue d'Henri III à Paris, liée à la conclusion d'une paix définitive entre la France et l'Angleterre¹⁵⁴. Guillaume de Nangis emprunte cette relation à Primat, car on retrouve le même texte (en version française) dans la traduction de sa *Vie de Saint Louis* par Jean de Vignay¹⁵⁵. L'auteur insiste sur le *decorum* qui a entouré cette visite : Henri III fut solennellement reçu par Louis IX au palais de la Cité, avec banquets et échanges de cadeaux. Mais surtout, il donne à son abbaye le premier rôle dans ce séjour diplomatique : un long développement nous montre le roi

revient à Paris pour préparer la guerre contre le comte de la Marche (p. 334) ; en réalité, lorsque Louis IX retourne à Paris, les hostilités ne sont pas encore déclarées puisque le comte de la Marche a accepté dans un premier temps de prêter hommage à Alphonse de Poitiers et ne dénonce cet hommage qu'en décembre 1241.

¹⁴⁹ Aujourd'hui Frontenay-Rohan-Rohan, dans le département des Deux-Sèvres. Ce château situé près de Niort, forteresse du comte de la Marche, fut pris par l'armée royale en juin 1242 et Louis IX fit raser ses murailles, ce qui lui valut le nom de « Frontenay l'Abattue ».

¹⁵⁰ « *Quos rex partim Parisius, et partim alibi jussit in diversis locis diligenter custodiri* » (*Ibidem*, p. 336).

¹⁵¹ *Ibidem*, p. 388.

¹⁵² *Ibidem*, p. 391.

¹⁵³ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

¹⁵⁴ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

¹⁵⁵ *RHF*, t. XXIII, p. 16-17.

d'Angleterre résidant pendant plus d'un mois à Saint-Denis, où il vénère les reliques et mène avec son homologue les discussions aboutissant au fameux Traité de Paris. En réalité, celui-ci était déjà conclu¹⁵⁶ lorsqu'Henri III se rendit à Paris pour faire hommage de ses terres continentales à Louis IX, en application d'une de ses clauses. Le récit de Primat, repris par Guillaume de Nangis, est donc assez éloigné de la vérité historique.

Malgré la partialité de l'éclairage, Paris et plus encore Saint-Denis, que Guillaume de Nangis prend grand soin de lui associer, apparaissent ici comme la « vitrine » de la monarchie française. Ce rôle n'est pas absolument nouveau : il avait déjà été conféré à Paris lors de la visite de Jean sans Terre en 1201, mais Rigord l'avait évoqué de façon très brève¹⁵⁷. Les *Gesta* de Guillaume de Nangis commencent à développer cette image, que l'on retrouvera par la suite, avec beaucoup plus d'ampleur, dans les *Grandes chroniques de France* sous le règne de Charles V, à l'occasion de la visite de l'empereur Charles IV.

Une autre grande fête parisienne rapportée par Guillaume de Nangis est celle de l'adoubement du fils aîné du roi en 1267¹⁵⁸. Alors que la réception du roi d'Angleterre était présentée de façon très protocolaire, cette fois, le chroniqueur dionysien invite le peuple parisien à la fête : on chôme pendant huit jours, et la ville est parée de tentures colorées. Avec Philippe est adoubé le neveu de Saint Louis, Robert d'Artois. On sait par les comptes que la cérémonie fut particulièrement fastueuse : la dépense occasionnée se monta au niveau de la dot d'une des filles du roi¹⁵⁹. Pourtant ce n'est pas tant sur cet aspect somptuaire qu'insiste l'auteur, contrairement à ce qu'il a fait auparavant pour l'adoubement de Robert d'Artois père ou pour celui d'Alphonse de Poitiers ; ce qu'il souhaite mettre en relief, c'est le rassemblement de « presque tous les prélats et barons du royaume de France » et la liesse populaire qui accompagne la cérémonie. Le futur Philippe III entre ainsi en chevalerie avec l'assentiment de tous ses sujets.

Si Guillaume de Nangis met en relief les grandes cérémonies publiques ayant Paris pour cadre, la vie domestique de la famille royale est en revanche laissée dans l'ombre. Les *Gesta*,

¹⁵⁶ Le texte du traité a été achevé le 28 mai 1258 (*Layettes*, t. III, n° 4416, p. 411-413). Il a été ratifié de part et d'autre en octobre 1259 : l'original scellé par Louis IX est conservé en Angleterre (édition récente par P. Videsott, *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne...*, p. 123-128), et celui d'Henri III est conservé à Paris (AN, J 629 ; *Layettes*, III, n° 4554, p. 487-489), avec la ratification du traité par les prélats et barons d'Angleterre (*ibidem*, n° 4555, p. 490).

¹⁵⁷ Rigord, *Gesta Philippi regis*, éd. Carpentier, Pon et Chauvin, chapitre 142, p. 368. Voir plus haut le chapitre consacré à Philippe Auguste.

¹⁵⁸ Texte et traduction en Annexe I.

¹⁵⁹ J. Richard, « L'adoubement de Saint Louis »..., p. 208. Les comptes de la cérémonie ont été édités dans *RHF*, t. XXI, p. 393-397.

par exemple, ne mentionnent pas la première visite d'Henri III à Paris en 1254, longuement décrite par Matthieu Paris : il s'agissait d'une « fête de famille », contrairement au déplacement très officiel de 1259. De même, le chroniqueur dionysien ne précise pas le lieu de naissance du premier fils de Saint Louis et de Marguerite de Provence, Louis, malgré l'importance qu'il attache à l'événement. Seule sa mort est localisée à Paris. La ville est donc davantage présentée comme le cadre officiel de l'exercice du pouvoir royal que comme un lieu de séjour domestique. D'ailleurs, le palais de la Cité est évoqué dans le cadre des actes publics du souverain et non dans celui de sa vie intime, même si on peut supposer que plusieurs des chapitres repris de de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu se déroulent en ce lieu (Geoffroy lui-même ne donnait pas davantage de précision).

Notons toutefois, à propos du baptême du fils premier né de Louis IX, qu'à défaut de préciser le lieu de cette cérémonie, Guillaume de Nangis en nomme les acteurs : l'évêque de Paris baptisa l'enfant, et l'abbé de Saint-Denis fut son parrain¹⁶⁰. L'insistance du chroniqueur sur cet épisode, que Vincent de Beauvais rapportait en termes beaucoup plus succincts¹⁶¹, est bien sûr liée au désir d'attirer l'attention sur le rôle de son abbé, mais elle est également à mettre en perspective avec l'importance donnée au sacrement du baptême par Saint Louis, rappelée un peu plus loin par Guillaume de Nangis (à la suite de Geoffroy de Beaulieu). Enfin, la scène est surtout l'occasion de souligner l'attachement du peuple de France à la dynastie capétienne : la naissance de Louis, bientôt suivie de celle de Philippe, levait les craintes suscitées par l'absence d'un héritier mâle. Aussi la nouvelle, répandue par des messagers royaux partout dans le royaume, remplit-elle « les cœurs des Français d'une joie et d'un bonheur ineffables ». L'épisode rappelle un peu la naissance de Philippe Auguste, beaucoup plus attendue encore puisque Louis VII était demeuré plus de trente années sans héritier présomptif, et qui suscita de même, d'après les écrivains, des manifestations de liesse populaire. La participation des principaux prélats du diocèse, l'évêque de Paris et l'abbé de

¹⁶⁰ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 342 : « Anno Domini M.CC.XLIII, regni Ludovici regis septimodecimo, ætatis vero suæ vicesimo octavo, sexto Calendas Martii, in die festivitatis beati Matthiæ apostoli, quo die festum dedicationis ecclesiæ beati Dionysii Areopagitæ factæ per Dominum celebratur, peperit regi Ludovico filium diu optatum sibi desponsata venerabilis Margareta. Postquam autem regia proles processit ad ortum, statim rex Guillelmus Parisiensem episcopum, et Odonem Clementis abbatem sancti Dionysii, ad se vocari præcepit, ut idem episcopus tantam prolem et regni Francorum hæredem baptizaret, et dictus abbas tanquam verus patrinus super fontem sacri lavacri propriis manibus teneret. Rex vero nomine patris sui Ludovici, præfatum puerum filium suum jussit vocari Ludovicum. Tunc ortum regalis proles per diversa regni loca cursores regii nunciantes, corda Francorum ineffabili gaudio et lætætia repleverunt. »

¹⁶¹ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, éd. Douai, 1624, livre XXX, chap. 152, p. 1285 : « Eodem anno natus est Ludovicus filiorum Ludovici Regis Franciæ primogenitus, & anno sequenti natus est secundus filius nomine Philippus. »

Saint-Denis, à cet heureux événement met en relief, une fois de plus, l'association de Paris et de sa région à la monarchie.

Les Grandes Chroniques de France

Cette association est encore davantage soulignée dans la version « officielle » des *Grandes Chroniques de France*, qui a repris le texte de Guillaume de Nangis mais avec plusieurs compléments concernant Paris. Trois de ces adjonctions amplifient le rôle de la ville dans le cérémonial royal. Au début de la *Vie de Saint Louis*, une phrase a en effet été ajoutée à propos de la « joyeuse entrée » du jeune roi dans Paris, que Guillaume de Nangis n'avait pas mentionnée :

« Quant li enfes fu couronnez, si s'en vint à Paris là où il fu receuz a grant joie du pueple et des genz du païz. »¹⁶²

Les *Grandes chroniques de France* sont les premières, dans nos biographies de Saint Louis, à évoquer cette cérémonie d'entrée royale après le sacre en 1226. Mais ce rituel est régulièrement attesté à Paris au XIII^e siècle : il eut lieu pour Louis VIII à son retour de Reims¹⁶³, pour Louis IX¹⁶⁴ puis pour Philippe III à leur retour de croisade, et l'on en trouve également l'écho dans un sermon de Geoffroy de Beaulieu, prêché au béguinage parisien le 27 novembre 1272¹⁶⁵. La « joyeuse entrée » dans Paris était donc une cérémonie bien connue, mais rarement décrite par les chroniqueurs, contrairement aux sacres, aux mariages ou aux adoubements¹⁶⁶. Seul Nicolas de Bray, dans ses *Gesta Ludovici VIII*, lui a consacré un ample développement, mais il s'agit là d'un panégyrique en vers, d'un style très différent de celui des chroniques en prose. Avec cette mention de la réception de Louis IX après son sacre, les *Grandes chroniques de France* inaugurent donc une tradition historiographique appelée à se développer aux XIV^e et XV^e siècles.

¹⁶² *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 2, p. 34. Comme l'a bien noté Jules Viard, ce premier chapitre ne suit que d'assez loin les *Gesta* de Guillaume de Nangis, dont il retranche notamment les comparaisons fleuries.

¹⁶³ Nicolas de Bray, *Gesta Ludovici VIII...*, p. 313-317.

¹⁶⁴ Voir la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu déjà citée plus haut (Annexe I).

¹⁶⁵ Ce sermon est conservé dans le ms. lat. 16481 de la BnF, aux folios 27vb-29ra. Il commente la phrase de Saint Matthieu (21, 5) « *Ecce rex tuus venit* ». Geoffroy de Beaulieu y évoque la façon dont les villes se préparent pour fêter l'entrée d'un nouveau roi, pour montrer comment chacun doit se préparer à l'arrivée du Christ. Cf. M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 32 ; N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la parole...*, vol. 1, p. 547 ; J. Leclercq, « Le sermon sur la royauté du Christ au Moyen Âge », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 14, 1943-45, p. 165-166.

¹⁶⁶ Guillaume de Saint-Pathus évoque les aumônes faites par le roi à chacune de ses « entrées » dans Paris, usage également mentionné dans un sermon de Boniface VIII en 1297 (éd. *RHF*, tome XXIII, p. 150). Il s'agit là d'un rituel de distributions d'aumônes qui accompagnait tous les déplacements de Louis IX. Les fêtes de « joyeuse entrée » sont d'un autre ordre ce sont des manifestations exceptionnelles, qui mobilisent l'ensemble de la population urbaine.

Une autre « joyeuse entrée » de Louis IX à Paris est mentionnée à son retour d'outremer, en 1254. Alors que Guillaume de Nangis n'évoquait que la visite à Saint-Denis, les *Grandes chroniques de France* ajoutent, avant cette action de grâce, l'accueil chaleureux réservé au roi par le peuple de Paris et de ses environs¹⁶⁷.

Les *Grandes chroniques de France* consacrent enfin un intéressant passage au cortège funéraire de Blanche de Castille¹⁶⁸, portée « en une chaire dorée parmi Paris toute vestue comme royne, la couronne d'or en la teste », pour aller à Maubuisson, sa dernière demeure. C'est la première fois que les chroniques évoquent un tel cérémonial pour une reine¹⁶⁹. La description du rituel funéraire met l'accent sur les fonctions de la régente, promenée dans la ville assise sur un trône, en habits royaux et couronne sur la tête ; en revanche, les *Grandes chroniques de France* laissent dans l'ombre la piété individuelle de la défunte, sur laquelle insiste au contraire Guillaume de Saint-Pathus en nous parlant des habits de moniale qu'elle revêtit au moment de l'agonie¹⁷⁰.

Ces cérémonies, qui viennent s'ajouter à celles déjà décrites par Guillaume de Nangis, confortent la relation privilégiée qui s'établit entre Paris et la monarchie. La ville apparaît ainsi comme le cadre principal des grandes fêtes royales. Toutefois, elle n'en a pas le monopole : d'autres cérémonies sont décrites par les chroniqueurs à Melun, Corbeil, Sens, Saumur, etc.

Il en va de même chez Joinville, avec un éclairage un peu différent puisque le sénéchal privilégie les cérémonies auxquelles il a lui-même assisté. Certaines d'entre elles se sont déroulées en Île-de-France, voire plus loin (Saumur), mais Joinville cite Paris comme le lieu où le roi mande tous ses barons avant ses deux départs en croisade¹⁷¹. Il nous décrit « de l'intérieur » ces grands rassemblements, et montre notamment que le roi n'acceptait pas de désistement de la part de ses barons : l'insistance de Louis IX pour faire venir Joinville à

¹⁶⁷ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 177 : « D'iluec [Beaucaire] s'en parti et chevaucha tant qu'il vint en France où il fu receu a grant joie dou pueple de Paris et des genz de la contrée. Quant il se fu reposé, si s'en ala à Saint Denis et France... »

¹⁶⁸ Blanche de Castille est décédée le 26 ou le 27 novembre 1252. Les funérailles à Maubuisson se déroulèrent le 29 novembre, en présence d'Eudes Rigaud. Cf E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 414-415.

¹⁶⁹ M. Gaude-Ferragu, *La reine au Moyen Âge...*, p. 188 ; A. Bande, *Le Cœur du roi...*, p. 62 ; A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort...*, p. 23.

¹⁷⁰ Le chroniqueur anglais Matthieu Paris, pour sa part, a conjugué les deux aspects en décrivant l'enterrement de la reine sous le voile des religieuses, mais revêtue de ses habits royaux et coiffée de sa couronne (« *et supra velum apposita est corona, et vestita est reginaliter* »). Matthieu Paris, *Chronica majora...*, tome V, p. 354.

¹⁷¹ Le roi convoque ses barons à Paris et leur fait prêter serment de garder foi et loyauté à ses enfants s'il meurt à la croisade (Joinville, § 114, p. 216) ; de même, en préparation de sa seconde croisade, il réunit tous ses barons à Paris au cours du carême (§ 730, p. 583).

Paris, masquée sous une boutade, trouvera un écho dans les *Faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* avec sa plaisanterie sur les charettes.

Mesures de Saint Louis pour accroître le prestige de Paris

Les biographies de Philippe Auguste avaient mis l'accent sur les mesures prises par le roi en faveur de sa capitale : grands chantiers édilitaires, protection de l'Université naissante, éradication de l'hérésie amauricienne... Celles de Saint Louis insistent encore davantage sur cet aspect de la politique royale, mais dans une optique plus strictement religieuse et morale.

L'arrivée des reliques de la Passion

Tous les biographes (à part Joinville, qui à cette époque ne fréquentait pas encore la cour de France) consacrent un chapitre de leur œuvre à un épisode jugé fondamental dans la vie de Louis IX : l'achat des reliques de la Passion du Christ, que le roi décida de conserver à Paris, dans son palais. L'importance conférée à cet événement reflète à la fois l'émotion soulevée à l'époque par cette translation, mais aussi le rôle de ces reliques dans l'image même du pouvoir royal¹⁷². Le choix fait par Saint Louis de les abriter au cœur de son palais n'est pas indifférent : jusqu'ici, lorsque les rois de France avaient eu l'occasion d'entrer en possession de reliques aussi insignes, ils les avaient déposées à Saint-Denis. Or, Louis IX a rompu avec cette pratique et a décidé de placer dans sa chapelle palatiale la couronne d'épines, achetée en 1239, puis les autres reliques de la Passion acquises les années suivantes. Il a peut-être ainsi cherché à suivre l'exemple byzantin, puisqu'à Constantinople, c'est dans la chapelle du palais impérial qu'étaient placées ces reliques, et qu'elles étaient vénérées tous les ans¹⁷³ ; le modèle d'Aix-la-Chapelle a pu aussi jouer dans cette décision. Quoi qu'il en soit, l'acquisition de ces

¹⁷² Cf. notamment : E. Bozoky, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion »... ; C. Mercuri, *Saint Louis et la couronne d'épines...* ; M. Cohen, *The Sainte-Chapelle and the Construction of Sacral Monarchy...* Voir aussi les deux catalogues d'exposition suivants : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, 2001 ; *Saint Louis*, 2014.

¹⁷³ B. Flusin, « Les reliques de la Sainte-Chapelle et leur passé impérial à Constantinople », dans *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, catalogue d'exposition, 2001, p. 20-31 ; P. Magdalino, « L'église du Phare et les reliques de la Passion à Constantinople (VII^e/VIII^e – XIII^e siècles) », dans : J. Durand et B. Flusin (dir.), *Byzance et les reliques du Christ*, Paris, 2004, p. 15-30. L'importance de la chapelle du palais de Constantinople était connue en Occident, grâce à des textes comme celui de Robert de Clari, qui décrit en termes admiratifs la « Sainte Chapele » et ses reliques.

reliques a incontestablement procuré à la monarchie française une aura de sacralité : les textes qui ont accompagné ces translations et les offices liturgiques mis en place à la suite de l'arrivée des reliques assimilent le roi à un nouveau David et à un nouveau Salomon, un message que l'on retrouve aussi dans les vitraux de la Sainte-Chapelle où les rois de l'Ancien Testament sont abondamment représentés, en préfigures du souverain contemporain¹⁷⁴.

Cetta aura rejaillit aussi sur Paris, devenue grâce à Louis IX l'héritière de Constantinople et de Jérusalem. Cette référence se trouve notamment sous la plume de Gérard de Saint-Quentin, un moine de la région de Soissons qui nous a laissé le récit le plus complet de l'arrivée des reliques de la Passion : il compare Louis IX à David apportant l'arche du Seigneur dans sa cité, et désigne explicitement Paris comme une nouvelle Jérusalem, « *ipsa civitas quasi altera Iherusalem* »¹⁷⁵. Le chroniqueur anglais Matthieu Paris, décrivant la cérémonie de réception de la Vraie Croix, établit pour sa part un parallèle entre Louis IX et Heraclius, ce qui revient à faire de Paris l'égale de Constantinople¹⁷⁶. Ces références prestigieuses sont justifiées par l'ampleur des translations : ce sont en tous pas moins de vingt-deux reliques qui sont ainsi venue de Constantinople à Paris, et parmi les plus insignes puisque la plupart d'entre elles matérialisent l'Incarnation du Christ et son sacrifice pour le salut de l'humanité.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que les biographes de Saint Louis mettent en relief cet événement dans leur œuvre, mais, contrairement à ce que l'on aurait pu imaginer, la présentation est assez différente d'un auteur à l'autre.

Les hagiographes, sensibles aux fêtes commémoratives annuelles

Geoffroy de Beaulieu consacre tout un chapitre à l'arrivée des reliques de la Passion à Paris, sous le titre « *Quantam devotionem habuit in his quæ spectant ad fidem, et primo de*

¹⁷⁴ A. Jordan, *Visualizing Kingship in the Windows of the Sainte-Chapelle...*

¹⁷⁵ Gérard de Saint-Quentin, *Translatio...*, éd. F. de Mély, p. 105 (« *adest inter eos et noster David rex Ludovicus ... quasi archam Domini in civitatem suam Parisiensem cum gaudio mox ducturus* »), à propos de la réception de la Sainte Couronne en 1239 ; et p. 111 pour la comparaison Paris/Jérusalem, à propos de l'arrivée du troisième lot de reliques en 1242.

¹⁷⁶ Matthieu Paris, *Chronica majora*, t. IV, p. 90-92. Le même parallèle entre Paris et Constantinople est effectué par le dominicain Barthélemy de Breganze, à qui Louis IX avait offert une des épines de la Sainte Couronne et un morceau de la Vraie Croix, reliques remises au couvent des Dominicains de Vicence. Barthélemy de Breganze donna ensuite des sermons pour la fête de la Sainte Couronne, où il compare Blanche de Castille à Hélène et Louis IX à Constantin, et montre que la Couronne a quitté Constantinople, à cause de la perfidie de celle-ci, pour couronner Paris de gloire et d'honneur (A. Charansonnet et F. Morenzoni, « Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis »..., p. 97).

sacra Corona, et de aliis sanctis reliquiis »¹⁷⁷. On voit revenir, dans ce passage, deux fois le mot « *testis* », qui rappelle l'objectif de la *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici quondam regis Francorum* : accumuler des preuves en vue de l'ouverture du procès de canonisation. En l'occurrence, Geoffroy de Beaulieu convoque ici deux témoins : un autre texte, d'autant plus légitime qu'il a connu une adaptation liturgique, et les traces concrètes de la dévotion de Louis IX, autrement dit la Sainte-Chapelle, sa grande châsse et son collège de chanoines. Les reliques de la Passion sont donc la preuve tangible des efforts du roi pour aller vers Dieu.

Le texte de Geoffroy de Beaulieu a servi de base aux auteurs ultérieurs. Il résume en effet très bien les différents aspects de l'événement : tout d'abord, les circonstances dans lesquelles Saint Louis a fait venir les reliques à Paris ; puis, le cérémonial dont il les y a entourées, en faisant construire la Sainte-Chapelle, en créant un collège de chanoines et en instituant des fêtes pour commémorer leur réception. Toutefois, son texte est très bref et ne fournit guère de détails sur les cérémonies qui ont accompagné l'arrivée des reliques à Paris ; en outre, il condense les trois épisodes en une seule évocation, gommant ainsi la répétition des grandes processions qui a dû profondément marquer les Parisiens. Les fêtes organisées à Sens par l'archevêque Gauthier Cornut le 11 août 1239 sont également passées sous silence ; l'auteur assimile même la commémoration de cette cérémonie à l'entrée parisienne : le regard est ainsi focalisé sur Paris, présenté comme le seul bénéficiaire de l'événement. Enfin, Geoffroy de Beaulieu accorde une place privilégiée à la Couronne d'épines, sans doute en raison du caractère royal de la relique.

Guillaume de Chartres, qui souhaitait compléter le témoignage de son collègue dominicain, a pour sa part mis l'accent sur les célébrations liturgiques instituées par Louis IX en l'honneur des saintes reliques, à savoir les fêtes du 11 août et du 30 septembre¹⁷⁸. Si l'atmosphère générale reprend la même dominante emphatique que Geoffroy de Beaulieu, une tonalité plus sombre se manifeste à la fin du texte : Guillaume de Chartres fait allusion à l'absence de Louis IX, parti outremer (il avait suivi le roi dans sa captivité), et il dénonce la culpabilité des juifs déicides.

La description la plus complète des rituels observés à la Sainte-Chapelle nous est fournie par Guillaume de Saint-Pathus, qui montre l'importance des trois cérémonies annuelles

¹⁷⁷ Le texte figure en Annexe II.

¹⁷⁸ Texte, traduction et commentaire en Annexe II.

célébrées en présence du roi et de la cour¹⁷⁹. Pour l'occasion, Louis IX fait venir de nombreux religieux et prélats dans son palais, dont la grand'salle se transforme en véritable réfectoire monastique¹⁸⁰. Guillaume de Saint-Pathus nous donne aussi une évaluation du coût de la Sainte-Chapelle : quarante mille livres tournois, auxquelles s'ajoutent les cent mille livres de la grande châsse et des reliquaires. Il est également attentif au collège de chanoines institué par Saint Louis, avec ses importants revenus et ses maisons canoniales, élevées au sein du palais de la Cité.

Une vision plus historique : Guillaume de Nangis et les Grandes chroniques de France

Guillaume de Nangis, pour sa part, nous livre un texte assez étonnant qui marie au témoignage de Geoffroy de Beaulieu une source dionysienne lui permettant d'exalter le rôle de son abbaye dans la cérémonie de réception de la Sainte Couronne¹⁸¹. Cette mise en valeur des moines de Saint-Denis cache la réalité des faits : la décision prise par Louis IX de conserver à Paris les plus prestigieuses reliques de tout le royaume de France était un camouflet pour l'abbaye, à laquelle les rois avaient jusqu'ici toujours remis les reliques notables qui leur étaient offertes¹⁸².

Une autre originalité du texte de Guillaume de Nangis est de placer l'achat des reliques sous le sceau de l'action politique de Louis IX. L'auteur introduit en effet son chapitre sur l'idée que les dépenses consenties par le roi à cet effet sont en quelque sorte le remerciement adressé à Dieu pour la paix octroyée au royaume de France, après les victoires remportées par Louis IX sur ses ennemis. Et la conclusion est dans la même veine : « Par de telles bonnes œuvres, Louis, roi des Francs, trouvait grâce aux yeux du Roi des rois, méritant ainsi soit de convertir ses ennemis à la paix, soit de triompher complètement de ceux qui haïssaient la paix » ; l'achat des reliques attire à Louis IX la protection divine, qui assure au roi la paix et le triomphe. Cette optique est reprise dans la version française de la *Vie*, qui justifie l'achat des reliques à l'empereur de Constantinople par le désir d'assurer la paix au royaume (« ainçois,

¹⁷⁹ Texte et commentaire en Annexe II.

¹⁸⁰ Voir plus haut.

¹⁸¹ Texte, traduction et commentaire en Annexe II.

¹⁸² Ainsi pour Philippe Auguste en 1205 : ayant reçu de l'empereur Baudouin plusieurs reliques provenant du palais du Boucoléon (un morceau de la Vraie Croix, des cheveux de l'enfant Jésus, une épine de la couronne d'épines, une côte et une dent de l'apôtre Philippe, un morceau de lange de l'enfant Jésus et un autre de son manteau de pourpre), il les avait remises solennellement à l'abbaye de Saint-Denis. Cf. E. Bozoky, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion »..., p. 23.

pour ce que gegnieur pais venit et feut tous jours en son royaume »¹⁸³). Cette interprétation était aussi celle de Gérard de Saint-Quentin, qui présentait l'arrivée des reliques de la Passion comme profitable « *ad Domini gloriam et regni protectionem* », à la gloire de Dieu et à la protection du royaume¹⁸⁴.

Les *Grandes chroniques de France* s'inspirent des *Gesta* de Guillaume de Nangis, mais ramènent le rôle de Saint-Denis à des proportions plus justes et ajoutent quelques précisions sur la réception de la Sainte Couronne, en évoquant le voyage du roi jusqu'à Sens et la participation des frères de Louis IX à la cérémonie¹⁸⁵. En revanche, la construction de la Sainte-Chapelle n'est pas citée, non plus que les fêtes liturgiques commémoratives. Le texte se situe dans une perspective analistique : l'accent est mis sur les circonstances dans lesquelles sont arrivées les reliques, en 1239 puis « après I poi de temps ».

En somme, chacune de ces biographies souligne l'importance de cet événement dans la vie de Saint Louis, mais la présentation est assez différente d'une œuvre à l'autre : certains détaillent les cérémonies de 1239 et 1241, d'autres mettent plutôt l'accent sur les fêtes commémoratives qui rythment la vie liturgique du palais de la Cité. En fin de compte, le texte le plus équilibré est celui de Geoffroy de Beaulieu, qui malgré sa brièveté et quelques approximations, a rendu compte de tous ces aspects. Guillaume de Chartres et Guillaume de Saint-Pathus ne s'intéressent pas à l'arrivée des reliques, Guillaume de Nangis et les *Grandes chroniques de France*, au contraire, passent sous silence les fêtes commémoratives. Il en résulte une image assez différente de l'événement, historique pour les uns, sempiternellement réactivé pour les autres.

La signification prêtée à l'action de Louis IX par ses biographes

Quelle que soit leur façon de présenter l'arrivée des reliques, tous les auteurs insistent sur l'implication personnelle de Louis IX dans cette affaire : il consacre d'importantes sommes d'argent à l'acquisition des reliques et à leur vénération ; il participe lui-même à leur réception, puis aux fêtes commémoratives, sauf lors de son séjour outremer. Néanmoins, les écrivains ne lui confèrent pas la fonction quasi sacerdotale qui semble avoir été plus tardivement dévolue au monarque dans les fêtes de la Sainte-Chapelle. En 1424, d'après

¹⁸³ *RHF*, tome XX, p. 327.

¹⁸⁴ Ed. F. de Mély, p. 111.

¹⁸⁵ Texte et commentaire en Annexe II.

Clément de Fauquembergue, le régent Bedford vint par exemple à la Sainte-Chapelle procéder à l'ostension des reliques de la Passion le Vendredi Saint, « selon la coutume des rois de France »¹⁸⁶ ; et Christine de Pizan nous montre de même Charles V présentant la Vraie Croix au peuple, en ce même jour de fête solennelle de la Passion¹⁸⁷. Ni Geoffroy de Beaulieu, ni Guillaume de Chartres, ni Guillaume de Saint-Pathus ne décrivent un tel rituel¹⁸⁸. Joinville, quant à lui, nous donne à voir Saint Louis ordonnant de sortir la Vraie Croix de la Grande Châsse, mais non s'en emparant lui-même pour la montrer au peuple. D'ailleurs, dans le « vitrail des reliques » de la Sainte-Chapelle, c'est bien un prélat qui présente la Sainte Couronne aux fidèles tandis que le roi et la reine l'encadrent respectueusement. Le récit de Matthieu Paris, selon lequel Louis IX en personne opéra l'ostension de la Vraie Croix lors de son arrivée à Paris en 1241, n'est pas corroboré par les biographes français qui se révèlent apparemment beaucoup plus attachés à la préservation du rôle de l'Eglise dans ces cérémonies. Certes, Louis IX et sa famille se voient reconnaître le privilège du contact direct avec la relique, mais les auteurs ne présentent pas le roi comme un intermédiaire entre son peuple et Dieu, même dans le cadre privilégié de la chapelle palatiale¹⁸⁹.

Dans ces textes, l'accent est surtout mis sur la dévotion privée de Saint Louis ; seule l'historiographie dionysienne tend à présenter l'acquisition des reliques de la Passion sous un jour plus politique, comme garante de paix et de victoire pour le royaume. Mais on ne retrouve pas, dans les biographies de Saint Louis, l'exaltation de la France et de Paris, peuple et cité élus par Dieu pour conserver jusqu'à la fin des temps les augustes reliques de la Passion, comme on peut le lire dans plusieurs textes rédigés pour célébrer leur acquisition. La louange de Paris faite par Gérard de Saint-Quentin ou par l'office du 11 août n'a pas été reprise par les biographes de Saint Louis. Malgré l'importance reconnue à l'événement et le ton admiratif pris pour le décrire, les écrivains de notre corpus n'ont pas cherché à mettre en relief la sacralité apportée par l'arrivée des reliques, tant à la ville de Paris et au palais de la Cité, qu'à la fonction monarchique. Il en va d'ailleurs de même dans les sermons prêchés au XIII^e siècle sur les reliques de la Passion : leurs auteurs exaltent moins la monarchie terrestre

¹⁸⁶ Clément de Fauquembergue, *Journal*, tome II, 1909, p. 128.

¹⁸⁷ Christine de Pizan, *Livre des faits et bonnes moeurs du sage roi Charles V*, livre I, chap. 33.

¹⁸⁸ Les manuscrits liturgiques à l'usage de la « capella regis » n'en font pas non plus mention. Certes, ces manuscrits (BnF, ms. lat. 1435 et Arsenal 114) sont plus tardifs et n'ont pas forcément été faits pour la Sainte-Chapelle proprement dite (cf. Annexe II), mais ils montrent le roi comme le premier des fidèles et non comme l'égal du célébrant. Cf. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 154-155.

¹⁸⁹ Les conclusions d'Edina Bozoky (« Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion »...), qui s'appuie sur le texte de Matthieu Paris et sur un témoignage tardif (Félibien), nous paraissent donc sur ce point à nuancer.

de Louis IX et de ses successeurs ou la ville de Paris, que le message de salut apporté par le Christ¹⁹⁰. C'est surtout à partir du XIV^e siècle que l'on voit se développer l'idée que la présence des reliques à Paris apporte une supériorité à la royauté française, comme le démontre par exemple Ancel Choquard, conseiller de Charles V, devant le pape Urbain V vers 1365¹⁹¹. Cette interprétation remonte certes au temps de Saint Louis, mais elle paraît être alors demeurée cantonnée aux textes rédigés autour des réceptions de reliques (récits des cérémonies et offices) et n'a manifestement pas été reprise par les biographes du roi.

Alors que la Sainte-Chapelle constitue aujourd'hui l'un des symboles du règne de Saint Louis, la plupart de nos auteurs ne lui confèrent pas le premier rôle : à leurs yeux, le plus important n'est pas le contenant, mais le contenu. Lorsqu'il chiffre les dépenses de Louis IX, Guillaume de Saint-Pathus souligne que les sommes les plus élevées ne concernent pas l'architecture, mais les châsses d'orfèvrerie placées au contact des saintes reliques. Le cadre architectural ne constitue que l'écrin destiné à abriter le véritable trésor : les signes tangibles de la Rédemption. Cette évidence, aux yeux des écrivains du Moyen Âge, est aujourd'hui plus difficilement perceptible, dans la mesure où les reliques qui ont pu être sauvegardées à la Révolution ont ensuite été transférées à Notre-Dame : la Sainte-Chapelle a donc perdu son raison d'être initiale. La façon dont nous l'envisageons aujourd'hui, sous un angle exclusivement artistique et monumental, est complètement différente de l'optique médiévale. Pour les biographes de Saint Louis, la construction de la Sainte-Chapelle n'est que l'une des facettes, et sans doute au fond, la moindre, du programme de Saint Louis autour des reliques de la Passion. Le plus important était, bien sûr, les reliques elles-mêmes, et les cérémonies dont on les entourait. De tout cela, il ne nous reste, en somme, qu'une coque vide.

Silence des biographes sur les autres cérémonies célébrées dans le royaume

La réception des reliques de la Sainte-Chapelle est la seule cérémonie de ce type rapportée par les biographes de Saint Louis, à l'exception d'un unique épisode : Guillaume de Saint-Pathus décrit en effet un rituel comparable, à propos des reliques des martyrs de la légion thébaine, amenées en grande procession par le roi et la cour à Senlis en 1262¹⁹². Nos auteurs ont donc laissé dans l'ombre de nombreuses fêtes du même ordre, que l'on connaît par

¹⁹⁰ A. Charansonnet et F. Morenzoni, « Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis »...

¹⁹¹ *Ibidem*, p. 99.

¹⁹² Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*..., p. 45-46.

d'autres sources¹⁹³. Ce sont par exemple les Anglais, et notamment Matthieu Paris, qui nous relatent la translation du corps de saint Edmond, archevêque de Canterbury, dans l'abbatiale de Pontigny (1247), en présence de Louis IX et de toute sa famille¹⁹⁴. D'autres cérémonies importantes sont attestées à Beauvais en 1261, et à Vézelay en 1267. En outre, Louis IX a également assisté à des translations dans plusieurs églises à sa collation : la collégiale Saint-Fursy de Péronne (1256), la basilique de Saint-Quentin-en-Vermandois (1257), la collégiale Saint-Aignan d'Orléans (1259) ; ainsi que dans les établissements qu'il avait lui-même fondés ou soutenus : Royaumont (1260)¹⁹⁵, Maubuisson (1261)¹⁹⁶. L'existence du roi a donc été rythmée par ces pieuses cérémonies, dont ses biographes ne soufflent mot.

Pourtant, le rituel était très proche de celui observé pour les reliques de la Passion. De même qu'à Paris, Saint Louis a voulu porter lui-même la châsse sur ses épaules à Orléans¹⁹⁷ et à Senlis. Pour Vézelay, il a commandé deux luxueux reliquaires, dans lesquels il a fait entourer les os de Marie-Madeleine par des reliques du Sauveur. A Pontigny, d'après Matthieu Paris, Blanche de Castille aurait demandé à saint Edme d'affermir le royaume de France « dans sa force pacifique et glorieuse », une formulation très proche de celles glorifiant l'arrivée de la Couronne d'épines en France. A Senlis, l'usage liturgique suivi dans la collégiale Saint-Maurice, fondée par le roi pour abriter les reliques, était celui du diocèse de Paris, comme à la Sainte-Chapelle.

¹⁹³ L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... ».

¹⁹⁴ L'événement, qui se déroula le 9 juin 1247, a été relaté par Richard de Chichester, témoin oculaire, à son ami l'abbé de Begham, dans une lettre transcrite dans les *Addimenta* de Matthieu Paris (éd. Luard, VI, 1882, p. 128, n°68). Ce même Matthieu Paris décrit aussi la cérémonie dans sa *Chronica majora* (IV, p. 631). Il existe par ailleurs un récit provenant de Pontigny même : *Historia canonizationis et translationis sancti Edmundi*, de frère Albert (éd. Martène et Durand, *Thesaurus novus anecd.*, III, col. 1861 et suivantes, d'après un manuscrit du XIII^e siècle provenant de l'abbaye de Pontigny, aujourd'hui conservé à la B.M. d'Auxerre, ms. 123). Deux ans plus tard, une nouvelle translation eut lieu, le 9 juin 1249, à la suite du don d'une riche châsse par le roi d'Angleterre et sa cour ; cette fois, furent présentes les deux reines : Blanche de Castille et Marguerite de Provence, Louis IX étant outremer. Cf. L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... », p. 1089-1091.

¹⁹⁵ Le 3 octobre 1260, le roi, assisté de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, porta processionnellement à Royaumont les ossements de l'une des onze mille Vierges, nommée Barga, que lui a envoyés à sa demande l'archevêque de Cologne, Conrad de Hochstaden. Cf. L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... », p. 1094 ; T. Bonnin, *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis...*, p. 376.

¹⁹⁶ Le 22 juillet 1261, le roi et la reine assistent à la translation de deux des onze mille vierges par Eudes Rigaud et l'évêque d'Evreux. Ces reliques résultent d'un second envoi de Conrad de Hochstaden, comprenant neuf reliques des onze mille Vierges et une de la légion thébaine. Rapportées de Cologne par le prieur de Royaumont, elles furent remises à Saint Louis qui les distribua entre plusieurs abbayes cisterciennes : Maubuisson, Chaâlis et Royaumont elle-même. Cf. L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... », p. 1098-1100.

¹⁹⁷ D'après R. Hubert, *Antiquitez historiques de l'église royale Saint-Aignan d'Orléans*, Orléans, 1611, IIe Partie, Preuves, p. 116.

Enfin, si la plupart du temps les translations concernent des saints locaux et se font à l'initiative de l'église qui les abrite, il arrive aussi que ce soit Saint Louis lui-même qui soit à l'origine de l'acquisition des reliques ainsi portées en procession : c'est le cas pour Senlis, Royaumont et Maubuisson, où les restes des onze mille Vierges et des martyrs de la légion thébaine ont été donnés au roi, à sa propre demande, par l'archevêque de Cologne et par l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune. Dans ces trois cérémonies, la situation était donc exactement comparable à l'arrivée des reliques de la Passion ; pourtant, seul Guillaume de Saint-Pathus s'en est fait l'écho, et encore n'a-t-il décrit qu'une seule des trois translations. On retire donc de la lecture de ces biographies l'impression (fausse) que Paris est la seule ville du royaume (ou presque) à avoir bénéficié de telles fêtes et par conséquent, à jouir de la protection et de la sacralité apportées par les reliques.

Paris encerclé de couvents

L'un des aspects de la politique de Louis IX en faveur de Paris est celui des chantiers royaux : de nombreuses institutions parisiennes ont bénéficié d'investissements importants, relevés par les biographes. Toutefois, la commande royale a aussi profité à d'autres villes, raison pour laquelle nous lui consacrerons un chapitre spécifique. Mais il faut d'ores et déjà souligner la place de premier plan attribuée à Paris en la matière, et ce dès la première *Vita*.

Plusieurs des chantiers cités par Geoffroy de Beaulieu sont en effet situés à Paris : l'extension de l'hôtel-Dieu, la fondation de l'hôpital des Quinze-Vingts pour les pauvres aveugles, les dons accordés à la maison des Filles-Dieu, la construction de la chartreuse de Vauvert et la mise en place du béguinage.¹⁹⁸ Ces établissements financés par le roi s'intègrent dans la politique de moralisation de la ville menée par ce dernier : Louis IX donne aux prostituées repenties, aux pauvres malades, aux aveugles un lieu où vivre chrétiennement, sans avoir à voler ou à vendre son corps. De même, le béguinage est une alternative à la vie monastique pour des femmes souhaitant demeurer dans le monde, mais en menant une vie chrétienne.

Le financement des chartreux s'inscrit pour sa part dans la politique de soutien des ordres monastiques par Louis IX. A ce titre, Geoffroy de Beaulieu aurait pu citer de nombreux autres exemples parisiens. Son collègue Guillaume de Chartres, qui s'était donné pour objectif de compléter le témoignage du confesseur du roi, en rajoute deux : les couvents franciscain et

¹⁹⁸ Geoffroy de Beaulieu, p. 11-12. Voir plus loin notre étude des chantiers royaux.

dominicain de Paris ; Geoffroy de Beaulieu avait déjà mentionné les aumônes de Saint Louis en faveur de ces deux couvents et de leurs étudiants ; Guillaume de Chartres indique en outre le financement de deux chantiers, celui de l'église des Cordeliers et du bâtiment abritant le réfectoire et le dortoir des Jacobins.

Mais ce sont surtout les *Grandes chroniques de France*, riches d'interpolations parisiennes, qui complètent la liste en évoquant les nombreux couvents mendiants installés par Louis IX à Paris : les Carmes, les Sachets, les Augustins, les Blancs-Manteaux, les frères de la Sainte-Croix. Le chapitre consacré à ce sujet s'achève sur l'image d'une ville encerclée de couvents par Louis IX, que l'on trouve chez Joinville ou chez Rutebeuf : « Ainsi avironna li bons rois de gens de reigion la cité de Paris ». ¹⁹⁹

Saint Louis, protecteur des études et des lettres

Les biographies de Saint Louis font souvent allusion à l'intérêt que le roi portait au monde universitaire parisien, mais selon des modalités très différentes suivant les auteurs.

Geoffroy de Beaulieu : un roi lettré, soutien des études bibliques

Geoffroy de Beaulieu nous montre le roi en protecteur des « *studia generalia* » mendiants de Paris²⁰⁰. Il rapporte que chaque année vers le début de l'hiver, Saint Louis venait faire des aumônes dans ces établissements, ponctuant sa générosité d'un éloge des études : « O mon Dieu, voilà, je crois, une bonne aumône que celle qui est ainsi donnée à ces frères qui viennent si nombreux, de la terre entière, dans ces couvents de Paris pour étudier la doctrine sacrée, et de là, diffuser tout ce qu'ils auront puisé dans les saintes Ecritures dans le monde entier, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes ! ». C'est d'ailleurs dans ces établissements, « aménagés aux frais du trésor royal » nous dit le Dominicain²⁰¹, que Louis IX voulait faire instruire dans la religion ses fils Jean et Pierre, sa fille Blanche étant quant à elle envoyée chez les moniales de Maubuisson²⁰².

¹⁹⁹ Voir le chapitre sur les chantiers royaux et le texte en Annexe IV.

²⁰⁰ Texte de Geoffroy de Beaulieu, traduction et commentaire en Annexe III.

²⁰¹ Geoffroy de Beaulieu fait sans doute ici allusion aux dons consentis par le roi en faveur de l'église des Cordeliers et du dortoir et du réfectoire des Jacobins (voir plus loin l'étude des chantiers royaux).

²⁰² *RHF*, t. XX, p. 7-8 : « (...) videlicet unus in domo Frat. Praedicatorum Parisius, et alius in domo Fratrum Minorum, locis ad hoc competentibus ibidem regis sumptibus preparatis : ut illis sacris institutis et litteris instruerentur, et ad amorem religionis salubriter inducerentur ; desiderans toto corde, ut documentis salutaribus informati, Domino inspirante, loco et tempore ipsas religiones intrarent. (...) Insuper ex devotione sua dominam Blancham filiam suam, quantum in ipso fuit, Deo obtulit in abbatia Monialium juxta Pontissaram, ubi corpus

L'appui financier apporté par le roi aux étudiants semble avoir été un sujet cher à Geoffroy de Beaulieu, car il y revient à propos des « Bons-Enfants » :

*« Sic iste solemnitates præcipuas anni, non solum Pascha, sed et cæteras festivitates devotas faciebat venerabiliter ac studiosissime celebrari ; convocans ad hoc pluries in anno clericos electos et gratiose cantantes, maxime de Bonis Pueris, qui in sancta congregatione Parisiis morabantur ; quibus in recessu denarios erogabat, illisque pro magna parte anni in studio sustentabantur. »*²⁰³

Geoffroy de Beaulieu signale en outre qu'à son retour de croisade, Louis IX créa dans son palais une bibliothèque. Celle-ci était installée dans le trésor, au troisième étage du petit bâtiment édifié au nord de la Sainte-Chapelle pour servir de sacristie et de revestiaire²⁰⁴. La spécialisation de cette bibliothèque dans le domaine religieux (s'il faut en croire Geoffroy de Beaulieu) la distingue des autres collections princières de ce temps, telles que celle du roi d'Angleterre, plus ouverte à la littérature profane²⁰⁵.

Les dispositions testamentaires de Saint Louis prouvent que, contrairement à la « librairie » développée par Charles V un siècle plus tard, cette collection n'était pas destinée à un usage dynastique mais uniquement privé²⁰⁶ : à la mort du roi, les livres furent distribués aux deux grands couvents mendiants de Paris ainsi qu'à Royaumont, dont Geoffroy de Beaulieu rappelle au passage la fondation aux seuls frais du roi, et au couvent dominicain de Compiègne, non cité par le biographe mais mentionné dans le testament de Louis IX en

piæ matris suæ sepultum est, ut ibidem religiose nutriretur, et ad religionis amorem salutaribus verbis, et Sanctimonialium exemplis informaretur. » Traduction par Louis Carolus-Barré, *Le procès de canonisation de saint Louis (1272-1297) : essai de reconstitution*, Rome, Ecole française de Rome, 1994, p. 36 : le roi ordonne par testament que les deux fils qui lui étaient nés outremer, Jean et Pierre, soient élevés, lorsqu'ils parviendraient à l'âge de raison, dans des maisons religieuses à Paris, « l'un chez les frères prêcheurs, l'autre chez les frères mineurs, établissements qualifiés aménagés exprès aux frais du roi, pour qu'ils y soient instruits dans les lettres et les saintes écritures et soient formés pour leur salut à l'amour de la religion. Il souhaitait de tout son cœur qu'ainsi dirigés pieusement ils entrassent en temps et lieu sous l'inspiration de Dieu dans ces ordres religieux. (...) En outre, par dévotion et dans la mesure où la décision lui appartenait, il offrit sa fille Blanche à Dieu, dans l'abbaye des moniales de Pontoise, où était enseveli le corps de sa pieuse mère, afin qu'elle y fut élevée religieusement et soit formée à l'amour de la religion par un enseignement approprié et par l'exemple des saintes moniales. » Mais contrairement à ses espérances, aucun d'entre eux ne prononça ses vœux.

²⁰³ Geoffroy de Beaulieu, p. 14. Traduction : « Les fêtes solennelles de l'année, non seulement Pâques mais aussi les autres fêtes saintes, il les faisait célébrer avec le plus grand soin et vénérablement, convoquant pour cela, plusieurs fois par an, des clercs ayant des voix mélodieuses, choisis notamment parmi les Bons-Enfants, pieuse communauté résidant à Paris, auxquels il donnait de l'argent en retour, et dont il subventionnait les études pendant une bonne partie de l'année. » Les Bons-Enfants possédaient deux établissements à Paris, l'un rive droite, l'autre rive gauche. Ce dernier, que l'on appelait « Bons-Enfants de Saint-Victor », reçut en 1257 l'autorisation de construire une chapelle « *in domo sua, quam de nova edificare Parisius inceperunt* » (CUP, t. I, p. 371, acte n° 323). Mais cet édifice n'apparaît pas dans la liste des chantiers royaux (voir *infra*).

²⁰⁴ Texte de Geoffroy de Beaulieu, traduction et commentaire en Annexe II.

²⁰⁵ Patricia Stirnemann, « Les bibliothèques princières et privées aux XII^e et XIII^e siècles », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, tome I, Paris, Electre, 2008, p. 232.

²⁰⁶ Catherine Daniel, « Le livre et l'exercice du pouvoir : culture livresque du monarque et symbole politique de la bibliothèque royale », dans Karin Ueltschi (dir.), *L'Univers du livre médiéval. Substance, lettre, signe*, Paris, Honoré Champion, 2014, p. 73-92 et plus précisément p. 79-80.

1270²⁰⁷. La bibliothèque rassemblée par ce dernier était donc clairement distincte des archives royales, bien que ces deux facettes de l'écrit aient occupé le même local : la présence de ces archives, plus tard surnommées « trésor des chartes », est en effet attestée en ce lieu pour la première fois en 1269, lorsque six coffres contenant les actes relatifs au Languedoc et aux anciennes possessions de Simon de Montfort furent inventoriés « *in thesauro capelle Parisius* »²⁰⁸.

Alors que la première *Vita* de Saint Louis a été abondamment remployée par les biographes ultérieurs, l'intérêt porté par Geoffroy de Beaulieu à la bibliothèque royale n'a en revanche été relayé par aucun de ses continuateurs. Pourquoi cette désaffection ? L'image d'un roi « intellectuel », si elle s'inscrivait parfaitement dans la tradition dominicaine, aurait-elle été mal vue dans d'autres milieux ? Cette hypothèse ne semble pas devoir être retenue, car on retrouve un peu la même vision chez Joinville, quoiqu'avec d'autres anecdotes (le roi demandant un « quodlibet », par exemple). En revanche, il est possible que la référence au modèle sarrasin ait paru déplacée dans la biographie de Louis IX²⁰⁹. Quoi qu'il en soit, dans les « œuvres de piété » mises à l'actif de Saint Louis, les écrivains ont en général donné une nette préférence aux monuments de pierre sur les œuvres de papier. Les copies commandées par le roi ont paru moins significatives aux biographes de Saint Louis qu'à ceux de Charles V, comparé par Christine de Pisan à Ptolémée Philadelphie, fondateur de la bibliothèque d'Alexandrie²¹⁰.

Guillaume de Nangis : l'Université de Paris, un fleuron du royaume

Si Guillaume de Chartres ne fait aucune allusion au Paris universitaire ni aux études de théologie, Guillaume de Nangis, en revanche, aborde à plusieurs reprises ce thème, dans une perspective plus événementielle que Geoffroy de Beaulieu. Aussi le paysage décrit par l'auteur est-il nettement moins serein : Guillaume de Nangis relate les moments de tensions

²⁰⁷ Ce testament a été édité par F. Duchesne, *Historiae Francorum scriptores...*, V, Paris, 1649, p. 438-440, et par Élie Berger, *Layettes*, IV, n° 5638, p. 419-421.

²⁰⁸ AN, JJ 30^A, fol. 1. Cf. O. Guyotjeannin et Y. Potin, « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e s.) »..., p. 24. Autre mention en 1272 : AN J 317, n° 17 (« *Memoriale de scriptis provincie Narbonensis, que sunt in thesauro Domini regis* ») ; cf. Y. Potin, « Archives en sacristie »..., p. 75.

²⁰⁹ On relève d'ailleurs chez Geoffroy de Beaulieu une attitude très modérée à l'égard des Musulmans : ils sont certes « impies » mais le Dominicain souligne la « courtoisie » dont fit montre le sultan envers Louis IX pendant sa captivité, et les soins qu'il fit prodiguer au roi malade, ce qui est l'occasion de noter la supériorité des médecins arabes sur les chrétiens (« ses médecins qui mieux que les nôtres connaissaient l'art de traiter cette maladie », § 25).

²¹⁰ Christine de Pisan, *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V*, livre III, chap. 12.

connus par l'Université de Paris, d'abord avec la grève de 1229-1230, puis avec le conflit entre mendiants et séculiers dans les années 1250, dont le Dominicain n'avait pas soufflé mot. L'importance des couvents mendiants dans les études théologiques parisiennes au XIII^e siècle, souligné par Geoffroy de Beaulieu, s'était pourtant conquise haut la main, grâce à l'appui de la papauté.

Le récit de la grande grève de 1230 donne lieu à un intéressant commentaire sur le rôle de la sagesse, présentée comme l'un des piliers du royaume. Paris est ainsi explicitement dépeint comme la ville où se conjugent le savoir, la puissance, et la foi : trois vertus dont la première est incarnée par l'Université, la seconde par les armées du roi de France, et la troisième par saint Denis, l'évangélisateur des Gaules, l'ensemble formant les trois fleurons de la fleur de lys héraldique qui symbolise le royaume. Cette image, promise à un durable succès, fut notamment reprise par les *Grandes chroniques de France*. Le lien étroit ainsi établi entre l'Université de Paris et la monarchie amène l'auteur à passer sous silence le rôle pourtant essentiel de la papauté, qui contribua à mettre fin à la grève et confirma les statuts et privilèges de l'Université par la célèbre bulle « *Parens scientiarum* » du 13 avril 1231. Dans le récit de Guillaume de Nangis, il n'est fait aucune allusion au pape et c'est le roi qui est présenté comme seul maître des destinées de l'Université de Paris.

Les événements des années 1250 sont traités de façon beaucoup plus brève. Guillaume de Nangis souligne les efforts de pacification déployés par Saint Louis pour apaiser le conflit, mais ne mentionne pas leur relatif échec. Comme pour la grève précédente, le roi est celui qui remédie aux querelles, qu'elles soient internes ou externes au corps universitaire. L'intervention de Louis IX en 1230 s'inscrivait dans le droit fil de celle de Philippe Auguste en 1200 ; au surplus, contrairement à ce qu'affirme Guillaume de Nangis en parlant d'un conflit entre universitaires et bourgeois, le scandale était né à la suite d'un meurtre commis par les agents royaux : c'était donc bien au roi de régler l'affaire. En revanche, l'envoi par Louis IX de deux clercs auprès du pape, en 1255, pour mettre fin aux discordes entre mendiants et séculiers, montre que le roi s'arroge un certain droit de regard sur les problèmes internes de l'Université. Cette attitude est justifiée par le rôle reconnu à celle-ci comme soutien majeur du royaume.

Guillaume de Saint-Pathus : une allusion au collège de Sorbon

Guillaume de Saint-Pathus, pour sa part, souligne comme Geoffroy de Beaulieu le soutien financier apporté par Louis IX aux étudiants pauvres, mais alors que le Dominicain n'avait cité que les couvents mendiants de Paris, le Franciscain, en revanche, parle des « povres clers » et non des frères, et il met ces aumônes sur le même plan que celles consenties aux béguines : il s'agit donc d'encourager, à Paris, tous ceux qui veulent mener « bonne vie », mais n'en ont pas forcément les moyens financiers. En outre, Guillaume de Saint-Pathus rappelle l'achat de maisons près du « palais des Thermes » (actuel musée de Cluny), pour servir de logements aux étudiants : il fait ici référence à l'entreprise de Robert de Sorbon, fondateur du collège du même nom, destiné aux séculiers. C'est donc, en définitive, un autre aspect de la politique royale en faveur des universitaires que met en lumière ce texte, même s'il est à première vue assez proche du témoignage de Geoffroy de Beaulieu.

Joinville : reflets de l'Université à la cour de France

Joinville, enfin, nous fait connaître les liens d'amitié qui existaient entre le roi et Robert de Sorbon, dont il relève au passage les origines non nobiliaires. Il mentionne aussi le goût de Saint Louis pour le « quodlibet » : ce terme technique, placé dans la bouche du roi, témoigne de la pénétration des usages universitaires dans les milieux laïques. Mais les mesures prises par le souverain à propos de l'Université de Paris ne retiennent pas son attention, contrairement aux réformes administratives concernant le royaume ou la prévôté de Paris : l'Université ne fait pas vraiment partie de l'univers du sénéchal de Champagne.

Bilan

Le soutien apporté par Louis IX à l'Université de Paris et aux études théologiques, qui en on fait la renommée au XIII^e siècle, suscite un traitement assez différent suivant les auteurs. Certains, comme Joinville et, plus étonnamment, Guillaume de Chartres²¹¹, n'en font pas mention. D'autres au contraire l'incluent dans leur portrait du roi, notamment au titre des aumônes : Saint Louis finance les études des écoliers pauvres ; cette image est confirmée par son testament, qui prévoit plusieurs legs à cet effet²¹². Mais les deux biographes qui citent ces aumônes parmi les vertus du roi ne les présentent pas de la même façon : Geoffroy de

²¹¹ Le désintérêt de Guillaume de Chartres pour ce sujet est d'autant plus étonnant qu'il avait acquis, au nom du roi, de nombreuses maisons qui furent ensuite données à Robert de Sorbon pour constituer son collège. De plus, il résidait lui-même dans ce quartier et ne pouvait méconnaître ses transformations.

²¹² Voir Annexe 5.

Beaulieu privilégie le soutien apporté aux couvents des Mineurs et des Prêcheurs de Paris, même s'il mentionne aussi les Bons-Enfants ; Guillaume de Saint-Pathus, pour sa part, parle des « povres clers » et fait donc allusion (sans le nommer) au collège de Sorbon, qui constitue une sorte de réplique des séculiers aux avantages acquis par les Mendians dans le monde universitaire, en offrant aux autres écoliers les mêmes facilités matérielles que celles fournies aux frères par les « *studia* ». Enfin, Guillaume de Nangis, suivi par les *Grandes chroniques de France*, aborde le sujet sous un tout autre angle, plus politique : celui des mesures prises par le roi à l'occasion des grands conflits qui ont agité l'Université sous son règne.

Dans ce corpus, seuls deux auteurs se livrent à une véritable louange des études parisiennes : Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis. Le premier rend hommage aux étudiants venus apprendre la théologie à Paris, dans le cadre des couvents mendians. Le second fait de la sagesse cultivée à Paris l'un des fondements du royaume, en reprenant le thème de la *translatio studii* déjà présent dans d'autres textes (et notamment, chez Guillaume le Breton). Bien que ces deux témoignages soient particulièrement positifs, ils restent finalement assez minoritaires : au sein des biographies de Saint Louis, l'Université joue un rôle relativement marginal dans l'image de Paris. D'ailleurs, lorsque Guillaume de Saint-Pathus montre le roi qui suit des cours chez les Mendians, ce n'est pas à Paris mais à Compiègne²¹³ ! La présence d'une bibliothèque au sein du palais de la Cité n'est relevée par aucun autre auteur que Geoffroy de Beaulieu, dont la *Vita* a pourtant par ailleurs connu une abondante postérité : il semblerait que l'association des livres et du palais n'ait pas recueilli l'adhésion. Aucun biographe ne mentionne l'intérêt de Saint Louis pour l'histoire, alors qu'il a commandé à Vincent de Beauvais son *Speculum historiale*²¹⁴, et sans doute à l'abbaye de Saint-Denis, les *Grandes chroniques de France* ; aucun ne met en scène les grandes figures intellectuelles de ce temps : on ne voit apparaître ni saint Thomas d'Aquin, ni saint Bonaventure, qui vint pourtant prononcer dix-neuf sermons à la Sainte-Chapelle à la demande de Louis IX²¹⁵, ni Vincent de Beauvais avec lequel le roi était très lié²¹⁶. Seul Robert de Sorbon apparaît sous la plume de Joinville, de façon assez négative d'ailleurs : l'universitaire est remis à sa place, celle d'un parvenu.

²¹³ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*..., p. 39 et p. 53.

²¹⁴ L'exemplaire destiné à Louis IX, ou sa copie directe, est conservé à Dijon, BM, ms. 568 : il comporte une représentation du roi trônant, en illustration de la lettre de dédicace. Cf. catalogue d'exposition *Saint Louis*, 2014, notice n° 91.

²¹⁵ J. G. Bougerol, « Saint Bonaventure et le roi Saint Louis », dans *Saint Bonaventure, 1274-1974*, tome II, 1973, p. 469-493.

²¹⁶ En témoigne la lettre adressée par Vincent de Beauvais à Louis IX après la mort de son fils aîné en 1260.

Par ailleurs, seule la théologie retient l'attention des biographes ; alors que Guillaume le Breton citait aussi le droit et la médecine, désormais l'Université de Paris est assimilée à la principale de ses facultés. La prééminence ainsi reconnue à la théologie montre que les écrivains ont perçu l'essor de cette discipline au sein de l'Université de Paris : les années 1235-1245 voient la définition d'une véritable « science théologique », qui s'exprime notamment dans les œuvres d'Alexandre de Halès et de Robert Kilwardby²¹⁷ ; l'Université de Paris s'affirme ainsi comme le principal centre de réflexion doctrinale de la Chrétienté.

Quant à l'existence d'autres Universités dans le royaume, à commencer par celle d'Orléans toute proche, on n'en trouve pas trace dans notre corpus. Il n'est pas non plus fait mention de l'Université de Toulouse, qui bénéficia pourtant de la grève de 1229-1230 en attirant quelques-uns des enseignants parisiens. Paris, dans les biographies de Saint Louis, semble concentrer tout le savoir du royaume.

Saint Louis et les Parisiens

Saint Louis, protecteur du menu peuple de Paris

Les grandes cérémonies royales sont pour le peuple de Paris l'occasion de manifester son attachement à son souverain. Cet aspect est brièvement évoqué par Guillaume de Nangis, mais c'est surtout dans les *Grandes chroniques de France* que le thème se déploie largement, au travers des adjonctions apportées aux *Gesta Ludovici regis*. L'auteur de ces interpolations insiste en effet sur l'amour qui unit le peuple de Paris à son roi, sentiment motivé, selon lui, par le bon gouvernement de Louis IX et notamment par l'exercice d'une justice équitable, qui protège les « menus ».

Cette image se manifeste à travers plusieurs épisodes. L'un d'entre eux est la réforme de la prévôté de Paris, relatée à la suite de la grande ordonnance de 1254²¹⁸. Selon l'auteur, Louis IX aurait en effet décidé d'améliorer l'exercice de la justice royale à Paris, gangrenée par l'influence des riches bourgeois qui avaient pris à ferme l'office de prévôt ; pour ce faire, il abolit le fermage et choisit, pour remplir cette charge, un homme incorruptible : Etienne

²¹⁷ M.-D. Chenu, *La Théologie comme science au XIII^e siècle*, Paris, 1943.

²¹⁸ Texte et commentaire en Annexe I.

Boileau ; cette réforme se serait révélée très profitable au trésor, grâce à l'augmentation immédiate des revenus domaniaux.

Ce texte assez touffu se révèle, à l'examen, très éloigné de la vérité historique : certes, Louis IX a bien modifié le statut de la prévôté de Paris en faisant du prévôt un agent salarié et non plus un fermier, mais cette décision est antérieure à la nomination d'Etienne Boileau et ne semble pas avoir foncièrement modifié l'exercice de la charge. Par ailleurs, les *Grandes chroniques de France* restent muettes sur une transformation administrative bien plus significative, à peu près contemporaine de la réforme de la prévôté : la reconnaissance officielle d'un échevinage pour la ville de Paris. La méfiance à l'égard des riches bourgeois de la ville, mise en exergue par ce texte, est donc en fait aux antipodes de l'attitude de Saint Louis à leur égard.

Ces distorsions s'expliquent par la portée morale que l'on a voulu conférer à l'événement. Le texte sur la réforme de la prévôté de Paris est en fait un « *exemplum* » : il nous montre Saint Louis en garant d'une justice équitable dans sa capitale. Il applique ainsi les conseils qu'il a reçus du franciscain Hugues de Digne à son retour de croisade : « Que le roi qui s'en va en France prenne garde de faire bonne et rapide justice à son peuple, pour que Notre-Seigneur lui permette de conserver en paix son royaume tout au long de sa vie. »²¹⁹ La réforme de la prévôté de Paris n'est donc que l'une des facettes du « bon gouvernement » que Saint Louis s'efforce de mettre en place à son retour de Terre sainte. Pour les *Grandes chroniques de France*, ce « bon gouvernement » conjugue plusieurs aspects : la nomination d'officiers salariés (présumés non corrompus) mais aussi l'abolition du servage, présentée à la fin du texte comme l'un des facteurs de l'essor des revenus du domaine. Dans ce texte, Saint Louis apparaît donc comme le roi qui se préoccupe du sort des « menus » de Paris : il offre la liberté à ses serfs, il garantit aux pauvres la même justice qu'aux riches, et il abat « toutes mauveses coutumes dont le pueple estoit grevé ».

On trouve dans les *Grandes chroniques de France* une autre anecdote, également parisienne, dont la tonalité d'ensemble est très proche de celle de la réforme de la prévôté. A l'occasion de la mort de Blanche de Castille, l'auteur rappelle un épisode de la vie de la reine, dans lequel on la voit s'opposer, bâton en main, aux chanoines de Notre-Dame de Paris pour défendre des serfs injustement emprisonnés²²⁰. Là encore, les *Grandes chroniques de*

²¹⁹ Joinville, § 55, p. 176 (la traduction donnée se trouve p. 177).

²²⁰ Texte et commentaire en Annexe I.

France se sont appuyées sur un fait réel, mais ont pris quelques libertés avec sa signification : Blanche de Castille est bien intervenue contre le chapitre cathédral, mais en définitive, c'est ce dernier qui a remporté le procès contre ses serfs d'Orly. L'auteur des *Grandes chroniques de France* travestit donc un peu les faits, dans sa volonté de présenter le pouvoir royal comme le défenseur des humbles contre les puissants et le garant d'une justice équitable : « De sa mort fu troublé le menu pueple qar elle n'avoit que fere qu'il feussent defoulé des riches et gardoit bien joustice », nous dit-il à propos de Blanche de Castille.

Le même argument revient dans le récit de la grave maladie de Louis IX à Pontoise, en 1244²²¹. Le chroniqueur nous décrit les lamentations du « menu pueple de Paris » qui se précipite dans les églises de la ville afin de prier pour la guérison du roi, « le souverain prince de toute justice bonne » : le petit peuple de Paris reconnaît en effet en Saint Louis, d'après l'auteur, le garant d'une justice équitable, qui ne s'exerce pas au détriment des plus démunis.

La question de la justice, attribut souverain par excellence, est celle qui revient le plus souvent dans les *Grandes chroniques de France*, mais elle n'est pas la seule forme que prend la protection royale envers le petit peuple parisien. Un autre ajout aux *Gesta* de Guillaume de Nangis met en relief la sollicitude du roi envers les plus pauvres habitants de Paris : c'est le don d'une place près du cimetière des Saints-Innocents aux « pauvres lingères »²²².

Ce portrait de Saint Louis en protecteur du menu peuple de Paris, particulièrement appuyé dans les *Grandes chroniques de France*, se retrouve aussi chez Joinville, qui a repris le chapitre sur la réforme de la prévôté. Il s'accorde bien avec la simplicité de l'exercice de la charge royale, vantée par le sénéchal de Champagne : nous l'avons vu plus haut, le peuple a facilement accès au souverain dans la *Vie de saint Louis*. Néanmoins, dans les préoccupations de Joinville, le « menu pueple » de Paris est loin de tenir une aussi grande place que dans les *Grandes chroniques de France*. Le monde de Joinville est essentiellement nobiliaire. Mais le seigneur se doit de garder des abus et des dommages tous ceux qui dépendent de lui : c'est pourquoi le sénéchal s'est montré sensible à la vision développée par les *Grandes chroniques de France*.

Par ailleurs, cette image d'un roi protecteur des humbles coïncidait bien avec la figure de Saint Louis lavant les pieds des pauvres et nourrissant les malades, transmise par tous les biographes. En outre, une grande partie des miracles accomplis par Saint Louis après sa mort

²²¹ Voir Annexe I.

²²² Voir Annexe I.

a bénéficié à des gens du peuple, habitant Paris ou ses environs. Le témoignage des *Grandes chroniques de France*, malgré ses inexactitudes, entraine donc en résonance avec les souvenirs attachés à la personne de Louis IX, et ceci explique sans doute son succès auprès de Pierre Gringore, qui dans son *Mystère de saint Louis*, a justement mis en relief cet aspect : il a consacré une scène à l'appui fourni au jeune roi par le « Populaire », personnification du peuple de Paris, et plusieurs autres aux jugements d'Etienne Boileau. Toutefois, au sein de notre corpus, le lien étroit établi entre le petit peuple de Paris et le roi est une spécificité des *Grandes chroniques de France*. Les autres auteurs soulignent certes la sollicitude de Saint Louis envers les déshérités de Paris, mais uniquement sous l'angle de la piété et non du gouvernement. Seul Joinville s'est fait l'écho de cette image, mais avec moins d'insistance que les *Grandes chroniques de France*.

Ce « petit peuple » parisien reste malgré tout assez désincarné : à part les « pauvres lingères » et « pauvres ferrons » et les serfs d'Orly, les menus ne sont pas caractérisés. Il s'agit plutôt d'une entité abstraite. Aucun des biographes de Saint Louis n'a cherché à décrire les misères de la ville. Elles ne transparaissent que par incidence, lorsque les auteurs évoquent les efforts du roi pour soulager les plus malheureux : Guillaume de Chartres relève que l'hôtel-Dieu manquait de lit pour accueillir les pauvres malades²²³, Geoffroy de Beaulieu déplore que des femmes se prostituent pour avoir simplement du pain et de l'eau (*quae tantum panem et aquam ab ipso petebant*)²²⁴.

Paris moralisé : la punition des déviances

Si Paris devient sous Saint Louis un parangon de sacralité avec l'arrivée des reliques de la Passion et l'essor de la théologie, c'est aussi une très grande ville et comme telle, un réservoir de pécheurs. Ce volet plus négatif de l'image de Paris transparaît dans l'insistance des biographes à illustrer les mesures prises par le roi pour moraliser sa capitale. Selon les œuvres, cette politique peut prendre plusieurs aspects. Dans les hagiographies, Louis IX intervient surtout pour éviter le blasphème. Dans les biographies plus tournées vers l'action politique du roi, on trouve aussi des décisions prises par Saint Louis pour encadrer les agents royaux en charge de la ville.

²²³ Voir texte en Annexe I.

²²⁴ Voir texte en Annexe IV.

La punition du blasphème

Dans la première *Vita* de Louis IX apparaît un événement qui a marqué les esprits : il s'agit de la punition infligée par le roi à un Parisien coupable d'avoir juré ; Louis IX lui fit brûler les lèvres au fer rouge²²⁵. Paris est ainsi présenté comme le lieu exemplaire de l'exercice de la justice royale et de la moralisation imposée à son peuple par Saint Louis, en application de l'ordonnance sur les blasphèmes évoquée un peu plus haut par Geoffroy de Beaulieu (il s'agit probablement l'ordonnance de 1269)²²⁶.

Cet épisode a été unanimement repris par les biographes ultérieurs²²⁷, et se retrouve même dans l'office du 25 août, *Ludovicus decus regnantium*²²⁸. Joinville témoigne de la publicité donnée à cet événement :

« Je oÿ dire que, puis que je reving d'outre mer, que il en fist cuire le nez et le balevre a un bourgeois de Paris, mes je ne le vi pas. Et dist le saint roy qu'il vourroit estre seigné d'un fer chaut par tel couvenant que touz vileins seremens feussent ostez de son royaume. »²²⁹

Mais son résumé laisse de côté les murmures et mêmes les malédictions que sa sévérité a valu à Louis IX, y compris de la part de nombreux hommes réputés sages (*multi secundum seculum sapientes*), selon Geoffroy de Beaulieu. Ces critiques s'expliquent cependant assez bien, si l'on se réfère au texte de l'ordonnance sur les blasphèmes, beaucoup moins dure que le roi lui-même : les seules peines prévues pour le « vilain serment » étaient l'amende ou l'exposition à l'échelle (mais sans application de signe infamant), suivie d'un emprisonnement avec jeûne pénitentiel. Saint Louis, en faisant brûler au fer chaud les lèvres du Parisien blasphémateur, a donc été plus loin que ne l'exigeait sa propre législation, ce qui explique l'émotion soulevée par le verdict, et les longues justifications fournies par Geoffroy de Beaulieu : pas moins de deux discours du roi viennent appuyer son jugement. Du reste, les autres biographes qui évoquent la punition du Parisien ne la mettent pas en relation avec l'ordonnance de 1269.

Seul Guillaume de Saint-Pathus présente le fer chaud, aux côtés de l'échelle, comme une punition prévue par la législation, mais sans donner d'exemple précis²³⁰. Ce chapitre

²²⁵ Voir le texte de Geoffroy de Beaulieu en Annexe I.

²²⁶ *ORF*, t. I, p. 99-102. Voir le commentaire en Annexe I, pour l'identification de cette ordonnance.

²²⁷ Reprise de l'*exemplum* du bourgeois de Paris brûlé au fer chaud sur la bouche pour avoir blasphémé : Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 398 (épisode présenté comme une application de la grande ordonnance de réforme de 1254) ; *Grandes chroniques de France*, p. 188-189, chap. LXXIV (sans référence à un texte législatif) ; Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, p. 27 et p. 148-149 (sans localisation à Paris) ; *Beatus Ludovicus*, p. 128, § 8 ; *Gloriosissimi regis*, p. 64, § 9 ; Joinville, *Vie de saint Louis*, p. 556-558, § 685 (voir *infra*).

²²⁸ M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 188.

²²⁹ Joinville, *Vie de saint Louis*, p. 556-558, § 685.

s'appuie toutefois visiblement sur des événements cités par les témoins du procès de canonisation, car on retrouve à cette occasion un autre exemple venu de Joinville. Ce dernier avait vu, à Césarée, un blasphémateur condamné par Saint Louis à être exposé avec des entrailles de porc autour du cou. Cette anecdote, racontée par le sénéchal dans sa *Vie de Saint Louis*, est utilisée (sans localisation) par Guillaume de Saint-Pathus, mais celui-ci fait de l'épisode une punition récurrente ayant cours dans tout le royaume. Le même processus est sans doute à l'œuvre dans l'évocation de la peine du fer chaud décidée par Saint Louis à l'encontre de son conseil et de ses barons : il s'agit probablement de l'exemple rapporté par Geoffroy de Beaulieu, mais la localisation de l'épisode à Paris a disparu. Cette *Vita* est ainsi la seule de notre corpus à ne plus associer Paris à la punition du blasphème : l'auteur place cette politique à l'échelle du royaume, et Paris a perdu sa valeur d'exemplarité, même si le témoignage de Geoffroy de Beaulieu reste sous-jacent.

Le contrôle des officiers royaux

Là encore, Paris est choisi comme exemple d'un « bon gouvernement » qui s'étend à tout le royaume. Mais ce versant profane de l'action de Saint Louis a moins retenu l'attention des écrivains. Si cette thématique est présente dans toutes les biographies de Saint Louis, elle est souvent évoquée avec brièveté et sans localisation, ou bien sous la forme de mesures qui ont touché l'ensemble du domaine : les enquêtes ordonnées par Louis IX pour corriger les abus de son administration, ou la grande ordonnance de 1254. Ce n'est que dans les *Grandes chroniques de France* et chez Joinville que Paris devient le lieu d'application privilégié de ces mesures générales, avec l'exemple de la réforme de la prévôté.

Nous avons déjà évoqué ce texte plus haut, à propos du portrait de Saint Louis en défenseur du menu peuple de Paris. Mais il s'inscrit aussi dans une politique de moralisation de l'administration royale. L'auteur, comme nombre de ses contemporains, est hostile à la vente des offices et milite pour le salariat des agents. Paris apparaît ici comme une ville exemplaire, à la fois de certaines dérives (l'appât du gain et l'oppression exercée sur le « menu peuple »), mais aussi de l'action bienfaisante du pouvoir royal, qui remédie à ces maux. Le cas parisien constitue ainsi l'application et l'illustration de la grande ordonnance de réforme du royaume, citée juste avant. A Paris, le roi va même plus loin qu'il ne le faisait dans ses « établissements » généraux : dans ces derniers, il se contentait d'encadrer

²³⁰ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis*, p. 27.

l'affermage des offices²³¹, alors qu'ici, il abolit purement et simplement cette pratique. De même, Etienne Boileau apparaît comme la quintessence de l'officier royal incorruptible et impitoyable : c'est le pendant du roi « droiturier » qui jugea Enguerrand de Coucy. Une fois reprise en main, l'administration royale constitue le modèle à suivre pour les autres seigneuries : tous les Parisiens viennent habiter sur la terre du roi, car elle est mieux gérée que les autres domaines.

La reprise par Joinville du texte des *Grandes chroniques de France* sur la réforme de la prévôté de Paris montre l'importance qu'il accordait lui aussi à ce thème, alors qu'en tant que Champenois, il n'était pas directement intéressé par les questions concernant l'administration parisienne. Mais les coupes apportées au chapitre des *Grandes chroniques de France* révèlent un certain changement de perspective. Joinville n'a pas souhaité mettre autant en valeur de la figure d'Etienne Boileau, ni condamner les mauvaises pratiques de la justice ecclésiastique, dénoncées par les *Grandes chroniques de France*. Chez Joinville, Saint Louis apparaît comme le redresseur d'une administration corrompue qui, grâce à lui, devient meilleure. Le roi est la figure centrale de cet épisode : il est le garant de l'exercice de la bonne justice sur ses terres.

Joinville a d'ailleurs voulu apporter un second exemple du contrôle de ses agents par Louis IX, avec l'anecdote du clerc jugé par le roi pour avoir tué trois sergents de la prévôté de Paris qui l'avaient détroussé²³². L'épisode s'achève en effet sur une mise en garde adressée par Louis IX à ses agents, dont il n'entend pas couvrir les abus ; le peuple, présent dans la cour du palais, acclame ce discours.

Bilan

Si on lit entre les lignes, Paris est donc, dans les biographies de Saint Louis, une ville marquée par la violence et l'insécurité, où les agents royaux chargés du maintien de l'ordre et de la justice sont les premiers à rançonner les habitants, surtout les plus pauvres ; ses habitants, par ailleurs, ne sont que trop enclins à s'écarter du droit chemin : le roi doit lutter contre le blasphème, contre la prostitution, contre les fêtes inutiles, et ses efforts se heurtent à l'incompréhension et à l'hostilité de la population. Mais Paris est aussi présenté, dans tous ces épisodes, comme ayant valeur d'exemplarité pour l'ensemble du royaume. Si l'on se reporte au récit de la punition du Parisien blasphémateur par Geoffroy de Beaulieu, cette fonction est soulignée par l'expression *ad aliorum exemplum* : l'intransigeance du roi est liée à la volonté

²³¹ *Grandes chroniques de France*, tome VII, p. 185.

²³² Texte et commentaire en Annexe I.

de faire de cette sentence un exemple, propre à terrifier tous les habitants non seulement de la ville, mais même du royaume. La condamnation du bourgeois parisien constitue d'ailleurs l'application d'une ordonnance générale sur le blasphème, prise avec solennité en présence de tous « les grands du royaume, tant princes que prélats », comme le souligne Geoffroy de Beaulieu. Sur un plan plus profane, Paris est de même chargé de cette valeur d'exemplarité dans les *Grandes chroniques de France*, qui illustrent la grande ordonnance de 1254 en la faisant suivre d'un texte sur la réforme de la prévôté de Paris.

Cette entreprise de moralisation de Paris trouve ses racines dans le règne de Philippe Auguste. Rigord et Guillaume le Breton avaient, on s'en souvient, souligné cette volonté de « nettoyer » Paris en faisant paver les rues, enclore le cimetière des Innocents et chasser les Juifs. La lutte contre le blasphème réunit d'ailleurs les deux souverains. Toutefois, c'est le seul point commun que l'on puisse pointer dans les biographies des deux rois, car les « Vies » de Saint Louis ne fournissent aucune information sur les décisions de Louis IX en matière d'urbanisme parisien, ni sur ses mesures (pourtant bien réelles) contre les Juifs. Les biographes ont notamment laissé de côté le brûlement du Talmud en 1242-1244, à la suite de sa condamnation par l'Université de Paris²³³ ; pourtant, s'il faut en croire d'autres textes, ce fut une cérémonie solennelle qui rassembla le peuple et le clergé de Paris en place de Grève²³⁴. Il est donc assez étonnant de ne pas en trouver le reflet dans les nombreuses biographies consacrées à Louis IX.

De même, la concentration sur le blasphème laisse dans l'ombre de nombreuses autres tentatives de moralisation de Paris (et du royaume), visant les prostituées ou les jeux de dés : certes, le soutien apporté par Louis IX au couvent des Filles-Dieu de Paris est régulièrement mentionné, mais aucun biographe ne rapporte d'anecdote relative à la lutte contre la prostitution ou les jeux de hasard.

Paris en temps de crise

Bien que cet aspect soit peu présent dans les biographies de Saint Louis, on voit parfois Paris associé à des moments de crise politique. Les hagiographies n'en font pas mention, mais

²³³ Gilbert Dahan (dir.), *Le Brûlement du Talmud à Paris, 1242-1244*, Paris, éditions du Cerf (« Nouvelle Gallia Judaica »), 1999. La date précise de ce « brûlement » reste incertaine, il y en eut peut-être plusieurs.

²³⁴ *CUP*, I, n° 173, p. 202-205 : « coram universitate scolarium et clero et populo Parisiensi tam solempniter et tam iuste concremati. » L'affaire est également rapportée par Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, livre I, chap. 3, 6, qui considère que le brûlement se fit à l'instigation du frère dominicain Henri de Cologne.

les œuvres plus « historiques » relatent deux épisodes de tension qui concernent à la fois Paris et sa région : la tentative d'opposition des barons au jeune roi près de Montlhéry, et la croisade des pastoureaux.

Saint Louis sous la menace de ses barons (1227)

Guillaume de Nangis, Joinville et l'auteur des *Grandes chroniques de France* consacrent tous trois un chapitre à la coalition de plusieurs grands du royaume, qui songèrent apparemment à s'emparer du jeune roi en 1227, alors que celui-ci se trouvait au sud de Paris²³⁵. Selon nos chroniqueurs, Louis IX se trouvait à (ou près de) Montlhéry²³⁶ lorsqu'il apprit que de nombreux barons, mécontents de la tutelle exercée par Blanche de Castille, s'étaient rassemblés à Corbeil ; inquiet de cette menace, il choisit prudemment de renforcer sa propre troupe pour rentrer à Paris ; ses adversaires, devant cet appareil militaire, se tinrent cois.

Si les trois biographes s'accordent sur les grandes lignes de cet épisode, ils ne lui attribuent toutefois pas exactement la même portée. Chez Guillaume de Nangis, même si la situation est tendue, le roi en reste maître de bout en bout ; on ne sait pas très bien d'où sort la « multitude de valets en armes » dont il réussit à s'entourer, mais le rassemblement d'une armée plus forte ne semble lui poser aucune difficulté²³⁷. Guillaume de Nangis conclut son chapitre sur la protection divine dont le jeune Louis IX a manifestement bénéficié dans les premiers temps de son règne, une notion qui revient souvent dans les *Gesta* : nous l'avons vu à propos de l'achat des reliques de la Passion.

Chez Joinville et dans les *Grandes chroniques de France*, l'épisode est plus mouvementé et fait intervenir le personnage de Blanche de Castille, que Guillaume de Nangis avait laissé dans l'ombre, et qui cristallise ici les oppositions. Ces deux biographies accordent aux Parisiens un rôle central dans le dénouement de la crise. Selon les *Grandes chroniques de France*, le jeune roi demanda de l'aide à sa mère, demeurée à Paris²³⁸ ; celle-ci convoqua « les plus puissanz hommes de Paris », qui se déclarèrent prêts à secourir Louis IX et conseillèrent

²³⁵ Sur cet épisode, voir A. Charansonnet, « La révolte des barons de Louis IX »...

²³⁶ A Arpajon d'après Guillaume de Nangis, à Montlhéry même suivant Joinville et les *Grandes chroniques de France*.

²³⁷ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 314 : « *Unde quadam die cum rex esset apud Castra sub Monte Leterici, sciens fere omnes barones Franciæ in malum suum machinari, cum paucis militibus, quos secum duxerat, noluit remeare. Sed congregans undecumque exercitum, vallatus multitudine armatorum, cum armis et bellico apparatu Parisius honorabiliter repedavit. Et ita dispositione divina, qua dies, anni, et tempora disponuntur, sic actum est, ut toto illo anno contra dominum suum regem barones Franciæ, videntes quoniam manus Domini esset cum illo, nihil facere attentarent.* »

²³⁸ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 4, p. 39-40. Voir le texte complet en Annexe I.

de faire appel aux communes. « Si s'assamblèrent de toutes pars à Paris les chevaliers d'entour la contrée et les autres bonnes genz », et le convoi s'ébranla vers Montlhéry pour ramener le roi sain et sauf à Paris : « si l'en amenerent à Paris tuit rengié et serré, et aparellié de combatre s'il en feust mestier [besoin] ». Les *Grandes chroniques de France* mettent donc en scène une royauté qui s'appuie sur la noblesse et sur les communes d'Île-de-France pour faire contrepoids aux grands barons du royaume.

Joinville est moins précis dans le déroulé des événements mais très intéressant quant à la conclusion de l'épisode. Selon le sénéchal de Champagne, Blanche de Castille était avec son fils à Montlhéry ; on ne sait donc pas très bien comment a été levée la troupe qui a escorté le roi et sa mère jusqu'à Paris, Joinville se contentant de parler des « ceulz de Paris » sans plus de détail. Mais il nous livre du retour dans la capitale une image saisissante :

« Et me conta le saint roy que il ne sa mere, qui estoient a Montleheri, ne oserent revenir a Paris jusques a tant que ceulz de Paris les vindrent querre a armes. Et me conta que des Monleheri estoit le chemin plein de gens a armes et sanz armes jusques a Paris, et que touz crioient a Nostre Seigneur que il li donnast bone vie et longue, et le deffendit et gardast de ses ennemis ; et Dieu si fist, si comme vous orrez ci après. »²³⁹

Louis IX est ainsi protégé non seulement par une troupe de soldats parisiens, mais encore par tout le peuple d'Île-de-France, qui accourt sur le trajet pour apporter au jeune roi son soutien. Là où les deux autres biographies décrivaient un secours militaire, Joinville nous montre le souverain soutenu par toute la population, y compris les « sanz armes » : le roi unit derrière lui son peuple, contre la poignée de barons rebelles qui, du coup, n'osent s'en prendre à lui.

Ces trois récits rappellent que les premières années du règne de Saint Louis ont été une époque troublée ; dans ces temps difficiles, Paris est présenté comme un refuge pour le jeune roi, qui s'y sent manifestement en sécurité. En période de tension politique, Paris apparaît donc ici comme une ville fidèle à son souverain, une image qui sera plus tard mise à mal, mais paraît bien ancrée dans les biographies de Saint Louis.

Les pastoureaux (1251)

Un autre moment de crise, pour Paris et sa région, intervint en 1251 avec la « croisade des pastoureaux ». Louis IX était alors parti en croisade, et c'est sa mère Blanche de Castille, régente du royaume, qui se trouva confrontée à cet événement. Une foule de pauvres hères, et notamment des bergers (d'où le nom de « pastoureaux »), se mit à suivre un personnage

²³⁹ Joinville, *Vie de saint Louis*..., § 73, p. 188. Voir texte complet en Annexe I.

charismatique, le « maître de Hongrie », dans l'idée de partir en croisade soutenir le roi. Venus de France du Nord (Flandre et Picardie), ils arrivèrent très vite en Île-de-France et reçurent à Paris un accueil plutôt favorable. Ils continuèrent ensuite leur route vers Orléans, où ils eurent maille à partir avec les universitaires, puis vers Bourges, où ils s'attaquèrent aux Juifs mais furent poursuivis par le bailli. Leur chef fut tué, et leurs bandes se dispersèrent²⁴⁰.

Cet épisode semble avoir fortement impressionné les contemporains, car on en retrouve l'écho chez de nombreux chroniqueurs. Mais seuls deux œuvres de notre corpus en font mention : les *Gesta* de Guillaume de Nangis et les *Grandes chroniques de France*. Contrairement à d'autres épisodes, il n'y a d'ailleurs pas de filiation directe entre les deux textes, car le témoignage des *Grandes chroniques de France* est beaucoup plus développé que celui des *Gesta*.

Guillaume de Nangis consacre en effet à l'épisode un paragraphe assez court. Certes, le chroniqueur ne cache pas le passage des pastoureaux à Paris, ni les hérésies qui y furent alors commises ; mais l'action se déplace très vite vers le sud, à Orléans²⁴¹ puis en Berry. Si l'on compare ce petit paragraphe d' « incidence » à d'autres récits, et notamment à celui qu'en donne Jean de Vignay d'après Primat²⁴², ou Matthieu Paris dans sa *Chronica majora*²⁴³, on s'aperçoit que les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* passent soigneusement sous silence un grand nombre de détails, et notamment l'accueil favorable qui leur fut réservé à Paris par Blanche de Castille. Or, ce fait est relaté non seulement par le chroniqueur anglais (souvent critique à l'égard de la reine mère), mais aussi par Primat qui insiste en outre, à cette occasion, sur le statut particulier de Paris, « fontaine de foi et de sagesce »²⁴⁴.

²⁴⁰ Sur le mouvement des pastoureaux, voir : É. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 393-401 ; J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 195-199 ; N. Cohn, *Les Fanatiques de l'Apocalypse...*, p. 119-125.

²⁴¹ Les incidents entre les pastoureaux et les étudiants d'Orléans, rapportés par Matthieu Paris, sont confirmés par le contenu de la bulle adressée par Innocent IV à Berthoud de Linange, qui avait pris part à cette bagarre comme étudiant (*Registres d'Innocent IV*, n° 6162, lettre du 17 décembre 1252).

²⁴² *RHF*, t. XXIII, p. 8-10.

²⁴³ Matthieu Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 246-254.

²⁴⁴ « Et donc en decevant ainssi les gens vindrent à Paris ; et pour ce que là est le siege de la royal majesté et que là est la greigneur poissance du bras seculier, il doubtoient que leur fais ne fussent examinés, et que il ne trovassent contrariété à leur felonnie plus que en ces autres cités : quar il avoient oï que illec sordoit la fontaine des VII ars liberaus, et grant habondance des sages de la faculté de theologie. Mès Blanche royne qui adonc gouvernoit seule le royaume par merueilleuse sagesce, par aventure ne sot pas leur erreur ; ou elle les en lessa ainsi aller pour [ce] que en aventure ele espereroit que il feroient aucune aide au roy Loys, son filz, qui demouroit encore outremer. Et quant il orent passé Paris, il cuidierent estre eschapés de touz perilz ; et sa vantoient que il estoient bons hommes, et l'arguoient par ceste reson que quant il furent à Paris, qui est fontaine de foi et de sagesce, il n'avoient onques esté contredis de nul. Et donc commencerent plus forment à espandre leurs erreurs, et à entendre entre eulz plus curieusement à rapines et à larrecins. » *Chronique de Primat traduite par Jean de Vignay*, éd. *RHF*, t. XXIII, p. 9.

Guillaume de Nangis a fait plusieurs emprunts à la chronique de Primat dans ses *Gesta* (le procès du sire de Coucy, la visite à Paris du roi Henri III d'Angleterre), et il reprendra du reste le chapitre consacré par ce dernier aux pastoureaux dans la seconde rédaction de sa chronique universelle²⁴⁵. Il est donc significatif qu'il ait ici refusé de transcrire cette source, qu'il a simplement résumée : c'est sans doute qu'il ne souhaitait pas montrer le royaume de France et sa capitale comme fers de lance d'une très vive critique de l'Eglise. Ainsi que le rappelle brièvement Guillaume de Nangis, les chefs des pastoureaux, et notamment le « maître de Hongrie », se montraient en effet extrêmement hostiles aux hommes d'Eglise, tant séculiers que réguliers, et bafouaient les sacrements. Thomas de Cantimpré, dans le *Livre des Abeilles*, met en relief ce rejet : « Et considère, ô lecteur, l'abomination suprême : le peuple des laïcs applaudissant à leurs crimes, en haine du clergé, et ceux-ci auraient été pires encore, si cette catastrophe générale n'avait fini par envelopper les laïcs eux-mêmes avec les clercs. »²⁴⁶ Pour Matthieu Paris, la croisade des pastoureaux fut aussi un moment où « la foi, au royaume de France, a commencé à vaciller »²⁴⁷.

La façon très rapide dont Guillaume de Nangis a traité l'épisode, réduit à quelques lignes alors que Primat et Matthieu Paris lui consacrent plusieurs pages, est sans doute liée à la volonté de concentrer les *Gesta* sur le personnage de Louis IX, qui n'a pas été mêlé à l'événement puisqu'il était outremer ; mais elle est aussi un moyen d'éviter de compromettre l'autorité royale, à laquelle il n'est fait aucune allusion, et de salir la réputation de Paris, dont la population laïque aurait fait plutôt bon accueil aux pastoureaux.

Les *Grandes chroniques de France*, en revanche, n'hésitent pas à s'étendre sur le sujet, et à organiser leur discours autour d'un personnage central : le « Maître de Hongrie », qui devient ici un puissant magicien à la solde des Infidèles²⁴⁸. C'est par sa sorcellerie qu'il entraîne avec lui les bergers et les enfants, et qu'il circonvient Blanche de Castille (« quar il avoit la royne si enchantée et toute sa gent, qu'elle tenoit mout bien à fait quanqu'il feroit ») ; après sa mort, ses disciples rentrent chez eux « tout ébahis », délivrés du sortilège. Ainsi se trouve justifié l'accueil favorable accordé aux pastoureaux par la régente.

Comme souvent lorsque les *Grandes chroniques* s'écartent des *Gesta*, l'optique est centrée sur Paris : si les débuts du mouvement en Picardie sont assez longuement décrits, le

²⁴⁵ L. Delisle, *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis...*, p. 40-45.

²⁴⁶ H. Platelle, *Thomas de Cantimpré. Les exemples du « Livre des abeilles »...*, p. 116 (traduction). Edition : *Bonum universale de apibus*, éd. 1627, livre II, chap. 3, § 15.

²⁴⁷ Matthieu Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 254.

²⁴⁸ Texte en Annexe I.

passage des pastoureaux par Orléans n'est pas mentionné et l'auteur ne paraît pas très bien renseigné sur ce qui s'est passé à Bourges et en Berry. La narration est donc indépendante de de Primat et de la chronique universelle de Guillaume de Nangis. En revanche, les *Grandes chroniques de France* fournissent plusieurs détails originaux sur les méfaits commis par le « maître de Hongrie » à Paris : elles nous apprennent notamment que le « maître » s'est comporté en évêque à Saint-Eustache, et que les portes du petit-pont ont été fermées pour empêcher les pastoureaux d'accéder au quartier de l'Université, par crainte de troubles avec les étudiants. Ce passage suggère que le pouvoir royal, tout « enchanté » qu'il fût, a essayé de limiter les conflits à Paris.

Si l'on en croit l'interprétation de Thomas de Cantimpré, l'hostilité des pastoureaux à l'égard de l'Eglise semble en effet avoir reçu l'approbation d'une partie de la population laïque. Bien que l'auteur ne parle pas spécifiquement de Paris, il est probable qu'une partie des Parisiens aient approuvé le discours du « Maître de Hongrie ». Aucun des biographes de Saint Louis ne décrit cependant cet éventuel soutien populaire : l'image de la ville en aurait été sérieusement entachée.

Bilan

La plupart des biographes de Saint Louis donnent de Paris une vision plutôt irénique : certes, la ville doit être moralisée par le souverain, mais elle est rarement la proie de véritables troubles. A l'occasion de la coalition des barons révoltés, au début du règne, elle apparaît plutôt comme le soutien indéfectible du jeune roi. Lors de la croisade des pastoureaux, les biographes n'insistent pas sur l'éventuel soutien des Parisiens à l'hérésie, et le plus souvent, passent l'ensemble de l'épisode sous silence.

D'autre part, il n'est jamais fait mention, dans notre corpus, des épidémies, des « chertés » ou des inondations qui secouent par moment la population parisienne. On sait pourtant, par Matthieu Paris, que la ville connut une grande « pestilence » en 1259²⁴⁹, dont on ne trouve pas ici l'écho. La démarche des auteurs est donc différente de celle de Rigord, qui n'hésitait pas à inclure dans ses *Gesta Philippi regis* de telles mentions analistiques. Ces notations semblent avoir été exclues du genre de la biographie royale, alors qu'elles restent présentes (mais plutôt pour l'ensemble du royaume) dans les chroniques universelles, telles que celles de Vincent de Beauvais ou de Guillaume de Nangis.

²⁴⁹ Matthieu Paris, *Chronica majora...*, t. V, p. 746-747.

D'un biographe à l'autre, six visions différentes de la ville

Le Paris des premiers hagiographes

Paris chez Geoffroy de Beaulieu

Geoffroy de Beaulieu s'attache rarement à préciser le lieu des scènes qu'il décrit ; cependant, les actes publics du souverain, lorsqu'ils sont localisés, se déroulent presque toujours à Paris. La ville apparaît ainsi comme le lieu naturel de l'exercice du pouvoir royal. Mais c'est aussi le cœur du royaume très chrétien, avec ses couvents mendiants où l'on étudie l'Écriture, sa congrégation des Bons-Enfants dédiée à l'étude et au chant des offices, et sa Sainte-Chapelle garnie de précieuses reliques, accueillies en procession solennelle par « tout le clergé et toute la population de Paris »²⁵⁰. Cette ville, qui conjugue politique et sacralité, constitue le cadre idéal pour camper la figure d'un roi saint.

Le texte de Geoffroy de Beaulieu est centré sur la piété et la dévotion personnelles de Louis IX, motifs de son éventuelle canonisation, ce qui explique l'absence, dans cette première *Vita*, de toute référence à l'action politique du roi (à part la croisade). Malgré tout, Paris est bien caractérisée comme la capitale du roi de France : c'est là qu'il convoque les grands du royaume, et qu'il est solennellement accueilli à son retour d'outremer. Louis IX se montre particulièrement attentif à rehausser l'éclat de cette capitale : il veille à y éradiquer le blasphème, à y encourager l'étude des textes sacrés, notamment au sein des ordres mendiants, à y développer de nombreuses fondations pieuses et enfin à y faire venir de prestigieuses reliques, telles que le royaume n'en avait jamais possédées. Grâce à Louis IX, Paris brille ainsi de tous ses feux spirituels.

Entre les lignes, cette image éminemment positive se teinte toutefois de quelques nuances. L'action moralisatrice de Louis IX ne suscite en effet qu'un accueil mitigé de la part du peuple de Paris : certes, celui-ci participe avec enthousiasme aux grandes cérémonies de réception des reliques, mais il condamne l'attitude trop sévère du roi face au blasphème et s'étonne du départ subit de la cour pour Vincennes, au lieu de célébrer la « joyeuse entrée ».

La tradition ainsi inaugurée par Geoffroy de Beaulieu a eu une forte influence sur les autres *Vitae* et notamment sur *Gloriosissimi regis*, qui la suit de très près. Les mentions de lieux y sont très rares, mais l'auteur évoque toutefois Paris en quelques occasions : la

²⁵⁰ Geoffroy de Beaulieu, p. 15-16.

convocation des barons et des prélats du royaume pour la prise de la croix²⁵¹, la fondation de la Sainte-Chapelle²⁵², l'éducation de certains des enfants de Louis IX dans les couvents franciscain et dominicain de Paris²⁵³ ainsi que les aumônes du roi en faveur de ces établissements²⁵⁴. Comme chez Geoffroy de Beaulieu, on retrouve aussi dans cette *Vita* une liste de chantiers royaux mentionnant plusieurs édifices parisiens : l'hôtel-Dieu, la chartreuse de Vauvert, les Quinze-Vingts, le béguinage, le couvent des Filles-Dieu. Seuls quelques détails ne proviennent pas de Geoffroy de Beaulieu : c'est ainsi que *Gloriosissimi regis* précise que la fête instituée en l'honneur de l'arrivée des reliques à Paris devait être célébrée par des mendiants, un détail que ne fournissait pas Geoffroy de Beaulieu, mais qui est confirmé par le témoignage de Guillaume de Saint-Pathus ainsi que par la liturgie de la Sainte-Chapelle.

Le Paris de Guillaume de Chartres

Guillaume de Chartres, dont le projet était de compléter les informations fournies par son collègue dominicain pour appuyer la demande de canonisation, localise lui aussi très rarement les épisodes qu'il relate. Cependant, on trouve dans son ouvrage quatre endroits où Paris est explicitement cité. Nous avons déjà commenté plus haut deux d'entre eux : le texte sur les reliques de Passion et l'anecdote du don de mille livres à l'hôtel-Dieu. Il faut y ajouter un autre passage mentionnant « Paris » comme lieu de conservation du trésor royal : Louis IX, pour remédier à une famine en Normandie, envoie de l'argent pour les pauvres, de telle sorte que « *sicut inde solet affferri Parisius thesaurus redituum in ferratis doliis et quadrigis, sic vice versa de Parisius illuc in similibus vasis et vehiculis pro distribuenda eleemosyna denarii portabantur.* »²⁵⁵ Enfin, la quatrième occurrence se trouve dans la liste des chantiers royaux, parmi lesquels l'auteur cite les deux grands couvents mendiants de Paris : les Franciscains et les Dominicains²⁵⁶.

Ces petites notations montrent la familiarité de Guillaume de Chartres avec la vie de cour, à laquelle l'attachait ses fonctions. En tant que chapelain du roi, l'auteur était sans doute

²⁵¹ *Gloriosissimi regis*, p. 75.

²⁵² *Ibidem*, p. 59.

²⁵³ *Ibidem*, p. 41.

²⁵⁴ *Ibidem*, p. 54-56.

²⁵⁵ Guillaume de Chartres, *Vita...*, p. 35-36. Traduction : « de même que l'on avait coutume d'amener de la Normandie vers Paris le trésor des revenus fiscaux dans des jarres et des chars bardés de fer, ainsi à l'inverse, c'est de Paris vers la Normandie que, dans les mêmes vases et les mêmes véhicules, les deniers étaient portés pour être distribués en aumônes ».

²⁵⁶ *Ibidem*, p. 36.

particulièrement attentif aux questions liturgiques : il note que l'usage suivi par Saint Louis pour la célébration de l'office divin était celui du diocèse de Paris, « *secundum morem Parisiensis ecclesie* »²⁵⁷. A propos de la fête de la Sainte Couronne du Seigneur instituée par Louis IX, il précise également qu'elle devra être célébrée « dans toute la province de Sens », dont relevait le diocèse de Paris : autrement dit, cette fête ne concernait pas tout le royaume, les régions les plus éloignées de Paris n'y étant pas associées²⁵⁸.

Alors que le cadre géographique de la vie de Louis IX reste malgré tout à l'état d'ébauche, dans la partie finale de l'ouvrage, consacrée aux miracles *post mortem*, les événements rapportés sont au contraire très précisément localisés. Ils associent étroitement Saint Louis à la région parisienne, la plupart des miraculés étant originaires de Paris ou de ses environs. Sous la plume de Guillaume de Chartres, c'est donc plutôt mort que vivant que Louis IX est lié à Paris et à sa région. Mais malgré la parcimonie des occurrences, Paris reste, en définitive, la ville la plus souvent attachée à Saint Louis dans le *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici*.

Bilan

Dans ces premières hagiographies, Paris est le principal lieu associé à la figure du souverain, même si la ville n'est pas explicitement désignée comme « capitale » ; le terme de « *caput regni* », que l'on trouvait chez Rigord et Guillaume le Breton dans les biographies de Philippe Auguste, n'est jamais employé par Geoffroy de Beaulieu ni par Guillaume de Chartres. Néanmoins, les deux textes font parfois allusion au statut particulier de la ville : le roi y a son trésor, sa bibliothèque et sa chapelle, que Guillaume de Chartres nomme « *capella regia sua* »²⁵⁹ et dont Geoffroy de Beaulieu souligne l'importance des revenus, conforme à la dignité royale (« *sicut decebat regiam dignitatem* »).

Malgré la relative pauvreté des indications fournies, on perçoit toutefois que les deux Dominicains ne sont pas attachés exactement aux mêmes aspects de la ville. Geoffroy de Beaulieu met volontiers l'accent sur le prestige intellectuel de Paris, que Louis IX, sous sa plume, s'emploie à conforter en soutenant les étudiants des couvents mendiants ou des Bons-Enfants et en commandant des livres. Guillaume de Chartres, pour sa part, privilégie plutôt le rôle administratif de la ville, siège du trésor et du palais du roi ; les dons de Louis IX en

²⁵⁷ *Ibidem*, p. 30.

²⁵⁸ *Ibidem*, p. 29.

²⁵⁹ *Ibidem*, p. 29.

faveur des Jacobins et des Cordeliers de Paris sont cités au titre des œuvres pieuses, mais sans être reliés à la fonction scolaire de ces deux établissements. Cette légère différence d'optique correspond en partie à la tonalité d'ensemble des deux œuvres : Guillaume de Chartres se révèle davantage intéressé que Geoffroy de Beaulieu par la façon dont Louis IX a pu se montrer saint dans l'exercice de sa fonction royale, et non seulement par ses dévotions personnelles ; dans ce cadre, il est donc normal de voir davantage apparaître Paris comme capitale royale.

Paris vu de Saint-Denis : Guillaume de Nangis

Les *Gesta* de Guillaume de Nangis présentent Louis IX dans un cadre plus précis et plus large que celui des *Vitae*. Néanmoins, Paris conserve le rôle central déjà relevé chez les premiers biographes, et sa dimension politique est même encore augmentée par l'attention portée à la majesté royale. Paris est ici présenté comme le lieu où s'exerce de façon particulièrement forte l'action du souverain, qui y rend la justice et veille au maintien de l'ordre, tout en s'efforçant d'augmenter le prestige de la ville.

Guillaume de Nangis a repris la plupart des éléments fournis par Geoffroy de Beaulieu : la punition du blasphème, la réception des saintes reliques de la Passion, l'organisation de la croisade ; seule la bibliothèque royale n'a pas retenu son attention. Mais il a ajouté à l'hagiographie dominicaine des éléments nouveaux : le procès du sire de Coucy vient faire écho à la sévérité du roi envers le bourgeois parisien blasphémateur, l'intervention du roi dans la vie de l'Université ne se borne plus aux dons en faveur des étudiants et des couvents mendiants mais prend aussi des formes plus coercitives et institutionnelles, et Paris, tout en accueillant la Sainte Couronne et la Vraie Croix, sert également de cadre à des fêtes de cour.

Enfin, Guillaume de Nangis emploie l'expression de « *caput regni* », à l'instar de son prédécessur Rigord. A l'occasion de la perte du Saint Clou²⁶⁰, Guillaume de Nangis reprend la métaphore, déjà employée par les biographes de Philippe Auguste, du corps formé par le royaume, dont Paris forme la tête :

« Non solum Parisius, sed ubicunque per regni provincias rumor iste, fama provolitante, veniebat, tam nobiles quam ignobiles, tam clerum quam populum dolore consimili perstringebat. Timebant enim quamplurimi de sapientibus, ne forte infortunium, quod in capite regni contigerat, toti regno

²⁶⁰ En 1232, le Saint Clou (relique de la Passion, que l'on disait offerte à Saint-Denis par Charles le Chauve) disparut alors qu'on le faisait circuler dans l'abbatiale pour être vénéré. Il fut retrouvé peu de temps après et réintégra l'abbaye. Cet événement est notamment signalé dans le *Chronicon sancti Dionysii ad cyclos paschales* (éd. Elie Berger, *BEC*, 1879, p. 281).

aliquod grave incommodum, vel etiam generale excidium, quod avertat Omnipotens, præsignaret. »²⁶¹

Ce passage est très significatif car il montre, une fois de plus, l'assimilation faite par Guillaume de Nangis entre Paris et Saint-Denis : c'est en effet l'abbaye qui est victime de la terrible perte, et c'est donc à elle que se rapporte stricto sensu l'expression « *caput regni* », tout comme dans certains textes du XII^e siècle ; néanmoins, les phrases précédentes soulignaient combien la disparition de la relique avait provoqué une forte émotion dans tout le peuple de Paris, et ce trouble, nous dit le chroniqueur, avait même gagné le reste du royaume : c'est non seulement à Paris, mais partout dans les provinces, « *non solum Parisius, sed ubicumque per regni provincias* », que l'on se lamente de la perte et que l'on s'inquiète de sa signification, craignant qu'un tel événement ne soit un signe avant-coureur de la malédiction divine. On voit comment l'auteur regroupe, presque insidieusement, sous l'expression « *caput regni* » l'abbaye de Saint-Denis et la capitale du royaume. L'idée sous-jacente est que la disparition d'une relique insigne de Saint-Denis, qui est par ailleurs en quelque sorte le bouclier protecteur de la dynastie et de l'ensemble du royaume, constitue un mauvais présage et même une menace pour ce dernier. Bien entendu, cette interprétation est propre à l'historiographie dionysienne : la réunion de Saint-Denis et de Paris sous la formule « *caput regni* » n'a pas été reprise hors de l'abbaye²⁶².

L'association Paris / Saint-Denis constitue en effet le trait distinctif des *Gesta* au sein de notre corpus. On retrouve en partie cette relation dans les *Grandes chroniques de France*, qui dérivent de la *Vie* de Guillaume de Nangis, et chez Guillaume de Saint-Pathus, où Saint-Denis forme avec Paris le cadre des actes officiels du roi ; mais la mise en valeur de l'abbaye est nettement moins appuyée dans les œuvres n'émanant pas du milieu dionysien.

Paris vu par un Parisien : les *Grandes chroniques de France*

Bien que les *Grandes chroniques de France* s'inspirent très fortement des *Gesta* de Guillaume de Nangis, l'image de Paris n'y est pas exactement identique, en raison de nombreuses adjonctions émanant visiblement d'une source parisienne, qui n'ont pas la même

²⁶¹ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 322. Traduction : « Non seulement à Paris, mais par toutes les provinces du royaume, cette rumeur se répandait, portée par les ailes de la renommée, et crispait d'une même douleur le cœur des nobles et des roturiers, des clercs et des laïcs. Parmi les gens sages, plusieurs redoutaient que d'aventure l'infortune qui avait atteint le chef du royaume, ne soit le signe avant-coureur d'un grave préjudice pour tout le royaume, voire d'une destruction totale, punition du Tout-Puissant. »

²⁶² Voir, à cet égard, le texte des *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 15, p. 63-64.

tonalité que l'historiographie dionysienne. Ces interpolations donnent une grande importance à la ville, qui apparaît comme le lieu exemplaire du « bon gouvernement » : à travers plusieurs anecdotes, les *Grandes chroniques de France* mettent en relief la figure d'un roi protecteur du menu peuple de Paris, qui ne correspond d'ailleurs pas vraiment à ce que nous disent les documents d'archives relatifs aux événements relatés. L'auteur des *Grandes chroniques de France* accorde aussi une place prééminente à Paris dans les œuvres pieuses de Saint Louis, dont l'action en faveur des nombreux ordres mendiants est fortement réévaluée par rapport aux autres biographies : Louis IX devient ainsi celui qui entoure sa capitale de couvents. Enfin, l'intérêt porté aux grandes cérémonies parisiennes ne fait que conforter le lien étroit établi entre la population et le roi, qui se manifeste ici non seulement dans les fêtes et processions déjà citées par Guillaume de Nangis, mais encore par la « joyeuse entrée » qui suit le sacre, celle qui fête le retour d'outremer, et les funérailles de Blanche de Castille.

L'image de Paris-capitale sort grandement renforcée des ajouts apportés à Guillaume de Nangis par les *Grandes chroniques de France*. Si les circonstances exactes de l'élaboration de ce texte restent encore en partie obscures, il a indéniablement contribué à associer à Saint Louis le « menu peuple de Paris » qui était jusqu'ici bien peu présent dans les biographies du roi. Certes, on entrevoyait la population parisienne dans les processions qui avaient salué l'arrivée des reliques de la Passion ou dans les réjouissances qui avaient entouré le retour du roi d'outremer ou l'adoubement de son fils aîné ; on l'apercevait aussi dans ce « bourgeois de médiocre condition » qui avait le blasphème trop facile ; mais les *Grandes chroniques de France* sont les premières à vouloir établir un lien aussi fort entre le petit peuple de la capitale et son roi. Elles constituent donc un apport significatif à l'image de Paris dans les biographies de Saint Louis, d'autant plus important qu'elles ont bénéficié d'une grande diffusion.

Paris vu par un Champenois : Jean de Joinville

Joinville apporte une preuve du rôle joué par les *Grandes chroniques de France* dans la constitution d'une certaine image de Paris, puisqu'il en a repris deux extraits dans son œuvre : la réforme de la prévôté et les chantiers royaux. Mais dans l'ensemble, la plupart des événements retenus par Joinville diffèrent de ceux des autres biographes : il est le seul à nous transmettre diverses anecdotes, comme celle du clerc meurtrier des trois sergents ; d'un autre côté, il passe complètement sous silence de nombreux épisodes jugés importants par ses devanciers : l'arrivée des reliques de la Passion à Paris, par exemple, sujet d'admiration de

tous les autres auteurs, n'est pas décrite, pas plus que les processions qui commémoraient ces translations. Joinville ne parle pas non plus du procès du sire de Coucy, peut-être parce que dans cette affaire, le roi a voulu aller contre sa noblesse : le sénéchal préfère rapporter les décisions prises au détriment des mauvais officiers²⁶³. Si l'on exclut les passages empruntés aux *Grandes chroniques de France*, le récit de la *Vie de Saint Louis* est donc très original, mais Paris y revêt le même statut de capitale que dans les autres biographies du souverain : c'est là que Louis IX exerce de façon privilégiée ses fonctions royales, et tout particulièrement la justice, même si par ailleurs Joinville évoque volontiers les séjours de la cour dans d'autres résidences d'Île-de-France telles que Pontoise ou Corbeil, ou les cérémonies célébrées à Saumur ou à Melun²⁶⁴.

Bien que Joinville ait légué à la postérité l'image du roi rendant la justice sous son chêne à Vincennes, popularisée par les manuels scolaires de la III^e République, c'est plutôt Paris qui est le lieu le plus fréquemment associé au roi dans l'exercice de la justice (hormis bien sûr dans toute la partie du récit consacrée à la croisade). Joinville situe même à Paris, de façon erronée, la maladie pendant laquelle le roi se croisa pour la première fois²⁶⁵, alors que selon tous les autres auteurs, cet événement eut lieu à Pontoise : signe que dans son esprit, Paris constitue bien le principal lieu de séjour du roi.

L'expression qu'il emploie à propos de l'angoisse de Louis IX qui se retrouve à Poitiers, menacé par l'armée du comte de la Marche, montre également que Paris est ressenti comme le cœur du domaine capétien, la ville par excellence où le roi ne craint rien :

« Et quant le roy vint a Poytiers, il vousist bien estre arieres a Paris, car il trouva que le conte de la Marche, qui ot mangié a sa table le jour de la Saint Jehan, ot assemblé tant de gent a armes a Lusignan delez Poitiers comme il en peust finer. »²⁶⁶

Cette phrase n'est d'ailleurs pas sans rappeler certaines formules de chansons de geste²⁶⁷ et pourrait être l'une de ces « réminiscences épiques » mises en lumière par Micheline de Combarieu du Grès dans l'écriture de Joinville²⁶⁸.

²⁶³ Cf D. Boutet, « La méthode historique de Joinville »..., p. 106 : Joinville a repris des *Grandes chroniques de France* l'anecdote du blasphémateur brûlé au fer rouge et le propos du roi, mais pas le procès d'Enguerrand de Coucy qui vient juste après. « Cet oubli prend ainsi les allures d'une suppression délibérée : il faut en déduire que notre auteur hésitait à rappeler un épisode » qui pouvait faire craindre l'affirmation de la justice royale aux dépens des grands féodaux ».

²⁶⁴ Voir plus loin « Saint Louis, roi de l'Île-de-France ».

²⁶⁵ Joinville, *Vie de saint Louis*..., § 106, p. 210 : « Après ces choses desus dites avint ainsi comme Dieu vout que une grant maladie prist le roy a Paris, dont il fu a tel meschief, si comme il le disoit, que l'une des dames qui le gardoit li vouloit traire le drap sus le visage et disoit que il estoit mort, et une autre dame qui estoit a l'autre part du lit ne le souffri mie, ainçois disoit que il avoit encore l'ame ou cors ».

²⁶⁶ *Ibidem*, § 98, p. 206.

Dans la *Vie de Saint Louis* se profilent un certain nombre de monuments parisiens, qui ne sont pas forcément les mêmes que chez les autres biographes. En effet, si l'on excepte les chantiers royaux sur lesquels nous reviendrons plus loin, on ne retrouve pas chez Joinville les édifices évoqués incidemment par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta* : la cathédrale Notre-Dame, le Châtelet, le Louvre. La plupart des scènes rapportées par le sénéchal se déroulent au palais de la Cité, dont on voit en revanche plusieurs éléments : le jardin, la « chambre aux plaids », la chapelle et son perron. Peu de détails nous sont donnés sur le reste de la topographie parisienne.

Deux anecdotes placées à la fin du livre nous font pourtant sentir la familiarité de l'auteur avec la ville où il a dû souvent séjourner. Nous sommes à la veille du second vœu de croisade de Saint Louis, qui a mandé ses barons à Paris ; Joinville, à la demande pressante du roi, a répondu à la convocation. Le matin, il assiste à la messe à l'église de la Madeleine²⁶⁹ avant de gagner la Sainte-Chapelle, où il trouve le roi, monté sur la tribune aux reliques, qui fait apporter en bas la vraie Croix : on prépare la cérémonie officielle de prise de la croix²⁷⁰. Bien qu'il en soit fortement sollicité, Joinville se refuse à suivre le roi dans cette nouvelle aventure, qu'il juge malvenue tant Saint Louis est affaibli. A l'appui de ses dires, il nous décrit un autre trajet parisien : alors qu'il lui fait ses adieux, Joinville trouve le souverain si faible qu'il le porte dans ses bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre jusqu'aux Cordeliers²⁷¹. Joinville, bien que Champenois, a donc été amené à bien connaître Paris par ses séjours à la cour de France. Un autre indice de cette familiarité est la comparaison qu'il fait entre le bazar de Damiette et

²⁶⁷ Paris est en effet souvent présenté, dans les chansons de geste, comme un lieu de refuge pour le roi de France. Voir par exemple :

« Nis l'enpere[re] vauroit estre à Paris,
Et la roïne en sa canbre à Senlis »

Aliscans, éd. F. Guessard et A. de Montaiglon, Paris, A. Franck, 1870, vers 2623-2624.

(L'empereur lui-même souhaiterait être à Paris
Et la reine dans sa chambre à Senlis)

²⁶⁸ M. de Combarieu du Grès, « La Chanson du roi Louis (de Joinville et de la chanson de geste) »...

²⁶⁹ Deux églises dédiées à la Madeleine peuvent avoir accueilli le sire de Joinville : soit la chapelle des Cordeliers (voir Annexe IV) ; soit Sainte-Marie-Madeleine en la Cité, détruite à la suite de sa vente en 1793 (les derniers vestiges ont disparu vers 1860). Elle se trouvait entre les rues de la Licorne, de la Juiverie et des Marmousets, sur un site aujourd'hui occupé par l'hôtel-Dieu. Cf. B. Dumouchel, « L'église Sainte-Marie-Madeleine ou la Madeleine-en-la-Cité », *Bulletin de la société de l'histoire de la ville de Paris et de l'Île-de-France*, 1988-1989, n° 115, p. 21-45.

²⁷⁰ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 733, p. 584 : « Quant je oi oïe la messe a la Magdeleine, a Paris, je alai en la chapelle le roy, et trouvai le roy qui estoit monté en l'eschaufaut au reliques et fesoit aporter la vraie Croiz aval. » Voit texte complet en Annexe II.

²⁷¹ *Ibidem*, § 737, p. 586 : « La flebesce de li estoit si grant que il souffri que je le portasse des l'ostel au conte d'Ausserre, la ou je pris congé de li, jousques aus Cordeliers, entre mes bras. »

le Petit Pont de Paris²⁷². Néanmoins, pour lui le roi est essentiellement associé à son palais, et il est assez rare de le voir représenté hors de ce cadre éminemment adapté à la dignité monarchique.

Malgré cet aspect institutionnel, le tableau brossé par Joinville ne cantonne pas le roi dans un cérémonial figé qui le couperait de tout contact. Bien au contraire, il met l'accent sur la facilité avec laquelle le peuple a accès au roi au sein du palais de la Cité, et se plaît à représenter Saint Louis hors du cadre officiel : la grand'salle du palais n'est jamais évoquée, et la « chambre aux plaids » l'est incidemment ; le roi est plutôt brossé assis dans son jardin, ou sur le perron de sa chapelle, loin de son trône et de son conseil. Mais il n'est pas non plus représenté dans sa « chambre », comme chez les hagiographes.

Les autres particularités de la ville n'ont pas retenu l'attention du sénéchal : le prestige intellectuel de la cité, mis en relief par Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Nangis, reste ici hors champ, à part le personnage de Robert de Sorbon, d'ailleurs plutôt éreinté. En revanche, deux observations montrent que Joinville était sensible à un aspect que l'on cherche en vain dans les autres biographies de Saint Louis : le rôle économique de la ville. Nous avons déjà cité la comparaison qu'il établit entre le bazar de Damiette et le Petit Pont de Paris, tous deux regorgeant de marchandises ; un peu plus loin, Joinville évoque la nef d'argent que la reine Marguerite fit réaliser à Paris, en exécution d'un vœu fait pendant la traversée de retour²⁷³. Au travers de ces brèves remarques, Paris apparaît ainsi comme un centre de production, notamment d'objets de luxe, une image totalement absente du reste de notre corpus.

Paris chez Guillaume de Saint-Pathus

Chez Guillaume de Saint-Pathus, Paris apparaît comme la principale résidence de Saint Louis (dix anecdotes l'y mettent en scène). Son palais est fréquemment évoqué. L'auteur nous montre la Sainte-Chapelle bien sûr²⁷⁴, mais aussi le trésor des chartes²⁷⁵, la

²⁷² *Ibidem*, § 164, p. 242-244 : « et grant doumage nous firent au partir de ce que il bouterent le feu en la fonde, la ou toutes les marchandise estoient et tout l'avoit de poiz. Aussi avint de ceste chose comme qui avroit demain bouté le feu, dont Dieu le gart, a Petit Pont de Paris. »

²⁷³ *Ibidem*, § 633, p. 522 « Quant la royne, que Dieu absoille, feu revenue en France, elle fist fere la nef d'argent a Paris ; et estoit en la nef le roy, la royne et les .III. enfans, touz d'argent, le marinier, le mat, le gouvernail et les cordes, tout d'argent, et le voile tout d'argent ; et me dit la royne que la façon avoit cousté .C. livres. » Cette pièce d'orfèvrerie n'est pas conservée, mais on peut se l'imaginer en pensant à des œuvres plus tardives, comme le « Goldene Rössl ».

²⁷⁴ Guillaume de Saint-Pathus, p. 42.

²⁷⁵ *Ibidem*, p. 48.

chambre du roi où il nourrit vingt à trente pauvres²⁷⁶, et les degrés que Saint Louis descend pour se rendre au Parlement²⁷⁷. D'autres lieux parisiens se dressent au fil des pages : Saint Louis nourrit de ses mains un malade à l'hôtel-Dieu²⁷⁸ ; partant pour sa première croisade, Saint Louis se rend à pied de Notre-Dame à Saint-Antoine, parmi un grand concours de peuple²⁷⁹ ; s'étant croisé pour la seconde fois, il visite divers établissements de Paris : le couvent des Dominicains, celui des Franciscains, celui de Saint-Lazare, en leur demandant de prier pour lui²⁸⁰. On voit aussi se profiler deux édifices bien connus des Parisiens : le Louvre, où le roi fait enfermer Enguerrand de Coucy²⁸¹, et le Châtelet, mis en scène dans deux épisodes liés à l'exercice de la justice. Certes, Paris n'a pas le monopole des prisons royales : on voit aussi apparaître le donjon d'Étampes²⁸², et Saint Louis est parfois amené à rendre la justice ailleurs, à Melun par exemple²⁸³, mais l'exercice de l'autorité royale reste malgré tout plus fréquemment situé à Paris.

C'est aussi à Paris qu'ont lieu les manifestations solennelles du règne : la convocation des prélats et barons du royaume pour lancer la croisade²⁸⁴, les deux départs pour celle-ci. Il faut lui associer Saint-Denis, où Louis IX prend l'habit de pèlerin avant de partir pour sa première croisade²⁸⁵, et où il célèbre régulièrement la fête du saint, en participant à une procession²⁸⁶. Paris et Saint-Denis sont donc les lieux où Louis IX remplit les fonctions de sa charge (saint Denis étant le protecteur du royaume), et ce publiquement. Royaumont, au contraire, est presque aussi souvent cité par Guillaume de Saint-Pathus mais comme cadre de la dévotion privée du roi, qui s'y conduit d'ailleurs comme un moine plus que comme un monarque. Néanmoins, il faut nuancer cette opposition car Paris apparaît aussi comme le cadre de certaines pratiques dévotionnelles : Saint Louis lave les pieds des pauvres dans son palais ; il y mène des processions à l'occasion des fêtes de la Sainte-Chapelle, etc.

²⁷⁶ *Ibidem*, p. 82.

²⁷⁷ *Ibidem*, p. 118.

²⁷⁸ *Ibidem*, p. 97.

²⁷⁹ *Ibidem*, p. 40.

²⁸⁰ *Ibidem*, p. 57.

²⁸¹ *Ibidem*, p. 136.

²⁸² *Ibidem*, p. 144 : Louis IX y fait enfermer Jean Britaut dans l'attente de son jugement.

²⁸³ *Ibidem*, p. 144. Louis IX châtie l'un des membres de sa « mesnie » sur la plainte d'une femme.

²⁸⁴ *Ibidem*, p. 21.

²⁸⁵ *Ibidem*, p. 21.

²⁸⁶ *Ibidem*, p. 42-44.

Une image héritée ou originale ?

L'abondance des biographies de Saint Louis permet de croiser plusieurs regards sur Paris, émanant de milieux très divers : la ville nous apparaît ainsi au travers des yeux des clercs de la cour (Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, Guillaume de Saint-Pathus), des moines de Saint-Denis (Guillaume de Nangis), mais aussi d'un noble champenois, Jean de Joinville, et sans doute d'un membre de l'administration royale avec les *Grandes chroniques de France*. Chacun de ces auteurs a sa propre façon de présenter la ville : les uns s'intéressent à son administration, les autres mettent en relief les études et l'Université ; certains associent Saint-Denis à la capitale, d'autres considèrent Paris comme une entité spécifique, bornée par ses faubourgs. Par ailleurs, l'attention portée à la ville est très variable : les deux premiers hagiographes de Saint Louis en parlent assez peu, tandis que les *Grandes chroniques de France* s'intéressent, beaucoup plus que les autres sources, à la vie parisienne et fournissent à ce sujet de nombreux détails, d'ailleurs souvent présentés de façon très partielle.

Ces divergences ne doivent toutefois pas faire oublier les phénomènes d'intertextualité qui caractérisent notre corpus. Geoffroy de Beaulieu a irrigué l'ensemble de la tradition des « Vies de Saint Louis » en léguant à la postérité plusieurs anecdotes promises à un long succès : la punition du Parisien blasphémateur, la réunion à Paris de grandes assemblées de barons et de prélats, la réception des reliques de la Passion et la construction de la Sainte-Chapelle, les aumônes en faveur des « *studia* » mendiants, les investissements en faveur d'établissements d'assistance et de couvents parisiens. Ces éléments se retrouvent chez presque tous les autres biographes de Saint Louis. En effet, ces chapitres ont été repris par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta*, eux-mêmes source principale des *Grandes chroniques de France*.

En revanche, certains détails fournis par Geoffroy de Beaulieu n'ont pas été relayés par les écrivains postérieurs : c'est le cas de la « librairie » établie par Saint Louis aux côtés du trésor des chartes, qui disparaît complètement de la tradition littéraire, et du refus de la fête accompagnant l'entrée parisienne de 1254, qui d'ailleurs ne figure que dans un seul manuscrit de la *Vita et sancta conversatio*...

Par ailleurs, même lorsque le sujet abordé par Geoffroy de Beaulieu a été repris, son apport a souvent fait l'objet d'interpolations qui peuvent en modifier profondément la teneur, comme on l'a vu pour les reliques de la Passion. La *Vita* de Geoffroy de Beaulieu constitue donc un texte fondateur, dont l'écho se fait sentir dans tout notre corpus, mais avec cependant

des transformations. En outre, chacun des biographes apporte de nouveaux chapitres qui modifient, eux aussi, l'image initiale de la ville. Guillaume de Nangis introduit de nombreux aspects absents de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu : les grandes cérémonies laïques, l'Université, les pastoureaux... Les *Grandes chroniques de France* continuent ces adjonctions et aboutissent, en fin de compte, à un portrait très différent de Paris, même si les épisodes tirés de Geoffroy de Beaulieu sont toujours présents.

De plus, les deux dernières *Vies de Saint Louis* étudiées ici n'entretiennent pas de lien direct avec Geoffroy de Beaulieu, en ce qui touche aux épisodes parisiens. Pour Joinville, une filiation ténue passe par le biais des *Grandes chroniques de France* ; elle concerne essentiellement les chantiers royaux²⁸⁷. On peut y ajouter la punition du Parisien coupable de blasphème, que le sénéchal rapporte « par ouï-dire » ; cette anecdote témoigne du succès de l'épisode rapporté par Geoffroy de Beaulieu. Mais les autres scènes que Joinville décrit à Paris ne proviennent aucunement de l'hagiographe dominicain. Quant à la *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus, elle découle des dépositions recueillies lors du procès de canonisation de Louis IX en 1282. Il est possible que la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu ait été incluse dans les pièces du procès, mais Guillaume de Saint-Pathus ne semble pas s'en être beaucoup inspiré pour ses anecdotes relatives à Paris. On retrouve toutefois l'écho du fameux « *exemplum* » de punition du blasphème dans son ouvrage, mais sans référence à la ville.

Parmi les autres œuvres de notre corpus, la *Vita* de Guillaume de Chartres semble demeurer celle dont la postérité a été la plus faible : elle n'a manifestement pas connu le même succès que celle de son collègue dominicain. Les épisodes parisiens rapportés par ce biographe n'ont été repris par aucun autre auteur. Seule la participation de Saint Louis à la construction des couvents des Cordeliers et des Jacobins de Paris se retrouve dans d'autres « *Vies de Saint Louis* », mais par le biais du procès du sire de Coucy, auquel Guillaume de Chartres ne fait pas allusion.

Après Geoffroy de Beaulieu, c'est donc l'historiographie dionysienne qui s'est révélée la plus prégnante dans la constitution de l'image de Paris, puisque les *Gesta* de Guillaume de Nangis ont servi de base aux *Grandes chroniques de France*, elles-mêmes à leur tour partiellement copiées par Joinville. Néanmoins, ce que Joinville a emprunté aux *Grandes chroniques de France*, ce sont essentiellement les interpolations ajoutées par un auteur

²⁸⁷ Voir plus loin.

anonyme à l'œuvre dionysienne, et ces emprunts sont mâtinés de chapitres entièrement originaux.

En somme, ce qui domine dans l'image de Paris transmise par les « Vies de Saint Louis », c'est plutôt la diversité que la tradition. La première *Vita* a fourni quelques traits régulièrement repris par les autres auteurs, mais cette influence se fait de plus en plus modeste à mesure que l'on progresse dans le temps.

Conclusion

Le Paris des biographes

Bien que chaque biographe ait donné « sa » vision de Paris, une constante se manifeste au sein de notre corpus : la ville apparaît toujours comme le principal lieu de résidence du roi, et surtout le principal lieu d'exercice de ses fonctions publiques. Parmi les édifices évoqués par ces textes, le palais de la Cité est le plus souvent cité. Il est, de fait, la principale résidence de Louis IX. Mais dans nos sources, cette association du roi à son palais est presque exclusive : il est très rare d'apercevoir Louis IX déambuler librement dans Paris, alors que dans ses autres séjours (Compiègne, Vernon, Asnières...), on le voit souvent sortir de sa résidence et rendre visite à un hôtel-Dieu, à un couvent ou à des églises. Lorsqu'il est à Paris, le roi n'est montré hors de son palais que dans le cadre de cérémonies exceptionnelles, telles que les processions conduites pour la réception des reliques de la Passion, ou bien celles qui accompagnent ses départs outre-mer. La vie quotidienne du souverain, en revanche, semble avoir pour cadre exclusif le palais de la Cité : c'est là que Saint Louis prend ses décisions, rend ses jugements et effectue ses dévotions et œuvres de piété, comme le lavement des pieds des pauvres. On ne relève que deux exceptions à cette règle, l'une chez Joinville, avec la scène où il porte Louis IX dans ses bras jusqu'aux Cordeliers, l'autre chez Guillaume de Saint-Pathus, qui décrit Saint Louis en visite à l'hôtel-Dieu de Paris, entre deux autres anecdotes similaires, à Reims et à Compiègne.

Malgré cette prédominance du palais de la Cité, les biographes de Saint Louis se sont montrés peu sensibles au développement de l'administration royale en son sein. On peut même déceler, au travers de certains épisodes, une certaine réticence à l'égard de ce phénomène. Nous l'avons relevé pour Joinville, qui préfère montrer le roi rendant la justice dans son jardin plutôt que dans la « chambre aux plaids ». Chez Guillaume de Saint-Pathus,

on voit le roi consulter ses archives au palais mais aller finalement à leur rencontre²⁸⁸. Le souverain n'est pas prisonnier de son administration, même s'il s'appuie à l'occasion sur elle pour faire pièce aux nobles, comme lors du procès du sire de Coucy.

Non contente d'être le lieu le plus souvent associé au roi, Paris est également présentée comme une ville exemplaire du reste du royaume : tel est le rôle qui lui est assigné dans les chapitres décrivant la réforme de la prévôté de Paris ou la punition du blasphème. Lorsque son souverain est menacé par une coalition de grands barons, la ville se mobilise pour assurer sa protection. Elle est aussi la fontaine de sagesse qui irrigue non seulement la France, mais « le monde entier », comme dit Geoffroy de Beaulieu, par ses écoles de théologie. Elle est enfin, grâce à l'achat des reliques de la Passion, le lieu où sont conservées les plus précieux témoignages du Salut, garantie de paix et de victoire pour le roi, selon Guillaume de Nangis.

Mais il existe aussi un revers plus sombre : Paris est également, dans notre corpus, une ville violente et amoralisée où prospèrent les voleurs, où les femmes pauvres sont poussées à la prostitution pour assurer leur subsistance, où le blasphème est monnaie courante, où les étudiants provoquent des troubles. Cependant, ces vices générés par la vie urbaine sont corrigés par le pouvoir royal : la vision de la ville est donc, en définitive, positive.

Néanmoins, nous avons vu qu'au regard d'autres textes, le vocabulaire de notre corpus demeurait assez mesuré. L'office mis en place pour la fête de la réception de la Sainte Couronne, par exemple, est beaucoup plus emphatique dans les qualificatifs accolés à Paris que ne le sont les biographes de Saint Louis. Celui qui se rapproche le plus de cette louange de la ville est sans doute Guillaume de Nangis, alors qu'il n'est pas à proprement parler un Parisien : ses textes sur l'Université, fleuron du lys de France, et sur les reliques de la Passion, gage de la protection divine pour le roi, s'inscrivent dans le même registre que les expressions de l'office du 11 août, rédigé vers 1240 (probablement dans l'entourage de l'archevêque Gauthier Cornut), qui exalte dans Paris le « *gymnasium* » du royaume et la nouvelle Jérusalem. Peut-être cette conjonction est-elle liée à la date de rédaction de ces textes : les extraits des *Gesta Ludovici regis* imprégnés de cette rhétorique laudative sont en effet relatifs à la première partie du règne de Louis IX, pour laquelle Guillaume de Nangis disposait de sources élaborées antérieurement dans son abbaye ; dans le récit des événements postérieurs, le ton des *Gesta* se fait plus sobre. Mais peut-être faut-il y voir une simple question de style, plutôt que d'époque : Vincent de Beauvais, pourtant lui aussi contemporain de Saint Louis,

²⁸⁸ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 48.

décrit les mêmes épisodes avec sécheresse et brièveté, et l'on cherche en vain dans le *Speculum historiale* les qualificatifs flatteurs associés à Paris dans les *Gesta*, qui voit dans la ville le « chef du royaume » (*caput regni*) et le réceptacle d'un « trésor de sagesse » (*tam pretiosissimus thesaurus sapientiae salutaris*).

Les silences du corpus

Si la vision de la ville fournie par les biographes de Saint Louis est globalement positive, elle reste cependant très incomplète. Nos auteurs, même lorsqu'ils ne se montrent pas volontairement indifférents au cadre géographique, demeurent très concis dans leurs descriptions. Il n'est, pour s'en convaincre, que de comparer le récit de la visite du roi d'Angleterre à Paris en 1259, sous la plume de Guillaume de Nangis, à la relation faite par le chroniqueur anglais Matthieu Paris d'un autre séjour parisien d'Henri III, à la Noël 1254²⁸⁹. Chez ce dernier, les détails abondent : on voit Henri III visiter la ville, donner lui-même un fastueux banquet et être invité par les universitaires à une fête qui dure deux jours et une nuit, dans les rues illuminées. Matthieu Paris souligne la participation du peuple de Paris à l'événement : les foules se précipitent sur le passage du roi d'Angleterre pour le voir. Enfin, le chroniqueur anglais relève la hauteur des maisons parisiennes, qui comptent plusieurs étages : il est sensible au poids démographique de la ville, une notion totalement absente de notre corpus.

En effet, alors que Guillaume le Breton avait évoqué, pour le règne de Philippe Auguste, la construction de maisons au sein de la nouvelle enceinte, aucun des biographes de Saint Louis ne fait mention des lotissements qui continuent à se mettre en place à Paris dans le courant du XIII^e siècle. La seule allusion au peuplement de la ville se trouve dans les *Grandes chroniques de France* (et à leur suite, chez Joinville), à propos du supposé abandon de la « terre le roy » par ses habitants, pour cause de mauvaise justice : si cette interprétation laisse, sur le fond, dubitatif, elle met toutefois en relief le processus d'« hostise », par lequel les détenteurs d'un domaine foncier s'efforcent d'attirer la population sur leurs terres.

D'une façon générale, les biographies de Saint Louis ne présentent pas Paris comme la ville cosmopolite qu'elle était en partie : il n'est jamais fait mention de la communauté juive, sur laquelle Louis IX a pourtant légiféré à plusieurs reprises, ni des Italiens ou autres étrangers installés dans la cité. De même, le rôle économique de la ville est rarement évoqué.

²⁸⁹ Matthieu Paris, *Chronica majora*, t.V, p. 478-482.

Pourtant, Saint Louis ne s'en était pas désintéressé, ainsi qu'en témoignent plusieurs actes royaux : en 1264, il céda aux merciers et aux corroyers de Paris la halle construite au début du XIII^e siècle à leur intention dans le quartier des Champeaux²⁹⁰. Selon certaines sources, il acquit un fief appartenant à la famille Hallebic (ou Hellebic) sur lequel furent édifiées deux halles réservées à la vente du poisson, l'une pour le poisson salé, l'autre pour le poisson de mer frais²⁹¹. Il autorisa également de « pauvres femmes » à vendre le poisson de mer au détail sur les emplacements disponibles autour du « Parquet à la marée » (où l'on vendait à la criée le poisson des marchands forains) ; ces lieux de vente au détail, appelés par la suite « places de Saint Louis », furent confirmés par Philippe III en janvier 1278²⁹². Mais, si Rigord avait jugé bon de ranger la construction des halles des Champeaux parmi les « *gesta* » de Philippe Auguste, aucun biographe de Louis IX, en revanche, ne s'est intéressé à cette question. La seule décision de Saint Louis que rapportent nos auteurs au sujet du marché des Champeaux se trouve dans les *Grandes chroniques de France*, qui citent le don d'une place près du cimetière des Saints-Innocents aux « pauvres lingères » et « pauvres ferrons » : il s'agit donc d'une œuvre pieuse, bien plutôt que d'un encouragement au commerce parisien.

Le poids économique et démographique de la ville, qui constitue pourtant l'une de ses principales caractéristiques au sein du royaume, n'est donc pas mis en relief par les biographes de Saint Louis, qui ne prêtent attention qu'à son statut politique.

²⁹⁰ AN, JJ 30^A, fol. 103 v^o, n^o 297. Cf. Sauval, t. I, p. 648 ; J. Martineau, *Les halles de Paris...*, p. 25 ; A. Lombard-Jourdan, *Les Halles de Paris et leur quartier...*, p. 55 (édition de l'acte, p. 149-150).

²⁹¹ Delamare, t. III, liv. I, titre 33, chap. II, p. 133 ; J. Martineau, *ibidem*. La plus ancienne mention de ces halles remonte à 1235 (AN, S 5077B, n^o 84) : cf. A. Lombard-Jourdan, *Les Halles de Paris et leur quartier...*, p. 72.

²⁹² Delamare, *ibidem* ; J. Martineau, *Les halles...*, p. 26.

3. Louis IX, « roi de l'Île-de-France »

Pour Jacques Le Goff, « Saint Louis est d'abord un roi de l'Île-de-France.²⁹³ » Son itinéraire²⁹⁴, cartographié par O. Guyotjeannin et G. Balavoine²⁹⁵ (**Carte 16**), met en évidence la part prépondérante de cette région dans ses lieux de séjour. Ainsi que le précisent les recherches récentes de J.-F. Moufflet, les déplacements habituels du roi et de la cour se limitent en général au vieux domaine capétien, qui s'étend au nord aux confins de la Picardie (Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Laon), au sud jusqu'à Orléans et au Gâtinais, à l'est jusqu'à la Champagne et la Bourgogne, à l'ouest jusqu'à Vernon et Chartres. Au-delà de ce périmètre, seule la Normandie semble avoir plus particulièrement attiré Saint Louis.

Ce territoire, il le parcourt d'ailleurs en tous sens : de février à avril 1248, il passe par exemple à Gisors, Gournay-en-Bray, Compiègne, Crépy-en-Valois, Paris, Étampes, Perseigne, Châteaudun et Toury. Louis IX est donc bien, comme ses prédécesseurs, un souverain itinérant, et cette itinérance a pour cadre privilégié l'Île-de-France.

Au sein de cette région, certaines résidences semblent avoir plus que d'autres la faveur du roi (**Carte 17**). Les trois séjours les plus fréquentés sont Vincennes (60 mentions), Saint-Germain-en-Laye (50 mentions) et Pontoise (48 mentions). Comme l'a souligné Jacques Le Goff, les déplacements de Louis IX se font souvent par voie fluviale et ces trois résidences sont faciles à atteindre ou à quitter par bateau. Les autres séjours de Louis IX en Île-de-France peuvent également être, en grande partie, regroupés autour des cours d'eau²⁹⁶ : sur la Seine en amont de Paris, Corbeil (19 occurrences), Melun (35), Fontainebleau (22) ; sur la Seine en aval, Auteuil (9) et Neuilly (7), Mantes (4), et un peu plus loin en Normandie, Vernon (16) ; sur l'Oise, Conflans (8), Pontoise déjà cité (48), Beaumont-sur-Oise (7), Asnières-sur-Oise (29) et Royaumont (18), Senlis (11) un peu à l'est de l'Oise sur la Nonette, et enfin

²⁹³ J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 535.

²⁹⁴ En l'absence d'une édition scientifique récente des actes de Louis IX, les séjours ont été établis par J. Le Goff d'après le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* : tome XXI, « *Ludovici Noni Mansiones et Itinera* », p. 408-423, plus « *Addenda* », p. 498-499 et p. L-LI ; et « *Gista quae Ludovicus IX cepit ab anno MCCLIII ad annum MCCLXIX* », p. 397-403. ; tome XXII : « *Excerpta e rationibus ad mansiones et itinera regum spectantia* » (pour février-mai 1234 et mai-octobre 1239). Mais on disposera bientôt d'un itinéraire beaucoup plus précis grâce à la thèse de doctorat (en cours) de J.-F. Moufflet, suite de sa thèse d'Ecole des Chartes sur le même sujet, « *Autour de l'hôtel de Saint Louis (1226-1270)* »...

²⁹⁵ O. Guyotjeannin et G. Balavoine, *Atlas de l'histoire de France : la France médiévale, IXe-XVe siècle...*, p. 56.

²⁹⁶ J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 534-535.

Compiègne (23). Louis IX séjourne rarement à Orléans et à Saint-Benoît-sur-Loire, mais sa présence est attestée huit fois à Étampes. Enfin, onze séjours de Louis IX sont mentionnés à Saint-Denis. Au total, on relève une certaine prédilection pour la vallée de l'Oise, qui s'explique notamment par la présence des monastères de fondation royale tels que Maubuisson et Royaumont, que nous évoquerons un peu plus loin. Mais Louis IX s'inscrit aussi dans une longue tradition, Senlis et Compiègne étant des séjours chargés d'histoire : Senlis est résidence royale depuis Clovis, et de même le « palais » de Compiègne est un héritage mérovingien et carolingien.

En somme, l'Île-de-France constitue le cadre de séjour privilégié de Louis IX, même si celui-ci mène également des voyages dans tout son royaume. Il en visite même les marches les plus méridionales, notamment lors de ses départs et retours de croisade²⁹⁷. Ses déplacements sont aussi liés à des lieux de pèlerinage²⁹⁸, tels que Chartres²⁹⁹, Sées, Bernay, Rocamadour³⁰⁰, le Mont-Saint-Michel³⁰¹ ; ils peuvent aussi être motivés par des cérémonies religieuses solennelles, telles que des translations de reliques : Louis IX se rendit ainsi à Pontigny en 1247, à Saint-Quentin en 1257, à Vézelay en 1267³⁰². Ils sont aussi parfois, surtout dans la première partie du règne, fonction des expéditions militaires, notamment celles menées contre Pierre Mauclerc. Louis IX n'est donc pas un roi cantonné à l'Île-de-France, comme pouvaient l'être les premiers Capétiens : tout au long de son règne, il a eu l'occasion de découvrir la plupart des provinces de son royaume, à l'exception du Sud-Ouest (il n'est par exemple jamais allé dans la sénéchaussée de Carcassonne-Béziers). Néanmoins, la plupart de sa vie s'est déroulée au sein du « vieux domaine » (avec un prolongement normand).

Comme l'a montré Marie Dejoux, les enquêtes ordonnées par Saint Louis dans tout le royaume ont été un moyen de compenser la relative étroitesse de ce périmètre : les enquêteurs ont été les représentants du roi dans des régions qu'il n'a guère, voire pas du tout

²⁹⁷ Ces trajets ont aussi été l'occasion de pèlerinages, notamment à Clermont, au Puy, à la Sainte-Baume (Joinville nous en livre le récit). Cf. E.-R. Labande, « Saint Louis pèlerin »..., p. 7.

²⁹⁸ E.-R. Labande, « Saint Louis pèlerin »...

²⁹⁹ Un pèlerinage de Saint Louis à Chartres est décrit par Guillaume de Saint-Pathus. C'est aussi à Chartres que Louis IX et Henri III d'Angleterre se rencontrèrent, mêlant pèlerinage marial et entrevue diplomatique.

³⁰⁰ Louis IX se rendit en pèlerinage à Rocamadour le 2 mai 1244, avec sa mère Blanche de Castille, ses frères Charles d'Anjou, Alphonse de Poitiers et Robert d'Artois. Si les biographes de notre corpus n'en parlent pas, on en trouve le récit dans une chronique locale : la *Vieille chronique limousine de Pierre de Coral* (éd. RHF, t. XXI, p. 766). Ce séjour est confirmé par les *Itinéraires* (*ibidem*, p. 412). Cf. *Saint Louis pèlerin et le pèlerinage de Rocamadour au XIII^e siècle*, colloque de Rocamadour, 1^{er} au 3 mai 1970, p. 10.

³⁰¹ Louis IX accomplit deux pèlerinages au Mont-Saint-Michel, l'un en 1256, l'autre en 1269. Cf. E. Lalou, « Les pèlerinages au Mont-Saint-Michel de Saint Louis et de Philippe le Bel », *Revue de l'Avranchin et du pays de Grandville*, n° 82, 2005, p. 103-121.

³⁰² L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... »

fréquentées³⁰³ ; mais contrairement à ce que pensait W.-C. Jordan, elles ont aussi concerné l'Île-de-France, même si le roi y était physiquement présent³⁰⁴. Ces enquêtes peuvent donc être considérées comme un moyen d'intégrer les provinces nouvellement conquises, et de faire connaître le roi et sa justice dans l'ensemble de son royaume. Malgré tout, le gouvernement capétien continue souvent à privilégier le « vieux domaine » : ainsi que l'a relevé Olivier Guyotjeannin, Louis IX, pour préparer l'ordonnance monétaire de 1262, a consulté les bourgeois de Paris, d'Orléans, de Provins, de Sens et de Laon, et non ceux de Rouen ou de Beaucaire³⁰⁵. Le dépouillement des actes royaux et des *Olim*, premiers registres du Parlement, montre par ailleurs que si la Normandie a rapidement suscité l'intérêt de l'administration et de la justice royale, il faut attendre le début du XIV^e siècle pour que les terres méridionales soient traitées de façon équivalente³⁰⁶.

L'Île-de-France constitue aussi le cadre de vie habituel de la famille royale. Alphonse de Poitiers, par exemple, dirige son apanage depuis l'Île-de-France. Quant à Blanche de Castille, ses possessions personnelles, d'abord fixées par Louis VIII dans le nord du royaume, sur les châellenies de Bapaume, Lens et Hesdin, furent transférées en Île-de-France par son fils à la suite de la constitution de l'apanage de Robert d'Artois en 1237. A partir de 1240, le douaire de Blanche de Castille est donc assis sur Meulan, Pontoise, Étampes, Dourdan et sa forêt, Corbeil, Melun, auquel le roi ajoute encore Crépy-en-Valois, la Ferté-Milon et Pierrefonds, sans compter une rente annuelle de 4500 livres parisis ; en échange, Blanche renonce à son ancien douaire ainsi qu'à sa dot (Issoudun, Graçay). Plusieurs documents témoignent de la gestion du domaine francilien de la reine mère dans les années 1240, jusqu'à sa mort en 1252 ; on conserve en particulier le compte des recettes et dépenses personnelles de Blanche de Castille dressé par le trésorier du Temple, gestionnaire de ses biens, à la Chandeleur 1243 (2 février), qui mentionne les recettes des prévôtés d'Étampes, Dourdan, Corbeil, Pontoise et Meulan au titre du douaire, puis celles de Crépy et Pierrefonds³⁰⁷ : à cette époque, une bonne partie des revenus des prévôtés royales en Île-de-France alimente donc l'hôtel de la reine mère. Celle-ci possède en outre, depuis 1232, une demeure à Paris, l'hôtel

³⁰³ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*

³⁰⁴ W.-C. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade...*, p. 52.

³⁰⁵ O. Guyotjeannin, « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XIII^e-début XIV^e siècle) » ..., p. 227.

³⁰⁶ O. Guyotjeannin, *Le Moyen Âge (V^e-XV^e siècle)*, p. 232.

³⁰⁷ Arch. nat., J 1030, n° 9. Cf. E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 316-317.

de Nesle (sur la rive droite), ensuite appelé hôtel de Bohême, d'Orléans ou de Soissons³⁰⁸. On ignore si elle y habitait régulièrement, mais ses différents séjours sont en tous cas connus pour la période 1241-1242, grâce à un autre compte des dépenses qui permet de suivre ses trajets³⁰⁹.

Dans quelle mesure les textes littéraires se font-ils l'écho de cette prédominance francilienne dans la vie quotidienne de Saint Louis, de sa cour et de sa famille? Rappelons que pour Philippe Auguste, les résidences du domaine royal étaient presque complètement évincées par Paris, sous la plume de Rigord comme sous celle de Guillaume le Breton. Par ailleurs, nous venons de voir le poids de Paris dans les biographies de Saint Louis : on pourrait en inférer que le phénomène d'occultation des séjours « secondaires » hors de la capitale risque de se reproduire. Pourtant, nous allons trouver dans notre corpus d'assez nombreuses références à ces séjours en Île-de-France. Bien entendu, le faible intérêt porté au cadre géographique par Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres limite l'apport de ces deux premières hagiographies à la question de la présence du roi en Île-de-France, mais on décèle malgré tout dans ces textes quelques allusions intéressantes. Quant aux autres biographes, ils fournissent de nombreux renseignements sur les déplacements franciliens de Louis IX : Guillaume de Saint-Pathus et Joinville, en particulier, permettent de saisir sur le vif certaines scènes domestiques advenues dans les châteaux et les abbayes de la région parisienne.

Les premiers hagiographes : Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres

Le cadre géographique dans lequel se déroulent les pieuses anecdotes rapportées par Geoffroy de Beaulieu et par Guillaume de Chartres reste généralement très abstrait. Chez Guillaume de Chartres, cette imprécision temporelle et géographique contraste fortement avec la fin du récit, consacrée aux miracles ; c'est alors seulement qu'on voit apparaître le Capétien itinérant, qui après avoir fait son entrée solennelle à Paris le 21 mai 1271, assiste aux funérailles de son père à Saint-Denis le lendemain, puis tient sa cour de Pentecôte, le 24 mai,

³⁰⁸ Arch. nat., JJ 31, fol. 66 v°. Cf. E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 315-316.

³⁰⁹ Bougenot, « Compte de dépenses de Blanche de Castille (1241) », dans *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1889, n° 1 et 2, p. 88, d'après un manuscrit du British Museum. La suite de ce compte se trouve dans le ms. lat. 99017 de la BnF, fol. 69. Cf. E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 317.

à Saint-Germain-en-Laye³¹⁰. Mais ce roi n'est plus Louis IX, il s'agit de son fils Philippe III. Le personnage principal de l'épisode est « maître Dudon, médecin et clerc du roi », qui avait accompagné Louis IX à la croisade et suit désormais le nouveau souverain dans ses séjours. Tombé malade, Dudon quitte Saint-Germain pour le palais de la Cité, où il guérit après avoir invoqué Saint Louis en rêve, recours apparemment plus efficace que sa propre science médicale. Un second miracle bénéficie à un autre membre de l'entourage royal : le garde des enfants du roi Philippe, au Louvre, souffre d'une douleur intolérable au bras droit, dont il est soulagé par l'application de cheveux de Saint Louis³¹¹. Par ces deux récits, on entrevoit la vie quotidienne de la cour, qui se répartit entre plusieurs résidences situées à Paris et en Île-de-France. Toutefois, ce bref aperçu ne concerne pas à proprement parler Louis IX, pour lequel le chapelain, comme nous l'avons vu, ne livre guère d'éléments sur ses séjours. A part Paris, la seule autre localité explicitement fréquentée par Louis IX dans ce texte est Royaumont : Guillaume de Chartres y situe l'anecdote du lépreux dont le roi lave et baise les pieds³¹². L'emploi de l'adjectif possessif à propos du monastère (« *in monasterio suo Regalis montis* ») montre que l'auteur était, comme les autres biographes, sensible à l'attachement de Saint Louis à Royaumont ; mais il précise qu'il n'a pas lui-même assisté à la scène. En somme, l'auteur semble surtout informé des événements parisiens ; de plus, il néglige de décrire les déplacements de Louis IX, qui ne revêtent à ses yeux aucun intérêt.

Il en va de même chez Geoffroy de Beaulieu. On relèvera toutefois dans la *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici quondam regis Francorum* un « *exemplum* » destiné à une longue postérité : de passage à Poissy, Saint Louis, dans une discussion avec ses proches, évoque son baptême en ce lieu comme le plus grand honneur et le plus grand bien dont il ait jamais bénéficié³¹³ ; et son confesseur ajoute : lorsqu'il écrivait à l'un de ses familiers une lettre secrète, dans laquelle il ne souhaitait pas apparaître en tant que roi, il signait « Louis de Poissy », préférant être appelé d'après son lieu de baptême que d'après quelque ville célèbre de son domaine (« *potius eligens a loco baptismatis denominari, quam ab aliqua sua civitate famosa* »)³¹⁴. Ce qui sous-entend que Poissy n'était pas considéré par l'auteur comme une agglomération des plus illustres...

³¹⁰ Guillaume de Chartres, *Vita...*, p. 39.

³¹¹ *Ibidem*.

³¹² *Ibidem*, p. 35.

³¹³ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, § 34, p. 19.

³¹⁴ *Ibidem*, p. 20.

Ce souvenir rapporté par Geoffroy de Beaulieu fut par la suite abondamment relayé par les biographes ultérieurs du roi, à commencer par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Franciæ*. La version « canonique » des *Grandes chroniques de France*, qui s'inspire des *Gesta* tout en y apportant parfois des compléments, a à son tour repris l'anecdote et l'a même étoffé d'un « *exemplum* » supplémentaire assez curieux :

« Quant le roy envoioit ses lettres à ses amis secrément, il metoit : « Loys de Poissi, à son chier ami, salut ». Ne ne s'apeloit point roy de France. Si l'en reprit I sien ami, et il respondi : « Biaus amis, je sui aussi comme le roy de la feve qui au soir fet feste de sa reauté ; l'endemain par matin si n'a point de reauté. » »³¹⁵

Cette comparaison, dont ce texte est seul à se faire l'écho, nous montre Saint Louis se dépouillant de sa royauté, idée déjà présente chez Geoffroy de Beaulieu, mais ici accentuée par l'allusion au « roi de la fève », qui désacralise la fonction monarchique. Cet ajout est fort éloigné du ton habituel des *Grandes chroniques de France*. En tous cas, ce petit « exemple » permet d'explicitier le texte de Geoffroy de Beaulieu : en commençant sa lettre par « Louis de Poissy » et non par « Louis, roi de France » (ou par la titulature officielle « *Ludovicus Francorum rex* »), Louis IX en modifie profondément la signification. Il ne s'agit plus d'un acte officiel mais d'une missive privée : Louis IX s'y présente non en roi de France, mais en simple quidam natif d'un lieu. La référence à Poissy, qui pourrait donc nous paraître sans grande portée, est donc en fait très significative. Elle révèle le poids accordé à l'écrit par Saint Louis, qui fait parfaitement la distinction entre le registre officiel des actes de la chancellerie et les lettres personnelles, « *secretas literas* ». Elle montre aussi que le souverain peut, s'il le souhaite, agir en personne privée ; mais également, entre les lignes, que cette attitude a pu choquer ses conseillers : le roi peut-il cesser d'être le roi ? Saint Louis répond ici par une boutade, en invoquant la royauté d'un jour conférée par la fève, mais il s'agit là d'une question de fond qui conditionne aussi la vie quotidienne du souverain, et notamment l'organisation des demeures royales : quelle place accorder à la vie publique et à l'intimité ? Poissy apparaît en tous cas ici comme l'emblème de cette vie privée que Saint Louis semble avoir voulu préserver à l'écart des devoirs de la charge royale.

Guillaume de Chartres, s'il ne reprend pas l'anecdote, fait lui aussi allusion au lieu de naissance de Saint Louis à propos du jeune observé par le roi aux vigiles des apôtres : Louis IX justifiait cette habitude, contraire aux usages du diocèse de Paris, par le rituel du diocèse

³¹⁵ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § LXXXII, p. 204.

de Chartres, où il était né (Poissy relevait en effet du diocèse de Chartres)³¹⁶. Contrairement à son grand-père Philippe Auguste, dont le lieu de naissance n'a pas fait l'objet d'un intérêt particulier de la part de ses biographes, celui de Saint Louis a donc été dès l'origine intimement lié à l'image du roi. Le rappel de la naissance à Poissy forme même la première phrase d'une de ses *Vitae* :

« *Beatus Ludovicus quondam rex Francorum illustris generosa regum prosapia Francie et Castelle apud villam que dicitur Pissiacum extitit oriundus.* »³¹⁷

En revanche, cette précision n'a pas été reprise dans les lectures de l'office de Saint Louis inspirées de la *Vita* en question, dont le début se réduit à :

« *Beatus Ludovicus, quodam rex Francorum illustris, patrem habuit christianissimum regem nomine Ludovicum.* »³¹⁸

Par conséquent, la liturgie ne renouvelait pas annuellement le souvenir de Poissy dans le culte rendu à Saint Louis. Mais ce silence a été compensé par la fondation du prieuré Saint-Louis de Poissy par Philippe le Bel, qui maintenait vivace le lien du saint roi à son lieu de baptême.

Une autre anecdote rapportée par Geoffroy de Beaulieu se tient cette fois à Saint-Denis : Saint Louis y fait baptiser solennellement un juif, et convie à l'événement les envoyés du roi de Tunis³¹⁹. Cet épisode fut bien entendu repris par l'historiographie dionysienne, et nous le retrouverons bientôt sous la plume de Guillaume de Nangis.

Enfin, une variante intéressante fait intervenir une autre résidence royale aux portes de Paris, le « manoir de Vincennes ». Nous avons déjà cité plus haut ce chapitre sur le « joyeux retour du roi en France ». Nous y revenons brièvement, car ce texte est le seul passage où Geoffroy de Beaulieu évoque vraiment les habitudes itinérantes de la cour : le roi, accueilli à Paris le matin, y mange puis quitte la ville pour aller dormir au bois de Vincennes³²⁰. Ce circuit habituel se retrouve, comme nous allons le voir, chez d'autres auteurs : Guillaume de Nangis et Guillaume de Saint-Pathus nous montrent de même le roi allant de Paris à

³¹⁶ « *In omnibus etiam apostolorum Vigiliis, licet in quibusdam earum non jejunaretur in Parisiis, vel in alia diocesi, in qua erat; ad sui excusationem de hoc sibi loquentibus prætendo, quod de Carnotensi diocesi oriundus existerat, in qua hujusmodi Vigiliæ jejunantur.* » (Guillaume de Chartres, *Vita...*, p. 35). Ce texte confirme que le lieu de naissance de Saint Louis (et pas seulement son lieu de baptême) était bien Poissy et non La Neuville-en-Hez, proposé par certains érudits tels que Montfaucon et l'abbé Lebeuf; cf. N. de Wailly, « Mémoire sur la date et le lieu de naissance de Saint Louis »..., p. 125.

³¹⁷ *Beatus Ludovicus*, éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 108.

³¹⁸ *Ludovicus decus regnantium*, éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 168.

³¹⁹ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, § 41, p. 22: « (...) *et in festo beati Dionysii Rex faceret quemdam Judæum famosum in ipsa ecclesia dicti beati Dionysii solemniter baptizari, ita quod Rex ipse cum multis magnatibus ipsum de sacro fonte levaret, voluit quod dicti nuncii regis Tunicii solemnitati ipsius baptismatis interessent.* »

³²⁰ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

Vincennes ou vice-versa. Nous touchons donc là du doigt la vie quotidienne de Louis IX. Habituellement, Geoffroy de Beaulieu ne s'intéresse guère à ces détails, mais le déplacement a ici valeur morale : le départ pour Vincennes est motivé par le désir d'empêcher les Parisiens de fêter toute la nuit le retour du roi.

L'historiographie dionysienne

La tradition historiographique dionysienne est moins avare de localisations que les hagiographes contemporains du roi, et plusieurs épisodes des *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* de Guillaume de Nangis se déroulent dans la région parisienne. Un certain nombre des séjours de Louis IX en Île-de-France sont motivés par ses œuvres pieuses : nous analyserons plus longuement la question des chantiers royaux un peu plus loin, mais notons déjà que Guillaume de Nangis reprend la liste fournie par Geoffroy de Beaulieu et l'étoffe de trois fondations franciliennes (Maubuisson, Le Lys et Longchamp), tout en revenant ailleurs dans ses *Gesta* sur la fondation de Royaumont et sur les travaux menés dans l'abbatiale de Saint-Denis, après consultation de Louis IX et de Blanche de Castille³²¹. En outre, il mentionne l'ensevelissement de Blanche de Castille à Maubuisson³²², du fils aîné du roi, Louis, à Royaumont³²³ et pour finir, celui de Louis IX lui-même à Saint-Denis³²⁴.

Il faut bien sûr, dans ce cadre, faire une place à part à l'abbaye de Saint-Denis dont Guillaume de Nangis, selon la tradition historiographique de son abbaye, fait régulièrement mention. En l'occurrence, il met à cinq reprises en scène Louis IX à Saint-Denis : en 1254, à leur retour de Terre sainte, le roi et la reine Marguerite viennent remercier saint Denis de sa protection et déposent des dons sur l'autel³²⁵ ; à l'occasion de la visite officielle d'Henri III en 1259, Louis IX se rend plusieurs fois à Saint-Denis où loge le roi d'Angleterre³²⁶ ; en janvier 1260, il assiste au service funèbre célébré à Saint-Denis pour son fils Louis avant son

³²¹ Voir plus loin l'étude des chantiers royaux.

³²² Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 384.

³²³ *Ibidem*, p. 412.

³²⁴ *Ibidem*, p. 460.

³²⁵ *Ibidem*, p. 388; version française, plus développée, p.391 : « Li bons roys visita après ce monseigneur saint Denis en France son patron, et rendi grace moult devotement a Dieu et aus glorieus martirs, de ce qu'il estoit repairiés sains et sauf, et sa fame et si enfans. Iluecques donnerent lors li roys et la royne Marguerite sa fame, les plus biaux dras de soie et les plus gens et les plus riches qui onques mayes feussent veu, dont l'eglize de leens est patee aus festes solempneus ; un pavellion de saie moult bel et moult riche, avec les chouses dessus dites, donna encore la royne Marguerite, et commanda que il fu mis et estendus toutes les festes aneus par-dessus des cors des glorieus martirs monseigneur saint Denis et ses compaignons. »

³²⁶ Texte, traduction et commentaire en Annexe I.

enterrement à Royaumont³²⁷ ; peu avant son départ pour la Terre sainte, il participe au baptême d'un Juif dans l'abbatiale³²⁸ - l'épisode est, comme nous venons de le voir, tiré de Geoffroy de Beaulieu -; enfin, il vient prendre l'oriflamme à son dernier départ en croisade :

« Decurso itaque præfixo termino, regisque navibus Aquarum mortuarum præparatis, rex devotus cum filiis et multis regni proceribus ad sanctum Dinoysium patronum suum, secundum antiquam regum Francorum consuetudinem, licentiam accepturus³²⁹ accessit. Itaque martyres beatum Dinoysium, Rusticum et Eleutherium, devotissime cum multis precibus interpellans, vexillum de altario sancti Dionysii, ad quod comitatus Vulcassini spectare dignoscitur, quem etiam comitatum rex Franciæ debet tenere de dicta ecclesia in feodum, morem antiquum antecessorum suorum servare volens, signiferi jure sicut comites Vulcassini soliti erant suscipere, suscepit cum pera et baculo peregrinationis. Deinde ad capitulum monachorum illius ecclesiæ perveniens, ipsorum pro se et filiis suis orationum suffragia petiturus, tam humiliter cum ipsis in capitulo resedit, quod nec locum ubi pueri soliti sedere, ut de loco abbatis et cæterorum monachorum taceam, sed gradum inferiorem de sex gradibus, per quos ad abbatis sedem ascenditur, sibi elegit : totumque regnum Franciæ martyris Dionysii protectioni deputans, cum lacrymarum fluminibus tam nobilium quam populi circumstantis, prius sancti clavi et coronæ benedictione percepta ab ecclesia est egressus. Tunc primo Hierosolymitanum iter incipiens, prima nocte ad nemus Vicenarum quievit : ubi in mane Margaretam nobilissimam conjugem suam cum multis singultibus et suspiriis ac multis lacrymarum imbribus madidam dereliquit. »³³⁰

Comme le montre bien cet extrait, le cas de Saint-Denis est un peu particulier car la politique s'y mêle à la piété : si Saint Louis vient à l'abbaye, c'est certes pour y faire ses dévotions à saint Denis, mais c'est aussi parce que celui-ci est le protecteur des rois de France et que sa bannière est l'étendard que le roi emporte à la guerre. A s'en tenir au seul témoignage de Guillaume de Nangis, on pourrait avoir l'impression que Saint-Denis est l'un des lieux de passage préférés de Saint Louis. En fait, les chiffres tirés des itinéraires montrent que, si Louis IX y est venu plusieurs fois (onze en tout), cette fréquentation reste moindre que celle attestée dans des résidences royales comme Vincennes, Saint-Germain-en-Laye ou Pontoise, et même dans d'autres abbayes comme Royaumont (18 occurrences). L'allusion répétée aux visites royales est donc en partie due à la politique d'autopromotion du

³²⁷ *Ibidem*, p. 412.

³²⁸ *Ibidem*, p. 448

³²⁹ Même expression chez Eudes de Deuil, *Vie de Louis VII* : au moment de partir en croisade, le roi de France va à Saint-Denis demander « *vexillum et licentiam abeundi* ».

³³⁰ *Ibidem*, p. 440. Traduction : « À la date fixée, les nefes royales étant prêtes à Aigues-Mortes, le roi dévot, accompagné de ses fils et de nombreux grands du royaume, se rendit auprès de saint Denis, son patron, selon l'antique coutume des rois de France, pour obtenir sa permission. Donc, invoquant très dévotement les martyrs, saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère, avec de nombreuses prières, il prit, avec l'écharpe et le bourdon de pèlerin, sur l'autel de saint Denis, l'étendard du comté du Vexin, que le roi de France, voulant conserver l'usage de leurs anciens prédécesseurs, doit tenir en fief de Saint-Denis, comme les comtes de Vexin avaient coutume de le recevoir, en tant que porte-enseigne. Puis, se tendant au chapitre pour demander aux moines de prier pour lui et pour ses enfants, et il s'assit parmi eux avec tant d'humilité qu'il choisit non pas le lieu où les enfants ont coutume de s'asseoir, sans même parler du siège de l'abbé et des autres moines, mais la marche la plus basse, située six marches en-dessous du siège de l'abbé. Et, confiant tout le royaume de France à la protection du martyr Denis, entouré des larmes abondantes des nobles et du peuple, ayant reçu la bénédiction du Saint Clou et de la Sainte Couronne, il sortit de l'église. Alors, commençant son chemin vers Jérusalem, il se reposa la première nuit au bois de Vincennes, il abandonna au matin sa très noble épouse Marguerite trempée d'une pluie de larmes, avec bien des sanglots et des soupirs. »

chroniqueur dionysien, et en partie aussi, tout simplement, à la documentation sur laquelle il s'est appuyé : le souvenir de ces séjours de Louis IX avait été conservé sur place par les moines. Il faut donc pondérer le témoignage de Guillaume de Nangis ; outre les itinéraires, d'autres textes littéraires sont là pour prouver que Saint-Denis ne fut pas le site religieux francilien le plus souvent fréquenté par le roi³³¹. Mais le statut particulier de l'abbaye, étroitement liée à la monarchie, ressort bien de ces visites répétées. En outre, on voit ce grand établissement monastique accueillir Henri III et sa suite pendant un mois : Saint-Denis apparaît ainsi comme une étape complémentaire du séjour parisien. Il faut d'ailleurs souligner que pour Guillaume de Nangis, Saint-Denis est étroitement associé à Paris. Nous l'avons déjà observé à propos du récit de la perte du Saint Clou, où l'auteur englobait sous la même expression de « *caput regni* » la ville et l'abbaye. Dans son esprit, Saint-Denis constitue une sorte de prolongement de l'espace parisien.

Outre ces séjours placés sous le signe de la piété, le chroniqueur dionysien mentionne aussi des déplacements en Île-de-France qui n'entretiennent, cette fois, aucun lien avec la religion. Le premier d'entre eux est même franchement militaire : le jeune roi doit affronter, au début de son règne, plusieurs coalitions de seigneurs rebelles dont l'une vient le menacer sur ses terres mêmes de l'Île-de-France³³².

Ces heures sombres où l'Île-de-France elle-même ne constitue plus un refuge assuré pour le roi, qui doit y chevaucher en armes comme au temps de Louis VI le Gros, ne constituent toutefois qu'une parenthèse vite refermée. Par la suite, les voyages du roi dans la région parisienne se déroulent sous de plus heureux auspices. Les résidences royales d'Île-de-France apparaissent en effet à plusieurs reprises, dans les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ*, comme le cadre des grandes cérémonies de la cour.

C'est ainsi que Louis IX célèbre avec faste l'adoubement de son frère Robert à Compiègne en juin 1237, en présence de « presque toute la noblesse du royaume, hommes et femmes »³³³. Il en va de même à la Pentecôte 1246, en faveur de son frère d'Anjou, fait

³³¹ Voir plus bas le témoignage de Guillaume de Saint-Pathus.

³³² Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 314. Voir aussi le chapitre précédent : « Saint Louis et Paris ».

³³³ *Ibidem*, p. 324 : « *Et anno duodecimo regni sui, scilicet anno Domini M. CC. XXXVIII, dominum Robertum, fratrem suum majorem natu post ipsum, apud Compendium fecit novum militem, quem paulo ante filia ducis Brabantia, Matildi nomine, legitimo fecerat matrimonio copulari. Et tunc eidem fratri suo Atrebatum ac totam terram d'Artois concessit jure hæreditario in perpetuum possidendam. Ibi fuit fere tota regni Franciæ utriusque sexus, mandato regi perurgente, nobilitas congregata.* » Les comptes de cette fête ont été publiés dans *RHF*, t. XXII, p. 579-583. Voir aussi : M. Peigné-Delacourt, « Compte de la chevalerie de Robert d'Artois, à Compiègne, en juin 1237 », *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, t. XII, 1853, p. 629-660 ; L. Carolus-Barré, « Saint Louis et Compiègne », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 1988, p. 123-127.

chevalier à Melun³³⁴ ; Guillaume de Nangis insiste à nouveau sur le grand nombre de chevaliers présents à la fête (« *baronum et nobilium non pauca multitudine* »), quoique sans y inclure cette fois d'allusion courtoise aux dames, et souligne la solennité de l'événement par le titre dont il pare son héros, « *Ludovicus rex Francorum illustrissimus* » : il reprend ici la titulature officielle du roi de France – la chancellerie royale, sous Louis IX, est demeurée fidèle au titre de « *rex Francorum* » – et l'accompagne d'un superlatif qui met en relief la majesté royale³³⁵. Ces fêtes, qui conjuguent le rituel de l'adoubement et la remise de l'apanage, et suivent de près le mariage des princes, sont donc bien pour lui l'expression du pouvoir monarchique.

L'Île-de-France constitue le cadre privilégié mais non exclusif de l'organisation de ces cérémonies : l'adoubement d'Alphonse de Poitiers, en 1241, se fit avec non moins de faste à Saumur ; l'auteur insiste sur le luxe vestimentaire déployé par les invités et sur la largesse de leurs dépenses³³⁶, témoignage d'ailleurs confirmé par Joinville qui y assista en personne³³⁷. Le choix de Saumur est peut-être lié aux circonstances politiques : la tenue de la cérémonie d'investiture en cette ville des bords de Loire permettait à la noblesse poitevine d'y participer plus facilement. La suite des événements prouva que la prise de possession de cet apanage n'allait pas de soi : à la Noël 1241, l'un des principaux vassaux d'Alphonse, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, dénonça publiquement son hommage et Louis IX dut mener

Les comptes confirment la présence d'un certain nombre de membres de l'aristocratie, hommes (le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, le comte de Montfort, etc.) et femmes (les comtesses de Dammartin et de Saint-Pol, les dames de Coucy, de Beaujeu, de Rameru et du Neubourg). Le total des dépenses s'éleva à près de 9500 livres, soit un peu plus que celles de l'adoubement d'Alphonse à Saumur (près de 8800 livres). Une trentaine de chevaliers furent adoubés en même temps que Robert.

³³⁴ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 354 : « *His taliter expletis, annon sequenti, scilicet anno Domini M. CC. XLVI, in die sanctæ Pentecostes, accersita baronum et nobilium non pauca multitudine, apud castrum Meledunum, Ludovicus rex Francorum illustrissimus, anno regni sui vicesimo, Carolum fratrem suum juniorem, militem novum fecit, et eidem comitatus Cenomanensis et Andegaviæ largitus est.* »

³³⁵ Guillaume de Nangis applique ainsi à Louis IX une formule qu'il a déjà employée en ouverture de ses *Gesta* à propos de Philippe Auguste, « *illustrissimi Philippi regis Francorum, qui Normanniam subjugavit.* » (p. 312).

³³⁶ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 334 : « *Et anno sequenti apud Salmurum archiepiscopos, episcopos, et abbates quamplurimos, sed et totam fere regni sui militiam convocavit. Tunc inibi dominum Aldefonsum, fratrem suum, novum faciens militem, quem multis diebus jam transactis filia comitis Tholosæ Johannæ nomine maritali lege fecerat solemniter sociari, concessit eidem terram Averniæ, Pictaviæ, et terras Albigensium perpetuo possidendas. Ibi plures præpotentes et divites festo et lætitiæ intendendo, divitias quasi pro nihilo reputantes expendebant, et vestiebantur milites purpureis et sericis. Sed et ipsi pontifices et abbates prout melius poterant se in omnibus exornabant.* » Dans la version française, cette dernière phrase a été enlevée et seuls « li baron et li chevalier » manifestent ce comportement ostentatoire (*ibidem*, p. 335). Les comptes de cette cérémonie sont publiés dans *RHF*, t. XXII, p. 615-622 ; cf. Edgard Boutaric, « Comptes des dépenses de la chevalerie d'Alphonse, comte de Poitiers », *BEC*, t. 14, 1853, p. 22-42.

³³⁷ Voir plus bas.

campagne en 1242 pour le remettre au pas. C'est en tous cas la seule fois, durant le règne de Saint Louis, que l'adoubement d'un prince des fleurs de lys se fit hors de l'Île-de-France.

Enfin, Guillaume de Nangis évoque brièvement le mariage de Louis IX et de Marguerite de Provence à Sens³³⁸, mais sans donner aucun détail sur la cérémonie, alors qu'elle fut, elle aussi, fastueuse si l'on en croit les comptes, fort heureusement conservés³³⁹. Peut-être la rapidité avec laquelle le chroniqueur passe sur cet événement est-elle justement liée au choix du lieu de la célébration : Sens plutôt que Saint-Denis, où d'autres reines avaient été couronnées, notamment Isabelle de Hainaut, ainsi que l'avait longuement rapporté Rigord.

Par ailleurs, les habitudes itinérantes de la cour transparaissent parfois incidemment dans les *Gesta Ludovici regis*. C'est le cas dans l'*exemplum* de Poissy, repris de Geoffroy de Beaulieu : le roi, de passage dans ce séjour hérité des premiers capétiens, rappelle qu'il y a été baptisé et considère ce sacrement comme le moment le plus important de son existence. Un autre épisode qui révèle les déambulations de Louis IX dans ses demeures d'Île-de-France, c'est sa maladie à Pontoise, à la suite de laquelle il prit la croix. Le souvenir de cet événement devait demeurer durablement attaché à la figure de Saint Louis : il est en effet passé dans la *Vita* commençant par *Beatus Ludovicus*³⁴⁰, et de là, dans les lectures faites pendant l'office de Saint Louis, *Ludovicus decus regnantium*³⁴¹. Bien que Joinville le situe par erreur à Paris, les autres biographes de Saint Louis reprennent les informations fournies par Guillaume de Nangis et placent tous à Pontoise cette décision importante qui allait lourdement influencer sur le règne. A en croire les chroniqueurs, le roi en était à la dernière extrémité et le bruit courait déjà de son trépas. Guillaume de Nangis nous montre tous les grands personnages du royaume affluant à Pontoise pour suivre l'évolution de la maladie :

« *Archiepiscopi autem, episcopi et abbates quamplurimi, nec non barones Franciæ, prout decebat, compatientes regi suo, Pontisaram quantocius advenerunt, expectantes per duos dies, quid Deus de dicto rege disponere dignaretur. (...) Sed regis ægritudine postea ingravescente, creditus fuit rex par magnum unius diei spacium spiritum exhalasse, statimque totum palatium repletum fuit clamoribus dicentium regem migrasse ad Dominum...* »³⁴².

³³⁸ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p.322 : « *Quam rex paucis diebus revolutis apud Senonensem urbem in uxorem ducens legitimam, ut Francorum dominam et reginam a Galtero, civitatis Senonensis archiepiscopo, inungi et regali diademate fecit solemniter coronari.* »

³³⁹ *RHF*, t. XXI, p. 226-251. Cf. J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 128-137.

³⁴⁰ *Beatus Ludovicus*, éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 115 : « *Unde tamquam amator fidei et zelator, adhuc esset iunior apud Pontisaram de gravi infirmitate convalescens, crucem accepit.* »

³⁴¹ *Ludovicus decus regnantium* (cinquième lecture), éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 178 : « *Unde, tanquam verus amator fidei et zelator, dum ad huc esset iuvenis, apud Pontisaram de gravi infirmitate convalescens, de manu episcopi Parisiensis cum maxima devotione crucem accepit.* »

³⁴² Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 344.

On notera que Guillaume de Nangis emploie ici, pour désigner le séjour de Pontoise, le terme de « *palatium* ». Ce mot n'est pas celui habituellement usité par l'auteur à propos des demeures royales d'Île-de-France, qui sont généralement qualifiées de « *castrum* » (château, mais aussi place forte) ou parfois de « *domus* », notamment pour les résidences parisiennes³⁴³. Melun, où Louis IX fête l'adoubement et le mariage de son frère Charles d'Anjou, est ainsi dénommé « *castrum* » (« *apud castrum Meledunum* ») ; de même, lorsque Saint Louis évoque son baptême alors qu'il est de passage à Poissy, le chroniqueur nous le présente « *apud Poissiacum castrum* »³⁴⁴. Le séjour de Pontoise n'est pas en soi plus noble que celui de Melun ou de Poissy : nous sommes là dans la même catégorie de demeures royales, même si Louis IX a davantage fréquenté la première. Par l'emploi de « *palatium* », Guillaume de Nangis a peut-être simplement voulu distinguer le logis royal, où se déroulait la scène de déploration, de la ville entière (car c'est généralement au sens de « forteresse » plutôt que de « château » qu'il faut entendre « *castrum* »). Mais peut-être le recours à ce terme plus rare est-il aussi une façon de rehausser l'épisode : Pontoise se trouve ainsi associé à la tradition des « palais » carolingiens³⁴⁵.

En tous cas, Guillaume de Nangis distingue nettement ces résidences « en ville », « *castrum* », « *palatium* » ou « *domus* », d'un séjour de chasse comme le manoir du bois de Vincennes, toujours désigné sous le nom de « *nemus Vicenarum* »³⁴⁶. Vincennes apparaît comme une résidence suburbaine, dernier arrêt avant ou depuis Paris : Saint Louis y fait une halte avant d'apporter la Sainte Couronne à Paris ; il s'y arrête avec son armée, sur le chemin de la Champagne ; au moment du départ pour sa dernière croisade, il y fait ses adieux à son épouse Marguerite. La mention de ces haltes intervient dans des récits de voyage sur lesquels l'auteur souhaite attirer l'attention du lecteur, d'où une relation plus détaillée qui explique sans doute l'apparition d'un lieu certes très apprécié du roi, mais assez rustique. Vincennes, contrairement à Pontoise, Compiègne ou Melun, n'est jamais le cadre d'un épisode isolé : c'est une sorte de prolongement de Paris, sur la route partant vers l'est.

En somme, les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* reflètent partiellement les déplacements de la cour en Île-de-France, mais de façon incidente. L'auteur nous montre

³⁴³ C'est par exemple le terme employé p. 326, à propos du palais de la Cité, et p. 398, à propos du Louvre (la version française traduit : « la tour dou Louvre », p. 399).

³⁴⁴ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 408. C'était déjà la formulation de Geoffroy de Beaulieu, à qui cet épisode est emprunté.

³⁴⁵ Compiègne, cité par Guillaume de Nangis p. 324, n'est malheureusement pas accompagné d'un qualificatif qui permettrait de confirmer cette hypothèse.

³⁴⁶ *Ibidem*, p. 322, 324, 326, 440.

Saint Louis dans plusieurs des résidences royales franciliennes (Poissy, Pontoise, Melun, Compiègne) mais il s'agit le plus souvent d'un séjour unique, alors que les itinéraires attestent du retour régulier du roi dans ses demeures. On entrevoit la concentration éphémère d'hommes et de richesses induite par ces séjours au travers des expressions de Guillaume de Nangis, qui insiste volontiers sur la masse de hauts personnages présents autour du roi : de fait, les habitudes itinérantes de la cour imposaient une organisation logistique dont témoignent les comptes, lorsqu'ils sont conservés (ainsi pour les adouvements ou pour le mariage de Louis IX) ; il faut apporter denrées, vêtements et mobilier. Ces détails domestiques ne sauraient bien évidemment trouver leur place dans la chronique dionysienne, mais ils sous-tendent le récit. Malgré tout, on retire de l'examen du texte l'impression que ces séjours ne constituent pas la norme de l'existence royale : en général, c'est à Paris que se tient Saint Louis. Ce constat correspond du reste partiellement à la réalité, Paris étant la résidence privilégiée de Louis IX, mais il est amplifié par l'attachement de l'auteur à la majesté royale, qui le conduit à passer sous silence les détails triviaux de la vie quotidienne du souverain, en réalité beaucoup plus mobile qu'il ne le montre.

Deux témoins de la vie domestique du roi : Joinville et Guillaume de Saint-Pathus

Deux auteurs, Joinville et Guillaume de Saint-Pathus, nous ont livré un récit qui restitue de façon exceptionnelle la vie quotidienne de Louis IX. Ces deux textes ont été écrits au début du XIV^e siècle, plus de trente ans donc après la mort du roi, mais ils reflètent le souvenir de l'entourage direct de Saint Louis : Joinville a été son intime, et Guillaume de Saint-Pathus a utilisé les dépositions des témoins du procès de canonisation. C'est donc le roi pris sur le vif que l'on suit au fil des pages, avec un sentiment de proximité sans équivalent pour les autres règnes. Or, les épisodes relatés par les deux textes nous montrent souvent Saint Louis dans des lieux bien définis.

Guillaume de Saint-Pathus

Les mentions de séjours royaux hors de Paris sont particulièrement abondantes chez Guillaume de Saint-Pathus, qui se révèle à cet égard une source d'une remarquable richesse³⁴⁷. C'est la région au nord de Paris qui sert le plus souvent de cadre aux anecdotes

³⁴⁷ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, éd. Delaborde, Paris, A.Picard et fils, 1899. Désormais cité : Guillaume de Saint-Pathus.

illustrant les multiples vertus du saint roi. La plus grande partie des scènes localisées par le Franciscain se déroulent en effet le long de la vallée de l'Oise : Pontoise est évoquée cinq fois³⁴⁸ (dont une fois pour Blanche de Castille, morte à Maubuisson³⁴⁹), Beaumont-sur-Oise une fois³⁵⁰, Asnières-sur-Oise une fois³⁵¹, Royaumont onze³⁵², Compiègne neuf³⁵³ (dont cinq pour le couvent des Prêcheurs³⁵⁴). La prépondérance de Royaumont est d'ailleurs soulignée à deux reprises par le biographe : « Li benoiez rois visitoit souvent l'abeie de Roiaumont »³⁵⁵ ; le témoignage de Guillaume de Saint-Pathus est du reste confirmé par les itinéraires royaux : dix-neuf séjours y sont recensés, et vingt-neuf au château d'Asnières, tout proche³⁵⁶. Pour en revenir à la *Vie de Saint Louis*, notons encore qu'un épisode se tient à Senlis³⁵⁷ et quatre, à l'abbaye de Chaalis³⁵⁸. Plus loin, hors de l'Île-de-France, Noyon³⁵⁹ et Reims³⁶⁰ sont cités une fois.

La seconde zone privilégiée par la *Vie* de Guillaume de Saint-Pathus, mais à un degré moindre, est la périphérie parisienne : Saint-Denis (4 occurrences)³⁶¹, Vincennes (2)³⁶², Vitry-sur-Seine (1)³⁶³.

Plus au sud, le roi peut se trouver à Châteauneuf-sur-Loire³⁶⁴ ou à Orléans³⁶⁵ (2 occurrences), à Chartres et Nogent-le-Roi (1)³⁶⁶, à Melun (1)³⁶⁷, en Gâtinais (2).

³⁴⁸ Un épisode revient à deux reprises, celui de la maladie du roi à Pontoise, qui le conduit à prendre la croix (Guillaume de Saint-Pathus, p. 21 et p. 71-72). L'auteur mentionne également un autre séjour de Louis IX à Pontoise, pendant lequel il reçoit la visite de l'abbé de Saint-Denis venu défendre les privilèges de son établissement (p. 48). Enfin, il signale que Louis IX a plusieurs fois rendu visite à l'hôtel-Dieu de Pontoise (p. 96).

³⁴⁹ Blanche de Castille meurt au « couvent de Pontoise », c'est-à-dire à Maubuisson (Guillaume de Saint-Pathus, p. 14).

³⁵⁰ Le roi, sa mère et ses frères portent sur les fonts une juive convertie et ses enfants, au château de Beaumont-sur-Oise (*Ibidem*, p. 20).

³⁵¹ Saint Louis demeure dans son manoir d'Asnières et va visiter Royaumont (*Ibidem*, p. 71).

³⁵² *Ibidem*, p. 40, 42, 51, 53, 71 (repris p. 110), 85, 93-96, 109.

³⁵³ Le roi va régulièrement visiter l'hôtel-Dieu de Compiègne (*Ibidem*, p. 96, 97). Il y assiste au service des morts (p. 102).

³⁵⁴ *Ibidem*, p. 39, 53-54, 86, 109.

³⁵⁵ *Ibidem*, p. 95. Voir aussi p. 51, « li dit benoiez rois qui souvent venoit a Roiaumont ».

³⁵⁶ A. Erlande-Brandenburg, *Royaumont, abbaye royale ...*, p. 30.

³⁵⁷ Le roi et sa cour portent solennellement les reliques venues de Saint-Maurice d'Agaune au prieuré Saint-Maurice de Senlis (Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 45-46).

³⁵⁸ *Ibidem*, p. 50, 103, 108, 109.

³⁵⁹ Le roi est à Noyon, il supporte avec patience les mauvaises paroles d'un de ses serviteurs (*Ibidem*, p. 115-116).

³⁶⁰ Le roi visite l'hôtel-Dieu de Reims (*Ibidem*, p. 97).

³⁶¹ Si le roi quitte Paris pour Saint-Denis ou Vincennes et revient le lendemain, il n'en distribue pas moins des aumônes comme s'il rentrait dans Paris après une longue absence (*Ibidem*, p. 83).

³⁶² Dans ces deux occurrences, Vincennes est présenté en relation avec Paris : le roi se rend de l'un à l'autre (*Ibidem*, p. 83 et p. 114).

³⁶³ Le roi va écouter un sermon de frère Lambert dans le cimetière de Vitry et envoie ses sergents faire taire les gens qui font du bruit dans la taverne voisine (*Ibidem*, p. 144-145).

Enfin la Normandie n'apparaît qu'au travers de Vernon (3 occurrences)³⁶⁸.

Ces chiffres « bruts » sont à pondérer par le contexte. Dans certains cas, ils correspondent à une anecdote ponctuelle rapportée par le biographe ; on voit ainsi le roi porter sur les fonts à Beaumont-sur-Oise une famille juive convertie³⁶⁹, accompagner en procession des reliques au prieuré Saint-Maurice de Senlis³⁷⁰, aller en pèlerinage à Notre-Dame de Chartres³⁷¹, assister au chapitre général des Dominicains de la province de France à Orléans³⁷², etc. Mais d'autres occurrences s'inscrivent dans un cadre récurrent, celui des visites faites par Saint-Louis à certains établissements hospitaliers ou monastiques. « Li benoiez rois aloit souvent aus mesons Dieu de Paris, de Compiègne, de Pontaise, de Vernon, d'Orliens et visitoit les povres et les malades qui ilecques gisoient et les servoit en sa propre persone »³⁷³, nous dit par exemple Guillaume de Saint-Pathus, sans plus de précision. Il faudrait donc, en réalité, majorer la part donnée aux hôtels-Dieu et aux couvents cisterciens ou mendiants pour lesquels Guillaume de Saint-Pathus mentionne des visites régulières. Mais ceci ne modifie guère la hiérarchie des lieux, car ceux qui sont décrits comme étant l'objet de visites fréquentes sont justement ceux qui reviennent le plus souvent dans les anecdotes ponctuelles, à savoir : Royaumont, Compiègne, Pontoise, Chaalis et Vernon.

La zone géographique ainsi décrite par la *Vie de Saint Louis* tient dans un périmètre assez réduit qui correspond, pour l'essentiel, à l'Île-de-France. La seule ville de Normandie bien représentée dans ce tableau est Vernon, autrement dit le château royal le plus proche de la frontière francilienne. Quand le roi décide d'aller « repaître les pauvres de son royaume », il s'en va en Gâtinais ou en Normandie : pour l'auteur, ces régions périphériques semblent être les confins de la zone dans laquelle peut se déplacer la cour³⁷⁴. Guillaume de Saint-Pathus est

³⁶⁴ Le roi, qui séjourne à Châteauneuf-sur-Loire, accueille des moines dominicains en route pour le chapitre provincial d'Orléans (*Ibidem*, p. 83-84, repris p. 99 ; anecdote également évoquée p. 107 mais sans localisation).

³⁶⁵ Le roi visite régulièrement l'hôtel-Dieu d'Orléans (*Ibidem*, p. 96). Il participe au chapitre provincial des Prêcheurs (p. 102-103).

³⁶⁶ Le roi se rend à pied, en pèlerinage, de Nogent d'Erembert (Nogent-le-Roi) à Notre-Dame de Chartres (*Ibidem*, p. 123).

³⁶⁷ Le roi séjournant à Melun, reçoit la plainte d'une femme contre un de ses serviteurs et condamne ce dernier à la pendaison, bien qu'il soit de sa « mesnie » (*Ibidem*, p. 144).

³⁶⁸ Le roi va régulièrement visiter l'hôtel-Dieu de Vernon (*Ibidem*, p. 64, 96, 98).

³⁶⁹ *Ibidem*, p. 20.

³⁷⁰ *Ibidem*, p. 45-46.

³⁷¹ *Ibidem*, p. 123.

³⁷² *Ibidem*, p. 102-103.

³⁷³ *Ibidem*, p. 96.

³⁷⁴ Le roi se rend à Puiseaux, en Gâtinais, ou autre lieu pauvre pour distribuer des aumônes (*Ibidem*, p. 82) ; idée reprise p. 91, le roi allant cette fois « en Gâtinais ou en Normandie ». Puiseaux est une commune du Loiret (canton de Malesherbes), à une vingtaine de kilomètres de Pithiviers et de Nemours.

d'ailleurs conscient de cette prédilection pour la région parisienne, qui transparaît en creux dans l'expression suivante : « Quant li benoiez rois aloit en Berri ou en Normandie ou en autres lieux ou il ne hantoit pas souvent... »³⁷⁵.

Bien entendu, comme pour les chantiers royaux que nous étudierons plus loin, l'accent est mis sur les motivations pieuses de ces pérégrinations. Chez Guillaume de Saint-Pathus, Saint Louis se déplace essentiellement pour aller dans des hôtels-Dieu et des couvents. Diverses anecdotes, rapportées tout au long de l'ouvrage, le montrent ainsi fréquentant abondamment les hôtels-Dieu de Compiègne³⁷⁶ et de Vernon³⁷⁷. Quant aux monastères, les plus souvent cités sont, dans l'ordre de prédilection : Royaumont, les Dominicains de Compiègne et Chaalis, à égalité avec Saint-Denis. On notera qu'aucun couvent franciscain n'est mentionné : l'auteur n'a pas cherché à valoriser son ordre, ce qui plaide en faveur de sa fidélité aux dépositions qui lui ont servi de source.

Dans ce cadre monastique, le roi tend à se comporter comme s'il avait lui-même prononcé ses vœux : il lave les pieds des frères, il mange à la table de l'abbé, sert les moines au réfectoire, échange même son écuelle d'argent contre l'écuelle de bois de l'un des frères ; il suit les cours dispensés aux moines³⁷⁸, et va jusqu'à monter aux côtés du lecteur pour mieux entendre la lecture faite au réfectoire³⁷⁹ ; enfin, il participe aux offices, fût-ce au milieu de la nuit, et assiste avec les autres frères à la mort d'un cistercien de Chaalis puis à son service funèbre. Il rend également à maintes reprises visite à l'infirmerie de ces établissements, où aucune plaie, si purulente soit-elle, ne le rebute. Il en va de même dans ses visites aux hôtels-Dieu, où il adopte le même comportement.

Mais le texte laisse aussi entrevoir le roi derrière le quasi-moine. Tout d'abord, même s'il participe à la vie conventuelle, Saint Louis n'en dispose pas moins d'un logement distinct de celui des frères : à Royaumont par exemple, il ne passe pas la nuit dans le dortoir mais dans son « hostel »³⁸⁰. Il a aussi sa propre cuisine, qui nourrit sans doute la cour même si le roi lui-même y renonce pour manger au réfectoire³⁸¹. D'ailleurs, la proximité d'une résidence royale

³⁷⁵ *Ibidem*, p. 85.

³⁷⁶ *Ibidem*, p. 96, 97, 102.

³⁷⁷ *Ibidem*, p. 64, 96, 98.

³⁷⁸ Le roi suit les cours des Dominicains de Compiègne (*Ibidem*, p. 39, repris p.53).

³⁷⁹ *Ibidem*, p. 54.

³⁸⁰ *Ibidem*, p. 51.

³⁸¹ Pour un moine malade à Royaumont, il commande des perdrix de sa cuisine « qui estoit assez loing de cel lieu » (*Ibidem*, p. 95). Peut-être se trouve-t-elle dans le manoir d'Asnières ?

joue un rôle dans la fréquence des visites de Saint-Louis, comme on le voit par exemple pour l'hôtel-Dieu de Vernon :

« Quant il venoit a Vernon, ainçois que il entrast en son palès que il a la, il descendoit en la meson Dieu de Vernon et visitoit les povres... »³⁸².

C'est de même depuis son manoir d'Asnières que Saint Louis vient participer à la construction de Royaumont³⁸³.

Certaines anecdotes mettent en scène le roi dans ses châteaux et manoirs, tels que Pontoise³⁸⁴, Melun³⁸⁵ ou Châteauneuf-sur-Loire, où Saint Louis manifeste l'envie de s'ébattre au bois après la sieste³⁸⁶ (même si ce désir bien profane est aussitôt converti en promenade pour aller accueillir des moines prêcheurs). Le texte permet souvent de toucher du doigt la réalité d'une *curia regis* encore très itinérante. On voit par exemple Saint Louis quitter Paris pour Saint-Denis ou Vincennes, et revenir le lendemain³⁸⁷ ; ou bien suivre la messe à Royaumont le matin, et chevaucher jusqu'à Paris dans la journée pour célébrer la fête des Saintes reliques à la Sainte-Chapelle le lendemain³⁸⁸. On voit aussi l'abbé de Saint-Denis venir trouver le roi à Pontoise pour défendre les droits de son abbaye, discussion qui se poursuit ensuite à Paris où l'abbé apporte ses preuves, confrontées aux registres conservés au trésor des chartes³⁸⁹. Ces déplacements incessants imposent une organisation qui n'est pas toujours sans faille. Voici par exemple le roi, alors à Paris, qui décide d'aller à Vincennes ; l'un de ses chambellans prépare donc un coffre avec ses vêtements, mais il reste à Paris... avec la clé du coffre, ce qui empêche Saint Louis de se changer pour le repas³⁹⁰. D'autres passages évoquent l'entourage qui accompagne Saint Louis dans ces déplacements : à Melun, « un homme qui servoit en sa cuisine » est dit membre de sa « mesniee »³⁹¹ ; à Noyon, le roi est dans sa chambre avec les « chevaliers de sa mesniee », autour d'un bon feu car on est en hiver.³⁹²

Ces séjours hors de Paris sont l'occasion pour le roi de se montrer à son peuple. Voici par exemple Louis IX à Compiègne :

³⁸² *Ibidem*, p. 98.

³⁸³ *Ibidem*, p. 71.

³⁸⁴ *Ibidem*, p. 21, 47 et 71-72.

³⁸⁵ *Ibidem*, p. 144.

³⁸⁶ *Ibidem*, p. 84 : « et se vousist aler esbatre, après dormir du jour, au bois »...

³⁸⁷ *Ibidem*, p. 83.

³⁸⁸ *Ibidem*, p. 42.

³⁸⁹ *Ibidem*, p. 48.

³⁹⁰ *Ibidem*, p. 114.

³⁹¹ *Ibidem*, p. 144.

³⁹² *Ibidem*, p. 115-116.

« Li rois estoit a un jour du Saint Vendredi el chastel de Compiegne ; si ala en pelerignage nuz piez [*par les*] eglises du dit chastel et aloit par les [*voies*] communes as eglises, et ses serganz le sivoient et avoient en leur mains deniers que il amenistroient au roy a donner pour Dieu aus povres. Et li benoiez rois prenoit souvent des deniers des devant diz serganz et les donnoit pour Dieu as povres en donnant plus ou moins a aucuns selon ce que il estoient plus ou moins besoigneus a son avis. Et comme li benoiez rois alast ainsi par une rue, un mesel qui estoit de l'autre part de la voie qui a poines pooit parler, sonna moult forment son flavel. Et donques quant il s'averti et vit ce mesel, il passa a li et mist son pied en l'iaue boeuse et froide qui estoit en mi la rue. Car... ne peust pas passer autrement en bonne manière et ala au dit mesel et li donna s'aumosne et besa sa main. Et ilecques avoit grant presse de ceus qui estoient environ, et mout de ceus qui estoient entour le benoiet roy se seignoient du signe de la sainte Croiz et disoient l'un a l'autre : « Esgardez que li rois a fet qui a besié la main du mesel. »³⁹³

La scène est rendue très vivante par de menus détails ordinaires. On voit la foule et les mendiants se presser autour du roi qui s'avance par les rues étroites, entouré de ses gardes du corps. L'allusion au filet d'eau qui coule au milieu de la rue, chargé d'immondices, nous restitue d'un coup la réalité de la ville médiévale. Guillaume de Saint-Pathus nous fait même entendre les sons de ce paysage urbain : les habitants discutent entre eux, le lépreux agite bruyamment sa cliquette pour attirer l'attention. Saint Louis apparaît ainsi dans un cadre familier, au milieu de son peuple. A Paris, il demeurait dans son palais, sauf circonstances exceptionnelles comme les processions du départ en croisade ; à Compiègne, il va parmi les « voies communes » et se mêle aux habitants.

On notera aussi que les décisions prises par le roi concernent elles aussi, pour la plupart, l'Île-de-France. C'est le cas pour les chantiers qu'il met en œuvre ou qu'il encourage, comme nous le verrons plus loin. Il en va de même pour les donations³⁹⁴ et même pour les jugements rendus par Saint Louis : Guillaume de Saint-Pathus s'intéresse surtout aux affaires concernant des lieux relativement proches, comme Pontoise³⁹⁵ ou Saint-Nicolas aux Bois dans le diocèse de Laon³⁹⁶, même s'il signale aussi la punition du bailli d'Amiens³⁹⁷.

L'Île-de-France tient donc une place prépondérante dans la *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus, qui lui accorde une attention bien plus grande que les autres biographes. C'est, de tous les auteurs de notre corpus, celui qui rend le mieux compte de la vie itinérante du souverain capétien. Cependant, son témoignage appelle quelques réserves. D'une part, il privilégie les motivations pieuses de ces déplacements, sans jamais évoquer des occupations plus profanes telles que la tenue des grandes cours de Pentecôte ou de Noël,

³⁹³ *Ibidem*, p. 107-108.

³⁹⁴ *Ibidem*, p. 48-49 : le roi accorde des privilèges aux abbayes de Saint-Denis et de Chaâlis.

³⁹⁵ *Ibidem*, p. 142 : jugement rendu par le roi, à Paris, à propos d'une femme de Pontoise qui souhaiterait être suppliciée ailleurs que dans sa ville.

³⁹⁶ *Ibidem*, p. 136 : Procès d'Enguerrand de Coucy (très célèbre par ailleurs, cf. Annexe I).

³⁹⁷ *Ibidem*, p. 150.

occasions de rassemblement de la noblesse, ni les cérémonies qui ont pu accompagner ces cours (mariages, adouvements). Même en se bornant au registre de la vie quotidienne, qui est celui privilégié par Guillaume de Saint-Pathus, les séjours franciliens étaient pour le roi l'occasion de se récréer et notamment, d'aller à la chasse ; or, on ne trouve qu'une seule allusion à ces distractions, à propos de Châteauneuf-sur-Loire où Saint Louis veut « s'ébatre au bois »³⁹⁸.

D'autre part, Guillaume de Saint-Pathus manifeste une prédilection pour le nord de l'Île-de-France, qui l'amène à minorer l'importance des séjours du sud de la région, tels que Corbeil, Melun et Fontainebleau, pourtant très fréquentés par le roi. Peut-être cette attirance pour le nord de la région parisienne, au détriment du sud, est-elle liée à sa propre origine : Saint-Pathus est un village du pays de France, aux confins des actuels départements de l'Oise et de la Seine-et-Marne³⁹⁹. Mais peut-être aussi cette prédominance est-elle le reflet des dépositions des témoins au procès de canonisation. Guillaume de Saint-Pathus nous a livré la liste de ces 38 témoins, en ouverture de sa *Vie de Saint Louis*, en indiquant pour plusieurs d'entre eux leur origine géographique et/ou leur lieu d'activité. On constate qu'un grand nombre viennent du nord de l'Île-de-France, et notamment de Compiègne (6), Royaumont (2), Chaâlis (1), Senlis (1) et Pontoise (1). Par ailleurs, la très grande majorité des témoins sont franciliens, soit d'origine, soit d'adoption. Leurs dépositions ont donc, tout naturellement, privilégié les anecdotes situées en Île-de-France.

³⁹⁸ *Ibidem*, p. 84.

³⁹⁹ Saint-Pathus : dép. Seine-et-Marne, arr. Meaux, cant. Mitry-Mory.

Chapitre 16 : les biographies de Saint Louis

Les témoins du procès de canonisation, d'après Guillaume de Saint-Pathus :

Témoin	Origine	Activité	Lieu d'activité
Philippe III		roi de France	[la cour]
Charles d'Anjou		roi de Sicile	[la cour]
Nicolas d'Auteuil		évêque d'Evreux	Evreux (diocèse)
Robert de Cressonsart		évêque de Senlis	Senlis (diocèse)
Matthieu de Vendôme		abbé de Saint-Denis	Saint-Denis (abbaye)
Adam de Saint-Leu		abbé de Royaumont	Royaumont (abbaye)
Laurent de Marceaux		abbé de Chaâlis	Chaâlis (abbaye)
Pierre d'Alençon			[la cour]
Jean d'Acre		conseiller de Louis IX	[la cour]
Simon de Nesle	Noyon (diocèse)	conseiller de Louis IX	[la cour]
Pierre de Chambly	Beauvais (diocèse)	conseiller de Louis IX	[la cour]
Jean de Soisy	Paris (diocèse)	conseiller de Louis IX	[la cour]
Pierre de Laon		conseiller de Louis IX	[la cour]
Jean de Joinville	Châlons (diocèse)	conseiller de Louis IX	[la cour]
Guy le Bos	Sens (diocèse)		[la cour]
Robert du Bois Gautier	Rouen (diocèse)		
Pierre de Condé	Chartres (diocèse)	garde de l'église de Péronne	Noyon (diocèse)
Geoffroy du Temple		chanoine de Reims	Reims
Simon du Val	Soissons (diocèse)	prieur des Dominicains de Provins	Provins
Gilles de la Rue de la Court	Noyon (diocèse)	sous-prieur des Dominicains de Compiègne	Compiègne
Jean de Boschet	Beauvais (diocèse)	Dominicain de Compiègne	Compiègne
Raoul de Vernai	Reims (diocèse)	Dominicain de Compiègne	Compiègne
Girart de Paris		Moine de Royaumont	Royaumont
Roger de Soisy	Chartres (diocèse)	queux de Louis IX	[la cour]
Ysembart	Paris	queux de Louis IX	[la cour]
Herbet de Villebéon	Sens (diocèse)	valet de chambre de Louis IX	[la cour]
Jean de Chailly	Paris (diocèse)	châtelain de Pontoise	Pontoise
Gilles le Breton de Neufchâtel	Nantes (diocèse)	valet de chambre de Louis IX	[la cour]
Gilles le Breton de Chambrilles	Nantes (diocèse)	huissier de Louis IX	[la cour]
Hue dit Portechape	Saint-Germain-en-Laye	valet en la paneterie de Louis IX	[la cour]
Gilles de Robisel			Saint-Denis
Denis du Plastrier		bourgeois de Compiègne	Compiègne
Jean de Croy		maçon, bourgeois de Compiègne	Compiègne
soeur Maheut		prieure de l'hôtel-Dieu de Vernon	Vernon
soeur Aelis		hôtel-Dieu de Vernon	Vernon
soeur Ade		hôtel-Dieu de Compiègne	Compiègne
Jean de Bétisy	Soissons (diocèse)	Chirurgien	[la cour]

Joinville

Chez Joinville, l'action se déroule pour une grande part en Terre Sainte : le récit de la septième croisade occupe à lui seul 75% du texte⁴⁰⁰ ; mais le sénéchal de Champagne a aussi vécu aux côtés du roi à son retour d'Égypte, et nous donne ainsi quelques détails sur les lieux qu'il habitait. Si la plupart des scènes se déroulent à Paris, comme nous l'avons vu plus haut, Joinville évoque aussi d'autres lieux de séjours, qui se situent principalement en Île-de-France.

Ce cadre francilien apparaît notamment dans la première partie du livre, où Joinville rapporte diverses anecdotes sur les « saintes paroles » et les vertus du roi. Certes, la plupart de ces épisodes, qui s'apparentent à une collection d'apophtegmes, restent hors du temps et de l'espace : comme l'a relevé Françoise Laurent, Joinville gomme le plus souvent les circonstances dans lesquelles le roi prend la parole⁴⁰¹. Mais trois de ces anecdotes se situent dans des châteaux royaux d'Île-de-France. Lors d'un séjour à Fontainebleau, Saint Louis, gravement malade, délivre à son fils Louis un « enseignement » : le roi doit se faire aimer de son peuple⁴⁰². A Corbeil, lors d'une fête de Pentecôte rassemblant bien trois cents chevaliers, Saint Louis descend après le repas au jardin sous la chapelle et parle sur le pas de la porte avec les membres de sa cour ; maître Robert de Sorbon en profite pour reprocher au sire de Joinville le luxe de ses vêtements⁴⁰³. Au bois de Vincennes, en été, le roi aime à s'asseoir au pied d'un chêne avec son entourage, après la messe, et c'est dans ce cadre champêtre qu'il diligente les affaires du royaume⁴⁰⁴.

D'autres séjours franciliens sont cités dans la seconde partie du livre, celle des « bons faiz », qui rappelle les principaux événements de la vie de Saint Louis selon un ordre plus chronologique. On voit tout d'abord le jeune roi réfugié dans le château de Montlhéry, tandis

⁴⁰⁰ A. Strubel, « Joinville, historien de la croisade ? », dans *Les Champenois et la croisade*, Paris, 1989, p. 149-156.

⁴⁰¹ Françoise Laurent, « La Vie de Saint Louis ou le miroir des saints », dans : Jean Dufournet et Laurence Harf (dir.), *Le Prince et son historien : La vie de Saint Louis de Joinville*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 149-182 et plus précisément p. 159.

⁴⁰² Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 21, p. 154.

⁴⁰³ *Ibidem*, § 35, p. 162 : « Le saint roy fut a Corbeil a une Penthecouste, la ou il ot bien trois cens chevaliers. Le roy descendi après manger ou prael desouz la chapelle et parloit a l'uys de la porte au conte de Bretagne, le père au duc qui ore est, que Dieu gart », etc.

⁴⁰⁴ *Ibidem*, § 59-60, p. 178-180 : « Maintes foiz avint que en esté il aloit seoir au boiz de Vinciennes après sa messe, et se acostoioit a un chesne et nous fesoit seoir entour li », etc.

que les barons révoltés se sont rassemblés juste à côté, à Corbeil⁴⁰⁵. Plus tard, après la croisade, Saint Louis apparaît à Soissons, où Joinville le rejoint après avoir réglé ses affaires champenoises⁴⁰⁶, puis à Melun pour marier sa fille Isabelle à Thibaut de Champagne, en 1262⁴⁰⁷. En outre, au moment de l'annonce de la mort de Blanche de Castille à Louis IX, Joinville évoque les relations difficiles de Marguerite de Provence avec sa belle-mère : c'est l'occasion de nous dépeindre l'organisation de la vie du roi et de la reine au château de Pontoise, témoignage fort curieux que le sénéchal de Champagne est seul à nous fournir⁴⁰⁸.

Peu de mentions donc, mais très significatives pour l'image du roi. Joinville nous présente à la fois la vie privée et la vie publique du souverain, mais sans privilégier l'optique dévotionnelle qui était celle de Guillaume de Saint-Pathus. C'est ainsi que nous saisissons sur le vif les soucis domestiques de Louis IX :

« Les hostiex la ou il plesoit miex a demourer, c'estoit a Pontoise, entre le roy et la royne, pour ce que la chambre le roy estoit desus et la chambre la royne estoit desous. Et avoient ainsi acordé leur besoigne que il tenoient leur parlement en une viz qui descendoit de l'une chambre en l'autre ; et avoient leur besoignes si atirees que quant les huissiers veoient venir la royne en la chambre le roy son filz, il batoient les huis de leur verges, et le roy s'en venoit courant en sa chambre pour ce que sa mere l'i trovast ; et ainsi refesoient les huissiers de la chambre la royne Marguerite, quant la royne Blanche y venoit, pour ce qu'elle y trovast la royne Marguerite. »

Ce portrait d'une mère étouffante, Joinville l'a sans doute tiré des récits qui couraient dans l'entourage du roi pendant la croisade. Il n'a pu en effet connaître personnellement la reine mère, n'étant venu à la cour qu'après sa mort. En revanche, pendant le séjour en Orient, il semble avoir eu accès non seulement à l'intimité de Louis IX mais aussi à celle de Marguerite de Provence, sans doute par l'intermédiaire de sa dame de compagnie Marie de Vertus, qui l'appela justement pour venir consoler la reine à l'annonce du trépas de Blanche de Castille⁴⁰⁹. Joinville, avec une franchise un peu brutale, s'étonne des larmes versées par Marguerite : « Car c'était la femme que vous haïssiez le plus qui est morte », lui dit-il crûment, avant de relater l'anecdote de Pontoise, puis celle (non localisée) d'un accouchement difficile qui faillit coûter la vie à la jeune femme, ce qui n'empêcha pas Blanche de Castille de prétendre entraîner son fils loin du chevet de son épouse. C'est donc sans doute par la reine ou par sa dame de compagnie que Joinville a pu connaître ces détails.

⁴⁰⁵ *Ibidem*, § 72-73, p. 188.

⁴⁰⁶ *Ibidem*, § 664, p. 542.

⁴⁰⁷ *Ibidem*, § 666, p. 544.

⁴⁰⁸ *Ibidem*, § 606-607, p. 506.

⁴⁰⁹ *Ibidem*, § 605, p. 506.

Outre ce qu'il révèle sur le caractère de Blanche de Castille, le souvenir de Pontoise est intéressant car il nous montre le fonctionnement d'une résidence royale, à une époque où les témoignages sur le sujet sont peu nombreux. On y voit comment Louis IX et Marguerite de Provence, personnages éminemment publics, réussissent à se ménager un espace personnel où ils bénéficient d'une certaine intimité. La disposition du logis de Pontoise, avec la chambre de la reine en-dessous de celle du roi, et un escalier permettant de relier directement les deux niveaux, sera d'ailleurs reprise dans d'autres résidences royales. Le témoignage de Joinville permet toutefois de relever qu'à l'époque de Saint Louis, cette disposition est plutôt exceptionnelle : ce n'est que plus tard qu'on ressentira le besoin de la généraliser, peut-être en partie parce que l'étiquette se fera plus pesante.

Le jardin est également perçu comme un lieu plus informel, où le roi aime à se tenir pour converser avec ses proches (Corbeil) voire régler les affaires de façon plus détendue (Vincennes, Paris). A en croire Joinville, Saint Louis aimait à délaissier la pompe royale lorsqu'il le pouvait, et les séjours dans les résidences franciliennes en sont justement l'occasion.

Ceci n'empêche pas le roi de tenir son rang lorsqu'il le faut. Deux des anecdotes relatées par Joinville reflètent le faste des fêtes de cour : les noces de Melun furent « grans et pleneres » (grandes et solennelles) et la cour de Pentecôte à Corbeil rassemblait quelque trois cents invités. Comme Guillaume de Nangis, le sénéchal de Champagne est sensible à l'apparat de ces cérémonies qui constituent à ses yeux un élément important du prestige royal.

Mais surtout, plusieurs de ces exemples franciliens mettent en relief la figure d'un souverain proche de son peuple : c'est la teneur de l'enseignement de Fontainebleau, c'est aussi le sens du tableau brossé par Joinville à Vincennes, où « touz ceulz qui avoient affaire venoient parler a li, sanz destourbier de huissier ne d'autre »⁴¹⁰ ; c'est, enfin, le thème principal de l'épisode de Montlhéry : le roi lui-même raconte au sénéchal que, de Montlhéry à Paris, le chemin était plein de gens, armés ou non, qui priaient Dieu de le protéger⁴¹¹. Le peuple d'Île-de-France se pressait ainsi le long des routes, pour témoigner son amour à son souverain. Le fait que Joinville tienne ce souvenir de Saint Louis en personne montre que le jeune roi a dû être vivement impressionné par cette démonstration de soutien, qui lui rappelait

⁴¹⁰*Ibidem*, § 59, p. 178-180 : « tous ceux qui avaient une affaire venaient lui parler, sans être gênés par des huissiers ou par d'autres gens. »

⁴¹¹ *Ibidem*, § 73, p. 188 : « Et me conta que des Monleheri estoit le chemin plein de gens a armes et sanz armes jusques a Paris, et que touz crioient a Nostre Seigneur que il li donnast bone vie et longue, et le deffendit et gardast de ses ennemis ; et Dieu si fist, si comme vous orrez ci après. »

peut-être le retour triomphal de son grand-père à Paris après sa victoire de Bouvines, lorsque le peuple venait l'acclamer sur son passage.

Cette proximité de Saint Louis avec son peuple, nous l'avions déjà notée à Paris : qu'il rende la justice sans apprêt dans le jardin du palais de la Cité ou qu'il vienne voir sur le perron de la Sainte-Chapelle le coupable d'un fait divers commis dans la ville, Saint Louis est présenté sous les dehors d'un souverain facile à aborder, et acclamé par son peuple. L'amour du peuple pour son roi est la réciproque de l'amour du roi pour son peuple, qui pousse Saint Louis à prendre l'ordonnance de 1254 ; comme l'a montré Dominique Boutet, cette image est conforme aux traditions augustinistes⁴¹². La facilité d'accès au roi est d'ailleurs un thème que l'on retrouve chez d'autres auteurs contemporains de Joinville, ainsi dans *Beatus Ludovicus* :

« *Timens etiam ne cause pauperum vix ingrederentur ad eos, et ne populus suus per officiales suos aut alios opprimeretur iniuste, frequenter ad minus bis ebdomada ad audiendum conquerentes in loco patente se ponebat. Et ipso presente cum bona diligencia faciebat celerius expedire.* »⁴¹³

Mais à Paris, la plupart des scènes rapportées par Joinville se déroulent dans un cadre plus officiel. Celui-ci est beaucoup moins présent dès lors que le roi quitte sa capitale. C'est d'ailleurs, sans doute, ce qui a fait le succès de la fameuse scène de Vincennes. Lorsqu'on la replace dans son contexte, on s'aperçoit qu'elle est aussitôt suivie de la même image, transposée cette fois à Paris, dans le jardin du palais de la Cité. Or la mémoire collective n'a retenu que le chêne de Vincennes, devenu le symbole du bon exercice de la justice royale. Le souverain est ainsi dissocié des organes judiciaires installés à Paris. Le bois de Vincennes est, dans les faits comme dans les esprits, plus éloigné de l'administration que le jardin de la Cité. Cette image du roi rendant la justice « aux champs », véhiculée par les manuels scolaires de la III^e République, est encore matérialisée aujourd'hui dans la galerie Saint-Louis du palais de justice de Paris, par la statue du roi sous son chêne sculptée par Guillaume⁴¹⁴.

⁴¹² D. Boutet, « L'idéologie royale dans la Vie de Saint Louis », dans : Jean Dufournet et Laurence Harf (dir.), *Le Prince et son historien : La vie de Saint Louis de Joinville*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 94-95.

⁴¹³ *Beatus Ludovicus*, éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, § 9, p. 130. Traduction : « Craignant toutefois que les causes des pauvres ne viennent rarement à eux (ses conseillers), et que son peuple ne soit injustement opprimé par ses officiers ou par d'autres agents, il se plaçait souvent dans un lieu public, au moins deux fois par semaine, pour entendre les plaignants. Et en sa présence, avec un soin scrupuleux, il faisait tout régler plus vite. » Cette image a notamment été reprise par le prédicateur Jacques de Lausanne, qui situe la scène au palais, dans son sermon *Videte regem Salomonem* écrit pour la fête de Saint Louis, le 25 août, au début du XIV^e siècle (l'auteur est mort en 1322) : « *Nota quando sedebat in palacio semel in septimana pro causis pauperum quando faciebat iusticiam implens consilium Saptientis* » (suit une citation des Proverbes) ; éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 292.

⁴¹⁴ Christian Amalvi, *Les Héros des Français. Controverses autour de la mémoire nationale*, Paris, Larousse, 2011, p. 228.

Du reste, une phrase de Joinville souligne que la justice peut s'exercer partout où se trouvent le roi et sa cour, et pas seulement au palais à Paris : parlant des effets positifs de la politique de pacification menée par Saint Louis, l'auteur souligne que « les Bourgoignons et les Looreins que il avoit apaisiés l'amoient tant et obeissoient que je les vi venir plaidier par devant le roy des descors que il avoient entre eulz a la court le roy a Rains, a Paris et a Orlens. »⁴¹⁵ La justice, qui constitue une des prérogatives essentielles de la royauté, se rend là où est le roi.

En contrepoint, il faut sans doute lire dans cette image irénique du souverain justicier itinérant la dénonciation de la bureaucratisation de la justice royale, désormais rendue à Paris par un Parlement fixe et de plus en plus étoffé. Philippe le Bel, monarque distant et muet, est aux antipodes de Saint Louis, le roi que tous ses sujets pouvaient aller voir au jardin pour obtenir gain de cause⁴¹⁶.

Pour conclure, le cadre dans lequel Joinville situe son héros est donc assez différent de celui que l'on trouvait chez Guillaume de Saint-Pathus. Le roi est certes, toujours saint, mais il ne fréquente plus les couvents ni les hôtels-Dieu : il séjourne dans ses châteaux avec sa cour. Plus de visites à Royaumont, à Chaalis ni à Compiègne : alors que Guillaume de Saint-Pathus privilégiait le nord de l'Île-de-France, Joinville nous parle aussi du sud (Corbeil, Montlhéry, Melun, Fontainebleau), même s'il souligne l'attachement du roi à sa résidence de Pontoise.

En revanche, une constante revient chez les deux auteurs : hormis le temps de la croisade, Saint Louis est rarement représenté hors de l'Île-de-France. Presque toutes les anecdotes localisées nous montrent le roi résidant à Paris ou dans ses environs. Joinville fait une place à l'Anjou et au Poitou dans son récit des premières années du règne, avec notamment une longue description de la cour tenue à Saumur en 1241 pour l'adoubement d'Alphonse de Poitiers, à laquelle assista personnellement le sénéchal⁴¹⁷, et un rappel plus succinct de la bataille de Taillebourg⁴¹⁸.

⁴¹⁵ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 684, p. 556. Certains manuscrits ajoutent encore : « a Meleun et ailleurs ».

⁴¹⁶ Cf. Franck Collard, « Quand l'apologie nourrit le réquisitoire : une lecture en négatif des *Mémoires* de Joinville », dans *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, D. Quéruel (dir.), Langres, Dominique Guéniot, 1998, p. 131-142.

⁴¹⁷ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 93 à 97, p. 202-206. Voir Catherine Croisy-Naquet, « Le fastueux banquet de Saumur dans la *Vie de saint Louis* de Joinville », *Op. Cit., Revue de littérature française et comparée*, n° 9, PUP, novembre 1997, p. 21-30.

⁴¹⁸ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 100 à 103, p. 206-208.

Enfin, l'Île-de-France est perçue par Joinville comme le cœur de la puissance du Capétien. Nous avons déjà évoqué la haie du peuple d'Île-de-France sur les routes de Montlhéry à Paris ; un autre passage reflète la même idée : c'est un « *exemplum* » mettant en scène l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, consulté par un maître en théologie à propos d'un problème de foi⁴¹⁹. Guillaume compare alors sa croyance inébranlable dans les sacrements de l'Église, à la situation sereine du château de Montlhéry, « qui est ou cuer de France et en terre de paix ». Le maître en théologie qui lui fait part de ses doutes, en revanche, est comme le châtelain de La Rochelle, sur la frontière disputée entre le roi de France et le roi d'Angleterre : Guillaume d'Auvergne souligne plaisamment combien le capitaine de La Rochelle a plus de mérites que celui de Montlhéry. Cette forteresse apparaît donc deux fois chez Joinville comme un symbole du pouvoir royal, dans des contextes très différents.

Conclusion

Les textes littéraires du temps de Saint Louis reflètent donc en partie, mieux que sous Philippe Auguste, les relations privilégiées du roi avec l'Île-de-France. Ils nous montrent le roi fréquentant ses nombreux séjours franciliens, auxquels il faut toutefois ajouter Vernon, aux confins de l'Île-de-France et de la Normandie. Si le tableau dressé par les biographes est assez différent d'un auteur à l'autre, il n'en donne pas moins à la région parisienne une place privilégiée dans les déplacements du roi, qui est d'ailleurs tout à fait conforme aux enseignements des *Itinéraires*.

La bulle de canonisation de Boniface VIII, *Gloria Laus*, met d'ailleurs en relief deux *exempla* franciliens, en décrivant les soins donnés par le roi au lépreux de Royaumont et au malade souffrant du mal de Saint-Eloi à l'hôtel-Dieu de Compiègne⁴²⁰.

On peut donc conclure, de l'examen de notre corpus de textes littéraires, que l'image de Saint Louis est étroitement associée à l'Île-de-France et notamment à certains lieux de séjour : Royaumont, Compiègne et Pontoise. En périphérie de Paris apparaissent également deux lieux très fréquentés par le roi : le bois de Vincennes et l'abbaye de Saint-Denis.

L'Île-de-France joue également un rôle complémentaire de celui de la capitale dans l'accueil des souverains étrangers, s'il faut en croire l'exemple de la visite du roi d'Angleterre à l'occasion de la conclusion du traité de Paris, en 1259. Ainsi que le rapporte Guillaume de

⁴¹⁹ *Ibidem*, § 48-49, p. 72.

⁴²⁰ Boniface VIII, *Bulle de canonisation*, éd. RHF, tome XXIII, p. 157.

Nangis, Henri III alla en effet passer un mois à Saint-Denis après avoir été dignement fêté à Paris. Certains manuscrits des *Grandes chroniques de France* ajoutent même :

« Quant la pès fu confermée, le roy Henri chevaucha parmi France, et regarda le país, qui mout li sambla bel. »⁴²¹

Henri III ayant tout juste signé la paix à Paris et accompagnant ensuite le convoi funèbre du fils de Louis IX de Saint-Denis à Royaumont, le « país » dont il est ici question est l'Île-de-France, que le roi d'Angleterre prend plaisir à visiter avant de repartir chez lui.

Cependant, les « Vies de Saint Louis » ne doivent pas être considérées comme un parfait miroir des séjours royaux en Île-de-France. Nous avons vu combien chaque auteur avait fait son choix dans les déplacements de Louis IX, privilégiant tantôt une zone, tantôt un type de séjour, pieux ou profane. Si l'on considère maintenant l'ensemble de ces œuvres, on n'obtient pas pour autant une image fidèle de la vie du roi.

Il existe en effet dans ce corpus un grand absent : c'est le château de Saint-Germain-en-Laye, dont on sait par les sources documentaires qu'il fut une des résidences favorites de Saint Louis ; il en conserve d'ailleurs la trace, avec sa chapelle construite vers 1238, certes fortement restaurée au XIX^e siècle mais toujours debout pour témoigner de la prédilection du roi pour Saint-Germain⁴²². Or, les différentes biographies de Louis IX ne le mentionnent jamais. Seule la *Vie d'Isabelle de France* écrite par Agnès de Harcourt, abbesse du couvent de Longchamp fondée par la sœur de Louis IX, évoque incidemment la résidence royale :

« Il avint que en sa jeunece une trop grant maladie d'agüe la prit, et au commencement de la maladie il convint madame la raine Blanche sa mere aler loint une journee ou .ii. pour les besoingnes du reaume, et la lesa a Seint Germain en Laie et madame la raine Marguerite avec li. »⁴²³

On la retrouve aussi dans l'un des miracles de Saint Louis décrit par Guillaume de Chartres, mais c'est alors son fils, Philippe III, qui réside à Saint-Germain. Le silence ainsi gardé par nos biographes sur l'une des principales demeures de Louis IX en région parisienne est probablement le fruit du hasard, mais n'en révèle pas moins une certaine distorsion entre le cadre réel de la vie de Saint Louis, et sa transposition littéraire.

Par ailleurs, les textes n'explicitent jamais l'une des motivations de cette vie itinérante parmi les forêts royales de l'Île-de-France : la chasse. Jacques Le Goff en a conclu que Saint

⁴²¹ *RHF*, tome XXI, p. 119. Cette phrase ne se trouve pas dans l'édition Jules Viard, qui comprend en revanche le texte du traité.

⁴²² Voir un peu plus loin la conclusion sur l'étude des chantiers royaux de Saint Louis, pour la bibliographie relative à Saint-Germain-en-Laye.

⁴²³ Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*, p. 56.

Louis n'avait peut-être jamais chassé, se conformant ainsi à un mode de vie plus clérical que laïque : la chasse est interdite aux évêques, aux prêtres et aux diacres ; les Pères de l'Eglise ont en outre dressé du chasseur une image très négative⁴²⁴.

Ces réticences expliquent sans doute que les auteurs, et notamment les hagiographes, n'aient pas souhaité faire de Saint Louis un roi chasseur. Néanmoins, d'autres documents attestent de la pratique de la chasse à la cour de Louis IX. On sait par exemple que la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye abritait, en 1239, pas moins de douze fauconniers, trois veneurs, neuf lévriers et 70 chiens ; et le 21 juin de cette même année, Louis IX se fit apporter à Saint-Germain-en-Laye des éperviers et un tiercelet par l'oiseleur Herbert de Lyons⁴²⁵.

L'exemple de Philippe Auguste montre par ailleurs que les textes littéraires ne doivent pas être pris au pied de la lettre à ce sujet. Ce souverain n'est en effet représenté qu'une seule fois à la chasse dans les *Gesta Philippi regis*, et dans des circonstances assez dramatiques puisqu'il se perd en forêt de Compiègne et tombe ensuite gravement malade, obligeant son père à repousser son couronnement. On ne peut cependant en conclure que Philippe Auguste ne s'adonnait pas à ce divertissement : bien au contraire, son goût pour des séjours comme Fontainebleau et Vincennes ne peut guère trouver d'autre raison que la pratique de la chasse. En témoigne aussi le soin qu'il a apporté à la clôture du bois de Vincennes, dont la fonction de parc de chasse est attestée par les bêtes qu'il y fait mettre. Rigord, peut-être un peu gêné par le goût de son héros pour une pratique assez mal vue dans les milieux cléricaux, a placé la clôture du bois sous le signe de l'intérêt du royaume et tendait à présenter les animaux alors offerts par le roi d'Angleterre comme une sorte de reconnaissance du lien féodal qui l'unit à Philippe Auguste⁴²⁶. Ces précautions oratoires et le silence conservé ensuite par l'auteur sur les déplacements cynégétiques de Philippe montrent que la chasse, contrairement à la guerre, n'était pas considérée par le chroniqueur comme une activité valorisante pour l'image du souverain. Il n'empêche que Philippe Auguste a utilisé, comme ses ancêtres, les forêts de l'Île-de-France pour aller à la chasse, et une comparaison épique dans la *Philippide* s'en fait d'ailleurs l'écho. Le témoignage des actes royaux confirme

⁴²⁴ J. Le Goff, *Saint Louis*, p. 691-693.

⁴²⁵ C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge...*, p. 43.

⁴²⁶ Voir plus haut.

l'intérêt de Philippe Auguste pour la chasse : on le voit par exemple, en 1212, racheter à Simon de Poissy son droit de chasse en forêt de Laye⁴²⁷.

D'ailleurs, si Saint Louis s'était abstenu d'un passe-temps universellement partagé par l'aristocratie, les textes l'auraient certainement relevé, comme ils l'ont fait pour ses autres formes de renoncement, touchant la nourriture ou le vêtement par exemple. Certes, ses biographes disent que le roi consacrait aux messes et aux sermons un temps que d'autres laïcs auraient plutôt voué à la chasse et aux jeux de dés, mais ils n'affirment pas pour autant que Louis IX n'allait jamais chasser. Les nombreux séjours à Fontainebleau et à Saint-Germain-en-Laye ont donc été l'occasion pour le roi et son entourage de mener des parties de chasse dans les forêts de Bière et d'Yveline, même si les écrivains préfèrent mettre en relief d'autres activités telles que l'exercice de la justice.

4. Louis IX, le roi des fondations pieuses

Après Philippe Auguste, le second roi dont les auteurs médiévaux soulignent les interventions en matière de grands chantiers n'est autre que Louis IX, mais dans un contexte bien particulier : celui de la dévotion. Si Saint Louis a façonné le paysage francilien, c'est en effet par ses nombreuses constructions d'édifices religieux : la Sainte-Chapelle, les Quinze-Vingt, Royaumont, etc⁴²⁸. Cette action se conjugue d'ailleurs avec celle de sa mère Blanche de Castille, fondatrice des abbayes de Maubuisson et du Lys.

Cette tonalité pieuse est certes le reflet de la dévotion personnelle du saint roi, mais elle est aussi liée aux sources. En effet, la liste de ces grands chantiers royaux a été dressée peu après la mort de Louis IX par son confesseur, le dominicain Geoffroy de Beaulieu, dans le « *libellus* » qu'il rédigea avant 1275 à la demande du pape Grégoire X, en vue du procès de canonisation du défunt. Dans cette optique, l'auteur a inséré, dans son chapitre sur les aumônes de Louis IX, l'énumération de nombreux dons consentis par le roi en faveur de divers établissements monastiques et hospitaliers, en mentionnant les constructions qu'il a pu ainsi engager ou encourager. Or, la liste des « chantiers royaux » ainsi dressée par Geoffroy

⁴²⁷ C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge...*, p. 42 ; d'après le Recueil des actes de Philippe Auguste, tome III, n° 1265.

⁴²⁸ Sur les chantiers de Saint Louis : S. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis...*, tome V, p. 305-307 ; W.C. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade*, p. 183-190 ; Marguerite David-Roy, « Saint Louis, bâtisseur de monuments disparus », *Archéologia*, t. 31, 1969, p. 14-21 ; M. Cohen, *The Sainte-Chapelle and the Construction of Sacral Monarchy...*

de Beaulieu devait connaître une abondante postérité, étant notamment reprise par l'historiographie dionysienne (Guillaume de Nangis et les *Grandes Chroniques de France*). Ainsi s'est mise en place l'image d'un roi bâtisseur d'églises ; et comme nous allons le voir, cette floraison architecturale s'est, d'après les écrivains, principalement exercée en Île-de-France.

L'influence de cette tradition se fait encore fortement sentir aujourd'hui, car elle constitue la source principale d'information sur la commande architecturale de Saint Louis. Le caractère très lacunaire des comptes royaux explique cette dépendance à l'égard des témoignages littéraires. C'est Joinville qui constitue la référence habituelle des historiens et des historiens de l'art. De fait, la liste qu'il fournit est une des plus complètes de notre corpus ; mais en réalité, il l'a empruntée aux *Grandes chroniques de France*, qui combinaient elles-mêmes deux sources de nature différente, l'une parisienne (anonyme), l'autre dérivant de Geoffroy de Beaulieu : ces filiations n'ont jamais été clarifiées, alors qu'elles constituent un important facteur d'explication des choix opérés par les écrivains.

Le second auteur fréquemment cité sur ce sujet est Guillaume de Saint-Pathus, qui fournit lui aussi plusieurs indications intéressantes sur les commandes de Saint Louis ; ces renseignements sont dans l'ensemble concordants avec ceux des *Grandes chroniques de France*, mais ne sont pas exactement identiques, et permettent de préciser à la fois la localisation et le coût des chantiers royaux.

Quelles que soient l'exactitude et la fidélité des informations délivrées, il faut malgré tout demeurer averti du contexte : ces œuvres sont des panégyriques, les unes écrites pour appuyer la canonisation, les autres pour la relayer. L'image de Saint Louis couvrant son domaine d'églises et d'hôtels-Dieu s'intègre dans cette optique pieuse, mais ne correspond pas exactement à la réalité de la commande architecturale de Louis IX.

Le témoignage des premiers biographes : Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres

Dans sa biographie de Louis IX, Geoffroy de Beaulieu dresse une liste d'édifices dont il attribue le financement au roi. Cette énumération vient à l'appui du témoignage du Dominicain sur les aumônes royales⁴²⁹. Les chantiers cités sont, dans l'ordre : Royaumont, l'hôtel-Dieu de Paris, les hôtels-Dieu de Pontoise, Compiègne et Vernon, le monastère de

⁴²⁹ Le texte de Geoffroy de Beaulieu et sa traduction sont donnés en AnnexeIV.

Saint-Mathieu près de Rouen, les Quinze-Vingts et la maison des Filles-Dieu à Paris, la chartreuse de Vauvert et le béguinage parisien.

Cette liste privilégie l'Île-de-France et, dans une moindre mesure, la Normandie. Ailleurs, le roi est certes intervenu, mais l'auteur se contente de signaler que l'exemple donné par ces deux régions a été suivi dans le reste du royaume : des couvents mendiants ont été construits « *in diversis regni sui partibus* », des béguines pourvues de logis « *similiter in pluribus aliis regni sui civitatibus atque castris* »⁴³⁰.

Sur dix des lieux nommés par Geoffroy de Beaulieu, huit sont franciliens : dans cette *Vita*, c'est donc l'Île-de-France qui apparaît comme principal bénéficiaire de la commande architecturale royale sous le règne de Louis IX et plus précisément, le nord de l'Île-de-France ; les édifices que le roi a pu construire au sud, comme le couvent des Trinitaires de Fontainebleau, ne sont pas évoqués.

De ces dix monuments, seuls deux nous sont partiellement parvenus : l'hôtel-Dieu de Compiègne et l'abbaye de Royaumont ; les autres édifices mentionnés par Geoffroy de Beaulieu ne nous sont plus connus que par des sources textuelles ou iconographiques, mais leur témoignage confirme l'appui apporté par Saint Louis à ces établissements⁴³¹. Le terme de « chantiers » n'est d'ailleurs pas parfaitement adéquat car Geoffroy de Beaulieu entremêle, dans cette évocation des investissements consentis par le roi, à la fois de véritables commandes architecturales, désignées par les verbes « *construere* » ou « *aedificare* » (Royaumont, les hôtels-Dieu, les Quinze-Vingts), mais aussi des donations de terrains et des dotations financières⁴³². Dans le cas des Filles-Dieu, par exemple, il ne semble pas y avoir eu construction à proprement parler mais plutôt augmentation des revenus du couvent. Cependant, le texte de Geoffroy de Beaulieu, à cet égard, n'est pas très précis : à propos des Dominicaines de Rouen, il cite le roi comme acquéreur du domaine, ce qui est exact, mais ne mentionne pas son implication dans la construction du nouvel établissement, pourtant confirmée par une bulle d'Urbain IV. De même, pour la chartreuse de Vauvert, le testament de Louis IX prévoit un legs de cent livres aux frères « *ad edificationem nove domus sue juxta*

⁴³⁰ Plusieurs documents attestent en effet du soutien apporté par Louis IX à des communautés de béguines de son royaume. Les tablettes de cire de Jean Sarrsin témoignent notamment de dons aux béguines de Senlis, à Tours, à Orléans, Rouen, Caen et Verneuil en 1256 (*RHF*, tome XXI, p. 356).

⁴³¹ Voir le commentaire du texte de Geoffroy de Beaulieu en Annexe.

⁴³² Voir le tableau récapitulatif en Annexe IV, qui synthétise les informations fournies par Geoffroy de Beaulieu.

Parisius », signe que le roi a contribué à la construction de l'édifice même si cet aspect n'apparaît pas nettement chez son premier biographe.

De toute façon, la commande architecturale n'est que l'un des aspects du soutien royal, qui porte aussi sur l'achat du foncier et sur l'organisation de revenus réguliers pour les communautés ainsi protégées : le terme de « *redditus* » revient à quatre reprises sous la plume de Geoffroy de Beaulieu, sans compter les béguines et les Filles-Dieu auxquelles le roi, à Paris, assure un subside pour assurer leur quotidien (« *pro sustentatione* »), et fournit même des vêtements. Ainsi que l'atteste son inclusion dans le chapitre des aumônes, cette liste rend hommage aux œuvres pieuses de Saint Louis et non pas spécifiquement à son goût pour la construction. D'ailleurs, les allusions à l'architecture proprement dite sont très brèves : elles sont cantonnées à l'abbaye de Royaumont, dont l'église est « d'une admirable beauté » (« *ecclesiam admirandae pulchritudinis* »), et aux hôtels-Dieu de Pontoise, Compiègne et Vernon, dotés de « bâtiments grands et somptueux » (« *magnis et sumptuosis edificiiis* »). Si l'on y ajoute le chapitre sur la Sainte-Chapelle, qui rend également hommage à la beauté de l'édifice et de la Grande Châsse aux reliques, on voit que le confesseur de Saint Louis n'était pas insensible à l'art, mais sans y attacher non plus d'importance excessive. Il insiste moins sur la splendeur des bâtiments que sur le nombre des bénéficiaires de la générosité royale : « *magna et sancta monachorum congregatio* » à Royaumont, « *sorores (...) circiter quinquaginta* » à Saint-Mathieu-lès-Rouen, « *plus quam trecenti quinquaginta ceci pauperes* » aux Quinze-Vingts, « *mulierum (...) magnam multitudinem* » aux Filles-Dieu, « *circiter quadringinte* » au béguinage parisien.

Malgré tout, on peut s'étonner devant la précision déployée ici par Geoffroy de Beaulieu, d'ordinaire beaucoup plus abstrait dans son témoignage sur Louis IX. Alors que les autres vertus du roi sont décrites de manière assez vague, nous avons ici une liste très précise de ses investissements. Dans la bulle de canonisation *Gloria Laus*, Boniface VIII se contentera d'évoquer parmi les mérites de Saint Louis la construction à ses frais de monastères et d'hôtels-Dieu, « trop nombreux pour en donner la liste »⁴³³, et l'office composé pour la fête du nouveau saint, *Ludovicus decus regnantium*, y fera également référence en termes très

⁴³³ « *Nunc sanctitas insistens operibus, nunc monasteria et hospitia pauperum, nunc domos aliis divinis obsequiis dedicandas (quæ longum est enarrare per singulo) construi faciendo, eis de bonis propriis amplis dotibus deputatis* » ; éd. RHF, t. XXIII, p. 157. Boniface VIII évoque aussi les chantiers royaux dans son sermon d'Orvieto du 6 août 1297 : « Pour les œuvres, la sainteté de sa vie s'est surtout manifestée dans les aumônes aux pauvres, les constructions d'hospices et d'églises et toutes les autres œuvres de miséricorde, dont la liste serait trop longue » (traduction de J. Le Goff, *Saint Louis*, p. 655, d'après l'éd. RHF, tome XXIII, p. 149).

généraux dans sa sixième lecture, consacrée aux aumônes⁴³⁴. Pourquoi Geoffroy de Beaulieu a-t-il éprouvé le besoin de développer sur ce thème une liste aussi précise, en contradiction avec la tonalité d'ensemble de la *Vita* ?

Il est difficile de le dire, mais peut-être l'auteur a-t-il ici puisé dans sa propre expérience car, en tant que confesseur du roi, il avait lui-même participé aux distributions d'aumônes : en septembre 1256, par exemple, il transmet aux béguines de Senlis un don de Louis IX pour l'achat d'une maison⁴³⁵. La perte de la plupart des comptes royaux empêche de mieux connaître son rôle en la matière, mais il est probable que certains des établissements qu'il a retenus dans sa liste lui étaient familiers.

On relèvera la place éminente donnée à Royaumont, première de la liste, qualifiée en outre d'« illustre » (« *preclarum* ») et dont l'auteur souligne « l'admirable beauté ». Fondée par Louis IX en 1228 et dédiée en 1235/1236, cette abbaye fut l'un des premiers édifices ordonnés par le roi, ainsi que le note son biographe (« *ab ineunte etate* ») ; ce fut aussi la nécropole de ses enfants, fonction qui n'est pas évoquée ici, et l'une de ses résidences préférées, siège notamment de la fameuse anecdote du lépreux nourri par le roi. Les quelques vestiges subsistant de l'église attestent de l'importance de l'édifice. La rapidité et la perfection du chantier, mené en quelques années là où les cathédrales mettaient des siècles à se construire, ont certainement marqué les contemporains.

Paris reste toutefois la ville la plus souvent citée, et c'est sur elle que se conclut la liste des édifices financés par le roi : ce dernier, nous dit Geoffroy de Beaulieu, était prêt à fournir à ses frais un refuge parisien à tous les ordres « pauvres », c'est-à-dire mendiants, à condition toutefois, rajoute prudemment l'auteur, qu'ils aient été approuvés par le pape (« *dum tamen esset a sede apostolica confirmatus* »)⁴³⁶.

⁴³⁴ « *Multos enim conventus ordinis fratrum predicatorum et minorum fundavit ex toto, et quamplurimis aliis pauperibus religiosi claustra, dormitoria, ecclesias, loca et edificia oportuna et largas elemosinas erogavit. Cecis, beguinis, filiabus Dei fere in omni civitate et catro regni, cum certis elemosinis de locis et domibus sibi competentibus providit ; plura etiam monasteria diversorum ordinum, ab ipso fundata ex toto, magnis dotavit redditibus. In quibus mire humilitatis et caritatis officia pluries exercuit propriis manibus serviendo infirmis humiliter et devote. Unde quando veniebat Parisius aut ad alias civitates, hospitales domos in quibus magna copia infirmorum iacebat misericorditer visitans, nullius infirmi deformitatem vel immundiciam abhominans, omnibus infirmis pluries propriis manibus et flexis genibus cybaria ministrabat. In abbatia etiam Regalismontis, Cisterciensis ordinis, quam tam magnifice fundavit et dotavit, ut rei evidencia manifestat, pluries fecisse similia perhibetur.* » Suit l'épisode du lépreux de Royaumont. La fin du texte évoque d'autres aumônes de Saint Louis, notamment en faveur des Dominicains et des Franciscains de Paris. Texte édité par M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis, the Most Glorious of Kings*, p. 182.

⁴³⁵ *RHF*, t. XXI, p. 355-357 : Tablettes de cire de Jean Sarrazin, n° 206 à 208.

⁴³⁶ Expression reprise par *Beatus Ludovicus*, une « vie » composée vers 1300 : « *dum tamen eorum ordo esset a sede apostolica approbatus* » ; éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 124.

Cette restriction est à replacer dans le contexte de reprise en main des ordres mendiants par le Saint-Siège, qui mit fin au développement de plusieurs communautés nouvelles lors du concile de Lyon en 1274⁴³⁷. Rappelons que la *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici* fut écrite entre 1272 et 1275 : elle est donc exactement contemporaine des débats qui ont pu animer l'Église à ce sujet, et puisqu'elle avait été commandée par l'organisateur du concile de Lyon, Grégoire X, il n'est pas surprenant qu'elle se conformât à la politique pontificale⁴³⁸. Le portrait dressé en vue de la canonisation tend à donner du roi une image consensuelle et respectueuse de l'autorité pontificale, seule à même de conférer le statut de « saint ». Geoffroy de Beaulieu glisse donc rapidement sur la véritable floraison d'ordres nouveaux accueillis à Paris par Louis IX : il faut attendre la rédaction des *Grandes chroniques de France* pour que cet aspect soit véritablement mis en relief.

Dans le tableau dressé par Geoffroy de Beaulieu, les établissements monastiques ne sont pas seuls à bénéficier du soutien de Louis IX ; sur les dix institutions dont il cite le nom, la moitié sont des hôpitaux : les hôtels-Dieu de Paris, Pontoise, Compiègne et Vernon, et les Quinze-Vingts. Le béguinage n'est pas non plus une communauté monastique. Quant aux Filles-Dieu, il s'agit bien d'un couvent, mais il est destiné aux prostituées. Les communautés « classiques » sont donc, en fin de compte, assez peu nombreuses : les Cisterciens de Royaumont, les Dominicaines de Rouen et les Chartreux de Vauvert, auxquels il faut bien sûr ajouter les nombreux couvents franciscains et dominicains dont Geoffroy de Beaulieu ne nous donne pas le détail.

La sélection opérée par le confesseur peut être comparée aux dispositions testamentaires de Louis IX, puisque dans les deux cas, il est question des aumônes royales⁴³⁹. Leux deux sources s'avèrent concordantes. Dans les legs de Louis IX, ce sont les hôpitaux qui constituent le pôle le plus élevé, avec 3080 livres (sur un total d'environ 10 000 livres) :

⁴³⁷ R. Emery, « The Second Council of Lyons and the Mendicant Orders » ; F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 207-223. Le concile de Lyon préconisait le retour aux communautés existantes lors du concile de Latran (1215) : les ordres créés après cette date, comme les Sachets, ne furent pas immédiatement dissous mais eurent interdiction de continuer à se développer. Ne pouvant faire de nouveaux adeptes ni fonder de nouvelles maisons, sous peine d'excommunication, ils disparurent peu à peu.

⁴³⁸ On notera que Geoffroy de Beaulieu manifeste la même prudence lorsqu'il évoque les lectures de Louis IX, plutôt tourné selon lui vers les livres des saints authentiques et approuvés que vers ceux des maîtres contemporains (*RHF*, tome XX, § 23, p. 15 : « *Non libenter legebat in scriptis magistralibus, sed in sanctorum libris authenticis et probatis* »). Là encore, la *Vita* se fait probablement l'écho de débats contemporains : Saint Louis incarne ici la fidélité à la tradition patristique, opposée aux idées nouvelles de certains universitaires parisiens, qui allaient bientôt faire l'objet d'une condamnation définitive en 1277.

⁴³⁹ Édition dans : E. Berger, *Layettes*, IV, n° 5638, p. 419-421.

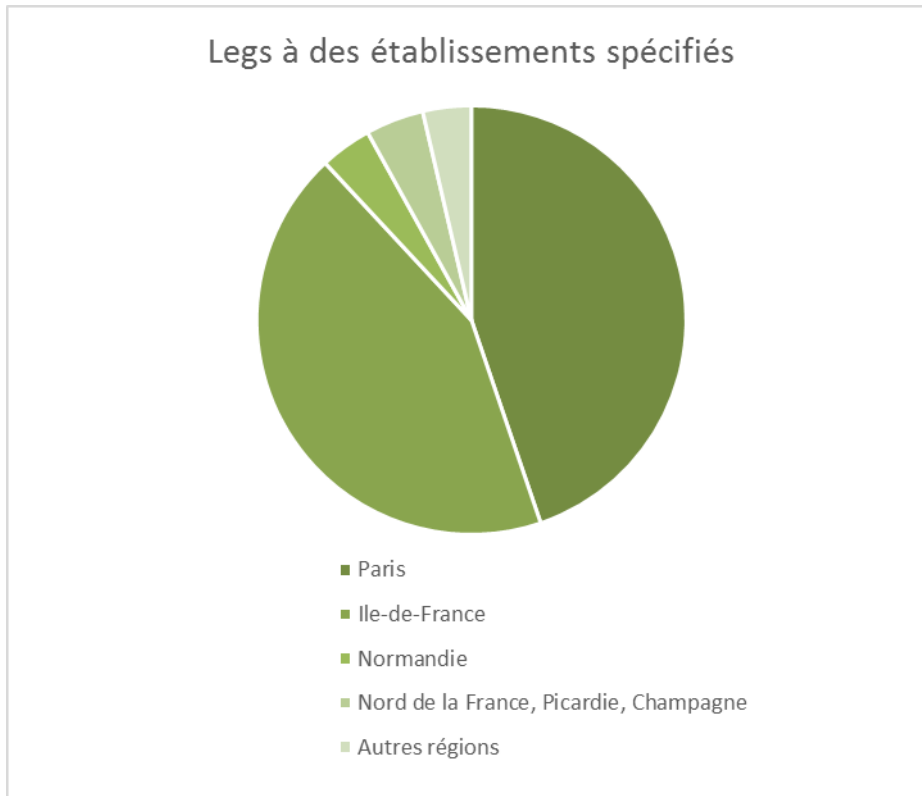
l'importance que leur a accordée Geoffroy de Beaulieu trouve ici sa confirmation⁴⁴⁰. Puis viennent les Cisterciens, avec un legs particulièrement consistant à Royaumont (600 livres), qui apparaît en outre au tout début du testament, juste après la reine : la prééminence de l'abbaye est ainsi soulignée, comme dans la *Vita* ; en revanche, les sommes également très importantes prévues pour Maubuisson (400 livres) et le Lys (300) sont sans écho chez notre biographe, sans doute parce qu'il s'agit de fondations de Blanche de Castille et non de Louis IX. Après les Cisterciens, les deux autres ordres à bénéficier de la générosité royale sont, à part presque égale, les Dominicains et les Franciscains. Mais le testament met davantage en relief la part prépondérante des deux maisons parisiennes, qui reçoivent toutes deux 400 livres ; le silence gardé par Geoffroy de Beaulieu sur ces deux grands couvents est d'autant plus étonnant qu'ils ont fait l'objet de travaux financés par Louis IX.

Autre point de convergence entre les deux sources : presque tous les édifices nommés dans la *Vita* le sont aussi dans le testament⁴⁴¹. Ce dernier répartit les legs de deux façons : d'une part, des sommes globales affectées par types d'institutions, à répartir sur l'ensemble du royaume ; d'autre part, des sommes affectées à des établissements précis. On retrouve parmi ceux-ci, outre Royaumont déjà cité, les hôtels-Dieu de Paris (100 livres), de Pontoise, Compiègne et Vernon (60 livres chacun), le couvent des Dominicaines de Rouen (60 livres), le couvent des Filles-Dieu de Paris (100 livres), la chartreuse de Vauvert (100 livres) et le béguinage de Paris (100 livres, auxquelles s'ajoutent 20 livres à distribuer aux plus pauvres béguines). Seuls les Quinze-Vingts ne sont pas mentionnés dans le testament. Les sommes prévues pour ces établissements sont en outre assez importantes. On trouve par ailleurs de nombreux autres abbayes et couvents dotés de 40, 20 ou 15 livres, tels que l'abbaye du Trésor ou le couvent des Dominicaines de Montargis : aucun de ces établissements n'apparaît dans la *Vita*. En revanche, toutes les institutions bénéficiant d'un legs supérieur ou égal à cent livres sont citées, à part Maubuisson, le Lys, Saint-Antoine des Champs et Fontevraud, ainsi que les deux grands couvents mendiants de Paris déjà cités.

Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu est donc très proche des dispositions testamentaires prises par Louis IX vers 1269-70. La part prépondérante de Paris et de l'Île-de-France se retrouve aussi dans le testament, comme le montre ce graphique :

⁴⁴⁰ Voir Annexe V : Le Testament de Saint Louis.

⁴⁴¹ *Ibid.*



Même si la majeure partie des sommes sont à répartir dans l'ensemble du royaume, presque tous les établissements dont le nom se trouve spécifié dans le testament sont à Paris ou en Île-de-France. C'est donc bien la région parisienne qui abrite la majeure partie des couvents, abbayes, hôtels-Dieu ou béguinages connus du roi et soutenus par lui. La liste des chantiers royaux de la *Vita* est beaucoup moins complète que le testament, mais les tendances générales des deux textes sont identiques.

Si la Sainte-Chapelle, monument emblématique de la commande architecturale de Saint Louis, n'apparaît pas dans ce passage, c'est parce que Geoffroy de Beaulieu lui a consacré un chapitre à part, dont il a déjà été question plus haut. En effet, la Sainte-Chapelle ne se réduit pas à un bâtiment : le chantier n'est que l'une des facettes d'un long processus, qui comprend aussi l'achat des reliques de la Passion, leur accueil solennel, la création d'un collège de chanoines, et l'institution de fêtes commémorant leur arrivée. Geoffroy de Beaulieu, et les autres biographes après lui, ont reconnu cette spécificité : ils ne rangent pas la Sainte-Chapelle avec les autres commandes architecturales du roi, mais lui consacrent toujours un paragraphe particulier, dans lequel l'édifice est certes systématiquement admiré, mais ne constitue qu'une petite partie de l'action royale. Ceci dit, Geoffroy de Beaulieu ne manque pas d'évoquer la chapelle « belle et noble » (*quam speciosam ac nobilem capellam*) et la châsse « précieuse et

admirable » dont il relève les matériaux coûteux (*necnon quam pretiosam et admirabilem thecam... auro et argento et lapidibus pretiosis ornatam*).

Aucun complément ne vient en revanche compenser l'absence, dans la liste des chantiers royaux, de toute commande civile. A peine entrevoit-on leur existence dans le célèbre épisode de la punition du bourgeois parisien blasphémateur, dont le roi fit brûler les lèvres au fer chaud. Cette mesure brutale valut à Louis IX de nombreuses critiques. Il y répondit par un mot célèbre : qu'il était prêt à subir le même traitement, pourvu que le vice du blasphème fût ainsi extirpé de son royaume. A cette anecdote répétée par tous les biographes, Geoffroy de Beaulieu ajoute une deuxième réponse dont la postérité a été un peu moins : le roi pensait que les malédictions entraînées par ce jugement sévère vaudraient plus pour son salut, que les bénédictions reçues pour un certain ouvrage d'intérêt général, ordonné par lui à Paris (« *quoddam opus Parisius fieri præcepisset, quod communi utilitati conferre non modicum videbatur* »)⁴⁴².

Mais l'auteur ne précise pas en quoi pouvait bien consister cet ouvrage. On observe d'ailleurs un certain flottement dans les textes qui ont repris cette anecdote. Guillaume de Nangis, dans ses *Gesta*, a recopié Geoffroy de Beaulieu sans changement⁴⁴³. En revanche, dans les *Grandes chroniques de France*, la traduction qui en est faite apporte certaines modifications à la source : dans la version du ms.fr. 2615, l'auteur évoque une « mauvaise coutume » dont Louis IX aurait décidé l'abolition en faveur du peuple de Paris⁴⁴⁴ ; dans la

⁴⁴² « *Præterea, cum tunc temporis ipse dominus Rex quoddam opus Parisius fieri præcepisset, quod communi utilitati conferre non modicum videbatur, super quo ab illius beneficia habentibus multas benedictiones habebat : dixit, quod majorem mercedem a Domino expectabat pro maledictionibus, quas occasione illius cauterii incurrerat, quam pro benedictionibus quas habebat pro illo beneficio generali.* » (éd. RHF, tome XX, p. 19). Traduction : « En outre, comme à ce moment le seigneur roi avait ordonné d'entreprendre certains travaux qui, aux yeux de tous, contribuaient considérablement à l'intérêt général et qu'il en recevait de multiples bénédictions à Paris de ceux qui en étaient les bénéficiaires, il déclara qu'il attendait du Seigneur une plus grande récompense pour les malédictions qu'il avait encourues à l'occasion de ce supplice que des bénédictions qu'il recevait des Parisiens pour les bienfaits d'intérêt général dont il les avait favorisés. » (Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 50). Suit une référence à Josias, assortie d'une citation biblique (*Eccl.* 49, 3-4), qui intègre cet épisode dans le fil directeur de la *Vita*, fondée sur une comparaison entre Louis IX et Josias.

⁴⁴³ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 398. Il en va de même dans l'exemplaire des *Grandes chroniques de France* exécuté pour Jean de Normandie, futur roi Jean II le Bon (Londres, BL, Royal 16 G VI) : « Après ce avint que le roy fist faire une nouvele euvre pour le pourfit du pueple de Paris dont il reçut moult de granz beneïçons. Mès quant li rois le sout, si dist pardevant pluseurs gens que greigneur loier atendoit à avoir de Nostre Seigneur des maudiçons que la gent li oroient pour l'achoisson de celui que il avoit fait seignier du fer chaut qui avoit despit Dieu, que il n'atendoit à avoir des beneïçons que les gens li ouroient pour l'euvre du commun pourfit que il avoit fait à Paris. » (*Grandes chroniques de France*, tome X, Paris, 1953, p. 107).

⁴⁴⁴ « Après ce, li rois fist abatre une mauvese coustume pour le profit du pueple de Paris, dont il fu du pueple beniz. Quant li rois le sot, si dist par devant pluseurs gens que greigneur loier atendoit avoir de Nostre Seigneur des maleïçons que les gens li ouroient pour celui que il avoit fait seignier du fer chaut qui avoit juré vilain

version « officielle », il est question des « pauvres lingères » et « pauvres ferrons » de Paris auxquels le roi concède un lieu de vente près des halles⁴⁴⁵.

Ces divergences d'interprétation de l'« œuvre d'intérêt général » montrent que l'expression paraissait trop vague aux adaptateurs ultérieurs, mais qu'on ne savait pas très bien à quoi elle faisait référence. Sans doute faut-il écarter les leçons des deux versions des *Grandes chroniques de France* citées ci-dessus, car la formulation de Geoffroy de Beaulieu, « *rex quoddam opus Parisius fieri præcepisset, quod communi utilitati conferre non modicum videbatur* », paraît mieux s'appliquer à des travaux édilitaires qu'à une mesure d'ordre juridique, telle que l'abolition d'une taxe ou la concession d'un lieu pour la vente. Les termes sont par exemple voisins de ceux qu'avait utilisés Rigord pour les chantiers de Philippe Auguste⁴⁴⁶. L'« œuvre que le roi a ordonné de faire » pour le bien public à Paris appartient donc vraisemblablement au domaine du génie civil, tel que l'entretien des rues, des fortifications ou du réseau d'adduction d'eau, à moins que Geoffroy de Beaulieu ne fasse ici référence à l'un des chantiers cités dans sa liste : la construction de la « Salle neuve » de l'hôtel-Dieu constitue en effet une initiative royale qui pourrait tout à fait correspondre à l'expression utilisée par le biographe dominicain.

En tous cas, la décision en question fut apparemment une mesure importante, qui contribua de façon significative au bien commun, nous dit Geoffroy de Beaulieu. Cette trop brève allusion montre que le souverain n'a pas renié la tradition des travaux édilitaires lancés à Paris par Philippe Auguste, son grand père, dans la lignée duquel Saint Louis s'inscrivait volontiers. Mais, contrairement aux biographies consacrées à ce dernier, qui insistaient sur ces grands chantiers parisiens (les halles, le cimetière des Saints-Innocents, l'enceinte, etc.), pour Saint Louis cet aspect a été volontairement laissé dans l'ombre au profit du seul financement d'œuvres pieuses.

serment, que il n'atendoit a avoir de beneïcons que les gens li ouroient pour le commun profit que il avoit fait a Paris. » (Paris, BnF, ms. fr. 2615, fol. 233 v°).

⁴⁴⁵ « La semaine emprès que cil fu seigniez le roy donna aux povres famés lingieres qui vendent viez peufres [friperies] et viez chemises, et as povres ferrons qui ne pevent avoir meïsons, la place entour les murs des Innocens pour Dieu et en aumosne. Si en fu mout beneï du pueple. » (*Grandes chroniques de France*, éd. J. Viard, tome VII, Paris, 1932, p. 189). Ce texte est à la fois beaucoup plus détaillé et probablement incomplet : il manque en effet la conclusion qui fait le lien avec la condamnation du blasphémateur ; une phrase devrait rapporter le commentaire de Saint Louis à propos de ces bénédictions, qui à ses yeux valent moins que les malédictions encourues pour avoir ordonné la marque au fer rouge.

⁴⁴⁶ Cf. plus haut la présentation des chantiers de Philippe Auguste à Paris. Voir par exemple la clôture du cimetière des Saints Innocents : « *ideo Philippus rex christianissimus bonis operibus semper intentus, considerans hoc opus esse honestum et valde necessarium, precepit ut totum cimiterium circumquaque muro lapideo clauderetur* ».

Une phrase de la *Vita* laisse malgré tout entendre que cette polarisation sur les couvents et les hôtels-Dieu est un choix de l'écrivain : « Ce qu'il dépensait en constructions superflues dans ses maisons ou autres vaines choses profanes, il les considérait comme du gaspillage »⁴⁴⁷. Louis IX avait donc aussi des chantiers civils, mais le lecteur n'en connaîtra pas le détail. Cette orientation délibérée de l'œuvre, qui s'explique bien sûr par son objectif - assurer la canonisation de Louis IX - , va peser lourdement sur l'image des commandes royales. Mais la comparaison avec les monuments et avec d'autres sources montre bien qu'elle n'est pas conforme à la réalité : Louis IX a en effet beaucoup dépensé pour ses propres résidences, telles que le palais de la Cité ou Saint-Germain-en-Laye.

Pour conclure, cette première *Vie* de Saint Louis accorde une place très importante aux initiatives prises par le roi en matière d'œuvres pieuses à Paris et en Île-de-France. Si l'on suit le texte de Geoffroy de Beaulieu, seule la Normandie a fait aussi l'objet de l'attention du roi en matière architecturale, avec la construction de l'hôtel-Dieu de Vernon et celle du couvent de Saint-Mathieu-lès-Rouen. De toutes les localités citées, c'est nettement Paris qui attire le plus grand nombre d'investissements. Le rôle primordial reconnu à la ville par Geoffroy de Beaulieu, mis en évidence plus haut, se trouve ainsi conforté. Néanmoins, l'évocation des chantiers soutenus par Louis IX déborde le seul cadre de la capitale et touche d'autres lieux d'Île-de-France : Royaumont, Pontoise, Compiègne. Ces localités sont des lieux de séjour réguliers de Louis IX. Elles n'apparaissent cependant pas comme telles dans la *Vita* : Geoffroy de Beaulieu n'établit donc pas de corrélation entre les résidences du roi et la répartition de ses financements. Malgré tout, la comparaison avec les itinéraires confirme cette relation : c'est bien dans les régions où il séjourne le plus souvent que Saint Louis apparaît comme roi bâtisseur, dans cette première biographie.

Ce constat n'a rien d'étonnant, mais les choix opérés par Geoffroy de Beaulieu ne sont pas pour autant pleinement évidents. Le Dominicain a en effet laissé dans l'ombre des chantiers importants, dont l'absence peut surprendre : pourquoi a-t-il passé sous silence de nombreux couvents mendiants parisiens, à commencer par le sien propre ?

C'est sans doute pour corriger cette omission que son collègue Guillaume de Chartres a pris soin de compléter cette liste dans sa propre biographie, *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici*⁴⁴⁸. Il y attribue en effet au roi les constructions

⁴⁴⁷ RHF, tome XX, § 20, p. 12-13 : “*Quod autem in superfluis domorum suarum ædificiis expendebat, sive in aliis mundanis supervacuis, videbatur quasi perditum reputare*”.

⁴⁴⁸ Le texte de Guillaume de Chartres et sa traduction sont donnés en Annexe.

suivantes : « trois grands hôtels-Dieu pour les pauvres »⁴⁴⁹, le couvent des Dominicains de Compiègne, l'église du couvent des Franciscains à Paris, le dortoir et le réfectoire du couvent des Dominicains à Paris. Ce passage complète donc le témoignage de Geoffroy de Beaulieu en mettant davantage l'accent sur les contributions du roi aux chantiers des Mendiants⁴⁵⁰. Par ailleurs, l'attention est toujours portée sur la région parisienne puisque Guillaume de Chartres n'évoque qu'un seul édifice normand, l'hôtel-Dieu de Vernon ; encore n'est-il pas nommément cité. La vision du chapelain royal est donc centrée sur Paris et ses environs. Cette remarque doit être nuancée par un autre passage de la *Vita* où Guillaume de Chartres présente Louis IX comme le protecteur des « abbayes célèbres » de tout son royaume : Cluny, Saint-Martin de Tours, Saint-Denis, Saint-Benoît-sur-Loire, Cîteaux et Clairvaux. Le roi ne néglige donc pas les grandes abbayes du royaume, mais en matière de commande architecturale, les chantiers cités par Guillaume de Chartres sont concentrés sur la région parisienne.

L'influence de Geoffroy de Beaulieu sur l'historiographie, de Guillaume de Nangis à Joinville

De ces deux témoignages contemporains émanant de l'entourage direct de Louis IX, c'est le premier qui a connu la plus importante postérité, par le biais de l'historiographie dionysienne. On voit même, au fur et à mesure des reprises, la tonalité francilienne s'accroître : chaque auteur tend en effet à rajouter des éléments à la liste des chantiers royaux fournie par Geoffroy de Beaulieu, et ce sont toujours des édifices situés à Paris et en Île-de-France.

Guillaume de Nangis : les *Gesta Ludovici*

Le chapitre sur les aumônes composé par Geoffroy de Beaulieu a été entièrement repris par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ*, avec simplement une adjonction concernant trois couvents féminins que le confesseur de Louis IX n'avait pas mentionnés : les clarisses de Longchamp, et les cisterciennes de Maubuisson et du

⁴⁴⁹ Il s'agit des établissements de Compiègne, Pontoise et Vernon, mais l'auteur ne les nomme pas.

⁴⁵⁰ On notera que Guillaume de Chartres passe ici sous silence une entreprise à laquelle il avait personnellement participé : la fondation de la Sorbonne, encouragée financièrement par Louis IX. En 1254-1255, il était en effet intervenu dans l'achat de maisons sur la rive gauche, en lien avec la fondation du collège de Sorbon (P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, Paris, Vrin, 1965, vol. 2, n° 87, 90-104, 109-111, 113-133, 135-136). Mais cette fondation n'a pas à proprement parler bénéficié d'une commande architecturale de la part de Louis IX, ce qui explique qu'elle n'apparaisse pas dans l'énumération des chantiers royaux.

Lys⁴⁵¹. Le chroniqueur de Saint-Denis inclut ainsi dans la liste des fondations royales trois établissements dus non à Louis IX en personne, mais à son entourage. En effet, l'abbaye de l'Humilité de Notre-Dame fut créée en 1260 à Longchamp, près de Paris, par la sœur du roi, Isabelle de France, qui prit en charge non seulement la construction du couvent mais aussi la rédaction de sa règle, avec l'aide de quatre Franciscains, dont son confesseur Eudes de Rosny⁴⁵². Quant à Maubuisson et au Lys, ce sont deux abbayes instituées par Blanche de Castille, la mère de Saint Louis, à partir de 1236 pour la première, et de 1244 pour la seconde. Guillaume de Nangis lui-même est d'ailleurs parfaitement conscient de ce patronage, puisque lorsqu'il relate la morte de la reine mère, il mentionne son enterrement à l'abbaye de Maubuisson, « qu'elle avait elle-même fondée. »⁴⁵³ Il faut donc en déduire que dans son esprit, la liste des chantiers qu'il attribue à Saint Louis dans les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovi regis Franciæ* concerne en réalité l'ensemble des œuvres pieuses de la famille royale. Contrairement à Geoffroy de Beaulieu qui s'était limité aux édifices construits ou financés par le seul Louis IX, le chroniqueur dionysien a de ce « mécénat » royal une vision plus large, qui inclut aussi les fondations effectuées par les proches du roi⁴⁵⁴.

Ce faisant, Guillaume de Nangis ne s'éloigne pas tant qu'on pourrait croire de la vérité historique. En effet, même si les abbayes de Longchamp, de Maubuisson et du Lys ne sont pas à proprement parler des initiatives de Saint Louis, celui-ci fut malgré tout étroitement associé à ces projets, en faveur desquels il consentit d'importantes donations. A Maubuisson, la dédicace se fit en présence de Louis IX et de Blanche de Castille, et le roi prit l'abbaye en sa protection en août 1244, décision confirmée en 1248. Pour le Lys, la charte de fondation fut signée en juin 1248 par Louis IX ; dans une seconde charte, datée de juillet 1248, ce dernier précisa que l'abbaye avait été fondée conjointement par sa mère et par lui-même. Quant aux Clarisses de Longchamp, la lettre écrite le 4 décembre 1282 par l'abbesse Agnès de Harcourt pour rappeler le rôle du roi dans la création du couvent lui attribue même la fondation de l'église, dont elle nous décrit par le menu le lancement du chantier :

⁴⁵¹ Le texte de Guillaume de Nangis et sa traduction sont donnés en Annexe.

⁴⁵² La règle élaborée par Isabelle de France avec l'aide de saint Bonaventure, Guillaume de Meliton, Guillaume de Harcombouurg et Eudes de Rosny fut approuvée par le pape Alexandre IV en février 1259, les premières moniales entrèrent à Longchamp en juin 1260, et une révision de la règle fut agréée par Urbain IV en juillet 1263. Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*, p. 3. Voir aussi : A.-H. Alliot, « Isabelle de France, sœur de saint Louis : la vierge savante... »

⁴⁵³ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 384.

⁴⁵⁴ Il suit la même interprétation dans sa *Chronique abrégée des rois de France*, qui englobe également Longchamp et le Lys dans la liste des abbayes fondées par Saint Louis : voir *infra*.

« Nous faisons assavoir a tous ceulx qui ces lettres verront que nostre tres reverend et saint pere monseigneur le roy Loÿs fonda nostre eglise et mist de sa propre main la premiere pierre ou fundament. Et ma dame la royne Marguerite sa femme y mist la seconde pierre, et monseigneur Loÿs leur ainsné filz y mist la tierce pierre. Et ma dame Ysabel sa bonne seur, nostre sainte mere, y mist la quarte pierre. Et en icelle heure que ils faisoient ceste chose, .iij. coulons blancs s'assirent en ce lieu. Et tantost comme ma dame la royne Marguerite les vist, elle dist a ma dame Ysabel la seur le roy : « Regardez belle seur ! Vecy .iij. coulons blancs, qui monstent que la Sainte Trinite soit au commencement de nostre oeuvre. »⁴⁵⁵

Même si Longchamp doit son existence à la volonté d'Isabelle de France, Saint Louis et toute la famille royale ont donc été associés à la construction. L'abbesse souligne un peu plus loin les fréquentes visites rendues par le roi, en compagnie de sa sœur, au nouveau couvent, dans lequel il pouvait pénétrer grâce à une dispense délivrée par le pape : il y adoptait le même comportement d'humilité que dans d'autres abbayes, comme Royaumont, participant aux chapitres et visitant les malades. En outre, Louis IX consentit plusieurs dons en faveur de Longchamp, et notamment « tout le merrien de nostre eglise et les estaus du monstier » : cette participation en nature au chantier, prise sur les forêts royales, est comparable à celle rapportée par Guillaume de Saint-Pathus pour d'autres constructions telles que le couvent des Franciscains de Paris.

Guillaume de Nangis avait donc quelque raison d'associer Louis IX aux chantiers lancés par ses proches. Toutefois, ses continuateurs furent sans doute gênés par cette approximation, car dans les *Grandes chroniques de France*, la liste fournie par les *Gesta* est légèrement modifiée pour rendre Maubuisson et le Lys à leur fondatrice, Blanche de Castille⁴⁵⁶.

Le résultat de ces trois adjonctions est en tous cas de renforcer encore la part déjà prépondérante de l'Île-de-France dans l'énumération des édifices soutenus ou commandés par Saint Louis, puisque les trois établissements rajoutés à la liste de Geoffroy de Beaulieu sont tous franciliens : le premier se situe tout près de Paris à l'ouest, le deuxième est proche de Melun et le troisième, de Pontoise. Ceci porte à onze le nombre des sites franciliens (y compris Paris) sur les treize édifices nommément cités par Guillaume de Nangis. Le lien très fort établi entre l'Île-de-France et la commande royale est ainsi amplifié.

Cette liste des grands chantiers financés par le roi est par ailleurs complétée par quelques précisions disséminées dans les *Gesta*. L'auteur y met en relief trois édifices directement liés à la majesté royale. Le premier, illustrant l'année 1230, est l'abbaye de Royaumont :

⁴⁵⁵ Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*, p. 46.

⁴⁵⁶ Voir *infra*.

« Anno Domini M. CC. XXX, regni suo quarto, Ludovicus rex Franciæ juvenili ardens casto amore, utpote cujus anima, sicut cervus ad fontes aquarum, desiderabat ad Dominum, construxit sumptuosam et admirandi operis abbatiam in episcopatu Belvacensi prope Bellimontem, in loco qui Cuimont dicebatur, quæ modo a regis nomine nominatur Monsregalis. In qua ab initio novitatis suæ abbatem cum XX monachis de ordine Cisterciensi ad serviendum Domino ibidem instituit, et ecclesiam intrinsecus constructam ornamentis ecclesiasticis mirifice decoravit. Et ut divinis laudibus monachi dei cultores in eadem assidue commorantes per inconvulsa tempora liberius devotiusque vacarent, eidem loco plurima et ingentia prædia, unde possent sustentari, misericorditer erogavit. »⁴⁵⁷

Si Guillaume de Nangis n'est pas le seul à évoquer la célèbre abbaye, chère au cœur de Saint Louis, il donne toutefois davantage de précisions sur sa fondation que les autres biographes. Il mentionne la transformation du toponyme sous l'effet de l'action royale : « Cuimont » devient ainsi « Royaumont », signe que l'abbaye était tout particulièrement rattachée à la monarchie⁴⁵⁸. Un tel changement de nom n'était pas monnaie courante, et n'intervint pas pour d'autres fondations telles que Longchamp ou Maubuisson (dont le nom n'était pourtant pas très engageant !). Par ailleurs, Guillaume de Nangis nous donne l'effectif initial du couvent : un abbé avec vingt moines, là où les autres auteurs se bornent en général à évoquer une « *magna congregatio* », pour reprendre l'expression de Geoffroy de Beaulieu. Ce chiffre dénote une communauté certes non négligeable, mais malgré tout inférieure à celle d'autres abbayes : non loin de là, à Longpont, on comptait 60 moines et 50 convers en 1238⁴⁵⁹. Il semble que Guillaume de Nangis ait d'ailleurs sous-évalué l'effectif initial, car d'après la *Gallia christiana*, en 1236, Louis IX confirma la dotation annuelle de 500 livres prévue pour l'entretien d'au moins soixante moines⁴⁶⁰ ; les « vingt moines » du chroniqueur sont peut-être le petit groupe des tout débuts. Enfin, dans sa description de Royaumont, Guillaume de Nangis souligne la beauté du décor de l'église, en une phrase qui sera d'ailleurs coupée dans la traduction française des *Gesta* effectuée pour les *Grandes chroniques de France* au XIII^e siècle⁴⁶¹, peut-être parce que la richesse de ce décor avait été condamnée par le chapitre général de l'ordre en 1263.

⁴⁵⁷ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 318.

⁴⁵⁸ Le toponyme initial est confirmé par : BnF, ms. lat. 9166, p. 6-9. Cuimont était une grange achetée par Louis IX au prieuré de SSaint-Martin de Boranc pour y établir la nouvelle fondation.

⁴⁵⁹ Caroline Astrid Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique : l'église abbatiale de Longpont et l'architecture cistercienne au début du XIII^e siècle*, Cîteaux, « Commentarii cistercienses », Textes et documents, vol. II, 1990, p. 46.

⁴⁶⁰ *Gallia christiana*, IX, col. 842. Cf. C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 95.

⁴⁶¹ RHF, tome XX, p. 319 : « En l'an après ces chouses dessusdites, cest assavoir en l'an de l'incarnation Nostre Seigneur mil II. C. et XXX, li roys Loys, qui ardans et eschaufez estoit de l'amour Nostre Seigneur, et l'ame douquel desirroito aussi Dieu comme fet le cerf qui est chaciés, les fontaines et les yaues, fonda une abbaye de l'ordre de Citiaus en l'evesquié de Biauvès delès Biaumont sus Oyse, el lieu que l'en disoit *Cuimont*, et l'apela l'en Royaumont. Illecques mit abbé et couvent pour Dieu servir, et leur donna et assigna rentes et possession pour

Cette insistance sur Royaumont s'inscrit dans la lignée du jugement de Geoffroy de Beaulieu, qui accordait une place prééminente à l'abbaye dans les fondations pieuses de Saint Louis, comme nous l'avons vu plus haut. Mais la fonction même de l'établissement n'est sans doute pas étrangère à l'intérêt que lui porte Guillaume de Nangis. En effet, la fondation est l'accomplissement d'un vœu de Louis VIII sur son lit de mort, que son fils exécuta - non sans le modifier, puisque Louis VIII avait prévu une abbaye victorine ; mais la construction de Royaumont n'en est pas moins l'expression de la continuité dynastique, valeur à laquelle l'historiographie dionysienne était tout particulièrement attachée. De plus, Saint Louis semble avoir voulu faire de Royaumont la nécropole des enfants royaux : comme le rappelle Guillaume de Nangis lui-même, le roi fit inhumer à Royaumont son fils premier né, Louis⁴⁶². Par conséquent, Royaumont jouait alors un rôle complémentaire à celui de Saint-Denis, réservée aux rois.

Le second chantier évoqué par Guillaume de Nangis est justement l'abbaye de Saint-Denis, quelques paragraphes plus loin.

*« Anno Domini M.C.C.XXXI, regni Ludovici regis Franciæ quinto, Odo Clementis abbas Sancti Sancti Dionysii in Francia cœpit ex consilio regis Ludovici et reginæ matris ejus dominæ Blanchæ, aliorumque virorum proborum et religiosorum, ecclesiam beati Dionysii renovare ; quod antea sine consilio non audebat facere, quia sciebat eandem ecclesiam dedicationis misterium a Domino recepisse. »*⁴⁶³

Le chantier ainsi évoqué par Guillaume de Nangis est la reconstruction de l'abbatiale, qui commença trois ans après le début de l'abbatiat d'Eudes Clément (1228) et ne devait s'achever qu'en 1281⁴⁶⁴. En consacrant un chapitre à cette entreprise, Guillaume de Nangis

eulx vivre largement et habundamment. » Voir aussi l'édition du manuscrit Londres, BL, Royal 16 G VI par Jules Viard, *Grandes chroniques de France*, tome X, Paris, 1953, p. 10. La version « canonique » des *Grandes chroniques de France*, plus tardive, mentionne aussi la fondation de Royaumont, mais en termes un peu plus succincts : « L'an de grâce M CC et XXX, fist le roy faire une abbaïe de l'ordre de Cistiaus, en l'eveschié de Biauvais, delez Biaumont seur Oise, en I lieu que l'en apeloit Reaumont. Il i mist abbé et couvent pour servir Nostre Seigneur, et donna rentes et possessions pour euls soustenir largement. » (J. Viard, *Grandes chroniques de France*, tome VII, Paris, 1932, p. 59-60, chap. XII).

⁴⁶² Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 412. Cette fonction de nécropole est précisée *infra* et dans le chapitre sur les sépultures royales.

⁴⁶³ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 320. Guillaume de Nangis reprend ici un chapitre de la *Vita et actus beati Dyonisii*, composé peu après les faits. Cf. P. Aubry, « Comment fut perdu et retrouvé le saint clou de l'abbaye de Saint-Denis », *Revue Mabillon*, t. II, p. 185-192, 286-300 ; t. III, p. 43-50, 147-182 ; C. Liebman, *Étude sur la vie en prose de saint Denis*, p. XX-XXI. Le texte de Guillaume de Nangis a à son tour été repris dans les *Grandes chroniques de France* (t. VII, p. 63-64).

⁴⁶⁴ A la mort d'Eudes Clément en 1245, on avait édifié le chevet, le bras nord du transept, les trois travées orientales du côté nord de la nef, et la majeure partie du bras sud du transept. Son successeur, Guillaume de Massouris, acheva le bras sud, et au début des années 1250, après une brève interruption, termina les deux derniers niveaux des trois travées orientales sur le côté sud de la nef et le collatéral sud rejoignant la façade occidentale de Suger. L'abbatiat d'Henri Mallet (1254-1258) fut une période troublée, l'abbé finissant par être démis par le pape ; le chantier subit alors probablement un coup d'arrêt. Il reprit sous Mathieu de Vendôme, et

s'inscrit bien dans la tradition historiographique dionysienne, qui s'efforce toujours de ménager une place de premier plan à l'abbaye.

Guillaume de Nangis nous montre ainsi le roi en lien avec un chantier qui, contrairement à Royaumont, n'est pas le sien : c'est l'abbé Eudes Clément qui en est le maître d'ouvrage, il est d'ailleurs le sujet du verbe « *coepit (...) renovare* ». Louis IX et sa mère Blanche de Castille interviennent ici à titre de conseillers, en compagnie d'autres « hommes honnêtes et religieux » qui ne sont pas nommés. Et Guillaume de Nangis explique pourquoi l'abbé de Saint-Denis a préféré s'entourer de ces conseils, plutôt que d'engager seul la reconstruction partielle de son église : la raison de ces précautions, c'est que les vieux murs de l'abbatiale étaient censés avoir reçus la bénédiction du Christ. Il était par conséquent très délicat d'abattre ces pierres vénérées pour édifier une église plus lumineuse et plus au goût du jour. D'autant que la perte du Saint Clou, qui se produisit sur ces entrefaites, pouvait être interprétée comme la condamnation divine de cette entreprise blasphématoire. Fort heureusement, le Saint Clou fut rapidement retrouvé et la reconstruction de l'abbatiale fut menée à bien⁴⁶⁵.

Le roi a-t-il aussi été sollicité financièrement pour ce chantier ? Le texte ne le laisse pas entendre, et Saint-Denis n'est d'ailleurs jamais cité dans la liste des églises financées par le roi au titre de ses œuvres pieuses. On ne peut donc affirmer que Louis IX ait joué un rôle actif dans la reconstruction de l'abbatiale. En revanche, deux éléments prouvent qu'il s'y est certainement intéressé. Le premier est d'ordre stylistique : l'architecte en charge de Saint-Denis semble en effet avoir travaillé aussi pour le roi à Saint-Germain-en-Laye⁴⁶⁶. Le second n'est pas mentionné par les *Gesta Ludovici regis* mais est évoqué par la *Chronique universelle* du même auteur : il s'agit de la mise en place du « cimetière aux rois » dans la croisée du transept nouvellement érigée⁴⁶⁷. Il est d'ailleurs extrêmement surprenant que cet événement, fondamental pour son abbaye, n'ait pas été retenu par Guillaume de Nangis dans ses *Gesta Ludovici regis*.

Parmi les commandes de Saint Louis relevées par Guillaume de Nangis, on attendait bien sûr la Sainte-Chapelle, expression conjuguée de la piété et de la puissance royale. Comme

les tombeaux royaux furent alors installés à la croisée. L'achèvement de la nef fut long, car les finances de Saint-Denis furent sans doute grevées par le financement de la croisade et les taxes levées par Grégoire X en 1274. La consécration n'eut lieu qu'en 1281. Cf. Caroline Astrid Bruzelius, *The 13th-Century Church at Saint-Denis*, Yale University Press, 1985.

⁴⁶⁵ Sur ces travaux, voir notre chapitre sur Saint-Denis.

⁴⁶⁶ R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 52 ; C. Bruzelius, *The 13th-Century Church at Saint-Denis*, Yale University Press, 1985, p. 149.

⁴⁶⁷ Voir notre chapitre sur les sépultures royales.

nous l'avons vu plus haut, l'auteur ne se fait pas faute de consacrer un long développement à l'arrivée de la Couronne d'épines à Paris en 1239, et c'est à cette occasion qu'il évoque la Sainte-Chapelle, terme de la procession partie le matin de Vincennes⁴⁶⁸. En réalité, la Sainte-Chapelle ne fut mise en chantier qu'après la réception de la relique ; l'imprécision des *Gesta* révèle que Guillaume de Nangis accordait sans doute plus d'importance à la Sainte Couronne qu'à son écrin architectural.

Enfin, une dernière allusion aux chantiers royaux apparaît à la fin du procès d'Enguerrand de Coucy, condamné à une amende de quelque dix mille livres pour avoir fait pendre trois jeunes Flamands placés en pension à l'abbaye de Saint-Nicolas-au-Bois. Guillaume de Nangis précise en effet que le roi utilisa cette somme pour des constructions pieuses :

*« Nec ille verus cultor justitiæ illam pecuniam suis thesauris addidit, sed in pietatis operibus totum distribuit ; quia domum Dei de Pontisara redivitibus augmentatis de illa pecunia fabricari fecit ; scholas et dormitorium Jacobitarum Parisius, et ecclesiam fratrum Minorum a fundamentis in integrum consummavit. »*⁴⁶⁹

Cette référence aux deux grands couvents mendiants de Paris rejoint le témoignage de Guillaume de Chartres, qui insérait dans la liste des chantiers royaux la construction intégrale de l'église du couvent des Cordeliers (« *ecclesiam fratrum Minorum Parisius totam* ») et une partie des bâtiments du couvent des Jacobins (« *dormitorium cum refectorio fratrum Prædicatorum Parisius ædificavit* »). Il ne semble pas, par ailleurs, que Guillaume de Nangis ait utilisé ce texte demeuré assez confidentiel, ce qui tendrait à confirmer l'implication de Saint Louis dans ces deux chantiers⁴⁷⁰.

Le chapitre suivant des *Gesta Ludovici regis* tire la conclusion de l'« *exemplum* » fourni par le procès d'Enguerrand de Coucy : Saint Louis, parce qu'il rend bonne justice, règne sur un pays en paix. Guillaume de Nangis le compare à Salomon : « *Et sicut legitur de rege pacifico Salomone, quod habuerit pacem undiquaque per circuitum regni sui* »⁴⁷¹. Bien que

⁴⁶⁸ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 326.

⁴⁶⁹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 400. Traduction : « Et ce vrai amant de la justice n'ajouta pas cet argent à son trésor, mais il le distribua entièrement, en œuvres de piété : car, ayant augmenté les revenus de l'hôtel-Dieu de Pontoise, il le fit édifier avec cet argent ; et il dépensa le reste au profit des Jacobins de Paris, pour leurs écoles et leur réfectoire, et des frères Mineurs, dont il construisit entièrement l'église. »

⁴⁷⁰ Les informations fournies par Guillaume de Nangis et Guillaume de Chartres sont reprises par l'auteur de *Beatus Ludovicus* : « *Sic de cuiusdam magni condemnatione edificata fuit Parisius ecclesia fratrum minorum, et similiter dormitorium fratrum predicatorum, cum sumptibus valde magnis.* » (éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, § 9, p. 132) ; traduction : « Ainsi, avec l'amende d'un grand seigneur furent édifiés à Paris l'église des frères mineurs et de même le dortoir des frères prêcheurs, à grands frais. » En revanche, selon Guillaume de Saint-Pathus, l'argent de l'amende aurait été envoyé à Acre pour aider à la défense de la Terre sainte ; mais il s'agit sans doute là d'une confusion avec les douze mille livres par lesquelles Enguerrand de Coucy se racheta de son vœu de croisade en 1261.

⁴⁷¹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 400.

cet aspect ne soit pas explicité, Salomon fut aussi le constructeur du Temple : en associant Saint Louis à cette figure tutélaire, Guillaume de Nangis fournit un modèle biblique aux grands chantiers royaux.

Pour conclure, si l'on fait la somme des éléments glanés tout au long des *Gesta sanctæ memoriæ Ludovi regis Franciæ*, on en retire l'image d'un souverain ardent constructeur, essentiellement en Île-de-France. Si l'on suit le texte de Guillaume de Nangis, une seule autre région a bénéficié d'un tel investissement personnel et financier de la part du roi : c'est la Terre sainte, où Louis IX a engagé de très importants travaux de fortifications, dont l'ampleur impressionna les Sarrazins⁴⁷². On voit apparaître là l'architecture militaire que l'on cherche en vain dans le reste de l'ouvrage, où même la tour de Constance édifée à Aigues-Mortes n'est pas mentionnée. Malgré son désir de compléter la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu, à laquelle il reprochait de rester muette sur les guerres et la politique, Guillaume de Nangis a reproduit en matière de chantiers royaux le tropisme religieux du Dominicain : les quelques éléments qu'il a ajoutés au récit du premier biographe de Louis IX (Longchamp, Maubuisson, le Lys, Saint-Denis, les travaux aux Cordeliers et aux Jacobins de Paris, et les détails supplémentaires sur Royaumont) ne s'écartent pas du schéma originel. Alors que les *Gesta* apportaient beaucoup plus de précisions sur les séjours royaux que l'œuvre hagiographique de Geoffroy de Beaulieu, la dépendance envers le texte fondateur reste forte, en revanche, en ce qui concerne la commande architecturale. Néanmoins, les quelques apports de Guillaume de Nangis ne font que renforcer la prédominance francilienne dans l'image du « Saint Louis bâtisseur » héritée du confesseur dominicain⁴⁷³.

Dans quelle mesure ces ajouts sont-ils l'œuvre personnelle de Guillaume de Nangis ? La mention de l'emploi de l'amende infligée à Enguerrand de Coucy pour les chantiers des Jacobins et des Cordeliers de Paris et pour l'hôtel-Dieu de Pontoise est reprise de Primat⁴⁷⁴; quant aux précisions apportées sur Royaumont et Saint-Denis, elles s'intègrent dans la première partie du règne de Louis IX, pour laquelle Guillaume de Nangis dit s'être servi de Gilon de Reims. En revanche, il semble bien que l'ajout de Longchamp, de Maubuisson et du

⁴⁷² Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 384-386.

⁴⁷³ On notera que les chapitres sur la fondation de Royaumont et la reconstruction de Saint-Denis ont été repris par Guillaume de Nangis dans sa *Chronique universelle*, où ils entrent en résonance avec d'autres événements contemporains, tels que l'alliance passée par Frédéric II avec le Soudan. Ils confortent ainsi l'image « impériale » que Guillaume de Nangis a voulu donner de Saint Louis dans sa *Chronique* : M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France »..., p. 476.

⁴⁷⁴ *Chronique de Jean de Vignay d'après Primat*, RHF, t. XXIII, p. 16. Selon ce texte, l'amende fut employée pour augmenter les rentes de l'hôtel-Dieu de Pontoise, et non pour le construire. Les autres informations sont identiques à celles fournies par Guillaume de Nangis.

Lys à la liste des chantiers royaux héritée de Geoffroy de Beaulieu soit une initiative propre du chroniqueur dionysien. En effet, on retrouve la même démarche dans une autre de ses œuvres, la *Chronique abrégée des rois de France*.

Guillaume de Nangis : la *Chronique abrégée des rois de France*

Cet ouvrage a été rédigé pour servir de guide aux visiteurs de Saint-Denis curieux de connaître l'histoire des rois inhumés dans l'abbatiale. Il se compose donc de brèves notices biographiques qui condensent les événements les plus significatifs de chaque règne, depuis Priam jusqu'à l'avènement de Philippe IV le Bel⁴⁷⁵. Pour Saint Louis, Guillaume de Nangis a retenu, après les victoires du début du règne en Poitou et Saintonge et la première croisade du roi, son action réformatrice au retour de Terre sainte et sa charité envers les pauvres et envers l'Eglise ; s'ensuit alors une énumération des chantiers royaux, puis la notice se clôt sur la mort de Saint Louis devant Tunis. Il s'agit donc d'un résumé très rapide du règne, et il est d'autant plus significatif que Guillaume de Nangis ait cru bon de citer, dans ce cadre contraint, le nom des principales fondations de Louis IX, à savoir : Royaumont, Le Lys, Longchamp, les Quinze-Vingts, les Filles-Dieu, les hôtels-Dieu de Pontoise, Vernon et Compiègne, et la Sainte-Chapelle⁴⁷⁶.

Guillaume de Nangis associe donc au roi deux établissements en réalité créés par son entourage : Le Lys et Longchamp. En revanche, il n'inclut pas Maubuisson dans sa liste : la principale fondation de Blanche de Castille était sans doute plus étroitement liée au souvenir de la reine-mère qu'à celui de son fils.

⁴⁷⁵ La rédaction de cet ouvrage est peut-être liée au réaménagement des tombeaux des rois sous l'abbatiale de Matthieu de Vendôme. La première version de cette *Chronique abrégée des rois de France* fut écrite en latin par Guillaume de Nangis vers 1285 ; elle subsiste notamment dans le manuscrit latin 6184 de la BnF, avec des dessins marginaux en forme d'arbres généalogiques, conformément à l'annonce du prologue (« sub quadam arboris formula redigere ») ; cf. H. Moranvillé, « Le texte latin de la *Chronique abrégée* de Guillaume de Nangis », *BEC*, t. 51, 1890, p. 652-659. La datation est établie d'après le contenu du texte, qui s'achève sur le règne de « Philippe IV dit le Bel » (« Philippus III^{us} qui dictus est Pulcher », fol. 15 v^o) mais sans rien dire de ce souverain ; en outre, Louis IX n'est pas encore qualifié de « saint ». Guillaume de Nangis a aussi traduit sa *Chronique abrégée* en français, et c'est cette version en langue vernaculaire qui a connu le plus grand succès, étant intégrée à de nombreux manuscrits des *Grandes Chroniques de France*. C'est cette version française qui est ici étudiée, dans l'édition fournie par le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, tome XX, établie d'après mss lat. 5696 et 6763 de la BnF. Elle diffère légèrement du texte latin, un peu plus long. Sur la *Chronique abrégée des rois de France*, voir : L. Delisle, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis » (extrait de : *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXVII, 2^e partie), Paris, Imprimerie nationale, 1873, p. 56-78 ; G. Spiegel, *The Chronicle Tradition...*, p. 103-105 ; I. Guyot-Bachy, « La *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis : trois étapes de l'histoire d'un texte », dans S. Cassagnes-Brouquet, A. Chaudou, D. Pichot et L. Rousselot (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 39-46.

⁴⁷⁶ Voir le texte en annexe IV.

Cette énumération diffère assez notablement de celle fournie par le même chroniqueur dans les *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Franciae*. En effet, Saint Louis n'apparaît pas ici comme le protecteur privilégié des Mendiants : sur les trois couvents cités, deux sont cisterciens (Royaumont, Le Lys), un seul franciscain (Lonchamp), et aucun établissement dominicain n'est mentionné. Le roi est en revanche le bienfaiteur des pauvres, des aveugles, des dévoyées repenties ; enfin, il est celui qui a placé en son palais les principales reliques du Christ, et notamment la couronne d'épines, ce qui ne peut manquer d'induire une certaine assimilation entre le souverain terrestre et le Seigneur céleste.

En outre, cette image est encore plus francilienne que ne l'étaient les autres sources : des neuf fondations dont le nom est rappelé par Guillaume de Nangis, une seule se trouve en Normandie, Vernon ; encore se trouve-t-elle bien proche de l'Île-de-France. L'horizon des fondations royales est donc, dans la *Chronique abrégée*, profondément francilien, avec une nette insistance sur la Sainte-Chapelle.

Ces observations sont d'autant plus intéressantes que la *Chronique abrégée* a connu un assez grand succès au début du XIV^e siècle, car elle a été intégrée dans certaines versions des *Grandes chroniques de France*⁴⁷⁷. En témoigne par exemple un manuscrit exécuté dans les années 1320 sous la direction du libraire parisien Thomas de Maubeuge (Paris, BnF, ms. fr. 10132)⁴⁷⁸ : on y retrouve donc exactement la même liste de chantiers royaux, au folio 364⁴⁷⁹. Cette version « courte » des *Grandes chroniques de France* semble à l'époque avoir été plus

⁴⁷⁷ Isabelle Guyot-Bachy et Jean-Marie Moeglin, « Comment ont été construites les *Grandes Chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle », *BEC*, t. 163, 2005, p. 385-433.

⁴⁷⁸ Anne D. Hedeman, *The Royal Image. Illustrations of the Grandes Chroniques de France, 1274-1422*, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1991, p. 37-47. Le copiste a indiqué dans son colophon que le manuscrit fut commandé en 1318 à Thomas de Maubeuge par Pierre Honnorez de Neufchâtel, en Normandie ; mais l'usage du passé suggère que le travail fut en fait achevé dans les années 1320, d'autant que Philippe V (mort en 1322) est lui aussi évoqué au passé. En outre, l'artiste à l'œuvre dans la décoration de la première partie du manuscrit a également collaboré avec le Maître du *Roman de Fauvel* pour orner un autre volume des *Grandes chroniques de France* dans les années 1330 (Castres, B.M.). Pour tout le début de la chronique, jusqu'à la fin du règne de Philippe Auguste, le ms. fr. 10132 reprend le même texte que celui offert à Philippe III vers 1274 (ms. 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève) ; au folio 362, la fin de cette partie est d'ailleurs signalée par un « explicit » rubriqué. Pour la période 1223-1316, le copiste suit la *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis continuée jusqu'en 1316 (« famille C » de Léopold Delisle, « Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis... », p. 69) . Le texte fut ensuite complété par une autre main pour la période 1316-1330, d'après la traduction française et la continuation de la chronique de Jean de Saint-Victor. En ce qui concerne le règne de Saint Louis, qui seul nous intéresse ici, le texte est donc celui de la *Chronique abrégée*.

⁴⁷⁹ Transcription : « (...) et fonda plusieurs abaies et fit mout de mesons Dieu, cest a savoir Reaumont, Le Liz delez Meleun, les cordelieres delez Saint Clooust, les mesons aus avugles et aus filles Dieu de Paris, les mesons Dieu de Pontoise et de Vernon et de Compigne et mout d'autres religieuses mesons par son royaume. Il fist fere en sa meson de Paris la plus belle chapelle et la plus cointe qui onques mes fust veue, ou il mist une grant partie du fust de la sainte vraie crois et la couronne d'espines dont Nostre Sire Dex fu couronnez en sa glorieuse Passion et le fer de la lance dont il fu navrez ou costé. »

répandue que celle établie à partir de la traduction française des *Gesta* de Guillaume de Nangis, que nous allons étudier dans un instant. C'était en effet celle qui circulait chez les libraires parisiens fournisseurs de l'aristocratie dans la première moitié du XIV^e siècle⁴⁸⁰. Comme l'a montré Anne D. Hedeman, ces exemplaires des *Grandes chroniques de France* diffèrent clairement des versions royales et dionysiennes, à la fois par leur texte, par leur organisation et par leur illustration. Avant que ne s'impose, vers le milieu du XIV^e siècle, la version « officielle » des *Grandes chroniques de France*, l'historiographie du règne de Saint Louis la plus diffusée est donc plutôt celle de la *Chronique abrégée*. L'importance accordée par celle-ci aux fondations franciliennes du roi a donc certainement contribué à ancrer cette image dans les mémoires.

Les « Grandes chroniques de France »

La version « officielle » des *Grandes chroniques de France*, qui est la plus répandue à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, revient quant à elle à la liste des chantiers royaux fournie par les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ*, avec une légère modification à propos des fondations du Lys et de Maubuisson, que l'auteur rend, à juste titre, à la mère du roi, Blanche de Castille. Mais surtout, les *Grandes chroniques de France* font suivre cette liste désormais traditionnelle par une deuxième partie, de tonalité bien différente⁴⁸¹. On y voit Louis IX protéger toutes sortes de communautés nouvelles, dont il encouragea l'établissement à Paris.

Le texte précise en effet que le roi y établit lui-même les Carmes, et qu'il donna des maisons aux frères des Sacs, de Saint-Augustin, des Blancs-Manteaux et de la Sainte-Croix. Tous ces frères se rattachent à la grande famille des ordres mendiants, avant que sa réorganisation par le concile de Lyon de 1274 ne la réduise, à terme, aux quatre ordres définitivement reconnus par le Saint-Siège : les Dominicains, les Franciscains, les Carmes et les Ermites de Saint-Augustins. Les frères des Sacs et des Blancs-Manteaux, en revanche, virent leur essor brutalement interrompu : interdiction leur était désormais faite d'ouvrir de nouvelles maisons et de recruter de nouveaux adeptes. Ils s'éteignirent donc peu à peu : la dernière mention des frères des Blancs-Manteaux de Paris remonte à 1299, celle des Sachets, à 1293.

⁴⁸⁰ A. Hedeman, *The Royal Image...*, p. 74-91.

⁴⁸¹ Voir Annexe IV.

Le zèle un peu trop rapide de Saint Louis avait été prudemment voilé par Geoffroy de Beaulieu, qui s'était contenté de relever la bienveillance du roi envers tous les ordres pauvres, « pourvu qu'ils fussent confirmés par le Siège apostolique » - ce qui était du reste le cas : les Sachets et les Blancs-Manteaux avaient reçu l'approbation pontificale du temps de Saint Louis ; ils ne furent supprimés qu'après la mort du roi. Mais le confesseur dominicain, tout comme ses premiers continuateurs, s'était bien gardé de nommer ces ordres sulfureux, déjà sur la sellette au moment où il rédigeait sa *Vita* et abolis peu de temps après. Les autres biographes de Saint Louis n'en font pas davantage mention : ni Guillaume de Chartres, ni Guillaume de Nangis, ni Guillaume de Saint-Pathus n'y font allusion (seul les Carmes sont cités par ce dernier).

On peut probablement rapprocher ce paragraphe fort instructif des autres interpolations déjà relevées dans les *Grandes Chroniques de France*, concernant Paris. En tous cas, il est certain que l'auteur de cette adjonction était un Parisien. D'une part, tous les couvents cités sont localisés à Paris ou à ses portes. D'autre part, leur situation dans la ville est décrite avec une précision topographique inusitée : l'auteur nous fait savoir que les Carmes sont établis en rive de Seine, les frères de Saint-Augustin près de la porte Montmartre, les Frères du Sac près de Saint-Germain des Prés, en bord de Seine, les Blancs-Manteaux près de la vieille porte du Temple, les frères de Sainte-Croix au Carrefour du Temple ; il a même pris la peine de réactualiser cette toponymie en précisant que dans ce dernier cas, la rue a pris le nom du couvent ainsi établi par Louis IX.

Dans les *Grandes Chroniques de France*, l'accent est donc mis sur Paris, et c'est sur cette ville que se conclut le chapitre LXXX, « Comment le roy fist plusieurs religions », avec la séduisante image de Louis IX encerclant Paris de couvents : « Ainsi avironna li bons rois de gens de reigion la cité de Paris ».

Les *Grandes chroniques de France* se montrent beaucoup plus proches que les autres biographes de l'effervescence spirituelle qui animait Paris au XIII^e siècle, et qui reçut pleinement l'appui de Louis IX : celui-ci accueillit pas moins de huit ordres nouveaux à Paris durant son règne⁴⁸². Cette ouverture n'est d'ailleurs pas propre au saint roi : les Sachets et les Blancs-Manteaux furent par exemple également bien reçus outre-Manche par le roi Henri III d'Angleterre, qui leur accorda sa protection (en 1256 pour les premiers⁴⁸³, et en 1267 pour les

⁴⁸² M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 174.

⁴⁸³ F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 183-184. L'arrivée des Sachets à Londres date de 1257 : elle est rapportée par Matthieu Paris, qui les considère comme "*fratribus ignotis et non previsis*", des frères inconnus et

seconds⁴⁸⁴). En revanche, l'ensemble de la population parisienne ne fit pas forcément preuve du même enthousiasme : si certains firent des donations aux nouveaux couvents, d'autres manifestèrent plus de réticences à leur égard. Rutebeuf en est l'exemple le plus connu, mais il n'est pas isolé : un « *exemplum* » montre par exemple les frères du Sac se plaignant à Saint Louis des insultes dont on les abreuvait à Paris, et envisageant de quitter la ville⁴⁸⁵.

Au total, la liste des établissements protégés par le roi est maintenant très étoffée : elle comprend désormais dix-huit sites, dont dix à Paris et six en Île-de-France. C'est, dans la tradition littéraire dérivant de Geoffroy de Beaulieu, l'état le plus complet. Il n'est pas pour autant exhaustif, même pour Paris, pourtant très bien représenté : en effet, il ne fait pas mention d'un dernier ordre, pourtant attesté aux portes de la capitale vers 1258 : celui des guillemites, installés à Montrouge⁴⁸⁶ ; il n'évoque pas davantage les Trinitaires (ou « Mathurins »), dont l'arrivée dans la capitale était il est vrai antérieure (1229)⁴⁸⁷. On peut aussi se demander si Louis IX n'est pas intervenu également en faveur d'autres établissements, comme Saint-Antoine-des-Champs ou Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers⁴⁸⁸. Il en va de même pour l'Île-de-France, où certaines fondations de Saint Louis ne sont pas mentionnées : l'installation des Trinitaires à Fontainebleau en 1259⁴⁸⁹ et à Etampes en 1265⁴⁹⁰ par exemple, mais aussi le couvent des Dominicains de Compiègne, cité par d'autres auteurs. La part réelle de l'Île-de-France dans les fondations nouvelles est donc un peu sous-évaluée par les *Grandes chroniques de France*. Néanmoins, le paysage brossé par ce texte est sans doute assez proche de la réalité pour Paris et sa région, à l'exclusion des commandes civiles.

Il rejoint, dans une version évidemment beaucoup moins critique, la vision de Rutebeuf s'insurgeant devant les progrès des ordres mendiants, « maîtres de Paris en France » : « ils ont

inattendus. L'ordre se développa ensuite rapidement dans toute l'Angleterre, avec par exemple des fondations, dès 1258, à Norwich et Cambridge.

⁴⁸⁴ F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 227.

⁴⁸⁵ *Liber exemplorum*, Auxerre, BM, ms. 35, fol. 232v°. Cité par F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 199.

⁴⁸⁶ R. W. Emery, *The Friars in medieval France*, p. 109; AN, S 3680 B, n° 7, 50 ; Lebeuf, Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris, t.I, p. 93-94.

⁴⁸⁷ Deslandres, *L'ordre des trinitaires*, Paris, 1903, vol. II, p. 12-13 ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France*, p. 109.

⁴⁸⁸ D'après Du Breul, Théâtre des Antiquitez de Paris, p. 654 et 695, le cartulaire de Sainte-Catherine du Val des Ecoliers portait mention du soutien de Louis IX : «*S. Ludovicus rex voluit et ordinavit anno Domini 1229 quod pro animabus regum praedictorum construeretur ecclesia nostra, et primum lapidem posuit, et dotavit eam quolibet die de triginta denariis reditus*»... Cf. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 51.

⁴⁸⁹ *Gallia christiana*, XII, instr., 74-75 ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France*, p. 110.

⁴⁹⁰ Deslandres, *L'ordre des trinitaires*, Paris, 1903, vol. I, p. 503-504 ; E. Boutaric, *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, Paris, 1870, p. 462 ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France*, p. 111.

déjà encerclé la cité », s'écrie le poète, en une formule très proche de celle des *Grandes chroniques de France*⁴⁹¹. L'ensemble du chapitre a par ailleurs été textuellement repris dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville, ce qui a assuré son succès auprès des historiens actuels, sans que l'on prête attention à la différence de tonalité entre les deux parties du texte. Pourtant, la signification de ces deux ensembles n'est pas la même : d'un côté nous avons la version « officielle » élaborée en vue de la canonisation, de l'autre, une vision très parisienne où le roi est le protecteur de tous les mendiants. Dans un cas, Louis IX soutient des établissements d'assistance et des ordres austères (Cisterciens, Chartreux, Dominicains et Franciscains), avec une insistance plus particulière sur les régions où il réside ; dans l'autre, il accueille à bras ouverts tous les tenants d'une spiritualité nouvelle dans sa capitale.

Les deux versions sont étayées par des exemples concrets, dont on retrouve trace dans les archives. Saint Louis a donc combiné les deux aspects, ce que confirme l'analyse de ses dispositions testamentaires : aux côtés des établissements déjà cités, on trouve en effet le couvent parisien des Sachets (60 livres), ceux des frères de la Sainte-Croix, des Carmes et des serviteurs de la Vierge (20 livres chacun), celui des ermites de saint Augustin (15 livres), ainsi que le couvent des guillemites à Montrouge (20 livres). Le testament atteste donc du soutien fourni aux ordres nouveaux, mais aussi du poids relatif des différents ordres mendiants : les sommes affectées aux « petits » ordres sont bien inférieures à celles destinées aux Cordeliers et aux Jacobins de Paris (400 livres chacun).

Bien que nous ne disposions d'aucune donnée chiffrée concernant la construction des établissements ou leur dotation initiale, il est vraisemblable que le constat tiré du testament de Louis IX puisse être étendu à l'ensemble des « œuvres royaux ». La construction de Royaumont, de nombreux couvents dominicains et de plusieurs hôpitaux a certainement coûté beaucoup plus cher que le don de terrains aux « petits » ordres mendiants, Carmes, Augustins, Sachets, Blancs-Manteaux et frères de la Croix, d'autant que ces ordres nouveaux ont souvent été cantonnés en périphérie de la ville (la paroisse Saint-Paul, la porte Montmartre, le quartier de Saint-Germain-des-Prés), là où le foncier était moins dispendieux.

Paris apparaît, dans ce texte, comme une terre d'expérimentations et le reste de l'Île-de-France comme une zone d'investissements plus « classique », ce qui correspond d'ailleurs en grande partie à la réalité : la très grande ville qu'était Paris a naturellement davantage attiré

⁴⁹¹ Rutebeuf, « Les ordres de Paris », strophe II, vers 20-21. Voir aussi : J. Dufournet, *Rutebeuf et les frères mendiants...*, p. 95-102.

les ordres nouveaux que des agglomérations moins étendues comme Pontoise ou Vernon. Néanmoins, il a aussi existé un couvent de Sachets à Orléans, qui bénéficia notamment de dons d'Alphonse de Poitiers.

Joinville

L'ensemble de ce passage a été repris par Joinville dans sa *Vie de Saint Louis*, écrite entre 1305 et 1309⁴⁹² : la liste des chantiers royaux fait en effet partie des quelques chapitres, situés à la fin du livre, qui sont tirés des *Grandes chroniques de France*. En l'occurrence, le texte de Joinville est très proche de celui du ms. fr. 2615 de la BnF que nous avons retranscrit en annexe : il est certainement tiré d'un manuscrit de la même famille⁴⁹³.

La question des édifices devait tenir particulièrement à cœur à Joinville, car avant de copier le texte des *Grandes chroniques de France*, il en avait déjà donné une liste succincte, d'ailleurs différente de sa liste longue puisqu'elle comprend l'abbaye Saint-Antoine des Champs, qu'il est seul à relier à Saint Louis⁴⁹⁴. Bien que cette liste courte n'ait pas rencontré le même succès historiographique que le texte long, elle est probablement l'œuvre personnelle du sénéchal, contrairement à l'autre. Elle fait la part belle aux fondations de l'entourage de Saint Louis : Maubuisson, le Lys et Longchamp, « que sa seur dame Ysabiau fonda par son otroi ». L'apparition de Saint-Antoine-des-Champs est peut-être une réminiscence du rôle important joué par cette abbaye dans les grandes cérémonies royales (la réception des reliques de la Passion, le départ de Louis IX en croisade). En revanche, Joinville évoque très brièvement le soutien apporté aux ordres mendiants : seul le couvent de Longchamp est cité nommément, les « autres religions de Preescheurs et de Cordeliers » ne sont pas précisées et pas un mot n'est dit de tous les autres ordres, Sachets, Blancs-Manteaux et autres, qui pullulaient dans les *Grandes chroniques de France*. Cette liste est en fin de compte assez proche de celle fournie par Guillaume de Nangis dans sa *Chronique abrégée des rois de France*.

⁴⁹² Jean de Joinville, *Vie de Saint Louis*, éd. Jacques Monfrin, collection « Lettres gothiques », Paris, Garnier, 1995, § 723-729, p. 580-582. Désormais cité : Joinville.

⁴⁹³ Voir plus haut.

⁴⁹⁴ Voir texte en Annexe IV. Cette liste brève comprend : Royaumont, Saint-Antoine-des-Champs, le Lys, Maubuisson, les hôtels-Dieu de Pontoise et Vernon, les Quinze-Vingts, Longchamp, ainsi que « plusieurs autres religions de Preescheurs et de Cordeliers ».

Enfin, c'est sur le rappel des édifices construits par le roi que Joinville a choisi de terminer sa *Vie de Saint Louis*, avec ce passage justement célèbre (la suite du récit, d'ailleurs très brève, étant consacrée au retour en France des ossements du roi et à sa canonisation) :

« Et ainsi comme l'escrivain qui a fait son livre, qui l'enlumine d'or et d'azur, enlumina le dit roy son royaume de belles abbaies que il y fist et de la grant quantité des mansions Dieu, des Preescheurs, des Cordeliers et des autres religions qui sont ci devant nommees. »⁴⁹⁵

Pour Joinville, la construction d'églises et d'hôtels-Dieu est donc un élément important du règne de Saint Louis. Ce témoignage est d'autant plus intéressant qu'il émane d'un laïc, et non d'un ecclésiastique appartenant à une abbaye ou à un ordre ayant bénéficié des largesses du roi. Qui plus est, la fin du livre nous montre Joinville imitant l'exemple de Saint Louis et fondant, à son tour, un autel qui lui soit dédié⁴⁹⁶. Du reste, l'épithète que Joinville fit graver sur la tombe de son ancêtre Geoffroy III à Clairvaux en 1311 montre l'importance qu'il attachait aux fondations pieuses⁴⁹⁷. Cette importance transparaît aussi, dans la *Vie de saint Louis*, au travers des exemples champenois, que Joinville affectionne : le comte Henri Le Libéral, au XII^e siècle, fut ainsi « large a Dieu, si comme il appiert a l'esglise Saint Etienne de Troies et aus autres esglises que il fonda en Champagne »⁴⁹⁸, et le comte Thibaut V, contemporain de Saint Louis, fit comme celui-ci construire un couvent de Dominicains sur ses terres, à Provins⁴⁹⁹, où il fit d'ailleurs placer son tombeau de cœur.

Les chantiers royaux sont donc pour Joinville un aspect significatif de la vie de Louis IX. Néanmoins, il n'en connaît sans doute pas très bien le détail, qu'il doit emprunter aux *Grandes chroniques de France*. Il en retient surtout l'idée d'un roi « enlumineur » de son pays par ses fondations pieuses, couvents et hôtels-Dieu, et lorsqu'il veut préciser la localisation de ces établissements dans une liste plus personnelle, il privilégie l'Île-de-France

⁴⁹⁵ Joinville, § 758, p. 598.

⁴⁹⁶ *Ibidem*, § 767 : « je li ai establi un autel a l'onneur de Dieu et de li, la ou l'on chantera a tousjours mais en l'honneur de luy. » Cette fondation est confirmée par l'autorisation délivrée par le chapitre de la collégiale Saint-Laurent de Joinville en 1308 : H.-F. Delaborde, *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville, suivi d'un catalogue de leurs actes*, Paris, 1894, acte n° 714.

⁴⁹⁷ Cette épithète, aujourd'hui disparue, est connue par une transcription du XVIII^e siècle, d'après laquelle Natalis de Wailly a proposé une reconstitution : « Diex sires tous poissans, je vous prie que vous faciez bone mercy à Jofroy, signour de Joinville qui ci-gist, cui vous donastes tant de grace en ce monde qu'il vous funda et fit plusours esglises de son tans : premiers, l'abbaye d'Ecuire de l'ordre de Cites ; item l'abbaye de Jouvillier, de l'ordre de Premonstrei ; item, la maison de Maaton, de l'ordre de Grantmont ; item, la prioulei dou Val de Onne, de Molesme ; item, l'esglise de Saint-Lorans dou chastel de Joinville, dont tuit cil qui sont issu de li doivent avoir esperance en Deu que Diex l'a mis en sa compaignie, pour ce que li saint tesmoignent (que) qui fait maison Deu en terre edefie la seue propre maison ou ciel. » (N. de Wailly, *Jean sire de Joinville. Vie de saint Louis...*, 2^{eme} éd., Didot, Paris, 1874, p. 546).

⁴⁹⁸ Joinville, § 89, p. 200.

⁴⁹⁹ *Ibidem*, § 34, p. 162.

avec sept sites sur un total de huit (Royaumont, Saint-Antoine lès Paris, le Lys, Maubuisson, les hôtels-Dieu de Pontoise et Vernon, les Quinze-Vingts à Paris et Longchamp, fondé par sa sœur), car c'est pour lui le lieu « naturel » d'exercice de l'autorité royale, de même que les fondations pieuses des comtes de Champagne se trouvent à Troyes et à Provins et celles de son ancêtre Geoffroy III, dans la région de Joinville.

Bien que sa *Vie de saint Louis* ait été peu diffusée, elle a pu influencer Charles V, autre grand commanditaire dont il sera question plus loin, dont on sait qu'il a lu l'ouvrage du sénéchal de Champagne. En revanche, il n'a joué aucun rôle dans la tradition littéraire que nous venons de suivre depuis Geoffroy de Beaulieu : aucun autre texte ne s'est en effet inspiré de son témoignage.

Bilan

En matière de chantiers royaux, contrairement à ce que nous avons mis en lumière pour les séjours de Louis IX ou les épisodes parisiens, il y a continuité manifeste entre le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, vers 1272, et celui de Joinville, en 1309, en passant par Guillaume de Nangis et par les *Grandes Chroniques de France* ; toutefois, le texte initial a fait l'objet d'adjonctions successives qui tendent à augmenter la part de Paris et de sa région dans les édifices attribués au roi : Saint Louis apparaît de plus en plus au fil du temps comme un acteur majeur dans la construction religieuse en Île-de-France, qui sous son égide se couvre d'hôtels-Dieu et de couvents.

Geoffroy de Beaulieu n'est cependant pas la seule source sur le sujet. Nous avons vu que Guillaume de Nangis s'en était déjà écarté dans sa *Chronique abrégée*, ne retenant qu'une partie des fondations pieuses énumérées par son prédécesseur ; Joinville, dans sa liste courte, agit de même. Mais il existe aussi une autre tradition, à la fois proche et différente, issue des dépositions des témoins au procès de canonisation de Louis IX en 1282. Cette seconde tradition littéraire est incarnée principalement par le franciscain Guillaume de Saint-Pathus, confesseur de la reine Marguerite puis de sa fille Blanche.

Guillaume de Saint-Pathus : le reflet des témoignages apportés au procès de canonisation

Dans sa *Vie de saint Louis* composée vers 1303, Guillaume de Saint-Pathus évoque à plusieurs reprises les chantiers royaux, avec un grand luxe de détails. On sait que parmi les témoins du procès de canonisation figurait un maçon, maître Jean de Croy, bourgeois de

Compiègne, qui contribua sans doute aux travaux commandés par le roi dans cette ville⁵⁰⁰. Un autre texte de Guillaume de Saint-Pathus permet d'identifier de façon certaine un autre témoin : l'estimation de la somme engagée par le roi dans ces œuvres pieuses, qui auraient coûté plus de deux cent mille livres, y est en effet attribuée à l'évêque d'Evreux Nicolas d'Auteuil⁵⁰¹. Mais sans doute d'autres témoins ont-ils aussi abordé le sujet des chantiers royaux, car il revient fréquemment sous la plume du Cordelier. Peut-être ce dernier avait-il, du reste, une certaine prédilection pour l'architecture. Coïncidence ou hasard de parenté, il avait un homonyme qui fut architecte de Louis IX. Aucun document ne permet de faire le lien de l'un à l'autre, mais s'ils étaient apparentés ou originaires du même village, ils ont peut-être eu l'occasion d'échanger sur cette question. On en reste, malheureusement, réduit aux conjectures, mais la *Vie de Saint Louis* révèle en tous cas un intérêt certain pour les chantiers du roi, d'ailleurs envisagés davantage sous leur aspect financier que proprement architectural.

Le résultat n'est pas exempt de redites et c'est ainsi que l'on trouve dans cette *Vie* deux listes de chantiers royaux, qui sont très proches mais pas tout à fait identiques. La première, placée dans le chapitre VI, *De sa fervent devocion*, comprend : Royaumont, la maison des béguines de Paris « delez la porte de Barbeel », l'église des frères mineurs de Paris, le couvent des frères mineurs de Jaffa outre-mer, le couvent des frères prêcheurs de Compiègne, le prieuré Saint-Maurice de Senlis, le couvent des Dominicaines de Rouen, le couvent des frères prêcheurs de Caen, la chartreuse de Vauvert lès Paris, le couvent des Carmes de Paris « pour la plus grande partie », et le couvent de la Trinité de Fontainebleau⁵⁰². Un peu plus loin, au sein du chapitre XI consacré aux « œuvres de piété », apparaît une seconde liste : le collège de Sorbonne, les Quinze-Vingt, le béguinage de Paris, l'église des Cordeliers et le dortoir des Jacobins à Paris, l'agrandissement des hôtels-Dieu de Paris, Pontoise, Vernon et Compiègne, le couvent des Dominicains de Compiègne, le prieuré Saint-Maurice de Senlis, le couvent des Dominicaines de Rouen, le couvent des Dominicains de Caen, la Chartreuse de Vauvert, les Carmes à Paris⁵⁰³.

Ces deux énumérations ajoutent au témoignage de Geoffroy de Beaulieu et des *Grandes Chroniques de France* plusieurs éléments jusque-là non évoqués : la participation du roi à la

⁵⁰⁰ Jean de Croy a été identifié par Louis Carolus-Barré au « magister Johannes lathomus de Croiy », qui élit sépulture, avec sa femme Ameline de Billy, à Saint-Médard de Soissons en 1261. L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 203-204.

⁵⁰¹ H-F. Delaborde, « Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus... », p. 284 ; L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 112-115.

⁵⁰² Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 46-47. Le texte est cité en Annexe IV.

⁵⁰³ *Ibidem*, p. 86-89. Voir Annexe IV.

fondation du collège de Sorbonne, la construction du prieuré Saint-Maurice de Senlis pour accueillir les reliques envoyées par l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune à la demande de Louis IX, le couvent dominicain de Caen et le couvent des Trinitaires de Fontainebleau, sans oublier le couvent franciscain de Jaffa. Si l'on exclut ce dernier, les deux listes de Guillaume de Saint-Pathus sont, comme celles que nous avons déjà citées, très tournées vers la région parisienne : sur les dix-sept chantiers mentionnés, trois se trouvent en Normandie (Rouen, Caen, Vernon), six en Île-de-France (Royaumont, Senlis, Fontainebleau, Pontoise et Compiègne, à la fois pour son hôtel-Dieu et pour son couvent de frères prêcheurs) et huit à Paris. On retrouve donc chez le confesseur de la reine Marguerite le même tropisme francilien que dans la tradition issue de Geoffroy de Beaulieu. En revanche, l'auteur n'inclut pas dans ses deux listes les établissements fondés par l'entourage de Louis IX : contrairement à Guillaume de Nangis, il ne cite ni Longchamp, ni Maubuisson, ni le Lys dans les chantiers royaux. Par ailleurs, il mentionne à propos de Blanche de Castille qu'elle a fondé deux abbayes, mais sans en préciser la localisation⁵⁰⁴. L'accent est donc mis sur les édifices commandés par le roi en personne, à l'exclusion des initiatives de sa sœur ou de sa mère.

La tendance à privilégier les monuments franciliens dans la commande royale est encore accentuée par diverses anecdotes disséminées dans l'ouvrage. C'est ainsi que Guillaume de Saint-Pathus souligne, toujours au titre des aumônes, que Louis IX a puisé dans les forêts royales pour fournir du bois de construction aux chantiers des couvents des Franciscains, des Dominicains et des Sachets de Paris, ainsi qu'à celui de l'hôtel-Dieu de Pontoise⁵⁰⁵ : aux sommes investies par le roi dans ces quatre édifices s'ajoute donc un apport en nature, qui profite à nouveau à la même région puisque trois de ces monuments se situent à Paris et le dernier, aux confins de l'Île-de-France.

Un autre passage évoque le dédommagement versé par Louis IX aux églises de Compiègne lésées par les achats faits pour le couvent des Dominicains⁵⁰⁶. Le roi donna cent livres aux trois établissements dont relevait le site choisi : l'église paroissiale, la collégiale qui était le seigneur temporel du lieu, et la puissante abbaye Saint-Corneille, « patron de ces églises », avec laquelle Louis IX eut maille à partir pour imposer les Mathurins dans son nouvel hôtel-Dieu. De nombreux actes témoignent de telles mesures de dédommagement permettant l'implantation d'ordres nouveaux, notamment à Paris. Le choix du couvent des

⁵⁰⁴ *Ibidem*, p. 14 : « Ele fonda ij abeies et fist mout d'aumones. »

⁵⁰⁵ *Ibidem*, p. 91. Voir Annexe IV.

⁵⁰⁶ *Ibidem*, p. 151. Voir Annexe IV.

Prêcheurs de Compiègne pour illustrer cette procédure récurrente est probablement lié à la convocation de nombreux membres de cet établissement au procès de canonisation de Louis IX : trois frères et le supérieur du couvent comparurent, et l'un d'entre eux a probablement fourni de nombreux détails sur l'aspect financier de la construction car Guillaume de Saint-Pathus fournit, dans sa première liste des chantiers royaux, un chiffre très précis à ce sujet (14060 livres parisis).

L'auteur souligne aussi l'implication personnelle de Saint Louis dans ces chantiers franciliens, en prenant l'exemple de Royaumont. Il nous montre en effet le roi, à l'occasion d'un séjour dans son manoir d'Asnières-sur-Oise, qui se mêle aux moines pour aller porter des pierres afin d'édifier un mur de l'abbaye ; il oblige même ses jeunes frères à participer à la tâche, et les réprimande lorsqu'ils font mine de se reposer...⁵⁰⁷ Ainsi que le suggère la mention d'Asnières, cette participation personnelle est bien sûr fonction des séjours royaux. On la retrouve un peu plus loin à propos des chantiers menés par Louis IX outremer pendant sa première croisade⁵⁰⁸. L'importance accordée aux monuments franciliens par Guillaume de Saint-Pathus est donc liée au fait que cette région est le lieu de résidence privilégié de la cour.

Une remarque générale tirée de la seconde liste des chantiers royaux nous montre un autre aspect de l'investissement personnel de Louis IX dans les chantiers qu'il subventionne : il va en personne les visiter et donne son avis sur les plans⁵⁰⁹. Là encore, ce suivi en direct de la commande architecturale est fonction des lieux de séjour du roi.

Guillaume de Saint-Pathus nous montre aussi la participation de la cour aux cérémonies d'inauguration de ces édifices, cette fois à propos de l'hôtel-Dieu de Compiègne :

« [Et quant] la meson Dieu de Compiegne fu fete, li sainz rois d'une part, et mon seigneur Tiebaut, jadis roy de Navarre, son gendre, qui li aydoit d'autre part, sus un drap de soie porterent et mistrent le premier povre malade qui onques fust mis en la meson Dieu nouvelement fete, et le mistre en un lit nouvelement apareillié et lessierent adonc sus lui le drap de soie en quoi il le porterent. Et en cel jour meemes mon seigneur saint Loys, et mon seigneur Phelipe qui fu après lui noble roy de France, porterent et mistrent aussi l'autre malade en ladite meson Dieu et le mistrent en l'autre lit ; et aussi firent aucuns autres barons qui ilecques estoient avecques lui. »⁵¹⁰

De même, Guillaume de Saint-Pathus décrit la procession des reliques venues de Saint-Maurice d'Agaune jusqu'au prieuré construit par Louis IX à Senlis, en présence du roi et de la

⁵⁰⁷ *Ibidem*, p. 71. Voir Annexe IV.

⁵⁰⁸ *Ibidem*, p. 110.

⁵⁰⁹ « Et quant li benoiez rois fesoit fere mesons et autres lieux povres, il meemes en sa propre persone aloit veoir les oeuvres quant l'en fesoit les mesons devant dites et ordenoit et dispoit comment les sales des mesons et les chambres et les officines des dites mesons fussent fetes. » (*Ibidem*, p. 88).

⁵¹⁰ *Ibidem*, p. 99.

cour, selon un cérémonial très proche de celui observé pour la susception des reliques de la Sainte-Chapelle⁵¹¹.

Un autre intérêt du texte de Guillaume de Saint-Pathus est de fournir des éléments chiffrés sur certains de ces chantiers franciliens, informations qu'il est le seul à donner. La dépense occasionnée par la construction de Royaumont, « es edifices purement », est évaluée à plus de cent mille livres parisis⁵¹². Le roi a par ailleurs, selon l'auteur, consacré 14 060 livres parisis à la construction du couvent des Dominicains de Compiègne ; 4 000 livres tournois à l'achat de maisons pour les « pauvres écoliers » de Paris ; 30 000 livres parisis à l'édification de l'hôtel-Dieu de Vernon, tant en achat de terrains qu'en construction ; et 12 000 livres parisis pour l'hôtel-Dieu de Compiègne. La différence (plus du double) entre Vernon et Compiègne s'explique sans doute par le coût du foncier ; Guillaume de Saint-Pathus explique en effet : « c'est el meilleurs lieu de la ville et est grand et lé, li benoist roi l'acheta tres chierement ». De fait, Louis IX a voulu transférer l'hôpital, jusqu'ici situé dans une île au milieu du fleuve, vers un emplacement très central au sein des remparts de la ville, et l'achat de terrains a dû représenter un lourd investissement. Quant à la Sainte-Chapelle, nous avons vu plus haut que le coût de sa construction était estimé à quarante mille livres tournois, et celui de la Grande châsse et autres reliquaires, à cent mille livres.

Ces chiffres sont malheureusement impossibles à vérifier. Le seul édifice pour lequel des comptes soient conservés est en effet l'abbaye de Maubuisson, dont Guillaume de Saint-Pathus, malheureusement, ne parle pas. De 1236 à 1242, près de 25 000 livres furent consacrées à cette entreprise. Les sommes avancées par Guillaume de Saint-Pathus pour les chantiers de Louis IX se situent dans une fourchette assez comparable, à part Royaumont qui semble bien avoir constitué un édifice à part, aux dires de tous les biographes. Elles coïncident aussi avec le témoignage de l'abbesse de Longchamp, qui évalue à environ trente mille livres parisis le coût de son couvent⁵¹³. On estime à environ 235 000 livres le revenu annuel du roi⁵¹⁴ : à cette aune, les chantiers mentionnés par Guillaume de Saint-Pathus ont certes représenté une ponction importante, mais pas démesurée. Si l'on se fie au chiffre total de deux cent mille livres avancé par Nicolas d'Auteuil pour l'ensemble de ces constructions

⁵¹¹ *Ibidem*, p. 45-46.

⁵¹² « Et croit l'en que es edifices purement, les couz et les mises se monterent plus de cent mile livres de Paris. » *Ibidem*, p. 46.

⁵¹³ « Et tantost après elle [Isabelle de France] fonda nostre abbeÿe, laquele qui cousta bien trente mille livres de parisis. » (Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*, p. 64).

⁵¹⁴ J. Richard, *Saint Louis...*, p. 61.

(hors Royaumont), les chantiers royaux auraient absorbé moins d'une année de ces recettes. A titre de comparaison, en Angleterre, Henri III dépensa pour Westminster environ quarante mille livres (esterlins, donc d'une valeur plus forte que la livre tournois), soit presque deux fois la valeur de son revenu annuel⁵¹⁵.

Pour conclure, la *Vie de Saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus ne se situe pas dans la même tradition textuelle que les autres biographies étudiées : elle apporte de nombreuses précisions complémentaires, tant dans la localisation des chantiers que dans leur coût et leur déroulement. Mais elle ne fait que conforter le lien entre l'Île-de-France et la commande architecturale royale. L'auteur souligne l'importance qu'accordait Saint Louis à ces édifices, et les anecdotes qu'il rapporte montrent combien sa participation personnelle, tant aux chantiers qu'à leur inauguration, a pu jouer dans l'association de l'Île-de-France à l'architecture « royale ».

Influence de ces traditions littéraires sur les autres biographies de Saint Louis

Les textes que nous venons d'étudier en détail sont à la source des autres biographies de Saint Louis, rédigées à la suite de la canonisation du roi. On ne trouve désormais plus guère d'éléments nouveaux dans cette production, à part quelques détails ; il s'agit surtout de réagencer le matériau fourni par Geoffroy de Beaulieu et ses continuateurs, ou par les témoins du procès de canonisation. Nous en présenterons ici deux exemples, avec les *Vitae* anonymes intitulées *Gloriosissimi regis* et *Beatus Ludovicus* ; mais on pourrait en citer beaucoup d'autres.

Avec *Gloriosissimi regis*, biographie dans le style hagiographique composée vers 1300, on assiste à un retour aux sources : cette *Vita* est étroitement dépendante de Geoffroy de Beaulieu, dont elle constitue une adaptation légèrement résumée. Le chapitre VII, consacré aux aumônes et aux œuvres de piété, accorde une place importante aux chantiers financés par le roi⁵¹⁶, en suivant de près le texte de Geoffroy de Beaulieu mais avec cette fois des réductions et non plus des ajouts à la version d'origine. C'est ainsi, par exemple, que la

⁵¹⁵ H.M. Colvin (dir.), *A History of the King's Works. The Middle Ages*, 3 vol., Londres, 1975, tome 1, p. 155-157.

⁵¹⁶ *Gloriosissimi regis*, éd. M.C. Gaposchkin, 2012, p. 52-56.

longue phrase consacrée à Royaumont par Geoffroy de Beaulieu⁵¹⁷ devient ici un peu plus brève :

« *Inter que specialiter illud preclarum Beate Marie Regalis Montis monasterium cisterciensis ordinis a solo cum ecclesia admirande pulchritudinis edificavit et copiosos redditus assignavit.* »⁵¹⁸

L'auteur de *Gloriosissimi regis* a conservé l'essentiel des données fournies par Geoffroy de Beaulieu : la prééminence de Royaumont, la beauté de son église, son édification aux seuls frais du roi, son affiliation à l'ordre cistercien, et l'importance des revenus assignés à l'établissement par Louis IX ; la dépendance est même d'ordre stylistique, puisque plusieurs expressions de Geoffroy de Beaulieu ont été reprises dans *Gloriosissimi regis* : le début de la phrase est identique (« *inter que specialiter illud preclarum Beate Marie Regalis Montis monasterium cisterciensis ordinis* ») et on retrouve les mêmes formules pour décrire l'église (« *ecclesia(m) admirande pulchritudinis* ») et les revenus (« *copiosos redditus assignavit* »). Mais la fin de la phrase de Geoffroy, « *ubi magna et sancta monachorum congregatio Deo servit* », a été coupée et l'ensemble forme un texte plus sec, sans proposition subordonnée. On peut donc affirmer que l'auteur s'est inspiré de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu, dont il a repris certains membres de phrase, mais en cherchant à la condenser.

Il résulte de ce processus une liste de chantiers royaux qui est exactement la même que celle de Geoffroy de Beaulieu, mais avec moins de détails et pas tout à fait dans le même ordre (la chartreuse de Vauvert vient avant le couvent de Saint-Mathieu près de Rouen). En outre, l'auteur insère dans ce paragraphe les aumônes de Saint Louis en faveur des couvents franciscain et dominicain de Paris et de leurs étudiants en théologie, exemple de piété que Geoffroy de Beaulieu avait cité un peu plus haut. L'association entre le financement d'édifices et les aumônes est ainsi accentuée, mais elle était déjà au fondement de la démarche de Geoffroy de Beaulieu et de ses continuateurs : la liste des chantiers royaux est toujours incluse dans le chapitre des « œuvres de miséricorde », ce qu'il faut garder en mémoire pour bien comprendre le choix des édifices. Le fait que *Gloriosissimi regis* ne mentionne pas les monastères de Longchamp, de Maubuisson et du Lys montre que sa source d'inspiration a bien été la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu et non les *Gesta* de Guillaume de Nangis ou d'autres textes produits à Saint-Denis.

⁵¹⁷ Extrait du texte de Geoffroy de Beaulieu : « *inter quæ specialiter illud præclarum beatæ Mariæ Regalis-Montis, Cisterciensis ordinis, monasterium, et ecclesiam admirandæ pulchritudinis de proprio suo construxit, et copiosos redditus assignavit, ubi magna et sancta monachorum congregatio Deo servit.* » Cf. infra.

⁵¹⁸ *Gloriosissimi regis*, éd. M.C. Gaposchkin, 2012, p. 52-54.

Sans apporter d'élément nouveau au dossier des chantiers royaux, cette *Vita* démontre donc l'importance du texte fondateur de Geoffroy de Beaulieu, qui se trouve à l'origine d'une longue tradition imposant l'image d'un Saint Louis bâtisseur de couvents et d'hôtels-Dieu, principalement à Paris et en Île-de-France.

Une autre *Vita* composée à la même époque, *Beatus Ludovicus*, est plus intéressante. Sa liste des chantiers royaux, incluse dans le chapitre VI, *De suarum elemosinarum largitione*, est une œuvre originale qui s'inspire des témoignages antérieurs, mais sans dépendre aussi étroitement d'une source unique.

Les édifices ayant bénéficié des largesses royales cités par *Beatus Ludovicus* sont, dans l'ordre : Royaumont, Saint-Maurice de Senlis, les hôtels-Dieu de Compiègne, Pontoise et Vernon, le couvent des sœurs dominicaines de Saint-Mathieu près de Rouen, quatre établissements parisiens : l'hôtel-Dieu (pour son extension), les Quinze-Vingt, le béguinage et le couvent des Filles-Dieu, divers couvents de Prêcheurs et de Mineurs dans tout le royaume (« *in diversibus regni sui partibus* ») et notamment les couvents dominicains de Compiègne, Mâcon et Caen, la chartreuse « près de l'enceinte de la cité de Paris » (« *juxta murum parisiensis civitatis* »), autrement dit Vauvert. L'énumération se clôt, comme chez Geoffroy de Beaulieu, sur l'accueil par Saint Louis de tous les ordres pauvres approuvés par le Saint-Siège, mais l'auteur de *Beatus Ludovicus* ne précise pas, contrairement à sa source, que le roi les a pourvu de maisons à Paris : le lieu reste ici indéterminé.

Comme on le voit, ce texte a puisé à plusieurs auteurs. Geoffroy de Beaulieu (ou l'un de ses continuateurs) a été employé, comme le montre la phrase que nous venons de citer mais aussi l'expression « *illud preclarum Beate Marie Regalis Montis monasterium Cisterciensis ordinis* » : le début et la fin de liste des chantiers royaux sont donc inspirés de la première *Vita* écrite sur Louis IX. On retrouve aussi l'influence de Geoffroy de Beaulieu dans la phrase consacrée à l'hôtel-Dieu de Paris, dont la formulation est identique : « *Domum (...) cum magnis sumptibus ampliavit, et redditus augmentavit.* » En revanche, d'autres parties du texte s'écartent du modèle fourni par la première *Vita*. Même si l'on retrouve bien sûr de nombreux édifices cités par celle-ci, l'auteur de *Beatus Ludovicus* a aussi introduit dans sa liste d'autres lieux (Senlis, Mâcon, Caen). Ces ajouts semblent en grande partie empruntés aux dépositions du procès de canonisation, si l'on en juge par leur concordance avec le texte de Guillaume de Saint-Pathus⁵¹⁹. *Beatus Ludovicus* est toutefois le seul texte à citer Mâcon parmi les

⁵¹⁹ Première liste des chantiers royaux, p. 46-47.

établissements dominicains subventionnés par Louis IX⁵²⁰. Les pièces du procès de 1282 étant perdues, on ignore s'il s'agit là d'une mention d'un témoin ou d'un ajout de l'auteur : celui-ci est anonyme mais semble bien être dominicain.

En outre, le texte mêle à la traditionnelle liste des chantiers royaux d'autres éléments. Royaumont, par exemple, est l'occasion de citer le fameux « exemple » de Saint Louis nourrissant le moine lépreux de sa main. De même, les dons consentis par Louis IX en faveur de la construction de couvents mendiants sont suivis de l'évocation des aumônes qui leur étaient faites par le roi à la Saint-Michel.

Au total, cette *Vita* conserve la prédominance francilienne en matière de chantiers royaux mais cite néanmoins trois villes normandes (Caen, Rouen, Vernon) et y ajoute Mâcon, dont le comté venait d'être rattaché au domaine royal par Louis IX en 1239. L'optique de *Beatus Ludovicus* se révèle donc un peu plus large que celle de la plupart des autres biographies.

D'autres *Vitae* pourraient être convoquées pour étudier le thème des chantiers attribués à Saint Louis. Nous n'en citerons qu'une dernière, en guise de conclusion : celle du ms. lat. 11754 de la BnF, qui reprend la liste de Geoffroy de Beaulieu mais y insère un éloge de l'abbaye de Longchamp et de sa fondatrice, Isabelle de France, absent de la source initiale⁵²¹.

Le blanc manteau des fondations de Saint Louis en Île-de-France

Une image unanimement partagée

Les nombreux textes que nous avons passés en revue montrent bien que tous les biographes de notre corpus, sans exception, dressent une liste de chantiers royaux, situés pour la majeure partie à Paris et en Île-de-France. Ces énumérations peuvent être plus ou moins étoffées, mais elles accordent toutes une place centrale à la région parisienne dans la commande royale.

La reprise systématique de ce sujet dans toutes les biographies de Saint Louis signifie que les auteurs le considéraient comme un élément important du portrait qu'ils entendaient

⁵²⁰ Sur ce couvent, voir : Cl. Rohault de Fleury, *Gallia Dominicana*, Paris, 1903, vol. 2, « Mâcon ».

⁵²¹ « *Domum etiam sororum Minorum juxta Sanctum Clodoardum prope Parisius, tam in forma quam in materia præcellentem, ædificavit egregie cum multimodis sumptibus expensarum, cum sufficiencia redditum terrenorum et multarum numero personarum, ubi memoriæ venerabilis soror ipsius unica prædilecta, nomine Elizabeth, ob cujus reverenciam et amorem ædificaverat illud claustrum, ut contemplationi vacaret liberius elegerat ad manendum. Ibi tandem in fine sororis habitum induit, et sicut sancte vixerat, vitam in Christo sanctissime terminavit.* » (*RHF*, t. XXIII, p. 170-171).

dresser du roi. La fondation d'églises est d'ailleurs à cette époque souvent présentée comme un bon moyen d'assurer le salut de l'âme pour les laïcs : l'exemple de Charlemagne gagnant le Paradis grâce à ses fondations pieuses, plus lourdes que ses péchés dans la balance du jugement, est un épisode du Pseudo-Turpin que l'on retrouve dans des sermons du XIII^e siècle. Quant à l'image du roi portant lui-même les pierres pour construire Royaumont, elle évoque l'exemple de Renaut de Montauban qui, pour faire pénitence, s'était fait maçon sur le chantier d'une cathédrale. L'inclusion d'une liste de fondations pieuses parmi les nombreuses vertus du saint roi s'inscrit donc dans une longue tradition littéraire, même si elle contraste fortement avec les biographies de Philippe Auguste, beaucoup moins porté sur ce type d'investissement.

Toutefois, aucun des auteurs de notre corpus eux ne s'accorde exactement sur la liste des ces « grands chantiers ». La première famille de textes étudiée présente un fonds commun, tiré de Geoffroy de Beaulieu, mais qui a subi de constantes augmentations au fur et à mesure du temps, aboutissant à une version finale (celle des *Grandes chroniques de France*, reprise par Joinville) assez différente du témoignage originel. Quant à la seconde « branche », issue du procès de canonisation, elle présente non pas une, mais deux listes de chantiers royaux : cette abondance témoigne à la fois de l'importance reconnue à cet aspect de la piété du roi, et des variations qui existaient dans la mémoire de ces commandes. A vrai dire, il y a autant de listes des chantiers de Saint Louis que de biographes - voire davantage, car un même auteur a pu dresser deux inventaires différents : ainsi Guillaume de Nangis dans les *Gesta Ludovici regis* et dans la *Chronique abrégée des rois de France*. Quant à Guillaume de Saint-Pathus, non content d'en proposer deux versions dans sa *Vie de Saint Louis*, il nous fournit encore une troisième variante dans son sermon. Il y a donc unanimité pour souligner la générosité des financements royaux, mais flottement dans le détail.

Ces divergences sont liées à l'organisation même de ces chantiers : il n'existait pas de service ou de personne spécifiquement dédié aux « œuvres du roi », qui aurait pu venir témoigner au procès de canonisation ou laisser des archives. De plus, chaque auteur a sa propre vision. Geoffroy de Beaulieu met en avant les établissements d'assistance ; Guillaume de Nangis inclut dans la liste les fondations de Blanche de Castille et d'Isabelle de France, qui font à ses yeux partie intrinsèque des fondations royales ; Guillaume de Saint-Pathus n'en fait rien, mais propose des édifices nouveaux (Senlis, Fontainebleau...) ; enfin, les *Grandes*

chroniques de France insistent sur l'accueil fait par le roi à tous les ordres nouveaux dans sa capitale.

Malgré ces écarts dans le détail, on peut tirer de notre corpus un certain nombre d'observations concordantes sur les « grands chantiers » de Louis IX à Paris et en Île-de-France. On constate, tout d'abord, que le témoignage des écrivains ne contient pas d'erreur manifeste : les fondations et les dotations citées peuvent toutes être confirmées par des documents d'archives.

Ces sources et les monuments eux-mêmes, lorsqu'ils subsistent, confirment pleinement les informations fournies par les biographes de Saint Louis. La Sainte-Chapelle, même si elle a fortement été restaurée au XIX^e siècle, demeure un témoignage éclatant de ces grands chantiers royaux. Royaumont, Maubuisson, le Lys présentent encore des vestiges impressionnants, malgré les destructions révolutionnaires. L'hôtel-Dieu de Compiègne témoigne des vastes salles que Saint Louis fit construire pour accueillir les pauvres malades. Certes, la majeure partie des édifices cités par les biographes a aujourd'hui disparu, mais plusieurs documents d'archives attestent des dons consentis en leur faveur par Louis IX. On ne peut bien sûr confirmer la participation personnelle du roi au déroulement des travaux, telle que la décrit Guillaume de Saint-Pathus, mais on peut être sûr que le souverain y a prêté la plus grande attention et y a investi de fortes sommes. La rapidité d'exécution de ces constructions, souvent soulignée par les écrivains, est attestée par les archives et repose sur des facilités d'investissement dont ne disposaient pas, à la même époque, les fabriques des cathédrales ou les trésoriers des abbayes : il a fallu une cinquantaine d'années aux moines de Saint-Denis pour reconstruire leur église, là où celle de Royaumont a mis à peine huit ans pour sortir de terre. On perçoit ainsi la différence entre les chantiers royaux, soutenus par le trésor public, et d'autres entreprises pieuses, ne disposant que de ressources plus locales.

Les sources littéraires sont donc fiables dans leurs affirmations, mais criticables par leurs silences : la simple comparaison des différents auteurs entre eux montre qu'aucune liste n'est exhaustive. Qui plus est, les auteurs ont laissé dans l'ombre de nombreux aspects de la commande architecturale royale, au grand dam des historiens et des historiens de l'art actuels.

Bien que les chantiers de Saint Louis soient le reflet de sa dévotion personnelle, ses fondations pieuses revêtent aussi une autre dimension, celle du « bien public ». Geoffroy de Beaulieu souligne l'utilité des bienfaits en faveur des couvents mendiants parisiens, où des étudiants venus de toute la Chrétienté étudient la théologie : les investissements du roi

concurrent non seulement au rayonnement de la foi, mais aussi au prestige intellectuel de sa capitale. De même, bien que les textes ne le disent pas, ses donations en faveur des filles-Dieu, des aveugles et des autres pauvres malades permettent de remédier aux maux de la vie urbaine, qui génère de nombreux exclus. Derrière les œuvres de piété se profile donc une politique en faveur de la ville de Paris, qui n'est cependant pas explicitée par les biographes. La capitale n'est d'ailleurs pas la seule à bénéficier de ces investissements : d'autres villes du domaine royal, Compiègne, Vernon et Pontoise, en profitent également.

Une certaine indifférence à l'égard des édifices

Bien que tous les biographes aient jugé bon de donner la liste des œuvres pieuses de Louis IX, les descriptions des édifices ainsi construits sont rares et brèves. Seules la Sainte-Chapelle et l'abbaye de Royaumont ont suscité des commentaires louangeurs.

Geoffroy de Beaulieu, le premier, relève la splendeur architecturale de la Sainte-Chapelle (« *quam mirificam, quam speciosam ac nobilem capellam Parisius fecit fabricari* »). Guillaume de Nangis, pour sa part, la qualifie de « *mirabili et sumptuoso opere* » dans ses *Gesta Ludovic regis*, et dans sa *Chronique abrégée des rois de France*, il la décrit comme « la plus bele et la plus cointe [élégante] chapele qui oncques mès fust veue ». Ces qualificatifs élogieux peuvent être comparés à d'autres textes, qui emploient des expressions voisines : dans le récit de la translation des reliques de Gérard de Saint-Quentin, la Sainte-Chapelle est « *pretioso scemate constructa* » ; Matthieu Paris parle, quant à lui, de « *capella mirifici decoris* »⁵²². De fait, l'édifice est éblouissant, avec ses immenses verrières historiées. Pourtant, la plupart des biographes de Saint Louis ne le décrivent pas, même en termes succincts.

A vrai dire, l'attention des biographes se porte autant, si ce n'est plus, sur la grande châsse que sur la chapelle : Geoffroy de Beaulieu la cite juste après avoir évoqué la construction de la Sainte-Chapelle (« *necnon quam pretiosam et admirabilem thecam fieri fecit auro et argento et lapidibus pretiosis ornatam, ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas* ») ; Guillaume de Nangis en parle beaucoup plus longuement que de l'édifice lui-même (« *capsam pretiosam et admirabilem ex auro et argento, lapidibus pretiosis intexam, ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas fecit subtili et admirabili operum varietate fabricari* ») ; quant aux *Grandes chroniques de France*, elles ne disent rien

⁵²² Matthieu Paris, *Chronica Majora*, t. IV, p. 92.

de la Sainte-Chapelle mais décrivent la châsse aux reliques, « une merveilleuse chasse (...) d'or et d'argent ouvrée tout entour et de pierres precieuses » ; Guillaume de Saint-Pathus, enfin, souligne le coût bien plus élevé de la grande châsse que de l'architecture, et évoque ses matériaux précieux.

Ce que les biographes mettent en valeur, c'est donc plus le matériau que l'œuvre : leur optique est inverse de la célèbre formule d'Ovide, « *materiam superabat opus* », que l'on trouve fréquemment dans les textes médiévaux et qui fut notamment employée à propos de la Sainte-Chapelle elle-même dans une bulle d'Innocent IV, félicitant le roi de construire un édifice « *opere superante materiam* ».

Cette formule a parfois été interprétée comme une référence à la lumière « spirituelle » des vitraux, qui baigne la chapelle haute. Ce qui apparaît à nos yeux comme la principale caractéristique de la Sainte-Chapelle n'a en tous cas pas suscité l'intérêt des auteurs de notre corpus. D'une façon générale, ils n'ont pas commenté le message iconographique véhiculé par la Sainte-Chapelle : aucun des auteurs n'évoque les vitraux, les sculptures ni les peintures de l'édifice. L'inscription du roi de France dans la lignée des rois de l'Ancien Testament, illustrée par les verrières de la chapelle haute, aurait pourtant pu coïncider avec le propos de Geoffroy de Beaulieu, fondé sur la comparaison de Louis IX et de Josias, ou avec celui de Guillaume de Nangis, pour qui Louis IX était un nouveau Salomon. On sait aussi que lors des grandes fêtes de la Sainte-Chapelle, les vitraux ont pu être utilisés pour illustrer la parole du prédicateur : Jean de Samois, gardien du couvent des Franciscains de Paris, y fait par exemple référence dans le sermon qu'il prononça pour la fête des reliques, en 1272-1273⁵²³. Force est de reconnaître que les biographes de Saint Louis n'ont, pour leur part, fait aucune allusion à ce décor.

Quant à Royaumont, son église est dite « d'une admirable beauté » par Geoffroy de Beaulieu (« *ecclesiam admirandae pulchritudinis* »). Guillaume de Nangis, à son tour, s'extasie : « *ecclesiam intrinsecus constructam ornamentis ecclesiasticis mirifice decoravit* ». Guillaume de Saint-Pathus est également très admiratif : « en la quele abeie il a tant d'uevre que l'en ne croit pas que ele peust avoir esté fete par aucun autre de ces parties fors que par le roy ».

⁵²³ A. Charansonnet et F. Morenzoni, « Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis »..., p. 96.

Les autres édifices font rarement l'objet de tels commentaires. A propos des hôtels-Dieu de Pontoise, Compiègne et Vernon, Geoffroy de Beaulieu parle d'édifices « grands et somptueux » (« *magnis et sumptuosis aedificiis* »), expression reprise par la « vita » intitulée *Beatus Ludovicus* (« *magnis et sumptuosis edificiiis prout decebat magnificenciam regiam* ») ; Guillaume de Chartres, pour sa part, évoque des édifices « amples » (« *amplis aedificiis* »), construits avec rapidité. Geoffroy de Beaulieu emploie également l'adjectif « *magnus* » pour les Quinze-Vingts (« *domume etiam magnam cecorum pauperum* »). Enfin, on rencontre dans une « *vita* » anonyme un éloge marqué du monastère de Longchamp, « *tam in forma quam in materia præcellentem* ».

Là se bornent les mentions relatives à l'architecture, somme toute fort sommaires. Certains textes en sont même absolument dépourvus : c'est le cas des *Grandes chroniques de France*, où l'on ne trouve aucun qualificatif relatif à l'aspect des bâtiments.

Certaines œuvres manifestent en revanche une certaine attention au site : Guillaume de Saint-Pathus relève la situation très centrale choisie par Saint Louis pour le nouvel hôtel-Dieu de Vernon ; il note également que l'hôtel-Dieu de Paris s'étend jusqu'au Petit-Pont. Les *Grandes chroniques de France*, comme nous l'avons vu plus haut, situent assez précisément les couvents mendiants accueillis par Saint Louis dans la topographie parisienne. L'auteur semble accorder davantage d'importance à la position dans le tissu urbain qu'à l'aspect architectural de l'édifice.

Des architectes laissés dans l'ombre

Dans notre corpus, le nom du maître maçon en charge des réalisations royales n'est jamais donné : pour les écrivains, l'important n'est pas le maître d'œuvre mais le maître d'ouvrage, Saint Louis. C'est d'ailleurs une constante des biographies royales, et il en ira de même au XIV^e siècle pour Raymond du Temple, le principal architecte de Charles V, dont les chantiers nous sont connus par des documents d'archives mais non par les œuvres littéraires. D'une façon générale, ces dernières fournissent rarement des noms d'architecte.

Pourtant, au XIII^e siècle, l'épigraphie laisse entrevoir une certaine promotion de cette profession : la dalle funéraire de Pierre de Montreuil, à Saint-Germain-des-Prés, le proclame « *doctor lathomorum* » et les grandes cathédrales sont souvent signées par leurs architectes ; ainsi à Notre-Dame de Paris, où le transept porte une inscription commémorant le nom de ses deux architectes, Jean de Chelles et Pierre de Montreuil. Toutefois, aucune inscription de ce

type ne semble avoir été portée sur les bâtiments royaux, tels que la Sainte-Chapelle : le prestige du commanditaire a probablement pris le pas sur celui du maître maçon. Quoi qu'il en soit, aucun des biographes de Saint Louis n'a cru bon de nous livrer le nom des architectes employés par le roi. Seul Guillaume de Saint-Pathus, dans sa liste des témoins du procès de canonisation, cite un maître maçon du nom de Jean de Croy : sa comparution suggère qu'il a peut-être participé aux chantiers royaux, mais le texte ne donne aucune information à ce sujet, et les documents d'archives ne permettent pas de compenser ce silence.

L'ombre dans laquelle le commanditaire a plongé l'architecte s'explique peut-être aussi par l'implication personnelle de Saint Louis sur ses chantiers. C'est du moins l'image qu'en donne Guillaume de Saint-Pathus :

« Et quant li benoiez rois fesoit fere mesons et autres lieux povres, il meesmes en sa propre persone aloit veoir les oevres quant l'en fesoit les mesons devant dites et ordenoit et dispoit comment les sales des mesons et les chambres et les officines des dites mesons fussent fetes. »⁵²⁴

Bien entendu, ce portrait du roi visitant ses chantiers et dressant des plans de bâtiments constitue le pendant de sa participation à la construction d'un mur de Royaumont, également rapportée par le même biographe : il ne faut peut-être pas le prendre trop à la lettre. Néanmoins, cet extrait montre que les contemporains avaient gardé le souvenir d'un roi attentif à la réalisation de ses commandes. Ce sera aussi le cas pour Charles V, d'après le témoignage de Christine de Pizan. Or, si le souverain est lui-même « vray architecteur », le maître maçon qui dirige réellement le chantier ne peut être qu'éclipsé par cette prestigieuse figure.

L'investissement financier

Si les biographes de Saint Louis s'intéressent en fin de compte assez peu à l'architecture des bâtiments commandés par le roi, ils mettent en revanche l'accent sur leur coût. Le texte le plus précis, en la matière, est celui de Guillaume de Saint-Pathus, seul à fournir des évaluations chiffrées ; mais tous les auteurs soulignent l'ampleur des dépenses consenties par Saint Louis. Geoffroy de Beaulieu évoque les fortes sommes investies dans la construction de l'hôtel-Dieu de Paris (« *Domum de Parisiis cum magnis sumptibus ampliavit* ») ; Guillaume de Chartres utilise la même expression à propos des trois hôtels-Dieu de la région parisienne (« *tres domos hospitales pauperum cum magnis sumptibus et amplis ædificiis in brevi construxit* ») et parle aussi de « grandes dépenses » pour le couvent des Dominicains de

⁵²⁴ Voir Annexe IV.

Compiègne (« *domum fratrum Prædicatorum Compendii cum magnis expensis* ») ; Guillaume de Nangis, à son tour, évoque le coût des abbayes cisterciennes de Maubuisson et du Lys (« *magnis sumptibus ædificavit* »).

Les frais ne se bornent pas à la construction, et les biographes mettent en relief les autres dépenses : l'achat du foncier, préliminaire au chantier ; la fourniture du mobilier ; et enfin, la constitution d'un revenu régulier pour les institutions.

Ce caractère dispendieux n'allait-il pas à l'encontre de l'idéal de modération, voire de renoncement, auquel cherchait à se conformer Saint Louis ? Un seul texte reflète clairement ce dilemme, mais pas exactement à propos des chantiers royaux : chez Joinville, on voit Saint Louis mettre en garde contre un excès de dépense son gendre Thibaut de Navarre, comte de Champagne, qui faisait édifier le couvent des Frères Prêcheurs de Provins⁵²⁵.

On sait pourtant que les ordres qui avaient la faveur du roi, avaient pour règle de manifester une certaine austérité dans leurs bâtiments. D'ailleurs, la somptuosité excessive du décor de Royaumont fut condamnée par le chapitre général de l'ordre de Cîteaux en 1263. Bien entendu, ce rappel à la modération n'est pas mentionné par notre corpus, mais elle révèle que le roi n'était pas entièrement maître des décisions touchant les chantiers religieux. Toutefois, le plan de l'église des Cordeliers de Paris semble confirmer que les édifices subventionnés par le souverain étaient moins simples que ceux habituellement construits par les mendiants : au lieu de la traditionnelle église halle à chevet plat, que l'on trouve par exemple chez les Jacobins, l'église de la Madeleine présentait un chevet à chapelles rayonnantes et sacristie séparée, beaucoup plus complexe.

De façon générale, les biographes semblent associer la commande royale à un certain luxe. C'est ce que laisse entendre le commentaire de Guillaume de Saint-Pathus sur Royaumont, cité plus haut : l'abbaye est si somptueuse que nul n'aurait pu la faire, à part le roi. De même, Geoffroy de Beaulieu considère que les fortes sommes dépensées pour la fondation du collège de la Sainte-Chapelle sont fonction de la dignité royale (« *sicut decebat regiam dignitatem* »). Il semble donc acquis que le prestige de la monarchie implique un investissement financier supérieur à celui des autres commanditaires.

Grâce à Guillaume de Saint-Pathus, nous pouvons préciser que les contemporains entendaient par ces « grands frais », tout en demeurant avertis des approximations commises à

⁵²⁵ Joinville, *Vie de Saint Louis*, § 34, p. 162-163.

ce sujet par l'auteur⁵²⁶. Le coût total des chantiers royaux est estimé par l'un des témoins du procès de canonisation à deux cent mille livre tournois⁵²⁷, auxquelles il faut, toujours selon Guillaume de Saint-Pathus, ajouter plus cent mille livres parisis pour la construction de la seule abbaye de Royaumont⁵²⁸ et environ quarante mille livres pour celle de la Sainte-Chapelle. Ces sommes sont certes considérables, mais, comme nous l'avons vu plus haut, rapportées au budget de la monarchie française, elles n'ont rien de déraisonnable.

La majeure partie des sommes ainsi investies ont été puisées directement dans le trésor royal, ainsi que l'indique la formule « *de suo proprio* ». Mais certains chantiers ont aussi reçu le produit d'amendes : notre corpus cite le cas du procès du sire de Coucy, où l'affectation de la somme perçue par la justice royale à des œuvres pieuses est présentée comme un moyen de « purifier » l'argent versé. C'est toutefois la seule occasion où soit spécifiée la provenance des investissements financiers du roi. On sait par d'autres sources que Louis IX a aussi abondamment pratiqué les échanges de terrains et de maisons pour favoriser l'implantation de ses protégés, notamment à Paris, mais les biographies n'entrent pas dans ces détails. Ils permettent pourtant de ramener à une plus juste estimation les dépenses du roi en matière d'œuvres pieuses, sans doute un peu surévaluées par notre corpus.

Les édifices passés sous silence

D'après tous ses biographes, y compris Joinville, Saint Louis n'aurait fait construire que des couvents et des hôtels-Dieu. Cette vision est très réductrice. Pour avoir un aperçu complet de la commande architecturale du roi, il faut bien sûr rajouter les chantiers civils, qui ne nous sont qu'imparfaitement connus.

On sait cependant que Louis IX a commandé d'importants travaux dans plusieurs de ses résidences franciliennes. La seule qui soit en partie conservée est celle de Saint-Germain-en-Laye, où subsiste la chapelle que le roi a fait construire de 1234 à 1238⁵²⁹ ; ses clés de voûte

⁵²⁶ Voir le cas du collège de Sorbon, où l'investissement attribué à Louis IX par Guillaume de Saint-Pathus représente au moins le double de la dépense réelle : Annexe III.

⁵²⁷ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, p. 88-89.

⁵²⁸ *Ibidem*, p. 46-47.

⁵²⁹ R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 51-55 (attribue la chapelle de Saint-Germain-en-Laye au « Maître de Saint-Denis »); C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge, XII^e-XIV^e siècles...*, p. 19-20 (met en relation la construction de la chapelle avec l'acquisition de la couronne d'épines : hypothèse peu plausible, dans la mesure où cet achat est postérieur à l'achèvement de la chapelle). La reconstruction de la chapelle de Saint-Germain-en-Laye, fondée par Philippe Auguste, est attestée par un acte de juin 1238 : *Layettes*, tome II, p. 384, n° 2727.

ont souvent été interprétées comme les « portraits » de la famille royale⁵³⁰. Le logis qui accompagnait cette chapelle a aujourd'hui disparu, François I^{er} l'ayant fait entièrement reconstruire, mais il en subsiste une cave voûtée en plein cintre remontant vraisemblablement au temps de Saint Louis⁵³¹. Des fouilles menées au XIX^e siècle ont également mis au jour les bases de deux tourelles circulaires, appartenant à cette résidence⁵³².

Les fouilles archéologiques menées à Vincennes, sous la direction de Jean Chapelot, ont en outre révélé les contours du manoir édifié par Saint Louis dans ce lieu qu'il aima beaucoup fréquenter. En avril 1248, il y installa un chapelain résident chargé de célébrer quotidiennement la messe. Dans la chapelle qu'il fit construire, étaient conservés des parcelles des reliques de la Passion (quelques épines de la Sainte Couronne et un morceau de la Vraie Croix), qui attestent de l'importance qu'il accordait à cette résidence⁵³³.

D'autres chantiers nous sont connus par les textes et par l'iconographie ancienne. A Paris, dans son palais de la Cité⁵³⁴, Saint Louis a construit non seulement la Sainte Chapelle mais aussi la galerie attenant, dite plus tard « Galerie Mercière »⁵³⁵, ainsi que la « salle sur l'eau » au nord, le long de la Seine, flanquée par une tour circulaire, la « tour Bonbec »⁵³⁶. Dans le reste de son domaine, Louis IX a édifié une chapelle dédiée à saint Vaast dans son séjour de Pontoise⁵³⁷, une autre dans celui de Corbeil (1258)⁵³⁸, une autre encore dans son

⁵³⁰ Sur l'identification des têtes de cette chapelle, voir notamment : E. Millet, « Les têtes sculptées de la Sainte-Chapelle de Saint-Germain-en-Laye »... ; S. Reinach, « Portraits présumés de Louis IX et de sa famille », *Gazette des Beaux-Arts*, 1903, t. 30, p. 177-178 ; Francis Salet et Jacques Thirion, « Les clés de voûte de Saint-Germain-en-Laye », *Bulletin monumental*, 1951 ; J. de Terline, « La tête de Saint Louis à Saint-Germain-en-Laye », *Monuments et mémoires, Fondation E. Piot* (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, XLV, 1951, p. 123-140 ; M.T. Berger, « Les têtes sculptées de la chapelle royale de Saint-Germain-en-Laye », *Antiquités nationales*, 1997, n° 29, p. 118-123 ; catalogue d'exposition Saint-Germain-des-Prés, 2014.

⁵³¹ C. Léon, « Saint-Germain-en-Laye. Une cave conservée du château médiéval »...

⁵³² Eugène Millet, *Monographie de la restauration du château de Saint-Germain-en-Laye*, Paris, [1892].

⁵³³ J. Chapelot, *Le Château de Vincennes*...

⁵³⁴ J. Guerout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »... ; C.-L. Salch, « Le palais des rois de France à Paris, en l'île de la Cité, du XII^e au XIV^e siècle »... , p. 17-21.

⁵³⁵ Toutefois, la Sainte-Chapelle n'est pas orthogonale par rapport à la galerie, sur laquelle elle semble donc s'être greffée : J.-M. Leniaud et F. Perrot, *La Sainte Chapelle*, p. 100.

⁵³⁶ La tour Bonbec est toujours visible, le long du quai de l'Horloge, même si elle a été surélevée dans la seconde moitié du XIX^e siècle. La « salle sur l'eau » de Saint Louis apparaît bien dans l'enluminure des *Très riches heures de Jean de Berry* représentant le palais de la Cité.

⁵³⁷ D. Trou, *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise*..., p. 66.

⁵³⁸ A. Dufour, « Le château royal de Corbeil et la Sainte-Chapelle de Saint Louis », *Bulletin de la société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, XIII, 1907, p. 144-146.

château de Vernon, dédiée le 21 octobre 1257 par Eudes Rigaud. Il a aussi mené des travaux sur le château royal de Tours et sur celui d'Angers dans les années 1230⁵³⁹.

La plupart de ces chantiers se situent en Île-de-France, comme les œuvres pieuses décrites par les biographes, ce qui est logique au vu des itinéraires de Louis IX. À l'image d'un domaine peuplé de couvents et d'hôtels-Dieu, il faudrait donc plutôt substituer celle d'une région attirant la majeure partie des financements royaux en matière de commande architecturale, tant civile que religieuse.

En ce qui concerne les chantiers de fortifications, les écrivains mentionnent les chantiers de Terre sainte : Sidon, Tyr, Acre, Châtel-Pèlerin, Césarée, Jaffa, qui furent effectivement très importants⁵⁴⁰ ; mais ils gardent le silence sur les opérations menées au sein du royaume. Celles-ci n'apparaissent d'ailleurs que très rarement dans les textes littéraires du temps de Saint Louis : seul le chroniqueur anglais Matthieu Paris évoque les travaux engagés par Louis IX en Normandie, en 1257⁵⁴¹. Pourtant, sous ce long règne pas toujours pacifique, furent menés d'importants travaux de fortifications, par exemple à Aigues-Mortes, où Saint Louis fit édifier la tour Constance⁵⁴² ; à Angers, à partir de 1230⁵⁴³ ; à Carcassonne et dans les « citadelles du vertige », châteaux-forts du pays cathare (Peyrepertuse, Puilaurens, Aguilar...) ⁵⁴⁴.

On ne peut que souligner la différence entre les biographies de Saint Louis et celles de Philippe Auguste, où les fortifications commandées par le roi tenaient un grand rôle, alors que ses fondations pieuses étaient réduites à la portion congrue ; Guillaume le Breton, décrivant la clôture du cimetière des Innocents comme la grande œuvre pieuse du roi à Paris, la comparait d'ailleurs à une enceinte, selon une formule hyperbolique très révélatrice des priorités du règne. Le processus est exactement inverse pour le portrait littéraire de Louis IX : les seules fortifications mentionnées par les écrivains se situent outremer ; dans son royaume, le roi

⁵³⁹ Emmanuel Litoux, « Un paysage castral dominé par le château d'Angers », dans *Saint Louis et l'Anjou*, PUR, 2014, p.67-80. On connaît notamment le nom de deux maître d'œuvres, P. et Thomas Pigris, qui reçurent 4422 livres pour les travaux du château d'après les comptes des bailliages et prévôtés de 1234.

⁵⁴⁰ Jean Mesqui, « « Pour la garde et pour l'honneur de la foi chrétienne » : Saint Louis et la fortification des villes en Terre sainte », dans : *Saint Louis*, catalogue d'exposition, 2014, p. 131-137.

⁵⁴¹ Matthieu Paris, *Chronica majora*, tome V, p. 626 et 636.

⁵⁴² Bernard Sournia, « Les fortifications d'Aigues-Mortes », *Congrès archéologique de France*, n° 134, 1976, p. 9-26.

⁵⁴³ François Comte, « L'enceinte de Saint Louis à Louis à Angers : restitution d'une fortification disparue », dans *Saint Louis et l'Anjou*, PUR, 2014, p. 81-92.

⁵⁴⁴ Lucien Bayrou, *Languedoc-Roussillon gothique. L'architecture militaire de Carcassonne à Perpignan*, Paris, Picard, 2013.

n'investit qu'en faveur d'établissements conventuels ou d'assistance, le reste est « gaspillage » et ne doit pas être transmis à la postérité.

Enfin, même en matière d'édifices religieux, tout un pan de la commande royale est oublié par les biographes. Car Saint Louis n'a pas favorisé que les couvents : il a aussi donné de l'argent à certaines cathédrales, comme le commémore l'un des vitraux de la cathédrale de Châlons-sur-Marne (entre 1234 et 1237), où Saint Louis et ses frères sont représentés en donateurs⁵⁴⁵. La redécouverte des armoiries peintes sur les voûtes de la cathédrale de Chartres, au cours du récent chantier de restauration de la polychromie du chœur, atteste également du soutien apporté par Louis IX à ce chantier vers 1260⁵⁴⁶. On a souvent tendance à penser que le roi de France n'est intervenu que plus tardivement dans le financement des grandes cathédrales de son royaume, mais peut-être cette interprétation est-elle en partie liée au manque de sources d'archives... et à la tradition imposée par les écrivains. Un autre mode d'encouragement à ces grands chantiers pouvait être l'autorisation d'étendre l'édifice aux dépens de la voie publique, propriété royale : la cathédrale Saint-Nazaire de Carcassonne bénéficia d'une telle permission en 1269.

Quant à la focalisation sur Paris et sa région, il faudrait également la nuancer : certes, ce sont les lieux de séjour habituels du roi et de sa cour qui ont tout naturellement attiré les commandes, mais d'autres chantiers totalement oubliés par nos sources ont été menés sur l'ensemble du royaume avec l'argent du trésor royal, notamment en matière de fortifications. En outre, même dans le domaine des fondations pieuses, Saint Louis n'est pas intervenu que sur les sites mentionnés par les biographes : il a aussi fondé un béguinage à Tours⁵⁴⁷, établi des Frères du Sac à Rouen⁵⁴⁸, Caen⁵⁴⁹, Montréal dans le diocèse de Carcassonne⁵⁵⁰, Sens⁵⁵¹ et

⁵⁴⁵ Châlons-en-Champagne, cathédrale Saint-Etienne, baie 202. Cf. *Les Vitraux de Champagne Ardenne* (« Corpus vitrearum medii aevii », volume IV), Paris, Editions du CNRS, 1992, p. 339.

⁵⁴⁶ M. Pastoureau, « Le décor héraldique des clefs de voûte de la cathédrale de Chartres », dans C. Lautier (dir.), *La cathédrale de Chartres...*, p. 35-39. L'étude des différentes armoiries peintes sur la voûte aboutit à une fourchette de quatre ans : 1257-1261, qui coïncide avec la dédicace du 17 octobre 1260.

⁵⁴⁷ Boutaric, *Actes*, I, n° 961 : acte de 1265 (les béguines furent installées vers 1258). W.C. Jordan, *Louis IX and the Challenge of the Crusade...*, p. 189.

⁵⁴⁸ Entre 1257 et 1259 d'après R. Emery, *The Friars in Medieval France...*, p. 112 ; en 1269 d'après F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 183. Mention également dans : W.C. Jordan, *Louis IX and the Challenge...*, p. 190. *Layettes*, III, n° 4343.

⁵⁴⁹ F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 183 (1268).

⁵⁵⁰ En 1264. Cf. F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 183.

⁵⁵¹ Entre 1264 et 1266. *Layettes*, IV, n° 4931. R. Emery, *The Friars in Medieval France...*, p. 123 ; W.C. Jordan, *ibidem*.

peut-être à Orléans⁵⁵². Il a également donné des terrains pour permettre l'installation des Dominicains à Évreux⁵⁵³ et des Franciscains à Laon⁵⁵⁴. Il a encouragé la création du couvent des Carmes de Valenciennes en 1259⁵⁵⁵. Mais ces établissements sont demeurés dans l'anonymat des « autres régions du royaume » sous la plume de ses biographes. Le résultat de ces silences est de concentrer l'attention sur l'Île-de-France. Si l'on prend en compte la totalité des chantiers engagés par le roi, on s'aperçoit que le reste du royaume a lui aussi – quoique sans doute dans une moins grande mesure – bénéficié des investissements royaux.

En somme, la vision fournie par les biographes est en partie conforme à la réalité, mais doit être nuancée : comme pour les séjours royaux, Paris et l'Île-de-France jouent bien le rôle prédominant que leur donnent les œuvres littéraires, mais ces dernières ne constituent pas un miroir exact de la commande royale. En ne traitant le sujet que sous l'angle des œuvres pieuses, elles laissent notamment dans l'ombre tous les chantiers civils. Cette optique conduit à donner du règne de Saint Louis une image très différente de celle de son grand-père, Philippe Auguste : l'un se serait tout particulièrement préoccupé de l'urbanisme parisien, tandis que l'autre aurait peuplé le « vieux domaine » capétien de couvents et d'hôtels-Dieu. En fait, les fragments de comptes royaux conservés pour le règne de Saint Louis attestent de dépenses en matière de résidences et de fortifications, dont les sources littéraires ne font nulle mention.

L'image fournie par les biographies du saint roi est donc sans doute en partie fautive, mais elle n'en a pas moins connu une abondante postérité. On en retrouve longtemps l'écho, avec même une tendance à gonfler encore les mérites du souverain : c'est ainsi que l'hôtel-Dieu de Paris est présenté par Guillebert de Mets comme fondé par Saint Louis⁵⁵⁶, alors qu'il s'est contenté de l'augmenter. De même, la *Chronique anonyme finissant en 1286*⁵⁵⁷ attribue

⁵⁵² Vers 1265. R. Emery, *The Friars in Medieval France...*, p. 84 ; W.C. Jordan, *ibidem*. Cf *Layettes*, IV, n° 4769, p. 40 : acte de Thibault, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, et de tout le monastère, attestant l'achat par Louis IX, pour 15 livres parisis, d'une grange sise "in castro de Evra" entre la prison du roi et son écurie ; juin 1262 (AN, J 162).

⁵⁵³ Bonnenfant (chanoine), *Histoire générale du diocèse d'Evreux*, Paris, 1933, tome I, p. 54. En 1268, Louis IX céda aux religieux une partie de la basse-cour de son château d'Evreux. La fondation du couvent revient toutefois à l'évêque Philippe de Chaourse (ou de Cahors), qui s'y fit inhumer.

⁵⁵⁴ Alain Saint-Denis, *Apogée d'une cité : Laon et le Laonnois aux XII^e et XIII^e siècles*, Nancy, 1994, p. 358-360. Louis IX donna aux Franciscains, en 1269, la Vieille Cour du Roi, ancienne résidence royale, et des maisons contiguës.

⁵⁵⁵ F. Andrews, *The Other Friars...*, p. 25.

⁵⁵⁶ « Le grant hospital, que le roy saint Loys fonda, dure des l'eglise Nostre-Dame, jusques a Petit Pont. » p. 159.

⁵⁵⁷ *RHF*, t. XXI, p. 84.

à Saint Louis la fondation des Bons-Enfants de Saint-Victor⁵⁵⁸, alors que selon la tradition interne au collège, celui-ci remonterait à la fin du XII^e siècle⁵⁵⁹ ; sans doute le chroniqueur s'est-il fondé sur la mention du soutien apporté par Louis IX aux Bons-Enfants, dans la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu⁵⁶⁰, pour aller jusqu'à en faire le fondateur de l'établissement.

Le thème a également inspiré des représentations iconographiques. Dans l'un des principaux manuscrits des *Grandes Chroniques de France*, le ms. 782 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, Saint Louis est représenté trônant et tenant un sceptre, mais aussi un modèle d'église (ou de châsse ?), qui fait vraisemblablement référence à la Sainte-Chapelle (**planche 219**)⁵⁶¹. Dans les *Grandes chroniques de France* réalisées sous la direction du libraire parisien Thomas de Maubeuge en 1318 (Paris, BnF, ms. fr. 10132), la « Vie de Saint Louis » commence par une miniature représentant le roi dirigeant un chantier de construction, illustrant la fin du titre : ... « comment il fonda plusieurs eglises et mesons Dieu » (fol. 363v^o). Un vitrail de l'église de la Madeleine de Troyes, exécuté en 1517, montre pour sa part Saint Louis fondant les Quinze-Vingts (**planche 220**)⁵⁶². Bien au-delà du Moyen Âge, cette réputation de roi fondateur s'est perpétuée jusqu'au XIX^e siècle, comme en témoigne le cycle commandé pour le Panthéon au peintre Alexandre Cabanel : sur quatre scènes de la vie de Saint Louis, exécutées de 1873 à 1876, deux illustrent le thème des fondations pieuses (*Saint Louis fonde l'hôpital des Quinze-Vingts* et *Robert de Sorbon établit les plans de la Sorbonne*)⁵⁶³.

⁵⁵⁸ Il « fonda une communauté de clers escoliers, c'on apelle les Bons-Enfanz, à Paris vers Saint-Victor. »

⁵⁵⁹ L'acte de fondation n'est pas conservé, mais des témoignages modernes attestent de la tradition interne au collège (AN, M 105, n^o1). Cf. A. Perraut, *L'Architecture des collèges parisiens au Moyen Âge...*, p. 31-32.

⁵⁶⁰ Geoffroy de Beaulieu évoque les Bons-Enfants, sans préciser s'il s'agit de ceux de Saint-Victor ou de ceux de Saint-Honoré.

⁵⁶¹ Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 782 (*Grandes chroniques de France*), fol. 327. Cette miniature ouvre la *Vie de Saint Louis* qui constitue la dernière partie du manuscrit (fol. 327-374). Comme nous l'avons déjà évoqué, celle-ci est plus tardive que le reste de l'ouvrage, qui avait été remis à Philippe III le Hardi. François Avril date cette enluminure des années 1310-1320 (F. Avril, catalogue d'exposition *L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328, Paris, Grand Palais, 17 mars-29 juin 1998*, Paris, RMN, 1998, notice n^o 172, p. 264-265).

⁵⁶² Troyes, église de la Madeleine, baie 3 ; offerte par Henriette Mauroy et Simon Liboron en 1507 (inscription, armoiries). Simon Liboron était avocat puis procureur du roi à Troyes ; il fut aussi maire de la ville en 1489 et 1498, et fit partie de la délégation troyenne auprès de Louis XII en 1506. Il était aussi marguillier de l'église de la Madeleine entre 1518 et 1523 et fut sans doute à l'origine de la confrérie de saint Louis et saint Yves, fondée en 1510 dans cette église. Le vitrail est consacré à la *Vie de saint Louis* et le portrait de saint Yves apparaît dans un ajout du tympan. Cf. *Les Vitraux de Champagne Ardenne* (« Corpus vitrearum », volume IV), Paris, Editions du CNRS, 1992, p. 286 (avec date « 1517 ») ; Danielle Minois, *Le vitrail à Troyes : les chantiers et les hommes (1480-1560)*, Paris, PUPS, (« Corpus vitrearum », Etudes VI), 2005, p. 165.

⁵⁶³ Christian Amalvi, *Les Héros des Français. Controverses autour de la mémoire nationale*, Paris, Larousse, 2011, p. 229.

Par ailleurs, une statue de Saint Louis au trumeau de l'église des Franciscains de Paris commémorait le soutien apporté par le roi à l'implantation des frères en ce lieu, et à la construction de leur église. Louis IX était également représenté dans le « vitrail des reliques » de la Sainte-Chapelle, qui rappelait le rôle du roi dans l'achat et la réception de la Couronne d'épines.

Dans l'ensemble, cependant, ce n'est pas en tant que roi bâtisseur que Saint Louis est le plus souvent représenté : d'autres formes de sa dévotion (la mortification, la croisade...) ont été privilégiées par l'iconographie. Le thème des chantiers royaux, pour important qu'il soit dans l'image de Paris et de l'Île-de-France au temps de Saint Louis, n'est donc pas celui qui a le plus profondément imprégné les représentations du roi. Il n'apparaît pas dans les grands cycles figurés consacrés, au début du XIV^e siècle, au roi récemment canonisé : verrières de la Trinité de Fécamp (vers 1310)⁵⁶⁴, fresques du couvent des Cordelières de Lourcine (vers 1304), verrières de la sacristie de l'abbaye Saint-Denis.

⁵⁶⁴ Fécamp, abbatale de la Trinité, baies 0 à 2. Les 19 panneaux illustrant la vie de saint Louis côtoient une *Vie de saint Edouard*, bienfaiteur de l'abbaye et patron du roi Edouard II d'Angleterre, qui avait épousé en 1308 la fille de Philippe IV, Isabelle de France. Parmi les scènes de la *Vie de Saint Louis*, aucune ne montre le roi commanditaire d'un édifice, comme c'est le cas pour saint Edouard, représenté sur le chantier de Westminster (baie 1). Toutefois, en pendant à cette scène, est figurée la réception de la Couronne d'épines : Saint Louis tient la sainte relique en présence d'un prélat (l'archevêque de Sens ?) debout devant la porte d'une église. Cette dernière est traditionnellement identifiée comme la chapelle Saint-Nicolas dans le palais de la Cité, mais il nous paraît plus probable que l'artiste ait plutôt voulu évoquer la Sainte-Chapelle, même si elle ne fut construite qu'un peu plus tard. Sur ces verrières, voir le volume VI du *Corpus vitrearum : Les vitraux de Haute-Normandie*, par Martine Callias-Bey, Véronique Chaussé, Françoise Gatouillat et Michel Hérold, Paris, CNRS éditions/Monum', 2001, p. 304-305 ; et le catalogue d'exposition *La France de Saint Louis*, notice n°94, p. 63-66.

Conclusion

Au terme de cette enquête sur les biographies de Saint Louis, quel bilan peut-on tirer de l'image de Paris et de l'Île-de-France livrée par ces textes ?

Il faut tout d'abord souligner la relation étroite établie par tous les auteurs entre Paris et Louis IX : la ville constitue le lieu privilégié de l'exercice de la fonction royale. En matière de séjours royaux, c'est la localité la plus souvent associée à Saint Louis par l'ensemble des textes de notre corpus ; et plus précisément, c'est au sein du palais de la Cité que se concentrent presque toutes les anecdotes rapportées par les biographes à propos du roi, lorsqu'il réside à Paris.

De plus, Paris est essentiellement présenté sous l'angle de la ville-capitale : les universitaires, les marchands et les artisans n'apparaissent que de façon incidente. On les entrevoit dans certaines anecdotes, comme celle du bourgeois de Paris qui eut les lèvres brûlées au fer chaud pour blasphème, ou celle des « pauvres lingères » à qui Saint Louis donna un lieu de vente dans le quartier des halles, ou encore dans l'allusion au modèle de bateau commandé comme ex-voto par la reine Marguerite à un orfèvre parisien ; mais ce ne sont là que des mentions éparses : dans l'ensemble, les activités de commerce et de production restent hors-champ, alors que la cour constitue un client important pour les marchands et artisans parisiens, et que le développement économique de Paris est l'un des facteurs du prestige de la monarchie capétienne. Les biographes de Philippe Auguste s'étaient montrés plus attentifs à cet aspect, en mettant en valeur l'impulsion donnée par le roi à l'essor du marché des Champeaux.

En ce qui concerne les universitaires, ils sont un peu plus présents dans les biographies de Saint Louis que les marchands et les artisans, notamment par le biais des dons faits par le roi aux « *studia* » des ordres mendiants et au collège de la Sorbonne, mais l'éclat sans précédent acquis par l'Université de Paris au XIII^e siècle ne transparait guère dans les « Vies de Saint Louis ». Guillaume de Nangis (suivi par les *Grandes chroniques de France*) est seul, dans notre corpus, à faire de cette Université un fleuron du royaume.

Ce faisant, les biographies royales s'écartent des autres genres littéraires, qui accordent généralement une grande importance aux fonctions économiques et intellectuelles de la ville. Lorsqu'Etienne de Bourbon, depuis son couvent lyonnais, évoque la ville dans son recueil

d'anecdotes destinées à animer la prédication, c'est à propos de ses écoles et de ses étudiants, parfois de ses bourgeois, jamais de son roi ni de son palais.

Cependant, une des particularités des « Vies de Saint Louis » est justement de donner au « peuple de Paris » une place importante. Il est associé aux grandes cérémonies organisées par la monarchie : entrées et funérailles royales, adoubement du fils aîné du roi, accueil des reliques de la Passion. Il joue même, dans certaines œuvres, un rôle politique : les Parisiens protègent leur jeune roi menacé par une coalition de barons. En retour, le souverain se fait le protecteur du « petit peuple de Paris », une image particulièrement soulignée par les *Grandes chroniques de France*. Guillaume le Breton avait déjà associé les Parisiens, et notamment les étudiants, au triomphe de Philippe Auguste après Bouvines, mais le lien entre le roi et le peuple de Paris se voit renforcé dans les biographies de Saint Louis.

Ce dernier apparaît comme un agent important dans le développement de la ville, à laquelle il apporte les prestigieuses reliques de la Passion et où il investit dans de nombreux chantiers : fondation d'un hôpital pour aveugles, extension de l'hôtel-Dieu, accueil de nombreux ordres nouveaux (les Chartreux, les Franciscains, les Sachets, les Blancs-Manteaux, etc.), installation du béguinage... Saint Louis est présenté par nos textes comme un bienfaiteur de la ville, dont il contribue à rehausser le prestige.

Malgré cette image extrêmement positive de Paris, quelques détails laissent entrevoir des aspects moins glorieux. Chez Joinville, l'anecdote du clerc recruté par Saint Louis pour l'armée des croisés, à la suite du meurtre de trois sergents royaux, montre que la sécurité de la ville était fort mal assurée ; en effet, le clerc a assassiné les trois agents du roi parce que ces derniers détraquaient les habitants qu'ils étaient censés protéger⁵⁶⁵. Le chapitre sur la réforme de la prévôté de Paris, que l'on trouve chez Joinville et dans les *Grandes chroniques de France*, brosse aussi de la ville un portrait peu flatteur, rempli d'officiers corrompus, de voleurs et de larrons, avant sa reprise en main par le roi. Les murmures qui accompagnent la punition du blasphème dans la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu montrent que la moralisation de la ville entreprise par Saint Louis a suscité des réticences. Mais ces observations ne tiennent qu'une place marginale dans notre corpus.

L'image globalement valorisante de Paris, qui était déjà celle des biographes de Philippe Auguste, ne va toutefois pas de pair avec l'effacement du reste de l'Île-de-France qui

⁵⁶⁵ Joinville, § 116, p. 216 : « Et le prevost li conta que les mors estoient .III. de ses serjans du Chastelet, et li conta que il aloient par les rues forainnes pour desrober la gent ».

avait été constaté chez Rigord et Guillaume le Breton. Bien au contraire, les séjours franciliens de Saint Louis reçoivent une place importante dans les biographies du roi, mais avec cependant de fortes différences selon l'auteur.

Les premiers hagiographes, les dominicains Geoffroy de Beaulieu et Guillaume de Chartres, s'en soucient fort peu. Le roi apparaît incidemment à Poissy, à Saint-Denis ou à Royaumont, mais là n'est pas la question : le cadre géographique ne compte guère dans ces *Vitae* tendues vers l'objectif de la canonisation.

En revanche, la tradition historiographique dionysienne reflète mieux les déplacements du roi. Contrairement à la biographie de Philippe Auguste écrite par Rigord, on ne décèle pas chez Guillaume de Nangis la volonté délibérée d'éluider les séjours franciliens de la cour ; mais il ne mentionne que les déplacements les plus importants, notamment pour des cérémonies officielles. On reste donc loin de la vie quotidienne de Louis IX.

On s'en approche davantage à la lecture de Guillaume de Saint-Pathus, dont certaines anecdotes restituent bien cette existence itinérante, qui mène le roi et sa cour de château en manoir le long des forêts d'Île-de-France. Mais l'optique hagiographique de cette *Vie de Saint Louis* conduit l'auteur à privilégier la fréquentation des abbayes et des hôtels-Dieu ; en outre, Guillaume de Saint-Pathus a une prédilection marquée pour le nord de l'Île-de-France, et ne parle presque pas, voire pas du tout, de séjours appréciés par Louis IX comme Fontainebleau, Melun ou Saint-Germain-en-Laye. Il ne nous offre donc qu'un reflet partiel et partial des déplacements de Saint Louis en Île-de-France.

Joinville, quant à lui, est peut-être celui qui rend le mieux cet aspect, mais de façon très brève : sa grande affaire, c'est la croisade ; la vie de Louis IX sur ses terres l'intéresse beaucoup moins. En outre, son témoignage n'est pas lui non plus exempt de sous-entendus : en faisant le panégyrique de Saint Louis, il critique implicitement les « dérives » de la monarchie qui se bureaucratise, qui hisse des parvenus à la place de l'aristocratie nobiliaire, et qui pressure ses sujets. Ces thèmes sous-tendent les anecdotes qui nous montrent le roi dans ses demeures d'Île-de-France, et notamment la célèbre image de Saint Louis sous son chêne à Vincennes.

Malgré ces limites, l'Île-de-France apparaît comme l'horizon habituel du roi et de la cour. Louis IX ne la quitte que très rarement. Il l'abandonne bien sûr à deux reprises pour partir en Terre sainte, comme le rappellent tous ses biographes. Il la quitte aussi parfois pour guerroyer contre des vassaux rebelles, notamment dans les premiers temps de son règne : c'est

ce que décrivent les historiographes « classiques » comme Guillaume de Nangis, qui campe un roi guerrier et non un quasi-moine comme les hagiographes. Il est parfois amené à traiter des questions politiques hors des frontières franciliennes, mais selon ses biographes, c'est là un événement très rare : le roi se déplace à Clermont en Auvergne pour marier son fils, à Cluny pour rencontrer le pape, mais ce sont des voyages exceptionnels. Quant à la piété, elle ne le pousse guère non plus hors de l'Île-de-France, à part pour aller une fois à Clairvaux ; Joinville relate aussi son arrêt à la Sainte-Baume, sur le chemin du retour de croisade, mais les autres biographes n'en parlent pas. Les aumônes et les chantiers du roi sont eux aussi essentiellement concentrés en Île-de-France, avec une petite place concédée à la Normandie. Bref, le Saint Louis des biographes est plutôt casanier.

On sait pourtant par les itinéraires que Louis IX a accompli plusieurs pèlerinages bien au-delà de l'Île-de-France, allant jusqu'à Rocamadour ou au Mont-Saint-Michel, et que la croisade a été pour lui l'occasion de parcourir des régions du sud de son royaume dans lesquelles il ne s'est autrement guère aventuré. Mais ces expéditions lointaines ne transparaissent pas dans les « Vies ».

De même, lorsqu'il rend la justice – point très important aux yeux des écrivains –, Saint Louis traite surtout d'affaires franciliennes. Chez Guillaume de Saint-Pathus, par exemple, on voit le roi régler des problèmes survenus à Paris, à Melun, à Pontoise ou dans le diocèse de Laon. Certes, il punit aussi un bailli d'Amiens et intervient dans le comté d'Anjou ; la justice royale s'étend à toute la France, comme il le fait bien remarquer à son frère. Mais l'horizon habituel est plutôt celui de l'ancien domaine royal.

Il en va de même pour les chantiers royaux : tous les biographes de Saint Louis ont cru bon de nous fournir une liste d'établissements construits ou financés par le roi, et ces édifices se situent majoritairement à Paris et en Île-de-France. Saint Louis apparaît ainsi comme un « aménageur » de sa capitale et de son domaine, qu'il dote de couvents et d'établissements d'assistance. Bien que d'autres régions, comme la Normandie, profitent aussi un peu de ces investissements, pour nos biographes c'est surtout Paris et sa région qui bénéficient de cette politique.

En somme, l'Île-de-France constitue indéniablement le paysage habituel de la cour dans les « Vies de Saint Louis ». Ceci s'explique sans doute en partie par l'origine géographique des auteurs : Geoffroy de Beaulieu, Guillaume de Chartres, Guillaume de Nangis, Guillaume de Saint-Pathus sont tous des écrivains d'Île-de-France. Seul Joinville est

champenois, ce qui transparait d'ailleurs à plusieurs reprises dans son récit. A cette époque, le comté de Champagne est encore une entité autonome et en matière de justice comme de commande architecturale, le roi n'intervient pas. Pourtant, le paysage dépeint par Joinville est identique à celui des autres biographes : Saint Louis est un roi de Paris et de l'Île-de-France.

Entre ombre et lumière :

Paris et l'Île-de-France dans les biographies de Charles V

Charles V, le « roi sage », constituera la troisième étape de ce parcours au sein des biographies royales, car il a suscité deux textes d'un grand intérêt. Le plus connu est évidemment l'ouvrage de Christine de Pizan : le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, commencé en janvier 1404 à la demande de Philippe de Bourgogne et achevé le 30 novembre de la même année ; le commanditaire étant mort entretemps¹, Christine de Pizan remit son livre à un autre frère de Charles V, le duc Jean de Berry, en étrennes pour l'an 1405. Cette biographie est la seule de tout notre corpus à être l'œuvre d'une femme, et celle-ci n'hésite pas à recourir à ses propres souvenirs et à ceux de son entourage pour alimenter son récit ; venue d'Italie² vers 1368, à la suite de son père Thomas que Charles V avait attiré à sa cour pour ses talents de médecin et d'observateur des astres, Christine de Pizan connaissait bien le milieu des conseillers et des notaires et secrétaires du roi, dans lequel elle s'était elle-même mariée³. Elle était tout particulièrement attachée à la mémoire de Charles V, qui revient à plusieurs reprises dans ses écrits comme modèle du souverain idéal⁴. Sans être une

¹ La mort de Philippe de Bourgogne est évoquée par Christine de Pizan elle-même au début du deuxième livre des *Fais et bonnes meurs* (Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 108).

² Comme l'indique son nom, la famille était originaire de Pizzano, une petite ville des environs de Bologne.

³ Christine de Pizan épousa en effet, vers 1379, Étienne de Castel, pourvu d'un office de notaire et secrétaire du roi en 1381. F. Autrand, *Christine de Pizan...*, p. 26-28.

⁴⁴⁴ La première œuvre de Christine de Pizan témoignant de son admiration pour Charles V est le *Livre du chemin de longue estude* (1402-1403), qui recourt à l'allégorie pour parler du souverain idéal ; Christine place alors dans la bouche de dame Sagesse un éloge en quarante-cinq vers du roi défunt, dont elle vante la science et la prudence, les succès militaires et le goût pour les livres. Charles V est également cité en exemple par Christine de Pizan au début du *Livre de policie*, qui décrit le « corps politique » formé par le prince, les chevaliers et le peuple au jeune dauphin Louis de Guyenne, alors âgé de près de dix ans. De nombreux passages du *Livre des fais et bonnes meurs* sont par ailleurs repris, sous une forme abrégée, dans le *Livre de la paix* (1412-1413),

théoricienne de la politique, Christine de Pizan s'est en effet régulièrement intéressée à ce sujet, en s'inspirant des auteurs « classiques » tels qu'Aristote ou Thomas d'Aquin, mais aussi en exprimant une réflexion plus personnelle en faveur du renforcement de l'État et du pouvoir de ses officiers⁵.

Si Christine de Pizan a puisé dans sa propre mémoire et dans celle de ses proches pour élaborer ce portrait de roi⁶, à la fois documenté et idéalisé, elle a aussi eu recours à une œuvre antérieure, contemporaine des événements relatés ; plusieurs des anecdotes du *Livre des fais et bonnes meurs* sont en effet tirées des *Grandes chroniques de France*⁷. Nous avons vu plus haut que le « roman des roys » de Primat, qui s'achevait à la mort de Philippe Auguste, avait reçu de multiples adjonctions ; en ce qui concerne les règnes de Jean II et de Charles V, la plume fut tenue non plus par l'abbaye de Saint-Denis, où s'étaient élaborées des continuations jusqu'en 1350⁸, mais par le chancelier Pierre d'Orgemont⁹, qui poursuivit le texte d'abord

également composé pour Louis de Guyenne, qui se voit à nouveau proposer Charles V comme modèle, ainsi que nous le verrons plus bas notre présentation des « chantiers royaux ».

Sur l'importance de la figure de Charles V dans l'œuvre de Christine de Pizan, cf. C. Le Ninan, *Le Sage Roi et la clergesse...*, p. 22 ; F. Autrand, *Christine de Pizan...*, p. 336-337.

⁵ F. Autrand, *Christine de Pizan...*, p. 335-377. La portée théorique des œuvres de Christine de Pizan a été diversement appréciée, certains lui prêtant une importante réflexion conceptuelle (K. L. Forhan, *The Political Theory of Christine de Pizan*, Aldeshot, Ashgate, 2002), d'autres lui déniaient au contraire toute pensée critique pour la réduire au rôle de témoin de son temps (G. Mombello, « Quelques aspects de la pensée politique de Christine de Pizan d'après ses œuvres publiées », dans F. Simone (dir.), *Culture et politique en France à l'époque de l'humanisme et de la Renaissance*, Turin, Accademia delle scienze, 1974, p. 43-153).

⁶ Christine de Pizan fait à deux reprises allusion à ses propres souvenirs ; outre l'anecdote de l'acrobate qui tendait ses cordes entre Notre-Dame et le palais de la Cité, citée plus bas, elle se met en scène dans la description d'une ambassade de Sarrazins ; en outre, elle rappelle vers la fin de son ouvrage qu'elle écrit « ce que nous savons de veue et de fait de ce roy Charles » (Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 60-61, p. 85 et p. 132). Elle cite aussi plusieurs fois son père, en insistant sur ses mérites (ex. : *ibid.*, t. II, p. 180-181). Enfin elle dit, dans son prologue, avoir interrogé les anciens serviteurs du roi : « ... pour emplir le dit commandement, me suis informée, tant par cronicques, comme par pluseurs gens notables encore vivans jadis ses serviteurs, de sa vie, condicions, meurs et ordre de vivre, et de ses fais particuliers... » (*ibid.*, I, p. 9).

Dans l'ensemble, comme le relève Claire Le Ninan (*Le Sage Roi...*, p. 106-108), Christine mentionne toutefois rarement sa présence et recourt surtout à cet imparable argument d'autorité que constitue le témoignage oculaire (le sien, enfant, ou celui de son père) à propos de deux épisodes pouvant susciter l'incrédulité : celui des envoyés du sultan d'Égypte et celui de l'ampoule du Saint-Sang (Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 84-85 et p. 95-96).

Christine de Pizan rapporte également dans d'autres œuvres qu'elle a personnellement connu Charles V : dans son *Avison*, elle raconte comment elle lui fut présentée au Louvre, en décembre 1368 ; et dans le *Livre de la paix*, avant de décrire le « chevauchier » du roi, elle dit l'avoir vu de ses yeux. (S. Solente, Introduction, p. LXXII).

⁷ Probablement d'après le ms. Vat. Lat. 4791 (cf. l'introduction de S. Solente, p. XLI-XLVI).

⁸ Il a toutefois existé aussi un récit du règne de Charles V écrit à Saint-Denis par Michel Pintoin, si l'on en croit le début de sa *Chronique* consacrée à Charles VI, où il évoque brièvement cette œuvre aujourd'hui perdue : « *Serenissimi, Dei gracia, regis Francorum Karoli licet imperito stilo gesta defuncti scripserim genitoris...* » (Michel Pintoin, *Chronique du Religieux de Saint-Denis...*, vol. 1, t. I, chap. 1, p. 1 ; trad. L. Bellaguet, p. 2 : « Quoique j'aie tracé d'une main inhabile l'histoire du roi défunt, père du sérénissime Charles, roi de France par la grâce de Dieu... »

jusqu'en 1377, puis jusqu'en 1379 ; la dernière année du règne de Charles fit ensuite l'objet d'une dernière adjonction. Issu d'une ancienne famille bourguignonne établie à Paris, Pierre II d'Orgemont était pour Charles V un serviteur de longue date : entré au service du dauphin, alors duc de Normandie, dès 1350, il exerça par la suite d'importantes fonctions au Parlement de Paris (où il fut nommé second président en 1359, et premier président en 1373) avant d'être élu au poste de chancelier en 1373. A la mort de Charles V, il se retira dans son château de Méry-sur-Oise, où il mourut en juin 1389¹⁰.

Le texte des *Grandes chroniques de France* nous offre donc le point de vue d'un proche de Charles V sur un règne qui constitue un moment important dans la « genèse de l'État moderne ». Après une régence mouvementée, confrontée à la révolte de Paris, à la Jacquerie et aux appétits des Anglais et des Navarrais, le règne de Charles V (1364-1380) correspond en effet à une période d'affirmation du pouvoir royal, qui se traduit par des victoires militaires mais aussi par une réflexion théorique, s'appuyant notamment sur les traductions encouragées par le souverain.

Dans ce contexte, quelle place les deux biographes ont-ils réservée à Paris et à l'Île-de-France ? À l'instar de ses prédécesseurs, Charles V a passé une grande partie de sa vie dans la région parisienne : c'est de là qu'il a gouverné le royaume, tout d'abord en tant que régent pendant la captivité de son père, puis en tant que roi de France, de 1364 à sa mort en 1380. Il nous faut voir si cette prédominance géographique se traduit dans nos deux récits. Par ailleurs, pendant les premières années d'exercice du pouvoir, avant son accession au trône, Charles a dû affronter de graves troubles qui ont secoué aussi bien Paris que les campagnes environnantes. Certes, il n'est pas le seul à s'être trouvé confronté à des « émotions » qui rappellent le temps de Philippe le Bel et annoncent celui de Charles VI. Mais ceux-ci n'ont pas donné lieu à la création d'un portrait idéal du souverain, tel qu'apparaissent, par bien des aspects, les récits de Pierre d'Orgemont et de Christine de Pizan. Dans ce règne modèle, quelle représentation a-t-on choisi pour une capitale et une région qui ne se sont pas toujours montrées aussi dociles et fidèles que leur proximité avec le souverain (ou son représentant, le régent) l'aurait laissé espérer ?

⁹ Attribution proposée par L. Lacabane, « Recherches sur les auteurs des Grandes chroniques de France, dites de Saint-Denis » (BEC, t. II, 1840-1841, p. 57-74), mais contestée par leur éditeur, R. Delachenal, dans son Introduction (t. III, p. XVII sqq).

¹⁰ A. Molinier, *Les Sources de l'histoire de France...*, vol. 4-1, 1904, n°3099, p. 21-23; L. Pannier, « Méry-sur-Oise et ses seigneurs au Moyen Âge »..., p. 240-243.

Afin de préciser quelles sont les continuités et les évolutions qui sont alors intervenues dans l'image de Paris et de l'Île-de-France, nous nous pencherons en premier lieu sur un thème déjà étudié à propos de Philippe Auguste et de Saint Louis : celui du roi bâtisseur. C'est en effet un aspect longuement développé par Christine de Pizan, qui donne une liste de « chantiers royaux » centrés sur Paris et sa région. Puis nous verrons comment cette zone a conservé, dans les biographies de Charles V, le lien étroit avec la monarchie déjà mis en évidence dans les « Vies » de Saint Louis : Paris et l'Île-de-France apparaissent, dans les deux ouvrages, comme une véritable vitrine du pouvoir royal. Enfin, nous examinerons les aspects plus négatifs qui peuvent ternir cette image positive : les critiques, pour être ténues, n'en sont pas moins sous-jacentes et conduisent à nuancer le statut conféré à la région et surtout à la ville de Paris.

1. Charles V, un grand constructeur

Charles V apparaît comme l'un des grands rois bâtisseurs de l'Île-de-France : son règne fut marqué par de « grands travaux » dont certains avaient d'ailleurs été engagés du temps de son père Jean II le Bon, comme le donjon de Vincennes. Le roi ayant fixé sa résidence en Île-de-France, c'est là que se concentrèrent les principaux chantiers. Malgré les difficultés qu'il avait connues à Paris pendant la captivité de Jean le Bon, Charles V n'abandonna pas la capitale, qui s'enrichit sous son règne de nombreux monuments nouveaux (pont, enceinte, églises...). En revanche, il délaissa le Palais de la Cité pour deux séjours entièrement réaménagés pour lui : le Louvre et l'hôtel Saint-Pol. Mais comme ses prédécesseurs, Charles V restait un roi itinérant qui partageait son temps entre Paris et ses nombreuses résidences d'Île-de-France, où il engagea aussi d'importants travaux.

Cet aspect du règne a reçu un traitement très différent dans les deux ouvrages que nous étudions ici. Les *Grandes chroniques de France* n'en parlent pratiquement pas ; le seul chantier qu'elles évoquent est celui de la Bastille, dont elles indiquent la pose de la première pierre ; encore en rendent-elles la paternité au prévôt de Paris Hugues Aubriot, qui dirigea effectivement les travaux. Aucun autre édifice n'a été retenu par Pierre d'Orgemont, ce qui distingue nettement les *Grandes chroniques de France* relatives à Charles V, de celles traitant de Saint Louis.

Christine de Pizan, en revanche, a organisé son ouvrage de façon thématique : la première partie « parle de noblesse de courage en la personne du dit roy », la seconde, de « chevalerie », la troisième, de « sagesse ». L'une des manifestations de la sagesse est, pour Christine de Pizan, l'intérêt du souverain pour l'architecture. Elle consacre donc un chapitre à ce sujet, qui constitue l'une des facettes du « bon gouvernement ».

Un roi « vray architecteur »

Plusieurs auteurs ont fait allusion au goût de Charles V pour la construction. Michel Pintoin, au début de son récit du règne de Charles VI, rappelle que le roi précédent « prenait le plus grand plaisir à la construction de fortifications et à l'embellissement des villes »¹¹. La référence n'est d'ailleurs pas entièrement positive, car le chroniqueur en profite pour discréditer le principal artisan de ces grands travaux à Paris, Hugues Aubriot, dont il dresse un portrait fort peu sympathique. Même son de cloche plutôt discordant chez Philippe de Mézières, qui trouve bien excessive la passion de Charles V pour la bâtisse.

En revanche, aux yeux de Christine de Pizan, ces nombreuses commandes architecturales font partie des indéniables qualités de son héros. Dans sa biographie du souverain, elle leur consacre un chapitre entier dans sa troisième partie, sans compter deux allusions préliminaires dans la partie I¹². En outre, elle revient à nouveau sur la question dans un ouvrage plus tardif (1412-1413), dédié au dauphin Louis de Guyenne : le *Livre de la Paix*¹³, où Charles V est présenté comme le parangon du prince bâtisseur :

¹¹ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre II, chap. IV, p. 100. Le texte traite du prévôt de Paris Hugues Aubriot, qui, selon l'auteur, fit exécuter de nombreux travaux édilitaires dans la ville pour complaire à Charles V « (...) quem quia minime ignorabat in construendis opidis ac civitatibus decorandis summe delectari (...) ».

¹² Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, tome I, 1^{ère} partie, chap. XVIII, p. 49 : « Aucune fois avenoit, et assés souvent ou temps d'esté, que le roy aloit esbattre en ses villes et chastiaulz hors de Paris, lesquelz moult richement avoit faire reffaire et reparer de solemnelz edifices, si comme à Melun, à Montargis, à Creel, à Saint-Germain en Laie, au Bois de Vincenes, à Beaulté et à mains autres lieux. » ; chap. XIX, p. 52-53 : « Les revenues de son royaume distribuoit sagement, dont l'une partie estoit appliquée pour la paye de ses gens d'armes, et soustenir ses guerres, l'autre pour la despense de son hostel et estat de lui, de la royne et de ses nobles enfens grandement et largement soustenu, l'autre pour donc à ses freres et parens (...), l'autre pour paier ses serviteurs, donner à eglises ou aumosnes, l'autre pour ses edifices, dont il basti de moult beaulz et notables, chasteaulz et eglises. »

¹³ Le titre de « Livre de la paix » est celui choisi par son éditrice, C.C. Willard ; d'autres, tels que Françoise Autrand, préfèrent toutefois conserver le titre donné par Christine de Pizan (ou son copiste), c'est-à-dire « Livre de paix » (voir Tania Van Hemelryck, « Christine de Pizan et la paix : la rhétorique et les mots pour le dire », dans : E. Hicks, D. Gonzales, P. Simon (dir), *Au champ des escriptures : III^e colloque international sur Christine de Pizan*, Paris, Champion, 2000, p. 663-689) ; nous avons ici suivi l'usage de l'éditeur du texte pour rester en conformité avec notre bibliographie.

L'ouvrage a été composé pour remercier le dauphin Louis de Guyenne de son intervention en faveur de la paix entre les princes ; il semble avoir été achevé dans la précipitation, peut-être en raison de la dégradation du contexte politique.

« Car où est trouvé d'autre roy qui tant feist batir ? »¹⁴

Deux chapitres du *Livre de la Paix* traitent l'un, de la libéralité du roi, l'autre, plus spécifiquement, des « beaulx ouvrages que le susdit roy fist faire »¹⁵. C'est dire combien l'héritage architectural laissé par Charles V paraissait important aux yeux de Christine de Pizan. Le *Livre de la Paix* comme le *Livre des fais et bonnes meurs* peuvent d'ailleurs être rattachés au même genre littéraire, celui du « miroir des princes » : tous deux proposent un modèle de gouvernement, dans la lignée de Gilles de Rome¹⁶ ; et dans ce cadre, les commandes architecturales sont, pour Christine de Pizan, un aspect important de la politique royale.

Nous allons donc nous arrêter un moment sur le passage du *Livre des fais et bonnes meurs* qui détaille la liste des chantiers royaux. Ce texte se trouve à la fin du chapitre XI du troisième livre¹⁷. Pour être bien connu des médiévistes, et souvent cité, il n'en mérite pas moins attention, car il est très représentatif de la façon dont un écrivain de la fin du Moyen Âge pouvait présenter l'activité architecturale du roi « à Paris et ailleurs » - cet ailleurs étant en définitive très francilien. Contrairement aux textes des chroniqueurs tenus par le respect de la chronologie, cet extrait d'une biographie commandée par le propre frère de Charles V offre en effet une vision synthétique des « œuvres royaux ». La façon dont ils sont présentés par Christine est riche d'enseignements sur la perception que pouvait en avoir la génération suivante, dans un contexte politique certes plus tendu, mais pas encore bouleversé par les massacres cabochiens ni par la « double monarchie ». Voici donc le témoignage de Christine de Pizan sur les « grands travaux » de Charles V :

« ... en effett que nostre roy Charles fust sage artiste, se demoustra vray architecteur et deviseur certain et prudent ordeneur, lorsque les belles fondacions fist faire en maintes places, notables edifices beaulx et nobles, tant d'eglises comme de chasteaulx et autres bastimens à Paris et ailleurs, si comme assez près de son ostel de Saint Pol, tant belle et notable l'eglise des Celestins, si comme on la peut veoir, couverte d'ardoise et si belle que riens n'y convient ; et le couvent des freres, saintes personnes, vivans en grant asprece de vie ruillée, servans Dieu, y ordena en certain nombre, dont y a moult grant convent, qui moult devot service rendent à Nostre-Seigneur, lesquelz il renta moult richement par amortissement perpetuel ; et, à la porte de celle eglise a la sculpture de son ymage et de la royne s'espose, moult proprement fais ; *item*, fonda l'eglise de Saint-Anthoine dedens Paris, et rentes assist aux freres demourans au lieu ; *item*, l'eglise de Saint-Pol emprès son ostel moult fist amender et accroistre ; *item*, à tous les convents de Paris des Mendiens donna argent pour reparacion de leur lieux ; à Nostre-Dame de Paris, à l'Ostel-Dieu et ailleurs ; *item*, au

¹⁴ Christine de Pizan, *Le Livre de la Paix*..., 3^e partie, chap. XXVII, p. 156. Cf. J. Cerquiglini-Toulet, « La ville chez Christine de Pizan »..., p. 17.

¹⁵ Christine de Pizan, *Le Livre de la Paix*..., 3^e partie, chap. XXVI et XXVII, p. 154-157.

¹⁶ J. Quillet, *De Charles V à Christine de Pizan*..., p. 67 ; D. Delogu, « Christine de Pizan lectrice de Gilles de Rome : le *De Regimine principum* et le *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* », *Cahiers de recherches médiévales*, t. 16, 2008, p. 213-224.

¹⁷ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*..., tome II, 3^e partie, chap. XI, p. 37-41.

Bois de Vincennes fonda chanoines, leur assena leur vie par belles rentes amorties ; *item*, les Bons hommes d'emprès Beauté, et maintes aultres eglises et chappelles fonda, amenda, et crut l'edifice et les rentes. Les autres edifices, qu'il basti moult amenda, et accrut son ostel de Saint-Pol ; le chastel du Louvre à Paris fist edifier de neuf, moult notable et bel edifice, comme il appert ; la Bastille Saint-Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, et sus pluseurs des portes de Paris fait edifice fort et bel ; au Palais fist bastir à sa plaisance ; *item*, les murs neufs, et belles, grosses et haultes tours, qui environ Paris sont, en baillant la charge à Hugues Obriot, lors prevost de Paris, fist edifier ; *item*, ordena à faire le Pont-neuf à Paris, et en son temps fu commencé et autres plusieurs edifices ; *item*, dehors Paris, le chastel du bois de Vincenes, qui moult est notable et bel, et avoit entencion d'y faire ville fermée, et là aroit establee en beaulz manoirs la demeure de plusieurs seigneurs, chevaliers et aultres ses mieulz amez, et à chascun y asseneroit rente à vie selon leurs personnes ; celui lieu vout le roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucun charge par le temps à venir, ne redevance demander. Edifia Beauté, qui moult est notable manoir, Plaisance, la noble maison ; repara l'ostel Saint-Ouyn et mains aultres cy environ Paris. Moult fist redifier notablement et de nouvel : le chastel de Saint-Germain-en-Laye, Creel, Montargis, où fist faire moult notable sale, le chastel de Meleun, et mains aultres notables edefices. »¹⁸

Le but de ce texte est d'illustrer les compétences que l'auteur attribue au roi en matière d' « arts mécaniques » ; le chapitre XI a en effet pour titre :

« Cy dit comment le roy Charles estoit droit artiste et apris es sciences, et des beaulx maçonnges qu'il fist faire »¹⁹.

Christine de Pizan présente donc Charles V comme versé dans les sciences et notamment, dans l'architecture. Ce parti-pris entraîne l'évacuation du « maître des œuvres du roi », Raymond du Temple²⁰. Bien que celui-ci ait toujours été en activité sous le règne de Charles VI, et que Christine connût certainement son nom, il n'est pas mentionné dans le *Livre des faits et bonnes mœurs*. Comme du temps de Saint Louis, la biographie royale ne s'intéresse pas à la maîtrise d'œuvre, mais seulement à la maîtrise d'ouvrage. Un seul homme apparaît responsable des travaux, c'est le monarque lui-même ; ses agents ne sont pas cités, à l'exception d'Hugues Aubriot, dont Christine relève qu'il fut chargé d'édifier la nouvelle enceinte de Paris (l'enceinte dite « de Charles V », sur la rive droite).

Lorsque Christine de Pizan qualifie Charles V de « vray architecteur et deviseur certain et prudent ordeneur », elle emploie trois termes sensiblement synonymes qui font référence à la terminologie en usage dans les documents de la pratique. Mais elle y introduit un terme nouveau, celui d'« architecteur », apparu ici pour la première fois dans la littérature française. Ce mot dérive du latin « *architector* »²¹, que l'on trouve chez Thomas d'Aquin pour désigner

¹⁸ Christine de Pisan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, tome II, 3^e partie, chap. XI, p. 37-41.

¹⁹ *Ibid.*, p. 33.

²⁰ Sur la carrière de cet éminent architecte, voir : P. Henwood, « Raymond du Temple, maître d'œuvres des rois Charles V et Charles VI »... ; I. Taveau-Launay, « Raymond du Temple, maître d'œuvre des rois de France et des princes »...

²¹ Godefroy, *Dictionnaire...*, t. I, p. 382 ; *FEW*, t. XXV, 96b : *architector* ; DMF, « architecteur » (notice de Robert Martin), en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf/definition/architecteur> .

le « *principalis magister* » qui donne le plan d'ensemble, par opposition aux artisans qui l'exécutent²².

À l'appui de sa louange, Christine dresse une liste des édifices ordonnés par le roi : les églises en premier lieu, puis les commandes profanes. Mais l'organisation est aussi géographique : d'abord Paris, puis ses environs. Dans le *Livre des faits et bonnes mœurs*, la politique architecturale du roi se porte de façon privilégiée sur Paris et sur l'Île-de-France. Le chantier le plus éloigné de la capitale cité par Christine est le château de Montargis (à 120 km au sud de Paris), avec sa « magnifique salle » ; tous les autres sont situés soit à Paris même, soit dans un rayon de cinquante kilomètres autour de la ville. Comme Philippe Auguste et Saint Louis, Charles V est présenté comme l'un des grands « aménageurs » de la capitale et de sa région. Nous allons donc passer en revue les différents chantiers évoqués par Christine de Pizan pour savoir si ce portrait littéraire correspond à une réalité concrète. Nous suivrons pour ce faire le cheminement de l'auteur, en examinant tout d'abord les « œuvres pieuses » de Charles V, puis ses chantiers civils.

Sur les traces de Saint Louis : les œuvres pieuses

Les dépenses liées à la dévotion sont celles qui sont citées en premier : elles sont considérées comme les plus valorisantes pour la figure du souverain, qui réactive ainsi le modèle de Saint Louis et, d'une façon plus générale, celui du bon chrétien. Elles ne concernent pas que le domaine des arts. Christine de Pizan loue la « belle et magnifique église des Célestins » avec son toit couvert d'ardoises (matériau de couverture le plus prestigieux et le plus cher après le plomb) et son portail orné des statues du roi et de la reine, « très belles

²² Pour Thomas d'Aquin, l'architecte est l'artiste principal : « *architector dicitur principalis artifex* » (*In Metaphysic.*, I, lect. 1, § 26). Le terme peut être employé par métaphore dans toutes sortes de domaines : ainsi pour un bateau, le constructeur naval sera « architecte » par rapport au menuisier qui lui prépare les planches, et le capitaine qui manœuvre le vaisseau achevé, est architecte par rapport au constructeur (« *Unde navisfactor est architector respectu eius qui preparat ligna. Gubernator autem, qui utitur navi iam facta, est architector respectu navis factoris* ») ; cf. Christine Gautier, *Collaborateurs de Dieu : Providence et travail humain selon Thomas d'Aquin*, Paris, éditions du Cerf, 2015, p. 217. Mais il peut aussi renvoyer plus particulièrement à l'architecture, étant alors employé comme synonyme du latin classique « *architectus* » : ainsi dans le commentaire de *1 Cor 3*, 10 fait par Thomas d'Aquin dans la *Somme théologique*, I, q. 1, a. 6 (« Par exemple, s'il s'agit de construction, l'homme de l'art qui a disposé les plans de la maison, mérite le titre de sage et d'architecte [*architector*], au regard des techniciens inférieurs qui taillent les pierres, ou préparent le ciment »). Sur l'emploi du mot « architector » par Thomas d'Aquin, voir : Nicola Senger, « Der Begriff architector bei Thomas von Aquin », dans : Günther Binding et Andreas Speer (dir.), *Mittelalterliches Kunsterleben nach Quellen des 11. bis 13. Jahrhunderts*, Stuttgart, 1993, p. 208-223. L'interprétation de Joël Blanchard, qui voit dans le texte de Christine de Pizan le glissement d'un concept abstrait vers un usage plus concret, appliqué à l'architecture conçue comme « art majeur » selon l'exemple italien, nous paraît donc à nuancer, dans la mesure où cette acception est déjà présente chez Thomas d'Aquin (Christine de Pizan, *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. Présentation, notes et index de Joël Blanchard. Traduction de Joël Blanchard et de Michel Quereuil. Pocket, collection Agora, 2013, p. 241-242, notes).

œuvres » ; mais elle pointe aussi la donation perpétuelle consentie par Charles V pour y entretenir une nombreuse assemblée de moines. L'action du roi en matière d'édifices religieux, telle que nous la présente Christine de Pizan, conjugue commandes architecturales et dotations financières : on ne saurait bâtir, réparer ou agrandir sans assurer le fonctionnement de ces édifices religieux. La pierre n'est que l'écrin de la prière. Christine de Pizan résume bien ce double champ d'intervention dans la formule qui clôt son énumération des grands chantiers religieux du règne :

« maintes aultres eglises et chappelles fonda, amenda, et crut l'edifice et les rentes. »

Pour certains des édifices religieux cités par Christine de Pizan, l'intervention de Charles V est même explicitement limitée à un soutien financier, sans participation à la maîtrise d'ouvrage : le roi s'est borné à donner de l'argent à « tous les couvents des ordres mendiants de Paris pour réparer leurs bâtiments », et aussi « à Notre-Dame, à l'Hôtel-Dieu et ailleurs ». Comme pour Saint Louis, la biographie royale nous donne donc une liste des « œuvres de piété » plus qu'une véritable illustration des talents d'« architecteur » du souverain ; ceux-ci apparaîtront davantage dans la seconde partie de l'énumération, à propos des chantiers civils.

À l'instar des biographes de Saint Louis, Christine de Pizan met en exergue, au début de son chapitre, le monument qui lui semble le plus remarquable de ces chantiers royaux : le « Royaumont » de Charles V, c'est le couvent des Célestins²³ (**Planche 221**). Il s'agit là d'un ordre fondé en 1263 par Pierre de Morrone (devenu pape sous le nom de Célestin V), mais jusqu'ici inconnu à Paris puisqu'il ne s'y établit qu'en 1352. Charles V vint en personne poser la première pierre de leur église, en 1365.²⁴ L'édifice fut consacré le 15 septembre 1370 par l'archevêque de Sens, Guillaume de Melun. Le roi avait donné en mars 1368 dix mille francs d'or et douze arpents de sa forêt de Moret pour ce chantier ; il offrit également cinq mille livres pour la construction des bâtiments conventuels, ainsi qu'une partie des jardins de l'hôtel

²³ Sur le couvent des Célestins, voir : E. Raunier, *Épitaphier du Vieux Paris...*, t. II (1893), p. 303-317 ; F. Isaac, « Les Célestins de Paris, étude historique et archéologique »... ; D. Sandron, « Le roi et les églises »..., p. 96-97. Et pour des descriptions et représentations avant la destruction des bâtiments : Père Louis Beurrier, *Histoire du monastère et couvent des Pères Célestins de Paris, contenant ses antiquités et privilèges, ensemble les tombeaux et épitaphes des rois, des ducs d'Orléans et autres illustres personnes, avec le testament de Louys duc d'Orléans*, Paris, chez la Vve P. Chevalier, 1634 ; A.-L. Millin, *Antiquités nationales...*, « Les Célestins », ch. III du t. I.

²⁴ Cette première pierre est aujourd'hui conservée au Musée national du Moyen Âge – thermes de Cluny (Cl. 12765). H = 27, 5 cm ; L = 28 cm. Elle est timbrée d'une fleur de lys et d'une croix, accompagnant l'inscription commémorative : « L'an mil M.CCC.LXV. Le XVI^e jour de may m'assit Charles roy de France ». Cf. François de Guilhermy, *Inscriptions de la France du V^e au XVIII^e siècle. Ancien diocèse de Paris*, t. I, Paris, 1873, p. 432-434 ; D. Iogna-Prat, *La maison Dieu...*, p. 574.

Saint-Pol, voisin des Célestins (comme le note bien Christine²⁵). C'est donc à juste titre que Christine de Pizan attribue à Charles V le financement non seulement de l'église, mais aussi du « couvent des freres ». En remerciement de sa générosité, les religieux placèrent au portail occidental de leur église les statues du roi et de son épouse²⁶, dont la beauté a retenu l'attention de Christine de Pizan :

« et, à la porte de celle eglise a la sculpture de son ymage et de la royne s'espose, moult proprement fais ».

Le couvent des Célestins de Paris apparaît donc indéniablement comme la principale fondation religieuse de Charles V, dans la mesure où ce dernier n'a pas eu le temps de développer la Sainte-Chapelle de Vincennes, qui aurait sans doute reçu tous ses soins si la mort ne l'avait prématurément emporté. C'est d'ailleurs aux Célestins que furent confiées les entrailles de la reine Jeanne de Bourbon, à sa mort en 1378. Le couple royal était donc très attaché à cet établissement, tout proche de sa résidence familiale.

Néanmoins, tout le mérite de la construction et de l'aménagement du couvent ne revient pas au seul Charles V : les Célestins bénéficièrent aussi de dons émanant de l'entourage royal, tout particulièrement de la confrérie des notaires-secrétaires du roi et du fils cadet de Charles V, Louis d'Orléans, qui y fonda une chapelle vers 1394, où il devait être enterré en 1407²⁷. Les Célestins sont ainsi devenus, au-delà de la personne de Charles V, un ordre étroitement attaché aux Valois et au personnel politique de l'administration centrale. Christine de Pizan souligne du reste, dans un autre chapitre, l'intérêt porté par Louis d'Orléans à cette église, où il se rendait quotidiennement, nous dit-elle, pour entendre la messe²⁸.

Ce lien très fort avec la monarchie constitue sans doute la raison pour laquelle Christine de Pizan accorde autant d'importance à cette fondation, car sur le plan purement architectural, l'église semble avoir été d'une grande simplicité. Même si Christine la juge « si

²⁵ « ... assez près de son ostel de Saint Pol... »

²⁶ On a longtemps identifié ces deux statues comme celles aujourd'hui conservées au Musée du Louvre ; mais ces dernières sont aujourd'hui considérées comme provenant du château du Louvre lui-même, et non du portail des Célestins. Cf. Jean-René Gaborit, « Les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon du Louvre », *Revue du Louvre*, t. 31, 1981, p. 237-245.

²⁷ Sur cette chapelle, voir A. Alexandre, « "Que le roi puisse toujours avoir près de lui". Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées »...

²⁸ Dans le chapitre qu'elle consacre au duc d'Orléans, Christine consacre en effet un passage à sa pratique dévotionnelle : « Bonnes gens et devoz aime et volentiers ot leurs enseignemens, comme il appert par la frequentacion qu'il fait chascun jour par long espace en l'église des Celestins, où a couvent de sains preudes hommes servens Dieu, et là ot le servise ; de la frequentacion de telz gens il est impossible que son ame et ses meurs n'en vaillent mieulx et que Dieu en ses fais ne lui soit plus propice. » (Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 170).

belle que riens n'y convient », il s'agissait en fait d'une simple chapelle à vaisseau unique, couvert d'une charpente, de 48 mètres de long, terminé par une abside à sept pans. Si la formulation de la biographe laisse penser que cette fondation royale était de grande ampleur, les vestiges monumentaux encore visibles jusqu'en 1847²⁹ obligent à nuancer ce jugement. Du reste, les *Grandes chroniques de France* ne portent aucune mention de ce chantier royal ; la seule allusion aux Célestins que l'on trouve dans cet ouvrage concerne l'inhumation des entrailles de la reine Jeanne de Bourbon³⁰.

La seconde fondation citée par Christine de Pizan est « l'église de Saint-Anthoine dedens Paris » (aussi connue sous le nom de « Petit-Saint-Antoine »), ainsi appelée pour la distinguer de l'abbaye cistercienne de Saint-Antoine-des-Champs, située à l'extérieur de la ville. Les archives corroborent cette mention, en précisant le rôle joué par Charles V dans l'installation de cet ordre nouveau à Paris³¹. Il s'agit d'un ordre militaire dont la maison-mère était Saint-Antoine-en-Viennois, au cœur des possessions delphinales. Dès 1361, Charles, en tant que Dauphin de Viennois, avait offert aux Antonins une maison à Paris, rue Saint-Antoine (à hauteur du n°43 de l'actuelle rue François-Miron), afin d'ouvrir un établissement accueillant les malades atteints du « feu Saint-Antoine » (ergotisme). La construction des bâtiments semble avoir toutefois pris un certain temps ; l'église fut apparemment édifiée sous la direction du commandeur Hugues de Châteauneuf, en charge de l'institution de 1375 environ à 1417, dont les armes figuraient sur un contrefort. Cette église fut démolie en 1804, mais le plan qui en avait été dressé au XVIII^e siècle montre qu'il s'agissait d'un édifice de dimensions modestes, à un seul vaisseau, probablement charpenté : l'église des Antonins était du même type que la chapelle du collège de Dormans-Beauvais, élevée en 1374-1380 par l'architecte Raymond du Temple. Son portail, sur la rue Saint-Antoine, abritait un décor sculpté qui rendait hommage au fondateur : la statue de saint Antoine, au trumeau, était en effet encadrée par celles de Charles V et de Jeanne de Bourbon, aux ébrasements³².

La troisième des églises parisiennes citées par Christine de Pizan, Saint-Paul, que Charles V « moult fist amender et accroistre » selon ses dires, est malheureusement beaucoup

²⁹ Les bâtiments conventuels furent démolis dès l'Empire, mais l'église, bien qu'ayant souffert d'un incendie en 1795, ne disparut définitivement qu'en 1847 lorsqu'on entreprit d'agrandir la caserne voisine. Des relevés furent publiés par Albert Lenoir, *Statistique monumentale de Paris. Atlas*, Paris, 1867. Cf. Paul et Marie-Louise Biver, *Abbayes, monastères...*, p. 59 ; Louis Réau, *Histoire du vandalisme...*, p. 562 ; Hervé Robert, « Contribution à l'histoire du vandalisme et de la défense du patrimoine historique dans le Paris de la Restauration et de la Monarchie de Juillet », *BSHPIDF*, t. 125-128, 1998-2001, p. 104-137 et plus précisément p. 128.

³⁰ *Grandes chroniques de France*, t. II, p. 282.

³¹ E. Raunier, *Épigraphie du Vieux Paris...*, t. I (1890), p. 109-112 ; G. Fréchet, « Les Antonins à Paris des origines à la réforme de 1619 »... ; D. Sandron, « Le roi et les églises »..., p. 92.

³² AN, MM 182, p. 17 et 19.

plus mal documentée, car elle fit l'objet d'une importante reconstruction à la fin du Moyen Âge, avant de disparaître à la Révolution³³. Pour l'abbé Lebeuf, qui la visita au XVIII^e siècle, il ne demeurait de l'église de Charles V que « les trois portiques qui sont d'environ l'an 1350, ou un peu après, par le bas seulement »³⁴.

Christine de Pizan évoque ensuite l'appui apporté par Charles V aux travaux menés dans « tous les convents de Paris des Mendiens ». Que faut-il entendre exactement par cette phrase ? Les archives permettent d'identifier au moins deux de ces chantiers : le couvent des Cordeliers et celui des Grands-Augustins. Le premier avait perdu une partie de ses bâtiments conventuels en 1358, car ils étaient situés de l'autre côté de l'enceinte de Philippe Auguste et avaient été abattus dans le cadre du renforcement des fortifications de la rive gauche ; Charles V fit rebâtir, à l'intérieur de la muraille, les dortoirs et les écoles, ce dont les religieux le remercièrent en 1370³⁵. L'attention ainsi portée par le roi au couvent des Cordeliers s'inscrivait dans une longue tradition, initiée par Saint Louis, dont la statue figurait au portail de l'église ; cet établissement était en outre l'une des grandes nécropoles de la famille royale au XIV^e siècle : l'église des Cordeliers abritait plusieurs tombeaux de reines et de princes, ainsi que les tombeaux de cœur de nombreux rois de France³⁶. Elle devait d'ailleurs accueillir, un peu plus tard (1378), le cœur de la reine Jeanne de Bourbon³⁷. La sollicitude manifestée envers les Franciscains par Charles V s'inscrit donc pleinement dans la tradition royale, qu'illustrent aussi les libéralités de la reine Jeanne d'Évreux³⁸.

Charles V contribua également à la reconstruction du chœur des Augustins, vers 1368³⁹. En souvenir de cette œuvre pieuse, une représentation du roi fut placée au tympan du portail nord, à la jonction de la nef et du chœur ; ce tympan, disparu mais gravé par Millin, montrait la Vierge encadrée par deux donateurs tenant une maquette d'église : à sénestre, un moine agenouillé présenté par saint Augustin, et à dextre, un roi debout (Charles V) suivi par un religieux⁴⁰ (**Planche 222**).

³³ A. Bos, *Les églises flamboyantes de Paris...*, p. 248-254.

³⁴ J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, t. I, p. 323.

³⁵ L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers à Paris...*, p. 339 ; D. Sandron, « Le roi et les églises »..., p. 91.

³⁶ L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers à Paris...*, p. 276-283. Trois de ces tombeaux sont aujourd'hui conservés, mais ont été déplacés à Saint-Denis : le gisant de Robert d'Artois, mort en 1317 ; celui de Blanche, fille de Saint Louis, morte en 1320 ; celui de Charles d'Etampes, mort en 1336.

³⁷ La cérémonie est notamment relatée par les *Grandes chroniques de France*, t. II, p. 281-282.

³⁸ Celle-ci fonda une infirmerie en 1341 et encouragea la construction d'un nouveau réfectoire (L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers à Paris...*, p. 338-358).

³⁹ E. Raunier, *Épitaphier du Vieux Paris...*, t. I (1890), p. 151-154.

⁴⁰ A.-L. Millin, *Antiquités nationales...*, t. 3, p. 13.

À ces deux chantiers mendiants soutenus par le roi, il faut en ajouter un troisième, financé cette fois par la reine : l'infirmerie des Dominicains, construite à partir de 1366 aux frais de Jeanne de Bourbon, dont la famille avait sa nécropole dans une chapelle de l'église des Jacobins.

On ignore en revanche si le roi a aussi contribué à la construction du couvent des Carmes, place Maubert. Il n'est pas impossible qu'il ait donné quelque subside à cet important chantier, essentiellement financé par Jeanne d'Évreux, mais nous n'avons pas trace de son implication. L'adjectif « tous » employé par Christine de Pizan semble le suggérer, mais aucun document ne permet de l'affirmer.

Quoi qu'il en soit, cette mobilisation en faveur des couvents mendiants de Paris place là encore Charles V dans la lignée de Saint Louis, dont tous les biographes avaient souligné l'attachement à ces ordres très liés à l'Université. Ce sont d'ailleurs les seuls chantiers religieux mentionnés par Christine de Pizan qui se trouvent sur la rive gauche.

Les derniers édifices religieux parisiens énumérés par Christine de Pizan sont la cathédrale Notre-Dame et l'hôtel-Dieu voisin. En l'occurrence, le témoignage des archives ne permet pas de préciser quel fut exactement l'engagement de Charles V sur ces chantiers. Mais on sait que le maître d'œuvre de Notre-Dame, à partir de 1363 et jusqu'à sa mort en 1405, n'était autre que Raymond du Temple, qui était aussi le maître des œuvres du roi, responsable notamment du réaménagement du Louvre. Or, celui-ci a mené plusieurs travaux sur la cathédrale (réfection des pinacles du système de contrebutement, remplacement des toitures du déambulatoire par des terrasses) et sur l'hôtel-Dieu (reconstruction de la chapelle Saint-Christophe, donnant sur le parvis). Il a aussi supervisé la modernisation du chœur de Notre-Dame, auquel contribua notamment le peintre du roi Jean d'Orléans, chargé de refaire à neuf cinq anges autour du maître-autel en 1371. D'après Christine de Pizan, Charles V aurait donc contribué au financement de ces travaux, mais il ne subsiste aucune trace de cet éventuel financement royal.

Hors de Paris, deux autres œuvres pieuses sont citées par Christine de Pizan : la Sainte-Chapelle de Vincennes et « les Bons-Hommes près de Beauté ». La première est une fondation tardive du roi, instituée en novembre 1379 au sein du grand ensemble fortifié que Charles V avait fait construire à Vincennes⁴¹. Sa mort, en septembre 1380, l'empêcha de mener à bien ce dernier chantier, qui fut repris dans les années 1390 par son fils, Charles VI,

⁴¹ C. Billot, *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIV^e et XV^e siècles)*...

et ne fut achevé que sous François I^{er} et Henri II, sous la direction de Philibert Delorme⁴². (Pl. 3, a-c).

Quant aux « Bons-Hommes », ce sont les Grandmontains installés dans le Bois de Vincennes par Louis VII en 1164⁴³. Contrairement à ce que pourrait laisser croire une lecture un peu rapide du texte de Christine de Pizan, il ne s'agit pas d'une fondation de Charles V mais plutôt d'un soutien apporté à un prieuré lié, depuis ses origines, à la royauté. Ce prieuré, isolé par un enclos, formait une enclave au sein du bois de Vincennes. Il fut donné par Henri III aux Minimes, d'où le nom de « lac des Minimes » creusé à son emplacement par Alphand sous le Second Empire⁴⁴. Rien ne subsiste donc aujourd'hui de ce couvent, et l'on ignore en quoi ont pu consister les interventions de Charles V.

En somme, certaines des « œuvres pieuses » citées par Christine de Pizan sont corroborées par les actes de la pratique, mais d'autres sont plus sujettes à caution. Surtout, cette liste est très incomplète. Christine de Pizan ne cite pas certains des établissements fondés par Charles V hors de Paris, comme les Célestins de Limay, près de Mantes⁴⁵, ou la chapelle du Vivier-en-Brie⁴⁶. Elle passe aussi sous silence la chapelle fondée par Charles V dans l'abbaye de Saint-Denis, pour y recevoir sa propre sépulture et celle de ses proches. Elle ne mentionne pas non plus l'aide accordée aux grandes abbayes cisterciennes traditionnellement favorisées par la monarchie : on sait par d'autres sources que Charles V a financé d'importants travaux de reconstruction à Royaumont⁴⁷, à Chaalis⁴⁸ et au Lys, près de Melun⁴⁹.

⁴² O. Chapelot, J. Chapelot et J.-P. Foucher, « Un chantier et son maître d'œuvre : Raymond du Temple et la Sainte-Chapelle de Vincennes en 1395-1396 »...

⁴³ Sur la fondation de ce prieuré, voir Dom J. Becquet, « Les Grandmontains de Vincennes : signification d'une fondation »...

⁴⁴ Odile Krakovic, « Le couvent des Minimes de Vincennes », *BSHPIDF*, t. 125-128, 1998-2001, p. 150-230.

⁴⁵ Cette fondation est notamment citée dans le testament du roi, en 1374 ; cf. R. Delachenal, *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. III, p. 189. On conserve la charte de fondation officielle, émise par Charles V quelques années plus tard, en 1376 (a.st.), avec un portrait du roi. Sur le monastère des Célestins de Limay, voir : A. Durand et E. Grave, *La Chronique de Mantes...*, p. 238 ; P. Lefébure, « Le monastère des Célestins de Limay »... ; L. Bresson, *Atlas historique des villes de France : Mantes-la-Jolie, Limay (Yvelines)*...

⁴⁶ Également présente dans le testament de 1374, qui prévoit mille francs pour le Vivier-en-Brie (*ibid.*, p. 188). Voir plus loin les informations sur le manoir du Vivier, dans l'actuel département de Seine-et-Marne.

⁴⁷ Charles V a donné 500 francs destinés aux réparations et à l'entretien de l'église, ainsi que deux châsses d'argent doré ; les religieux l'en remercièrent par une charte ornée du portrait de la famille royale, en date du 14 septembre 1374. En outre, en avril 1374, Charles V a accordé au monastère l'amortissement gratuit de tous les biens acquis depuis 70 ans, dans la limite d'un revenu annuel de 500 livres. Cf. G. Brunel, « Les Cisterciens et Charles V »..., p. 74-75.

⁴⁸ Charles V a pris l'abbaye de Chaalis sous sa protection et sauvegarde en mars 1379. Là aussi, les moines éditèrent une charte ornée pour le remercier de ses bienfaits, intervenus alors qu'« une grande partie des constructions du monastère était tombée, une autre menaçait ruine ». *Ibid.*, p. 74-77.

Elle n'évoque pas davantage l'engagement de Charles V auprès des collèges parisiens, alors que le roi a joué un rôle important dans ce domaine. Il a notamment réformé le collège de Navarre, désormais au centre du culte rendu à Saint Louis au sein de l'Université : la cérémonie de dédicace de la chapelle, passée sous ce vocable, fut célébrée par le confesseur de Charles V, Pierre de Villiers, en 1373. En outre, le roi s'est personnellement impliqué dans les deux établissements fondés par ses proches : Jean de Dormans, son chancelier, et Gervais Chrétien, son médecin.

Gervais Chrétien fonda un collège à l'angle de la rue du Foin et de la rue Boutebrie, en 1371⁵⁰ ; Charles V offrit aux écoliers un fragment de la Vraie Croix en 1375⁵¹, et institua un legs en leur faveur dans son testament⁵². Quant au collège de Beauvais, fondé par Jean de Dormans en 1370, mais dont les travaux n'étaient pas encore commencés à sa mort en 1373, il fut édifié grâce à l'appui du souverain, qui vint lui-même poser la première pierre de la chapelle le 30 janvier 1375 et fit diriger le chantier par son architecte, Raymond du Temple, secondé par Jacques de Chartres, maître des œuvres de charpenterie du roi⁵³. Cette chapelle constitue d'ailleurs aujourd'hui le seul témoignage des chantiers religieux de Charles V. Mais Christine de Pizan n'en fait pas mention. Enfin, le collège de Dainville, fondé en 1380, était orné des statues de Charles V et de Jean le Bon, ce qui laisse supposer un soutien également apporté à cette institution par le roi⁵⁴.

Charles V a donc, tout comme Saint Louis, œuvré pour le logement et l'encadrement des étudiants parisiens, mais Christine de Pizan n'a pas intégré cet aspect dans sa liste des chantiers pieux, pas plus d'ailleurs que les biographes de Saint Louis (à l'exception de Guillaume de Saint-Pathus) n'avaient retenu son implication dans la création du collège de Sorbonne.

Par ailleurs, si l'on compare les « chantiers pieux » cités par Christine au testament de Charles V, rédigé en octobre 1374 au château de Melun et corrigé le 22 janvier 1379 au

⁴⁹ Charles V a en effet donné mille francs aux religieuses du Lys pour réparer le pignon de leur église, dans son testament dressé en 1374 (R. Delachenal, *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. III, p. 189).

⁵⁰ A. Perraut, *L'Architecture des collèges parisiens au Moyen Âge...*, p. 113-115 : Gervais Chrétien avait acheté deux maisons contiguës, des 1356 ; il y réunit plusieurs maisons voisines, qu'il acquies en 1366, 1372, etc. Les dernières acquisitions furent menées par le collège après la mort du fondateur.

⁵¹ J. Du Breul, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, L. II, p. 275 ; A. Perraut, *L'Architecture des collèges...*, p. 103.

⁵² J.-P. Boudet, « Charles V, Gervais Chrétien et les manuscrits scientifiques du collège de Maître Gervais »...

⁵³ A. Perraut, *L'Architecture des collèges...*, p. 195-196 (et p. 200, pour Jacques de Chartres). Sur la pose de la première pierre par Charles V, voir : AN, M 88, n° 11.

⁵⁴ Sur les fondateurs du collège de Dainville, voir : R. Brandt de Galametz, *Les fondateurs du collège de Dainville à Paris*, Arras, Impr. de la Société du Pas-de-Calais, 1899.

château de Vincennes⁵⁵, on s'aperçoit que les legs du roi ne coïncident pas forcément avec les édifices mentionnés dans sa biographie. Par ses dispositions testamentaires, Charles V s'inscrit en effet dans une continuité monarchique qui le conduit par exemple à donner une forte somme (500 francs) aux hôtels-Dieu fondés par Saint Louis – et l'acte souligne expressément cette filiation, à propos de Pontoise et de Vernon⁵⁶. D'autre part, Charles V se montre soucieux de diriger ses legs vers les églises qui ont souffert de la guerre : mille francs sont destinés à Notre-Dame de Mantes en compensation des maisons démolies « pour cause de la forterece »⁵⁷ ; la même somme est réservée à l'achat de calices et de parements pour les églises de France « qui par noz ennemis ont esté pillées et desrobées »⁵⁸. Enfin, les donations ne marquent pas une dévotion particulière, comme c'était le cas pour Saint Louis : certes, les ordres mendiants et les hôpitaux reçoivent des sommes importantes, mais des legs presque équivalents sont prévus pour des cathédrales (Chartres, Rouen). Celles-ci sont d'ailleurs assez bien représentées dans le testament de Charles V, alors qu'elles étaient complètement absentes de celui de Saint Louis. L'abbaye de Saint-Denis et la Sainte-Chapelle, qui jouent comme nous le verrons plus loin un rôle important dans la sacralité royale au temps de Charles V, n'ont pas été davantage oubliées.

Le portrait qui se dégage de l'analyse du testament est donc assez différent de celui proposé par Christine de Pizan. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces divergences. Le premier est que les fondations personnelles de Charles V ont reçu des dons particuliers qui sont consignés dans d'autres actes : c'est pourquoi les Célestins de Paris, par exemple, ne sont pas davantage dotés, dans le testament, que les autres ordres mendiants de la ville. Seules les fondations en cours au moment de la rédaction du testament, comme les Célestins de Limay, sont fortement subventionnées pour assurer leur subsistance au cas où le roi viendrait brusquement à disparaître. Quant à la Sainte-Chapelle de Vincennes, elle n'apparaît pas dans le testament car sa fondation est postérieure au codicille de janvier 1379.

Toutefois, les différences que l'on observe entre les volontés testamentaires du roi et les chantiers pieux cités par Christine de Pizan reflètent peut-être un décalage plus profond entre le personnage réel et son portrait littéraire. Charles V a organisé ses legs pour que les établissements du royaume auxquels il était probablement le plus attaché prient pour son

⁵⁵ Le testament de Charles V a été édité par Roland Delachenal, *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. III, pièces justificatives XXV (p. 183-199) et XXX (p. 219-224).

⁵⁶ *Ibid.*, p. 190.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 189.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 191.

âme ; et, loin d'être uniquement des églises fondées par ses soins, ce sont souvent des sanctuaires plus anciens, cathédrales ou grandes abbayes. Sa dévotion est finalement assez conservatrice. En tout cas, contrairement à Saint Louis, il n'a pas dirigé ses legs prioritairement vers des établissements nouveaux.

Or, le modèle implicite que suit Christine de Pizan dans son chapitre sur la commande architecturale du roi est celui établi par Geoffroy de Beaulieu pour Saint Louis. Bien qu'il ne soit pas nommé, c'est en effet la référence fondamentale pour qui souhaite écrire sur les œuvres pieuses d'un roi de France. Du reste, les édifices cités par Christine sont pour la plupart comparables à ceux que l'on associait à Saint Louis : une Sainte-Chapelle, des couvents mendiants, un hôtel-Dieu ; seuls deux établissements, Notre-Dame de Paris et les Grandmontains de Vincennes, s'écartent de ce modèle. Pour se conformer à cet archétype, Christine de Pizan a privilégié les fondations royales, alors qu'en réalité, les investissements de Charles V dans le domaine religieux ont concerné bien d'autres édifices. On peut d'ailleurs observer que le modèle offert par Saint Louis s'étend aussi aux reliques : outre l'importance reconnue aux reliques de la Passion dans le récit de la visite impériale, Christine de Pizan met en relief la dévotion manifestée par Charles V au Saint-Sang, dont il fait authentifier la manifestation miraculeuse par ses savants⁵⁹.

Dans le cas de Saint Louis, nous avons montré que le testament recoupait très précisément la *Vita*. Il n'en va manifestement pas de même pour Charles V. Il faut dire que Christine de Pizan n'a sans doute pas utilisé cette source : elle a probablement constitué sa liste d'après ses propres connaissances et celles des témoins qu'elle a pu consulter. Si l'on examine l'emplacement de tous les édifices religieux cités par Christine de Pizan, on s'aperçoit qu'ils sont concentrés sur deux zones assez réduites : la paroisse Saint-Paul, dans l'est de Paris, où le roi est intervenu au bénéfice de l'église paroissiale, du couvent des Célestins et de la commanderie de Saint-Antoine ; et le bois de Vincennes, avec la Sainte-Chapelle et les Grandmontains. Ces chantiers religieux sont donc, en fait, étroitement liés aux grands chantiers civils du règne, que Christine va d'ailleurs présenter beaucoup plus longuement. C'est en définitive la liste des châteaux du roi qui semble avoir informé celle des églises. On pressent là que cette vision est celle d'un écrivain laïque, alors que dans le cas de

⁵⁹ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 95-96. Cf. Nathalie Nabert, « Charles V le roi priant ou la voie de la perfection », *Bien dire et bien apprendre*, t. 2, n° 18, 2000, p. 85-100.

Saint Louis, le texte qui avait dressé la liste canonique des œuvres de piété du souverain était son confesseur.

Les constructions civiles

Les chantiers profanes sont d'ailleurs beaucoup plus longuement développés par Christine de Pizan que les édifices religieux, et cette prépondérance correspond aux priorités du règne : Charles V a bien davantage investi dans ses demeures que dans des églises ou des hôtels-Dieu. Christine de Pizan organise son texte selon un ordre géographique qui procède par cercles concentriques : d'abord Paris, puis la banlieue, puis les demeures plus lointaines. La plupart des chantiers retenus par Christine sont des résidences royales, mais pour Paris, s'y glissent aussi des commandes édilitaires (enceinte, pont) qui concernent l'ensemble de la population et non le seul souverain.

L'hôtel Saint-Pol

L'hôtel Saint-Pol était sans doute la demeure préférée de Charles V à Paris. Cette résidence se trouvait dans la partie orientale de la ville, entre les actuelles rue Saint-Antoine, Saint-Paul, du Petit-Musc et des Célestins (ancienne rue des Barres) ; soit un rectangle irrégulier d'environ 190 sur 300 mètres⁶⁰ (**Planche 224**).

Ce n'était pas une construction *ex nihilo* mais plutôt un agrégat de bâtiments existants, réaménagés par Charles V ; du reste, Guillebert de Mets en parle au pluriel : « les hostels de Saint Pol ». Le noyau initial de la demeure est formé par l'« hôtel d'Étampes ». D'après Froissart, celui-ci aurait servi de séjour à Jeanne de Bourbon, l'épouse de Charles (alors dauphin et duc de Normandie), dès le mois d'août 1358. Charles s'en rendit acquéreur le 8 mai 1361 et lui donna alors le nom d'« hôtel Saint-Pol ». Par la suite, il acheta les propriétés voisines : l'ancien hôtel des archevêques de Sens, face au fleuve, et celui des abbés de Saint-Maur. En juillet 1364, à la suite de son accession au trône le 8 avril de cette même année, Charles V déclara l'hôtel uni à la couronne de France. L'importance de cette résidence dans sa vie quotidienne transparaît dans la localisation des mandements et ordonnances du roi : c'est à l'hôtel Saint-Pol que furent signés le plus grand nombre de ces actes. C'est là,

⁶⁰ Sur l'hôtel Saint-Pol, voir : A.F. Bournon, « L'hôtel royal de Saint-Pol à Paris »... ; M. Whiteley, « Lieux de pouvoir et résidences royales »..., p. 122-124 ; U. Bennert, « Les décors de résidence »..., p. 138-141 ; F. Autrand, *Charles V...*, p. 760-766 ; B. Bove, « Les palais royaux à Paris au Moyen Âge »..., p. 68-70.

également, que se réunissaient le Grand Conseil, les maîtres des requêtes, et parfois les maîtres des comptes et les juges du Parlement, d'ordinaire installés dans le palais de la Cité.

L'hôtel Saint-Pol ayant été aliéné en 1543 et ayant très vite entièrement disparu⁶¹, il est difficile de restituer son plan et son apparence. Les documents qui le figurent sont rares et peu précis : il s'agit essentiellement des plans de Paris au XVI^e siècle, comme le plan de Truschet et Hoyau (1553) ou le plan de Braun (1572). Mary Whiteley a voulu reconnaître dans deux enluminures flamandes du XV^e siècle une représentation de l'hôtel du roi, le long de la Seine⁶², mais cette identification demeure très incertaine.

On sait toutefois que son entrée principale, vers la rue Saint-Paul, était ornée de lions en pierre et peinte aux armes de Charles V. Il existait aussi une autre entrée, côté Seine, qui portait elle aussi les armes du roi et deux statues couronnées, représentant sans doute Charles V et son épouse Jeanne de Bourbon. Le logis du roi se trouvait de ce côté, tandis que celui de la reine était près de l'entrée principale, au nord. On sait par les registres des œuvres royales (copiés par Henri Sauval avant leur destruction dans l'incendie de la Chambre des comptes, en 1737) que l'hôtel de la reine comprenait des salles peintes de motifs empruntés à la littérature courtoise (« salle de Thésée » et « salle de Mathebrune », inspirée du *Chevalier au cygne*), tandis que la grande salle du logis du roi, longue d'environ 30 m sur 12 m, rendait hommage à Charlemagne, figure tutélaire de la monarchie française. La haute tour, pour sa part, abritait le trésor royal.

L'hôtel comprenait également une grande cour qui servait pour les joutes, et une ménagerie. Il était surtout réputé pour ses jardins. Dans le *Livre de la paix*, Christine fait d'ailleurs allusion à ces jardins, que Charles V « faisait tenir tant bien ordonné » et où il aimait à se promener tout en expédiant les affaires courantes, « en allant et venant, pour prendre l'air »⁶³.

L'hôtel Saint-Pol apparaît ainsi comme le lieu privilégié des délassements que sa santé fragile imposait tout particulièrement à Charles V d'après Christine de Pizan. Dans l'acte le rattachant au domaine de la Couronne, il est qualifié d' « hostel solennel et de grans esbatemenz », et Charles V précise y avoir guéri de plusieurs maladies ; aussi dit-il avoir pour ce séjour « amour, plaisance et singuliere affeccion ».

⁶¹ Il cessa de servir de résidence royale à la mort de Charles VI (1422) et d'Isabeau de Bavière (1435) et fut divisé à partir de 1463, avant d'être définitivement loti sur ordre de François I^{er}.

⁶² M. Whiteley, « Deux vues de l'hôtel royal de Saint-Pol »...

⁶³ Edition S. Solente dans Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, t. II, Appendice n° 4, p. 197.

Le Louvre

La seconde résidence parisienne évoquée par Christine de Pizan est « le chastel du Louvre à Paris » où le roi « fist edifier de neuf, moult notable et bel edifice, comme il appert ». Christine fait ici référence aux travaux menés par Charles V dans l'ancienne forteresse construite par Philippe Auguste peu avant 1210. Il conserva d'ailleurs les bâtiments anciens, mais augmenta considérablement la surface habitable du château en leur ajoutant un étage et en faisant construire de neuf deux ailes, sur les côtés nord et est (**Planche 225**).

Là encore, cette demeure a disparu du paysage parisien puisqu'elle a fait l'objet d'une reconstruction complète aux XVI^e - XVII^e siècles⁶⁴ ; mais on dispose pour le Louvre d'une documentation plus abondante que pour l'hôtel Saint-Pol, tirée des archives⁶⁵ mais aussi des fouilles menées de 1983 à 1986 par Michel Fleury et Venceslas Kruta⁶⁶. L'aspect extérieur du Louvre de Charles V est en outre connu par trois représentations antérieures au début des travaux de François I^{er} : la célèbre enluminure des *Très riches heures du duc de Berry*, la *Crucifixion du Parlement de Paris* et la *Pietà de Saint-Germain-des-Prés*. Ces trois peintures nous montrent la façade sud, donnant sur la Seine, et l'élévation orientale. Les plans de Paris au XVI^e et au début du XVII^e siècle livrent quant à eux une image de la façade nord, dont une gravure d'Israël Silvestre montre la démolition. L'ensemble de ces témoignages permet de restituer avec une assez grande précision le « grand chantier » de Charles V⁶⁷.

⁶⁴ Les travaux commencèrent sous François I^{er}, avec la démolition de la grosse tour en 1528 et le comblement de son fossé sec. En 1546, l'aile ouest fut détruite pour laisser place au logis construit par Pierre Lescot. L'aile sud disparut au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle. Les derniers vestiges du château médiéval furent démolis au XVII^e siècle : après 1624 pour l'aile nord, vers 1660 pour l'aile orientale.

⁶⁵ La source la plus riche est le compte tenu par Pierre Culdoe, lieutenant du châtelain du Louvre, pour la période allant de mars 1363 (n. st.) à mars 1372 (n. st.). L'original a brûlé dans l'incendie de la Chambre des comptes, mais une bonne partie du document avait fort heureusement été copiée par Menant au XVII^e siècle ; cette copie, conservée à la Bibliothèque de l'Arsenal (ms. 6362), a été éditée par Antoine Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses faites par Charles V dans le château du Louvre des années 1364 à 1368 », *Revue archéologique*, 1850-1851, p. 670-691, 760-772, édition reprise par Adolphe Berty et Henri Legrand, *Topographie historique du vieux Paris. Le Louvre et les Tuileries, 1200-1928*, tome I, p. 181-199. Des renseignements importants sont également fournis par Henri Sauval (1623-1676), dont l'ouvrage *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris* a été publié en 1724 ; Sauval a notamment eu accès aux archives de la Chambre des Comptes avant leur incendie en 1737, et il avait en outre fait lever un plan des vestiges existant encore à son époque (l'aile orientale), qui est malheureusement perdu.

⁶⁶ M. Fleury, « Le Louvre de Philippe Auguste », dans *L'enceinte et le Louvre de Philippe Auguste*, Paris, 1988, p. 136-173 ; M. Fleury et V. Kruta, *Le château du Louvre*, Paris, 1989, p. 3-80. Des campagnes de fouilles avaient déjà été menées en 1866, sous la direction de Berty, et en 1882-1883 sur une partie de l'aile ouest, par E.J.B. Guillaume.

⁶⁷ Outre les ouvrages cités dans les notes précédentes, voir : M. Whiteley, « Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale »... (1992) et A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »... (2010), qui a repris entièrement la question et propose des conclusions un peu différentes de celles de Mary Whiteley.

Les travaux ont été lancés dès le début du règne, et même sans doute avant : des interventions sont attestées sur les jardins dès 1363-1364, probablement à la demande du dauphin Charles⁶⁸. Le 23 mars 1364, donc un peu avant l'avènement du nouveau souverain en avril, le maître-maçon Raymond du Temple achetait des pierres pour les fondations des nouveaux corps de logis et de la grande vis, dans les carrières de Vitry et de Notre-Dame-des-Champs⁶⁹. Dans un premier temps, on semble surtout s'être soucié de restaurer l'existant : en 1364, les documents attestent de la réfection des fossés, de certaines tours et de verrières⁷⁰. C'est à partir de 1365 que furent entamées les véritables modifications du Louvre⁷¹, qui se poursuivirent dans les années 1370. La représentation de Louis, le frère du dauphin Charles, né en 1372, sur la grande vis, dont les fondations ont probablement été faites en 1366, montre que les travaux se sont étalés sur plusieurs années. En 1379, le roi se réservait encore le produit de trois arpents de la forêt de Cuise pour des travaux à effectuer sur les châteaux du Louvre et de Compiègne⁷². On peut estimer que le gros œuvre était terminé à la mort de Charles V, mais le décor n'était sans doute pas achevé : en 1382, le sculpteur Jean de Liège avait encore dans son atelier deux statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, probablement destinées au Louvre⁷³.

Les comptes permettent également d'appréhender le déroulement concret du chantier, supervisé par Raymond du Temple, que Charles V avait nommé « maître maçon du roi en la vicomté de Paris » dès le 22 avril 1364. Les pierres provenaient des carrières de la périphérie parisienne (Bicêtre, Gentilly, Charenton, Vitry, Vaugirard) et aussi de la vallée de l'Oise (Saint-Leu d'Esserent). Elles étaient apportées sur place par voie d'eau ou de terre. Les tailleurs de pierre semblent avoir eu leur loge *in situ*, tandis que les sculpteurs en charge du décor étaient localisés aux Blancs-Manteaux et rue Saint-Denis.

Les fouilles archéologiques et les documents figurés montrent que le Louvre de Charles V s'est moulé dans le cadre de l'ancienne forteresse, dont on a conservé le plan d'ensemble : un rectangle irrégulier, dont le côté nord mesurait 78 mètres (y compris les tours). Deux portes-châtelets étaient percées dans l'enceinte, l'une au sud (le « grand portail »), l'autre à l'est.

⁶⁸ A. Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses »..., p. 679-680 : dépenses faites « à cause de certaines besognes qui ont esté faictes es jardins dudict Louvre à la plaisance du Roy, nostre seigneur », notamment un pavillon en treillis de bois.

⁶⁹ A. Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses »..., n° 18-19.

⁷⁰ A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »..., p. 78.

⁷¹ Le 28 février 1365 (n.st.), mille francs d'or sont destinés « es œuvres que nous faisons faire à present en nostre chastel du Louvre » (L. Delisle, *Mandements...*, n° 185, p. 86).

⁷² L. Delisle, *Mandements...*, p. X-XI.

⁷³ Alexandre Vidier, « Un tombier liégeois à Paris au XIV^e siècle. Inventaire de la succession de Hennequin de Liège (1382-1383) », *MSHPIDF*, t. XXX, 1903, p. 281-308.

La « grosse tour » construite par Philippe Auguste continua d'abriter les prisons et le trésor du roi. Charles V conserva aussi l'aile occidentale, qui constituait à l'origine le bâtiment résidentiel de la forteresse « philippine » : c'est là que se trouvait la grande salle, que les archives appellent « grande-salle par terre » en raison de sa situation en rez-de-chaussée⁷⁴, ainsi que la chapelle.

Les travaux portèrent donc essentiellement sur les ailes nord et est, où Raymond du Temple aménagea les logis royaux. Le logis du roi occupait le second étage de l'aile nord, au-dessus du logis de la reine. Le Louvre comportait aussi un logis réservé au dauphin, probablement situé au second étage de l'aile orientale. Quant au rez-de-chaussée de l'aile nord, il servait aux repas des seigneurs et des officiers admis à manger à la cour.

Les différents niveaux de l'aile nord étaient desservis par un escalier monumental, la « grande vis », placé dans une tour demi-hors œuvre ouvrant sur la cour. Cet escalier, construit entre 1365 et 1369, inaugurait une nouvelle formule d'accès aux espaces officiels et aux appartements royaux, qui fut très vite reprise par Louis d'Anjou au château de Saumur (1380) et par Louis II de Bourbon au château de Moulins (vers 1370-1375)⁷⁵, et qui allait être utilisée jusqu'à la Renaissance (escalier de François I^{er} à Blois). La « grande vis » était en outre célèbre pour son décor sculpté : elle était en effet ornée, à l'extérieur, de statues représentant les membres de la famille royale⁷⁶.

La « grande vis » débouchait sur des pièces de réception. Mais le roi disposait aussi de pièces plus petites, réservées à son usage privé, comme la fameuse « librairie » lambrissée de bois d' « Illande » qui occupait les étages supérieurs de la tour de la Fauconnerie, à l'angle nord-ouest du château.

⁷⁴ Cette grande salle était de dimensions assez réduites : environ 17 sur 10 mètres.

⁷⁵ Whiteley (Mary), « Deux escaliers royaux du XIV^e siècle : les grands degrés du palais de la Cité et la grande vis du Louvre... » ; A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »..., p. 116 et 122 (l'auteur propose deux dates différentes pour l'escalier de Saumur : 1380 / 1372). La distribution du logis par un escalier en vis hors-œuvre se retrouve dans quelques châteaux plus modestes dès la fin du XIV^e siècle : Chevenon dans la Nièvre, Sagonne dans le Cher. Cf. J. Guillaume, « Le legs du XIV^e siècle »..., p. 212-215.

⁷⁶ L'escalier était orné de dix statues placées dans des niches, sous un dais. Ces statues représentaient deux sergents d'armes, puis les oncles et frères du roi : les ducs Philippe d'Orléans (1336-1375, frère de Jean II le Bon), Louis d'Anjou (1339-1384), Jean de Berry (1340-1416) et Philippe de Bourgogne (1342-1404), et enfin le couple royal avec ses enfants Charles et Louis. Au sommet de l'escalier se trouvait une chambre haute à deux pignons où était sculptés un écu aux armes de France et des figures de saint Jean et de la Vierge, ainsi que des consoles représentant les symboles des évangélistes. À l'intérieur de la grande vis, une autre statue de sergent d'armes gardait l'entrée de la salle de la reine et de celle du roi ; la voûte sommitale portait les armes du roi et de ses enfants. Ce programme sculpté a été réalisé par plusieurs artistes, certains parisiens (Guy de Dammartin, Jean de Saint-Romain et Jacques de Chartres), d'autres originaires des Pays-Bas (Jean de Launay et Jean de Liège). Voir : M. Whiteley, « Deux escaliers royaux du XIV^e siècle »... ; U. Bennert, « Les décors de résidences »... ; A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »..., p. 112-114.

Les logis du roi et de la reine avaient vue, au nord, sur les jardins que l'on pouvait gagner depuis le Louvre par un pont-levis. Dans l'angle nord-ouest des jardins s'élevait une ménagerie (« hostel des lions »)⁷⁷. Le Louvre disposait aussi d'un jeu de paume, « en la cour devers la rue Froidmantel » (qui longeait le domaine à l'ouest).

Pour conclure, le Louvre de Charles V combine à la fois des éléments de confort (appartements spacieux, latrines, jardins, pièces « intimes » comme la « librairie ») et une affirmation très appuyée de la souveraineté. Celle-ci se manifeste dans la conservation de l'héritage de Philippe Auguste, en particulier de la « grosse tour » abritant le trésor du roi. L'affirmation du pouvoir monarchique se traduit en outre par un décor sculpté très présent : des représentations grandeur nature du roi et de la reine ornaient les deux portails extérieurs⁷⁸, et des statues soulignaient aussi les entrées de la grosse tour, de la grande chapelle et de la grande vis.

La Bastille et autres portes de Paris

C'est sans doute le caractère « mixte » du Louvre, à la fois forteresse et symbole de pouvoir royal, qui amène Christine de Pizan à songer ensuite à la Bastille, et de là, aux portes de Paris. Ces édifices, qui combinent une vocation militaire et une forte charge emblématique, forment le troisième des chantiers civils ouverts par Charles V, et poursuivis par Charles VI comme le souligne Christine :

« ... la Bastille Saint-Anthoine, combien que puis on y ait ouvré, et sus plusieurs des portes de Paris fait edifice fort et bel... »

De fait, la Bastille⁷⁹ constituait un édifice particulièrement présent dans le paysage parisien à l'époque de Christine de Pizan, et elle portait, comme le Louvre, les statues de la famille royale : autour de saint Antoine se tenaient Charles V et le dauphin, d'un côté, Jeanne de Bourbon et Louis, de l'autre⁸⁰ (**Planche 226**). Toutefois, comme le dit fort bien Christine, cet édifice avait certes été commencé par Charles V, mais il avait connu d'importantes modifications sous le règne de son successeur.

⁷⁷ Sur l'« hostel des lions », voir A. Berty et H. Legrand, *Topographie historique du vieux Paris...*, t. I, p. 156-159.

⁷⁸ Sur le « grand portail », côté Seine, Charles VII fit placer sa propre statue et celle de son père Charles VI, mais pour Alain Salamagne, il est probable qu'à l'origine on avait prévu d'y installer des statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, comme sur le portail oriental, côté ville. Cf. A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »..., p. 82.

⁷⁹ Sur la Bastille, voir : le catalogue d'exposition *Sous les pavés, la Bastille* (1989)... ; N. Faucherre, « La Bastille, citadelle avant l'heure »...

⁸⁰ Ces statues nous sont connues par la gravure de Millin.

À l'origine, la Bastille n'était que l'une des portes de la nouvelle enceinte de Paris, mise en chantier en 1356. Elle se composait de deux tours encadrant un passage central. À partir de 1370, cette porte fut augmentée pour former une véritable forteresse, cantonnée de six tours supplémentaires ; sur le plan de l'architecture militaire, cet édifice adoptait les innovations que l'on trouve aussi mises en œuvre à Vincennes, comme le pont-levis à flèches, et inventait à son tour deux partis nouveaux : la continuité du niveau défensif sommital, qui confère une allure très compacte à la forteresse, et la protection du niveau inférieur par le percement d'arbalétrières dans le talus des tours.

Ceci n'empêcha pas la Bastille d'être prise par les Parisiens pendant la révolte des Maillotins, en 1382. L'édifice fit ensuite l'objet d'importants travaux, qui le transformèrent en une citadelle retranchée où l'on déposa une partie du trésor royal ainsi qu'une grande quantité d'armes. C'est ce qui motive l'incise de Christine de Pizan, « combien que puis on y ait ouvré ». Ce détail concorde avec le témoignage du Religieux de Saint-Denis, qui signale en 1383 la construction d'un « chastel très fort » à côté de la bastille ruinée lors de la révolte des Maillotins.

Quant aux « portes de Paris » citées à la suite de la Bastille, il s'agit des portes de l'« enceinte de Charles V », un ouvrage principalement en terre dont seules les portes étaient maçonnées. C'étaient, là encore, des édifices impressionnants : la porte Saint-Honoré, fouillée par Berty en 1866, mesurait 18,50 mètres de longueur ; la bastide Saint-Denis faisait 22 mètres de longueur. Néanmoins, on peut se demander pourquoi Christine de Pizan les a dissociées de l'enceinte, dont elle parle un peu plus loin. Elle semble considérer que l'enceinte relevait du prévôt de Paris, Hugues Aubriot, alors que les portes, y compris la Bastille, aurait été directement commandées par le roi. Cette interprétation entre pourtant en contradiction avec les *Grandes chroniques de France*, qui attribuent explicitement la direction du chantier de la Bastille à Hugues Aubriot :

« Incidence. – Item, le XXII^e jour d'avril MCCCLXX, fu assise la premiere pierre de la Bastide-Saint-Anthoine, de Paris, par Hugues Aubriot, lors prevost de Paris, qui la fist faire des deniers que le Roy donna à la ville de Paris »⁸¹.

Le Palais de la Cité

« Au Palais fist bastir à sa plaisance » : si la résidence traditionnelle des rois de France à Paris n'intervient qu'en quatrième position dans la liste des chantiers civils dressée par

⁸¹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 143.

Christine de Pizan, le Palais de la Cité reste aux yeux de l'écrivain l'un des « grands chantiers » du souverain. De fait, même si Charles V semble avoir manifesté une certaine désaffection pour ce palais où il avait vécu des heures difficiles en 1358, il ne négligea pas pour autant d'entretenir l'édifice, où il engagea divers travaux dès le début du règne, si l'on en croit le mandement du 20 novembre 1364 et la lettre close du 5 août 1366⁸². Par la suite, un autre mandement atteste de nouvelles « œuvres et réparations » en 1372⁸³, tandis que des travaux furent menés en 1375 « en plusieurs basses chambres de la Chambre des Comptes »⁸⁴, et en 1379 aux murs du Palais⁸⁵. La plus célèbre de ces campagnes est celle menée vers 1370 sur la tour que Charles V dota d'une horloge, lui donnant ainsi le nom qu'elle porte toujours⁸⁶. Ce fut la première horloge publique de Paris : signe de sa fonction au sein de la cité, les gages de l'horloger étaient d'ailleurs à la charge de la ville⁸⁷. D'autres actes font mention d'interventions mineures, comme celle du peintre du roi Jean d'Orléans, chargé le 8 mai 1364 de « peindre le cerf de la grand sale du Palais »⁸⁸ : ce cerf doré apparaît justement dans une enluminure du XV^e siècle représentant Charles V, dans une scène de dédicace qui prend pour cadre la grande salle du Palais de la Cité (**Planche 126**). On sait par ailleurs que Charles V disposait, dans la tour de l'horloge, d'une pièce où il aimait à se tenir pour regarder le Grand Pont⁸⁹. Jean Guérout, auteur de la principale étude sur le Palais au Moyen Âge, en a déduit que l'expression « à sa plaisance » utilisée par Christine de Pizan devait s'entendre au sens de « pour son agrément » et pouvait s'appliquer à des travaux menés sur les jardins du Palais ou sur la Salle de la Pointe, à l'extrémité occidentale de l'île, mais aucun document ne subsiste pour confirmer cette hypothèse⁹⁰ ; le texte de Christine de Pizan est à cet égard un peu ambigu, « à sa plaisance » pouvant tout simplement signifier « à son gré ».

⁸² Le mandement adressé aux gens des comptes à Paris le 20 novembre 1364 concerne « plusieurs grans reparations » à faire au Palais et à la Sainte-Chapelle « tant en charpenterie comme en maçonnerie, couvertures et autrement » ; la lettre close du 5 août 1366 porte sur le financement des travaux. *ORF*, t. IV (1734), p. 503-504 et 680-681 ; J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V »..., p. 235-236.

⁸³ *ORF*, t. V (1736), p. 544. ; J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité »..., p. 237.

⁸⁴ J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. III, p. 12-13.

⁸⁵ AN, X^{1A} 30, fol. 444. J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité »..., p. 237.

⁸⁶ J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. II, p. 199-200 ; idem, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité... », p. 236. La tour elle-même avait été construite par Jean le Bon. L'horloge était accompagnée d'une cloche en argent fondue en 1371/1372 par Jean Jouvente, également auteur de la cloche du châtelet d'entrée du donjon de Vincennes.

⁸⁷ J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. II, p. 201-202.

⁸⁸ *Ibid.*, p. 135-136.

⁸⁹ J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. III, p. 57 (pièce justificative VII) : acte de 1417.

⁹⁰ J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité »..., p. 236-237. Sur les significations de l'expression « à sa plaisance », voir F. Godefroy, *Dictionnaire...*, t. VI, p. 191.

Quoi qu'il en soit, les travaux menés au Palais sous Charles V semblent moins importants que sous Jean II et sous Charles VI. Ce moindre investissement est certainement lié à l'abandon du Palais comme résidence habituelle du souverain dans sa capitale, au profit du Louvre et de l'hôtel Saint-Pol. Signe de cette modification des usages, les services de l'Hôtel furent transférés à Saint-Pol, laissant la Chambre de l'Échansonnerie aux maîtres des requêtes de l'Hôtel et la Fruiterie au Parlement, qui y entreposait ses bûches⁹¹. Vers 1367-1368, Charles V fit également déménager sa « librairie » au Louvre⁹². Bien que le Palais servît encore de cadre aux grandes cérémonies, il cessa d'être le séjour ordinaire de la cour à Paris. Ce changement fondamental ne se reflète toutefois pas pleinement dans notre corpus. Nous verrons plus loin que les biographes de Charles V, Pierre d'Orgemont comme Christine de Pizan, continuent à accorder une place prééminente au Palais de la Cité lorsqu'ils évoquent les grands événements du règne. L'inclusion du Palais dans la liste des chantiers royaux, alors que les travaux commandités par Charles V ont été beaucoup plus réduits qu'au Louvre ou à l'hôtel Saint-Pol, montre sans doute l'attachement de Christine à ce symbole de la monarchie française.

L'enceinte « de Charles V »

Après cette rapide évocation du Palais de la Cité, Christine de Pizan revient sur les fortifications de Paris, qu'elle avait déjà abordées en citant la Bastille et les portes ; viennent maintenant les murs :

« *item*, les murs neufs, et belles, grosses et haultes tours, qui environ Paris sont, en baillant la charge à Hugues Obriot, lors prevost de Paris, fist edifier ».

Christine décrit ici l'un des chantiers les plus importants du troisième quart du XIV^e siècle à Paris : la construction d'une nouvelle enceinte sur la rive droite, plus étendue que celle érigée sous le règne de Philippe Auguste⁹³. Cet ouvrage est longtemps demeuré mal connu, car contrairement au mur de Philippe Auguste, il n'en subsiste aucun tronçon en élévation⁹⁴. Mais les fouilles du Carrousel ont permis de mieux appréhender sa forme, et son tracé a pu être restitué dans le cadre du programme « Alpage » (**Planche 227**).

⁹¹ J. Guérout, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 »..., t. III, p. 11-12.

⁹² *Ibid.*, t. II, p. 99.

⁹³ Sur cette enceinte, voir : C. Poupardin, « Etude sur la fortification de Charles V à Paris »... ; P. Van Ossel (dir.), *Les Jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain...* ; N. Faucherre, « L'enceinte de Paris »... ; N. Faucherre et A.-L. Bethe, « Cartographier l'enceinte de Charles V », dans H. Noizet, B. Bove et L. Costa (dir.), *Paris de parcelles en pixels ...*, p. 121-137.

⁹⁴ En réalité, le rempart est toujours en place boulevard Beaumarchais, mais cela se traduit seulement par un dénivelé important.

Le véritable instigateur du chantier ne fut d'ailleurs pas Charles V mais le prévôt des marchands Etienne Marcel : en 1358, celui-ci et quatre échevins désignèrent dix-huit bourgeois pour conduire les travaux des fossés⁹⁵. Froissart se montre, à cet égard, mieux informé et donne de cette initiative un tout autre éclairage, puisque selon lui, la fortification fut mise en œuvre face aux menaces que faisait peser sur Paris un certain duc de Normandie, notre futur Charles V :

« Quant li prevos des marchans entendi que li dus de Normendie estoit au pont à Charenton et que li faisoit là son amas de gens d'armes, chevaliers et escuiers, et qu'il voloit heriier chiaus de Paris, si se doubta que grans mauz ne l'en presist et que de nuit on ne venist courir Paris, qui à ce temps n'estoit point fremée. Si mist ouvriers en oeuvre, quanqu'il peut avoir et recouvrir de toutes pars ; et fist faire grans fossés autour de Paris, et puis çaingles, murs et portes, et y ouvroit on nuit et jour. Et y eut le terme d'un an bien troi mil ouvriers : dont ce fut uns grands fais que de fremer, sus une année, d'enclorre et environner de toutes deffenses une tele cité comme Paris est et de si grant circuité. Et vous di que ce fu li plus grans biens que onques li prevos des marchans fesist en toute sa vie, car aultrement elle eüst esté depuis courue, robée et essillie par trop de fois, et par pluseurs actions, si comme vous orés ci après. »⁹⁶

Il est très significatif que Christine de Pizan passe sous silence cet épisode, sur lequel ne s'étendent pas davantage les *Grandes chroniques de France*, peu soucieuses de léguer à la postérité les « grans fais » d'Étienne Marcel. Toutefois, Christine n'a pas tort de placer l'enceinte sous le patronage de Charles V, car après la chute du prévôt des marchands, le chantier fut continué par le régent puis roi de France. En 1366-1368, on creusait les arrière-fossés entre l'écluse des Barres et celle des Tuileries⁹⁷ ; Charles V visita le chantier avec les magistrats de la ville, en 1367. Les travaux étaient toujours en cours en mai 1370, sous la direction du prévôt de Paris Hugues Aubriot. Ils n'étaient pas achevés à la mort de Charles V,

⁹⁵ D'après des comptes aujourd'hui disparus, mais cités par Henri Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, vol. I, p. 38.

⁹⁶ Jean Froissart, *Chroniques...*, éd. S. Luce (SHF), t. 5, Livre I, § 414, p. 102-103. Même jugement dans la version du manuscrit d'Amiens (éd. G.T. Diller, Livre I, § 577 tome III, 1992, p. 142) : « ... dont che fu ungs grans fès que de fremmer, sus une annee et d'englore et d'environner de murs, de portes et de tours, de barrières et de fossés, une tele chité que Paris est et de si grant circuité. »

En 1346, Paris était pour Froissart une ville sans fortifications efficaces, qui redoutait l'assaut d'Édouard III, alors installé à Poissy : « Dont cil de Paris n'estoient mies bien assecur, car elle n'estoit adonc point fremée. Si se doubtoient que li Englès ne venissent par outrage jusques à la » (Jean Froissart, *Chroniques...*, t. III (éd. SHF, S. Luce), § 263, p. 149). Il précise sa description dans la version du manuscrit d'Amiens : « Et estoient adont moult esbahit en le chité car elle, à che dont, n'estoit point fremmee fors que de bailles » (Jean Froissart, *Chroniques*. Livre I (ms d'Amiens), éd. G.T. Diller, tome II, 1992, § 496, p. 387). Pour Froissart, Paris n'était donc protégée que par une palissade de pieux, avant qu'Étienne Marcel ne lance son grand chantier de fortifications.

Cette vision est peut-être un peu réductrice, car la rive gauche, qui était en réalité la seule menacée par les Anglais en 1346, était protégée par l'enceinte de Philippe Auguste, et ne fut d'ailleurs pas concernée par l'entreprise d'Étienne Marcel. Du reste, le chroniqueur parisien Jean de Venette, installé dans le couvent des Carmes de la place Maubert, à l'abri de cette enceinte, ne semble pas avoir redouté une prise de la ville (voir chapitre 9). Il n'en demeure pas moins vrai que les fortifications de Paris, inutiles depuis des décennies, étaient certainement peu opérationnelles et largement débordées par la croissance urbaine.

⁹⁷ *Ibidem*, vol. III, p. 38.

puisqu'en 1383, Charles VI ordonnait à Audouin Chauveron, successeur d'Hugues Aubriot, d'achever « plusieurs édifices qui sont encore à parfaire » pour les fortifications de la ville⁹⁸. Selon Félibien, l'enceinte aurait été achevée cette année-là. Des travaux furent aussi menés rive gauche pour renforcer l'enceinte de Philippe Auguste, sans pour autant chercher à l'agrandir⁹⁹ ; on creusa notamment un grand fossé, en eau pour les parties basses.

Contrairement à ce que l'on a longtemps cru, sur la foi notamment des enluminures de Jean Fouquet dans les *Grandes chroniques de France*, cette enceinte n'était pas maçonnée, à part pour les murs longeant la Seine : les fouilles du Carrousel ont bien montré qu'il s'agissait d'une « terrée », une levée de terre de près de trente mètres de large, précédée par un grand fossé en eau (au moins sur une partie de son périmètre)¹⁰⁰, renforcé par deux fossés secs (**Planche 227**). La hauteur de ce rempart peut être évaluée à environ quatorze mètres. Au sommet de la « terrée » se trouvent des guérites destinées à abriter les guetteurs. D'après le plan de Truschet et Hoyau (milieu du XVI^e siècle), la « terrée » était aussi couronnée par un parapet à meurtrières. Seules les portes, dont nous avons déjà parlé plus haut, étaient des ouvrages maçonnés, de grande profondeur pour pouvoir traverser le rempart en tunnel, d'où le terme de « bastides » (plutôt que de « portes ») employé pour les désigner.

La construction d'une enceinte majoritairement en terre est conforme aux usages du XIV^e siècle : des « terrées » sont attestées dans de nombreuses villes du Nord (Binche, Soignies, Mons, Bruges, Lille, Calais). En outre, un ouvrage de même type a été élevé à partir de 1356 à Saint-Denis, comme on peut le voir sur le *Pourtraict de la ville de Saint-Denis en France* publié par Belleforest en 1575.

Cette enceinte a été remaniée au XV^e siècle puis à nouveau au début du XVI^e siècle, date à laquelle sont élevés des murs d'escarpe et de contrescarpe, dont les vestiges sont visibles dans le « Carrousel du Louvre » ; la dendrochronologie a permis de dater ces derniers aménagements de 1505-1509. La construction de l'enceinte des fossés jaunes, au XVII^e siècle, a entraîné l'abandon de l'enceinte de Charles V : le rempart de terre a été arasé et le grand fossé comblé. Dans le secteur fouillé, sous les jardins du Carrousel, la destruction a

⁹⁸ *ORF*, vol. XII, p. 129.

⁹⁹ Robert de Lasteyrie, « Fragments de comptes relatifs aux travaux de Paris en 1366 », *MSHPIDF*, t.4, 1877, p. 299-301.

¹⁰⁰ Il pourrait n'avoir pas été en permanence en eau dans le secteur de la porte Montmartre : N. Faucher et A-L. Bethe, « Cartographe l'enceinte de Charles V », p. 126.

commencé dans les années 1613-1616. Le fait que l'enceinte ait été principalement un ouvrage en terre explique sa rapide disparition du paysage parisien.

Il n'en demeure pas moins que cette enceinte était indéniablement l'un des « grands travaux » du règne. Elle constituait la première extension des fortifications de Paris depuis le temps de Philippe Auguste, quelque 150 ans auparavant. On se souvient de l'importance accordée à ce sujet par les biographes de Philippe II¹⁰¹. En va-t-il exactement de même pour ceux de Charles V ?

Pas tout à fait. Dans les œuvres rapportant les hauts faits de Philippe Auguste, c'est bien l'enceinte de Paris qui était vantée par Rigord comme par Guillaume Le Breton, alors que la forteresse du Louvre n'était pas évoquée. Pour Charles V, le phénomène est inverse : Pierre d'Orgemont et Christine de Pizan ont mis l'accent sur la construction de la Bastille ; elle est la seule à être citée par les *Grandes Chroniques de France*, et elle intervient avant la référence à l'enceinte de Paris dans les *Hauts faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*. En outre, Christine de Pizan délègue la réalisation concrète de l'enceinte à un autre personnage : si c'est bien Charles V qui, selon elle, fut l'instigateur du projet, il en « bailla la charge » à Hugues Aubriot, le prévôt de Paris. Celui-ci est ainsi le seul des agents du roi à se trouver mentionné dans le chapitre des « chantiers royaux », alors même que l'architecte à qui furent confiés une grande partie de ces travaux, Raymond du Temple, n'est jamais cité.

L'importance de la charge d'Hugues Aubriot, capitaine de Paris en 1379, en matière de fortifications est confirmée par les documents administratifs : un arrêt du Parlement du 6 septembre 1382 le cite comme seul commissaire responsable des « travaux de fortification et de réparation de la ville, consistant en fossés, murs, tours et ponts ou autres ouvrages » menés à Paris, la municipalité devant pour sa part payer les fournitures de matériaux pour les travaux ordonnés « tant au château du Louvre, au Petit Châtelet, aux murs du Palais et devant les Augustins, par tout le rivage de la Seine, qu'à l'entreprise du nouveau pont Saint-Michel »¹⁰². D'autres textes littéraires, comme la *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, y font également allusion – en termes d'ailleurs beaucoup plus critiques à l'égard du personnage, accusé d'innombrables manquements à la morale chrétienne. Pour Michel Pintoin, c'est Hugues Aubriot qui a supervisé la plupart des travaux édilitaires menés à Paris sous Charles V, à savoir : l'édification de l'enceinte protégeant la ville côté Seine, à l'est et à l'ouest du mur de

¹⁰¹ Voir plus haut.

¹⁰² AN, X^{1A} 30, fol. 444-446. Cf. J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V »..., p. 237.

Philippe Auguste¹⁰³ ; la mise en place d'un système d'égouts¹⁰⁴ ; la construction du pont Saint-Michel et du Petit Châtelet¹⁰⁵.

Pas plus que Christine de Pizan, Michel Pintoin n'évoque en revanche l'architecte chargé de diriger concrètement tous ces travaux édilitaires, mais il s'agit probablement du maître des œuvres du roi dans la vicomté de Paris, Raymond du Temple. Jusqu'au début du XV^e siècle, c'est en effet le maître des œuvres du roi qui remplit aussi les fonctions de maître des œuvres de Paris, jusqu'à la nomination de Robert de Helbuterne à cette charge par le garde de la prévôté et par les échevins de Paris, en 1406¹⁰⁶.

Le Pont Saint-Michel

Christine de Pizan conclut sa liste des édifices parisiens sur une autre entreprise de nature édilitaire :

« *item*, ordena à faire le Pont-neuf à Paris, et en son temps fu commencé et autres plusieurs edifices. »

Ce « Pont neuf » est le pont Saint-Michel, lancé sur le bras sud de la Seine, pour mettre en communication l'île de la Cité et la rive gauche en parallèle du Petit Pont, situé plus en amont. Ce nouveau pont fut mis en chantier à la suite d'une assemblée tenue en la

¹⁰³ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre II, chap. IV, p. 100 : « (...) *ut per ambitum muris solidis cingeretur, prope portam sancti Antonii ac Luparam prima jaciens fundamenta, utraque eciam latera Secane fluvii muris lapideis in parte maxima clausit* ». Traduction : « afin d'entourer de murs solides le pourtour [de la ville], il jeta du côté de la porte Saint-Antoine et du côté du Louvre les premières fondations d'une enceinte en pierre qui fermait en grande partie la ville, le long des deux berges de la Seine ». Nous nous écartons un peu de la traduction de L. Bellaguet, p. 101 (« il commença, près de la porte Saint-Antoine, une enceinte de murailles épaisses, dont il voulait entourer Paris, et jeta près du Louvre les premiers fondements des murs de pierre, dont il enferma en grande partie les deux rives de la Seine. »), car il s'agit bien d'un seul et même chantier de fortification, mené à l'est et à l'ouest de Paris, le long du fleuve. Ces murs sont clairement visibles sur les plans de Paris levés au XVI^e siècle.

¹⁰⁴ *Ibid.* : « *Meatus artificiose et subterraneas catharactas circa convalles et infima urbis loca composuit, per quas aque pluviales decurrerent, ut per earum lavacrum congeste immundicie eveherentur ad circumadjacencia prata*. » Traduction L. Bellaguet, p. 101 : « Il fit établir, par d'habiles ouvriers, dans les quartiers peu élevés et les parties basses de la ville, des conduits et des égouts souterrains, destinés à l'écoulement des eaux pluviales, qui, entraînant les immondices entassées, devaient les porter dans les prés d'alentour. »

¹⁰⁵ *Ibid.* : « *Pontem novum, qui sancti Michaelis dicitur, lapideis columpnis et arcubus sustentatum, eademque materia Castelletum Parvi Pontis cum ingenti labore et fere inestimabilibus expensis consummavit* » Traduction L. Bellaguet : « Il fit achever, par d'immenses travaux et des dépenses presque incalculables, le nouveau pont dit de Saint-Michel, soutenu sur des piliers et des arches de pierre, et le Châtelet du Petit Pont, également en pierre. » Sur le pont Saint-Michel : voir infra. Sur le Petit-Châtelet (démoli en 1782) : A.-L. Millin, *Antiquités nationales...*, ch. VIII du t. II (1791), avec pl. ; A. Berty, L.-M. Tisserand et C. Platon, « Petit-Châtelet », dans *Topographie historique du Vieux Paris. Région centrale de l'Université*. Paris, Impr. Nationale, 1897, p. 363-366.

¹⁰⁶ Cf. P.-Y. Le Pogam et Ph. Plagnieux, « Les maîtres des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris »..., p. 253.

Chambre du Parlement le 12 septembre 1379¹⁰⁷. Ainsi que le souligne Christine de Pizan, il n'était pas achevé à la mort de Charles V et ne fut terminé que sous Charles VI, en 1387¹⁰⁸.

Il est assez logique d'évoquer le pont Saint-Michel après avoir parlé de l'enceinte de Paris, car il s'agit là du même type de travaux, supervisés par Hugues Aubriot. Le Religieux de Saint-Denis les avait d'ailleurs lui aussi réunis, mais pour en rendre la paternité à leur véritable auteur.

Ayant ainsi terminé sa liste de chantiers civils parisiens, Christine de Pizan s'éloigne ensuite de la capitale pour citer huit demeures construites par le roi en Île-de-France.

Vincennes

L'édifice sur lequel Christine de Pizan s'attarde le plus longuement, dans tout son chapitre, est le château de Vincennes :

« *item*, dehors Paris, le chastel du bois de Vincenes, qui moult est notable et bel, et avoit entencion d'y faire ville fermée, et là aroit establee en beaulz manoirs la demeure de plusieurs seigneurs, chevaliers et aultres ses mieulz amez, et à chascun y asseneroit rente à vie selon leurs personnes ; celui lieu vouldt le roy qu'il fust franc de toutes servitudes, n'aucun charge par le temps à venir, ne redevance demander. »

Vincennes est la seule résidence de Charles V qui nous soit parvenue intacte, et ce monument remarquable a en outre fait l'objet d'études approfondies dirigées par Jean Chapelot : c'est donc le mieux connu des chantiers cités par Christine de Pizan¹⁰⁹. C'est à juste titre que celle-ci lui accorde une singulière attention : il s'agit en effet d'une entreprise considérable, aussi bien par sa taille que par son coût. Mais Charles V n'en est pas l'initiateur : d'après une inscription jadis portée sur le châtelet d'entrée du donjon, les fondations de celui-ci aurait été jetées par Philippe VI en 1337, et c'est essentiellement sous le règne de Jean le Bon que fut édifiée cette « grosse tour » qui abritait le logis du roi, et lui assurait une sécurité que ne procurait pas l'ancien manoir capétien, fréquenté par Philippe Auguste et par Saint Louis. Jean II avait nommé Jean Goupil payeur des œuvres de cette tour, en avril 1361 ; à la mort du souverain, cette commission fut renouvelée par Charles V, qui

¹⁰⁷ AN, X^{1A} 1471, fol. 245-245 v^o. Cf. J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V »..., p. 237 (qui rectifie la date de 1378 avancée par H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris...*, t. I, p. 225 et traditionnellement reprise par les historiens de Paris).

¹⁰⁸ H. Sauval, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris...*, t. I, p. 226.

¹⁰⁹ Sur la construction du château de Vincennes, les publications fondamentales sont celles de Jean Chapelot : *Le Château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen Âge...* ; « Le Vincennes des quatre premiers Valois : continuités et ruptures dans un grand programme architectural »... ; « Charles V maître d'ouvrage : à propos de la construction du donjon de Vincennes et de quelques chantiers contemporains »... ; « L'hôtel du roi à Vincennes : Charles V dans son logis »... Pour une mise en perspective dans l'ensemble du règne, voir aussi F. Autrand, *Charles V...*, p. 769-777.

nomma ensuite deux autres payeurs, Philippe Gillier en 1365 et Jean de Vaubreçay en 1367. Cette année-là, Charles V prit possession des lieux et y fit transférer une partie de son trésor. En mai 1369, des machines de guerre étaient installées sur la terrasse supérieure du donjon, qui était donc, à cette date, définitivement achevé.

La « grosse tour » de Vincennes est un ouvrage monumental qui culmine à cinquante mètres au-dessus du sol de la cour (**Planche 228 a**). Elle est bâtie sur un plan carré de 50 pieds de côté (environ 16 m) ; chaque étage abrite une grande pièce, également carrée, de 30 pieds de côté (9,72 m). À chacun des angles de la « grosse tour » s'élève une tourelle circulaire de 6,60 m de diamètre, où peuvent être aménagées des pièces plus petites, communiquant avec la grande salle centrale (« chambre de retrait », chapelle...). S'y ajoute, au nord-ouest, une tour rectangulaire abritant les latrines. Du temps de Charles V, le rez-de-chaussée, qui possédait un puits et une grande cheminée, était dévolu aux cuisines ; les trois niveaux suivants étaient les étages « nobles », qui accueillait notamment la chambre du roi, au deuxième étage.

La « grosse tour » était donc un espace résidentiel, mais aussi une forteresse : la terrasse sommitale portait des engins de guerre, et elle était à l'origine surmontée par une tour de guet (détruite au début du XIX^e siècle) qui permettait de surveiller Paris et ses environs. Contrairement au Louvre, où les espaces de réception et de vie se trouvaient hors de la « grosse tour », à Vincennes les deux fonctions étaient ainsi réunies au sein du même édifice.

Le châtelet qui contrôle l'entrée orientale de la « grosse tour » fut pour sa part commencé en 1364 et terminé vers 1369, date inscrite sur la cloche placée sur la terrasse. Cet ouvrage assurait la défense de l'entrée par un assommoir, une herse et une porte au rez-de-chaussée, et par des engins de jet installés sur sa terrasse ; il est en outre précédé d'une barbacane et d'un pont-levis à flèches : l'accès au donjon paraît ainsi inexpugnable (**Planche 228b**). Mais cette fonction militaire est là aussi combinée avec un usage résidentiel, puisqu'à l'étage se trouvait l'« étude » de Charles V, autrement dit son cabinet de travail. Enfin, le châtelet contribuait également à affirmer dans la pierre la souveraineté royale, par son décor sculpté qui, une fois encore, mettait en valeur le roi et son épouse (**Planche 228 c**). Les niches aujourd'hui vides que l'on peut voir sur la façade orientale abritaient en effet les statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon, de part et d'autre de saint Christophe, tandis que les bas-reliefs latéraux (désormais buchés) portaient un décor héraldique (fleurs de lys et dauphin). Une image de la Trinité dominait l'ensemble, sur la console saillant au-dessus de l'« étude » du roi. Comme au Louvre ou à la Bastille, les effigies royales accueillait donc le visiteur à

l'entrée. De l'autre côté, sur la façade occidentale, un escalier à vis en demi-hors-œuvre, abondamment ajouré, permettait de voir le roi en chair et en os lorsqu'il descendait de son « étude », selon un dispositif qui était sans doute comparable à la « grande vis » du Louvre, construite au même moment (**Planche 228 d**).

Cet ensemble est complété, sur le plan défensif, par une enceinte mesurant un peu plus de 50 mètres de côté, couronnée par un chemin de ronde donnant accès aux quatre échauguettes d'angle, et entourée de fossés qui étaient alimentés en eau par les sources captées sur les hauteurs de Montreuil. À l'abri de l'enceinte s'élevaient d'autres bâtiments aujourd'hui disparus : une chapelle et des « chambres », telle que la « chambre aux daims » (**Planche 228 b**).

Charles V pouvait se targuer, avec ce donjon, de disposer aux environs de Paris d'une résidence à la fois sûre, confortable et prestigieuse. Mais il ne borna pas là son entreprise : il décida, dans un second temps, d'inclure sa « grosse tour » et l'ancien manoir capétien dans une gigantesque enceinte fortifiée, longue de 965 mètres¹¹⁰ (**Planche 228 e**). Cette enceinte est flanquée de neuf tours rectangulaires hautes d'une quarantaine de mètre, pour la plupart écrêtées aujourd'hui ; mais la Tour du Village, au nord, a conservé ses dimensions d'origine (**Planche 228 f**). Comme le donjon, ces tours servaient à la fois à la défense et à la résidence, avec de grandes pièces pourvues de cheminées et des latrines. Les dates précises du chantier ne sont pas connues avec certitudes, mais peuvent être situées entre 1373 et 1380. A cet espace fortifié s'ajoutait en outre une basse-cour de près de quatre hectares, entourée d'un fossé, établie entre 1373 et 1385 pour abriter les services domestiques de l'hôtel du roi.

Enfin, comme nous l'avons vu plus haut, Charles V fonda en novembre 1379 une collégiale à Vincennes, sur le modèle de la Sainte-Chapelle du palais de la Cité ; mais ce n'est que sous Charles VI que cet édifice vit le jour.

En somme, Vincennes constitue indéniablement l'un des chantiers majeurs de Charles V. L'attachement porté par le souverain à cette entreprise est attesté par le déroulement même de la construction, extrêmement rapide, ce qui suppose un investissement financier massif. Dès 1367, le roi commença à y entreposer une partie de son trésor, autre signe de l'importance qu'il accordait à cette résidence. La création d'une Sainte-Chapelle en 1379-1380 s'inscrit parfaitement dans ce cadre : Charles V suivait là l'exemple donné par saint Louis dans son palais de la Cité.

¹¹⁰ Sur cette enceinte, voir : J. Chapelot, « L'enceinte du château de Vincennes (1372-1380). La conception d'un grand projet architectural reconstituée par l'examen du bâti et les relevés de terrain »...

Allons plus loin : Vincennes, à en croire Christine de Pizan, n'était pas un séjour tout à fait comme les autres. Selon ses termes, le roi voulut bâtir là non seulement un château, mais toute une « ville fermée », où habiteraient ses familiers, jouissant des rentes versées par le roi et d'une exemption fiscale. Quel crédit faut-il accorder à cette affirmation ?

Le grand spécialiste de Vincennes, Jean Chapelot, reconnaît dans ce gigantesque chantier, qui dote le royaume d'un des châteaux les plus vastes d'Occident, une véritable capitale politique, dont la mise en œuvre serait intimement liée à une transformation profonde de l'Etat - un peu comme le sera, bien des siècles plus tard, la construction du château de Versailles¹¹¹. Il souligne que le témoignage de Christine de Pizan est conforté par une autre source, judiciaire cette fois : lors de l'enquête réalisée en 1376-1378 pour établir les droits respectifs du curé de Montreuil et du chapelain de Vincennes, ce dernier déclara que le roi disposait dans l'enceinte du château de Vincennes de suffisamment d'espace pour y faire une grande ville. A la question :

« Item quod si dictus dominus noster rex vellet, ipse posset bene in ipsa terra vacua facere unam magnam villam que adhuc est satis potens »,

le chapelain répondit qu'il le croyait. Pourtant, à la question suivante :

« Item quod communiter dicitur quod ipse intendit ibi construi unam magnam villam »,

la réponse fut qu'il en doutait. Pour le chapelain de Vincennes, qui devait être bien informé, Charles V avait donc les moyens matériels d'implanter une « grande ville » en ce lieu, mais il n'était pas certain qu'il eût l'intention. On n'a d'ailleurs conservé aucune charte royale concernant cet éventuel projet, dont Christine de Pizan ne parle qu'au conditionnel.

En revanche, l'idée que Vincennes avait été conçu pour être « la demeure de plusieurs seigneurs, chevaliers et autres ses mieulz amez », telle que l'exprime Christine de Pizan, concorde avec l'évolution du gouvernement : comme l'a souligné Jean Chapelot, le chantier de la grande enceinte de Vincennes coïncide en effet avec une modification du mode de fonctionnement du Conseil royal qui amène Charles V à diriger l'État de façon plus personnelle, en consultant surtout ses familiers tels que Bureau de La Rivière, Jean de La Grange, Jean de Sarrebruck, Jean Le Mercier, Simon de Roucy ou Enguerrand de Coucy, pour n'en citer que quelques-uns. La construction de cette grande enceinte, avec ses tours combinant défense et espace résidentiel, permettait d'héberger un grand nombre de personnes de haut rang à proximité du souverain.

¹¹¹ J. Chapelot, « Le Vincennes des quatre premiers Valois »..., p. 108-110.

Quelle que soit l'ampleur de ce chantier, la comparaison avec Versailles est un peu trompeuse car rien n'atteste que Charles V ait envisagé de quitter définitivement sa capitale pour venir installer sa cour à Vincennes. Mais le château s'impose indéniablement comme la principale commande architecturale de Charles V. La célèbre représentation qu'en a donnée le « Maître de l'Octobre » dans les *Très riches heures du duc de Berry* montre l'effet que dégageaient ces puissantes fortifications, avec leurs immenses tours dominant le bois. Les ambassadeurs florentins qui, en janvier 1462, découvrent le château sont encore émerveillés, s'exclamant : « c'est une chose qui n'a pas son semblable en France ». Vincennes est d'ailleurs l'une des étapes choisies par Charles V lui-même pour la visite de l'empereur Charles IV, à qui l'on fait admirer le panorama depuis le donjon. Le roi était, à juste titre, fier de son œuvre.

Beauté et Plaisance

Vincennes n'était pas une résidence isolée : juste après son développement sur le château, Christine de Pizan évoque plus brièvement deux sites complémentaires, Beauté et Plaisance, qui s'élevaient de l'autre côté du Bois et complétaient Vincennes.

Beauté était, selon un autre passage du *Livre des faits et bonnes mœurs*, le lieu dédié à la « récréation » de Charles V : c'est là que le roi « chaçoit aucune fois et s'esbatoit pour la santé de son corps, desirieux d'avoir air doulz et attempé »¹¹². Le château s'élevait à l'est du Bois de Vincennes¹¹³. Quelques documents permettent de suivre sa construction : le roi acheta les terrains pour le parc en 1373-1374 ; le chantier, qui débuta peut-être en 1372, devait être à peu près achevé en 1376-1377, date à laquelle Charles V commença à séjourner à Beauté¹¹⁴. Signe de l'importance de cette demeure sous Charles V, le duc d'Anjou se fit à son tour construire un hôtel près de Beauté en 1378¹¹⁵.

Ce château, déjà partiellement ruiné au début du XVII^e siècle, a désormais complètement disparu : il n'en demeure qu'une série de carreaux de pavement, exhumés au XIX^e siècle, et conservés au Musée Carnavalet¹¹⁶ (**Planche 229**). On sait toutefois par les textes que la résidence de Beauté se composait de plusieurs corps de bâtiments : une tour rectangulaire qui abritait, au premier étage, la chambre du roi ou « chambre des

¹¹² Christine de Pizan, *Livre des fais...*, t. I, p. 49-50.

¹¹³ Aujourd'hui sur la commune de Nogent-sur-Marne.

¹¹⁴ J. Chapelot, *Vincennes aux origines...*, p. 100-101.

¹¹⁵ *Ibid*, d'après AN, KK 242.

¹¹⁶ Cf. *Nogent au Moyen Age. Les décors de la résidence royale de Beauté-sur-Marne, exposition, Nogent/Marne, Archives municipales*, 15 octobre 2003 – 1^{er} février 2004.

évangélistes », mais aussi un autre bâtiment comprenant deux galeries, haute et basse, et une « grant chambre sur la fontaine »¹¹⁷.

S'il est aujourd'hui difficile de se représenter son aspect, les contemporains étaient en tout cas unanimes à vanter les mérites de cette demeure. Christine de Pizan la qualifie de « moult est notable manoir ». D'après les *Grandes chroniques de France*, l'empereur Charles IV, qui y séjourna brièvement en janvier 1378, la trouva « delitable ». Eustache Deschamps en fit également la louange dans un de ses poèmes¹¹⁸.

Aux côtés de Beauté, Christine mentionne aussi « Plaisance, la noble maison ». Ces deux séjours étaient en effet voisins. Le manoir de Plaisance était une demeure du XIII^e siècle, construite à flanc de colline en bordure du bois de Vincennes, au nord de l'église de Nogent-sur-Marne. En 1366, le manoir passa à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne ; celui-ci le revendit à son frère Charles V, qui le donna le 28 juin 1375 à son épouse¹¹⁹. Les travaux menés par le roi dans son manoir restent toutefois difficiles à préciser, dans la mesure où cette résidence a, elle aussi, totalement disparu.

La construction de ces lieux réservés au loisir est caractéristique de la valorisation de la « recreation » dans la vie de cour. Christine de Pizan y insiste dans le *Livre des faits et bonnes mœurs* : outre les périodes de travail, de repos ou de repas, le roi se ménage des moments de délassement consacrés à la promenade dans les jardins ou à la lecture¹²⁰. Nous reviendrons plus loin sur cet aspect dans la description de la vie quotidienne du roi, mais relevons, pour l'instant, que l'insertion des séjours de Beauté, Plaisance et Saint-Ouen dans la liste des « chantiers royaux » contribue à mettre en relief l'importance de ce que l'on appellera plus tard les « résidences aux champs » dans la commande architecturale du souverain.

Saint-Ouen

Christine de Pizan achève l'énumération des chantiers civils à proximité de Paris par la mention de l'hôtel de Saint-Ouen :

¹¹⁷ C'est dans cette chambre que Charles V serait mort. Cf. l'inventaire du mobilier dressé en 1420 (AN, P 1189, édité dans la *Revue archéologique*, avril-septembre 1854, p. 461-462) ; R. Delachenal, *Charles V...*, t. V, p. 398-399.

¹¹⁸ Eustache Deschamps, *Œuvres complètes...*, t. I (Paris, 1878), p. 155-156.

¹¹⁹ J. Chapelot, *Le Château de Vincennes...*, p. 37 ; idem, « Le Vincennes des quatre premiers Valois... », p. 62 (d'après AN JJ 107).

¹²⁰ Christine de Pizan, *Livre des faits...*, t. I, p. 47-48. Cette valorisation de la « recreation » rejoint les préconisations d'autres auteurs, comme Nicols de Gonesse dans sa traduction d'un passage des *Facta et Dicta memorabilia* de Valère Maxime. Cf. J. Blanchard, « Le corps du roi »..., p. 201-205.

« repara l'ostel Saint-Ouyn et mains aultres cy environ Paris. »

Il s'agit là d'une possession familiale, qui avait acquis un certain renom sous Jean II le Bon¹²¹. Le manoir de Saint-Ouen avait été acheté par Charles de Valois au début du XIV^e siècle, et celui-ci y avait effectué d'importants travaux tels que la construction d'une salle, d'un puits et d'une cuisine¹²². L'hôtel possédait également une chapelle, dédiée à saint Georges¹²³. En 1351, Jean II le Bon, qui semble avoir eu une affection particulière pour ce séjour, décida d'en faire le siège de l'ordre de chevalerie qu'il venait de fonder : l'ordre de l'Étoile. Le premier (et le seul) chapitre général de l'ordre se tint avec faste à Saint-Ouen en 1352, le jour des Rois. Mais l'ordre semble être tombé très vite en désuétude, et le désastre de Poitiers ne devait pas contribuer à sa résurrection.

On ignore en quoi ont pu consister les travaux menés par Charles V sur cette résidence, qu'il ne semble pas avoir beaucoup fréquentée ; un séjour est attesté par quatre mentions dans les sources en 1366¹²⁴, quelques autres passages sont mentionnés plus tard, mais Saint-Ouen ne paraît pas avoir souvent reçu la visite du roi. Les campagnes d'agrandissement de l'hôtel ont peut-être davantage concerné le règne de Jean II et celui de Charles VI, qui avait reçu la résidence « pour son esbatement » en 1374 et qui acheta plusieurs bâtiments et terrains à Saint-Ouen en 1397. L'hôtel devait rester dans le giron des résidences royales jusqu'en 1431, date à laquelle la reine Isabeau de Bavière, qui en était affectataire, le légua à l'abbaye de Saint-Denis.

Les résidences plus lointaines

Après les demeures en périphérie de Paris, Christine de Pizan évoque des résidences plus éloignées, réparties dans toute l'Île-de-France et jusqu'en Gâtinais :

« Moul fist redifier notablement et de nouvel : le chastel de Saint-Germain-en-Laye, Creel, Montargis, où fist faire moulte notable sale, le chastel de Meleun, et mains aultres notables edefices. »

À Saint-Germain-en-Laye, ces travaux sont attestés aussi bien par les *Mandements* que par les vestiges monumentaux et par l'archéologie¹²⁵. Dès 1366, Charles V confiait au concierge du château, Jean de Meudon, la charge de construire un rempart et un fossé de

¹²¹ Sur Saint-Ouen, voir : Abbé Lebeuf, *Histoire de Paris...*, t. I, p. 572-573 ; L. Pannier, *La noble-maison de Saint-Ouen...* ; Y. Renouard, « L'ordre de la Jarretièrre et l'ordre de l'Étoile... », *Le Moyen Âge*, 1949, p. 281-300 (repris dans *Études d'histoire médiévale*, tome I, Paris, SEVPEN, 1968, p. 102).

¹²² L. Pannier, *La noble-maison de Saint-Ouen...*, p. j. XLVII, p. 45 : marché passé par Charles de Valois avec le charpentier Guy Déchamps, 19 mars 1308 (AN, J 169, n° 23).

¹²³ *Ibid.*, p. 53 (extrait du testament de Charles de Valois).

¹²⁴ E. Petit, *Séjours de Charles V...*, p. 16.

¹²⁵ C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge, XII^e-XIV^e siècles...*

cinquante pieds de large¹²⁶. Le chantier s'est probablement terminé en 1378, car le maître des œuvres du roi au bailliage de Gisors s'est alors rendu à Saint-Germain pour prendre modèle sur les « guérites et tours des salles du château » afin d'appliquer le même dispositif au donjon de Gisors¹²⁷. La terminologie utilisée dans les actes royaux pour désigner la résidence témoigne aussi des transformations apportées par Charles V : à partir de 1369, Saint-Germain-en-Laye est qualifié de « chastel » et non plus de « *domus* »¹²⁸. De cet important chantier demeurent de nombreux bâtiments, en dépit des remaniements postérieurs : l'enceinte, avec un chemin de ronde sur mâchicoulis qui sert aujourd'hui de soubassement aux deux étages rajoutés par François I^{er}, et une tour d'angle rectangulaire, au nord-ouest, composée d'une salle basse surmontée de quatre niveaux (**Planche 230**). D'autres vestiges sont aussi apparus en fouilles, comme les carreaux de pavement en terre cuite bicolores découverts en 1949 et aujourd'hui déposés dans les réserves du musée¹²⁹.

Contrairement à Saint-Germain, qui était déjà une résidence royale sous les premiers Capétiens, le château de Creil est une acquisition de Charles V¹³⁰ (**Planche 231**). Ce dernier racheta en effet l'ancien château des comtes de Clermont en 1374, et il engagea aussitôt la restructuration de l'édifice, qui dura jusqu'en 1388, comme en témoigne l'achat de 16 000 tuiles pour la couverture des bâtiments à cette date. Ce château, qui subit d'importantes destructions à partir de 1782, est aujourd'hui très dénaturé mais on peut restituer son aspect d'origine grâce aux gravures publiées par Jacques Androuet du Cerceau au XVI^e siècle. Là encore, Charles V conserva la structure ancienne, remontant au XIII^e siècle, mais il y ajouta des constructions nouvelles (tours rectangulaires) et remania la façade d'entrée ainsi que les salles du vieux château.

À Montargis (**Planche 232**), les travaux ordonnés par Charles V dans les années 1370 ont notamment porté sur l'aménagement de la « grande salle des armes » et d'une nouvelle chapelle intégrée dans le logis royal¹³¹. Comme au palais de la Cité et à Vincennes, Charles V dota en outre sa résidence d'une horloge, en 1380. Malheureusement, ces éléments ont disparu dans la première moitié du XIX^e siècle : le château fut en effet acquis en 1809 par le

¹²⁶ L. Delisle, *Mandements...*, n° 334.

¹²⁷ M. Nortier, *Documents normands du règne de Charles V...*, n° 1157.

¹²⁸ La première occurrence de « chastel » apparaît le 22 août 1369 (L. Delisle, *Mandements...*, n° 463). Cf. C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye...*, p. 122-123.

¹²⁹ C. Léon, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye...*, p. 102.

¹³⁰ J. Mesqui, *Île-de-France gothique*, tome II : *Les demeures seigneuriales...*, p. 386-387 ; Dr Boussier, *Histoire de la ville et châtellenie de Creil*, Paris, 1883, p. 402.

¹³¹ Jean-Marie Pérouse de Montclos (dir.), *Le guide du patrimoine Centre Val-de-Loire*, p. 447-450, Hachette, Paris, 1992.

spéculateur Jean-Etienne Massé, qui fit démolir la grande salle en 1822 ; seules furent préservées quelques arcades et la tour de l'horloge à l'angle, à leur tour détruites en 1837¹³². Mais ce « grand chantier » de Charles V nous est connu par l'iconographie (gravures publiées au XVI^e siècle par Androuet du Cerceau, dessins du XIX^e siècle¹³³) ainsi que par la description qu'en donna Dom Morin en 1630.

À Melun (**Planche 233**), le château¹³⁴ sis à la pointe de l'île Saint-Etienne fit l'objet d'importants travaux de maçonnerie et de menuiserie en 1360-1361. Une partie de ces travaux est probablement liée à l'arrivée de pièces d'artillerie à poudre, nouveau type d'armement auquel il a fallu adapter la vieille forteresse capétienne. Des travaux sont encore attestés sous Charles VI, avec notamment une importante livraison de tuiles payée en 1389. Néanmoins, le plan d'ensemble du château ne semble pas avoir été modifié par rapport aux constructions philippiennes – pour autant qu'on puisse le supposer d'après les documents anciens, car l'édifice a entièrement disparu.

Bien que l'absence de tout vestige architectural en élévation ait contribué à plonger Melun dans l'ombre, il semble que cette résidence ait joué un rôle important sous Charles V. Dans l'inventaire des bijoux du roi dressé sur son ordre en 1379, l'« estude de Melun » intervient en premier dans la liste des lieux où sont abrités les objets précieux du souverain¹³⁵. Michel Pintoin relate à ce sujet une anecdote révélatrice : à la mort de Charles V, Louis d'Anjou aurait fait main basse sur les lingots d'or cachés dans les murs du château de Melun, en faisant pression sur son capitaine, Philippe de Savoisy¹³⁶.

C'est sur Melun que s'achève la liste des châteaux royaux réaménagés par Charles V, sous réserve toutefois des « mains aultres notables » édifices dont le nom n'est pas cité. Comme le relève Christine de Pizan, dans les châteaux éloignés de Paris, les opérations ont le plus souvent porté sur des ensembles déjà existants que le roi a voulu transformer (« Moul fist redifier »). Plusieurs raisons (que Christine ne cherche pas à expliciter) ont pu motiver ces interventions sur les vieux bâtiments : sur le plan militaire, il fallait adapter les forteresses au

¹³² *Le Château royal de Montargis d'hier à aujourd'hui*, Association pour la Sauvegarde des Remparts, 2014, p. 25-30.

¹³³ On possède en particulier une vue de la grande salle juste avant sa démolition dessinée par Girodet, conservée au Musée Girodet de Montargis ; elle montre le détail des remplages des arcades encore subsistantes au début du XIX^e siècle. Repr. dans *Le Château royal de Montargis d'hier à aujourd'hui...*, p. 24.

¹³⁴ C. Mabire La Caille, « Le château royal », dans *Melun. Une île, une ville...*, 2006, p. 66-71.

¹³⁵ J. Labarte, *Inventaire du mobilier de Charles V...*, p. 215-226.

¹³⁶ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre I, chap. III, p. 26-28. Cf. S. Luce, « Louis, duc d'Anjou, s'est-il approprié après la mort de Charles V une partie du trésor laissé par son frère? »...

développement de l'artillerie ; sur le plan politique, Charles V a voulu marquer dans la pierre l'affirmation d'un pouvoir royal un temps ébranlé.

Le filtre de la littérature

Pour conclure sur la liste des « chantiers royaux » donnés par Christine de Pizan, on peut affirmer que la réputation de « grand bâtisseur » qu'elle accorde au roi n'est pas usurpée. L'image que Christine de Pizan donne de l'activité architecturale sous Charles V est à peu près conforme à ce que l'on connaît par ailleurs de son règne, avec en particulier un fort investissement dans le domaine de l'architecture civile. Dans le détail, ce texte n'est toutefois pas exempt d'erreurs ou d'inexactitudes. Christine nous dit par exemple que le roi fit « édifier de neuf » le château du Louvre ; nous avons vu que Charles V a en réalité conservé la plus grande partie des anciens bâtiments. Autre inexactitude, peut-être volontaire : Christine de Pizan attribue la construction de la bastille Saint-Antoine à Charles V, alors que le chantier a en réalité été lancé par son adversaire Étienne Marcel (qui devait d'ailleurs trouver la mort à cet endroit même).

Notons qu'elle ne signale pas l'existence, sur la face orientale de cette forteresse, des statues de la famille royale, sculptées vers 1370 par Jean de Saint-Romain, pas plus d'ailleurs qu'elle ne cite celles de Vincennes ou du Louvre, ni celles de nombreux édifices religieux à Paris (tympan du portail nord de l'église des Grands Augustins, portail sud de la commanderie Saint-Antoine) et ailleurs (« Beau Pilier » de la cathédrale d'Amiens) : les seules effigies royales mentionnées par notre texte sont les statues placées au portail des Célestins. Or, cette prolifération de l'image royale apparaît aux yeux des historiens de l'art comme une caractéristique du règne de Charles V¹³⁷. Ce silence est-il révélateur d'une certaine gêne à l'égard de ce que nous appellerions aujourd'hui une véritable propagande par l'image, ou au contraire, les statues de Charles V paraissaient-elles si banales que Christine de Pizan n'a parlé que de la plus belle ? Quoi qu'il en soit, ses descriptions ne rendent pas compte de cette pratique qui, sans être totalement nouvelle, a pris sous Charles V des proportions inédites.

Une autre innovation majeure du règne de Charles V n'apparaît pas dans le texte de Christine de Pizan : c'est la « grande vis » que l'on retrouve au Louvre et à Vincennes, et qui

¹³⁷ C.R. Sherman, *The Portraits of Charles V of France (1338-1380)*, New-York, New-York University Press, 1969. Cette prolifération de l'image royale est aussi relevée par F. Autrand, *Charles V...*, p. 759.

devait influencer fortement sur l'architecture des hôtels princiers du XV^e siècle¹³⁸. Bien qu'elle en connût forcément l'existence, Christine ne prend pas la peine de nous en parler, alors qu'elle mentionne la grande salle du château de Montargis. L'auteur a donc privilégié les éléments conventionnels du château (la grande salle) et passé sous silence les éléments les plus novateurs tels que l'escalier d'honneur et les statues de la famille régnante.

Autre « oublié » de notre texte, les nombreuses enceintes urbaines qui sont construites hors de Paris, et notamment en Île-de-France : les fortifications de Lagny, Meaux, Melun, Montereau, Noyon, Poissy, Pontoise, Mantes¹³⁹ et Soissons font notamment l'objet d'importants travaux. On sait également que le roi a fait intervenir le prévôt de Paris à Saint-Denis en 1358 et 1370, pour exproprier des maisons gênant la construction de la « terrée » destinée à protéger la ville¹⁴⁰. Ces fortifications ne sont pas limitées à la région parisienne : l'ensemble du royaume s'est trouvé concerné, notamment la Normandie.

Comme lors du grand mouvement de fortifications urbaines qui avait marqué le règne de Philippe Auguste, les sources littéraires mettent donc en relief l'action du roi à Paris mais passent sous silence ses interventions hors de la capitale. Il est vrai que, contrairement à ce qui s'était passé au début du XIII^e siècle, ces travaux ont été pris en charge par les villes, à qui Charles V confiait une partie du produit des impôts levés sur place¹⁴¹. L'administration royale conservait toutefois le contrôle de ces fortifications, soumises à des visites d'experts¹⁴².

Enfin, la liste donnée par Christine, qui ne se prétend d'ailleurs pas exhaustive, se concentre sur les principaux chantiers royaux et passe sous silence certaines réalisations de Charles V. On ne trouve par exemple pas mention de la demeure « aux champs » du Vivier-en-Brie¹⁴³, où le roi avait pourtant ordonné divers aménagements liés entre autres au dépôt d'un fragment de la Vraie Croix dans la chapelle en 1368. Certes Le Vivier, malgré l'attachement qu'a pu lui porter Charles V, n'était qu'une résidence relativement modeste, comme le révèlent encore aujourd'hui certains indices architecturaux (chapelle non voûtée, loggia royale en bois et non en pierre, entrée sans porte piétonne ni pont-levis)¹⁴⁴. Mais on peut s'étonner que Christine ne cite pas, dans les grands chantiers de réaménagement des

¹³⁸ Voir plus haut.

¹³⁹ Y. Lenoir, « L'implication personnelle de Charles V dans la défense de Paris : l'exemple de l'enceinte royale de Mantes »...

¹⁴⁰ M. Wyss, *Atlas historique de Saint-Denis* ..., p. 238.

¹⁴¹ Ex. à Montivilliers en 1367 (2000 francs) : *Ibid.*, n° 292.

¹⁴² Ex. : visite d'Estienne du Moustier dans les villes normandes en 1367 (*Ibid.*, n° 295).

¹⁴³ Département de Seine-et-Marne, arrondissement de Melun, canton de Rozay-en-Brie, commune de Fontenay-Trésigny. Edifice aujourd'hui en ruines.

¹⁴⁴ J. Mesqui, *Île-de-France gothique*, tome II : *Les demeures seigneuriales*..., p. 362-375.

résidences royales, celui du château de Compiègne (1374-1378) où Charles V et son fils séjournèrent à plusieurs reprises¹⁴⁵.

Le chapitre qu'elle consacre aux grands chantiers de Charles V est en fin de compte très révélateur de l'intérêt que Christine elle-même porte à Paris et à ses environs. Elle ne ménage pas les qualificatifs émerveillés : les édifices sont beaux, remarquables, dans le plus bel état. Il en va d'ailleurs de même dans le *Livre de la paix*, où, pour reprendre les termes de Jacqueline Cerquiglini-Toulet, « lorsqu'elle énumère les constructions réalisées par Charles V, elle assortit toujours la mention du bâtiment et de sa fonction d'un commentaire esthétique. L'adjectif employé est « bel » ou, lorsqu'il s'agit d'une restauration ou d'une modification, le verbe « amender » :

« ...ediffia à Paris le chastel du Louvre qui tant est belle place ; son hostel de Saint Pol moult accrut et amenda. Item, plusieurs des portes de Paris fist faire les biaux ediffices qui y sont, la Bastide Saint Anthoine qui tant est biau chastel, combien que depuis ait esté parachevé, le palais fist moult amender et y faire plusieurs ediffices à sa plaisance et maintes belles chambres. »¹⁴⁶

Ces remarques s'insèrent bien sûr dans une énumération louangeuse des qualités du roi défunt, où toute création de Charles V est par nature incomparable. Néanmoins, les détails qu'elle donne sur certains édifices semblent montrer un intérêt personnel réel, qu'elle invite d'ailleurs le lecteur à partager (« comme chacun peut le voir », « telles qu'on les voit aujourd'hui »...). Et cet intérêt se porte avant tout sur les lieux qu'elle fréquente elle-même, donc sur la région parisienne.

Le même tropisme se manifeste dans son portrait de Jean de Berry, dont elle évoque aussi le goût pour la construction¹⁴⁷. De façon très significative, elle mentionne à son sujet les « beaulz edefices, dont a fait faire maint en son païs, à Paris et ailleurs. »¹⁴⁸ La seule ville nommément citée par Christine est donc Paris, où Jean de Berry a certes fait construire de remarquables résidences (l'hôtel de Nesle, le château de Bicêtre)¹⁴⁹ ; mais les grands chantiers

¹⁴⁵ Les travaux commencés par Charles V furent achevés par Charles VI, qui fit notamment aménager un escalier « à descendre de la chambre dudit seigneur es jardins » en 1381 (L. Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 187).

¹⁴⁶ Christine de Pizan, *Le Livre de la Paix*..., p. 156-157. J. Cerquiglini-Toulet, « La ville chez Christine de Pizan »..., p. 18.

¹⁴⁷ Pour une synthèse sur les commandes de Jean de Berry, voir : F. Autrand, *Jean de Berry : l'art et le pouvoir*... L'ouvrage ancien mais toujours fondamental sur la question est celui de A. de Champeaux et P. Gauchery, *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry*, Paris, 1894.

¹⁴⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs*..., t. I, livre II, chapitre 12, p. 142.

¹⁴⁹ Voir : J. Guillaume, « Un tournant dans l'histoire de la galerie : les hôtels parisiens de la fin du XIV^e siècle »... ; F. Meunier, « Le renouveau de l'architecture civile sous Charles VI, de Bicêtre à l'hôtel de Bourbon »...

de Bourges, où le duc fit édifier sa résidence et sa Sainte-Chapelle¹⁵⁰, de Poitiers, où subsiste notamment la superbe cheminée de la grande salle de son palais¹⁵¹, ou de Riom¹⁵², ou encore de Mehun-sur-Yèvre¹⁵³, pour n'en citer que les plus connus, sont indistinctement mêlés sous l'appellation générique de « son païs », qui regroupe tous les domaines du prince. Les chantiers ducaux mis en œuvre en Berry, en Poitou ou en Auvergne se perdent ainsi dans l'anonymat. Il est vrai que le sujet de l'ouvrage est Charles V, et non Jean de Berry : l'auteur détaille moins les « faits » du frère que ceux du roi. Néanmoins, les investissements du duc dans ses domaines auraient pu apparaître comme un prolongement de l'action du souverain et retenir ainsi l'attention de sa biographe ; après tout, Jean de Berry n'a-t-il pas fondé la Sainte-Chapelle de Bourges « *ad instar Capelle Regie Parisiensis* »¹⁵⁴, tout comme Charles V avait créé celle de Vincennes ? Mais Christine de Pizan n'a pas souhaité s'étendre sur ce sujet, peut-être pour ne pas faire d'ombre aux réalisations de Charles V, peut-être aussi par crainte d'assombrir l'image de son héros en le mettant en parallèle avec un prince fort critiqué : la politique dispendieuse de Jean de Berry, grand amateur de splendides palais et de luxueux bijoux, suscitait de nombreuses critiques à l'époque de Christine, et l'épisode du pillage du château de Bicêtre témoigne de la haine que certains vouaient à cet appareil excessif.

Quoi qu'il en soit, le bref résumé de Christine de Pizan contraste vivement avec les célèbres enluminures des *Très riches heures*, qui rendent un immortel hommage aux résidences du duc de Berry : là, les chantiers de « province » (Mehun, Bourges...) font écho aux monuments parisiens (le Louvre, le palais de la Cité...). Du point de vue du duc,

¹⁵⁰ Béatrice de Chancel-Bardelot et Clémence Raynaud (dir.), *Une fondation disparue de Jean de France, duc de Berry. La Sainte-Chapelle de Bourges*, Paris-Bourges, coédition Somogy / Musée du Berry, 2004. Sur l'attribution de ce chantier, voir : Jean-Yves Ribault, « Les maîtres d'œuvre de la Sainte-Chapelle de Bourges », dans : A. Salamagne, *Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry...*, p. 25-32.

¹⁵¹ Sur cette cheminée, voir : Olivier Guyotjeannin et Philippe Plagnieux, « Documents comptables et histoire de la construction, Guy de Dammartin et la cheminée de la grande salle de Poitiers », *Bulletin Monumental*, t. 164-4, 2006, p. 377-382. L'ouvrage ancien de référence sur le palais de justice de Poitiers, ancienne résidence ducale, est l'étude de Lucien Magne, *Le Palais de justice de Poitiers. Étude sur l'art français aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1904. Pour une vue d'ensemble sur les relations entre le duc de Berry et Poitiers : Robert Favreau, « Jean de Berry et la ville de Poitiers », dans : Hans Patze et Werner Paravicini (dir.), *Fürstliche Residenzen im spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, 1991, p. 103-136.

¹⁵² Franck Delmout, Brigitte Kurmann-Schwarz, Bénédicte Renaud et al. (Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne, Service régional de l'inventaire général), *Riom, le Palais de justice et la Sainte-Chapelle*, Clermont-Ferrand, Association Étude du patrimoine auvergnat (« Images du patrimoine », 192), 1999 ; Clémence Raynaud, « Guy de Dampmartin et la genèse du gothique flamboyant en France », *Cahiers archéologiques*, t. 50, 2002, p. 185-200.

¹⁵³ Le château de Mehun-sur-Yèvre, dans le département du Cher, a été profondément transformé par Jean de Berry qui y a fait mener une première campagne de réhabilitation dès 1367, et une seconde phase de travaux vers 1384-1385. C'est à cette seconde campagne que fait allusion Jean Froissart en 1388 (voir plus bas).

¹⁵⁴ Cf. Cl. Raynaud, « *Ad instar Capelle Regie Parisiensis*. La Sainte-Chapelle de Bourges, le grand dessein du duc de Berry »...

commanditaire des *Très riches heures*, il y a donc un certain équilibre entre Paris et sa région, et ses domaines plus éloignés. On peut aussi comparer le témoignage de Christine de Pizan à celui de Jean Froissart, qui souligne lui aussi le penchant du duc à « faire ouvrier de taille et de peinture », et cite à l'appui de ses dires non pas les hôtels de Nesle ou de Bicêtre, mais le château de Mehun-sur-Yèvre :

« ...l'une des plus belles maisons du monde y avoit pour lors, car le duc de Berry excellentement y avoit fait ouvrier et jolyer et ediffier. »¹⁵⁵

Et il nous donne même le nom de son principal maître des œuvres de peinture et de sculpture, André Beauneveu, dont il loue fort le talent :

«... n'avoit pour lors meilleurs ni le pareil en nulles terres, ne de qui tant de bons ouvraiges deust demoré en France ou en Haynnau. »

Pour Jean Froissart, la plus remarquable des demeures de Jean de Berry se trouve donc dans son duché ; et qui plus est, le meilleur des « imagiers » du royaume ne travaille pas à Paris pour le souverain (à cette époque, Charles VI) mais en Berry, pour l'un de ses oncles. Froissart a donc bien identifié la vitalité artistique des cours princières, qui n'ont rien à envier à Paris – même si pour l'instant, les princes des fleurs de lys continuent à fréquenter régulièrement la capitale¹⁵⁶. En 1416, à l'occasion de la mort du duc, Michel Pintoin louera, lui aussi, la chapelle et le palais de Bourges, à ses yeux le plus bel ouvrage que l'on puisse trouver dans le royaume¹⁵⁷ ; il y voit, du reste, la manifestation d'une affirmation politique :

« *Hec capella non longe distabat a suo palacio ; et certum est ipsum ambo edifica construxisse cum immensis laboribus et expensis, ut memoriter tenerent regnicole eundem primum duce Biturie constitutum* »¹⁵⁸.

Même si l'éloge funèbre de Jean de Berry s'ouvre sur les dons faits par le duc à l'abbaye de Saint-Denis et au chapitre de Notre-Dame de Paris¹⁵⁹, il se conclut sur les

¹⁵⁵ *Œuvres de Froissart*, éd. Kervyn de Lettenhove, *Chroniques*, t. 14 (1389-1390), Paris, 1872, p. 196-197.

¹⁵⁶ Outre les commandes de Jean de Berry dans ses domaines, on peut citer celles de Louis I^{er} d'Anjou à Saumur et à Loches, et celles de Philippe le Hardi en Flandre et en Artois. Cf. *L'Art à la cour de Bourgogne. Le mécénat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur (1364-1419)*, Paris, 2004. Christine de Pizan, dans le *Livre des fais et bonnes meurs...*, n'évoque pas le mécénat de ces deux autres princes, sauf en ce qui concerne la fondation de la chartreuse de Champmol par Philippe le Hardi (t. I, p. 152).

¹⁵⁷ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. VI (vol. 3 de l'éd. CTHS), p. 34 : « *Quorum structuram si quis attente consideret, mirabitur, et artificis periciam commendabit, cum tam magnificum opus in regno non poterit reperire.* »

¹⁵⁸ *Ibid.* Traduction par L. Bellaguet, p. 35 : « Cette chapelle n'était pas loin de son palais, et l'on ne peut douter qu'en faisant construire ces deux édifices avec tant de soin et de dépense, il n'eût l'intention de rappeler au souvenir des habitants du royaume qu'il était le premier duc de Berry. »

¹⁵⁹ *Ibid.*, p. 30-32 : « *Quod et cum eisdem singulariter profiteri debent beati Dionysii regale monasterium et beate Marie Parisiensis collegium, ut vitetur ingritudinis nota.* » Traduction par L. Bellaguet, p. 31-33 : « C'est une justice que doivent lui rendre particulièrement, pour ne pas encourir le reproche d'ingratitude, le monastère royal de Saint-Denis et le chapitre de Notre-Dame de Paris. » (à propos des nombreux dons consentis par le duc aux églises de France).

investissements du prince au cœur de son apanage, qui sont considérés par Michel Pintoin comme son plus coûteux chantier, mais aussi comme le principal vecteur de sa « *memoria* ». Ce mouvement centrifuge, cependant, ne se reflète pas dans le texte de Christine de Pizan, qui continue à privilégier Paris et l'Île-de-France comme principal pôle de création architecturale du royaume.

En ce qui concerne Charles V, la focalisation de Christine sur Paris et l'Île-de-France est certes en partie liée à une indéniable prédilection du souverain pour la région parisienne, que reflètent les documents d'archives, mais ceux-ci amènent à pondérer quelque peu le tableau dressé par la biographe, en révélant d'autres investissements. En Normandie, par exemple, des travaux sont attestés au château d'Arques¹⁶⁰ et aux halles de Falaise¹⁶¹ ainsi qu'au clos des galées¹⁶² en 1364, au château de Bayeux en 1366-1367¹⁶³, à celui de Caen¹⁶⁴ en 1368, etc. Il faut donc nuancer le « tropisme francilien » du *Livre des faits et bonnes mœurs*.

En guise de conclusion sur ces « chantiers royaux », nous dirons quelques mots des deux autres chapitres qui encadrent le texte sur lequel nous nous sommes attardés, car ils présentent d'autres aspects du « mécénat » royal. Le chapitre XI, consacré à l'architecture, est en effet suivi d'un chapitre qui évoque la politique de traduction de Charles V¹⁶⁵. La « sagesse » du roi s'incarne donc de plusieurs façons, à la fois dans la pierre et dans les livres, selon une association qui se retrouve dans le *Livre de la paix*¹⁶⁶. On se souvient que cette double référence se rencontrait déjà sous la plume de Geoffroy de Beaulieu à propos de Saint Louis, dont il vantait aussi bien les fondations d'églises que la bibliothèque installée dans son palais. Mais dans le cas de Charles V, les ouvrages promus par le souverain ne sont plus des traités de doctrine chrétienne : ce sont plutôt des livres d'astrologie, une science dans laquelle Charles V, aux dires de Christine de Pizan, était particulièrement versé. Cette attirance pour une discipline regardée avec méfiance par l'Église était bien réelle : elle est attestée par le catalogue de la « librairie » royale. Elle est soulignée avec d'autant plus de complaisance par Christine de Pizan qu'elle explique la faveur dont jouissait son propre père à la cour de

¹⁶⁰ M. Nortier, *Documents normands du règne de Charles V...*, n° 47, 57, 58.

¹⁶¹ Ibid., n° 54-55 : 118 l.t. 9 s. pour les halles, 16 l. 18 s. pour les halles au blé.

¹⁶² Ibid., n° 62 (270 francs).

¹⁶³ Ibid., n° 235-237 et 240-241 et 254

¹⁶⁴ Ibid., n° 373.

¹⁶⁵ Christine de Pizan, *Le Livre des faits et bonnes mœurs...*, livre III, chap. XII (t. II, p. 42-44).

¹⁶⁶ « Ains fait à considerer comment en ou meismes temps se faisoit les devant dis ediffices, les translacions des livres cy devant nommez, et autres plusieurs cousteux ouvrages sans avoir faulte de paiement nulle part » (Christine de Pizan, *Le Livre de la paix...*, p. 158). Cf. J. Cerquiglini-Toulet, « La ville chez Christine de Pizan »..., p. 17.

Charles V ; le *Livre des fais et bonnes meurs* contribue par petites touches à la réhabilitation de la mémoire de Thomas de Pizan, tombé en disgrâce à la mort de son protecteur¹⁶⁷. D'autres auteurs, tels que Nicole Oresme et Philippe de Mézières, se sont montrés beaucoup moins favorables à l'astrologie. Mais l'importance reconnue par Charles V aux livres et aux savants, en revanche, a toujours fait l'unanimité et demeure, encore aujourd'hui, la principale caractéristique du « sage roi ».

Quelques pages avant sa liste des chantiers royaux, Christine de Pizan avait également évoqué un autre projet édilitaire de Charles V, qui ne fut cependant pas conduit à son terme : la construction d'un canal de liaison entre la Loire et la Seine.

« ... comme il considerast à Paris, pour la grant quantité des gens et divers peuples, princes et aultres, qui, pour cause que là est le siege principal de sa noble court, arrivent de toutes pars, les vivres, au regart de la poissance du menu peuple, et aussi contre le proffit de tous, n'y estre [à] si grant marchié comme en mains aultres lieux de son royaume, comme vers les parties de Bourbonois, et de Nyvernois, et ailleurs, tant que la riviere de Loire s'estent et celle d'Alie, lequel pais est moult fertile et habondant de tous vivres, comme assez est sceu, et que à grant marchié y sont parce que on ne les peut par deça porter fors à charroy mener, qui est trop costeux, que il feroit fossoier la terre de tel large et perfonder et en tel adrece que la ditte riviere de Loire peust prendre son cours jusques en la riviere de Seine et porter navire qui venist jusques à Paris ; et ainsi l'avoit ordonné le tres pourveu sage roy, et ja marché fait aux ouvriers, qui devoit couster environ .C^m. francs, laquelle mise n'estoit mie moult outrageuse au regart du grant bien et utilité qui s'en fust ensuivi en tout ce royaume ; lequel chose pleust à Dieu que ainsi eust e[sté] faite pour le bien d'un chascun ! Et, en ce et maintes autres ordenances n'eust mie eu faulte, se mort, qui trop engreva ce royaume, ne l'eust si tost osté de vie ; et vraiment celui roy se devoit bien appeller vray conduiseur de son peuple et garde-clef et fermeure de chasteaux et citez et villes... »¹⁶⁸

Ce projet, qui ne sera mis en œuvre qu'au XVII^e siècle par Sully avec la construction du canal de Briare, est très révélateur de la part prépondérante des voies navigables dans les échanges au Moyen Âge, car comme le souligne Christine de Pizan, le transport routier était beaucoup plus coûteux. Paris était ravitaillé par l'ample réseau du bassin de la Seine, mais restait isolé de celui de la Loire : par le creusement de ce canal, Charles V aurait fortement contribué à régler le problème de l'approvisionnement d'une capitale dont le poids démographique était sans équivalent dans le royaume. Christine de Pizan est la seule, de tous les écrivains du Moyen Âge, à avoir évoqué ce projet. Ce faisant, elle inscrit une fois de plus Charles V dans la lignée de Philippe Auguste, le constructeur des halles de Paris. Le souverain est ainsi présenté comme celui qui agit pour « le proffit de tous », « le bien d'un chascun » : il est animé par la recherche du « *bonum commune* ».

¹⁶⁷ Sur cet aspect plus personnel du *Livre des fais et bonnes meurs*, voir Margarete Zimmermann, « Christine de Pizan ou la memoria au féminin », *Contexts and continuities...*, vol. III, p. 919-930. L'astrologue principal de Charles V, Pélerin de Prusse, n'est en revanche jamais mentionné par Christine.

¹⁶⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs...*, t. II, p. 26-27.

Les chantiers royaux constituent donc, aux yeux de Christine de Pizan, l'une des facettes d'un gouvernement exemplaire, qui tend au bien public. Dans le *Livre de la Paix*, elle présente ce programme de commande architecturale comme un soutien de l'économie, dans une vision pré-keynésienne ; Charles V est large envers son peuple

« ... par les prouffits que il leur faisoit en maintes guises, si comme en faisant gagner tous ceulx des mestiers par les belles choses que il faisoit faire, c'est assavoir les notables et fors edifices et autres ouvrages où sans cesser avoit ouvriers. »¹⁶⁹

À ses yeux, de telles dépenses doivent demeurer l'apanage du souverain : comme ses contemporains, elle condamne vivement les investissements des gens de finance « pour les manoirs acheter / et es maçonages bouter »¹⁷⁰. Cette dénonciation s'inscrit dans un courant très vif à cette époque, et qui touche aussi les « grands seigneurs » accusés de dilapider leur argent dans la bâtisse¹⁷¹.

L'attention portée au cadre architectural qui abrite le souverain est liée à son utilisation dans la propagande monarchique. Comme l'a montré Bernd Carqué¹⁷², Paris est en effet utilisé comme un véritable décor de théâtre lors de la réception officielle de l'empereur Charles IV en janvier 1378. Au cours de cette visite, Charles V n'a pas manqué de faire admirer ses nouvelles résidences : Pierre d'Orgemont le souligne à plusieurs reprises dans les *Grandes chroniques de France*. Charles IV les apprécia sans doute en connaisseur, lui qui avait fait rebâtir son château royal de Prague et, non loin de là, Karlstein où étaient abrités son trésor et les insignes de l'Empire. Il est d'ailleurs possible que l'exemple de la Bohême ait inspiré le roi de France, mais les textes n'en font pas mention.

¹⁶⁹ Christine de Pizan, *Le Livre de la Paix...*, p. 156.

¹⁷⁰ Christine de Pizan, *Livre de la Mutacion de Fortune...*, t. II, vers 6252-6255. Cf. J. Cerquiglini-Toulet, « La ville chez Christine de Pizan »..., p. 19.

¹⁷¹ Ainsi Honoré Bovet dans son *Apparicion Maistre Jean de Meun* (1398) :

« Et les grans seigneurz sans doubter
Mettent leur or en maçonner ;
Maçonner est de tel nature
Qui plus s'y met, plus y a cure,
Et se gaste plus qu'il ne cuide,
Tant qu'il treuve sa bourse vuide. »

(Honoré Bovet, *Apparicion Maistre Jean de Meun...*, vers 55-60, p. 7-8. Cité par J. Cerquiglini-Toulet, « La ville chez Christine de Pizan »..., p. 18-19).

¹⁷² B. Carqué, « Paris 1377-78. Un lieu de pouvoir et sa visibilité entre Moyen Âge et temps présent »...

2. Paris et l'Île-de-France, vitrines du pouvoir royal

La politique de « grands travaux » de Charles V s'inscrit en effet dans un processus général d'affirmation du pouvoir monarchique, sur le plan concret comme symbolique. Dans ce cadre, les résidences royales et, d'une façon plus générale, l'ensemble de la capitale et de ses environs forment le théâtre d'une cour qui proclame le prestige du prince, à la fois dans la vie quotidienne et dans les grandes réceptions diplomatiques.

L'Île-de-France, cadre ordinaire de la vie monarchique

Tout comme ses prédécesseurs, Charles V dispose de plusieurs résidences, qu'il fréquente en alternance. Son itinéraire, reconstitué par Ernest Petit¹⁷³, reste centré sur l'Île-de-France. Comme l'a souligné Raymond Cazelles¹⁷⁴, Charles V, de 1364 à 1375, s'est essentiellement déplacé dans une zone comprise entre Compiègne, au nord, et Melun, au sud, avec toutefois quelques voyages en Normandie, dont il avait été duc avant de monter sur le trône ; il semble avoir été particulièrement attaché à cette région, puisqu'il ordonna d'y placer son cœur après son trépas.

En somme, l'espace de la cour reste très comparable à celui déjà examiné pour le règne de Saint Louis, même si dans le détail, les usages diffèrent. C'est ainsi que le palais de la Cité, que nous avons vu si souvent associé au roi au XIII^e siècle, ne joue plus désormais le rôle de résidence principale du souverain à Paris : Charles V préfère habiter au Louvre ou à Saint-Paul. De plus, si l'on en croit les mentions relevées par Ernest Petit, Charles V est un roi plus « parisien » que ne l'étaient Saint Louis ou Philippe Auguste : Paris absorbe sans conteste le plus grand nombre d'occurrences.

Notre corpus reflète fidèlement cet ancrage au sein du « vieux domaine ». Aussi bien dans les *Grandes chroniques de France* que dans les *Hauts faits et bonne mœurs*, le roi est presque toujours mis en scène dans ses résidences de Paris et de l'Île-de-France. Les déplacements de Charles V hors de cette zone sont très peu nombreux : à part quelques

¹⁷³ E. Petit, « Les séjours de Charles V »...

¹⁷⁴ R. Cazelles, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V...*, p. 496-498.

séjours en Normandie¹⁷⁵, les *Grandes chroniques de France* ne citent guère que le voyage à Tournai pour négocier le mariage de Philippe de Bourgogne et de Marguerite de Flandre¹⁷⁶. Cette expédition reste un événement exceptionnel : en règle générale, ce sont les envoyés du roi de France qui quittent l'Île-de-France pour aller négocier en son nom, et qui rapportent à Paris le résultat de leur mission afin que le roi décide en son conseil¹⁷⁷.

On remarquera cependant que beaucoup d'épisodes de la vie de Charles V ne sont pas précisément situés par ses biographes. Les *Grandes chroniques de France* accordent très peu d'intérêt à la vie quotidienne du souverain, et même si le témoignage de Christine de Pizan se veut souvent plus intime, par exemple dans le récit des derniers instants du roi, on ne dispose pas pour Charles V d'une source équivalente aux « Vies de saint Louis » de Joinville et de Guillaume de Saint-Pathus. En revanche, le compte-rendu très détaillé de la visite de l'empereur Charles IV en janvier 1378, rédigé juste après les faits par Pierre d'Orgemont et repris par Christine de Pizan, apporte de nombreuses informations sur les modes d'utilisation de deux groupes de résidences royales : celui de Paris et celui du Bois de Vincennes.

Les résidences royales

Il apparaît assez nettement que toutes les résidences mentionnées ne sont pas placées sur le même plan. Les mots employés sont, à cet égard, très révélateurs. Dans les *Grandes chroniques de France*, le seul édifice qualifié de « palais » est celui de la Cité ; le Louvre est un « château » (*chastel*)¹⁷⁸, tout comme Vincennes¹⁷⁹ ; Saint-Paul n'est qu'un « hôtel »¹⁸⁰, de même que Beauté¹⁸¹ ; Plaisance peut être dit « hôtel » ou « maison »¹⁸². Comme l'a relevé Bernard Guenée¹⁸³, Christine de Pizan emploie à peu près les mêmes termes, à quelques

¹⁷⁵ Voir plus bas.

¹⁷⁶ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 58 (septembre 1368). Ce voyage se fait au départ de Paris et ramène le roi à Paris, comme le précise bien Pierre d'Orgemont : « En l'entrée du mois de septembre ensuyvant, le Roy parti de Paris pour aler à Tournay » ; mais, le comte de Flandre étant malade, « pour ce s'en retourna le Roy à Paris » (*ibid.*, p. 59).

¹⁷⁷ Exemple : Les discussions menées à Bruges à propos de la paix entre le roi de France et le roi d'Angleterre (*ibid.*, p. 176, et p. 283).

¹⁷⁸ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 40-41 et p. 66. Même usage chez Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. II, p. 39.

¹⁷⁹ *Les Grandes chroniques de France...*, t. II, p. 263.

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 41, 62, 143, etc.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 266, 271, 272, 382.

¹⁸² *Ibid.*, p. 272.

¹⁸³ B. Guenée, « Paris et la cour du roi de France au XIV^e siècle »..., p. 339-340.

nuances près : sous sa plume, Beauté est « notable manoir »¹⁸⁴ - Eustache Deschamps, lui aussi, recourt à ce mot pour parler de Beauté¹⁸⁵ - et Plaisance est, comme Saint-Ouen, « noble maison »¹⁸⁶. Plus loin de Paris, Saint-Germain-en-Laye et Melun sont des « châteaux »¹⁸⁷. Il y a donc accord dans le lexique de nos deux biographies, qui est d'ailleurs identique à celui des actes royaux : le terme de « palais » est réservé à l'édifice emblématique de la monarchie ; celui de « château » à des monuments servant à la fois de résidence et de forteresse ; celui d'« hôtel » à des demeures beaucoup moins solidement fortifiées ; celui de « maison » à des séjours plus simples¹⁸⁸. Le même mot peut s'appliquer à une résidence urbaine ou à une demeure « aux champs » : la nature de l'édifice, et notamment son potentiel défensif, importent davantage que son implantation. En ce qui concerne le terme de « palais », qui pouvait être utilisé sous Saint Louis à propos d'une résidence comme Pontoise¹⁸⁹, il se spécialise au XIV^e siècle dans une acception purement parisienne ; il peut alors désigner soit le Palais de la Cité dans son ensemble, soit le cœur officiel de celui-ci (la Grande Salle et les bâtiments voisins), tandis que le mot d'« hôtel » recouvre alors les appartements du roi et de la famille royale¹⁹⁰. Charles V n'a donc qu'un seul « Palais », mais de nombreux « châteaux », « hôtels » et « maisons ».

Cette hiérarchie entre les différents séjours royaux, marquée par le vocabulaire, transparait aussi dans les usages. Elle est particulièrement affirmée dans les *Grandes chroniques de France*, dont l'auteur, le chancelier Pierre d'Orgemont, se montre surtout attentif au volet « officiel » de la vie du souverain et met en valeur les grands lieux d'exercice de l'autorité royale.

Malgré les souvenirs douloureux qui lui sont associés depuis le coup de force d'Étienne Marcel, le Palais de la Cité conserve un rang prééminent : les *Grandes chroniques de France* en font le lieu des grandes cérémonies publiques du règne. C'est là que se déroulent le festin et les joutes qui clôturent l'entrée du roi, après son sacre à Reims :

« Et fist l'en celui jour grant disner au Palais, là où furent tous les prelas qui estoient à Paris. Et après disner, qui fu environ nonne, ot grans joustes en la court du Palais, et l'endemain aussi, et à tous les deux jours josta le roy de Chipre, et plusieurs autres dux, contes et barons. »¹⁹¹

¹⁸⁴ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. II, p. 40.

¹⁸⁵ Eustache Deschamps, *Œuvres...*, t. I, balade LXI, p. 155-156.

¹⁸⁶ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. II, p. 40-41.

¹⁸⁷ *Ibid.*, p. 41.

¹⁸⁸ La terminologie est un peu différente en latin, où le terme « *domus* » est plus largement employé : c'est ainsi que Jean de Venette, pour désigner la résidence royale de Saint-Germain-en-Laye, parle de « *domus regia* » (*Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 92 [1346]).

¹⁸⁹ Voir plus haut.

¹⁹⁰ J. Guérout, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité »..., p. 238-239.

¹⁹¹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 4.

À l'occasion de la réception de l'empereur Charles IV en 1378, le Palais de la Cité joue également un rôle prédominant. C'est de la cour du Palais que s'ébranle le cortège royal, parti à la rencontre de l'empereur et de son fils Wenceslas :

« Et mist le Roy, au partir de la court du Palais, pour la multitude des gens à cheval qui y estoient, plus de demie heure à issir hors. »¹⁹²

Tout le monde revient ensuite en fanfare dans la cour du Palais, où l'empereur et sa suite passent les trois premiers jours de leur séjour parisien. Ces journées sont ponctuées par plusieurs fêtes solennelles : deux festins somptueux se tiennent dans la grande salle, dont les vastes dimensions permettent d'accueillir une foule nombreuse ; et l'Épiphanie est célébrée avec faste à la Sainte-Chapelle, où sont célébrés deux services, l'un en présence de Wenceslas, l'autre de Charles IV.

Les *Grandes chroniques de France* mettent également en scène le palais de la Cité dans des événements politiques d'une grande portée, comme la réception des « appels gascons » au Parlement de Paris. Afin d'asseoir la légitimité de cette décision, qui allait rouvrir la guerre en Guyenne, Charles V convoqua une assemblée à Paris, du 9 au 11 mai 1369. Les *Grandes chroniques de France* livrent un compte-rendu détaillé de cette réunion et en précisent le cadre : la « chambre de Parlement » avec ses deux rangs de sièges¹⁹³. Cette salle, dont l'auteur était familier, est présentée comme un lieu emblématique de l'exercice du pouvoir royal, puisque Charles V y préside « en la manière que le roy de France y a acoustumé de estre ».

Le Palais de la Cité est également le cadre choisi pour la consultation des prélats et des universitaires à la suite de l'élection d'Urbain VI, le 11 septembre 1378 :

« ... le Roy manda plusieurs prelaz, arcevesques et evesques de son royaume, et autres bons clers tant es universitez de Paris, d'Orliens et d'Angiers, comme d'autre part, là où l'en les pot savoir, et les fist assembler à Paris le samedi XI^e jour de septembre, l'an dessus dit, en une grant chambre ou sale qui est sur la riviere au Palais. »¹⁹⁴

C'est là aussi que le roi règle la succession de Bretagne :

¹⁹² *Ibid.*, p. 215.

¹⁹³ *Ibid.*, p. 73-74 : « Le merquedi IX^e jour du dit mois de may, veille de l'Ascencion l'an dessus dit, le roy de France Charles fu en la chambre de Parlement, en la manière que le roy de France y a acoustumé de estre, et la royne Jehanne assise de costé le Roy, et le cardinal de Beauvés, chancelier de France, au dessous, ou lieu ou quel siet le premier president. Et de ce renc seioient les arcevesques de Reins, de Sens et de Tours, et plusieurs evesques jusques au nombre de XV, et plusieurs abbez et autres gens d'eglise, envoiez à cele convocacion, seioient es bas bans et par terre. Et ou renc, où sieient les lays de Parlement, seioient les dux d'Orliens et de Bourgoigne, le conte d'Alençon, le conte d'Eu et le conte d'Estampes, tous des Fleurs de lis, et plusieurs autres nobles ; et aussi avoit en ladite chambre gens des bonnes villes envoiez à la dite assemblée, et autres [en] si grant nombre que toute la chambre estoit plaine. » Cf. AN, X^{1A} 1469, fol. 341 v^o, pour la liste des membres présents.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 320.

« Et une journée au Palais Royal, en la chambre vert, furent les dessus nommez devant le Roy, le quel avoit plusieurs des seigneurs de son Conseil en sa compagnie... »¹⁹⁵

L'importance ainsi conférée au Palais de la Cité dans les *Grandes chroniques de France* est certainement liée à l'expérience personnelle de Pierre d'Orgemont : en tant que premier président du Parlement, celui-ci fréquentait régulièrement les lieux et se montrait sans doute particulièrement sensible à leur éclat. Peut-être aurait-il souhaité voir perdurer l'association étroite entre le roi et le Palais, qui existait du temps des prédécesseurs de Charles V ; dans les chapitres des *Grandes chroniques de France* consacrés à la régence, le Palais jouait encore ce rôle : il apparaît à plusieurs reprises comme la résidence du duc de Normandie, dont Pierre d'Orgemont indique même l'emplacement précis, « au-dessus des merceries ».

Si le Palais de la Cité demeure en quelque sorte le principal lieu de l'apparat monarchique, c'est toutefois plutôt le Louvre qui est présenté, dans les *Grandes chroniques de France*, comme le lieu de séjour ordinaire du roi dans Paris. Ce rôle lui est déjà dévolu lors de la visite du duc de Clarence en 1368 ; les ducs de Berry et de Bourgogne, frères de Charles V, étaient allés chercher le jeune prince anglais à Saint-Denis,

« ...et le menerent descendre droit au Louvre, où le dit Roy estoit, et laienz fut receu du dit Roy moult honorablement. Et ot laienz sa chambre, moult bien parée et aournée ; et disna celuy jour et souppa ou chastel du Louvre avecques le roy de France, qui aussi y estoit lors logié. »¹⁹⁶

De même, c'est au Louvre que se déroulèrent trois cérémonies en l'honneur d'illustres membres du clergé : la réception par le roi du nouvel évêque de Paris, en décembre 1368¹⁹⁷ ; le départ de son prédécesseur pour Rome, peu après¹⁹⁸ ; et la remise du chapeau cardinalice au chancelier Jean de Dormans, évêque de Beauvais, au début de l'année 1369¹⁹⁹. Ces mentions

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 356.

¹⁹⁶ *Ibid.*, p. 40-41. Lionel d'Anvers, duc de Clarence, était venu à Paris avec une suite de 457 personnes et 1280 chevaux : cf. R. Delachenal, *Histoire de Charles V*, t. IV (1368-1377), 1928, p. 123.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 62-63 : « Item, celui jour de dymenche, messire Aymeri de Maignac, nouvel evesque de Paris, entra à Paris et fu apporté de sainte Genevieve à Nostre-Dame, si comme il est accoustumé : et lui fist le Roy sa feste et donna à disner au Louvre au dit evesque et à tous ceuls qui le acompaignierent. »

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 66 : « Item, celui merquedy après vespres, le dit cardinal de Paris parti de la dicte ville pour aler à Romme, devers le Pape, et prist congé du Roy au Louvre, et le convoierent jusques hors de Paris les dux de Berry et Bourgoingne, freres du Roy, et aussi fist le cardinal de Beauvés et plusieurs autres prelas, qui estoient en la dite ville de Paris, et s'en ala au giste à Charenton. »

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 66 : « Item, le venredy, jour de la Purificacion Nostre-Dame, ou dit an MCCCCLXVIII, messire Guillaume de Meleun, lors arcevesque de Sens, par bulles du Pape à li sur ce envoiées, presenta et bailla au dit cardinal de Beauvés, chancellier de France, le chappel rouge, ou chastel du Louvre emprès Paris, en la presence du roy Charles, après la messe, emprès l'autel de la chappelle du dit chastel. » Il s'agit là d'une procédure tout à fait inhabituelle : Jean de Dormans aurait normalement dû se rendre à Rome, comme l'a souligné Pierre Jugie, « Entre l'Église et l'État : pouvait-on être à la fois cardinal et chancelier de France au XIV^e siècle ? », p. 111-113. Selon le droit canonique, le récipiendaire doit en effet aller à la Curie pour recevoir son titre, le pape étant seul à pouvoir procéder à l'intronisation et à l'*aperitio oris*.

montrent que le Louvre continua d'être habité par le roi, alors même que les travaux dirigés par Raymond du Temple devaient battre leur plein²⁰⁰.

L'examen de l'*Itinéraire* du souverain montre toutefois que les mentions du Louvre comme lieu de séjour se font plus nombreuses à partir de 1372. On n'observe pas d'augmentation comparable dans le récit des *Grandes chroniques de France*, mais la dernière partie de la rédaction, qui décrit la fin du règne de façon moins brève, donne toute sa place au château. Le Louvre peut alors, comme le palais de la Cité, abriter des réunions importantes du conseil, comme l'audition du cardinal de Limoges, Jean de Cros, à propos du Grand Schisme, tenue en avril 1379 « en la grant chambre du Louvre emprès la sale » ; les marques de la solennité sont alors identiques à celles déjà observées au Palais : le roi est « assis en sa chaere », en présence de « pluseurs princes, prelaz, barons, maistres en theologie et docteurs en autre sciences »²⁰¹. Un peu plus tard, Charles V reçoit « honorablement en son chastel du Louvre, ainsi comme il avoit accoustumé à faire », deux autres cardinaux également envoyés par Clément VII, cette fois en Angleterre et en Allemagne, et qui profitent de leur passage à Paris pour parler au roi de France et remettre à l'évêque d'Autun le chapeau cardinalice, cérémonie suivie d'un déjeuner, toujours au Louvre²⁰². L'expression « comme il avoit accoustumé à faire » laisse d'ailleurs entendre que ce type de réunions était assez fréquent, même si les *Grandes chroniques de France* ne donnent pas de détail à leur sujet.

Lors de la visite impériale, en 1378, le Louvre est également une halte importante dans le séjour parisien. Charles IV et Wenceslas y résident trois jours, comme au Palais de la Cité, et sur le plan diplomatique, c'est là que se tiennent les deux principales réunions où le roi de France expose à l'empereur ses droits dans le conflit avec l'Angleterre, et reçoit son soutien²⁰³. C'est aussi au Louvre que l'empereur accueille la délégation de l'Université de Paris, à laquelle il expose les motifs de sa venue en France²⁰⁴. Le Louvre apparaît ainsi comme complémentaire du Palais de la Cité, où Charles IV avait reçu les présents de la ville de Paris, remis par le prévôt des marchands et les échevins²⁰⁵. Ce sont les deux lieux consacrés aux solennités ; dans les autres résidences (Saint-Pol, Vincennes, Beauté), il n'y

²⁰⁰ Fin 1368, on faisait venir huit chênes de la forêt de Cuise pour les « planchers d'entre les chambres et sales neuves du Roy et de la Reyne » (A. Le Roux de Lincy, « Comptes des dépenses... », n° 118), dans le corps de logis nord en cours de rénovation. Cf. A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »..., p. 78.

²⁰¹ *Ibid.*, p. 354.

²⁰² *Ibid.*, p. 361-362. Si cette information est exacte, cette cérémonie ferait écho à celle du 2 février 1369 au cours de laquelle le chapeau cardinalice avait aussi été remis à Jean de Dormans, en présence du roi et de la cour.

²⁰³ *Ibid.*, p. 244-257.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 247-248.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 227.

aura plus de grande réunion du conseil ni de harangue des corps constitués. En somme, le Palais et le Louvre concentrent l'apparat monarchique.

Pour sa part, l'hôtel Saint-Pol apparaît dans les *Grandes chroniques de France* comme une résidence plus familiale, souvent associée à la reine et à ses enfants. Lors des visites diplomatiques, on voit ainsi Jeanne de Bourbon recevoir les hôtes de marque à Saint-Pol, tandis que son époux réside alors au Louvre : ce déroulé, expérimenté dès 1368 lors du passage du duc de Clarence²⁰⁶, est repris en 1378 pendant le séjour impérial²⁰⁷. Les *Grandes chroniques de France* situent également à Saint-Pol plusieurs événements touchant la vie domestique du couple royal : la mort en bas âge de la petite Jeanne, leur fille, décédée en décembre 1366 « en l'ostel de la Conciergerie de l'ostel du Roy, lequel hostel est près de Saint-Pol »²⁰⁸ ; toutes les naissances des enfants du couple royal, à partir de celle de Charles (futur Charles VI), le 3 décembre 1368²⁰⁹ : à savoir celle de sa sœur Marie, le 27 février 1371²¹⁰ ; de son frère Louis, le 13 mars 1372²¹¹ ; d'une autre sœur, Isabelle, le 23 juillet 1373²¹² ; et enfin, de la dernière fille de Charles V et de Jeanne de Bourbon, Catherine, le 4 février 1378²¹³. Les *Grandes chroniques* relatent systématiquement le baptême de ces nouveaux nés dans l'église Saint-Paul, qui apparaît ainsi comme la paroisse de la famille royale. Enfin, elles évoquent à nouveau l'hôtel Saint-Pol à propos de la mort de la reine, le 6 février 1378²¹⁴, et de celle de sa fille Isabelle quelques semaines plus tard²¹⁵. En revanche, elles ne mentionnent pas l'hôtel Saint-Pol à propos d'importants épisodes politiques qui s'y sont pourtant déroulés, tels que l'élection à la connétablie de Bertrand du Guesclin, le 2 octobre 1370²¹⁶.

Certes, on trouve aussi dans les *Grandes chroniques de France* quelques passages où l'hôtel Saint-Pol apparaît comme la demeure du roi. Lorsque la duchesse de Bourgogne se

²⁰⁶ *Ibid.*, p. 40-41. Lionel d'Anvers, fils du roi Edouard III, duc de Clarence depuis 1362, passa par Paris en avril 1368 dans son voyage vers Milan, où il allait épouser Violante, fille de Galéas Visconti. Il fut reçu par Charles V au Louvre : « et disna celui jour et souppa ou chastel du Louvre avecques le roy de France, qui aussi y estoit lors logié. Et le lendemain, jour de lundy, le dit Lyonnell disna avecques la Royne, en l'ostel du Roy, près de Saint-Pol, là où elle estoit lors logiée, et y fist l'en tres grant feste. »

²⁰⁷ *Ibid.*, p. 258-262.

²⁰⁸ *Ibid.*, p. 25.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 62 : « (...) la royne Jehanne, femme du roy Charles, lors roy de France, ot son premier filz, en l'ostel de emprès Saint-Pol de Paris ».

²¹⁰ *Ibid.*, p. 150.

²¹¹ ²¹¹ *Ibid.*, p. 161.

²¹² ²¹² *Ibid.*, p. 170.

²¹³ ²¹³ *Ibid.*, p. 277.

²¹⁴ ²¹⁴ *Ibid.*, p. 278.

²¹⁵ ²¹⁵ *Ibid.*, p. 282-283 (23 février 1378).

²¹⁶ Sur le traitement de cet événement par les *Grandes chroniques de France*, voir plus bas.

rend à Paris en novembre 1369, Pierre d'Orgemont note bien qu'elle « descendi en l'ostel du Roy à Saint-Pol, là où elle fut receue tres honorablement du Roy et de la Royne »²¹⁷. De même, quand il décrit les cérémonies funèbres qui suivirent la mort de Jeanne d'Évreux en mars 1371, il nous montre le roi rejoignant le cortège, parti de Saint-Antoine-des-Champs pour aller vers Notre-Dame, « dès sa maison de Saint-Pol, dont il yssi par l'uis de la conciergerie dudit hostel, quant le corps passoit »²¹⁸ : détail qui implique que Charles V, à cette date, séjournait donc à Saint-Pol. Par ailleurs, les cérémonies familiales mises en scène à Saint-Pol par les *Grandes chroniques de France* ont aussi des enjeux politiques : la naissance de l'héritier tant attendu, celle de son frère qui assure définitivement l'avenir de la dynastie, ou encore les fiançailles de Jeanne de France, fille de Philippe VI²¹⁹, sont des événements qui concernent tout autant l'État que les Valois.

Mais dans l'ensemble, les *Grandes chroniques de France* ont donc choisi de présenter l'hôtel Saint-Pol sous un jour essentiellement domestique, qui ne correspond que partiellement à son usage réel. Pourquoi cet écart ? Faut-il l'interpréter comme une réticence de Pierre d'Orgemont à l'égard de cette résidence plus récente et sans doute moins prestigieuse que le Louvre ou le palais de la Cité ? Ou bien l'exercice du pouvoir politique doit-il, à ses yeux, être fermement dissocié de l'existence privée du souverain ? Il ne semble pas, en tous cas, que Charles V lui-même ait eu la même conception de l'hôtel Saint-Pol. Le soin qu'il a pris de rattacher cette résidence au domaine de la Couronne laisse plutôt entendre qu'il souhaitait lui accorder le même statut qu'au Louvre ou au palais de la Cité²²⁰. Pourtant, dans l'image solennelle et normative que les *Grandes chroniques de France* ont donnée du règne, Saint-Pol se voit ramené à un rang plutôt secondaire. Cette fonction domestique ne lui est pas donnée par tous les écrivains. Tout autre se révèle, par exemple, l'usage de Cuvelier dans sa *Chanson de Bertrand du Guesclin* : dans ce poème, c'est à l'hôtel Saint-Pol que le roi

²¹⁷ *Ibid.*, p. 137.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 152.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 143 : «Item, le mardy XVI^e jour du mois de juillet mil CCCLXX dessus dit, à Paris, devant le roy de France, en son hostel à Saint-Pol, fu fiancée Madame Jehanne de France, fille du roy Phelippe, qui trespassa l'an mil CCC L, et de la royne Blanche, qui encore vivoit, à II chevaliers de Arragon, procureurs et comme procureurs de Jehan, ainsné fils du roy d'Arragon, duc de Gironne, et avoient les diz chevaliers demouré moult longuement à Paris pour celle cause, en poursuivant le traictié du dit mariage. »

²²⁰ Deux chartes ornées sont relatives à l'inaliénabilité de l'hôtel Saint-Pol, rattaché au domaine de la Couronne : la première date de juillet 1364 (AN, J 154, n°5 ; actuellement conservée au Musée de l'Histoire de France, AE II 383) et la seconde, faisant suite à l'acquisition de l'hôtel des archevêques de Sens, de février 1366 ((AN, J 154, n°8 ; également conservée aujourd'hui au Musée de l'Histoire de France, avec la précédente). Cette procédure exceptionnelle d'union au domaine royal s'accompagne d'un traitement iconographique non moins original, où Charles V est figuré dans l'initiale selon la même typologie que sur le sceau royal contemporain. Cf. G. Brunel, *Images du pouvoir royal*..., n° 16, p. 125-129 et n° 17, p. 130-135.

est mis en scène lorsqu'il reçoit le maréchal d'Andrehen²²¹ ou du Guesclin lui-même²²². En revanche, on retrouvera chez Michel Pintoin, à propos de Charles VI, la même tendance à considérer Saint-Pol comme une demeure privée²²³, même s'il y place très souvent le roi. Il semblerait donc que chez les auteurs attachés à la pompe monarchique, on ait eu le souci de distinguer Saint-Pol d'autres lieux plus protocolaires, comme le palais de la Cité. À l'inverse, une œuvre comme la *Chanson de Bertrand du Guesclin* qui dresse le portrait d'un souverain affaibli n'hésite pas à montrer le roi sur son trône à l'hôtel Saint-Pol.

Quant aux résidences royales situées hors de Paris, elles sont plus rarement mentionnées par Pierre d'Orgemont que les trois demeures parisiennes. Le seul pôle comparable à celui de Paris est celui des séjours du Bois de Vincennes : le donjon et son enceinte, ainsi que les « hôtels » de Beauté-sur-Marne et de Plaisance. Cet ensemble joue un rôle particulièrement important lors de la visite impériale. Il intervient aussi parfois dans d'autres événements du règne. Vincennes est le château où Jeanne de Bourbon accouche de sa fille Jeanne le 7 juin 1366²²⁴ ; c'est aussi celui où s'achèvent les discussions entre Charles V et les envoyés de Clément VII, en mai 1379²²⁵, et où le duc de Juliers rend hommage lige au roi en février 1380²²⁶. Beauté est le lieu où s'éteint le roi, le 16 septembre 1380²²⁷.

Mais c'est surtout grâce au récit détaillé de la visite de Charles IV que l'on peut suivre l'organisation des séjours du Bois de Vincennes²²⁸. Le roi et ses nobles visiteurs s'y rendent après six jours passés à Paris. L'empereur dort deux nuits dans le donjon de Vincennes, puis se rend à Beauté-sur-Marne, où il loge quatre nuits, avant de repartir pour ses terres. La durée du séjour au Bois est donc équivalente à celle dans la capitale. La suite impériale, pour sa part, demeure à Paris²²⁹. C'est depuis Beauté que Charles IV se rend à Saint-Maur-des-Fossés, but officiel de son voyage de pèlerinage, mais il n'y reste que le temps de la messe, préférant

²²¹ « Tant fist par ces journees que dedens la cité
Droit a Saint Pol trouva le riche roy prisié. »
(Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin*, t. I, vers 18551-52, § DCVIII, p. 364-365).

²²² *Ibid.*, § DCVII, vers 18837-39, p. 370 :

« A Saint Pol sont venu, li bon manoir de pierre.
La trouverent le roy sceant en sa chaire,
Qui lors aplania une blanche levriere. »

²²³ Voir plus haut, chapitre 12.

²²⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 21.

²²⁵ *Ibid.*, p. 362.

²²⁶ *Ibid.*, p. 376.

²²⁷ *Ibid.*, p. 382.

²²⁸ *Ibid.*, p. 263-273.

²²⁹ Charles V demande à son oncle de les faire venir à Beauté pour leur remettre des cadeaux avant leur départ : *ibid.*, p. 268.

revenir déjeuner à Beauté malgré le repas préparé pour lui à Saint-Maur²³⁰. Les *Grandes chroniques de France* soulignent la prédilection de l'empereur pour ce séjour qu'il juge « délectable »²³¹.

Charles V, pour sa part, se rend quotidiennement à Beauté pour voir son oncle, avec lequel il a de longs entretiens privés, mais il n'y réside pas, préférant son château de Vincennes pour manger, dormir et travailler. Beauté est présenté comme un lieu de délasserment que Charles V abandonne à l'empereur pour qu'il puisse s'y détendre à sa volonté, ce qui se révèle d'ailleurs efficace puisque la crise de goutte qui le tenaillait depuis le début du voyage lui offre enfin une rémission. Plaisance n'est mentionné qu'incidemment, c'est une « maison » que l'on rencontre sur le trajet. Cette hiérarchie reflète assez bien l'importance des trois résidences, que Bernard Guinée a comparées au système mis en place au XVIII^e siècle à Versailles : si Vincennes était le Versailles de Charles V, Beauté en serait le Trianon, et Plaisance le Hameau²³².

Les détails fournis par le récit de la visite impériale mettent en relief les deux atouts de Vincennes : ses fortifications et son parc de chasse. Wenceslas va y chasser daims et lapins avec les frères du roi, « pour y prendre leur esbatement ». L'après-midi, il visite les fortifications du donjon. Charles IV, immobilisé par la goutte, ne peut se déplacer mais se fait porter d'une fenêtre à l'autre, dans la chambre qu'il occupe au second étage du donjon, pour admirer le paysage et l'ampleur du château. Charles V lui offre deux de ses livres d'heures²³³, ce qui nous rappelle l'importance de la « librairie » de Vincennes : c'est là, en effet, que le roi conservait une partie de ses manuscrits les plus précieux.

Le lien entre Vincennes et Paris apparaît aussi ailleurs dans les *Grandes chroniques de France*, de façon incidente. C'est ainsi que les discussions à propos du Grand Schisme, entamées à Paris en mai 1379, se poursuivent à Vincennes : après avoir déjeuné avec le roi le 4 mai au Louvre, les deux envoyés de Clément VII ont une dernière réunion avec celui-ci le 7 mai à Vincennes²³⁴.

En somme, Vincennes est un peu le prolongement de Paris. Les autres résidences royales, en revanche, apparaissent très rarement dans les *Grandes chroniques de France*, et

²³⁰ *Ibid.*, p. 270.

²³¹ *Ibid.*, p. 266-267.

²³² B. Guinée, « Paris et la cour du roi de France au XIV^e siècle »..., p. 340.

²³³ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 264.

²³⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 362 : « Et le [samedi] VII^e jour du dit mois de may furent les diz cardinalz au Bois de Vincennes, par devers le Roy, qui lors y estoit, et parlerent à lui sur la matiere dessus dicte. »

même pratiquement jamais dans la partie achevée en 1377. Le seul château qui soit décrit avec quelque précision est celui de Vernon, où se tient la rencontre entre Charles V et Charles de Navarre, en 1371²³⁵. Pierre d'Orgemont nous montre les deux rois prenant le vin et les épices dans le jardin, puis Charles V attablé dans la « chambre du roi » pour le dîner, et enfin les conversations seuls à seuls entre les deux protagonistes, dans cette même chambre ; ces discussions aboutissent à la cérémonie de l'hommage-lige prêté au roi de France, le 29 mars 1371. L'intérêt porté par le chroniqueur à cette résidence s'explique par le contexte géopolitique : Vernon est le château royal le plus proche d'Évreux, la capitale de Charles de Navarre en pays normand. Le déplacement de Charles V est donc un geste en direction de son adversaire, tout en obligeant celui-ci à se rendre dans une place-forte du roi de France. Charles de Navarre avait d'ailleurs exigé plusieurs otages avant d'accepter la réunion. Le pendant de cette entrevue sera, deux mois plus tard, le voyage de Charles de Navarre à Paris, pour la Pentecôte, où l'accord entre les deux parties se voit symbolisé par le vêtement : le roi de Navarre endosse une robe pareille à celle du roi de France²³⁶. Vernon se trouve donc au centre d'un processus diplomatique délicat, et ces circonstances particulières justifient la place qui lui est ici accordée par les *Grandes chroniques de France*, alors que les autres séjours de Charles V, dont la présence à Vernon est attestée à plusieurs reprises par l'*Itinéraire*, sont passés sous silence²³⁷.

Dans la dernière partie des *Grandes chroniques de France*, la part des résidences éloignées de Paris est un peu plus significative. Senlis est mentionné en 1378, à l'occasion d'une visite rendue à Charles V par le fils aîné de Charles de Navarre²³⁸. Les *Grandes chroniques de France* relatent également le départ de la cour pour Montargis en août 1379, pour fuir l'épidémie qui sévissait alors à Paris²³⁹ ; le 19 octobre, le roi est toujours à Montargis où sont célébrées les fiançailles de Yolande de Bar²⁴⁰ ; à la Noël 1379, il y est encore, recevant le duc de Brabant qui se déclare en faveur de Clément VII²⁴¹. On apprend

²³⁵ *Ibid.*, p. 153-155.

²³⁶ *Ibid.*, p. 157.

²³⁷ Séjours de Charles V à Vernon d'après l'*Itinéraire* d'E. Petit : 3 mentions en 1364, 3 en 1371, 1 en 1376, 1 en 1377.

²³⁸ *Ibid.*, p. 305 : « Et vint le dit messire Charles à Senlis, là où le Roy estoit »... En revanche, les *Grandes chroniques de France* ne mentionnent pas une autre visite rendue par le fils du roi de Navarre à Charles V à Saint-Germain-en-Laye, au lendemain de la Noël 1378 ; moins déterminante sur le plan politique, cette seconde visite est attestée par un mandement au trésorier de Charles de Navarre, Jehan Le Franc, à propos du voyage de Caen à Saint-Germain-en-Laye (M. Nortier, *Documents normands du règne de Charles V...*, n° 1343).

²³⁹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 363.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 369.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 371.

aussi que lorsque Charles V est mort, ses deux fils se trouvaient à Melun²⁴². Ces trois localités correspondent bien à des lieux régulièrement fréquentés par le roi, mais d'autres châteaux aussi fréquentés que Saint-Germain-en-Laye ou Compiègne ne sont jamais cités.

L'*Itinéraire* nous montre par ailleurs le roi régulièrement accueilli dans de grands abbayes telles que Saint-Denis, le Val-Notre-Dame, Royallieu, Royaumont ou Maubuisson²⁴³ ; cette coutume n'est relayée qu'une seule fois par les *Grandes chroniques de France*, à propos d'un voyage qui mena Charles V de Paris vers la Normandie :

« Le dymenche XV^e jour de juillet, l'an mil CCCLXIX dessus dit, le Roy parti de Paris et ala au giste à Saint-Denis, pour aller à Rouen et de là à Herefleu, pour veoir la navire que il avoit fait assembler pour faire passer en Angleterre »²⁴⁴.

À cette occasion, Pierre d'Orgemont fait allusion au long séjour de Charles V « es parties de Normandie » :

«... à l'entrée du mois de septembre (...) tousjours estoit le Roy environ Rouen »²⁴⁵.

De fait, sa présence y est attestée du 24 juillet jusqu'au 17 septembre²⁴⁶. C'est là l'une des rares évocations d'un séjour royal en Normandie par les *Grandes chroniques de France*, avec la rencontre entre Charles V et Charles de Navarre à Vernon en 1371, déjà citée. Les autres passages de Charles V, comme celui de juin 1364²⁴⁷, n'ont pas été retenus par Pierre d'Orgemont. Ce voyage, juste après le sacre à Reims et l'entrée à Paris, avait pourtant été pour le nouveau roi l'occasion de faire son entrée à Rouen, comme le relève la *Chronique dite de Jean de Venette* qui, malgré son intérêt marqué pour la capitale, place au même niveau les deux cérémonies²⁴⁸.

²⁴² *Ibid.*, p. 382.

²⁴³ Nous mettons ici à part le rôle de Saint-Denis et de Maubuisson dans les pratiques dévotionnelles du roi, qui sera étudié plus bas.

²⁴⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 132. Cette information n'est pas corroborée par l'*Itinéraire* dressé par Ernest Petit, qui fixe le départ du roi quelques jours plus tard (E. Petit, *Séjours de Charles V...*, p. 30).

²⁴⁵ *Ibid.*, p. 133.

²⁴⁶ E. Petit, *Séjours de Charles V...*, p. 30.

²⁴⁷ Du 5 au 16 juin au 1364, on a mention de séjours à Vernon, Château-Gaillard, Pont de l'Arche et Rouen. *Ibid.*, p. 9.

²⁴⁸ *Chronique dite de Jean de Venette...*, p. 286 : « « remeato vero de Remis Karolus accessit dictus rex Parisius, et ibi cum maxima solemnitate receptus est. Et post hæc Rothomagum satis cito accessit, ubi simili modo cum magno honore a Normannis et omnibus civibus est receptus, circa festum sancti Barnabæ apostoli. Deinde Parisius est reversus. » Traduction de C. Beaune, p. 287 : « À son retour de Reims, le roi fit son entrée à Paris et y fut reçu avec la plus grande solennité. Par la suite, il vint assez rapidement à Rouen où il fut reçu semblablement avec grand honneur par les Normands et par tous les bourgeois, vers la fête de saint Barnabé apôtre. Puis il rentra à Paris. »

D'une façon générale, le roi des *Grandes chroniques de France* est donc un souverain très parisien, essentiellement montré dans le cadre des demeures les plus prestigieuses : le Palais de la Cité, le Louvre et Vincennes. Les *Grandes chroniques de France* insistent à plusieurs reprises sur la qualité de l'architecture et du décor de ces résidences. Au Palais, l'empereur loge dans la « chambre faicte de boiz d'Irlande »²⁴⁹, un bois précieux dont on trouve souvent mention dans les archives à propos des chantiers royaux. Pour le grand festin de l'Épiphanie, la grande salle a été tendue de tapisseries de haute lice installées entre les statues des rois de France, mais sans les recouvrir²⁵⁰. Au Louvre, l'empereur trouve toutes les salles parées, et pourtant, nous précise l'auteur, on n'a rien amené du Palais de la Cité²⁵¹ : le roi a suffisamment de tentures et de mobilier pour orner ses deux résidences, il n'est pas nécessaire de déshabiller l'une pour mettre l'autre en état, selon la coutume médiévale.

En somme, le paysage des résidences royales brossé par Pierre d'Orgemont s'inscrit dans le même esprit que le portrait du souverain : l'accent est mis sur la solennité du pouvoir monarchique. On ne voit pas le roi participer aux délassements que peuvent constituer la promenade dans ses jardins ou la chasse dans ses forêts : lorsqu'il reçoit l'empereur, il envoie son entourage chasser le lièvre dans le bois de Vincennes avec le jeune Wenceslas ou lui montrer les lions en cage dans son hôtel Saint-Paul, mais ne s'associe pas en personne à ces occupations futiles. La seule récréation qui lui soit accordée par Pierre d'Orgemont, c'est la musique : après le grand dîner de la veille de l'Épiphanie, Charles V va écouter les ménestrels avec Wenceslas.

Par rapport à cette image très solennelle, le *Livre des faits et bonnes mœurs* offre une vision un peu différente, quoique fortement influencée par le témoignage des *Grandes chroniques de France* dont plusieurs chapitres sont intégralement repris. Mais l'organisation de l'ouvrage, qui se veut moins chronologique, nous permet comme pour les chantiers royaux d'avoir une vision synthétique de la vie quotidienne du souverain, que l'on ne trouve pas chez Pierre d'Orgemont.

D'après Christine, Charles V était un souverain que ses sujets pouvaient régulièrement voir, et qui souhaitait faire de ces apparitions publiques l'incarnation de la majesté royale.

²⁴⁹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 224.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 237.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 246.

C'est pourquoi il avait minutieusement réglé l'ordonnance de ses déplacements, « l'ordre de son chevauchier »²⁵².

Au sein de ses résidences, Charles V se soumet également à de nombreux rituels publics, décrits par Christine de Pizan : la messe, l'accueil des requêtes que pouvaient lui remettre « riches, pouvres, dames ou damoiselles, femmes veuves ou autres », les séances publiques du Conseil, les repas, la réception des visiteurs²⁵³ ; la reine, elle aussi, est régulièrement en représentation, y compris pour ses repas²⁵⁴. Le témoignage du *Livre des faits et bonnes meurs* est confirmé par l'organisation des résidences royales. Au Louvre, par exemple, plusieurs espaces étaient dédiés à la vie publique du souverain : la chapelle, la cour, la grande salle, la « grande chambre » ; en outre, la grande vis de Raymond du Temple était probablement ajourée, comme les escaliers toujours visibles à Saumur et dans le châtelet d'entrée de Vincennes, permettant ainsi aux personnes qui rentraient dans la cour de voir le roi en train de gravir ou de descendre les degrés²⁵⁵. Cette proximité entre les sujets et le souverain, déjà relevée dans les « Vies » de Saint Louis, devait être plus tard considérée comme une spécificité de la monarchie française, soulignée par Louis XIV en personne :

« Il y a des nations où la majesté du roi consiste à ne point se laisser voir et cela peut avoir ses raisons parmi les esprits qu'on ne gouverne que par la crainte ; mais ce n'est pas le génie de nos Français et s'il y a quelque caractère singulier dans cette monarchie, c'est l'accès libre et facile des sujets à leur prince. »²⁵⁶

Mais, en même temps que s'affirme cette présence publique, se développe aussi un espace privé qui garantit au roi une certaine intimité. Les lieux ouverts sont en effet doublés de pièces réservés au souverain. La chapelle royale est par exemple flanquée d'un oratoire privé : c'est le cas au Louvre et à Vincennes. Dans le *Livre des faits et bonnes mœurs*, Christine de Pizan décrit le double cérémonial liturgique célébré tous les matins en présence du roi, avec le rituel « officiel » et son versant plus intime :

²⁵² *Ibid.*, livre I, chap. 18 : « Cy dit comment le roy Charles se contenoit en ses chasteaulz, et l'ordre de son chevauchier » (t. I, p. 49).

²⁵³ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 42-48 (Livre I, chapitre 16).

²⁵⁴ *Ibid.*, p. 56 : « et comme ce soit de belle pollicie à prince, pour la joye de ses barons, resjoysants de la presence de leur prince, mengoit en sale communement le sage roy Charles ; semblablement lui plaisoit que la royne feist en son trosne, entre ses princeces et dames, se par grocresse ou autre impediment n'en estoit gardée. »

²⁵⁵ Mary Whiteley, en reconstituant les dispositions intérieures du Louvre, a supposé que la grande vis et la cour étaient notamment intégrées dans le trajet qu'empruntait le roi le matin pour aller écouter la messe dans sa chapelle, dans l'aile sud du château, depuis son logis installé dans l'aile nord. Toutefois, on place aujourd'hui la chapelle plutôt dans l'aile occidentale du Louvre ; Charles V pouvait donc probablement s'y rendre directement depuis son logis, situé au même niveau, dans l'aile adjacente.

Cf. M. Whiteley, « Le Louvre de Charles V »... et « « Deux escaliers royaux du XIV^e siècle »... », à pondérer par : A. Salamagne, « Le Louvre de Charles V »...

²⁵⁶ Cité par Monique Châtenet, « Le logis de François I^{er} au Louvre », *Revue de l'Art*, n° 97, 1992, p. 72-75.

« Environ .VIII. heures de jour aloit à sa messe, laquelle estoit celebrée glorieusement chascun jour à chant melodieux et solemnel ; retrait en son oratoire, en cel espace estoient basses messes devant lui chantées. »²⁵⁷

Le règne de Charles V est également le moment où s'affirme l'idée de « récréation » nécessaire au prince ; selon Christine de Pizan, le roi y consacrait le tiers de son temps, comptabilisé par une chandelle graduée²⁵⁸. Ces moments de délasserment s'inscrivent notamment dans les jardins, qui sont présents dans toutes les résidences royales²⁵⁹. Christine de Pizan nous montre Charles V s'y rendant après les vêpres, avec sa famille et ses amis²⁶⁰. Elle évoque aussi la musique, jouée « pour resjoir les esperis » à la fin du déjeuner du roi²⁶¹.

Quant à la répartition des fonctions entre les diverses résidences royales, elle se retrouve dans le *Livre des faits et bonnes mœurs*, mais elle est moins accentuée que dans les *Grandes chroniques de France*. En effet, Christine de Pizan a repris le récit de la visite impériale de 1378 mais sous une forme abrégée, et a laissé de côté beaucoup d'événements relatés par Pierre d'Orgemont : aussi la hiérarchie proposée par ce dernier en sort-elle un peu gommée. Néanmoins, on retrouve dans le *Livre des faits et bonnes mœurs* l'association de l'hôtel Saint-Pol à la vie familiale du souverain, déjà relevée dans les *Grandes chroniques de France* :

« ...se estoit en esté temps, aucune fois entroit en ses jardins, es quelz, se en son hostel de Saint-Pol estoit, aucune fois venoit la royne vers lui ou on lui apportoit ses enfens »²⁶².

Hormis cette allusion aux jardins de l'hôtel Saint-Pol, d'ailleurs reprise dans le *Livre de la paix*²⁶³, le chapitre qui nous décrit la vie quotidienne de Charles V reste très abstrait sur les lieux dans lesquels se déroulent les occupations du roi. Mary Whiteley a entrepris de les appliquer au Louvre²⁶⁴, mais Christine de Pizan ne livre aucun détail à ce sujet : le cérémonial qu'elle enregistre est censé se répéter dans toutes les résidences royales, indépendamment de

²⁵⁷ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 44.

²⁵⁸ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 42 : « Ycellui avoit en sa chappelle une chandoile ardent, qui estoit devisé en .XXIII. parties : les .VIII. parties le roy mettoit en oroisons dire et à l'estude ; les autres .VIII. es besoignes du reaume delivrer ; les autres .VIII. en recreation pour sa personnes. »

²⁵⁹ Cf. M. Whiteley, « The Relationship between Garden, Park and Princely Residence in Medieval France », dans Jean Guillaume (dir.), *Architecture, jardin, paysage. L'environnement du château et de la villa aux XV^e et XVI^e siècles. Actes du colloque tenu à Tours, Centre d'études supérieures de la Renaissance, 1^{er}-4 juin 1992*, Paris, 1999, p. 91-102.

²⁶⁰ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 46.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 45 : « ...et, à l'exemple de David, instrumens bas, pour resjoir les esperis, si doucement jouez comme l'art de musique peut mesurer son, ouoit volentiers à la fin de ses mengiers. »

²⁶² *Ibid.*, p. 46.

²⁶³ Christine de Pizan y évoque en effet les « jardins de Saint-Paul » dans son récit des journées de Charles V. Edition S. Solente dans Christine de Pizan, *Le Livre des faits...*, t. II, Appendice n° 4, p. 197.

²⁶⁴ M. Whiteley, « Le Louvre de Charles V »...

leur conformation propre. De même, l'écrivain ne donne aucun détail sur l'organisation intérieure des demeures de Charles V, alors que l'évolution de l'étiquette de la cour entraîne une complexification des espaces, avec des lieux dévolus à la réception (grande salle, chambre de parement) et d'autres moins accessibles (chambre de retrait, pièces privées). Le *Livre des faits et bonnes mœurs* reflète partiellement cette évolution en utilisant l'expression « après lesquelles il estoit retrait » lorsque le roi, ayant pendant deux heures expédié les affaires du gouvernement, va faire la sieste²⁶⁵ ; mais on n'y trouve pas le vocabulaire des actes de la pratique, distinguant la « chambre à parer » de la « chambre de retrait » : Christine se borne à parler de « chambres et sales grandes et magnificens »²⁶⁶ à propos des espaces de réception, sans recourir à un lexique plus spécifique.

Christine se montre par ailleurs plus sensible que Pierre d'Orgemont à la dimension récréative des séjours franciliens ; sous sa plume, le roi profite de l'été pour abandonner sa capitale et s'en aller chasser ou s'amuser dehors, sans pour autant cesser de travailler :

« Aucune fois avenoit, et assés souvent ou temps d'esté, que le roy aloit esbattre en ses villes et chastiaulz hors de Paris, lesquelz moult richement avoit faire reffaire et reparer de solemnelz edifices, si comme à Melun, à Montargis, à Creel, à Saint-Germain en Laie, au Bois de Vincenes, à Beaulté et à mains autres lieux. Là chaçoit aucune fois et s'esbatoit pour la santé de son corps, desireux d'avoir air doulz et attempé ; mais en toutes ses alées, venues et demeures, estoit tout ordre et mesure gardée, car ja ne laissast ses cotidiennes besoingnes à expédier, comme à Paris. »²⁶⁷

C'est d'ailleurs exactement ainsi que les voit également Michel Pintoin :

« ...Meleduno et alibi, ubi quieti et ocio indulgebat... »²⁶⁸

Il est probable que c'est ainsi également que les percevait Pierre d'Orgemont, ce qui explique qu'il ne leur ait guère accordé de place dans son recueil.

Christine de Pizan, pour sa part, considère les demeures du roi en Île-de-France comme complémentaires des résidences parisiennes. C'est ainsi qu'elle nous montre Charles V en roi justicier, dans son château de Saint-Germain-en-Laye, ordonnant de pendre à un arbre de la forêt un de ses serviteurs convaincu de viol²⁶⁹. L'affaire, qui a peut-être été rapportée à Christine par un membre de l'entourage royal, fait beaucoup penser au modèle fourni par la *Vie de saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus, qui relate un épisode

²⁶⁵ *Ibid.*, p. 46.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 45.

²⁶⁷ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 49-50.

²⁶⁸ Michel Pintoin, *Chronique du religieux de Saint-Denis...*, t. I, livre I, chap. III, p. 26. Traduction L. Bellaguet, p. 27 : « à Melun et dans d'autres lieux où il se livrait au repos et au loisir ».

²⁶⁹ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. I, p. 62.

étrangement comparable, advenu à Melun²⁷⁰. La référence était sans doute implicite, et permettait à l'auteur de placer Charles V dans la lignée de Saint Louis, réputé pour son exercice direct de la justice. L'*exemplum* francilien est d'ailleurs aussitôt suivi d'une scène parisienne : à l'épisode de Saint-Germain-en-Laye succède la description d'un « lit de justice » au Palais de la Cité²⁷¹, selon une démarche qui s'apparente cette fois à celle de Joinville, qui montrait Saint Louis dans l'exercice de son droit de justice d'abord à Vincennes, puis à Paris. Mais, alors que Joinville insistait sur la simplicité conservée en tous lieux par le souverain, Christine de Pizan insiste sur la solennité observée par Charles V « en son palais à Paris, seant en trone imperial, entre ses princes et sages. »²⁷²

Bien que le portrait de Charles V dressé par Christine de Pizan reste souvent un peu « hors sol », sans précision géographique, la dimension francilienne est donc somme toute plus présente dans son ouvrage que dans les *Grandes chroniques de France*. L'étude du chapitre sur les « chantiers royaux » confirme ce constat, et doit être prise en compte dans les déplacements du souverain : si Charles V a tant ordonné de travaux dans ses châteaux et hôtels de Vincennes, Beauté, Plaisance, Saint-Ouen, Saint-Germain-en-Laye, Creil, Montargis et Melun, c'est bien évidemment pour aller y séjourner. L'*Itinéraire* d'Ernest Petit montre d'ailleurs une augmentation de la fréquence des mentions de ces résidences, après leur rénovation ou leur extension. Même si Christine de Pizan ne les met pas nommément en scène dans sa biographie de Charles V, leur utilisation va de soi.

C'est toutefois Eustache Deschamps qui se révèle le meilleur témoin de l'itinérance de la cour de Charles V dans notre corpus de textes littéraires, avec deux ballades consacrées au voyage accompli par le roi en Vermandois au printemps 1379²⁷³. Le poète y vante les charmes du château de Coucy, « ou droit cuer du royaume de France », dont Charles V aurait apprécié la beauté :

« ... pour ce dist li bons roys
Que de Coucy ne vit euvre pareille. »

²⁷⁰ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 144 (voir plus haut).

²⁷¹ Charles V tint trois lits de justice au palais de la Cité : du 9 au 11 mai 1369 contre le prince de Galles, le 21 mai 1375 pour publier l'ordonnance d'août 1374 sur la majorité des rois de France, et les 4, 9 et 10 décembre 1378 contre Jean V, duc de Bretagne. Pour Suzanne Solente, l'expression employée par Christine de Pizan (« maintes fois en son temps ») suggère qu'elle fait allusion de façon plus large à l'ensemble des décisions judiciaires prises au Palais en présence du roi. Toutefois, l'insistance de Christine sur la solennité de la cérémonie, tenue « selon les nobles anciennes coutumes », correspondrait mieux aux véritables « lits de justice », motivés par des affaires particulièrement importantes aux yeux du souverain.

²⁷² Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. I, p. 62.

²⁷³ Eustache Deschamps, *Œuvres...*, t. I, CXLVI, p. 269-270 (sur Coucy) et t. III, CCCXCIII, p. 168-170. L'éditeur a donné pour titre à ce dernier poème « Voyage de Charles VI en Vermandois », mais Roland Delachenal a rectifié cette attribution en faveur de Charles V (voir note suivante).

Eustache Deschamps nous montre aussi le roi à Nouvion-le-Comte, sur l'invitation du trésorier des guerres Jean le Mercier qui avait récemment acquis cette terre²⁷⁴ : il décrit cette fois un « plaisant lieu », ce qui rejoint la notion d' « ébattement » déjà vue chez Christine de Pizan.

Eustache Deschamps, poète de cour et officier royal, est le seul à évoquer l'accueil du souverain dans les châteaux de ses familiers, dont l'*Itinéraire* révèle plusieurs occurrences. Charles V est par exemple plusieurs fois venu chez Gilles Malet dans son manoir de Villepècle, non loin de Melun²⁷⁵ ; même s'il est sans doute plus casanier que d'autres souverains, Charles V demeure un roi itinérant qui parcourt ses domaines et loge parfois chez autrui.

La chronique d'Eustache Deschamps consacrée aux années 1360-1380, si elle avait été conservée²⁷⁶, aurait-elle donné de Charles V une image moins parisienne que celle fournie par les *Grandes chroniques de France* et le *Livre des faits et bonnes mœurs* ? Il est impossible de le savoir, car si l'auteur, en tant que natif de Vertus et que bailli de Vermandois puis de Senlis, a souvent mis en scène la Champagne, la Brie ou le Valois, il n'en a pas moins consacré de nombreux poèmes à la ville de Paris, qu'il a plusieurs fois présentée comme le siège de la cour au temps de Charles V et de Charles VI, dont il est l'un des plus fins observateurs. Mais, comme nous avons déjà eu l'occasion de le noter à propos des bailliages, son témoignage se teinte parfois d'une certaine licence poétique. En témoigne sa farce intitulée : *Dit des quatre Offices de l'Ostel du roy, c'est assavoir Panneterie, Eschançonnerie, Cuisine et Sausserie, à jouer par personnages*²⁷⁷ ; si la Paneterie, l'Échançonnerie et la Cuisine sont bien trois offices de bouche de l'hôtel du roi, le quatrième personnage, la « Sausserie », est une invention d'Eustache Deschamps qui lui confie du reste un rôle comique, celui de cacher la puanteur des viandes légèrement avariées qui attirent mouches et

²⁷⁴ En fait, Jean le Mercier était alors absent de Nouvion, envoyé en mission dans l'ouest du royaume : cf. H. Moranvillé, « Étude sur la vie de Jean le Mercier »..., p. 70-72 ; R. Delachenal, *Histoire de Charles V...*, t. V, p. 253-255 sur ce voyage de Charles V en Vermandois, dont l'itinéraire est le suivant (du 22 mars au 2 avril 1379) : Senlis, Compiègne, Ourscamps, Coucy, Saint-Aubin, Saint-Gobain, Folembray, Chauny, Nouvion-le-Comte, La Fère, Noyon, Compiègne, Senlis.

²⁷⁵ Villepècle, hameau de la commune de Lieusaint, dép. Seine-et-Marne, arr. Melun, cant. Combs-la-Ville.

²⁷⁶ Cette chronique perdue, qui couvrait la période 1364-1396, est connue sous le nom de *Livre de mémoire* (Eustache Deschamps, *Œuvres complètes...*, t. 11, p. 325-332). Cependant, la différence entre le *Livre de mémoire* et les *Grandes chroniques de France* n'était peut-être pas si grande, si l'on suit l'opinion de Gaston Raynaud qui proposait de reconnaître en Eustache Deschamps un collaborateur de Pierre d'Orgemont.

²⁷⁷ Eustache Deschamps, *Œuvres complètes...*, t. 7, Dit MCCCLX, p. 175-192.

vermine²⁷⁸. Cette vision satirique des repas officiels est évidemment très éloignée des récits solennels des *Grandes chroniques de France*, mais on retrouve, dans les deux cas, la même idée sous-jacente : celle du cérémonial qui entoure le roi de France à sa table²⁷⁹.

Un autre aspect des résidences royales est passé sous silence par les biographes de Charles V : c'est le rôle de trésor assumé par les « châteaux » du roi tels que le Louvre, Vincennes ou Melun. On trouve en revanche des allusions à cette fonction dans d'autres chroniques : nous avons déjà cité plus haut les cachettes pour les lingots d'or dans les murs du château de Melun, évoquées par Michel Pintoin ; de même, le continuateur de Robert Lescot nous montre-t-il le dauphin, après Poitiers, visitant le trésor de son père au Louvre et commandant une nouvelle couronne²⁸⁰. Pierre d'Orgemont et Christine de Pizan n'étaient certes pas insensibles au goût du roi pour les couronnes : les *Grandes chroniques de France* rappellent que Charles V avait fait venir à Beauté cette fameuse couronne nouvelle, pour la faire admirer à l'empereur ; et Christine de Pizan met en scène la couronne du sacre, complémentaire de la couronne d'épines venue de la Sainte-Chapelle, pendant l'agonie du roi²⁸¹. Mais Pierre d'Orgemont ne précise pas d'où venait l'objet, et Christine de Pizan, pour sa part, le fait acheminer par l'abbé de Saint-Denis : la couronne se voit ainsi assimilée à la dimension sacrée de la monarchie. En ce qui concerne les autres trésors accumulés par Charles V, ses deux biographes ne nous disent pas où ils se trouvaient. Dans sa description de l'emploi du temps du roi, Christine de Pizan fait place à la contemplation de ses « joyaulx ou autres richeces », mais sans préciser où ceux-ci étaient entreposés²⁸². Le soin pris par Charles V à faire dresser un inventaire complet de ses bijoux en 1379 révèle pourtant l'importance que ce dernier accordait à ces objets précieux, dont la conservation a sans doute été l'une des motivations des « grands chantiers » menés sur ses châteaux²⁸³.

²⁷⁸ L'Hôtel du roi est divisé dès la seconde moitié du XIII^e siècle en six sections : la paneterie, l'échansonnerie, la cuisine, la fruiterie, l'écurie et la fourrière. La paneterie est chargée du pain et du linge de table ; l'échansonnerie, du vin et des autres boissons ; la cuisine, de la préparation des repas ; la fruiterie, des fruits, ainsi que des torches et des chandelles. Cf. Pauline Moirez, « Les offices de bouche à l'Hôtel du roi de France, de Philippe VI à Charles VI (1328-1422) », *Position des thèses de l'École nationale des chartes*, 2002 (consultée en ligne : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2002/moirez>).

²⁷⁹ E. Lalou, « Quelques réflexions sur cérémonie, cérémonial et jeu »..., p. 119-123.

²⁸⁰ *Chronique de Richard Lescot* ..., p. 106.

²⁸¹ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs*..., t. II, p. 186-188.

²⁸² Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs*..., t. I, p. 46 : « Après son dormir estoit un espace avec ses plus privez en esbatement de choses agreables, visitant joyaulx ou autres richeces. »

²⁸³ Michel Pintoin a d'ailleurs inséré dans sa chronique du règne de Charles VI un éloge du trésor amassé par Charles V, et remis après sa mort au duc d'Anjou : « *aurum vero, vasa, jocalia tam artificio quam materia summe commendabilia patris, et cuncta desiderabilia domus ejus* »... (« « mais l'or de son père, ses vases, ses bijoux, non moins riches par le travail que par la matière, ainsi que tous les objets précieux de sa maison »...). *Chronique du Religieux de Saint-Denis*..., t. I, livre I, chap. 1, p. 16-17.

Les lieux sacrés

Paris et l'Île-de-France n'apparaissent pas seulement comme le cadre de la résidence ordinaire du souverain, mais aussi comme celui de ses dévotions. Plusieurs lieux sont cités à cet égard dans les « Vies » de Charles V. Nous avons déjà dit un mot des fondations du roi : les Célestins et les Antonins à Paris, les Grandmontains de Beauté et la Sainte-Chapelle de Vincennes, ainsi que des divers chantiers religieux financés par Charles V. Mais au-delà de ces investissements, deux pôles sacrés émergent clairement des textes : la Sainte-Chapelle du Palais et l'abbaye de Saint-Denis.

Ces deux lieux sont ceux qui viennent immédiatement sous la plume de Christine de Pizan lorsqu'elle veut caractériser « la devocion du roy Charles »²⁸⁴. Après quelques généralités sur les jeûnes et les fondations du roi, elle décrit avec précision les rituels auxquels participait ce dernier :

« L'eglise Saint Denis en France, auquel glorieux saint avoit grant devocion, visitoit souvent, et, aux festes d'ycelle eglise, a grant devocion aloit à la procession avec les barons et les roynes, qui lors vivoient ; grans dons et beaulz y offroit ; un moult riche reliquaire d'or à pierres precieuses, entre les autres dons, y donna. La chappelle du Palays à Paris souvent visitoit, et, aux festes années, le service à grant solempnité celebroit devotement, aloit ou noble oracle, où sont les dignes reliques, et à grant devocion baisoit, et, de sa propre main, le jour du grant venredi, au peuple demoustroit la vraye croiz ; et fu voir que une fois à cellui roy tres inquisitif de toutes vertueuses choses, plot que l'armoire, où les saintes reliques d'ycelle chappelle du palais sont, fust visetez pour mieulx avoir certificacion de tous les saintuaires, qui là sont. »²⁸⁵

L'examen de la Grande Chasse, rapporte Christine de Pizan, fut l'occasion d'y découvrir une ampoule du Saint Sang dont Charles V voulut faire établir l'authenticité par ses experts. Le débat théologique suscité par cette question (des morceaux du Corps du Christ peuvent-elles être conservées sur terre après la Résurrection ?) est longuement rapporté par l'auteur, car son propre père y avait assisté :

« ... et ces choses sçay-je certainement par la relation de mon père, qui, comme philosophe, serviteur et conseiller du dit prince, fu à celle ditte collacion, en laquelle ot pluseurs altercacions et argumens de la Sainte Escripiture et des substances natureles. »²⁸⁶

Le chapitre sur la dévotion de Charles V s'achève sur la louange de sa chapelle (le terme est cette fois employé en son sens musical) et sur la liste des saints que le roi honorait plus particulièrement : le premier cité est saint Louis, qu'il « avoit en grant reverence et devocion »²⁸⁷, puis viennent saint Rémi, sainte Catherine, saint Antoine, sainte Agnès « et

²⁸⁴ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, Livre I, chapitre XXXIII (éd. Solente, t. I, p. 94-97.

²⁸⁵ *Ibid.*, p. 94-95.

²⁸⁶ *Ibid.*, p. 96.

²⁸⁷ « Monseigneur saint Loys, roy de France, avoit en grant reverence et devocion et moult honnouroit sa feste. »

d'autres »²⁸⁸. Le chapitre se clôt sur une allusion à « l'ystoyre de saint Loys » (en l'occurrence, probablement les *Gesta* de Guillaume de Nangis) qui révèle le modèle implicite du *Livre des haus fais et bonnes meurs*²⁸⁹.

Saint Louis constitue un point important dans la sacralité royale française, qui réunit les deux sanctuaires que nous venons d'examiner puisque son chef se trouvait à la Sainte-Chapelle et le reste de son corps à Saint-Denis. L'attachement de Charles V à la mémoire de Saint Louis s'est manifesté par de multiples biais : la « librairie » royale conservait de nombreux manuscrits ayant trait à la vie de Louis IX, et d'autres, aux prières qu'on lui adressait ; Charles V a en outre rassemblé dans ses collections plusieurs objets ayant appartenu à son illustre prédécesseur²⁹⁰. On sait, par son *Itinéraire*, que Charles V était à Saint-Denis le 25 août 1375²⁹¹ : il a donc certainement rendu hommage à Saint Louis à cette occasion. Toutefois, ce déplacement ne constitue pas un élément récurrent de son calendrier liturgique ; Charles V a souvent passé le 25 août à Vincennes, signe que le culte qu'il rendait à Saint Louis ne semble pas avoir été spécifiquement attaché aux lieux de conservation de ses reliques – à moins que le trajet n'ait été fait dans la journée, ce que la proximité de Vincennes avec Paris et Saint-Denis rend tout à fait envisageable.

Saint-Denis et la Sainte-Chapelle constituent les principaux trésors de reliques de la monarchie. Charles V y puise régulièrement, pour offrir des présents à son entourage ou à ses visiteurs de marque. Cette pratique, attestée par plusieurs documents d'archives²⁹², est également évoquée dans notre corpus. Les *Grandes chroniques de France* relatent en effet, à l'occasion du séjour de l'empereur à Paris en 1378, le don que lui fit Charles V d'un coffret de jaspe contenant une épine de la Sainte-Couronne et un os de saint Martin, auxquels il ajouta ensuite une relique de saint Denis, à la demande de son oncle²⁹³. Bien que Pierre d'Orgemont ne précise pas d'où étaient tirées ces reliques, la première venait bien entendu de

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 97.

²⁸⁹ « ... n'est point de doute que, ainsi comme il est dit en l'ystoyre de saint Loys, la devocion qu'il ot aux benois sains les fist estre intercesseurs par devers Dieu, si que ses besoignes en vindrent à meilleur chief en toutes choses » (*ibid.*, p. 97).

²⁹⁰ Cf. A. Rathmann-Lutz, « Images » *Ludwigs des Heiligen im Kontext dynastischer Konflikte des 14. und 15. Jahrhunderts...*, p. 208-219 ; Václav ŽŮREK, *L'usage comparé des motifs historiques dans la légitimation monarchique entre les royaumes de France et de Bohême à la fin du Moyen Âge* (thèse de doctorat sous la direction de Pierre Monnet et Martin Nejedlý, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales / Université de Prague, 2014), p. 160-171.

²⁹¹ E. Petit, *Séjours de Charles V...*, p. 54.

²⁹² Voir par exemple l'acte de janvier 1372 par lequel Charles V offre à Jean de Berry un morceau de la Vraie Croix conservée à la Sainte-Chapelle du Palais, qu'il dit avoir prélevé de ses mains. Cf. G. Brunel, *Images du pouvoir royal...*, n° 25.

²⁹³ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 249.

la Sainte-Chapelle, et la dernière ne pouvait provenir que de Saint-Denis, qui conservait la majeure partie des os de l'évangéliste de Paris.

Les trésors de Saint-Denis et de la Sainte-Chapelle font en outre partie du rituel des visites diplomatiques, comme en témoigne Christine de Pizan :

« ...et quant yceulz princes ou estrangiers vouloit bien honnourer, devers la royne et ses enfens les fa[i]soit mener, où ne trouvoient pas moins d'ordenance, et puis à Saint-Denis ; là leur faisoit moustrer les reliques, le tresor et les richeces qui là sont, les riches chasubles, aournemens d'autelx, les beaulx paremens et abiz en quoy les roys sont sacrez, dont il en fist [faire] de tous neufs, et les plus riches qui oncques y eussent esté veus, que on sache, tous les abiz ouvrez à ffine[s] et grosses perles, et meismement les souliers ; ouvrir les riches armoires, où des joyaulx de grant valeur a à merveilles, où est la riche couronne du sacre, qu'il fist faire, en laquelle a un gros balei au bout, du pris de .XXX. mille frans, et d'autre pierrerie moult fine, et vault la couronne merveilles d'avoir, les autres estranges choses qui y sont, de moult grant richece. »²⁹⁴

Dans le *Livre de la paix*, sont également résumées les étapes habituelles d'un voyage protocolaire au temps de Charles V : le roi faisait mener ses visiteurs

« ... à son chastel du Bois de Vincennes, veoir l'ordonnance et la belle artillerie qui y estoit, au Palais, à la Sainte-Chapelle, et aussi à Saint-Denis en France, voir les reliques et le tresor, qui tant est noble chose. »²⁹⁵

Le déroulement de la visite impériale, en 1378, montre un exemple de ce « tourisme dévotionnel », décrit en termes très proches par les deux biographes. L'empereur, avant d'entrer dans Paris, s'arrête à Saint-Denis et va aussitôt prier devant « le grant autel saint Loys » ; après s'être restauré et reposé, il retourne dans l'abbatiale où on lui ouvre le trésor :

« ... et là vit les reliques, les couronnes, joyaus, et s'i tint moult longuement, en y prenant tres grant plaisir, si comme il sembloit à sa chiere [son visage], par le rapport de ceuls qui près de lui estoient. »²⁹⁶

Le lendemain matin, avant de gagner Paris, il revient dans l'église pour achever ses dévotions : il prie « devant les corps saints », se fait porter tout autour des châsses, puis il baise « les reliques, le chief, le clou et la couronne », autrement dit les principales reliques de l'abbaye, celles de saint Denis et de ses deux compagnons, ainsi que les deux reliques de la Passion dont l'établissement se disait détenteur depuis l'époque carolingienne²⁹⁷. Charles IV s'intéresse également aux tombes royales, qu'il se fait présenter, tout particulièrement celles des souverains qu'il a lui-même connus comme le roi Philippe VI et sa femme Jeanne de Bourgogne. L'abbaye de Saint-Denis est donc présentée dans son double rôle de gardienne du

²⁹⁴ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 87.

²⁹⁵ Edition S. Solente dans Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, t. II, Appendice n° 26, p. 215.

²⁹⁶ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 206.

²⁹⁷ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 96 ; *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 204-208.

corps de l'évangéliste de la France et de celui de ses rois ; elle conserve aussi bien les couronnes des sacres qu'une partie de la Sainte Couronne du Christ.

L'empereur et sa suite pénètrent ensuite dans Paris et sont logés au palais de la Cité ; la fête de l'Épiphanie est alors l'occasion de deux cérémonies à la Sainte-Chapelle : une première messe, la veille des Rois, en présence de Charles V et de Wenceslas, le fils de Charles IV ; puis un second office, plus solennel, le 6 janvier, auquel participent le roi et l'empereur²⁹⁸. À cette occasion, Charles IV se montre si désireux d'approcher au plus près des reliques qu'il faut le hisser, non sans mal, par les petits escaliers à vis qui donnent accès à la tribune aux reliques, lui-même ne pouvant les gravir en raison de la goutte. La description minutieuse du cérémonial montre que c'est au roi qu'il incombe de prendre les reliques dans la Sainte Châsse pour les faire baiser par son oncle, puis de tourner vers les assistants cette Châsse, montée sur un axe pivotant.

Ce long récit, particulièrement détaillé, met en relief le rôle prééminent de la Sainte-Chapelle dans le dispositif sacré qui entoure le roi de France ; mais il montre aussi la fonction importante toujours conférée à l'abbaye de Saint-Denis. Le rôle funéraire de l'abbaye est par ailleurs souligné à plusieurs reprises par les biographes de Charles V. Les *Grandes chroniques de France* rappellent que le roi avait fondé à Saint-Denis une chapelle « au costé destre du grant autel, près de la porte par la quelle l'en entre ou cloistre, emprès les degrez par les quelz on monte aus corps sains »²⁹⁹ ; cette chapelle est toujours visible, elle abrite notamment les tombeaux de Charles V et de Charles VI. Les *Grandes chroniques de France* mentionnent l'inhumation à Saint-Denis de plusieurs membres de la famille royale : Charles V lui-même, bien sûr³⁰⁰, mais aussi deux reines, Jeanne d'Évreux³⁰¹ et Jeanne de Bourbon³⁰², ainsi que deux princesses, Jeanne, le premier enfant du couple royal, décédée en bas âge à la fin de l'année 1366³⁰³, et Isabelle, enterrée à Saint-Denis près de sa mère³⁰⁴. Saint-Denis est donc présentée comme la nécropole de la famille royale, et non des seuls rois de France. En revanche, les *Grandes chroniques de France* ne font pas mention de l'inhumation à Saint-Denis du corps de Bertrand du Guesclin, que le roi lui-même souhaita faire reposer dans sa propre chapelle funéraire, où il n'allait pas tarder à le rejoindre.

²⁹⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, p. 107-111 ; *Les Grandes chroniques de France...*, p. 229-230 et p. 232-235.

²⁹⁹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 281.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 383.

³⁰¹ *Ibid.*, p. 152 (11 mars 1371).

³⁰² *Ibid.*, p. 280-281 (16 février 1378).

³⁰³ *Ibid.*, p. 25.

³⁰⁴ *Ibid.*, p. 283.

Christine de Pizan, elle, rappelle cette décision et à cette occasion, souligne le statut particulier de Saint-Denis, « où sont enterrez (...) les roys de France »³⁰⁵. Elle reconnaît également dans l'abbaye le conservatoire des *regalia* et plus particulièrement de la couronne du sacre, que Charles V fit venir, en même temps que la Couronne d'épines, au moment de son agonie : cette scène, à la fin du *Livre des fais et bonnes meurs*, montre à nouveau la complémentarité de Saint-Denis et de la Sainte-Chapelle dans les rituels liés à la monarchie³⁰⁶. Christine fera de nouveau allusion au trésor de Saint-Denis dans le *Livre de la paix*, où elle évoque les ornements commandés pour le sacre par Charles V et gardés par l'abbaye³⁰⁷.

Enfin, les rituels chrétiens qui scandent la vie de la famille royale (baptêmes, funérailles, etc.), régulièrement mentionnés par les *Grandes chroniques de France*, mettent en lumière d'autres sanctuaires. Trois sont des cathédrales : Notre-Dame de Reims, bien sûr, pour le sacre du nouveau souverain en 1364³⁰⁸ ; Notre-Dame de Paris, où l'on célèbre la messe des morts en l'honneur des reines et des rois de France avant de mener leurs corps à Saint-Denis³⁰⁹, et où Charles V vient rendre grâce de la naissance d'un héritier longtemps attendu ; Notre-Dame de Rouen, où est inhumé le cœur du roi, conformément à sa volonté³¹⁰. On trouve aussi une église paroissiale : l'église Saint-Paul, à Paris, où sont baptisés tous les enfants nés à l'hôtel Saint-Pol voisin ; cette cérémonie est scrupuleusement notée par les *Grandes chroniques de France* pour tous les enfants du couple royal, à l'exception de leur première fille, Jeanne, née à Vincennes et baptisée dans la chapelle du manoir capétien. Enfin, les établissements monastiques présents dans les *Grandes chroniques de France* sont, outre Saint-Denis : le couvent des Franciscains à Paris, où sont inhumés les cœurs de Jeanne

³⁰⁵ Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, t. II, p. 181.

³⁰⁶ *Ibid.*, p. 186-187 : « Après ces choses, requist que la couronne d'espines de Nostre-Seigneur par l'evesque de Paris lui fust aportée, et aussi par l'abbé de Saint-Denis la couronne du sacre des roys. Celle d'espines receipt à grant devocion, larmes et reverence, et haultement la fist mettre devant sa face ; celle du sacre fist mettre à ses piez. » Le roi s'adresse ensuite aux deux couronnes.

³⁰⁷ « ...ne fist-il pas faire la plus riche couronne, qui en France eust encores esté veue, qui à merveilles cousta grant tresor, et mesmement la couronne du sacre enrichi[e] de ung gros balay, que on dit, qui cousta .XXX^m. frans, et tous les aournemens roiaux jusques aux soulers, qu'il convint à roy sacrer, fist faire de nouvel, les plus riches qui encores eussent esté, si que on le peut voir à Saint-Denis en France, ou tresor, où ilz sont. » Edition S. Solente dans Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, t. II, Appendice n° 3, p. 196. Sur cette couronne, voir Danielle Gaborit-Chopin, « Les Couronnes du sacre des rois et des reines au Trésor de Saint-Denis », *Bulletin monumental*, t. 133/2, 1975, p. 165-174 et Hervé Pinoteau, *La symbolique royale française, V^e-XVIII^e siècles*, Paris, 2004, pp. 291-293.

³⁰⁸ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 2.

³⁰⁹ *Ibid.*, p. 152 (Jeanne d'Évreux), p. 279 (Jeanne de Bourbon), p. 382 (Charles V).

³¹⁰ *Ibid.*, p. 383.

d'Évreux (1371), auprès de celui du roi Charles IV, son mari³¹¹, puis celui de Jeanne de Bourbon (1378)³¹² ; Maubuisson, où sont placées les entrailles de Jeanne d'Évreux, toujours à l'exemple de son époux³¹³, et celles de Charles V (1380), « emprès la sepulture de sa mere » Bonne de Luxembourg³¹⁴; les Célestins, où sont ensevelies les entrailles de Jeanne de Bourbon³¹⁵.

Pierre d'Orgemont mentionne également un autre sanctuaire parisien : Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, à propos des funérailles officielles organisées par Charles V en l'honneur de son chambellan Jean de La Rivière³¹⁶. L'auteur prend la peine d'expliquer le choix de cette église : le défunt était mort à Chypre, et il avait été inhumé à « Coste », ville où sainte Catherine avait son tombeau. Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers apparaît donc comme un sanctuaire qui n'était pas ordinairement lié à la royauté, mais que Charles V a sélectionné pour une raison précise. De fait, on le trouve habituellement davantage associé, dans les chroniques, au monde universitaire qu'à l'entourage royal. Mais le testament du roi l'attachement du souverain à cette église : sainte Catherine figure parmi les saints invoqués par le préambule, et Charles V lègue trente livres de rente à Robert de Clermont, jadis son chambellan, pour fonder une chapelle à Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers³¹⁷.

Pour conclure, dans cette « géographie du sacré », les deux biographies royales accordent une grande importance aux sanctuaires traditionnels que sont Saint-Denis et la Sainte-Chapelle, mais pour ce qui est des autres lieux de dévotion attachés à Charles V, leur témoignage n'est pas exactement identique. Christine de Pizan s'attache surtout aux « œuvres pieuses », et aborde donc le sujet sous l'angle des constructions plus que sous celui des cérémonies, qui sont surtout évoquées sous leur aspect diplomatique. Les *Grandes chroniques de France*, au contraire, ne citent aucun chantier royal en matière religieuse, mais relatent de nombreux rituels suivis par Charles V et par son entourage. Les deux témoignages s'accordent à montrer l'importance nouvelle du quartier Saint-Paul dans la dévotion monarchique : les Célestins, les Antonins, l'église Saint-Paul, Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers sont des éléments nouveaux dans les pratiques dévotionnelles de la royauté. Sous la plume de Christine de Pizan, celles-ci se concentrent surtout sur Paris et sa proche banlieue

³¹¹ *Ibid.*, p. 152.

³¹² *Ibid.*, p. 281-282.

³¹³ *Ibid.*, p. 152-153.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 383.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 282.

³¹⁶ *Ibid.*, p. 26-27.

³¹⁷ R. Delachenal, *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. III, p. 184 et 187.

(Saint-Denis, le Bois de Vincennes) ; Pierre d'Orgemont laisse place à des sanctuaires plus éloignés (Maubuisson, la cathédrale de Rouen) mais dans l'ensemble, les lieux sacrés attachés à Charles V demeurent très centrés sur la capitale et son immédiate périphérie. Le paysage est donc beaucoup plus « parisien » que celui des biographes de Saint Louis.

Par ailleurs, à l'exception de la cathédrale de Rouen (pour le tombeau de cœur) et bien sûr de la cathédrale de Reims (pour le sacre), aucun des sanctuaires cités n'est situé hors de l'Île-de-France. Alors que Saint Louis était par excellence un roi pèlerin, non seulement en Terre Sainte mais aussi dans divers lieux de son royaume, Charles V ne semble pas avoir manifesté de goût particulier pour les voyages dévotionnels. Ses biographes, en tout cas, ne montrent jamais le roi en pèlerinage loin de la région parisienne. Plutôt que d'aller visiter Guillemette de La Rochelle, femme de très sainte vie dont on lui a vanté les mérites, Charles V la fait venir près de lui à Paris :

« Le roy lui fist faire de beaulx oratoires de bois en pluseurs eglises, où d'estre longuement avoit devocion, comme à Saint-Marry, sa paroisse, aux Augustins et ailleurs... »³¹⁸

En somme, la « géographie sacrée » des *Grandes chroniques de France* comme celle du *Livre des faits et bonnes mœurs* reste essentiellement cantonnée à l'horizon francilien, familier aux auteurs. Comme nous l'avons fait pour les chantiers royaux, nous allons pour finir comparer cette image avec celle fournie par le testament de Charles V³¹⁹. Contrairement à Saint Louis, qui avait provisionné d'importantes sommes à répartir au sein de chacun des ordres qu'il souhaitait favoriser, Charles V a précisément fixé la liste des établissements auxquels il destinait ses legs ; on peut donc établir assez précisément la carte de ses dévotions.

Les legs prévus par le souverain s'étendent sur une zone plus large que celle déduite de la lecture de ses biographies : on y trouve, parmi les bénéficiaires, l'abbaye de La Bussière, près d'Angers, ainsi que plusieurs établissements normands (la collégiale d'Ecouis, l'hôtel-Dieu de la Madeleine à Rouen, le couvent dominicain de Sainte-Catherine-sur-Rouen, l'abbaye de Montivilliers). Plusieurs cathédrales et abbayes situées hors de l'Île-de-France sont en outre sollicitées pour prier pour l'âme du roi, en échange de rentes : Reims, Tournai, Boulogne-sur-Mer, Amiens, Marmoutiers, Saint-Martin de Tours. Néanmoins, si l'on examine la répartition géographique des legs, on s'aperçoit que la plupart des établissements cités se trouvent soit à Paris même, soit dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour de la capitale, avec les cathédrales de Chartres, Sens, Senlis, Meaux, Noyon, les églises de

³¹⁸ Christine de Pizan, *Le livre des faits et bonnes meurs...*, t. II, p. 66-67.

³¹⁹ R. Delachenal, *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. III, pièces justificatives XXV (p. 183-199) et XXX (p. 219-224).

Corbeil, Melun, Pontoise ou les couvents de Poissy, Royaumont, Chaalis, etc. Aucun sanctuaire méridional n'est en revanche cité dans le testament : la piété de Charles V reste centrée sur la France du Nord. En somme, l'horizon est un peu moins parisien et francilien que celui décrit par les biographes, mais la plupart des sommes sont bien destinées aux établissements de Paris et de sa région, avec toutefois une présence plus appuyée de la Normandie.

Les organes de l'État

Bien que les biographies de Charles V soient naturellement centrées sur le personnage du souverain, elles font parfois allusion aux rouages administratifs qui entourent le roi et assurent le fonctionnement de l'État. Cette présence est assez discrète, mais permet de voir quelle est la fonction reconnue à la région parisienne dans ces structures.

On observera tout d'abord que le champ d'observation de Pierre d'Orgemont est bien plus large que celui de Christine de Pizan. Les *Grandes chroniques de France* sont une œuvre politique qui prend en compte l'ensemble du royaume et même les autres États : l'Angleterre, l'Espagne, l'Empire. Si Charles V est presque toujours mis en scène à Paris ou en Île-de-France, il est en revanche représenté bien au-delà de cette zone par ses armées et ses agents ; mais lui-même ne s'y déplace pas, contrairement à Louis IX, qui s'en était allé guerroyer en Saintonge, ou à Charles VI, parti à la découverte des parties méridionales de son royaume.

En revanche, c'est à Paris que se trouvent les structures centrales du gouvernement, à commencer par le Parlement auquel Pierre d'Orgemont était tout naturellement très attaché. L'intérêt personnel qu'il pouvait porter à cette institution, lui vaut d'être plusieurs fois citée, mais c'est en général en lien direct avec le roi, qui la préside. Pierre d'Orgemont relate plusieurs séances du Parlement dans cette configuration, en lien avec des décisions majeures sur le plan politique, telles que la promulgation de la célèbre ordonnance sur la majorité des rois de France³²⁰ ou la confiscation des terres de Jean de Montfort³²¹. Mais la « chambre du Parlement » demeure un espace du palais royal, qui peut être utilisé par le souverain pour de tout autres fins que les séances judiciaires : à l'occasion de la réception de l'empereur, elle sert par exemple de salle de concert, où Charles V et son invité Wenceslas écoutent les

³²⁰ *Ibid.*, p. 177, 21 mai 1375 : loi « publiée ou Parlement du Roy à Paris, en sa presence, seant et tenant son parlement, en la presence de monseigneur Charles, son ainsné filz, d'alphin de Viennois, et monseigneur Loys, duc d'Anjou, frere du dit Roy, et de grant nombre d'autres seigneurs de son sanc, prelas et autres gens d'eglise, l'Université de Paris, et pluseurs autres sages et notables, tant clers comme lays. »

³²¹ *Ibid.*, p. 351-353, 4-9 décembre 1378 : « Au quel jeudi le Roy fu en la chambre de son Parlement seant en jugement, la court garnie de pers [les pairs de France] »...

ménestrels et leurs instruments. L'image du Parlement que nous donnent les *Grandes chroniques de France* est donc celle d'une institution encore très proche de la personne royale, alors même que la décision prise par Charles V d'aller résider hors du palais de la Cité ne pouvait que renforcer l'autonomie de la cour qui y siégeait.

Pour Christine aussi, le Parlement constitue indéniablement l'un des grands rouages de l'État. Elle vante le recrutement de ses membres parmi « les plus notables juristes en quantité souffisant »³²², dans le cadre d'un chapitre sur « la belle ordenance » de l'« estat de son vivre ». Le souverain, nous dit-elle, sut s'entourer d'experts : il introduisit à son conseil des prélats et des juristes, fit appel à des théologiens pour la direction de son âme et à des médecins pour celle de son corps³²³.

Quant aux autres « chambres » qui constituent les organes centraux de la monarchie, au Palais de la Cité, elles ne sont citées dans les *Grandes chroniques de France* qu'à propos de l'organisation de la régence prévue par Charles V, mais finalement non appliquée³²⁴.

Paris, capitale de Charles V

Paris, dans les deux biographies de Charles V, constitue donc le cadre principal de la vie du souverain, aussi bien sur le plan civil que religieux. Bien que l'expression ne soit pas employée par nos deux textes, la ville se voit ainsi présentée comme la capitale du royaume. C'est Christine de Pizan qui l'exprime le plus clairement : elle voit dans le Paris de Charles V « le siege principal de sa noble court »³²⁵. Aussi la ville joue-t-elle le premier rôle dans les réceptions officielles : Christine de Pizan emprunte aux *Grandes chroniques de France* le récit très détaillé de la principale d'entre elles, celle de l'empereur Charles IV, en janvier 1378. Ce statut de « *sedes regia* » apparaît aussi de façon plus incidente dans diverses anecdotes rapportées par Christine de Pizan. C'est à Paris, par exemple, que Charles V souhaite voir le comte de Tancarville, parti un peu trop longuement à son goût chasser dans la forêt de Fontainebleau³²⁶.

³²² *Ibid.*

³²³ *Ibid.*, p. 39-42.

³²⁴ *Ibid.*, p. 384-385 : « le Palais royal et toutes les chambres de Parlement, des Enquestes et des Requestes, des Comptes et du Trésor »...

³²⁵ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. II, p. 26.

³²⁶ *Ibid.*, t. II, p. 68. Voir plus loin pour le détail de cette anecdote.

Paris est donc le lieu où se tiennent ordinairement le roi et la cour ; c'est aussi celui de grandes institutions du royaume que sont le Parlement et l'Université. Ces différents éléments sont présents dans les deux biographies de Charles V, et concourent à ancrer Paris dans son statut particulier. Celui-ci est du reste reconnu par les actes de la pratique. Jean II le Bon, écrivant à sa bonne ville de Paris à la suite de sa capture à Poitiers, la considère ainsi comme « chef principal de toutes les autres villes du royaume », « les autres l'ont suivie comme membres » ; termes que le prévôt des marchands, Étienne Marcel, s'empresse de diffuser aux autres villes du royaume³²⁷.

La ville des cérémonies

Dans les *Grandes chroniques de France*, le statut de capitale assumé par la ville se traduit dans les grandes cérémonies qui rythment le règne de Charles V, auxquelles Pierre d'Orgemont se montre particulièrement attentif. C'est en effet à Paris ou dans sa proche périphérie que se tiennent la plupart des grands rituels qui marquent la vie de la famille royale : les fêtes consécutives au sacre en mai 1364, les baptêmes de tous les enfants du couple royal, les funérailles des rois, des reines et princesses de France. C'est là, aussi, que se déroulent les fiançailles de Jeanne de France, fille du défunt Philippe VI³²⁸. Seuls les mariages ont lieu ailleurs : Jeanne de France part vers l'Aragon pour ses noces, qu'elle ne conclura jamais ; Philippe de Bourgogne va à Gand épouser la future héritière du comté de Flandre³²⁹, mais les *Grandes chroniques de France* relatent aussitôt après l'accueil de la duchesse par Charles V à Paris³³⁰.

C'est également à Paris et dans ses environs que le roi reçoit ses hôtes de marque : le duc de Clarence en avril 1368³³¹, la duchesse de Bourgogne en novembre 1369³³², l'empereur et son fils en janvier 1378.

³²⁷ F. Autrand, *Charles V...*, p. 247.

³²⁸ *Ibid.*, p. 143 (fiançailles par procuration, à l'hôtel Saint-Pol, de Jeanne de France, fille de Philippe VI de Valois, et de Jean, duc de Gérone, fils du roi d'Aragon, le 16 juillet 1370).

³²⁹ *Ibid.*, p. 116-131. Le mariage fut célébré le 19 juin 1369, à Saint-Bavon de Gand.

³³⁰ *Ibid.*, p. 136-137. Dans le *Livre des fais et bonnes meurs*, Christine de Pizan résume ces noces en deux phrases, donnant ainsi autant d'importance à la cérémonie parisienne qu'à celle de Gand : « De cestui duc le roy traitta le mariage de Marguerite, fille et heritiere du conte de Flandres, laquelle il espousa en son pais, present grant baronnie, à grant feste et à grant solemnité. Puis vint la ducece à Paris en molt riche appareil, où du roy, de la royne et de tous fu receue à grant honneur et chiere. » (Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. I, p. 145 ; cette mention apparaît dans le chapitre consacré à Philippe le Hardi, dans le cadre des portraits des princes des fleurs de lys).

³³¹ *Ibid.*, p. 40-41.

³³² *Ibid.*, p. 137.

C'est aussi à Paris que Charles V fait célébrer des messes solennelles en l'honneur de ses proches, comme son chambellan Jean de la Rivière³³³, mort à Chypre, auquel le roi voulut offrir des « obseques moult solennels et notables »³³⁴.

C'est enfin à Paris que sont réunis les États généraux, en décembre 1369³³⁵ ; or, une première réunion des États avait été convoquée à Rouen quelques mois plus tôt, en août 1369 : il est très significatif de constater que les *Grandes chroniques de France* n'en font pas mention³³⁶.

Les *Grandes chroniques de France* insistent aussi sur l'importance des défilés qui donnent à voir au peuple le spectacle de la monarchie. Ces cortèges étaient minutieusement organisés, comme le souligne à plusieurs reprises Pierre d'Orgemont ; ainsi à propos de l'imposante suite qui accompagnait Charles V à la rencontre de son oncle l'empereur Charles IV, aux portes de Paris :

« Et estoit l'ordonance des gens du Roy si bien faite, que pou y avoit de presse, ou regart de la multitude qui là estoit. »³³⁷

C'est là également un aspect qui a frappé Christine de Pizan. Elle consacre un chapitre entier de son *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V* à « l'ordre de son chevauchier » et fait un parallèle entre les entrées « es bonnes villes » et les cortèges dans Paris :

« ... et quant il entroit es bonnes villes, où à grant joye du peuple estoit receu, ou chevauchoit parmi Paris, où toute ordonnance estoit gardée, bien sembloit estat de tres hault magnifié, tres poissant et tres ordonné prince. »³³⁸

Paris constitue en effet le cadre privilégié de ces démonstrations de prestige. On le voit par exemple dans le récit que font les *Grandes chroniques de France* de l'accueil réservé à l'empereur Charles IV, en 1378 ; le roi se porte à sa rencontre à la sortie de la capitale, qu'il traverse en grand cortège, depuis le Palais de la Cité :

³³³ Charles V fit célébrer un service en sa mémoire dans l'église Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers en février 1367 (*ibid.*, p. 25-27).

³³⁴ Signe de cette volonté, le roi assista aux deux services funèbres, « et tous les prelatz et officiers du roi estanz à Paris. » (*ibid.*, p. 27).

³³⁵ *Ibid.*, p. 138.

³³⁶ Seule la *Chronique des quatre premiers Valois* (p. 202) mentionne l'assemblée tenue à Rouen, confirmée par un acte de Charles V daté du 8 août (L. Delisle, *Mandements et actes divers de Charles V...*, n° 562). Cf. Alfred Coville, *Les États de Normandie, leurs origines et leur développement au XIV^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1894, p. 108-109.

³³⁷ *Ibid.*, p. 215. Suit le détail de cette ordonnance : devant se trouvent les chevaliers, écuyers, arbalétriers à cheval, sergents d'armes ; puis vient le roi, précédé par le maréchal de Blainville, et entouré par les grands seigneurs de la cour : le fils du roi de Navarre, les comtes de Harcourt et de Tancarville, les quatre ducs ; ensuite se trouvent les grands prélats du royaume, puis les chevaux du roi, et enfin les sergents d'armes du roi.

³³⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 51.

« Et chevaucha par mi la ville, en grant multitude de gens, droit le chemin de Saint-Denis, en passant par la porte et bastide de Saint-Denis »³³⁹.

Tout le peuple parisien peut ainsi voir passer le roi avec une immense suite, et admirer vêtements, chevaux et troupes qui affirment hautement la puissance et la richesse du souverain. Le trajet relie deux lieux qui matérialisent eux aussi le pouvoir royal : le Palais de la Cité et la porte Saint-Denis, nouvellement construite sur l'ordre de Charles V.

Dans cet appareil, le chroniqueur se montre tout particulièrement sensible aux couleurs et à la lumière. Le luminaire joue un rôle important dans les descriptions des fêtes et des défilés : les *Grandes chroniques* relèvent les deux cents torches qui brillent devant le fils premier né de Charles V, allant à son baptême³⁴⁰ ; ou le trajet aux flambeaux qui mène l'empereur Charles IV de Paris à Vincennes, au soir du 10 janvier 1378³⁴¹ ; ou encore les quatre cents torches qui accompagnèrent le corps de Jeanne de Bourbon vers sa dernière demeure, en mars 1378³⁴².

L'association du peuple parisien aux démonstrations du pouvoir monarchique est une antienne récurrente des *Grandes chroniques de France*. Il est sollicité à la fois comme spectateur et comme acteur de ces cérémonies, car parmi les personnes qui défilent figurent en bonne place les représentants de la ville : le prévôt des marchands et les bourgeois de Paris, ainsi que le prévôt de Paris, qui fait régner l'autorité royale sur la ville. Ces personnages sont mis en scène dans les cérémonies d'accueil de l'empereur Charles IV, en 1378. On les voit aussi apparaître plus brièvement dans d'autres descriptions, comme celle de la visite de la duchesse de Bourgogne en novembre 1369, accueillie par « tous les prelas, qui lors estoient à Paris, le cardinal de Beauvais, les nobles et grant nombre des bourgeois de Paris, par le commendement du Roy »³⁴³. Ils participent également aux cortèges funèbres royaux : Pierre d'Orgemont nous montre le prévôt des marchands et les échevins de Paris tenant le dais qui surmonte le corps de Jeanne d'Évreux³⁴⁴ et de Jeanne de Bourbon³⁴⁵.

Les atouts de Paris

Le rang de capitale conféré à Paris apparaît aussi dans la présence, au-delà des résidences royales, de plusieurs hôtels appartenant aux princes ou à des conseillers du

³³⁹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 215.

³⁴⁰ *Ibid.*, p. 63.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 262-263.

³⁴² *Ibid.*, p. 278-280.

³⁴³ *Ibid.*, p. 137.

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 151.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 278.

souverain, qui participent aussi aux grandes cérémonies. Ce trait est mis en lumière par les *Grandes chroniques de France* dans le récit du séjour du duc de Clarence à Paris, en avril 1368 : le prince est logé au Louvre avec le roi, mais il est reçu à Saint-Pol par la reine et à l'hôtel d'Artois par les ducs de Berry et de Bourgogne, qui « donnerent à disner et à souper au dit Lyonnell et à ses chevaliers, et autres gens qui y voudrent estre »³⁴⁶.

Les *Grandes chroniques de France* font aussi régulièrement allusion aux grands personnages qui, se trouvant à Paris, sont sollicités pour participer aux cérémonies organisées par Charles V, que ce soit le baptême des enfants royaux, les visites diplomatiques ou les conseils. Pierre d'Orgemont le souligne pour le baptême de la petite Jeanne à Vincennes, en juin 1366 :

« Et si y furent grant foison de prelaz qui estoient à Paris. »³⁴⁷

De même, en novembre 1369, la duchesse de Bourgogne est accueillie par « tous les prelas, qui lors estoient à Paris »³⁴⁸ ; en mars 1378, le convoi funèbre de la reine Jeanne de Bourbon est suivi par « tous les gens notables qui estoient lors à Paris, prelas et autres »³⁴⁹. Paris, de par son rôle de capitale, draine les grands de ce monde, qui sont ainsi à leur tour enrôlés dans le spectacle de la magnificence royale.

Christine de Pizan insiste elle aussi sur le rôle joué par l'entourage du roi dans l'accueil de ses invités, en mettant l'accent non seulement sur la famille de Charles V, mais aussi sur ses conseillers. Dans le chapitre consacré à la réception des visiteurs étrangers, elle cite en premier lieu le comte d'Étampes, cousin du roi³⁵⁰, mais juste après lui vient le premier chambellan Bureau de La Rivière³⁵¹, auquel Christine consacre un long développement. Elle évoque notamment les festins offerts par celui-ci et par son épouse dans leur hôtel :

« ... là estoient les femmes d'estat de Paris mandées, dancié et chanté et fait joyeuse chiere y avoit pour l'onneur et la reverence du roy, tant que tous estrangiers du roy et de lui se louoient. »³⁵²

³⁴⁶ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 41.

³⁴⁷ *Ibid.*, p. 21.

³⁴⁸ *Ibid.*, p. 137.

³⁴⁹ *Ibid.*, p. 279.

³⁵⁰ Louis II d'Étampes descendait en effet de Philippe III le Hardi et de Marie de Brabant de par son grand-père, Louis I^{er}.

³⁵¹ Bureau de La Rivière était l'un des plus proches conseillers de Charles V. Issu de la noblesse nivernaise, il entra au service du futur roi en 1358, comme écuyer et valet tranchant, et demeura aux côtés de Charles V jusqu'à sa mort en 1380. Il devait ensuite revenir quelques années au pouvoir pendant la période de gouvernement des Marmousets, entre 1388 et 1392. Cf. F. Autrand, *Charles V...*, p. 699-702.

³⁵² Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 89. La proximité de Bureau de La Rivière et de Charles V est mise en relief dans le poignant récit de la mort du roi, à la fin du *Livre des fais...* (t. II, p. 192) : « ... et, à pou de traiz et sanglous, entre les bras du seigneur de La Rivière, que moult chierement il amoit, rendi l'esperit à Nostre Seigneur... »

Christine de Pizan nous parle aussi de Gilles Malet³⁵³ et de son épouse, à qui le souverain confia Guillemette de La Rochelle, une dévote femme qu'il souhaitait avoir près de lui à Paris³⁵⁴. La lumière ainsi portée sur ce milieu est bien sûr liée à l'expérience personnelle de l'auteur, familière de ces personnages ; elle met d'ailleurs à nouveau en scène l'épouse de Bureau de La Rivière dans la *Cité des dames*³⁵⁵. Mais la valorisation des conseillers de Charles V s'intègre aussi dans un processus plus large de promotion de ces membres influents du gouvernement, qu'exprime par exemple la représentation de Bureau de La Rivière sur le « Beau Pilier » de la cathédrale d'Amiens, commandé par son évêque, Jean de La Grange, vers 1375.

Outre la cour et les organes centraux de l'administration royale, Paris abrite aussi un autre élément fondamental dans la définition de son identité : l'Université. Nous avons vu qu'au XIII^e siècle, la question des rapports entre le roi et l'Université de Paris était diversement traitée selon les auteurs. Pour Charles V « le sage », cet aspect est évidemment essentiel, et Christine de Pizan ne manque pas de le souligner :

« A ce propos que le roy Charles amast science et l'estude, bien le moustroit à sa tres amée fille l'Université des clers de Paris, à laquelle gardoit entierement les privileges et les franchises, et plus encore lui en donnoit, et ne souffrist que ilz leur fussent enfrains. La congregacion des clers et de l'estude avoit en grant reverence ; le recteur, les maistres et les clers solemnelz, dont y a maint, mandoit souvent pour ouir la dottrine de leur science, usoit de leurs conseilz de ce qui apertenoit à l'esperituaulté, moult les honnoroit et portoit en toutes choses, tenoit benivolens et en paix. »³⁵⁶

S'ensuit un retour sur l'histoire de l'Université, qui conduit Christine de Pizan à présenter Charles V comme le digne héritier de Charlemagne, fondateur de cette noble institution et lui-même prince cultivé qui « sceut plusieurs langages estranges » et « sçavoit les gestes et batailles des princes et preux passez »³⁵⁷.

Dans le *Livre de paix*, Christine de Pizan revient sur l'intérêt porté par Charles V à l'Université de Paris, le roi étant lui-même « grant clerc (...) et droit philosophe et bon astrologien »³⁵⁸. De fait, Charles V a confirmé les privilèges de l'Université, ainsi que

³⁵³ Gilles Malet, valet de chambre de Charles V à partir de 1364, fut chargé de la garde de la librairie de 1369 jusqu'à sa mort en 1411. Il fut également nommé, en mars 1370, capitaine du château de Beaumont-sur-Oise.

³⁵⁴ *Ibid.*, p. 67 : « La garde et amenistracion de ceste bonne dame fu commise à celli Gille Malet, dont devant ay parlé, avec sa femme, en son hostel. »

³⁵⁵ Dans la *Cité des dames*, Marguerite d'Auneau, l'épouse de Bureau de La Rivière, offre son chapel d'or en gage pour libérer un chevalier emprisonné pour dettes au Châtelet. Cf. S. Solente, Introduction au *Livre des fais et bonnes meurs...*, p. LXXV. On voit d'ailleurs Bureau de La Rivière et sa femme apparaître une seconde fois dans le *Livre des fais et bonnes meurs* (t. II, p. 67) : Christine de Pizan y rapporte que les prières de Guillemette de La Rochelle leur ont permis d'avoir des enfants.

³⁵⁶ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 47.

³⁵⁷ *Ibid.*, p. 49.

³⁵⁸ Christine de Pizan, *Le Livre de paix...*

l'affirme sa biographe³⁵⁹ ; il a aussi pris sous sa protection plusieurs collègues. Quant à l'importance qu'il accordait à la réflexion intellectuelle, c'est là un des aspects bien connus du souverain³⁶⁰. Toutefois, Christine de Pizan cantonne ici les universitaires parisiens à leur strict domaine de compétence : les affaires spirituelles.

Elle nous montre aussi le roi consultant ses universitaires, pas seulement parisiens d'ailleurs, au moment du Grand Schisme. Charles V convoque alors, aux côtés des « prelatz, archevesques et evesques » du royaume, « tous les souverains clers, maistres en theologie et aultres docteurs pris es Universités de Paris, d'Orliens, d'Angiers et autre part, partout où il les pot sçavoir. »³⁶¹ Une seconde réunion se tient un peu plus tard au Louvre, associant à nouveau les « docteurs et maistres en theologie de l'Université de Paris et d'ailleurs »³⁶². En cette matière éminemment spirituelle, l'Université de Paris est donc tout naturellement sollicitée par le souverain, mais elle n'est que l'une des autorités du royaume.

Les *Grandes chroniques de France*, pour leur part, ne s'étendent pas sur les rapports privilégiés qu'aurait pu entretenir Charles V avec l'Université de Paris : ici, nulle mention de garantie apportée aux libertés et franchises de l'Université. En revanche, la corporation apparaît bien comme l'un des grands corps de la capitale, et à ce titre, elle prend part à la réception officielle de l'empereur en 1378 : douze membres de chaque faculté, ainsi que vingt-quatre artiens, se rendent au Louvre pour haranguer Charles IV, qui leur répond fort poliment, en latin³⁶³. Pierre d'Orgemont précise bien que cette visite s'est effectuée sur l'ordre du roi : l'Université de Paris, comme les bourgeois de la ville, sont là pour participer au *decorum* royal. Par ailleurs, comme chez Christine de Pizan, on voit le souverain prendre conseil des universitaires dans le cadre du Schisme³⁶⁴.

Malgré ce rôle éminent, l'Université de Paris intervient assez peu dans les biographies de Charles V, alors que le souverain a mené une véritable « politique universitaire », pour reprendre les termes de Nathalie Gorochov³⁶⁵. On aurait pu s'attendre à ce que cet aspect soit davantage développé par les écrivains, qui ne font par exemple aucune allusion au soutien apporté par le roi à plusieurs collèges parisiens³⁶⁶.

³⁵⁹ Denifle et Châtelain, *CUP*, t. III, p. 158.

³⁶⁰ F. Autrand, *Charles V...*, p. 481-490.

³⁶¹ Christine de Pizan, *Le Livre des fais...*, t. II, p. 141-142.

³⁶² *Ibid.*, t. II, p. 154.

³⁶³ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 246-247.

³⁶⁴ *Ibid.*, p. 354.

³⁶⁵ N. Gorochov, « Charles V et les collèges parisiens. L'affirmation d'une politique universitaire (1364-1380) »....

³⁶⁶ Voir plus haut.

Enfin, l'une des spécificités de Paris est évidemment son poids économique et démographique, sans équivalent dans le royaume. Mais cet aspect est très peu présent dans les biographies de Charles V. Quelques passages y font cependant allusion. Les *Grandes chroniques de France* font discrètement référence à l'habileté des orfèvres parisiens lorsqu'elles évoquent les cadeaux remis à l'empereur en 1378 : Pierre d'Orgemont s'attarde complaisamment sur ces « bijoux telz que on savoit faire à Paris », décrivant par exemple la coupe d'or émaillée représentant la voûte céleste que le roi offrit à son oncle³⁶⁷. Christine de Pizan, pour sa part, met en scène, dans l'une de ses anecdotes, un « changeur de Paris nommé Symon de Dammartin »³⁶⁸, et elle évoque la complexité de l'approvisionnement de la ville, à propos du projet de canal reliant la Loire à la Seine envisagé par Charles V. Les deux auteurs ont donc bien conscience du particularisme parisien, mais ne jugent pas à propos de le mettre en lumière. C'est plutôt sous Charles VI que ce thème deviendra un *topos* littéraire : plusieurs textes présenteront alors Paris comme la seule ville à même d'accueillir la cour grâce à l'ampleur de sa production et de ses échanges, tandis qu'en retour, les commandes du roi et de son entourage stimulent l'artisanat parisien. Ce processus existait déjà du temps de Charles V, mais les biographies n'en font mention qu'à la marge.

3. La part d'ombre : crises et révoltes dans les villes et campagnes d'Île-de-France

Si Paris et l'Île-de-France sont indubitablement la région du royaume la plus étroitement attachée au pouvoir royal par les biographies de Charles V, leur image n'est pas pour autant entièrement positive. Certains traits viennent ternir le tableau : Paris est une ville parfois secouée par des épidémies et des troubles politiques ; l'Île-de-France est à maintes reprises ravagée par les guerres. Ces difficultés sont évidemment surtout présentes avant le sacre de Charles V. Pendant la captivité de son père Jean II en Guyenne puis en Angleterre, à la suite de la bataille de Poitiers, le jeune dauphin a alors dû affronter de graves problèmes : la guerre avec l'Angleterre, l'opposition de Charles de Navarre et d'Étienne Marcel, la négociation avec les États généraux pour obtenir des subsides, les déprédations des compagnies... Loin d'être épargnées par ces troubles, Paris et l'Île-de-France en constituèrent le théâtre privilégié : le prévôt des marchands a joué un rôle prépondérant dans la coalition

³⁶⁷ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 268.

³⁶⁸ Christine de Pizan, *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 69.

des « malcontents », et les campagnes de l'Île-de-France, entre Jacquerie et chevauchées anglaises, n'étaient guère plus sûres que la capitale. Les chroniqueurs du temps se sont fait naturellement l'écho de ces difficultés, et Pierre d'Orgemont, lorsqu'il rédigea les chapitres des *Grandes chroniques de France* relatives au règne de Jean II, les décrivit sans fard.

Ce contexte délicat s'apaise après l'avènement de Charles V, grâce aux victoires remportées sur les troupes anglaises et sur les « routiers ». La levée des impôts permettant de salarier une armée régulière, et la mise en œuvre de grands travaux de fortification à la charge des « bonnes villes » concourent à la pacification du royaume. Néanmoins, à lire attentivement les récits du règne, on s'aperçoit que les événements des années 1356-1358 ont laissé des traces dans les mémoires, et qu'une certaine méfiance se glisse désormais dans les rapports que la monarchie entretient avec la capitale et ses alentours.

Les problèmes d'une grande ville

Alors que les écrivains du XIII^e et du début du XIV^e siècle parlaient volontiers de « l'air salubre » de Paris, conformément au *topos* de la louange urbaine, à partir de la Grande Peste de 1348, la grande ville devient synonyme de « mauvais air » dont il faut se tenir éloigné en cas d'épidémie. Cet élément négatif apparaît par exemple sous la plume de Christine de Pizan lorsqu'elle évoque l'absence du comte de Tancarville³⁶⁹ :

« Comme le conte de Tancarville se fust longuement tenu de venir vers le roy, non obstant mandé l'eust par plusieurs fois, s'envoia excuser, disant que pour le trop long séjour fait à Paris, pour cause du mauvais air avoit esté malade, et pour ce, une piece s'esbatoit à chacier en la forest de Biere, et se tenoit à Meleun, et bien bref vendroit. »³⁷⁰

Séjourner trop longtemps à Paris rend donc malade, et il faut, pour se rétablir, aller prendre l'air dans les forêts de l'Île-de-France. À quoi Charles V répond aussitôt par un autre problème de la grande ville : la circulation.

« Le roy, qui ouy l'excusacion du mauvais air, bien lui sembla que partout où il estoit et demouroit, que ses subgiez ne devoient mie ressoignier pour air ne autre cause aller vers lui, respondi au message : « Dya !, dist-il, il y a meilleur raison, car il ne voit mie bien cler, et il [y] a à Paris trop de charettes, si s'en fait bon garder. » Celle response bien entendu le conte, et tost vint devers le roy. »³⁷¹

³⁶⁹ Jean II de Tancarville, vicomte de Melun, gouverneur de Bourgogne, Champagne et Brie, chambellan de France et de Normandie, réformateur des eaux et forêts de France, mort en 1382. Ce personnage était célèbre pour son goût pour la chasse : dans le *Livre des deduis du roy Modus*, il est choisi comme juge dans le « jugement de chiens et d'oisiaux » (*Les livres du roy Modus...*, t. I, p. 253, v. 632). Cf. S. Solente, Introduction au *Livre des fais et bonnes meurs...*, p. LXXVII-LXXVIII.

³⁷⁰ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. II, p. 68.

³⁷¹ *Ibid.*

La crainte de l'épidémie est également abordée par les *Grandes chroniques de France* à la fin du règne de Charles V :

« *Item*, ou moys d'aoust ensuivant l'an mil CCCLXXIX dessus dit, commença une grant mortalité à Paris et environ, et se parti le Roy et ala à Montargis, en celle saison, et aussi se partirent de Paris la plus grant partie des conseillers du Roy pour cause de la dicte mortalité. »³⁷²

De fait, Charles V demeura loin de Paris de la fin juillet 1379 à janvier 1380³⁷³. De même, l'un des motifs qui incitèrent les organisateurs des funérailles de Charles V à en écarter ses jeunes fils, Charles et Louis, alors à Melun, fut « la mortalité qui lors estoit à Paris et environ »³⁷⁴.

Sans être autant mis en lumière que par d'autres textes, comme la *Chronique de « Jean de Venette »*, les risques de contagion liés à l'ampleur de l'agglomération transparaissent donc dans les biographies de Charles V. Une autre maladie, spirituelle cette fois, est aussi brièvement évoquée par les *Grandes chroniques de France* : l'hérésie, qui se manifeste dans la secte des « Turlupins » dont Pierre d'Orgemont rappelle la condamnation en 1372. Bien que le chroniqueur ne donne guère d'informations à leur sujet, ils paraissent enracinés dans la ville, si l'on en croit le patronyme de l'une des condamnées.

En revanche, d'autres problèmes de la grande ville, évoqués par certains auteurs dans les « Vies » de Saint Louis, restent ici hors-champ : la violence et l'insécurité, la pauvreté, la prostitution n'ont pas droit de cité dans la capitale bien policée de Charles V. Seul Pierre d'Orgemont, en relatant les aumônes royales et les débordements qu'elles peuvent engendrer³⁷⁵, nous laisse imaginer ce Paris des pauvres et des exclus que les actes judiciaires mettent en lumière.

Une capitale à contrôler

Si les *Grandes chroniques de France* offrent à Paris et à ses habitants un rôle majeur dans les grandes cérémonies royales, la façon dont Pierre d'Orgemont présente leur participation révèle que la leçon des événements récents est loin d'avoir été oubliée. L'intervention des Parisiens dans les cérémonies royales décrites par les *Grandes chroniques de France* revêt en effet un double visage : d'un côté, la présence de la foule témoigne de la popularité du prince et de l'ampleur de sa capitale ; mais d'un autre, ces amas de spectateurs

³⁷² *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 362-363.

³⁷³ E. Petit, *Séjours de Charles V...*, p. 70-72.

³⁷⁴ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 382.

³⁷⁵ Voir plus bas.

doivent être maîtrisés. C'est là un souci qui revient constamment sous la plume de Pierre d'Orgemont : toutes les descriptions des grandes fêtes royales s'accompagnent d'une allusion aux mesures de police prises pour les encadrer. Ces prescriptions vont de pair avec une manie du respect des préséances qui contribue à donner du règne de Charles V une image d'organisation, que l'on retrouve d'ailleurs aussi dans le texte de Christine de Pizan.

La méfiance à l'égard de la foule parisienne transparaît par exemple dans le récit du baptême du premier fils du couple royal. Ce rejeton longtemps attendu fut baptisé en grande pompe dans l'église de la paroisse Saint-Paul, où il était né, et l'affluence était telle que la veille, on installa des barrières en bois devant et dans l'église pour juguler la foule³⁷⁶; une fois la cérémonie terminée, le retour à l'hôtel voisin s'effectua par une porte secondaire donnant sur le cimetière, « pour la presse qui estoit devant la dicte église »³⁷⁷. Car la foule, même sans être malintentionnée, est dangereuse ; Pierre d'Orgemont rapporte, à l'appui de cette conception très négative, le drame survenu peu après non loin de Saint-Paul :

« Et celui jour [du baptême de son fils Charles], fist le Roy faire une donnée, en la couture Sainte-Katherine, de VIII paris à chascune personne qui vult aler à la dicte donnée, et y ot si grant presse que plusieurs femmes furent mortes en la dicte presse. »³⁷⁸

La participation au cérémonial royal des bourgeois de Paris et de leurs représentants, les échevins et le prévôt des marchands, est elle aussi très contrôlée. Cet encadrement transparaît par exemple dans l'expression « par le commendement du Roy » qui suit la description du cortège réuni pour accueillir la duchesse de Bourgogne en novembre 1369 : certes, Pierre d'Orgemont mentionne le « grant nombre des bourgeois de Paris » présents à la cérémonie, mais leur participation ne procède pas d'une initiative spontanée, elle obéit à un ordre du souverain.

Cette attitude ambiguë à l'égard de la bourgeoisie parisienne se traduit aussi dans les silences du chancelier, qui parfois décrit d'une façon volontairement succincte certains épisodes, en ne mentionnant pas la présence des bourgeois de Paris. Un cas particulièrement net de ces réticences est le récit de la nomination de Bertrand du Guesclin à la connétablie, le 2 octobre 1370³⁷⁹. Les *Grandes chroniques de France*, tout en louant chaudement la valeur du chevalier breton, attribuent cette décision au seul Charles V³⁸⁰. Mais le poème de Cuvelier

³⁷⁶ *Ibid.*, p. 63 : « Et dès le jour de devant furent faites lices de marrien en la rue, devant la dicte eglise et aussi dedenz la dite eglise environ les fonts, pour mieulx garder qu'il n'y eust trop presse de gens. »

³⁷⁷ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 63.

³⁷⁸ *Ibid.*, p. 66.

³⁷⁹ Voir B. Guinée, *Du Guesclin et Froissart...*, p. 86-90 ; T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 333-350.

³⁸⁰ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 117 : « Item, le merquedi, secont jour du mois d'octobre ensuyvant, le roy de France fist connestable de France, vacant par la

consacré à Bertrand du Guesclin offre une toute autre lecture : le choix de ce combattant de grand mérite mais de modeste extraction aurait été validé par une nombreuse assemblée, où figuraient non seulement des « dux, contes, chevaliers » mais aussi des bourgeois de Paris, le prévôt de Paris et le prévôt des marchands³⁸¹ ; consultés par Charles V, ils s'écrièrent tous qu'il fallait confier l'épée de connétable à Bertrand du Guesclin. Or, l'acte émis par la chancellerie royale le 5 octobre 1370 confirme le récit de Cuvelier : Charles V y a bien demandé « la deliberation et advis de nostre grand Conseil et de plusieurs prelas, nobles, bourgeois et habitans de nostre bonne ville de Paris »³⁸². Et cette participation des Parisiens s'explique sans doute par les décisions financières prises en ce même conseil : le nouveau connétable, pour agir, avait besoin de soldats, donc d'argent ; les bourgeois de Paris furent convoqués pour donner leur accord à la levée d'un emprunt forcé, que le prévôt de Paris, Hugues Aubriot, devait d'ailleurs imposer aux membres du Parlement quelques mois plus tard³⁸³.

Les bourgeois de Paris ne sont pas seuls à être volontairement évacués de l'épisode : Pierre d'Orgemont n'a pas davantage mentionné l'accueil réservé par le peuple de Paris à Bertrand du Guesclin, revenu d'Espagne à la demande de Charles V. Ce silence contraste avec d'autres récits contemporains³⁸⁴. Eustache Deschamps, dans le *Lay du tresbon connestable B. Du Guesclin*, met en lumière la foule accourue pour acclamer le héros :

« A Paris, dedenz et hors,
Venoit chascuns, droiz et tors,
Conjoir l'omme honorable. »³⁸⁵

De même, Cuvelier consacre plusieurs vers de sa *Chanson* à décrire la masse des Parisiens qui se presse sur le trajet du futur connétable, en commentant son apparence à la fois fière et négligée, qui les fait penser à un ermite³⁸⁶. Cette ferveur populaire se retrouve, à la fin du poème, dans le récit des funérailles de Bertrand du Guesclin : Cuvelier précise que le convoi funèbre a évité Paris, de crainte d'y provoquer l'émoi de la population, désespérée

resinacion que avoit fait dudit office monseigneur Moriau de Fiennes, qui par avant l'avoit esté, un chevalier breton, appelé messire Bertram du Guesclin, pour la vaillance du dit chevalier, car il estoit de mendre lignage que autre onnestable, qui par avant eust esté, mais par sa vaillance, il avoit acquises pluseurs grans terres et seigneuries, c'est assavoir, en France, la conté de Longueville, que le roy de France li avoit donnée, et en Castelle, le roy Henry de Castelle li avoit donné plus de X^M livrées de terre. »

³⁸¹ « Dux, contes, chevaliers, bourgeois et escuier,

Des bourgeois de Paris y ot demi millier ».

³⁸² Jean Froissart, *Chronique...*, éd. SHF, t. VII, p. CXVI, n.1 ; d'après AN, K 49, n° 52.

³⁸³ F. Autrand, *Charles V...*, p. 576-580.

³⁸⁴ T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 334-337.

³⁸⁵ Eustache Deschamps, *Œuvres complètes...*, t. II, p. 324-335, v. 160-162.

³⁸⁶ Cuvelier, *La Chanson de Bertrand du Guesclin...*, t. I, p. 355-356.

d'avoir perdu son champion. L'importance ainsi donnée à la foule parisienne par d'autres écrivains met en relief l'attitude beaucoup plus distante des *Grandes chroniques de France*, qui n'en font nulle mention. Cette divergence de traitement va de pair avec une image du pouvoir royal très différente dans les deux œuvres : les *Grandes chroniques de France* ont pour objectif l'exaltation de la monarchie, tandis que chez Cuvelier, Charles V apparaît plutôt comme un souverain affaibli dont l'autorité est restaurée par la valeur de son connétable, selon un modèle très fréquent dans la chanson de geste - voir par exemple les relations entre l'empereur Louis et Guillaume d'Orange dans le *Couronnement de Louis*³⁸⁷.

Un autre indice, non moins éloquent, des réserves manifestées par Pierre d'Orgemont envers les Parisiens est le passage consacré à la « joyeuse entrée » de Charles V après son sacre. Ce jour aurait dû consacrer la liesse des habitants accueillant leur nouveau souverain ; telle est d'ailleurs l'image qu'en donne Jean Fouquet dans l'enluminure des *Grandes chroniques de France* consacrée à cet épisode : la foule se presse autour du cortège royal³⁸⁸. Or, ce n'est absolument pas l'angle de vision adopté par Pierre d'Orgemont, qui exclut complètement les Parisiens de son récit de la « joyeuse entrée », décrite comme une fête purement courtoise où les habitants de la ville ne jouent aucun rôle, ni comme participants ni comme public³⁸⁹. Le début du règne de Charles V n'est pas placé sous les auspices de l'enthousiasme parisien, mais sous celles de l'apparat nobiliaire. Ce que Pierre d'Orgemont retient de cette entrée dans la capitale, ce sont les noms des ducs et des comtes et des prélats qui y participèrent ; ce sont les joutes organisées au palais de la Cité ; c'est la constitution de la Bourgogne en apanage pour le jeune frère du roi ; pas un mot n'est dit de l'accueil du souverain par les bourgeois et les habitants de Paris. La comparaison avec le récit détaillé que Jean Froissart nous a laissé de l'entrée parisienne de la reine Isabeau de Bavière, en 1389, met encore davantage en évidence les silences des *Grandes chroniques de France*³⁹⁰ : Charles V, tel que le présente Pierre d'Orgemont, n'a pas cherché à appuyer sa légitimité de nouveau roi sur une adhésion parisienne.

Ces réticences s'expliquent aisément, dès lors qu'on se reporte aux pages écrites par Pierre d'Orgemont sur les événements de la décennie précédente. Dans les années 1356-1358, le « commun » ou le « peuple de Paris » joue un grand rôle dans le récit, mais ce n'est pas

³⁸⁷ T. Lassabatère, *Du Guesclin...*, p. 17.

³⁸⁸ Paris, BnF, ms. fr. 6465 (*Grandes chroniques de France*), fol. 417.

³⁸⁹ *Ibid.*, p. 3-5.

³⁹⁰ Voir plus haut notre chapitre 12.

pour applaudir aux cortèges royaux : c'est plutôt parce qu'il « fu moult esmeu »³⁹¹. Les *Grandes chroniques de France* insistent sur le pouvoir de nuisance de la population parisienne, qui peut cesser le travail et venir manifester, en armes, dans les rues de la ville. Aux yeux de Pierre d'Orgemont, la responsabilité de ces débordements incombe certes au peuple mais surtout aux meneurs qui le manipulent par leurs discours enflammés : Étienne Marcel, Charles de Navarre. On comprend mieux, dès lors, l'importance accordée aux mesures d'encadrement du peuple de Paris relevées plus haut : la foule est une force naturellement brutale et sauvage que le bon gouvernement jugule, tandis que le mauvais la déchaîne.

Cette image plutôt sombre du « peuple de Paris » et de la bourgeoisie qui l'a excité à la rébellion contre son seigneur naturel n'est pas inédite : le dauphin Charles n'était pas le premier à devoir affronter une telle menace. Philippe le Bel, notamment, avait dû faire face à la fronde des Parisiens. Néanmoins, la vacance du pouvoir entraînée par la captivité de Jean II rendait la situation de la monarchie plus périlleuse. L'invasion du palais de la Cité, emblème du pouvoir royal, par Étienne Marcel et ses hommes, qui allèrent jusqu'à tuer deux proches du dauphin dans sa propre chambre et sous ses yeux, a dû constituer un symbole particulièrement frappant de la menace que pouvait représenter la ville de Paris. Dans le manuscrit des *Grandes chroniques de France* enluminé pour Charles V, cet épisode a d'ailleurs reçu une illustration : le roi n'était pas prêt à oublier ce cruel souvenir. Les chroniqueurs contemporains sont unanimes à reconnaître dans Paris une ville qui cherchait à imposer sa volonté au jeune duc de Normandie. Pour la *Chronique normande du XIV^e siècle*, le prévôt des marchands et ses alliés avaient pour objectif d'« oster au regent sa seigneurie et dominacion »³⁹².

Christine de Pizan a elle aussi conservé le souvenir de cette agitation parisienne. Elle rapporte à ce propos une anecdote que l'on ne trouve pas dans les *Grandes chroniques de France*, et qu'elle tenait sans doute du comte de Tancarville, protagoniste de l'affaire. Il s'agit d'un « exemple » de la magnanimité de Charles V, tiré d'un épisode antérieur à son avènement : l'entrée du régent dans Paris, après la mort d'Étienne Marcel, en août 1358.

« Plus grant sens en debonnaireté povons dire de nostre prince, le quel, une fois, ou temps des pestillences de France, encore n'estoit couronné, entra à Paris à grant compaignie, après une grant

³⁹¹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. I, p. 92-93.

³⁹² *Chronique normande du XIV^e siècle*, p. 118 (1356) : « Et quant le regent fut retourné à Paris du voiage où il estoit alé, il trouva que le monnoie qu'il avoit fait forgier n'avoit point de cours à Paris et avoit esté defendue par le prevost des marchans et par Robert le Coq, evesque de Laon, et par leurs aliez. Et avoient ordonné que le royaume de France seroit ordonné et gouverné par les III estaz et avoient esleuz trois clers, III chevaliers et trois bourgeois pour la gouvernance du royaume de France, et l'avoient fait pour oster au regent sa seigneurie et dominacion. »

commission en la ville, qui contre lui ot esté, et, ainsi comme il passoit par une rue, un garnement traittre, outrecuidié par trop grant presompcion, va dire si hault qu'il le pot oir : « Por Dieu, se j'en fusse creux, vous n'y fussiez ja entrez, mais, au fort, on y fera pou pour vous ! » et comme le conte de Tanquerville, qui droit devant le roy chevauchoit, eust ouie la parole, vouldist aler tuer le villain, le bon prince le retint et respondi en suriant, comme se il n'en tenist conte : « On ne vous en croira pas, beau sire ! ». (...) Si visa ce tres prudent prince, non obstant lui fust legiere la vengeance, s'il lui pleust, que par cellui occire, la ville, qui par mauvaie exortacion estoit comme toute rebelle, se fust bien peue esmouvoir, dont grant meschief fust venus, ou, par aventure, la haultece de son noble courage ne daigna faire conte de chose que un tel garçon deist... »³⁹³

Paris apparaît, dans cet épisode, comme une ville à redouter, ce qui devait du reste parfaitement correspondre aux sentiments du régent. Un peu plus loin, Christine de Pizan relate un autre événement, attesté cette fois par plusieurs chroniques : l'interdiction faite par Charles V à ses troupes d'affronter Robert Knowles alors qu'il dévastait la campagne aux abords de Paris. Le roi, alors,

« ne vould souffrir que le peuple de Paris yssit contre eulz à bataille, tout en eust le dit peuple grant desir et moult en murmurast ; mez le roy, non alors bien pourveu de principal chief de sa chevalerie, considera gent de peuple contre esprovez hommes d'armes estre comme troupiaulz de berbis devant les loups, ou oiselez au regart des ostours, ama mieulz y pourveoir par aultre voie. »³⁹⁴

Cette fois, le roi apparaît comme celui qui protège les Parisiens de toute décision hâtive et les empêche de se lancer dans une offensive qui serait militairement improductive, le peuple n'ayant aucune chance de l'emporter sur des soldats de métier. Cette scène fait en quelque sorte pendant aux événements de 1358, lorsque les chevaliers fidèles au duc de Normandie avaient défait les Parisiens, alliés aux Jacques et à la bourgeoisie meldoise, au Marché de Meaux.

Mais en général, chez Christine de Pizan, la présentation du peuple de Paris est moins négative que chez Pierre d'Orgemont. Dans les deux ouvrages, on le voit associé aux grandes cérémonies du règne, telles que le baptême des fils de Charles V ou la visite impériale de 1378 ; la source d'inspiration principale de Christine étant, sur ces événements, le récit de Pierre d'Orgemont, les deux témoignages ne divergent guère sur le fond. Mais là où les *Grandes chroniques de France* nous montrent une populace qu'il faut canaliser, Christine de Pizan se borne à peindre une foule pittoresque et plutôt débonnaire. À propos du baptême du petit Charles, par exemple, alors que Pierre d'Orgemont avait insisté sur les barrières mises en place autour de l'église Saint-Paul et sur les morts d'étouffement lors de l'aumône royale, Christine de Pizan se contente de décrire

« ... tant de gens que es rues on ne se povoit tourner et moult estoit haulte et noble chose à veoir. »³⁹⁵

³⁹³ Christine de Pizan, *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V...*, t. I, p. 66-67.

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 185.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 161.

Et sous sa plume, les Parisiens ne se piétinent pas à mort pour récolter quelques sous ; ils chôment et font la fête en l'honneur du jeune prince :

« le peuple d'autre part aloit menant feste sanz faire aucun ouvrage... »³⁹⁶

Christine de Pizan se montre ici plus conforme aux récits traditionnels, tels que nous les avons déjà rencontrés plus haut, où le peuple de Paris s'associe à la joie suscitée par la naissance d'un héritier ou par une grande victoire, en cessant le travail et en organisant danses et banquets. La liesse se répète à la naissance du second fils du roi :

« Grant feste fu entre les barons et le peuple, faisans grans feux par toutes les rues de Paris en signe de solemnizée joye. »³⁹⁷

En somme, Christine de Pizan ne cache pas les difficultés que les Parisiens ont pu causer au régent, mais une fois le temps des troubles passés, le lien entre le roi de France et le peuple de Paris se trouve réactivé. Le « peuple » est associé aux « barons » dans les réjouissances, alors que Pierre d'Orgemont ne mélangeait pas les deux.

Très révélatrice de la proximité de l'auteur avec ce « peuple de Paris », volontiers badaud et amateur de spectacles, est l'anecdote du funambule qui tendait ses cordes « depuis les tours de Nostre-Dame de Paris jusques au Palais », s'attirant une grande réputation jusqu'au jour fatidique où il manqua la corde (« et de si hault estoit tumbés que tout s'estoit esmormellés [mis en pièces] »)³⁹⁸. Cet « *exemplum* » dont le sage roi tire aussitôt une leçon de morale, est directement tiré de la propre expérience de Christine de Pizan : « Celui je vi, si firent maint aultres »³⁹⁹. Elle est partie prenante de ces Parisiens tout prêts à applaudir de telles prouesses d'acrobate et à frémir à l'idée de la triste fin du « voleur ». Elle s'amuse de l'expression « Gardez-vous des charettes » dont la mode fut lancée, d'après elle, par un bon mot de Charles V et qui trouve tout son sel pour qui connaît la cohue parisienne⁴⁰⁰. Sans être forcément plus favorable au « menu peuple » que Pierre d'Orgemont, elle est donc moins méfiante à l'égard de la population parisienne que le chancelier, qui s'était trouvé directement confronté aux troubles de 1356-1358.

³⁹⁶ *Ibid.*

³⁹⁷ *Ibid.*, t. I, p. 169.

³⁹⁸ *Ibid.*, t. II, p. 60-61.

³⁹⁹ Cf. J. Laird, « Autobiographical Revelations of Christine de Pizan in her *Le Livre des faits et bonnes meurs du sage roy Charles V* », ..., p. 59-60

⁴⁰⁰ *Ibid.*, t. II, p. 68.

Conclusion

Les deux biographies de Charles V dressent donc une image concordante, mais néanmoins un peu différente, de Paris et de sa région sous le règne du « roi sage ». Nos deux auteurs s'accordent pour reconnaître dans cette zone le cadre principal de la vie du souverain, avec une nette prépondérance de Paris *stricto sensu* et de son immédiate périphérie. Il est très rare de voir Charles V se déplacer hors de cet espace, et encore plus rare qu'il quitte l'Île-de-France, à part pour des événements exceptionnels tels que son sacre ; seule la Normandie reçoit parfois sa visite. La France méridionale est, quant à elle, totalement absente.

Cet horizon littéraire correspond assez bien à la réalité historique : Charles V est un souverain très parisien, surtout dans la première partie de son règne. Néanmoins, la mobilité de la cour est nettement plus importante dans l'*Itinéraire* d'Ernest Petit que dans les *Grandes chroniques de France*, très attachées au *decorum* des grandes demeures royales : le Palais de la Cité, le Louvre et Vincennes. Ce goût pour la pompe monarchique est moins criant chez Christine de Pizan, qui nous dépeint un monarque plus familier, appréciant d'aller s'ébattre à la campagne dans ses résidences d'Île-de-France. En outre, le chapitre qu'elle consacre aux « chantiers royaux » met en lumière l'importance des châteaux de Saint-Germain-en-Laye, Creil, Melun ou Montargis dans la vie de Charles V.

Malgré tout, si l'on fait le décompte des lieux évoqués par les deux œuvres, on s'aperçoit que le phénomène de focalisation sur Paris est très net, et rappelle un peu le processus mis en œuvre par Rigord du temps de Philippe Auguste : le regard est concentré sur la capitale, l'écrivain laisse hors-champ les autres résidences royales. Ce parti pris est toutefois compensé par l'importance accordée à Vincennes, qui constitue le pendant « au bois » de Paris ; on peut là encore faire le parallèle avec Rigord, qui avait lui aussi inclus Vincennes dans ses *Gesta*. En somme, les *Grandes chroniques de France* donnent sensiblement la même image de Paris et de l'Île-de-France pour Philippe Auguste que pour Charles V... à ceci près que le premier est le plus souvent présenté guerroyant dans diverses parties de son royaume, alors que le second ne quitte presque jamais Paris. L'association de la capitale et de la monarchie est donc renforcée.

L'attention portée à Paris et à sa région dans l'évocation de la vie du souverain est bien entendu liée à l'origine même des écrivains. Comme pour Philippe Auguste et pour Saint Louis, les biographes de Charles V sont en effet ancrés dans cette zone. Cette appartenance

territoriale se traduit directement dans les textes. Lorsque les *Grandes chroniques de France* se font l'écho des inondations de février 1374, elles se concentrent sur une partie seulement du royaume : la Loire et les principaux cours d'eau du Bassin parisien (la Seine, la Marne, l'Yonne, l'Oise), et elles s'attardent tout particulièrement sur les effets de la crue à Paris, avec un luxe de détails topographiques qui montre bien que les faubourgs de la ville, la chapelle basse du Palais ou la place Maubert constituent l'espace vécu de l'auteur⁴⁰¹. De même, les nombreuses précisions fournies par Pierre d'Orgemont sur différentes salles du Palais de la Cité, du Louvre ou de l'hôtel Saint-Pol révèlent sa familiarité des lieux. Comparativement, les autres résidences royales ne sont pas aussi finement évoquées, à l'exception de Vincennes où Pierre d'Orgemont cite par exemple « la chapelle du dit Bois de Vinciennes »⁴⁰², c'est-à-dire la chapelle Saint-Martin dans l'ancien manoir capétien.

Christine de Pizan est elle aussi une Parisienne ; son ouvrage s'ouvre d'ailleurs sur la commande qui lui a été passée en 1404 par Philippe de Bourgogne « ou chastel du Louvre »⁴⁰³. Nous avons relevé plus haut les nombreuses remarques qui révèlent son attachement à la ville, à la beauté de ses monuments, à la gaieté de ses spectacles.

On peut donc s'expliquer l'intérêt porté par les biographes de Charles V à la ville de Paris : il correspond à la fois aux pratiques du souverain et à l'expérience personnelle des auteurs. Le résultat est de renforcer l'image de Paris comme lieu d'expression privilégié de la puissance royale. C'est d'ailleurs le souvenir qu'en conserve la postérité. Lorsque Claude de Seyssel, en 1508, évoque le règne de Charles V, il nous montre un souverain exerçant le pouvoir depuis sa capitale :

« Car ledict Charles, qui gueres ne bougeoit de Paris, par son sens et par bon conseil, chassa les Anglois de France et d'une partie de Guyenne, et les batoit partout où ilz se trouvoient, là où le roy Jehan, qui tant fut preux et chevaleureux, eut tousjours du pire contre eulx. »⁴⁰⁴

Ce lien étroit avec la monarchie s'étend aussi, de façon radiante, aux environs de la ville, qui abritent régulièrement la cour. L'accueil réservé aux grands personnages venus rendre visite à Charles V est révélateur de ces relations. Pour honorer l'empereur, le roi quitte son palais et passe les portes de Paris ; et il envoie auparavant en ambassade des membres de sa cour, à partir du moment où Charles IV pénètre en Île-de-France, à Compiègne⁴⁰⁵. Pour le duc de Clarence, moins haut personnage, le rayon d'action des protagonistes est plus réduit :

⁴⁰¹ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 174.

⁴⁰² *Ibid*, p. 21 : c'est là qu'est baptisée Jeanne, la fille de Charles V et de Jeanne de Bourbon, en juin 1366.

⁴⁰³ Christine de Pizan, *Le livre des fais et bonnes meurs...*, t. I, p. 8.

⁴⁰⁴ Claude de Seyssel, *Louenges du roy Louis XII^e...*, p. 171.

⁴⁰⁵ Voir notre chapitre sur « une vision concentrique ».

le roi demeure en son palais du Louvre, et ses frères Jean de Berry et Philippe de Bourgogne se portent à la rencontre du prince anglais « jusques à Saint-Denys en France » ; à son départ, le comte de Tancarville l'accompagne jusqu'à Sens⁴⁰⁶. Bien que moins présente dans les deux biographies que la capitale, l'Île-de-France reste donc la « région royale » par excellence.

Toutefois, on voit poindre quelques réserves : la crainte de l'épidémie mais aussi de la contagion politique, qui annoncent les récits plus tragiques du Religieux de Saint-Denis pour le règne de Charles VI. Compte-tenu des épisodes particulièrement sanglants de la régence, ces critiques restent malgré tout plutôt ténues. Pierre d'Orgemont, tout en restant très méfiant à l'égard des bourgeois et des habitants de Paris, ne remet pas en cause la relation privilégiée qui existe entre Paris et la monarchie, bien au contraire ; quant à Christine de Pizan, elle se souvient elle aussi de la rébellion de la ville, mais elle insiste sur le pardon offert par le régent, et dans le reste de son ouvrage, elle ne revient plus sur cette question. On est donc encore très loin de l'idée que le roi, un jour, puisse quitter Paris pour échapper à la menace populaire. La seule allusion en faveur d'une telle éventualité est le célèbre passage du *Livre des faits et bonnes mœurs* relatif au projet de « ville fermée » pour Vincennes ; mais peut-être avons-nous aujourd'hui tendance à surinterpréter cet extrait, à la lumière justement des événements ultérieurs qui conduisirent la monarchie à abandonner Paris au XV^e siècle, et en parallèle avec l'époque de la Fronde et de la création de Versailles.

L'image ambivalente de la capitale est en fin de compte moins appuyée dans les biographies de Charles V que dans d'autres textes littéraires contemporains. Eustache Deschamps, par exemple, illustre plus clairement les deux facettes de la médaille, en louant dans certains de ses poèmes « Paris sans pair », siège de la cour royale, tout en invectivant dans d'autres pièces cette « *peccatrix civitas Francorum* » qui s'est deux fois rebellé contre ses rois (la ballade est écrite après la révolte des Maillotins, en 1382)⁴⁰⁷. Sans doute les biographes de Charles V ont-ils délibérément choisi de ne pas insister sur les problèmes posés par le peuple parisien, afin de ne pas donner l'impression d'une remise en cause du pouvoir. Chez Cuvelier, qui met au contraire en scène un souverain faible, revient à deux reprises le motif de l'émoi du peuple parisien, que le roi cherche à toute force à éviter : dans la strophe CCXCII, Charles V cantonne au Temple les troupes qui s'apprêtent à accompagner du Guesclin dans sa croisade en Espagne, afin que leur présence dans la ville n'effraie pas les

⁴⁰⁶ *Les Grandes chroniques de France : Chronique des règnes de Jean II et de Charles V...*, t. II, p. 41 : « Item, le juedy ensuyvant, le dit Lyonnel se parti de Paris, et le fist le Roy convoier par le conte de Tanquarville jusques à Sens, et par autres chevaliers jusques hors du royaume. »

⁴⁰⁷ Eustache Deschamps, *Œuvres complètes...*, t. 7, *Bal. MCCCXXXII*, p. 102-103.

Parisiens⁴⁰⁸ ; et à la fin du poème, le cortège des funérailles du connétable évite la capitale et gagne directement Saint-Denis,

« Pour cause que le pueple dont Bertran fu chieris
Eüssent demené et grans pleurs et grans cris.⁴⁰⁹ »

L'image que les écrivains donnent du Paris de Charles V est donc fonction de celle qu'ils souhaitent donner du souverain ; et cette observation ne fait que conforter le lien étroit désormais établi, sur le plan symbolique, entre le roi et sa capitale.

⁴⁰⁸ « -Nobles roys, dist Bertran, ou tant ot loyauté,
Les cappitaines ont moult grande voulenté
De venir a Paris, vostre bonne cité.
- Je le vueil, dist li roys, et me vient bien a gré,
Et se viengnent, au Temple la soyent assemblé,
Par quoy cilz de Paris et la communauté
Ne soient a l'encontre ne venu ne alé ;
Car trop y a de gent et tres grande planté,
Sy en pourroient estre malement effrayé,
Et je ne vueil avoir a eulx fors amisté,
Puissedi qu'il se sont a nous bien accordé. »
(Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, vers 8385-8396)

⁴⁰⁹ « Adonc fu aportez Bertran dont je vous dis ;
Mais on ne l'aporta mie parmi Paris,
Pour cause que le pueple dont Bertran fu chieris
Eüssent demené et grans pleurs et grans cris.
A saint Denis tout droit, celle abbaye de pris,
Fu Bertran enterrés, a qui Dieu soit amis ! »
(Cuvelier, *Chanson de Bertrand du Guesclin...*, vers 24331-24336)

Conclusion

L'analyse des biographies de Philippe Auguste, de Saint Louis et de Charles V permet de préciser les liens étroits tissés entre la monarchie et l'Île-de-France, aux XIII^e et XIV^e siècles. La région abrite la très grande majorité des résidences royales ; en outre, à partir du règne de Philippe Auguste, Paris s'affirme peu à peu comme le centre de l'administration royale. Or, cette évolution est illustrée et même confortée par les textes. L'étude détaillée des récits du règne de Philippe Auguste par Rigord et Guillaume le Breton met en effet en lumière le statut de capitale, « *caput regni* », reconnu par les historiographes à Paris, et on peut même aller jusqu'à conclure que ces auteurs ont contribué à promouvoir le rôle politique dévolu à la ville, en laissant volontairement dans l'ombre les autres séjours royaux : dans ces œuvres, Philippe Auguste est montré soit aux franges de son domaine pour y mener bataille, soit au cœur de celui-ci, à Paris, où il se livre à une intense activité édilitaire. Nous avons montré combien cette vision, sans être fausse, gauchit cependant le témoignage des actes, au profit de Paris. Les biographes de Philippe Auguste ont donc contribué à ancrer dans les esprits l'image de ville-capitale qui sera dès lors toujours associée à Paris, même au temps de l'abandon temporaire de la ville par la cour au XV^e siècle.

Si cette affirmation de Paris comme « *tête du royaume* » s'effectue dans ces œuvres au détriment de l'Île-de-France, qui ne tient presque aucune place dans le portrait du souverain alors qu'elle était si présente dans la *Vie de Louis VI* de Suger, cette éclipse n'est toutefois que temporaire. En abordant ensuite les nombreuses biographies de Louis IX, on voit en effet resurgir l'Île-de-France comme « terre royale » : sous la plume des écrivains, c'est là que se concentrent les séjours du roi, à l'exception des voyages outre-mer, et les chantiers commandés par celui-ci. Chaque auteur a du reste sa façon de présenter les faits, et ce n'est

pas forcément la même Île-de-France, ni le même Paris, que nous dépeignent Guillaume de Nangis, Guillaume de Saint-Pathus ou Joinville. Mais pour tous les biographes du saint roi, et ils sont nombreux, il ne fait aucun doute que Paris et son palais constituent le lieu naturel d'exercice du pouvoir royal, et que Saint Louis partage son temps entre sa capitale et ses résidences d'Île-de-France, qu'il couvre de pieux édifices. Là encore, l'image fournie par les œuvres littéraires transforme quelque peu la vérité historique, sans aller entièrement à son encontre : certes, la prédilection de Louis IX pour l'Île-de-France est bien réelle, et l'importance de Paris sous son règne est indéniable, mais cette tendance est encore amplifiée par les biographes. Sans aller jusqu'à une glorification de la ville aussi forte que dans les écrits liés à l'Université ou dans les œuvres produites à la suite de l'achat des reliques de la Passion, l'image de Paris livrée par les biographies de Saint Louis renforce l'union entre la cité et le pouvoir royal, sans insister d'ailleurs sur les aspects administratifs qui fondent pourtant, dans les faits, le rôle politique de la cité.

Enfin, l'étude des deux œuvres consacrées à Charles V, les *Grandes chroniques de France* et le *Livre des faits et bonnes mœurs*, montre que malgré les difficultés rencontrées dans les années 1350, Paris et l'Île-de-France restent aux yeux des écrivains le cadre de vie « naturel » du souverain. Il y construit de multiples châteaux, il y fonde quelques églises et il y vit quotidiennement. Ce lien privilégié est encore renforcé par le peu d'appétence de Charles V pour le combat : contrairement à son père Jean II, qui a souvent quitté la région parisienne pour aller guerroyer - avec le résultat désastreux que l'on sait -, Charles V est donc un monarque qui quitte peu le « vieux domaine », à part pour aller parfois en Normandie, son ancien duché. Les biographies royales accentuent encore cette polarisation sur l'espace francilien, auquel les deux auteurs sont tout particulièrement attachés. Ils n'oblitérent pas le souvenir des révoltes de la régence, mais n'y font que rarement allusion : Christine de Pizan se contente de quelques anecdotes à ce sujet, et Pierre d'Orgemont tire de cette douloureuse expérience une méfiance manifeste envers les bourgeois de Paris, mais l'image de la ville et de sa région demeurent celle d'une « terre royale » par excellence. L'idée que le souverain puisse un jour quitter l'Île-de-France ne semble pas effleurer les biographes de Charles V, et Paris jouit désormais d'un statut indiscutable de « capitale », que le départ de la cour au XV^e siècle ne parviendra pas à remettre profondément en cause. L'évolution amorcée avec les biographies de Philippe Auguste trouve donc ici sa confirmation, même si certains chantiers de Charles V (Vincennes ou la Bastille) sont peut-être perçus par les auteurs comme une démonstration de force face à une ville remuante.

L'analyse détaillée des biographies royales permet ainsi de suivre la constitution d'une marque identitaire de l'Île-de-France, celle de « région capitale », qui se met en place au XIII^e siècle et se confirme au XIV^e siècle. Elle amène aussi à toucher du doigt un processus fondamental de la littérature médiévale : la pratique de l'intertextualité. Pour Philippe Auguste comme pour Saint Louis et, dans une moindre mesure, pour Charles V, un texte fondateur (celui de Rigord pour le premier, de Geoffroy de Beaulieu pour le second et de Pierre d'Orgemont pour le troisième) constitue la base à partir de laquelle les auteurs postérieurs créent œuvre nouvelle, par adjonctions mais aussi par réductions. Il faut donc démêler l'écheveau des reprises pour dégager l'originalité de chaque œuvre. A suivre ces fils parfois enchevêtrés, on comprend mieux l'établissement de la liste des chantiers royaux attribués à Saint Louis, ou la mise en place de la « légende dorée » d'Etienne Boileau. C'est parfois l'aboutissement de cette longue filiation de textes qui a été retenue par les historiens, sans prendre garde aux étapes antérieures : dans le cas de Saint Louis, Joinville a souvent éclipsé les biographes précédents, dont il s'est pourtant, dans certains épisodes, directement inspiré. De même, le *Livre des faits et bonnes mœurs* a quelque peu jeté dans l'ombre les *Grandes chroniques de France*, auxquelles il emprunte plusieurs chapitres. Bien entendu, en matière d'histoire de la littérature, les textes de Joinville et de Christine de Pizan sont plus significatifs ; mais la prise en compte de l'ensemble du corpus des biographies royales permet de replacer dans leur contexte chacun des témoignages, et ainsi, de pondérer l'image de Paris et de l'Île-de-France fournie par chaque texte.

Conclusion

Paris est souvent pris par les historiens comme un objet isolé, ce que justifie d'ailleurs son poids démographique, économique, politique et intellectuel ; mais à force de concentrer l'attention, la ville a un peu éclipsé la région qui l'entoure. Or, lorsqu'on s'intéresse de plus près à l'Île-de-France, on s'aperçoit que celle-ci bénéficiait, au Moyen Âge, d'une identité tout aussi forte que la Normandie, la Picardie ou la Champagne, pour ne citer que des régions voisines. L'étude menée sur les termes de « *Francia* », « France » et « Isle de France » tout au long de notre première partie nous a permis de préciser un peu le paysage lexical et de confirmer que la région parisienne était bien perçue, de la fin du XII^e au début du XVI^e siècle, comme une entité territoriale spécifique.

Certes, les limites de la « France » régionale ne sont pas bien fixées : elles oscillent selon les auteurs, incluant ou excluant Meaux, Orléans ou Soissons. Mais ces incertitudes sont, au Moyen Âge, valables pour à peu près toutes les provinces. Même à la fin de l'Ancien Régime, cette notion de « province » reste sujette à débats : dans son *Dictionnaire* paru en 1753, Doisy en compte 58 ; le même chiffre est repris six ans plus tard par Ricci Zanoni dans son *Atlas*, mais avec des contours différents ; et ce sont enfin 87 provinces qui sont citées dans les lettres patentes du roi du 4 mars 1790, ordonnant la division de la France en 83 départements¹. En somme, on n'a jamais très bien su ce qu'était une province. Les seules entités clairement délimitées étaient les circonscriptions administratives, ce qui explique que l'on assimile souvent l'Île-de-France au gouvernement éponyme, ou, pour la fin de l'Ancien Régime, à la généralité de Paris. Le brouillage des limites de l'Île-de-France, dans notre imaginaire, est peut-être lié au fait que les délimitations de la généralité et du gouvernement ne coïncidaient pas dans le Bassin parisien, et que le découpage départemental introduit à la Révolution a encore rebattu les cartes, contrairement à d'autres provinces comme la Normandie, la Bretagne, la Franche-Comté ou le Dauphiné². Le même phénomène s'est

¹ A. Fierro-Domenech, *Le pré carré...*, p. 100-104.

² *Ibid.*, p. 102-103 (avec carte).

produit pour le Berry ou l'Orléanais, qui sont, comme l'Île-de-France, des entités plus difficiles à délimiter que d'autres régions.

Cette « province », toutefois, ne se conçoit pas sans son centre, dont elle est complémentaire. Nous avons, dans les deux dernières parties de notre thèse, cherché à mettre en évidence ces relations d'interdépendance entre la ville et sa région, sur le plan économique et militaire, mais aussi politique et spirituel. Les chroniques nous montrent combien la défense de Paris et son approvisionnement reposent sur les réseaux franciliens ; notre corpus reflète aussi la complémentarité, non dénuée de compétition, qui lie Saint-Denis à Paris dans le culte rendu au premier évêque de la cité et dans la constitution d'un espace de la sacralité monarchique. Enfin, l'étude attentive des biographies royales a permis de mettre en relief la complexité des rapports entre Paris et l'Île-de-France dans l'image que chaque écrivain souhaitait donner d'un règne.

Cette recherche a aussi été l'occasion d'apporter quelques éléments ponctuels sur les rapports entre l'espace littéraire (ou pictural) et le territoire réel. Notre corpus présente un mouvement d'ensemble vers une meilleure adéquation entre les deux, avec une sensibilité de plus en plus accrue à la précision topographique ; mais il demeure des divergences importantes, notamment dans le rapport entre la ville-centre et sa région : la première est généralement survalorisée par rapport à la seconde, que ce soit dans les biographies de Philippe Auguste et de Charles V ou dans la littérature encomiastique. D'une façon générale, nous avons pu constater, à maintes reprises, que ce qui est décrit par les écrivains (et on pourrait en dire autant de ce qui est représenté par les peintres) est souvent un peu différent de ce que nous apprennent d'autres sources, plus proches de la réalité historique ; et c'est souvent dans ce décalage que résident les éléments les plus significatifs de notre enquête, car il révèle la façon dont les auteurs voyaient, ou voulaient faire voir, Paris et l'Île-de-France. À cet égard, les reconstructions historiographiques menées par l'abbaye de Saint-Denis sont particulièrement parlantes ; le sujet était déjà bien connu des historiens, mais nous avons essayé ici de le replacer dans le cadre plus général des rapports entre Paris et sa périphérie, chacun s'efforçant de capter la présence royale à son profit.

Car c'est là, bien sûr, que réside la spécificité de l'Île-de-France : dans cette présence royale qui imprègne presque tous les passages tirés de notre corpus. Aux yeux des écrivains médiévaux, c'est le facteur fondamental de l'essor de Paris et de sa région : la cour anime les échanges et la production parisienne, elle se déplace entre les diverses résidences du roi en Île-de-France, et le rang de capitale que les textes reconnaissent très tôt à Paris - plus tôt, peut-

être, que les historiens - est directement lié à la présence du souverain et de ses agents. Cette conclusion ne constitue pas une révélation fracassante : on se doutait que les textes « littéraires » n'entreraient pas en contradiction avec un constat déjà établi depuis longtemps par les historiens, au travers des itinéraires royaux comme des actes reflétant la progressive « naissance de l'État moderne ». Néanmoins, il semblerait que les auteurs médiévaux se montrent particulièrement sensibles à ce lien privilégié entre une région et la monarchie française. Nous avons vu, à propos des biographies de Philippe Auguste, que Rigord et Guillaume le Breton avaient manifestement cherché à promouvoir l'image d'une « capitale » pourtant encore, dans les faits, assez embryonnaire. De même, les textes montrent - comme l'avait déjà souligné Bernard Chevalier - que ce statut de capitale est demeuré accroché à la ville malgré le départ du roi et de la cour au XV^e siècle : sans doute est-ce l'un des éléments qui permettent de comprendre le retour de François I^{er} dans l'espace francilien, à son retour d'Espagne.

Ce lien avec la monarchie reste fondamental aux XVI^e et XVII^e siècles. Si la coutume de Paris mérite d'être prise comme modèle dans toute la France, explique le juriste Julien Brodeau en 1669, c'est en raison de ce statut de capitale qui fait de Paris « la France de la France » :

« Car comme la Ville de Paris est la Royale & Capitale du Royaume, le centre de l'Estat, le sejour ordinaire des Rois, & de leur Cour ; c'est-à-dire, des Officiers de la Couronne, & des Commensaux & domestiques de leur Maison, le Siege du premier & plus ancien Parlement, & de la Cour des Pairs, la vive source des Loix, la commune Patrie de tous les François, l'abord de toutes les Nations du monde, la France de la France ; comme les Anciens appelloient la Ville d'Athenes, la Grece de la Grece, ou l'œil de la Grece, & l'Épitome du Monde ; ce que Polemon le Sophiste disoit de la Ville de Rome... »³

Mais c'est sans doute ce statut d'exemplarité qui a abouti à une certaine dilution du particularisme local, causant l'effacement de l'Île-de-France : dans cet extrait, Julien Brodeau reconnaît dans Paris « la France de la France », en évacuant la région qui, dans les chansons de geste du XII^e siècle, tenait justement cette place.

Cette évolution est déjà perceptible au Moyen Âge : la diffusion à l'ensemble du pays du « français standard » de la chancellerie royale fait du « français de Paris » la langue d'un pays, et non plus le dialecte d'une région comme le décrivait encore Roger Bacon au XIII^e siècle. Le phénomène ne fait que s'accroître aux Temps modernes, avec le développement d'une opposition entre Paris et « la » province au sens générique du terme,

³ *Coutumes de la Prevosté et Vicomté de Paris commentée par feu maistre Julien Brodeau*, seconde édition, tome I, à Paris, chez Jean et René Guignard, 1669, p. 2.

une notion qui remonte surtout au XVII^e siècle⁴, mais dont on trouve, nous l'avons vu, les prémisses au XV^e siècle. Cette affirmation de Paris comme capitale de la France entraîne l'oblitération de l'« intérêt particulier parisien », pour reprendre les termes de Stephen Sawyer à propos d'une période plus récente⁵ : Paris n'est plus considérée comme une ville « normale », rayonnant sur une région voisine qui contribuerait à son essor et à sa définition, mais comme le centre d'un État. Cette évolution conduit à un effacement relatif de l'Île-de-France ; nous avons en quelque sorte constaté le même processus dans les biographies de Philippe Auguste et de Charles V, où la promotion de Paris-« capitale » a amené les écrivains à laisser dans l'ombre la « France » régionale. Le phénomène prend en fait deux formes, qui toutes deux concourent à exclure l'Île-de-France du champ des représentations : d'une part, la volonté de rattacher Paris à l'ensemble du pays et non à une seule province ; d'autre part, la concentration des regards sur la ville, au détriment de ses environs.

Cette tendance, propre à la région parisienne, explique sans doute l'idée relevée en introduction, selon laquelle l'Île-de-France, aujourd'hui, ne serait pas une « vraie région » - ce que contredit formellement l'étude de notre corpus pour la période médiévale. La dilution du sentiment de cette appartenance régionale est aussi liée, bien sûr, à un phénomène général : l'affirmation de la nation, au détriment des particularismes régionaux. C'est là le résultat d'un processus de longue haleine, auquel il est difficile d'attribuer une date précise : les uns y voient l'œuvre de la Révolution ; Fernand Braudel a souligné l'importance de l'unification matérielle par les chemins de fer ; Eugen Weber a mis en relief le rôle joué par la modernisation de la France rurale, avec notamment l'abandon des patois⁶. Mais tandis qu'on constate la persistance, voire la résurgence d'une identité régionale revendiquée dans certaines zones, notamment périphériques, l'Île-de-France est restée à l'écart de ces mouvements identitaires, tant était prégnante l'assimilation entre cette région et « l'esprit national » invoqué par Jules Michelet.

La conception que l'on se fait d'un même espace a donc considérablement changé au fil des siècles. C'est que d'autres groupes, habitant les mêmes lieux mais porteurs d'autres expériences, ont produit de nouvelles mémoires, comme l'a décrit Maurice Halbwachs dans *La Mémoire collective* (Paris, 1968). En Île-de-France, ce processus est fortement encouragé

⁴ « La province est dans la géographie mentale un espace qui absorbe désormais toutes les provinces et qui s'oppose à la capitale. » (cf. Alain Corbin, « Paris Province », *Les lieux de mémoire III. Les France, conflits*, Paris, 1992, p. 778-817)

⁵ Stephen Sawyer, « Définir un intérêt particulier parisien », *Annales ESC*, 64-2, 2009, p. 407-433 ; voir notamment p. 410.

⁶ Eugen Weber, *La fin des terroirs. La modernisation (1870-1944) de la France rurale*, Paris, 1983.

par le phénomène de métropolisation, qui tend à effacer les traces du modèle de la région « enracinée » tel que l'a défini Armand Frémont, où les campagnes sont associées à un réseau de villes petites et moyennes⁷, pour lui substituer ce qu'il appelle justement le « modèle parisien », qui « s'appuie sur un centre historique, une capitale régionale ou d'État devenue le lieu de concentration principal des activités et des populations pour une zone de plus ou moins grande amplitude. »⁸ Mais il demeure toujours des traces résilientes du passé : « Les régions « fluides » ou « enracinées » ne s'effacent pas complètement. Elles subsistent, altérées, en marge des métropoles, mais elles permettent aussi de comprendre les territoires qui se reconstituent et s'assemblent dans le palimpseste urbain et périurbain, telles les traces des mémoires plus ou moins anciennes dans les replis du cerveau. »

Et parmi ces mémoires, outre les tracés tortueux de certaines rues de Paris et de sa banlieue qui conservent la trace de limites anciennes désormais oubliées, outre les lieux-dits qui rappellent ici ou là des propriétaires depuis longtemps portés dans la tombe, subsistent aussi quelques fragments de la littérature médiévale, qui chantent encore à nos oreilles la « douce France » de Roland, les « bons becs » de Paris, ses « petits pâtés » et ses « fillettes », écho lointain d'une ville et d'une région aujourd'hui disparus. Notre travail a été l'occasion d'exhumer cette mémoire enfouie de l'Île-de-France médiévale, à la fois familière et voilée par les brumes du temps, « ce grand dévorateur des siècles » dont Chateaubriand a pu briser l'étreinte par le pouvoir des mots.

⁷ A. Frémont, *La région espace vécu...*, p. 39.

⁸ *Ibid.*, p. 37. « Paris, Londres, Moscou en constituent les archétypes en Europe. »

ANNEXES

Textes relatifs à Saint Louis

ANNEXE I

**PARIS, LIEU D'EXERCICE DE L'AUTORITÉ ROYALE
DANS LES BIOGRAPHIES DE SAINT LOUIS**

Table des matières

1. Geoffroy de Beaulieu, <i>Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici</i> (entre 1272 et 1275)....	1145
Saint Louis convoque à Paris une assemblée pour légiférer contre le blasphème [1269 ?]	1145
Saint Louis convoque une assemblée à Paris pour préparer la croisade [1267]	1146
Saint Louis fait brûler les lèvres d'un bourgeois de Paris coupable de blasphème	1147
Saint Louis refuse la fête de « joyeuse entrée » à Paris [1254]	1148
2. Guillaume de Chartres, <i>De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt</i> (vers 1274-1275)	1149
Saint Louis fait un don de mille livres à l'hôtel-Dieu de Paris.....	1149
Saint Louis parle à une dame dans la chambre de son palais	1149
3. Guillaume de Nangis, <i>Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ</i> (vers 1280-1285).....	1150
Saint Louis quitte Paris pour sa première croisade (1248).....	1150
La visite du roi d'Angleterre Henri III à Paris (1259).....	1152
L'adoubement de Philippe, fils aîné de Saint Louis (1267)	1154
Le procès d'Enguerrand de Coucy (1259).....	1154
La croisade des pastoureaux (1251)	1157
4. Les <i>Grandes chroniques de France</i>	1158

ANNEXE I

PARIS, LIEU D'EXERCICE DE L'AUTORITE ROYALE

Le cortège funéraire de Blanche de Castille (1252)	1158
L'attachement des Parisiens à leur roi (1244)	1159
Saint Louis donne un lieu de vente aux pauvres lingères de Paris	1160
La réforme de la prévôté de Paris [1261/1265]	1160
Blanche de Castille, protectrice des serfs d'Orly contre le chapitre de Notre-Dame de Paris [1252]	1167
Saint Louis sous la protection des Parisiens (1227)	1168
La croisade des pastoureaux (1251)	1168
5. Joinville, <i>Vie de saint Louis</i> (1309).....	1169
La réforme de la prévôté de Paris [1261/1265]	1169
Saint Louis rend la justice dans le jardin du palais de la Cité	1173
Saint Louis sous la protection des Parisiens [1227]	1174
6. Guillaume de Saint-Pathus, <i>Vie de Saint Louis</i> (vers 1303).....	1174
Saint Louis seul sa chambre au Palais de la Cité.....	1174
Saint Louis interpellé au pied des degrés du palais	1175

1. Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici* (entre 1272 et 1275).

Saint Louis convoque à Paris une assemblée pour légiférer contre le blasphème [1269 ?]

« Zelo igitur divino permotus, et solerter cogitans qualiter hæc execrabilis nox posset ad honorem Dei de regno suo radicitus extirpari, habito prius consilio diligenti cum domino Simone, sanctæ Cecilie presbytero cardinali, tunc apostolicæ sedis legato in Francia, auctoritæ ipsius legati et sua convocati sunt Parisius majores de regno, tam principes quam prælati; ut super hoc damnabili vitio refrenando vel potius destruendo apponeretur consilium et remedium salutare. Igitur a domino legato facto super hac materia sermone solemni plurimum efficace, rex catholicus zelo sancto succensus, ore proprio fecit super hoc exhortationem devotam, et rationibus validis et apertis subnixam. Igitur de communi consilio et assensu edidit pius rex generale statutum, quod per totum regnum servari et promulgari voluit»¹.

Traduction

« Donc poussé par un zèle divin, et soucieux de trouver moyen à l'honneur de Dieu d'extirper à fond de son royaume cette peste exécration [le blasphème], il recourut d'abord au conseil avisé de monseigneur Simon, prêtre cardinal de Sainte-Cécile, alors légat du Siège apostolique en France; conforté par son autorité, il convoqua à Paris les grands du royaume, tant princes que prélats, afin d'obtenir d'eux un conseil et un remède salutaire pour mettre un frein à ce vice condamnable ou mieux pour le détruire. Un sermon solennel et très efficace ayant été prononcé par le légat sur cette matière, le roi catholique enflammé d'un saint zèle fit de sa propre bouche une pieuse exhortation appuyée sur des arguments clairs et vigoureux. Et c'est ainsi qu'avec le conseil et l'assentiment unanime le pieux roi édicta une ordonnance générale qu'il voulut être proclamée et observée par tout le royaume. »²

Commentaire

Geoffroy de Beaulieu, comme à son habitude, ne donne aucune date pour cet événement; on peut simplement inférer du texte que l'épisode est postérieur au retour de Louis IX d'outremer ainsi qu'à la nomination de Simon de Brie (ou de Brion) comme cardinal et légat pontifical, en 1261. L'auteur indique également que la publication de l'ordonnance fut suivie d'un exemple redoutable: la cautérisation des lèvres d'un blasphémateur parisien (voir plus bas). De plus, il annonce le texte de l'ordonnance dans le titre qui suit notre extrait, mais sans en donner la teneur.

Or, Saint Louis a pris plusieurs mesures pour lutter contre le blasphème³. La première action en ce sens se trouve dans l'un des articles de la grande ordonnance de réforme du royaume, prise en 1254. Mais le roi est revenu à plusieurs reprises sur le sujet, en 1256, 1261, 1269 et 1270. Le texte le plus complet est l'ordonnance de 1269, spécifiquement consacrée à

¹ Geoffroy de Beaulieu, *Vita...*, p. 19.

² Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 49-50.

³ C. Leveleux-Teixeira, « Entre droit et religion: le blasphème, du péché de la langue au crime sans victime »...

la punition des blasphémateurs : on y énumère les peines prévues, en fonction de l'âge du coupable et de la gravité du blasphème⁴.

Quelle est donc exactement l'ordonnance à laquelle fait ici référence Geoffroy de Beaulieu ? Pour Guillaume de Nangis, c'est en application de la grande ordonnance de 1254 que fut puni le bourgeois parisien coupable de « vilain serment »⁵ ; mais l'allusion de Geoffroy de Beaulieu à Simon de Brie montre que cette interprétation est fautive, car il ne fut fait cardinal que le 17 décembre 1261 (il reçut le titre de Sainte-Cécile en 1263).

Pour la même raison, il faut sans doute exclure aussi la grande assemblée de prélats et de barons réunie en avril 1261 par Louis IX pour réagir à l'annonce de la conquête de la Syrie par les Mongols. Guillaume de Nangis, dans ses *Gesta*, rapporte assez longuement cet événement et précise qu'il en résulta une ordonnance réformatrice interdisant notamment les blasphèmes et le luxe vestimentaire, mais aussi les tournois et les jeux de dés⁶.

Le plus probable est donc que Geoffroy de Beaulieu ait voulu faire allusion à l'ordonnance de 1269, qui contrairement aux autres textes, est uniquement consacrée à la punition du blasphème. Les archives montrent que cette ordonnance a été précédée d'une consultation du Saint-Siège. Le 15 avril 1268, Clément IV annonçait qu'il enverrait bientôt une réponse à Louis IX sur le sujet des peines à infliger aux blasphémateurs⁷ ; et le 12 août 1268, le pape a en effet émis deux bulles à Viterbe, l'une adressée à Louis IX, l'autre à tous les barons de France, pour les engager à extirper le blasphème du royaume, mais avec modération, « *citra membri mutilationem et mortem* » (sans aller jusqu'à la mutilation ou à la mort)⁸.

De fait, les peines prévues par l'ordonnance de 1269 sont essentiellement des amendes pécuniaires ; en cas de défaut de paiement, le coupable peut être exposé à l'échelle et subir un emprisonnement de quelques jours, assorti d'un jeûne pénitentiel.

La punition infligée au bourgeois de Paris à la suite de la publication de cette ordonnance (« *post edictum hujusmodi publicatum* ») est donc beaucoup plus sévère que celles prévues par le texte. Peut-être est-ce la raison pour laquelle le Dominicain a renoncé à transcrire le détail de l'ordonnance, afin de ne pas accentuer le caractère impitoyable (voire excessif) du jugement de Saint Louis.

Saint Louis convoque une assemblée à Paris pour préparer la croisade [1267]

« *Crucem igitur assumpturus, convocavit Parisius praelatorum, principum, baronum, ac militum, ceterorumque hominum multitudinem copiosam. Quibus congregatis in unum, domino legato praesente, ipsemet rex catholicus coram cunctis qui aderant exhortationem fecit efficacem, et plurimum gloriosam ; animans eos ad ulciscendam injuriam salvatoris in Terra sancta tanto tempore sibi factam, et ad propriam christianorum haereditatem recuperandam, quae tamdiu peccatis nostris exigentibus erat ab infidelibus occupata. Haec et multa alia ad hanc materiam pertinentia pius rex gratiosissime peroravit. Finito postmodum domini legati sermone, ipse rex primus cum devotione multa crucem assumpsit, et tres filii ejus post ipsum, necnon comitum, et baronum, et militum multitudo* »⁹.

⁴ ORF, t. I, p. 99-102.

⁵ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 398.

⁶ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 412.

⁷ E. Jordan, *Registres de Clément IV (1265-1268)*, p. 430, n° 1350.

⁸ E. Berger, *Layettes du trésor des chartes*, t. IV, p. 280-281, actes n° 5404 et 5405 (AN, J 360). Les registres pontificaux, en revanche, n'ont pas enregistré ces documents.

⁹ RHF, t. XX, p. 21.

Traduction

« Sur le point de prendre la croix, il convoqua à Paris une grande assemblée de prélats, de princes, de barons et de chevaliers, et une énorme foule d'autres gens. Devant tous, en présence du légat, le roi catholique lui-même prononça une exhortation énergique et très solennelle, les animant à tirer vengeance de l'injure faite au Sauveur en Terre Sainte depuis si longtemps et qu'il importait de la recouvrer comme propre héritage des chrétiens, après avoir été occupée par les infidèles, en punition de nos péchés. Ces choses et beaucoup d'autres se rapportant à la même matière, le pieux roi les exposa longuement de façon très convaincante. Après quoi, le légat ayant terminé son propre sermon, le roi, tout le premier reçut la croix avec la plus grande dévotion, ses trois fils après lui, et une multitude de comtes, barons et chevaliers... »¹⁰

Saint Louis fait brûler les lèvres d'un bourgeois de Paris coupable de blasphème

« *Igitur post edictum hujusmodi publicatum, quidam civis Parisiensis, conditionis mediocris, inhoneste valde jurando blasphemavit in Dem. Quem rex justus absque misericordia cauterizari praecepit in labiis ferro candenti, in peccati sui memoriam sempiternam, et ad aliorum exemplum. Super quo cum multi secundum seculum sapientes propter hoc contra regem verbis maledictis murmurarent, audiens haec rex magnanimus et sciens esse scriptum : « Beati eritis cum maledixerint vobis homines »¹¹, juxta illud : « Maledicent illi, et tu benedices »¹², dixit verbum catholicum, videlicet quod desiderabat potius simile cauterium sibi in labiis esse factum, et quoad viveret talem indecentiam sustinere, dummodo hujusmodi perniciosum vitium de regno suo penitus tolleretur. Praeterea, cum tunc temporis ipse rex quoddam opus Parisius fieri praecepisset, quod communi utilitati conferre non modicum videbatur, super quo ab illius beneficia habentibus multas benedictiones habebat : dixit, quod majorem mercedem a Domino expectabat pro maledictionibus, quas occasione illius cauterii incurrerat, quam pro benedictionibus quas habebat pro illo beneficio generali. »¹³*

Traduction

« Or, après la publication de cet édit, un citoyen de Paris, de condition moyenne, blasphéma contre Dieu, en jurant de la façon la plus honteuse. Sans miséricorde, le roi juste ordonna de lui brûler les lèvres d'un fer chaud, afin qu'il en conservât perpétuellement la mémoire, et pour servir d'exemple aux autres. Sur ce, comme beaucoup de sages – selon le siècle – murmuraient contre le roi et le maudissaient, le grand roi en ayant eu de nombreux échos et sachant qu'il est écrit : « Heureux serez-vous lorsque les hommes vous maudiront », jusqu'à « ceux qui vous maudissent, tu les béniras », prononça cette parole catholique qu'il aimerait plutôt qu'une semblable brûlure fût faite sur ses propres lèvres et que pendant toute sa vie il gardât cette marque d'infamie pourvu que ce vice détestable fût à jamais déraciné de son royaume. En outre, comme à ce moment le seigneur roi avait ordonné d'entreprendre certains travaux qui, aux yeux de tous, contribuaient considérablement à l'intérêt général et qu'il en

¹⁰ Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 52.

¹¹ Matthieu, 5 : 11.

¹² Psaume 108 : 28.

¹³ *RHF*, tome XX, p. 19.

recevait de multiples bénédictions à Paris de ceux qui en étaient les bénéficiaires, il déclara qu'il attendait du Seigneur une plus grande récompense pour les malédictions qu'il avait encourues à l'occasion de ce supplice que des bénédictions qu'il recevait des Parisiens pour les bienfaits d'intérêt général dont il les avait favorisés. »¹⁴

Saint Louis refuse la fête de « joyeuse entrée » à Paris [1254]

« *De iocundo regressu regis in Franciam.*

*Igitur post varia maris terrarumque pericula, gloriosus peregrinus revertans in Franciam cum immenso gaudio et sollempnibus processionibus prout dignum erat excipiebatur ubicumque transiebat, sed verus humilitatis amator hec omnia prout poterat declinabat. Unde cum primo die quo intraverit Parisius cum tanta sollempnitatis honorificentia fuisset recepturus, displicuerunt sibi plurimum honores tam immensi et expense superflue quas videbat. Et ob hoc ad fugiendum et eciam ad minuendum inepcias chorearum et sumptuosorum luminarium et huiusmodi vanitatum quas in sero illius diei per omnes vicos Parisius intellexerat preparari, post comestionem mirantibus multis civitatem exivit, mansitque nocte illa in suo manerio de Vicenis quod per magnam leucam a civitate distabat. »*¹⁵

Traduction

« Du joyeux retour du roi en France.

Donc, après divers périls sur terre et sur mer, le glorieux pèlerin, revenant en France, était accueilli partout où il passait avec des transports de joie et des processions solennelles, comme il convient, mais en véritable amant de l'humilité, il déclinait ces hommages autant qu'il le pouvait. Aussi, comme à sa première entrée dans Paris, il allait être reçu avec de tels honneurs, les fastes ainsi déployés et ces dépenses qu'il jugeait superflues lui déplurent fortement. Et pour les fuir, et aussi pour limiter ces danses ineptes, ces illuminations coûteuses et autres vanités du même ordre qu'il voyait se préparer par toutes les rues de Paris pour cette nuit-là, après manger il quitta la ville, à la surprise générale, et il passa la nuit dans son manoir de Vincennes, une grande lieue plus loin. »

Commentaire

Ce passage n'apparaît pas dans le manuscrit latin 13778 de la BnF, utilisé par les éditeurs du *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, mais se trouve au folio 41 du ms. lat. 18335¹⁶. Cet extrait est le seul texte de notre corpus à donner une connotation négative à de telles réjouissances, qui sont en général présentées sous un jour beaucoup plus favorable par les écrivains : la liesse populaire est en effet le signe de l'amour que les sujets portent à leur souverain. L'attitude de Louis IX coïncide bien avec le raidissement moral qui marque la fin du règne, mais elle a dû surprendre. Geoffroy de Beaulieu souligne d'ailleurs l'étonnement suscité par ce départ rapide (« *mirantibus multis* »). Le fait que cette anecdote

¹⁴ Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 50.

¹⁵ M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX. Early Lives of Saint Louis by Geoffrey of Beaulieu and William of Chartres...*, p. 108.

¹⁶ Ce manuscrit, exécuté vers 1300, a appartenu au XIV^e siècle à l'abbaye d'Hyvernaux en Brie, puis au XVI^e siècle, au collège de Navarre (M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 178-180).

ne soit fournie que par un seul manuscrit¹⁷ et n'ait pas été relayée par les autres biographes, contrairement à la plupart des épisodes relatés dans cette première *Vita*, est peut-être l'indice de la gêne occasionnée par le rejet de ces réjouissances.

2. Guillaume de Chartres, *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt* (vers 1274-1275)

Saint Louis fait un don de mille livres à l'hôtel-Dieu de Paris

« *Illud etiam silere non debeo, quod semel accidit, me præsentem. Cum enim Domum Dei Parisiensem, in qua pauperum infirmorum quotidie confluentium decumbit assidue maxima multitudo, propter angustiam decumbentium multum in aedificiis necessariis cum magnis sumptibus augmentasset, venit ad eum magister domus, et petiit ab eo subventionem, aliquam eleemosynam, maxime cum in anno illo magnum vini defectum sustinerent in domo. Quod audiens vir pietate plenus, ex abundantia pii cordis abundanter tribuens, accersito cambellano suo, jussit eidem domui pro vino et aliis sibi tunc necessariis, mille libras Parisiensium statim dari. Quod admirans ille magister, vix credidit, donec Rex verbum ita repetiit : « Date, inquit, pauperibus Domus Dei Parisius mille libras. » Satis enim magnum reputasset ei beneficium, si tantum centum libras illa vice per eleemosyna reportasset. »¹⁸*

Traduction

« Et voici une anecdote que je ne dois pas taire, arrivée une fois en ma présence. Le roi avait agrandi à grands frais l'hôtel-Dieu de Paris, où couche une immense foule de pauvres malades qui y afflue chaque jour, en construisant des bâtiments pour remédier au manque de place pour les lits. L'administrateur de l'hôtel-Dieu vint à lui et lui demanda un secours, quelque aumône, notamment parce qu'ils souffraient cette année-là d'un grand manque de vin à l'hôtel-Dieu. A ces mots, cet homme plein de piété, puisant libéralement dans la richesse de son cœur pieux, ordonna à son chambellan qui arrivait de donner sur le champ mille livres parisis à l'hôtel-Dieu pour acheter du vin et tout ce qui pouvait lui être nécessaire. Plein d'étonnement, l'administrateur n'osait y croire, jusqu'à ce que le roi répète ses paroles : « Donnez, dit-il, mille livres aux pauvres de l'hôtel-Dieu de Paris. » Il aurait pensé avoir obtenu une grande somme, s'il avait rapporté seulement cent livres cette fois en aumône. »

Saint Louis parle à une dame dans la chambre de son palais

« *Accidit autem semel in quodam parlamento Regis, quamdam dominam ornatam non modicum curiose, post peractum negotium suum in curia, cameram regis intrasse cum non*

¹⁷ Dans le ms. lat. 13778 (fin du XIII^e siècle), le paragraphe en question est omis, mais le copiste a conservé le titre, « *De iocunditate eius in Francia* » ; comme celui-ci ne correspondait plus à rien, il a été barré par une main plus tardive. Son existence prouve cependant que le texte d'origine comprenait bien le paragraphe sur la « joyeuse entrée » à Paris. Cf. M.C. Gaposchkin, L.F. Field et S.L. Field, *The Sanctity of Louis IX...*, p. 108.

¹⁸ Guillaume de Chartres, *Vita...*, p. 36.

multis ; et hoc innotuit ipsi Regi. Fuerat enim, secundum seculum fallax aut falsum secularium iudicium, et vanam corporis pulchritudinem, formosa plurimum et famosa. Concipiens autem in animo Rex totus Deo devotus, quod de salute sua ei familiariter loqueretur, vocavit fratrem Gaufridum, qui præsens ibidem aderat dicens ei : « Volo quod sitis mecum, et audiatis quæ dicere propono tali dominæ, quæ presens est hic, et quærit personaliter mihi loqui ». »¹⁹

Traduction

« Il arriva une fois, lors d'un parlement du roi, qu'une certaine dame, parée sans modération, après avoir réglé ses affaires à la cour, entra par curiosité dans la chambre du roi avec quelques autres, à l'insu du roi lui-même. Elle était, selon les critères d'un siècle trompeur et d'un jugement mondain plein d'erreur, et de la vanité de la beauté corporelle, belle et connue de tous. Le roi, dont l'âme était tout vouée à Dieu, désirant lui parler familièrement de son salut, appela frère Geoffroy, qui se trouvait là et lui dit : « Je veux que vous restiez avec moi, et que vous écoutiez ce que je me propose de dire à cette dame ici présente, qui voulait me parler personnellement ». (Suit un discours moralisateur sur la vanité de la beauté humaine, qui conduit la dame à s'amender).

3. Guillaume de Nangis, *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* (vers 1280-1285)

Saint Louis quitte Paris pour sa première croisade (1248)

« Recessit igitur de Parisius in sexta feria post Pentecosten, multis ejusdem urbis processionibus eum usque ad sanctum Anthonium comitantibus »²⁰.

Traduction

« Il quitta donc Paris le sixième jour après la Pentecôte, une grande foule de Parisiens l'accompagnant en procession jusqu'à Saint-Antoine. »

Commentaire

C'est en effet de Paris que Louis IX est parti pour ses deux croisades vers l'Orient. Guillaume de Nangis décrit ses deux départs, mais Paris n'apparaît que dans le premier cas : en 1270, le chroniqueur élude les cérémonies parisiennes et concentre l'attention du lecteur sur l'abbaye de Saint-Denis, où Louis IX vient prendre l'oriflamme et part ensuite à Vincennes, sans repasser par Paris.

En ce qui concerne la première croisade de Louis IX, le rituel qui a accompagné son départ de Paris est présenté par les *Gesta*, mais de façon assez brève ; après avoir évoqué diverses mesures de pénitence et de rétribution prises par le roi avant son expédition, l'auteur résume en une phrase la cérémonie au cours de laquelle Louis IX prit congé de sa capitale, le 12 juin 1248.

¹⁹RHF, t. XX, p. 33.

²⁰RHF, t. XX, p. 356.

Louis IX part donc entouré des prières du peuple de Paris, qui l'accompagne jusqu'à l'abbaye cistercienne de Saint-Antoine, dans le faubourg oriental de la ville : cet établissement marque en quelque sorte la limite de la cité dans les cérémonies religieuses ; le même rôle lui avait été dévolu, dans l'autre sens, à l'arrivée de la couronne d'épines ainsi qu'à celle des autres reliques de la Passion, mais Guillaume de Nangis ne l'avait pas précisé.

Cette brève description montre l'union du roi et du peuple de Paris, mais sans insister sur le sujet. Curieusement, le chroniqueur qui d'ordinaire ne perd pas une occasion de nous parler de son abbaye, ne mentionne aucunement la prise de l'oriflamme qui a précédé le départ du roi. Le récit est beaucoup plus complet pour le second voyage de Louis IX vers l'Orient.

Ce silence peut être expliqué de deux façons. La première est celle de la source utilisée par Guillaume de Nangis. Le chroniqueur suit en effet ici le récit de Vincent de Beauvais :

« *Anno domini M^oCC^oXLVIII^o rex Francorum Ludovicus iter transmarinum arripuit, videlicet in Via feria post pentecosten, exiens de Parisiis multis eiusdem urbis processionibus eum usque ad Sanctum Antonium deducentibus. Iverunt cum eo venerabilis Odo Tusculanus episcopus apostolice sedis legatus et duo fratres eiusdem regis, videlicet Robertus comes Atrebatensis et Karolus comes Andegavensis cum uxoribus suis, multisque Francie regni baronibus et episcopis.* »²¹

Vincent de Beauvais n'ayant pas évoqué la prise du bâton de pèlerin et de l'oriflamme à Saint-Denis, Guillaume de Nangis n'en a pas fait mention non plus, bien que la cérémonie soit attestée par d'autres sources²². Toutefois, ce n'est peut-être pas la seule raison de ce silence, qui peut aussi avoir des motivations plus profondes.

La première croisade de Saint Louis s'est en effet conclue sur un relatif échec. Certes, Guillaume de Nangis n'insiste pas sur cet aspect, mais à plusieurs reprises, il s'attache à dédouaner le roi de la responsabilité de la défaite²³. En l'occurrence, il insiste sur les mesures prises par Louis IX avant son départ pour être moralement « en règle » devant le Seigneur : c'est une attitude tout à fait normale pour un croisé (Joinville agit d'ailleurs de même de son côté), mais le rappel de ces scrupules permet de contredire l'idée que l'échec de la croisade aurait été une punition infligée par Dieu à un monarque indigne. Peut-être le silence gardé par Guillaume de Nangis à l'égard de la cérémonie de prise de l'oriflamme s'inscrit-il dans la même veine : ne pas associer l'illustre étendard, théoriquement garant de la protection divine, à une campagne malheureuse.

²¹ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, édition en ligne, livre 32, chap. 89. Ce récit est moins détaillé que celui de Guillaume de Saint-Pathus, qui évoque lui aussi la procession accompagnant le départ de Louis IX, mais en précise le trajet : de Notre-Dame à Saint-Antoine, et insiste sur l'attitude humble et dévotionnelle manifestée par le roi. « Quant li benoiez royz Loyz volt entreprendre la voie a la premiere foiz pour aller outre mer, il vint a l'eglise Nostre Dame de Paris, et oï ilecques la messe, et ala de l'eglise Nostre Dame de Paris jusques a Saint Antoine tout nuz piez, l'escherpe au col et le bourdon en ses mains par grant devocion. Et fu ilecques convoié de grant pueple, et puis prist ilec congié du pueple qui le sivoit, et monta et s'en ala. » (*Vie de saint Louis...*, p. 40).

²² Elle est notamment évoquée par Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de saint Louis...*, p. 22 : « A la parfin, emprès pou d'ans es quels il entendit a ordener sa navie et l'appareil qui li estoit necessaire a fere cel passage, il prist l'abit de pelerin a Saint Denis en France et mena [la roi]ne Marguerite, sa femme, et ses iij freres contes avec lui. » C'est d'ailleurs le cérémonial habituel pour les rois de France partant en croisade, identique à celui observé auparavant par Louis VII et par Philippe Auguste.

²³ La même attitude se trouvait déjà chez Geoffroy de Beaulieu, qui constatait par exemple à propos des grands travaux de fortification engagés par Louis IX en Terre Sainte : « Tous ces travaux quoique très coûteux semblent assurément avoir rendu peu de services à la Chrétienté ; nous croyons pourtant qu'on ne saurait lui en tenir grief, car tout cela résulta d'un dessein secret de Dieu qui nous reste inconnu et pourrait être imputé aux fautes des autres bien plutôt qu'à ses propres fautes » (Geoffroy de Beaulieu, *Vita*, § 26 ; trad. L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 46).

On pourrait objecter à cette hypothèse le récit du second départ du roi en croisade, qui accorde cette fois une large place à Saint-Denis, alors que l'issue de l'expédition n'a pas été davantage couronnée de succès ; mais pour Guillaume de Nangis, cette croisade-là n'est pas entièrement malheureuse : ainsi qu'il l'exprime dans sa conclusion, en reprenant d'ailleurs les termes employés par Geoffroy de Beaulieu, il faut certes déplorer la mort du roi, mais on doit aussi se réjouir de le voir entrer dans la paix du Seigneur. Si la première croisade de Saint Louis a été ressentie comme un échec, la seconde est en revanche vue comme une sorte de martyre. Dans ces conditions, la protection accordée par saint Denis reprend toute sa légitimité ; le saint est d'ailleurs associé au trépas de Louis IX, qui l'invoque dans son agonie. Il n'est donc pas surprenant de trouver, cette fois, une longue description de la prise de l'oriflamme par le roi avant son voyage outre-mer²⁴.

La visite du roi d'Angleterre Henri III à Paris (1259)

« Anno Domini M.CC.LIX venit in Franciam Henricus rex Angliæ cum Rogero comite Glocestriæ, et multis sui regni principibus ac nobilibus. Quem rex Franciæ Ludovicus honorifice suscipiens Parisius in proprio fecit palatio hospitari, ipsum suosque per plures dies electis vinis et ferculis ac largis muneribus honorando. Postmodum vero dictus rex Angliæ beatum Dionysium visitare cupiens recessit Parisius, et ad ecclesiam beati Dionysii venit cum magna devotione et reverentia. Ubi a conventu ipsius loci in cappis sericis revestito cum honore susceptus, per mensem et amplius residentiam faciens, conventui cappam auream et cyphum magni ponderis contulit, et antequam inde discederet filiam suam fecit Johanni filio comitis Britannia desponsari. Ludovicus igitur rex Franciæ ipsum ibidem pluries visitans, quia remorsum conscientiæ sentiebat pro terra Normanniæ, et aliis terris quas Philippus rex Franciæ avus suus Johanni regi Angliæ, patri ipsius Henrici regis de quo agimus, jure et judicio suorum parium abstulerat, pacem cum ipso quotidie facere satagebat, quæ tandem facta est in modum qui sequitur. »²⁵

Traduction

« En l'an du Seigneur 1259 vint en France le roi Henri d'Angleterre avec Roger, comte de Gloucester, et plusieurs princes et nobles de son royaume. Le roi de France Louis le reçut avec honneur à Paris : il le fit héberger dans son propre palais, l'honorant, lui et les siens, pendant plusieurs jours de vins fins, de mets délicats et de présents. Puis ledit roi d'Angleterre, désireux de rendre visite à saint Denis, quitta Paris et vint à l'abbaye de Saint-Denis, avec grande dévotion et grand respect. Là, accueilli avec honneur par la communauté dudit lieu revêtue de chapes de soie, il demeura plus d'un mois. Il donna à l'abbaye une chape dorée et une coupe d'un grand poids, et avant de partir, il maria sa fille à Jean, fils du comte de Bretagne. Louis, roi de France, vint à plusieurs reprises lui rendre visite ; comme il avait des remords de conscience au sujet de la terre de Normandie et des autres terres que le roi de France Philippe, son grand-père, avait ôtées à Jean, roi d'Angleterre et père de ce roi Henri dont nous parlons, en application du droit et du jugement rendu par les pairs, il s'attacha à discuter tous les jours avec lui de la paix, qui fut finalement conclue dans les termes suivants. » (Suit la teneur du traité).

²⁴ Voir le chapitre sur « Saint Louis et l'Île-de-France ».

²⁵ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 410-412.

Commentaire

Ce séjour parisien est placé sous le sceau du faste : le roi d'Angleterre était accompagné d'une troupe nombreuse, tous furent régalez de vins fins, de mets délicats et de présents, et Saint Louis accueille son homologue dans son propre palais. Guillaume de Nangis insiste sur la notion d'« honneur », répétée deux fois dans la même phrase (« *honorifice* », « *honorando* ») et que l'on retrouve un peu plus loin à propos de la réception du roi d'Angleterre à Saint-Denis (« *cum honore* »). Il met ainsi en relief le caractère officiel de cette visite : il ne s'agit pas d'un séjour privé mais d'une visite diplomatique, qui se conclut d'ailleurs par la signature d'un important traité de paix entre les deux royaumes. C'est ce qui lui vaut d'être consignée dans les *Gesta*, à l'inverse de la visite précédente d'Henri III à Paris, à la Noël 1254, qui avait été plutôt une fête familiale : le chroniqueur anglais Matthieu Paris nous en a livré le récit, mais pas Guillaume de Nangis.

Le plus étonnant dans cette relation de la visite du roi d'Angleterre à Paris est la rapidité avec laquelle la ville est évacuée au profit de l'abbaye de Saint-Denis, à laquelle est consacrée la majeure partie de l'épisode : la réception parisienne est évacuée en une phrase, alors que les trois suivantes nous montrent Henri III séjournant dans l'abbaye. C'est là que se produisent les événements significatifs du séjour du roi anglais : les discussions préalables à la conclusion du traité de Paris et le mariage de la fille d'Henri III ; s'y ajoute, un peu plus loin, la veillée funèbre du jeune Louis, le fils aîné de Saint Louis, mort prématurément juste avant le départ d'Henri III, en janvier 1260. Le chroniqueur prend soin de nous informer que le roi d'Angleterre est demeuré plus d'un mois dans l'abbaye, alors que la durée de son séjour parisien n'est pas indiquée. De même, les aspects cérémoniels de la visite sont beaucoup plus détaillés pour Saint-Denis que pour Paris : Guillaume de Nangis décrit l'accueil du roi par les moines revêtus de leurs plus beaux ornements, et précise la nature des cadeaux offerts à Saint-Denis par Henri III, « une chape dorée et une coupe d'un grand poids » (les *Grandes chroniques de France*, traduisant ce passage, parlent plutôt d'une « coupe d'or et d'.I. grant hanap d'argent »²⁶), tandis qu'il était resté très flou sur les présents offerts par Saint Louis à son illustre visiteur et n'avait donné aucun détail sur son entrée dans la capitale. La différence de traitement entre les deux lieux est bien sûr liée aux sources d'information dont a pu disposer le chroniqueur, plus précises pour son abbaye que pour Paris ; néanmoins, la volonté de mettre en valeur Saint-Denis, qui est une constante de l'historiographie dionysienne, est ici flagrante. La venue d'Henri III dans l'abbaye est d'ailleurs expliquée par une motivation dévotionnelle (« *Postmodum vero dictus rex Angliæ beatum Dionysium visitare cupiens recessit Parisius, et ad ecclesiam beati Dionysii venit cum magna devotione et reverentia* ») qui n'est sans doute pas inventée par Guillaume de Nangis, le roi d'Angleterre étant réputé pour sa piété et sa dévotion aux reliques, mais qui contribue à rehausser le prestige de l'abbaye. Il est probable qu'aux yeux d'Henri III lui-même, les reliques les plus vénérables qu'il a pu contempler lors de son séjour parisien n'étaient pas celle de saint Denis, mais plutôt la couronne d'épines et les autres reliques de la Passion conservées à la Sainte-Chapelle : ce sont d'ailleurs celles qu'il était allé adorer lors de son séjour précédent à Paris, en 1254²⁷. Guillaume de Nangis se garde bien d'évoquer ces prestigieuses reliques, qui étaient venues éclipser le Saint Clou dont pouvait auparavant s'enorgueillir son abbaye.

²⁶ *Grandes Chroniques de France*, t. VII, p. 208.

²⁷ Matthieu Paris, *Chronica majora*, tome V, p. 479.

Par ailleurs, la présentation des discussions qui aboutirent à la conclusion du « traité de Paris » est un raccourci un peu rapide. Bien loin d'être menées en un mois, de roi à roi, à Saint-Denis, les négociations furent longues et laborieuses : entamées en 1257, elles aboutirent à la signature du traité le 28 mai 1258²⁸. Celui-ci, contrairement à ce qu'écrivent Primat et Guillaume de Nangis, est donc antérieur à la visite d'Henri III. En fait, ce dernier répondait à une invitation de Louis IX et sa présence à Paris fut l'occasion, non pas de débattre des clauses du « traité de Paris », mais de rendre l'hommage prévu par ce document. Le 4 décembre 1259, dans le jardin du palais, le roi d'Angleterre prêta donc hommage à Louis IX pour ses terres situées dans le royaume, notamment Bordeaux et la Gascogne. Cette importante cérémonie n'est toutefois pas décrite par les *Gesta*, qui accordent ainsi au séjour dionysien d'Henri III une importance politique qu'il n'a pas eue.

L'adoubement de Philippe, fils aîné de Saint Louis (1267)

« Anno sequenti, scilicet anno Domini M.CC.LXVII in Pentecoste, prælati et baronibus fere totius regni Franciæ Parisius congregatis, Ludovicus rex Franciæ videns filium suum primogenitum Philippum juvenem fortem et probissimum, atque Robertum nepotem suum filium Roberti fratris sui Attrebatensis comitis quondam apud Massoram interfecti, eos cum pluribus aliis milites novos fecit ; ubi tanta fuit lætitiæ solemnitas, quod populus civitatis Parisiensis ab omni opere vacans, solummodo lætitiæ et exultationi intentus, per octo dies et amplius civitate per totum cortinis pannorum varii coloris et ornamentis pretiosis mirabiliter palliata, solemnitatem protenderent. »²⁹

Traduction

« L'année suivante, c'est-à-dire en 1267, à la Pentecôte, ayant rassemblé à Paris les prélats et les barons de presque tout le royaume de France, Louis, roi de France, considérant que son fils aîné, Philippe, était un jeune homme plein de force et de vertu, ainsi que son neveu Robert, le fils de son frère Robert, comte d'Artois, tué à la Mansourah, les fit tous deux chevaliers, avec plusieurs autres jeunes gens ; la cérémonie se fit dans une si grande joie, que le peuple de la ville de Paris, délaissant tous ses travaux pour se consacrer uniquement à la joie et à l'exultation, prolongea la fête pendant huit jours et plus, ayant admirablement revêtu l'ensemble de la ville de tentures faites d'étoffes de couleurs variées et d'ornements précieux. »

Le procès d'Enguerrand de Coucy (1259)

« Et quia, secundum verba Sapientis, thronus regum justitia roboratur³⁰, ad commendationem zeli justitiæ, quem habebat rex Christianissimus, factum Ingerrami domini de Couciaco in loco hoc dignum duxi legentibus explicare. Erant tunc temporis in abbatia sancti Nicolai de Bosco tres pueri nobiles de Flandria, qui ibidem missi fuerant propter idioma Gallicum addiscendum, quos jocantes et spatiantes per nemora dictæ ecclesiæ, arcubus et sagittis

²⁸ M. Gavrilovitch, *Etude sur le traité de Paris de 1259...*

²⁹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 428.

³⁰ Guillaume de Nangis mêle ici deux formules tirées des Proverbes : « *Misericordia et veritas custodiunt reges, et roboratur clementia thronus ejus* » (20 : 28) - ce qui ne va pas vraiment dans le sens du texte, marqué par l'intransigeance du roi justicier - et « *firmabitur justitia thronus ejus* » (25 :5), plus conforme à l'esprit du texte sur Enguerrand de Coucy.

cuniculos saggitando, dum sequerentur prædam suam in nemoribus domini de Couciaco jam dicti, forestarii ipsius domini eos ita reperientes ceperunt. Quibus captis et in prisonem ductis, retulerunt domino suo forestarii quod fecerant. Quo audito, ipse continuo, utpote crudelis et immisericors, ante causæ et ætatis ac generis ipsorum cognitionem, suspendere eos fecit. Quos intelligens abbas sancti Nicolai, in cujus erant custodia deputati, et dominus Gilo Brunus constabularius Franciæ, a cujus genere dicebant puerorum alterum derivari, instantissime regi querimoniam detulerunt : et idcirco dominus rex dominum de Couciaco fecit ad curiam evocari super tali facinore responsurum. Qui in regis præsentia constitutus, dixit se de responsione cogi non debere, volens et petens per pares Franciæ, si posset, secundum consuetudinem baroniæ judicari. Sed contra cum probatum exitit per curiæ retroacta, quod terram in baronia non tenebat, quia terra de Bovis et de Gorneyo, quæ a terra de Couciaco per fraternitatis partitionem decisa fuerat, illud dominium baroniæ importabat. Tali igitur altercatione negotio dependente, rex dominum de Couciaco non per pares nec milites, sed per clientes aulicos fecit capi, et in domo sua Parisius, quæ Lupera dicitur, custodia reservari, diem sibi constituens, ad quam omnes regni proceres convenirent. Proceribus vero postmodum Parisius congregatis, dominoque de Couciaco in medio constituto, rex eum super casu prædicto respondere compulit. Tunc ille per regis voluntatem omnes barones ibidem consistentes sui generis nobilitas, quod rex quasi solus præter paucos consilii remaneret. Ipse rex etiam non erat expers affinitatis illius parentelæ. Erat autem regis intentio justum iudicium judicare inflexibiliter, ut ad pœnam talionis dictus dominus puniretur, et morte consimili damnaretur. Vix tamen ad ultimum precibus et interventu procerum sic fuit ordinatum, quod decem millibus librarum vel circiter vitam suam redimeret, et duas capellanas constitueret pro animabus puerorum ad perpetualiter celebrandum. Nec ille verus cultor justitiæ illam pecuniam suis thesauris addidit, sed in pietatis operibus totum distribuit ; quia domum Dei de Pontisara redivitibus augmentatis de illa pecunia fabricari fecit ; scholas et dormitorium Jacobitarum Parisius, et ecclesiam fratrum Minorum a fundamentis in integrum consummavit. Magnumque fuit aliis regibus exemplum justitiæ, quod vir tantus tamque spectabilibus ortus natalibus, quasi a pauperibus facinore accusatus, inter suos tam nobiles vix vitæ remedium in facie cultoris justitiæ potuit invenire. »³¹

Traduction

« Et puisque, selon les paroles du Sage, le trône des rois est renforcé par la justice, pour illustrer le zèle justicier dont était animé le roi très chrétien, nous pensons bon de décrire ici aux lecteurs le cas d'Enguerrand, sire de Coucy. Il y avait donc en ce temps-là, à l'abbaye de Saint-Nicolas-aux-Bois, trois jeunes nobles de Flandre, qui avait été envoyés là pour apprendre le français. Alors qu'ils jouaient et se promenaient dans les bois de ladite église, tirant sur les lapins avec leurs arcs et leurs flèches, en suivant leur gibier jusque dans les bois du dit sire de Coucy, ils furent attrapés par les gardes forestiers de ce seigneur qui les trouvèrent là. Les gardes les arrêterent et les mirent en prison, puis rapportèrent à leur seigneur ce qu'ils avaient fait. A ces paroles, cet homme cruel et sans pitié les fit pendre à l'instant, sans chercher à connaître leurs raisons, ni leur âge, ni leur naissance. L'apprenant, l'abbé de Saint-Nicolas, qui les avait en garde, et sire Gilles Le Brun, connétable de France,

³¹ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 398.

que l'on disait apparenté à l'un des jeunes gens, portèrent aussitôt plainte devant le roi : aussi le seigneur roi convoqua-t-il le sire de Coucy à sa cour, pour répondre d'un tel forfait. S'étant présenté devant le roi, celui-ci dit qu'il ne devait pas être contraint à répondre de l'accusation, car il réclamait, si possible, d'être jugé par les pairs de France, selon l'usage des barons. A quoi la cour rétorqua qu'il ne tenait pas sa terre en baronnie, car le domaine de la baronnie s'étendait sur la terre de Boves et de Gournay, dont la terre de Coucy avait été séparée suite à un découpage familial. Le procès étant suspendu, le roi fit saisir le sire de Coucy non par ses pairs et par des chevaliers, mais par ses sergents, et il le fit garder dans sa résidence parisienne nommée « le Louvre », ajournant l'affaire à une date ultérieure, à laquelle viendraient tous les grands du royaume. Un peu plus tard, tous les grands s'étant rassemblés à Paris, et le sire de Coucy s'étant également présenté, le roi exigea qu'il réponde de l'affaire. Celui-ci prit alors conseil, avec l'accord du roi, de tous les barons ici présents qui appartenaient à son lignage, de telle sorte que le roi demeura presque seul, à part quelques membres de son conseil. Le roi lui-même n'était d'ailleurs pas étranger à sa parentèle. Mais son intention était de prononcer un juste jugement avec inflexibilité, en punissant ledit sire selon la loi du talion, et en le condamnant à une mort semblable à celle qu'il avait prononcée. C'est à grand peine que finalement, sur les prières et l'intercession des grands, il fut ordonné qu'il rachèterait sa vie au prix d'une amende d'environ dix mille livres, et qu'il constituerait deux chapellenies où seraient perpétuellement célébrées des messes pour les âmes des jeunes gens. Et ce vrai amant de la justice n'ajouta pas cet argent à son trésor, mais il le distribua entièrement, en œuvres de piété : car, ayant augmenté les revenus de l'hôtel-Dieu de Pontoise, il le fit édifier avec cet argent ; et il dépensa le reste au profit des Jacobins de Paris, pour leurs écoles et leur réfectoire, et des frères Mineurs, dont il construisit entièrement l'église. Ce fut pour les autres rois un grand exemple de justice, qu'un homme si grand et si bien né, accusé d'un forfait par des gens presque pauvres, entouré de ses nobles parents, puisse à peine sauver sa vie devant l'amant de la justice. »

Commentaire

Cet exemple intervient juste après le rappel d'une autre condamnation, empruntée à Geoffroy de Beaulieu : la punition du bourgeois de Paris qui avait blasphémé. Guillaume de Nangis ajoute donc un versant plus laïque, mais non moins moral, à ce portrait de Saint Louis justicier.

Cette anecdote se retrouve en termes à peu près identiques dans la *Vie de Saint Louis* de Jean de Vignay, qui reprend une œuvre de Primat³², à laquelle Guillaume de Nangis a certainement emprunté l'épisode. Mais on la rencontre aussi chez d'autres auteurs, tels que Guillaume de Saint-Pathus, qui en offre un récit plus développé³³. On en trouve même l'écho dans un « *exemplum* » relatif à Saint Louis, qui opère certes quelques transpositions mais fait manifestement référence à cet événement³⁴. Enfin, le procès d'Enguerrand de Coucy est sans

³² *Chronique de Primat traduite par Jean de Vignay, RHF, tome XXIII, p. 15-16.*

³³ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie...*, p. 136-140. Le procès du sire de Coucy est également relaté par les moines de Saint-Albans dans la suite de l'œuvre historique de Matthieu Paris, les *Flores historiarum*.

³⁴ Dans cet « *exemplum* », le sire de Coucy devient un grand noble de Paris et l'abbé de Saint-Nicolas-au-Bois, un évêque d'Allemagne. Sur la plainte de ce dernier, Saint Louis fait serment de faire à son tour pendre le noble qui a tué les jeunes gens, mais son conseil lui demande de revenir sur sa décision. On trouve alors un arrangement : le coupable est suspendu dans un sac pendant quelques heures au gibet, en guise de pendaison symbolique, puis il paie une amende équivalente à son poids. Le roi distribue l'argent aux Dominicains qui l'utilisent pour construire un dortoir et un réfectoire, aux Franciscains et aux moines de Saint-Germain. Cet

doute à l'origine d'un pamphlet, la chanson *Gent de France, mult estes esbahie* !³⁵, qui milite en faveur de l'alliance entre le roi et sa noblesse, et constitue peut-être une réplique au comportement de Louis IX dans cette affaire.

Le jugement rendu par Saint Louis eut donc un retentissement certain. Mais les textes littéraires semblent avoir quelque peu déformé la réalité historique, tout en s'appuyant sur un fait avéré³⁶. Dominique Barthélemy a en effet rapproché le témoignage des chroniqueurs avec celui des sources d'archives. Deux chartes, conservées aux archives départementales de l'Aisne, attestent de la conclusion d'un accord entre le sire de Coucy et l'abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois en septembre 1259 et mars 1260. Cet accord concerne deux pendus qui étaient « hommes et sergents de l'abbé » : cette précision avait conduit Edmond Faral à les écarter du dossier ; mais comme l'a montré D. Barthélemy, aux côtés de ces deux pendus s'est sans doute trouvé un troisième homme, apparenté à Gilles Le Brun, le connétable de Louis IX. Un autre acte montre qu'une enquête fut menée sur le sujet par Simon de Nesle et Pierre le Chambellan³⁷. Il n'y a donc pas lieu de remettre en cause l'authenticité du procès, même si dans le détail, Guillaume de Nangis a peut-être apporté quelques enjolivements : les trois enfants venus de Flandre, émouvants par leur jeunesse et leur insouciance, sont peut-être une invention littéraire (d'ailleurs reprise par Guillaume de Saint-Pathus). Par ailleurs, ce que montre le texte de Guillaume de Nangis, c'est autant un justicier intransigeant qu'un recul final face aux grands barons. Le roi s'est arrogé le droit d'arrêter le sire de Coucy, mais il finit par commuer la peine en amende. Quant à la conclusion, qui présente Louis IX comme le défenseur des pauvres face aux puissants, elle ne tient guère compte de la qualité des accusateurs : l'abbé de Saint-Nicolas-aux-Bois et le connétable de France, qui ont porté plainte devant le roi contre le sire de Coucy, ne peuvent pas vraiment être considérés comme des *quasi pauperibus*. Bien que s'appuyant sur un fait réel, l'épisode a donc subi quelques distorsions pour acquérir sa valeur morale.

La croisade des pastoureaux (1251)

« Anno Domini M. CC. LI. Facta est cruce signatio pastorellorum et puerorum multorum, quorum aliqui fingebant se visiones vidisse, et miracula facere, ac ad ulciscendum regem Franciæ Ludovicum a Deo esse missos. Inter quos erant quidam qui se magistros vocabant, et more episcoporum aquam benedictam etiam in ipsa civitate Parisius fecerunt, matrimonia conjunxerunt, et dissolvebant ad libitum, in religiosos et clericos ac laicos multa enormia et homicidia, cum non esset qui eis resisteret, committentes : cruce signabant, et decrucesignabant multos ad suam voluntatem. Dux vero eorum et magister quem vocabant magistrum de Hungaria, dum per Aurelianis transiens cum magna pompa clericos occidisset, et plura mala committens Byturis pervenisset, Judæorumque libros destruens, eos bonis indebite spoliasset, dum de Bituris recederet, inter villam quæ dicitur Mortemer, et Villamnovam super Carum a Bituricensibus eum insequentibus extitit interfectus. Pluribus

« exemplum », intitulé *De iuramento improviso* (« Un serment irréfléchi »), fait partie d'un recueil à l'usage des prédicateurs rédigé à Bologne en 1326 : « *Tractatus de diversis historiis Romanorum et quibusdam aliis* » *verfangt in Bologna im Jahre 1326*, éd. S. Herzstein, 1893. Cité par J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 374-375.

³⁵ « *Gent de France, mult estes esbahie* ! », éd. A. Leroux de Lincy....

³⁶ Voir E. Faral, « Le Procès d'Enguerrand IV de Coucy »... ; D. Barthélémy, « L'affaire Enguerrand de Coucy (1259) »...

³⁷ Ils sont mentionnés dans : AN, J 385, n°31. Cf. E. Faral, « Le procès »..., p. 241.

autem aliis in diversis locis propter sua maleficia interfectis atque suspensis, omnes dispersi sunt, et evanuerunt sicut fumus. »³⁸

Traduction

« L'an du Seigneur 1251, se déroula la croisade des pastoureaux et de nombreux enfants, dont certains se figuraient avoir eu des visions, accompagnées de miracles, où Dieu leur demandait d'aller venger Louis, le roi de France. Parmi eux, il y en avait qui s'appelaient « maîtres », et qui, comme des évêques, jusque dans la ville de Paris faisaient de l'eau bénite, accordaient et dissolvaient à volonté le sacrement de mariage, commettant de nombreux crimes et homicides sur des religieux, des clercs et des laïcs, car nul ne leur opposait de résistance ; ils donnaient la croix et la retiraient, selon leur plaisir. Leur chef, qu'ils appelaient le « maître de Hongrie », en traversant Orléans en grande pompe, tua des clercs ; causant beaucoup de maux, il arriva à Bourges où il détruisit les livres des Juifs et les spolia indument de leurs biens ; quittant Bourges, il fut tué par les habitants qui l'avaient poursuivi, dans un lieu situé entre la ville de Mortemer et Villeneuve-sur-Cher. Plusieurs autres ayant été tués et pendus en divers lieux à cause de leurs méfaits, ils se dispersèrent et s'évanouirent en fumée. »

4. Les Grandes chroniques de France

Le cortège funéraire de Blanche de Castille (1252)

« L'an de grâce mil CCLII, avint que la royne Blanche estoit à Meleun seur Saine. Si li commença le cuer trop malement à doloir, et se senti pesante et charchiée de mal. Si fist hastivement trousseur son harnois et ses coffres et s'en vint hastivement à Paris. Là fu si contrainte de mal qu'il li couvint à rendre l'âme. Quant elle fu morte, les nobles hommes du païs la porterent en une chaire dorée parmi Paris toute vestue comme royne, la couronne d'or en la teste. Les croiz et les porcessions si la convoierent jusques à une abbaïe de nonnains delez Ponthoise, qu'elle fit fere ou temps qu'elle vivoit. »³⁹

Commentaire

Ce récit n'a d'équivalent ni dans les *Gesta Ludovici regis* de Guillaume de Nangis, qui résumaient en une seule phrase la mort de la reine mère⁴⁰, ni dans la chronique universelle du même auteur qui reprend une formulation identique, extrêmement brève⁴¹. L'événement est un peu plus détaillé dans la chronique de Jean de Vignay, traducteur de Primat, mais l'accent porte sur le service funèbre célébré à Saint-Denis :

³⁸ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 382.

³⁹ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 167-168.

⁴⁰ « *Anno Domini M.CC.LIII. obiit regina Franciæ Blanca, mater Ludovici regis, et apud Malamdumum juxta Pontisaram in abbatia monialium, quam ipsa fundaverat, sepelitur.* » (Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 384).

⁴¹ Et ce, aussi bien dans la première rédaction (éd. H. Géraud, tome I, p. 210) que dans la seconde (éd. RHF, t. XX, p. 555 : « *Regina Franciæ Blanca, sancti regis genitrix Ludovici, obiit, et apud Pontisaram in abbatia monialium feminarum ordinis Cisterciensis, quam ipsa permissu filii sui regis Ludovici fundaverat, sepelitur.* »)

« Et un pou de temps après, c'est assavoir l'an mil. CC. LIII, quant les II contes Alfons et Kalles furent retournés des parties d'outremer, Blanche royne, mère d'iceluz, qui estoit à Paris, rendi à nature le tréu de mort ; et eslut sa sepulture en l'abbaië de Mal Bisson, qui estoit abbaïe de nonnais que elle avoit fondée delez Pontoise. De laquele Alfons et Kalles, contes, avec grant multitude de barons greigneurs, pristrent le corps, et le portèrent à l'église Saint Denis ; et mistrent la bière el milieu du cuer de l'église ; et fu toute la nuit veillie illec à grant lumineaire. Et au matin, le couvent celebra l'office des mors et la sollempnité des messes honorablemmt. Et donc il repristrent arrière la bière, et la portèrent les devans diz barons jusques à cele abbaïe, qui est loing de Saint Denis à XIII mille ; et la mistrent là en sa sepulture si honorablement comme il appartient. »⁴²

Il faut noter que selon la déposition faite au procès de canonisation par Charles d'Anjou, dont on possède à la fois le texte original et la version de Guillaume de Saint-Pathus, Blanche de Castille serait morte à Maubuisson et non à Paris⁴³. Qui faut-il croire ? Charles d'Anjou, le propre fils de la reine, qui plus est témoin oculaire de l'événement, paraîtrait a priori bien informé ; pourtant, il semble ici se tromper, car le récit de Primat et celui des *Grandes chroniques de France* s'accordent pour fixer explicitement le trépas de la reine à Paris, sans pour autant dépendre l'un de l'autre. En outre, le transfert du corps à Saint-Denis pour un service funéraire avant l'inhumation, rapporté par Primat qui met ainsi en valeur son abbaye, n'aurait guère eu de sens si Blanche était morte à Maubuisson : ce service aurait alors été prononcé sur place par les moniales. Le même cérémonial est en revanche attesté pour le fils aîné de Louis IX et de Marguerite de Provence, Louis, en 1260 : le jeune homme, décédé à Paris, fut amené à Saint-Denis pour le service funèbre, avant d'être conduit à Royaumont où il fut solennellement enterré. Charles d'Anjou, dans sa déposition faite trente ans après les faits, a pu confondre le lieu du trépas et celui des funérailles de sa mère. Son récit des derniers moments de Blanche de Castille, couchée sur la cendre dans l'abbaye qu'elle avait fondée, nous transmet un souvenir peut-être un peu idéalisé d'une « sainte mort ».

L'attachement des Parisiens à leur roi (1244)

« Onques la maladie ne cessa d'enforcier tant que l'en cuida certainement que le roy feust mort ; et furent tuit esmeu parmi le palais, et commencierent tuit à crier et à pluerer et à regreter leur seigneur, qui tant estoit preudomme et tant amoit les povres et deffendoit le menu peuple des granz, que nul outrage ne leur feust fait ; et voloit que aussi bien feust droit et raison au povre comme au riche. Nul ne porroit penser comme le menu pueple de Paris en estoit corroucié, et disoient entr'eus : « Sire Dieus, que voulez-vous à vostre pueple. Pourquoi nous tolez-vous celui qui nous deffendoit et gardoit en bonne pès, le souverain prince de toute justice bonne ? ». Lors lessierent tuit li menestrel besongne à faire et coururent homes et fames aus yglises et firent prieres et oroisons, et donnerent aumosnes aux povres o grant devocion, que Nostre Sires vossit ramener le roy à santé. »⁴⁴

⁴² Jean de Vignay, *Chronique*, § 3, p. 10.

⁴³ P. Riant, « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de saint Louis »...

⁴⁴ *Grandes chroniques de France*, t. VII, Paris, § 34, p. 107.

Saint Louis donne un lieu de vente aux pauvres lingères de Paris

« La semaine emprès que cil fu seigniez le roy donna aux povres fames lingieres qui vendent viez peufres⁴⁵ et viez chemises, et as povres ferrons qui ne pevent avoir meisons, la place entour les murs des Innocens pour Dieu et en aumosne. Si en fu mout benei du pueple. »⁴⁶

Commentaire

Cette décision, selon les *Grandes chroniques de France*, est intervenue peu après la punition du bourgeois blasphémateur. La mesure à laquelle il est ici fait allusion est documentée par un acte du prévôt de Paris, mais on n'y trouve aucune référence à Saint Louis. Il s'agit du vidimus, en 1303, d'un acte de Philippe III le Hardi remontant au mois de janvier 1279, qui reconnaissait aux « povres lingieres vendeuses de petis sollers et povres et pitoiables personnes vendeurs de menues fripperies » la saisine d'une place vide « tenant aus murs de la cloison du cimmetiere des Innocens de Paris »⁴⁷. L'acte ne fait pas mention de Saint Louis, et seules les *Grandes chroniques de France* lui attribuent cette décision. On ignore s'il s'agit d'une petite liberté prise par rapport aux documents (assez fréquente dans les *Grandes chroniques de France*), ou si Louis IX était vraiment à l'origine de cette concession.

La réforme de la prévôté de Paris [1261/1265]

« La prevosté de Paris estoit en cel temps vendue aus bourgeois de la ville ou à ceus qui acheter la vouloient. Quant il l'avoient achetee, si deportoient leur parenz et leur enfanz en assez de mauvais cas et de granz outrages qu'il fesoient au menu pueple et à ceus qui ne s'osoient revenchier. Par ceste reison estoit le menu pueple trop defoulé, ne ne pooit l'en avoir droit des riches hommes, pour les granz dons qu'il fesoient au prevost. Qui en ce temps disoit voir devant le prevost et qui vouloit son serement garder qui ne feust faus parjure, d'aucune debte ou d'aucune chose où l'en fust tenuz de respondre, le prevost en levoit amende ou il estoit domagiez ou puniz. Par les granz rapines qui estoient fetes en la prevosté, le menu pueple n'osoit demourer en la terre le roy, ainçoiz demouroit es autres seignorez, si que la terre le roy estoit si vague que quant le prevost tenoit ses plez il i venoit si poi de gent que le prevost [se levoit] sans oïr personne nulle qui se vosist presenter devant lui. Avoc tout ce, il estoit tant de larrons environ le país, que maintes plaintes en furent devant le roy. Si volt que la prevosté de Paris ne fust plus vendue, ainçois manda l'evesque de Paris et li dist que ce estoit contre droit et reison que quant les genz voloient garder leur serement, ne ne voloient pas euls parjurer, qu'il en estoient puniz. « Si vous pri, » dist le roy, « sire evesque, que vous corrigiez ceste mauvaise coustume en vostre terre, et je la corrigeré en la moie. » L'evesque respondi qu'il s'en conseilleroit en son chapitre ; et quant il s'en fu conseillé, si n'en fist néent, pour la couvoitise de perdre ses amendes. Onques pour ce le roy ne lessa à enteriner son propos. Si donna bons gages à ceus qui garderent la prevosté de Paris et abati toutes mauveses coustumes dont le pueple estoit grevé et fist enquerre par tout le país où il peust

⁴⁵ Fripperies.

⁴⁶ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 189.

⁴⁷ Document cité par Jules Viard, *ibidem*, note 2 ; texte édité dans *ORF*, tome V, p. 107 ; voir aussi R. de Lespinasse, *Métiers et corporations de la ville de Paris...*, tome III, p. 62-65 ; J. Tardif, *Monuments historiques...*, n° 902.

trouver homme qui feist bonne justice et roide, et qui ne soustenist plus le riche que le povre. Si li fu endité Estienne Boiliaue, lequel Estienne garda la prevosté si bien que les maufeteurs s'enfouirent, ne nul n'i demoura qui tantost ne feust penduz ou destruit ; ne parenté, ne lignage, ne or ne argent ne le porroit garantir. Ice Boiliaue pendi son filluel pour ce que sa mere li dist qu'il ne se pooit tenir d'emblem, et fist pendre son compere, pour ce qu'il renia I guelle de deniers que son hoste li avoit baillié à garder. Pour ce que la terre le roy fu franchie de pluseurs servages et pour le bon droit que le prevost fesoit, le peuple lessoit les autres seignores pour demourer en la terre le roy. Si monteplia tant et amenda que les ventes et les saisines et les achaz et les autres levées valurent plus que les IIII pars que quanque le roy i prenoit devant .»⁴⁸

Commentaire

L'auteur des *Grandes chroniques de France* a ajouté au texte de Guillaume de Nangis sur la grande ordonnance de 1254, destinée à amender le royaume, un chapitre sur la réforme de la prévôté de Paris par Louis IX. Ce texte, repris par Joinville⁴⁹, est très intéressant car il présente Paris comme le lieu d'exercice exemplaire du « bon gouvernement » mis en place par Saint Louis.

a) Structure et contenu du texte

Le caractère programmatique du texte le rend un peu confus sur le plan narratif, car il mêle plusieurs thèmes. Dans un premier temps, l'auteur dénonce l'affermage de la prévôté de Paris car les acheteurs, « bourgeois de la ville ou autres », tendent à favoriser leur parentèle dans les procès. D'autre part, les riches sont mieux traités que les pauvres car ils font des cadeaux au prévôt. En outre, le caractère sacré du serment n'est pas respecté : le prévôt n'hésite pas à condamner ceux qui refusent de se parjurer. La conséquence de ce comportement, nous dit l'auteur, est l'abandon des terres du roi : les habitants s'en vont dans d'autres seigneuries, et personne ne se rend à la cour de justice du Châtelet. De plus, le domaine royal est rempli de larrons et de malfaiteurs. Le roi, ayant reçu des plaintes à ce sujet, décide de réformer la prévôté de Paris. Il fait venir l'évêque de Paris afin de régler le problème des serments, du côté de la justice royale comme de l'officialité. L'évêque s'en remet à son chapitre, qui lui conseille de ne rien changer pour ne pas perdre le produit de ses amendes. Le roi, pour sa part, n'en exécute pas moins ses propres projets de réforme : il cesse d'affermager la prévôté et salarie son agent. Il en profite pour « abattre toutes les mauvaises coutumes dont le peuple était grevé » (le texte ne précise pas de quelle nature étaient les « coutumes » ainsi abolies). Enfin, il nomme à la prévôté de Paris un homme intègre et efficace : Etienne Boileau. Suivent deux exemples de la sévérité d'Etienne Boileau, qui fit pendre deux de ses parents reconnus coupables : c'est l'antithèse des bourgeois qui favorisaient leurs parents et alliés. A la suite de quoi, et grâce aussi à des mesures d'affranchissement, les habitants reviennent habiter le domaine et le produit de ce dernier est quadruplé.

Dans ce texte, sont mélangées des questions en réalité très différentes. Le roi doit-il vendre aux enchères ses charges ou au contraire salarier ses agents ? Comment assurer une justice équitable, malgré les dons en nature faits par les plaignants et les réseaux de clientèle qui jouent en faveur des plus puissants ? Le roi peut-il influencer sur les pratiques judiciaires des

⁴⁸ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 73, p. 186-188.

⁴⁹ Voir *infra*.

autres seigneurs ? Comment choisir de bons agents ? Comment augmenter les revenus du domaine ? La réforme de la prévôté de Paris est pour l'auteur l'occasion d'aborder de nombreux problèmes, et l'on ne voit pas très bien comment la seule nomination d'Etienne Boileau a pu les régler tous d'un coup.

Qui plus est, ce texte se révèle, à l'examen, très éloigné de la vérité historique. Comme l'ont montré L-L. Borrelli de Serres et B. Bove, le témoignage des *Grandes chroniques de France* entre en contradiction formelle avec les sources documentaires sur plusieurs points⁵⁰. Les actes prouvent en effet qu'Etienne Boileau, s'il fut nommé prévôt de Paris en 1261⁵¹, demeura fermier jusqu'en 1265 : la chronologie donnée par le chroniqueur est donc à inverser, l'entrée en fonction d'Etienne Boileau étant antérieure à l'abolition du fermage. Celle-ci a probablement été motivée par des considérations comptables : la recette de la prévôté de Paris était en effet grevée de nombreuses rentes et semble avoir été d'un faible rapport, voire déficitaire. D'autre part, il importe de replacer la réforme de la prévôté dans un contexte plus large : la création du guet à Paris (1254), les ordonnances de 1262 concernant les « bonnes villes », et surtout la constitution officielle par Louis IX de l'échevinage parisien, vers 1260 ; bien loin de se défier des bourgeois de Paris, Saint Louis leur a au contraire reconnu un pouvoir sur la ville et s'est appuyé sur eux pour la gouverner.

En somme, si l'on se place du point de vue de l'historien des institutions, les *Grandes chroniques de France* semblent être demeurés aveugles aux mesures réellement significatives prises par Saint Louis concernant Paris, comme l'organisation de l'échevinage, pour donner une importance démesurée à un point de détail ressortissant, en fait, d'une manipulation comptable. Mais ces choix s'expliquent par la portée morale que l'on a voulu conférer à l'épisode. En effet, les questions soulevées par l'auteur des *Grandes chroniques de France* à propos du cas parisien s'intègrent dans les problématiques du « bon gouvernement » reflétées par d'autres textes contemporains.

b) La critique de l'affermage des offices

Le premier point abordé par les *Grandes chroniques de France*, c'est-à-dire la dénonciation de l'affermage des offices, se retrouve par exemple dans la *Vita* écrite par Guillaume de Chartres vers 1275 :

« *Consuetudines siquidem iniquas et pravus quantumcumque longævas, ut commode poterant, aboleri, et exactiones indebitas amoveri jubebat ; præposituras suas malens cum aliquo pecuniæ vel reddituum detrimento committi bonis et fide dignis personis, quam vendi cum augmento suo, vel lucro ; nullum emolumentum suum aut lucrum reputans cum detrimento justitiæ, vel populi nocumento* »⁵².

Guillaume de Chartres ne donne aucune précision sur la nature des mauvaises coutumes abolies ni sur les prévôtés retirées du fermage, mais il résume parfaitement les thèmes à

⁵⁰ L.L. Borrelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, tome I, « Notice VI : Une légende administrative, la réforme de la prévôté de Paris et Etienne Boileau », p. 531-572 ; B. Bove, *Dominer la ville...*, p. 187-197.

⁵¹ Une mention dans les *Olim* atteste qu'Etienne Boileau était prévôt d'Orléans en avril 1260 ; il apparaît ensuite dans les actes comme prévôt de Paris en 1261 : il a donc été institué fin février ou début mars 1261 n.st. (L.L. Borrelli de Serres, « Une légende administrative... », p. 546-47). Voir aussi B. Bove, *Dominer la ville...*, p. 191.

⁵² Guillaume de Chartres, *Vita...*, p. 33. Traduction : « Il ordonna d'abolir autant qu'il le pouvait les coutumes injustes et mauvaises, quelle que soit leur ancienneté, et de supprimer les exactions indûes ; préférant confier ses prévôtés à des gens de bien, dignes de foi, quitte à perdre un peu d'argent ou de revenu, plutôt que de les vendre avec gain et profit ; estimant que ne lui serait de nul avantage ni profit, ce qui était fait au détriment de la justice et au préjudice du peuple. »

l'œuvre dans les *Grandes chroniques de France*. Contrairement à Geoffroy de Beaulieu, qui insiste peu dans sa *Vita* sur la façon de gouverner de Louis IX, Guillaume de Chartres se montre en effet sensible à la manière dont le roi a aussi exprimé sa sainteté dans l'exercice de la puissance royale, en l'occurrence dans la levée des impôts et dans la nomination de ses officiers (le texte continue ensuite sur les mesures prises contre les Juifs et sur l'interdiction des « gages de bataille »).

L'idée développée par Guillaume de Chartres a été reprise dans la *Vita* anonyme commençant par « *Beatus Ludovicus* », qui consacre tout un chapitre au thème du souverain garant de la paix et de la justice (« *De eius diligenti iusticiae et pacis conservacione* »), au sein duquel s'inscrit le refus de vendre les offices royaux :

« *Preposituras autem suas et alia officia suum populum deprimencia non vendebat, pie considerans et attendens quod predicta officia ementes carius et super hiis expensas splendidas ac donaria facientes, totum ab humili populo nequiter extorquebant* »⁵³.

De nombreux autres textes développent la condamnation de l'affermage des offices, ainsi chez Rutebeuf :

« Quar je regart que li provost,
Qui acenssent les provostez,
Que il plument toz les costez
A cels qui sont en lor justise,
Et se deffendent en tel guise :
« Nous les acenssons chierement,
Si nous convient communement,
Font il, partout tolir et prendre
Sanz droit ne sanz reson atendre ;
Trop avrions mauvés marchié
Se perdons en nostre marchié. » »⁵⁴

Bien qu'à vrai dire, les baillis ne valent pas mieux, tout salariés qu'ils soient :

« Encor i a une autre gent :
Cil qui ne donent nul argent,
Comme li bailli qui sont garde ;
Sachiez que au jor d'ui lor tarde
Que la lor garde en lor baillie
Soit a lor tens bien exploitie
Que au tens a lor devancier.
N'i gardent voie ne sentier
Par ou onques passast droiture ;
De cele voie n'ont il cure,
Ainçois penssent a porchacier
L'exploit au seignor et traitier
Le lor profit de l'autre part :
Ainsi droiture se depart. »⁵⁵

⁵³ *Beatus Ludovicus*, éd. M. C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, § 9, p. 130-132. Traduction : « Il ne vendait pas ses prévôtés ni d'autres offices pouvant opprimer son peuple, ému par cette pieuse pensée que ceux qui achetaient le plus cher lesdits offices, en rajoutant en outre des dépenses éclatantes et des cadeaux, arrachaient tout cet argent au menu peuple de façon indigne. »

⁵⁴ Rutebeuf, *Œuvres complètes* (éd. M. Zink), « De l'estat du monde », vers 96-106, p. 86.

⁵⁵ *Ibidem*, vers 107-120, p. 87.

De même, dans le *Livre du trésor*, Brunetto Latini oppose les officiers qui ont acheté leur charge, selon la coutume française, et ceux qui sont élus par les bourgeois des villes, comme en Italie : dans le premier cas, on ne tient guère compte de la qualité des hommes ni du profit des habitants, alors que dans le second, le choix se fait pour le « commun preu »⁵⁶.

Ce thème apparaît aussi dans les enquêtes diligentées par Saint Louis. A La Flèche, un témoin rapporte aux enquêteurs que le prévôt aurait infligé une amende en disant : « Il faut que tu m'aides à payer le prix de ma prévôté » ; de même à Beaucaire, le viguier aurait affirmé : « Mon cher, la viguerie m'a coûté cher et je veux avoir du vôtre. »⁵⁷ Du reste, comme l'a démontré Marie Dejoux, les plaintes déposées contre les officiers royaux tout comme les condamnations prononcées à l'issue de ces enquêtes touchèrent surtout les officiers subalternes, prévôts et viguiers, qui avaient généralement acheté leur office, contrairement aux baillis qui étaient salariés par le roi⁵⁸. Dans les faits, la différence n'était peut-être pas si grande, car les baillis qui ne faisaient pas assez bien rentrer l'argent dans les caisses de l'Etat voyaient leur carrière compromise⁵⁹. Néanmoins, ils n'étaient pas aussi directement intéressés que les fermiers, et faisaient sans doute poser une pression financière moins lourde. En tous cas, c'est ainsi que le percevaient les contemporains, particulièrement hostiles à la vente aux enchères des offices. D'ailleurs, la promesse de mettre fin à ce système pour l'ensemble des prévôtés royales revient régulièrement, tout au long du XIV^e et du XV^e siècle, à chaque crise politique : après les ligues nobiliaires de 1315, lors de la convocation des états en 1346, durant la captivité de Jean le Bon, à l'époque des cabochiens, lors de la réunion des états de 1484⁶⁰... Ce n'est toutefois qu'en 1493 que les prévôts cesseront d'être fermiers et toucheront des gages (et encore les revenus de leur prévôté continueront-ils d'être affermés)⁶¹.

La réforme de la prévôté de Paris, telle qu'elle est présentée par les *Grandes chroniques de France*, est l'illustration de cette défiance. Nous avons vu que le récit n'était pas conforme à la vérité historique, puisque l'entrée en charge d'Etienne Boileau avait précédé l'abandon du fermage : en réalité, Etienne Boileau avait acheté son office, tout comme ses prédécesseurs tant dénigrés par le chroniqueur. Les faits ont donc été réinterprétés en vertu d'une certaine idée de l'organisation de l'administration royale.

c) Une justice équitable

Le second thème à l'œuvre dans le texte des *Grandes chroniques de France* est celui de la justice équitable : les agents du roi ne doivent pas privilégier les riches sur les pauvres, ni leur parentèle sur les autres justiciables. Les enquêtes ordonnées à partir de 1247 et les ordonnances de réforme prises au retour de Terre sainte, notamment la grande ordonnance de 1254, montrent que cet idéal n'est pas une création des biographes mais certainement le reflet de la conception que Louis IX lui-même se faisait de l'exercice du pouvoir royal. Les *Grandes chroniques de France* ont d'ailleurs fait précéder le texte sur la réforme de la prévôté

⁵⁶ Brunetto Latini, *Li Livres dou Tresor*, Livre III, 73, 5, p. 392 : l'auteur parle des officiers. « 5. Et cil sont en .ii. manieres ; uns ki sont en France et es autres païs, ki sont sozmis a la signorie des rois et des autres princes perpetueus, ki vendent les provostés et les baillent a ciaux ki plus l'achotent (poi gardent sa bonté ne le proufit des borgois) ; 6. l'autre est en Ytaile, que li citain et li borgois et li communauté des viles eslisent lor poesté et lor signour tel comme il quident qu'il soit plus proufitables au commun preu de la vile et de tous lor subtés. »

⁵⁷ M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*, p. 196.

⁵⁸ *Ibidem*, p. 199-201.

⁵⁹ Ainsi Josse de Bonnes, remplacé en 1249. Cf. M. Dejoux, *Les enquêtes de Saint Louis...*, p. 204.

⁶⁰ Romain Telliez, « Le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge »..., p. 198-199.

⁶¹ *ORF*, t. 20, p. 401 (juillet 1493).

de Paris par celui des « établissements » de 1254 (que l'on trouvait déjà dans la *Vita Ludovici regis* de Guillaume de Nangis) ; on y lit l'interdiction faite aux officiers de recevoir des cadeaux, « se ce n'est pain ou vin ou fruit ou autre viande jusques à la somme de X livres. »⁶² Nous avons déjà vu plus haut que Guillaume de Nangis (repris par les *Grandes chroniques de France*) avait présenté le procès du sire de Coucy comme un exemple de cette justice impartiale, même si cette interprétation des faits est assez discutable. Dans la *Vie de Saint Louis* écrite par Guillaume de Saint-Pathus au début du XIV^e siècle, le roi apparaît de même en justicier exemplaire, prenant garde à ne pas favoriser sa propre famille. Il s'oppose en effet vivement à son frère Charles d'Anjou à propos de la procédure d'appel lancée contre ce prince par un chevalier : Charles d'Anjou refusait de faire sortir le chevalier de prison ; le roi, furieux, lui dit qu'il n'y avait qu'un seul roi en France et qu'il ne devait pas croire, parce qu'il était son frère, qu'il serait épargné contre droite justice en quoi que ce fût. Puis le roi pourvut le chevalier de bons avocats, Charles d'Anjou s'étant entouré de nombreux conseillers. Le chevalier obtint gain de cause : « de cela fut grandement loué le bienheureux roi qui ne faisait aucune acception de personne dans ses décisions de justice »⁶³.

Le souci de protéger les pauvres par rapport aux riches et aux puissants dans l'exercice de la justice revient d'ailleurs constamment dans les textes du XIII^e siècle. On le trouve dans les « Miroirs des princes » tels que l'*Eruditio regum et principum* de Gilbert de Tournai, adressé à Saint Louis en 1259⁶⁴ : dans la seconde partie de la deuxième lettre composant ce traité, le roi est invité à surveiller ses officiers et à veiller à ce que les pauvres et les clercs ne soient pas lésés par les bourgeois détenteurs de l'autorité⁶⁵. Les textes normatifs s'en font aussi le reflet : dans les *Coutumes de Beauvaisis* de Philippe de Beaumanoir (achevées en 1283), le roi est présenté comme le garant du petit peuple des villes face aux riches qui les dirigent⁶⁶.

Le chapitre sur la réforme de la prévôté de Paris, tout à la louange d'Etienne Boileau, ne parle pas des modalités d'application de cette justice équitable, mais souvent les textes insistent sur le contrôle que le roi doit exercer sur ses officiers afin de garantir le bon exercice de la justice. Dans son sermon « *Rex sapiens* », écrit pour la fête de Saint Louis, le 25 août, au début du XIV^e siècle, Jacques de Lausanne souligne combien Louis IX s'est attaché à surveiller ses agents : « *Sed circuibat investigando per se et per alios difficiliis suorum officialium. Et bene puniebat et propter hoc regnum eius firmum fuit et populus ei adhesit.* »⁶⁷ De même chez Guillaume de Saint-Pathus, le roi est loué pour ses enquêtes sur ses baillis et prévôts, et l'auteur cite plus précisément le cas du bailli d'Amiens, révoqué par Louis IX.⁶⁸ Les *Enseignements de Saint Louis à son fils* invitent également le futur roi à contrôler ses officiers :

« Soies, biaux douz fiuz, diligenz d'avoir bons bailliz et enquier souvent de leur fet et comment il se contienent en leurs offices. De ceus de ton ostel enquier plus souvent que de nul autre, s'il sont trop couvoiteus ou trop bobencier. »⁶⁹

Ce thème du contrôle exercé par le roi sur ses agents est certes sous-jacent à la réforme de la prévôté de Paris : Louis IX agit à la suite de plaintes, dont il n'est d'ailleurs pas précisé qu'elle concernaient le prévôt mais plutôt des « larrons » (*il estoit tant de larrons environ le*

⁶² *Grandes chroniques de France*, tome VII, § 72, p. 183-184.

⁶³ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 140-142.

⁶⁴ Ed. A. De Porter, dans *Les Philosophes belges*, t. IX, Louvain, 1914.

⁶⁵ J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 414-415.

⁶⁶ Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, t. II, § 1516 et 1520.

⁶⁷ M.C. Gaposchkin, *Blessed Louis...*, p. 242-244.

⁶⁸ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 150.

⁶⁹ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 115, p. 279-280.

païs, que maintes plaintes en furent devant le roy). Mais l'auteur, s'il critique les pratiques des prévôts avant la nomination d'Etienne Boileau, n'en profite pas pour développer une réflexion sur l'encadrement des officiers, qui constitue pourtant une notion très importante pour la monarchie de la fin du Moyen Âge⁷⁰.

d) Paris, un puzzle juridictionnel

Le texte évoque l'existence d'autres justices seigneuriales, qui constituait une réalité du paysage institutionnel parisien. Guillaume de Saint-Pathus témoigne du respect manifesté par Saint Louis à l'égard des autres pouvoirs judiciaires dans une anecdote qui a pour cadre non pas Paris même, mais la proche paroisse de Vitry-sur-Seine ; le roi s'y rend pour écouter un sermon, mais il est gêné par les beuglements des hommes avinés réunis à la taverne voisine.

« De quoi li benoiez rois demanda de qui la justise estoit el dit lieu, et l'en li respondi que la justise estoit seue. Et lors il commanda a aucuns de ses serganz que il feissent cesser cele gent qui destourboient la parole Dieu, la quel chose fu fete. Et l'en croit que li benoiez rois fist demander de qui la justise estoit ilecques pour ce que s'ele fust d'autrui que seue, il n'entrast en la jurisdicion d'autrui en commandant aucunes choses comme juges. »⁷¹

Mais dans le cas des *Grandes chroniques de France*, l'officialité de Paris est clairement dénigrée : elle refuse de réformer sa justice pour ne pas perdre le produit des amendes. On ne sait d'ailleurs pas très bien quelle est exactement l'institution visée : l'appel à l'évêque laisse penser qu'il s'agit de son propre tribunal, mais c'est ensuite le chapitre de Notre-Dame, lui-même détenteur de ses propres droits de justice, qui conseille de ne rien changer. Quoi qu'il en soit, le message est clair : la justice royale est meilleure que les tribunaux seigneuriaux.

e) L'accroissement des revenus du domaine

La conclusion du chapitre, qui met en relief l'accroissement des revenus consécutifs à la réforme, montre l'intérêt de l'auteur pour des considérations économiques et financières, qui sont généralement laissées de côté par les biographes de Saint Louis. L'idée que l'abolition d'une « mauvaise coutume » garantit l'essor de la population se retrouve dans un autre extrait des *Grandes chroniques de France*, concernant cette fois l'Angleterre :

« Le roy manda ses barons et les prelas de son reamme et tint son parlement en la cité de Londres. Si parlerent de l'estat du reamme et des coustumes du païs ; si parla I chevalier et dist que le reamme de France estoit bon et vertueus, et fort des genz d'Engleterre, pour ce qu'il y aloient demourer et lessaient leur propre païs, por ce qu'il n'i pooient monteplier, pour la coustume du païs qui est tele que le premier des enfanz a tout et li autre sont eschis et povres, et covient qu'il voient querre leur soustenance en France et es estranges contrées, par quoi Engleterre n'est pas si plaine de gent comme sont ces estranges contrées. Mès se il partoient aussi comme il font en France, il entendoient à labourer les terres et les boscages, et le pueple se monteplieroit. « Par la pitié de Dieu », dist le roy, « je m'acort que ainsi soit il fait et que ceste mauvese coustume soit abatue. »⁷²

L'auteur des *Grandes chroniques de France* est donc fermement convaincu de l'importance de la réglementation dans l'essor économique et démographique d'une ville ou d'un royaume, questions que n'abordaient pas les biographes précédents.

⁷⁰ Cf. R. Telliez, « Le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge »..., notamment p. 199-209.

⁷¹ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*..., p. 145.

⁷² *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 89, p. 228.

Blanche de Castille, protectrice des serfs d'Orly contre le chapitre de Notre-Dame de Paris [1252]

« De sa mort fu troublé le menu pueple quar elle n'avoit que fere qu'il feussent defoulé des riches et gardoit bien joustice. Dont il avint que les chanoines de Paris pristrent touz les homes de la ville d'Oli⁷³ et de Chastenaï⁷⁴ et d'autres villes voisines qui estoient tenanz de leur eglise, et les mistrent en prison fermée en la maison de leur chapitre, et les lessierent iluec sanz avoir soustenance. Tant leur firent souffrir de meseise que il estoient aussi comme au morir. Quant la royne le sot, si leur requist mout humblement qu'il les delivrassent par pleges et que volentiers enquerroit comment la besongne seroit adreciée. Les chanoines respondirent qu'à lui n'aferoit pas de congnoistre de leur sers ne de leur vilains, lesquies il pooient prendre ou occire, ou fere tel joustice comme il voudroient. Por tant comme plainte en fu fete devant la royne, les chanoines emprisonnerent leur fames et leur enfanz ; et furent à si grant meseise de la chaleur qu'il avoient les uns des autres que pluseurs en furent mors. Quant la royne le sot, si ot grant pitié du pueple qui si estoit tormenté de ceus qui garder les devoient et moustrer exemple et bonne doctrine. Si manda ses chevaliers et ses bourgeois et les fist armer et se mist à la voie, et puis vint à la meson du chapitre où le pueple estoit emprisonnez. Si commanda à ses hommes qu'il abatissent la porte et despeçassent, et feri le premier cop d'un baston qu'elle tenoit en sa main. Tantost comme elle ot feru le premier cop, sa gent tresbuchierent la porte à terre et mistrent hors homes et fames ; et les mist la royne en sa garde, et tint les chanoines en si grant despit, qu'elle prist tout leur temporel en sa main jusques atant qu'il l'orent amendé tout à sa volenté. Ne ne furent puis si hardi qu'il les osassent justicier, ançois furent franchis par une somme d'argent qu'il en doivent chascun an au chapitre de Paris. Celle joustice et mainte autre bonne fist la royne tant comme son fiuz fu en la Terre sainte. »⁷⁵

Commentaire

Ce passage assez étonnant, qui fait suite à la description du cortège funéraire de Blanche de Castille (cf. *supra*), constitue une longue interpolation par rapport à la *Vie* dionysienne, où l'on retrouve le même thème que dans le passage sur la prévôté de Paris : la « bonne justice » dont le pouvoir royal se porte garant envers le « menu peuple ». A cette notion fondamentale s'ajoutent deux autres éléments, également communs aux deux extraits : la dénonciation de la mauvaise justice rendue par le chapitre de Notre-Dame de Paris et la critique du servage.

Comme l'a démontré Marc Bloch, ce texte s'inspire d'un fait réel⁷⁶. Vers 1250, le chapitre de Notre-Dame de Paris prétendit lever une taille sur ses serfs ; ceux de la terre d'Orly s'y opposèrent. Malgré l'intervention d'un des deux prévôts de Paris, Garnier de Verberie, qui conseilla aux serfs de consentir à payer la taille, les paysans tinrent bon, apparemment soutenus par les habitants des villages voisins. Le tribunal du chapitre de Notre-Dame les ayant sans doute condamnés, ils firent appel auprès de la reine régente. Celle-ci, accompagnée des deux prévôts de Paris, du châtelain du Louvre et de plusieurs hommes d'armes, se rendit dans le cloître des chanoines pour obtenir la libération des serfs emprisonnés, conformément à la procédure d'appel. D'après les dépositions des témoins,

⁷³ Orly, chef-lieu de canton, arr. Créteil, département du Val-de-Marne.

⁷⁴ Châtenay-Malabry, chef-lieu de canton, arr. Antony, département des Hauts-de-Seine.

⁷⁵ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 64, p. 168-169.

⁷⁶ M. Bloch, « Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Notre-Dame de Paris »...

Blanche de Castille ne défouca pas en personne la porte de la prison, comme le dit notre texte, mais laissa agir ses hommes tandis qu'elle-même demeurait dans l'église. Afin de régler cette affaire, trois arbitres furent nommés, qui commencèrent leur enquête en mars 1252. Curieusement, le viol de l'immunité canoniale ne semble pas avoir été condamné ; en revanche, le droit de tailler les habitants d'Orly fut reconnu de façon définitive aux chanoines : la conclusion véritable de l'histoire est donc bien plus favorable au chapitre de Notre-Dame que ne le prétendent les *Grandes chroniques de France*. En guise d'épilogue, notons que l'affranchissement des serfs sur lequel s'achève notre extrait des *Grandes chroniques de France* est lui aussi bien réel : en 1263, les serfs d'Orly conclurent un accord avec le chapitre de Notre-Dame pour devenir libres en échange d'une rente ; mais Blanche de Castille, morte depuis longtemps, n'y fut pour rien. En somme, le texte des *Grandes chroniques de France* s'appuie sur des faits précis, mais il en modifie certains aspects, comme c'était déjà le cas pour la réforme de la prévôté de Paris.

Saint Louis sous la protection des Parisiens (1227)

« Si comme le roy chevauchoit parmi la contrée d'Orlienz si li fu acointié que li baron le faisoient espier pour prendre ; et si se hasta mout d'aller à Paris et chevaucha tant qu'il vint à Montleheri. D'iluec ne se volt departir pour la doutance de ses barons ; si manda à la royne sa mere qu'elle li envoiast secours et aide prochainement. Quant la royne oï les nouvelles, si manda les plus puissanz hommes de Paris, et leur pria qu'il vousissent aidier à leur jeune roy ; et il respondirent qu'il estoient touz apresté du faire et que ce seroit bon de mander les communes de France, si qu'il feussent tant de bonne gent qu'il poissent le roy metre hors de peril. La royne envoia tantost ses lettres partout le païs environ et manda que l'en venist en l'aide à ceus de Paris pour delivrer son filz de ses anemis. Si s'assamblèrent de toutes pars à Paris les chevaliers d'entour la contrée et les autres bonnes genz. Quant il furent tuit assamblé, il s'armerent et issirent de Paris a banieres desployées et se mistrent au chemin droit à Montleheri. Si tost comme il furent acheminé, nouveles en vindrent aus barons ; si se doubterent forment de la venue de tel gent, et distrent entre euls qu'il n'avoient pas si grant force qu'il se poissent combatre à euls. Si se departirent et s'en alerent chascun en sa contrée, et cil de Paris vindrent au chastel de Montleheri ; là trouverent le jeune roy ; si l'en amenerent à Paris tuit rengié et serré, et aparellié de combatre s'il en feust mestier. »⁷⁷

La croisade des pastoureaux (1251)

« (...) Ainssi s'en ala parmi le païs tant qu'il vint à Paris. La royne Blanche, qui bien sot leur venue, commanda que nul ne fust si hardiz qui les contredeist de rienz, car elle cuidoit aussi comme les autres cuidoient, que ce feussent bonne gent de par Nostre Seigneur ; et fist venir le grant mestre devant lui et li demanda comment il avoit non ; et il respondi que l'en apeloit le mestre de Hongrie. La roine le fist mout honorer et lui donna granz dons. De la royne se parti et vint à Paris à ses compaignons qui bien savoient sa mauvaistié. Il leur pria qu'il pensassent d'ocirre prestres et clers quanqu'il en porroient truver, quar il avoit la royne si enchantée et toute sa gent, qu'elle tenoit mout bien à fait quanqu'il feroit.

⁷⁷ *Ibidem*, § 4, p. 39-40.

Tant monta le mestre en grant orgueil qu'il se revesti comme evesque en l'eglise de Saint Huistace de Paris, et preecha la mitre en la teste comme evesque, et se fist mout honorer et servir. Les autres pastouriaus alerent partout Paris et ocistrent touz les clez qu'il i trouverent. Et convinrent que les portes de petit pont feussent fermées, pour la doutance qu'il n'oceissent les escoliers qui estoient venus de plusieurs contrées pour aprendre. Quant ce mestre de Hongrie ot Paris plumé de quanque il pot, il s'en parti et devisa ses pastouriaus en III parties, quar il estoient tant que il ne peussent pas trouver ville qui les peust touz hebergier ne sousstenir. Si en envoya une partie à Bourges et commanda à ceus qui les devoient conduire que quanqu'il porroient prendre et lever du païs, qu'il le preissent ; et quant il auroient ce fait qu'il retournassent à lui au port de Marseille où il les atendroit. (...)⁷⁸

Commentaire

Dans les *Grandes chroniques de France*, le maître de Hongrie est présenté comme un puissant magicien : c'est par la magie qu'il entraîne les pastoureaux derrière lui, et qu'il obtient la protection de Blanche de Castille. Son périple commence en Picardie, où il passe notamment par la ville d'Amiens, avant de gagner l'Île-de-France. Là, il est reçu par la reine mère, qui exerce la régence pendant la croisade de Louis IX. Il séjourne quelque temps à Paris, où plusieurs sacrilèges sont commis : le Maître de Hongrie adopte les insignes épiscopaux, les pastoureaux tuent de nombreux clercs ; on leur ferme l'accès à la rive gauche, quartier de l'Université, pour les empêcher de s'en prendre aux étudiants. Ayant pillé la ville, les pastoureaux partent, les uns pour Bourges, les autres pour Marseille. Le bailli de Bourges intervient, les chefs des pastoureaux sont jugés et pendus et les enfants qui les suivaient, délivrés du sortilège, rentrent chez eux. Le bailli de Bourges envoie des messagers au viguier de Marseille pour qu'il agisse de même envers le reste de la troupe.

5. Joinville, *Vie de saint Louis* (1309)

La réforme de la prévôté de Paris [1261/1265]

« La prevosté de Paris estoit lors vendue aus bourgeois de Paris, ou a aucuns ; et quant il avenoit que aucuns l'avoit achetee, si soustenoient leurs enfans et leurs neveux en leur outrages ; car les jovenciaus avoient fiance en leurs parens et en leur amis qui la prevosté tenoient. Pour ceste chose estoit trop le menu peuple defoulé, ne ne povoient avoir droit des riches homes pour les grans presens et dons que il fesoient aus prevoz. Qui a ce temps disoit voir devant le prevost, ou qui vouloit son serement garder, qu'i ne feust parjure, d'aucune debte ou d'aucune chose ou feust tenu de respondre, le prevost en levoit amende, et estoit puni. Par les grans injures et par les grans rapines qui estoient faites en la prevosté, le menu peuple n'osoit demourer en la terre le roy, ains aloient demourer en autres prevostés et en autres seigneuries ; et estoit la terre le roy si vague que quant le prevost tenoit ses plez, il n'i venoit pas plus de .X. personnes ou de .XII. Avec ce il avoit tant de maulfeteurs et de larrons a Paris et dehors que tout le païs en estoit plein. Le roy, qui metoit grant diligence comment le menu peuple feust gardé, sot toute la verité ; si ne vout plus que la prevosté de Paris feust vendue, ains donna gages bons et grans a ceulz qui des or en avant la garderoient ; et toutes

⁷⁸ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 164-165.

les mauveses coustumes dont le peuple pooit estre grevé il abati. Et fist enquerre par tout le royaume et par tout le pays ou il pourroit trouver homme qui feist bone justice et roide, et qui n'espargnast plus le riche home que le povre. Si li fu enditié Estienne Boilyaue, le quel maintint et garda si la prevosté que nul malfaiteur ne liarre ne murtrier n'osa demourer a Paris, qui tantost ne feust pendu ou destruit, ne parent ne lignage ne or ne argent ne le pot garantir. La terre le roy commença a amender, et le peuple y vint pour le bon droit que en y fesoit ; si moulteplia tant et amenda que les ventes, les saisines, les achas et les autres choses valaient a double que quant li roys y prenoit devant »⁷⁹.

Commentaire

La réforme de la prévôté de Paris est, comme dans les *Grandes chroniques de France*, présentée à la suite de l'ordonnance de 1254. Ainsi que l'on peut s'en assurer en comparant le texte de Joinville avec celui des *Grandes chroniques de France* cité plus haut, les deux chapitres sont très proches, et s'accordent parfaitement sur le fonds, autour d'un certain nombre d'idées politiques : la protection royale accordée au « menu peuple » contre les nantis, l'abolition des « mauvaises coutumes dont le peuple pooit estre grevé », la libéralité du roi qui donne « gages bons et grans » à ses agents, et aussi le bénéfice économique qui résulte aussitôt de la réforme, encore plus grand dans les *Grandes chroniques de France* que chez Joinville.

Toutefois, les deux extraits ne sont pas exactement identiques. Outre les variantes formelles (qui montrent que le texte des *Grandes chroniques de France* est écrit dans une langue plus moderne que celui de la *Vie de Saint Louis*), on relève ici l'omission de trois éléments qui se trouvaient dans les *Grandes chroniques de France* : un passage consacré à l'évêque de Paris, auquel le roi demande de réformer sa propre justice⁸⁰ ; les deux exemples de la sévérité d'Etienne Boileau qui n'hésite pas à faire pendre son filleul et son compère⁸¹ ; et les bienfaits de l'abolition du servage⁸².

En outre, Joinville insiste encore davantage que les *Grandes chroniques de France* sur le triste état de la ville avant l'intervention de Saint Louis : le terme de « larrons » est redoublé par « maulfeteurs », ces délinquants agissent non seulement « environ le país » mais à la fois dans la ville et dans sa région, et la phrase se termine sur la vision dramatique d'un pays grouillant de voleurs, là où les *Grandes chroniques* se bornaient à relever une augmentation

⁷⁹ *Ibidem*, § 715-718, p. 574-576.

⁸⁰ « Si volt que la prevosté de Paris ne fust plus vendue, ainçois manda l'evesque de Paris et li dist que ce estoit contre droit et reison que quant les genz voloient garder leur serement, ne ne voloient pas euls parjurer, qu'il en estoient puniz. « Si vous pri, » dist le roy, « sire evesque, que vous corrigiez ceste mauvaise coustume en vostre terre, et je la corrigeré en la moie. » L'evesque respondi qu'il s'en conseilleroit en son chapitre ; et quant il s'en fu conseillié, si n'en fist néent, pour la couvoitise de perdre ses amendes. Onques pour ce le roy ne lessa à enteriner son propos. » (*Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 187). Le texte de Joinville coupe tout le passage à partir de « manda l'evesque de Paris » et reprend le texte des *Grandes Chroniques* à « Si dona bons gages a ceus qui garderent la presvosté de Paris et abati toutes mauveses coustumes dont le peuple estoit grevé », etc.

⁸¹ « Ice Boiliaue pendi son filluel pour ce que sa mere li dist qu'il ne se pooit tenir d'emblor, et fist pendre son compere, pour ce qu'il renia I guelle de deniers que son hoste li avoit baillié à garder » (*Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 188).

⁸² « Pour ce que la terre le roy fu franchie de pluseurs servages et pour le bon droit que le prevost fesoit, le peuple lessoit les autres seignozes pour demourer en la terre le roy. Si monteplia tant et amenda que les ventes et les saisines et les achaz et les autres levées valurent plus que les IIII pars que quanque le roy i prenoit devant .» (*ibidem*).

des plaintes portées devant la justice royale. Dominique Boutet a rapproché la « terre le roy » ainsi abandonnée de ses habitants, de la « terre gaste » des chansons du cycle arthurien⁸³.

Malgré ces nuances, les deux textes sont manifestement affiliés. A première vue, ce constat n'a rien de surprenant, puisque Joinville a emprunté plusieurs chapitres aux *Grandes chroniques de France*. Néanmoins, le passage sur la prévôté de Paris pose une difficulté philologique. En effet, le texte des *Grandes chroniques de France* auquel Joinville semble avoir eu accès est la variante fournie par le ms. fr. 2615 de la BnF⁸⁴. Or, le passage sur la réforme de la prévôté de Paris ne s'y trouve pas ! Il n'apparaît que dans la version « officielle » des *Grandes chroniques de France*. De plus, comme l'a très justement remarqué Paul Viollet⁸⁵, chez Joinville ce chapitre vient curieusement s'intercaler au sein même du texte de l'ordonnance de 1254, dont la conclusion (§ 719) est ainsi séparée du début (§ 694 à 714), ce qu'il interprétait comme une preuve de l'utilisation de deux sources différentes.

La complexité de la tradition manuscrite des *Grandes chroniques de France* au début du XIV^e siècle rend la solution de cette énigme difficile, faute de disposer du manuscrit que Joinville a fait copier. On ne peut donc être sûr que les passages coupés l'aient été par Joinville lui-même : peut-être manquaient-ils dans le manuscrit des *Grandes chroniques de France* qu'il a fait copier. Néanmoins, il paraît vraisemblable que Joinville ait lui-même décidé d'élaguer le texte des *Grandes chroniques de France* pour concentrer l'attention sur l'exercice de la justice par Saint Louis, au titre des vertus royales. L'éviction de l'appel à l'évêque aboutit à présenter le roi comme seul responsable de la justice à Paris ; celle des « exemples » relatifs à Etienne Boileau diminue l'importance accordée au prévôt de Paris, qui ainsi ne fait pas d'ombre à l'action du roi ; enfin, celle de l'abolition du servage tend à faire de la « bonne justice » le seul facteur de développement du domaine royal. A suivre Joinville, c'est donc le roi justicier qui est ainsi garant de la bonne marche de la principale ville du royaume.

En tous cas, le choix même de copier les *Grandes chroniques de France* est significatif de l'importance accordée par Joinville à cet épisode, alors que n'étant pas Parisien, il n'avait sans doute à titre personnel qu'une connaissance assez lointaine de cette réforme administrative. Mais ce texte rejoignait un thème cher à son cœur : la dénonciation des exactions commises par les agents de l'administration aux dépens du peuple. Lorsque Louis

⁸³ Dominique Boutet, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? », dans : Jean Dufournet et Laurence Harf (dir.), *Le Prince et son historien : La vie de Saint Louis de Joinville*, Paris, Honoré Champion, 1997, p. 71-100 et plus précisément p. 77.

⁸⁴ Comme on l'a vu dans l'introduction, le ms.fr. 2615 est forcément postérieur à 1314 : il n'a donc pu être celui utilisé pour la *Vie de saint Louis* de Joinville, offerte au comte de Champagne en 1309. D'ailleurs, les textes présentent entre eux des variantes formelles en matière de graphie. Néanmoins, la filiation entre les deux textes est indubitable, aussi bien pour les *Enseignements de Saint Louis à son fils* que pour les chantiers royaux (voir plus loin) et que pour l'ordonnance de 1254, comme l'ont relevé Jacques Monfrin (*Joinville*, p. 563, en note) et Dominique Boutet (« Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? », p.79), qui souligne en outre l'identité de la conclusion : « Par cest establissement amenda moult le royaume de France, si comme plusieurs sages et anciens tesmongnerent » (Paris, BnF, ms. fr. 2615) / « Par cest establissement amenda moult le royaume de France, si comme plusieurs sages et anciens tesmoignent » (*Joinville*, § 719, p. 578). C'est donc un manuscrit proche du ms. fr. 2615 qui a été utilisé dans la *Vie de saint Louis*. Sur cette question, voir : P. Viollet, « Les enseignements de saint Louis à son fils »... ; N. de Wailly, « Mémoire sur le « romant » ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages »... ; question reprise plus récemment par D. Boutet, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? »... , p. 79 ; idem, « La méthode historique de Joinville »...

⁸⁵ P. Viollet, « Les enseignements de saint Louis... », p. 37-38. Jacques Monfrin, dans son édition du texte de Joinville (p. 577, en note), remarque que l'erreur remonte très haut puisqu'on la trouve déjà dans le principal manuscrit conservé de l'œuvre de Joinville (ms A : Paris, BnF, ms. fr. 13568, XIV^e s.).

IX l'invita à le rejoindre dans sa seconde croisade, le sénéchal déclina sa demande en arguant :

« (...) que tandis comme je avoie esté ou servise Dieu et le roy outre mer, et puis que je en reving, les serjans au roy de France et le roy de Navarre m'avoient destruite ma gent et apovroiez, si que il ne seroit jamés heure que moy et eulz n'en vaussissent piz. »⁸⁶

Comme l'a souligné Franck Collard⁸⁷, cette profonde méfiance à l'égard de l'administration, en l'occurrence aussi bien comtale que royale, a sans doute été attisée par le contexte politique dans lequel a été écrite la *Vie de Saint Louis* : de 1298 à 1301, la Champagne a notamment subi le passage de trois enquêteurs aux ordres de Guillaume de Nogaret, chargés du recouvrement des droits royaux dans le comté⁸⁸. Cette attitude est caractéristique du milieu nobiliaire dont est issu le sénéchal, et se retrouve dans d'autres passages de son œuvre. Elle n'est pas sans incidence sur sa vision de Paris, qui s'affirme sous le règne de Saint Louis comme le cœur de cette administration honnie.

Saint Louis juge un clerc qui vient de tuer trois sergents du prévôt de Paris [1248]

« Et conta mon escuier que je y envoié que le roy, quant il issi de sa chapelle, ala au perron pour veoir les mors et demanda au prevot de Paris comment ce avoit esté. Et li prevost li conta que les mors estoient .III. de ses serjans du Chastelet, et li conta que il aloient par les rues forainnes pour desrober la gent, et dist au roy que « il trouverent se clerc que vous veez ci et li tollirent toute sa robe. Le clerc s'en alae en pure sa chemise en son hostel et prist s'arbalestre et fist aporter a un enfant son fauchon. Quant il les vit, il les escria et leur dit que il y mourroient. Le clerc tendi s'arbaleste et trait et en feri l'un parmi le cuer ; et les .II. toucherent a fuie, et le clerc prist le fauchon que l'enfant tenoit et les ensui a la lune, qui estoit belle et clere. L'un en cuida passer parmi une soif en un courtil, et le clerc fiert du fauchon fist le prevost, et li trancha toute la jambe en tele maniere que elle ne tient que a l'estivall, si comme vous veez. Le clerc rensui l'autre, le quel cuida descendre en une estrange meson la ou gent veilloient encore ; et le clerc le feri du fauchon parmi la teste si que il le fendi jusques es dens, si comme vous poez veor, fist le prevost au roy. Sire, fist il, le clerc moustra son fait au voisins de la rue et puis si s'en vint mettre en vostre prison, sire, et je le vous ameinne, si en ferez vostre volenté, et veez le ci.

- Sire clerc, fist le roy, vous avez perdu a estre prestre par vostre proesce, et pour vostre proesce je vous retieing a mes gages, et en venrez avec moy outre mer. Et ceste chose vous foiz je envore assavoir pour ce que je weil bien que ma gent voient que je ne les soustendrai en nulles de leur mauvestiés.» Quant le peuple qui la estoit assemblé oÿ ce, il se escrierent a Nostre Seigneur et li prierent que Dieu li donnast bonne vie et longue, et le ramenast a joie et a santé. »⁸⁹

Commentaire

⁸⁶ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 735, p. 586.

⁸⁷ Franck Collard, « Quand l'apologie nourrit le réquisitoire : une lecture en négatif des *Mémoires* de Joinville »...

⁸⁸ R.-H. Bautier, « Guillaume de Mussy, bailli, enquêteur royal, panetier de France sous Philippe le Bel »...

⁸⁹ Joinville, § 115-118, p. 216-218.

On retrouve ici la dénonciation des exactions commises par les agents de l'autorité royale, qui formait déjà le fonds du chapitre sur la réforme de la prévôté de Paris : les sergents du roi, censés assurer la sécurité des habitants de la ville, sont en fait les premiers à les détrousser ! Mais le souverain rétablit la « droite justice » : loin de punir le clerc qui s'est vengé de leur larcin en les tuant, Louis IX enrôle le coupable dans ses troupes pour l'outremer. Et il souligne la portée politique de son geste : il n'agit pas ainsi par mansuétude mais pour montrer à ses agents qu'il ne les soutiendra pas dans leurs méfaits. Cette décision est prise au vu et au su de tous, et le « peuple qui était là assemblé » prie aussitôt pour ce souverain exemplaire. Par cette anecdote pleine de saveur et remarquablement contée, Joinville nous transmet donc la même idée que dans le chapitre sur la réforme de la prévôté de Paris : les agents du roi sont souvent mauvais, mais le monarque ne cautionne pas ces dérives et tâche au contraire d'y remédier. La scène montre également, comme celle où Saint Louis rendait la justice dans le jardin du palais, un roi facile d'accès : tous peuvent le voir lorsqu'il sort de sa chapelle après la messe.

Saint Louis rend la justice dans le jardin du palais de la Cité

« Je le vi aucune foiz en esté que pour delivrer sa gent il venoit ou jardin de Paris, une cote de chamelot vestue, un seurtot de tyreteinne sanz manches, un mantel de cendal noir entour son col, moult bien pigné et sanz coife, et un chapel de paon blanc sus sa teste ; et fesoit estendre tapis pour nous seoir entour li. Et tout le peuple qui avoit afaire par devant li estoit entour li en estant, et lors il les faisoit delivrer en la manière que je vous ai dit devant du bois de Vinciennes. »⁹⁰

Commentaire

Cette scène, que Joinville lui-même compare à la célèbre anecdote de Vincennes dont nous parlerons plus loin, reflète un idéal de simplicité qui se manifeste notamment dans la gestuelle : le roi est assis par terre, entouré par ses conseillers, tandis que le peuple afflue librement. De façon très significative, cette scène est située en extérieur : la justice, qui se rend habituellement dans la « salle aux plaids » du palais, est ici transférée au jardin.

Cette justice sans apprêt était-elle une pratique fréquente ? Joinville semble ici évoquer un souvenir précis, comme le montrent les détails vestimentaires dont il nous fait abondamment part⁹¹. Mais, outre le parallèle avec Vincennes, il faut mettre cette scène en relation avec le sermon prononcé par Boniface VIII en 1297, lors de la canonisation :

« Combien grande fut sa justice, cela apparut manifestement non seulement par des exemples, mais on pouvait le toucher du doigt. Il s'asseyait en effet presque continûment par terre sur un tapis pour entendre les causes judiciaires, surtout celle des pauvres et des orphelins et il leur faisait rendre complètement justice. »⁹²

Cette allusion est si proche du texte de Joinville qu'on peut se demander si elle n'a pas puisé dans la déposition du sénéchal au procès de canonisation. Nous ne possédons malheureusement pas de confirmation de cette hypothèse dans le texte de Guillaume de Saint-Pathus, qui nous montre à plusieurs reprises Saint Louis rendant la justice au palais, mais ne

⁹⁰ Joinville, § 60, p. 180.

⁹¹ La sensibilité « toute courtoise » de Joinville aux vêtements, notamment dans cette scène, a été soulignée par Christine Ferlampin-Acher, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe »..., p. 80.

⁹² *RHF*, tome XXIII, p. 149. Cité (et traduit) par J. Le Goff, *Saint Louis*, p. 645.

mentionne pas le jardin. Joinville est le seul auteur à situer cette pratique essentielle de l'autorité royale dans un cadre aussi bucolique.

Saint Louis sous la protection des Parisiens [1227]

« Bien li fu mestier que il eust en sa joenesce l'aide de Dieu, car sa mere, qui estoit venue de Espagne, n'avoit ne parens ne amis en tout le royaume de France. Et pour ce que les barons de France virent le roy enfant et la royne sa mere femme estrange firent il du conte de Bouloingne, qui estoit oncle le roy, leur chievetain, et le tenoient aussi comme pour seigneur. Après ce que le roy fu couronné, il en y ot des barons qui requistrent a la royne granz terres que elle leur donnast ; et pour ce que ele n'en vout riens faire, si s'assemblerent touz les barons a Corbeil. Et me conta le saint roy que il ne sa mere, qui estoient a Montleheri, ne oserent revenir a Paris jusques a tant que ceulz de Paris les vindrent querre a armes. Et me conta que des Monleheri estoit le chemin plein de gens a armes et sanz armes jusques a Paris, et que touz crioient a Nostre Seigneur que il li donnast bone vie et longue, et le deffendit et gardast de ses ennemis ; et Dieu si fist, si comme vous orrez ci après. »⁹³

6. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis* (vers 1303)

Saint Louis seul dans sa chambre au Palais de la Cité

« Et une foiz li benoiez rois estoit a Paris, et issi de sa chambre pour oir les besoignes et les causes. Et com il eus testé mout longuement as besoignes oir, il revint en sa chambre et un chevalier tant seulement avec lui qui gisoit en sa chambre. Et com il fust en sa chambre, nul des chambellens ne des autres qui devoient garder sa chambre et l'avoient acoustumé a fere – ja soit ce que il fussent XVI entre chembellens et vallez de chambre et sommeliers du lit le roy – n'i furent. Apelez par le palès et par le jardin et par autres parties de l'ostel, il ne porent estre trouvez pour servir le, si com il devoient fere. Et ja soit ce que li diz chevaliers li vusist fere le service que l'en li devoit adonques fere, le benoiez rois ne le volt souffrir. Et comme l'un des chembellens et les autres devant diz fussent re[venuz] a la chambre et il eussent entenedu que li benoiez rois n'eust ame trouvé qui gardast neis seulement la chambre, il furent mout dolenz et se douterent mout, si que il n'osoient venir devant lui et se complaignoient d'eus meemes devant frere Pierres, de l'ordre de la Trinité, qui [aidoit au benoiet] roy a dire ses heures et estoit mout secré du roy et familier. [Et comme li sainz rois qui voloit] raler as causes les veist, car il estoient ja revenuz, il leur dist, ses mains tretes desouz sa chape : « Et dont venez vos touz ? Ja ne puis ge avoir nul homme a mes besoinz, et nonpourquant un seul m'en soufist, neis le mendre de vous. » Onques autre chose ne leur dist, ainçois rala a ses causes. »⁹⁴

⁹³ Joinville, *Vie de saint Louis...*, § 72-73, p. 188.

⁹⁴ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 113-114

Saint Louis interpellé au pied des degrés du palais

« Certes, com ainsi fust que une femme qui avoit non Sarrete pledast en la court du benoiet roy a mon seigneur Jehan de Fueilleuse, chevalier, et une foiz quant le parlement seoit a Paris et li benoiez rois fust descendu de sa chambre, la dite femme qui fu el pié des degrez li dist : « Fi ! fi ! Deusses tu estre roi de France ! Mout miex fust que un autre fust roi que tu ; car tu es roy tant seulement des Freres Menuers et des Freres Preecheurs et des prestres et des clerks. Grant damage est que tu es roy de France, et c'est grant merveille que tu n'es bouté hors du roiaume. » Et comme les serganz du benoiet roy la vosissent battre et bouter hors, il dist et commanda que il ne la touchassent ne boutassent. Et quant il l'ot bien escoutee et diligamment, il dist et respondi en sousriant : « Certes, vos dites voir : je ne suis pas digne d'estre roy. Et se il eust pleu a Nostre Seigneur, ce eust esté miex que un autre eust esté roy que je, qui miex seust gouverner le roiaume. » Et lors commanda li benoiez rois a un de ses chambellens que il lui donnast de l'argent, et croit l'en xl s. Et mout de personnes estoient presentes es choses desusdites. »⁹⁵

Commentaire

Les archives du Parlement confirment l'existence d'une « Sarette de Foilloel »⁹⁶, qui réclamait à messire Adam de Commenchon une rente en blé : une enquête fut menée à ce sujet par l'abbé de Nogent-sous-Coucy et par le chevalier Jean de Faillouel, et fut produite au Parlement de la Toussaint 1269⁹⁷. C'est sans doute à cette occasion que se déroula la scène relatée par Guillaume de Saint-Pathus.

Il est très étonnant de voir ainsi placé, dans un panégyrique du roi, une invective aussi nette. L'anecdote illustre la patience et la bienveillance de Saint Louis, mais elle montre aussi, comme l'a relevé Jacques Le Goff, les critiques qui avaient cours contre ce souverain bigot et inféodé aux mendiants, que l'on retrouve sous la plume de Rutebeuf.

Le récit de Guillaume de Saint-Pathus est précisément situé : à Paris, dans le palais, au pied de l'escalier qui dessert les appartements royaux. Saint Louis est pris à partie par une femme venue plaider sa cause au Parlement. Le lieu est donc ouvert au public, ou à tout le moins, aux personnes convoquées pour leur procès. La phrase finale, « Et mout de personnes estoient presentes es choses desusdites », confirme le caractère public de la scène, de même que la présence de plusieurs chambellans accompagnant le roi.

⁹⁵ *Ibidem*, p. 118-119.

⁹⁶ Faillouel,auj. commune de Frières-Faillouel, Aisne.

⁹⁷ *Olim*, éd. Beugnot, I, 303, III.

ANNEXE I

PARIS, LIEU D'EXERCICE DE L'AUTORITE ROYALE

ANNEXE II

SAINT LOUIS ET LES RELIQUES DE LA PASSION

Table des matières

A. Résumé des événements	1180
L'arrivée des reliques à Paris	1180
La construction de la Sainte-Chapelle.....	1181
La Grande Châsse et la tribune aux reliques	1184
La fondation d'un collège de chanoines.....	1185
L'institution de fêtes commémoratives	1185
B. Le témoignage des biographes.....	1187
1. Geoffroy de Beaulieu, Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici (entre 1272 et 1275).	1187
2. Guillaume de Chartres, De vita et actibus... (vers 1274-1275)	1191
3. Guillaume de Nangis, Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ (vers 1280-1285).....	1193
4. Les Grandes chroniques de France.....	1199
5. Guillaume de Saint-Pathus, Vie de Saint Louis (vers 1303)	1201
6. Joinville, Vie de saint Louis (1309)	1203

A. Résumé des événements

L'arrivée des reliques à Paris¹

En 1237, Baudouin II de Constantinople proposa à Louis IX de lui céder des reliques de la Passion du Christ. Le roi de France fit alors l'achat, pour une énorme somme (plus de 135 000 livres), de la Couronne d'épines, entretemps mise en dépôt à Venise. C'est de là que partirent les deux Dominicains envoyés par le roi pour la convoier jusqu'à Paris, en février 1239. Le 10 août 1239, Louis IX en personne, avec toute sa cour, vint pieusement l'accueillir à Villeneuve l'Archevêque, en compagnie de l'archevêque de Sens Gautier Cornut². Le lendemain, la Sainte Couronne fut apportée en procession à Sens, où elle fit l'objet d'une ostension solennelle dans la cathédrale. Le 12, elle embarqua sur l'Yonne, poursuivit son voyage sur la Seine et atteignit Vincennes le 18 août. Enfin, le 19 août 1239, la Sainte Couronne fit son entrée dans Paris en grande pompe, portée par le roi et par ses frères, pieds nus. Aux portes de la ville, l'archevêque de Sens procéda à une nouvelle ostension devant l'église Saint-Antoine ; puis la procession pénétra dans Paris ; la relique fut honorée à Notre-Dame avant de gagner la chapelle du palais de la Cité, dédiée à Saint-Nicolas.

Dans les années qui suivirent, le roi augmenta encore son trésor de reliques insignes de la Passion du Christ. Le 30 septembre 1241, Louis IX recevait en effet à Paris la Vraie Croix³, rapportée de Syrie par un chevalier avec plusieurs autres reliques⁴, mises en gage par l'empereur latin de Constantinople auprès des Templiers. L'arrivée de ces nouvelles reliques

¹ Sur l'arrivée des reliques à Paris, voir notamment : N. de Wailly, « Récit du treizième siècle sur les translations faites en 1239 et 1241 des saintes reliques de la Passion »... ; J. Durand, « La translation des reliques impériales de Constantinople à Paris », dans *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, catalogue d'exposition, 2001, p. 37-41 ; E. Bozoky, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion »... ; C. Mercuri, *Saint Louis et la couronne d'épines*...

Deux récits contemporains nous informent sur ces événements : le *De susceptione coronae spineae Jesu Christi*, généralement attribué (au moins en partie) à l'archevêque de Sens Gauthier Cornut, et la *Translatio Sancte Corone Domini nostri Ihesu Christi a Constantinopolitana urbe ad civitatem Parisiensem*, de Gérard de Saint-Quentin ; voir *infra* pour le renvoi aux éditions.

² Gautier Cornut était un personnage important à la cour capétienne. D'abord chapelain de Philippe Auguste, puis de Louis VIII, il fut ensuite l'un des conseillers de Blanche de Castille et mena notamment les négociations matrimoniales qui aboutirent à l'union de Louis IX et de Marguerite de Provence. Il célébra lui-même les noces à Sens le 27 mai 1234.

³ Le reliquaire byzantin qui abritait la Vraie Croix fut conservé à la Sainte-Chapelle jusqu'à la Révolution et nous est connu par une gravure de Morand. Il attestait de l'origine de la précieuse relique, même si celle-ci reçut à son arrivée à Paris une nouvelle châsse. Cf notice de Jannic Durand dans *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, Cat. 17, p. 63-64.

⁴ Parmi ces reliques, sept étaient directement liées au Christ : deux reliques du Saint Sang, des langes de l'Enfance, la chaîne ayant servi à attacher le Christ à la colonne pendant la Flagellation, une toile avec le portrait du Christ, un morceau du Saint Sépulcre, et un autre morceau de la Vraie Croix, apparemment conservé sans reliquaire (les empereurs y prélevaient les fragments qu'ils souhaitaient offrir en cadeau). Dans ce lot se trouvaient également d'autres reliques : le lait de la Vierge, le haut du chef de saint Jean-Baptiste, et les chefs de saint Blaise, Clément et Siméon. Cf. F. de Mély, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, III, p. 107 ; J. Durand, « La translation des reliques impériales de Constantinople à Paris », dans *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, catalogue d'exposition, 2001, p. 37-41 et plus précisément p. 39.

LES RELIQUES DE LA PASSION

furent l'occasion d'une solennité comparable à celle qui avait salué la réception de la couronne d'épines : comme précédemment, Louis IX et sa famille étaient allés accueillir les précieux objets aux portes de Paris, où une tribune avait été montée pour l'ostension de la Vraie Croix et de la Sainte Couronne au peuple ; puis la procession s'était rendue à Notre-Dame avant de gagner le palais de la Cité. Le chroniqueur anglais Matthieu Paris a relaté en détail l'événement, et l'a même illustré d'un dessin représentant Louis IX sur l'estrade, élevant vers le ciel la Vraie Croix placée dans un linge, tandis qu'un assistant, à ses côtés, montre la couronne d'épines⁵ (**Planche 207**).

Mais là ne s'arrêtèrent pas les acquisitions de Louis IX. Un peu plus tard, un troisième lot de reliques arriva en effet à Paris, sans doute dans le courant de l'année 1242⁶. Elles avaient été acquises par deux Franciscains, envoyés par le roi à Constantinople. Ces neuf nouvelles reliques comprenaient notamment la sainte Lance, ainsi que la Croix dite « triomphale » ou « de la Victoire »⁷. Leur réception donna lieu aux mêmes cérémonies que précédemment.

La construction de la Sainte-Chapelle

On ne sait pas exactement quand Louis IX prit la décision de reconstruire sa chapelle palatiale pour la rendre digne des précieuses reliques qu'il avait acquises⁸, mais l'édifice était vraisemblablement en cours d'édification en mai 1244, d'après les termes d'une bulle d'Innocent IV,⁹ et la cérémonie de dédicace fut célébrée le 26 avril 1248¹⁰. Le terme de « Sainte-Chapelle » sous lequel nous le désignons aujourd'hui n'est pas employé par les auteurs contemporains, car l'expression est beaucoup plus tardive : elle est apparemment attestée pour la première fois au milieu du XIV^e siècle, et ne s'impose qu'entre 1380 et 1420, à une époque où la fondation de Saint Louis sert de modèle pour d'autres chapelles royales ou princières¹¹.

⁵ Cambridge, Corpus Christi College, ms. 16 (*Chronica majora* de Matthieu Paris), fol. 141 v°.

⁶ D'après Albéric de Trois-Fontaines, la réception de ces reliques à Paris se serait faite le 14 septembre (*RHF*, tome XXI, p. 629). Comme l'a remarqué Natalis de Wailly, cette date coïncide avec la fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. Ceci pourrait expliquer que l'on n'ait pas introduit de liturgie spécifique pour l'arrivée de ce troisième lot de reliques (N. de Wailly, « Récit du treizième siècle sur les translations faites en 1239 et 1241 des saintes reliques de la Passion »..., p. 402). Le Prosaire de Bari montre que l'Exaltation de la Sainte Croix donnait lieu, dans la liturgie de la Sainte-Chapelle, à une octave, comme la Sainte Couronne et la fête des Reliques.

⁷ Les autres reliques ramenées par les deux Franciscains sont : le Vêtement de pourpre, le Roseau, l'Eponge, une partie du Suaire, un linge dont le Christ s'était servi lors de la Cène, une partie du Voile de la Vierge, la Verge de Moïse. Cf F. de Mély, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, III, p. 108-110 ; J. Durand, « La translation des reliques impériales »..., p. 40. La « croix triomphale » était un petit morceau de la Vraie Croix que les empereurs emportaient avec eux au combat dans l'espoir de la victoire (cf. J. Durand, « La Croix de Victoire », *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, catalogue d'exposition, 2001, p. 85).

⁸ Sur les débats autour de la date de début du chantier, voir : M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, Appendix 3, p. 205-227.

⁹ « Tu as entrepris de construire sur tes fonds personnels une œuvre dépassant la matière » (bulle du 24 mai 1244, citée par J.-M. Leniaud et F. Perrot, *La Sainte Chapelle...*, p. 101). Dès mai 1243, Innocent IV avait concédé à la chapelle projetée des privilèges qui furent confirmées par plusieurs bulles dans les années suivantes. Par une bulle du 24 mai 1244, le personnel de la Sainte-Chapelle fut exempté d'excommunication et d'interdit. La bulle du 6 novembre 1246 concède un an d'indulgence aux fidèles qui visiteront la chapelle au jour anniversaire de sa dédicace, et cent jours à ceux qui la visiteront pendant l'octave de la dédicace (A. Vidier, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle...*, p. 288-290).

¹⁰ Des inscriptions aujourd'hui disparues, mais transmises par Du Breul (*Théâtre des Antiquitez de Paris*, p. 104-105), commémoraient cette dédicace.

¹¹ Et. Anheim et G. Brunel, « La Sainte-Chapelle : fondation et liturgie »..., p. 94-95.

Bien que la Sainte-Chapelle ait subi de si amples restaurations qu'on a pu la qualifier de « monument du XIX^e siècle »¹², elle n'en demeure pas moins le mieux conservé des édifices construits pour Saint Louis et suscite toujours l'admiration de ses nombreux visiteurs (**Planches 200 et 201**). Certes, les reliques de la Passion qui constituaient sa raison d'être sont aujourd'hui à Notre-Dame, mais leur image reste présente sur la « verrière des reliques », la première à droite dans la chapelle haute, et la tribune qui les abritait, quoique détruite à la Révolution, a été reconstituée par l'architecte Lassus à partir des fragments et des représentations qu'il a pu retrouver. Même si, dans le détail, les spécialistes se heurtent à ces abondantes interventions modernes, le projet de Saint Louis reste présent et visible aujourd'hui, alors que l'abbatiale de Royaumont, son autre grand chantier, n'est plus que ruines.

L'édifice suit le plan habituel des chapelles palatiales françaises, telles qu'on peut encore en voir dans les palais épiscopaux (Laon, Reims, etc.) : c'est une chapelle à deux étages, de plan rectangulaire, avec à l'est une abside polygonale. Elle est en outre précédée, à l'ouest, par un porche à deux niveaux. L'ensemble mesure 36 mètres de long sur 17 mètres de large (hors œuvre)¹³. La chapelle basse, fréquentée par les habitants du palais royal, est beaucoup moins élevée que l'étage supérieur : 6, 60 mètres de haut, contre 20,50 mètres (**planche 203**). La chapelle haute, espace réservé au roi et aux reliques, forme une véritable cage de verre ornée de superbes vitraux. Les deux niveaux sont reliés par deux escaliers en vis, mais en pratique, leur fonctionnement était autonome : le roi avait un accès direct à l'étage supérieur depuis ses appartements, par l'intermédiaire de la partie supérieure du porche.

Du côté nord de la Sainte-Chapelle s'élevait en outre un édifice aujourd'hui disparu, qui reprenait le même plan, mais en version réduite (**planche 202**). Ce bâtiment élancé abritait la sacristie des deux chapelles. Il comprenait de plus un troisième niveau, celui du trésor, où l'on rangeait notamment des archives et des livres¹⁴. Contrairement aux deux premiers niveaux, directement reliés à la Sainte-Chapelle par un couloir, le dernier étage n'était accessible que par un escalier à vis placé dans l'angle sud-ouest. Ce bâtiment fut détruit en 1783, en application du projet général de réaménagement du palais de la Cité consécutif à l'incendie de 1776. Son aspect nous est cependant connu par quelques dessins, notamment celui levé par Martellange au XVII^e siècle (reproduit en planche 202), ou le lavis exécuté Froideau au XVIII^e siècle¹⁵.

¹² Selon l'expression de Jean-Michel Leniaud, voir notamment C. Hediger (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris...*, p. 181-195.

¹³ Sur l'architecture de la Sainte-Chapelle, voir notamment : J.-S. Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle royale du Palais...* ; H. Stein, *Le Palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris...* ; F. Gébelin, *La Sainte-Chapelle et la Conciergerie...* ; R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 56-65 ; L. Grodecki, *La Sainte-Chapelle...* ; D. Kimpel et R. Suckale, *L'Architecture gothique en France, 1130-1270...*, p. 400 ; J.-M. Leniaud et Fr. Perrot, *La Sainte Chapelle...* ; S. Murray, « The Architectural Envelope of the Sainte-Chapelle »... ; S. Gasser, « L'architecture de la Sainte-Chapelle... » ; P.-Y. Le Pogam, « La Sainte-Chapelle : architecture et décor », dans *Saint Louis*, catalogue d'exposition, 2014, p. 101-109 ; M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, 2015, p. 66-112.

¹⁴ H.-F. Delaborde, « Les bâtiments successivement occupés par le Trésor des chartes »... ; Y. Potin, « Archives en sacristie »...

¹⁵ BnF, Estampes, Ve 55 f, fol. 126.

Stephen Murray a remarqué que les proportions de la Sainte-Chapelle, évaluées en pieds de roi, coïncidaient avec les chiffres donnés par la Bible pour la Maison de Salomon¹⁶. Peut-être la tribune aux reliques s'est-elle inspirée du dôme du Rocher, considéré alors comme le Temple de Salomon. De même, le porche de la façade pourrait imiter la chapelle du Golgotha. Sur le plan symbolique, la Sainte-Chapelle est donc en partie conçue à l'imitation de Jérusalem.

Stylistiquement, elle se rattache au gothique dit « rayonnant », en référence aux roses qui se déploient alors sur de nombreuses façades. Celle de la Sainte-Chapelle a toutefois été refaite au XV^e siècle, mais quelques fragments des vitraux d'origine, réemployés dans la nouvelle rose, donnent une idée de son dessin¹⁷. Cependant, malgré la grande qualité de son exécution et la beauté de ses volumes et de ses murs, la Sainte-Chapelle ne semble pas avoir été « en pointe » dans les recherches architecturales de son temps : d'autres chantiers, comme celui de l'abbatiale de Saint-Denis, se montrent plus novateurs dans le développement d'une architecture très dépouillée et très graphique. La Sainte-Chapelle demeure attachée à une esthétique ornementale où le décor joue un rôle fondamental.

Le nom de l'architecte nous est inconnu ; de nombreuses hypothèses ont été avancées, notamment en faveur de Pierre de Montreuil¹⁸, longtemps considéré comme l'auteur de la Sainte-Chapelle en raison de sa réputation (« *doctor lathomorum* ») et des grands chantiers qu'il mena à Paris : la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Prés, le transept de Notre-Dame. Mais les affinités entre la Sainte-Chapelle et la cathédrale d'Amiens ont aussi conduit à attribuer l'édifice à Thomas de Cormont¹⁹ ou à Robert de Luzarches²⁰. Aucun texte ne vient garantir ces identifications proposées sur la base de comparaisons stylistiques.

Le coût de la construction, estimé à 40 000 livres tournois par l'enquête de canonisation, est également impossible à vérifier faute de documents.

La Sainte-Chapelle est remarquable non seulement par son architecture, mais aussi par son décor. Les verrières de la chapelle haute constituent la partie la mieux conservée de celui-ci, même si les différentes campagnes de restauration menées tout au long des siècles ont en partie modifié le programme iconographique initial. Le décor sculpté a davantage souffert : les deux tympans occidentaux ont été totalement détruits à la Révolution, ceux que l'on voit aujourd'hui sont des restitutions du XIX^e siècle²¹. A l'intérieur, en revanche, les douze statues d'apôtres portant les croix de consécration ont été préservées, même si la moitié des œuvres actuellement en place dans la chapelle haute sont des copies, les originaux étant conservés au musée de Cluny. Les peintures murales ont été entièrement refaites au XIX^e siècle, mais les relevés dressés avant la restauration permettent de se faire une idée de l'iconographie des médaillons peints.

On a parfois avancé l'hypothèse d'un achèvement plus tardif du décor intérieur, tant pour les statues du collège apostolique, dont le style n'est pas homogène, que pour la tribune

¹⁶ Les dimensions de la Sainte-Chapelle (double carré de 100 x 50 pieds) et du porche (50 x 30 pieds) correspondent aux dimensions de la maison et du porche de Salomon données dans *Rois I*, 7 : 1-7. S. Murray, « The Architectural Envelope of the Sainte-Chapelle »... , p. 229.

¹⁷ F. Perrot, « Prolégomènes à l'étude de la rose de la Sainte-Chapelle : les panneaux du XIII^e siècle », dans R. Favreau et M.-H. Debiès (dir.), *Iconographica. Mélanges offerts à Piotr Skubiszewski*, Poitiers, Université de Poitiers, 1999, p. 183-186.

¹⁸ Crédité de la paternité du chantier par une tradition ancienne (Germain Brice, *Description de Paris*, 1698) reprise par Morand en 1790.

¹⁹ Hypothèse proposée par Robert Branner.

²⁰ Hypothèse proposée par Dieter Kimpel et Robert Sückale.

²¹ Les fragments bûchés du linteau de la chapelle haute ont été retrouvés à l'occasion de l'exposition *Saint Louis* en 2014 : cf. le catalogue de cette exposition, notice n°61 (P.-Y Le Pogam), p. 231.

aux reliques. En ce qui concerne les apôtres, la plupart des historiens de l'art s'accordent pour y reconnaître deux mains, mais pas forcément deux dates : l'ensemble était probablement en place lors de la consécration en 1248.

La Grande Châsse et la tribune aux reliques

L'installation de la tribune dans l'abside de la chapelle haute, en revanche, a nécessité d'entailler l'arcature basse, ce qui pourrait être l'indice d'une modification un peu plus tardive²². Mais la description qu'en donne Joinville indique qu'elle était probablement en place en 1267, sinon en 1248. Cette tribune, accessible par deux escaliers à vis, était couronnée par un grand ciborium, sans doute plus élevé que celui restitué par Lassus au XIX^e siècle²³.

Cette tribune avait pour fonction de supporter la « Grande Châsse aux reliques », un reliquaire monumental haut de près de trois mètres, qui a disparu à la Révolution, mais nous est connu par des documents graphiques antérieurs²⁴ (**planches 204 et 205**). La grande châsse est explicitement citée dans le texte de la seconde fondation de la Sainte-Chapelle, en 1249. Les comptes royaux, en 1248, portent mention d'une dépense de 680 livres pour les « travaux d'or, d'argent et de pierres précieuses, pour les reliques de la Chapelle de Paris... et autres ouvrages », dont une partie a sans doute été utilisée pour cet objet. Si l'armature était en cuivre, la grande châsse était en effet ornée de figures en argent doré représentant la Crucifixion sur la face principale, la Flagellation et la Résurrection sur les faces latérales. Sur la face arrière, se trouvaient les deux vantaux assurant l'ouverture de la Châsse, avec sans doute un dispositif permettant de la faire pivoter pour montrer les reliques au public, comme on le voit par exemple sur l'enluminure du « Pontifical de Poitiers » (**Planche 121**).

Chacune des reliques était elle-même pourvue d'un reliquaire précieux. Le tout fut fondu à la Révolution, mais nous est connu par plusieurs représentations anciennes (**planche 206**).

Les visiteurs prestigieux se voyaient offrir un accès à la tribune, où le roi lui-même leur montrait les reliques : ce fut notamment le cas de l'ambassadeur mongol Bar Sauma, de passage à Paris en 1287-1288, ou de l'empereur Charles IV en 1378, qui eut d'ailleurs beaucoup de mal à arriver en haut à cause de la goutte²⁵.

La mise en scène des reliques ainsi pratiquée à la Sainte-Chapelle s'inscrit dans une tradition inaugurée par Suger à Saint-Denis, puis reprise dans de nombreux édifices gothiques, consistant à exposer les châsses des corps saints dans l'abside, derrière le maître-autel²⁶. Un dispositif comparable fut notamment mis en place à Notre-Dame de Paris dans les années 1260 : la châsse de saint Marcel fut alors posée sur une tribune dominée par un ciborium, lui assurant une grande visibilité, en arrière du maître-autel²⁷. Mais l'effet était

²² Ce point est controversé. Pour Willibald Sauerländer, « toute cette installation – tribune, ciborium, châsse-armoire s'élevant au-dessus du mur du socle dans la zone des vitraux – relève d'une conception cohérente et n'est pas le résultat d'un changement de plan. » (« Architecture gothique et mise en scène des reliques »..., p. 121).

²³ Ce couronnement apparaît sur deux enluminures du début du XV^e siècle. Sur la restauration de Lassus, voir : J.-M. Leniaud, *Jean-Baptiste Lassus (1807-1857) ou le temps retrouvé des cathédrales*, Paris, 1980, p. 59-61.

²⁴ R. Branner, « The Grande Chasse of the Sainte-Chapelle »...; J. Durand, « La Grande Châsse aux reliques », dans : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*..., p. 107-112.

²⁵ Cf. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle*..., p. 161.

²⁶ W. Sauerländer, « Architecture gothique et mise en scène des reliques »..., p. 115.

²⁷ Cette disposition apparaît sur une gravure de Jean Marot représentant un *Te Deum* célébré à Notre-Dame à l'occasion du mariage de Louis XIV en 1660.

encore plus saisissant à la Sainte-Chapelle, dans la mesure où la tribune hissait la Grande Châsse au niveau des vitraux, baignée de lumière colorée²⁸.

La fondation d'un collège de chanoines

Pour assurer dignement le service divin dans cette nouvelle chapelle, Louis IX y institua un collège de chanoines. Ce collège reçut ses premières lettres de fondation en janvier 1246²⁹, et avant de s'embarquer pour la croisade, Louis IX augmenta encore le dispositif (29 août 1249). La collégiale comprenait cinq prêtres principaux ou maîtres chapelains, aidés par trois marguilliers ; chacun des cinq maîtres chapelains avait sous ses ordres un prêtre sous-chapelain et un diacre. Les revenus de cette institution étaient assurés par des rentes en argent sur la prévôté de Paris³⁰.

L'institution de fêtes commémoratives

Plusieurs fêtes commémoratives étaient célébrées à la Sainte-Chapelle sous le règne de Saint Louis : celle de la dédicace de l'édifice, le 26 avril, et deux autres fêtes en l'honneur de l'arrivée des reliques, l'une spécifique à la Couronne d'épines (11 août) et l'autre célébrant l'ensemble des reliques de la Sainte-Chapelle (30 septembre). Le 11 août correspondait à la date de l'arrivée de la Sainte Couronne à Sens en 1239, et cette fête était célébrée dans toute la province ecclésiastique de Sens. En revanche, les deux autres fêtes ont été instituées par Saint Louis pour sa chapelle et ne concernaient pas les usages diocésains. Le 30 septembre était la date de l'arrivée à Paris de la Vraie Croix, en 1241. Il s'y ajouta bien sûr plus tard une autre fête, en l'honneur de Saint Louis lui-même, après la translation de son chef ; mais cette solennité, célébrée le 25 août, ne fut instituée qu'en 1309 et n'apparaît donc pas dans notre corpus de biographies. Enfin, on célébrait aussi avec grande solennité la fête de l'Exaltation de la Croix, le 14 septembre, en lien avec l'important morceau de la Vraie Croix conservé à la Sainte-Chapelle³¹.

Selon Claudine Billot, une autre fête aurait été instituée par Saint Louis le 3 août pour célébrer l'arrivée du troisième lot de reliques en 1242³². Mais Geoffroy de Beaulieu comme Guillaume de Chartres ne mentionnent que deux célébrations annuelles³³, ce qui correspond au calendrier liturgique fourni par le « Prosaire de Bari »³⁴, pour lequel le 3 août était simplement la fête de l'Invention de saint Etienne, conformément à l'usage du diocèse de Paris. En revanche, Guillaume de Saint-Pathus parle de trois fêtes, de même que la *Beati Ludovici vita e veteri lectionario extracta*, publiée dans le *Recueil des Historiens des Gaules*

²⁸ W. Sauerländer, « Architecture gothique et mise en scène des reliques »..., p. 119.

²⁹ A. Vidier, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*..., p. 290.

³⁰ Claudine Billot, « La fondation de saint Louis. Le collège des chanoines de la Sainte-Chapelle (1248-1555) », dans : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, catalogue d'exposition..., 2001, p. 98-105.

³¹ Ces quatre fêtes (26 avril, 11 août, 14 et 30 septembre) donnaient lieu à une octave et à des indulgences pour les visiteurs de la Sainte-Chapelle : dans un premier temps (bulle pontificale du 3 juin 1244) les indulgences ne concernèrent que la fête de la couronne d'épines et celle des reliques ; dans un second temps (1246), elles furent étendue à la fête de la dédicace et à celle de l'Exaltation de la Croix, dispositions confirmées en mai 1248 par le légat pontifical Eudes de Châteauroux. Cf. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle*..., p. 152.

³² C. Billot, « Le message spirituel et politique de la Sainte-Chapelle de Paris »..., p. 126. Cette date est également citée par Edina Bozoky, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels... », p. 22 .

³³ Voir un peu plus bas.

³⁴ Hesbert, *Le Prosaire de la Sainte-Chapelle*, p. 42 (Sainte Couronne) et p. 44-45 (reliques de la Sainte-Chapelle).

*et de la France*³⁵. Cette troisième fête pouvait être soit la dédicace de la Sainte-Chapelle, soit l'Exaltation de la Croix³⁶.

Ces questions montrent que, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la liturgie suivie à la Sainte-Chapelle du temps de Saint Louis n'est pas parfaitement connue. En effet, les chartes de fondation de l'institution sont très détaillées sur les revenus et l'organisation du collège canonial, mais n'évoquent pas les prescriptions liturgiques. Par ailleurs, on conserve peu de manuscrits liturgiques provenant de la Sainte-Chapelle pour cette époque, à part les très beaux évangélistes datant du règne de Saint Louis, qui ne peuvent toutefois rien nous apprendre sur les offices des fêtes des reliques. Ceux-ci sont toutefois documentés par le *Recueil d'offices de la Sainte-Chapelle* (fin du XIII^e siècle) de la Bibliothèque royale de Bruxelles (IV 472)³⁷ et par le « Graduel-Prosaire de Bari ». Ce manuscrit, aujourd'hui conservé dans la collégiale Saint-Nicolas de Bari, a été réalisé au milieu du XIII^e siècle à Paris ; il est composé de deux éléments : un graduel, copié vers 1250, et un prosaire, un peu plus tardif (vers 1260). Il a vraisemblablement été offert par Charles II d'Anjou à la collégiale qu'il avait fondée à Bari, sur le modèle de la Sainte-Chapelle, en 1304. La présence des fêtes du 11 août et du 30 septembre ainsi que la fête de la dédicace (26 avril) attestent que la liturgie était bien à l'usage de la Sainte-Chapelle. L'absence de la fête de saint Louis (canonisé en 1297) et de celle de saint Pierre Martyr, adoptée à Paris en 1253, montrent l'ancienneté de ce texte, qui mérite donc d'être considéré comme l'un des plus anciens témoins de la liturgie de la Sainte-Chapelle³⁸.

Un autre manuscrit intéressant, quoique plus tardif, est l'ordinaire de la Sainte-Chapelle datant de 1471, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de l' Arsenal³⁹. Enfin, bien que Robert Branner ait critiqué la confusion entre la Sainte-Chapelle et la « *capella regis* », institution régaliennne comparable à la chancellerie royale⁴⁰, on peut tout de même aussi s'appuyer (avec prudence) sur des manuscrits rédigés à l'usage de cette « *capella regis* », comme le ms. lat. 1435 (ordinaire du XIV^e siècle) ou le ms. lat. 978 (ordinaire de 1479) de la Bnf, dans la mesure où la liturgie de la Sainte-Chapelle a probablement influencé les usages de l'ensemble des chapelles royales⁴¹.

En ce qui concerne la fête de la Sainte-Couronne, qui n'était pas propre à la Sainte-Chapelle, l'office mis en place vers 1240 nous est transmis par un bréviaire à l'usage de Sens datant de seconde moitié du XIII^e siècle (BnF, ms. lat.1028).

³⁵ RHF, tome XXIII, p. 160-167, *Lectio septima* : « *tria festa in huiusmodi sollempnitate connectens, primum voluit fieri per Praedicatores, secundum per Minores, tertium vero per alios religiosos communes.* »

³⁶ Voir plus bas le commentaire du texte de Guillaume de Saint-Pathus.

³⁷ Cf. Judy Louise May Taylor, *Rhymed offices at the Sainte-Chapelle in the thirteenth century: historical, political, and liturgical contexts*, Ph.D., The University of Texas at Austin, 1994.

³⁸ Cf. Dom Hesbert (dir.), *Le Prosaire de la Sainte-Chapelle...* ; Robert Branner, « Two Parisian Capella Books in Bari », *Gesta*, VIII, 1969, p. 14-19 ; idem, *Manuscript Painting in Paris during the Reign of Saint Louis...*, p. 102-107, 229-230, 237 ; notice de Marie-Pierre Laffitte dans le catalogue d'exposition *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, Cat. 40, p. 170-171.

³⁹ Paris, Arsenal, ms. 114. Barbara Hagg, « An Ordinal of Ockeghem's Time from the Sainte-Chapelle of Paris : Paris, Bibliothèque de l' Arsenal, ms. 114 », *Tijdschrift van de Koninklijke Vereniging voor Nederlandse Mziek Geschiedenis*, XLVII, ½, 1997, p. 33-71.

⁴⁰ R. Branner, « The Sainte-Chapelle and the Capella Regis in the Thirteenth Century »...

⁴¹ C'est ce qu'a montré Éric Palazzo dans son article sur « La liturgie de la Sainte-Chapelle »...

Ces différentes sources permettent de restituer l'importance des célébrations liées aux reliques de la Passion dans la liturgie de la Sainte-Chapelle⁴², sur lesquelles insistent de nombreux biographes de Saint Louis.

B. Le témoignage des biographes

Tous les biographes se sont fait l'écho de l'arrivée des reliques à Paris et des cérémonies instituées ensuite par Louis IX pour commémorer cette (ou plutôt ces) réceptions, à part Joinville, qui n'avait pas assisté à ces événements, antérieurs à sa présence à la cour de France. En revanche, celui-ci nous montre la Sainte-Chapelle « en fonctionnement », avec la scène de préparation de la deuxième prise de la croix par Louis IX.

1. Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici* (entre 1272 et 1275).

« *Quantam devotionem habuit in his quæ spectant ad fidem, et primo de sacra Corona, et de aliis sanctis reliquiis.*

Quanta devotione fidei, et quam immensis laboribus et expensis ac nunciorum suorum periculis obtinuerit a Constantinopolitano imperatore sacrosanctam Coronam spineam Salvatoris, et partem maximam sanctæ Crucis, cum aliquibus reliquiis multis ac plurimum pretiosis ; et cum quanto gaudio procul occurrerit obviam Rex devotus ad dictas reliquias reverenter suscipiendas, necnon cum quam solemnibus ac devotissima processione totius cleri et populi pretiosæ reliquiæ Parisiis sint receptæ, ipso rege hunc sacrum thesaurum ex una parte propriis humeris ac nudis pedibus deportante ; testis est is libellus qui diligenter super iis est confectus, de quo ad Matutinas legitur in solemnitatibus dictæ Coronæ cæterarumque reliquiarum. Quas solemnitates pius Rex celebriter fieri instituit bis in anno, videlicet die anniversaria qua Parisius receptæ fuerunt. Cæterum, quam mirificam, quam speciosam ac nobilem capellam Parisius fecit fabricari, necnon quam pretiosam et admirabilem thecam fieri fecit auro et argento et lapidibus pretiosis ornatam, ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas ; testes esse possunt qui Parisius prædicta diligenter viderunt. In qua capella canonicos atque capellanos instituit, et magnos redditus assignavit, sicut decebat regiam dignitatem ; ut ibidem Domino in perpetuum in divino officio serviretur. Hæc omnia zelum fidei christianæ in ipso commendant. »⁴³

Traduction

Combien il manifesta de dévotion envers tout ce qui touche à la foi, à commencer par la Sainte Couronne et les autres reliques.

⁴² Voir par exemple : K. Gould, « The Sequences De Sanctis reliquis as Sainte-Chapelle Inventories », *Medieval Studies*, 43, 1981, p. 315-341.

⁴³ *RHF*, tome XX, § 24, p. 15-16.

« Par quelle immense manifestation de foi, par quel labeur et quelles énormes dépenses, mais aussi par quels dangers courus par ses envoyés, il obtint de l'empereur de Constantinople la Couronne d'épines du Sauveur, une très grande partie de la sainte Croix et encore beaucoup d'autres reliques. Et avec quelle joie le pieux roi accourut de loin au-devant de ces insignes reliques pour les recevoir. Avec quelle procession solennelle et quelle piété tout le clergé et toute la population de Paris vinrent accueillir ces précieuses reliques, le roi lui-même, nu-pieds, aidant à porter ce trésor sacré sur ses propres épaules : en conserve le témoignage le livret qui fut alors composé avec grand soin, et qui se lit aux matines lors des solennités et deux fêtes instituées par le pieux roi pour commémorer les jours anniversaires de leur arrivée à Paris. Et puis, quelle merveilleuse, quelle splendide et noble chapelle il fit construire à Paris, et quel reliquaire admirable et de grand prix il fit fabriquer d'or et d'argent, orné de pierres précieuses, pour renfermer avec honneur les saintes reliques. Peuvent l'attester ceux qui l'ont vue à Paris. Dans ladite chapelle, il institua des chanoines et des chapelains dotés de grands revenus, ainsi qu'il convient à la dignité royale, et afin que le service divin y soit assuré pour Notre-Seigneur, à perpétuité. Toutes ces choses immortalisent le zèle dont le roi était enflammé pour la foi chrétienne. »⁴⁴

Commentaire

a). Les sources

Geoffroy de Beaulieu déclare s'appuyer sur deux éléments : les traces concrètes de l'action de Louis IX (le bâtiment de la Sainte-Chapelle et le collège canonial institué par le roi dans cet édifice), mais aussi une source écrite, le « *libellus* » rédigé pour commémorer la translation, d'où sont tirées les lectures faites à matines au cours des fêtes consacrées à ces saintes reliques. Or, deux textes relatifs à la réception des reliques de la Passion par Saint Louis nous sont parvenus. Le premier s'intitule *De susceptione coronae spineae Jesu Christi*⁴⁵ ; c'est un récit de l'arrivée de la couronne d'épines, traditionnellement attribué à l'archevêque de Sens Gautier Cornut⁴⁶. Cette relation a été utilisée pour alimenter l'office de la fête instituée en mémoire de la réception de la couronne d'épines à Sens, le 11 août⁴⁷ : cet usage liturgique correspondrait bien à la description de Geoffroy de Beaulieu. Mais ce dernier fait aussi référence à la Vraie Croix, que Louis IX acheta quelque temps plus tard, et dont le *De susceptione* ne fait pas mention. En revanche, il existe un autre texte qui couvre l'ensemble des reliques déposées à la Sainte-Chapelle par Saint Louis (malgré son titre

⁴⁴ Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 44-45.

⁴⁵ Ce récit, déjà publié par A. Duchesne dans les *Historiae Francorum Scriptores* (tome V, Paris, 1649, p. 407-414), a été édité par Natalis de Wailly dans le *Recueil des Historiens des Gaules et de la France : RHF*, t. XXII, Paris, 1865, p. 26-31 ; et par Paul Edouard Didier Riant, *Exuviae Sacrae Constantinopolitanae*, vol.1, Genève, 1877, réimpression Paris, CTHS, 2004, p. 45-56.

⁴⁶ Cette attribution s'appuie sur la *Gallia christiana* (1744), qui présentait le récit comme une commande de Saint Louis à Gauthier Cornut. Pour P. Riant, toutefois, le document ne serait que partiellement l'œuvre de Gauthier Cornut, et aurait été élaboré en plusieurs phases : l'archevêque aurait rédigé le prologue sous forme de sermon à l'occasion de la première ostension solennelle de la couronne d'épines à Sens, le 11 août 1239, puis aurait écrit le compte-rendu de l'ensemble de la *translatio* plus tard, le tout étant finalement précédé d'un « incipit » dû à un autre auteur. Selon Chiara Mercuri, seul le prologue serait dû à Gauthier Cornut, car il est écrit à la première personne ; le récit de la *translatio* en revanche parle de l'archevêque à la 3^e personne, ce qui conduit C. Mercuri à l'attribuer plutôt à un clerc de l'entourage de Gauthier Cornut (C. Mercuri, *Saint Louis et la couronne d'épines...*, p. 92-93).

⁴⁷ Voir le *Bréviaire de l'Église de Sens* (Paris, BnF, ms. lat. 1028 ; XIII^e s.). Edition : *Analecta Hymnica*, éd. C. Blume, G.M. Dreves, Leipzig, 1886-1922, t. 52, rééd. Francfort, 1961, p. 15-16.

réducteur) : la *Translatio Sancte Corone Domini nostri Jhesu Christi a Constantinopolitana urbe ad civitatem Parisiensem*, probablement rédigée peu après 1242 par Gérard, moine de l'abbaye de Saint-Quentin en l'Isle dans le diocèse de Noyon⁴⁸. Il n'est toutefois pas prouvé que ce récit ait pu recevoir une adaptation liturgique, comme le signale Geoffroy de Beaulieu.

De toute façon, le résumé que Geoffroy de Beaulieu tire de ce « *libellus* » est extrêmement bref. Il semble néanmoins concorder avec ce que rapportent les deux textes cités plus haut, qui permettent de préciser les conditions d'acquisition des reliques et d'expliquer les « labours et dépenses » auxquels fait allusion le biographe.

b) La première partie du texte : l'arrivée des reliques à Paris

Geoffroy de Beaulieu a choisi de condenser les trois épisodes d'arrivée des saintes reliques en une seule évocation. Le regroupement de ces trois solennités le conduit à privilégier le rôle de Paris dans ces cérémonies. De fait, si les deux dernières se sont bien déroulées dans cette seule ville, la première en revanche a aussi eu pour cadre la métropole de Sens : la fête du 11 août commémorait l'arrivée de la Sainte Couronne à Sens et non à Paris, contrairement à ce qu'affirme un peu trop vite le Dominicain.

Toutefois, le souvenir de Sens n'est pas totalement occulté puisque Geoffroy précise que le roi « accourut de loin » (*procul*) au-devant des reliques, allusion au voyage de Saint Louis jusqu'à Villeneuve-l'Archevêque.

Geoffroy de Beaulieu rend bien compte de l'effervescence suscitée à Paris par l'arrivée de ces précieuses reliques, et de l'attitude d'humilité manifestée par le roi pour les recevoir : Louis IX, nu-pieds, porte la châsse sur ses propres épaules (*ipso rege hunc sacrum thesaurum ex una parte propriis humeris ac nudis pedibus deportante*). Le récit est toutefois beaucoup moins détaillé que dans les deux œuvres spécifiquement dédiées à l'événement. On perd en particulier la description des différentes étapes des processions : l'exposition des reliques au peuple devant Saint-Antoine-des-Champs, la messe à Notre-Dame, l'arrivée finale au palais de la Cité. La participation d'autres membres de la famille royale à la cérémonie est également passée sous silence. Le récit de la réception de la Vraie Croix par Matthieu Paris montre pourtant l'association étroite de l'entourage du roi au rituel : sur la tribune dressée devant Saint-Antoine-des-Champs, Louis IX est en effet accompagné de la reine Blanche, sa mère, de la reine Marguerite, sa femme, et de ses frères. Tandis que le roi porte ensuite la Vraie Croix dans Paris, il est suivi de sa famille, qui porte la Sainte Couronne ; après la messe à Notre-Dame, le roi porte à nouveau la Croix et ses frères la Couronne, jusqu'au palais. Dans le vitrail de la Sainte-Chapelle qui montre l'ostension de la Sainte Couronne, Louis IX est d'ailleurs accompagné d'une reine (Blanche de Castille ?) (**planche 208**). Geoffroy de Beaulieu a quant à lui choisi de concentrer sa relation sur le seul Louis IX, objet de

⁴⁸ Le texte de Gérard de Saint-Quentin est notamment conservé dans un manuscrit de la BnF, NAL 1423, fol. 172-174 v°, copié dans le Nord de la France vers le milieu du XIII^e siècle (notice de Marie-Pierre Laffitte dans le catalogue d'exposition *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, Cat. 8, p. 46), qui a servi de base aux éditions de : E. Miller, « Reliques de Constantinople », *Journal des Savants*, mai 1878, p. 292-309 ; N. de Wailly, « Récit du treizième siècle sur les translations faites en 1239 et 1241 des saintes reliques de la Passion », *BEC*, XXXIX, 1878, p. 401-415 (p. 408-415 pour l'édition proprement dite) ; F. de Mély, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, III, *La Croix des premiers croisés, la sainte Lance, la Sainte Couronne*, Paris, 1904, p. 102-112. Léopold Delisle a signalé un autre manuscrit (Charleville, BM, ms. 275) dont il a relevé quelques variantes : L. Delisle, « Translation des reliques de la Passion en 1239 et en 1241 », *BEC*, XL, 1879, p. 143. Voir aussi : P.G. Golubovich, *Biblioteca bibliografica della Terra Santa et dell'Oriente franciscano*, II, Quarrachi, 1913, p. 306-311 ; Anatole Frolov, *La relique de la Vraie Croix, recherches sur le développement d'un culte*, Paris, 1961, p. 427-430.

l'éventuelle canonisation. Dans la même optique, il exclura la liste des chantiers royaux les abbayes fondées par la mère ou la sœur de Louis IX.

c) La deuxième partie du texte : la Sainte-Chapelle et ses desservants

Geoffroy de Beaulieu achève son chapitre sur le récit des autres décisions prises par Louis IX en l'honneur des reliques de la Passion. Il mentionne tout d'abord la construction de la Sainte-Chapelle, dont il souligne la beauté (*quam speciosam ac nobilem capellam Parisius...*), puis il évoque la commande de la châsse d'orfèvrerie qui abrite les reliques, également superbe (*necnon quam pretiosam et admirabilem thecam... auro et argento et lapidibus pretiosis ornatam*), et enfin la fondation d'un collège de chanoines chargé de célébrer quotidiennement le service divin à la Sainte-Chapelle. Il souligne au passage les « grands revenus » attachés à cette collégiale, justifiés par l'invocation de la dignité royale (*sicut decebat regiam dignitatem*).

d) La place privilégiée de la Couronne d'épines

Le témoignage de Geoffroy de Beaulieu paraît dans l'ensemble assez conforme à la vérité historique, même s'il est assez bref. Il faut toutefois relever, dans ce texte, la mise en valeur de la couronne d'épines aux dépens des autres reliques de la Passion : elle est seule explicitement citée dans le titre du chapitre (*de sacra Corona et de aliis sanctis reliquiis*), et la description de l'accueil réservé aux reliques par le roi, venu de loin à leur rencontre, ne concerne en fait que la Sainte Couronne, même si l'auteur évoque également la Vraie Croix au début de son texte (*sacrosanctam Coronam spineam Salvatoris, et partem maximam sanctae Crucis, cum aliquibus reliquiis multis ac plurimum pretiosis*). Le texte de Geoffroy de Beaulieu est donc centré sur la couronne d'épines, alors que par ailleurs il souligne, un peu plus loin, le véritable culte que Louis IX avait pour le symbole de la croix ; or, on ne saurait trouver de meilleur témoin matériel de cet emblème chrétien que le fragment de la Vraie Croix présent à la Sainte-Chapelle. De fait, la Vraie Croix est une relique au moins aussi précieuse que la Sainte Couronne : c'est d'ailleurs celle-ci que cite Joinville lorsqu'il nous montre Louis IX préparant son vœu de croisade⁴⁹.

On peut se demander si la mise en exergue de la couronne d'épines et de sa fête le 11 août, n'est pas liée au fait que la célébration en avait été confiée à l'ordre dominicain, alors que les Franciscains étaient chargés de l'office des autres reliques, celui du 30 septembre⁵⁰. Comme nous le verrons à propos des chantiers royaux, Geoffroy de Beaulieu semble en effet avoir parfois exercé une discrète publicité en faveur de son ordre.

Une autre raison de la valorisation de la couronne d'épines est peut-être son lien éminent avec la monarchie. C'est en effet l'objet par définition le plus proche de la fonction royale. Des épines avaient d'ailleurs été insérées dans la couronne qui avait servi au couronnement d'Henri de Flandre à Constantinople en 1206. La Sainte Couronne est donc, de toutes les reliques de la Passion achetées par Louis IX, celle qui symbolise le mieux les liens entre le sacré et le roi. Ce caractère royal, et peut-être aussi l'antériorité de son arrivée à Paris, ont

⁴⁹ Joinville, *Vie de saint Louis*, éd. J. Monfrin, § 733, p. 584.

⁵⁰ Judith L.M. Taylor, *Rhythmed offices at the Sainte-Chapelle in the thirteenth century*, Ph.D. Austin, Texas, 1994, p. 34-35 ; C. Mercuri, « *Stat inter spinas lilium* : le Lys de France et la couronne d'épines »... (repris dans eadem, *Saint Louis et la couronne d'épines*..).

sans doute contribué à retenir l'attention du biographe, qui a laissé dans l'ombre les autres reliques de la Sainte-Chapelle.

La même insistance sur la Sainte Couronne apparaît d'ailleurs dans les bulles pontificales du 24 mai et du 3 juin 1244 accordant ses premiers privilèges à la Sainte-Chapelle⁵¹ : si la Vraie Croix est également mentionnée dans ces bulles, c'est bien la Couronne d'épines, dont le Seigneur a couronné Louis IX gardien, qui est mise en exergue par le texte. L'importance reconnue à la Couronne d'épines se manifeste aussi dans le *Prosaire de la Sainte-Chapelle*, qui dénombre toutes les reliques vénérées à la Sainte-Chapelle, en célébrant tout particulièrement la Sainte Couronne⁵². Enfin, dans les chartes de fondation de la Sainte-Chapelle, l'accent porte également sur la Couronne d'épines, seule de toutes les reliques à être qualifiée de « *sacrosancta* »⁵³.

2. Guillaume de Chartres, *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici...* (vers 1274-1275)

« *Porro cum quanta honorificentia et reverentia Salvatoris, cum quanta frequentia ac devotione plebis, solemnitates illas, quas instituerat in Capella sua regia, unam sacrosanctæ Coronæ Domini in crastino S. Laurentii, quæ in tota Senonum Provincia celebratur, aliam sanctarum aliarum reliquiarum in crastino S. Michaelis Archangeli celebrari fecit annuatim ; quam solemniter ac reverenter pretiosum illud lignum Crucis Dominicæ, sacrosanctam ejus Coronam spineam, ac venerandum ferrum lanceæ, quod latus Dominicum perforavit, auro et gemmis preciosissimis adornata processionaliter ac publice deportari fecerit in singulis solemnitatibus antedictis ; prælatis, et religiosis, cum clero, cappis indutis sericis, laudes divinas altissime decantantibus ; ipso pio rege cum suis magnatibus humiliter subsequente, ac universo populo devote sacras ipsas reliquias adorante ; etsi vellem, non valerem nec sufficerem explicare. Et has quidem solemnitates ipse rex pius tam in absentia, quam in præsentia celebrari voluit, etiam dum peregre ageret ultra mare : juste et religiose considerans et affectans, ut in illis, in quibus ab infidelibus judæis inhonoratus fuerat Dominus Majestatis, honoraretur præcipue a fidelibus et devotis ; et secundum ignominiam, quam pro nobis sustinuerat, vituperatus et illusus, multiplicaretur gloria laudis ejus. »⁵⁴*

⁵¹ « Inter alia que tue celsitudini a divina gratia tuis suffragantibus meritis sunt concessa, illud prae sua magnitudine singulare ac precipuum nec immerito reputamus, quod te dominus in sua corona spinea, cuius custodiam eius ineffabili dispositione, tue commisit excellentie coronavit. Cum igitur sicut ex parte tua fuit propositum coram nobis, capellam Parisiis infra septa domus regie opere superante materiam ut ibidem predicta corona sanctissima ac alie pretiose reliquie quas de ligno crucis, et aliis sacris habere dignosceris, sub veneranda custodia conserventur, tuis sumptibus duxeris construendam, ipsamque deputandis ibi ministris ydoneis de bonis propriis dotare proponas »... Paris, AN, L 619, pièces 2 (24 mai 1244) et 5 (3 juin 1244); éd. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 209-211. Cf. B. Barbiche, *Les actes pontificaux originaux des Archives nationales de Paris*, vol. I, 1975, n° 493 et 496.

⁵² Sur ce manuscrit, voir plus haut. Il existe par ailleurs un autre témoin ancien de la liturgie de la Sainte-Chapelle, conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles, actuellement en cours d'étude par Jerzy Pysiak ; l'office de la Sainte Couronne y est particulièrement développé et insiste sur le caractère royal de la relique (communication au séminaire d'Olivier Mattéoni, 10 mars 2015).

⁵³ « *Venerabilis illa et sacra capella, in qua eadem sacrosancta corona Domini, crux sancta et aliae quamplures pretiosae reliquiae repositae continentur...* » (S.J. Morand, *Histoire de la Sainte-Chapelle...*, Pièces justificatives, p. 8).

⁵⁴RHF, tome XX, p. 29.

Traduction

« Avec quel désir d'honorer et de révéler le Sauveur, avec quelle dévotion et quelle affluence du public, il faisait célébrer tous les ans les fêtes qu'il avait instituées dans sa chapelle royale, l'une en l'honneur de la sacrosainte Couronne du Seigneur, le lendemain de la Saint-Laurent, célébrée dans toute la province de Sens ; l'autre en l'honneur des autres saintes reliques, le lendemain de la Saint-Michel ; avec quelle solennité et quelle révérence il faisait porter en processions publiques, le jour de ces fêtes, le précieux bois de la Croix du Seigneur, sa sacrosainte Couronne d'épines et le vénérable fer de la Lance qui perfora le flanc du Seigneur, ornés d'or et de pierres très précieuses, tandis que les prélats, les religieux et tout le clergé, revêtus de leur chapes de soie, chantaient très haut les cantiques divins, et que le pieux roi lui-même, avec tous les grands, suivait humblement, et que l'ensemble du peuple adorait dévotement ces saintes reliques ; même si je le voulais, je ne pourrais ni ne parviendrais à le décrire. Et ces fêtes, le pieux roi voulut lui-même qu'elles fussent célébrées tant en son absence qu'en sa présence, même lorsqu'il s'en alla à l'étranger, outremer, souhaitant en effet à juste titre et fort religieusement que le Dieu de Majesté soit tout particulièrement honoré par ses fidèles dans ces objets par lesquels il avait été déshonoré par les juifs infidèles, et que la gloire de sa louange soit multipliée à proportion de l'ignominie qu'il avait souffert pour nous, sous les moqueries et les railleries. »

Commentaire

Alors que Geoffroy de Beaulieu avait brièvement résumé l'histoire de l'arrivée des reliques et les décisions royales consécutives à leur translation (la construction de la Sainte-Chapelle, l'exécution de la grande châsse et la création d'un collège de chanoines), Guillaume de Chartres, pour sa part, concentre son exposé sur les fêtes instituées en l'honneur de ces reliques. Il est vrai qu'il présente son ouvrage comme un complément à celui du confesseur du roi, ce qui peut justifier cette réduction. De fait, il corrige le témoignage de Geoffroy de Beaulieu, qui était, comme nous l'avons vu, un peu imprécis. Il rappelle que deux fêtes ont bien été créées par Louis IX « *in capella sua regia* », autrement dit, à la Sainte-Chapelle. La première est celle de la couronne d'épines, le 11 août ; ainsi que le relève à juste titre Guillaume de Chartres, cette fête était également célébrée dans toute la province de Sens car elle commémorait l'arrivée de la relique dans la métropole ecclésiastique. La seconde fête en revanche était propre à la Sainte-Chapelle et rendait hommage aux autres reliques, le 30 septembre, lendemain de la Saint-Michel. Ces deux fêtes étaient l'occasion de processions solennelles auxquelles, nous dit Guillaume de Chartres, le roi participait avec toute sa cour. Ces processions étaient menées par le clergé, revêtu de ses ornements liturgiques (*cappis indutis sericis*), et accompagnées de chants : ces précisions mettent en relief la solennité de la festivité.

Enfin, Guillaume de Chartres conclut son paragraphe sur l'attachement de Louis IX à la célébration de ces cérémonies, même en son absence, comme ce fut le cas pendant la croisade (à laquelle l'auteur avait lui-même accompagné le roi) ; et il termine sur une allusion aux Juifs. Cette intrusion de l'antijudaïsme à propos des reliques de la Passion conservées à la Sainte-Chapelle est sans doute le reflet des conceptions dominicaines, et peut-être plus particulièrement de l'office composé par les Dominicains en l'honneur de la couronne

d'épines⁵⁵, fête que l'ordre avait adoptée en 1254 au chapitre général de Buda⁵⁶. Cet office mettait en effet l'accent sur la Passion, et sur la culpabilité des Juifs déicides, une tendance totalement absente du premier office de la fête de la couronne d'épines.

On notera, pour conclure sur la liturgie de la Sainte-Chapelle, que Guillaume de Chartres nous montre Louis IX participant aux processions et instituant des célébrations dans sa chapelle privée, mais sans lui attribuer le rôle d'un célébrant. Le roi suit la procession avec la cour, mais il n'est pas présenté comme opérant lui-même l'ostension des reliques. Comme l'auteur n'a pas décrit l'arrivée de ces reliques, portées par Saint Louis en personne, le lien avec la personne royale est moins fort que chez Geoffroy de Beaulieu.

3. Guillaume de Nangis, *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* (vers 1280-1285)

« *Quomodo sancta corona Domini spinea, ac magna pas sanctæ crucis, et ferrum lanceæ, quod lateri Domini infixum fuit, allata sunt Parisius.*

Videns autem Ludovicus rex Franciæ, quod requiem de suis hostibus sibi Dominus tribuisset, non ingratus nec immemor beneficiorum sibi ab ipso Domino collatorum, anno regni sui tertiodecimo et ætatis suæ XXIII, ab Incarnatione vero Domini M.CC.XXXIX, per solemnes et certos nuntios de partibus Constantinopolis fecit coronam sacratissimam, qua Christus filius Dei pro nostris enormitatibus in passione sua coronari voluit, apportari. Et a nemore Vicenarum, quinta feria post Assumptionem beatissimæ Virginis, ipsam rex et fratres sui cum maximo cleri plebisque tripudio, nudis pedibus usque ad ecclesiam sacratissimæ Mariæ Virginis matris Domini Parisius attulerunt. Ibi enim ex præcepto regio Odonem Clementis, abbatem ecclesiæ Sancti Dionysii, cum suis monachis oportuit interesse. Qui monachi, illucescente aurora, in nemore Vicenarum quinta feria prælibata se albis et capis induentes, grossos in manibus tenentes cereos, honestius cæteris cunctis processionibus, qui ibi aderant, cum rege et clero Parisius devenerunt. Processio quidem monachorum beati Dionysii in media navi ecclesiæ beatæ Mariæ Parisiensis remansit, a cæteris processionibus separate. Cantor vero ecclesiæ Sancti Dionysii a nemore Vicenarum usque ad ecclesiam sacratissimæ Virginis, tanquam specialis cantor præ cæteris cantoribus aliarum processionum omnes cantus incipiebat. Et tunc maxime in navi ecclesiæ matris Domini, Antiphonam ad honorem ejusdem matris et Virginis Mariæ, scilicet, "Ave regina cælorum", ita alte intonans inchoavit, quod omnes obstupuerunt audientes. Inde usque ad capellam, quam dominus rex in sua domo Parisius, mirabili et sumptuoso opere, sibi construi fecerat, monachi Sancti Dionysii sacrosanctam coronam cum hymnis et canticis dulcisonis deduxerunt, ubi ad honorem sanctissimæ coronæ cereos, quos gestabant in manibus, in conspectu omnium qui ibi aderant devote et humiliter obtulerunt. Non multum post audiens et intelligens devotissimus rex Ludovicus, quod Constantinopolitanus imperator quondam summam pecuniæ mutuo sumpserat, et posuerat in loco pignoris vexilla Dominicæ passionis, scilicet maximam partem sanctissimæ crucis, in qua Christus pro nobis pependit, et spongiam cum qua aceto in siti sua suspensus potatus fuit, et ferrum lanceæ sanctissimum, quod latus ipsius sacratissimum pro

⁵⁵ On en conserve la partie rythmée, dans un antiphonaire de Pise, datant du XIV^e s. Cf. J.R.S. Blezzard et A. Jonathan, « New Perspectives on the Feast of the Crown of Thorns », *Journal of the Plainsong and medieval Music Society*, t. 10, 1987, p. 23-47 ; C. Mercuri, « Stat spinas inter liliu... ».

⁵⁶ C. Mercuri, *Saint Louis et la couronne d'épines...*, p. 105-106. La fête était célébrée par les Dominicains le 4 mai car le 11 août était l'octave de la Saint-Dominique.

LES RELIQUES DE LA PASSION

nostrarum sanandis animarum vulneribus perforavit: tantarum reliquiarum metuens alienationem, vilipensis hujus mundi divitiis, ut Christum lucrifaceret, per personas authenticas et honestas, redemptas suis opibus sacrosanctas reliquias, quæ nostræ sunt verissima redemptionis insignia, sibi fecit Parisius apportari. Et sicut sanctam coronam, ut superius dictum est, sic et istas pretiosas reliquias, archiepiscoporum, pontificum et abbatum caterva vallatus mirabili, usque ad capellam domus suæ cum processione cleri et populi devotissime et humiliter deportavit, et capsam pretiosam et admirabilem ex auro et argento, lapidibus pretiosis intextam, ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas fecit subtili et admirabili operum varietate fabricari. In eadem vero capella canonicos et capellanos, qui ibidem divinum servitium in perpetuum celebrarent, instituit, atque magnos redditus eisdem, ut inde sustentarentur, sicut decebat majestatem regiam, assignavit. Pro his et consimilibus bonis operis invenit gratiam in oculis Regis regum Domini Ludovicus rex Francorum, qua meruit hostes suos vel ad pacem convertere, vel hos qui pacem oderant penitus debellare.»⁵⁷

Traduction

« Comment la sainte couronne d'épines du Seigneur, et une grande partie de la sainte Croix, et le fer de la lance qui fut enfoncée dans le flanc du Seigneur, ont été apportés à Paris. Louis, roi de France, voyant que le Seigneur lui avait accordé d'être en paix avec ses ennemis, ne se montra ni ingrat ni oublieux des bienfaits du Seigneur : en la treizième année de son règne, lui-même étant âgé de 24 ans, l'an du Seigneur 1239, il fit apporter depuis Constantinople, par des messagers solennels et sûrs, la très sainte Couronne par laquelle le Christ, fils de Dieu, voulut être couronné pendant sa Passion, en rémission de nos crimes. Et depuis le bois de Vincennes, le cinquième jour suivant l'Assomption de la Sainte Vierge, le roi et ses frères, dans une immense liesse du clergé et du peuple, l'apportèrent pieds nus jusqu'à l'église de la Sainte Vierge, Mère de Dieu, à Paris. A cette procession, il fallut que participât, sur l'ordre du roi, l'abbé de Saint-Denis Eudes Clément avec ses moines. Ceux-ci, aux premières lueurs de l'aube, le cinquième jour susdit, arrivèrent au bois de Vincennes avec le roi et le clergé de Paris, revêtus de leurs aubes et de leurs chapes, tenant en leurs mains de gros cierges : ils formaient la plus remarquable de toutes les délégations qui se rendaient là. Les moines de Saint-Denis restèrent groupés au milieu de la nef de l'église de Notre-Dame de Paris, sans se mêler aux autres groupes. C'est le chantre de Saint-Denis qui commençait tous les chants, depuis le bois de Vincennes jusqu'à Notre-Dame, en tant que chantre particulier, prééminent à tous les autres chantres des autres délégations. Et notamment, dans la nef de Notre-Dame, il entonna l'antienne en l'honneur de la Sainte Vierge, mère de Dieu, « *Ave regina coelorum* », si haut que tous les auditeurs en furent stupéfaits. De là, les moines de Saint-Denis conduisirent la très sainte couronne, au doux son des hymnes et des cantiques, jusqu'à la chapelle que le seigneur roi avait fait construire pour elle au sein de son palais à Paris, édifice admirable et somptueux ; là, en l'honneur de la très sainte couronne, ils déposèrent dévotement et humblement les cierges qu'ils avaient en main, à la vue de tous ceux qui étaient là. Peu de temps après, le très pieux roi Louis entendit et comprit que l'empereur de Constantinople avait dû emprunter une certaine somme d'argent, et avait mis en gage des reliques de la Passion du Seigneur, à savoir une grande partie de la très sainte Croix sur laquelle le Christ a été suspendu pour nous, et l'éponge pleine de vinaigre avec

⁵⁷ Guillaume de Nangis, *Gesta*, éd. RHF, tome XX, p. 326-328.

LES RELIQUES DE LA PASSION

laquelle on a étanché sa soif, et le très saint fer de la lance qui a perforé ce flanc très sacré, pour soigner les blessures de nos âmes ; craignant l'aliénation de telles reliques, et méprisant les richesses de ce monde au bénéfice du Christ, il fit racheter avec son propre trésor, par des personnes sûres et honnêtes, les sacrosaintes reliques qui sont les signes authentiques de notre rédemption, et se les fit apporter à Paris. Et comme pour la sainte couronne, comme nous l'avons dit plus haut, avec le renfort d'une incroyable troupe d'archevêques, de prélats et d'abbés, il porta dévotement et humblement ces précieuses reliques jusqu'à la chapelle de son palais, en procession avec le clergé et le peuple, et il fit fabriquer pour abriter honorablement ces reliques sacrées une châsse précieuse et admirable, en or et en argent, parsemée de pierres précieuses, admirable et étonnante de par la variété de son exécution. Et dans cette chapelle, il institua des chanoines et des chapelains pour y célébrer perpétuellement le service divin, et leur assigna de grands revenus pour soutenir leur état, ainsi qu'il convenait à la majesté royale. Par de telles bonnes œuvres, Louis, roi des Francs, trouvait grâce aux yeux du Roi des rois, méritant ainsi soit de convertir ses ennemis à la paix, soit de triompher complètement de ceux qui haïssaient la paix. »

Commentaire

a) Structure et contenu du texte

Guillaume de Nangis commence son récit par la Couronne d'épines, puis réunit en une seule évocation les deux autres lots de reliques acquises en 1241-1242 par Louis IX. La description de l'arrivée de la Sainte Couronne à Paris est particulièrement développée. Du long parcours qui la mena de Sens jusqu'à Paris, Guillaume de Nangis ne retient que la dernière étape, partie du bois de Vincennes pour gagner le palais de la Cité, avec une station à Notre-Dame : c'est en effet la seule portion sur laquelle sont intervenus les moines de Saint-Denis, et notamment son chantre, chargé de diriger les chants. Poussé par le désir de valoriser son abbaye, Guillaume de Nangis élude donc le reste du voyage, concentrant l'attention de son lecteur sur Paris. Ce n'est que dans la version française des *Gesta* que l'on voit brièvement évoqué le début du trajet de Saint Louis : « Il ala encontre jusques a Sens, et la reçut mout honnourablement a grant joie et a grant leesce »⁵⁸. Dans cette procession, l'arrêt devant l'abbaye de Saint-Antoine des Champs, où la Sainte Couronne fut montrée au peuple, est passé sous silence au profit de la cérémonie à Notre-Dame. Les moines de Saint-Denis accompagnent ensuite la relique jusqu'à la chapelle palatiale. On admirera au passage le miracle involontaire qui leur permet de déposer la couronne d'épines dans une superbe chapelle flambant neuve (*quam dominus rex in sua domo Parisius, mirabili et sumptuoso opere, sibi construi fecerat*)... qui ne sera en réalité édifiée que quelques années plus tard ! Cette erreur est corrigée dans la version française, où l'on se borne à dire que les reliques furent déposées dans « la chapele le roy », en déplaçant un peu plus loin l'hommage rendu à l'architecture de la Sainte-Chapelle (« icelle chapelle, qui est la plus belle que nus veit onques »).

Puis Guillaume de Nangis relate la réception de nouvelles reliques : un grand bout de la Vraie Croix, l'éponge emplie de vinaigre qui fut portée aux lèvres du Christ pendant son supplice, et le fer de la Sainte Lance. Comme nous l'avons vu plus haut, ces trois reliques (et bien d'autres) arrivèrent en fait à Paris en deux fois, ce que n'indique pas notre chroniqueur. En revanche, la répétition du cérémonial observé pour la Sainte Couronne (*et sicut sanctam coronam...*), correspond bien à ce qu'ont décrit Gérard de Saint-Quentin et Matthieu Paris.

⁵⁸ Version française des *Gesta* de Guillaume de Nangis, *RHF*, tome XX, p. 327.

Cette fois, Guillaume de Nangis ne nous dit rien du rôle joué par Saint-Denis dans ces processions, même si l'on peut supposer que l'abbaye faisait à nouveau partie de la « *caterva archiepiscoporum, pontificum et abbatum* ».

Le chapitre s'achève sur la commande de la Grande Châsse, et sur la fondation du collège de chanoines chargé de célébrer le service divin à la Sainte-Chapelle. On notera l'emploi de l'expression « *majestatem regiam* » là où Geoffroy de Beaulieu, pour sa part, avait parlé de « *regiam dignitatem* » : ce terme de « majesté royale » est cher à l'historiographie dionysienne, et révèle l'importance accordée par Saint-Denis à la fonction monarchique⁵⁹. La phrase de conclusion du chapitre établit d'ailleurs un parallélisme très significatif entre le « *Rex regum* » et le « *rex Francorum* ». Elle est aussi l'occasion de revenir sur le propos introductif du chapitre : relier l'arrivée des saintes reliques aux succès politiques de Louis IX. Dans la première phrase, Guillaume de Nangis avait en effet placé l'achat des reliques sous les auspices de la paix octroyée par Dieu sur ses ennemis (*Videns autem Ludovicus rex Franciæ, quod requiem de suis hostibus sibi Dominus tribuisset*) ; les dépenses consenties par le roi formaient en quelque sorte un remerciement pour ces bienfaits (*non ingratus nec immemor beneficiorum sibi ab ipso Domino collatorum*). C'est là une idée qui n'apparaissait pas chez Geoffroy de Beaulieu, mais qui rejoint d'autres passages des *Gesta Ludivici regis* nous montrant le roi sous la protection divine, notamment dans les luttes contre les grands vassaux au début du règne.

Guillaume de Nangis relie donc tout son chapitre sur la Sainte-Chapelle et ses reliques à l'action politique de Louis IX : faire venir la Couronne d'épines et la Vraie Croix à Paris, c'est à la fois remercier Dieu de Son aide contre les ennemis du royaume, et s'assurer de Sa protection future. La perspective est bien différente de celle de la *Vita* de Geoffroy de Beaulieu, où ces efforts et ces dépenses étaient simplement présentés comme la preuve du zèle chrétien du roi (*Hæc omnia zelum fidei christianæ in ipso commendant*) : on quitte ici l'horizon personnel, celui de la sainteté individuelle, pour s'élever au niveau de ce que l'on pourrait appeler le « bien commun », la paix du royaume. L'achat des saintes reliques et leur transfert à Paris apparaît ainsi sous un jour politique, qui n'était pas celui privilégié par les deux premiers biographes de Saint Louis, mais qui conforte le statut de capitale dévolu à la ville dans les *Gesta*.

b) L'influence de Geoffroy de Beaulieu

Ayant ainsi enchâssé le récit de la réception des reliques par ces deux phrases évoquant la paix et le triomphe, Guillaume de Nangis donne une unité factice à l'ensemble. Mais si l'on s'attache au détail du texte, on voit clairement apparaître deux parties dans ce chapitre : l'une concerne la cérémonie de l'arrivée de la Sainte Couronne, dans laquelle Saint-Denis joue un rôle de premier plan ; l'autre, plus attendue, reprend les informations déjà présentes chez Geoffroy de Beaulieu. La fin du paragraphe de Guillaume de Nangis utilise d'ailleurs en grande partie les formules du biographe dominicain :

« *Cæterum, quam mirificam, quam speciosam ac nobilem capellam Parisius fecit fabricari, necnon quam pretiosam et admirabilem thecam fieri fecit auro et argento et lapidibus pretiosis ornatam, ad*

« *...et capsam pretiosam et admirabilem ex auro et argento, lapidibus pretiosis intexam, ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas fecit subtili et admirabili*

⁵⁹ Rappelons que sur le même sujet, Guillaume de Chartres avait aussi utilisé le terme de « *majestas* », mais c'était en référence au Seigneur.

LES RELIQUES DE LA PASSION

prædictas sacras reliquias honorifice recondendas; testes esse possunt qui Parisius prædicta diligenter viderunt. In qua capella canonicos atque capellanos instituit, et magnos redditus assignavit, sicut decebat regiam dignitatem; ut ibidem Domino in perpetuum in divino officio serviretur. »
(Geoffroy de Beaulieu)

operum varietate fabricari. In eadem vero capella canonicos et capellanos, qui ibidem divinum servitium in perpetuum celebrarent, instituit, atque magnos redditus eisdem, ut inde sustentarentur, sicut decebat majestatem regiam, assignavit. »
(Guillaume de Nangis)

On voit que l'on retrouve dans les deux textes non seulement le même contenu, mais aussi les mêmes expressions, telles que « *ad prædictas sacras reliquias honorifice recondendas fecit fabricari* » (à propos de la Grande Châsse). Les *Gesta Ludovici regis* se sont donc manifestement inspirés de Geoffroy de Beaulieu, qui constitue d'ailleurs l'une des sources avérées de Guillaume de Nangis. Ceci explique que le chroniqueur dionysien n'ait pas dissocié les deux derniers lots de reliques, réunissant les cérémonies de 1241 et de 1242 en une seule évocation : Geoffroy de Beaulieu, pour sa part, avait comme nous l'avons vu plus haut rassemblé les trois « *susceptiones* » en une seule phrase. Le récit de Guillaume de Nangis est par ailleurs conforme à la liturgie de la Sainte-Chapelle, qui célébrait deux fêtes annuelles, l'une en l'honneur de la Sainte Couronne, l'autre pour le reste des reliques de la Passion. A l'occasion de cette seconde fête, on énumérait l'ensemble des reliques possédées par la Sainte-Chapelle, et notamment la Vraie Croix, l'éponge et la Lance citées par Guillaume de Nangis. Peut-être ce dernier s'est-il appuyé, comme Geoffroy de Beaulieu, sur le texte de cet office.

c) La mise en valeur de l'abbaye de Saint-Denis

La tonalité de la première partie du chapitre, consacrée à l'arrivée de la Couronne d'épines, tranche nettement avec cette seconde partie plutôt consensuelle. Aucun des auteurs qui ont relaté l'épisode n'accorde en effet une si grande place à l'abbaye de Saint-Denis, qui se voit ici présentée comme le chef de file de la cérémonie. Son chantre conduit tous les chants, y compris dans les murs de Notre-Dame, et la délégation menée par Eudes Clément se signale par son faste, aussi bien en matière d'ornements liturgiques que de luminaire, généreusement offert à la chapelle royale en fin de parcours. On croirait presque, à lire cet extrait, que l'abbaye avait elle-même organisé la procession ! A peine entrevoit-on Louis IX portant la relique pieds nus jusqu'à Notre-Dame.

Cet étonnant compte-rendu tire sa source de notes annalistiques prises à Saint-Denis au XIII^e siècle, dans les interstices d'un manuscrit du IX^e siècle aujourd'hui conservé au Vatican⁶⁰. Ces notes sont généralement assez brèves, mais la cérémonie de l'accueil de la Sainte Couronne a été décrite avec une abondance de détails qui a directement nourri les *Gesta* :

« 1239. Hoc anno regnante Ludovico rege filio Ludovici regis fuit conventus ecclesie Beati Dyonisii apud Vicenas feria V^a post Assumptionem Beate Marie Virginis, que tunc erat V kalendas septembris, et illucescente aurora induerunt se albis et preciosissimis cappis ut honestius ceteris processionibus cum corona dominica de Constantinopoli ad regem per certissimos nuntios asportata usque ad ecclesiam Beate Marie Virginis Parisius devenirent, ubi dominus Odo Clementie

⁶⁰ Ms. 499 du fonds de la Reine Christine. Cf. Élie Berger, « Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de *Chronicon sancti Dionysii ad cyclos paschales* », *BEC*, vol. XL, 1879, p. 261-295.

tunc temporis ecclesie Beati Dyonisii abbas cum ceteris archiepiscopis, episcopis, abbatibus, ornatus episcopalibus indumentis, mitram habens in capite, anulum in digito, et manu baculum pastorem, ad dextram altaris Beate Virginis astitit ; processio vero nostra a ceteris separata in media navi ecclesie Beate Virginis remansit. Gwillelmus vero cantor tunc temporis ecclesie Beati Dyonisii a Vicenis usque ad dictam ecclesiam Beate Virginis omnes cantus tanquam inter ceteros cantores specialis precentor mirabiliter inchoavit, maxime in navi ecclesie Beate Virginis « Ave regina celorum » intonans ita alte quod omnes stupefacti sunt audientes. Inde usque ad regis palatium coronam dominicam cum divinis responsoriis deducens, in capella domini regis cereos quos in manibus portabant in honore dicte corone humiliter obtulerunt ; que capella et etiam dicta sacrosancta corona cum toto palatio pallii et ornamentis preciosissimis de domo nostra ad hoc Parisius delatis cunctis aliis ornamentis vilipensis decentissime fuerunt ornata. »⁶¹

Guillaume de Nangis a donc injecté les informations du *Chronicon ad cyclos paschales* dans le début de son chapitre, bien souvent sans même en modifier la formulation (on retrouve notamment le poétique « *illucescente aurora* »). Il a toutefois supprimé la description détaillée des ornements épiscopaux revêtus par l'abbé de Saint-Denis, que le premier chroniqueur avait soigneusement relevés (y compris la mitre et l'anneau) car il s'agissait alors d'un privilège de fraîche date, accordé en 1228⁶². De même, la position accordée à ce même abbé, autorisé à se tenir à droite du maître-autel à Notre-Dame, n'a pas été conservée dans les *Gesta*, ni l'allusion aux tissus précieux apportés de Saint-Denis à Paris pour orner la relique, la chapelle et le palais. Mais à part ces détails, Guillaume de Nangis a fidèlement repris le récit du *Chronicon ad cyclos paschales*. Cette démarche est très caractéristique de l'historiographie dionysienne, qui cherche toujours à intégrer l'abbaye aux grands événements de l'histoire de France.

Il est d'ailleurs possible que le véritable auteur de cette audacieuse entreprise d'autopromotion de l'abbaye de Saint-Denis ne soit pas Guillaume de Nangis mais son prédécesseur, Gilon de Reims. L'arrivée des saintes reliques à Paris s'inscrit en effet dans la moitié du règne qui avait fait l'objet de cette première *Vie* dionysienne, avant que la mort ne vienne interrompre le travail de l'historien. Par la suite, Guillaume de Nangis ne semble pas avoir directement puisé dans le *Chronicon ad cyclos paschales* malgré l'intérêt de certaines informations fournies par ce dernier, comme la translation des corps royaux en 1263. C'est donc, peut-être, l'énigmatique Gilon de Reims qu'il faut créditer de cette introduction de l'abbaye de Saint-Denis dans le rituel de réception de la Couronne d'épines. On notera au passage l'éviction complète de l'archevêque de Sens Gautier Cornut, qui joua pourtant un rôle important dans la cérémonie ; d'ailleurs, comme nous l'avons déjà noté, l'arrivée de la relique à Sens a été totalement passée sous silence. Il en va de même pour l'évêque de Paris : jusque dans le chœur de sa propre cathédrale, il n'est pas un instant cité.

Cette glorification assez outrancière de l'abbaye de Saint-Denis, qui sera d'ailleurs corrigée dans les *Grandes chroniques de France*, constitue en fait une tentative maladroite pour préserver le prestige d'un établissement rudement mis à l'épreuve par la décision royale. Car enfin, jusqu'ici c'était à Saint-Denis que les rois de France entreposaient de si précieuses reliques : Charles le Chauve y avait apporté le Saint Clou, Philippe Auguste y avait à son tour

⁶¹ E. Berger, « Annales de Saint-Denis... », p. 291.

⁶² E. Berger, « Annales de Saint-Denis... », p. 290.

déposé des reliques venues de Constantinople en 1206⁶³, ainsi que le note d'ailleurs le *Chronicon ad cyclos paschales*⁶⁴. Or Louis IX prit le contrepied de cette tradition et réserva pour sa propre chapelle palatiale, dans la grande tradition impériale, les plus glorieuses reliques de la Chrétienté. C'était un coup terrible pour l'abbaye de Saint-Denis : elle qui pouvait auparavant s'enorgueillir de posséder l'un des Clous de la Croix et l'une des épines de la Couronne, la voici complètement surpassée par une collégiale toute nouvelle, qui arborait des reliques plus importantes encore !

Il n'était pourtant pas question de rédiger une *Vie de Louis IX* en jetant un voile pudique sur ces achats de reliques, connus et loués de tous. Un chroniqueur monastique ne pouvait qu'admirer le don ainsi fait au royaume de France. Le voilà ainsi partagé entre le désaveu infligé à son abbaye (qu'il se garde bien sûr de mettre en relief) et la gloire apporté à Paris par la possession de si insignes reliques. En accolant au récit « classique » de l'arrivée des saintes reliques, sur le modèle de Geoffroy de Beaulieu, une narration marquée du sceau dionysien qui donne à l'abbaye la première place dans l'organisation du rituel de réception, Guillaume de Nangis s'efforce de conserver à Saint-Denis une primauté qu'elle a de fait perdue. Les réticences qui ont dû accompagner ces cérémonies au sein de l'abbaye se manifestent d'ailleurs dans l'expression : « *Ibi enim ex præcepto regio Odonem Clementis, abbatem ecclesie Sancti Dionysii, cum suis monachis oportuit interesse* » ; c'est sur l'ordre du roi que les moines de Saint-Denis se sont joints à la procession accueillant la Sainte Couronne. Cette formulation n'est pas empruntée au *Chronicon ad cyclos paschales*, qui n'émettait aucune réserve quant à la participation du couvent à cette auguste fête. Elle pourrait donc refléter l'opinion personnelle de l'auteur des *Gesta*, qui par ailleurs ne reprend aucune des phrases du *Chronicon ad cyclos paschales* mettant avantageusement Eudes Clément en scène dans la procession et à Notre-Dame : il semblerait que Guillaume de Nangis (ou Gilon de Reims) ait volontairement laissé dans l'ombre la participation de l'abbé au rituel, mettant plutôt en relief la communauté que son chef. On peut se demander si ces omissions ne sont pas la trace d'une critique, évidemment implicite, de la position adoptée par Eudes Clément dans cette affaire, qui aboutit en fait au « déclassement » de son abbaye.

Malgré cette incidence négative sur Saint-Denis, l'arrivée des reliques de la Passion à Paris n'en constituait pas moins pour la ville un événement fondamental, propre à rehausser son prestige et sa sacralité. C'est en fin de compte sur cette idée que s'achève le chapitre, en présentant les « bonnes œuvres » ainsi accomplies par Louis IX comme garantes de la protection divine, qui accorde la paix et la victoire. L'une des reliques achetées par le roi était justement la « croix de victoire » que les empereurs byzantins amenaient avec eux au combat pour leur assurer le triomphe. Bien que Guillaume de Nangis ne le formule pas explicitement, ces nouvelles reliques peuvent donc être considérées comme un complément à l'étendard de Saint-Denis qui accompagnait les rois de France à la bataille. C'est d'ailleurs ainsi qu'il en ira (avec une efficacité limitée) lorsque le roi partira en croisade outremer.

4. Les *Grandes chroniques de France*

« XXI. Comment la sainte couronne d'épines et grant partie de la sainte croiz et le fer de la lance vindrent en France.

⁶³ M. Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France*, p. 215-216.

⁶⁴ E. Berger, « Annales de Saint-Denis... », p. 288.

LES RELIQUES DE LA PASSION

Le roy vit que Dieu li avoit donné pais en son reamme par l'espace de IV anz ou de plus, et le lessirent ses anemis en repos. Si n'oublia pas les biens et les honneurs que Nostre Sires li fist, quar il fist et pourchaça tant vers l'empereor de Constantinoble, qui lors estoit venus en France pour avoir secours contre ceux de Grèce, qu'il li donna et otroia la sainte couronne d'espines dont Nostre Sires fut couronnez en sa passion et en son torment. Le roy envoya messages certains et sollempnieus avoec l'empereor de Constantinoble et fist aporter la sainte couronne en France. Quant il sot qu'elle fu en son reanme, il ala encontre jusques à la cité de Sens ; là la reçut en grant joie et en grant devotion, et la fist aporter jusques au bois de Vicienes delez Paris.

En l'an de grâce mil CCXXXIX, le vendredi après l'Assumption Nostre Dame, le roy vint touz nus piez et desçaint, en pure sa cote, et ses III freres, Robert, Alphons et Karle, et aporterent les saintes reliques mout honorablement a grant compaignie du clergié et du pueple et des genz de religion, faisant grant melodie de douz chanz et de piteus, et vindrent à porcession jusques à Nostre Dame de Paris. A cele porcession vint li abbés de Saint Denys et tout son couvent revestuz de chapes de soie, tenant chascuns I cierge en sa main. Ainsi vindrent toutes les porcessions chantant dès Nostre Dame jusques au palais le roy, et entrerent en la chapelle où la sainte couronne fu mise.

Après I poi de temps, le roy entendi que la gent l'empereor de Constantinoble estoient en si grant povreté que il avoient baillié en gages, pour une somme d'argent, grant partie de la croiz du fust où Nostre Sires fu crucefiez, et l'esponge de quoi il fu abruvez, et le fer de la lance de quoi Longis le feri el costé. Si se douta forment que tiex reliques ne feussent perdues par deffaute de paiement. Si donna tant et promist à l'empereor Baudouin que il s'acorda que li roys les delivrast de là où il estoient. Adont envoya le roy propres messages et fist tant qu'il les delivra de son tresor sanz aide d'autrui, et les fist aporter mout honorablement en France a granz porcessions et solempniex d'arcevesques, d'evesques et de religions à Paris en sa chapelle, et les fist metre en une merveilleuse chasse avoèques les autres reliques, d'or et d'argent ouvrée tout entour et de pierres precieuses. En cele chapele establi li roys chanoines, chapelainz et clers, qui de jour et de nuit font le service Jhesus Crist, et establi et ordena rentes et possessions dont il pueent estre souffisanment retenuz. »⁶⁵

Commentaire

Le texte des *Grandes chroniques de France* suit celui de Guillaume de Nangis, mais en l'épurant : le rôle des moines de Saint-Denis lors de la réception de la couronne d'épines est réduit à une seule phrase. En revanche, l'auteur donne davantage de précision sur d'autres aspects de cette cérémonie : le voyage jusqu'à Sens, la participation des frères du roi. Le récit n'est pas aussi détaillé que dans les ouvrages spécifiquement consacrés à l'arrivée des reliques, puisque certains épisodes, comme la tribune érigée devant Saint-Antoine-des-Champs, n'ont pas été retenus, mais il se révèle malgré tout le plus complet et le plus exact de notre corpus en ce qui concerne les modalités d'acquisition des reliques de la Passion.

L'auteur ne fait toutefois aucune allusion à la construction de la Sainte-Chapelle : seule la Grande Châsse aux reliques et le collège de chanoines sont mentionnées en conclusion du chapitre.

⁶⁵ *Grandes chroniques de France*, ed. J. Viard, tome VII, Paris, 1932, § 21, p. 72-75.

5. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis* (vers 1303)

« De sa devocion aus saintes reliques.

Li benoiez saint Loys avoit la coroune d'espines Nostre Seigneur Jhesu Crist et grant partie de la sainte Croiz ou Dieu fu mis, et la lance de la quele li costez Nostre Seigneur fu perciez et mout d'autres reliques glorieuses que il aquisit ; pour les queles reliques il fist fere la Chapele a Paris, en la quele l'en dit que il despendi bien XL mille livres de tournois et plus. Et li benoiez rois aourna d'or et d'argent et de pierres precieuses et d'autres joiaus les lieux et les chasses ou les saintes reliques reposent, et croit l'en que les aournemenz des dites reliques valent bien cent mille livres de tournois et plus. Et ordena avecques ce en la dite chapele chanoines et autres clers pour fere a touzjors mes en la dite chapele le service Nostre Seigneur devant les saintes reliques desus dites, et leur assigna et ordena tant de rentes perpetuex a prendre chacun an en deniers, en blez et en autres choses, que chascun de ces chanoines, qui sont X ou XII, reçoit d'an en an C livres de tournois. Et si ont mesons soufizans, [des queles trois] li benoiez rois Loys fist fere delez la dite chapele. Et pour souverainement ennorer les dites reliques, li benoiez rois establi en la dite chapele trois sollempnitez chascun an. En la premiere sollempnité il fesoit estre le couvent des Freres preecheurs de Paris, en la seconde le couvent des Freres meneurs, et en la tierce, il fesoit estre des uns et des autres ordres des devant diz religieus et des autres ordres [ausi] qui sont a Paris, grant plenté des freres qui gisoient en une meson delez le palès le Roi et après cele meemes chapele delez le, pour ce que il fussent [lors] a matines a la requeste du benoiet roi. Et a chascune des trois dites sollempnitez, quant la messe estoit chantee tres sollempnelment, li frere qui avoient esté a cele messe mengoient en la sale du benoiet roy, et li rois avec els, et lisoit l'en continuellement au mengier ausi com il est acoustumé es refroitoiers des diz freres. Et encore fesoit apeler li benoiez rois as dites festes aucuns evesques que il pooit avoir et fesoit fere procession de ces evesques et des freres par le palès roial en revenant a la Chapele. Et a cele procession li benoiez rois portoit a ses propres espauls, avec les evesques, les reliques devant dites, et a cele procession s'assembloit li clergié de Paris et li pueples. Et li benoiez rois entroit acoustumeement, quant il estoit a Paris, en la dite Chapele après ce que complies estoit dite chascun soir des chapelains, et estoit ilec longuement en oroisons. »⁶⁶

Commentaire

Guillaume de Saint-Pathus ne s'arrête pas sur les cérémonies qui ont entouré l'arrivée des reliques de la Passion à Paris, même s'il cite, pour les trois lots, l'objet le plus important : la Couronne d'épines pour la première susception, la Vraie Croix pour la seconde et la Sainte Lance pour la troisième. En revanche, il fournit d'intéressantes informations sur tout ce qui touche aux célébrations parisiennes autour des reliques.

Il est en effet le seul à donner des éléments chiffrés sur les dépenses occasionnées par la construction de la Sainte-Chapelle (environ 40 000 livres tournois), la confection des reliquaires (100 000 livres tournois) et les rentes assurées aux chanoines de la Sainte-Chapelle (cent livres tournois par an, pour 10 ou 12 chanoines). Il est également le seul à prendre en compte, dans les investissements du roi, l'édification de maisons pour ces chanoines au sein du palais de la Cité.

⁶⁶ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis*, éd. Delaborde, Paris, A.Picard et fils, 1899, p. 41-42.

Ces précisions sont une des caractéristiques de la *Vie de saint Louis* de Guillaume de Saint-Pathus : nous retrouverons le même intérêt pour les bâtiments et pour leur prix dans le chapitre sur les chantiers royaux. Ces renseignements ont certainement été fournis par les témoins du procès de canonisation, parmi lesquels figurait un maçon. En ce qui concerne la Sainte-Chapelle, nous n'avons pas de comptes pour contrôler les dires du Franciscain, mais l'évaluation paraît plausible si on la compare à d'autres édifices, tels que l'abbaye de Maubuisson, qui coûta environ vingt-cinq mille livres, ou le couvent des Cordelières de Longchamp, pour lequel trente mille livres furent dépensées, selon son abbesse. Les chiffres avancés par Guillaume de Saint-Pathus à propos d'autres commandes royales confirment que la Sainte-Chapelle se situe un peu au-dessus des chantiers « courants », mais sans excès : selon le biographe, Saint Louis aurait en effet mis 14 000 livres parisis dans le couvent dominicain de Compiègne, 12 000 livres parisis dans l'hôtel-Dieu de la même ville et 30 000 dans celui de Vernon. Ce dernier chiffre, équivalant à 37 500 l.t., n'est donc pas très éloigné de celui proposé pour la Sainte-Chapelle. Certes, il faut rapporter les quarante mille livres aux dimensions réduites de l'édifice, mais son décor très soigné peut expliquer le surcoût.

Le second chiffre donné par Guillaume de Saint-Pathus montre d'ailleurs que les dépenses les plus importantes n'ont pas été occasionnées par l'architecture et son décor, mais bien par les reliquaires en orfèvrerie commandés par Saint Louis. L'arrivée des reliques de la Passion fut en effet l'occasion de la confection de nouveaux reliquaires, tous fondus à la Révolution mais connus par des représentations anciennes (**planche 206**). De plus, ces nombreux objets étaient réunis dans un meuble également précieux, la « Grande Châsse aux reliques », en cuivre et en argent doré. Il n'est pas surprenant que cet ensemble ait constitué un poste de dépenses bien supérieur au chantier proprement dit, ne serait-ce qu'en raison du coût des matériaux : Guillaume de Saint-Pathus relève l'emploi « d'or et d'argent et de pierres précieuses et d'autres joiaus » (perles, camées...).

En ce qui concerne le collège de chanoines, les informations de Guillaume de Saint-Pathus ne correspondent pas exactement à celles fournies par les archives. En effet, selon les deux chartes de fondation de Saint Louis, le nombre de chanoines institués à la Sainte-Chapelle est inférieur au chiffre avancé par l'auteur, qui est d'ailleurs hésitant : au lieu de « dix ou douze », les chanoines étaient cinq prêtres principaux ou maîtres chapelains, aidés chacun par un prêtre sous-chapelain et un diacre ; à cet ensemble s'ajoutent deux (puis trois) marguilliers. Cela fait bien dix prêtres au total, mais tous n'avaient pas le même revenu. Celui-ci est en effet précisé dans la charte de fondation de janvier 1246 : les grands chapelains reçoivent chacun vingt livres parisis de rente annuelle, et les marguilliers, quinze. Cette dotation annuelle est complétée par les distributions quotidiennes, qui sont fonction de la présence aux offices. Ces distributions varient de douze deniers à trois sous, suivant l'ampleur de la fête, pour les grands chapelains. Les sous-chapelains et les clercs qui assistent les grands chapelains dans la célébration de l'office reçoivent également une gratification : par exemple, six deniers pour les sous-chapelains lorsqu'ils célèbrent mâtines un jour « normal », et trois deniers pour les clercs. En 1270, Saint Louis augmenta ces distributions, à condition toutefois de ne pas dépasser la somme totale de sept cent livres ; si l'on y ajoute les rentes annuelles, on obtient donc un chiffre maximum de 845 livres. Par ailleurs, le chiffre de trois maisons canoniales ne correspond pas non plus au nombre réel de chanoines, ni même à l'effectif donné par Guillaume. Sous ses précisions chiffrées se cache donc une certaine approximation.

Enfin, le texte s'étend assez longuement sur le cérémonial liturgique de la Sainte-Chapelle. Celui-ci avait déjà été évoqué par Guillaume de Chartres, mais Guillaume de Saint-Pathus se montre beaucoup plus disert. Il évoque les trois fêtes annuelles instituées par le roi à la Sainte-Chapelle, mais sans en préciser la date. Deux de ces cérémonies sont certainement la

fête de la Sainte-Couronne, le 11 août, et celle des saintes reliques, le 30 septembre, déjà citées par Guillaume de Chartres. Quant à la troisième, elle peut correspondre soit à l'Exaltation de la Croix (14 septembre), soit à la dédicace de la Sainte-Chapelle (26 avril) : les deux dates donnaient lieu à une octave dans le calendrier liturgique propre à cette institution. Étant donné qu'il est question de « souverainement ennober les dites reliques », c'est peut-être plutôt à la fête de l'Exaltation de la Croix que fait allusion l'auteur.

Guillaume de Saint-Pathus ajoute que la célébration de la première et de la seconde de ces fêtes avaient été confiées par le roi aux Dominicains (pour la Sainte Couronne) et aux Franciscains (pour la fête des reliques), ce qui est confirmé par plusieurs autres témoignages. L'appel à ces frères, alors que la Sainte-Chapelle disposait de son propre personnel de célébrants, peut surprendre. Mais la fonction du collège de chanoines créé par Saint Louis était d'assurer le service quotidien. Le recours à d'autres célébrants lors des grandes fêtes permettait d'affirmer leur solennité en multipliant le nombre des participants. Guillaume de Saint-Pathus souligne d'ailleurs que le roi convoquait aussi tous les prélats présents, pour rehausser l'éclat de la cérémonie.

Le texte décrit également le déroulement de ces fêtes, qui commencent dès matinées et se poursuivent toute la journée : le roi assiste à la messe, mange avec les célébrants et participe à la procession des reliques dans le palais, portant même une châsse sur ses propres épaules. Le logement des frères dans une maison proche de la Sainte-Chapelle afin qu'ils puissent se rendre plus facilement dans l'église pour les matinées n'est pas corroboré par d'autres sources, mais rien ne s'oppose à la véracité de ce détail. En revanche, Guillaume de Saint-Pathus semble cantonner les processions à l'enceinte du palais de la Cité, alors qu'on sait qu'elles pouvaient se déployer bien au-delà : le lundi après Pâques, par exemple, une procession partait de la Sainte-Chapelle pour aller jusqu'à Saint-Martin-des-Champs ; le lendemain, une autre procession se rendait de même à Sainte-Catherine de la Couture ; pour d'autres fêtes, le trajet menait à Saint-Jean de Latran ou à Saint-Michel de la Place, etc.⁶⁷

La dernière phrase du texte illustre un autre aspect de la Sainte-Chapelle : bien que le roi dispose aussi d'un oratoire qui lui soit réservé près de ses appartements, et que la Sainte-Chapelle soit un édifice régulièrement ouvert au public, elle n'en est pas moins aussi une chapelle privée à laquelle Saint Louis peut accéder dès qu'il le souhaite. Guillaume de Saint-Pathus, toujours prêt à souligner la dévotion du saint roi, conclut donc son chapitre sur cet usage privé de l'édifice, où Louis IX va souvent prier après complies.

6. Joinville, *Vie de saint Louis* (1309)

« Quant je oi oÿe la messe a la Magdeleine, a Paris, je alai en la chapelle le roy, et trouvai le roy qui estoit monté en l'eschafaut au reliques et fesoit aporter la vraie Croiz aval. Endementres que le roy venoit aval, .II. chevaliers qui estoient de son conseil commencerent a parler l'un a l'autre. Et dit l'un : « Jamez ne me creez, se le roy ne se croise illec. » (...) Or avint ainsi que le roy se croisa l'endemain et ses .III. filz avec li. »⁶⁸

⁶⁷ M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 164-165.

⁶⁸ Joinville, *Vie de saint Louis* (éd. J. Monfrin), § 733-734, p. 584-586.

Commentaire

Joinville est le seul auteur de notre corpus à ne pas accorder de chapitre particulier à la Sainte-Chapelle et à l'arrivée des reliques de la Passion, intervenues avant la croisade : à cette époque, il ne fréquentait pas encore régulièrement la cour de France, et son livre est avant tout un recueil de souvenirs personnels. En revanche, il nous montre, dans un bref passage, Louis IX dans sa chapelle, juste avant sa seconde prise de la croix. Le roi est « monté sur l'échafaud aux reliques » (la tribune supportant la Grande châsse) et en fait retirer la Vraie Croix. Cette scène se déroule en présence d'un public sans doute restreint aux proches du roi : le texte implique la présence de Joinville lui-même, bien sûr, mais aussi de « deux chevaliers de son conseil ». Contrairement à ce qui est parfois avancé, cet extrait ne montre pas Saint Louis prenant lui-même la relique en mains et la montrant au public : l'expression employée (« fesoit apporter la vraie Croiz aval ») suggère plutôt que c'est une autre personne qui porte la relique (peut-être un chanoine de la Sainte-Chapelle ? Joinville ne nous le dit pas), et la cérémonie solennelle, en présence d'une foule nombreuse, n'eut lieu que le lendemain. Mais nous n'en avons pas la description dans la *Vie de Saint Louis*.

ANNEXE III

SAINT LOUIS PROTECTEUR DES ETUDES A PARIS

Table des matières

1. Geoffroy de Beaulieu, <i>Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici</i> (entre 1272 et 1275).....	1208
<i>Saint Louis protecteur des « studia » des Mendians</i>	1208
<i>Saint Louis fait copier des livres</i>	1209
2. Guillaume de Nangis, <i>Gesta sanctæ memorie Ludovici regis Franciæ</i> (vers 1280-1285).....	1210
<i>La grève de 1229-1230</i>	1210
<i>La querelle entre maîtres mendians et maîtres séculiers</i>	1213
3. <i>Les Grandes chroniques de France</i>	1215
<i>La grève de 1229-1230</i>	1215
4. Guillaume de Saint-Pathus, <i>Vie de Saint Louis</i> (vers 1303).....	1216
<i>Saint Louis soutient financièrement les étudiants</i>	1216

1. Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici* (entre 1272 et 1275).

Saint Louis protecteur des « studia » des Mendians

« Sane, cum inter cætera pietatis opera, singulis annis solitus esset circa principium hiemis conventibus fratrum Minorum et fratrum Praedicatorum Parisiensium summam pecuniæ largiri pro suis necessitatibus providendis, et, quando amplius indigebant, suum beneficium ampliare ; post illius concessionem eleemosynæ, ex affluentia pietatis, quam gerebat in pectore, familiaribus, qui aderant, serenissimo vultu ac corde devoto dicebat : « O Deus, quam bene reputo hanc eleemosynam esse erogatam tot et tantis fratribus, qui de toto orbe ad istos conventus Paris. pro studio sacræ doctrinæ confluunt, et exinde, quod de scripturis divinis hauserunt, per totum mundum ad Dei honorem, et animarum salutem effundunt ! »¹

Traduction

« Parmi toutes ses œuvres de piété, il avait en vérité accoutumé, chaque année vers le début de l'hiver, d'offrir une somme d'argent aux couvents des frères Mineurs et des frères Prêcheurs de Paris pour subvenir à leurs besoins, et si ceux-ci augmentaient, il augmentait aussi ses dons ; après la distribution de ces aumônes, poussé par l'afflux de piété qui remplissait son cœur, le visage empli de sérénité et l'esprit, de dévotion, il disait à ses familiers qui se trouvaient là : « O mon Dieu, voilà, je crois, une bonne aumône que celle qui est ainsi donnée à ces frères qui viennent si nombreux, de la terre entière, dans ces couvents de Paris pour étudier la doctrine sacrée, et de là, diffuser tout ce qu'ils auront puisé dans les saintes Ecritures dans le monde entier, pour l'honneur de Dieu et le salut des âmes ! ».

Commentaire

Le vibrant hommage rendu par Geoffroy de Beaulieu aux étudiants qui venaient du monde entier étudier la théologie dans chez les Franciscains et les Dominicains de Paris, pour aller ensuite propager partout la foi, intervient alors que les Mendians ont acquis une position éminente au sein de la faculté de théologie de l'Université de Paris, au prix toutefois de féroces combats dont l'auteur ne souffle mot. De 1252 à 1261, de vives querelles opposèrent en effet maîtres mendians et séculiers, menés par Guillaume de Saint-Amour, auteur d'un pamphlet intitulé *De periculis novissimorum temporum*. Soutenus par le pape et par le roi, ce sont les Mendians qui remportèrent finalement la victoire, obtenant le banissement de Guillaume de Saint-Amour et surtout, le rétablissement de leurs chaires de théologie à l'Université. Mais l'appui accordé par Louis IX aux Mendians, s'il est bien évidemment aux yeux de son biographe dominicain un signe certain de sainteté, n'a pas été accueilli partout avec autant de sympathie : plusieurs poèmes de Rutebeuf dénoncent ce roi inféodé aux « robes grises ».

¹ *RHF*, t. XX, p. 11.

Saint Louis fait copier des livres

« *Audivit fidelis Rex, dum adhuc esset ultra mare, de quodam magno Sarracenorum soldano, quod omnia librorum genera, quæ necessaria esse porterant philosophis Sarracenis, diligenter faciebat inquiri, et sumptibus suis scribi, et in armario suo recondi ; ut litterati eorum librorum copiam possent habere, quoties indigerent. Considerans igitur pius Rex, quod filii tenebrarum prudentiores esse videntur filiis lucis, et erroris sui amplius zelatores quam sint filii ecclesiæ veræ christianæ ; concepit, quod revertens in Franciam, omnes libros sacræ Scripturæ, quos utiles et authenticos in diversis armariis abbatiarum invenire valeret, transcribi sumptibus suis faceret, ut tam ipse quam viri litterati ac religiosi familiares sui in ipsis studere possent, ad utilitatem ipsorum et ædificationem proximorum. Sicut cogitavit, ita et reversus perfecit, et locum aptum et fortem ad hoc ædificari fecit, scilicet Parisiis in capellæ suæ thesauro, ubi plurima originalia tam Augustini, Ambrosii, Hieronymi, atque Gregorii, necnon et aliorum orthodoxorum doctorum libros sedule congregavit : in quibus quando sibi vacabat, valde libenter studebat, et aliis ad studendum libenter concedebat. Maxime autem, dum sibi vacare poterat ad studendum propter dormitationem diurnam, antequam prodiret in publicum, sive ad loquendum cum adventantibus, sive ad vespas audiendum, operam impendebat. Potius autem volebat de novo facere libros scribi, quam emere jam conscriptos, dicens, quod hoc modo sacrorum librorum numerus et utilitas copiosius augebatur. De his autem libris, quos, sicut diximus, decit scribi, et quos in armario Parisiis dereliquit, in suo disposuit testamento, quod una pars esset fratrum Minorum, altera fratrum Prædicatorum, reliqua monachorum Regalis Montis, ordinis Cisterciensis, quos ipse fundavit omnino de suo.* »²

Traduction

« Le roi, plein de foi, apprit, alors qu'il était outre-mer, qu'un grand soudan des sarrasins faisait diligemment rechercher tous les genres de livres pouvant être nécessaires aux philosophes sarrasins et les faisait transcrire à ses frais et resserrer dans sa bibliothèque afin que les lettrés en puissent avoir copie chaque fois qu'ils en auraient besoin. Le pieux roi considéra que les fils des ténèbres paraissaient être plus avisés que les fils de lumière et plus zélés pour leur doctrine erronée que ne sont les fils de l'Eglise pour la vraie foi chrétienne. Il forma donc le projet de faire rechercher après son retour en France tous les livres de la Sainte Ecriture, de bonne et sainte doctrine, dans les diverses bibliothèques des abbayes, et ensuite de les faire transcrire à ses frais, afin que tant lui-même que les religieux et les gens instruits, ses familiers, puissent les étudier et pour leur profit personnel et pour l'édification de leurs proches. Ainsi, à peine revenu, il réalisa son intention et fit aménager un local approprié et protégé à Paris même, dans le trésor de sa chapelle où il rassembla soigneusement de nombreux textes originaux, tels que ceux d'Augustin, Ambroise, Jérôme et Grégoire, et bien entendu, les livres des autres savants d'une doctrine reconnue, dans lesquels, quand il avait le temps, il étudiait très volontiers, et qu'il prêtait de bon gré aux autres pour les étudier. La principale opportunité qu'il trouvait pour cette étude, c'était sa sieste journalière, avant de se produire en public pour répondre aux visiteurs ou pour entendre les vêpres. Il préférait faire transcrire à nouveau des livres plutôt que d'acheter ceux qui étaient déjà écrits, disant que, de la sorte, était accru plus largement le nombre des livres saints et par conséquent leur utilisation. De ces livres qu'il avait fait recopier et déposer à Paris dans sa bibliothèque, il

² *RHF*, t. XX, § 23, p. 15.

décida par testament qu'une partie reviendrait aux frères mineurs, une autre aux frères prêcheurs, et le reste aux moines de Royaumont, de l'ordre cistercien, qu'il avait fondé entièrement de ses propres biens. »³

2. Guillaume de Nangis, *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ* (vers 1280-1285)

Guillaume de Nangis relate les deux épisodes majeurs de la vie universitaire parisienne sous Saint Louis : la grande grève de 1229-1230, qui amena le roi à confirmer les privilèges de l'Université, et surtout la querelle entre maîtres mendiants et maîtres séculiers, animée par Guillaume de Saint-Amour, dans les années 1250.

La grève de 1229-1230

« *Eodem anno magna dissensio Parisius inter clericos⁴ et burgenses fuit orta. Nam burgenses quosdam de clericis occiderunt, et ideo clerici a Parisius recedentes per diversas mundi provincias dispersi sunt. Videns autem rex Franciæ Ludovicus, quod studium literarum et philosophiæ, per quod thesaurus scientiæ, qui cunctis aliis præminet et prævalet, acquiritur, recessisset Parisius, quod primo venerat ab Athenis Romam, et a Roma cum militiæ titulo in Galliam, graviter cœpit dolere. Metuensque rex piissimus ne tantus et talis thesaurus a regno suo elongaretur, eo quod divinæ salutis sapientia et scientia⁵, et ne ipsi aliquando a Domino diceretur : « Quia repulisti scientiam, repellam te »⁶, supradictos jam clericos mandans Parisius redire, redeuntes clementissime recepit, et ab ipsis burgensibus quicquid antea clericis forefecerant, fecit ipsis celeriter emendari. Si enim tam pretiosissimus thesaurus sapientiæ salutaris, quod olim de Græcia sequendo Dionysium Areopagitam Parisius ad partes gallicanas devenerat, cum fide et militiæ titulo, de regno Franciæ tolleretur, maneret utique liliatum signum regis Franciæ, quod trini floris folio depictum est, in una parte sui mirabiliter deformatum. Nam ex quo Deus et Dominus noster Jesus Christus voluit tribus prædictis gratiis, scilicet fide, sapientia, et militia, specialius quam cætera regna, regnum Franciæ sua gratia illustrare, consueverunt reges in suis armis et vexillis florem lilli depictum cum tribus foliis comportare. Quasi dicerent toti mundo : fides, sapientia, et militiæ titulum abundantius quam regnis ceteris sunt regno nostro, Dei provisione et gratia servientes. Duplex enim par flos lillii sapientiam et militiam significat, quæ duo sequentes de Græcia in Galliam Dionysium Aeropagitam cum fide, quam ibidem Dei gratia seminavit, tertium florem lillii facientem custodiunt et defendunt. Nam fides gubernatur et regitur sapientia, ac demum*

³ Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation...*, p. 44.

⁴ Dans sa chronique universelle, Guillaume de Nangis sera plus précis et remplacera « clericos » par « scolares » (*Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 ...*, tome I, p. 181.)

⁵ Dans sa chronique universelle (*ibidem*, p. 182), Guillaume de Nangis subsistue à « divinæ salutis sapientia et scientia » l'expression « divitiæ salutis sapientia et scientia » tirée d'Isaïe, XXXIII, 6 : « et erit fides in temporibus tuis divitiæ salutis sapientia et scientia timor Domini ipse thesaurus eius », ce qui donne un sens plus heureux au passage : « parce que la sagesse et la science sont les richesses du salut » (trad. J. Le Goff, *Saint Louis...*, p. 353).

⁶ Osée, IV, 6.

militia defensatur. Quamdiu enim prædicta tria fuerint in regno Franciæ pariter et ordinate sibi invicta coherentia, stabit regnum. Si autem de eodem separata fuerint, vel avulsa, omne illud in seipsum⁷ desolibatur atque cadet. »⁸

Traduction

« Cette année-là, une grande querelle s'éleva à Paris entre les clercs et les bourgeois. Car les bourgeois tuèrent certains des clercs, et pour cette raison les clercs, quittant Paris, se dispersèrent dans diverses régions du monde. Le roi de France Louis, voyant que l'étude des lettres et de la philosophie, par laquelle on acquiert le trésor de sagesse, supérieur et prééminent à tous les autres, avait abandonné Paris, elle qui était d'abord venue d'Athènes à Rome, et de Rome en Gaule, avec l'honneur de la chevalerie, commença à sévèrement s'affliger. Et ce roi très pieux, craignant qu'un tel et si grand trésor, tel que la science et la sagesse du salut divin, ne soit éloigné de son royaume, et redoutant qu'il ne lui soit un jour dit par le Seigneur : « Parce que tu as repoussé la science, je te repousserai », ordonna aux clercs susdits de revenir à Paris, les accueillit avec une extrême clémence à leur retour et fit rapidement réparer par les bourgeois les torts qu'ils avaient causés aux clercs. Car si le précieux trésor de la sagesse salvatrice, qui jadis était venu de Grèce jusqu'en France, en suivant Denis l'Aréopagite, avec la foi et l'honneur de la chevalerie, était ôtée du royaume de France, le lys, emblème du roi de France, qui est figuré sous la forme d'une fleur à trois fleurons, resterait en ce cas merveilleusement déformé d'un côté. Car pour ce que Dieu, Notre Seigneur Jésus Christ, a voulu illustrer de sa grâce le royaume de France, plus que tous les autres royaumes, par les trois grâces susdites : la foi, la sagesse et la chevalerie, les rois ont accoutumé d'apposer sur leurs arme et leurs enseignes la fleur de lys figurée avec trois fleurons, comme s'ils disaient au monde entier : la foi, la sagesse et l'honneur de chevalerie sont plus abondants dans notre royaume que dans tous les autres, par la providence et la grâce de Dieu. En effet, les deux fleurons symétriques de ce lys représentent la sagesse et la chevalerie, qui toutes deux, venues de Grèce en Gaule en suivant Denis l'Aréopagite, avec la foi que la grâce de Dieu y a répandue, gardent et défendent le fleuron central de la fleur de lys. Car la foi est gouvernée et régie par la sagesse, et défendue par la chevalerie. Aussi longtemps que ces trois vertus seront présentes dans le royaume de France, indissolublement liées ensemble, le royaume sera stable. Mais si elles en étaient séparées ou arrachées, il serait tout entier désolé et s'effondrerait. »

Commentaire

Ainsi que l'indique Guillaume de Nangis, la grève fut déclenchée par la mort de plusieurs étudiants au faubourg Saint-Marcel, en 1229⁹. Le 26 février 1229, une rixe avait éclatée entre des étudiants et un cabaretier du faubourg ; le lendemain, un groupe armé de glaives et de bâtons revint sur les lieux pour venger les étudiants frappés la veille, mais les gardes royaux intervinrent sans ménagement et tuèrent plusieurs jeunes gens¹⁰. Comme elle l'avait déjà fait

⁷ Dans la chronique universelle (p. 183), « seipsum » est suivi de « divisum » et le sens devient : « tout le royaume, divisé contre lui-même, serait désolé et s'effondrerait » (trad. J. Le Goff, *Saint Louis*, p. 354).

⁸ Guillaume de Nangis, *Gesta*, p. 318-320.

⁹ Sur cette grève, voir : N. Gorochov, *Naissance de l'Université...*, p. 397-459.

¹⁰ Le récit le plus complet de l'événement est celui de Matthieu Paris, *Chronica majora*, t. V, p. 195-197. Il est corroboré par celui de Raoul de Coggeshall, qui fait mention de « presque trois cent vingt » morts parmi les

du temps de Philippe Auguste pour une raison similaire, l'Université se mit alors en grève, après avoir en vain fait appel à Blanche de Castille. Maîtres et étudiants se dispersèrent et allèrent dans d'autres centres universitaires, tels qu'Orléans, Angers ou Oxford. Le pape intervint et le jeune roi en vint à un compromis. Vincent de Beauvais s'est lui aussi fait l'écho de cet événement, mais en termes beaucoup plus succincts, qui pourraient d'ailleurs laisser croire que la querelle était interne au monde universitaire (« *facta est Parisius inter scolares dissentio* »)¹¹. Guillaume de Nangis est plus précis, mais n'est pas exactement fidèle à la vérité historique puisqu'il attribue le meurtre des écoliers à des « bourgeois », alors qu'il fut perpétré par des agents royaux. C'est donc une « bavure » de sa propre police que Louis IX a dû régler, et non, comme le répète à deux reprises le chroniqueur dionysien, un conflit entre l'Université et les bourgeois de Paris¹².

Aux dires de Guillaume, la grève apparaît totale : il ne mentionne pas le maintien de certains cours, qui porte en germe les problèmes ultérieurs entre mendiants et séculiers. En effet, même si la plupart des maîtres et des étudiants ont abandonné Paris en 1229, une partie de l'enseignement a été maintenu, notamment chez les théologiens du chapitre de Notre-Dame et dans les couvents des Jacobins et des Cordeliers, nouvellement installés *intra muros*¹³.

Quant aux lieux qui bénéficièrent de l'abandon temporaire de Paris, Guillaume de Nangis ne fournit aucun détail, contrairement à Vincent de Beauvais. On sait qu'Henri III, le roi d'Angleterre, tenta de profiter de l'événement pour attirer des maîtres et des étudiants à Oxford. Le chroniqueur dionysien se garde bien de mettre en relief cette université concurrente ; les *Grandes chroniques de France*, en revanche, feront mention de cette intervention¹⁴, confirmée par les archives¹⁵.

L'épisode de 1230 est surtout l'occasion d'un long développement théorique sur les fondements du royaume, qui s'insère dans les réflexions menées au XIII^e siècle sur le rôle du savoir dans le « bon gouvernement »¹⁶. Guillaume de Nangis s'appuie pour ce faire sur une image, celle de la fleur de lys héraldique, dont les trois fleurons, nous dit-il, symbolisent la foi encadrée par la force et la sagesse¹⁷. Il intègre aussi dans son argumentation le thème de la « *translatio studii* » qui a mené les études d'Athènes à Rome puis à Paris. C'est là un *topos* que l'on trouve déjà chez Chrétien de Troyes¹⁸, avec un lien étroit entre « clergie » et « chevalerie » ; Guillaume de Nangis a pu l'emprunter à Primat, qui l'a employé dans le prologue des *Grandes chroniques de France*¹⁹. En bon moine dionysien, il y ajoute une

étudiants (Raoul de Coggeshall, *Chronicon Anglicanum*, éd. J. Stevenson (« *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores* », 66), 1875, p. 192.

¹¹ « Anno domini M^o CC^o XXX^o facta est Parisius inter scolares dissentio quam mox secuta est eorum ad tempus multifaria dispersio, alii namque Remis, alii Andegavis, alii vero Aurelianis, alii quoque in Angliam vel in alias mundi provincias studii causa profecti sunt. » (Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, livre XXX, chap. 137 : « de dissensione scolarium parisiensium et quibusdam aliis » ; éd. Douai, 1624, p. 1279)

¹² Voir aussi, à ce sujet, le sermon prononcé par Eudes de Châteauroux le 18 mars 1229 (A. Charansonnet, « Traces de mises en scène spectaculaires de la parole du prédicateur... », p. 22 et 29-32).

¹³ N. Gorochov, *Naissance de l'Université...*, p. 437-441.

¹⁴ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 60.

¹⁵ H. Denifle et E. Châtelain, *CUP*, t. I, n^o 64.

¹⁶ Le Goff, *Saint Louis...*, p. 353-355 ; H. Grundmann, « *Sacerdotium-Regnum-Studium*... » ; M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France... », p. 472 ; S. Lusignan, « *Vérité garde le roy* ». *La construction d'une identité universitaire en France...*, p. 243-245.

¹⁷ Cf. W.H. Hinkle, *The Fleur de Lis of the Kings of France, 1285-1488*, Carbondale, 1991.

¹⁸ Chrétien de Troyes, *Cligès*, vers 30-35. Voir *supra*.

¹⁹ « En III regions ont habité [clergie et chevalerie] en divers tens : en Grece regnerent premierement, car en la cité d'Athenes fut jadis le puis de philosophie et en Grece la flors de chevalerie. De Grece vindrent puis à Rome.

référence à saint Denis : l'apôtre des Gaules aurait fait venir la foi d'Athènes à Paris, et ce serait donc lui la source de ce grand mouvement de l'est vers l'ouest, qui fait de Paris le centre de la foi, des études et de la prouesse.

Ce développement a été repris par Guillaume de Nangis dans sa chronique universelle ; le premier état du texte se bornait à relater les événements, mais dans la seconde rédaction, le chroniqueur a rajouté le commentaire sur les trois fleurons du lys de France²⁰. Comme l'a observé Mireille Chazan, il a également adjoint au personnage de saint Denis celui de Charlemagne, unissant ainsi les deux traditions relatives aux origines de l'Université de Paris²¹. La référence à Charlemagne s'inscrit dans une vision d'ensemble, qui distingue la *Chronique des Gesta*. Dans sa grande compilation historique, Guillaume de Nangis s'efforce en effet de présenter la monarchie française comme l'héritière du prestige impérial ; il fait de Saint Louis le parangon de ce transfert, le roi de France étant alors celui qui défend l'Église et impose la paix aux autres souverains. Guillaume de Nangis attribue ainsi à Saint Louis les fonctions traditionnelles de l'empereur, et l'identifie plus particulièrement à Charlemagne puisqu'il protège l'Université et fait venir dans son palais les reliques de la Passion²².

On relèvera enfin l'absence totale de l'autorité pontificale dans cet extrait : dans les *Gesta*, le roi apparaît comme le seul interlocuteur de l'Université. En réalité, le pape a joué un rôle essentiel dans le dénouement de la crise de 1229-1230 : on conserve de nombreuses lettres attestant de son investissement auprès du jeune roi et de sa mère, pour mettre fin à la grève. Qui plus est, Guillaume de Nangis ne fait aucune allusion à la grande bulle « *Parens scientiarum* » adressée à l'Université de Paris le 13 avril 1231 par Grégoire IX, qui confirmait et renforçait les statuts et privilèges de l'institution. L'image donnée par Guillaume de Nangis d'une liaison étroite entre le « *regnum* » et l'Université de Paris est donc une construction littéraire qui ne prend pas en compte la tutelle spirituelle exercée par le Saint-Siège.

La querelle entre maîtres mendiants et maîtres séculiers

Dans la suite de son règne, Louis IX eut à nouveau à intervenir pour pacifier l'Université, mais cette fois les querelles étaient internes au monde scolaire. En effet, la montée en puissance des ordres mendiants au sein de l'Université ne tarda pas à provoquer des tensions, qui se manifestèrent de façon particulièrement aigues dans les années 1250²³. En février 1252, les maîtres séculiers de la Faculté de Théologie cherchèrent à limiter à une par couvent le nombre des chaires de théologie accordées aux Mendiants, alors que les Dominicains en possédaient deux. Le conflit s'envenima en mars 1253, lorsque l'Université voulut décréter une grève après la mort d'un étudiant tué par des gardes urbains, comme elle l'avait fait en 1229. De fait, les coupables furent châtiés par le pouvoir royal, mais les maîtres mendiants n'avaient pas voulu s'associer au mouvement. En avril, les séculiers décrétèrent que tous les membres de l'Université devaient prêter le serment d'observer ses statuts, au nombre desquels la limitation des chaires des Mendiants. Le pape Innocent IV intervint alors pour convoquer les deux parties à Rome. Guillaume de Saint-Amour, maître en théologie et chanoine de Beauvais, qui avait pris la tête de l'opposition aux Mendiants, profita de la publication de l'*Évangile éternel* par le franciscain Gérard de Borgo San Donnino, texte joachimite entaché

De Rome sont en France venues. » (*Grandes chroniques de France*, t. I, p. 6.) Sur ce thème, voir notre chapitre sur l'Université.

²⁰ Guillaume de Nangis, *Chronique universelle*, t. I, p. 181-183.

²¹ Voir notre chapitre sur l'Université.

²² M. Chazan, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France »..., p. 479-480.

²³ Voir : M.-M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne, 1250-1259...*

d'hétérodoxie, pour remettre en cause la légitimité même des ordres mendiants, au-delà des questions universitaires. La bulle *Etsi animarum* rendue par Innocent IV le 21 novembre 1254, sans trancher le problème des chaires, fut un succès pour le clan des séculiers qu'elle favorisait au détriment des frères.

Ces événements n'ont pas laissé Guillaume de Nangis indifférent : contrairement à Rigord, qui avait passé sous silence les questions universitaires, le chroniqueur dionysien leur consacre une brève « incidence » en 1252 :

« *Anno Domini M. CC. LII. oritur turbatio universitatis clericorum Parisiensis contra religiosos Parisius studentes, propter quendam librum, quem magister Guillelmus de sancto Amore, canonicus Belvacensis, composuerat, intitulatum de Periculo mundi. Sed ipso magistro ad Romanam curiam accedente, dicta discordia per dominum papam Innocentium pacificata est.* »²⁴

Le récit est très succinct et pas tout à fait exact, puisque c'est un peu plus tard, en 1255, que Guillaume de Saint-Amour publia le *Tractatus de periculis novissimorum temporum ex Scripturis sumptis*, virulent pamphlet contre les ordres mendiants. La rédaction de ce traité faisait suite au revirement pontifical consécutif à la mort d'Innocent IV : le nouveau pape, Alexandre IV, était un protecteur des Franciscains ; il s'empressa de révoquer *Etsi animarum*²⁵ et accorda son appui aux frères dans la querelle universitaire, par la bulle *Quasi lignum vitae* (14 avril 1255). Le conflit, dès lors, s'envenima. C'est ce que constate Guillaume de Nangis, dans une nouvelle « incidence » pour l'année 1255 :

« *Eodem anno quo supra discordia, quæ fuerat inter prædicatores et religiosos scolares Parisius studentes, ac magistrum Guillelmum de sancto Amore, recidivavit. Propter quam discordiam sedandam et pacificandam, misit rex Franciæ Ludovicus ad curiam Romanam duos clericos, ut per dominum papam debitum finem sortiretur. Tandem multis hinc inde propositis, damnatus fuit et combustus liber a magistro Guillelmo de sancto Amore prædicto editus, et intitulatus « de Periculis mundi », in ecclesia cathedrali apud Anagniam, non propter hæresim quam contineret, sed quia contra præfatos religiosos seditonem et scandalum concitabat.* »²⁶

Ainsi que le rappelle Guillaume de Nangis, le pamphlet de Guillaume de Saint-Amour a été condamné par le pape (5 octobre 1256). Il est également exact que Louis IX, entretemps revenu d'outremer, a cherché à calmer les divisions, en organisant la réunion d'une assemblée de prélats à Paris (1^{er} mars 1256) ; celle-ci s'efforça de mettre un terme au conflit en proposant une solution plutôt favorable aux séculiers. Mais le pape s'est opposé à cet arbitrage, et a cité Guillaume de Saint-Amour et ses partisans en cour de Rome. Le résumé de Guillaume de Nangis n'est donc pas tout à fait fidèle à la vérité historique : le compromis encouragé par Louis IX s'est soldé par un échec, et l'affaire se conclut au profit des

²⁴ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 384. Traduction : « L'an du Seigneur 1252, s'élevèrent des troubles à l'Université de Paris, contre les écoliers religieux, à cause d'un livre écrit par maître Guillaume de Saint-Amour, chanoine de Beauvais, intitulé *Le danger du monde*. Mais ce maître s'étant rendu en cour de Rome, la querelle fut apaisée par le pape Innocent. »

²⁵ Par la lettre *Nec insolitum* du 22 décembre 1254, deux jours après son intronisation.

²⁶ Guillaume de Nangis, *Gesta...*, p. 390. Traduction : « La même année [1255], la discorde qui s'était élevée entre les prêcheurs et autres écoliers religieux étudiant à Paris, et maître Guillaume de Saint-Amour, reprit. Pour apaiser et mettre fin à cette discorde, le roi de France Louis envoya en cour de Rome deux clercs, afin qu'une solution définitive soit déterminée par le pape. Enfin, après beaucoup de débats, le livre de Guillaume de Saint-Amour intitulé « Des dangers du monde » fut condamné et brûlé dans la cathédrale d'Anagni, non parce qu'il était hérétique, mais parce qu'il était fauteur de troubles contre les dits religieux et de scandale. »

Mendiants par décision pontificale. Saint Louis étant personnellement très proche de ces ordres, n'a sans doute pas éprouvé de difficulté à appliquer la demande de bannissement de Guillaume de Saint-Amour, interdit de séjour dans le royaume de France. Néanmoins, il n'a pas vraiment remporté le succès dans le rôle de pacificateur que lui attribue son biographe. A lire Rutebeuf, le portrait du roi est, comme on s'en doute, beaucoup moins flatteur : le poète reproche vivement à Louis IX d'avoir tout d'abord appuyé la procédure de conciliation par les prélats en mars 1256, pour finalement se retourner vers l'autre bord en exilant Guillaume de Saint-Amour :

« Il s'accorderent a la pais,
 Cens coumencier guerre jamais :
 Si fut fiancé a tenir
 Et seëlé pour souvenir.
 Maistres Guillaumes au roi vint,
 La ou des genz ot plus de vint,
 Si dist : « Sire, nos sons en mise
 Par le dit et par la devise
 Que li prelat deviseront :
 Ne sai ce cil la brizeront. »
 Li rois jura : « En non de mi,
 Il m'auront tot a anemi,
 C'il la brizent, sachiez sanz faille :
 Je n'ai cure de lor bataille.
 Li maistres parti dou palais
 Ou asseiz ot et clers et laiz.
 Sanz ce qu'ainz puis ne mesfeïst,
 Ne la pais puis ne desfeïst,
 Si l'escilla sans plus veoir.
 Doit cist escillemens seoir ?
 Nenil, qui a droit jugeroit,
 Qui droiture et s'arme ameroit. »²⁷

Louis IX est présenté par Rutebeuf comme un roi qui se déjuge, alors qu'il avait juré, dans son propre palais et en présence de nombreuses personnes, de s'en tenir à l'accord conclu sous l'égide des prélats. Rien d'étonnant à ce que l'optique du partisan farouche des maîtres séculiers ne soit pas identique à celle du chroniqueur dionysien, soucieux de ménager la dignité royale. Mais il est significatif de constater que tous deux voient dans Louis IX le gardien de la paix au sein de l'Université, alors que le roi n'a théoriquement aucune compétence doctrinale.

3. Les *Grandes chroniques de France*

La grève de 1229-1230

« XIII. Comment le roy fist la pais des clers et des borgois.

²⁷ Rutebeuf, *Œuvres complètes* (éd. M. Zink), « Dit sur l'exil de maître Guillaume de Saint-Amour », vers 71-92, p. 150.

Si comme le roy entendoit à faire l'abbaïe de Reaumont, nouvelles li vindrent que les bourgeois de Paris et les clers estoient en grant contens et en grant hayne. Et furent plusieurs clers occis, car il commencierent la mellée, et des bourgeois aucuns. Pour ce que les clers n'orent amende à leur volenté, il s'esmurent et distrent qu'il iroient en autre contrée pour estudier. Le roy d'Engleterre, qui bien sot le descort, leur manda qu'il venissent à Ocsenefort, et il leur donroit ostages et maisons franchement jusques à X ans, et plusieurs autres franchises, s'il i vouloient demourer. Mais le roy de France ne volt pas que le clergié se esloignast de lui ; si fist la pais des clers et des bourgeois, et fist tant que les clers demourerent et repristrent leur leçons et commencierent à lire. Por ce fist le roy que chevalerie et clergie sont volentiers ensamble.

Jadiz, en ancien temps, clergie demoura à Athenes et chevalerie en Grece. Après, d'iluec s'en parti et s'en ala à Romme, et tantost chevalerie après. Par l'orguel des Rommainz, se parti le clergié de Romme et s'en vint en France et tantost chevalerie après. Et de ce nous senefie la fleur de liz qui est escripte es armes au roy de France, car il y a III fueilles. La fueille qui est ou mileu nous segnefie la foy crestienne, et les autres II du costé senefient le clergié et la chevalerie qui doivent estre touz jourz apareillié de deffendre la foy crestienne. Et tant comme ces III demorront en France, foy, clergié et chevalerie, le reanme de France sera fort et ferme et plain de richece et d'onneur. »²⁸

Commentaire

Les *Grandes chroniques de France* s'inspirent fortement du texte de Guillaume de Nangis cité plus haut, tout en l'abrégéant. L'auteur reprend notamment le commentaire sur le lys héraldique, mais en supprimant la référence à saint Denis. D'autre part, il se montre plus hostile aux « écoliers » que le chroniqueur dionysien : il rejette sur les clercs la faute des débordements (« il commencierent la mellée »). Enfin, il souligne les tentatives du roi d'Angleterre pour profiter de la grève parisienne afin d'assurer l'essor de l'Université d'Oxford : le caractère « national » de l'Université est ainsi amplifié.

4. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis* (vers 1303)

Saint Louis soutient financièrement les étudiants

« De rechief li benoiet rois fist acheter mesons qui sont en II rues assises a Paris devant le palès de Termes, es queles il fist fere mesons bonnes et granz pour ce que escoliers estudianz a Paris demorassent ilecques a touzjours, es que les escoliers demeurent qui [a ce sont receu] par ceus qui ont l'autorité d'eus recevoir. Et encores de ces mesons sont aucunes louees a autres escoliers, des queles le pris ou le louage est converti eu proufit des povres escoliers devant diz, les queles mesons cousterent au benoiet roy si comme l'en croit IIII mile livres de tornois. De rechief li sainz roiz fesoit donner chascune semaine deniers a mout de povres clers pour leur bourse les quex il porveoit as escolles, c'est a savoir a aucuns II s., a aucuns III s. et a aucuns XII d. et a aucuns XVIII. Et croit l'en que ces povres que li benoiez roy pourveoit ainsi estoient bien cent. Et en ceste manière il pourveoit a aucunes beguines. »²⁹

²⁸ *Grandes chroniques de France*, t. VII, § 13, p. 60-61.

²⁹ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 86.

Commentaire

Les achats de maisons par Louis IX « en II rues assises a Paris devant le palès de Termes » sont confirmés par les documents d'archives³⁰. En 1254-1255, 39 transactions immobilières furent effectuées, majoritairement par Guillaume de Chartres, pour le compte du roi dans le quartier du « palais des Thermes » (actuel musée de Cluny), essentiellement dans deux rues : la rue Coupe-Gueule et la rue des Maçons. Ces achats étaient probablement destinés aux frères de la Sainte Croix, mais ces derniers finirent par s'installer sur l'autre rive, au Carrefour du Temple (rue de la Bretonnerie), dans deux maisons que Robert de Sorbon leur échangea, à la demande de Louis IX, contre celles de la rue Coupe-Gueule. A cet échange s'ajouta une somme de cinq cents livres parisis versée par Robert de Sorbon aux frères de la Sainte-Croix, « *in recompensationem domorum quas habebamus in vico de Coupe Gueule ante palatium Termarum ex donatione Ludovici illustrissimi regis Francorum* »³¹.

A partir de 1255, Robert de Sorbon mena une politique active d'achats de maisons dans ce secteur, afin d'y fonder un collège pour les pauvres clercs étudiants en théologie. Ce collège ouvrit ses portes vers 1258. Les achats de propriétés continuèrent dans les années suivantes, et bénéficièrent de l'appui du roi. Dès février 1257, celui-ci avait octroyé à Robert de Sorbon deux maisons qu'il avait acquises deux ans plus tôt, « *ad opus scolarium qui inibi moraturi sunt* »³² ; en février 1259, il lui donna toutes les maisons qu'il possédait « rue Coupe-Gueule, vis-à-vis du palais de Termes, depuis la demeure de Guillaume le Panetier et Jean d'Ermanville jusqu'à la fin de cette rue, ainsi que quelques maisons sises près de la demeure de maître Pierre de Chambly au bout de l'autre rue qui lui fait face [rue des Poirées] », avec autorisation de fermer les deux rues en question, de portes ou de chaînes³³. C'est à ce don important (dix-neuf maisons au total) que fait certainement référence Guillaume de Saint-Pathus.

En août 1259, le collège reçut sa première approbation pontificale. Le pape Alexandre IV, dans une lettre adressée à Louis IX, le 2 août 1259, félicita celui-ci des dons qu'il avait faits à l'institution³⁴.

En 1263, le collège reçut l'autorisation du pape Urbain IV de construire un oratoire³⁵. A la fin de cette même année, un échange foncier intervint entre Louis IX et Robert de Sorbon : le roi donna ainsi quatre maisons au couvent des Dominicains, et plusieurs demeures (quatorze ou plus), situées rue des Maçons, au collège de Sorbonne³⁶.

Grâce aux recherches de Palémon Glorieux, nous pouvons estimer avec précision les sommes ainsi dépensées par Saint Louis en faveur du collège de Robert de Sorbon. Les deux maisons offertes en 1257 avaient été achetées deux ans plus tôt pour 58 livres parisis³⁷. La grande donation de 1259 correspond à un montant de 676 livres³⁸. Il faut toutefois tenir compte du fait qu'il s'agit d'un échange : contre ces maisons, Robert de Sorbon a dû donner aux frères de Sainte-Croix d'autres bâtiments situés rue de la Bretonnerie, estimés à 440 livres. Enfin, les maisons cédées par Louis IX en 1263 représentaient une valeur marchande

³⁰ P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne...*, t. I, p. 36-39.

³¹ *Ibidem*, t. II, acte n° 201, p. 229.

³² *Ibidem*, t. II, acte n° 151, p. 176.

³³ *Ibidem*, t. II, acte n° 167, p. 195.

³⁴ *Ibidem*, t. I, p. 47.

³⁵ *Ibidem*, t. I, p. 52. Lettre datée d'Orvieto, 4 mai 1263.

³⁶ *Ibidem*, t. II, acte n° 231, p. 259-261.

³⁷ *Ibidem*, t. I, p. 88.

³⁸ *Ibidem*, t. I, p. 90.

d'au moins 1041 livres, peut-être même davantage car on ignore le prix d'achat de trois d'entre elles³⁹. Mais là aussi, il s'agissait d'un échange, et on ne sait pas quelle était la valeur des quatre maisons données par Robert de Sorbon pour l'extension du couvent des Dominicains.

Au total, l'investissement consenti par Louis IX n'a pas sans doute pas dépassé deux mille livres : il faut donc diviser par deux la somme avancée par Guillaume de Saint-Pathus (« les queles mesons cousterent au benoiet roy si comme l'en croit IIII mile livres de tornois »). En outre, la majeure partie de ces transactions a consisté en réalité en procédures d'échanges, ce qui réduit encore les frais réels du roi. A travers cet exemple précis, on constate qu'il faut manier avec prudence les chiffres fournis par Guillaume de Saint-Pathus. Saint Louis a indéniablement soutenu la fondation du collège de Sorbonne, mais son apport financier a été bien moindre que ne le suppose son biographe. En revanche, l'appui du roi a certainement été précieux pour la constitution d'un patrimoine foncier cohérent, autour de la rue Coupe-gueule, désormais devenue « rue de la Sorbonne ».

³⁹ *Ibidem*, t. I, p. 91.

ANNEXE IV

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

Table des matières

Tableaux récapitulatifs des monuments cités par les biographes	1223
1. Liste des monuments étudiés.....	1223
2. Ordre d'apparition au sein du corpus	1224
A. Geoffroy de Beaulieu, <i>Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici</i> (entre 1272 et 1275)...	1226
La liste des chantiers royaux	1226
1. <i>L'abbaye de Royaumont</i> (Planche 209).....	1227
2. <i>L'hôtel-Dieu de Paris</i> (Planche 210).....	1230
3. <i>L'hôtel-Dieu de Pontoise</i>	1230
4. <i>L'hôtel-Dieu de Compiègne</i> (Planche 211)	1231
5. <i>L'hôtel-Dieu de Vernon</i>	1232
6. <i>Le monastère de Saint-Mathieu-lès-Rouen</i>	1232
7. <i>L'hôpital des Quinze-Vingts</i> (Planche 212).....	1233
8. <i>Le couvent des Filles-Dieu</i>	1234
9. <i>La chartreuse de Vauvert</i> (Planche 213)	1234
10. <i>Le béguinage de Paris</i>	1235
B. Guillaume de Chartres, <i>De vita et actibus</i> ... (vers 1274-1275).....	1237
Les chantiers royaux.....	1237
1. <i>Le couvent des frères prêcheurs de Compiègne</i>	1238
2. <i>L'église des frères mineurs de Paris</i> (Planche 214).....	1238
3. <i>Le dortoir et le réfectoire des frères prêcheurs de Paris</i> (Planche 215)	1240

C. Guillaume de Nangis	1242
a. La liste des chantiers royaux dans les <i>Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ</i>	1242
1. <i>L'abbaye de Longchamp</i> (Planche 216)	1242
2. <i>L'abbaye du Lys</i> (Planche 217)	1243
3. <i>L'abbaye Notre-Dame la Royale de Maubuisson</i> (Planche 218)	1244
b. La liste des chantiers royaux dans la « <i>Chronique abrégée des rois de France</i> »	1246
D. Les <i>Grandes chroniques de France</i>	1246
La liste des chantiers royaux	1246
1. <i>Le couvent des Carmes</i>	1248
2. <i>Le couvent des Augustins</i>	1248
3. <i>Le couvent des Sachets</i>	1249
4. <i>Le couvent des Blancs-Manteaux</i>	1250
5. <i>Le couvent des frères de la Sainte-Croix</i>	1250
E. Joinville, <i>Vie de Saint Louis</i> (1309)	1251
La liste brève des chantiers royaux	1251
F. Guillaume de Saint-Pathus, <i>Vie de Saint Louis</i> (vers 1303)	1252
a. Première liste des chantiers royaux	1252
1. <i>Saint-Maurice de Senlis</i>	1253
2. <i>Les Trinitaires de Fontainebleau</i>	1254
b. Deuxième liste des chantiers royaux	1254
c. Autres mentions relatives aux chantiers de Louis IX	1255

Tableaux récapitulatifs des monuments cités par les biographes

1. Liste des monuments étudiés

<i>Lieu</i>	<i>Dep.</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>	<i>Planche</i>	<i>Etude</i>
Compiègne	60	Hôtel-Dieu	Avant 1258	Construction <i>ex nihilo</i>	Grande salle conservée	Pl. 3	p. 11
Compiègne	60	Couvent de Dominicains	Vers 1257	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu		p. 18
Dammarié- lès-Lys	77	Abbaye de Cisterciennes	1244 - vers 1252	Construction <i>ex nihilo</i>	Ruines	Pl. 9	p. 23
Fontainebleau	77	Couvent de Trinitaires	1259	Reconstruction	Disparu		p. 34
Paris	75	Hôtel-Dieu	Années 1250-1260	Salle Neuve et chapelle	Disparu	Pl. 2	p. 10
Paris	75	Quinze-Vingts (hôpital pour aveugles)	Vers 1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu	Pl. 4	p. 13
Paris	75	Abbaye des Filles-Dieu		Dotation financière	Disparu		p. 14
Paris	75	Béguinage	Vers 1264	Achat de maisons	Disparu		p. 15
Paris	75	Couvent de Franciscains : église	Vers 1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu	Pl. 6	p. 18
Paris	75	Couvent des Dominicains : dortoir et réfectoire	Vers 1265	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu	Pl. 7	p. 20
Paris	75	Couvent des Sachets	1261	Don du terrain	Disparu		p. 29
Paris	75	Couvent des Blancs- Manteaux	Vers 1258	Don du terrain	Disparu		p. 30
Paris	75	Couvent de Sainte-Croix	1259	Don du terrain	Disparu		p. 30
Paris (au nord de la ville)	75	Couvent d'Augustins	Vers 1258	Don du terrain	Disparu		p. 28
Paris (près Saint-Paul)	75	Couvent de Carmes	Vers 1258	Don du terrain	Disparu		p. 28
Paris (Vauvert)	75	Chartreuse	1259	Don du terrain et peut-être construction de cellules	Disparu	Pl. 5	p. 14
Pontoise	95	Hôtel-Dieu	1258-1259	Construction avec transfert	Disparu		p. 10
Royaumont	95	Abbaye cistercienne (hommes)	1228 - 1236	Construction <i>ex nihilo</i>	Eglise en ruines, bâtiments conventuels conservés	Pl. 10	p. 7

ANNEXE IV

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

<i>Lieu</i>	<i>Dep.</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>	<i>Planche</i>	<i>Etude</i>
Saint-Cloud (Longchamp)	92	Couvent de Cordelières	1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu	Pl. 8	p. 22
Saint-Mathieu-lès-Rouen	76	Couvent dominicain (femmes)	1261-1269	Reconstruction	Disparu		p. 12
Saint-Ouen l'Aumône (Maubuisson)	95	Abbaye de Cisterciennes	1236 – 1244	Construction <i>ex nihilo</i>	Vestiges	Pl. 10	p. 24
Senlis	60	Prieuré de Saint-Maurice	1262-1264	Reconstruction	Disparu		p. 33
Vernon	76	Hôtel-Dieu	1259 (dédicace)	Construction avec transfert	Disparu		p. 12

2. Ordre d'apparition au sein du corpus

X : première apparition du monument dans le corpus, avec commentaire et planches.

X : une occurrence

XX : deux occurrences

<i>Edifice</i>	<i>Geoffroy de Beaulieu</i>	<i>Guillaume de Chartres</i>	<i>Guillaume de Nangis</i>	<i>Grandes chroniques de France</i>	<i>Joinville</i>	<i>Guillaume de Saint-Pathus</i>
Sainte-Chapelle	X	?	X	X		X
Abbaye de Royaumont	X		XX	XX	XX	X
Hôtel-Dieu de Paris	X	X	X	X	X	X
Hôtel-Dieu de Pontoise	X	X	XX	X	XX	X
Hôtel-Dieu de Compiègne	X	X	X	X	X	X
Hôtel-Dieu de Vernon	X	X	X	X	XX	X
St-Mathieu-lès-Rouen	X		X	X	X	XX
Quinze-Vingts	X		X	X	XX	X
Filles-Dieu de Paris	X		X	X	X	
Chartreuse de Vauvert	X		X	X	X	XX
Béguinage de Paris	X		X	X	X	XX
Prêcheurs de Compiègne		X				XX
Mineurs de Paris		X	X	X		XX

ANNEXE IV

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

Prêcheurs de Paris		X	X	X		X
Cordelières de Longchamp			X	X	XX	
Abbaye du Lys			X	X	XX	
Abbaye de Maubuisson			X	X	XX	
Abbaye de Saint-Denis			X	X	X	
Carmes de Paris				X	X	XX
Augustins de Paris				X	X	
Sachets de Paris				X	X	
Blancs-Manteaux				X	X	
Sainte-Croix (Paris)				X	X	
Saint-Antoine des Champs					X	
Saint-Maurice de Senlis						XX
Mathurins de Fontainebleau						X
Collège de Sorbon						X
Prêcheurs de Caen						X

A. Geoffroy de Beaulieu, *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici* (entre 1272 et 1275).***La liste des chantiers royaux***

« *Præterea, ab ineunte ætate domus et monasteria religiosorum cœpit ædificare quamplura : inter quæ specialiter illud præclarum beatæ Mariæ Regalis-Montis, Cisterciensis ordinis, monasterium, et ecclesiam admirandæ pulchritudinis de proprio suo construxit, et copiosos redditus assignavit, ubi magna et sancta monachorum congregatio Deo servit. Domos insuper quamplures fratrum Prædicatorum atque Minorum in diversis regni sui partibus ædificavit, et jam incœptas ad consummandum adjuvit. Domum de Parisiis cum magnis sumptibus ampliavit, et redditus augmentavit. Insuper domos hospitales pauperum apud Pontisaram, Compendium, et Vernonem, magnis et sumptuosis ædificiis construxit, et magnos redditus assignavit. Monasterium etiam sancti Matthæi juxta Rothomagum de proprio adquisivit, in quo posuit religiosas sorores de ordine beati Dominici circiter quinquaginta, devote Domino servientes, et eisdem redditus sufficentes providit. Domum etiam magnam cæcorum pauperum Parisiis construi fecit, ubi plus quam trecenti quinquaginta cæci pauperes commorantur, in capella ibi constructa divinum servitium audientes. Præterea miserandarum mulierum, quæ propter victus penuriam erant publice expositæ ad peccatum, vel ad exponendum paratæ, quæ tantum panem et aquam ab ipso petebant, ut sic a peccato caverent, in domo filiarum Dei Parisiis magnam multitudinem congregavit, et eisdem pro sustentatione annuatim quatuor centum libras Parisienses assignavit, et insuper intrœuntibus et manere volentibus de vestibis providebat. Insuper fratribus ordinis Cartusiensis propre Parisios in loco qui dicitur Vallis-viridis, locum aptum providit, et ad vivendum sufficientes redditus assignavit. Domum insuper Paris. honestarum mulierum, quæ vocantur Beguinæ, de suo adquisivit, et eisdem assignavit, in qua religiose et honeste conversantur circiter quadringentæ : et pluribus exceptis, maxime pauperibus nobiles, quamdiu viverent, de sustentatione quotidiana providit. Similiter in pluribus aliis regni sui civitatibus atque castris dictis Beguinis domos ad habitandum providit. (...)¹ Igitur piissimus Rex, pauperum pater et consolator, qui de corde suo constituerat spirituale Domino hospitale, omnes religiosos, qui veniebant ad ipsum, cujuscumque pauperis ordinis, dum tamen esset a sede apostolica confirmatus, benigne suscipiebat, et Parisius sumptibus propriis de loco commodo providebat. »²*

Traduction

« Dès sa prime jeunesse, il fit édifier de nombreuses maisons et monastères de religieux, parmi lesquels cet illustre monastère de Notre-Dame de Royaumont, de l'ordre de Cîteaux avec son église d'une admirable beauté qu'il construisit de ses propres biens et auquel il assigna de nombreux revenus. Il fit aussi bâtir plusieurs maisons de frères prêcheurs et de frères mineurs en divers lieux de son royaume, et contribua à achever celles qui étaient commencées. Il agrandit la maison-Dieu de Paris, avec de grands frais. Il fit construire les

¹ L'auteur intercale ici une phrase sur les aumônes distribuées en Carême, dans la tradition de Philippe Auguste.

² *RHF*, tome XX, § 19, p. 11-12.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

maisons-Dieu des pauvres à Pontoise, Compiègne et Vernon avec de vastes et somptueux bâtiments et leur assigna de larges rentes. Il acquit de ses propres biens le monastère de Saint-Mathieu, près de Rouen, où il plaça une cinquantaine de sœurs de l'ordre de saint Dominique servant pieusement Dieu et les pourvut de revenus suffisants. Il fit construire à Paris la grande maison des pauvres aveugles dans laquelle habitent plus de trois cent cinquante de ces malheureux qui, privés de la vue, peuvent du moins entendre le service divin dans leur propre chapelle. Il rassembla en grand nombre dans la maison des Filles-Dieu à Paris ces femmes dignes de pitié qui faute de vivres en étaient réduites à se prostituer sur la voie publique pour quémander seulement du pain et de l'eau ; afin de les préserver du péché, il leur assigna un subside annuel de quatre cents livres parisis. Il octroya aux moines de l'ordre de la Chartreuse, en un lieu nommé Vauvert près Paris, un emplacement qui leur convienne pour y servir Dieu et il leur conféra des ressources suffisantes. Il acquit à Paris de ses propres deniers la maison des honnêtes femmes qu'on appelle béguines et les dota également pour que au nombre d'environ quatre cents elles y vivent pieusement et honorablement. A part un certain nombre d'exceptions il s'agissait surtout de pauvres femmes nobles qui étaient ainsi assurées leur vie durant d'un secours quotidien. En plusieurs cités et villes de son royaume il agit de la même façon en donnant à d'autres béguines des maisons d'habitation.(...) Le très pieux roi, père et consolateur des pauvres, qui en son cœur avait élevé une sorte d'hôpital spirituel au Seigneur accueillait avec bonté tous les religieux qui venaient à lui, à quelque ordre pauvre qu'ils appartenissent pourvu qu'ils fussent confirmés par le Siège apostolique, et à ses frais les pourvoyait à Paris d'un lieu qui leur convienne. »³

Tableau récapitulatif des informations fournies par Geoffroy de Beaulieu

<i>Edifice</i>	<i>Construction</i>	<i>Extension</i>	<i>Don du terrain</i>	<i>Achat d'un bâtiment</i>	<i>Revenus</i>
Royaumont	X				X
Hôtel-Dieu (Paris)		X			
Hôtel-Dieu (Pontoise)	X				X
Hôtel-Dieu (Compiègne)	X				X
Hôtel-Dieu (Vernon)	X				X
Saint-Mathieu-lès-Rouen				X	X
Quinze-Vingts (Paris)	X				
Filles-Dieu (Paris)					X
Chartreuse de Vauvert			X		X
Béguinage (Paris)				X	X

Commentaire

1. L'abbaye de Royaumont (Planche 209)

L'abbaye de Royaumont⁴ fut fondée par Louis IX le 24 ou 25 février 1228⁵. Cette décision faisait suite au vœu de son père Louis VIII, qui avait demandé dans son testament, en

³ Traduction de L. Carolus-Barré, *Le procès de canonisation de saint Louis...*, p. 39-40.

⁴ Val-de-Marne, arr. de Pontoise, cant. de Luzarches, comm. d'Asnières-sur-Oise. Sur cet édifice, voir notamment : S. Lenain de Tillemont, *Vie de saint Louis...*, tome I, p. 489-493 ; H. Duclos, *Histoire de Royaumont...* ; Ph. Lauer, « L'Abbaye de Royaumont »... ; H. Gouin, *L'Abbatiale de Royaumont...* ; A. Dimier, *Saint Louis et Cîteaux...*, p. 53-81 ; R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 30-35 ; A. Dimier, « La

1226, que l'on vendît ses bijoux et ses couronnes pour fonder un monastère dédié à la Vierge. Mais alors que Louis VIII avait bien précisé que cet établissement devait être affilié à Saint-Victor de Paris, son fils fit le choix d'un autre ordre : celui des cisterciens. Ce changement est peut-être lié à l'affection de Blanche de Castille pour les cisterciens⁶ : c'est à des moniales de Cîteaux qu'elle confia les deux abbayes fondées par ses soins, Maubuisson et le Lys, et ses propres parents avaient fait de même lors de la fondation de la nécropole de Las Huelgas, près de Burgos, en 1187⁷. Par ailleurs, les prédécesseurs de Saint Louis s'étaient déjà tournés vers Cîteaux : Louis VI, en 1136, avait affilié Chaâlis à l'ordre cistercien et Louis VII (mort en 1180) avait choisi de se faire inhumer à Barbeau, autre abbaye cistercienne. Louis IX lui-même avait assisté à la consécration de l'abbatiale de Longpont en 1227, et fut peut-être frappé par la cérémonie. Quelles qu'aient été ses raisons, ce sont donc des moines cisterciens qu'il installa à Royaumont, devenue la vingt et unième fille de Cîteaux dont elle relevait directement.

Il semblerait par ailleurs que Louis IX ait voulu faire de Royaumont une nécropole pour les enfants royaux⁸. On ignore si cette fonction funéraire a été dévolue à l'abbaye dès son établissement, en 1228 : la charte de fondation n'en fait pas mention. Mais le roi y fit déposer le corps de son frère Philippe-Dagobert vers 1234⁹, puis de ses enfants Blanche (morte en 1243)¹⁰, Jean (mort peu après sa naissance en 1248)¹¹ et Louis de France (mort à seize ans en 1260)¹².

Les comptes de la construction ne sont pas conservés, mais quelques mentions témoignent de la générosité de Louis IX envers le monastère. En 1236, il confirma la donation annuelle de 500 livres visant à l'entretien d'au moins soixante moines, et en 1258, il l'augmenta pour subvenir aux besoins d'au moins 114 moines¹³. De plus, le roi fournit des fonds pour la construction des bâtiments abbatiaux¹⁴.

La dédicace de l'église fut célébrée le 19 octobre 1235 ou 1236¹⁵. La rapidité avec laquelle furent exécutés les travaux est un indice de l'importance de l'investissement financier

place de Royaumont dans l'architecture du XIII^e siècle... ; M. Bideault et C. Lautier, *Île-de-France gothique...*, tome 1, p. 281-292 ; C.A. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 89-107 ; A. Erlande-Brandenburg, *Royaumont, abbaye royale...* Des vues de l'église avant sa ruine ont par ailleurs été publiées par Aubin-Louis Millin, *Antiquités nationales...*, vol. II, partie XI, p. 1-18.

⁵ La charte de fondation est conservée dans : BnF, ms. lat. 9166, p. 1.

⁶ Outre ses deux fondations, les dons consentis par Blanche de Castille à des établissements religieux témoignent aussi de sa proximité avec l'ordre cistercien : elle soutint notamment les abbayes de La Joie (Seine-et-Marne), de l'Amour-Dieu (Marne), du Trésor (Eure), de Parc-aux-Dames (Oise) et de Villiers-aux-Nonnains (Yvelines). Cf É. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 318-319.

⁷ Fondation peut-être elle-même en partie inspirée de Fontevraud ; cf. Rose Walker, « Leonord of England, Plantagenet queen of King Alfonso VIII of Castile, and her foundation of the Cistercian abbey of Las Huelgas. In imitation of Fontevraud? », *Journal of Medieval History*, n°31, 2005, p. 346-368.

⁸ Angelika Wulff, « Wohin mit den Kindern ? Die Kindergräber von Royaumont : Denkmäler des Widerstreits zwischen Familienzugehörigkeit und Königswürde », dans *Creating identities, die Funktion von Grabmalen und öffentlichen Denkmälern in Gruppenbildungsprozessen : Internationale Fachtagung vom 30. Oktober bis 2. November 2003*, Kassel, Arbeitsgemeinschaft Friedhof und Denkmal, 2007, p. 300-319.

⁹ Son tombeau se trouvait dans le déambulatoire, à proximité du maître-autel, sur le côté méridional de l'église. Il est aujourd'hui à Saint-Denis.

¹⁰ Tombe primitivement située dans le déambulatoire, au nord de l'autel.

¹¹ Les gisants de Blanche et de Jean, en cuivre émaillé, se trouvent aujourd'hui à Saint-Denis.

¹² Les vestiges de son tombeau en pierre sont également conservés à Saint-Denis.

¹³ BnF, ms. lat. 9167, p. 437. Cité par C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 95.

¹⁴ BnF, ms. lat. 9166, p. 18. *Ibidem*.

¹⁵ Selon les auteurs, l'année de la dédicace de l'abbatiale varie. Le *Kalendarium cisterciense* ne mentionne que la date du 19 octobre. Le Nain de Tillemont (*Vie de Saint Louis*, tome I, p. 493) place cette consécration le 19

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

consenti par Louis IX en faveur de Royaumont ; mais par ailleurs, son architecture est demeurée fidèle à une certaine simplicité, conforme à l'idéal cistercien. En revanche, il n'en alla pas de même pour le décor. En septembre 1263, le chapitre général de l'ordre enjoignit à l'abbé de faire disparaître peintures, sculptures et courtines qui avaient envahi l'église, pour en revenir à un lieu de culte plus austère¹⁶. Ce somptueux décor avait certainement bénéficié, lui aussi, de la générosité royale : c'est ce qu'indique Guillaume de Nangis dans ses *Gesta* (« *ecclesiam intrinsecus constructam ornamentis ecclesiasticis mirifice decoravit* »).

L'église abbatiale a été démolie en 1791 à la suite de sa vente comme bien national, apparemment victime de son royal patronage si l'on en croit la lettre adressée par son propriétaire au Comité de Sûreté Générale : « au mois de mai 1791, j'ai acheté la ci-devant Abbaye de Royaumont. De suite après son acquisition j'y ai fait abattre la fameuse église qui avait été bâtie par un de nos anciens tyrans que la superstition avait fait appeler Saint Louis et où ses enfants étaient enterrés. »¹⁷

De l'église ne demeurent donc aujourd'hui que de bien maigres vestiges : la tour d'escalier du bras nord du transept, le mur sud de la nef et le mur extérieur du bras sud du transept, auxquels s'ajoute un abondant lapidaire, qui provient du reste en partie d'autres sites. Ces quelques éléments et l'iconographie antérieure à la Révolution permettent néanmoins de restituer l'aspect de l'édifice. Son plan (nef à dix travées, transept de trois travées, chœur avec déambulatoire desservant sept chapelles rayonnantes)¹⁸ et ses dimensions (105 mètres d'est en ouest, 49 mètres en largeur, 27 mètres de hauteur sous voûte) sont comparables à ceux de Longpont. Les similitudes entre les deux abbayes ont d'ailleurs induit Alain Erlande-Brandenburg à attribuer leur construction au même architecte¹⁹ ; Caroline Bruzelius, en revanche, tout en reconnaissant les filiations entre les deux édifices, situe plutôt l'élévation de Royaumont au sein du style local qui fleurissait à Paris et dans ses environs dans les années 1230 : Longpont a certainement servi de modèle, mais les détails d'exécution trahissent un « caractère strictement parisien »²⁰. Les dimensions de l'église sont en tous cas très imposantes, et montrent l'ampleur du projet de Saint Louis.

Il en va de même pour les bâtiments conventuels, qui ont été mieux conservés²¹ et témoignent encore aujourd'hui de l'importance de la communauté monastique de Royaumont. Le réfectoire, par exemple, est une vaste salle rectangulaire de 40,30 m sur 13,50 m, dont les voûtes s'élèvent à dix mètres de haut²², dimensions comparables à celles du réfectoire de Saint-Martin-des-Champs à Paris²³. Les cuisines, qui communiquent avec le réfectoire,

octobre 1236, sans doute parce que ce jour tombait un dimanche, jour ordinairement choisi pour la consécration des églises ; le 19 octobre 1235 était en revanche un vendredi. Cf. A. Dimier, *Saint Louis et Cîteaux...*, p. 58.

¹⁶ Dom J.M. Canivez, *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ...*, volume III, p. 11 (1263). Cf. C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 95. En revanche, la présence des tombeaux royaux ne fut pas remise en cause : « *sepulchris regalibus vel eorum qui de regali genere prodierunt, nullum praeiudicium per praeceptum huiusmodi generatur.* »

¹⁷ Document cité par C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 90.

¹⁸ Il existe toutefois quelques différences, notamment dans la forme des chapelles rayonnantes (polygones à Royaumont, semi-circulaires à Longpont) et dans l'absence, à Royaumont, du collatéral occidental dans le bras sud du transept (peut-être en imitation de Cîteaux ?). C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 99.

¹⁹ A. Erlande-Brandenburg, *Royaumont...*, p. 71-72.

²⁰ C. Bruzelius, *L'apogée de l'art gothique...*, p. 100-107.

²¹ Ils ont été transformés en filature en 1812, cette nouvelle fonction assurant leur conservation.

²² Transformé en chapelle par les religieuses qui occupèrent le site au XIX^e siècle, le réfectoire a fait l'objet d'une importante restauration en 2001-2002.

²³ Le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, aujourd'hui occupé par la bibliothèque du CNAM, mesure 42,80 m de long sur 11,70 m de large et sa hauteur sous voûte est de 15 m. Son plan et son élévation sont très comparables à Royaumont. Les deux bâtiments sont contemporains puisque le prieur Baudoin, probable

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

forment une pièce moins élevée dont les voûtes sont portées par quatre gros piliers ronds et trapus. Le bâtiment des latrines, au sud-est, montre la qualité des travaux hydrauliques développés par les moines cisterciens. Le bâtiment des moines a quant à lui été fortement transformé au XIX^e siècle.

Les bâtiments de Royaumont constituent donc indéniablement un chantier majeur des débuts du règne de Saint Louis. L'architecture de Royaumont fut imitée par plusieurs autres établissements, notamment pour les fondations de Charles d'Anjou en Italie, « Realvalle » au nom très significatif et San Lorenzo Maggiore à Naples, et surtout Saint-Louis de Poissy, fondée par Philippe le Bel après la canonisation de Louis IX ; le plan de cette église est la réplique de celui de Royaumont, avec sept chapelles rayonnantes et un chœur trapu²⁴. Certains traits de l'abbaye de Royaumont se retrouvent aussi à Westminster²⁵ ou à Altenberg²⁶.

2. *L'hôtel-Dieu de Paris (Planche 210)*

L'hôtel-Dieu de Paris est bien antérieur à Saint Louis, puisqu'on en trouve mention depuis le IX^e siècle²⁷. Déplacé pour permettre la construction de la cathédrale Notre-Dame, il s'élevait au XIII^e siècle un peu à l'ouest de cette dernière, le long de la Seine. D'après un acte de 1234, Blanche de Castille contribua dans une large mesure aux frais de construction de la salle Saint-Thomas. Au XIII^e siècle furent également édifiées la salle de l'Infirmierie (1225-1250 environ), la Salle Neuve et la chapelle de Petit-Pont (années 1250-1260). D'autres bâtiments furent ajoutés au XIV^e siècle (reconstruction du réfectoire en 1325, agrandissement de l'église à la fin du XIV^e siècle, construction de la salle capitulaire vers 1400). Au XV^e siècle, la Salle Neuve fut agrandie grâce à un don de Louis XI. D'autres travaux furent menés au XVI^e siècle. A la suite d'un grand incendie en 1772, tous ces bâtiments disparurent, sauf l'église qui fut démolie en 1801. Il ne reste donc aucun vestige de l'hôtel-Dieu médiéval.

Les bâtiments que l'on peut attribuer à Saint Louis sont la Salle Neuve et la chapelle Sainte-Agnès, mais nous n'en conservons aucune représentation : l'iconographie moderne nous montre des façades du XIV^e siècle (côté parvis de Notre-Dame) et des XV^e-XVI^e siècle (façade occidentale).

3. *L'hôtel-Dieu de Pontoise*

L'hôtel-Dieu de Pontoise a disparu, remplacé de 1823 à 1827 par un nouvel hôpital édifié par l'architecte parisien Vellet. Son histoire est toutefois assez bien connue, grâce aux travaux de Joseph Depoin²⁸. L'établissement est attesté dès la fin du XII^e siècle, mais à un autre emplacement, face à l'église Saint-Maclou. Cette première Maison-Dieu possédait une chapelle, fondée en 1197 par Renaud de Montmorency, qui conféra le droit de collation à la

commanditaire du réfectoire de Saint-Martin, s'y fit enterrer en 1234. Voir le catalogue d'exposition *Paris ville rayonnante*, 2010, p. 26-27. Un autre réfectoire comparable à celui de Royaumont, mais aujourd'hui disparu, avait été construit à Saint-Germain-des-Prés de 1239 à 1244 environ ; ses dimensions étaient : 37,5 m de long, 10,4 m de large, 15,5 m de hauteur sous voûte. Comme à Saint-Martin-des-Champs, l'effet était donc un plus élané qu'à Royaumont.

²⁴ A. Erlande-Brandenburg, « La priorale Saint-Louis de Poissy »...

²⁵ R. Branner, « Westminster Abbey and the French Court Style », *Journal of the Society of Architectural Historians*, XXIII, 1964, p. 3-18.

²⁶ M. Davis, « The choir of the abbey of Altenberg : cistercian simplicity and aristocratic iconography », *Studies in cistercian art and architecture*, 2, éd. M.P. Lillich, Kalamazoo, Michigan, 1984, p. 130-160.

²⁷ E. Coyecque, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge...*, vol. 1, p. 155-171.

²⁸ J. Depoin, « Saint Louis et l'hôtel-Dieu de Pontoise »... Pour une vue de l'hôtel-Dieu : Paris, BnF, Département des Estampes, Topo Va 420.

commune de Pontoise. Afin de l'augmenter, Saint Louis décida la reconstruction de l'hôtel-Dieu sur un autre site, en rive de l'Oise, au pied des remparts du château. Les premières acquisitions de maisons, le long de la rue du Pont, se firent en 1258 et dès juillet de cette même année, le chantier débuta, pour s'achever en 1259. Saint Louis accompagna cette reconstruction de nombreuses donations, parmi lesquelles son manoir de Champagne et deux cent livres parisis de rente assises sur la prévôté de Pontoise. Malgré la disparition des bâtiments médiévaux, ses dispositions peuvent être partiellement restituées. Elles sont comparables à celles de Compiègne. Les malades étaient abrités dans une grande salle à deux vaisseaux séparés par une file de colonnes. Cette grande salle était sans doute couverte d'une charpente lambrissée²⁹.

4. L'hôtel-Dieu de Compiègne (Planche 211)

L'hôtel-Dieu de Compiègne, qui apparaît déjà dans des actes de la fin du XII^e siècle, conserve encore sa grande salle du XIII^e siècle, réaménagée en salle de réception et d'exposition depuis la réunion de l'établissement à l'hôpital général en 1894³⁰. Sa façade adopte la forme d'un mur pignon dont l'organisation reflète la structure intérieure de l'édifice : un contrefort médian marque la séparation en deux travées. Chacune de ces travées présente une élévation identique : un portail au rez-de-chaussée, une fenêtre haute surmontée d'un gâble, et un étage de comble simplement percé d'une petite ouverture carrée. Les fenêtres hautes, à deux lancettes et une rose hexalobée, ressemblent fortement à celles de la salle des synodes de Sens (après 1267)³¹.

Plusieurs documents attestent l'implication de Saint Louis dans la construction des bâtiments de cet hôtel-Dieu. Le plus ancien de ces actes est une donation consentie en 1258 par un bourgeois de la ville, Ami de Rameru, en faveur de « l'ostellerie Saint Nicolas deu Pont, laquele mesure li rois a faite devant son ostel a Compiègne. » En 1260, à Creil, Saint Louis donna à l'établissement sa charte de fondation et le dota de domaines et de rentes en argent et en nature, ainsi que de droits d'usage de sa forêt de Guise³². En février 1266, le pape Clément IV demanda à l'évêque de Soissons de consacrer la nouvelle chapelle de l'hôtel-Dieu et de bénir son cimetière³³. Par ailleurs, Saint Louis est également intervenu pour réformer l'établissement : malgré la ferme opposition de l'abbaye Saint-Corneille de Compiègne, il parvint à y imposer des Trinitaires en 1268, avec l'appui du pape³⁴.

²⁹ R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 87-88.

³⁰ Sur l'hôtel-Dieu de Compiègne, voir : A. Verdier, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, vol. 2, p. 143-151 ; Dr Ozanne, « L'hôpital Saint-Nicolas-du-Pont »... ; L. Carolus-Barré, « Saint Louis et Compiègne »..., p. 127-135.

³¹ R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 88.

³² *Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne*, éd. E. Morel, t. II, p. 480-483.

³³ E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 209, p. 56 (Pérouse, 5 février 1266).

³⁴ L. Carolus-Barré, « Saint Louis et Compiègne »..., p. 131-135. Clément IV émit quatre bulles, en 1265-1266, pour appuyer l'implantation des Trinitaires en dépit de l'opposition de Saint-Corneille (E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 209, 532, 1797, 1937). En mars 1268 (n.st.), le roi statua définitivement sur la réforme, qui impliquait le remplacement graduel des religieux en charge de l'établissement par des frères de l'ordre de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. Cette réforme ne perdura pas au-delà de 1303 : les Trinitaires durent alors quitter l'hôtel-Dieu.

5. *L'hôtel-Dieu de Vernon*

L'hôtel-Dieu de Vernon fit l'objet d'une reconstruction aux frais de Saint Louis à partir de 1256³⁵. Cet investissement s'accompagna d'un changement de site : l'ancien hôpital se trouvait dans l'île aux Chevaux ou du Talus, au milieu du fleuve, sur laquelle s'appuyait le vieux pont ; Saint Louis le transféra dans l'enceinte de la ville, entre les rues du Pont, de la Boucherie et la Grande rue. Les constructions étaient sans doute achevées en 1259, le roi assistant alors à la dédicace de l'église, consacrée à saint Jean-Baptiste³⁶ ; datation confirmée dans une charte de mars 1260, par laquelle Louis IX donne son manoir d'Épinay ainsi que divers autres biens à « la maison Dieu de Vernon que nous avons fait édifier à neuf »³⁷. Bien que l'institution ait existé antérieurement, étant attestée dès 1196, Saint Louis fut désormais considéré comme son fondateur, comme le montre par exemple une charte de Philippe V donnée à Léry en 1318, accordant le droit de prendre du bois dans les forêts d'Andely et de Vernon à l'hôtel-Dieu « fondé et doté par le bienheureux Saint Louys cy devant roy de France notre aieul » ; de même, selon les statuts de l'établissement, des messes d'anniversaire devaient être célébrées pour « le roi Loïs, fondeor de la meson Dieu de Vernon » et pour la reine Marguerite, « feme a celi roi Loïs, fondeor de ceste maison »³⁸. Les bâtiments construits par Saint Louis ont disparu au XIX^e siècle, lors de la construction du nouveau pont et du percement de la rue d'Albuféra.

6. *Le monastère de Saint-Mathieu-lès-Rouen*

Saint-Mathieu-lès-Rouen était un couvent féminin de l'ordre de saint Dominique, installé en périphérie de la ville par Saint Louis. Ces sœurs, familièrement désignées sous le nom des « Emmurées de Rouen »³⁹, ont repris un site auparavant occupé par leurs homologues masculins. En effet, Rouen possédait déjà depuis plusieurs années un couvent de frères prêcheurs, fondé vers 1222⁴⁰. Ces frères avaient été placés par l'archevêque Thibaut dans son manoir d'Emendreville (aujourd'hui Saint-Sever), sur la rive gauche ; ils y demeurèrent jusqu'à leur transfert en ville par Eudes Rigaud, qui les mit en possession de l'ancien couvent des Filles-Dieu le 21 décembre 1257, en vertu d'une charte de Saint Louis accordée l'année précédente⁴¹. Le 1^{er} juin 1261, le roi fit l'acquisition de l'ancien site occupé par les Dominicains à Saint-Sever, pour y installer des « personas religiosas »⁴². Dès octobre 1261,

³⁵ L.S. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis*..., IV, p. 95-96 ; A.G. Poulain, *Les Séjours du roi Saint Louis en Normandie*..., p. 87-93 ; Marcel Candille, « Les statuts de la maison-Dieu de Vernon »..., p. 11-13.

³⁶ Dédicace effectuée le 6 septembre 1259.

³⁷ A.G. Poulain, *Les Séjours du roi Saint Louis en Normandie*..., p. 96.

³⁸ M. Candille, « Les statuts de la maison-Dieu de Vernon »..., p. 16.

³⁹ Abbé Paul Baudry, « Le monastère des Emmurées », *Revue de Rouen*, 1848, p. 545-560 ; Abbé R.N. Sauvage, « Notes sur le monastère des Emmurées de Rouen », *Mélanges de la Société de l'histoire de Normandie*, 1891, p. 195-231 ; Ghislaine Decultot, « La formation du temporel des « Emmurées » de Rouen, 1261-vers 1340 », dans *Les Abbayes de Normandie, actes du XIII^e Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie*, 1979, p. 191-196 ; Vincent Maroteaux, *Archives départementales de la Seine-Maritime, 68 H (Dominicaines de Rouen ou Emmurées). Répertoire numérique détaillé*, Rouen, 2009, p. 2-5.

⁴⁰ Sur le couvent dominicain de Rouen, voir : P. Chirol, « Ancien couvent des Jacobins à Rouen », *Bulletin de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, tome XX (années 1938 à 1944), 1949, p. 61-77.

⁴¹ Ce transfert fut bientôt suivi d'une reconstruction de l'église, consacrée par Eudes Rigaud en 1268. Sur cet édifice, voir l'article de P. Chirol cité ci-dessus et R. Branner, *Saint Louis and the Court Style*..., p. 90 : l'église présentait une grande baie dans le mur oriental, avec deux triplets sous trois oculi ; ce détail révèle une influence parisienne, mais elle n'est pas propre au chantier financé par Saint-Louis : c'est un trait distinctif de l'architecture mendicante des années 1240-1250.

⁴² AD Seine-Maritime, G 1090.

Louis IX commença à doter le nouvel établissement. Une bulle du pape Urbain IV du 11 mai 1263 mentionne « le monastère que le roi fait construire ». La fondation fut solennellement confirmée par une nouvelle charte en août 1269⁴³. Signe de l'intérêt qu'il portait au couvent, Louis IX donna aux sœurs une relique de la Couronne d'épines en décembre 1266⁴⁴ : Saint-Mathieu de Rouen fut donc l'un des quelque vingt-cinq bénéficiaires d'un tel cadeau, souvent réservé à des fins diplomatiques⁴⁵. D'après un ancien historien de Rouen, l'église portait jusqu'au XVII^e siècle une inscription dédicatoire rappelant sa fondation par Saint Louis : « L'an mil deux cens soixante et neuf, / Ce monastère fut fait neuf / Que l'on dit les sœurs Emmurées, / Ordre des Prescheurs cy murées / Et lequel au temps ancien / Saint Louis, roi très chrétien / Des François, fonda en ce lieu / Au titre de saint Mathieu / De son règne l'an troisième / Avecque le quarantième. »⁴⁶

Ce monastère situé hors les murs fut victime de nombreuses destructions, en 1418 puis pendant les Guerres de Religion. Affectés en 1792 au Ministère de la Guerre, il fut progressivement démoli et disparut définitivement en 1933.

7. L'hôpital des Quinze-Vingts (Planche 212)

Les Quinze-Vingts⁴⁷, fondés vers 1260 par Louis IX pour abriter trois cents pauvres aveugles de Paris, font partie des premiers établissements pour aveugles d'Occident⁴⁸. La date exacte de la création de l'hôpital n'est pas connue, mais celui-ci est mentionné dans une charte royale de juin 1260 dédommageant l'évêque de Paris, seigneur du lieu⁴⁹, ainsi que dans des bulles pontificales de juillet et septembre 1260⁵⁰, qui le désignent sous le nom d'« hôpital Saint-Remi de Paris » (d'après le vocable de sa chapelle) nouvellement construit⁵¹. En mars 1261, Louis IX y nomma un prêtre-chapelain et pourvut au luminaire⁵². En 1265, une bulle du pape Clément IV encouragea les églises parisiennes à réserver bon accueil à ces aveugles, mais les moqueries de Rutebeuf montrent que leur présence n'était pas forcément bien ressentie⁵³. Cet hôpital est demeuré très lié à la royauté : plusieurs membres de la famille royale, au XIII^e et au XIV^e siècle, firent des donations en faveur de l'établissement ; en 1312,

⁴³ AD Seine-Maritime, 68 H 5.

⁴⁴ *Ibidem*.

⁴⁵ F. de Mély, « Reliques de Constantinople. La Sainte Couronne d'épines », *Revue de l'art chrétien*, t. 42, 1899, p. 91-103 etc.

⁴⁶ François Farin, *Histoire de la ville de Rouen...*, édition revue et augmentée par Jean Le Lorrain, Rouen, chez Jacques Amiot, 1710, tome III, p. 360. L'auteur indique également que les sœurs étaient venues de Montargis ; plus tard, elles ont été appelées par Philippe IV pour sa fondation de Poissy (*ibidem*, p. 357-358).

⁴⁷ Léon Le Grand, « Les Quinze Vingts »...; B. Gauthier, « Les « aveugleries » médiévales (XI^e-XV^e siècles)»...; E. Wheatley, « Blindness, Discipline, and Reward : Louis IX and the Foundation of the Hospice des Quinze-Vingts »...; Mark. P. O'Tool, « The povres avugles of the Hôpital des Quinze-Vingts »...

⁴⁸ Guillaume le Conquérant et son épouse Mathilde semblent avoir été les premiers à fonder des hôpitaux réservés aux aveugles, mais on connaît mal ces établissements. Cf. B. Gauthier, « Les « aveugleries » médiévales... », p. 99-103.

⁴⁹ G. Dubois, *Historia ecclesiae Parisiensis*, tome II, Paris, 1710, p. 447.

⁵⁰ Ces bulles sont éditées par M. Félibien, *Histoire de Paris*, t. III, p. 269-270. Voir aussi : E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 1798, p. 508.

⁵¹ Cette titulature est sans doute à rapprocher d'un miracle de saint Remi, qui guérit un pauvre aveugle : AA. SS, *Oct.*, I, 140.

⁵² G. Dubois, *Historia ecclesiae Parisiensis*, tome II, p. 446.

⁵³ Cf. M. P. O'Tool, « The povres avugles of the Hôpital des Quinze-Vingts... », p. 159.

le roi Philippe V autorisa les résidents à porter une fleur de lys sur leur vêtement lorsqu'ils allaient mendier dans Paris⁵⁴.

Guillaume de Saint-Pathus atteste de l'intérêt porté par Saint Louis aux Quinze-Vingts où il assista plusieurs fois à la célébration de la Saint-Remi (1^{er} octobre)⁵⁵.

D'importants travaux furent menés sur l'édifice au XV^e et au début du XVI^e siècle⁵⁶ : en 1460 fut commencée la construction d'un collatéral au nord ; sous la direction de l'architecte Jean Poireau fut alors érigé un nouveau portail, qui selon l'abbé Lebeuf comportait des statues royales plus anciennes ainsi qu'une image en plomb de Saint Louis, décorée de fleurs de lys peintes, commandée à Jean de Foing l'aîné. Un nouveau logis fut construit en 1485, un trésor en 1500, et enfin un second collatéral, côté sud, à partir de 1515.

L'édifice, qui s'élevait près de la porte Saint-Honoré, au-delà de l'enceinte de Philippe Auguste, a aujourd'hui totalement disparu, mais son élévation nous a été transmise par une gravure d'Israël Silvestre (XVII^e siècle).

8. *Le couvent des Filles-Dieu*

Le couvent des Filles-Dieu fut fondé en 1226 par l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne, près de la porte Saint-Denis, pour accueillir des prostituées repenties. Louis IX s'est borné à financer l'établissement. Son intérêt pour ce dernier est à mettre en relation avec l'interdiction de la prostitution par l'ordonnance de 1254⁵⁷, réitérée en termes un peu plus souples en 1256 (il est alors surtout question de les expulser des centres villes)⁵⁸.

On ne sait rien sur l'aspect de ce couvent du temps de Saint Louis, car il fut rasé lors de la construction de l'enceinte de Charles V et connut par la suite plusieurs reconstructions.

9. *La chartreuse de Vauvert*⁵⁹ (Planche 213)

A la demande de Louis IX, le général de l'ordre de la Chartreuse envoya en 1257 le prieur Jean de Josserand fonder un établissement en périphérie de Paris, à Gentilly, sur un terrain offert par le roi. Après un an de séjour en ce lieu, les frères obtinrent du roi un site plus proche de la ville : l'ancien château de Vauvert, alors en ruines et soupçonné d'être hanté (acte passé à Melun, mai 1259)⁶⁰. Un accord fut signé en mars 1260 avec le curé de Saint-Séverin pour le dédommager des pertes ainsi infligées à ses droits curiaux. Plusieurs actes attestent de donations de Saint Louis à la chartreuse, jusqu'à son départ pour sa seconde

⁵⁴ Cette mesure permettait aux aveugles des Quinze-Vingts de se distinguer d'une autre institution, les Six-Vingts, fondée à Chartres dans les années 1290 par Renaut Barbou, ancien conseiller de Louis IX et de Philippe III. Cf. M. P. O'Tool, « The povres avugles of the Hôpital des Quinze-Vingts... », p. 168.

⁵⁵ Guillaume de Saint-Pathus, p. 87.

⁵⁶ E. Hamon, *Une capitale flamboyante...*, p. 75-76.

⁵⁷ ORF, t. 1, p. 74.

⁵⁸ ORF, t. 1, p. 77.

⁵⁹ A. Berty et L.M. Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris, Région du faubourg Saint-Germain*, 1882, p. 73-110 ; Emile Raunié, « Couvent des Chartreux de Vauvert », dans *Épitaphier du Vieux Paris*, t. III, 1899, p. 1-94 ; Paule Châtel, « La Chartreuse de Paris (1257-1792) », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1966 ; P. et M.-L. Biver, *Abbayes, monastères et couvents de Paris...*, p. 103-114 ; Catalogue d'exposition : *La Chartreuse de Paris*, 1987... ; P. René-Bazin, « La Chartreuse de Paris. Étude archéologique »... Pour les auteurs antérieurs à la destruction du couvent : J. Du Breul, *Le Théâtre des antiquités de Paris*, 1612, p. 437-485 ; abbé J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, p. 114-117 ; G. Brice, *Description de la ville de Paris...*, t. III, 1752, p. 164-180 ; J.-B. Jaillot, « Les Chartreux », dans *Recherches critiques...*, t. V, p. 43-46 ; A.-L. Millin, *Antiquités nationales*, tome V, p. 1-68.

⁶⁰ AN, K 31^B, n° 12. Édité par J. Du Breul, *Le théâtre des antiquités de Paris*, p. 484-485. En fait, les Chartreux étaient déjà installés à Vauvert dès mai 1258.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

croisade en 1269⁶¹. Par ailleurs, le couvent étendit son domaine grâce à plusieurs dons et achats, datant pour la plupart des années 1270 et s'achevant vers 1325 : à cette date, l'enclos des chartreux occupait environ dix-sept hectares, superficie qu'il conserva à peu près jusqu'à la Révolution⁶². Il s'agissait dès l'origine d'une « chartreuse double », c'est-à-dire hébergeant un nombre supérieur à la règle habituelle de treize religieux par couvent.

Selon la tradition, Saint Louis aurait ordonné en 1259 la construction de cinq « petites celles ou maisonnettes » contre les grands murs du côté de Notre-Dame des Champs, ainsi que la reconstruction de la chapelle de l'ancien château ; ce bâtiment, sur le côté sud du petit cloître, fut ensuite utilisé comme réfectoire (qui fut entièrement reconstruit de 1636 à 1646)⁶³. Une nouvelle église fut entreprise en 1276, mais le chantier ne s'est achevé qu'au XIV^e siècle, grâce notamment au soutien du trésorier de l'église de Lisieux, Jean de Céréas, qui y fut inhumé en 1327⁶⁴ ; la dédicace se fit le 26 juin 1325. Les cellules qui s'élevaient le long du grand cloître, pour leur part, sortirent de terre dès le XIII^e siècle : huit aurait été construites sur les deniers de Saint Louis, une par Marie, reine de Jérusalem, en 1260, une autre par Thibaut III, comte de Champagne et gendre de Saint Louis, en 1270, et quatorze par Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon et belle-fille de Saint Louis, en 1290. Le grand cloître aurait été achevé sous Jean de Louvoys, prieur de 1280 à 1300.

Les bâtiments de la chartreuse devaient par la suite connaître de nombreuses extensions, certaines financées par les membres de la famille royale (la veuve de Charles IV le Bel, Jeanne d'Evreux, fit ainsi construire l'infirmerie en 1341). En 1505, le prieur Louis de Busc fit élever nouveau bâtiment d'entrée près de l'église, sous forme d'un portique orné de statues, dont celle de Saint Louis⁶⁵.

L'ensemble des bâtiments fut démoli à la Révolution, après la fermeture du couvent en 1792⁶⁶. Il n'en reste aucune trace, mais une abondante iconographie permet de restituer l'agencement du couvent. Le portique de l'entrée donnait accès à une première cour où s'élevait l'église. Sur le flanc sud de celle-ci se trouvait le petit cloître, bordé par la salle capitulaire et le réfectoire. Le grand cloître, entouré des trente cellules qui formait la spécificité du couvent, se trouvait plus au sud. Sa surface totale représentait plus de deux hectares, avec un espace central d'environ 140 sur 85 mètres.

10. Le béguinage de Paris⁶⁷

La plus ancienne mention de la fondation du Béguinage de Paris par Louis IX remonte à novembre 1264 : à cette date, l'abbé de Tiron reconnaît avoir reçu du trésor royal cent livres

⁶¹ AN, S 3963. 1 et 4, S 3973 A et B. Cf. M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 175. Voir aussi l'amortissement général accordé par le roi aux chartreux de Vauvert en avril 1269 : AN, S 4069, n° 13 (édité dans *l'Épitaphier du Vieux Paris*, tome III, p. 4, n°2).

⁶² P. René-Bazin, « La Chartreuse de Paris »..., p. 16-19.

⁶³ Cette tradition est rapportée par une chronique anonyme du début du XV^e siècle, connue par une copie (XVI^e siècle) conservée dans les archives de la Grande-Chartreuse. Cette chronique a été exploitée par Du Breul au XVII^e siècle. Cf. P. René-Bazin, « La Chartreuse de Paris »..., p. 5 et p. 23.

⁶⁴ Jean de Céréas fit bénéficier l'église d'un legs important en 1310. La charpente, pour laquelle Philippe V autorisa des coupes dans les forêts royales, fut achevée en 1324 et l'église dédiée l'année suivante, le 26 juin, par Jean d'Aubigny, évêque de Troyes, en l'honneur de la Vierge et de saint Jean-Baptiste.

⁶⁵ E. Hamon, *Une capitale flamboyante...*, p. 77-79. Ce bâtiment ne donnait pas directement sur la rue car il existait trois portes successives pour accéder à la chartreuse.

⁶⁶ P. et M.-L. Biver, *Abbayes, monastères et couvents de Paris...*, p. 103-115.

⁶⁷ L. Le Grand, « Les béguines de Paris »... ; E. W. Mc Donnell, *The Beguines and Beghards in Medieval Culture...*, p. 224-225 ; T. S. Miller, *The Beguines of Medieval Paris...*, p. 14-34.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

tournois pour un terrain situé sur la paroisse Saint-Paul, près de l'enceinte de Philippe Auguste⁶⁸. Mais le processus avait sans doute commencé un peu plus tôt. Même si nous ne possédons pas la charte de fondation royale, plusieurs textes témoignent en effet de la présence de nombreuses béguines à Paris dès le milieu du XIII^e siècle : Rutebeuf le déplore⁶⁹, Thomas de Cantimpré s'en félicite⁷⁰. Sans doute Saint Louis a-t-il été impressionné par le béguinage de Gand, qu'il eu probablement l'occasion de voir lors de son passage dans la ville en 1255 : ce vaste complexe rassemblait non seulement un couvent pour la vie communautaire, mais aussi des maisons individuelles, une chapelle, et même une école et un hôpital.

Dans son testament, Louis IX légua cent livres pour l'extension du béguinage, signe qu'il était encore en cours de construction vers 1270. La tradition se perpétua après lui : Philippe III laissa 600 livres tournois au béguinage de Paris.

Tombé en déclin au XV^e siècle, le béguinage de Paris fut transformé en couvent de tertiaires de l'ordre de saint François, dites « filles de l'Ave Maria » : ce projet, soutenu par la reine Charlotte de Savoie, reçut l'approbation pontificale en 1485⁷¹. Ce changement s'accompagna d'une reconstruction des bâtiments, en cours dès 1480⁷².

Tableau récapitulatif des édifices étudiés

<i>Lieu</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>
Royaumont	Abbaye cistercienne (hommes)	1228 - 1236	Construction <i>ex nihilo</i>	Eglise en ruines, bâtiments conventuels conservés
Paris	Hôtel-Dieu	Années 1250-1260	Salle Neuve et chapelle	Disparu
Pontoise	Hôtel-Dieu	1258-1259	Construction avec transfert	Disparu
Compiègne	Hôtel-Dieu	Avant 1258	Construction <i>ex nihilo</i>	Grande salle conservée
Vernon	Hôtel-Dieu	1259 (dédicace)	Construction avec transfert	Disparu
Saint-Mathieu-lès-Rouen	Couvent dominicain (femmes)	1261-1269	Reconstruction	Disparu
Paris	Quinze-Vingts (hôpital d'aveugles)	Vers 1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu

⁶⁸ AN, J 151/A.

⁶⁹ Rutebeuf, *Œuvres complètes*..., « Le Dit des béguines », p. 263-266.

⁷⁰ Thomas de Cantimpré, *Bonum universale de apibus*, ed. Georgius Colvenerius, Douai, B. Belleri, 1627 (œuvre écrite avant 1263) : « *Rex devotissimus Ludovicus, in tantum amplectitur virginæ dignitatis pudicitiam consecrantes, ut Parisiis collegerit Beghinarum maximam multitudinem.* » Cité par T.S. Miller, *The Beguines of Medieval Paris*..., p. 14, note 4.

⁷¹ Fr. Gratien, « La fondation des clarisses de l'Ave Maria et l'établissement des frères mineurs de l'Observance à Paris (1478-1485) », *Etudes franciscaines*, t. 27, juin 1912, p. 604-621 ; t. 28, août-septembre 1912, p. 272-290 ; novembre 1912, p. 504-516.

⁷² E. Hamon, *Une capitale flamboyante*, p. 65-67.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

Paris	Abbaye des Filles-Dieu			Disparu
Paris (Vauvert)	Chartreuse	1259	Don du terrain et peut-être construction de cellules	Disparu
Paris	Béguinage	Vers 1264	Achat de maisons	Disparu

B. Guillaume de Chartres, *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici...* (vers 1274-1275)

Les chantiers royaux

« Circa etiam tempus illud in tribus castris suis insignes tres domos hospitales pauperum cum magnis sumptibus et amplis ædificiis in brevi construxit, et reditus assignavit ; domum fratrum Prædicatorum Compendii cum magnis expensis, ecclesiam fratrum Minorum Parisius totam, et alia ibidem ædificia cum magno sumptu. Insuper dormitorium cum rectorio fratrum Prædicatorum Parisius ædificavit. Tunc temporis, et in brevi sperans et confidens de summi misericordia largitoris, quod per hanc domorum Dei ædificationem, et alia pietatis opera, post dissolutionem domus propriæ corporalis, domum non manufactam acciperet æternam in cælis. »⁷³

Traduction

« A peu près en ce temps, dans trois de ses forteresses, il fit construire à grands frais trois hôtels-Dieu pour les pauvres, avec de grands bâtiments édifiés en un bref laps de temps ; ainsi que le couvent des frères prêcheurs de Compiègne, avec de grandes dépenses, l'intégralité de l'église des frères mineurs à Paris, et là d'autres bâtiments à grands frais. En outre il édifia le dortoir et le réfectoire des frères prêcheurs à Paris. Espérant alors bientôt, confiant en la miséricorde du donateur suprême, que par ces constructions d'hôtels-Dieu et d'autres œuvres de piété, après la dissolution de sa propre enveloppe corporelle, il recevrait une demeure éternelle et immatérielle dans les cieux. »

La fin de cet extrait est une citation de 2 Cor 5, 1⁷⁴.

Commentaire

Les hôtels-Dieu que Louis IX fit construire dans trois de ses « castra » (villes fortifiées) sont certainement ceux déjà cités plus haut : Pontoise, Compiègne et Vernon. En revanche, les autres édifices cités par Guillaume de Chartres n'apparaissent pas chez Geoffroy de Beaulieu.

⁷³ RHF, tome XX, p. 36.

⁷⁴ « Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra huius habitationis dissolvatur quod ædificationem ex Deo habeamus domum non manufactam æternam in cælis ».

1. Le couvent des frères prêcheurs de Compiègne

Le couvent des frères prêcheurs de Compiègne est une fondation *ex nihilo* de Saint Louis, ainsi que l'atteste la bulle d'Alexandre IV en date du 17 août 1257 félicitant le roi de son intention de construire maison, église et dépendances nécessaires à leur établissement « *in castro Compendiensi* », dans la ville forte de Compiègne⁷⁵. Louis IX leur légua également une partie de ses livres⁷⁶.

2. L'église des frères mineurs de Paris (Planche 214)

Après une première installation à Saint-Denis vers 1217⁷⁷, puis à Vauvert au sud de l'enceinte de Philippe Auguste⁷⁸, les Franciscains finirent par obtenir un site à l'intérieur des murailles de Paris grâce à l'appui du roi : Louis IX intervint auprès de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés en 1230 pour qu'il accepte de concéder un terrain sur la rive gauche à l'intérieur de l'enceinte⁷⁹, et il indemnisa l'abbaye pour les terres que celle-ci vendit à cet effet entre 1234 et 1240. Les Franciscains étaient ainsi implantés dans le quartier universitaire, où ils avaient déjà recruté de nombreux adeptes. Ils bénéficièrent également du soutien de l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne⁸⁰.

L'église, dédiée à la Madeleine, fut édifiée aux frais de Louis IX. Cette affirmation de Guillaume de Chartres est confirmée par une bulle d'indulgence de 1261-1262, qui félicite le roi d'avoir bâti la nouvelle église des frères mineurs de Paris à grands frais. Selon Guillaume de Nangis (repris par les Grandes chroniques de France), une partie de l'amende imposée à Enguerrand de Coucy en 1259 aurait été employée à ce chantier.

Malheureusement, cette église ne nous est pas parvenue⁸¹ : elle a été démolie en 1795 pour élargir la rue de l'École-de-Médecine, après avoir déjà subi d'importants remaniements à la

⁷⁵ L. Carolus-Barré, « Saint Louis et Compiègne »..., p. 139-141.

⁷⁶ « *Libros vero nostros, quos tempore decessus nostri in Francia habebimus, preter illos qui ad usum capelle pertinent, legamus fratribus Predicatoribus et fratribus Minoribus Parisiensibus, abbatie Regalis Montis et fratribus Predicatoribus Compendii, secundum discretionem et ordinacionem executorum nostrorum eisdem equis portionibus dividendos, preter illos libros quos dicti fratres Compendii jam habent.* » Testament de Louis IX, Paris, février 1270 (n.st.). Edité d'après l'original (AN, J 403) par E. Berger, *Layettes*, tome IV, p. 419, n°5638.

⁷⁷ Saint François envoya en 1217 le frère Pacifique (Guillaume Divini) en France. Il semble y avoir notamment fondé le couvent de Vézelay. Mais l'accueil qui fut réservé aux frères à Paris paraît avoir été assez froid et peut-être ne revinrent-ils qu'en 1219. On sait qu'ils furent hébergés au sein même de l'abbaye de Saint-Denis, dans une maison sise derrière l'église Saint-Pierre (AN, L 854, dossier 7, n° 163 : lettre de Grégoire de Naples, provincial de France, à Eudes, abbé de Saint-Denis ; 1231, 26 octobre). Cf. L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers à Paris...*, p. 6-11. Pour A. Callebaut, les frères eurent aussi une maison dans Paris dès 1220 (A. Callebaut, « Essai sur l'origine du premier couvent des Mineurs à Paris... »). Sur cette question, voir aussi : J.C. Murphy, « The Arrival of the Friars in Paris », *Studium generale : Studies offered to Astrik L. Gabriel, Notre Dame*, 1967, p. 161-203.

⁷⁸ L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 13-14. Les Franciscains entamèrent la construction d'une vaste maison à Vauvert vers 1223, mais celle-ci s'effondra peu après, en 1228 ou 1229, et ne fut donc jamais habitée par les frères. L'événement est rapporté par Thomas d'Eccleston, *Tractatus (...) de adventu Fratrum Minorum in Angliam*, ed. Andrew G. Little, Paris, 1909, p. 59 et par Jean de Garlande, *Triumphus Ecclesiae*, éd. Wright, Londres, 1856, VI, p. 99.

⁷⁹ Arch. nat., L 767, n° 1 ; CUP, t. I, n° 76, p. 134-135.

⁸⁰ E. Longpré, « Guillaume d'Auvergne et l'école franciscaine de Paris », *France franciscaine*, 5, 1922, p. 426-431.

⁸¹ Sur les bâtiments du couvent des Cordeliers de Paris, voir notamment : A. Berty et L.M. Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris. Région occidentale de l'Université*, p. 333-356 ; L. Beaumont-Maillet,

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

suite de l'incendie du couvent en 1580⁸². Mais on en possède plusieurs plans et dessins, qui nous restituent son aspect⁸³. Consacrée en 1262⁸⁴, cette église, dédiée à la Madeleine, fut sans doute rapidement agrandie sur le « Petit Champ » offert par le roi en 1269⁸⁵. Avec 105 mètres de long et 30 mètres de large, c'était la plus vaste église de Paris après Notre-Dame et l'une des plus fréquentées⁸⁶. Le plan très allongé (17 travées) et l'absence de transept sont des caractéristiques de l'architecture franciscaine ; en revanche, son chevet à chapelles rayonnantes est emprunté au parti des grandes églises gothiques⁸⁷. Son portail était orné d'une statue de Saint Louis au trumeau⁸⁸ ; d'autres effigies du roi se trouvaient à l'intérieur, en lien avec le tombeau de Blanche de France, sa fille⁸⁹ : on conserve le gâble la représentant avec son père⁹⁰. Il existait donc un lien étroit entre l'église des Cordeliers de Paris et Saint Louis. Laure Beaumont-Maillet a par ailleurs souligné une possible filiation entre la Sainte-Chapelle et l'église des Cordeliers : toutes deux possédaient une sacristie en forme de chapelle rectangulaire avec une abside à pans coupés, formant comme une réduction de l'édifice principal dont elle était séparée par un étroit passage⁹¹.

Le Grand couvent des Cordeliers de Paris... ; catalogue d'exposition : *Les ordres mendiants à Paris*, 1992, p. 88-123.

⁸² Cet incendie, survenu le 19 novembre 1580, occasionna d'importants dommages à l'église. Le chœur fut rapidement reconstruit, le maître-autel étant consacré le 21 décembre 1583. La nef en revanche resta en ruine pendant vingt ans. Les travaux s'achevèrent en 1606 (L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 255-259). Pour Robert Branner, l'église connue par les dessins de la fin du XVIII^e siècle serait toute entière une reconstruction en gothique « moderne », comme à Orly ou à Saint-Jacques-du-haut-Pas (*Saint Louis and the Court Style...*, p. 117, note 17). Laure Beaumont-Maillet pense en revanche qu'une partie du gros-œuvre était demeurée intacte ; les chapiteaux à crochets des doubles bas-côtés, par exemple, semblent remonter au XIII^e siècle (p. 264). Par ailleurs, la reconstruction se fit sur le modèle de l'ancien édifice, comme le prouve par exemple le marché de réfection des fenêtres de la nef en 1599, publié par l'auteur.

⁸³ Par ex. le dessin de François-Alexandre Pernot, *Ruines de l'église des Cordeliers (fondée par St Louis)*, Paris, musée Carnavalet, D 6538 (GC). Cf. *Saint Louis*, catalogue d'exposition, 2014, p. 174, ill. 141, et notice de F. Meunier, cat. 125, p. 266.

⁸⁴ Date fournie par François-Scipion de Gonzague, *De origine seraphicae religionis franciscanae eiusque progressibus...*, Rome, 1587, p. 117-118. Celui-ci attribue également à Saint Louis la construction de la sacristie toute proche (p. 124). Cf. L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 250-251. La date « 1282 » donnée par A. Berty (*Topographie du vieux Paris*, vol. 5, *Région occidentale de l'université*) pour la reconstruction de l'église est erronée ; elle a été reprise par V. Mortet, « Note sur l'architecte de l'église des Cordeliers de Paris au XIII^e siècle », *Bulletin monumental*, LXIV, 1899, p. 70-72, à l'appui d'une attribution de l'édifice à Eudes de Montreuil, conformément à une tradition remontant au XVIII^e siècle, liée à la présence aux Cordeliers du tombeau de cet architecte, fils de Pierre de Montreuil.

⁸⁵ AN, S 4163, n° 1 : lettres patentes de Louis IX concédant aux Cordeliers une rue appelée « Petit Champ », sur le flanc gauche de leur église. Pour Laure Beaumont-Maillet, l'église primitive se limitait peut-être au chœur, la nef étant le résultat d'un prolongement postérieur (*Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 253).

⁸⁶ D. Sandron et Ph. Lorentz, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 146.

⁸⁷ Une partie de l'église des Cordeliers a été fouillée par Théodore Vacquer au XIX^e siècle : le plan ainsi établi a été repris par A. Berty, *Topographie du vieux Paris*, vol. 5, *Région occidentale de l'université*, Paris, 1887, p. 340, et par les auteurs postérieurs. Robert Branner a remis en question la disposition du chevet (*Saint Louis and the Court Style...*, p. 117, note 17), mais Laure Beaumont-Maillet a confirmé la restitution de Vacquer (*Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 260-261).

⁸⁸ Statue « estimée des antiquaires » d'après Jean-Aymar Piganiol de La Force, *Description de Paris...*, Paris, 1742, t. VI, chap. 18, p. 76. Un dessin en fut levé en 1673 pour Claude du Moulinet, bibliothécaire de Sainte-Geneviève (G. Lebreton, *Essai iconographique sur saint Louis*, Paris, 1880, p. 16 et pl. 19).

⁸⁹ Le gisant a été déplacé à Saint-Denis.

⁹⁰ Ce relief est conservé au musée Carnavalet (A.P. 136). Cf. L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 279 ; catalogue d'exposition *Saint Louis*, 2014, n° 37 (notice de F. Meunier).

⁹¹ L. Beaumont-Maillet, *Le Grand couvent des Cordeliers de Paris...*, p. 251.

L'église était flanquée au sud par un cloître de forme trapézoïdale, qui s'étendait jusqu'au rempart de Philippe Auguste⁹². D'après l'archéologue Théodore Vacquer, qui dirigea les fouilles au XIX^e siècle, ce cloître était bordé de divers bâtiments dont les étages abritaient des dortoirs ; il restituait notamment trois étages de dortoirs sur le côté méridional (XIV^e siècle)⁹³. Ce cloître fut reconstruit sur un plan plus régulier en 1673.

Le seul bâtiment médiéval subsistant du couvent des Cordeliers est son réfectoire (XV^e siècle), qui s'élevait à l'est de l'église. A l'origine, ce réfectoire et les cuisines attenantes avaient été construits de l'autre côté de l'enceinte de Philippe Auguste, car le couvent se développait des deux côtés du rempart. Mais en 1358, les troubles de la Guerre de Cent Ans entraînèrent la destruction de ce premier réfectoire, qui fut reconstruit *intra muros* mais ne fut achevé qu'en 1505. Ses dimensions imposantes (56 mètres sur 16) attestent de l'importance du couvent.

3. Le dortoir et le réfectoire des frères prêcheurs de Paris (Planche 215)

Les Dominicains s'installèrent dans Paris plusieurs années avant les Franciscains, dès 1217⁹⁴. D'abord logés dans une maison proche de Notre-Dame, les frères reçurent en 1218 du maître en théologie Jean de Barastre (également appelé Jean de Saint-Quentin), en son nom et en celui de l'université, l'hôpital des pèlerins de Saint-Jacques, dans la rue éponyme⁹⁵. En 1221, l'Université leur céda officiellement l'église Saint-Jacques, d'où ils tirèrent leur nom usuel de « Jacobins »⁹⁶. En 1223, Philippe Auguste leur accorda la jouissance des cinq tours de l'enceinte qui bordaient leur enclos. Le premier chapitre généralissime des frères prêcheurs se tint à Paris en 1228. Outre ses dons en faveur des bâtiments, cités par plusieurs biographes, Saint Louis se montra un soutien actif du couvent des Jacobins : il exempta les frères de toute taxe royale en 1257 et leur offrit quatre maisons voisines de leur établissement en 1263, à la suite d'un échange avec Robert de Sorbon⁹⁷. Par la suite, le couvent continua à bénéficier de la faveur royale. L'église abritait notamment de nombreux tombeaux de la famille royale, à commencer par le tombeau de cœur de Philippe III, que son fils Philippe le Bel avait tenu à déposer aux Jacobins malgré l'opposition de l'abbaye de Saint-Denis.

A part certains de ces tombeaux, transférés à Saint-Denis après la Révolution⁹⁸, il ne reste rien du couvent aujourd'hui : vendu comme bien national en 1797, il fut peu à peu détruit dans le courant du XIX^e siècle, après avoir accueilli une filature ; les écoles Saint-Thomas disparurent en 1849, le portail de la rue Saint-Jacques fut démoli en 1866.

⁹² A. Perraut, *L'Architecture des collèges parisiens au Moyen Âge...*, p. 77, Fig. 14 (plan d'ensemble des bâtiments du couvent reporté sur le fond cadastral actuel ; dessin de Françoise Lagarde, Commission du Vieux Paris), et p. 76, Fig. 13 (détail du plan de Delagrive, 1757) ; voir aussi Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 145 (plan des bâtiments du couvent en fonction du réseau viaire médiéval et actuel).

⁹³ Musée Carnavalet, Rés. PC Vacquer D. 11639. Repr. dans le catalogue d'exposition *Les Ordres mendiants à Paris*, p. 123.

⁹⁴ N. Gorochov, *Naissance de l'Université...*, p. 361.

⁹⁵ A. Perraut, *L'architecture des collèges parisiens au Moyen Âge...*, p. 32 ; N. Gorochov, *ibidem*. L'hôpital avait été fondé en 1209, et comportait une chapelle.

⁹⁶ Bibliothèque de la Sorbonne, Arch. Univ. C 1a. Texte édité dans : CUP, t. I, n° 42, p. 99-100.

⁹⁷ P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*, t. II, acte n° 231, p. 259-261.

⁹⁸ Gisants de Louis de France et Marguerite d'Artois, de Charles de Valois, de Clémence de Hongrie, de Charles de Valois et Marie d'Espagne, de Béatrix de Bourbon.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

Grâce aux documents, on peut toutefois restituer l'emprise et les dispositions de cet établissement disparu⁹⁹. Le couvent s'étendait de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Michel, sur un terrain de forme à peu près triangulaire. L'église conventuelle était un édifice de plan très simple : deux vaisseaux parallèles de 80 mètres de long (celui du sud étant réservé aux frères) et un chevet plat, le long de la rue Saint-Jacques ; à l'extrémité orientale de l'église se trouvait la chapelle de Bourbon.

Au sud de l'église se développait un grand cloître bordé à l'est par une salle capitulaire. Le réfectoire dont Guillaume de Chartres, et plus tard Guillaume de Nangis, attribuent la construction à Saint Louis s'élevait plus à l'ouest. C'était une vaste salle de douze travées, séparée en deux vaisseaux par des colonnes de chêne. A l'étage était aménagé un dortoir. Un document d'archives atteste que le dortoir des Dominicains de Paris était « neuf » en 1266¹⁰⁰ ; cette datation s'accorde avec le texte de Guillaume de Nangis, qui attribue au chantier une partie de l'amende infligée par Louis IX à Enguerrand de Coucy en 1259.

Près du réfectoire s'élevait en outre un bâtiment destiné à l'enseignement, de 30 mètres de long sur environ 12 de large. Il abritait la chaire de saint Thomas d'Aquin. Ce bâtiment faisait peut-être lui aussi partie des investissements de Saint Louis, car selon Guillaume de Saint-Pathus, outre le réfectoire, le roi avait aussi financé la construction d' « autres mesons ilec meesmes ».

D'autres bâtiments avaient été ajoutés plus tardivement, notamment le portail flamboyant qui donnait accès sur la rue Saint-Jacques, près du chevet de l'église.

Tableau récapitulatif des édifices étudiés

<i>Lieu</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>
Compiègne	Couvent de Dominicains	Vers 1257	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu
Paris	Couvent de Franciscains : église	Vers 1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu
Paris	Couvent des Dominicains : dortoir et réfectoire	Vers 1265	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu

⁹⁹ J. Du Breul, *Le Théâtre des antiquitez de Paris...*, p. 498-514 ; A.-L. Millin, *Antiquités nationales...*, t. IV, p. 1-94 ; A. Berty et L.M. Tisserand, *Topographie historique du Vieux Paris. Région centrale de l'Université*, p. 249-258 ; S. Moreau-Rendu, *Le couvent de Saint-Jacques, évocation de l'histoire des Dominicains de Paris*, 1961 ; P. et M.-L. Biver, *Abbayes, monastères et couvents de Paris...*, p. 353-364 ; catalogue d'exposition : *Les ordres mendiants à Paris*, 1992, p. 26-49 ; Ph. Lorentz et D. Sandron, *Atlas de Paris au Moyen Âge...*, p. 147-148 ; A. Perraut, *L'architecture des collèges parisiens au Moyen Âge...*, p. 76.

¹⁰⁰ J. Quicherat, « La rue et le château Hautefeuille à Paris »..., p. 38.

C. Guillaume de Nangis

a. La liste des chantiers royaux dans les *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ*

Le texte de Guillaume de Nangis est identique à celui de Geoffroy de Beaulieu, à part une adjonction :

« *Monasterium autem sancti Matthæi justa Rothomagum, et aliud quod Longum Campum nominant, juxta sanctum Clodoaldum super Sequanam prope Parisius, in quorum uno sorores de ordine fratrum Prædicatorum, in altero de ordine Minorum ponens, de proprio fundavit, et eisdem redditus sufficientes providit. Abbatias etiam monialium Cisterciensis ordinis, Lillii juxta Meludunum, et Malidumi juxta Pontisaram magnis sumptibus ædificavit, et redditus ampliavit.* »¹⁰¹

Traduction

« Il fonda sur ses propres deniers le monastère de Saint-Mathieu, près de Rouen, et un autre que l'on appelle « Longchamp », près de Saint-Cloud, sur la Seine, aux environs de Paris, dans lesquels il installa pour le premier des sœurs de l'ordre des frères prêcheurs, pour le second des sœurs de l'ordre des frères mineurs, et les pourvut de revenus suffisants. Il fit aussi construire à grands frais deux abbayes de moniales de l'ordre de Cîteaux, celle du Lys près de Melun, et celle de Maubuisson près de Pontoise, et augmenta leurs ressources. »

Commentaire

1. L'abbaye de Longchamp (Planche 216)

La sœur de Saint Louis, Isabelle de France, fonda en 1260 l'abbaye de l'Humilité de Notre-Dame à Saint-Cloud, à l'ouest de Paris, dans le bois de Boulogne¹⁰². Les premiers achats de terrain remontent à 1255 : en avril, le chapelain du roi Mathieu acquit quatre arpents de terre au lieu-dit l'Oranger, et en mai, quatre autres arpents furent achetés au port de Suresnes, toujours au profit du roi¹⁰³. La première pierre fut posée le 10 juin 1256 : le récit de cette cérémonie nous a été transmis par une lettre de l'abbesse Agnès de Harcourt. Les premières religieuses, tirées de l'abbaye des filles de Saint-Damien d'Assise à Reims, prirent l'habit le 23 juin 1260, en présence de Louis IX et de sa famille¹⁰⁴.

¹⁰¹ RHF, tome XX, p. 406.

¹⁰² Sur cette abbaye, voir : H-G. Duchesne, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp...* ; catalogue d'exposition : *Les ordres mendiants à Paris*, 1992, p. 174-179. Un tableau de Philippe de Champagne, provenant de l'abbaye et transféré à Paris dans l'église Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, représente la fondatrice offrant à la Vierge à l'Enfant le modèle de l'édifice.

¹⁰³ AN, L 1020. Cf. G. Duchesne, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp...*, p. 1.

¹⁰⁴ AN, LL 1604. Cf. L.S. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis...*, IV, p. 220 ; G. Duchesne, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp...*, p. 3. La bulle autorisant les religieuses à occuper les lieux fut émise par Alexandre IV le 12 février 1259.

La princesse s'intéressa de très près à sa fondation, dont elle conçut la règle inspirée de celle des Clarisses, avec l'aide de plusieurs frères mendiants¹⁰⁵. Elle ne prononça pas ses vœux mais vécut comme une religieuse dans une modeste maison voisine, où elle s'éteignit en février 1270. Elle fut aussitôt inhumée dans l'abbatiale et plusieurs miracles se produisirent sur son tombeau. Il fallut toutefois attendre 1521 pour qu'Isabelle fût béatifiée.

Par la suite, le couvent de Longchamp continua à être fréquenté par la famille royale : Philippe IV et Philippe V y séjournèrent, Blanche de France (fille de Philippe V) s'y fit moniale¹⁰⁶, et l'église reçut plusieurs tombes princières : celles de deux fils de Saint Louis ainsi que celle de Jeanne de Navarre, fille de Philippe d'Evreux.

Les dimensions de l'église de Longchamp révèlent ce patronage royal, avec une longueur de 48 mètres et une largeur de 16,20 m. Son plan demeure toutefois très simple, sans bas-côté. Pour Robert Branner, elle n'était pas voûtée, autre signe d'austérité¹⁰⁷.

Le 12 octobre 1792, les moniales quittèrent le couvent. Celui-ci a laissé place à l'hippodrome. Les seules traces subsistant de l'abbaye sont un moulin et une tour crénelée, qui est en réalité un ancien colombier¹⁰⁸, transformé en « donjon » en 1858 pour servir de résidence d'été au préfet de la Seine.

2. *L'abbaye du Lys* (Planche 217)

L'abbaye fondée par Blanche de Castille près de Melun, sur la commune actuelle de Dammarie-lès-Lys, fut en partie démolie à la suite de la dissolution de la communauté en 1792. Il subsiste toutefois une partie des murs du chœur et du transept de l'abbatiale¹⁰⁹.

Bien que Geoffroy de Nangis la cite avant Maubuisson, sa fondation est en réalité postérieure. En mars et juin 1244, Blanche de Castille fit l'acquisition de terrains pour l'abbaye. Les achats continuèrent en 1247-1248 (maisons, terres et rentes). La charte de fondation fut signée en juin 1248 par Louis IX. Dans une seconde charte, datée de juillet 1248, ce dernier précisa que l'abbaye avait été fondée conjointement par sa mère et par lui-même. En 1250, Blanche de Castille établit en outre pour la même abbaye une rente sur sa prévôté de Pontoise¹¹⁰.

L'architecture de l'abbatiale reflète un mélange de simplicité et de sophistication, que l'on retrouve souvent dans l'architecture cistercienne du XIII^e siècle. Le chevet plat et les larges pans de murs nus concourent à une certaine austérité, mais le traitement des détails est assez recherché, comme le montre par exemple la grande baie orientale du chevet. Maubuisson semble avoir servi de modèle à l'abbaye du Lys, et peut-être est-ce la même équipe qui construisit les deux édifices, car de nombreux détails les réunissent : mêmes piles monocylindriques à socle polygonal, mêmes profils de bases...

¹⁰⁵ La règle élaborée par Isabelle de France avec l'aide de saint Bonaventure, Guillaume de Meliton, Guillaume de Harcombout et Eudes de Rosny fut approuvée par le pape Alexandre IV en février 1259, les premières moniales entrèrent à Longchamp en juin 1260, et une révision de la règle fut agréée par Urbain IV en juillet 1263, d'où le nom d'«urbanistes» parfois donné aux sœurs. Sean L. Field, *The Writings of Agnes of Harcourt...*, p. 3.

¹⁰⁶ Elle fit construire du côté sud une chapelle dédiée à la Vierge.

¹⁰⁷ R. Branner, *Saint Louis and the Court Style...*, p. 90.

¹⁰⁸ Il apparaît tout à gauche sur la gravure de Silvestre (planche 8), à côté de l'ancien logis d'Isabelle de France.

¹⁰⁹ Sur l'abbaye du Lys, voir : A. Gronier-Prieur, *L'abbaye Notre-Dame du Lys à Dammarie-lès-Lys...* (d'après sa thèse d'Ecole des chartes, « L'abbaye Notre-Dame du Lys la Royale », *Positions des thèses de l'Ecole nationale des chartes*, 1945) ; Alexandra Gajewski-Kennedy, « Recherches sur l'architecture cistercienne et le pouvoir royal : Blanche de Castille et la construction de l'abbaye du Lys »...

¹¹⁰ E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 321.

On ignore les dates d'ouverture et d'achèvement du chantier mais l'abbaye fut sans doute édifiée pour l'essentiel entre 1244 et 1252, année de la mort de Blanche de Castille. La comtesse Alix de Mâcon, qui s'était retirée à Maubuisson en 1239, fut choisie par la reine mère pour devenir la première abbesse du Lys. D'après Sébastien Roulliard, Blanche de Castille avait élu le Lys comme lieu de sépulture pour son cœur, qui y fut enseveli à l'est du maître-autel le 15 mars 1253¹¹¹. Cette tradition a été remise en cause par Alexandre Bande, mais Roulliard est d'ordinaire un témoin assez fiable, et le silence des chroniqueurs contemporains sur cette cérémonie ne constitue pas une preuve à son encontre, d'autant plus que les récits sur la mort de Blanche de Castille sont assez contradictoires.

3. *L'abbaye Notre-Dame la Royale de Maubuisson (Planche 218)*

Maubuisson fut fondée en 1236 (bien que la charte officielle de fondation porte la date de 1241 [a.st.]) sous le nom de « Notre-Dame-la-Royale », ce qui établit sa position de « maison-sœur » de Royaumont¹¹². Le site choisi pour sa construction se trouvait dans le hameau d'Aunay, sur la paroisse de Saint-Ouen l'Aumône ; l'établissement prit son nom de « Maubuisson » d'après un fief relevant de l'abbaye de Joyenval, acquis par Blanche de Castille en 1241-1243. Les travaux, commencés en mai 1236, sont, contrairement aux autres chantiers évoqués jusqu'ici, particulièrement bien documentés sur le plan financier : frère Gilles, trésorier du Temple à Paris, remit à maître Richard de Tourn la somme de 24 431 livres, 15 sous et 44 deniers, de 1236 à 1242¹¹³. A cette somme importante, il faut en outre ajouter les rentes constituées par Blanche et par son fils pour assurer l'avenir de l'établissement : ainsi en 1239, Blanche donna à Maubuisson une rente de cent livres à prendre sur sa prévôté de Meulan, ainsi que les dîmes en blé et en vin qu'elle avait à Etampes, à Dourdan et dans les autres châtelainies de son douaire ; donation confirmée par Louis IX qui y ajouta cent autres livres parisis de rente, assises en la prévôté de Mantes¹¹⁴ ; cette donation fut suivie de nombreuses autres, dont le cartulaire de l'abbaye conserve la mention.

La reine obtint dès 1237 du chapitre de Cîteaux l'autorisation d'installer des moniales de l'ordre dans l'abbaye : elles furent tirées de l'abbaye de Saint-Antoine, près de Paris, et arrivèrent en mars 1242. L'église fut dédiée sous l'invocation de la sainte Trinité, de Notre-Dame et de saint Jean-Baptiste par l'évêque de Paris Guillaume d'Auvergne le 26 juin 1244, en présence de Louis IX et de sa mère. En août 1244, Louis IX prit l'abbaye en sa protection, décision confirmée en 1248. L'effectif maximal de l'abbaye fut fixé à 140 personnes en 1262, chiffre ramené à cent par Clément IV en 1268.

Il ne demeure aujourd'hui de l'abbaye de Maubuisson qu'une partie des bâtiments monastiques : l'aile orientale du cloître, avec la salle capitulaire, et le bâtiment des latrines qui lui est perpendiculaire, ainsi que la grange dîmière. Depuis 1978, une partie des bâtiments appartient au Département du Val d'Oise, dont le service archéologique a mené d'importantes fouilles sur le site : on connaît ainsi l'emplacement de tous les bâtiments monastiques

¹¹¹ S. Roulliard, *Histoire de Melun...*, 1628, p. 432-433.

¹¹² Sur l'abbaye de Maubuisson, voir S. Le Nain de Tillemont, *Vie de saint Louis...*, t. II, p. 475-479 ; H. de l'Épinois, « Comptes relatifs à la construction de l'abbaye de Maubuisson »... ; A. Dutilleux et J. Depoin, *L'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), histoire et cartulaire...* ; E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille...*, p. 319-321 ; T. Kinder, « Blanche de Castille and the Cistercians : an Architectural Reevaluation of Maubuisson Abbey »... Le cartulaire de l'abbaye a été édité par A. Dutilleux et J. Depoin (1890-1913).

¹¹³ L. Delisle, *Mémoire sur les opérations financières des Templiers...*, p. 32-33.

¹¹⁴ Arch. nat., JJ 26, fol. 164.

LES CHANTIERS DE SAINT LOUIS

(chauffoir, cellier, cuisines, parloirs, latrines, logement des tourières, lavabo¹¹⁵ et réfectoire, dont la voûte reposait sur cinq colonnes axiales) ; l'étude a également mis en relief la complexité du système hydraulique, qui comprenait deux niveaux : l'un profond, établi lors des premiers travaux engagés sur l'abbaye, et l'autre superficiel, mis en place après la construction des bâtiments claustraux.

L'abbatiale, pour sa part, a presque été complètement démolie en 1798 : sa présence est évoquée par un pan de mur correspondant à l'angle sud-est du chevet. Mais l'aspect de l'église peut être partiellement restitué grâce à des documents anciens : une gravure de Chastillon, des plans levés peu avant la destruction et surtout des descriptions dûes à Noël Taillepied (1587)¹¹⁶, aux abbés Jean Lebeuf¹¹⁷ et Milhet (vers 1740)¹¹⁸, et à l'abbé Denis Trou (1841)¹¹⁹. Le plan de l'abbatiale présentait une nef de sept travées, à trois vaisseaux, un transept avec des chapelles orientées, une abside polygonale formant presque un demi-cercle. Ce plan est très proche de celui de l'abbaye cistercienne de Saint-Antoine-des-Champs, à l'est de Paris, qui a peut-être servi de modèle à Maubuisson¹²⁰. Les bâtiments conventuels étaient accolés au bras nord du transept par le biais de la sacristie. Leur disposition était conforme aux usages bénédictins ; contrairement à de nombreuses abbayes cisterciennes, le réfectoire n'était pas perpendiculaire au cloître, sans doute à cause de la topographie du terrain.

La description de l'abbé Lebeuf rend compte de la splendeur de l'église : « Le chœur est de plus grands et des plus beaux, tout pavé d'une marqueterie de mastic, qui de loin paroit être de marbre. »¹²¹ Le tombeau de Blanche de Castille se trouvait à l'extrémité du chœur des religieuses, près de la grille, en face du maître-autel¹²².

Tableau récapitulatif des édifices étudiés

<i>Lieu</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>
Saint-Cloud (Longchamp)	Couvent de Clarisses	1260	Construction <i>ex nihilo</i>	Disparu
Dammarie-lès-Lys	Abbaye de Cisterciennes	1244 - vers 1252	Construction <i>ex nihilo</i>	Ruines
Saint-Ouen l'Aumône (Maubuisson)	Abbaye de Cisterciennes	1236 - 1244	Construction <i>ex nihilo</i>	Vestiges

¹¹⁵ Sur ce lavabo, qui se trouvait le long de la galerie nord du cloître donnant accès au réfectoire, voir : Christophe Toupet, Monique Wabont-Lemoine et Philippe Soulier, « Saint-Ouen l'Aumône : l'abbaye cistercienne de Maubuisson », Bulletin monumental, t. 141-I, 1983, p. 74-75. Il a été arasé au XVIII^e siècle.

¹¹⁶ N. Taillepied, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise...*

¹¹⁷ J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, tome II, p. 118-123.

¹¹⁸ Mémoire anciennement conservé aux A.D. Yvelines sous la cote 72 H 9, 175.

¹¹⁹ D. Trou, *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise...*

¹²⁰ Hypothèse proposée par T. Kinder, « Blanche de Castille and the Cistercians... », p. 186-188.

¹²¹ J. Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris...*, tome II, p. 120.

¹²² D. Trou, *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise...*, p. 281 ; A. Dutilleux et J. Depoin, *L'abbaye de Maubuisson...*, p. 106.

b. La liste des chantiers royaux dans la « Chronique abrégée des rois de France » (version française)

« Il garda e defendi touz jours sainte yglise a son pouer, e fonda plusours abbayes et mout de Mesons Dieu parmie son royaume ; cest a savoier Roiaumont de l'ordre de Citeauz, [le Liz] delez Meleun sus Saine, les cordelier[e]s delez Saint Clout, les mesons es aveugles de Paris et ès Filles Dieu de Paris, les mesons Dieu de Pontoise, de Vernon et de Compiegne, et moult d'autres religieuses mesons parmi son royaume. Il fist fere en son palès a Paris la plus bele et la plus cointe¹²³ chapele qui oncques mès fust veue, en laquelle il mist une grant piece du fust de la sainte croyez e la couronne d'espines dont Notre Sires fu couronnez en sa glorieuse passion, et le fer de la lance dont il fut nafré en costé. »¹²⁴

D. Les Grandes chroniques de France***La liste des chantiers royaux***

Texte établi d'après le ms. fr. 2615 de la BnF, folios 235 r° et v° :

« Des le commencement que il vint a son roiaume tenir et il se sot aparcevoir, commença il a edefier moustiers et mesons pluseurs de reigion ; entre les queles l'abbaye de Roiaumont porte l'oneur et la hautesce. Il fist edefier pluseurs maisons de freres preescheurs et de freres meneurs em pluseurs citez et em pluseurs chastiaus parmi son roiaume. Il fist parfaire la maison Dieu de Paris et cele de Pontoise et cele de Compiegne et de Vernon et leur dona granz rentes. Il fonda l'abbaye Saint Mahi de Roam, ou il mist fames de l'ordre aus preescheurs et fonda cele de Loncamp delez Saint Clout sus Saine ou il mist fames de l'ordre des freres meneurs et leur dona grans rentes pour eles vivre. Il otroia a sa mere a fonder l'abbaye du Liz delez Meleun sus Saine et cele delez Pontoise que l'en nonme Maubuisson, et leur donna grans rentes et grans possessions. Il fist faire la meson des avugles delez Paris pour metre les avugles de la cité de Paris, et leur fist fauere une chapele ou il oient le service Nostre Seigneur. Et si fist li bons rois la meson de chartreuse au dehors de Paris qui a nom Vauvert et assigna rentes souffizans aux moines qui ilec servent Nostre Seigneur. Assez tost apres il fist faire une meson au dehors de Paris el chemin de Saint Denis en France qui fu apellee la meson aus filles Dieu et i fist metre une grant multitude de fames qui par povreté s'estoient mises en pechié de luxure, et leur dona IIII^C livres de rentes pour elles soustenir. Et fist en pluseurs lieux de son roiaume pluseurs mesons de beguines et leur donna rentes pour elles vivre et commanda que l'on i receust celes qui vouldroient faire astinence et vivre chastement. Aucuns de ses familiers murmurerent de qu'il fesoit si larges aumones et qu'il i despendoit moult, et il responoit et disoit : « Je aime miex que les outrages des grans despens que je faz, soit fez en aumones pour l'amour de Dieu que en boban ne en vaines gloires de ce monde. » Ja pour les grans despens que li rois feist en aumones, ne lessoit il pas pour ce a fere

¹²³ *Cointe* : élégante.

¹²⁴ Guillaume de Nangis, *Chronique abrégée des rois de France*, éd. RHF, tome XX, p. 650.

grans despens en son hostel de chacun jour. Largement et deliberamment se contenoit li rois au parlement et aus assamblees des barons et des chevaliers, et faisoit servir a sa court aussi largement et courtoisement et plus habondamment que l'en n'avoit fet lonc tens passé¹²⁵ a la court de ses devanciers.

Li rois amoit toutes gens qui se metoient a Dieu servir et qui portoient habit de reigion, ne nus ne venoit a lui qui fausist a avoir aucune chevance de vivre. Il provit les freres du carme et leur acheta une place sus Saine par devers Charenton, et leur fist faire leur meson et leur acheta revestemenz et tex choses comme il convenoit a fere le service Nostre Seigneur. En après il provit les freres de Saint Augustin et acheta la granche a .I. bourgeois de Paris et toutes les appartenances et leur en fist faire .I. moustier dehors la porte de Montmartre. Les freres des Saz provit il et leur dona place sus Saine par devers Saint Germain des Prés, mes il n'i demorerent gueres que il furent abatu. Assez tost après que les freres des Saz furent hebergié, revint une autre maniere de freres que l'en apeloit des Blans Mantiaus et requistrent au roi qu'il leur aidast a ce qu'il peussent demorer a Paris. Li rois leur acheta une meson et places entour pour eus hebergier delez la viez porte du Temple de Paris, assez pres des thesserrans de Paris. Icel Blans Mantiaus furent abatu au concile a Lions, que Gregoire li X^{me} tint. Après revindrent une autre maniere de freres qui se faisoient apeler les freres de Sainte Croiz, et portent la croiz devant leur piz, et requistrent au roi qu'il leur aidast. Li rois le fist moult volentiers. Les heberga a Paris en une rue qui est apellee le quarrefour du Temple, qui ore est apelee la rue Sainte Croiz. Ainsi avironna li bons rois de gens de reigion la cité de Paris. »

Commentaire

a) *Etablissement du texte*

Nous avons choisi de transcrire le texte du ms. fr. 2615 de la BnF, car il paraît constituer la version la plus ancienne de ce passage. Celui-ci a été repris dans de nombreux autres manuscrits des *Grandes chroniques de France*¹²⁶, et notamment dans celui de la Bibliothèque Sainte-Geneviève (ms 782) ainsi que dans la version révisée pour Charles V : la graphie en est modernisée, mais le contenu est identique, à part deux adjonctions¹²⁷. La première concerne le couvent des Sachets, dont l'auteur signale qu'il a été depuis récupéré par les frères de Saint Augustin¹²⁸ ; la seconde porte sur la conclusion du chapitre, à laquelle ont été ajoutées deux phrases :

« Les congregations des religions visita souvent, et leur requeroit en chapitre, mout humblement, à genous que il priassent pour lui et pour ses amis. Lesquelles humbles prieres esmouvoient souvent les bonnes genz qui entour lui estoient, de fere bonnes oevres et de vivre saintement. »¹²⁹

La partie finale de ce texte a été éditée par J. Viard, *Grandes chroniques de France*, tome X, Paris, 1953, p. 118-119. Néanmoins, nous préférons en donner ici l'intégralité afin de mettre

¹²⁵ Le manuscrit porte ici une répétition de « avoit », que nous avons supprimée.

¹²⁶ Mais non par tous : par exemple, dans le manuscrit des *Grandes chroniques de France* commandé par Jean le Bon et aujourd'hui conservé à Londres, BL, Royal 16 G VI, on ne trouve que la partie empruntée à la version française de la *Vie de Louis IX* de Guillaume de Nangis, sans la continuation issue d'une autre source (éd. Jules Viard, *Grandes chroniques de France*, tome X, Paris, 1953, p. 101-106).

¹²⁷ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 198-202. Le copiste a en outre omis un membre de phrase concernant l'installation des Augustins.

¹²⁸ « Après qu'il furent abatu, les freres de Saint Augustin vindrent demorer en icelle place pour ce qu'il estoient trop estroistement hebergié ».

¹²⁹ *Grandes chroniques de France*, t. VII, p. 202.

en évidence la filiation avec Guillaume de Nangis et de permettre la comparaison avec Joinville.

b) *Le contenu du texte*

La première partie du texte reprend la liste des chantiers royaux donnée par Guillaume de Nangis dans les *Gesta* (voir plus haut). Mais l'auteur ajoute ensuite plusieurs couvents mendiants parisiens :

1. *Le couvent des Carmes*

Le Carmel est originaire de Palestine, où il apparut sans doute dès le XII^e siècle ; il ne se répandit en Occident qu'au XIII^e siècle, et se dota alors d'une nouvelle règle, élaborée sous la direction de deux Dominicains, approuvée par Innocent IV en 1247, qui l'intégrait dans la vaste famille des ordres mendiants. En France, il était particulièrement bien implanté dans le Midi, où il semble avoir rayonné depuis deux centres : Marseille et Bordeaux ; en 1275, les carmes disposaient en France de 21 maisons, dont 17 dans le sud¹³⁰. Leur implantation à Paris se fit au retour de croisade de Louis IX : ils reçurent un terrain près de Saint-Paul¹³¹.

Au début du XIV^e siècle, les Carmes se transférèrent sur la rive gauche, Philippe le Bel leur ayant offert en avril 1309 la « maison du Lion » rue de la Montagne-Sainte-Genève. Autorisés par Jean XXII à vendre leur ancien couvent (bulle du 27 avril 1318), les Carmes le cédèrent à Jacques Marcel, bourgeois de Paris¹³², mais ils remployèrent les matériaux pour leur nouvelle église selon Du Breul¹³³.

2. *Le couvent des Augustins*

Les frères de Saint-Augustin, pour leur part, apparurent officiellement en 1256, par la réunion de plusieurs établissements semi-érémiques italiens. Dès cette année, leur présence est attestée à Narbonne ; vers 1275, l'ordre semble avoir eu dix maisons en France, toutes dans le Midi à part Paris, Metz et Strasbourg. A cette date, il était donc beaucoup moins bien représenté que les autres ordres mendiants ; en revanche, le nombre des couvents continua d'augmenter dans le siècle suivant, atteignant la centaine vers 1550¹³⁴.

Leur installation à Paris remonte à 1259¹³⁵ : Louis IX les pourvut d'une ferme au faubourg de Montmartre¹³⁶. Mais ils quittèrent ce site pour la rive gauche en 1282. Ils s'installèrent alors rue Saint-Victor, près de la porte du Chardonnet. Puis, comme l'indique la version « officielle » des *Grandes chroniques de France*, ils finirent par se fixer en 1293 dans l'ancien couvent des « sachets »¹³⁷, site qu'ils occupèrent jusqu'à la Révolution. Ils utilisèrent les matériaux de leur ancienne église pour y élever leur nouveau couvent¹³⁸.

¹³⁰ R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 9.

¹³¹ CUP, I, acte n° 360, p. 409-410 (1260 : Jean, prieur de Saint-Eloi, donne aux frères du Mont-Carmel l'autorisation de s'installer dans une maison de la paroisse Saint-Paul) ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 109 ; M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 185-186.

¹³² P. et M.-L. Biver, *Abbayes, monastères et couvents de Paris...*, p. 388-389.

¹³³ J. Du Breul, *Le Théâtre des Antiquitez de Paris*, p. 427-430. Voir aussi M. Félibien, *Histoire de Paris*, vol. 1, p. 353-354.

¹³⁴ R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 9-10.

¹³⁵ CUP, I, acte n° 358, p. 405-408 (décembre 1259 ; vente d'une maison près de la porte Saint-Eustache aux ermites de Saint-Augustin) ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 109.

¹³⁶ Cet acte, conservé aux AN (S 6213), est cité par Raunié, *Épithaphier du Vieux Paris*, tome 2, p. 240-241.

¹³⁷ Voir plus bas.

¹³⁸ AN, L 927, pièce n°43. Cf. P. Volti, *Les couvents des ordres mendiants...*, p. 69.

Comme chez les Dominicains et les Franciscains, le couvent parisien accueillait les étudiants en théologie de l'ordre. Il occupait un rectangle bordé au nord, le long du quai de la Seine, par l'église conventuelle, dédiée à sainte Anne, qui fut reconstruite au XIV^e siècle, avec le soutien de Charles V. En revanche, on ignore tout des bâtiments du couvent dans son site initial, au temps de Saint Louis.

3. *Le couvent des Sachets*

Les frères « de la pénitence de Jésus Christ », plus connus sous leur surnom de frères du Sac ou « sachets », dû à leur tunique sans ceinture, venaient quant à eux de Provence : institués sur la colline de Fenouillet, près de Hyères, vers 1250, ils furent approuvés par Innocent IV en 1251¹³⁹ ; à cette date, l'ordre comptait déjà treize établissements, tous dans la même région. Son essor fut ensuite très rapide, puisqu'en 1274 il bénéficiait de cinquante couvents en France, dont un à Paris, établi avant 1258¹⁴⁰. En novembre 1261, Louis IX concéda aux Sachets une maison sur la paroisse Saint-André des Arts¹⁴¹, à laquelle s'ajoutèrent plusieurs terrains cédés en 1261-1263 par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés¹⁴².

Mais l'ordre fit partie des communautés touchées par le concile de Lyon (1274) ; n'ayant plus le droit de recruter des novices, il disparut rapidement : il ne demeurait plus que trois maisons au début du XIV^e siècle, Lamballe, Rouen et Marseille. Leurs bâtiments furent en grande partie récupérés par les autres ordres mendiants subsistants : les frères de Saint-Augustins en reprirent dix, dont ceux d'Orléans, de Bourges et de Paris ; ce dernier leur fut cédé par le roi en avril 1293 et devint le « couvent des Grands-Augustins »¹⁴³.

¹³⁹ En 1251, Innocent IV ordonna aux évêques de Marseille et de Toulon de donner une règle à ces frères, ce qui fut fait le 10 mai 1251 : l'évêque de Toulon les plaça sous la règle de saint Augustin, décision approuvée par le pape Alexandre IV en 1255. Cf. R. W. Emery, « The Friars of the Sack »..., p. 325.

¹⁴⁰ La première mention des Sachets à Paris remonte à 1255 : Alexandre IV les autorisa à y prêcher, sous réserve de l'accord de l'évêque. Un chapitre général de l'ordre se tint par ailleurs à Paris en 1258 ; il y fut notamment pris une résolution de prières en faveur de Louis IX et de sa famille (*Layettes*, III, p.418-419, n° 4425 ; Paris, 1258, 16 juin ; édité d'après AN, J 461). Cf. R. W. Emery, « The Friars of the Sack »..., p. 325 ; F. Andrews, *The Others Friars...*, p. 175-224.

¹⁴¹ Louis IX leur donna en novembre 1261 « *domum quamdam ad inhabitandum, sitam Parisius in parrochia Sancti Andreae de Arsiciis, cum ejus pertinentiis, ut in eadem domo (si de voluntate et ordinatione dilecti et fidelis nostri episcopi Parisiensis procederet, et presbyteri parochialis Sancti Andreae, necnon abbatis et conventus Sancti Germani de Pratis Parisius consensus adesset) ecclesiam et cimiterium aedificare valeant.* » Acte transcrit dans : M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris...*, tome III, p. 206-207.

¹⁴² En 1261, l'abbé Girard et le couvent de Saint-Germain-des-Prés reconnurent avoir reçu du trésorier du Temple divers arrrages, dont 7 livres 10 sous pour un arrrage de cinq ans de la maison des frères des Sacs (*Layettes*, IV, n° 4702 ; 1261, 23 septembre) ; en 1262/1263, les mêmes obtinrent la somme de 852 livres parisis, utilisée « ad opus nostri monasterii », à la suite de concessions de terrains faites à la demande du roi, en faveur de deux établissements religieux : les frères de la Pénitence de Jésus-Christ (pour la maison de maître Philippe de Milly et une place à l'arrière de cette maison) et les sœurs de Longchamp (*Layettes*, IV, n° 4806, p. 52-53 ; 1262/63, 2 février ; acte édité d'après AN, J 152). En 1263, les mêmes mentionnent la concession aux Sachets d'une place et d'une tuilerie voisines de leur couvent, à la demande du roi, qui offrit en dédommagement cent livres parisis (acte retranscrit dans M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris...*, tome III, p. 207). Ces actes montrent l'extension du couvent des Sachets sur des terrains vendus par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, sur intervention de Louis IX.

¹⁴³ Le couvent des sachets de Paris existait encore en 1289 (*Revue d'Histoire franciscaine*, II, p. 183). L'acte de cession par Philippe IV rappelle la fondation par Saint Louis : *Notum facimus (...) quod cum sancte recordationis Ludovicus rex, avus noster karissimus, ad divini cultus augmentum et regularis observancie propagationem, mansionis locum fratribus Saccorum Parisius concessisset...* » (*CUP*, tome II, p. 61, acte n° 583). La donation du couvent des Sachets aux Augustins fut confirmée par un acte de l'évêque de Paris (1293, 29 décembre ; Gentilly ; édité dans : *CUP*, tome II, p. 63, acte n° 586) et ratifiée par Boniface VIII en 1296 (C. Digard et al., *Registres de Boniface VIII*, n° 1274). Voir : *Analecta Augustiana*, IV, p. 394-396 ; R. W. Emery,

4. *Le couvent des Blancs-Manteaux*

Les « Blancs Manteaux » (surnom donné aux frères de l'ordre de la Vierge Marie, mère du Christ, à cause de la couleur de leur vêtement)¹⁴⁴ ont une histoire très proche de celle des frères du Sac¹⁴⁵ : eux aussi apparus en Provence, à Marseille, et approuvés par Alexandre IV en 1257, ils se répandirent dans toute l'Europe ; néanmoins, ils demeurèrent beaucoup moins nombreux et n'eurent par exemple que sept couvents en France, dont celui de Paris, créé avec l'appui de Saint Louis. Ce dernier offrit aux Templiers une compensation pour leur perte de revenus sur le terrain où les Blancs-Manteaux devaient construire leur couvent (1258) ; en 1263, l'évêque Renaud de Corbeil les autorisa à avoir une chapelle et un cimetière¹⁴⁶. A la suite de leur suppression en 1274, la maison-mère de Marseille passa en 1308 aux Prémontrés, et celle de Paris aux Guillemites en 1299¹⁴⁷.

5. *Le couvent des frères de la Sainte-Croix*

Les frères de la Sainte Croix, en revanche, étaient originaires du Nord : l'ordre fut fondé à Huy, en Belgique, vers 1247 ; deux maisons furent créées en France avant 1275 : Paris (1259) et Toulouse, auxquelles s'ajouta Caen en 1290. Pour éviter leur dissolution par le concile de Lyon, les frères de la Sainte Croix semblent s'être transformés en chanoines réguliers, quittant ainsi la famille des ordres mendiants¹⁴⁸.

En 1254-1255, Louis IX chargea son chapelain Guillaume de Chartres d'acheter en son nom plusieurs maisons rue Coupe-Gueule (aujourd'hui rue de la Sorbonne) ; une partie d'entre elles était peut-être destinée à accueillir les frères de la Sainte-Croix, car elles firent en 1259 l'objet d'un échange avec Robert de Sorbon : celui-ci, afin d'étendre le collège qu'il venait de fonder sur la rive gauche, donna aux frères deux autres maisons rue de la Bretonnerie, ainsi qu'une somme de 500 livres¹⁴⁹. C'est en tous cas le lieu où ils s'installèrent définitivement, donnant leur nom à la rue, désormais appelée « rue Sainte-Croix de la Bretonnerie. »

The Friars in medieval France..., p. 10-11 et p. 109; Tisserand, *Topographie historique du vieux Paris, région occidentale de l'Université*, p. 241 ; E. Ypma, « L'acquisition du couvent parisien des Sachets par les Augustins », *Augustiniana*, 9, 1959, p. 105-117.

¹⁴⁴ On leur donnait aussi le surnom de « pie » à cause de leur scapulaire noir sur leur manteau blanc.

¹⁴⁵ R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 11-12.

¹⁴⁶ L'église, le long de la rue de la Parcheminerie (qui prit le nom de rue des Blancs-Manteaux), mesurait 47 mètres de long et 12 mètres de large. Entre cette église et le rempart de la ville s'élevaient la sacristie, le chapitre, le cloître et le réfectoire. M. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, Paris, 1725, I, p. 374 ; R. W. Emery, « The Friars of the Blessed Mary and the Pied Friars »..., p. 229-230 ; R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 109 ; M. Cohen, *The Sainte-Chapelle...*, p. 174.

¹⁴⁷ Quatre frères des Blancs-Manteaux demeurèrent encore sur le site quand il fut donné aux Guillemites en 1297 (Félibien, *op.cit.*, III, p. 238 ; Digard, *op.cit.*, n° 1992) ; mais ce don ne prit sans doute pas immédiatement effet, car ils sont encore mentionnés en 1298 et 1299 (Fawtier, *Documents financiers : comptes royaux (1285-1314)*, Paris, 1953, p. 18 et 112). Cf. R. W. Emery, *The Friars in medieval France*, p. 109. L'ordre des Guillemites, créé au XII^e siècle par saint Guillaume, avait déjà une maison à Montrouge depuis 1256 et utilisa le site parisien comme noviciat. Au XIV^e siècle, les Guillemites s'étendirent au-delà du rempart, que Philippe VI les autorisa à percer en 1334 pour établir un jardin sur le glacis. Les bâtiments furent complètement réédifiés à la fin du XVII^e siècle par les Mauristes, auxquels les guillemites s'étaient affiliés. Cf. Paul et Marie-Louise Biver, *Abbayes, monastères et couvents de Paris...*, p. 60-67.

¹⁴⁸ R. W. Emery, *The Friars in medieval France...*, p. 12.

¹⁴⁹ P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne...*, t. II, acte n° 201, p. 229.

Tableau récapitulatif des édifices étudiés

<i>Lieu</i>	<i>Edifice</i>	<i>Datation</i>	<i>Observations</i>	<i>Etat actuel</i>
Paris (quartier St-Paul)	Couvent de Carmes	Vers 1258	Don du terrain	Disparu
Paris (au nord de la ville)	Couvent d'Augustins	Vers 1258	Don du terrain	Disparu
Paris	Couvent des Sachets	1261	Don du terrain	Disparu
Paris	Couvent des Blancs-Manteaux	Vers 1258	Don du terrain	Disparu
Paris	Couvent de Ste Croix	1259	Don du terrain	Disparu

E. Joinville, *Vie de Saint Louis* (1309)

La liste brève des chantiers royaux

« De son tens furent edefiees pluseurs abbaïes, c'est a savoir Royaumont, l'abbaïe de Saint Antoine delez Paris, l'abbaïe du Liz, l'abbaye de Malbisson et pluseurs autres religions de Preescheurs et de Cordeliers. Il fist la meson Dieu de Pontoise, la meson Dieu de Vernon, la meson des Aveugles de Paris, l'abbaïe des Cordelieres de Saint Clou, que sa seur dame Ysabiau fonda par son otroi. »¹⁵⁰

Commentaire

Cette liste brève n'est pas exactement identique à celle tirée des *Grandes chroniques de France* : elle accueille un édifice habituellement non mentionné par les chroniqueurs, l'abbaye Saint-Antoine, et rappelle le rôle d'Isabelle, la sœur de Saint Louis, dans la fondation des Cordelières de Longchamp. Ce paragraphe, contrairement au texte plus développé des § 723-729, n'est donc pas la copie d'un livre préexistant mais probablement un énoncé personnel du sénéchal. Ainsi s'explique l'apparition dans cette liste de l'abbaye Saint-Antoine, que Joinville est seul à inclure dans la liste des chantiers royaux¹⁵¹.

L'existence de ces deux listes est curieuse. Il arrive assez souvent à Joinville de se répéter, mais c'est en général pour présenter une même anecdote dans la première et dans la deuxième partie de l'ouvrage, comme pour le sermon de frère Hugues à Hyères par exemple :

¹⁵⁰ Joinville, *Vie de saint Louis*..., § 691, p. 560.

¹⁵¹ Cette abbaye, fondée à la fin du XII^e siècle par Foulques de Neuilly pour les prostituées converties, fut rattachée à l'ordre de Cîteaux en 1204, à l'initiative de l'évêque de Paris Eudes de Sully. S'il faut en croire Du Breul (*Antiquitez de Paris*, p. 1023), le terrain aurait été donné par Louis VIII, et Louis IX aurait soutenu l'établissement. Toutefois, ces assertions ne sont pas confirmées par les archives subsistantes (cf. V. Szollosi, « Les moniales de Saint-Antoine-des-Champs au XIII^e siècle »...). En revanche, la dédicace de l'église se fit le 2 juin 1233 en présence de Louis IX et de Blanche de Castille, et son plan semble avoir inspiré celui de Maubuisson (voir ci-dessus). Sur cette abbaye, voir : Hippolyte Bonnardot, *L'Abbaye royale de Saint-Antoine des Champs de l'ordre de Cîteaux*, Felhoz et Letouzey, Paris, 1882 ; E. Raunier, « Abbaye royale de Saint-Antoine-des-Champs », dans *Épitaphier du vieux Paris*, Paris, Imprimerie Nationale, vol. 1, 1890, p. 127-145.

or ici, nous nous trouvons dans les deux cas à la fin du livre. En outre, on observe le même phénomène de doublon pour le paragraphe précédent (§ 690), qui constitue une sorte de résumé des aumônes faites par Louis IX, ensuite développées par une citation des *Grandes chroniques de France* (§ 720 à 722). On peut se demander si Joinville n'avait pas prévu, dans un premier temps, de se borner à ces deux résumés dans lesquels il fait part de son propre témoignage, comme à son habitude (« et maintes foiz vi que il mesmes leur tailloit leur pain et donnoit a boivre »).

L'introduction des deux extraits des *Grandes chroniques de France* a toutes les apparences d'un rajout au texte initial. Puisque ces chapitres sont présents dans deux familles de manuscrits différentes, on ne peut toutefois les taxer d'interpolation plus tardive et il faut supposer que c'est bien Joinville lui-même qui a souhaité, en fin de compte, les inclure dans son ouvrage même si ce n'était peut-être pas son intention première¹⁵².

F. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis* (vers 1303)

a. Première liste des chantiers royaux

« Outre les choses devant dites, li benoiez rois fist a ses propres despenz, fonda et doua l'abeie de Roiaumont de l'ordre de Cistiaus ; en la quele abeie il a tant d'uevre que l'en ne croit pas que ele peust avoir esté fete par aucun autre de ces parties fors que par le roy. Et croit l'en que es edifices purement, les couz et les mises se monterent plus de cent mile livres de Paris. De rechief il fonda la meson des Beguines de Paris delez la porte de Barbeel ; de rechief l'eglise des Freres Meneurs de Paris ; de rechief l'eglise et la meson des Freres Meneurs de la cité de Jopem outre mer. De rechief il fonda et fist fere x calices d'argent dorez et autres aournemenz d'eglise pour x autex qui sont ilecques, et avecques ce il establi et fist fere livres pour dire le service de Dieu et pour l'estude des freres, et estora la dite meson de liz et d'autres ostillemenz qui leenz estoient necessaires. Et de rechief il fonda l'eglise et la meson des Freres Preecheurs de Compiegne, pour le quel lieu et pour les edefices sanz les muebles, li benoiez rois despendi bien xiiij mile et lx livres de paris ; et nonpourquant après tout ce furent fetes ilecs mout d'uevres par le commandement du benoiet roy qui mout costerent. Et fist encore li benoiez rois a ses propres despenz consacrer la dite eglise des freres devant diz. De rechief il fonda et fist edefier a Senliz delez son palès, en l'onneur du benoiet saint Morice et de ses compagnons, une eglise avecques les officines qui convienent a xij freres ou environ de l'ordre et de l'abit de Saint Morice en Bourgoigne, et establi que Dieu fust ilecques servi par ces freres perpetuellement. Et après, il doua la dite eglise et li donna rentes et possessions a recevoir perpetuellement d'an en an jusques a la value de V^c livres de paris ou environ. De rechief il fist fonder et fere la meson des suers de l'ordre des Freres Preecheurs de Roen ; de rechief la meson de Valvert delez Paris, de l'ordre de Chartreuse ;

¹⁵² Le style de la clause par laquelle il fait référence au « romant » qu'il a fait copier confirme d'ailleurs cette interprétation, car sa forme ne se rattache pas à la tradition des colophons de copiste mais plutôt à la diplomatique médiévale (« je fais savoir a touz... »), ce qui confirme que Joinville en est certainement l'auteur. Cette clause de fin, qui s'achève par la date, fait écho au début de l'œuvre, également emprunté aux usages de la diplomatique : « A son bon seigneur Loos », etc. Cf. J. Monfrin, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville »..., p. 959-960.

de rechief la meson des Freres du Carme de Paris, la greigneur partie. De rechief il fonda l'église et la meson des freres de l'ordre de la Trinité de Fontainebleaut. »¹⁵³

Commentaire

1. Saint-Maurice de Senlis

En 1262, Saint Louis organisa la translation solennelle de reliques des martyrs de la légion thébaine qu'il avait sollicitées de l'abbé de Saint-Maurice d'Agaune¹⁵⁴ ; ce dernier, qui reçut en échange une épine de la Sainte Couronne, apporta en personne au roi vingt-quatre reliques, dont la majeure partie était destinée au château de Senlis¹⁵⁵. Le 5 février 1262, un cortège de 46 chevaliers transporta les châsses, couvertes de draps de soie, depuis le château épiscopal de Mont-l'Evêque jusqu'à Senlis : ainsi, ceux qui avaient été chevaliers de Jésus-Christ furent portés par des chevaliers, comme le dit Guillaume de Saint-Pathus. Le roi lui-même et son gendre Thibaut de Navarre portaient l'une des châsses. La procession fit un arrêt à la cathédrale de Senlis puis gagna la chapelle castrale, dédiée à Saint-Denis. Louis IX transforma cette chapelle en une collégiale placée sous le vocable de Saint-Maurice, et régie par le même usage liturgique que la Sainte-Chapelle, à savoir celui du diocèse de Paris (et non de Senlis). L'église fut reconstruite en deux ans : le roi revint à Senlis le 1^{er} juin 1264 pour assister à sa dédicace. La charte de fondation (mars 1265) précise que le nouvel établissement serait un prieuré dépendant de Saint-Maurice en Valais, et serait desservi par treize religieux (dont le prieur), nombre destiné à être porté à quatorze après la mort du chapelain affecté à l'ancienne chapelle du château royal¹⁵⁶. Le pape Clément IV délivra une concession d'indulgence en 1266, pour les visiteurs de Saint-Maurice de Senlis¹⁵⁷. Néanmoins, le prieuré ne semble pas avoir eu le rayonnement escompté¹⁵⁸ et les relations avec Agaune restèrent assez distendues¹⁵⁹.

¹⁵³ Guillaume de Saint-Pathus, *Vie de Saint Louis...*, p. 46-47.

¹⁵⁴ L. Graves, *Précis statistique des cantons du département de l'Oise*, Beauvais, 1862, p.139 ; L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... », p. 1100-1104 ; E. Bozoky, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion », p. 22-23. Le témoignage de Guillaume de Saint-Pathus est confirmé par trois documents d'archives : une charte de l'abbé d'Agaune du 5 février 1262 (*Gallia christiana*, X, 1523) ; une charte de l'évêque de Senlis Robert de Cressonsacq, même date (éditée par Edouard Aubert, *Trésor de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris, 1872, p. 226, n° 23) ; et la charte de fondation du prieuré Saint-Maurice de Senlis, mars 1265 (*ibidem*, p. 228-231).

¹⁵⁵ Senlis reçut 14 des 24 reliques. Les dix autres furent réparties par Louis IX entre plusieurs établissements, tels que l'abbaye Saint-Denis (L. Carolus-Barré, « Saint Louis et la translation des corps saints... », p. 1100-1104) et la cathédrale de Tours (Claude Andrault-Schmitt, « Saint Maurice et la cathédrale de Tours en chantier », dans Nicole Brocard et al., *Autour de Saint Maurice*, Saint-Maurice, 2012, p. 322).

¹⁵⁶ AD Oise, H 836, n° 2 ; AN, J 160^A, Senlis, I, n° 5.

¹⁵⁷ AN, J 160. Cf. E. Jordan, *Registres de Clément IV*, n° 1932, p. 528 ; E. Berger, *Layettes...*, t. IV, n° 5135.

¹⁵⁸ Xavier Hélary, « Le prieuré Saint-Maurice de Senlis : une fondation au devenir incertain », dans Nicole Brocard et al., *Autour de Saint Maurice...*, p. 333-348.

¹⁵⁹ Les statuts du prieuré prévoyaient de toute façon un fonctionnement autonome, seule l'élection du prieur étant soumise à confirmation par l'abbé de Saint-Maurice. Les archives de Saint-Maurice d'Agaune attestent du reste de la délégation de cette confirmation à un procureur local, tel que l'abbé de Saint-Vincent de Senlis en janvier 1374. Cf. Elisabeth Antoine-König (dir.), *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, catalogue d'exposition*, Paris, Musée du Louvre, 14 mars-16 juin 2014, Paris, Louvre éditions-Somogy, 2014, notice de Germain Hausmann, n° 31, p. 110-11.

2. Les Trinitaires de Fontainebleau

En juillet 1259, Louis IX donna à l'ordre de la Sainte-Trinité et des Captifs la chapelle Saint-Saturnin fondée au château royal de Fontainebleau en 1169, ainsi que maison du chapelain, pour y fonder une chapelle en l'honneur de la Trinité et un hôtel-Dieu, avec le consentement de l'archevêque de Sens Guillaume de Brosse et celui du curé d'Avon¹⁶⁰. Il ne reste rien de ce couvent, dont l'église se trouvait à peu près à l'entrée de la chapelle actuelle de la Trinité.

b. Deuxième liste des chantiers royaux

« De rechief li benoiet rois fist acheter mesons qui sont en II rues assises a Paris devant le palès de Termes, es queles il fist fere mesons bonnes et granz pour ce que escoliers estudianz a Paris demorassent ilecques a touzjours, es que les escoliers demeurent qui [*a ce sont receu*] par ceus qui ont l'autorité d'eux recevoir. Et encores de ces mesons sont aucunes louees a autres escoliers, des queles le pris ou le louage est converti eu prouffit des povres escoliers devant diz, les queles mesons cousterent au benoiet roy si comme l'en croit IIII mile livres de tornois. De rechief li sainz rois fesoit donner chascune semaine deniers a mout de povres clers pour leur bourse les quex il porveoit as escoles, c'est a savoir a aucuns II s., a aucuns III s. et a aucuns XII d. et a aucuns XVIII. Et croit l'en que ces povres que li benoiez roy pourveoit einssi estoient bien cent. Et en ceste manière il pourveoit a aucunes beguines.

Et aussi li benoiez rois devant diz fist acheter une piece de terre delez Saint Ennouré, ou il fist fere une grant mansion por ce que les povres avugles demorassent ilecques perpetuellement, jusques a III cens ; et ont touz les anz de la borse le roy, pour potages et pour autres choses, rentes. En la quele meson est une eglise que il fist fere en l'eneur de saint Remi pour ce que les diz avugles oient ilecques le service Dieu, et plusieurs foiz avint que li benoiez rois vint as jours de la feste saint Remi ou les diz avugles fesoient chanter sollempnement l'office en l'église, les aveugles presenz entour le saint roy, et donna rente a l'église. De rechief il fonda et fist fere la meson Dieu de Vernon, de la quele li fons des mesons et les edefices – pour ce que c'est el meilleur lieu de la vile et est grant et lee, - li benoiez rois l'acheta tres chierement, et li cousterent li fons et les edefices XXX miles livres de parisis. Et donna a la dite meson liz, vessiax de cuisine et touz autres hostillemenz necessaires en la dite meson pour touz povres et malades qui i seroient et pour les freres et pour les sereurs de la meson. Et ilecques sont XXV suers et II freres clercs qui font le service Dieu en la chapele de cel ostel Dieu et autre grant mesniee de chamberieres et d'autres personnes qui a l'ostel convienent a servir. Et encore leur donna il livres et autres aournemenz et calices pour la dite chapele. De rechief tant comme li benoiez rois vesqui, il vestoit chascun an les suers de cele meson Dieu et fist fere unes cotes pour les povres que il vestoient quant il menjoient. De rechief, la meson Dieu de Pontoise il fist fere et la fonda et doua et leur donna possessions qui valent IIII^C livres chascun an de rente. De rechief il fist fere la meson Dieu de Compiègne et acroistre mout durement : la quele oevre cousta XII mile livres de parisis et la doua richement, et donna liz et autres choses necessaires por les povres et pour les malades. De rechief il fist fere l'accroissement de la meson Dieu de Paris qui s'estent jusques à Petit Pont et donna rentes a la dite meson Dieu. De rechief il fist fere le dortoier des Freres Preecheurs de Paris et autres mesons ilec meesmes.

¹⁶⁰ L.S. Le Nain de Tillemont, *Vie de Saint Louis*..., IV, p. 206 ; A. Bray, « Les origines de Fontainebleau »..., p. 203-213 ; R. Emery, *The Friars in Medieval France*..., p. 110 ; *Gallia christiana*, XII, "Instrumenta", cc 74-76, n° XCIX.

Et quant li benoiez rois fesoit fere mesons et autres lieux povres, il meesmes en sa propre persone aloit veoir les oeuvres quant l'en fesoit les mesons devant dites et ordenoit et dispoit comment les sales des mesons et les chambres et les officines des dites mesons fussent fetes. Et croit l'en que les oeuvres des mesons fetes pour la cause des escoliers de Paris, de la meson des avugles, de la meson des Beguines de Paris et l'eglise des Freres Meneurs et le dortoier des Freres Preecheurs de Paris et les autres mesons fetes ilecques et l'acroissement de la meson Dieu de Paris, de la meson Dieu de Pontaise, de Vernon et de Compiègne, la meson des Freres Preecheurs de Compiègne, de la meson des freres de Saint Morice de Senliz, de la meson des suers de l'ordre des Preecheurs de Roen, de la meson des Freres Preecheurs de Caen, de la meson des freres de l'ordre de Chartreuse a Valvert de lez Paris, de la meson des freres du Carme de Paris por la greigneur partie, les queles oeuvres entre les autres que li benoiez rois fist fere, li cousterent, toutes choses prisiees qui es dites mesons et es sainz liex furent mises des biens de celui roy, que el fons des liex que es edifices que es rentes que il leur donna, jusques a la somme de deus cenz mille livres de tornois et plus. Et aucune foiz avint que aucuns des conseilliers le reproient en ce que il oient si grant despens que il metoit en fere tex despens et teles mesons et si grant donnees et si grant aumones que il fesoit as dites mesons, et li benoiez rois respondi : « Tesiez vos. Dieux m'a tout donné ce que j'ai. Ce que je met en ceste maniere, c'est le miex mis. » De rechief li benoiez [*rois devant*] diz fesoit donner aus Freres Meneurs, aus Freres Preecheurs C livres, aucune foiz III cenz, pour aquiter leur detes qu'il avoient fetes, si com il disoient, et pour dire plus briément, il les soustenoit a Paris et es autres liex voisins por la greigneur partie. Et quant les Freres Preecheurs de Compiègne entrerent premierement la meson de Compiègne que il ont ilecques, li benoiez rois leur donna en aumosne C livres de parisis pour leur vivre. »¹⁶¹

Commentaire

Ce texte propose une évaluation globale du coût des chantiers royaux, hors Royaumont et la Sainte-Chapelle, à environ deux cents mille livres tournois. Une autre œuvre de Guillaume de Saint-Pathus nous fournit le nom du personnage à la source de cette information : il s'agit de l'évêque d'Evreux, quatorzième témoin du procès de canonisation¹⁶².

Pour le soutien apporté par le roi aux « pauvres étudiants », voir Annexe III, p. 10-11.

c. Autres mentions relatives aux chantiers de Louis IX

Saint Louis fournit du bois de construction à plusieurs chantiers :

« Et fist couper en son bois les tres et autre merrien de l'eglise des Freres Meneurs de Paris et pour le cloistre de la dite eglise, et pour le dortoier et le refretoier des Freres Preecheurs de Paris, et pour la meson Dieu de Pontaise et pour les freres des Sas de Paris et fist aussi mener tout le dit merrien a tous les liex desus diz. Et les branches et l'autre bois qui remanoit des grosses pieces du merrien estoit donné pour Dieu as povres religions, a l'une II^c charetees et a aucune III^c, du commandement du benoiet [*roi, qui commandoit que cel bois fust*] porté par yaue jusques a Paris ou ailleurs la ou ce bois estoit donné [*por Dieu*]. »¹⁶³

¹⁶¹ *Ibidem*, p. 86-89.

¹⁶² H.-F. Delaborde, "Une oeuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus" ..., p. 269 et p. 284.

¹⁶³ *Ibidem*, p. 91.

Saint Louis et sa famille participent à la construction d'un mur à Roiaumont :

« [Encores, comme] l'en feist un mur en l'abeie de Roiaumont, li benoiez rois qui demoroit en cel tens en son manoir d'Anieres qui est assez pres de la dite abeie, venoit souvent a cele abeie oir la messe et l'autre service et pour visiter le lieu. Et comme les moines ississent, selon la costume de leur ordre de Cistiaus, apres heure de tierce, au labour et a porter les pierres et le mortier au lieu ou l'en fesoit le dit mur, li benoiez rois prenoit la civiere et la portoit charchiee de pierres et aloit devant, et un moine portoit derriere ; et ainsi fist li benoiez rois par pluseurs foiz en tens devant dit. Et ainsi en cel tens li benoiez rois fesoit porter la civiere par ses freres mon seigneur Alfons, mon seigneur Robert et mon seigneur Challes. Et avoit avec chascun d'els un des moines desus diz a porter la civiere d'une part. Et ce meesmes fesoit fere li sainz rois par autres chevaliers de sa compaignie. Et pour ce que ses freres voloient aucune foiz parler et crier et jouer, li benoiez rois leur disoit : « Les moines tienent orendroit silence et aussi la devon nos tenir. » Et comme les freres du benoiet roy charchassent mout leurs civieres et se vosissent reposer en mi la voie, ainçois que il venissent au mur, il leur disoit : « Les moines ne se reposent pas, ne vous ne vos devez pas reposer. » Et ainsi li sainz rois enformoit sa mesniee a bien fere. »¹⁶⁴

Saint Louis dédommage les églises de Compiègne lésées par les achats faits pour le couvent des Dominicains :

« Li sainz rois avoit mout volentiers avecques lui hommes justes ; et com il eust en propos de fonder et de fere, pour les Freres Preecheurs, eglise et meson [en la vile de] Compiegne, il [print] mout de mesons et de fondemenz en [la dite vile] en la paroisse de l'église Saint Antoine, de diverses persones. Et pour ce que l'église collegiee de Saint Climent de Compiegne y avoit justise temporele et l'église de Saint Antoine droit parroissiel, pour ce que ces eglises ne fussent en aucune chose bleciees ou leur droit amenuisié en fondant les devant dites choses en leur droitures desus dites, li benoiez rois ordena envers les eglises et vers l'abbé de Saint Cornille de Compiegne, patron de ces eglises, ainsi que il leur donna cent livres de parisis pour les droitures desus dites. »¹⁶⁵

¹⁶⁴ *Ibidem*, p. 71.

¹⁶⁵ *Ibidem*, p. 151.

ANNEXE V

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

1. Liste des legs à des établissements religieux ou d'assistance, dans l'ordre des dispositions testamentaires.

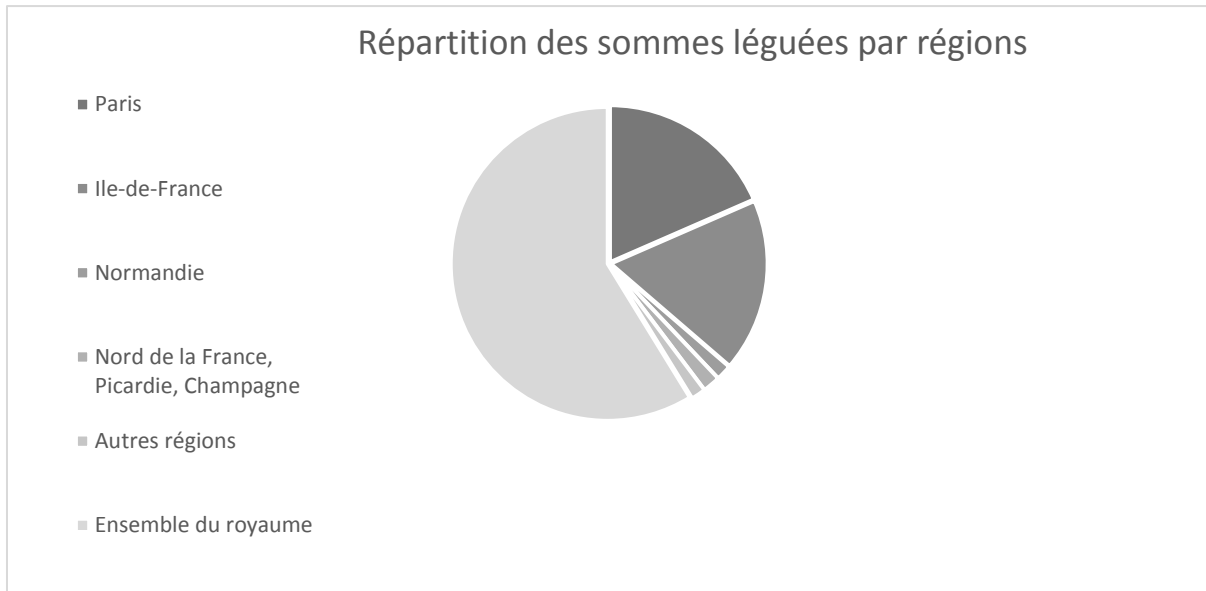
Localisation	Etablissement	Somme léguée (livres)	Observations
Royaumont	Abbaye de Cisterciens	600	
Maubuisson	Abbaye de Cisterciennes	400	
Le Lys	Abbaye de Cisterciennes	300	
Paris	Hôtel-Dieu	100	
Pontoise	Hôtel-Dieu	60	
Compiègne	Hôtel-Dieu	60	
Vernon	Hôtel-Dieu	60	
Dans le royaume	hôtels-Dieu	2000	
Dans le royaume	léproseries	800	
Paris	Couvent franciscain	400	
Dans le royaume	couvents franciscains	600	
Paris	Couvent dominicain	400	
Dans le royaume	couvents dominicains	600	
Paris	Abbaye Saint-Victor	50	
Senlis (lès)	Abbaye de la Victoire (Victorins)	50	
Dans le royaume	ordre de St Augustin	300	
Senlis	Prieuré Saint-Maurice	50	
Cîteaux	Abbaye	50	
Dans le royaume	autres 20 abbayes cisterciennes	300	
Paris (lès)	Abbaye Saint-Antoine-des-Champs	100	Com. actuelle : Paris
Parc-aux-Dames	Abbaye de Cisterciennes	60	Com. actuelle : Auger-Saint-Vincent (Oise)
Trésor	Abbaye de Cisterciennes	40	Com. actuelle : Bus-Saint-Rémy (Eure)
Villiers-aux-Nonnains	Abbaye de Cisterciennes	40	Com. actuelle : Cerny (Essonne)
Biaches	Abbaye de Cisterciennes	40	
Le Sauvoir	Abbaye de Cisterciennes	40	Com. actuelle : Laon
Dans le royaume	autres abbayes cisterciennes fem.	600	
Montargis (lès)	Couvent de Dominicaines	30	
Saint-Mathieu-lès-Rouen	Couvent de Dominicaines	60	
Longchamp	Couvent de Clarisses	50	
Reims	Couvent de Clarisses	15	
Provins	Couvent de Clarisses	15	
Fontevraud	Abbaye	100	
Dans le royaume	30 prieurés fontevristes	200	
Paris	Couvent des Mathurins	60	

ANNEXE V

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

Fontainebleau	Couvent des Mathurins	40	
Dans le royaume	couvents de mathurins	100	
Prémontré	Abbaye	30	
Notre-Dame d'Abbecourt	Abbaye de Prémontrés	20	Com. actuelle : Orgeval (Yvelines)
Joyenval	Abbaye de Prémontrés	20	Com. actuelle : Chambourcy (Yvelines)
Dans le royaume	abbayes de Prémontrés	100	
Paris	Ste Catherine du Val des Ecoliers	40	
Dans le royaume	maisons du Val des Ecoliers	100	
Dans le royaume	chartreuses	60	
Vauvert	Chartreuse	100	Com. actuelle : Paris
Vincennes	Couvent de Grandmontains	20	
Paris	Couvent des Sachets	60	
Paris	Couvent des Carmes	20	
Montrouge	Couvent des Guillemites	20	
Paris	Couvent des Augustins	15	
Paris	Couvent des frères de Sainte-Croix	20	
Paris	Couvent de l'ordre de la Vierge	20	
Paris	Béguinage (construction)	100	
Paris	Béguines	20	Aumône pour les pauvres béguines
Dans le royaume	béguinages	100	
Cantimpré	Béguinage	40	
Paris	Couvent des Filles-Dieu	100	
Paris	Ecoliers pauvres de St Thomas du Louvre	15	
Paris	Ecoliers pauvres de St Honoré	10	
Paris	Bons-Enfants	60	
Paris	Autres écoliers pauvres	150	

2. Répartition géographique des legs



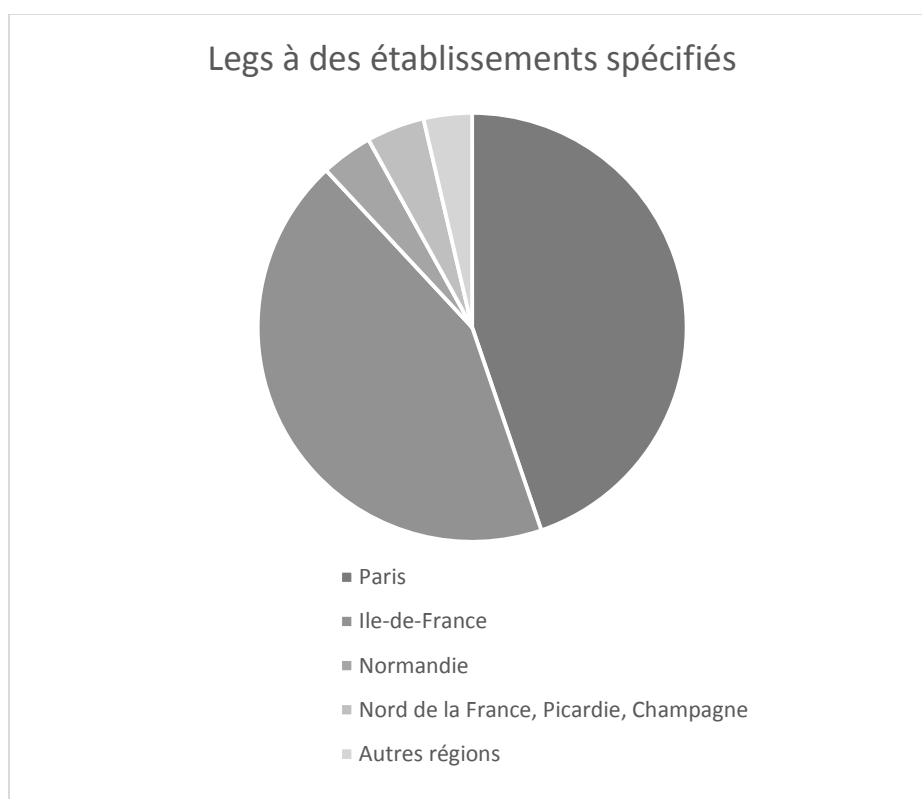
Détail des legs par régions :

<i>Lieu</i>	<i>Somme léguée (livres)</i>	<i>Total région</i>
Paris	1840	
Ile-de-France		1820
Compiègne	60	
Fontainebleau	40	
Joyenval	20	
Le Lys	300	
Longchamp	50	
Maubuisson	400	
Montargis	30	
Montrouge	20	
Notre-Dame d'Abbecourt (Orgeval)	20	
Parc-aux-Dames (Auger-Saint-Vincent)	60	
Pontoise	60	
Royaumont	600	
Senlis	100	
Villiers-aux-Nonnains (Cerny)	40	
Vincennes	20	
Normandie		160
Vernon	60	
Trésor (Bus-St-Rémy)	40	
Saint-Mathieu-lès-Rouen	60	

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

Nord de la France, Picardie, Champagne		180
Biaches	40	
Cantimpré	40	
Le Sauvoir (Laon)	40	
Prémontré	30	
Provins	15	
Reims	15	
Autres régions		150
Cîteaux	50	
Fontevraud	100	
Ensemble du royaume	5860	

Répartition géographique des établissements individualisés dans le testament :



3. Répartition par ordres

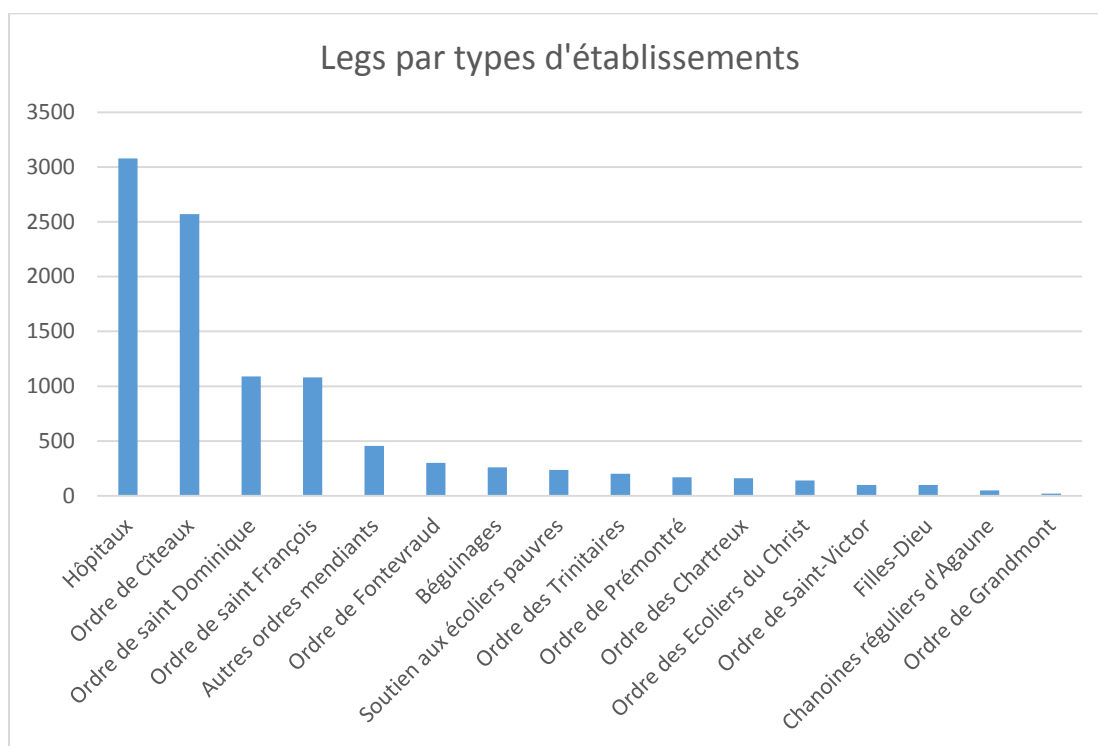
<i>Lieu</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Somme léguée (l.)</i>
Ordre de Cîteaux		
Royaumont	Abbaye d'hommes	600
Maubuisson	Abbaye de femmes	400
Le Lys	Abbaye de femmes	300
Cîteaux	Abbaye d'hommes	50
Parc-aux-Dames	Abbaye de femmes	60
Trésor	Abbaye de femmes	40
Villiers-aux-Nonnains	Abbaye de femmes	40
Biaches	Abbaye de femmes	40
Le Sauvoir	Abbaye de femmes	40
Saint-Antoine-des-Champs	Abbaye de femmes	100
Dans le royaume	autres 20 abbayes cisterciennes	300
Dans le royaume	autres abbayes cisterciennes fem.	600
Ordre de Saint-Victor		
Senlis (lès)	Abbaye de la Victoire (Victorins)	50
Paris	Abbaye Saint-Victor	50
Chanoines réguliers (d'Agaune)		
Senlis	Prieuré Saint-Maurice	50
Ordre de Prémontré		
Prémontré	Abbaye	30
Notre-Dame d'Abbecourt	Abbaye de Prémontrés	20
Joyenval	Abbaye de Prémontrés	20
Dans le royaume	abbayes de Prémontrés	100
Ordre de Grandmont		
Vincennes	Couvent de Grandmontains	20
Ordre de Fontevraud		
Fontevraud	Abbaye	100
Dans le royaume	30 prieurés fontevristes	200
Ordre des Ecoliers du Christ		
Paris	Ste Catherine du Val des Ecoliers	40
Dans le royaume	maisons du Val des Ecoliers	100
Ordre des Trinitaires		
Paris	Couvent des Mathurins	60
Fontainebleau	Couvent des Mathurins	40
Dans le royaume	couvents de mathurins	100
Ordre des Chartreux		
Vauvert	Chartreuse	100
Dans le royaume	chartreuses	60

ANNEXE V

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

Ordre de saint François		
Paris	Couvent franciscain	400
Longchamp	Couvent de Clarisses	50
Reims	Couvent de Clarisses	15
Provins	Couvent de Clarisses	15
Dans le royaume	couvents franciscains	600
Ordre de saint Dominique		
Paris	Couvent dominicain	400
Montargis (lès)	Couvent de Dominicaines	30
Saint-Mathieu-lès-Rouen	Couvent de Dominicaines	60
Dans le royaume	couvents dominicains	600
Autres ordres mendiants		
Paris	Couvent de l'ordre de la Vierge	20
Paris	Couvent des Augustins	15
Paris	Couvent des Carmes	20
Paris	Couvent des frères de Sainte-Croix	20
Montrouge	Couvent des Guillemites	20
Paris	Couvent des Sachets	60
Dans le royaume	ordre de St Augustin (?)	300
Soutien aux écoliers pauvres		
Paris	Ecoliers pauvres de St Thomas du Louvre	15
Paris	Ecoliers pauvres de St Honoré	10
Paris	Bons-Enfants	60
Paris	Autres écoliers pauvres	150
Béguinages		
Cantimpré	Béguinage	40
Paris	Béguinage (construction)	100
Dans le royaume	béguinages	100
Paris	Béguines	20
Filles-Dieu		
Paris	Couvent des Filles-Dieu	100
Hôpitaux		
Paris	Hôtel-Dieu	100
Pontoise	Hôtel-Dieu	60
Compiègne	Hôtel-Dieu	60
Vernon	Hôtel-Dieu	60
Dans le royaume	hôtels-Dieu	2000
Dans le royaume	léproseries	800
Total		10010

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS



ANNEXE V

LE TESTAMENT DE SAINT LOUIS

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Abréviations

AW : Altfranzösisches Wörterbuch

BEC : Bibliothèque de l'École des chartes

CUP : Chartularium Universitatis Parisiensis

FEW : Französisches etymologisches Wörterbuch

MGH : Monumenta Germaniae Historica

MSHPIDF : Mémoires de la société d'histoire de Paris et de l'Île-de-France

ORF : Ordonnances des rois de France

PIDFM : Paris et Ile-de-France : mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France

N.B. Sous cette abréviation, nous comprenons l'ensemble des numéros du périodique publié depuis 1949 par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France, avec une légère variation du titre :

- t. 1 (1949) – t. 4 (1952) : *Mémoires. Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Île-de-France.*
- t. 5/6 (1953/1954) jusqu'à nos jours : *Paris et Ile-de-France : mémoires publiés par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France.*

PL : Patrologie latine

RHF : Recueil des historiens des Gaules et de la France

SHF : Société de l'Histoire de France

TLF : Textes Littéraires Français

SOURCES MANUSCRITES et ŒUVRES FIGURÉES

Bruxelles, Bibliothèque Royale

- ms 9404-9405 : *Liber Secretorum Fidelium Crucis* de Marino Sanudo, XIV^e s.

Cambridge, Corpus Christi College

- Ms 26 : *Chronica majora* de Matthieu Paris, vers 1250.

- MS. 66 : *Imago mundi* d'Honorius Augustudonensis, vers 1190.

Chantilly, Musée Condé

- MS 698 : *Insularium illustratum* d'Henricus Martellus, XV^e siècle.

Dublin, National Library of Ireland

- MS. 700 : *Topographia Hiberniae et Expugnatio Hibernica* de Giraud de Galles, vers 1200.

Gand, Bibliothèque universitaire

- Ms. 92 : *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer, vers 1120.

Gérone, Musée de la Cathédrale

- Girona, Museu de la Catedral, Num. Inv. 7 (11) : *Beatus*, 975.

Hereford, Cathédrale

- *Mappemonde de Hereford*, vers 1300.

Londres, British Library

- Additional MS. 27376 : *Liber Secretorum Fidelium Crucis* de Marino Sanudo, XIV^e s.

- Additional MS. 28681 : *Psautier*, vers 1260.

- Royal MS. 14.C.IX : *Polychronicon* de Ranulf Higden, vers 1340.

- Royal MS. 16.G. VI : *Grandes chroniques de France*, vers 1330.

Londres, College of Arms

- Muniment Room 18/19 : *mappemonde d'Evesham*, fin du XIV^e ou début du XV^e siècle.

Lunebourg, Ratsbücherei

- Ms. Theol. 2°20 : œuvres de Jean d'Erfurt, première moitié du XIV^e siècle.

Manchester, The John Rylands University Library

- MS Lat. 8 : *Beatus*, dernier quart du XII^e siècle.

Munich, Bayerische Staatsbibliothek

- CLM 10058 : *Etymologies* d'Isidore de Séville, XII^e siècle.

Nancy, Bibliothèque municipale

- ms 354 : *Géographie* de Ptolémée, XV^e siècle.

New-York, Pierpont Morgan Library

- Ms. 429 : *Beatus* de Las Huelgas, 1220.

Oxford, Bodleian Library

- Tanner 170 (S.C. 9996) : *Polychronicon* de Ranulf Higden, vers 1347.

Paris, Archives nationales

- X^{1a} 8609, fol. 212-213 : nomination de Guillaume de Poitiers comme « gouverneur en nostre bonne ville et viconté de Paris et Ysle de France » (2 juin 1496).

- AB XLVIII^B 16 (fichier), 39 à 41 : archives de Marianne Mulon, conservatrice au Centre d'onomastique des Archives nationales

- Fichier de la Section ancienne : *Dictionnaire de la Seine*, par Alexandre Teulet.

Paris, Bibliothèque nationale de France

Département des Manuscrits

a. Manuscrits du fonds français

- ms. fr. 2615 : *Grandes chroniques de France*, vers 1315-1320.

- ms. fr. 2650 : Jean Froissant, *Chroniques*, XV^e siècle.

- ms. fr. 2817 à 2822 : Guillaume Crétin, *Recueil sommaire des cronicques françoyses* (exemplaire de dédicace à François I^{er}, entre 1515 et 1525).

- ms. fr. 2861, fol. 213-215 : nomination d'Arthur de Richemont comme « gouverneur de noz paÿs de France, Champaigne, Brye, Beauvoisin, Normendie, Picardie et aultres estans sur et outre les rivieres d'Yonne et Seine » (8 mars 1436).

- ms. fr. 5003 : *Chronique anonyme allant jusqu'en 1380*, XV^e siècle.

- ms. fr. 10132 : *Grandes chroniques de France*, 1318.

- ms. fr. 22531 : le *Livre des propriétés des choses*, traduction du *De proprietatibus rerum* de Barthélemy l'Anglais par Jean Corbechon en 1372, XIV^e siècle.

b. Manuscrits du fonds latin

- ms. lat. 3123 : recueil composite comportant la *Cosmographie* de Ptolémée, milieu du XV^e siècle.

- ms. lat. 4126 : *Polychronicon* de Ranulf Higden, XIV^e siècle.

- ms. lat. 4802 : *Cosmographie* de Ptolémée, 1475.

- ms. lat. 4922 : *Polychronicon* de Ranulf Higden, XIV^e siècle.

- ms. lat. 4939 : *Chronologia magna* de Paulin de Venise, vers 1328-1329.

- ms. lat. 5925 : compilation de textes sur l'histoire de France exécutée à Saint-Denis au XIII^e s.

- ms. lat. 6089 : *De Bello Jugurthino* de Salluste, seconde moitié du XII^e siècle (fol. 26 : « *Francia* » dans une mappemonde)
- ms. lat. 8866 : *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer, vers 1260.
- ms. lat. 8878 : *Beatus de Saint-Sever*, troisième quart du XI^e siècle.
- c. Manuscrits du fonds « Nouvelles acquisitions françaises »
- ms. NAL 2290 : *Beatus de Arroyo*, première moitié ou milieu du XIII^e siècle.

Département des Cartes et plans

- Ge B-1118 (RES) : *Carte pisane*, vers 1300.
- Ge C-2422 : *Les Environs de Paris, où se trouve l'Ile-de-France, le Vexin français et normand, la Champagne normande, l'Hurepoix...*, par Nicolas de Fer, premier quart du XVIII^e siècle.
- Ge C-7281 : *Les environs de Paris dressés et dédiés à Mgr le Dauphin*, par Nicolas de Fer, 1690.
- Ge C-24710 (RES) : *La Franza, apresso Donato Bertelli* (In Venetia), XVI^e siècle.
- Ge D-1095 : *Warhaftige Description und Beschreibung der Stadt Paris, mit beiliggede Stetten, Schlosser und Dorffer / Descriptio (sic) de la ville de Paris, auecq les villes et citez et villages circonvoisins*, 1590.
- Ge D-1105 : *Carte de France* d'Oronce Fine, 1538 (reproduction de l'exemplaire conservé à la bibliothèque de l'Université de Bâle).
- Ge D-1863 : *Das gantz Franckreich so vorzeiten Narbonensis, Lugdinensis, Belgica und Celtica ist Genennt Worden*, XVI^e siècle.
- Ge D-7862 : *L'Isle de France et lieux circövoisins*, par Jean Le Clerc, 1590.
- Ge D-7668 (RES) : *La Vraye et entière description du royaulme de France et ses confins, avec l'adresse des chemins et distances aux villes inscrites ès provinces d'iceluy*, carte de la France par Guillaume Postel, 1570.
- Ge D-8006 (RES) : *Carte de France* de Jolivet, XVI^e siècle.
- Ge D-15515 : *Galliae Belgichae...*, Rome, 1558.
- Ge D-15545 : *Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris divisé en ses dix balliages et chatellenies, nommées vulgairement Filles du Châtelet. Le presidial de Meaux divisé en ses balliages. La province de l'Isle de France, et partie des provinces de Picardie, de Brie, de Champagne, du Gastinois, de la Beauce*, par Jean-Baptiste Nolin, 1698.
- Ge D-26394 : *La France, ses conquêtes, ses acquisitions & ses bornes par les derniers traitez et dont les points principaux sont posés suivant les observat[ions] de Mrs. de l'Académie royale des sciences*, par Nicolas de Fer, 1700.
- Ge DD-627, recueil factice de cartes et plans de la seconde moitié du XVI^e et du début du XVII^e siècle, aujourd'hui dérelié :
 - Ge DD-627 (8RES) : *Description du pais de Brie*, par Damien de Templeux, 1619.
 - Ge DD-627 (13RES) : *Beauvaisis. Comitatus Belovacium*, par Damien de Templeux, 1619.
 - Ge DD-627 (42RES) : *Carte du Gastinois et Senonois*, par J. Le Clerc, 1619.
- Ge DD-2987, collection d'Anville (10502 cartes et plans du XVI^e au XVIII^e siècle) :
 - Ge DD-2987 (220) : *Carte générale du Royaume de France avecq tous les pays circomvoisins*, par Nicolas Sanson, 1643.
 - Ge DD-2987 (369) : *Tabula nova Galliae* : carte de Ptolémée éditée par Michel Servet, 1541.

- Ge DD-2987 (391) : *Isle de France, Champagne, Lorraine etc*, par Nicolas Sanson, 1648.
- Ge DD-2987 (401) : *Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays*, par Gilles Robert de Vaugondy, 1754.
- Ge DD-2987 (721,I) : *Le cours des rivières d'Oyse, d'Aisne et de Marne, Aux environs desquelles se trouve la généralité de Soissons, subdivisée en ses sept Elections, de Soissons, de Crespy, de Guise, de Laon, de Noyon, de Chateau-Thierry et de Clermont*, par Nicolas de Fer, 1709-1728.
- Ge DD-2987 (785) : *Le gouvernement de l'Isle de France*, par Damien de Templeux, escuyer Sr. du Frestoy, début du XVII^e siècle.
- Ge DD-2987 (789) : *L'Isle de France. Parisiensis agri descriptio*, par « F. Guilloterio Biturigi » (François de La Guillotière), 1598.
- Ge DD-3479 (RES) : *Les cartes Generales de toutes les provinces de France reveües, corrigées & augmentées par le S[ieu]r Tassin Geographe ordinaire de sa maGesté [sic]*, 1634.

Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève

- ms 782 : *Grandes chroniques de France*, vers 1275.

Turin, Biblioteca Nazionale Universitaria

- Sgn. I. II. 1 : *Beatus*, premier quart du XII^e siècle.

Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana

- Archivio di San Pietro, H. 31 : *Chorographia* de Pomponius Mela, début du XV^e siècle.
- Vat. Lat. 2972 : *Liber secretorum fidelium crucis* de Marino Sanudo, 1321.

Venise, Biblioteca Nazionale Marciana

- *Mappemonde de Fra' Mauro et Andrea Bianco*.

Vienne (Wien), Österreichische Nationalbibliothek

- Codex Vindobonensis 324 : *Table de Peutinger*, itinéraires routiers de l'Empire romain, copie exécutée vers 1200.

Warminster, Longleat Gouse, Library of the Marquess of Bath

- Ms. 50 : *Polychronicon* de Ranulf Higden, vers 1360.

Wolfenbüttel, Herzog August Bibliothek

- Ms. Gud. Lat. 2^oI (4305) : *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer, dernier quart du XII^e siècle.

TEXTES EDITÉS

Conformément à l'usage du *Dictionnaire des Lettres françaises. Le Moyen Âge*, le classement a été fait par ordre alphabétique des auteurs, rangés au prénom, ou du titre, pour les œuvres anonymes. Pour des écrivains plus communément indexés au patronyme, comme Froissart, Villon ou Boccace, un renvoi a été fait. Par souci de cohérence, la même règle a été appliquée aux auteurs du XVI^e siècle.

Des XXIII manières de vilains

- *Des XXIII manières de vilains*, éd. et trad. Achille Jubinal, commentaire d'Eloi Johanneau, Paris, chez Sylvestre, Johanneau et Techener, 1834.

ABBON DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

- *Le Siège de Paris par les Normands. Poème du IX^e siècle édité et traduit par Henri Waquet*, Paris, Les Belles Lettres (« Classiques de l'histoire de France au Moyen Âge »), 1964.

ADENET LE ROI

- *Berte as grans piés*, éd. Albert Henry, Genève, Droz (TLF), 1982..

ADRIEN DE BUT

- *Chronique*, dans : Kervyn de Lettenhove, *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne : textes latins. Chroniques des religieux des Dunes, Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But*, Bruxelles, F. Hayez, 1870.

AIMOIN DE FLEURY

- *De Gestis Francorum libri IV*, éd. Dom Martin Bouquet, *RHF*, tome 3, nouvelle édition revue par Léopold Delisle, Paris, Victor Palmé, 1869, p. 21-139.

Aiquin

- *Aiquin ou la Conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne, édition du manuscrit fr. 2233 de la B.N.*, par Francis Jacques, avec la collaboration de Madeleine Tyssens, Aix-en-Provence, Publications du CUER MA (« Sénéfiance », n° 8), 1979.

(cette édition a été utilisée de préférence à : *Le roman d'Aiquin ou La conquête de la Bretagne par le Roy Charlemaigne : chanson de Geste du XII^e siècle*, éd. Frédéric Joüin des Longrais, Nantes, Société des bibliophiles bretons, 1880).

ALAIN BOUCHART

- *Grandes chroniques de Bretagne*, éd. Marie-Louise Auger et Gustave Jeanneau, sous la direction de Bernard Guenée, Paris, éd. du CNRS (« Sources d'histoire médiévale publiées par l'IRHT »), 1986, 2 vol.

ALBERT LE GRAND

- *De causis proprietatum elementorum*, éd. P. Hossfeld, *Alberti Magni Opera omnia*, tome V, Ashendorff, 1980.

ALEXANDER NECKAM

- *De naturis rerum libri duo ; De Laudibus divinae sapientiae*, éd. Thomas Wright, Londres, Longman, Green, Roberts (« Rerum britannicarum Medii aevi scriptores », 34), 1863.

Aliscans

- *Aliscans*, éd. François Guessard et Anatole de Montaiglon, Paris, A. Franck, 1870.

Anseïs de Carthage

- *Anseïs von Karthago*, éd. Johann Alton, Tübingen, Litterarischer Verein in Stuttgart ("Bibliothek des Litterarischen Vereins in Stuttgart", 194), 1892.

ANTOINE ASTESAN

- *Éloge descriptif de la ville de Paris et des principales villes de France en 1451*, éd. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles...*

ANTOINE DE LA SALE

- *Jehan de Saintré, édition et présentation de Joël Blanchard, traduction de Michel Quereuil*, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 1995.

ANTONIO DE BEATIS

- *Die Reise des Kardinals Luigi d'Aragona durch Deutschland, die Niederlande, Frankreich und Oberitalien, 1517-1518, beschrieben von Antonio de Beatis*, éd. Ludwig Pastor, Freiburg, Herder « Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes », IV, 4), 1905, p. 89-204.

Ce texte a fait l'objet d'une traduction en français par Madeleine Havard de La Montagne (Paris, Perrin, 1913).

Armorial Bellenville

- *L'Armorial Bellenville*, éd. Léon Jéquier, Cahiers d'héraldique, t. V, 1983.

Armorial Le Breton

- *L'armorial Le Breton*, éd. Emmanuel de BOOS, Paris, Somogy-Archives nationales, 2004.

Armorial Navarre

- L. Douët d'Arcq, *Armorial de France de la fin du XIV^e siècle publié d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale*, Paris, 1859.

Aspremont

- *Aspremont, chanson de geste du XII^e siècle. Présentation, édition et traduction par François Suard d'après le manuscrit 25529 de la BnF*, Paris, Champion (« Champion Classiques », série Moyen Âge), 2008.

- *La Chanson d'Aspremont*, éd. L. Brandin, Champion, 1970.

Aye d'Avignon

- *Aye d'Avignon, chanson de geste anonyme*, éd. S.J. Borg (TLF), Genève, Droz, 1967.

Aymeri de Narbonne

- *Aymeri de Narbonne*, éd. Hélène Gallé, Paris, Honoré Champion (« Les classiques français du Moyen Âge », 155), 2007.

Baudouin de Sebourc

- *Baudouin de Sebourc*, éd. Larry S. Crist [et Robert F. Cook], Paris, Société des anciens textes français, 2002, 2 vol.

BERNARD ITIER

- *Chronique*, éd., trad. et commentaire de Jean-Loup Lemaître, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, n°39), 1998.

BERTRAND DE BAR-SUR-AUBE

- *Girart de Vienne*, éd. Wolfgang van Emden (SATF), Paris, Picard, 1977.

Bertrand de Bar-sur-Aube a également été longtemps considéré comme l'auteur d'*Aimery de Narbonne*, mais cette attribution a été rejetée par Hélène Gallé.

BERTRAND DE BORN

- *L'Amour et la guerre : l'œuvre de Bertran de Born*, éd. et trad. Gérard Gouiran, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1985.

BOCCACE, voir : GIOVANNI BOCCACCIO

BONACCORSO PITTI

- *Ricordi*, éd. Vittore Branca, dans : *Mercanti scrittori. Ricordi nella Firenze tra Medioevo e Rinascimento*, Milan, Rusconi, 1986.

« BOURGEOIS DE PARIS »

- *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449, publié d'après les manuscrits de Rome et de Paris par Alexandre Tuetey*, Paris, Champion, 1881.

Voir aussi : *Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er}*

BRUNETTO LATINI

- *Li Livres dou Tresor*, éd. Francis J. Carmody, Berkeley-Los Angeles, University of California Press, 1948.

Chanson d'Antioche

- *La Chanson d'Antioche*, éd. S. Duparc-Quioc, Paris, 1977.

Chanson de Guillaume

- *La Chanson de Guillaume*, texte établi, traduit et annoté par François Suard, Paris, Le livre de poche (« Lettres gothiques »), 2008.

Chanson de Jérusalem

- *La Chanson de Jérusalem*, éd. Nigel R. Thorp, *The Old french Crusade Cycle*, vol. V, University of Alabama, 1992.

Chanson de Roland

Il existe de très nombreuses éditions de la *Chanson de Roland*. Nous avons utilisé celle de Jean Dufournet, Paris, Garnier-Flammarion, 1993, pour le texte de référence, tel que le fournit le manuscrit d'Oxford.

Pour la variante fournier par le manuscrit de Châteauroux et le manuscrit V⁷ de Venise, nous avons recouru à l'édition de Jean Subréat : *La Chanson de Roland. Le manuscrit de Châteauroux*, Paris, Honoré Champion (« Champion Classiques »), 2016.

Charroi de Nîmes

- *Le Charroi de Nîmes. Chanson de geste du Cycle de Guillaume d'Orange*, éd. bilingue de Claude Lachet, Paris, Gallimard (« Folios classiques »), 1999.
- *Le redazioni C et D del « Charroi de Nîmes »*, éd. Salvatore Luongo, Naples, Liguori editore, 1992.

Chevalerie Ogier

La Chevalerie Ogier, éd. M. Eusebi, Milano-Varese, 1963.

CHRISTINE DE PIZAN (ou : DE PISAN)

- *Le Dit de Poissy*, éd. Paul Pougin, « *Le Dit de Poissy*, de Christine de Pisan. Description du prieuré de Poissy en 1400 », *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4^e série, 3, 1857, p. 535-555.
- *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. Suzanne Solente, Paris, Champion (SHF), 1936-1940, 2 vol.
- *Le Livre des epistres du debat sus le « Rommant de la Rose »*, éd. Andrea Valentini, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen Âge, 29), 2014.
- *Le Livre de la Mutacion de Fortune*, éd. C.C. Willard et E. Hicks, Paris, Champion, 1989.
- *Le Livre de la Paix*, éd. C.C. Willard, La Haye, Mouton, 1958.

Chronique des quatre premiers Valois

- *La Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393)*, éd. Siméon Luce, Paris, Veuve J. Renouard (SHF), 1862.

Chronique du Mont-Saint-Michel

- *Chronique du Mont-Saint-Michel (1343-1468)*, éd. Siméon Luce, Paris, Firmin-Didot, 1879.

Chronique normande du XIV^e siècle

- *Chronique normande du XIV^e siècle*, éd. Auguste et Emile Molinier, Paris, Librairie Renouard (SHF), 1882

Chronique normande [du XV^e siècle]

- *Chronique normande*, éd. Vallet de Viriville dans : *Chronique de Charles VII roi de France par Jean Chartier*, tome III, Paris : P. Jannet, 1858.

Chronique de la Pucelle, voir : GUILLAUME COUSINOT

CLAUDE DE SEYSSEL

- *Les louenges du roy Louys XII^e de ce nom (1508)*, éd. Patricia Eichel-Loikine et Laurent Vissière, Genève, Droz (« Les classiques de la pensée politique », 21), 2009.

CLEMENT DE FAUQUEMBERGUE

- *Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris (1417-1435)*, éd. Alexandre Tuetey, Paris, H. Laurens, 3 vol., 1903-1915 :

- tome I : 1417-1420
- tome II : 1421-1430
- tome III : 1431-1436

CONON DE BÉTHUNE

- *Chansons de Conon de Béthune, trouveur artésien de la fin du XII^e siècle*, éd. Axel Wallensköld, Helsingfors, Imprimerie centrale, 1891.

CONTI, voir STOA

Couronnement de Louis

- *Le Couronnement de Louis, chanson de geste publiée d'après tous les manuscrits connus*, éd. Ernest Langlois, Paris, Firmin Didot (SATF, 26), 1888 ; *Le Couronnement de Louis, chanson de geste du XII^e siècle*, éd. Ernest Langlois, Paris, Champion, 1920, 2^e éd. revue, Paris, Champion (« Les classiques français du Moyen Âge », 22), 1925 [rééd., 1984].

[Ces trois éditions sont très proches ; l'édition de 1925 constitue l'édition « classique » de référence].

- *Les Rédactions en vers du Couronnement de Louis*, éd. Yvan G. Lepage, Genève, Droz (TLF), 1978

[édition synoptique des deux principales rédactions en vers : AB et C]

CUVELIER

- *La Chanson de Bertrand du Guesclin de Cuvelier*, éd. Jean-Claude Faucon, Toulouse, Editions universitaires du sud, 1990-1991, 3 vol.

Cycle de Guillaume d'Orange

- *Le Cycle de Guillaume d'Orange. Anthologie*, présentation et traduction par Dominique Boutet, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 1996.

Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre

- *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. commencée par Léopold Pannier et achevée par Paul Meyer, Paris, Firmin Didot, 1877 (SATF).

« *Descriptio qualiter* » ou « *Iter hierosolimitanum Caroli Magni* »

- *Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini Constantinopoli Aquisgranis detulerit qualiterque Karolus Calvus hec ad Sanctum Dionysium retulerit*, éd. G. Rauschen, *Die Legende Karls des Grossen im XI. und XII. Jahrhundert*, Leipzig, 1890 (« Publikationen der Gesellschaft für Rheinische Geschichtskunde », 7), p. 45-66 et 121-125

- variante : éd. Castets, « *Iter hierosolimitanum, ou Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople. Texte latin d'après le manuscrit de Montpellier* », *Revue des langues romanes*, 36, 1892, p. 439-474.

De susceptione coronae spineae Jesu Christi

- *De susceptione coronae spineae Jesu Christi*, éd. Paul Edouard Didier Riant, *Exuviae Sacrae Constantinopolitanae*, vol.1, Genève, 1877, réimpression Paris, CTHS, 2004, p. 45-56.

Dialogue fort plaisant et recreatif de deux Marchands ...

- *Dialogue fort plaisant et recreatif de deux Marchands : l'un est de Paris, et l'autre de Pontoise, sur ce que le Parisien l'avoit appelé Normand ; ensemble diffinition de l'assiette d'icelle ville de Pontoise, selon les chroniques de France. A Lyon, par Benoist Rigaud, 1573.* Réimpr. dans : FOURNIER Edouard, *Variétés historiques et littéraires. Recueil de pièces volantes rares et curieuses en prose et en vers*, Paris, P. Jannet, tome I, 1855, p. 75-86.

Dit du Lendit

- *Le Dit du Lendit rimé*, éd. Alfred Franklin dans : *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle. Pièces historiques publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédées d'une étude sur les rues de Paris au XIII^e siècle*, Paris, Willem et Daffis, 1874, p. 175-182.

Dit des monstiers

Ce *Dit* a été édité au XIX^e siècle sous le titre de *Dit des moustiers* :

- éd. Achille Jubinal, *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux...*, vol. 2, Paris, Pannier, 1842, p. 102-112.

- éd. H.-L. Bordier, *Les églises et monastères de Paris, pièces en prose et en vers des IX^e, XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Aubry (« Le trésor des pièces rares ou inédites », 9), 1856, p. 25-42.

Mais, sauf précision contraire en note, nous avons plutôt utilisé une édition plus récente :

- éd. Wendy Pfeffer, « The Dit des monstiers », *Speculum*, 73-1, 1998, p. 80-114.

Dit des moustiers de Paris

Ce *Dit* a fait l'objet de plusieurs éditions au XIX^e siècle :

- éd. H.-L. Bordier, *Les églises et monastères de Paris...*, 1856, p. 9-23.

- éd. Méon, *Fabliaux et contes des poètes françois des XI, XII, XIII, XIV et XV^e siècles...*, Paris, Warée, 1808, t. 2, p. 287-292.

- éd. Alfred Franklin dans : *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle*, p. 183-190.

Sauf précision contraire en note, nous avons utilisé l'édition Franklin.

Doon de Mayence

- *Doon de Maïence, chanson de geste publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Montpellier et de Paris par M. A. Peÿ*, Paris, Vieweg (« Anciens poètes de la France », 2), 1859.

Elucidari de las proprietatz de totas res naturales

- VENTURA (Simone), *Cultura enciclopedica nell'Occitania dei trovatori : il Libro XV dell' « Elucidari de las proprietatz de totas res naturales », edizione critica*, Firenze, éd. del Galluzzo, 2010.

Enfances Guillaume

Enfances Guillaume, éd. J-L. Perrier, New-York, Columbia University, 1933.

ENGUERRAND DE MONSTRELET

- *La Chronique d'Enguerran de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives, 1400-1444, publiée pour la Société de l'histoire de France par L. Douët-d'Arcq*, Paris, Veuve Renouard, 1857-1862, 6 volumes.

ÉTIENNE BOILEAU

- *Le Livre des Métiers*, éd. René de LESPINASSE et François BONNARDOT, Paris, Imprimerie Nationale (« Histoire générale de Paris. Métiers et corporations de la ville de Paris, XIII^e siècle »), 1879.

ÉTIENNE DE BOURBON

- *Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, Turnhout, Brepols (*Corpus christianorum Continuatio Mediaevalis*, CXXIV) :

- tome I, 2002 : Prologue et première partie, *De dono timoris*, éd. Jacques Berlioz et Jean-Luc Eichenlaub.
- tome II, 2006 : *Tertia pars*, éd. Jacques Berlioz.
- tome III, 2015 : *Secunda pars, De dono pietatis*, éd. Jacques Berlioz, Denise Ogilvie-David et † Colette Ribaucourt.

Un florilège des *exempla* d'Étienne de Bourbon a été publié par A. Lecoy de la Marche, *Anecdotes historiques d'Étienne de Bourbon...* (voir rubrique « Études » de la bibliographie).

ETIENNE DE TOURNAI

- *Lettres d'Étienne de Tournai*, éd. abbé Jules Desilve, Valenciennes-Paris, Lemaître / A. Picard, 189.

EUSTACHE DESCHAMPS

- *Œuvres complètes, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud*, Paris : Firmin-Didot, 1878-1903, 11 volumes.

ÉVRART DE TRÉMAUGON

- *Le Songe du Vergier*, éd. M. Schnerb-Lièvre, Paris 1982, 2 vol.

[*La Farce en France*]

- *La Farce en France de 1450 à 1550*, éd. André Tissier, Paris : Centre de documentation universitaire et Société d'édition et d'enseignement supérieur réunis, 1976.

Farce de Maistre Mimin, étudiant

- éd. Emmanuel Philipot, dans : *Trois farces du recueil de Londres : Le Cousturier et Esopet, Le Cuvier, Maistre Mimin, étudiant*, Rennes, Plihon (« Recherches sur l'ancien théâtre français »), 1931 ; rééd. Genève, Slatkine, 1975.

FAUSTO ANDRELINI

- *De influentia siderum et querela parisiensis pavimenti*, Paris, Guy Marchant, 10 mai 1496. Une autre édition du même texte a été imprimée à Paris par Félix Baligault pour Denis Roce, entre 1497 et 1499. Édition de la partie consacrée à Paris par Paul Lacombe, *BSHPIDF*, 1903 (voir rubrique « études » de la bibliographie).

FAZIO DEGLI UBERTI

- *Il Dittamondo*, éd. G. Corsi, Bari, Latera, 1952, 2 vol.

Li Fet des Romains

- *Li Fet des Romains*, éd. Flutre et Sneyders de Vogel, Paris-Groningue, Droz-Wolters, 1937-1938, 2 vol. (rééd. Genève, Slatkine, 1977).

Fierabras

Fierabras, chanson de geste du XIII^e siècle, éd. Marc Le Person, Paris, Champion (« CFMA », 142), 2003.

Floovant

- *Floovant*, chanson de geste du XII^e siècle publiée avec introduction, notes et glossaire par Sven Andolf, Uppsala, Almqvist och Wiksell, 1941.

Florent et Octavien
- *Florent et Octavien*

Folque de Candie
- *Folque de Candie*, éd. O. Schultz-Gora, Gesellschaft für romanische Literatur, Bände 21, 38, 49, 1909 et 1936, 3 vol.

FRANCESCO FLORIO

- *De probatione Turonica (Louange de la ville de Tours)*, éd. André Salmon « Description de la ville de Tours sous le règne de Louis XI, par F. Florio », *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. 7, 1855, p. 82-108.

FRANÇOIS VILLON

Il existe de nombreuses éditions des œuvres de François Villon. Nous avons utilisé ici les deux ouvrages suivants :

- *Poésies*, éd. Jean Dufournet, Paris, Garnier Flammarion, 1992.
- *Œuvres complètes*, édition établie par Jacqueline Cerquiglini-Toulet, avec la collaboration de Laëtitia Tabard, Paris, Gallimard, NRF (« Bibliothèque de la Pléiade »), 2014.

FROISSART : voir JEAN FROISSART

Galien le Restoré

- *Galiens li restorés*, éd. Edmund Stengel, Marburg, Elwert (« Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie », 84), 1890.

Garin le Lorrain = Garin le Loherenc

- *Garin le Loherenc*, éd. Anne Iker-Gittleman, Paris, Champion (« Les classiques français du Moyen Âge », 117-119), 1996-1997, 3 vol.
- pour la mise en prose, voir : *Guerin le Loherain*

GAUTIER DE COINCI

- *Les miracles de Nostre Dame*, éd. Frédéric Koenig, Genève, Droz (« Textes littéraires français », 64, 95, 131 et 176), 1955-1970, 4 vol.

GAUTIER CORNUT

Voir : *De susceptione coronae spineae Jesu Christi*.

GEOFFROY DE BEAULIEU

- *Vita et sancta conversatio pie memorie Ludovici quondam regis Francorum*, éd. RHF, t. XX, Daunou et Naudet (éd.), Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 1-25.

GEOFFROY DE PARIS

- *Chronique métrique*, éd. N. de Wailly et L. Delisle, RHF, t. XXII, Paris, Palmé, 1860, p. 87-166.
- *Chronique métrique*, éd. Armel Diverrès, Paris, Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg (Publications de la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, 129), 1956.
Les deux éditions ont été utilisées ; le renvoi sans précision est à l'édition RHF.

Par commodité, nous avons conservé l'attribution traditionnelle de cette œuvre à Geoffroy de Paris, mais elle a été remise en cause par Jean Dunbabin, « The Metrical Chronicle Traditionnaly Ascribed to Geffroy de Paris », dans : M. Bent et A. Wathey, *Fauvel Studies...*, p. 233-246.

GEORGES CHASTELAIN

- *Le Temple de Boccace*, éd. S. Bliggenstorfer, Berne, Francke, 1988.

GERARD DE SAINT-QUENTIN

- *Translatio Sancte Corone Domini nostri Jhesu Christi a Constantinopolitana urbe ad civitatem Parisiensem* : N. de Wailly, « Récit du treizième siècle sur les translations faites en 1239 et 1241 des saintes reliques de la Passion », *BEC*, t. 39, 1878, p. 401-415 (p. 408-415 pour l'édition proprement dite) ; F. de Mély, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, III, *La Croix des premiers croisés, la sainte Lance, la Sainte Couronne*, Paris, 1904, p. 102-112. Nous avons principalement utilisé l'édition de Wailly.

Gent de France

- *Gent de France, mult estes esbahie !*, éd. Antoine Leroux de Lincy, dans « Chansons historiques des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles », *BEC*, 1840, I, p. 370-374.

GERVAIS DE TILBURY

- *Gervase of Tilbury Otia imperialia. Recreation for an Emperor*, édité et traduit par S.E. Banks et J. W. Binns, Oxford, Clarendon Press, 2002 (rééd. 2010).

Gesta Dagoberti regis

- *Gesta Dagoberti regis*, éd. B. Krusch, *MGH Scriptores rerum merovingicarum*, t. II, Hanovre, Hahn, 1888, p. 399-425.

Geste de Garin de Monglane en prose

- *La Geste de Garin de Monglane en prose*, éd. Hans-Erich Keller (d'après le manuscrit Paris, Bibliothèque de l' Arsenal 3351), *Sénéfiance*, n°35, 1994 (Publications du Centre Universitaire d'Études et de Recherches Médiévales d'Aix).

Geu saint Denis

- *Le Geu saint Denis du Manuscrit 1131 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris*, éd. Bernard James Seubert, Genève, Droz (TLF), 1974.

Guerin le Loherain [mise en prose de « Garin le Lorrain »]

- *Guerin le Loherain*, éd. Valérie Naudet, prose copiée par David Aubert, extraite des *Histoires de Charles Martel* (manuscrit 7 de la Bibliothèque royale de Belgique), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005.

GILLES LE BOUVIER, dit « héraut Berry »

- *Le Livre de la description des pays*, éd. E.-T. Hamy, Paris, Ernest Leroux, 1908.

- *Chronique de Charles VII*, éd. Henri Courteault et Léonce Celier, avec la collaboration de Marie-Henriette Jullien de Pommerol, Paris, Klincksieck (SHF), 1979.

- *Armorial de France, Angleterre, Ecosse, Allemagne, Italie et autres puissances, composé vers 1450 par Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier roi d'armes de Charles VII, roi de France*, éd. Vallet de Viriville, Paris, Librairie Bachelin-Deflorenne, 1866.

GILLES DE PARIS (*EGIDIUS PARISIENSIS*)

- *Carolinus*, éd. et commentaire M. L. Colker, « The *Karolinus* of Egidius Parisiensis », *Traditio*, vol. XXIX, 1973, p. 199-326.

GIOVANNI BOCCACCIO

- *De montibus, silvis, fontibus, lacubus, fluminibus, stagnis seu paludibus, de diversis nominibus maris*, éd. Vittore Branca, dans : *Tutte le opere di Giovanni Boccaccio*, volume VII-VIII, tome II Milan, Arnoldo Mondadori editore, 1998.

GIOVANNI FRANCESCO CONTI, voir STOA

Girart de Roussillon

- *Girart de Roussillon, chanson de geste*, éd. W. Mary Hackett, Paris, A. et J. Picard (SATF), 1953-1955, 3 vol.

- Le texte de cette édition a été repris, avec traduction et commentaire, par Micheline de Combarieu du Grès et Gérard Gouriran dans la collection "Lettres gothiques" : *La Chanson de Girart de Roussillon*, Paris, Le Livre de poche, 1993.

GODEFROID DE VITERBE

- *Speculum regum*, éd. Georg Heinrich Pertz, *MGH SS XXII*, Hanovre, 1872, p. 21-93.

GOSSUIN DE METZ

- *L'Image du monde de maître Gossouin (...)*, éd. O.H. Prior, Paris-Lausanne, Payot, 1913.

Grandes chroniques de France

- *Les Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard (SHF), Paris, H. Champion, 1920-1953, 10 vol.

- *Les Grandes chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V*, éd. R. Delachenal (SHF), Paris, H. Laurens, 3 vol. :

- tome I : *1350-1364*, 1910

- tome II : *1364-1380*, 1916

- tome III : *Annexes*.

Voir aussi : RICHART L'ESCOT

GRÉGOIRE DE TOURS

- *Historia Francorum*, éd. B. Krusch et W. Levison, *MGH SS rer. merov.*, t. I-1, Hanovre, Hahn, 1951.

GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE

- *La vie de saint Thomas de Canterbury*, éditée, traduite et annotée par Jacques T. E. Thomas, Louvain-Paris : Peeters, 2002.

- *La vie de Saint Thomas Becket*, éd. Emmanuel Walberg, Paris, Champion (« Les classiques français du Moyen Âge », 77), 1936.

GUIDE BAZOCHES

- *Liber epistularum Guidonis de Basochis*, éd. Herbert Adolfsson, Stockholm, Almqvist & Wiksell (« Acta Universitatis Stockholmiensis, Studia Latina Stockholmiensia », XVIII), 1969.

La lettre IV, qui fait l'éloge de Paris, a fait l'objet d'éditions plus anciennes, dans le *CUP* et par E. Berger : « Description de Paris vers 1175 », éd. Elie Berger, *BSHPIDF*, t. 4, 1877, p. 38-40.

GUILLAUME LE BRETON

- *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde*, tome I : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, Paris, librairie Renouard-H. Loones, 1882 ; tome II : *la Philippide*.

GUILLAUME DE CHARTRES

- *De vita et actibus inclytæ recordationis regis Francorum Ludovici et de miraculis quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt*, éd. *RHF*, tome XX, Daunou et Naudet (éd.), Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 27-40.

GUILLAUME COUSINOT

- *Chronique de la Pucelle ou chronique de Cousinot, suivie de la chronique normande de Pierre Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII...*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, Adolphe Delahays, 1859 (rééd. New York, Elibron Classics, 2005).

GUILLAUME GUIART

- *La Branche des royaux lignages*, éd. N. de Wailly et L. Delisle, *RHF*, t. XX, Paris, Palmé, 1860, p. 171-300.

GUILLAUME GRUEL

- *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne (1393-1458)*, éditée par Achille Le Vavas seur (SHF, 77), Paris, H. Laurens, 1890.

GUILLAUME DE MACHAUT

- *Le Livre du voir dit (Le Dit véridique)*, éd. et trad. Paul Imbs, introduction de Jacqueline Cerquiglini-Toulet, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 1999.

GUILLAUME DE NANGIS

- *Gesta sanctæ memoriæ Ludovici regis Franciæ*, éd. Daunou et Naudet, *RHF*, tome XX, Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 309-461.

- *Chronique abrégée des rois de France*, éd. *ibid.*, p. 649-653.

- *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 avec les continuations de cette chronique*, éd. H. Géraud, Paris, 1843-1844 (SHF), 2 vol.

GUILLAUME RAMÈZE

- *L'Origine et antiquité de la cité de Lyon et l'Histoire de Palanus, édition du ms. Paris, Arsenal, 5111*, par Giovanni Palumbo, Paris, Classiques Garnier, 2011.

GUILLAUME DE SAINT-PATHUS

- *Vie de Saint-Louis*, éd. H.-F. Delaborde, Paris, A. Picard et fils (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », 27), 1899.

- *Miracles de Saint Louis*, éd. Percival B. Fay, Paris, H. Champion (« Classiques français du Moyen Âge », 70), 1931.

GUILLAUME DE TUDÈLE

- *Chanson de la croisade albigeoise*, éd. et trad. Eugène Martin-Chabot, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge », 13), 1976.

GUILLAUME DE LA VILLENEUVE

- *Les Crieries de Paris*, éd. Alfred Franklin dans : *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle. Pièces historiques publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédées d'une étude sur les rues de Paris au XIII^e siècle*, Paris, Willem et Daffis, 1874, p. 153-164.

GUILLEBERT DE METS

- *Description de la ville de Paris sous Charles VI*, édité dans : Le Roux de Lincy et L.M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles. Documents et écrits originaux*, Paris, Imprimerie impériale, 1867, p. 117-236.

- *Description de la ville de Paris, 1434*, éd. Evelyn Mullally, Turnhout, Brepols (« Textes vernaculaires du moyen âge », 14), 2015.

Sauf indication contraire en note, l'édition utilisée ici est celle de Le Roux de Lincy et Tisserand, qui n'est pas la plus récente mais reste la plus répandue et la plus communément employée par les chercheurs.

GUILLOT DE PARIS

- *Le Dit des rues de Paris*, éd. Edgar Mareuse, Paris, Librairie générale, 1875 ; réédité avec traduction en français moderne par Catherine Nicolas, Paris, Les éditions de Paris – Max Chaleil, 2012.

HENRI D'ANDELI

- *Les Dits d'Henri d'Andeli*, éd. Alain Corbellari, Paris, H. Champion (« Les classiques français du Moyen âge », 146), 2003.

HENRI DE FERRIÈRES

- *Les Livres du roy Modus et de la Royne Ratio*, éd. G. Tilander, Paris, SATF, 1932, 2 vol.

HÉRAUT BERRY, voir : GILLES LE BOUVIER

HÉRAUT ORLÉANS

- *L'Armorial du héraut Orléans, publié par Emmanuel de Boos d'après le ms conservé à la BnF sous la cote fr. 5931*, Paris, Editions du Léopard d'Or (« Documents d'héraldique médiévale », 10), 2004.

HIERONYMUS MÜNZER, dit MONETARIUS

- *Le Voyage de Hieronimus Monetarius à travers la France*, 17 septembre 1494-14 avril 1495, éd. E. Ph. Goldschmidt, *Humanisme et Renaissance*, t. 6, 1939, n°1, p. 55-75 ; n° 2, p. 198-220 ; n° 3, p. 324-348 ; n°4, p. 529-539.

HONORÉ BOVET (OU BOUVET)

- *L'Apparicion Maistre Jean de Meun*, éd. I. Arnold (l'auteur figure sous le nom de « Bonet »), Paris, Les Belles Lettres, 1926, Publications de la Faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fascicule 28.

HONORIUS AUGUSTODUNENSIS

- « Honorius Augustodunensis, *Imago mundi*, edited by Valerie I.J. Flint», *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 57^e année, 1982, p. 7-153.

Hugues Capet

Hugues Capet, Chanson de geste du XIV^e siècle, éd. Noëlle Laborderie, Paris, Honoré Champion (« Les Classiques français du Moyen Âge », 122), 1997.

HUGUES DE SAINT-VICTOR

- « *Descriptio mappe mundi* », éd. Patrick Gauthier-Dalché, Paris, Etudes augustinienes, 1988.

Huon de Bordeaux

Huon de Bordeaux, éd. avec trad. et com., W. Kibler et F. Suard, Champion, 2003.

JACQUES D'ABLEIGES

- *Le grand coutumier de France*, éd. Édouard LABOULAYE et Rodolphe DARESTE, Paris, Durand et Pédone-Lauriel, 1868.

JACQUES DE VITRY

- *Historia occidentalis*, éd. John Frederick Hinnebusch, O.P, Fribourg, University press (« Spicilegium Friburgense », 17), 1972.

- *Exempla* : éd. Thomas Frederick Crane, *The Exempla or Illustrative Stories from the Sermones Vulgares of Jacques de Vitry*, Londres, Publications of the Folklore Society, XXVI, 1890.

JACQUES DE VORAGINE

- Traduction française annotée de la *Legenda aurea* de Jacques de Voragine (direction Monique Goulet et Alain Boureau), Bibliothèque de la Pléiade, Paris, Gallimard, 2004.

- *La Légende dorée*, traduite par Jean de Vignay (1333-1348) et révisée en 1476 par Jean Batallier, éd. Brenda Dunn-Lardeau, Paris, Honoré Champion (« Textes de la Renaissance », 19), 1997.

JACQUES LEGRAND

- *Archiloge Sophie*, éd. Evencio Beltran, Paris, Champion (Bibliothèque du XV^e siècle, 49), 1986.

JEAN D'AUTON

- *Chroniques de Louis XII*, éd. René de Maulde La Clavière (SHF), Paris, H. Laurens, 4 vol., 1889-1895.

JEAN V DE BÉTHENCOURT

- *Le Canarien*, éd. Elías Serra Rafols et Alejandro Cioranescu, *Crónicas francesas de la conquista de Canarias*, t. 2 : Texto B [de Juan V de Béthencourt], La Laguna de Tenerife, Instituto de Estudios Canarios/El Museo Canario (« Fontes rerum Canariarum. Colección de Textos y Documentos para la historia de Canarias », 9), 1960, p. 11-363.

JEAN BODEL

- *La Chanson des Saisnes*, éd. Annette Brasseur, Genève, Droz, 1989.

JEAN CHARTIER

- *Chronique française de Charles VII*, éditée par Vallet de Viriville, Paris, P. Jannet, 1858.

JEAN DE CONDÉ

- *Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean*, éd. Aug. Scheler, Bruxelles, Devaux, 1866-1867, 3 vol.

JEAN CORBECHON

- *Le Livre des propriétés des choses* (traduit de Barthélemy l'Anglais), mis en français moderne par Bernard Ribémont, Paris, Stock (« Moyen Âge »), 1999.

JEAN FROISSART

Les *Chroniques* de Jean Froissart ont donné lieu à plusieurs éditions. Nous avons utilisé :

- *Chroniques*, éd. baron Kervyn de Lettenhove, Bruxelles, 28 vol., 1867-1877.

IDEM,

- *Chroniques*, éd. Siméon Luce, Gaston Raynaud, Léon et Albert Mirot (SHF), 15 vol., 1869-1975 :

IDEM,

- *Chroniques*, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques ») :

- tome I : *Livres I et II* (extraits), éd. sous la dir. de Peter F. Ainsworth, George T. Diller.

- tome II : *Livre III (du Voyage et Béarn à la campagne de Gascogne) et Livre IV (années 1389-1400)*, éd. Peter Ainsworth et Alberto Varvaro, 2004.

IDEM,

- *Chroniques : Livre I, le manuscrit d'Amiens*, éd. George T. Diller, 5 vol., Genève, Droz (TLF), 1991-1999, 5 vol.

IDEM,

- *Chroniques : Livre III. Le manuscrit Saint-Vincent de Besançon, Bibliothèque municipale, ms 865*, éd. Peter F. Ainsworth, avec étude codicologique par Godfried Croenen, Genève, Droz (TLF), 2007 - :

- tome I : *Ff. 201-274rb, du Prologue annonçant le "Voyage en Béarn" jusqu'à la narration par L. Fogaça de la bataille d'Aljubarrota*, 2007.

JEAN GERSON

- *Œuvres complètes*, éd. P. Glorieux :

- t. 5 : *L'œuvre oratoire*, Paris, 1963.

- t. 7 : *L'œuvre française*, 2 vol., Paris, 1968.

JEAN GOLEIN

- *Le « Racional des divins offices » de Guillaume Durand. Livre IV : la messe. Les « Prologues » et le « Traité du sacre ». Liturgie, spiritualité et royauté*, éd. et commentaire par Charles Brucker et Pierre Demarolle, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », CCL), 2010.

JEAN DE HAUVILLE

- *Architrenius*, éd. et trad. Winthrop Wetherbee, Cambridge, Cambridge University Press (« Cambridge Medieval Classics », 3), 1994.

JEAN DE HAYNIN

- *Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Loivignies (1465–1477)*, éd. D. D. Brouwers, Liège, Cormaux (Société des bibliophiles liégeois), 1905-1906, 2 t.

JEAN DE JANDUN

- *Tractatus de laudibus Parisius : Éloge de Paris composé en 1323 par un habitant de Senlis, Jean de Jandun, publié pour la première fois par MM. Taranne et Leroux de Lincy*, Paris, Imprimerie impériale, 1856 ; repris dans : Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 1-80.

JEAN DE JOINVILLE

- *Vie de Saint Louis, texte établi, présenté et annoté par J. Monfrin*, Paris, Garnier (« Lettres gothiques »), 1995.

JEAN JUVÉNAL DES URSINS

- *Ecrits politiques*, éd Peter Shervey Lewis (SHF), Paris, Klincksieck, 3 vol. :
- tome 1 : 1978 (en collaboration avec Anne-Marie Hayez).
- tome II : 1985
- tome III : 1993 (*La vie et l'œuvre*)
- *Histoire de Charles VI*, éd. Michaud et Poujoulat, 1836.

JEAN LE BEL

- *Chronique*, éd. Jules Viard et Eugène Déprez, Paris, Renouard (SHF), 1904, 2 vol.

JEAN LE CLERC

- *Interpolations et variantes de la Chronique scandaleuse rédigées par Jean Le Clerc vers 1502*, éditée par Bernard de Mandrot en continuation au *Journal de Jean de Roye*, Paris, H. Laurens (SHF), 1896, tome II, p. 139-400.

JEAN LEFEVRE DE SAINT-REMY

- *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Remy*, éditée par François Morand, tome I, Paris, Henri Loones, 1876.

JEAN LE HAPPÈRE

- *Les Laudes et complaintes de Petit-Pont*, éd. Jean Babelon, dans : *Mélanges offerts à M. Émile Picot, membre de l'Institut*, Paris, Librairie Damascène Morgand, 1913, t. I, p. 83-89.

JEAN MASSELIN

- *Journal des Etats généraux de France tenus à Tours en 1484 sous le règne de Charles VIII, rédigé en latin par Jehan Masselin, député du bailliage de Rouen, publié et traduit pour la première fois sur les manuscrits inédits de la Bibliothèque du Roi par A. Bernier*, Paris, Imprimerie royale, 1835.

JEAN MAUPOINT

- Gustave Fagniez, « Journal parisien de Jean Maupoint, prieur de Sainte-Catherine-de-la-Couture (1437-1469) », *MSHPIDF*, tome IV, 1877.

JEAN MOLINET

- *Chroniques*, éd. Georges Doutrepoint et Omer Jodogne, 2 vol., Bruxelles, Palais des Académies, 1935.

- *Les faictz et dictz*, éd. Noël Dupire, Paris, 3 vol., 1936-1939.

JEAN MUNIER

- *Les cinq lettres du nom de Paris*, éd. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 497-511.

JEAN RAOULET

- *Chronique*, éd. Vallet de Viriville dans le tome III de la *Chronique de Charles VII* de Jean Chartier, Paris, P. Jannet, 1858, p. 142-199.

JEAN DE ROYE

- *Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de « Chronique scandaleuse », 1460-1483*, édité par Bernard de Mandrot, Paris, H. Laurens (SHF), tome I, 1894 ; tome II, 1896 (avec interpolations de Jean Le Clerc).

JEAN DE SAINT-VICTOR

- « *Traité de la division des royaumes* ». *Introduction à une histoire universelle*, introduction, édition critique et traduction par I. Guyot-Bachy et D. Poirel, Turnhout, Brepols (« Sous la règle de saint Augustin »), 2002.

« JEAN DE VENETTE »

- *Chronique dite de Jean de Venette*, éditée, traduite et annotée par Colette Beaune, collection « Lettres gothiques », Le Livre de poche, 2011.

JEAN DE VIGNAY

- *Traduction de la Chronique de Primat*, RHF, t. XXIII, 1876, p. 5-106

Jehan de Lanson

Jehan de Lanson, éd. J.V. Myers, University of North Carolina Press, 1965.

Jeu de saint Denis, voir : *Geu saint Denis*

JOFFROI DE VILLEHARDOUIN

- *La Conquête de Constantinople*, éditée et traduite par Edmond Faral, Paris, 2 vol., 1938-1939.

JOHAN BARTON

- *Donait françois*, éd. Bernard Colombat, Paris, Classiques Garnier (« Textes de la Renaissance », 192), 2014.

JOHN TREVISA

- *On the Properties of Things. John Trevisa's Translation of Bartholomæus Anglicus "De Proprietatibus Rerum". A Critical Text*, édité sous la direction de M.C. Seymour, Oxford, Clarendon Press, 1975-1988, 3 vol.

Le Livre XV, seul utilisé ici, a été édité par D.C. Greetham dans le vol. 2 (1975), p. 726-824.

Jordan Fantosme

Jordan Fantosme's Chronicle, éd. R.C. Johnston, Oxford, Clarendon Press, 1981.

Journal d'un bourgeois de Pais sous le règne de François I^{er}
Journal d'un bourgeois de Pais sous le règne de François I^{er} 1515-1536, éd. L. Lalanne,
Paris, 1854.

Libro del conoçimiento :

Libro del conoçimiento de todos los rregnos et tierras et señorios que son por el mundo, et de las señales et armas que han, édition facsimilé du manuscrit de Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Cod. Hisp. 150, avec transcription et commentaire de María Jesús Lacarra, María del Carmen Lacarra Ducay et Alberto Montaner, Saragosse, Institution « Fernand le Catholique », 1999.

Le Livre des régions :

Barthélemy l'Anglais, Le Livre des régions, éd. Brent A. Pitts, Londres, Anglo-Norman Text Society (« Plain Texts Series », 15), 2006. [version anglo-normande du livre XV du *De Proprietatibus rerum*]

Mabrien :

Mabrien, roman de chevalerie en prose du XV^e siècle, éd. Philippe Verelst, Genève, Droz (« Romanica Gandensia », XXVIII), 1998.

Macaire :

Macaire, éd. François Guessard, Paris, Librairie A. Franck (« Les Anciens poètes de la France »), 1865.

Martin Le Franc

- *Le Champion des Dames*, éd. Robert Deschaux, Paris, Champion (Les classiques français du Moyen Âge, 127-131), 1999, 5 vol.

MATHIEU D'ESCOUCHY

- *Chronique. Nouvelle édition revue sur les manuscrits et publiée avec notes et éclaircissements pour la Société de l'Histoire de France par G. Du Fresne de Beaucourt*, t. 3, Paris : V^e J. Renouard, 1864 (SHF).

MATTHIEU PARIS

- *Matthaei Parisiensis, monachi Sancti Albani, Chronica majora*, ed. Henry Richards Luard, Londres, Longman (« *Rerum britannicarum medii aevi scriptores* », 57), 1872-1883, 7 vol.

« MENESTREL DE REIMS »

- *Récits d'un Ménestrel de Reims*, éd. Natalis de Wailly, Paris, Renouard, 1876.

Un Mercante di Milano in Europa...

- *Un Mercante di Milano in Europa. Diario di viaggio del primo Cinquecento*, éd. Luigi Monga, Milan, Le Edizioni Universitarie Jaca, 1985.

Mesnagier de Paris

- *Le Mesnagier de Paris*, éd. Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier, trad. et notes Karin Ueltschi, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 2010.

MICHEL PINTOIN

- *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422, publiée en latin et traduite par M.L. Bellaguet*, Paris : Crapelet, 1839-1842, 6 volumes ; repr. en fac-simile (en 3 tomes et avec une introduction de Bernard Guenée), Paris : éd. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1994.

Miracula sancti Benedicti

- *Miracula sancti Benedicti, ab Adrevaldo, Aimoino, Andrea... [et al.] scripta (Les miracles de saint Benoît, écrits par Adrevald, Aimoin, André Raoul Tortaire et Hugues de Sainte-Marie, moines de Fleury)*, éd. Eugène de Certain, Paris, Vve J. Renouard (SHF), 1858.

La mise en prose de la « Geste des Loherains »

- *La mise en prose de la « Geste des Loherains » dans le manuscrit Arsenal 3346*, éd. Jean-Charles Herbin, Presses Universitaires de Valenciennes, 1995.

MONETARIUS, voir : HIERONYMUS MÜNZER

Moniage Guillaume

- *Les deux rédactions en vers du « Moniage Guillaume », chanson de geste du XII^e siècle*, éd. Wilhelm Cloetta, Paris, Firmin-Didot (SATF), 1906-1911, 2 vol.

- *Le moniage Guillaume, chanson de geste du XII^e siècle*, éd. de la rédaction longue par Nelly Andrieux-Reix, Paris, Champion (« Les classiques français du Moyen Âge », 145), 2003.

Mystère de saint Louis

- *Le mystère de saint Louis roi de France*, éd. Francisque-Michel, Westminster, Nichols for the Roxburghe Club, 1871.

Narbonnais

- *Les Narbonnais. Chanson de Geste*, éd. Hermann Suchier, Paris, Firmin-Didot (SATF), 1898, 2 vol.

NICOLAS DE BAYE

- *Journal*, éd. A. Tuetey, Paris, SHF, 1885-1888, 2 vol.

NICOLAS DE BRAY

- *Gesta Ludovici VIII*, éd. RHF, t. XVII, p. 312-344.

NOËL DE FRIBOIS

- *Abrégé des croniques de France*, éd. Kathleen Daly avec la collaboration de Gillette Labory (SHF), Paris, Champion, 2006.

ODART MORCHESNE

- *Le Formulaire d'Odart Morchesne (1427)*, éd. Olivier GUYOTJEANNIN (édition électronique consultable en ligne sur le site ELEC).

Octavien

Octavian. Altfranzösischer Roman, éd. Karl Vollmöller, Heilbronn, G. Henninger, 1883 [édition de la version en octosyllabes, XIII^e siècle ; pour le remaniement en alexandrins au XIV^e siècle, voir : *Florent et Octavien*].

OLIVIER DE LA MARCHE

- *Mémoires*, éd. Henri Beaune et J. d'Arbaumont (SHF), Paris, Henri Laurens, 1883-1888, 4 vol.

OROSE

- *Histoires (Contre les Païens)*, texte établi et traduit par Marie-Pierre Arnaud-Lindet, Paris, Les Belles Lettres, 1990.

Orson de Beauvais

- *Orson de Beauvais, chanson de geste du XII^e siècle*, éd. Jean-Pierre Martin, Paris, Champion (« Classiques français du Moyen Âge », 140), 2002.

Otinél

- *Otinél*, éd. François Guessard et Henri-Victor Michelant, dans : *Les anciens poètes de la France*, tome 1 (*Gui de Bourgogne, Otinél, Floovant*), Paris, A. Franck, 1859.

Otton de Saint-Blasien

- *Chronica*, éd. Adolf Hofmeister, *MGH, Scriptorum rerum germanicarum...*, 47, Hanovre, 1912

PANTALEONE DA CONFENZA

- *Summa lacticianorum*, éd. Irma Naso, Turin, il Segnalibro, 1990.

Pèlerinage de Charlemagne : voir *Voyage de Charlemagne*

PHELIPPOT

- *Dit des marchands*, éd. Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud, *Recueil général et complet des fabliaux des XIII^e et XIV^e siècles...*, Paris, Librairie des bibliophiles, t. 2 (1877) [rééd. Genève, Slatkine, 1973], p. 123-129.

PHILIPPE DE BEAUMANOIR

- *Les Coutumes de Beauvaisis*, éd. Amédée SALMON, Paris, A. Picard et fils (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », 24, 30), 1899-1900.

PHILIPPE DE COMMYNES

- *Mémoires*, éd. Joseph Calmette, Paris : les Belles Lettres, 1^{re} éd. : 1924, rééd. 1965-1981.
- *Mémoires*, éd. Joël Blanchard, collection « Lettres gothiques », Paris : Le Livre de poche, 2001.

PIERRE D'AILLY

- *Ymago mundi*, éd. et trad. Edmond Buron, Paris, Maisonneuve, 1930.

PIERRE DE BEAUVAIS

- *La Mappemonde*, éd. Annie Angremy, *Romania*, t. 104, 1983, p. 457-498.

PIERRE DE FENIN

- *Chronique*, éd. Nathalie Desgrugillers-Billard, Clermont-Ferrand : éd. Paléo, 2009.

PIERRE DESREY, voir : ROBERT GAGUIN

PIERRE GENCIEN

- *Le tournoiement as dames de Paris*, éd. Pelaez, *Studj romanzi*, 14, 1917, p. 5-67.

PIERRE GRINGORE

- *Les entrées royales à Paris de Marie d'Angleterre (1514) et Claude de France (1517)*.

Édition par Cynthia J. Brown, Genève, Droz (Textes littéraires français, 577), 2005.

Prières aux saints

- *Les Prières aux saints en français à la fin du Moyen âge*, éd. Pierre Rézeau, Genève, Droz

- t. 1 : *Les prières à plusieurs saints* (« Publications romanes et françaises », 163), 1982

- t. 2 : *Prières à un saint particulier et aux anges* (« Publications romanes et françaises », 166), 1983.

PRIMAT

- *Grandes chroniques de France*, éd. Jules Viard, Paris, Société de l'Histoire de France, tomes I à VI.

- *Chronique de Primat traduite par Jean de Vignay*, éd. RHF, t. XXIII, p. 1-105.

Prise d'Orange

- *La prise d'Orange, chanson de geste de la fin du XII^e siècle éditée d'après la rédaction AB, avec introduction, notes et glossaire*, par Claude Régnier, Paris, Klincksieck (Bibliothèque française et romane. Série B: Éditions critiques de textes, 5), 3^e éd., 1970 [1^{ere} éd. : 1967].

PSEUDO-TURPIN

- *Historia Karoli Magni et Rotholandi ou Chronique du Pseudo-Turpin*, éd. C. Meredith-Jones, Paris, E. Droz, 1936.

- *La Traduction du Pseudo-Turpin du manuscrit Vatican Regina 624*, éd. Claude Buridant, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », CXLII), 1976.

- Autres traductions en langue vulgaire : voir William de Briane

RANULF HIGDEN

- *Polychronicon Ranulphii Higden monachi cestrensis, together with the English translations of John Trevisa and of an unknown writer of the fifteenth century*, éd. Churchill Babington, Londres, Longman, 1865.

Raoul de Cambrai

- *Raoul de Cambrai. Chanson de geste du XII^e siècle*, éd. Sarah Kay, trad. et notes William Kibler, Paris, Le Livre de poche (« Lettres gothiques »), 1996.

RAOUL DE COGGESHALL

- *Chronicon Anglicanum*, éd. J. Stevenson (« *Rerum Britannicarum medii aevi scriptores* », 66), 1875, p. 1-208.

RAOUL DE PRESLES

- *Commentaire de Raoul de Presles, contenant une description de Paris sous Charles V (traduction de la « Cité de Dieu », livre V, chapitre XXV)*, éd. Le Roux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles...*, p. 81-115.

[*Recueil Cohen*]

- *Recueil de farces françaises inédites du XV^e siècle*, éd. Gustave Cohen, Cambridge (Mass.), Mediaeval Academy of America («The Mediaeval Academy of America. Publication », 47), 1949.

Recueil des repues franches

Le Recueil des repues franches de maistre François Villon et de ses compagnons, éd. Jelle Koopmans et Paul Verhuyck, Genève, Droz (TLF), 1995.

RENAUT

- *Galeran de Bretagne*, éd., trad. et comm. par Jean Dufournet, Paris, Champion (« Champion Classiques. Moyen Âge », 29), 2009.

- N.B. : L'édition de *Galeran de Bretagne* par Lucien Foulet, Paris, Champion, 1925 (rééd. 1975, collection « Les classiques français du Moyen Âge »), attribue l'œuvre à Jean Renart.

Renaut de Montauban

Renaut de Montauban, éd. Jacques Thomas (d'après le manuscrit Douce), Genève, Droz (TLF), 1989.

RICHARD DE SÉMILLY

- *Poèmes*, éd. Georg Steffens, « Der kritische Text der Gedichte von Richart de Semilli », *Beiträge zur romanischen und englischen Philologie. Festgabe für Wendelin Foerster zum 26. Oktober 1901*, Halle, Niemeyer, 1902, p. 331-362.

RICHART L'ESCOT

Chronique de Richard Lescot, religieux de Saint-Denis (1328-1344), suivie de la continuation de cette chronique (1344-1364), éd. Jean Lemoine (SHF), Paris, Renouard-H. Laurens, 1896.

RIGORD

- *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe Auguste, publiées pour la Société de l'histoire de France par H.-F. Delaborde*, tome I : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, Paris : librairie Renouard-H. Loones, 1882.

- *Histoire de Philippe Auguste*, édition, traduction et notes sous la direction d'Elisabeth Carpentier, Georges Pon et Yves Chauvin, Paris, CNRS éditions (« Sources d'histoire médiévale publiées par l'IRHT », n° 33), 2006.

ROBERT BLONDEL

- *Œuvres de Robert Blondel, historien normand du XV^e siècle*, éd. A. Héron, Rouen, Lestringant (pour la Société de l'histoire de Normandie), 1891-1893, 2 vol.

Robert le Diable

- *Robert le Diable*, éd. Elisabeth Gaucher, Paris, Champion (« Classiques du Moyen Âge »), 2006.

ROBERT GAGUIN

- *Compendium de Francorum origine et gestis*, chronique écrite entre 1483 et 1495, et transmise par plusieurs éditions imprimées. Sauf précision complémentaire, nous avons utilisé celle en ligne sur « gallica » : *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis*, Paris,

Thielmann Kerver pour Durand Gerlier et Jean Petit, 13 janvier 1500 (1501 n. st.), qui est l'édition de référence de Franck Collard dans son étude sur Robert Gaguin.

Le *Compendium* de Robert Gaguin a été traduit en français par Nicole de la Chesnaye, avec des adjonctions dues à Pierre Desrey (qui apparaît souvent, mais à tort, comme le traducteur), sous le titre : *Les grandes croniques, excellens faitz et vertueux gestes des tres illustres, tres chrestiens, magnanimes et victorieux roys de France...* Cette traduction a elle aussi donné lieu à plusieurs éditions imprimées ; nous avons utilisé celle donnée à Paris, par Galliot du Pré et Poncet Le Preux, avril 1514 (1515 n. st.), en ligne sur « gallica ».

ROGER BACON

- *Compendium studii philosophiae*, éd. John Sherren Brewer, Londres, Longman, Green et Roberts, 1859.

- *Opus majus*, éd. John Henry Bridge, Londres, Williams et Norgate, 1897-1900, 2 vol.

ROGER DE HOWDEN

- *Chronica magistri Rogeri de Houedene*, éd. W. Stubbs, Londres, Longman (« Rerum britannicarum medii aevi scriptores », 51), 1868-1871, 4 vol.

Roman de Renart

- *Le Roman de Renart*, éd. dirigée par Armand Strubel, avec la collaboration de Roger Bellon, Dominique Boutet et Sylvie Lefèvre, Paris, Gallimard (« Bibliothèque de la Pléiade »), 1998.

Roman de Renart le Contrefait

- *Roman de Renart le Contrefait*, éd. Gaston Raynaud et Henri Lemaître, Paris, Champion, 1914, 2 vol.

Rosier saint Denis

- *The Octosyllabic « Vie de saint Denis »*, éd. James H. Baltzell, Genève, Droz, 1953.

Les rues et églises de Paris

Les rues et églises de Paris avec la despence qui ce fait chascun jour. Le tour et lenclos de ladicte ville Avec lenclos du bois de vincennes et les epitaphes de la grosse tour dudict bois. Qui la fonda, qui la parfist et acheva. Et avec ce la longueur, la largeur et la haulteur de la grant eglise de Paris, avec le blason de ladicte ville Et aucuns des criz que lon crye parmy ladicte ville, S. l. [Paris] s. n. [Denis Janot, Alain Lotrian] s. d. [ca 1529] ; BnF, département Réserve des livres rares, RES-YE-1434.

Ce petit livret a connu plusieurs versions imprimées, de 1493 à 1529 environ. Il a en outre fait l'objet d'une édition par Alfred Bonnardot : *Études sur Gilles Corrozet et sur deux anciens ouvrages relatifs à l'histoire de la ville de Paris*, Paris, Guiraudet et Jouaust, 1848.

RUTEBEUF

- *Œuvres complètes*, texte établi, traduit, annoté et présenté par Michel Zink, Paris, Le Livre de poche – Classiques Garnier (« Lettres gothiques »), 2005.

- *Œuvres complètes*, éd. Edmond Faral et Julia Bastin, Paris, Picard, 1959-1960, 2 vol.

SALIMBENE DE ADAM

- *Cronica*, éd. Giuseppe Scalia, Turnhout, Brepols (*Corpus christianorum Continuatio mediaevalis*, 125), 2 vol.: tome 1, 1168-1249 (1998) ; tome 2, 1250-1287 (1999).

- *Cronica Fratris Salimbene de Adam Ordinis Minorum*, éd. O. Holder-Egger, *Monumenta Germanica Historica, Scriptores*, 32 (Hannover, 1905-1913).
Les deux éditions ayant été utilisées, nous précisons en note à laquelle nous nous référons.

Siège de Barbastre

Le Siège de Barbastre, éd. B. Guidot, Paris, Champion, 2000.

[Sotties]

- *Recueil des sotties françaises*, t. I, éd. Marie Bouhaïk-Gironès, Jelle Koopmans et Katell Lavéant, Paris, Classiques Garnier, 2014.

STOA, surnom de GIOVANNI FRANCESCO CONTI

- *Cleopolis*, œuvre consultée dans l'édition originale : *Jo. Fr. Quintiani Stoaë, ... de Celeberrimae Parrhisiorum urbis laudibus sylva, cui titulus Cleopolis. Ejusdem Orpheos libri tres...*, Paris, Jean de Gourmont, 1514. (BnF, RES M-YC-832 (1))

SUGER

- *Vie de Louis VI le Gros*, éd. et trad. Henri Waquet, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge », n° 11), 1964 (2^e édition).
- *Œuvres, 1 : Écrits sur la consécration de Saint-Denis ; L'œuvre administrative de l'abbé Suger de Saint-Denis ; Histoire de Louis VII*, éd., trad. et comment. de Françoise Gasparri, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge »), 1996 (2^e éd., 2008).
- *Œuvres, 2 : Lettres de Suger ; Chartes de Suger. Vie de Suger*, même éditeur scientifique, dans la même collection, 2001.

THOMAS BASIN

- *Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI*, éd. Jules Quicherat, Paris, J. Renouard, 1855-1859, 4 volumes.
- *Histoire de Louis XI*, éd. et trad. Charles Samarand et Monique-Cécile Garand, Paris, Les Belles Lettres (« Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge »), 1963-1972, 3 vol.

Tractatus de diversis historiis Romanorum

- « *Tractatus de diversis historiis Romanorum et quibusdam aliis* » *verfangt in Bologna im Jahre 1326*, éd. S. Herzstein, 1893.

VENCESLAS SCHASCHEK [ou : Václav Šašek]

- *Commentarius brevis et iucundus itineris atque perigrinationis pietatis et religionis causa susceptae ab Illustri et Magnifico Domino, Domino Leone, libero barone de Rosmital et Blatna*, éd. K. Hrdina, Prague, 1951.

[ce récit du voyage de Lev de Rozmítal, initialement écrit en tchèque par son écuyer Venceslas Schaschek, nous est parvenu dans une traduction latine du XVI^e siècle ; ce voyage a aussi été relaté, en vers allemands, par un autre membre de l'entourage de Lev de Rozmítal, le marchand de Nuremberg Gabriel Tetzl ; voir *Des Böhmischen Herrn Leos von Rozmítal Reise durch die Abendlande*, éd. Johann Andreas Schmeller, Stuttgart, 1844].

Vie de sainte Geneviève de Paris

- *La Vie de sainte Geneviève de Paris. Poème religieux publié avec introduction, notes et glossaires par Lennart Bohm*, Uppsala, Almqvist et Wiksells Boktryckeri AB, 1955.

Vie de saint Denis en prose (XIII^e siècle)

- *Vie de saint Denis en prose*, éditée dans : C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis*, Genève/New-York, Humphrey Press, 1942, p. 1-95 (édition d'après le ms. NAF 1098 de la BnF).

Saint Denis a également fait l'objet d'autres « vies », tant en français qu'en latin, du XIII^e au XV^e siècle. Pour la vie latine, voir plus bas : *Vita et actus*.

Vie de saint Denis en vers octosyllabes (XV^e siècle), voir : *Rosier saint Denis*

VILLON , voir : FRANÇOIS VILLON

VINCENT DE BEAUVAIS

- *Speculum historiale*, édition en ligne par l'Atelier Vincent de Beauvais/Centre de médiévistique J. Schneider (ERL 7229) d'après le ms Douai 797 (XIV^e s.) ; l'édition papier généralement utilisée est celle parue à Douai en 1624. Il n'existe pas d'édition critique du *Speculum historiale*.

Vita et actus beati Dyonisii

- Edité dans : C.J. Liebman, *Etude sur la vie en prose de saint Denis*, Genève/New-York, Humphrey Press, 1942, Appendice I, p. 143-210.

Vita sanctæ Genovefæ

- *Vita sanctæ Genovefæ virginis Parisiensis*, éd. B. Krusch, *MGH SS rer. merov.*, t. III, Hanovre, Hahn, 1896, p. 215-238.

Voyage de Charlemagne

Il existe plusieurs éditions de ce texte, qui relate le voyage (imaginaire) de Charlemagne en Orient. Nous avons utilisé :

- *Le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople*, éd. P. Aebischer, Genève, Droz (TLF, 115), 1965.

- *Il viaggio di Carlo Magno a Gerusalemme e a Costantinopoli*. Edizione, traduzione e commento a cura di Carla Rossi, Alessandria, Edizioni dell'Orso (Studi e ricerche, 50), 2006.

Le Voyage de la sainte cité de Jérusalem

- *Le Voyage de la Sainte Cyté de Hierusalem, avec la description des lieux, partz, villes, citez et aultres passaiges, fait l'an mille quatre cens quatre vingtz* édité par M. Ch. Schefer, Paris, Ernest Leroux, 1882.

WATRIQUET DE COUVIN

- *Les Trois dames de Paris*, éd. Philippe Ménard, *Fabliaux français du Moyen Âge. Tome I*. Genève, Droz (Textes littéraires français, 270), 1979, p. 119-127 (texte) et p. 165-168 (notes).

WILLIAM DE BRIANE

- *The Anglo-Norman Pseudo-Turpin Chronicle of William de Briane*, ed. Ian Short, Oxford, Anglo-Norman Text Society/Basil Blackwell ("Anglo Norman Texts", XXV), 1973.

YVES DE SAINT-DENIS

- *Vita et passio sancti Dyonisii*, éd. RHF, t. 20 et 21.

Yvonnet de Metz

- *Yvonnet de Metz. Mise en prose de Philippe de Vigneulles (1515-1528) d'après le manuscrit h, avec en regard la version remaniée en vers du manuscrit N (Arsenal 3143 – XIV^e siècle)*, éd. Jean-Charles Herbin, Paris, Société des anciens textes français, 2011.

AUTRES SOURCES ÉDITÉES

Actes du Parlement de Paris, voir : BOUTARIC Edgard

BALDWIN John W., avec le concours de Françoise Gasparri, Michel Nortier et Elisabeth Lalou, *Les registres de Philippe Auguste*, Paris, Imprimerie nationale (« Recueil des historiens de la France. Documents financiers et administratifs », tome VII), 1992.

BERGER Élie, DELABORDE Henri-François, LABORDE Joseph de, TEULET Alexandre, *Layettes du Trésor des chartes*, Paris, Plon (« Archives nationales, Inventaires et documents publiés par la Direction des Archives »), 1863-1909 :

- tome I : 755-1223, éd. A. Teulet, 1863
- tome II : 1224-1246, éd. A. Teulet, 1866
- tome III : 1246-1261, éd. J. de Laborde, 1875.
- tome IV : *De l'année 1261 à l'année 1270*, éd. E. Berger, 1902
- tome V : *Ancienne série des sacs, dite aujourd'hui Supplément, [632-1270]*, éd. H.F. Delaborde, 1909.

BONNIN Théodose, *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis : journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, MCCXLVIII-MCCLXIX, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale... par Th. Bonnin*, Rouen, A. Le Brument, 1852.

BOUSSARD Jacques, DELABORDE Henri-François, MONICAT Jacques, NORTIER Michel, PETIT-DUTAILLIS Charles, *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France* (« Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France ») :

- tome I : *Années de règne I à XV (1^{er} novembre 1179-31 octobre 1194)*, éd. H.-F. Delaborde, sous la dir. d'E. Berger, Paris, Imprimerie nationale, 1916.
- tome II : *Années du règne XVI à XXVII (1^{er} novembre 1194-31 octobre 1206)*, éd. H.-Fr. Delaborde et Ch. Petit-Dutaillis et J. Monicat, sous la dir. de C. Brunel, Paris, Impr. nationale, 1943.
- tome III : *Années du règne XXVIII à XXXVI (1^{er} novembre 1206-31 octobre 1215)*, éd. J. Monicat et J. Boussard, sous la dir. de Ch. Samaran, Paris, Impr. Nationale / Klincksieck, 1966.
- tome IV : *Années du règne XXXVII à XLIV (1^{er} novembre 1215-14 juillet 1223)*, éd. M. Nortier, sous la dir. de Ch. Samaran, Paris, Impr. Nationale / Klincksieck, 1979.

- tome V : *Supplément d'actes, actes perdus, additions et corrections aux précédents volumes*, éd. M. Nortier, sous la dir. de J. Favier, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres / De Boccard, 2004.
- tome VI : *Lettres mises sous le nom de Philippe Auguste dans les recueil de formulaires d'école ou pouvant être considérées, quoique anonymes, comme lui ayant été attribuées*, éd. M. Nortier, sous la dir. de J. Favier, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres / De Boccard, 2005.

BOUTARIC Edgard, *Actes du Parlement de Paris*, 1^{ère} série : de l'an 1254 à l'an 1328, Paris : Plon, 1863-1867 :

- tome I : *Notice sur les archives du parlement de Paris*, par A. Grun ; *Arrêts et enquêtes antérieures aux Olim, 1180-1254 ; Actes du parlement, 1254-1299 ; Essai de restitution d'un volume perdu des Olim*, par M. L. Delisle, 1863.
- tome II : *Actes du parlement, 1299-1328*, 1867.

CADIER Léon et COUDERC Camille, *Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris*, Nogent-le-Rotrou, 1891, 173 pages, tiré à part de *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. 18, 1891, p. 101-271.

Une version électronique est consultable en ligne sur le site de l'École des chartes :

<http://elec.enc.sorbonne.fr/cartulaires/Paris-S-Merri/>

CANIVEZ Joseph Marie (Dom), *Statuta capitulorum Generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, Louvain, 1933 (« Bibliothèque de la revue ecclésiastique », fasc. 9), 3 vol.

Cartulaire et censier de Saint-Merry de Paris, voir : CADIER Léon et COUDERC Camille

Cartulaire général de Paris, voir : Lasteyrie

Ordonnances des rois de France

Jean-Marie Pardessus, Denis-François Secousse et Eusèbe de Laurière, *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, Paris, 1723-1847, 23 vol.

Chartularium Universitatis Parisiensis (CUP), voir : DENIFLE Heinrich

DENIFLE Heinrich et CHATELAIN Emile, *Chartularium Universitatis Parisiensis, sub auspiciis consilii Generalis Facultatum Parisiensium, ex diversis bibliothecis tabularisque collegit et cum authenticis chartis contulit Henricus Denifle, auxiliante Aemilio Chatelain*, Paris, Delalain, 1889-1897, 4 vol. :

- tome I : 1200-1286, 1889.
- tome II : 1286-1350, 1891.
- tome III : 1350-1394, 1894.
- tome IV : 1394-1452, 1897.

DEPOIN Joseph et DUTILLEUX Adolphe, *Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale)*, Pontoise, Lucien Paris – Société historique du Vexin, 1890-1913.

Registres de Boniface VIII, éd. G. Digard, M. Faucon, A. Thomas et R. Fawtier, Rome, 1956.

FOURNIER M., *Les statuts et privilèges des universités françaises depuis leur fondation jusqu'en 1789*, Paris, 1890-1894, 4 vol.

GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *Archives de l'abbaye de Saint-Denis : le Cartulaire blanc*, Paris, École nationale des chartes, 2010-2011.

JORDAN Édouard, *Registres de Clément IV (1265-1268), recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par M. Édouard Jordan*, Paris : Thorin et fils, 1893-1904 et Paris, Fontemoing, juin 1912 (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome »).

LANGLOIS Charles-Victor, *Textes relatifs à l'histoire du Parlement depuis les origines jusqu'en 1314*, Paris, Alphonse Picard (« Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire », 5), 1888.

R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, Paris, 1887 (Histoire générale de Paris), t. I : 528-1180.

Layettes du Trésor des chartes : voir BERGER Élie *et al.*

LESPINASSE René de, *Les métiers et corporations de la ville de Paris : XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris : Imprimerie nationale (« Histoire générale de Paris »), 1886-1897, 3 vol. :

- I. Ordonnances générales, métiers de l'alimentation
- II. Orfèvrerie, sculpture, mercerie, ouvriers en métaux, bâtiment et ameublement
- III. Tissus, étoffes, vêtements, cuirs et peaux, métiers divers

Voir aussi plus haut : ÉTIENNE BOILEAU

NORTIER Michel, *Documents normands du règne de Charles V (8 avril 1364-16 septembre 1380) conservés au département des Manuscrits*, Paris, BnF - Société de l'histoire de Normandie, 2000.

PÉLICIER Paul, *Lettres de Charles VIII, roi de France : publiées d'après les originaux pour la Société de l'histoire de France*, Paris, Renouard-H. Laurens, 1898-1905, 5 vol.

Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France : voir BOUSSARD Jacques *et al.*

Registres de Clément IV (1265-1268) : voir JORDAN Édouard.

Registres de Philippe Auguste : voir BALDWIN John W.

TARDIF Jules, *Monuments historiques, [528-1789]*, Paris, Impr. de J. Claye, 1866 (repr. Nendeln, Kraus, 1977).

Dictionnaires et outils de travail

Dictionnaires linguistiques, grammaires, normes éditoriales

BEC Pierre, *Manuel pratique de philologie romane*, Paris, Picard, 1971, 2 vol.

Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998 (1^{ère} éd., 1992).

DU CANGE et al., *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, éd. augmentée, Niort, L. Favre, 1883-1887 (consultable en ligne sur « Élec »).

GODEFROY Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Paris, Vieweg, 1881-1902, 11 vol.

GOSENS Charles Théodore, *Grammaire de l'ancien picard*, Paris, Klincksieck, 1970.

LOMMATZSCH Erhard et TOBLER Adolf, *Altfranzösisches Wörterbuch (AW)*, Wiesbaden, Steiner, 1955-1989, 11 vol.

VIELLIARD Françoise et GUYOTJEANNIN Olivier (dir.), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux, École nationale des Chartes / Centre Jean-Mabillon (EA 3624) : Groupe de recherches « La civilisation de l'écrit au Moyen âge »*, Paris, École nationale des chartes / Comité des travaux historiques et scientifiques :

- Fascicule I, *Conseils généraux*, 2001
- Fascicule II, *Actes et documents d'archives*, 2001
- Fascicule III, *Textes littéraires*, par Pascale BOURGAIN et Françoise VIELLIARD, 2002.

WARTBURG Walther von, et al., *Französisches etymologisches Wörterbuch (FEW)*, Bonn, Bâle, 1928-1961, 14 vol.

Dictionnaires d'œuvres et d'écrivains

Bibliotheca Hagiographica Latina Manuscripta (BHLms), base de données en ligne éditée depuis 1998 par la Société des Bollandistes : <http://bhlms.fltr.ucl.ac.be/> (dernière consultation le 19 juin 2015).

Dictionnaire des lettres françaises, publié sous la direction du cardinal Georges Grente. Le Moyen Âge, ouvrage préparé par Robert Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage, édition entièrement revue et mise à jour sous la direction de Geneviève Hasenohr et Michel Zink, Paris, Fayard, 1992.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), Paris, V. Palmé (puis Firmin-Didot, puis Impr. nationale, puis De Boccard), 1865 - .

KAEPPELI T. et PANELLA E., *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi*, 4 vols, Rome, 1970-1993.

MOLINIER Auguste, *Les Sources de l'histoire de France depuis les origines jusqu'en 1815, Première partie, Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, Paris, A. Picard et fils (« Manuels de bibliographie historique », 3, 1), 1901-1906, 6 vol. ; et pour la période 1494-1525 : Hauser Henri, *Les Sources de l'histoire de France. XVIe siècle (1494-1610)*, 2 vol. (t. 1 : 1494-1515 ; t.2 : 1515-1559), 1906-1909.

Dictionnaires toponymiques

BILLY Pierre-Henri, *Dictionnaire des noms de lieux de la France*, Paris, éditions Errance, 2011.

DEROY Louis et MULON Marianne, *Dictionnaire des noms de lieux*, Paris, Dictionnaires le Robert, 1992.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, Paris, Letouzey et Ané, 1909-2015, 31 volumes.

HUBERT Jean et STEIN Henri, *Dictionnaire topographique du département de Seine-et-Marne*, Paris, Imprimerie nationale, 1954.

MOREAU Jean, *Dictionnaire de géographie historique de la Gaule et de la France*, Paris, Picard, 1972.

MULON Marianne, *Noms de lieux d'Île-de-France*, Paris, éditions Bonneton, 1997.

NÈGRE Ernest, *Toponymie générale de la France*, Genève, Droz, 1990, « Publications romanes et françaises » CXCIII.

<http://www.columbia.edu/acis/ets/Graesse/orblata.html>

Atlas et SIG

ÅHLFELDT Johan, *Regnum Francorum Online : Interactive Maps and Sources of Late Antique and Early Medieval Europe*, Lund, 2011, <http://francia.ahlfeldt.se/index.php>

BOURCELOT Henri, *Atlas linguistique et ethnographique de la Champagne et de la Brie*, Paris, CNRS, 3 vol., 1966 / 1969 / 1978.

DEES Anthonij, *Atlas des formes et des constructions des chartes françaises du XIII^e siècle*, Tübingen, Max Niemeyer, 1980.

GILLIÉRON Jules et EDMONT Edmond, *Atlas linguistique de la France*, 35 fascicules, Paris, Champion, 1902-1910.

GUYOTJEANNIN Olivier (textes) et BALAVOINE Guillaume (cartographie), *Atlas de l'histoire de France (sous la direction de Jean Boutier). La France médiévale, IX^e-XV^e siècle*, Paris : Editions Autrement, 2005.

LONGNON Auguste, *Atlas historique de la France*, Paris, Hachette, 1907. [Ouvrage paru en fascicules, à partir de 1884].

SIMONI-AUREMBOU Marie-Rose, *Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France et de l'Orléanais (Île-de-France, Orléanais, Perche, Touraine)*, 2 vol., Paris, CNRS, collection « Atlas linguistiques de la France par régions », 1973-1978.

Études

ADAMS Jeremy duQuesnay, « The *Regnum Francie* of Suger of Saint-Denis : An Expansive Ile-de-France », *Historical Reflexions / Réflexions Historiques*, vol. 19-2, 1993, p. 167-188.

ADAMS Tracy, « Isabeau de Bavière : la création d'une reine scandaleuse », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, t. 25, 2013, p. 223-235.

AGNEL Émile, *Observations sur la prononciation et le langage rustiques des environs de Paris*, Paris, Schlesinger-Dumoulin, 1855.

AINSWORTH Peter, « Conscience littéraire de l'histoire au Moyen Âge », dans Frank LESTRINGANT et Michel ZINK (dir.), *Histoire de la France littéraire*, tome I : *Naissances, Renaissances. Moyen Âge-XVI^e siècle...*, 2006, p. 349-419.

AINSWORTH Peter, *Jean Froissart and the Fabric of History. Truth, Myth and Fiction in the "Chroniques"*, Oxford / New York, Clarendon Press, 1990.

ALBU Emily, « Imperial Geography and the Medieval Peutinger Map », *Imago mundi*, vol. 57-2, 2005, p. 136-148.

ALEXANDRE Arnaud, « Les hôtels princiers », dans F. PLEYBERT (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 132-137.

ALEXANDRE Arnaud, « "Que le roi puisse toujours avoir près de lui". Présence de Louis d'Orléans à Paris : résidences et chapelles privées », dans W. PARAVICINI et B. SCHNERB (dir.), *Paris, capitale de ducs de Bourgogne...*, 2007, p. 373-388.

ALLIROT Anne-Hélène, « Isabelle de France, sœur de saint Louis : la vierge savante. Une étude de la *Vie d'Isabelle de France* écrite par Agnès d'Harcourt », *Médiévales*, n° 48, 2005, p. 55-98.

ALLIROT Anne-Hélène, *Filles de roy de France : princesses royales, mémoire de Saint Louis et conscience dynastique (de 1270 à la fin du XIV^e siècle)*, Turnhout, Brepols (« Culture et société médiévales », 20), 2010.

ALTENBURG Detlef, JARNUT Jörg et STEINHOFF Hans-Hugo (dir.), *Feste und Feiern im Mittelalter. Paderborner Symposion des Mediävistenverbandes, 5. bis 9. März 1989*, Sigmaringen, J. Thorbecke, 1991.

ANDERSEN Peter et BUSCHINGER Danielle (dir.), *Charlemagne dans la réalité historique et la littérature. Actes du colloque de Saint-Riquier (13 et 14 décembre 2003)*, Amiens, Presses du Centre d'Etudes Médiévales, Université de Picardie-Jules Verne (« Médiévales », 36), 2004.

ANDIA Béatrice de (dir.) / Action artistique de la Ville de Paris, avec la collaboration de Laetitia BONNEFOY, Alexandre GADY, Magali GENUITE, et al., *Les enceintes de Paris*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris (« Paris et son patrimoine »), 2001.

ANDREWS Frances, *The Others Friars: the Carmelite, Augustinian, Sack and Pied Friars in the Middle Ages*, Woodbridge, The Boydell Press (« Monastic Orders », 2), 2006.

ANGREMY Annie, « La Mappemonde de Pierre de Beauvais », *Romania*, t. 104, 1983, p. 316-350 et p. 457-498.

ANHEIM Etienne et BRUNEL Ghislain, « La Sainte-Chapelle : fondation et liturgie », dans P.-Y. LE POGAM (dir.), *Saint Louis*, catalogue d'exposition, 2014, p. 89-95.

ANTOINE Elisabeth, « Jardins de plaisance », dans F. PLEYBERT (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 151-165.

ARABEYRE Patrick, « La France et son gouvernement au milieu du XV^e siècle d'après Bernard de Rosier », *BEC*, t. 150-2, 1992, p. 245-285.

ARENTZEN Jörg-Geerd, *Imago mundi cartographica. Studien zur Bildlichkeit mittelalterlicher Welt- und Ökumenekarten unter besonderer Berücksichtigung des Zusammenwirkens von Text und Bild*, Munich, 1984.

ARNAUD Pascal, « *Plurima orbis imago*. Lectures conventionnelles des cartes au Moyen Âge », *Médiévales* (Espaces du Moyen Âge), 18, 1990, p. 33-51.

ARNOUX Mathieu et BOTTIN Jacques, « Paris comme centre d'une région drapière (XII^e-XVI^e siècle) », *PIDFM*, t. 51, 2000 (*Artisanat, industrialisation et désindustrialisation en Île-de-France. Actes du 9^e colloque de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France, Meaux, 4-5 décembre 1999*), p. 49-52.

ARNOUX Mathieu et BOTTIN Jacques, « Les formes de l'intégration spatiale, autour de Rouen et de Paris : modalités d'intégration d'un espace drapier (XIII^e-XVI^e siècles) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 48, avril-septembre 2001, p. 162-191.

AUBERT Paul, « Quelques mots sur le bailliage de Mantes à la fin du Moyen-Âge », *Bulletin de la Société historique, artistique et scientifique de Mantes et du Mantois*, 1934, p. 19-21.

AUBRY Pierre, « Comment fut perdu et retrouvé le saint clou de l'abbaye de Saint-Denis », *Revue Mabillon*, t. 2, 1906, p. 185-192, 286-300 ; t. 3, 1907, p. 43-50, 147-182.

AUTRAND Françoise, « De l'Enfer au Purgatoire : la cour à travers quelques textes français du milieu du XIV^e à la fin du XV^e siècle », dans Philippe Contamine (dir.), *L'État et les aristocraties...*, 1989, p. 51-78.

AUTRAND Françoise, *Charles V le Sage*, Paris, Fayard, 1994.

AUTRAND Françoise, GAUVARD Claude et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée, membre de l'Institut*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1999.

AUTRAND Françoise, *Jean de Berry : l'art et le pouvoir*, Paris, Fayard, 2000.

AUTRAND Françoise, *Christine de Pizan. Une femme en politique*, Paris, Fayard, 2009.

AVRIL François, GOUSSET Marie-Thérèse, GUENÉE Bernard, *Les Grandes chroniques de France : reproduction intégrale en fac-similé des miniatures de Fouquet : manuscrit français 6465 de la Bibliothèque nationale de Paris* (avec commentaires), Paris, P. Lebaud, 1987.

AVRIL François, voir aussi : Catalogues d'expositions: *La Librairie de Charles V*, 1968 ; *Les Fastes du gothique. Le siècle de Charles V*, 1981 ; *L'Art au temps des rois maudits*, 1998 ; *Paris 1400. Les arts sous Charles VI*, 2004.

Backouche Isabelle, Bove Boris, Descimon Robert et Gauvard Claude (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Publications de la Sorbonne / Comité d'histoire de la Ville de Paris (« Homme et société », 51), 2016.

BABEL Rainer et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne du Moyen Âge à l'époque moderne, actes du colloque organisé par l'université Paris XII, l'Institut universitaire de France et l'Institut historique allemand à l'université Paris XII et à la Fondation Singer-Polignac, 6-8 octobre 1993*, Sigmaringen, Thorbecke (« Beihefte der Francia », 39), 1997.

BADER Hedi, *Von der « Francia » zur « Ile-de-France » : ein Beitrag zur Geschichte von altfranzösisch France, Franceis, franceis*, Winterthur, Druckerei Winterthur, 1969.

BÄHR Ingeborg, *Saint Denis und seine Vita im Spiegel der Bildüberlieferung der französischen Kunst des Mittelalters*, Worms, Wernersche Verlagsgesellschaft, 1984.

BALDWIN John W., *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, Fayard, 1994.

BALDWIN John W., *Paris 1200*, Paris, Aubier, 2006.

BALTZELL James H., « Un poème sur saint Denis », *Le Moyen Âge*, 62-3, 1956, p. 331-334.

BANDE Alexandre, *Le Cœur du roi. Les Capétiens et les sépultures multiples, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Tallandier, 2009.

BARBER Peter, « The Evesham World Map : a Late Medieval English View of God and the World », *Imago mundi*, 47, 1995, p. 13-33.

BARBER Peter, « Medieval Maps of the World », dans P.D.A. Harvey (dir.), *The Hereford World Map. Medieval world maps and their context*, Londres, British Library, 2006.

BARBIER Josiane, «Le système palatial franc : genèse et fonctionnement dans le nord-ouest du regnum », *BEC*, t. 148-2, 1990, p. 245-299.

BARON Françoise, « Effigies sculptées à Notre-Dame de Paris aux XIV^e et XV^e siècles », dans F. JOUBERT et D. SANDRON (dir.), *Pierre, lumière, couleur...*, p. 327-340.

BARROUX Robert, « Recueil historique en français composé, transcrit et enluminé à Saint-Denis vers 1280 », dans *Mélanges d'histoire du livre et des bibliothèques offerts à M. Franz Calot*, Paris, d'Argences, 1960, p. 15-34.

BARROUX, Marius, *Les fêtes royales de Saint-Denis en mai 1389*, Paris, les Amis de Saint-Denys, 1936.

BARTHÉLÉMY Dominique, « L'affaire Enguerrand de Coucy (1259) », dans L. BOLTANSKI, E. CLAVERIE, N. OFFENSTADT, S. VAN DAMME (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes de Socrate à Pinochet*, Paris, 2007, p. 59-77.

BAUDOT Jules Léon et CHAUSSIN Léon, *Vie des saints et des bienheureux, selon l'ordre du calendrier, avec l'historique des fêtes*, Paris, Letouzey, 1935-1956, 12 vol.

BAUMGÄRTNER Ingrid, « Die Welt im kartographischen Blick. Zur Veränderbarkeit mittelalterlicher Weltkarten am Beispiel der Beatus tradition vom 10. bis 13. Jahrhundert », dans Wilfried Ehbrecht, Angelika Lampen, Franz-Joseph Post et Mechthild Siekmann (dir.), *Der weite Blick des Historikers [Mélanges Peter Johanek]*, Cologne, 2002, p. 527-549.

BAUMGÄRTNER Ingrid, « Visualisierte Weltenräume. Tradition und Innovation in den Weltkarten der Beatus tradition des 10. bis 13. Jahrhunderts », dans Hans-Joachim Schmidt (dir.), *Tradition, Innovation, Invention. Fortschrittsverweigerung und Fortschrittsbewußtsein im Mittelalter*, Berlin-New-York, 2005, p. 231-276.

BAUMGÄRTNER Ingrid et KUGLER Harmut (dir.), *Europa im Weltbild des Mittelalters. Kartographische Konzepte*, Berlin, Akademie Verlag (« Orbis medievalis. Vorstellungswelten des Mittelalters », 10), 2008.

BAUMGÄRTNER Ingrid, « Graphische Gestalt und Signifikanz. Europa in den Weltkarten des Beatus von Liébana und des Ranulf Higden », dans I. BAUMGÄRTNER et H. KUGLER (dir.), *Europa im Weltbild des Mittelalters...*, p. 81-132.

BAUTIER Robert-Henri, « Guillaume de Mussy, bailli, enquêteur royal, panetier de France sous Philippe le Bel », *BEC*, n° 105, 1944, p. 64-98.

BAUTIER Robert-Henri, « Quand et comment Paris devint capitale », *BSHPIDF*, t. 105, 1978, p. 17-46.

BAUTIER Robert-Henri, « La châtellenie de Melun au milieu du XIV^e siècle », dans *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Actes du 100 Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 59-67.

BEAUMONT-MAILLET Laure, *Le Grand couvent des Cordeliers à Paris. Etude historique et archéologique du XIII^e siècle à nos jours*, Paris, Honoré Champion, 1975.

BEAUNE Colette, « Costume et pouvoir en France à la fin du Moyen Âge : les devises royales vers 1400 », *Revue des sciences humaines*, t. LV, n° 183, juillet-septembre 1981, p. 125-146.

BEAUNE Colette, *Naissance de la nation France*, Paris, Gallimard (« Folio Histoire », 56), 1993.

BEAUNE Colette, « L'échec d'un historien : l'exemple de Guillaume Cretin », dans Y.-M. Bercé et Ph. Contamine (dir.), *Histoire de France, historiens de la France...*, 1994, p. 119-135.

BEAUNE Colette, « Images de la Normandie et des Normands », dans Jean-Yves MARIN (dir.), *La Normandie dans la guerre de Cent Ans, 1346-1450...*, 1999, p. 37-40.

BEAUNE Colette, « Les duc, le roi et le Saint Sang », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée...* 1999, p. 711- 732.

BEAUNE Colette, « Le Grand Ferré », dans A.-H. Alliot, M. Gaude-Ferragu et al. (dir.), *Une histoire pour un royaume (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Perrin, 2010, p. 362-377.

BEAUNE Colette, *Le Grand Ferré. Premier héros paysan*, Paris, Perrin, 2013.

BECQUET Jean (Dom), « Les Grandmontains de Vincennes : signification d'une fondation », dans Jean CHAPELOT et Elisabeth LALOU (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 137-140.

BEDOS Brigitte, *La Châtellenie de Montmorency des origines à 1368. Aspects féodaux, sociaux et économiques*, Pontoise, Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, 1980.

BEDOS-REZAK Brigitte, *Corpus des sceaux*, tome I : *Les sceaux des villes*, Paris, Archives nationales, 1980.

BEDOS-REZAK Brigitte, « Du modèle à l'image : les signes de l'identité urbaine au Moyen Âge », dans Marc BOONE, Élodie LECUPPRE-DESJARDINS et Jean-Pierre SOSSON (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge...*, 2002, p. 189-205.

BELHOSTE Jean-François, « Paris, grand centre drapier au Moyen Âge », *PIDFM*, t. 51, 2000 (*Artisanat, industrialisation et désindustrialisation en Île-de-France. Actes du 9^e colloque de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de Paris et de l'Île-de-France, Meaux, 4-5 décembre 1999*), p. 171-181.

BENNERT Uwe, « Art et propagande politique sous Philippe IV le Bel : le cycle des rois de France dans la Grand'salle du palais de la Cité », *Revue de l'Art*, t. 97, 1992, p. 46-59.

BENNERT Uwe, « Les décors de résidences », dans Frédéric Pleybert (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 138-150.

BENT Margaret et WATHEY Andrew, *Fauvel Studies. Allegory, chronicle, music and image in Paris*, Bibliothèque nationale de France, Ms. Français 146, Oxford, Clarendon Press, 1998.

BENTON John F., « The Court of Champagne as a Literary Center », *Speculum*, t. 36-4, octobre 1961, p. 551-591.

BERCÉ Yves-Marie et CONTAMINE Philippe (dir.), *Histoire de France, historiens de la France. Actes du colloque international, Reims, 14-15 mai 1993*, Paris, Société de l'Histoire de France (diffusion : Librairie Champion), 1994.

BERGER Élie, « Annales de Saint-Denis, généralement connues sous le titre de *Chronicon sancti Dionysii ad cyclos paschales* », *BEC*, vol. 40, 1879, p. 261-295.

BERGER Élie, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, Thorin et fils (« Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome », fascicule 70), 1895.

BERGER Élie, « Document relatif à des affranchissements de serfs par la régente Blanche de Castille vers 1250 ou 1252 », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1912, vol. 56, p. 415-416.

BERGOUNIOUX Gabriel, « Le francien (1815-1914) : la linguistique au service de la patrie », dans *Mots. Les langages du politique*, 19, 1989, p. 23-40.

BÉRIOU Nicole, *L'avènement des maîtres de la parole : la prédication à Paris au XIII^e siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1998.

BÉRIOU Nicole, « Entre sottises et blasphèmes. Échos de la dénonciation du Talmud dans quelques sermons du XIII^e siècle », dans Gilbert DAHAN (dir.), *Le Brûlement du Talmud à Paris, 1242-1244*, actes du colloque, Paris, CNRS, 2-3 mai 1994, Paris, éditions du Cerf (« Nouvelle Gallia judaïca »), 1999, p. 211-238.

BERNUS Pierre, *Histoire de l'Île-de-France*, Paris, Firmin-Didot, 1934.

BERRY Maurice et FLEURY Michel (dir.), *L'enceinte et le Louvre de Philippe Auguste*, Paris, Action artistique de la Ville de Paris (« Paris et son patrimoine »), 1988.

BERTY Adolphe, LEGRAND Henri et TISSERAND Lazare-Maurice, avec la collaboration de VACQUER Théodore et de PLATON Camille, *Topographie historique du vieux Paris*, Paris, Imprimerie impériale / nationale (« Histoire générale de Paris »), 1866-1897, 6 vol. :
- Volumes 1 et 2 : *Région du Louvre et des Tuileries*, par A. Berty et H. Legrand, 1866-1868
- Volumes 3 et 4 : *Région du bourg Saint-Germain*, par L.-M. Tisserand, avec la collaboration de Th. Vacquer, 1876-1882.
- Volume 5 : *Région occidentale de l'Université*, par L.-M. Tisserand, 1887.
- Volume 6 : *Région centrale de l'Université*, par L.-M. Tisserand, avec la collaboration de C. Platon, 1897.

BIDEAULT Maryse, « Le tombeau de Dagobert dans l'abbaye royale de Saint-Denis », *Revue de l'Art*, t. 118, 1972, p. 27-33.

BIDEAULT Maryse et LAUTIER Claudine, *Île-de-France gothique*, tome 1 : *Les églises de la vallée de l'Oise et du Beauvaisis*, Paris, Picard (« Les Monuments de la France gothique »), 1987.

BILLOT Claudine, *Chartes et documents de la Sainte-Chapelle de Vincennes (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, éditions du CNRS, 1984, 2 vol.

BILLOT Claudine, « Le message spirituel et politique de la Sainte-Chapelle de Paris », *Revue Mabillon*, t. 63 (n.s., t.2), 1991, p. 119-141.

BILLOT Claudine, « Les Saintes-Chapelles de saint Louis : conditions et significations de ces fondations », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 171-176.

BIVER Paul et Marie-Louise, *Abbayes, monastères et couvents de Paris, des origines à la fin du XVIII^e siècle*, Paris, Editions d'Histoire et d'Art, 1970.

BLANC Annie, LORENZ Claude et VIRÉ Marc, « Le liais de Paris et son utilisation dans les monuments », dans J. Lorenz et P. Benoît (dir.), *Carrières et constructions en France et dans les pays limitrophes. Actes du 115^e congrès national des sociétés savantes, Avignon, 9-12 avril 1990*, Paris, éditions du CTHS, 1991, p. 247-269.

BLANCHARD Joël (dir.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque organisé par l'Université du Maine les 25 et 26 mars 1994*, Paris, Picard, 1995.

BLANCHARD Joël, « Le corps du roi : mélancolie et « recreation ». Implications médicales et culturelles du loisir des princes à la fin du Moyen Âge », dans Joël Blanchard (dir.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge...*, 1995, p. 199-211.

BLOCH Marc, « Blanche de Castille et les serfs du chapitre de Notre-Dame de Paris », *MSPIDF*, tome 38, 1911, p. 224-272.

BLOCH Marc, « L'Île-de-France (les pays autour de Paris) », *Mélanges historiques*, tome II, Paris : S.E.V.P.E.N., 1963, p. 692-787 ; réédition d'un travail paru en 1913 dans la « Bibliothèque de Synthèse historique » : *Les Régions de la France, IX, l'Île-de-France*.

BLOCH Marc, *Les Rois thaumaturges. Étude sur le caractère surnaturel attribué à la puissance royale particulièrement en France et en Angleterre*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Histoires »), 1983 (avec préface de Jacques Le Goff) [1^{ère} éd. : Publications de la faculté des Lettres de Strasbourg, 1924].

BLONDEL Georges, « Notes sur quelques manuscrits de la Bibliothèque royale de Berlin », *Nouvelle Revue Historique de droit français et étranger*, vol. 8, 1884, p. 211-220.

BLUMENFELD Hervé, COULAIS Jean-François, DUGÉNY François, PINON Pierre, *Paris et l'Île-de-France*, Paris, Belin (« Terre des Villes »), 2003.

BODINEAU Pierre et LAMARRE Christine, *Capitales ou villes d'appui ? Les petites villes et leurs campagnes du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Dijon, Editions universitaires de Dijon, 2014.

BOISSELIER Stéphane (dir.), *De l'espace aux territoires. La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge, Actes de la table ronde des 8-9 juin 2006, CESC* (Poitiers), Turnhout, Brepols (« Culture et société médiévales », n° 19), 2010.

BOISVILLETTE de, « Limites présumées de la Beauce », *Mémoires de la société archéologique d'Eure-et-Loir*, tome III, 1863, p. 78-106.

BONNARDOT Alfred, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes...*, Paris, J.B. Dumoulin, 1852.

BOONE Marc, LECUPPRE-DESJARDINS Élodie et SOSSON Jean-Pierre (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge*, collection « Studies in Urban Social, Economic and Political History of the Medieval and Early Modern Low Countries », n° 13, Anvers, Garant, 2002.

BORRELLI DE SERRES Léon-Louis, *Recherches sur divers services publics du XIII^e au XVII^e siècle*, Paris, Alphonse Picard et fils, 1895-1909 (repr. Genève, Slatkine, 1974), 3 vol. :

- tome I : *Notices relatives au XIII^e siècle*, 1895
- tome II : *Notices relatives au XIV^e siècle*, 1904
- tome III : *Notices relatives aux XIV^e et XV^e siècles*, 1909.

BOSSUAT Robert, « Poème latin sur l'origine des fleurs de lis », *BEC*, t. 101, 1940, p. 80-101.

BOSSUAT Robert, « Traditions populaires relatives au martyr et à la sépulture de saint Denis », *Le Moyen Âge*, t. 62 (sér. 4, vol. 11), 1956, p. 479-510.

BOSSUAT Robert, « Le roi Dagobert, héros de romans du Moyen Âge », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t.108-2, 1964, p. 361-368.

BOTINEAU Pierre, « L'histoire de France en français, de Charlemagne à Philippe Auguste. La compilation du ms. 624 du fonds de la reine à la Bibliothèque Vaticane », *Romania*, t. 90, 1969, p. 79-99.

BOUCHERON Patrick et CHIFFOLEAU Jacques (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000.

BOUCHERON Patrick (éd.), *Les Villes capitales au Moyen Âge, XXXVI^e Congrès de la SHMES, Istanbul, 1^{er}-6 juin 2005*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 87), 2006.

BOUCHERON Patrick et GENET Jean-Philippe (dir.), *Marquer la ville. Signes, traces, empreintes du pouvoir (XIII^e-XVI^e siècle). Actes de la conférence organisée à Rome en 2009 par le LAMOP en collaboration avec l'École française de Rome*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne / École française de Rome (« Le pouvoir symbolique en Occident (1300-1640) », VIII), 2013.

BOUDET Jean-Patrice et MILLET Hélène (dir.), *Eustache Deschamps en son temps*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Textes et documents d'histoire médiévale », 1), 1997.

BOUDET Jean-Patrice, « Charles V, Gervais Chrétien et les manuscrits scientifiques du collège de Maître Gervais », *Médiévales*, t. 52 (*Le livre de science, du copiste à l'imprimeur*), printemps 2007, p. 15-38.

BOUHAÏK-GIRONÈS Marie, voir : BOVE

BOULOUX Nathalie, « Deux Vénitiens du XIV^e siècle et la géographie : Paulin de Venise et Marino Sanudo », dans Odile REDON (dir.), *Savoirs des lieux. Géographies en histoire*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes (« Les Cahiers de Paris VIII/Recherches »), 1996, p. 11-25.

BOULOUX Nathalie, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols (« Terrarum orbis », n°2), 2002.

BOULOUX Nathalie, « Ressources naturelles et géographie : le cas de Barthélemy l'Anglais », *Médiévales*, t. 53, automne 2007, p. 11-22.

BOULOUX Nathalie, « Culture géographique et représentation du territoire au Moyen Âge : quelques propositions », dans Stéphane Boisselier (dir.), *De l'espace aux territoires. La territorialité des processus sociaux et culturels au Moyen Âge...*, 2010, p. 89-112.

BOULOUX Nathalie, « Pour une nouvelle lecture de l'*Imago mundi* de Pierre d'Ailly », dans Tiziana Suarez-Nani et Martin Rohde (dir.), *Représentations et conceptions de l'espace dans la culture médiévale. Repräsentationsformen und Konzeptionen des Raums in der Kultur*

des Mittelalters. Colloque fribourgeois 2009. Freiburger Colloquium 2009, Berlin, De Gruyter (*Scrinium Friburgense*, 30), 2011, p. 237-264.

BOULOUX Nathalie, « From Gaul to the Kingdom of France : Representations of French Space in the Geographical Texts of the Middle Ages (Twelfth-Fifteenth Centuries) », dans Meredith Cohen et Fanny Madeline (dir.), *Space in the Medieval West...*, 2014, p. 197-217.

BOURDERON Roger et DE PERETTI Pierre, *Histoire de Saint-Denis*, Toulouse, Privat, 1988.

BOURGAIN Pascale, « La protohistoire des chroniques latines de Saint-Denis (BnF, lat. 5925) » dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), p. 375-394.

BOURLET Caroline, « L'approvisionnement de Paris en poisson de mer aux XIV^e et XV^e siècles, d'après les sources normatives », *Franco-british Studies. Journal of the British Institute in Paris*, n° 20, automne 1995 (n° spécial : *Structures d'approvisionnement à Paris et à Londres au Moyen Âge*), p. 5-22.

BOURLET Caroline, « Paris et ses banlieues : limites et définitions d'un espace médiéval », dans J.-M. Michel et J. Verger (dir.), *À l'ombre de Paris. Les échanges entre Paris et ses périphéries (XIV^e-XVIII^e siècles)...*, 2002, p. 11-29.

BOURLET Caroline, voir aussi : BOVE Boris (et al.)

BOURNON Fernand, « L'hôtel royal de Saint-Pol à Paris », *MSHPIDF*, t. VI, 1879, p. 54-179.

BOURQUELOT Félix, « Sens des mots France et Neustrie sous le régime mérovingien », *BEC*, 1865, p. 567-574.

BOUSQUET-LABOUÉRIE Christine et MAUREY Yossi, *Espace sacré, mémoire sacrée. Le culte des évêques dans leurs villes (IV^e-XX^e siècle). Actes du colloque international de Tours, 10-12 juin 2010*, Turnhout, Brepols (« *Hagiologia* », 10), 2015.

BOUSSARD Jacques, *Nouvelle histoire de Paris*, tome II : *De la fin du siège de 885-886 à la mort de Philippe Auguste*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris / diffusion Hachette, 1976.

BOUSSARD Jacques, « Philippe Auguste et Paris », *La France de Philippe Auguste*, 1980, p. 323-340.

BOUTET Dominique, *Formes littéraires et conscience historique aux origines de la littérature française (1100-1250)*, Paris, Presses universitaires de France, 1999.

BOUTET Dominique, « Y a-t-il une idéologie royale dans la *Vie de Saint Louis* de Joinville ? », dans Jean DUFOURNET et Laurence HARF (dir.), *Le Prince et son historien...*, p. 71-100.

BOUTET Dominique, « La méthode historique de Joinville et la réécriture des *Grandes chroniques de France* », dans *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, D. QUÉRUEL (dir.), Langres, Dominique Guéniot, 1998, p. 93-108.

BOUTET Dominique, « La montagne dans la chanson de geste : topique, rhétorique et fonction épique », dans Claude THOMASSET et Danièle JAMES-RAOUL (dir.), *La Montagne dans le texte médiéval. Entre mythe et réalité*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne (« Cultures et civilisations médiévales », 19), 2000, p.227-242.

BOUTET Dominique, « Charlemagne et l'idéologie politique dans la *Chanson de Roland* », dans Peter ANDERSEN et Danielle BUSCHINGER (dir.), *Charlemagne dans la réalité historique et la littérature...*, 2004, p. 14-25.

BOVE Boris, « Les joutes bourgeoises à Paris, entre rêve et réalité (XIII^e-XIV^e siècle) », dans *Le Tournoi au Moyen Âge. Cahiers du centre d'histoire médiévale*, n° 2, 2003, p. 135-163.

BOVE Boris, « Les palais royaux à Paris au Moyen Âge (XI^e-XV^e siècles) », dans Marie-Françoise Auzépy et Joël Cornette (dir.), *Palais et pouvoirs. De Constantinople à Versailles, Saint-Denis* : Presses universitaires de Vincennes (« Temps & espaces »), 2003, p. 45-79 (également consultable en ligne sur le site « Cour de France.fr » : <http://cour-de-france.fr/article592.html>).

BOVE Boris, *Dominer la ville. Prévôts des marchands et échevins parisiens de 1260 à 1350*, Paris, éditions du CTHS, 2004.

BOVE Boris, « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens : les louanges de Paris au Moyen Âge », dans Claude GAUVARD et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Être parisien...*, 2004, p. 423-444.

BOVE Boris, « Alliance ou défiance ? Les ambiguïtés de la politique des Capétiens envers leur capitale entre le XII^e et le XIII^e siècle », dans Patrick BOUCHERON (éd.), *Les Villes capitales au Moyen Âge, XXXVI^e Congrès de la SHMES...*, 2006, p. 131-154.

BOVE Boris, LE MARESQUIER-KESTELOOT Yvonne-Hélène, BOURLET Caroline, DESCAMPS Benoît, BOUHAÏK-GIRONÈS Marie, « Du proche au lointain : essais de restitution de l'espace vécu à la fin du Moyen Âge », *BSPIDF*, t. 134, 2007, p. 7-46.

BOVE Boris, *Le Temps de la Guerre de Cent Ans, 1328-1453*, tome IV de l'*Histoire de France* dirigée par Joël Cornette, Paris, Belin, 2009.

BOVE Boris et GAUVARD Claude (dir.), *Le Paris du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2014.

BOYCE Gray C., « The Controversy over the Boundary between the English and Picard Nations in the University of Paris (1356-1358) », dans *Études d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne par ses anciens élèves*, Bruxelles, Nouvelle société d'éditions, 1937, p. 54-66.

BOZOKY Edina, « Saint Louis, ordonnateur et acteur des rituels autour des reliques de la Passion », dans C. HEDIGER (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris, royaume de France ou Jérusalem céleste ?...*, p. 19-34.

BRANNER Robert, *Saint Louis and the Court Style in Gothic Architecture*, Londres, A. Zwemmer (« Studies in Architecture », n° 7), 1965.

BRANNER Robert, « The Grande Chasse of the Sainte-Chapelle », *Gazette des Beaux-Arts*, 1971, p. 6-18.

BRANNER Robert, « The Sainte-Chapelle and the *Capella Regis* in the Thirteenth Century », *Gesta*, 10-1, 1971, p. 19-22.

BRANNER Robert, *Manuscript Painting in Paris during the Reign of Saint Louis : a study of styles*, Berkeley-Los Angeles-Londres, University of California press (« California studies in the history of art », 18), 1977.

BRASSEUR Annette, *Etude linguistique et littéraire de la Chanson des Saisnes de Jehan Bodel*, Genève, Droz, 1990.

BRAY Albert, « Les origines de Fontainebleau », *Bulletin monumental*, XCIV, 1935, p. 171-214.

BRESSON Lucien, *Atlas historique des villes de France : Mantes-la-Jolie, Limay, Yvelines*, Paris, éditions du CNRS, 2000.

BRICE Germain, *Description de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable*, Paris, N. Legras, 1684, 2 vol.

BRINCKEN Anna-Dorothee von den, *Fines Terrae. Die Enden der Erde und der vierte Kontinent auf mittelalterlichen Weltkarten*, Hannover, Hahnsche Buchhandlung (« Monumenta Germaniæ Historica. Schriften », vol. 36), 1992.

BROC Numa, *La Géographie de la Renaissance, 1420-1620*, Paris, éditions du CTHS, 1986.

BROC Numa, « Visions médiévales de la France », *Imago mundi*, 1984, p. 32-47 ; article repris dans *idem*, *Regards sur la géographie française de la Renaissance à nos jours*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, tome I, 1994, p. 15-32.

BROC Numa, « Les cartes de France au XVI^e siècle », *Voyager à la Renaissance*, 1987, p. 221-241 ; article repris dans *idem*, *Regards sur la géographie française de la Renaissance à nos jours*, Perpignan, Presses Universitaires de Perpignan, tome I, 1994, p. 33-69.

BROCKMEIER Peter, « François Villon, Eustache Deschamps und Paris — Zur ästhetischen Innovation im Testament », *Germanisch-romanische Monatschrift*, 42, 1992, p. 151-161.

BROSIEN Hermann, « Wilhelm von Nangis und Primat », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere Deutsche Geschichtskunde*, 4, 1879, p. 427-509.

BROWN Cynthia J., « Pierre Gringore : acteur, auteur, éditeur », dans *Grands Rhétoriciens. Cahiers V.-L. Saulnier*, 14, 1997, p. 145-164.

BROWN Elizabeth A.R., « Burying and Unburying the Kings of France », dans Richard C. TREXLER (dir.), *Persons in Groups : Behavior as Identity Formation in Medieval and Renaissance Europe. Papers of th Sixteenth Annual Conference of the Center for Medieval*

and *Early Renaissance Studies*, Binghamton, State University of New-York, ("Medieval and Renaissance Texts and Studies", 36), 1985, p. 241-266.

BROWN Elizabeth A.R., « Death and the human body in the later Middle Ages : the legislation of Boniface VIII on the division of the corpse », *Viator*, 12, 1981 (article repris dans *The Monarchy of Capetian France and Royal Ceremonial*, 1991, p. 221-270)

BROWN Elizabeth A.R., « Saint-Denis and the Turpin legend », dans John WILLIAMS et Margaret Alison STONES (dir.), *The Codex Calixtinus and the shrine of Saint James*, Tübingen, G. Narr, 1992, p. 51-88.

BROWN Elizabeth A.R. et REGALADO Nancy Freeman, « *La grant feste* : Philip the Fair's Celebration of the Knighting of His Sons in Paris at Pentecost of 1313 », dans Barbara A. HANAWALT et Kathryn L. REYERSON, *City and Spectacle in Medieval Europe...*, 1994, p. 56-86.

BROWN Elizabeth A.R., « Représentation de la royauté dans les *Livres de Fauvel* », dans Joël Blanchard (dir.), *Représentation, pouvoir et royauté à la fin du Moyen Âge...*, 1995, p. 215-236.

BROWN Elizabeth A.R. et ZALE Sanford, « Louis Le Blanc, Estienne Le Blanc and the Defense of Louis IX's Crusades, 1498-1522 », *Traditio*, t. 55, 2000, p. 235-292.

BROWN Elizabeth A.R., *Saint-Denis, la basilique*, [Saint-Léger-Vauban], Zodiaque (« Le Ciel et la pierre », 6), 2001.

BROWN Elizabeth A.R., « *Universitas et communitas* : the parade of the Parisians at the Pentecost Feast of 1313 », dans Kathleen M. ASHLEY et Wim HÜSKEN, *Moving subjects : Processional performance in the Middle Ages and the Renaissance*, Amsterdam, Rodopi (« Ludus. Medieval and early Renaissance theatre and drama », 5), 2001, p. 117-154.

BROWN Elizabeth A.R., « *Unctus ad executionem justitie* : Philippe le Bel, Boniface VIII et la grande ordonnance pour la réforme du royaume (du 18 mars 1303) », dans S. MENEGALDO, B. RIBÉMONT, *Le Roi fontaine de justice. Pouvoir justicier et pouvoir royal au Moyen Âge et à la Renaissance*, Orléans, 2012, p. 145-168.

BRÜHL Carlrichard, *Naissance de deux peuples. « Français » et « Allemands », IX^e-XI^e siècle*, Paris, Fayard, 1994 (traduction française de *Deutschland-Frankreich. Die Geburt zweier Völker*, 1990).

BRUNEL Ghislain, « Bêtes sauvages et bêtes d'élevage : l'exemple de la forêt de Retz (XII^e-XIV^e siècles) », dans Elisabeth MORNET (dir.), *Campagnes médiévales : l'homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 31), 1995, p. 157-162.

BRUNEL Ghislain, *Images du pouvoir royal. Les chartes décorées des Archives nationales, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Somogy / Centre historique des Archives nationales, 2005.

BRUNEL Ghislain, « Les Cisterciens et Charles V. Un portrait du roi idéal dressé par les moines de Royaumont et de Chaalis », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 2007, p. 67-92.

BRUNOT Ferdinand, *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, tome I, *De l'époque latine à la Renaissance*, 1906, rééd. Paris, A. Colin, 1966.

BRUSSEL Nicolas, *Nouvel examen de l'usage général des fiefs en France pendant le XI^e, le XII^e, le XIII^e et le XIV^e siècle, pour servir à l'intelligence des plus anciens titres du domaine de la couronne*, Paris, C. Prud'homme, 1727.

BRUZELIUS Caroline Astrid, *L'apogée de l'art gothique : l'église abbatiale de Longpont et l'architecture cistercienne au début du XIII^e siècle*, Brecht -Saint-Nicolas-lès-Cîteaux, Cîteaux (« Cîteaux. *Commentarii cistercienses*. Textes et documents », 2), 1990.

BRYANT Lawrence M., « La cérémonie de l'entrée à Paris au Moyen Âge », *Annales ESC*, mai-juin 1986, p. 513-542.

BRYANT Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony : Politics, Ritual and Art in the Renaissance*, Genève, Droz, 1986.

BRYANT Lawrence M., « Configurations of the Community in Late Medieval Spectacles : Paris and London during the Dual Monarchy », dans Barbara A. HANAWALT et Kathryn L. REYERSON, *City and Spectacle in Medieval Europe...*, 1994, p. 3-33.

BUSCHINGER Danielle, VOIR : ANDERSEN Peter.

CABANTOUS Alain (dir.), *Mythologies urbaines. Les villes entre histoire et imaginaire*, Rennes, PUR (« Histoire »), 2004.

CALLEBAUT André (Père), « Essai sur l'origine du premier couvent des Mineurs à Paris et sur l'influence de frère Grégoire de Naples », *France franciscaine*, t. XI, 1928, p. 5-30 et 179-209.

CANDILLE Marcel, « Les statuts de la maison-Dieu de Vernon », *Bulletin de la Société française d'histoire des hôpitaux*, t. 24, 1970, p. 11-33.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Saint Louis et la translation des corps saints », dans *Etudes d'histoire du droit canonique dédiées à G. Le Bras*, Paris, 1965, tome II, p. 1087-1112.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Les enquêtes pour la canonisation de Saint Louis – de Grégoire X à Boniface VIII – et la bulle *Gloria Laus* du 11 août 1297 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 57, 1971, p. 19-29.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « La Grande ordonnance de réformation de 1254 », *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, n°1, 1973, p. 181-186.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Saint Louis et Compiègne », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, 1988, p. 121-152.

CAROLUS-BARRÉ Louis, « Guillaume de Chartres clerc du roi, frère prêcheur, ami et historien de saint Louis », dans « *Alla Signorina* ». *Mélanges offerts à Noëlle de La Blanchardière*, Rome, EFR (« Collection de l'École française de Rome », n° 204), 1994, p. 51-57.

CAROLUS-BARRÉ Louis, *Le procès de canonisation de saint Louis (1272-1297) : essai de reconstitution*, Rome, École française de Rome, (« Collection de l'École française de Rome », 195), 1994.

CARPENTIER Élisabeth, « Histoire et informatique. Recherches sur le vocabulaire des biographies royales françaises », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 25, janvier-mars 1982, p. 3-30.

CARPENTIER Élisabeth, « L'homme, les hommes et la femme. Étude sur le vocabulaire des biographies royales françaises (XI^e-XIII^e siècle) », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 41-2, 1986, p. 325-346.

CARQUÉ Bernd, « Paris 1377-78. Un lieu de pouvoir et sa visibilité entre Moyen Âge et temps présent », *Médiévales*, t. 53, 2007, p. 123-142.

CARTON Fernand et LEBÈGUE Maurice, *Atlas ethnographique picard*, Paris, Hachette, 2 vol., 1989-1998.

[Catalogue d'exposition : *La Librairie de Charles V*, 1968]
La Librairie de Charles V, Paris, Bibliothèque nationale, octobre-novembre 1968, commissaires : François AVRIL et Jean LAFAURIE, Paris, BN, 1968.

[Catalogue d'exposition : *Les Fastes du gothique. Le siècle de Charles V*, 1981]
Les Fastes du gothique. Le siècle de Charles V, Paris, Galeries nationales du Grand Palais, 9 octobre 1981-1er février 1982, commissaires : François Avril, Françoise Baron, Danielle Gaborit-Chopin, Paris, RMN, 1981.

[Catalogue d'exposition : *La Chartreuse de Paris*, 1987]
La Chartreuse de Paris, Paris, Musée Carnavalet, 12 mai-9 août 1987, commissaire : Jean-Pierre WILLESME, Paris, Paris Musées, 1987.

[Catalogue d'exposition : *Sous les pavés, la Bastille*, 1989]
Sous les pavés, la Bastille. Archéologie d'un mythe révolutionnaire, Paris, Hôtel de Sully, 12 octobre 189- 7 janvier 1990, commissaire : Nicolas FAUCHERRE, commissaire adjoint : Hervé DEGAND, Paris, Caisse nationale des Monuments Historiques et des Sites, 1989.

[Catalogue d'exposition : *Chypre XII^e-XV^e siècles*, 1991]
La France aux portes de l'Orient. Chypre XII^e-XV^e siècles, Paris, Mairie du V^e arrondissement, 1991, commissaire : Jacques CHARLES-GAFFIOT, Paris, Centre culturel du Panthéon, 1991.

[Catalogue d'exposition : *Les ordres mendiants à Paris*, 1992]
Les Ordres mendiants à Paris, Paris, Musée Carnavalet, [1992], commissaire : Jean-Pierre WILLESME, Paris, Paris Musées, 1992.

[Catalogue d'exposition : *L'Art au temps des rois maudits*, 1998]
L'Art au temps des rois maudits. Philippe le Bel et ses fils, 1285-1328, Paris, Grand Palais, 17 mars-29 juin 1998, Paris, RMN, 1998.

[Catalogue d'exposition : *La Normandie dans la guerre de Cent Ans*, 1999]
La Normandie dans la guerre de Cent Ans, 1346-1450, Caen, Musée de Normandie, 26 juin – 31 octobre 1999 / Rouen, Musée départemental des Antiquités de la Seine-Maritime, janvier-avril 2000, commissaires : Jean-Yves Marin et Sandrine Berthelot (Musée de Caen), Geneviève Sennequier et Laurence Favigny (Musée de Rouen), textes du catalogue réunis par Jean-Yves Marin, Skira, Paris-Caen, 1999.

[Catalogue d'exposition : *L'Île-de-France médiévale*, 2000]
L'Île-de-France médiévale, 2 vol., Paris, Somogy éditions d'art, 2000, commissaires : Monique Depraetère-Dargery et Pierre-Jean Trombetta ; catalogue d'une exposition déclinée en six thèmes et six lieux :

- « La vie de tous les jours », Musée archéologique du Val-d'Oise, Guiry-en-Vexin
- « Drôle de Moyen Âge ! », Musée intercommunal d'histoire et d'archéologie de la communauté de communes Roissy Porte de France, Louvres
- « Du producteur au consommateur », Musée Bossuet, Meaux
- « La vie de château », Musée de l'Île-de-France, Sceaux
- « L'amour de Dieu », Musée d'art et d'histoire, Saint-Denis
- « Images de la ville », Musée de Provins et du Provinois, Provins.

[Catalogue d'exposition : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, 2001]
Le Trésor de la Sainte-Chapelle, Paris, musée du Louvre, 31 mai-27 août 2001, commissaires : Jannic DURAND et Marie-Pierre LAFFITTE, assistés de Dorota GIOVANNONI, Paris, RMN, 2001.

[Catalogue d'exposition : *Segni e sogni della terra*, 2001]
Segni e sogni della terra : il disegno del mondo dal mito di Atlante alla geografia delle reti, Milan, Palazzo Reale, septembre 2001-février 2002, commissaire : Carlo PIROVANO, Novara, 2001.

[Catalogue d'exposition : *Autour de Notre-Dame*, 2003]
Autour de Notre-Dame, Paris, mairie du 4e arrondissement, 4-27 septembre 2003, mairie du 1er arrondissement, 2 octobre-7 novembre 2003 et crypte de Notre-Dame, 8 octobre 2003-2 mai 2004, organisées par Magalie Genuite et Erika Tober, commissaires-adjointes pour l'Action artistique de la Ville de Paris ; sous la dir. de Alain Erlande-Brandenburg, Jean-Michel Leniaud, François Loyer, Christian Michel ; avec la collab. de Béatrice de Andia, Anne Bazire, Georges Beisson... [et al.], Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003. Ce catalogue formant en réalité un ouvrage autonome des expositions qu'il accompagnait, nous lui avons également consacré une entrée à : ERLANDE-BRANDENBURG Alain (et al.)

[Catalogue d'exposition : *Paris ville rayonnante*, 2010]
Paris ville rayonnante, Paris, musée de Cluny-Musée national du Moyen Âge, 10 février-24 mai 2010, commissaires : Meredith COHEN et Xavier DECTOT, Paris, RMN, 2010.

[Catalogue d'exposition : *Trésors enlumines des musées de France. Angers*, 2013]

Trésors enluminés des musées de France. Pays de la Loire et Centre : Catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-Arts d'Angers, 16 novembre 2013-16 mars 2014, commissaires : Pascale CHARRON, Pierre-Gilles GIRAULT et Marc-Édouard GAUTIER, 2013.

[Catalogue d'exposition : *L'âge d'or des cartes marines*, 2014]

HOFMANN Catherine, RICHARD Hélène, VAGNON Emmanuelle (dir.), *L'âge d'or des cartes marines : quand l'Europe découvrait le monde*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 23 octobre 2012-27 janvier 2013, Paris, BnF / Seuil, 2014.

[Catalogue d'exposition : *Saint Louis*, 2014]

Saint Louis, Paris, Conciergerie, 8 octobre 2014-11 janvier 2015, commissaire : Pierre-Yves LE POGAM, assisté de Christine VIVET-PECLET, Paris, Éditions du patrimoine – Centre des monuments nationaux, 2014.

CAZELLES Raymond, « Une exigence de l'opinion depuis Saint Louis : la réformation du royaume », *Annuaire-bulletin de la société de l'histoire de France, années 1962-1963*, 1964, p. 91-99.

CAZELLES Raymond, *Nouvelle histoire de Paris*, tome III : *Paris, de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V, 1223-1380*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris / diffusion Hachette, 1972.

CAZELLES Raymond, « La Jacquerie fut-elle un mouvement paysan ? », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 122-3, 1978, p. 654-666.

CAZELLES Raymond, *Société politique, noblesse et couronne sous Jean le Bon et Charles V*, Genève-Paris, Droz, 1982.

CERQUIGLINI Bernard, *Une langue orpheline*, Paris, Les éditions de Minuit (« Paradoxe »), 2007.

CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Poétique de la ville chez Eustache Deschamps », *Un'idea di città = L'imaginaire de la ville médiévale*, 50, rue de Varenne, supplemento italo-francese di *Nuovi argomenti* 43, 1992, Paris, Istituto di cultura di Parigi; Milano, Mondadori, 1992, p. 116-122.

CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « La ligne et le cercle: l'imaginaire de la ville chez Eustache Deschamps », dans éd. Jean-Claude AUBAILLY *et al.* (dir.), *"Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble": hommage à Jean Dufournet, professeur à la Sorbonne: littérature, histoire et langue du Moyen Âge*, Paris, Champion (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, 25), 1993, t. 1, p. 341-348.

CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « La ville chez Christine de Pizan : de vertus, de pierres et de mots », dans Marc BOONE, Élodie LECUPPRE-DESJARDINS et Jean-Pierre SOSSON (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge...*, 2002, p. 17-28.

CERQUIGLINI-TOULET Jacqueline, « Portrait de l'écrivain en mangeur à la fin du Moyen Âge. La nourriture comme code chez Eustache Deschamps », dans Nelly Labère (dir.), *Être à table*

au Moyen Âge, Madrid, Casa de Velázquez (« Collection de la Casa de Velázquez », 115), 2010, p. 227-234.

CHAOUÏ-DERIEUX Dorothée, « La ville médiévale et ses marges, regards croisés de l'historien à l'archéologue », *Archéopages : archéologie & société*, INRAP édition, 2009, p. 50-55.

CHAIX Gérald (dir.), *La ville à la Renaissance : espaces, représentations, pouvoirs. Actes du XXXIX^e Colloque international d'études humanistes, Tours, 1-6 juillet 1996*, Paris, H. Champion (« Le savoir de Mantice », 16), 2008.

CHAPELOT Jean, *Le Château de Vincennes. Une résidence royale au Moyen Âge*, Paris, éd. du CNRS-CNMH (« Patrimoine au présent »), 1994.

CHAPELOT Jean et LALOU Elisabeth (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne. Actes du colloque organisé à Vincennes les 8-10 juin 1994*, Paris, Presses de l'Ecole normale supérieure, 1996.

CHAPELOT Jean, « Le Vincennes des quatre premiers Valois : continuités et ruptures dans un grand programme architectural », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 53-115.

CHAPELOT Jean, « Charles V maître d'ouvrage : à propos de la construction du donjon de Vincennes et de quelques chantiers contemporains », dans Odette Chapelot (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles...*, 2001, p. 339-404.

CHAPELOT Jean, « Les résidences des ducs de Bourgogne capétiens et valois au XIV^e siècle au Bois de Vincennes : nature, localisation, fonctions », dans Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne...*, 2007, p. 39-84.

CHAPELOT Jean, « L'enceinte du château de Vincennes (1372-1380). La conception d'un grand projet architectural reconstituée par l'examen du bâti et les relevés de terrain », dans Hervé Mouillebouche (dir.), *Châteaux et mesures. Actes des 17^{èmes} Journées de castellologie de Bourgogne, 23 - 24 octobre 2010*, Chagny, Centre de Castellologie de Bourgogne, 2011, p. 100-123.

CHAPELOT Jean, « L'hôtel du roi à Vincennes : Charles V dans son logis », dans Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurieux et Jacques Paviot (dir.), *La Cour du prince...*, 2011, p. 145-175.

CHAPELOT Odette (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles*, Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 2001.

CHAPELOT Odette, CHAPELOT Jean et FOUCHER Jean-Pascal, « Un chantier et son maître d'œuvre : Raymond du Temple et la Sainte-Chapelle de Vincennes en 1395-1396 », dans Odette Chapelot (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles...*, 2001, p. 433-488.

CHARANSONNET Alexis et MORENZONI Franco, « Prêcher sur les reliques de la Passion à l'époque de Saint Louis », dans C. Hediger (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris...*, p. 61-99.

CHARANSONNET Alexis, « La révolte des barons de Louis IX. – Réactions de l'opinion et silence des historiens en 1246-1247 », dans Anne-Hélène Alliot, Murielle Gaude-Ferragu, Gilles Lecuppre et al. (dir.), *Une histoire pour un royaume (XII^e-XV^e siècle). Actes du Colloque « Corpus regni », organisé en hommage à Colette Beaune, [Université de Paris 10-Nanterre, 20-22 septembre 2007]*, Paris, Perrin, 2010, p. 218-239.

CHARANSONNET Alexis, « Traces de mises en scène spectaculaires de la parole du prédicateur. Trois sermons d'Eudes de Châteauroux aux parisiens (années 1229 et 1230) », dans Marie Bouhaïk-Gironès et Marie Anne Polo de Beaulieu, *Prédication et performance du XII^e au XVI^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2013, p. 19-46.

CHÂTELAIN André, « Recherches sur les châteaux de Philippe-Auguste », *Archéologie médiévale*, t. 21, 1991, p. 115-161.

CHATENET Monique, « Le logis de François I^{er} au Louvre », *Revue de l'Art*, t. 97, 1992, p. 72-75.

CHAUFFIER Louis, « Lettre inédite d'Innocent III du 12 mai 1200 », *BEC*, tome 33, 1872, p. 595-605.

CHAURAND Jacques, *Introduction à la dialectologie française*, Paris / Bruxelles/ Montréal, Bordas (« Études. Série langue française », n° 302), 1972.

CHAURAND Jacques, « Pour l'histoire du mot *francien* », dans Claude Deparis, Françoise Dumas, Gérard Taverdet, *Mélanges de dialectologie d'oïl à la mémoire de Robert Loriot*, Fontaine-lès-Dijon, Association Bourguignonne de Dialectologie et d'Onomastique, 1983, p. 91-99.

CHAURAND Jacques (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française*, Paris, éditions du Seuil, 1999.

CHAURAND Jacques, « Les noms de lieux dans la chanson de geste *Raoul de Cambrai*. Essai d'onomastique littéraire », *Nouvelle revue d'onomastique*, n°41-42, 2003, p. 231-248.

CHAURAND Jacques, « Les noms de lieux dans l'œuvre de Gautier de Coinci », dans J.-C. Herbin et M. Tamine (dir.), *Espace représenté, espace dénommé. Géographie, cartographie, toponymie...*, 2007, p. 79-105.

CHAZAN Mireille, « Guillaume de Nangis et la translation de l'Empire aux rois de France », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée...* 1999, p. 463-480.

CHAZAN Mireille, « Les lieux de la critique dans l'historiographie médiévale », dans Sophie CASSAGNES-BROUQUET, Amaury CHAUOU, Daniel PICHOT et Lionel ROUSSELOT (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 25- 37.

CHEVALIER Bernard, *Tours, ville royale : 1356-1520, origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge*, Chambray-les-Tours, C.L.D., 1983 (2e éd. de la thèse parue en 1975).

CHEVALIER Bernard, « Gouverneurs et gouvernements en France entre 1450 et 1520 », *Les Bonnes Villes, l'Etat et la société*, Orléans, 1995, p. 253-270.

CHEVALIER Bernard, « L'éloge de Tours de Francesco Florio (1477). Entre la tradition médiévale et le discours humaniste », dans Claude PETITFRÈRE (dir.), *Images et imaginaires de la ville à l'époque moderne*, Tours, Maison des Sciences de la Ville – Université François Rabelais (Collection « Sciences de la ville », 15), 1998, p. 65-78.

CHEVALIER Bernard, « Tours et Paris au début de la Renaissance », dans G. CHAIX (dir.), *La ville à la Renaissance : espaces, représentations, pouvoirs...*, 2008, p. 337-352.

CHIFFOLEAU Jacques, voir : BOUCHERON Patrick

CIVEL Nicolas, *La fleur de France : les seigneurs d'Île de France au XII^e siècle*, Turnhout, Brepols (« Histoires de famille. La parenté au Moyen âge », 5), 2006.

CLASSEN Carl Joachim, *Die Stadt im Spiegel des Descriptiones und Laudes urbium in der antiken und mittelalterlichen Literatur bis zum Ende des zwölften Jahrhunderts*, Hildesheim / New York, G. Olms (« Beiträge zur Altertumswissenschaft », 2), 1980.

CLAUSTRE Julie, *Dans les geôles du roi. L'emprisonnement pour dette à Paris à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 95), 2007.

CLAUSTRE Julie, « L'affaire Perrin Marc (1358) : la Ville, Notre-Dame et le dauphin », dans Isabelle BACKOUCHE, Boris BOVE, Robert DESCIMON et Claude GAUVARD (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Âge à nos jours...*, 2016, p. 135-149.

COHEN Gustave, « Un grand imprimeur humaniste au XVI^e siècle : Geoffroy Tory de Bourges et son *Champ fleury* », *Annales de l'Université de Paris*, t. VII, 1932, p. 208-220.

COHEN Meredith et MADELINE Fanny (dir.), *Space in the Medieval West. Places, Territories, and Imagined Geographies*, Farnham, Ashgate, 2014.

COHEN Meredith, *The Sainte-Chapelle and the Construction of Sacral Monarchy. Royal Architecture in Thirteenth Century Paris*, New-York, Cambridge University Press, 2015.

COHEN Meredith, voir aussi : catalogue d'exposition *Paris ville rayonnante*, 2010.

COHN Norman, *Les Fanatiques de l'Apocalypse : courants millénaristes révolutionnaires du XI^e au XVI^e siècle* (traduction française de : *The Pursuit of Millenium*), rééd. Bruxelles, Aden, 2011.

COLLARD Franck, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle: Robert Gaguin*, Genève, Droz (« Travaux d'humanisme et Renaissance », 301), 1996.

COLLARD Franck, « Quand l'apologie nourrit le réquisitoire : une lecture en négatif des *Mémoires de Joinville* », dans D. QUÉRUEL (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer...*, 1998, p. 131-142.

COLLARD Franck, « Ranimer l'oriflamme. Les relations des rois de France avec l'abbaye de Saint-Denis à la fin du XV^e siècle », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté...*, 1999, p. 563-581.

COLLARD Franck, « Robert Gaguin (1433–1501) », *Histoire littéraire de la France*, Paris, de Boccard, t. 43-1, 2005, p. 173-213.

COLOMBO TIMELLI Maria, FERRARI Barbara, SCHOYSMAN Anne, SUARD François (dir.), *Nouveau répertoire de mises en prose (XIV^e-XVI^e siècles)*, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen âge. Série Mises en prose ; 4), 2014.

COLOMBO TIMELLI Maria, FERRARI Barbara et SCHOYSMAN Anne, *Pour un nouveau répertoire des mises en prose. Roman, chanson de geste, autres genres*, Paris, Classiques Garnier (Textes littéraires du Moyen âge. Série Mises en prose ; 3), 2014.

COMBARIEU Micheline de, « Image et représentation du *vilain* dans les chansons de geste (et dans quelques autres textes médiévaux) », dans *Exclus et systèmes d'exclusion dans la littérature et la civilisation médiévales*, *Sénéfiance* n° 5, Aix-en-Provence, édition CUERMA, 1978, p. 7-26.

COMBARIEU DU GRÈS Micheline de, « La Chanson du roi Louis (de Joinville et de la chanson de geste) », dans D. QUÉRUEL (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, p. 109-130.

CONCHON Anne, NOIZET Hélène, OLLION Michel (dir.), *Les limites de Paris : XII^e-XVIII^e siècles. Actes de la journée d'études, Paris, Archives nationales, 10 juin 2015*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion (« Histoire et civilisations »), 2017.

CONNOCHIE-BOURGNE Chantal, « Limites et diversités de l'Europe : le partis pris par Gossuin de Metz dans son encyclopédie (*Image du monde*, 1245) », dans *De la chrétienté à l'Europe, Actes du colloque d'Orléans, mai 1993*, Orléans, Paradigme, 1995, p. 49-62.

CONNOCHIE-BOURGNE Chantal, « Images de la terre dans les *Livres de clergie* du XIII^e siècle : *Image du monde*, *Livre du Trésor*, *Livre de Sydrach*, *Placides et Timeo* », *Perspectives médiévales*, Supplément au n°24 : *La Géographie au Moyen Âge. Espaces pensés, espaces vécus, espaces rêvés, actes de la journée d'études d'Arras, 30 janvier 1998*, 1998, p. 67-79.

CONTAMINE Philippe, « L'oriflamme de Saint-Denis aux XIV^e et XV^e siècles », *Annales de l'Est*, 1973, p. 179-245.

CONTAMINE Philippe (dir.), *L'État et les aristocraties (France, Angleterre, Écosse), XII^e-XVII^e siècle. Actes de la table ronde organisée par le Centre National de la Recherche Scientifique, Maison française d'Oxford, 26-27 septembre 1986*, Paris, Presses de l'École normale supérieure, 1989.

CONTAMINE Philippe, « Vincennes et Charles VII », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 305-318.

CONTAMINE Philippe, *La Noblesse au royaume de France de Philippe le Bel à Louis XII. Essai de synthèse*, Paris, PUF (« Moyen Âge »), 1997.

CONTAMINE Philippe, « Gisors et Pontoise entre France et Angleterre (1435-1436) », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, tome LXXXIV, 2001, p. 153-174.

CONTAMINE Philippe, voir aussi : BERCÉ

CORBELLARI Alain, *La Voix des clercs. Littérature et savoir universitaire autour des « Dits » du XIII^e siècle*, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises »), 2005.

CORBELLARI Alain, *Des fabliaux et des hommes : narration brève et matérialisme au Moyen Âge*, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », 264), 2015.

CORTI Maria, « Parigi nel Medioevo come luogo mentale », dans Giorgetto GIORGI, Aurelio PRINCIPATO, Elisa BIANCARI, Maria Cecilia BERTOLETTI, *Studi di cultura francese ed europea in onore di Lorenza Maranini*, Fasano, Schesa editore, 1983, p. 63-72.

COULON Louis, *Les rivières de France, ou Description géographique et historique du cours et débordement des fleuves, rivières, fontaines, lacs et estangs qui arrousent les provinces du royaume*, Paris, F. Clousier, 1644.

COYECQUE Ernest, *L'Hôtel-Dieu de Paris au Moyen Âge*, Paris, H. Champion, 2 vols, 1889-1891.

DAINVILLE François de, « La Gallia dans la mappemonde de Saint-Sever », dans *Comité des travaux historiques et scientifiques. Actes du 93^e Congrès des sociétés savantes. Tours, 1968. Section de géographie*, Paris, Bibliothèque nationale, 1970, p. 391-404.

DAUNOU Pierre-Claude-François, « Geoffroi de Beaulieu », *Histoire littéraire de la France*, tome 19, 1838, p. 234-237.

DAUNOU Pierre-Claude-François, « Guillaume de Chartres, historien », *Histoire littéraire de la France*, tome 19, 1838, p. 359.

DAUPHANT Léonard, « Matthieu Thomassin et l'espace dauphinois (1436-v. 1456) : naissance d'un humanisme géopolitique », *Journal des Savants*, janvier-juin 2008, p. 57-105.

DAUPHANT Léonard, *Le royaume des quatre rivières. L'espace politique français (1380-1515)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012 (publication de : « Toute France ». *Construction et représentations de l'espace politique français au XV^e siècle (1380-1514)*, thèse de doctorat sous la direction d'Elisabeth Crouzet-Pavan, Paris IV, 2010).

DECTOT Xavier, « Les tombeaux des comtes de Champagne (1151-1284). Un manifeste politique », *Bulletin monumental*, 162-1, 2004, p. 3-62.

DECTOT Xavier, voir aussi : catalogue d'exposition *Paris ville rayonnante*, 2010.

DEES Anthonij, « Dialectes et *scriptae* à l'époque de l'ancien français », *Revue de linguistique romane*, t. 449, 1985, p. 87-117.

DEHOUX Esther, *Saints guerriers. Georges, Guillaume, Maurice et Michel dans la France médiévale (XI^e-XIII^e siècle)*, Rennes, PUR (« Histoire »), 2014.

DEJOUX Marie, *Les enquêtes de Saint Louis. Gouverner et sauver son âme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014.

DELABORDE Henri-François, « Notes sur Guillaume de Nangis », *BEC*, t. XLIV, 1883, p. 192-201.

DELABORDE Henri-François, « Le procès du chef de saint Denis en 1410 », *MSHPIDF*, t. XI, 1884, p. 297-409.

DELABORDE Henri-François, « La vraie chronique du Religieux de Saint-Denis », *BEC*, t. 51, 1890, p. 93-100.

DELABORDE Henri-François, « Fragments de l'enquête faite à Saint-Denis en 1282 en vue de la canonisation de Saint Louis », *MSHPIDF*, t. XXIII, 1896, p. 1-71.

DELABORDE Henri-François, « Une œuvre nouvelle de Guillaume de Saint-Pathus », *BEC*, t. 63, 1902, p. 263-288.

DELABORDE Henri-François, « Les bâtiments successivement occupés par le Trésor des chartes », *MSHPIDF*, 1902, p. 159-172.

DELACHENAL Roland, *Histoire de Charles V*, Paris, A. Picard, 1909-1931, 5 vol.

DELAVILLE LE ROULX Joseph, « Fondation du grand prieuré de France de l'ordre de l'Hôpital », dans *Mélanges Julien Havet. Recueil de travaux d'érudition dédiés à la mémoire de Julien Havet (1853-1893)*, Paris, Leroux, 1895, p. 283-289 (repris dans IDEM, *Mélanges sur l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, Paris, Alphonse Picard, 1910, chapitre XIII).

DELISLE Léopold, « Notice sur un recueil historique présenté à Philippe le Long par Gilles de Pontoise, abbé de Saint-Denis », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque impériale et autres bibliothèques*, t. 21-2, 1865, p. 249-265.

DELISLE Léopold, *Mémoire sur les ouvrages de Guillaume de Nangis* (extrait de : *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, tome XXVII, 2^e partie), Paris, Imprimerie nationale, 1873.

DELISLE Léopold, « Notes sur quelques manuscrits du Musée britannique », *MSHPIDF*, t. IV, 1877, p. 183-238.

DELISLE Léopold, « Notice sur un livre à peintures exécuté en 1250 dans l'abbaye de Saint-Denis », *BEC*, t. 8, 1877, p. 444-476.

DELISLE Léopold, « Translation des reliques de la Passion en 1239 et en 1241 », *BEC*, t. 40, 1879, p. 143.

DELISLE Léopold, « Mémoire sur les opérations financières des Templiers », *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 33-2, 1889, p. 1-94 (réimpr. Genève, Slatkine, 1975).

DELISLE Léopold, *Littérature latine et histoire du Moyen Âge*, Paris, Ernest Leroux, 1890.

DELISLE Léopold, « Lettre de Saint Louis expédiée par Guillaume de Chartres », *BEC*, t. 65, 1904, p. 310-312.

DELISLE Léopold, « Notice sur les manuscrits du *Liber floridus* de Lambert, chanoine de Saint Omer », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXVIII, Paris, Imprimerie nationale, 1906.

DELISLE Léopold, *Recherches sur la librairie de Charles V*, Paris, H. Champion, 1907.

DEMOTZ Bernard (dir.), *Les Principautés dans l'Occident médiéval. A l'origine des régions*, Turnhout, Brepols, 2007.

DEMURGER Alain, « Guerre civile et changements du personnel administratif dans le royaume de France de 1400 à 1418 : l'exemple des baillis et sénéchaux », *Francia*, t. 6, 1978, p. 151-298.

DEPOIN Joseph, « Saint Louis et l'hôtel-Dieu de Pontoise », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise et du Vexin*, t. II, 1880, p. 27-45.

DEPOIN Joseph et DUTILLEUX Adolphe, *L'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), histoire et cartulaire*, Pontoise, Typographie de Amédée Paris, 1882-1885 [pour l'édition du cartulaire, voir la rubrique « sources éditées »].

DEPRAETÈRE-DARGERIE Monique, voir : Catalogue d'exposition *L'Île-de-France médiévale*, 2000.

DEPREUX Philippe, « Le « siège du royaume » : enjeux politiques et symboliques de la désignation des lieux de pouvoir comme *sedes regni* en Occident (VI^e-XII^e siècle) », dans Patrick BOUCHERON (éd.), *Les Villes capitales au Moyen Âge...*, 2006, p. 303-326.

DESCAMPS Benoît, voir : BOVE

DESPORTES Pierre, *Reims et les Rémois au XIII^e et XIV^e siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1979.

DESTEMBERG Antoine, *L'honneur des universitaires au Moyen Âge. Étude d'imaginaire social*, Paris, PUF (« Le Nœud gordien »), 2015.

DESTOMBES Marcel, *Mappemondes A.D. 1200-1500. Catalogue préparé pour la Commission des cartes anciennes de l'Union géographique internationale*, Amsterdam, N. Israël (« Monumenta cartographica vetustioris aevi », 1), 1964.

DIMIER Marie-Anselme (Père), *Saint Louis et Cîteaux*, Paris, Letouzey et Ané, 1954.

DIMIER Marie-Anselme (Père), « La place de Royaumont dans l'architecture du XIII^e siècle », dans *Septième centenaire de la mort de Saint Louis. Actes des colloques de Royaumont et de Paris (21-27 mai 1970)*, Paris, Les Belles Lettres, 1976, p. 115-119.

DION Roger, « La leçon d'une chanson de geste : les Narbonnais », *MSHPIDF*, t. I, 1949, p. 23-45.

DION Roger, *Histoire de la vigne et du vin des origines au XIX^e siècle*, Paris, chez l'auteur, 1959.

DION Roger, « Le site de Paris dans ses rapports avec le développement de la ville », dans Guy MICHAUD (dir.), *Paris, croissance d'une capitale...*, 1961, p. 17-39.

DOUBLET Jacques (Dom), *Histoire de l'abbaye de S.-Denys en France, contenant les antiquités d'icelle, les fondations, prérogatives et privilèges. Ensemble les tombeaux et épitaphes des rois, reines, enfants de France, et autres signalés personnages qui s'y trouvent jusques à présent. Le tout recueilli de plusieurs histoires, bulles des papes et chartres des rois, princes, et autres documents authentiques...*, Paris, J. de Heuqueville, 1625.

DOUTREPONT Georges, *Les Mises en prose des épopées et des romans chevaleresques du XIV^e au XVI^e siècle*, Bruxelles, Palais des Académies, 1939.

DUBOIS Gérard, *Historia ecclesiae Parisiensis*, Paris, François Muguet, 1690-1710, 2 vol.

DUBOIS Raymond, *Le domaine picard. Délimitation et carte systématique dressée pour servir à l'Inventaire général du « picard » et autres travaux de géographie linguistique*, Arras, Archives du Pas-de-Calais, 1957.

DU BREUL Jacques, *Le théâtre des Antiquitez de Paris*, Paris, 1612.

Ducellier A., « La France et les îles britanniques vues par un byzantin du XV^e siècle : Laonikos Chalkokondylis », dans *Économies et société au Moyen Âge. Mélanges Perroy*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 439-445.

DUCHENNE Marie-Christine, voir : PAULMIER-FOUCART Monique

DUCHESNE Henri-Gaston, *Histoire de l'abbaye royale de Longchamp (1255-1789)*, Paris, A. Charles, 1905.

DUCHET-SUCHAUX Gaston, « La géographie du *Carolinus* de Gilles de Paris », dans Pierre-Henri Billy et Jacques Chaurand (dir.), *Onomastique et histoire. Onomastique littéraire. Actes du VIII^e Colloque de la Société française d'onomastique. Aix-en-Provence, 26-29 octobre 1994*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1998, p. 113-120.

DUCLOS Henri (abbé), *Histoire de Royaumont, sa fondation par Saint Louis et son influence sur la France*, Paris, Dounial, 2 vol., 1867.

DUCOS Joëlle, « Albert le Grand et la connaissance des sols », dans Claude Thomasset, Joëlle Ducos et Jean-Pierre Chambon (dir.), *Aux origines de la géologie de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes du colloque international 10-12 mars 2005, Paris Sorbonne (Paris IV)*, Paris, Honoré Champion, 2010, p. 141- 160.

DUCOS Joëlle (dir.), *Encyclopédie médiévale et langues européennes. Réception et diffusion du « De proprietatibus rerum » de Barthélemy l'Anglais dans les langues vernaculaires*, Paris, Champion, 2014.

DUFEIL Michel-Marie, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne, 1250-1259*, Paris, Picard, 1972.

DUFOUR Valentin (abbé), *Bibliographie artistique, historique et littéraire de Paris avant 1789*, Paris, A. Laporte, 1882.

DUFURNET Jean, *Rutebeuf et les frères mendiants. Poèmes satiriques, traduits et présentés par Jean Dufournet*, Paris, Honoré Champion (« Traductions des classiques français du Moyen Âge », XLVI), 1991.

DUFURNET Jean et HARF Laurence (dir.), *Le Prince et son historien : La vie de Saint Louis de Joinville*, Paris, Honoré Champion, 1997.

DUFURNET Jean, *Dernières recherches sur Villon*, Paris, Honoré Champion, 2008.

DUMONT Pascale, *L'Espace et le temps dans la dramaturgie médiévale française*, Orléans, éditions Paradigme (« Medievalia », 73), 2010.

DUPAIN S., *Notice historique sur le pavé de Paris, depuis Philippe-Auguste jusqu'à nos jours*, Paris, Ch. de Mourgues, 1881.

DUPÂQUIER Jacques, « Réflexions d'un historien sur le destin de Chaumont-en-Vexin », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, tome LXXX, 1997, p. 169-184.

DUPIEUX Paul, *Les institutions royales au pays d'Etampes (comté, puis duché, 1478-1598)*, Versailles, Mercier, 1931.

DU PLESSIS Toussaint, *Histoire de l'église de Meaux*, Paris, J.-M. Gandouin et P.-F. Giffart, 1731, 2 vol.

DUPONT-FERRIER Gustave, « Sur l'emploi du mot « province » notamment dans le langage administratif de l'ancienne France », *Revue historique*, t. 160, 1929, p. 241-267.

DUPONT-FERRIER Gustave, « De quelques synonymes du terme « province », dans le langage administratif de l'ancienne France », *Revue historique*, t. 161, 1929, p. 278-303.

DUPONT-FERRIER Gustave, *Gallia regia ou état des officiers royaux des bailliages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, Paris, Imprimerie nationale, 1942-1966, 6 vol.

DURAND Alphonse et GRAVE Eugène, *La Chronique de Mantes, ou Histoire de Mantes depuis le IX^{ème} siècle jusqu'à la Révolution*, Mantes, Imprimerie du Petit Mantais, 1883.

DURAND Jannic, voir : Catalogue d'exposition : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, 2001.

DURRIEU Paul, *Le terrier de Marcoussis ou la vie dans ses domaines ruraux d'un grand seigneur français à la fin du XV^e siècle*, Paris, F. Lefrançois, 1926.

DUTILLEUX Adolphe, « L'abbaye de Joyenval, au diocèse de Chartres », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. 13, 1890, p. 41-114.

DUTILLEUX Adolphe, voir aussi : DEPOIN Joseph.

DUVAL Frédéric, REY Alain et SIOUFFI Gilles, *Mille ans de langue française. Histoire d'une passion*, Paris, Perrin, 2007.

DUVAL-ARNOULD Louis, « Les manuscrits de la *Géographie* de Ptolémée issus de l'atelier de Piero del Massaio (Florence, 1469 – vers 1478) », dans Didier Marcotte (éd.), *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre, actes du colloque de l'Université de Reims, 18-19 novembre 1999*, Turnhout, Brepols (« Terrarum Orbis », n°3), 2002, p. 227-244.

EDSON Evelyn, *Mapping Time and Space : How Medieval Mapmakers Viewed Their World*, Londres, The British Library (« The British Library Studies in Map History »), 1997, rééd. 1999.

EDSON Evelyn, *The World Map, 1300-1492. The Persistence of Tradition and Transformation*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2007.

EMERY Richard Wilder, « The Friars of the Sack », *Speculum*, 18-3, 1943, p. 323-334.

EMERY Richard Wilder, « The Friars of the Blessed Mary and the Pied Friars », *Speculum*, XXIV-2, avril 1949, p. 228-238.

EMERY Richard Wilder, « The Second Council of Lyons and the Mendicant Orders », *Catholic Historical Review*, 39, 1953, p. 257-271.

EMERY Richard Wilder, *The Friars in medieval France, a catalogue of French mendicant convents, 1200-1250*, New-York et Londres, Columbia University Press, 1962.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « Le tombeau de saint Louis », *Bulletin monumental*, tome 126-1, 1968, p. 7-36.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « La priorale Saint-Louis de Poissy », *Bulletin monumental*, CXXIX, 1971, p. 83-112.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « Aspects du mécénat de Charles V : la sculpture décorative », *Bulletin monumental*, t. 130-IV, 1972, p. 303-345.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, *Le roi est mort. Etude sur les sépultures, les funérailles et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1975.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « Le château et la ville de Melun », dans Yves GALLET (dir.), *Art et architecture à Melun au Moyen Âge...*, 2000, p. 185-200.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, « Les grands travaux », dans Frédéric Pleybert (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 68-73.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, LENIAUD Jean-Michel, LOYER François, MICHEL Christian (dir.), *Autour de Notre-Dame*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2003.

ERLANDE-BRANDENBURG Alain, *Royaumont, abbaye royale*, Paris, Les Editions du Huitième Jour, 2004.

ESTIENNE Charles, *La Guide des chemins de France*, Paris, Charles Estienne, 1552.

Ce texte a par ailleurs été édité par Jean Bonnerot, Paris, H. Champion, 1935.

EWERT Ulf Christian, « Changer de résidence sans vraiment quitter la ville : Paris et l'Île-de-France dans les itinéraires des ducs de Bourgogne », dans Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne...*, 2007, p. 107-120.

FALCHETTA Piero, *Fra Mauro's World Map, with a commentary and translations of the inscriptions*, Turnhout, Brepols (« Terrarum orbis », 5), 2006.

FARAL Edmond, « Le Procès d'Enguerrand IV de Coucy », *Revue historique de droit français et étranger*, t. 26, 1948, p. 213-258.

FAUCHERRE Nicolas, « La Bastille au Moyen Âge. Porte urbaine ou citadelle royale ? », dans *Sous les pavés, la Bastille. Archéologie d'un mythe révolutionnaire* (catalogue de l'exposition tenue à Paris, Hôtel de Sully, du 12 octobre 1989 au 7 janvier 1990), Paris, CNMHS, 1989, p. 37-49.

FAUCHERRE Nicolas, « L'enceinte de Paris », dans Frédéric Pleybert (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 76-84.

FAUCHERRE Nicolas, « La Bastille, citadelle avant l'heure », dans Frédéric Pleybert (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 85-90.

FAUCHERRE Nicolas, voir aussi : [Catalogue d'exposition : *Sous les pavés, la Bastille*, 1989]

FAUCHERRE Nicolas et BETHE Anne-Laure, « Cartographier l'enceinte de Charles V », dans H. Noizet, B. Bove et L. Costa (dir.), *Paris de parcelles en pixels ...*, p. 121-137.

FAVIER Jean, *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XV^e siècle, 1380-1500*, Paris, Association pour la publication d'une histoire de Paris, 1974.

FAVIER Jean, *Paris, deux mille ans d'histoire*, Paris, Fayard, 1997.

FAWTIER Robert, « Comment, au début du XIV^e siècle, un roi de France pouvait-il se représenter son royaume ? », *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 103-2, 1959, p. 117-123.

FÉLIBIEN Michel (Dom), *Histoire de la ville de Paris, augmentée par Dom Guy-Alexis Lobineau...*, Paris, G. Desprez, 1725, 5 vol.

FÉLIBIEN Michel (Dom), *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France, contenant la vie des abbez qui l'ont gouvernée depuis onze cens ans, les hommes illustres qu'elle a donnez à l'Église & à l'État, les privilèges accordez par les souverains pontifes & par les évêques, les dons des rois, des princes & des autres bienfacteurs, avec la description de l'église & de tout ce qu'elle contient de remarquable. Le tout justifié par des titres authentiques & enrichi de plans, de figures & d'une carte topographique*, Paris, 1706 [rééd. 1973].

FERLAMPIN-ACHER Christine, « Joinville, de l'hagiographe à l'autobiographe : approche de la *Vie de saint Louis* », dans D. QUÉRUEL (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer...*, p. 73- 92.

FIELD Sean L., *The Writings of Agnes of Harcourt. The Life of Isabelle of France and the Letter on Louis IX and Longchamp*, Notre-Dame (Indiana), 2003.

FIELD Sean L., voir aussi à : GAPOSCHKIN.

FIERRO-DOMENECH Alfred, *Le pré carré. Géographie historique de la France*, Paris, éditions Robert Laffont (« Pluriel »), 1986.

FLAMMERMONT Jules, « Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans (1405-1441) », *MSHPIDF*, vol. 5, p. 180-297.

FLEUREAU Basile (Dom), *Les Antiquitez de la ville et du duché d'Estampes, avec l'histoire de l'Abbaye de Morigny et plusieurs remarques considérables qui regardent l'histoire générale de France...*, Paris, J.-B. Coignard, 1683.

FLEURIER Nicole, *Paris, enluminures* (avec une introduction de Jean FAVIER), Paris, BnF, 2009.

FLEURY Michel et LEPROUX Guy-Michel (dir.), *Les Saints-Innocents*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la ville de Paris, 1990.

FLEURY Michel, voir aussi : BERRY

FLUTRE Louis-Fernand, « Dieudonné de Hongrie, chanson de geste du XIV^e siècle (alias *Roman de Charles le Chauve*) », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 68:5-6, 1952, p. 321-400.

FOLZ Robert, *Le Souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 1950.

FOLZ Robert, « La sainteté de Louis IX d'après les textes liturgiques de sa fête », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome LVII, 1971, p. 31-45.

FOLZ Robert, *Les Saints rois du Moyen Âge en Occident (VI^e-XIII^e siècles)*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1984.

FONDET Claire, *Dialectologie de l'Essonne et de ses environs immédiats*, Lille-Paris, Université de Lille III- Champion, 1980.

FONDET Claire, « Contribution à la question des origines du français : quelques aperçus à partir de la dialectologie de l'Essonne », dans TAMINE Michel (dir.), « *Ces mots qui sont nos mots* »..., 1995, p. 189-206.

FÖRSTEL Judith, « Étienne Chevalier, Jean Fouquet et Melun », dans *Présence royale et aristocratique dans l'Est parisien à la fin du Moyen Âge. 6^e colloque historique des bords de Marne, 22 septembre 2007*, Le Perreux-sur-Marne, Communauté d'agglomération de la vallée de la Marne, 2008, p. 96-107.

FÖRSTEL Judith, avec la collaboration de Louis-Marie Asselineau, Christine Barralis, Olivier Bauchet et al., *Meaux, patrimoine urbain*, Paris, Somogy éditions d'art (« Cahiers du patrimoine », 104), 2013.

FOUCHER Jean-Pascal, « Genèse d'un espace royal : le bois de Vincennes du IX^e au début du XV^e siècle », *Positions des thèses de l'École nationale des chartes*, 1995, p. 109-115.

FOUCHER Jean-Pascal, « Le Bois de Vincennes du IX^e au XV^e siècle », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 23-54.

FOUCHER Jean-Pascal, voir aussi : CHAPELOT Odette

FOULET Alfred, « When did Joinville write his *Vie de saint Louis* », *The Romanic Review*, t. 32, 1941, p. 233-243.

FOULON Charles, « Les Hurepoix et l'épopée française », Aix-en-Provence, 1974, *Sénéfiance*, 6, p. 399-411.

FOURNIER M., *Histoire de la science du droit en France*, tome III : *Les universités françaises et l'enseignement du droit en France au Moyen Âge*, Paris, 1892.

FOURNIER Marcel et DOREZ Léon, *La Faculté de décret de l'Université de Paris au XV^e siècle*, Paris, Imprimerie nationale, 1902.

FOURQUIN Guy, « La population de la région parisienne aux environs de 1328 », *Le Moyen Âge*, 1956, p. 63-91.

- FOURQUIN Guy, « Villages et hameaux du nord-ouest de la région parisienne », *PIDFM*, t. 9, 1958, p. 141-156.
- FOURQUIN Guy, *Le domaine royal en Gâtinais d'après la prisée de 1332*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963.
- FOURQUIN Guy, *Les campagnes de la région parisienne à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1964.
- FRANÇOIS Michel, « Les rois de France et les traditions de l'abbaye de Saint-Denis à la fin du XV^e siècle », *Mélanges Félix Grat*, Paris, 2 vol., 1946, t. 1, p. 367-382.
- FRANKLIN Alfred, *Les rues et les cris de Paris au XIII^e siècle. Pièces historiques publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et précédées d'une étude sur les rues de Paris au XIII^e siècle*, Paris, Willem et Daffis, 1874.
- FRANKLIN Alfred, *La Vie privée d'autrefois : arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XII^e au XVII^e siècle*, Paris, 1887-1902.
- FRÉCHET Georges, « Les Antonins à Paris des origines à la réforme de 1619 », *PIDFM*, t. 40, 1989, p. 7-36.
- FRÉDÉRIC-MOREAU F., *Notice sur l'ancien pays de France, origine et première forme de l'Île-de-France*, Paris : Imprimerie parisienne, 1923.
- FRÉMONT Armand, *La région espace vécu*, Paris, Flammarion (« Champs essais »), 2^e éd. , 1999 (1^{ère} éd., 1976).
- FRIEDMANN André (abbé) et Le Bras G., *Paris, ses rues, ses paroisses, du Moyen Âge à la Révolution : origine et évolution des circonscriptions paroissiales*, Paris, Plon, 1959.
- FRITZ Jean-Marie, « Avatars de toponymes bourguignons dans *Garin le Lorrain* », dans Muriel OTT (dir.), *L'Épopée médiévale et la Bourgogne...*, 2006, p. 97-110.
- GAGNEUX Renaud et PROUVOST Denis, photographies de GAFFARD Emmanuel, *Sur les traces des enceintes de Paris : promenades au long des murs disparus*, Paris, Parigramme, 2004.
- GAJEWSKI-KENNEDY Alexandra, « Recherches sur l'architecture cistercienne et le pouvoir royal : Blanche de Castille et la construction de l'abbaye du Lys », dans Yves GALLET (dir.), *Art et architecture à Melun au Moyen Âge. Actes du colloque d'histoire de l'art et d'archéologie tenu à Melun les 28 et 29 novembre 1998*, Paris, Picard, 2000, p. 223-254.
- GALDERISI Claudio, « Paris au Moyen Âge entre mythisation et représentation littéraire in absentia », *La Parola del testo*, 8, 2004-1, p. 45-62.
- GALLÉ Hélène, « Héros et comparses. La valeur morale des Bourguignons dans la chanson de geste », dans Muriel OTT (dir.), *L'Épopée médiévale et la Bourgogne...*, 2006, p. 13-32.
- GALLET Yves (dir.), *Art et architecture à Melun au Moyen Âge*, Paris, Picard, 2000.

GALLOIS Lucien, *Régions naturelles et noms de pays : étude sur la région parisienne*, Paris : A. Colin, 1908 ; réédité avec une préface de Marie-Vic Ozouf-Marignier et Marie-Claire Robic, Paris : Éd. du CTHS, 2008.

GALLOIS Lucien, « À propos de l'Île-de-France », *Annales de géographie*, volume 28, n°155, 1919, p. 385-386.

GAPOSCHKIN Marianne Cecilia, *The Making of Saint Louis. Kingship, Sanctity, and Crusade in the Later Middle Ages*, Ithaca, Cornell University Press, 2008.

GAPOSCHKIN Marianne Cecilia, *Blessed Louis, the Most Glorious of Kings*, Notre-Dame, 2012.

GAPOSCHKIN Marianne Cecilia, FIELD Larry F. et FIELD Sean L., *The Sanctity of Louis IX. Early Lives of Saint Louis by Geoffrey of Beaulieu and William of Chartres*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 2014.

GASSER Stephan, « L'architecture de la Sainte-Chapelle. Etat de la question concernant sa datation, son maître d'œuvre et sa place dans l'histoire de l'architecture », dans C. Hediger (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris, royaume de France ou Jérusalem céleste ?...*, p. 157-180.

GAUCHER Elisabeth, *La biographie chevaleresque. Typologie d'un genre, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1994.

GAUCHER Elisabeth, « Joinville et l'écriture biographique », dans Jean DUFOURNET et Laurence HARF (dir.), *Le Prince et son historien ...*, 1997, p. 101-122.

GAUDE-FERRAGU Murielle, Laurioux Bruno et Paviot Jacques (dir.), *La Cour du prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Champion (« Études d'histoire médiévale », 13), 2011.

GAUDE-FERRAGU Murielle, « Le prince et les restes saints : le culte des reliques à la cour (1369-1416) », dans Murielle Gaudé-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (dir.), *La Cour du prince...*, 2011, p. 377-398.

GAUDE-FERRAGU Murielle, *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014.

GAUTHIER Brigitte, « Les « aveugleries » médiévales (XI^e-XV^e siècles) », *Cahiers d'histoire*, 29, 1984, p. 97-118.

GAUTHIER Marie-Madeleine, « Le tableau reliquaire de sainte Geneviève au musée de Cluny », *Revue du Louvre*, n°2, 1991, p. 15-32.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, *La « Descriptio mappe mundi » de Hugues de Saint-Victor. Texte inédit avec introduction et commentaire*, Paris, Etudes augustinienes, 1988.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « Un problème d'histoire culturelle : perception et représentation de l'espace au Moyen Âge », *Médiévales* (Espaces du Moyen Âge), 18, 1990, p. 5-15.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « Mappemondes antérieures au XIII^e siècle dans les manuscrits latins de la BnF », *Scriptorium*, 52-1, 1998, p. 102-162.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « L'œuvre géographique du cardinal Fillastre († 1428). Représentation du monde et perception de la carte à l'aube des découvertes », dans Didier Marcotte (dir.), *Humanisme et culture géographique à l'époque du concile de Constance. Autour de Guillaume Fillastre. Actes du colloque de l'Université de Reims, 18-19 novembre 1999*, Turnhout, Brepols (« Terrarum orbis », 3), 2002, p. 293-356 ; réédition d'un article paru en 1992 dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, t. LIX.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « La trasmissione medievale e rinascimentale della *Tabula Peutingeriana* », dans F. PRONTERA, *Tabula Peutingeriana : Le antiche vie del mondo...*, 2003, p. 43-52.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, *Du Yorkshire à l'Inde : une « géographie » urbaine et maritime de la fin du XII^e siècle (Roger de Howden ?)*, Genève, Droz, 2005.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, *La Géographie de Ptolémée en Occident (IV^e-XVI^e siècle)*, Turnhout, Brepols (« Terrarum orbis », 9), 2009.

GAUTIER-DALCHÉ Patrick, « Essai d'un inventaire des plans et cartes locales de la France médiévale (jusque vers 1530) », *BEC*, t. 170, 2012, p. 421-471.

GAUVARD Claude, « Ordonnance de réforme et pouvoir législatif en France au XIV^e siècle », dans A. RIGAUDIÈRE, A. GOURON (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'Etat*, Montpellier-Perpignan, 1988, p. 89-98.

GAUVARD Claude, « *De grace especial* ». *Crime, Etat et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, 2 vol.

GAUVARD Claude et ROBERT Jean-Louis (dir.), *Être parisien. Actes du colloque organisé par l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne et la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris-Ile-de-France (26-28 septembre 2002)*, n° spécial de *PIDFM*, t. 55, 2004.

GAUVARD Claude, voir aussi : BOVE Boris ; AUTRAND Françoise

GAVRILOVITCH Michel, *Etude sur le traité de Paris de 1259 entre Louis IX, roi de France, et Henri III, roi d'Angleterre*, Paris, E. Bouillon (« Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques », 125), 1899.

GÉBELIN François, *La Sainte-Chapelle et la Conciergerie*, Paris, Henri Laurens, 1931.

GENET Jean-Philippe (dir.), *L'Historiographie médiévale en Europe. Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la Science à l'Université de Paris I*, 1989, Paris, éd. du CNRS, 1991.

GENET Jean-Philippe, « Londres est-elle une capitale ? », dans BOUCHERON Patrick (éd.), *Les Villes capitales au Moyen Âge...*, 2006, p.155-184.

GENET Jean-Philippe, « Londres et sa configuration monumentale », dans Patrick BOUCHERON et Jean-Philippe GENET (dir.), *Marquer la ville...*, 2013, p. 309-340.

GENET Jean-Philippe, voir aussi : BOUCHERON

GENTILE Sebastiano, *Firenze et la scoperta dell'America. Umanesimo e geografia nel'400 Fiorentino*, Florence, 1992.

Giesey Ralph E., *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987 (traduction de : *The Royal funeral ceremony in Renaissance France*, Genève, Droz, 1960).

GILLE Bertrand, « Fonctions économiques de Paris », dans Guy MICHAUD (dir.), *Paris, fonctions d'une capitale...*, 1962, p. 115-151.

GILLI Patrick, « Les éléments pour une histoire de la gallophobie italienne à la Renaissance : Pie II et la nation française », *Mélanges EFR*, 1994, 106-1, p. 275-311.

GILLI Patrick, *Au miroir de l'humanisme. Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge (vers 1360-vers 1490)*, Rome, École française de Rome, 1997.

GILLI Patrick, VERGER Jacques et LE BLÉVEC Daniel (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge. Cohabitation et tension*, Leyde / Boston, Brill (« Education and Society in the Middle Ages and Renaissance », 30), 2007.

GILLI Patrick et PAVIOT Jacques (dir.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, PUPS (« Cultures et civilisations médiévales »), 2012.

GIRAUD Cédric (dir.), *Notre-Dame de Paris, 1163-2013. Actes du colloque scientifique tenu au Collège des Bernardins, à Paris, du 12 au 15 décembre 2012*, Turnhout, Brepols (« History of the Christian Church »), 2013.

GIRAUD Cédric et POIREL Dominique (dir.), *La Rigueur et la passion. Mélanges en l'honneur de Pascale Bourgain*, Turnhout, Brepols (« Instrumenta patristica et mediaevalia », 71), 2016.

GLORIEUX Palémon, *Aux origines de la Sorbonne*, Paris, J. Vrin (« Etudes de philosophie médiévale », LIII et LIV), 1965-1966, 2 vol. : tome I, *Robert de Sorbon, l'homme, le collège, les documents* ; tome II, *Le Cartulaire*.

GOROCHOV Nathalie, « Charles V et les collèges parisiens. L'affirmation d'une politique universitaire (1364-1380) », dans M. Balard, J.-Cl. Hervé et N. Lemaître (dir.), *Paris et ses campagnes sous l'Ancien Régime. Mélanges offerts à Jean Jacquart*, Paris, 1994, p. 187-194.

GOROCHOV Nathalie, « Entre théologie, humanisme et politique. Les sermons universitaires de la fête de saint Louis sous le règne de Charles VI (1380-1422) », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée...* 1999, p. 51-64.

GOROCHOV Nathalie, « L'Université recrute-t-elle dans la ville ? Le cas de Paris au XIII^e siècle », dans Patrick GILLI, Jacques VERGER et Daniel LE BLÉVEC (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge...*, 2007, p. 257-296.

GOROCHOV Nathalie, *Naissance de l'université : les écoles de Paris, d'Innocent III à Thomas d'Aquin, v. 1200- v. 1245*, Paris : H. Champion (« Études d'histoire médiévale », 14), 2012.

GOÛIN Henry, *L'Abbaye de Royaumont*, Paris, H. Laurens (« Petites monographies des grands édifices de la France »), 1932.

GOURMELON Roger, « L'industrie et le commerce des draps à Paris du XIII^e au XVI^e siècle », *Position des thèses de l'École nationale des chartes*, 1950, p. 61-63.

GOUSSET Marie-Thérèse, voir : AVRIL

GOYETTE Stefanie A., « An intemperate map: orientation and disorientation in the Old French fabliau *Les trois dames de Paris* », *French Studies*, 69-2, 2015, p. 145-158.

GRÉMONT Bernard, « La Chronique d'Yves de Saint-Denis », *Position des thèses de l'École des Chartes*, Paris, 1952, p. 61-62.

GRÉVY-PONS Nicole, « Jean de Montreuil et Guillebert de Mets », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 58- 3, 1980, p. 565-587.

GRODECKI Louis, *La Sainte-Chapelle*, Paris, CNMHS, 1975 (2^e éd.).

GRONDEUX Anne et MARGUIN Elsa, « L'œuvre grammaticale de Jean de Garlande (ca 1195-1272 ?) auteur, réviseur et glosateur. Un bilan », *Histoire Épistémologie Langage*, t. 21, 1999, p. 133-163.

GRONIER-PRIEUR Armande, *L'abbaye Notre-Dame du Lys à Dammarie-lès-Lys*, Verneuil l'Étang, Amis des monuments et des sites de Seine-et-Marne, 1971.

GROSSE Rolf, « Reliques du Christ et foires de Saint-Denis au XI^e siècle : à propos de la *Descriptio Clavi et Corone Domini* », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 87, 2001, p. 357-375.

GRUNDMANN Herbert, « *Sacerdotium-Regnum-Studium*. Zur Wertung der Wissenschaft im 13. Jahrhundert », *Archiv für Kulturgeschichte*, 34, 1951, p. 5-21.

GUADAGNIN Rémy, *L'origine du village en pays de France : diachronie évolutive de l'habitat dispersé celtique et gallo-romain aux villages du Haut- Moyen âge, du II^e siècle avant J.C au IX^e siècle*, thèse de doctorat de III^e cycle, Paris, EHESS, 1982.

GUENÉE Bernard, *Tribunaux et gens de justice dans le bailliage de Senlis à la fin du Moyen Âge (vers 1380-vers 1550)*, Publications de la faculté des lettres de Strasbourg, 1963.

GUENÉE Bernard et LEHOUX Françoise, *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, éd. du CNRS (« Sources d'histoire médiévale », 5), 1968.

GUENÉE Bernard, *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles, Les États*, Paris, PUF, 1971.

GUENÉE Bernard (dir.), *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale*, Paris, Publications de la Sorbonne (Série « Études », 13), 1977.

GUENÉE Bernard, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1980.

GUENÉE Bernard, « Les *Grandes chroniques de France. Le Roman aux roys (1274-1518)* », dans Pierre NORA (dir.), *Les Lieux de mémoire*, partie II : *La Nation*, tome 1, Paris, Gallimard, NRF (« Bibliothèque illustrée des histoires »), 1986, p. 189-214.

GUENÉE Bernard, « Paris et la cour du roi de France », dans *Villes, bonnes villes, cités et capitales. Mélanges offerts à Bernard Chevalier*, Tous, 1989, p. 259-265 [article repris dans B. Guinée, *Un roi et son historien...*, p. 337-344 ; les pages cités en note se rapportent à cette deuxième édition (1999)].

GUENÉE Bernard, *Un meurtre, une société : l'assassinat du duc d'Orléans : 23 novembre 1407*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Histoires »), 1992.

GUENÉE Bernard, « Vincennes et la mise en place de l'État moderne au XIV^e siècle », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 357-362.

GUENÉE Bernard, « Le vœu de Charles VI. Essai sur la dévotion des rois de France aux XIII^e et XIV^e siècles », *Journal des Savants*, 1996, p. 67-135 [article repris dans B. Guinée, *Un roi et son historien...*, p. 219-216 ; les pages cités en note se rapportent à cette deuxième édition (1999)].

GUENÉE Bernard, « Un royaume et des pays : la France de Michel Pintoin », dans BABEL Rainer et MOEGLIN Jean-Marie (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 404-412 [article repris dans B. Guinée, *Un roi et son historien...*, p. 395-406 ; les pages cités en note sont celles de la première édition].

GUENÉE Bernard, *Un roi et son historien : vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du religieux de Saint-Denis*, Paris, Institut de France – De Boccard (« Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Nouvelle série », 18), 1999.

GUENÉE Bernard, *L'Opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, Perrin, 2002.

GUENÉE Bernard, *Du Guesclin et Froissart. La fabrication de la renommée*, Paris, Tallandier, 2008.

GUENÉE Bernard, *Comment on écrit l'histoire au XIII^e siècle. Primat et le « Roman des roys »*, Paris, CNRS éditions, 2016 (édition établie par Jean-Marie Moeglin).

GUENÉE Bernard, voir aussi : AVRIL

GUÉRARD Benjamin, « Du nom de France et des différents pays auxquels il fut appliqué », *Annuaire historique pour l'année 1849, publié par la Société de l'Histoire de France*, Paris, Jules Renouard, 1848, p. 152-168.

GUÉRET-LAFERTÉ Michèle et LENOIR Nicolas (dir.), *La Fabrique de la Normandie. Actes du colloque international organisé à l'Université de Rouen en décembre 2011*, Rouen, CÉRÉDI (édition numérique : <http://ceredi.labos.univ-rouen.fr/public/?la-fabrique-de-la-normandie-63.html>).

GUÉROUT Jean, « Le Palais de la Cité à Paris des origines à 1417 », *PIDFM*, t. I, 1949, p. 52-197 ; t. II, 1950, p. 21-204 ; t. III, 1951, p. 67-101.

GUÉROUT Jean, « La question des territoires des bailliages royaux. L'exemple de la « prévôté et vicomté » de Paris (XIII^e-XVIII^e siècles) », dans *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Actes du 100^e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 7-18.

GUÉROUT Jean, « L'hôtel du roi au Palais de la Cité à Paris sous Jean II et Charles V », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 219-288.

GUERREAU Alain, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau (dir.), *L'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècles)*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 1996, p.85-101.

GUIDOT Bernard (dir.), *Provinces, régions, terroirs au Moyen Âge, de la réalité à l'imaginaire. Actes du colloque international des « Rencontres européennes de Strasbourg »*, Strasbourg, 19-21 septembre 1991, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993.

GUIDOT Bernard, « Image et rôle de la Bourgogne dans *Girart de Vienne* et quelques autres chansons de geste », dans Muriel OTT (dir.), *L'Épopée médiévale et la Bourgogne...*, 2006, p. 33-52.

GUILLAUME Jean, « Un tournant dans l'histoire de la galerie : les hôtels parisiens de la fin du XIV^e siècle », *Bulletin monumental*, 2008, p. 27-31.

GUILLAUME Jean, « Le legs du XIV^e siècle », dans Alain Salamagne (dir.), *Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry...*, p. 211-222.

GUITTONNEAU Pierre-Henri, *Dans l'ombre de la capitale. Les petites villes sur l'eau et Paris au XV^e siècle*, Paris, Classiques Garnier (« Bibliothèque d'histoire médiévale », 17), 2016.

GUYOTJEANNIN Olivier, « La chronique française de maître Guillaume Crétin », *Revue des langues romanes*, t. 47, 1904, p. 385-417; t. 48, 1905, p. 174-185, 324-373 et 530-550.

GUYOTJEANNIN Olivier, « *Episcopus et comes* » : affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France : Beauvais-Noyon, X^e-début XIII^e siècle, Genève, Droz (« Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes », 30), 1987.

GUYOTJEANNIN Olivier, « Résidences et palais des premiers Capétiens en Île-de-France », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 123-136.

GUYOTJEANNIN Olivier, « L'intégration des grandes acquisitions territoriales de la royauté capétienne (XIII^e-début XIV^e siècle) », dans *Fragen der politischen Integration im mittelalterlichen Europa, herausgegeben von Werner Maleczek*, Ostfildern, Thorbecke, 2005, p. 211-240.

GUYOTJEANNIN Olivier et POTIN Yann, « La fabrique de la perpétuité. Le Trésor des chartes et les archives du royaume (XIII^e-XIX^e s.) », *Revue de synthèse*, tome 125, 5^e série, 2004, p. 15-44.

GUYOT-BACHY Isabelle, « *Expediebat ut unus homo moreretur pro populo*. Jean de Saint-Victor et la mort du roi Philippe V », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté...*, 1999, p. 493- 504.

GUYOT-BACHY Isabelle, *Le Memoriale historiarum de Jean de Saint-Victor : un historien et sa communauté au début du XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols (« Bibliotheca victorina », 12), 2000.

GUYOT-BACHY Isabelle, « La *Chronique abrégée des rois de France* de Guillaume de Nangis : trois étapes de l'histoire d'un texte », dans Sophie CASSAGNES-BROUQUET, Amaury CHAUOU, Daniel PICHOT et Lionel ROUSSELOT (dir.), *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Presses Universitaires de Rennes, 2003, p. 39-46.

GUYOT-BACHY Isabelle et MOEGLIN Jean-Marie, « Comment ont été construites les *Grandes Chroniques de France* dans la première moitié du XIV^e siècle », *BEC*, t. 163, 2005, p. 385-433.

GUYOT-BACHY Isabelle, « Les premiers Capétiens : de la protohistoire dionysienne au Roman des rois de Primat », dans C. Giraud et D. Poirel (dir.), *La Rigueur et la passion. Mélanges en l'honneur de Pascale Bourgain...*, 2016, p. 527-545.

GUYOT-BACHY Isabelle, *La Flandre et les Flamands au miroir des historiens du royaume (X^e-XV^e siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion (« Histoire et Civilisations »), 2017.

HAMON Étienne, *Une capitale flamboyante. La création monumentale à Paris autour de 1500*, Paris, Picard, 2011.

HAMON Étienne, « Échevins, chanoines et artistes au temps de la reconstruction du pont Notre-Dame (1499-1512) : un chantier municipal au pied de la cathédrale », dans Isabelle Backouche, Boris Bove, Robert Descimon et Claude Gauvard (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Âge à nos jours...*, 2016, p. 53-69.

HANAWALT Barbara A. et REYERSON Kathryn L., *City and Spectacle in Medieval Europe*, Londres – Minneapolis, University of Minnesota Press ("Medieval Studies at Minnesota", 6), 1994.

HARF-LANCNER Laurence, « L'Enfer de la cour : la cour d'Henri II Plantagenêt et la Mesnie Hellequin », dans Philippe Contamine (dir.), *L'État et les aristocraties...*, 1989, p. 27-50.

HARF Laurence : voir aussi DUFOURNET

HARLEY John Brian et WOODWARD David (dir.), *The History of Cartography*, tome I : *Cartography in Prehistoric, Ancient, and Medieval Europe and the Mediterranean*, Chicago-Londres, 1987.

HARVEY P.D.A., « The Sawley Map and Other Maps in the Twelfth-Century England », *Imago mundi*, 49, 1997, p. 33-42.

HARVEY P.D.A. (dir.), *The Hereford World Map. Medieval world maps and their context*, Londres, British Library, 2006.

HASENOHR G., « Un recueil de *Distinctiones* bilingue du début du XIV^e siècle : le manuscrit 99 de la bibliothèque de Charleville », *Romania*, 99, 1978, p. 47-96.

HAURÉAU Barthélemy, « Ives, moine de Saint-Denys », *Histoire littéraire de la France*, t. 31, 1893, p. 143-151.

HAVET Julien, « Questions mérovingiennes. V. Les origines de Saint-Denis », *BEC*, t. 51, 1890, p. 5-62.

HAYOT Denis, « Une nouvelle vision du rapport entre le Louvre et l'enceinte de Philippe Auguste à Paris », *Bulletin monumental*, t. 171-I, 2013, p. 3-10.

HEDEMAN Anne Dawson, *The royal image. Illustrations of the "Grandes chroniques de France", 1274-1422*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, University of California press (« California studies in the history of art », 28), 1991.

HEDEMAN Anne Dawson, « Constructing Saint Louis in John the Good's *Grandes Chroniques de France* (Royal MS. 16 G. VI) », *eBLJ*, 2014, article 10 (consulté en ligne le 15 juin 2015).

HEDIGER Christine (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris, royaume de France ou Jérusalem céleste ? Actes du colloque tenu à Paris, Collège de France, 2001*, Turnhout, Brepols (« Culture et société médiévales », 10), 2007.

HEERS Jacques, *La Ville au Moyen Âge en Occident. Paysages, pouvoirs et conflits*, Paris, Fayard, 1990.

HENWOOD Philippe, « Raymond du Temple, maître d'œuvres des rois Charles V et Charles VI », *Bulletin de la Société d'histoire de Paris*, t. 105, 1978, p. 55-74.

HERBIN Jean-Charles, « Géographie des chansons de geste. Itinéraires de *Garin le Loherain* », dans D. BUSCHINGER et W. SPIEWOK (dir.), *Die Geographie in der Mittelalterlichen Epik. La géographie dans les textes narratifs médiévaux*, Greifswald, 1996.

HERBIN Jean-Charles et TAMINE Michel (dir.), *Espace représenté, espace dénommé. Géographie, cartographie, toponymie*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2007.

HERBIN Jean-Charles, « Trois conceptions de la mise en prose. L'exemple de la *Geste des Loherains* », dans COLOMBO TIMELLI Maria, FERRARI Barbara et SCHOYSMAN Anne, *Pour un nouveau répertoire des mises en prose...*, 2014, p. 165-194.

HERMENAULT Léa, *La ville en mouvements. Circulations, échanges commerciaux et matérialité de la ville : pour une articulation systémique des facteurs d'évolution du tissu urbain parisien entre le XV^e et le XIX^e siècle*, thèse de doctorat soutenue le 26 avril 2017, sous la direction d'Anne Nissen, Université Paris 1-Sorbonne, Ecole Doctorale d'Archéologie.

HESBERT René-Jean (Dom), *Le Prosaire de la Sainte-Chapelle, manuscrit du chapitre de Saint-Nicolas de Bari (vers 1250)*, Mâcon, Protat frères (« *Monumenta musicae sacrae. Collection de manuscrits et d'études* publiée sous la direction de Dom Hesbert. I »), 1952.

HIGOUNET Charles, *Défrichements et villeneuves du Bassin parisien (XI^e-XIV^e siècles)*, Paris, éditions du CNRS, 1990.

HOFMANN Catherine, voir : [Catalogue d'exposition : *L'âge d'or des cartes marines*, 2014]

HOOGVLIET Margriet, *Pictura et scriptura. Textes, images et herméneutique des mappae mundi (XIII^e-XVI^e siècles)*, Turnhout, Brepols (« *Terrarum orbis* », n° 7), 2007.

HUBERT Jean, « La frontière occidentale du comté de Champagne du XI^e au XIII^e siècle », *Recueil de travaux offerts à Clovis Brunel*, tome II, Paris, Société de l'École des Chartes, 1955, p. 14-30.

HYDE J.K., « Medieval Descriptions of Cities », *Bulletin of the John Rylands Library*, t. 48, 1966, p. 308-340.

IKER-GITTLEMAN Anne, *Le style épique dans « Garin le Loherain »*, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », XCIV), 1967.

IOGNA-PRAT Dominique, *La maison Dieu : une histoire monumentale de l'Église au Moyen âge : v. 800-v. 1200*, Paris, éd. du Seuil (« L'univers historique »), 2006.

IOGNA-PRAT Dominique, *Cité de Dieu, cité des hommes : l'Église et l'architecture de la société, 1200-1500*, Paris, PUF, 2016.

INGLIS Erik, « Gothic Architecture and a Scholastic : Jean de Jandun's « Tractatus de laudibus Parisius » (1323) », *Gesta*, t. 42-1, 2003, p. 63-85.

ISAAC Françoise, « Les Célestins de Paris, étude historique et archéologique », *Positions des thèses de l'École des Chartes*, 1965, p. 43-50.

JACQUARD Jean, « Les paroisses et circonscriptions en Île-de-France jusqu'à la Révolution Française », dans *Les circonscriptions administratives dans Paris et l'Île-de-France, Cahiers du centre de recherches et d'études sur Paris et l'Île-de-France*, 10, 1985, p. 119-132 (carte, p. 121) ; article repris dans JACQUARD Jean, *Paris et l'Île-de-France au temps des paysans (XVI^e-XVII^e s.)*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1990, p. 213-227.

JAILLOT Jean-Baptiste Renou de Chauvigné (dit), *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris, depuis ses commencements connus jusqu'à présent; avec le plan de chaque quartier : par le Sr Jaillot...*, Paris, 1^{ère} éd. : A.-M. Lottin aîné, 1772-1775, 21 vol. ; 2^e éd. : Paris, Le Boucher, 1782, 5 vol. (repr. Paris, Berger-Levrault, 1977).

JAMES-RAOUL Danièle, « La personnification dans les arts poétiques médiolatins des XII^e et XIII^e siècles », dans Mireille DEMAULES (dir.), *La Personnification du Moyen Âge au XVIII^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 35-52.

JEAN-MARIE Laurence, « La place dans les villes normandes des XI^e-XIII^e siècles : un espace difficile à percevoir et à définir », dans L. BEAUDOUX-ROUSSEAU, Y. CARBONNIER et Ph. BRAGARD (dir.), *La Place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2007, p. 23- 35.

JEAY Madeleine, *Le commerce des mots. L'usage des listes dans la littérature médiévale (XII^e-XV^e siècles)*, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », 241), 2006.

JÉHANNO Christine, « De la cathédrale à l'échevinage, l'Hôtel-Dieu de Paris entre Moyen Âge et Temps modernes : une « municipalisation » ? », dans Isabelle BACKOUCHE, Boris BOVE, Robert DESCIMON et Claude GAUVARD (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Âge à nos jours...*, 2016, p. 151-170.

JONIN Pierre, *Anthologie thématique de la poésie française du Moyen Âge. Traductions, introduction, préface*, Paris, Champion (« Traductions des classiques français du Moyen Âge », XLIII), 1991.

JORDAN Alyce A., *Visualizing Kingship in the Windows of the Sainte-Chapelle*, Turnhout, Brepols (« Publications of the International Center of Medieval Art », n°5), 2002.

JORDAN William Chester, *Louis IX and the Challenge of the Crusade : A Study in Rulership*, Princeton, 1979.

JORDAN William Chester, *The French Monarchy and the Jews. From Philip Augustus to the Last Capetians*, University of Pennsylvania Press, 1989.

JORDAN William Chester, *A Tale of Two Monasteries. Westminster and Saint-Denis in the Thirteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

JOUBERT Fabienne et SANDRON Dany (dir.), *Pierre, lumière, couleur. Études d'histoire de l'art du Moyen Âge en l'honneur d'Anne Prache*, Paris, PUPS (« Cultures et Civilisations médiévales », XX), 1990.

JUGIE Pierre, « Entre l'Église et l'État : pouvait-on être à la fois cardinal et chancelier de France au XIV^e siècle ? », dans Antoine DESTEMBERG, Yann POTIN et Émilie ROSENBLIEH (dir.), *Faire jeunesse, rendre justice. A Claude Gauvard*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2015, p. 105-116.

KIBRE Pearl, *The Nations in the Medieval Universities*, Cambridge (Mass.), Mediaeval academy of America, 1948.

KIMPEL Dieter et SUCKALE Robert, *L'Architecture gothique en France, 1130-1270*, Paris, Flammarion, 1990.

KINDER Terryl N., « Blanche de Castille and the Cistercians : an Architectural Reevaluation of Maubuisson Abbey », *Cîteaux, Commentarii Cistercienses*, tome XXVII, 1976, p. 161-188.

KLEIN Thomas A.P., « Editing the Chronicle of Gui de Bazoches », *Journal of Medieval Latin*, t. 3, 1993, p. 27-33.

KLEINDIENST Thérèse, « La topographie et l'exploitation des « Marais de Paris » du XII^e au XVII^e siècle », *PIDFM*, t. XIV, 1963, p. 7-167.

KLIMRATH Henri, *Études sur les coutumes*, Paris, Levrault, 1837.

KUGLER Harmut, *Die Vorstellung der Stadt in der Literatur des deutschen Mittelalters*, Munich, Artemis, 1986.

KÖNIG Eberhard et BARTZ Gabriele, *Jacques Bruyant, « Das Buch vom erfüllten Leben » = « Le livre du Chastel de Labour »*. *Faksimile-Edition und Kommentarband*, Luzern, Faksimile-Verlag, 2005.

KÖNIG Eberhard, *The Bedford Hours, the Making of a medieval masterpiece*, London, The British Library, 2007.

KOOPMANS Jelle : voir rubrique « sources éditées », [Sotties].

KOUAMÉ Thierry, « Au miroir de la scolastique. Le modèle universitaire parisien au XV^e siècle », dans Claude GAUVARD et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Être parisien...*, 2004, p. 307-324.

KRISTOL Andres Max, « Le début du rayonnement parisien et l'unité du français au Moyen Âge : le témoignage des manuels d'enseignement du français écrits en Angleterre entre le XIII^e et le début du XV^e siècle », *Revue de linguistique romane*, t. 53, 1989, p. 335-367.

KRYNEN Jacques, *L'Empire du roi. Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Gallimard (collection « Bibliothèque des Histoires »), 1993.

KUPFER M., « Medieval world maps : embedded images, interpretative frames », *World and Image*, 10, 1994, p. 262-288.

KURTH Godefroid, « La France et les Francs dans la langue politique du Moyen Âge », *Revue des questions historiques*, t. 57, 1895, p. 337-399.

LABANDE Edmond-René, « Saint Louis pèlerin », *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome LVII, 1971, p. 5-18.

LABARTE Jules, *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France*, Paris, Imprimerie nationale (« Collection de documents inédits sur l'histoire de France »), 1879.

LABBÉ Alain, « Itinéraire et territoire dans les chansons de geste », dans Bernard Ribémont (dir.), *Terres médiévales*, Klincksieck (« Sapience »), 1993, p. 159-201.

LABBÉ Alain, « L'espace littéraire et politique de *Girart de Roussillon* : une géographie héritée de l'histoire et investie par la poésie », dans Bernard GUIDOT (dir.), *Provinces, régions, terroirs au Moyen Âge...*, p. 313-333.

LABORY Gillette, « Essai d'une histoire nationale : la chronique de l'Anonyme de Chantilly-Vatican », *BEC*, t. 148, 1990, p. 301-354.

LACASSAGNE Miren et LASSABATÈRE Thierry (dir.), *Les « dictez vertueux » d'Eustache Deschamps. Forme poétique et discours engagé à la fin du Moyen Âge*, Paris, PUPS (« Culture et civilisations médiévales »), 2005.

LACASSAGNE Miren et LASSABATÈRE Thierry (dir.), *Eustache Deschamps, témoin et modèle. Littérature et société politique (XIV^e-XVI^e siècle)*, Paris, PUPS, 2008.

LACAZE Charlotte, « *Parisius-Paradisus*. An Aspect of the *Vie de St Denis* Manuscript of 1317 », *Marsyas*, n° 16, 1972-1973, p. 60-66.

LACAZE Charlotte, *The « Vie de saint Denis » manuscript : Paris, Bibliothèque nationale Ms. fr. 2090-2092*, New-York-Londres, Garland, 1979.

LACHAUD Frédérique (dir.), *Consommer en ville au Moyen Âge. Actes du colloque de Rouen organisé par la Social History Society, 8-10 janvier 2004*, n° spécial de la revue *Histoire urbaine*, t. 16, 2006,

LACHAUD Frédérique, « La première description des métiers de Paris : le *Dictionarius* de Jean de Garlande (vers 1220-1230) », dans F. Lachaud (dir.), *Consommer en ville au Moyen Âge...*, 2006, p. 91-114.

LACHET Claude, « Composition et signification des *Trois dames de Paris* de Watriquet de Couvin », *Le Moyen Âge*, 92, 1986, p. 405-415.

- LACHIVER Marcel, *Histoire de Meulan et de sa région par les textes*, Meulan, chez l'auteur, 1965.
- LACHIVER Marcel, *Histoire de Mantes et du Mantois à travers Chroniques et Mémoires*, des origines à 1792, Meulan, chez l'auteur, 1971.
- LACOMBE Paul, « La malpropreté des rues de Paris à la fin du XV^e siècle », *BSHIPDF*, 1903, p. 173-175.
- LAFaurie Jean, voir : Catalogue d'exposition : *La Librairie de Charles V*, 1968
- LAFITTE Marie-Pierre, voir : Catalogue d'exposition : *Le Trésor de la Sainte-Chapelle*, 2001.
- LAIMÉ Arnaud, « Combats de rues dans le Paris des premiers humanistes (1496-1535) : Fausto Andrelini, Nicolas Petit et François Rabelais », dans C. PINÇONNAT et Ch. LIAROUTZOS (dir.), *Paris, cartographies littéraires...*, 2007, p. 153-182.
- LAIR Jules, « Mémoire sur deux chroniques latines composées au XII^e siècle à l'abbaye de Saint-Denis », *BEC*, t. 35, 1874, p. 543-580.
- LAIRD Judith, « Autobiographical Revelations of Christine de Pizan in her *Le Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V* », *South Central Review*, vol. 14-2, été 1997, p. 56-67.
- LALANNE Ludovic, « Nom donné à la Marne par un poète du XII^e siècle », *BEC*, 1845, t. 6, p. 169-173.
- LALOU Elisabeth, « Le fonctionnement de l'Hôtel du roi du milieu du XIII^e au milieu du XIV^e siècle », dans Jean Chapelot et Elisabeth Lalou (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 145-156.
- LALOU Elisabeth, « Vincennes dans les itinéraires de Philippe le Bel et de ses trois fils (1285-1328), *ibid.*, p. 191-212.
- LALOU Elisabeth, *Itinéraire de Philippe IV le Bel, 1285-1314*, sous la direction de Robert-Henri Bautier (reprise d'un manuscrit de Robert Fawtier ; avec la collaboration de François Maillard), Paris, de Boccard (« Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres », 37), 2007, 2 vol.
- LALOU Elisabeth, voir aussi : CHAPELOT
- LAMAZOU-DUPLAN Véronique (dir.), *Ab urbe condita... Fonder et refonder la ville : récits et représentations (second Moyen Âge-premier XVI^e siècle). Actes du colloque international de Pau (14-16 mai 2009)*, Pau, Presses universitaires de Pau et des Pays de l'Adour, 2011.
- LAMY Marielle, « Les dominicains dans la tourmente : les suites de l'affaire Jean de Monzon », dans Patrick Boucheron et Jacques Chiffoleau (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget...*, 2000, p. 177-200.

LANGLOIS Charles-Victor, *La Vie en France au Moyen Âge, de la fin du XII^e au milieu du XIV^e siècle*, Paris, Hachette, 1924-1928, 4 vol. :

- t.1 : *D'après les romans mondains du temps* (1924)

- t. 2 : *D'après des moralistes du temps* (1925) ; rééd. revue de : *La vie en France au Moyen âge d'après quelques moralistes du temps*, Paris, Hachette, 1908.

- t. 3 : *La Connaissance de la nature et du monde d'après des écrits français à l'usage des laïcs* (1927).

- t.4 : *La Vie spirituelle, enseignements, méditations et controverses d'après des écrits en français à l'usage des laïcs* (1928).

LANGLOIS Charles-Victor, « Pierre Gencien, auteur d'un poème en français », *Histoire littéraire de la France*, Paris, Imprimerie nationale, t. 35, 1921, p. 284-301.

LAPEYRE André, « Un document du XV^e siècle relatif au pays de France », *Mémoires de la société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, tome LIX, 1965, p. 91-99.

LA SELLE Xavier de, *Le service des âmes à la cour : confesseurs et aumôniers des rois de France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, Ecole nationale des chartes, 1995.

LASSABATÈRE Thierry, *La Cité des Hommes. Eustache Deschamps, expression poétique et vision politique*, Paris, Champion, 2011.

LASSABATÈRE Thierry, « Bertrand du Guesclin et la société militaire de son temps. Une gloire fabriquée ? », dans P. GILLI et J. PAVIOT (dir.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine...*, 2012, p. 205-220.

LASSABATÈRE Thierry, *Du Guesclin. Vie et fabrique d'un héros médiéval*, Paris, Perrin, 2015.

LASSABATÈRE Thierry, voire aussi : LACASSAGNE Miren

LAVEDAN Pierre, *Représentation des villes dans l'art du Moyen Âge*, Paris, 1954.

LAUER Philippe, « L'Abbaye de Royaumont », *Bulletin monumental*, t. LXXII, 1908, p. 215-268.

LAURIOUX Bruno, *Le Règne de Taillevent. Livres et pratiques culinaires de la fin du Moyen Âge*, Paris, 1997.

LAURIOUX Bruno, « Il n'est de bon bec qu'à Paris : la naissance d'une capitale gastronomique à la fin du Moyen Âge », dans Claude GAUVARD et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Être parisien...*, 2004, p. 209-229.

LAUTIER Claudine (dir.), *La Cathédrale de Chartres. Restaurations récentes et nouvelles recherches*, n° spécial du *Bulletin monumental*, t. 169-1, 2011.

LAUTIER Claudine, voir aussi : BIDEAULT Maryse

LAUWERS Michel, *Naissance du cimetière. Lieux sacrés et terre des morts dans l'Occident médiéval*, Paris, 2005.

LAUWERS Michel et RIPART Laurent, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval », dans *Rome et la genèse de l'Etat moderne : une comparaison typologique. Actes du Colloque organisé par l'Ecole française de Rome et le Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris*, 2007, p. 115-171.

LEBEL Germaine, *Histoire administrative, économique et financière de l'abbaye de Saint-Denis de 1151 à 1346*, Paris, 1935.

LEBEUF Jean (abbé), *Dissertation dans laquelle on recherche depuis quel tems le nom de France a été en usage pour désigner une portion des Gaules, l'étendue de cette portion ainsi dénommée, ses accroissements et ses plus anciennes divisions depuis l'établissement de la monarchie française, qui a remporté le prix dans l'Académie française de Soissons, en l'année 1740*, Paris, J.-B. Delespine, 1740.

LEBEUF Jean (abbé), *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris. Nouvelle édition revue et augmentée d'un volume de Tables générales, par MM. Augier et Bournon*, Paris, Féchoz et Letouzey, 1883-1893, 7 vol. (l'édition originale a été publiée à Paris chez Prault père, 1754-1757, 7 vol.; il existe aussi une *Nouvelle édition annotée et continuée jusqu'à nos jours, par Hippolyte Cocheris*, Paris, A. Durand, 1863-1870, 4 vol.).

LECOQ Danielle, « La Mappemonde d'Henri de Mayence ou l'image du monde au XII^e siècle », dans Gaston Duchet-Suchaux (dir.), *Iconographie médiévale : Image, texte, contexte*, CNRS, 1990, p. 155-207.

LECOY DE LA MARCHE Albert, *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du Recueil inédit d'Étienne de Bourbon, dominicain du XIII^e siècle*, Paris, H. Loones, 1877.

LECUPPRE-DESJARDINS Élodie, « L'autre et la ville : l'apport des témoignages étrangers dans la connaissance des villes des anciens Pays-Bas bourguignons à la fin du Moyen Âge », dans Marc BOONE, Élodie LECUPPRE-DESJARDINS et Jean-Pierre SOSSON (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge...*, 2002, p. 55- 74.

LECUPPRE-DESJARDINS Élodie, voir aussi : BOONE

LEFÉBURE Paul, « Le monastère des Célestins de Limay », *Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin*, t. XLIV, 1935, p. 93-116.

LE GALL Jean-Marie, « Les saints des capitales », dans Alain CABANTOUS (dir.), *Mythologies urbaines...*, 1994, p. 167-184.

LE GALL Jean-Marie, *Le mythe de saint Denis, entre Renaissance et Révolution*, Seyssel, Champ Vallon, 2007.

LE GALL Jean-Marie, « Paris à la Renaissance : capitale ou première des bonnes villes ? », dans Jean-Marie LE GALL (dir.), *Les Capitales de la Renaissance*, Rennes, PUR (« Histoire »), 2011, p. 45-69.

LE GUAY Laetitia, *Les princes de Bourgogne lecteurs de Froissart : les rapports entre le texte et l'image dans les manuscrits enluminés du livre IV des "Chroniques"*, Paris / Turnhout, éd. du CNRS / Brepols (« Documents, études et répertoires-Institut de recherches et d'histoire des textes »), 1998.

LE GOFF Jacques, *Les Intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil (« Points Seuil », 1985 ; 1^{ère} éd. 1957, « Le temps qui court »)

LE GOFF Jacques, *Pour un autre Moyen Âge. Temps, travail et culture en Occident : 18 essais*, Paris, Gallimard (« Tel »), 1977.

LE GOFF Jacques, « Ville et théologie au XIII^e siècle : Une métaphore urbaine de Guillaume d'Auvergne », *Razo. Cahiers du centre d'études médiévales de Nice*, 1, « L'Image de la ville dans la littérature et l'histoire médiévale », Université de Nice, juin 1979, p. 22-37

LE GOFF Jacques, « Saint Louis et Josias », *Mélanges B. Blumenkranz*, Paris, Picard, 1985, p. 157-167.

LE GOFF Jacques, « La genèse de l'Etat français au Moyen Âge », dans André Burguière et Jacques Revel (dir.), *Histoire de la France*, tome II, *L'Etat et les pouvoirs*, Paris, 1989, p. 19-180.

LE GOFF Jacques, *Saint Louis*, Paris, Gallimard (« Bibliothèque des Histoires »), 1996.

LEGRAND Henri, voir : BERTY Adolphe

LE GRAND Léon, « Les Quinze Vingts : Depuis leur fondation jusqu'à leur translation au faubourg Saint-Antoine », *MSHPIDF*, t. 13, 1886, p. 108-260 et t. 14, 1887, p. 1-208.

LE GRAND Léon, « Les béguines de Paris », *MSHPIDF*, t. 10, 1893, p. 295-357.

LEGRAS Anne-Marie, *L'enquête pontificale de 1373 sur l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, vol.I, *L'enquête dans le prieuré de France*, Paris, éd. du CNRS (« Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes », 34), 1987.

LHEURE Michel, *Le Rayonnement de Notre-Dame de Paris dans ses paroisses, 1170-1300*, Paris, Picard, 2010.

LEHOUX Françoise, voir : GUENÉE

LEISTENSCHNEIDER Eva, *Die französische Königsgrablege Saint-Denis. Strategien monarchischer Repräsentation, 1223-1461*, Weimar, Verlag und Datenbank für Geisteswissenschaften, 2008.

LE MARESQUIER-KESTELOOT Yvonne-Hélène, voir : BOVE

LE MÉE-ORSETTI Marie et LE MÉE René, *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Seine-et-Marne*, Paris, éditions du CNRS, 1988.

LE NAIN DE TILLEMONT (Louis-Sébastien), *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles...*, 2^e éd., Paris, Charles Robustel, 1701-1714, 16 vol.

LE NAIN DE TILLEMONT (Louis-Sébastien), *Vie de saint Louis, roi de France, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, et accompagnée de notes et d'éclaircissements par J. de Gaulle*, Paris, Renouard et cie, 6 vol., 1847-1851.

LENIAUD Jean-Michel et PERROT Françoise, *La Sainte Chapelle*, Paris, Nathan-CNMHS, 1991.

LENIAUD Jean-Michel, « La Sainte-Chapelle : monument du XIX^e siècle », dans C. HEDIGER (dir.), *La Sainte-Chapelle de Paris, royaume de France ou Jérusalem céleste ?...*, p. 181-195.

LENIAUD Jean-Michel et PLAGNIEUX Philippe, *La basilique Saint-Denis*, Paris, Editions du patrimoine, Centre des Monuments nationaux, 2012.

LE NINAN Claire, *Le Sage roi et la clergesse. L'Écriture du politique dans l'œuvre de Christine de Pizan*, Paris, Honoré Champion (« Études christiniennes », 12), 2013.

LENOIR Nicolas, *Étude sur la « Chanson d'Aiquin » ou « La Conquête de la Bretagne par le roi Charlemagne »*, Paris, Honoré Champion (« Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge », 89), 2009.

LENOIR Nicolas, voir aussi : GUÉRET-LAFERTÉ Michèle

LENOIR Yolaine, « L'implication personnelle de Charles V dans la défense de Paris : l'exemple de l'enceinte royale de Mantes (Yvelines) », dans Odette Chapelot (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles...*, 2001, p. 297-322.

LÉON Cécile, *Le Château de Saint-Germain-en-Laye au Moyen Âge, XII^e-XIV^e siècles. Histoire et évolution architecturale d'une résidence royale*, Paris, Les Presses Franciliennes, 2008.

LÉON Cécile, « Saint-Germain-en-Laye. Une cave conservée du château médiéval », *Bulletin monumental*, t. 166-2, 2008, p. 163-167.

LE PERSON Marc, « Le pouvoir merveilleux, surnaturel et sacré des reliques de la Passion dans le "Petit cycle des reliques" (*Le voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople, La destruction de Rome et Fierabras*) », *Chanter de geste. L'art épique et son rayonnement. Hommage à Jean-Claude Vallecalle*, éd. Marylène POSSAMAÏ-PÉREZ et Jean-René VALETTE, Paris, Champion (Colloques, congrès et conférences sur le Moyen Âge, 15), 2013, p. 221-240.

L'EPINOIS Henri de, « Comptes relatifs à la construction de l'abbaye de Maubuisson », *BEC*, t. 19, 1858, p. 550-567.

LE POGAM Pierre-Yves et PLAGNIEUX Philippe, « Les maîtres des œuvres de maçonnerie de la ville de Paris dans la première moitié du XV^e siècle », dans Odette Chapelot (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles...*, 2001, p. 253-261.

LE POGAM Pierre-Yves, voir : Catalogue d'exposition : *Saint Louis*, 2014

LE ROUX DE LINCY Antoine et TISSERAND Lazare-Maurice, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Imprimerie impériale (« Histoire générale de Paris »), 1867.

LE ROY, voir MESQUI

LESORT A., BERNUS P., BOYÉ M.P., RICHARD M., *Visages de l'Île-de-France*, Paris, 1946.

LESPINASSE René de, *Métiers et corporations de la ville de Paris, XIV^e–XVIII^e siècles*, Paris, Imprimerie nationale, 1886-1897, 3 vol.

LESTRINGANT Frank et ZINK Michel (dir.), *Histoire de la France littéraire*, tome I : *Naissances, Renaissances. Moyen Âge-XVI^e siècle*, Paris, PUF, 2006.

LEVELEUX-TEIXEIRA Corinne, « Entre droit et religion : le blasphème, du péché de la langue au crime sans victime », *Revue de l'histoire des religions*, 4, 2011, p. 587-602.

LEVILLAIN Léon, « Études sur l'abbaye de Saint-Denis à l'époque mérovingienne. I. Les sources narratives », *BEC*, t. 82, 1921, p. 5-116.

LEVILLAIN Léon, « Essai sur les origines du Lendit », *Revue historique*, t. 155-2, 1927, p. 241-276.

LIAROUTZOS Chantal, *Le Pays et la mémoire. Pratiques et représentation de l'espace français chez Gilles Corrozet et Charles Estienne*, Paris, Champion (« Les Géographies du Monde », I), 1998.

LIAROUTZOS Chantal, voir aussi : PINÇONNAT Crystel

LIEBMAN Charles J., *Études sur la vie en prose de saint Denis*, Genève/New-York, Humphrey Press, 1942.

LIEBMAN Charles J., « Un sermon de Philippe de Vilette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414) », *Romania*, t. 68, n°272, 1944, p. 444-470.

LODGE R. Anthony, *Le français. Histoire d'un dialecte devenu langue*, Paris, Fayard, 1997 (traduction de : *French, from Dialect to Standard*, 1993).

LODGE R. Anthony, *A Sociolinguistic History of Parisian French*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

LOGEMANN Cornelia, « Vom Martyrium des heiligen Dionysus und einem paradiesischen Paris (Paris, BN, Ms. fr. 2090-92, Ms. lat. 13836) », *Marburger Jahrbuch für Kunstwissenschaft*, 2003, p. 53-91.

LOGEMANN Cornelia, *Heilige Ordnungen : die Bild-Räume der "Vie de Saint Denis" (1317) und die französische Buchmalerei des 14. Jahrhundert*, Köln, Böhlau (« Pictura et poesis »), 2009.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « *Oppidum* et banlieue : sur l'origine et les dimensions du territoire urbain », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, t. 27, 1972-2, p. 373-395.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « La naissance d'une légende parisienne : le miracle du Lendit », *Annales ESC*, t. 28-4, 1973, p. 981-996.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « Montjoies et Montjoie dans la plaine de Saint-Denis », *PIDFM*, t. 25, 1974, p. 141-181.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « La légende de la consécration par le Christ de la basilique mérovingienne de Saint-Denis et de la guérison du lépreux », *Bulletin monumental*, t. 147-III, 1985, p. 237-269.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « Les foires de l'abbaye de Saint-Denis ; revue des données et révision des opinions admises », *BEC*, t. 147-2, 1987, p. 273-338.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « *Montjoie et saint Denis !* » *Le centre de la Gaule aux origines de Paris et de Saint-Denis*, Paris, Presses du CNRS, 1989.

LOMBARD-JOURDAN Anne, « Leucothéa et saint Geneviève, protectrices de Paris », *PIDFM*, t. 42, 1991, p. 7-59.

LOMBARD-JOURDAN Anne, *Les Halles de Paris et leur quartier dans l'espace urbain (1137-1969)*, Paris, École nationale des chartes (« Études et rencontres de l'École des chartes », 28), 2009.

LOMBARD-JOURDAN Anne, *Fleur de lis et oriflamme : signes célestes du royaume de France*, Paris, CNRS éditions (« Biblis »), 2015 (1^{ère} éd., 1991).

LONGNON Auguste, « L'Ile-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs », *MSHPIDF*, tome I, 1875, p. 1-43.

LORENTZ Philippe et SANDRON Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge : espace urbain, habitat, société, religion, lieux de pouvoir*, Paris, Parigramme, 2006.

LOT Ferdinand, « Notes sur le *Moniage Guillaume* », *Romania*, 26, 1897, p. 481-494.

LOT Ferdinand et FAWTIER Robert, *Le premier budget de la monarchie française : le compte général de 1202-1203*, Paris : Champion, 1932.

LUCE Siméon, « Louis, duc d'Anjou, s'est-il approprié après la mort de Charles V une partie du trésor laissé par son frère? », *BEC*, t. 36, 1875, p. 299-303.

LUCE Siméon, *Histoire de la Jacquerie d'après des documents inédits*, Paris, Honoré Champion, 1894.

LUCKEN Christopher, « Le beau français d'Angleterre. Altérité de l'anglo-normand et invention du bon usage », *Médiévales*, t. 68, printemps 2015, p. 35-56.

LUGGE Margret, « *Gallia* » und « *Francia* » im Mittelalter, *Untersuchungen über den Zusammenhang zwischen geographisch-historischer Terminologie und politischen Denken vom 6. - 15. Jahrhundert*, Bonn, L. Röhrscheid Verlag (« Bonner historische Forschungen », Bd 15), 1960.

LUSIGNAN Serge, *Parler vulgairement. Les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris-Montréal, Vrin-Presses universitaires de Montréal, 1986.

LUSIGNAN Serge, NADEAU Alain et PAULMIER-FOUCART Monique (dir.), *Vincent de Beauvais : intentions et réceptions d'une œuvre encyclopédique au Moyen Âge. Actes du XIV^e colloque de l'Institut d'études médiévales..., 27-30 avril 1988*, Montréal-Paris, Maison Bellarmin-Vrin (« Cahiers d'études médiévales »), 1990.

LUSIGNAN Serge et PAULMIER-FOUCART Monique, « Vincent de Beauvais et le *Speculum maius* », *Journal des Savants*, janvier-juin 1990, p. 97-124.

LUSIGNAN Serge, « Écrire en français ou en latin en pays d'oïl : le cas de la chancellerie royale française au début du XV^e siècle », dans *Mélanges Jacques Chaurand...*, 1995, p. 19-30.

LUSIGNAN Serge, « L'Université de Paris comme composante de l'identité du royaume de France : étude sur le thème de la *translatio studii* », dans Rainer BABEL et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 59-72.

LUSIGNAN Serge, « Langue française et société du XIII^e au XV^e siècle », dans Jacques CHAURAND (dir.), *Nouvelle histoire de la langue française...*, 1999, p. 91-143.

LUSIGNAN Serge, « Vérité garde le roy ». *La construction d'une identité universitaire en France (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Histoire ancienne et médiévale », 55), 1999.

LUSIGNAN Serge, « L'aire du picard au Moyen Âge : espace géographique ou espace politique ? », dans Benjamin FAGARD, Sophie Prévost, Bernard Combettes et Olivier Bertrand (dir.), *Évolutions en français. Études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang, 2008, p. 269-283.

LUSIGNAN Serge, « Une affaire de mots et de couteaux : la mauvaise fortune d'un Picard à Paris », dans Julie Claustre, Olivier Mattéoni, Nicolas Offenstadt (dir.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 119-127.

LUSIGNAN Serge, MARTINEAU France, MORIN Yves-Charles et COHEN Paul, *L'Introuvable unité du français. Contacts et variations linguistiques en Europe et en Amérique (XII^e-XVIII^e siècle)*, Presses de l'Université Laval, 2012.

LUSIGNAN Serge, « Le français médiéval : perspectives historiques sur une langue plurielle », dans LUSIGNAN Serge, MARTINEAU France, MORIN Yves-Charles et COHEN Paul, *L'Introuvable unité du français...*, 2012, p. 5-107.

LUSIGNAN Serge et GERVAIS Diane, « Picard et Picardie, espace linguistique et structures sociopolitiques », *Carnets d'Atelier de Sociolinguistique*, Université d'Amiens, n°2.

MC DONNELL Ernest W., *The Beguines and Beghards in Medieval Culture, with Special Emphasis on the Belgian Scene*, New Brunswick, Rutgers University Press, 1954.

MAGNIEN Michel, « Le français et la latinité : de l'émergence à l'illustration (XV^e-XVI^e siècles) », dans Frank LESTRINGANT et Michel ZINK (dir.), *Histoire de la France littéraire*, tome I : *Naissances, Renaissances. Moyen Âge-XVI^e siècle...*, 2006, p. 36-77.

MAILLARD François, « Note sur *Le Tornolement as dames de Paris* », *Romania*, t. 89, n°356, 1968, p. 539-541.

MAILLARD François, « L'extension de la prévôté de Paris et des châtelainies de l'Île-de-France au XIV^e siècle », dans *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Actes du 100 Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 19-58.

MÂLE Émile, *L'Art religieux du XIII^e siècle en France. Étude sur l'iconographie du Moyen Âge et sur ses sources d'inspiration*, Paris, Armand Collin, 1948 (réédité par Le Livre de poche, 1988).

MANE Perrine, « Métiers et artisanats urbains : image et réalité », dans Marc BOONE, Élodie LECUPPRE-DESJARDINS et Jean-Pierre SOSSON (dir.), *Le Verbe, l'image et les représentations de la société urbaine au Moyen Âge...*, 2002, p. 109-118.

MARCHELLO-NIZIA Christiane, *Histoire de la langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Dunod, 1992 (1^{ère} édition : Bordas, 1979).

Elsa Marmursztejn, « Fonction intellectuelle et imaginaire urbain : le *studium* dans les représentations urbaines au Moyen Âge central », dans *Religion et société urbaine au Moyen Âge. Etudes offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, éd. Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau, Paris, Publications de la Sorbonne, 2000, p. 435-444.

MARGOLIS Nadia (dir.), *Christine de Pizan, biographe du roi de France (Étude sur le « Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V »)*, *Cahier de Recherches médiévales et humanistes*, t. 16, 2008.

Marin Jean-Yves, voir : Catalogue d'exposition *La Normandie dans la guerre de Cent Ans*, 1999.

MARTIN Alexis, *Les étapes d'un touriste en France : Promenades et excursions dans les environs de Paris, région du Sud. Melun, Fontainebleau et son palais. Forêt de Fontainebleau. Moret. Montereau. Nemours. Vallée du Lunain. Château-Landon*, Paris, A. Hennuyer, 1896-1897.

MARTINEAU Jean, *Les Halles de Paris des origines à 1789. Evolution matérielle, juridique et économique*, Paris, éditions Montchrestien, 1960.

MATTÉONI Olivier « Vérifier, corriger, juger. Les Chambres des comptes et le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », dans *Institutions et pouvoirs en France, XIV^e-XV^e siècles*, Paris, Picard, 2010, p. 123-152.

MAUREY Yossi, « Saint Gatien ou l'importance d'être le premier à Tours », dans Christine Bousquet-Labouérie et Yossi Maurey, *Espace sacré, mémoire sacrée. Le culte des évêques dans leurs villes (IV^e-XX^e siècle)...*, 2015, p. 37-54.

MAZEL Florian (dir.), *L'espace du diocèse. Genèse d'un territoire dans l'Occident médiéval (V^e-XIII^e siècle)*, Rennes, PUR, 2008.

MAZEL Florian, « Le diocèse : territoire et conflit aux XI^e-XII^e siècles. Notes de lecture », dans Stéphane BOISSELIER (dir.), *De l'espace aux territoires...*, 2010, p. 261-275.

[*Mélanges Biget*]

Voir BOUCHERON Patrick et CHIFFOLEAU Jacques (dir.), *Religion et société urbaine au Moyen Âge...*

[*Mélanges Chaurand*]

Voir TAMINE Michel (dir.), « *Ces mots qui sont nos mots* »...

[*Mélanges Prache*]

Voir JOUBERT Fabienne et SANDRON Dany (dir.), *Pierre, lumière, couleur...*

MÉNARD Pierre, « Un reflet de la vie quotidienne : le dit des *Crieries de Paris* », dans *Plaist vos oïr bone cançon vallant ? Mélanges de langue et de littérature offerts à François Suard*, Lille, 1999, t. II, p. 607-615.

MERCURI Chiara, « *Stat inter spinas lilium* : le Lys de France et la couronne d'épines », *Le Moyen Âge*, tome 110, 2004/3, p. 497-512.

MERCURI Chiara, *Saint Louis et la couronne d'épines. Histoire d'une relique à la Sainte-Chapelle*, Paris, Riveneuve éditions, 2011 (trad. de *Corona di Cristo, Corona di Re*, Rome, Edizioni di storia e de letteratura, 2004).

MESQUI Jean, *Île-de-France gothique*, tome II : *Les demeures seigneuriales*, Paris, Picard, 1988.

MESQUI Jean, LE ROY Claire, LE ROY Jean, « Guy Le Bouteillier, le château de La Roche-Guyon et le Maître de Falstolf vers 1425 », *Bulletin Monumental*, t. 166-2, 2008, p. 135-150.

METZKE Ernst, « Der Dialect von Ile-de-France im XIII. und XIV. Jahrhundert », *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, t. 64, 1880, p. 385-412 et t. 65, 1881, p. 57-96.

MEUNIER Florian, « Le renouveau de l'architecture civile sous Charles VI, de Bicêtre à l'hôtel de Bourbon », dans *La création artistique en France autour de 1400*, Paris, 2006, p. 219-246.

MEYER Hans, *Die Enzyklopädie des Bartholomaeus Anglicus. Untersuchungen zur Überlieferungs- und Rezeptionsgeschichte von « De proprietatibus rerum »*, Munich, W. Fink (« Münsterliche Mittelalter-Schriften », 77), 2000.

MEYER Paul, « Rapport sur une mission littéraire en Angleterre », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^e série, 3, 1866, p. 247-279.

MEYER Paul, « Légendes hagiographiques en français », *Histoire littéraire de la France*, XXXIII, 1906.

MEYER Paul, « Paris sans pair », *Romania*, t. 11, 1882, p. 579-581.

MICHAUD Guy (dir.), *Paris, croissance d'une capitale*, Paris, Hachette (« Colloques. Cahiers de civilisation »), 1961.

MICHAUD Guy (dir.), *Paris, fonctions d'une capitale*, Paris, Hachette (« Colloques. Cahiers de civilisation »), 1962.

MICHAUD-FRÉJAVILLE Françoise, « Le voyage du seigneur Léon de Rozmital en Occident, un apprentissage ? », dans *Voyages et voyageurs au Moyen Age. Actes du congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 26, Aubazine, 1996, p. 31-52.

MICHEL J-M et VERGER Jacques (dir.), *À l'ombre de Paris. Les échanges entre Paris et ses périphéries (XIV^e-XVIII^e siècles). Actes de la table ronde organisée par l'université de Paris-nord, Villetaneuse, 29 septembre 2000*, Paris, Nolin, 2002.

MICHELET Jules, *Histoire de France : Moyen Âge*, tome II, Paris, Ernest Flammarion, 1893.

MILLER Konrad, *Mappae mundi. Die ältesten Weltkarten*, Stuttgart, 1895-1898, 6 vol.

MILLER Tanya Stabler, *The Beguines of Medieval Paris. Gender, Patronage, and Spiritual Authority*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2014.

MILLET Hélène, voir : BOUDET

MILLIN Aubin-Louis, *Antiquités nationales, ou Recueil de monumens pour servir à l'histoire générale et particulière de l'Empire français, tels que tombeaux, inscription, statues, vitraux, fresques, etc., tirés des abbayes, monastères, châteaux et autres lieux devenus domaines nationaux*, Paris, chez M. Drouhin, 1790-an VII, 5 vol.

MILLIOT Vincent, *Les Cris de Paris ou le peuple travesti. Les représentations des petits métiers parisiens, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne (« Les Classiques de la Sorbonne », 8), 2014.

MILLIOT Vincent, *Paris en Bleu. Images de la ville dans la littérature de colportage (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, éditions Parigramme, 1996.

MIROT Léon, « L'enlèvement du dauphin et le premier conflit entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans », *Revue des questions historiques*, t. 95, juillet 1914, p. 329-355 et t. 96, octobre 1914, p. 369-419.

MOEGLIN Jean-Marie : voir aussi AUTRAND ; BABEL ; GUYOT-BACHY

MOISAN André, *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, Genève, Droz (Publications romanes et françaises, CLXXIII), 1986.

MOLLAT Michel et WOLFF Philippe, *Les Révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, Flammarion, 1993 (réédition de *Ongles bleus, Jacques et Ciompi. Les Révolutions populaires en Europe aux XIV^e et XV^e siècles*, Calmann-Lévy, 1970).

MOLLAT Michel (dir.), *Histoire de l'Île-de-France et de Paris*, Toulouse, Privat, 1971.

MONFRIN Jacques, « Les parlers en France », dans A. François (dir.), *La France et les Français*, Paris, Gallimard (« Encyclopédie de la Pléiade »), 1972.

MONFRIN Jacques, « Philologie et histoire : l'exemple de Joinville », *Etudes de philologie romane*, Genève, Droz, 2001, p. 951-979.

MORAND Sauveur-Jérôme, *Histoire de la Ste-Chapelle royale du Palais enrichie de planches ; par M. Sauveur-Jérôme Morand, chanoine de ladite église, présentée à l'Assemblée-Nationale, par l'auteur, le 1^{er} juillet 1790*, Paris, chez Clousier, imprimeur du Roi, rue de Sorbonne, et Prault, libraire, cour du Palais, 1790.

MORANVILLÉ Henri, « Étude sur la vie de Jean Le Mercier (13..-1397) », dans *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France. Deuxième série, Antiquités de la France*, tome 6, 2e partie, 1888, pp. 1-392.

MORAW Peter (dir.), *Raumerfassung und Raumbewußtsein im späteren Mittelalter*, Stuttgart, Jan Thorbecke Verlag, 2002.

MOREL Barbara, *Une iconographie de la répression judiciaire. Le châtimement dans l'enluminure en France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, éditions du CTHS, 2007.

MORISSEY R., *L'empereur à la barbe fleurie. Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, 1997.

MOUFFLET Jean-François, « Autour de l'hôtel de Saint Louis (1226-1270). Le cadre, les hommes, les itinéraires d'un pouvoir », *Position des thèses de l'Ecole nationale des chartes*, 2007 (consulté en ligne le 16 juin 2015: <http://theses.enc.sorbonne.fr/2007/moufflet>).

MOURÉ Stéphane, « Saint-Denis et saint Denis : de la capitale du royaume à la tête d'un corps politique », dans Christine Bousquet-Labouérie et Yossi Maurey, *Espace sacré, mémoire sacrée. Le culte des évêques dans leurs villes (IV^e-XX^e siècle)...*, 2015, p. 111-130.

MÜHLETHALER Jean-Claude, *Fauvel au pouvoir. Lire la satire médiévale*, Paris, Champion, 1994.

MULLALLY Evelyn, *Guide de Paris au Moyen âge*, Paris, Biro & Cohen / Éd. du Patrimoine, Centre des monuments nationaux, 2011.

MULON Marianne, « Noms de lieux en Vexin français », *Mémoires de la société historique et archéologique de Pontoise, du Val-d'Oise et du Vexin*, tome LXXXII, 1999, p. 73-106.

MULON Marianne, voir aussi la rubrique : « Dictionnaires et outils de travail ».

MURRAY Stephen, « The Architectural Envelope of the Sainte-Chapelle : Form and Meaning », dans F. Joubert et D. Sandron (dir.), *Pierre, lumière, couleur...*, p. 223-230.

NABIAS Laurent, « Les Gallois d'Aunay, un lignage francilien (1280-1490) », *PIDFM*, t. 60, 2009, p. 23-51.

NAHON Gérard, « La communauté juive de Paris au XIII^e siècle. Problèmes topographiques, démographiques et institutionnels », dans *Études sur l'histoire de Paris et de l'Île-de-France. Actes du 100^e Congrès national des sociétés savantes, Paris, 1975, Section de philologie et d'histoire jusqu'à 1610*, Paris, Bibliothèque nationale, 1978, p. 143-156.

NASO Irma, *Formaggi del Medioevo : la "Summa lacticiniorum" di Pantaleone da Confienza*, Turin : il Segnalibro, 1990.

NEBBIAI-DALLA GUARDA Donatella, *La bibliothèque de l'abbaye de Saint-Denis en France, du IX^e au XVIII^e siècle*, Paris, éd. du CNRS (« Documents, études et répertoires. Institut de recherche et d'histoire des textes », 38), 1985.

NOIZET Hélène, BOVE Boris et COSTA Laurent (dir.), *Paris de parcelles en pixels*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes – Comité d'histoire de la ville de Paris, 2013.

NOIZET Hélène, « Dominer l'île de la Cité : les espaces du pouvoir seigneurial du chapitre de Notre-Dame », dans Isabelle Backouche, Boris Bove, Robert Descimon et Claude Gauvard (dir.), *Notre-Dame et l'Hôtel de Ville. Incarner Paris du Moyen Âge à nos jours...*, 2016, p. 33-51.

NOIZET Hélène, voir aussi : CONCHON

NORDMAN Daniel et REVEL Jacques, « La formation de l'espace français », dans A. Burguière et J. Revel (dir.), *Histoire de la France*, tome I : *L'espace français*, Paris, éditions du Seuil, 1989, p. 33-169.

OLIVIER-MARTIN François, *Histoire de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris*, Fontenay-aux-Roses / Paris, Impr. des Presses universitaires de France / E. Leroux, 1922-1930, 2 vol.

OLLION Michel, voir : CONCHON

OLSCHKI Leonardo, *Der ideale Mittelpunkt Franckreichs im Mittelalter in Wirklichkeit und Dichtung*, Heidelberg, 1913.

O'LOUGHLIN Thomas, « An Early Thirteenth Century Map in Dublin : A Window into the World of Giraldus Cambrensis », *Imago mundi*, 51, 1999, p. 24-39.

OMONT Henri, « Inventaires du trésor et des objets précieux conservés dans l'église de l'abbaye de saint-Denys en 1505 et 1739 », *MSHPIDF*, t. 28, 1901, p. 163-212.

O'TOOL Mark. P., « The *povres avugles* of the Hôpital des Quinze-Vingts : Disability and Community in Medieval Paris », dans Meredith Cohen and Justine Firnhaber-Baker, *Difference and Identity in Francia and Medieval France*, Farnham, Ashgate, 2010, p. 157-173.

OTT Muriel (dir.), *L'Épopée médiévale et la Bourgogne*, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon (« Écritures »), 2006.

Dr OZANNE, « L'hôpital Saint-Nicolas-du-Pont », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, t. 20, 1933, p. 123-213.

PAGENOT Sandrine, « Le *Terrier de Marcoussis*, un manuscrit profane commandé par l'évêque Jean d'Espinau à la fin du XV^e siècle », dans Fabienne JOUBERT (dir.), *L'Artiste et le clerc, commandes artistiques de grands ecclésiastiques à la fin du Moyen âge*, Paris, PUPS (« Cultures et civilisations médiévales », 36), 2006.

PALAZZO Éric, « La liturgie de la Sainte-Chapelle : un modèle pour les chapelles royales françaises ? », dans C. HEDIGER (dir.), *La Sainte Chapelle de Paris...*, p. 101-111.

PANNIER Léopold, *La noble-maison de Saint-Ouen, la villa Clippiacum et l'ordre de l'Etoile, d'après les documents originaux*, Paris, A. Franck – A. Aubry, 1872.

PANNIER Léopold, « Méry-sur-Oise et ses seigneurs au Moyen Âge », *MSHPIDF*, t. I, p. 230-290.

PARAVICINI Werner et SCHNERB Bertrand (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag (« Beihefte der Francia, Herausgegeben von Deutschen Historischen Institut Paris », t. 64), 2007.

PARIS Gaston, « La composition du livre de Joinville sur saint Louis », *Romania*, 23, 1894, p. 508-524.

PARIS Paulin, *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi, leur histoire et celle des textes allemands, anglois, hollandois, italiens, espagnols, de la même collection*, Paris, Techener, 1836-1848, 8 vol.

PARIS Paulin, « Le confesseur de la reine Marguerite, auteur de la *Vie* et des *Miracles de saint Louis* », dans *Histoire littéraire de la France*, vol. 25, Paris, Firmin Didot, 1869, p. 154-177.

PARMLY Ruth, *The Geographical References in the "Chanson de Garin le Loherain"*, New York, Institute of French studies, Columbia University, 1935.

PASTOUREAU Michel, *Traité d'héraldique*, Paris, Picard (« Bibliothèque de la Sauvegarde de l'Art Français »), 1979.

PASTOUREAU Mireille, *Les Atlas français, XVI^e-XVII^e siècles. Répertoire bibliographique et étude*, Paris, Bibliothèque nationale, 1984.

PAULMIER-FOUCART Monique et DUCHENNE Marie-Christine, « La matière de l'Histoire selon Vincent de Beauvais : les titres des chapitres du *Speculum historiale* », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée...*, p. 405-420.

PAULMIER-FOUCART Monique, voir aussi : LUSIGNAN Serge

PAVIOT Jacques, voir : GILLI

PELLAT Charles, « La France dans la géographie d'Al-Idrīsī », *Studi Magrebini*, vol. X, 1978, p. 33-72.

PELLETIER Monique (dir.), *Géographie du monde au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, éditions du CTHS, 1989.

PEARCY, Roy J., « Realism and religious parody in the fabliaux: Watriquet de Couvin's *Les trois dames de Paris* », *Revue belge de philologie et d'histoire*, 50-3, 1972, p. 744-754.

PERDRIZET Paul, *Le Calendrier parisien à la fin du Moyen Âge d'après le bréviaire et les livres d'heures*, Paris, 1933.

PERRAUT Aurélie, *L'Architecture des collèges parisiens au Moyen Âge*, Paris, PUPS, 2009.

PERRET Michèle, « A la fin de sa vie ne fuz je mie », *Revue des sciences humaines*, n° 183, 1981-3, p. 17-37.

PERRET-GENTIL Yves, *Bibliographie historique des petites villes d'Île-de-France : XVI^e-XIX^e siècles*, *PIDFM*, tome 53, 2002.

PERROT Françoise, voir : LENIAUD

PETERSOHN Jürgen, *Franken im Mittelalter. Identität und Profil im Spiegel von Bewußtsein und Vorstellung*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2008.

PETIT Ernest, « Les séjours de Charles V », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 197-266 ; également édité en tiré-à-part, Paris, Ernest Leroux, 1888.

PETIT Ernest, « Les séjours de Charles VI (1380-1400) », *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1893, p. 405-492.

PETIT-DUTAILLIS Charles, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187-1226)*, Paris, Emile Bouillon (« Bibliothèque de l'École des hautes études, Sciences philologiques et historiques », 101), 1894.

PFEFFER Wendy, « The Dit des monstiers », *Speculum*, 73-1, 1998, p. 80-114.

PICOT Émile, « Une querelle littéraire aux palinods de Dieppe au XV^e siècle », *Mélanges de philologie romane et d'histoire littéraire offerts à M. Maurice Wilmotte, professeur à l'Université de Liège, à l'occasion de son 25^e anniversaire d'enseignement*, Paris, Champion, 1910, t. 2, p. 457-484.

PINÇONNAT Crystel et LIAROUTZOS Chantal (dir.), *Paris, cartographies littéraires. Colloque de l'université Paris 7 – Denis Diderot, 13-14 octobre 2005*, Éditions Le Manuscrit (« Sciences de la Ville »), Paris, 2007.

PINON Pierre, en collaboration avec LE BOUDEC Bertrand, sous la direction de CARRÉ Dominique, *Les Plans de Paris. Histoire d'une capitale*, Paris, Atelier parisien d'urbanisme / Bibliothèque nationale de France / Le Passage / Paris bibliothèques, 2004.

PIROVANO Carlo, voir : Catalogue d'exposition : *Segni e sogni della terra*, 2001.

PLAGNIEUX Philippe, « L'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés et les débuts de l'architecture gothique », *Bulletin Monumental*, t. 158-1, 2000 (n^o spécial : *L'abbatiale de Saint-Germain-des-Prés et les débuts de l'architecture gothique*), p. 6-88.

PLAGNIEUX Philippe, voir aussi : LENIAUD ; LE POGAM

PLATELLE Henri, *Thomas de Cantimpré. Les exemples du « Livre des abeilles », une vision médiévale*, Turnhout, Brepols (« Miroir du Moyen Âge »), 1997.

PLEYBERT Frédéric (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture*, Paris, Action artistique de la ville de Paris, 2001.

POËTE Marcel, *Une vie de cité : Paris de sa naissance à nos jours*, Paris, 1924, 3 vol.

POIRION Daniel, « La Fête dans les *Chroniques* de Froissart », dans D. Altenburg, J. Jarnut et H.-H. Steinhoff (dir.), *Feste und Feiern im Mittelalter...*, 1991, p. 95-107.

POISSON Georges, *Évocation du Grand Paris*, Paris, éditions de Minuit, 1956, 3 vol.

POISSON Georges, *Moyen Âge en Île-de-France : églises, abbayes, châteaux*, Paris, Fayard, 1965.

PONS Nicole, « Un lettré et son traducteur : du royaume de France de Robert Blondel à la Normandie du clerc Robinet », dans Rainer BABEL et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Identité régionale et conscience nationale en France et en Allemagne...*, 1997, p. 413-427.

PONS Nicole, voir aussi : GRÉVY-PONS.

POPOFF Michel, « La partie picarde de l'Armorial Navarre », *Cahiers d'héraldique*, IV, 1983, p. 49-84.

POTIN Yann, « Archives en sacristie. Le trésor est-il un bâtiment d'archives ? Le cas du « Trésor des chartes » des rois de France (XIII^e-XIX^e siècle) », *Livraisons d'histoire de l'architecture*, n° 10, 2005-2 (« Les bâtiments d'archives »), p. 65-86.

POTIN Yann, voir aussi: GUYOTJEANNIN

POUGET Marc du, « Édition critique et commentaire de la *Descriptio clavi et corone Domini...* », *Position des thèses de l'Ecole nationale des Chartes*, 1978, p. 41-46.

POUPARDIN Claire, « Etude sur la fortification de Charles V à Paris », *Position des thèses de l'Ecole nationale des Chartes*, 1963.

POWER Daniel, *The Norman Frontier in the twelfth and early thirteenth centuries*, Cambridge, Cambridge University Press (« Cambridge studies in medieval life and thought : Fourth series », 62), 2004.

PRONTERA Francesco, *Tabula Peutingeriana : Le antiche vie del mondo*, Florence, Olschki, 2003.

PROUST-PERRAULT Josette, « Une résidence princière parisienne : l'hôtel d'Anjou (XIV^e-XVI^e siècles) », *BSHPIDF*, t. 134-135, 2007-2008, p. 47-70.

PUZELAT Michel, « La notion de pays : un parcours historiographique », dans *Savoir des lieux. Géographies en histoire*, sous la direction d'Odile Redon (collection *Les Cahiers de Paris VIII*), Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes, 1996, p. 89-106.

QUERUEL Danielle, « Un manuscrit champenois au château de Joinville (Ms. B.N. 10148-10149) », dans *Mélanges Jacques Chaurand*, 1995, p. 49-54.

QUERUEL Danielle (dir.), *Jean de Joinville : de la Champagne aux royaumes d'outre-mer*, Langres, Dominique Guéniot (« Hommes et textes en Champagne »), 1998.

QUÉRUEL Danielle, « Nous de Champagne... », dans QUERUEL Danielle (dir.), *Jean de Joinville...*, p. 49-72.

QUICHERAT Jules, « Rodrigue de Villandrando », *BEC*, t. 6, 1845, p.119-168.

QUICHERAT Jules, « La rue et le château Hautefeuille à Paris », *Mémoires de la société nationale des antiquaires de France*, ser. 5, II, 1881, p. 9-44.

QUILLET Jeannine, *De Charles V à Christine de Pizan*, Paris, Honoré Champion (« Etudes christiniennes », 8), 2004.

Anja Rathmann-Lutz, « Images » *Ludwigs des Heiligen im Kontext dynastischer Konflikte des 14. und 15. Jahrhunderts*, Berlin, 2010

RAYMOND Paul, « Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat de Louis, duc d'Orléans (1407) », *BEC*, t. 26, 1865, p. 215-249.

RAYNAUD Clémence, « *Ad instar Capelle Regie Parisiensis*. La Sainte-Chapelle de Bourges, le grand dessein du duc de Berry », *Bulletin monumental*, t. 164-2, 2006, p. 289-302.

REGALADO Nancy Freeman, voir : BROWN Elizabeth A.R.

RENÉ-BAZIN Paule, « La Chartreuse de Paris. Étude archéologique », *La Sauvegarde de l'Art français*, t.5, 1991, p. 5-96.

REVEL Jacques, voir : NORDMAN

RÉZEAU Pierre, voir la rubrique « Sources éditées », *Prières aux saints*

REY A., « Identification d'un château de La Chasse disputé entre Anglais et Armagnacs le 21 avril 1430 », *Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, tome 41, 1914, p. 97-110.

REYERSON Kathryn L., voir : HANAWALT

REYNOLDS Catherine, STRATFORD Jenny (trad. Jollet Étienne), « Le manuscrit dit *Le Pontifical de Poitiers* », *Revue de l'Art*, 1989, t. 84, 1989, p. 61-80.

RIANT P. E., « Note sur les œuvres de Gui de Bazoches », *Revue de Champagne et de Brie*, t. 1, 1876, p. 1-9.

RIANT P. E., « Déposition de Charles d'Anjou pour la canonisation de Saint Louis », dans *Notices et documents publiés par la Société de l'histoire de France à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation*, Paris, 1884, p. 154-176.

RIBÉMONT Bernard, « L'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris : une fête textuelle pour Froissart », dans D. Altenburg, J. Jarnut et H.-H. Steinhoff (dir.), *Feste und Feiern im Mittelalter...*, 1991, p. 515-522.

RIBÉMONT Bernard, *De Natura Rerum. Études sur les encyclopédies médiévales*, Orléans, Paradigme, 1995.

RICHARD Hélène, voir Catalogue d'exposition : *L'âge d'or des cartes marines*, 2014

RICHARD Jean, « L'adoubement de Saint Louis », *Journal des Savants*, 1988, p. 207-217.

RICHARD Jean, « Les itinéraires de saint Louis en Île-de-France », dans Jean CHAPELOT et Elisabeth LALOU (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 163-170.

RIMBOUD Michel, « Un épisode décisif de la guerre du Bien public : le passage de la Seine à Moret par les armées bourguignonne et bretonne, juillet-août 1465 », dans P. GILLI et J. PAVIOT (dir.), *Hommes, cultures et sociétés à la fin du Moyen Âge. Liber discipulorum en l'honneur de Philippe Contamine...*, 2012, p. 293-306.

RIPART Laurent, voir : LAUWERS Michel

ROBERT Jean-Louis, voir : GAUVARD

ROBIC Marie-Claire, « La notion de pays chez Paul Vidal de la Blache. Signification populaire et interprétation géographique », dans Odile REDON (dir.), *Savoir des lieux. Géographies en histoire*, Saint-Denis, Presses universitaires de Vincennes (« *Les Cahiers de Paris VIII* »), 1996, p. 107-123.

ROBLIN Michel, « De Lourcines à la Tombe Issoire », *PIDFM*, t. 15, 1964, p. 7-42.

ROBLIN Michel, *Le Terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, Paris, Picard, 1951.

ROGER Jean-Marc, « Le prieuré de Saint-Jean-en-l'Île-lez-Corbeil », *PIDFM*, t. 60, 2009, p. 177-291.

ROULLIARD Sébastien, *Histoire de Melun contenant plusieurs raretez notables et non descubertes en l'histoire générale de France, plus la vie de Bourchard, conte de Melun, sous le règne de Hues Capet, traduite du latin d'un auteur du temps. Ensemble la Vie de Messire Jacques Amyot, ... Avec le catalogue des seigneurs et dames illustres de la maison de Melun...*, Paris, Jean Guignard, 1628.

ROUSSEL Claude, *Conter de geste au XIV^e siècle : inspiration folklorique et écriture épique dans "La belle Hélène de Constantinople"*, Genève, Droz (« Publications romanes et françaises », 222), 1998.

ROUSSEL Claude, « De Charlemagne à Dagobert. Avatars de la figure royale dans les chansons de geste du XIV^e siècle », dans Peter ANDERSEN et Danielle BUSCHINGER (dir.), *Charlemagne dans la réalité historique et la littérature...*, 2004, p. 60-68.

ROUSSEL Ernest, « La bénédiction du Lendit au XIV^e siècle », *BSHP*, t. 24, 1897, p. 68-83.

ROUX Simone, Paris, genèse d'un paysage, sous dir. L. Bergeron, Paris, Picard, 1989.

ROUX Simone, « Résidences princières parisiennes : l'exemple de l'hôtel de Bourbon, mi-XIV^e-mi-XV^e siècle », *Fürstliche Residenz im Spätmittelalterlichen Europa*, Sigmaringen, 1991, p. 75-101.

ROUX Simone, *La Rive gauche des escoliers (XV^e siècle)*, Paris, Éditions Christian (« Vivre l'histoire »), 1992.

ROUX Simone, *Le Monde des villes au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècle*, Michel Balard (dir.), Paris, Hachette (« Carré Histoire »), 1994 ; 2^{eme} éd., revue et augmentée, 2004

ROUX Simone, *Paris au Moyen Âge*, Paris, Hachette (« La vie quotidienne »), 2003.

ROUX Simone, « Les bouchers et les juges à Paris à la fin du Moyen Âge », dans Julie Claustre, Olivier Mattéoni, Nicolas Offenstadt (dir.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard...*, 2010, p. 270-277.

ROUX Simone, *Regards sur Paris. Histoires de la capitale (XII^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2013.

SÁENZ-LÓPEZ PÉREZ Sandra, « The Image of France in the Beatus Map of Saint-Sever », dans Meredith COHEN et Fanny MADELINE (dir.), *Space in the Medieval West...*, 2014, p. 159-174.

SALAMAGNE Alain, « Le symbolisme monumental et décoratif : expression de la puissance seigneuriale », Actes du 117^e Congrès des Sociétés savantes (CTHS), Section d'Histoire médiévale, 1992, Paris, éd. du CTHS, 1995, p. 563-579.

SALAMAGNE Alain, « Le Louvre de Charles V », dans Alain Salamagne (dir.), *Le Palais et son décor au temps de Jean de Berry*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, 2010, p. 73-138.

SALAMAGNE Alain, « Lecture d'une symbolique seigneuriale : le Louvre de Charles V », dans Patrick BOUCHERON et Jean-Philippe GENET (dir.), *Marquer la ville...*, 2013, p. 61-82.

SALCH Charles-Laurent, « Le palais des rois de France à Paris, en l'île de la Cité, du XII^e au XIV^e siècle », *Châteaux-forts d'Europe*, n° 4, 1997, p. 3-41.

SALWAY Benet, « The Nature and Genesis of the Peutinger Map », *Imago mundi*, vol. 57-2, 2005, p. 119-135.

SANDRON Dany, « Le roi et les églises », dans Frédéric Pleybert (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 91-104.

SANDRON Dany, voir aussi : JOUBERT ; LORENTZ

SAUERLÄNDER Willibald, *La Sculpture gothique en France, 1140-1270*, Paris, Flammarion, 1972.

SAUERLÄNDER Willibald, « Architecture gothique et mise en scène des reliques. L'exemple de la Sainte-Chapelle », dans C. HEDIGER (dir.), *La Sainte-Chapelle...*, 2007, p. 113-136.

SAUVAL Henri, *Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris*, Paris, C. Moette, J. Chardon, 1724, 3 vol.

SCHEDEL Hartmann, *Chronicle of the World. The complete and annotated Nuremberg Chronicle of 1493*, avec introduction par Stephan Füssel, Cologne, Taschen, 2001.

SCHMIDT Hans-Joachim, « Raumkonzepte und geographische Ordnung kirchlicher Institutionen im 13. Jahrhundert », dans P. MORAW (dir.), *Raumerfassung und Raumbewusstsein im späteren Mittelalter...*, p. 87-126.

SCHNEIDMÜLLER Bernd, *Nomen Patriae. Die Entstehung Frankreichs in der politisch-geographischen Terminologie (10.-13. Jahrhundert)*, Sigmaringen, Thorbecke, 1987.

SCHNEIDMÜLLER Bernd, « Herrscher über Land oder Leute ? Der kapetingische Herrschertitel in der Zeit Philipps II. August und seiner Nachfolger (1180-1270) », dans Herwig WOLFRAM et Anton SCHARER (dir.), *Intitulatio III. Lateinische Herrschertitel und Herrschertitulaturen vom 7. bis zum 13. Jahrhundert* (Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungsband 29), Vienne/Cologne/Graz, 1988, p. 131-162.

SCHOYSMAN Anne, « Un épisode de suture dans l'*Histoire de Charles Martel* de David Aubert et ses rapports avec l'*Histoire de la reine Berthe et du roi Pépin* », dans COLOMBO TIMELLI Maria, FERRARI Barbara et SCHOYSMAN Anne, *Pour un nouveau répertoire des mises en prose...*, 2014.

SCOLLEN-JIMACK Christine, « L'œuvre d'Eustache Deschamps : goûts et aversions », dans Miren LACASSAGNE et Thierry LASSABATÈRE (dir.), *Les « dictes vertueulx » d'Eustache Deschamps...*, 2005, p. 215-232.

SERCHUK Camille, « Paris and the rhetoric of town praise in the *Vie de St. Denis* manuscript (Paris, Bibliothèque nationale de France, ms. fr. 2090-2) », *Journal of the Walters art gallery*, t. 57, 1999, p. 35-48.

SERCHUK Camille, « Picturing France in the Fifteenth Century : The Map in BNF MS Fr. 4991 », *Imago Mundi*, t. 58-2, 2006, p. 133-149.

SERPER Arié, « L'administration royale de Paris au temps de Louis IX », *Francia*, 7, 1979, p. 123-140.

SERVANT Hélène, « Evolution des limites administratives de l'Ile-de-France, XVI^e-XX^e siècle », dans *Trois siècles de cartographie en Ile-de-France*, volume I, *Cahiers de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France*, n° 119, décembre 1997, p. 14-37.

SKUPIEN Raphaële, « Des monuments, des saints et des hommes. Vision des origines chrétiennes de Paris dans le *Bréviaire de Châteauroux* (avant 1415) », dans Stéphane BOURDIN, Michel PAOLI et Anne RELOGENT-TALLON (dir.), *La forme de la ville de l'Antiquité à la Renaissance*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015, p. 111-132.

SMITH Caroline, *Crusading in the Age of Joinville*, Burlington, Ashgate, 2006.

SMITH Marc H., « Voyageurs italiens en France au début du règne de François I^{er} », dans Jean BALSAMO (dir.), *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525)*, X^e colloque de la Société française d'études du Seizième Siècle, Paris-Florence, Honoré Champion / Edizioni Cadmo (Centre d'études franco-italiennes, Université de Turin et de Savoie, « Bibliothèque Franco Simone », 25), 1998, p. 297-312.

SMITH Marc H., « Écritures et lectures italiennes de l'espace français au XVI^e siècle », dans Gilles BERTRAND (dir.), *La Culture du voyage. Pratiques et discours de la Renaissance à l'aube du XX^e siècle*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 21-50.

SOHN Andreas, « Paris capitale : quand, comment, pourquoi ? », dans Werner PARAVICINI et Bertrand SCHNERB (dir.), *Paris, capitale des ducs de Bourgogne...*, 2007, p. 9-35.

SOHN Andreas, *Von der Residenz zur Hauptstadt. Paris im hohen Mittelalter*, Ostfildern, Jan Thorbecke Verlag, 2012.

SOSSON Jean-Pierre, voir : BOONE

SPIEGEL Gabrielle M., *The Chronicle Tradition of Saint-Denis : A Survey*, Brookline (Mass.) / Leiden, Classical folia (« Medieval classics. Texts and studies », 10), 1978.

SPIEGEL Gabrielle M., *Romancing the Past. The Rise of Vernacular Prose Historiography in Thirteenth-Century France*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, 1993.

SPIEGEL Gabrielle M., « Les débuts français de l'historiographie royale : quelques aspects inattendus », dans Françoise AUTRAND, Claude GAUVARD et Jean-Marie MOEGLIN (dir.), *Saint-Denis et la royauté. Etudes offertes à Bernard Guenée...* 1999, p. 395-404.

STANESCO Michel, « L'espace linguistique européen. Le Moyen Âge », dans Frank LESTRINGANT et Michel ZINK (dir.), *Histoire de la France littéraire*, tome I : *Naissances, Renaissances. Moyen Âge-XVI^e siècle...*, 2006, p. 78-96.

STEIN Henri, *Le Palais de justice et la Sainte-Chapelle de Paris*, Paris, D.A. Longuet, 1912.

STERLING Charles, *La Peinture médiévale à Paris, 1300-1500*, Paris, Bibliothèque des Arts, tome I, 1987 ; tome II, 1990.

STIRNEMANN Patricia et RABEL Claudia, « The Très Riches Heures and two artists associated with the Bedford Workshop », *Burlington Magazine*, t. 147-2, août 2005, p. 534-538.

STONES Alison, *Gothic Manuscripts 1260-1320*, Londres-Turnhout, Harvey Miller Publishers-Brepols (« A survey of manuscripts illuminated in France », 3) :
- *Part one*, vol. 1 (texte et ill.) et vol. 2 (catalogue), 2013
- *Part two*, vol. 1 (catalogue et ill.) et vol. 2 (tables comparatives et ill.), 2014.

SUARD François, *Guillaume d'Orange. Etude du roman en prose*, Paris, Champion, 1979.

SUARD François, « Le Mouvement dans le *Couronnement de Louis* », dans Denis HÜE (dir.), *Lectures du Couronnement de Louis*, Rennes, PUR, 2013, p. 97-110.

SUCKALE Robert, voir : KIMPEL

SZOLLOSI Vanessa, « Les moniales de Saint-Antoine-des-Champs au XIII^e siècle : *Velut lucernas in loco caliginoso lucentes* », *Position des thèses de l'École nationale des chartes* (consulté en ligne le 8 juin 2015 : <http://theses.enc.sorbonne.fr/2007/szollosi>).

TAILLEPIED Noël, *Recueil des antiquitez et singularitez de la ville de Pontoise, ville ancienne du pays du Vequecin françois*, Rouen, imprimerie de Georges l'Oiselet, 1587.

TALBERT Richard J.A., *Rome's World : The Peutinger Map Reconsidered*, Cambridge, Cambridge University Press, 2010.

TAMINE Michel (dir.), « *Ces mots qui sont nos mots* ». *Mélanges d'histoire de la langue française, de dialectologie et d'onomastique offerts au professeur Jacques Chaurand*, Charleville-Mézières, Institut Charles-Bruneau, 1995.

TAMINE Michel, voir aussi : HERBIN

TANON Louis, *Histoire des justices des anciennes églises et communautés monastiques de Paris*, Paris, 1883.

TAVEAU-LAUNAY Isabelle, « Raymond du Temple, maître d'œuvre des rois de France et des princes », dans Odette CHAPELOT (dir.), *Du projet au chantier. Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e-XVI^e siècles...*, 2001, p. 323-338.

TAYLOR J., *The Universal Cronicle of Ranulf Higden*, Oxford, Oxford University Press, 1966.

TELLIEZ Romain, « Le contrôle des officiers en France à la fin du Moyen Âge », dans Laurent FELLER (dir.), *Contrôler les agents du pouvoir. Actes du colloque de Marne-la-Vallée, 30-31 mai et 1^{er} juin 2002*, Limoges, Pulim, 2004, p. 191-209.

THEIS Laurent, « Dagobert, Saint-Denis et la royauté française au Moyen Âge », dans Bernard GUENÉE (dir.), *Le métier d'historien au Moyen Âge...*, p. 19-30.

G.L. Thompson, « Mgr saint Denis, his abbey and his town under the English occupation », dans Christopher Allmand (dir.), *Power, Culture and Religion, France, 1350-1550*, Woodbridge, 1989, p. 15-36.

TIMBAL P-C., « *Civitas Parisius, communis patria* », dans *Économies et société au Moyen Âge. Mélanges Perroy*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1973, p. 661-665.

TIMELLI Maria, FERRARI Barbara et SCHOYSMAN Anne, *Pour un nouveau répertoire des mises en prose...*, 2014, p. 279- 295.

TISSERAND Lazare-Maurice, voir : BERTY ; LE ROUX DE LINCY

TOPALOV Christian, COUDROY DE LILLE Laurent, DEPAULE Jean-Charles, MARIN Brigitte, *L'Aventure des mots de la ville*, Paris, Robert Laffont (« Bouquins »), 2010.

TOUATI François-Olivier, « Faut-il en rire ? Le médecin Rigord, historien de Philippe Auguste », *Revue historique*, t. 305-2, avril 2003, p. 243-265.

TOUZERY Mireille, *Atlas de la généralité de Paris au XVIII^e siècle. Un paysage retrouvé*, Paris, 1995.

TROMBETTA Pierre-Jean, voir : Catalogue d'exposition, *L'Île-de-France médiévale*, 2000.

TROU Denis (abbé), *Recherches historiques, archéologiques et biographiques sur la ville de Pontoise*, Pontoise, Impr. Dufey, 1841 (repr. Marseille, Laffitte, 1977).

TUILIER André, *Histoire de l'Université de Paris et de la Sorbonne*, tome I : *Des origines à Richelieu*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1994.

UELTSCHI Karin, « Le Mesnagier de Paris : vers une écriture du quotidien ? », dans Emmanuelle Rassart-Eeckhout, Jean-Pierre Sosson, Claude Thiry et Tania Van Hemelryck (dir.), *La vie matérielle au Moyen Âge. L'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Louvain-la-Neuve, Université catholique de Louvain (« Publications de l'Institut d'Études médiévales. Textes, Études, Congrès », 18), 1997, p. 245-260.

UHL, Patrice, « Où faire la fête entre femmes à Paris vers 1320. Une relecture des *Trois dames de Paris* de Watriquet de Couvin », *Écritures de la ville*, éd. Christian Chelebourg et Serge Meitinger, Paris, Kimé (Cahiers de recherches sur l'écriture et l'espace, 1), 2006, p. 89-107.

UNGEHEUER Laurent, *Le Maître de la Légende dorée de Munich : un enlumineur parisien du milieu du XV^e siècle, formation, production, influences et collaborations*, Paris, École Pratique des hautes Études, thèse de doctorat d'histoire de l'art sous la direction de Michel Pastoureau, 2015.

VAGNON Emmanuelle, voir : [Catalogue d'exposition : *L'âge d'or des cartes marines*, 2014]

VALOIS Adrien de, *Notitia Galliarum, ordine litterarum digesta, in qua situs, gentes, opida, portus, castella, vici, montes, silvae, maria, flumina... pagi provinciaeque Galliae illustrantur; locorum antiquitates, varia eorum nomina, vetera ac nova, episcopatum ac monasteriorum origines, aliaque ad historiam francicam pertinentia notantur ; geographi et historici graeci, romani ac nostri explicantur et emendantur*, Paris, F. Leonard, 1675.

VAN OSSEL Paul (dir.), *Les Jardins du Carrousel (Paris). De la campagne à la ville : la formation d'un espace urbain*, Paris, DAF, 1998.

VERDIER Aymar, *Architecture civile et domestique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Paris, V. Didron, 1855-1857, 2 vol.

VERGER Jacques, *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986.

VERGER Jacques, *L'Essor des universités au XIII^e siècle*, Paris, éditions du Cerf, 1997.

VERGER Jacques, « Thèmes majeurs, lieux communs et oublis dans le Tractatus de laudibus Parisius de Jean de Jandun (1323) », dans Sylvain Gouguenheim, Monique Goulet, Odile Kammerer, et al (dir.), *Retour aux sources. Textes, études et documents d'histoire médiévale offerts à Michel Parisse*, Paris, Picard, 2004, p. 849-858.

VERGER Jacques, « Les conflits « Town and Gown » au Moyen Âge : essai de typologie », dans Patrick GILLI, Jacques VERGER et Daniel LE BLÉVEC (dir.), *Les Universités et la ville au Moyen Âge...*, 2007, p. 237-256.

VERGER Jacques, « L'Université de Paris au Moyen Âge (XIII^e-XIV^e siècle) », dans B. BOVE et C. GAUVARD (dir.), *Le Paris du Moyen Âge*, Paris, Belin, 2014, p. 173-192.

VERGER Jacques, « La place de Paris dans le réseau des Universités européennes vers 1500 », dans Olivier Millet et Luigi-Alberto Sanchi (dir.), *Paris, carrefour culturel autour de 1500*, Paris, PUPS (« Cahiers V.L. Saulnier », 33), 2016, p. 17-28.

VERHUYCK Paul, « La farce du Capitaine Mal en point (recueil Cohen n°XLIX) », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°44, 1997, p. 27-47.

VIDESOTT Paul, « A propos du plus ancien document en français de la chancellerie royale capétienne », *BEC*, n° 168, 2010, p. 61-81.

VIDESOTT Paul, « Le Traité de Paris de 1258-1259 – une approche linguistique », dans Anja Overbeck, Wolfgang Schweickard, Harald Völker (dir.), *Lexikon, Varietät, Philologie. Romanistische Studien. Günter Holtus zum 65. Geburtstag*, Berlin, De Gruyter, 2011, p. 741-751.

VIDESOTT Paul, « Les débuts du français à la chancellerie royale : analyse scriptologique des chartes de Philippe III (1270-1285) », *Revue de linguistique romane*, tome 77, n° 305-306, janvier-juin 2013, p. 3-49.

VIDESOTT Paul, *Les plus anciens documents en français de la chancellerie royale capétienne (1241-1300). Présentation et édition*, Strasbourg, Editions de Linguistique et de Philologie (« Travaux de Linguistique romane »), 2015.

VIDIER Alexandre, *Le Trésor de la Sainte-Chapelle. Inventaires et documents*, Paris/Nogent-le-Rotrou, Impr. de Daupeley-Gouverneur, 1911 (Extrait de : *MSHPIDF*, tome XXXIV-XXXVII, 1907-1910).

VIEILLARD-BARON Hervé, *Banlieues et périphéries. Des singularités françaises aux réalités mondiales*, Paris, Hachette (« Carré Géographie »), 2^e éd., 2011.

VINCENT Catherine, « La cathédrale, centre de grâce pour le diocèse », dans Julie Claustre, Olivier Mattéoni, Nicolas Offenstadt (dir.), *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard...*, 2010, p. 286-293.

VINCENT-CASSY Mireille, « Les habitués des tavernes parisiennes à la fin du Moyen Âge, ou les plaisirs partagés », dans Claude GAUVARD et Jean-Louis ROBERT (dir.), *Être parisien...*, 2004, p. 231-250.

VIOLLET Paul, « Les enseignements de saint Louis à son fils. Réponse à M. Natalis de Wailly et observations pour servir à l'histoire critique des *Grandes Chroniques de France* et du texte de Joinville », *BEC*, vol. 35, 1874, p. 5-56.

VIRÉ Marc, « Le château de La Roche-Guyon (Val-d'Oise), dernières recherches », *Bulletin archéologique du Vexin français*, 2009, t. 41, p. 5-30.

VIRÉ Marc, voir aussi : BLANC Annie

VISSIÈRE Laurent, « Des cris pour rire ? Dérision et autodérision dans les cris de Paris (XIII^e-XVI^e siècles) », dans Elisabeth CROUZET-PAVANT et Jacques VERGER, *La Dérision au Moyen Âge. De la pratique sociale au rituel politique. Actes du colloque de Paris IV, 29 novembre 2003*, Paris, PUPS (« Cultures et civilisations médiévales », 38), 2007, p. 85-106.

VISSIÈRE Laurent, « La bouche et le ventre de Paris à la fin du Moyen Âge », dans F. LACHAUD (dir.), *Consommer en ville au Moyen Âge. Actes du colloque de Rouen organisé par la Social History Society, 8-10 janvier 2004*, n^o spécial de la revue *Histoire urbaine*, t. 16, 2006, p. 71-89.

VISSIÈRE Laurent, « Le paysage sonore parisien aux XIII^e et XIV^e siècles ou la naissance des cris de Paris », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 2010, p. 136-158.

VISSIÈRE Laurent, « Les cris de Paris. Naissance d'un genre littéraire et musical (XIII^e-XV^e siècles) », dans O. HALÉVY, I. HIS ET J. VIGNES (dir.), *Clément Janequin, un musicien au milieu des poètes, Actes du colloque de Paris (25-26 mars 2010)*, Paris, 2013, p. 87-116.

VOLTI Panayota, *Les couvents des ordres mendiants et leur environnement à la fin du Moyen Âge. Le nord de la France et les anciens Pays-Bas méridionaux*, Paris, CNRS éditions, 2003.

VULLIEZ Charles, « Pouvoir royal, Université et pouvoir municipal à Orléans dans les années 80 du XIV^e siècle », *Actes du 150^e Congrès national des sociétés savantes, Caen 1980, section philologie*, Paris, 1984, p. 187-200.

WAILLY Natalis de, « Examen critique de la *Vie de Saint Louis* par Geoffroy de Beaulieu », *BEC*, t. 5, 1844, p. 205-231.

WAILLY Natalis de, « Mémoire sur la date et le lieu de naissance de Saint Louis », *BEC*, t. 27, 1866, p. 105-127.

WAILLY Natalis de, « Mémoire sur le « romant » ou chronique en langue vulgaire dont Joinville a reproduit plusieurs passages », *BEC*, t. 35, 1874, p. 217-248.

WAILLY Natalis de, « Récit du treizième siècle sur les translations faites en 1239 et 1241 des saintes reliques de la Passion », *BEC*, t. 39, 1878, p. 401-415.

WALTERS-ROBERTSON Anne, *The Service-Book of the Royal Abbey of Saint-Denis : Images of Ritual and Music in the Middle Ages*, New-York, Oxford University Press, 1991.

WEISS Valentine, *Cens et rentes à Paris au Moyen Âge*, Paris, H. Champion, 2009.

WELTER Jean-Thiebaut, *L'exemplum dans la littérature religieuse et didactique du Moyen Âge : thèse principale pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris*, Paris-Toulouse, E.-H. Guitard, 1927 ; réimpr. Genève, Slatkine Reprints, 2012.

WESTPHAL Bertrand, *La Géocritique. Réel, fiction, espace*, Paris, Les Éditions de Minuit, 2007.

WESTREM Scott D., *The Hereford Map. A Transcription and translation of the legends with commentary*, Turnhout, Brepols ("Terrarum orbis", 1), 2001.

WHEATLEY Edward, « Blindness, Discipline, and Reward : Louis IX and the Foundation of the Hospice des Quinze-Vingts », *Disability Studies Quarterly*, t. 22, 2002, p. 194-202.

WHITELEY Mary, « Deux escaliers royaux du XIV^e siècle : les grands degrés du palais de la Cité et la grande vis du Louvre », *Bulletin monumental*, t. CXLVII, 1989, p. 33-154.

WHITELEY Mary, « Les pièces privées de l'appartement du roi au château de Vincennes », *Bulletin monumental*, t. 148-I, 1990, p. 83-85.

WHITELEY Mary, « Le Louvre de Charles V : dispositions et fonctions d'une résidence royale », *Revue de l'Art*, t. 97, 1992-1, p. 60-71.

WHITELEY Mary, « L'aménagement intérieur des résidences royales et princières en France à la fin du XIV^e siècle et au début du XV^e siècle », dans Jean CHAPELOT et Elisabeth LALOU (dir.), *Vincennes aux origines de l'Etat moderne...*, 1996, p. 299-304.

WHITELEY Mary, « Deux vues de l'hôtel royal de Saint-Pol », *Revue de l'Art*, t. 128, 2000-2, p. 49-53.

WHITELEY Mary, « Lieux de pouvoir et résidences royales », dans Frédéric PLEYBERT (dir.), *Paris et Charles V. Arts et architecture...*, 2001, p. 105-131.

WIACEK Wilhelmina M., *Lexique des noms géographiques et ethniques dans les poésies des troubadours des XII^e et XIII^e siècles*, Paris, A.G. Nizet (« Les classiques d'oc »), 1968.

WILKE Jürgen, *Die Ebstorfer Weltkarte*, Bielefeld, Verlag für Regionalgeschichte, 2001, 2 vol. (textes et planches).

WILLESME Jean-Pierre, voir : Catalogue d'exposition : *La Chartreuse de Paris*.

WILLIAMS John, *The Illustrated Beatus : A Corpus of the Illustrations of the Commentary of the Apocalypse*, Londres, 5 vol., 1994-2003.

WILMART Mickaël, « La compagnie Scarampi et les Italiens de Meaux au XIV^e siècle », *Bulletin de la Société historique de Meaux et de sa région*, n° 1, 2004, p. 61-76.

WILMART Mickaël, *Meaux au Moyen Âge. Une ville et ses hommes du XII^e au XV^e siècle*, Montceaux-lès-Meaux, Editions Fiacre, 2013.

WOLFF Philippe, voir : MOLLAT Michel

WOODWARD David, « Medieval Mappaemundi », dans J.B. HARLEY et D. WOODWARD (dir.), *The History of Cartography*, tome I, p. 286-370.

WÜEST Jacob, « Le « patois de Paris » et l'histoire du français », *Vox romanica*, 44, 1985, p. 234-258.

WYSS Michael (dir.), *Atlas historique de Saint-Denis, des origines au XVIII^e siècle*, Paris, éditions de la Maison des Sciences de l'Homme (« Documents d'archéologie française », n° 59), 1996.

ZINK Michel, *La subjectivité littéraire*, Paris, PUF, 1985.

ZINK Michel, voir aussi : LESTRINGANT Frank

ZUMTHOR Paul, *Essai de poétique médiévale*, Paris, Seuil, 1972.

ZUMTHOR Paul, *La mesure du monde. Représentation de l'espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1993.

Résumé

Cette thèse de doctorat a pour objectif de mieux cerner la conception que les écrivains médiévaux pouvaient avoir de l'Île-de-France. Pour ce faire, nous avons travaillé sur un corpus de 212 textes écrits entre 1175 et 1530.

Dans une première partie, nous avons essayé de définir l'Île-de-France médiévale, qui pose un épineux problème de dénomination. En effet, le mot d'*Isle de France* est apparu seulement au XV^e siècle, et il désignait le plus souvent un « pays » au nord de Paris, et non l'ensemble de la région parisienne. Dans notre corpus, celle-ci est donc généralement appelée « France » (ou en latin, « *Francia* »). Nous avons cherché à préciser les divers emplois de ce terme évidemment très ambigu. Nous avons également étudié la façon dont ce territoire était perçu, au Moyen Âge, sur le plan linguistique et quels étaient les découpages spatiaux qu'on pouvait alors lui appliquer, en terme de géographie ecclésiastique et administrative par exemple.

Une fois précisée la définition de l'Île-de-France médiévale, nous avons dans notre seconde partie analysé la façon dont cet espace était présenté par les écrivains, en confrontant leur témoignage à celui d'autres sources, notamment iconographiques. On retire de notre corpus une image somme toute assez bien caractérisée de la région. Son centre, la ville de Paris, attire bien sûr tous les regards, mais les textes montrent une réelle conscience de la complémentarité qui relie la capitale à l'ensemble de l'Île-de-France. Par ailleurs, ce territoire s'affirme comme profondément lié à la monarchie, sur le plan matériel (résidence du roi et de la cour, présence des institutions centrales) mais aussi spirituel.

La troisième partie permet de préciser ce lien par l'étude des biographies de trois souverains, Philippe Auguste, Saint Louis et Charles V. Cet examen plus rapproché fournit d'intéressants éléments sur l'affirmation de Paris comme capitale de la France et sur les « chantiers royaux » qui apparaissent, dans notre corpus, comme une caractéristique importante de la région parisienne.

Title : The image of Paris and of the Île-de-France (end of the 12th - beginning of the 15th Century)

Abstract

This research deals with the identity of the Paris region in the Middle Ages, as shown off by 212 texts, written between 1175 and 1530. This region was usually called « France », a word with various meanings, quite difficult to precise. It was accurately described by the medieval authors. Of course, they focused on the town of Paris, but they also realised that the city and its neighbourhood were deeply complementary. The main specificity of this territory is its link with the royal power. We tried to analyze it within a restricted corpus : the biographies of three kings of France, Philip Augustus, Saint Louis and Charles V.



UNIVERSITÉ PARIS I PANTHÉON-SORBONNE
UFR 09 : Histoire
École doctorale d'Histoire (ED 113)
UMR 8589 - LaMOP (Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris)

Thèse pour l'obtention du titre de Docteur en histoire
Présentée et soutenue publiquement le 20 décembre 2017

Judith GUÉRET-LAFERTÉ FÖRSTEL

L'image de Paris et de l'Île-de-France au Moyen Âge
(fin XII^e-début XVI^e siècle)

Volume III (planches)

Sous la direction de :

M. Olivier MATTÉONI, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Membres du jury :

M. Olivier GUYOTJEANNIN, professeur à l'École nationale des chartes

M^{me} Élisabeth LALOU, professeur à l'université de Rouen Normandie

M. Philippe PLAGNIEUX, professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
et à l'École nationale des chartes

M^{me} Camille SERCHUK, professeur à la Southern Connecticut State University

I. Les cartes

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Ce volume comporte :

- **des cartes : Carte 1 à 22**
- **des cartes anciennes : Planche 1 à 62**
- **des vues figurées de Paris et de l'Île-de-France : Planche 100 à 143**
- **des images de monuments de Paris et de l'Île-de-France : Planche 200 à 233**

Certaines planches et figures comportent plusieurs pages, numérotées de a à x.

I. Les cartes

Carte 1. Les subdivisions de la Gaule d'après Orose.

Carte 2. La « France » de Gervais de Tilbury.

Carte 3. La « France » de Brunetto Latini.

Carte 4. « Francia » d'après Jean de Saint-Victor.

Carte 5. Le « meilleur país de tout le royaume » : la région parisienne vue par le héraut Berry, au milieu du XV^e siècle.

Carte 6. *L'Isle de France* au XV^e siècle : territoires et localités cités par les écrivains.

Carte 7. Carte des toponymes dits « en France » au Moyen Âge.

Carte 8. Le gouvernement d'Île-de-France (dans sa configuration définitive) : carte publiée par Auguste Longon en 1875.

Carte 9. Les circonscriptions de la région parisienne, d'après Jean Jacquard.

Carte 10. Les dialectes, d'après Jacques Monfrin.

Carte 11. L'extension du domaine picard au XX^e siècle. Repr. d'après Bruno Ricard (dir.), *Scripturae. Trésors médiévaux des archives de l'Oise*, Paris, Somogy éditions d'art, 2011.

Carte 12. Evolution du domaine picard à sa limite orientale. Carte publiée par Jacques Chaurand, d'après les travaux de Raymond Dubois et Françoise Ollivier.

Carte 13. Les coutumes de la région parisienne, d'après Henri Klimrath (1837) : détail de la région parisienne.

Carte 14. Le site de la ville de Melun à la fin du Moyen Âge.

Carte 15. Le site de la ville de Meaux à la fin du Moyen Âge.

Carte 16. Séjours et itinéraires de Louis IX, carte établie par Olivier Guyotjeannin et Guillaume Balavoine, *Atlas de l'histoire de France. La France médiévale, IX^e-XV^e siècle*.

Carte 17. Les demeures de Saint Louis, d'après Jacques Le Goff, *Saint Louis*.

Carte 18. Les « chantiers royaux » de Saint Louis d'après Geoffroy de Beaulieu.

Carte 19. Les « chantiers royaux » de Saint Louis d'après Guillaume de Nangis.

Carte 20. Les « chantiers royaux » de Saint Louis d'après Guillaume de Saint-Pathus (liste 1).

Carte 21. Les « chantiers royaux » de Saint Louis d'après Guillaume de Saint-Pathus (liste 2).

Carte 22. L'horizon des témoins du procès de canonisation de Saint Louis.

II. Les cartes anciennes

Planche 1. a. La « Table de Peutinger », reproduite par Konrad Miller : détail de la partie contenant « *Francia* » (en haut, au centre).

b. Détails de la « Table de Peutinger » : « *Francia* », « *Svevia* » et *Alemannia*.

Planche 2. La mappemonde du *Beatus de Saint-Sever* (3^e quart du XI^e siècle).

Planche 3. La mappemonde du *Beatus de Turin* (1^{er} quart du XII^e siècle) :

a. vue d'ensemble

b. détail de l'Europe.

Planche 4. La mappemonde du *Beatus de Las Huelgas* (1220).

Planche 5. La mappemonde du *Beatus de Arroyo* (1^{ère} moitié du XIII^e siècle) :

a. vue d'ensemble

b. détail de « *Francia* ».

Planche 6. Mappemonde « T-O » avec « *Francia* », dans un manuscrit du *De Bello Jugurthino* de Salluste.

Planche 7. Le *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer (manuscrit autographe, vers 1120) :

a. La carte de l'Europe

b. Carte des peuples du monde.

Planche 8. Le *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer (exemplaire de Wolfenbüttel, dernier quart du XII^e siècle)

a. Vue d'ensemble de la mappemonde

b. Détail de l'Europe.

Planche 9. Le *Liber floridus* de Lambert de Saint-Omer (exemplaire de Paris, vers 1260) :

a. La carte de l'Europe

b. Détail de « *Gallia* »

Planche 10. Carte du nord de la France, dans le *Nuzhat al-muštāq fī ihtirāq al-āfāq* («Amusement pour qui désire parcourir les différentes parties du monde») de Muḥammad ibn Muḥammad al-Idrīsī, milieu du XII^e siècle.

Planche 11. Partie inférieure de la « *mappa mundi* » dite d'Henri de Mayence, XII^e siècle : « *Parisius* » et « *Roim* » (Rouen) sur la Seine.

Planche 12. La mappemonde de Munich, XII^e siècle.

Planche 13. La carte de l'Europe de Giraud de Galles (vers 1200).

Planche 14. La mappemonde de Matthew Paris (vers 1250).

Planche 15. La « carte du Psautier » (vers 1260) :

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail de la partie inférieure gauche

Planche 16. La mappemonde de Hereford (vers 1300) :

- a. vue d'ensemble ; fac-simile de Konrad Miller (1896).
- b. détail de la partie inférieure
- c. détail de la France

Planche 17. La mappemonde d'Ebtorf (vers 1300) :

- a. vue d'ensemble
- b. détail de « *Francia* »
- c. détail de la région parisienne

Planche 18. La « Carte Pisane », vers 1300 : la partie septentrionale de la côte atlantique, avec l'Angleterre (en haut à gauche) et la France.

Planche 19. Atlas de la Méditerranée et des côtes atlantiques de l'Europe, par « Petrus Vesconte de Ianua » (Pietro Vesconte), vers 1320 : l'Europe atlantique.

- a. vue d'ensemble
- b. détail

Planche 20. Partie inférieure de la « *mappa mundi* » accompagnant le *Liber secretorum fidelium crucis* de Marino Sanudo, remis en 1321 au pape Jean XXII.

Planche 21. Partie inférieure de la mappemonde de Paulin de Venise (exemplaire de Paris).

Planche 22. Illustration du *Liber secretorum fidelium crucis* de Marino Sanudo (exemplaire de Londres) : l'Europe atlantique (vers 1325).

Planche 23. Carte des provinces de l'ordre franciscain (première moitié du XIV^e siècle).

Planche 24. Mappemonde des *Grandes Chroniques de France* (XIV^e siècle).

- a. vue d'ensemble
- b. détail de la partie inférieure

Planche 25. La mappemonde détaillée du *Polychronicon* de Ranulph Higden (vers 1340) :

- a. vue d'ensemble
- b. détail de la partie inférieure

Planche 26. La mappemonde simplifiée du *Polychronicon* de Ranulph Higden (vers 1340) :

- c. vue d'ensemble
- d. détail de la partie inférieure

Planche 27. La mappemonde du *Polychronicon* de Ranulph Higden (exemplaire d'Oxford, vers 1347).

Planche 28. La mappemonde du *Polychronicon* de Ranulph Higden (exemplaire de Paris) :

- a. vue d'ensemble
- b. détail de la France

Planche 29. Version « en mandorle » de la mappemonde du *Polychronicon* de Ranulph Higden (exemplaire de Warminster, vers 1360).

Planche 30. Version « en mandorle » de la mappemonde du *Polychronicon* de Ranulph Higden, sans les contours (exemplaire d'Oxford, vers 1376).

Planche 31. Détail de l'« Atlas catalan » (Majorque, 1375) : la ville de Paris.

Planche 32. Mappemonde illustrant la *Chorographia* de Pomponius Mela, par Pirrus de Noha (1414).

Planche 33. Carte de la Gaule, dans le manuscrit de Ptolémée exécuté pour Guillaume Fillastre (B.M. Nancy).

Planche 34. Paris et sa région sur la carte de France de la *Chronique* commençant par : « *A tous nobles* »... (vers 1460).

Planche 35. La *Cosmographie* de Ptolémée, copiée et illustrée à Florence vers 1475 par Hugues Commineau et Pietro del Massaio :

- a. La carte de la Gaule : détail de la cité des *Parisii*
- b. Carte de « *Galia novela* ».
- c. Détail de la « *Galia novela* » : la région parisienne.

Planche 36. Carte de la Gaule moderne, dans l'*Insularium illustratum* d'Henricus Martellus.

Planche 37. Carte de la France, dans l'édition de la *Géographie* de Ptolémée imprimée en 1482 à Ulm par Leonard Hol.

- a. vue d'ensemble
- b. Détail de « *Frantia* ».

Planche 38. 1493 La *Chronique universelle* de Hartmann Schedel
Schedel*

Planche 39. *Tabula moderna Gallie* : carte de la France par Waldseemüller, dans l'édition de la *Géographie* de Ptolémée imprimée en 1513 à Strasbourg par Johan Schott.

- a. vue d'ensemble
- b. Détail de « *Francia* ».

Planche 40. Carte de France d'Oronce Finé, 1538.

- a. Détail : la « France » entre Picardie, Normandie, Champagne et Berry.
- b. Détail de la « France » : peuples gaulois, *civitates* et localités contemporaines.

Planche 41. *Tabula nova Galliae* : carte de Ptolémée éditée par Michel Servet, 1541. Détail de « *Francia* », l'une des régions de « *Gallia* », entre « *Flandria* », « *Normandia* », « *Campania* » et « *Berry* ».

Planche 42. *Das gantz Franckreich so vorzeiten Narbonensis, Lugdinensis, Belgica und Celtica ist genennt Worden*, XVI^e siècle [Sebastian Münster]. Détail : « *Francia* » au nord de Paris.

Planche 43. *Galliae Belgichae...*, Rome, 1558. Détail : « Francia » au nord de Paris.

Planche 44. Carte de France de Jolivet, 1560. Détail : « France » entre Gastinois, Beauce, Normandie, Picardie, Vermandois et Champagne.

Planche 45. *La Franza, apresso Donato Bertelli (In Venetia)*, XVI^e siècle [entre 1563 et 1578]. Détail : « Francia » au nord de Paris.

Planche 46. Carte de France de Guillaume Postel, 1570 : détail de la « France ».

Planche 47. *L'Isle de France et lieux circövoisins*, par Jean Le Clerc, 1590.

- a. vue d'ensemble
- b. détail de la « France »
- c. détail du Hurepoix

Planche 48. *Warhaftige Description und Beschreibung der Stadt Paris, mit beiliggede Stetten, Schlosser und Dorffer / Descriptio (sic) de la ville de Paris, avecq les villes et citez et villages circonvoisins*, 1590.

Planche 49. *L'Isle de France. Parisiensis agri descriptio*, par « F. Guilloterio Biturigi » (François de La Guillotière), 1598 :

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail : la Goëlle, le Multien, l'Aunay et le Parisis.
- c. Détail de la « France ».
- d. la France et le Parisis, pays limitrophes de Paris.

Planche 50. *Le gouvernement de l'Isle de France*, par Damien de Templeux, escuyer Sr. du Frestoy, début du XVII^e siècle.

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail de la « France »
- c. Détail du Beauvaisis
- d. Détail du Valois
- e. Détail du « Hurepoix »
- f. Détail de la Beauce, région limitrophe du gouvernement
- g. Détail de la Brie, région limitrophe du gouvernement.

Planche 51. Carte du Beauvaisis : *Beauvaisis. Comitatus Belovacium*, par Damien de Templeux, 1619.

Planche 52. Carte de la Brie : *Description du pais de Brie*, par Damien de Templeux, 1619.

Planche 53. *Carte du Gastinois et Senonois*, par J. Le Clerc, 1619.

Planche 54. *Carte de l'Isle de France et Brie*, par Tassin, 1634.

Planche 55. Détail de la *Carte générale du Royaume de France avecq tous les pays circonvoisins*, par Nicolas Sanson, 1643 : l'Isle de France et la Beauce, formant la province autour de Paris.

Planche 56. *Isle de France, Champagne, Lorraine etc*, par Nicolas Sanson, 1648 : détail de l'Isle de France.

Planche 57. *Les environs de Paris dressés et dédiés à Mgr le Dauphin*, par Nicolas de Fer, 1690. Vue d'ensemble (en haut) et détail de la « France » (en bas).

Planche 58. *Les environs de Paris ou sont la Prévosté, vicomté et le Présidial de Paris divisé en ses dix balliages et chatellenies, nommées vulgairement Filles du Châtelet. Le presidial de Meaux divisé en ses balliages. La province de l'Isle de France, et partie des provinces de Picardie, de Brie, de Champagne, du Gastinois, de la Beauce*, par Jean-Baptiste Nolin, 1698.

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail: l'Isle de France.
- c. Détail : le Hurepoix.

Planche 59. *Les Environs de Paris, où se trouve l'Ile-de-France, le Vexin français et normand, la Champagne normande, l'Hurepoix...*, par Nicolas de Fer, premier quart du XVIII^e siècle.

Planche 60. *La France, ses conquêtes, ses acquisitions & ses bornes par les derniers traitez et dont les points principaux sont posés suivant les observat[i]ons] de Mrs. de l'Académie royale des sciences*, par Nicolas de Fer, 1700.

Planche 61. *Le cours des rivières d'Oyse, d'Aisne et de Marne, Aux environs desquelles se trouve la généralité de Soissons, subdivisée en ses sept Elections, de Soissons, de Crespy, de Guise, de Laon, de Noyon, de Chateau-Thierry et de Clermont*, par Nicolas de Fer, 1709-1728 : détail de l'Isle de France.

Planche 62. *Gouvernement général de l'Isle de France divisé par pays*, par Gilles Robert de Vaugondy, 1754.

- a. Vue d'ensemble.
- b. Détail : « l'Isle de France ».

III. Les vues figurées

Planche 100. *Rouleau de saint Eloi* (Paris, musée Carnavalet), années 1240.

Planche 101. *Vie de saint Denis* (Paris, BnF, Département des Manuscrits, NAF 1098), 1248 :

- a. *Arrivée de saint Denis à Paris ; il baptise un fidèle, consacre une église* (fol. 36).
- b. Cycle de Dagobert.

Planche 102. *Vie de saint Denis* (Paris, BnF, Département des Manuscrits, ms. fr. 19530), vers 1260 :

- a. *Arrivée de saint Denis à Paris* (fol. 22 v°.)
- b. *saint Denis baptise un fidèle et consacre une église* (fol. 24).

Planche 103. *La Vie de saint Denis*, offerte au roi en 1317 (Paris, BnF, Département des Manuscrits, ms. français 2090 à 2092).

- a. *Arrivée de saint Denis à Paris* (ms. fr. 2091, fol. 97)
- b. *Conversion de Lisbius* (ms. fr. 2091, fol. 99) :
 - vue d'ensemble
 - détails des scènes parisiennes
- c. *Saint Denis envoyant des missionnaires* (ms. fr. 2091, fol. 105 v°)
 - vue d'ensemble
 - détails des scènes parisiennes
- d. *Saint Denis prêchant* (ms. fr. 2091, fol. 111)
 - vue d'ensemble
 - détails des scènes parisiennes
- e. *les trois saints sont emmenés hors de la ville* (ms. fr. 2092, fol. 37 v°)
- f. *Décollation des trois martyrs* (ms. fr. 2092, fol. 45 v°)

Planche 104. Gervais du Bus, *Roman de Fauvel*, avec interpolations de « Chaillou de Pesstain » (Paris, BnF, ms. fr. 146), vers 1318-1320 :

- a. Vue d'ensemble du folio 30 v°.
- b. Détail de la vignette représentant le Palais de la Cité.

Planche 105. Pernes-les-Fontaines (Vaucluse), tour Ferrande : Guillaume d'Orange combat le géant Ysoré sous les murs de Paris (années 1320).

Planche 106. *Vie de saint Denis* (Paris, BnF, Département des Manuscrits, ms. fr. 13502), vers 1335 :

- a. *Arrivée de saint Denis à Paris* (fol. 22)
- b. *Saint Denis baptise un fidèle (Lisbius ?), consacre une église* (fol. 23 v°).

Planche 107. *Vie de saint Denis* (Londres, BL, Egerton 745), années 1330 : *arrivée de saint Denis à Paris* (fol. 45).

Planche 108. *Grandes Chroniques de France*, enluminées par le « Maître du Roman de Fauvel » dans les années 1330 : *Fondation du Lendit*.

Planche 109. Guillaume de Saint-Pathus, *Vie et miracles de saint Louis* (Paris, BnF, Département des Manuscrits, ms. fr. 5716), manuscrit enluminé par l'artiste parisien Mahiet dans les années 1330-1340 : *Saint Louis en prière devant les reliques de la Sainte Chapelle*.

Planche 110. *Grandes Chroniques de France* (Londres, BL, 16 G VI), manuscrit enluminé par un atelier parisien dans les années 1330-1340 pour le duc de Normandie, futur Jean II le Bon.

Planche 111. *Vita et passio sancti Dionysii* (Paris, BnF, ms. lat. 5286), milieu du XIV^e siècle. Copie en grisaille de la « Vie de saint Denis » du moine Yves (planche 203).

Planche 112. *Grandes Chroniques de France* exécutées pour Charles V (Paris, BnF, ms. fr. 2813) :

- a. La visite de l'empereur Charles IV : l'entrée à Paris.
- b. Le festin au palais de la Cité

Planche 113. *Hommages du comté de Clermont-en-Beauvaisis*, copie (XVII^e siècle) d'un manuscrit de 1373-1376 (Paris, BnF, ms. fr.20082).

Planche 114. *Fleur des croniques* de Bernard Gui (Besançon, BM, ms. 677), manuscrit enluminé à Paris vers 1385 : Philippe Auguste fait paver Paris et enclore le bois de Vincennes.

Planche 115. *Pontifical de Sens ou d'Etienne de Givry* (Paris, BnF, ms lat. 962) : *Bénédiction de la foire du Lendit* ; Maître des Heures de Troyes, vers 1400.

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail de l'initiale ornée.

Planche 116. *Grandes Chroniques de France* (Londres, BL, Royal 20 C VII), enluminées vers 1400 par l'atelier du Maître de Virgile : Pillages à Paris en 1306 (fol. 41 v^o) ; deux représentations de la « maison aux piliers » (fol. 132 et 134 v^o).

Planche 117. *Les Très Riches Heures du duc de Berry* (Chantilly, musée Condé), enluminées entre 1411 et 1416 pour le duc Jean de Berry par les Limbourg, et complétées par le « Maître de l'Octobre » puis par Jean Colombe.

- a. Le mois d'Avril (*Calendrier*)
- b. Le mois de mai (*Calendrier*)
- c. Le mois de juin (*Calendrier*)
- d. Le mois d'août (*Calendrier*)
- e. Le mois d'octobre (*Calendrier*)
- f. Le mois de décembre (*Calendrier*)
- g. *La Rencontre des Rois mages*.
- h. *La Messe de Noël*.

Planche 118. *Bréviaire de Châteauroux* (Châteauroux, BM, ms 2). Deux scènes de la vie des saints Denis, Rustique et Éleuthère, peintes vers 1410-1415 par le Maître de Boucicaut : à gauche, *La prédication de saint Denis* (fol. 367 v^o) ; à droite, le *Martyre des trois saints* (fol. 364)

Planche 119. *Missel de Louis de Guyenne* (Paris, Bibliothèque Mazarine, ms 406) : le dauphin en prière dans la Sainte-Chapelle ; Maître de Bedford, vers 1415.

Planche 120. *Heures du duc de Bedford* (Londres, BL, Add. 18850), enluminées entre 1423 et 1430 par le Maître de Bedford : *Clovis reçoit les fleurs de lys ; il fait construire l'abbaye de Joyenval*.

Planche 121. Copie du *Bénédictionnaire de Bedford* ou *Pseudo-Pontifical de Poitiers* (brûlé en 1871), commencé pour le duc de Bedford entre 1423 et 1432 et achevé pour Jacques Jouvenel des Ursins (mort en 1457).

a. La fête des reliques, à la Sainte-Chapelle (fol. 83v°).

b. Procession de la Fête-Dieu en place de Grève (fol. 55).

Planche 122. *Vie de saint Denis*, vers 1420 : *Arrivée de saint Denis à Paris* (Londres, BL, Harley 4409).

Planche 123. Le château de La Roche-Guyon (Philadelphie, Free Library, Ms. Widener 1). Manuscrit enluminé vers 1425 à Paris par le « Maître de Falstolf » pour Guy Le Bouteiller.

Planche 124. *Livre d'heures* (Manchester, John Rylands Library, Latin MS 164), vers 1430 : *Sainte Geneviève*.

Planche 125. *Retable du Parlement de Paris* (Musée du Louvre), vers 1452-1454

a. Vue d'ensemble.

b. Détail du Louvre.

c. La partie droite du retable, avec le Palais de la Cité ;

Planche 126. Charles V recevant la traduction de l'*Histoire romaine* de Tite-Live dans la grande salle du palais de la Cité ; Maître de Coetivy (Colin d'Amiens ?), vers 1455 (Bibliothèque de l'Assemblée nationale, ms 1265).

Planche 127. *Heures d'Étienne Chevalier*, peintes par Jean Fouquet entre 1452 et 1460.

a. *Le Portement de Croix*. Dans le fond, la Sainte-Chapelle. (Chantilly, musée Condé, fol. 16).

b. *Déploration du Christ au pied de la croix*. Dans le fond, la ville de Paris vue de l'est, avec Notre-Dame. (Chantilly, musée Condé, fol. 19)

c. *Scène de funérailles* (Chantilly, musée Condé, ms 71, fol. 25)

d. *Job et ses amis*. Dans le fond, le donjon de Vincennes (Chantilly, musée Condé, ms 71, fol. 26)

e. *Conversion de saint Paul* (Chantilly, musée Condé, ms 71, fol. 31)

f. *Martyre de saint Jacques* (Chantilly, musée Condé, ms 71, fol. 32)

g. *La Dextre de Dieu protégeant les fidèles*. Dans le fond, l'île de la Cité. (New-York, Metropolitan Museum)

Planche 128. *Grandes chroniques de France* (Paris, BnF, ms. fr. 6465), enluminées par Jean Fouquet vers 1455-1460.

a. *Le Songe de Dagobert* (fol. 57)

b. *Supplice des Amauriciens* (fol. 236)

c. *Enterrement de Philippe le Bel à Saint-Denis* (fol. 323)

d. *Entrée de Charles V et de Charles IV dans Paris* (fol. 444).

Planche 129. *Chronique commençant par : « A tous nobles »*, (Paris, BnF, ms. fr. 4991), vers 1460 :

a. Paris et Cologne (fol.5).

- b. La Sainte-Chapelle (fol. 15)
- c. Les autres fondations de Saint Louis (fol. 15 v°)

Planche 130. *Chroniques* de Jean Froissart (Berlin, Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, dépôt Breslau I, ms Rehdiger 4) : *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris* (miniature de frontispice du livre IV). Miniature de Loyset Liédet, 1468, pour Antoine de Bourgogne.

Planche 131. *Chroniques* de Jean Froissart, livre IV (Londres, BL, Harley 4379), manuscrit enluminé vers 1470 par le « Maître du Froissart de Commynes » :

- a. *L'Entrée à Paris d'Isabeau de Bavière*
- b. *Exécution du brigand Aymerigot Marcel à Paris, aux Halles.*

Planche 132. *Chroniques* de Jean Froissart, livre IV (Paris, BnF, ms. fr. 2645) : *Entrée de Marie de Blois et Louis II d'Anjou à Paris*. Maître d'Antoine de Bourgogne (Bruges), vers 1470-1475 (folio 321v°).

Planche 133. *Saint Germain, évêque de Paris*. Paris, BnF, ms. fr. 298 (*Fleur des histoires*), fol. 181v°. Bruges, vers 1480.

Planche 134. Scène de dédicace à la reine Charlotte de Savoie des *Douze périls d'Enfer* de Robert Blondel, traduit par Pierre de Caillemesnil (Paris, BnF, ms. fr. 449) ; enluminure attribuée à Jean Colombe, vers 1480.

Planche 135. *Livre des faiz monseigneur saint Loys* (Paris, BnF, ms. fr. 2829) : rencontre de la miraculée et de deux Dominicains sur la route de Saint-Denis à Paris. Maître du cardinal de Bourbon, vers 1480-1482.

Planche 136. *Poèmes* de Charles d'Orléans (Londres, BL, Royal MS 16 F.ii), enluminés à Bruges, vers 1483-1490 : « *France jadis on te souloit nommer* »....

Planche 137. *Romuleon* (Paris, BnF, ms. fr. 364). Jean Colombe, vers 1485-1490

Planche 138. *Le Terrier de Marcoussis*, vers 1493-1500.

Planche 139. Retable de saint Gilles, vers 1500.

- a. *Saint Gilles et la Biche*
- b. *Messe de saint Gilles*
- c. *Un évêque guérit des possédés*
- d. *Baptême de Clovis.*

Planche 140. *Compendium Roberti Gaguini super Francorum gestis, ab ipso recognitum et auctum* : Gravure de frontispice de l'édition D. Gerlier et J. Petit, Paris, 1500

Planche 141. *Histoire des comtes de Dammartin* (Angers, BM, ms. 2320) : *Joute entre Geffroy de Vermandois et Guérard de Dammartin* ; Maître des Entrées parisiennes, vers 1501-1503.

Planche 142. Guillaume Cretin, *Chroniques françaises* (Paris, BnF, Département des Manuscrits, ms. fr. 2819) : *Martyre des saints Denis, Rustique et Eleuthère* ; entre 1515 et 1525 (fol. 24).

- a. Vue d'ensemble
- b. Détail du paysage à l'arrière-plan du martyre.

Planche 143. *Tenture de l'Histoire des Gaules*, 1530 (Beauvais, musée départemental de l'Oise) :

- a. Le roi « Pâris » (sous les traits de François I^{er}) devant la ville de Paris.
- b. Le paysage à droite du roi « Pâris ».

IV. Les monuments

1. Les chantiers de Saint Louis

Planche 200. La Sainte-Chapelle : vue extérieure.

Planche 201. La Sainte-Chapelle : vue intérieure de la chapelle haute.

Planche 202. La Sainte-Chapelle : vue du trésor et de la sacristie (XVII^e siècle).

Planche 203. La Sainte-Chapelle : coupe intérieure (fin du XVIII^e siècle).

Planche 204. La tribune aux reliques (fin du XVII^e siècle).

Planche 205. La grande châsse aux reliques (XVIII^e siècle).

Planche 206. Les principales reliques de la Saint-Chapelle (début du XVI^e siècle).

Planche 207. Saint Louis montrant la Vraie Croix, dessin de Matthieu Paris (XIII^e siècle).

Planche 208. Détail de la « verrière aux reliques », dans la chapelle haute : ostension de la Sainte Couronne (XIII^e siècle).

Planche 209. L'abbaye de Royaumont.

- a. Plan
- b. Vestiges de l'abbatiale : la tourelle d'escalier du bras nord du transept.
- c. Vestiges de l'abbatiale : mur gouttereau sud de la nef, le long du cloître.
- d. Les bâtiments conventuels : le bâtiment des frères.
- e. Les bâtiments conventuels : le cloître.
- f. Les bâtiments conventuels : les cuisines.
- g. Les bâtiments conventuels : le réfectoire, vue intérieure.
- h. Les bâtiments conventuels : le réfectoire ; vue extérieure.
- i. *Plan de l'Abbaye de Royaumont...*, dessin de Louis Boudan (XVII^e siècle).

Planche 210. L'hôtel-Dieu de Paris.

- a. Élévations est et nord, vues depuis le parvis de Notre-Dame.
- b. Façade occidentale.
- c. Plan.

Planche 211. L'hôtel-Dieu de Compiègne.

Planche 212. Les Quinze-Vingts.

Planche 213. La chartreuse de Vauvert.

- a. Vue cavalière.
- b. Le grand cloître.
- c. La cour d'entrée.

Planche 214. Le couvent franciscain de Paris.

Planche 215. Le couvent dominicain de Paris.

Planche 216. Le couvent des Cordelières de Longchamp.

Planche 217. L'abbaye du Lys.

- a. Etat actuel : les ruines de l'abbatiale.
- b. Plan de l'abbaye au XVIII^e siècle.

Planche 218. L'abbaye de Maubuisson

- a. La salle capitulaire ; les bâtiments conventuels, vus depuis l'est.
- b. Le bâtiment des latrines, avec son canal.
- c. Vestige de l'abbatiale.
- d. La grange dîmière.
- e. Plan restitué de l'abbatiale, par T. Kinder.
- f. Plan de l'abbaye en 1792.

Planche 219. Détail de l'initiale représentant le roi au début de la « Vie de Saint Louis » ; Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. 782, *Grandes chroniques de France*, fol. 327 r^o.

Planche 220. Troyes, église de la Madeleine, verrière de la *Vie de Saint Louis* : vue du tympan. En haut, Saint Louis fait construire les Quinze-Vingts.

2. Les chantiers de Charles V

Planche 221. Le couvent des Célestins.

Planche 222. Le couvent des Grands-Augustins.

Planche 223. La Sainte-Chapelle de Vincennes

- a. Vue d'ensemble, depuis l'ouest.
- b. Acte de fondation de la Sainte-Chapelle de Vincennes par Charles V (donné à Montargis, en 1379). Détail des initiales ornées : Charles V et la Vierge (AN).
- c. Armes d'Isabeau de Bavière, sculptées au-dessus de la porte de l'oratoire sud.

Planche 224. L'hôtel Saint-Pol, à Paris.

Planche 225. Le Louvre de Charles V.

- a. Les vestiges du Louvre médiéval encore en place au début du XVII^e siècle : détail du *Plan de Paris* de Merian (1615).
- b. Vestiges actuels : les fondations du « Louvre médiéval ».
- c. Statues de Charles V et de Jeanne de Bourbon (musée du Louvre).

Planche 226. La Bastille.

- a. Représentation de la Bastille vers 1780. Dessin de Jean-Baptiste Lallemand (BnF).
- b. Les statues de la famille royale.
- c. Plan de la Bastille en 1789 (BnF).

Planche 227. L'enceinte de Paris, dite « de Charles V ».

- a. Détail du plan de Truschet et Hoyau (1552), représentant l'enceinte près de la Bastille.
- b. Restitution de l'organisation de la « terrée » et de ses fossés.

Planche 228. Le château de Vincennes.

- a. Le donjon, vu du sud-est.
- b. Le donjon et son enceinte au XVI^e siècle, vus depuis le nord-est. Détail de la gravure publiée par Jacques Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France...*, 1576, t. I, fol. 51.
- c. Façade du châtelet d'entrée du donjon, avec ses niches abritant jadis des statues du roi et de la reine.
- d. L'escalier desservant le châtelet d'entrée, avec ses arcades ouvrant sur la cour intérieure du donjon.
- e. Le « grand château » de Charles V, avec son enceinte. Vue cavalière du château de Vincennes, peinte par Louis Poisson dans la « Galerie des Cerfs » du château de Fontainebleau.
- f. La tour du Village, seule à avoir conservé ses dimensions d'origine, vue depuis le sud.

Planche 229. L'hôtel de Beauté-sur-Marne.

Planche 230. Le château de Saint-Germain-en-Laye.

- a. Vue actuelle.
- b. Gravure d'Israël Silvestre (XVII^e siècle).

Planche 231. Le château de Creil.

- a. Vue actuelle
- b. Gravure publiée par Jacques Androuet du Cerceau, *Les plus excellents bastiments de France...*, t. I, 1576, fol. 97 (BnF).

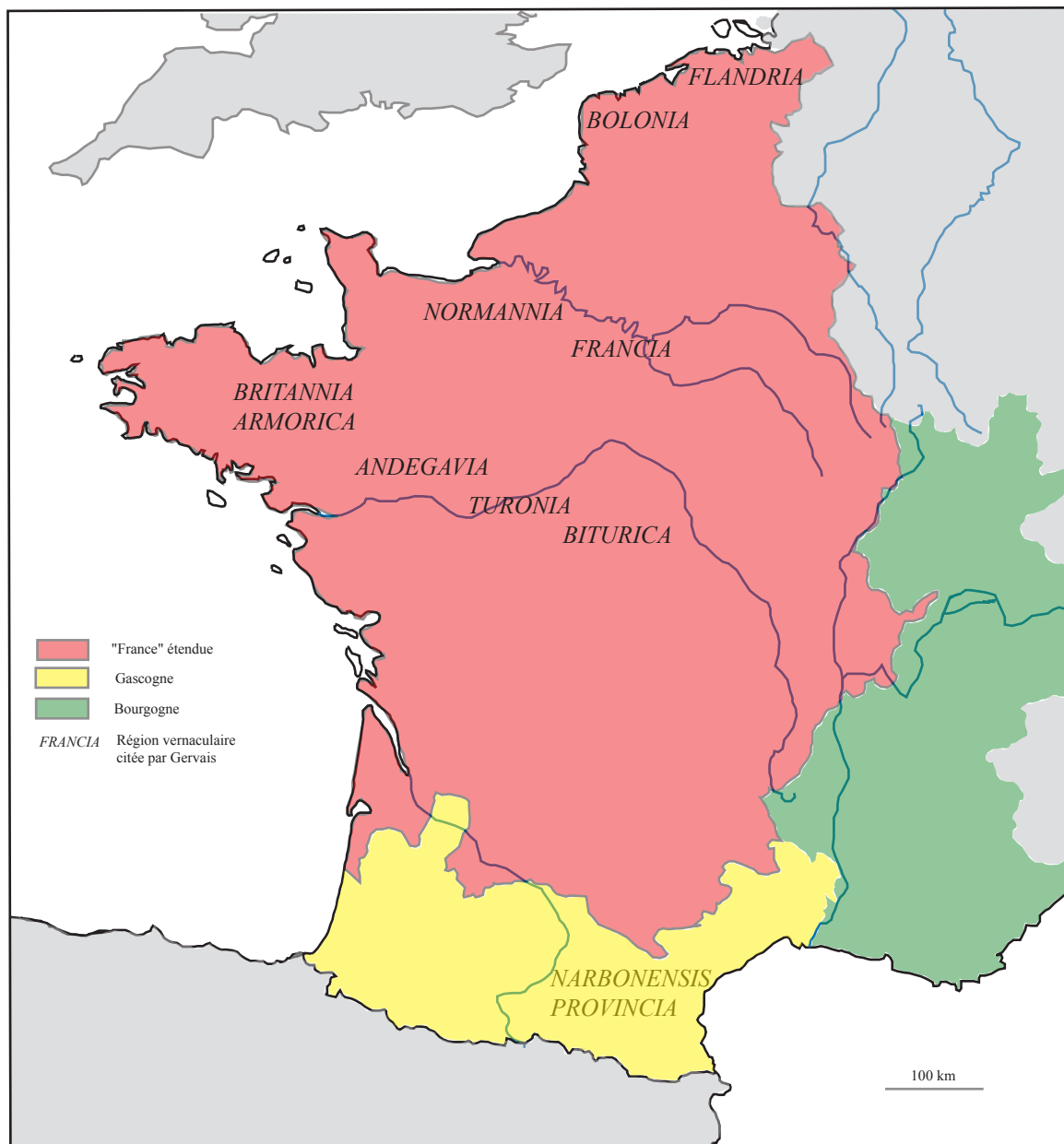
Planche 232. Le château de Montargis : planches publiées par du Cerceau.

Planche 233. Le château de Melun.

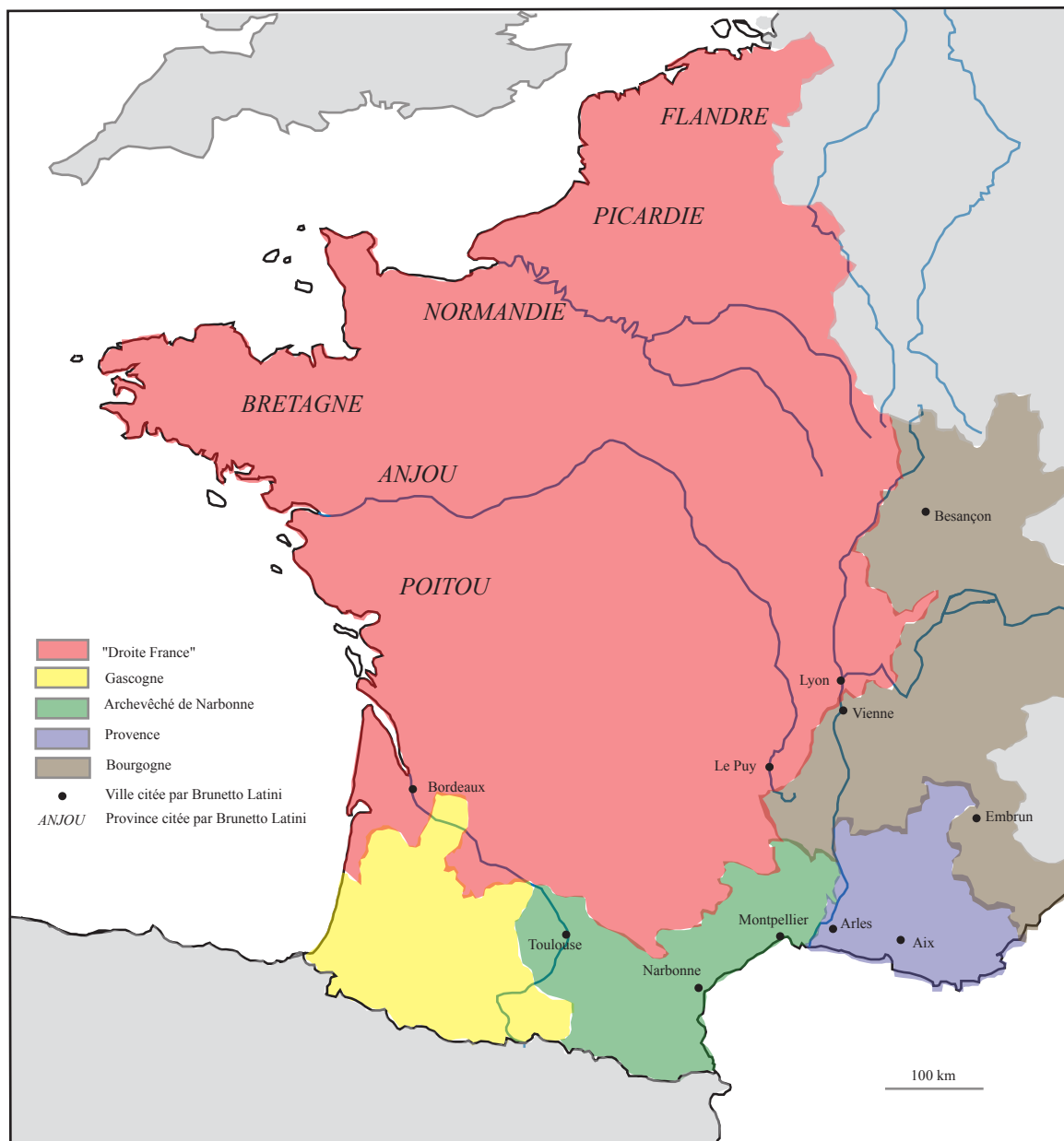
Carte 1 . Les divisions de la Gaule d'après Orose.



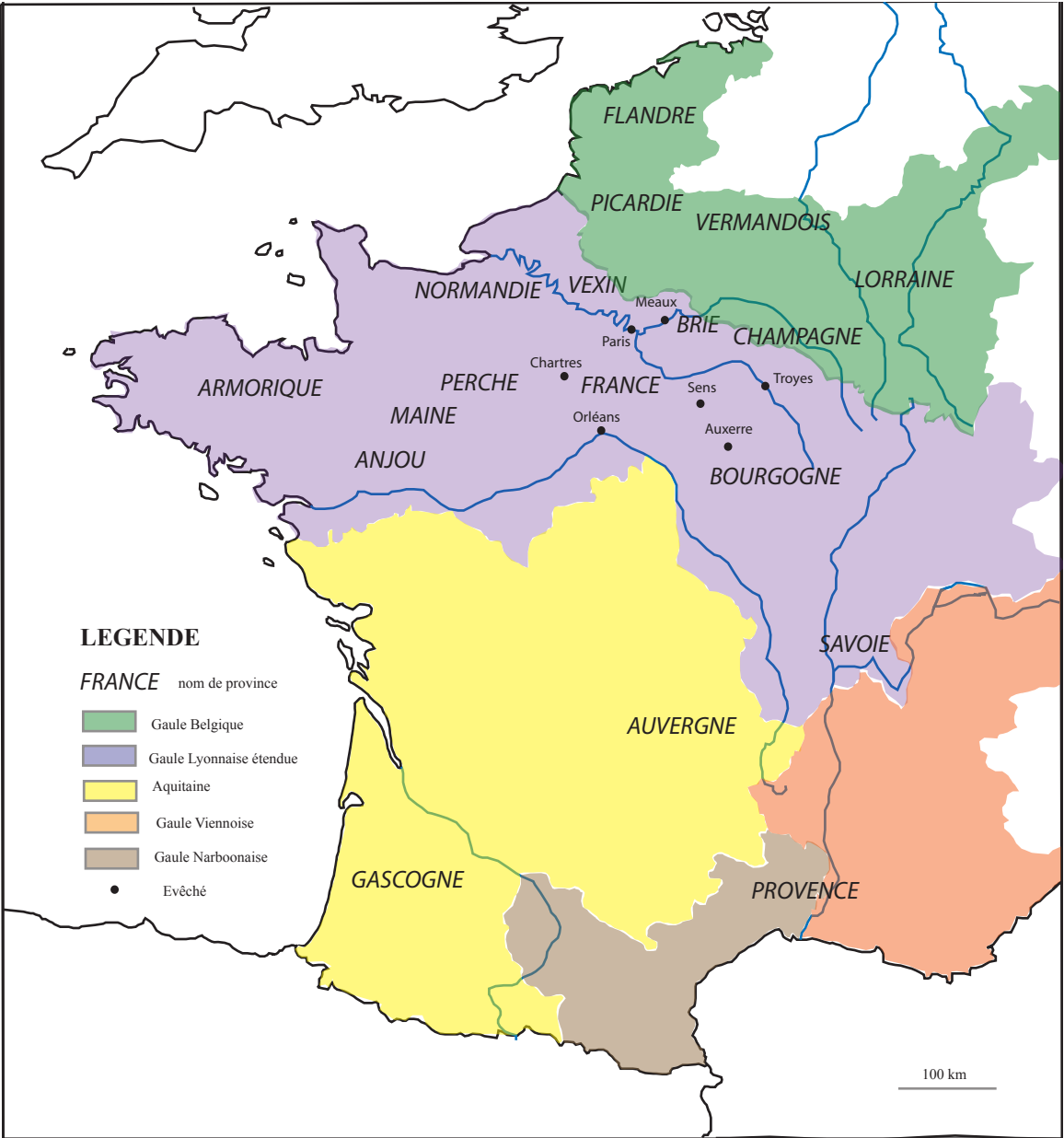
Carte 2 . La "France" de Gervais de Tilbury, d'après les *Otia imperialia* (vers 1210).



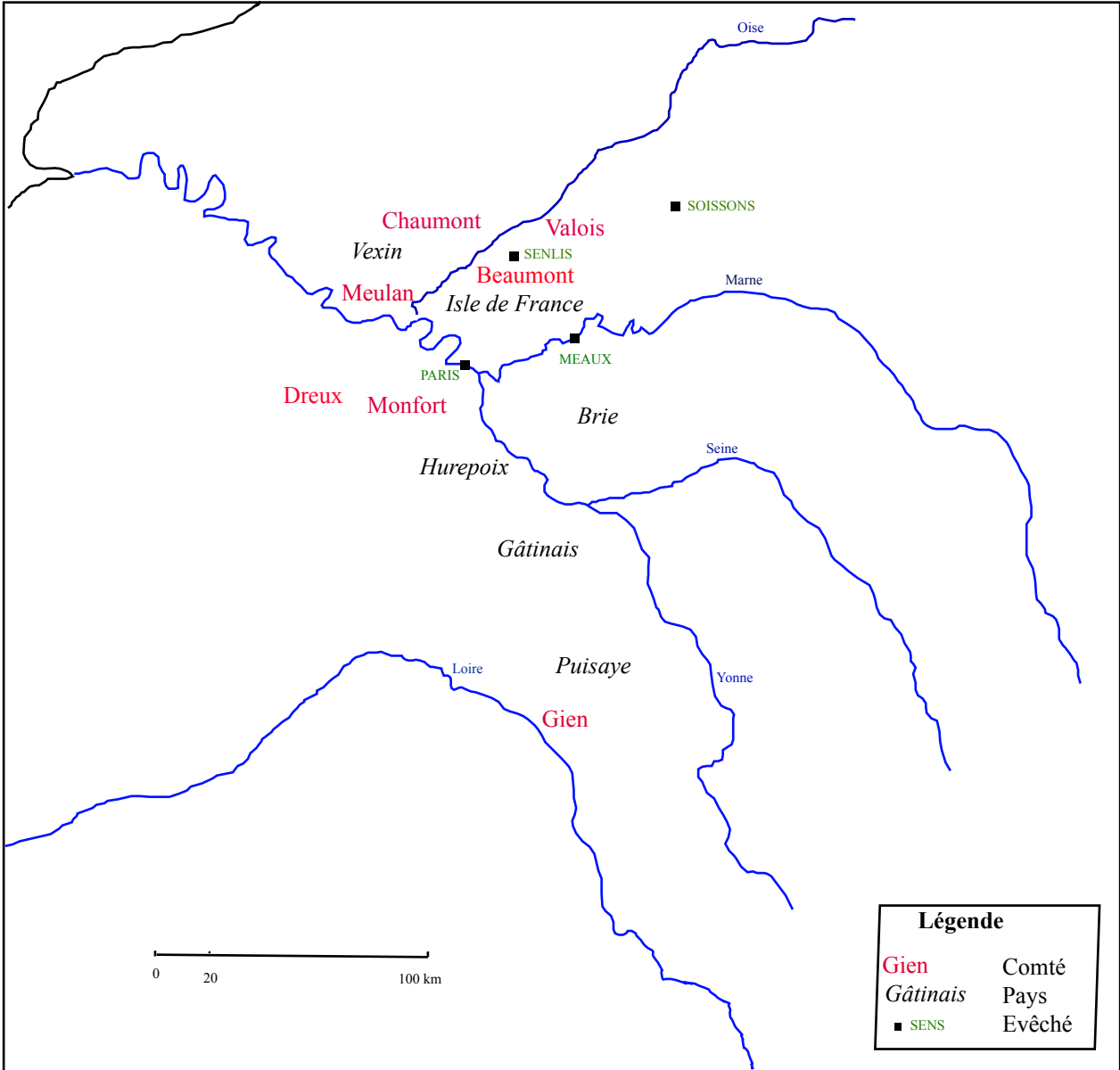
Carte 3 . La "France" de Brunetto Latini, d'après le *Livre du trésor* (vers 1260).



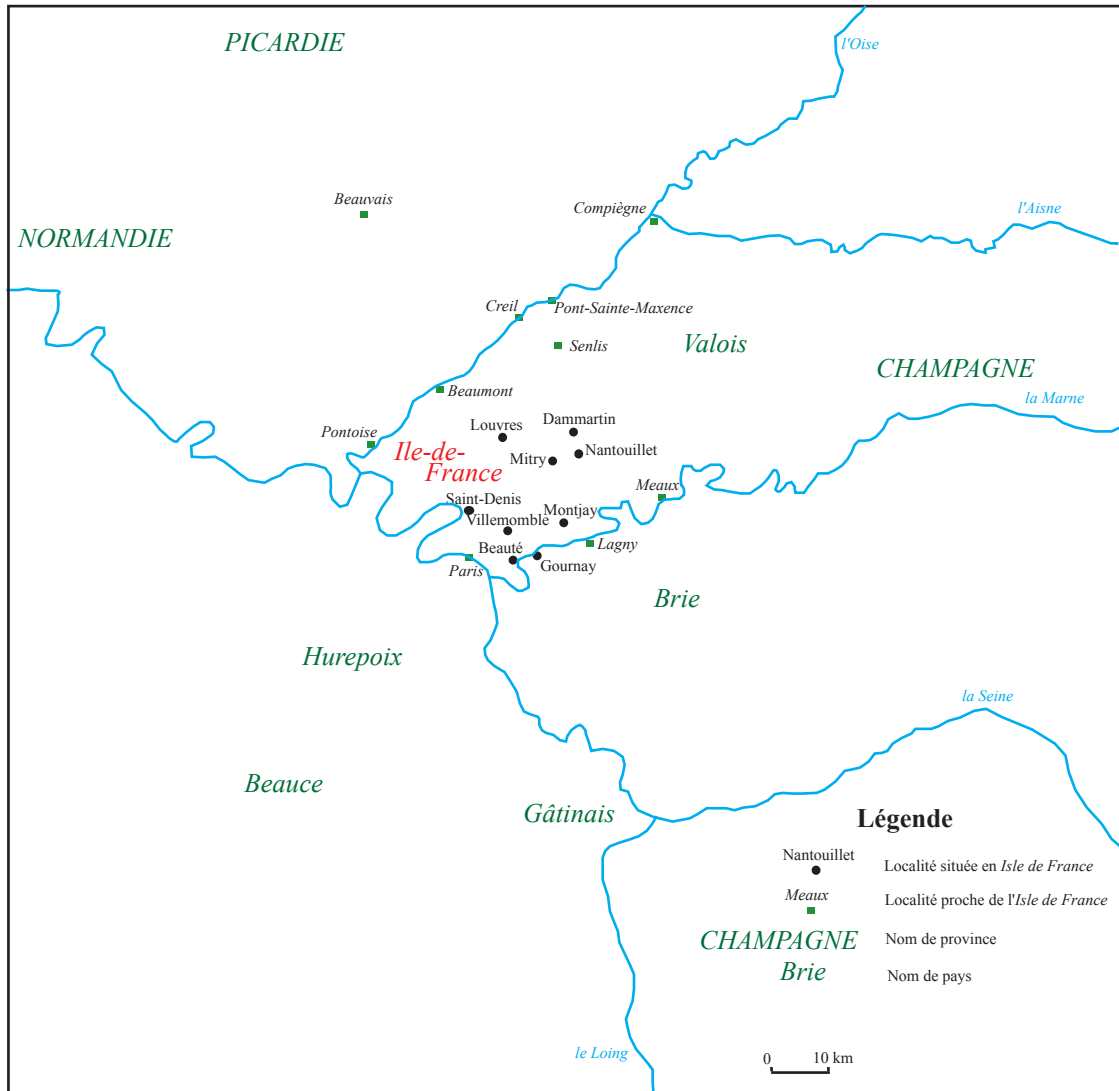
Carte 4 . La "France" de Jean de Saint-Victor (années 1310-1320).



Carte 5. Le “meilleur païs de tout le royaume” d’après le héraut Berry.



Carte 6. Circonscrire l'Isle de France : pays et localités cités par les textes du XVe s.



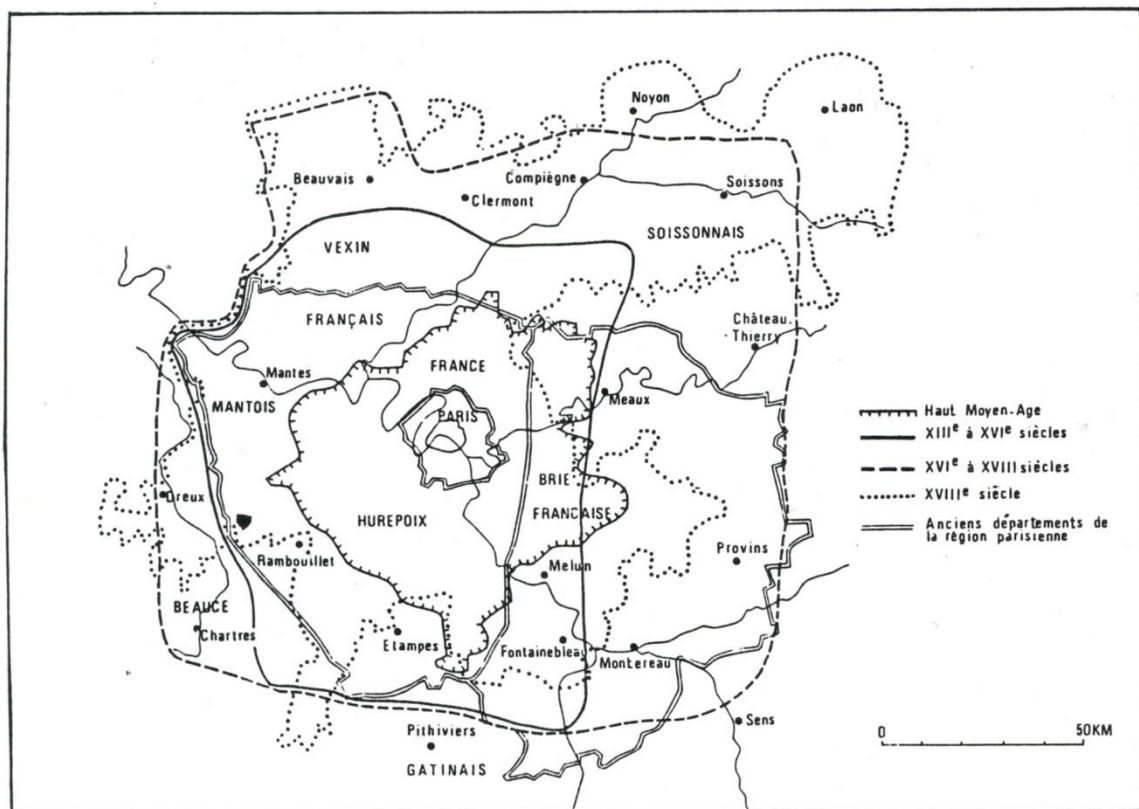
Carte 7. Localités dites "en France" au Moyen Âge.

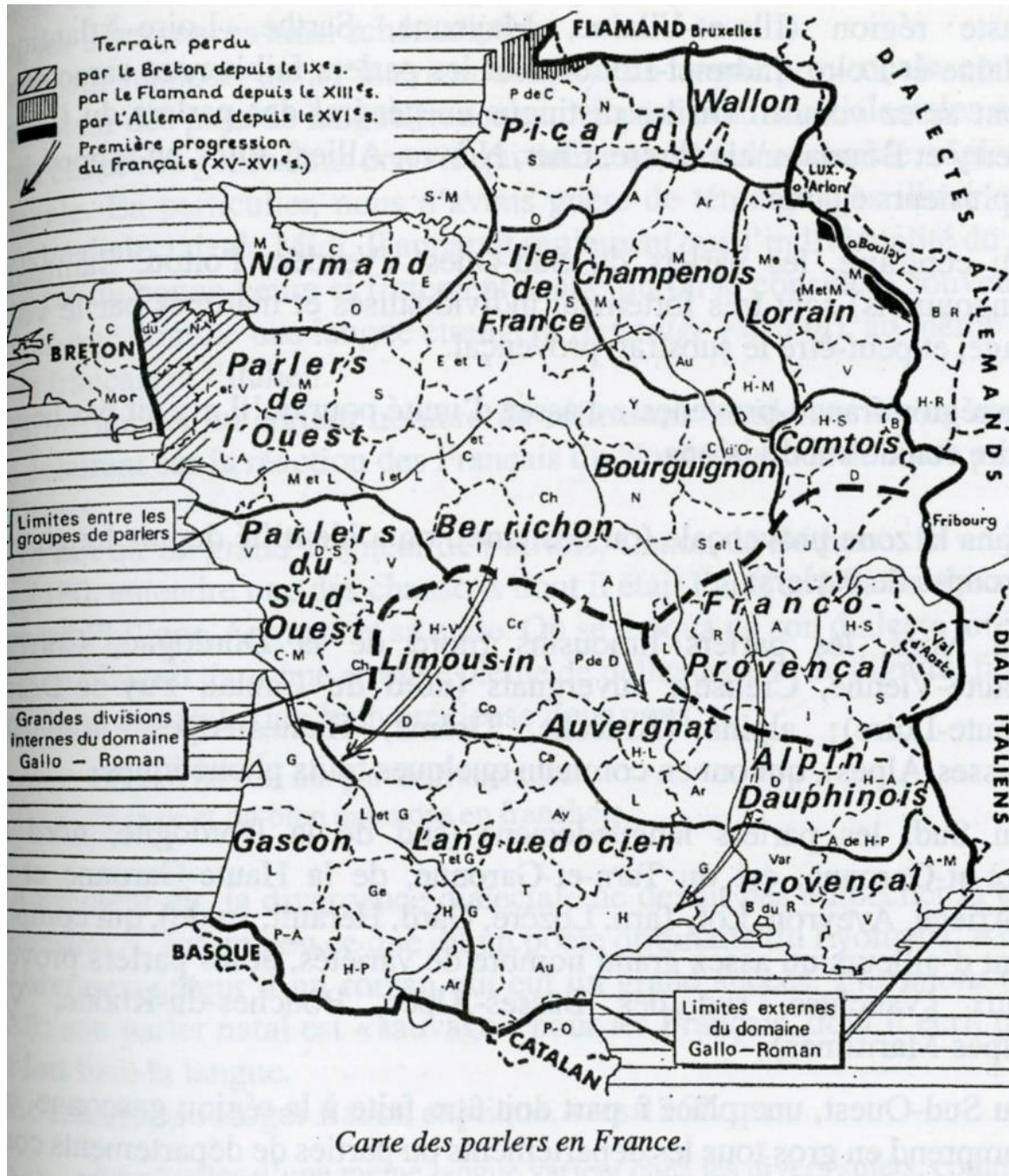


Carte 8 Le gouvernement d'Île-de-France (dans sa configuration définitive) : carte publiée par Auguste Longue en 1875.



Carte 9 . L'évolution des limites de l'Île-de-France, selon Jean Jacquart.





Carte 11

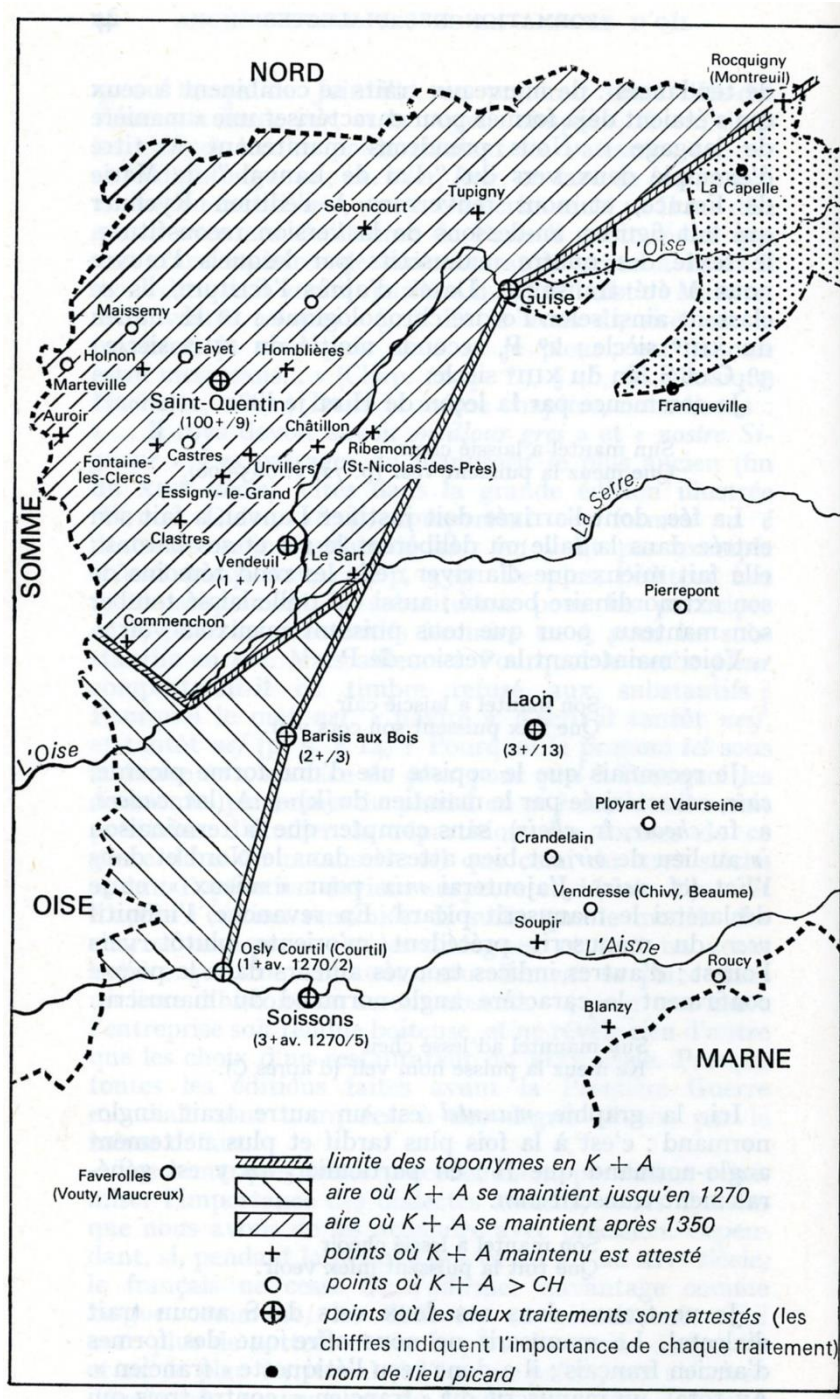
Le domaine picard au XX^e siècle. Carte établie à partir de : René Debrie et Joëlle Désiré, *Atlas de Picardie*, Amiens, université Jules Verne, 1985 ; d'après les travaux de Raymond Dubois, *Le domaine picard...*



Repr. d'après Bruno Ricard (dir.), *Scripturae. Trésors médiévaux des archives de l'Oise*, Paris, Somogy éditions d'art, 2011, p. 43.

Carte 12

Evolution du domaine picard à sa limite orientale. Carte publiée par Jacques Chaurand, d'après les travaux de Raymond Dubois et Françoise Ollivier.



Repr. d'après Jacques Chaurand, *Introduction à la dialectologie française*, Paris, Bordas, 1972, p. 48.

Carte 13

Extrait de la *Carte de la France coutumière* : indiquant le ressort des parlements et autres cours souveraines et les limites des pays de droit écrit et des pays coutumiers et le territoire des coutumes générales, dressée d'après les procès-verbaux de la rédaction officielle des coutumes par Henri Klimrath, docteur en droit (1837) : détail de la région parisienne.

Paris, BnF, département Cartes et plans, Ge DL 1837-36 B.



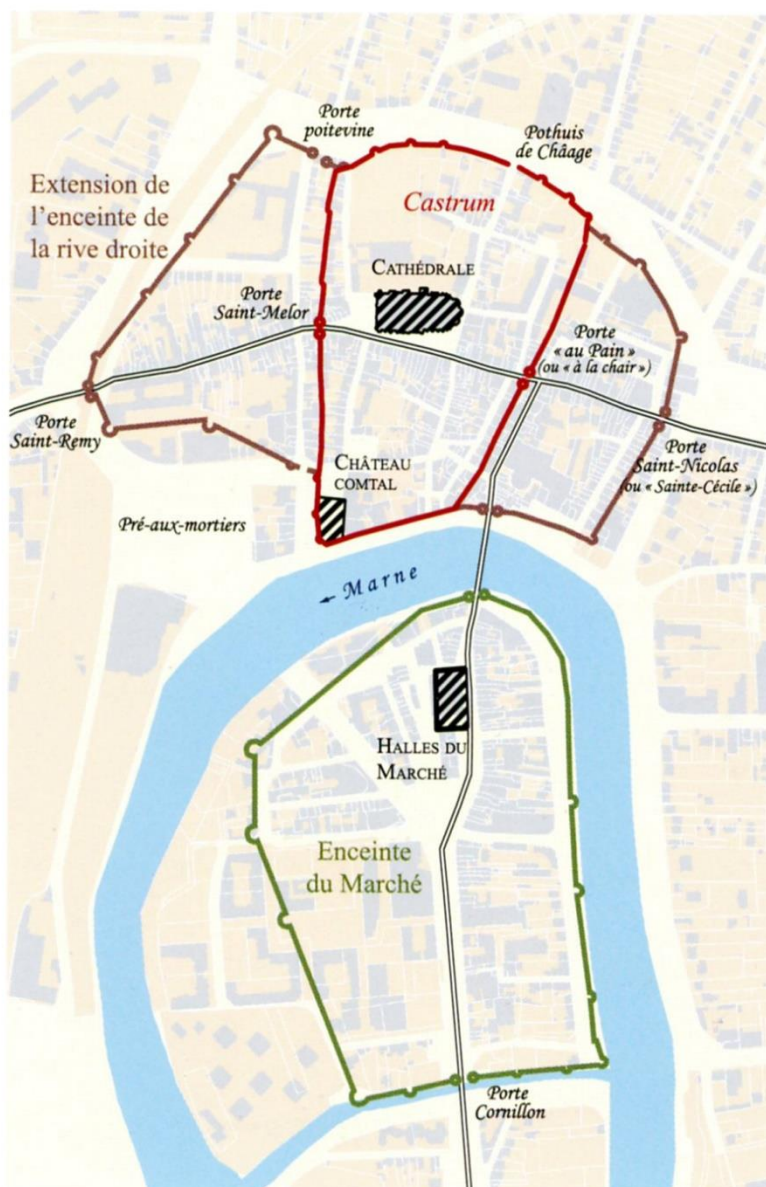
Source : gallica.bnf.fr

Carte 14 Le site de la ville de Melun à la fin du Moyen Âge. Carte de Diane Bétored, tirée de Judith Förstel (et al.), *Melun. Une île, une ville...*, p. 45.

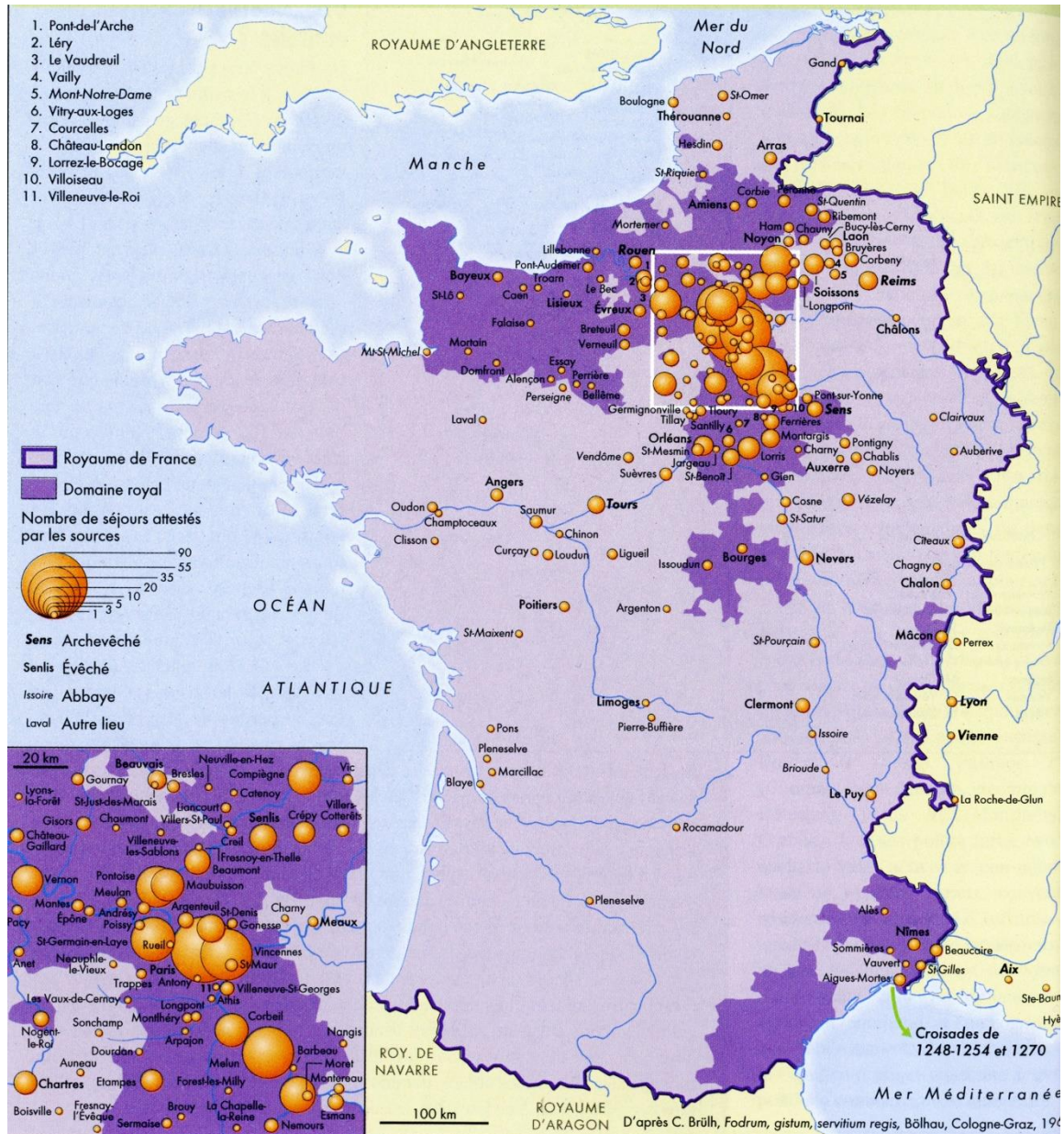


Carte 15 Le site de la ville de Meaux à la fin du Moyen Âge. Carte de Diane Bétored, tirée de Judith Förstel (et al.), *Meaux. Patrimoine urbain...*, p. 141.

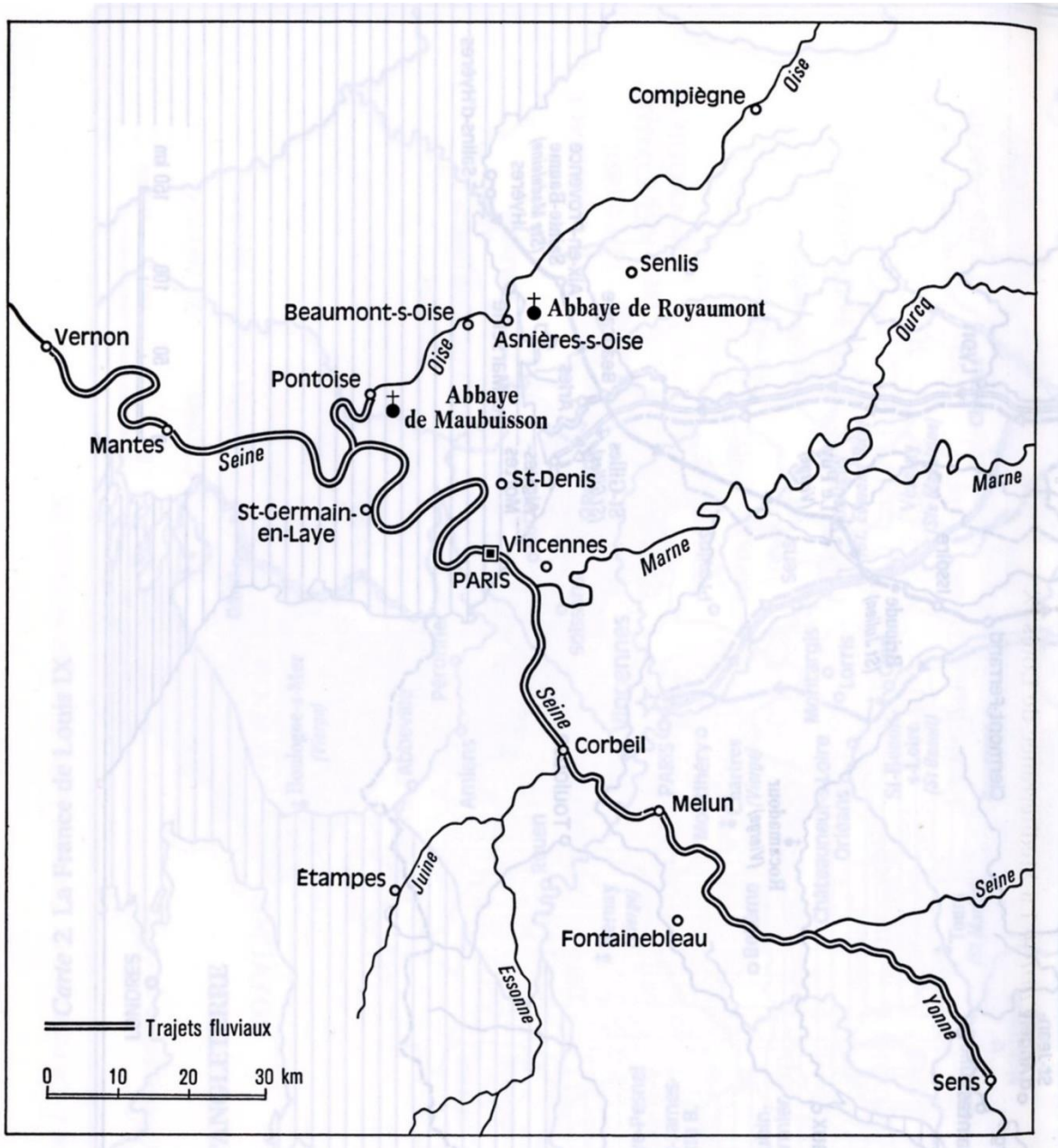
Plan schématique des fortifications médiévales.



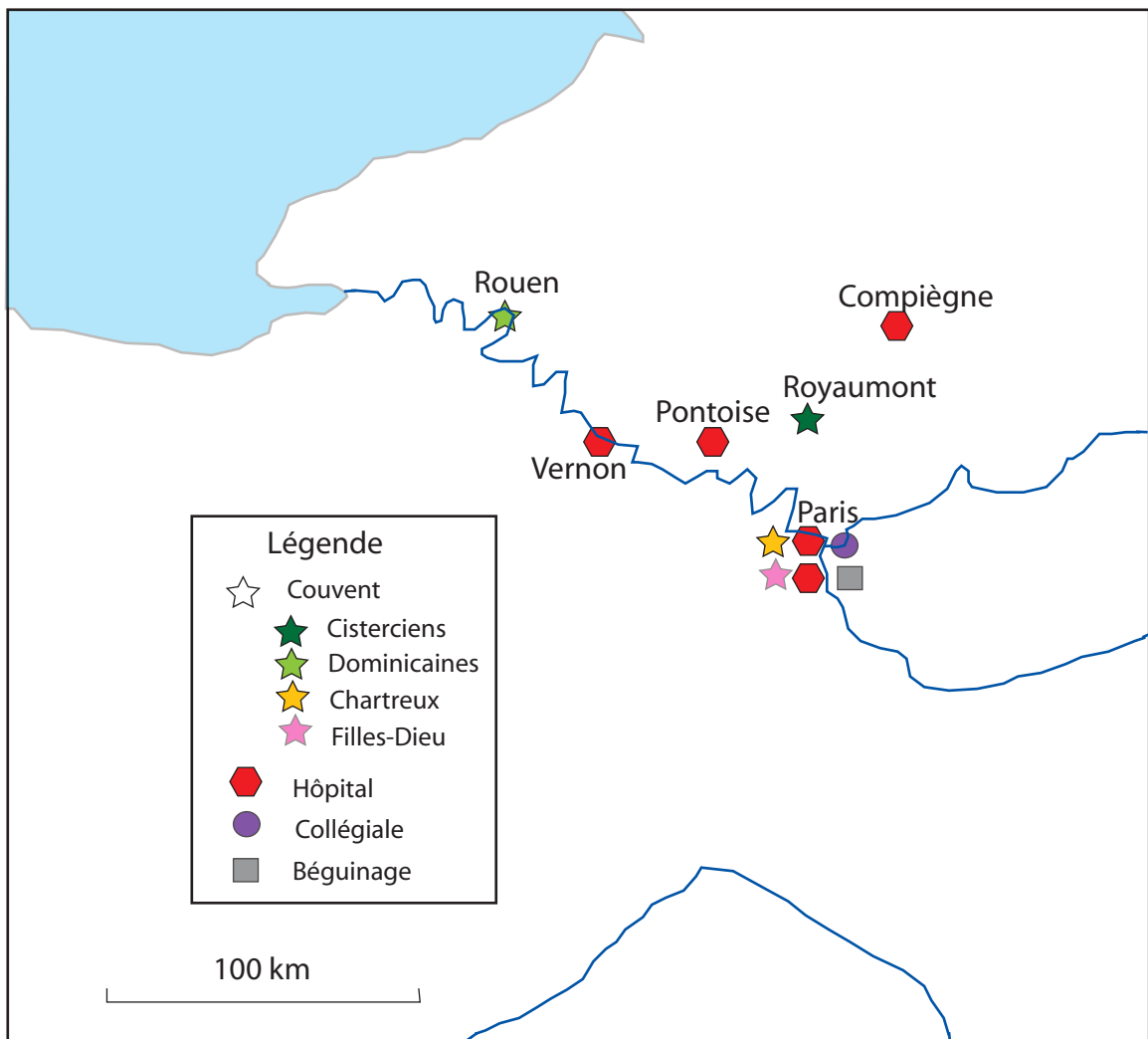
Carte 16 Séjours et itinéraires de Louis IX, carte établie par Olivier Guyotjeannin et Guillaume Balavoine, *Atlas de l'histoire de France. La France médiévale, IX^e-XV^e siècle*, p. 56.



Carte 17 Les demeures de Louis IX, carte établie par Jacques Le Goff, *Saint Louis*, p. 966.

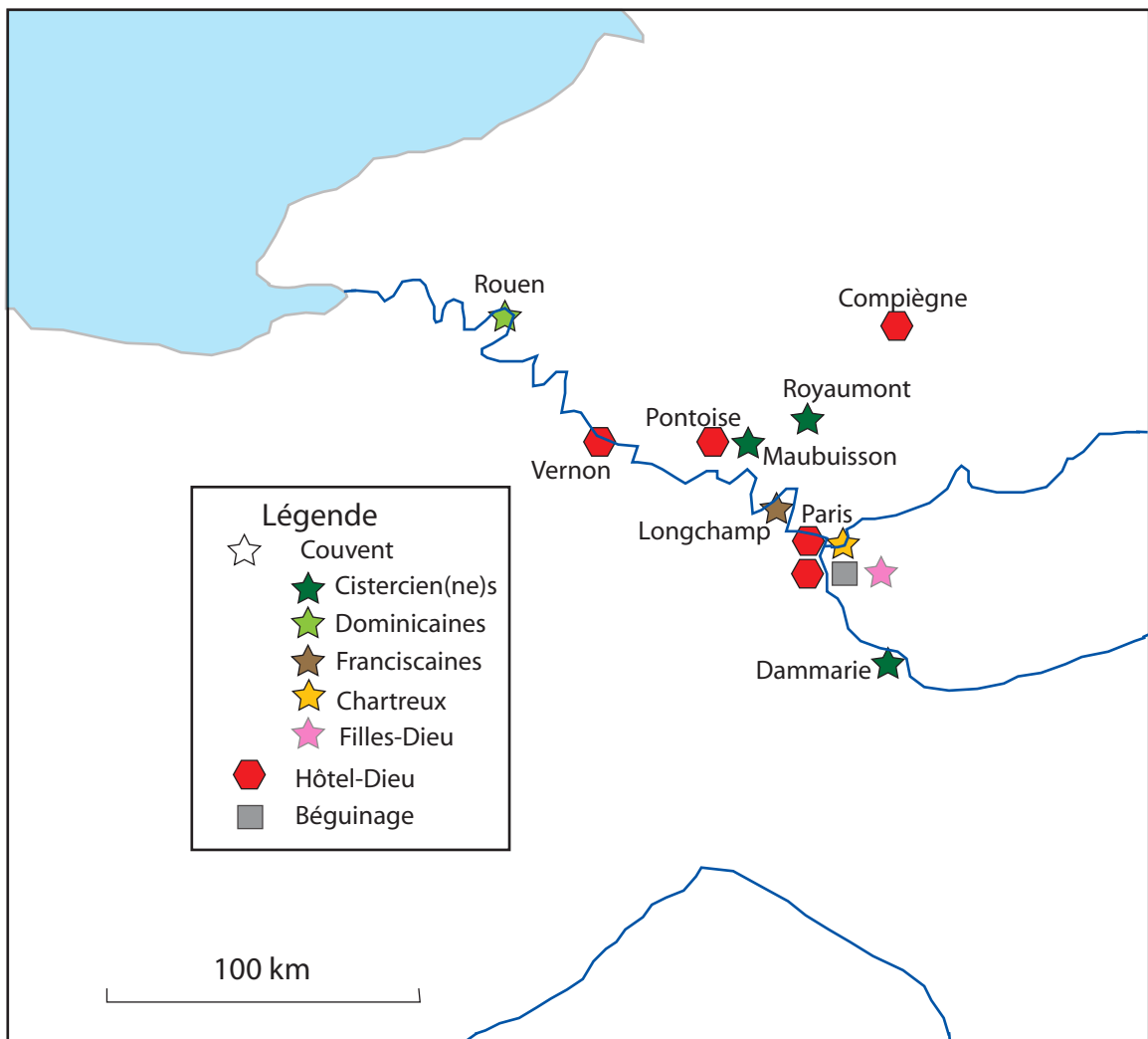


Carte 18. Les chantiers de Saint Louis, d'après Geoffroy de Beaulieu.



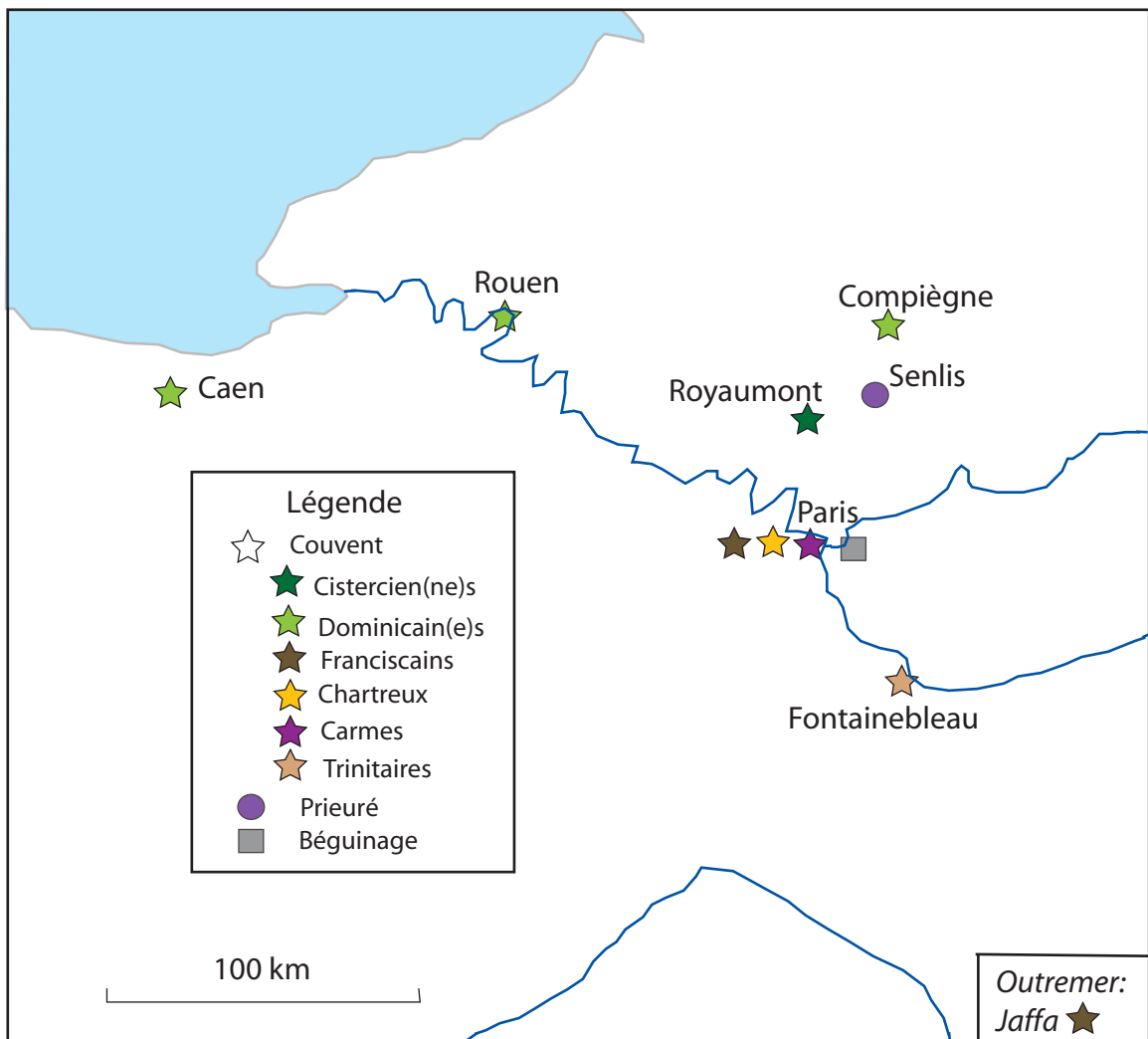
Carte 19.

Liste des chantiers de Saint Louis fournie par les *Gesta* de Guillaume de Nangis.



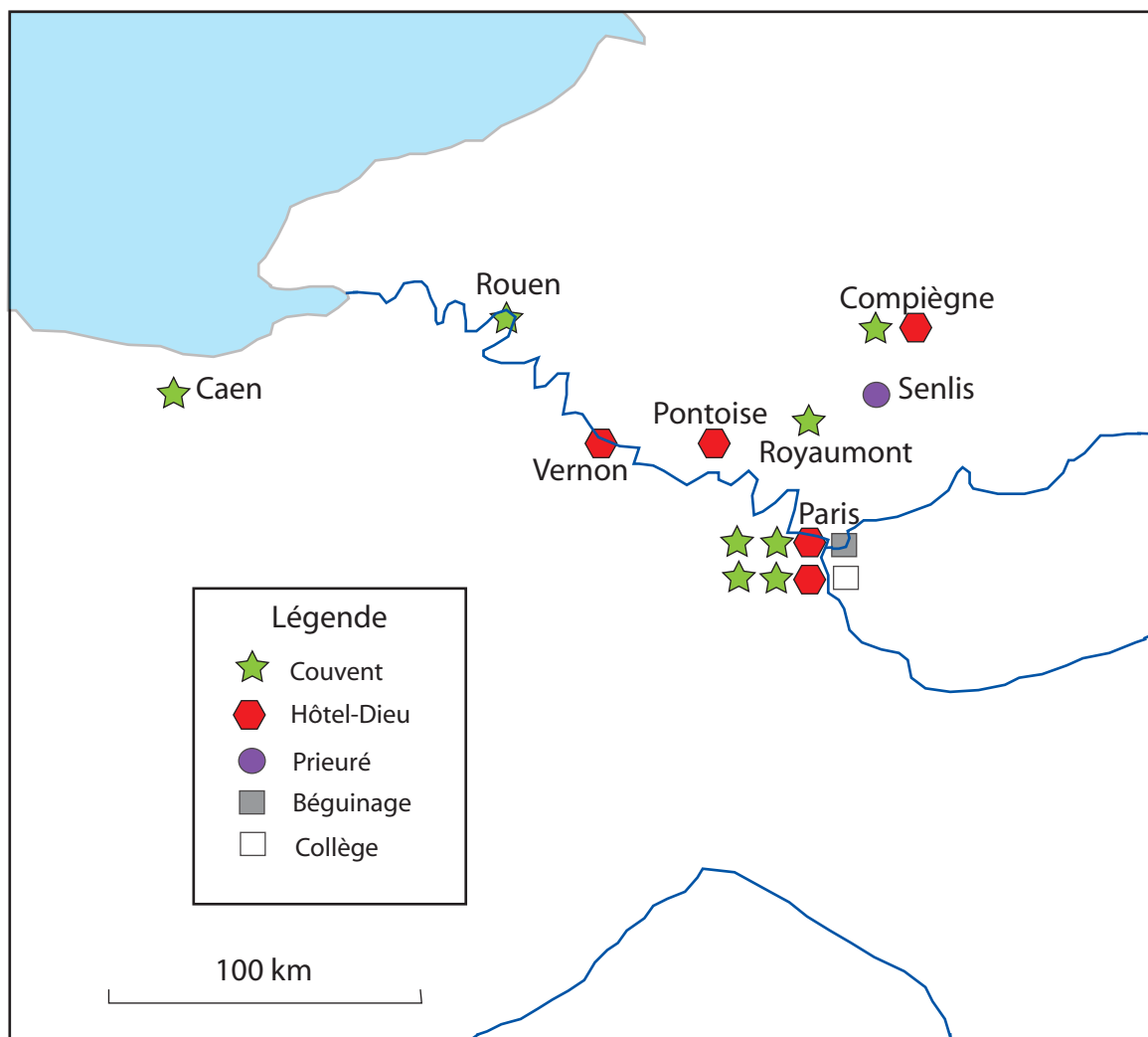
Carte 20.

Les chantiers de Saint Louis, d'après Guillaume de Saint-Pathus (chapitre VI).

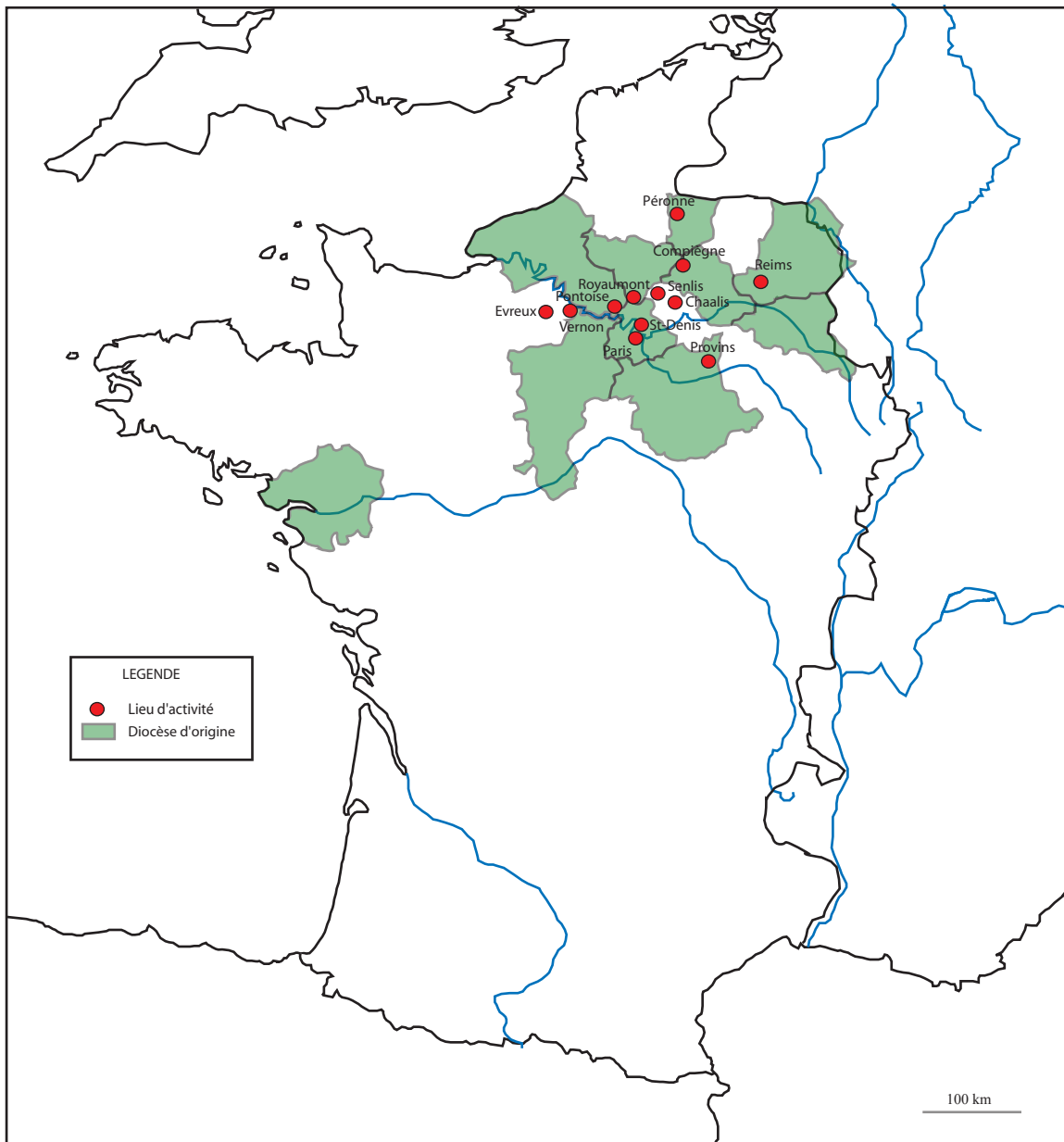


Carte 21.

Les chantiers de Saint Louis, d'après Guillaume de Saint-Pathus (chapitre XI).



Carte 22. L'horizon géographique des témoins du procès de canonisation de Louis IX.



Conformément à la législation en vigueur, les illustrations suivantes ne sont pas mises à disposition sur internet. En revanche, la thèse peut être consultée dans sa totalité au sein de la Bibliothèque de la Sorbonne, sur un poste dédié.

INDEX

Noms de personnes

Index des personnages historiques (antérieurs au XIX^e siècle) cités dans le texte, les notes et l'annexe.

Abbon de Saint-Germain-des-Prés : p. 20, 36, 117, 521, 681-682, 779-780, 788
Abraham Cresques : p. 513
Adam de La Halle : p. 36
Adèle de Champagne (reine de France) : p. 322, 672, 744, 828, 831, 832
Adémar de Chabannes : p. 13
Adenet le Roi : p. 26, 293-294, 329, 412, 428, 452, 504, 601
Adrevald : p. 579-580
Adrien de But : p. 77
Agnès de Méranie : p. 840
Aimoin de Fleury : p. 118, 136, 172-173, 388
Aimon de Varenne : p. 326, 342
Alain Chartier : p. 615
Albéric (ou Aubri) de Trois-Fontaines : p. 21, 761-762, 1181
Albéric de Laon : p. 33
Albert le Grand : p. 424-425
Alembert (d') : p. 578
Alexandre : p. 203, 850
Alexandre IV (pape) : p. 34, 992, 1214, 1217, 1238, 1242-1243, 1249-1250
Alexandre de Halès : p. 33, 893, 922
Alexandre Neckham : p. 524, 797
Al-Idrisi : p. 139-140, 186
Aliénor d'Aquitaine : p. 242, 739, 827, 831
Alphonse II (roi de Naples) : p. 222
Alphonse V (roi du Portugal) : p. 216
Alphonse de Poitiers : p. 35, 440, 748, 861, 868, 890, 901-903, 952-953, 961, 976, 1005
Amaury de Baine : p. 560
Ambroise (saint) : p. 727
Ammien Marcellin : p. 114
André de la Vigne : p. 613
André de Laval : p. 357
Andrea Bianco : p. 216
Andrelini, Fausto : p. 30, 519, 538
Androuet du Cerceau : p. 586, 1072-1073
Anne de Bretagne : p. 613, 784
Annius de Viterbe : p. 784
Anseau de Corbeil : p. 123
Anségise (archevêque de Sens) : p. 143
Antoine Astesan (ou d'Asti) : p. 23, 30, 435, 443-444, 449, 469, 475, 494-496, 540-541, 558, 564, 593, 598, 639, 693-694, 696-698, 703, 762
Antoine de Bourgogne : p. 72, 423, 473
Antoine de Chabannes : p. 358, 505, 603
Antoine de La Rochefoucauld : p. 360

Antoine de La Sale : p. 77, 93-94, 384
 Antoine des Essarts : p. 697
 Antonin (saint) : p. 651, 682-683, 686-687, 794
 Antonio de Beatis : p. 228, 412-413, 434, 436, 453, 460-461, 476, 493, 507, 531, 546, 693, 696, 797
 Apollon : p. 429, 792-793
 Archiprêtre (l') : p. 347
 Argillière (d'), Nicolas : p. 785
 Aristote : p. 695
 Arnoul Gréban : p. 331
 Arthur (roi) : p. 800
 Arthur de Richemont : p. 30, 75, 88-89, 272-274, 355-356, 362, 391-392, 417, 447-448, 475-476, 539
 Arthur, duc de Bretagne : p. 395, 841, 853
 Attalante : p. 775
 Aubert : voir David Aubert
 Aubri de Trois-Fontaines : voir Albéric
 Auguste : p. 135
 Aymerigot Marcel : p. 563

Bacon : voir Roger Bacon
 Barbaro, Francesco : p. 547
 Barthélemy (saint) : p. 765
 Barthélemy d'Eyck : p. 420-421
 Barthélemy de Roye : p. 765
 Barthélemy l'Anglais : p. 25, 37, 141, 143-146, 148-155, 178-179, 182-184, 186, 245, 325, 343, 400, 425, 460
 Barton : voir Johan Barton
 Basile (saint) : p. 716
 Basin : voir Thomas Basin
 Batallier, Jean : p. 660
 Bathilde (reine de France) : p. 733
 Beatis : voir Antonio de Beatis
 Beatus de Liebana : p. 194
 Bedford (duc de) : p. 75, 83, 87, 92, 597, 705, 766, 912
 Belgius : p. 784, 786
 Belleforest, François de : p. 22, 1062
 Benjamin de Tudèle : p. 548
 Benoît de Peterborough : p. 726, 831, 835, 865
 Benoît XIII (antipape) : p. 607
 Bernard de Naisil : p. 390
 Bernard de Rosier : p. 181-182, 186, 775
 Bernard Itier : p. 241-242
 Bernier : p. 282, 298
 Bérose : p. 784, 786
 Berry (héraut) : voir Gilles Le Bouvier
 Bertelli, Donato : p. 225
 Berthauld de Saint-Denis : p. 588-589
 Berthe (reine de France) : p. 428, 464, 504, 601, 642, 756

Berthold de Ratisbonne : p. 34
 Bertrade (reine de France) : p. 734
 Bertran de Born : p. 239-240
 Bertrand de Bar-sur-Aube : p. 282, 384
 Bertrand de la Tour : p. 34
 Bertrand Du Guesclin : p. 263, 309-311, 317, 368, 377, 389, 427, 434, 447, 452, 481, 502-503, 506, 526, 581, 625, 631, 711, 749-751, 757, 1088-1090, 1104, 1119-1120, 1127-1128
 Bianco : voir Andrea Bianco
 Bilihilde : p. 741
 Biroat, Jacques : p. 688
 Blanche de Castille (reine de France) : p. 628, 708, 746, 813, 873, 879, 891, 906, 908, 914, 923-924, 930-933, 940, 952-954, 958, 965, 973-974, 980, 986, 992, 996, 999, 1001, 1009, 1016, 1158-1159, 1167-1169, 1180, 1189, 1212, 1228, 1230, 1243-1245, 1251
 Blanche de France (reine de France) : p. 752
 Blanche de Navarre (reine de France) : p. 625, 526
 Blanchefleur (héroïne de chanson de geste): p. 411, 428, 452, 504, 551
 Blondel, Robert : p. 718
 Boccace : p. 155-156, 161, 212, 606
 Bodel : voir Jean Bodel
 Boisseau, Jean : p. 485
 Boitbien : p. 655, 660, 665
 Bonaccorso Pitti : p. 497, 547, 631-632
 Bonaventure, saint : p. 33, 893, 921, 992, 1243
 Bonfons, Nicolas : p. 661
 Boniface VIII : p. 120, 549, 747, 869, 878, 881, 905, 977, 983, 1173, 1249
 Bouchart, Alain : p. 378, 392, 395, 669, 800
 Boucicaut (maréchal) : p. 434, 526
 Braun : p. 22, 1053
 Briçonnet, Guillaume : p. 482, 779
 Brodeau, Julien : p. 363, 1135
 Bructères : p. 191, 193
 Brunetto Latini : p. 133, 147-148, 154-155, 165, 183-184, 186, 244-245, 1164
 Bruni, Leonardo : p. 540
 Brussel, Nicolas : p. 121
 Brutus : p. 776
 Buch (captal de) : voir Jean de Grailly
 Budé, Guillaume : p. 30, 453
 Bureau de La Rivière : p. 368, 1068, 1113-1114

Calonne : p. 100
 Canole : voir Robert Knowles
 Catulla : p. 648, 650, 659
 Caudat : p. 766
 Celtis, Conrad : p. 191
 César : p. 50, 134-135, 145, 156, 166, 171-172, 209, 223, 228, 305, 433, 439, 526, 580, 781-782, 786, 788, 790-793
 Chaillou de Pesstain : p. 420, 587
 Chalkondyles, voir : Laonikos Chalkokondylis
 Champier, Symphorien : p. 80

Charlemagne : p. 115-116, 127, 166, 169-171, 228, 234, 277-282, 286-287, 293-297, 300-301, 304, 313, 315-317, 320, 394, 402, 428, 566-567, 600-601, 642, 704, 708-709, 713, 716-719, 723, 734-738, 741, 756, 759-762, 784, 795, 800, 864, 867, 1016, 1053, 1114, 1213
 Charles IV (empereur) : p. 467, 479, 493, 702-703, 753, 903, 1069-1070, 1081, 1083, 1085, 1087, 1090-1091, 1103-1104, 1106, 1109, 1111-1112, 1115, 1126, 1184
 Charles le Chauve (roi des Francs) : p. 173, 279, 296, 380, 489, 566-568, 624, 684, 708, 734, 736, 738-740, 756, 759-762, 795, 799, 830, 938, 1198
 Charles le Simple (roi des Francs): p. 376
 Charles IV (roi de France) : p. 620
 Charles V (roi de France) : p. 29, 35, 38, 55, 150, 154, 254, 256, 267, 310, 352, 368, 384, 419, 434, 439, 467-468, 472-474, 480-481, 491, 493, 495-497, 502-503, 513, 532, 553, 562-563, 581-582, 589, 591, 594-599, 610-611, 618, 631, 699-701, 704, 722, 727, 749, 758, 765-766, 860, 875-877, 886, 903, 912, 917-918, 1007, 1020-1021 et *passim* chapitre 17 (p. 1035-1128)
 Charles VI (roi de France) : p. 29, 256, 266, 377, 439-440, 472, 486, 497, 500, 521, 553, 581-583, 589, 591, 597, 599, 611, 614, 618, 627, 632-633, 636, 691, 697, 700-701, 715, 719, 728, 757
 Charles VII (roi de France) : p. 30, 75, 85, 102, 125, 223, 270, 273, 355-356, 380, 388, 470, 480, 564, 568, 575, 597, 609, 636-637, 700, 704-705, 718-719, 727, 764
 Charles VIII (roi de France) : p. 30, 49, 78, 85, 94, 358-360, 363, 381, 637-638, 642, 658, 719-722
 Charles le Mauvais (roi de Navarre) : p. 249, 251-253, 259, 262, 265, 267-268, 355, 368, 434, 488, 507, 527, 534, 602, 615, 625, 630-631, 633-634, 1092-1093, 1116, 1122
 Charles d'Anjou (roi de Naples et de Sicile) : p. 121, 147, 299, 746, 873, 875, 881, 890, 952, 963, 971, 1159, 1165, 1230
 Charles II d'Amboise : p. 359
 Charles d'Artois (comte d'Eu) : p. 357
 Charles I^{er} de Bourbon : p. 85, 355, 380
 Charles III de Bourbon : p. 359
 Charles de Charolais : voir Charles le Téméraire
 Charles de France (frère de Louis XI) : p. 371
 Charles de Gaucourt : p. 77-78, 358
 Charles de Melun : p. 91, 128, 357
 Charles d'Orléans : p. 597, 615, 642
 Charles I^{er} de Provence : p. 350
 Charles I^{er} de Savoie : p. 421
 Charles de Valois : p. 121, 317, 382, 619, 767-768, 1071, 1240
 Charles le Téméraire (ou Charles de Charolais) : p. 91, 437, 504, 557
 Charles Martel : p. 166, 279, 287, 312-313, 488, 600-601, 734, 737, 740, 756
 Charlotte de Savoie (reine de France) : p. 590, 1236
 Charron (de), Jacques : p. 786
 Chartier, voir : Jean Chartier, Alain Chartier
 Chastelain : voir Georges Chastelain
 Chaucer : p. 326
 Chefdeville, Jacques (orfèvre) : p. 458
 Chevalier : voir Étienne Chevalier
 Childebert : p. 741
 Childéric II : p. 741
 Cholet : voir Jean Cholet
 Chrestien, Étienne : p. 16

Chrétien de Troyes : p. 36, 279, 284, 1212
 Christine de Pizan : p. 29, 438-439, 441, 495-497, 508, 596-597, 690, 704, 912, 1021 et *passim* chapitre 17 (p. 1035-1128)
 Christophe (saint) : p. 694, 697
 Ciompi : p. 632
 Clarineus : p. 785
 Claude de France : p. 641, 725
 Clément (pape) : p. 649, 677
 Clément de Fauquembergue : p. 444, 691, 704, 728, 912
 Clichtove : p. 677
 Clotaire I^{er} : p. 172, 654, 741
 Clotilde : p. 581, 670, 741, 765, 767, 791
 Cloud (saint) : p. 682
 Clovis II : p. 505, 675, 733-734, 738
 Clovis : p. 174, 279, 286-287, 388, 580-581, 599, 654, 670, 717-718, 725, 741, 765-767, 789, 791, 794-795, 952
 Col : voir Pierre Col
 Colomb, Christophe : p. 160
 Colombe, Jean : p. 421-423, 590
 Commineau : voir Hugues Commineau
 Commynes, voir : Philippe de Commynes
 Conflat : p. 765
 Conon de Béthune : p. 322
 Conrad III (empereur) : p. 166
 Constantin V (empereur byzantin) : p. 717, 761
 Constantin V : p. 761
 Constantin : p. 114, 192, 908
 Conti, Giovanni Francesco : voir Stoa
 Corbaran : p. 289
 Corbechon : voir Jean Corbechon
 Corrozet, Gilles : p. 21-22, 473, 520, 543, 590, 601, 661, 772, 782, 787
 Coulon, Louis : p. 81
 Cousinot : voir Guillaume Cousinot
 Coustelier : p. 331
 Coyfurelly : p. 327
 Crépin (saint) : p. 682
 Crépinien (saint) : p. 682
 Cresques : voir Abraham Cresques
 Cretin, Guillaume : p. 493, 498, 538, 593, 599-600, 799
 Cues, Nicolas de : p. 219
 Cuvelier : p. 309-311, 317, 381, 389, 427-428, 447, 452, 481, 490, 502-503, 506, 527, 581, 625, 631, 711, 749, 1089-1090, 1119-1121, 1127-1128
 Cyrano de Bergerac : p. 331

Dagobert : p. 236, 377, 428, 471, 505, 532, 567, 580, 649-654, 656, 659, 668, 674-676, 707, 709-710, 729-735, 738-740, 743, 755-756, 773, 788, 794-795
 Dante : p. 442
 David : p. 882
 David Aubert : p. 72-73, 312-314, 418, 488, 600-601, 687, 736-737

Denis (saint) : p. 102, 236, 428, 474 et *passim* chapitre 13 (p. 645-770)
 Desnos, Louis-Charles : p. 100, 361
 Diane de Poitiers : p. 371
 Diderot : p. 578
 Domitien : p. 650
 Doublet, Jacques (dom) : p. 16, 127, 661, 735
 Dove : voir Richard Dove
 Dryius (ou Dryus) : p. 784-785
 Du Bellay, Jean (cardinal) : p. 360
 Du Cange : p. 49, 82, 107, 114, 166-167, 322, 561, 566
 Du Guesclin : voir Bertrand Du Guesclin
 Du Pinet : p. 22
 Du Plessis, Toussaint (dom) : p. 15-16
 Duprat, Antoine : p. 520

Edouard le Confesseur : p. 867
 Edouard I^{er} : p. 203
 Edouard II : p. 259, 610, 621, 1029
 Edouard III : p. 178, 252, 261, 268, 437, 489, 510, 623-624, 1061, 1088
 Éginhard : p. 115
 Eléonore (comtesse de Vermandois) : p. 680
 Éleuthère (saint) : p. 428, 566, 648-650, 659, 669-670, 680, 686-687, 728, 759, 829, 877, 959
 Eloi (saint) : p. 730
 Eneas Silvius Piccolomini : voir Pie II
 Enée : p. 776-777
 Enguerrand de Coucy : p. 321, 525, 873, 896, 928, 933, 938, 941, 944, 946, 948, 969, 997-998, 1023, 1154-1157
 Enguerrand de Marigny : p. 586-587, 605
 Enguerrand de Monstrelet : p. 75-76, 79, 83, 85, 87, 89-92, 272, 352, 355-356, 372, 380, 382-383, 704, 747
 Ensis, Lucius Claudius : p. 449
 Érasme : p. 30, 451, 677, 681
 Ernold le Noir : p. 115
 Espence, Claude d' : p. 679
 Essarts, voir : Antoine des Essarts, Pierre des Essarts
 Estienne, Charles : p. 22, 68, 95, 97, 375-376, 384, 782
 Étienne Barbette : p. 630
 Étienne Boileau : p. 551, 553-554, 894, 923, 925, 928, 1131, 1161-1171
 Étienne Chevalier : p. 19, 423, 470, 495, 587, 606, 697
 Étienne de Bourbon : p. 34, 40, 533, 685, 710, 1030
 Étienne de Cluny : p. 118
 Étienne de Gallardon : p. 143, 235
 Etienne de Gan : p. 784
 Étienne de Senlis (évêque de Paris) : p. 561
 Étienne de Vignolles : voir La Hire
 Etienne II (pape) : p. 734
 Étienne Langton : p. 33
 Étienne Marcel : p. 472, 526-527, 563, 595, 611, 614, 627, 629-630, 1061, 1074, 1084, 1110, 1116, 1122

Euchèr (saint) : p. 686
 Eudes Clément (abbé de Saint-Denis) : p. 647, 877, 995-996, 1194, 1197, 1199
 Eudes de Bourgogne : p. 768
 Eudes de Châteauroux : p. 871
 Eudes de Cheriton : p. 34
 Eudes de Deuil : p. 744
 Eudes de Sully (évêque de Paris) : p. 691, 821, 1251
 Eudes : p. 117
 Eugène (saint) : p. 686
 Eumenius : p. 114
 Eustache Deschamps : p. 18, 29, 31, 51, 102, 353, 384, 387-388, 426, 437, 450, 455-456, 458-460, 519, 557, 569, 1070, 1084, 1098-1099, 1120, 1127
 Eutrope (saint) : p. 686
 Eyck : voir Barthélemy d'Eyck

Fantosme : voir Jordan Fantosme
 Fauchet, Claude : p. 787
 Fauquemberg : voir Clément de Fauquemberg
 Fauvel : p. 419-420, 587, 616
 Fazio degli Uberti : p. 157-159, 186, 410
 Félibien, Michel (dom) : p. 16, 654, 912, 1062, 1199, 1233, 1248-1250
 Fer, Nicolas de : p. 99
 Ferrand (comte de Flandre) : p. 595, 848, 853
 Ferrebouc : p. 401
 Fillastre : voir Guillaume Fillastre
 Fine, Oronce : p. 96, 224-226, 390, 393
 Fleureau, Basile (dom) : p. 15, 772
 Flodoard : p. 117, 776
 Florio, Francesco : p. 411, 639, 643
 Foulques de Neuilly : p. 33, 828, 864, 1251
 Fouquet, Jean (peintre) : p. 419, 423, 435-436, 470-471, 560, 586, 606-607, 733, 753, 1062, 1121
 Fra'Mauro : p. 216-217
 Francion : p. 151, 775, 777
 François de Paule (saint) : p. 124
 François I^{er} : p. 16, 20, 94, 102, 359-360, 362, 443, 593, 596, 658, 678, 719, 721-722, 785, 1024, 1048, 1053-1054, 1056, 1072, 1095, 1135
 François Villon : voir Villon
 Frédégonde : p. 599, 741
 Frédéric Barberousse : p. 118, 166, 848
 Froissart, Jean : p. 72-73, 75, 112, 230, 257, 259-269, 311, 320, 383, 389, 391-392, 417-418, 433-434, 437, 447, 452, 471, 473, 487-490, 501, 503, 506, 553, 582, 589, 595, 602, 609, 611-612, 614, 622, 624, 631-632, 702, 750, 796, 1052, 1061, 1078, 1120-1121
 Fromont : p. 440
 Fulrad (abbé de Saint-Denis) : p. 734
 Fuscien (saint) : p. 682

Gace Brûlé : p. 385
 Gadifer de La Salle : p. 369

Gaguin, Robert : p. 567, 640, 717, 719-721, 732, 762, 766, 787, 789-790, 862, 886
 Gaignières, Roger de : p. 421, 697, 744
 Gallois d'Aunay : p. 87, 94
 Gallois, Lucien : p. 42, 67-68, 74, 95-97, 109, 360, 373-374, 387, 393, 462
 Ganelon : p. 301, 797
 Garin le Lorrain : voir Guérin
 Gaston Febus : p. 153
 Gatien (saint) : p. 673
 Gaucourt (sire de) : voir Charles de Gaucourt
 Gauthier de Châtillon : p. 305, 837
 Gautier (architecte) : p. 842
 Gautier de Coincy (ou Coinci) : p. 32, 307, 404
 Gautier de Nemours : p. 825
 Geneviève, sainte : p. 30, 323, 428, 450, 470, 650, 654, 659, 675-676, 680-682, 691, 709, 738, 789-790
 Geoffroi (abbé de Tiron) : p. 843
 Geoffroi de Villehardouin : p. 240, 882
 Geoffroy de Beaulieu : p. 244, 709, 745 et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Geoffroy de Bretagne : p. 560, 825, 830
 Geoffroy de Monmouth : p. 776
 Geoffroy de Paris : p. 25, 247, 317, 442, 550, 585-586, 593, 610, 621-622, 747, 751
 Geoffroy Le Meingre : p. 537
 Geoffroy V d'Anjou : p. 831
 Georges (saint) : p. 705, 712, 1071
 Georges Chastelain : p. 79, 606, 639
 Gérard de Saint-Quentin : p. 908, 911-912, 1018, 1180, 1189, 1195
 Germain (saint) : p. 681-682 ; voir aussi : noms de lieux (rubrique « Paris »)
 Germanus, Nicolas : p. 224
 Gerson : voir Jean Gerson
 Gervais de Tilbury : p. 141-143, 146-148, 154-155, 165, 186, 245, 515, 687-688
 Géry (saint) : p. 686
 Gié (maréchal de) : p. 358
 Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier : p. 359-360
 Gilbert de Tournai : voir Guibert de Tournai
 Gilles de Paris : p. 111, 169-171, 183, 186, 278, 304-305
 Gilles de Pontoise (abbé de Saint-Denis) : p. 647, 654, 665, 884
 Gilles Le Bouvier (hérald Berry) : p. 51, 77, 84-85, 92-94, 163-165, 185, 186, 272-273, 347-348, 367-370, 381-383, 386, 388, 392-393, 396-397, 433, 436, 440, 469, 475, 480, 492, 497, 508, 537, 547, 582-584, 586, 596-598, 603-604, 607, 629, 633-634, 636, 640, 700-701, 768-769
 Gilles, Nicole : p. 711, 720
 Gilon de Reims : p. 872, 874, 998, 1198-1199
 Giovanni Francesco Conti : voir Stoa
 Giovanni Villani : p. 774
 Girard d'Athée : p. 854
 Girart d'Amiens : p. 169
 Girart de Roussillon : p. 243
 Giraud de Barri (ou de Galles) : p. 188, 198, 200-201, 220, 442

Giraud de Cambrai : p. 111
 Godefroid de Bouillon : p. 593
 Godefroid de Viterbe : p. 82-83, 166-168, 171, 186, 405
 Gontran : p. 292
 Gossuin de Metz : p. 146
 Gourmont, Jean de : p. 520
 Gournay, Marie de : p. 327-328
 Grand Ferré (le) : p. 463
 Gréban : voir Arnoul Gréban
 Grégoire de Tours : p. 580, 653
 Grégoire le Grand : p. 707
 Grégoire X : p. 871
 Gringore (ou Gringoire) : voir Pierre Gringore
 Gruel : voir Guillaume Gruel
 Guérard de Dammartin : p. 505
 Guérard, Benjamin : p. 107
 Guérin (frère) : p. 143, 305
 Guérin (ou Garin) le Lorrain, héros de chanson de geste : p. 302-303, 313, 390-391, 395, 430, 434, 440, 488
 Guernes de Pont-Sainte-Maxence : p. 118, 323-324
 Gui de Bazoches : p. 21, 24, 36, 50, 243, 435, 468, 516-517, 521, 577, 584, 725
 Guibert de Nogent : p. 320
 Guibert de Tournai : p. 33-34, 1165
 Guichardin : p. 720
 Guillaume aux Blanches Mains, archevêque de Reims : p. 305, 308, 828
 Guillaume Carle (ou Cale) : p. 463
 Guillaume Cousinot : p. 391, 636
 Guillaume Cretin : voir Cretin
 Guillaume d'Andres : p. 890
 Guillaume d'Auvergne : p. 34-35, 977, 1234, 1238, 1244
 Guillaume d'Orange (ou Guillaume au Court Nez) : p. 288, 295, 298-299, 479
 Guillaume de Bourges (saint) : p. 678
 Guillaume de Chartres : p. 324, 588 et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Guillaume de Flamenville : p. 842
 Guillaume de La Villeneuve : p. 28, 330, 411, 413, 457, 459, 511, 518, 560
 Guillaume de Machaut : p. 457, 533
 Guillaume de Nangis : p. 26, 244-245, 320-321, 391, 497, 566, 577, 609, 648, 651, 678, 707-709, 714, 716, 725, 746, 748-749, 754-758, 762, 826, 861-863, et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Guillaume de Poitiers : p. 78, 359
 Guillaume de Saint-Amour : p. 27, 893, 1208, 1210, 1213-1215
 Guillaume de Saint-Pathus : p. 38, 444, 497, 613-614, 622, 724, 763, et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Guillaume de Tudèle : p. 241
 Guillaume Fillastre : p. 162-163, 165, 184, 186, 222, 474
 Guillaume Gruel : p. 77, 88, 89, 272-274, 356, 391, 417-418, 447-448, 476, 539
 Guillaume Guiart : p. 384, 714-716
 Guillaume Hulard : p. 688

Guillaume le Breton : p. 25, 32, 49, 111, 167-168, 173, 237, 278, 305-306, 308, 316-317, 342, 347, 366-367, 426-427, 441, 455, 471, 483, 495, 522, 560, 595, 599, 603, 608-609, 625, 709, 713-714, 726-727, 810 et *passim* chapitre 15 (p. 807-866)

Guillaume Peyraut : p. 34, 553

Guillaume Sifflet (fondeur) : p. 415

Guillebert De Mets : p. 23, 29, 36, 173, 411-413, 415-416, 418, 427, 433, 435, 446, 469, 472, 475-478, 481-482, 488, 492, 494, 518, 531-533, 541-546, 581, 585, 592, 596, 599-600, 602-603, 627-628, 639, 692-694, 696-698, 1027, 1052

Guillot de Paris : p. 28, 411, 418, 518, 542, 544, 548, 554

Guillotièrre, François de : p. 95-97, 99, 101, 373

Guy de Blois : p. 619

Guy Le Bouteiller : p. 504-505

Haincelin de Hagenau : voir Maître de Bedford

Halloix, Pierre : p. 679

Hammer, Heinrich : voir Henricus Martellus

Helgaud de Fleury : p. 829

Hélinand de Froidmont : p. 761

Henri II (empereur) : p. 867

Henri III (empereur) : p. 236

Henri II (roi de France) : p. 722, 785, 1048

Henri III (roi de France) : p. 107, 758, 1048

Henri IV (roi de France) : p. 96, 758, 764

Henri II (roi d'Angleterre) : p. 118, 233, 238-239, 242, 307, 316, 442, 726, 739, 818, 821, 831, 835, 839, 865

Henri III (roi d'Angleterre) : p. 202, 702, 862, 896, 902-904, 933, 949, 952, 958, 960, 978, 1002, 1012, 1152-1154, 1212

Henri V (roi d'Angleterre) : p. 379

Henri VI (roi d'Angleterre) : p. 166, 480, 577, 597, 612-613, 705, 766

Henri Cousin (bourreau) : p. 605

Henri d'Andeli : p. 27, 325, 452-453, 455, 504, 511

Henri de Cologne : p. 929

Henri de Ferrières : p. 377, 578

Henri de France (archevêque de Reims) : p. 725

Henri de Mayence : p. 200, 468

Henri de Mondeville : p. 416

Henri le Jeune (fils d'Henri II d'Angleterre) : p. 239-240, 831

Henri le Libéral (comte de Champagne) : p. 243, 1006

Henricus Martellus : p. 223

Héraut Berry : voir Gilles Le Bouvier

Héraut Navarre : p. 366

Hervis : p. 737

Hieronymus Monetarius : voir Münzer

Hilarion : p. 114

Hilduin : p. 20, 647, 649-652, 655, 667, 675-677, 685-688, 731, 738

Holle, Lienhart : p. 224

Honorius Augustodunensis : p. 136-138, 140, 144-145, 151, 156, 169, 171, 181, 183, 186, 198, 200, 217

Honorius III (pape) : p. 124, 709

Houssemaine, Nicolas : p. 505
 Hoyau : p. 22, 472
 Hubert, Julien : p. 543
 Hugues Capet : p. 309, 550, 581, 742, 756
 Hugues Commineau : p. 222-223
 Hugues de Fleury : p. 136, 177
 Hugues de Payns : p. 122
 Hugues de Saint-Cher : p. 33
 Hugues de Saint-Victor : p. 136, 138-140, 186, 197, 204, 230, 514-515
 Hugues Foucaud (abbé de Saint-Denis) : p. 813
 Hulieure, Étienne (orfèvre) : p. 557
 Humbert de Romans : p. 34
 Hutin de Vermelles : p. 369

Ibor (ou Ybor) : p. 775, 777-778
 Ingeburge de Danemark : p. 233, 813, 826-827, 837
 Innocent III (pape) : p. 233
 Innocent IV (pape) : p. 890, 932, 1019, 1181, 1213-1214, 1248-1249
 Isabeau de Bavière : p. 417, 440, 491, 526, 553, 597-598, 636, 700, 1071, 1121
 Isabelle d'Aragnon : p. 748
 Isabelle d'Este : p. 531
 Isabelle de Hainaut (reine de France) : p. 701, 830, 862, 876, 962
 Isidore de Séville : p. 134-135, 144, 160-161, 178, 199, 223, 514-515
 Isis : p. 482, 779-782

Jacob : p. 775
 Jacobus Angelus : voir Jacopo di Angelo
 Jacopo di Angelo (ou d'Angelo) : p. 216, 222
 Jacques Bretel : p. 330
 Jacques Bruyant : p. 504
 Jacques d'Ableiges : p. 365, 485
 Jacques de Guise : p. 778
 Jacques de Lausanne : p. 34, 975, 1165
 Jacques de Vitry : p. 33, 40, 864
 Jacques de Voragine : p. 646, 654, 660-661, 776, 884
 Jacques Duchié (ou Dussy) : p. 412
 Jacques Legrand : p. 781
 Jacquin de Chennevières : p. 73-74
 Jannequin, Clément : p. 414
 Janot, Denis : p. 22, 543
 Janot, Jean : p. 543
 Janvier, Pierre : p. 16
 Japhet : p. 774, 784-785
 Jean-Baptiste (saint) : p. 589, 610, 646, 1244
 Jean II le Bon (roi de France) : p. 159, 251, 266, 480, 496, 513, 526, 566, 582, 589, 595, 602, 733, 753, 876, 988, 1036, 1038, 1060, 1065, 1071, 1110, 1116-1117, 1122, 1130
 Jean Baillet : p. 551
 Jean Bodel : p. 291, 393-394
 Jean Britaut : p. 622, 944

Jean Chartier : p. 77, 86, 272, 383, 388, 479, 609
 Jean Cholet (cardinal) : p. 482
 Jean Colombe : voir Colombe
 Jean Corbechon : p. 145, 150-152, 154-155, 325, 425
 Jean Courtecuisse : p. 321
 Jean d'Albret (gouverneur de Champagne) : p. 358
 Jean d'Alençon : p. 595
 Jean d'Auton : p. 274, 712
 Jean de Barastre (ou de Saint-Quentin) : p. 1240
 Jean d'Erfurt : p. 221
 Jean d'Hauville : p. 24, 792
 Jean d'Outremeuse : p. 259, 778
 Jean de Berry : p. 221, 266, 490-492, 537, 705-706, 747, 768-769, 1035, 1056, 1076-1078, 1102, 1127
 Très riches heures du duc de Berry: p. 19, 420-423, 495, 498, 586, 705, 1024, 1054, 1069
 Jean I^{er} de Bourbon : p. 591
 Jean II de Bourbon : p. 705, 768
 Jean de Chabannes (comte de Dammartin) : p. 505
 Jean de Chelles : p. 695, 1020
 Jean de Clermont : voir Jean I^{er} de Bourbon
 Jean de Condé : p. 605
 Jean de Cros : p. 1087
 Jean de Flagy : p. 391
 Jean de Galles : p. 780-781
 Jean de Garlande : p. 25, 411, 554, 556, 570, 1238
 Jean de Grailly, captal de Buch : p. 369, 622
 Jean de Haynin : p. 412, 427, 437
 Jean de Jandun : p. 25, 31, 36, 409, 415-416, 418-419, 426, 432, 435, 445, 449, 457-458, 461-462, 469, 472, 517-518, 522-524, 530, 540-541, 546, 553-556, 559-560, 562, 564, 571, 579, 584-588, 590-591, 615, 639, 667, 693-695, 699, 702-703
 Jean de Joinville : p. 39, 102, 245-247, 274, 495, 504, 525, 553, 583, 588, 623, 625, 709, 713-714 et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Jean de La Rivière : p. 262, 267, 1106, 1111
 Jean de La Rochelle : p. 33
 Jean de Lancastre : voir Bedford (duc de)
 Jean de Liège : p. 1055-1056
 Jean de Meun (ou de Meung): p. 330, 337
 Jean de Montagu (ou Montaigu) : p. 606
 Jean de Montfort : p. 1108
 Jean de Montreuil : p. 173, 835
 Jean de Nivelles : p. 33
 Jean de Pontoise (évêque de Winchester) : p. 491
 Jean de Roye : p. 77-79, 88, 91, 93, 357, 378, 386-388, 433, 485, 507, 603, 605, 609, 745
 Jean de Saint-Victor : p. 26, 150, 169, 174-178, 182, 184, 186, 213, 258, 343, 347, 403, 460, 482, 498, 534, 550, 588-589, 602, 604, 619-620, 628-630, 635, 768, 774, 777, 880, 887
 Jean de Venette : p. 26, 49, 128, 250-254, 311, 346-347, 377, 380, 391, 396, 414, 431, 434, 443, 463, 472, 475, 479, 481-484, 487, 489-490, 502-503, 510-512, 527, 536, 539, 566, 595, 623, 753, 1061, 1084, 1093, 1118

Jean de Vignay : p. 246, 386, 577, 648, 660, 700, 746, 748-749, 752, 860, 873, 876, 902, 932, 998, 1156, 1158
Jean de Villiers de l'Isle-Adam : p. 597
Jean du Drac (évêque de Meaux) : p. 92
Jean Fouquet : voir Fouquet
Jean Gerson : p. 29, 617, 678
Jean Golein : p. 704, 716-717, 762, 766
Jean Juvérial des Ursins : p. 76, 491, 563, 581, 640
Jean Le Bel : p. 230, 256-260, 264-266, 383-384, 507, 624, 630-631
Jean Le Clerc : p. 77, 505, 603
Jean Lefèvre de Saint-Rémy : p. 77, 84, 88-89, 91-92, 382
Jean Maillart : p. 561
Jean Masselin : p. 51, 77-78, 112, 687
Jean Maupoint : p. 78, 271-272, 383, 419, 720
Jean Molinet : p. 77, 270, 458
Jean Raoulet : p. 273
Jean sans Peur : p. 85, 92, 273, 437, 440, 582-583, 633-635
Jean sans Terre : p. 121, 232, 307, 395, 825, 830, 841, 851, 862, 865, 903
Jean Sarrazin : p. 485
Jean Tristan : p. 747-748, 870
Jeanne de Bourbon (reine de France) : p. 700, 749, 1044-1045, 1047, 1052-1053, 1055, 1057, 1066, 1088, 1090, 1105-1106, 1112-1113, 1126
Jeanne de Bourgogne (reine de France) : p. 660
Jeanne de Laval : p. 769
Jeanne de Navarre (reine de France) : p. 245, 386, 747, 882, 886
Jeanne de Toulouse : p. 386
Jehan d'Estouteville : p. 356
Jehan Pailloux : p. 125
Jehannet d'Estouteville : p. 309
Jérôme (saint) : p. 114, 173, 852, 1209
Job : p. 697
Johan Barton : p. 324
Johannes de Krieckenborch : p. 223
John Trevisa : p. 152-153, 155
Joinville : voir Jean de Joinville
Jolivet, Jean : p. 95-96, 225-226, 390
Jollain : p. 385
Jordan Fantosme : p. 238
Josias : p. 882
Jouin, Nicolas : p. 331
Juhel de Mayenne : p. 848
Julien (saint) : p. 686
Julien l'Apostat : p. 521
Jupiter : p. 429

Knobelsdorf, Eustache : p. 22
Knowles : voir Robert Knowles

L'Isle-Adam, voir : Jean de Villiers de l'Isle-Adam

La Hire : p. 74, 355
 La Touche, Pierre de : p. 328
 Labienus : p. 446, 580, 788
 Lambert de Saint-Omer : p. 133, 136-137, 141, 183, 186, 198-199, 220
 Lambert de Sey (orfèvre) : p. 558
 Landry (évêque de Paris) : p. 675
 Laonikos Chalkokondylis : p. 641
 Launoy, Jean de : p. 662
 Laurent, Simon : p. 122
 Le Blanc, Estienne : p. 702
 Le Blanc, Louis : p. 658-659, 717, 719, 722, 727
 Le Breton : p. 366
 Le Clerc : voir aussi Jean Le Clerc (auteur)
 Le Clerc, Jean (cartographe) : p. 96, 389
 Le Fèvre de la Boderie : p. 679
 Le Fèvre, Jean : p. 785
 Le Happère, Jean : p. 416, 518, 538, 570
 Le Nain de Tillemont : p. 655, 687, 901, 980, 1228, 1232, 1242, 1244, 1254
 Le Vasseur, Jacques : p. 786
 Lebeuf, Jean (abbé) : p. 15, 106-107, 453, 491, 655-656, 832-833, 957, 1003, 1046, 1234, 1245
 Ledieu, François : p. 16
 Lefèvre de Saint-Rémy : voir Jean Lefèvre de Saint-Rémy
 Legrand : voir Jacques Legrand
 Lemaire de Belges, Jean : p. 579, 639, 783-786
 Lemosin : p. 785
 Lenfant, Nicolas : p. 16
 Léon IV : p. 761
 Lev de Rozmital : p. 638, 640
 Levet : p. 607
 Limbourg (frères) : p. 420-422, 506
 Lisbius : p. 650, 684
 Litta, Simone : p. 727
 Lohéac (seigneur de) : voir André de Laval
 Loisel, Antoine : p. 74
 Loménie de Brienne : p. 100
 Lorenzetti, Ambrogio : p. 667
 Lothaire de Crémone : p. 844
 Lothaire : p. 116, 708
 Lothaire de Crémone : p. 844
 Lotrian, Alain : p. 543
 Louet, Jacques (chanoine) : p. 412
 Louis le Pieux (empereur) : p. 279, 296, 309, 551, 649, 679, 685, 708
 Louis II le Bègue (roi des Francs) : p. 741, 756
 Louis III (roi des Francs) : p. 139, 742
 Louis IV d'Outremer (roi des Francs) : p. 117, 168, 813
 Louis V : p. 741, 756
 Louis VI : p. 172, 179, 377, 385, 485, 504, 625, 725, 743, 815, 818, 829, 834, 836, 876, 960, 1129, 1228

Louis VII : p. 21, 118, 238-239, 322, 506, 561, 567, 571, 618, 713, 726, 736, 739, 743-744, 764, 823-825, 827, 829, 831, 834-836, 841, 847, 855, 904, 959, 1048, 1151, 1228
 Louis VIII : p. 120-121, 243, 307, 349, 417, 609, 745, 754, 812-813, 829-830, 836, 850, 890, 905, 953, 995, 1180, 1227-1228, 1251
 Louis IX (Saint Louis) : p. 28, 35, 39, 231, 243-247, 302, 324, 350, 444, 495, 525, 621, 625, 648, 700-702, 708-709, 714, 742, 745, 748-749, 754-758, 863 et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Louis X : p. 120, 585, 751, 882
 Louis XI : p. 23, 30, 357, 363, 371, 442, 459, 498, 504-505, 507, 557, 595, 597, 611, 637-638, 641, 705, 718-720, 739, 743, 745, 764, 769, 1230
 Louis XII : p. 30, 85, 274, 358, 381, 532, 558, 592, 637-638, 642, 658, 680, 712, 719, 722, 727, 732, 1028, 1126
 Louis XIV : p. 1095, 1184
 Louis I^{er} d'Anjou : p. 490-491, 700, 1056, 1069, 1073, 1078, 1100, 1108
 Louis II d'Anjou : p. 473
 Louis d'Aragon, cardinal : p. 228, 434, 436, 460, 476, 493, 507, 531, 693, 797
 Louis I^{er} de Bourbon : p. 768
 Louis II de Bourbon : p. 421, 591, 768, 1056
 Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse : p. 223, 473
 Louis de Clermont : p. 619
 Louis de Guyenne : p. 422, 603, 607, 633, 701, 766, 1035-1036, 1039
 Louis de Luxembourg : p. 90
 Louis de Nevers : p. 622
 Louis d'Orléans : p. 29, 75, 85, 91-92, 382, 434, 436, 440, 462, 487, 500, 537, 541, 598, 698, 751, 1044
 Louis de Sancerre : p. 750, 752
 Louise de Savoie : p. 702
 Lucien (saint) : p. 682-683, 686
 Lupold von Bebenburg : p. 167
 Luther : p. 677

Mabrien : p. 314-315
 Macabru : p. 712
 Macaire : p. 73, 283
 Magloire (saint) : p. 669
 Mahomet : p. 428
 Maillotins : p. 497, 627, 629, 631, 1058, 1127
 Maître de Bedford (Haincelin de Haguenu ?) : p. 421-422
 Maître de Boucicaut : p. 421-422, 474
 Maître de Coëtivy : p. 590
 Maître de Falstof : p. 504
 Maître de la Légende dorée de Munich : p. 766
 Maître des Entrées parisiennes : p. 505
 Malingre : p. 662
 Malet de Gravelle, Jean : p. 537
 Malet de Gravelle, Louis : p. 505
 Mamerot : voir Sébastien Mamerot
 Manéthon : p. 784, 786
 Mangot, André (orfèvre) : p. 557-558

Manuel II (empereur byzantin) : p. 591, 596
 Marca, Pierre de (évêque de Paris) : p. 662
 Marcel (saint) : p. 671, 681-682, 692 ; voir aussi : Paris, Saint-Marcel (noms de lieux)
 Marcel, Guillaume (orfèvre) : p. 557
 Marcomir : p. 775
 Marcoul (saint) : p. 769
 Marguerite d'Autriche : p. 784
 Marguerite de Bourgogne : p. 620
 Marguerite de Provence : p. 871, 904, 914, 962, 973-974, 1159, 1180
 Marie d'Angleterre : p. 613
 Marie de Berry : p. 591
 Marie de Bretagne, duchesse d'Anjou : p. 309
 Marie de Champagne : p. 35, 322, 385, 831
 Marie de France (auteur) : p. 284
 Marino Sanudo : p. 212-213
 Marmousets : p. 750, 1113
 Marot, Clément : p. 331
 Mars : p. 669
 Marsile de Padoue : p. 517
 Marsile (personnage de la *Chanson de Roland*) : p. 301
 Martellus (cartographe) : voir Henricus Martellus
 Martial (saint) : p. 686
 Martin Le Franc : p. 606
 Martin (saint) : p. 673, 707, 720, 725, 731, 1102
 Masselin : voir Jean Masselin
 Matteo Villani : p. 551
 Matthieu d'Escouchy : p. 89
 Matthieu de Vendôme (abbé de Saint-Denis) : p. 127, 723-724, 742, 860, 871-872, 880, 971, 999
 Matthieu Paris : p. 25, 201-202, 460, 469, 482, 533, 702, 745, 867, 887, 904, 906, 908, 912, 914, 932-934, 949, 1002, 1018, 1025, 1153, 1156, 1181, 1189, 1195, 1211
 Matthieu Thomassin : p. 180-183, 186
 Maupoint : voir Jean Maupoint
 Maurice (saint) : p. 673, 707, 731
 Maurice de Sully : p. 33, 534, 692, 696, 828, 831-833, 864, 965
 Médard (saint) : p. 741-742
 Memmie (saint) : p. 686
 Ménandre le Rhéteur : p. 516
 Ménestrel de Reims : p. 754, 855, 862-863, 897
 Mercure : p. 428-429, 650, 657, 668-669, 792-793
 Mesme (sainte) : p. 395
 Michel (saint) : p. 102, 705, 718, 727, 764
 Michel Pintoin : p. 19, 24, 38, 47-51, 256, 260, 312, 346-347, 352, 371-373, 375-380, 382, 388, 392, 405, 418, 439, 443, 452, 466-467, 487-488, 491-492, 494, 497, 499-501, 569, 578, 583, 591-592, 596, 599, 607, 611, 614, 616, 631-632, 634, 673, 686, 701, 706, 714-715, 719, 749-753, 757, 763, 877, 1036, 1039, 1058, 1063-1065, 1073, 1078-1079, 1090, 1097, 1100, 1127
 Michel, Guillaume : p. 725
 Miles Baillet : p. 492

Millin, Aubin-Louis : p. 746, 1043, 1046, 1057, 1064, 1228, 1234, 1241
 Minos : p. 80
 Moïse : p. 679, 704, 1181
 Molière : p. 331, 572
 Molinet : voir Jean Molinet
 Monetarius : voir Münzer
 Monstrelet : voir Enguerrand de Monstrelet
 Montjoie (hérald) : p. 49, 368
 Montmorency, Guillaume de : p. 684
 Montmorency, Renaud de : p. 1230
 Morchesne : voir Odart Morchesne
 Morin, Guillaume (dom) : p. 786
 Mouskés, voir : Philippe Mouskés
 Munier, Jean : p. 519-520
 Münster, Sebastian : p. 22, 225
 Münzer, Hieronymus (ou *Monetarius*) : p. 219, 227, 412-413, 425, 431, 478, 482, 495, 531, 534-535, 545-546, 559, 596, 681, 691, 693-694, 696, 698-699, 703, 715

 Nestor : p. 449
 Nevelon le Maréchal : p. 350
 Niccoló Niccoli : p. 221
 Nicolas de Baye : p. 433, 591, 603
 Nicolas de Clamanges : p. 835
 Nicolas de Gorran : p. 33
 Nicolas de Lyre : p. 321
 Nicolay, Nicolas de : p. 95
 Nicole Gilles : voir Gilles
 Ninus : p. 774
 Nithard : p. 115
 Noé : p. 165, 774, 784
 Nolin, Jean-Baptiste : p. 99
 Notker le Bègue : p. 115

 Octavien : p. 428, 430, 551, 656, 661, 67, 674-675, 733, 795
 Odart Morchesne : p. 126, 392
 Ogier : p. 316-317, 525, 715, 797
 Olivier de Clisson : p. 368
 Olivier de La Marche : p. 77
 Orderic Vital : p. 710
 Orléans (hérald) : p. 94
 Orose : p. 134-135, 138, 144, 160-161, 171
 Orson de Beauvais : p. 381
 Ortelius : p. 96
 Otton de Freising : p. 111
 Otton IV : p. 141

 Pantaleon de Confluentia (ou Pantaleone da Confienza): p. 77, 456, 459, 558-559
 Pâris : p. 522, 776, 778, 783-784
 Paul (saint) : p. 578, 649, 677, 688, 734

Paul de Narbonne (saint) : p. 686, 688
 Paulin de Venise : p. 165, 190, 212-214
 Payen de Montdidier : p. 122
 Péletier : p. 331
 Pépin : p. 279, 298, 303, 313, 428, 430, 440, 600-601, 642, 671, 716, 734, 737, 756, 799
 Petit Picard (le) : p. 79
 Petit, Jean : p. 75
 Petit, Nicolas : p. 30
 Petit-Mesnil : p. 607
 Pétrarque : p. 216
 Peutinger, Konrad : p. 190-194
 Pharamond : p. 305, 581, 776
 Phelippot : p. 28
 Philippe (saint) : p. 692
 Philippe I^{er} (roi de France) : p. 118, 739, 743
 Philippe II Auguste (roi de France): p. 20-21, 31-32, 35, 55, 105, 111, 119-120, 168-169, 171-172, 184, 231-238, 240, 242-243, 247, 284, 304-305, 307, 316, 348-350, 382, 395, 416-417, 439, 441-443, 452-453, 455, 471-472, 485, 495, 548-550, 561, 568, 577, 582, 595, 599, 603, 606, 618, 671-672, 709-710, 714, 725-726, 729, 739-740, 744, 748, 754, 765, 775, 778, 792, *passim* chapitre 15 (p. 807-866), 1063
 Philippe III (roi de France): p. 171, 218, 335-336, 513, 613, 727, 746, 748, 754, 860-861, 870-871, 873-874, 880, 890, 902-903, 905, 950, 955, 971, 978, 1113, 1160, 1234, 1236, 1240
 Philippe IV le Bel (roi de France): p. 28, 38, 121, 245, 247, 317, 336, 341, 386, 439, 442, 508, 550, 563, 582-583, 585-586, 588, 593, 595-596, 599, 610, 619-620, 622, 636, 744, 746-747, 758, 763, 800, 874, 876, 878, 890-891, 898, 957, 976, 999, 1029, 1037, 1122, 1230, 1233, 1240, 1243, 1248-1249
 Philippe V (roi de France): p. 419, 439, 474, 585, 622, 635, 647, 655, 665, 1000, 1232, 1234-1235, 1243
 Philippe VI de Valois (roi de France) : p. 252, 437, 489, 624, 636, 697, 704, 719, 752, 765, 768, 1065, 1089, 1100, 1103, 1110, 1250
 Philippe d'Alsace : p. 240
 Philippe d'Artevelde : p. 632
 Philippe de Beaumanoir : p. 126, 362, 1165
 Philippe de Commynes : p. 47, 77, 83-84, 91, 102, 388, 423-424, 432, 437, 504, 508, 559, 616, 638, 745
 Philippe de Mézières : p. 592
 Philippe de Navarre : p. 631
 Philippe de Thaon : p. 320
 Philippe de Vigneulles : p. 312, 315, 778
 Philippe de Vilette (abbé de Saint-Denis) : p. 710-711, 717, 723
 Philippe-Dagobert : p. 1228
 Philippe Hurepel : p. 748
 Philippe le Bon (duc de Bourgogne) : p. 29, 52, 313, 314, 768, 886
 Philippe le Hardi (duc de Bourgogne) : p. 51, 706, 747, 768, 1035, 1056, 1070, 1078, 1083, 1110, 1126-1127
 Philippe Mouskés : p. 670, 709, 749, 754, 760-761
 Piat (saint) : p. 682, 686
 Pie II (Eneas Silvius Piccolomini) : p. 167
 Pierre (saint) : p. 321, 688, 708, 716, 734

Pierre Charlot : p. 837
 Pierre Col : p. 438, 690
 Pierre d'Ailly : p. 160-162, 186
 Pierre d'Orgemont : p. 25, 32, 50, 254, 389, 391, 467, 481, 486, 503, 537, 589, 631, 699 et *passim* chapitre 17 (p. 1035-1128)
 Pierre de Beaucaire : p. 749
 Pierre de Beauvais : p. 156, 663-664, 761
 Pierre de Condé : p. 747
 Pierre de Courtenay : p. 261
 Pierre de Fenin : p. 76
 Pierre de Fontaines : p. 362, 364
 Pierre de Limoges : p ; 33
 Pierre de Montreuil : p. 695, 1020, 1239
 Pierre de Reims : p. 33
 Pierre de Saint-Benoît : p. 534
 Pierre des Essarts : p. 603, 636
 Pierre Gencien : p. 28, 518, 550
 Pierre Gringore : p. 77, 612-613, 641, 925
 Pierre I^{er} de Bourbon : p. 768
 Pierre l'Ermitte : p. 289
 Pierre le Chantre : p. 184, 274, 692, 820-821, 833, 843-844
 Pierre martyr (saint) : p. 1186
 Pietro del Massaio : p. 222-223
 Pietro Sacchi da Verona : p. 221
 Pietro Vesconte : p. 189-190, 211-215, 400
 Pirrus de Noha : p. 216
 Pitti : voir Bonaccorso Pitti
 Platon : p. 679
 Pline : p. 134
 Plutarque : p. 780
 Poissonnier, Guillaume (orfèvre) : p. 558
 Pomponius Mela : p. 216
 Postel, Guillaume : p. 96
 Prévost : p. 669
 Priam : p. 449, 776, 783, 858, 999
 Primat : p. 38, 136, 171-174, 186, 218, 246-247, 254, 385-386, 388, 567, 577, 580, 589, 648, 653-654, 675-676, 685, 700, 708-710, 716-717, 729-730, 733, 737-743, 745-746, 748-749, 752, 754, 773, 777-778, 791-792, 829, et *passim* chapitre 16 (p. 867-1034) et annexe (p. 1139-1266)
 Pseudo-Boèce : p. 781
 Pseudo-Frédégaire : p. 777
 Ptolémée Philadelphie : p. 918
 Ptolémée : p. 160, 163, 184, 189-190, 216, 222-225, 227, 789
 Pucelle, Jean : p. 665
 Pyrame : p. 159

Quentin (saint) : p. 682

Rabelais, François : p. 40, 328, 572, 787

Ramèze, Guillaume : p. 80-81
 Ramus : p. 332
 Ranulf Higden : p. 150, 155, 178-180, 184, 186, 206-211, 220, 786
 Raoul de Coggeshall : p. 692, 828, 831, 833, 865, 1211-1212
 Raoul de Presles : p. 376, 429, 433, 443, 483, 526, 532, 560-561, 578, 656-657, 660-661, 675, 711, 717, 765-766, 773, 788-789, 792-794
 Raoul Le Prestre : p. 162
 Raoulet d'Orléans : p. 254
 Raulin, Jean : p. 678
 Raymond du Temple : p. 1020, 1041, 1045, 1047-1049, 1055-1056, 1063-1064, 1087, 1095
 Religieux de Saint-Denis, voir : Michel Pintoin
 Remi (saint) : p. 599, 719, 725
 Remus : p. 776
 Renart : p. 325, 444, 610
 Renaud de Boulogne : p. 305, 307
 Renaud de Dammartin : p. 855
 Renaut : p. 284
 René d'Anjou : p. 639, 769
 Renier le Flamenc : p. 549
 Richard (saint) : p. 549
 Richard Cœur de Lion : p. 233, 238-239, 244, 830, 841, 862, 884
 Richard de Lison : p. 326
 Richard de Sémilly : p. 25
 Richard Dove : p. 324
 Richard Lescot : p. 877
 Richelet : p. 331
 Richemont : voir Arthur de Richemont
 Richer de Senones : p. 707, 740
 Rieul (saint) : p. 650-651, 668, 682, 686-687
 Rigord : p. 21, 35, 111, 168-169, 182-184, 186, 231-238, 244, 247, 274, 308, 349, 399, 416, 442-443, 445, 471, 495, 538, 548-550, 561, 568, 599, 671-673, 692, 701, 714, 725-726, 728-729, 744, 754, 775-778, 783-784, 788, 810 et *passim* chapitre 15 (p. 807-866)
 Robert (cartographe) : p. 361
 Robert d'Artois : p. 768, 890, 952-953, 960, 1046
 Robert d'Estouteville (prévôt de Paris) : p. 603
 Robert de Clari : p. 240, 882, 907
 Robert de Clermont (chambellan de Charles V) : p. 1106
 Robert de Clermont (fils de Louis IX) : p. 768, 885
 Robert de Courçon : p. 33
 Robert de Dreux : p. 156
 Robert de Helbuterne : p. 1064
 Robert de Luzarches : p. 1183
 Robert de Sorbon : p. 871, 920-921, 943, 972, 1028, 1217-1218, 1240, 1250
 Robert de Thorigny : p. 726, 831
 Robert de Vaugondy, Gilles : p. 100-101, 361, 373
 Robert II le Pieux (roi de France) : p. 739, 741-742, 756, 764, 829
 Robert Knowles : p. 310, 389, 391, 481, 491, 1123
 Rochart, Claude : p. 16
 Roger Bacon : p. 141, 150, 156, 161, 182, 188-190, 321, 329-330, 402, 1135

Roger de Howden : p. 157, 204-205, 726, 828, 831, 835, 865
 Roger II de Sicile : p. 139
 Roland : p. 277, 282, 285, 287, 292, 294, 297, 299, 301, 316-317, 711, 713, 716, 735, 1137
 Rollon : p. 376
 Ronsard : p. 718
 Rosaccio, Gioseffo : p. 431
 Roulliard, Sébastien (dom): p. 15, 772, 783
 Ruffin : p. 257
 Rufin (saint) : p. 682
 Rustique (saint) : p. 428, 566, 648-650, 659, 669, 680, 686-687, 728, 759, 829, 877, 959
 Rutebeuf : p. 18, 27, 35, 330-331, 337, 440-441, 444-445, 460, 462, 477, 486, 518, 916, 1003-1004, 1163, 1175, 1208, 1215, 1233, 1236

Saint Louis : voir Louis IX
 Saint-Denis, Jean : p. 543
 Saintin (saint) : p. 651, 682-683, 686, 794
 Saint-Jean, Léon de : p. 687
 Saint-Pol (comte de) : p. 305, 359, 961
 Salimbene de Adam : p. 34, 123, 456, 887
 Salluste : p. 198
 Salomon : p. 882
 Salomon (roi de Bretagne) : p. 394-395
 Sanson, Nicolas : p. 99
 Sanudo : voir Marino Sanudo
 Sarrazin : voir Jean Sarrazin
 Saturnin (saint) : p. 686
 Savinien (saint) : p. 686
 Schedel, Hartmann : p. 167, 219, 774
 Sébastien Mamerot : p. 330
 Seyssel, Claude de : p. 532-533, 558, 642, 732, 799-800, 1126
 Sicard de Crémone : p. 167
 Sifflet : voir Guillaume Sifflet
 Sigebert : p. 742
 Siméon (saint) : p. 564-565, 568, 728-729, 829
 Simon de Lille : p. 35
 Simon de Montfort : p. 918
 Simon de Poissy : p. 439
 Simon Matifas : p. 26
 Simon de Nesle : p. 871, 971, 1157
 Sinicien (saint) : p. 686
 Sisinnius : p. 650, 662, 876
 Sixte (saint) : p. 686
 Solin : p. 134, 157-159, 410
 Soquand, Guichard : p. 543
 Spire (saint) : p. 658
 Stoa (surnom littéraire de Giovanni Francesco Conti) : p. 30, 435, 520, 540-541, 590, 594, 693
 Stumpf, Johannes : p. 225

Suger : p. 21, 111, 119, 172, 233, 293, 377, 385, 444, 504, 565, 652-653, 723-724, 743-744, 760, 762, 795, 821, 829, 834, 875, 995, 1129, 1184

Tabourot : p. 331

Taillepied, Noël : p. 15, 376, 379, 555, 772, 786, 1245

Taillevent : p. 416

Tassin, Christophe : p. 97-98

Tavernier, Melchior : p. 98

Templeux, Damien de : p. 97, 226

Thévet, André : p. 782

Thibaut de Blois : p. 305, 307, 855

Thibaut IV de Champagne : p. 127, 897

Thibaut V de Champagne : p. 746

Thierry d'Amorbach : p. 119

Thisbé : p. 159

Thola : p. 775

Thomas Basin : p. 112, 377, 442, 595, 745

Thomas Becket (saint) : p. 118, 323, 726-727, 835, 851

Thomas d'Aquin (saint) : p. 321, 783, 893, 921, 1036, 1041-1042, 1241

Thomas de Cantimpré : p. 929, 933-934, 1236

Thomas d'Irlande : p. 678

Thomas de Maubeuge : p. 875

Thomas de Salisbury : p. 34

Thomassin : voir Matthieu Thomassin

Tibaut : p. 449

Tory, Geoffroy : p. 329, 679

Trajan : p. 192

Treperel, Jean : p. 543

Trophime (saint) : p. 687

Truquet, Antoine : p. 414

Truschet : p. 22, 472

Turpin (ou Pseudo-Turpin) : p. 293, 300, 600, 708, 723, 735-736, 761, 1016

Uguccio de Pise : p. 175

Ursin (saint) : p. 686

Valbelle, Honorat de : p. 642

Valentine Visconti : p. 553, 611

Valentinien : p. 775

Valère (saint) : p. 682

Valla, Lorenzo : p. 677

Valois, Adrien de : p. 106

Vaudetar : p. 508

Venance Fortunat : p. 390

Vérard, Antoine : p. 561

Vesconte : voir Pietro Vesconte

Villani, voir : Giovanni Villani et Matteo Villani

Villehardouin : voir Geoffroi de Villehardouin

Villiers de l'Isle-Adam, voir : Jean de Villiers de l'Isle-Adam

Villon, François : p. 18-19, 23, 30, 40, 331, 400-401, 429, 449, 454, 493, 519, 539, 558, 570-571, 606-607, 711

Vincent de Beauvais : p. 32, 38, 141, 166, 230-231, 244-245, 561, 758, 775, 777-778, 815, 822, 833, 858-860, 862-863, 873-874, 876, 887, 904, 921, 934, 948, 1151, 1212

Visconti (famille) : p. 443 ; voir aussi : Valentine Visconti

Wace : p. 284, 776, 800

Wace : p. 776

Waldseemüller, Martin : p. 224

Walter de Bibbesworth : p. 327

Watriquet de Couvin : p. 28, 572

William de Briane : p. 600, 736

Wolfram von Eschenbach : p. 288

Ybor : voir Ibor

Yon (saint) : p. 683

Ysengrin : p. 325

Ysoré : p. 298-299, 479

Yves (saint) : p. 722

Yves de Saint-Denis : p. 647-648, 654-655, 658, 665-666, 686, 724, 884

Noms de lieux

Abbeville (près d'Étampes) : p. 118
Abbeville (Somme) : p. 145, 331, 510
Achères-la-Forêt : p. 391, 392
Acquigny : p. 267
Acre : p. 21, 33, 212, 830, 997, 1025
Afrique : p. 146, 160, 165, 188, 190, 205, 206, 212, 216
Agaune : voir Saint-Maurice d'Agaune
Agen : p. 143, 509
Agnadel : p. 727
Aigues-Mortes : p. 216, 244, 245, 959, 998, 1025
Ainay (abbaye) : p. 80
Aisne : p. 81, 108, 115, 138, 186, 200, 203, 204, 205, 265, 338, 367, 370, 1157, 1175, 1273
Aix-en-Provence : p. 44, 143, 175, 180, 280, 641, 642,
Aix-la-Chapelle : p. 286, 290, 292, 294, 295, 297, 298, 300, 301, 308, 566, 568, 616-617, 741, 759, 907
Alémanie : p. 116, 138, 162, 168, 191, 193, 775
Allemagne : p. 14, 30, 34, 58, 106, 110, 116, 124, 151, 183, 191, 194, 201, 219, 282, 371, 513, 531, 575, 1087, 1156
Alpes : p. 115, 135, 137, 144, 147, 152, 157, 160, 161, 176, 179, 181, 182, 186, 198, 207, 214, 217, 346, 459
Alsace : p. 17, 404-405, 683
Amboise : p. 118, 358, 558, 590, 637, 638
Amérique : p. 160
Amiénois : p. 120, 146, 250, 349, 855
Amiens : p. 121, 123, 138, 142, 205, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 267, 268, 325, 338, 352, 358, 381, 389, 412, 437, 490, 595, 622, 631, 639, 682, 687, 690, 696, 827, 969, 1033, 1061, 1074, 1107, 1114, 1165, 1169, 1183
Andelle : p. 377
Andely : p. 236, 1232
Anet : p. 252, 826, 854
Angers : p. 121, 142, 159, 205, 356, 505, 638, 1025, 1107, 1212
Angleterre : p. 86, 90, 122, 124, 146, 150, 151, 152, 159, 178, 186, 190, 200, 201, 202, 206, 207, 210, 211, 221, 230, 233, 234, 237, 239, 243, 251, 252, 253, 255, 260, 261, 262, 268, 273, 283, 305, 307, 324, 326, 368, 377, 411, 425, 427, 434, 442, 455, 480, 488, 489, 495, 504, 522, 566, 595, 598, 610, 612, 613, 621, 623, 624, 702, 739, 745, 776, 777, 781, 800, 817, 818, 819, 834, 835, 848, 851, 853, 858, 867, 883, 896, 902-903, 914, 917, 933, 949, 958, 977, 978, 979, 1003, 1012, 1083, 1087, 1093, 1108, 1116, 1152-1154, 1166, 1212, 1216
Anjou : p. 48, 50, 70, 72, 107, 119, 120, 142, 147, 149, 152, 158, 176, 201, 212, 239, 247, 248, 250, 251, 255, 262, 263, 274, 280, 281, 282, 283, 314, 315, 327, 339, 364, 365, 366, 368, 394, 395, 578, 811, 976, 1033
Antony : p. 437, 1167
Aquitaine : p. 14, 17, 107, 117, 119, 122, 125, 135, 136, 137, 138, 142, 149, 153, 156, 157, 163, 169, 171, 172, 175, 179, 180, 181, 196, 199, 200, 202, 203, 205, 221, 232, 237, 239, 241, 244, 283, 346, 369, 514, 595, 686, 712, 817, 858, 860
Aragon : p. 122, 189, 207, 261, 482, 1110
Arcueil : p. 481, 485, 486

Argenteuil : p. 453, 827
Argonne : p. 280
Arles : p. 135, 143, 162, 175, 514, 650, 652, 686-687
Arpajon : voir Châtres
Arras : p. 27, 36, 123, 138, 140, 142, 240, 325, 326, 338, 350, 484, 827
Arroyo : p. 195-196, 1272
Artois : p. 51, 107, 120, 121, 123, 146, 249, 262, 263, 302, 314, 322, 362, 366, 368, 683, 811, 813, 960, 1078
Asie : p. 160, 165, 188, 190, 205, 206, 212, 679
Asnières-sur-Oise : p. 619, 947, 951, 965, 967, 1010, 1227
Ath : p. 674
Athènes : p. 80-81, 218, 513, 678, 780, 798, 847, 1216
Atlanta : p. 148, 149
Atlantique : p. 151
Aubervilliers : p. 493, 681
Auch : p. 143, 180
Augsbourg : p. 774
Aulnoye : p. 96, 396
Auneau (Eure-et-Loir) : p. 395
Austrasie : p. 107, 116, 136, 168, 169, 171, 172, 173, 794
Autun : p. 139, 142, 203, 205, 292, 741, 1087
Auvergne : p. 51, 72, 101, 120, 122, 125, 126, 149, 150, 153, 155, 158, 162, 172, 175, 204, 205, 210, 241, 248, 255, 261, 262, 263, 266, 283, 300, 310, 313, 327, 366, 371, 560, 811, 890, 1033, 1077
Auvers-sur-Oise : p. 401
Auxerre : p. 123, 142, 177, 204, 205, 346, 348, 391, 456, 686, 772, 880, 914, 1003,
Auxerrois : p. 86
Avignon : p. 143, 537
Avre : p. 82

Bagneux : p. 454, 493, 571
Bagnolet : p. 492-493
Baillet-en-France : p. 128, 129
Bailleul : p. 507, 565
Bâle : p. 22, 143, 194, 224, 774
Bar (duché de) : p. 347, 404,
Bar-le-Duc : p. 404
Bar-sur-Aube : p. 567
Barbeau (abbaye de) : p. 739, 743, 744, 756, 831, 1228
Bari : p. 1181, 1185-1186
Baron : p. 88, 382
Bassigny : p. 67, 404
Bassin parisien : p. 53, 66, 80, 86, 98, 112, 274, 279, 292, 301, 304, 345, 351, 388, 391, 403, 424, 425, 430, 432, 565, 646, 683, 1126, 1133,
Bavière : p. 116, 281, 282
Bayeux : p. 123, 139, 142, 292, 669, 1079
Béarn : p. 153
Beaucaire : p. 245, 906, 1164

Beauce : p. 47-48, 50, 66, 68, 98-99, 112, 126, 258, 263, 361, 367, 371, 372, 373, 374, 388-396, 424, 431
 Beaujolais : p. 51
 Beaumont-sur-Oise : p. 74, 84, 96, 369, 372, 380-381, 467, 500, 509, 951, 965, 966, 1114
 Beaune : p. 284, 453, 454, 456
 Beaune-la-Rolande : p. 388
 Beauté : p. 29, 88, 356-357, 491, 496, 539, 1041, 1047, 1069-1070, 1084, 1087, 1090-1091, 1098, 1100, 1101
 Beauvais : p. 26, 74, 98, 123, 138, 142, 175, 177, 224, 285, 290, 291, 298, 325, 338, 346, 348, 355, 361, 378, 380, 381, 404, 463, 467, 509, 510, 514, 515, 682, 683, 686, 687, 784, 785, 786, 816, 855, 856, 862, 914, 951, 971
 Beauvaisis : p. 74, 85-86, 92-93, 96-98, 107, 146, 248, 249, 250, 251, 258, 263, 272, 274, 280, 285, 306, 356, 358, 362, 367, 368, 373, 380-381, 395, 463, 510, 683, 827, 856
 Becoisel : p. 255
 Berkeley : p. 152
 Bernay : p. 139, 140, 186, 952
 Berry : p. 48, 51, 72, 85, 90, 95, 101, 120, 121, 125, 139, 142, 162, 186, 205, 224, 237, 239, 255, 256, 263, 274, 282, 283, 284, 285, 289, 300, 339, 349, 366, 367, 368, 370, 371, 466, 637, 932, 934, 1077, 1078, 1134
 Besançon : p. 143, 176, 180, 652
 Bethemont : p. 74
 Beuvronne : p. 81, 96, 99-100, 361
 Béziers : p. 120, 241, 416, 952
 Bicêtre : p. 486, 491-492, 1055, 1076, 1077, 1078
 Bière (forêt de) : p. 439, 441-442, 744, 812, 856, 980, 1117
 Bièvre : p. 503
 Blandy-les-Tours : p. 441
 Blois : p. 72, 117, 239, 263, 291, 299, 300, 301, 304, 328, 390, 511, 549, 637, 638, 642, 768, 1056
 Bohême : p. 460, 513, 1081
 Boiscommun : p. 618
 Bologne : p. 124, 1035, 1157
 Bondy : p. 73, 440, 511, 571,
 Bonneuil-en-France : p. 130, 796
 Bonneuil-sur-Marne : p. 613
 Bonneval (abbaye) : p. 301
 Bordeaux : p. 143, 175, 186, 454, 514, 578, 638, 641, 1154, 1248
 Boulogne (aujourd'hui, Boulogne-sur-Mer) : 177, 1107
 Boulogne (aujourd'hui, Boulogne-Billancourt) : p. 478, 489, 490, 493, 624
 Boulonnais : p. 142
 Bourbonnais : p. 51, 95, 224, 371,
 Bourges : p. 100, 120, 122, 143, 175, 186, 232, 348, 349, 368, 403, 421, 422, 552, 639, 686, 690, 692, 768, 769, 823, 841, 932, 934, 1077, 1078, 1158, 1169, 1249
 Bourg-la-Reine : p. 486, 488, 490, 493, 570
 Bourgogne : p. 34, 36, 48, 50, 51-52, 86, 107, 115-119, 136, 139, 142, 143, 147, 149, 158, 162, 163, 164, 170, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 201, 203, 205, 221, 224, 237, 241, 243, 246, 247, 262, 274, 279, 282, 283, 284, 285, 287, 292, 300, 302, 313, 347, 366, 384, 385, 403, 432, 452, 453, 454, 455, 467, 515, 560, 564, 584, 639, 683, 769, 794, 951, 1121
 Bouvines : p. 41, 305, 595, 713, 727, 837, 838, 847, 848, 849, 850, 853, 855, 975, 1031

Brabant : p. 146, 161, 213, 214, 313, 314, 573
 Bray-sur-Seine : p. 224, 232, 271, 361, 549
 Bray-sur-Somme : p. 349
 Brescia : p. 520
 Bresle : p. 82, 338
 Bresle : p. 82
 Bretagne : p. 11, 17, 48, 50, 53, 107, 119, 123, 138, 139, 142, 147, 156, 160, 162, 163, 164, 170, 175, 176, 201, 211, 213, 214, 225, 237, 239, 250, 251, 262, 263, 280, 281, 282, 283, 366, 394, 395, 578, 639, 683, 837, 1085, 1133
 Brétigny : p. 255, 261, 268, 614, 702
 Brie : p. 15, 47-48, 51, 66, 68, 69, 75-76, 84-86, 87, 95, 97-99, 103, 107, 112, 126, 162, 175, 176, 246, 249, 250, 251, 255, 258, 262-265, 269, 271, 272, 282, 283, 285, 297, 333, 337, 348, 353, 355, 357, 358, 361, 367, 369, 371-374, 378, 383-388, 389, 391, 392, 395, 396, 404, 410, 424, 426, 447, 448, 456-457, 458, 508, 511, 571, 622, 794, 1099
 Brie-Comte-Robert : p. 354, 374, 387, 748
 Bruges : p. 123, 210, 473, 547, 615, 801, 802, 1062, 1083
 Brunoy : p. 383
 Bruxelles : p. 214, 547, 565
 Burgondie : p. 169
 Byzance : p. 114, 192

Cachan : p. 481, 491
 Caen : p. 139, 292, 353, 771, 853, 982, 1008, 1009, 1014, 1015, 1026, 1079, 1092, 1225, 1250, 1255
 Calabre : p. 281, 283
 Calais : p. 210, 261, 1062,
 Cambrai : p. 76, 123, 138, 139, 142, 161-162, 338, 466, 467, 682, 686
 Cambridge : p. 178, 200, 201, 469, 1003, 1181
 Canaries (îles) : p. 364, 369,
 Cantorbéry : p. 323, 509
 Cappy : p. 843
 Carcassonne : p. 120, 216, 266, 952, 1025, 1026,
 Cassel : p. 719
 Castille : p. 72, 160,
 Catalogne : p. 195
 Césarée (Palestine) : p. 897, 927, 1025
 Châlons : p. 138, 139, 186 ??
 Châlons-en-Champagne : p. 21, 140, 142, 243, 291, 306, 307, 386, 430, 686, 856, 971, 1026
 Chambourcy : p. 765, 1260
 Champagne : p. 15, 27, 36, 51, 69, 70, 85-86, 97, 98, 99, 107, 109, 112, 117, 119, 122, 123, 150, 152, 157, 158, 162, 167, 170, 175, 176, 177, 186, 201, 203, 204, 205, 224, 232, 240, 243, 245, 246, 247, 249, 255, 258, 262, 263, 271, 274, 283, 284, 285, 291, 297, 300, 302, 306, 307, 313, 326, 328, 333, 337-339, 347, 353, 355, 356, 358, 361, 362, 364, 365-367, 371, 383-388, 390, 396, 400, 403, 404, 452, 466, 549, 551, 565-567, 812, 819, 890, 891, 901, 951, 963, 1034, 1099, 1133, 1172, 1261, 1262
 Champeaux : p. 384
 Chantilly : p. 99, 224, 367, 423, 438, 495, 505, 506, 684, 857
 Charenton : p. 83, 85, 91-92, 108, 271, 384, 385, 434, 466, 478, 486, 487-488, 501, 1055, 1061, 1086, 1247

Charny : p. 129
 Chartres : p. 51, 96, 98, 99, 117, 121, 122, 123, 127, 139, 142, 177, 178, 186, 239, 257, 258, 262, 263, 264, 266, 290, 291, 298, 299, 300, 301, 304, 324, 346, 348, 351, 361, 367, 390, 394, 395, 402, 404, 492, 510, 540, 582, 588, 601, 614, 682, 683, 690, 692, 765, 769, 854, 897, 951, 952, 957, 965, 966, 971, 1026, 1050, 1107, 1234
 Château-Gaillard : p. 622, 837, 850, 1093
 Château-Landon : p. 99, 258, 263, 349, 361, 388, 389, 391, 450, 507, 565, 855
 Châteauneuf-sur-Loire : p. 349, 870, 965, 966, 968, 970
 Châteauroux : p. 301, 422, 474, 669, 1276
 Château-Thierry : p. 87, 98
 Chatou : p. 74
 Châtres : p. 224, 683
 Chaumont : p. 387
 Chaumont-en-Vexin : p. 84, 349, 369, 377, 379, 430, 854
 Chaumont-sur-Oise : p. 427
 Chelles : p. 236, 375, 741, 827
 Chester : p. 178
 Chilly-Mazarin : p. 458, 491
 Chine : p. 163
 Chinon : p. 232, 841
 Chypre : p. 455, 1106, 1111
 Claye : p. 92, 375, 376, 433
 Clermont-de-l'Oise : p. 122, 265, 288, 291, 372, 421, 785, 827, 1072
 Clermont-Ferrand : p. 143, 205, 245, 292, 871, 890, 952, 1033
 Cléry : p. 641, 642, 719, 745
 Cléry-en-Vexin : p. 430
 Clichy : p. 491, 796
 Cologne : p. 181, 191, 210, 221, 280, 289, 774, 914, 915,
 Compans : p. 128
 Compiègne : p. 26, 29, 76, 88-90, 98, 120, 239, 250, 271, 306, 349, 355, 378, 380, 383, 404, 439, 442, 443, 445, 462, 463, 467, 468, 500, 538, 582, 609, 618, 726, 738, 741, 756, 757, 760, 761, 799, 812, 824, 826, 827, 841, 843, 846, 848, 854, 856, 889, 890, 917, 921, 947, 951, 952, 960, 963-971, 976, 977, 979, 981, 982, 983, 985, 986, 990, 991, 999, 1003, 1008-1011, 1014, 1017, 1018, 1020, 1022, 1055, 1076, 1082, 1093, 1099, 1126, 1202, 1223, 1224, 1227, 1231, 1236, 1237-1238, 1241, 1246, 1252, 1254-1256, 1259, 1261, 1264
 Compostelle : p. 282, 735, 736
 Comtat-Venaissin : p. 80
 Conches : p. 236
 Conflans (près de Charenton) : p. 91, 271, 411, 478
 Conflans-Sainte-Honorine : p. 374, 429, 500, 765, 951
 Constance : p. 163
 Constantinople : p. 191-192, 218, 242, 512-513, 568, 830, 907, 908, 910, 1181, 1188, 1190, 1194, 1199
 Corbeil : p. 98, 123, 223-224, 258, 354, 357, 391, 401, 434, 466, 500, 504, 508, 619, 625, 658, 768, 906, 930, 941, 951, 953, 970, 972-974, 976, 1024, 1108, 1174
 Corbeny : p. 769
 Corbie : p. 168, 366
 Cormeilles-en-Parisis : p. 375-376
 Cotentin : p. 51

Coucy : p. 98, 320, 321, 368, 382-383, 434, 525, 873, 896, 933, 938, 941, 946, 948, 961, 1023, 1098-1099, 1156 ; voir aussi : Enguerrand de Coucy (noms de personnes)
 Couesnon : p. 82
 Coulommiers : p. 361, 383, 430
 Courdimanche : p. 429-430, 526, 792
 Coutances : p. 123, 139, 143
 Crécy-en-Brie (aujourd'hui Crécy-la-Chapelle): p. 87, 337, 439
 Crécy-en-Ponthieu : p. 253
 Creil : p. 47, 78, 88-89, 249, 255, 265, 365, 378, 381, 439, 467, 500, 618, 1072, 1098, 1125, 1231
 Crépy-en-Valois : p. 122, 382, 951, 953
 Croix-en-Brie (La) : p. 384
 Croult (le) : p. 658

Dacie : p. 192
 Dammarie-lès-Lys : voir Lys (abbaye du)
 Dammartin-en-Goële : p. 87, 88, 91, 108, 129, 224, 358, 361, 371, 372, 376, 382, 430, 504, 505, 897, 961
 Danemark : p. 124
 Danube : p. 196, 513, 775
 Dauphiné : p. 49, 51, 85, 101, 163, 180, 181, 225, 366, 683, 1133
 Deuil : p. 453
 Dieppe : p. 139, 160, 520
 Dijon : p. 139, 284, 331, 537, 641, 768, 921
 Douai : p. 339, 442, 565, 858
 Doullens : p. 339, 509
 Dourdan : p. 99, 108, 257, 349, 361, 363, 395, 422, 500, 622, 953, 1244
 Draveil : p. 383
 Dreux : p. 84, 96, 145, 360-361, 367, 369, 370, 784-785, 854, 855
 Durance : p. 80

Eaubonne : p. 375
 Ebstorf : p. 138, 203, 217, 220, 400
 Écluse (l') : p. 257
 Écouen : p. 364, 375
 Égypte : p. 679, 714, 847, 972, 1036,
 Eichstätt : p. 219
 Embrun : p. 143
 Enghien : p. 74, 354
 Épernay : p. 384, 549
 Épinay (aujourd'hui, Épinay-sur-Seine) : p. 740, 1232
 Epte : p. 82, 227, 238, 360, 361, 367, 376-379
 Ermenonville : p. 128, 438
 Escaut : p. 207, 305,
 Espagne : p. 124, 135, 136, 138, 146, 149, 162, 195, 196, 197, 201, 208, 228, 231, 280, 371, 514, 531, 638, 686, 723, 735, 756, 760, 831, 1108, 1120, 1127, 1135
 Esternay : p. 337
 Estrée (l') : voir Saint-Denis de l'Estrée

Étampes : p. 15, 47, 96, 98, 99, 118, 120, 122, 224, 232, 233, 258, 263, 290, 291, 298, 301, 303, 349, 350, 360, 361, 363, 371, 372, 389-392, 394, 422, 432, 434, 459, 500, 506, 507, 511, 565, 571, 618, 622, 637, 752, 772, 825, 826, 833, 944, 951-953, 1003, 1113, 1244

Étréchy : p. 392

Eu : p. 261

Eure : p. 82, 361

Europe : p. 123, 141, 142, 146, 149, 156, 160, 161, 165, 188, 190, 198-202, 205-206, 212, 213, 215, 216, 218, 220, 371, 420, 632, 774, 777, 802, 1250

Evesham : p. 209-210

Évreux : p. 96, 123, 139, 142, 262, 351, 404, 763, 885, 971, 1027, 1092

Faremoutiers : p. 383

Favières : voir Hermières

Fiésole : p. 774

Flandre : p. 36, 52-53, 103, 107, 139-140, 142, 144, 146-149, 152, 157, 161-164, 172, 175, 177, 186, 199, 201, 203-204, 211, 237, 239-240, 242-243, 261, 273, 284, 291, 313-314, 321, 364, 366, 368, 425, 455, 460, 530, 565, 567, 573, 584, 614, 619, 624, 639, 768-769, 841, 853, 932, 1078, 1083, 1110, 1155, 1157

Fleury-sur-Loire (ou Saint-Benoît-sur-Loire) : p. 32, 118-119, 136, 172, 245, 579, 739, 743, 764, 952, 991

Florence : p. 40, 212, 222, 224, 530-531, 540, 632, 674, 802

Fontainebleau : p. 20, 258, 426, 439, 441-442, 618, 744, 747, 812, 824, 826, 835-836, 841, 856, 951, 970, 972, 974, 976, 979-980, 982, 1003, 1008-1009, 1016, 1032, 1109, 1254

Fontenay : p. 375

Fontevraud : p. 739, 831, 986, 1228

Forêt Noire : p. 192

Forez : p. 51, 125-126, 283, 371

Francfort : p. 217

Franche-Comté : p. 325, 1133

Franconie : p. 151, 154, 193, 200

Fréteval : p. 825

Frise : p. 116, 211, 280

Gagny : p. 128

Galice : p. 600, 735-736

Gallardon : p. 98, 257, 263

Galles (pays de) : p. 200-201, 203

Gamaches : p. 507, 565

Gand : p. 137, 198-199, 239-240, 549, 565, 632, 1110, 1236

Garonne : p. 135, 180, 196, 204-205, 370

Gasconne : p. 138, 142-143, 146-147, 160, 175, 179, 182, 199, 201-203, 211, 214, 217, 283, 302, 315, 366, 432, 560, 578, 1154

Gâtinais : p. 47-48, 51, 69, 84-86, 126, 258, 307, 361, 367, 370-373, 378, 388-394, 450, 462, 855, 951, 965-966, 1071

Gaule : p. 50, 80, 108, 114, 123, 134-138, 142-149, 151-153, 161-163, 168-172, 175-176, 178-186, 196-198, 201-203, 209, 214, 217, 221-227, 303-304, 306-307, 320, 346, 394, 433, 514-515, 532, 579-580, 592, 649, 651, 661, 669, 677, 684-688, 735, 773, 775-776, 783-786, 788, 791, 793, 919, 1211, 1213

Gênes : p. 646, 771, 776, 802

Gentilly : p. 26, 481, 1055, 1234, 1249
 Gerberoy : p. 361
 Germanie : p. 50, 114, 135-136, 144-145, 167-168, 172, 178, 180, 346, 775, 789
 Gérone : p. 195-196, 1110
 Gien : p. 47, 84, 120, 369
 Gif (abbaye) : p. 832
 Gironde : p. 147-148, 302
 Gisors : p. 121, 140, 240, 351, 367, 377-379, 622, 821, 823, 951, 1072
 Gloucester : p. 208
 Gloucestershire : p. 152
 Goële : p. 91, 95-96, 367, 373, 396
 Golgotha : p. 471, 1183
 Gonesse : p. 255, 271, 354, 375, 825
 Goulet (Le) : p. 855
 Gournay-en-Bray : p. 361, 373, 379, 951
 Gournay-sur-Marne : p. 83, 87, 387, 434
 Graçay : p. 232, 953
 Grèce : p. 124, 329, 432, 560, 658, 678-679, 780, 792, 797, 799, 1135, 1200, 1211-1212, 1216
 Grenoble : p. 123, 143, 180, 641
 Grez-sur-Loing : p. 349
 Guainville : p. 823
 Gueldre : p. 420
 Guyenne : p. 51, 225, 366, 578, 712, 1085, 1116, 1126

Hainaut : p. 139, 146, 161, 163, 213-214, 261, 674, 778, 796
 Herculaneum : p. 192
 Hereford : p. 188, 201-206, 512
 Hérivaux (abbaye) : p. 832
 Hermières (abbaye) : p. 832
 Hérupe (ou Hurupe) : p. 108, 313, 393-395
 Hesdin : p. 443, 620, 953
 Hivernaux (abbaye) : p. 832
 Hongrie : p. 122, 124, 156, 173, 293, 329, 428, 733, 795, 825, 932-934, 1158, 1168-1169
 Hurepoix : p. 51, 68, 84, 96, 98-99, 108, 361, 373, 375, 393-395
 Hysies : p. 780

Irlande : p. 200-201
 Issoudun : p. 232, 953
 Italie : p. 30, 114, 124, 147, 160, 194, 197, 211, 213, 221, 224-225, 231, 371, 420, 457, 508, 531, 619, 637, 639, 667, 682, 712, 719-721, 728, 771, 776-777, 784, 1035, 1164, 1230

Janville : p. 349, 374, 392, 549
 Jarcy : p. 386, 748
 Jérusalem : p. 192, 212, 473, 513, 516, 532, 641, 761, 908, 948, 959, 1183
 Joigny : p. 337, 391
 Jouy-le-Châtel : p. 246, 337
 Joyenval : p. 31, 646, 689, 711, 718, 764-767, 1244
 Juilly : p. 128, 255

Juvisy -sur-Orge : p. 462, 508, 596

La Ferté-sous-Jouarre : p. 96, 387

La Ferté-Milon : p. 953

La Flèche : p. 465, 1164

La Hérelle (Oise) : p. 249, 265, 381

La Houssoie : p. 255

La Roche-Guyon : p. 367, 379, 423, 504-505

La Rochelle : p. 160, 432, 456, 560, 977

Lagny-sur-Marne : p. 83, 87, 89, 91, 223, 272, 354, 361, 374, 383, 414, 434, 500, 507, 565-567, 1075

Langres : p. 139, 298, 386

Languedoc : p. 17, 51, 122, 143, 147, 162-164, 179-180, 182, 245, 366, 557, 569, 582, 918

Laon : p. 116, 138, 140, 142, 264, 266, 290-291, 293-295, 298-299, 301,303, 311, 315, 338-339, 346-349, 361, 402, 404, 430, 510, 616, 846, 856, 862, 951, 953, 1027, 1033, 1182

Laonnois : p. 74, 263, 356

Larchant : p. 98, 258, 263, 507, 794

Las Huelgas : p. 195-196

Lausanne : p. 123, 143

Le Bourget : p. 478

Le Mans : p. 117, 142, 310, 394, 686, 772, 831

Le Puiset : p. 392

Le Tréport : p. 140

Lendit (plaine et foire): p. 28, 210, 329, 331, 478-479, 498, 507, 533, 542, 558, 564-569, 675, 725, 759-762, 802

León : p. 195

Les Loges : p. 620

Liège : p. 75, 123, 257, 273, 314, 338-339, 624

Lille : p. 339, 1062

Limay : 1048, 1050

Limoges : p. 143, 241, 292, 614, 686, 700-701, 1087

Limousin : p. 51, 155, 239-242, 310, 572

Lincoln : p. 203, 853

Loches : p. 637, 1078

Loire : p. 47, 86, 102, 108, 112, 116-117, 119, 136-137, 160, 166-170, 172, 180, 183, 186, 196, 198, 200, 204, 223, 262-263, 273, 291, 298, 300-301, 310, 327-328, 367, 370, 393-394, 557-558, 564, 575, 581, 591, 637, 641, 766, 769, 961, 1080, 1116, 1126

Lombardie : p. 147, 218, 261, 281, 792

Londres : p. 202, 206, 209, 212, 214, 469, 471, 473, 480, 509, 512-513, 537, 547, 564, 571, 577, 598, 612-613, 615, 630, 647, 664, 733, 776-778, 802, 853, 873-874, 876, 879, 988, 995, 1002, 1137, 1166, 1247

Longjumeau : p. 508

Longueil-Sainte-Marie (Oise) : p. 462

Lorraine : p. 89, 99, 107, 116, 123, 139, 161-163, 173, 175, 214, 250, 281, 302, 325, 335, 347, 466, 683, 794

Lorrez-le-Bocage : p. 618

Lorris : p. 349, 618

Lotharingie : p. 116, 138

Louviers : p. 261
 Louvres-en-Parisis : p. 87, 99, 129, 271, 375-376, 467
 Lunebourg : p. 221
 Lusignan : p. 422
 Lutèce : p. 177, 223, 433, 538, 579-581, 648, 661, 684, 688, 775-776, 779, 781, 788-790, 792-793, 822, 858, 861
 Luzarches : p. 99, 108, 500, 796, 832
 Lyon : p. 34, 80-81, 123-124, 142-143, 147, 171, 175-176, 180-181, 186, 243, 246, 342, 414, 473, 514, 558, 637, 639, 785, 890, 985, 1001, 1249-1250
 Lyonnais : p. 51, 320, 639
 Lys (abbaye du) : p. 746, 764, 768, 958, 980, 986, 992-993, 998-1001, 1005, 1007, 1009, 1013, 1017, 1022, 1048-1049, 1228, 1242-1244

Mâcon : p. 122, 139, 142, 284, 1014-10
 Madrid (château de) : p. 20
 Magdebourg : p. 144
 Main : p. 83, 109, 111, 116, 166, 168
 Maine : p. 50, 72, 86, 107, 120, 176, 225, 239, 255, 263, 270, 281, 314, 339, 362, 368, 394-395, 578, 811
 Majorque : p. 513
 Malines : p. 565
 Malvoisine : p. 439
 Manche : p. 116, 138, 146-147, 170, 186, 201, 203, 207, 776
 Manchester : p. 195-196, 470
 Mant (forêt) : p. 337
 Mantes : p. 16, 118, 500-503, 506, 522, 525-526, 556, 582, 625, 769, 790, 824, 826, 837, 840, 848, 853-855, 951, 1048, 1050, 1075, 1244
 Mantois : p. 68, 307, 427, 527, 854
 Marcoussis : p. 199, 391, 423, 504-505
 Mareil : p. 128
 Marignan : p. 30, 721
 Marly : p. 128, 453, 489, 623, 765, 832
 Marmoutier : p. 404, 690, 696, 1107
 Marne : p. 81, 83-85, 90-91, 94-97, 99-100, 102, 105, 108, 112, 129, 135, 162, 170, 176, 186, 204-205, 226, 255, 258, 263, 265, 272, 307, 336, 361, 367, 373-374, 383-386, 394, 404, 431-434, 447-448, 454, 467, 487-488, 493, 500, 525-526, 1126
 Marseille : p. 143, 642, 884, 1169, 1248-1250
 Marseille-en-Beauvaisis : p. 361
 Maubuisson : p. 512, 609, 619-620, 746, 749, 764, 767-768, 786, 865, 906, 914-916, 952, 958, 965, 980, 986, 991-994, 998-999, 1001, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1017, 1022, 1093, 1106-1107, 1159, 1202, 1244-1246
 Mauconseil (Oise) : p. 249, 265, 267
 Meaux : p. 15-16, 18, 88-89, 92, 95, 97-98, 123, 138-140, 142, 176-177, 186, 204, 223, 255, 262, 297, 306-307, 346, 348, 351, 353, 361, 363, 367, 383, 385-387, 391, 396, 404, 417, 433-434, 447, 458, 467, 500, 507, 509, 525-526, 549, 553, 565, 573, 595, 622, 651, 682-683, 686, 794, 797, 856, 1075, 1107, 1123, 1133
 Méditerranée : p. 135, 143, 147, 160, 186, 198-199, 212, 243-244
 Mehun-sur-Yèvre : p. 422, 1077-1078

Melun : p. 15, 75, 83, 85, 92, 96, 98, 101, 120, 255, 265, 310, 317, 351-353, 359, 363-364, 373, 383, 385-387, 389, 396, 423, 433-434, 437-440, 446-447, 466, 476, 487, 500-501, 506-508, 524, 526, 565, 582, 618-619, 625, 637, 648, 739, 746, 768, 772, 780-783, 785, 790, 812, 824, 826, 843, 849, 856, 890, 906, 941, 944, 951, 953, 961, 963-966, 968, 970, 973-974, 976, 993, 1032-1033, 1039, 1048-1049, 1073, 1075, 1082, 1084, 1093, 1097-1100, 1108, 1117-1118, 1125, 1234, 1242-243

Mer du Nord : p. 116, 160, 186

Metz : p. 173, 347, 391, 466, 772, 778, 1248

Meulan : p. 84, 255, 262, 311, 363-364, 369-370, 377, 434, 436, 438, 447, 453, 467, 500-501, 503, 506, 509, 526, 549, 953, 1244

Meung-sur-Loire : p. 330, 609, 638

Meuse : p. 47, 115-117, 136, 138, 146, 166, 168-169, 172, 186, 204, 280, 338

Milan : p. 195, 531, 696, 728, 802, 893, 1088

Mirabello : p. 443

Mitry-Mory : p. 79, 87, 91, 128, 130

Moissac : p. 509

Monreale : p. 739, 746

Mons-en-Pévèle : p. 550, 714-715

Montagny : p. 382

Montaiguillon : p. 47

Montargis : p. 98, 389, 439, 618, 986, 1039, 1041-1042, 1071-1073, 1075, 1092, 1097-1098, 1118, 1125, 1233

Montbrison : p. 125, 578

Montdidier : p. 436, 843

Montereau-Fault-Yonne : p. 47, 75, 96, 383, 388-389, 507, 1075

Montfermeil : p. 375

Montfort-l'Amaury : p. 84, 348, 351, 363, 369

Montigny : p. 337

Montils-lès-Tours : p. 363

Montjavoult : p. 429-430, 526, 792

Montjay : p. 87

Montjoie (en forêt de Marly) : p. 489, 623-624, 765

Monthéry : p. 91, 224, 247, 258, 263, 349, 354, 375, 391-392, 489, 500, 502-504, 557, 616, 623, 625, 638, 930-931, 972, 974, 976-977

Montmagny : p. 100

Montmartre : voir Paris

Montmélian : p. 440

Montmirail : p. 98

Montmorency : p. 74, 95, 108, 255, 331, 364, 375, 411, 453 ; voir aussi « noms de personnes »

Montpellier : p. 292, 641, 759, 885

Montreuil : p. 428, 499, 1067-1068

Montreuil-sur-Mer : p. 296, 339, 403

Mont-l'Evêque : p. 1253

Mont-Saint-Martin : p. 261

Mont-Saint-Michel : p. 205, 422, 952, 1033

Mont-Valérien : p. 429

Moret-sur-Loing : p. 47, 96, 349, 382, 388-389, 427, 434, 437, 622, 855, 1043

Morin (Grand) : p. 430

Morinie : p. 199
 Moselle : p. 116, 203
 Moulins : p. 705, 1056
 Multien : p. 96-97, 99-100, 128, 255, 361, 373, 396
 Munich : p. 199-200, 514, 766

Nantes : p. 142, 513, 641, 831, 971
 Nanteuil : p. 280
 Nantouillet : p. 88, 91
 Narbonnaise : p. 135-138, 142, 144, 149, 151, 153-154, 163, 168, 175, 179, 181, 196, 199, 245, 346
 Narbonne : p. 137, 142-144, 151, 160, 175, 180, 186, 243, 297, 686, 688, 778, 1248
 Nemours : p. 99, 351, 361, 388-389, 786, 966
 Neustrie : p. 107-108, 115-117, 136, 139, 142, 166, 169, 171-172, 179, 252, 394
 Nevers : p. 123, 139, 142, 177, 346, 348, 369, 686, 748
 New-York : p. 195
 Nimègue : p. 191, 420
 Nîmes : p. 120, 245, 300
 Ninive : p. 774
 Nivernais : p. 51
 Nogent-sur-Marne : voir Beauté
 Nonette : p. 81, 96-97, 951
 Normandie : p. 17, 50, 52, 70, 72, 79, 82, 86, 95, 98, 107, 109, 112, 117, 119-123, 125, 138-140, 142, 145, 147, 149, 152-153, 157-158, 160, 162, 170, 172, 175-177, 179, 186, 199-203, 211, 213, 223-228, 233, 235-240, 243, 247, 250-252, 255-256, 258, 261-263, 270, 273-274, 281-285, 289, 310, 313, 315, 322, 328, 336, 338, 340, 350, 355-358, 360-361, 365-367, 376-379, 386, 394, 396, 400, 403, 423, 455-456, 466, 514-515, 564-565, 578, 595, 618, 622, 633, 811-812, 817, 823, 825-826, 834, 846, 855, 858, 860, 864, 936, 951, 953, 966-967, 977, 982, 990, 1000, 1009, 1025, 1033, 1075, 1079, 1082, 1086, 1093, 1108, 1125, 1130, 1133, 1152
 Norvège : p. 124
 Notre-Dame-des-Menus : voir Boulogne
 Noyon : p. 78, 98, 123, 138, 142, 259, 264-265, 306, 338, 346, 361, 373, 467, 786, 856, 965, 968, 971, 1075, 1099, 1107, 1189
 Nuremberg : p. 219, 227, 410, 531, 774

Obsonville : p. 391
 Oise : p. 47, 74, 81, 83, 90, 92, 94, 96-97, 99-100, 102, 108, 112, 129, 186, 204, 265, 271-272, 336, 367, 373-374, 377, 379-380, 426, 429, 432, 434, 436-437, 445, 455, 461, 509, 951, 965, 1055
 Orge : p. 503
 Orléanais : p. 107, 298, 330, 336, 511
 Orléans : p. 27, 29, 50, 94, 99, 120-121, 123, 125-126, 139, 142, 168, 170, 177-178, 186, 205, 223, 227, 232-233, 258, 263, 273-274, 290-292, 295, 298-300, 315-316, 328, 330, 338, 346, 348-349, 354, 356, 361, 364, 367, 390-391, 402-404, 414, 503, 510, 618, 764, 824, 829, 859, 932, 934, 951-952, 982, 1005, 1133, 1158
 Orville : p. 87
 Ourcq : p. 108, 361, 367
 Oxford : p. 25, 34, 178, 194, 207-208, 212, 277, 282, 301, 1212, 1216

Paris

- Augustins : p. 536, 591, 706, 916, 1001, 1004, 1046, 1063, 1074, 1107, 1248-1249
- Bastille : p. 472, 475-476, 495, 541, 596, 603, 1038, 1041, 1057-1058, 1060, 1063, 1066, 1074, 1130
- Béguinage : p. 477, 870, 905, 915, 936, 982-983, 985-986, 1008, 1014, 1031, 1235-1236
- Belleville : p. 480, 653
- Billettes : p. 549
- Blancs-Manteaux : p. 916, 1001, 1004, 1250
- Boucherie (Grande): p. 532, 571
- Butte-aux-Cailles : p. 479
- Carmes : p. 26, 250, 254, 484, 627, 916, 1001-1002, 1004, 1008, 1047, 1061, 1248
- Célestins : p. 541, 598, 698, 706, 1040, 1042-1045, 1050-1051, 1074, 1101, 1106
- Chaillot : p. 428, 655, 660
- Chambre des Comptes : p. 122, 371, 592, 641, 811, 1053-1054, 1059
- Chartreuse de Vauvert : p. 478-479, 915, 936, 982, 986, 1008, 1013-1014, 1227, 1234-1235, 1246, 1252, 1255
- Châtelet : p. 40, 417, 513, 602, 604, 612, 897, 942, 944, 1114, 1161
- Clos-Bruneau : p. 843
- Clos-Garlande : p. 843
- Collège de Montaigu : p. 30, 790
- Collège de Navarre : p. 517, 545, 678-679, 1049, 1148
- Collège de Sainte-Barbe : p. 30
- Collège de Sorbon : voir Robert de Sorbon (« noms de personnes »)
- Conciergerie (du palais de la Cité) : p. 585, 602-603
- Cordeliers : 33, 768, 893, 916, 936, 942, 944, 947, 998, 1004, 1006, 1008, 1022, 1046, 1212, 1238-1239
- Courroierie (la) : p. 550
- Croix penchée (*crux ad fines*): p. 479
- Enceinte : p. 471-479, 599, 814, 818-819, 822, 837, 839-846, 1060-1064
- Filles-Dieu : p. 477, 915, 929, 936, 982-983, 985-986, 999, 1014, 1018, 1227, 1234
- Grand-Pont : p. 316, 434-435, 468, 470, 531, 533, 545, 554-556, 558, 570-571, 584, 602, 666, 842
- Grange-aux-Merciers (la) : p. 478
- Halles (des Champeaux): p. 417, 472-473, 518, 560-564, 603-604, 815, 818, 822, 824, 836, 840, 851, 859-862, 950, 1030, 1080
- Hôpital Sainte-Catherine : p. 828
- Hôtel de ville : voir « Parloir aux Bourgeois »
- Hôtel-Dieu : p. 16, 477, 539, 541, 545, 828, 947, 1230
- Hôtel d'Artois ou hôtel de Bourgogne : p. 537, 563, 603
- Hôtel de Bohême ou hôtel d'Orléans : p. 954
- Hôtel de Nesle : p. 492, 536, 595, 1076-1078
- Hôtel Saint-Pol : p. 584, 589, 591-592, 597-599, 611, 1038, 1040-1041, 1044, 1052-1054, 1060, 1076, 1087-1090, 1096, 1105, 1110, 1113, 1126
- Ile de la Cité : p. 156, 417, 419, 442, 446, 468-473, 479, 533, 542, 546, 584-586, 610, 666-668, 670
- Ile Notre-Dame : p. 446, 534, 610

- Jacobins : p. 33, 746, 893, 916, 938, 944, 946, 997-998, 1004, 1008, 1047, 1156, 1212, 1240
- La Chapelle : p. 474, 478-480, 499
- Louvre : p. 421, 423, 475, 495, 513, 594-596, 599, 602-603, 697, 734, 818-819, 845-846, 886, 896, 944, 955, 1036, 1038, 1041, 1044, 1047, 1054-1057, 1060, 1063-1064, 1066-1067, 1074, 1076, 1082-1083, 1086-1089, 1091, 1094-1095, 1100, 1113, 1115, 1125-1126, 1156, 1167
- Madeleine (église de la) : p. 833 ; voir aussi : Cordeliers
- Marais : p. 535
- Mathurins : p. 478, 541, 1003
- Montagne Sainte-Genève : p. 427, 446, 787, 790
- Montfaucon : p. 497-499, 560, 602-608, 711
- Montmartre : p. 291, 331, 411, 428-429, 452, 474, 478, 480, 498, 501, 504, 526, 650, 652-656 658-660, 662-663, 668-669, 688, 761, 764, 792-793, 1020, 1036, 1043, 1047, 1051
- Notre-Dame (cathédrale) : p. 316, 417, 422, 470-472, 477-478, 480, 482, 518, 520, 524, 541-542, 545, 565, 600, 656, 670-675, 680, 687, 690-701, 821, 828, 830-834, 1078, 1089, 1105, 1151, 1166-1168, 1180-1184, 1189, 1194-1195, 1197-1199, 1212, 1230, 1239-1240
- Notre-Dame, voir aussi : Parvis -, Pont -
- Notre-Dame des Champs : p. 351, 477, 479, 484, 609, 657, 660-661, 1055, 1235
- Palais de la Cité : p. 243, 351, 419, 422-423, 472, 495, 513, 518, 520, 524, 536, 541-542, 558, 564, 583-594, 598-600, 602, 607, 611, 616, 629, 682, 693, 698-700, 701, 763, 818-819, 825, 845, 894-900, 902, 904, 910-912, 921, 942-943, 947, 955, 963, 975, 990, 1024, 1029-1030, 1036, 1038, 1053, 1056, 1058-1060, 1067, 1072, 1077, 1082, 1084-1087, 1089-1090, 1094, 1098, 1104, 1109, 1111, 1112, 1121-1122, 1125-1126, 1173-1174, 1180-1182, 1189, 1195, 1201, 1203
- Parloir aux Bourgeois : p. 629-630, 790
- Parvis de Notre-Dame : p. 417, 533, 570, 607, 628, 700, 1047, 1230
- Petit-Châtelet : p. 436, 470, 603, 818-819, 1063-1064
- Petit-Pont : p. 21, 295, 416-417, 419, 433, 435, 468, 470, 517-518, 538, 554-556, 570-571, 584, 666, 698, 791, 827, 842, 849, 853, 934, 943, 1020, 1027, 1064, 1169, 1254
- Grève (place de) : p. 27, 40, 332, 417, 534, 550, 563, 629, 836, 929
- Place Maubert : p. 26, 254, 332, 484, 534, 1047, 1061, 1126
- Pont-aux-meuniers : p. 666
- Pont Notre-Dame : p. 417, 435, 535, 599, 680
- Pont Saint-Michel : p. 435, 470, 585, 1063-1065
- Porte Montmartre : p. 1002, 1004, 1062, 1247-1248
- Porte (et bastide) Saint-Denis : p. 417, 467, 471, 473, 476, 612-613, 1058, 1112 ; voir aussi : Porte aux Peintres
- Porte (et faubourg) Saint-Jacques : p. 417, 426, 477, 479, 490, 546, 1241
- Porte Saint-Lazare : p. 556
- Porte (et faubourg) Saint-Martin : p. 478, 546
- Porte aux Peintres (ancienne porte Saint-Denis) : p. 417, 483, 1234
- Porte Barbette : p. 537
- Porte Baudoyer : p. 416-417, 473, 483, 613
- Porte du Temple : p. 478, 1002, 1247
- Porte Saint-Honoré : p. 478, 1058, 1234
- Porte Saint-Michel : p. 490, 1241

- Pré-aux-clercs : p. 477, 534, 634
- Quinze-Vingts : p. 477, 915, 936, 980, 982-983, 985-986, 999, 1005, 1007-1008, 1014, 1020, 1028, 1233-1234
- Rieux (hôtel de) : p. 537
- Roule (le) : p. 478
- Rue aux Ours : p. 537
- Rue de la Verrerie : p. 491-492, 537
- Rue des Blancs-Manteaux : p. 537, 1250
- Rue de l'École Saint-Germain : p. 628
- Rue de Glatigny : p. 542
- Rue des Jardins : p. 548
- Rue de la Juiverie : p. 548, 942
- Rue des Prouvaires : p. 416, 542
- Rue Mauconseil : p. 537
- Rue Neuve Notre-Dame : p. 534, 543, 828
- Rue Quincampoix : p. 28
- Rue Saint-Antoine : p. 476, 537, 629, 1045, 1052
- Rue Saint-Denis : p. 417, 537, 1055
- Rue Saint-Jacques : p. 417, 657, 1240-1241
- Rue Saint-Martin : p. 537, 552
- Rue Saint-Merry : p. 537
- Rue Troussevache : p. 28
- Saint-Antoine (ou « Petit Saint-Antoine ») : p. 1045, 1051
- Saint-Antoine-des-Champs : p. 236, 478, 480, 535, 828, 902, 944, 986, 1003, 1005, 1007, 1150-1151, 1180, 1189, 1195, 1200, 1244-1245, 1251
- Saint-Benoît-le-Bétourné : p. 657, 660-662
- Saint-Denis-de-la-Chartre : p. 542, 656, 660, 662
- Saint-Denis-du-Pas : p. 662
- Saint-Éloi : p. 469, 541, 1248
- Saint-Étienne des Grés (ou des Grecs) : p. 657-658, 660-661, 671, 675, 678
- Saint-Étienne du Mont : p. 850
- Saint-Germain (faubourg) : p. 477, 482-484
- Saint-Germain-des-Prés (abbaye) : p. 32, 115, 316, 477-478, 482, 509, 534, 545, 599, 626-628, 740-741, 743, 779, 782, 789, 794, 842, 1002, 1004, 1020, 1054, 1230, 1238, 1249
- Saint-Jacques-de-la-Boucherie : p. 469
- Saint-Jacques aux Pèlerins (ou Saint-Jacques-de-l'Hôpital) : p. 563, 600, 1240
- Saint-Jean de Latran : p. 123
- Saint-Laurent : p. 474, 478
- Saint-Lazare : p. 477-478, 498, 815, 818, 839-840, 859, 862, 944
- Saint-Magloire : p. 316, 541, 628, 669
- Saint-Marcel (faubourg et église) : p. 477-479, 481-484, 490, 529, 1211
- Saint-Martin des Champs : p. 541, 629, 1203, 1229-1230
- Saint-Médard : p. 477, 479, 482
- Saint-Merry : p. 548, 550, 816
- Saint-Pierre-des-Arcis : p. 536
- Saint-Séverin : p. 471
- Saint-Sulpice : p. 477

- Saint-Victor : p. 22, 477-478, 517, 651, 864, 1028, 1228
- Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers : p. 477, 1003, 1106, 1111
- Sainte-Chapelle : p. 31, 422, 470-472, 493, 496, 509, 518, 520, 524, 541, 545, 585, 587-588, 591, 593, 599, 646, 689-690, 692-693, 699, 701-706, 757, 762-764, 766, 770, 810, 867-868, 881, 885-886, 891, 894-895, 899-900, 908-914, 917, 921, 935-936, 942-945, 968, 975, 980, 983, 987, 996-997, 999-1000, 1011, 1017-1019, 1021-1024, 1028-1029, 1050, 1067, 1085, 1100-1106, 1153, et *passim* annexe II (p. 1179-1204)
- Sainte-Geneviève (abbaye) : p. 478, 542, 581, 599, 626, 628, 741, 789, 794, 843, 848, 1086
- Saints-Innocents (cimetièrre, fontaine, église): p. 28, 417, 423, 545, 549, 816-817, 820, 822, 839-840, 852, 859, 862-863, 924, 929, 950, 989, 1025
- Temple : p. 474, 477, 535, 541, 811, 828, 953, 956, 1127-1128, 1244, 1249
- Thermes de Cluny : p. 526, 791-792, 920, 1043, 1217
- Tombe-Issoire : p. 479, 797
- Tour de l'horloge : p. 471, 1059
- Tour de Nesle : p. 471, 477, 495, 546, 596
- Tour du Bois : p. 546, 603
- Tour Saint-Bernard : p. 546
- Tour Saint-Jacques : p. 94
- Tournelles (hôtel des) : p. 537, 597
- Trinité (la) : p. 417, 828

Parisis : p. 95-96, 256, 373, 375-376, 428, 670, 677, 782

Pathay : p. 374, 392

Pavie : p. 443

Pays-Bas : p. 103, 124, 368, 1056

Perche : p. 86, 176, 226, 248, 367, 369, 467

Pernes-les-Fontaines : p. 299, 797

Péronne : p. 78, 855, 914, 971

Petit Paris : p. 246

Picardie : p. 50-51, 74, 76, 86, 89-90, 95, 98, 107, 121, 123, 144-147, 149-150, 152-153, 160, 162-163, 175, 179, 184, 186, 202, 223-227, 247-248, 250, 255, 262-263, 265, 269-270, 272-273, 291, 302, 313-314, 320-322, 325, 327, 338, 340, 343, 347-348, 355-356, 358-361, 366, 369, 378, 381, 396-397, 400, 403-404, 436, 463, 466-467, 501, 510, 564, 583, 623, 932-933, 951, 1133, 1169

Pierrefitte : p. 100, 271, 453, 539

Pierrefonds : p. 382, 422, 443, 850, 879, 953

Pithiviers : p. 224, 388, 395, 966

Plessis-lès-Tours (Le) : p. 637

Poissy : p. 29, 31, 118, 120, 223, 255, 349, 367, 432, 434, 436-437, 500, 502, 507-508, 510, 512, 619, 621, 624, 638, 684, 747, 764, 885, 888, 955-957, 962-964, 1032, 1061, 1075, 1108, 1230, 1233

Poitiers : p. 125, 143, 159, 232, 254, 266, 282, 292, 422, 463, 578, 595, 635, 730-731, 741, 827, 941, 1071, 1077, 1100, 1110, 1116, 1184

Poitou : p. 14, 51, 72, 121-122, 147, 149, 153, 201-202, 205, 213-214, 225, 233, 239, 242, 244, 250-251, 263, 281, 283-284, 313-314, 366, 368-369, 452, 890, 976, 999, 1077

Poix-de-Picardie : p. 510

Pompéi : p. 192

Pongeboeuf : p. 427, 854

Pont-de-l'Arche : p. 251, 826
 Ponthieu : p. 145-146, 233, 325, 366, 381, 394
 Pontigny : p. 118, 337, 831, 914, 952
 PontleVoy : p. 763
 Pontoise : p. 15, 27, 78, 88-89, 92, 139-140, 177, 223, 322, 349, 357, 375-376, 378-379, 400-401, 411, 429, 432, 434, 444, 467, 500, 502, 507, 509, 524-525, 549, 555, 563, 565, 573, 585, 619-621, 708, 772, 786, 793, 824, 826, 841, 862, 877, 917, 924, 941, 951, 953, 959, 962-966, 968-971, 973-974, 976-977, 981, 983, 985-986, 990-991, 993, 997-1000, 1005, 1007-1009, 1014, 1018, 1020, 1024, 1033, 1050, 1075, 1084, 1156, 1159, 1227, 1230-1231, 1237, 1242-1243, 1246, 1251, 1254
 Pont-Sainte-Maxence : p. 118, 323, 437
 Pont-sur-Seine : p. 29, 384
 Portugal : p. 122, 216, 219
 Pouille : p. 122
 Pouilly-le-Fort : p. 462, 508
 Prague : p. 513, 1081
 Provence : p. 17, 49, 115, 124, 138, 147, 159, 163, 175, 201, 221, 243, 350, 514, 683, 1249-1250
 Provins : p. 47, 75, 98, 351, 361, 383-385, 459, 566-567, 746, 953, 971, 1006-1007, 1022
 Puisaye : p. 84, 367
 Puiseux-en-France : p. 128, 130
 Puy-Notre-Dame : p. 705
 Pyrénées : p. 135, 137-138, 143, 157, 160-162, 178, 182, 186, 195, 198, 205, 214, 243, 277, 306-307, 514

 Quercy : p. 51, 237
 Quinzano : p. 520

 Rambouillet : p. 367, 439
 Rampillon : p. 620
 Ramsey : p. 206-209
 Ratisbonne : p. 137, 671
 Rebais : p. 384
 Reims : p. 86, 116, 124, 138-140, 142-143, 163, 167, 175, 177, 181, 186, 191, 205, 291, 298, 300, 304, 306-307, 346, 386, 402, 404, 473, 500, 514, 519, 608, 646, 672, 686, 690, 692, 725, 737, 741, 754, 769, 776, 785, 830, 855-856, 890, 897, 905, 947, 965, 971, 1084, 1093, 1105, 1107, 1182, 1242
 Remarde : p. 503
 Rhin : p. 109, 114, 116-117, 135-138, 144-147, 151, 154, 157, 161, 168-169, 172, 181, 184, 186, 191, 194, 196-200, 207, 209, 214, 224, 286, 301, 303, 308, 404, 514, 777
 Rhône : p. 80, 135, 137, 143, 145, 147-148, 182, 198, 200, 207, 225, 302, 370, 513-514, 683, 883
 Riom : p. 421, 1077
 Roissy : p. 95, 128, 130
 Rolleboise : p. 310, 502-503, 527
 Rome : p. 191-192, 201, 212, 218, 222, 290, 295, 305, 429, 512-513, 516, 531, 649, 671, 688, 711, 760, 778, 780, 787, 795, 797, 802, 853, 1086, 1135, 1211-1214
 Roncevaux : p. 296-297, 301, 316, 735-736
 Roosebeke : p. 632, 719

Rouen : p. 100, 121, 123-124, 138-140, 142-143, 160, 175-177, 181, 186, 203, 205, 210, 233, 251, 292, 310, 348, 379, 425, 502, 514, 520, 527, 552, 558, 602, 616, 632, 635, 641, 664, 669, 690, 769, 831, 862, 864-865, 880, 914, 953, 971, 982-983, 985-986, 990, 1008-1009, 1013-1015, 1026, 1050, 1093, 1105, 1107, 1111, 1227, 1232-1233, 1242, 1249

Rouergue : p. 51

Royallieu : p. 512, 1093

Royaumont : p. 32, 512, 747-749, 764, 767, 810, 865, 867, 889, 914-915, 917, 944, 951-952, 955, 958-959, 965-968, 970-971, 976-978, 980-986, 990, 993-996, 998-1000, 1004-1005, 1007-1019, 1021-1023, 1032, 1043, 1048, 1093, 1108, 1159, 1182, 1210, 1226-1230, 1244, 1246, 1251, 1255-1256

Rozoy : p. 98

Rue : p. 140

Rueil : p. 127, 376, 489, 623, 684, 796

Saint-Benoît-sur-Loire : voir Fleury

Saint-Brice : p. 271

Saint-Cloud : p. 90, 434, 436, 439, 444, 466, 478, 486-490, 493, 501, 604, 1242, 1245

Saint-Denis : p. 15-16, 18, 21, 25, 30-32, 90-91, 95, 102, 108, 112, 118-119, 127-128, 171, 174, 210, 220, 224-225, 231, 235-236, 239, 246, 249, 255-256, 259, 271, 290-293, 296-299, 301-302, 311-312, 315, 329, 347, 354, 377, 402, 412, 428, 452, 458, 466-468, 471, 478-479, 481, 486-489, 492-499, 507, 510, 541, 545, 556, 564-569, 573, 578, 585, 595, 601, 608-609, 618-619, 624, 637, 641-642, *passim* chapitre 13 (p. 645-770), 773, 775, 794-796, 799, 802, 809, 815, 820, 826-827, 829-831, 833-834, 837, 839, 846, 849, 860-861, 863, 865, 872-877, 880-881, 888, 890, 897, 899, 902-907, 910-911, 921, 938-939, 944-945, 952, 954, 957-960, 962, 965, 967-969, 971, 977-978, 991-992, 995-996, 998-999, 1013, 1017, 1029, 1032, 1036, 1046, 1048, 1050, 1062, 1071, 1075, 1078, 1086, 1093, 1100-1107, 1112, 1128, 1134, 1150-1154, 1158-1159, 1183-1184, 1194-1200, 1228, 1238-1240, 1253

Saint-Denis de l'Estrée : p. 452, 471, 569, 653-654, 656, 658-660, 674, 764

Saint-Émilion : p. 454

Sainte-Sévère : p. 311

Saint-Fargeau-Ponthierry : p. 374

Saint-Fiacre-en-Brie : p. 507

Saint-Germain-en-Laye : p. 20, 439, 489-490, 500, 618, 623-624, 812, 824, 826, 841, 849, 867, 951, 955, 959, 971, 978-980, 990, 996, 1023-1024, 1032, 1041, 1071-1072, 1084, 1092-1093, 1097-1098, 1125

Saint-Gilles du Gard : p. 122, 243, 282, 298

Saint-Jean d'Angély : p. 267

Saint-Léger-en-Yvelines : p. 349, 856

Saint-Leu d'Esserent : p. 96, 426, 1055

Saint-Mandé : p. 491

Saint-Mard : p. 91

Saint-Maur-des-Fossés : p. 434, 468, 478, 493, 526, 879, 1052, 1090-1091

Saint-Maurice d'Agaune : p. 388, 915, 965, 1009-1010, 1253

Saint-Ouen : p. 66, 128, 331, 491, 619, 850, 1070-1071, 1084, 1098

Saint-Ouen l'Aumône : p. 1244

Saint-Quentin : p. 203, 205, 282, 359, 467, 740, 871, 914, 951-952

Saint-Sever-sur-Adour : p. 195-196

Saint-Valéry-sur-Somme : p. 140

Saintonge : p. 50, 120, 213, 239, 262, 366, 811, 890, 999, 1108

Sancerre : p. 750-751
 Saône : p. 80, 143, 170, 186, 203-205, 515
 Sarcelles : p. 271
 Saumur : p. 328, 422, 705, 890, 901, 906, 941, 961, 976, 1056, 1078, 1095
 Sausseron : p. 377
 Sawley : p. 200, 469
 Saxe : p. 116, 153, 217
 Sées : p. 123, 140, 142, 186, 351, 952
 Seine : p. 17, 47, 66-67, 74, 81-85, 90-92, 94-97, 99-100, 102, 105, 108-109, 112, 116-117, 129, 135, 138-140, 162, 166-167, 170, 186, 196, 198, 201, 204-205, 207, 209, 213, 219, 224-226, 228, 251, 255, 258, 272, 300, 305-306, 356, 361, 367, 370, 373-374, 376-377, 382-385, 388-389, 393-394, 404, 409, 413, 417, 419, 425, 427-429, 431-438, 442, 445-447, 452, 456, 464, 466-470, 472, 474, 478, 483, 487, 493, 500-503, 506, 525, 527, 535, 541, 570-571, 578, 584-586, 595, 625, 637, 658, 666-668, 678, 681, 690-691, 693, 739, 779, 781-782, 797, 815, 818, 836, 842, 848, 852, 858, 951, 1002, 1024, 1053-1054, 1062-1064, 1080, 1116, 1126, 1180, 1230, 1242, 1249
 Sénart : p. 27, 445
 Senlis : p. 31, 36, 47, 69, 84-85, 88, 94, 96, 98, 224, 259, 298, 306, 338, 343, 346-347, 349, 351-352, 355, 357-359, 367, 374, 378, 381-382, 404, 409, 412, 415-416, 426, 439-440, 442, 445, 461-462, 467-468, 500, 507, 517-518, 522-524, 538, 555, 567, 618-619, 650-651, 682, 747, 772, 837, 854, 856, 870-871, 913-915, 942, 951-952, 965, 970-971, 982, 984, 1008-1010, 1014, 1016, 1092, 1099, 1107, 1253
 Sens : p. 32, 120-121, 123-124, 142-143, 171, 175-178, 181, 186, 205, 224, 282, 284, 346-349, 363-364, 386, 404, 467, 507, 686, 692, 752, 855, 890, 906, 909, 911, 937, 953, 962, 971, 1043, 1052, 1085-1086, 1089, 1107, 1127, 1180, 1185-1186, 1188-1189, 1192, 1195, 1198, 1200, 1231
 Sézanne : p. 98, 291, 385
 Sienne : p. 420, 667
 Soissonnais : p. 32, 74, 107, 307, 330, 359, 361
 Soissons : p. 21, 32, 94, 96, 98-99, 106, 123, 138, 142, 168, 177, 205, 224, 257, 259, 263-264, 291, 298-300, 306-308, 314, 338, 342-343, 346-348, 361, 367-368, 373, 404, 430, 509-510, 682, 686, 741, 791, 797, 848, 855-856, 890, 908, 954, 971, 973, 1008, 1075, 1133, 1231
 Souabe : p. 53, 191, 193
 Spire : p. 194, 739
 Strasbourg : p. 221, 224, 774, 1248
 Stratford atte Bowe : p. 326
 Suède : p. 124
 Suisse : p. 191, 224

 Tábara : p. 195
 Tardenois : p. 51
 Tarentaise : p. 180
 Taverny : p. 74, 375
 Terre Sainte : p. 188, 280, 305, 828, 836, 883, 972, 1107, 1147, 1151
 Thaïs : p. 775
 Thelle : p. 374, 424, 530
 Théroutte : p. 81, 90, 138, 142, 338
 Thève : p. 81, 100
 Thouars : p. 232

Thuringe : p. 115, 153
 Tolède : p. 686, 831
 Torfou : p. 303, 390-391
 Toscane : p. 281
 Toul : p. 466
 Toulon : p. 143, 1249
 Toulouse : p. 25, 125, 147, 182, 196, 205, 233, 241, 292, 449, 509, 641, 775, 784-785, 885, 922, 1250
 Touraine : p. 50, 120, 124-125, 139, 142, 153, 162, 175-176, 221, 225, 239, 250-251, 255, 271, 274, 283, 328, 339, 364, 366, 370, 394, 404, 611, 639, 643, 811
 Tournai : p. 138, 142, 305, 325, 338, 352, 573, 670, 686, 1083, 1107
 Tournaisis : p. 250
 Tours : p. 50, 77, 122, 124, 142-143, 172, 175-176, 181, 186, 205, 239, 286, 295, 328, 411-412, 558, 583, 637-639, 643, 673, 687, 690, 776-777, 797, 827, 982, 991, 1025-1026, 1085, 1107, 1253
 Toury : p. 392, 431, 951
 Traînel : p. 337
 Tremblay-en-France (Le) : p. 130, 236, 3752, 827
 Trêves : p. 115-116, 124, 175, 181, 192, 686
 Trinovant : p. 776
 Troie : p. 137, 142, 151, 168, 203, 775-778, 784, 858, 861
 Troyes : p. 27, 138-139, 142, 177, 291, 297, 300, 306-307, 326, 346, 383-387, 391, 403, 567-568, 737, 856, 1007, 1028, 1235
 Tunis : p. 246, 613, 871, 957, 999
 Turin : p. 195-196

Ulm : p. 224
 Utrecht : p. 280, 338

Valenciennes : p. 325, 383, 1027
 Valois : p. 48, 66, 84, 96-97, 120, 257, 263, 330, 359, 361, 369, 372-373, 378, 382-383, 387, 396, 1099
 Vatican : p. 73, 210, 212-213, 216, 221-222, 416, 513, 736, 743, 857, 861, 1197
 Vaudreuil (Le) : p. 236
 Vendôme : p. 263
 Vendômois : p. 339
 Venette : p. 250, 380 ; voir aussi : Jean de Venette (noms de personne)
 Venise : p. 212, 216, 225, 531-532, 534, 776, 802, 1180
 Vercueil (Vercelli) : p. 469, 740
 Verdun : p. 115-116, 120, 203, 347, 466, 772
 Vergy : p. 232, 671
 Vermandois : p. 29, 51, 85, 107, 117, 120-121, 146, 175, 225-226, 232, 262, 280, 283-285, 298, 300, 307, 352, 356, 358-359, 362, 364, 366, 368, 373, 381-382, 385, 396, 680, 682, 811, 813, 819, 824, 855, 1098-1099
 Vernon : p. 96, 228, 251, 525, 620, 819, 947, 951, 966-968, 971, 977, 981, 983, 985-986, 990-991, 999, 1000, 1005, 1007-1009, 1011, 1014-1015, 1018, 1020, 1025, 1050, 1092-1093, 1202, 1226-1227, 1232, 1237, 1246, 1251, 1254-1255
 Versailles : p. 354, 367, 642, 1068-1069, 1091, 1127
 Versigny : p. 382

Vertus : p. 519, 1099
Vésuve : p. 192
Vexin : p. 48, 51, 84-85, 95, 98-99, 107, 112, 121, 126, 176, 233, 240, 348, 363, 369, 372-374, 376-379, 396-397, 424, 429, 439, 502, 527, 530, 716, 718, 786, 855, 877, 959
Vézelay : p. 243, 914, 952, 1238
Vic-sur-Aisne : p. 32, 307
Vienne (Autriche) : p. 190, 517
Vienne (France) : p. 143, 147, 175, 180, 283, 370
Villejuif : p. 389, 481, 794
Villemomble : p. 88, 128
Villeneuve-l'Archevêque : p. 1180, 1189
Villeneuve-Saint-Georges : p. 374, 434
Villetaneuse : p. 100
Villiers-le-Bel : p. 271
Vimeu : p. 338, 357
Vincennes : p. 27, 47, 85, 87-88, 356-357, 391, 421, 439-441, 443, 468, 478, 486, 491, 494-497, 538, 539, 541, 543, 546, 585, 589, 596, 601, 618, 700, 817-818, 822-823, 835-836, 839, 858, 860-862, 865, 877, 888, 897-898, 901-902, 935, 941, 951, 957-959, 963, 965, 968, 972, 974-975, 977, 979, 997, 1024, 1032, 1038, 1041, 1044, 1047-1048, 1050-1051, 1058-1059, 1065-1070, 1072, 1074, 1077, 1083, 1087, 1090-1091, 1094-1095, 1098, 1100-1103, 1105, 1107, 1112-1113, 1125-1127, 1130, 1148, 1150, 1173, 1180, 1194-1195
Vivier-en-Brie (Le) : p. 384, 1048, 1075
Vosges : p. 192, 404

Warminster : p. 208
Westminster : p. 202, 598, 1012, 1029, 1230
Wissant : p. 140, 239
Wolfenbüttel : p. 198-199
Worms : p. 280

Xanten : p. 191, 285

Yerres : p. 374, 832
Yonne : p. 47, 84, 138, 157, 204-205, 272, 336, 356, 432-433, 456, 1126, 1180
Yorkshire : p. 157, 200, 204
Ypres : p. 565, 824
Yveline (forêt) : p. 438, 444, 980
Yvette : p. 503